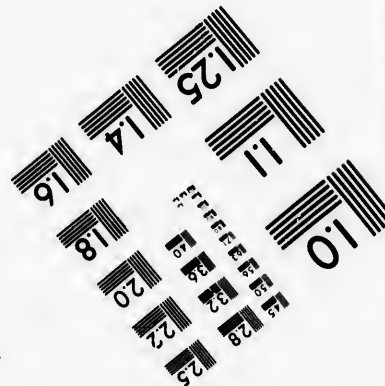
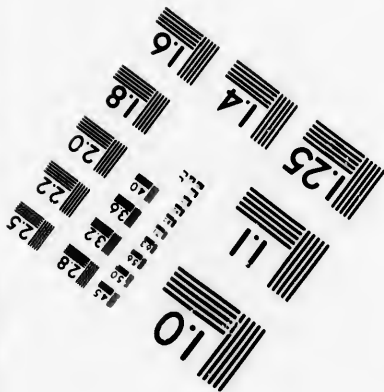
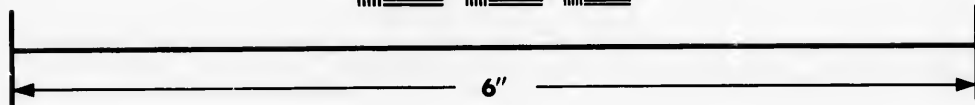
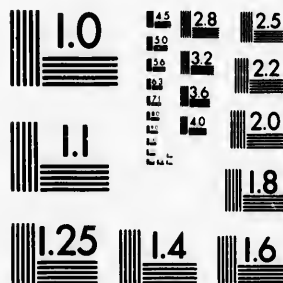


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

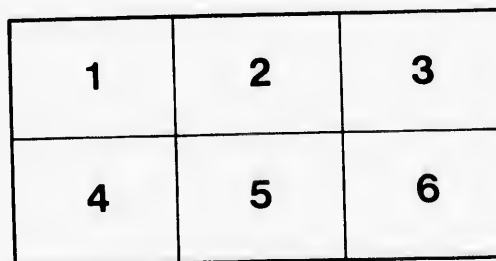
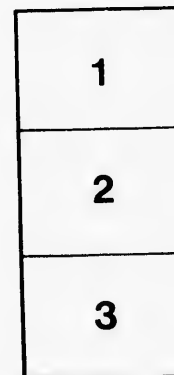
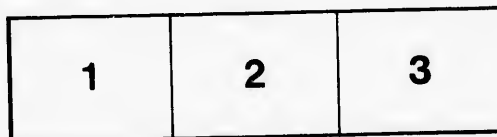
Library of Congress
Photoduplication Service

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Library of Congress
Photoduplication Service

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

aire
détails
ues du
modifier
ger une
filmage

ées

ire

ny errata
ed to

nt
ne pelure,
çon à

R. L.

A

Qu

Chez

1/1/19

*royaumes, Etats, et principautés
du monde*

LES
ESTATS.
EMPIRES. ET
PRINCIPALTEZ
du monde,

REPRESENTÉZ PAR LA DESCRIPTION
*des Pays, Mœurs des habitans, Richesses des Prouinces,
les Forces, le Gouvernement, la Religion, & les Princes
qui ont gouverné chacun Estat.*

Avec l'Origine de toutes les Religions, & de tous les
Cheualiers & ordres Militaires.

Par le Sieur D.T.V.T. Gentilhomme ordinaire
de la Chambre du Roy.

Paris, Pierre H. sieur de Montreuil.



A. ROVEN,

Chez ADRIAN OVYN, & JACQUES CAILLOVE
dans la Court du Palais.

M. DC. XXV.

ESTATE
OF
MRS. CAROLINE SCHMIDT

*Billiotheva
Carole Schmitz
No. 60.*

118
A954

MEMORANDUM
OF THE
PROCEEDINGS
OF THE
COMMISSIONERS





**LES
ESTATS · EMPIRES
ET PRINCIPAUTÉZ
DV MONDE**

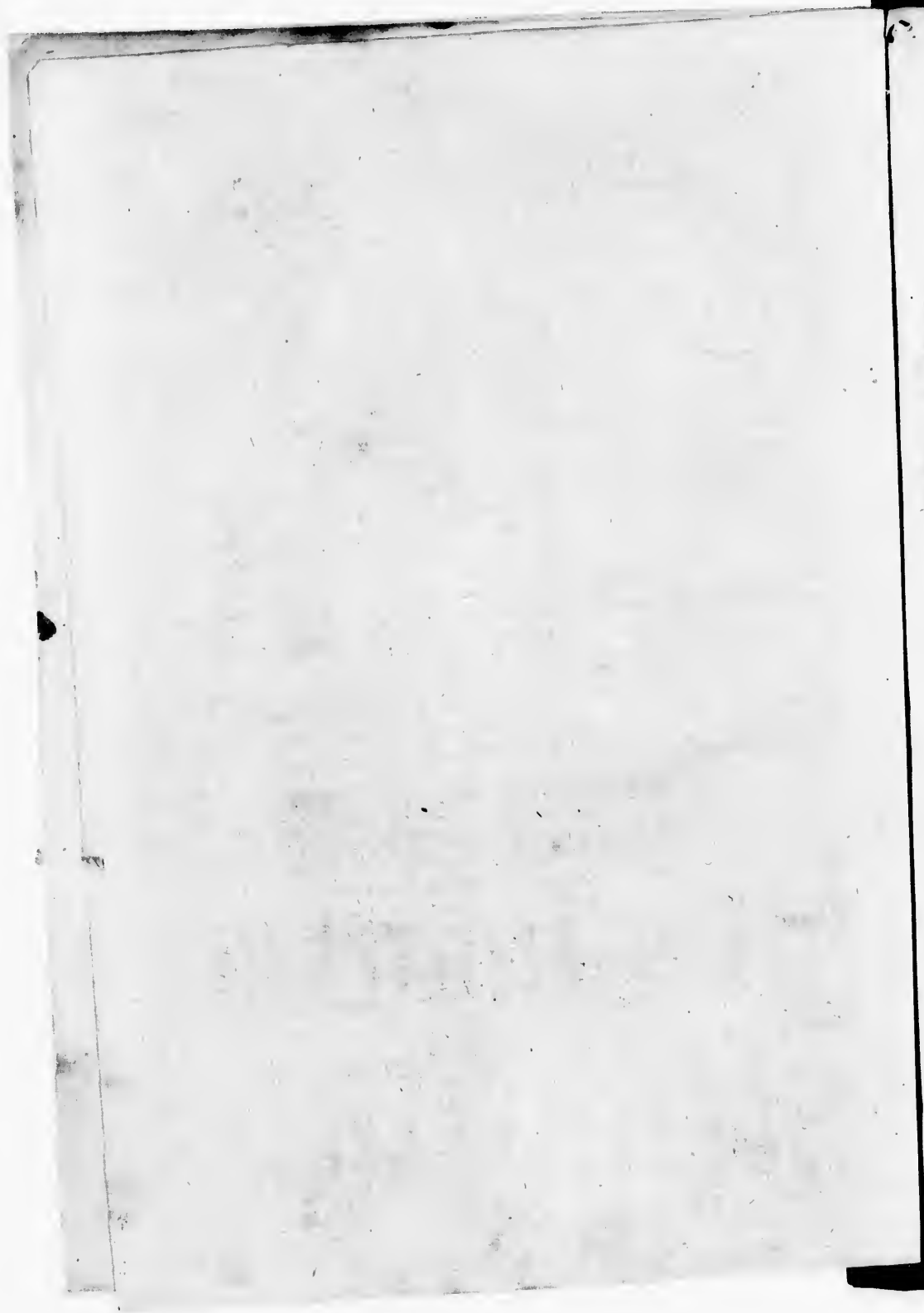
*Représentez par la
Description des Pays
mœurs des habitans
Richesses des Prouinces
les forces, le gouuernement
la Religion et les Princes
qui ont gouuerné
chacun Estat
Avec L'origine de toutes les
Religions et de tous les
Cheualiers et ordres
Militaires*

*Par le S^r D. V. Y. gouuernant
ord^r de la Chambre du Roy*



A ROVEN
*Chez Adrien Ouzin
et Jacques Caillouz
Dans la Court du
Palais MDCXXV*





I.
de
re
ne
en
qu
de
C
A
ne
tie
pa
Lo
Tr
Re
na
esc
de
les
de
d'
fort
den
d'
VII
les
28
leur
luge
trai
32



DISCOVRS DE L'ANGLETERRE.

SOMMAIRE.

1. **A** NGLTERRE anciennement appellee Albion, & Bretagne, & de leur *Etymologie.* 2. Description de ceste Isle, sa situation & son estendue. 3. Fertilité du pays, infesté neantmoins de peste de quatre en quatre ans. 4. Ne souffre aucune beste veneneuse: & pourquoy ne s'y trouue point de Loups. 5. Riuieres de Tamise & autres qui ne croissent iamais pour pluye qu'il fasse. 6. Chasse aux Corneilles, avec l'arc. 7. Perles en abondance en ceste Isle du temps de Cesar, & de la broderie toute de perles du Corselec qu'il consacra à Venus, la Deesse. 8. Pierre nommée Gazate, qui nourrit le fen en l'eau: & de grande vertu pour faire vriner, estant en eau puluerisee, & beüe. 9. Monnoye de fer & d'airain des anciens Anglois. 10. Femmes communes anciennement entre les Anglois, & commandans aux Armées. 11. Ciuité & subtilité d'esprit & autres bonnes qualitez des modernes Anglois, & de leurs exercices. 12. Humeur de l'Anglois altiere & imperieuse, enclins au larcin & à l'yrongnerie. 13. Richesses grandes des particuliers procedans du trafic de laine, estain de Cornuaille & harangs d'Yve. 14. Londres ville Metropolitaine d'Angleterre habitée de trois cens cinquante mille ames. 15. Trafic d'Angleterre estimé à douze millions d'or par an. 16. Finances & reuenu du Roy d'Angleterre quel du Regne de Henry VIII. auant son Apostaste. 17. Reuenu ordinaire de la Couronne d'Angleterre montant à present à plus d'un million trois cents mille escus. 18. Subsides extraordinaires de deux sortes en Angleterre. 19. Despesse de bouche de la Cour du Roy d'Angleterre à combien se monte tous les ans. 20. Tribut imposé sur les personnes qui veulent viure Catholiquement en Angleterre. 21. Reuenu extraordinaire de la Couronne d'Angleterre montant à un million d'or, par an. 22. Forte assiette de l'Isle d'Angleterre & le grand nombre de Vaisseaux de mer qu'elle entretient. 23. Anglois fort experts à la marine. Leur trafic en loingtaines Provinces tant du Levant que d'Occident. 24. Nombre de gens de guerre que l'on peut leuer en Angleterre. 25. Armée d'Angleterre en quel appareil & ordre passa au siege de Bologne, du Regne de Henry VIII. 26. Noblesse Angloise & des Cheualiers de diverses especes en Angleterre: & les ceremonies en leur creation. 27. Ordre des Cheualiers de la Jarriere par qui institué. 28. Des offices Royaux d'Angleterre, & quels sont les Bailiuds. 29. Estats d'Angleterre, leur grande puissance, Officiers, & ceremonies en l'Assemblée d'eux. 30. Trois sortes de Jugement en Angleterre. Des Sieges Royaux. Des Supplices ordinaires & comment les traistres sont punis. 31. Cour de Vrsimentier & la Chambre Esclée quand establie. 32. Cour de l'eglise appellee Cour de Chrestienté, & sa Iurisdiction en quatre sortes de cau-

ses. 33. Criminels condamnés à estre pendus, sont estranglez par la main de leurs propres parents. 34. Religion Chrestienne quand & par qui premierement introduite en Angleterre. 35. Divorce du Roy Henry VIII. d'avec Catherine d'Arragon : & lequel esponse Anne de Boulen, qu'on croyoit estre sa fille. 36. Se declare chef de l'Eglise Anglicane au lieu du Pape, & fait emprisonner Thomas Morus. 37. Monastres & Religion Romaine quand abolis en Angleterre. 38. Couronnement de la Royne Elyzabeth célébré avec les ceremonies Catholiques. 39. Constitutions Ecclesiastiques dressées par le Roy Jacques VI. montrant l'estat moderne de l'Eglise Anglicane. 40. Catalogue des Roys d'Angleterre. 41. Archeveschez & Eueschez qui estoient anciennement en Angleterre.

I.



E pourrois paroistre vain, ou bien me rendre ennuyeux, si ie voulois rapporter icy le long debat des noms anciens de cette Isle; puis qu'il semble qu'on doit plustost attendre de mon dessein la consideration des choses que des paroles. Toutefois l'importune curiosité de ceux qui les pourroient demander à cette entree, me conuicra seulement à dire, que, selon les fabuleux recits des Grecs elle porta premierement le nom de certain Albion fils imaginé de Neptun; ou bien, selon les Latins, elle fut ainsi nommée pour les rochers blâchiiliens qu'on y apperceuoit autour du riuage, elle receut apres le nom de Bretagne de ce mot *Brit* signifiant coloré en Anglois, pour ce que les habitans de cette Isle auoient accoustumé de peindre leurs corps, & depuis elle changea ce nom en celuy d'Engheland, c'est à dire terre des Anglois, à cause des Anglois Saxons qui la possederent. Cecy doit suffire à ceux qui veulent contenter vn peu leur esprit, ou complaire à la paresse qui les tient d'en faire ailleurs la recherche.

II.

Or afin de venir au point, l'Isle de la grande Bretagne est presque semblable à la Sicile ayant trois points, ou caps qui s'estendent en diuerses sortes. Le premier qui regarde le Couchant est celuy de Belleisle, ou d'Antoüest, nommé des Anglois *The Cape of Cornwall*, c'est à dire Cap de Cornouaille. Le second est celuy de Cantie, qui a son regard du costé du Levant, aujourdhuy nommé *Northland*, de qui toute la contrée de cette Isle, qui s'estend vers l'Oriét, a pris le nom de Cant, ou de Kent, selon le vulgaire. Le troisieme est celuy d'Orcas, de Tarudee, ou de Taruise du costé du Nord, nommé par les vns *Dunghumbehead*, ou *Dunbildeade*, & par quelques autres *Houburne*. Cette Isle est allise vers la partie Occidentale de l'Europe à cinquante & vn degré de l'Equateur, & est opposée du Couchant à l'Isle d'Irlande, du Levant aux riuages de la basse Allemagne, du costé du Nord aux Isles Orkades, ou Orknes, & du midy à la France. Quant à son estendue les Anglois qui l'ont plus curieusement considerée la mesurent en cette sorte. Ils comptent du Cap de Taruise iusques à celuy de Bellerie, pource que le chemin va serpentant à cause des riuages courbez, à le prendre du Couchant 812. milles. De ce lieu iusques à Kent 320. milles. De là par des detours & recoings on compte iusques à Taruis 704. milles. Tellement que le tour de toute l'Isle contient environ 1836. milles. Mais pource que c'est peu de cognoistre l'estendue de quelque pays si l'on ne scait sa bonté, ie desire auant que de m'engager en d'autres discours, considerer ce que cette Isle fournit à ses habitans, & par mesme moyen ce dont elle manque.

QUALITE' DV PAYS.

L'AIR de cette Isle est grossier, les broüillards, les pluyes, & les vents s'y III.
 allèment aysément, & l'espaisseur de cet air est causé que le froid & le
 chaud n'y sont iamais excessifs. Les nuicts y sont claires, & les maladies rares,
 tellement qu'on y use moins de medecines qu'en tous les autres endroits de
 l'Europe. Toutesfois il y vient de temps en temps, & selon quelques vns,
 de quatre en quatre ans vne peste qui emmeine beaucoup de monde. Le ter-
 roir y rapporte tellement en beaucoup de lieux, que celuy qui dit le Panegy-
 ric à Constantin, l'a loué d'une fertilité merueilleuse. Il produit toute sorte
 d'arbres de tout temps, fors que le Sapin, & comme dit Cesar, le Faux : mais
 auourd'huy l'on y trouue de ces derniers arbres en grand nombre. Il mâque
 toutesfois d'Oliuiers, d'Orégers, & autres arbres, qui naissent ordinai remēt
 en des regions plus chaudes. Les ceps de vigne y sont plustost pour parade
 que pour aucun profit que leurs maîtres en retirent, veu qu'encor qu'ils
 produisent quelques raisins, il aduient fort rarement qu'ils meurissent com-
 me il seroit necessaire. On y seme du froment, du seigle, de l'orge, de l'auoine,
 & de toute sorte de legumes. Les bleds y naissent toūt & meurissent tard, à
 cause de l'humour abondante de l'air, & de la terre. Il y a plusieurs collines sans
 arbres, & sans eau, qui produisent de l'herbe fort espaisse, & menuë, suffisan-
 te pour la nourriture des troupeaux de moutons qu'on y meine paistre, qui
 ou pour la douceur de l'air, ou pour la bôté de la terre, ont la laine plus lon-
 gue, & plus delicate qu'aucune qu'on voye. Or on tient que les bergers
 d'Angleterre empeschent que leurs troupeaux aillent boire aux fontaines:
 tellement qu'ils ne sont abreueuez que de rosée, pour qu'ils ont cogneu par
 vne longue experience que les autres eauës leur estoient nuisibles, & mesme
 les faisoient mourir. Et veritablement on peut bien nommer cette laine la
 Toison d'or; veu que c'est le fondement de la richesse des habitâs qui tirent
 grande quantité d'or, & d'argent des marchands, qui les vont trouuer pour
 en faire emploite. Et c'est de cette laine qu'on fait des draps si fins, & si beaux,
 que les Allemans, les Polonois, ceux de Dannemark, de Suede, & de plusieurs
 autres pays en font grande estime & les achèptent plus volontiers qu'aucuns
 autres. Il se trouue en Angleterre grand nombre de toute sorte d'animaux,
 au moins de ceux que nous auons ordinairement en ces contrées; excepté que
 les asnes, & mulets y manquent. Elle ne souffre aucune beste venimeuse, & IIII.
 nuisible, & mesme elle a cette particularité qu'il ne s'y trouue plus de loups,
 pource que les habitans ont esté si industriens, ou si penibles, qu'ils en ont
 nettoyé tout le pays, où ces bestes auoient autrefois, ainsi qu'on dict, esté
 veuës. Cela fait que le bestail va de tous côstèz en liberté, sans qu'aucun le
 garde, pource qu'on est affranchy de ceste crainte, & l'on y voit de iour & de
 nuict grande quantité de cheuaux, de beufs, & mesmes de brebis par les prai-
 ries, & autres possessions, qui sont communes à tous les voisins, lors qu'on a
 paracheué la recolte. Le pays comme j'ay desjà dict ne produit pas du vin,
 mais en recompence, ils se seruent de bierre faite d'orge, & de houbelon, qui
 est agreable & mesme vtile à ceux qui en vrent. Il y a de belles riuieres qui
 abreuent tout le pays, & l'on rapporte vne chose merueilleuse, mais ve-
 ritable, que la Tamise, l'Ombre, & quelques autres riuieres ne croissent ia-

- V. ⁴ mais pour pluye qu'il face. Les cheuaux de ce pays, que nous nominós Guil-
dins, qui sont pour la plus grande part hongres, afin qu'ils durent plus long
temps, estans au descouuert à la pasture, ne trottent pas mais vont certain
amble avec lequel ils auancent merueilleusement: pour le moins on voit
fort peu souuent le contraire. Il s'y trouue aussi plus de conils qu'en país du
monde. Les Anglois ont vn nombre infiny d'oyseaux tant priuez que sau-
uages. Les chapons de Kent sont fort grands, comme ceux de Poluerare au
terroir de Padoüe, ou ceux du Mans, ou de saint Geniez. Les oysons y sont
fort delicats auant qu'ils ayent mué: mais estans deuenus grands ils ne sont
pas d'vn goust beaucoup agreable. Il y a quantité de perdrix, faisans, cailles,
merles, griues, & alloüettes; & mesme l'alloüette s'y engraisse estrange-
ment durant l'hyuer, qui n'est pas aspre; & lors il s'en prend vn si grand nombre,
que toutes les tables en sont presque couuertes. Il y a des cygnes par tous
les lacs, & toutes les riuieres, & l'on y oyt crier tous les iours de grand ma-
tin, les corbeaux & les corneilles. Et beaucoup de personnes tiennent pour
chose alleuree, qu'il ne se trouue en país du monde tant de corneilles qu'en
Angleterre. Et ces oyseaux se nourrisent des vers qui naissent en cette Isle
en grande abódance, à cause de l'humidité de la terre. Mais ils portent beau-
coup de dommage, pour ce que non seulement ils mangent les bleds, lors
qu'ils sont meurs; mais encore ils tirent la semence de la terre avec le bec,
lors que les bleds commencent à paroistre: de sorte qu'il faut que les labou-
reurs mettent en ce temps là des garçons par les champs avec des arcs pour
les chasser, à cause que les seuls cris ne les mettent pas en fuitte. Et pour ce
que ces oyseaux sont si dommageables, & si facheux, il fut arresté au conseil
des Seigneurs, qu'on cherchoit tous les moyens de les faire perdre, don-
nant quelque recompence à ceux qui les tueroient. Les Anglois ont de fort
bons poissons, & entre autres le turbot, & le brochet. Et quant au brochet
qui n'estoit pas autrefois gardé, il est maintenant fort estimé, pour ce
qu'estant hors des estangs, & mis dans des reservoirs, il s'engraisse au
possible en mangeant le menu poisson, & les anguilles. Puis lors qu'on le
met en vente on l'ouure avec vn couteau, & si par fortune le pescheur ne le
peut vendre, il ne meurt pas toutesfois pour cette ouuerture; mais en le
cousant, & le mettant dans le reservoir parmy les tanches, la playe est bien
tost fermee, pour la gluante matiere de ce poisson. Les huytres y sont plus
delicates qu'en tout autre lieu du monde, & en plus grande abondance.
Outre ce que dessus cette Isle produit de l'or, de l'argent, du plomb, de
l'estain, & du cuyure. Il y naist encore quelque peu de fer, & l'on y trou-
ue quelques perles: & Suetone mesme a remarqué en la vie de Cesar, que
l'esperance de trouuer des perles en l'Isle de la grande Bretagne, luy en fit
entreprendre le voyage, & qu'elles y estoient de telle sorte qu'il pouuoit
discerner la difference de leurs poids avec la main. Mais à present il ne s'y
en trouue plus que quelques vnes petites, & iaunatres en la coste d'Escoffe,
& des Orcades, qui ne paroissent guiere mieux que des yeux de merlan.
Aussi Pline dict, que les perles que produit l'Angleterre sont menues,
& de mauuais lustre: neantmoins que Cesar voulut qu'on sceust que
la broderie du Corselet qu'il offrit à la statue de Venus en estoit faicte. Ce
país a aussi des fontaines de sel, & des fontaines chaudes, & vne pierre nom-
mee Gagate, qui semble rude & vile, & toutesfois est de grande vertu; veu

*Volu de la
saint*

*Remarquer in
Angliam*

L
de
pa
to
pl
de
de
gn
me
nu
le d
rou
auc
qu
fre
mes
cul
les
gan
nem
esto
piec
vn p
esto
leur
ce q

qu'elle nourrit le feu en l'eau, tellement qu'il ne peut estre esteint qu'auec que de l'huyle. Et si quelqu'un a beu de l'eau avec quelques pieces de cette pierre mises en poudre, incontinent il faut qu'il face de l'eau, & ne peut tenir son vrine: & mesme cette poudre est bonne à faire ietter du sable. Nous auons dict iusqu'icy les commoditez de l'Angleterre; il reste maintenant de dire en peu de paroles ses incommoditez, & ce dont elle manque, & qu'elle emprunte des autres, ou pour ses necessitez, ou pour ses delices. Il faut donc compter specialement entre les choses qu'elle reçoit, les espiceries, les succres, & toutes sortes de fruiçts, qui luy viennent de France, & d'Espagne; les vins, les huyles, & le hou belon necessaire à faire la biere, les draps d'or, & de soye, la plus grande partie des toiles, & toutes sortes de marchandises, outre les pastels, la cochenille, & semblables choses necessaires à la teinture: Et ce pais a vne grande incommodité, qui est que de quatre en quatre ans il y a vne si estrange peste qu'elle emporte vn grand nombre de personnes. Or apres auoir discoursu de la qualite du pais, voyons celle des personnes qui l'habitent.

. MEURS DES ANCIENS ANGLOIS.

L Es habitans de la grande Bretagne vsoient anciennement de certaines IX. pieces d'airain, ou d'anneaux, selon quelques vns, ou selon les autres de lames de fer iusqu'à certain poids pour leur monnoye. Ils n'estimoient pas qu'il fust loisible de manger d'un lieure, d'une poule, ou d'une oye, & toutes fois ils en nourrissoient pour leur plaisir. Ceux de Kent estoient les plus ciuilez d'entr'eux & n'estoient guieres differens des Gaulois en façons de faire. Il y en auoit fort peu qui semassent du bled, & pour ce ils viuoient de lait, & de chair. Ils estoient couuerts de quelques peaux, & se teignoient avec du pastel, pour estre plus espouuantables au combat, & mesmes les femmes en quelques solemnitez, & ceremonies alloient routes nues, & teintes de ceste herbe. Ils portoient les cheveux longs, & tout le corps raz, hormis la teste, & le dessus des leures, où ils entretenoient tousiours des moustaches. Ils estoient quelques fois dix, ou douze, qui auoient leurs femmes communes, suyuant en cela la forme de la Republique de Platon, renouvellee en nostre âge parmy les Anabaptistes. Mais ceux X. qui auoient principalement les femmes communes entre eux, s'estoient les freres avec les freres, & les enfans avec les Peres, & lors que ces femmes enfantoient, on tenoit pour vrays peres de tels enfans ceux qui auoient eu la premiere flur de ces femmes. Ils vsoient de chariots en leurs batailles, & auoient accoustumé de les faire rouler avec grande vitesse, en lançant leurs dards, tellement qu'ils rompoient bien souuent les rangs des ennemis par la terreur de leurs cheuaux, & par le bruit des roues: & lors qu'ils estoient meslez parmy les troupes des gens de cheual ils mettoient soudain pied à terre, & cōbaroient en ceste sorte. Cependant les charrons se retiroyēt vn peu hors de la mesce; mais rangez en telle façon, que si leurs maistres estoient pressez par leurs ennemis, ils pouoient promptement gagner leurs chariots, & faire retraite. Au reste Strabon les trouue barbares, pour ce qu'ayans grande quantité de lait, ils n'en scauoient pour la plus grand'

part faire du fromage. Ils nommoient villes les forests entourees de fossez, où ils se pouuoient garantir des courles, & ioudaines inuasions de leurs ennemis. Tacite escrit que les Anglois auoient accoustumé d'auoir des femmes pour leurs chefs d'armee; & selon Dion de Nicee, ils ne labouroient iamais leurs terres, & ne viuoient que de leur challe, & des fruiets des arbres, ne mangeant aucun poisson, bien qu'ils en eussent de fort bon, & en abondance. Ils supportoient aysement la faim, le froid, & toute sorte d'incommoditez & de peines. Car estans plongez dans des marets iusques à la teste, ils enduroient la faim durant plusieurs iours, & estoient nourris dans les forests d'escorces & racines d'arbres. Ils imprimoient sur le corps des enfans diuerses figures, qui venoient à croistre avec eux. Ils estoient extremement adonnez à la magie, voire en telle sorte, qu'on les estimoit plus scauants en ce meschant art, ou du moins autant, que les peuples qui auoient acquis la reputation d'en cognoistre les plus secrets, & profonds mysteres. Tandis qu'ils voyageoient sur la mer, ils ne mangeoient chose du monde: ce qu'ils pouuoient faire aysement, pour ce que leurs voyages estoient courts, & qu'ils n'auoient aucune sorte de trafic avec les nations estrangeres. Ils vsoient d'un breuage composé d'orge, comme ils font encor en nostre siecle. Il y auroit beaucoup d'autres choses à dire sur ce subject. Mais c'est assez de considerer les principales des siecles passez, pour venir aux façons de faire des Anglois de nostre aage.

MEURS DE CE TEMPS.

XI. **M**AINTENANT les Anglois sont poliz, & ciuilez, & la barbarie, on rudesse n'y est pas si grande que beaucoup de gens s'imaginent. Pour le moins c'est chose aisee que les Gentilshommes Anglois sont pleins de gentillesse, & de courtoisie, & que ceux des autres nations n'emportēt guere d'auantage sur eux en ces parties; combien que la vanité des vnes, ou des autres les pippe, & les flatte en telle sorte, qu'elles se persuadent, qu'on ne peut rien trouuer de poly, ny bien aduenant en toute chose que chez elles. L'aduoué bien que les hommes de basse qualité y sont plus barbares qu'ailleurs, mais quant à ceux-cy leur condition les excuse, & pour les rendre d'autre humeur, il leur falloit vne autre naissance. Au reste les esprits des Anglois sont esueillez, prompts, & subtils, capables de tous arts, & toutes sciences, & leurs corps ont aussi cette particularité, qu'ils sont merueilleusement souples, & propres à tous essays de disposition, & d'adresse, & à toute sorte d'exercices. Les personnes de qualité ont la façon belle, & agreable, & la douceur meslée avec la grauité, mille fois plus seante que la legereté de plusieurs, à qui quelques vns donnent le nom de gentillesse, ou de naïfueté sans contrainte. Et pour dire vray, ie ne voy pas que leurs actions soient forcees, veu qu'ils semblent auoir receu cette grace de la nature, & non pas l'auoir acquise par artifice. Ils se plaisent à festiner les estrangers, & n'espargnēt aucune chose pour leur faire bonne chere, avec autant de franchise que de magnificence. Et c'est vne chose remarquable qu'il est permis à tout estranger d'aller manger chez le Maire de Londres, qui est obligé de tenir maison ouuerte. Ils sont parfaits archers, & courageux à la guerre. Mais on iuge que la plus grande partie de cette nation se porte plustost dans les dangers par vn furieux mouuement de sa nature, que par vne resolution pleine de cognoissance du hazard, & qui

patte de la vraye vaillance. Quoy que s'en soit ils semblent ignorer la crainte, & la fuite, & n'auoir autre detteing que de vaincre, & lors qu'il y a vn bon nombre de cette nation dans vne armée, elle n'est pas mal assortie, & n'est besoing que de la sçauoir sagement conduire. Toutesfois ils ne supportent pas aisément les incommoditez de la guerre, & sont pleins d'impatience, & desirieux de venir aussi tost aux mains avec l'ennemy, & de le vaincre, ou de se perdre. Ceux qui s'adonnent aux lettres, y reussissent si heureusement, qu'on a veu tousiours en Angleterre, quelque illustre personnage, qui s'est rendu remarquable par vne parfaicte acquisition de plusieurs sciences. Quant à leurs habits, il y a long temps qu'ils ont trouuè la façon de ceux des François si propre, & si gentille, qu'aussi tost qu'il y en a quelque nouvelle, les Anglois la transportent en leur pays, & la suyuent sans l'auoir toutes-fois entiere, & du tout semblable, ou pour l'insuffisance de leurs tailleurs, ou peut-estre pour ce qu'ils s'uyent d'estre estimés sans inuention, & d'emprunter ceste gentillesse, & propriété, ou pour mieux dire, bizarrerie des autres. Et véritablement on peut tirer en partie quelque preuue de ce que l'ay dict, de l'humeur des Anglois, qui est altiere, & rogne au possible, voire en telle sorte, qu'ils ne doiuent rien à l'Espagnol de ce costé-là, & tiennent qu'ils surpassent le reste du monde en toutes choses. Aussi apres auoir excepté quelques vns, qui sont bien nés, & nourris, vous trouuerez que le naturel de tous les autres est extremement fier, & leur façon de viure insupportable à ceux qui ont quelque sentiment & courage. Au surplus cette nation est tellement née au latrecin, qu'ainsi que vous estes plus attentif à la conseruation de ce que vous auez au lieu où il y a des Anglois, ils vous font cognoistre en vous tirant tousiours insensiblement quelque plume, que vous ne sçauriez vous garantir de leurs ruses, & qu'ils sont plus habiles à vous enleuer quelque chose, que vous n'estes à les empescher de le faire. Et ce desir d'auoir de l'argent à quelque prix que ce soit les fait bien passer si auant: que les soldats venus de bas lieu, pour auoir vn seul teston de leur compagnon, qu'ils ne peuuent abuser, d'autant qu'il sçait aussi là, & tiennent qu'ils surpassent le reste du monde en toutes choses. Aussi apres auoir excepté quelques vns, qui sont bien nés, & nourris, vous trouuerez que le naturel de tous les autres est extremement fier, & leur façon de viure insupportable à ceux qui ont quelque sentiment & courage. Au surplus cette nation est tellement née au latrecin, qu'ainsi que vous estes plus attentif à la conseruation de ce que vous auez au lieu où il y a des Anglois, ils vous font cognoistre en vous tirant tousiours insensiblement quelque plume, que vous ne sçauriez vous garantir de leurs ruses, & qu'ils sont plus habiles à vous enleuer quelque chose, que vous n'estes à les empescher de le faire. Et ce desir d'auoir de l'argent à quelque prix que ce soit les fait bien passer si auant: que les soldats venus de bas lieu, pour auoir vn seul teston de leur compagnon, qu'ils ne peuuent abuser, d'autant qu'il sçait aussi là, & tiennent qu'ils surpassent le reste du monde en toutes choses. Les villes ne sont pas exemptes de cette maniere de gens, de sorte qu'on y doit soigneusement prendre garde à tout, veu qu'incertainement qu'une chose est tant soit peu égarée, elle se trouue aussi tost perdue, & si l'on y marche de nuit mal accompagné, on est en danger de ne voir iamais plus le iour, ou de ne voir plus ce qu'on porte. Mais ces gens n'ayans pas sur la terre assez de moyen d'effectuer leurs mauuais desseins, se mettent sur la mer, & escument de tous costez ce qu'ils peuuent, tellement qu'on n'oyt que des plaintes des vaisseaux Anglois, qui raniissent tout ce qui n'est pas capable de leur faire resistance. Ils ont encor ce deffaut qu'ils ayment le vin à outrance, & en boient au delà de ce qui leur peut suffire. Et lors qu'ils ont fait quelque excez à boire, ils se seruent du Ta-

bac, qui leur fait vuyder vne partie de ce qui leur charge la teste, & les alle-
ge en peu de temps; si bien qu'ils peuuent reprendre le verre comme aupara-
uant, & se remettre à la débauche. Et non seulement les hommes prati-
quent cette dissolution; mais c'est encor chose certaine qu'ils sont bien aises
que les femmes, qui doiuent estre plus modestes, vivent de mesme: veu
qu'on oblige les maris, lors qu'on conuie leurs femmes à aller boire du vin
au cabaret: & c'est leur faire honneur, que de les rendre de modestes dissolues,
& de sages, desuuees non seulement de prudence, mais de raison, & hors d'el-
les mesmes. C'est ce qu'on peut, ce me semble, remarquer plus particulie-
rement touchant leurs façons de faire, & leurs humeurs qui sont meslées de
bien, & de mal, comme celles de toutes les autres nations du monde. Mais
pour ce que ce n'est pas assez qu'un Royaume soit accompagné de toutes les
qualitez que nous auons cy-deuant escrites; & qu'on en ait cognoissance,
veu qu'il faut aussi qu'on sçache de quelle sorte il s'en ferr, & en sçait faire
son profit, il sera fort à propos de discourir maintenant de sa richesse. Car
encor qu'elle soit vn instrument de débauche, & vn acheminement à la no-
blesse, toutes fois elle est tenuë pour vn nerf si assésuré des Republiques, qu'on
peut dire aniourd'huy qu'une Prouince manque de mouuement, & de vi-
gueur, lors qu'elle est denuee de cette partie: l'entrey donc sur le discours
du profit des particuliers, & par mesme moyen ieferay voir ce que le Roy
d'Angleterre peut tirer de son Estat.

RICHESSES D'ANGLETERRE.

xiii. **A**vjourd'huy que l'Angleterre, l'Escosse, & l'Irlande sont subjectes à vn
seul Prince, combien que l'Escosse ayt esté adjoustée à l'aduenement du
present Roy, toutes fois quant à la richesse, i'estime avec ceux qui sont bien
informez du fait, que le reuenu d'Escosse est vn neant & si peu considerable,
que beaucoup de Principautez, qui ne portent pas le nom de Royaume, poi-
rent plus de commoditez à ceux qui les possèdent. Puis donc qu'il ne faut
faire guiere d'estat d'autre chose que de l'Angleterre, la richesse des parti-
culiers procede premierement de la vente des laines du pays, dont on fait
des draps si fins & si beaux, que les Allemans, les Polonois, ceux de Dan-
nemark, de Suede, & de plusieurs autres pays en font vne grande estime,
& les achèptent plus volontiers qu'aucuns autres. Et l'on tient pour chose
asseuree, que les estrangers tirent des laines, ou des draps d'Angleterre
pour pres d'un million, & demy d'or toutes les années. D'auantage ils ven-
dent vne grande quantité, d'estain qui vient au pais de Cornouaille, extrême-
ment fin, & presque egal en beauté à l'argent. Et de cet estain ou du plomb,
les Anglois peuuent tirer enuiron quatre ou cinq cens mille escus toutes les
années. Outre ce ils tirent vn grand profit du haranc qui se prend aupres
d'Yorc, qu'ils enuoyent en beaucoup de contrees de l'Europe. Ils tirent
xiiii. aussi beaucoup d'argent de leur biere, dont ceux des pays-bas font grand
estat, comme aussi de leurs cuirs, & de leur charbon. La ville de Londres
metropolitaine du Royaume, & demeure des Rois, & de tous les Rois
avec les fauxbourgs, & l'Osmeitie enuiron trois cens cinquante mille ames,

est heureusement assise au riuage de la Tamise, où il y a grand abord de nau-
 res de trois iusques à quatre cens tonneaux, estans aydez du flux, & reflux de
 la mer; eucors qu'il y ayt plus de soixante milles de la mer iusques à la ville.
 On estime qu'àux deux compagnies d'Aduanturiers, qui sont ceux qui peu-
 uent spécialement enuoyer de la marchandise de Flandres en Angleterre, &
 de là en Flandres, & de Strapoliers, qui ont la permission de tirer des laines, il
 y en a plusieurs riches de cinquante, ou soixante mille liures d'estrelins, tous,
 ou la plus grande partie en argent comptant, qui selon le cours ordinaire val-
 lent plus de deux cens mille escus d'or, outre vne infinité d'autres de diuerses
 compagnies, comme marchands d'estaing, d'espiceries, & autres choses ap-
 pellez grossiers, & ce qui semblera incroyable, c'est qu'il y a des marchands
 de poisson salé qui ont autrefois été riches de ces sommes, ou mesme de plus
 grandes. Et quant à tout le Royaume d'Angleterre, Guicciardin a creu que le
 trafic de l'Angleterre, auant les bouleuersemens de la Flandre, se montoit à
 douze millions d'or toutes les années. Voila ce qui se peut dire de la richesse
 du peuple. Nous parlerons maintenant des finances, & reuenus du Roy, qui
 sont necessaires pour maintenir vn Estat; veu que l'on a veu combien l'in-
 commodité des Princes, malaisés, & grands despensiers, ou donneurs, ou
 bien qui auoient peu de reuenue, leur a porté de dommage. Pour venir donc
 au point, ie dis qu'auant que les Roys fussent maistres absolus de l'Angleter-
 re, leurs reuenus estoient limitez, & ce qui plaisoit aux Parlemens, estoit seu-
 lement exercice. Mais les Parlemens, qui sont les Estats, ont relasché de leur
 premiere puissance, de sorte qu'ils s'assemblent auourd'huy plus pour autho-
 riser, & colorer les volontez des Roys, que pour les regler, & toute l'autho-
 rité est maintenant entre les mains du Conseil priué du Roy, qui decide tou-
 tes les matieres d'importance. Or auant que Henry VIII. se separast de l'Eglise
 Romaine, c'est chose assuee que l'ordinaire reuenue de la Couronne d'An-
 gleterre montoit enuiron à cinq cens mille escus toutes les années, qui estoit
 tirez de la tutelle des pupils, iusques à l'an 22. de leur aage: car tous ceux, en-
 tre les biens desquels il se trouue quelque membre, pour petit qu'il soit, qui
 soit affecté en quelque sorte à la couronne d'Angleterre, demeurent durant
 leur bas aage sous la tutelle du Roy, qui se contentant de leur donner vn foi-
 ble, & petit entretien, tire tout le reste de leur reuenue, iusques à tant que les
 pupils ayent atteint la 22. année, & lors qu'ils y sont arriuez, ils payent au
 Roy certaine somme, pour s'entrer en leurs heritages. D'auantage, il faut
 mettre en ligne de compte les mariages, non seulement des pupils, mais aussi
 de tous ceux qui recognoissent la Couronne pour quelque bien qu'ils ont, en-
 cotes qu'ils soient majeurs, qui est encor vne coustume speciale de ce Royau-
 me, & de celuy d'Escosse, veu qu'il n'y a aucun de ceux qui ont ceste sorte de
 biens, qui estant en estat de se marier le puisse faire, s'il n'a premierement ac-
 cordé, & composé avec le Roy, maistre des mariages, de tout ce qui le peut
 toucher pour regard de la dot: mais encors les Roys ont accoustumé, tou-
 chant cecy, d'vsér de beaucoup de graces. On ne tiroit au commencement
 de ceste sorte de reuenue, plus de dix, ou douze mille liures estrelins; mais
 maintenant à cause des biens Ecclesiastiques vnis aux laiz, les reuenus des
 particuliers estant d'autant plus accreuz, non obstant toutes graces, on en ti-
 re plus de trente mille liures. Outre ce, il y a vne sorte de reuenue que l'on ap-
 pelle, la liuree des reuenus, c'est à sçauoir d'vne année, que payent nommés-

XV. le trafic d'An-
 gleterre.

XVI.

ment tous ceux qui recognoissent tenir quelques biens de la Couronne, lors qu'ils parviennent à quelque succession de biens francs, & il y en a encores vne autre qu'ils nomment Relusse; qui consiste en la recognoissance des fiefs, qui sont en si grand nombre; & de tant de sortes, que ceux-là seulement que l'on appelle Militaires, surpassent le nombre de soixante mille, avec plus grand, & moindre profit du Roy, selon l'importance, & qualité des fiefs: & ces reuenus sont cōptez pour extraordinaires; eu esgard aux ordinaires, qui sont le domaine de la Couronne, appelle la vieille rente, avec reuenu de soixante mille liures; auquel est vny à present celuy du Duc de l'Enclastre, qui rend trente mille liures. Mais quand on aura osté diuerses assignations qu'on donne sur ceste nature de deniers, ceste rente sera de beaucoup diminuee. Sur tout il a le reuenu de la gabelle, appellee la Coustume, qui est seulement de ce qui entre au Royaume, & de ce qui en sort, & tous payent ceste gabelle indifferemment, tant les estrangers, que les habitans du pays: mais les estrangers sont chargez en quelques choses quatre fois autant que les Anglois, & en quelques autres sans aucune proportion. Ce reuenu rendroit beaucoup au Roy, eu esgard au grand abord des choses qui entrent en Angleterre, & en sortent, s'il estoit manié par des gabelleurs particuliers, tels que ceux des autres Princes: mais d'autant que le Prince le leue, la plus grande partie s'en va en presens, & en brigandages, veu que de deux cents mille & d'auantage de liures qu'on dit qu'il rend ordinairement toutes les annees, il n'en reste presque à la Couronne la quatriesme partie, & tout le reste est consumé en despences, ou demeure entre les mains des Officiers qui en ont la charge. Voila les reuenus plus importants de la Couronne, qui estoient anciennement, & qui sont encores, outre lesquels il y a le profit qui se tire des mines, de fer, de plomb, & d'estaing, & principalement de celles d'estaing, n'y ayant presque aucune partie de l'Isle qui n'y soit subiecte, à cause que la terre est toute pleine de mines; mais sur tout le pays de Cornouaille, où l'on en tire ordinairement, en abonde au possible, & du plus fin qui se trouue. Il y auoit aussi, & a encores le reuenu des Eueschez, & des Abbayes qui vaquent, & quand les Abbayes, qui sont en nombre infiny, n'estoient comme elles sont à ceste heure, cela estoit de grande importance; & la nomination des Abbayes, de mesme que des Eueschez, appartient aux Roys, qui s'accommodent des fruits, plus, ou moins longuement, selon l'importance des pieces qui vaquent, en different d'y pouruoir. Le Roy a la confiscation des biens des rebelles, outre les amendes pecuniaires qu'il tire de plusieurs Sieges, mais principalement de celuy qu'ils nomment la Straquerabbe. On en fait payer aux nobles Ecclesiastiques insolents, & aux Officiers publics pour des larcins, & autres excez qu'ils commettent, outre ceux qui sont conuaincus de felonnie. Et tous ces reuenus tant ordinaires qu'extraordinaires, montoient, comme on disoit, au temps de la separation de l'Eglise Romaine, à la somme de cent cinquante mille liures estrelins, qui sont six cents mille escus. Ceux-cy avec l'vsurpation des biens Ecclesiastiques, tant des Cheualiers de Rhodes, qu'autres, faites par le Roy Henry VIII. furent redoublez, encores qu'à dessein il y procedast avec beaucoup de nonchalance, tafahant de faire que toute chose s'accommodast au milieu de ce desordre. Depuis ce temps là les Roys d'Angleterre tirent les decimes de tous les biens d'Eglise, suiuant l'ordonnance de Henry, & les annates aussi leur sont acquises, & pour ce la Cour de l'augmentation fut or-

donnee, comme aussi celle des premices, & des decimes, & tous ces reuenus se montent à plus de huit cens mille escus. De sorte que tout ce reuenu ordinaire est d'environ vn million, trois cens mille, & tant d'escus. Il y a de plus les subsidies extraordinaires qui sont de deux sortes; veu que quelquefois les tire en commun du Royaume, & pour cet effect on assemble les Parlements, qui sont les Estats, où l'on resoultce qui est necessaire, & la façon de laquelle on doit proceder: & par fois aussi le Roy demande aux particuliers vn subsidie, qu'ils nomment Bienveüillance, & lors vn chacun s'efforce de ne paroistre pas de peu d'amitié enuers son Prince. A ces voyes de tirer de l'argent, on en adjoûte vne autre de nostre temps, qui est la cinquiesme, ou vne semblable partie, que la Couronne tire des Corsaires, & de ceux qui ont permission d'aller escumer sur les mers de ceux qui n'ont aucune alliance avec les Anglois; chose que les Roys de Tunes faisoient anciennement, & qui est encore practiquee par le Viceroy d'Algier, qui donne retraicte aux Corsaires, à condition qu'ils luy feront part de leur butin, & de leurs esclaves. Or il n'y a personne qui doute que lors qu'il n'y a point de guerre au Royaume, d'autant qu'il n'a ordinairement beioing pour sa seureté, d'aucune des despences qui sont plus importantes, commede l'entretien de la caualerie, & infanterie, ny de prouision d'armee, pource qu'il est assuree de luy-mesme il n'y a, dis-je, personne qui doute, qu'il ne soit suffisant non seulement de pourueoir à la conseruation de la grandeur, & dignité du Roy, mais de satisfaire abondamment à toutes ses volonte, pource qu'en ostant la despence de la garde du Roy de trois cens Archers, & de cinquante Gentilshommes seruants, les vns & les autres avec vingt cinq liures d'estat l'annee, & des cinquante pensionnaires à cinquante liures (c'est à sçauoir Astralins) par an, & ostant la reparation des ports, & de ce peu de vaisseaux qui sont en estre, les canons, le renouuellement d'armes, & de toute sorte de munitions, de mesme que la reparation des maisons du Roy, dont il y a grand nombre par le Royaume, outre l'entretien des Iuges, & autres gens gagez, & Officiers publics, toutes despences veritablement ordinaires, & necessaires à la conseruation d'vn Royaume, en ostant, dis-je, tout cecy, qui n'est pas de grande importance, le reste s'en va avec beaucoup de superfluité, & de desordre, aux necessitez de la Chambre, de la table, de l'escuyerie, des armes, de la chapelle, de la garderobe, & autres offices; ie dis avec beaucoup de superfluité, pource qu'il n'y a nation qui despence plus, que l'Angloise, tant à viure, qu'aux autres choses ordinaires, & le Roy entretient fort grand nombre de gens, avec vne infinité de distinctions de degrez, & d'offices. Tellement que du temps de la feu Royne Elizabeth, la seule despence de la Cour, pour rapporter sans plus ceste particularité, à cause que les autres de plus grande importance, sont comprises en celle du manger, & au boire: la seule despence de la Cour, dis-je, pour le regard de la bouche, se montoit à soixante mille liures Astralins l'annee qui sont enuiron deux cens cinquante mille escus. Et toutefois ce n'est pas la quariesme partie de la despence qui se faisoit au temps des Roys Henry, & Edouard, predecesseurs de la Royne, qui auoit retranché beaucoup de superfluité, & mesme osté beaucoup de tables. Les reuenus de la Couronne viennent doncques de ces chefs, & se despensent par ces voyes: si bien qu'il ne reste aux necessitez extraordinaires, ou de guerre, ou de debtes, ou d'autres occurrences publiques, que les moyens extraordinaires, qui seroient plus

xvii.

de la grande Bretagne.

xviii.

xix.

profitables au Prince, s'il vouloit introduire vne partie des charges practi-
ques aux autres Prouinces, & rendues ordinaires. Mais la liberte du Royau-
me est merueilleuse pour ce regard, il n'y en a aucun qui soit auourd'huy
moins chargé. Il y a seulement vn point à adiouster, qui est que le Roy d'An-
glettre fait payer certain tribut, tant en Irlande, qu'en Angleterre, à ceux
XX. qui veulent viure Catholiquement, & à la Romaine, sans toutesfois qu'il
leur soit permis d'en faire aucun exercice. Et pour le regard de ce tribut, le
Roy en tire vne partie, & donne l'autre à quelques-vns de sa Cour, qui estans
assignez pour toute leur vie sur quelques Catholiques, font pache avec eux
de quelque somme qui leur est donnee pour vne seule fois. Ce Royaume n'a
dōc point d'autres reuenus extraordinaires, que les subside, qui sont resolu-
par l'interuention des Parlemens, qui sont les Estats, au temps des necessi-
tez publiques: en quoy les estrangers trempent aussi bien que les Anglois;
mais ceux-cy sont payez avec vne grande commodité, veu qu'on donne touf-
jours deux termes au payement, & cela se paye selon l'estime de ce qu'un cha-
cun possede, estant obligé de donner plus, ou moins de gros pour liure, sui-
uant le besoing, & selon que le Prince est plus, ou moins pressé, ou qu'il pres-
se ses subjects. Mais les estimations sont raisonnables, non seulement eu es-
gard à ce que chacun possede, mais encores à ce qui se pratique aux autres
XXI. lieux. Toutesfois ce n'est pas si peu de chose qu'on n'en tire ordinairement vn
million d'or. Nous auons assez parlé des richesses tant des particuliers, que de
la Couronne. Et combien qu'elles soyent les nerfs de la guerre, toutesfois on
a besoing d'estre fortifié d'autre chose, pour faire vne bonne, & viue resistan-
ce. A raison de quoy nous viendrons maintenant à parler des forces que peut
auoir ce Royaume.

F O R C E S D' A N G L E T T E R R E.

L'ANGLETERRE est mieux assise qu'aucun autre Royaume, pour la for-
teresse, veu qu'elle a par excellence les deux proprietes qu'Aristote re-
cherche en l'assiette d'une ville: l'une est, que les ennemis n'y peuuent entrer
que fort difficilement; l'autre est qu'elle a ses yssues fort aisées pour toute
XXII. sorte d'entreprises. Car la mer d'Irlande qu'elle a du costé du Ponent, est si
basse, & pleine d'escueils & de dangers, qu'on ny peut aller dessus avec de
grands vaisseaux: & la mer Britannique qu'elle a du costé du Midy, a son flux,
& reflux, avec creüe, & décroissement de douze à quinze pas de hauteur ordi-
naire; avec vne si grande vehemence, que c'est chose espouventable. Telle-
ment que pour aborder aux ports, on a besoing du flux, & d'un vent fauora-
ble: mais beaucoup plus du flux, que du vent; & la coste de l'Isle est de tous
costez aspre, fors qu'en peu de lieux, qui sont bien fortifiez, comme Varuic,
Douure, Dorcestre, Zornes, Dertmons, Pliment, Falmour, Milfort, Briste. Ce
qui fait qu'on peut estimer que toute l'Isle n'est presque autre chose qu'une
grande forteresse.

Il faut adiouster à la forte assiette, les forces maritimes, & terrestres. Car
quant à celles de mer (outre les galions d'armee, qui souloient estre au nom-
bre de cent, non pas guieres hauts, mais gros, & longs, dont il y en a encor 70.
ou quelqeu peu d'auantage) le Royaume a tant de ports, & tellement frequen-
tez des marchands de toutes parts, que les Anglois disent que les vaisseaux
qui y pratiquent ordinairement, passent le nombre de deux mille. Mais quoy
qu'en soit, c'est chose assuree qu'on y peut mettre ensemble quatre cens

vaisseaux, voire mesme dauantage, si la necessité le requeroit. Et de fait Edouard III. passa à l'entreprise de Calais, & depuis, Henry VIII. au siege de Bologne, avec mille vaisseaux de toute sorte. Si bien que ce sera vne grande, & difficile entreprise d'attaquer ceste Isle, dont les Ports sont, ie ne diray pas d'entree, mais d'accez fort difficile, outre les fortifications qu'on y a faites. Il faut adjoüster à ces difficultez la valeur & l'experience de ce peuple sur la mer, & en ce qui en depend; veu qu'il n'y a gens plus hardis, ny plus prompts sur l'eau, ny plus aguës à y combattre, que les Anglois. Ce sont eux qui courent la mer Oceane, tant en hyuer, qu'en esté, avec des vaisseaux extrêmement legers, & du tout bien fournis de bons canons, dont ils ont grande abondance. Ils trafiquent iusques en Moscouie, & en Cathay, en Alexandria d'Egypte, & à Constantinople, en Liuonie, en Barbarie, & en la Guinee. Ils se sont essayez de passer aux Indes, tantost du costé d'Occident, costoyant le nouveau monde; tantost de celuy du Leuant, costoyant la Moscouie, & le Cathay. Mais il semble que le plus souuent la nature se soit entierement opposée à leurs desseins, & leur ayt bouché le passage. Dauantage, ils ont attaqué l'année 1586. l'Isle Espagnole, & le nouveau Monde, & mesmes auant l'alliance faite entre les Roys d'Espagne, & d'Angleterre, ils molestoient continuellement les Isles Azores, le Cap verd, & le Brasil. Deux de leurs Capitaines ont avec autant de courage, que de bonheur, presque fait le tour de tout le monde. En fin ils seroient dignes de toute louange; s'ils n'auoient appliqué tout ce courage, & toute ceste industrie à de mauuais vsages, veu qu'ils ne s'addonnent presque à autre chose qu'à escumer, & voler tous les vaisseaux dont ils se peuent rendre maîtres, & porter vn dommage inestimable à plusieurs marchands Chrestiens qui les rencontrent. Et pource que quelques-vns sont deuenus riches en ces voyages, & brigandages de mer, il y en a beaucoup, qui flattez de l'esperance d'vn gain semblable, ou plus grand, vendent leurs fonds, & heritages, & arment de l'argent de ceste vête des vaisseaux, avec lesquels ils vont en course, & remplissent la mer Oceane de meurtres, & de voleries.

Outre ce que dessus, il y a grande quantité de gens de guerre ordinaires. XXIV.
 rement dans le pays, qui sont bons hommes sur la terre, & ne sont pas de peu d'importance, soit que l'on aye esgard au nombre, soit que l'on en considere la qualité: car quant au nombre, le Royaume est diuisé en cinquante & vne Comtez, en l'vne desquelles, qui est celle de Lorcastier, on fait estat qu'on peut enrouler soixante & dix mille hommes de pied. Mais quoy que s'en soit, c'est chose certaine que le Royaume peut mettre en campagne cent mille hommes de pied, & vingt mille de cheual. Chacune de ces Comtez est gouuernée par vn Vicomte, qui a la charge de faire amas & eslite de soldats, lors que la necessité le requiert, & lors ils vsent de ceste maniere. Ils sont comparoir deuant eux tous ceux qui sont dans leurs gouuernements, depuis l'age de seize, iusques à soixante ans: & entre autres, ils choisissent les plus disposés, & ceux qui paroissent plus robustes. Pour l'infanterie ils eslisent les plus grands, & plus membrus; & ceste infanterie est diuisée en quatre sortes; car il y en a quelques-vns qui vsent de l'arc, & des fleches, armes particulièrement propres des Anglois, veu qu'ils ont acquis en s'en seruant, beaucoup de grandes, & signales victoires. Les autres vsent d'vne armed'ast, presque semblable à la halebarde,

XXIII.

Van der ...
d'...

XXIV.

M. de ...

mais ayant le fer vn peu plus gros, & plus pesant, avec des crochets, & avec ceste arme ils frappent, & tirent en bas les hommes de cheual, & ceste sorte d'armes a esté aussi assez practiquee anciennement par les Anglois. L'experience, & la coustume de ce siecle en a adjousté deux autres: l'vne est celle des arquebuses, avec lesquelles on n'a pas ouy dire qu'ils se soient signalez en quelque rencontre: l'autre est la picque, qui est extrêmement conuenable à leur disposition, d'autant qu'ils sont grands, & forts, & de belle disposition.

Quant aux hommes de cheual, ils choisissent des hommes de moyenne taille, qui soient adroits, & disposés. Ils n'ont pas des cheuaux de longue haleine, ny bons pour le choq, & le rencontre, au prix de ceux des Pays-bas, & des Alemans. Car outre que la bonté du pays gras ne le porte pas (pource que les bons cheuaux demandent vn pays qui ne soit pas beaucoup gras, ny aussi d'ailleurs entièrement sec) ils ne s'en soucient guieres, & ne s'amulent pas à les rendre bons. Mais les hommes de cheual sont de deux sortes; vne que quelques-vns sont armez de toutes pieces, & ceux-cy sont Gentilshommes pour la plus grande partie: les autres sont armez à la legere, & de ceux-cy il y en a de deux sortes; car vne partie est armée à la façon des Albanois, l'autre ressemble plus aux cheuaux legers d'Italie, avec certains pourpoints de caneuaz garnis de maille, ou avec quelque plastron, & vn morion comme de picquier, & ceux-cy vsent de lances longues, & delices. Mais encore qu'ils puissent mettre enuiron deux mille hommes d'armes en campagne, & vn grand nombre de cheuaux legiers, toutesfois on n'a pas veu que la Caualerie Angloise se soit iamais rendue remarquable en aucun combat, ainsi que l'infanterie. Et le Roy Edouïard quatriesme, qui fit tant de grandes entreprises, voulant monstrier en quelle sorte de gens il auoit plus d'assurance, quitta son cheual, & se mettoit à pied parmy l'infanterie. Mais pour monstrier ce que peut vn Roy d'Angleterre, principalement comme cestuy-cy, qui possede maintenant toute l'Irlande, & l'Escoce, j'ay pensé qu'il seroit à propos de mettre icy l'effort du Roy Henry huitiesme, lors qu'il fit l'entreprise de Bologne. Ce Roy passa donc la mer avec vne armee diuisee en trois parties. Il y auoit en l'auant-garde douze mille hommes de pied, & cinq cens de cheual, armez à la legere, & eacores mille hommes de cheual seulement armez de maille, & de tassettes, que le Roy auoit tous vestus de bleu bordé de rouge. L'arriere-garde (veu qu'ils passerent en cet ordre) estoit cõduite par le Duc de Nortfolk, & estoit composee de semblable nombre de gens de pied, & de cheual, vestus de bleu comme les premiers. Entre ceux-cy il y auoit mille Irlandois, couuerts d'vne chemise de lin longue, & estroite, & d'vn manteau par dessus: & quant au reste nuds, avec la teste nuë, & les cheueux longs: & ceux-cy estoient armez de trois dards, & d'vne longue espée, & auoient vn grand de fer en la main gauche, qui estoit long iusques au coude. Quand ils viennent au combat, ils se retroussent fort haut, & sont fort accoustumés, & exercez à la course. Le corps de la bataille, où estoit la personne du Roy, estoit de vingt mille homes de pied, & deux mille cheuaux Anglois, tous vestus de rouge, bordé de jaune. Ils menoient apres eux cent gros canons, outre les petites pieces. Ils auoient encores mené sur des chariots cent moulins, dont le chacun tournoit avec vn chenal, & venoit à moudre le bled; & encores sur les chariots ils auoient des fours, où leur pain se cuisoit. Le nombre des chariots estoit si grand, qu'ils en entouroient, & fermoient toute l'armee.

en façon de tranchées; & pour tirer ces chariots, & l'artillerie, & conduire le bagage, il passa de l'Isle en terre ferme environ vingt cinq mille chevaux, & outre les viures de toutes sortes, on y mena quinze mille bœufs, outre vn nombre infiny d'autres bestes. Ce seroit vn trop long discours de vouloir specifier par le menu la grande quantité d'eschelles, ponts, balles, pouldres, munitions, bois, & autres choses appartenantes aux factiōs militaires, dont ils estoient fournis, n'ayans laillé en arriere vne seule chose de toutes celles qu'ils estimoiet nécessaires. Toutes fois quant aux vaisseaux, ceux qui estoiet entretenus ordinairement, sont beaucoup diminuez, veu qu'il n'y en a pas guieres plus de quarante, d'autât qu'ou par negligēce, ou pour la trop grande despēce, il y en a eu partie de vendus, & partie qui ont esté rendus malpropres à la nauigation. Mais il faut cōsiderer que ce peu qui reste, avec l'autre peu des particuliers des subjets, dont le Roy se sert en toutes occasions, comme des siens propres en les payant, de mēme qu'il fait des estrāges quand la necessité le presse: tous ces vaisseaux, dis-je, suppleent non seulement à la defēce, mais seroient mēmes en vn besoing capables d'attaquer, & d'offencer, veu qu'il court vn bruit qu'on en trouue d'espars en diuers endroits de ceste Isle, que grands, que petits, propres à seruir, & aller contre l'ennemy, en si grand nombre, que s'ils estoient mis ensemble, ainsi qu'on pourroit faire aysement en vn besoing, à vn simple commandement du Roy, ils monteroient à vn grand nōbre, les Anglois disent de quatre cens. Mais posons le cas qu'il n'y en eust qu'un nombre mediocre, il y en auroit sans doute tant, qu'en arinant vne partie de soldats, d'artillerie, & de toutes les munitions, & armes requises, comme on pourroit faire sans peine (veu que ce Royaume ne porte enuie, pour le regard de toutes ces prouisions nécessaires, à nul autre) s'ils n'attaquoiet personne, pour le moins ils ne craindroiet pas, se mettant sur la defēce, aucune force qui les voulust assaillir.

Pour les hommes de faction, on tient que quand il faudroit faire vn effort, on en armeroit bien vingt cinq mille, de corselets, & armes blanches; ie dis quand à ceux que le Roy seul peut armer; veu que si on y adjoistoit ceux des Seigneurs & Barons particuliers, dont il n'y en a aucun pour petit qu'il soit, qui à proportion de sa suite, & de ses moyens, ne soit assez pour ueu pour armer vn bien grand nombre, iusques là mēme qu'on dit, qu'il y en a qui en peuuent armer des milliers, comme les Comtes d'Amby, de Sarisbury, de Vvestmerlande, & sur tout celuy de Pembrok, encores que ceux-cy ne fussent pas tous soldats experimentez, toutes fois estat en compagnie de soldats pratics, & exercez (d'autant qu'il en sort plusieurs de ceste nation, ainsi que des autres, qui s'en vont deçà delà aux guerres) ils seroient en toutes choses de grands effets pour l'inclination naturelle qu'ils ont à la guerre: & ceux là mēmes qui seroient de farmer, seroient pour la mēme raison grande preūue de leurs personnes. Pour tout le Royaume d'Angleterre lors qu'il n'estoit pas vny à l'Escoffe, la mer le rendoit assez fort de tous costez contre toutes les autres nations, hormis contre les Escossois, qui sont dans vne mēme Isle. Mais les Anglois auoiet assurez la frontiere avec vne garnison de quinze cens soldats distribuez en quatre places, c'est à sçauoir vne partie à Baruk frontiere du costé de Leuāt, allie à la bouche du fleue Medo, place forte, & de grand trafic pour la pêche des saumons, vsurpee anciennement sur les Escossois, & tousiours retenuē par les Anglois: vne autre partie en la ville de Carled, frō-

tiere du costé du Ponent, & le reste en deux autres places de moindre importance, assises entre ces deux, l'une appellee Orche, & l'autre Vvark, entre la ville de Duram, qui est vn peu plus esloignee, & toutesfois renommee entre les Anglois, d'autant qu'encores qu'on n'y tiene des soldats payez ordinairement, toutesfois estât fort peuplee, elle a tousiours esté tenuë pour vn des principaux ar rests des courses des Escossois. Voila tout ce qui se peut dire des forces d'Angleterre. Il est à propos que nous parlions maintenant de la conduite, & gouuernement de ce Royaume, veu que ce ne seroit pas assez qu'il fust riche, fort, & peuplé, s'il n'estoit aussi bien gouuerné, puis qu'on sçait assez que plusieurs Republicques qui ne manquoient pas de tout ce que nous auons remarqué en ce Royaume, se sont neantmoins perdues par faute de la conduite qui leur estoit necessaire.

GOVERNEMENT D'ANGLETERRE.

LA Couronne d'Angleterre est successiuement hereditaire à ceux qui sont plus proches du sang, & lors que les males manquent, les femmes succedent, & sur cecy les Anglois alleguent ce qui est dit aux Nombres, à sçauoir, que quand l'homme mourra sans enfans males, la succession appartiendra aux femmes, dont les bastards sont toutesfois exceptez. Mais ceste coustume n'est aucunement receuë en France, pour raison de la loy Salique faite jadis par Pharamond premier Roy des François, l'an 422. qui ne permet pas que les femmes succedent. Or le Royaume est diuisé en quatre sortes de personnes, c'est à sçauoir nobles, bourgeois, hommes liges, ou legaux, & artisans. On compte entre les nobles en premier lieu le Roy, puis les Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, qui sont nommez par excellence, Seigneurs, & hommes nobles; & ceux-là sont suiuis des Cheualiers, des Escuyers, & autres nobles qu'ils nomment *Gentlemen*. Les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, reçoient ces qualitez du Prince, ou prennent celle du pere qui a porté quelqu'vn de ces tiltres: car le fils aisné d'vn Duc du viuant du pere sera nommé Comte, & le fils d'vn Comte Vicomte, ou Baron; les autres enfans des Gêtilshommes sont appelez Escuyers: mais on appelle communement Seigneurs les enfans des Ducs, & des Marquis, de mesme que les fils aisnez des Comtes. Il n'y a au reste personne qui puisse estre Baró, s'il ne peut tirer de son reuenu annuel mille marcs d'or. Il n'y a personne qui naisse Cheualier, non pas mesme le Prince de Galles. Au reste les Cheualiers sont faits ou auant le combat pour leur donner plus de courage de bien faire, ou bien apres le combat lors qu'ils ont rédu quelque preuue signalee de leur valeur; ou bien pour quelque bonne esperance qu'on a d'eux en temps de paix. Mais ils ne sont pas tous faits d'vne mesme sorte: car les vns sont faitz de la main du Roy, les autres par son mandement & autorité, les autres de la main, & par l'election du General d'armee, qui les trouue dignes de cet honneur. Et lors que quelqu'vn est fait Cheualier, il est à genoux, & reçoit vn coup sur les espaulles, ou sur le dos, de l'espee nuë, puis on luy dit, *Soyez Cheualier au nom de Dieu*. A quoy l'on adjoistoit autrefois, *de saint Georges*; & auant qu'il se leue on luy dit, *Adancez*. Les Cheualiers du Bain sont faits tels aux sacres des Roys, avec de longues, & curieuses ceremonies. Les Cheualiers Porte-enseignes sont faits en l'armee, & peuent apres cela mettre leurs armes en

mes en leurs drapeaux, de mesme que s'ils estoient Barons; mais c'est ordre est
preique perdu en Angleterre. Or de quelque rang de Cheualiers qu'un hom-
me soit, la femme est aussi tost appellee Dame, aussi bien que celle d'un Ba-
ron: mais quant au mary, il n'a plus le nom de Baron, ains on adjoûte à son
nom ce mot de *Seigneur*, qui signifie Seigneur, de sorte qu'il sera appelle, Seigneur
Pierre, Jean, &c. Quant aux Cheualiers de la lartiere, leur ordre a esté in-
stitué par Edoüard III. & c'est celuy qui est plus honorable en Angleterre. xxvii.
Je n'en diray pas le subject, pource que c'est chose trop rebaruë. Et d'autant
encores que cet ordre n'est pas tant vue espece de police, qu'un ornement du
Royaume; j'en quitteray le discours pour venir aux autres personnes. Les
Escuyers nommez en Anglois *Esquier*, ou vulgairement *Squire*, sont ceux qui
portent la marque de leur noblesse en leurs armes, & l'on tiët que ce nom est
venu de l'escu qu'ils portoient deuant les Cheualiers, ou Seigneurs; & leur
fut donné pour les distinguer des simples soldats. Les nobles, ou *Gentlemen*,
qui est un mot approchant de celuy de Gentilhomme, sont confusement tous
ceux qui sont tels de race, ou qui le deuenient en quelque façon. Et certai-
nement on deuiet noble en Angleterre bien aisement, veu que tous ceux
qui estudiant aux loix, & qui sont profession des Arts liberaux, & ne viuent
pas de leur trauail, ont le nom de Monsieur, qui doit estre donné seulement
aux Gentilshommes, & Escuyers en Angleterre, & sont estimez nobles. Apres
les Gentilshommes, on met les bourgeois, qui non seulement ont quelque
magistrat en leur ville, mais aussi en peuuent porter la charge. Or il faut que
telles personnes seruent à la Republique aux lieux où elles habitent. Ces
hommes là ne sont guieres estimez aux Comtez, sinon qu'ils sont appelez
aux Estats; & les plus anciennes villes en deputent ordinairement quatre, les
autres deux. La troisieme sorte de gens est de ceux que les loix d'Angleterre
appellent, *Hommes lîges, ou lîgaux*; qui peuuent tirer annuellement de leurs
fonds la somme de quarante sols estrelins, c'est à dire, six liures d'Angleterre,
selon le cours de la monnoye du iourd'huy. Ces gens-cy se declarent ouuer-
tement non nobles, & portent beaucoup d'honneur à ceux qui le sont: mais
ils sont au dessus des gens de mestier, & artisans, qui sont mis au dernier
rang.

Les offices Royaux d'Angleterre sont à vie, & ne peuuent estre ostez, sinon xxviii.
pour crime de leze Majesté, & s'ils ne sont entierement conformes de nom à
ceux des autres Royaumes, & que la charge soit differente, toutes fois ils ont
en leur administration l'autorité que les autres ont aux autres Royaumes.
Les principaux estats sont ceux-cy, le grand Chancelier, le grand Thresor-
rier, ou Intendant general des Finances, le President, le Maistre du petit scel,
le grand Chambellan, le Connestable, le grand Marechal, l'Admiral, & le
grand Seneschal; mais la charge de Connestable, & de Marechal, sont seu-
lement en estre en temps de guerre, ou bien en quelque temps de couronne-
ment, ou semblable ceremonie. Quant aux autres, il faut sçauoir que la Cou-
ronne d'Angleterre s'est renduë en telle sorte maistresse de tous les estats du
Royaume, ou par force, ou par la voye de la Justice, c'est à sçauoir par le
moyen des fautes des Princes, ou par faute d'heritiers, que tous apparti-
ent au iourd'huy au Roy; & combien que quelques lieux soient sous quel-
que Prince, veu qu'il y en a encore quelques-vns, bien qu'en petit nombre,
toutes fois on recourt en dernier ressort au Conseil du Roy, & les Seigneurs

n'ont aucune puissance sur leurs sujets, apres qu'ils leurs ont payé ce qu'ils leur doiuent annuellement, qui est vne somme d'argent à tant pour telle, veu que les peages, daces, gabelles, & tailles appartiennent au Roy. Toutes les principales villes du Royaume sont gouuernées par les officiers du Roy, & au lieu qu'autrefois elles ont eu des Seigneurs absolus, auourd'hui il n'en reste autre memoire que le tiltre des lieux que le Roy garde encores, en honorant quiconque il luy plaist, adoustât à ces tiltres quelque petit reuenu, sans toutesfois que ceux qui ont ces tiltres ayent aucune sorte de iurisdiction aux lieux ou pays dont ils portent le tiltre, & s'il y auoit à faire quelque chose (qui sera tousiours bien peu) ce sera comme pour les fonds, decimes, & d'oboles semblables, sans qu'il se puille mesler du gouuernement entier. Les tiltres que le Roy donne sont de Duc, de Marquis, de Comte, de Viconte, de Baron, & quant au tiltre de Milord, il s'esteint avec ceux qui l'ont, sinon qu'ils eussent esté du Parlement, veu qu'alors le tiltre passe aux fils aînez, & ainsi de main en main, le fils estant du Parlement. Et lors que quelques autres ont vn tiltre pour le respect du pere, ils ne peuuent estre du Parliemēt tandis que le pere est viuant, encores que le tiltre soit de Comte, ou de Baron. Lors qu'un Duc vient à mourir, le fils aîné ne se nomme pas toutesfois Duc tout aussi tost, ainsi que porte la coustume des autres Estats, & Royaumes: mais il est necessaire que le Roy le face tel, ce qu'il fait avec certaine solemnité, veu que celui qui doit succeder au pere, se presente au Roy, qui luy ceint l'espee, & luy met la couronne sur la teste, avec plusieurs autres ceremonies: & il fait le mesme pour le regard des fils de Ducs, & de Comtes; toutesfois ceux-cy n'ont autre nom que de Milords durant la vie de leurs peres; & les fils des Vicontes, & des Barons sont nommez simplement chacun de leur nom. Lors que les tiltres sont en vne maison, & que le Roy les a donnez vne fois, ils ne se peuuent iamais perdre, si ce n'est en cas de quelque grande faute, veu qu'en ce cas, celui qui a le tiltre le perd aussi bien que tous les descendans, & lors que ceste priuation arrive, ils nomment cela estre priué de sang, qui veut dire en effect qu'ils sont priuez de noblesse; & depuis cela le Roy en ioiit tousiours, sinon en cas que le priué fust remis: ce qui arrive quelquefois, comme il s'est veu en Pole, au Duc de Norfolk, & en Courtenay, veu que le sang, comme ils disent, & les biens ont esté restituez à tous trois: mais cela ne se peut faire qu'en l'assemblée des Estats, non plus qu'ils ne peuuent estre priuez que de mesme sorte.

ceux d'Angleterre
 Au reste les loix d'Angleterre ont deux choses, c'est à sçauoir le iugement, & la pratique. Il faut aussi considerer en cela les personnes, les lieux, les choses, & les manieres, ou moyens. Ces personnes sont les Notaires publics, les Aduocats, & les Iuriconsultes. Les Notaires dressent les actions, les decrets de la Court, les rapports, & les Sentences, & les mettent par escrit. Les Aduocats, comme bien versez en la science du droit, preparent le procez aux Iuriconsultes. Les Iuriconsultes sçauants par routine, & experience, de l'ordre & façon de poursuire le procez, dressent les formules sur les affaires de leurs clients, ou parties, ils veillent à leurs demandes, à fin que le retardement, & la nonchalance ne leur prejudicent, & mettent le procez en estat d'estre iugé. Les lieux qui seruent aux iugements sont les Cours, où l'on fait les loix, & les Sentences, c'est à sçauoir les Parlements, ou Estat, la Cour du Chancelier, les Sieges Royaux, les Greffes, la Chambre des Comptes, la

Cour des pupils, la Chambre estoillee, la Cour des Requestes, & la Duché de Lenclastre.

Toute la force de la puissance absoluë est aux Estats, qui abrogent les anciennes loix, en introduisent de nouvelles, changent les droicts, & possessions des hommes priuez, & legitiment les bastards, & changent les poids, & les mesures, prescriuent le droict de succeder au Royaume, ordonnent des tailles, donnent grace des crimes, redressent les familles abbatuës par les fautes des predecesseurs, & ont puissance de mort & de vie sur ceux que le Roy remet entre leurs mains. Les Officiers des Estats sont les Orateurs, deux Gressiers, & les Arbitres. L'office del'Orateur est de proposer, & ageancer avec vn beau langage les requestes, ou remonstrances qui sont presentees aux Estats. Les Gresses gardent ce qui a esté arreste aux Estats, tant ce qui est imprimé, que ce qui n'est pas publié, & qui n'est qu'au profit des particuliers. Les Arbitres sont ceux qui ont esté tenus par les Seigneurs, & citoyens, pour habiles hommes, & capables de cognoistre de ce qui est proposé dans les remonstrances, & d'en determiner. Or la façon d'assembler les Estats est telle, que le Prince enuoye des lettres par tout, aux Ducs, Marquis, Barons, & autres Seigneurs, ou laiz, ou Ecclesiastiques, qui ont droict de donner leur voix, & tous se doiuent trouuer aux Estats quarante iours apres. Et le Roy enuoye aussi des lettres aux Vicomtes des Prouinces, pour eslire deux Cheualiers en l'assemblée des Estats Prouinciaux, afin de dire leur aduis pour tout le reste. Le Roy en vne salle haute où il est assis au milieu de la salle en vn siege digne de luy, & vn peu esleué; le Chancelier est assis vn peu plus bas, plus pres du Roy que nul autre: les Archeuesques, & Euesques sont à sa main droicte, & les Ducs, & Barons à la gauche. Les Iuges sont au milieu entre ces deux rangs, & aussi les Secretaires du Roy, assis selon la custume, sur des sacs de laine, Cependant les Cheualiers, & habitans du Parlement (car c'est le nom qu'ils ont, & sont au nombre de trois, ou quatre cents) sont appelez en vn autre lieu separement, & apres qu'ils ont declare par quelle Prouince, ou ville ils sont deputez, on leur commande aussi tost d'eslire vn homme capable, & discret, qui soit Orateur des Estats, & de le presenter au Roy, deuant lequel il harangue, & le Chancelier luy respond. L'Orateur demande que l'Assemblée d'embas iouisse des priuileges anciens, & que le Roy ne se falche pas s'ils disent leur aduis librement, & plusieurs autres choses, & le Chancelier respond selon qu'il iuge estre necessaire. Et quelquesfois deux iours se passent en ces actions, & harangues. Outre le Chancelier il y en a vn qui lit les remonstrances, qui sont receues, ou reiettes selon la pluralité des voix; & si la pluralité des voix l'emporte touchant vne nouvelle loy, le Lecteur escrit au desoubz la remonstrance en François; *Soit baillé aux communs*: & lors qu'il leur semble; ils font porter au peuple ces remonstrances par quelques vns de ceux qui sont assis sur les sacs de laine, qui estas entrez dans la maison, apres auoir demandé permission, parlent ainsi à l'Orateur des Estats, *Excellent Seigneur* Orateur; il a semblé bon pour la Republique au Senat, & aux Peres authents, que cecy ayt vigueur de loy, & ils vous prient instamment d'aduiser ce qui sera expedient de faire. Puis estans parttis, & les huys estans clos, l'Orateur rapporte ce qu'ils ont dit, & si l'on n'est cependant empesché à d'autres affaires, l'Orateur demande curieusement leur aduis sur ceste remonstrance. Au reste il n'est permis à ceux qui sont assemblez, de s'entredire des iniures, ou de se

*In vno conuocantur
statim in Angliam
comitia*

railler l'un de l'autre. Les Estats ne le tiennent plus depuis que midy est sonné. Si le peuple a pour agreable ce qui a pleu aux Senateurs; il le confirme avec vne telle souscription, **LES COMMUNS ONT ASSENTEZ**; c'est à dire que le peuple y a consenty: & au contraire, si le Senat a pour agreable ce dont le peuple est auheur, on écrit, **LES SEIGNEURS ONT ASSENTEZ**. Et quand le Senat & le peuple ne sont pas de mesme aduis, on élit quelques vns des deux maisons pour debattre ce d'oit il est question; & proposer par ensemble leur aduis, & bien souuent apres cela l'un s'accorde à l'opinion de l'autre. De sorte que rien ne peut auoir force, ny vigueur, sans estre approuué des deux maisons, & mesme cela n'est pas suffisant, si le Prince ne le confirme le dernier iour. Lors le tiltre de chaque ordonnance porte, *Il a esté ordonné, &c.* Et l'on obserue que le Prince l'approuue de sa propre bouche en François; **LE ROY LE VEULT**: & lors toutes les ordonnances d'Angleterre sont acheuees, & imprimees aussi tost, hormis quelques priuileges qui concernent les particuliers. Et lors que le Roy ne veut pas quelque chose, ou la veut abolir, il dit seulement: **LE ROY S'ADVISERA**.

Au reste le Roy d'Angleterre absout de tout crime de sa propre authorité, combien qu'aut refois quelques Comtes, & les Princes de Galles se soient attribuez ce droit. On ne parle point au Roy qu'en se jetant deuant luy à genoux, & personne mesme ne s'ose pourmener dans l'antichambre, encor que le Roy n'y soit pas, non plus qu'en France. Et il y a encore vne chose, qu'encore que le Roy soit absent on n'y ose demeurer sans estre descouuert, principalement s'il est Anglois, car vn estrangier est le plus souuent excusé, comme ne sçachant pas la coustume. Il y a trois sortes de iugement en Angleterre, c'est à sçauoir des Estats, du duel, & des assemblees iuridiques. La façon de donner la Sentence aux Estats en tous faits, est toute semblable à celle que j'ay desjà dit. Pour le duel, il n'est pas maintenant en v'sage, toutesfois il n'est pas du tout desfendu, de sorte que les Anglois tiennent qu'on ne le refuseroit pas à vn homme qui le demanderoit iustement. On en void la forme aux Commentaires de Briton. Ces deux premieres sortes de iugement sont absolues, & sans appel, de mesme que ce que les Iuges arrestent en leurs assemblees. Les Sieges Royaux sont ainsi nommez, pour ce que les Roys d'Angl. ont accoustumé de s'y aller, & que toutes les causes qui concernent la Couronne, & qui se plaident à l'instance du Roy, y sont expedies. Le principal Iusticier d'Angl. iuge en ceste Cour avec les autres asseurs. La Cour des actiōs ciuiles est celle où se plaident les procez des particuliers, nez de quelque partie du droit d'Angleterre. Il y a en ceste Cour vn Iuge principal, avecq. asseurs. Les ordonnances des Magistrats, ou des Iuges, sont executees le plus souuent par les Vicōtes. Il y a aussi la Chambre des Comptes, où se rapporte tout ce qui concerne les finances du Roy. Quant aux supplices, il n'en ont guiere d'autre en Angl. contre les homicides, assassins, raiuiseurs, & semblables crimes, qui ne sont pas de leze Majesté, que de les pendre, & c'est presque chose de tout inu'sitee de donner la question à vn homme, luy trencher la teste, le mettre en quatre quartiers, & le mettre sur la roue. Le Iuge n'a pas puissance d'amoindrir, ou augmenter la peine; c'est chose qui doit estre rapportee au Prince & à ceux de son priuē Conseil, par le commandement desquels on laisse les corps des voleurs pendus, iusqu'à ce qu'ils pourrissent, combien que ce soit ordinairement la coustume d'enterrer ceux qui sont executez. Si la femme a tué son mary, ou

355X.
Jurisdiction des Juges
en Angleterre.

Supplicium in
Anglia.

aa brusle toute viue: si le seruiteur a tué son maistre, il est mené sur vne claye
 su lieu du supplice, & ils appellent cela *Petit treason*. Si on s'est essayé d'empoi-
 sonner, on n'en meurt pas, pource que le Prince n'a pas perdu son subiect.
 Quand quelque meurtre a esté commis, tous ceux qui y ont assisté sont prins
 pour homicides, & condamnez à la mort. On punit les traistres en ceste sorte: 4
 premierement ils sont pendus, & estans viuants on leur arrache les boyaux,
 puis on leur trenche la teste avec vne hache, & ayant mis leurs membres en
 quatre quartiers, on les met en diuers lieux sur des pieux. Les Ducs, Marquis,
 ou Barons qui sont du Parlement, ont ce priuilege qu'estans accusez de crime
 de leze Majesté, ils sont iugez par leurs semblables.

Il ya vne autre Cour en Angl. terre, qui n'a pas sa semblable en lieu que ie xxxi.
 sçache. Lors qu'on rend le droit à Yvestmonstier, le iour auparauant que les
 Assises finissent, le Chancelier, les Barons, & tous ceux qui sont du Conseil
 priuè du Roy, & pareillement les Iuges, c'est à sçauoir les deux principaux Iu-
 sticiers, depuis 9. heures iusqu'à 11. ont accoustumé s'asseoir en certain lieu
 qui est nommé, la Châbre estoillee, ou à cause du grand nôbre de fenestres qui
 y est, ou à cause que le plancher est semé de plusieurs estoilles dorées. Ceste
 Cour a esté introduite pour iuger des choses faites par violence, & pour ar-
 rester l'insolence des plus puissants, qui sont obligez d'y venir respondre en
 personne, & s'ils ne se iustificēt bien, ils sont enuoyez en prison pres d'un rui-
 seau qui se nomme *Fleete*, d'où il sort en peu de tēps par le moyen de ses amys,
 avec promesse de viure deormais plus paisiblement; & lors il est condamné
 à l'amende enuers le Roy, & à tous despens, dormages, & interests enuers sa
 partie. Elle fut establie au temps que le Cardinal Vvolens Eueſque d'Yorc
 fut Chancelier d'Angleterre. Ceux qui presidēt en ceste Cour sont le Chan-
 celier, l'Intendant general des finances, tous les Conseillers, & tous les Barons.
 La pluralité des voix l'emporte. Les peines ordinaires sont la prison, & l'a-
 mende pecuniaire. Il ya encore la Cour des pupils, qui iuge tout ce qui con-
 cerne les orphelins: & en la Cour de la Duché de Lenclastre, les actions per-
 sonnelles, & reelles, qui concernent en quelque sorte que ce soit, les fonds de
 la Duché, sont debatuez. La Châbre des Requestes void les requestes, & plain-
 tes presentees au Roy, hors desquelles elle ne peut donner aucun iugement:
 & s'appelle la Cour des pauures, pource qu'il faut que ces Iuges rendent
 droit sans salaire: elle est aussi appelée Cour de conscience.

Il ya encores la Cour d'Eglise, nommée aussi Cour de Chrestienté; & les xxxii.
 Archeuesques & Euesques qui y presidēt, ont vne iurisdiction particuliere,
 principalement en quatre sortes de causes, veu qu'ils cognoissent des testa-
 ments, & laiz testamentaires, des decimes, des mortuaires, & des nopces,
 & de l'adultere, ou fornication, bref de tout ce qui concerne la conser-
 uation de l'ordre, & ornement de l'Eglise, & qui appartient à l'entretien de
 la Religion. Voila l'ordre de la justice d'Angleterre, & la façon de la-
 quelle elle est gouuernee. Mais auant que ie mette fin à ce discours, ie
 vous veux dire en vn mot de ceux qui sont condamnez à la mort. Quand xxxiii.
 l'on fait iustice de quelqu'un en Angleterre, & qu'on le meine pendre, tous
 les parents ont accoustumé de se trouver presents à la mort: & apres
 qu'on l'a mené par la ville sur vn chariot, on le conduit en fin au gibet, où
 l'on le pend en luy mettant au col vne chaine de fer, large de trois
 doigts. Et pource que ceste chaine ne le peut si promptement estrangler,

à cause de sa largeur, les parents courent soudain, & le tirent tant par les pieds qu'il meurt; & estiment faire en cela vn bon office, & digne de ce qu'ils luy font. Cela est permis par la Iustice, à cause qu'on en a trouué tel, qui est demeuré pendu depuis le matin iusques au soir sans estre mort, en dâger de perdre tout ensemble le corps, & l'ame. Nous auons assez discouru maintenant du gouuernement politique, voyons maintenant comme on s'y porte aux choses qui concernent la Religion; & le seruice de Dieu, qui sont les principaux ^{deuoirs} des Republiques bien ordonnées.

RELIGION D'ANGLETERRE.

Les Anglois, selon quelques vns, receurent la Religion Chrestienne de Ioseph d'Arimathie, & puis du Pape Eleuthere, par la predication de Fugace, & Damian, qui baptiserent le Roy Luce, & vne bonne partie des gens, enuiron l'an de nostre salut 180. Mais l'Isle ayant apres esté occupée par les Anglois Saxons, le grand Gregoire Pape y manda Augustin, & Melite, & plusieurs autres de l'ordre saint Benoit, qui y renouellerent la foy, & y conuertirent Etelbert Roy de Kent, enuiron l'an 506. Depuis ce temps là, iusques à l'an 1534. l'Angleterre n'eust iamais autre foy que la Catholique Romaine, & mesme lna Roy d'Angleterre fort puissant, rendit son Royaume tributaire d'vn denier pour feu au saint Siege. Or Henry VII. Roy d'Angleterre maria son fils aîné Artus à Catherine fille de Ferdinand d'Aragon, & d'Isabelle de Castille, qui regnoient lors en Espagne. Mais le mariage ne fut pas consumé, à cause de la mort d'Artus; apres le deceds duquel pour le bien de la paix entre l'Espagne, & l'Angleterre, Henry puîné d'Artus, avec dispence de Iules II. espousa la mesme Catherine, & en eust en vingt années qu'il vescu avec elle, trois enfans mâles, qui moururent ieunes, & deux filles. Mais il aduint que Henry commença de perdre l'affection qu'il portoit à Catherine: de quoy le Cardinal Volse homme arrogant, & ambitieux, & qui n'aymoit pas la Royne; s'estant aduillé, commença de luy mettre quelque scrupule en la teste, sur son mariage, à cause du premier qui auoit esté cōtracté avec Artus: & ce qui pouuoit encores ce Cardinal à persuader ce diuorce au Roy, c'estoit la haine qu'il portoit à Charles V. nepueu de Catherine, pour l'opinion qu'il auoit que Charles auoit empesché qu'il ne fust créé Pape.

D'ailleurs; le Roy aymoit esperduement Anne de Bolen, quel'on croyoit toutesfois communement sa fille. Plusieurs Theologiens des Vniuersitez de la Chrestienté escriuirent sur ce subiect, les vns contre Henry VIII. les autres à son aduantage, estans gagez par argent. Entre autres choses ceux qui luy contrarioient disoient que ceste separation estoit fondée sur la loy diuine, pource que Onan auoit espousé Tamar, qui auoit esté femme de son frere aîné: & la loy Mosaique veut qu'vn frere prenne la femme de l'autre decédé sans enfans; si bien que ce mariage estoit estably sur la loy positive. Mais en fin Henry VIII. leua le masque, & despescha à Rome à Clement VII. Estienne Gardiner, & François Brian, pour traiter du diuorce. Le Pape remit le iugement de cecy à certains Cardinaux, & Theologiens, qui respoindrent que le mariage estoit bon, & valable, & ne pouuoit estre dissout. Toutesfois Gardiner obtint du Pape pour Iuges deux Cardinaux, à scauoir celuy de Campengo, & celuy d'Yorc, & que la cause se debattoit en Angleterre. Mais apres

qu'on eust longuement disputé, & plaide pour l'un, & pour l'autre, la Royne appella au Pape, disant que les Iuges estoient obligez au Roy, l'un pour l'Euesché de Vinton, & l'Archeuesché d'Yorc; l'autre pour l'Eglise de Salisbery. A ceste cause le Pape defendit aux deux Cardinaux de proceder outre, & ordonna que Paul Capizucco Doyen de la Rote, luy enferoit le rapport. Le Roy voyant la grande difficulté de l'affaire, & le peu d'espoir d'un bon succès, tourna son desdain contre l'Archeuesque d'Yorc, qui l'auoit mis en ceste peine, & le despoüilla de l'estat de Chancelier, & de l'Euesché, & luy osta mesme vn Palais qu'il auoit basti à Londres, & le confina premierement en vn village, puis en son Eglise d'Yorc, & depuis ayant ordonné qu'on le menast prisonnier à Londres, il mourut miserablement en chemin. Mais pour tout cela, il ne laissoit pas d'aymer autant que iamais Anne de Bolen, & d'envoyer Cranmer à Rome pour defendre sa cause. Cependant Guillaume Varan Archeuesque de Cantorbry, qui auoit tousiours defendu, comme il deuoit, le mariage de la Royne, vint à mourir, & le Roy à la sollicitation de Thomas Bolen pere putatif d'Anne, & mesme de ladite Anne, mist Cranmer en la place du defunct, à la charge de prononcer, mesme contre l'autorité du Pape, le mariage nul, & illegitime. Aussi tost il vint iusques là que de faire accuser les Ecclesiastiques d'auoir recogneu l'autorité des Legats estrangers, & declara que tous leurs biens luy estoient confisquez; tellement qu'il induisit le Clergé, abandonné des Barons, & des Archeuesques, à le supplier de se contenter pour peine de ceste faute, de quatre cens mille escus, en leur quittant le reste; & ce fut de là que prit origine le tiltre qu'il prit de chef de l'Eglise d'Angleterre. En fin il espousa secretement Anne de Boulon, donnant à entendre au Prestre nommé Roland; qu'il auoit permission du Pape de ce faire. Aussi tost apres Catherine fut confinée en certain lieu escarté, avec trois Damoiselles. & incouinent la Cour fust pleine de flatteurs, qui pour plaire à Anne, commencerent à se mocquer des Prestres, du Pape, & des Sacrements. Les heretiques d'autre part voyans ceste occasion, s'essayèrent en toutes sortes de prouigner leur nouvelle opinion; & pour ce, ils firent induire le Roy à se faire iurer l'obeyssance qu'on promettoit au Pape, & pour obtenir cela plus facilement, ils se contenterent qu'il adoustant au sermēt ceste clause, *Entant que la parole de Dieu le permettroit*. Et avec cēt artifice ils firent tresbucher Iean Fischer Euesque de Rocestre, plein de doctrine, & de pieté. Et le serment estant presté, Cranmer comme ne recognoissant plus le Pape, prononça la Sentence du diuorce entre le Roy, & la Royne, sur la fin de l'an 1532. Ce que le Pape Clement ayant entendu, prononça, mais trop tard, la Sentence diffinitive en faueur de la Royne, declarāt les secondes nopces illegitimes. Lors Henry VIII. (à qui Elizabeth naquit cependant) de despit qu'il eust, osta à Catherine, & à Marie sa fille tous ornemens, & tiltres, & voulut que les Barons iurassent de tenir les secondes nopces pour legitimes, & la fille qui en estoit née pour heritiere du Royaume, & d'en tenir Marie pour arcelose comme illegitime. En mesme tēps il fit mettre en prison Iean Fischer, & Thomas Morus, & plusieurs Religieux de l'ordre saint François, qui ne pouuoient souffrir ce scandale, & fist ordonner en vne assemblee des Estats du Royaume, que personne sous peine d'estre declaré criminel de leze Majesté, n'eust à recognoistre l'autorité du Pape en Angleterre, ou Hie-
xxv.
lande, & qu'on le tint luy-mesme pour chef de l'Eglise Anglicane en terre, &

que pour ceste cause on luy payast les annates, & les decimes des benefices, mesme que ce fust luy qui decidast de tous debats, & reformast les abus, & qu'on n'appellast plus le Pape qu'Evêque de Rome simplement. En fin l'an 1338. il obtint la confiscation de tous les Monâsteres de l'un, & de l'autre sexe, & en distribua les reuenus à plusieurs Gentilshommes du Royaume, afin de les rendre interessez en ce fait. Tellement que les Monâsteres finirent en Angleterre environ l'an 1540. & l'on tient que le nombre des Eglises ruynées estoit de dix mille. xxxvii Finalement ce Roymourut l'an 1546. & ayant pour fils Edoüard VI. il le laissa successeur du Royaume; & Edoüard prit avec le tiltre de Roy celuy de Chef de l'Eglise Anglicane; & ce fut sous cestuy-cy que la Religion Catholique demeura du tout esteinte en Angleterre, par le moyen d'Edoüard Scimer heretique Zuinglien, qui estoit oncle du Roy, qui introduisit aux chaires les Ministres Lutheriens, & autres, iusques à forcer les ieunes gens à les ouyr: & des lors il fut ordonné que l'on celebreroit l'office diuin en langue vulgaire, comme on fait encore. Cependant Marie fille de Henry VIII. & de Catherine, maintint toute seule la Messe, & le saint Sacrement en sa Chappelle. Edoüard mourut dans peu d'années apres son couronnement, & Marie avât vaincu le Duc de Northumbrie, & Jeanne fille du Duc de Suffolc, fut receüe Roïne. Et incontinent elle fit annuller le tiltre de Chef de l'Eglise Anglicane, remit les causes spirituelles au iugement de l'Eglise, & Cranmer fut le premier condamné par ceste voye, & fit sortir aussitost d'Angleterre environ trente mille heretiques de diuerses nations, & sectes, & annulla toutes les loix faites par Edoüard contre l'Eglise Catholique, & pour aduâcer mieux la vraye Religion, se maria avec Philippe Prince d'Espagne. Mais ainsi qu'elle travailloit pour remettre ce que les autres auoient destruit, elle deceda dans la sixiesme année de son regne. Elizabeth fille d'Anne de Bolen luy succeda, mais craignant que le Pape, & les Catholiques ne debatissent sa succession, elle fut couronnée avec les ceremonies Catholiques; mais elle chercha de maintenir son auctorité par le moyen de l'heresie, & ayant premierement imposé silence aux Predicateurs Catholiques, elle xxxviii ouurit les ports, & les portes de l'Isle aux heretiques. Elle fit apres assembler les Estats, où elle voulut estre nommée Souueraine, tant au spirituel qu'au temporel en tous ses Estats, & voulut que chacun la recogneut pour telle, excepté les Barons, afin qu'ils ne se missent en armes, & ne s'unissent avec le Clergé; & la peine à qui refuseroit de iurer estoit la premiere fois de la confiscation de tous ses biens, & de prison perpetuelle; & la seconde, de la vie. Par ce moyen elle s'appropriâ les annates, & les decimes, abolit la Messe en son pays, & tout exercice de la Religion Catholique, ordonnant pour peine à ceux qui ouyeroient la Messe, ou administreroient le S. Sacrement, qu'ils payeroient la premiere fois 200. escus, ou tiendroient prison six mois, & pour la seconde 400. escus, ou seroient vne année entiere en prison; & la troisieme que tous leurs biens seroient confisqueés, & eux detenus en prison à perpetuité. Et l'on vîd soudain le lendemain de la feste S. Jean Baptiste, l'an 1559. cesser les Messes, & le diuin office par tout le Royaume. Ce seroit chose superflüe de traiter de son proceder à l'endroit des Catholiques, puis que toute l'Europe en est abreuee. Il me suffira de dire que Jacques VI. luy ayant succedé, il a esté dressé un liure de Constitutions Ecclesiastiques, qui monstre assez la Religion qu'on y tient. Je vous en diray donc les points principaux en peu de paroles.

Premierement il est dit que le Roy d'Angleterre sera recogneu en tous ses Estats pour Chef de l'Eglise Anglicane, & que celuy qui en doutera, soit tenu pour excommunié: de mesme que celuy qui dira que la forme de la Liturgie establie en l'Eglise Anglicane, & comprise au liure des prieres publiques, & de l'administration des Sacremens; est vn service corrompu, superstitieux, & illicite: & pareillement quiconque dira que quelque vn des 39. articles arrestez au Synode tenu à Londres l'an 1562. est superstitieux, ou erronné en quelque sorte, comme aussi celuy qui blasmera les ceremonies d'Angleterre, & la discipline des Archeuesques, Euesques, Doyens, & Archidiaques, & la façon de les ordonner; & semblablement ceux-là sont excommuniés par leurs ordonnances, qui assureront qu'il est permis à quelque ministre que ce soit, ou à vn lay, ou à quelques vns des deux ordres assemblez, d'ordonner des choses Ecclesiastiques sans l'autorité du Roy.

Il est aussi dit que l'on obseruera les Dimanches, & les autres iours de feste, suyuant l'institution de l'Eglise Anglicane, c'est à sçauoir en oyant lire, & prescher la parole de Dieu, en faisant des prieres publiques, & priuées, & en confessant les pechez à Dieu, que la Liturgie publique sera leuë, ou chantée aux iours, & vigiles marquées au liure des prieres publiques; que la Litanie sera recitée par les Recteurs, Vicaires, Ministres, ou Curez, en toutes les Eglises Cathedrales; & Collegiales, & en toutes les Chappelles, & que tous les Mercredis, & Vendredis, encores qu'il ne soit pas feste, le Ministre sera prest aux heures ordonnées pour prier Dieu dans l'Eglise ou la Chappelle, & ayant appelé le peuple avec la cloche, recitera la Litanie contenue audit liure, & que tous les peres de famille, principalement qui demeurent seulement loing de l'Eglise deuy lieues, seront obligez d'y assister; ou d'y enuoyer au moins quelqu'un de leur maison, capable d'assister: le Ministre durant les prieres; que la forme, & les ceremonies de la Liturgie, & de la Cene; seront obseruees par toutes les Academies, & qu'en icelles les escoliers, & prefects y seront de leur plus en leurs Eglises, & Chappelles, aux Dimanches, & iours de festes: que tous se mettront à genoux lors qu'on dira la confession, & les Litanies, & autres prieres; & qu'ils se tiendront debout lors qu'on dira le symbole: que tous les Oeconomes des Parroisses, apres auoir pris conseil du Ministre pour ce regard, tiendront prest la quantité de pain de seigle, & de bon vin, qui semble necessaire pour le nombre des communicants, au iour de la Cene qui sera ordonné, aux despens toutesfois des parroissiens; & que ce vin sera porté sur la table en vn vaisseau, qui sera pour le moins d'estaing; que l'on fera pour le moins la Cene trois fois l'année: que ceux qui administreront la Cene aux Eglises Cathedrales, seront parez de leurs Chappes aux festes solennelles: que ceux qui sont publiquement recogneus atteints de quelque peché qui leur est ordinaire, seront rejettez de la Cene: que tous feront la Cene en leurs parroisses; que les peres ne pourront estre par teins de leurs enfans, ny pareillement les enfans incapables de le Cene: qu'on fera le signe de la Croix sur les enfans en les baptisant, sans aduouër toutesfois que ce signe soit de l'essence du baptesme, & que l'enfant est fait Chrestien sans le signe de la Croix, aussitost qu'on dit, *Te se baptize au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit.* Que quand on deura ordonner des Ministres, il faudra en joindre vn ieuine; & qu'un Euesque ne fera pas en mesme iour, & tout à la fois vn homme Diacre, & Prestre: & outre ce, qu'aucun ne pourra estre fait Diacre,

ny Prestre, s'il n'a quelque lieu arreté pour exercer le Diaconat, ou la Prestrie en quelque Eglise Cathedrale, ou Collegiale, ou s'il ne montre qu'il est designé Chappellain, en quelque College de Cambridge, ou d'Oxford, ou bien qu'il est Maistre aux Arts depuis cinq ans. Que si vn Euesque reçoit quelque vn qui n'ait aucun de ces tiltres, il sera obligé de luy fournir tout ce qui luy sera besoing, iusques à ce qu'il l'ayt pourueu en quelque Eglise. Que s'il refuse de ce faire, il sera suspendu pour vn an, par l'Archeuesque assiste d'vn Euesque, du pouuoir d'ordonner des Diacres, & des Prestres. Qu'on ne receura personne sans l'interroger, & examiner; qu'on ne donnera les Ordres à aucun, si premierement il n'accorde ces trois articles, que le Roy est Souuerain en Angleterre, tant pour le regard du spirituel, que du temporel; que le liure de la publique Liturgie ne cōtient rien de cōtraire à la parole de Dieu, & qu'il suiua ceste forme aux prieres publiques, & en l'administration des Sacrements; & en troisieme lieu qu'il approuue le liure des articles de la Religion arrestez au Synode tenu à Londres l'annee 1562. Que ceux qui auront receu les Ordres ne seront admis aux benefices sans de bons tesmoignages de leur suffisance, & bonne vie. Que ceux qui deuront estre admis aux benefices, iureront que leur fait est sans simonie, qu'on dispensera rarement de tenir plusieurs benefices: Que les Doyens des Eglises Cathedrales seront obligez à faire deueñ residence: Que les Doyens, & Prebendaires qui resident aux Eglises Cathedrales, sont obligez de prescher, & que les Prebendaires Beneficiez sont tenuz de demeurer en leurs benefices. Que les Beneficiez legitiment absens de leurs benefices sont obligez d'y auoir vn Curez qui presche. Que les Ministres ne seront admis pour Curez, si ce n'est par l'approbation de l'Euesque, ou de l'ordinaire. Que les Gloses, & les Paraphrases sont defendues en la lecture publique des Escritures aux Ministres qui ne sōt pas admis à la predication. Que la forme de la priere sera imitee des Predicateurs au commencement de leurs sermons. Que la lecture des prieres publiques, & l'administration des Sacrements deux fois l'annee, est eniointe aux Ministres purement Predicateurs; & que les Ministres purement non Predicateurs administrent les Sacrements avec efficace. Que la Confirmation sera celebree en la visite que les Euesques feront de leurs Dioceses, de trois en trois ans. Que les Cathecumenes seront offerts à l'Euesque estant en visite, pour estre confirmez. Que les Ministres n'espouseront aucun sans qu'il y ayt eu des bans, ou que les espoux ayent esté legitiment dispensez. Que les Curez, Vicaires, & Recteurs aduertiront les iours de Dimanche le peuple s'il y a quelques festes, ou vigiles en la semaine suiuite. Que tout Ministre qui aura permission de prescher, s'essayera de reduire les Catholiques refusans qui seront dans sa paroisse, à la Religion d'Angleterre. Que les Ministres ne refuseront à personne le baptesme, & la sepulture, sinon que le defunt soit mort excommunié pour quelque grand crime. Que le Ministre ne pourra differer le baptesme en l'extreme necessité. Que les Ministres seront obligez de garder vn registre de ceux qui seront baptez, qui se marieront, & qui se sōt enterrez. Qu'on ne pourra prescher, ny faire la Cene aux maisons particulieres, & que les Ministres ne pourront aussi celebree de leur mouuement particulier les ieuines publics, & les propheries appellees exorcismes, & ne pourront aussi faire des assemblees particulieres. Que celui qui sera yne fois Diacre, ou Prestre, ne pourra pas apres se rendre lay, & quitter les Ordres.

Qu'on n'enseignera ny en particulier sans congé de l'Ordinaire. Que les Curez habiles seront pieferez aux autres par l'ordinaire. Qu'il y aura dans les Eglises des liures de prieres publiques aux despens des parroissiens, comme aussi des Bibles en grand volume, & des liures d'homelies approuuez en Angleterre. Qu'il y aura aussi des fonds de baptême, & des tables pour la Cene dans les Eglises, comme aussi des chaires propres pour la predication, & des trones pour les aumosnes. Qu'on visitera les Eglises de 3. en 3. ans, & qu'on signifiera les choses dont elles ont besoing, aux Commissaires establis de par le Roy sur ce fait. Qu'on fera des inuentaires des fonds, & biens des Eglises, & qu'ils seront gardez aux Archives des Euesques. Que les Oeconomies, & Inquisiteurs des Eglises, ou les Allistans ne permettront pas qu'on iouë des Comédies, qu'on banquette, qu'on tiëne la Cour seculiere, ny qu'on face la monstre des soldats, ou telle autre chose prophane, aux Eglises, Chappelles, ou Cimetières, ny qu'on sonne aussi superstitieusement les cloches aux festes qui sont supprimees par le liure de la Liturgie publique, ny en leurs vigiles. Que le mariage contracté dans les degrez prohibez sera nul. Que ceux qui n'auront atteint l'age de vingt & vn an, ne pourront contracter mariage sans le consentement de leurs parents. Que les vefues ne seront pas obligees d'auoir le consentement de leurs parents lors qu'elles se voudront remariër. Qu'il ne faut pas ouyr la simple confession des parties pour desfaire vn mariage. Que les Sentences du diuorce, & de la separation ne se donneront qu'aux sieges de Iustice, & que de ceux qui seront ainsi separez, l'vn ne se pourra marier ailleurs, rãdis que l'autre sera en vie. Qu'on descouurira aux Cours ceux qui ayãts atteint l'age de quatorze ans ne communiqueront pas la feste de Pasques; de mesme aussi que ceux qui troubleront les prieres, & se porteront insollement aux Eglises. Qu'il faut denoncer aux Ministres les pechez notoïres, mais qu'il est deffendu de descouurir ceux qui auront esté confessez en particulier. Que les Oeconomies seront obligez de deferer ceux qui sont refusans de suiure leur Religio. Que les Sentences qui concerneront les Ministres pour le regard de les priuer de leurs benefices, ou offices, seront seulement prononcees par l'Archeuesque. Voila à peu pres les points principaux de ces Constitutions Ecclesiastiques, formees à plaisir, & contraires en beaucoup de lieux à celles des Caluinistes, qui rejettent toutes les ceremonies qui sont obseruees en Angleterre. Au reste les Catholiques n'y osent faire exercice de leur Religion, & afin de viure paisiblement, sont taxez selon leurs moyës à tant pour année. Mais pource que le Roy d'Angleterre assigne beaucoup de gens de sa Court sur ceste exactio, ceux qui l'assignation est donnée, conuiennët avec les Catholiques à certain prix pour vne fois, & ne leur demandent apres aucune chose. Il est deffendu pareillement aux Caluinistes de faire exercice de leur Religion. Mais ceux cy ne payent rien pour viure paisiblement en Angleterre, pource qu'ils s'accordent avec les autres en ce qui touche le Pape; tellemët que les seuls Catholiques y sont foulez. C'est tout ce qu'on peut dire pour ce regard. Et puis que nous auons traitté assez au long de toutes les parties, & conditions de ce Royaume, il faut mettre fin à ce discours, pour venir à celui de l'Ecosse: apres auoir representé les noms des Roys d'Angleterre; & les Archeueschez; & Eueschez anciens de ce Royaume.

ROYS D'ANGLETERRE.

L HISTOIRE d'Angleterre est toute pleine de confusion iusques à Egbert, qui regna l'an 801. Et pour ce ie ne feray point de difficulté de passer sous silence tous les autres qui l'ont précédé, & de commencer par ce-
stuy-cy.

L'an 801. Egbert 1. commence de regner, il regne 37. ans, meurt l'an 838.

Il a pour successeurs ceux qui s'ensuiuent.

Edelph regne 20. ans, meurt l'an 858.

Ethelbald regne 5. mois.

Ethelberts regne 5. ans, meurt l'an 863.

Ethelrede regne 9. ans, meurt l'an 872.

Alured regne 28. ans, meurt l'an 900.

Edouard l'ancien regne 24. ans, meurt l'an 924.

Adelstan regne 16. ans, meurt l'an 940. ayant subjugué toute l'Isle.

Edmond regne 6. ans, meurt l'an 946.

Eldrede regne 9. ans, meurt l'an 955.

Eduin regne 4. ans, meurt l'an 959.

Edegar regne 16. ans, meurt l'an 975.

8. Edouard martyr regne 3. ans, est tué par les embusches de sa marastre Alfred, & depuis mis au nombre des Saints; sa mort fut l'an 978.

Ethelrede regne 38. ans, meurt l'an 1016.

Edmond costé de fer regne vn an, meurt l'an 1017.

Canut Roy de Noruege, & de Dance, & depuis Roy d'Angleterre, ayant chassé Edmond, & Edouard enfans d'Edmond costé de fer, regne en Angleterre 20. ans, meurt l'an 1037.

Harald regne 4. ans, meurt l'an 1041.

Canut 2. regne 2. ans, meurt l'an 1043.

Edouard saint Roy regne 23. ans, meurt l'an 1066.

Harald 2. regne vn an, meurt l'an 1067.

Guillaume Duc de Normandie chassé Harald, & se rend maistre de l'Angleterre, regne 21. ans, meurt l'an 1088.

Guillaume le Roux regne 13. ans, meurt l'an 1101.

Henry 1. regne 35. ans, meurt l'an 1136.

Estienne Comte de Boloigne neveu de Henry, se saisit du Royaume, regne 19. ans, meurt l'an 1155.

Henry 2. regne 33. ans, meurt l'an 1190.

Richard 1. regne 10. ans, meurt l'an 1200.

Jean 1. regne 17. ans, meurt l'an 1217.

Henry 3. regne 56. ans, meurt l'an 1273.

Edoard 1. regne 35. ans, meurt l'an 1308.

Edoard 2. regne 19. ans, meurt l'an 1327.

Edoard 3. regne 51. ans, meurt l'an 1378.

Richard 2. regne 22. ans, meurt l'an 1400.

Henry 4. regne 14. ans, meurt l'an 1414.

Henry 5. regne 9. ans, meurt l'an 1423.

Henry 6. regne 38. ans, meurt l'an 1461.

Edouard 4. regne 23. ans, meurt l'an 1484.

Edouard 5. regne deux mois, meurt aagé de 11. ans.

de la grande Bretagne.

29

Richard 3. regne 2. ans, meurt l'an
1486.
Henry 7. regne 24. ans, meurt l'an
1510.
Henry 8. regne 38. ans, meurt l'an
1547.
Edouard 6. regne 5. ans, meurt l'an
1553.

Marie avec Philippes d'Autriche
regne 5. ans 3. Moys, meurt l'an 1558.
Elizabeth regne 55. ans, meurt l'an
1603.
Iacques Roy d'Escoffe luy a succe-
de au Royaume d'Angleterre, & regne
à present.

ARCHEVESCHEZ D'ANGLETERRE:

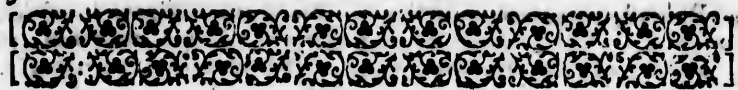
EN Angleterre il y avoit anciennement deux Archevesques, qui avoient XLII.
sous eux plusieurs Suffragans Evesques: comme il se void au liure nou-
vellement mis en lumiere par Aubert Chanoine d'Anuers, intitulé, *Notitia*
Episcopatum Orbis Christiani, en la forme qui suit.

ARCHIEPISCOPATUS CANTVARIENSIS.
CANTELBURCH.

Londinensis. <i>London.</i>	Eliensis.
Vintoniensis. <i>Vinton.</i>	Roffensis. <i>Rocheſtre.</i>
Couentrensis, & Lichfeldensis iun- cti. <i>Couentre.</i>	Ciceſtrenſis. <i>Chicheſtre.</i>
Sarſburienſis. <i>Salisbury.</i>	Oxonienſis. <i>Oxford.</i>
Bathoniensis, & Vvellenſis, iuncti.	Vvigornienſis. <i>Vvorchestre.</i>
Lincolniensis. <i>Lincolne.</i>	Brittoliensis. <i>Briſton.</i>
Petroburgensis.	Meneuenſis, ad fanum S. Davidis, in Vvalla, ſive Cambria.
Exoniensis.	Bangoreniſis, ſive Banchorenſis, in Vvalla.
Gloceſtrenſis. <i>Glocheſtre.</i>	Landaffenſis, ſive Landauenſis, ibid. <i>Landaff.</i>
Herefordenſis. <i>Hereford.</i>	Asaphenſis, ſive Eluuenſis, ibidem.
Norwvicenſis, ſive, Nordouiceniſis. <i>Norwyck.</i>	

ARCHIEPISCOPATUS EBORACENSIS.
YORCK,

Dunelmensis.
Eboracensis. *Chestre.*
Carlisleensis, seu Carloliensis.



DISCOVRS DE L'ESCOSSE.

SOMMAIRE.

1. **E**SCOSSE anciennement appellee Albanie. Sa description, & ses Provinces. 2. Riuires les plus notables du pays. 3. Forest de Caledoynes, où il y a des bœufs blancs indomptables; portans le cri semblable à celui du Lyon. 4. L'Aire des charbons, lieu abondant en bois terrestre. 5. Mine d'or en Crauford, d'où l'on tire l'or sans peine. 6. Le Lac Loumond, & ses singularitez, remarquable d'une Ise flottante. 7. Bushqabanie, pays qui ne peut souffrir de Rats. 8. Fontaine d'où sourdent des gouttes d'huile de notable vertu. 9. Escossois anciennement nommez Piétes, se peignant le corps, & les cheueux, & vivant de chair humaine. Leur façon de combattre, & armes de guerre. 10. Escossois modernes distinguez en Ciuils, & Sauvages. Leurs armes, & toll-rance en guerre, recommandables pour leur fidelité. 11. Sterilité, & pauvreté du pays d'Escoffe. 12. Et Errouu, ville capitale d'Escoffe. Sa description. Est appellee par Ptolomee Chassean aisé. 13. Noblesse Escossoise ancienne de Thanes, Abithanes, Vnde Thanes. 14. Cheualiers dorez, Barons, Gens hommes. 15. Estats du Royaume composez de trois sortes de personnes, & cōment s'assemblent. 16. College de Iustice, appelle Thesesion, institué par le Roy Jacques V. Cours subalternes en chaque Comté. Cours appellees The Commissariats, & quelle est leur Iurisdiction. 17. Escoffe en quel temps receut la foy Chrestienne. Palladius enuoyé pour en chasser l'heresie Pelagienne. 18. Heretiques bruslez en Escoffe, entre autres Hamilton parent du Roy. 19. Troubles en Escoffe par les heretiques, & par Jacques Prieur de saint André, bastard du Roy. 20. Emprisonnement de la Reyne Marie mere du Roy d'Angleterre Jacques VI. 21. Arctures & Eueschez qui sont au Royaume d'Escoffe. 22. Catalogue des Roys d'Escoffe, & leur regne.



A partie plus Septentrionale de la grande Bretagne est nommee Escoffe, & eut autrefois le nom d'Albanie, & mesme les Escossois qui gardent la langue ancienne, la nomment Alban, & les Irlandois Allabani. Ce pays est diuise de l'Angleterre du costé du Midy par les riuires de Zuede, & Soluay. Il est borné des autres trois costez de la mer. Sa longueur depuis la riuiere de Zuede, iusques à son extremité plus boreale, est de 157 lieues Angloises.

Sa largeur de 190. Il est diuise en plusieurs contrees, c'est à sçauoir en celle de Landen, iadis Pielande, c'est à dire pays des Piétes; & ceste cy est montueuse, & sans arbres, mais fort ciuillisee, & pleine de courtoisie. Edimbouig qui est la demeure des Roys d'Escoffe, est assis en ceste contree, & plusieurs autres bonnes villes. Il y a apres le pays de Merk, c'est à dire, la borne de l'Angleterre, & de l'Escoffe: celui de Teisdale, c'est à dire, vallee pres de la riuiere de Teifie, proche de l'Angleterre, rempli de rochers: Euleoale, pres de la riuiere d'Esque: Escedah, Nidaisdale, ain: fap pellee de fectue Nub: la vallee d'A-

wandale: G
fruits: C
maigre: S
& Argile,
estoit la d
habitans
de marese
la ville de
Marnie, &
Tarbaib: a

L'Esco
que l'
porte gra
my les val
ue grande
montagne
reaux, c'e
mer d'Irla
res d'Esco
partie du
Forthea, q
appelle v
l'Escoffe d
montagne
mesme il y
y sont ple
où il y a
domptez
certain li
brulle qu
coffe a de
ticuliere
peine. E
hyuer, l'
bœufs,
graisse a
nos, il y
gueur, &
ne de bo
c'est à sç
aucune
estonne
bon pal
ne void
au pay

Wandale: Gallway, qui est deuers le couchant, qui abonde plus en pastis, qu'en fruibz: *Carisle*, qui a d'assez bons pasturages: *Coyl*, qui est mauuaise terre, & maigre: *Sterlingb*, *Menbeib*, *Clinidisdale*, *Lennoſ*, *Ernouale*, *Stratbern*, *Storie*, *Roffen*, & *Argile*, qui abonde en lacs, & plus en pastis, qu'en bleds, & ceste contree estoit la demeure des Calenodiens, deſquels toute la region est nommee des habitans *Allibanum*: *Cantire*, qui signifie coing de la terre, pays vaste, & plein de marefcages: *Stratbnabern*: *Fife*, petit pays plus fertile que les autres, où est la ville de ſain& André: *Anguſie*, pays agreable pres de la riuere de Zau: *Marnie*, & *Marnie*, pays maritimes: puis *Buſquban*, *Roffemurray*, *Neffeland*, & *Tarbatb*: apres cela, *Beanroffen*, & *Sutberland*, & en fin *Cathnes*.

QUALITE' DV PAYS.

LEs cosses est aspre, & montueuse, & n'est pas de beaucoup si fertile. que l'Angleterre, mais elle abonde plus en poisson. La mer qui la borde, porte grande quantité d'huiſtres, de harans, de corail, & de coquilles, & parmi les valles il y a plusieurs lacs, mareſts, riuieres, & fontaines, ou l'on trouue grande quantité de poisson. Et la plus grande partie de ces lacs vient de la montagne Grâpie, où sont aussi les sources de trois riuieres qui portent bateaux, c'est à ſçauoir la riuere de *Cloyd*, jadis *Alentb*, qui se deſcharge dans la mer d'Irlande: celle de *Zaus*, qui ſurpaſſe en grandeur toutes les autres riuieres d'Escoſſe, & qui vient partie du pays d'Argile, d'un lac de meſme nom, partie du pays de *Statber*, & se deſtoige dans la mer Germanique: & celle de *Forthea*, qui s'allât rendre en la mer d'Allemagne, fait ce grand golphe qui est appellé vulgairement la mer d'Escoſſe. Il y a aussi, outre le Zuede qui te pare l'Escoſſe de l'Angleterre, les riuieres de *Spaye*, *Nesse*, & *Loub*. Il y a aussi des montagnes qui ont quelques petites plaines, où il y a de fort bon pastis, & meſme il y en a quelques-vnes qui portent le marbre, & l'albaſtre. Les foreſts y sont pleines de bestes fauves, & noires, principalement celle de *Caledoine*, où il y a aussi des bœufs blancs, qui sont si farouches, qu'ils ne peuuent estre domptez en aucune forte, & leur crin est comme celui de Lyons. Il y a vn certain lieu nommé l'Aire des charbons, qui abonde en bit un terreſtre, & brusle quelquesfois avec vn grand dommage des habitans. D'auantage l'Escoſſe a des mines d'or, d'argent, de viſargent, de plomb, & de cuiure, & particulièrement il s'est trouué vne mine d'oren Crauford, d'où l'on tire l'or sans peine. En Gallouay il y a vn lac appellé Myrtouu, dont vne partie se gele en hyuer, l'autre ne se peut geler pour froid qui face. Il y a en Caricte de grands bœufs, dont la chair est extremement tendre, & de fort bon gouſt: & leur graiſſe a ceste particularité qu'elle coule tousiours comme de l'huile. En *Lennoſ*, il y a vn grand lac nommé *Loumond*, qui a plus de 24. mille pas de longueur, & huit de largeur, où il y a 30. Isles, dont la plus grande partie est pleine de boutgs bien habitez. Il y a en ce lactrois choses dignes de memoire, c'est à ſçauoir, qu'il porte de fort bons poissons, qui sont sans ailles: que sans aucune halenee de vent il s'y leue quelquesfois de ſi grandes vagues, qu'elles estonnent meſme les mariniere plus hardis: & finalement vne Isle où il y a de bon pastis, mais qui flotte tousiours où le vent la pouſſe, En *Buſqubanie* on ne void aucun riar, & si l'on y en porte de dehors, il meurt aussi tost. On tire au pays de *Fife* certaine pierre noire en grande quantité, fort propre à faire du

VI. Loumond lac de
Scotie.

VII.

les Prouinces. 2.
des bœufs blancs
1. charbons, lieu
sans peine. 6. Le
buſqubanie, pays
de notable yriu-
eueux, & vinant
Escoſſon modernes
recommandables
ouu, ville capitale
deſſe Escoſſoſe an-
s, Gèitshomes.
s'assemblent. 16.
nys ſubalternes en
ſdiſion. 17. Escoſſe
ſſer l'heresie Pèla-
du Roy. 19. Trou-
ré, baſſard du Roy.
leques P. 1. 21. My-
des Roys d'Escoſſe.

de Bretagne est
nd Albanie, &
e ancienne, la
ani. Ce pays est
y par les riuieres
s trois coltez de
Zuede, iusques à
eues Angloiſes)
auoir en celle de
y est montueu-
Edimbourg qui
& plusieurs au-
la borne de l'An-
pres de la riuere
ale, pres de la ri-
ub: la vallee d'A-

VIII. feu. Il y a deux mille pas d'Edimbourg vne fontaine, où l'on voit nager des gouttes d'huile, qui est de telle nature, que si vous n'y prenez rien, il ne s'y en assemble pas d'auantage, & quoy que vous y en preniez beaucoup, il y demeure tousiours autant d'huile. Ceste liqueur est bonne contre les rudesses de la peau. Quant au bled, c'est tout ce que les Escollois peuuent faire que d'en auoir pour leur nourriture.

MOEVRS ANCIENNES DES ESCOSSOIS.

ON tient que les Escollois furent iadis nommez Pictes, qui veut dire, peints, à cause qu'ils auoiēt autrefois accoustumé de peindre leur corps, & faire des marques sur les bras, & sur les mains avec du feu, ainsi que font encorés quelques vns d'entre les sauuages d'Escoffe. Mais ce nom ne fut pas commun à tous, veu que les deux nations, c'est à sçauoir celle des Pictes, & des Escollois, donnerent leurs noms aux habitans de la partie plus Septentrionale de la grande Bretagne qu'ils attaquent, selon le lieu où chacune de ces deux nations s'arresta. Ces Pictes rédoient aussi leurs cheueux bleuz par artifice. Ils se repaissoient de chair humaine, selon le tesmoignage de saint Hierosime, & bien qu'ils trouuassent de bons troupeaux pour s'en repaistre, ils se prenoient toutesfois aux mammelles des femmes, & semblables parties, qu'ils arrachoiēt, & coupoient, trouuans telle viande la plus delicieuse de toutes. Mais Boece en parle d'autre sorte, disant qu'ils estoient fort sobres au manger, & au boire, & dormoiēt fort peu, que tout grain leur seruoit à faire du pain, & qu'ils mangeoient ordinairement de la chasse qu'ils prenoient, ou de la chair de bœuf; mais qu'ils en vsoiēt d'autre sorte que les autres nations, pource qu'ils se nourrissoient de veaux, ou les chastroient pour s'en seruir au labourage, & mangeoient les vaches quand elles estoient pleines, pource que elles estoient alors plus grasses, & le poisson leur seruoit quelquefois de nourriture: qu'ils demurerent quelque réps sans faire autre repas iusqu'au soir qu'un bien leger des-juner, & que le soir ils faisoient bone chere, ayans pour breuage vne eau composee de thin, de mente, & d'anis, & autres bonnes herbes, & de bonne odeur, ou bien de biere: mais à la guerre l'eau pure leur seruoit de boisson, & ils portoient autant de farine qu'ils voyoient suffire pour passer la iournee. Ils mangeoient la chair à demy cuite, comme la trouuant de meilleur goût, & retenant mieux la substance; & ils se nourrissoient aussi de poisson seiché au soleil, s'ils ne trouuoient autre chose pour se repaistre. Ils auoient tousiours en temps de paix la teste nuë, & le poil coupé, hormis qu'ils laissoient sur le front vn petit toupet de poil. Ils alloient volôtiers pieds nuds pour s'endurcir à toute sorte d'incommoditez. Leurs bas de chausse ne passoient pas le genoüil, & le haut estoit de lin, ou de chanure: leurs nanteaux estoient en esté d'un drap de lië, & en hyuer de laine double, & grossiere, & leur giste estoit à terre, ou sur vn banc avec vne paillasse. Les enfans n'estoient nourris d'autre lait que de celui de leurs meres, & si quelqu'vne mettoit son enfant à nourrice, elle estoit soubçonnee d'adultere. S'ils estoient vaincus en bataille, ils se sauuoient aux montagnes à grande course, & n'estoient à leur aise qu'il n'eussent eu leur reuanche. Si les Gentils-hommes estoient en danger en quelque bataille, leurs subjects & seruiteurs se hazardoient pour leur sauuer la vie, ou la perdre avec eux. On plantoit sur le tombeau des nobles autant

LEP
Lne
Quelq
marefc
plus pr

autant d'obelisques, qu'on auoit tué d'ennemis au combat sous leur charge. Celuy qui voyageant pour le fait de la guerre, ou estant au camp, estoit trouué sans fusil, ou n'ayât l'espee au costé, ou en la main, estoit fouietté par ignominie, & en ce temps ils estoient armez legerement de quelques corselets de fer, mais beaucoup plus de cuir bouilly; & pour leurs autres armes ils auoient l'arc, la lance, & l'espee. Si quelqu'un s'en alloit du camp sans congé, le premier qui le rencontroit le pouuoit tuer, & les biens estoient incórinement confisquez. Les femmes mesmes estoient enróolées pour aller à la guerre, pourueu qu'elles ne fussent enceintes, ou trop agees. Ainsi qu'ils sortoient pour aller combattre, ils tuoient la premiere beste rencontrée, & teignant la pointe de leur espee de son sang, en goustoient, avec esperance que ceste ceremonie leur seruoit d'heureux presage de la victoire. On noyoit ceux qui estoit trop adonnez à boire, & manger. Ils vsoient de lettres hieroglyphiques, comme les Egyptiens. Voila ce qui se peut dire des mœurs anciennes.

MOEVRS DES ESCOSSOIS DE CE TEMPS.

MAINTENANT les Escossois sont de leur naturel enuieux, & superbes, & inespisent tous les autres hommes. Ils font parade de leur noblesse, & sont si ardents apres ceste vanité, que les hommes pauvres, & de bas lieu sont si effrontez que de se vanter qu'ils sont sortis du sang des grands du Royaume, & de la race Royale. Mais auant que de passer outre, il faut remarquer que les Escossois sont diuisez en ciuils, & sauuages, les vns estants plus gracieux que les autres, & les derniers presque brutaux, encores que Chrestiens, & fort vaillans à la guerre, comme n'ayans aucune apprehension de la mort. Les ciuils sont ceux qui demeurent du costé du Midy, qui est nommé la hausse Escosse; plus fertile que la partie Septentrionale, & les habitans sont nommez, *Gens de la terre haute*: & ceux cy vsent presque ordinairement de la langue Angloise. Les sauuages sont ceux qui habitent du costé du Nord; & ceux cy sont nommez, *Gens de la terre basse*. Ceux cy retiennent les mœurs, la langue, & les armes des Irlandois, dont ils ont pris leur origine. Ils ont pour leurs armes l'arc, & les fleches, & vne espee fort large, & vn poignard fort pointu. Au reste les Escossois ont beaucoup d'esprit, & d'industrie; mais fort portez à la vengeance, & cruels lors qu'ils ont moyen de la prendre. D'auantage ils sont hardis, & courageux à la guerre, & souffrent toute sorte d'incommoditez beaucoup mieux que les Anglois: & ils ont encores cela, qu'ils sont pleins de subtilité, & de ruse, & enclins à des factions, & seditions, & sur tout capables de toutes sorte de sciences. On les a tenu depuis long temps pour extremement fideles: de quoy les Roys de France, qui s'en seruent pour la garde de leur corps, rendent assez suffisant tesmoignage.

RICHESSES D'ESCOSSSE.

LE pays d'Escoffe est pour la plus grande partie si maigre, & sterile, qu'il ne peut presque fournir à ses habitans ce qui suffit pour leur nourriture, Quelque petit trafic de laine qu'ils font, quelque vente de charbon pour les marechaux, de carifez, de teuesches, de bine, & celle du haranc, qui est la plus profitable, les affranchit d'incommodité, & fait qu'ils se seruent de co-

que les nations estrangeres leur apportent, s'il leur est necessaire. Ce n'est pas toutesfois qu'il n'y ayt de riches marchands qui traffiquent de tous costez, principalement du costé du Nord, & qu'il n'y aborde grande quantité de vaisseaux, pour le bon nombre de ports alleurez qui s'y trouuent. Mais la plus grande partie de la marchandise, principalement celle qui est plus pour les delices, que pour la necessité, est transportée en Angleterre. Ceste paureté du pays est cause que le Roy en retire vn bien petit reuenu, qui ne peut estre presque egalé à celuy des moindres Princes d'Italie.

FORCES D'ESCOFFE.

AVIOVR D'HYV que l'Escoffe, & l'Angleterre sont sous vn seul Roy, iene voy point que ce Royaume soit surmonté en force d'assiette par aucun autre; veu que la mer le borde de tous costez, & tout le dedans melme du pays est si plein de precipices, de montagnes, & de forests, qu'on l'estime pour ceste cause du tout innuicible. Car si les habitans sont contraincts de fuyr, ils se retirent aux montagnes, où ils viuent de poisson sec, & de chair de bestes sauuages. Que si quelqu'un les alloit attaquer en ces lieux, ils leur sont si fauorables, qu'une petite poignée de gens seroit capable de desfaire vne grande armee. Au reste il y a deux seules forteresses aux frontieres de l'Angleterre, dont l'une est *Ambar*, grand port en la coste d'Angleterre, & au Golfe d'Edimbourg, qui est opposé à *Varuich*: l'autre est du costé du Couchant, nommée *Dombrotor*, assise sur vne haute montagne, separée des autres, & ce Fort semble opposé en quelque maniere à *Larlingh*. Quant aux autres lieux, il y a Edimbourg, nommé des Escoffois Irlandois *Dun Eaden*, c'est à dire, ville de *Eaden*, & vulgairement *Edemborroun*. Et l'on croit que c'est le lieu que Ptolomee appelle Chasteau-aillé; veu qu'Edemborroun signifie mesme chose que Chasteau-aillé. Ceste ville capitale d'Escoffe, & son siege, est assise en lieu haut, ayant d'estenduë d'Orient en Occident mille pas, & de largeur beaucoup moins. Ceste ville est riche, & assez forte, & entourée de bonnes murailles. Du costé du couchant il y a vn rocher, & sur ce rocher vne forte place, sous laquelle on voit vne profonde vallee de tous costez, sice n'est de celuy qui regarde la ville: & pour ceste cause on tient ce Fort imprenable, sinon qu'il ayt affaire à ceux qui seront maistres de la ville. Ce Fort s'appelle le Chasteau des filles, pour ce que les filles des Pictes y estoient anciennement gardees, & nourries, iusques à ce qu'elles fussent en aage de se marier. Il y a aussi *Alberdon*, qui est vne bonne forteresse du costé de la mer Germanique. Il y a encore en *Marnie* vne bonne, & forte ville nommée *Ferdun*, dont l'assiette peut donner assez de peine à ceux qui l'attaqueront. Quant aux hommes, nous auons desjà parlé de leur courage, & leur nombre est assez grand: si bien qu'ils sont capables de résister à vne grande puissance est ranger, & mesme à ceste heure qu'un mesme Roy possède l'Escoffe, & l'Angleterre, les Escoffois seront tousiours assistez des Anglois, & sans doute ils feront tousiours grande defence estans ensemble.

GOVERNEMENT D'ESCOFFE.

LESCOFFE est composée de trois ordres, c'est à sçauoir de la Noblesse, du Clergé, du tiers Estar. Le Roy pour parler selon leur façon, est Seigneur direct de toutes les terres, & a authorité Royale, & iurisdiction tant sur

Les laiz, que sur les Ecclesiastiques. Le fils aîné du Roy d'Escoffe est appelé aussi tost apres la naissance, Duc de Rothsaye, & Seneschal d'Escoffe. Les autres enfans du Roy sont nomméz simplement Princes. Les plus honorez d'entre les Nobles, c'estoient autrefois les *Thanes*, qui estoient les officiers du Roy, dont les plus haut esleuez se nommoient *Abibanes*, & ceux qui estoient moindres *Vnder-Thanes*. Mais ces noms se sont peu à peu perdus, depuis le temps que Malcolme 3. de ce nom Roy d'Escoffe donna les tiltres de Comte & de Baron receus des Normands, aux gentilshommes qui estoient accompagnez de plus de merite. Et depuis ce temps-là il s'est glissé en Escoffe aussi bien qu'en Angleterre, des Ducs, des Marquis, des Comtes, & Vicomtes, & Barons. Le premier qui introduisit le tiltre de Duc, fut Robert 3. enuiron l'an 1400. de mesme que le Roy d'Angleterre qui regne à present, y a introduit les tiltres honoraires de Marquis, & de Vicomte. Ceux-cy sont tenus de la Noblesse plus releuee, & ont place, & voix aux Estats, & sont appelez *Lords*, de mesme que les Euesques.

Entre les autres Nobles on met au premier rang les Cheualiers d'orez, qui prestent serment avec vne grande solemnité. Au second rang sont ceux qu'on nomme *Lairds*, & Barons simplement, entre lesquels on ne mettoit personne, qui n'eust ses terres qui releuent immediatement du Roy, & qui n'aye iustice haute, moyenne, & basse. On met au troisieme lieu ceux qui sont sortis des familles plus illustres, mais sans tiltre, & ceux-cy sont particulierement nommez gentilshommes, ou *Gentlemen*. Tous les autres comme citoyens, marchands, artisans, & autres, sont mis au rang du peuple: toutesfois le peuple appelle presque *Gentlemen*, tous ceux qui sont riches, ou qui tiennent maison ouverte. Au surplus tous les enfans puisnez des Comtes, Seigneurs, & Cheualiers, ne succedent en aucune partie à leur pere, veni que toute la succession vient à l'aîné par le droit d'Escoffe, à fin de conseruer les familles. Quant au peuple, afin qu'on n'ordonne rien d'insupportable contre luy aux Estats, il luy est permis d'y enuoyer trois ou quatre citoyens de chaque ville, afin qu'ils dient leur aduis librement des choses proposees, avec les autres deux ordres. Pour le regard de la puissance il n'y a personne qui en ayt tât que le Viceroy, ou Gouverneur d'Escoffe, qui gouverne tout le Royaume, ou en l'absence du Roy, ou à son deces, ou bien si le Roy se trouue en basage. Les Estats du Royaume ont vne autorité fort absoluë, & ceste assemblee est composee de trois sortes de personnes, c'est à sçauoir de Seigneurs spirituels, come Euesques, Abbés, & Prieurs; de Seigneurs temporels, comme Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons; & en troisieme lieu des deputez des bourgs, & des villes. Et il n'y a guiere de temps qu'on adoustoit à ce nombre deux deputez pour chaque Comté. Le Roy prescrit le temps auquel ils seront assemblez, & le fait publier, & les causes de l'assemblee estant declarees par le Chancelier, les Seigneurs spirituels eslisent separement huit des Seigneurs temporels, & les Seigneurs temporels autant de spirituels. Et tous ceux-cy estans ensemble, nomment huit des deputez des Comtez, & autant de ceux des Bourgs, qui sont le nombre de 32. & avec le Chancelier, Tresorier, Garde du petit seel, Secretaire du Roy, & autres, admettent, ou rejettent ce qui doit estre rapporté aux Estats, en l'ayant premierement communiqué au Roy. Les choses qui sont admises, sont soigneusement espluchees par tous les Estats, & ce qui est approuué par la pluralité des voix, est présenté au Roy,

qui declare aussi tost que la chose luy plaist, ou desplait: & si quelque chose ne luy agree, elle est effacee.

xvi.

Ce qui tient le premier rang apres les Estats, c'est le College de Justice, qu'on nomme *The session*, que le Roy Jacques V. institua l'an 1332. y mettant vn President, & quatorze Conseillers; sept Ecclesiastiques, & sept laiz (autres Conseillers) trois Greffiers principaux, & autant d'Aduocats qu'il semblera bon à Messieurs du Parlement. La Cour se tient tous les iours, excepté le Dimanche; & le Lundy, depuis le premier de Nouembre, iusques au 15. de Mars, & depuis le iour de la Trinité, iusques au premier d'Aoust. Le reste du temps s'escole en vacations. Ils iugent selon les ordonnances des Estats du Royaume, & lors qu'ils manquent, on a recours au droit civil.

Il y a aussi des Cours subalternes en chaque Comté, où le Lieutenant rend la iustice à ceux du pays, & quelquefois on appelle de ses Sentences au College de Justice. La pluspart de ces Vicomtes sont tels par succession, & leurs titres sont hereditaires: car les Roys d'Escoffe pour obliger plus estroitement la Noblesse, instituerent iadis des Vicomtes perpetuels, & hereditaires. Il y a aussi des Cours ciuiles aux siefs Royaux, où il y a des Bailifs, de mesme qu'il y a des Magistrats aux Bourgs, & Villes libres. Il y a d'autres Cours qu'ils appellent *The Commissariat*, dont la souueraine est à Edimbourg, où l'on plaide deuant quatre Iuges, touchant les testaments, le droit des benefices Ecclesiastiques, les decimes, les diuorces, & semblables choses, dont la cognoissance appartient de droit à l'Eglise.

Quant aux choses criminelles, le principal Iuge Royal a son siege à Edimbourg (cét office a esté jadis en la maison des Comtes d'Argathie) & ces Iuges commettent deux ou trois Iuriconsultes, pour cognoistre des choses capitales, ou qui concernent le retranchement de quelque membre, ou la confiscation de tous les biens de quelqu'un. Et il est permis en ceste Cour au criminel, mesme accusé de crime de leze Majesté, de prendre vn Aduocat pour defendre sa cause. Bien souuent aussi il y a des Iuges que le Roy commet pour cognoistre de quelque cause criminelle particuliere. Les Vicomtes parreillement en leurs iurisdicions, & les Magistrats dans les Bourgs, cognoissent d'un homicide (pourueu que le meurtrier soit pris dans 24. heures) & faire mourir le meurtrier: mais apres ce temps, la cognoissance en appartient au Iuge Royal, ou à ceux qui sont commis en ceste partie. Quelques Nobles ont le mesme priuilege cõtre les voleurs qui sont pris dans leurs iurisdicions. C'est tout ce qui se peut dire touchant le gouvernement politique. Maintenant il faut venir à l'Ecclesiastique.

RELIGION D'ESCOFFE.

xvii.

L'ESCOFFE receut lafoy Chrestienne du temps de Victor I. Pape en l'annee 203. & l'idolatrie y cessa entierement sous le Roy Crakinte, qui mourut l'an 313. Celestin I. y enuoya Palladius, pour en chasser l'heresie Pelagienne qui commença à s'y prouigner sous Eugene II. qui mourut l'an 460. Depuis ce temps ce Royaume s'estoit tousiours maintenu en la pureté de la Religion Catholique iusques à nostre temps, qu'elle y est presque entierement esteinte, si l'on doit croire à l'apparence. Le subiect de la feste de la

Religion, fut le voisinage de l'Angleterre; veu que Henry VIII. & depuis la
 Roynne Elizabeth, s'essayèrent de retirer par tous moyens le Roy, & le peuple
 d'Escoffe, de l'vniõ de l'Eglise. Et veritablement la Religion Catholique
 s'en seroit bien long temps auparauant esloignée, si Jacques V. Roy d'Escoffe,
 & Marie sa femme ne l'eussent retenuë. Et pour cet effect il fit brusler Hamil-
 ton, bien que son parent, pource qu'il estoit conuaincu d'heresie, & traitta de
 mesme plusieurs autres nobles, & qualifiez, & l'an 1553. aux Estats du Royau-
 me il exhorta tous ses subiects à l'entretien de la foy Catholique, & à l'obey-
 sance de l'Eglise Romaine. Le Roy Jacques mourut l'an 1541. & laissa la con-
 duite du Royaume à Marie sa femme, qui luy auoit fait cinq iours auparauant
 vne fille, qui eust nom Marie. Apres la mort du Roy, le Comte d'Aran fut fait
 Gouverneur d'Escoffe, & déclaré tuteur de la Roynne. Le Comte d'Aran est
 gagné par l'Anglois pour faire le mariage de l'Infante Marie avec son fils E-
 douard, & pource qu'il craignoit que le Cardinal de saint André s'opposast
 à ce mariage, il le mit en prison, & le seruice diuin selon l'usage de l'Eglise
 Catholique cessa presque entierement par tout le Royaume, où le Gouver-
 neur faisoit prescher l'heresie, & lors il commença à y auoir deux factions,
 l'une pour le Roy d'Angleterre, l'autre pour la Roynne vefue, qui passa cepen-
 dant en France avec sa fille, qui fut apres mariee à François Dauphin de Fran-
 ce, & ayant visité le Roy Henry II. & ses parents (car elle estoit fille de Clau-
 de Duc de Guise) elle s'en retourna bien tost avec le tiltre & l'autorité de
 Regente en Escoffe. Et pource qu'elle preferoit les François aux autres aux
 charges du Royaume, & se foyt plus en eux, elle donna pretexte d'esmouoir
 des troubles aux feditieux, qui manderent querir incontinent des Ministres
 en Allemagne, qui rendirent mesprisable toute la Religion Catholique. Ce-
 pendant Jacques bastard du Roy defunct, Prieur de saint André, se desplai-
 sant de viure en homme d'Eglise, pria la Roynne de luy donner la Comté de
 Moray; & ne la pouuant auoir, eueua vn grand trouble qui auaga beaucoup
 l'heresie. En fin la Roynne vefue vint à mourir, & depuis la Roynne Marie mere
 du Roy d'Angleterre qui est auourd'huy, bonne Catholique, & qui desiroit
 d'exterminer l'heresie de son pays, fut detenue longuement prisonniere, &
 apres executée, comme chacun scait. Cependant toute l'Escoffe est donnée
 en proye aux heretiques, qui taschent d'esteindre de tous costez la vraye lu-
 miere: & pour comble de ce malheur, le ieune Roy est instruit par des persõ-
 nes heretiques, qui luy donnent à l'abord de mauuaises impressions, & luy
 font conceuoir vne telle horreur de la Religion Catholique, que depuis il ne
 l'a iamais embrassée. Et de fait il a estably en Escoffe l'observation des ordon-
 nances Ecclesiastiques, dont nous auons parlé en l'autre discours, aussi bien
 qu'en Angleterre, & s'est essayé par tous moyens d'en bannir la foy de ses pe-
 res. Mais à parler vniuersellement de ce Royaume, la partie meridionale, à
 cause du commerce de France, des Pays bas, & de l'Allemagne, est plus infe-
 ctée, que la Septentrionale, & les villes sont plus corrompues que les villa-
 ges; & la Cour, & les lieux qui en sont proches, que ceux qui en sont esloi-
 gnez. Mais ce qui est plus considerable, c'est que la Noblesse s'est maintenue
 presque toute nette d'heresie. Il y a deux Archeuesques en Escoffe, c'est à
 scauoir celui de S. André, Primat de toute l'Escoffe, & celui de Glasco. Il y a
 sous l'Archeuesché de S. André huit Eueschez, c'est à scauoir de Dnnkeldé,
 d'Aberdon, Moray, Dumblan, Brechin, Rossen, Cathane, & des Orcades. Et

L'Archeuesque de Glasco en a trois, c'est à sçauoir de la Caseblanche, de l'Inmour, ou d'Argade, & de Sodore, ou des Isles de Sure, Mule, Yie, & autres. Les Ecclesiastiques y estoient autrefois contenus par l'autorité des Decrets, & des Conciles: mais maintenant ils sont gouuernez par les loix que les Roys ont ordonnées, ou confirmées de leur propre bouche. Et tout le Clergé y vit à la façon d'Angleterre, suiuant de nouuelles ordonnances, & fuyant les anciennes dont l'Escoffe à vsé durant vn grand nombre d'années.

R O Y S D' E S C O S S E.

XXII. **F** E R G U Z fut le premier qui porta le nom de Roy d'Escoffe, 320. ans auant la venue de Iesus-Christ: il regna 25. ans.

A cestuy-cy succederent ceux qui s'en suiuent.

Ferritare regne 15. ans.

Maine 29. ans.

Darnadille regne 28. ans.

Reuthere regne 26. ans.

Reuthe regne 24. ans.

Thecée regne 12. ans.

Iosine regne 34. ans.

Fimam regne 30. ans.

Durst regne 9. ans.

Euene I. regne 19. ans.

Gilles regne 2. ans par vsurpatio

Euene II. regne 17. ans.

Ederer regne 48. ans, & de son temps la grande Bretagne fut faicte tributaire des Romains.

Euene III. regne 7. ans.

Metellan regnoit du temps que nostre Sauueur vint au monde. Son regne fut de 39. ans, il mourut l'an de grace 34.

Caratace regne 20. ans, meurt l'an de grace 54.

Corbrede regne 18. ans, meurt l'an 71.

Dardan regne presque 4. ans, meurt l'an 74.

Cothrede Galde regne 35. ans, meurt l'an 109.

Luchtach regne 3. ans, meurt l'an 112.

Mogalle regne 36. ans, meurt l'an 148.

Conare regne 14. ans, meurt l'an 162.

A cestuy-cy succeda Ethodie I. danom.

Et à Ethodie Sarahel.

A Sarahel Donalde I. qui regne 21. an, & meurt l'an de grace 216.

A cestuy-cy succeda Ethodie II.

Et à Ethodie Athirce. De ces deux vn fut tué, l'autre se tua luy-mesme.

Nathaloe succeda, & fut tué l'an 233. comme cruel tyran.

Findote regne dix ans, meurt l'an 263.

Donad II. regne vn an, est tué.

Donad III. est aussi tué, & a pour successeur Cratinthe.

A Cratinthe succeda Fincormach. Et à ce dernier Romache.

A Romache Angusan.

A cestuy-cy succeda Fetelmache.

Eugene I. regne 3. ans, meurt l'an 379. Et lors Maxime enuoyé par les Empeurs, & depuis se faisant tyran, s'ineustit de toute l'Isle de la gråde Bretagne, & l'Escoffe demeurafans Roy 44. ans, & iusques en l'an de grace 423.

Ferguz II. nepueu d'Eugene est fait Roy, regne 7. ans, meurt l'an 430.

Eugene II. regne 31. an, meurt l'an 461.

Dongard luy succeda.

Et à Dongard Constantin.

Et à ce dernier Congal, qui mourut l'an 501.

Congal eust pour successeur Conran, qui regne 35. ans.

Eugene III. luy succeda.

Eugene III. luy succeda.

57
su
me
su
l
l'an
I
I
l'an
N
V. I
VII
716
M
E
E
F
S
A
C
R
D
C
E
G
893. D
l'an 4
Ma
Du
Ke
Co
Gr
Ma
l'an 10
Ma
Me
meurt
Ethg
sacer
Dan
Guil
meurt
Alex
hoir de
troub
par six
debats

Conual viét à regner, & meurt l'an 578. Rimatille luy succede, & à cestuy cy Aidan, qui regne 27. ans, meurt l'an 606. Ce dernier eut pour successeur Kenneth Keir.

Eugene IV. regne 13. ans, meurt l'an 632.

Ferquhard est mis en prison.

Ioheuard IV. regne 14. ans, meurt l'an 646. Ferquhard luy succede.

Malduin meurt l'an 684. Eugene V. Eugene VI. Anbirikelet. Eugene VII. Prince Religieux, meurt l'an

716.

Mordac.

Ethfin.

Eugene VIII.

Ferguz III.

Soluathic.

Acheue meurt l'an 820.

Congal. Dongal. Alpin.

Remeth.

Donad V. meurt l'an 860.

Constantin II.

Ethe.

Gregoire regne 22. ans, meurt l'an 893. Donald VI. Constantin III. qui l'an 40. de son regne se fist Moync.

Malcolme I.

Duffe. Culen.

Kemet meurt l'an 1000.

Constantin IV. regne 3. ans.

Grinne.

Malcolme II. regne 31. an, meurt l'an 1040. Duncan.

Macahée.

Melcome Cannoir regne 30. ans meurt l'an 1097. Donald VII.

Ethgar, qui fut le premier qui se fit sacrer en Escoffe avec onction.

Dauid. Malcolme V.

Guillaume le Lyon regne 49. ans, meurt l'an 1204.

Alexandre III. qui n'ayant aucun loir de son corps, laissa en grand trouble l'Escoffe, qui fut gouvernée par six hommes, attendant que les débats de la succession entre Ichan

Baliot fils de la fille aînée du Roy Dauid, & Robert Bruys pered' Alexandre III.

Ican parvient à la couronne par le moyen du Roy d'Angleterre, à qui il fist hommage contre la volonté des Escossois. A la fin l'Anglois le mena comme prisonnier en Angleterre.

Et le pays fut gouverné par des Regents, à la deuotion de l'Anglois.

Robert est appelé Roy par les Escossois, deffait Edoüard III. & se red paisible maistre de l'Escoffe.

Dauid fils de Robert luy succeda, mais il fut chassé par Edoüard fils de Ican Baillot, & s'enfuyt en France. Toutesfois cét Edoüard n'est point mis au nombre des Roys legitimes. Aussi l'Escoffe estoit gouvernée par Robert Stuart, au nom du Roy Dauid II. qui fit vaillamment iufques à ce que son Roy reuint en France.

Après la mort de Dauid les Estats d'Escoffe esleurent Robert Stuart, nepueu du dernier Roy Dauid, & fils de sa sœur, & de Robert Gouverneur d'Escoffe durant l'absence du Roy Dauid.

Ican fils naturel de Robert, qui prit aussi le nom de Robert.

Jacques I.

Jacques II.

Jacques III. vient à la Couronne aagé de 7. ans, année 1463.

Jacques IV.

Jacques V. qui en premieres nopces espousa Magdeleine de France, fille du Roy François I. du nom, & depuis la fille du Duc de Guise, & de cestuy cy sortit Marie, qui fut mariée à François II. Roy de France, & après la mort du Roy François II. au fils du Comte de Lenoz, de qui elle eust le Roy d'Angleterre, & d'Escoffe, qui regne à present.

DISCOVRS DE

L'IRLANDE.

SOMMAIRE.

IRLANDE quels noms a porté anciennement ; sa description ; & situation selon Ptolomee le Geographe ; sa longueur, & largeur. 2. Division de ceste Isle en cinq principales contrées ; & combien de Comtez y a en chaque contrée, ou Province. 3. Son air doux, & temperé, & à quelles maladies sont subiects les Irlandois. 4. Singularitez de ceste Isle en la production des animaux terrestres ; poissons ; oyseaux. 5. Martinetz oyseaux d'admirable propriété, qui morts ne pourrissent point. 6. Irlandou anciennement vivoient de chair humaine, comme les Antropophages, & mangeroient les corps morts de leurs parents. 7. Agilité, & grand courage des Irlandou ; de quels noms ils baptisent ordinairement leurs enfans ; & de leur Institution, & education. 8. Larrecin n'est pas chose infame entre les Irlandou, ains louable. 9. Mariage des Irlandou se fait par paroles de sueur, & non par paroles de present. 10. Leur Priere ordinaire se fait à la nouvelle Lune. 11. Nourriture des Irlandois. 12. Villes celebres en trafic Galvez, & Waterford. 13. Gendarmerie Irlandoise divisée en trois rangs, & sans de cornueses au lieu de trompettes. 14. Fortresses bassies en Irlande par la Royne Elizabeth, & le Roy Jacques V. 15. Irlande quand reduite sous la puissance de l'Anglois. 16. Irlandou sauvages comment gouvernez par leurs Seigneurs, & Iuges. 17. Sieges, & Officiers d'Irlande. 18. Religion Chrestienne quand receüe en Irlande. 19. Revolte du Comte de Tiroen Catholique, expulsé d'Irlande. 20. Archeueschez, & Eueschez qui sont en Irlande.

1.



LIRLANDE, que les anciens ont nommee Hibernie, les autres Iuernie, les autres Iuuerne, & Ierne, & Iris, & Ogygie, & par les Irlandois mesmes Erin, est assise entre le cercle Arctique, & le Tropicque de l'Escreuille, approchant toutesfois dauantage du pole Arctique, comprend en latitude quatre degrez & demy du Meridien, & est enfermee selon le compte des modernes, entre le 20. & le 21. paralelle, & sa contrée Meridionale a son plus grand iour de 16. heures, & enuiró trois quarts : & vers l'extremité du costé du Nord, de pres de dixhuiet heures. Or pour le regard du globe terrestre, ceste Isle nommee par Ptolomee Petite Bretagne, est mise entre la grande Bretagne, & l'Espagne, & a du Leuant l'Angleterre, separée par vne mer orageuse d'enuirón vn iour de nauigation : du Couchant la grande mer Occéane, du Nord l'Island, qui n'en est esloignée que d'vne iournée de mer ; & du midy l'Espagne distante de trois iournées de mer. Ceste Isle s'estend en forme ouale, ou lenticulaire du Su au Nord, & est plus petite de la moitié que la grande Bretagne. Quelques vns font sa longueur du Midy au Septentrion de 70. lieues d'Allemagne, & sa largeur d'Occident en Orient de 23. lieues d'Allemagne ; & les autres la mesurent d'autre sorte. Mais Camdene qui est digné

de
l'I
nie
l'V.
Co
gen
Kil
Ma
nag
Don

C
l'Esté
prod
l'hur
& les
reflit
plein
met d
belles
qui so
est fer
quelq
& tou
les me
en be
court
qu'el
vents
tomn
de bo
prode
anim
reste
uaille
& de
mesm
de qu
& gr
l'Isle
de pe
poiss
dans
ceste
anou

de foy, nous apprend qu'elle est longue de 400. mille pas, & large de 200. Or l'Irlande est diuisee en cinq principales contrees, c'est à sçauoir en la Momonie du costé du Midy, en la Lagenie du Leuant, la Connacie du Couchant, l'Ultonie du Nord, & la Medie presque au milieu. En Momonie il y a les Comtez de Kerry, Desmond, Cork, Vvaterford, Limirich, Tiperary. En Lagenie celles de Kilkenny, Caterlough, Queenés County, Kings County, Kildare, Vveishford, Dublin. En Connacie celles de Zvomund, Gallovvay, Majo, Slego, *Letrin, & Roscoman*. En Ultonie celles de Louth, Cauon, Fermagh, Monagan, Armagh, Doun, Antrim, Colram, Zir Oen, Zir-Conell, ou Douegall. En Medie celles d'East, Meath, Vvest Meath, & Longford.

QUALITE DV PAYS.

CEST l'Isle iouy d'un air doux, & temperé, combien qu'il ne soit pas trop bon pour faire meürir ce qu'on met en terre. La chaleur extreme de l'Esté n'y fait pas chercher l'ombre, ny la rigueur de l'hyuer le feu. Ce pays ne produit rien de venimeux, & ne le peut souffrir, s'il y est porté d'ailleurs. Mais l'humidité de l'air, & de la terre, y est trop grande, qui fait que les habitans, & les estrangers sont molestez de catharres, & de flux de ventre; à quoy ils resistent par le moyen de l'eau de vie. Le pays est montueux, marécageux, & plein de forests, exposé aux vents, & à beaucoup d'estangs, mesme au sommet des plus hautes montagnes. Il y a beaucoup de bons ports, & quelques belles plaines, qui tiennent toutesfois bien peu de lieu au regard des forests, qui sont agreables avec leur verdure. Mais tout l'Irlande vniuersellement est fertile, hormis en Ultonie, qui est bonne en quelques lieux, & maigre en quelques autres: & Connacie qui est moins cultiuee que les autres contrees, & toute pleine de forests, de marécages, & de montagnes. Par tout ailleurs les montagnes sont couuertes de bestail, & pour ceste cause sont abondantes en beurre, lait, & fromage. Elle a toutesfois ce mal qu'elle produit du bled court, & menu, & les vignes y sont plus pour ornement, que pour fruit qu'elles portent. Car lors que le Soleil entre au signe de la Vierge, il y a des vents froids qui soufflent en ceste contree, & la chaleur d'apres midy en Automne n'a pas assez de force pour pouuoir faire meürir les raisins. Ceste Isle a de bons cheuaux, propres à porter des charges, qui vont le hobin. Elle ne produit aucune beste malfaisante, que le loup, & le renard: tous les autres animaux priuez y sont plus petits qu'ailleurs, excepté les chiens de chasse. Au reste il y a dans les forests force bestes, & les cerfs y sont si gras, qu'ils ne trauiillent guiere les chiens avec leur course. Il y a aussi beaucoup de sangliers, & de lieures, mais le pays manque de cheureux, de dains, & d'herissons; de mesme qu'il y a fort peu de taupes: mais en recompense il s'y trouue vne grande quantité de rats. D'auantage ceste Isle a force fouilcons, esparuiers, aigles, & grnès, & assez grand nombre de cygnes du costé du Nord: mais en toute l'Isle il y a fort peu de cigoignes, qui y sont noires, de mesme qu'il n'y a point de perdris, de faizans, de pies, & de rossignols. Il y a aussi grande quantité de poissons, tant de mer, que d'eau douce, que l'on prend dans les riuieres, & dans les lacs du pays, qui sont remplis de poisson, & il y a certains poissons en ceste Isle, que l'on ne sçauoit trouuer ailleurs. Ceste Isle a pareillement des mousches à miel (contre l'opinion de quelques vns) en si grande quantité,

Après l'Isle.

qu'on n'en trouue pas seulement aux ruches, mais encores aux troncs des arbres, & dans les cauernes. Elle produit aussi certaine masse de terre noire, meslee de soulfre, dont les habitans vsent principalement pour allumer le feu, d'autant que le pays produit fort peu de bois tailliz. La mer d'Irlande porte aussi de petites perles qui tirent sur le noir, & nagent en gros en rond, attendant leur chef, comme les abeilles. Girald escrit que de certain bois nageant sur la mer, il coule certaine gomme, qui s'endurcit apres, & qu'il naist au dedans des animaux qui ont premierement vie, puis prennent des ailles, & vn bec, & volent finalement en l'air, ou nagent sur l'eau: & le mesme Auteur dit qu'il a veu plusieurs de ces oyseaux demy formez, qui eussent volé comme les autres, s'ils eussent eu leur perfection. Il y a encores d'autres oyseaux nommez Martinets, moindres qu'un merle, courts comme les cailles, & ayans le ventre blanc, & le dos noir, qui ont ceste propriété, que si estans morts on les garde en vn lieu sec, ils ne pourrissent point, & estans mis entre les habits, ils les preseruent de la teigne, & mesme si on les pend en vn lieu sec lors qu'ils sont morts, ils renouellent leurs plumes toutes les annees. Sur tout le lac Eaugh abonde en faulmons, qui sont aussi bons qu'en tout autre lieu de la terre.

MOEVRS DES ANCIENS IRLANDOIS.

VI. STRABON dit que les anciens Irlandois estoient plus sauuages que les habitans de la grande Bretagne, qu'ils se repaissoient de chair humaine, & estoient grands mangeurs. Ils tenoient que c'estoit chose honneste de manger les corps de leurs peres & meres apres leur mort, & de coucher non seulement avec les autres femmes, mais encores avec leurs sœurs, & leurs meres. Mele dit qu'ils estoient du tout rustiques, ignorans de toute vertu, & depourueuz entierement de pieté. Solin adjouste encor, que lors qu'ils estoient victorieux, ils auoient accoustumé de se froter le visage du sang de ceux qui estoient morts au combat, apres en auoir toutefois humé. Et selon le mesme, le droit, & l'injustice leur estoient choses indifferentes. Lors qu'une femme auoit fait vn enfant masle, elle mettoit les premieres viandes sur l'espee de son mary, & poussoit doucement dans la bouche de l'enfant avec la poincte le commencement de sa nourriture, & selon le desir ordinaire de toute la nation, luy souhaitoit qu'il ne mourust qu'en la bataille, & au milieu des armes. Ceux qui se vouloient parer parmy eux mettoient aux gardes de leurs espees des dents de quelques grands poisons qu'on trouue particulièrement le long de ceste coste, pource que ses dents ont la blancheur de l'ynoire, & la principale gloire des Irlandois consistoit aux armes. C'est tout ce qu'on peut recueillir des anciens escriuains touchant leurs mœurs, qui estoient pour la plus-part incognees, à cause de la rudesse, & barbarie de ce peuple, pres duquel on ne pouuoit auoir libre accès; & aussi pource que ce pays a si peu de choses qu'on puisse desirer, qu'il falloit vne grande curiosité pour desirer d'en auoir la veüe, & vne grãde prudence, & dexterité pour pouuoir viure parmy ces sauuages, & prendre cognoissance de leurs façons de faire. ie dis cecy pour le regard des anciennes mœurs: mais si tu desires voir celles du temps moyen, tu les trouueras au long dans Girald, de qui plusieurs autres ont puisé ce que l'on en peut dire.

L
uail
font
leur
gloi
& fin
maur
leurs
nom
blanc
mesme
reils;
princ
qui se
de que
chose
nom
nom,
est aug
y adio
voye.
mesme
femme
tost q
trouue
leurs n
mour,
fans, t
semble
rraire a
Si l'enf
sautres
comme
du piec
tent de
leurs a
l'act d
mesme
forris d
ils ont
leurs p
lanou
les'en
richess

MŒVRS DES IRLANDOIS DE CE TEMPS.

Les Irlandois sont generalement forts, agiles, & de grand courage, s'exposent librement à tous hazards, supportent aisement toute sorte de travail, & endurent aussi le froid, & la faim, & toute sorte d'incommoditez. Ils sont fort enclins à l'amour, courtois à l'endroit des estrangers, constans en leur amitié, & irreconciliables en leur haine, de legere creance, desireux de gloire, & qui ne peuuent souffrir qu'on les outrage, ny de fait ny de parole; & finalement extremes en toutes leurs passions, de sorte que ceux qui sont mauuais ne scauroient estre pires, ny les bons meilleurs. Lors qu'on baptise leurs enfans, ils leur donnent des noms prophanes, adjoûtant tousiours au nom quelque chose prise de l'euement, ou de la couleur, comme roux, blanc, noir, ou de quelque maladie, ou de quelque autre chose semblable, & même des noms iniurieux, comme de galeux, ou de superbe, & autres pareils; & combien qu'ils souffrent malaisement les outrages, toutesfois les principaux qui ont la lettre O, deuant leurs noms, ne desdaignent ces tileres, qui semblent les offencer. Il n'est pas permis de donner le nom du pere, ou de quelqu'un de la famille, s'il est lors en vie, pour ce qu'ils estiment que telle chose aduanceroit leur mort. Mais lors que le pere decede, le fils prend son nom afin qu'il ne se perde, & si quelqu'un des ancestres qui ait eu le mesme nom, on attend quelque chose de grand de celuy qui le porte. Ceste opinion est augmentee par les Poëtes, qui ont mis par escrit les faits de ces anciens, & y adioûtent beaucoup de fables, acquerant beaucoup de moyens par ceste voye. Car les nouvelles mariees, & celles qui accouchent, s'estiment infames si elles ne donnent leurs meilleurs habits à ces donneurs de loüanges. Les femmes se remettent avec leurs maris six iours apres leur enfantement. Aussi tost qu'une Damoiselle a fait vn enfant, beaucoup de femmes la viennent trouuer, pour gagner ce point de nourrir cet enfant, qu'elles preferent aux leurs mesmes. Et combien qu'ils soient en tout ce pays fort addonnez à l'amour, & qu'ils tiennent à honte de donner la mammelle à leurs propres enfans, toutesfois le mary, & la femme s'abstiennent volontiers de coucher ensemble, pour l'amour de l'enfant dont elle a entrepris la nourriture. Si le contraire arriue, elles mettent vne autre nourrice en leur place à leurs despens. Si l'enfant se porte mal, la nourrice le frotte de vieille vrine, & contre les desastres qui luy pourroient arriuer, ils luy pendent au col non seulement le commencement de l'Euangile saint Iean, mais encores vn cloud tortu pris du pied d'un cheual. Et pour ce mesme effect, les nourrices, & les enfans portent des ceintures faites de cheueux de femmes. Les femmes donnent aussi à leurs amans des bracelets faits de leurs cheueux. Tous ceux qui ont succé le lait de mesme nourrice, s'entr'ayment extremement les vns les autres, & mesme bien souuent ils aiment plus leurs freres de lait, que ceux qui sont sortis de mesme ventre. Lors que leurs peres & meres tacent leurs enfans, ils ont recours à leurs peres nourriciers, qui les animent bié souuent contre leurs propres peres. Et si quelqu'un de ces enfans deuiet malade, si tost que la nourrice en apprend la nouvelle, elle y court à grande haste, encores qu'elle s'en trouue fort esloignee. Ils aiment l'oyseté, & tiennent pour grande richesse de demeurer sans rien faire. Ils affectiōnent la musique, & se plaisent

extremement à iouir du cistre. Si quelques-vns se rendent Religieux, ils viennent avec vne grande auctorité, veillant, priant, & mattant leur chair par beaucoup de ieusnes; de sorte qu'il ne se faut pas estonner de ce que l'on escrit de leurs Moynes anciens. Les femmes mesmes, & les filles Catholiques ieusnent tous les Mercredis, & Samedis de l'annee. Mais celles qui se sont addonnees à mal faire, sont plus meschantes qu'on ne scauroit croire. Ils teignent leurs habits noirs des escorces des arbres, que les Anglois nomment *Alders*. Ils font aussi de la branche, de l'escorce, & des feuilles du Peuplier, les chemises iaunes, qui ne sont presque plus en vsage: & lors qu'ils les teignent, ils ne les font pas cuire longuement, mais les plongent dans l'yrine froide des hommes durant quelques iours, afin que la couleur soit plus iaune.

- vii. Le larrecin ne rend pas les personnes infames, quoy qu'il soit exercé parmy eux avec vne grande cruauté. Au reste, ils disent qu'en cela ils suivent la façon de faire de leurs ancestres, & que ce leur seroit vne grande honte de viure du travail de leurs mains. Lors qu'ils marchét pour voler, ils remarquent le premier qu'ils rencontrent au matin, & si leur voyage reüssit selon leur desir, ils taschent de faire que le mesme homme vienne tous les iours à leur rencontre, & au contraire. Ils disent que c'est vne marque d'vn lasche courage, de dormir la nuit, & de n'aller bien loing voler quelque chose, en s'exposant à toutes sortes de dangers: mesmes ils ne pardonnent pas aux Temples, & lieux sacrez, ains les pillent entierement, tuent les hommes qui s'y trouuent, & mesme y mettent le feu. Ils ne se marient guiere que dans les villes, & ce non par paroles de present, mais de futur; & pource ils se separent legerement, & le mary va trouver vne autre femme, & la femme vn autre homme, de sorte qu'on ne peut scauoir la verité du mariage, iusques à ce qu'ils meurent. De là viennent les debats touchant les possessions, les rauages, & les meurtres, & les haines mortelles. Les femmes chassées consultent des forciers, qu'on estime capables de rendre sterile la nouvelle femme, ou de luy donner des maladies dangereuses. Les femmes, de mesme que les hommes, sont grand estat de leurs cheveux: ils sont blonds, & longs, & les rendent anellez, & les laissent pendre en ceste sorte. Les Irlandois sauuages (car ils sont diuisez de mesme que les Escossois) se mettent à genoux en voyant la Lune nouvelle, & disent en parlant à la Lune, *Laisse nous aussi sains que tu nous a trouuez*. Ils prient Dieu pour les loups, & esliment que par ce moyen ils n'en feront pas offe nez. Ils tiennent pour so reiere la femme qui demande du feu le premier iour de May, & n'en donnent qu'aux malades, & mesme avec des maudissions, & croyent que l'Esté sui uant elle desrobbera tout le fromage. Ils tiennent aussi qu'vn arbre mis deuant les portes le premier de May, fait que leurs troupeaux ont du lait en abondance. Il n'est pas permis de louer vn cheual, ou quelque autre animal, sans dire aussitost, *Dieu te gard*, ou sans luy cracher contre. Que si dans trois iours il arriue quelque mal au cheual, ils cherchent celuy qui l'a loué, afin qu'il luy die la Pate nostre à l'oreille. Les femmes y scauent des enchantemens pour tous les maux, & mettent tousiours deuant leurs enchantemens la Pate nostre, & l'*Aue Maria*, & l'adjoüstent aussi à la fin de tous. Si quelqu'vn est malade, on ne luy parle ny de testament, ny du salut de son ame, mais seulement de s'efforcer de guerir: que si quelqu'vn demande l'Eucharistie, ils le tiennent pour perdu. Et lors que quelqu'vn meurt, on fait des plaintes, & des lamentations si hautes, qu'on diroit que tout le monde se

va p
& d
que
qu'i
soin
pou
des v
Hs v
guer
dre r
ges. l
oud'

C E
v
autre
tre les
qui est
terfor
aussi b
de par
fourni
qu'en
qui per
font les
non qu
paille
deur d
forcier
aux co
les, à ca
dres s'
tholig

L E
cho
ment d
& dext
dois, de
aux en
quelq
chante
force d
ceux q

va perdre. Quant à leur nourriture, ils vivent volôtiers d'herbes, de racines, & de potirons, & de beurre meslé avec de la farine d'avoine; de mesme aussi que de lait, de bouillon de beufle, & de chair bien souuent sans pain: veu qu'ils gardent le plus souuent leurs bleds pour leurs cheuaux dont ils ont vn soing extreme. Lors que la faim les presse, ils deuorent la chair toute crüe, & pour la digerer, ils vsent de grands traicts d'eau de vie. Ils tirent aussi du sang des vaches, & lors qu'il est caillé, ils le mettent sur le beurre, & le mangent. Ils vont tousiours teste nuë, sinon quand ils la couurent de fer pour aller à la guerre, & portent de longs cheueux crespez, & ne peuent endurer la moindre raillerie qu'on leur die. Ce sont là les façons de faire des Irlandois sauages. Il y en a encore beaucoup d'autres: mais ie craindrois en les rapportant, ou d'ennuyer le Lecteur, ou d'estre contraire à mon dessein mesme.

RICHESSES D'IRLANDE.

CE qui peut rendre les Irlandois riches c'est l'abord des marchands qui viennent de tous costez, & le trafic des habitans de l'Isle, qui n'a guiere autre chose que de la laine pour vendre, & dist ribuer aux pays estrangers. Entre les autres villes il y a Galuez, où les marchands estrangers frequentent, qui est pleine de riches habitans, qui font grand trafic de tous costez. Et Vva-
 terford ne luy cede aussi aucunement en nombre de gens de trafic, qui font aussi bien leurs affaires en ce lieu qu'en aucun pays de l'Europe. La plus grande partie de l'Irlande est alléz capable d'entretenir ses habitans, & de leur fournir ce qui leur est necessaire, mais non que les richesses y soient si grandes qu'en vn grand nombre de lieux de l'Europe, qui en ont mesme au delà de ce qui peut suffire aux delices. Leurs plus agreables richesses, & presque seules, sont les vaches, qui ne rendent point de lait en Irlande, comme on tient, sinon qu'elles ayent leur veau viuant à leur costé, ou le cuir du mort remply de paille, afin qu'il rapporte sa semblance; veu qu'elles cognoissent comme l'odeur de leur ventre en ce cuir. Et si la vache est sans lait, ils font venir vne forcieri qui luy fait aymer vn autre veau, afin qu'elle prenne du lait. Quant aux commoditez que le Roy d'Angleterre en tire, elles sont petites, ou nulles, à cause des grandes garnisons qu'il y entretient, & seroient encores moindres s'il ne tiroit tribut de ceux qui veulent viure, & estre recogneus Catholiques, sans toutefois qui leur soit permis de faire aucun exercice.

FORCES D'IRLANDE.

LEVV milice est composee de gens de pied, & de cheual. Les hommes de cheual ont des cheuaux tellement faits à leur volôté, qu'ils sautent aysement dessus, encores qu'ils soyent armez, & cela vient autant de la souplesse, & dextérité du cheual qui s'accommode à eux, que de la disposition des Irlandois, dont nous sauons parlé n'a guiere. Ils ont des dards pesants qu'ils lancent
 aux ennemys en les prenant par le milieu. Quant aux gens de pied, il y en a quelques-vns qu'on nomme Galoglassés, qui portent des haches plus trenchantes que des rasoirs, au bout de leurs longs bois, & ceux cy sont toute la force des armées Irlandoises. Les autres qui tiennent le second rang, sont ceux qui s'appellent Karni, qui vsent de dards, & de coutelas, & n'estiment

pas auoir tué vne personne s'ils ne luy ont treuché la teste. Ils mettrét au troisieme lieu les Courreurs, qu'ils nomment *Daltins*, qui vont de fermez, & sont prests à seruir les gens de cheual. Et l'infanterie, & la cavallerie crient egallement *Pharo Pharo*, lors qu'il faut venir aux mains, & mesme quand ils sortent de la ville on a accoustumé de crier à chacun à la porte particuliere-ment, & celuy à qui l'on ne crie rien est tenu pour malheureux, & ce silence est estimé de mauvais presage. Et tous les hommes de guerre vsent de cornemuses au lieu de trompettes. Les Irlandois sont en fort grand nombre, & courageux; si bien qu'on les pourroit tenir inuincibles s'ils n'estoiét contraires les vns aux autres. Mais ils ont esté presque tousiours diuisez, & pour ceste cause ils ont donné entree aux Roys d'Angleterre. Celuy qui regne à present y maintient dix fortes garnies de gens de pied, & de cheual, iniques au nombre en uiron de douze mille; ce qui fut commencé par la Roynie Elizabeth, depuis les dernieres entreprises du Pape Gregoire. Il y a la ville Archiepiscopale quel'on nomme *Armach*, qui est forte, & là prés en la coste qui regarde le Leuant, on void la ville de *Tridat*, qui est la plus grande: fortresse apres celle que nous venons de nommer. Il y a apres *Dublin*, siege des Roys, assez bonne fortresse, & port où s'embarquent ceux qui veulent aller en Angleterre, qui arriuent à *Coster*, presque vis à vis de *Dublin*; & du costé de la *Tramontane* il y a vne seule fortresse qui a nom *Vuocuergues*: mais au costé qui regarde l'Angleterre, il y a sept fortresses avec leurs ports, c'est à sçauoir apres *Dublin*, *Aglan*, & *Poscie*, le *Limbrach*, *Vwaterford*, *Ros*, *Lorch*, & *Chrusal*, qui est du costé du *Midy*.

Or le passage de ce canal est fort dangereux, à cause des riuieres qui y tombent de plusieurs endroits contraires; tellement qu'elles engendrent vn bouillon d'eaux confus, & courant de diuers costez, qui le rendent malaise à ceux qui voyagent. Pour conclusion le Roy d'Angleterre n'a pas grand subiect de craindre que les Princes estrangers se rendét maistres de l'Irlande, tant à cause de la commodité de l'assiette, que des forts qu'il y a, & des gens qu'il y entretient, & mesme de plusieurs habitans du pays qui luy sont affectionnez. De sorte qu'il ne pourroit courre fortune que par vn changement de volonte, & par vne reuolte generale de l'Isle, qui est extremement difficile; à cause des garnisons qui la brident.

G O V V E R N E M E N T . D ' I R L A N D E .

L'IRLANDE a eu autrefois beaucoup de petits Roys, mais elle est maintenant sous la puissance des Anglois, entre les mains desquels elle tomba l'an 1175. lors que *Roderic* Roy de *Connachie* se nomma Roy de toute l'Irlande, & que voulant se rendre Roy de l'Isle entiere, il combatit contre les autres Roys, qui se donnerent à *Henry II.* Roy d'Angleterre de leur franche volonté, & sans aucune effusion de sang; & depuis tous les Roys d'Angleterre ont esté nommez Seigneurs d'Irlande, iusques à *Henry VIII.* qui fut nommé Roy par les Estats d'Irlande, pour ce que ce nom de Seigneur estoit odieux à quelques seditieux. Au reste le Roy d'Angleterre y enuoya vn Viceroy pour la gouverner, & ces Viceroyz furent nommez au commencement *Conseillers* d'Irlande, puis *Iusticiers*, *Lieutenants*, & *Deputez*, par les patentes qui leur donnoient ceste iurisdiction, & puissance, qui est veritablement Royale. Car ils peuuent faire la guerre, & la paix, ordonner, & disposer de tous les

Mag
leze.
sont
stant
espee
despi
gent
le Cha
ges qu
terre.
de ses
viuen
dois fa
dois, &
nature
iourna
uientfo
O, deu
ceux e
thorité
par le
nourri
les Goe
tefois i
haute.
sont su
fois à l'
mais ce
rend se
chasse
monie
gne. E
designe
nemarc
son, &
que tou
bien qu
en Irla
en Ang
cellerie
Chamb
oyr, &
Roya
liciteu
iustice
quion
lande
ou Est

Magistrats, excepté de quelques-uns, remettre tous crimes, hormis ceux de leze Majesté, faire des Cheualiers, & choses semblables. Ces lettres parentes sont leuës lors que quelqu'un est publiquement receu pour tel, & lors prestant le serment ordinaire deuant le Chancelier, on luy met en la main vne espee, puis on le met en vn siege, en presence du Chancelier du Royaume, & des principaux d'iceluy qui sont du Conseil, avec le Roy d'armes, & le Sergent d'armes, & autres Officiers honoraires. Il y a au Conseil pour Assesseurs le Chancelier, le Tresorier du Royaume, les Comtes, les Eueques, & les Iuges qui sont du priuë Conseil. Et l'Irlande a les mesmes ordres que l'Angleterre. Or l'Irlande est diuisée, comme nous auons jà touché, selon les mœurs de ses habitans, en deux parties. Car ceux qui ne veulent obeyr aux loix, & viuent plus barbarement, sont nommez vulgairement *Vvild Irish*, ou Irlandois sauuages: mais ceux qui obeyssent aux loix, sont appellez Anglois Irlandois, & leur côtee a le nom de *The English Pale*. Ceux-cy parlent bon Anglois naturellement, & toute fois ils entendent l'Irlandois, à cause du commerce iournalier. Les sauuages ont des Seigneurs, ou plustost Tyrans, qui ne viennent sous la puissance des Anglois que par contrainte. Ces Seigneurs ont vn O, deuant leurs noms, ou bien le mot de Mac, comme *O-Neal*, *Mac-Donell*, & ceux-cy ont vn droit particulier, par le moyen duquel ils viuent avec vne auctorité insupportable, & disposent des biens de leurs subjects à leur volonté, par le moyen des soldats Gallogasses, ou Karnes, & des gens de cheual qu'ils nourrissent. Ces Seigneurs ont leurs Iuges qu'ils nomment *Breahans*, ainque les Gotz auoient leurs Bellagines. Ces *Breahans* sont du tout ignorãs, & toute fois ils redēt Justice aux voisins à certains iours sur quelque môtagne fort haute. Ceux qui sont accusez, & peuvent nier, eschappent facilement; & s'ils sont surpris en manifeste la recin, on les tondâne à la restitution, & quelque fois à l'amende. Quant au droit de succession, ces grands ne l'obseruent pas; mais celuy qui estant de bonne maison, se trouue plus fort, & plus hardy, se rend Seigneur par le moyen de la faction, & sedition des gens de la contree, & chasse tous les enfans, & parents proches du deffunt, & par vne barbare ceremonie est mis en vn siege de pierre, au descouuert sur quelque haute montagne. Et quelque fois en ce temps mesme par vne loy nommee *Taniltry*, on designe vn successeur, qui est nommë *Tanist*, peut estre du mot *Tbane* de Danemarck, qui signifie noble. Quant aux autres Irlandois, ils suiuent plus la raison, & le gouuernement à l'Angloise. Les Estats d'Irlande ont plus de puissance que tout le reste, & ceux-cy sont assemblez à la volonté du Viceroy, combien que du temps d'Edouard II. il estoit ordonné qu'on tiendroit les Estats en Irlande toutes les annees. Il y a aussi quatre assemblees iuridiques, comme en Angleterre, & cinq Cours, c'est à sçauoir la Chambre estoillee, la Chancellerie, le Banc Royal, le Banc des communs decrets, & le Fife Royal, ou la Chambre du tresor. Il y a aussi les Iusticiers des assises, *Sinon auparauant, pour ouyr, & determiner*, & les Iuges en chaque Comté, pour conseruer la paix. Le Roy a aussi son Sergët à la loy, son Procureur, ou *Attourné general*, & son Soliciteur. Il y a aussi aux Provinces plus esloignees des Gouverneurs pour redre iustice, come en Connacie le principal *Cômmissionaire*, & le President en Momonie, qui ont leurs assesseurs choisis d'entre les nobles, & les Iuriconsultes. L'Irlande a mesmes loix municipales que l'Angleterre, & les loix des Parlements, ou Estats d'Angleterre y estoient en vsage iusques à Henry VII. Car l'an 10-

de son regne elles estoient confirmees en Irlande par l'autorité des Estats, Mais depuis ils ont eu leurs statuts particuliers des Parlements. Outre ces Magistrats ciuils, l'Irlande en a aussi vn militaire, à sçauoir le Marechal, qui est là pour brider l'insolence des soldats, & des rebelles. Ceste charge a esté long temps par succession entre les mains des Barons de Morley d'Angleterre, qui la receurent du Roy Iean. Le Marechal a son Lieutenant qu'on nomme *Prenost Marechal*, & quelquefois il y en a plus d'un selon l'occurrence, & le temps, & tous exercent ceste charge, & font valoir l'autorité qui leur a esté donnée sous le grand seel d'Irlande. Voila en gros tous les Sieges & Officiers d'Irlande, où l'on void presque mesme gouvernement qu'en Angleterre, en toute chose. Mais auant que finir ce discours, ie ne veux laisser passer vne particularité du gouvernement d'Irlande, qui est, qu'on ny souffre aucun banquier, qui espuise l'argét du pays avec ses vsures, & ses charges insupportables. Les autres Prouinces seroient bien plus à leur ayse, si ces sangsues leur estoient ostées, ven que ces gens sont comme la rière qui ne grossit, & ne s'enfle, que par la diminution, & le dommage des autres. La France saignera long temps de la playe que ceste sorte de gens luy a faite, & quand elle seroit deliurée de telles personnes, elle en seroit beaucoup plus heureuse.

RELIGION D'IRLANDE.

XVIII. **C'**EST l'Isle receut la foy de Iesus-Christ l'an de nostre salut 335. du temps que Fincomarc regnoit en Escosse, & cela aduint par le moyen d'une femme d'entre les Pictes, qui ayant pris cognoissance avec la Roynne l'an 322. luy prescha la foy Chrestienne, & la conuertir. La Roynne gagna le Roy, luy remonstrant ce qu'on luy auoit presché, & le Roy disposa le peuple à receuoir le baptesme en uiron l'an 335. Or les Irlandois ont vescu depuis en ceste mesme Religion iusques au temps de Henry VIII. Roy d'Angleterre, qui commença d'y semer l'heresie, qui y fut depuis aduancee par la Roynne Elizabeth, qui mesme en mit dehors le Comte de Tiroen Catholique, qui outre les autres subjects de sa reuolte, dont il n'est pas temps de discourir, auoit la cause de la Religion, qu'il ne pouuoit voir esteinte: mais ses affaires reüssirent si mal, qu'estant contraint d'abandonner l'Isle, il n'eust autre recours qu'au Pape, & se retira à Rome, où il est encore. Tellement que les Catholiques n'y osent faire au iourd'huy exercice de leur Religion, & s'ils sont trouuez faisans dire la Messe en leurs logis, outre le tribut qu'ils payent au Roy toutes les années, pour viure Catholiquement, & ne se trouuer pas aux assemblees de ceux de la nouvelle Religion; ils sont encores condamnez à vne grosse amende, qui emporte presque tous leurs moyens; & les Prestres sont confinez en prison perpetuelle. De sorte que l'Irlande n'a publiquement autre Religion que celle que nous auons descrite discourant del'Angleterre. En Irlande il y a quatre Archeuesques, c'est à sçauoir celuy de *Dublin*, d'*Armach*, de *Casil*, & de *Toame*: & ces quatre ont vingt-neuf Suffragans. Leur autorité estoit anciennement grande, mais au iourd'huy le Roy d'Angleterre l'a entièrement tirée à luy; & a toute puissance sur aux choses spirituelles que temporelles. Et pour ce qu'on a retranché toute liberté aux Catholiques, & qu'ils y vivent avec mille peines, principalement ceux qui sont d'Eglise, ils se sont retirez de tous les costez del'Europe, pour tesmoignage du mauuais traitement qu'ils y reçoient, & de la perte de la vraye Religion en ceste Isle.

DISCOUERS

D
G A V
crip
bre de Pa
ceux. 4.
die. 5. D
Ensembl
du Royan
Fertilité
des ancien
& Hercu
de la ieun
guerre at
railles. 11
les. 12. N
de France
Noblesse F
me de Fra
de Franço
& quels de
ques à l'an
gens de ch
nombre de
reduite tou
bremen de
ff, & non
autorité
sacre des R
ficiers de la
sans chaq
que Diocese
leur regnes



DISCOVRS DE LA FRANCE.

SOMMAIRE.

GAU LE quels pays comprenoit anciennement selon Cesar, & Ptolomee. 2. Description de la France selon l'Estat present, sa longitude, largeur, & limites. 3. Nombre de Parlements de France, & quels Archeueschez, & Eueschez font sous chacun d'eux. 4. Ample description des Provinces de la France; & premierement de la Picardie. 5. De la Treuoise, & Comté de Paris, situation, & superbes edifices de ceste ville. Ensemble de l'Isle de France: consequentement de toutes les autres Provinces & Pays du Royaume. 6. Nombre des Isles, Caps, Forests, & Riuieres principales de France. 7. Fertilité des Provinces de France, & en quelle chose chaque pays abonde. 8. Coustume des anciens Gaulois, porter longs cheueux, studieux de l'Eloquence, adoroient Mercure, & Hercule Ognien. Immoloient des hommes aux sacrifices. 9. Druides instruteurs de la ieunesse Gauloise, & administrateurs de la Justice. 10. Gaulois redoutables en guerre à toute nation, & de quelles armes ils vsioient, & leur façon de proceder aux batailles. 11. Habillemens des anciens Gaulois, leur viure, & la forme de leurs funeraillles. 12. Naturel, & mœurs des Parisiens, Chartrains, & de toutes les autres Provinces de France. 13. Mœurs, & naturel en general du peuple François. 14. Ciuité de la Noblesse François, & quels sont ses exercices en temps de paix. 15. Richesses du Royaume de France d'où procedent. 16. Reuenus des Roys de France à quoy se montoit du regne de François I. & Henry II. 17. Taille ordinaire d'une année à quoy se monte en France: & quels deniers ont esté leuez, tant ordinaires, qu'extraordinaires, depuis l'an 1542. iusques à l'an 1580. 18. Forcos de France sur mer quelles. 19. Nombre des Campagnes de gens de cheual entretenus à present en France. 20. Infanterie François quelle; & le nombre des Compagnies de gens de pied entretenus à present. 21. Artillerie François reduite toute à vne forme commune; & quelle longueur a le canon de France. 22. Dencembrement des forteresses & meilleures places de la France. 23. Royaume de France successif, & non eleuif, & les masses admis à la Couronne, non les femelles. 24. Priuileges, & autoritez des Roynes de France. 25. Forme ancienne, & moderne du coronement, & sacre des Roys de France. 26. Origine, & institution des Pairs de France, & autres Officiers de la Couronne. 27. Denombrement des Presidiaux, Bailliages, & Sieges estans sous chaque Parlement. 28. Denombrement des Dioceses de France, & combien chaque Diocese comprend de Parroisses. 29. Catalogne des Roys de France, le temps de leur regne, & trespass.

des Estats,
Outre ces
eschal, qui
charge acste
l'Angleter-
qu'on nom-
rence, & lo
leur a esté
& Officiers
gleterre, en
r. passer vne
nffre aucun
s'insuppor-
anglues leur
r, & nes'en-
aighera long
e seroit deli-

335. du temps
noyen d'vne
oyne l'an 322.
ale Roy, luy
pleà receuoir
en ceste me-
re, qui com-
ne Elizabeth,
outre les au-
uoit la cause
s réussirent si
urs qu'au Pa-
tholiques n'y
t trouuez fai-
au Roy toutes
aux assemblees
z à vne grosse
res sont confi-
ent autre Re-
erre. En Irlan-
d'Armach, de
leur autorité
terre. l'a entie-
ellès que tem-
liques, & qu'ils
sife, ils se font
auuais traitte-
ceste Isle.

DISCOVRS



Le nom de la Gaule est de fort grande estendue, si l'on y comprend tout ce qui s'appelloit autrefois ainsi; veu que par ce moyen elle contiendra non seulement le Royaume de France; mais en cor vne bonne partie d'Allemagne, & d'Italie. Car les anciens diuisoient la Gaule en Cisalpine, & Transalpine, nommant Cisalpine, ou Gaule par deça les Alpes (selon leur demeure) ce qu'on nomme aujourd'huy Lombardie: & donnant le nom de Transalpine, ou de Gaule par delà les Alpes, au pays qui est enfermée entre la riuere du Rhin, la mer Occéane, les Monts Pyrenees, la mer Mediterranee, & les Alpes. Mais Cesar diuise la Gaule en Belgique, Celtique, & Aquitanaïque: & Ptolomee nous propose la Gaule diuisee en quatre parties, c'est à sçauoir, en l'Aquitanaïque, en la Lyonnoise (qui est meime chose que la Celtique de Cesar) en la Belgique, & la Narbonnoise. Et de ces parties la Belgique est maintenant pour la plus grande part de l'Allemagne.

ii.

Mais à prendre la France en l'estat auquel elle se trouue à present, du costé du Nord, duquel elle regarde la basse Allemagne, on luy donne pour limite vne ligne tirée depuis Calais iusques à Strasbourg, qui laisse à main gauche le pays d'Artois, de Haynaut, & de Luxembourg; & à la main droite la Picardie, & la Lorraine, & du costé qu'elle regarde l'Angleterre, la mer Occéane, nommée des anciens Britannique. Du Couchant la mer Occéane la borne, faisant vn grand golphe en Aquitaine. Du Midy, du costé qu'elle se joint à l'Espagne, elle est bornée des Monts Pyrenees, & où elle est moins restreinte, & plus large, elle a pour ses limites la mer Mediterranee: Finalement du Leuant elle a les Alpes qui la separent de l'Italie, de meime que le Mont Iura la diuise des Suisses, & le Rhin des Allemans. Et tout le Royaume, si on prend de droit fil de l'Orient en Occident, depuis l'Isle d'Heliant, opposée au dernier riuage de la Bretagne, iusqu'au bord du Rhin, a de longueur: quelque peu plus de 300. lieues de France: ou bien si l'on veut mesurer la longueur, selon les autres, en tirant de l'Ouest Nord ouest à l'Est Suest, de l'Isle d'Aldernay de Normandie iusques à Nice, on y trouuera 330. lieues, qui est presque autant de chemin qu'il y en a de Paris à Rome. Sa largeur, à prendre depuis les parties plus Meridionales, qui sont vers la mer Mediterranee, iusques à la ville de Calais, est enuiron de 220. lieues: & le tour de toute la France est de plus de 3020. lieues. Ce Royaume est enuolés entre le 43. & le 49. parallèle, c'est à dire qu'il tient en largeur depuis le milieu du cinquiesme climat où le plus long jour est de 15. heures, iusques au milieu du huictiesme, où il est de 16. heures & demye. Et quant à la longueur, il comprend tous les Meridiens qui sont compris entre le 15. Meridien, & le dixneuuesime. Au reste pour diuiser la France en toutes ses parties, il me semble qu'il est à propos de la diuider, selon les Parlements, à la iurisdiction desquels elle est soumise. Elle a donc huit principaux Parlements, qui sont Paris, Toloze, Roien, Bordeaux, Rennes, Dijon, Grenoble, & Aix; & en a encores deux moins principaux; c'est à sçauoir celui de la basse Nauarre, qui se tient à saint Palais, & celui de Metz.

L'Archeuesché de Reims.
L'Archeuesché de Sens.

L'Archeuesché de Bourges.
L'Archeuesché de Tours.

France en
direct 300 m. 220.

iii.

U.
L.
Ce.
Ce.
Ce.
Ce.
Cel.
Cel.
Cel.
Cel.
Cel.
Cel.
Et les
chez, s
uergne
ne, Bri
connoi
ticulier

L'A
L'A
L'A

Nismes
Vicz.
Loden
Saint I
Alet.
Mont
Besier
Agde.
Carca
Mend
Castre
Alby.
Le Pu
Rodez
Ses prin
qui est de
l'Albiges
partie de

L'Archeuesché de Lyon.	Celle d'Auxerre.
L'Euesché de Laon.	Celle de Troye en Champagne.
Celle de Chalon en Champagne.	Celle de Meaux.
Celle de Soissons.	Celle de Poitiers.
Celle de Boloigne.	Celle de Maillezay.
Celle d'Amyens.	Celle de Luffon.
Celle de Noyon.	Celle d'Angoulesme.
Celle de Senlis.	Celle d'Angers.
Celle de Beauvais.	Celle du Mans.
Celle de Paris.	Celle de Clermont.
Celle de Chartres.	Celle de saint Flour.
Celle d'Orleans.	Celle de Langres.
Celle de Nevers.	Celle de Mafcon.

Et les principales Prouinces où sont les susnommees Archeueschez, & Eueschez, sont l'Isle de France, la Beaulle haute & basse, la Soloigne, Berry, Auvergne, Lyonnois, Forest, Beaujolois, Poictou, Anjou, Angoumois, le Maine, Brie, Picardie, Champagne, Touraine, Niernois, Bourbonnois, Mafconnois; de toutes lesquelles Prouinces nous ferons apres yn discours particulier.

Le Parlement de Toloze a sous luy.

L'Archeuesché de Narbonne.	
L'Archeuesché d'Auch.	
L'Archeuesché de Toloze.	
Ses Eueschez sont.	
Nismes.	Vabres.
Viez.	Cahors.
Lodene.	Pamies.
Saint Pons de Tomieres.	Mirepoix.
Aler.	Saint Papoul.
Montpelier.	Montauban.
Befiers.	La Vaur.
Agde.	Rieux.
Carcassonne.	Lombez.
Mende.	Cominges.
Castres.	Couferans.
Alby.	Tarbe.
Le Puy.	Laiçoure.
Rodez.	Viniers.

Ses principales Prouinces sont ce que l'on nomme, haut & bas Languedoc, qui est de fort grande estendue, le haut & bas Viuaréz, le Velay, le Genaudan, l'Albigeois, le Rouergue, le Lauraguois, le Quercy, le pays de Foix, & vno partie de la Gascogne.

Le Parlement de Rouën a sous luy.

L'Archeuesché de Rouën.	
-------------------------	--

De la France.

Ses Eueschez sont,
 Auranches. | Séz.
 Eureux. | Costance.
 Bayeux. | Lisieux.

C'est le Parlement de Normandie.

Le Parlement de Bordeaux a sous luy,

L'Archeuesché de Bordeaux.

Ses Eueschez sont,
 Bayonne. | Sarlat.
 Aqs. | Agen.
 Bazas. | Limoges.
 Aire. | Condom.
 Saintes. | Tulle.
 Perigneus.

Ses principales Prouinces sont vne partie de la Gascogne haute & basse, Biscaye, Xaintonge, Perigort, & Limosin.

Le Parlement de Rennes a sous luy les Eueschez qui s'ensuiuent.

Sain& Brieu. | Triquier.
 Sain& Malo. | Cornouaille.
 Sain& Paul de Leon. | Dole.
 Nantes. | Rennes.
 Vannes.

C'est le Parlement de Bretagne.

Le Parlement de Dijon a sous luy.

L'Euesché d'Aurun.
 L'Euesché de Chalon sur Sone.

C'est le Parlement de la Bourgogne.

Le Parlement de Grenoble a sous luy.

L'Archeuesché d'Ambrun.
 L'Archeuesché de Viennes.

Ses Eueschez sont,

Valence.

Die: ces deux sont gouuernées par vn mesme Euesque, sans que l'vne vsurpe les droits de l'autre.

Grenoble. | Gap.
 S. Paul trois Chastreaux.

C'est là le Parlement de Dauphine.

Le Parlement d'Aix a sous luy.

L'Archeuesché d'Aix.
 L'Archeuesché d'Arles.

Digne.
 Grasse.
 Glandeu.
 Senas.
 S. Paul de
 Apr.

L'Eue

La Bi

Metz,
 Or pour
 conmen
 cident, a
 & le pays
 pays de L
 France. S
 ronne, D
 Ceste Pro
 presque a
 ueccœur,
 Comté de
 de Verma
 villes de
 pale ville
 de Barroi
 assez bon
 Peronne,
 principale
 Cressy &
 streul. La
 Guynes, e
 lieu de la
 nies, scau
 dres en rir
 d'Oye, qu
 uieres de P
 Abbeuille
 cau, & Scar
 mais depui
 Comté. L
 Comté d'O
 la bataille d
 II. par Fran

De la France.

Ses Euefchez font.

Digne.	Riez.
Grasse.	Frejuz.
Glandeué.	Cisteron.
Senas.	Marseille.
S. Paul de Vence.	Tolon.
Apt.	

C'est là le Parlement de Prouence.

Le Parlement de Bearn a soubz luy.

L'Euefché de l'Escar, & Celle d'Oloron.

Le Parlement de S. Palais a soubz luy.

La Biscaye Nauarroise, ou la basse Nauarre.

Le Parlement de Metz a soubz luy les Euefchez de

Metz, Toul, Verdun.

Or pour parler à ceste heure particulièrement des Prouinces de France, ie commenceray par la Picardie, qui a aujourdhuy pour sa borne du costé d'Occident, avec vne partie de la Normandie, la mer Angloise, du Nort l'Artois, & le pays de Haynaut, contrees del'ancienne Gaule Belgique; du Leuant le pays de Luxembour, & de Lorraine; & du Midy la Champagne, & l'Isle de France. Ses principales villes sont Amiens, Soissons, Abbeuille, Corbie, Peronne, Dorlen, S. Quentin, Noyon, Laon, Bouloigne, la Fere, Beauuais. Ceste Prouince est diuisee en vraye, haute, & basse Picardie, dont la haute est presque aujourdhuy toute dans les Pays bas: la vraye, qui commence à Creueœur, comprend les Vidamies d'Amiens, de Corbie, & de Piquigny; la Comté de Vermandois, & la Duché de Tirasche, & de Rethelois. La Comté de Vermandois comprend Soissons, Laon, & la Fere, trois des meilleures villes de Picardie, & S. Quentin, qui est vne forte place. Rethel est la principale ville du Rethelois, qui est assis entre le pays de Haynaut, de Lorraine, & de Barrois. La principale ville de la Duché de Tirasche c'est Guise, où il y a vn assez bon chateau. La basse Picardie comprend Sante terre, où est Montdidier, Peronne, Roze, & Nesle, assez fortes places; la Comté de Ponthieu, dont la principale ville est Abbeuille; les autres places sont le Crotoy, Rue, Treport, Cressy: & on tient aussi que ceste Côté comprend celles de S. Paul, & de Montstreul. La basse Picardie embrasse aussi la Comté de Boloigne, la Comté de Guynes, qui est diuisee de la Comté d'Oye par vn grand canal qui passe au milieu de la ville de Guynes, & ceste Comté comprend soubz soy deux Baronies, sçauoir celle d'Ardres, & celle des Courtembrone. A deux lieues d'Ardres en tirant vers la mer, on trouue la ville de Calais, qui est de la Comté d'Oye, qui s'estend iusqu'à Dunkerke ville des pays bas. Les principales riuieres de Picardie sont celle de Somme, sur laquelle on trouue Amiens, & Abbeuille: la riuere d'Oyse, pres de laquelle est la Fere, Marne, Aync, l'Escrau, & Scarpe. De ces villes de Picardie Soissons a esté iadis demeure de Roys, mais depuis le tiltre de Royaume de Soissons a esté transformé en celuy de Comté. Les dernieres terres que les Anglois ont tenuës en France, sont la Comté d'Oye, où est Calais, qui fut pris sur le Roy Philippes de Valois, apres la bataille de Cressy en Ponthieu, l'an 1347. & repris du temps du Roy Henry II. par François de Lorraine Duc de Guise, l'an 1557.

Voila ce qui nous reste au iourd'huy de la Gaule Belgique. Maintenant il est à propos de parler de la France prise plus particulièrement, qui est de la Gaule Celtique, & qui est voisine de la Picardie du costé d'Occident. Ceste contree que l'on nomme plus particulièrement France, a esté iadis habitée par les Beauuoisins, & Parisiens; & maintenant Paris en est la principale ville, & ce pays contient maintenant la Preuosté, & Comté de Paris, la Duché de Valois, & le Hurepois, & Gasiinois. La Preuosté, & Comté de Paris est diuisee en quatre parties, à sçauoir en celle qui est appelée Parisis, qui comprend d'un costé tout ce qui est iusques à Pontoise, & de là iusqu'à Clays vers la Brie. Ce nom de Parisis est presque esteint, & n'est demeuré qu'à quelques villages, comme à Louure, Cormeille, Escouian, & autres qu'on nomme en Parisis, & aux taxes du Parlement, où l'on fait mention de sols, & deniers Parisis. La ville de Paris a esté seulement autrefois de la grâdeur de l'Isle que la Seine enuironne: Mais elle fut depuis beaucoup augmentee, & debat au iourd'huy d'estenduë avec les plus grandes de l'Europe. Elle est diuisee en trois parties, dont la plus grâde qui regarde vers le Leuant & le Septentrion, & est plus basse que les autres, est nommée la Ville, la plus petite qui est en lieu plus esleuë, & regarde le Midy, & l'Occident, s'appelle l'Vniuersité; & la partie du milieu qui est enuironnee de tous costez de la riuiere, a le nom de Cité. La ville a sept portes, c'est à sçauoir celles de saint Antoine, du Temple, de saint Martin, saint Denys, Montmartre, saint Honoré, & la porte neufue, qui est pres du Louure. Elle a cinq faux-bourgs, c'est à sçauoir de S. Martin, du Temple, de saint Denys, de Montmartre, & de saint Honoré. Et ce qui rend ceste partie remarquable par dessus les autres, c'est qu'elle contient le Louure demeure ordinaire de nos Roys. La Cité a pour son ornemēt le Palais, ou Siege de la Justice, & d'ailleurs le Pont neuf, ouurage veritablement Royal commencé par le Roy Henry III. mais acheué, & accompli par Henry le Grand, qui a surmonté le dessein de son predecesseur, & a rendu ce quartier comode, & commode en toute sorte. Ce quartier comprend aussi le Pont nostre Dame (fait de pierre de mesme que le Pont neuf) où l'on ne void que boutiques pleines de toute sorte de marchandise, & si bien garnies, qu'on ne peut rien voir de mieux assorty. Et si l'on passe de là au Pont au Change, on y trouue tant de richesses chez les Orfeures, & tant d'esclat de pierrerie, qu'il est impossible que les plus curieux de telles choses n'y contentent leur yeuë. Mais apres tout si l'on vient au Pont marchand (qui estoit autrefois le Pont aux Meufniers) on aduoüera tout aussi tost que c'est vn des embellissemens de Paris, & que la ruë qui est sur ce Pont, surpasse en beauté toutes les autres. Quant à l'Vniuersité, elle a les portes de S. Victor, S. Marceau, S. Jacques, S. Michel, & S. Germain, & celles de Bully, & de Nesle; & les faulx-bourgs de saint Germain, saint Michel, saint Jacques, saint Marceau, & saint Victor. Quant aux Eglises, ou Chapelles, dont le nombre est fort grand, celle de nostre Dame surpasse les autres: elle est soutenüë de 120. colonnes, a de longueur 174. pas, de largeur 60. & de hauteur 100. Elle a à l'entour 43. Chapelles garnies de barreaux, ou grillés de fer. Il y a en tout vnze portes, dont les trois qui sont au front ont au dessus 28. statues de nos Roys. A costé l'on void les Tours nostre Dame de la hauteur de 34. eoudees. Ces tours seruent de clochers, où l'on void la grosse cloche, qui est si pesante, qu'il faut 20. hommes pour la sonner, & le son en est ouy de sept

France.

Paris.

lieux à l'entour. Pour les autres lieux deuots il ne s'offre rien de plus admirable que la sainte Chapelle qui est iointe au Palais, & qui a esté bastie par S. Louys, n'ayât aucune colonne au milieu pour soustenir sa grâde, & haute voûte, mais seulement aux costez. On garde en ceste Chapelle vne partie de la couronne d'espines, la robe de pourpre, le roseau, & l'esponge de la Passion. Il y a plusieurs Monasteres, dont celuy du Temple osté aux Templiers en l'an 1309. & donné aux Cheualiers de Rhodes, est de fort grande estenduë: l'Abbaye sainte Geneuiefue est aussi fort spacieuse, de mesme que celle de saint Germain des prez, qui est hors de la ville aux fauxbourgs de saint Germain, qui porte à son maistre 30. mille liures de réte. Quant aux Colleges, il y en a en tout 50. dont celuy de Nauarre, fondé par la Roïne Jeanne de Nauarre, femme de Philippes le Bel, est le plus signalé. Le College de Sorbonne fut institué par Robert de Sorbonne Theologien, du temps du Roy saint Louys. Quant aux boutiques mechaniques, & ouriers, certains lieux particuliers leur sont presque assignez à Paris, c'est à sçauoir aux Parcheminiers pres du pont saint Michel, aux Foulons pres saint Iean en Greue, & ainsi des autres. Il ya grand nombre de places, & d'extremement beaux logis, dont les plus remarquables sont l'Hostel de Soissons, l'Hostel de Longueuille, l'Hostel de Montmorancy, l'Hostel de Guise, l'Hostel d'Ost, l'Hostel de Langres, qui est maintenant l'Hostel de Mayenne, l'Hostel de Sens, l'Hostel de la Mark, appartenant à present à Monsieur le Chancelier, l'Hostel de Nemours, l'Hostel d'Espernon, l'Hostel de Sau, l'Hostel de Luslan, & vn grand nombre d'autres encors fort beaux qui sont dans la ville; & au dehors vous auez au fauxbourg saint Honoré l'Hostel de Mercœur, & au fauxbourg S. Germain le superbe Hostel de Gondy, & l'Hostel de Luxembourg. Il y en a beaucoup d'autres, mais ce ne seroit iamais fait d'en vouloir faire le denombrement: il suffit de dire que les maisons d'vn quart, voire mesme d'vn tiers de Paris, semblent des Palais. Je diray encors cecy, que si l'on iette les yeux sur l'Arcenal, on en trouuera la demeure du tout belle, & spacieuse, & le bastiment fort agreable, & outre ce qu'il n'y manque aucune chose de toutes celles qui doiuent estre en vne maison où les foudres, & munitions du Prince se gardent. Mais si l'on desire voir vn bastiment admirable, & vrayement Royal, il faut considerer la Place Reale, où l'on verra outre les belles galeries qui rauissent tous les regardans, autant qu'elles les contentent, vn grand nombre de logis tellement accomplis, & assortis de tout ce qui peut seruir aux necessitez, ou aux delices, que les plus curieux n'y sçauoient desirer aucune chose. La maison de ville n'est pas aussi vn des moindres ornemens de cét abregé du monde. Pour le grand, & le petit Chastelet, & la Bastille, ce sont des bastiments que leur antiquité rend plus recommandables, que leur beauté. Celuy qui voudra sçauoir plus de particularitez de Paris, lise le liure qui en a esté fait expressement, où l'on trouuera tout ce qui s'en peut dire. Vous trouuez assez pres de la ville le pont Charenton, où il y a vn Echo, qui rend treize fois la voix humaine, & si vous dites aupres vn mot de quatre syllabes, il le redit tout entier par quatre, ou cinq fois.

La seconde partie est celle que l'on nomme vulgairement la Gcollé, qui est peu cogneue, & dont le nom est resté seulement à quelques villages. En ce pays est contenuë la Comté de Danmartin, qui est vn bourg assis sur vne petite colline.

L'Isle de France (qui est en troisieme lieu) comprend tout ce qui est depuis S. Denis iusques à Poissy, & Montmorency; & generalement tout ce qui est entre les tours, & serpentemens de la Seine, en tirant vers la Picardie, & la Normandie. Quelques-vns luy donnent d'autres bornes: mais mon dessein n'est pas d'en debattre. Sainct Denys est superbe des sepultures de nos Roys, & de plusieurs saintes & precieuses reliques, & d'un grand nombre de riches ornemens. A Poissy vous y voyez vn beau Couuent de Religieuses des meilleures maisons de France. A sainct Germain en Laye, qui est entre Poissy, & Paris, vous y voyez la maison Royale, qui a esté rendue digne demeure des Roys sous le regne de Henry IV.

S'ensuit Vexin le François, ou Vulxin, qui s'estend iusques à Clermont en Beauuoisis: mais la memoire en est presque entierement perduë, & ne se conserve qu'en quelques vieux registres. Voila quant à la Preuoist, & Comté de Paris, & à ses quatre parties. L'autre partie de la France prise plus spécialement, c'est le pays de Valois, qui s'estend iusques en Picardie, dont la premiere ville outre Crespy, c'est Senlis, Euesché; les autres sont Angy, le pont & Maixant, Pongoing, Brenonuille, &c.

Le pays de Hurepois commence à la Seine sous le petit pont de Paris, & va du long de la riuiere iusques à Corbeil, Melun, & Moret, où il est separé du Gastinois par la Verine, qui se discharge dans le Loing. Et en ce pays on void Fontainebelleau la plus belle, plus agreable, & plus superbe demeure que nos Roys puissent iamais auoir, & qui a esté mise en cet estat par le Roy qui regne à present.

On met en quatrieme lieu le Gastinois, qui comprend les Duchez d'Estampes, & de Nemours, la Comté de Rochefort, de Moret, & autres, & les villes de Milly, & de Montargis.

Beauvais

S'ensuit maintenant la Beauisse, que quelques-vns diuisent en trois parties: la haute s'estend depuis le bourg d'Ablys, iusques au pays Chartrain, & au delà, contenant les Comtez de Dreux, & de Môtfort: la basse Beauisse comprend le pays d'Orleans, de Soloigne, & Lorriz: & quant à la moyenne, ils y logent la Comté de Blois sous laquelle ils mettent celle de Dunois, puis la Duché de Vendosme, & celle de Touraine. La ville d'Orleans est celebre, & renommee pour les faits d'armes de Ieanne la pucelle. La Soloigne comprend les villes de Gergeau, la Ferté, Clery, & sainct Laurens. La Touraine est entre Blois, & Saumur. Amboise est de la Touraine, où il y a vn chasteau qui peut estre mis entre les meilleurs de France. Il y a aussi l'Isle Bouchard, assis sur la riuiere de Vienne, dont ceste ville est entouree; Chastillon sur l'Indre, Loche forte place, Asay le Brusse sur l'Indre, & Asay le Ferron sur la riuiere du Chair, & Montrichard, à quoy quelques-vns adioustent Loudun, mais les autres le mettent en Poictou.

Anjou

L'Anjou commence au bord de Chouzay, & finit entre Montcontour, & Herraut, où est le commencement du Poictou, qu'il regarde au Midy: du Leuant il a pour ses bornes la Touraine, & le Védoismois, du Nort le Mayne, & Laval, & du Couchant il touche la Bretagne. Il y a en ceste Prouince beaucoup de riuieres, comme Loire, le Meyne, Vienne, la Diue, le Loir, le Sarthe, & plusieurs autres. La principale ville est Angers: les autres sont Saumur, Montreneau, Bauge, Beaufort, Briffac, Montreul Belay, Maulaurier, Chantorceau, Duretail, la Fiesche, Chasteau-Gontier, &c. L'Anjou

me
est p
du l
du c
Cha
Tro
pag
Balfi
felle
fort
On d
Roy,
presq
Ses p
lerant
te Ch
est sur
liers,
Or
Duch
Motte
forte.
de ce n
d'Estie
fils de
à nomm
de Nat
Royau
Jeanne
à la Co
On
Cépay
à celle
gne, de
deux ri
Bric. Il

Le Royaume de France sous Louys XI. par la mort de Charles dernier Duc, nepueu de René.

Le Mayne qui joint à l'Anjou & à la Touraine, vient apres, & ceste Prouince a trois principales riuieres, c'est à sçauoir le Meyne, le Loir, & le Sarre: la ville capitale est le Mans. Ceste Prouince comprise sous l'Aquitaine, a autrefois obey à ses Ducs, iusques à ce qu'il fut accordé entre Louys IX. Roy de France, & Henry III. Roy d'Angleterre, que l'Anglois se contenteroit de la Guyenne, qui seroit bornée du costé du Nort de la riuere de Charante, & du Midy des monts Pyrenees, & quitteroit toutes ses pretentions de la Normandie, & des pays du Mayne, & d'Anjou, & en consideration de ce on luy donneroit quinze cens mille escus.

Quant au pays du Perche, il est diuise en deux parties, dont l'une est nommée le Perche Gouet, dont la principale ville est Nogent le Rotrou, l'autre est proprement la Comté, & la principale ville c'est Mortaigne, où est le siege du Bailly. Il a pour ses bornes Verneuil du costé de la Normandie, & Meniers du costé du Mayne. La Champagne est bornée des pays de Brie, Bourgoigne, Charrolois, & Lorraine. Elle est diuisee en haute, & basse: la basse comprend Troys, Iuigny, Bassigny, Vallage. Iuigny est vne Comté qui separe la Champagne de la Bourgoigne, & est proche de Sens. Sa principale ville est Iuigny. Bassigny a pour ses riuieres Marne, & Meuse, & vne petite partie de la Moselle. Sa principale ville est Chaumont qu'on nomme Bassigny, où il y a vn fort chasteau sur vn rocher. On nomme sa tour le Dôjon, & la haute feuille. On donne au pays de Bassigny, outre Langres, Montigny, Gocffy, Nogent le Roy, Monteclat, Andelot, Bîsnay, Choiseul, Visnorry, Clefmont, où il y a presque par tout des chasteaux. Vallage confine avec le Partois, & le Barrois, Ses principales villes sont Vally, sainct Didier, Iainuille, Montirandé, Dontlerant, le Chasteau aux forges, Esclaron, & Arsy sur la riuere d'Aube. La haute Champagne comprend le Partois, qui prend son nom d'vn petit bourg qui est sur Marne, nommé Perte. Sa ville principale c'est Vitry, puis il y a Argilliers, Lafaincourt, Louement, & autres villes.

On adjoûte à ces deux parties ce qui leur est joignant, c'est à sçauoir les Duchez de Reins, & de Langres, & les Comtez de Chalons, Ligny, & la Motte. La Comté de Champagne a esté vnüe à la Couronne de France en ceste sorte. Thibaud II. Comte de Champagne, eust vn fils nommé Thibaud III. de ce nom, qui deceda sans enfans, & eut pour successeur Henry le Large fils d'Estienne Roy d'Angleterre, qui estoit frere de Thibaud II. Henry eust vn fils de mesme nom, qui estant mort sans enfans, son frere Thibaud qui se nommoit Comte Palatin de Champagne, s'en empara, & estant deuenu Roy de Nauarre par la mort de son ayeul maternel, il eut pour successeur tant au Royaume de Nauarre, qu'en la Comté de Champagne, Henry, de qui la fille Jeanne mariee à Philippes le Bel, vnit la Champagne, & les autres Prouinces à la Couronne.

On met ordinairement avec la Champagne la Brie, qui joint le Hurepois. Ce pays commence pres du pont Charenton, ou la riuere de Marne se mesle à celle de Seine, & la riuere de Marne separe presque la Brie de la Champagne, de mesme que la Seine du Gastinois. Et presque tout ce qui est entre ces deux riuieres iusques à la Duché de Bourgoigne, est costumierement appellé Brie. Il y a encores en ce pays la ville de Brie Comte Robert, ainsi nommée

du Comte Robert, iadis Seigneur de Brie, qui faisoit là sa demeure. Les autres villes plus cogneues en Brie, sont Chasteau-Tierry, Meaux, Nogent, & meisme quelques-vns donnent à ce pays la ville de Sens.

La derniere partie des pays de la Gaule qu'on nommoit Celtique, & Belgique, & qui se trouuent ioubs le Parlement de Paris, c'est le pays de Lyonnois qui a pour ses limites du Nort la Bresse, du Leuant la Sauoye, du Midy le Dauphiné, & le Viarez, & du Couchant le Forests, & l'Auuergne. La ville capitale de ce pays c'est Lyon, assis sur les riuieres de Saone, & du Rhone, dont celle de Saone passe par le milieu de la ville. La cognoissance que l'on a de la grandeur, & beauté de ceste ville, & sa reputation, m'empêcheront d'en dire d'auantage.

Il faut maintenant que ie vienne aux Prouinces d'Aquitaine, qui recognoissent la iurisdiction du Parlement de Paris; comme le pays de Berry, le Bourbonnois, le Poictou, l'Angoumois, le pays d'Aunis, & l'Auuergne.

Le Berry a pour ses bornes du Nort la Soloigne, de laquelle est diuisee par le Chast: du Leuant le Hurepois, Niuernois, & Bourbonnois, & en cet endroit il est borné par le ruisseau de la Faye; du Midy il a le Limosin, où est la riuere de Croure; & du Couchant le Poictou, & la Touraine, dont elle est separée par vne petite riuere nommée Clery. La principale ville de ce pays c'est Bourges. Ceste ville auoit sept portes, mais depuis l'on en condamna trois à cause des guerres. Ces portes se nomment l'vne Bourbonne, l'autre de saint Priuat, l'autre de saint Sulpice, l'autre d'Arogné. Il y a 17. Eglises collegiales, & 17. parroisses, les quatre ordres des Mendians, deux Abbayes d'hommes, l'vne hors de la ville nommée saint Sulpice, l'autre dans la ville nommée de saint Ambroise, toutes deux fort riches. Il y en a trois de femmes, la premiere de l'Annonciade, l'autre de saint Laurens, l'autre des Sœurs mendiantes de sainte Claire. On y traueille sur tout en drapperie. Elle a les foires de saint Laurens, saint Lazare, saint Martin, & saint Oursin, où il y a grand abord de marchands. Les autres villes de la Duché de Berry sont Yssoudun, Dun le Roy, Vierzon, Mehun, Concreffaut. On met aussi ce pays les Comtez de Sancerre, & de saint Aignan, & la Baronnie de Montfaucon. Il y a aussi ce pays 40. Chastellenies. Sancerre a ioubs soy Sancerres, Beaufeu, Chapelle d'Anguillon, Boucard, lalonges, Tarenay, Verdigny, Menesme, Charentonay, & autres places. La Baronnie de Montfaucon comprend les Seigneuries de Baugy, & Gron, & aussi la Fane, Lyuron, Cony, Villabon, Seury, Marcilly, Marnay, Farges, Auor, Saligny, Percigny, Cru, Laffay, Boisboson, Nuysement, Villiers, Compoy. Les Chastellenies sont Aix d'Angillon, Sury en Vaux, saint Soulange, saint Palais, la Salle du Roy, Beuil, Quantilly, Femorigny, Francheville, la Chapelle, Nançay, Drye, Leureux, Beaulieu, Brecy, Bengy, saint Fleurant, Neufuy sur Baranton, Morthonnier, Marmaignes, Maubranche, saint Vrsin, Tillay, Brilliers, Vatan, saint Satur, Lury, Estrechies, Maupas, Villeneuve, saint Crapaix, Ascilly, Iussy le Chaudrier, la Corne, les Chaizes, Vaurilles, les Cloyes, Bouge. Ce ne seroit iamais fait si ie voulois faire le denombrement des autres lieux du pays de Berry. Si bié que i'en finiray le discours, apres auoir fait voir de quelle forte ceste Duché fut reünie à la Couronne de France, du temps que Hue Capet Godefroy estoit Gouverneur de Berry pour le Roy. De ce Godefroy descendit Harpin, qui achepta du Roy Henry I. la Comté de Berry. Ce-

Ru
à l
son
ch
bai
suc
que
par
à la
Le
sm,
& du
le de
tiere
me
la Du
Ce q
Gran
lan r
vn fr
Vend
mour
estant
Bourb
Conn
contre
mort
Ducs
mes.
villes,
niere
vn bea
que vo
Les aut
raut,
d'Aue
mitrop
ran, sai
On y co
jolois
vers le
Beauje
font sai
Chaste
bonno
ce pays
Le Po
trois E

Ruy-cy s'en allant à la guerre sainte, vendit la mesme Comté pour estre vnié à la Couronne à Philippes I. Quelques annes apres Jean de Valois obtint de son pere Jean de Valois pour droit d'appannage ceste Comté erigee en Duché. Jean estant mort sans hoirs masles la Duché reuiet à la Couronne on la bailla apres à Jean fils de Charles VI. qui estant mort sans enfans, laissa pour successeur son frere Charles, qui estant deuenu Roy de France, & estant pres que chassé de tous les autres endroits de la France par les Anglois, fut appellé par moquerie Roy de Bourges. Ainsi par le moyen de Charles VII. elle vint à la Couronne.

Le pays de Bourbonnois a pour ses bornes d'Occident le Berry, & le Limosin, du Nort le Niernois, du Leuant il a presque pour borne la Bourgogne, & du Midy le pays de Lyonnois. Ce pays a esté autrefois soubz les Ducs, dont le dernier fut Archimbaud, qui n'eust qu'une fille nommee Agnes pour heritiere, qui fut mariee à Jean Duc de Bourgogne; & en ayant eu vne fille nommee BEATRIX, la maria à Robert fils de Louys IX. Roy de France, & luy donna la Duché de Bourbonnois, à condition qu'il porteroit le nom de Bourbon. Ce qui fut fait. Robert fils de saint Louys engendra Louys surnommé le Grand, qui fut premier Duc de Bourbon par Philippes de Valois, enuiron l'an 1329. Cestuy-cy a eu pour successeurs en droite ligne Pierre I. (qui eust vn frere nommé Jacques, de qui vindrent les Comtes de la Marche, & de Vendosme) puis Louys II. Bon, Jean I. Charles, & Jean II. A cestuy-cy mourant sans enfans succeda Pierre II. de qui la fille, & heritiere Susanne estant mariee à Charles de Bourbon Comte de Montpensier (fils de Gilbert de Bourbon) rendit son mary Duc de Bourbon. C'est ce Charles qui estant Conestable de France, & s'estant rangé du party de l'Empereur Charles V. contre le Roy François premier, fut tué deuant Rome l'an 1527. Apres la mort de Susanne le Roy s'empara de la Duché de Bourbonnois, & lors les Ducs de Vendosme en prindrēt par droit de parentage le seul tiltre, & les armes. Le pays de Bourbonnois est diuisé en haut, & bas: le bas comprend les villes, & deux Comtez, la principale ville c'est Molins, qui est assis sur la riuere d'Allier, abondante en poissons, & principalement en Saumons. Il y a vn beau Chasteau à Molins, & vn iardin aussi agreable, que l'on en puisse presque voir ailleurs, où il y a force arbres portans des citrons, & des oranges. Les autres villes sont Bourbon l'Archambaud, & Bourbon Ancy, Montmerault, Montlusion, saint Porcin (que quelques vns mettent entre les villes d'Auuergne) Cussert, Chancelle, Charroux, Verneuil, Varennes, Ganat limitrophe d'Auuergne, le Mont aux Moynes, Souuigny, la Palisse, saint Geran, saint Pierre le Monstier, Aynay le Chasteau, saint Amand, & autres. On y comprenoit aussi les deux Comtez de Forest, & de Beaujolois. Le beaujolois embrasse tout ce qui est entre la riuere de Loire, & la Saone, & est assis vers le Leuant entre le Forest, & la Bourgogne; la principale ville s'appelle Beaujen. Le pays de Forest a pour sa principale ville Montbrison: les autres sont saint Estienne, saint Guermier, saint Germain Lual, saint Bonet le Chasteau, saint Rambert, & quelques autres moins fameuses. Le haut Bourbonnois comprend le seul pays de Cambraille, où est la ville de Montaigu, & ce pays est plus montueux que le bas Bourbonnois.

Le Poictou est vne grande Prouince comprenant 1200. parroisses soubz les trois Euefchez de Poictiers, Maillelay, & Luffon. Ce pays a pour ses bornes

du Midy l'Angoumois, & la Xaintonge, du Couchant la mer Occéane, du Nort l'Anjou, & la Bretagne, & le reste est borné du Berry, de la Touraine, & du Limosin. Ce pays a receu autrefois le tiltre de Royaume des Gots, qui en furent chasséz par Clouis de mesme que de toute l'Aquitaine. L'Empereur Louys le Debonnaire donna à son fils Pepin le Royaume d'Aquitaine. Et Charles le Chauue ayant chassé d'Aquitaine Charles, & Pepin fils de Pepin, & les ayant mis dans des Monasteres, se saisit de ceste principauté, & la donna à Arnoul son parent, mais ce fut à condition que tous ces pays ne porteroyēt deormais que le tiltre de Duché. Arnoul eust pour ses successeurs Guillaume le Bon, Eblon I. & II. Guillaume II. & III. Guy, Guillaume IV. & V. & la fille de ce V. nommée Eleonor, estant seule heritiere, fut mariée à Louys VII. Roy de France, qui se doutant de quelque trahison, & la soupçonnant d'adultere, la repudia, & soudain elle espousa Henry Duc de Normandie, qui succeda à Estienne Roy d'Angleterre. Henry eust pour successeurs, tant au Royaume d'Angleterre, qu'aux Prouinces qu'il tenoit en France, ses fils Richard, & Jean. Mais estant arriué qu'Artus fils de Godefroy (qui auoit esté fils aisné du Roy Jean) disoit qu'il deuoit estre preferé à Jean; ce Prince estant persuadé, & sollicité par le Roy Philippes Auguste, d'oster le Poictou à Jean, entreprist de s'en rendre maistre par force: mais il fut deffait par Jean, & pris, & emmené à Roüen, & mis à mort. Pour ceste cause Jean estant accusé de parricide deuant le Roy Philippes par Constance mere d'Artus, fut condamné, & ses biens furent soudain adjugez au Roy Philippes comme Seigneur direct, & entre autres choses le Poictou luy fut acquis. Mais Louys VIII. son successeur le donna à Alphonce son fils, qui estant mort sans enfans, causa qu'il vint au pouuoir du Roy Philippes, & demeura entre les mains de nos Roys, jusques à ce que sous Philippes de Valois Edoüard III. Roy des Anglois le recouura, & le retint plus pleinement avec toute l'Aquitaine, par le traité qui fut fait entre luy, & le Roy Jean. Et le Roy Edoüard donna à son fils la Principauté d'Aquitaine: mais le fils ayant imposé des charges insupportables en ses pays, en perdit vne grande partie qui se rendit à Charles VI. Roy de France; & depuis Charles VII. chassa les Anglois de toute la Guyenne l'an 1453. & la laissa à son fils. Cestuy cy la donna à son frere Charles, apres la mort duquel le Roy Louys la laissa à Charles VIII. & depuis ce temps la Guyenne, dont le Poictou est vne partie fort remarquable, est demeurée entre les mains des Roys de France. La principale ville de toute ceste Prouince c'est Poictiers; d'où le reste du pays a tiré son nom: les autres villes sont Niort, Fontenay le Comte, où passe la petite riuierse de Vendee, Lusignan, Montmorillon, la basse Marche, Dorat, S. Maixant, Siuray. Il y a aussi en Poictou la Principauté de Talmont, & celle de la Roche Suryon. Il y a la Duché de Chastelleraut assis sur la riuierse de Vienne, la Vicomté de Touars, Brosse, Bridieres, la Roche-choüart; & les Baronnies de Mainlers, Parthenay, Melle; Chizay, Chauignay, Lussac, Bressüyre, Charrou, Chasteneraye, S. Mesmin, S. Gilles, Chasteaumur, les Sables d'Aulonne, S. Hermine, Montaignu, Mirbeau, la Motte, S. Berayc, Vouuât, S. Hilaire, Mortemer, Luzay, S. Sauin, l'Isle Jourdain, S. Benoit du Saut, Bourgneuf, Meroil, Meruant, Buige, Vouuert, Ville-fagnaix, & autres.

L'Angoumois a pour ses bornes du costé du Nort le Poictou, du Leuant le Xaintonge, du Midy le Bourdelois, & le Perigort, & du Couchât le Limosin:

Angoumois

Salongueur d'Orient en Occident est de 24. milles, sa largeur du Midy au Nord de 16. La principale ville de ce pays c'est Angoulesme: les autres moindres villes sont Marton, Chasteauneut, Blaisiac, Chabannes, Confollant, Ruffec, Aigres, Gourville, la Rochefoucaut, qui est vne Comté, Marcuil, Lansac, Villebois, qui sont de la maison de Marcuil, Momboron, & Bouteuille, qui sont de la maison de Montmorancy.

Charles Roy de France surnommé le Sage, donna la Comté d'Angoulesme ravie aux Anglois, a son fils Louys, qui estant devenu Roy de France, la laissa à son fils Jean, à qui Charles succeda. Charles eut pour successeur François premier, qui de Comte d'Angoulesme estant parvenu à la Couronne de France, erigea ce pays en Duché, & le donna à sa mere, apres la mort de laquelle son fils Charles porta le tiltre de Duc d'Angoulesme, & Charles estant mort sans enfans, la Duché fut vnüe à la Couronne.

Le pays d'Aunis comprend le territoire de la Rochelle, & est de fort petite estenduë.

Le pays d'Auvergne a pour ses limites du costé d'Orient le Forest, & le Lyonnais, du Midy les derniers Dioceses de Languedoc, d'Occident le Quercy, le Perigord, & le Limosin, & du Nord le Berry, & le Bourbonnois. Ceste Prouince est diuisee en haute, & basse. Le haut pays d'Auvergne a pour sa principale ville S. Flour, les autres villes sont Orillac, Carlat, Murat, Billon. La basse Auvergne comprend l'Alimagne, peut estre nomnee de ceste sorte de la riuere de Lamone, & Lymone, qui se va rendre dans celle d'Alier. Sa longueur depuis le vieil pont de Briuat, iusques à Ganat (les autres l'estendent plus outre) est d'environ 20. lieues. Sa largeur depuis la montagne qu'on appelle communement Roy de Dome, iusqu'à la ville de Thiers, est d'environ 8. lieues. Sa principale ville c'est Clermont, belle, & agreable pour son assiette, & ses fontaines. Les autres sont Rion, Montferrant, Yssoire, Brioude, Aiguperse, & plusieurs autres: Montpensier est en ceste contree.

Voila donc tous les pays qui sont du ressort du Parlement de Paris, venons maintenant à ceux qui recognoissent le Parlement de Tolose.

Le Quercy a pour ses bornes le pays de Perigord, celui de Rhodes, l'Auvergne, & le Limosin: on y compte deux Dioceses, c'est à sçauoir Cahors, & Montauban, sur le Tarn. Les moindres villes sont Burelle, Nazaret, Souillac, Gourdon, Martel, & autres.

Le pays de Rouergue touche le Quercy du Leuant, le reste est borné du Languedoc, & de l'Auvergne. Sa principale ville c'est Rhodes: les autres sont Villefranche de Rouergue, Estauges, Espeyron.

Le Languedoc a pour ses bornes du Couchant la Gascogne, de laquelle il est diuisé par la riuere de Garonne, du Su le Quercy, du Nord l'Auvergne, & le Forest, de l'Est la Prouence, & le Dauphiné: tellement que tout le Rhosne est tenu du Languedoc, & sous le Parlement de Tolose. Il a la mer Mediteranee du costé du Midy, & en partie aussi les monts Pyrenées. Ceste Prouince est de fort grãde estenduë comprenant 22. Dioceses, dont le seul Viarez qui a de longueur du long du Rhosne plus de vingt lieues, est pris pour vne. Ces Dioceses sont Tolose, Narbonne, Alby, Carcassonne, Besiers, Agde, Montpellier, Nisnes, Véz, sainct Pons de Tomieres, Aler, Castres, Pamies, Mirepoix, sainct Papoul, Lodesue, Eaule, Lauaur, Montauban, Viarez, Velay, Geuodan: Sa ville capitale c'est Tholose, assise sur la riuere de Garonne, en

le pays d'Aunis
L'Auvergne

Quercy

Rouergue

Languedoc

Occéane, de
la Touraine, &
les Gots, qui en
e. L'Empereur
d'Aquitaine. Et
en fils de Pepin,
uté, & la donna
ys ne porteroyét
sseurs Guillaume
me IV. & V. &
marice à Louys
la soupçonant
Normandie, qui
cesseurs, tant au
rance, ses fils Ri
y (qui auoir esté
; ce Prince estant
e Poictou à Jean,
par Jean, & pris,
estant accusé de
rtus, fut condam
comme Seigneur
Mais Louys VIII.
sans enfans, cau
de les mains de nos
d III. Roy des An
Aquitaine, par le
uard donna à son
les charges in sup
ndit à Charles VI.
de toute la Guyen
ere Charles, apres
depuis ce temps la
, est demeurée en
ute ceste Prouince
autres villes sont
endee, Lnsignan,
uray. Il y a aussi en
ryon. Il y a la Du
icomé de Touars,
ainlers, Bartenay,
, Chasteneraye, S.
S. Hermine, Mon
Mortemer, Luzay,
Meroil, Meruait,
ou, du Leuant lo
ouchât le Limosin:

lieu plain, & en fort bon pays. Les autres sont Narbonne, Alby, Carcaffonne, Beziers, Pelénaz, Montpellier, Nîmes, Véz, Baignolet, Alai, Sommieres, le Pont saint Esprit, le Bourg, Viuiers, la Voute, Tournon, Aubenas, Annonay, Mende, Maruege, le Puy, & grand nombre d'autres, dont le denombrement seroit ennuyeux. A Nîmes on void les Arenes, ou l'ancien Amphitheatre, qui est aussi merueilleux qu'ouurage qu'on voye; mais le Pont du Gard sur la riuiere du Gardon, où il y a trois ponts l'un dessus l'autre, est beaucoup plus admirable: les pierres des Arenes, & du pont, sont de grandeur extraordinaire. On a attribué au Languedoc depuis quelques années la Comté de Foix, combien qu'au parauant elle fust de la Guyenne. Ce pays a le Languedoc du Leuant, du Couchant le Comingeois, du Nord le territoire de la Riuiere, du Midy les monts Pyrenées. Ce pays de Foix a la seule Euesché de Pamies, qui est vne ville assise en l'endroit où les deux riuieres de Lers, & Lagiere s'assemblent. Ses autres villes; Sauerdun, & Maseres, demeures anciennes des Comtes de Foix.

Pource que la Gascogne a quelques-vnes de ses parties du ressort du Parlement de Tolose, il est à propos maintenant d'en discourir, afin de n'aller pas en desordre.

La Gascogne de nostre temps comprend tout ce qui est entre la Garonne, les monts Pyrenées, la mer Océane, & la Guyenne, de Louys XI. Quelques parties de la Gascogne sont bornées de la riuiere de Garonne, comme Armagnac, & Bigorre: les autres tiennent tant deçà, que delà la riuiere, comme l'Agenois, la Duché d'Albrer, & le pays de Cominges. La Comté d'Armagnac contient deux Dioceses, c'est à sçauoir celle d'Auch, & celle de Laitoure, qui sont ces deux principales villes, outre lesquelles il y a l'Isle Jourdain, & quelques autres peu considerables.

La Comté de Bigorre est entre le pays de Bearn, & de Cominges, pres des monts Pyrenées, dont vne grande partie est sous ce Comté, depuis les montagnes d'Aure, iusqu'à celle du Saut, & d'Aspe, qui sont de Bearn. Sa principale ville c'est Tarbe, où est le chasteau de Bigorre. Sur les frontieres de la Bigorre il y a les Comtez de Gaure, & d'Estrac.

L'Agenois a pour ses bornes du Leuant le Quercy, du Nord le Perigord (& de ce costé l'Agenois va iusques à Biron de Perigord) du Couchant la Gascogne, & la Garonne, qu'il a aussi du costé du Midy. Ce pays comprend deux Eueschez, c'est à sçauoir celui d'Agen, & celui de Condom. Ses moindres villes sont Villeneufue d'Agenois, Clairac, Marmande, Foy la grande, & quelques autres assises sur la riuiere de Garonne, & aussi Valence sur la Baïse, Lairac, la Romiou, Montreal.

Le pays de Cominges est diuisé en haut, & bas, le haut est aux montagnes, & ses villes sont S. Bertrand, & Couferans, S. Bear, S. Fregeou, Monregeau, Saliens, & autres. Au bas est l'Euesché moderne de Lombez, & les villes de Samathan, l'Isle en Dodon, Muret, Riumes, avec vne infinité de grosses bourgades, & riches villages. Voila tout ce qui est du ressort du Parlement de Tolose.

Le Parlement de Rouen comprend toute la Normandie, qui apres auoir esté ostée aux Anglois par le Roy Charles VII. estant depuis tombee entre les mains de Charles, luy fut ostée par Louys XI. son frere, au lieu de quoy on luy donna la Guyenne, & depuis ce temps la Normandie est toujours demeurée

Gascogne.

Bigorre.

L'Agenois.

Iningues.

Normandie.

entre les mains de nos Roys; & n'a esté donnée à aucun des enfans de France. Ceste Prouince a maintenant pour ses bornes du Leuant le fleue d'Epte, vers le lieu appellé S. Cler sur Epte; du Couchant elle s'estend iusqu'à la riuiere de Genon, qui separe la Normandie d'avec la Bretagne, entant que ceste riuiere fortant de Fougères; & arrosant la place de Pontorson, est receuë des flots de la mer au pied du mont S. Michel, dit Tombelaine, au Cap de Genests: & du Nord au Midy elle a en sa longueur le pays qui est depuis la mer iusques à la riuiere de Sarre, qui separe les Normands d'avec les Manceaux du costé d'Alençon, & du Perche. Et par ce moyen la Normandie a les Picards de Beauuoisis au Leuant, les Manceaux au Midy, l'Océan au Septentrion, & la Bretagne au Ponent, ayant son eleuation de quarante-six à quarante-sept degrez, & par ce moyen estant la plus froide region qui soit guiere sous la iurisdiction du Roy de France, excepté la Comté d'Oycen Picardie. La principale ville de ceste Prouince c'est Roüen, Siege du Parlement: ses autres villes sont Auranches qui est fort proche de la mer, Eureux qui a en son destroit les villes de Vernon, Aigle Passéy, Tullieres, Ingles, Canches, Rugles, Brun, Hermenuille. Il y a apres la ville de Bayeux qui est assez bonne; puis celle de Sars, du ressort de laquelle sont plusieurs villes, & entre les autres pays presque tout celuy d'Alençon, & vne partie du Perche: puis Constances, & apres Lisieux. Il y a les Duchez d'Alençon, d'Aumale, & de Longueuille. Les Comtez sont Eu, Harcourt, Eureux, Trancartuille, Maleurier, Mortain, Montgoimery, Thorigny, Gisors. Il y a aussi le Royaume d'Yvetot de petite estenduë, qui fut erigé du temps de Clothaire I. qui tua Gautier Seigneur d'Yvetot, le iour du Vendredy sainct. Ce Royaume est au pays de Constantin. Au surplus la Normandie est diuisée en haute, & basse: la haute contient, outre les Duchez, & Comtez susnommees, le pays qui se nomme Vexin le Normand, dont la principale ville est Gisors, où ressortent Estrepaigny, Escoüy la grande, Forest de Lybonis, S. Clair sur Astre, les deux Andelys, & Chasteau Gaillard. La basse est diuisée au pays de Caux, Bessin, & Constantin. La principale ville du pays de Caux, c'est Dieppe; les autres de moindre reputation sont Harfleu, Honfleu, le Haure de Grace, Caudebec, & Fescamp. Le pays Bessin a outre la ville de Bayeux, dont nous auons parlé, celle de Caen, Falaise, Hiesmes, Vire, Mortain. Le pays de Constantin comprend, outre la ville de Cotance, & le Royaume d'Yvetot, les villes de Valoigne, Cherbourg, S. Lo, Quarentan, Montebourg, S. Sauueur, S. Hermont, & S. Gilles.

Le Parlement de Bordeaux a sous soy les pays de Perigort, Limosin, Xaintonge, le Bordelois, les Landes, Albret, Basadois, la haute Gascogne, & partie de Biscaye; & Medoc, par delà la riuiere de Garonne. Le Limosin a pour ses bornes du costé du Nord le Berry, de l'Est le Bourbonnois, du Sud l'Auuegne, de l'Ouest le Perigort, & de l'Ouest Nordouest le Poictou. Il y a vn grand Ome entre la Maison neufue, & Argenton, qui sert de limite au Berry, au Bourbonnois, à l'Auuegne, & au Limosin. Il y a haut, & bas Limosin. Le haut a pour sa principale ville Limoges: les autres villes sont la Sousterraine, le Boisson, Barat, Dorat, Confoular: le bas Limosin est proprement appellé la Marche; & est limitrophe de l'Auuegne, & du Perigort. Sa principale ville c'est Tulle, assise en vn terroir aspre, & montueux. Il y a aussi les villes d'Vfarche, Briue la gaillarde, Trégnac, Donzenac, Allasac, Bellos, Meyllac, Villier, Belmont.

Perigort

Perigort a quarante degrez d'elevation du pôle, & a au Leuant le pays de Limosin, au Ponent l'Angoumois, & partie de la Saintonge, au Nort l'Angoumois, dans lequel il s'aduance, & est engagé, & au Midy la Gascogne, selon la riuiere de Dordone, qui fait separation de l'Agenois, & des pays d'entre deux mers, d'avec le pays de Perigort. La principale ville de ce pays c'est Perigueux: les autres sont Sarlat, Bergerac, Riberaç, Nontron, Lunel, Biron, Brathomme, la Roche, & Miraumont. Le Parlement de Bordeaux a encore sous luy en Guyenne le Bordelois, le Basadois, les Landes, & la Saintonge. La principale ville du Bordelois c'est Bordeaux, belle, & ancienne ville, où prit naissance le fameux Poëte Aufonne l'un des ornemens de la France. Les autres villes sont Blaye, Bourg sur mer, Libourne, Condat. Il y a aussi dans la Seneschauée de Bordeaux ce qu'on nomme le pays d'entre deux mers, c'est à sçauoir Medoc, Buch, & Fronzac. Le pays de Medoc comprend tout ce qui est entre Bordeaux, la mer Océane, & la Garonne qui s'y desgorge. Ce pays est presque tout de sable, & les flots de la mer le couurent peu à peu. Il y a en ce pays le bourg du Pauliac, & celuy de Donislay. Le pays de Buch dont le Seigneur s'appelloit Captal, ioinct au Medoc, & est subiect aux Comtes de Candales. Le Fronfadois a pour sa ville Fronzac, de qui il a prins ce nom.

Bordelois

Basadois

Le Basadois a pour sa principale ville Basas, à vne iournee de Bordeaux. Les autres sont saint Bazeille, & la Reule, assises sur Garonne, Monfegur posé sur la riuiere de Drot, saint Ferme, Castel Morou, Geronde, & Samcterre, & iusques à la Dordonne il y a plusieurs villages.

Lapord, ou Lourde

S'ensuit le pays de Lapord, ou Lourde, qui a deux Dioceses, c'est à sçauoir Bayonne, & Aqs. Bayonne est la ville capitale du pays, dont la iurisdiction s'estend iusqu'au fleue d'Iron, qui est au delà de saint Jean de Luz.

Saintonge

Le pays de Saintonge a du Nort le Poictou, du Leuant l'Angoumois, & le Perigort, du Midy la riuiere de Garonne, & du Ponent la mer Océane. Sa principale ville c'est Saintes: les autres sont S. Jean d'Angely, Lorgaire, Aichaut, Pont Loublez, Taillebourg, Iarniac, Barbesieux, Iosac, & Brouage, renommé pour le sel que l'on y prend.

Bretagne

Le Parlement de Rennes comprend la haute, & basse Bretagne, & a pour ses bornes du Leuant la Normandie, le Mayne, & l'Anjou, du Midy de Poictou, & des deux autres costez la mer Océane. Sa longueur est de six iournees de chemin, & sa largeur de trois. On y parle deux langues, dont l'une qui est celle de la haute Bretagne, est la Françoisse, l'autre est le Breton bretonnant, ou bas Breton, qui n'a rien de commun avec toutes les autres langues; & c'est le langage qu'on parle en la basse Bretagne. La haute Bretagne est plus orientale, & est separée de la basse par vne ligne tirée du bourg de Chasteau Andron, & continuee entre Qujntin, & Corlay vers l'ex tremité du goulphe de Vannes iusques à la riuiere de Vilaine, en telle sorte que saint Jean demeure dans la basse Bretagne. La ville Metropolitaine de ce pays c'est Nantes. La ville du Parlement Rennes: ses autres villes sont Dol, saint Brieu, saint Malo, Dinan, Rieux, Chasteaubriant, Lamballe, Vitray, Iugon, saint Aubin du Cormier, Plerel, Iocelin, Malestroit, Pontigny, saint Julien, Anceniz. La basse Bretagne a pour sa principale ville Vannes, & les autres sont saint Paul de Leon, Landrignier, Blauet, Brest, Morlaye, Guincamp, Quimpelray, Conquerneaux, Quimpercorantin, saint Regnault des bois. Pour conclure, la Bretagne

La
IL
qui
IV.
les
vin
L
Bou
pays
d'Au
& B
du R
La p
Franc
en l'a
Autu
quité
Capit
Franc
Lau
Rauie
Verdu
trois
Neuer
adiou
cipale
res qui
les mai
gongn
Roy de
l'ache
Le P
bornes
taine de
Lyonne
le Arch
Rhosne
princip
la Pron
Rossillo
& en la
dré, S.
Moras,
Ambrun
brun, la
nies, le C
le Graisi
ron dix

La Bretagne de Comté qu'elle estoit fut erigee en Duché du temps de Henry II. Roy d'Angleterre & fut vnie à la France apres la mort d'Anne de Bretagne, qui estant mariee premierement à Richard Prince de Galles, fils d'Edouard IV. Roy d'Angleterre, puis à Maximilian I. Empereur, espousa en fin Charles VIII. Roy de France, & apres luy Louys XII. & par te moyen cette Duché vint à la Couronne.

Le Parlement de Dijon comprend maintenant ce qu'on nomme Duché de Bourgogne, qu'on dit auoir pris ce nom d'un lieu nommé Bourg-ogne au pays de Langres. Ses limites sont au Septentrion, les pays de Champagne, & d'Auxerrois, dont vne partie est de cette Prouince: au Ponent le Niuernois, & Bourbonnois, au Midy le Beaujolois, & Lyonnois, & au Leuât la riuere du Rhosne, qui la separe de la Sauoye, & de la Bresse, & de la Franche-Comté. La principale ville de cette Duché c'est Dijon, assise presque sur la frontiere de France, sur la riuere d'Ouche. Or quoy que la ville de Dijon ayt esté bruslée en l'an 1227: si est-elle plus belle, & magnifique que iamais. Il y a apres Autun, autresfois grande, & renommee ville qui a de belles marques d'antiquité, & qui debattoit la primauté à toutes les autres de France. C'estoit la Capitale des Hudois, qui estoit vne des deux factions qui remuoient toute la France. Puis on compte Beaune, puis Chaion sur Saone, & apres Semur en Laussois, Toumus, Nuyz, Aualon, Saulieu, Flaigny, Aussonne, Noyers, Rauieres, Leigne, Mombard, Chastillon, S. Seigne, Seloigne, Creuât, Viteau, Verdun, Arnay, Seurre, Tonnerre, & Senescey. On met en la Bourgogne trois autres villes Episcopales qui sont du ressort de Paris, C'est à sçauoir Neuers ville capitale de la Duché de Niuernois, Auxerre, & Mafcon. On a adiousté encor, au Parlement de Dijon la Bresse dont Bourg est la ville principale; & encor l'Euesché de Bellay, le Bugey, Veromey, & les nouvelles terres qui joignent la Sauoye. La Duché de Bourgogne est demeurée entre les mains des Roys de France depuis la mort de Charles dernier Duc de Bourgogne qui mourut deuant Nancy: veu qu'aussi tost apres sa mort Louys XI. Roy de France s'en empara. Quant à la Comté de Mafcon le Roy S. Louys l'achepta de Jean Comte du pays, & d'Elie sa femme.

Le Parlement de Grenoble comprend tout le Dauphine, qui a pour ses bornes du costé du Midy la Prouence, & la ville d'Ambrum est la metropolitaine de cette contree qu'on nomme le haut Dauphiné: du Nord il a le pais du Lyonnois & la Bresse, & de ce costé est le bas pays de Dauphine, duquel la ville Archiepiscopale de Vienne est metropolitaine: il a du costé d'Occident le Rhosne qui le separe du Lyonnois, & Viuzarez; & du Leuant la Sauoye. Sa principale ville c'est Grenoble, siege du Parlemét, assise presque au milieu de la Prouince. Les villes du long du Rhosne ou bien pres sont Ternay, Vienne, Rossillon, S. Yallier, Theim, la Roche, Valence, Montelimar; dans le pays, & en la plaine, Quirieu, Cremieu, Bourgoin, la Tour du Pin, la Coste S. André, S. Martelin, Voyron, S. Antoin de Viennois, Moretel, Beaurepaire, Moras, Romans sur l'Isere, Lorient, Chabeul, Crest, Die. Aux montagnes Ambrun ville Archiepiscopale, Gap, Talart, Briçon, Chorges, Serre, Moinbrun, la Mare, Essilles. Il ya aux montagnes les pays de Triefues, les Baronies, le Gapençois, & le Briançonnois. Les principaux pays de la pleine sont le Graisivodan qui est pres de Grenoble, le Viennois qui a de longueur en uiron dix lieues, la Valoire où sont les villes de Moras, Beaurepaire, & la Coste.

S. André, l'un des meilleurs endroits du Dauphiné, & le Valentinois, qui est aussi de grande estendue. Le Roy Philippes de Valois acquit Humbert Dauphin de Viennois ceste Prouince l'an 1340. à condition que le fils aîné de Franco porteroit le nom de Dauphin.

Prouence.

Le Parlement d'Aix éoprend la Prouence, qui a pour ses bornes du Septentrion le Dauphiné, & la riuere de Durance, du leuant les Alpes, & la riuere de Varc, au bord de laquelle à main gauche on voit Nice, du Midy la mer Méditerranée, d'Occident en partie la principauté d'Orange, en partie la Conté d'Avignon. La principale ville de Prouence c'est Aix, Siege du Parlem^{en}t. Les autres sont Marseille, Arles près de laquelle est la Camarque, qui est vne langue de terre pleine, & enfermee entre deux bras, & canaux de la riuere du Rhone, contenant sept grandes lieues Prouençales, qui en valent plus de douze Françoises, & en ceste Camarque il vient grande quantité de bleds, & outre ce il y a de grâds paltis tant pour les bestes à corne, que pour les cheuaux, dont les habitans y nourissent vn grand nombre. Il y a outre cela la plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, Malemort iusqu'à Ourgon, & Ardage vers la Durance, qui peut estre parangonnée à la Beauille, & en toute ceste estendue de pays on voit vn grand nombre d'Orangiers, Citronniers, Grenadiers, Oliuiers, & Figuiers, & le plus beau vignoble qui se puisse voir, & l'on voit aussi en ceste cōtree des Palmiers qui portent d'aussi bons fruiets que ceux d'Afrique. Les autres villes sont Riez, Frejus, Grasse, Senez, Glâdeue, Vance, Digne, Cisterô, Brignoles, Ourgon, Sainct Tropez, Hier, Frejuz, Antibes, Tolon, Salon, de Craux, Sainct Maximin, Tarascon, Draguignan, Forquaqueier, Vallanfolle, Pertuis, Berre, le Puy, ou le Peucho.

Entre Aix & Marseille est la saincte Baume, où la Magdeleine s'estoit retirée. Quant à la façon de laquelle ceste Conté a esté vnie à la Couronne, vous deuez sçauoir, que Ieanne Reyne de Naples, & Contesse de Prouence, laissa pour son successeur en ses autres principautez, & en ceste Conté Loys d'Anjou fils de Jean Roy de France, apres l'auoir adopté pour se venger de ses ennemis. Loys eut pour successeur son fils Loys I. & cettuy cy Loys III. adopté aussi par Ieanne II. Reyne de Naples, pour estre Roy de Sicile, & Duc de Calabre. Loys II. mourant sans enfans, laissa du consentement de Ieanne II. ses Estats à René d'Anjou son frere, qui ne voulant pas resigner ses droicts du Royaume de Naples, & de la Conté de Prouence à René de Lorraine son petit fils, sorty de sa fille Yolant les transporta à Charles son frere Comte du Mayne, qui ayant perdu son fils Charles, institua son heritier vniuersel Loys II. Les autres disent que cela le fit par testament de René, non sans vne grieue plainte, & fascherie de René de Lorraine.

Bearn.

Le Parlement de Bearn comprend deux Dioceses, c'est à sçauoir celle de l'Escar, & d'Oleron. Ce pays est tout posé au pied des monts Pyrenees, ayant sa longueur du Midy au Septentrion, & pour ses bornes au Midy la Conté de Bigorre, au Nord la Biscaye Royale, de laquelle Bearn est separee par le Gagne. Sa largeur est du Leuant au Ponent, & il a pour ses bornes du Leuant le pays des Landes, & Chalosse selon l'Adur, & du Couchant la Biscaye Navarroise.

Le pays de Bearn est diuisé en deux, il a d'vn costé les Môts, où est Oleron, de l'autre les Vallons où est l'Escar. Sa principale ville c'est Pau siege du Par-

ten
Sci
ma
Co
Na
I
ctio
mif
sced
aum
nom
Il y
Occa
L'
L'
Bl
L'
S. Ma
L'
Les
qui s'e
Il y
terre.
Le C
Le C
En la
Cabo d
Le C
Le C
Les f
ue les f
Concise
che, en
rest de R
lonois,
dois Rec
lieu, de C
de plus g
passetem
il y en a
nuyeux.
Les pr
tagre de
là se vade
La Seie
cille vn p
Chalon, l
mez, cōme

sement. Ses autres villes sont Orthez, ancien séjour des Contes de Foix, & Seigneurs de Bearn, Morlas, lieu où l'on battoit la monnoye, Nay ville forte marchande, qui fut toute bruslée du feu du Ciel enuiron l'an 1545. Pontac, Coderch, & Nauarreins, assis au pied des montagnes. Il y a encor la ballée Nauarre où est S. Palaiz.

Le Parlement de Mets comprend Toul, & Verdun, qui sont sous la protection des Roys de France, qui y tient garnison par tout. La ville de Mets fut mise sous l'obeyssance des Roys de France par Henry II. Cette ville est arrosée des eaux de Moselle, & de la Seille. Elle fut autrefois la capitale du Royaume d'Austrasie, & maintenant toute la contrée d'alentour s'appelle de son nom le pays Messin.

Il y a encor quelques Isles qui appartiennent à la France, qui sont en la Mer Oceane du costé d'Occident, comme l'Isle de nostre Dame de Bouyn.

L'Isle Dieu, où il y a deux ou trois assez bons villages.

L'Isle de Marmotier, où est l'Abbaye qui est communement appelée VI. Blanche.

L'Isle de Raiz viz à viz de la Rochelle, abondante en vin, où est la Ville de S. Martin. Elle porte aujourdhuy le tiltre de Duché.

L'Isle d'Oleron, où se fait grande quantité de sel.

Les Caps ou Promotaires de France sont celuy de S. Mathieu, ou du Four, qui s'estend par delà toute la France vers Occident.

Il y a apres celuy de Blankenest viz à viz du cap de Kent qui est en Angleterre.

Le Cap de Talmond.

Le Cap de Buch.

En la mer Mediterranee on voit le Cap de Gerce, nommé par quelques uns Cabo de S. Sigo; & par d'autres Cabo baxo.

Le Cap de Sete, qui est en Languedoc.

Le Cap de la Haque.

Les forests de France sont en grand nombre. Au pays du Mayne on trouue les forests de Verfay, Longoulnay, Persi, Sille, Charnay, Audain, Maine, Concise, en la basse Bretagne les forests de Bostblanc, de Toriant, de Guierche, en Poictou, les forests de Mouliere, Dine, Brosse, Ligne; en Berry, la forest de Robert, & autres; en Anjou celles de Lourfaye, & Marson; en Boulonois, le bois de Surene, Celles, Hardslot, Dalles, Boursin. En Vermandois Recoigne, & Bouhan. En Picardie, le bois de Baine, de la Fere, de Beau lieu, de Couffy. Mais sur tout il faut faire estat de la forest d'Orleans qui est de plus grande estendue qu'aucune de France, & la forest de Fontaine belleau passeront de nos Roys, de mesme qu'est bien souuent celle de Montargis, Il y en a beaucoup d'autres, mais le denombrement en seroit trop ennuyeux.

Les principales riuieres de France sont la Seine qui a sa source en la montagne de Voges en Bourgoigne, & de là elle vient à Paris, puis à Rouen, & de là se va de charger dans la mer.

La Seine reçoit dans ses eaux la riuere de Marne, qui sort du Mont de Faucille vn peu au dessus de Langres, & passant par I. uille, saint Didiet, Chalou, Dormant, & Meaux, & receuant quelques fleuues moins renommés, come le Saut, Bloise, Ourq, & Tisme, se mesle parmy les eaux de Seine.

au pont Charanton pres Paris. Oyse fort d'un lieu au dessus de Guyse vers s^e Leuant, assez pres du village d'Orgny. Elle passe par la Picardie, & arrosant Guyse, la Fere, Compiègne, S. Maixant, & quelques autres villes, elle se discharge dans la riuiere de Seine pres de Poyssy, vn peu au dessous de Pôtoise. La riuiere d'Aisne est à Cesar vn fleuue de la Gaule Belgique aux extremitéz du Diocese de Rheims. Sa source est en Barrois au dessus de Clermont pres du village de Souilly.

La riuiere de Loyre a sa source en Auvergne en vn lieu nommé la Font de Loire. Cette riuiere ayant couru beaucoup de pays, & passant par Roane, Marcigny, Desise, Neuers, Seuilly, Gyen, Gergeau, Orleans, Blois, Amboise, Tours, & Saumur, le Pont de Cé, se va rendre dans la Mer pres de Nâtes. Elle reçoit beaucoup de riuieres nauigeables, commel' Allier, le Chair, Vienne & le Maine: l'Allier a sa source au dessus de Clermont, & porte plus de poissons que Loire, combien qu'il ne soit pas si grand: Il passe par Molinet, & se discharge dans Loire en vn lieu qu'on nomme le Bec d'Allier.

Le Rhosne fort du mont de la Fourche au haut Valais, & passe par le Lac de Geneue, & puis à Lyon, ou la Saone entre dedans: De là cette riuiere descend de Vienne, Toutnon, Valence, Auignon, & autres lieux, iusques à ce qu'elle se va ietter par deux branches dans la Mer mediterrance aupres d'Arles en Prouence. Cette riuiere reçoit la Saone à Lyon, l'Isere entre la Roche, & Valence, & outre ce la Droume, & la Durance.

La Saone prend source assez pres des sources de la Meuse, & de la Moselle. Elle passe par la Bourgogne, & se va rendre dans le Rhosne au dessous de Lyon pres l'Abbaye d'Étnay.

L'Isere passe par Grenoble, & Romans en Dauphiné venant de Sauoye, & se va rendre dans le Rhosne pres de Valence en Dauphiné.

La Droume descend des Alpes, & se mesle avec les eaux du Rhosne au dessous de Valence.

La Durance vient aussi des Alpes, & est la plus facheuse riuiere de France, n'ayant point de què assésuré.

La Garonne diuise selon Cesar les Gaulois des Aquitains. Elle vient des monts Pyrenees pres d'un lieu nommé Cadalup, & venant des montagnes de Foix passe à Tolose, & Moissac, & de là à Bordeaux, pres duquel elle se mesle dás la mer d'Aquitainé. Ce fleuue reçoit les riuieres de Tary, de Gers, d'Oold, ou du Loth, & la Dordogne, grande riuiere nauigeable, & qui cède bien peu à la Garonne.

Ce seroit vn long discours de coucher sur ce papier toutes les riuieres nauigeables de France; C'est pour quoy ie m'en deporte, me contentât d'auoir mis icy les principales.

QUALITE' DES PAYS DE FRANCE.

DE mesme que la France a diuerses Prouinces, aussi ses Prouinces ont diuerses qualitez, que ie m'essayay de comprédre en aussi peu de paroles qu'il me sera possible. Premierement le terroir d'autour de Paris est extremement plaisant & fertile, & ne manqueny de bled, ny de vins, ny de laitages, foin, fruits, & herbages, ny d'eaux qu'on y voit de tous costez, & c'est ce qui rend Paris si accommodé, mesme iusqu'à la merueille. On y voit entre au-

tres le ruisseau de Gentilly, qui est aussi nommé la riuiere des Gobelins, plus propre que toutes les autres riuieres de France à teindre l'escarlate. Vous auoz aussi à Montmartre pres de Paris, & autres lieux voyfins grande quantité de Plâtre, duquel on se sert à Paris pour toutes sortes de bastiments; & c'est ce qui facilite le moyen de bastir en cette grande ville. Le terroir d'autour de Chartres abonde en toute sorte de bleds, en vins, & en fruiçts, est arrosé d'une petite riuiere nommee Dœuure, qui passe dans la ville.

La Beauce est vne des plus fertiles contrées de l'Europe en froments, de sorte que ny la Sicile, ny l'Angleterre n'egalent aucunement la fertilité de ce pays, qui est vn des principaux greniers & nourriciers de Paris. Il n'y a en toute cette contrée vn seul fleuue qui y puisse auoir son cours en bas, estant tout vny sans que vous y voyez vn lieu guiere plus haut que l'autre; & toute la Beauce estant sans eaux il faut que les habitans du pays tirent leur eau des lacs, ou mares, & des puits, qui seichent en esté.

La Soloigne est vn pays sablonneux & où il croit force seigle.

Le terroir d'autour de Blois abonde en bleds, vins, fruiçts, & autres commoditez qui seruent à la vie humaine, & a force boistailliz, & de haute fustaye, force riuieres, ruisseaux, estangs, & fontaines d'eau viue, en quoy il surpasse la Beauſſe. Il se trouue entre Orcheze & Bloys de la terre sigillée.

Le Pays d'alentour d'Orleans est aussi fertile qu'aucuns des autres, en tout ce qu'ils ont de plus singulier & plus rare. Il y a du plaisir soit qu'on s'amuse à pescher, soit à voler, ou à la chasse, veu que le poisson, les oyseaux, & le gibier y foisonnent. Mais surtout le terroir d'Orleans est renommé pour les excellens vins, tant blancs, que claires qui y croissent, & qu'on vient querir non seulement de Paris, mais bien souuent mesme d'Angleterre.

Le pays de Gastinois est peu fertile, sablonneux en beaucoup d'endroits & de peu d'apport, neantmoins assez agreable pour ses foreſts, & ses riuieres.

Le terroir de Sens est si plâtreux qu'il n'y a chose qui puisse seruir à la vie humaine, dont il n'abonde. Il y a grande quantité de bleds, & vins; qui sont delicats au possible. La chair y est à vil prix. Les laitages, laines, & autres commoditez à souhait. Il y a du poisson en abondance, & d'huyle de noix autant ou plus qu'en aucun autre pays de France, veu que tout le pays est couuert de noyers principalement la campagne qui est entre les riuieres Yonne, & de Seine depuis Monternau où faut-Yonne iusques à Sens: & deçà la riuiere d'Yonne vers le Gatinois on voit de beaux costaux tous couverts de vignes.

Le pays d'alentour d'Auxerre n'est pas moins reuenant pour son vignoble, où il vient du vin en telle abondance, qu'il en fournit à Paris la plus grande partie de l'année.

La Champagne est vn pays plat, fertile, & propre au labourage, toutes fois en quelques endroits la terre y est fort legere, & rapporte peu à ses maîtres. Quant à la Brie, quoy qu'elle soit pleine de bois, c'est vn assez bon pays, ayant le Ciel serain, l'air doux, & temperé, & de bonnes & grandes riuieres; bref il ny manque aucune chose de celles qui sont necessaires à la vie humaine; veu qu'il y a du vin, du bled, du bestail, des fruiçts, des bois, du gibier, de la chasse, & du poisson en abondance.

Le pays d'autour de Prouins est renommé pour la conserne de roses qui s'y fait & qui est enuoyee par toute la France. Il va querir du vin chez ses voy-

ains, mais il abonde en bleds, en pasturages, & en eaux.

La Picardie qui est arrosée des riuieres de Some, Oyse, Aynau, Lescau, Scarpe, & autres est vn des principaux greniers de Paris, & est telle qu'il n'y a rien qui luy manque que le vin: ce qui vient plustost de ce que les habitans ne se soucient d'emplir le pays de vignes, & le cultiuier, que du defaut de la terre, qui pourroit bien porter des raisins, de mesme que les raisins y pourroient bien meurir aussi bien qu'en beaucoup d'autres endroits qui ne sont pas plus propres pour cette plante.

Le Niuernois a trois fleues nauigeables, c'est à sçauoir Loire, Allier & Yonne, & d'autres qui ne sont nauigeables, comme la Nyeure, recommandée pour les belles prairies qu'elle arrose, & l'on y compte aussi Lixentes, Laubois, Aron, Alene, Acolin, Bresbre, Arrou, & Quieure. Le plat pays est plein de bois, & de pasturages, ce qui fait que le peuple ne se soucie de la nourriture du bestail, & n'a soing du labourage, ny du vignoble, si ce n'est en quelques endroits entre Neuers, & la Charité, & en quelques autres Chastellenies. Ce qui est de rare en ce pays, c'est qu'il abonde en mines d'argent, & de fer. On tiroit autresfois de l'argent pres sainct Leonard, mais les mines de fer y sont maintenant plus pratiquées & ce pays a cette commodité propre pour les chercheurs de mines, que le boys y est à commandement, & l'on s'y sert du charbon de pierre qu'on trouue pres de Dezize. On y trouue aussi à deux lieuës de Neuers de la pierre à bastir la plus belle de France, qu'on porte à Orleans, Blois, Amboise, & autres lieux, dont les bastiments sont faits de cette pierre, à cause qu'on la peut commodement transporter par la riuiere de Loire.

Le pays de Berry est fertile pour la plus grande partie, & abonde en tout ce qui est requis pour la vie humaine, ayant bois, vignes, terres labourables, chairs, fruiets, & laines; & vne infinité de riuieres, comme le Cher, l'Indre, Creuse, Azin, Choester, Colin, la Tripande, Moulon, & Auron, dont la plus grande part s'vniffant, & se rendant dans Loire fait qu'on peut porter les denrees du Berry ailleurs.

La Touraine est vne des plus fertiles contrees de France, & est la seule qu'on nomme les Delices, & le jardin de France, d'autant que l'air y est si bon, que les fruiets y viennent comme à souhait, & des meilleurs de l'Europe, tellement qu'on en porte iusques à Paris, où ils sont prizez sur tous autres. Les bleds, & les vins y viennent en abondance, & le bois n'y manque aucunement tant pour la chasse, que pour se chauffer, & bastir. On y trouue aussi de belle pierre blanche fort aysee à tailler, de laquelle les maisons des payfans sont mesmes basties.

Le pays du Mayne est arrosé de la riuiere du Meyne, du Sartre, du Loir, & de plusieurs autres petits fleues, & ruisseaux qui l'engraissent; est fort propre pour le pasturage, & nourriture du bestail, plus que pour le labourage. De sorte que les Manceaux peuuent plus fournir de bestail, que de grains, ou de vins, non que le pays en soit despourueu; veu qu'il y a des endroits qui en portent, tellement que l'Anjou, & la Touraine ne le surpassent ny en bonté de vins, ny en abondance de grains, mais cela n'est commun qu'à certaines contrees.

Le pays d'Anjou est inegal en beaucoup d'endroits & a des terres, & costaux qui sont couuerts de vignoble pour la plus grande part, & quant

au
lon
no
me
les
Ro
de
nor
vn
vien
son
en
tuil
Ver
hon
de li
Qu
& fe
Frâc
fait p
Le t
tegu
genc
ville
si vou
dechu
proui
té def
en fa
le gou
pare l
res pr
bien p
Pour
bôura
des fo
laquel
lequel
endroi
non en
d'autre
recou
que le p
ya for
maquer
La S
de la Fr
l'Angle

au plat-pays il est embelly de forests, & de bois de haure fustaye & de vallons où l'on voit grande quantité de bonnes prairies, & des landes où l'on nourrit force bestail. Somme que toutes les choses nécessaires à la vie, & mesmes qui peuuent seruir aux delices s'y trouuent, & sur tout on estime les vins blancs qui viennent de ce pays, comme estans des meilleurs du Royaume. Il est aussi arrosé de force riuieres, qu'on met iusqu'au nombre de quarante, sans y comprendre les fontaines, viniens, estangs en grand nombre, les maraiz, ruisseaux, & reservoirs à poisson; & pour ledire en vn mot c'est vne des plus agreables demeures de France. C'est de là que vient la plus grande partie de l'Ardoise qu'on voit en France. Aussi les maisons en sont basties en partie dans Angers, & ailleurs, & presque toutes en sont couuertes, d'autant que l'Ardoise y est à meilleur marché que la tuille. On voit mesme tout aupres d'Angers les clostures des iardins, & des Vergiers, faites de grâdes pierres d'Ardoise quelques fois plus hautes qu'un homme, qui sont fichées dans la terre. Il y a aussi en Anjou grande quantité de lin, & de chanure.

Quant à la Normandie il y a premieremēt autour de Rouen plusieurs belles, & fertiles campagnes, comme celle de Rhoumois, qui est des meilleures de France. Mais ce pays s'adonne plustost au trafic qu'au labourage, de mesme que fait presque tout le reste de la Normandie, à cause de la comodité de la Mer.

Le terroir de Caen a certe particularité, qu'encor que la Normandie ne porte guiere de vins, toutes fois il en croit d'assez passables nō à Caen; mais à Argençes qui est à trois lieus pres, les vins y sont tresbons, & les habitans de la ville de Caen s'y fournissent ordinairement, & pour n'amuser trop le Lecteur, si vous prenez toute la Normandie en gros vous trouuerez qu'elle ne manque de chose qui puisse seruir à l'homme. Car pour le bled il y en a assez bonne prouision: il y a des chairs, & des laitages en abondance, & grande quantité de fruitz. Et si l'on me dict que cette Prouince manque de vin, & qu'il luy en faut aller chercher ailleurs, ie respons qu'elle a du cidre, & du peré, dont le goust est quelques fois merueilleusement agreable, tellement que cela repare le deffaut du vin: il y a seulement de mesme qu'en Picardie, quelques terres proches de la mer, qui sont toutes couuertes de sable, & ne rapportent que bien peu à leurs possesseurs.

Pour le regard de la Bretagne, c'est vne bonne Prouince, qui a des terres labourables à louhait, des prez en abondance, des Landes pour le pasturage, & des forests pour s'en seruir à beaucoup d'vsages. Elle a la mer pour le trafic, de laquelle les Bretons retirent aussi le sel enit par la force, & chaleur du Soleil, lequel ils departent aux Prouinces voy fines. Le fer, le plomb, & en quelques endroits les mines d'argent n'y manquent point. Il y croit aussi du vin, mais non en telle quantité, ny si friand, que les habitans du pays n'en recherchent d'autre, & n'aillent iusques en Anjou, voire mesme iusqu'à Bordeaux pour recouurer des vins de Gascogne. Si nous venons au Poy, ou nous trouuerons que le pays est bon, gras, & riche, n'ayant faute de chose nécessaire: veu qu'il y a force bleds, vins, chairs, bois, poissons, laines, lins, fruitz, & les forests n'y manquent non plus, où les veneurs peuēt trouuer assez de sujet de s'exercer.

La Saintonge abonde en bleds, & en vins, & est vn des meilleurs pays de la France, tellement qu'elle fournit mesme de ses denrees à l'Espagne, à l'Angleterre, & à d'autres Prouinces. Et le pays d'Angoulesme n'est pas

moins fertile en bleds, & en vins, dont la bonté est assez connue. Il y a aussi des vallons si propres aux iardinages, qu'on ne voit rien de plus plein, ny de plus gentil en Italie, & ces mesmes vallons produisent des Chanures en grande abondance. Il y a aussi force bois qu'on prend en la forest de Braconne, qui est la plus grande de cette contree, contenant 14500. iournaux de terre.

Le pays de Perigord est montueux, pierreux, & aspre, & pour la plus part charge de bocages, dont il y en a quelques vns de bois de chesne, qu'ils nomment larrye en leur lague; mais pour l'ordinaire on n'y voit que chataigniers qui sont de grand profit au peuple, tant pour sa nourriture, que pour engraisser les pourceaux. Mais encor vne des plus grandes commoditez de ce boys c'est qu'il reuiet en peu de temps estant coupe & porte le fruit plus beau, & meilleur. Et si cela n'estoit il seroit impossible d'entretenir tant de forges à fer, & acier qui sont en cette Province. Tellement qu'il semble que ce pays soit sterile, & ne porte aucun grain pour la nourriture des hommes. Mais il porte assez de bled, & mesme de froment pour nourrir ses habitans, & souuent pour en faire part à ses voisins. Quant aux vins ils sont bons, ou mauuais selon les endroits, car ceux qui se cueillent vers Môtton pres du Limosin sôt vn peu verds, & n'ont pas grande force, bien qu'il y ait des endroits le long du Bandiat où le vin est meilleur: mais tirant pres la ville de Perigueux, & plus outre vers l'Agenois, les vins y sont delicats, bons, & nourrissans, non fumeux & sains à l'estomac, & l'air y est si bon, & si subtil, qu'on n'y voit guiere ny la peste ny autres maladies contagieuses. Il y a aussi des eaux sulphurees, & aluminieuses, qui sont fort medicinales. Pres d'vn bourg appelé Marsac il y a aussi vne fontaine qui a son flux, & reflux de mesme que le bras de mer qui passe deuant Bordeaux, quoy qu'elle en soit esloignee de deux grandes iournees. Et pres de la Linde, qui est vne petite ville assise sur la riuere de Dordonne il y a aussi vne fontaine, sortant d'vne tour carree, haute de dix pieds, ou enuiron, & ayant demy toise de largeur, dont la source iette sans cesser d'eau que deux moulins à bled en meulent en toute saison. Le pais de Perigord abonde aussi en simples, qui sont fort bons pour diuerses maladies. Et à quatre lieux, ou enuiron loing du Perigueux, en vn lieu nommé la Roche il y a vn treux large, & spacieux dans vn rocher, duquel on tire grande quantité de terre rougeastre, qui a mesme couleur, & vertu, que celle que nos Apoticaire appellent *Bolus Armenius*: De sorte qu'on en vient querir de plusieurs endroits.

Le Limosin ne porte guere de froment, est à vn pays assez froid, & maigre: mais il y vient force seigles, orges, & panicles. Il produit aussi des Chataignes, & des raues en abondance. Il y a aussi quantité de vin aux enuirs de Limoges, mais verd, & peu agreable; toutesfois on y en boit d'assez bon, qui vient du bas Limosin. Le pain, la chair, les fruits, le gibier, la venaison, & choses semblables y sont à bon prix, tellement qu'il fait du tout bon viure à Limoges. Le bas Limosin a force vignes, & son meilleur terroir est pres de Brioula gaillarde, ou il y a force vignes, prairies & terres labourables.

L'Auuergne qui est diuisée en haute, & basse est de diuerses qualitez seloncette diuision. Car la haute Auuergne abonde principalement en pasturages, & a force seigles; mais elle est sans vin: au lieu que la basse où est la Limagne abonde en bleds, vins, bois, prez, fontaines, fleues, lacs, où il y a force poisson, & pareillement en Saffran, & mines d'Argent. Bref la Limagne est vn des meilleurs pays de France, & qui rapporte plus à ses maistres. Et mesme

pres
Clerm
le ou
s'end
pas de
trente
chose
se les
au mi
bitum
au pos
leurs b
uergne
bon ne
presq
vins;
boteu
Bourb
Le
foins,
voisins
Qua
peut su
fertile,
ce. L'a
celuy d
con &
princip
Le Ly
il fait e
long de
me de p
tree du
Le D
de seig
de besta
ce pays
il est pr
tres-bo
& Mon
nodan
Gtenob
Atrois
ries pre
France,
tité de f
les prai
fontarr

pres de la source d'Allier on trouue vne belle mine d'or, & d'azur. Pres de Clermont il passe vne petite riuiere nommee Tiretaine, sur le cours de laquelle on voit vn merueilleux pont de pierre, fait de l'eau d'une fontaine qui s'endurcit, & se transforme en pierre. Ceste fontaine est enuiron trois cents pas de la riuiere, & le pont que son eau fait, coulant dans la riuiere a plus de trente-six brasses de longueur, six d'espeueur, & huit de large. Et c'est vne chose bien remarquable que ceste eau par le moyen de la transformation laisse les prez par ou elle passe tous pleins de pierres. Il y a aussi pres de Clermont au milieu de la plaine vne petite colline, ou plustost motte de terre, d'ou le bitume coule tout ainsi que feroit l'eau d'une fontaine; & ce bitume est noir au possible, gluant, & tenant, & duquel ceux du pays se seruent pour marquer leurs brebis, & pour autres choses. Il y a aussi force bains d'eau chaude en Auvergne, comme ceux de Vichy, & ceux de Chaudes-aigues. Quant au Bourbonnois & Forests on n'y cueille du fromet qu'en bien peu d'endroits, estant presque tout pays de sable. Il s'y trouue en beaucoup de lieux d'assez bons vins; & du seigle en grande quantité. Les deux pays sont pleins de bois, & raboteux en plusieurs endroits; mais le Forest est beaucoup plus aspre que le Bourbonnois.

Le pays Messin est gras & fertile, & abonde en bleds, vins, chairs, poisson, foins, sel, bois, & mineraux, de sorte qu'il n'a gueres à faire du secours de ses voisins.

Quant à la Bourgogne, le terroir d'aupres de Dijon ne produit que ce qui peut suffire à ses habitans, encor assez chichement: celuy de Beaune est assez fertile, & sur tout il porte quantité de bons vins renommez par toute la France. L'air y est fort temperé, & il y a de l'eau à foison, qui arrose tout le pays: celuy d'Authun est malgre en beaucoup d'endroits; ceux de Chaalons, Mafcon & Tournus sont assez bons, il y a des vins delicats; & en abondance, & principalement à Tournus.

Le Lyonnois est maigre en quelques endroits, & la terre est fort legere, mais il fait extremement bon voir ceste partie qu'on nomme franc-Lyonnois du long de la Saone, ou il y a force bonnes terres, & quantité de vignes, & mesme de prairies, & vn grand nombre d'arbres fructiers, qui rendent ceste contrée du tout agreable.

Le Dauphiné produit en ses montagnes beaucoup de bled, principalement de seigle. Il y a force bons pasturages, ou l'on nourrit vn nombre incroyable de bestail, & par consequent il y a beaucoup de laitage. Quant aux vins tout ce pays des montagnes n'en porte que bien peu. Pour le regard du plat pays, il est presque tout bon & fertile du long de la riuiere du Rhosne; & porte de tres-bons vins, dont les plus renommez sont ceux de Vienne, Fein, Valence, & Montelimar; Bien auant dans le pays, & pres de Grenoble il y a le Graissinodan qui abonde en bleds, & porte d'excellens vins, principalement pres de Grenoble; ou l'on fait grand estat de ceux qu'on nomme de Saint Martin. A trois ou quatre lieues de là vous auez de fort bones terres & de belles prairies pres de Moyrans. Vous trouuez apres la Valoire; qui ne tede à pays de France, en abondance de fromet, & beauté de grain, ny semblablement en quantité de foins; veu que de tous costez on void en vne grande plaine les plus belles prairies du monde meslees parmy quelques terres, & les vnes & les autres sont arrosees de l'eau d'une petite riuiere nommee Veuse, qui engraisse mer-

neilleus, mēt les terres, & de la riuiere d'Orô, au moins depuis la ville de Beau-
repaire en tirant vers le Rhosne. La mâne vient aussi au pays de Briançonois.

La Prouence porte tout ce qu'on trouue ordinairement aux plus fertiles cō-
trées de Frâce, & les surpasse en beaucoup de choses: car il y a des pays si abon-
dans en bleds, que l'Isle de France n'en est pas mieux pour ueuë, & nommément
la Gamarque d'Arles, & la plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, & Male-
mort, depuis Orgon iusques à Aix & Marseille, & depuis Marseille iusques à
Yeres, Frejus, & Antibes, & iusqu'à la riuiere du Var. Toute ceste estenduë de
pays porte force oranges, citrons, oliues, grenades, & figues, & grâde quan-
tité de vins des meilleurs de France. Les landes & terres vagues sont couuertes de
rosmarins, myrthes, genevriers, sauges, & palmiers. Le safran, & le riz y abo-
dent en plusieurs lieux, & les huyles d'oliues y sont extrêmement bonnes. La
Normandie vous est aussi representee au haut pays de Prouence, & selon les
ports de mer, cōme à l'Escalle, Seint, Colmars, Castellaume, & autres lieux où
le vin ne croist aucunement, mais tout le pays est couuert de vignes de haute
branche à la Normade, à sçauoir de poitiers, pōmiers, chataigners, & autres
arbres qui croissent en pays froid. Car ceste partie de Prouence est froide à cau-
se des montagnes qui sont couuertes de neige tout le long de l'année, & tou-
fois les habitans ne laissent d'y estre riches, à cause du bestail qui y abonde, &
des fromages qui s'y font, qui sont seulement de lait de brebis, & de cheures.
Ceste Prouence a toutesfois ce mal qu'il y a fort peu de bois, & qu'il y est cher
au possible. Mais aux montagnes de l'Estrel entre Frejus, & Antibes, il y a de
grands arbres qui portent le liège. La Prouence est aussi fournie de belles sa-
lines qui sont à Berre, Yeres, l'Estang, & Valench.

Le Languedoc est comme ie croy vnë des Prouinces de Frâce plus considera-
ble. Car si vous regardez le terroir qui est autour de Tolose, vous verrez que
c'est vn des meilleurs de France, foisonnant en bleds & en vins, & vn pays tel-
lemēt gras, qu'il est presque impossible d'en sortir lors que la pluye a esté grâ-
de. On peut presque faire 7. ou 8. lieues en ce pays là sans trouuer vn caillou.
La Comté de Languedoc a tout ce qui peut estre necessaire aux hommes, & ne
manque pas de choses que la nature donne plus pour les delices que pour la
necessité. L'Albigeois est vn pays assorty de mēme de toutes choses, & si vous
tirez du costé de Carcassenne vous y rencontrez aussi vn des gras terroirs de
l'Europe. Pres de Beziers vous trouuez les terres assez bones, force bois d'o-
liuiers, & des vignes qui portent de bons vins. Depuis Resnais iusqu'à Mont-
basin on trouue des Landes, & des rochers, & faut aduouër que ces trois ou
quatre lieux de pays ne valent gueres, non plus que les quatre qu'on fait en
allant de Nismes à Vez. Mais entre Nismes & Montpellier le terroir est fort
bon, & porte toute sorte de fruits, quantité de bleds, des vins excellens, & for-
ce oliues, & depuis Nismes iusqu'au S. Esprit (exceptant bien peu de lieux) le
pays produit tout ce qui est necessaire. Le plat pays de Viuaréz qui est du log
de la riuiere du Rhosne produit tout ce qui peut seruir ordinairement à la vie.
Il y a des bleds à suffisance, des vins excellens, principalement à Cornaz, & à
Tournon, toute sorte de legumes, force châures, & des fruits de toute sorte,
voire mēme des oliues, dont il y a quantité pres du bourg S. Andeol. Les mō-
tagnes de Viuaréz ne portent que du seigle; mais en la plus grande partie on
y cueille de bons vins, & les habitans y sont si peibles & industrieux, qu'ils
font comme par force porter aux rochers des vignes. Mais ces montagnes ont

cela de
nour
mesme
gueres
bitans
du vin
que no
fourni
tuenx,
des vin
du Bor
charbo
uiere d
pays ap
chets, b
Les m
minera
ritable
si force
autres p
de sauu
tills, ver
auec de
dam les
en se rec
cause q
Dains, C
autres b
ter les p
Quant
beaucou
fruits, fo
Pour le
Vie est tr
porte qu
ges, & v
loing du
La Bi
ques en A
celuy qui
de hofcag
res labou
sec, & ma
Le pay
de Graue
les vins d
blancs qu
estat du p

cela de particulier qu'à cause que les pasturages y sont bons, on y fait grande nourriture de bestail. Le Velay, & le Geuaudan sont deux pays presque de mesme nature, qui portent des seigles & des legumes en abondance, & n'ont gueres autre chose, si ce n'est force lait, dont ils font des fromages que les habitans du pays vont vendre ailleurs, de mesme que leurs seigles pour auoir du vin. Bref le Languedoc est vne des meilleures Prouinces de France, veu que non seulement elle a tout ce qui luy fait besoin, mais encores de quoy fournir à beaucoup d'autres contrees. Le pays de Rouergue est aspre, & montueux, & n'est gueres fertile: mais le Quercy porte des bleds en abondance, & des vins qui ne cedent aucunement aux meilleurs d'Aquitaine, si ce n'est à ceux du Bordelois. Le bestail s'y void à foison, les bois ne manquent nullement: le charbon naturel y vient: les riuieres sont pleines de poisson. Sur toute la riuere du Tarn porte force bons poissons, comme des estourgeons, que ceux du pays appellent creacs, des lamproyes, aloses, qu'ils nomment Colacs, des brochets, barbeaux, & vandoises.

Les montagnes de Foix, sont pleines de bons pasturages, & d'une infinité de mineraux, dont les eaux qui sentent le soufre, donnent cognoissance. Et veritablement il n'y a pay où la mine de fer soit meilleure qu'en Foix. Il y a aussi force resme, tourmentine, poix, encens, liege, laitages, marbres, ialpes, & autres pierres comme Ardoises, Lauasses, Tuffes, & Grez, & vn nombre infiny de sauuagine, des lacs merueilleux, des precipices effroyables, des valons fertils, vers Pamies, & des herbages qu'on y voit sur le plus haut des montagnes, avec de belles, & claires fontaines. On trouue aussi aux montagnes de Lavedan les meilleurs Cheuaux de France, & tels qu'ils surpassent les Espagnols en force, & dextérité; mais il n'y en a pas si grand nombre qu'en Espagne, à cause que la montagne n'est guiere grande. On y voit aussi force Sangliers, Dains, Cerfs, Cheureux, Chamoys, appelez Isars par les habitans du pays, & autres bestes sauuages; & de plantes aussi souuesues qu'en scauroient souhaiter les plus curieux chercheurs de simples.

Quant au pays de Cominges il est de mesme qualité que celuy de Foix en beaucoup d'endroits, & en d'autres il le surpasse; veu qu'il y a force bleds, vins, fruits, foins, huiles de noix, mil, & autres choses necessaires à la vie humaine.

Pour le regard du pays d'Armagnac, tout ce qui est vers Lectours, Auch, & Vic est tresfertile, mais depuis qu'il approche des Landes de Bordeaux, il ne porte que des chastaigniers, & autres arbres; & le tout n'est rien que pasturages, & vne pure solitude, non pas toutesfois qu'il n'y ait des lieux à l'escart, & loing du chemin public qui rapportent beaucoup à leurs maistres.

La Bigorre est de diuerses qualités car le vallon que est depuis Bagneres iusques en Armagnac, selon la riuere d'Aulbe, est des plus fertils de Guienne, & celuy qui est le long de l'Adour ne luy cede en rien, estant d'un costé reuestu de boscages, & de l'autre de bon vignoble; & au bas on void les prairies & terres labourables propres au froment: mais ce qui est au plus haut est vn peu sec, & maigre; si bien qu'il n'y croist guere autre chose que du mil.

Le pays d'autour de Bordeaux porte des vins excellens; de sorte que le vin de Graue est cognu par toute l'Europe Occidentale & Septentrionale, & outre les vins de Graue il y a ceux de Larmont, la Bastide, & lieux voisins, & encor les blancs qui viennent à Melion qui ne doiuent rien, aux Grecs. On fait aussi grand estat du pain de Potenfac, places voisines de Bordeaux. Il y a aussi quantité;

de chair & de poisson, & pour le dire en vn mot Bordeaux seroit vne des meilleures demeures de France, si l'air marin, & les vapeurs des eaux ne rendoient ceste ville si subiette à diuerses maladies, & mesme bien souuent à la peste. Le pays de Buch abonde en pins qui portent la resine, de laquelle les pauures gens se seruent en ce pays, en Armagnac, Bearn, & Bigorre au lieu de chandelles, tellement que leurs maisons en sont toutes noires, pour la fumee que rend la resine. Les Landes sont pleines de sablon & bruyeres, & le pays est si sec qu'on n'y trouue vne seule goutte d'eau. Pres de ceste contree est Chalosse, qui est recommandee pour les bons vins blancs qui y croissent. Au terroir de Dax il y a vne fontaine d'eau salee, d'où l'on tire du sel en quantité; mais ce sel (quoy que tres-beau) est corrosif, pour estre de son naturel quelque peu alumineux. Il est aussi fort fertile, & a des bains, & des mines tant de fer que d'autres metaux, & porte aussi du bitume. Le pays d'autour de Bayonne est vn peu maigre, toutesfois il porte assez de commoditez à ses maistres. Il y a sur tout force arbres fructiers pour faire du cidre, dont ils ont abondance.

Le pays de Bearn a la contree de Iurançon ou viennent des vins qui sont esgaux en bonté aux meilleurs de France. Il y a outre cecy des bains singulierement bons, qu'on nomme d'Aigues-caudes, ou Caudes-aigues, & de Cauderets, des meilleurs simples qu'on voye, & quantité de mines. Ce pays abonde en mil pour la plus-part; & toutesfois les bleds n'y manquent aucunement en plusieurs endroits, nō plus que les vins. Sur tout il y a de bons pasturages, & par ce moyen force bestail, beurre, lait, & fromage. Il y a aussi force chèvres & laines, & ceste Prouince a ceste particularité qu'elle est mieueux nourrie de chèvres que pays de France, pour ce qu'on a le moyen de les nourrir, sans prejudice des fructs, ny des arbres tendres, par les rochers & bruyeres dont ce pays abonde.

MOEVRS DES ANCIENS HABITANS DE FRANCE.

CLEMENT Alexandrin escrit de mesme que Strabon, que les Gaulois auoient accoustumé de nourrir de long cheueux, & Agathie dit que c'estoit la coustume des Roys de France de ne se faire iamais tondre, & de diuiser leurs cheueux en deux sur le haut du front. Et Diodore dit qu'ils se lauoient la teste fort souuent avec de la chaux, pour redre leurs cheueux blancs. Strabon dit aussi que les nobles rasoient le poil des ioues, & laissoient croistre celui du menton, & qu'ils raschoient par tous moyens, de ne deuenir pas gras, & de n'auoir pas gros ventre, & que si quelque ieune homme estoit plus gros qu'vne ceinture de certaine mesure il estoit repris. Symmaque les loue de la peine qu'ils prenoient à apprendre les bonnes lettres, & Caton en ses Origines dit que les Gaulois estoient affectionnez à deux choses, c'est à sçauoir à la guerre, & à parler gentiment. Aussi les Gaulois ont emporté bien souuent le prix d'eloquence sur toutes les autres nations. Toutesfois Diodore les reprend de parler brief, & vn peu obscur. Il dit aussi qu'ils estoient bien aises de prescher tout le iour leurs louanges, & de mespriser les autres; qu'ils estoient pleins de menaces, mesdisans, & auoient bonne opinion d'eux-mesmes. Ainsy Vercingetorix se vanta dans les Commentaires de Cesar, qu'il fera vne assemblée de toute la France, à l'accord de laquelle toute la terre ne seroit pas capable de resister.

Quant à la religion des anciens Gaulois, & leurs coutumes touchant les choses sacrées, Césair dit qu'ils estoient fort adonnez à la religion, & au service des Dieux, qu'ils adoroient principalement Mercure, lequel ils tenoient pour inuenteur de tous arts, & guide de tous les voyageurs: & ils estimoient encor que ce Dieu auoit grande puissance sur la marchandise, & presidoit au gain, & le conduisoit en toutes choses. Ils adoroient apres Mercure, Apollon, Mars, Iupiter, & Minerue, ayant presque mesme opinion de ces Dieux que les autres nations; estimant qu'Apollon chassoit les maladies, que Minerue donnoit cognoissance du commencement de tous ouurages & artifices: que Iupiter gouuernoit le Ciel, & Mars presidoit à la guerre, & auoit toute puissance sur les armes. Plinè dit que Xenodore fit vne statue de Mercure plus grande qu'aucune de son temps en vne ville d'Auuergne. Strabon escrit que Diane d'Éphese auoit vn temple à Marseille. Mais vn marbre trouuë montre que les Gaulois adoroient encor vne autre Diane surnommee d'Ardenne. Lactance, Lucain, & Minuce rapportent que les Gaulois adoroient les Dieux Hese, Teutate, & Zarane: mais plusieurs hommes doctes tiennent que ce sont les mesmes que Mars, Mercure, & Iupiter. Aufone nomme Belene pour Dieu des Gaulois. Lucian dit aussi qu'ils adoroient Hercule surnommé Ogimien. Les Gaulois adoroient leurs Dieux en se tournant vers la main droite, ainsi que dit Athenee. Ils sacrifioient des hommes aux Dieux, & nommēt à Mars, comme Césair tesmoigne en ces paroles: Lors qu'ils ont delibéré de combattre; ils luy destinent ce qu'ils prendront à la guerre. Ils immolent les bestes qu'ils ont prises, & rapportent tout le reste en vn lieu. On peut veoir en plusieurs villes les monceaux dressés de telles choses; & il n'arriue gueres souuent, que quelqu'un au mespris de la religion cache les choses prises, ou prenne ce qui a esté mis en tels lieux: & mesme il y a vn grief supplice ordonné contre ceux qui contreuiendront à ceste coutume. Ceux qui sont atteints de quelque griefue maladie, & qui se trouuent en danger aux combats, ou en quelques autres lieux, immolent des hommes, ou bien ont vœu de les immoler, & se seruent des Druydes pour tels sacrifices, & estiment que les Dieux ne peuuent estre appeis, si ce n'est en donnant la vie d'un homme pour celle d'un autre. Ils tiennent que les sacrifices de ceux qui sont surpris en quelque larcin ou autre crime, sont plus agreables aux Dieux; mais quand les coupables leur manquent ils se seruent des innocens. Strabon dit aussi qu'ils auoient accoustumé de frapper avec l'espee le dos de l'homme qui estoit dédié pour estre immolé, & qu'ils presageoient les choses qui leur deuoient arriuer par son tresaillement. Tertullien escrit qu'ils passoient les nuits près des tombeaux des vaillans hommes pour receuoir des oracles. Or les Gaulois ne faisoient aucun sacrifice sans auoir appellé quelque Druyde. Les Bardes estoient les Poëtes des Gaulois, qui composoient les louanges des hommes illustres, & blasmoient les lasches. Ammian Marcellin fait mention des Eubages qui faisoient profession parmi les Gaulois de rechercher les plus hauts secrets de la nature. Laerce, & Suide font mention des Seumothees qui ne differoient en rien des Druides, non plus que les Saronides de Diodore Sicilien; & Plinè nomme bien souuent les Druydes Magiciens. Car les Druydes en Gaule estoient mesme chose que les Magiciens en Perse, les Chaldeens en Assyrie, & les Gymnosophistes aux Indes. Ces Druydes auoient beaucoup de ieunes gens à instruire, & estoient extremement honorez parmi les Gaulois. Car on

se rapportoit à eux de tous débats tant publics, que particuliers, & si quelque crime auoit esté commis, ils en iugeoient, & ordonnoient la peine que bon leur sembloit contre les coupables. Si quelque personne publique, ou priuée ne s'arrestoit à leur ordonnance, ils luy interdisoient de se trouuer aux sacrifices; qui estoit parmy eux vne grande peine. Et ceux qui estoient interdits en ceste sorte, estoient tenns pour impiés, & fuys de tout le monde, & mesme lors qu'ils demandoient iustice, on ne la leur rendoit pas.

Entre tous les Druydes il y en auoit vn qui estoit sur tous les autres, auoit souveraine autorité sur eux. Apres sa mort on mettoit en sa place le plus meritant d'entr'eux, & s'il y en auoit plusieurs en mesme rang, & qui fussent esgaulx en merite, les Druydes s'assembloient pour l'election, & la pluralité de voix l'emportoit. Quelquesfois ils s'opiniastroient tellement à la recherche de ceste dignité que des paroles ils venoient aux mains. Ces Druydes s'assembloient toutes les années sur la frontiere du pays Chartrain, où abordoyent tous ceux qui auoient quelques procez, ou debat, & obeissoient à leur sentence. Et il semble que Cesar nous marque que ce lieu n'estoit autre que la ville de Dreux qui est à ceste heure, qui retient encor en quelque sorte le nom des Druydes. Ils n'estoient pas costumiers d'aller à la guerre, & ne contribuoient à aucune chose de celles qui estoient imposées sur le pays. Tellement que ces priuileges conuioyent plusieurs personnes de s'aller rendre leurs disciples, & plusieurs peres d'y enuoyer leurs enfans pour receuoir instruction d'eux, & se rendre capables de paruenir à ce rang. Ceux qui se rangeoient sous leur discipline apprenoyent vn grand nombre de vers, & n'estimoient pas qu'il fust loisible de les escrire. Vn seul de leurs opinions fut publicque (dit Mele) c'est à sçauoir que les ames estoient immortelles, & selon Diodore, qu'elles passoyent d'un corps en autre, comme tenoit Pythagore. Strabon dit aussi qu'ils disputoyent des meurs, & s'adonnoient à cette partie de la Philosophie, oultre la naturelle. Il y auoit aussi parmy les Druydes des femmes qui faisoient mesme profession. Il y en a qui tiennent que ces mots. *Le guy l'an neuf*, viennent de ce que les Druydes auoient accoustumé d'enuoyer par leurs disciples du guy à tous, au commencement de l'année, comme la leur desirant heureuse. C'estoient là les meurs des anciens Gaulois touchant les choses sacrées.

Quant aux prophanes, ils auoient accoustumé d'aller armez aux assemblees, Plutarque escrit que les femmes deliberoient de la paix, & de la guerre, & que leur resolution estoit suiuiue. Strabon escrit que si quelqu'un interroppoit celuy qui haranguoit en quelque assemblee, il y auoit vn Officier qui le venoit menasser avec l'espee en la main, & luy commandoit le silence; & s'il ne se taisoit pour ceste fois, il faisoit le mesme pour la seconde, & ainsi iusques à la troisieme, & s'il trouuoit celuy à qui il auoit affaire, opiniastre, il luy coupoit telle partie de son saye que le reste luy estoit inutile. Leur costume estoit aussi de demander des nouuelles aux passants, & le peuple s'enquerroit des marchands de quels pays ils venoient, & les contraignoit de dire les choses qu'ils y auoyent veues, & les Gaulois s'arrestant bien souuent sur ces rapports, qui estoient quelquesfois faux, tenoient là dessus leurs assemblees, & resoudoyent plusieurs choses qui leur portoient apres beaucoup de dommage, d'autant que ces deliberations auoient pour leur fondement vn faux bruit,

& vne
luy qu
qu'vn
soudai
uee, o
ainsi de

Qua
habitan
di & qu
sorte de
& qui n
personn
liberté.

quelque
chaines
faire est
mais per
Liue dit
mes, &

qu'il dit
moindre
temps les
l'Italie, &
il falloir
Eustulin

courage
uer ce qu
te dit qu
Nous li
à quelqu
craignoi
qu'ils ten

ne se reti
brusloit.
mes. Ma
dit, qu'a
blee, ou

uoyent t
gestourn
alloient
de trop d
ne leurs
eussent i

villes.
Les
be, &
comme d
des, & ces

& vne legere creance. Ils auoient accoustumé de punir plus grieuement ce-
 luy qui auoit mis à mort vn est ranger, que celuy qui auoit priué de vie quel-
 qu'un du pays; veu que celuy-cy estoit seulement banny, mais l'autre estoit
 soudain condamné à la mort. Quand quelque chose remarquable estoit arri-
 uée, on l'alloit incontinent publier tout haut par les villages, & cela passoit
 ainsi de main en main avec grande promptitude.

Quant aux choses qui concernent la guerre, le reste des Gaulois apprit des
 habitans de Marseille à corré de murailles les lieux de leur habitation. Elian
 dict que c'estoient les hommes les plus prompts de la terre à s'exposer à toute
 sorte de dangers. Vopiscé dict que c'estoient des hommes pleins d'inquietude,
 & qui ne pouuoient iamais demeurer en repos. Tite-Liue les tient pour des
 personnes qui ne se pouuoient commander lors qu'ils estoient en cholere. La
 liberté leur estoit en si grande recommandation, que Flore rapporte que
 quelques Gaulois ayant esté pris en la guerre, tâcherent de rompre leurs
 chaînes à belles dents, & en fin presenterent la gorge l'un à l'autre afin de se
 faire estrangler. Cesar tient qu'ils estoient prompts à entreprendre la guerre,
 mais peu capables de souffrir les inconueniens, & incommoditez; & Tite-
 Liue dit, que les Gaulois sont au commencement du combat plus qu'hom-
 mes, & à la fin moins que femmes. Mais Leon est bien d'autre opinion, lors
 qu'il dit que les Gaulois ne perdent iamais courage, & qu'ils tiennent la
 moindre retraicte pour vne honteuse fuite. Et de fait Saluste dit que de son
 temps les Gaulois estoient si redoutables, qu'ils auoient fait trembler toute
 l'Italie, & qu'au lieu qu'on combattoit avec les autres nations pour la gloire,
 il falloit prendre les armes en main contre ceste-cy, pour deffendre sa vie.
 Erculstin dit que les Roys d'Asie, & tous les autres estimoient en telle sorte le
 courage des Gaulois, qu'ils croyoient que sans eux ils ne pouuoient conser-
 uer ce qui leur estoit acquis, ny recouurer ce qu'ils auoient perdu. Aristote-
 le dit que les Gaulois ne craignoient point le tremblement de terre.
 Nous lisons dans Strabon, qu'ainsi qu'Alexandre eut demandé vne fois
 à quelques Gaulois ce qu'ils redoutoient le plus, ils luy responderent, qu'ils
 craignoient seulement que le Ciel tombast sur eux. Et Elian nous apprend
 qu'ils tenoient tellement toute fuite pour ignominieuse, que souuent ils
 ne se retiroyent pas d'une maison qui tomboit par terre, ny de celle qui se
 brusloit; en telle sorte qu'ils estoient souuent enuolopez dans ces flam-
 mes. Mais pour venir à leur façon de proceder en temps de guerre, Cesar
 dit, qu'auant le commencement de la guerre ils faisoient publier vne assem-
 blée, où tous ceux qui auoient atteint l'age de quatorze ans se de-
 uoyent trouuer armez; & celuy qui venoit le dernier estoit avec d'estran-
 ges tourmens mis à mort deuant tout le monde. Les hommes de tous aages
 alloient à la guerre, & personne ne s'exemptoit d'y aller pour estre chargé
 de trop d'années. Ils auoient le soing de pouruoir si bien à leurs viures qu'ils
 ne leurs manquassent iamais, & de faire qu'au contraire les ennemis en
 eussent incontinent faute, brulant pour cet effect mesme les bourgs & les
 villes.

Les armes des Gaulois estoient l'espee assez pesante, selon Poly-
 be, & longue selon Tite-Liue, mais sans poincte, n'estant propre,
 comme dit Strabon, que pour donner des estramallons, & non pas des estoca-
 des, & ces espees leur pendoient au costé gauche selon Diodore à vne chaîne.

Ils portoient aussi des escuz longs & de leur hauteur ; & pareillement deux dards, Ils ysoient aussi de lances, dont le fer estoit long d'une coudee. Ils auoient aussi la teste armee d'un morion, sur lequel il y auoit des cornes grauees, ou des representations d'oyseaux, ou de bestes à quatre pieds. Et ce fut pour ce subiect que la neuuiesme Legion de Cesar composee de Gaulois fut nommee Aloüette, pour ce qu'aux habillemens de teste des soldats de ceste Legion il y auoit des alloüettes grauees, ou bien des crestes. Ou bien, elle eut ce nom, selon quelques-vns, pour ce que les soldats ysoient de morions faits comme la creste ou hupe que l'alloüette a sur la teste. Les Gaulois se seruoient aussi de l'arc, & de la fronde. Ils paroient les gardes de leurs espees de corail, de mesme que leurs escus, & quelques-vns mettoient de l'or sur leurs cuirasses. Beaucoup de Gaulois combattoient nuds au dessus du nombril, ainsi que Tite-Liue escrit au discours de la bataille de Cannes. Ils faisoient beaucoup plus d'estat de la Caualerie que des gens de pied, & mesme Cesar se ressentit de la valeur de la Caualerie Françoise, qu'il employa contre Petreius, & Afranius, & apres en Afrique contre les restes de la guerre ciuile. Ils ysoient au combat de gros escadrôs, mesme iusqu'au nombre de six mille hommes comme on peut voir en Vegece. Lors qu'ils alloient entrer au combat ils crioient espouuentablement, sautoient, & frappoient leurs escus, & faisoient vn si grand bruit avec leurs armes, qu'il sembloit que tous les lieux d'alentour qui en retentissoient, s'escriassent avec eux. Ils se seruoient aussi de trompettes. Et quant à leur valeur au milieu des combats, l'Auteur de la guerre d'Afrique dit, que c'estoient des hommes francs qui auoient accoustumé de combattre non pas avec embusches, & ruses, mais à guerre ouverte. Quant à l'ordonnance de leur armee, pour ce qu'elle estoit composee de gens de diuerses villes, les soldats estoient diuisez en villes, & villages, & les troupes de chaque ville estoient ordonnees separément, afin d'euitier tout desordre, & de redre les hommes de chaque troupe plus ardans à se deffendre l'vn l'autre. Ainsi qu'ils auoient obtenu victoire de leurs ennemis ils immoloient les prisonniers aux Dieux, comme on lit dans Athenee, & selon Strabon ils laissoient pendre les restes de leurs ennemis du col de leurs cheuaux, & les attachoient aux portes de leurs villes, afin qu'elles seruissent de spectacle.

Ily auoit au reste deux sortes d'hommes qui estoient en reputation parmi les Gaulois, c'est à sçauoir les Druydes, & les Cheualiers, dont les vns estoient au service des Dieux, & annonçoient & presageoient leurs volontez; les autres alloient à la guerre quand l'occasion s'en presentoit; & menoient avec eux selon leurs moyens le plus de gens qu'il leur estoit possible. Ceux qui estoient de l'ordre du peuple estoient tenus comme cerfs, tellement que ces Cheualiers auoient mesme puissance sur eux que les maîtres sur leurs esclaves. Ils ne permettoient pas que les enfans vinsent deuant eux sinon lors qu'ils estoient en age de porter les armes. Les marys mettoient en commun avec leurs femmes autant de leur bien eualué, qu'elles leur auoient porté de mariage, & tenoient par ensemble compte de tout, & les fruiçts en estoient gardez. Que si l'vn d'eux venoit à mourir, la part de tous les deux venoit à l'autre avec les fruiçts des annees precedentes; & les marys auoient puissance de vie, & de mort sur leurs femmes, de mesme que sur leurs enfans. Ils auoient aussi ceste coustume, que lors que quelqu'vn estoit chargé de debtes, ou de trop de tailles, ou accablé par la puissance des plus grands, il se rendoit seif de quelque

quelq
clau.
grande
l'esté.
de poil
de l'en
qui est
portoie
lement
paiffe,
non pas
de chier
On fait
de chair
le plus
beuuoi
pour ce
vn peu d
leur dem
maisons.
les memb
prenoit
qu'à celu
ce subiec
& de l'arg
iurés qu'il
auoir auss
presence d
ils estoie
fleches en
ques par
que le deff
sonnes qu
ler viure a
comme si le
Gaulois pr
quelque io

M
P Vrs qu
il sera se
dina de r
est celuy d
monstrent
ce. Ils font
d'en faire m
qu'il n'y a c

quelque gentilhomme; qui de lors auoit mesme pouuoir sur luy que sur vn esclau. Leurs maisons, suuant le tesmoignage de Cesar, estoient pour la plus grande partie dans les forests, ou bien près des riuieres, pour euitier l'ardeur de l'Esté. Ils ne fermoient iamais les portes si l'on veut croire Stobee, & vsoient de poiles comme on fait en Allemagne, ainsi qu'on peut voir au Misopogon de l'Empereur Iulien. Quant à leurs habits, ils portoient des sayes de laine, qui estoient faicts comme a fuseaux, ou losanges, de diuerses couleurs. Ils portoient aussi des chausses qu'ils appelloient brayes, & des bagues, mais seulement au doigt du milieu, comme dit Pline. Ils vsoient de vaisselle de terre espaisse, & surfemee de diuerses fleurs qui y estoient representees. Ils mangeoient non pas assis sur des sieges, mais estendus par terre sur des peaux de loups, ou de chiens, & selon Strabon, sur des lits, & estoient seruis par des iunes enfans. On faisoit le feu pres d'eux, où l'on voyoit les pots, & les broches couuertes de chair, principalement de celles de pourceau, tant fraische que salee. Mais le plus souuent ils n'auoient que du lait pour toute viande. Les plus riches beuuoient du vin qu'ils faisoient venir d'Italie, ou des environs de Marseille, pour ce qu'ailleurs on ne voyoit aucune vigne, & quelquesfois ils mettoient vn peu d'eau dedans leurs vins. Ils conuioient aussi les estrangers à souper, & leur demandoient qui ils estoient, & quel subject les auoit tirez hors de leurs maisons. Athenee raconte qu'anciennement ils auoient accoustumé de mettre les membres des moutons, ou autres bestes sur la table, dont le plus vaillant prenoit la cuisse. Que si quelqu'un estimoit que ce tiltre luy fust deu mieux, qu'à celuy qui s'estoit attribué le premier cette qualité, ils combattoient sur ce subject iusques à la mort. Il dit encor qu'il y en auoit qui prenoient de l'or, & de l'argent au theatre, ou certain nombre de tonneaux de vin, & apres auoir iuré qu'ils endureroient ce pourquoy ils auoient receu ces presents, & apres les auoir aussi distribuez à leurs amis, ils s'estendoient à la renuerie sur leurs escuz, en presence de celuy qui leur deuoit couper la gorge. Ammian Marcellin dit que ils estoient fort costumiers de nager, & d'aller à la chasse, où ils portoient des flesches empoisonnees. Pour le regard des funerailles, elles estoient magnifiques parmy les Gaulois; veu que Cesar dit, qu'on iettoit dans le feu tout ce que le defunct auoit plus aymé durant sa vie. Et Mele dit, qu'il y auoit des personnes qui se iettoient dans le feu où le trespasse brusloit, comme croyans d'aller viure avec luy. Ils iettoient aussi, selon Diodore, des lettres dans le bucher, comme si les trespassez les deuoient lire. Et Valere le grand rapporte, que les Gaulois prestoient de l'argent durant leur vie, à condition qu'on leur rendroit quelque iour aux Enfers.

MOEVRS DES FRANCOIS DE CE TEMPS.

PUis que nous auons entrepris de discourir des meurs de toute la France, XII. il se ra fort à propos de parler de sa ville Capitale qui est Paris, demeure ordinaire de nos Roys, & abregé de tout le Royaume, de mesme que l'homme est celuy du monde. Les Parisiens sont donc d'vn assez doux naturel, & ne se montrent pas si rudes que les habitans de plusieurs autres villes de France. Ils sont toutesfois fort aysez esmouuoir, & vn homme accort est capable d'en faire mutiner vn millier. Ils sont extremement desireux d'argent, de sorte qu'il n'y a chose du monde qu'un Parisien n'entreprenne pour en auoir. Ce-

cy soit dict aussi bien que l'autre chef pour le regard des personnes de basse condition. On a veu les Parisiens autresfois assez niais; tellement qu'on leur donnoit le nom de Badauts par toute la France: mais ils sont auourd'huy tellement desniaisez; qu'ils sont capables de piper mesme les autres. Ce n'est pas qu'il n'y aye beaucoup de personnes accoustumées à ne rien veoir, & à ne rien faire qui sont encor dignes de ce tiltre. Mais ils n'ont pas si tost mis le pied dans le monde, qu'ils sont beaucoup plus mal-aisez à leurrer que beaucoup d'autres. Il est vray que l'estime que la desffiance de toutes choses qu'on leur recommande à tous propos, à cause d'une infinité d'affronteurs qu'on void à Paris, est la plus grande finesse qu'ils ayent. Les femmes de toute sorte desireront d'y paroistre, & estre beaucoup mieux vestuës que leur condition ne porte à quelque prix que ce puisse estre. Et leurs marys qui s'essayent pour la plus grande partie de leur complaire (d'autant que les femmes y gouvernēt presque tout) employent le verd, & le sec pour satisfaire à leur desir. Mais les femmes sont louables en ce que les plus belles mesmes, & plus delicates, & riches ne se desdaignent pas de visiter les hospitaux, manier les malades tous vlcerez & fiévreux, & les nourrir, & medieamenter. Ce peuple est fort desireux d'apprendre ce qui se passe de nouveau de tous costez, ainsi que Cesar dit de nos ancestres. Il aime fort toute sorte de passe-temps, & se plaist à viure en delices, y estant conuie par l'object ordinaire de ceux qui frequentent la Cour, qui n'ont pour la pluspart aucun meilleur exercice, que de iouier, rire, & faire bonne chere. S'il se fait quelques nopces entre des gens de mestier, ou artisans, vous y voyez faire beaucoup plus de despence qu'à celles des personnes qualifiées de la ville, où tout se passe auourd'huy sans bruit. Mais il faut remarquer qu'en ces nopces de gens de mestier on fait bien souuent des presents, qui surpassent les frais qu'on y a faits, & mesme on y obserue ceste coustume entre gens de basse estoffe, que quand ils se marient chacun des conuiez y porte son escot, ainsi qu'en beaucoup de lieux de Touraine. Au reste les Parisiens qui faisoient jadis vne merueille de toutes les choses qui arriuoient de nouveau, ne s'estonnent gueres plus d'aucune, tant ils sont accoustumez à en veoir d'estranges. Ce peuple soupçonne ordinairement les estrangers qui y abordent, & pource chacun est sur ses gardes à ce que ses hostes ne luy emportent ce qu'ils luy doiuent. Il est vray qu'il a beaucoup d'exemples de ceux qui ont esté deceus en vsant de trop de courtoisie, sans cognoistre les personnes à qui ils auoient affaire. Mais s'ils vous ont cogneu homme d'honneur, & que vous ayez esté longuement en leurs logis, vous en receuez plus de plaisirs que de personnes du monde. Ils ont ceste particularité, que ils ne bougent point de leur logis la nuict, quelque bruiet qu'ils puissent entendre parmy la rue, & quoy que quelqu'un crie qu'on le vole, ou qu'on l'assassine. De sorte qu'une personne qui se trouue parmy des tireurs de manteaux, ne doit esperer apres Dieu, qu'en ses mains, ou bien en ses pieds. Et ce qui les retient au logis en ceste sorte, c'est qu'ils ont souuent de faulses alarmes que quelques yrongues leur donnent, ou bien des cris de quelques vagabonds qui se plaisent de mettre le monde en action, afin de s'en rire apres, ou de quelques meschans qui font ce bruiet à dessein, afin d'essayer de faire sortir, & d'assassiner ceux qu'ils haysent. Pour conclusion, le peuple de Paris est d'une assez douce humeur, & fort maniable, & ie croy qu'il passe en ciuilité tout l'autre peuple qui se void au reste de

la F
que
soit
dire
conu
bler
rons
& tir
quede
te inc
Le
cun,
les est
fort aff
adonne
Les
d'allez
de lieux
grand n
rils; & c
Toutes
escouter
qui est v
Les ci
du pay
ble, mes
ment les
habitans
Les Ve
plus poly
fait Pie
par ses o
encor l'o
Ceux
langage f
donner c
soustien
beaucoup
Ceux d
decourag
ne en Ita
lieux, &
l'Auxerre
gens, mu
Quant a
trop artē
ctio est co
que la rail

la France. Tout ce qui est autour de Paris est peu different. Mais il faut que ie die encor cela, que les paysans sont aussi fiers qu'en lieu qui soit au monde, à cause du voisinage du Parlement, & qu'on ne leur scauroit dire vn mot qui leur desplaie, qu'ils ne repartent aussi-tost iusques à vous conuier de leur mettre les mains dessus; ce que faisant vous les faictes assembler pour s'essayer de vous mettre en peine. Ils ont encor cette coustume en tous les enuirons de Paris; qu'ils espuillent les passans tant qu'ils peuuent, & tireroient d'eux iusqu'au dernier denier s'il leur estoit possible. De sorte que de quelque costé qu'on aborde pres de Paris, on trouue par tout vne charité incroyable.

Les Chartrains sont amiables, courtois, communicatifs, & doux à chacun, & viuent ordinairement ensemble en bonne paix, ayment aussi les estrangers qui ont quelque bonne partie en eux; sont adonnez à la pieté, & fort affectonnez à la foy de leurs ancestres, sont charitables, aumosniers, & adonnez au trafic.

Les Beauuilliers sont presque de mesme nature que les Chartrains, & sont d'allez bonne paste, adonnez au labourage & au trafic des bleds. En beaucoup de lieux ils sont assez rusez, à cause des passans qui viennent de tous costez en grand nombre. Les habitans de Chasteaudun sont de bon esprit, aigus & subtils; & entendent à demy mot ce qu'on leur dit, & ont aussi fort peu de langage. Toutesfois ils parlent librement qu'ils viennent quelquesfois iusques à ne s'entendre escouter pas, ou ne souffrir que ceux qui parlent à eux acheuent leur discours, qui est vn vice naturel du pays.

Les citoyens de Bleis tiennent de la bonté du terroir & de la douceur de l'air du pays, & sont courtois, doux, affables, acorts, subtils & spirituels au possible, mesnagers, & en action perpetuelle; sont adonnez au seruire de Dieu, ayment les estrangers, & viuent de bon accord entr'eux. En fin tout ce pays a des habitans qui n'ont rien en genilesse à tout le reste de la France.

Les Vendosmois ont l'esprit doux, gentil, & adonné à tout ce qu'on void de plus poly: & mesme ne pour se rendre excellent en quelque chose, comme a fait Pierre de Ronfard, Gentil-homme de ce pays, connu par toute l'Europe par ses œuvres, qui l'ont rendu non seulement l'honneur de sa patrie, mais encor l'ornement de toute la France.

Ceux d'Orleans, & des enuirons sont assez polis & civilisez, & ont vn langage fort agreable, mais ils sont d'vn naturel aigre & piquant, qui leur a fait donner ce nom de Guespins tant rebatu. Ils sont pleins de courage, & s'entresoustiennent fort les vns les autres, & sont adonnez au trafic qu'ils exercent en beaucoup d'endroits.

Ceux d'autour de Sens ont bien tesmoigné jadis combien ils estoient remplis de courage, puis que ce furent les premiers qui se resolurent de passer avec Brenne en Italie. Le peuple y est assez bon, & moins ruse qu'en beaucoup d'autres lieux, & en ce pays on void presque chacun assez affectionné à la religion. Et l'Auxerrois est de mesme, ayant des gens d'assez bonne trempe, mais courageux, mutins, & d'ailleurs affectionnez au trafic de leurs denrées.

Quant aux Champenois, & Briois, bien que leurs voisins les blasment d'estre trop arreste à leur opiniõ, & qu'on les appelle testus, toutesfois ceste imperfection est couuerte par vn nombre infiny de vertus qui les rendent louables, pour ce que la raison leur fait d'opter ceste chaleur naturelle d'où procede ce vice qu'on

leur impose. Ils sont accostables, prompts à faire plaisir, craignans Dieu, & ne sont subiects à se coiffer aisément de nouvelles opinions.

Picardi Les Picards sont d'aussi bon naturel que gens de France, francs au possible, courtois, affectionnez à faire plaisir, vaillans, & courageux tout ce qui se peut: mais ils sont extrêmement prompts, à raison dequoy on leur a donné le nom de teste caude, ayment à faire bonne chere, mesmes iusques à l'excez; & n'estiment & n'ayment presque que ceux qui leur font teste à bien boire, de telle sorte que si quelqu'un veut emporter quelque chose d'eux, il faut qu'il face carrous à toute teste. Ils sont bien vnis, & de bon accord ensemble, de sorte que si vous touchiez vn habitant de quelque ville, vous auriez aussi-tost sur vous tous les autres. Bref c'est vne nation qui n'est point double, & de qui l'on se peut assurer en toute sorte.

Tours Les Tourangeaux sont pleins de gentillesse & de douceur, affectionnez au trafic, mais sur toute chose fideles à leurs Roys, comme la retraicte du Roy Charles 7. à Tours, & celle du feu Roy le tesmoignent. Le pays est si bon qu'il les conuie à se plaire au ieu & à toute sorte de passé-temps: si bien qu'on leur a donné le nom de Rieurs de Tours.

Les Manceaux sont adonnez au trauail, industrieux, de subtil esprit, malaisés à deceuoir, bons mesnagers, & quelque peu plus rusez que leurs voisins: au reste propres à tout ce qu'ils entreprennent, & ce pays nouerrit d'aussi braues & courageux Gentils-hommes qu'il y ait en ce Royaume.

Anjou
la Mayenne Les Angeuins, & Poiteuins sont d'un gentil esprit, mais les Poiteuins l'ont principalement fort subtil. Ils gaussent de bonne grace, & rencontrent fort à propos. Le payfan y est rusé, & s'il le faut ainsi dire, meschant, & la Noblesse y est galante & courageuse, de mesme qu'au pays d'Anjou.

Normandie Les Normands sont fins & rusez, ne sont subiects aux loix, ny aux coustumes d'aucuns estrangers, & viuent selon leur ancienne police, qu'ils defendent opiniastrement. Ils sont sçauans au possible en matiere de procès, & sçauent tous les destours, & toutes les ruses & surprises que la chiquanerie peut inuenter: tellement que les estrangers ne s'osent associer avec ce peuple: au reste les hommes y sont de fort bon esprit, (comme quelques personnages de ce siecle nous font voir, & la commune pratique & cognoissance de quelques-vns nous tesmoigne.) Ils embrassent aussi fort la Pieté, & sont remplis de courage, dequoy les conquestes de Guillaume Duc de Normandie qui se fit Roy d'Angleterre, & celles des enfans de Valonges, & de Hauteville Guisnard, qui se rendirent Seigneurs de la Pouille, Calabre, Naples, & Sicile, nous peuuent seruir de garands fort assurez.

Bretagne Quant aux Bretons ils sont plus ou moins polis & ciuilez selon les contrées qu'ils habitent: veu que ceux qui sont plus voisins de la mer ne sont pas naturellement si courtois que les autres: mais en general tous les Bretons sont assez sociables, & de douce conuersation: au reste fins & subtils, quoy qu'ils paroissent grossiers. Ils ayment leur profit, & sont adonnez au vin plus qu'il ne seroit nécessaire: & pour cét effect ils frequentent les cabarets, où la plus grande partie de leurs affaires se traicte, & pour conclusion, ils sont pleins de pieté, & bons Catholiques. Ils ont ceste particularité qu'ils veulent mal de mort aux Normands, de mesme que les Normands couuent contre eux vne haine extreme.

Angoulesme Pour le regard des Angoumoisins, ceux qui se tiennent dans Angoulesme sont

gens de
tiers, s
Gentils
plaisir
plat-pa
ste prop
Les
font de
resfois
toute h
maisons
de cour
qui y est
bonnes
ment con
endroit

Les L
villes. Il
tellemér
fans iusq
où l'on ve
qu'en vu
ils ont ce
du mestier
habitans d
là marchan
hommes à
mais au re
des villes i
Les Auu
& apres a
part, que
affaire. La
les procez
Les hab
mesme nat
cieux ordi
adonnez à

Ceux du
ils particip
& simples,
ayment for
Quant a
en l'opinio
leur honne
bles. Les fé
loyalles à le
ciuer les vig

gens de bon esprit. Ils se veulent maintenir en reputation, se vantent volontiers, se plaisent peu au trafic, vivent la plupart de leurs reuenus, & sont les Gentils-hommes, aiment les lettres, sont magnifiques & courtois, prennent plaisir (comme la plupart des François) à choses nouvelles. Quant à ceux du plat-pays, ils sont grossiers & rudes, adonnez au trauail, & opiniaftres, au reste propres aux armes.

Les Perigordins sont disposés & gaillards, & sobres, se contentent de peu, & font de grands exercices, & quoy qu'on les taxe d'estre rudes, & grossiers, toutesfois ceux qui les pratiquent les recognoissent pour accorts, & propres à toute honneste action & exercice, soit des lettres, ou des armes. Sur tout les maisons des Gentils-hommes de Perigord sont de vrayes escholes de vertu, & de courtoisie, & les Bourgeois des Villes imitent les façons de la Noblesse qui y est en fort grand nombre. Et quant aux femmes elles y sont chastes, bonnes mesnageres, & n'ont autre soin que de leur famille, & ne sont aucunement coureuses, quoy que leurs marys n'vnt d'aucune rigueur en leur endroit.

Les Limosins sont volontiers sobres, & ne boient guiere de vin qu'aux villes. Ils sont bons mesnagers. Les parens demeurent tousiours bien vnis, tellemet que vous verrez aux villages des maisos où vn vieillard verra ses enfans iusqu'à la troisieme generation, & mesme quelquesfois il y a des familles où l'on voit plus de cent personnes de mesme sang, qui vivent en commun, ainsi qu'en vn college. Ils sont pour la plus grande part laborieux, & subtils; mais ils ont ce mal qu'ils fondent vn procez sur vn rien, & qui pis est on les blâme du mestier de tesmoins à gages. On estime principalement de ce naturel les habitans de Tulle. Mais quant à ceux d'Vzerche ils ne se soucient guieres de la marchandise, & s'adonnent plus volontiers aux armes. Quant aux Gentils-hommes ils sont presque ordinairement en querelle les vns avec les autres; mais au reste ils sont magnifiques, & genereux; & pour le regard des citoyens des villes ils les imitent en ceste derniere partie.

Les Auerngnats sont extremement accorts, & rusez, fort laborieux, ardants & aspres au gain, s'adonnent grandement au trafic, sont doubles pour la plupart, querelleux, & pleins de violence, & gens avec qui il fait mauvais auoir affaire. La Noblesse y est fort courtoise, & courageuse, mais le peuple aime les procez, & conteste malicieusement pour peu de chose.

Les habitans de Bourbonnois qui aboutissent à l'Auvergne sont presque de mesme naturel, car quant à ceux qui en sont plus esloignez ils sont doux & gracieux ordinairement, & ont l'esprit subtil, & accort, sont bons mesnagers, & adonnez à leur profit, mais au reste courtois aux estrangers.

Ceux du pays Messin se sentent vn peu de la rudesse des Alemans, mais aussi ils participent à leur franchise. Ils sont vaillants, forts, & laborieux, religieux & simples, mais roides à se maintenir tant qu'ils peuuent en liberté: au reste ils aiment fort peu les lettres.

Quant aux Bourguignons, ceux de Dijon sont le plus souuent fort arrestez en l'opinion qu'ils ont prise. Ils s'entr'ayment & frequentent, sont jaloux de leur honneur, conuoitent les grandeurs, & estats, au reste sont fort accostables. Les femmes y vont parées & braues, & toutesfois elles y sont chastes, & loyales à leurs marys. Le menu peuple est adonné au trauail, & sur tout à cultiuer les vignes. Ils sont deuots, & fermes Chrestiens, ennemis de reuolte, & de

nouvelles opinions, vaillants & hardis, & tels pour conclusion, qu'on ne les peut manier que de bonne sorte. Quant à ceux de Beaune, les principaux citoyens sont gens de iustice, & le reste s'addonne à cultiver les vignes, ou à faire des draps, tant de laine, que de lin, & de chanure, dont tout ce pays abonde. Ceux de Semur sont paisibles, debonnaires, & charitables, s'entr'ayment, & vivent en bon accord, & se plaisent fort en l'acointance, & cognoissance des estrangers. Ceux de Chaalon sont spirituels, & s'addonnent à bien parler, & tiennent des surnommez presque en tout le reste. On peut dire le mesme de tous les autres habitans du pays de Bourgogne, qui sont la pluspart pleins de franchise, & de bon naturel: mais en quelques endroits on abuse du vin aussi bien qu'en Allemagne. Le peuple de Lyonois est doux, & gracieux, à la façon naïve: mais l'effet n'en est pas si grossier que l'apparence. Car le paysan y est rusé, & pour ceux qui sont vn peu plus releuez de condition, ils sont habilement leurs affaires. Ce sont gens de grand trafic, qui font argent de toute chose. Et quand à ceux qui demeurent dans Lyon, il y a plus grand nombre d'estrangers entre eux, qu'en lieu de France, & tous tiennent presque de l'humour Italienne, & les hommes, & les femmes ayment également de paroistre magnifiques.

Lyon
Forest
Le peuple de Forest est subtil, accort, & de bon esprit, sçait sagement pourvoir à ses affaires, aime le gain, & pour ceteffect traicte par tout le monde. Mais il est charitable à l'endroit de ceux de son pays, lors qu'ils sont reduits à quelque necessité en pays estrange. Il est besoing de prendre soigneusement garde à soy lors que l'on doit demesler avec vn Forestien quelque affaire.

Dauphiné
Les Dauphinois à en parler generalement, sont fort affectionnez à leur Prince, mais fort jaloux, & soigneux de leur liberté, constants à la poursuite de leurs affaires, soigneux à conseruer le leur. Les habitans des villes y sont courtois, affables, de bon & gentil esprit, capables des sciences, & sur tout des Mathematiques, curieux rechercheurs des secrets naturels, libres en parole, & sociables, mais vn peu dissimulez, & hauts à la main, ayants bonne opinion d'eux-mesmes, & se vantans volontiers. Que si nous voulons voir ce peuple plus particulièrement, il le faudra diuiser en celuy des montagnes, & celuy du plat-pays. Celuy des montagnes est rude, & grossier, peu né aux lettres, & propre aux armes, & sur tout addonné au trafic, & au traual. Ces montagnars ont vne coustume, qu'ainsi que l'hiver approche, ils enuoyent au loing ceux qui sont capables de traualer, tellement qu'il ne demeure au logis que les vieilles gens, & les enfans qui ne peuuent marcher, ou gagner leur vie. On appelle Bics, ou Bisouards, tous ceux-cy qui vont dehors, & qui reuiennent à Pasques, & quelques fois ces Bics, qui sont penibles, & pour la pluspart accorts, deuiennent riches marchands avec leur espargne. Quant à la Noblesse des montagnes, elle se sentoit autrefois de la rudesse de sa demeure; mais maintenant qu'elle pratique Grenoble, elle ne doit guiere en gentillesse à celle du plat-pays, qui est aussi accomplie en toute chose, qu'aucune qu'on puisse voir en tout le reste de la France. Celle des montagnes est aussi fort espargnante, & tasche d'auoir du bien en plusieurs sortes, principalement par le moyen du bestail qu'elle nourrit, au lieu que celle du plat-pays, qui est gentille, & genereuse, despence son reuenu honnestement, & se fr equete plus qu'aucune qui soit en France; & pour conclure, toute la Noblesse se soustient

au po
logé
luy ai
ses vo
ple du
peu le
fainca
tant de
soldats
sembler
n'y son
sent cor
vns qu
dis, c'est
villes, c
parees;
Je diray
peu en F
chise, &
tion sur
d'ouyr p
de la rep

Les I
sobres lo
aures, d
sent à fait
gans, sup
à leurs S
ment qu
command
y est plus
l'on dir
en ceste s
& manie
avec les
que trou
atholique

Que
miereme
mouuoir
uots, & b
Ceux des
tout soud
& peu c
lement a
lain & Es
braues,

au possible, de forte qu'encores qu'au fort de la guerre vn Gentil-homme soit logé dans vne foible maison au milieu d'un bois, il arriuera peu souuent qu'on luy aille faire de l'ennuy, pourueu qu'il ayt bien sceu viure auparauant avec ses voisins: Il est aussi toute vaillante, & courageuse. Pour le regard du peu-ple du plat-pays, il est plus civilisé que celuy des montagnes: mais il ayme fort peu le travail, principalement aux lieux fertiles, & se plaist extrêmement à la faineantise. Il est courtois, & respecte fort les Gentils-hommes, qui y ont autant de pouuoir qu'en pays de France. On peut tirer des montagnes de bons soldats, mais il ne s'en tirera pas de moindres du plat-pays, où les personnes semblent presque aussi peu nees aux lettres, qu'aux montagnes. Les hommes n'y sont pas si aspres au gain, qu'ailleurs, & se contentent, pourueu qu'ils puissent couler leurs iours sans incommodité: non pas qu'il n'y en ayt quelques-uns qui brussent d'auarice, aussi bien qu'aux autres contrees; mais ce que ie dis, c'est ce que l'on y pratique d'ordinaire. A Grenoble, & aux autres bonnes villes, comme à Vienne, Valence, Romans, les femmes se plaisent fort d'estre parees; & depuis quelque temps ceste vanité s'est glissée par toute la Prouince. Je diray ce mot à la louange des Damoiselles de Danphiné, quel'on en void fort peu en France qui les egalent en esprit, & gentillesse, & que parmy leur franchise, & familiarité qui est fort grande, elles ont l'honneur en recommandation sur toutes les femmes du monde: tellement que c'est presque vne merueille d'ouyr parler d'une femme qui face l'amour au desauantage, & au preiudice de sa reputation.

Les Prouençaux ont vne merueilleuse disposition, & sont extrêmement sobres lors qu'ils viennent à leurs despens, & assez vaillants, mais inconstans, auares, doubles, & de foy mal asseuree. Ils sont tous grands parleurs, se plaisent à faire des comptes d'eux-mesmes, & s'estiment au possible. Ils sont arrogans, superbes & fiers tout ce qui se peut en leur pays, & ne portent nul respect à leurs Seigneurs, ou à ceux qui sont esleuez en dignité sur eux: veu mesmement qu'il y en a beaucoup qui ont malheureusement menrry ceux qui leur commandoient. Les femmes y sont fort pompeuses à l'Italienne. Le paysan y est plus spirituel qu'en aucun pays de France, & y dit si bien sa raison, que l'on diroit que quelque habille homme nourry parmy les affaires, l'a instruit en ceste sorte. Ceux qui sont aux lieux maritimes s'addonnent fort au traffie, & manient dextrement leurs affaires. Ils sont grands faiseurs de chansons, avec lesquelles ils passent bien souuent leur fougue, quand il leur arriue quelque trouble: au reste ils sont fort affectionnez à leur Religion, & bons Catholiques.

Que si nous nous amusons à considerer le Languedoc, nous verrons premierement les Tolosains nez aux lettres, & de bon esprit, mais subiects à s'es-mouuoir au moindre bruit, peu courtois à l'endroit des estrangers, au reste deuots, & bons Catholiques, fort civilisez: mais qui vivent assez mal chez eux. Ceux des enuirons, de Carcassonne, Beziers, Montpellier, & Nismes sont durtout soldains, grands parleurs, & grands vanteurs d'eux-mesmes, peu secrets, & peu considerez: mais assez pleins de franchise, & de naïfueté, & pareillement aussi de courage. En tout le pays qui est depuis Tolose iusques au Sainct Esprit, & au Sainct Esprit mesme les femmes y sont insupportablement braues, & se plaisent mesme à vser de diuers farus, combien que ce ne soit

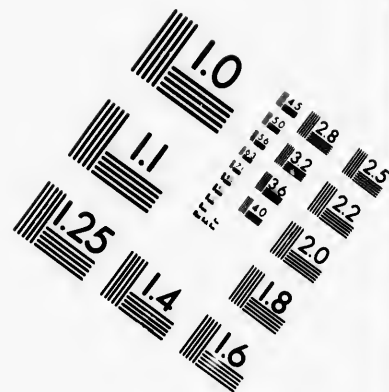
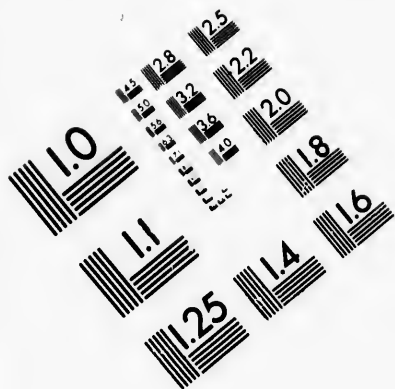
pas tant avec dessein de mal faire, que d'estre estimées belles; veu que le pays porte avec soy ceste vanité. Et les hommes mesmes ayment d'y aller parez, & bien vestus, au delà de ce que leur condition, & leur reuenu leur peut permettre. Les femmes y traouillent ordinairement toute la semaine en diuers ouvrages de soye, & se nourrissent fort mal, à fin de pouuoir auoir de leur gain quelque chose de gentil pour les Dimanches, & festes, & principalement depuis Bessiers iusques au Pont saint Esprit. Car cela ne se pratique guiere à Carcassonne, ny à Narbonne.

Vigners.

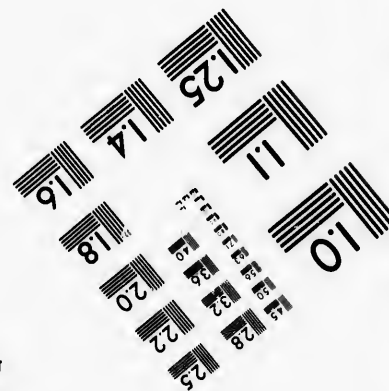
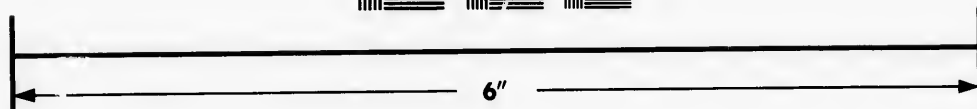
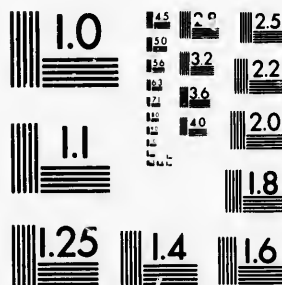
Que si nous venons au Viuaire nous y trouuerons au plat-pays, qui est fort estroit, vn peuple qui n'est nullement affectionné aux delices, ny à l'oyssiueté, qui aime le travail, & qui fait valoir le mieux qu'il peut le peu de terres qu'il possède. Le paysant y est principalement adonné à cultiuier les vignes, qui luy sont ordinairement de grand rapport. Il fait bonne chere, va mal vestu, au contraire de tout le reste du Languedoc. Les femmes mesmes, & les enfans y traouillent, & aux terres, & aux vignes. On voit au reste en ce pays de fort bons esprits, & en assez grand nombre, & ces esprits s'exercent volontiers à quelque chose de gentil, & font paroistre en leurs discours, & en leurs actions qu'ils ne doiuent porter enuie à ceux des autres Prouinces de France. La Noblesse y est si ciuile, & reçoit si courtoisement les estrangers, principalement ceux qui se rendent recommandables par quelque belle partie qu'on diroit que la vertu mesme a choysie ce pays pour sa demeure. Quant à sa valeur, elle est tellement recogneuë d'vn chacun, que ce seroit douter de la verité mesme d'en vouloir debattre, tant ceste Noblesse a rendu de preuues de son courage. Mais ce n'est pas seulement la Noblesse qui montre la valeur dont elle est remplie; veu que parmi le peuple on trouuera selon la grandeur du pays plus de soldats qu'en pays du monde, & si hardis, que les plus grands, & plus manifestes dangers seruent à faire roidir, & paroistre leur courage, & non pas à l'esbranler. Ils sont grands petardiers & industrieux, & hardis pour faire le coup qu'ils entreprennent. Tout y fourmille de personnes nées à la guerre, & dans peu d'espace ont trouuer tant de soldats desjà faits, & mesme tant de gens qui ont eu commandement dans les troupes, qu'on iugera que ce pays est le vray lieu où il faut dresser des armées, au moins pour ce qui est de l'Infanterie. Tout le mal qu'on y trouue, c'est qu'ordinairement le pays des montagnes est plein de querelles, & de meurtres, & qu'il s'y fait bien souuent des assemblees, comme si l'on vouloit donner quelque bataille, & ces assemblees qui sont quelquesfois dissipées par ceux qui ont quelque pouuoir dans les pays, sont aussi par fois, & trop souuent rompues avec effusion de sang. Et quant aux singuliers combats ils y estoient auant l'Edit du Roy si frequents, qu'on n'oyoit parler d'autre chose. Pour dire encore quelque chose des montagnes, la Noblesse y est fort courtoise, & se plaît à faire bonne chere à ceux qui suruiennent; mais elle n'est pas du tout si polie que celle du plat-pays, excepté quelques vns qui ont veu la Cour, & y ont appris la gentillesse. Mais quant au paysan il y est rude en ses actions; mais nullement grossier d'esprit, veu qu'il fait dextrement ses affaires, & parle avec iugement des choses qui sont de sa cognoissance. Il est extrêmement laborieux; tellement qu'il grattera trois iours vn rocher, afin d'y pouuoir planter vn cep de vigne. Et ce travail est cause de sa richesse.

veu que le pays
y aller parez, &
leur peut permet-
tre en diuers ou-
uoir de leur gain
principalement de-
tractique. guiere à
lat-pays, qui est
delices, ny à l'oyfi-
eurt le peu de terres
ltiuer les vignes,
ne chere, va mal
es mesmes, & les
au reste en ce pays
its s'exercent vo-
s discours, & en
tres Prouinces de
ent les estrangers,
quelque belle partie
meure. Quant à sa
eroit douter de la
ndu de preuues de
montre la valeur
selon la grandeur
les plus grands, &
e leur courage, &
eux, & hardis pour
ersonnes nées à la
à faits, & mesme
qu'on iugera que ce
pour ce qui est de
irement le pays des
y fait bien souuent
ille, & ces assem-
que pouuoir dans
effusion de sang. Et
Roy si frequents,
que chose des mon-
ne chere à ceux qui
plat-pays, excepté
esse. Mais quant au
d'esprit, veu qu'il
oses qui sont de sa
qu'il grattera trois
e. Et ce travail est





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Ce
habitan
de mes
ple de n
par trou
droict c
rees, &

Les h
d'incom
stumez,
rage. M
plus ma
poitrina
si vous l
quesfois
mettent

Quelqu
d'Espagn

Le pa
lettres,
tion de l
bres, &
tout ce
chastes,
demeure

En A
fit de tou
rage.

Pour
foudain
rouche &
vne iniu
& loyal,
toise, bor

Les G
bouillan
au reste i
dent le pl
parmy le
rendent f
rance leu
loüanges
ils sont h
le Prince
quelque
ties. Au
pleins de
beaucou

Ceux du Velay, & du Geuaudan doivent estre mis en mesme rang que les habitans des montagnes de Viueroy. Car la noblesse, & le peuple y vit tout de mesme, excepté qu'en Velay les querelles y sont plus ordinaires, & le peuple de moins bon naturel qu'en Viuaréz. Et mesme ils'y trouue des Bandoliers par troupes, ainsi qu'aux montagnes de Foix, & plusieurs lieux où tout le droit consiste en la force. Au reste ils sont fort adonnez au trafic de leurs denrees, & autres choses.

Les habitans du pays de Foix sont adonnez au trauail, suportent toute sorte d'incommodité, soit de marcher par de mauuais pays, à quoy ils sont accoustumez, soit de demeurer long temps sans manger. Ils sont aussi remplis de courage. Mais il y a vn mal en ce pays, qui est, que plusieurs ne pouuans viure au plus mauuais pays, s'adonnent à demander la gratuite aux passans avec vn poitrinal en Bandolier. Toutes fois ils ont ce bon naturel pour la plus part, que si vous les contentez volontairement ils ne vous font nul mal, & mesme quelques fois les premiers que vous rencontrez, & que vous rendez contents vous mettent ou font mettre hors de tous dangers, & de tous les mauuais passages. Quelques fois aussi ces Bandoliers vous laissent en blanc, ainsi que vous pallez d'Espagne en France, où de France en Espagne.

Le pays de Cominge abonde en hommes vaillans; mais peu adonnez aux lettres, quoy qu'ils ayent l'esprit aussi gentil, & prompt à toute chose que nation de la terre. Ils suportent aysement toute sorte d'incommoditez, sont sobres, & discrets en parole, hayssent la superfluité des habits & les delices, & tout ce qui peut rendre l'homme effeminé. Quant aux femmes elles y sont chastes, grandes menageres, & obeyssantes à leurs marys, & n'ayment pas à demeurer oyliues.

En Armagnac le peuple est grossier, simple, bon mesnager, & qui fait profit de tout, adonné au trafic, & sur tout du bestail. Il ne manque pas de courage.

Pour le regard de la Bigorre, le peuple y est hault à la main, né aux armes, soudain en ses entreprises, & toutes fois dissimulé au possible, peu courtois, farouche & mal plaisant, si ce n'est aux villes. Au reste il n'endure pas aysement vne iniure, & commet des meurtres pour legere occasion. Il est toutes fois bon, & loyal, & naturellement simple. La noblesse y est gaillarde, sociable, courtoise, bonne, & renommee pour sa vaillance.

Les Gascons sont de gentil esprit, prompts, & soudains au possible, tous bouillans, & pleins de courage, propres à tout ce qu'ils entreprennent. Mais au reste ils sont altiers, & veulent tousiours auoir le dessus, si bien qu'ils se rendent le plus souuent odieux, & insupportables. Toutes fois quand ils se voyent parmy les autres nations où ils sont plus foibles, il cachent leur naturel, & se rendent souples. Mais cela n'empesche pas qu'on ne voye à trauers cette apparence leur fierté qui ne peut estre dissimulee. Ils se plaisent à prescher leurs loiianges, & les ouyr. A leur dire personne n'est pauure parmy eux, & quand ils sont hors du lieu de leur cognoissance, le plus miserable & necessiteux fait le Prince. Ils sont pour la plus grande partie auares, & ardants à en auoir de quelque costé qu'il vienne, sont assez aduisez, & scauent bien faire leurs parties. Au reste ils sont enuieux du bien d'autrui plus que nation de la terre, & si pleins de mespris lors qu'ils n'ont pas affaire de personnes qu'ils desoblignent beaucoup de gens de leur cognoissance par leur mine. Mais quand ils ont be-

soin de quelqu'un on n'a jamais veu gens qui s'humilient d'avantage. Quant à la noblesse elle est aussi brave, galante, courtoise, & courageuse qu'on en puisse voir ailleurs. Elle se visite tellement, qu'on pourroit nommer avec raison les maisons des Gentils-hommes hosteleries, & lors qu'ils reçoivent quelqu'un chez eux ils luy font meilleure chere qu'ils peuvent. Mais leur naturel soudain & colere, cause qu'il y naist à toute heure des querelles.

Pour le regard du Bearn, le peuple y est fort gaillard, accointable, & courtois, mais fin, & subtil, bien-disant en sa langue, vaillant, & amy de la liberté. Il est au reste hault à la main, s'estime infiniment, & mesprise les autres au possible, & c'est ce qu'on trouue d'odieux entre ses façons de faire, qui d'ailleurs sont assez louables. Les Bernois sont assez propres aux lettres, & se plaisent à apprendre quelque chose, & à escouter les estrangers. La noblesse y est brave, & courageuse, & n'ayme guiere la parade des habits, estimant que le plus grand ornement des hommes consiste en la vertu, dont est fort bien assortie.

Nous ayons discoursu particulièrement des peuples de France l'un apres l'autre; il est à propos de considerer en general ce qu'on en peut dire.

XIII. Le peuple de France est bon, & franc, non toutesfois que les guerres ne luy ayent rauy quelque partie de cette premiere rondeur qui le rendoit louable partout le reste de la terre. Mais au moins il a encor cette particularité qu'il se laissera moins glisser à vn mauvais dessein que les nations voisines; veu que la plus grande partie a en horreur la perfidie, & meischanceté. Il est assez aduisé, mais toutesfois bien soudain le plus souvent, sans percer si auant que l'Italien, ou l'Espagnol auant que d'entreprendre quelque chose. C'est vn peuple né à la guerre, & qui estime plus ceux qui font profession des armes, & leur porte plus de respect, qu'à ceux qui suyuent les lettres, veu que le seul besoing qu'il a des gens de lettres fait qu'il les honore. Il redoute fort la noblesse, qui a beaucoup de pouuoir en tous lieux où elle demeure, pourueu qu'elle se montre tousiours digne de ce tiltre. Il ayme ses Roys plus qu'aucun autre peuple de la terre, & l'on peut dire qu'il est plustost plein d'une affection franche en leur endroit, que d'une crainte seruite de leur puissance. Il est propre à toute chose, & peut reüssir en tout ce qu'il entreprend, tant il a l'esprit subtil, & prompt. Vous y voyez peu de gens subiects à s'egarer de leur entendement, mais beaucoup de legers, & peu graues; ce qui leur vient de la franche humeur qu'ils ont, & de leur rondeur naturelle, plustost que de defaut de iugement, & de conduite. Ce peuple s'addonne à toute sorte de mestiers, & d'arts liberaux, & mechaniques, est hazardeux, & plein de courage, va par tout le monde, ou pour le trafic, ou pour guerre, ayme assez les nouueautez, est curieux, & quelquesfois peu secret, despendier, & desireux de paroistre. Quelquesfois il a trop de langage, mais bien souuent aussi on voit plustost partir le coup de sa main que la parole de la bouche. Chacun y affectionne l'honneur, & mesme on estoit venu iusques là auant l'Edict des Duels que le moindre homme offensé de parole par quelque autre de mesme estoffe, ne manquoit de l'appeller au combat pour tirer aussi-tost raison de l'offence avec les ar-

mes
la P
com
ranc
tion
de le
gran
reux
qu'il
plein
tez d
donna
prit,
peres
demeu
auron
Toute
des hor
doyers
Qu
vaillan
Gentils
honnef
te de g
voyage
armes
aussi à
trouue
& d'estr
porte p
ment à
naistre
bien si
fee des
la terre
treprise
Gentil
pas Seig
quentes
vn hom
luy qui
ont que
leur del
heure.
me ceux
qu'il stie
sonne bi
lent pas d

mes, à l'imitation des Gentils-hommes, & des gens de guerre. Depuis la Paix on s'addonne fort en France à suyure les lettres, pource qu'on voit combien les hommes de robe longue sont honorez, & se font riches durant ce-calme. Tellement que beaucoup de gens mesme de basse condition mettent leurs enfans aux estudes, pour essayer d'en faire des puiots de leur maison, & des ares-boutans du Palais. Mais il y en a maintenant si grand nombre que les vns font mourir de faim les autres, & le plus heureux l'emporte sur son compagnon plustost que le plus sçauant; veu qu'il n'est pas besoin auourd'huy dans les Cours où la Iustice se tient, d'estre plein de bonnes lettres, mais seulement d'estre bien instruit aux formalitez de Iustice, entendre la routine du Palais, auoir cognoissance des ordonnances, & pour le dire en vn mot, auoir bien la pratique dans l'esprit, sans se soucier de la speculatiue. De sorte que c'est presque folie aux peres de faire longuement estudier leurs enfans, qui feront plus de profit demeurans vn an chez vn Procureur avec quelque bribe de Latin, qu'ils auront dedans l'esprit, que s'ils en demeuroient dix à voir les bons liures. Toutesfois les Cours de Parlement, & autres Sieges ne laissent d'auoir des hommes pleins de toute sorte de doctrine, comme on voit par leurs plaidoyers & leurs autres œures.

Quant à la noblesse, l'estime que la terre n'en porte point de plus ^{XIV.} vaillante, ny de plus gentille, & la courtoisie est tellement nec avec les Gentils-hommes que c'est vn prodige d'en voir vn mal gracieux, & peu honneste. Et de fait les estrangers viennent apprendre en France toute sorte de gentillesse, n'estiment pas estre bien civilisez s'ils n'y ont fait vn voyage. La noblesse se plaît extremement à la chasse, & s'addonne à tirer des armes, à monter à cheual, & à toute sorte de gentils exercices; comme aussi à l'entretien des Dames qui sont aussi parfaites qu'on en sçauoit trouuer en pays du monde. Et cette liberté qu'elles ont en France de voir, & d'estre veuës au lieu de les pousser au mespris de leur honneur, les porte plustost à la conseruation, au mespris du desir qui arriue ordinairement à celles qui sont resserrees, en qui la contrainte, & la seruitude font naistre vne plus ardante passion de contreuenir à cette desence. Elle est bien si courageuse que ie tiens pour asseuré qu'une armee toute composee des Gentils-hommes François seroit inuincible, & capable de donner de la terreur à tout le monde, & de se rendre victorieuse en toutes ses entreprises. Elle conserue fort son autorité sur le peuple, & de sorte qu'un Gentil-homme seul dans vn bourg ou dans vn village, dont il ne fera pas Seigneur, fera leschir ordinairement tout le reste. Les visites sont frequentes entre les Gentils-hommes, dont, l'un n'est pas plustost attaqué par vn homme d'autre condition, que tous s'assemblent pour faire repentir ce-luy qui se veut prendre à vn de leur qualité, & si deux Gentils-hommes ont querelle ensemble, tous les autres du voysinage s'essayent de faire que leur debat ne passe pas plus auant, s'ils en sont aduertis d'allez bonne heure. Ils se plaisent volontiers aux lettres, non pour en tirer du gain, comme ceux d'autre condition, mais pour occuper leur gentil esprit, & pource qu'ils tiennent que le sçauoir n'est pas vn des moindres ornemens d'une personne bien nec. Toutefois ils suyent bien souuent d'en faire parade, & ne veulent pas desployer ce qu'ils sçauent qu'entre les amis. Mais sur tout ils recher-

chent le bien dire, & font tout ce qui leur est possible pour acquerir cette partie, dont ils pensent tirer de la gloire, aussi bien qu'ils la tiennent pour un vray moyen d'auoir quelque part aux bonnes graces des Dames. Ceux qui demeurent ordinairement à la Cour sont tenus pour plus poliz que les autres qui ne bougent de leur pays. Mais ie puis dire qu'il y en a de si bien nez que sans auoir pratiqué la Cour, ils ne doiuent rien en gentillesse à ceux qui la hantent. Et cela vient de ce qu'il y a force bonne compagnie en chaque pays, ou ceux qui font leur profit des choses qu'ils voyent se peuuent dresser; veu que parmy ces compagnies il y en a tousiours quelques vns qui ont veu la Cour, & qui sçauent de quelle façon il faut viure & ce sont pour la plus part du temps ceux aux actions desquels les autres s'arrestent. Auiourd'huy la meilleure partie de la noblesse, aumoins, celle qui est plus galante, ou mieux accommodée dans vne Prouince vient trouuer le Roy, pour y demeurer vne partie de l'année, & mesme il y en a beaucoup qui ne bougent iamais de sa suite: tellement que la Cour est presque tousiours fort grosse. Les ordinaires occupations des courtisans ou les exercices de monter à cheual, de dancier, & de tirer des armes, ausquels les plus ieunes s'amusement, sont, la course de la bague, ou le plaisant exercice de rompre contre le Faquin, ou de combattre au Carneual à la Barriere. Le jeu n'est pas aussi vn de leurs moindres diuertissemens, & ce qui emporte vne bonne partie de leur temps, c'est l'amour, & la veüe des Dames. Mais ils employent la meilleure partie à la suyte du Roy en quelque lieu qu'il aille; soit à la chasse, ou ailleurs, de sorte qu'il sera tousiours extremement bien accompagné encore qu'il parte à l'improuiste. Le Roy de France est tousiours plus familier; & se laisse voir plus franchement que Prince qui soit au monde. Car le François est de tel naturel qu'il n'est pas à son aise quand il n'a la permission de voir son Prince, & si quelq'un en reçoit le moindre bon visage il estime plus cela que tous les biens qu'un autre luy pourroit faire. Que si la France a eu par le passé des Roys gracieux, & affables, elle se peut vanter auiourd'huy d'en auoir vn qui sans aucun rabais de son rang preste plus l'oreille à tout le monde que Monarque qu'on ait iamais veu, & mesnage tellement ses actions qu'en assurant les plus timides, & plus espedus avec sa douceur, il imprime la crainte, & le respect en l'ame des plus hardiz avec vn esclat de Majesté qui reluit ordinairement sur sa face. Il n'y a personne qui l'égale en tout le reste, & c'est chose assurée qu'il efface la gloire de tous les Roys qui furent iamais au monde, qu'il doit donner de l'admiration à ceux qui viuent; & que ce sera le plus parfait modelle que les Roys des siècles auenir pourront auoir pour se rendre accomplis en toutes choses, sans qu'ils puissent toutesfois iamais paruenir à la perfection de ce Prince inimitable.

RICHESSES DE LA FRANCE.

CE ne seroit iamais fait de vouloir esplucher par le menu les richesses de la France, pource qu'il n'y a presque petit coing de pays où l'on ne trouue du bien à foison. C'est pourquoy i'en quitteray les moindres particularitez, pour parler seulement des pays où cette richesse est plus considerable, & d'où l'argent peut arriuer à la France. Je commenceray donc par Paris, & vous diray que cette ville attire à soy la meilleure partie de

l'arge
nent o
Aduoc
substar
les Mai
bien ren
cats, de
des bou
villes au
te la Fra
lie, d'E
de la vai
la France
Paris seu
quant au
gent qu'i
fait à Par
souuent
qu'elle est
porte de l
Palais, qu
font beau
faites.

Je n'au
chelles qui
& sans nom
ment que l
Soloigne.
Prouinces
chands de F
charger, &
coup d'aut
aisément be
doit estre ri
nent faire le
Françoise,
gage que ge
Le terroir
nent les plu
Hennuyers
les belles toi
par mer que
de la vaisselle
hors du Roy
c'est le grand
par la France
en Grece &
Le pays de

l'argent de France, & que si l'on veut faire compte des Seigneurs qui s'y tiennent ordinairement, des Officiers du Parlement qui sont pleins de biens, des Aduocats, & Procureurs qui ont pour la plus-part leurs maisons pleines de la substance d'un million de personnes, & ceux de la Chambre des Comptes, dont les Maistres sont plus riches que beaucoup de Seigneurs de France qu'on estime bien rentez, de mesme que beaucoup de Presidents, & Conseillers, & des Aduocats, des Tresoriers, & Receueurs generaux, Intendans des finances, mesme des bourgeois, & marchands de Paris, on trouuera qu'il y a peu, ou point de villes au monde, qui l'esgalent en richesse. Car non seulement l'argent de toute la France y vient pour diuers subjets, mais encor beaucoup de celuy d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, Allemagne, & presque de toute l'Europe. Il y a de la vaisselle d'argent en grande quantité, & se croy plus qu'en tout le reste de la France, force argent monnoyé & beaucoup de marchandise: tellement que Paris seul pris tout entier seroit capable d'entretenir vne bonne armee. Et quant au pays d'autour de Paris, il ne peut estre fort riche à cause de l'argent qu'il tire des denrees que les habitans y vont vendre. L'escarlatte qu'on fait à Paris va par toute l'Europe, & mesme en Asie veu qu'on en porte bien souuent iusqu'en la Chine, & cette estoffe est admiree d'un chacun, si bien qu'elle est de grand reuenu à ceux qui la font. C'est presque tout ce qu'on porte de la ville de Paris aux Prouinces estrangeres, horsmis les nippes du Palais, qui sont sur le lieu peu cheres, mais qui augmentent leur valeur, & sont beaucoup estimees, tant plus elles sont esloignees du lieu où elles sont faictes.

Je n'aurois aussi iamais fait si ie voulois vous faire le denombrement des richesses qui sont en la seule Abbaye de saint Denys, qui sont presque sans prix, & sans nombre. Les Chartrains font vn grand gain au trafic des bleds tant froment que seigles, qu'ils vendent de tous costez, de mesme que la Beauce, & la Soloigne. Mais ie ne veux pas faire estat de ce profit, puis que il ne vient pas des Prouinces estrangeres. Les vins d'Orleans attirent non seulement les marchands de France, mais encor ceux d'Angleterre, & d'autres pays à s'en aller charger, & ce qui fauorise les Orleannois pour ce trafic, de mesme que beaucoup d'autres Prouinces, c'est la riuier de Loire, qui fait qu'on transporte aisement beaucoup de choses dedans & dehors le Royaume. Outre ce Orleans doit estre riche pour le grand nombre d'Alemans, & de Flamans, qui y viennent faire leur demeure, tant pour y estudier, que pour apprendre la langue Françoisé, à cause que ceux d'Orleans ont la reputation d'auoir aussi bon langage que gens de France.

Le terroir de Beauuais a vne petite ville nommee Bule pres de laquelle viennent les plus fins lins qui se puissent voir; & pour ceste cause les Flamands, & Hennuyers s'y acheminent pour y trafiquer, & acheter ce lins, dont ils font les belles toiles qu'ils portent vendre apres presque par tout le monde, tant par mer que par terre. Il se trouue encor en ceterroir de la terre propre à faire de la vaisselle aussi singuliere que celle qui vient de Venise, l'on la porte aussi hors du Royaume. Mais ce qui est plus important pour la richesse de ce pays, c'est le grand trafic des sarges, & des estamets, qu'on transporte non seulement par la France, mais en Allemagne, en Espagne, & en Italie, voire mesme iusques en Grece & en Turquie.

Le pays de Niuernois a du fer, qu'on porte aux Prouinces estrangeres, de

ir cette par-
cur vn vray
qui demeu-
autres quine
ue sans auoir
hantent. Et
, ou ceux qui
u que parmy
Cour, & qui
du temps ceux
eure partie de
immodee dans
ie de l'annee, &
lement que la
ons des courti-
ter des armes,
e, ou le plaissant
neual à la Barrie-
& ce qui empor-
s Dames. Mais
lieu qu'il aille;
mement bien ac-
ance estrousiours.
qui soit au mon-
ayse quand il n'a
indre bon visage
it faire. Que si la
peut vanter au-
reste plus l'oreil-
nesnage tellement
avec sa douceur,
avec vn esclat de
onne qui l'egale en
tous les Roys qui
on à ceux qui vi-
ys des siecles au-
choses; sans qu'ils
e ce Prince inimi-

N C E.

menu les richesses.
ng de pays où lon
y les moindres par-
chelle est plus con-
ommeneceray donc
meilleure partie de

mesme que mille gentillesse de verre, qui se font dans la ville de Nevers.

Outre les vins que l'Anjou enuoye en Angleterre, & ailleurs, il a encor les toiles de mesme que le Poictou, dont il tire de grandes sommes d'argent, principalement des marchands Espagnols, qui en font fort grande employe. Il n'y a ville en France qui soit plus frequentee des marchands que Rouën, ny où les citoyens soient plus experimentez au trafic, ny facent des plus grands voyages, soit en Occident, soit en passant l'Equateur, & allant aux Indes Orientales. C'est pourquoy elle escume beaucoup de commoditez des estrangers, & est vne des plus riches villes de France. Bref toute la Normandie est fort adonnee au commerce, & quant aux choses qu'elle porte dehors, se font quelques draps, des toiles de Rouën, & d'ailleurs, & pareillement des Cidres.

Quant à la Bretagne elle a ses parchemins du pays de Lambolois qui vont par tout, & pareillement le fer, le plomb, & quelque peu d'argent de ses mines dont elle tire de l'argent, outre le grand commerce qu'il y a dans ce pays, à raison des ports de mer dont il abonde.

La Rochelle est aussi fort riche à cause de la mer dont elle est proche, & du commerce principalement des Anglois & des Flamands qui y abordent.

La Saintonge tire aussi force argent de ses bleds que les Espagnols viennent enlever presque toutes les annees, ou des marchands qui les leur vont vendre. Les Angoumoisins ont outre leurs bleds des chanures en abondance, qu'on y va ramasser pour les vendre aux estrangers.

Le Perigort a ses pourceaux dont il fait trafic mesme en Espagne, & il a aussi ses mines de fer, & d'acier, & force gens qui le mettent en œuvre, & qui en tirent argent de tous costez.

Le Limosin a grande quantité de toiles qu'il porte hors du Royaume, & sur tout la ville de Limoges, quoy qu'escloignee de la mer, & de toute riuere est vne des plus marchandes de France. Car elle a des ouuriers si spirituels que ils font des besongnes plus delicates que gens qui soient en France, & ces besongnes sont portees aux pays estrangers, aussi bien que les ouurages d'esmail qu'on y fait, qui sont beaux, & recherchez au possible. Ceux de Tulle tirent vn grand profit des huyles de noix qu'ils ont en abondance.

Quant à l'Auuergne elle enuoye dehors ses fromages en grande quantité, ses draps veluz, camelots, & tapisseries, dont elle tire de grandes sommes de deniers, de mesme que de son saffran, & ses muliers qui vont en Italie, & en Espagne.

La Bourgongne enuoye ses bleds en Espagne, & en Italie, & en tire vn fort grand argent.

Lyon est vne des plus marchandes villes de France; tellement que toute l'Italie, & la partie de l'Espagne qui est du destroit de Gibraltar on tirant à la mer Mediterranee y vient respondre. Et mesme il faut par Edict du Roy que les soyes, & semblables marchandises y passent, & soyent venues à la Doane: toutesfois le commerce, & le gain n'y est pas si grand qu'autrefois, pour ce que les vaisseaux choisissent plustost le chemin de la mer Oceane. Il y a aussi des banquiers qui ont de la correspondance non seulement en l'Europe, mais encor en l'Asie, & en Afrique.

Le For
principal
bre qui tra
Et il y a be
France.

Le Dau
Ceux des r
uaux, & d
sileurs cha

Le Lan
principale
seul trafic
cherchee de

y en a gran
saffran: vne
d'oliue. Ce

guez aussi r
de Montpel
qu'ils font,
cunes autre

nes. Ceux
leurs vins m
Viuairez tire

Royaume; l
& choses ser
ses sels qu'il
ineestimable.

Quant à l
en abondan
Senas, & Ma
ses citrons,
dont elle tire

d'argent à ca
mer, où beau
Le Foix fa
stail, & de m
Il ne fait pa
ge. L'Armag

Quant à c
aume grand
palement le

bas, & en An
Et pour con
chands Espag

Nous auo
richesses que
le menu des
voylines, ou

Le Forest enuoye ses ouurages de fer, & d'acier presque partout le monde, principalement la ville de saint Estienne où il y a des ouuriers en grand nombre qui trauillent aussi delicatement qu'aucuns autres qui soient en France. Et il y a beaucoup de marchands de ce pays fort riches, & bien logez hors de France.

Le Dauphiné tire force deniers du bled qu'il enuoye en Espagne, & en Italie. Ceux des montagnes se rendent aussi riches par le moyen des mulers, des cheuaux, & d'autres bestes qu'ils vont vendre en Piemont, & en Italie. Ils ont aussi leurs chamois qui leur portent de l'argent.

Le Languedoc a ses pastels qu'il enuoye au loing, & ces pastels viennent principalement en la Conté de Lauraguez, & en la plaine de Montpellier. Ce seul trafic est capable de rendre riche cette Prouince, tant ceste plante est recherchée de tous les endroits de l'Europe, & d'ailleurs pour la teinture, tant il y en a grande abondance en ce pays. L'Albigeois fait de grands deniers de son safran: vne bonne partie du Languedoc s'enrichit par le moyen de ses huyles d'oliue. Ceux qui sont autour de Florenfac, & de Pomerols, & ceux de Lauraguez aussi tirent de grandes sommes de bleds qu'ils enuoyent en Espagne. Ceux de Montpellier s'enrichissent par le moyen des drogues, compositions, & eaux qu'ils font, & enuoyent hors de France, comme estans plus excellentes qu'aucunes autres. Ceux d'autour de Montaignac font vn grand argent de leurs laines. Ceux de Frontignan, & de Cantaperdris se font riches par le moyen de leurs vins muscats, & des raisins confits qu'ils enuoyent par toute l'Europe. Le Viarez tire assez d'argent de ses aiz & soliues de sapin qu'on va vendre hors du Royaume; Le Velay de force ouurages de laine, comme bonnets, bas, chaufsons, & choses semblables, & encor des Camayeux qui se font au Puy. Peccais a aussi ses sels qu'il enuoye en Suisse, & ailleurs hors du Royaume, & en tire vn profit inestimable.

Quant à la Prouence elle enuoye hors du Royaume ses bleds qui viennent en abondance en la Camarque, & aux plaines de saint Chamar, de Miramas, Senas, & Maemort iusques à Ourgon, & Ardage, & encor ailleurs. Elle a aussi ses citrons, oranges, raisins confits, figues seiches, grenades, huyles, & lieges, dont elle tire beaucoup d'argent des estrangers. Et cette Prouence est pleine d'argent à cause de l'ordinaire trafic de ceux qui l'habitent, & de ses ports de mer, où beaucoup de marchands estrangers abordent.

Le Foix fait grand trafic de son fer, & tire aussi de grands deniers de son bestail, & de mesme que tout le reste des pays qui sont pres des monts Pyrenées. Il ne fait pas moins de profit de la raisine, tourmentine, poix, encens, & liege. L'Armagnac n'en tire pas moins de son miel, & de sa cire.

Quant à ceux du Parlement de Bordeaux, ceux d'Albret font hors du Royaume grand trafic de leur liege, poix, & raisine. Toute la Gascogne principalement le Bordelois tire grand argent de ses vins qui sont vendus aux Pays bas, & en Angleterre. Bayonne n'en tire pas moins de la quantité de ses cidres. Et pour conclusion la Gascogne est riche à cause du grand nombre de marchands Espagnols, Anglois, & Flamans qui y abordent.

Nous auons espluché le plus particulierement qu'il nous a esté possible les richesses que la France reçoit des Prouinces estrangeres, & auons discoursé par le menu des moyens qu'elle a de tirer argent de ce qui est recherché des nations voylines, ou esloignées.

Ore encor qu'on aye accoustumé de venir des choses generales aux particulieres, j'ay suiuy toutesfois icy vn ordre contraire, afin qu'apres qu'on aura veu les choses dont ce Royaume surabonde, & qu'il peut fournir aux autres, on voye apres plus aisément qu'il a moyen de se passer de tous ses voisins, & que les voisins sont contraincts de le rechercher, & d'y mendier leurs necessitez, & qu'apres auoir remarqué ce dont il se passe, ie puisse plus facilement imprimer la creance de l'heur du pays, au discours general auquel ie m'apreste, auquel ie desue montrer non seulement en gros la richesse du Royaume, mais encor les deniers qui en viennent à la Couronne.

Tout le terroir de France, de quelque sorte qu'il soit est vtile à quelque chose, & aux lieux où le vin ne vient pas il y a du bled, & où le bled ne croist pas il y a des chastaignes, & des pasturages. Somme il n'y a rien qui ne setue; au lieu que si nous considerions l'Italie, l'Apennin tient presque vn quart de l'Italie, & tout ce qu'il occupe est pour la pluspart aspre, & de nul rapport, & en Espagne il y a vn grand pays plein de landes inutiles. Les montagnes d'Auuergne ont beaucoup de bonnes terres, & beaucoup de lieux riches, pleins de fructs, abondans en bestail, & d'où l'on tire force chairs, beurres & fromage, de mesme que des montagnes de Viuares, Velay, Geuaudan, des Seuenes, de Dauphiné, Forests, & Prouence. Le reste s'estend presque tout en spacieuses campagnes pleines de bleds ou bien a de petites collines bien fertiles, & chargees, & des vallees couuertes d'herbe propre à la nourriture du bestail. On diroit que l'abondance va par tout à l'envy avec la diuersité, & le profitauec la beauté des contrees. Et ce Royaume a aussi cette particularité, que toutes ses Prouinces peuuent aisément s'entre-communiquer toutes leurs denrees, & tous leurs fructs par le moyen d'vn grand nombre de riuieres nauigables qu'on y trouue; veu qu'on compte seulement au pays d'Anjou quarante riuieres grandes ou petites. C'est pourquoy la feu Reyne-Mere Catherine de Medicis, disoit, qu'il y auoit plus de riuieres nauigables en France qu'en tout le reste de l'Europe. Enquoy elle ne s'esloignoit gueres de la verité. La fertilité du terroir, & la commodité que les riuieres donnent à la conduite des denrees, est cause de la multitude & beauté des villes & places de France, qui dont la pluspart sont assises sur leurs riuages. Et quoy que la France ne manque pas de bons ports, & en grand nombre, toutesfois ses plus grandes villes ne sont sur le bord de la mer; ce qui montre que leur grandeur ne vient pas de dehors, mais est comme domestique. Car les villes maritimes sont plus grandes que celles qui sont auant dans le pays, lors qu'elles recoiuent plus de profit & de soutien de la mer que de la terre, ainsi que nous voyons en la ville de Gennes, Venise, & Ragouze: Mais aux lieux dont la grandeur ne depend essentiellement que de la terre, les villes qui sont dans le pays sont plus grandes que les maritimes, comme nous pouuons apperceuoir en la ville de Milan, & aux autres places de Lombardie, comme aussi en Allemagne, & Hongrie. Et pour ce que tous les pays de France sont riches, & la commodité des riuieres est generalé; de li vient, qu'excepté Paris (dont la grandeur procede de la demeure des Roys, du Parlement, & de l'Vniuersité, accompagnée du voisinage des riuieres) toutes les villes & places de France sont pour la plus-part de moyenne grandeur, ou petites, mais belles & commodes, & fort peuplées. Bodin escrit, qu'en vn desnombrement qui fut fait au temps du Roy Henry II. auquel toutesfois la Bourgongne ne fut pas comprise, on compta 27. mille lieux peuplez qui

plez q
de plu
culiers
en Fran
ceux qu
leur gra
pas de g
tiroient
domaine
la coupe
Il ya au
particuli
quesfois
ment à Be
que la ven
passer plu
iel de font
loigne, d
plus que c
la toile, do
la grande c
& pour tar
pareilleme
d'où l'on ti
la vouloit e
ce Royaume
choses de m
assez grande
que les nat
qu'il y ait q
du Royaum
que le profic
Et inelme d
ne cessoit pa
le gain qu'il
guerres pass
recoiuent t
Quant au
tout engagé
peu d'années
Prouinces mo
plus rare qu
raisonnable.
my d'or annu
vint iusques
millions. Lo
occasion appe
grosse guerres

plez qui auoient clocher. Or de mesme que les villes de France sont fauorisees de plusieurs riuieres, aussi les chasteaux, & maisons des Gẽtilshommes particuliers ont force estãgs, & lacs qui en sont proches. Et quoy qu'il n'ayt pas en France des lacs esgaux en grandeur à ceux d'Italie, ou de Suisse, toutesfois ceux que l'on y void iõent pleins de fort bon poisson, & suppleent le deffaut de leur grandeur par la multitude. On peut dire le mesme des bois, qui n'estans pas de grande estenduẽ, y sont en grand nombre. Et c'estoit de là que les Roys tiroient beaucoup de profit iadis, à cause du grand nombre des forests de leur domaine; & les Gẽtilshommes en tirent aujourd'huy force argent, vẽdant la coupe de leurs bois, non seulement pour brusler, mais encores pour bastir. Il y a au reste plusieurs choses qui attirent l'argent estranger en France, mais particulierement le bled qu'on en tire pour l'Espagne, & le Portugal, & quelquesfois pour l'Italie; le sel que les nations voisines y prennent, principalement à Berre en Prouence, à Pecays en Languedoc, & à Broüage, où il semblo que la vertu que le Soleil a de transformer l'eau de la mer en sel, s'arreste sans passer plus outre vers le Nord. Il se trouue bien d'autre sel ailleurs, comme du sel de fontaine en Lorraine, & de fontaine, & de mine en diuers lieux de Pologne, d'Angleterre, & d'Allemagne, mais tout ce sel ne vaut guiere, non plus que celui de mine que l'on trouue en Suede. Il y a encores le chãure, & la toile, dont l'importance est incroyable, & celui seul en peut iuger qui scait la grande quantité que l'on en tire pour les flottes de Seuille, & de Lisbonne, & pour tant de voiles, & de cordages qu'on fait du chanure de France. Il y a pareillement les vins qu'on y vient querir d'Angleterre, & des Pays-bas; & d'où l'on tire tant d'argent toutes les annees, que le calcul en seroit lóg si on le vouloit entreprendre, tant ces estrãgers prennent de vin de tous costez en ce Royaume. Il faut adiouter à ce que dessus le pastel, & le saffran, & autres choses de moindre importance, qui estans toutes mises ensemble, font vne assez grande somme pour enrichir vn Royaume. Et l'importance du fait est, que les nations voisines ne se peuuent passer de toutes ces choses. Et quoy qu'il y ait quelquesfois eu de fort estroites deffences de n'enuoyer rien hors du Royaume, toutesfois on n'a laissé en fin de le faire avec permission, pour ce que le profit qui en vient, est pour le moins de quinze, & de vingt pour cent. Et mesme du tẽps que la France auoit guerre avec le Roy d'Espagne, le trafic ne cessoit pas avec les Espãgnols, pour la necessitẽ qu'ils auoient de viures, & le gain qu'ils apportent. Tellement qu'il ne se faut pas estonner si durant les guerres passẽes, non seulement en Italie, mais dans le Royaume, les soldats receuoient tout leur payement en reales, escus, & doublons d'Espagne.

Quant au reuenue des Roys de France, outre le domaine qui estoit presque tout engagẽ par le passẽ, & qui se rachapte maintenant peu à peu, & sera dans peu d'annees hors des mains de ceux qui le tiennẽt, ce qu'on tire de toutes les Prouinces monte à de fort grandes sommes. Au temps que l'argent estoit plus rare qu'il n'est à present, nos Roys en receuoient moins, comme il estoit raisonnable. Louys XII. ne tiroit du Royaume qu'environ vn million & demy d'or annuellement. François I. en tira iusques à trois milliõs. Henry II. vint iusques à six. Charles IX. iusques à sept. Henry III. passa mesme dix millions. Louys XII. laissa le Royaume plein d'or, & d'argent, & fut à ceste occasion appellẽ Pere du peuple. Le Roy François I. quoy qu'il eust de fort grosse guerres, & de grande despence sur les bras, laissa toutesfois huit cẽs

mille escus de son espargne. Mais Henry II. laissa beaucoup de millions d'or de debtes à ses enfans : à raison de quoy Charles IX. & Henry III. ses fils furent contraints de charger non seulement le peuple, mais le Clergé de grosses impositions. Ce qui fait voir que l'on ne doit pas estimer les Roys riches quand ils ont beaucoup de reuenu, mais quand ils le sçauent bien manier, puis que le Roy François I. fist avec moins de reuenu de plus grandes guerres, & laissa de l'argent comptant à ses enfans ; & au contraire Henry I I. n'eust pas de si grandes guerres, & n'entretint pas ses armées si long temps, & toutesfois il laissa des debtes à ses fils, & de la misere au Royaume.

Quant à nostre temps, l'on ne sçauoit faire le denombrement de tout ce que le Roy tire de ses tailles, de ses doüanes, de ses parties casuelles, du Clergé, & choses semblables, pource que les tailles ne sont pas tousiours de mesme somme, ains sont imposees selon les occurrences : & combien que les ordinaires fussent alleurees, & marchassent tousiours d'un mesme pas, toutesfois les extraordinaires seroient tousiours incertaines. Puis le nombre des partys est si grand, & en plusieurs choses si secret, que la recherche en seroit non seulement ennuyeuse, mais imparfaite. Toutesfois pour satisfaire aux curieux, i'ay voulu faire voir à quoy se môte la taille ordinaire d'une année, afin qu'on iuge du reste de ce que nos Roys reçoient de leur Royaume toutes les années.

Extrait fait sur le Brevet des Tailles de l'année 1609. des sommes de deniers qui se sont leuees durant icelle, pour l'ordinaire de la Taille, & Creües y ioinnes, & pour le payement des gages des Officiers : le tout particulierement en chacune des generalitez cy apres nommees.

Premierement.

La Generalité de Paris.

Pour la taille	769000. liures.
Pour le payement des gages des Officiers	147000. liures.

La Generalité de Soissons.

Pour le principal de la taille,	362465. liures, 18. sols. 10. den.
Pour les gages d'Officiers,	2634. liu. 1. s. 2. d.

Chalons.

Pour le principal de la taille,	473000. liures.
Pour les gages d'Officiers,	72000. liu.

Amyens.

Pour toute la taille,	263000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	36000. liu.

Rouen.

Pour toute la taille,	vn million, 72000. liu.
Pour les gages d'Officiers,	110000. liu.

Caen.

Pour la taille,	638280. liu.
Pour les gages des Officiers,	9720. liu.

Pour la
Pour les

Pour la
Pour les

Pour la
Pour les

Pour la
Pour les

Pour la
Pour les

Pour la
Pour les

Pour la
Pour les

Pour la
Pour les

Pour tout c

Pour l'octro
Et outre po
Pour le taill
Som

Cequi se leu

Ledroit qu
Pour les gag

Il y a d'impo

Pour la taille

Pour les gag

Mais por

en reuient à la

qu'il ne fut ia

& extraordin

des trois Etat

second, qui fu

huitante, ten

De la France.

99

	<i>Orleans.</i>	
Pour la taille,		357500. liu.
Pour les gages des Officiers,		70500. liu.
	<i>Tours.</i>	
Pour la taille,		929000. liu.
Pour les gages des Officiers,		102000. liu.
	<i>Bourges.</i>	
Pour la taille,		360740. liu.
Pour les gages des Officiers,		149260. liu.
	<i>Moulins.</i>	
Pour la taille,		423993. liu. 10. s.
Pour les gages des Officiers,		66406. liu. 10. s.
	<i>Poitiers.</i>	
Pour la taille,		670000. liu.
Pour les gages des Officiers,		75000. liu.
	<i>Rion.</i>	
Pour la taille,		656000. liu.
Pour les gages des Officiers,		9000. liu.
	<i>Lyon.</i>	
Pour la taille,		365000. liu.
Pour les gages des Officiers,		45000. liu.
	<i>Bordeaux.</i>	
Pour la taille,		623036. liu. 7. sols.
Pour les gages des Officiers,		40663. liu. 13. s.
	<i>Languedoc, Tolose, & Montpellier.</i>	
Pour tout ce qui s'y leue,		651517. liu. 4. s. 3. deniers.
	<i>Dauphiné.</i>	
Pour l'octroy ordinaire compris le Taillard,		20160. liu.
Et outre pour subuenir aux affaires dudit pays,		30000. liu.
Pour le taillon,		27513. liu.
Somme,		77673. liu.
	<i>Provence.</i>	
Ce qui se leue à la somme de		86463. liu.
	<i>Bourgogne, & Bresse.</i>	
Ledroit que le Roy y a monté		168250. liu.
Pour les gages des Officiers,		9445. liu.
	<i>Bretagne.</i>	
Il y a d'imposé,		380460. liu.
	<i>Limoges.</i>	
Pour la taille, & creties y ioinctes, la somme de		670000. liu.
Pour les gages des Officiers,		75000. liu.

Mais pour faire voir en quelque sorte la richesse du Royaume, & ce qui en reuient à la Couronne, afin de laisser ce temps où l'argent est moins rare qu'il ne fut iamais, ie veux seulement vous faire voir les deniers ordinaires & extraordinaires leuez tant du domaine du Roy, que sur ses subiects, & gens des trois Estats du Royaume, depuis l'aduenement à la Couronne de Henry second, qui fut en l'an mil cinq cens quarate sept, iusques à l'an mil cinq cens huictante, temps, & regne de Henry III.

Des Receueurs particuliers du domaine, la somme de soixante & dix-neuf millions quatre cens mille liures tournois, à quoy montoit le reuenu du domaine, y compris tout le domaine aliené, & depuis reüny.

Des amandes extraordinaires, la somme de dix-sept millions six cens mille liures tournois, outre celles qui estoient comprises baux à fermes.

Des confiscations extraordinaires, la somme de douze millions sept cens mille liures, & ce outre les confiscations reseruees aux Fermiers, & Admodiateurs generaux du domaine, par leurs baux à formes.

Des legitimations, aubeynes, & successions de Bastards, la somme de neuf millions trois cens mille liures, & ce outre le droit, part, & portion acquise aux Fermiers, & Admodiateurs generaux du domaine.

De l'augmentation, ou diminution de prix des especes d'or, & d'argent, droit seigneurial sur les monnoyes, mines, & minières, la somme de neuf millions de liures.

Des dons gratuits, ou fouïages, la somme de soixante-neuf millions de liures, sans comprendre en cela les deniers que les Estats accordent pour les gages des Preuosts des Mareschaux, & leurs Archers, fortifications, rafraichissemens de grains, vins, & autres viures, pour la munition des places frontières.

De la vente des bois prisés forêts du Roy, la somme de dix-neuf millions de liures, sans comprendre les amandes, dont les Receueurs du domaine comptent à part.

Des Fermes des Aydes des eslections de ce Royaume, tant alienees, que non alienees, & qui furent rachetees à condition de payer aux racheteurs rente à raison du denier douze, la somme de soixantedix-neuf millions de liures.

De la Doüane de Lyon, vingt-deux millions de liures, sans y comprendre plusieurs rabaiz faits aux Italiens, & Admodiateurs.

Des equiualeus, & imposition de traicte foraine, & haut passage, la somme de quarante-neuf millions de liures, y compris les sommes de deniers accordees par les gens des trois Estats d'aucunes Prouinces, pour la suppression, & extinction de l'imposition foraine.

De la gabelle du sel, la somme de cent quarante-huit millions de liures, y compris les creües, & diuerses sus-impositions.

Des Prelats, & Beneficiez du Royaume, la somme de cent vingt-quatre millions de liures, à quoy se trouuent monter les subuentions des decimes ordinaires, & extraordinaires, sans y comprendre les six deniers, douze deniers, 18. deniers, & autres sommes, pour chacune somme sus-imposée outre les sommes principales qui reuenoient de bon à nos Roys: & sans y comprendre aussi la somme de trente-six mille liures tournois, accordee chaque annee au Receueur general de la subuention pour les gages, & les douze deniers pour liure que les Receueurs particuliers prenoient pour leurs gages.

Des francs-fiefs, & nouueaux acquests, la somme de neuf millions de liures, à quoy les Prelats, & autres Beneficiez du Royaume composerent avec les Roys Henry II. François II. Charles IX. & Henry III.

De l'argenterie, ioyaux, & reliques leuees sur les Eglises, ou le Clergé, la somme de neuf millions de liures.

De la vente du domaine des biens Ecclesiastiques, la somme de trente-neuf millions de liures.

De
millie
raison
De
millie
De
liures
posces
De
mede
Des
de six
vaquoi
De l
vin, la
Des
million
Royaum
Des
cens mil
Des
quoy se
d'estre m
tesfois l
Des co
payées à
De la su
suiuant l
contestat
De la c
De la c
de vnze m
Du rec
liures.
Des ta
de liures,
la marine
Des e
droits d'
blement p
Des aff
lions de l
Del'aug
millions de
augmentac
Des vain
privileges,
me de sept

De la France.

101

Des Marguilliers de la fabrique des Eglises du Royaume, la somme de dix millions de liures, à quoy reuiennent les departemens faitz chaque fois à raison de vingt liures tournois pour chaque clocher de parroisse.

De la solde de cinquante mil hommes de pied, la somme de quarante neuf millions de liures, leuees sur toutes les villes closes du Royaume.

Des tailles ordinaires, la somme de quatre-vingts & quinze millions de liures, y compris deux sols, & quatre sols pour liure, & autres creuës imposees.

De la solde du taillon, creuë & augmentation de la gend'armerie, la somme de cent deux millions de liures.

Des Annates, qui est le reuenue annuel de certains benefices, la somme de six millions sept cents mille liures, leuees à mesure que les benefices vaquoient.

De l'imposition de cinq sols tournois pour l'entree de chacun muid de vin, la somme de vingt-huit millions de liures.

Des emprunts generaux & particuliers, la somme de cinquante huit millions de liures, leuee à diuerses fois sur les riches, & bien-aysez du Royaume.

Des Aydes des elections de ce Royaume, la somme de six millions cinq cents mille liures.

Des parties Casuelles, la somme de cent trente neuf millions de liures, à quoy se trouue monter la composition de la finance des offices accoustumez d'estre mis en taxe, soit par mort, resignation, ou autrement, compris toutesfois la creation nouvelle de plusieurs offices.

Des confirmations des Offices, la somme de dix-huit millions de liures payees à l'aduement des Roys.

De la subuention du subsidie des procès, la somme de neuf millions de liures, suiuant l'Edit portant l'institution de cent sols qu'on souloit payer auant la contestation en cause.

De la suppression des offices, la somme de neuf millions de liures.

De la contribution du ban & arriere-ban, fief; ou arriere-fief, la somme de vnze millions de liures.

Du retranchement des gages des officiers, la somme de neuf millions de liures.

Des traites de bleds & vins es pays estrangers, la somme de dix millions de liures, sans comprendre les bleds & vins du Roy, qu'il a de long temps de la marine, & autres lieux.

Des espaves, & prises de mer, la somme de vingt & vn million de liures, droicts d'Admirauté, officiers d'icelle, maistres des ports, & Sergents prealablement payez, tant en mers de Leuant, que de Ponant.

Des affranchissemens des taillables du Royanme, la somme de neuf millions de liures.

De l'augmentation des gages de plusieurs officiers, la somme de quatorze millions de liures, s'accees par plusieurs officiers qui vouloient auoir ladite augmentation.

Des vaines, pastures, communautez, & pasturages avec confirmation des priuileges, creation des foires franches, & autres semblables droicts, la somme de sept millions de liures.

Des Procureurs, Notaires, & Sergents à diuerses fois, la somme de quatorze millions de liures.

Des meubles, & fruits des biens de ceux de la Religion, à la somme de neuf millions de liures.

Des deniers inopinez, la somme de neuf millions de liures, provenuë de la despoüille de plusieurs personages qui auoient failly.

De la nouuelle subuention, la somme de trente-cinq millions de liures, à prendre sur toutes les Citez, Villes, Bourgs, & bourgades closes de ce Royaume.

Du fer, cuivre, & autres metaux, la somme de trois millions de liures; pour certain subside qui a esté imposé sur iceux extraordinaires.

Or ie compte seulement ceey qu'on a receu de clair & de net, qui sembleroit deuoir auoir espuisé mesme vn plus grand Royaume que celuy de France.

Que si l'on vouloit entrer en consideration des rauages, & pertes de tant de bien que la guerre a apportez, consumant sans profit vne infinité de choses; on aura bien subject de s'estonner; & de croire que la France est vn des plus riches Royaumes du monde, & les Roys de France capables de faire vn grand effort avec leur argent, de mesme qu'ils peuuent entreprendre de grandes choses par le moyen des hommes qui leur obéissent.

Qu'on se represente aussi maintenant que le Roy de France tire beaucoup plus de plusieurs choses qu'il ne faisoit auparauant; comme du sel, ou, ayant cognu le profit excessif qu'y faisoient les fermiers, qui luy bailloyent peu de chose, il a augmenté les baux à ferme, de sorte qu'il en retire de fort grands deniers, de mesme que de la Poëlle, des entrees du vin & du bestail dans les villes; & d'vne infinité de choses qui se passent dans le Royaume.

Que s'il a supporté avec les rauages des continuëles guerres les charges que nous auons desdites cy-dessus, & toutes fois est demeuré tousiours extrêmement riche, & est aujourd'huy du tout florissant, qui ne luy donnera le tiltre du meilleur Royaume de l'Europe? Certainement i'estime qu'il n'a pas son semblable en abondance de toute sorte de biens, encor que quelques vns le surpassent de beaucoup en estenduë.

LES FORCES DE FRANCE.

LE Royaume de France, comme celuy qui est au milieu de la Chrestienté est plus commode qu'aucun autre, pour vnir & diuiser les forces des plus grands Princes de l'Europe; pource qu'il a deuant soy l'Italie, derriere soy l'Angleterre, l'Espagne à main droite, l'Alemagne à la gauche, les Suisses d'vn costé, & les Flamans de l'autre, & outre cela il est entre deux mers, c'est à sçauoir la Mediterranee & l'Océane. A raison dequoy il peut aysement fauoriser & troubler par mer, & par terre toutes les entreprises, & tous les desseins des Princes & Potentats de l'Europe, au moins de ceux qui luy sont voisins: & quant à luy il est assés de tous costez & par nature & par art; pource qu'il est deffendu par les Alpes, & les Pyrenées de l'Espagne, & de l'Italie par la mer de l'Angleterre, & des Royaumes plus esloignéz, par des fleuues de l'Alemagne & de la Flandre, & en tous les pays plus impositans des frontieres il y a des places fortes, & grande quantité d'armes, de canons, & autres choses propres à la guerre, & par tout de bons chefs, & bons hom-

mes de
quant à
me, qu
Anglois
de parti
qui assis
que non
s'estoien
la Guyer
par forsa
c'est que
Royaum
Guyenne
donnoit
que desse
der en N
Normand
sinon qu'
Comté de
Estats des
qu'on faié
re partie p
demeurent
rang, & à
lité en la q
de s'y rend
porte de l'
leur est poss
que charge
guerre.
La Fran
terre. Q
pource que
& de comma
sance qu'ell
ceste cause.
Il est vray q
le Royaume
ques à deux
armé iusque
tit nombre
Océane, m
de la jaloufie
pal de la Mili
lerie qu'en l'
& des Suisses
du menu pen
qui estoit aut

mes de guerre pour conduire toute chose comme il sera nécessaire. Et quant à la propre defence on ne trouue pas depuis que la France est Royaume, qu'elle aye esté vaincue par aucune autre nation, si ce n'est par les Anglois qui par vne longue & continuelle guerre en occuperent vne grande partie: Mais outre ce que leur victoire vint de la diuision des François, qui assistoient les Roys d'Angleterre, elle ne fut pas de longue duree; veu que non seulement ils furent despoüillez de la partie du Royaume dont ils s'estoient rendus maistres de vne force, mais encor de la Normandie, & de la Guyenne, ancien patrimoine des Roys d'Angleterre, qui vint à nos Roys par forfaiture. Et ce qui rend la France plus forte auourd'huy que iamais, c'est que jadis tous les Princes voisins pouuoient entreprendre sur ce Royaume, à cause qu'il y auoit tousiours vn Duc de Bretagne, vn Duc de Guyenne, vn Duc de Normandie, de Bourgongne, ou de Bourbon, qui leur donnoit passage, & les receuoit, comme quand les Anglois auoient quelque dessein le Duc de Bretagne leur donnoit entree, où ils venoient aborder en Normandie. Mais maintenant que la Bretagne, la Guyenne, la Normandie & la Bourgongne sont au Roy de France, il a peu à craindre, sinon qu'on vueille apprehender quelque orage du costé de la Franche-Comté de Bourgongne. Ce qui rend encor la France forte, c'est que les Estats des grandes maisons de France ne se diuisent pas tant par le menu qu'on fait en Allemagne, & en beaucoup de lieux d'Italie; ains la meilleure partie paruient aux aînez, qui sont les vrais heritiers, & les autres freres demeurent avec vn petit partage; tellement que pour paruenir à quelque rang, & à des moyens qui les puissent releuer selon la maison & la qualité en laquelle ils sont nez, ils se mettent à s'uyure les armes, & s'essayent de s'y rendre excellents, & les simples Gentils-hommes voyans aussi la porte de l'honneur ouuerte pour eux, taschent de faire le mieux qu'il leur est possible aux occasions, afin d'estre recognus & recompensez de quelque charge. Et de là vient que la France a tousiours eu de grands hommes de guerre.

La France a deux sortes de gens de guerre, c'est à sçauoir de mer, & de terre. Quant aux gens de guerre de mer, on n'en peut dire grand chose, pource que le deffaut d'vn grand nombre de vaisseaux, & d'hommes de rame, & de commandement, n'a iamais laissé mettre ensemble vne si grande puissance qu'elle fust capable de quelque entreprise offensive signalée; & pour ceste cause le Roy François I. fut d'aduis de se seruir des Turcs sur la mer. Il est vray qu'il n'a iamais esté besoin de secours estranger, pour deffendre le Royaume, pource qu'en la mer Occane on a peu auoir ensemble iusques à deux cents vaisseaux à voile, & en la mer de Provenice on a iadis armé iusques à quarante galeres, qui sont reduites maintenant à plus petit nombre, & ces Galleres ont mesmes seruy quelques-fois en la Mer Occane, mais plus pour passer des gens en Escosse, que pour donner de la jalousie à quelque Prince, ou pour autre effect. Mais le nerf principal de la Milice Françoisise consiste aux gens de terre, & plus en la Cavalerie qu'en l'Infanterie, pource que la commodité qu'on a des Allemands, & des Suisses, & le peu de plaisir qu'on prend à veoir les armes en la main du menu peuple du Royaume a mis en plus grande reputation la Cavalerie, qui estoit autresfois toute de Gentils-hommes, & par consequent fort vail-

lante, mais il y a maintenant vne meſlange de toute ſorte de perſonnes, dont les vnes ſont payees, & les autres ſont obligees d'aller à la guerre à leurs deſpens. La gend'armie qui eſt d'obligation eſt communement appellee l'arriereban, qui n'eſt autre choſe que la Nobleſſe obligee à ſeruir le Roy en perſonne avec tant de cheuaux, ſelon la qualite des fiefs, comme le Roy le pratiqua en la derniere guerre de Sauoye. Et pource qu'il y a beaucoup de Gétils-hommes, ceſte Caualerie eſt en grand nôbre. Les compagnies de gend'armes ſont les vnes de cent, les autres de cinquâre. Celles de cent ſont conduites & commandees ordinairement par quelques Princes, ou par le Conneſtable, ou les Mareſchaux de France. Auourd'huy que la paix eſt, il y a foit peu de compagnies de gens de cheual entretenûs. En voicy le nombre.

- XIX.
- La Compagnie des cheuaux legers du Roy.
 - La Compagnie de gens-d'armes de la Roynie.
 - La Compagnie de gens-d'armes de Monſieur le Dauphin.
 - La Compagnie de Monſieur le Duc d'Anjou.
 - Celle de Monſieur le Duc d'Orleans.
 - Celle de Monſieur le Duc de Vendosme.
 - Celle de Monſieur le Cheualier de Vendosme.
 - Celle de Monſieur le Marquis de Verneuil.
 - Celle de Monſieur le Duc de Mayenne.
 - Celle de Monſieur le Conneſtable.
 - Celle de Monſieur le Grand Eſcuyer.

Voilà toutes les Compagnies de gens de cheual qu'on entretient à preſent en France.

Mais ſi quelque guerre arriuoit, on verroit auſſi-toſt fondre vn ſi grand nombre de Caualerie ſur les ennemis, qu'elle ſeroit capable de les eſtonner, & de la rompre. Car toute la Nobleſſe s'exerce maintenant plus que iamais à monter à cheual, & à tous exercices qui rendent vn homme de cheual plus plein de diſpoſition à combattre. Et quant à ceux du tiers Eſtat, il y en a plusieurs qui ont eſté aux guerres paſſees, qui ſe plaiſent eucor à entretenir de bons cheuaux, & vn grand nombre de ieunes hommes riches, & courageux, nez à la guerre, qui monteroient à cheual avec allegreſſe ſ'ils oyoiēt ſonner la trompette.

- XX.
- Quant à l'Infanterie, encor que les Gaſcons, & ceux qui approchent de l'Eſpagne ſoient eſtimez les meilleurs fantaiſſins de tous, comme plus propres à ſupporter la peine, & les incommoditez de la guerre, & tenans beaucoup de l'Eſpagnol, & qu'on puiſſe tirer de ceux-cy iuſqu'au nombre de huit à neuf mille; & combien auſſi que ceux du Viarez, & des montagnes de Dauphiné ne doiuent rien aux Gaſcons en toutes choſes, au iugement de ceux qui les cognoiſſent, & qu'ils puiſſent enſemble faire vn plus grand nombre que les Gaſcons, toutesfois on auroit beaucoup de milliers des gens de pied en tous les autres endroits du Royaume, qui ſeroient bons hommes, comme ceux qui ont eu longuement la guerre, meſme outre ceux-là, preſque tous ceux qui naiſſent en France ont tant de courage, qu'il eſt bien ayſé de trouuer grand nombre de ſoldats aguerris, au moins reſolus à toute entrepriſe.

Les Roys de France ne ſe ſeruoient gueres anciennement d'Infanterie, de peur de quelque reuolte, & combien que Charles VII. cognoiſſant la neceſ-

ſité des
çois, &
le, tout
eſtats du
ſtrats, &
grad pre
ject à exc
ces delibe
droit au c
Louys I
runt le pe
ſuyue de
peuple do
la hardieſſ
& cette exp
ſi ceux-là d
ceux-cy le
des bons fr
aguerrit le
ſes aux eſtr
ce qu'il y a
les fier à des
faire que les
en partie pa
& pratique
heures par l
où elles'eſt v
Auourd
en France, &
En voicy le
Les quatre
Messieurs de
Le Regime
pour ſon Ma
Le Regim
pour ſon Ma
Le Regime
Maître de C
Le Regim
Maître de C
Le Regime
ſon Maître d
Le Regime
Le Regime
Outre ce il
Mais ſi le R
fort aguerris
roient de le v

sité des gens de pied ordonna l'entretien de cinq mille hommes de pied François, & le Roy François voulut apres qu'il y en eust iusques à cinquante mille, toutesfois cela s'esuanouit bien tost, & fut rompu par la deliberation des estats du Royaume, afin que le peuple desarmé peut estre bridé par les magistrats, & ne laissast les arts auxquels il s'exerce, & le labourage de la terre, au grád preiudice d'un chacun, & afin aussi qu'il ne deuint en temps de paix subiect à exercer des voleries, & ne mist de la confusion au Royaume. Mais toutes ces deliberations des Estats n'auoient point de lieu, quand le Roy se resoudroit au contraire.

Louys II. fut le premier qui pour pouuoir faire passer tout ce qu'il vouloit tint le peuple desarmé, & leua des Suisses, au lieu des François; chose qui a esté suyue de les successeurs. Mais celuy s'abuse grandement qui pense que son peuple doit estre lasche, & foible, s'il leue des gens de guerre estrangers. Car la hardiesse s'acquiert avec l'experience des armes, & les dangers de la guerre, & cette experience sera commune dans le Royaume aux soldats, & au peuple, si ceux-là deuiennent bons guerriers pour la profession de soldat qu'ils font; ceux-cy le feront pour la necessité de se defendre. Et de mesme que la hantise des bons fait les hommes bons, de mesme aussi la frequentation des soldats aguerrit le peuple. Outre ce beaucoup de factions ne peuuent estre commises aux estrangers, pour ce que la pratique des lieux leur máque, & aussi pour ce qu'il y a beaucoup d'entreprises qui sont de trop grande importance pour les fier à des personnes qui ne sont pas du Royaume. Tellement qu'il est necessaire que les peuples aux pays desquels la guerre se fait, deuiennent guerriers, en partie par necessité, pour le beloing qu'en a le Prince, en partie par la veüe, & pratique des choses qui concernent la guerre, qui leur passent à toutes heures par les mains, comme il est arriué à la France aux dernieres guerres, où elles s'est veüe dans vn rien pleine de soldats.

Auiourd'huy il ya fort peu d'hommes de pied entretenus ordinairement en France, & qui seroient toutesfois vne des plus grandes forces d'une armee. En voicy le denombrement.

Les quatre compagnies des Gardes du corps, qui ont pour leurs Capitaines Messieurs de Vitry, Montespain, La Force, & Pralin.

Le Regiment des Gardes qui doit estre composé de vingt Compagnies, & a pour son Maistre de Camp Monsieur de Crequy.

Le Regiment de Piemont qui doit estre aussi de vingt Compagnies, & a pour son Maistre de Camp Monsieur de Vausélas.

Le Regiment de Picardie qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour Maistre de Camp Monsieur de Biron.

Le Regiment de Nauarre qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour Maistre de Camp Monsieur de Boisse.

Le Regiment de Champagne, qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour son Maistre de Camp Monsieur de la Guelle.

Le Regiment de Monsieur de Nerestan, qui est de dix Compagnies.

Le Regiment de Monsieur du Bourg l'Espinasse qui est de dix Compagnies. Outre ce il y a le Regiment des Suisses, & les Cét Suisses des gardes du Corps.

Mais si le Roy auoit besoing de gés il ya encor plus de quatre mille soldats fort aguerris qui sont entretenus aux Prouinces estrangeres, qui ne manqueroient de le venir trouuer au moindre bruit de guerre. Et quant au nombre de

gens expérimentez qu'il pourroit leuer, & qui ne sont pas entretenus on n'en scauroit faire le compte, pour ce que la France ne fait presque que reprendre son haleine, & a encor vne infinité d'hommes qui n'ont pas les bras plus engourdis, ny le cœur plus lasche qu'aux guerres dernières, où ils se sont trouuez, veu que le François a cela de particulier qu'il s'entreient tousiours au desir de l'honneur, & ne pense pas comme il est vray, qu'il y en ayt aucun plus esléué que celuy qu'on acquiert avec les armes.

*Abondance
viures en France.*

Au reste il y a telle abondance de viures en France, qu'elle peut nourrir quelque armée que ce soit, & les viures peuvent estre conduits d'un lieu à l'autre fort facilement, à cause de la commodité des riuieres. C'est pourquoy lors que l'Empereur Charles le Quint entra en France par la Prouence, & puis par la Champagne, elle nourrissoit outre les garnisons plus de cent cinquante mille soldars, & de nostre temps sous Charles IX. on y trouua vingt mille cheuaux, & trente mille hommes de pied tous estrangiers, & quinze mille cheuaux, & cent mille hommes de pied François, sans toutesfois que la cherté fut par le Royaume. Et les Roys entretenoient anciennement 3500. lances, & 4500. archers, & mesme il y auoit quelquefois quatre mille lances, & six mille archers payez perpetuellement. Vne lance estoit vn archer & demy, apres elle, & par consequent vne compagnie de lances vne autre compagnie d'archers, qui estoit seulement distinguée par le moyen du drapeau, qu'on nommoit guidon, veu que tous auoient mesme Capitaine. Tellement que cent lances venoient à faire deux cents cinquante archers, outre les lances. Tous ces gens de guerre emportoient treize cens mille escus de despence toutes les années. Car chaque lance tiroit deux cents cinquante escus, chaque archer quatre vingts, l'enseigne trois cens, le lieutenant 480. le Capitaine 820. Ces gens de guerre furent reduits à leur perfection par Charles VIII. qui en determina le nombre, & leur establit leur paye, & les disciplina avec les exercices, les distribuant par les places frontieres sous des Capitaines, Lieutenans, Enseignes, & Guidons, & les diuisa en hommes d'armes, & en archers, leur adjoutant encor des fourriers, des tresoriers, des payeurs, & des Commissaires, & en donnant la charge au Connestable, aux Mareschaux de France, & aux premiers Seigneurs du Royaume. Avec toutes ces gens de guerre dont nous auons parlé, les precedens Roys de France non seulement ont peu acquerir vn si grand estat, & le deffendre de la force de tous les Princes voyzins, mais encor se faire sentir en Asie, & en Afrique, combattre l'Allemagne & l'Espagne, aller en Italie, & faire trembler tout le monde, pour ce que les François sont de leur naturel prompts, & hardis, & courageux à entreprendre, & du tout inuincible au commencement. Et cest heureux succez à l'entree est de si grande consequence, que bien souuent on emporte tout apres cela, & toute perte qui se fait au commencement tire tousiours vne grande, & mauuaise queuë pour celuy qui perd.

A raison de quoy les François sont estimez si forts, si terribles, que c'est chose dangereuse de les assaillir. C'est aussi chose fort difficile d'arrester le cours de cette premiere fureur, dont la bonne yssuë leur donne encor plus de courage.

xxi.

Quant à l'artillerie, il y a en France vne chose digne de consideration, qui est qu'on a regardé de reduire toutes les piéces à vne forme commu-

ne ny tr
qu'elles
à fin de se
rité de po
Ce qui si
ce que qu
sion qui r
laissé pas
poix esga
conduire
& son fust
pieds, & sa
corvne au
par l'indul
ils mettent
ze, qui le c
que bien p
tenuë pour
vn iour.

Toutes c
ce Royaum
valeur, de
bre d'argen
Royaume a
voyzins, &
çois ont ra
& fait bea
nons à vn
la force de
Espagne con
quit la meil
que la moy
l'entreprise
Concile de
culiers, aue
de vertu, qu
on a iamais
aussi les ar
ple. La Barb
du Roy sain
que le Roy
toutes les
Sicile, & le R
en cette Pro
les huitiesm
re, occupa
mancement
lie, veu que

ne ny trop grandes, à fin qu'elle n'empeschassent, ny trop petites, à fin qu'elles ne fissent trop peu d'effect mais moyennes, & toutes d'une mesure à fin de servir en toutes d'une mesme forme de balle, & d'une mesme quantité de poudre, & de mesmes instrumens à les remuer, & conduire, & en user. Ce qui se trouue extrêmement utile tant aux places, qu'aux armées, pource que quand toutes balles sont bonnes par toutes pieces, on oste la confusion qui naist à les apprester, & fournir, & quand vne piece est gastee on ne laisse pas de se servir de la balle ny du reste; pource que les pieces sont de poix esgal, ou peu different, & là où vne de ces pieces peut aller on y peut conduire les autres. Le canon de France a de longueur environ dix pieds, & son fust environ quatorze, & estant monté sur son fust environ dixneuf pieds, & sa largeur, qui est considerée en l'eslieu est de sept pieds. Il y a encor vne autre chose à considerer au fait de l'Artillerie, qui a esté inuentee par l'industrie des François, qui est, qu'au lieu où l'on met le feu à la piece, ils mettent vne piece de fer, pource qu'il ne craint pas le feu comme la bronze, qui se consume en peu de temps, & lors que le trou est large le coup n'a que bien peu de force; de sorte que la piece demeure inutile, & n'est pas tenuë pour bonne si elle ne sert pour cent, ou du moins pour 80. coups en vn iour.

Toutes ces choses adioustees à la situation naturelle de la France rendent ce Royaume puissant, principalement sous vn si grand Prince, si plein de valeur, de prudence & de pouruoyance, & assorty tant d'un grand nombre d'argent, que de toutes choses necessaires. Car quant à l'offence ce Royaume a laissé les marques de son pouuoir en beaucoup de Prouinces voylines, & esloignées. Et pour parler des choses plus anciennes, les François ont ravagé jadis l'Italie, renuersé presque la grandeur des Romains, & fait beaucoup d'autres exploitéz en d'autres contrees. Et si nous venons à vn temps moins reculé de nous, Charlemagne fust si puissant avec la force de ce Royaume qu'il subiuga la Saxe, & la Baviere, combatit en Espagne contre les Sarrazins, destruisit le Royaume des Lombards, conquit la meilleure, & plus grande partie d'Italie, & laissa à sa posterité presque la moitié de l'Europe. On ne peut rien voir aussi de plus signalé que l'entreprise de Ierusalem, & de la Terre Sainte, resoluë en France au Concile de Clermont, & executée par les François à leurs despens particuliers, avec vne si ardante vnion de volonte, & tant de constance, & de vertu, qu'elle a surmonté la gloire de toutes les autres entreprises que on a iamais celebré dans les histoires. La Grece, & l'Asie esproouerent aussi les armes des François en la conquête de l'Empire de Constantinople. La Barbarie, & l'Egypte ont esprouë les armes des François au temps du Roy saint Louys, qui nonobstant qu'il fut pris eut cet aduantage, que le Roy de Tunes accorda de payer quarante mille ducats de tribut toutes les années. Et au mesme temps Charles d'Anjou conquist la Sicile, & le Royaume de Naples, & sa posterité passa en Hongrie, & regna en cette Prouince plusieurs années. Et depuis au temps de nos peres Charles huitiesme avec vn estrange, & merueilleux succez, & cours de victoire, occupa en Italie en peu de temps vn grand pays, qui fut vn commencement pour conuier de nouveaux successeurs à la conquête d'Italie, veu que la mesme volonte passa encor au Roy Louys XII. & aux

Roy François, & Henry qui gaignerent de belles victoires, & eussent tout emporté si la fortune eust respondu à leur courage.

xxii.

Quant à la defence, outre le grand nombre de gens qui sont en France, qui montoit enuiron à vingt millions au temps du Roy Charles IX. suyuant le denombrement qui en fut fait, & les viures, & l'artillerie dont elle est fournie à suffisance, & la situation favorable, il y a tant de places fortes, & de tous costez, qu'il n'y a peut-estre pays où il s'en trouue si grand nombre. Il y a beaucoup de choses qui ont esté cause de toutes les forteresses. L'une est, que lors que le Royaume estoit diuisé en plusieurs Principautés, & Seigneuries, chacun fortifioit sa frontiere. L'autre que les guetres des Anglois qui firent quelque temps maistres d'une bonne partie de la France firent augmenter le nombre des forteresses. L'assiette des places, & la nature des lieux ayde à cette fortification, & aussi la diligence, & inclination du peuple; veu qu'il n'y a peut-estre, nation qui ait plus d'industrie à fortifier que la Françoisse, ny qui se soucie moins pour cet effect de la peine, & de la despence. Mais afin de considerer les choses plus particulièrement, courons la France afin de voir vne bonne partie de ses meilleures places.

Je ne veux pas parler de Paris qui est vn monde, veu qu'encor qu'il n'eust aucunes murailles, comme aussi veritablement elles sont foibles en beaucoup d'endroits, il y a tant d'habitans que cette ville ne peut estre prise, qu'à faute de viures.

Corbeil se feroit fort au possible, si on ostoit le commandement de deux costaux qui sont de deux costez; mais celuy qui en tirant au Gastinois, vers la Magdeleine ne luy est si nuisible pour estre assez loing, que celuy qui est du costé de Seine venant à Ville-neufue S. George.

La ville de Chartres est aussi assez forte pour arrester le cours d'une armee, comme on a peu voir durant ces guerres. Et Chasteaudun qui est assis sur vn roc, & costau fort esleué, où l'on peut auoir accez bien mal, aysement est vne ville assez importante, & considerable. Aussi fut ce la forteresse, & le chasteau des Dunoys, pour y auoir retraiete en temps de guerre; veu que les ennemis n'y pouuoient auoir accez que par vn lieu, qui est vers la porte de la Beauce.

Orleans est encor plus considerable que les villes precedentes, comme estant plus fort, & de plus grande importance, à cause du passage de la riuiere de Loyre. Et le sermoignage de sa forteresse se peut tirer du siege d'Attile Roy des Huns, qui fut arresté tout court deuant Orleans avec son armee victorieuse, & du siege que les Anglois mirent deuant l'an 1428. au Moys d'Octobre qui dura iusques au Moys de May, & fut leué par Ieanne la Pucelle. Gergeau à six lieues d'Orleans bien qu'il soit petit a esté toutesfois assez bien fortifié, & est important à cause du pont, & du passage de Loyre. Montargis est aussi vne bonne place, mais non si bien fortifiée qu'Orleans, ny de telle consequence. Chasteau-landon est vne ville qui a fait assez de mal durant les guerres passées, & est capable de resister vn peu temps avec vne moyenne garnison. La ville de Sens assise sur la riuiere d'Yonne, qui passe au pied du costé du Gastinois a de fort bons fossés, & de bonnes murailles, & est capable de defence.

Auxerre est sur le bord de la riuiere d'Yonne & est assez forte place, qui commence en vn vallon, & se hausse iusqu'au sommet du costau, sur lequel elle est bastie, & où est l'ancien Chasteau fortifié de grosses & anciennes murailles,

Ce sont les plus
de France

qui seruoit

La vil

murailles

que ceux

de bonnes

sez, & son

esté rebast

riere de Ch

court sur v

Le Seigneu

sein, & suy

Il y a en cor

fortifiée à la

bien auant d

est assise sur

ville est sepa

ché, ou fort

courant sur

de la ville on

Il y a de bon

en Champagn

plus que Rh

Mais si no

places fortes

Capelle, Ardr

moins fortifi

aussi vne plac

auant dans le

droit vn assez

selon qu'il est

son Richban, n

tion entre tou

dudit Sieur de

fort peu de mo

Langres est v

bonnes. Monte

rampars par le

premiere place

costé de Lorrain

Neuers est vn

toree d'assez b

defence, & bie

compagnee de

ces de France.

plus opiniastre

d'assez grandes

paree, ayant vn

qué, & a de fort

qui seruoit jadis de forteresse, & deffence à tout le pays en temps de guerre.

La ville de Troye en Champagne est aussi forte, & a de bonnes, & fortes murailles, avec de bons habitans prest à bien faire aux occasions, aussi bien que ceux d'Auxerre, Chaumont en Bassigny est aussi de toute ancienneté clos de bonnes, & fortes murailles, accompagnées de force tours, & de bons fossés, & son donjon se nomme Haute-feuille. Mais Vitry le Parthois qui a esté rebasty, & fortifié du temps du Roy François comme estant sur la frontiere de Champagne, mais non au lieu ancien, ains en vn village appelé Môt-court sur vn costau qui est à demie lieu du lieu où estoit auparauant Vitry. Le Seignēt Hieronime Marin Bouloignois fut employé pour en faire le dessein; & suyuant son plant cette ville fut mise en l'estat où elle est à cette heure. Il y a encor sur la frontiere de Champagne, la place de saint Dier qui a esté fortifiée à la Reale, depuis qu'elle fut ruynee en l'an 1544. Montereau qui est bien auant dans le pays a vn chasteau fort, & d'assez grande estendue. Meaux est assise sur vn mont, ayant la Marne au pied du costé de l'Occident, & cette ville est separee en deux corps, dont l'vn se nomme la ville, & l'autre le marché, ou fort de la ville, & ces deux lieux s'ot diuisez par vn ruisseau, ou torrée courant sur le roc, & le fossé est fort profond, & à fonds de cuue; & au dedans de la ville on voit le Chasteau posé sur vn haut, & qui commande au marché. Il y a de bonnes murailles mais cette ville n'est pas fortifiée à la Reale. Chalons en Champagne n'est pas aussi vne place ny petite, ny de peu d'importance, non plus que Rheims sa ville capitale.

Mais si nous venons à la Picardie nous trouuerons pres de la frontiere des places fortes au possible, comme Laon, la Fere, Saint Quentin, Peronne, la Capelle, Ardres, Ham, Dorlens, Corbie, Amyens & Abbeuille, & d'autres moins fortifiées comme Bologne, Monstreuil, Bohan, & autres. Soissons est aussi vne place passablement forte & capable de deffence. Beauuais qui est plus auant dans le pays, & plus en tirant vers Paris est bien fortifiée, & soustient droit vn assez long siege. Mais si nous regardons Calais sur le bord de la mer, selon qu'il est fortifié maintenant par Monsieur de Vic son Gouverneur avec son Richban, nous trouuerons que cette ville emporte le prix de la fortification entre toutes celles de Picardie, & quand elle sera acheuee selon le dessein dudit Sieur de Vic, l'estime qu'il y aura fort peu à redire, & qu'il y aura aussi fort peu de moyeu de l'offencer.

Langres est vne place dont l'assiette est forte ce qui se peut, & les murailles bonnes. Montclair fut extrememēt bien fortifié avec de bons bouleuers, & rampars par les Roys François premier, & Henry second, pource que c'est la premiere place forte qui soit au pouuoir du Roy de France, venant deçà du costé de Lorraine.

Neuers est vne ville bien auant dans le pays close de bones murailles, & entourée d'assez bons fossés, avec vn pont sur Loyre. Cette place est de bonne deffence, & bien importante pour le passage. La ville de Bourges est aussi accompagnée de fort bons fossés, & bones murailles, & est vne des bonnes places de France. Sancerre assise au haut d'vne môtagne a de quoy faire teste aux plus opiniastres, & la ville de la Charité aussi sur Loyre est capable d'arrester d'assez grandes forces. Yssoudun en Berry est aussi vne place forte, & bien separee, ayant vn chasteau vn peu plus haut esleué, qui est bien fortifié, & flanqué, & a de fort bons fossés. Argenton qui est sur les extremités de Berry est

bonne ville, ayant vn fort Chasteau où il y a dix tours, six grosses, & quatre petites. La Chastre est aussi cloz de bonnes murailles, accompagnées de fortes tours, & entourées de profonds fosséz.

La ville de Tours est bien fortifiée; & a de bons fosséz, & bonnes murailles avec la riuiere de Loire qui la borde, & qui la rend place d'importance. Le Chasteau d'Amboise qui en est à sept lieues sur la mesme riuiere est aussi tenu pour vne des bonnes places de France. Saumur sur la mesme riuiere a esté bien fortifié, a de bonnes murailles; mais le Chasteau principalement donneroit beaucoup de peine.

Le Chasteau de Loches est aussi fort au possible, estant assis sur vn haut rocher, n'y ayant qu'vne seule entrée, deffenduë d'vn gros bouleuard, de fortes murailles, & de double fosséz, qui sont fort profonds, & fort larges, & il y a fort peu de moyen de battre cette place si ce n'est en brisant le rocher, qui a en sa circonference en longueur, & largeur de mille à douze cents pas, & de le sapper il est impossible, veu que les contremines y sont desjà faictes.

Angers est vne bonne, & forte ville dont les fosséz sont presque tous à fonds de cuue, & les murailles fortes & bonnes. Mais sur tout le Chasteau est vne des meilleures places de France, ayant ses fosséz dans le Roc, & estant tout fortifié aussi bien qu'il est possible. Et cette ville est fort importante comme estant sur la riuiere de Sarthe, & pres de la riuiere de Loire, & Pont de Cé qui est vne lieuë loing d'Angers, & sur la riuiere de Loire est vne assez bonne place.

La Normandie a plusieurs bonnes places dans le pays, comme Roüen qui est capable de soustenir vn long siege, & qui a jadis arresté de grandes armées. Bayeux est vne ville assez considerable. Falaise est tellement assise qu'encor qu'elle soit posée en vn vallon, & environnée de montagnes de tous costez, toutesfois toutes les auenuës, & les fauxbourgs sont plus bas qu'elle; & sur tout elle a vn bon Chasteau, qui est sur vn roc, qui commande à la ville, & a de fort profonds fosséz & de bonnes murailles; Caen, qu'on tient pour la seconde ville de Normandie, & jusques ou le flot de la mer arriue, de mesme qu'il fait à Roüen, d'où il passe encor plus outre, n'est pas vne des moins importantes places de Normandie, estant grande, & moyennement forte, & capable d'assez longue deffence; mais sur tout elle a vn Chasteau basti sur vn roc, & fortifié de son donjon, au milieu duquel il y a vne tour carrée d'admirable hauteur, & grosseur, qui est flanquée aux quatre coings d'autres quatre grosses tours, & a de bons fosséz à fonds de cuue, & ce chasteau à vne si grande court, qu'on y peut mettre cinq, ou six mille hommes en bataille. Auranche est aussi forte estant assise sur vn rocher assez royde, où la mer vië, lors qu'elle est en son plein flux, & cette ville est fortifiée de bonnes murailles, & entourée de profonds fosséz. Vous avez apres du log de la coste Honfleur bonne, & forte place, de mesme que Dieppe, où il y a quantité de canons, S. Valery en Normandie, autre que celui de Picardie, Cherbourg, dernière place que le Roy Charles V. osta aux Anglois quant il les chassa du Royaume, le mont sainct Michel, environné de tous costez de l'Océan, & le fort de l'Isle de Zere fait contre les courses des escumeurs de mer. Mais sur toutes les places de la coste de Normandie il faut estimer le Haure de Grace; forte resse imprenable, dressée par le Roy François I. pour faire teste à l'Anglois, veu que son assiette est bonne au possible, fors que d'vn costé où il y a quelque colline, qui sembleroit luy commander, & toutesfois ne luy scauroit guiere nuire.

En Bre
Nantes
Malo. M
font du l
En Poic
temps vn
che, S. Mi
allaux, N
En Sain
te, S. Jean
auez Ang
fera touli
la Rochell
coup de pe
rigueux vi
encor moy
Pour le Li
Princes, &
En Auver
steaux d'V
sur tout il f
droit, qui
Vous voy
riuiere d'Al
dernieres. M
Quant à la
lon, Seurre,
vn grand no
jon est aussi
dernieres g
steau de Sem
Pres de la
si longueme
vne armée q
citadelle, qu
Si vous alle
qui est extre
Jeuer S. Jean
roc de l'autr
Lyon à le Rh
ne soit pas au
soustiendro
cher ses desse
En Dauphi
ce; où il y a le
stez. Vous au
te, & qui
vous auez la
fence, Dans

En Bretagne vous trouuerez Rhenes capitale du pays, bonne, & forte ville. Nantes ne luy doit rien en cette partie. Dol, Vannes, Quimpercortin, & S. Malo. Mais Blauet, & Brest emportent le prix sur toutes autres places, qui sont du long de la coste principalement en fort grand nombre, & bien fortes.

En Poictou vous auez la ville de Poictiers, qui a soustenu presque de nostre temps vn furieux siege de quatre vingts mille hommes; Maillezays, la Ganache, S. Michel en l'Her qui a resisté durant les troubles à de longs, & furieux assaux, Niort, Fontenay, Chasteleraud, & Lusignen, toutes assez importâtes.

En Sainctonge il y a Xainctes, où l'on a fait vne des bonnes citadelles de France, S. Jean d'Angely, & Blaye & Ponas, places fortes; & en Angoumois vous auez Angoulême qui est assez bien fortifiée, mais sa citadelle, ou son chasteau fera tousiours plus de resistance que la ville. Mais au pays d'Auniz vous auez la Rochelle port de mer, & vne des clefs de France, capable de donner beaucoup de peine à de fort grandes armées, allant plus auant vous rencontrez Périgueux ville bien fortifiée, & qui n'est commandee que d'vn costé, d'où elle a encor moyen de se defendre aisement.

Pour le Limosin sa principale ville a donné jadis beaucoup d'affaire à de grâds Princes, & Vzerche est en telle assiette qu'on l'estime du tout imprenable.

En Auvergne vous auez la ville de Clermont qui est assez forte, & les Chasteaux d'Yson, & de Nonnette qui se peuuent dire comme imprenables. Mais sur tout il faut faire estat de S. Flour assis sur vn roc fort eleué, & taillé tout droit, qui rend la place presque hors de moyen d'estre prise.

Vous voyez apres Moulins en Bourbonnois place assez considerable sur la riuere d'Allier, qui n'a iamais cedé à l'effort des ennemis durant nos guerres dernieres. Montaignen Combraillè est aussi capable d'assez de deffence.

Quant à la Bourgogne, elle a pour ses principales places fortes, Dijon, Chalon, Seurre, Auxonne, & Beaune avec vn Chasteau fort au possible, outre vn vn grand nombre de petits lieux assez forts. Le Chasteau de Zalan pres de Dijon est aussi vne bonne place. Aurun est aussi ville d'importance, & que nos dernieres guerres ont mise en meilleur estat que iamais, & la ville, & le Chasteau de Semur peuuent faire grande resistance.

Pres de la Lorraine, & de l'Alemagne vous auez la ville de Mets, qui a resté si longuement l'Empereur Charles V. avec vn grand nombre de canons, & vne armee qui deuoit donner de l'effroy à tout le monde. Vous auez aussi sa citadelle, qui est vn des plus forts lieux de France.

Si vous allez plus auant en tirant vers le Midy, vous trouuez la ville de Lyó qui est extremement forte du costé de sa citadelle abbatuë, où est aussi le bouleuert S. Jean, lieu extremement fort, Pierre-Ancise qui est vn Chasteau sur le roc de l'autre costé de la riuere de Saone, deffend l'auenüé; d'vn autre costé Lyon à le Rhosne qui luy sert de deffence, & pour le dire en vn mot, quoy qu'il ne soit pas aussi fort du costé de Fourvieres, & de S. Iust, toutesfois ceste ville soustiendroit vn fort long siege, & peut arrester vne grande armee, & empêcher ses desseins, à cause de son assiette.

En Dauphiné du long du Rhosne vous auez Vienne qui est vne bonne place; où il y a les forts de Pipper, & de la Bastie, qui commandent de tous costez. Vous auez plus bas Valence vne des meilleures villes de guerre de France, & qui a vne forte citadelle. Encore plus bas à demie lieu du Rhosne vous auez la ville & le Chasteau de Montlimar, capables de grande deffence. Dans le pays on trouue Romans sur la riuere de l'Isere, qui est

moyennement fort, vous auez les Chasteaux de Moras, & de Quirieu, dont le dernier est beaucoup plus fort que l'autre. Apres cela vous auez Grenoble, ville fortifiée à la moderne par Monsieur de les Diguieres, Gouverneur de Dauphiné, qui en a fait vne des bonnes places de France. Vous auez apres cela le fort de Baraut pres de la Sauoye, pour seruir de bride de ce costé là aux ennemis. Vous y auez d'autres places fortes au possible, comme Die, Gap, le Chasteau de Serre, Nyons, Ambrun, Briançon, & le Chasteau d'Essilles sur les frontieres. De sorte que l'ennemy n'auroit pas peu à faire quand il entre prendroit d'entrer en Dauphiné, veu toutes ces barrières.

Pour la Prouence vous auez dans le pays pour fortes places, Aix, Arles, Cisteron, Ourgon, Brignoles, & Pertus. Mais les maritimes comme Marseille, Tolon, Castel d'If, Nostre Dame de la Garde, la Tour de Bouc, & Antibe, & quelques autres encores sont des meilleures qui se voyent.

Quant au Languedoc Tholose se peut vanter d'estre forte, mais Narbonne qui est pres de la frontiere est beaucoup plus, & Laucate encor d'auantage. L'assiette de la Cité de Carcassonne est forte; mais la ville basse est beaucoup mieux fortifiée. Besiers, & Pezenas sont assez forts. Mais on a fait à Montpellier, & à Nismes tout ce qu'on a peu pour les réduire villes de deffence. Le Pont saint Esprit est fort, & accompagné d'une bonne Citadelle. Au Velay le Puy est vne fois bonne place, & ville qui n'a jamais esté prise.

Vous auez aupres le Chasteau de Polignac, qui est estimé pour imprenable, à cause de son assiette, Montauban en Quercy est renommé pour sa fortresse, l'assiette est forte au possible.

En Gascogne la ville de Bordeaux craindra tousiours fort peu qu'on l'attaque, Castelnau de Barbarens est vne place extremement forte, & du tout inaccessible; la ville d'Auch est bastie sur vn roc de difficile accez, sinon du costé qu'on va à Vicafensac, & a souffert autrefois de grandes attaques. Le Bourre est vne place qui peut estre mise entre les plus fortes de ce Royaume. Cominge est aussi vne bonne place, & l'assiette de saint Fregeon est forte au possible. La ville de Dax est tres forte, & bien assize. Bayonne est aussi ville forte sur la frontiere du tout importante, & capable de longue deffence. En Bearn vous auez Pau, où il y a vn fort bon Chasteau, & Nauarrins forte place au pied des monts Pyrenees.

Voilà à peu pres ce qui se peut dire touchant les places. Que si nous venons à considerer les hommes qui sont en France, & qui luy seruent de soutien, nous trouuerons qu'il n'y a Royaume en tout le monde, qui se puisse vanter d'auoir vn plus grand nombre de vaillans hommes; & s'il y en a quelqu'un aussi peuple, ou peut estre d'auantage, comme la Chine pourroit estre, ie respondray que ce peuple lasche, & effeminé nous surpasse en nombre, parce qu'on dit qu'il y a autant d'habitans sur l'eau que sur la terre; mais nous le passons en valeur. Et si nous considerons seulement l'Europe nous trouuerons qu'il n'y a point de contree où l'on voye plus de personnes.

Pour le regard des voyfins, la France pourroit craindre les Anglois si la Guyenne, ou la Normandie estoit à eux, & si les François estoient bandez contre eux mesmes; veu qu'autrement ils sont inuincibles; & mesme il faut croire que Cesar n'eust aduancé que bien peu en France, si les Gaulois ne fussent entrehays, & ne l'eussent mis bien auant dans le pays, causans par leur diuision la ruine de tout cet estat. La France craindroit les Espagnols, si tou-

tes & qu
le faisoit
les Franç
gnol per
places de
court au
Quant a
pource qu
lieu pour
diront tou
les Flamad
ture du pa
choses qu'i
uinces de
dont ils son
France: &
seulement i
ourages. C
de l'Allemag
capables d'a
la Lorraine e
me, & d'aill
empescher le
petit pais où
gueur feroit
armes. On po
daines course
Mais en prem
ce costé-là so
que cela les em
naturel des Su
ner de la teste
volontiers de
fortes places,
que les viures
retourner si li
cause de la C
Pour les Est
ce qu'ils sont b
de places forte
de difficulté a
fence où il fau
les Italiens sero
places derriere
dre. (chose qu
ne peut estre
Princes.

ées & quantesfois qu'ils veulent assaillir la France du costé d'Espagne ils ne le faisoient mal-aisément, veu que le passage est si mal-aisé que pour peu que les François resistent, & se mettent en desfiance en vn si mauuais pays, l'Espagnol perdra iustement le courage de passer plus outre; & outre ce les fortes places de la frontiere du costé de Languedoc, & de Guyenne l'arresteroient tout court avec sa honte.

Quant aux Flamands la France ne les craint aucunement; en premier lieu, pource qu'ils ne scauroient faire vn grand effort contre ce Royaume: en second lieu pource que les Estats sont bien liez & vnis avec ceste Couronne, & se roidront tousiours pour elle cõtre leurs voisins. En troisieme lieu, pource que les Flamands ne recueillent pas assez de quoy viure, à cause de la froideur & nature du pais, & principalement qu'ils n'ont pas du bled & du vin à suffisance; choses qu'ils sont cõtains de tirer de Bourgogne, de Picardie & autres Provinces de Frãce; & outre ce les habitans des Pays-bas vivent de leurs mains, dont ils font plusieurs ourages, qu'ils vendent principalemẽt aux foires de France: & pour ceste occasion lors qu'ils romproient avec les François, non seulement ils manqueroient de viures, mais aussi du moyen de debiter leurs ourages. On pourroit dire le mesme des Alemans, & outre ce que la frontiere de l'Allemagne, de mesme que celle des Pays-bas, a des places fortes, du tout capables d'arrester celuy qui seroit quelque entreprise sur la Frãce. Quant à la Lorraine elle est si foible qu'elle ne scauroit donner de la crainte à ce Royaume, & d'ailleurs il y a de bons forts qui la brident, de mesme qu'il y en a pour empescher les entrees qu'on pourroit faire par la Franche-Comté, qui est vn petit pais où il faudroit faire passer vne armee de bien loĩn; de sorte que la loĩgueur seroit qu'on se tiendroit sur ses gardes, & que toute la frõtiere seroit en armes. On pourroit redouter les Suisses à cause de leur voisinage, & des soudaines courses qu'ils peuuent faire, à quoy l'on ne scauroit pour uoir atẽps. Mais en premier lieu on les a pour allies, & d'ailleurs les places frontieres de ce costé-là sont bien munies de tout ce qui pourroit estre necessaire: si bien que cela les empescherait d'aduancer beaucoup leurs affaires, outre que le naturel des Suisses est de combattre plustost en raze campagne, que d'aller donner de la teste contre vne place: & qui plus est les Suisses s'esloigneroient peu volontiers de leurs confins pour se mettre en pais plein, & laisser derriere de fortes plaees, veu qu'ils auroient peur (comme il aduendrait sans doute) que les viures leur manquaissent, & semblablement de ne s'en pouuoir pas retourner si librement depuis qu'ils se seroient mis vne fois en la plaine, à cause de la Cavalerie Françoise.

Pour les Estats du Duc de Sauoye, on n'en a gueres d'apprehension, pource qu'ils sont bridez de tous costez avecques l'Italie; par vn grand nombre de places fortes, & d'ailleurs pour la pluspart les Alpes donnent vne grande difficulté au passage, & de plus on trouue au pied force lieux de desfiance où il faudroit s'arrester, ayant à dos vn pays si sterile: tellement que les Italiens seroient contraints ou d'auoir vne grand' peine, ou de laisser ces places derriere: ce qui seroit grande folie: ou bien de s'eslayer de les prendre. (chose qui les tiendrait long temps en haleine) & d'ailleurs l'Italie ne peut estre maintenant gueres redoutee, à cause de la diuision de ses Princes.

L'ESTAT de la France, qui a esté autrefois Democratique, est maintenant réduit en Monarchie & principauté d'un seul. Le Roy n'y est pas eslu, côme en beaucoup d'autres endroits, ains le Royaume vient par succession, & les masles sont seulement admis à regner, non pas les femmes, suivant vne loy fort ancienne, & fondamētelle. Le Roy a toute puïssance de refoudre & ordonner la guerre contre les ennemis, de faire la paix avec eux, & des alliances avec les autres Princes, & Republiques; côme aussi d'imposer des tailles, creer des Magistrats, faire des loix, & des ordonnances, donner des priuileges, & des graces, & faire beaucoup d'autres choses à sa volonté: tellemēt que tout ce qui luy plaist est receu pour luy inuiolable: mais pour mōstrer que ses volontez sont iustes, & pleines de raison, il ne permet pas que ses Edicts passent qu'après que ses Cours de Parlemēt les ont verifiez. Le fils aîné du Roy, & plus proche heritier de la Couronne doit porter le nom de Dauphin, de mesme que l'assuré successeur de l'Empire se nomme Roy des Romains.

Les Roynes de France ont beaucoup d'authorité, tellement qu'elles ont ressort & grāds iours si elles veulēt en leurs terres, tant de leurs domaines, que doüaires, pour cognoistre des premieres appellatiōs, & l'appel de leurs grāds iours vient en la Cour des Pairs de France, combien que les terres & parties soient d'autre ressort, suivant vne declaration du Roy Loys le Gros de l'an 1317. La mere du Roy regnāt, si elle n'est Reyne de France, est precedee par la Reyne regnāte. Les dons faits par les Roys aux Reynes leurs femmes durant leur mariage, valēt, combien qu'entre toutes autres personnes ils soient nuls. Les officiers domestiques des Reines & meres des Roys ont pareils priuileges que ceux des Roys. Mais elles n'ont communauté aux acquets faits par les Roys leurs maris durant leur regne, ou y bien en ceux qui sont faits auāt leur aduenement à la Couronne apres le mariage. La Reyne vefue est appellee communement Reyne Blanche, & ceste coustume est demeuree depuis la mere de S. Louys, nommee Blanche qui vescu long tēps, & la Roynie Blanche veue du Roy Philippes de Valois, qui vescu iusques au regne de Charles VI.

La façon de couronner, & declarer les Roys de France tels auant que les François eussent receu la foy de Christ, c'estoit d'eleuer le Roy couronné sur vn grād bouclier, ou pauois, & le porter sur les espauls, en luy faisant faire ainsi troistours autour du camp, & les assistans crioïēt qu'il estoit leur Roy, & mesme on tiēt que ceste coustume a duré depuis le Christianisme en toute la race des Merouingies. Car la sainte Ampoule, que ie crois avec beaucoup d'autres auoir esté enuoyée du Ciel, fut seulement pour seruir au baptesme du Roy Clouis, & depuis au sacre des Roys de la seconde & tierce lignee. On a sacré la pluspart de nos Roys à Rheims en ceste sorte. La Messē commencee le Prestre se tournoit auant l'Epistre deuers le Roy, & luy exposoit la foy Catholique, luy demandant s'il la croyoit, & vouloit defendre. Le Roy ayant respondu qu'ouy, on luy apportoit le sermēt qu'il lisoit, & souffignoit, & ledit sermēt estoit tel: *Je N. par la grace de Dieu prochain d'estre ordōné Roy de France promets au iour de mon sacre deuāt Dieu & ses saints, que ie conserueray le priuilege canonique, loy, & iustice deuē à vn chacun de vous Prelats, & vous defendray tant que ie pourray (Dieu aydant) comme vn Roy doit par droit defendre en son Royaume chacun Eueque, & Eglise à luy cōmise, & osteray au peuple à nous cōmis la defence des loix en leur droit,*

confit
les mai
qui s'y
cetoit c
Eglise l
que, & c
eux les
trois foi
chantoir
en son si
estoit leu
feruoit &
litez, po
Quant
l'ablence,
disposé de
Les fils d
tions, sans
les legitim
gnee a du t
de l'adueu,
puis Hue C
me il fut ap
ou demand
du Roy leur
lōté de leur
frere regnāt
Mesdame
bles & acqu
de la Couro
dee sur la ma
de z par des se
transporter l
marices à mo
pre. Cēr ho
les estoient f
Roys de Frāc
que celles qu
la Couronne
Mesdames de
meurt. Les a
laduenement
Quant aux P
suivant l'ysag
nant certain n
gez de tenir la
grandes prerog
donné le derni

consistant en nostre autorité. Ce serment estant leu, le Roy le mettoit entre les mains de l'Archeuesque de Rheims en presence de beaucoup de Prelats, qui s'y trouuoient. Ce fait ledit Archeuesque prenant la croisse S. Remy receuoit comme le Pape Victor auoit donné par cette croisse tant à luy qu'à son Eglise le pouuoir de ce Sacre. Lors il estoit declaré Roy par ledit Archeuesque, & autres Prelats, & gens d'Eglise. Puis les grands du Royaume, & apres eux les Cheualiers, & le peuple l'approuuoient tous d'une voix, crians par trois fois, Nous l'approuuons, nous le voulons, soit fait. Et soudain on chantoit *Te Deum*, & lors l'Archeuesque sacroit le Roy. Puis estât retourné en son siege, & assis, on apportoit le priuilege donné par le Pape Victor, qui estoit leu deuant les Prelats. Voilà en peu de mots la ceremonie qu'on obseruoit & qu'on doit encore suyure. I'en ay retranché beaucoup de formalitez, pour ce que i'ay creu qu'elles seroient ennuyeuses.

Quant aux Regences elles sont ordonnees ou pour la minorité ou pour l'absence, ou pour l'indisposition des Roys, & ceux qui ont esté Regens ont disposé de toutes choses comme s'ils en eussent esté vrayz maistres.

Les fils de la maison de France partageoient anciennement par égales portions, sans qu'il y eust droit d'aînesse, & les bastards adouïez heritoïent avec les legitimes: & chacun tenoit sa part en tiltre de Royaume. La troisieme lignee a du tout rejetté les bastards, non seulement de la Couronne, mais aussi de l'adueu, & surnom de France, qui est permis aux bastards des Roys: & depuis Hue Capet les puisnez des Rois n'ot eu que des partages priuez, & mesme il fut apres ordonné en l'an 1283. que les puisnez ne pourroïent quereller, ou demander certaine legitime part, ou quote leur estre deuë en la succession du Roy leur pere, ains seulement prouisiō pour leur viure, & entretiē, à la volōté de leur pere, & s'il ne l'auoit declarée durāt sa vie, à la volōté du Roy leur frere regnāt, sās qu'il leur fust permis de se plaindre d'une trop petite portio.

Mesdames les filles de France, s'il y a enfans males, n'heritent qu'ēs meubles & acquests, selon la loy Salique, & sont aussi perpetuellement excluses de la Couronne par coustume, & loy particuliere de la maison de France fondee sur la magnanimité des François, qui ne peuuent souffrir d'estre cōmandez par des femmes seules, & sur ce qu'elles eussent aussi peu par mariage transporter la Couronne à des estrangers. On a veu que Mesdames de France mariees à moindres que Roy, estoient appellees Royues avec leur nom propre. Cēt honneur leur estoit donné durant leurs vies, pour monstrier qu'elles estoient filles de France. Le surnom de France appartient aux filles des Roys de France soit qu'elles soient nées aūt, ou durant leur regne. Il est vray que celles qui sont nées auparauant ne le prennent qu'apres l'aduenement à la Couronne: & si elles sont filles du fils aîné du Roy, elles sont appellees Mesdames de leur naissance, pour l'assurance que le pere a de regner, s'il ne meurt. Les autres nedoient estre appellees que Mesdamoiselles, & apres l'aduenement Mesdames avec le surnom de France.

Quant aux Pairs de France, les fiefs estāt deuenus hereditaires en ce Royaume suiuant l'usage escrit des fiefs des Lombards, ou establit en chaque fief dominant certain nōbre de vassaux, appelez Pairs, ou frācs-hommes de fief, chargez de tenir la Cour du Sieur, & iuger des choses feudales, ayans plusieurs grandes prerogatiues, ainsi qu'il est porté par l'arrest de la commune de Ham, donné le dernier Auiil 1351. Ceste institution n'aduint pas du tēps de Charles.

magne, ainsi que les Romains nous veulent faire croire, veu que leur autorité, rang, & preeminence ont esté établis par Hue Capet, & par les Roys sortis de sa ligne, qui gagnerent par ce moyen les cœurs des plus mal affectez, tels qu'estoient le Comte de Flandres, & l'Archeuesque de Rheims, qui s'opposèrent à Capet usurpateur, & fermerent la bouche aux autres, qui à l'exemple de ceux-cy eussent peu remuëz, & les ayât autorisez de ceste dignité, les obligerent par serment à tenir leurs terres de la Couronne, & leur estre fidelles, & à toute leur posterité, si bien que Hue Capet, pour ratifier mieux la chose, fit couronner Robert son fils, en y appellant ceux qu'il pensa luy pouuoir plus nuire. Or il y en eut douze, dont les six temporels estoient les Ducs de Bourgongne, de Normandie, & d'Aquitaine, & les Comtes de Fladres, de Tolose, & de Champagne, & les Ecclesiastiques, le Duc & Archeuesque de Rheims, les Ducs & Euesques de Laon, & de Langres: les Euesques & Comtes de Noyon, de Beaurvais, & de Chaalons, qui sont appelez Pairs, non pour estre esgaulx en dignité au Roy, mais pour ce qu'entre-eux ils sont Pairs en grandeur. Et ceux-cy ne pouët estre deposez, ou appelez en iugement que deuant la Cour de Parlement, en laquelle ils ont lieu, & seance, ainsi que les Princes du sang, à cause qu'ils sont du corps de la Cour, & auant que le Parlement fust institué les Pairs estoient ceux qui iugcoient des causes qui venoyent au Conseil, & deuant la personne du Roy, qui ne faisoit rien, fust en temps de paix, ou de guerre, sans le conseil de ces Pairs, qui sont obligez d'assister au Sacre des Roys, & les Euesques de Langres, & de Beauuais font semblant de souleuer le Roy de son throsne royal, & de s'enquerir du peuple s'il le veut, & l'accepte pour son Roy, & lors que les assistans ont dit qu'ils l'ont agreable, l'Archeuesque de Rheims luy fait faire le serment accoustumé. Les cinq anciennes Pairies layes sont retournées à la Couronne, la sixiesme ne la reconnoist plus. Le nombre des dites Pairies layes anciennes estoit limité à six, comme celles d'Eglise; mais le nombre des layes a esté souuent augmenté au commencement, & les Roys n'ont pas les mains tellement liees, qu'ils n'en puissent creer autant qu'il leur plaist. Et de fait on a veu eriger a utrefois en Pairrie, Evreux, Alençon, Bourbon, Estampes, Artois, Bretagne, Clermont en Beauuoisis, Beaumont le Roger, Anjou, Berry, Orleans; & autres, & de nostre temps, Espernon, Biron, & Suilly. Ordinairement Messieurs les fils de France tiennent leurs appénages, & toutes leurs autres terres en Pairrie. Quelques Pairies sont crees à vie seulement, & sont personnelles; les autres pour les seuls massles descendans, les autres pour tous. Car les femmes sont capables de tenir Pairies, ont seance, & opinion aux iugemens, & y doiuent estre appellees, & adiournées comme les autres Pairs, pour ce qu'elles tiennent dignité ayant exercice de Iustice.

Le Grand-Maistre, dont la charge est presque semblable à celle des anciens Maires du Palais, a surintendace sur tous les officiers de la maison du Roy, & c'est à luy à faire toutes les annees l'estat de ceste maison, & d'apointer, ou desapointer iusqu'aux moindres officiers, & leur commander, tellement qu'aucun de ceux qui sont aux gages du Roy en la suite ordinaire, ne se doit dispenser de l'obeyssance du Grand-Maistre, & volontiers cét estat est entre les mains des Princes, comme on le void aujourd'huy entre celles d'un Prince du sang. Et ceste charge de Grand-Maistre n'empesche pas qu'on n'en puisse auoir vne autre en mesme temps, veu qu'on a veu de ux Grand-Maistres, dōr l'un, c'est à

Es
tre
ne
I
con
dor
qui
tel
Par
les a
pren
Roy
autre
com
An re
iour
C
mand
Pages,
de ser
porter
nelles,
cette ch
mesme
postes
postes.
disposé
Il n
red le c
parelle,
& vn gr
chasse, &
à luy do
venerie.
Les
Roy, de
les comp
cent les g
On dit c
faire plu
charge d
l'exercice
autorité
Il y a
seruants,
charge. O
du pain, p
mettoit le

Sçavoir Anne de Montmorency estoit Connestable en mesme temps, & l'autre c'est à sçavoir François de Lorraine Duc de Guise, estoit Lieutenant general sous le Roy Henry II.

Le nom de grand Chambellan fait assez paroistre sa charge, d'autât qu'il est comme chef de ce qui concerne la chambre du Roy. C'est luy qui peut faire donner, ou refuser l'accez à ceux qui veulent entrer pour parler au Roy, & qui a commandement sur tous les gentilshommes de la chambre, qui sont en tel nombre qu'il plaist au Roy, & ont charge de l'habiller, & deshabiller. Parmy ces gentilshommes il y en a vn qui se nomme Premier, qui est par dessus les autres, & commande aux Pages de la chambre. Auiourd'huy il y a deux premiers gentilshommes qui sont en charge, chacun selon qu'il plaist au Roy l'ordonner. Le grand Chambellan a pareillement puissance sur tous les autres (de quelque sorte qu'ils soient) qui seruent le Roy dans sa chambre, comme valets de chambre, maistres, & valets de garderobbe, & tous autres. Au reste c'est au grand Chambellan à chasser, & tirer les bottines au Roy le iour de son Sacre.

Quant au grand Escuyer, il a la charge des escuyeries du Roy, & a commandement sur les gentilshommes cõmis sur l'escuyerie, & sur les Escuyers, Pages, Cheuaucheurs, & Piqueurs qui y sont; de sorte que tous cheuaux tât de seruire, que de chasser, & des haraz mesme, sont soubz sa puissance. Il doit porter l'espée Royale semée de fleurs de lys en toutes les ceremonies solennelles, comme aux entrees, sacres, & enterremens des Roys. Auiourd'huy ceste charge est presque partagée en deux, & le premier Escuyer semble auoir mesme autorité que le grand, qui doit auoir aussi commandement sur les postes, & donner commission à celuy qu'on appelle le Contreroolleur des postes. Il est vray qu'auiourd'huy le Contreroolleur general des postes dispose de toute chose.

Il n'y a chose qui soit plus seante au Prince que la chasse, pource qu'elle red le corps plus disposé à supporter toute peine, & fait fuyr l'oyssueté, & la paresse, qui est la peste des ames: il y a donc pour cet effect vn grand Veneur, & vn grad Fauconnier. Ceux-cy sçauent en quel temps le Roy veut aller à la chasse, & s'il veut voler, ou courre le cerf, & selon sa volonté ils se disposent à luy donner du plaisir. Ils ont commandement sur les gentilshommes de la venerie, & sur tous ceux qui ont charge des chiens, & des oyseaux du Roy.

Les Maistres d'hostel sont comme les bons mefnagers de la maison du Roy, de la despence de laquelle il faut qu'ils ayent cognoissance, & en oyent les comptes. Ils portent vn baston garny d'argent aux deux bouts, & deuant cent les gentilshommes qui seruent le Roy, lors qu'on veut seruir les viades. On dit qu'au temps passé ils auoient charge de mettre taux aux viures, & de faire plusieurs autres choses, qui leur ont esté ostées, & sont à present de la charge du Preuost de l'hostel, ven que beaucoup de choses sont changees en l'exercice des charges, selon qu'il a pleu aux Roys d'en disposer, & donner autorité aux personnes qui y estoient commises.

Il y a encores pour la table du Roy le grand Panetier, les gentilshommes seruants, & les Escuyers trenchants, de qui les noms montrent assez leur charge. Or le grad Panetier eut autrefois autorité sur la police des bleds, & du pain, pour voir si le poids en estoit iuste, & la mesure loyale, & mesme il y mettoit le prix. Auiourd'huy le Panetier est celuy qui fait estay des plats qu'on

vient à seruir deuant le Roy. L'Eschançon fait aussi le mesme essay du vin que l'on verse à boire au Roy, pour euitter l'inconuenient qui pourroit arriuer si l'un ou l'autre estoient empoisonnez.

Et pource que la maison des Roys est composée d'hommes de diuerses humeurs, & que pour le grand nombre des Princes, & grâds Seigneurs qui sont ordinairement à la suite ordinaire de la Cour, il y a grand nombre de gés, ou pour leurs affaires, ou sans adueu, qui sont souuent des fautes, comme larcins, meurtres, ou batteries, qui meritent chastiment; on a ordonné pour y pouruoir le Preuost de l'hostel, dont le tiltre emporte la qualité de iuger des choses, tant ciuiles, que criminelles, qui sont entre les personnes qui suiuent la Cour. Le Preuost de l'hostel passe, & interine les graces données par le Roy à ceux de la Cour, & la iurisdiction ne s'estend pas seulement sur la maison, & suite du Roy, ains encores six lieux à la ronde, & mesme il a sous luy deux Lieutenants, l'un de robe longue, & l'autre de robe courte, des Sergés qui se renomment du Preuost de l'hostel, & cinquâte Archers vestus de hocquetons, ou casques de liuree, de mesme que les Archers de la garde du corps du Roy, qui le suiuent, & le seruent, & vont poursuire les criminels. Outre la charge susdite de la punition des forfaités, c'est à luy à mettre prix au pain, au vin, à la chair, au foin, & à l'auoine; ce qui fut iadis de la cômmission des Maistres d'hostel du Roy. C'est encote à luy à cognoistre des causes de tous les Officiers de la maison du Roy, en ce qui est purement personnel; ce qui fut aussi de la iurisdiction ancienne des Maistres d'hostel, qui auoient cognoissance des larcins, & autres crimes commis à la suite de la Cour, & le Roy des Ribauts estoit estably pour se saisir des coupables: là où maintenant le Preuost de l'hostel a toutes les deux charges.

Les cent gentilshommes sont la compagnie du Roy, & commis pour sa plus seure, & honorable garde, & retiennent encor le nom de cent, bien que depuis le regne de François I. du nom ils ayent esté mis en nombre de deux cents, chaque compagnie ayant vn Capitaine, & vn Lieutenant, qui marchent sous la cornette du Roy.

La garde du Roy est partie en trois, veu qu'il y a des François, des Escossois, & des Suisses. Il y en a, tant des Escossois, que des François, qui portent le hocqueton, qu'on nomme Archers de la garde; & d'autres qui ne le portent pas, qui s'appellent Exemps, & portent le baston, & sont comme Caps d'escouades, de uâçans les Archers, & les conduisane en l'absence des chefs ordinaires. Outre ce il y a le regiment des gardes sous son Maistre de camp.

Or entre vne si grande multitude qui suit le Roy, il faut qu'il y aye des personnes establies pour loger toute ceste suite, & pour cét effect on a ordonné les Mareschaux des logis, & les Fourriers, dont la charge est de marquer les lieux, & maisons, tant pour le Roy, que pour les Princes, Seigneurs, Officiers & domestiques de sa Majesté.

Il y a encores à la suite du Roy certains Officiers d'estat, des principaux du Royaume, par les mains desquels il faut que les affaires d'importance passent; de sorte que l'on ne peut faire legitimémēt sans eux des peche quelconque. Ceux-cy ont tous pour leur chef le Chancelier, qui est aussi le chef de la iustice de France. C'est luy qui corrige les octroyz mesmes que le Roy fait, & qui peut passer le ganiuct par les patentes signées mesmes du Roy, & de quel qu'un de ses Secretaires, tant l'authorité de cét office est grande. C'est luy qui

de despesche les graces, immunités, estats, dons, offices, & autres semblables choses que les subjects requierent ordinairement, & toutes les despesches qui sont sans son sceau, sont de nulle valeur. Que s'il arriue quelque mescontentement aux Roys contre ces Chanceliers, pour ce que le nom en est saint, & inuiolable, & que sans mort on ne leur peut oster le nom, & degré; on leur donne des Substituts, qui portent le nom de Gardes des Sceaux, d'autant que le nom de Chancelier ne leur doit estre communiqué du viuant de celuy qui a esté pourueu de cét office.

Il ne fut iamais que les Princes n'eussent des Secretaires, & pour ceste cause il y a iusqu'au nombre de six vingts Secretaires de la maison, & Couronne de France, entre lesquels il y en a quatre premiers qui sont appelez Secretaires d'Etat, & des commandemens, qui font toutes despesches, & ont le departement de leurs charges selon les Prouinces, tant dedans, que dehors le Royaume. Il y a aussi le Secretaire du cabinet, qui fait les despesches des volontés particulieres du Roy, qu'il ne veut pas estre diuulguées.

On a dressé encor pour l'Etat deux Conseils de la maison du Roy, dont l'un porte le nom de Priué, & l'autre de Grand, qui furent autrefois meisme chose, tandis que le Parlement estoit ambulatoire: mais les choses estans changees selon la necessité du temps, il a fallu diuiser aussi les offices.

Or le Priué Conseil est composé de diuers grands personnages, où preside celuy que bon semble au Roy, quand il n'y assiste point, & de droit on y void assister les Princes du sang, le Chancelier, & beaucoup d'autres personnages des mieux sentez, ou plus honorables du Royaume. Et c'est en ce Conseil qu'on void les affaires, tant de paix, que de guerre, & autres choses qui appartiennent à l'Etat, & quelquefois on y euoque des causes de consequence, qui sont pendantes au grand Conseil, ou bien en la Cour de Parlement. Et quant au grand Conseil, il est composé de toute ancienneté du Chancelier, & de huit Maistres des Requestes de l'hostel du Roy, & outre ce il y a dix-sept Conseillers, & deux Secretaires, vn Aduocat du Roy, & vn Procureur general. En ce Conseil on iuge definitiuement; les Officiers n'y travaillent qu'un semestre, à cause que c'est comme vn Parlemēt ambulatoire. Ces Iuges voident les appels civils qui viennent deuant eux de la Cour du Preuost de l'hostel, & iugēt aussi des differents qui sont entre les Cours souueraines, & des benefices qui sont en la collation des Roys. Les Maistres des Requestes sont les Assesseurs du Chancelier, avec lequel ils cognoissent de tous les offices du Royaume, & de la capacité, ou incapacité de ceux qui les poursuiuent; ont puissance de donner remissions, & lettres patentes qu'on nomme de la petite Chancellerie, à ceux qui en ont affaire, ont voix es Cours de Parlement, & peuēt presider aux Bailliages, & Seneschauſſees, tellemēt que les Lieutenants des Baillifs, & des Seneschaux leur quittent la place. Voila quant aux Officiers de la maison du Roy le plus sommairement qu'il est possible: voyons maintenant ceux qui sont hors de sa maison, qui ont charges des affaires de la guerre: veu, que ç'a esté de ce costé-là que les Roys ont toujours pris leur accroissement, & puis nous viendrons à parler des autres.

Le Connestable a commandement sur toute la gendarmerie de France, tant de pied que de cheual, veu qu'il est General des armées qui se leuent en France, & des garnisons, en quelque lieu qu'elles soient assises. Pour l'exercice de ceste iurisdiction les Roys ont c'estroyé aux Connestables seance de iustice au

Palais ; & vn Lieutenant à la table de Marbre, qui cognoit de tous excez, & crimes commis par ceux qui font profession des armes. Et comme il iuge des fautes de la gendarmerie, il fait le semblable de ceux qui offensent les soldats, cognoit des butins, rançons, & prisonniers, des reuoltes des soldats cõtre les Capitaines, & de ceux qui sans son congé quittent l'armèe. C'est au Connestable à iuger des plaintes des hommes d'armes, & autres gens de guerre qui auront esté callez, & mis hors de leurs compagnies par les Commissaires des guerres, Capitaines, Lieutenans, ou autres, commis à voir la monstre des gens de guerre. Il cognoit aussi de ceux qui sont surpris en espiant, des debtes, obligations, & cõtracts qui se font pour raison de la guerre, de ceux qui rendent les places fortes sans congé, ou sans endurer vne force extreme; des gentilshommes subiects au ban, & arriereban, qui refusent d'aller faire le seruice qu'ils doiuent au Roy, duquel ils tiennent fief, noblesse, & affranchissement. Somme les payeurs des Compagnies, Thresoriers, & leurs Commis, les Preuosts des Mareschaussées, leurs Lieutenans, & Archers, dependent de la iustice du Connestable.

Après luy il faut considerer les Mareschaux de France, qui ne peuuent comme autrefois estre demis de leurs charges, qui leur demeurent autant qu'ils viuent. Au cõmencement il n'y en auoit qu'vn, puis on en fit deux, puis trois, & apres quatre, & de nostre temps il y en a eu iusques à six, ou sept, & maintenant ils sont au nombre de cinq. L'ordonnance dit qu'il appartient aux Seigneurs Connestable, & Mareschaux de France, ou leurs Lieutenans à la table de Marbre, de cognoistre de tous excez, & crimes commis par les gens de guerre, tant de pied que de cheual, au camp, en leur garnison, en y allant, ou bien en reuenant, ou tenant les champs, & des efforts aussi qu'on leur peut faire. Ils cognoissent aussi des prisonniers de guerre, des butins, & des debats qui en peuuent arriuer, de ceux qui prenants les gages du Roy, desobeyssent à leurs chefs, & partent du camp sans congé.

L'Admiral, qui est tel toute sa vie, est chef, & lieutenant general sur mer, & par tous les lieux qui sõt sur la marine, & a charge de tout ce qui s'entreprend sur mer, comme aussi il a cognoissance de toutes les fautes qui s'y commettent. Il n'y a personne qui puisse sans sa permission mettre aucun nauire en mer, fust-ce à ses propres cousts, & despens, ny entrer aux ports de France. Il a cognoissance de tous les differets qui aduiennent tant pour raison des cõtracts faits, & passez pour le fait de la guerre, marchandise, & pescherie, que pour autres causes ciuiles, & criminelles procedantes de ce qui se passe sur la mer, & il y met tels Lieutenans que bon luy semble pour en decider. C'est à luy à prendre la dixiesme de toutes les prises, & de tous les gains, & profits qui se font sur mer par quelques personnes que ce soient, & c'est à luy qu'il appartient de donner permission à ceux que bon luy semble, de harengaison, & morte saison pour pescher, veu que sans son oestroy nul ne peut aller aux terres neufues pour la pescherie des harans, & des mouruës. C'est à l'Admiral à faire dresser l'ordre des guetz sur les costes de la mer, lors que la necessité le requiert, & mesme il y en a qui tiennent qu'il peut faire trefues pour quelques iours avec les ennemis, qui est vn grand priuilege.

Les Lieutenans generaux des armées sont mis pour y tenir la place du Roy, la personne duquel il n'est pas bon de hazarder, comme plusieurs accidents nous ont fait cognoistre; & ceux-cy sont mis en leur lieu pour commander

aux
perfe
Les
Fran
grace
timer
dante
ges pa
rité, r
celle q
repre
fant pr
ne va d
peut di
dray pa
grand M
leur est
Ains
cley de
Roy He
les Cheu
ceux des
Il rest
Paris, ou
Pairs, ou
Le pr
Laon, p
Sens, Aux
Bassigny
Tierry so
le Mans,
chelle, M
Rion, & C
cours de la
selon l'ord
Dans P
quatre Co
reilortisse
Royaux de
Comte Ro
Lieutenan
Gens du Ro
les Commi
tant à cheu
signations
tiltre d'Offi
te. Le Cha
bien que si

aux armées, & auoir pareille autorité que le Roy auroit, s'il y estoit en personne.

Les Gouverneurs des Prouinces, qui doiuent estre en assez bon nombre en France, à cause de son estenduë, auoient autrefois le pouuoir de donner des graces, octroyer droicts de foires, & marchez, annoblir les roturiers, & legitimer les bastards, & auoient droit d'euoquer par deuant eux les causes pendantes par deuant les Iuges ordinaires. Mais Louys XII. reuoca ces priuileges par vn Edict, & aneantit ceste puissance. Ils ont bien encore grande autorité, mais la Iustice ordinaire ne depend aucunement d'eux, ains seulement celle qui gist en chose appartenantes à la guerre; & bien que le Gouverneur represente le Roy, si est-ce que s'il est question d'un citoyen, ou autre, ne faisant profession des armes, ce n'est à luy à le punir, ains à l'ordinaire, & l'appel ne vadenant luy, ains par deuant la Iustice établie és Cours. Le mesme se peut dire des Lieutenans generaux pour le Roy aux Prouinces. Je ne m'estendray pas sur les charges des Colonels de la Caualerie, & infanterie, & du grand Maistre de l'artillerie, veu que le nom fait assez voir la puissance qui leur est donnee.

Ainsi que l'ordre de l'Estoille auoit esté institué par le Roy Jean, de mesme celuy de saint Michel fut institué par le Roy Louys XI. à Amboise. Et le feu Roy Henry III. fut autheur de celuy du saint Esprit, qui dure encor, & dont les Cheualiers iouissent d'aussi beaux, & mesme plus grands priuileges, que ceux des autres ordres.

Il reste maintenant à voir qu'elle est l'estenduë de la Cour de Parlement de Paris, où les Cheualiers de l'Ordre ont seance, mais non pas voix, s'ils ne sont Pairs, ou Princes du sang. xxvii.

Le premier Bailliage qui est sous le Parlement de Paris, c'est la ville de Laon, puis celuy de Rheims, puis Amiens, Abbeuille, Bologne, Senlis, Sens, Auxerre, Troyes, Vitry en Parthois, Chasteau Thierry, Chaumont en Bassigny, Meaux, & Prouins, dont les deux derniers, de mesme que Chasteau Thierry sont compris au pays de Brie. Il y a apres Melun, Poictiers, Angers, le Mans, Tours, Blois, Bourges, Orleans, Chartres, Angoulesme, la Rochelle, Montfort, l'Amaury, Lyon, Moulins, saint Pierre le Monstier, Rion, & Orillac en Auvergne, puis la ville, & Preuosté de Paris, apres le discours de laquelle il faudra voir les autres, mais selon les Prouinces, & non selon l'ordre que j'ay mis icy.

Dans Paris vous auez le siege Presidial du Chastelet, où il y auoit vingt-quatre Conseillers, par l'Edict de l'an 1560. du Roy Henry II. A ce Presidial ressortissent le siege de la Preuosté, & Vicomté, la conseruation des priuileges Royaux de l'Vniuersité de Paris, les anciens ressorts de ladite Preuosté, Brie Comte Robert, & la Ferré Aleps. Il y a d'auantage au Chastelet le Preuost, ses Lieutenans civil, criminel, & particulier, le Conseruateur des priuileges, les Gens du Roy Procureur, & Aduocat, les Greffiers tant civil que criminel, & les Commissaires de la ville. Pour le seruice de ce Chastelet il y a des Sergens tant à cheual, qu'à verge, qui executent les adiouremens, & donnent les assignations ordonnees par les Iuges, comme enuoyez par le Roy, & portans tiltre d'Officiers, & la marque du Roy en vn escusson des armoiries de France. Le Chastelet a charge de ce qui concerne la police de toute antiquité; si bien que si les boulangers, ou autres qui vendent marchandise de bouche,

font fautes en leur estat, les Commissaires y ont l'œil dessus, & c'est au Preuost de Paris à punir telles fautes.

Quant à la Cour de Parlement de Paris, dont les Princes du sang naissent Conscillers, il falloit selon le nombre ancien qu'il y eust cent hommes, à sçauoir les douze Pairs de France, les terres desquels sont du ressort de ladicte Court, puis huit Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy, puis quatrevingts Conscillers, y compris les quatre Presidens, à sçauoir quatre Clercs, & quarante laiz, entre lesquels sont l'Euësque de Paris, & l'Abbé de saint Denys, puis les deux Aduocats du Roy, & le Procureur general. Mais ce nombre est maintenant augmenté de beaucoup, la grande quantité des affaires estât cause de la pluralité des Iuges. Les moindres offices de la Court sont les quatre Notaires, & Secretaires, le Greffier Ciuil, le Greffier Criminel, le Greffier des representations, & les Huissiers. Tout ce corps est diuisé en six Chambres, dont la premiere est la grande Chambre que l'on nomme autrement la Chambre dorée, la Tournelle, qui est celle où se plaident les matieres Criminelles, la grande Chambre des Enquestes, la petite Chambre des Enquestes, la Chambre nouvelle, & la Chambre du Domaine. Vous voyez encores dans l'enclos du Palais les Requestes de l'Hostel du Roy, la Chancellerie, les Requestes du Palais, le Bailliage du Palais, la Chambre des Maistres des Eaux, & des Forests, à laquelle ressortent trois cens Officiers de trois cens sieges des eaux, & Forests de ce Royaume; la Connestablie, & Marschaussée de France à la table de Marbre, la Chambre des Comptes, celle du Tresor, la Chambre des Monnoyes, la Cour des Aydes, des Esleuz, le siege de l'Admirant à la Table de Marbre, & la grande Panetiere de France.

Les sous-bailliages du Chastelet de Paris sont Poissy, saint Germain en Laye, Tornan en Brie, Corbeil, Monlehery, & Gonnefle en France.

Sous le Parlement de Paris sont les sieges de Justice principaux qui s'enfuient.

Premierement en la ville de Laon siege presidial, où par l'Edict du Roy Henry II. il y deuoit auoir dix Conscillers, & vn Greffier d'appeaux. Et doiuent ressortir audit siege presidial aux cas de l'Edict, la ville de Laon, les Sieges de saint Quentin, Ribemont, Noyon, Couffy, Chauny, Soissons, Guise, Peronne, Mondidier, & Roze.

Plus en la ville de Rheims autre siege presidial, où il y doit auoir huit Conscillers, & vn Greffier d'appeaux par ledit Edict, que nous suiuons tousiours. Et à ce siege presidial doiuent ressortir le siege dudit Rheims, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, le siege de Chalons, Espernay, Fismes, la Comté des Vertus, & le Bailliage de Saudron.

En la ville d'Amiens il y a vn siege presidial, où sont sept Conscillers, & vn Greffier d'appeaux pour le Bailliage dudit Amiens.

En la ville d'Abbeuille autre siege presidial, où il y a sept Conscillers, & vn Greffier pour la Seneschauſſée de Ponthieu.

En la ville de Bouloigne siege presidial, sept Conscillers, & vn Greffier pour la Seneschauſſée de Boulonnois.

En la ville de Senlis siege presidial, huit Conscillers, & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit siege de Senlis, les sieges, & ressorts de Compiègne, Clermont en Beauuoisis, Creil, Preuosté d'Angy, Chaumont en Vexin, Pontoise, Beaumont sur Oyse, Crespy, la Ferté Milon, & Pirrefous.

Laon

Rheims

Amiens

Abbeuille

Bouloigne

Senlis

le f
E
Ba
E
que
& C
Bar
Eru
Er
fier
neh
En
fier
sur M
En
Greff
En
sieg
Ferté
En
Prou
le Ch
tant q
A M
les sie
Milly
A Po
feiller
la con
gnen,
Comt
A A
vn Gr
gé, &
A Te
sieg
sur Y
Au
& vn
ual, B
haiz, S
A
les si
Bailli
de Par
Mont
A M

En la ville de Sens siege presdial, dix Conseillers, & vn Greffier, où ressort le siege de Villeneuve le Roy.

En la ville d'Auxerre siege presdial, sept Conseillers, & vn Greffier, pour le Bailliage dudit Auxerre.

En la ville de Troyes siege presdial, huit Conseillers, & vn Greffier, auquel siege ressortent le siege dudit Troyes, la conseruation des foires de Brie, & Champagne, pour autant qu'elle s'estend dans ledit Bailliage, les sieges de Bar sur Seine, Musly l'Euesque, la Ferté sur Aulbe, Nogent, & Pont sur Seine, Eruy le Chastel, & saint Florentin.

En la ville de Vitry en Parthois siege presdial, sept Conseillers, & vn Greffier, auquel siege presdial ressortent le siege dudit Vitry, les sieges de S. Menhoust, saint Disier, Rouuray, & Passenant.

En la ville de Chasteau Thierry siege presdial, sept Conseillers, & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit Chasteau Thierry, & les sieges de Chastillon sur Marne, Treffons, Ouchil chastel, & Milly S. Front.

En la ville de Chaumont en Bassigny siege presdial, sept Conseillers, & vn Greffier auquel siege ressortent ledit Chaumont, le Bailliage de Bar sur Aube.

En la ville de Meaux siege presdial, sept Conseillers, & vn Greffier auquel siege ressortent ledit Meaux, les sieges de Crecy, Coulommiers en Brie, & la Ferté Gaucher.

En la ville de Prouins siege presdial, sept Conseillers, & vn Greffier. Ledit Prouins, & les sieges de Sezanne Montreal Faut Yonne, Bray sur Seine, Ioy le Chastel, & la conseruation des foires de Brie, & de Champagne, pour autant qu'elle s'estend audit siege de Prouins; y ressortent.

A Melun siege presdial, sept Conseillers, & vn Greffier. Ledit Melun, & les sieges de Moret, Nemours, Chasteau landon, la Chappelle la Reyne, & Milly en Gastinois y ressortent.

A Poitiers siege presdial pour la Seneschauſſee dudit Poitiers, douze Conseillers, & vn Greffier. Et à ce siege presdial ressortent le siege dudit Poitiers, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, & les sieges de Lusignen, Chasteleraut, Montmorillon, la basse Marche, & le Dorat, Fontenay le Comte, Niort, Giuray, & saint Maixent.

A Angers pour la Seneschauſſee d'Anjou siege presdial, dix Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angers, & les sieges, de Saumur, Baugé, & Beaufort en la vallee.

A Tours siege presdial, huit Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges de Tours, de Chinon, Lodun, Langest, Amboise, Loches, & Chastillon sur Yndre.

Au Mans siege presdial pour la Seneschauſſee du Mayne, huit Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Mans, du Chasteau de Loir, Laual, Beaumont, sainte Susanne, Chasteau Gontier, la Fleſche, & Maine la Iuhaiz, Sable, & la Ferté Benard.

A Lyon siege presdial, huit Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Lyon, de la conseruation des foires dudit lieu, les Bailliages de Malcon, Forests, & Beaujolois. A Lyon il y a aussi la Cour de Parlement de Dombes qui s'y tient. Et maintenant le Forests, ressort à Monthillon.

A Molins siege presdial pour la Seneschauſſee de Bourbonnois, sept Con-

seillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Moulins, avec les ressorts selon l'erection qui en a esté faicte en Duché, & les sieges de la haute Marche.

S. Pierre le Montier A S. Pierre le Montier siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege du Bailliage dudit S. Pierre le Montier, compris Donzinois, Saucrains, Cusler, & le bourg S. Estienne de Neuers.

Rion A Rion siege presidial pour la Seneschauſſee du bas Auuergne, huit Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Rion, Montferand, Combraille, & Montaigu, Aigue perse, Clermont, & Montpensier.

Orillac A Orillac siege presidial pour la Seneschauſſee du haut pays d'Auuergne, huit Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Orillac, de S. Flour, Carlat, & Murat.

Blois A Blois siege presidial pour le Bailliage, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Blois, de Romorentin, Millansay, Chasteaudun, & le pays de Dunoy.

Bourges A Bourges siege presidial pour le Bailliage de Berry, huit Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Bourges, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, les sieges d'Ysloudun, Dun le Roy, Meun sur Yeure, & Concreſſant.

Orleans A Orleans siege presidial pour le Bailliage dudit Orleans, 12. Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Orleans, tant en Bailliage, qu'en Preuoſté, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, les sieges de Bois commun, Chateau Renard, Yenuille, Yeure le Chastel, le Neufucille aux Loges, Gien, Montargis, Lorriz, Meun sur Loire, & Baugency.

Chartres A Chartres siege presidial du Bailliage, dix Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Chartres, les sieges de Chasteauneuf, Thimerays, le grand Perche, & Perchegouet, Estampes, Dourdan, Nogent le Roy, Bonneual, & la iustice temporelle de l'Eglise Cathedrale de Chartres, & l'Abbaye dudit Bonneual.

Angoulesme A Angoulesme siege presidial de la Seneschauſſee d'Angoumois, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angoulesme, les sieges de Coignac, & Chasteauneuf.

La Rochelle A la Rochelle siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege de ladite Rochelle, avec le pays d'Aulnis, & les enclaves, & ressorts du gouuernement de ladite ville.

Montfort A Montfort l'Amaury siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Montfort, les sieges de Houdan, Manres, & Meuian.

Il y a encores quelques Presidiaux adioustez depuis le Roy Henry II. de mesme que le nombre des Conseillers est augmenté par le moyen de beaucoup d'Edicts de la creation de nouueaux offices.

La Normandie comprend sept Bailliages, qui sont sous le Parlement de Roüen, c'est à ſçauoir Roüen, Caux, Caën, Constantin, Eureux, Gisors, & Alençon. Le Roy Louys XII. erigea le Parlement de Normandie à Roüen, & y establi 4. Presidents, 28. Conseillers, 13. Clercs, & 15. laiz, 2. Greffiers, & vn Audiencier, avec les gens du Roy, 2. Aduocats, & vn Procureur general: mais depuis on a bien augmenté le nombre des Officiers de ceste Cour, de mesme que des autres du Royaume.

Outre la Cour de Parlement il ya à Roüen celle des Aydes, qui comprend

La iurisdiction des Esleus, instruce par le Roy Charles VII. & composee de deux Presidents, vnze Conseillers, vn Greffier, de deux Aduocats, & vn Procureur du Roy, trois Huiffiers, & vn Receueur & Payeur: & ceux-cy iugent diffinitiuement sur le fai& des Aydes, gabelles, tailles, creuës, dons, octroys, emprunts, estappes, & choses semblables. De ces Iuges dependent plusieurs Esleuz, Grenetiers, & Contrerolleurs, ayans leur iurisdiction à part, & outre les eslections de la Duché de Normandie y sont comprises les eslections de la Duché du Perche, de la Preuosté de Chaumont, & accroissement de Magny, y comprenant aussi Pontoise. Il y a pareillement à Rouën la cour du Bailliage, & le siege Presidial, & Vicomté, & Iurisdiction ordinaire, que ceux du pays nomment la Cohuë.

Pour venir au desnombrement plus particulier des Presidiaux, & Bailliages on met en premier lieu.

Le Bailliage de Caudebec; & apres

Le siege Presidial d'Eureux,

Le Bailliage de Gisors.

Le Bailliage d'Alençon.

Cecy est compris sous la Generalité de Rouën, où il y a bien vingt Vicomtez, & douze ou quinze bons sieges Royaux.

Le siege Presidial de Caën,

Le Bailliage de Constance.

Cecy est compris sous la Generalité de Caën, qui a sept Vicomtez, & quelques sieges Royaux.

Le Parlement de Tholose a sous luy les Presidiaux, Bailliages & sieges qui suyuent.

La Seneschaussée & Presidial de Tolose.

La Seneschaussée de Carcassonne,

La Seneschaussée de Villefranche en Rouergue.

La Seneschaussée de Cahors en Quercy.

La Seneschaussée de Tarbe en Bigorre.

Ces sieges sont compris sous la Generalité de Tolose, où il y a cinq bons sieges dependans du Seneschal de Quercy, & autres.

Le Presidial de Montpellier, la Cour des Aydes, & la Chambre des Comptes.

Le Presidial de Beziers.

La Seneschaussée & siege Presidial de Beaucaire, & Nismes.

Cecy est sous la Generalité de Montpellier où il y a quatre bons sieges.

Le Parlement de Bordeaux comprend les sieges suyuantz:

Le Presidial de Bordeaux.

Le Presidial de Perignoux.

Le Presidial d'Agén.

Le Presidial de Bazas.

Le Presidial de Lauues.

Le Presidial de Xaintes.

Quinze Iudicatures.

Le Parlement de Bourgogne a sous luy les sieges qui suyuentz:

Le Bailliage de Dijon,

Le Bailliage de Nuy;

- Le Bailliage de Beaune.
 Le Bailliage d'Auxonne.
 Le Bailliage de Saint Jean de Lons.
 Le Bailliage de Chaalon sur Saone.
 Le Bailliage de Mafcon.
 Le Bailliage d'Autun.
 Le Bailliage de Semur.
 Le Bailliage de Montceniz.
 Le Bailliage de Charrolles.
 Le Bailliage d'Auxois.
 Le Bailliage d'Analon.
 Le Bailliage d'Arnay le Duc.
 Le Bailliage de la Montagne.
 Le Bailliage de Bar sur Seine.
 Le Bailliage de Getz.
 Le Bailliage de Bellay.
 Le Presidial de Bourg en Bresse.
 Le Parlement de Bretagne contient sous luy les sieges qui suyuent.
 Le Presidial de Rennes.
 Le Presidial & Chambre des Comptes de Nantes.
 Le Presidial de Vannes.
 Le Presidial de Quimper & rentin.
 La Seneschauſſee de Ploruic.
 Six Iudicatures Royales.
 Le Parlement de Dauphiné feant à Grenoble a sous luy les sieges qui s'en
 suyuent.
 Le Bailliage de Grifuaudan à Grenoble.
 Le Bailliage de Vienne.
 Le Bailliage de Valence.
 La Seneschauſſee de Montelimar.
 Le Bailliage d'Ambrun.
 Le Bailliage de Gap.
 Le Bailliage de Nyons.
 Le Bailliage de Die.
 Le Bailliage de Crest.
 Le Bailliage de Chabeuil.
 Le Bailliage de S. Marcelin.
 Le Bailliage de Briançon.
 Au Parlement de Prouence on compte.
 La Seneschauſſee d'Aix, & pour le moins vingt sieges Royaux, & remarquez
 que toutes les villes de France ont leur Chambre des Comptes, excepté To-
 lose, & Rennes.

RELIGION DE FRANCE.

SAINCT Epiphane nous apprend que saint Luca presché la foy Chrestien-
 ne en France. Et S. Clement en la premiere Epistre contre les Juifs, escript
 qu'il enuoyera en Gaule par le mandement de S. Pierre à Jacques frere de no-

stre Seigneur. On tient que Crescence, Martial, Denys Arcopagite, Eleuthere, Aphrodisce, Rustique, & autres, prouignerent grandement la foy qu'on y auoit plantee, tellement que Tertullien dit, que de son temps beaucoup de nations des Gaules faisoient profession de la foy Chrestienne. Finalement tout le Royaume fut conuertty à la foy enuiron l'an 495. sous le Roy Clouis, dont l'histoire est assez cogneuë. Au reste la France contient 216. Dioceses, & entre icelles 14. Archeueschez, & 202. Eueschez, dont nous auons dicles **xxviii.** noms par cy deuant.

L'Euesché de Paris cõprend 600. parroisses ou clochers, cõpris les hameaux.
Le Diocese de Meaux comprend 410. parroisses, ou clochers, compris les hameaux.

Celuy de Chartres 609. parroisses, ou clochers.
Celuy de Soissons 380. parroisses, ou clochers.
Celuy de Beauuais 592. parroisses ou clochers.
Celuy de Noyon 404. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bolongne 460. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Amiens 498. parroisses, ou clochers.
Celuy de Rheims 1014. parroisses.
Celuy de Chaalons 360. parroisses, ou clochers.
Celuy de Troyes 509. parroisses, ou clochers.
Celuy de Sens 930. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Orleans 700. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Angers 668. parroisses, ou clochers.
Celuy de Tours 1035. parroisses, ou clochers.
Celuy de Poictiers 709. parroisses, ou clochers.
Celuy du Mans 451. parroisses, ou clochers.
Celuy de Lusion 213. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bourges 1260. parroisses, ou clochers.
Celuy de Neuers 211. parroisses, ou clochers.
Celuy de Limoges 411. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Angoulesme 411. parroisses, ou clochers.
Celuy de Clermont 306. parroisses, ou clochers.
Celuy de Lyon 411. parroisses, ou clochers.
Celuy de Mascon 307. parroisses, ou clochers.
Celuy de Chaalon 420. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Autun 1300. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Auxerre 460. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Erez 960. parroisses, ou clochers.
Celuy de Senlis 211. parroisses, ou clochers.
Celuy de Roien 1338. parroisses, ou clochers.
Celuy de Caën 509. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Alençon 390. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Eureux 355. parroisses.
Celuy de Nantes 385. parroisses, ou clochers.
Celuy de Rhenes 450. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vannes 405. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bayeux 211. parroisses, ou clochers.
Celuy de Seez 213. parroisses, ou clochers.

si uoyent.

uy les sieges qui s'en

s Royaux, & remarquez
s Comptes, excepté To-

A N C E.

resché la foy Chrestienne
contre les Iuifs, escrit
re à Jacques frere de no-

Celuy de Constance 319. parroisses ou clochers.
 Celuy d'Auranches 362. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Trignee 307. parroisses, ou clochers.
 Celuy de S. Malo 314. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Quimpercorentin 202. parroisses.
 Celuy de Xaintes 291. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Perigueux 302. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Langres 960. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Bordeaux 918. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Montauban 414. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Tarbe 292. parroisses, & clochers.
 Celuy d'Ax 259. parroisses.
 Celuy de Bazas 504. parroisses, ou clochers.
 Celuy d'Auchs 768. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Bayonne 349. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Cahors 422. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Tolose 1152. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Castres 412. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Carcallonne 319. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Narbonne 972. parroisses, ou clochers.
 Celuy d'Agen 629. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Beziers 306. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Montpellier 491. parroisses, ou clochers.
 Celuy d'Agde 77. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Mirepoix 89. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Nismes 509. parroisses, ou clochers.
 Celuy de S. Paul 62. parroisses, ou clochers.
 Celuy de la Vaur 114. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Mandé 209. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Viuiers 155. parroisses.
 Celuy d'Alby 309. parroisses.
 Celuy de Rhodéz 219. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Vabres 500. parroisses, ou clochers.
 Celuy de S. Pons 482. parroisses, ou clochers.
 Celuy de S. Flour 202. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Leduec 203. parroisses.
 Celuy de Rieux 500. parroisses, ou clochers.
 Celuy d'Alets 168. parroisses, ou clochers.
 Celuy de S. Ligier 125. parroisses, ou clochers.
 Celuy du Puy 428. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Vienne 800. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Valence 325. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Gap 204. parroisses.
 Celuy d'Ambrun 211. parroisses.
 Celuy de Die qui est maintenant joint à Valencé 147. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Briançon 170. parroisses, ou clochers.
 Celuy de Digne 185. parroisses, ou clochers.
 Celuy d'Aix 800. parroisses, ou clochers.

Celuy

de
 ste
 Car
 me
 cet
 ain
 Et
 na
 jour
 cher
 du R
 leme
 ter c
 cog
 ctair
 renou
 cice
 pra
 uoien
 de ram
 Il se
 l'Eglis
 qui en

P
 Clo
 Mer
 Chil
 Clou
 Chil
 Car
 ent le R
 rut sans
 Clou
 50. ans.
 Arib
 Chil
 187.
 Clou
 Dago
 Clou

Celuy de Sisteron 200. parroisses, ou clochers.

Celuy d'Arles 311. parroisses, ou clochers.

Celuy de Marseille 280. parroisses, ou clochers.

Outre les parroisses, il y a en France vn fort grand nombre d'Abbayes, & de Priurez, dont les vns ont esté ruynéz durant les guerres, les autres subsistent encore.

La France est diuisee en deux sortes de Religion. Les vns suyuent l'Eglise Catholique, Romaine: les autres s'arrestent à l'opinion de Caluin. Au commencement on a employé le fer, pour exterminer ceux qui s'attachoiēt à cette nouvelle secte. Mais pour vne teste qu'on coupoit il en sortoit sept, ainsi que d'vne hydre.

Et mesme on s'opiniastra iusques là tant d'vn costé que d'autre qu'on donna des batailles, où toutesfois ceux de la nouvelle opinion se trouuerēt toujours les plus foibles. Et neantmoins ils ne perdirēt iamais courage, & tâcherent de tenir tousiours bon, nonobstant tous les Edicts qui les chassoient du Royaume, ou qui les rendoient incapables de tenir aucuns offices. Finalement nostre Roy a considéré que tous estoient ses subiects, & a voulu traiter comme Pere tous ceux qui viuoient sous son obeyssance. Et ayant recognu par les choses passées, que tant plus on trauiilloit les nouveaux Sectaires, tant plus ils se roydissoient, & endurcissoient en leur opinion, il a renouuellé l'Edict de Pacificatiō, fait par ses predecesseurs, par lequel l'exercice de la Religion pretenduë est permis en France aux lieux où il a esté jadis pratiqué, & la Messe a esté remise aux lieux d'où ses ennemis plus forts l'auoient chassée. Et les plus aduisez estimēt que c'est le parfait, & vray moyen de ramener les esgaréz à la Bergerie.

Il seroit maintenant à propos de discourir des priuileges, & libertez de l'Eglise Gallicane, mais il y en a des liures entiers auxquels ie renuoye ceux qui en desireront sçauoir quelque chose.

LES ROYS DE FRANCE.

P H A R A M O N D.

Clodion le Cheuelu, regna 20. ans, mourut l'an de nostre salut 447.

Merouée regna 12. ans, & mourut l'an 459.

Childeric I. regna 26. ans, & mourut l'an 484.

Clouis premier Roy Chrestien, regna 30. ans, & mourut l'an 514.

Childebert, fut Roy de Paris, & les autres freres regnerent ailleurs.

Car Clotaire fut Roy d'Orleans, & Clodomir de Soissons, & Theodoric eut le Royaume de Mets, & d'Austrasie. Ce Childebert regna 45. ans, & mourut sans enfans l'an 559.

Clotaire Roy d'Orleans succeda à Childebert au Royaume de Paris, regna 50. ans.

Aribert, ou Cherebert Roy de Paris.

Chilperic fils du susdit Clotaire premier, regna 23. ans, & mourut l'an 587.

Clotaire II. regna 44. ans, & mourut l'an 631.

Dagobert I. regna 14. ans, & mourut l'an 645.

Clouis, appellé par quelques vns Louys regna 26. ans, & mourut l'an 662.

- Clotaire III. regna 4. ans.
 Childeric 12. ans.
 Theodoric regna 14. ans, & mourut l'an 693.
 Clouis III. regna 4. ans.
 Childebert II. regna 18. ans, & mourut l'an 715.
 Dagobert II. regna 4. ans.
 Clotaire IV. regna 2. ans.
 Chilperic II. regna 5. ans.
 Theodoric II. regna 15. ans, & mourut l'annee 741.
 Childeric III. qui fut depose par Pepin, & mis en vn monastere.

Seconde Lignee depuis Pepin iusques à Hue Capet.

- Pepin regna XVIII. ans, & mourut l'an 768.
 Charles le Grand, autrement Charlemagne, mourut l'an 814. apres auoit regné 46. ans.
 Louys I. du nom surnommé le Debonnaire regna 26. ans, & mourut l'an de grace 840.
 Charles II. regna 38. ans, & mourut l'an 879.
 Louys II. dict le Begue, regna 2. ans, & mourut l'an 881.
 Louys, & Carloman bastards Roys ensemble, dont Louys mourut à la chasse de la main d'vn de ses gens, & Carloman aussi courant apres vne fille mourut brisé par son propre cheual l'an 885.
 Charles III. regna 5. ans, & mourut l'an 891.
 Eude regna 9. ans, & mourut l'an 899.
 Charles le Simple regna 27. ans, & mourut l'an 926.
 Raoul regna seul 2. ans, & mourut à Auxerre l'an 936.
 Louys d'Outremer regna 27. ans, & mourut l'an 956.
 Lothaire regna 31. an, & mourut l'an 986.
 Louys V. regne vne seule annee, & en luy fuit la seconde Lignee.

Les Roys depuis Hue Capet iusques à Philippe de Valois.

- Hue Capet regna 9. ans, & mourut l'an 996.
 Robert regna 34. ans, & mourut l'an 1031.
 Henry I. regna 30. ans, & mourut l'an 1060.
 Philippe I. regna 49. ans, & mourut l'an 1109.
 Louys le gros VI. du nom regna 28. ans, & mourut l'an 1137.
 Louys VII. regna 43. ans, & mourut l'an 1179.
 Philippe Auguste Dieudonné regna 43. ans, & mourut l'an 1223.
 Louys VIII. regna 4. ans, & mourut l'an 1227.
 S. Louys IX. de ce nom regna 43. ans, & mourut l'an 1270.
 Philippe III. regna 15. ans, & mourut l'an 1285.
 Philippe IV. dict le Bel regna 28. ans, & mourut l'an 1313.
 Louys X. ne regna que dix-huict mois, & mourut l'an 1315.
 Philippe le Long regna 5. ans, & mourut l'an 1320.
 Charles le Bel IV. du nom regna 7. ans, & mourut l'an 1328.

Phili
 Iean
 Char
 Char
 Char
 Louy
 Char
 Louy
 Fran
 Henr
 Fran
 Char
 Henr
 branche
 Henr
 le decez
 droict
 Louys.
 dompté
 La Fran
 desirero
 que, qui
 ennemy
 fant pou
 Louy
 tenebres
 HENR
 l'innocé
 continu

Les Roys depuis Philippe de Valois iusques à LOVYS XIII.
à present regnant.

Philippe de Valois regna 22. ans, & mourut l'an 1350.
 Iean regna 14. ans, & mourut l'an 1363.
 Charles V. regna 16. ans, & mourut l'an 1380.
 Charles VI. regna 42. ans, & mourut l'an 1422.
 Charles VII. regna 38. ans, & mourut l'an 1460.
 Louys XI. regna 23. ans, & mourut l'an 1485.
 Charles VIII. regna 14. ans, & mourut l'an 1497.
 Louys XII. regna 17. ans, & mourut l'an 1514.
 François I. regna 32. ans, & mourut l'an 1547.
 Henry II. regna 13. ans, & mourut l'an 1559.
 François II. mourut l'an 1560. ayant regné 16. mois.
 Charles IX. regna 14. ans, & mourut l'an 1574.
 Henry III. regna 14. ans, & mourut sans enfans l'an 1589. & la race de la
 branche Royale de Valois defaillit en luy.
 Henry le Grand 4. de ce nom, Roy de Nauarre, fut fait Roy de France par
 le decez de Henry III. comme le plus proche de la Couronne, estant forty en
 droicte ligne de Louys de France, Conte de Clermont en Beauuoisis, fils de S.
 Louys. Il a d'opté tout ce qui s'opposoit à ses iustes pretentions, & s'est apres
 dompté luy-mesme en pardonnant à ceux qui s'estoient bandez contre luy.
 La France n'en eut iamais vn semblable, & ceux qui viendront apres nous
 desireront à bon droict le retour du regne d'vn si puissant, & si bon Monar-
 que, qui a fait viure son peuple en repos, ses voyfins en assurance, & ses
 ennemys en continuelle crainte. Il a regné 21. ans, & mourut l'an 1610. laif-
 sant pour successeur, son fils.
 LOVYS, XIII. que Dieu nous a donné comme vn Soleil leuant sur nos
 tenebres: & comme vne belle & vifue Image de cét incóparable Monarque
 HENRY LE GRAND: Et faut croire que son Regne qui a commencé par
 l'innocéce de son aage, sera vn Regne de pieté, de Iustice, & de paix, que Dieu
 continuera de combler de ses benedictions comme il a commencé.



DISCOVRS DE LA MONARCHIE D'ESPAGNE.

SOMMAIRE.

DENOMBREMENT en general de tous les Estats qui sont sous le Roy d'Espagne. 2. Description & partition tant ancienne que moderne de l'Espagne, & comme elle est auourd'huy diuisee en trois Gouvernemens. 3. Topographie de la Catalogne; de l'Arragon; de Valence; de Murcie; de Grenade; de l'Andaluzie, où est le Desroict de Gibraltar appellé anciennement Desroict d'Heracles; de l'Estremadure; des deux Castilles; de Galice; de la Biscaye; de Guipuscoa; de la Nauarre (où est traité de l'injuste usurpation de ce Royaume par Ferdinand sur la Princesse Catherine de Nauarre) de Portugal. 4. L'Espagne abondante en mines d'or & de vis argent, en fontaines medicinales chaudes & froides, en ebenaux d'incroyable vitesse, fruiets de toute sorte, chair, & poissons d'enorme grandeur: Temperature de l'air de chaque pays. 5. Le naturel & mœurs tant des anciens Espagnols que de ceux de ce siecle. La façon de leurs habits, leurs exercices, & leur maniere de viure. 6. Richesses d'Espagne en quoy consistene. Quel est le trafic qui se fait par tous les ports, & principalement à Lisbone: Avec vne sommaire deduction du Renenu que tire le Roy d'Espagne de tous Estats & Royaumes. 7. Quelles sont ses forces qui maintiennent vne si grande Monarchie, tant sur mer que terre ferme; à celle fin est descrit l'appareil d'vne armee Naualle Espagnolle, dressée contre la Roynie d'Angleterre, & les Pays bas reuoltez, en l'an 1588. 8. Forces terrestres Espagnolles quelles. La valeur de l'Infanterie. Le nombre de Canalleries entretenu ordinairement en tous les Estats. Les fortresses basties sur les frontieres. 9. Authority du Roy d'Espagne en ses Royaumes, & le nombre des Conseils, avec lesquels il gouverne ses Estats. 10. Navigations ordinaires Espagnolles, & quel ordre y est establi. 11. De la Religion, & choses qui concernent l'Eglise d'Espagne. Combien il y a d'Archeueschez & Eueschez, la valeur & renenu d'vn cbacun d'iceux. 12. Genealogie des Roys d'Espagne. Et la succession des Roys Gotbs en tout le Royaume d'Espagne. 13. Liste des Roys qui ont regné en Portugal. 14. Description des Isles de Maiorque, & Minorque, & autres: Et comme elles sont venues à la Couronne d'Espagne. Du Royaume de Naples, Sicile, L'Isle Sardaigne, L'Etat de Milan, les Isles Canaries, l'Isle Mozambique, l'Isle Ormus, l'Isle de Dien, la ville de Daman, l'Isle Goa, & au-

Org
nem
Sicila



quable
Le
d'Espa
Minor
leur po
signific
d'Afrie
douze,
il tient e
qui sont
lan: que
Portuga
saincte M
guierelo
sept Isles
Il possede
iusques à
meilleur
Malaca.
rabie heu
Daman,
mes de C
la coste q
est toute
le port de
mesme q
longue d
Isles celle
ne, à cau
mourut.
monde.
Nort son
les seules
fort gran
Quan
stoyant la
de Presqu

des contrées des Indes & du Nouveau Monde. Finalement est proposé un estat des Revenus que le Roy d'Espagne tire par an, de ses Royaumes de Portugal, de Naples, de Sicile, d'Arragon, &c. & de tous ses autres Estats.



FIN de n'embrouiller pas le Lecteur, & ne luy faire chercher tous les Estats qui sont sous le Roy d'Espagne en divers endroits de ce liure, j'ay pensé qu'il seroit plus à propos de mettre icy tout à la fois toutes les terres qu'il possède, & apres en avoir fait le denombrement en general, considerer distinctement les particularitez plus remarquables.

Le Roy d'Espagne possède auiourd'huy en l'Europe tous les Royaumes d'Espagne, le Royaume de Naples, l'Estat de Milan, les Isles de Majorque, & Minorque, d'Euze, de Sicile, & de Sardaigne. En Afrique il possède le meilleur port qui y soit sur la mer Mediterranee, c'est à sçavoir Marzalcabil, qui signifie Grand port; & encore les places d'Oran, & de Melille, & le Pignon d'Afrique. Il a outre ce hors du Destroit les Isles Canaries, au nombre de douze, dont il y en a sept principales. Et à cause de la Couronne de Portugal il tient en la mesme Afrique les importantes places de Sette, & de Tanger, qui sont les clefs du Destroit, voire mesme de nostre mer, & de l'Ocean Atlantique, & hors du Destroit Nazagan. Il a encor eu avec le Royaume de Portugal les Isles Azores, dont les principales sont la Tercere, saint Michel, sainte Marie, l'Isle du Pic, & S. George. Il tient aussi saint Port, & non guiere loing de là, l'Isle de Madere, grande, belle, & riche. Davantage il a les sept Isles du Cap verd, & sous la ligne Equinoctiale l'Isle de saint Thomas. Il possède encor toute la coste d'Afrique, qui s'estend depuis le Cap d'Aguere, jusques à celuy de Guardafu. En Asie à cause de Portugal il tient presque les meilleures places de sa coste Occidentale; c'est à sçavoir Ormus, Diu, Goa, Malaca. Le Royaume d'Ormuz comprend sous luy vne bonne partie de l'Arabie heureuse, & l'Isle de Baaren qui est fort grande. Il possède encor là pres Daman, Bazin, & Zanaa, outre Ciaul, & les forteresses qui sont aux Royaumes de Cananor, & de Cochin, & encor à Colan. Il tient aussi presque toute la coste qui s'estend depuis Daman jusques à la ville de Melipur, veu qu'elle est toute aux Espagnols, ou leurs ayns, horsmis Calicut. L'Isle de Manar, & le port de Colomban, en l'Isle de Zeilan appartient encor aux Espagnols, de mesme que quarante Isles des Philippines, dont la principale se nome Luzo, longue de plus de 200. lieues, mais estroicte. On compte encor entre ces Isles celle de Vendenao, Tandara, qui est nommée par excellence la Philippine, à cause que ce fut la premiere qu'on descouvrit, & Cebe, où Magellan mourut. L'autre partie des Estats du Roy Catholique consiste au nouveau monde. Le tout est diuisé en Isles, & en terre ferme. Les Isles de la Mer du Nord sont en si grand nombre qu'on ne le sçait jusques à present, veu que les seules Lucaines surpassent le nombre de quatre cens. Celle de Borichen est fort grande, comme aussi lairaique, la Cube, & l'Espagnolle.

Quant à la terre ferme l'Espagnol possède actuellement tout ce qui va cotoyant la Floride, la nouvelle Espagne, & le Lucatan, & encor toute la grande Presque-isle Meridionale jusques au Cap de Californie, voire mesme jus-



DE
HIE

ont sous le Roy d'Espa
rne de l'Espagne, &
ographie de la Catalo-
Andaluzie, où est le
es; de l'Estremadure;
Nauarre (où est traité
cesse Catherine de Na-
le visargent, en fontai-
teisse, fruités de toute
vir de chaque pays. 5. Le
e. La façon de leurs
d'Espagne en quoy consi-
alement à Lisbone: Avec
de tous Estats & Royau-
Monarchie, tant sur mer
avalle Espagnolle, dres-
l'an 1588. 8. Forces ter-
bre de Canallerie entre-
sur les frontieres. 9. Au-
Conseils, avec lesquels il
s, & quel ordre y est esta-
Espagne. Combien il y a
ann d'iceux. 12. Genealo-
nt le Royaume d'Espagne.
iption des Isles de Major-
à la Couronne d'Espagne.
e Milan, les Isles Canaries,
Daman, l'Is. Goa, & au-

ques à Quiuire; veu que les Castillans ont fait iusques là leur descouuerre, Il possède encor cette partie du Peru qui est entre la riuiere de la Plata, ou de l'argent, & Maragnon, & comméce depuis Panama, & cecy s'appelle Bresil, Il tient encor le Peru; & le Royaume de Mexique.

Voyons maintenât en particulier les choses plus considerables qui sont en cette Monarchie, & parlons premierement de l'Espagne où est la demeure ordinaire des Princes.

11. L'Espagne, qui est la premiere partie de terre ferme qu'on trouue pres de l'Afrique, au delà du Destroit de Gibraltar, est bornée du costé du Leuant des monts Pyrenees, qui s'est endent depuis Fontarabic, qui est en la Prouince de Guipuscoa iusques au Cap de Creuz, qui est au commencement de Cataloigne entre Roses, & Colibre. Elle a pour borne du costé du Midy la mer Mediterranee, qu'on nomme communemét la mer du Leuant, qui commence entre l'Espagne & l'Afrique, & se joint apres à l'Ocean, depuis le Destroit de Gibraltar iusques au cap de saint Vincent. Elle a du Couchant la mer Oceane, depuis ce Cap de saint Vincent iusques à celuy qu'on appelle de Fin de terre, & du costé du Nort la mesme mer l'enferme, depuis le Cap de Fin de terre iusques à Fontarabic. Les monts Pyrenees ne sont estendus de droict fil autour de l'Espagne, ains vôt faisant vne figure tortuë, de sorte que le chemin d'vne extremité de ces Monts à l'autre seroit de plusieurs iournees; au lieu que du costé de la Frâce, il n'est pas si grand, ny si fascheux, & difficile de la moytié. Ces montagnes vont par la Nauarre & Ronceuaux, le long du val de Salazar, & val de Ronoal iusqu'à Hisaia, qui est la derniere borne du Royaume de Nauarre, puis elles passent en Aragon par les monts de Iaca iusques au Destroit de Cataloigne, & iusques à la pointe du Cap de Creuz, où elles prennent fin en la mer Mediterranee; y ayant depuis Fontarabic iusques à ce Cap, enuiron quatre vingts lieuës. La plus grande estenduë d'Espagne est: du Cap de Creuz iusques au Cap de S. Vincent, & cet espace est de 275. lieuës, tellement que toute l'Espagne peut contenir en son circuit enuiron six cens & vingt lieuës Espagnoles, dont la chacune comprend quatre milles ou enuiron d'Italie; de sorte que ces lieuës reuiendroient à deux mille quatre cens quatre-vingts milles d'Italie, pourueu qu'on fist ce chemin par terre, d'autât que par mer il s'en faudroit beaucoup qu'il y eust vn si grand espace.

Les Romains ont autrefois diuisé l'Espagne en citerieure, où celle qui estoit par deça; c'est à dire qui estoit plus proches des terres de l'Empire Romain, c'estoit celle qui est entre le fleuue Ebre, & les monts Pyrenees. Mais l'Vltérieure ou celle d'au delà estoit celle qui se trouuoit esloignée des terres de l'Empire, c'est à dire qui s'estend depuis la riuiere d'Ebre iusques au Destroit de Gibraltar. Elle fut apres diuisée en trois Prouinces, c'est à sçauoir en Betique, Tarracoisoise, & Lusitainne, par les Romains mesmes qui y establirent quatorze Iurisdictiones, dont la Tarracoisoise en comprend sept, comme la plus grande de trois, la Lusitainne trois, la Betique quatre. Et cette diuision dura iusques au tēps d'Attila. Mais depuis le Royaume de Grenade, l'Andaluzie, & la Betique ont succédé à l'Estremadure, Aragon, Castille, Nauarre, & les autres petits Royaumes à la Tarracoisoise; & le Portugal, & Royaume d'Algarbe à la Lusitainne.

Or on diuise auourd'huy l'Espagne en trois gouuernements, ou Royaumes, c'est à sçauoir d'Aragon, de Castille, & de Portugal. L'Aragon contient

Catalo.
Castille
l'auie, G
de Naua
pays. Le
ce que l
Bresil, &
Oren
la Catalo
avec la F
engagee
gois, & p
promelle
Naples.
à Salses, l
de la mer
cellaires
re capable
Barcelon
Vich, Car
image mi
marine or
grâde par
toutes fois
de la riuiere
des Cartag
nomme Fu
apres vers
ce plus de
moyen des
que de l'au
à ce qui es
cheure l'is
on voit To
ont presqu
d'ou vient
de l'Ebre et
lence, & de
L'A. R
nent les m
du Midy la
mieux dire
nasca, & la
principale
on a esga
y voit au
gollé.
Quât au P

Cataloigne, Valence, Majorque, Minorque, Sardaigne, Sicile, & Naples. Castille comprend Biscaye, Leon, les Asturies, Galice, l'Estremadure, l'Andaluzie, Grenade, Murcie, & les deux Castilles, avec les Canaries, le Royaume de Nauarre, l'Etat de Milan, le Nouveau monde, les Philippines, & autres pays. Le Portugal comprend le Royaume d'Algarbe, le Portugal mesme, avec ce que les Espagnols ont en la Guinee en Ethiopie, & ce qu'ils tiennent au Bresil, & aux Indes & plusieurs Isles.

Or en commençant la description, la premiere chose qui s'offre à moy c'est III. la Catalogne, qui s'estend depuis Salles iusques à la riuere d'Ebre, & confine avec la France. S'enfuyt Perpignan qui est en la Comté de Rossillon, qui fut engagée par Iean Roy d'Aragon pour beaucoup de milliers d'escus aux François, & puis renduë au Roy d'Espagne par Charles VIII. par le moyen de la promesse qu'il tira que l'Espagnol ne l'empescheroit pas en son entreprise de Naples. Cette Comté s'estend entre deux bras des monts Pyrenees, d'ou l'un va à Salles, l'autre à Colibre, que les anciens nommoient Illiberis. Sur le riuage de la mer, ou pres de là on voit diuerses places, avec leurs ports, plustost necessaires qu'alléurez, pource qu'ils sont subjects à diuers vêts, & ne sont guere capables. Il y a Elne, Colibre, Rosas, Empurie, Palamos, Blancos. Mais Barcelonne est la ville Capitale de Cataloigne. On voit dans le pays Girons, Vich, Cardone, Vrgel, Montherrat, mont d'incroyable deuotion pour vne image miraculeuse de la sacree Vierge, mere de Dieu. Mais retournant à la marine on voit au delà de la riuere Lobregato, Tarragone, ville d'ou la plus grãde partie de l'Espagne prenoit son nom: & combien qu'elle soit sans port, toutesfois elle est en assiette fort commode. On trouue apres l'emboucheure de la riuere d'Ebro, renommee pour auoir esté la borne des Romains, & des Cartaginois. Il naist pres de la mer de Biscaye, aupres d'un lieu qui se nomme Fuentibre, & courant quelque peu vers les monts Pyrenees, tourne apres vers le Leuant, & puis vers le Midy, & il n'y a presque riuere, qui face plus de tours, ny qui serpente dauantage. Cette riuere se grossit par le moyen des riuieres qui naissent au pied desdits monts, & s'y rendent: veu que de l'autre costé elle ne recoit que le Bibile, si l'on a seulement esgard à ce qui est digne de consideration. Et cette riuere fait en son emboucheure l'Isle d'Alfaques retraiete des Corsaires. Mais enfuyant son cours on voit Tortose belle ville, & en bon pays. Au reste les riuieres d'Espagne ont presque tous par maniere de dire les bords fort hauts, & les lits bas, d'ou vient qu'on y nauige mal aysemēt, on se sert toutesfois vn peu des eaux de l'Ebre en Aragon, & de quelques petites riuieres aux Royaumes de Valence, & de Grenade.

L'ARAGON a pour ses bornes du Leuant la riuere de Cinga, du Po-
nent les monts de Moncate, & de Moline, du Nort la riuere d'Ebro, &
du Midy la montagne de Brabance. On voit en ce Royaume, ou pour
mieux dire en cette Prouince d'Espagne les villes de Iaca, Huesca, Ver-
nasca, & la place de Moson, renommee pour les Cours qui s'y tiennent. La
principale ville du pays c'est Sarragosse, la plus belle ville d'Espagne si
on a esgard à la beauté des ruës, & à la magnificence des Palais. On
y voit aussi Calatajut, qui doit tenir le premier rang apres Sarrago-
sse.

Quat au Royaume de Valence il tire son nom de la principale ville, & est borné

du costé d'Orient de la mer Mediterranee; du Nort de l'Arragon, de l'Occident de la vieille, & nouvelle Castille; & du Midy du Royaume de Murcie. Il a deux bonnes villes, c'est à sçauoir Horiuela & Valence, on compte en ce Royaume enui ron vingt & deux mille familles de Mores.

Quant à ses fleuues, les principaux sont Guadalauiar, qui veut dire eau pure, & claire qui passe pres de Valence, & Xucar, que les anciens ont nommé Sucron, d'où prend son nom le Sein, ou Golphe de Sucron, qui s'estéd depuis la petite Isle d'Alfaques iusques au Cap Martin. Le port de ce Royaume c'est Alicant, nommé par les anciens Illice, d'où prend son nom le Golphe cõpris entre le Cap Martin, & le Cap de Palos.

Murcie a pour ses bornes les confins d'Alicante, & le Cap de Gates, & a peu de lieux peuplez, & ceux qu'on y voit sont de peu d'importance. Murcie est la principale ville. En ce Royaume est le port de Cartagene, qui est le meilleur qui soit en Espagne sur la mer Mediterranee, pource qu'il y a viz à viz vne petite Isle, qui l'assure des vents, & le dessend de l'impetuosité de la mer, qui y rompt sa furie. Aussi André Dorie disoit, qu'il tenoit trois ports fort alliez en la mer Mediterranee, c'est à sçauoir celui de Cartagene, & Iuiller, & Aonst. La ville est peu de chose, & mal bastie.

Le Royaume de Grenade s'estend depuis Vere iusques à Malaga, & l'on voit icy de quelle importance est l'Agriculture, veu qu'au temps que les Mores y dominoient, cette cõtree estoit extremement habitee, & pleine de toute sorte de biens. Les collines estoient reuestuës de vignes, & d'arbres fructiers, les vallees, & les plaines abõdoient de grains, & de iardins, & les villes de gés, & de viures; au lieu que maintenant il n'y a guere de gés, & le pays, rapporte fort peu, à cause qu'õ y exerce moins qu'aparauât l'Agriculture. La ville de Grenade ressemble à vne grenade ouuerte, veu qu'elle contiët deux collines, que on peut presque nômer deux môtagnes, qui sont diuisees par vne vallee, par laquelle passe le Bare. Et cette ville est diuisee en quatre parties differentes d'assiette, qui se nôment Grenade, Sierra del sol, ou montagne du Soleil, Albayzin, & Antequeruele. Les marchâds, & les gentils hommes habitent principalement à Grenade, qui est la principale, & il y a vne Eglise d'admirable Architecture. Il y a le lieu qu'on nôme Alcaçar, qui represente vne petite ville, ayant dix portes. Il y a l'Alhanbre, Palais des Roys Mores, qui pour raison de son artifice, & pour la multitude de ses fontaines peut estre mis entre les miracles du monde. Mais sur tout son assiette est merueilleuse, pource qu'elle a au dessous du costé du Leuât la ville; du Midy les montagnes neigeuses, & du Nort vne grãde pleine. Quant aux autres parties il n'est pas à propos d'en parler pource qu'il n'y a rien de rareté. Toute la ville a de circuit enuiron sept milles, & est entourée de murailles avec vn grãd nombre de tours. Quelques vns y en mettēt iusques à mille. En ce Royaume on voit encor la ville de Guadix à 9. lieuës loing de Grenade. Les autres lieux considerables sont Ronde, Maluelle, Velez, Vere, Mochatar, Guascar, Baze, Codbo, & Loche sur la riuere du Genil. On voit à sept lieuës de Grenade le chasteau d'Alharc. Les lieux maritimes plus importants de ce Royaume sont Almerie, & Malaga, pres duquel lieu il y a vn fort grand nombre de villages. Ferdinand Roy d'Arragon, & de Castille acheua de conqueir ce Royaume avec la ville l'an 1490.

L'Andaluzie s'estend presque depuis le commencement du Destroit de Gibraltar, iusques au fleuue de Guadiane. Elle est presque à la porte de la

mer M
icy de
cette P
ordina
mer M
jour pa
l'appell
au Tem
dont l'
que, &
stoient
tins non
nomme
cause d'
peu de
de la terr
ferme en
n'auoit p
Latins G
du temps
que Strab
ny en ma
pta quelq
ailleurs q
de, & l'on
qu'entre
laisserent
le voisina
& la terre
le Septen
blant vn
attendre
de la mer
dalquibir
coup d'eg
ce. Au te
mille vill
coup sign
La riuere
cette ville
deur, & p
dre belles
le. De l'au
bre de Ser
forte que
pte, toute
soit, qu
gos, qui

mer Mediterrance par le moyen du deſtroit de Gibraltar, de qui nous dirons icy de ux mots, quoy qu'il appartienne pluſtoſt au Royaume de Grenade qu'à ceſte Prouince. Ce deſtroit a donc ſept milles de largeur avec le flux & reflux ordinaire de la mer Oceane, qui entrant pas ceſte porte ſ'acquierr le nom de mer Mediterrance, & ſ'eſtéd de là iuſques aux dernieres bornes de la mer Major par l'eſpace de 3700. milles, & en enuironne plus de dix mil. Les Grecs l'appelloiét deſtroit d'Hercule, à cauſe de deux colonnes de bronze qui eſtoiét au Temple d'Hercule, ou comme les autres veulent à cauſe de deux môtagnes, dont l'vne nommee Calpe eſt en Eſpagne, & l'autre nommee Abile en Afrique, & qui ont eſté miſes en reputation par les Poètes, qui ont eſcrit que c'eſtoient des colonnes plantees par Hercule pour borne de ſes voyages. Les Latins nomment auſſi ce deſtroit Gaditain à cauſe du voiſinage de l'Isle de Caliz nommee des Latins Gades. Les Mores luy ont donné le nom de Gibraltar, à cauſe d'un chasteau qu'ils baſtirent au deſſous de la montagne de Calpe, qui a peu de tour, mais eſt ſi haut qu'il repreſente de loing vne Isle ſeparee du reſte de la terre. Or ayant paſſé le deſtroit on trouue l'Isle de Caliz, loing de terre ferme enuiron 700. pieds, à laquelle eſtoit conjoincte vne autre petite Isle, qui n'auoit pas plus de 200. pas de circuit, & toutes les deux eſtoient appelees des Latins Gades. En la plus grâde qui reſte aujourd'huy il y a vne ville qui eſtoit du temps des Romains des plus nobles & plus riches d'Eſpagne. Tellement que Strabon eſcrit qu'elle ne cedoit à aucune ville de l'Empire ny en grandeur ny en magnificence, ny en nombre d'habitans de marque; veu qu'on y compta quelquesfois cinq cents Cheualiers Romains, qu'on ne trouua nulle part ailleurs qu'à Padoué. Maintenant il ſ'en faut de beaucoup qu'elle ſoit ſi grande, & l'on la peut pluſtoſt mettre entre les celebres abords des marchands, qu'entre les villes magnifiques. Les Mores la ruinerent, & les Corſaires ne la laiſſerent pas remettre. Mais il n'y a choſe qui luy porte plus de dommage que le voiſinage de Seuille qui attire tout le trafic de la mer de Ponent. Entré Caliz & la terre ferme il y a vn fort bon port nommé Porto-Real, & plus auant vers le Septentrion il y en a vn autre nommé de Sainte Marie. De là en ſoublant vn petit cap on trouue le port S. Lucar où les nauires ſ'arreſtét, ou pour attendre le vent ſ'ils veulent aller en haute mer, ou bien pour attēdre le reflux de la mer Oceane ſ'ils veulent aller à Seuille qui eſt ſur le bord du fleue Guadalquivir à main gauche. Ceſte ville a enuiron ſix milles de circuit, & beaucoup d'Egliſes & de Monafteres magnifiques, & de belles ruës & grandes places. Au temps que le grand Ferdinand prit Seuille on comptoit autour 20. mille villages ou hameaux, mais aujourd'huy le nombre n'en eſt pas de beaucoup ſi grand. Toutefois on y cōpte encor 200. places fermees de murailles. La riuere de Guadalquivir, qui veut dire en Arabe grâde riuere, faiſt port à ceſte ville; & veritablemēt elle merite bien ce nom de grâde & pour ſa grandeur, & pour la bonté de ſes eaux fort propres à la teinture des draps, & à rendre belles les perſonnes. La marée monte encor deux lieuës au deſſus de la ville. De l'autre coſté de la riuere on void Triane qui eſt vn fort plaiſant membre de Seuille. Or combien que le Soleil ſ'y face ſentir exceſſiuement, en telle ſorte que les bleds d'alentour y ſont meürs en Aueil, de meſme qu'en Egypte, toutesfois il y a tant de rafraichiffements, que le Roy Ferdinand diſoit, qu'il falloit demeurer en temps d'Eſté à Seuille, & en Hyuer à Burgos, qui eſt vne ville fort froide, mais où il y a de merueilleuſes deſſen-

ces côtes le froid. Outre Seuille il y a encor en Andaluzie plusieurs autres villes les places importantes; mais la principale c'est Cordoue, iusques à laquelle on peut voier sur Guadalquivir, ou sur de grâds ou sur de petits bateaux. C'est vne ville d'un grand circuit, mais où il y a peu de maisons à cause du grand nombre des iardins. Il y a tout auprès force chasteaux & places, dont Lorene en est vne. Iaën est aussi ville remarquable, & qui a meritè que les Roys d'Espagne s'en disent Seigneurs entre leurs autres titres. Elle a en sa diocèse Vbede, Boëse, Anduar places assez considerables. Il y a encor Almaden & Marchene, dont la premiere est le lieu de l'ordre d'Alcantare en la Diocèse de Courdone, & Marchene est un lieu sur les confins de Grenade & d'Andaluzie. *L'Estremadura* s'estend depuis Ville-Reale iusques à Bajados, & depuis Sierra Morena iusques au Tage. On y void sur la riuiere de Guadiane qui la traaverse les villes de Bidadjos & de Meride. Et l'on void icy vne chose remarquable, qui est que ceste riuiere coule l'espace de quinze lieues sous terre sans se monstter, iusqu'à tant qu'elle paroist de nouueau pres de Medelin, lieu renommé pour la naissance de Fernand Cortez qui conquesta Mexique. En ce pays est l'image de nostre Dame de Guadalupe, où l'on void un grand abord de toute sorte de perfonnes.

Les deux Castilles sont presque semblable en assiette, sinon que la nouvelle a plus de pleine que la vieille, & elles sont diuisees l'une de l'autre par quelques montagnes qui commencent aux confins de la Nauarre, & trauesent presque toute l'Espagne iusques à la mer. La ville capitale de la nouvelle c'est Toledo, & de la vieille Burgos. Toledo est grande ville assise en un lieu esleué, & l'on y monte ou descend tousiours. Elle peut auoir de tout enuiron quatre milles; mais elle ne semble pas si grande qu'elle est à cause de l'inegalité de son assiette. Elle est enuironnée de tous costez de montagnes sinon d'une part, a ses rues estroites, & ses maisons espailles, & plus belles dedans que dehors. Elle a 23. quartiers, & 17. places. Elle est enuironnée de trois costés du Tage qui court au bas, & d'où l'eau est tiree en haut dans la ville par un moyen que trouua laque Cremonois. Pres de Toledo on descouure vne plaine qui est fort plaisante aux lieux où l'on conduit l'eau du Tage. On trouue du costé du Nôrt de Toledo la ville de Madrid demeure des Roys d'Espagne. On void au deçà de la Guadiane cité Royale, & sur la riuiere Calatraue, d'où tirèt leur nom certains Cheualiers d'Espagne; & au deçà du Tage on void Couque, & Ocagne, renommee par ses gands; & sur la riuiere on void encor Alcantare, d'où prend son nom un autre ordre de Cheualiers; & au dessus de Madrid on void Alcalade Henarez. Mais passant à la vieille Castille on y void Burgos sa ville capitale, comme i'ay dit cy dessus. Ceste ville est ancienne & bien bastie, mais elle a ses rues estroites, & est entourée de montagnes qui causent que les iours y sont plus courts que la latitude du lieu ne porte; pour ce qu'ils luy retardent le matin les rayons du Soleil, & les luy desrobent le soir auât l'heure qu'il s'en deueroit retirer, & pour ceste cause l'air y est extremement froid. On void là entre autres choses l'Eglise Metropolitaine faite a uec grâd artifice, parce qu'en mesme temps on y chante l'Office en cinq chappelles, sans aucun empeschement ou destourbier. Il y a un Crucifix fort ancien qu'on tient auoir esté fait par Nicodeme. Il y a un conuent de Religieuses qu'on nomme Vuelgues qui sont au nombre de 150. toutes de maisons nobles. Ceste ville debat de la ptesence & primauté avec celle de Toledo, & aux Cours ou assemblees d'Espagne, ce debat ne pouuât estre terminé, le Roy Ferdinand s'aduila de les cōtenter toutes deux: de sorte qu'il fit parler la ville de Burgos, disant qu'il par-

leron
l'ama
du N
re, &
sur la
lais m
Orfev
ont fa
sieurs
de ne la
ny a e
mains
uier d
& assez
au dess
me, qui
Mores
ce rava
des que
& verit
auec vn
Galice
cipaleme
à Comp
institua
d'Espagn
ordonna
Vous vo
Asturie
ville est
auec bea
d'algos d'
s'auance
Firo. La
ries. Ses
seaux. Il
mesme
siette fo
là, à caus
Guipus
ria, & B
uarre, la
ville M
La N
Metrop
de ving
deux pa
presque
sur les

seroit pour celle de Toledo. On void apres sur la riuere Tormes, & puis Salamanque où il y a vne fort renommee Vniuersité, & l'on void au delà du costé du Nord Medina del Campo, ville riche & de grand trafic, & apres cela Zamore, & Valladolid, l'une des plus agreables villes qu'on puisse voir, qui est assise sur la riuere de Pisnergue, bien bastie, avec de belles & grâdes ruës, & des palais magnifiques. Il y a plusieurs arts, & entre autres vn grand nombre de bôs Orfevres. Ceste ville s'est accruë & s'embellit par la demeure que les Roys y ont faite. Au Leuant de Salamanque on void Auile, Segouie, Siguëce, & plusieurs autres villes & places, dont le desnombrement seroit ennuyeux. Mais ie ne laisseray pas en arriere Sorie, appellee par les anciens Numance: veu qu'il n'y a eu ville au monde qui ait fait plus de mal & d'ennuy aux armées des Romains plus long tēps & avec vn plus petit nombre de personnes. Entre la riuere de Pisnergue & la riuere d'Ezla on void Medina del rio place marchande & assez pres de là Palence. Mais en sortant hors des confins de Castille on void au dessous des montagnes des Asturies la ville de Leon capitale d'un Royaume, qui fut ainsi nommé du temps de la conquête de l'Espagne faicte par les Mores. Ce fut là que les Roys d'Espagne firent leur premiere demeure apres ce rauage, & ceste inondation des Mores; & de-là ils les contraignirent avec des guerres continuelles de 800. ans de s'en retourner finalement en Afrique; & veritablement les Roys & les Gentils-hommes d'Espagne s'employèrent avec vne extreme ardeur & resolution à ceste entreprise.

Galice est comprise entre la riuere Auie, & la mer Occane. Ce pays est principalement renommé pour le corps de S. Jacques protecteur d'Espagne qui est à Compostelle. Alfonso 9. ayant surmonté miraculeusement Miramamolin, institua l'ordre des Cheualiers de S. Jacques, qui est le plus honorable ordre d'Espagne. Ceste Prouince a vn tresbon port à la Corougne, où Charles V. ordonna que le trafic des espicerics s'y feroit; ce qui ne reüssit pas apres. Vous voyez aussi en ce pays Bayone, Pontuedre & Ribadeo lieux maritimes.

Asturie s'estend depuis la riuere de Ribadeo iusques à S. André: Sa principale ville est Ouiedo, où se sauuerent au temps des Arabes les Gots qui resterent avec beaucoup de reliques de Saints. C'est de-là que tirent leur origine les *Hindalagos* d'Espagne. Il y a aussi en ce pays la ville de Santigliane. Ceste Prouince s'auance fort vers le Nord avec le Promotoire Scytique, aujourd'huy Cap de Firo. *La Biscaye* est bornée de la Nauarre, de Guipuscoa, de la mer, & des Asturies. Ses principales places sont S. André avec vn port capable de force vaisseaux. Il y a encor Laredo, qui est vne bonne place, avec vn port capable, de mesme que Portugalette. La capitale ville de Biscaye c'est Bilbao en vne assiette fort commode. Dans le pays on ne void que des maisons esparées, çà & là, à cause que l'aspreté des lieux ne souffrent pas que plus de gens y demeurent.

Guipuscoa a pour les bornes la riuere de Vidofone ou Vidorso, Alduida, Hurria, & Beryuia, & separe la France de l'Espagne, les monts Pyrenées, la Nauarre, la Biscaye, & la mer Occane. Ses places sont Deuia, Oria, S. Sebastien ville Metropolitaine, Fontarabic, & le Passage & Tolofette.

La Nauarre est assise entre la riuere d'Ebro & les monts Pyrenées. Sa ville Metropolitaine c'est Pampelune; les autres sont Stelle qui en est esloignée de vingt milles, & Tudele; & aussi Lugrogne & Calahorre. Ce Royaume a deux passages vers le Bearn. Ce qui reste au Roy de France peut estre estimé presque la sixiesme partie du Royaume, qui a esté injustement usurpé sur les Roys de Nauarre, & appartient de droit au Roy de France

à present regnant, comme à celuy qui descend de Catherine de Nauarre Comtesse de Foix & de Bigorre, & Princesse de Bearn. Le mal proceda de ce que ceste Princesse ayant espousé Iean fils d'Alain Duc d'Albret, qui prit le party de Louys XII. Roy de France, & l'assista contre les Venitiens, Espagnols & Alemans, & mesme contre le Pape Iules II. le Pape irrité, comme si les Royaumes estoient à sa disposition, apres auoir excommunié le Roy de Nauarre, mit son Royaume en interdict, & l'abandonna à Ferdinand, qui s'estant rendu maistre de Pampelune & presque de toute la Nauarre, a transporté aux siens ceste injuste vsurpation, qui ne peut plus estre de l'ogé du rec. Ceux qui sont descendus de Iean ont retenu le nom avec vne petite partie du Royaume: & l'ay trouué à propos de mettre icy leur descende.

Iean fils d'Alain Duc d'Albret. Sa femme Catherine de Nauarre

Henry d'Albret Roy de Nauarre, Comte de Bear, de Foix, de Bigorre, & d'Armagnac. Sa femme Marguerite de Valois sœur de François I. Roy de France.	Charles qui meurt pres de Naples sans enfans.	Quelques fils.
---	---	----------------

Ieanne d'Albret Reyne de Nauarre. espouse Antoine de Bourbon.

Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre.

————— L O U Y S XIII. Roy de France & de Nauarre. —————
 Maintenant que nous auons couru tout ce qui est riere la couronne de Castille & d'Aragon, il est à propos de retourner arriere, & de voir le Portugal. Ce Royaume nommé à autres fois Lusitanie & Espagne vterieure, a pour ses bornes du costé du Nord les riuieres de Mingo & d'Auie insqu'à la ville de Ribadanie qui est sur le bord de l'Auie: de ce costé il regarde la Gallice: & de là entizant vers le Leuant vne ligne iusques à la Mirande assise sur le Duero, de là encor vers le Midy: il faudra pour prendre ses bornes tirer presque tout droit iusqu'à l'emboucheure de la riuiere d'Ante: & de ce costé-là il confine avec la Castille, l'Estremadure, & l'Andaluzie, & du Midy & de l'Occident il a pour sa borne la mer Atlantique ou de Ponent. Ce Royaume a de tout enuiron huit cens soixante & dix neuf milles, ou selon quelques vns huit cens cinquante, & en a de costé de mer 470. Il est long & estroit, & assis pour la plus grande partie sur la mer Occéane: il est long de 320. milles, & large de 60. & est diuisé en deux Royaumes, dont l'vn retient le nom du tout, l'autre s'appelle Algarbe, mot Arabiq, qui signifie partie Occidentale. L'vn est diuisé de l'autre par vne ligne qu'on doit tirer imaginaiement d'Alcotin à Odechere, qui sont deux Chasteaux, dont l'vn est assis sur la mer de Ponent, l'autre sur la riuiere de Guadiane. L'Algarbe est vers le Midy, & Portugal vers le Nord. Il passe par ce Royaume beaucoup de belles & grandes riuieres, comme la Guadiane, le Tage, le Mondegue, le Duero, le Migno qui ont presque toutes de l'or meslé parmy leur sable. Guadiane passe par le Portugal l'espace de sept lieues, le Tage 18. & le Duero 28. & le diuisé de la Castille.

L'A
 & Lag
 cent di
 & quel
 sçauoir
 Golphe
 Duero
 ge, par
 fort gro
 ples del
 s'estend
 fces en v
 du tout
 en garni
 ue à l'cu
 monter à
 bre, où il
 autre for
 raude, Po
 pas vne E
 soubv vn
 de voir q
 qu'on tie
 terres. O
 Comtes, y
 gala ou d
 nombre
 & le Mig
 diane, est
 vn peuple
 qui il con
 qu'à pres
 treprises
 sieurs au
 gens, à l'a
 esloigne
 ple qui y
 d'Afriqu
 avec deg
 pour cest
 Emanue
 de pied, &

L'Es
 L est pi
 pare auc

L'Algarbe contient les villes de Tauile, Lagos, Silues, & Fare; dont Tauile, & Lagos ont d'assez bons ports; outre lesquelles (passé le Cap de saint Vincent dit des Anciens, sacré promontoire) il y a encores celuy de Villeneufue, & quelques autres qui sont petits. Le Portugal a trois fort bons ports, c'est à sçauoir celuy de Setubal à vingt milles loing de Lisbonne vers le Midy, en vn Golphe long de trente milles, & large de trois: celuy de la Cité de Port, que le Duero fait, & celuy de Lisbonne qui est le plus grand, & qui est fait par le Tage, par lequel on entre quinze, voire vingt milles auant dans terre, avec de fort gros vaisseaux: & Lisbonne au jugement de tous, est la ville la plus peuplée de la Chrestienté apres Paris. Elle contient cinq collines, entre lesquelles s'estend la plaine iusques au fleuue. Elle peut faire vingt mille maisons, diuises en vingt-cinq parroisses. En la plus haute colline on void vn Chasteau du tout ancien, qui n'est fort qu'à raison de son assiette. Il n'y a point de soldats en garnison, & ce lieu sert seulement de prison aux gens de qualité. On trouue à l'emboucheure du Tage Cascais, où les vaisseaux attendent la maree pour monter à Lisbonne, ou le vent pour faire voile. Les autres Citez sont Coymbre, où il y a vne bonne Vniuersité, fondée par le Roy Iean III. (& il y en a vne autre fondée par le Cardinal Henry, qui fut depuis Roy) Lamego, Viseo, Miranda, Porto, Portalegre, Guarda, Leira, Eluas. Et quoy que Bragance n'aye pas vne Eglise Cathedrale, toutesfois elle iouyt du priuilege de Cité, & est sous vn Duc si puillant, & si riche, qu'il semble que c'est chose monstrueuse de voir qu'en vn si petit Royaume il y ait, outre le Roy, vn si grand Prince; veu qu'on tient qu'un tiers du peuple du Royaume luy est subiect, & est dans ses terres. Outre ce Duc il y en a encores deux autres, vn Marquis, dix-huict Comtes, vn Vicomte, & vn Baron. Outre les Citez on compte que le Portugal a ou des Chasteaux, ou d'autres places fermées de murailles, iusques au nombre 470. & d'auantage, qui sont pour la plus grande part entre le Tage, & le Migne. La partie du Royaume qui est entre le Tage, & la riuere de Guadiane, est peu peuplée; mais celle qui est entre le Duero, & le Migne, contient vn peuple innombrable, mais pauure, & plus semblable à celuy de Galice, avec qui il confine, qu'aux Portugais: Ce Royaume fut iadis beaucoup plus peuplé qu'à present, & cela vient du grand nombre des loingtains, & grandes entreprises du Bresil, de l'Ethiopie, des Indes, de Malacca, de Malucco, & de plusieurs autres Isles, où il s'est perdu, & se perd encores tous les ans beaucoup de gens, à l'aller, ou au retour, & outre ce il y en a tant qui s'arrestent en ces lieux esloignez, que le Portugal en demeure desnudé d'hommes. Le nombre du peuple qui y estoit, a peu estre recogneu en ce que le Roy Iean passa à l'entreprise d'Afrique avec quarante mille hommes; & ceste entreprise fut pouruiue avec de grandes forces par Alphonse cinquiesme, qui fut surnomé Africain pour ceste raison. Mais depuis que les Indes furent descouuertes, le Roy Emanuel enuoya à l'entreprise d'Azamor vne armee de vingt mille hommes de pied, & trois mille cheuaux.

QUALITE' DV PAYS.

LESPAGNE en beaucoup de lieux n'est point cultiuee à cause du fond qui est pierreux, ou pour les solitudes mal plaisantes: toutesfois si on la compare avec l'Afrique, elle est beaucoup plus fertile, pour ce qu'elle n'a pas de si

Nauarre Com-
eda de ce que
i prit le party
Espagnols &
me si les Roy-
by de Nauarre;
s'estant rendu
porté aux siens
Ceux qui sont
u Royaume: &

rine de

Quelques file-
les.

de Nauarre.
couronne de Ca-
oir le Portugal. Ce
re, a pour ses bor-
à la ville de Riba-
allice: & de là en-
sur le Duero, de là
irer presque tout
costé-là il confine
& de l'Occident il
aume a de tout en-
quelques vns huict
stroit, & assis pour
milles, & large de
om du tout, l'autre
ale. L'vn est diuisé
Alcorin à Odeche-
de Ponent, l'autre
& Portugal vers le
des riuieres, comme
ui ont presque tou-
Portugal l'espace de
stille.

grandes chaleurs. L'Espagne en plusieurs lieux rapporte assez de tout ce qui est nécessaire à l'homme, comme froment, vin, fruits, huile, bestail, lin, fer, & metaux, miel, & cire, & a des eaux qui nourrissent le poisson, & autres choses semblables. Elle n'est pas tant moleste des vents que la France, & l'air n'est infecté de brouillards, & de marests pestilents. L'or, l'argent, & le bon fer ne se trouvent point en autre lieu en telle abondance, qu'en Espagne. On ne fouit pas tant seulement l'or aux mines, mais encores qu'ad les fleuves enflent par les pluyes, ils produisent du sable d'or, & principalement le fleuve du Tage. On a trouué autresfois en Espagne des fragments de pur or de la quantité de demie liure. Il ya en diuers lieux de ce Royaume des fontaines chaudes, & froides, qui ont vne vertu admirable pour guarir diuers maladies. Il n'y a point faute de bestail en Espagne, & non seulement il ya force bestes priuees, mais aussi grand nombre de lauages. Sur tout elle est estimee pour les cheuaux qu'elle produit, qui sont de si grande vitesse, que l'on a dit qu'ils estoient engendrez du vent. Elle n'a pas beaucoup de bestes nuisantes, si ce ne sont les conils qui fouissent la terre, & gastent les racines des plantes, & font beaucoup d'autres dommages. Les fleuves qui coulent en Espagne, coulent tout doucement; à raison de quoy ils ne gastent pas les terres par leur impetuositè. Ils ont aussi abondance de poisson, d'autant que la mer leur en enuoye beaucoup. L'air y est generalement bon, & est froid vers le Nort, & les Pyrenees, & temperé vers la mer Oceane, & la nostre. Elle porte des fruits de toute sorte, & en si grande abondance, qu'elle en pouruoit presque toutes les contrees Septentrionales, principalement d'olives, oranges, citrons, figues, & choses semblables. La chair y est de fort bon goust, principalement celle du mouton, & du pourceau. On ne scauroit dire combien il ya de bon poisson aux lieux maritimes, principalement d'Andaluzie, de Portugal, de Galice, & de Biscaye. Strabon escrit que vers le destroit de Gibraltar les Tons s'engraissent estrangement du gland qui tombe dans la mer des chefnes qui en sont proches. Et le Reuerend Pere Louys de Grenade a escrit, que l'annee 1575. la force de la mer icitta en la coste de Penique, lieu de Portugal, vn poisson long de 40. brasses, & large de 15. pieds, & si gros, que deux hommes assez grands, l'un estant d'un costé, & l'autre de l'autre, ne se voyoient presque pas: les bouts de la queue auoient d'interualle cinq brasses. Et l'annee 1578. la mer enuoya en la plage de Valèce vn veau marin long de cét pieds. Et quelquesfois en la coste de Biscaye on void des Baleines de telles grandeurs, que l'on en tire 200. bottes d'huile. Mais pour retourner encores à ce que la terre porte, elle abonde de poix, de l'escarlata, de jonc, lin, chanure, vis argent, fauon de pierre, de tormentine, & d'alun. Plin fait estat de l'airain des Monts Marians, qui se nomment aujourd'huy *Sierra Morena*. Il ya aussi assez grande quantité de bonnes, & fines laines. Mais pour venir aux particularitez, la Cataloigne est generalement sterile, & plus abondante en fruits qu'en grains, & a plus d'arbres sauuages, que de bonnes plantes. Pres de Vich le pays est alpre, & à demy desert. Pres de Tortose il ya vn assez bon terroir.

En Aragon pres des monts Pyrenees, on marche des iournees entieres sans trouuer aucuns habitans; toutesfois il ya quelques vallees qui portent assez de fruit, & de grain, & l'eau fait de grands effects en tous les lieux par où elle passe. Pres de Calatajud il ya vn bon air, le pays y est de bon rapport; il ya force beaux iardins, & lieux peuplez.

Val
roir e
abond
demen
quiar
veur d
noim
Finistr
plusieu
Le R
d'impo
bien per
ment en
Qua
ment la
sent par
le pays d
nir des p
tout y ca
qu'on vo
estoit iuf
il ya vne
veue. Pre
& aux mo
peaux.
Pres d'
sains, &
passé vn r
frio, ou ri
vallee, to
Il n'y a
luzie, ny
est tel, qu
l'escuyer
principal
que c'est
on void
entre aut
terroir es
dins, & fo
vne bon
pesant en
peut, &
court à l'
auec lesq
les gaste,
fumees, &
l'argent

Valence a l'air le plus temperé, & plus agreable de toute l'Espagne: son terroir est plein de iardins, & lieux extremement plaisants, où il vient grande abondance de riz, de succres, de grains, & de fruiçts; & ce pays respond grandement aux qualitez de celuy qui est autour de Naples. Quant aux riuieres qui arrosent ce Royaume de Valence, les principaux sont Gualdalaviar, qui veut dire eau pure, & claire, qui passe pres de Valence, & Xucar, qui fut iadis nommé Sucron. Ce pays a des mines d'argent à Buriol, d'or à Loder, de fer à Finistrar, & à Iabee, d'albastre à Piacent, d'alun, de chaux, & de plastre en plusieurs lieux.

Le Royaume de Murcie est fort peu peuplé, & ce qui s'y trouue est de peu d'importance; pource que les montagnes sont assez alpres, & les plaines sont bien peu arrosées d'eau, & par consequent steriles, à cause qu'il pleut rarement en tout l'Espagne.

Quant à Grenade c'est vn des plus fertils terroirs d'Espagne, principalement là où le Genil, & le Darre passent; pource que ces deux riuieres arrosent partie d'elles mesmes, & partie aussi avec l'ayde, & industrie des habitans le pays d'autour de Grenade; & par ce moyen seruent grandement à y faire venir des plantes, des fruiçts, des herbes, & des grains en abondance; mais sur tout y causent la grande quantité de bestail, de succres, & des meilleures soyes qu'on voye. Les Mores qui en furent chassés l'an 1492. disoient que le Paradis estoit iustement en la partie du ciel qui respond à Grenade. Du costé du Nort il y a vne grande plaine si fertile, qu'il n'est pas possible de le croire sans l'auoir veü. Pres du fleuue Genil il y a vne plaine fort agreable, & de grand profit, & aux montagnes qui en sont proches, on y paît vn grand nombre de troupeaux.

Pres d'Alhame il y a des bains, qui donnent vn grand plaisir à ceux qui sont sains, & font vn grand bien aux malades, & pres de ces bains d'eau chaude il passe vn ruisseau extremement froid, qui pour ceste occasion se nomme *Rio frio*, ou riuiere froide. Malaqua a tout son terroir partie en plaine, partie en vallee, tout plein de fruiçts.

Il n'y a partie en Espagne qui porte plus de fruiçts, & de grains, que l'Andaluzie, ny où il y ayt plus de troupeaux, principalement de cheuaux; & ce pays est tel, qu'on le peut nommer à bon droit, le grenier, le fruiçtier, la caue, & l'escuyerie d'Espagne, & mesme la voliere; veu qu'elle a tant d'oyseaux, & principalement de ceux que nous appellons griues, qui sont tres-excellétes; que c'est chose incroyable presque à celuy qui n'y a pas esté. Autour de Seuille on void vne grande quantité de fruiçts, d'huiles, de vins, & de grains. Il y a entre autres choses vn bois d'oliuiers qui dure 30. lieues. Pres de Cordoue le terroir est de grand rapport, & l'on y void vn grand nombre de beaux iardins, & force eaux, qui le rendent entierement agreable. Pres d'Almaden il y a vne bonne mine de vis argent, qui est vn metal liquide; mais qui surmonte en pesanteur ceux qui sont fermes, il s'attache à l'or toutes & quantes fois qu'il peut, & le separe de tous les autres metaux; & lors qu'il n'y a point d'or, il court à l'argent, & le purge des meslanges de la terre, de l'airain, & du plomb avec lesquels il s'engendre. Il ne se soucie nullement des autres metaux, ains les gaste, les ronge, & les perce, & s'enfuit: & il se resout immediatement en fumee, & de fumee il retourne en son estre. En ces mines d'Almaden il y a de l'argent vis de deux sortes, l'excelléte est celuy qui sort des pierres rompuës, &

est nommé vierge ; celui qui est de moindre prix se trouue sous terre : mais l'un & l'autre est venimeux de sa nature. Et c'est ce qui fait que ceux qui le tirent, deuiennent en peu de iours passés, & decolorent, en telle sorte qu'ils semblent plustost personnes mortes que viuantes, & tremblent presque ordinairement, & viuent peu. Et ce vis argent a ceste particularité qu'il entre insensiblement iusques dans les os ; tellement que lors qu'on rompt quelques fois en Almaden les os des iambes des morts qui ont demeuré en terre quelques temps, il en sort vne bonne quantité de vis argent, ie parle de ceux qui ont travaillé aux mines. Les doreurs afin de se garantir du mal qui prouient du maniment du vis argent, ont accoustumé de tenir dans la bouche vn peu d'or tandis qu'ils travaillent, & lors qu'il en tirent ceste piece d'or, elle est toute conuerte de vis argent. Les rochers d'où on le tire sont rouges, à cause du vermillon qui est comme vn excrement de ces mines, & qui luy tient ordinairement compagnie. C'est ce qui a fait que Plin a mis pres d'Almaden des veines de vermillon, qui estoient alors fort estimees.

Aux enuiron de Marchene il naist des plus beaux, & meilleurs genets de toute l'Espagne.

L'Estremadure est le pays plus exposé au Soleil de toute l'Espagne ; si bien que comme on passe en Italie le bestail de l'Abruzze aux campagnes de la Pouille, quád l'hyuer arriue ; ainsi on le passe en l'Espagne des parties Septentrionales à l'Estremadure, où il fait vne chaleur excessiue en Esté, qui est cause qu'il n'y a pas de grandes villes. En tout l'espace du cours soubterrain de la riuiere de Guadiane, il y a de fort bons pasturages ; à raison de quoy on dit entre les autres merueilles d'Espagne, qu'il y a vne riuiere sur laquelle les troupeaux paissent. La terre de Guadacanal a eu grande reputation de nostre temps pour vne fort bonne veine d'argent qui s'y est trouuee.

La nouuelle Castille a plus de plaine que la vieille, & est plus au midy, & plus chaude : ceste-cy abonde plus en grains, & celle-là en bestail : ceste-cy est arrousee du Tage, & de plusieurs autres riuieres qui s'y rendent ; celle-là du Duero, qui grossit en telle sorte pour la grâde quantité des eaux qu'il reçoit, qu'il deuient le plus grand fleuue d'Espagne. Il est vray qu'à cause de son cours rapide, & de son liét estroit, enuironné pour la pluspart de precipices, & de rochers extremement droits, il n'est pas si commode pour la navigation, & n'ayde pas tant à la production des fruiçts, quel'Ebro, le Guadalquibir, & le Tage. Pres de Madrid on iouyt d'vn bon air, & de la comodité des bois propres pour la chasse. Pres de Valladolid on void vn terroir fertile en grains, chair, vins, & fruiçts de toute sorte.

La Galice est vn pays aspre, & qui n'a guieres d'eaux. Il y a de bons vins pres d'Orens : il s'y trouue assez de chasse, & de poisson aussi. Asturie est de mesme qualité que la Galice ; mais elle est encores plus aspre, & moins habitée.

Il ne vient que fort peu de vin en Biscaye, & en quelques lieux, principalement à saint Adrian on plante au lieu de vignes des pommiers, du fruiçt de lesquels les habitans font du cidre, qui est de difficile digestion ; mais d'vn goust agreable à celuy qui yest accoustumé. Elle a force bois, dont l'on fait des vaisseaux. En la mer de Biscaye on trouue grande quantité de poisson. Pres de Bilbao on fait du pain excellent, & il s'y trouue de la chair de fort bon goust. Tolosette a vne petite riuiere qui abonde en saumons, & en truites. Ce pays confine

con
des e
affie
Lesf
tie d
qu'o
Il ne
a du
entre
tout

FR
pit
de che
beste, e
de robe
Diodo
vn d'eu
& fro
accoust
femmes
qu'elles
de quan
achepté
froment
mé de s
& fort s
me on p
Troge d
stin. Pl
Strabon
geoient
de guerr
qu'ils au
ges tous
aux larre
Troge. E
mes de ch
qu'ils sau
pied à ter
Tite-Liu
leur cou
du trench
des salade
dit qu'ils

confine avec celuy d'Alaue, qui abonde en orge, & est assez agreable.

Quant au Portugal l'air y est bon, & est rafraischy à bon escient par le flux des eaux, qui est fort grand en toute ceste coste pleine de golphes de mer. Son assiette est pour la plus grande part montueuse, principalement en Algarbe. Les fructs de la terre y naissent en plus grande perfection, qu'en aucune partie de l'Europe. Il abonde en vin, miel, & huile; mais il a faute de froment qu'on y porte du Royaume de France, & de quelques pays Septentrionaux. Il ne manque pas de mines d'or, d'argent, & d'alun, ny de marbres blancs. Il y a du sel pour fournir le pays, & ses voisins: mais la partie du Royaume qui est entre le Tage, & la riuere de Guadiane, est peu habitee, & le pays est presque tout montueux, & sterile.

MOEVRS DES ANCIENS ESPAGNOLS.

FIRMIQVE nomme ceste nation pleine d'arrogance, & de vanterie; Vopiscus dit qu'elle est pleine de ruse, dispose de corps, sans repos, desire use de choses nouvelles: & Iustin dit qu'elle a des esprits plus approchans de la beste, que de l'homme. Les Espagnols vsoient anciennement, selon Diodore, de robes courtes, & noires. Iudore nomme ces habits Striges. Ptolomee, & Diodore les font propres, & disent qu'ils se plaisoient fort à estre nets: mais vn d'eux les blasme de ce qu'ils estoient si sales qu'ils lavoient tout leur corps, & frottoient leurs dents avec de l'urine. Strabon dit, que les femmes auoient accoustumé de s'exercer à l'agriculture, & autres œuures rustiques; & que les femmes accouchees seruoient leurs marys qui se mettoient dans le liêt ainsi qu'elles auoient fait l'enfant. Diodore nous apprend qu'ils mangeoient grande quantité de chair, faisoient leur breuuage de miel, & beuuoient du vignachepté, & non pris chez eux. Flote dit qu'ils vsoient d'vn breuuage fait de froment. Athenee met les Espagnols entre les peuples qui auoient accoustumé de s'enyrurer. Iustin les rend pleins d'vne grand esparagne, & abstinence, & fort sobres; tellement qu'encores qu'ils fussent extremement riches, comme on peut voir chez Athenee, ils beuuoient de l'eau, & mangeoient seuls. Et Troge dit aussi qu'aux iours de feste il n'y auoit entre eux nul appareil de festin. Pline escrit que de son temps ils vsoient de gland au second seruire: & Strabon dit qu'ils faisoient du pain de la farine du gland. Pline dit qu'ils mangeoient estans couchez par terre. Ils apprirent des Romains apres la seconde guerre Punique, à se laner d'eau chaude. Iustin, & Valere le grand disent, qu'ils auoient les corps disposez à souffrir la faim, & le travail, & les courages tous resolu à la mort. Seruius dit qu'ils estoient entierement addonnez aux larrecins, & voleries. Ils ayuoient plus la guerre que l'oyssuete, selon Troge. En la guerre ils estimoient plus que les autres non seulement les hommes de cheual, mais ceux de pied, qui pouoient porter plus de peine. Ainsi qu'ils auoient vaincu en combattant à cheual, selon Diodore, ils mettoient pied à terre avec deux espees, & aydoient aux gens de pied, Leurs espees, selon Tite-Liue, & Polybe, estoient courtes, & propres à venir de pres aux mains, & leur costume estoit de donner des estocades, & frapper de la pointe, non pas du trenchât. Athenee dit qu'ils vsoient de dards; & Diodore, qu'ils portoiēt des salades d'airain, & auoient aux iambes des bottes faites de poil. Strabon dit qu'ils auoient accoustumé d'aller legerement armez, & de porter des escus,

des dards, & des frondes. Polybe dit qu'ils entroient au combat couuerts de certain linge bordé de pourpre, & portoient des hocquetons extremement blancs. Les meres racontoint aux ieunes gens qui alloient à la guerre, les beaux faicts de leurs peres, & predecesseurs, comme Saluste remarque en ses hilloires.

Ils dressioient autout de petites colonnes autout des sepulchres des morts, que chacun auoit tué d'ennemis, ainsi que tesmoigne Aristote. Cefar dit qu'ils passioient volontiers les riuieres à la nage. Iustin dit que plusieurs d'entre eux faisoient plus d'estat de leurs cheuaux de seruice, & de leurs armes, que de leur propre sang. Diodore efcrit qu'ils estoient cruels aux ennemis, & doux & courtois aux estrangers. Seruius dit apres Saluste, qu'il y en auoit plusieurs qui ne vouloient pas suruiure à leurs Roys. Ils aymoient tellement leur liberté, qu'en la guerre Cantabrique les meres tuerent leurs enfans, afin qu'ils ne vinssent pas au pouuoir des ennemis, ainsi que Strabon nous apprend; & vn enfant par le commandement de son pere, tua tous ses parents prisonniers ayant rencontré vne espee pour cet effect; & mesme vne femme coupa la teste à ceux qui estoient liez, & captifs avec elle; & encores on y lit, que quelques vns estans estendus sur la croix, se mirent à chanter. Et leur courage est loué dans Iustin en la personne d'vn esclau, qui au temps de la guerre Punique, ayant pris vengeance de son maistre, rioit à bon escient au milieu des tourmens, tellement qu'il surmonta par son allegresse la cruauté de ceux qui le tourmentoient. Ce qui marque la fidelité des Espagnols, c'est ce qu'on lit dans Suetone, que Cefar auoit pour sa garde des Espagnols qui le suiuiuent avec des espees. Strabon nous apprend encores qu'on mettoit deuant les Espagnols du poison qui faisoit mourir sans douleur, afin que si quelque chose leur arriuoit contre leur gré, ils l'eussent tout prest pour le priuer de vie. Si Iustin dit qu'ils auoient accoustumé de faire manger les morts aux vautres. Toutesfois Elian efcrit cela particulièrement des Barceens, & seulement de ceux qui estoient morts en la guerre, disant que ceux qui mourroient de maladie, estoient bruslez.

MOEVRS DES ESPAGNOLS DE CE TEMPS.

Les Espagnols sont chauds, & secs de nature, & ont la couleur brune, qui fait que les femmes vsent fort en Espagne de blanc, & de rouge. Ils ont les membres durs, & peu lasches. Ils surpallent presque tout le reste des hommes en superstition, & seruent comme de guides aux autres peuples en ce qui est des ceremonies, des flatteries, & des tiltres superbes, & magnifiques. Ils sont singulièrement nez, & duits à se taire, & à dissimuler, & cacher leur courage. Ils gardent leur grauité avec vne seuerité affectée, qui les fait hair à toutes les nations. Les femmes n'y boient du vin que bien rarement, & se laissent voir peu souuent, & les damoiselles ne sortent iamais de leur logis qu'avec vne grande compagnie de valets qui les deuantent, & de chambrières qui les suivent. Dans leurs maisons les Espagnols sont sobres, & se contentent de peu: mais en celles d'autrui ils sont gourmands, & delicats, & desireux de faire bonne chere. Ils recueillent les estrangers avec peu de courtoisie. Quand ils sont hors d'Espagne, l'vn d'eux fait estat de l'autre, l'honneur, & le loue, iusques là mesme qu'ils rendront le plus roturier gentilhomme côme leur Rey

s'ils peuuent. Ils ayment la iustice, & la rendent exactement à toute sorte de personnes. L'industrie des Magistrats fait qu'il n'y a que bien peu de larcins, ou mesme qu'il n'y en a point : & dans le pays il se commet peu de meurtres. Il n'y a personne qui demeure impuny quand il a failly contre les loix, ou offensé quelque autre de quelque qualité qu'on le trouue. Lors que deux, ou trois Espagnols sont ensemble, de quelque estoffe, & condition qu'ils soient, principalement quand ils sont à la guerre, ils discourent de la Republique, & de choses serieuses, cherchent le chemin d'affoiblir les forces des ennemis, pour pensent des stratagemes, & les proposent à leurs Chefs, lors qu'ils les trouuent considerables.

Quand ils sont campez, il n'y a gens au monde qui endurent plus longuement, & avec plus de patience la faim, la soif, les veilles, & toute sorte de travail. Ils ont plus d'art que de furie lors qu'ils viennent à combattre. Leur disposition, & leurs armes legeres font qu'ils suiuent aisément l'ennemy, & prennent aussi facilement la fuite lors qu'il en est besoing. Quoy qu'ils ayent l'esprit bien subtil, toutesfois ils ne sont pas heureux à apprendre, & lors qu'ils ont tant soit peu de cognoissance des lettres, ils s'estiment sçauants au possible. Ils ayment les ruses, & tromperies des Sophistes sur toutes choses. Aux Vniuersitez ils se placent plus à parler Espagnol, que Latin. On ne void gueres de leurs œures qui passent leurs montagnes, à cause du deffaut qu'ils ont de ne sçauoir pas bien parler latin: toutesfois la curiosité des François a donné depuis quelque temps l'essor à leurs œures; tellement que l'on en trouue maintenant vn grand nombre par toute la France, & principalement à Lyon, & à Paris. Ils sont plus melancholiques qu'autres, & c'est ce qui les rend du tout lents aux entreprises. Ils ayment le repos, & se fondent extremement sur les apparences; à raison de quoy ils employent tout leur argent à paroistre en habits, ou autres choses. Ils vantent au possible tout ce qui les touche. Ils cognoissent aussi tost leur aduantage, & le recherchent autant qu'ils peuuent. Ils couurent leur foiblesse avec vne grande industrie. Ils se battent beaucoup mieux à pied, qu'à cheual, combien qu'ils ayent des cheuaux bons par excellence; & s'aydent mieux de l'arquebuse, que d'aucune autre sorte d'armes. Ils font paroistre qu'ils portent vne grande reuerence à l'Eglise, & aux choses sacrees: & quelques vns estiment que ceste profession de pieté, & de Religion qu'il font tous, leur a rendu le Ciel fauorable, & a fait que Dieu leur a donné vn nouuean monde, en la cõqueste, & seigneurie duquel il n'y a nation qui ayt part, que la François. Ils sont subjects à deuenir amoureux, & mesme sur leur vieil aage: & lors qu'ils ayment, c'est avec tant d'ardeur, & de passion, que l'on tiendroit pour incroyable les actiõs que l'amour leur fait produire, si l'on ne les auoit veüs: & leur coustume est de n'espargner aucune chose ny pour leurs amis, ny pour leurs maistresses. Mais pour venir aux particularitez, pres de Vich en Catalogne les habitans sont rudes, & nullement ciuilez, sauuages, & pleins d'ignorance: mais en Aragon les habitans de Saragoße principalement font profession de ciuilité, & de gentillesse, & s'adonnent aux choses qui sont bien seantes à vn Cavalier. Les habitans de Valence ne sont pas beaucoup estimez des autres peuples, pource qu'estans pres que engouffrez dans les delices, dont la ville, & le pays abonde, ils sont peu propres, & s'adonnent peu aux armes: tellement que les autres Espagnols les nomment *Peintes*, à cause de leur delicatess. Il n'y a ville en Europe, où

les femmes qui font l'amour, soient plus estiuees, & la volupté de uance en ce lieu l'honnesteté en toute maniere. Au pays d'Andaluzie les habitans sont polis, & ciuilez, & ont l'esprit bon, & gentil, & pour la plus grande partie ils sont pleins de discretion, & de prudence. Les Biscayns sont excellents aux choses maritimes, & reüssissent volontiers bons soldats, & bons mariniers.

RICHESSES D'ESPAGNE.

VI. **L'**ESPAGNE a peu de riuieres, & il n'y pleut guiere souuent, de sorte que l'abondance n'y est pas generale, & le comerce s'y exerceoit moins, qu'en autre lieu, n'estoit l'abord de ce qui vient des Indes. Car puis que le trafic est fondé sur la commodité de la conduicte des marchandises, & que la commodité despend des pays pleins, & aylez, & des riuieres uauigables: l'Espagne estant pleine de montagnes, & ayant peu de riuieres, deuroit auoir par consequent peu de trafic, & de commerce. Il est vray qu'elle ne manque pas de bons ports de mer, où il se fait vn incroyable trafic. Ses richesses sont les vins, les huiles, la cire, le miel, le succe, le safran, & les fruiets de toute sorte, qui y viennent en si grande abondance, qu'elle en fournit presque tous les pays Septentrionaux, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues, & choses semblables. La pesche des Tons y est de si grande importance, que le Duc de Medint Sidonie en tire quatre-vingts mille ducats toutes les années: & celuy d'Arcos vingt mille. A Murcie on fait grande quantité de fort bons vases de craye, & aussi de tres-fines soyes, dont on tire beaucoup d'argent. En la ville de Cartagene il se fait grand trafic de laines, qui sont conduites de là à Gennes, à Milan, à Florence, & ailleurs, & mesme en France, où l'on se fort maintenant de laine d'Espagne pour faire des feutres, & non autre chose. Les vers à soye estans morts au Royaume de Murcie il ya quelques années, à raison de certain temps qui leur fut contraire, les habitans en ont repeulé le pays plus que iamais par le moyen de ceux de Grenade. Au Royaume de Grenade, outre la grande quantité des soyes, on trouue aussi force laines dont on tire vn grand profit. Malaque abonde en toute sorte de vinres, tellement que les armées s'y pouuroyent volontiers. Le port de Seuille rapporte vn grand profit à l'Espagne, pource que c'est de là qu'elle enuoye ses vins, ses huiles, & ses fruiets de toutes sortes en l'Amerique, & par tout le Septentrion, & particulièrement tant de vin, que l'on dit ordinairement que quand il n'entre pas chaque iour quatre mille pieces de vin dans Seuille, il faut necessairement que celuy qui a affermé la Dace, fasse banqueroute. On descharge d'autre part en ce lieu l'or, & l'argent, de la nouuelle Espagne, & du Peru, les perles de Gubagne, & de Terrarequi, les esmeraudes de sainte Marthe, la cochenille de Mexique, les succres, & les cuirs de l'Isle Espagnole, & plusieurs autres richesses du nouueau monde, & de là on les distribue à tout le reste de l'Europe: tellement que ceste seule ville pour l'entree, & sortie de tant de thesors, dont elle est comme le magazin, vaut autant au Roy d'Espagne qu'un bon Royaume. Les Espagnols tirent aussi de grandes sommes de vis argent qu'ils trouuent aupres d'Almaden, au diocese de Cordoue. D'ailleurs ils recoiuent vn grand nombre d'argent de leurs genets, dont ceux de Marchene sont les plus beaux, & les meilleurs du Royaume. Ces genets sont si parfaictement beaux, & si bien formez, qu'il semble que la nature se

plai
est
brid
sçau
ils m
ayan
ranc
autr
auro
dy ce
petit
ces ch
men
sçau
faire
d'Or
Sept
fait
soyes
res.
porte
d'Alg
fait
re, &
que le
mese
trafic
sons-
chose
De
Orien
par ex
De B
cuirs,
de. ab
seaux
Pays-
Il ya
des It
fort g
Espag
autres
succe
ambre
re. est
desire
succe
vend

plaise à les rendre agreables, & les polisse le plus curieusement qu'il luy est possible. Ils sont si vistes, qu'il semble quand on les pousse à toute bride que quelque vent les emporte; & leur viuacité est si grande qu'on ne sçauroit presque croire la hardiesse qu'ils ont aux combats, ny le courage que ils montrent aux blessures qu'ils reçoient; veu qu'on en a veu beaucoup qui ayant les boyaux qui leur trainoient ont porté leurs maistres en lieu d'assurance. C'est aussi le subiect qui fait qu'on les met à plus haut prix que tous les autres cheaux. Et si la nature leur auoit donné la force esgale au courage, ils auroient toutes les perfections & qualitez qu'on peut desirer en vn cheual. Le dy cecy pource qu'ils sont plustost courageux, que forts, & plus propres à de petites, & courtes escarmouches, qu'à de longues batailles. Et veritablement ces cheaux sont conformes au naturel des Espagnols qui se plaisent grandement aux apparences, & sur tout à estre propres, & magnifiques, veu qu'on ne sçauroit dépendre vn cheual plus gentil, ou plus propre pour paroistre, & faire monstre de soy-mesme. La plus grande richesse de Galice vient du vin d'Orens, & de la pesche des habitans. La Biscaye enuoye ses laines aux pays Septentrionaux, & ses espèces qui se font à Bilbao, de mesme que Guipuscoa fait argent de celles qui se font à Tolosette. Le Portugal enuoye dehors les soyes qui se font au pays d'arour de Bragance, qui sont presque des meilleures. Il enuoye aussi dehors ses sels, & les Tons qui s'y peschent, & qui luy portent vn grand argent, & la pluspart de ces Tons viennent du Royaume d'Algarbe. Lisbonne est l'abord de toute la marchandise, & le lieu où se fait tout le trafic des Indes Orientales, de l'Ethiopie, du Brasil, de Madere, & des autres Isles, & de tout le Septentrion. C'est là que les flottes, & que les armées de mer se fournissent, & c'est en fin le lieu où tout le Royaume se vient pour uoir de ce qui luy est necessaire. Mais afin de voir mieux le trafic qui se fait aux ports d'Espagne, & principalement à Lisbonne, faisons-en vn desnombrement particulier, specifiant distinctement toutes choses.

De Candie on porte des maluoisies, qui sont enuoyées apres aux Indes Orientales, où par le moyen de la longue nauigation elles viennent bonnes par excellence, & se vendent quatre-vingts & dix, voire cent escus la pippe. De Barbarie par la voye de Ceute & de Fauier, il vient beaucoup de cuirs, de pierres precieuses, tapisseries, & autres choses, mais non en si grande abondance que de coustume. Il y vient de l'Angleterre plusieurs vaisseaux chargez de marchandises, & spécialement de draps. Il y vient des Pays-bas des toilles, & force menues merceries pour enuoyer aux Indes. Il y arriue de France du froment, de Biscaye des armes, & bien souuent des Indes Occidentales quelques nauites qui portent de tres-bons cuirs fort grands, & en grande quantité: de mesme qu'on y void venir de l'Isle Espagnole, de la casse, & du sucere, & quelque peu d'or & d'argent, avec autres choses qui se trouuent en ceste contree. Du Bresil il vient plusieurs sucres, & la quantité s'en accroist toutes les annees. Il en vient aussi force ambre gris, & force cottons, qui augmentent tous les iours, & la terre est si bonne pour cet effect qu'on en tireroit autant qu'on en pourroit desirer. De Madere il vient six cents mesures de sucere tous les ans, & ces sucres estans meilleurs que tous les autres qui viennent en ce pays-là, on vend quatre ducats & d'auantage la mesure, qui se nomme a robe. On

porte encor de ceste Isle du sang de Dragon, & quelque autre chose, mais de peu d'importance; de mesme que de S. Thomas il vient tous les ans plus de deux mille arobes de sucres, & de deux cents esclaves Negres. Il ya peu d'années qu'on y a introduit les costons, dont il vint la premiere année à Lisbonne soixante mille liures, & ils augmentent tous les iours. Des Paranes il vient force ris, noix, singes sans queue, & perroquets bleus. De l'Isle du Prince il vient des sucres, du ris, & des esclaves noirs. De l'Isle du Capverd vne moyenne quantité de sucres, costons, cuirs, peaux de chevres, riz, cire, huyle, & sur tout plusieurs esclaves noirs. Des Isles Azores grande quantité de pastels, qui sont distribuez par l'Angleterre, & la Sicile, beaucoup de froments, & orges, qui vont pour la pluspart en l'Isle de Madere, & aux places d'Afrique, & payent dix pour cent au Roy. D'auantage l'on y fait l'alun de roche, qu'on tient estre des meilleurs. De la mine de la Guinee il vient seulement de l'oe, & l'on n'en porte pas toutes les années la valeur de deux cents mille escus; outre celuy que les particuliers en tirent, & portent secrettement. Des Indes Orientales il vient tous les ans la quantité de deux cents mille quintaux de poivre, qui souloit entierement appartenir avec toute l'autre espicerie au Roy qui payoit le tout à Malaque, à raison de trois ducats pour quintal, dont le chacun vaut cent liures; & aux autres Isles à l'entour cinq ducats, & à Lisbonne en la maison des Indes on les vend quarante ducats le quintal. De gingembre, canelle, mastic, girofle, & noix muscades, il en vient pour la valeur de deux cents mille escus à chascun changement de nauires: de bons eudelles pour cent mille ducats, & plus, pource qu'on s'en sert en Espagne depuis quelque temps en çà pour teindre les draps, au lieu de pastel. On vend vn ducat l'arches, qui vaut seize onces. Pour le borax, canfre, sandal, aloes, ebeues, & autres drogues, il en vient tous les ans pour quarante mille ducats. Plusieurs particuliers conduisent des balles de cotton de beaucoup de sortes pour la valeur de soixante mille ducats; surquoy l'on gagne iusques à quatre-vingts pour cent. Pour le regard de l'ambre, & du mulc, il a accoustumé d'en venir pour vingt mille ducats. Quant aux perles & pierres precieuses, comme rubis, & diamans, il en vient bonne quantité, mais on ne peut scauoir iustement combien, à cause que les particuliers en portent beaucoup secrettement, afin de ne payer pas la Dace au Roy, qui est de cinq pour cent. De la Chine, Malaque, Maluie, Bengale, Pegri, Lambaye, & autres lieux de ces parties-là, il en vient des soyes blanches, de tres-belles porcellaines, & plusieurs autres choses belles & delicates, qu'on nomme à Lisbonne Brincos, en grande quantité. Il vient encores de la Chine de menuës perles, avec de beaux & menus ouurages extremement delicats, qui se vendent à Lisbonne iusques à cent croisez, ou escus de Portugal la piece, & les Portugais les portent sur les habillements, comme les Magistrats portent des chapperons sur leurs robes en Italie. On porte de la Chine quelques littieres, tables, chaires, & bancs d'vn certain bois noircy, & luisant comme l'ebene, ouuré & garny d'or de bonne grace, avec plusieurs autres gentillesses: de sorte qu'on peut cognoistre que les peuples de la Chine ont l'esprit subtil, & propre à inuenter quelque chose de delicat. De Perse on apporte de beaux tapis d'or & de soye, & de fines laines. Les nauires qui viennent des Indes apportent quelques petites coquilles blanches, qu'ils trouuent sur certains riuages de la mer, & les vendent

à L
 mo
 gais
 auo
 pres
 plus
 de g
 auoi
 cats,
 trois
 trois
 par la
 à cau
 Le
 de C
 menu
 quelq
 s'ache
 Pour l
 billem
 & ces
 accou
 maine,
 en ceste
 On
 routes
 se fait
 part to
 charge
 Les n
 & en la
 quant
 Qu
 quatre
 du P
 rant l'a
 vn mill
 buts,
 dirè co
 luy va
 peut en
 Estats
 dons g
 me de
 deux ce
 Milan
 de gran

à Lisbonne.

Toutes ces marchandises viennent à Lisbonne de toutes les parties du monde, & sont portées par tout l'Europe avec vn profit signalé des Portugais, & celuy du Roy d'Espagne eust esté beaucoup plus grand, pource qu'il auoit les espiceries à son commandement, s'il n'eust esté trompé par ses propres Officiers. Mais on peut veritablement dire que le Roy d'Espagne s'est plustost appauury depuis quelques années, encor que les marchâdiles soient de grand profit. Et pour ceste cause il a permis à quelques particuliers de les auoir, en se reseruant quelques Daces, dont il a trouué sept cents mille ducats, outre la despence pour le regard des marchandises. Il ya maintenant trois Vice-Roys aux Indes, l'vn à Malaque, l'autre à Binus ou Ormuz, & le troisieme à Mozambique, afin de prendre garde que les espiceries ne passent par la mer rouge en Alexandrie, comme elles auoient accoustumé de faire, à cause de la meschanceté des Officiers qui se laissent corrompre.

Les marchandises qui vont ordinairement de Lisbonne aux Indes sont vins de Cardie & d'Espagne, & des draps de soye, & de laine, & beaucoup de menuës merceries. On enuoye en la Chine, & à la Mine pays des Negres, quelques gros anneaux de leton, qui viennent de Flandres, où le chacun s'achete vn real, & puis est vendu à raison du tiers d'vn ducat aux Negres. Pour le regard du Bresil on y enuoye des vins, des draps de laine, plusieurs habillements faits de toutes sortes, pource qu'il n'y a nul artisan en ce pays-là, & ces choses ne seruent pas pour ceux qui sont natifs du pays, (veu qu'ils ont accoustumé d'aller nus, demeurer dans les bois, & se nourrir de chair humaine,) mais pour les Portugais mesmes, & autres marchands qui habitent en ceste contrée.

On enuoye en Angleterre du vin, de l'huyle, du succe, des espiceries de routes sortes, & de mesme aux Pays-bas, outre vne grande quantité de sel qui se fait aux mines de Portugal, & ceux qui en ont cognoissance assurent qu'il part tous les ans pour les Prouinces estrâgeres du moins trois cens Ourques, chargées de sel, dont là chacune est ordinairement de quatre cens tonneaux.

Les nauirés d'Italie chargent à Lisbonne des espiceries, & plusieurs sucres, & en la ville de Lagos, & en Algarbe plusieurs tonnines, dont en enuoye aussi quantité par tout l'Espagne.

Quant au reuenue du Roy d'Espagne, c'est chose certaine qu'il tire plus de quatre millions d'or des Estats d'Italie, & de Sicile; plus de deux millions du Portugal; en uiron trois millions d'or des terres neufues vne année portant l'autre; de Majorque & Minorque cinquante mille escus, de l'Espagne vn million, & en uiron quatre cents mille escus; Mais ce n'est rien de ces tributs; au regard de ce qu'il en tire extraordinairement, & mesme l'on peut dire coustumierement pour la plus grande partie, comme de la Croisade qui luy vaut le reuenue d'vn Royaume, les subides de l'Eglise, avec lesquels il peut entretenir continuellement cent bonnes galeres, & les caducitez des Estats, qui importent plus qu'on ne pense en Italie & en Espagne; outre les dons gratuits des peuples ordinaires, & extraordinaires. Car le Royaume de Naples donne toutes les troisiemes années en uiron vn million, & deux cents mille escus, & de mesme la Sicile, & la Sardaigne; la Duché de Milan, Castille, & ses autres Estats du nouveau monde font en leur temps de grands presents; & outre cela les contributions sont grandes & signalées.

Car mesme la Castille accorda n'aguières au Roy d'Espagne vne contribution de quatre millions payables dans quatre années. Il laisse le grand nombre des Commanderies des Ordres de Mantegge, de Calatraue, d'Alcantare, & de S. Jacques, avec lesquelles, quand il n'auroit autre chose, il peut comme Grand-Maistre recompenser & enrichir ses seruiteurs, & officiers, & quiconque il luy plaist, comme font les Roys de Polongne, & d'Angleterre. Mais il consume tout cecy en l'entretien de la Cour aux pensions des Vice-Roys, & gages des Preidens & Conseillers, estats des Lieutenans, Gouverneurs, Capitaines, & Ambassadeurs, pensions de Cardinaux, presens, soldes de galeres, & de l'Infanterie, & Caualerie qui garde ses forts & frontieres; comme aussi en l'entretien des Euefques, & Prestres qu'il tient aux Indes, & aux nauires qu'il y enuoye, & qu'il en fait venir; tellement que tout son reuenu ne luy suffit pas quelques-fois. Ce qui se void assez en ce qu'on fait le Roy d'Espagne debiteur sur la place de Genes d'un grand nombre de millions d'or, dont les Geneuoistiennent compte, pour n'en estre peut estre iamais payez, & il est encore dans les liures de plusieurs marchans sur tous les bons ports de mer de l'Europe. Tout son recours n'est qu'à la flotte des Indes, qui n'est pas plustost arriuee qu'elle est enleuee par les creanciers, & si quelque tempeste la fait perir, ou que quelque ennemy l'emporte, comme les Hollandois en ont enleuee quelquesfois de bonnes pieces, toute chose est au desespoir. Et ce qui a beaucoup espuise les coffres du Roy d'Espagne ç'a esté la guerre des Pays-bas, où il a consumé vne incroyable quantité d'argent avec fort peu d'aduancement; & s'il se remet vn peu, & remplit ses coffres ce sera par le moyen de la cessation d'armes qui y a esté accordée. Toutesfois les autres despences qu'il luy conuient faire en tant d'endroits ferót qu'il n'aura iamais guerres de reste, & qu'il viendra tousiours aux emprunts.

LES FORCES DV ROY D'ESPAGNE.

VII. **Q**VELQVES-VNS tiennent que ceste Monarchie ne peut estre de longue duree, à cause que les terres sont tellement separees & esparées, & qu'il faut des despences incroyables pour enuoyer par tout, & des vaisseaux & des hommes, & mesme que ceux qui sont natifs des pays esloignez peuuent en fin entrer en consideration du petit nombre des Espagnols, prendre courage, & se liquer contre-eux, & les chasser, ou bien quelque Gouverneur Espagnol se voyant esloigné du Roy peut gagner les cœurs du pays, aspirer à la domination, & se reuolter contre son Prince, sans auoir guieres de crainte d'estre puny de son audace, & de sa rebellion. Les autres raportent qu'un Espagnol n'oseroit entreprendre ceste reuolte, pource qu'il doit estre entierement asseuré, que s'il s'estoit retiré de l'obeyssance de son Prince, ceux du pays qui ne hayssent rien plus que les Espagnols, se seroient bien tost deffaits de luy, quand il manqueroit de l'assistance d'Espagne. Si bien que ceste rebellion ne peut arriuer pour encore, & iusques à ce que les Espagnols s'y soient multipliez d'auantage. Quant à la rebellion du peuple natif du pays on ne la peut guieres craindre, à cause que l'Espagnol le tient en bride sans cesse, & prend garde de pres aux actions de ces barbares, afin d'euitter toute surpris. Et quand à l'esloignement, & la separa-

tion des terres, cette opposition n'est guiere considerable; pource qu'entre
 plusieurs autres raisons, les grades seigneuries sont plus propres à se mainte-
 nir contre les causes exterieures de leur ruine, & les mediocres contre les in-
 terieures. Or on voit en vne Monarchie ainsi diuisee la grandeur, & la medio-
 crité vnies ensemble. On voit la grandeur en tout le corps composé de mem-
 bres des vniz, & la mediocrité en la plus grande partie de ses membres, pour
 ce que quelques vns d'iceux (comme l'Espagne, le Peru, & Mexique) sont
 fort grands deux mesmes. De là vient que cette Monarchie a tous les biens
 que peut apporter la grandeur, & la mediocrité, c'est à sçauoir vne grande
 puissance contre les ennemys de dehors, & vne grande assurance des corrup-
 tions domestiques. Il faut adiouster à cecy, que tous les membres de cette
 Monarchie se peuuent vnir avec des forces de mer. Car de mesme qu'Auguste
 avec vne armee qu'il tenoit à Rauenne, & vne autre qu'il auoit à Millene
 assieuroit tout l'Empire Romain; aussi le Roy d'Espagne entretenant de ux ar-
 mees, l'vne en la mer Mediterranee, l'autre en l'Oceane, tiendrait tous les
 membres de la Monarchie; & tous les Estats qu'il possede en l'Europe, & au
 nouueau monde bien vniz ensemble, pource qu'un bon nombre de galions, &
 de vaisseaux de guerre qu'il auoit sur ces mers, assieuroient non seulement les
 costes, & lieux maritimes d'Espagne, & de l'Amerique, & les flottes qui vont
 & viennent, mais encor brideroient l'Angleterre, & empescheroient les na-
 uires des Estats, & autres de courir à leur fantasie. Mais quant à l'armee de la
 mer Mediterranee, elle vnira tousiours tous les Estats en telle sorte, que tou-
 tes leurs forces, y seront comme nous voyons que les Portugais maintien-
 nent avec leurs forces maritimes les Estats qu'ils possedent en Perse, en Cam-
 baie, en Decan, & au reste des Indes, & les ont maintenus glorieusement des-
 ja plus de quatre vingts, & dix annes. Quelques hommes de grand iuge-
 ment, & de grande experience ont oppose, aux deliberations qui ont esté faictes sur
 ce subiect, la concurrence du Turc disant que si le Roy d'Espagne se retirant
 de la despence excessiue qu'il fait aux fortifications, veut avec cet argent que
 il esparnera entretenir vn corps d'armee de cent cinquante, ou plus de gale-
 res, comme il pourroit faire bien aisement, il fera que le Turc qui se contente
 à present d'un corps de 130. galeres ou enuiron, en voudra tenir deux cents
 sur la mer, afin d'auoir tousiours en cela l'aduantage sur le Roy d'Espagne:
 si bien que ce Roy entrera en despence, sans qu'elle luy soit profitable. Mais
 c'est vne trop grande subtilité, & aux choses qui consistent en pratique il n'y
 a rien qui réussisse moins que la trop grande subtilité des esprits. Car il ne
 suffit pas que le Turc veuille estre plus fort sur la mer que le Roy d'Espagne,
 mais il faut voir encors s'il pourra l'estre, & faire vn si grand effort; veu qu'il
 n'a pas plus de gens propres aux factions maritimes, ny plus de commoditez
 d'auoir des vaisseaux que le Roy d'Espagne. Car toute la coste d'Afrique, en
 ostant Agler, & Tripoli, n'a pas de quoy faire, ou maintenir deux galeres. Le
 dy le mesme de la Mer Majour, ou Pont Euxin, où il n'y a lieu d'importance
 que Caffé, & Trebisonde; & l'on peut dire le mesme presque de toute la coste
 de l'Asie; pource que ce n'est pas assez d'auoir beaucoup de costes de mer; veu
 qu'il est necessaire d'auoir aussi des gens qui se plaisent à aller sur mer, & qui
 puissent supporter l'incommodité, & la peine qui s'y offre, qui prennent plai-
 sir à la navigation, & à traffiquer sur la mer, qui ayent abondance de bois, &
 de chanute, qui ne s'estonnent pas des menaces des vents, & de l'horreur des

P A G N E.

peut estre de l'ogue
 & esparles, & qu'il
 des vaisseaux & des
 bignes peuuent en
 sols, prendre cou-
 quelque Gouverneur
 ours du pays, aspi-
 sans auoir guieres
 on. Les autres re-
 olte, pource qu'il
 de l'obeyssance de
 ue les Espagnols, se
 eroit de l'assistanee
 pour encore, & ius-
 ge. Quant à la re-
 ndre, à cause que l'E-
 aux actions de ces
 nement, & la separa-

tempêtes, qui ayent le courage de mettre leur vie en hazard au milieu des dangers, & de deslier la mort aux plus mauuais & fascheux passages. Or est-il que la moitié del'Empire du Turc n'a pas de gens de mer, qui puissent aller du pair avec les seuls Cathalans, Biscayns, Portugais, & Geneuois, que ie nomme particulièrement pour le seruire que le Roy d'Espagne en reçoit en ses armées de mer, ou qui soient capables de leur faire teste. Finalement ce Roy a deux aduantages sur le Turc; dont l'un est, qu'encor que le Turc ait sous son Empire plus de gens que luy, toutesfois, à cause qu'ils sont Chrestiens pour la plus grand part, il ne s'y peut guiere bien fier, quand il s'affaire contre des personnes de mesme religio qu'eux: l'autre que les costes de la mer du Roy d'Espagne sont plus vnies que celles du Turc; à raison de quoy il peut avec plus de facilité ramasser toutes ses gens, & les mettre ensemble. D'auantage on a veu presque tousiours les armées du Ponent victorieuses de celles du Leuant, & les Septentrionales de celles du midy; les Romaines des Cartaginoises, les Greeques des Asiaticques. Ainsi Auguste mit en route les armées de mer d'Egypte avec celles d'Italie, & de nostre temps les Chrestiennes ont desfait celles des Turcs, qui confessent mesme que nos galeres sont meilleures que les leurs, & en craignent la rencontre. Et de fait toutes & quantesfois que l'Empereur Charles V. a voulu armer, il ya mis ensemble de telles forces que le Turc n'a iamais eu le courage de se remuer, & luy aller faire teste. Il mena à l'entreprise d'Alger cinq cents vaisseaux, & plus de six cents à celle de Tunes, & André Doric mena en Grece tant de forces qu'il prit sans peine Patras, & Corone. Et cela suffise pour ce regard. Je ne veux rien dire des forces maritimes que ce Roy a tousiours eu sur l'Ocean Germanique, ou la mer d'Alemagne à cause des pays bas qu'il vouloit rauoir, & remettre sous sa domination.

Que s'il auoit le pays de Hollande, & de Zelande il se pourroit vanter que tous les autres Princes luy cederoient en forces de mer. Je laisse à part le grand abord de toute sorte de vaisseaux à Seuille, où toutes les flottes du Peru, & de la nouvelle Espagne se viennent rendre, & où l'on tient en perpetuel exercice vn grand nombre de soldats, & de mariniers. Je me de porte ray aussi de parler de la valeur de Biscayns sur la mer; où ils deuiennēt également excellens mariniers, & bons soldats, si bien qu'ils vont aussi courageusement contre l'ennemy armé, que contre les furieuses ondes de la mer. Mais pour monstrer encore mieux ce que le Roy d'Espagne peut sur la mer, voyons ie vous prio l'appareil de guerre qu'il dressa en l'année 1588.

Le Roy d'Espagne fit apprester pour faire la guerre à la Roïne d'Angleterre, & au pays bas, trois cents cinquante voiles avec neuf mille hommes de marine en cette sorte. Il y auoit quatre galeaces de Naples, vingt-cinq gros vaisseaux de Seuille, vingt-cinq de Biscaye, & Guipuscoa, trente Oruques d'Alemagne, cinquante petits vaisseaux de Catalogne, Valence, & autres villes, cinquante de la coste d'Espagne, c'est à sçauoir chaloupes, & barques, cent Zabattes de Portugal, des quatre villages de la coste de la mer, d'Austriche, Biscaye, & Guipuscoa, vingt galeres d'Espagne, quatorze de Naples, & douze de Sicile.

Il y pouuoit auoir pres de soixante mille hommes tant Espagnols, qu'Italiens, & Alemans, c'est à sçauoir vingt-cinq mille Espagnols, en comptant cinq mil qu'il auoit tirés des Regimens d'Italie, & six mille de Canarie, & des

Indes
Italie
cheu
front
L'An
té vin
quint
mille
uoita
Seui
lice six
tout o
Se ui
2000.
Alga
Duc o
trois m
Majo
madur
hui èt n
Genn
L'An
vinaigr
Carta
febues,
Malag
mille po
qui font
Il y a d
qui fure
D'auan
hommes
Maine
la terre
hommes
les Vall
Espagno
les Espag
dominat
qu'ils as
apres les
Guinee,
& les
dirent, m
Province
de faire.
nation q
elle conti

Indes, & des garnisons de Portugal; & le reste fut leué en Espagne. Douze mil Italiens avec dix Maistres de Camp, vingt-cinq mille Allemans, douze cents cheuaux legers Espagnols, autres deux cents de la coste, & deux cents de la frontiere, qui sont en tout mille six cents hommes de cheual.

L'Andaluzie contribua douze mille quintaux de biscuit. Malaga, & sa Conté vingt & sept mille cinq cents quintaux. Cartagene, & Murcie cinq mille quintaux. Sicile cinquante mille quintaux; Burgos, & Campos cinquante six mille quintaux; Naples, & les Isles quinze mille quintaux. Somme il y pouuoit auoir en tout enuiron cent soixante sept milles, & cinq cents quintaux.

Seuille, & l'Estremadure contribuerent 4000. quintaux de chair salee, Galice six mille quintaux; Asturie, & autres endroits mille quintaux qui sont en tout onze mille.

Seuille, & l'Estremadure contribuerent cinq mille quintaux de lard, Ronde 2000. Galice 2000. Biscaye deux mille, qui sont en tout onze mille.

Algarbe fournit huit mille barils de poisson de Dodine. Almandraue du Duc onze mille barils; & Caliz quatre mille barils, qui sont en tout vingt & trois mille barils.

Majorque y fournit deux mille quintaux de fromage, Senegaille, & l'Estremadure mille, Portugal vingt-cinq mille quintaux, qui sont en tout vingt-huit mille quintaux.

Gennes, & Valence fournirent quatorze mille quintaux de riz.

L'Andaluzie, & Naples fourniront vingt & trois mille poid d'huyle, & de vinaigre; & chaque poid vaut vingt-cinq liures, & chaque liure seize onces.

Cartagene contribua quinze mille hanegues, ou boisseaux de pois, & de febues, & Naples, & Sicile onze mille.

Malague, Maxouelle, & Ceresse, & leurs Iurisdicions contribuerent treize mille poingons de vin, Naples, six mille, Seuille & sa Iurisdiction sept mille qui sont en tout vingt & six mille.

Il y a d'autres prouisions de bledz, fer, toiles, & autres choses necessaires, qui furent fournies par l'Andaluzie, Naples, & Biscaye.

D'auantage on leua pour le seruice de l'artillerie quatre mille, & deux cents hommes, dont il y en auoit quatre cents Galkadours.

Maintenant que nous auons parlé des forces maritimes, venons à celles de la terre qui consistent en Infanterie, & caualerie. Quant à celle-là les meilleurs hommes de pied de tous les estats appartenans à ce Roy hors de l'Espagne sont les Vallons. Le dy de ceux qui sont hors d'Espagne, pour ce que l'Infanterie Espagnole est assez cognouë pour la meilleure que ce Prince puisse auoir. Car les Espagnols par le moyen de leur Infanterie afferchirent leur pays de la domination des Mores, & ne se virent pas plustost à bout de cette entreprise, qu'ils assaillirent l'Afrique, & y prindrent des places d'importance & par apres les Portugais traouillerent la Mauritanie, & domperent la coste de la Guinee, & d'Ethiopie, & de Cafrarie, conquererent les Indes, Malaca, & les Isles Moluques, & les Castillans passant l'Ocean Atlantique se rendirent maistres d'un nouveau monde, où il y a tant de Royaumes, & de Prouinces, & tant de peuples differents de langage, d'habits, & de façons de faire. Leur valeur consiste en la conduite, & accortise; pource qu'il n'y a nation qui cognoisse mieux son aduantage, & desaduantage à la guerre; elle consiste aussi en la diligence; pource qu'ils ne s'esgarerent ny oublièrent

vii

l'an milien des
 affages. Or est-
 qui puissent al-
 geneuois, que ie
 ne en recoit en
 .Finalement ce
 que le Turc ayt
 u'ils sont Chre-
 quand il a affaire
 costes de la mer
 n de quoy il peut
 semble. D'auan-
 ric usés de celles
 naines des Carta-
 route les armées
 Chrestiennes ont
 res sont meilleu-
 outes & quantes-
 ensemble de telles
 & luy aller faire
 plus de six cents à
 ces. qu'il prit sans
 eux rien dire des
 germanique, on la
 & remettre sous sa
 urroit vanter que
 aisse à part le grand
 ottes du Peru, & de
 perpernel exercice
 eray. aussi de parler
 ment excellens ma-
 cement contrel'en-
 ais pour monstret
 oyons ie vous prio
 Roÿne d'Angleter-
 mille hommes de
 , vingt-cinq gros
 , trente Oruques
 ence, & autres vil-
 es, & barques, cent
 mer, d'Austriche,
 de Naples, & douze
 Espagnols, qu'Ira-
 gnols, en comptant
 de Canarie, & des

guere, & se seruent de toute chose: On la peut aussi loger en l'vniou; veu qu'on n'a iamais veu que les Espagnols soient venuz aux mains entre eux hors de leurs pays; & finalement ils ont vne grande patience, & endurent fort aysement la faim; la soif, le chaud, le froid, le mal-ayse, la peine, & toute sorte d'incommoditez, si bien qu'ils sont capables de laisser presque routes les autres nations. Ils ont obtenu de grandes victoires avec ces parties, & s'ils ont esté vaincuz, ils ont aussi bien souuent esté victorieux; toutesfois la fortune les a mal-traittez en l'entreprise d'Alger, & en celle d'Angleterre, & l'armee de cinquante mille hommes que Charles cinquiesme fit entrer en Prouence-y fit si mal ses affaires qu'il n'en resta que quatre ou cinq mille qui furent contraints de se retirer miserablement. Quant à l'Infanterie Italienne des terres du Roy d'Espagne elle est capable de rendre vn bon seruice à son Prince. Pour le regard de la Caualerie, l'Espagnol a les meilleures races de cheuaux qui soyent en l'Europe, C'est à sçauoir les Genets d'Espagne, les Courriers de Regne, les Cheuaux de Bourgongne, & ceux de Flandres. Il semble que la nature a voulu armer ces gens avec les mines de fer de Biscaye, de Guispucoa, & de Moline, avec les trempe de Bilbao, de Tolosette, & de Calatayud, & par le moyen des bôutiques de Milan, de Naples, & de Boleduc; & qu'elle ayt aussi voulu les pournoir de viures par le moyen des greniers de la Pouille, de Sicile, de Sardaigne, d'Artois, de Castille, & d'Andaluzie, & aussi par les vins de Calabre, de Saint Martin, d'Ayamont, & de beaucoup d'autres lieux. D'ailleurs le Roy d'Espagne pour n'espuiser pas trop l'Espagne de son peuple, qui est employé en tant de lieux, & tant de diuerses entreprises, la rendont par ce moyen moins habitee, peut leuer vn assez bon nombre d'Infanterie, & de Caualerie tant Italienne qu'Allemande. Mais l'argent que ilespand en tant de lieux l'empesche de pouuoir faire beaucoup de ce leuees, & entreprises à l'egal de son ambition, qui seroit de posseder toute chose.

Le Roy d'Espagne entretient ordinairement en ses Estats vn grand nombre de Caualerie, veu qu'il y a en Espagne trois mille Cheuaux, en l'Etat de Milan quatre cents hommes d'armes, & mille Cheuaux legers, au Royaume de Naples 1100. hommes d'armes, qui est le plus grand nerf de milice, qui soit en Italie; & en Sicile on luy doit fournir mille cinq cents cheuaux. Et lon nedeit pas faire peu d'estat de ce que les Feudataires sont obligez de seruir, & mesme personnellement à leurs despens aux occasions de deffence, eu esgard au grand nombre de Feudataires, & hommes qui portent titre en Espagne, où lon conte vingt & trois Ducs, trente deux Marquis, quarante neuf Contes, deux Vicontes, sept Archeuesques (veu que ceux-cy y entrent encor pour leur part comme grands Seigneurs) & trente trois Euesques. Et au Royanme de Naples il y a quatorze Princes, vingt cinq Ducs, cinquante sept Marquis, cinquante quatre Contes, & quatre cents quatre vingt huit Barons. Cela suffira sans que ie m'amuse à rechercher ceux des autres contrees.

Quant aux fortteresses il n'y en a guiere dans l'Espagne, ains seulement sur les frontieres, & sur la coste de la mer. Du costé du Languedoc l'Espagnol a Saltes qui a esté fait pour l'opposer à Lauquate qui appartient à la France. Ce lieu de Saltes est de grande importâce tant pour raison de l'af-

sierte (pource qu'il est vn passage estroit où l'air est pestilent en esté à cause de quelques estangs, & marais qui en sont proches) qu'à cause des fortifications qu'on y a faites. Perpignan qui est de ce costé en la Conté de Rossillon est bien bonne ville, & a vn chasteau des meilleurs d'Espagne. Barcelonne aussi est assez bien fortifiée. Le Roy Philippe second cognoissant l'importance du port de Cartagene l'a fait fortifier raisonnablement, afin que les Turcs ne s'logeassent. Il y a force lieux forts au Royaume de Grenade a cause du séjour qui ont fait les Mores. La Citadelle de Pampelune est vne des fortes places d'Europe, & Fontarabie est capable d'vne bien grande deffence. La ville de Lisbonne en Portugal est vne des meilleures qu'on voye en tous ces pays. Il y a en la ville trois sales d'armes qui suffiroient pour armer quinze mille homme de pied de corièlets, & vn assez bon nombre de gens de cheual de cuirassés. Il y a quelques autres magazins avec vingt pieces d'artillerie, entre lesquelles il y en a vne fort longue, qui porte cent liures de charge, & est faite avec vn grand artifice. Elle fut ostée aux Mores par les Portugais en la ville de Diu aux Indes. Au deuant du Monastere de Bellemil y a vne tour enuironnée d'eau avec trente pieces d'artillerie, non pas pour s'en seruir en temps de guerre, pource qu'ayant vne colline qui luy commande elle seroit abbatuë en peu de temps à coups de canon, mais pour s'en seruir en temps de paix cõtre quelque nauire. On a basti à la bouche du port vne forteresse, qui estant petite peut difficilement estre bonne. Il y a aussi en Portugal pres du Tage la forteresse de saint Iulien, ceuvre moderne, faite avec dessein de garder le passage de la riuere.

La puissance des Portugais s'est peu à peu diminuée, à cause de leurs diuerses nauigations, entreprises; de sorte que le Roy lean III. perdit Cap d'Aguerro, & abandonna Safin, Azamor, & Arzille, & le Roy Sebastian voulant aller en personne à la conqueste de l'Empire de Marroc ne peust mettre ensemble que douze mille Portugais, & encor avec beaucoup de peine. Le mesme aduient à l'Espagne, qui s'affoiblit de iour en iour en telle sorte, & se despeuple tellement à cause des nauigations, que les villes, & lieux demeurent seulement pleins de femmes; pource que plusieurs milliers de soldats qui sont en la fleur de leur aage en sortent tous les ans, & il n'y en retourne que bien peu, qui sont mesme estropiez, & vieux, de sorte que le Royaume demeure priué non seulement de ces hommes, mais aussi des enfans qui en pourroient naistre. Les Espagnols ont fuiuy en cela vne raison d'estat toute contraire à celle d'où proceda la grandeur, & la puissance des Romains. Car ceux-cy s'aduisant qu'il ny a chose plus nécessaire aux entreprises de grande importance, que la multitude des hommes, mettoient toute peine à multiplier leur nombre par mariages & colonies, & receuoient en leur ville leurs ennemis mesmes; si bien que ces peuples se voyoient en vn iour aux mains avec les Romains, & citoyens de mesmes villes, & mesme ils communiquoient le droict de Bourgeoisie non seulement aux villes, mais encor aux Prouinces entieres. Finalement ils embrasserent presque tout leur Empire avec ces façons de faire, & le nombre des Romains deuint si grand, qu'ils s'opposoient non seulement avec la valeur, mais encor avec la multitude à tout le reste du monde, à raison de quoy Rome ne peut estre ruynee qu'avec ses propres forces. Mais les Portugais, & les Castillans en leurs entreprises, où ils auoient besoin d'vn grand nombre de gens, à cause de la grandeur des pays qu'ils tiennent, & de grãdes sepa-

en l'vniõ; veu-
mains entre eux
ence, & endurent
al-ayse, la peine,
de laisser presque
dires avec ces par-
nt esté victorieux;
Alger, & en celle
que Charles cin-
u'il n'en resta que
rer miserablement
gne elle est capable
rd de la Cavalerie,
en l'Europe, C'est
e, les Cheuaux de
ure a voulu armer
scoa, & de Moline,
ynd, & par le moyen
qu'elle ayt aussi vou-
le la Pouille, de Sici-
, & aussi par les vins
coup d'autres lieux.
l'Espagne de son peu-
erses entreprises, la
ez bon nombre d'In-
. Mais l'argent que
re beaucoup de ces
oit de posseder toute

Estats vn grand nom-
lle Cheuaux, en l'E-
e. Cheuaux legers, au
le plus grand nerf de
rnir mille cinq cents
e les Feudataires sont
despens aux occasions
ites; & hommes qui
bis Ducs, trente deux
pt Archeuesques (veu
grands Seigneurs) &
ya quatorze Princes,
quatre Comtes, & qua-
e iem'antise à recher-
gne, ains seulement sur
du Languedoc. l'Espa-
uquate qui appartient
tant pour raison de l'al-

rations de leurs conquestes, ne se seruent que de leur nation, qui n'est toutes-fois des plus nombreuses de l'Europe, & se va diminuant de iour en iour, & toutesfois les Castillans, ont les Milanois, Napolitains, Siciliens, & Sardes que pour le long temps qu'il y a qu'ils sont sous l'Empire des Espagnols, & pour l'obeyssance, & fidelité qu'ils ont fait paroistre tousiours, peuuent estre estimez pour subjects naturels, & non de conqueste: de sorte qu'ils s'en deuroient fier ausdictes entreprises.

Les Portugais ne se pouuoient pas seruir de gens de conqueste, pource qu'ils n'ont point eu de tels subiets, mais ils se pouuoient bien ayder d'hommes foudoyez de pays non suspect, pour les frontieres, ou quelque pretension, ou autre semblable subiect.

Ce deffaut d'hommes a esté cause que les Portugais, & les Espagnols ont laissé beaucoup d'entreprises d'importance, & qu'ils procedent lentement en celles qu'ils ont entré les mains; & de là vient encor. que ceux-là deffendent avec grande peine les Isles; & costes de mer du nouueau monde, & ceux-cy celles du Brasil, & du Cap verd, & les autres, & que les vns & les autres ne peuuent presque resister, ie ne ditay pas aux Corsaires Anglois; mais aux Negres, qui se reuolent tous les iours en l'Isle Espagnolle, en l'Isle de S. Thomas, & en autres lieux; & mesme les Portugais ont perdu depuis assez peu de temps l'Isle de Ternate, pour le peu de gens qu'ils y auoient.

Quant aux Princes ou Republiques de quelque consideration, pour les forces qui confinent avec le Roy d'Espagne il n'y a que le Roy de France, le Turc, & les Venitiens.

Le Roy de France est maintenant en bonne paix avec celui d'Espagne, & il n'y scauroit auoir que la pretension de quelques terres que le Roy de France pourroit demander, qu'il fust capable de rompre le repos de ces deux Royaumes. Mais pose le cas qu'on fust de mauvais accord, l'estime que si les François qui sont maintenant en grand nombre, & fort aguerriz, & qui demandent guere la paix, donnoient du costé du Languedoc, ou de la Gascogne, ils donneroient vn grand eschec à l'abord à l'Espagne qui se trouue mal peuplée. Et il ne faut pas dire qu'on attaqueroit aussi la France du costé de la Picardie, & de la Sauoye; veu que pour le regard de la Picardie outre les places fortes qui pourroient arrester vne armee, l'Archiduc est bridé par les Estats avec lesquels il n'a que suspension d'armes, & ses forces ne sont pas si grandes qu'une assez legere armee ne luy peult faire teste; veu que les meilleurs hommes seroient obligez de courir ailleurs où la necessité presseroit d'auantage. Pour le regard de la Sauoye où vne armee leuee sur l'Estat de Milan, & au Royaume de Naples se pourroit acheminer, au cas que le Duc de Sauoye luy donnast passage, ce ne peut estre si grande chose, que le seul Gouverneur du Dauphiné ne leur puisse donner assez d'affaires, & les arrester tout Court, comme Monsieur de les Diguieres a fait assez paroistre durant les guerres passées, au milieu de leur plus-grosse furie.

Quant aux Venitiens depuis que l'Estat de Milan est au pouuoir des Espagnols, les choses passent assez doucement entre eux, & cette Republique est plus sur la deffence, & sur la fortification de ses places, que sur les desseins de faire des conquestes: pource que ceste Republique est toute dressée pour la paix, il ne seroit pas à propos pour elle, qu'elle alterast les affaires

en for
faueur
Solima
& tou
copp
Sicile,
Les
trop fo
Suilles
nombr
n'ont p
Pour
pagnol

L E R
Roy
s'enfuy
d'Arrag
Sardaig
Archidu
xembour
de Haina
Seigneur
grand Se
mocqua
tous ces
village p
tres, veu
villent p
ces tiltre
pleins de
iugement
nous auo
Les Ro
est extrer
qui leur
uent de l
disposent
Conseils,
en quen
ceder à la
est deuen
lien Le R
des Prieur

en son voysinage. Dauantage on a veu que les Espagnols se sont employez en faueur des Venitiens en leurs plus grands dangers aux guerres que Bajazet, Soliman, & Selim II. leur ont faictes en la Cefalonic, à la Preuele, à Lepato, & toutes fois ils auoient, & ont aux flancs Alger, Tunes, & l'Afrique, beaucoup plus voysine que Cypre, où les Isles de la mer Ionique, de l'Espagne, de la Sicile, de la Sardaigne, des Balears, & du Royaume de Naples.

Les autres Republicques ou Princes d'Italie sont ou ses amis, & obligez, ou trop foibles pour entreprendre quelque chose contre l'Espagne. Quant aux Suisses qui sont proches de la Franche-conté ils n'y peuuent venir en grand nombre, & d'ailleurs ils y troueroient de bonnes places contre lesquelles ils n'ont pas accoustumé de s'opiniastrer.

Pour le regard du Turc, & des autres qui peuuent porter dommage aux Espagnols nous en auons parlé, & en parlerons encor en leurs lieux.

GOVERNEMENT D'ESPAGNE.

LE Roy d'Espagne vse de plusieurs tiltres avec lesquels il comprend les Royaumes, & estats appartenants à sa Couronné, se nommant comme s'ensuyt : Philippe par la grace de Dieu Roy d'Espagne, de Castille, de Leon, d'Arragon, de Nauarre, Hierusalem, Naples, Sicile, Majorque, Minorque, Sardaigne, & des Isles des Indes, & de la terre ferme, Roy de la mer Oceane, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgongne, de Lottier, de Braband, de Luxembourg, de Gueldes, de Milan, Conte de Hasbourg, de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, Zelande, Naruur, Zutphen, Marquis de l'Empire, Seigneur de Frise, de Salines, Malines, d'Vtrec, Ouerlyssel, de Groenighen, grand Seigneur de l'Asie, & de l'Afrique. De quoy le Roy François premier se mocqua fort à propos, lors qu'ayant receu vne lettre de Charles V. chargée de tous ces tiltres, il se nomma seulement Seigneur de Gentilly, qui est vn petit village pres de Paris. Aussi veritablement c'est vne vanité de prendre ces tiltres, veu que la pluspart de ces Royaumes qu'il en compte en Espagne ne valent pas quelques Dioceses qui sont en France, & d'ailleurs, plusieurs de ces tiltres sont fondez en l'air sur ses pretensions de neant, & les autres sont pleins de vanité, & tellement hors de toute apparence qu'il n'y a homme de iugement qui ne s'en rie. Mais laissons cét auant-propos pour venir à ce que nous auons entrepris.

Les Roys d'Espagne comme puissans, & nez parmy vn peuple qui leur est extremement affectionné, sont honorez au possible de leurs subjects, qui leur porrent d'autant plus de reuerence qu'ils iouyissent moins souuent de leur veuë. Les Roys ont donc toute puissance en Espagne, & disposent à leur volonté de toutes choses, non toutes fois sans auoir des Conseils, par lesquels ils se conduisent. Le Royaume d'Espagne tombe en quenouille, tellement que les filles des Roy d'Espagne peuuent succeder à la Couronne; & c'est de cette sorte que la maison d'Autriche est deuenue maistresse de l'Espagne, comme nous ferons veoir en son lieu. Le Roy a la nomination de toutes les Archeueschez, & Eueschez, des Prierez, & Commandes, des Ordres de Cheualerie, & de sçauoir de

Sainct Jacques Alcantare, & Calatraue. Il est maistre absolu de la paix, de la guerre; il cree tous les Presidens, Conseillers, Viceroy, Lieutenans, Gouverneurs, & Capitaines. Mais le Roy ne peut conferer les benefices qu'à ceux qui s'ont natifs d'Espagne, ou bien qui ont eu de luy leurs lettres de naturalité. Et la plus grande partie des Espagnes s'est maintenue tellement en ses privileges, qu'elle ne souffre pas aisement estre accablée des charges excessiues.

C'est pourquoy l'Empereur Maximilien disoit qu'il estoit Roy des Roys, & le Roy d'Espagne Roy des hommes, à cause qu'il ne pouuoit auoir des Allemans que ce qu'ils vouloient, & que les Espagnols refusoient de donner à leur Roy plus qu'ils ne luy deuoient par leurs loix, statuts, ordonnances, & costumes.

Il y a en Espagne plusieurs Conseils avec lesquels le Roy gouverne ses Estats, c'est à sçauoir le Conseil priué, celuy de l'Inquisition, celuy des Ordres, celuy du Roy, celuy des Indes, celuy de guerre, & quelques autres encore dont nous parlerons en poursuyuant nostre discours.

Le Roy confere à quelques vns de ces Conseils les choses qui concernent le bon gouuernement, la conseruation & augmentation de ses estats, & ayant ouy l'opinion d'un chacun commande qu'on mette en execution celle qu'il iuge la meilleure. Les villes sont gouuernées par vn Gentilhomme qui en est narif, à qui le Roy donne le nom, & l'autorité de gouverner, en y mettant aussi des Conseillers creéz par leurs concitoyens; & lors que le Gouverneur a accompli le tēps de son gouuernement, on forme ordinairement vn procez sur ses actions, lequel estant veu par le Conseil du Roy, il luy en fait rapport, afin qu'il punisse le gouuerneur s'il reconnoist en luy quelque meschanceté, & iniustice, ou qu'il ne l'employe pas de là en auant s'il ne reconnoit peu accort, & trop plein de nonchalance; & qu'au contraire s'il voit qu'il n'a manqué ny de iustice, ny de diligence, & qu'il a bien fait son deuoir, il l'esleue à des charges plus grandes, & plus importantes. Le Roy d'Espagne a plusieurs Cōseillers auxquels il remet toutes les affaires dont on luy a parlé, ou qu'on luy a laissées par escrit, & l'on a accoustumé de faire tousiours l'un, & l'autre, pour ce que si l'homme veut dire brièvement son fait, il le peut, mais il donne encor vn memoire que le Roy lit quand il se retire en sa Chambre, & s'uyuant la qualité de l'affaire il le remet à vn de ses Conseils, dont le principal est celuy d'Estat auquel on traicte tout ce qui peut appartenir au gouuernement de ses Royaumes, & des nouueautez qui arriuent, & de ce qui touche l'autorité, & la Couronne royale; & c'est en cettuy-cy qu'entrent des hommes de marque, & des plus qualifiez d'Espagne, & ces Conseillers sont en petit nombre; & ont de pension ordinaire deux mille ducats l'annee.

Il y a apres le Conseil du Roy où l'on delibere des gabelles, & des viures du Royaume; & tous les procez des autres Courts, & Sieges de la Couronne de Castille y viennent par appel; & maintenant il est composé de ces membres.

Il y a vn President qui a accoustumé d'estre Seigneur de tiltre, & quelquefois Prelat, ou pour le moins Ecclesiastique, & douze Conseillers, hommes notables, principaux qu'on tire des autres Sieges. Pour les choses difficiles, & importantes qui suruiennent on en consulte le Roy le Vendredy, & il y a trois de ces Conseillers, à qui le Roy a donné le tiltre de Conseillers de sa Chambre par deuant lesquels se voyent, & s'expedient les causes de grace, mais on rapporte

rappo
Il y
les tre
Ce c
fit vne
diteur
par app
de, apr
double
Vallad
ce en p
ues, &
cez des
le Iuge
forme à
commet
me Cha
tences;
4000. d
celuy qu
reales le
Or l
Royal,
dequoy l
ordonné
entenden
par auant
gez comm
Il en va
adigez à
aufquels
Il y a ces
Vn Pre
Seize
Quatre
Le Fife
Il y a en
Au Con
se deffend
fortificati
spagne.
Tous ce
pource qu
Au Con
mes de Na
Il y a en
escus de pe
Il y a enc

rapporte au Roy celles qui sont de plus grande importance.

Il y a vn Secretaire de la Chambre, & deux autres Secretaires, qui assistent les trois susdits Conseillers.

Ce Conseil se tient ordinairement le Samedi. L'an 1560. le Roy d'Espagne fit vne ordonnance par laquelle il estoit porté qu'on adjoüteroit quatre Auditeurs au Conseil du Roy, pour cognoistre de toutes les causes qui viennent par appel audit Conseil, des deux Chancelleries de Valladolid, & de Grenade, apres les deux sentences confirmées, avec consignation de mille cinq cens doublons. Pour esclaircissement de quoy il faut premierement sçauoir, qu'à Valladolid, & à Grenade il y a deux Chancelleries qui ne prennent cognoissance en premiere instance d'aucun procez, si ce n'est de pupils, orphelins, veufues, & personnes miserables: mais par appel elles cognoissent de tous les procez des Royaumes de la Couronne de Castille; apres la sentence donnée par le Iuge ordinaire; là où s'il arriue que la sentence de la Chancellerie soit conforme à la premiere, le condamné peut appeller à la mesme Chancellerie, qui commet de nouueau la cause à quelque autre Auditeur (toutesfois de la mesme Chancellerie) qui termine le procez s'il s'accorde avec les deux autres sentences; & il n'est pas loisible d'en appeller plus, sinon en cas que la cause passe 4000. ducats; veu qu'alors on ne peut appeller qu'à la personne du Roy, & celui qui appelle est tenu de consigner 1500. doublons, qui valent quatorze reales le chacun.

Or le Roy souloit commettre cecy à vn des Conseillers de son Conseil Royal, mais pource qu'ils se trouuent occupez en d'autres affaires, à raison de quoy l'on n'en venoit iamais à bout, & les procez estoient immortels, on a ordonné le susdit nombre de quatre autres adjoinctés au Conseil du Roy, qui entendent seulement à ces procez, & s'il arriue que les sentences données auparavant soient confirmées par eux, les mille cinq cents doublons sont partagez comme s'ensuit.

Il en va cinq cents à la Chambre Royale. Il y en a cinq cents autres qui sont adingez à la partie aduerse: & les cinq cens restans appartiennent aux Iuges, ausquels on fait tort, appellant de leurs sentences.

Il y a ces membres aux Chancelleries,

Vn President.

Seize Auditeurs.

Quatre Iuges criminels.

Le Fiscal, le Rapporteur, les Secretaires, & autres Officiers.

Il y a encore deux Iuges nobles.

Au Conseil de guerre on traite tout ce qui appartient à la guerre, ou pour se deffendre, ou pour attaquer tant par mer que par terre; & pareillemēt des fortifications, & prouisions necessaires aux frontieres de tous les Estats d'Espagne.

Tous ceux du Conseil d'Etat entrent en ce Conseil, excepté le Secretaire, pource qu'il y en a vn estably au Conseil de guerre.

Au Conseil d'Italie on traite des choses de grace, & de Iustice des Royaumes de Naples, & de Sicile, & de l'Etat de Milan.

Il y a en ce Conseil vn President, & quatre Regens, dont le chacun a mille escus de pension ordinaire, ou gages toutes les années.

Il y a encor vn Secretaire, qui a comme les autres Secretaires de trois à qua-

tre cents ducats pour année.

Pour le regard du Conseil des Ordres, il faut sçauoir qu'en Espagne il y a trois sortes de Cheualiers introduits par les Roys precedents. Les vns sont de l'Ordre de S. Jacques, qui est le principal, les autres de celuy de Calatraue, & les autres de celuy d'Alcantare. Ces trois Ordres ont beaucoup de villes & de chasteaux sous eux; & pource que leur maniemēt est fort grand, on a ordonné le conseil des Ordres où l'on a mis vn President avec quatre Conseillers gens de lettres, deux Secretaires, vn Fiscal, & vn Procureur du Roy. Ceux-cy assemblez pouruoient à toutes les choses qui sont necessaires à ces Ordres, dont le Roy est Grand Maistre; & quand il se fait quelque expedition pour l'Ordre de S. Jacques, le Roy, apres les tiltres ordinaires, met en ses lettres, *Et perpetuel administrateur de Saint Jacques, &c.*

Au souuerain conseil d'Aragon on cognoist des choses de grace & de iustice du Royaume d'Aragon, de Valence, de Catalogne, & des Isles voisines.

Il y entre vn Vice-Chancelier, quatre Conseillers hommes de lettres, vn Fiscal, & les Secretaires.

Le conseil des Indes est estably pour regarder à toutes les matieres qui concernent le gouuernemēt des Indes, dont il doit auoir soin particulier, veu que c'est à ce conseil à enuoyer des Gouverneurs, & des Officiers, & les prouisions necessaires aux Prouinces des Indes qui sont sous la couronne de Castille. Il entre en ce conseil vn President & six Conseillers.

Le conseil des Finances se tient au Palais quelques iours de la sepmaine. On y traite de tous les reuenus du Roy, on y fait tous les baux à ferme, & les assignations, & l'on y tient compte de tout ce qu'il faut payer, & recouurer en toutes les Prouinces d'Espagne.

Il entre en ce conseil trois grands Contadours, & trois petits, & les Cōseillers de la Chambre, avec vn Secretaire & vn Rapporteur.

Au conseil des comptes on traite les choses de iustice touchant les finances: Trois grands Contadours & trois petits y entrent, & outre ce quatre Auditeurs & vn Secretaire.

Au conseil appelé compteurs de comptes, il entre deux grands Contadours & deux petits, & quelques autres Officiers avec les Secretaires.

On se mesle en ce conseil de receuoir le compte de ce qui se despend en la maison du Roy, & de sçauoir tous les reuenus qui sont en toutes les Prouinces qui obeissent au Roy d'Espagne, & à quoy on les employe.

A Seuille il y a vn Regent & quatre Auditeurs qui cognoissent des choses de iustice de cette ville, & de sa iurisdiction.

La Nauarre est gouuernée de mesme sorte.

En Galice il y a vn siege & vn Gouverneur comme President.

En Aragon il y a vn siege de Regents & de Conseillers.

A Valence on trouue mesme chose, comme aussi en Catalogne.

Et pource qu'aux conuestes des pays que les Mores possedoient jadis en Espagne, il estoit besoin de contenir en leur deuoir les peuples qui auoient esté fraichement baptifez, & pour chasser soigneusement que la Religion ne fust infestée. en quelque sorte, on dressa le conseil de l'Inquisition (où l'on tient toutesfois qu'il y a plusieurs abus, & des cruantez sans nombre.) Le chef de ce conseil c'est l'Inquisiteur General, qui demeure ordinairement à la Cour. Il y a aussi quatre Conseillers Ecclesiastiques de bonne vie, & qui doiuent

estre sçauants. On cognoit en ce concil des causes des heretiques, & l'on pouruoit le Royaume d'Inquisiteurs, qui se tiennent ordinairement à Seuille, Cordoue, Leon, Grenade, Murcie, Calaurie, Tolledo, Valladolid, Crun- que en Aragon, Valence & Catalogne.

Il y a toujours en la Cour du Roy quatre Iuges qui cognoissent des choses ciuiles & criminelles qui se passent cinq lieues à l'entour, & de tout le Royau- me aussi par commission.

Ils ont fort grande autorité, & specialement aux choses criminelles, aus- quelles ils procedent avec beaucoup de rigueur, & il n'est pas permis d'appel- ler de leur sentence.

Il y a trente & vn Alguazil ou Sergens de la Cour, & plusieurs Greffiers criminels qui tiennent leur siege à part, & aussi la prison.

Le Roy d'Espagne a pris la coustume de recompenser les vieux soldats qui ont bien fait durant les guerres ou qui sont demeurez estropiez, & mesme ceste recompense passe à leurs enfans s'ils meurent à son seruice. Ce qui est proprement donner courage & sujet de bien faire à ceux qui le seruent; com- me au contraire c'est faire aller les hommes à la guerre laschement, que de ne leur proposer nulle sorte de recognoissance.

Il y a aussi en Espagne beaucoup de dignitez & de charges qui sont here- ditaires, comme celles qui s'ensuiuent.

Il y a encor beaucoup de Seigneurs de marque & de tiltre, comme ils appel- lent en Espagne, comme sont ceux qui s'ensuiuent.

Le Duc d'Albe.

Le Duc de l'Infantasque.

Le Duc de Medine Sidonie.

Le Duc de Medine Nofco.

Le Duc de Zogotie.

Le Duc de Feifa.

Le Duc de Trois.

Le Duc d'Alcale.

Le Duc d'Ossone.

Le Duc de Gandie.

Le Duc de Najaje.

Le Duc d'Albuquerque.

Le Duc de Stamere.

Le Duc d'Ascalone.

Le Duc d'Arcos.

Le Duc de Matquede.

Le Duc de Franqueville.

Le Marquis d'Astorque.

Le Marquis d'Aquilar.

Le Marquis d'Ayamont.

Le Marquis de Pliogo.

Le Marquis de Villefranche.

Le Marquis de Genet.

Le Marquis de Moje.

Le Marquis de Cogollude.

Le Marquis d'Ardales.

Le Marquis de Stepe.
 Le Marquis de Sarje.
 Le Marquis de Mondajer.
 Le Marquis de Tariffe.
 Le Marquis de Cagnet.
 Le Marquis de Cerabbe.
 Le Marquis de Corie.
 Le Marquis des Velez.
 Le Marquis de Gibrleon.
 Le Marquis d'Alcanzies.
 Le Marquis de Comares.
 Le Marquis de Montemajor.
 Le Marquis de Villene.
 Le Marquis de Degne.
 Le Marquis de Tenet.

Le Comte de Veneuent.
 Le Comte de Salines.
 Le Comte d'Vruegne.
 Le Comte de Castioxen.
 Le Comte d'Orgas.
 Le Comte d'Oflorne.
 Le Comte de Pajades.
 Le Comte de Forsalide.
 Le Comte d'Oliuares.
 Le Comte de Nielle.
 Le Comte de Monterci.
 Le Comte de Boerdie.
 Le Comte d'Aluadelist.
 Le Comte de Salualier.
 Le Comte d'Andiade.
 Le Comte de Sendille.
 Le Comte de Pugno, & Rostro
 Le Comte de Duede.
 Le Comte de Curne.
 Le Comte de Fuentes.

On en compte iusques à cinquante huit.

Il y a en Portugal trois Ordres de Cheualiers. Le premier est appellé de Christauec la croix rouge bordée de cordons d'or, & vn d'argent au milieu. Le second de S. Iaques avec l'espée rouge comme celle de Castille. Le troisieme de S. Bernard avec la croix verte, comme est celle de Calatraue.

Le Roy dispose de cinq cens Commandeurs de ces Ordres.

Il y a deux Ducs; le premier de Bragance, riche de cent mille croisez, ou escus de Portugal de rente; le second est celuy d'Auere riche de cinquante mille escus de rente. Il y a trois Marquis & dix Comtes. Les autres Gentils-hommes ont plus de biens meubles, qu'aurres. Et à cause qu'ils auoient accoustumé de combattre en desordre avec les Mores, le Roy d'Espagne les fait exercer aux Ordonnances, ayant fait venir des hommes expres d'Espagne, de France, d'Allemagne, & d'Italie.

paroles

Il pa
 ne reto
 meuren
 de Mars
 pour ch
 en Asie,
 on leur
 assurem
 tendant
 me l'Isle

Ceste
 seurent
 xante an
 rante-si
 l'on ne d
 l'on vse e
 de la Bou
 nant aya
 Nordou

RELI

TOV

mair
 ne s'y gli
 à bonne f
 bien orde
 Seuille, p
 au Roya
 cheuesqu
 Braca en
 cheuesqu
 voulant r
 leur debat

Si on des
 Romains,
 cōtenter s
 mains des
 estoient ar
 vnes. Voi

L'Arche
 Eueschez
 Barcelo
 Girone
 Vicq, q

Quant à l'ordre qui est estably pour les nauigations, ie le diray en peu de paroles.

Il part ordinairement au mois de Mars quatre, ou six grands nauires, qui ne retournent plus de la mesme année : tellement que tous les vaisseaux demeurent dehors l'espace de dix-huit mois : mais tous les ans il part au mois de Mars vne compagnie, & en Septembre vne autre. Ces nauires se separent pour charger en diuers endroits d'Afrique, & pareillement aux Indes, & en Asie, & pource qu'au retour ils n'ont que les mariniers, & peu de marchands, on leur enuoye au deuant six gallions bien armez iusques au Cap verd, pour asséurer la flotte des Corsaires Anglois, qui iroient attaquer les nauires, en attendant qu'elles viennent des Indes, ainsi qu'ils ont fait autrefois, pillât mesme l'Isle de Madere.

Ceste nauigation des Indes s'est rendüe tres-facile, & les marchandises s'asseyent à six, & sept pour cent. On a entendu d'un marinier de l'age de soixante ans, qu'il auoit fait vingt-trois voyages aux Indes, ayant passé quarante-six fois le Cap de bonne esperance ; qu'ayant passé l'Equinoctial, où l'on ne descouure pas le Nort, on peut nauiger avec la mesme Boussole dont l'on vse en nos mers: veu qu'ayant passé vers le Ponent des Canaries, l'estoille de la Boussole, comme disent les mariniers, tourne vers le Nordest, & du Levant ayant passé le Meridien de l'Isle de saint Laurens, elle tourne vers le Nordouest, & la cause en est incognüe.

RELIGION, ET CHOSES QUI CONCERNENT
L'EGLISE D'ESPAGNE.

TOVT l'Espagne suit la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, & les nouvelles opinions y sont tellement hayes, qu'afin qu'elles ne s'y glissent on y a estably des Inquisitions rigoureuses, qui sont instituees à bonne fin, combien qu'il y ayt de l'abus, de mesme qu'en toutes autres choses bien ordonnees. La Primauté d'Espagne estoit anciennement en l'Eglise de Seuille, puis elle fut en celle de Toledo, iusques au grand ravage qui arriva au Royaume : car Toledo estant tombé entre les mains des Barbares, l'Archeuesque de Braca iouyt de ceste dignité, comme les Archies de l'Eglise de Braca enseignent. Mais apres que les Chrestiens eurent repris Toledo, l'Archeuesque de la ville redemanda ceste dignité, & celui de Braca la luy debatit, voulant retenir vne chose qu'il auoit acquise ; tellement que l'on tient que leur debat n'est pas encores terminé.

Si on desire sçauoir les Euesques qui ont esté en Espagne depuis le temps des Romains, & des Gots, que l'on voye la Chronique de Vasec, où l'on pourra contenter sa curiosité. Apres que les Espagnols eurent recouert leur pays des mains des Barbares, les Eueschez furent remis avec les villes qui leur estoient anciennement subiectes, & mesme on en a fait de nouveau quelques vnes. Voicy les Archeueschez, & Eueschez qui y sont.

L'Archeuesché de Tarragone, qui vaut 8000. ducats toutes les années. Les Eueschez mises cy dessous sont sous ceste Archeuesché.

Barcelonne, qui vaut 5000. ducats de rente.

Girone, qui en vaut 4000.

Vicq, qui en vaut 25000.

mier est appellé de
d'argent au milieu.
Castille. Le troisié-
alatrauc.

mille croisez, ou es-
de cinquante mille
es Gentils-hommes
ient accoustumé de
es fait exercer aux
que, de France, d'Al-

Ilerde, qui en vaut 3000.

Vrgel, qui en vaut 7000.

Derrose, qui en vaut 8000.

L'Archeuesché de Sarragosse vaut 20000. ducats de rente ; elle a ces

Eueschez.

Hiuez, qui vaut 3000. ducats.

Tirafce, qui en vaut 5000.

Pampelune, qui en vaut 6000.

Calathere, qui en vaut 12000.

Segouie, qui en vaut 3000.

Entre les principaux d'Espagne, & qui ont plus d'autorité apres le Roy, on peut mettre à bon droit l'Archeuesque de Toledé, comme Primat d'Espagne, & Chancelier de Castille, ayant plus de 200000. ducats de reuenu. Il a sous luy les Eueschez de,

Moruedre, qui vaut 2000. ducats de rente.

Vuiede, qui en vaut 6000.

Burgos, qui en vaut 2000.

Plantance, qui en vaut 13000.

Luence, qui en vaut 16000.

Curie, qui en vaut 8090.

Cordouc, qui en vaut 2000.

Cet Archeuesque est Seigneur temporel de dix sept lieux clos de murailles.

L'Archeuesché de sainct Iacques de Compostelle, qui vaut 20000. ducats a sous elle les Eueschez de,

Auille, qui vaut 8000. ducats.

Palence, qui en vaut 15000.

Salamanque, qui en vaut 10900.

Ebore, qui en vaut 20000.

Corie, qui en vaut 8000.

L'Archeuesché de Lisbonne, qui vaut 16000. ducats de rente, a sous sa jurisdiction ces Dioceses,

Leon, qui vaut 8000. ducats de rente.

Abede, qui en vaut 6000.

Zamore, qui en vaut 12000.

Diuidat, qui en vaut 4000.

Lerie, qui en vaut 8500.

Badajos, qui en vaut 6000.

L'Archeuesché de Braca, qui vaut de reuenu 12000. ducats, a sous elle les Eueschez qui s'ensuiuent.

Coymbre, qui vaut 12000. ducats de rente.

Lamece, qui en vaut 6000.

Vise, qui en vaut 8000.

Almore, qui en vaut 3000.

Tide, qui en vaut 2000.

Luge, qui en vaut 15000.

Astorgue, qui en vaut 4000.

Montuedie, qui en vaut 15000.

Eues

Ia

Ca

Ca

Sy

L

uesch

a 1300

Il

Cour

Of

Ma

Gu

Alr

Or

Fac

Cn

M

Arche

qu'il li

Ie

ses, qu

quante

cinqua

mande

D V

re

que, ou

temps.

qu'ils o

talie, a

rent en

L

Sige

Vall

Theo

Tho

Alar

mais il

Tend

Tend

s'efforce

L'Archeuesché de Seuille , qui vaut 110000. ducats de rente, a ces Eueschez.

Iacn, qui vaut 1500. ducats de rente.

Cartagene qui en vaut 5000.

Calix, qui en vaut 8500.

Sylue, qui en vaut 6000.

Les Archeuesques de Valence, & de Grenade, n'ont aucune Euesché sous eux, & iouissent du droit du manteau. Celuy de Valence a 13000. ducats de rente, & celuy de Grenade 1000.

Il y a encores des Eueschez qui ressortent sans aucun moyen en Court de Rome, telles que sont les suiuanes.

Osne, qui vaut 1000. ducats de rente.

Malaga, qui en vaut 1000.

Guadix, qui en vaut 2000.

Almerque, qui en vaut 1500.

Orense, qui en vaut 3000.

Pace, qui en vaut 4000.

Cunarie, qui en vaut 8000.

Mais si quelq'un desire sçauoir plus exactement combien toutes les Archeueschez, Eueschez, & Abbayes, & tous les Prieurez ont de reuenu, qu'il lise ce qu'en a escrit Damian de Goez Portugais.

Je remarqueray seulement icy qu'il y a à Busgos vn Couuent de Religieuses, que l'on nomme les Vuelques, qui sont iusques au nombre de cent cinquante toutes nobles: leur Abbessé est Dame de vingt-quatre places, & de cinquante villages, & a la collation de plusieurs Benefices, & de douze Comanderies.

GENEALOGIE DES ROYS D'ESPAGNE.

DV temps d'Attila l'Espagne fut diuisee en douze Royaumes, puis elle fut reduicte à cinq, à sçauoir Castille, Arragon, Nauarre, Portugal, & Betrique, ou Grenade. Les Mores ont tenu leur siege à Grenade iusques à nostre temps. Quant aux Roys de Castille, il y a beaucoup de centaines d'années qu'ils ont receu la foy Chrestienne: car quand les Gots furent deietez de l'Italie, apres l'auoir fort endommagée sous Alaric, & Ataulphe, ils s'enfuyrent en Espagne avec leur Roy qui s'appelloit Sigeric.

LA SVCCESION DES ROYS GOTS

en tout le Royaume d'Espagne.

Sigeric, ou Segeric.

Vallias, & selon les autres Valia.

Theodoric, & selon les autres Roderic, qui fut fait Roy l'an 491.

Thorismond, qui eust pour ses freres Theoderic, & Henry.

Alaric fils de Henry. Cestuy-cy fit premierement sa demeure à Tolose, mais il fut chassé en Espagne par Clouis Roy de France.

Tendie fils d'Alaric qui fut tué.

Tendosil, & selon les autres Theodegosil. Cestuy-cy fut tué pource qu'il s'efforceoit de iouyr des honnestes femmes.

- Agla, qui mourut en guerre.
- Atanagild, qui fut tué auprès de Toledé.
- Lenogild qui auoit Luide son frere pour compagnon. Cestuy fut Atrien, aussi bien que tous ses predecesseurs, & assubjetit Sicile au Royaume de Castille. Il persecuta aussi son fils Hermogild, & le tua l'an 572. pource qu'il estoit vray Chrestien.
- Rechared fils de Lenogild fut bon Catholique, & fut conuertý par saint Leandre.
- Luibe, & Viteric.
- Gundamir.
- Sisebut, dont la domination s'estendoit par toute l'Espagne.
- Richared second de ce nom.
- Suitille, qui auoit esté grand Capitaine de Sisebut.
- Sisenand, deuant lequel quelques-vns mettent Rachimir.
- Suitille II.
- Tulque.
- Vinde, que les autres appellent Videsuind.
- Recensuind, bon, & saint Roy.
- Bambe, qui desfit vn grand nombre de Mores qui traouer soient l'Espagne.
- Hering, qui eut Egic son gendre pour compagnon.
- Vitize, qui creua les yeux à Theodebert fils de Recesuind, à qui le Royaume escheoit, ainsi qu'il estoit encores enfant. Cestuy-cy estant aueugle, se maria, & engendra Roderic, qui estant fait Roy, vengea sur Vitize, & ses enfans, l'iniure faite à son pere.
- Roderic, en qui la lignée des Roys Gots prit fin en ceste sorte. Il y eust vn Comte nommé Iulien, que le Roy Roderic auoit fait Preuost en Tingitane de Mauritanie. Les autres escriuent qu'il y fut enuoyé en Ambassade, ce qui est bien plus vray semblable. Cependant que le Comte estoit absent, Roderic iouyt avec violence de sa fille: le pere entendant ceste force faicte à sa fille, pensa promptement à s'en venger, ayant mesme la commodité du lieu qui luy en offroit le moyen: veu qu'il sollicita les Mores de venir en Espagne, où ils entrerent par le destroit de Gibraltar l'an 714. sous la conduite de Muce, enuoyé par le Roy Miramamolin, & se rendirent presque maistres de toute l'Espagne en l'espace de deux ans. On dit que durant ce temps il mourut environ 700000. hommes tant d'un costé que d'autre. Les Chrestiens qui estoient de l'armee desconfite, se retirerent aux Asturies, & en Galice, avec leur Prince Pelagie, ou Pelaye, qui fut oncle paternel de Roderic, & qui prit sur les Africains la ville de Leon, où il regna l'espace de vingt ans. Et lors les Roys cesserent de se nommer Gots, ou Ostrogots, & porterent le tiltre de Roys d'Espagne, ou de Castille.
- Fascille son fils luy succeda.
- Alfonce I. surnommé Catholique, qui vint au temps de Childeric, & de Pepin, fut gendre de Fascille, & luy succeda.
- Froille son fils luy succeda l'an 761. & est tué par son frere, qui regna apres luy six ans, & mourut sans enfans, & pource il appella à la succession Veremond fils d'Aurelle, qui toutesfois ne luy succeda; ains ce fut Silon gendre d'Alfonce, qui chassa Veremond son beau frere.
- Muregat fils bastard d'Alfonce premier du nom, qui faisoit tribut aux

Mor
V
fit M
Al
du ter
Ra
Or
Al
Ga
Or
Fru
mouru
Alf
qui est
luy fit
Sanc
Rami
tes rom
ou Bern
mire II
manfor
Bernod
stille (ca
terres.
Alfor
Verem
moyen l
de Sanch
soubz de
heredita
& de Cas
Ferdina
mourir C
bre en Po
gne, de g
Sanche
Toutefo
apres sa r
Cestuy
mond C
Alfonc
Roy de C
trix: cét
stille eut
Alfonc
Blanche
Vrraque
mourut l

Mores d'un certain nombre de filles vierges.

Veremond fils de Silmar, & petit fils d'Alfonce V. Il quitta le monde, & se fit Moine, & donna le Royaume à

Alfonce surnommé le Chaste, fils d'Alfonce premier du nom, qui vivoit du temps de Charles le grand.

Ramire, fils de Veremond, ou Bermond.

Ordoigne, fils de Ramire.

Alfonce le grand, fils d'Ordoigne III. du nom.

Garsie son fils en l'an 887.

Ordoigne son frere.

Fruil le cruel II. du nom, qui pria ses neveux de la Couronne, & en fin mourut ladre.

Alfonce III. fils d'Ordoigne, qui remit la couronne à son frere Ramire qui estoit en Portugal, & ainsi qu'il voulut retourner au Royaume, Ramire luy fit creuer les yeux.

Sanche I. du nom, frere d'Alfonce, & de Ramire, surnommé le Gras.

Ramire son fils en l'an 923. & pource qu'il estoit trop ieune, & que les Mores rompirent la paix faite avec les Espagnols, ils firent leur Roy Veremond, ou Bermond fils d'Ordoigne; mais pource qu'il regna sous l'adieu de Ramire II. On ne compte les deux que pour vn. Du temps que Veremond Almanzor prit la ville de Leon, & pilla l'Eglise de saint Jacques en Galice. Mais Bermôd reprit courage, & rassembla ses forces avec Garsie Comte de Castille (car les Castillans n'auoient plus de Roy) & osta au More plusieurs terres.

Alfonce V. du nom, fils de Bermond.

Veremond, ou Bermond son fils III. du nom, meurt sans hoirs, & par ce moyen le Royaume escheut à sa seur, qui espousa Ferdinand I. du nom, fils de Sanche Comte de Castille, & ainsi les Castillans qui auoient reduit leur pais sous des Gouverneurs appelez Comtes, virent en premier lieu ces Comtes hereditaires, & en fin leur pays soumis aux Roys, & les Royaumes de Leon, & de Castille vnis ensemble: ce qui aduint en l'an 1025. ou selon d'autres 1017. Ferdinand se fit aussi Prince de Nauarre, vsurpant ce pays apres auoir fait mourir Garsie son frere. Le mesme reconquit sur les Mores la ville de Coymbre en Portugal, & presque tout le Royaume, & mourut l'an 40. de son regne, de grace 1064.

Sanche, & Alfonse VI. son frere, fils de Ferdinand, furent Roys tous deux. Toutefois Sanche empescha son frere de regner tandis qu'il vescut, mais apres sa mort le peuple l'appella pour succeder au Royaume.

Cestuy-cy ne laissa qu'une fille nommee Vrraque, qui fut mariee à Raymond Comte de Barcelone, qui eut vn fils nommé

Alfonse VII. qui succeda a son grand pere, & eut pour ses enfans Sanche Roy de Castille, Ferdinand Roy de Leon. Alfonse VIII. Alfonse IX. & de Beatrix: cét Alfonse VII. recouura Cordouë. Sanche III. de ce nom Roy de Castille eut pour fils,

Alfonse VIII. qui eut plusieurs enfans, à sçauoir Henry I. Roy de Castille, Blanche mere de saint Louys, Berengaire femme d'Alfonse Roy de Leon, Vrraque femme du Roy de Portugal, & Eleonor femme du Roy d'Aragon. Il mourut l'an 1160.

Alfonce IX, fils de Ferdinand Roy de Leon.

Henry fils d'Alfonce VIII. ne regna pas deux ans entiers.

Ferdinand III. fils d'Alfonce IX. fut Roy de Leon, & de Castille, & reconquerra toute l'Espagne, excepté le Royaume de Grenade.

Alfonce X. fils de Ferdinand III. qui fut grand Astrologue.

Sanche IV. fils de Ferdinand III.

Ferdinand IV. frere de Sanche.

Alfonce II. fils de Ferdinand IV.

Pierre I. fils d'Alfonce II.

Henry II. fils d'Alfonce II.

Iean I. fils de Henry II. Ce Iean Roy de Castille, & sa femme Eleonor fille du Roy d'Aragon, eurent Henry Roy de Castille, & de Leon, & Ferdinand Roy d'Aragon. Henry eut deux enfans, Iean Roy de Castille, & Marie Roïne d'Aragon. Iean eut Elizabeth, & Henry Roy de Castille. Ferdinand eut quatre enfans, Alfonse Roy d'Aragon, & de Sicile, Iean qui fut Roy apres son frere, Marie Roïne de Castille, & Ieanne Roïne de Portugal. Iean qui fut Roy apres son frere, eut Ferdinand, qui espousant Elizabeth heritiere de Castille, fut Roy des deux Royaumes.

Ferdinand VI. du nom, fils de Iean Roy d'Aragon, eut trois enfans, Iean qui espousa Marguerite fille de Maximilian, Catherine qui fut Roïne d'Angleterre, femme de Henry VII. & Ieanne qui espousa Philippes Archiduc d'Autriche.

Iean mourut sans enfans du vivant de son pere Ferdinand, qui prit aussitost pour son fils adoptif Philippes d'Autriche son gendre, pere de Charles V. Empereur, & Roy d'Espagne.

Philippes II. son fils.

Philippes III. qui regne à present.

LES ROYS DE PORTUGAL

LE Royaume de Portugal est de l'illustre maison de Lorraine, d'où sortit le Duc Henry, qui s'employa avec tant de valeur contre les Mores pour Alfonse VI. que ce Roy luy donna sa fille Tirécie en mariage, avec le pays de Portugal, qui n'eut que le tiltre de Comté en l'an 1110.

Alfonse I. acquit le tiltre de Roy, reconura Lisbonne possedee par les Mores, & desfit en vne bataille cinq Roys infideles: en memoire dequoy il prit pour ses armes cinq escussions.

Sanche I.

Alfonse II.

Sanche II.

Alfonse III.

Denys I.

Alfonse IV.

Pierre I.

Ferdinand I.

Iean Bastard I.

Edouard I.

Alfonse V.

second Roy.

troiesme Roy.

quatriesme Roy.

cinquiesme Roy.

sixiesme Roy.

septiesme Roy.

huitiesme Roy.

neufiesme Roy.

dixiesme Roy.

onziesme Roy.

doziesme Roy.

Iea
Em
Iea
C
Portu
Seba
le com
pris ca
Les
qui pr
tre pa
Sebasti
de ceu
de la p
Portug
Emanu
Santer
& tout
a ume d
II. Roy
fant qu
Violenn
Ruy Ce
fant Lo
thorité.
egale. C
tout le
stroit d
Couron
fils d'vn
pouvoi
demeur
sous laf
D B
L E R
Iste
Les I
que, for
Maj
Minore
cinq he
tour 24
de 600.
ont tro
par cem

Jean II.

Emanuel I.

Jean III.

treiziesme Roy.

quatorziesme Roy.

quinziesme Roy.

Cestuy-cy fut pere de Dom Louys pere de Dom Antoine dernier Roy de Portugal, decede en France, & enterré aux Cordeliers à Paris.

Sebastian I. petit fils du Roy Jean III. qui mourut en Afrique en vne bataille contre les Mores l'an 1578. sans laisser aucuns enfans, & Dom Antoine fut pris captif en la mesme bataille.

Les Portugais n'ayans esgard aux fils nez des deux filles du Roy Emanuel, qui precedoient d'age leurs autres freres nez apres Jean II. l'ainé, & d'autre part soupçonnant que le Prince Dom Antoine avoit esté tué avec le Roy Sebastian; eleurent Henry, bien que Cardinal, qui estoit le seul fils qui restoit de ceux du Roy Emanuel. Tandis que Henry regne, Dom Antoine eschappe de la prison d'Afrique, & ledit Henry estant mort apres avoir regné six ans, les Portugais ayans debouté par la loy du Royaume, les fils nez des filles du Roy Emanuel, eslisent pour leur Roy Dom Antoine, qui fut sacré en la ville de Santein le 19. Juin 1580. puis confirmé trois iours en la ville de Lisbonne, & tout aussi tost on enuoya en Afrique aux bourgs, & forts subjets au Roy aume de Portugal, qui recogneurét pour Roy Dom Antoine. Mais Philippes II. Roy d'Espagne se sentant la force en la main, luy debat la Couronne, disant qu'il est baïtard, combien que l'Infant Louys eust espousé secrettement Violente mere de Dom Antoine, qui estoit par consequent legitime, ainsi que Ruy Celesma homme de tres-saincte vie le declara à sa mort, disant que l'Infant Louys n'avoit tenu ce mariage secret, qu'afin de ne perdre pas son autorité, publiant qu'il avoit espousé vne femme qui luy estoit beaucoup inegale. Orest-il que Jean I. Roy de Portugal fit vne constitution receuë par tout le Royaume, par laquelle il ordonna que ny la femme, ny celuy qui naistroit d'elle, n'auoient rien par droit d'heritage de ce qui appartient à la Couronne. De forte que suyuant le droit & Philippes II. Roy d'Espagne estant fils d'une fille du Roy Emanuel, estoit exclus par ceste loy de tout le droit qu'il pouuoit pretendre au Royaume de Portugal. Toutefois le Royaume luy est demeuré, & la iustice de Dom Antoine, & la volonté des Portugais a ployé sous la force des Espagnols, qui en sont en ceste heure maistres.

DES ISLES DE MAIORQUE, ET MINORQUE

ET AUTRES.

LE Roy d'Espagne possede encores dans la mer Mediterranee quelques Isles, que ie trouue à propos de descrire. xiv.

Les Isles Baleares, ou Gymnesies iadis, & maintenant Majorque, & Minorque, sont au iourd'huy vn Royaume, dont le Roy d'Espagne prend le tiltre.

Majorque, & vulgairement Mallorque est plus proche de l'Espagne que Minorque, & n'est esloigré de l'Espagne que de la navigation de quatre, ou cinq heures; & de Minorque de 14. milles. Quelques vns disent qu'elle a de tour 240. milles, les autres 300. & quelques-vns 480. Strabon la fait longue de 600. stades, qui font 75. milles, & large de 25. milles; mais les modernes ont trouué beaucoup plus de largeur, c'est à sçauoir enuiron 100. milles. Et par cemoyen sa longueur sera beaucoup plus grande que Strabon n'a escriit.

Il y a vne ville du nom mesme de l'Isle, qui est la capitale de toutes ces Isles. Elle s'appelloit anciennement Palme, & auioird'huy il y a vne bonne Vniuersité, où Raymond Lulle est en grande reputation, de sorte que l'on y entretient tousiours à grands gages vn homme sçauant, pour enseigner publiquement la doctrine de ce Lulle. Il y a aussi vne autre ville nommée Bolence, que les habitans appellent Pollence, qui regarde le Midy, de mesme que Majorque est du costé du Septentrion.

Q V A L I T E.

Ceste Isle est aspre, & sterile, pres de la mer, mais ailleurs les costaux, les plaines, & les vallees rapportent assez de vin, d'huyle, de froment, & de fruits. Sur tout il y vient de bonnes huyles, qu'on porte de là à Valence, en Flandres, & en Italie. On y fait aussi de fort bons fromages, qui surmontent en bonté tous ceux qu'on vend à Rome, & en Espagne. D'auantage les habitans font vn grand trafic de gros draps de laine, & les portent autour de l'Isle de tous costez, voire iusques en Sicile. Il n'y a point de bestes nuisibles, sinon des conils, qui leur ont fait bien souuent beaucoup de dommages. On y trouue vn nombre incroyable de cerfs.

M O E V R S.

Les habitans de ces Isles escumoient autrefois tout ce qu'ils rencontroient, & estoient cruels, & sauuages, habitans dans les rochers, n'ayans autre soing que d'espier ceux qui voyageoient sur mer. Ils auoient de petits vaisseaux mal polis, qui estoient legers. Vne fois il apperceurent de loing l'armee des Romains, & pensans que ce fust quelque proye, ils osèrent bien aller au deuant d'eux, & de premiere abordee couurirent les vaisseaux des Romains de pierres, & de cailloux: mais les Romains les contraignirent en fin de fuyr, puis les allerent trouuer où ils s'estoient retirez pour acheuer de les perdre. Ils n'auoient point anciennement de monnoye d'or, n'y d'argent. Ils firent iadis la guerre pour les Carthaginois, & pour leur recôpence ils n'en rapporterent que des femmes, & du vin. Ils vsoient de sondes, & s'en sçauoient extrêmement bien ayder, à quoy leurs meres les accoustumoient leur mettant du pain au bout d'vn baston, contre lequel ils iettoient des pierres, ne leur estant permis de manger qu'apres auoir abbatu ce pain.

Ils sont maintenant civilisez comme leurs voisins, & sont de complexion amoureuse aussi bien qu'anciennement.

Assez pres de Majorque vous auez les petites Isles de Dragonere, & Cahere.

L'ISLE MINORQUE.

Minorque est plus Orientale que Majorque, & son tour est de 150. milles, & sa largeur de 60. Elle est esloignée de l'Espagne de 160. milles. Du temps de Ptolomee il y auoit deux villes, à sçauoir *Lana*, qui s'appelle maintenant Citadelle, & *Mago*, qu'on nomme à ceste heure Minorque du nom de l'Isle. Elle a beaucoup de villages.

Au
bres es
elle ne
riture
ont plu
Maon,
Den
les Pyty
Colubr
& est ell
Ceste I
en gran
L'autr
& son ro
Le terre
nuisibles
de en ble
On leue
temps au
le passage
& lors il f
& Minorq
chargez en
Mais afin
ronne d'Es
Isles iusqu
Castille les
jettez il fal
Muret sou
secouru du
dain il por
1240. Et v
Royaume d
dinand & a
iuste tiltre.
Autour de
trois petites
d'Euille en
serte qui se
faques, que
Finalement
lee Scombra

Au riuage de la mer elle est enuironnee de hautes montagnes garnies d'arbres espaiz. Au reste quoy que ceste Isle soit moindre que l'autre, toutesfois elle ne luy cede pas en bonté, ains au cōtraire on y fait vne plus grande nourriture de bœufs, & d'autre bestail, & principalement de grands muléts, qui ont plus haute voix que tous les autres. Ceste Isle a deux ports, c'est à sçauoir Maon, & Fernelle.

De nostre temps ces Isles ont vn Royaume à part, qui comprend encores les Pytyuses, dont l'vne nommee iadis par les Grecs Ophiuse, & par les Latins *Colubaria*, a maintenant le nom de Fromenterie, & a de tour septante milles, & est esloignee de terre ferme de huitante milles.

Ceste Isle est deserte pour la plus grande part, à cause des serpens qui y sont en grand nombre, & font mourir beaucoup d'hommes.

L'autre est Euille, qui en est esloignee de 10. milles, & de la terre ferme 50. & son tour est de plus de cent milles.

Le terroir de ceste Isle chasse les serpens, & ne peut souffrir aucunes bestes nuisibles, sinon les conils qui mangent bien souuent les bleds. Ceste Isle abonde en bleds & en toute sorte de fruits.

On leue tous les ans en ceste Isle grande quantité de sel. Car il y a vn certain temps auquel la mer regorge iusques sur les terres, & lors les habitans ferment le passage par où l'eau est entree, puis on laisse ainsi ceste eau sans la troubler, & lors il se fait de si grands monceaux de sel, que non seulement Majorque, & Minorque en sont pourueus, mais encor on en porte de grands Nauires chargez en Italie, où l'on en fournit plusieurs villes.

Mais afin de dire comment le Royaume de Majorque a esté joint à la Couronne d'Espagne, vous deuez sçauoir que les Mores d'Afrique tindrent ces Isles iusques enuiron l'ande nostre Seigneur 1240. que Ferdinand Roy de Castille les chassa premierement de Majorque. Mais les Mores s'y estant rejettez il falut que Jaques d'Aragon (fils du Roy Pierre, qui fut tué deuant Muret soustenant les Albigeois heretiques) y allast avec ses forces; & lors secouru dudit Ferdinand il fit si bien que les Mores en furent chassez, & soudain il porta le nom de Roy de Majorque, & de Minorque; enuiron l'an 1240. Et voylà le droict que les Roys d'Aragon ont en ces Isles, si bien que le Royaume d'Aragon ayant esté joint à celuy de Castille par le mariage de Ferdinand & d'Isabelle, les Roys d'Espagne qui en sont descendus les possèdent à iuste tiltre.

Autour de Pithiuses, c'est à sçauoir de la Fromenterie & d'Euille il y a encor trois petites Isles, à sçauoir Vedran, Conirello, & Dragomago. Et au dessus d'Euille entre Majorque & la bouche du fleuue Ebroil y a vne petite Isle deserte qui se nomme Moncolibre, & en la bouche mesme de ce fleuue l'Isle d'Alfaques, que ce fleuue & la mer font ensemble.

Finalement assez pres du port de Cartagene il y a l'Isle vulgairement appellee Scombraire, qui est petite, & n'a rien qui merite qu'on en discoure.

ces ces Isles.
bonne Vni-
ue l'on y en-
igner publi-
nee Bolence,
meque Ma-

es costaux, les
nt, & de fruits.
e, en Flandres,
atent en bonté.
bitans font va-
sle de tous co-
sinon des co-
On y trouue vn

rencontroient,
yans autre soing
its vaisseaux mal
l'armes des Ro-
n aller au deuant
omains de pier-
de fuyr, puis les
perdre. Ils n'y
Ils firent iadis la
en rapporterent
uoient extreme-
mettant du pain
leur estant per-

t de complexion
agonere, & Ca-

est de 150. milles,
milles. Du temps
pelle maintenant
du nom de l'Isle.

D. V. ROYAUME DE NAPLES.

Sommaire.

1. DIVERSES appellations du Royaume de Naples dans les Histoires : & la description de son étendue & de ses bornes. 2. Divisé en six Provinces premierement : aujour d'hui en douze, dont la premiere est la Terre de labour. 3. Isles & Ports plus remarquables de ce Royaume. 4. Singularitez qui se trouvent en ce pays de Naples sont les beaux chevaux de quatre races que le Roy d'Espagne y tient : les sources d'Eaux medecinales & Bains de diverses vertus : un champ de soufre environné de rochers brulans d'où se tire l'Alun : la Montagne d'Astrone, la Tarentele dont on chasse le venin avec le chant & son des instrumens. 5. Description du naturel & mœurs des Neapolitains tant anciens que de ce temps, & leur façon de viure. 6. Richesse de ce Royaume venant du commerce avec les Venitiens, & du trafic d'amandes, safran, soyes, huyles, vins, chevaux, & coral, avec les Estrangers. 7. Forces du Royaume de Naples en quoy consistent : quel nombre de gens de guerre & de vaisseaux de mer entretenus ordinairement. Ses principales forteresses, villes & chasteaux. 8. Police & Gouvernement consistant en sept Vice-roys, dont le General demeure à Naples. 9. Archeueschez & Eueschez qui sont au Royaume de Naples. 10. Denombrement des Roys qui y ont regné iusqu'à present.



1.

Le Royaume qui comprend presque là moitié de l'Italie prend le nom de la principale ville qui s'y trouve, & les Historiens l'appellent tantost de ceste sorte, tantost le Royanme de Pouille, tantost le Royaume de Sicile par-deçà le Far pour le distinguer du Royaume de Sicile qui est par-delà le Far, qui est l'Isle de Sicile mesme. Car quelques Roys qui ont possédé le Royaume de Naples, & celuy de Sicile tout ensemble, se nommoient en leurs titres Roys des deux Siciles, c'est à sçavoir de celle qui est par-deçà, & de celle qui est par-delà le Far, ainsi que l'ont pratiqué Frideric II. Charles I. d'Anjou, & Alfonso d'Aragon, & de Naples, & de Sicile.

Ce Royaume commence à la riuere de Tranto, dont l'emboucheure tend vers le Septentrion, & depuis Terracine pres du fleuve Volsse, qui se degorge dans la mer de Toscane, & s'estend iusques au destroit de Sicile il est enfermé entre la mer Adriatique, & celle de Toscane, comme vne presque-Isle. Il a pour ses bornes du couchant les deux riuieres d'Volsse, & de Tronte, du Nord la mer Adriatique, du Midy la mer de Toscane, & de Sicile, & du Levant la mer Ionique. On collige sa mesure en ceste sorte. Depuis Terracine iusqu'à Naples on compte quatre-vingts milles, depuis Naples iusques au cap du Golfe de Policastro cent quarante-sept milles. De là iusques à Rhege de Calabre cent quatre-vingts milles; de Rhege iusques au cap de Sparti uento cent trente trois milles. Delà iusques au cap des Colonnes cent quatre-vingts quinze milles; du cap des Colonnes iusques à Tarante deux cents milles. De Tarante iusques au cap de Sainte-Marie trente milles. De là iusques au cap d'Otrante vingt-six milles. De ce cap iusques à celuy de S. Ange deux cents

vingt de
toutes se
est le tou
cinquante
selon le c
soixante
stat de l'E
Alfonse
vinces, c'e
Pouille &
terre d'Or
d'Espagne
telle forte
labour au
diuile com
Abruzze t
deçà que d
contient d
Archeuesc
y a environ
On trou
rense dont
estoit ancie
les Romain
à sçavoir C
loignes de
longuemen
stre cruels e
quant font
ped les bass
terre, mais
sans ne peu
terroir, ma
a environ se
eust pris en
fir d'auant
desquels ab
troyees aux
uoltes & m
vne grande
steaunenfo
l'on voye v
de gentille
plus à toure
passer le t en
ges. Ceste v
aydé par le
truellement

vingt deux milles; & de là iutques au fleuve de Tronte deux cents milles. Et routes les sommes reduites en vn font mil trois cens dix-huict milles; & tel est le tour qu'on peut faire en voyageant par eau: à quoy si l'on adiouste cent cinquante milles qu'on compte de largeur iusques à la borne du couchant, selon le chemin qui se fait par terre le produit sera de mil quatre cents soixante huit milles pour tout le tour du Royaume de Naples. Il joint à l'Estat de l'Eglise par l'espace de plus de cent cinquante milles.

Alfonse premier Roy d'Aragon, de Naples, & de Sicile, le diuisa en six Provinces, c'est à sçauoir en Terre de labour, Principauté, Basilicate, Calabre, Pouille & Abruzze: mais il fit apres trois parties de la Pouille, la diuisant en terre d'Otrente, terre de Bari, & Capitanat, ou Capitainerie. Ferdinand Roy d'Espagne, & Louys XII. Roy de France le diuiserent en parties égales en telle sorte que la Pouille & la Calabre demeurerent à l'Espagne, & la Terre de labour avec la ville de Naples, & l'Abruzze à la France. Au iourd'huy on le diuise communement en douze parties, c'est à sçauoir en Terre de labour, Abruzze tant deçà que delà, Pouille pleine, Capitainerie, Principauté tant deçà que delà, Basilicate, Calabre haute & basse, terre de Bari & d'Otrente. Il conient deux mille & sept cents lieux peulez, dont il y en a vingt qui sont Archeueschez, cent & vingt-sept Eueschez, & mille quatre cents places où il y a en uiron deux millions d'ames.

On trouue donc en costoyant la mer la Terre de labour ou Campagne heureuse dont Capouë où Annibal se ramollit avec son armee parmy les delices, estoit anciennement la capitale ville. Et mesme il y a vn ancien qui a escrit que les Romains esmoient trois villes capables de la grandeur de l'Empire, c'est à sçauoir Carthage, Corinthe, & Capouë: les deux premieres comme estât esloignees de Rome furent ruinees par les Romains, qui delibererent mesme longuement s'ils feroient le mesme de Capouë; mais en fin ne voulant paroistre cruels en ruynant vne fort noble ville d'Italie, s'en alleuerent en confiscant son terroir, & la priuant de toute forme de Republique. Ils laisserent sur pied les bastimets, afin qu'ils serussent de retraite à ceux qui laboueroient la terre; mais ils luy osterent le Magistrat & le Coseil public, afin que les habitans ne peussent rien remuër. Maintenant la capitale ville non seulement de ce terroir, mais de tout le Royaume c'est Naples, cité veritablement royale. Elle a en uiron sept mille de circuit, & s'est grandement accruë de nostre siecle, & eust pris encor plus d'accroissement si le Roy d'Espagne n'eust deffendu de bastir d'auantage; à quoy il fut poussé par les Barons du Royaume, les subjects desquels abandonnoient leur demeure pour aller iouyr des exemptions otroyees aux habitans de Naples, & il le fit aussi en partie pour le danger des reuoltes & mutineries du peuple, qui peuuent estre mal-aïsement arrestees en vne grande & forte ville qui a trois chasteaux, dont le principal s'appelle Chasteau neuf ou Castelnou, qui fut fondé par Charles d'Anjou. Il n'y a ville où l'on voye vn si grand nombre de Seigneurs, où l'on face aussi tant de profession de gentillesse, & où les eualiers paroissent mieux ce qu'ils sont, & s'adonnent plus à toute sorte de vertueux exercices. Les Gentilshommes se retirent pour passer le temps à des exercices honorables en cinq places qu'ils appellent sieges. Ceste ville a vn port qui n'est ny gueres grand ny fort assuré, mais on l'a aidé par le moyen d'vn mole. Il y a à Naples vn Arsenal où l'on fait continuellement force vaisseaux de guerre. On compte en ceste ville plus de deux

S.

la descri-
ent: aujour-
us remarqua-
sont les beaux
redecimales &
ns d'ou se tiro
ec le chant &
s tant anciens
nt du commerce
s, cbenaux, &
stent: quel nom-
Ses principales
sept Vice-roys,
sont au Royaume

à moitié de l'I-
le qui s'y trou-
it de ceste sorte,
st le Royaume
nguer du Roy-
qui est l'Isle de
ont possédé le
ile tout ensem-
boys des deux Si-
ui est par-delà le
ou, & Alfonso

boucheure tend
qui se degorge
le; il est enfermé
esque-Isle. Il a
de Tronte, du
ile, & du Leuant
erracine iusqu'à
ques au cap du
s à Rhege de Ca-
partiuento cent
t quatre-vingts
cents milles. De
à iusques au cap
Ange deux cents

cens mille personnes. Il y a vn beau golfe avec vne plage, & des Isles, & des caps extremement agreables. C'est là qu'est Pouzzoli, où l'on recognoist tant de merueilles, qu'il semble que la nature se soit pleuë à se faire admirer en ce lieu, & y ait reduit tout ce qu'elle auoit de plus beau & de plus gentil. C'est là qu'est le lac d'Agnan, Baye, Fridoli, & le lac Auerne. On met en ceste Prouince trois villes Metropolitannes, c'est à sçauoir Naples, Capoue & Surrente, & vingt-deux citez, entre lesquelles celles qui ont plus de renom sont Gayette, Sesse, Ceano, Calui, Venafre, Caserte, Nole, & Auerse; & il y a cent soixante six chasteaux & places ceintes de murailles, avec 170. villages.

La Principauté a pour ses bornes de Couchant la Terre de labeur, & du Leuant le pays de Basilicate. Ce pays a 16. mille de largeur, & 33. de longueur, & ses principales villes sont Nocere, Sanseren, Surrente, Massé, Vic, Riuel, Amalfi, & Salerne. Nocere est à 9. milles de la mer, & à 4. de Sarné, & tout autour il y a force villages. Riuelle est vne ville bastie depuis n'aguères, qui ne doit rië aux premieres villes du Royaume de Naples pour le regard des bastiments magnifiques. Amalfi est vne belle ville, cōbien qu'autresfois elle ait esté plus renommée. C'est en ceste ville qu'on trouua selon quelques vns l'usage de la boussole, ce que Pasquier a refuté suffisamment en ses Recherches, monstrant par quelques passages de nos vieux Poëtes François, que ceste inuention est plus ancienne. C'est de ceste ville que prend son nom la coste d'Amalfi qui regarde le Midy, & s'estend en lōg enuiron 20. milles, & a de hautes montaignes principalement du costé qu'elle panche sur la mer. Il y a tant de peine à les monter que le seul regard rend les personnes malades. Salerne est vne ville fort ancienne esloignée de la mer de mille pas ayant de tres beaux iardins dans ses murailles. Il y a vne Vniuersité, & ceste ville porte tiltre de Principauté. Mais il faut que ie vous aduise que la Principauté de deça s'estend le long de la mer depuis Salerne iusques à Policastre, & depuis S. Seuerin iusques à la Palude, & la riuiere de Silaire la trauesse presque par le milieu: elle contient les Archeueschez de Salerne & d'Amalfi, & quinze autres citez, & deux cents treize chasteaux ou places fermées, entre lesquelles est Euoli avec son bois, Fiano avec sa vallee longue de vingt milles, & large de quatre, environnée de collines bien habitées. La Principauté de par-delà s'estend depuis Nusco iusques à Consee, & à Cedogne, & contient ces deux villes, & huit autres, c'est à sçauoir Anellin, Arrian, Bisache, Montemaran, Mont-verd, S. Agathe, S. Ange, S. Vic, & cinquante trois chasteaux ou places fermées.

Basilicate contient la Lucanie, & partie de la Pouille. Elle a pour ses bornes du Couchant la riuiere de Silare, qui est la limite de la campagne, du Midy la mer de Toscane, du Leuant la riuiere de Iae, & la basse Calabre, & vne partie la haute, & du Nort la terre de Bari. Elle contient les villes de Melfe, Venofe, Potence, Cerence, Tricaire, Lauel, Montpelose, Marfico, Rapolla, & 39. chasteaux ou places fermées.

La basse Calabre a pour ses bornes du Septentrion la haute Calabre anciennement la grande Grece, avec la riuiere de Crathide, & vne partie de l'Apennin, du Couchant la riuiere de Lau avec la Basilicate, du Midy la mer Toscane, & le destraiët de Sicile, & du Leuant vne partie de la rae Adriatique.

Sa ville Metropolitaine est Cosence ville ancienne qui cōprend 7. costaux, & a vn fort chasteau au dessus d'vn mont qui commande à la ville, & à tous les lieux des enuiron. La ville est entourée des riuieres de Crathide, & Busente, & est

& est au
Oltre l
Euphem
riche, &
jadis for
l'an 159.
met d'vn
Rugian,
nin, Tau
de la Mer
de Conté

La ha
Hadriatic
riuiere de
Tarante,
celuy des
reux au po

La Cap
porte nom
milles de l
nant le tilt
fois, Caria
steau, Tars
teuille qui
uine Duché
de Grece q
Maintenan

La terre
du Midy, de
confins du I
te iusques à
de la haute
environnée
& Tarante e

La nauiga
le pays sera e

Ses ville
ville riche, &
iourd'hui aff
mer, & vn p
des est vne an
discordes ciu
premiers, ma
uent presque
mages qu'ell

La Pouille e
ri, nommée
loient Daun

& est au iourd'huy assez riche, combien qu'autresfois elle l'ayt esté dauantage. Outre ladite ville il ya en cor celles de Frede, & de Belmont, la ville de saint Euphemie qui a donné son nom à la mer qui est auprès, Tropic belle ville, riche, & fort peuplée, Rhege ville ancienne, assise au front, ou bont de l'Italie, jadis forte, & puillante, & maintenant presque deserte, principalement depuis l'an 1594. que le Turc y mit le feu. Il ya aussi Chasteauuillare qui est au sommet d'une montagne fort haute; Monfaut qui porte tiltre de Duché, Turran, Rugian, & les villes de saint Marc, Marturan, ville ancienne assise en l'Apennin, Tauerne bonne ville, & bien peuplée, Nicastré, qui est à trois milles loing de la Mer, Mont-leon ville assise en vn costau de l'Apennin, & qui porte tiltre de Conté, & Terreneufue ville fort peuplée.

La haulte Calabre selon Ptolomée, a pour ses bornes du Leuant la mer Hadriatique, du Midy la riuere d'Alice, & la haute Calabre, du Couchant la riuere de Crathide avec l'Appennin, & la Basilicate, & du Nord le Golphe de Tarante, & la terre de Bary. Il ya de ce costé deux Caps signalez dont l'un est celuy des colonnes, jadis Lacinie, l'autre est celuy de Sylace, qui est dangereux au possible.

La Capitale ville de ce pays c'est Catanzare; puis vous auez Hierace, qui porte nom de Marquisat, Belicastre, ou Beau chasteau, ville esloignée de huit milles de la mer, Croton ville fort ancienne, & renommée qui porte maintenant le tiltre de Marquisat, n'estant toutesfois si riche ny si peuplée qu'autrefois, Cariathe, qui est vne Comté, Bisignan Principauté avec vn fort Chasteau, Tarsie, Corlian, Rosan forte ville à trois milles de la mer, Cassan, Hauteuille qui est Principauté, Mater Archeuesché, ville riche, & peuplée, Graüne Duché, Tarante ville fort ancienne, & la fin de la haute Calabre ou grande Grece qui a vn port renommé. Cefut la patrie du Philosophe Archite. Maintenant c'est vne Principauté.

La terre d'Otrante commence à Tarante qu'elle a pour sa borne du costé du Midy, de mesme que la mer iusques au Cap Sainte Marie. Elle a pour ses confins du Leuant le mesme Cap avec la mer Ionique, du Nord depuis Otrante iusques à Brindes, & du Couchant la Terre de Bary avec vne grande partie de la haute Calabre. Sa forme est comme d'une presque Isle, veu qu'elle est environnée de la Mer Hadriatique, & de l'Ionique. Sa largeur entre Brindes, & Tarante est de trente milles selon Plin, & selon Raffen de quarante.

La nauigation d'alentour est de deux cens milles, si bien que le tour de tout le pays sera environ de 240. milles.

Ses villes sont Lecci qui est à trente milles du Cap de Sainte Marie, & est ville riche, & peuplée, & bien bastie: Otrante ville tres-ancienne qui est au iourd'hui assez peuplée, & a vn fort chasteau sur vn rocher qui regarde sur la mer, & vn port assez capable, combien que subiect aux vents du Nord. Brindes est vne ancienne ville, mais presque abandonnée au iourd'hui à cause des discordes ciuiles. Son port estoit si bon autresfois qu'il estoit mis entre les premiers, mais il est au iourd'hui si comblé que les galeres mesmes n'y peuvent presque passer. Castro est vne ville maritime, considerable pour les dommages qu'elle a receuz des Turcs.

La Pouille est diuisee en deux par les anciens, c'est à sçauoir en la terre de Bari, nommée Pucetie des anciens, & la Pouille pleine que les mesmes appelloient Daunie, & ces deux pays estoient diuisez par le fleuue de Lofante. On

comprend en cette seconde partie la Capitainerie, qui comprend le mont de S. Ange & les enuironns, & en tout treize villes, & 90. chasteaux, ou places fermées. Les citez sont S. Ange, Manfredoine, Siponte, Salpe, Lesinc, Vieste, Ascoli, Bouine, Firenzole, Volturare, Tremole, & Troie.

Il semble que toutes les richesses de la Pouille soient assemblees au mont S. Ange qui a presque de tour 120. mil. Diomedé le voulut reduire en Isle, pour ce que son istme n'est large que de deux milles. Les Sarrazins cognoissans la commodité du lieu s'y fortifierent, & maintindrent long temps, pour ce que veritablement il n'y a lieu plus propre pour dominer, & pour travailler le Royaume de Naples, & la mer Hadriatique.

La terre de Bari contient trente-six chasteaux ou places fermées, & 14. citez, dont les plus renommées sont Bari, & Trani, puis Monopoli, Polignan, Graune, & Bitonte.

La Pouille pleine a pour ses bornes la terre de Bari, & la riuere de Lofante; du Midy l'Apennin, de l'Occident l'Abruzzo, & du Septentrion vne partie de la mer Hadriatique.

Le pays d'Abruzze, jadis des Samnites, a pour ses bornes du Leuât la Pouille pleine avec la riuere de Saline, du Couchant la riuere de Tronte, du Septentrion la mer Hadriatique, & du Midy l'Apennin. Ce pays est borné d'un costé du Fortore, & de l'autre du Tronte, & est diuisé en Abruzze au deçà, & Aruzze au delà la riuere de Pescare. L'un contient cent cinquante chasteaux ou places closes, & cinq citez, qui sont Beneuent, Lancian, Cité de Chieti, cité Burrelle, Sulmone, l'autre contient deux cens quatre-vingts & quatre chasteaux, ou places fermées, & quatre Citez qui sont Aquila, Atri, Cité de Pene, & Terame, Beneuent fut donné à l'Eglise par Henry III. pour eschange d'un certain tribut, osté à Bambergue sa patrie par Leon IX. & ceste ville ayant esté diuement saisie, & tenuë, fut finalement remise à l'Eglise par les Normands, Aquila fut bastie par l'Empereur Federic II. qui y mena les peuples d'Amiterne, & de Forcoigne pour assurer de ce costé le Royaume. On monstre à Lancian vne Hostie consacree, transmuée en sang, tandis qu'un Iuis la frappe avec vn cousteau. On comprend dans l'Abruzze la Conté de Molisi, qui a cent & quatre lieux cloz de murailles, & quatre citez qui sont Bojane, Guardiaferie, Mernie, & Triuente.

III. Il y a encor en la mer Hadriatique viz à viz de la Pouille pleine les Isles de Diomedé, dont les plus grandes se nomment aujourd'huy S. Marie Tremitaine, & S. Dominique. Outre ce l'on voit en la mer Ionique viz à viz de la ville de Gallipoli l'Isle d'Achate peu renommée, & au golphe de Tarante quelques petites Isles de peu de nom dont la plus grande se nomme de S. André, viz à viz du Cap des Colonnes il y a les deux Isles de Dioscore, & de Calypse.

Il y a en la Mer de Toscane quelques Isles qui appartiennent à ce Royaume, c'est à sçauoir Palmarole, Pontic, & quelques autres petites qui n'ont rien de remarquable.

On voit encor au Golphe de Pouzzoli, & de Naples enuiron 18. Isles, dont la plus renommée est Ischie, qui a de tour 18. milles, & est tellement enuironnée de rochers fort hauts qu'on n'y peut entrer que par vn endroit. Il y a vne place qu'on met entre les fortes, mais principalement à cause de son assiette.

Pres d'Ischie vous auez Profide dont le circuit est de pres de six milles.

La dernière Isle est celle de Capri, où Auguste alloit si souvent: les autres

qu'on y
Il y a
ques Gol
de Ports.
Naples q
encor qu
courrouc
leuses res
aujourd'h
combien q
luy de Brin
commodé i
Basilicate e
port est auj
té, les Turc
me Lacedem
Grece en Ita
assuré, & p

CE Royau
& en a pe
quantité qu'i
choses il y na
me que font e
me qu'avec ex
dent bien rare
& soye, & de
de Calabre, p
en abondance
coup de sourc
vn champ plei
lement, d'ou lo
vne grotte, q
vers le fonds, e
riuere. On y t
cher, sans te me
& toutesfois la
qu'on y mange
viandes ordina
mais lors qu'o
bien qu'il y ait
ment, de l'orge
mulets qui sont
telé, dôt on cha
crit, suiuit l'aut
sidres naissent p
de Sauterelles q

qu'on y voit n'ont rien de considerable.

Il ya veritablement peu de ports en vn tel circuit de pays, cobien que quelques Golphes aux diuers tours de ses riuages puissent en certain temps seruir de Ports. Ils sont toutesfois mal assurez, comme particulierement celuy de Naples qui sert plustost de pompe, que de seurte aux vaisseaux qui s'y trouuent encor qu'il soit deffendu du Mole, & l'on a de coustume quand la mer est fort courroucée de mener les galeres à Baye, qui est vn peu loing : & ces merueilleuses restes de Neron appellées communément Mer morte seruent encor au iourd'huy de port. Le Golphe de Gaïette est tenu pareillement pour port, combien qu'il soit descouuert du costé du Leuant. Au pays d'Otrante il y a celuy de Brindes, & pour la terre de Bari, on dit que si celuy de Trani y estoit accommodé il seroit capable de cent galeres, de mesme que celuy de Tarante en Basilicate en pourroit tenir beaucoup plus si lon y prenoit quelque peine. Ce port est au iourd'huy fermé, afin de ne cōuier comme on croit par sa cōmodité, les Turcs principalement à attenter quelque chose; veu que jadis Cleonyme Lacedemonien, Alexandre, & Pyrrhe tous deux Roys d'Epire, passans de Grece en Italie se seruirent tousiours de ce port à cause qu'il estoit capable, assuré, & proche.

QUALITE' DV PAYS.

CE Royaume produit toutes choses nécessaires à l'entretien de l'homme; & en a pour seruir de medicamens, & d'autres pour les delices en si grãde quantité qu'il en peut fournir abondamment aux autres pays; & entre autres choses il y nayst de fort beaux cheuaux, dont le Roy tient quatre races, de mesme que font encor plusieurs seigneurs, & lon ne les peut tirer hors du Royaume qu'avec expresse permission du Roy d'Espagne, ou du Viceroy, qui l'accordent bien rarement. Mais sur tout il y a grande abondance de bled, vin, huyle, & soye, & de toutes sortes de fruiets. La Conté de Rhegge, & plusieurs lieux de Calabre, portent des succres. La terre de Labeur a du vin, & du froment en abondance, & est extremement agreable. On voit autour de Poussoli beaucoup de sources d'eaux medecinales, & des bains de diuerses vertus. On y voit vn champ plein de souffre, en uironné de haute lochere qui bruslé continuellement, d'où lon tire, & ou lon cuit l'alun. On voit la môtagne d'Astrune avec vne grotte, qui a trois mille de tour au dessus, & se va peu à peu restrecissant vers le fonds, en façon d'Amphiteatre, lon voit couler par le milieu vne petite riniere. On y trouue les Bains à suer, & le trou duquel tu ne te scaurois approcher, sans te mettre en dâger de mourir. L'air de la terre d'Otrãte est fort bon, & toutesfois la ladrerie regne en ce pays, ce qui procede, comme on tient de ce, qu'on y mange trop de chair de porceau, & aussi des figues seiches, qui sont les viandes ordinaires du menu-peuple. Le terroir monstre vne superficie aspre, mais lors qu'on le rompt avec le soc on y descouure vne bonne terre, & combien qu'il y ait peu d'eau, toutefois il a de beaux pasturages, & produit du froment, de l'orge, de l'auoÿne, des oliues, des melôs excellens, & des afnes, & des mulets qui sont fort estiméz. Il nayst en ce pais vn animal qu'on nôme la Tarantelê, dôt on chasse le venin avec le chant & son des instrumens: ce que Gelle escrit, suiuant l'authorité de Theofraсте, de quelques autres animaux. Les Chersidres naystent pareillemēt en ceste contrée, qui reçoit aussi plus de dommage, de Sauterelles qu'aucune partie de l'Italie, veu qu'elles ne laissent rien par où

elles passent, & consomment en vne nuit les moillons qui sont desjà meures. Mais il semble que la nature y ait pourueu, par le moyen de certains oyseaux qu'on nomme Gauies qui persecutent ces animaux. Ce pays est aussi rauagé par la gresle, qui luy porte beaucoup de dommage presque toutes les années. On y oyt les tonnerres en Hyuer, & en Esté comme en la terre de Labeur. Le pays aux enuiron de la ville d'Otráte a son air bien temperé, comme on peut voir aux Lauriers, Myrthes, Oliuiers, & Cedres qui croissent. Les rochers qui le ceignent du costé de la mer sont si fragiles, que les eaux en ont consumé presque quatre-vingts pas en moins de cent années. Mais Brindes a vn mauuais air, pource que de mesme qu'il n'y a chose qui rende l'air meilleur que la multitude des habitans (pource que ce sont eux qui desleichét les lieux marecageux pour les cultiuer, & qui coupent les bois trop espais, & purgent le mauuais air avec le feu, & trouuent le bon air avec les hauts bastiments) aussi au contraire il n'y a chose pire que la solitude des grandes villes, pource que non seulement elles demeurent priuées des choses susdictes, mais les maisons mesmes, & les ruines sont les retraites de la corruption, comme nous tesmoignent Aquilée, Rome, Rauenne, & Alexandrie d'Égypte, & Bagadet, encor comme on dit. Quant à la Pouille encor que son terroir soit sablonneux, & leger, & que l'herbe y viéne petite, & claire, toutes fois elle est si bonne qu'elle entretiét force bestail. L'Abruze est la plus froide partie du Royaume en la Principauté, sainct Scuerin est renommé pour le bon vin qu'il porte. Pres de la coste d'Amalphi, & au deça de ses rochers il y a de belles vallées, avec force fontaines, & sources d'eaux, d'où coulent quelques ruisseaux avec vn agreable murmure. Ce pays a grande abondance de grenades, cytrons, oranges, oliues, poires, prunes, cerises, & semblables fruiets. Il abonde encor en vin, & non seulement il contente le goust, mais aussi l'odorat & la veuë par le moyen de ses myrthes, lauriers, bouys, iossemins, lierres, rosmarins, roses, & autres plantes. Le terroir d'autour de Galerne porte force cytrons, limons, oranges, grenades, & toute sorte de fruiets. Basilicate est presque toute montueuse, & pour ceste cause fort subiecte aux voleries. Les roses viennent deux fois l'année pres de Peste. La Calabre porte du froment & de l'orge, du vin de plusieurs sortes, des oliues, des figues, du sucre, du miel, du sel, de l'or, de l'argent, & a quantité de laine, de coton, & de safan. Elle abode tellement en soye qu'ils y en fait autant qu'en tout le reste d'Italie. Il y a aussi grande abondance de lin, & de chanure, & la manne y tombe aussi du Ciel. Pres du riuage de la mer & dans le pays on voit force beaux iardins pleins de citróniers, orangiers, limonniers, & de plusieurs autres arbres. Quant aux Isles, celle d'Ischie a force bons vins, & abondance de fruiets, comme aussi grande quantité de souffre, & d'alun, & des bains. Celle de Proside iette du feu, & a des bains chauds. Celle de Capri manque de froment, mais elle abonde en chair, poisson, & volaille.

M O E V R S A N C I E N N E S.

Il y a vn ancien qui dict que ceux de la Terre de Labeur estoient superbes. Pour l'abondance des fruiets, la bonté de l'air & la beauté de la contrée. C'est là qu'estoient le marces Acherusien, qu'on nomme au iourd'huy Caluccia, & l'Auerne, & des lieux souterrains, & l'ancre de la Sybille; ausquels

li
le
tr
qu
pr
ce.
C'e
hor
dic
del
Roy
par
qu'o
pas a
mols
à dan
nez a
fort f
toute

L Es
les
Dames
bon ai
qui s'y
nombr
où ils
aborde
discour
ble que
l'amour
est acco
mes du
de s'y si
s'est tou
peuple
qu'vne b
du Roya
petit no
ce qui le
exaction
croire.
I'ay
est pas
civilité

lieux, comme dict Strabon, on entroit par des sacrifices, apres auoir appaisé les Dieux, selon la folle creance des anciens. Les prestres des faux Dieux s'y trouuoient pour conduire ceux qui y entroient. Il y auoit là vne fontaine, qu'ils tenoient pour le Phlegeton, à cause de la puanteur de ses eaux. Les prestres y receuoient les suruenans pour consulter l'oracle, & viuoient de ce qu'ils pouuoient tirer du fouyissement des metaux, ou de leurs predictiôs. C'est à cause de cela qu'Homere dict qu'ils ne voyoient iamais le Soleil. Ces hommes furent apres exterminéz par vn certain Roy, qui trouua leurs predictiôs faulces. Il y auoit à Naples toutes les cinquiesmes années vn combat de lutteurs, & de chantres, par le commandement de l'oracle. C'estoit en ce Royaume, & non loing de Rhege qu'estoit la ville de Locres si bien policée par Zaleuque, & où lon auoit accoustumé de se mettre vne corde au col lors qu'on vouloit proposer quelque loy nouuelle, afin de mourir si elle n'estoit pas approuuée. Les Sybarites estoient aussi en ce pays, qu'on taxoit d'estre si mols, & si pleins de delicatessé, que mesme ils auoient appris à leurs cheuaux à dancier au son des instrumens. Bref tout ce pays auoit des habitans si adonnez aux delices qu'Hannibal se laissant glisser en leurs façons de faire destrépa fort son naturel, & ne fit que perdre ce qu'il auoit acquis, & sa reputation tout ensemble depuis cette mauuaise accoustumance.

M O E V R S D E C E T E M P S .

Les Napolitains sont presque tous gentils, & de bon esprit; embrassent les delices plus que personnes du monde, & se plaisent à l'entretien des Dames. La noblesse se retire presque toute à Naples, autant pour iouyr du bon air de cette ville, que pour y passer le temps, & voir la bonne compagnie qui s'y trouue ordinairement. Et de fait on ne scauroit voir vn plus grand nombre de gentils Cavaliers qu'on en voit à Naples en Esté hors de la ville, où ils vont trouuer les Dames qui vont au pourmenoir en carrosse, & les abordent à cheual d'vn si bel air, & avec tant de grace, & vn si gentil discours qu'il est impossible de voir ou d'ouyr rien de plus agreable, & semble que c'est particulièrement à cette Noblesse qu'il appartient de traicter l'amour, & d'estre pres des Dames, plus qu'à nulle autre. Et cette gentillesse est accompagnée ordinairement d'assez de courage; veu que les Gentilshommes du Royaume de Naples vont chercher la guerre où elle est, & s'efforcent de s'y signaler, comme on a veu par le passé aux guerres des Pays-bas, où il s'est tousiours trouué grande quantité de Noblesse de ce Royaume. Et le peuple n'est pas moins affectionné au mestier des armes; veu qu'on scait assez qu'vne bonne partie de l'Infanterie de l'Archiduc, & du Roy d'Espagne vient du Royaume de Naples. Car quant aux Espagnols naturels ils sont en fort petit nombre. Le peuple de ce Royaume est aussi fort adonné au trafic; mais ce qui le destourne de s'uyre cette inclination, & ce desir c'est la charge des exactions qui est plus importune en ce pays, & plus grande qu'on ne scauroit croire.

J'ay dict que les Napolitains estoient tous gentils; mais la reigle n'en est pas si generale qu'il ne se trouue des lieux où la courtoisie, & la civilité sont fort ignorées. Car apres de Monsault il y a d'aussi rudes, & sau-

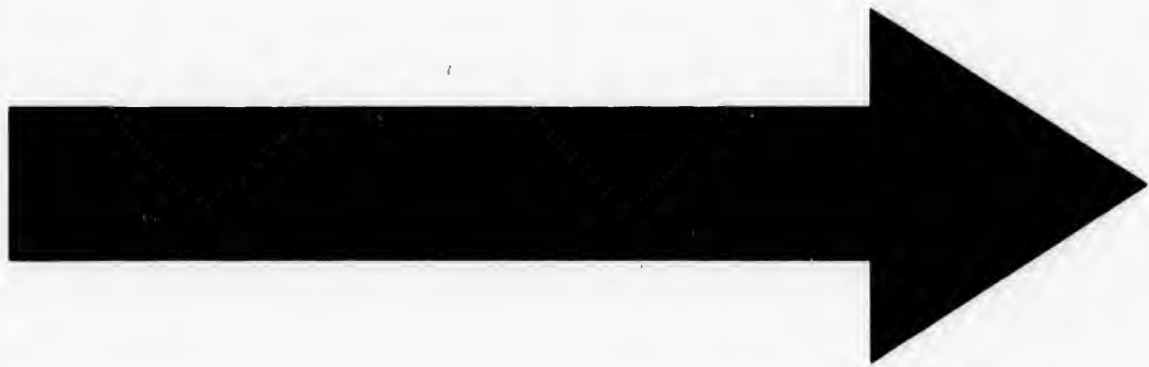
uages gens qu'en pays d'Italie, & presque tous, ceux de Calabre ont l'esprit moins subtil & releué, que les autres; ainsi que les anciens mesmes ont publié & ceux de la terre d'Otrante sont simples, & sans art; & mesme cette simplicité approche plus de la stupidité que de la franchise. Les hommes; & les femmes ont l'esprit adonné entièrement à l'amour; & recherchent autant de plaisir que personnes de la terre. Aussi il n'y a peut-estre lieu où lon trouue plus de bonnes rencontres pour ce regard qu'à Naples, ou vostre recherche ne scauroit estre presque inutile si elle est bien conduite; & accompagnée de quelque merite. Au reste on a donné aux hommes, & aux femmes de quelques lieux des noms qui feront cognoistre leur humeur. Car on nomme ceux de Basilicate temeraires, ceux de la basse Calabre stupides, & les femmes de Confence obstinées, celles de Beneuant rustiques, & grossieres, celles de Capoué superbes, celles de Naples affairées, & celles de Brindes faineâtes. Les Napolitains aussi bien que tous les autres Italiens ne font guiere bonne chose en leurs maisons, mais se plaisent à les rendre belles, & magnifiques, & à estre bien vestus, logeant toute leur despence en la parade extérieure. Les femmes y sont si superbement habillées que la moindre semble à ce qu'elle porte Princesse; & elles aymerot mieux passer les iours entiers sans manger que de n'estre excessiuelement parées lors qu'il faut paroistre deuant le monde, & celles qui n'ont pas le moyen d'estre si braues passent les iours, & les nuicts de toute vne semaine à traouiller en soye, ou autre chose, afin de se faire voir le Dimanche & d'entretenir cette vaine pômpe.

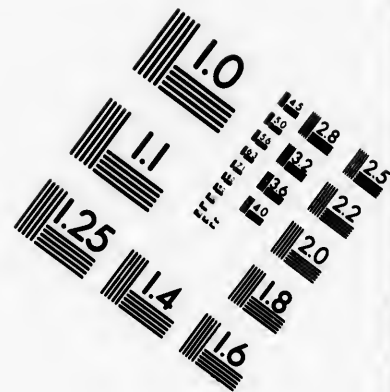
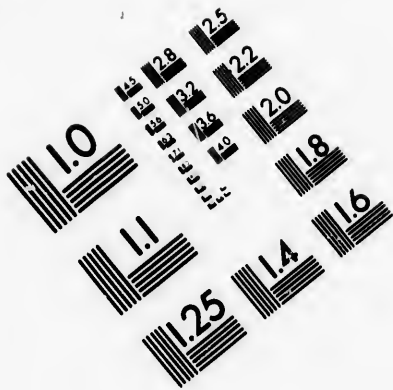
RICHESSES.

VI. Les gens de cette contrée se pourroient nommer aussi heureux qu'aucuns de l'Europe s'ils n'estoient tant molestez, & chargez par les officiers; veu que non seulement ils ont l'infailible abondance de toutes choses, mais encor vne grande commodité de les debiter par l'Etat de l'Eglise, & autres Prouinces; & ce qui les peut rendre à leur ayle c'est spécialement la navigation, & le commerce ancien avec les Venitiens, à l'endroit desquels les peuples de la Pouille, & de la Calabre se monstrent affectionnez au possible pour cette particularité, veu que la plus grâde partie de leurs negociations se fait avec cette nation, & sans elle ils endureroient beaucoup, ainsi qu'on a ven les années passées lors que ce trafic fut deffendu à cause de la peste; outre que les Venitiens ont possédé diuerses villes en la Pouille, & ont esté tenus pour amys iusqu'à tēps des Roys Normands; & tant à cause de cette souuenance que du susdit interst les Napolitains ont vne particuliere inclination à aymer ceux qui sont sous cette Seigneurie. Il n'y a Prouince en Italie qui enuoye dehors tant de choses qui viennent chez elle. Car elle vend aux estrangers force noix, & force amandes, & les enuoye iusqu'en Barbarie, & en Alexandrie: elle despesche son saffran en plusieurs endroits; elle fournit des soyes à Genes, & à la Toscane, des huyles à Venise, & à d'autres lieux, des vins à Rome, & des cheuaux, agneaux & moutons à plusieurs contrées. La Pouille pouruoit de chair Venise, l'Esclauonie, & la Toscane. Le vin de Saint Seucin est extrememēt estimé, & de grand prix à Rome. La basse Calabre enuoye du corail aux autres Prouinces, & de la manne qui est estimée plus que celle de tous les autres lieux. Castre est renommée à cause des huyles qu'on y va acheter de tous costez; & les mar-

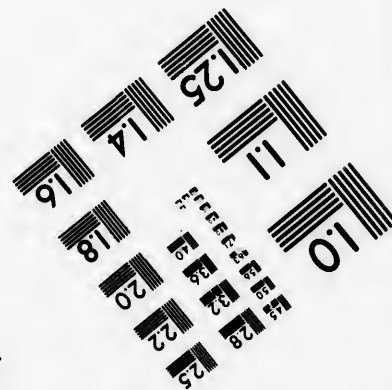
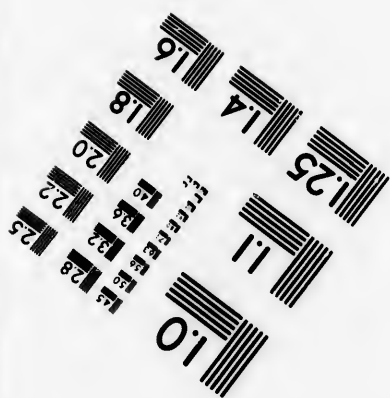
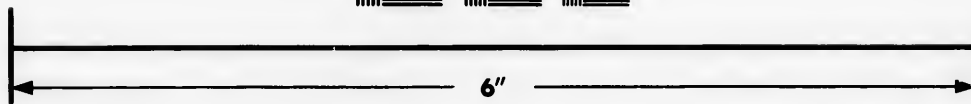
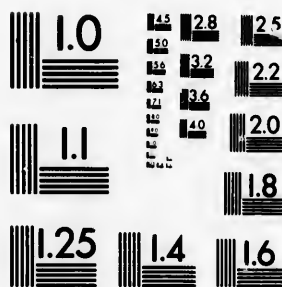
ont l'esprit
esont publié
ette simple
& les femmes
ant ce plaisir
rouue plus de
che ne scau-
ée de quelque
uelques lieux
eux de Basili-
s de Conscience
Capouë super-
es Napolitains
e en leurs mai-
tre bien vestus,
mes y sont si su-
Princesse, &
den'estre excel-
celles qui n'oste
e toute vne se-
r le Dimanche

reux qu'aucuns
s officiers; veu
hoses, mais en-
, & autres Pro-
a navigation, &
les peuples de la
e pour cette par-
se fait avec cette
n les années pas-
que les Venitiens.
u ramys iusqu'au
ue du fust de inte-
eux qui sont sous
orstant de choses
x, & force aman-
le pesche son fuf-
e à la Toscane, des
heuaux, agneaux
air Venise, l'Es-
emét estimé, & de
tres Prouinces, &
lieux. Castre est
ez, & les mar-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
1.2
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0
1.2
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

© 1982

chands C
Le R
ducats, y
qui se fa
que les tr
pour l'en
& se nor
stes, neu
Preuost
le ducats
ne suffit p
eres des pe

L E S N
de for
possédé pa
compte vi
tensions, d
facilemen
propre an
ges ne leu
occasion l

Or qu
diuers, tou
la grandeu
apparteno
cause de la
du Royau
cause de le
ges de leur
bien souu
pour leur
descouer
neauté effe
sion partic
Roy, & des
des person
ment, & i
sions des
& demis, à
parauant p
peut cogno
seruer & co
Siege; mais
ceux qui p

chands Geneuois principalement y en vont faire grande emploite.

Le Roy d'Espagne tire de ce Royaume deux millions, & cinq cents mille ducats, y comprenant le don gratuit d'un million, & deux cents mille ducats, qui se fait toutes les années, & qui est reduit en rente ordinaire, de mesme que les trente & vn grains qu'on paye pour le logement des gens de guerre, & pour l'entretien de quelques gentilshommes qui accompagnent le Viceroy, & se nomment continuels; sept grains pour la garde des tours des costes, neuf grains pour la reparation des ruës, & cinq grains pour le Preuost de Campagne, duquel reuenu ostant vn million & trois cents mille ducats de pensions, & autres choses qui sont payées à diuers, le demeurant ne suffit pas pour les garnisons, l'Infanterie, la Caualerie, les galeres, & autres despences.

F O R C E S.

Les Napolitains ont esté de tout temps extrêmement sujets aux reuoltes, & de forte qu'en 454. ans, durant lesquels ce Royaume a esté diuersement possédé par les Normands, François, Alemans, Catalans, & Espagnols, on compte vingt-sept rebellions signalées des Napolitains, qui ont ayde aux pretensions, & desseins des vns, & des autres, qui ne seferoient pas peut-estre si facilement laissez surmonter aux volontez des Papes qui les conuoyét à leur propre ambition, ny à l'aiguillon de la vengeance, si ceste instabilité de courages ne leur eust promis beaucoup plus ce que la commodité de toute autre occasion leur proposoit.

Or quant à ces frequentes rebellions, encor que les subjects en ayent esté diuers, toutesfois on en peut assigner deux principales causes, c'est à sçauoir la grandeur, & la puissance des Princes du Royaume, & l'election du Roy, qui appartenoit à des Princes estrangers, subjects à changer de volonté, tant à cause de la courte vie des Papes, que pour la diuersité d'iceux. Car vne partie du Royaume ayant tousiours esté diuisee entre les Princes naturels, grands à cause de leurs dependances, & de leurs reuenus, ils ont tousiours en les courages de leurs vassaux prompts à toutes leurs volontez; de sorte qu'ils ont pris bien souuent la hardiesse de menasser, & de combattre leurs propres Roys, & pour leur particulier interest ont mis en desordre le Royaume, si bien qu'ayât descouuert l'inclination du Pape à deposer vn Roy, & pouuât avec cette nouveauté effectuer quelqu'vne de leurs pées, sans autre esgard que de leur passion particuliere, ils ont tant de fois en s'offrant pour fauteurs du nouveau Roy, & des desseins du Pape, & en agrandissant la desobeysance, & les fautes des personnes qui luy estoient suspectes, sollicité le saint Siege au changement, & interpretant mesme quelquesfois faullement aux Roys les iustes actions des Papes, ils leur ont donné subject de meriter d'estre excommuniez, & demis, à fin de faire naistre apres l'alteration des choses, qu'ils auoient auparavant projetée; & desirée pour contenter leurs passions. En quoy l'on peut cognoistre combien les Espagnols ont accortement cherché pour se conseruer & confirmer cet Estat, non seulement de demeurer vniz avec le saint Siege; mais encor de s'obliger les Papes, & affoiblir de tout leur pouuoir tous ceux qui pourroient pour quelque respect que ce soit estre creuz puissans

dans le Royaume, principalement : yans acquis par confidence, & par obligation la plus grande part des Princes d'Italie, & s'estans assurez par ce moyen de tout le dommage de dehors.

Et veritablement apres que nous aurons consideré à ce propos celuy qui gouuerne, & celuy qui est dominé, l'un, imperieux, & altier, l'autre superbe & indompté, l'un hay pour sa soudaine grandeur, & par l'inclination de plusieurs, & l'autre enclin aux reuoltes, & pour cette cause propre à estre esmeu, & fauorisé des pretendans, l'un s'estant tellement estably au Royaume, que l'autre ne peut facilement regimber, n'y secoüer le ioug; on doit iustement ou pour le temps, ou pour le prudent soing de celuy qui gouuerne, s'estonner d'un tel succes, touchant lequel ie veux croire, qu'autant qu'il a esté aydé des occasions, autant il a esté bien conduit, & secodé par les Gouverneurs. Car ce Royaume estant paruenü au Roy d'Espagne, tous les empeschemens qui pouuoient confondre le pays ont esté leuez avec cette resolution de le maintenir, & le Prince s'est assuré suffisamment la possession de cet Estat, mesme en tout motif de guerre; pource que les pretentions des François s'estans mortifiées avec la paix de l'année mil cinq cents cinquante neuf; & particulièrement à cause des guerres ciuiles qu'ils ont eües; & le Roy d'Espagne ayant en Italie le Pape qui le respecte, & estant allié du Duc de Sauoye (combien qu'il y ayt eu ces années passées quelque mauuaise intelligence entre eux) estant de mesme vny avec le grand Duc de Toscane par le moyen de la nouvelle alliance, d'ailleurs ayant à sa deuotion ceux de Genes, & les Luquois estans sans force, & les Veniciens peu desireux de remuer contre luy, il ne luy reste que d'estre assuré des principaux du Royaume de Naples. Ce quia esté effectué en partie; en donnant quelque entretien, & specialement à la Cour aux Confidens, en laissant rarement l'administration du public aux grands, ou la laissant fort limitée; en chastiant asprement les ennemis, & les personnes suspectes, & en n'admettant pas aisément ny soudainement les plaintes contre les Gouverneurs, pource que le subiect deuiet bien-veillant par le premier, & s'entretient en esperance de plus grande chose, & avec le secod on ne luy laisse pas acquerir de l'estime pres du peuple, & avec les deux suy-uans on preuiet les troubles par la senerité du chastiment; mais beaucoup plus pource que l'homme ne se peut fier de deuoir iustifier son fait par aucune voye; outre que avec le premier le subiect estant alleché par vne telle demonstration tache par tous moyens de se rendre de iour en iour plus confident, & de meriter dauantage pres du Prince, & despençe tout ce qu'il a pour esleuer à la veüé du monde ce petit tiltre de Seigneur, & Cheualier, de Colonel, ou de semblable chose qu'on luy donne; tellement qu'avec son establissement il deuiet fidele, & s'affoiblit en telle sorte avec la despençe, qu'il n'a plus de hardiesse apres, ny pour luy, ny pour les autres, & tant à cause de l'esperance, que de necessité, il ne se peut retirer de l'affection, & du seruice. Avec le second on oste l'occasion de faire vne suyte, & avec les autres deux d'autant qu'on fait tumber esgalement les ennemys descouverts; & ceux qui sont soupçonnez, il aduiet que chacun procede si nettement, & se gouuerne si sagement, que le Prince se peut assurer des pensées, & des actions de ses subiects & vassaux qui sont tous nobles, ou roturiers, & le Noble ne pouuant mener à fin quelque entre-

prise fa-
nobles,
ment pl
ment qu
de estel
nifeste m
affoibly,
tion viu
vns & de
ces du Ro
dre ce sen
n'ont per
talie, qui
ge, à l'end
d'huy gran
en leur pr
culier, con
assez l'alte

La bonn
ces d'Italie
Royaume,
qu'à maint

Quant au
tient ordin
de camp, &
ou Terço de
garde des c
prenant les
hommes d'ar
& vnze d'It
quiest de ce

Il y a enc
toutes les P
cent feux, &
ped ordina

Ceux cy so
sent pas aux
assez bien a
terie est app
lors qu'ils se
estats & gag

c'est à sauo
Les galeres
souuent san
chads noble
domestique
Capri deux
leres apres l

prise sans l'ayde du peuple, que les Espagnols portent ouuertement contre les nobles, spécialement aux choses de Iustice il arriue qu'il endure apres patiemment plusieurs choses fascheuses, & le peuple ne peut esmouuoir que vainement quelque sedition sans la conduite des Gentils-hommes. En fin la discorde est tellement mise parmy ces deux Ordres, que viuans desvnis avec vne manifeste mal-veillance, le Royaume demeure encor pour ce chef grandement affoibly, outre qu'entre les nobles mesmes on maintiét encor quelque dissension viue, d'autant qu'ils fauorisent plus l'vn que l'autre, & les ennemis des vns & des autres s'esleuent parfois, tellement qu'avec ceste desvnion les forces du Royaume demeurent desmembrees, & le Roy d'Espagne ne peut craindre ce semble vn remuement importât de ses subiects, & ce d'autât plus qu'ils n'ont personne qui fauorise leurs desseins, à cause de l'estat des affaires de l'Italie, qui desire le repos, mais principalement pour la bonne amitié du S. Siege, à l'endroit duquel le Roy d'Espagne a acquis tât d'autorité, qu'il a aujourd'huy grande part à l'election du Pape, ayant obligé plusieurs Cardinaux ou en leur promotiō, ou par les pensions qu'il leur donne, & il a aussi soin particulier, comme i'ay ja dit, de se rendre tousiours le Pape amy, pour ce qu'il scait assez l'alteration que Clement septiesme, & Paul quatriesme luy ont cauee.

La bonne intelligence du Roy d'Espagne avec le S. Siege, & les autres Princes d'Italie, & la mortification qu'il a faicte en grande partie des troubles du Royaume, ont donc esté les contre-poisons avec lesquels il s'est preserué iusqu'à maintenant du venin de la guerre.

Quant aux gens de guerre il a quatre mille hommes de pied Espagnols, qu'il tient ordinairement en ce Royaume sous plusieurs Capitaines, avec vn maistro de camp, & vn Auditeur, & ce corps de gens de guerre est appellé le Regiment ou *Terço* de Naples. Aux chasteaux du Royaume, & aux tours faictes pour la garde des costes on tient mille six cens hommes de pied ordinaires, en y comprenant les officiers qu'on a accoustumé de tenir en ces chasteaux. Il y a mille homes d'armes diuisez en dixsept eōpagnies, c'est à scauoir cinq d'Espagnols, & vnze d'Italie, à soixante cheuaux pour compagnie, excepté celle du Viceroy qui est de cent, & celle du seigneur Marc Antoine Colōne qui est de cent dix.

Il y a encore 450. cheuaux legers diuisez en cinq compagnies. Outre ce en toutes les Prouinces du Royaume il y a cinq hommes de pied enrollez pour cent feux, & il y a 4011454. feux, qui a cinq pour cent 240701. hommes de pied ordinaires.

Ceux cy sont nommez par les Esleus de chaque pays: toutesfois s'il ne plaisent pas aux Capitaines, il en fait trouuer d'autres qui les cōtentent. Ils sont assez bien armez, & plus propres à souffrir qu'à faire la guerre, & cette Infanterie est appellée du bataillon; & combien que ceux cy ne soyent payez sinon lors qu'ils seruent les Capitaines, toutesfois les autres officiers ont leurs estats & gages ordinaires. D'auantage il y a trente sept galeres en ce Royaume, c'est à scauoir trente-trois de Naples, & quatre qu'on paye aux Geneuois.

Les galeres de Naples demeurent ordinairement au Mole sans soldats, & bien souuent sans la moitié de la chorme, qui est louée par des Capitaines & Marchâds nobles, & autres, pour descharger les vaisseaux, & pour autres seruices domestiques, de sorte qu'vne fois que huit galotes prindrent pres de l'Isle de Capri deux galeres de Sicile, on employa vn iour entier à de pescher cinq galeres apres les Turcs, d'autant qu'on ne trouuoit ny vogueurs, ny soldats.

Et certainement on tient que le Roy d'Espagne tireroit peu de service de la despence qu'il fait en ces galères, qui sont garnies de fort peu d'artillerie, & de gens de commandement qui ont peu d'expérience, & de forçaires Turcs, ou condamnés, dont les vns seruent avec desdain & danger, & les autres sont peu expérimentez, & peu propres à souffrir l'incommodité de la mer.

Semblablement les gens des chasteaux, tant de trois de Naples que des autres qui sont par le Royaume s'ont deux tiers moins que le Roy d'Espagne n'en paye, & l'effort de l'artillerie qui est toutesfois de l'ordinaire se trouue au chasteau-neuf, & en celuy de S. Erme de Naples, en la forteresse de Gaïette, & au chasteau de Capouë, veu qu'aux autres qui sont espars par le Royaume, ce n'est pas chose fort considerable. Toutes les munitions sont en petite quantité, en quoy toutesfois chacun cognoit clairement l'espargne que font les officiers du Roy, de mesme qu'aux choses qui abondent au Royaume.

Ce Royaume est fort peuplé, & a treize Princes, vingt-quatre Ducs, vingt-cinq Marquis, quatre-vingts & dix Comtes, & environ huit cens Barons, qui sont obligez de seruir le Roy d'Espagne en personne pour la desfence du Royaume. Le Duc d'Albeau temps de la guerre que le Pape Paul 4. meut contre luy, y leua vingt mille homes de pied, sept cents hommes d'armes, & mille cinq cents cheuaux legers. Les principales forteresses sont Naples avec trois chasteaux, c'est à sçauoir le chasteau-neuf, celuy de l'œuf, & celuy de S. Erme, le Mancie, Crotone, Taranté, Gallipoli, Otrante, Brindes avec le fort S. André, Monopoli, Bari, Trani, Barlette, Manfredoine, Mont S. Ange, & Gaïette, & dans le pays Catanzare, Consence, & Aquila.

G O U V E R N E M E N T.

VIII. LE Roy d'Espagne tient ordinairement en ce Royaume vn Vice-roy qui demeure à Naples, aussi bien que les autres officiers, tant pour ce que c'est l'ancien sejour des Roys, que pour la beauré de sa situation, & l'abord de la noblesse du Royaume, & des marchands & gens du pays, & estrangers, & habitation de plusieurs artisans. On peut tirer de ceste ville comme d'vn abregé vn particulier & distinct discours des choses de ce Royaume, pour ce qu'on enuoie de là les Gouverneurs par les douze Prouinces, & ces Gouverneurs sont en nombre de six, nommez aussi Vice-roys, mais sous-ordonnez à celuy de Naples. Il y a pareillement en chaque place du Royaume qui n'est pas terre de Baron vn Capitaine. Et d'autant qu'on ne peut appeller de ces Capitaines & Iuges qu'au Viceroy de la Prouince, à la Vicairie, & aux Conseils de Naples, comme il semble meilleur aux parties, & que les sieges de la principale ville ont vn flux & reflux perpetuel de procès, qui sont prológez par les Aduocats, par les Notaires, appelez par eux Maistres d'actes, & par les Procureurs, & qu'aussi les prisons de la Vicairie sont ordinairement pleines d'vn nombre incroyable de personnes, on peut cognoistre aisément que la Iustice n'y manque pas de besongne.

Il y a sept Officiers principaux en ce Royaume outre le Viceroy; c'est à sçauoir le Conestable, le grand Iusticier ou Chancelier, le grand Admiral, le grand Tresorier, le grand Protonotaire, & le grand Seneschal. Il y a quatre Cours qu'on nomme sieges, c'est à sçauoir Capouë, Nide, Montane, & S. Gregoire, où tous les Princes, Ducs, Marquis, & tous les Principaux du Royaume, & les autres ordres s'assemblent pour delibérer des affaires publiques.

RE
TO
à l
Royaume
Euesque
L'Arche
de C
L'Arche
Sorgnie.
Thiano.
Calui.
Casert e.
Cajazzo.
Carinole.
Selle.
Venafri.
Aquino.
L'Euesque
ordonn
L'Arche
Campagn
Capaccio.
Paulicastro.
Nusco.
Sarno.
Marfico.
Nocera de
Acerno.
L'Euesque
Cauc.
L'Arche
Lettre.
Scala.
Capri.
Minori.
L'Arche
Vico.
Masa.
Castel à M
L'Arche
Muro.
Cagiano.
Monteuero
Alcedonia.
S. Angelo
Bifache est

RELIGION, ET CE QUI CONCERNE L'EGLISE.

TOus les habitans du Royaume de Naples sont tenus pour affectionnez à la Religion Catholique & Romaine. Quant à l'Estat de l'Eglise de ce Royaume il est composé de vingt Archeuesques qui ont sous eux plusieurs Euesques qu'on met en cét ordre.

L'Archeuesque de Naples a sous luy les Euesques de Nole, de Pouzzole, de Cerre, & d'Ischie. L'Euesque d'Auersse n'est subiect à aucun.

L'Archeuesque de Capouë a sous luy les Euesques de

Sorgnie.

Thiano.

Calui.

Caserte.

Cajazzo.

Carinole.

Sesse.

Venafri.

Aquino.

L'Euesque du Mont Cassin, & l'Abbé du Monastere de ce mesme lieu, ainsi ordonné par le Pape Iean XXII n'est subiect à personne.

L'Archeuesque de Salerne a sous luy les Euesques de

Campagne.

Capaccio.

Paulicastro.

Nusco.

Sarno.

Marfico.

Nocera delli Pagani.

Acierno.

L'Euesque de Ravel n'est subiect à aucun, non plus que l'Euesque de la

Caue.

L'Archeuesque d'Amalfia sous luy les Euesques de

Lettre.

Scala.

Capri.

Minori.

L'Archeuesque de Surrente a sous luy les Euesques de

Vico.

Massa.

Castel à Mare.

L'Archeuesque de Conze a sous luy les Euesques de

Muro.

Cagiano.

Monteuerde.

Alcedonia.

S. Angelo de Lombardi.

Bifache est vny avec celuy de S. Ange.

L'Archeuesque de Cirenze a sous luy les Euesques de

Venosa.

Aquilonia.

Potenza.

Gramina.

Tricarica.

Matere, qui est maintenant Archeuesché, & qui estoit jadis sous le Diocèse de Cirenze est maintenant vny avec elle.

L'Archeuesque de Tarante a sous luy les Euesques de

Motula.

Castellaneta.

L'Archeuesché de Brindes à qui celle d'Otri est jointe, a sous elle l'Euesché de

Hostuni.

L'Archeuesque d'Otrante a sous luy les Euesques de

Castro.

Gallipoli.

Vgento.

Leccio.

Capo di Leuco.

L'Euesque de Nardo n'est subiect à aucun.

L'Archeuesque de Bari a sous luy les Euesques de

Bironto.

Malfetta.

Giouenazzo.

Ruuo.

Salpe.

Pulignano.

Moneruino.

Laello.

Conuersano.

Biretti.

Andri.

Bisegli.

L'Archeuesque de Trani a sous luy les Euesques de

Montepeloso.

Rapallo.

Alessano.

L'Euesque de Monopoli n'est subiect à aucun, non plus que l'Euesque de Melphi, & celuy de Troie.

L'Archeuesché de Manfredoine, nommee Siponto, à qui celle du Mont S. Ange est jointe, a sous elle l'Euesché de

Vieste.

L'Archeuesque de Beneuent a sous luy les Euesques de

Licetia.

Ascoli.

Firenzola.

Teleso.

San
Ali
Mo
Mar
Mon
Aue
Vicc
Aria
Boja
Bou
Tur
Dra
Vul
Lari
Cann
Term
Iesin
Triu
Guar
L'A
Aqui
Cuit
Sulm
L'A
Sora
Ther
L'A
Cassa
Nica
Catan
Crote
Trop
Oppid
Castel
Geraci
Squill
Nico
Bone
L'Ar
Marro
L'A
L'E
L'A
Vmbri
S. Mar
Belcast
Isola
Fioren

Sant' Agata di Gottri.

Alife.

Monteuerde.

Marfico vecchio.

Monte Marano.

Auelin est ioinct avec Frequentin.

Vico della Baronia.

Ariano.

Bojano.

Bouino.

Turibulense.

Dragonaria.

Vulturara.

Larino.

Canne.

Termoli.

Iscina.

Triunto.

Guardia Alfana.

L'Archeuesque de *Civita di Chieti*, a soubz luy les Euesques de

Aquila.

Civita di Penna, & ceste Euesché est iointe avec celle d'Atri,

Sulmona.

L'Archeuesque de Lancian a soubz luy les Euesques de

Sora.

Theramo.

L'Archeuesque de Reggio a soubz luy les Euesques de

Cassano.

Nicastro.

Caranzaro.

Crotone.

Tropea.

Oppido.

Castela mare della Bruca.

Geraci.

Squillace.

Nicotera.

Bone.

L'Archeuesque de Cosenza a soubz luy l'Euesque de

Martoran.

L'Archeuesque de Rossan n'a point d'Euesque soubz luy.

L'Euesque de Bissignan n'est subject à aucun.

L'Archeuesque de saint Seuerin a soubz luy les Euesques de

Vmbriato.

S. Marco.

Belcastro.

Isola.

Fiorentino.

Strongoli.

Mileto.

Cariati.

L'Euêché de l'Isle de Lipari est vnice avec celle de Parenze, & toutes deux sont subiettes à l'Archeuesque de Messine.

Les Archeuesques, & Euêques y ont d'assez bons reuenus, & ie diray ce mot en finissant ce discours, qu'entre les lieux de deuotion qui sont à Naples, il y en a vn qui se nomme *Monte della Pieta*, qui despence soixante mille escus l'annee, ou pour la nourriture de ceux qui y sont, ou en aumosnes, & entretient d'vne partie de cét argent deux mille enfans à nourrice par le Royaume.

ROYS DE NAPLES.

ON ne trouua iamais vn Royaume comme celuy de Naples, qui sans finir iamais ayé esté pris tant de fois, & qui deuenu ennemy de soy-mesme aye fait montrer en vne perpetuelle seruitude, de la liberté, & de sa seigneurie, avec la grandeur de ses ennemis. Car il n'a fait que glisser d'vne main en autre, & sa succession a esté pleine de tant d'inconstance, qu'on a veu bien souuent vne race plustost esteinte, que bien receüe, & paisible dans le Royaume. L'abregeray le discours, le denombrement de ses Roys, autant qu'il me sera possible, afin de n'estre ennuyeux, & en diray en peu de mots toute la suite.

Roger Comte de Sicile, & par le testament de Guillaume Duc de Pouille, & de Calabre, & descendu de Tancred fils de Richard de Normandie, osta la ville de Naples à l'Empereur de Constantinople sur la fin du mois de Septembre de l'an 1130. & soudain fut déclaré Roy de Naples, & de Sicile à Beneuent, par le Pape Anacler II. qui en retint l'nommage.

Ce Royaume continua aux descendants de Roger, iusques à ce que le Roy Guillaume surnommé le Bon estant mort sans enfans legitimes, & les Barons du Royaume ayans esleu Roy Tancrede nepueu bastard de ce Guillaume, Clement III. pretendant que le Royaume estoit deuolu à l'Eglise, meut la guerre en Pouille, & apres luy Celestin III. couronnant, & confirmant l'Empereur Henry VI. à la charge de recouurer ce Royaume, comme fief de l'Eglise, l'en inuestit publiquement; & ainsi la Seigneurie passa des Normands aux Allemands, qui le tindrent encores peu heureusement, pour ce que Federic II. Empereur, fils dudit Henry, estant deuenu persecuteur de l'Eglise, fut priué de l'Empire par Innocent III. & particulierement du Royaume de Naples, qui fut baillé à Colimond fils du Roy d'Angleterre, qui toutes fois ne se mit pas en peine d'en chasser les enfans de Federic, qui s'estoient rédus maistres de la plus grande partie.

Vrbain III. le transporte à Charles d'Anjou, Comte de Prouence, & frere de saint Louys, qui en fut inuesty par Clement III. à la charge de quarante mille ducats payables toutes les années au saint Siège, avec vne haquenee blanche.

La succession de ce Royaume continua par droite ligne en la maison d'Anjou, iusques à Ieanne I. niepce du Roy Robert, auquel temps Vrbain VI. le remit à Charles de Duras, qui descendoit d'vn frere dudit Roy Robert, & en priua tout à fait ceste Roynie, comme excommunicee pour la part qu'elle auoit en la creation de l'Antipape Clement VII. faite à Fondi.

Ap
Roy
L
confe
de Cl
Lou
mais
Le f
ste de
Ieann
Sardai
que to
saya de
ritier l
stant q
de Lou
Royau
Naples
gene, &
pour se
Char
de Nap
En fin
rent en
par leur
heur qu
en Fran
droit qu

1. A s s
cienneme
brasemen
3. Abond
cre, sel mi
de ser. 4.
saison. La
Geans, &
naturel de
Parlemen
trois souue
Du Consei
sous eux p

Après Charles regnerent successivement les enfans de Ladislas, qui fut aussi Roy de Hongrie, Jeanne aussi, mais non pas sans peine.

Louys d'Anjou second fils du Roy de France, est adopté par Jeanne avec consentement de Clement Antipape: mais il est tué deuant Bary par les gens de Charles de Duras.

Louys son fils est couronné, & inuesty du Royaume par le mesme Clement: mais il s'essaya en vain de s'en rendre maistre.

Le fils de cestuy. cy nommé pareillement Louys estant appelé à la conqueste de ce Royaume par Martin V. qui l'en inuestit, donna sujet à la Royne Jeanne de le mander offrir à Alfonso Roy d'Aragon, qui se trouuoit alors en Sardaigne: mais pource qu'Alfonse estant venu à Naples, ne pouant souffrir que tout le gouvernement du Royaume fust sous le nom de la Royne, s'essaya de la mettre en prison: mais elle s'enfuyt secrettement, & declara son heritier le susdit Louys, annullant la premiere adoption d'Alfonse, qui nonobstant qu'après la mort de Louys la Royne declarast son successeur René frere de Louys, & qu'après la mort de la Royne Eugene IIII. pretendist que le Royaume fust deuolu à l'Eglise: nonobstant tout cela, dis-je, Alfonso prit Naples par force, en demeura maistre, & en eut aisément l'inuestiture d'Eugene, & de ceste sorte le Royaume passa des François aux Catalans. René laissa pour son successeur au Royaume de Naples Louys XI. Roy de France.

Charles VIII. luy succeda, & se rendit entierement maistre du Royaume de Naples.

En fin Louys XII. Roy de France, & Ferdinand Roy d'Espagne, le diuiserent entre eux après la fuite du Roy Federic: mais les François le perdirent par leur mauuaise conduite, si bien qu'il demeura aux Espagnols: & le malheur qui aduint au Roy François à Pauie, & les troubles qui ont esté depuis en France, ont osté à nos Roys François le moyen de le r'auoir, mais non le droit qui leur est acquis sur ce Royaume.

LA SICILE.

Sommaire.

1. ASSIETTE de la Sicile, sa forme triangulaire, & ses Caps qui la bornent, anciennement iointe à l'Italie, mais depuis separée par tremblement de terre, ou par l'embrasement du Montgibel.
2. Division de ceste Isle en trois Regions contenant 173. villes.
3. Abondance en bitun, en bleds, vins muscats, miel, poix, safran, laine, cannes de sucre, sel mineral, pierres precieuses, porphyre, marbre, alabastr, & mines d'or, d'argent, & de fer.
4. Montgibel vomissant flammes sans cesse, conuert neantmoins de neige en toute saison. Lac, & fontaines d'eau chaude.
5. Sicile habitée jadis des Cyclops, & Estrigons Geans, & autres diuers peuples, par diuers siecles. Et quel est maintenant l'humeur, & naturel de ce peuple Sicilien.
6. Quelles sont les richesses & forces de ceste Isle.
7. Du Parlement de Sicile: du don gratuit que l'on offre tous les trois ans au Viceroy. Des trois souverains sieges qui administrent la iustice en ceste Isle. Des Capitaines d'arme: Du Conseil du Roy.
8. Inquisiteurs establis pour la Religion. Trois Archeueschez qui ont sous eux plusieurs Eueschez.
9. Roys qui ont possédé, ou prete: du le Royaume.



1.

EST **E** Isle qui ne cede à aucune de celles qui sont dans la mer Mediterrance, est assise entre l'Italie, & l'Afrique: elle a pour ses bornes du costé du Nort la mer de Toscane, du Leuant la mer Hadriatique, & Ionique, du Midy la mer d'Afrique, & du Couchant celle de Sardaigne. Les extremitez de ceste Isle forment vn triangle, dont les trois angles produisent autant de Caps, dont l'vn est le Cap de Faro, iadis Pelore, qui est au Nort, & regarde l'Italie, ou Cap de Calabre, nommé communement *Ganda Vulpj*; l'autre est *Capo Passero*, iadis *Pachinum*, vers le Midy, & le Leuant, qui regarde le Peloponèse: le dernier est *Cap Boro*, iadis Lilybæe, du costé du Midy, & du Couchant, qui regarde l'Afrique, dont il est esloigné de cent milles, combien que Strabon, & Ptolomee en mettent 180.

Ce Capoboco est esloigné du Cap de Calaris de Sardaigne de 190. milles, ou selon les autres de 200. mais aux lieux qui sont plus proches de l'Italie il n'en est loing que de mille & cinq cens pas, & aux lieux plus esloignez de 300. milles, qui est l'espace qu'il y a entre Drepane de Sicile, & Naples. C'est pourquoy tous les Auteurs sont presque d'accord que la Sicile a esté anciennement jointe à l'Italie, comme vne presqu'isle, & que depuis par vn tremblement de terre, ou bien à cause de l'embranchement du Montgibel, ou du continu flux, & reflux de la mer Ionique, & de la Toscane, elle fut separée de la terre ferme. Il y a de grands indices de cecy, pour ce que la mer de ce destroit n'est profonde au plus que de 80. pas, & Rhege ville assise au bord de l'Italie, signifie rûpüre, & aussi à cause que ia terre y est fresse, & si pleine de cauernes, & d'ouuertures, qu'elle est presque toute exposée aux vents: & la mer qui est entre l'Italie, & la Sicile, est si facheuse, que les anciens ont donné à ces lieux les noms de Scylle, & de Carybde, Scylle est vn rocher, Carybde vn gouffre de mer qui va en tournoyant, & tous deux sont dangereux pour les Nauires.

Au reste combien que ceste Isle soit en forme triangulaire, toutes fois ses costez sont obliques: car le costé qui regarde le Leuant, est concaue, & celuy qui tend au Nort, est quelque peu courbe. Or le costé du Septentrion du Capoboco iusques au Cap du Fare, contient 281. milles, ou selon les autres 285. Le costé du Midy depuis Capoboco iusques à Capo Passero 193. milles, ou selon les autres 240. Le costé d'Orient depuis Capo Passero, iusques à Capo del Faro, contient 150. milles, ou selon les autres 175. C'est pourquoy ceux-cy donnent au tour de ceste Isle 700. milles, & ceux-là 624. Mais Possidoine, au rapport de Strabon, n'en met que 550.

Ceste Isle est mise de mesme que la Sardaigne, au quatriesme climat, entre le 11. & 12. parallele, où le plus grand iour d'Esté est de 14. heures, & deux tiers, & en ces deux Isles on void l'estoille de Canobe, qui est la plus claire estoille de toutes celles qui sont au nauire d'Argos, & ceste estoille n'est presque veüe d'aucun endroit d'Italie.

11. Toute l'Isle est diuisee en trois regions, qui se nomment la Vallee de Demone, la Vallee de Necti, & la Vallee de Mazare. Le Val de Demone entouré des fleues de Terie, & Imerie, contient l'angle du Cap du Fare, & c'est en ce lieu que les Messeniens, & les Catanens habitoient au temps de Ptolomee. Le Val de Necti est enclos des fleues de Terie, & de Gele, contenant tout

l'angle

l'an
val
où d
Il y
Pale
les.
vne V
d'hu
le, &
pres i

C
E
pr
vents,
à eng
des flam
beauc
dance, q
& de là

La te
meilleu
de aussie
Canne q
rité de su

Elle p
des card
aussi le sel
la mer. I
que force

Ceste Is
the au bo
Il y a auss
& du ver

rieres de m
en la vall
mesme des
l'Isle d'El

On rac
gibel brus
toujours f
cori, auio
bouches, &

Pres du
fois, où les
Pres de Dr
l'on en pres

l'angle du Cap Passero, & c'estoit le lieu où demeuroient les Syracusains. Le val de Maza re contient le reste de l'Isle, où est l'Angle de Capo Boco, & c'est où demeuroient les Orbites, & les Segestains.

Il y a au iourd'huy au Royaume de Sicile 173. villes, entre lesquelles on cõpte Palerme, Messine, Mont-royal, & Syracuse, & Catane, qui sont les principales. Palerme est la demeure des Viceroyes, & est belle ville, & bien bastie, & a vne Vniuersité: Syracuse a esté plus grande, & plus belle qu'elle n'est au iourd'huy, veu qu'elle est pour la plus grande part ruinee. Catane autresfois belle, & grande ville, est encores renommée, à cause de son Vniuersité, & tout auprès il y a vne forest qui a de tout huiet milles.

QUALITE' DV PAYS.

CEST l'Isle est pleine de feu qu'elle iette enabondance, & toutesfois elle produit toute sorte de fruiets en grande quantité: elle est exposée aux vents, & toute cauerneuse, & pleine de soulfre, & de bitum, matieres propres à engendrer, & nourrir le feu: d'où vient que bien souuent elle vomit tãost des flammes, tantost des vapeurs en plusieurs lieux; & de là vient aussi qu'il y a beaucoup de sources d'eaux chaudes. Ceste Isle porte du bled en telle abondance, qu'en quelques terroirs les habitans cueillent cent mesures pour vne: & de là vient qu'on appelle ces lieux Champs de cent charges.

La terre de Sicile porte aussi des vins excellents, quine cedent point aux meilleurs d'Italie, & sur tout celuy qu'ils nommēt doux Muscatel. Elle abonde aussi en miel, poix, saffran, laine, & choses semblables, & produit aussi la Canne qu'ils nomment *Canna melle*, d'où lon tire par decoction grande quantité de sucre, principalement en la ville de Schizze.

Elle porte toute sorte de fruiets qui sont extremement agreables, & aussi des cardes, de mesme que force racines de palmiers sauuages. On y trouue aussi le sel mineral en plusieurs montagnes, outre celuy qu'on fait de l'eau de la mer. Il y a aussi force soyes, principalement auprès de Messine, de mesme que force chassé, & quantité de poisson.

Ceste Isle porte aussi quelques pierres precieuses, veu qu'on y trouue l'Agathe au bord de la riuere d'Agathe, on tire le Beril pres de la ville de Graterie. Il y a aussi du Porphire de deux sortes, c'est à sçauoir du rouge meslé de blanc, & du verd, & du Diapre rouge plus pretieux que le Porphire. Il y a des carrieres de marbre noir, & d'autres de diuerses couleurs. On y void de l'Albastre en la vallée de Mazare, de mesme que des mines d'or, d'argent, & de fer, & mesme des diamans: & il s'engendre du corail, comme jadis, entre Drepane, & l'Isle d'Elie.

On raconte encores ces merueilles de la Sicile, qu'encores que le Mont-gibel brusle sans cesse, toutesfois au sommet où le feu est plus grand, il y a toujours force neiges. Au terroir de Menci on void le renommé lac de Palicori, au iourd'huy Naptie, qui iette de l'eau extremement chaude par trois bouches, & tandis qu'elle bout, elle est fort puante, & fait du bruit.

Pres du Montgibel il y a vne fontaine d'eau froide aigre, qui bout toutesfois, où les draps passez auparavant en galle, deuiennent soudainement noirs. Pres de Drepane il y a vne fontaine, dont l'eau esmeut à la premiere fois que l'on en prend. Et au terroir qui est pres de Capo Boco, il y a des coqs, & des

poules, qui surpassent en grandeur tous les animaux de mesme espee qui s'ont en Europe, & en Afrique.

M O E V R S A N C I E N N E S.

V. C E T T E Isle a esté autrefois habitée de Cyclopes, & Lestrigons, c'est à dire de Geants, & gens barbares, & inhumains, comme les fables, & les histoires, & mesmes les ossemens trouuez en diuers temps, nous tesmoignent. On y veid apres habiter les Sicanes, Espagnols de nation, & les Grecs y transporterent des colonies, mesme les Troyens y aborderent apres la ruine de Troye; & les Candiots y furent avec leur Roy Minos. Il y eut aussi des colonies enuoyées par les Romains en Sicile au temps de la premiere guerre Punique, & d'Auguste. Elle fut apres tenuë par les Empereurs de Constantinople, puis occupée par les Gots, qui en furent toutes fois chassés 17. ans apres par Bellisfaire. Les Sarrazins s'en rendirent apres maistres, & en furent apres chassés par les Normands, & lors vne grande multitude de Lombards vint en cette Isle, & on y vit apres eux les Alemans: mais ils en furent chassés par Clement VII. & les François leur succederent, puis les Aragonois en ont esté maistres. De sorte que les mœurs, & les humeurs des habitans de ceste Isle, ont esté diuerses selon les peuples qui l'ont occupée, & ce changement a apporté vn estrange meslange de façons de faire. On dit entre autres choses de ceux d'Agrigente, qu'ils bastilloient comme s'ils eussent deu viure tousiours, & banquettoient comme s'ils eussent deu mourir à toute heure.

Ils auoient aussi vn lieu sacré pour iurer, & prester serment, & esciuroient sur vne table de bois ce qu'ils iuroient, & la iettoient dans l'eau qui venoit de la fontaine qu'ils nommoient *Cyathes*. S'ils iuroient avec verité, la table nageoit sur l'eau, & si au contraire elle alloit à fonds. Les humeurs des Siciliens ont esté de tout temps recogneües pour inconstantes, & subjettës à tous vents, & iamais on n'a veu parmy eux vne resolution parfaite. Ils estoient beaux diseurs, & Diodore, & Aristote assurent qu'ils ont inuenté l'art de bien dire, & les Eglogues: & Pline, & Plutarque disent qu'ils ont inuenté les horloges, & quelques machines de guerre. Ce fut la patrie du grand Mathematicien Archimede.

M O E V R S D E C E T E M P S.

L E S Siciliens sont pour la pluspart d'esprit subtil, & eloquents de leur nature, à raison dequoy Apulee les a nommez hommes à trois langues. D'auantage ils sont facetieux, pleins de sentences, & de bonnes rencontres, mais fort grands parleurs. Outre ce ils sont pleins de soupçon, & enuieux, & facheux mesme quelquesfois en leur conuersation. Ils offensent les autres legerement, & sont portez aisément à prendre vengeance de quelque iniure qu'on leur aura faite. Ils sont aussi grands flatteurs. Ils ont cela de bon, qu'ils recueillent courtoisement les estrangers. Ils sont propres à inuenter, & reüssissent aux sciences speculatiues, & pratiques. L'on remarque en eux qu'ils sont naturellement plus rusez, que sages, plus subtils, que sinceres, grands amateurs de nouveutez, & de noises. Ils espient curieusement les actions de ceux qui ont quelque charge parmy eux, & tiennent tousiours pour faict tout ce qu'ils feroient s'ils estoient en la mesme charge. Les mesmes sont obeyllans

à la Justice, fideles au Prince, prompts à le servir, & officieux en la premiere chaleur des amitez. Leur nature est de deux extremités, pource qu'ils sont du tout timides, & du tout hardis. Ils sont timides en traitant leurs propres affaires, pource qu'ils regardent fort à leur interest particulier, & pour ne le troubler pas, se transformant en tout comme des Prothees, se soubmettent à celuy qu'ils pensent capable de donner fin à leurs desseins, & seruent tellemēt, qu'ils semblent nez pour ceste seule chose. Ils ont d'autre part vne incroyable hardiesse, lors qu'il est question de l'interest public, & procedent alors avec des moyens tous differents des autres. Ils estiment meriter beaucoup enuers la couronne d'Espagne, à cause qu'ils se sont donnez volontairemēt, & croyent qu'on leur doit l'entiere obseruation des articles avec lesquels ils furent acceptez. Ils sont extremement ialoux de leurs priuileges, & estiment que tous ressentimens leur sont permis pour les maintenir, s'assurent qu'ils ne peuuent pour quelque sedition populaire qui y arriue, estre tenus pour rebelles.

C'est vne humeur ancienne des Seigneurs, & grands de Sicile, de se pourchasser quelque intelligence en la Cour du Roy d'Espagne, tantost pres de celuy qui est plus en credit, tantost pres des Secretaires, & celuy qui est cogneu du Roy, pour s'attacher à l'amitié du Roy mesme. Mais tous ont accoustumé de la contracter avec les Regents. Ils font cecy pour deux raisons, la premiere, pour les affaires qui leur pourroient arriuer de iour en iour à la Cour, l'autre, pour satisfaire à la naturelle inclination qu'ils ont d'estre censeurs perpetuels des actions du Viceroy, de ses confidens, & de ses officiers: & veritablement l'innocence ne suffit pas pour empescher ceste censure, veu qu'en escriuant ils seruent de chaque bruit qui court: ce qu'ils font plus hardiment lors qu'ils sçauent que le Viceroy est paruenue avec quelque difficulté à ceste charge, & qu'il a des enuieux, & de foibles aydes à la Cour, ou qu'il n'y a pas des Agents accorts, & propres à pénétrer les meschancetez qui se feront contre son maistre.

RICHESSE S.

C'est l'Isle estoit tenuë anciennement pour grenier de l'Italie, & principalement de Rome, comme elle l'est encorés bien souuent: de sorte que les Siciliens tirent vn grand argent de la vente de leurs bleds, de mesme que de leurs huiles, & de leurs soyes, dont ils font grande quantité par tout; mais principalement à Messine, où l'on trouue la meilleure. Le Roy d'Espagne tire de ceste Isle d'ordinaire trois cens mille escus toutes les années, à sçauoir cent mille chaque année l'vne portant l'autre des traittes des froments, cent mille du poids, & de la marchandise, & cent mille des ponts, bastiments, decimes, & donnes, qu'on nomme en Sicile Secretties. Il y a les reuenus extraordinaires, comme les confiscations de la grande Cour, les despoüilles des sieges vacants, le traitte de la Croisade, & des dons extraordinaires, qui montent à de grandes sommes. La despée qui est presque tousiours plus grande que la recepte, consiste en payement d'officiers, de la Caualerie, de l'Infanterie, & des galeres, des garnisons, des debtes, & des recompences.

FORCES.

Le Roy d'Espagne y tient ordinairement de bonnes garnisons, principalement aux costes de la mer, que le Viceroy pouruoit quand il est besoing de gens, & de Capitaines. Palerme est bonne, & forte ville, & Messine de

mesme. Il y a plusieurs forts chasteaux, qui donneroient tousiours beaucoup de peine à celuy qui entreprendroit la conqueste de cette Isle.

G O V V E R N E M E N T.

VII. **L**E Parlement de Sicile a vne grande autorité, tellement que le Gouverneur ne peut auoir le don gratuit que l'on offre tous les trois ans, & n'en peut obtenir vn extraordinaire, ny faire aucun renouvellement touchant le public, sans le consentement vniuersel du Royaume, qui est donné par le Parlement, composé de trois sortes de personnes, appellées par les Siciliens, les trois bras du Royaume, qui sont tous les Prelats, tant ceux qui ont de grâds reuenus, que les autres, & l'assemblée de ceux-cy s'appelle le bras Ecclesiastique : tous les Barons appellez le bras militaire, & toutes les terres du Roy, dont chacune enuoye vn Procureur, & ils appellent cecy le bras Seigneurial. Le Viceroy appelle ces gens par des lettres, qui les aduertissent de se trouuer à tel iour où est le Viceroy, & lors qu'ils sont assemblez, le Viceroy assis en haut, & en vn siege Royal, propose brieffuement les causes qui l'ont meü à les assembler, & ce qu'il desire d'eux. Là dessus le premier Prelat se leue, & luy dit qu'on a entendu sa proposition, qu'on se leuera, & luy fera tost responce. Apres cela on choisit le lieu où les trois bras se doiuent assembler à part, & en chaque lieu on traite ordinairement sept chefs, & les bras se donnent aduis l'un à l'autre de ce qu'un chacun a conclu, afin qu'on sçache en quoy ils sont d'accord, & en quoy ils ne le sont pas.

Le premier chef dont on traite presque ordinairement, & pour lequel ils sont appellez, c'est le don gratuit, pour voir si on le doit donner, ou non : si bien que si on resolt que pour le mauuais estar des affaires on ne peut rien donner, le Parlement est finy, & l'on ne fait autre chose.

Si l'on conclud qu'il faut faire vn don, on traite du second chef, qui est la quantité, puis du troisieme, qui est le moyen de la tirer : le quatrieme est en combien d'années on le payera : le cinquiesme chef est des conditions avec lesquelles on le donne : le sixiesme est des graces qu'il faudra demander. Quant au septiesme on traite des deputez à qui l'on donnera la charge de faire exccuter tout ce qui est accordé au Parlement.

La ville de Messine pour la qualité de son assiete, la commodité du port, & les conditions des habitans a tousiours esté la clef du Royaume, & a de grands priuileges. Les troubles des Viceroyz commencent presque tousiours par le deffaut de l'obseruation de dites franchises, à laquelle les Messinois se roidissent plus qu'à chose du monde.

Il y a trois souuerains Sieges qui embrassent en Sicile tout le maniment de la Iustice, la grande Court, la sacrée conscience, & le Domaine.

Au premier il y a vn President, six Iuges, vn Aduocat du Roy, & le Conservateur du domaine. Le President, & l'Aduocat du Roy sont presque ordinairement à vie, les Iuges se changent de deux en deux ans. Il y en a trois ciuils, & trois criminels, qu'on chäge à la fin de la premiere année, & les ciuils deuiennent criminels, & les criminels ciuils.

Le 2. Siege appellé la Sacrée conscience, qui signifie autant que le siege des appellations, est composé d'un Regent à vie, & de deux Iuges Bienaux, & c'est à la disposition du Viceroy de donner les Iuges des troisiemes causes.

Le
à Ron
cteur
des tr
peue
femm
Les
roy de
crimir
d'arme
Ces
tez à la
pointe
de ceux
que cri
maine,
La quat
nement
On
guerre,
auec gra
aussi Cap
Viceroy
Il y a
estably
nelle ; &
pour les
vne cause
siege de P
Messine.
Il y a
que priu
ment & à
Il y a le
du Doma
Ce con
Courrou
proceder
dangereu
de la guer
Le siege
qu'à la for
En l'affa
quer quat
les reques
La quan
tion, ou p
La reue

Le tiers siege appellé le *Domaine* ou *Patrimoine*, qui est comme la *Chambre à Rome*, ou la *Sommaire à Naples*, a vn *President*, vn *Conseruateur*, vn *Protecteur*, vn *Juge*, & quatre *Maistres de Comptes*, & il faut que tous les officiers des trois sieges, excepté le *Conseruateur* & le *Protecteur du Domaine*, qui peuuent estre estrangers, soient natifs du *Royaume*, ou ayant espoufé vne femme de *Sicile*, & y habitent ordinairement.

Les choses de la *Iustice* sont aussi traitées par des personnes à qui le *Viceroy* donne grande autorité selon les occasions, & principalement aux choses criminelles, & ceux qui exercent telle iurisdiction sont appellez *Capitaines d'armes*.

Ces *Capitaines* sont de trois sortes. La premiere est de ceux qui sont deputez à la poursuite des bannis, qui ont accoustumé d'estre quatre avec bons appointements, & quelques soldats à cheual qui sont aussi payez. La seconde est de ceux que le *Viceroy* depute pour vn temps pour esclaircir & chastier quelque crime. La troisieme est quand le *Viceroy* mesme en enuoye vn du *Domaine*, & afin qu'il puisse executer luy donne puissance de *Capitaine d'armes*. La quatrieme quand à cause des occurrées de la guerre il donne en gouuernement les trois vallées.

On enuoye en chacune de ces vallées vn *Seigneur* quand il y a soupçon de guerre, avec vn nombre déterminé d'infanterie & de caualerie, & pareillemēt avec grande autorité tant ciuile que criminelle: Ces *Seigneurs* s'appellent aussi *Capitaines d'armes*: mais s'ils sont grands, comme *Ducs* ou *Princes*, le *Viceroy* les honore du tiltre de *Lieutenant*.

Il y a outre les sudits deux autres sieges à *Palerme* & à *Messine* a son siege estably par le *Roy* avec ses *Juges*, & souueraine autorité tant ciuile que criminelle; & *Palerme* a son *Preteur* pour les choses ciuiles, & vn *Capitaine* pour les criminelles. Les citoyens n'y peuuent estre tirez hors du siege, & si vne cause ressort de *Palerme* se trouue en la grande *Court*, elle demeure au siege de *Palerme* si la *Cour* part de *Messine*, & le mesme se fait avec ceux de *Messine*.

Il y a encor vn membre de *Iustice* qui consiste en l'audience tant publique que priuée que le *Viceroy* donne, en laquelle on expedie les causes sommairement & à plein, comme ils disent.

Il y a le *Conseil du Roy* où assistent tous les *Officiers* de la grande *Cour*, & du *Domaine*, & quelquesfois le *Maistre de Portulane*.

Ce conseil s'assemble pour des choses de grande importance, quand la seule *Cour* ou le seul *Domaine* peuuent estre suspects, & quand le *Viceroy* veut proceder avec plus d'assurance & de iustification en quelque particularité dangereuse, lors qu'on doit faire quelque bonne prouision pour les occasions de la guerre.

Le siege du *Domaine* doit tenir compte des reuenus du *Roy* tant à l'entrée, qu'à la sortie du coffre.

En l'affaire de la traite du froment qu'on traite au *Domaine* on doit remarquer quatre choses, à sçauoir la quantité du froment, le prix qu'on luy donne, les requestes de dehors, la quantité de l'ordinaire imposé de nouveau.

La quantité du froment vient à la cognoissance du *Viceroy*, ou par reuelation, ou par le calcul de la recolte.

La reuelation est quand le *Viceroy* enuoye des *Commissaires*; forçant vn

chacun à reueler les froments; en quoy il se cōmet tousiours de la tromperie.

Le calcul de la recolte se fait en ceste sorte. On fait compte qu'on seme en Sicile mille charges de froment, & lors on n'en peut tirer vn grain, pour ce qu'il fait besoin aux habitans tant pour viure, que pour semer. Ou bien la quantité de froment sera d'vn million de charges, dont l'on en pourra tirer deux cents mille, sinon que le Roy en veuille retenir quelque partie pour de bons respects. Et si la recolte est de la troisieme sorte le Royaume aura vn million, & deux cents mille charges de froment, dont l'on pourroit tirer alors quatre cents mille charges.

De la quantité naist le prix, qui est mis par des personnes deputées par le Viceroy, qui sont entendus, & de bonne conscience, & c'est icy la seconde consideration.

La troisieme consideration est des requestes de dehors, dont il faut que le Roy soit bien aduertey auant qu'il public le nouveau impost.

La quatrieme consideration est la quantité de l'ordinaire, qui veut dire la charge qui suit tousiours les traittes sans autre imposition; & il faut qu'elle soit sceuë pour pouuoir faire le dessein du nouveau impost.

L'ordinaire est d'environ huit tares; de sorte que si le froment se vend à ceux qui l'emmeinent trois escus la charge, l'acheteur paye trois escus, & huit tares.

On calcule les tares en ceste sorte. Vne tare c'est vingt grains de Sicile, qui sont comme vingt tournois de Naples, ou quarante quatrins de Rome. Chacun de ces grains rend environ quatre-vingts escus pour la traite; veu qu'on paye au Maistre Portulan, ou de ce grain, ou de ces tournois, ou de ces quatrins, vn grain, ou bien vn tournois, ou deux quatrins pour chaque charge de froment qu'on tire.

Il y a pour l'affaire du froment vn Commissaire principal appelle le Maistre Portulan, qui a charge particuliere, & a aussi d'autres Portulans sous sa iurisdiction, combien qu'il ne les crée pas, mais le Viceroy.

C'est à cestui-cy que s'adressent toutes les lettres du Viceroy touchant la sortie des froments, & semblables matieres.

Il y a au Royaume huit chargeurs, cinq principaux, & trois qui ont peu de maniment.

Les particuliers meinent le froment à ces Chargeurs, afin que les nauires les puissent prendre.

Chaque Chargeur a son Magazinier, qui est vn office que le Roy baille, & qui est fort bien payé de celuy qui le veut, & pour le profit qu'apporte l'accroissement des grains, qui est du Magazinier; & pour ce il donne bonne caution, & assurance.

Ceste masse renduë aux Chargeurs se nomme le Comble, & il n'y a chose si capable de faire remuer ceste Isle, que si le Viceroy touche au Comble.

RELIGION, ET CE QUI CONCERNE L'EGLISE.

viii. **L**es habitans de ceste Isle suiuent la Religion Catholique & Romaine. Il y a les Peres Inquisiteurs, qui sont establis pour regarder au fait de la religion. On appelle leur Iurisdiction le Saint office, & ces Peres ont cogneu en toutes les concurreces que le Roy d'Espagne a tousiours eu pour plus agrea-

ble
for
my
deba
quie
roya
luy le
a fou
uesqu

L'Es
ter

[63]

i. Desc
habitee p
dont les p
riant. 2
leurs Ri
bre d'Ar
seurs de

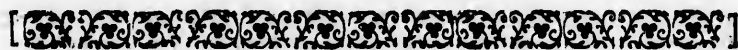
L'ASa
du Se
milles de
a la Sicile
d'Afrique
la mer de
90. de lar
le 11. & 12
de trois qu

C'EST
de Cal
de l'Afrique
mesme que
est bien pe
en Esté, &
beaucoup

blé celuy qui a vſé en ſon proceder de plus grande modestie. Les Prelats ont fort grande autorité en ceste Isle, & montrent bien la creance qu'ils ont parmy ce peuple, aux Parlements où ils resistent au Viceroy ouuertement, & luy debattent ſes demandes, ſelon qu'ils conſiderent que l'eſtat du peuple le requierr. Il y a trois Archeueſchez, c'eſt à ſçauoir Palerme, Meſſine, & Montroyal, qui ont des Eueſchez ſous elles. Car l'Archeueſque de Palerme a ſous luy les Eueſques d'Agrigente, Mazare, & Malte. L'Archeueſque de Meſſine a ſous luy les Eueſques de Lipſalede, Pace, Lipari, Patte, & S. Marc. L'Archeueſque de Montroyal a ſous luy les Eueſques de Syracuſe, & de Catane.

LES ROYS.

Les meſmes qui ont poſſédé ou diſputé le Royaume de Naples, ont auſſi tenu ou debatue le Royaume de Sicile.



L'ISLE DE SARDAIGNE.

Sommaire.

1. Description de ceste Isle ; ſa longueur, largeur & ſous quel climat. Peu habitée pour ſon air peſtilentiel. Entre ſes ſingularitez elle a ſes Muſcristes dont les peaux ſeruent d'armes : & l'herbe Sardonique qui fait mourir en riant. 2. Mœurs tant anciennes que modernes des habitans de Sardaigne, leurs Richesses & Forces mediocres. Son Gouvernement, Religion, & nombre d'Archeueſchez pareil à celuy de Sicile. Et comme apres pluſieurs poſſeſſeurs de diuerſes nations elle eſt venue à la Couronne d'Eſpagne.

LA Sardaigne eſt vne grande Isle & preſque ſemblable à la Sicile, & s'eſtend du Septentrion au Midy en longueur: Elle eſt ſeulement eſloignée de huiſt milles de l'Isle de Coſe. Elle a du Leuant la mer de Toſcane, & de ce coſté elle a la Sicile eſloignée de deux cents milles. Au Midy elle a pour ſa borne la mer d'Afrique, de laquelle elle eſt loing en uiron 160. milles: du Couchant elle a la mer de Sardaigne. Les modesnes luy donnent 240. milles de longueur, & 90. de largeur, & de tour 500. Elle eſt ſous le quatrieſme climat, & comprend le 11. & 12. paralelle, & là le plus grand iour de l'année eſt de 14. heures, & pres de trois quarts d'heure.

QUALITE' DV PAYS.

CESTE Isle eſt diuiſée en deux regions ou parties, c'eſt à ſçauoir au Cap de Calaris où elle eſt vn peu môtueuſe; & au Cap de Lugodor qui regarde l'Afrique. Ceste Isle porte des fruits de toutes fortes, & abonde en blés de meſme que la Sicile. Elle porte auſſi de l'argēt. Mais l'air y eſt ſi mauuais qu'elle eſt bien peu habitée à cauſe que la peſte ſ'y engendre volontiers; ce qui arrive en Eſté, & aux lieux plus fertils, c'eſt à ſçauoir au cap de Lugodor où il y a beaucoup de marais. Car quāt au cap de Calaris qui eſt montueux cōme nous

auons dir, & subiecte au vent du Noit, l'air y est meilleur. Il y a force bestail en Sardaigne, & entre autres animaux elle a les Muscrions qui ne se trouuent en nul autre lieu de l'Europe, & ressemblent fort aux cerfs. Leurs peaux seruent au lieu d'armes. Elle n'a point d'animaux nuisibles, excepté le renard, & vn petit animal semblable à l'araignée. Il y croist aussi vne herbe appellée Riannuncule, jadis Sardonique, qui faict retirer les nerfs de ceux qui en mangent, & les faict mourir en telle sorte qu'ils semblét rire iusqu'au dernier soupir. On garde l'eau des pluyes d'Hyuer pour l'Esté, à cause qu'elles y manquent alors. Il y a des estangs fort pleins de poisson, & pareillement des fontaines d'eau chaude qui sont fort bonnes. Il y a aussi des mines de soultre, d'alun, & de sel. Elle porte aussi des cheuaux qui sont petits, mais forts & courageux.

M. O E V R S A N C I E N N E S.

- II. **L**es Carthaginois qui se rendirent maistres de la Sardaigne ne vouloient pas que ceux qui en estoient natifs y labourassent la terre. Les Sarrazins l'ont tenuë, & puis les Pisans, puis elle est venuë entre les mains de ceux d'Aragon; de sorte qu'on y a vescu tantost d'vne façon, tantost d'autre selon la nature des vainqueurs.

M. O E V R S D E C E T E M P S.

Les habitans de Sardaigne sont robustes de corps, & de couleur brune, à cause de l'ardeur du Soleil. Ils ne sont gueres civilisez, sont fort adonnez au travail & à la chasse, vsent volôtiers de viandes grossieres, mais ils traictent courtoisement les estrangers, & viuent entr'eux paisiblement, combien qu'il y en a qui assurent qu'ils sont pleins de cruauté. Ils sont fort adonnez à voler, & à escumer sur la mer.

R I C H E S S E S.

Ils sont assez d'argent de leur vin qui est porté à Rome, & de leurs cheuaux qu'ils vendent assez bien aux estrangers, tant ils sont courageux & de grande peine. Ils tirent aussi quelque argent de leurs muscrions qu'on meine en Italie.

F O R C E S.

LE Roy d'Espagne tient en ceste Isle quelques garnisons. Mais le petit nombre du peuple fera tousiours qu'elle sera moins forte. Calaris est vne bonne ville & bien fortifiée, & a vn beau port & fort capable. Il y a aussi Oristagne, puis Salfaris, Alghes-Bosa, Chia, Oresie, Sore, & autres fortes places.

G O V V E R N E M E N T.

LE Roy d'Espagne tient en ceste Isle vn Viceroy qui demeure à Calaris, & dispose de toutes choses. La Iustice y est presque exercée de mesme qu'en Sicile.

RELIGION, ET CE QUI CONCERNE L'ÉGLISE.

Les Sardes sont Catholiques Romains, & il y a des Inquisiteurs en ceste Isle, de mesme qu'en celle de Sicile. Il y a trois Archeuesques, c'est à sçavoir celuy de Calaris, qui a sous luy les Euesques de Sulo, de Dolie, & de Puelle. Celuy de Sassaris, qui a sous luy les Euesques de Sore, Plonate, Ampurie, Gisface, ou Girarde, Castre, Othae, & Bosane. Celuy d'Alborea sous luy les Euesques de Velle, de Sainte Iuste, & de Terre Albe. Ceux de Ciuita, & de Galtelle sont priuilegiez.

LES PRINCES.

Les Cartaginois possederent cette Isle, mais ils en furent chassés par les Romains.

Les Sarrazins l'occupèrent apres sur le declin de l'Empire de Rome; puis elle fut prise par les Geneois, & par les Pisans, & le Pape l'ayant arrachée de leurs mains la donna en fief au Roy d'Aragon, & par ce moyen elle est paruenue au pouuoir du Roy d'Espagne.

L'ESTAT DE MILAN.

Sommaire.

I. CIRCVIT du Duché de Milan. Ses principales villes entre autres Milan peuplée de 200000. habitans : jadis possedee par les Gaulois, Romains, Goiz, Huns, Lombards & autres, & comme finalement est tombee es mains du Roy d'Espagne. **2.** Ris croissant en abondance pres de Milan. Fertilité du terroir de Paue, appelé pour ce le Tardin de Milan. **3.** Milanois propres aux lettres, aux armes & à la marchandise. **4.** Combien de ducats le Roy d'Espagne tire toutes les annees du Duché de Milan, outre les dons gratuits. **5.** Quels hommes de guerre & le nombre de gendarmerie qu'il y entretient ordinairement. **6.** Milanois gouvernez pour le present par le Duc de Fuentes, & par le Senat de Milan composé de douze Docteurs, quelques Prelats & Gensils-hommes Milanois. **7.** Genealogie des Ducs de Milan.

LA Duché de Milan a de tour 3000. La principale Ville c'est Milan dont toute la Duché a pris le nom. Ceste ville est fort peuplée, puissante, & forte, & en belle, & bonne assiette, & est auourd'huyl'vne des premieres d'Europe. On y compte 200000. habitans. Ses faux-bourgs sont fort longs, & larges, & la rendent beaucoup plus grande, & ces faux-bourgs sont enuironnez d'eau aussi bien que la ville, par de grands canaux, par lesquels les vaisseaux portent à Milan toutes choses en si grande abondance, qu'elles y sont à bon prix. Les bastimens y sont beaux, & magnifiques, & il y a vn grand nom-

bre de bonnes, & riches familles. Il est fort de cette ville quatre Papes, Alexandr II. Urbain. III. Celestin V. & de nostre temps Gregoire IIII. On admire en cette ville le Chateau, le Dome, & l'Hospital pour leur magnificence. En cét estat on voit Cremona, où il y a des beaux edifices tant publics que particuliers, & la ville de Lody qui est riche. Mais ces villes cedent en grandeur à Paue, bonne, & ancienne ville, iadis demeure des Roys Lombards, où il y a vniuersité. Il y a outre cela Nouare assise sur vne colline, qui a de nobles familles: & aussi Come ville riche, qui donne son nom à vn grand lac qui contient en longueur 38. milles, & quatre en largeur. Quelques vns luy donnent 60. milles de tour. Il y a beaucoup d'autres villes en cét Estat, & vn grand nombre de villages, & de peuple.

La ville de Milan a esté premierement long temps sous la domination des Gaulois, iusqu'à ce que M. Marcellus Consul ayant deffait Viridumarus Roy des Lusubres la soumit aux Romains. La puissance des Empereurs estant affoiblie, cette ville fut rauagee par beaucoup de nations barbares, c'est à sçauoir par les Gotz, & les Huns, & les Lombards. Ces derniers estant chassés d'Italie par Charles le grand, cette ville obeyt aux Roys de France, puis aux Empereurs d'Allemagne. En fin elle se rebella sous les deux Federics I. & II. Empereurs, & eut de nouueaux Seigneurs, c'est à sçauoir les Galeaces Vicontes, qui furent nommez Ducs apres par l'Empereur Vuenceslas l'an 1395. Ceux-cy venans à manquer les Sforces entrerent en leur place, qui finirent en la personne des François. Les Roys de France ont tenu cette ville assez longuement, mais en fin elle est tumbée entre les mains du Roy d'Espagne avec tout l'Estat, auquel neantmoins nos Roys pretendent auoir beaucoup de droit comme il y a apparence, & il en appert par la Genealogie des Ducs de Milan mise cy apres.

QUALITE' DV PAYS.

- II. Il y a en ce pays force lacs, & grand nombre de riuieres, & des campagnes qui portent des bleds en abondance. Il y vient aussi de fort bons vins, & toute sorte de fruits, & les riuieres, & les lacs nourrissent grande quantité de poisson. Pres de Milan il croit tant de riz qu'il n'est pas possible qu'on en puisse trouuer d'auantage en autant de pays. Pres de Cremona on voit force bleds, on y trouue quantité de vins, & de toute sorte de fruits, du mil, & du lin en abondance. Pres Lody tant de seigle, de mil, de vin, & de lin, & tant de fruits qu'il n'est possible de plus; & outre ce il y a force prairies, où l'on nourrit vn grand nombre de bestes.

Le tēroir de Paue est si fertile, & si plein de tous fruits, de toute sorte d'herbages, qu'on le nomme le iardin de Milan, & il y a force gibier, & force volaille, avec grande quantité de poissons. On ne sçauoit rien voir de plus agreable, ny de plus de rapport que le tēroir qui est pres de Come.

MOEVRS DES HABITANS.

- III. Ce pays engendre des personnes propres aux lettres, aux armes, à la marchandise. Il y a toutesfois des endroits où ils sōt grossiers, & rudes. Ceux de Cremona ont la reputation d'estre fideles. Le peuple de Milan est mer-

veill
arme
men
le no
les, &
pue

M
si ind
est en
de Mi
fuit
forte
de l'E
Et me
Lode
lic; &
Suille
pccell

Le
annees
naires
E
Estat o
l'Offici
uore.

L
E
h
m
roit fa
que le
qu'ils
entrep
nes for
Gouue
menter
Cremo
les de l
coup d
cipalem
inuinci

meilleusement industrieux. Celuy de Lode est propre à la marchandise, aux armes, & à acquerir des moyens; & ceux qui demeurent pres de Come ayment le labourage, & sont pleins d'industrie. On donne aux femmes de Pauie le nom d'auaricieuses, & desireuses de gain; on appelle les Milanoises ciuiles, & courtoises, celles de Lode superstitieuses, & celles de Cremona sumptueuses.

RICHESSES.

MILAN est si plein de diuers artisans qu'on di& ordinairement que si l'on veut accommoder l'Italie il faut ruyner Milan. Et ses artisans sont si industrieux, & font si bien toute chose que tout ce qui part de cette ville est en grande estime. Car on sçait assez le prix qu'on donne aux arquebuses de Milan, & a toutes les armes qui en viennent, aux gardes d'espee dont on fait si grand estat, aux fournimens, puis aux passements & à la broderie. De sorte qu'il faut aduouër que cette ville tire vn grand argent de tout le reste de l'Europe. Adioustant à cela les bas de soye qu'on prise plus que les autres. Et mettons outre cecy le riz dont il fait part à tant de Prouinces. Apres cela Lode fait tant de fromages qu'elle en enuoye en beaucoup d'endroits d'Italie; & pour le couper court, l'Etat de Milan fournit aux Grisons, & aux Suisses beaucoup de ses fructs, & est accommodé avec excez de ce qui luy est necessaire.

Le Roy d'Espagne tire de cét estat huit cens mille ducats toutes les annees ordinairement, outre les dons gratuits, & autres choses extraordinaires.

Et pour monstrier que ce Roy sçait bien tirer autant qu'il peut de cét Estat ou que ses Officiers le tirent pour luy, le Prouerbe d'Italie dit, que, l'Officier de Sicile rongé, celui de Naples mange, & celui de Milan deuore.

FORCES.

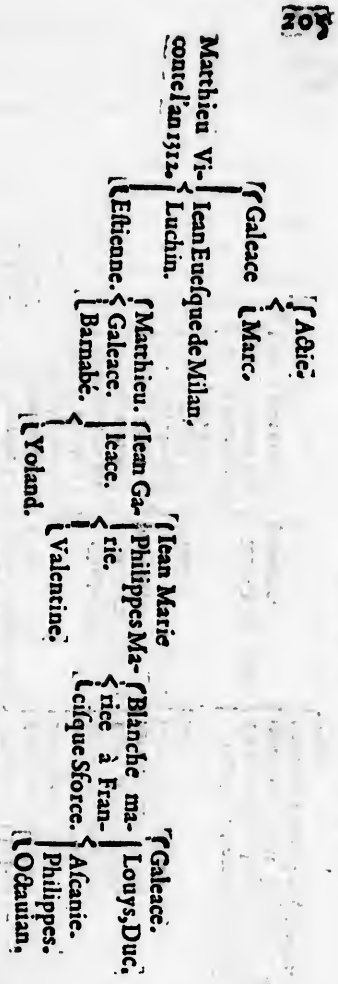
LE Roy d'Espagne entretient ordinairement en cét Estat trois milles hommes de pied, Espagnols, mille cheuaux legers, & six cens hommes d'armes, pour la garde de cét Estat. Le grand nombre du peuple seroit fauorable à cette conseruation s'il aymeroit les Espagnols; mais on tient que leurs actions desagrèent à ce peuple en telle sorte qu'il n'y a personne qu'ils hayssent d'auantage. De sorte que s'il n'estoit bridé il pourroit bien entreprendre quelque noueauté contre ceux qui le dominant. Il y a de bonnes forteresses en cét Estat, dont le Chasteau de Milan est la premiere. Le Gouverneur tire force argent du Roy d'Espagne toutes les annees pour augmenter la fortification de cette place qui est capable d'vne grande resistance. Cremona a vne Tour forte tout ce qui se peut, qu'on met entre les merueilles de l'Europe. Pauie est aussi vne bonne place, & Nouare aussi. Il y a beaucoup d'autres fortes places en cét Estat, mais les Espagnols se fondent principalement sur le chasteau de Milan, estimant à cause de ce fort qu'ils sont inuincibles.

Le Roy d'Espagne ne peut craindre pour le regard de Milan, que les Venitiens, qui ont demeuré de si paisibles long temps, & ne demandent que le repos ce semble: ou le Duc de Sauoye qui luy peut apporter de grands dommages ou en seruant sur cét estat à l'impourueü, estant assisté de quelque plus grand Prince, ou bien en donnant passage à ceux qui entreprendroient de l'attaquer. Mais l'alliance qui est entre eux deux luy doit faire secouër toute crainte. Ou bien il peut redouter les Suisses qui ont vsurpé bien souuent en toute seurte beaucoup de bons membres de cét estat. Mais le fort de Fuentes, & le bon ordre que le Gouverneur de l'Estat y met les deshourneont toujours au si bien que les Grisons de toute entreprise.

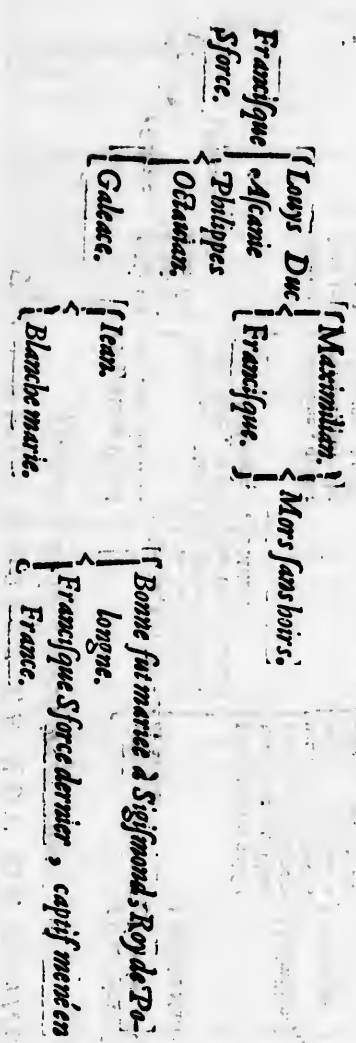
G O U V E R N E M E N T.

VJ. LE Roy d'Espagne y tient vn Gouverneur qui est le Duc de Fuentes pour le present, & le mesme est Capitaine General de l'Infanterie, & Caualerie qui y est entretenuë, & en porte le tiltre. La cognoissance des causes tant ciuiles que criminelles de pend du Senat de Milan, où il y a 16. Docteurs, & quelques Prelars, & Gentils-hommes Milanois.

Genealogie des Ducs de Milan.



Genealogie de Sforce.



an, que les Veni-
 andent que le re-
 e grands domma-
 de quelque plus
 endroient de l'at-
 re secouer toute
 e bien souuent en
 le fort de Fuentes;
 sournent tou-

de Fuentes pour
 terie, & Caualerie
 des caufestant ciui-
 Docteurs, & quel-

**PAR QUEL DROICT LE ROY DE FRANCE
prend le Duché de Milan luy appartenir.**

<p>Galace le mort sans Vicomte. Estrame. hoir.</p>	<p>Agio Ga- leac. mort sans hoir.</p>	<p>Jean Marie second duc, mort sans hoir.</p>	<p>Blanche, fille bastar- de marie à Francif- ques, force qui a vis- té par force la Duché de Milan.</p>
<p>Galace. Jean Ga- leac, son fils, pre- mier Duc créé par Venectif- ls.</p>	<p>Valentine, qui fut marie à Louys duc d'Orleans, à ceste condition, que si ces deux freres d'el- le mourroyent sans enfants, que les enfants legitimes, & successeurs de Va- lentine fussent heri- tiers de la duché de Milan. Et dit-on, que le Pape soubs- igna ce traité. Cer- tes y a eü un article odieux, pour lequel eü de milles Chr- tiens sont morts.</p>	<p>Philippe, Comte de Vertu, mort sans hoir.</p>	<p>Charles Duc d'Or- leans, lequel apres la mort de son oncle Je- na vne sumet comte de Milan.</p>
<p>Louys XI^e Duc d'Orleans, lequel fait aussi guerre: pour re- couurer la Duché de Milan. Et estant fait Roy, il print Milan par force, & y mena Louys Sforce pillo- nier.</p>	<p>Louys Sforce, qui fut fait Duc par l'Em- pereur apres son nep- veu, fils de son frere, qu'il empoisonna comme ditent an- cens.</p>	<p>Louys XI^e Duc d'Orleans, lequel fait aussi guerre: pour re- couurer la Duché de Milan. Et estant fait Roy, il print Milan par force, & y mena Louys Sforce pillo- nier.</p>	<p>Claude, fille de Louys marie à François Duc de Valois, & de- puis Roy de France.</p>
<p>Charles, Comte d'Angoulême, Loy- se la femme dour de Philbert, Duc de Sa- noye.</p>	<p>Maximilian. Moutrent sans hoir.</p>	<p>François Paul- phin, Henry, Duc d'Orleans, le plus Roy. François Roy de France.</p>	<p>Jean Galace, suc- ceda à son pere. Blanche Marie. Francisque Sforce derrier mené ca- pif en France.</p>

LES ISLES CANARIES.



Les Anciens mettent ces Isles en la mer Atlantique, & les nomment Fortunees, mais ils ne s'accordent pas en leurs noms, & les modernes sont fort differens des anciens touchant leur disposition, & assiette. Mais sans m'arrester à ce qu'on en a dit autrefois, ie diray que ceux de ce temps en comptent sept, c'est à sçavoir Lanzarote, Forteventure, la grande Canarie, Teneriffe, Gomere, l'Isle de Fer, & Palme. La grande Canarie a 90. milles d'estenduë, & a environ neuf mille habitans. Teneriffe est vn peu plus petite, & a vne montagne si haute qu'on la voit de 90. lieuës, & sa hauteur est de 15. Palme est petite Isle, mais agreable.

QUALITE'

Ces Isles abondent d'orge, de miel, de cire, de sucre, de fromage, de brebis, de cheures, de chameaux, & l'on y trouue grande quantité de peaux. Entre autres choses elles portent vne herbe nommee Oricele, dont on teint les draps en couleur rouge, & dont on porte grande quantité par toute l'Europe. L'Isle de Palme qui est fort petite a neantmoins de grandes commoditez, & sur tout abonde en vins, fromages, bestail, & sucres. A raison dequoy ceux qui vont d'Espagne au Brasil se pouruoient icy des viures qui leur sont necessaires.

L'Isle de Fer manque d'eau, mais Dieu l'a pourueüe d'vne nuë qui humecte la terre, & abreue les hommes, par le moyen d'vn arbre autour duquel cette nuë est toujours: de sorte qu'il tombe à tous momens de l'humeur sur ses feuilles, qui distillent continuellement cette liqueur dans des cuues qu'on a mises l'à pour recevoir l'eau, qui suffit aux hommes, & aux bestes.

MOEURS.

Les habitans qu'on nomme Ganche estoient autrefois grossiers, & rudes; mais ils se sont maintenant rendus plus accorts, & sont deuenus plus ciuils, & plus poliz depuis que les Espagnols y frequentent.

RICHESSSES.

Les Isles Canaries enuoyent leurs vins excellens par toute l'Europe, de mesme que leurs sucres qui y font venir les marchans Espagnols, & Portugais pour s'en charger. Et pour cét effect il y a vn lieu nommé par eux la Stapele.

GOVERNEMENT.

Ilya en la grande Canarie vn Siege de Iustice, où l'on rend droit aux autres Isles. Les loix d'Espagne y sont pratiquées.

RELIGION, ET CHOSES QUI CONCERNENT L'EGLISE.

Le peuple de ce pays adoroit autrefois le Soleil, la Lune, les Estoilles; mais les

PAR QUEL DROICT LE ROT DE FRANCE
prend la Duchie de Milan luy appartenir.

Gallece
Abis G.
Jean Marie second
duc, mort sans hoir.
Blanché, fille bastar.
Gallece Gouverneur
de Milan.
Jean Gallece liec.
ceda à son pere.
Blanche Marie.
Bonne, marie au
Roy de Pologne.
Francisque Sforce

Espagnols s'en estans rendus maistres l'an 1404. y establirēt la vraye foy avec leur domination, tellement qu'aujour d'huy elles sont toutes Chrestiennes. L'Euesque de ces Isles demeure en la grande. Canarie avec les Inquisiteurs de la Foy.

Isle du Cap verd.

ON estime que ce sont les Hesperides des anciens. Elles ont pris le nom de Cap verd, du Cap d'Afrique, qui s'estend en la mer viz à viz desdictes villes. Il y en a neuf, qui ont esté descouvertes l'an 1455. par Louys Cadamuste & ont le nô de S. Antoine, S. Vincent, S. Luce, S. Nicolas, Sel, Bonauista, May S. Jacques, & Fuego, ou l'Isle du feu. La principale est l'Isle de S. Jacques, dont la longueur est de septantes milles. Les Portugais ont icy vne bonne ville qui se nomme *Ribera grande*, & peut faire en uiron cinq cens feux. Il y a vn port qui est assez assésuré, & capable.

L'Isle de S. Jacques est presqu toute montueuse, & aspre, mais elle a de plaisantes, & bonnes vallees, qui sont peuplées au possible. Toutes ces Isles ont generalement force cheures, & il s'y trouue beaucoup de salines. Les Espagnols y cueillent du mil qu'ils nomment Zaburre. Il y a grand nombre de tortuës, dont la couuerture est aussi grande qu'un bouclier.

L'Isle du Prince.

Cette Isle est à trois degrez de l'equinoctial, & ainsi nommée à cause que le reuenu qu'on en tiroit estoit assigné au Prince de Portugal pour son entretien.

Elle est assez bien cultiuee, & il y croit du succe en grande abondance, tellement qu'elle en enuoye dehors grande quantité. Il y vient aussi vne sorte de palmier, d'où les habitans tirent certain suc, qui leur sert de bruage, & les desaltere.

MOZAMBIQUE.

MOzambique est distante de terre ferme d'environ demy mille. C'est vne ville assés en l'Isle de Prase. L'Isle contient de grandeur en uiron demy mille, & est pleine. Il y a vn bon port où les nauires abordent sans danger, & ont le fort qui les couure.

QUALITE.

Cette Isle porte des palmiers, & des noys d'Inde, des citrons, & des figues. Quant aux autres fruits on n'y en trouue guiere, & lon y porte des Indes du froment, du riz, & les autres choses necessaires à la vie. On a icy à fort bon marché les bœufs, les brebis, les cheures, les porceaux, & les poules, & choses semblables. La volaille y a la chair noire, mais d'extremement bon goust. Cette Isle n'a point d'eau douce, mais on y en porte de la terre ferme, d'un lieu que les Portugais nomment Cabasere; & pour cette cause on y a de grandes cisternes, & des pots, où l'eau se garde. L'air de Mozambique est chaud, & mal sain, si bien qu'on voit souuent tumber malades les voyageurs qui s'y arrestent.

MOZAMBIQUE.
Il y a en cette Isle quarante, ou cinquante Portugais qui sont mariez, & habitans ordinaires de cette Isle. Ceux cy viuent à la façõ de leur pays. Outre

ces quarante ou cinquante Portugais & Mestiz, qui ont esté engendrez aux Indes par les Portugais, il y a quatre cents maisons de Negres qui y habitent, qui sont couuertes de chaume, & ceux-cy viuent moitié à la façon des Portugais, & moitié comme les autres Negres. Mais ceux qui demeurent depuis Mozambique iusques au cap de Bonne Esperance sont entierement barbares & sauuages, sans Dieu, & sans loy. Mais tous marchent nuds generalement, & les hommes ont seulement vn petit linge qui couure leurs parties honteuses, & les femmes depuis le milieu de la poitrine iusques à my-cuisse se couurent d'vn certain drap de coton qui est grossier. Mais ceux qui demeurent en terre ferme cachent aucune partie de leur corps. A Mozambique ils font leurs delices de la chair de porceau, & ne la deffendent pas aux malades, comme ils font tous les autres chairs. Il n'est permis à aucun de demeurer en ceste Isle sans qu'il se marie. Le Tyran de Quiloe en estoit autrefois maistre, & les Mahometans y habitoient sous vn Gouverneur, que les Arabes nomment Zequen.

RICHESSES.

Il y a vne mine d'or pres de Sofale qui est à soixante lieues de France loing de Mozambique en tirant vers le cap de Bonne Esperance. Il y a beaucoup d'or en ceste mine, & vne autre espece d'or qu'ils nomment *Botongo & Onropo*, c'est à dire poudre d'or, pour ce que cet or est delié & menu comme du sable, & toutesfois aussi bon qu'aucun qui soit en Leuant. Vn Lieutenant du Capitaine de Mozambique demeure au fort de Sofale, & enuoye des vaisseaux nommez *Pangajos* à Mozambique, qui vont du long de la coste, & portent l'or au Capitaine. Ces vaisseaux sont faits d'vn bois leger, & les aiz en sont joints avec du fil, sans qu'il y ait vn seul clou qui les tienne. Les mines qui sont pres d'Angole sont de l'autre costé d'Afrique esloignées de celles de Sofale enuiron 150. lieues, & les Negres font souuent ce chemin par terre pour venir à Sofale, & porter cet or. Le profit que le Capitaine de Mozambique tire en trois années est d'enuiron trente mille ducats, ou d'auantage, & ceste somme fait neuf tonnes d'or. Et ce profit vient principalement des mines de Sofale, & d'Angole. On porte de Mozambique aux Indes de l'or, de l'ambre gris, de l'ebene, & de l'yuoire, & pareillement on y mene grand nombre d'esclaves qui sont forts au possible, & propres à endurer plus de peine que tous les autres.

FORCES.

Les Portugais ont en ce lieu vne place qui a esté parfaite dás dix ou douze ans. Elle est aussi bien fortifiée qu'aucune qui soit en toutes ces parties. Mais il y a fort peu d'artillerie & de munitions de guerre; & mesme il n'y a gueres de soldats. Toutesfois lors qu'il en est besoin tous les Portugais qui ont maison en ceste Isle sont obligez à la deffence de ce fort; veu que l'Isle n'a point d'autre place qui la garde; au dedans il y a beaucoup de cisternes pour conseruer l'eau, & tousiours on y en garde pour vne année.

GOVERNEMENT.

La charge du Capitaine qui est enuoyé à Mozambique dure trois années, & au bout desquelles vn autre luy succede. C'est la coustume des Portugais

de faire que les Officiers ne puissent exercer plus longuement les charges qui leur ont esté commises, & qu'ils fassent place aux autres. Ceux cy sont esleuz parmy ceux dont le Roy d'Espagne s'est seruy en la flotte des Indes, veu qu'ils ont recompensez du seruice qu'ils ont rendu par le moyen de ces offices, pour raison desquels on leur donne de bons gages, outre le profit qu'ils peuuent faire par le moyen de ce à quoy ils sont employez, & du lieu où ils demeurent. Et ce profit ne scauroit estre petit, pource que les officiers font toute chose à leur volonté. On voyage vne fois tous les ans de Mozambique aux Indes, c'est à scauoir au mois d'Aoust, & l'on en reuiet au mois d'Auril, & il n'y a personne qui puisse estre admis à ce commerce que ceux qui sont mariez à Mozambique.

R. E. L. I. G. I. O. N.

Quelques vns de ces Negres qui demeurent dans l'Isle de Prase ou est Mozambique sont Chrestiens, mais les autres tiennent la loy Mahometane, & s'arrestent à l'opinion receue des Turcs, qui auoient esté en ces pays auant les Portugais. Mais ceux qu'on nomme Mestiz sont tous fort affectionnez à la Religion Catholique.

L A V I L L E D' O R M U S.

Je mets Ormus dans la Monarchie d'Espagne, pource qu'elle est tributaire des Espagnols, qui y ont la meilleure place qui se trouue en l'Isle, & afin de n'y ser de tant de redites. Ormus a d'vn costé le Royaume de Perse au Septentrion, & de l'autre l'Arabie. Ceste Isle a de largeur vingt milles, est à l'emboucheure du Golfe Perlique, & a 27. degrez de hauteur.

Q U A L I T E D U P A Y S.

Ceste Isle est pleine de rochers, aspre, & presque entierement sterile. Vous n'y voyez point d'herbe verte. Les rochers y sont tous couuerts de sel, & les maisons sont basties de pierres salées. Elle ne porte aucuns fruits, mais elle reçoit toute sorte de viures d'Arabie, de Perse, & de la ville de Bassore. L'hyuer y est de même qu'en Portugal. Mais en Esté au mesme temps que nous l'auons, il y fait si chaud que les hommes sont contrains de reposer dans certains canaux de bois pleins d'eau, dans laquelle ils ont tout le corps plôgé, tellement qu'ils n'en mettent dehors que la teste; & tous les bastiments ont le toit plat & percé pour receuoir la fraischeur & le vét ainsi qu'au Cayre. L'eau qu'on y boit y est portée de terre ferme. Il y a certaine maladie qui regne à Ormus, qui est telle qu'il vient des vers aux cuisses de ceux qui en sont atteints, & ces vers ne procedent, selon l'opinion de plusieurs, que de l'eau qu'ils boient. Ils sont semblables à des cordes de luth, & de la longueur de deux ou trois aulnes; & l'on les tire peu à peu en les faisant tourner avec vne paille lors qu'ils suiuent volontiers; mais quand ils resistent il ne s'en fait pas mettre en peine, mais seulement lier ce qu'on a tiré, & froter l'enfleure au dessus du trou de beurre frais, & de ceste sorte la cuisse est deliuree de ces vers dans dix ou douze iours. Que si quelqn'vn rompt vn de ces vers on ressent des douleurs fort violentes.

M O E V R S.

Les habitans du Royaume d'Ormus tiennent de l'humeur des Persans, & des Arabes, tellement que ie ne feray plus long discours de leurs mœurs, & de leurs humeurs, pour ce que ie m'attends d'en parler particulièrement lors que ie feray sur le Royaume de Perse, & que ie traiteray de l'Arabie.

R I C H E S S E S.

A Cause de l'assiette & commodité de ceste Isle elle abonde en toutes choses, & est fréquentée de marchands de Perse, d'Arabie, de Turquie, & des Indes, & de toutes les contrées voisines. Mais le plus grand nombre est celuy des Armeniens, des Perses, de ceux d'Asie, & des Venitiés qui sont fort curieux d'auoir de la pierre qui vient à Ormus des Indes, & va d'Ormus à Venise par terre. On porte encor en ceste Isle des pays de Perse, de Coraçon, & de Dias de belles tapisseries qu'on nomme *Alcasiffes*, & de Turquie des camelots de diuerses sortes: de mesme que d'Arabie plusieurs herbes & drogues medecinales, du sang de Dragon, de la manne, de la myrthe, de l'encens, de tres-bons cheuaux de Baram, & plusieurs belles perles Orientales de Mascatte, qui est vn port entre les caps de Rosalgate & de Moncadon au riuage d'Arabie. On y porte outre cela des raisins secs, des dattes de plusieurs sortes, & de la marmelade, qu'on enuoye apres d'Ormus aux Indes, qui en sont toutes fournies par ce moyen. On fait aussi vn grand profit à Ormus sur les Latins, qui est ceste ne espee de monnoye de Perse, longue, & finissant comme en deux branches, en façon de fil d'argent. La cause de ce grand abord de gens à Ormus est telle. Il y a deux troupes qui s'assemblent pour aller par terre toutes les années. Elles se nomment *Cassiles*, ou *Carauanes*, & partent d'Alep ville de Syrie, pour aller à Tripoli, qui en est à trois iournées. La Carauane garde l'ordre qui s'enfuit. Toutes les années au mois d'Anril, & de Septembre on eslit vn Capitaine avec cét Ianissaire, qui meinent la Carauane iusques à la ville de Bassore, d'où l'on va par mer iusques à Ormus sans peine. Les marchands scauent le temps du depart de la Carauane, & lors il y a vne grande multitude de cheuaux, de chameaux, & de dromadaires, & tant d'hommes prests à faire voyage, qu'on en compte quelques fois iusques à cinq ou six mille, qui marchent en ordre ainsi qu'vne armée. Chaque chameau en porte deux avec leur bagage qui pèd d'vn costé & d'autre, & les Ianissaires prennent continuellement garde à ce que les Arabes ne portent aucun dommage à ceste troupe, comme ils s'essayent de faire ordinairement. On passe vn desert qui dure 40. iournées, & au bout de tous lestrois ou quatre iours on fouyt des puits pour abreuer le bestail & pour appaiser la soif des hommes. Il y a aussi beaucoup de pournoyeurs qui suiuent la troupe, & vendent les viures à ceux qui en veulent. Toutes les nuicts ils dorment sous des pailloons avec de bonnes sentinelles de tous costez. Ils viennent en ceste sorte à Bassore ayant passé Babylone, qu'on nomme maintenant Bagader. Ils repotent quelques iours à Bassore, & s'assemblent en la mesme ville au temps du retour, & s'en reuont à Alep en ceste sorte. Et c'est de là que vient le grand abord des marchands & des marchandises à Ormus.

Le Gouverneur d'Ormus tire plus de profit qu'aucun autre de toutes les

Indes apres celuy de Mozambique. Car il enuoye les vaisseaux à Goa, Chaul, Bengala & Mescatta, & y vend les marchandises, ayant fait vn Edict qui porte, que personne ne vende les marchandises qu'il a, auant que celles du Gouverneur ayent esté acheptées. Et cela ne vient pas du Roy d'Espagne, mais de la liberté que prennent les Gouverneurs, qui estendent le pouuoir qu'ils ont comme bon leur semble. Au reste par vn privilege que le Roy a donné aux Gouverneurs, il n'y a personne qui puisse enuoyer des cheuaux aux Indes qu'eux, ou ceux auxquels ils en donnent la charge. C'est ce qui porte vn grand profit au Gouverneur, à cause que les cheuaux sont extremement chers aux Indes, de sorte qu'un cheual qui sera tant soit peu bon se vendra quatre ou cinq cens pardauues, & le pardauue vaut environ vn richaler. Le temps propre pour aller de Goa à Ormus est aux mois de Ianuier, Feurier, Mars, Septembre & Octobre.

FORCES.

LA principale force du Royaume consiste en la place que les Portugais y ont, qui est bien fortifiée, & il y a des cisternes dans ce fort de mesme qu'en celuy de Mozambique pour le grand defaut d'eau de ce pays. Ce fort est assez garny de soldats & d'artillerie pour tenir les Mahometans bridez. Tous les autres lieux sont de fort peu d'importance.

GOVERNEMENT.

Les Portugais se gouvernent à la façon de leur pays, & le Capitaine ou Gouverneur du fort s'y porte de mesme que font ceux des autres places de ces quartiers qui obeyssent au Roy d'Espagne. Le Roy d'Ormuz demeure en ceste Isle, mais hors de la place des Portugais. Ceux qui sont faitz Roys tiennent pour maxime d'estat de faire auugler au commencement de leur regne leurs freres & tous ceux de la race royale; & cela fait ils leur donnent tout le contentement qu'ils peuuent desirer, hors de ce qui peut satisfaire à la veue: Car la loy porte que les auugles n'y peuuent gouverner le Royaume, & par ce moyen ils s'affranchissent de la crainte d'une guerre ciuile.

RELIGION.

LE Roy d'Ormuz & tous les subiects sont Mahometans & suiuent la Religion des Persans; mais ceux qui sont Portugais, ou sortis d'eux sont tous ardants Catholiques; & outre ce il y a quelques vns du pays qui se sont conuertis par les predications du Pere Gaspard Berzé de Zelante, Iesuite.

L'ISLE DE DIU.

CESTE Isle de Diu jadis appelée Alambater est estoignée du fleuve Inde de trente-cinq lieues de France, & est joignant la terre ferme.

QUALITE.

IL y a fort peu de fruiets en ceste Isle, mais elle est pleine des choses necessaires à la vie. Elle a des bœufs, des vaches, des brebis, de la volaille, du

bou
n'y
fale
me

L
ville
de Po
ment
credit

C
ch
Elle est
qu'il y
autres
Banjan
minem
nauire

L
me
l'année
traiter
de perte

C
son
Mais au
gouver

L
Cam
bique, M
& autres
minatiô

bourre, du lait, des aulx, des febues, & choses semblables. Toutesfois le lait n'y est pas si net qu'aux pays bas: elle a aussi des fromages, mais qui sont trop salez. Les habitans ont aussi force poisson sale, & font fumer leur chair, comme nous faisons nos langues de bœuf.

M O E V R S.

LA ville de Diu est habitée par les Portugais, ausquels ceux qui sont natifs de la Prouince, demeurent meslez, de mesme qu'en Ormuz, & aux autres villes des Indes que les Portugais tiennent. Les vns gardent les façons de faire de Portugal, les autres s'arrestent à celles de leurs voisins, dont nous ferons mention: toutesfois la conuersation ordinaire y met tousiours dauantage en credit les façons de nostre Europe.

R I C H E S S E S.

CEST vne ville a vn port extremement commode, & où beaucoup de marchâds estrangers abordent, si bien qu'elle ne peut manquer d'estre riche. Elle est entre deux riches pays, c'est à sçauoir Sinde, & Cambaye. De là vient qu'il y a tousiours icy grand nombre de Turcs, Persans, Armeniens, Arabes, & autres. On paye icy de grandes gabelles au Roy d'Espagne, pour ce que les Banjanes, Gufarates, Rumes, & Perses, qui trafiquent en Cambaye, & s'acheminent vers la mer rouge, chargent, & deschargent icy le plus souuent leurs nauires, à cause de la commodité de l'Isle.

F O R C E S.

LES Portugais ont si bien fortifié la ville de Diu, qu'ils l'ont renduë comme imprenable: & de fait ils furent assiégez par le Soudan de Cambaye, l'année 1539. & depuis encores en l'an 1546. Mais ils se deffondirent si bien, & traitterent leurs ennemis en telle sorte, qu'ils leuerent le siege, avec beaucoup de perte, & de honte.

G O V V E R N E M E N T.

CEST vne Isle a jadis obey aux Roys de Cambaye, veu qu'elle est assise en son Royaume: & ce Roy auoit permis aux Portugais d'y dresser vn fort. Mais avec le temps toute l'Isle est venue au pouuoir des Portugais, qui s'y gouuernent comme aux autres pays qu'ils tiennent en ces quartiers.

L A V I L L E D E D A M A N,

& autres places.

LA coste des Indes est proprement l'Isle de Vaquas iusques au golphe de Cambaye, les autres lieux ont leurs noms particuliers, comme Mozambique, Melinde, Orinus, Cambaye, Choromandel, Bengala, Pegu, Malaca, & autres. Ceste contrée a beaucoup de Ports, & d'Isles, qui sont sous la domination des Portugais, avec de fortes places qu'ils y ont basties. Daman est la

premiere de toutes, & à 15. milles de là, à 19. degrez & demy d'elevation, on void la ville de Basaijn. A dix milles de là, à 19. degrez de hauteur de pole, on trouue la ville de Chaul, avec vn bon fort. A dix milles, ou 5. lieues de là vous voyez Dabul, qui a 18. degrez de hauteur de pole: & de Dabul iusques à l'Isle de Goa, on compte 15. lieues, & Goa est au 15. degre. Les habitans de Goa nomment toute la contrée qui est depuis Goa iusques à Daman, terre Septentrionale: & celle qui est depuis Goa iusques au Cap de Comorin, terre Australe: mais elle se nomme principalement terre de Malabar.

QUALITE' DV PAYS QUI EST PRES DE
Daman, Chaul, & Basaijn.

TOUTE ceste contrée porte en abondance du ris, des poix, & autres legumes, de l'huile, & des noix d'Inde, & a force beurre. On ne trouue point d'huile d'oliue en tout l'Oriēt, hors celuy que l'on y porte de Portugal: mais elle a tout ce qui est necessaire à la vie en abondance. Elle porte aussi grande quantité de gingembre, mais on n'en fait pas beaucoup d'estat. Ceste contrée nommée Septentrionale, iouyt d'un air temperé, voire du meilleur de toutes les Indes.

RICHESSES.

Les villes de Daman, de Basaijn, & de Chaul, ont de tres-bons ports, & tres-commodes, où il y a grand abord de marchands: mais Chaul est la plus renommée, pour le grand commerce qu'elle a avec les habitans d'Ormuz, de Cambaye, de Sinda, de Mascatte, de Bengale, d'aupres de la mer rouge. Il y a en ceste ville des marchands grandement riches, & vn grand nombre de nauites. En toute la contrée on fait quelques besongnes de coton, mais en petit nombre. Il y a vn lieu pres de Chaul où l'on fait force estoffes, & habits de soye: & ceste soye est portée de la Chine, & puis mise en œuure par les habitans des enuironz de Chaul, qui en font vn grand argent. On fait en la mesme ville des liâtières, & des chaires d'vn merueilleux artifice.

LES PLACES QUE LES PORTVGAIS
tiennent en la coste de Malabar.

LA coste de Malabar commence au Cap de Ramos, qui est à dix milles de Goa du costé du Midy, & finit au Cap de Comorin, & en tout cét espace il y peut auoir en uiron 54. lieues de France. Les Portugais ont icy en premier lieu la place d'Onor, à dix milles du Cap de Ramos.

QUALITE', ET RICHESSE.

IL y a icy grande quantité de poiure, tellement que l'on en emporte de hors iusques à sept, ou huit mille liures toutes les années: & ce poiure est estimé le meilleur de toutes les Indes. Il y a peu d'années que l'on y fait trafic de poiure, mais maintenant il est fort en vogue. La Royne de Batycole, à qui ceste contrée appartient, vend ce poiure, & le liure au facteur de ceux qui l'emmenent, qui demeure à Onor. Mais il faut qu'elle touche l'argent six

mois auparavant que l'on puisse auoir la marchandise. Il vienn aussi force ris en ceste contrée.

F O R C E S.

LE fort d'Onor que les Portugais ont icy, n'est guiere frequenté, sinon au temps que les nauires veulent charger le poiure. Le reste du temps on n'y aborde guiere. La forteresse est assez bonne, & bien garnie.

Ils ont aussi du long de ceste coste le fort de Barzelor à vingt-cinq milles d'Onor, où il y a force ris, & quantité de poiure, de mesme qu'à Mangabor, où les Portugais tiennent encores vne bonne place, à neuf milles de Barzelor.

Le Fort de Cananor.

LEs ont encores vn fort en Cananor à dix milles de Mangalor, & ceste place est fort estimée à cause que l'on trouue en ce lieu plus grande abondance de poiure, qu'aux autres. Les Malabares ont pres de la forteresse vn lieu basti à leur mode, où se tient tous les iours vn marché, où toutes sortes de vitres se trouuent en abondance, principalement grande quantité de volaille, d'œufs, de beurre, de miel, d'huile, de figues des Indes, qui sont particulièrement nommées de Cananor, & surpassent en grosseur toutes les autres que l'on void aux Indes. On y vend aussi des maists de nauire, beaux, & grands au possible, qui ne cedent rien à ceux de Noruege, & en si grand nombre, qu'on en fournit les pays voisins. Ce pays est plein de beaux, & longs arbres, & extremement agreables à la veüe. Il y a beaucoup de Mores blancs Mahometans parmy les Malabares, qui traffiquent du costé de la mer rouge. Mais ny ces Mores, ny les Indiens n'y peuuent traffiquer sans permission des Portugais, qui courent toutes les années la mer avec vne bonne armée, pour la deliurer des Escumeurs: & s'ils trouuent quelques vaisseaux degarnis de priuilege, ils les emmènent, & les tiennent avec les marchandises de bonne prise. Au reste les Mores sont compagnons des Portugais, pour crainte du Fort, mais ils conspirent contr'eux en secret, & donnent de l'argent aux autres Malabares ennemis des Portugais, pour leur nuire.

Le Fort de Cochin.

LEs Portugais ont aussi en la ville de Cochin vne place extremement bien fortifiée, où le Viceroy, & l'Euësque de Cochin demeurent.

Le Fort de Coulon.

LEs ont encores vn fort en Coulon, qui est à douze milles de Cochin, & l'on y charge vn vaisseau de poiure toutes les années.

Le Fort Columbo en l'Isle de Zeylon.

LEs ont aussi vne place forte en ceste Isle qui a esté assiegée par vn Roy de Zeylon, & luy a tellement resisté, qu'il s'en est retourné avec vne grande perte. Mais les Portugais n'ont aucune sorte de commerce avec ceux de l'Isle.

Le Gouverneur n'a presque autre profit que celuy qui luy vient de la canelle que les Portugais vont raur à main armée où ils en peuvent trouver, pour ce qu'elle est tenuë la meilleure des Indes.

Vne ville au Royaume de Bisnagar.

Les Portugais ont aussi vne ville en ce Royaume, au lieu mesme où estoit le sepulchre de saint Thomas, & y ont fait bastir vne belle Eglise de pierre, au lieu où il y auoit vne Chappelle de bois & la porte de l'Eglise est faite du bois de ceste Chappelle, pour memoire de ce qui a esté. On dit qu'il se fait force miracles en ce lieu. Ceste porte est garnie de clouds de tous costez, & couuerte de fer, afin que l'on n'emporte le bois par trop de deuotion.

L A V I L L E , E T F O R T E R E S S E
de Malaca.

MA L A C A est assise sur la riuierade Gaze, & est belle ville, ayant de tour pres de vingt milles. Les originaires du lieu racontent que son commencement est venu de six, ou sept pecheurs qui y vindrent habiter, mais que ce nombre fut augmenté par l'arriuee de quelques autres pecheurs de Siam, de Pegu, & de Bengale, qui y bastirent vne ville, & formerent vn langage particulier, prenans toutes les plus belles façons de parler des autres nations. Ils nommerent leur ville Malaca, qui est deuenue si riche, & si puissante en peu de temps à cause de son assiette, qu'elle peut debatre la presence aux plus puissantes villes, voire mesme à quelques Royaumes des enuiron.

Q U A L I T E ' D V P A Y S .

L'Air y est si facheux, que non seulement les estrangers, mais encores ceux qui y naissent, se trouuent souuent trauaillez de diuers maux, qui s'attachent principalement à la peau, & aux cheueux. Si quelqu'un s'eschappe sa vie, c'est presque vn miracle: de sorte que cela fait que plusieurs s'abstiennent d'y aller; toutes fois le desir du gain en incite beaucoup d'autres à s'y acheminer aux despens de leur santé. La terre n'y porte aucun fruit, sinon qu'en quelques lieux vn peu de bled. En fin tout le Royaume de Malaque qui dure de deux cens soixante dix milles de longueur, n'est presque rien qu'un desert, si vous en exceptez ce qui se trouue pres de la ville.

M O E V R S .

L y a icy enuiron cent familles de Portugais, qui viuent à la façon de leur pays. Les habitans natifs du lieu portent les cheueux longs, ont l'esprit maligne, & se plaisent à faire des meurtres la nuit, afin qu'on ne sçache pas qui en est l'auteur. Les hommes, & les femmes y sont également l'amour, & n'estiment qu'il y ait nation qui se sçache conduire si gentiment. Ils sont heureux à faire des chasons, des rithmes, & louent extremement la puissance d'amour par leurs vers, qui sont assez subtils, bien conceuz, & de bonne grace. Ils ont le plus elegant, & gentil langage de tout l'Orient: aussi beau coup de gens en

viennent aux Indes, comme on fait en Angleterre, en Allemagne, & aux pays bas de la langue François.

RICHESSES.

Il y a icy vne Stapelle, ou vn marché, & trafic de toutes les Indes, de la Chine, & des Isles que l'on nomme Molucques, & autres Isles voyfines: & l'on y void force vaisseaux venans de la Chine, & des Molucques, de Banda, des Jaues, de Sumatre, Sian, Pegu, Bengala, Choromandel, & autres lieux, qui s'en retournent chargez de marchandise. Ce lieu porte vn grand profit au Gouverneur, & plus que nul autre apres ceux de Mozambique, & d'Ormuz. Il part tous les ans vn vaisseau de Portugal pour venir à Malaca, qui deuanee d'vn mois tous les autres, & ne va pas autre part aux Indes que par contrainte. Il reçoit seulement sa charge à Malaca, & l'a meilleure que tous les autres qui y abordent. Il y a six cens Portugais qui demeurent ordinairement dans le fort.

GOVERNEMENT.

Il y auoit iadis vn Roy Mahometan à Malaca, mais il fut depossédé par Alfonso d'Albuquerque, pour ce qu'il faisoit le pis qu'il pouuoit à Lopes de Secheira Portugais: si bien que la ville, & le Royaume sont maintenant sous la domination du Roy d'Espagne. De sorte que ce Royaume est gouverné maintenant comme le reste qui obeyt à ce Prince. On y bat de la monnoye d'or, & d'argent, dont les habitans n'auoient nul vsage auparauant, veu qu'ils se seruoient de certaine monnoye d'estain, qui pesoit beaucoup, & valoit peu.

RELIGION.

Les Portugais qui y demeurent, tiennent tous la Religion Catholique, & ceux qui sont natifs du pays, qu'on nomme Malayes, sont pour la plus grande part Chrestiens: mais il y a beaucoup de marchands qui s'y tiennent quelques fois longuement, qui sont de diuerses Religions, & y viuent en liberté. Il y a dans la ville de Malaca vn Euesque, de mesme qu'à Cochin, mais il est sous l'Archeuesque de Goa.

BANDA, ET AMBOYNA.

De Malaca on va parmer à Bande, & Amboyne, où les Portugais ont des forts, & des Capitaines, pour faciliter le commerce. Bande est vne Isle à cinq degrez de hauteur du pole par delà l'Equinoctial. Les Portugais y frequentent à cause qu'il y a de tres-bonnes noix que l'on nomme Maciz, que l'on met en conserue, & l'on en fait aussi de l'huyle qui est fort estimée, & que l'on porte à Malaca, & de là en d'autres lieux. Presque tout le trafic se fait icy par eschange, de mesme qu'à Sunde, & à Iaue.

Il ne faut pas se fier legerement aux habitans de ceste Isle, veu qu'ils sont fort coustumiers de tromper les marchands. De sorte qu'il faut attendre que ceux de l'Isle portent leurs marchandises aux nauires, afin de negotier en toute assurance.

A vingt milles de l'Isle de Bande entirant vers l'Ouest Nortoüest, on void l'Isle d'Amboyne, où les Portugais ont aussi vn petit fort. Ceste Isle n'a pas grande quantité d'espices, mais les nauires qui vont de Malaca aux Moluques, se rafraichissent, & font aigade en ceste Isle.

P H I L I P P I N E S :

EN tirant vers l'Orient à 100. milles, ou enuiron de la contree de Cäboye, ou de Champe, on void les Isles nommees Lusönes, premierement decouuertes par les Espagnols l'an 1564. Elles sont nommees ou de Manille, ou Philippines, ou à cause de la principale ville, & du port plus signalé, qui se nomme Manille, ou à cause de ce nom de Philippines, qui est celuy que porte le Roy d'Espagne. La ville de Lussou, ou Manille, a 14. degrez de hauteur du pöle Arctique: l'Isle a de tour, enuiron mille milles. Autour de ceste Isle il y en a plusieurs autres, dont les principales sont Tandiar, & Mindanao. L'Isle de Tandiar qui se nomme proprement Philippine, est plus belle, & plus agreable que les autres, & son circuit est de 160. lieües. Celle de Mindanao a plusieurs bonnes villes, comme Cailon, Pauados, Subut, Dapito, & Suriaco.

Q U A L I T É :

TOut ce pays est extremement fertile en froment, & a beaucoup de cerfs, de cheuaux, de bœufs, de vachos, de cheures, & de pourceaux. Il y a aussi force ciuettes, & toute sorte de fruiets, comme aussi gräde abondance de miel, & de poisson. Les Espagnols disent qu'elles possèdent de l'espicerie, mais on n'en void guiere, ou point qui en vienne. Il y a aussi grande quantité de ris, de sucres, & de legümes, & des figues longues de demy coudee. On y trouue aussi de l'or, & du fer. L'air y est bon, & temperé, & approchant du chaud principalement sur la coste de la mer: car ce qui est dans le pays est plus froid.

R I C H E S S E S :

Les habitans tirent beaucoup d'argët de leur or, & de leur fer qui est transporté aux lieux voisins, & pareillemēt en Espagne. Leurs ciuettes ne leur rapportent pas aussi peu de profit: mais ce qui les rend plus riches, c'est le grand commerce qu'ils ont avec les Chinois, qui y profitent force marchandises, comme de la soye, du coton, des porcellaines, du sulphre, du vif argent, du bronze, du euÿure, de la farine, des noix, des chasteignes, des dattes, toute sorte de toilles, des seritoires, & force petites gentilleses. Il y a vingt nauires qui viennent toutes les annees de la Chine pour porter ces marchandises, qui sont de là conduites à Mexique, avec vn profit inestimable des habitans.

F O R C E S :

Il y a de bonnes places en ces Isles, où les Espagnols tiennent de grosses garnisons, resolus de n'en demordre en aucune sorte. La perte qu'ils ont faite ces annees passées de ce qu'ils tenoient aux Moluques, les a fait öpië n'ästrer à se defendre icy le mieux qu'il leur sera possible. Et pour cet effect

st Nortouest, on void
ort. Ceste Isle n'a pas
Malaca aux Moluques,

Si:
e la contree de Cäboye,
es, premierement de
ances ou de Manille, ou
ort plus signalé, qui se
ui est celui que porte le
egrez de hauteur du po-
tour de ceste Isle il y en a
& *Mindanao*. L'Isle de
us belle, & plus agreable
de Mindanao a plusieurs
o, & Suriaco.

& a beaucoup de cerfs, de
e pourceaux. Il y a aussi
grande abondance de miel,
e l'espicerie, mais on n'en
de quantité de ris, de suc-
de. On y trouue aussi de
ant du chaud principale-
est plus froid.

de leur fet qui est trans-
ne. Leurs ciuettes ne leur
rend plus riches, c'est le
profitent force marchan-
s, du soulfre, du vif ar-
chastaignes, des dattés,
gentilleses. Il y a vingt
pour porter ces marchan-
profit inestimable des ha-

gnols tirant de grosses
force. La perte qu'ils ont
Moluques, les a fait opi-
cable. Et pour cet effect

Les Isles Philippines.

219

ils ont force munitions de guerre, grand nombre d'artillerie, & sont pour-
ueus des hommes qui leur sont necessaires pour ceste deffence.

GOVERNEMENT.

LE Roy d'Espagne tient vn Gouverneur en la ville de Manille, ou de Lusion,
qui a la charge de toutes ces Isles. On l'y enuoye de la nouvelle Espagne.
Ces Isles estoient autresfois sous la Monarchie du Roy de la Chine, mais estäs
abandonnees des Chinois pour certaines occasions, & les habitans n'estans
aduouëz, ny soustenus de personne, il fut aise aux Espagnols de s'en rendre
maistres.

RELIGION.

L'Evesque de toutes ces Isles demeure à Manille. Il y a beaucoup de
personnes qui se font catechiser iournellement, & qui reçoient la Re-
ligion Chrestienne.

L'ISLE GOA.

Sommaire.

1. Description de l'Isle de Goa, son climat, & circuit. 2. Sterilité de l'Isle,
qui n'abonde qu'en vin fait de palmiers. 3. Commencement de l'hyuer au
mois d'Auril, & l'esté en Septembre tout au contraire des autres pays. 4.
Maladies ordinaires de Goa. 5. Quel est le naturel, & mœurs des habitans
de Goa, & des Portugais de toutes les Indes. 6. Quels tiltres, & qualitez
ils prennent, & qu'elle distinction il y a entre les personnes. 7. Ceremonies
observees es celebrations de mariages, & nopces, & aux baptesmes. 8. Façon
de viure, & d'habits des femmes de ce pays, & leur lubricité, & pratiques
d'amour. 9. Des Canarins, & Corumbins des Indes, leur occupation, ma-
niere de viure, & Religion. 10. Richesses de Goa consistans au trafic en di-
uers lieux d'Esclaves, de cheuaux d'Arabie, d'espiceries, gomme, tapis, au
change de monoyes d'argent. 11. Quelles sont les fortifications de ceste Isle,
& comme elle est gouvernee par le Viceroy des Indes. 12. Du poivre que l'on
tire des Indes, & la façon d'y proceder. 13. Diversité de Religion en Goa, où
l'on vit en liberté de conscience. 14. Du Christianisme introduit premiere-
ment aux Indes par l'Apostre S. Thomas. 15. Du nouveau Christianisme des
Indes, presché par les Religieux de l'ordre saint François, puis par le Iesuite
Xavier.

LA Ville de Goa est la capitale de toutes les contrees des Indes où les Es-
pagnols, & Portugais pratiquent. L'Isle avec la ville ont 15. degrez de
hauteur du costé du Nort. Elle est enuironnee d'un golphe, ou fleuve, de la
grandeur de trois milles, & estoignee de la terre ferme seulement par le mesme
qui se courbe en dedans du costé que la ville regarde le tour, & de là se ioint à
la mer du costé du Midy, rapportant presque la figure d'une demie Lune. La
bouche du fleuve iusques à la ville, est d'une iuste largeur, & il y a entre la ter-
re ferme, & l'Isle de Goa, quelques autres petites Isles habitees de gés du pais:

mais de l'autre costé de la ville le fleuve deuiant libas en Esté en quelques lieux, qu'on le peut passer aisément à gué, & les homes n'ont de l'eau que iusques aux genoux. Du costé du Nort il y a aussi la terre de Bardes, d'où l'assiette est plus haute, à raison de quoy les vaisseaux des Portugais y demeurent plus seulement quand ils emportent leur charge. Cette terre est aussi sous la domination des Portugais, & a plusieurs bourgs, & villages assez bien peuples. Il y a vn ruisseau qui separe Bardes de la terre ferme d'un petit espace. Du costé du Midy de l'Isle de Goa où le fleuve entre dás la mer, on void Salfette, qui obeit pareillement aux Portugais, & est semblablement separee par vn ruisseau de la terre ferme. La ville de Goa a de belles maisons à la façon de Portugal, mais basses à cause des chaleurs, & chaque maison a presque son vergier, & son iardin plein de toute sorte de fruits des Indes. C'estoit autrefois vne petite ville, ceinte d'une assez foible muraille, & de fossez sans eau, sinon lors que la pluye les remplissoit. Les murailles sont encor debout, mais les portes n'y sont plus, & l'on void autour des vieilles murailles la nouvelle ville deux fois aussi grande que le tour de l'ancienne, mais elle est ouuerte de tous costez.

QUALITE.

II. **L'**Isle de Goa est extrêmement sterile, & ne porte rien de ce qui peut seruir à la nourriture de l'homme. Elle a seulement quelques brebis, quelques cheures, & pigeons, & vn peu de volaille, & le pays est montueux, & aspre, & pour ceste occasion mal propre au labourage, & tout desert, & en friche. Les autres choses nécessaires à la vie viennent de Salfette, & Bardes, mais principalement de la terre ferme. Ils ont seulement du vin de palmier qu'ils font en abondance. Il y a peu d'eau à Goa qui soit bonne à boire, & l'on n'y trouue qu'une fontaine nommée Baganijn, qui est à vn quart de lieu de la ville, où les esclaves en portent vendre. Quant à l'eau qui doit seruir aux bains, à se laver, & à faire cuire la viande, on la tire des puits qui sont faits dans les maisons. La terre y est pierreuse, seiche, & de couleur rouge. C'est ce qui a donné subiet à quelques Alchimistes Italiens d'y vouloir chercher de l'or, & de l'airain, ce que le Viceroy leur a deffendu, afin que la reputation de ceste richesse n'attirast les nations voisines à venir attaquer la ville.

III. L'hyuer comence enuiron la fin du mois d'Auril, depuis Cambaye iusqu'au Cap de Como in par le moyen du vent d'Ouest, qui vient de la mer en ceste contrée. Il commence par des tonnerres, & des foudres, auxquels on void succeder vne cōtinuelle pluye iusqu'en Septembre, & lors l'hyuer prend fin avec les mesmes tonnerres, & foudres. Ces pluies sont nommées aux Indes ceste saison hyuer, & en ce temps on ne peut voyager sur mer. Quant à l'Esté, on le prend pour le temps le plus clair de l'année, & lors il fait vn vent plus frais, qui vient du Levant, & rend les nuits plus agreables: mais il n'y a point d'autres fruits en Esté que ceux qui paroissent sur les arbres le log de l'année. Chacun ferre son bien de crainte de l'hyuer, ainsi que s'il falloit aller faire vn voyage sur mer en quelques lieux esloignez. Au mesme tēps on met les vaisseaux deuant la ville en ostant tout ce qui est dedans, & les couurant de ions, afin que la trop grande pluye ne les pourrisse. Mais il y a quelques maisons que les continuelles pluies ont tomber par terre. Il y a certains monceaux de sable, qui bouchent le fleuve au commencement de l'hyuer, ne laissant aucun passage aux vaisseaux, & la mer fait vn si grand bruit, qu'elle esourde presque tout le monde. La riuère qui enuironne l'Isle de Goa, deuiant

en Esté en quelques
ont de l'eau que luf-
Bardes, d'ice l'assiette
is y demeurent plus
st aussi sous la domi-
llez bien peuplez. Il y
it espace. Du costé du
id Salfette, qui obeit
ce par vn ruisseau de
on de Portugal, mais
on vergier, & son iar-
refois vne petite vil-
eau, sinon lors que la
mais les portes n'y s'ou-
uuelle ville deux fois
erte de tous costez.

rien de ce qui peut ser-
quelques brebis, quel-
ys est montueux, & af-
& tout desert, & en fri-
Salfette, & Bardes, mais
u vin de palmier qu'ils
ne à boire, & l'on n'y
uart de lieu de la ville,
loit seruir aux bains, à se
ni sont faits dans les mai-
ge. C'est ce qui a donné
chercher del'or, & de l'ai-
putation de ceste richesse

depuis Cambaye iusqu'au
ui vient de la mer en ceste
res, aufquels on void suc-
ors l'hyuer prend fin avec
ommer aux Indes ceste sai-
ner. Quant à l'Esté, on le
fait vn vent plus frais, qui
mais il n'y a point d'autres
le lóg de l'année. Chacun
loit aller faire vn voyage
ps on met les vaisseaux de-
pourant de ioues, afin que
quelques maisons que les
certains monceaux de sa-
de l'hyuer, ne laissant
nd bruit, qu'elle essourde
ne l'Isle de Goa, deuiant

douce par le moyen des eaux de couleur rouge qui tombent des montagnes, combien que son eau ordinaire soit salée & semblable à celle de la mer. Au mois de Septembre ces monceaux s'en vont, & la riuiere est ouuerte en telle sorte qu'elle donne passage non seulement aux petits vaisseaux, mais aux plus grands de Portugal qui sont de 800. lasts ou charges, & ces nauires entrent dans la riuiere librement sans qu'on la sonde & sans courir fortune. Au reste l'Hyuer est extremement fascheux en cette contree de ce qu'on ne peut s'exercer à aucune chose à raison des continuelles pluyes, & que les hommes sont contrains de demeurer enfermez dans leurs maisons, on de s'entretenir avec leurs voisins le mieux qu'il leur est possible. Toutesfois les femmes & les mestis qui sont fort contents quand ils ont eu la pluye, vont aux champs avec leurs valets & seruantes, en prenant les viures qui leur sont necessaires. Ces gens ont des cisternes & des reservoirs en leurs fonds, & ces reservoirs sont faits afin d'y nager, qui est vne de leurs delices. En ce temps presque tous les fruits des Indes florissent. L'Esté commence au mois de Septembre, & dure iusques à la fin du mois d'Auril avec vn temps clair & serain, & peu de pluyes; & c'est lors qu'on remet les vaisseaux en mer, & que l'armée part de Goa pour deffendre la coste & les marchands. Les vents d'Est qui viennent de terre ferme, & qu'ils nomment *Terrenbos* pour ceste cause soufflent alors sur la mer, & combien qu'ils soient plaisans, toutesfois ils engédrent plusieurs maladies, premierement à cause des grands changemens auxquels la coste des Indes est subiecte. Au reste ils soufflent tousiours en Esté depuis minuit iusques à Midy; mais ils ne vont à plus de dix milles loing de la terre. Aussi tost apres dîner les vents du Ponent se leuent, qui s'appellent *Viracons*. Ces vents apportent quelquesfois vne grande température contre les insupportables chaleurs du pays. Et veritablement il faut admirer la qualité de l'air en ces quartiers, veu que depuis Diu iusqu'au cap de Comorin l'Hyuer est nuisible, & depuis l'autre partie du cap de Comorin iusques à la coste de Choromandel l'Esté est agreable, combien que tous les deux ayent pareille hauteur, & ne soient esloignez que de 70. milles, & en quelques lieux de 20. milles ceux qui vont de Cochin vers la ville de S. Thomas, assise en la mesme coste de Choromandel, & vers les monts de Ballagatte, qu'il faut passer pour aller en l'autre contree, voyent d'vn costé des châps extremement agreables & bien cultiuez en Esté, & de l'autre vn pays rauagé de pluyes, obscurcy de nuages, & plein de l'horreur des tonnerres & des foudres. Et non seulement cecy se void en ceste contree des Indes, mais encore pres d'Ormus vers le cap de Rosalgatte où les nauires ont vn temps serain & propre; mais lors qu'on a passé le cap, & qu'on est de l'autre costé l'on n'a que des vents, des pluyes, & des orages, avec la mesme vicissitude de l'Hyuer & de l'Esté qu'on la void aux autres lieux d'Orient.

Beaucoup de maladies viennent de ce changement à ceux qui demeurent à IV. Goa. Car ils ont vn mal soudain nommé *Mordexin*, qui leur vient avec vn si grand vomissement qu'ils sont prests à rendre l'ame. Ce mal est commun, & mortel. La dissenterie aussi y est contagieuse, ainsi que la peste parmy nous. Les sieures continuës y emportent souuent les hommes dans trois ou quatre iours. Les Portugais n'y trouuent point de meilleur remede que de se faire tirer du sang: les Payens se tirent de certaines herbes, du sandal, & de certaines onctions. Ces maladies emportent beaucoup de Portugaistous les ans, pour ce qu'ils ne mangent ce qui est de meilleure substance, & qu'ils s'adonnent

trop à assouvir le desir des femmes lasciuës. On en peut veoir le tesmoignage en l'Hospital royal, qui est la retraite des seuls Portugais, dont il sort quatre ou cinq cents morts toutes les anneës. La verole y est fort en regne, & n'apporte nulle infamie à celuy qui l'a. Ils tirent son remede de la racine de la Chiene, & quoy qu'ils en soient bien mal on ne les fuyt pas, même encor qu'ils l'ayent eue trois ou quatre fois: au contraire ils s'en glorifient, & tiennent ce mal bi en doux au regard des autres.

Les Indies ne scauent que c'est de la peste. Plusieurs sont travaillez de la pierre & de la relaxation du boyau, principalement ceux qui sont mariez, pour ce qu'ils boient continuellement de l'eau, & font vne infinité d'excez & de desbauches. Ils ont tousiours le ventre nud en leurs galleriës basses qui sont à l'entree du logis, & reçoient là le vent, ayant pres d'eux leurs seruiteurs, dôt l'un leur frotte le dedans des doigts des pieds, l'autre la teste, & le troisieme leur chasse les mouches. Ils cõtinuent ceste façon de faire durant deux heures apres le repas, & reposent alors, puis ayans soit on leur apporte toute sorte de confitures aîn que l'eau ne leur fasche, & leur semble de meilleur goust. De là vient que ces hommes ont tous presque gros ventre, & sont appelez *Barri-ges* pour ceste cause. Les iours d'Hyuer & d'Esté ne different au plus que d'une heure. Le Soleil se leue à six heures, & se couche à la mesme heure selon le cours du Soleil. A Midy ceux du pays ont le Soleil sur la teste, & peu ou point d'ombre. On peut voir à Goa les deux poles du monde. L'estoille Australe n'est gueres au dessus de l'horizon, non plus que celle du Nort.

MOEVRS DES HABITANS DE GOA, ET DES

PORTUGAIS DE TOUTES LES INDES.

v. **L**A terre de Bardes a des habitans rustiques & grossiers, qui sont nommez Canarins, & marchent tous nuds, exceptés les parties honteuses. Ceux-cy s'amusent principalement à cultiuer les palmiers d'Inde, qui ayme les lieux sablonneux & bas, & les riuages maigres. Beaucoup de Portugais habités aux Indes se sont mariez à des femmes du pays, & leurs enfans sont appelez *Mestis*, iaulnes pour la plus grand' part, & allez bien formez, de mesme que les femmes y sont passablement agreables. Quant aux enfans dont le pere & la mere sont de Portugal on les nomme *Castiles*, c'est à dire de race; à cause que *Casti* signifie race, & ceux-cy ressemblent aux Portugais, excepté qu'ils sont de couleur entre iaulne & bazanee. Or les Portugais, ou *Mestis* viuent presque tous sans rien faire; combien qu'il y en a quelques-vns qui font des chapeaux, des souliers, des sieges, & de la vaiselle; toutesfois ils en font faire la plus grande part aux esclaves. Au reste les maistres y tiennent tellement leur rang qu'il est impossible de voir rien de plus arrogant; veu qu'ils ont vne demarche si grane qu'on les tiédroit pour des Princes si lon ne cognoissoit leur naturel & costume, qui ne regne pas seulement parmy les nobles, mais encor parmy les gens de basse qualité, que les autres nations trouuent du tout insupportable; à cause de ce tardif arpentement des rues: & tous estiment également que les autres leur doiuent beaucoup d'honneur, lequel ils taschent de se faire rendre. Les Indiens originaires, & les estrangeurs tant infideles, que Chrestiens, travaillent aux autres arts & mestiers. Tous les habitans sont distinguez en deux sortes de personnes; c'est à scauoir en celles qui sont mariees, & en celles qui ne le sont pas. Ceux qui ne sont pas mariez sont nommez com-

munemēt soldats, qui est entr'eux vn nom fort honneste: non pas qu'ils soient enrrollez sous quelque Capitaine, ou qu'ils prestent serment à quelqu'un, veu que ceste façon d'enroller les soldats n'est pas en v'lage aux Indes. Ainsi que les Portugais enuoyez d'Espagne sont venus aux Indes, ils ne sont pas attachez à vn lieu déterminé où ils doiuent faire leur demeure, ains se peuuent aller tenir où bon leur semble. Toutesfois ils sont escrits en Portugal sur le liure de ceux qu'on enuoye qui est porté tous les ans aux Indes, & contient les noms & surnoms de ceux qui partent pour ce voyage, & la solde que le Roy leur a ordonnée. Ceux-cy sont tous distinguez par titres & prerogatiues de dignité. Les vns se nomēt *Fidalgos da casa del Reyno do Senhor*: c'est à dire Gentils-hommes de la maison du Roy: les autres *Mossos Fidalgos*, qui sont les enfans des Gentils-hommes, ou ceux que le Roy a esleuz à ce rang. Les autres sont *Caualleros Fidalgos*, c'est à dire cheualiers qui portent ce titre pour quelque fait d'armes, par lequel ils se sont signalez, ou pour les seruices qu'ils ont réduz à leur Prince: ou bien pour dire mieux ils l'obtiennent d'un General lors qu'on est sur le point d'aller faire la guerre, ou mesme auec de l'argent; de sorte qu'aujourd'huy des hommes qui sont venus de bas lieu en Portugal portent ceste qualité, quoy qu'ils ne se soient nullemēt signalez, & lon ne la refuse pas au moindre qu'eux deuenu riche qui la recherche. Il y a encore ceuz qu'on nomme *Mos da Camera, & do seruico*. Ceux-cy sont ou Gentils-hommes, ou valets de la Chambre du Roy, & ce nom est en telle estime parmy eux qu'ils l'aiment mieux que de grandes richesses. Il y a aussi les Escuyers, ou *Escuderos Fidalgos*, qui tiennent rang parmy eux; tous les autres sont nommez *homens honrados*, c'est à dire hommes honorables, & ceux qui sont de plus basse condition parmy eux portent le nom de soldats sans autre titre. Et lon s'aduance en qualité à mesure qu'on fait plus de seruices au Roy, & selon les titres on a les recompenses. Les Gentils-hommes y traitent volontiers les simples soldats lors qu'ils sont retirez dans les villes, & retirent des tesmoignages de ceste liberalité. Les Portugais, les Mestis, & les Chrestiens sont magnifiques en leurs maisons, & les Portugais entr'autres ont communement 10. ou 20. esclauues selon leurs moyens. Ceux qui sont mariez ont leurs logis bien meublez, & pour le regard de leur persone ils sont curieux de changer tous les iours de chemise, & d'habits, de mesme que leurs femmes, & les seruiteurs mesmes en changent souuent à cause des grandes chaleurs. Les Officiers honorent également tous les Portugais tant nobles qu'autres. Quand ils vont par la rue ils ont vn de leurs seruiteurs qui porte vn parasol, l'autre son manteau, à cause du Soleil, ou de crainte de la pluie, & le troisieme porte son espee; afin qu'elle n'empesche pas leur grauité affectée. Auant le disner vn seruiteur portera à son maistre vn oreiller de soye, pour mettre sous les genoux lors qu'il voudra prier Dieu en l'Eglise. Ils vsent de grandes & longues saluations avec des baisemens de mains qu'ils ne s'espargnent pas l'un l'autre. Quand ils entrent dans l'Eglise leurs seruiteurs y sont de hia, qui leur ont appresté des sieges, & tous les autres qui sont assis se leuent, & les saluent avec de profondes reuerences. Que si quelqu'un ne leur rend le mesme honneur qu'ils luy font ils s'en piequent extremement, & en poursuyuent la vengeance par toutes voyes, faisant assemblee de leurs amis de tous costes pour donner la mort à celuy qui ne les a pas saluez par megarde, & pour péler à quelque autre chose. Mais lors qu'ils ne veulent pas tuer, mais seulement s'en venger en quelque

ut veoir le tesmoignage
gais, dont il sort quatre
t fort en regne, & n'ap-
ede de la racine de la Chi;
pas, méisme encor qu'ils
n glorifient, & tiennent

s sont trauaillez de la pier-
x qui sont mariez, pour-
t vne infiniré d'excez & de
s galleries basses qui sont à
d'eux leurs seruiteurs, dor-
tre la teste, & le troisieme
le faire durant deux heures.
leur apporte toute sorte de
table de meilleur goust. De
entre, & sont appelez *Barri-*
e different au plus que d'une
he à la mesme heure selon le
il sur la teste, & pen ou point
onde. L'estoille Australe n'est
e du Nort.

LE GOA, ET DES

LES INDES.
grosiers, qui sont nommez
s parties honteuses. Ceux-cy
s d'Inde, qui aime les lieux
coup de Portugais habitas aux
s enfans sont appelez *Me-*
bien formez, de mesme que les
aux enfans dont le pere & la
c'est à dire de race, à cause que
Portugais, excepté qu'ils sont
Portugais, ou Mestis viuent pres-
quelques vns qui sont des cha-
; toutesfois ils en font faire la
sistres y tiennent tellement leur
rogant; veu qu'ils ont vne des-
Princes si lon ne cognoissoit leur
ent parmy les nobles, mais encor
s d'atios trouuent du tout insup-
es ruez: & tous estiment esgale-
l'honneur, lequel ils raschent de
es estrangers tant infideles, que
estiers. Tous les habitans sont di-
auoir en celles qui sont mariez,
ont pas mariez, sont nommez com-

maniere, ils le battent cruellement avec vn gros roseau qu'ils nomment *Bambas*, assemblant pour cet effect de grosses troupes; & cecy se pratique presque tous les iours aux Indes, sans que le Magistrat en face punition. Ils battent aussi leurs ennemis avec de longs sacs pleins de sable, & les brisent tous de coups. Ainsi que quelqu'un mesme du peuple va visiter vn autre, le maistre du logis va au deuant à la porte du logis avec le chapeau en la main, & le mene en la salle où il luy presente vn siege tel que celuy où il se met, puis luy demande le sujet de sa venue. Et lors que celuy qui est venu s'en veut aller, le maistre du logis le conduit iusqu'à la porte avec baisemens de mains, & beaucoup de reuerences & offres de seruite. Que s'il n'estoit traité de cette sorte il se sentiroit tellemēt offensé qu'il en pourchasseroit la vengeance iusqu'à la mort: & mesme ils recherchent tant cet honneur, que si on leur dōne vn siege trop bas, ou qui ne soit pas aussi honorable que celuy qu'on a, on les irrite au possible. Lors qu'il se fait quelque nopces chez quelqu'un de ceux qui sont estimez tant soit peu riches, tous leurs amis & tous ceux de leur cognoissance y viennent ou sur leurs cheuaux, ou sur des cheuaux d'emprunt ou de loūage, & sont quelques fois au nombre de cent richement vestus. Ils vont à l'Eglise en ceste sorte avec leurs seruiteurs & parasols en bon ordre. Les amis precedent, & l'espoux viēt apres entre deux d'iceux qu'ils nomment comperes, puis l'espouse le suit entre deux comeres, qui sont portees en leurs lictieres ou pallaquins, & parces au possible. Les seruiteurs suiuent apres sans rā ny ordre. Et lors que la ceremonie du mariage est acheuee en l'Eglise, les nouuelles espousees sont cōduites avec le mesme ordre, & les amis, voisins, & parents se vont mettre en des fenestres tapissées qui sōt sur les ruēs où les mariez passent, & les arrosent d'une eau composee de roses & de sucre. Les gens de marque ont aussi des fleurteurs & iōeurs d'instruments qui sont leurs seruiteurs, & resioyssent la cōpagnie avec leur harmonie. Les nouueaux mariez approchant de leur maison d'habitation, remerciēt ceux qui les ont accompagnez qui sont à cheual avec beaucoup d'honneur, & entrent aussi tost avec les comeres avec vne grande gravité, & se vont mettre aux fenestres. Ceux qui ont accompagnē les mariez donnent quelque carriere à leur cheual pour leur faire honneur, & les comeres sont les premiers à ce faire. Les autres leur font honneur avec vn concert de flutes qui sont fort en v sage aux Indes. Apres les courses tous passēt deuant la fenestre & quittēt la maison de l'espoux avec beaucoup d'honneur, excepté les comeres qui mōtent en haut, & font beaucoup de bōs souhairs aux nouueaux mariez, tandis qu'il y a quelque chose de prest pour leur faire boire de l'eau, qui est vn signe d'amitiē entr'eux. Apres qu'ils ont goustē de ce qui leur est offert ils s'en vont & ne demeure que trois ou quatre fort proches parens, qui apres auoir fait bonne chere ne tiennent guere longue cōpagnie aux mariez, pour ne retarder pas leur cōtētement. Les espoux se couchēt la plus part du temps auant que le Soleil se couche, sans rien attendre & faire la bonne mine cōme on fait icy. Lors qu'on baptise vn enfant on le mene de la mesme sorte, & le parrain marche au dernier rā tout seul, suiuy de deux seruiteurs à pied, dont l'un tiē vn plat d'argent ou blanc ou doré plein de roses, au milieu duquel il y a vne chandelle de cire dorée & gentiment faicte, & perçee de quelques pieces d'or & d'argent, qui sont le present de celuy qui baptise l'enfant. Le reste est couuert de roses. Vn autre porte vne saliere d'argent doré d'une main, & de l'autre vn bassin de mesme metal, avec de belles seruiettes qui pendent

pendent des espales. Cela est suiuy de deux Pallanquins, en l'un desquels est la commere, en l'autre la sage-femme avec l'enfant, couuert d'un riche drap fait pour cet usage.

Les ceremonies du baptesme estant paracheues on s'en retourne en mesme ordre au son des flutes, & avec les courses des cheuaux, la commere gardant le tout, comme aux nopces. Voyla ce qui s'y pratique pour le regard des mariez; mais les soldats qui ne le sont pas se mettent en Esté sur la mer, & la defendent. Ils sont magnifiques en leur maison, & gardent vne grande grauité, ayans vn valet qui leur porte aussi le parasol, & ils donnent quelquesfois à vn homme qu'ils ne louent que pour cet effect, vingt & cinq Basarucs l'année. Bien souuent dix, ou douze soldats demeurent ensemble, & n'ont qu'un ou deux valets pour nettoyer leurs habits. Ils viuēt de riz cuit dans l'eau, de poisson salé, & d'autres viandes de peu de valeur, sans pain, vsant pour leur brusage d'eau de fontaine. Ils vsent presque de deux ou trois habillemens communs, dont ceux qui sortent s'accommodent, d'autant que ceux qui demeurent au logis n'ont besoin d'estre vestus à cause des grandes chaleurs, qui font qu'ils se contentent d'estre couuerts d'un linge. Il se trouue des gentils-hommes, & des Capitaines riches, qui donnent de l'argent à ces soldats avec toute liberalité; à fin qu'ils achemptent des habits, & ce qui leur est necessaire. Parce moyen ils s'acquierent l'amitié de ces soldats pour s'en seruir apres plus librement en leurs voyages de mer, ou bien aux courses qu'ils font pour attraper les ennemis. Il y en a beaucoup qui viuēt en cette sorte à leur aise. Mais le principal profit de plusieurs vient de l'amour des femmes des Portugais, des Mestiz, & des Chrestiens des Indes. Ces femmes sont si lubriques, qu'elles donnent tout l'argent qu'elles peuuent attraper à leurs adulteres, qu'elles enrichissent par cette voye. Quelques-uns de ces soldats par la faueur de leurs amys vont trafiquer deça delà, & l'on nomme ceux-cy Chatins, pour ce qu'ils ont quitté le mestier des armes, & ne veulent plus seruir de soldats sur la mer aux armées qui se dressent. Car il n'y a aucun de ceux-cy qui soit contraint d'aller à la guerre, combié qu'il soit escrit au liure de Portugal, & quoy qu'ils soient exemptz d'aller à la guerre, toutesfois à cause qu'ils viuēt sans se marier on les appelle soldats. Il y a auourd'huy vn grand nombre de ces Chatins par les Indes, pour ce qu'y ayant peu ou point de guerre, plusieurs s'adonnent à la marchandise, afin de gagner quelque chose. Il y a beaucoup de raisons de cecy.

Car en premier lieu les Capitaines qui faisoient estat des gens de guerre, ne se soucient maintenant guiere de l'honneur, & donnent peu à ceux qu'ils soudoyent. Les soldats aussi qui sont moins considerables demeurent tousiours miserables avec cette soldé; & combien qu'ils ayent beaucoup d'attestations, & certificats, qui leur doiuent faire attendre quelque recompense, toutesfois ils ne peuuent porter la grande despence qu'il faut faire de là iusqu'en Portugal, ny estans arriuez faire des presens à ceux qui peuuent quelque chose en Espagne; qui ne font rien si l'on ne les gaigne par cette voye. Et mesme il y a ce mal qu'en cor qu'ils obtiennent quelque dignité, il faut bien souuent qu'ils attendent la mort de quelq'un qui les deuance, & quelquesfois toute leur vie passe en ceste attente. On doit adiouster à cela les incommoditez, & dangers de la navigation, qui causent que plusieurs ne retournēt pas en Portugal, ains se marient aux Indes, & s'adonnent à quelque negoce.

Outre ce la guerre n'est pas eschauffée contre les Barbares; & l'on ne descouure plus de terres, d'autant que le Viceroy est plus curieux de son profit, que de sa gloire. Car les charges des Indes n'estans que de trois années font que ceux qui les exercent ne cherchent qu'à s'enrichir durant ce temps. C'est ce qui fait que la mer est moins seure qu'au parauant, & que les escumeurs y font la plus part de ce qu'ils veulent, pour ce que le Viceroy ne tient pas d'ordinaire vne bonne armée sur la mer pour courir de tous costez. Et c'est aussi ce qui diminue la puissance, & les richesses du Roy d'Espagne. Car on ne peut bien voyager par terre à cause de plusieurs Royaumes qui ne sont guieré amys des Portugais, qui n'ont que quelques forts sur les costes.

ix. On ne voit guiere souuent aux Indes les femmes des Portugais, des Mexiz, ny des Chrestiens, sinon que ce soit pour quelque visite, ou pour aller à l'Eglise; & lors qu'elles sortent elles sont soigneusement gardées. Car elles sont en leurs Pallanquis tellement couuertes qu'il est impossible de les voir. Quand elles vont à l'Eglise, ou en visite, elles sont superbement vestuës avec force perles, & pierres fines. Leurs habits sont de damas, de velours ou de Brocat. Car la soye est fort commune en ce pays. Presque toutes vont par la maison la teste nuë, ayant vne chemise delice nommee Baju, qui les couvre jusques au nombril; & depuis le nombril, en bas elles ont vn linge peint, mis en deux ou trois doubles; le reste est descouvert. C'est là l'habit que les femmes de tout aage, & de toute condition portent au logis, & tandis qu'elles y demeurent elles font tout faire au dehors par leurs chambrières; elles ne mangent point de pain, non plus que les seruiteurs; non pas pour aucune cherté de bled qu'il y aye, veu qu'elles en pourroient auoir en abondance; mais par vne certaine coustume, & inclination qu'elles ont à manger du riz, qu'elles cuisent avec de l'eau, ayans pour viande du poisson sale, & des fruits salez pareillement, qu'ils nomment *Mangas*, ou bien avec quelque bouillon de chair, & de poisson, qu'elles versent d'en haut. Au reste elles mangent leur porage à belle main, se moquant de l'usage des cueillers; comme s'il estoit du tout inciuil. On vse pour boire de certains vases deliez de terre noire, qui sont percez au col. Ils les nomment *Gorgolettes*, à cause que celui qui boit en leuant le vase, & ne le touchant pas avec la bouche reçoit l'eau par ces petits trouz, & cette eau gazouille en sortant, & fait vn doux bruit. On y tient cette façon de boire pour ciuile, afin qu'on ne salisse pas le vase avec la bouche, qui est quelques fois peu nette. Ceux qui viennent fraîchement de Portugal, & qui veulent boire en cette sorte, versent beaucoup d'eau sur leurs habits, pour ne sçauoir pas la façon d'vser de ce vase. On appelle telles gens *Reynalz*, par soubriquet, & ce nom s'approprie à tous ceux qui sont ignorans des façons de faire des Indes, & qui n'estans pas accoustumés à la grauité affectée vont avec toute liberté par les ruës, sans se soucier de cette contraincte, à laquelle toutes fois ils s'accoustument bien tost.

Les hommes du Levant sont extrêmement jaloux, & ne meinent voir leurs femmes, ny leurs filles à aucun; tant soit-il leur amy, excepté à leurs Comperes. Si quelqu'un frappe à la porte qui veur parler au mary, aussitost les femmes s'ensuyent; & se cachent, laissant le mary seul pour parler à celui qui vient. Mesmes les proches parens, & qui plus est les enfans anasles qui ont passé l'aage de quize ans, sont bannis des lieux où les fem-

mes demeurent, & ont leur logis à part. Car on a ouy dire bien souuent que la nepueu a esté aymé de la femme de son oncle, le frere de la femme de son frere, & le frere mesme a quelques fois eu à faire avec la sœur. Et veritablement l'impudicité des femmes de ces cartiers est fort grande, & il y en a peu de mariées qui soient chastes. Plusieurs ont vn soldat pour amy, qui les vauoir secrettement par le moyen des chambrières qui seruent au badinage. Elles vident mesmes de certaines herbes pour cet effect. Elles ont vne herbe nommée *Quatro*, de la semence de laquelle elles tirent vn suc qu'elles meslent au breuuage de leurs maris, qui en ayas beu ne font que rire comme des hommes qui ont perdu l'entendement, & demeurent sans apprehension d'aucune chose, ou bien dorment si profondement qu'on les iugeroit sans vie. Lors les femmes estans en assurance iouissent de leurs amours en presence de leurs maris, qui sont toutesfois sans cognoissance. Quelques fois la force de ce breuuage dure 24. heures, & pour faire reuenir en leur bon sens ces pauues cornards on leur laue les pieds avec de l'eau froide; mais ils n'ont nulle souuenance des choses qui sont passees. Les femmes sont aussi souuent mourir leurs maris par poison, qu'elles accommodent comme il leur semble, à fin qu'il ne face son effect que dans le réps qu'elles determinent; tellement qu'il y en a quelques fois qui viuient six ans apres en auoir pris. Les maris font aussi mourir leurs femmes aduleres, ou soupçonnees de leur faire tort, avec le tesmoignage de trois ou quatre personnes, qui assurent qu'elles ont faussé la foy du mariage. Car par les coustumes de Portugal l'homme qui fait mourir pour cette occasion sa femme n'est point puny, & soudain il luy est permis d'en espouser vne autre. Il y en a plusieurs qui meurent en cette sorte; & il n'y a rien de plus commun aux Indes que la mort des femmes aduleres, qui ne peut toutesfois induire les autres à vne meilleure vie. Car elles tiennent pour delices, & pour chose qui leur apporte de la gloire, de mourir en faisant l'amour. Au reste elles sont curieuses de la propriété en toutes choses, & veulent que leur maison, & tout leur fait soit net au possible, & elles se lauent souuent le corps pour se tenir nettes. Elles fuyent le travail & se plaisent aux parfums. Elles se frottent la teste, & le front de Sandal, afin de se faire sentir bon, & mangent aussi continuellement des feuilles de *Bethel*, avec de la chaux, & de l'herbe *Arequo*, qui a quelques fois telle force qu'elle les tend comme yures, & cette herbe a le goust, & la secheresse du bois, ou des racines. Les femmes ruminent ces trois choses tout le iour comme des bestes, & auallent le iust en crachant le reste; & de là vient qu'elles ont les dents, & les leures noires, & rouges, qui estonnent ceux qui n'ont pas accoustumé de les voir. Ces façons de faire sont venues des Indiens, & ces femmes se persuadent tellement que par ce moyen elles sont preseruees de la puanteur de l'haleine, & du mal des dents, & de l'estomach, qu'on leur osteroit plustost la vie que ces herbes. Lors que le mary est absent la femme tout en mangeant de la *Bethel*, & estant derriere vne natte regarde les passans sans estre veue. Mais si quelqu'vn qu'elle ayme passe elle leue doucement la natte, comme pour tesmoignage de son affection. Ce sont les commencemens que les femmes donnent à leurs amours, qu'elles pratiquent apres par le moyen de leurs chambrières, & d'vne infinité de stratagemes. Elles mangent aussi force espicerie, pour se maintenir en chaleur, ou pour l'augmenter, & mangét aussi certains gâteaux

nommez *Cacabdes*, composez de diuerses sortes d'epices pour le mesme effect. Et non seulement les femmes apprestent cela pour elles, mais en font encor manger à leurs mariz pour les rendre plus vaillās au liēt, & se rēdre aussi plus contentes. Elles se baignent aussi fort souuent, & passent les riuieres à la nage, tant elles y sont accoustumées. Elles sortent aussi la nuit pour aller rendre des vœux qu'elles ont faitz, & lors elles vont librement à pied, pour ce que la magnificence des sieges, & des chaires est deffenduē en telles occasions. Les femmes desirent bien souuent ces nuits long temps auparauant; & lors leurs esclaves, qui leur sont fort affidees les accompgnent, & tandis que leur maistresse prie elles entretiennent leurs amys, & se iettent en quelque boutique ou cabaret faisant vn signal; & se moquent là de leur maistresse qui est apres la deuotion en iouyssant de leurs amours. Les fēmes de ces cartiers mettent toute leur felicite à estre aymées d'vn hōme blanc, ou Portugais, & louēt entr'elles la beauté de leurs amoureux avec vne grande ardeur. Les enfāns qui naissent des femmes esclaves sont à leurs maistres, qui se resioiissent quād ils ont augmenté leur maison d'vn seruiteur. Cela se fait toutesfoiς lors que ces enfāns ne sont pas engērez d'vn Portugais, ou d'vn homme de libre condition. Car lors le pere peut rachepier son enfant huit iours apres sa naissance avec peu d'argent, & le rendre libre. Mais si l'on demeure huit ou dix iours sans le rachepier, il est cerf, & demeure à son maistre, qui le peut apres vendre à quelque prix qu'il voudra, ou le nourrir comme son esclave si bon luy semble: On voit peu souuent que la mere quoy qu'esclauē, & miserable face mourir l'enfant lors qu'elle en accouche. Car c'est vne gloire à ces femmes d'estre enceintes d'vn homme blanc. C'est ce qui fait que la mere garde soigneusement son enfant, & ne le veut donner à son pere à quelque prix que ce soit; de sorte que s'il le veut auoir il faut que ce soit à la desrobēe. Les enfāns des Portugais, Messiz & autres Chrestiens sont nourriz tous nuds, excepté qu'ils ont la chemise que nous auons nommée *Baju*, laquelle ils portent seulement iusqu'à ce qu'ils soient en aage de porter des chaullēs. Ils sont presque tous nourriz par des femmes esclaves, & des Indiennes.

Les Payens qui demeurent à Goa tiennent la rencontre du corbeau de mauuais presage, encor qu'il y ayt beaucoup de ces oyseaux aux Indes. Celuy qui en a veu quelqu'vn sortant du logis, s'y remet aussi tost, & s'enferme, avec resolution de ne sortir pour quelque chose que ce soit tant il redoute quelque desastre. Il y a par tout beaucoup de Magiciens parmy eux, qui charment les serpens, & les tirant hors d'vn panier, les contraignent de dāncer au son de quelque instrument, & les baisent, les embrassent, & mesme parlent à eux, comme à des personnes, afin de tirer de l'argent par ces artifices. Ils scauent trop comme il faut preparer, & composer des poisons, & en donnent librement à ceux qu'ils haylent. Les logis de ces Payens sont volontiers bas, & petits, couuerts de charme, sans fenestres, & avec des portes si basses que ils sont contrainsts de se bailler lors qu'ils entrent, ou sortent de leurs meubles font de nattes de ionc, sur laquelle ils se couchent ou iouēt, ou dorment, ou pour prendre leur repas. Les tables, les nappes, & les seruiettes sont faites de feuilles de figuier, qui seruent aussi à l'usage des plats, & des pots, & pour l'huyle, & pour le beurre. Ils apprestent leur viande en des pots, de terre, & y cuisent du riz, duquel ils remplissent des puits qu'ils font pour cet effect, & ils pilent aussi leur riz, à cause qu'estans pauures, & misera-

pour le mesme effect. mais en font encor
& se redre aussi plus
ent les riuieres à la na-
nuict pour aller ren-
ement à pied, pour ce
qu'en telles occasions.
s'aparaient; & lors
ent, & tandis que leur
ent en quelque bou-
leur maistresse qui est
mes de ces cartiers met-
ou Portugais, & louët
de ardeur. Les enfans
qui se resioüissent qu'ad
fait toutesfois lors que
vn homme de libre con-
tours apres sa naissan-
de demeure huit ou dix
nistre, qui le peut apres
comme son esclau si bon
et esclau, & miserable
est vne gloire à ces fem-
laict que la mere garde
ere à quelque prix que
à la destrobée. Les en-
our riz tous nuds, exce-
u, laquelle ils portent
s chauffés. Ils sont pres-
ennes.

tre du corbeau de nau-
x aux Indes. Celuy qui
t, & s'enferme, avec re-
tant il redoute quelque
eux, qui charment les
ent de dancier au son de
& mesme parlent à eux,
es artifices. Ils scauent
s, & en donnent libre-
ns sont volontiers bas,
e des portes basses que
soutent leurs meubles
t ou pour dormir, eu-
les feruierres sont faj-
des plats, & des pots,
ur viande en des pots,
s phits qu'ils font pour
ans pauures, & misera-

bles ils achèptent le riz avec l'escorce. Quelques vns sèment aussi du riz pres
de leur demeure pour l'usage de la famille. Ils vsent lors qu'ils veulent boire,
d'un petit vaisseau d'airain, avec lequel ils versent du vin dans la bouche, ne
voulant qu'elle fraye contre le vase. Ils frottent presque toutes leurs mai-
sons de fumier de vache à cause des puces qui le craignent. Au reste ils tien-
nent leur corps le plus net qu'ils peuuent, tellement qu'apres les necessitez de
la nature ils les lauent entierement. Ils se lauent tousiours avec la main gau-
che, à cause qu'ils mangent de la main droite, & n'vsent iamais de cuilliers.
Ils gardent estroitement leurs superstitions, & ceremonies, ne fortés iamais
sans auoir fait leurs prieres. Quand ils sont chemin ils adoret les images hor-
ribles de leurs Dieux qui sont en des rochers, des montagnes, & des cauernes,
& mesme ils adorent des figures de Diabes. Lors qu'ils doiuent voyager par
eau, ou par terre, ils ne font que sonner de leurs trôpettes l'espace de quatorze
iours auant leur partement, & s'ils vont par mer ils mettent force banderol-
les de tous costez au nauire, & force drapeaux, à l'honneur, comme ils disent,
de leurs Pagodes, ou Idoles. Et lors qu'ils sont de retour ils font encor le mes-
me bruit l'espace d'une semaine, ou de deux. Ils obseruent cette façon de fai-
re aux autres solemnitez, des nopces, de la natiuité, des saisons de l'année, la
moisson, & du temps des semences. Il y a vn grand nombre de barbiers entre
eux, qui marchent de tous costez pour peu de chose, & n'ont point de bouti-
que, mais vont par leurs maisons où l'on les employe iusques aux plus vils
seruices, & pour abregier ils sont traitez comme gens de peu, & dôt l'on ne fait
guiere d'estime. Les Payens qui sont scauans en medecine tiennent fort leur
rang dans la ville de Goa, ven qu'apres les Ambassadeurs, & quelques mar-
chands il n'y a point d'autres Infideles qui se courent d'un Parasol allant par
la ville.

Les Portugais ne dédaignent lors qu'ils sont malades de se faire voir à ces
medecins Payens, & l'Archeuesque, & tous les hommes d'Eglise se fient plus
volontiers à eux qu'aux Portugais mesmes. Et c'est ce qui fait que ces mede-
cins sont extremement honorez, & assemblent de grandes richesses. Les labou-
reurs des enuiron de Goa sont presque tous Chrestiens, toutesfois ils ne dif-
ferent guiere des Payens, dont ils gardent encor plusieurs ceremonies; à quoy
les Inquisiteurs seignent de ne prendre garde, à cause de la longue coustume
qu'ils en ont prise. Il y a en la mesme ville au bout des places des Changeurs.
Indiens Chrestiens, qu'ils nomment *Xaraffos*. Ceux-cy se cognoissent fort aux
metaux, & disent si vne piece est bonne, ou faulse aussitost qu'ils l'ont regar-
dée. Les Payens ont cette coustume de s'arrester au mestier, ou à la profession
de leurs peres; & ceux-cy se marient chacun à des femmes de leur art, ou pro-
fession, & sont tous distinguez par la vacation qu'ils ont, & ne se meslent par
mariage avec des femmes qui soient de quelque autre. Les peres ne donnent
rien en mariage à leurs filles, excepté quelques colliers, & dorures, & toute
l'autre despence consiste au banquet des nopces. Les enfans males emportent
tout l'heritage.

Il y a plusieurs Gusarates, & Banjanes du pays de Cambaye, qui habitent à
Goa, Diu, Chaul, & Cochin, & autres lieux des Indes pour le trafic du froment
du cotton, du riz, & choses semblables, mais principalement pour celuy des
pierrieres, auxquelles ils s'entendent mieux que gens du monde. Ils sont sca-
uans en Arithmetique, & ne surpasser pas seulement en cette partie les autres

Indiens, mais encor les Portugais mesmes. Ils ne mangent nullement avec les autres nations, non pas quand ils debueroient mourir de faim. Lors qu'ils vōt par mer à Cochin ils ne prennent qu'autant de viande qu'ils estiment estre necessaire pour ce voyage. Que s'ils demeurent plus longuement qu'ils ne se sont figurez ils aymeront mieux mourir que de manger avec vn Chrestien, ou quelque autre, ou en receuoir de la viande.

ix. Beaucoup de Canares, & Decanins qui sont du pays de Decan font leur demeure en la ville de Goa, & y ont des boutiques. Ils achèptent des Portugais de la soye, du damas, & du velours, du coton, des porcellaines, & autres marchandises de la Chine, de Cambaye, & de Bengale à la grande mesure, à fin de les vendre apres à vne plus petite aulne. Ils ont pour cet effet des courtiers leurs concitoyens qui pouruoient à leur emploict. Ceux-cy portent des viures à Goa de la terre ferme. Ils ont des nauires des Indes, avec lesquels ils trafiquēt du costē de Cambaye, de Sunde, & de la mer rouge. Il y a beaucoup d'excellents orfeures entr'eux, beaucoup de graveurs, & autres artisans, grand nombre de barbiers, & medecins, qui demeurent tous à Goa, & egalent presque en nombre les Portugais, les Mestiz, & les Chrestiens. Ils afferment les droictz du Roy autour de Salferte, de Bardes, & de l'Isle de Goa, & pour cette cause ils sont souuent cōtraints d'assister à tous les iugemēs, auxquels ils plaident leur propre cause, alleguant les loix & statuts de Portugal, avec estonnement des Portugais mesme.

Les Canarins, & Corumbins des Indes, se meslent du labourage, & de la pesche, & ont soing des palmiers des Indes, qui portent des *Cocos*. Il y en a quelques-vns entr'eux qui se meslent seulement de lauer, & blanchir le linge. Ceux là s'appellent *Meynattes*. Les autres se noiment *Patamarés*, c'est à dire messagers par terre. Ceux-cy qui sont les plus vils hommes des Indiens viuent de peu de chose. Ils s'abstiennent de manger de la chair de vache, de bœuf, de beufte, de pourceau, & viuent de mesme que les Canares, & les Decanins. Ils vont presque tous nuds, n'ayās que les parties hôteuses couuertes d'vn petit drap. Les femmes se couurent d'vn linge qui leur va iusques aux cuisses, & en retroussent vne partie sur l'espaule, tellement qu'elles font paroistre la moytiē de leur terin. Plusieurs de ces Canarins font profession de la Religion Chrestienne, à cause qu'ils demeurent presque tous apres de Goa. Car il y a force Palmiers pres des riuages, de mesme que du riz, qui est la viande des Canarins, & qui vient en vne terre basse. Ceux-cy portent de terre ferme de la volaille, du lait, des fruiçts & des œufs à la ville. Leurs maisons sont couuertes de chaume, avec vne petite porte basse, où vn hōme ne scauroit entrer tout droit. Ils engendrent des enfans en fort grand nombre, qui demeurent entierement nuds iusques à 8. ans, & depuis ce temps ils cachent leurs parties hôteuses. Les femmes qui accouchent se deliurent sans sage femme, & lauent aussi tost leurs enfans, puis les couchent sur des feuilles de figuier des Indes, & font soudain mesnage aussi bien que si elles n'estoient fraichement accouchées. Les enfans comme i'ay desjà dict, sont nourris tous nudz, & lors qu'ils sont sales on n'vse d'autre mystere que de les lauer avec de l'eau; tellement qu'ils deuiennent fort disposz; & sont faiz à tout, pource qu'on n'vse pas en leur endroict de mignardise. Les hommes de cette sorte viuent bien souuent iusques à cent ans en pleine santé, sans perdre vne dent, se mocquans de nos delices, avec lesquels nous faisons tort à nostre vie, & à la nature. Ils nourrissent seulement vn bo-

quet
geut
petit
souu
l'eau
en ce
remen
Portu
mes c
busch
signe
Il y
tres li
naiss
à leu
les In
de leu
en lib
sāmod
le cont
sont v
ils viu
& traf
que pl
les hay
laquel

LES
Ber
de la vi
blent to
en quel
& autr
vente c
midy re
du mati
distree.
me Ley
gues, de
claves
pter vn
me on f
ceries d
beaux t

quet de cheveux au sommet de la teste, & se rasent le reste. Ils sont bons nageurs, & vont sus la riuiere dans les vaisseaux nommez *Amadies*, qui sont si petits qu'ils ne peuvent presque tenir vn homme seul. Cela cause qu'ils sont souvent renuersez; mais ils sont si habiles qu'ils redressent le vaisseau, iettent l'eau dehors, & pourfuyent leur voyage. Mais ils sont miserables d'ailleurs en ce qu'ils vivent petitement, & fort mal, & sont pour ceste occasion ordinairement maigres, & defaits, foibles, & de peu de courage à raison dequoy les Portugais les mesprisent, & bassoiient. Ils obseruent en leurs mariages mesmes ceremonies que les Decanins. Lors que les mariz sont morts on dresse le buscher pour les brusler, & les femmes coupent leurs cheveux, & dechirent en signe de deuil leurs habits, qui ne valent toutesfois grand' chose.

Il y a beueoup de Mores, & de Iuifs, qui demeurent à Goa, Cochin, & autres lieux, dont plusieurs sont venus d'autres pays, & plusieurs aussi Indiens de naissance, qui ont succé le Mahometisme, ou le Iudaïsme avec le lait. Quant à leur famille ils suyent la coustume du pays où ils demeurent. Ils ont entre les Indiens des temples des Synagogues & des Mesquites, où ils font exercice de leur religion comme bon leur semble. Aux villes des Portugais chacun vit en liberté de conscience. Toutesfois il n'y a personne qui face des sacrifices à sa mode de peur de scandale, & il y a peine de mort ordonnée à ceux qui feront le contraire. Les Iuifs ont volontiers de belles femmes. Il y en a plusieurs qui sont venus de Palestine, & qui parlent Espagnols, des mieux. Pour les Mores ils viuent selon la loy de Mahomet, que nous desctirôs en l'Empire des Turcs, & trafiquent du costé de la mer rouge, où ils portent des espiceries. Et cōbien que plusieurs d'eux demeurent avec les Portugais peste-messe, toutesfois ils les hayssent au possible, & empeschent l'aduanement de la loy Chrestienne, laquelle ils rendent odieuse aux Indiens le plus qu'ils peuvent.

RICHESSES.

Les Portugais, & Meliz qui demeurent à Goa trafiquent tous les iours en Bengala, Pegu, Malacca, Cambaye, la Chine, & autres lieux. Les citoyens de la ville de Goa, & les autres peuples des Indes, & des nations voisines s'assemblent tous les iours en vn lieu qui est comme la Bourse d'Anuers; mais ils y font en quelque chose de façons de faire differentes. Car à Goa les gentils-hōmes, & autres s'assemblent avec les marchands, & toutes choses sont exposees en vente comme en vn marché, ou foire. Cette assemblee se fait seulement auant midy toutel'annee, excepté les iours de feste. Elle commence à sept heures du matin, & dure iusques à neuf; à cause de l'excessive chaleur de l'apres-dinee. Il ya des crieurs publics en la principale place de la ville qui se nomme *Leylon*, & ceux-cy vont par cette place avec des chaines d'or, des bagues, des piergeries, & autres ornemens, acompagnés d'un grand nombre d'esclaves à vendre de l'un, & de l'autre sexe, & lors si quelqu'un veut acheter vne de ces miserables personnes, on les produit, & les monstre comme on fait icy les bestes. On trouue aussi à Goa des cheuaux d'Arabie, des espiceries de toutes sortes, & autres medicanes secs; de la gomme qui sent bon, de beaux tapiz, & plusieurs autres curiositez de Cambaye, de Sinde, de Bengala,

de la Chine, & d'ailleurs, & c'est presque vne merueille de voir vne si grande multitude de personnes. Quelques Portugais viuent, & assemblent du bien par le moyen de leurs esclaves, qui sont quelquesfois iusques au nombre de vingt, ou trente, & viuent de peu de chose: Ces fetfs se loüent par la ville à faire toute sorte de choses, & portent del'eau pour la vendre. Les femmes esclaves accommodent diuersemēt les fruiçts des Indes, & font diuers ouurages, qu'elles portent vendre au marché; à quoy l'on choisit des plus belles, & plus ieunes, à fin que les marchands attirez par leur beauté achemptent plus volontiers leur mercerie, non tant pour la beauté, que pour celle des femes qui la portent, desquelles ils esperent iouyr; ce que ces femmes leur accordent assez librement pour gagner quelque piece d'argent. Les Portugais s'enrichissent donc aisément par cette voye, & entretiennent leur famille. Les autres font vn grand profit sur l'argent en cette sorte. Lors que les nauires de Portugal viennent ils achètent force grands reales d'Espagne, & donnent douze de profit sur chaque centaine.

Après cela ils les gardent iusqu'au mois d'Auril, lors que les marchands s'en vont à la Chine, veu que les reals sont grandement de requeste en tel tēps & y gagnent vingt ou trente pour cent. Au mesme temps ils achemptent des Larins de Perse, donnant huit ou dix de profit sur chaque cent, & lors que les nauires de Portugal viennent ils les changent contre des reals, & gagnent vingt, ou vingt-cinq pour cent. L'usage de ces Larins est necessaire aux Indes, pour achempter du poivre à Cochin, veu qu'on y fait grand estat de cette monnoye. Il y a encor d'autre sorte de monnoye, comme les Pagodes, les Venitiens, & les Santonois qui sont d'or. Plusieurs font aussi grand profit en toutes ces monnoyes, principalement si la fortune les fauorise. Plusieurs viuent aussi du reuenü que les Palmiers des Cocos leur apportent, à cause qu'on fait vn grand trafic de ce fruiçt aux Indes. Tellement qu'il y en aura tel qui outre toute la despence tirera tous les iours de gain d'vn seul Palmier demy *Pardanne*, dont l'entier vaut trois testons de Portugal, & il y en a quelques-vns qui ont quatre ou cinq cens de ces arbres en vne metairie, lesquels ils loüent aux Canarins.

Beaucoup des Payens habitans de Goa sont riches marchands. Il y a vne ruë où l'on ne voit que des boutiques de ces gens, pleines de soye, de velours, & autres estoftes, & de Porcelaines. Ils achemptent toutes ces choses premierement en gros par le moyen de leurs courtiers, puis les vendēt en detail, ayans vn merueilleux esprit pour cet affaire. En la mesme ruë il y a d'autres marchands viz à viz qui vendent des toiles de toutes sortes, de chemises toutes faites tant pour les Portugais, que pour leurs esclaves, & plusieurs autres petites besongnes. Il y a vne autre ruë où demeurent ceux qui vendent toutes les besongnes des femmes, & mille belles sortes de linge ouuré, de mesme que du chanvre pour faire des voiles, & des cordages. On voit en vne autre ruë les Banjaues de Cambaye, qui vendent des perles, & de la pierrerie, du coral, & choses semblables. Il y a aussi la ruë de ceux qui font des lictieres, chaires, & bancs, qu'ils bigarrent de diuerses couleurs avecque la Lacque, à laquelle ils scauent donner les couleurs qu'ils veulent. Les orfeures ont aussi leur demeure particuliere, comme aussi les charpentiers, menuisiers, & autres artisans, & ouuriers. Les autres vendent en gros le riz, & les autres marchandises des Indes.

Ily a
ces. Ce
ont à ch
ce qui e
La pr
qui est
de l'aut
cents re
cours d
dont on
d'auue
c'est à s
noye en
desire s
mauua
non pas
pte. Ceu
noye. La
ze bazar
basar ues
estain. T
larins de
du chang
de huit
Les escl
ont aussi
estimez
que les g
gal arriu
grand pri
ne manie
des parda
en imagin
perles &
de parda
des autres
pardaue
des parda
monnoye
moyen de
ste la gra
siment bi
gnoissent
monnoye
n'ose rece
geur.
Ces Ch
sortes po

Il y a grand nombre d'Apoticaire qui vendent en detail les drogues & espi-
ces. Ceux-cy sont pour la plus grande part Bramins ou Prestres des Idoles qui
ont à chaque bout de ruë des boutiques garnies de toute sorte de marchandise,
ce qui est extremement commode au peuple.

La principale & plus commune sorte de monnoye c'est le *Pardauue xerafin*
qui est d'argent, & se fait à Goa. Il a l'image de saint Sebastien d'un costé, &
de l'autre trois ou quatre fleches liées ensemble. Il vaut trois testons ou trois
cents *reyles* de Portugal, & a tantost plus grand, tantost moindre prix selon le
cours du change. Ils vsent d'une autre façon de compter par certains *Tangas*
dont on se sert pour faire quelque compte. Cinq de ces Tangas font vn par-
dauue ou xerafin de la moindre marque. Car il y a deux sortes de monnoye,
c'est à sçauoir la bonne & la mauuaise: veu que quatre Tangas de bõne mon-
noye en font cinq de mauuaise: à raison de quoy aux ventes & aux achats on
desire sçauoir auant qu'aucune chose se face, si le payement sera en bonne ou
mauuaise monnoye. Mais on fait encor vn autre compte par des vingtains,
non pas qu'ils soient en espeece, mais seulement en l'esprit de celuy qui com-
pte. Ceux-cy valent quatre Tangas de la bonne, & cinq de la mauuaise mon-
noye. La menuë monnoye porte le nom de *Basarucs*. On compte pour quin-
ze basarucs de bonne monnoye dix-huict de la mauuaise. Vn vintain & trois
basarucs font deux reyles de la monnoye de Portugal, & sont faits de mauuais
estain. Trois cens soixante quinze basarucs font vn pardauue ou xerafin. Les
larins de Perse valent chacun cent cinq & cent huict basarucs, selon le cours
du change. Il y a des escus d'or nommez pagodes, qui valent tousiours plus
de huict tangas. Les Payens qui les font y mettent vne figure de leur Idole.
Les escus de Venise ou Turquie valent presque deux pardauues xerafins. Ils
ont aussi des escus d'or de saint Thomas, avec l'image de ce Saint, qui sont
estimez sept ou huict tangas. Quant à la monnoye de Portugal, on n'y reçoit
que les grands reals qui en valent huict petits. Ainsi que les nauires de Portu-
gal arriuent les reals sont estimez cent trente-six reyles, puis ils montent à plus
grand prix lors que le temps d'en porter en la Chine s'approche. Il y a certai-
ne maniere de compter à Goa pour le regard des achats & des ventes. Il y a
des pardauues xerafins d'argent qui sont en espeece, mais il y en a d'or qui sont
en imagination, & ne seruent qu'aux comptes. Car lors qu'on achete des
perles & de la pierrerie, de l'or, de l'argent, & des cheuaux, on ne parle que
de pardauues, qui valent alors le chacun six tangues; mais pour le regard
des autres marchandises, quand on ne specife rien, on entend simplement les
pardauues xerafins, dont le chacun vaut cinq tangues. Ils nomment aussi
des pardauues de larins, & lors le pardauue vaut cinq larins. Voylà la
monnoye de ceux qui demeurent à Goa, & la façon du change par le
moyen de laquelle beaucoup de personnes font de grands profits. Au res-
te la grande fausseté de ces pardauues, qui sont quelquesfois merueilleu-
sément bien contrefaits, fait qu'on a grand besoin de changeurs qui co-
gnoissent bien la fausse monnoye. Les Indiens de terre ferme font ceste
monnoye fausse pour tromper les Portugais. A raison de quoy personne
n'ose recevoir la moindre piece d'argent sans l'auoir fait veoir à vn chan-
geur.

Ces Changeurs apprestent aussi soigneusement de l'argent de diuerses
sortes pour ceux qui en demandent, ayant des tables toutes disposées, où

l'on void ordinairement des monceaux d'argent distinguez par tangues. La tangue vaut soixante & quinze basarucs; & au change du pardaue sur trois cents soixante & quinze basarucs, il en adjoüstent quelques-fois huit ou dix.

Les poids de Goa sont semblables à ceux des Portugais, & sont distinguez en Quintaux arrobes, & autres poids. Ils ont encoir toutesfois vn autre poids nommé *Mao*, qui signifie la main, & pese douze liures, & l'on en use pour vendre du beurre, du miel, du sucre, & semblables matieres. On mesure le poivre avec le *Bhoro*, qui fait trois quintaux & demy du poids de Portugal, & chaque quintal fait cent liures. Ils ont vne mesure qu'ils nomment *Medida*, qui vaut environ neuf onces. Vingt-quatre de ces mesures font la main, & vingt mains le *Candil*, & vn candil tient presque quatorze muids. Ils mesurent avec ceuy le ris, le froment, & autres choses seiches, & en chargent les nauires, faisant le compte de la charge par candils ou barthes. Ils vendent aussi le ris dans de la paille bien liee avec des fardes. La farde contient communement trois mains & demie. Le meilleur ris se nomme girasal, & vaut plus que celuy qu'on appelle chambasal. Il y a encoir d'autres sortes de ris de moindre valeur, & quand il est dans l'escarce on l'appelle *Basbe*, & ressemble fort à l'orge.

Quant aux Vice-roys ils ont coustume de visiter les places & forteresses qui sont sous le Roy d'Espagne, à cinquante, soixante, & quatre-vingt mille de Goa, tant du costé du Nord que du Midy. Ceste visite leur apporte vn grand profit, autant que tout autre chose. C'est chose assuree que les Vice-roys ont de grands reuenus, & qu'ils disposent de ceux du Roy d'Espagne comme bon leur semble, deuenant par ce moyen extrêmement riches, à cause que le Roy leur donne entiere puissance. Tellement qu'ils amoncelent vne grande quantité d'or, & d'argent, & assemblent force richesses. Outre les reuenus & profits ordinaires ils reçoient des presens de tous costez, qui les enrichissent. Car tous ceux qui ont quelque alliance avec l'Espagne enuoyent, suivant la coustume des Ambassadeurs, au Vice-roy nouvellement arriué, avec des presens, qui ne manquent jamais d'estre grands & magnifiques: & tandis qu'il demeure à Goa, il est entretenu aux despens du Roy, de mesme que les Officiers, de ce qu'on tire pour le Roy des terres de Salfette, & de Bardes.

F O R C E S.

xi. L'Isle a seulement vne muraille du costé du Leuant viz à viz de la terre de Salfette iusques à l'autre costé de la terre de Bardes. Ceste defence n'est bonne que contre les soudaines attaques des peuples de la terre ferme, qui ne sont sous la domination des Portugais. Il n'y a point d'autre fortification en ceste Isle. Il y a bien en la terre de Bardes vn chasteau qui est sur vn haut à la bouche du fleue; mais il est presque ruiné, & a seulement trois canons de fer & vn homme qui le garde.

L'Isle de Goadu costé du riuage de la mer, montre en quelques lieux des rochers fort hants; mais la terre de Bardes du costé qu'elle regarde la mer, a vn beau riuage de sable l'espace de cinq cents pas. Voicy la garde de ceste Isle: du costé du Leuant, il y a trois ou quatre portes sur le bord de la riuere.

à l'extremité de l'Isle, viz à viz de la terre ferme de Salfette & Bardes. Chaque port a son Capitaine, & son Secrétaire, sans la permission desquels personne ne peut aller en terre ferme. A raison dequoy quand les Indiens Decanins, & les autres Ethiopiens idolatres qui demeurent à Goa vôt en terre ferme pour faire quelque trafic, ou emploie, ou bien pour chercher des viures, il faut qu'ils recoiuent sur le bras nud vne marque qu'on leur imprime en ces passages. Lors qu'ils retournent ils doiuent monstret la mesme marque, & l'on donne pour la liberté du passage deux basarucs pour le Capitaine, & Secrétaire, qui mettent la nuit en sentinelle vn ieune homme, qui a charge de sonner vne cloche qui pend de la tour. Ce ieune homme attache bien souuent la corde de la cloche avec vn courroye à son pied, afin de faire entendre à tous momens qu'il veille. Il y a cinq passages de ceste sorte. L'vn est du costé du Midy, qui conduit à la terre ferme, & à Salfette. Ce pas s'appelloit *Bensherim*, & se nomme maintenant le passage de S. Jacques, à cause de la parroisse saint Jacques qui est en ce lieu-là. Le second passage nommé Sec est au Leuant de l'Isle, & c'est le comun passage pour aller en terre ferme, à cause que la riuere est plus gneable en ce lieu cy qu'en nul autre. Le troisieme qui se nomme le passage de *Dangyn* ou de la mere de Dieu est du costé du Midy, & est presque tout aupres de la ville. La muraille va iusques là, commençant au pas de saint Jacques: & tout le reste de l'Isle n'a autre defence. De ce passage on traicte iusques à l'autre Isle qui respond à la terre ferme, & ce quatrieme s'appelle de *Noruna*. Le cinquieme & dernier passage est de la ville iusqu'à la moitié de la riuere, & en vne plus basse plage tirant vers Bardes. Cestuy cy est le plus fort de tous, & se nomme Pas de *Pangyn*. Et c'est en cet endroit qu'on arreste & visite tous les vaisseaux qui entrent dans la riuere, ou en sortent. Voylà toutes les fortifications de ceste Isle, qui toutesfois ne craint gueres l'effort de ses voisins estant soigneusement gardée, & pleine de peuple. Toutes fois ce qui pourroit nuire aux Portugais seroit la grande multitude des Idolatres, & Mahumetans qui sont en ceste Isle. Mais s'il y a de la crainte de ce costé là, les Portugais y mettent si bon ordre, & prennent garde si soigneusement à toute chose, qu'ils peuuent viure en assurance. Outre cela les armées de mer qui courent de tous costez empeschent assez qu'on ne les puisse surprendre, & les soldats qu'on y entretient qui sont en grand nombre, les rendent pleins d'assurance.

GOVERNEMENT.

LE Vice-roy des Indes qui demeure à Goa y est enuoyé par trois ans avec pleine puissance, & quelques fois y demeure d'auantage selon que le Roy l'ordone. Mais c'est chose qui n'arriue gueres souuent, & est du tout extraordinaire. Ce Viceroy a dans ceste ville son conseil, son siege de Iustice, la chancellerie, & ses Iuges à la façon de Portugal, & pour ceste cause il decide tous les procez & debats au nom du Roy d'Espagne, auquel on peut toutes fois appeller des choses ciuiles qui sont de grande importance, & c'est aussi le seul point reserué. Quant aux criminelles il n'y a personne qui puisse appeller du iugement que se donne à Goa s'il n'est noble, & le Vice-roy est bridé en ce qu'il ne peut faire mourir vn Gentil-homme, ains est obligé de l'enuoyer prisonnier, & sous bonne garde en Espagne, sinon que le Roy y pouruoye d'autre sorte. Le

Palais du Vice-roy est gardé par des soldats qui sont ordonnez pour cét effect. Ceste dignité dure iusques à l'arriuee de l'autre Vice-roy qu'on luy donne pour successeur, qui estant à Bardes, ou en quelque autre port des Indes, enuoye soudain ses Procureurs pour prendre possession. Lors le Vice-roy quitte le Palais à celuy qui vient, & le desgarnit de tous ses meubles, n'y laissant que les murailles qui sont bien-toist tapissées, aussi bien que le reste se trouue en peu de iours meublé richement. Le Viceroy precedents'en retourne dans le mesme nauire où son successeur est venu. Ce grand pouuoir n'est iamais donné que pour quelque recompense signalee. Les Indiens disent communement qu'ils ne peuuent esperer vne meilleure fortune aux Indes, tandis que ceste façon d'enuoyer des Vice-roys pour trois ans sera main-tenue. Car la premiere année le Vice-roy considere & reconnoist les façons de faire du pays: la seconde il tasche d'assembler des moyens; & la troisieme il met toute chose en bon ordre, afin que son successeur ne le surprenne. Ce qui peut assez faire conjecturer que ceste domination sera de duree, puis qu'il n'y a personne qui se puisse promettre vn plus long temps pour donner ordre à toute chose, & que par ce moyen on empesche la nonchalance de ceux qui different les affaires d'vn iour à l'autre.

Le liure où l'on escrit les noms de ceux qui vont de Portugal aux Indes est enuoyé à vn qui en a charge particuliere aux Indes, & cét office est triennal de mesme que les autres des Indes. Lors que l'Esté arriue aux Indes, & que la necessité contraint de mettre vne armee sur la mer, pour rendre plus assuree la nauigation que ceux de Malabar ennemis iurez des Portugais empeschent, & troublent en toute sorte chaque année, en uiron le mois de Septembre on fait crier à son detambour que ceux qui voudront seruir le Roy sur la mer viennent pour receuoir la solde. Lors le Vice-roy fait vn General qui a plusieurs Capitaines sous luy, dont chacun commande à vn vaisseau, & de ces vaisseaux les vnstiennent cent hommes, & les autres trente. Ces hommes selon les tiltres qu'ils ont recoiuent la solde, dont le payement se fait tous les trois mois. Le soldat a sept pardaues xerafins. Le pardaue vaut trois testons de Portugal. Vn homme honorable prend neuf pardaues, & ainsi de là en auant. Les Capitaines taschent d'attirer les bons soldats avec des presents outre la solde. Les vaisseaux sont fournis de viure à suffisance, & les Capitaines mangent avec les soldats, & prennent garde qu'ils soyent bien, veu qu'autrement ils leur seroient peu obeyssants. Ceste armee garde & court la mer iusques au mois d'Auril, pour empescher les courtes des Malabres. Sur la fin du mois d'Auril elle s'en retourne à Goa, & lors on tire les vaisseaux en terre. Les soldats estants de retour vont où bon leur semble, sans estre soudoyez de là en auant. Lors le Vice-roy proteste deuant le General de l'armee de mer, que par son commandement, & au nom du Roy d'Espagne il a tenu sur la mer vne armee tant de temps, & a empesché les escumeurs de faire quelque rauage. S'il s'est fait quelque bel exploit digne de memoire, on en fait vn long discours, où l'on met entre-autres points que le General a fait pour ce regard de grands frais pour le seruice du Roy. Le General ayant ce tesmoignage & certificat tesmoigne le mesme des Capitaines qui ont esté sous la charge. Il faut aussi auoir des certificats des Secretaires, & de ceux qui ont charge de l'Arcenal des Indes, afin qu'on puisse

monstret quel'on n'a rien fait qui puisse retarder, ou diminuer la recôpence.

Les Portugais s'en reuont avec ces tesmoignages, ayans desjà conceu dans leur esprit la charge qu'ils veulent briguer. Tous les officiers s'en reuont au si au bout de trois ans, & c'est vne extreme faueur quand on leur accorde la continuation pour leur gendre, qui prend l'office pour le mariage de sa femme. Lors les lettres sont enregistrees en la grande Chancellerie, & enuoyees aux Indes, afin que le Viceroy les confirme. On y suit les mesmes loix qu'en Portugal.

Quant au poiure qu'on tire des Indes, voicy comme on y procede. On ne charge nul nauire que les cinq que ceux qui afferment les vaisseaux du Roy d'Espagne, doiuent tenir prests. Que s'il y a tant de marchandise que ces cinq vaisseaux ne la puissent tenir toute, lors les Fermiers du poiure, & les officiers du Roy requierent quel'on y adiouste encores quelques vaisseaux au nombre ordinaire: ce que leurs fermiers sont contrains de faire, en telle sorte qu'il y en ait assez pour emporter toute la charge: que s'ils le refusent, alors le Viceroy, & les Officiers du Roy en peuuent charger à leur volonté, tant du poiure des Fermiers, que d'autres marchandises qui restent, au profit du Roy, sans que les Fermiers des nauires y puissent pretendre aucune chose: mais cela se peut faire seulement lors que les cinq nauires ont entierement leur charge. Les Fermiers du poiure ont en chaque nauire vn facteur, à qui le Roy donne place, & entretient durant le voyage: La ferme du poiure dure cinq années, & s'il arriue quelque fortune sur la mer, c'est au dommage de ceux qui la tiennent, & qui chargent les nauires, de mesme que tout le chargement se fait à leur despens: & si l'argent vient à se perdre aussi, ceste perte est sur leurs cofres. Ils sont obligez de donner le poiure au Roy à raison de douze ducats pour quintal: si la quantité manque, tout est au dommage des Fermiers, & non du Roy, qui reçoit en la maison des Indes le poiure sec, & net, avec vn gain assure, & sans crainte de perte. Au reste ces Fermiers ont leurs droits, & leurs priuileges si bien affermis, & qu'on ne peut aller au contraire.

Il n'y a personne autre qui puisse vendre du poiure aux Indes sur peine de la vie, & ceste lcy est rigoureusement obseruee. On ne peut diminuer la somme d'argent qui est preparée pour l'achat du poiure, ni en prendre tant soit peu pour quelque cause qu'on puisse alleguer, tât soit-elle necessaire. Il n'y a personne qui puisse apporter de l'empetchemēt lors qu'on charge les nauires de poiure: On laisse mesme les affaires du Roy à part en ce temps, & le Viceroy n'a soing d'autre chose avec les autres Capitaines des Indes, & dōne assistance pour cet effect lors qu'on la demande. Le Bhare du poiure se vend aux Indes presque ordinairement 28. Pagodes, & le Bhare vaut trois quintaux, & demy de Portugal: tellement qu'un quintal vaut 12. Xerafins Pardaues, & quatre Tangues, & le quintal pese 128. livres. Ils donnent certaine quantité d'argent au Roy d'Espagne, si les nauires arriuent à bon port: outre ce ils sont obligez de faire porter, & nourrir les soldats gratuitement. En fin si quelque nauire vient à se perdre, le Roy n'y fait que perte de quelque argent qui luy est donné pour son droit, & de ce qu'il n'a pas le poiure qu'il deuoit auoir à certain prix. Et de là viēt que ceux qui ont charge des choses qui concernent la mer, ne se soucient de mettre dans les nauires guietes de gens de deffence, au lieu que les Roys de Portugal en auoient vn soing particulier, pource que tout le poiure leur appartenoit.

RELIGION.

XIII. **O**N a liberté de conscience dans Goa, où l'on void avec les Portugais des Mores, des Iuifs, Armeniens, Gufarates, Banjanés, Bramins, & autres gens des Indes qui y viuent à leur mode, & selon leur Religión, sinon qu'on ne leur permet pas de brusler les hommes morts, ou en vie, ny de celebrer leurs nopces, & faire parade de leurs superstitions diaboliques: à quoy l'Euesque prend soigneusement garde de peur du scandale des nouueaux Chrestiens. Mais si quelq'un après auoir esté baptisé se remet au paganisme; il est mis à l'Inquisition pour estre puny selon la Sentence des Inquisiteurs. Il y a là plusieurs Arabes, Perses, & Abyssins, qui suiuent en partie la Religion Chrestienne, & en partie celle des Mores, qui gardent la pernicieuse loy de Mahomet. Les Mores mangent de tout sans distinction, excepté de chair de porcean, & sont enterrez à la façon des Iuifs. Quelques-vns d'entre les Decanins, Gufarates, & Conarins, s'abstiennent de la chair de vache, & de beufte. Plusieurs adorent le Soleil, & la Lune, recognoissans toutes fois vn seul Dieu, Createur de toutes choses. Au reste il y a force Eglises, & Monasteres à Goa: mais il n'y en a pas vn de vierges religieuses, pource qu'il ny a moyé de persuader la chasteté aux femmes des Indes. Il y a icy vn Archeuesque qui a soubs luy tous les Euesques des Indes Orientales, & il y a Inquisition de mesme qu'en Espagne,

L'ANCIEN CHRISTIANISME
des Indes.

XIV. **S**AINT Thomas Apostre, apres que ceste partie luy fut escheuë en la distribution du monde, se transporta premierement en l'Isle de Socotere, où ayant fait plusieurs Chrestiens, il passa à Cranganor, de là à Colan, & de là à Choromandel. Ayant donc semé par tous ces lieux la parole de Dieu, meut de la renommee de la grandeur de la Chine, y alla pour prescher Iesus-Christ. Apres y auoir tranquillé durât quelque temps, il s'en retourna au Royaume de Choromandel pour reuoir les Neophites, & les confirmer en la foy. Ce pais auoit lors pour sa ville capitale Malipur, que les Portugais nommēt auourd'huy saint Thomas: & s'estant mis à bastir vne Eglise en celieu, tandis que les Prestres des idoles, & le Roy Sagam luy faisoient toutes les contrarietez qu'ils pouuoient, il aduint vne chose, qui seruit grandement pour manifester à ces barbares la vertu de Christ, & la verité de l'Euangile. La mer auoit poussé vne piece de bois d'extraordinaire grandeur, à la plage, qui estoit lors esloignée de ville enuiron dix lieues. Le Roy eut desir de se seruir de ce bois, pour vn bastiment qu'il faisoit: mais il ne le peut iamais faire bouger d'vne place, ny par le moyen des Elephants, ny par celuy de plusieurs instruments, & de beaucoup d'hommes. On dit que l'Apostre proposa là dessus au Roy vn party, que s'il luy donnoit ce bois pour bastir vn temple au vray Dieu, il le tireroit soudain à la ville sans ayde d'homme, & sans aucune machine: le Roy accepta le party presque en se moquant, & pour s'en rire. Lors saint Thomas ayant lié la ceinture qu'il portoit à vne petite Brâche, qui paroissoit hors du tronç, apres auoir fait le signe de la Croix, le tira sans peine dans les murailles, avec estonnement de tout le peuple. Puis ayant dressé vne croix de

Pierre, il p
tain des ha
Prophetic
auparauan
Thomas c
estans fas
d'eux pou
stre estant
qu'il n'est
mort, & re
la hardies
propositio
senee du R
nom de C
estoit l'au
saint Tho
ge, & pou
clination:
Bramins b
de l'Apost
auoit hors
accoustum
fut en ce li
mourut en
terré dans
ce, & vn ba
plein de la
de du tronç
du Roy Sag
Chrestien
tugal suiu
nant aux I
Thomas au
(bien que
les en quel
charge à E
Architec
ple magni
plusieurs
de l'Apost
en vieil la
fut bastie
chandises
soubs cest
en creusan
de terre, &
soit que le
confessere

pierre, il predict que quand la mer viendrait là, on verroit venir de pais loing-
 tain des hommes blancs, pour r'establir la doctrine qu'il auoit prechée. Ceste
 Prophetie fut verifiée à l'arriuee des Portugais aux Indes, pource qu'un peu
 auparavant la mer s'estoit approchée de ceste marque. La reputation de saint
 Thomas croissoit continuellement avec ses miracles. Dequoy les Bramins
 estans faschez, pource qu'ils voyoient defaillir leur credit, & leur gain, l'un
 d'eux pour le ruiner, tua un sien fils, & accusa l'Apostre de ce meurtre. L'Apo-
 stre estant venu deuant le Roy pour se purger de ce qui luy estoit imposé, dit
 qu'il n'estoit besoing d'autre iustification, que du tesmoignage mesmes du
 mort, & requit qu'il luy fust permis de l'interroger: son aduersaire n'eut pas
 la hardiesse de resuser ce party, & lors que tous ainsi estoient estónez de ceste
 proposition, & en attéte de ce qui reüssiroit, l'enfant mort fut porté en la pre-
 sence du Roy: saint Thomas se tournant alors vers le corps, luy dit, qu'au
 nom de Christ qui preschoit pour Dieu & Sauueur du monde, il declarast qui
 estoit l'auteur de sa mort: au nom de Christ ce corps parla, & tesmoigna que
 saint Thomas estoit messager du vray Dieu, & que son pete l'auoit tué de ra-
 ge, & pour l'en uie qu'il portoit au saint. Le Roy qui auoit desia quelque in-
 clination à la loy de Christ, l'embrassa soudain voyant ce miracle. Mais les
 Bramins bien que conuaincus de leur perfidie, ne pouuans souffrir le progresz
 de l'Apostre, avec la ruine de leurs idoles, se resolurent de le faire mourir. Il y
 auoit hors de la ville vne colline, où saint Thomas à l'exemple de Christ auoit
 accoustumé de se retirer pour y faire ses prieres, & penser à luy-mesme. Ce
 fut en ce lieu qu'il reçeut premierement des coups de pierre, & de dard, &
 mourut en fin d'un coup de lance. Son corps fut enleué par ses disciples, & en-
 terré dans vne Eglise, où l'on mit encore vne piece de la lance qui l'auoit per-
 cée, & un baston ferré dont il vloit en ces voyages pour se soutenir, & un vase
 plein de la terre où son sang estoit tombé. Quelques vns estimét que le mira-
 cle du tronc de bois ne se fit à Malipur, mais à Cranganor, & que le successeur
 du Roy Sagam le fit mourir à Calamine, & que son corps fut transporté par les
 Chrestiens en Edesse ville de Mesopotamie. Toutes fois Jean III. Roy de Por-
 tugal suiuant la cõmune opiniõ, enjoignit à Edoüard de Meneses son Lieute-
 nant aux Indes, de faire ce qui luy seroit possible pour trouuer le corps de S.
 Thomas au riuage de Choromadé, & de pourchasser que ses saintes reliques
 (bien que les autres tiennent qu'elles sont toutes en Mesopotamie) fussent mi-
 ses en quelqeu lieu pour y estre gardees avec reuerence. Meneses en donna
 charge à Emanuel Fria, qui s'en alla à Malipur avec quelques Prestres, & un
 Architecte. Là parmy les ruines de la ville ils trouuerent les vestiges d'un té-
 ple magnifique, où il n'y auoit rien plus debout qu'une petite Chappelle avec
 plusieurs croix peintes dedans, & dehors. Ceux du pays disoient que le corps
 de l'Apostre estoit en ce lieu, & de fait ils trouuerét vne pierre où estoit escrit
 en vieil langage, come on apprit de gens qui s'y entendoient, que ceste Eglise
 fut bastie par S. Thomas, & que le Roy Sagam auoit donné la disme des mar-
 chandises que l'on conduisoit dans les villes, pour l'entretenir. On trouua
 sous ceste pierre (comme ceux du pays assureoient) le corps du Roy: mais
 en creusant plus auant, on trouua un lieu premieremét ceint d'une muraille
 de terre, & puis de pierre, haut de 9. pieds, couuerte de diuerses sortes. On di-
 soit que le corps de l'Apostre estoit là dessous. Surquoy deux Portugais, qui se
 confesserent, & cõmunicerent auparavant, s'estas mis à ouuir le lieu, trouue-

ec les Portugais des
 Bramins, & autres
 igiõ, sinon qu'on ne
 ny de celebrer leurs
 s: à quoy. l'Euesque
 ueaux Chrestiens.
 ganisme, il est mis à
 l'uteurs. Il y a là plu-
 Religion Chrestien-
 se loy de Mahomet.
 chair de porcean, &
 s Decanins, Gulara-
 eusse. Plusieurs ado-
 il Dieu, Createur de
 à Goa: mais il n'y en
 persuader la chaste-
 a sous luy tous les
 esme qu'en Espagne.

N I S M E.

y fut escheuë en la di-
 l'Isle de Socotere, où
 là à Colan, & de là à
 arôle de Dieu, meü de
 rescher Iesus-Christ.
 ourna au Roy aume de
 mer en la foy. Ce pais
 gais nommēt aujour-
 en ce lieu, tandis que
 utes les contrarietez
 ment pour manifester
 le. La mer auois pouf-
 age, qui estoit lors es-
 de se seruir de ce bois,
 ais faire bouger d'une
 plusieurs instruments,
 sa là dessus au Roy vn
 e au vray Dieu, il le ri-
 e une machine: le Roy
 tire. Lors saint Tho-
 me, qui paroissoit hors
 ans peine dans les mu-
 ant dressé vne croix de

rent certains os fort blancs, meslez avec de la chaux, & du sable, vn tronçon de lance, vn baston à voyager, & vn vase de terre, si bien que l'on cogneut à ces marques que c'estoit là le vray corps de l'Apostre; & ce d'autant plus que le corps du Roy Sagam, & d'vn autre disciple de S. Thomas, estoient aupres; mais ces deux estoient laids, & si espouventables, que la seule couleur distinguoit les os de l'Apostre de ceux des autres. Le corps du Saint fut mis apres en vne chaise, & ceux des deux disciples en vne autre, & les clefs du lieu furent portees au Viceroy, & remise entre les mains. Deux années apres les memes os furent cachez par deux Portugais sous l'autel, de la Chappelle, & finalement transportez à Goa par vn Religieux de l'ordre de saint François, au temps que Dom Constantin de Bragançe estoit Viceroy des Indes. Il y a au iourd'huy des Chrestiens aux Indes, qui se nomment de saint Thomas, il est vray qu'ils ont diuerses erreurs, nees en partie de l'heresie d'Arrius, & en partie de Nestorius. Ce mal se glissa parmy eux, pource que ces miserables ayants grande faute de Prestres, & de Prelats qui les instruisissent, & administrent les Sacremens, apres vne longue deliberation arretterent d'en uoyer quelques vns d'entre eux pour en rechercher, & les mener aux Indes, en quelques lieux qu'ils les trouuassent. Ces deputez apres vn long, & penible voyage, arriuerent en Assyrie, où ils prierent le Patriarche de Babylone de leur fournir ce qu'ils demandoient. Ce Patriarche leur donna quelques Prestres, & Prelats qui allerent aux Indes, & au lieu de la pure, & vraye doctrine, semerent l'yuraye des susdits Heresiarches, & ces erreurs y sont demeurées iusques à nostre temps. Toutes fois ils retiennent beaucoup des traditions Apostoliques, ont en grande veneration le saint Sacrement de l'Autel, & le prennent sous les deux especes. Ils gardent l'Aduent, & le Careme, chantent ordinairement les Psalmes, oyent la Messe, & celebrent les festes de Iesus-Christ, & des Saints, mais sur tout l'Octau de Pasques. Ceux-cy habitent à Cranganor, & aux environs, & l'on estime qu'il y peut auoir en uiron soixante & dix mille. Il y a encores vn grand nombre à Negapatan, & à Malipur: & d'auantage au pays d'Angamale quinze mille au dessus de Cochijn tirant vers le Nort. C'est là que demeure l'Archeuesque dependant du Patriarche de Babylone. Ils recognoissent peu à peu la verité de la Religion Catholique par le moyen des Iesuites, qui ont vn college à Vaypicota: veu qu'ils se confessent à eux, & leur portent leurs enfans à baptiser, & leurs Prestres apprenent à dire la Messe à la Romaine. En l'an 1583. l'Archeuesque tint vn Synode, où deux Iesuites se trouuerent, & firent beaucoup de decrets cõformes à la Religion Catholique. L'an 1587. le Roy d'Espagne fonda vn college à Malipur, avec l'ayde des Chrestiens de S. Thomas, & vn Seminaire pour l'institution de la ieunesse.

LE NOUVEAU CHRISTIANISME
des Indes.

xv. Les premiers qui passerent aux Indes pour annoncer l'Euangile, furent les Religieux de l'ordre de saint François, dont le premier fut frere Henry, depuis Euesque de Sette, qui y alla avec l'armée qu'y mena Pierre Aluare Capral, l'an 1500. avec quelques Prestres, mais on ne trouue pas que luy, ny ses cõpagnons eussent moyen de faire valoir leur talent, à cause des cõtinuelles guerres. On y vid aller apres Frere Antoine Petroine, & bien tost apres

Frere

Frere Antoine Laurere, qui s'arresta en la Socotere, & y fit quelque fruit. Finalement Lopez Sequeyra Viceroy des Indes bastir à Goa vne Eglise soubz le nom de saint François, & vn Couuent pour les Religieux de cét ordre: ce qui fit qu'ils eurent la commodité de s'employer en ces quartiers au seruice de Dieu, & à la conuersion des Indiens. Si bien qu'il ne se fit de là en auant guiere d'entreprises, de paix, ou de guerre, ou ils ne se trouuassent. Car Antoine Petroine fut le premier qui dit la Messe, & prescha à Daman en Cambaye, & F. Antoine Casal fut au secours de Diu avec Dom Iean de Castro, & y fit son deuoir. Le premier Euesque des Indes fut vn certain frere Fernandez de l'ordre de saint François, qui y alla au temps de Nugnez d'Acugne. Cestuy-cy en administrant les Sacrements de la Confirmation, & des saints Ordres, en preschant aux Portugais, & en attirant les Gentils à la foy, exerça louablement l'office d'Euesque, & c'est chose vray-semblable qu'en ce temps la foy fut grandement aduancée. Mais il n'y auoit chose dont les Escriuains de leur téps se souciaient moins, veu qu'outre qu'ils estoient rares, ils ne s'occupoient qu'à escrire les faits d'armes, & les voyages des flottes. Fernandez eut pour successeur Iean d'Albuquerque de Castille, du mesme ordre de saint François, qui vint aux Indes avec Dom Garzie de Norogne, & mena avec luy vn frere Vincent, propre à enseigner la doctrine Chrestienne, & vn Iacques de Borba, Portugais, Predicateur assez fameux. Mais iusqu'à ce temps on voyoit plustost aux Portugais vn ardent desir d'aduancer la Religion Chrestienne aux Indes, qu'aucun effect d'importance: pource que les Capitaines, & Gouverneurs estoient occupez à bastir des forts, & à faire faire des vaisseaux, & ramasser des soldats pour deffendre la mer, & attaquer le pays des ennemis; & les Religieux de saint François, quoy qu'ils eussent à Goa vn bon Couuent, estoient toutesfois tellement occupez de nuit, & de iour à leurs exercices ordinaires du cœur, & d'enterrer les morts, qu'ils auoient peu de loisir de catechiser, & d'instruire les Gentils pour les conuertir. Au temps qu'Estienne Gama gouernoit les Indes, qui fut en l'an 1540. quelques gens de bien, dont les principaux furent Michel Vaz Vicair general des Indes, & Iacques de Borbe, & Cosme Annie, instituerent vn Seminaire de ieunes gens de diuerses nations, afin de semer par leur moyen la foy Chrestienne en beaucoup d'endroits: & on leur assigna les reuenus des temples des idoles ruinez par Michel Vaz, & l'on appella ce Seminaire le College de sainte Foy, & puis de saint Paul, à cause d'vne petite Eglise ainsi nommée. Ils pensoient d'esleuer en ce College vn bon nombre de ieunes gens de toutes nations, & les instruire en doctrine Chrestienne, afin qu'ils fussent apres propres à prescher, & reduire à la verité de l'Euangile leurs compatriotes. En ce temps on fit vne belle acquisition à l'Eglise sans y penser. On nomme Paraués les peuples qui habitent pres du Cap de Comorin, qui sont simples, & de bon naturel, & s'entretiennent pour la plus grand' part par le moyen de la pesche des perles, d'où vient que le riuage où ils habitent, qui a de longueur depuis ledit Cap iusqu'à l'Isle de Manar, enuiron cinquante lieues, auquel espace on compte enuiron vingt-cinq villes, ou villages, se nomme Pescherie. Ceux-cy donc ayans esté ruinez par les Mahometans, & estans reduits tant pour ceste occasion, que pour d'autres, à vne extreme misere, apres vne longue consultation, poussez par vn certain Iean de la Croix, qui s'estoit conuertey quelques années auparauant, & trafiquoit en ces lieux-là, se resolurent de mander à Cochin leurs chefs, pour

u sable; vn tronçon
que l'on cogneut à
ce d'autant plus que
nas, estoient aupres;
seule couleur distin-
saint fut mis apres
& les clefs du lieu fu-
années apres les mes-
el de la Chappelle, &
de saint François,
roy des Indes. Il y a au-
saint Thomas, il est
saint d'Arrius, & en par-
ces miserables ayants
sient, & administrassent
et d'enuoyer quelques-
Indes, en quelques lieux
enible voyage, arriue-
ylone de leur fournir ce
ues Prestres, & Prelats
doctrine, semerent l'y-
semeures iusques à no-
traditions Apostoliques,
etel, & le prennent soubz
chantent ordinairement
de Iesus-Christ, & des
habitent à Cranganor, &
on soixante & dix mille.
aliput: & d'auantage au-
tirant vers le Nort. C'est
rche de Babylone. Ils re-
ologique par le moyen des
se confessent à eux, & leur
prenent à dire la Messe à la
mode, où deux Iesuites se
à la Religion Catholique.
pur, avec l'ayde des Chre-
tion de la ieunesse.

I A N I S M E.

nocer l'Euangile, furent les
le premier fut frere Henry,
ée qu'y mena Pierre Aluare
ne trouue pas que luy; ny
talent, à cause des continuel-
Petroine, & bien tost apres
Frere

demander secours, en promettant d'embrasser la loy Chrestienne s'ils estoient secourus. Leurs deputez arriuez à Cochin pour alleurer mieux les Portugais, se firent incontinent baptiser. Il sembla qu'on ne deuoit mespriser ny leur demande, ny leur offre. Si bien que les Portugais ayants mis en ordre vn bon nombre de vaisseaux armez, non seulement chasserent les Mahometans de ce pays là, mais encores rendirent meilleure la condition des Paraues, & plus grand le profit de la pesche. Il alla sur les mesmes nauires quelques Presbres, qui catechiserent, & baptiserent en peu de iours tout ce peuple. Mais ce peu d'Ecclesiastiques ne pouuoit suffire à l'instruction des Cathecumenes, ny à la confirmation des conuerts. Ce qui leur nuisoit encores, c'estoit le commerce, & la frequentation qu'ils auoient avec les infideles pleins de liberte, & de dissolution. Tellement qu'il estoit plus aisé que les vieux Chrestiens se corrompissent, que d'ayder aux nouueaux. Le Roy Iean qui estoit aduertey de tout cecy, ne pardonnoit ny à despenche, ny à peine, pour remedier à tout, & ce qui le pouloit grâdemment à ce faire, c'estoit qu'il sçauoit qu'il ne pouuoit tirer les decimes du pays, ny les tailles, ny faire la guerre aux Gentils, sinon pour maintenir, & augmenter la gloire de Dieu, & la predication de l'Euangile, si les Gentils s'opposoient à son aduancement. Mais les forces du Roy n'estoient pas correspondantes à sa bonne intention, pour ce qu'il falloit pour l'effect de ce dessein, vn grand nombre d'hommes de bonne vie, pleins de prudence, de doctrine, de charité, de grandeur de couragé, & de force de corps; & le Portugal n'auoit alors guiete de tels hommes: car les Predicateurs estoient pour la pluspart estrangers, & les Portugais qui vouloient s'adonner aux lettres, se transportoient à Alcalé, ou à Salamanque. L'Vniuersité de Coymbre qu'il auoit fondee, estoit encores nouuelle, & ne produisoit que des fruiets amers, & la necessité des Indes estoit pressante. La compagnie des Iesuites commença de florir alors, & le Roy qui en fut aduertey, elcriuit à Dom Pierre Mascaronne son Ambassadeur à Rome pres de Paul troisieme, d'obtenir du Pere Ignace fondateur de ceste Compagnie, quelques vns de ses Peres. L'Ambassadeur les demanda, & n'en obtint que deux, c'est à sçauoir le Pere Simon Rodriguez Portugais, & François Xavier Navarrois, auxquels se joignirent apres Paul de Camerin en Italie, & François Mansille en Portugal. De ceux-cy Rodriguez demeura en Portugal apres, & Xavier passa aux Indes. Ils partirent de Rome l'an 1540. Ainsi qu'ils furent en Portugal, le Roy informé de la vertu du Pere Xavier, luy fit beaucoup d'honneur, & luy ayant avec affection recommandé l'aduancement de la Religion Chrestienne aux Indes, luy donna vn Brief du Pape, par lequel il estoit fait Nonce du saint Siege, avec ample pouuoir aux Indes. Il arriua à Goa le seizielme du mois de May de l'an 1542. où il fut receu avec grand honneur de l'Euesque, & commença soudain à mettre la main à la besongne, instituant d'abord le Cathéchisme. Il alloit tous les iours par les ruës, & au son d'vne clochette assembloit beaucoup de gens pour venir à l'Eglise. Là tant luy que ses compagnons enseignoient la doctrine Chrestienne. Il passa l'hyuer de ceste sorte, & Paul de Camerin prit le soing du College de saint Paul, où il y auoit vn bon nombre de ieunes gens. Mais le Pere qui auoit ouy parler de la fraische conuersion des Paraues, s'en alla vers eux au Printemps, menant avec luy Mansille pour les instruire, & les confirmer, & pour ce faire il apprit leur langue avec grâde peine. Il luy fallut combattre plus d'vne fois avec les Bramins, qui ne pouuoient endurer qu'il

Ieu
tron
il fa
lais
que
auo
qui
que
gal,
broc
instr
Mac
habi
Pere
à la
uerfi
dern
refine
dant
ran,
ilen
escha
pour
de sib
Nicol
cut en
& en
nique
& vn
charg
mour
P
elloig
forme
Iean S
le no
sembl
porto
mins
vne p
fort
parle
du G
son fr
tellen
set au
Il den
de la C

leur ostast leur fuite, & leur reputation, & descouurist leurs vanitez, & leurs tromperies. Il ne s'arrestoit en vn lieu qu'autant qu'il y estoit necessaire: mais il faisoit choix des Neophites qui auoient plus de vertu, & plus d'esprit, & les laissoit en sa place pour auoir loing des autres. Estant arriué au bout de quelque Prouince, il retournoit à l'autre, & demandoit compte des choses qu'il auoit enseignées, principalement à ceux qu'il auoit fait maîtres des autres, qui se nomment là *Canacopoles*. Il obtint pour eux certaine somme d'argent, que les Indiens souloient donner pour les brodequins de la Roynne de Portugal, à laquelle il escriuit, qu'elle ne pouuoit monter au ciel avec de meilleurs brodequins, qu'avec les prieres des Neophites. Il employa plus d'une année à instruire, & confirmer les Paraués, & à la renommée de leur conuersion les Macoes, peuples voisins, qui appartiennent au Royaume de Trauancor, & habitent le costé du Leuant du Cap de Comorin, en uoyerent des messagers au Pere, le priant qu'il les alast baptiser: ce qu'il fit, & dans vn mois il reduisit à la foy plus de dix mille personnes. Cependant qu'il estoit attentif à la conuersion des Macoes, ceux de Manar, qui est vne Isle entre Coromandel, & le dernier Cap de Zeilan, luy en uoyerent des messagers pour demander le baptesme. Il y en uoya quelques vns qui catechiserent ceux de Manar cependant qu'il traualloit à ce qu'il auoit commencé. Ce que le Roy de Iafanapatan, duquel ils estoient subiects, ayant entendu, remply d'extreme courroux, il en tua vne partie, & tourmenta cruellement l'autre. Quelques vns qui eschapperent ses mains, vindrent par terre à Goa (espace de deux cens lieues) pour demander le baptesme. Cependant que le Pere Xavier estoit occupé en de si bons exercices, on luy en uoya pour luy ayder Jean Beyra de Pontuedro, Nicolas Lancelot d'Urbain, Antoine Criminel de Parme, & l'année 1548. il eut encore Gaspard Berzé, & Antoine Gome, avec huit autres compagnons, & en mesme temps il arriua à Goa douze Religieux de l'ordre de saint Dominique, dont Jacques Bermude estoit le chef, & on leur bastit vne belle Eglise, & vn Couuent fort commode en peu de temps. Le Pere Xavier ayant laissé la charge de l'Eglise des Paraués au Pere Antoine Criminel, luy donna subiect de mourir glorieusement: car les Bramins, & les Badagnes le tuerent.

Parmy ces accidents le Roy de Tanor se fit baptiser. Tanor est vne ville esloignée de Goa vers le Midy d'environ huitante lieues. Ce Roy estant informé de nostre foy par frere Vincent de l'ordre de saint François, & pas Jean Suares qui l'alloient souuent trouuer, se fit en fin baptiser, en prenant le nom de Jean. La Roynne, & deux personages de son Royaume firent le semblable puis apres, mais secretement, & le Roy mesme apres le baptesme, portoit au col (de peur des seditions) les trois filets selon la coustume des Bramins, de la secte desquels il auoit esté. Il luy prit enuie apres, afin de nouer vne plus estroicte amitié avec les Portugais, de venir à Goa, où il fut receu fort magnifiquement. L'Archeuesque, le Viceroy, & plusieurs autres, luy parlerent de quitter ces marques de Bramins, & de faire profession ouuerte du Christianisme: mais il alleguoit le danger d'une reuolte du peuple, & de son frere, & les prioit de ne le vouloir faire precipiter, adioustant qu'il auoit tellement à cœur la Religion, & la gloire de Christ, qu'il ne laisseroit passer aucune occasion de l'accroistre, mais qu'il falloit y proceder sagement. Il demeura l'espace de dix iours à Goa, durant lesquels il eut le Sacrement de la Confirmation de l'Archeuesque. Or les Portugais ayans non seulement

augmenté, mais estably leur Empire aux Indes, avec la paix qui s'enfuyuit: le nom de Christ s'estendit aussi grandement. On destruisit beaucoup de Temples d'idoles, au lieu desquels on bastit de magnifiques Eglises. Pour attirer mieux les Gentils on faict de grandes caresses à ceux qui sont baptisez, & on leur pourchasse des charges, & des offices, où il y a de l'honneur, & du profit, en les exemptant de toutes charges, & leur permettant le port des armes; & choses semblables. On ne scauroit imaginer cōbien les nouveaux Chrestiens furent aises de ce que le Roy d'Espagne fit deux d'entr'eux Commandeurs de l'Ordre de Christ ces années passées. On a fondé plusieurs maisons de Cathécumenes, & hui& Seminaires, pour l'instruction des ieunes gens. Mais la foy ne se multiplia iamais tant aux Indes, qu'au temps que Dom Constantin de Bragance en fut Viceroy, veu qu'il employa pour la conuersion des infideles, non seulement les reuenus du Roy, mais encores son bien propre. Il assistoit luy-mesme aux baptêmes, honoroit les baptisez, & les caressoit, leur donoit des moyes, & pour conclusion se monstroit en toutes occasions pere des Neofites. Avec ces façons de faire non seulement il aduança la Religion, mais affermit encore la domination des Portugais aux Indes. Durât son gouuernement l'an 1557. les Iesuites seuls baptiserent dix-huit cens personnes, & l'année apres vn peu plus: mais l'an 1559. ils en baptiserent 3260. & l'an 1560. douze mille sept cens quarante deux. Tellement que ces Peres, ou ceux de l'ordre de S. Dominique, & de S. François, conuertirent par maniere de dire, toute la ville de Goa, qui est enuiron de la grandeur de Gennes. De là vint que l'on ne baptisa pas les années d'apres tant de personnes. Toutesfois il n'y a presque année qu'on n'en baptise mille, voire dauantage, ou dans la ville, ou aux enuiron. L'an 1587. pource que les habitans de la coste de Malabar pressés de faim, & d'extreme necessité, vendoient leurs enfans, & se mettoient à prix eux mesmes; on pourchassa deux fort bonnes choses pour l'augmentation de la foy, dont l'vne fut que ceux qui seroiēt exposez en vente, ne fussent acheptez que des Chrestiens, l'autre que ceux qui auoiēt esté desjà acheptez par les Gentils, fussent mis en liberté en se rendans Chrestiens. La conuersion des Gentils s'aduança de mesme en Basain, où les Iesuites ont permission du Roy de prendre les enfans orphelins, & de les catechiser, & le mesme Roy l'année 1581. assigna 250. escus de rente aux Cathécumenes. Le nombre ordinaire de ceux qui se conuertissent tous les ans a Basain, monte enuiron à deux cens, & l'on en compte autant à Colan, & cent à Zane, & quelque peu moins à Daman, & à Chaul. Bandore terre voisine de Goa, est desjà toute Chrestienne, de mesme que la petite Isle de Coran. En l'Isle de Salsette l'an 1583. on tua trois Iesuites, pource qu'ils destruisoient les Idoles, & l'idolatrie: mais en l'an 1587. onze cēs quarante personnes, & puis quatorze villages entiers se conuertirent. En la coste de la Pescherie il y a enuiron quarante mille Chrestiens, & l'on baptise tous les ans à Manar plus de six, ou sept cens personnes. En la coste de Trauancor longue de 75. milles, on ne peut guiere entretenir la predication pour la paureté du païs, & la cruauté des Princes payens, & des Mahometans. Toutesfois on y compte enuiron dix mille Chrestiens. A Cochin l'on ne faict pas le fruit qu'on pourroit, à cause du Roy qui a faict vn Edict, par lequel les subiects qui se font Chrestiens, perdent tous leurs biens. Mais ce nonobstant il ne se passe année que plus de cent personnes ne s'y conuertissent.

L
hum
qu'à
S. Fra
me Pa
estoit
roit.
lade à
me la
l'anné
sonne
mille.
N
venor
quelq

C
E
ger est
du des
& a jac
Roy d'
bonne

C
E
io
l'Equi
Espera

C
E
pr
veines
elle a l
encor
ce qu'
descen
la mer
seaux,
sortes,
a aujou
daims,
tant qu

Les Iesuites ont là vn College où ils enseignent la Grammaire, les lettres humaines, & l'Arithmetique, & ont vn grand nombre d'escoliers, de mesme qu'à Chiaul, où l'œuure de la conuersion est entre les mains des Religieux de S. François, comme encor en Negapatan. A Chiaul l'an 1581. vn Gentilhomme Payen fit vœu de faire tout ce qu'il pourroit pour faire baptiser sa fille qui estoit aueugle, si on la faisoit veoir. Le vœu estant fait il obtint ce qu'il desiroit. Mais le pere n'accéplissant pas ce qu'il auoit promis, la fille tumba malade à la mort. Lors le pere renouella le vœu, & sa fille fut guerrie, & luy mesme la porta apres à l'Eglise, afin qu'elle fut baptisée. Finalement l'an 1587. & l'année apres on baptiza aux Indes citerieures, ou de par deçà huit mille personnes; & en l'an 1588. il y eut de Cathecumenes iusqu'au nombre de neuf mille, & de baptisez cinq mille.

Nous auons descrit iusqu'icy les lieux des Indes tenus par les Espagnols: venons maintenant au nouveau monde, & auant qu'y venir voyôs en passant quelques places, & Isles sujettes au Roy d'Espagne.

Arzille, Tingis, ou Tanger, & Septe, ou Sente.

Ces trois villes sont au Royaume de Fez au pays d'Elabar. Arzille est assez grande ville distante du destroit de Gibraltar d'enniron 70. milles. Tanger est grande & ancienne ville sur le riuage de la mer Oceane, & à 30. milles du destroit de Gibraltar. Seuta est vne fort grâde ville à la bouche du destroit, & a jadis esté capitale de toute la Mauritanie. Ces trois villes sont sujettes au Roy d'Espagne qui tient encor en ce Royaume en la Prouince de Garce deux bonnes villes, qui sont Medele, & Chelafe.

L'ISLE DE S. HELEINE.

C'est l'Isle porte ce nom à cause que les Espagnols la trouuerent le 21. May iour de Sainte Heleine. Elle contient seize milles, est à demy degré de l'Equinoctial vers le Pole Antarctique, & à 550. lieues loing du cap de Bonne Esperance, de mesme qu'à 350. lieues d'Angole.

QUALITE.

C'est l'Isle est montueuse, & le bois des arbres qui y sont n'est presque propre qu'à mettre au feu, tant il est bruslé; ce qui montre qu'il y a des veines de feu en ceste Isle. La terre a vne qualité seiche, & en quelques lieux elle a la substance de soulfhre. Auât l'arriuee des Portugais il n'y auoit point encor veçu de bestes, les arbres n'y auoient porté nul fruit: de sorte que tout ce qu'elle pouuoit donner c'estoit de l'eau douce, qui coule des montagnes, & descend en la vallée en abondance, pres du lieu de la chapelle, & de là coule en la mer par des torrens. Les Espagnols, ou Portugais remplissent là leurs vaisseaux, & y lauent leur linge. Ils ont aussi peu à peu porté des bestes de toutes sortes, & ont planté de bons arbres fructiers aux vallées, tellement qu'il y en a aujourd'huy vn nombre incroyable. Il y a vne multitude innombrable de daims, de chevreuilx, sangliers, perdrix, & pigeons; & chacun y peut chasser tant que bon luy semble. On en peut tuër aisément avec vn baston, ou vne

pierre, tant il y en a grande quantité. Il y a des ngues de Portugal, des grenades, des orenge, & des citrons en telle abondance que ceste Isle semble vn petit Paradis terrestre, & les arbres y portent presque tousiours, à cause de la pluye qui les arrose tous les iours six ou sept fois, & qui est suiuite d'un beau Soleil, si bien que la meslange de l'air serain & pluuieux rend ceste Isle extrêmement fertile. Il y a aussi grande quantité de poisson; tellement qu'en peu de temps on en peut prendre pour beaucoup de iours. Les mariniers font seicher ce poisson qui est de meilleur goust que ce luy qu'on mange en tous les autres endroits de la terre. Les rochers qui sont au bord de la mer sont couuerts de sel, qui est propre & suffisant pour l'apprest des viandes. Tellement qu'il semble que ceste Isle a esté mise en ce lieu pour seruir de rafraichissement des nauires d'Espagne.

On a accoustumé de laisser en ceste Isle les malades avec du riz, du biscuit, de l'huyle, & quelque peu d'espece. Quant au poisson & à la chair ils en trouuent de reste. Car lors que les nauires s'en vont les animaux qui s'estoient retirés vers les escueils, & aux montagnes, retournent à la vallée, & sont facilement pris. Les malades demeurent là iusqu'à l'année suiuiante, qu'ils sont receus dans les nauires qui repassent: Et veritablement ils guerissent aussi-tost pour la plus part, à cause de la température de l'air, qui dure tousiours en mesme estat en ceste Isle.

Le Roy d'Espagne a fait vn edict par lequel il est deffendu de bastir & habiter en ceste Isle, afin qu'avec le temps ceste communauté ne se perde, veu qu'il seroit à craindre que les habitans ne fissent leur particulier, & ne s'appropriassent entièrement ce qui est maintenant commun à tant de personnes, & si profitable. Il y a quelques années qu'un Hermite s'y estoit retiré pour auoir soin de la chapelle, & pour y viure avec plus de deuotion. Mais pource qu'on sceut qu'il tuoit les chevreux, & faisoit son profit de leurs peaux, on le ramena en Portugal. Dauantage deux Caffres Negres de Mozambique, & vn homme de laue avec deux esclauues se cachèrent dans des rochers & montagnes, estât par fortune eschapez des nauires. Ceux-cy estans multipliez iusques à vingt rauageoient l'Isle quand les nauires estoient partis, & nuisoient grandement aux fruiets, & tandis que les nauires estoient pres de l'Isle ils se renioient renfermez en leurs loges qu'ils auoient dans le rocher, & en certains lieux où les Portugais n'auoient iamais esté. Lors que les mariniers les eurent apperceus ils s'eslayerent de les prendre: mais tout cét effort fut vain, à cause de leurs demeures qui estoient inaccessibles aux autres. En fin par commandement expres du Roy ils furent pris & menez en Portugal: & depuis ce temps il n'y a personne qui y demeure horsmis les malades, qui font leurs petites loges sous des arbres en façon de pauillons. La multitude des arbres est grande, & ces loges sont comme vne montre de quelque ville. Chacun de ces malades chasse pour auoir de la chair: chacun va pecher, cueillir des fruiets, & lauer son linge. Outre ce ils font vne procession generale en chantant des hymnes. On void les noms de plusieurs grauez dans l'escorce des figuiers, & ces noms croissent quelquesfois de la grandeur d'un pied.

L'Isle de S. Thomas.

CESTE Isle est ainsi nommee, pource que les Portugais la trouuerent le iour de S. Thomas. Elle est assise sous la ligne Equinoxiale, & est de for-

me
Lo
dont
est ch
ans, &
rifs du
iours
espa
l'anné
vigne
des co
cipale
quara
ge, du
a ceste
bien q
Ceste
bette
cor en
pour e
noire,
plusie
delicat
sus les
ran
esté bea
sorte d
la terre
de per
pleine
leines
pleine
l'eau
tant p
tie bla
tourm
ny pu
Les
il y a
a en ce

C
&
de 16
uant
par le
mont

me ronde. Son diametre est de quarante milles.

Lors que ceste Isle fut descouuerte elle estoit toute pleine de grands arbres, dont les branches s'esleuoient en croissant. Elle est exempte de la peste. L'air y est chaud & sain: toutes fois il y a peu de Chrestiens qui y viuent au delà de 50. ans, & c'est vne merueille d'y voir vne barbe blanche. Mais ceux qui sont natis du pays y viuent iusques à cent ans communement. Les iours y sont tousiours esgaux aux nuicts. Aux mois de Mars & de Septēbre il tombe des pluyes espaisées qui viennent souuent, & humectent la terre, & les autres mois de l'année la rosée la rafraischit. Le terroir ne peut souffrir du froment, de la vigne, ou des arbres dont les fruiets ont les noyaux durs. Il porte des melons, des concombres, des citrouilles, des figues, du gingembre, & du sucre principalement: de sorte qu'on auoit accoustumé de charger du sucre de ceste Isle quarante nauires toutes les années, & donner en eschange du vin, du fromage, du froment, des cuirs, & autres choses necessaires. Mais ceste abondance a cessé depuis que certains vers se sont mis à fouir les racines des cannes: si bien qu'aujourd'huy on ne charge tous les ans que six nauires de ce sucre. Ceste Isle porte aussi du millet, du riz, & de l'orge, des laitues, des choux, des bettes-raues, du persil, & toutes herbes potageres en abondance. Il croist encor en ceste Isle vne herbe que les habitans nomment Ignaman. Ils la tiennent pour excellente, de grāde vertu, & necessaire à leur vie. La peau de dehors est noire, & celle de dedans blanche: elle est longue comme vne grande raue, & a plusieurs rameaux en sa racine. Elle a le goust de la chasteigne, mais il est plus delicat & plus agreable. On la mange communement cuitte sous la cendre, ou sus les charbons, & quelques fois aussi crue. Les Espagnols qui y habitent ont transporté des oliuiers, des peschiers, des amandiers, & autres arbres qui ont esté beaux à voir, mais n'ont iamais porté nul fruiet. Il y a en ceste Isle certains sorte d'escreuilles qui demeurent dans terre comme les taupes, renuersent la terre, & rongent toute chose. On trouue aussi en ceste Isle vn grād nombre de perdrix, d'estourneaux, merles & perroquets. La mer d'alentour est toute pleine de poisson, & c'est chose merueilleuse de voir vn nombre infiny de baleines, qui se trouuent en ce riuage. Au milieu de l'Isle il y a vne montagne pleine d'arbres ordinairement si couuerte de nuées qu'il sort des forests de l'eau suffisante pour arroser les canes de sucre: & tant plus le Soleil est haut, tant plus est plein de nuages autour de ceste montagne. Les habitans sont partie blancs, & partie noirs: & quant aux noirs l'on dit qu'ils sont tellement tourmentez des pucés, poux, & punaises; au lieu que les blancs n'ont ny poux, ny pucés, ny punaises en leurs lits.

Les Portugais ont basti en ceste Isle vne ville qu'ils nomment Paucasan où il y a enuiron 700. familles, outre l'Euesque, & les autres Ecclesiastiques. Il y a en ceste ville vn fort bon port.

L'Isle de Madere.

CEST Isle a en son milieu 32. degrez de latitude Boreale, & trois degrez & demy de longitude. Sa grandeur est de 140. degrez, ou selon les autres de 160. Elle fut premierement descouuerte, & habitée l'an 1420. & auparavant elle estoit deserte, & pleine de forests, qui furent toutes consumées par le feu qu'on y mit afin de la rendre propre au labourage. Elle est toutefois montueuse comme la Sicile, & tres-fertile. Car lors qu'on commençad'y se-


mer elle rendoit soixâte pour vn, mais elle ne rapporte pas tant auourd'huy. Elle produit force bleds, & d'excellens vins en assez grande quantité, & semblablement de fort bons fruiets; de mesme on y trouue force miel & force cire, & sur tout grande quantité de sucre fort estimé, qu'on porte en plusieurs contrées. Il y a icy force troupeaux de bestail, & les montagnes abondent en sangliers. Ceste Isle ne manque aussi de paons sauuages, de ramiers, de cailles, & d'autres oiseaux. Il y a icy des fontaines d'eau extrêmement claire, & huiet riuières. L'air y est chaud & temperé, il n'y fait guere froid. Les Cedres y deuiennēt fort hauts, & l'on en fait des tables, des caisses, & choses semblables.

L'Archeuesque Primat des Indes demeure en ceste Isle en la ville de Funchal, qui est capitale des autres.

LES ISLES AÇORES.

SOMMAIRE.

I. Origine du mot Açores: & pourquoy ces Isles ont esté ainsi nommees. 2. Description de la Terceire, & des autres Isles Açores. Leurs principales villes & bourgs. 3. Singularité des fruiets qu'on appelle Batates, & d'une plante dont la racine sert au lieu de plumes pour remplir les matelats & couettes. Du pastel: des oiseaux de Canarie. Des fontaines d'eaux chaudes où l'on peut cuire des œufs. Fontaine qui conuertit le bois en pierre. Bois d'une beauté incroyable nommé Teixo, auquel est défendu de toucher par edict du Roy d'Espagne. 4. Maladies particulieres du pays. 5. A quoy s'adonnent les habitans de ces Isles: & la façon de garder leur froment qui se corrompt dans l'année. 6. Fortereses de l'Isle Terceire au bout des rochers gouuernees & gardees par des soldats Espagnols de nation. 7. Angre capitale ville des Isles Açores, où reside le Gouverneur, qui defend par edict aux estrangers de faire le tour de l'Isle, ny d'en considerer les aduenues.

- I.**  N compte sept Isles Açores, ou Flaman des, c'est à sçauoir la Terceire, S. Michel, S. Marie, S. Georges, la Gracieuse, Pico, & Fayal. Les autres deux, c'est à sçauoir Corues & Flores ne sont pas comprises sous le nom Açores, combien qu'auourd'huy on mette sous vn meisme gouuernemēt les neuf Isles. On les nomma Açores de la multitude des Autours qu'on y trouuoit au commencement, pour ce qu'Açor signifie vn Autour en Espagnol. Mais auourd'huy on n'y trouue point de ces oyseaux. Elles ont eu le nom d'Isles Flaman des, à cause des Flamands qui habiterent les premiers en l'Isle de Fayal, où ils ont encor des familles, dont les hommes ressemblent aux Flamans de cheueux & de façon, & mesme on appelle vn torrent du lieu où ils demeurent *Ribera dos Framengos*, en Portugais, c'est à dire riuière des Flamans. La capitale de toutes ces Isles c'est la Terceire nommée communement Isle de Iesus-Christ de Terceire. Elle contient en uirō quinze ou seize milles. Elle n'a point de port pour defendre les nauires. Toutesfois la mer se courbant en demie lune deuant la ville d'Angre fait vne espeece de port. Et

c'est aussi d'où vient le nom de la ville, à cause que les Portugais nomment Anger ceste forme de la Lune. D'un costé où elle s'estend comme vn coude elle a deux montagnes nommees Bresijl, qui s'aduancent dans la mer en telle façon qu'elles semblent de loing separees de l'Isle. Au reste elles sont si hautes qu'on voit de là librement iusques à quinze milles lors que le temps est serain. Il y a là deux colonnes de pierre, d'où celuy qui est en garde fait sçauoir la venue des nauires. Car il remarque celles qui viennent d'Occident, & du Midy, c'est à sçauoir des deux Indes, du Bresil, de la Guinee, & du Cap verd, de la colonne d'Occident, par le moyen des drapeaux drellez, & s'il y en a plus de cinq, on les fait cognoistre par le moyen du principal drapeau, & de la trompette qui sonne. De la colonne d'Orient on cognoist les nauires qui viennent de Portugal, & d'autres lieux d'Orient, ou du Nort, par le moyen des drapeaux qu'on dresse, qui sont veuz de toute la ville, à cause de la hauteur de ces colonnes. La ville principale de cette Isle c'est Angre, qui est aussi capitale des autres Isles Açores. A trois mille de là on voit la ville de Praye, c'est à dire ville du riuage, qui est ceinte d'assez bonnes murailles, mais peu peuplée. La Tercere a encor les bourgs de saint Sebastien, sainte Barbe, Altares, Gualue, & Villeneufue, & autres. L'Isle de saint Michel a pres de vingt milles de longueur, & beaucoup de Bourgs, & de hameaux. La principale ville de cette Isle se nomme *Punia delgada*, Il n'y a point de ports en cette Isle, & la mer y est plus dangereuse qu'autour de la Tercere. Mais les nauires ont ce bien qu'il n'y a point de fort qui les empesche à l'arriuee de quelque orage de se mettre en pleine mer, pour euitier le danger; ce qui n'est permis pres de la Tercere. A raison de quoy les nauires estrangeres vont volontiers à saint Michel. L'Isle de sainte Marie a de tour dix ou douze mille. Elle est habitée des Espagnols.

La Gracieuse contient environ cinq ou six milles. Il y a des Portugais qui y demeurent. L'Isle de saint George est longue de douze milles, & large seulement de deux, ou trois. L'Isle de Fayal contient dix-sept ou dix-huit milles, & est la plus renommée apres la Tercere, & saint Michel. L'Isle de Flores contient sept milles. A vn mille ou environ loing de là on voit la petite Isle de Coruo, qui a deux ou trois milles de tour. La Tercere a trente neuf degres de hauteur, & est esloignée de Lisbonne vers le Leuant, & le Couchant 250. lieues d'Espagne.

QUALITE.

TOUTE l'Isle de la Tercere porte force froments, & grande quantité de vin. Toutesfois les vins ne peuvent estre emportés loing à raison de leur foiblesse, qui est cause que les riches vsent des vins de Madere, & de Canarie. L'Isle a du poisson, de la chair, & autres choses necessaires à suffisance. On y vse seulement de l'huyle qui vient de Portugal, & elle manque aussi de sel, de pots, de plats, & de vaisselle de terre, & choses semblables: elle porte des pêches de diuerses sortes, & en abondance; mais il y a peu de cerises, de prunes, de noix, & de chataignes. Les pommes, poires, oranges, limons, & semblables fruiets s'y trouuent en assez bonne quantité, & de mesme elle porte des choux, des raues, & toute sorte d'herbe en leur saison. Le principal fruiet de cette Isle croist sous terre ainsi que les raues. Les arbres de cette plante sont de la forme des vignes, mais ont les feuilles d'autre sorte. On nome ces fruits *Batates* qui sont du poids d'vn liure, & à petit prix. C'est le plus delicat manger du peuple. On les estime beaucoup plus en Portugal, mais l'abondance en

est tant au iourd'huy, de quantité, & sem-
force miel & force ci-
on porte en plusieurs
ragnes abondent en
de ramiers, de cailles,
ement claire, & huiet
et froid. Les Cedres y
& choses semblables.
Isle en la ville de Fun-

R E S.

est ainsi nommees. 2.
Leurs principales vil-
Batates, & d'une
les matelats & coust-
d'eau chaudes où lon
en pierre. Bois d'une
le toucher par edict du
A quoy s'adonnent
ment qui se corromp
les rochers gouvernees
egre capitale ville des
edict aux estrangers de

c'est à sçauoir la Terce-
cieuse, Pico, & Fayal.
lores ne sont pas com-
urd'huy on mette sous
Açores de la multitude
ce qu'Açor signifie vn
point de ces oyseaux.
ands qui habitent les
, dont les hommes res-
e on appelle vn torrét
ais, c'est à dire riuier
cete nommée commu-
nuirô quinze ou seize
es. Toutesfois la mer
vne espece de port. Et

diminué l'estime. On y voit vn autre fruit semé comme du froment, qui croit en forme ronde presque eóme vn poix. On l'appelle *Iusse*. Ce fruit a vn goust agreable : mais son eóorce est plus dure que celle du poix. On en fait grand estat aux autres pays ; mais sur le lieu on le iette aux pourceaux. On trouue en la mesme Isle communemét vne plante de la hauteur d'vn homme, qui ne porte aucun fruit ; & ne rend autre profit sinon que la racine tendre & iaune est tirée comme de la soye par les habitans, qui en remplissent leurs matelars, & leurs couettes au lieu de plume, & de laine. L'Isle n'a guiere d'oyseaux de proye. Ceux qu'on nomme de Canarie, y volent de tous costez. A raison de quoy beaucoup de gens s'occupent à les prendre pour les vendre. Elle a beau coup de cailles, & des coqs & poules d'Afrique en quantité. En Esté on y prend beau coup de poisson ; mais en Hyuer la mer ne permet qu'on y pèche. Car en Ianuier, Feurier, Mars & Auril, & mesme en Septembre elle n'est presque iamais sans orage. La terre y est montueuse, il y a des rochers de plusieurs costez, qui s'aduancent eóme des pointes de Diamant, en telle sorte qu'ils pourroient couper la plante des pieds de celuy qui y passeroit. Mais ces rochers sont pleins de vignes, de feuilles desquelles ils sont tous couuers en Esté, de sorte que c'est vne merueille de voir que cette plâte y a pris racine. La vigne ne croit pas aux campagnes, ou lieux pleins. Mais le pays plein abóde en froment, & en pastel, principalement pres de la ville de Praye. Mais c'est chose ordinaire, & merueilleuse que le froment, & les autres fruits de cette Isle ne dure plus d'vne annee en leur bonté. Cette Isle est fort subiecte aux tremblemens de terre ; & a des soupiraux de flamme. Et mesme en ceste Isle & en celle de S. Michel, on trouue des lieux d'où il sort des vapeurs fumeuses continuellement, & mesme la terre y est toute bruslee. On y trouue aussi des fontaines où l'on peut cuire vn œuf ; comme s'il estoit sur le feu. A trois milles loing de la ville d'Angre il y a vne fontaine qui conuertit en pierre le bois qu'on y iette avec le temps. La Terre porte vn si grand nombre de Cedres qu'on en vse pour faire des vaisseaux, & mesme pour mettre au feu. Il y a vne autre sorte de bois qu'ils nomment *Sanguin*, qui est de couleur de sang, & beau au possible. Il y a aussi du bois blanc, & iaune, dont les couleurs sont fort vives. L'Isle de Pico porte vn certain bois nommé *Teixo*, qui est de telle grandeur, qu'il est deffendu au peuple par Edi& du Roy d'Espagne d'y toucher ; n'y ayant que les Officiers du Roy à qui cette chose soit permise. Il est extrêmement dur, rouge au dedans, & ondé, d'vne beauté incroyable, qui s'augmente mesme avec le temps.

- iv. L'air est bon par tout icy, & il y a fort peu de maladies particulieres au pais, entre lesquelles est celle que les Portugais nomment *Ar*, qui rend vn homme foible & perclus de tout son corps, ou de quelqu'vn de ses membres. Il y a encor vne maladie que les Portugais appellent le Sang qui fai&rt sortir certaines apostemes de sang autour des yeux, ou bien en quelque autre partie du corps. Ce sont les deux maux principaux, qui procedent des orages de l'humidité des lieux, & des grands vents, qui sont tels icy qu'ils abbattent les pierres des maisons à la longue, & mesme consomment le fer ; veu qu'on a veu des barreaux de fer de la grosseur du bras en la maison de l'argenterie du Roy, qui en six ans deuinrent aussi menuz qu'vne paille, & les murailles mesme furent rongees, & reduites à rien dans ce temps mesme. C'est pourquoy ils ont accoustumé de mettre presque tous au frontispice des maisons

des pierres qu'ils tirent autour du riuage qui sont cachees sous les eaux. Celles-cy durent plus contre les véts. L'Isle Gracieuse porte force diuers fruiçts, dont elle en fournit beaucoup à la Tercere. L'Isle de S. George a grand nombre de forests & de montagnes, & quelque peu de pastel. Il y a aussi beaucoup de Cedres. L'Isle de Fayal porte en quantité toutes choses necessaires à la vie, & abonde en poissons, & en bestail qu'elle fournit mesme à la Tercere.

L'Isle de Pico porte force fruiçts de toutes sortes, & a aussi grande quantité de bois de Cedre, & de Teixe, qui est tant en prix. Elle a beaucoup de bestail, assez de vins, & des fruiçts tres-excellens, entre lesquels il y a des oranges dont le goust est merueilleusement agreable. L'Isle de Flores a force bestail, & de tres-bons lieux pour en faire nourriture.

M O E V R S.

Les habitans de la Tercere sont ou Portugais qui vivent à la façon de leur pays, ou natifs de l'Isle qui suyuent les mœurs des Portugais, & des Espagnols qui les dominant. Ils ont cette particularité qu'ils ne s'adonnent nullement à la chasse, à cause que le pays ne porte que quelques conils en bien petit nombre. Les premiers habitans de l'Isle de Fayal ont esté Flamans, à raison dequoy ils retiennent encor de l'humeur, & des façons de faire de la nation Flamande, qu'ils affectionnent particulièrement sur toute autre. Les habitans de la Tercere sont laborieux, & adonnez à cultiuer la terre, tellement qu'ils sont mesme tenir la vigne sur des rochers qui ne semblent nullement propres à cet usage. Ils ont accoustumé pour garder leur grain qui se corrompt dans l'annee de le cacher sous la terre l'espace de quatre ou cinq mois, & tous les habitans de la ville de Praye particulièrement ont vn grand rond en certaine place, où vn homme peut entrer, & au dessus il y a vn couuert avec la marque de son maistre. Chacun met en la fosse son froment apres la moisson au mois de Juillet, & le laisse ainsi couuert iusques à Noël. Lors tous les habitans le retirent entier & non corrompu, combien que quelques-uns n'en prennent qu'à mesure qu'ils en ont besoin, & laissent dans le puy tout le reste. Et apres qu'il a esté gardé dans ces puys durant le temps susdict il se conserue le reste de l'annee dans des coffres, sans qu'il soit besoin de le remuer. Ils ont accoustumé de donner vn nom à chaque bœuf, qui est dressé à cognoistre lors que son maistre l'appelle. Il y a beaucoup d'artisans par tout qui s'adonnent à faire mille gentilleses du bois qui s'y trouue. Mais ils ne travaillent pas si proprement que ceux de Noremberg en Allemagne. Les laboureurs de la Tercere s'employent principalement à faire venir du pastel. Ceux de sainte Marie s'adonnent sur tout à faire de la vaisselle de terre.

R I C H E S S E S.

Les Anglois, Escossois, & François font grande employe de pastel sur l'Isle Tercere, & l'eschangent volontiers à d'autre marchandise. Les habitans y font aussi quelque argent des oyseaux de Canarie qui s'y trouuent en grand nombre, & qu'on vient chercher curieusement des autres Prouinces.

On y fait aussi grand gain sur les bœufs de ce pays qui sort de requeste pour estre tres-grands & plus beaux que tous les autres de l'Europe. Les habitans tirent aussi de bonnes sommes de leur menuiserie, & ouvrages de bois, que les Espagnols venans des Indes Occidentales prennent en passant pour les vendre apres en Espagne.

La Tercere est en vne assiette commode pour recevoir toutes les riches flottes qui viennent des Indes, & qui s'y fournissent de ce qui se trouue leur duire, y laissent aussi des choses qu'ils portent, & rendent par ce moyen cette Isle riche ainsi que les autres, qui y accourent aussi tost pour faire trafic de ce qu'ils ont de meilleur. Mais les Anglois ne font qu'escumer par là aupres, & voler tous les nauires qui tendent vers cette Isle: tellement que plusieurs eurent ces Isles de crainte qu'ils ont de rencontrer ces pyrates, au grand dommage des insulaires, & des nauires. L'Isle des Fayalz est ordinairement frequentee des marchands Anglois qui y font employe de pastel toutes les années. Les habitans de Flores, & Coruo sont pauvres à cause des Pyrates Anglois qui les incommodent, & tenans entre ces deux Isles & les rauagent à toute heure.

FORCES.

VI. L'ISLE Tercere est forte d'elle mesme à cause des rochers qui l'environnent de tous costez comme des murailles, & au bout de ces rochers il y a vne bonne forteresse. La ville d'Angre est ceinte d'assez bones murailles. Au pied de la montagne de Bresil, il y a vn fort qui despend diametralement à vn autre, pour la defence du Golfe, à fin qu'aucun nauire n'entre ny sorte sans la permission de ces chasteaux. Le Roy d'Espagne entretient ordinairement en la Tercere quatorze compagnies. Il n'y auoit autrefois que des Portugais à la garde des Isles. Mais depuis les derniers troubles de Portugal on a mis des soldats Espagnols dans la Tercere avec vn Gouverneur de la mesme nation. Cette garnison se tient continuellement dans les chasteaux, ou forteresses, & ne fait aucun plaisir aux Portugais, veu qu'il est defedu à tous les soldats de sortir hors des lieux où ils sont, & d'aller par la campagne. C'est ce qui fait aussi qu'on peut marcher par toute l'Isle en grande assurance. Il y a vne compagnie d'Espagnols en garnison à *Punta Dolgada*. En l'Isle sainte Marie il n'y a nulle garnison, pource qu'estant de tous costez environnee d'escueils, & de rochers, elle peut aysement estre gardée par les habitans mesmes. L'Isle Gracieuse est aussi sans soldats, & pour ce qu'elle ne scauroit porter les fraiz de la garnison qui seroit besoin d'y tenir. En la ville de Dorra en l'Isle de Fayal il y a vne forteresse qui n'est guiere bonne. Or à cause que les habitans se plaindrēt vne fois de la grandeur des fraiz de la garnison, & de la fascherie qu'elle leur donnoit, & qu'ils promirent de la garder eux mesmes, le Roy d'Espagne en retira les soldats qui s'y tenoient. Mais Comerland Anglois apres vne petite resistance, & vn debat qui suruint entre les habitans, prit l'Isle, ruyna le chasteau, & ietra l'artillerie dans la mer, emmenant quelques Catauelles. Si bien que le Roy fut conuie d'y enuoyer des soldats & les remettre en garnison, apres auoir chastie les principaux auteurs de tout le mal.

L
est d
ueni
fois
y ven
qu'il
plus
me al

L E
fi
ou l'A

Confir
tie
im
am
pu

P R
pro
pie, de
tant q
peue
pour
fauora
stroict
depuis
quelq
ponuo
verd, d
se mai
princi
ment a
autres
Corfa
part.
faiteu
voyfir
en son

G O U V E R N E M E N T .

LA capitale ville de toutes les Isles c'est Angre, où le Gouverneur fait sa residence, & il y a vn Siege de Iustice, qui a autorité sur tout le reste. Il est defendu à tous estrangers de faire le tour de l'Isle, & d'en considerer les aduenus. Les Edicts des Portugais en portēt expresse deffence, & mesme autrefois on assignoit aux marchans estrangers vne ruë dans la ville d'Angre, pour y vendre leurs marchandises, sans qu'il leur fut permis d'en sortir, sinon lorsqu'ils vouloient entierement trousser bagage. Mais auourd'hui la liberte est plus grande, tellement qu'on se peut pourmener par toute la ville, & mesme aller aux champs, mais il n'est permis d'aller faire le tour de la coste.

R E L I G I O N .

Les habitans de ces Isles sont Catholiques, & nullement infectez d'heresie, ny de Mahometisme. Il y a vne Eglise Cathedrale en la ville d'Angre, où l'Archeuesque fait sa demeure.

Consideration generale sur les Isles descrites & les places que les Espagnols tiennent en Afrique, en Asie, & aux Indes. De l'utilité, richesses, importances & force de ces Estats. Des Isles Philippines : des Princes amys & tributaires du Roy d'Espagne, voisins de ses Pays ; & de ses puissans ennemis, qui y pretendent.

PREMIEREMENT les Isles Açores sont tellement importantes à la Couronne d'Espagne pour leur assiette, que sans elle la navigation d'Ethiopie, des Indes, du Brésil, & du nouveau Monde ne pourroit estre continuée; d'autant que les flottes qui viennent des dites contrées à Seuille, ou à Lisbonne ne peuuent presque faillir d'y aborder toutes, c'est à sçauoir celles du Ponent pour suyure leur route, & celles du Leuāt pour gagner les vents qui leur sont fauorables. Apres cela outre Seute & Tanger que le Roy d'Espagne a sur le destroit de Gibraltar, & Mazagan hors du destroit, il a en la coste d'Afrique depuis le Cap d'Aquero iusques à Gardafou deux sortes d'Estats; veu que quelques vns sont sous luy immediatement, & il y en a d'autres qui sont au pouuoir de ses allies. Il a sous luy les Isles de Madere, de Saint Port, du Cap verd, des Canaries, d'Éguin, de saint Thomas, & autres voy fines. Ces Isles se maintiennent de leurs propres viures, & en enuoyent mesmes en Europe, principalement des sucres, & des fruiçts, dont l'Isle de Madere principalement abonde, de mesme que de vins; & l'Isle saint Thomas fait aussi part aux autres d'vne grande quantité de succe. Ces Estats ne sont trouuaillez que des Corsaires Anglois, qui ne passent pourtant le Cap verd pour la plus grand' part. Les Portugais ont aux Isles d'Arquin, & de S. George de la Mine deux facteurs, & deux lieux en façon de forts, d'où ils trafiquent avec les nations voy fines de Guinée, & de Lybie, tirant l'or de Mandingue, & des lieux qui en sont proches. Entre les Princes allies le plus riche, & plus puissant c'est le

Roy de Congo, qui possède vn Royaume des plus fraiz, & plus peuplez d'Ethiopie. Les Portugais y ont deux Colonies, l'vne en la ville de sainct Saueur, l'autre en l'Isle de Loande. Ils tirent de ce Royaume diuerses richesses, mais la principale est celle de cinq mille esclaves qu'ils en ont toutes les années, & qu'ils enuoient par les Isles, & le Nouveau Monde, & la loy porte qu'on paye certaine somme d'argent au Roy d'Espagne pour chaque esclave qu'on sort. On pourroit passer facilement de ce Royaume à celuy du Prestre lean, d'autant qu'on estime qu'il n'en est pas esloigné, & il est si plein d'Elefants, & de toute sorte de viures, & autres choses necessaires qu'il seroit extremement commode pour ceste entreprise. Congo confine avec Angola, avec le Roy duquel Paul Diaz à combatu longuement pour raison de certaines mines d'argent.

Que si les Portugais eussent autant estimé les choses qui estoient pres d'eux que celles qui en estoient esloignées, & tourné leurs forces avec lesquelles ayant passé le Cap de bonne Esperance ils arriuerent aux Indes, & à Malacca, & à Malucco, s'ils les eussent dit je tournées à l'entreprise d'Afrique, ils eussent & plus facilement, avec beaucoup moins de fraiz trouué de plus grandes richesses: pour ce qu'il n'y a eu au monde pays plus riche d'or, & d'argent que les Royaumes de Mandingue, d'Ethiopie, de Congo, d'Angole, de Buruë, de Toros, de Maticuo, de Boro, de Quititui, de Monomotapa, de Caphati & de Monoemugi: mais la conuoiise humaine estime plus celuy d'autruy que le sien, & les choses esloignées semblent meilleures que les plus proches. Les Portugais ont entre le Cap de Bonne Esperance, & de Gardafou les forteresses de Cefale, & de Mozambique. Avec l'vne ils se maintiennent maistres du trafic des pays d'alentour, qui abondent tous d'or, & d'yvoire, & avec l'autre ils rendent ayde à la nauigation des Indes, pour ce que leurs armées y passent tantost leur hyuer, & tantost si rafraichissent. Ils ont de ce costé le Roy de Melinde pour leur grand amy, & ceux de Quilloa, & des Isles voyzines pour leurs tributaires. Somme que les Portugais manquent seulement de gens; veu qu'outre les autres Isles, qui demeurent presqu'à l'abandon, ils laissent celle de Sainct Laurens qui est des plus grandes du monde, ou peut estre la plus grande (veu qu'elle est longue de douze cents milles, & large de quatre cents & quatre vingts) & si elle n'est guiere cultivée, elle est toutesfois capable de tout porter pour sa bonté, & la nature luy a donné de bonnes riuieres, & de bons ports & des golphes tres-commodes. Ces Estats de la Couronne de Portugal n'ont peur que des armées de mer, qui ne peuuent estre que de Turcs. Mais les continuelles allées, & venues des flottes les assurent entierement, & l'an mil cinq cents quatre vingts neuf; ils prirent pres de Monbazza quatre galeres, & vn galion de Turcs, qui auoient eu la hardiesse d'aller iusques là.

Quant aux Estats de l'Asie ils sont diuisés en ceux de Perse, de Cambaye, & des Indes. Les Portugais ont en Perse le Royaume d'Ormuz, & en Cambaye l'Isle de Diu, & Daman, & Bazain. Aux Indes ils possèdent Chaul, l'Isle de Goa, avec celles qui en sont voyzines, les forteresses de Cochin, & de Colan, l'Isle de Manar, & le port de Colomban en l'Isle de Zeilan; mais la principale est Goa, où le Vice-roy demeure, & où sont les forces des Indes. Ormuz, & Diu sont en grande estime pour la Sci-

gneu
baye,
y char
lombo
Dama
troific
tres-g
la fert
amys,
che, c
Calicu
fic des
que le
des am
portan
xarte &
me ain
par cet
au Cap
& de be
pe. Ma
d'Ache
esté affi
avec le
perte d
porta n
autres q
est eng
ruyner.
Qua
qu'elle
ce qu'e
chel Lo
la que
s'elarg
des ou
le nom
ptentri
quaran
d'or, &
Espagn
& des v
nombr
iourd'
de neu
pour ce
est tou
trafic

gnourie de la mer, & du trafic du Golphe de Perse, & du Golphe de Cambaye; Cochin, & Colan sont estimez pour l'abondance du poiure qu'on y charge; Manar pour la pesche des perles qui se fait en cette mer, Colombo pour l'excellence, & quantité de la canelle qui sort de cette Isle, Daman, & Bazain pour la bonté des pays voyfins; à raison dequoy Jean troisiemé Roy de Portugal assigna ce pays à des vieux soldats. Goa est de tres-grande importance pour la commodité de son assiette, coniointe avec la fertilité du terroir. Le Roy d'Espagne a encor icy quelques Princes amys, & quelques vns tributaires de ses amys. Le premier est le plus riche, c'est celuy de Cochin. Cettuy-cy estoit premier vassal du Roy de Calicut, & n'auoit grande puissance. Maintenant avec l'amitié, & le trafic des Portugais, il a acquis de si grandes richesses, & de telles forces, que les Roys voyfins luy en portent enuie. Le Roy de Colan est encor des amys du Roy d'Espagne, qui tient en tous les deux des forts d'importance. Il a encor le Royaume de Malacca qui s'estend deux cents soixante & dix milles, mais est peu peuplé. Toutesfois la ville qui se nomme ainsi vnit tous les trafics, voire presque tous les voyages qui se font par cette grande mer, depuis les emboucheures de la mer rouge iusques au Cap de Liampo; & c'est icy qu'abordent les richesses de la terre ferme, & de beaucoup d'Isles qui ne cedent toutes ensemble en grandeur à l'Europe. Malacca a deux puissans ennemys, c'est à sçauoir les Roys d'Yor, & d'Achen, dont le premier est puissant par terre, & le second par mer; elle a esté assiegee de tous deux, & reduicte à vn grand danger plus d'vne fois: mais avec le secours qui luy vint des Indes elle fut tousiours sauuee avec grande perte des ennemis. En dernier lieu Paul de Lime desit le Roy d'Yor, & emporta mesme vn fort qu'il auoit fait pres de Malacca, où l'on trouua entre autres choses neuf cents pieces d'artillerie de bronze. Toutesfois cét Estat est en grand danger pour la puissance du Roy d'Achen, qui ne pense qu'à le ruyner.

Quant aux Philippines elles appartiennent à la nouvelle Espagne, non qu'elles soient comprises dans ses confins, ou du nouveau Monde, mais pour ce qu'elles furent decouuertes l'an mil cinq cents soixante quatre, par Michel Lopez de Legaspe, enuoyé pour les decouurir par Don Louys de Velasque Vice-roy de la nouvelle Espagne. On estime que dans cette mer qui s'ellargit entre la nouvelle Espagne, & Sumatre il y a vnze mille Isles grandes ou petites. Et quoy que les Espagnols les comprennent toutes sous le nom de Philippines, toutesfois le nom conuient proprement aux plus Septentrionales. De celles-cy ils en ont conquis iulqu'à maintenant plus de quarante avec vn million d'habitans. Ces Isles abondent vniuersellement d'or, & de viures & de canelle, dont on porte grande quantité en la Nouvelle Espagne, & en l'Espagne mesme. Le Roy d'Espagne y a fait mener des bœufs, & des vaches, & des cheuaux, & des iuments pour les y faire multiplier. Le nombre des Espagnols qui a conquis, & qui deffend ces contrees monte aujourdhuy à mille six cents, & de ceux-cy les soldats ne passent le nombre de neuf cents. Ces Estats sont de plus grande importance qu'on n'estime; pour ce qu'outre l'abondance de viures, & d'or qui s'y trouue, l'assiette en est toute propre pour subiuguer les Isles voyfines, & pour introduire le trafic entre ceux de cét Archipelage, & la Nouvelle Espagne, & faciliter le

commerce entre la Chine, & Mexique, qui sont toutes choses de grande importance. Mais ce qui importe le plus c'est qu'on a commencé à brider de ce costé les Mahometans, qui s'alloient rendans peu à peu maistres des Isles, & de la coste de l'Asie, & l'entreprise est plus aysee aux Espagnols par la nouvelle Espagne, & par le Peru, qu'aux Arabes par leur contrées, pour ce que outre que les premiers sont plus forts, il s'est trouué des nauires qui en deux moys sont venus du Peru aux Philippines (il y a moindre distance d'Acapulcho, & de Salisco) là ou vn vaisseau n'y pourroit venir d'Arabie en demye annee: non seulement pour ce que le premier est plus prohe que le dernier, mais encor pour ce que les véts généraux fauorisent beaucoup plus la nauigation des Espagnols que des Mores; d'autant que les vns vont par ligne droicte, & les autres par ligne courbe. D'auantage ceux là font le voyage d'une traicte, ceux-cy en plusieurs; veu qu'au Cap de Comorin ils trouuent quel'Esté se change en Hyuer, & le mesme leur arriue presque à Malacca, où il faut attendre. Outre ce les Espagnols voyagent tousiours avec le vent en Poupe, & sur vne mer paisible, mais les Arabes entrent en vne mer où pour le grand nombre des Isles ils trouuent mille dangereuses courantes, & diuers vents qui les surprennent, & outre ce force escumeurs qui les attaquent. Il faut adiouster à cela que les Portugais, & les Espagnols estant vniz aujourd'huy feront tousiours vn grand effort en ce pays là; & c'est aussi le subiect qui fait que les Chinois prennent garde à eux & redoutent ce voisinage, & les armées des Chrestiens.

Les forces des Espagnols en ces Estats consistent en deux choses; l'une est la forte assiette des lieux, l'autre le nombre, & la bonté des armées. Car quant aux assiettes, les Portugais cognoissans qu'ils ne pouuoient pour leur petit nombre embrasser des entreprises d'importance dans vn pays, ny resister à la puissance des Perses, des Guzarates, des Princes de Decan, de Narsinge, & des autres, furent attentifs à occuper les lieux qui leur semblerent plus propres pour se rendre maistres de la mer, & du trafic, pour ce que peu de gens y pourroient tenir contre de grandes armées. Et d'autant qu'ils sont maistres des ports, & des mers, ils ont commodité de mettre ensemble tant de forces maritimes, qu'il n'y a personne qui puisse s'opposer à eux, & leurs vaisseaux sont tels, & si bien pourueuz qu'un de leurs n'a peut de trois, n'y de quatre d'autre sorte; & tout ce qu'ils peuuent craindre c'est la furie des Hollandois s'ils rompent entor avec eux. Et pour dire quelque chose qui face cognoistre ce qu'ils peuuent aux Indes, François d'Almeide avec vingt & vn nauires, ou quelque peu d'auantage mit en route les Mamelus voyfins de Diu, Alfonse d'Alburquerque assailit Calicut avec vne armée de trente grands vaisseaux, prit Goa avec vingt & vn, la recouura avec vingt & quatre; prit Malacca avec vingt & trois nauires; entra dans la Mer rouge avec vingt, & recouura Ormuz, avec vingt & deux; Nugno d'Acugne alla à l'entreprise de Diu avec trois cents vaisseaux; où il y auoit trois mille Portugais, & cinq mille Indiens; outre les seruiteurs armez, qu'ils ont accoustumé de mener en grand nombre. Dom Constantin de Bragance eut en l'entreprise d'Onor cent soixante voiles, & autant en celle de Ionelapatai.

Outre les Princes amys, & tributaires le Roy d'Espagne a prés de ces Estats de tres-puissans ennemys. Le Sophi de Perse pretend sur Ormuz, qui estoit

est
par
lier
pui
Ma
les
mis
& G
por
rece
trep
uy,
de te
com
ce, le
seco
poin
ge, au
estan
ambi
seaux
qu'v
mus.
Colo
Roya
avec

I

1. D
noan
aux
2. E
3. Q
en l'
du Ne
ians de
ierres
Denom
Mende
Golpo
Mecho

estoit autresfois d'un de ses vailaux; le Roy de Cambaye sur Diu, qui luy appartenoit jadis, & sur d'autres terres encore que nous auons dit auoir esté siennes; le Nizzamaluc, & l'Idalcan (les Portugais nomment ainsi deux tres-puissans Princes du Royaume de Decan) & le Roy de Calicut, & de Narfinge. Mais le Roy de Perse, & celuy de Narfinge ne se sont pas iamais aduacéz cõtre les Portugais, pource qu'ils ont tousiours eu à faire avec de plus grands ennemis. Les autres ont fait de fort grands efforts pour recouurer Diu, Chiaul, & Goa, & autres lieux; mais ils n'õt peu mener à fin vne seule entreprise d'importance; pource que les asiettes des lieux sont extrêmement cõmodes pour receuoir du secours par mer; & combié que ces ennemis ayent fait leurs entreprises en Hyuer pour empescher le secours, leur ruse ne leur a de rien seruy, pource que les Portugais auoient tel courage, & leurs vailleaux estoient de telle sorte, qu'ils ne craignoient nul danger: si bien que les assiegez & leurs compatriotes allõt à l'enuy, les vns à s'opiniastrer, & vaincre avec la patience, les autres à supporter toute sorte de danger des vents, & de la mer pour les secourir; ils ont rendu null'effort de leurs ennemis. Mais les Espagnols n'ont point de plus grand ennemy que le Turc, qui a souuent essayé par la mer rouge, avec la commodité que luy donne la ville d'Aden, de les chasser des Indes, estant conuie à cela tantost par le Roy de Cambaye, & tantost par sa propre ambition. La plus grande armée qu'il ait faicte a esté de soixante quatre vailleaux qu'il manda à Diu; mais elle fut honteusement mise en fuite, de mesme qu'une autre de vingt & sept grãds vailleaux qu'il enuoya à l'entreprise d'Ormus. Ils n'ont autre chose veritablement en Zeilan qu'un fort qui est nommé Colombo, pource que le Roy qui y estoit leur tributaire a esté despoüllé de ce Royaume par un More nommé Singa Pandar, & maintenant il se maintient avec l'ayde que les Portugais luy donnent.



LE NOUVEAU MONDE.

S O M M A I R E.

1. Deux difficultez notables qui ont empesché aux Anciens le descouuement du Nouueau Monde, & laquelle des deux estoit la plus grande: & les raisons qui ont fait croire aux Anciens qu'il n'y auoit que trois parties au monde, l'Asie, l'Afrique, & l'Europe.
2. Esquille marine inuentee par un Napolitain pour l'usage de la navigation, l'an 1300.
3. Qualitez & description de la Zone Torride. 4. Conference du Nouueau Monde (pris en l'estat qu'il fut descouuert) avec le nostre: & la difference de nostre Hemisphere à celuy du Nouueau Monde: & des aduantages qu'il a sur le nostre. 5. D'où sont venus les habitans de ce Nouueau Monde: & la folle opinion qu'ils ont de leur origine. 6. Diuision de ces terres nonues en deux parties, Amerique & Magellanique, & leur description. 7. Denombrement & description des lieux & pays que le Roy d'Espagne possède au Nouueau Monde: & premierement des forts Sainte Helene, & trois autres dans la Floride. 8. Du Golphe de Mexique. 9. Nouvelle Espagne. 10. Nouvelle Gallice. 11. Les Provinces de Mecbonacan, & Mexique. 12. Calicatan. 13. Incatan. 14. Guatimala. 15. Terre ferme.

16. Nicaragua. 17. La Cañille de l'or. 18. Le nouveau Royaume de Grenade. 19. Le Brésil. 20. Chile. 21. Le Peru, ses villes principales & Provinces. 22. La ville de Sainte Croix du Mont. 23. Tucuma Royaume où l'Espagnole a cinq Colonies. 24. Paraguay. 25. L'Espagnole. 26. Cuba ou Ferainand. 27. Jamaïque. 28. Les Isles de Canibales ou Caribes. 29. Discours en general sur le Nouveau Monde: de ses forces, & du gouvernement tant civil qu'Ecclesiastique. 30. De la cognoissance que ce peuple a de Dieu. 31. De leur idolatrie envers les Trippassez. 32. De l'idolatrie envers les statues. 33. De leurs Guagnes ou Temples. 34. Des Prestres, Religieux & Religieuses. 35. Des sacrifices tant d'hommes que de animaux. 36. Des Sacrements rapportans auccinement aux nostres, introduits parmy ce peuple par la ruse du Diable vray singe des cœuvres mystherieuses de Dieu. 37. Des dispositions du Nouveau Monde à recevoir l'Evangile de Iesu-Christ. 38. De quelques predictions de la future predication de la foy Chrestienne en ces Terres neuues. 39. Des Prodiges qui la precederent. 40. Quelle chose facilita la conuersion des Indiens: Et des empeschemens de leur conuersion. 41. de la diuersité des Barbares: & de la façon de prescher l'Evangile. 42. Des difficultez qu'on eut à la conuersion des Americains. 43. Des remes des desusdits desants.



LA V T R E partie des Estats du Roy d'Espagne consiste au Nouveau Monde, où il a tout ce qu'il veut, pource qu'il n'y trouue personne qui luy contrarie. Ces Estats sont diuisez en Isles, & en terre ferme. Les Isles de la mer du Nort sont en si grand nombre qu'on ne le scauroit dire iusques à present (veu que les seules Lucayes passent le nombre de 400.) & quelques vnes sont si grandes & si riches, que de la chacune on pourroit faire vn grand Royaume. Borichen est longue de trois cents mille, & large de soixante. Jamaïque est presque aussi grande. La Cube a trois cents lieues de longueur, & vingt de largeur: l'Espagnole a de tour seize cents milles. Quant à la terre ferme, le Roy d'Espagne est maistre actuellement de tout ce qui va costoyant la Floride, la nouvelle Espagne, le Iucatan, & encor ceste grande presque Isle meridionale iusques au cap de Californie, voire mesme iusqu'à Quiuire, veu que les Espagnols ont descouuert iusques là, & plus outre encore. La coste de la nouvelle Espagne, qui commençant depuis Sainte Helene, & passant par Panama va iusques à Quiuire, a de longueur en uiron cinq mille, & de ceux cents mille, ausquels adioustant les confins qui sont dans le pays vers le Nort, on y trouuera en tout neuf mille milles. Apres cela le Peru commençant depuis Panama a de coste douze mille & 600000. dont il y a trois mille milles de riuere entre le Maragnon, & le fleuus d'Argent, ou de la Plata, qui appartiennent sous le nom de Brasil à la couronne de Portugal. Mais auant que passer plus outre, il faut que i'aduice quelques propos touchant le descouurement de ce Nouveau Monde.

1. Deux raisons ont induit Aristote & quelques autres à se persuader qu'il n'y auoit autres gens au monde, que les habitans d'Europe, d'Asie, & d'Afrique. La premiere estoit la grande largeur de la mer Atlantique, qui leur fit estimer que les hommes ne scauroient passer tant d'eaux avec aucune force ou industrie, & ce fut ce qui meut S. Augustin à nier les Antipodes. L'autre raison qui deceut les anciens fut, qu'ils creurent que la Zone Torride estoit inhabitable pour son excessiue ardeur, de mesme que les Polaires pour leur froideur insupportable. Mais la premiere de ces deux raisons eut beaucoup plus de force que

Grande. 19. Le Bras
ville de Sainte Croix
4. Paraguay. 25. L'E-
Canibales ou Caribes.
gouvernement tant ci-
en. 31. De leur idolatrie
leurs Guagnes ou Tem-
ces tant d'hommes que de
tres, introduits parmy ce
le Dieu. 37. Des disposi-
38. De quelques predi-
neufnes. 39. Des Predi-
les Indiens: Et des empes-
de la façon de prescher
americains. 43. Des reme-

d'Espagne consiste au
il veut, pource qu'il
arie. Ces Estats sont
. Les Isles de la mer du
ne le scauroit dire iuf-
ucayes passent lenoin-
si grandes & si riches,
e. Borichen est longue
presque aussi grande.
rgeur: l'Espagnole a de
d'Espagne est maistre
nouuelle Espagne, le
e iusques au cap de Ca-
pagnols, ont decouvert
le Espagne, qui comen-
i iusques à Quinire, a de
ausquels adioustant les
uera en tout neuf mille
na a de coste douze mille
tre le Maragnon, & le
ous le nom de Brasil à la
utre, il faut que i'aduâce
ouueau Monde.
es à se persuader qu'il n'y
pe, d'Asie, & d'Afrique.
rique, qui leur fit estimer
c aucune force ou indu-
podes. L'autre raison qui
orride estoit inhabitable
pour leur froideur insup-
aucoup plus de force que

la seconde, pource qu'ils tenoi-
nt pour chose impossible ce grand passage de
mer. Et veritablement la chose estoit telle comme nous monsturons cy apres.
Mais d'autre part il faut sçavoir que les anciens eurent quelque cognoissance
de la Zone Torride, veu que Hannon Carthaginois costoya, selon Plin, l'A-
frique, depuis Gibraltar iusqu'à la mer rouge, & certain Eudoxe au contraire
depuis la mer rouge iusqu'à Gibraltar. Si bien qu'ils furent contraints de pas-
ser deux fois sous l'Equinoctial, & trauffer toute la Zone Torride. Dauâra-
ge les anciens eurent cognoissance de l'Ethiopie, des Indes, & de la Cher sonese
d'or, qui sont toutes Prouinces assises dans les bornes de la Zone Torride.
Plin fait mention de Taprobane qui est sous l'Equinoctial; & mesme l'expé-
rience de nostre Zone pouuoit monsturer aux anciens que la Torride estoit ha-
bitable. Car encor que le Soleil eschauffe & desseiche vniuersellement avec le
voisinage des eschauffez, & ce d'autât plus qu'ils sôt plus droitz; de mesme que par
le moyen de la distance & obliquité de ses rayons il donne lieu à la froideur, &
à l'humidité, comme le iour, & la nuit, l'Esté, & l'Hyuer nous font paroistr,
toutesfois ceste regle generale est alterée en mille façons par les diuerses assiet-
tes. Car la vertu des causes vniuerselles en la production des effects est bornée
& presque restrainte par la qualité de la matiere, & c'est ce qui fait que les pre-
dictions des Astrologues se trouuent souuent du tout vaines. Ainsi nous voyôs
que la vehemence des véts se reforce aux vallées, & diminue aux plaines, l'ar-
deur du Soleil se ramasse & multiplie aux miroirs concaues, s'espad & se perd
en ceux qui sont pleins. Et pour venir à nostre propos, le chaud, & le froid de
l'air, & des pays reçoit mille differences des diuersitez des lieux hauts ou bas,
qui sont en lieu plein ou esleué, tournez du costé du Nort, ou du Su, de l'Est, ou
de l'Oüest, proches, ou esloignez de la mer, des lacs, des bois, & des fleues, &
qui sont subjets aux vents, ou non. On sçait assez que l'Angleterre est plus es-
loignée de l'Equinoctial que la France, & toutesfois au rapport d'un chacun,
l'Angleterre est plus temperée, & en la mesme proportiô la Zelande est moins
froide que le mont Atlas. Il n'y a point de plus grande effect du voisinage du So-
leil qu'en Esté, ny de son esloignement qu'en Hyuer. Mais que dirons nous si
en mesme distance de l'Equinoctial, & du cours du Soleil nous trouuons que
les saisons se changent en mesme temps? Gate est vne montagne qui partant du
grand Caucaze trauffer toute la loque des Indes iusqu'au cap de Comorin.
Or en mesme teps au deçà de la montagne: l'hyuer comence à l'entrées d'Auril,
& l'Esté au delà de la montagne: deçà l'on voit regner les pluyes & les vents
froids & orageux, & delà les iours serens & agreables. Deçà la mer deuiet si
fâcheuse que les mariniers ne sont presque assurez aux ports: & de là on vo-
yage par le golphe de Bengale en assésace, & l'on trafique partout. Finalement
le mont de Gate fait de plus grands effects que l'Equateur, puis qu'en si peu d'es-
space il change les saisons de l'année. Que si nous trouuons difference d'hyuer
& d'Esté en la mesme hauteur, cela monstre que les degrez du chaud, du froid,
du sec, & de l'humide ne dependent absolument du voisinage ou esloignement,
& de la droiture ou obliquité des rais du soleil. Dont la fraischeur peut substi-
ster avec le voisinage du Soleil, l'humidité avec les rayôs droitz, & les pastura-
ges ne serôt du tout bannis de la Zone torride, come Aristote a creu avec quel-
ques autres. Mais l'autre difficulté sembloit sans remede aux anciens, d'autant
qu'en leurs navigations ils n'auoient autres guides que le Soleil, la Lune,
les Ourses, & les autres étoiles. Quand le Ciel estoit couuert de nuages qui

leur ostent toute clarté du Soleil, & des étoiles, alors ils se gonternoient par la qualité des vents, & par les coniectures du chemin qu'ils auoient fait. En quoy ils estoient fort pratiqs à cause de leurs courtes nauigations, & l'assiduité des voyages. Les Taporbases, pource qu'ils ne voyoient le Nort portoit avec eux vn bon nombre d'oyseaux, & selon la necessité ils lachioient tantost l'vn & tantost l'autre, & pource que les oyseaux cherchent volontiers la terre, ilstournoient derriere les proüies des nauires. Mais si le Ciel estoit obscur, & la mer troublée de plusieurs vents, les anciens ne pouuoient comprendre où ils estoient; pource que le Ciel & la mer estans en ce cas en pareil estat, il n'y auoit point de raison pour laquelle ils deussent plustost aller d'vn costé que d'autre. Or Dieu voulant faciliter la predication de l'Euangile à ceux qui auoient demeuré si longuement idolatres, descouurit enuiro l'année 1300. à vn certain Flamin de la coste d'Amalthe au Royaume de Naples, le secret qui est en l'aymant, & la propriété de faire que le fer qui en est touché recoiue la vertu de tendre vers le Nort, & le monstret. Il y a toutesfois quelque difference: pource qu'en quelques lieux l'aiguille de fer dont les marinters vident, frottée d'aymant regarde le Nort tout droit; & hors de là se destourne quelque peu tantost vers l'Est, tantost vers l'Oüest, de sorte qu'il faut qu'ils remarquent soigneusement ceste variation, s'ils ne veulent faillir en leur voyage. L'étoile du Nort est esloignée de nostre pole en uiron de trois degrez & demy. Or par le moyen de l'aymant, de qui le fer recoit la vertu de monstret le pole, les mariners prennent l'assurance de traueser de grandes mers, & de chercher de nouvelles Isles, & de nouveaux pays, pource que lors qu'ils scauent où est le Nort, ils scauent aussi qu'en tournant le visage vers ceste partie, ils ont l'Orient à la main droite, l'Occident à la gauche, & le Midy derriere eux. Et l'on peut veritablement cognoistre en cecy combien Dieu le plaist à faire des operations merueilleuses par de petits moyens, & fort bas, veu qu'une aiguille de fer frottée d'aymant n'a rien de precieux, ou d'agreable; & toutesfois la plus grande entreprise & le plus admirable art que l'homme exerce, qui est la nauigation, dépend d'elle.

IIII. Maintenant que nous auons monstret les difficultez du descouurement du Nouveau Monde, & veu laquelle des deux estoit plus grande, il faut que ie die encor deux mots de la qualité de la Zone Torride. Il faut donc premierement presupposer que l'Equinoctial est vn cercle imaginé au Ciel, qui l'environne tout de l'Orient à l'Occident, & est esgalement esloigné des deux poles. Il se nomme Equinoctial pource que quand le Soleil y passe (ce qu'il fait deux fois l'année, c'est à scauoir aux mois de Mars & de Septembre) le jour est esgal à la nuit, tous deux sont de 12 heures: ce qui s'appelle Equinoxe. On appelle apres Tropiques deux cercles imaginés au Ciel, avec lesquels la courbe du Soleil est bornée, & l'on les nomme Tropiques, pource que lors que le Soleil est arriué iusques à l'vn d'eux, il retourne arriere. Celuy qui est pardelà l'Equinoctial tirant vers le Sud se nomme Tropicque du Capricorne, & celuy qui est de nostre costé Tropicque de Cancer, ou de l'Esereussie. Celuy-là est à vingt-trois degrez & demy Meridionaux de l'Equateur; & cestuy-cy en est esloigné de 23. degrez & demy Septentrionaux. On nomme Zone Torride l'interualle qui est entre les deux Tropiques, & cet interualle comprend 47. degrez, auquel on fait respondre mille quatre cens & dix lieues Françoises sur la terre, à raison de trente lieues pour degre. Ce fondement est mis,

il fa
veu
men
ce à
riue
sieur
Mag
celuy
qui a
stuy-
deme
En la
cent
en con
te de
fleue
lacs, &
deux,
cens m
Roya
de Col
grand
uieres
son em
de leur
Les Ile
du tou
peruell
en son
marest
sur vn
eaux de
Quito
cannes
ya bea
de terre
croisse
& au co
qui fai
croisse
sent au
est nom
ques-v
sto, Co
glace.
de la lig
t'en est
& pou

il faut premierement dire que la Zone torride abonde d'eaux de toutes sortes, veu qu'il y pleut, & neige, principalement quand le soleil la frappe droitement avec ses rayons: car il y pleut alors abondamment, & la pluye commence à midy. Dauantage, il n'y a lieu sur la terre où l'on trouue de plus grandes riuieres, veu qu'en la presqu'Isle Australe du nouveau monde, laissant plusieurs autres grands fleuues du Brasil, & du Pern, l'on y trouue celuy de la Magdelaine qui a sept lieues de largeur en son emboucheure. Il y a outre ce celuy d'Orillane, qui est large de septante, & celuy de l'Argent, ou de la Plata, qui a de largeur quarante lieues. Dauantage il y a les lacs de Tiquicaca (cestuy-cy a de tour quatre vingts lieues) de Patia, & de Bombom, & il y a peu de montagnes sans lacs, d'où procede la pluspart des riuieres de ces contrées. En la Presqu'Isle du costé du Nort, il y a le lac de Guatimala, qui est long de cent cinquante milles, & celuy de Nicaragua de trois cens, celuy de Mexique en contient cent, celuy que l'on nomme la mer Caphalique en a cent cinquante de tour: & apres cela le Royaume de Mechoacan est tout plein de lacs, de fleuues, & de fontaines. Et pour sortir hors du Nouveau monde, où ya-il des lacs, & des fleuues plus grands qu'en Ethiopie sous la Zone torride? Il y en a deux. l'vn ou le Nil prend sa source, l'autre par lequel il passe, qui ont deux cens milles de diametre le chacun. Il y en a vn autre esgal aux susdits, entre le Royaume d'Angole, & de Monomotapa: il y a le lac d'Aquelonde, & celuy de Coluc, qui sont tres-grands, & outre ce on void en la mesme Ethiopie de grandes riuieres, comme la Coante, & le Niger, qui a pour ses branches les riuieres de Senaga, & de Gambée. Il y a le Zaire, qui est large de vingt milles en son emboucheure, & la plus grande partie des susdites riuieres, non contées de leurs lits qui sont fort amples, inondent les campagnes toutes les années. Les Isles de sainct Thomas, & de Sumatre qui sont sous l'Equinoctial, sont du tout humides: celle de sainct Thomas a au milieu vne haute montagne perpetuellement couuverte d'vne espaisse nuë, qui rend tant d'eau, que les champs en sont abondamment arrosez: celle de Sumatre est generalement pleine de marais, & de riuieres, dont la plus grande part naist d'vn fort grand lac, qui est sur vne haute montagne au milieu de l'Isle. Et la nature n'estant contentée des eaux de l'air, & de la terre, pour humecter la Zone torride, produit tant en Quito, qu'aux Moluques, pays qui sont sous l'Equinoctial, certaines grâdes cannes, où elle conserue des eaux. Il ne faut aussi taire que sous la Torride il y a beaucoup plus de mer que de terre, de mesme qu'en nostre Zone il y a plus de terre que de mer. Dauantage, c'est chose certaine qu'en la Torride les eaux croissent, & les pluies multiplient, selon que le Soleil s'approche de la ligne, & au contraire lors qu'il se retire vers les Tropiques, elles manquent. C'est ce qui fait cognoistre combien l'egalité du iour, & de la nuict, peut pour l'accroissement de l'eau, veu que de mesme qu'en nostre Zone les pluies grossissent aux Equinoxes, aussi font elles en la Zone torride. Apres cecy la Torride est non seulement humide, mais encores temperée quant au chaud, & quelques vnes de ses parties ont beaucoup plus de froid que de chaud, comme Passato, Collao, Porosi, & les montagnes sont tousiours couuertes de neige, & de glace. La cause generale de ceste temperature, est la longueur des nuicts pres de la ligne, où elles sont perpetuellement esgales aux iours: mais tant plus tu t'en esloignes, tant plus tu trouues les iours d'Esté longs, & les nuicts courtes, & pour ceste cause les iours d'Esté sont plus longs en Angleterre, qu'en Italie.

La briefueté des iours fait que le Soleil ne peut produire tant de degrez de chaleur sous l'Equinoctial, que loing d'iceluy: & en effect l'Esté est plus ardent en l'Estremadure d'Espagne, & en la Pouille en Italie, qu'en Quito, & en Collao, pource que la continuation de l'operation en la cause efficiente, importe grandement à la perfection de l'effect. Mais que dirons nous des differences que l'on void en la mesme Zone torride, où vne partie est plus chaude, & l'autre plus fraische? Ce n'est pas vne question du nouveau monde, mais commune à toutes les Prouinces, & nous auons desjà donné sa solution, disant que la chaleur mesme du Soleil reçoit mille differences de la diuersité des assiettes. Mais pour en dire quelque chose, il faut considerer que le nouveau monde est tout plein de hautes montagnes qui rafraichissent l'air, & avec leur hauteur (veu que les lieux hauts participent plus du froid, que les bas) & avec les neiges qui ne les abandonnent iamais, & avec des lacs extremement froids, & avec des riuieres qui en procedent, & avec leur eau, qui pour estre de neiges, & de glaces fonduës, est ensemble froide, & crüe, & avec la vehemence, & rapidité, avec laquelle ils coulent des montagnes, & traouersent les plaines, rafraichissent au possible l'air, & la terre. Dauantage les susdites montagnes estans fort hautes, il est necessaire qu'elles facent vne grande ombre, tantost deçà, tantost delà; & ceste ombre adioustée à la longueur des nuicts, importe beaucoup pour temperer la Zone torride. Outre ce il faut considerer que les vents frais ne cessent iamais d'y souffler: car premierement en la mer le vent d'Est. y regne tousiours, & apres cela au Peru, & au Brasilon a le vent de Su, qui se leue à midy, & est frais au possible, & de l'autre costé le vent d'Est.

iv.

Comparons maintenant vn monde avec l'autre, cōsiderant le nouveau en l'estat auquel il estoit quand il fut premierement decouuert. Nous auons quelques aduātages pour le regard du Ciel, & quelques autres pour celuy de la terre: pour le regard du ciel, l'vn est, que nostre hemisphere a plus d'estoilles, & de lumieres, que celuy qui luy est opposé: car le nostre a l'estoille du Nort proche du pole Arctique de trois degrez & vn tiers, avec vn grād nombre d'autres estoilles qui luy font compagnie; au lieu que le pole Antarctique n'a point d'estoille qui n'en soit du moins esloignée de trente degrez. L'autre aduantage d'aussi grāde importance, est que le Soleil luit sept iours de l'année vers le Tropicque de l'Escruiſſe, plus que du costé de celuy du Capricorne, comme les Equinoxes, & les Solstices nous montrent. Et c'est de ces deux choses que procede la froidure qui se trouue plus grāde en l'autre costé qu'au nostre, pource que l'autre iouyt moins de temps de la lumiere du Soleil, & a moins d'estoilles. Quant à la terre, nous auons aussi deux aduātages: l'vn est, que la nostre s'estend plus de l'Occident à l'Orient, & consequemment est plus propre à la vie humaine, que l'autre, qui se restreignant du Ponēt au Leuant, s'eslargit de mesme surément d'vn pole à l'autre: car la terre va du Ponēt au Leuant avec plus d'esgalité, & est tousiours esgalement esloignée de la froidure du Nort, & de la chaleur du Su; & les iours, & les nuicts vont tousiours de mesme sorte. Mais en allant vers le pole, il est force de trouuer des nuicts qui durent des mois entiers, & en fin vne demie année. Le second aduantage, est que nostre terre est plus fauorisée de la mer, qui la rend propre au trafic, & à la communication: car outre la mer Oceane, qui est commune & à nous, & au nouveau monde, nous auons la mer Mediteranee, qui mouille l'Europe, l'Asie, & l'Afrique, & s'accommode à ces trois parties en beaucoup de sortes,

avec les golphes. Et que dirons-nous de la mer Caspie, & de la Baltique, dont l'une est grandement commode à l'Asie, & l'autre à l'Europe? Adiouſtons à cela que nostre terre est plus esgale, & plus pleine, & par conséquent plus propre au trafic par terre, & par eau. Quant aux choses que la terre produit, le nouveau monde cedoit à cestuy-cy, premierelement en la perfection des animaux, veu qu'il n'y auoit ny chiens, ny moutons, ny brebis, ny cheures, ny porceaux, ny chats, ny asnes, & ce qui est plus important, il manquoit de bœufs, de cheuaux, de chameaux, de mulets, & d'elephants. Quant aux arbres, il n'y auoit ny cedres, ny orangers, ny limoniers, ny grenadiers, ny figuiers, ny poisiere de coing, mais sur tout il manquoit d'oliuiers, & de vignes. Il est vray que nous auons plus grand aduantage pour le regard des animaux, que des fructs, pource que pour le regard des derniers, nous les surmôtons en la bonté, & en la diuersité; & aux premiers en bonté seulement. Entre les grains ils n'auoient ny froments, ny seigles, ny toutes les sortes de nos bleds, ny du ris, ny pour la gentillesse de leurs iardins des melons. Quant aux arts, & industries, il n'y auoit nulle comparaison, pource que les habitans du nouveau monde n'uoient du fer, qui est vne matiere necessaire, & vtile à la vie humaine, & se seruoient aussi peu du feu, instrument vniuersel de l'industrie. Ils n'auoient nulle cognoissance de l'artillerie, de l'imprimerie, des lettres, & de la doctrine: la nauigation ne passoit pas la force de leur veüe; & ie parle encores en cela des peuples plus industrieux, & ciuils, comme estoient ceux de Mexique, & du Perù. Nostre monde surmonte encores le nouveau en la multitude des personnes. Il y a là force grandes montagnes, force marais, & des bois longs au possible, qui rendent de grands pays inhabitables, & la partie habitée n'est si pleine de gés que nos terres, pource que celles cy ont esté plustost peuplées, voire mesme estoient desjà peuplées, quand les autres commencerent à se remplir de personnes: Dauantage, on a trouué icy les arts pour subſtater la vie, comme l'agriculture, & pour la conseruer, comme l'architecture, & pour l'accommoder, comme la marchandise: tellement que la multiplication du genre humain estoit aydee icy de la nature, & de l'industrie; & là par maniere de dire, de la seule nature. Mesmes iusques à present la plus grande partie du Brasil suit vne façon de viure sauuage, & en la nouvelle Espagne vn pays de tres-grande estendue, est occupé des Chichimeques, peuples sans loy, sans chef, & sans demeure asseuree, qui viuent de chasse, & des fructs que produit la terre. Ceux de la Floride, & les Paragays viuent presque de mesme sorte, & quand les Espagnols arriuerēt au Perù, combien qu'ils y trouuaſſent plusieurs lieux peuplez, il n'y en auoit touteſois aucun qui eust forme de ville que Cusco. Mais auourd'huy le nouveau monde est moins peuplé que iadis, en partie pour les guerres ciuiles des Espagnols; veu qu'on tiēt qn'aux guerres qui ont esté entre les partisans de Piſarre, & d'Almagre; & entre les partisans de Piſarre, & les gens du Roy, il mourut vn million & demy des habitans naturels; en partie pour le desordre des Espagnols en ces commencements, non tant pource qu'ils trauiilloient les peuples excessiuentement, qu'à cause qu'ils les transportoient d'un lieu à l'autre, loing de l'air de leur pays, & auſſoient par ce moyen leur mort. Ce qui leur a preiudicié auſſi, & leur nuit encores, c'est l'usage des viandes qu'on y a transportées de l'Europe. Ils ne mangeoient tant de chair, ny si grosse, & nourriſſante, ils n'auoient nuls vins, au lieu que le Perù en abonde maintenant: & pource que les Princes les occupoient tantost à bastir des

Tambes, tantost à dresler des chemins, & choies semblables, ils n'auoient tant de temps de gourmander. & de s'en yurer, qu'ils ont à ceste heure, veu qu'ils abusent tellement de la liberté, qu'ils s'abandonnent à l'oyssiueté, à la faineantise, à la paillardise, & à l'yurongnerie qui les consume miserablemēt. Plusieurs maladies generales en ont encores consumé beaucoup, comme la verole, & la cocoliste en la nouuelle Espagne, & la mesme verole fit mourir beaucoup d'enfans, & de ieunes gens au Peru, l'an 1567. & plus de femmes que de masses, & elle pardonna à ceux qui auoient passé trente ans. On remarqua encores particulièrement, que ce mal ne trouua nul de ceux qui estoient nez en Europe: tellement que pour les susdictes raisons la partie maritime de la nouuelle Espagne est aujourdhuy presque deserte. Aux Isles du golphe de Mexique il n'y est presque resté la semence des naturels, & moins encores en la coste de Parie, & en la plaine du Peru il y manque la trentiesme partie. Mais pour dire aussy les aduantages du nouueau monde sur le nostre, il semble que Joseph de la Coste veuille que l'Amerique surpasse nos pays en temperature; pource que le froid, n'yle chaud n'y est ennuyeux en beaucoup de lieux: mais cela est encores commun aux parties de nostre monde, qui sont au dessous, ou pres de l'Equinoctial, comme est l'Ethiopie; & comme sont aussy les Indes, & la Chersonese d'or. Apres cela il veut que le nouueau monde surpasse le nostre en abondance d'eaux, & de pasturages; & veritablement quant aux eaux, c'est chose claire qu'il a plus de mer, & que la riuere de la Plata, & celle de Maragnon, sont les deux plus grandes de l'uniuers. Il luy donne aussy de l'aduantage sur nous en grandeur de bois, & en diuersité d'arbres, & de racines, dont ces peuples viuent en beaucoup d'endroits (comme de luches aux Isles de Barlouent, & au Brasil) ce qui a beaucoup d'apparence de verité, pour la conionction de l'humidité avec la chaleur qui y regne perpetuellement. Il met apres hors de dispute qu'il y a plus de mines d'or, & d'argent, qu'en nos terres: combien que ce soit chose malaysée à decider, au moins à tant pour tant. Car ie ne sçay si le Peru surpasse en mines d'or l'Ethiopie, Monomotapa, & Nandingue, & Sumatro, & Lequij, ou si les mines de Potosi sont plus riches que celles de Cambebes en Angole. Il adiouste que la nouuelle Espagne est vn des meilleurs pays du monde, chose que l'on peut accorder sans preiudice. Mais considerant le nouueau monde en l'estat present, i'estime qu'il surpasse le nostre, non pas en multitude (veu qu'il n'est si bien cultiue) mais en diuersité d'animaux, & de fruiets, pource qu'on a adiouste aux siens particuliers presque tous les nostres: & il a cét aduantage, que nos semences viennent mieux en Amerique, que celles de l'Amerique ne profitent en nos terres.

v. Il est question maintenant de sçauoir d'ou sont venus les habitans de ce nouueau monde. Premièrement doncques il faut sçauoir que ces peuples ont vne folle opinion de leur origine. Les Guanches habitans des vallées de Xauxe, tiennent pour leurs premiers parents vn homme, & vne femme sortis de Guaribilque, fontaine celebre parmy eux. Les Ganches peuples d'Andabayle, vallée subiecte à Cusco, disent qu'ils sont sortis du lac Sogdoroque: Ceux de Cusco veulent tirer leur origine du grand lac de Tiquicaca. Les autres disent qu'apres le deluge le genre humain fut restauré par six personnes qui s'estoient sauuees en vne certaine caierne. Mais laissant toutes ces folies, c'est chose claire qu'il faut dire que tous les hommes sont sortis d'Adam, & d'Eue, & puis de ceux qui se sauuerent de l'Arche de Noé, & par consequent que les habitans

du nouveau monde font descendus de nous. C'est chose malaysee de trouuer de quel endroict on y a passé. En quoy tien ne nous pourroit plus éclaircir, que le voisinage des lieux: mais cela ne nous peut seruir pour le peu de connoissance que nous auôs de l'extrémité de la terre. Vopelius veut que du costé du Nord Groeland se tient avec l'Estorilant, & est terre ferme; auquel cas il est vray-semblable que les Lapons, & ceux de Noruege, continuants leur multiplication, & habitation, se sont peu à peu poulléz iusques là. Dequoy nous font foy les habitans, & les façons de faire communes aux Lapons, à ceux de Noruege, d'Estorilant, & de Baccalaos; pource que tous habitent dans des cauernes, ou dans le creux des arbres: tous portent des peaux de veaux marins, ou de bestes sauuages, tous viuent de poisson, ou de fruiçts que la terre produit d'elle mesme, & ne sont guiere differents de couleur. Vers le Sud, s'il est vray, comme plusieurs tiennent, que la terre opposée au destroict de Magellan, est terre ferme, il faudroit dire que ce fust de ce costé que passa vne partie des premiers habitans de l'Amérique, pource que ce destroict n'est en quelques lieux la rge de plus d'vne lieue: à raisõ de quoy le passage en aura esté bien vyle. Nous n'auons pas connoissance de l'extrémité Orientale, & Occidentale, seulement on void que la couleur des gens du nouveau monde, rapporte plus avec celle des nations d'Orient, que de celles d'Occident, pource qu'ils ont vne couleur de bronze, & il y a des degrez de ceste couleur, comme du blanc entre nous: car elle est plus obscure en quelques lieux, comme au Peru, & au Brasil: & en quelques autres plus claire, comme en la Parie, & au nouveau Royaume. On y trouue toutesfois quelques peuples noirs, mais en petit nombre, comme en Careque, pays assis entre S. Marthe, & Carthage. A raison de quoy l'on peut dire que ceux-cy y vindrent par quelque tēpeste, ou de la Guinée, ou de l'Ethiopie. Il semble qu'il n'y a point passé de personnes des endroicts plus civilizez d'Europe, auant Christoffe Colomb, pource qu'on ne trouue en tous ces païs aucune trace de lettres, ou d'autres choses de l'Europe: outre qu'il n'y a encores deux cēs ans que la plus grande partie des Isles, qui sont entre nostre terre ferme, & le nouveau monde, estoient inhabitées, comme les Açores, Madere, les Isles du Cap verd, saint Thomas, & les autres de ceste mer. Concluons donc que le nouveau monde a esté premierement habité des peuples, qui continuans l'habitation d'Europe, & d'Asie, (quant à l'Afrique, il semble qu'elle n'y a peu auoir part en ceste sorte) & cherchans continuellement des demeures plus commodes, ou plus assurées, sont peu à peu arrivés iusques là, & qu'il a aussi esté peu plé par quelques autres qui ont esté poulléz par la tempeste.

DIVISION DV NOUVEAU MONDE.

A PRÈS que Colomb eust descouvert ces terres neuues à ceux d'Europe, VI. on a tousiours continué d'aller plus auant en diuerses occasions: mais bié que plusieurs personnes pleines de hardiesse, & de singuliere valeur, tant d'Italie, d'Espagne, & d'Angleterre, que de Portugal, & de France, se soyent employées à ceste recherche, toutesfois on n'en a peu auoir entiere connoissance, principalement des extrémités vers le Septentrion, Occident, & Midy. Quant à moy ie suiuray les plus autorisés de ceux qui en ont parlé, s'as m'amuser à des discours pleins d'impertinence. Doncques ceste partie de la terre

qu'on appelle nouveau monde (ie parle de la terre ferme) est diuisee en deux parties, c'est à sçauoir en Amerique, & en Magellanique. L'Amerique est encore diuisee en deux fort grandes Presqu'isles, ioinctes par vn Isthme, ou vne langue de terre longue de sept lieues, entre le Nom de Dieu, & Paname: car quant aux onze lieues qu'on met communement de plus entre ces deux terres, elles procedent des tours qu'on fait en cherchant vn chemin plus aysé, & plus commode. Or nous nommerons vne de ces Presqu'isles Septentrionale, & l'autre Australe.

Quant à la Septentrionale, on luy donne seize mille milles de circonferen-
ce, & quatre mille milles de longueur du Leuant au Ponent. Ses bornes du co-
sté du Nord ne sont encores cogneues. Jacques Cartier la descouuit l'an 1535,
iufqu'au 50. degré: Gaspard Cortereal Portugais iufqu'au 66. Sebastien Ga-
bot Italien iufques au 67. & il ne passa plus auant à cause du froid excessif. Fi-
nalement Martin Forficier fit les années passées par commandement de la Roy-
ne Elizabeth d'Angleterre, plusieurs voyages pour aller par ceste voyeau
Catay, & aux Moluques: mais il semble que la nature se soit opposée à ses des-
seins, pource qu'oultre la grande froidure, & la vehemence des vents froids au
possible, il y tombe vn certain verglaz si penetrant, qu'il semble du vis argent,
& consume tout ce qu'il touche: & la mer ne s'eslargit pas vers le Leuant, mais
seulemet tousiours vers le Pole. Si bien qu'encores que Forficier fist courir le
bruit qu'il estoit arriué au destroit Arctique, toutefois il ne vint iamais about
du voyage projeté. Il descouurit en ses navigatiōs vn pays qu'il appella Vir-
ginie, & quelques autres contrées desertes, & toutefois frequētées en certain
temps de l'année par des estrangers qui y viennent pescher. Des autres costez
cette Presqu'isle est bornée en partie de la mer du Nord, & en partie de celle du
Sud, ou Zur. Or la partie qui est tournée vers le Leuant, contient trois pays de
grande estendue, c'est à sçauoir Estotilant, la terre de Labrador, ou Laboureur,
& Norombegue, qui sont presque opposées à la Noruege, Angleterre, Fran-
ce, & Espagne. Estotilant est la plus Septentrionale partie qu'on cognoisse, &
elle fut descouuerte long téps auant Colomb par certains pescheurs de Fres-
lande, & depuis recogneue encores en l'an 1390. par Antoine Zeno Venitien,
par commandement de Zichim Roy de la mesme Freslande. Ce pays d'Estoti-
lant finit à la riuere Negeuse, qui a 60. degrez d'elevation de pole, & c'est là
que commence la terre de Labrador, qui s'estend iufqu'à la riuere de S. Lau-
rens, que quelques vns nommēt, le destroit des trois freres, les autres riuie-
res de Canada. Laisant le golphe des trois freres on entre en vn golphe qu'on
nomme Caré, qui a de longueur pres de 800. milles, & qui est presque bou-
ché de diuerses Isles (le Verazan, & autres y en ont compté iufqu'à 37.) qu'il a
du costé du Leuant. Ce pays est nommé terre de Baccalos, d'vn poisson qui y
abonde, & multiplie tellement, que c'est chose incroyable. Le voisinage des
suidites Isles entre elles, fait que la mer semble diuisee en plusieurs bras, &
golphes: & pour ceste cause il y a beaucoup de ports bons, & assurez. Quant
à la Presqu'isle Australe, on tient qu'elle a seize mille milles de tour, & quatre
mille de longueur. La largeur est diuerse, pource qu'entre le Nom de Dieu, &
Paname, elle est de sept lieues, entre le golphe d'Vraba, & celui de sainct Mi-
chel de septante cinq: entre le Cap de sainct Augustin, & le Cap blanc de mil-
le, & au destroit de Magellan de cent trente quatre. Elle est presque tou-
te trauersée de fort hautes montagnes, & par consequent d'vne infinité de

vallée
du Nord
gnes q
vené d
stolén
que ie
sein n
m'arr
proiet

Po
Ca
ont est
de la de
Baham
& Lucā
longue
de 80.
contre
paralel
gnols p
pour m
vne par
trouue
& Can
nison,
de la te
rames,
ces pay
Su. Vn
mier en
uires C
la terre
quelq
nie en
chant d
Floride

Ce
que les
y porte
de tout
esmera
cheuat

vallées) d'où procedent force riuieres. Mais celles qui se rendent dans la mer du Nort, sont plus grandes que les autres: ce qui aduient à cause des montagnes qui trauesent le Peru en telle sorte, qu'elles ne s'esloignent iamais de la vetie de la mer du Sur: à raison dequoy les riuieres qui en viennent ne sont plus estonnées, qu'elles trouuent la mer où elles se perdent. Mais il ne faut estimer que ie veuille descrire tout ce nouveau monde maintenant, veu que mon dessein n'est que de faire cognoistre la Monarchie d'Espagne; si bien que ie ne m'arrestera y qu'aux lieux où les Espagnols tiennent quelque chose, ayant proietté de parler en leur lieu des autres Prouinces.

Le Fort de sainte Helene, & les trois de la Floride.

POUV commencer donc du costé du Nort, les Espagnols ont vn fort sur le Cap de S. Helene, qui est sur l'extremité de la Norombegue. Les François ont estably des colonies en ceste Prouince; c'est pourquoy il n'est pas à propos de la descrire en ce lieu. Quant à la Floride, elle a pour les bornes du Leuant Bahaman, & les Isles Lucayes, vers l'Occident Mexique, vers le Midy Cuba, & Iucatan, & vers le Nort Canada, Virginie, & la nouvelle France. Elle est longue de 400 milles, & s'aduance en mer avec vne pointe, & sa largeur est de 80. milles. Elle a sa coste aspre, & la mer est pleine d'escueils, principalemēt contre la susdite pointe, où sont les escueils des martyrs. Elle est sous mesme paralelle que la Muritanie, & son milieu a 35. degrez de hauteur. Les Espagnols pour plusieurs malheurs qui leur sont arriuez, ont comme abandonné pour maintenant l'entreprise de ceste conqueste, combien qu'ils cognoissent vne partie de sa richesse. Du riuage de S. Helene, à la pointe de la Floride, on trouue Rio secco, ou Riuiere seiche, le Cap de la Croix, celuy de S. Augustin, & Cannaueral; mais on la Floride le Roy d'Espagne a 3. places où il tient garnison, à sçauoir S. Iacques, S. Augustin, & S. Philippes, & de ça iusques au Cap de la terre neufue, ou de la France Antarctique, les vaisseaux y sont petits, & à rames; pource que la mer y a peu de fonds. Plusieurs ont esté d'opinion, qu'en ces pays il y a quelque destroit par lequel la mer du Nort se ioint avec celle du Su. Vn de ceux qui ont eu ceste opinion, a esté Melendes, qui le prouuoit premierement; pource qu'en la mer du Nort il s'estoit trouué des pieces des nauires Chinois. & en second lieu, pource qu'en vne plage qui s'aduance dans la terre 300. lieues, il venoit en certain temps des baleines de l'autre mer, & quelques vns ont tenu que le Chendi qui prit l'an 1587. au Cap de Californie en vn nauire qui venoit des Philippines, passa par là. Estiēne Gomes cherchant ce passage, fit plusieurs milles sur le fleuve de S. Antoine qui est en la Floride, & quelques autres sont allez par celuy de S. Laurés, mais sans fruit.

QUALITE:

CESTE Prouince est abondante en plusieurs, & diuers fruits, & en beaucoup de sortes d'animaux. Il y a aussi grande quantité d'or, & d'argent, que les habitans amassent, en recouurant les riuieres de petits fossez. La terre y porteroit toute sorte de grain s'il y estoit semé, de mesme qu'elle est capable de toute sorte de fruits. On y a veü des monstres des perles, turquoises, & esmeraüdes qui y sont. Les vaches de ce pays ont du crin semblable à celuy des cheuaux, & vne bossse comme les chameaux.

M O E V R S.

Les habitans sont de couleur semblable à l'airain, qui prouient de ce qu'ils s'oignent d'un certain onguent, & de la chaleur du Soleil, combien toutesfois qu'ils naissent assés blancs. Ils sont disposés, & legers, ce qui leur arriue à cause de l'exercice perperuel qu'ils font, allant à la chasse, & des viandes qui sont pour la pluspart de bestes sauuages. Ils ont trois sortes de cerfs, de l'une desquelles ils tirent du lait, de mesme que nous faisons de nos vaches. Ils arment la pointe de leurs fleches d'arestes de poissons, ou de pierres à feu. Ils vsent de coquilles de mer pour monnoye, toutesfois elles sont accommodées proprement à leur mode: & il n'est permis à aucun d'en vser, qu'aux grands Seigneurs, non plus qu'entre nous de barre de la monnoye. Ils portent des habillemens de harte principalement les nobles: les autres y vont demy nuds. Ils sont fins & cauteleux, & naturellemēt ayment la vengeance, & la guerre. Ils ont grand soing des viures, & sement le riz au mois de Mars, & de Iuin, lequel ils cueillent trois moys apres lors qu'il est meur, & le mettent en des granges communes pour le distribuer à chacun selon son estat, & sa necessité. Ils combattent ordinairement contre les Cocodriles, & s'etiennēt à leur occasion en continuelle garde, comme s'ils estoient de toutes parts enuironnés d'ennemis. Quant ils ont faute de viures, ils mangent des serpents, des araignées, & autres ordures, de mesme que les Auanas leurs voisins. On trouue en ce pays beaucoup d'Hermaphrodites, dont ils se seruent en lieu de valets, & de iuments.

R I C H E S S E S.

Les habitans apres auoir amassé de l'or, & de l'argent dans l'eau, ainsi que l'ay desjà dit, les portent vendre au riuage de la mer, & c'est le principal trafic de ceste contrée.

F O R C E S.

Les Espagnols y tiennent les trois places susdictes de saint Jacques, saint Augustin, & saint Philippes, & mesme on dit que celle de saint Augustin n'a esté fortifiée depuis que le Drak la ruina. Celles qui sont sur pied, sont assés fortes, & ont assés de gens, & d'artillerie.

R E L I G I O N.

Les habitans croyent l'immortalité des ames comme nous, mais au reste ils sont idolatres.

L E G O L F E D E M E X I Q V E.

VII.

Cegolfe qui se nomme aussi mer de Cortés, a comme deux portes, l'une par laquelle la marée entre avec un cours fort rapide, & ceste-cy est entre l'extremité du Iucatan, & de l'Isle du Cube: l'autre par laquelle elle sort avec la mesme vehemence; & ceste-cy est entre la pointe de la Floride, & la Cube.

Il baigne presque deux mille milles de coste entre la susdite Floride & Iucatan; & c'est icy la coste de la nouvelle Espagne. Cette mer est fort orageuse, & a peu de ports qui sont tous subiets, fors que celui de l'Hanane vers le Nort. Le principal est celui de S. Jean de Lua, qui a esté extrêmement bien fortifié par les Espagnols, pource que c'est là qu'à couuert d'une Isle qui a vne lieue de tout, les flottes de Mexique & d'Espagne s'arrestent.

NOUVELLE ESPAGNE.

ON fait passer sous ce nom tout le pays qui s'estend depuis la Floride jus-
qu'à la mer de Californie: du Midy il cõfine avec Guatimala, & Iucatan. Il fut subiugué par Fernand Cortés l'an 1518. Cette Espagne contient quelques regions signalées, qui sont la nouvelle Galice, Mechouacan, Mexique, & Guastecan.

QUALITE' DE LA NOUVELLE ESPAGNE
EN GENERAL.

L'Air principalement vers Mexique, qui est mesme dans la Zone Torride, y est temperé. Aux mois d'Avoust & de Septembre il y pleut tous les iours depuis Midy. L'eteroir y est tres-fertile, & abonde presque de toutes sortes de fruits, fors que de vin & d'huyle: combien qu'il y ait assez de vin, & grande quantité d'olives: mais l'un & l'autre y vient avec vn grand profit des reuenus du Roy d'Espagne. Il ya aussi presque de toute sorte d'animaux tant de ceux du pays que ceux d'Europe. Les Espagnols ont affectionné plustost ce pays que nul autre de l'Amerique. Il est vray qu'encor que ceux qui sont proprement du pays y vivent assez longuement, les Espagnols (i'appelle ainsi ceux qui naissent de peres Espagnols) passent peu souuent soixante ans, & s'ils les passent ce n'est de gueres: & ceux qui viennent d'Espagne estans desjà aduancés en âge y vivent plus long temps que ceux qui y vont en leur enfance.

LA NOUVELLE GALLICE.

Les habitans de ceste Prouince la nommoient auparauant Xalisque, ou Nugne de Guzman, qui la conquit, fit bastir les places de Compostelle, du S. Esprit, de S. Michel, de Guadalajare. La partie qui est ceinte de la riuiere de Piafle, & de celle de sainct Sebastien, est nommée Couliacan. La ville metropolitaine est Culiacan, où les Espagnols ont fôdé la Colonie de S. Michel. Or laissant à main droite les pais peucogneus, pource qu'on n'a point veu de leur or & de leur argent, de Sibole, & de Grenade on vient à la mer rouge, ou de Californie, iusques où les Espagnols pratiquent, & le pays est habité. François Coronado vint à Sibole par commandement d'Antoine de Méndozza l'an 1579: mais n'ay trouué gueres de profit il s'en retourna avec ses soldats à Mexique.

QUALITE'

Ce pais abonde en mine d'or, & est capable de porter toute sorte de fruits. On trouue beaucoup de poisson en la mer qui en est proche, & force be-

des sauuages dans les forests. Mais la plus-part du pays est raboteux & aspre.

M O E V R S.

CE v. x qui habitent sur le riuage de la mer ne viuent que de poissons, les autres sont sauuages, & vont continuellement à la chasse. Ce sont gens pauvres qui vont nuds, & dormēt où le sommeil ou la nuit & les surprēd dans les forests. On dit encoꝛ que bien souuent ils ne s'abstiennent de la chair humaine. Ils ne recognoissoient autres fois personne, & viuoient en liberté, mais maintenant les Espagnols les dominent.

M E C H O V A C A N.

XI. **C**EST E Prouince est esloignee de Mexique moins de 50. lieues, & en a de tour quatre-vingts. On y void la ville de Sinfonse grande & peuplee, où les Roys de Mechouacan faisoient leur demeure. Il ya aussi la ville de Pascuar, où l'Euesque demouroit premierement, & celle de Valladolid, où il fait à present sa residēce. Il passe sur ce pays vn fleuve rapide, qui va tousiours serpentant, & qui apres auoir receu autres douze fleuues entre en vn lac nommé la mer Cephalique, qui a cent cinquāte milles de tour. En sortant de là il se precipite en peu d'espace dans vne fort profonde vallee, & puis continuant son cours à que. mille tours, entre avec vne grande abondance d'eaux qui engendrent des Cocodrils en la mer du Sud. Mais retournant vn peu en arriere on descouure pres de la mer Sacatule, & puis dans le pais Colime, & apres cela la Purification, & sur le riuage de la mer les ports de S. Iaques, de la Natiuité, & de S. Antoine.

Q V A L I T E.

CE pays est des meilleurs de la nouvelle Espagne, veu que les mahis & plusieurs autres fruiets y meurissent deux fois l'annee: & François de Torazas recueillit 600. quartes de grain pour quatre qu'il auoit semees. Il ya aussi grande quantité de simples, entre lesquels celui qu'on nomme Mechouacan du nom du pays est fort renommé. Le coton, la cochenille, les meuriers, & la foye s'y trouuent en abondance. Il rend vne grande quantité d'or & d'argent, mais il est bas. Il ya aussi force miel, & quantité de cire, d'ambre noir, de sel, & de poisson: à raison de quoy il se nomme Mechouacan, qui signifie lieu de pesche.

M O E V R S.

LEs habitans sont hauts, robustes & dispos. Ils montrent auoir vn esprit gentil, ce qu'on peut allēs cognoistre par le moy des ouvrages qu'ils font de plumes d'oiseaux, ou qui sont taillez dans des cannes, ou bien de semblables choses qui en viennent. Mais cecy se peut encoꝛe mieux comprendre par leur langue, qui est abondante & pleine de mots, & si figuree & artificieuse, que ceux qui l'entendent la preferent à la Latine. Ils sont de bonne complexion, & de longue vie, & l'on tient qu'ils sont des descendans des sept races venues des parties du Nort pour peupler l'Espagne.

LA pr
ueau
meilleur
esloignee
le 13. d'A
diens, 90
& six mil
plaine en
auoir de
l'vn est d'
deuient f
salé fut r
contient
qui habit
mement
Sur les ri
quelles T
& vne vr
ville des
collines,
& de best
l'autre co
vn beau
cents mil
le. Ses cit
faits à la
plus rem
Zempoa
ville (do
vingt-ci
bois cou
pour ce
feu. Le
trois bo
de frui

TO
frui
feuilles
Mexiqu
au salé
nant; m
le fumie

MEXIQUE.

LA prouince de Mexique est la plus agreable & plus fertile de tout le nouveau monde, voire mesme selon le iugement de Ioseph de la Coste, des meilleures de toute la terre. Elle est ainssi nommee de sa ville capitale, qui est esloignee des Isles fortunees de cét degrez. Elle fut prise par Cortez l'an 1521. le 13. d'Aoust. Ce capitaine Espagnol mena en ceste entreprise 200. mille Indiens, 900. Espagnols, 200. cheuaux, 17. pieces d'artillerie, treize brigantins & six mille canots qui sont comme des gondoles. Ceste ville est en vne grande plaine enuironnee de hautes montagnes, où la neige ne defaut iamais, & peut auoir de tour enuiron 70. lieues: mais il y en a 33. occupees par deux lacs, dont l'un est d'eau douce, l'autre d'eau salee. L'eau du lac doux entre au sale, & en deuient salee au fonds qu'elle y trouue salnitreux. La ville qui estoit sur le lac sale fut ruinee par Cortez, & puis rebattie, non dans l'eau, mais sur le sec. Elle contient enuiron six mille maisons d'Espagnols, & soixante mille d'Indiens qui habitent aux fauxbourgs. On dit qu'à Mexique il y a quatre choses extrêmement belles; c'est à sçauoir les femmes, les habits, les cheuaux, & les ruës. Sur les riuages des lacs il y auoit pres de cinquante bonnes places, entre lesquelles Tescuco cede bien peu à Mexico. Mexico a l'Imprimerie, l'argenterie, & vne vniuersité des plus florissantes. Il y a outre cela dans ce Royaume la ville des Angès avec vn terroir merueilleusement fertile, distingué en valees, collines, & plaines, où l'on void vne grande quantité de troupeaux de brebis, & de bestes à corne: outre vne grande abondance de bleds, & de fruiets. De l'autre costé l'on void Tlascala (qui signifie ville de pain) en vn petit costau avec vn beau terroir plein, qui a de tout enuiron 60. milles. Il y auoitadis trois cents mille ames, mais à present on n'y en trouuera peut-estre cinquante mille. Ses citoyens sont tous nobles, & ont obtenu ce priuilege pour ses seruices faits à la couronne d'Espagne en l'entreprise de Mexique. Les autres places plus remarquables sont Tulle, Tuluca, & vers la mer outre la Vraye Croix, Zempoalan, avec vn pays à l'entour abondant en eaux: puis Tanaico grande ville (dont l'Euesque se ditaussi Euesque de Capaz) qui faisoit comme on dit, vingt-cinq milles maisons basties de ehaux, & de terre grasse. & en partie de bois couuert de paille, & de certaine pierre. Elle semble encor plus grande, pource que les maisons sont esloignees l'une de l'autre, & espartes de peur de feu. Le fleuue d'Aluarade coule par ces lieux, & entre apres dans la mer par trois bouches. Dans le pays on void Vlatlan grande ville, avec vn pays plein de fruiets, & fort habité, & il y a encor des mines d'alun, & de fin souffre.

QUALITE.

TOUT le pays est extrêmement temperé, porte vne grande quantité de fruiets, & toutes les commoditez necessaires. Il y a force meuriers, des feuilles desquels on nourrit grande quantité de vers à soye. Au lac doux de Mexique il naist vne fort bone herbe qu'on coupe toutes les Lunes; & quant au sale l'on en tiroit aut resfois grãde quantité de sel, qui a manqué maintenant; mais on en tire beaucoup de salnitre, & les Indiens cuisent la terre avec le fumier, & en font vn certain sel qui ne vaut gueres. Elle nourrit maintenant

forche cheuaux, asnes, troupeaux de moutons, & de brebis, & il y a quelques mines. Il y a telle abondance de viures, que vingt-huit liures de bœuf ne valent plus de demy real, vn pourceau deux reals, ou trois pour le plus.

M O E V R S . A N C I E N N E S .

Les habitans de ce pays estoient autresfois mangeurs d'hommes & idolâtres, & auoient plusieurs femmes. Le Roy de Mexique ne succedoit jadis par droit de sang, mais par le choix des Electeurs, qui estoient au nombre de six. Ils estoient de ieunes hommes gaillards, & bien disposez de leur personne & propres à la guerre, & mesmes les Mexicains firent mourir vn Roy pour ce qu'il estoit couard. Il y auoit vn souuerain Conseil compose de quatre degrez de nobles, & d'officiers, sans lequel on ne pouuoit executer chose d'importance. Ils n'auoient rien de plus grande recommandation que la nourriture des enfans, & n'estimoient autre chose que la religion, & la guerre. Il y eut entr'eux vn personnage nommé Tlacaehel qui fut si vaillant qu'il conquist vne bonne partie de l'Etat de Mexique, & puis fut si magnanime que de refuser le Royauue, disant qu'il estoit meilleur pour la Republique que quelque autre fut Roy, & qu'il executast ce qui seroit necessaire, que de luy mettre toute la charge sur le dos, & que s'il estoit Roy il ne laisseroit de trauailler pour le public aussi bien que s'il estoit. Le Roy viuoit avec vne grande majesté & magnificence, tant de dementes, que de seruice. Ils estendirent leur domination, leur religion, & leur langue d'vn costé iusques à Teganaptec qui est loing de Mexique deux cets lieues, & de l'autre iusques à Gualimele, qui en est loigné de trois cents, & iusques aux mers du Nord & du Sud. Il est vray qu'ils ne peurent iamais subjuguer ceux de Mechoacan, ny de Tlascalla, ny de Tepic, & les intimes qui estoient entre les Mexicains, & les Tlascallans ouuřirent la porte aux Espagnols, & leur faciliterent l'entreprise & la conqueste de cēt Empire. Les Mexicains vindrent en ces lieux diuisez en sept tribus ou lignées, d'vn pays Septentrional, où l'on a de souuert n'agueres vne province riche & bien peulee, que les Espagnols nomment nouvelle Mexique. Le principal honneur consistoit aux armes, par le moyen desquelles on s'anoblissoit. Motezuma qui fut le dernier Roy, institua quelques Ordres de Cheualiers, dont les vns se nommoient Princes, les autres Lyons, les autres Aigles, & les autres Leopards. Il estoit permis à ceux-cy de porter de l'or & de l'argent, & d'estre vestus de coton, estre chaussez, auoir des vases peints & dorez: choses qui n'estoient permises aux roturiers, & au peuple.

M O E V R S . D E . C E . T E M P S .

Les Mexicains sont de gentil esprit, & pleins d'industrie. Ils sont pleins de courage, & estiment que la principale gloire d'vn homme consiste en la valeur. Ils vsent en leurs combats de fleches, & de frondes avec lesquelles ils iettent des pierres: toutes fois ils se seruent aussi bien de l'arc que de la fronde, de plus que les Espagnols s'ont parmy eux. Le peuple y est extrêmement sobre, & adonné au trafic, qui a grande vogue en ce pays là. Chacun s'adonne à nourrir force vers à soy, & les artisans y font mille gentils ouvrages tant de bois que de plume. Ils se sont entierement accoustumez à la plus grande partie des façons de faire des Espagnols depuis qu'ils ont receu le baptesme.

RICHESSSE.

L'hab
si le Per
ce pays
stail, &
quaran
mo uon
en por
cette ma
en porte
nes, succ
figuier d
soigneu
marchan
decouue
La nou
l'airain,
chandise
ché, & l'
ne, ou la
& on l'af
La No
de draps,
faire le v
(princip
vient de
& le ver
taires do

Pour
meric
en ce pay
Gouuern
taille qui
fils, avec
mainteni
seruice de
desperde
cheuequ
Espagne
d'Espagn

RICHESSE.

L'HABITANS qu'on tire toutes les années du Lac d'eau douce ne vaut pas aux habitans de Mexique moins de deux cents mille escus l'année. Au reste si le Peru surmonte ce pays en quantité d'or, & d'argent, qui est des plus fins, ce pays se peut aussi vanter qu'il est plus riche que le Peru en fruits, & en bestail, & qu'il le surpasse en arts. Quant au bestail il y a tel homme qui a plus de quarante mille beufs ou vaches à luy; & tel qui a plus de cent cinquante mille moutons, ou brebis. En la flotte de l'an mil cinq cents quatre vingt sept, on en porta deça soixante quatre milliers de cuirs de vache en Espagne; & outre cette marchandise qui monte à six vingts mille escus ou dauantage l'année, on en porte grande quantité d'argent, partie en deniers comptans, partie en laines, sucres, soyes, & cochenille, qui est vn ver qu'on sème sur les feuilles du figuier des Indes, où il naît couuert d'vn certain coton delicat. Ils les cueillent soigneusement, les seichent au Soleil, & les enuoyent en Espagne, & cette marchandise ne rapporte pas moins de trois cents mille escus l'an. Le figuier decouvert de cette semence ne porte de cette année là autre fruit que les vers. La nouvelle Espagne trafique aussi avec la Chine. On porte de là du lin, de l'airain, de l'estain, de la cire blanche, du tafferis blanc, de l'or pour la marchandise, du papier, & diuerses gentilleses, qu'on conduit au Peru à bon marché, & l'argent est la principale marchandise qu'on porte de ces pays en la Chine, ou la terre produit plus d'or que d'argent; mais il ne passe dix-neuf carats, & on l'affine à Mexique iusqu'à vingt & deux.

La Nouvelle Espagne despêche encor par le Peru pour vn million d'escus de draps, soyes, toiles, & tables. On n'y a peu iusques à present affiner l'art de faire le verre, ny de faire le Papier, & peut-estre plus par le deffaut des ouriers (principalement pour le regard du verre) que de la matiere. Le papier y deuient de couleur oliuastre, & est bon pour toute autre chose que pour escrire; & le verre y est obscur & materiel. Les Indiens payent au Roy, & aux feudataires douze reales pour teste, & non autre chose.

G O U V E R N E M E N T .

Pour ce que ie remets à la fin à parler en general du Gouvernement de l'Amérique, aussi bien que de ses forces, ie diray seulement, que le Roy donne en ce pays aux conquerans, & aux soldats qui se sont signalez, non pas le Gouvernement des originaires, mais seulement le vassallage, & le droit de la taille qui luy seroit deu. Et cecy ne dure que la vie du conquerant, & de son fils, avec obligation de s'acquiescer de ce que le Roy feroit, c'est à sçauoir de maintenir des Predicateurs de la doctrine Chrestienne, & des Prestres pour le seruice de Dieu, & les Eglises fournies. Mais la Justice, & le Gouvernement despendent du tour des Cours, & des Officiers du Roy. Le Viceroy, & l'Archeuesque demeurent à Mexique, où est la Cour souueraine de la Nouvelle Espagne. Tlascalla se gouuerne en Republique sous la protection du Roy d'Espagne, avec vn Gouverneur Espagnol, & vn autre du pays.

S

RICHESSE.

G A S T E C A N.

XI. Les Espagnols ont esté soigneux en conqueant le Nouveau Monde de ne peupler que sur le riuage de la mer, ou sur ceux des fleuues, iusqu'à ce que s'estants rendus forts ils ont estendu leur domination bien auant dans le pays. Donques ainsi qu'on costoye la Nouvelle Espagne on trouue l'emboucheure de la riuere des Palmes, à la conqueste de laquelle Aluare de Naruæz mena l'an mil cinq cents vingt-sept, six cents Espagnols, & cent cheuaux, qui se perdirét presque tous sans la trouuer, & quelques-vns pour la grâde faim qu'ils auoient se mangerent les vns les autres. Vingt milles au dessous de cette riuere on voit celle de Panuco, où François de Garai fut mal mené par des gens cruels, & barbares, qui tuerent enui ron quatre cents de ses soldats, & en sacrifierent, & en mangerent quelques vns, & pendirent leurs peaux seiches aux temples de leurs idoles. Ce pays fut apres subiugué par les Capitaines de Cortez. On le nomme Gastican, ou fleue de Panuco, & il y a vne place nommée Zimatao, au terroir de laquelle on voit au pied d'vne montagne deux fontaines, dont l'vne est de poix noire, l'autre de rouge. Ace propos il faut que ie die qu'en l'Isle des Loups près de Lima, il y a vne fontaine de bitum, qui se nomme au Peru Copoy, & vne autre en la pointe de Sainte Heleine, avec lequel on calfeutre fort bien les nauires. Il y a trent neuf ans qu'il y eut vne certaine rébellion, suyvie de guerre, avec laquelle le pays demeura desert. S'en suy le Cap rouge, le fleue d'Aulnerie, Ville-riche, ainsi dicté pour ce que c'est vn port par lequel passe tout le trafic qui se fait entre l'Ancienne Espagne, & la Nouvelle, & Don Antoine de Mendozze fit faire vn beau chemin de celieu à Mexique, pour faciliter le commerce, & la conduite des marchandises. Mais le trafic fut apres transporté pour plus grande commodité à la vraye Croix, quelque peu plus au dessous, contre sainct Jean de Luc. Les Espagnols ont icy deux colonies, c'est à sçauoir Panuco, & sainct. Iacques des vallées.

I V C A T A N.

XIII. I V C A T A N, que ceux du pays nomment Maiathan, ou Maiapar, est vne grande presqu'isle, qui a de tour neuf cents milles, & est au vingt & vnième degré. Tant plus elle s'aduance en mer, tant plus elle s'estend, & s'élargit avec deux caps, dont celuy du Nort se nomme Cap rouge, & celuy du Midy Cotoque.

Q V A L I T E.

Le pays a plusieurs lieux deserts, & est pauvre d'or, & d'argent, mais riche en beaucoup d'endroits de bledz, & de fruiçts, de miel, de cire, d'oyes, de poule, chapons, lieutes, & cerfs. Et combien qu'elle n'ayt des riuieres qui l'arrosent, toutesfois la terre s'y maintient fraische & en bon estar, à cause que deux ou trois pieds au dessous on y trouue des pierres, & sous icelles des sources d'eau, ou des ruisseaux qui coulent.

Les
ner
ils sac
mange
d'arcs &
peigner
pluye. C
de la Cir

EN c
Guat
chel Col

L'AIR
haute
La ville
& de frui
est vn fru
en plusie
vne charg
L'arbre fr
fruiçts en
face omb
pied d'vn
cents qua
de cette n
uantable
porté cet
cents qua
deux mil
se. Le io
seu: it p
Garatima
de feu, q
en bas, il
qu'on ne
tables, &
donnoie
de vingt

M O E V R S

Les habitans naturels de Iucatan ont quelque chose de guerrier, & de genereux, & vivent plus que les autres gens de la Nouvelle Espagne. Ils sacrifioient autrefois leurs ennemis pris à la guerre, mais ils ne les mangeoient pas, ains abhorroient les Mexicains pour cette cause. Ils vsent d'arcs & de rodelles, s'arment la teste de bois, ont des cuirasses de coton, & se peignent de noir la face, & le corps. Ils adoroient la Croix pour obtenir de la pluye. Quelques vns disent qu'on y trouue des Croix de bois, & qu'ils vfoyent de la Circoncision.

G U A T I M A L A.

EN ce pays qui est entre Iucatan, & Nicaragua, on voit outre la Ville de xiij Guatimala, ou de saint Jacques, Chappa, saint Sauueur, & saint Michel Colonies des Espagnols.

Q U A L I T E.

L'Air de ce pays est doux, & benin, & le terroir fertile, ayant tantost de hautes montagnes, & tantost des vallées qui portent quantité de fruiçts. La ville capitale est en vne agreable vallée, qui est tousiours pleine d'herbes, & de fruiçts de toutes sortes. Entre les autres fruiçts il abonde en Cacaiz, qui est vn fruiçt semblable à vne amande, mais rond, & ce fruiçt sert de monnoye en plusieurs endroits de la Nouvelle Espagne; & vingt mille Cacaiz qui font vne charge valent cent vingt reales en Guatimala, & deux cents en Mexique. L'arbre fuyt le Soleil, & ayme l'eau; si bien qu'à fin qu'il croisse, & porte des fruiçts en quantité on le plante dans l'eau au dessous de quelque arbre qui luy face ombre, & le garde des rayons du Soleil. La ville estoit premierement au pied d'vn certain lieu plein de matiere de feu. Mais pour ce que l'an mil cinq cents quarante, le vingt-sixiesme de Decembre vn lac caché dans les entrailles de cette montagne, se desbordant de diuers costez, inonda avec vne espouuantable impetuositè, & ruyna la plus grande partie de la ville, elle fut transportée en vne meilleure assiette à deux milles loing de là. Mais l'an mil cinq cents quatre-vingts vn, il vint vn si gros torrent de feu d'vn lieu esloigné de deux milles, ou en uiron de la ville, qu'il sembloit deuoit consumer toute chose. Le iour suyuant il en sortit tant de cendre qu'elle remplit la vallée, & en feuçtit presque la ville. Mais ce ne fut pas la fin des frayeurs, & des maux de Guatimala, pour ce que l'année suyuant il sortit de ce mesme Montgibel tant de feu, que courant l'espace de vingt-quatre heures, côme vn torrent furieux en bas, il en flammait les pierres, & eschauffa tellement cinq petites riuieres qu'on ne les pouuoit passer. On oyoit ce pendant des tonnerres espouuantables, & l'on voyoit des esclairs & des flammes ondoyantes par l'air, qui donnoient vne frayeur inestimable. Il ya vn lac long de cent milles, & large de vingt.

G O U V E R N E M E N T.

LE Gouverneur de la Prouince fait sa residence en la ville de Guatimala, ou de saint Jacques avec vne fort grande autorité, veu qu'il pourroit des Commanderies vacantes ceux que bon luy semble: ce que ne fait le Gouverneur de Mexique, ny celui du Peru. Il y a aussi en ce lieu vn President avec le Conseil du Roy, qui a toute puissance en ce qui concerne la Justice. Cette ville a aussi vn Euesque qui y demeure.

T E R R E F E R M E.

XV. **C**E nom comprend la partie de la Terre ferme, qui fut decouuerte par Colomb apres les Isles, & contient tout ce qui est entre Parie, & Iucatan, c'est à sçauoir sur la mer du Nort, Fondure, Beragua, partie de la Castille d'Or, Cartagene, Venerzole; à quoy lon a depuis adiouté Nicaragua, avec le reste de la Castille de l'or qui est sur la mer du Su. Et pour bien entendre la situation desdites Prouinces, il faut sçauoir que le pays qui se retire du Cap Meridional du Iucatan, presque à droict fil entre le Ponent, & le Midy, s'aduance de nouveau vers l'Orient, viz à viz de Iucatan, & laissant vn grand Golphe au milieu fait deux caps, dont l'un est nommé des trois pointes, & l'autre de Camaron: & il y en a vn autre nommé Cap de grace de Dieu, qui respond à cettuy-cy. Entre le Iucatan, & les trois pointes on voit eslargir le Golphe des Higueres: entre les trois pointes, & le Camaron, on voit Trugille, & entre Camaron, & Grace de Dieu on voit Cartagon. En la Fondure le lieu principal des Espagnols c'est Trugille, & des originaires Comaiaqua avec son Euesque. On voit en ce pays Algateque place considerable: & vn lac avec plusieurs petites Isles, & la vallée d'Olanca qui est merueilleusement agreable. En Beragne il n'y a rien de plus remarquable que le fleuve d'où ce pays prend son nom, & le Diguadero.

N I C A R A G A.

XVI. **O**N trouue cette Prouince apres la nouvelle Espagne vers le Leuant, & le Midy. Il y a en cette Prouince beaucoup de lieux peulez, mais petits, entre lesquels on tient pour meilleures villes celles de Leon, & de Grenade.

Q U A L I T E.

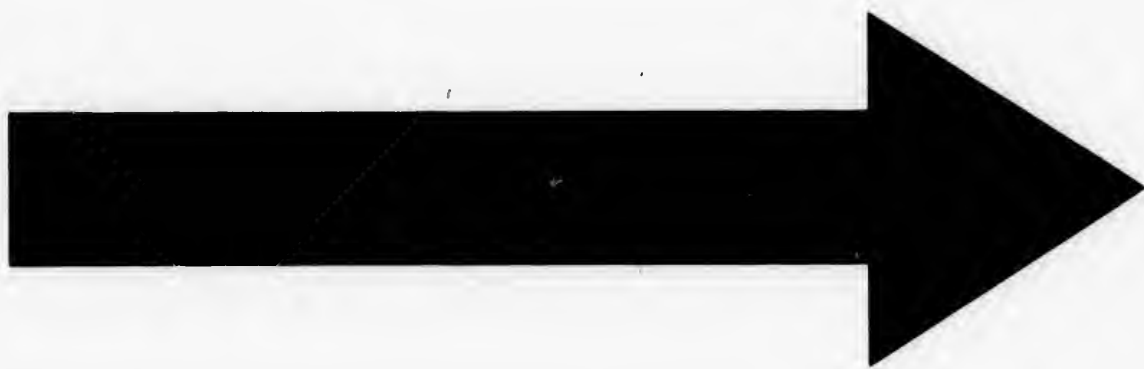
CE T T E Prouince est pleine de sable, & pour cette cause la chaleur y est fort grande en Esté, tellement qu'on ny peut presque marcher de iour. Elle n'est pas moins alterée que la Pouille, ny mal aysee que l'Arragon, ny moins priuée d'arbres que l'Estremadure. Il est vray qu'en quelques lieux elle produit certains arbres, qui peuuent tenir le lieu de plusieurs: veu que six hommes ne les peuuent presque embrasser. Il y en a quelque vns de nature si estrange, & si delicate, qu'on ne touche pas plustost leurs branches qu'elles seichent. Aux lieux où ce pays a quelque riuere, ou ruisseau, ou autre sorte d'eau, il est aussi fertile qu'on sçauroit desirer, comme est la partie qui s'estend

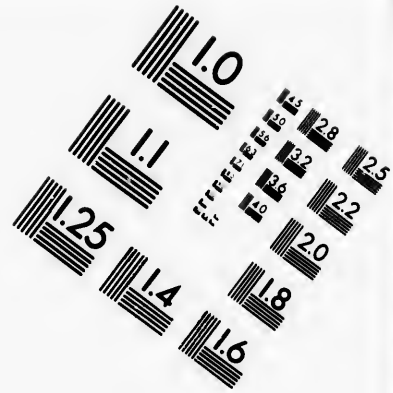
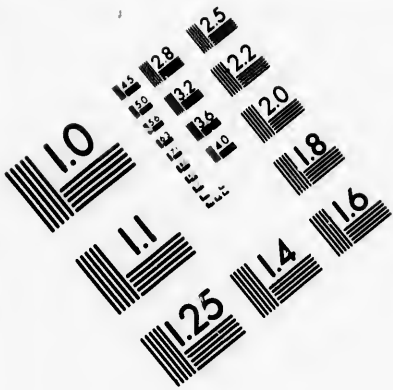
la ville de Guarimala,
é, veu qu'il pourroit
ce que ne fait le Gou-
lieu vn President avec
cerner la Iustice. Cette

si fut descouuerte par
ntre Parie, & Iucatan,
rtie de la Castille d'Or,
caraga, avec le reste de
n entendre la situation
ire du Cap Meridional
lidy, s'aduance de nou-
rand Golphe au milieu
& l'autre de Camaron:
i respond à cettuy-cy.
Golphe des Higueres:
, & entre Camaron, &
eu principal des Espa-
son Euesque. On voit
plusieurs petites Isles,
. En Betagne il n'y a
nd son nom, & le Di-

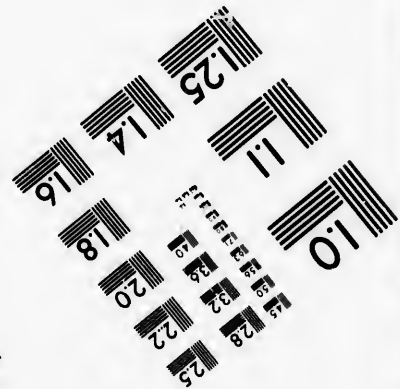
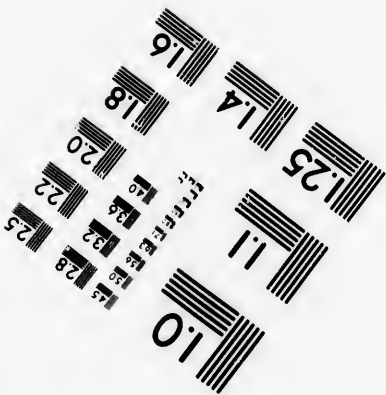
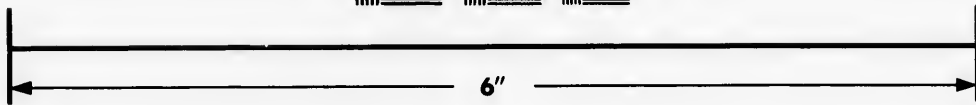
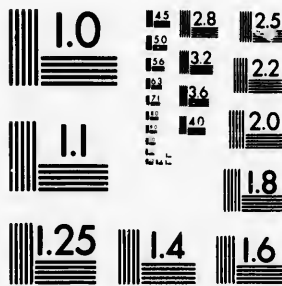
ne vers le Leuant, & le
euplez, mais petits, en-
on, & de Grenade.

cause la chaleur y est
sque marcher de iour.
sée que l'Arragon, ny
en quelques lieux elle
usieurs: veu que six hô-
quelque vns de nature si
eurs branches qu'elles
uiffeau, ou autre sorte
est la partie qui s'estend





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

du p
danc
cont
qui
cauz
qu'e
on o
dise
qui
Coc
Dien
à Te
que
au P
cana
la pu
qui
cult
yem
gole
Dan
Espa
lagu
colto
le Po
res A

L
tiffe
pou
aucu
pou

C
& de
Dien
deux
Peru

L
veue

du port du Secours iusques à Fódure, & à Grenade, qui pour la meillenre abondance de tous biens porte le nom de Coste riche. Mais la richesse de Nicaga consiste en grande partie en vn lac, auquel on donne 300. milles de longueur, qui s'approche iusqu'à douze milles de la mer du Su, & enuoye nonobstant ses eaux en la mer du Nort, d'où il est fort esloigné. Beaucoup de gens estiment qu'en eslargissant le susdict canal, & en faisant vn autre du Lac à la mer du Su, on ouuriroit vne heureuse nauigation du Ponent au Leuât. Quelques autres disent qu'il faudroit faire vn canal du Golfe d'Vraba à celuy de Sainct Michel, qui est vne espace de 75. milles. Quelques autres le projettent en la riuere de Cocodrils, qui prend source de Ciagre, & entre dans la mer pres du Nom de Dieu. Les autres veulent que ce soit en vne riuere qui va de la vraye Croix à Tecoante pec. Mais il semble que Dieu n'approuue pas tels discours, pour ce que le Roy Nicanor ne peut iamais acheuer le canal proietté de la mer Caspie au Pont Euxin, ny les Roys d'Egypte entrepreneurs d'œuvres admirables le canal du Nil à la Mer rouge, & de la mesme Mer rouge à la Mediteranée, ny la puissance des Romains, n'a iamais peu ouurir cet interualle de cinq milles qui est entre la mer Ionique, & l'Ionique allant en la Morée. Il laisse les difficultez, & les grands fraiz d'vne telle entreprisé. Il faut adiouster à cela qu'en y employant les gens du pays on perdrait ceux qui restent. Les Negres d'Angole, & de la Guinée ne suffisent presque pour les mines de l'or, & de l'argent. Dauantage vn tel canal rendroit siaylée la nauigation au Peru, à la Nouvelle Espagne, aux Moluques, aux Philippines, à la Chine, & à tout cet Archipelague, qu'on laisseroit bien tost la penible nauigation que les Portugais font costoyant l'Afrique, outre le Cap de bonne esperance, & chacun courant vers le Ponent on abandonneroit le Midy qui demeureroit en proye aux Corsaires Anglois, & autres.

M O E V R S.

LEs habitans de Nicaragua sont de bonne stature, de couleur qui tire plus sur le blanc que sur l'oliuastre. Ils auoient mesme auant qu'ils se conuertissent à la foy Chrestienne quelque forme de Justice. Le larron estoit adiugé pour esclau à celui qu'il auoit volé iusqu'à ce qu'il y eust satisfait. Il n'y auoit aucune peine establie cõtre ceux qui tueroient le Cacique, ou leurs Princes, pour ce qu'ils disoient que cela ne pouuoit arriuer en aucune sorte.

C A S T I L L E D E L' O R.

C'EST par icy que ie commenceray la presqu'isle Australe. Ce pays s'estend depuis le nom de Dieu, & depuis Panama iusqu'aux Golfes d'Vraba, & de S. Michel. Les lieux plus celebres, & de plus grand abord sont le nom de Dieu, & Panama, dont l'vn est sur la mer du Nort, l'autre sur celle du Su, avec deux ports fameux, pour ce que tout le trafic qui se fait entre l'Espagne, & le Peru y passe necessairement. xvii.

Q V A L I T E.

L'AIR n'est bon ny à Panama, ny au nom de Dieu; mais si l'on fait comparaison de ces deux lieux on le trouuera pire au nom de Dieu, qu'à Panama, veu qu'il est entierement infect en ce premier lieu: à raisõ de quoy on le nom-

me communément le sepulchre de Espagnols. Le Roy d'Espagne y voulant remedier ordonna l'annee mil cinq cents quatre-vingts quatre, qu'on transportast la ville du Nom de Dieu en vn lieu vn peu plus bas, où l'air estoit assez bon, & qu'on luy donnast le nom de saint Philippe. Panama a aussi vn air mal sain, & vne chaleur insupportable. Elle a huit degrez de hauteur de pole du costé de Midy. Et pour dire generalement la verité de tout ce pays il est peu habité tant pour le mauuais air, qui procede de plusieurs eaux mortes, qu'à cause que le mauuais gouvernement de ceux qui le decouuurent premiere-ment en conduisit plusieurs à la mort, de mesme qu'aux autres endroits. Au reste le friment n'y peut meurir, mais le maizy vient en abondance, & la mer y porte force poisson, de mesme que les riuieres, qui engendrent aussi des Codriles de grandeur monstrueuse; veu qu'il s'y en trouue qui ont 25. pieds de long. La riuere de Ciagre s'approche de la ville de Panama de cinq lieues; & c'est par elle que sont portées les marchandises d'Espagne, qui sont menées apres par terre à Panama. On voyage icy pour le Peru en laurier, Feutier, & Mars, & encor en Aoust, & en Septembre, mais non si commodément. Les mariniers sortis du port de Panama vont recognoistre les Isles des Perles. Ie ne veux passer sous silence, que nos plantes, & semences, qui se rendent meilleures en plusieurs endroits de la Nouvelle Espagne, & du Peru, diminuent de leur bonté, & de leur grandeur au Nom de Dieu, & à Panama; tellement que les choux, & les laitues la troisieme fois qu'on les seme ont presque changé d'espece, & sont venus à neant.

RICHESSES.

TOUTES les marchandises qu'on porte du Peru en Espagne, ou d'Espagne au Peru abordent en ce pays; veu que les richesses qu'on porte du Peru en Espagne doiuent estre deschargées à Panama, & de là portées par terre au Nom de Dieu, où elles sont derechef mises sur les nauires pour estre portées en Espagne: & au contraire celles qu'on porte d'Espagne doiuent estre premierement deschargées au Nom de Dieu pour estre conduites par terre à Panama, & de là chargées sur les vaisseaux pour estre conduites au Peru.

LE NOUVEAU ROYAUME DE GRENADE.

xviii.

AV Midy de Cumane, & des pays voisins on voit le Nouveau Royaume de Grenade, dont les principales villes sont Sainte Foy, Siege de l'Archeuesque, & du Siege de Iustice, puis Tungie, Velez, la Trinité, Muscolime, la Palme, Toque, Mariquite, Bague, Victoire, Nostre Dame des remedes, Pampelone, Meride, & S. Christoffe. On voit aduancer dans la mer vn cap presque triangulaire avec la Base iointe à la Terre ferme. L'angle occidental se nomme Pointe d'Aranic, l'Oriental Pointe des Salines, & entre l'vn & l'autre il y a celuy qu'on nomme les Trois pointes.

QUALITE ET RICHESSE.

CE Nouveau Royaume de Grenade est presque tout ple in d'agreables vallées qui portent beaucoup de fruiçts, & est extrêmement fort d'assiette à cause des aspres montagnes qui l'environnent, & pour ce qu'il y a des passages fort estroits. On fait en quelques lieux du sel des palmiers, & d'vrine. Pres de Tungie il y a des mines d'or, d'efmeraudes, & pres de ce Cap où sont les Trois

poi
à le
atta
les p
qua
loin
naif
sem
est f
en o
d'Es
ze ce
On e
huist
du b
l'ent
ville
gran
grand
uicil

C
P
à celle
dent.
gugal
mille
Portu
Brasi
riba,
de S.
suyt
strale
Nou
le mil
le ven
passer
cheu
Sainc
a troi
plais
voit
Segu
quan
me de
coute

Espagne y voulant
 quatre, qu'on tranf-
 s; où l'air estoit affez
 nama a aussi vn air
 ez de hauteur de pole
 tout ce pays il est peu
 seaux mortes, qu'à
 ouurirent premiere-
 autres endroicts. Au
 abondance, & la mer
 endrent aussi des Co-
 que qui ont 25. pieds
 anama de cinq lieues;
 gne, qui sont menées
 en l'auier, Feutier, &
 commodément. Les
 les Isles des Perles. Le
 s, qui se rendent meil-
 le du Peru, diminuent
 à Panama; tellement
 les seme-ont presque

pointes susdites on trouue force perles. On fait consumer beaucoup de gens
 à les pêcher, pour ce que l'eau de la mer où les huîtres mere des perles sont
 attachées aux escueils, & aux rochers est extremement froide: & il faut que
 les pêcheurs demeurent sous l'eau & retiennent leur haleine quelques fois vn
 quart d'heure; & à cette fin les maîtres leur font manger peu, & les tiennent
 loing des femmes, & les viandes qu'ils mangent sont fort seiches. Les perles
 naissent en la chair des huîtres, & il aduient rarement qu'on en trouue deux
 semblables, à raison de quoy les Latins les ont nommées *Vniones*. Le prix en
 est fort rabaislé, à cause de la grande quantité que ceux du Nouveau Monde
 en ont enuoyé en Europe. Car en la flotte de l'an 1587. il en vint pour le Roy
 d'Espagne dix-sept marcs, & autres trois caisses; & pour les particuliers dou-
 ze cents & soixante quatre marcs, & autres sept petits sacs de perles à l'once.
 On en tiroit aurtres fois beaucoup des Isles de Cubaque; mais on tient que les
 huîtres ayent esté consumées par la perpetuelle pêche, soit qu'espuuantes
 du bruit de l'artillerie elles ayent changé de pays, ou qu'on aye abandonné
 l'entreprise pour vn tremblement de terre qui ruyna vne bonne partie de la
 ville, où il y auoit vn grand abord de personnes, il semble qu'il n'y en ayt pas si
 grande abondance qu'il y en souloit auoir. Quant aux esmeraudes, pour la
 grande quantité qu'on en a tiré icy, & au Peru autour de Mante, & de Port-
 uicil ils sont assez rabaisléz de prix.

LE BRASILE.

Espagne, ou d'Espagne
 s qu'on porte du Peru
 là portées par terre au
 res pour estre portées
 gne doivent estre pre-
 duites par terre à Pa-
 duites au Peru.

GRENADÉ.

le Nouveau Royaume
 de Foy, Siege de l'Ar-
 la Trinité, Muscolme,
 tre Dame des remedes,
 ncer dans la mer vn cap
 m. L'angle occidental se
 s, & entre l vn & l'autre

S S E.

ut ple in d'agreables val-
 mement fort d'assiette à
 ur ce qu'il y a des passages
 niers, & d'vrine. Pres de
 ce Cap où sont les Trois

CETTE Prouince fut descouuerte par hazard, par Pierre Aluarez Cabral ^{xix}
 l'an 1501. Elle commence à la riuiere de Maragnon, & s'estend iusques
 à celle de la Plate, ou de l'argent, avec des bornes incertaines du costé d'Occi-
 dent. Selon le compte de quelques vns ce qui touche à la Couronne de Por-
 tugal, en ces lieux s'estend quinze cens milles du Nort au Su; plus de cinq cens
 milles du Leuant au Couchant, & presque trois mille milles de costé. Mais les
 Portugais n'entendent plus de mille, & quatre cens. Les principaux lieux de
 Brasil sont ceux qui ensuyuent. On voit au deça du Cap de S. Augustin Pa-
 riba, qui se nomme aussi Cité des Neiges, & puis Parnabuco, bonne ville; l'Isle
 de S. Alexis inhabitée, mais quelque peu commode à ceux qui voyagent. S'en-
 fuyt le Cap de S. Augustin qui a huit degrez & demy de hauteur de pole au-
 strale. Et cette partie est plus proche de l'Afrique qu'aucune autre partie du
 Nouveau Monde; veu qu'on tient qu'il n'y a pas de l'vne à l'autre plus de mil-
 le milles. Les flottes qui vont de Portugal aux Indes y abordent pour prendre
 le vent, & recognoistre leur route; & pource qu'ils ne peuuent quelques fois
 passer ils retournent en arriere. On voit apres Saint Christofle, & l'embou-
 cheure du fleuve de S. François, & puis saint Sauueur, ou la Baye de tous les
 Saints. Cette ville est assise sur vn Port, ou pour mieux dire sur vn Golfe qui
 a trois lieues de bouche, & très de tour, où les Baleines entrent, & se ioüent à
 plaisir. C'est là que demeure l'Euesque, & le Gouverneur de la Prouince. On
 voit à 80. mille loing Igleos, ou S. George; puis au 27. degré, & demy Puerto
 Seguro, ou Port assuré, renommé, pource qu'Aluare Cabral vint surgir là
 quand chassé des vents il descouurit le Brasil. Certains escueils qui ont for-
 me de marais, & contre lesquels les ondes se rompent, le couurent. On des-
 couure apres la riuiere du S. Esprit, & Baya Hermosa, & le Cap froid, qui

est presque tout en Isle, & a de tour deux cents quatre-vingts mille en vingt deux degrez, & demy. On arriue apres à Santos, & à Piratininga, qui est dans le pays, & ces lieux sont assez bons. Entre sainct Sebastien, & sainct Vincent on voit Buenabrito, sur lequel passé le Tropique du Capricorne, & la ligne d'Alexandre sixieme. Mais la derniere colonie des Portugais en cet endroit c'est sainct Vincent, & pour ce que ce lieu est en pays fort elloigné on condamne ordinairement à y aller demeurer ceux qui meriteroient pour quelque crime la galere, ou chose semblable. Ce lieu fut ruyné par les Corsaires Anglois l'an 1591. le iour S. Estienne, mais on l'a rendu depuis meilleur qu'auparauant. On voit au 28. degré le Cap de Patos, ainsi nommé d'un grand nombre de certains oyseaux noirs sans plumes, & avec le bec de corbeau, qu'on y trouua.

Q V A L I T E.

L'AIR y est fort bon à cause des agreables vents qui y courent : toutes fois à cause qu'il est quelque peu humide, il est plus fauorable aux vieillards qu'aux ieunes gens. Du long du riuage il se leue deux heures auât midy certains vents fraiz du costé du Su, qui font vn grand bien aux habitans. Sur la mer les vents du Su regnēt la moytié de l'année, & ceux du Nort l'autre moytié. A raison de quoy la nauigation est presque esgalemeēt diuisee. On voyage commodément de Lisbone au Brasil au mois de Septembre, d'Octobre, & iulques à Mars, & fort cōmodément en Ianuier; mais on retourne par plusieurs voyes en tout temps. Le pays est plein de fontaines, riuieres & forests, distinguē de pleines, & de costaux, tousiours agreable, & plein de verdure, avec plusieurs plantes, & diuers animaux, dont nous n'auons cognoissance en Europe. Il y a entre les plantes la Copibe, qui de son escorce coupēe iette du baulme. Ce que les bestes mesmes cognoissent, veu que se sentant morduēs des serpens, & des autres animaux, elles ont recours à ce remede. C'est ce qui fait que beaucoup de ces plantes sont presque desnuēes d'escorce. Le Cedre est là vn arbre ordinaire (de mesme qu'en la Nouvelle Espagne, & à Barbouent) & il y a plusieurs autres sortes de bois incorruptibles. On y fait des barques d'une escorce d'arbre, capable de vingt-cinq personnes, voire mesme de dauantage. Les concombres, & melons d'Europe y deuiennent beaux, & bons au possible. Entre les animaux on y voit la Taluse, que les Espagnols nommēt Armadillo, qui est de la grandeur d'un cochon, couuert, & presque tout armē d'escaille; d'où il tire, & où il retire la teste en assurance, ainsi que fait la Tortue. Les Cerigons ont sous le ventre deux bources, où ils recueillent leurs petits, & les portent lors qu'ils sont en quelque danger, & que la necessitē les presse de ce faire. On trouue aussi de ces animaux aux Isles Moluques. Les Portugais nomment Pareffe vn animal grand comme vn Renard, mais si lent & tardif en son marcher, que ceux qui ne l'ont veu ne lesçauoient presque croire; & il a cette particularitē qu'il ne se haste nullement pour les caresses qu'on luy fait, ou pour les coups qu'on luy donne. La Tamandoe est grande cōme vn pourceau: mais ses ongles sont de grandeur extraordinaire. Elle se paist de fourmiz, & ayant trouuē leur trou avec ses ongles, elle y pousse la lāgue dedans, & l'en retire chargēe. Elle a la queuē si longue, & si couuerte de poil, qu'elle cache dessous tout le corps.

Les Antes ont ie ne ſçay quoy de ſemblable aux mules, mais elles leur cedent en grandeur. Elles ont la leure d'embas ſemblable à vne trompe, & les oreilles rondes, & la queuë courte. Elles reposent de iour, & paſſent de nuit. Haute ou Gay eſt vne petite beſte ſemblable à vn chat, qu'on n'a veu manger ny boire iuſqu'à certe heure. La diuerſité des oyſeaux, & des poiſſons de mer, & d'eau douce incroyable. Au pays qui eſt pres de S. Sebaſtien le froment n'y naiſt, & n'y meurit paſtout enſemble. Mais quand vn epygraine l'autre florit, & lors que l'vn iannit, l'autre eſt verd. Je diray ençor auant que de quitter le diſcours de la qualité du Braſil, qu'on tua ces années paſſees aux environs de la Baye de tous les Saints, vn monſtre de grandeur demefuree, & d'vn regard horrible, qui auoit vne face de ſinge, des pieds de lyon, & tout le reſte d'homme, le colia ne, & les yeux eſtincelants, & pour le dire en vn mot, eſtoit ſi horrible, qu'vn ſoldat qui le tua à coups d'arquebuſe, en tumba mort auſſi.

M O E V R S.

EN co r que l'air ſoit delié, & le pays agreable, on ne ſçauoit toutesfois dire alléz combien les habitans ſont brutaux & barbares. La plus grand part vit ſans cognoiſſance des lettres, de religion, & de loy: & ne recognoiſt nuls Princes. Quand il faut aller à la guerre, les Braſiliens ſuyent ſeulement ce luy qu'ils eſtiment plus remply de valeur. Le peuple y va nud; les plus aiſez ou les nobles portent des habits faits de plumes d'oyſeaux de pluſieurs couleurs, qui les couurent depuis le nombril iuſqu'au genoüil. Les hommes ſe raſent les poils du front iuſqu'au milieu de la teſte. Ils mangent toute ſorte d'animaux, des ſinges, des lezarts, des ſerpents, & des rats. Ils font leur pain d'vne façon admirable. Ils ont vne herbe de la grandeur de la porcelaine, dont la racine eſt ſi venimeuſe qu'eſtant mangee crüe, & ſans eſtre preparée, elle fait mourir ſoudainement. Ils prennent la ſuſdite racine, & la pilent promptement, & la preſſent, afin qu'il n'y reſte la moindre partie du ſuc mortel. Ils la ſeichent apres au Soleil, & la pilent de nouveau, & en font de la farine & apres du pain qui eſt plus ſain que de bon gouſt. Ils compoſent de la meſme farine vn breunage ſemblable à la biere, avec laquelle s'enyurant ils deuiènt plus ruſez, & plus malins que de coutume. Ils s'amuſent fort aux augures, & ſorceleries. Ils n'ayment nullement le travail, ains l'oyſiueré, les paſſé-temps, les feſtins, & la dance. Ils entreprennent les guerres non pour eſtendre leurs limites, mais pour l'honneur, lors qu'ils eſtiment que leurs voiſins les ont offeſceuz. Ils mangent ceux qu'ils ont pris en guerre, & en font des feſtins ſolemnels. Ils ne puniſſent autre crime que l'homicide. En leur langue ils ne ſeruent aucunement des lettres F. L. & R. Ils baſtiſſent leurs maiſons de bois, & les couurent de ſeuilles d'arbres. Pluſieurs familles demettent enſemble ſoubs vn meſme couuert; & de crainte des animaux nuifiſibles, ils dorment en l'air dans certains retz. Ils viuent ſans ſoucy de l'aduenir, & preſque en commun. Ils nagent ſi bien, qu'ils demeurent quelquefois les heures entieres ſoubs l'eau, meſme avec les yeux ouuerts. Ils ſupportent aiſement la peine, & le ieufne; & d'autre coſté paſſent les nuits entieres à gourmander, & boire ſans meſure. Quant les femmes ont enfanté, les maryiſſe mettent au lièt, reçoient les preſents & les viſites, mangent des choſes delicates pour ſe remettre, & finalement font tout ce qu'on void

faire ailleurs aux accouchees. Pres d'Igleos il ya vn peuple qui combat avec les Aymures, qui semblent plustost bestes qu'hommes; veu qu'ils ouurent le ventre des femmes encintes, & en tirent les creatures, qu'ils mettent en presence des meres sur leur bras, & les aualent à demy cruës, chose coutumiere encores parmy ceux du Popian. Pres du fleuve S. Sebastien il ya des hommes hauts de douze pieds, qui mangent le plus souuent la chair cruë.

RICHESSE.

Les richesses qu'on tire aujourd'huy du Brasil consistent en cottons qui sont des plus fins, & en sucres excellents, & il n'y a chose en Europe qui y estant transportee porte plus de profit à ses maistres. Il ya eues des années que le sucre qu'on a porté du Brasil en Portugal a passé la quantité de cent cinquante mille arobes. Les Portugais s'addonnent grandement à ce trafic, & ont fait bastir en diuers lieux pour cuire & affiner le sucre: & ils entretiennent là vn grand nombre d'esclaves qu'on y a menez de la Guinee, & de Congo.

CHILE.

SORTANT du destroit de Megellan on costoye Chile, qui est ainsi nommée d'une vallée principale. Elle commence du Su en tirant vers le Nort à la hauteur de cinquante & deux degrez & demy, & s'estend iusques au vingt-septiesme degré. Mais du Leuant au Ponent elle n'a plus de cent milles d'estenduë: veu que d'un costé elle a la mer, & de l'autre la grande Cordeliere. On voit au trente-sixième degré la fameuse vallée d'Arauco, qui s'est deffenduë durant tant d'années avec tant de furie, & s'est maintenue en liberté. Les Espagnols ont icy diuerses colonies, comme Saint Iacques sur le fleuve de Perais, en la vallée de Mapoco, la Conception en la petite vallée de Penco avec vn port: les confins en la vallée d'Angole: Valdiuia pres d'un port de mer, où il ya vn grand lac; l'Imperiale l'une des meilleures colonies de ce pays, qui auoit auant la guerre des Arauques trois cents mille hommes de seruite, de mesme que Valdiuia en auoit cent mille. Elle fut nommée Imperiale, pour ce que quand les Espagnols entrerent en ceste Prouince ils trouuerent sur les portes, & sur les toits des Aigles à deux testes faites de bois. Il ya eneor Villeriche sur le bord d'un petit lac, pres de deux lieux qui iettent en certain temps du feu, & des cendres. Il ya Chilo, & Chilan, qui fut bastie l'an mil cinq cents quatre vingts vn, & Cochimbo où est le terroir de la Sereine. L'année mil cinq cents soixante-deux, il y eut vn si estrange tremblemēt de terre en ce pays qu'il transporta les montagnes, boucha le passage aux fleues, ietta par terre la Conception, fit sortir la mer hors de ses bornes: & lon dit qu'il occupa trois cents lieues de coste. Il se renouela apres l'année 1575. & mit par terre Valdiuia. La metropolitaine c'est S. Iacques.

QUALITE.

CESTE Prouince estimée semblable aux pays d'Europe, à cause qu'elle est hors de la Zone torride, produit force grains, & de fort bons vins, &

de toute sorte de fruits qu'on void en Espagne. Il y a ceste difference entre nous & ceux de Chile, que lors que nous auons l'Esté ils ont l'huyér, & au contraire: Il y a grande quantité d'or, de bons pasturages, force troupeaux de bestes à corne, & de brebis, & assez bon nombre de cheuaux; mais avec tout cela elle est mal peuplée à cause de la guerre de ceux de la vallée d'Arauco. Les riuieres de ce pays coulent avec assez de roideur durant le iour, mais la nuit elles vont foiblement au possible, comme si le froid & la glace les auoient arrestées.

M O E V R S.

Les habitans sont fort hauts, disposés, & pleins de courage. Ils ont pour leurs armes l'arc, & les fleches. Ils vont vestus de peaux de bestes sauvages, & de loups marins.

L E P E R U.

CEST E Prouince s'estend depuis la ville de la Plata iusques à Paño, ou bien depuis les confins de la Chile iusqu'aux bornes de Popayan entre la mer du Su, & les Andes. Mais pour entendre bien sa disposition il faut sçauoir que tout le Peru est diuisé en trois parties, non moins différentes d'affiette, & de forme, que de qualité, & de nature, & celles cy sont plaines, montagnes, & landes: pource que le long de la mer la terre est pleine & basse, mais avec plusieurs vallons. Ceste plaine a cinq cens lieuës de longueur, & de dix à quinze de large. On void du costé du Leuant deux chaines de montagnes, l'une à la veuë de l'autre, qui commençant (comme on dit) au destroit de Magellan vont entre Panama, & le nom de Dieu iusqu'à Terre ferme. Celle qui est du costé d'Occident se nomme Sierra, qui en Espagnol signifie montagne; celle du Leuant s'appelle Ande, ou Cordeliere, & leur largeur n'est de plus de vingt lieuës. Tellement que le Peru en plaine ou montagne n'est large de plus de quarante lieuës. Il y a environ cinquante vallees au Peru, dont les principales sont Xauxa, longue de 14. lieuës, & large de 5. Chica, Andaguayla, & Lucas.

Q U A L I T É.

C'EST chose admirable qu'en si peu de distance qui se trouue en la largeur du Peru qui n'est que de 40. lieuës, & veu qu'il n'y a nulle difference de hauteur, il ne pleut, ny neige, ny tône aux plaines: & cepédant en la Sierra les saisons font leurs cours cōme en Europe, & il y pleut depuis le mois de Septēbre iusqu'en Aueil, & aux Andes il pleut presque tout l'huyér: & lon a remarqué que si les habitans se transportent des plaines aux montagnes, ils y sentēt les mesmes douleurs d'estomac & de teste qu'on à accoustumē de sentir sur la mer lors qu'on ne l'a pas accoustumē. Ce que les vns attribuent à trop grande subtilité de l'air, & aux trop grands vents, les autres à la diuersité, pource que aux plaines l'air est chaud, grossier, & humide, aux montagnes froid, sec, & subtil. Là il est tousiours de mesme, pource qu'il n'y souffle iamais autre vent que celuy du Midy, icy il est diuers & de façons differētes. Là il ne pleut ny neige, icy il fait l'vn & l'autre. Si biē que ce n'est chose merueilleuse que la complexion de l'homme se sente de ceste diuersité d'air, & en souffre quelque

uple qui combat avec
veu qu'ils ouurent it
es, qu'ils mettent en
my cruës, chose cou
e S. Sebastien il y a des
uent la chair cruë.

nsistent en cottons qui
a chose en Europe qui
es. Il y a eu des années
sité la quantité de cent
grandement à ce trafic,
r le sucre: & ils entre-
enez de la Guinée, & de

Chile, qui est ainsi nom
u en tirant vers le Nort
s'est d iusques au vingt
plus de cent milles d'e
e la grande Cordeliere.
Arauco, qui s'est deffen
aintrenuē en liberté. Les
Jacques sur le fleuue de
la petite vallée de Penco
ia pres d'vn port de mer,
es colonies de ce pays, qui
e hommes de seruite, de
mée Imperiale, pou rce
ce ils trouuerent sur les
de bois. Il y a eneor Vil
ux qui iettent en certain
qui fut bastie l'an mil cinq
oir de la Sereine. L'année
remblemēt de terre en ce
age aux fleuues, ictra par
mes: & lon dit qu'il occupa
née 1575. & mit par terre

l'Europe, à cause qu'elle
ins, & de fort bons vins, &

alteration. Or les plaines n'estans iamais arrosées de pluye elles de meurent en friche, pleines de sable, & sans porter fruit; de sorte qu'on en trouue seulement aux vallées par lesquelles passent les fleuves qui descendent des montagnes, & se vont rendre en la mer. Et ces vallées, qui sont environ au nombre de cinquante sont fort soigneusement cultivées, & bien habitées par tout, à cause de dits fleuves qui les arrosent. Vne riuere est esloignée de l'autre ordinairement sept ou huit lieues, tantost plus & tantost moins. Le labourage des vallées n'este esloigné des riuieres plus d'vne lieue en çà, & vn autre en là. Mais encor qu'il ne pleue pas aux plaines, toutesfois aux mois de l'Hyuer, qui commence aux mois d'Octobre, & dure iusqu'en Aueil, certains broüillards subtils & deliez occupent l'air, & il en sort vne certaine humeur qui ne baigne pas presque la poussiere, combien toutesfois que cela soit de grande importance pour meurir & mener à perfection ce qui a esté semé. Mesme pres de Lima, ce seul broüillas sans autre eau fait verdier & florir quelques côrtes qui sont par ce moyen pleines de bons pasturages. Il y a encor quelques parties des plaines, où s'as aucune riuere qui paroisse, on void naistre des grains, & des fruits de toute sorte en abondance, ou pour l'humidité que les riuieres y poussent, ou par le moyen des riuieres qui se perdent dans la sable, ou par celle qui vient de la mer. La Sierra abonde en pasturages & forests, où il paist vn nombre incroyable de vicunes, qui sont comme des chevreux, & des guanaches, & des paches. Aux Andes il y a grande quantité de singes & de guenôs de plusieurs façons, comme aussi de perroquets. Il y a encor en abondance d'vne herbe nommée Coca, fort estimée au Peru, pour ce qu'on tient que celle qu'on depeche à Potosi, vaut cinq cens mille escus toutes les années. Le meilleur du Peru consiste aux vallées, qui portent quantité de maiz, & de froment. La nourriture generale du Peru c'est le maiz, qui toutesfois ne vient pas bien aux pays froids, comme est vne partie du pays de Pasto, & tout le Collao, mais au lieu du maiz ils ont d'autres racines bien nourissantes.

M O E V R S .

TOVS ceux du Peru sont distinguez principalement en trois sortes de personnes, dont la chacune contient encor plusieurs peuples sous soy, qui sont differents en noms. Ces gens-cy sont differents, & leurs langues separées. Ils auoient accoustumé de faire la guerre les vns aux autres auant qu'ils vinsent en la puissance de Ginacau. Mais lors que par sa victoire la cause de tous les débats fut ostée, on veid que les principaux d'entre-eux, & le peuple s'adonna à la langue de Cusco pour plaisir, au lieu qu' auparauant on rendoit seulement le destroit à chacun en ceste langue, & lon ne la pratiquoit qu'en Iustice. Tellement que celui qui scait la langue de Cusco peut aisément aller par toute la prouince. Les femmes ont vne robe de laine qui leur va iusqu'aux talons, & les hommes vne chemise qui leur descend iusqu'aux iambes, & vn manteau pardessus. Or cōbien qu'on porte vne même sorte d'habillemēt par toute la prouince, toutesfois celui de la teste est differēt, veu que chacū a selō la coustume du pays des bādes que quelques vns portent simples, les autres de plusieurs couleurs: il n'y en a presque vn seul qui ne differe de l'autre en ce qu'il met sur sa teste, Au reste les habitans de ces pays sont pleins de simplesse, toutesfois parmy ceste façon grossiere & rude, ceux qui sont pres de l'Equateur

sont dissimulez, cachent leur pensée, & murmurēt entre leurs dents, sans des-
 couvrir libremēt leur pensée. Ils ne sont guiere esloignez de la façon de viure
 des Iuifs. Ils sont subiects à l'amour des masses, & pour ceste cause sont assez
 peu d'estat des femmes, veu que non seulement ils les font seruir d'esclaves,
 mais encores ils les battent rudement pour la moindre chose. Ceux-cy mes-
 mes qui demeurent pres de l'Equateur, sont seulement couuerts iusques au
 nombril d'une chemise fort deliée, & laissent les autres endroits nuds, voire
 mesmes les parties honteuses. Ils parent leurs bras de bracelets de pierreie, &
 se percent les iouēs, & les leures, y mettant des turquoises, & des esmeraudes.
 Chez ceux-cy les entrees des temples qui estoient du costé d'Orient, estoient
 seulement fermées d'un rideau de laine, & dans les temples il y a deux idoles,
 qui ont la semblance de boucs, & l'on brusle deuant eux certain bois qui rend
 merueilleusement bonne odeur. Chez les Caraces on a veu sur les portes des
 statues d'hōmes avec des estoles de Diacre. Les Pazaons conseruent de pour-
 riture admirablement, & avec vn extrême soing, les corps des enfans, & des
 hommes morts. On adoroit communement en leurs temples des serpens, &
 outre cela chacun en particulier auoit ses dieux, selon l'art, ou le mestier qu'il
 exerceoit. Ils estoient du tout ignorants des lettres, & mesme de la peinture qui
 tenoit lieu des lettres chez ceux de Mexique. Ils ont vsé de cordes de laine,
 qu'ils nomment *Quippes*, où faisant des nœuds de diuerse sorte, ils comptoient
 depuis vn iusques à dix, & de là plus haut, montant par degrez en comptant.
 Ils donnoient à ces nœuds les couleurs semblables aux choses qu'ils vouloient
 exprimer. Chaque Prouince auoit ses Notaires, qui faisoient entendre facile-
 ment au peuple les choses arrinées, mesmes long temps auparauant par le
 moyen de ces couleurs. Leurs armes sont l'espée, la pique, vn cloud de fer, la
 hache d'argent, avec le trenchant d'or, & plusieurs especes de dards. Ils sça-
 uent bien s'aduancer, garder leur ordre, secourir leurs gens, & ne craignent
 nullement la mort, pour ueu qu'ils puissent laisser aux leurs vne belle memoire,
 ou trouuer moyen d'auoir quelque recompence de leurs Capitaines. Le
 pretexte de leurs guerres auāt la venue des Espagnols, estoit, qu'au deluge le
 monde s'estoit sauué dans leurs lacs, & qu'ils auoient tous seuls la vraye Reli-
 gion, & la deuoient enseigner aux autres. Leur principal Dieu estoit le Viracoca,
 c'est à dire Createur vniuersel, & apres luy le Soleil. L'Inga Pacacuti, qui
 trouua la plus grande partie de leurs superstitions, ayant assigné des rétes aux
 temples des dieux, n'en assigna point à Viracoca, disant qu'il n'en auoit besoin
 puis qu'il estoit Createur de toutes choses. Entre les autres choses remarqua-
 bles qu'ils introduisoient aux pais par eux conquis, l'une estoit qu'ils diuisoient
 tout le terroir en trois parties: l'une appartenoit à la Religion, & aux dieux;
 la seconde estoit de l'Inga, ou du Roy, qui entretenoit de cela sa personne, sa
 Court, ses parents, ses Barons, ses garnisons, & ceste partie estoit la plus gran-
 de: la troisieme partie estoit pour le peuple. Toutesfois personne n'auoit rien
 de propre que par grace speciale de l'Inga, & cela n'estoit pas hereditaire. Ces
 terres du peuple, & des Communautez, estoient distribuées tous les ans, & on
 assignoit à chacun autant de terre qu'il en auoit besoing pour son entretien, &
 celuy de sa famille: à raison de quoy ceste portion estoit tantost grāde, tantost
 petite, & de cecy ils ne payoient aucune taille. En lieu de taille, ils estoient
 obligez de labourer les terres des dieux, & de l'Inga, & de mettre les fructs en
 de grands magazins destinez à telle chose, d'où l'on tiroit aussi provision pour

le peuple en temps de sterilité. On faisoit le meisme des animaux, veu qu'on les diuifioit, aussi bien que les pasturages en ces trois parties. En quoy il me semble que ceux-cy surpassoient beaucoup Lycurgue en la distribution des terres, & les Romains en la loy des champs, ou Agraria. Pource qu'il ne pleut iamais au Peru, les habitans se soucient fort peu des maisons, & les Espagnols mesmes ne couurent les lieux de leur demeure, que de quelque natte. Neantmoins le Roy du Peru fit plusieurs grands bastimens, & entre autres les Tambes, qui estoient comme de tres-grands magazins, où l'on mettoit ces viures, & les armes, & autres prouisions pour les armées. Ces bastimens estoient disposez sur les grands chemins en telle sorte, que l'un estoit seulement esloigné de l'autre trois, ou quatre lieuës. Et les Roys de ce pays auoient fait faire deux chemins longs de cinq cens lieuës, dont l'un passoit par les plaines, l'autre par les montagnes: œuures veritablemēt qui pour leur grandeur, & profit, doiuent estre preferées à ce que l'Egypte, & Rome ont eu de plus admirable. Car aux montagnes il fut besoing de hauller en mille endroits, & de remplir les vallées, & les lieux profonds. Il fut necessaire de couper les rochers, appuyer les choses ruineuses, esplaner les lieux malaisez, soustenir les precipices, & de vaincre aux plaines tant de difficultez que le sable a accoustumé de porter avec soy en vne entreprise de ceste sorte. Les Tambes estoient sur ces chemins, & en plusieurs endroits il y auoit de beaux jardins, & des arbres qui donnoient vn grand plaisir, & estoient de grande commodité aux passants.

RICHESSES.

On tire du Peru de l'or, & de l'argent en abondance outre les autres marchandises: & de toutes les richesses qui viennent de l'Amerique par deça, le Peru en fournit ordinairement deux tiers; & la nouvelle Espagne vn tiers: mais la nouvelle Espagne est beaucoup plus riche de marchandises, & donne avec ces Isles entre autres choses grande quantité de cochenille, de coton, de sucre, & de perles: mais entre les thresors du Peru, il y en a deux merueilleux. L'un est la mine d'argent de Potosi, qui fut descouuerte l'an 1545. & d'où l'on a tiré, & tire si grande quantité d'argent, que le quint qui en appartient au Roy, est monté en quarante ans à cent, & onze millions de poids, & vn poids vaut treize reals, & vn quart d'Espagne; & toutesfois il y en a plus d'un tiers dont on ne tire pas le quint. On purge ceste quantité d'argent en cinquante deux engins, faicts sur vne riuere qui en est proche, & en vingt-deux qui sont en la vallée de Tarapie, outre plusieurs autres que l'on fait tourner avec des cheuaux. On tire aussi de ce pays assez bonne quantité d'or. L'autre thresor consiste aux mines de Guanacuelque, où il se trouue force vif argent. Elles furent descouertes l'an 1567. & le Roy d'Espagne en tire de net enuiron quatre cens mille poids.

Mais j'estime qu'il sera à propos, auant que de laisser le Peru, de discourir de ses villes principales, & de ses Prouinces.

AREQUIPA, LIMA, TRUGILLO,
& autres.

On rencontre premierement Tatapata avec son port au 21. degré, puis Arica, & la bouche du fleuve, & port de Quilca, & dans le pays la plaine, & delicieuse ville d'Arequipa, qui estant assise au pied d'une montagne qui iette du feu, iouyt d'un air téperé, & subtil, & a vn terroir tousiours frais, & fleurissant. L'argent de Plata, & de Porosiarriue à son port, où on le charge pour Panama. Il y arriue diuerses sortes de viures, & de marchandises, qui vont à Cusco. On trouue apres le port de Haccari, assez frequenté, la pointe de saint Nicolas, & Sangalle, & Collao de Lima. Lima qu'on nomme aussi ville des Roys, pource qu'elle eut son commencement le iour des Roys en l'an 1530. est assise sur vne grâde riuere à deux lieuës loing de la mer, où est le port nommé Collao, d'une Isle qui est viz à viz cent lieuës loing de la ville d'Arequipa. Elle est bastie avec beaucoup d'art, veu que toutes les ruës principales respondent à la place, & il n'y a presque vne seule maison qui soit sans eau, qui y vient de la riuere. L'air y est temperé. On y sent quelque fraischeur, ou bié quelque peu de froid plus grâd que l'ordinaire, durant les quatre mois de l'Esté d'Europe. Elle est au douziésme degré, & vn tiers. L'Archeuesque, & le Vice-roy y font leur demeure, & il y a aussi vne Cour, ou Siege de Iustice, & c'est icy l'abord de tous les trafics du Royaume. On compte dans la ville de Lima douze mille esclaves Negres, & vingt-quatre mille femmes Espagnoles; & par là il est aisé de iuger du reste.

Passant plus auant on deiscouure le port de Gaure, où il y a grande quantité de sel, & celuy de Casma abondant en bois, & en viures: puis Santa, & Quanape, d'où l'on vient à Trugillo, qui est à deux bonnes lieuës loing de la mer. Ceste ville est assise au septiésme degré, & deux tiers, en la vallee de Chimo, sur le bord d'un beau fleuve. On apperçoit apres la pointe de l'Aiguille au sixiésme degré, & Payta ville de grand trafic au cinquiesme: Tumbes au troisiésme, S. Helene au deuxiésme, le Cap de saint Laurens au premier, & là apres Port vieil, & saint Jacques, & puis le Cap de Passao sous l'Equinoctial, qui borne de ce costé le Peru. A main droicte quinze lieuës dans terre, on void la ville de S. Michel premiere colonie des Espagnols en ces contrees. Auant que sortir des plaines du Peru, j'estime qu'il sera à propos de dire vne, ou deux choses estranges. Mala est vn lieu loing de Lima quinze lieuës: l'on y void vn figuier, dont la partie tournée vers le Su, produit ses fructs quand il fait Esté aux montagnes; & l'autre qui est tournée vers la mer, les produit quand il fait Esté en la plaine. En la vallée de Chilca il ne pleut aucunement, & il n'y passe nul fleuve, & toutesfois elle abonde en maiz avec telle inuention. Ils peschent au riuage de ceste mer des sardines, ou semblables poissons, dont ils prennent vn nombre infiny, puis ils font certaines petites fosses en terre, où ils sement leur maiz, mettant chaque grain en vne tesse de ces poissons, & l'on ne scauroit croire combien il multiplie.

animaux, veu qu'on
parties. En quoy il me
en la distribution des
a. Pource qu'il ne pleut
aisons, & les Espagnols
quelque natte. Neant-
entre autres les Tam-
on mettoit ces viures,
s bastimens estoient dis-
toit seulement esloigné
pays auoient fait & faire
loit par les plaines, l'au-
leur grandeur, & pro-
ont eu de plus admira-
ille endroits, & de rem-
de couper les rochers,
aisez, soutenir les preci-
le sable a accoustumé
Les Tambes estoient sur
beaux jardins, & des ar-
grande commodité aux

nce outre les autres mar-
nt de l'Amérique par de-
la nouvelle Espagne vn
riche de marchandises, &
ntité de cochenille, de cor-
Peru, il y en a deux mer-
de scouerte l'an 1545. &
que le quint qui en appar-
nze millions de poids, &
& toutesfois il y en a plus
este quantité d'argent en
en est proche, & en vingt-
eurs autres que l'on fait
assez bonne quantité d'or.
ne, où il se trouue force vif
oy d'Espagne en tire de net

laisser le Peru, de discourir

COLLAO, & autres.

Mais la richesse, & puissance du Peru consiste aux Prouinces qui sont dans le pays dont la premiere est Collao, assise où les deux chaines des montagnes, ou Cordelieres susnommees s'esloignent l'vne de l'autre, & s'eslargissent. Sa limite Australe c'est vn lieu nommé Caracol, & la Septentrionale Ayauri. La capitale ville de ceste Prouince c'est celle de la Paix: mais la plus peulee d'originaires du pais c'est Cuiquito, grande ville importante, & subiecte sans moyen au Roy. Elle a sous sa iurisdiction Iuli, Chilane, Acos, Pomata, Cepita, Quaquí, Tiaguanaco, & autres places. A Tiaguanaco l'on void les restes de quelques grands bastimens. On estime qu'ils sont fort anciens, & faicts par des hommes pleins de puissance: car on ne scauroit comprendre comme ils ont peu mouoir des pierres longues de trente, larges de quinze pieds, & espais de six, sans engins de fer. En ceste partie du Peru on void le lac Tiquicaca long de trentelieuës, & large de quinze, en ayant huitante de tour, & de profondeur plus de huitante pas. Il reçoit dix, ou douze grosses riuieres, avec plusieurs autres eaux, qu'il réuoye toutes dehors, avec vn tres-gros fleuve, qui se va rendre dans vn autre lac nommé Auloga, ou Paria, qui est sans fonds, où il se perd, comme le Tourdain en la mer morte, ou la Volgue en la mer Caspic.

QUALITE.

Encore que l'air y soit si froid que le maiz n'y peut bien venir, toutesfois c'est peut estre le millieur pays, & le plus peulé du Peru. Et par là on peut comprendre combien la bonté de l'air importe plus à la multiplication, & à l'entretien des hommes, que l'abondance des viures. Au lieu de maiz il y naist (outred'autres choses) certaines racines que ceux du pays nomment *Papas*, qui ont mesme goust que les truffes: ils les seichent au Soleil, & les gardent pour l'hyuer. Il y a encores force bestail, & principalement beaucoup de camelotes, qui sont certaines bestes semblables aux brebis, mais plus grandes, & avec la façon des chameaux, mais sans bossé. Ces bestes seruent à porter les charges, & portét iusques à cent cinquante liures de poids, & aussi à labourer la terre, & leurs laines sont fort bonnes à faire draps, & leur chair laine, & de tres-bon goust. Tiquicacque produit vne sorte de ionc nommé *Totore*, qui est bon à plusieurs choses: il sert à faire des maisons, & des barques, & de grain aux pourceaux, & l'on void au mesme lac vne infinité de canards, & d'autres oyseaux.

CHIARQUE.

S'ensuit la Prouince des Chiarques, riche pour les thresors que l'on attirez, & que l'on tire des mines de Porc (qui sont au terroir de Plata) & de Potosi. La capitale ville de ceste Prouince, c'est la ville susdicte. Assés pres de Potosi il y a vne petite montagne nommee *Guayna Potosi*, c'est à dire, petit Potosi, au pied de laquelle commence la ville de deux lieuës de tour, avec le plus grand abord, & trafic, qui soit au Peru. Les Espagnols qui y habitent, sont inf-

ques au

ques au nombre de quatre mille, & ceux du pays font le nombre de 80. mille. Je ne comprends en ce denombrement ceux que la conuoitise du gain, ou la curiosité de voir y meine de pays esloignez, ny les miserables qui font leur demeure ordinaire dans les entailles de ceste montagne, & qui font en si grand nombre, qu'on en feroit vne bonne ville.

QUALITE, ET RICHESSE.

ON peut comprendre les richesses du pays, puis que le President de la Gafque assigna en son terroir cent mille escus de rente à Pierre de Hiniofa, sans les moindres assignations, & il y en auoit de 50. & de 80. mille. La montagne du Porc a des mines d'argent qu'on ne peut espuiser, & il y en a beaucoup d'autres, desquelles toutesfois on ne tire tout ce que l'on pourroit, pource que ceux du pays ne s'en soucient pas, & le pays est trop froid pour les Negres. Ce qui a diminué aussi le grand abord du Porc, c'est la grâde richesse de Potosi, qui est vne petite montagne au vingt-deuxiesme degré de hauteur, semblable à vn pain de sucre, haute d'vne lieue, & en ayant demye de tour. Elle cōtient quatre veines d'argent, qui sont larges par tout pour le moins d'vn pied, & au plus de six. De cels-cy vne qui se nomme Centeno, a vingt-quatre branches, & celle qu'on appelle Riche, en a septante huit. On y traueille iusques à la profondeur de deux cens, & plus de brassées à la clarté des chandelles: & ceux qui y traouillent, passent plusieurs mois sans voir la lumiere du Soleil. Ils descendent, & montent par des eschelles faictes de cuir cru, de huit cens degrez, voire dauantage, avec la charge sur les espaules, & la lumiere en la main. Le traueil de ces miserables ne scauroit estre exprimé: plusieurs tombent en bas à cause que la teste leur tourne, & plusieurs autres par desespoir: vn qui vient à tomber, en tire avec luy toute vne troupe. Ces mines furent decouuertes au Roy d'Espagne l'an 1545. & depuis ce temps iusques à l'an 1585. les quintes du Roy monterent à trois millions de poids; & le poids vaut treize reals, & vn quart. L'argent qu'on en tire est apres purgé en 74. engins d'eau, & trente de cheual. En la vallée de Tarapaye il y a vn lac d'eau fort chaude, qui est si rond, qu'il semble auoir esté fait avec le compas: & il a ceste particularité, qu'il ne croist nullement avec la perpetuelle source que l'on void bouillir au milieu, & ne diminue iamais pour vn gros canal qu'on en a tiré.

C V S C O.

SENSUIT au dix-septiesme degré du costé du Midy la ville de Cusco en vn lieu ceint de montagnes. Il y a vn Chasteau basty de si grandes pierres, qu'il semble que ce soit plustost vne œuvre de geants, que d'hommes ordinaires, principalement à cause que ces peuples n'auoient des bestes pour tirer, n'y l'usage des ferremens. Ceste ville estoit le siege de l'Inga, ou Roy du Peru, & capitale de l'Empire, dans lequel il ny en auoit nulle autre qui meritaist le nom de ville, ou pour sa grandeur, ou pour sa police. Elle auoit de grandes ruës, mais estroites; & des maisons faictes de pierres iointes entre elles avec vne merueilleuse industrie: mais les maisons ordinaires estoient basties de bois, & couuertes de paille. On voyoit à Cusco le riche temple du Soleil, & les palais du Roy, où il y auoit vne infinité d'or, & d'argent. Il y auoit vne grande place,

d'où l'on auoit tiré quatre chemins aux quatre ports de l'Empire. Les Roys du Peru pour peupler, & annoblir ceste ville, ordonnerent que chaque Cacique y bastiroit vn Palais, & y enuoyeroit demeurer ses enfans; & pour faire paroistre la grandeur de l'Empire, & les diuerses nations. qui leur estoient subiectes, ils voulurent que chacun allast vestu à la façon de son pays, & en portast certaine marque à la teste: qui estoit vne belle, & magnifique inuention. Ceste ville fut rebastie à la nouvelle façon l'an 1534. par François Pizarre. Elle a enuiron cinquante mille habitans, & à l'entour en douze lieües deux cens mille.

Q V A L I T É.

LA ville de Cusco a vn terroir plein d'agreables; & riches vallées, comme sont celles d'Andaguayla, de Xaquilane, de Bilcas, & de Sucay. Ceste derniere a l'air si bon, si subtil, & si temperé; & son assiette est si agreable, qu'on ne la scauroit dignement exprimer, à raison de quoy elle est toute pleine de magnifiques maisons d'Espagnols, & de gros villages bien peulez. Nos fructs y viennent aussi bien qu'en Espagne. A Cusco on mange des raisins fraiz toute l'année. Il y a aussi force bœufs, & grande quantité de brebis, & de cheuaux qui s'y entretiennent, & y multiplient aussi bien qu'en Europe.

C A S S A M A L C A, & autres.

CEST place qui est au Leuant de Lima, est capitale d'une noble Prouince, & est renommée pour la route, & prise d'Attabalipa Roy du Peru, aduenü l'an 1533. de la rançon duquel les vainqueurs s'enrichirent plus que soldats qui furent iamais au monde, encores qu'ils n'en eurent qu'une partie: car cent soixante hommes de guerre toucherent deux cens cinquante deux mille liures d'argent, & vn million, & trois cents vingt-six mille escus d'or. La ville de Cassamalque est à present peu de chose, mais son terroir est des bös du Peru. La ville de la Plata, & Lima, & Cusco, sont les plus grandes, & plus riches, tât en iurisdiction, qu'en reuenu, de celles que les Espagnols ont basty au Peru: mais Potosi, bien qu'elle ne soit ville, ne cede tout estois en nombre de peuple à Lima, ny pareillement richesse. Les autres colonies ne sont pas si grandes; toutesfois on ne doit passer sous silence Guamanga, Guanuco, la Frontera, Loxa, & saint Jacques de Guajachel. Guamanga est presque au milieu de Lima, & de Cusco, & entre la vallée de Xauxa, & d'Ande. Quayla (celle-là est du territoire de Lima, & celle cy de Cusco) est esloignée 60. lieües de Cusco, & presque aux confins on void la ville de Bilca à 15. lieües de Guamanga, qu'on estime auoir esté le milieu de l'Empire de l'Inga, pource que l'on compte autant de Quito à Bilca, que de Bilca à Chile. Guamanga eut son commencement l'année 1539. & est fort bien bastie de pierre, & de terre, les maisons sont couvertes de tuiles, & on y void plusieurs belles, & hautes tours. S'ensuit Leon de Guanuco fondée au mesme temps en vn lieu sain, & dont le terroir est des meilleurs. Ceste ville a sous elle les pays de Conchua, Guayla, Tamara, & Bóbom. On entre apres en la Cacapoye, dont la ville capitale est la Frontera, ou Frontiere, qui commande encor à la Prouince de Guanca. Les Cacapoys sont des plus blancs, & des plus beaux du nouveau Monde. Il y a encore la ville de Loxe fondée par Alfonse de Nercadille l'an 1546. (elle se nomme autrement

Zarze) sur le bord de la riuiere de Catamayo. Il y a plusieurs petites riuieres qui courent par son terroir, & le rendent esgalement agreable, & plein de biens. On void par tout des campagnes semées de maiz, & de nos grains, des vergiers chargez d'oranges, de limons, & d'autres fruits, & des jardins pleins d'herbes, & de fleurs, & vn nombre infiny de bestail espars par les montagnes voisines.

QUITO.

MAIS il est temps que nous entrons en la Prouince de Quito large de cent milles, & longue de deux cens, assise sous l'Equateur, & toutesfois plus froide que chaude. La ville de saint François fondée l'an 1534, & capitale de Quito, est assise en vn lieu bas entre des montagnes. Elle est à sept lieues de l'Equateur tirant vers le Nort, à 60. lieues de Port vieil, à 80. de S. Jacques, de S. Michel autant, de Loxe 130. & de Lima, & de Potosi 300.

QVALITE.

L'EST y commence en Aupil, & y dure iusques en Nouembre. Les habitans qui sont de moyenne taille sont bons pour le labourage, & scauent bien conduire le bestail, & il n'y a pays au Peru où les fruits, & les animaux d'Europe profitent mieux, & particulièrement pour le regard des fruits les sucres, & les oranges. Les cheures y sont de trois iusqu'à cinq cheureaux d'vne portée. Outre les mines ordinaires on en a trouué vne d'argent vif de couleur iaune, qui sent le soufre ainsi qu'on le met au feu. On y trouue de fort grosses cannes pleines d'eau. Entre les lieux qui iettent du feu sur la cime de ces montagnes, il y en a vn merueilleux, veu qu'il iette tant de cendre, qu'il en couure quelquefois 200. milles de pays à l'entour, & pousse tant de feu, qu'on le void de plus de 300. milles loing, & fait tant de bruit, que les tonnerres n'en font pas tant. La ville de S. François a du costé du Levant vn pays nommé de la Canelle, mais ceste canelle est differente de la cômune. L'arbre a les brâches, & feuilles semblables à celles du laurier, mais plus grandes, & le fruit ressemble au gland, & son escorce, & la feuille sont de bonne odeur: mais la meilleure chose qui y soit, c'est l'endroit où est le fruit de couleur tanée tirant sur le noir & plus gros, & plus concaue que celuy du gland, & chaud, & cordial, de sorte qu'on en vse aux douleurs du costé, de l'estomac, & du ventre, & l'on en porte à Quito comme d'autre marchandise. On le prend en poudre avec quelque liqueur. L'année 1587. ce pays fut tout rompu d'vn grand tremblemēt de terre.

DE SAINTE CROIX DV MONT.

AYANT décrit le Peru, il reste que suiuant la trace de quelques Capitaines Espagnols, nous entrons au cœur de ceste grande Presqu'isle, & voyons ce qui a esté descouuert iusques à present: & ce qui me fait resoudre à en discourir, c'est la ville de sainte Croix du Mont, que les Espagnols y tiennent. Donc entre la riuiere d'Orillan, & celle de la Plata, on void au 17. degré Austral vne montagne qui est vne branche des Andes, qui va iusqu'au destroit de Magellan, & a toujours ses cimes chargées de neige, & de glace. Ayât passé les confins des Cerigás on descend en vn pays qui a esté descouuert depuis 30.

ans en ça, où il n'y a pas vne pierre sur la terre, ou dans l'eau, de la grosseur d'vne noix. Vers le Nort on void vne petite montagne où les Espagnols ont basti sainte Croix du Mont, à 17. degrez de l'Equinoctial, à 400. milles de la Platte. Il y a 160. maisons d'Espagnols, entre lesquels il y peut auoir 60. Commandeurs.

Q V A L I T E :

LE pays plain est sujet aux inondations des riuieres. Les formis afin que les eaux ne leur gassent la recolte, font, principalement au Vapay, comme de petits ramparts de la hauteur d'un bras, peu plus, peu moins, & de tout environ douze, ou quinze pieds, où ils conseruent leurs grains; & en font plusieurs: C'est là que se retirent les passants lors qu'ils sont surpris des eaux. Le Vapay croist, & descroist comme le Nil, & va lentement comme la Sone. On y void beaucoup d'animaux differents des nostres. Il y avn animal entieremēt semblable au porceau, sinon qu'il se paist d'herbe; & dort en l'eau comme vn poisson. Les Espagnols nomment Sonailles certaines viperes longues d'vne brassée, & grosses comme vne pique. Ils ont certaines enleueures sur la queue de la grandeur d'vne noix, qui sont creuses, & conioinctes l'vne avec l'autre à la façon des jointures des doigts; & l'on tient qu'il leur en croist vne toutes les années. Ces bestes sont si venimeuses; que si l'on en est mordu, on neurt aussi tost: mais elles ne voyent à trois pas loing d'elles; & l'on oyrt le bruit de leurs enleueures, ou pour mieux dire sonnettes, de vingt pas: il y en a aussi au Brasil. La Tocca est vn oyseau de la grandeur de la corneille, mais il a la poitrine blanche, le bec doré; & de longueur esgale à tout le reste du corps. Il y a des Austruches en grand nombre, & les soldats qui marchent par ce pays, trouuent souuent des monceaux de cinquante œufs, & d'auantage, qui leur seruent de provision, veu qu'un œuf suffit à cinquante soldats. Le pays produict abondance de cotton, de riz, de maiz, & de diuers frinçis: mais il ne porte ny froment, ny vin, lequel on y meine du Peru, & vn tonneau de vin s'y vend cent escus ordinairement. Toutefois ceux du pays font vn certain breuusage de maiz, & de miel. Il n'y a pas faute de lacs remplis de poisson: mais sainte Croix a vne petite riuere miraculeuse, qui n'est large que de deux brassées, fort peu profonde, & ne court qu'environ vne lieüe, pour ce qu'elle se perd soudain dans le sable: & toutefois elle pouruoit la ville d'eau, & de trois fortes de bons poissons, avec telle commodité, & abondance, qu'on les prend avec vn seau, ou avec la main, & ceste pesche dure depuis la fin de Feurier iusques à la fin de May. On en void peu le reste de l'année.

M O E V R S.

IL y a en ces pays diuers peuples barbares, & entre autres les Cerigás, & les Viracans, qui s'entrefont continuellement la guerre, ou combattēt contre les Espagnols, auxquels ils empeschent le passage autant qu'il leur est possible. Dom François de Toledo mit ensemble les forces du Peru pour les dompter, mais en vain. Ils mangent la chair des hommes comme nous celle des moutons. Les Toues leurs voisins mettent leurs ennemis pris en guerre sur les espauls, & les vont branslant tandis qu'ils marchent. Les Varays se disent tous esgaux entr'eux: mais plus grands que leurs voisins, lesquels ils mesprisēt en

telle sorte qu'ils demandent à vn Predicateur, s'il les baptiseroit avec me-
 me eau que les autres, si tant estoit qu'ils se fissent Chrestiens. Ils n'ont point
 de demeures arrestées. Ils exercēt leurs fils aux armes presque aussitost qu'ils
 sont nez, & leurs armes sont l'arc, & la masse. Ils leur donnent en proye les
 captifs, & recompensent celuy qui en tuē quelqu'un avec vn coup signalé. Ils
 les pouillent à estre furieux en leur donnant des noms de tygres, de lyōs, & de
 semblables animaux. Quelques-vns de ces peuples pour paroistre plus ter-
 ribles se teignent le corps, & quād la Lune se renouuelle, ou est pleine, on dit
 qu'ils se frappent avec certains poignards d'os pour s'accoustumer aux acci-
 dents de la guerre. Ils ne sçauent que c'est que larcin, & l'on n'y vend aucune
 chose. Ils accompagnent avec les pleurs les morts au tumbau, & reçoient
 leurs amis venans de loing, en plaignāt les maux qu'ils ont soufferts: tellemēt
 qu'ils ont des larmes à commandement. Les originaires du pays d'aupres de
 S. Croix du Mont cultiuent les terres, & payent aux Espagnols deux liures de
 coton filé pour teste toutes les années. Car le coton fert icy de monnoye, de
 mesme que le cacao en la nouvelle Espagne, & la coque au Peru, voire mesme
 dauantage. Ces peuples viennent longuement, & pleins de santé. Ils se plaisent
 à la chasse, & à prendre des oiseaux. Ils mangent des formis rosties, des queües
 de cocodrils, des sauterelles, & des viperes, apres en auoir osté la teste, & le
 foye. Ils vont tous nuds, excepté que les femmes portent par honnesteté quel-
 que feuille ou escorce, ou ceinture de coton assez estroite, & ce apres les nop-
 ces. Mais les Espagnols ont introduit dans la ville l'habillement dont on vsc
 au Peru. Quand il fait froid (encor que le pays soit chaud de sa nature, &
 qu'il n'y souffle nul vent froid) ou ils ne sortent pas du logis, ou bien ils por-
 tent quelque tizon en la main pour s'eschauffer l'estomac. Ils portent tous la
 teste rasée à main droite, & à main gauche, & au milieu laissent vn bouquet
 de cheueux. Quelques-vns s'en rasent la moitié, mais les vns du costé droit,
 les autres du gauche, & la pluspart à l'entour, laissant des cheueux au milieu.
 Ils disent qu'ils ont receu ceste coustume d'un certain Paicume, à raison de-
 quoy ils nommoient Paicume le premier Religieux qui y alla pour prescher
 l'Euangile. Quand les femmes enfantent, les hommes se mettent au liēt, &
 font ce que nous auons escrit de ceux du Brasil. Ils ne sçauēt compter que iuf-
 ques à quatre. Pour dire cinq ils disent toute la main, pour dire dix les deux
 mains: pour dire vingt ils disent mes mains, & mes pieds. Quand le mary va
 dehors pour quelque temps, il laisse en la maison autant de bastons qu'il veut
 demeurer de iours dehors, & en porte tout autant; & chaque iour il en oste
 vn, & la femme ou celuy qui demeure au logis vn autre, & de ceste sorte ils
 comptent les iours de l'absence. Au delà de S. Croix vers le Leuāt il y a les peu-
 ples Garays, c'est à dire guerriers, qui nomment tous les autres Tapuys, c'est à
 dire esclaves. Toutesfois ils estiment les Espagnols, & disent qu'ils sont des-
 cendus d'eux. Ils n'oublient iamais vne iniure. Ils mangent la chair humaine
 de toutes les nations, fors que de la leur. Ils bastissent des maisons hautes, &
 spacieuses, où plusieurs familles viuent ensemble, chacune à part, bien que sans
 aucuns entredeux. Ils se percēt la levre de dessous, & y pendēt quelques cho-
 ses qu'ils tiennent gentiles. Ils n'ont aucune forme de iustice. Les meurtres ne
 sont punis que par les parens du mort. Leurs Caciques ne seruent que pour
 chefs de guerre. Ils ne permettent pas aux Espagnols armez d'entrer en leurs
 places (dont l'vne a pour le moins 500. feux) ou s'ils y entrent avec armes c'est

en si petit nombre qu'ils n'en peuuent pas entrer en doute : & ils reprochent leur domination à leurs voisins. A 120. milles loing de là demorent les Chiquires sujets des Espagnols. C'est chose remarquable que la langue des Varays s'entend par le Brasil, par le Paraguay, & par le pays des Garays, & de leurs voisins, qui est vn grâd indice que les susdits peuples ont esté maistres de tous ces pays. Si bien que de mesme qu'avec la langue Latine, Arabique, & Esclauonne on peut aller presque par tout nostre monde : ainsi avec la langue des Varays, de Cusco, & de Mexique on peut aller presque par tout le nouveau monde.

TUCUMA.

XXII.

ENTRE Chile, le Brasil, Paraguay, & S. Croix, le Royaume de Tucuma s'estend par l'espace de 200. lieues. Les Espagnols qui coururent iusques là en l'entreprise du Peru y ont cinq colonies, c'est assauoir, Salta, Steco, S. Michel, Cordoue, & S. Jacques. Salte est esloigné de Taline dernière terre du Peru de 136. milles, & le voyage en est ennuyeux pour le deffaut de l'eau. Elle est assise en vne vallée longue de 84. milles, & large pour le moins de 30. Il y a tout auprès vne autre vallée qu'on nomme de Calchiaqui, qui s'estend du Septentrion au Midy par l'espace de 30. lieues, & est pleine de riuieres, & de gens courageux. Les Espagnols les ont combatus durant plusieurs années en vain. Finalement vn certain Iean Perez reduisit par amitié à l'obeyssance du Roy d'Espagne le Prince de ceste vallée, qui se fit mesme Chrestien. Mais s'estant apres fasché du mauuais traitement de Perez il se reuolta avec toute la vallée, & demeura 27. ans en ceste sorte. En fin Iean Ramirez avec cent hommes de pied Espagnols, 500. cheuaux, & 300. archers du Peru mit à fin ceste entreprise. Steco est capitale de 50. places. A 150. milles de Steco on void S. Jacques, siege de l'Euesque & du Gouverneur de la prouince. Cordoue est en mesme assiette que celle d'Espagne, sinon qu'elle a en Hyuer l'air plus froid, & l'Esté plus temperé. Elle est à 60. lieues de Chile, à 240. de S. Jacques, & autât de S. Foy du Paraguay.

QUALITE.

LE pays est vniuersellement plein, & l'air plus chaud que froid. Il y pleut beaucoup, & les riuieres inondent facilement les campagnes. Les vents y sont si grands qu'ils desracinent les arbres, & forcent les habitans à se retirer en plusieurs lieux sous terre. La vallée de Salte est pleine de force eaux, & d'vne grande quantité de poisson. L'air y est temperé au possible, le terroir y est extrêmement bon, & l'on y trouue force bestail : si bien qu'elle n'a faute que de personnes. Le terroir de Steco abonde en cotton, bled, fruits, & bestail. Au Royaume de Tucuma le pays est si stein, & si commode, qu'on y va l'espace de deux mille milles en carrosse tout à l'aïse.

PARAGVAIS.

XXIV.

LEs Paraguays habitent aux confins de Tucuma, le long de la riuiere dont ils prennent le nom. Pour passer ceste riuiere qui est fort grande, & qui s'espand bien loing hors de son lietz, il semble que la nature a produit là vne sorte d'arbres qui se nomment zaines fort à propos. Ils sont plus gros que hauts, & ont la racine & la cime assez petite, mais le ventre large, avec la mouelle ten-

dre, & l'escorce dure; à raison dequoy on les creuse facilement: & lon en faict des barques d'une piece, capables de beaucoup de gens. Ce pays fut premierement decouvert par la mer du Nort par Sebastien Gabor, & par diuers Capitaines Espagnols, & puis par la voye du Peru par Diego, Royas, & autres. La ville capitale c'est la Vraye Foy, puis il y a les villes de l'Assomption, de sainte Anne, Bonair, S. Esprit, & S. Sauueur.

L'ESPAGNOLE.

CESTE Isle est nommée par les originaires Hayti, & Quisquaya, & par les Espagnols Espagnole, & de S. Dominique, à cause de la ville capitale que ils y ont bastie. Son tour est de 350. lieues, ou 1400. milles, sa longueur de 500. milles, & sa largeur est diuers; mais où elle s'estend le plus elle n'a que 300. milles de large. Le milieu de l'Isle est esloigné de l'Equateur vers le Nort pres de 19. degrez, & sa forme est longue d'Orient en Occident. Sa ville principale est celle de S. Dominique, de qui toute l'Isle prend son nom. C'est là qu'est la Cour ou le siege de la Iustice où il y a vn President. C'est là que se tient aussi l'Archeuesque. Il y a en ceste ville cinq monastres fort celebres. Les autres villes sont S. Jean de Meguane, port de Plata, port Royal, Cauana, Xaragua, & quelques autres encores qui ont esté basties par les Espagnols.

QUALITE!

L'AIR y est merueilleusement bien temperé n'estant la chaleur ny la froideure vehemente, combien que sur le sommet de quelques rochers fort hauts le froid soit plus aspre. Toute l'année les arbres sont reueusts de feuilles, car iamais les vns ne tumbent que les autres ne se poussent, tous les arbres, tous les grains, & toutes les herbes qu'on y porte d'Espagne y viennent, & se multiplient au possible, mais on trouue par experience que le froment croist mieux en lieux montueux. Ce pays a plusieurs havres & riuieres: mais ce qui le rend plus delicieux & cōmode pour les habitans, c'est l'eau de quatre grāds fleues qui sortans des coupeaux des hautes mōtagnes, qui sont enuiron le milieu de l'Isle courent de diuers costez, veu que l'una tend vers l'Oriēt, Attibunic vers l'Occident, Iacchie vers le Septentrion, & Naibus vers le Midy: tellement que l'Isle est proportionnément diuisee en quatre. On void en ceste Isle. vne cauerne sous vne haute montaigne tirant vers l'Orient, esloignée de la mer tout au plus de 500. pas, dont l'entrée est semblable au portail d'un beau palais. On y oyt le bruit de quelques fleues impetueux, qui coulent rapidement sous des concauites souterraines l'espace de cinq mil traits d'arc: tellement que celui qui s'en approche de plus pres en demeure de my sourd quelque tēps. Toutes ces eaux se viennent ioindre en vn grand lac plein de bancs perilleux. Dauātage il y a vn autre grād lac que les Indiens appellēt Hagueygabon, & les nostres la mer Caspienne. Ce lac ayāt receu vn grand nōbre de fleues de toutes parts se perd en vn gouffte: de sorte que ces roches spongieuses reçoient les eaux de la mer par quelques conduits & creux souterrains, d'autāt qu'on y trouue quantité de poissons de mer, & que l'eau y est salée. Au milieu de ce lac est l'Isle de Guatizanta fort propre pour la pescherie. Les autres lacs de ceste Isle bien qu'ils soient plus petits sont tous salez. On void aussi là le lac de Magnano si cognu à cause de ses bonnes eaux: Il y a icy grande abondance de sel, car on le tire des montagnes comme le crystal. Outre tous ces lacs il y a aussi vn grand lac de uel duquel les eaux sont salées, cōbien que plusieurs petits ruisseau

d'eau douce s'y viennent rendre. Ceste Isle porte aussi de l'or, & l'on dit que les monts Cabaniens ont des mines pleines de tât d'or que c'est chose incroyable. Ceste Isle porte aussi grande abondance de succe, de la casse, du gingembre, du mastic, du bois d'aloëz, & de la canelle. Avant l'arriuée des Espagnols elle n'auoit que trois sortes d'animaux à quatre pieds: mais maintenant il y a force animaux priuez, sibien qu'on porte de là en Espagne vn nombre incroyable de cuirs, & de peaux. Il y a aussi de l'azur.

M O E V R S.

Les habitans sont naturellement oisifs & paresseux, vont tous nuds, & viuent seulement de leur pesche. Auât qu'ils eussent receu nostre religion ils croyoient qu'il y auoit vn premier moteur de toutes choses; mais au reste ils estoient pleins d'vne infinité d'erreur. Depuis qu'on y a porté des cannes de succe on y a fait des meules propres, & basty des bouriques: si bien que les habitans en font aujourd'huy vn grand trafic, & par ce moyen s'en richissent.

C V B A ; ou FERDINANDE.

XXVI. **O**n void ceste Isle du couchant de l'Espagnole, & celle de Iamaïque luy est du costé du Midy. Elle s'estend 300. lieues d'Orient en Occident, & sa plus grande largeur est de 65. lieues, & il y a beaucoup d'endroits où elle n'est large de plus de vingt. Il y a six villes dont la capitale est celle de S. Iacques, fort cognüe à cause de son fleuue & de son port. On tient que les autres villes ne sont gueres bien peuplées, horsmis Hauana, qui est le plus grand abord de l'Isle. La ville de Sainct Iacques est vn siege Episcopal.

Q V A L I T E'.

Avx enuiron de l'Isle on trouue plusieurs bancs dangereux, veu que vers le Septentrion il y a vn grand tournoyement d'eau, & le costé du Midy est aussi plein de plusieurs petits rochers. La region est montueuse, & pleine de forests, & de riuieres, & de plusieurs estangs d'eau douce, & pareillemēt de salée. D'auantage il y a des mines d'or aux montagnes, & le grauiet des riuieres est presque tout d'or. Vne certaine vallée à quinze mil pas de S. Iacques est si couuerte de grâdes boules de pierre, qu'il semble qu'on les y ait mises pour plaisir, bien qu'elles y soient naturellement. Pres du port du Prince il y a vne source qui iette continuellement la poix. Il y a grande multitude de serpens en ceste Isle.

M O E V R S.

Les habitans de ceste Isle prenoient plaisir à appriuoiser les serpens auant qu'elle fust decouuerte. Ils alloient aussitout nuds comme en l'Espagnole. Le peuple se contentoit de ce que la nature produisoit, & tous viuoient en commun.

I A M A I Q V E.

XXVII. **C**este Isle qu'on nomme auourd'huy de S. Iacques est assise entre le 17. & le 18. degré de largeur. Elle adu costé d'Orient l'Espagnole, du Nort Cuba, du Midy les Isles de Sainct Bernard, & de Carragene, & du couchant

Les terres de Iucatan, ou Fondure. Sa longueur est de cinquante cinq lieues, sa largeur d'environ vingt cinq, & son tour de cent cinquante. Elle contient deux villes, c'est à sçavoir, Seuille, & Oristagne. Seuille est la principale où est l'Eglise de l'Abbaye, dont pierre Martyr Anglere Milanois fut Prelat. Didaque fils de Colomb subjuga les habitans de l'Isle, & la rendit tributaire à la Couronne d'Espagne l'an 1590.

QUALITE, ET RICHESSE.

LE pays iouyt d'un bon air, est assez fertile, nourrit grande quantité de bestail, à cause de ses eaux, herbages, & de force belles fontaines qui les arroserent. On dit aussi qu'il y a des mines d'or. On en tire aussi grande quantité de coton, & de sucre. Il y a plusieurs bonnes riuieres, & plusieurs lacs qui y abondent en poisson.

M O E V R S.

LE peuple est tout semblable en façon de viure aux habitans de l'Espagnole, & de Cuba, combien que quelques-vns disent, que ceux de Iamaïque estoient autres fois plus cruels.

LES ISLES DES CANNIBALES, OV CARIBES.

ON nomme Isles des Cannibales toutes celles qui sont estenduës par un double rang de l'Orient; & du Midy de l'Espagnole, viz à viz, où à la veüe de Terre ferme. La plus grande part est sans habitans, mais entre celles qui sont habitees on tient pour premiere l'Isle de saint Iean que les originaires nomment Boriquen, & cette-cy est proche de l'Espagnole du costé d'Orient, & à trois cens milles de longueur, & soixante & dix de largeur. Elle abonde en bleds, & en fruiçts, en animaux, & en poissons, comme aussi en or, & lon y trouue du Gayacfort excellent. Sa ville principale c'est saint Iean où il y a un fort bon Port. Apres ceste Isle Cubaga est renommee pour l'abondance des perles qu'on y trouue. Les habitans de toutes ces Isles sont bruns, & ont peu de cheueux, & de barbe, sont cruels, & mangent la chair des hommes. Leurs fleches sont empoisonnees. Ils vsent de petits esquifs d'une piece qu'ils nomment Canoes pour aller sur la mer.

DISCOURS EN GENERAL SVR
le Nouveau Monde.

F O R C E S.

LES Etats que le Roy d'Espagne possede au Nouveau Monde sont si grands & si puissans, qu'ils ne doivent craindre les ennemis qu'ils pourroient attaquer. Les Espagnols ont en toutes les Prouinces de bonnes places,

& avec cela se font faitis des bouches des riuieres, des ports de Mer, des passages d'importance, & pour le dire en vn mot de tous les lieux propres à domination des pays, ou abondance en viures, ou riches de mines, ou capables de brider les peuples guerriers, ou des villes de consequence. Du costé du Su, ils n'ont aucun ennemy, qui leur puisse donner de l'ennuy. De celuy du Nort ils reçoient quelques fois du deplaisir des Anglois, qui courent de tous costez pour prendre les flottes, & saccager les ports de Mer. Le plus grand dommage qu'ils ayent souffert fut en l'an 1586. quand François Drak Anglois saccagea S. Dominique en l'Isle Espagnole, & Cartagene en la Terre ferme. Mais cette hardiesse des Anglois donna subiect aux Espagnols de penser mieux à la seurte de toutes ces Prouinces, qui semblent fortifiees du costé du Nort par la nature; premierement avec vn grand nombre d'Isles qui seruent de rāpart, & de deffence à la nouvelle Espagne, & la fortifient avec le grand nombre de bancs diuerses courantes qu'ils causent, & entr'autres avec vne courante extrêmement rapide, qui entrant par le Golphe de Paria, ou l'on la nomme bouche de Dragon, puis passant entre Iucatan, & la Cube retourne apres en arriere entre la Cube & la pointe de la Floride, avec tant de vehemence qu'vn nauire à pleines voiles ne scauroit aller de ceste sorte. Cette courante iointe avec la diuersité des vents, & les autres perils de la Mer, mettra tousiours en branle ceux qui n'auront point de ports pour leur retraicte. Dauantage le Roy d'Espagne se seruant de ceste faueur de la nature a fait bastir vn fort d'importance en vne Isle proche de la Vraye Croix, ville assise sur le riuage de Mexique, & vn autre en la Cube à l'Auane viz à viz de la Floride. La premiere oste aux ennemis la comodité d'euiter la courante, & la seconde le moyen de s'en seruir. Outre ce il a fait bastir vne forteresse extrêmement bonne à S. Dominique, ville qui semble estre faite pour la domination de ceste Mer, à cause de la comodité de son assiette. Et pour conclusion, de mesme que l'assiette de l'Italie semble auoir esté faite par la nature pour dominer la mer Mediterranee; aussi celle d'Espagne semble formee pour commander à la Mer Oceane, & l'experience montre que les Espagnols sont d'vne complexion qui les rend capables de souffrir toute sorte de climars, & de contrees.

GOVERNEMENT CIVIL DV
Nouveau Monde.

EN tout le Nouveau Monde il y a deux Viceroyz, l'vn de la nouvelle Espagne qui fait sa demeure en la ville de Mexique, & l'autre du Peru qui se tient en la ville de Lima. De ces deux celuy du Peru est de plus grāde autorité; pour ce qu'outre la grandeur des Prouinces subiectes à son gouuernement, il peut depuis quelques annees disposer des Commanderies vacantes; ce que le Viceroy de la Nouvelle Espagne ne peut faire. Mais cettuy-cy est plus à desirer pour le voisinage de l'Espagne, pour la beauté de la ville de Mexique, & la ciuilité de la Prouince.

La Iustice est toute maniee par les Cours Royales, dont la Nouvelle Espagne en a cinq, c'est à scauoir à Mexique, à S. Dominique, à Guatimala, à Guadalajara, & en Panama. Le Peru en a aussi cinq; c'est à scauoir à Lima, en l'Imperial de Chile, à Plata, Quinto, & à S. Foy du Nouveau Royaume. Les Espagnols, & les Indiens ont recours esgalement à ces Sieges, & desquels on

ne peut appeller. Les Espagnols (excepté le Marquis de la Vallée, & quelque autre) ont des terres, ou peuples en fief, mais cela ne tient que durant la vie de ceux à qui on les donne (& l'on les donne, communement aux conquérans) & de leurs fils aînez, ou de leurs femmes, s'ils n'ont point de fils. Ceux-cy tirent des peuples qui leur sont donés enuiron deux escus pour feu, & en reuanche ils sont obligez de pouruoir les peuples de Religieux qui leur enseignent la vie, & la doctrine Chrestienne, & de gens qui seruent l'Eglise. Les Espagnols demeurent communement separez des Indiens, veu qu'ils habitent pour la pluspart aux villes qu'ils ont basties, qui sont toutes ceintes de murailles, de forme carree, avec de grandes places, & des ruës droictes: au lieu que les Indiens se tiennent aux fauxbourgs desdites villes, ou en leurs bourgs anciens, où ils sont attentifs à leur bestail, & ont soing du trafic, & des mines. Lors que les heritiers du Commandeur, ou de celui qui tient des terres en fief est mort, ses freres retournent au Roy; à raison de quoy les terres, & Commanderies plus importantes sont de la Couronne d'Espagne; c'est chose notable, que les Commandeurs meurent le plus souuent pauures, & nul d'eux ne paruiet à soixante ans, que bien rarement. Ils ont essayé plusieurs fois d'obtenir les Comanderias à perpetuité, & offert pour cet effect de grandes sommes à Charles cinquième & à Philippe deuxième. Mais pour ce que ces Roys ont eu crainte que les Conquerans ne rongeaient ces peuples iusqu'aux os, & les trouuassent excessiuement; ou mesme que ces Commandeurs, ou Conquerans ne se reuoltassent vn iour, ils n'ont iamais voulu prester l'oreille à cette demande.

GOVERNEMENT ECCLESIASTIQUE.

AV Nouveau Monde il y a quatre Archeueschez, l'un est à sain & Dominique, l'autre à Mexique, le troisieme à Lima, & le quatrieme à S. Foy du Nouveau Royaume. Le Premier a trois Euesques sous luy, c'est à sçauoir ceux de Port-riche, de Cuba, & de Iamaica: le second a sous luy dix Eueschez, c'est à sçauoir ceux de Tlascala en la ville des Anges, de Guyata, de Mechouacan, de Salisco, de Iucatan, de Gipe, des Fondures, de Guatimala, de Nicaragua, de la Vraye Paix. Le troisieme a neuf Eueschez; c'est à sçauoir de Cuzco, de Plata, de Quito, de Popayan, de Panama, de Tucuma, du Paragay, de l'Imperiale, de la Conception. L'Archeuesque de S. Foy a sous luy les Euesques de Cartagene, de S. Marre, & de la Marguerite. Il y a au Nouveau Monde cinq Religions, c'est à sçauoir de S. François, de S. Dominique, de S. Augustin, de la Merced, & des Iesuites; & outre ce quelque Carme de ceux qui vont pieds nuds; & il y a en tout enuiron cinq mille Religieux. Il y a en cor diuers Couens de religieuses. Les Cures s'ont pour la pluspart entre les mains des quatre premieres Religions, & les Religieux de S. François en ont plus que les autres. Les Iesuites n'y ont point de Cure comme on tient qu'en la terre de Iuli. Le Curé establi se demeure au lieu plus comode de sa Iurisdiction qui est le plus souuent fort grande. Delà il enuoye ses substituts pour tantost dire la Messe, & tantost enseigner la doctrine Chrestienne aux autres lieux, & pour le petit nombre des Prestres les Papes leur ont permis de dire deux Messes le iour aux lieux escartez. Et non seulement le Curé doit instruire le peuple en la foy, & aux mœurs Chrestiennes, mais en cor monstret aux enfans à escrire, &

à lire, & à chanter, & enseigner à ses parroissiens à semer le grain, à planter les arbres fruitiers, bastir leurs maisons, & à viure ensemble. Tellement que ces gens qui reçoient tant de biens spirituels, & temporels de ces Religieux, les affectionnent & reuerent au possible les Commandeurs, & le Roy en ses terres, donnent vn honneste entretien au Curé tant pour luy que pour le seruice de l'Eglise. Le Roy donna à tous les Eueschez pour le moins deux mille escus de rente, mais ils s'enrichissent grandement en peu de temps. Car l'Archeuesque de Mexique a vingt quatre mille escus de rente, celuy de Lima trente quatre; l'Euesque de Culco soixante & dix; celuy de Mechouacan vingt; la Peuplade vingt-six. Plata dix-sept. Quito dix-huit. Les Indiens ne sont admis à la communion qu'apres vne longue preuue; & plus difficilement au Peru, qu'en Mexique; & on leur donne encore moins les ordres à cause de l'inclination qu'ils ont à l'yurôgnerie, & mesme on ne les laisse communément estudier en Philosophie, & moins encor en Theologie. Il y a au Nouueau Monde deux Inquisitions, l'vne à Lima, & l'autre à Mexique. Il y a encor deux Vniuersités aux mesmes villes. Avec ces diligences on a facilité la conuersion, & edification des Indiens tant au Peru qu'en la Nouvelle Espagne, & l'an mil cinq cents quatre vingts quatre, l'Archeuesque de Lima tint vn Synode Pro-uincial, où il fut ordonné qu'on imprimeroit vne forme d'instruire les Indiens en la doctrine Chrestienne, à fin que tous l'observassent, & par ce moyen on coupa chemin à plusieurs erreurs.

*DE LA COGNOISSANCE QVE LES PEUPLES
du Nouueau Monde ont de Dieu.*

xxx. Ces nations encor que barbares dressent les yeux au Ciel aux aduersitez, & aux dangers, & tiennent que c'est la demeure de celuy qui gouuerne toutes choses. Mais il n'appartient qu'aux enfans de la lumiere de cognoistre que ce souuerain Seigneur est seul Dieu. Or cest instinct naturel, & cette cognoissance de Dieu est plus ou moins claire aux Gentils, selon qu'ils participent plus ou moins de l'usage de la raison, & de la vertu morale. Entre les peuples du Nouueau Monde, les Chichimeques de la Nouuelle Espagne, & certains peuples du Brasil, sont tres-barbares. Car ceux cy menans vne vie entierement sauuage, & brutale, sans chefs, sans loix, sans aucune forme de ciuilité, ny de police, ne montrent en leurs actions autre discours de raison que celuy dont ils ont besoin pour leur entretien. Le sens obscurcit en eux l'entendement, & les passions auenglent le iugement. Ils n'estenent leurs pensees au dessus de la terre, & ne pensent qu'aux choses qui leur sont presentes. Ain si les voy sins du Brasil n'ont aucune cognoissance de Dieu, ny de Religio. Mais pour ce que l'homme ne peut demeurer sans appuy, il est necessaire que celuy qui ne s'appuye en Dieu s'assubiectisse, sinon aux faux Dieux, au moins aux augures, & à semblables vanitez, & de cette sorte ces Brasiliens encor que ils n'adorent Dieu, ny les idoles, toutes fois ils sont comme tyrannisez par les augures, & les charlatans; & se gouuernent par les signes des choses futures. Les peuples de sainte Croix du Mont, quoy que n'ayants point d'Idoles, adorent toutes fois le Diable, non pour en obtenir quelque bien, mais pour en euitter quelque mal. Ils parlent, & traictent avec luy, & luy presentent diuerses choses, espandent de leur breuuage à son honneur, & en boient avec gran-

de ceremonie, & n'osét toucher aux fruiets de la terre sans luy en auoir offert les premices. Mais il n'y a chose en laquelle ils se soumettent plus à luy, que en la challe, & la pesche, qui sont les arts, & les exercices avec lesquels ils se entretiennent. Les Varays leurs voisins sortans hors d'eux mesmes en certains temps de l'annee courent furieusement aux bois, & aux solitudes, & avec certains sauts, & hurlemens brutaux appellent vn certain Candire, duquel on raconte diuerses folies, marchét avec ce nomen labouche par des precipices, & par des forests d'où il y a peine de se retirer; marchent sur des charbons ardens, & sur des colleures sans en receuoir offence. Les mesmes ont cognoissance de sept sortes de Demons, & les reuerent de crainte d'estre battus, ou mesme tuez, & sont encor fort adonnez aux augures. Ils portent leurs fleches aux deuins, & selon leur iugement où ils les tiennent pour bonnes & heureuses, & les conseruent, ou pour mauuaises, & malheureuses, & les iettent en là. Mais venant aux peuples quelque peu plus ciuils, ceux de Cusco, & les habitans du Peru confessoient vn Createur de l'Vniuers, & vn souuerain Prince qu'ils nommoient Viracoca, & Pacacamac, & Pacayaia, c'est à sçauoir Createur du Ciel & de la Terre, & l'adoroient en leuant les yeux au Ciel. Mais ils n'auoient point de mot correspondant au nom de Dieu, & mesme auourd'huy ils ne sçauent dire Dieu si ce n'est en se seruant du mot Espagnol. Les choses susdictes font qu'il est aisé de leur persuader qu'il y a vn souuerain Dieu; mais non de leur donner à entendre qu'il n'y en ait aucun autre. Toutesfois ils surpallent en entendement, & en certaine ombre de Religion les Grecs anciens; veu qu'encor qu'ils mettent vn souuerain Dieu avec vn grand nombre d'autres, toutesfois ils n'attribuent pas des aduertes, & d'autres vices detestables à leur Viracoca, comme les Grecs faisoient à leur Iupiter; ains au contraire ils ne luy attribuent que des choses hautes, & merueilleuses, à raison de quoy ils le nomment aussi V'sapu, c'est à dire admirable. Apres le Viracoca ceux du Peru adoroient les Astres, & pour ce qu'entre eux il n'y en a point de qui la vertu soit plus manifeste, que le Soleil, ils luy donnoient le second lieu; & le troisieme au Dieu des pluyes & des autres choses qui s'engendrent en l'air, mais principalement au Dieu du Tonnerre, pour la terreur qu'il donne aux hommes. Ils croyoient qu'il y auoit au Ciel toutes sortes d'animaux d'où dependoit la generation, & l'augmentation des troupeaux, & des autres animaux de leur espece, & pour ce ils croyoient que chaque sorte de bestes auoit vne Estoile qui luy dominoit, laquelle ils adoroient pour cette cause à fin que si l'animal estoit priué elle le conseruast, & le fist prosperer, & s'il estoit venimeux, ou sauuage elle les en gardast, & deliurast. Les Varays adorent avec de grands hurlemens, & avec vn mouuement estrange de tout le corps la Lune nouvelle, & quand le Croissant commence à fin de tirer droit de l'arc (qui est leur principal exercice) ils se decourent les bras en plusieurs lieux, & les iambes, & les cuiſſes à fin de courir plus promptement: & apres ils se iettent dessus des cendres des animaux qui sont estimez vistes, & de mesmes les femmes se decourent le visage, les cuiſſes, & les bras, puis les teignent d'vn bleu qui ne se perd iamais. Les chianes peuples voyſins de sainte Croix du Mont diuisent l'année en douze mois, ausquels ils font presider autant d'Estoiles qu'ils adorent, leur faisant certains sacrifices, & à celles qui dominant aux mois des recoltes plus qu'aux autres. Ils les prient, & les inuoquent en criant qu'elles leur soient propices, & fauorables. Les mesmes remarquent super-

le grain, à planter les
le. Tellement que ces
de ces Religieux, les
, & le Roy en ses ter-
uy que pour le seruice
oins deux mille escus
emps. Car l'Archeues-
eluy de Lima trente-
Mechouacan vingt; la
t. Les Indiens ne sont
plus difficilement au
ns les ordres à cause de
les laisse communément
gie. Il y a au Nouveau
ique. Il y a encor deux
facilité la conuersion,
lle Espagne, & l'an mil
na tint vn Synode Pro-
rme d'instruire les In-
ualſent, & par ce moyen

DES PEUPLES

au Ciel aux aduerſitez,
de celui qui gouver-
la lumiere de cognoi-
ntin & naturel, & certe-
rils, selon qu'ils parti-
ertu morale. Entre les
Nouvelle Espagne, &
eux-cy menans vne vic-
ans aucune forme de ci-
discours de raison que
ns obscurcit en eux l'en-
s'essent leurs pen-
qui leur sont presentes.
de Dieu, ny de Religio.
uy, il est necessaire que
x faux Dieux, au moins
ces Brasiliens encor que
me tyrannisez par les
nes des choses futures.
ants point d'Idoles, ado-
que bien, mais pour en
& luy presentent diuer-
Scen boient avec gran-

stitiueusement le chant des oyseaux, & lon ne scauroit dire cōbien ils abhorrent le chant du hibou. Lors qu'on l'entend en quelque lieu les vieillards sortent avec les armes en la main, & le coniurent des s'en aller sans faire dommage. Cependant les ieunes gens, & les femmes, demeurent au logis, à fin que cēt oyseau ne leur annōce quelque desastre. Mais ceux du Peru (pour retourner d'où nous sommes partis) attribuoient encor la diuinité à la terre, & à la nier, sous les noms de Pacacuma, & Mamacoca, & pareillement à l'Arc-en-Ciel, & à tout ce qui a quelque grandeur, & merueille en soy; aux arbres, aux sommets des montagnes, aux riuieres, aux rochers d'excessiue grandeur, aux ours, aux couleuvres, & aux tigres, à fin de n'en receuoir aucun dommage. En leurs voyages ils iettoient, & offroient leurs vieux souliers, & choses semblables aux montagnes, aux rochers, & aux chemins mesmes, à fin qu'ils leur donnassent force, & passage. Ils se tiroient les poils des sourcils, & les offroient au Soleil, aux montagnes, aux Vents, & aux autres choses dont ils auoient crainte. Les Guacaquilques faisoient offrandes à leurs Dieux des dents qu'ils se tiroient. En Cuzco ils portoient grand honneur à vn Renard qu'ils tenoient en leurs Guaque, ou temple. A Manta, qui est en la contree de Port-vieil, ils adoroient vne Elmeraude de grandeur, & beauté extraordinaire, se recommandoient à elle en leurs maladies, & luy faisoient diuerses offrandes. A Casamalque ils tenoient pour Dieux certaines pierres grosses comme des œufs, & quelques autres plus grandes. Ils estoient superstitieux en uers les fontaines, & les eaux courantes, & si lauoient avec diuerses ceremonies pour en receuoir la santé.

En la Prouince de Cinaloa qui est pardelà la nouvelle Espagne ils tiennent qu'il y a vn Createur, & Gouverneur de l'Vniuers; mais ils n'estendent son Gouvernement, & sa prouidence à l'homme, à fin de ne preiudicier à son franc arbitre. Ils bruslent les morts sans ceremonie, où les iettent en vne fosse profonde de six cents pas.

Ceux de Mechouacan auoient cognoissance du commencement du monde, de la formation de l'hōme, du limon de la terre, & du deluge (ce dernier estoit commun à ceux du Peru, & du Brasil) mais avec mille sortises. Ils croyoient que les Dieux d'en haut firēt les choses celestes, & ceux d'embas les terrestres, & ils mettoient vne mere de tous les Dieux, comme les Grecs faisoient Cybele. Tout art, & tout exercice auoit parmy eux son Dieu; & l'on estime que ces Dieux ont esté de s'hommes de merite, qui apparurent à ceux du pays apres leur mort, avec diuers artifices du diable.

DE L'IDOLATRIE EN VERS LES TRESPASSEZ.

XXXI. **C**eux du Peru conseruoient soigneusement les corps de leurs Roys decedez, qui estoient à Cuzco chacun en sa chappelle, & il y en auoit de plus de deux cens ans. Chacun de ceux-cy laissoit tous les thresors qu'il auoit assemblez pour l'entretien de la chappelle où il vouloit estre enterré, & de ceux qui estoient destinez à la seruir. Chacun d'eux faisoit faire du rāt sa vie sa statue de pierre, à laquelle on portoit honneur comme à luy mesme, & durant sa vie, & apres sa mort. On portoit en tēps de guerre, & de seicheresse ces statues pour obtenir la victoire, & la pluye, & lō leur faisoit diuers sacrifices. C'estoit chose generalement pratiquée au Mechouacan, & au Peru, & pays circonuoisins de tuer en la mort des Inques, & des autres, leurs femmes, & leurs seruiteurs

plus aymés, ou de les enterrer viuants, à fin qu'ils ne manquaissent de gens qui les seruissēt. Ils les tuoient apres diuerses chansons & dāces, & ces miserables s'estimoient heureux d'estre ainsi traitez. Quelques-vns des familiers ou domestiques de l'Inga, & des Seigneurs du Royaume, pour ce qu'ils ne pouuoient tenir dans la rumbe faisoient quelques fosses aux lieux où le mort auoit accoustumé de passer le temps, ayans opinion que le Roy passant par là les meneroit en l'autre vie à son seruice. Aux obseques de l'Inga ils luy sacrifioient mesme des enfans, & teignoient la face du mort de leur sang tirāt vne ligne d'vne oreille à l'autre. Ils vsoient d'autres ceremonies quand quelqu'un du menu peuple mourroit. Ils mettoient force viandes sur la sepulture, & de l'argent, & de l'or, & autres choses de prix dans la bouche, au sein, & en la main du mort, & leur donnoient des habillemens neufs, afin qu'ils fussent garnis pour l'autre vie; veu qu'ils croyoient que les ames des morts alloient errant çà & là, & estoient sujettes à la faim, à la soif, au froid, & au chaud: & pour ce ils celebriēt leurs bouts de l'an, & y portoient diuerses viandes, & mesme des estoffes pour s'habiller. Iean de la Tour capitaine de Confalue Bizarre tira d'vne sepulture la valleur de cinquante mille escus en estoffes qui auoient esté mises là pour cēt effect. En Mechouacan, pour ce qu'ils croyoient qu'on viuoit en l'autre monde come en cestuy-cy, ils se pouruoioient en mourant non seulement de viures, & de vestemens, mais encor de choses appartenantes à l'exercice qu'ils y vouloient faire.

DE L'IDOLATRIE ENVERS LES STATVÈS.

CEVX du Peru n'estoient pas moins fols autour des Idoles de pierre, & de bois, & pour ce qu'ils estoient poulléz à reuerer les Diables pour la peur du mal qu'ils leur faisoient ou pouuoient faire, ils les figuroient en formes terribles. Les diables parloient en plusieurs de ces statués, & respondoient à leurs Prestres. xxxii.

Les Mexicains outre les statués adoroient encor des Idoles viuantes. Ils prenoient vn prisonnier (& quelquefois dauantage) qui leur sembloit plus propre pour le sacrifice. Ils l'habilloient, & l'accommodoient de mesme façon que l'Idole à laquelle ils vouloient sacrifier, & luy donnoient le mesme nom. Durant tout le temps de cette representation, qui duroit par plusieurs iours, & quelquesfois les mois entiers, ils l'adoroient, & luy portoient honneur comme à l'Idole mesme, & cependant il passoit son temps, & faisoit bonne chere. Quand il passoit par les ruës le monde accouroit pour luy faire honneur, & luy offrir diuerses choses. On luy mettoit deuant les enfans, & les malades, à fin qu'ils les benist, & les remist en santé. Ils luy laissoient faire toute chose à son plaisir, excepté qu'il auoit de iour dix hommes de garde, ou d'auantage autour de luy, & de nuit on l'enfermoit dans vne cage. Et quand le temps de la Comedie estoit expiré, & qu'il estoit bien gras, ils le tuoient pour le sacrifice, & en faisoient entre eux festin solemnel.

DE LEVRS GVAQVES, OV TEMPLES.

IL y auoit au Peru quelques Guaques communes à tout le Royaume, & d'autres particulieres à chaque Prouince. Il y en auoit trois plus fameuses, l'vne xxxiii.

à quatre lieux loing de Lima, qui se nommoit Pacacama; dont les ruynes monstrent encor auourd'huy sa grandeur. Le diable parloit en ce lieu, & respondoit aux Prestres, qui alloient consulter ordinairement l'oracle de nuit, ayant le doz tourné contre l'Idole, puis baissoient la teste, & se plioient avec vn vilain geste; tant le Diable ayme la saleté. Ils luy demandoient conseil, & il respondoit d'ordinaire avec vn sifflement aigu, & penetrant, ou avec vn cry horrible. L'autre Guaque estoit en Cozco, où les Inques auoient mis tous les Dieux, & toutes les Deesses des nations qui leur estoient subiectes, comme pour gages de leur subiection, & fidelité, & chaque Idole estoit entre-tenu par sa Prouince avec vne despence inestimable. On y voyoit entre autres la statue du Soleil d'or massif, tournée avec tel artifice du costé du Leuant, que lors que le Soleil la frappoit à son leuer, il en sortoit tant de splendeur, à cause de la reuerberation de ses rays, qu'elle redoubloit la clarté du iour. La troisième Guaque estoit en l'Isle de Titicaca dediee au Soleil, pour ce qu'ils disoient que leur pays ayant esté bien longuement sans lumiere, le Soleil apparut tout à coup en cette Isle, & luy rendit le iour, & la clarté. A raison dequoy l'Inqua y bastit vne Guaque magnifique. Mais les Mexicains surpassoient de beaucoup ceux du Peru en grandeur de Temples, & de ceremonies. Il y en auoit vn del'Idole Vitzilpuitzli avec vn si grand cloistre à l'entour, que dix-huit mille personnes s'y assembloient durant leurs festes pour y dancier, & ce Temple estoit ceint d'vne muraille faicte de grandes pierres en forme de serpens. Il auoit quatre portes tournées vers les quatre parties du monde, & il y auoit vn chemin pavé long de six milles, & de d'auantage qui respondoit à chacune. On montoit au Temple par vn escalier de trente degrez, large de trente brasses. Entre les degrez & le Temple il y auoit vne petite place large de trente pieds avec vne file d'arbres & des bastons entrauersez entre l'vn & l'autre, chargez des testes de ceux qu'ils sacrifioient. Il y auoit dans la ville huit autres temples de la mesme forme, mais non si grand.

LES PRESTRES ET RELIGIEUX.

XXXIV.

Les Prestres estoient à Mexique diuisez en moindres, plus grands, & tres-grands, & ceux-cy se nommoient Papes. Leur perpetuel exercice estoit d'encenser les Idoles; ce qu'ils faisoient au leuer ou coucher du Soleil, & à Midy, & à Minuit. Ils sacrifioient en leurs Temples chacun selon son degré. Outre les Prestres il y auoit des Monasteres de femmes; il y en auoit au Peru pour le moins vn en chaque Prouince, & là il demouroit deux sortes de femmes; veu que quelques vnes estoient filles, les autres femmes d'age meur, qu'on nommoit Mamacones, & celles-cy commandoient aux autres, & les instruisoient. Il y auoit en chaque Monastere vn Gouverneur qui y commandoit avec puissance de faire choix des ieunes filles qui luy sembloient dignes de ce lieu pour leur beauté, & leur grace, & celles-cy estoient prises au dessous de l'age de huit ans. Celles filles ayans appris les ceremonies de leur superstition, & diuerses choses pour l'usage de la vie, estoient enuoyees à la Cour, lors qu'elles auoient passé l'age de quatorze ans, & là il y en auoit vne partie qui demeuroient au seruice des Guaques en perpetuelle virginité, vne autre estoit reservee pour les sacrifices ordina-

naires qu'on faisoit de filles, & pour les extraordinaires qu'on faisoit aux occurrences de l'Inga, & vne autre partie estoit donnée en mariage aux parents, & Capitaines de l'Inga, ou retenuë pour luy mesme. Si quelqu'une de celles-cy se trouuoit peu honneste, on l'enterroit viue, ou bien on la faisoit mourir avec vn grand tourment.

Les Mexicains auoient encor vne certaine sorte de religieuses, dont la profession ne duroit plus d'un an, & qui demouroient au cloistre du temple, ou en certaines maisons, & on les nommoit filles de la penitence. Celles-cy ne passoient pas l'age de treize ans, viuoient enfermées avec chasteté, balyoient le temple, apprestoient les viandes qu'on mettoit deuant l'Idole, & que les Ministres mangeoient. Elles se leuoient à minuit pour faire leurs prieres, & par penitence elles se frappoient au haut des oreilles avec certains petits cousteaux, & mettoient le sang qui en sortoit sur leurs iouës. On tenoit pour indice de l'impudicité de ces filles si les rats rongeoient quelque chose aux Gnaques, ou y passoient par dedans; & lors ils recherchoient soigneusement qui estoit celle qui s'estoit oubliée. Vis à vis de ces filles il y auoit vn Couuent de ieunes gens de dix-huit à vingt ans qu'on nommoit religieux. Ceux-cy portoient certaines couronnes semblables à celles de nos moynes avec le reste des cheveux sur les espaulés. Ils viuoient en pauureté, chasteté, & obeysance. Ils seruoient à la Guaque, & les Prestres. Il y auoit encor de petits moines destinez à des seruices plus manuels, & à de vils offices. Ils alloient quatre à quatre, ou six à six par tout, avec tant de modestie qu'ils n'osoient leuer les yeux, principalement où il y auoit des femmes. Ils cherchoient l'aumosne par la ville, & si l'on ne la leur faisoit ils alloient aux champs prendre ce qu'ils y pouuoient rencontrer, sans que les maistres eussent la hardiesse de les en empescher, ou de leur faire outrage; & ceste liberté leur estoit permise, pour ce qu'ils viuoient en pauureté, sans viure d'autre chose que d'aumosnes. À minuit ils se tiroyent du sang du bras, & menoient ceste vie durant vne année. Mais parlons maintenant des Prestres. Apres qu'ils auoient donné de l'encens à l'Idole sur la minuit, ils s'assembloient tous en vne sale, & là assis par ordre se perçoient la iambe, & se frottoient les temples avec le sang qui en sortoit, puis fichoient les instruments qu'ils auoient employez pour cet effect en certaines balles de paille, à la veüe de chacun, afin qu'on cognust l'aspre penitence qu'ils faisoient pour le peuple. Ils ieusnt quatre ou cinq iours auant les festes de leurs Idoles. Ils gardoient la chasteté avec tant de rigueur, que plusieurs d'entr'eux se fendoient les genitoires pour ne la rompre, & faisoient beaucoup d'autres choses pour se rendre impuissants. Ils ne beuuoient rien qui les peust conuier à la luxure.

DES SACRIFICES.

Les sacrifices à leurs Dieux ce qu'ils auoient de bon & de beau, de l'or, de l'argent, du grain, de la cire, & des animaux. Au Peru l'on faisoit ordinairement des sacrifices de cent moutons le mois, mais de diuerses couleurs, & avec ceremonies différentes. Ils sacrifioient tous les iours au Soleil vn mouton tondu, & le brusloient vestu d'une chemise rouge. Ils s'arrachent les sourcils, & les offroient au Soleil. Mais il n'y auoit chose plus horrible que les sacrifices d'hommes qui se faisoient au Peru, mais plus en Mexique. Au Peru ils sacrifioient des enfans depuis quatre iusques à dix ans, & ce principalement

pour la prosperité de l'Inga aux entreprises de guerre; & au iour de son couronnement le nombre des enfans qu'on sacrifioit estoit de 200. Ils sacrifioient encor vn bon nombre de ces filles qu'on tiroit des monasteres pour le seruice de l'Inga. Quand il estoit grieffement malade quelque personnage de qualité, ou vn deuin, ou vn forcier (il y en auoit vn grand nombre) luy disoit qu'il estoit hors d'espoir de guerison, ils sacrifioient son fils au Soleil, ou bien à Viracoca, en le suppliant qu'il s'en contentast au lieu du pere.

Mais les Mexicains ne sacrifioiēt que des hommes pris en guerre, & pour en auoir grand nombre ils ne s'estoient souciez de subiuguer Tlacalla, grande ville proche d'eux. La façon avec laquelle ils traitoient ces malheureux estoit telle. Premierement ils les faisoient mettre, à genoux par ordre de uât la porte du temple. Le Prestre alloit apres à l'entour avec l'idole entre les mains, & le mōstrant à chacun d'eux luy disoit, voylà ton Dieu. Ils estoient menez apres au lieu où lon les deuoit sacrifier. Là comparoilloient six de tres-grands Prestres destinez à ce ministère avec des façons si estranges qu'ils sembloient plustost diables qu'hommes. Deux de ceux-cy faisoient la malheureuse victime par les pieds, deux autres par les mains, & vn autre le prenoit à la gorge. Ils le renuerfoient ainsi sur vne pierre de figure pyramidale, dont la pointe estoit fort aiguë. Là le souverain Prestre luy ouuroit avec vn couteau la poiētrine, & luy arrachoit le cœur qu'il monstroit premierement au Soleil, luy offrant ceste chaleur & ceste fumée, puis il le iettoit au visage de l'idole. Ils donnoient puis apres du pied au corps, qui roulant par ces degrez s'en alloit en bas, où ceux qui l'auoient pris à la guerre se le partageoient, & en faisoient festin sollemn. Les nations voisines faisoient le mesme à l'imitation des Mexicains. En quelques festes ils vsoient d'vne autre sorte de sacrifices. Ils prenoient vn esclau (& quelquesfois dauantage) & l'escorchoient: puis quelqu'vn d'eux se couuroit de sa peau, & accōmodé de ceste sorte alloit par la ville, où chacun luy deuoit dōner quelque chose. Ceste comedie ou tragedie à micux dire duroit iusqu'à tant que la peau qu'il portoit se corrompoit sur son dos. Quelquesfois ils lyoient l'esclau à vne rouë de pierre, & luy donnoient vne epée, & vne targue. Celuy qui le vouloit sacrifier entroit apres dans le champ avec mesmes armes. Si l'esclau se laissoit vaincre il estoit sacrifié à l'heure mesme, & s'il vainquoit il estoit affranchy, & tenu pour grand Capitaine.

Comme le Diable auoit contrefait quelques sacrements de l'Eglise.

xxxvi. IUSTIN Martyr, & Clement Alexandrin nous monstrēt que le diable pour oster la creance & la merueille aux misteres de l'Incarnatiō, & aux œures surnaturelles de Iesus-Christ feignit plusieurs années auparauant quelques choses semblables par le moyen des Poëtes, comme par exemple que Bacchus estoit né deux fois, l'vne de Semele, l'autre de Iupiter, afin d'obscurcir la double generation de Christ eternelle & temporelle. Il fit feindre qu'Erichthonius estoit né de Pallas vierge, qu'Hercule estoit descendu aux enfers, & y auoit lié Cerbere, & semblables choses, afin que les hommes ne creussent ou n'admirassent la virginité de nostre Dame, & la descente de Iesus-Christ aux enfers, & ses autres diuines actions.

Au Nouveau Monde il ne s'est pas seruy des Poëtes pour cēt effect, mais il auoit effrontémēt contrefait luy mesme les sacrements de l'Eglise, principale-

& au iour de son cour
de 200. Ils sacrifioient
afteres pour le seruiçe
personnage de quali-
ombre) luy disoit qu'il
s au Soleil, ou bien à
u pere.

ris en guerre, & pour
uguer Tlacalla, grande
ces malheureux estoit
par ordre de uât la por-
dole entre les mains, &
Ils estoient menez apres
six de tres-grands Pre-
s qu'ils sembloient plu-
la malheureuse victime
prenoit à la gorge. Ils
ale, dont la pointe estoit
vn couteau la poi&trine,
nt au Soleil, luy offrant
de l'idole. Ils donnoient
ez s'en alloit en bas, où
& en faisoient festin so-
mitation des Mexicains.
rifices. Ils prenoient vn
nt: puis quelqu'un d'eux
oit par la ville, où chacun
ragédie à micux dire du-
npoit sur son dos. Quel-
luy donnoient vne espée,
apres dans le champ avec
t sacrifié à l'heure mesme,
nd Capitaine.

cerements de l'Eglise.

onstrét que le diable pour
ncarnatiõ, & aux œures
ées aupara uant quelques
par exemple que Bacchus
er, afin d'obscurcir la dou-
fit feindre qu'Erichthonius
du aux enfers, & y auoit lié
ne creussent ou n'admira-
esus-Christ aux enfers, &
pêtres pour cet effect, mais il
ens del'Eglise, principale-

ment celuy de l'Eucharistie. Car à Cusco les religieuses du Soleil faisoient cer-
tains gâteaux avec de la farine de maiz, & du sang de montons blancs qu'on sa-
crifioit ce iour là, & en donnoient vn morceau à chacun des estrangers qui ve-
noient en ce temps à la Cour, comme vn Sacremēt de confederation & d'union
avec l'Inga, & ceux cy receuans ce present avec grand honneur proteſtoient
qu'ils ne péleroiēt, ny feroiēt aucune chose contre le Soleil, ny contre l'In-
ga: & que ceste viade demeureroit en leurs entrailles pour tesmoignage de la
fidelité & de l'affection qu'ils auoient enuers le Soleil & l'Inga. Ceste ceremo-
nie se faisoit deux fois l'année, l'une au mois de Septēbre, & l'autre en Decem-
bre: & lon en uoyoit de ces morceaux à toutes les Guaques de la prouince, afin
qu'ils fussent distribuez au peuple.

Mais ce que les Mexicains faisoient estoit bien plus considerable. Deux
iours auant la feste de Vitzilpuitzli les religieux de ce temple faisoient de maiz
roſty, & de semence de l'herbe qu'on nomme Blite paistrie avec du miel vn
idole de la grandeur de celuy de bois qui estoit au tēple. Ils le mettoient apres
sur vn banc, & le portoiēt avec tout le peuple derriere en procession à grāds
pas par la campagne, & de là s'en retournoient au temple. Les filles venoient
apres vestuēs de blanc, avec des guirlandes de fleurs, & certaines pieces de pa-
ste, de la forme des grands os, & les donnoient aux ieunes gens qui les met-
toient aux pieds del'Idole. Ils nommoient ces pieces les os & la chair de Vit-
zilpuitzli.

On voyoit apres paroistre les Prestres & Ministres du tēple vestus de leurs
ornemens, avec des guirlandes sur leurs testes, & apres leurs Dieux, & leurs
Deesses: & ceux cy se mettant autour de ces pieces de paste chantoient le no-
ſçay quoy en dançant: & par ce moyen elles demeuroiēt consacrees, & estoient
desors tenuēs pour os & chair de l'idole. Ils faisoient apres les sacrifices des
captifs, & despoũilloient apres l'idole, & en faisoient des pieces de mesme
que des autres pastes consacrees, & les distribuoiēt au peuple, qui les prenoit
avec grande reuerence, disant qu'il mangeoit la chair, & les os de son Dieu.

Le diable auoit aussi contrefait le sacrement de la confession, veu qu'au Peru
il y auoit des Prestres deputez à ouyr les confessions en forme de grands & pe-
tits penitēciars, & avec des cas en partie cōmuns, & en partie reseruez aux su-
perieurs. Ils tenoiēt que c'estoit vne grande offence de cacher quelque peché
en la confession, & si les Confesseurs s'en prenoient garde (à l'effect de quoy ils
vsoient d'enchātements) ils battoient grieuement le penitent avec vne pier-
re sur les espauls iusqu'à tant qu'il s'en confessoit. Ils se confessoient en leurs
aduersitez, pour ce qu'ils tenoient que leurs pechez en estoient cause, & tout
le peuple se confessoit lors que l'Ingue estoit malade. Les pechez dont ils se
confessoient estoient tous actuels, & principalement l'homicide, le larcin, l'a-
dultere, l'irreuerence enuers les temples, & aux iours de festes, les mauuais
propos tenus de l'Inga, & leur desobeissance en son endroit.

L'Ingue confessoit les pechez non aux Prestres, mais au Soleil, afin qu'il les
diſt à Viracoca, & qu'il les pardonast, puis se mettant en vn ruisseau courāt
il diſoit ces paroles. J'ay dit mes pechez au Soleil: toy ruisseau porte les en-
la mer, où ils demeurent à iamais noyez.

Ils contrefaisoient encor le mystere de la sainte Trinité, veu qu'ils adoroient
trois statuēs du Soleil, & nommoient l'une Soleil le Pere, l'autre Soleil
le Fils, & l'autre Soleil le Frere. Et de mesme ils auoient trois statuēs du

Chuchille, qui estoit le Dieu du tonnerre, & luy donnoient les mesmes noms de Pere, de Fils, & de Frere.

Les peuples de Sainte Croix du Mont ont des cas qui empeschent le mariage qui se va faire, & deffont celuy qui est contracté, & qui ne separent celuy qui est fait, bien qu'illegitime.

Des dispositions du Nouveau Monde à recevoir l'Euangile.

XXVII **D**IEU disposa les peuples de la nouvelle Espagne, du Peru, & des autres pays à vn estrange changement en plusieurs manieres. Premièrement de meisme que pour faciliter la predication de l'Euangile il pacifia le mode sous l'Empire d'Auguste, ainsi il ordonna que l'Euangile passast à cet autre Monde, quand l'Empire de l'Inga au Peru, & des Mexicains en la nouvelle Espagne estoit paruenu au plus haut degré. Et pour monstrier combien la grande estenduë de quelque Empire sert à l'aduancement de l'Euangile, ie dy en premier lieu, que sous vn grand Monarque on void ordinairement fleurir la paix, & le repos, & la paix ouure les ports des royaumes, & les portes des villes aux commerces, & à la communication des peuples, & par conseqent à la dilatacion de la parole & du nom de Dieu. La paix fait florir la doctrine, la vertu, la ciuilité, la police, les bonnes mœurs, & les arts, choses propres à redre l'homme plus doux, & l'Empire d'vn seul est plus capable à maintenir ceste paix. Au contraire la multitude des Princes apporte avec elle la desvniõ, d'où protede la guerre, l'espanchement du sang, & la ruine des villes, & des peuples, de meisme que de la vertu, de la foy, & de la religion.

La grãdeur de l'Empire apporte encor vn grand bien à la predication de l'Euangile, pour ce qu'une langue est cõmune à beaucoup de gens, & est bien loin espenduë, pour ce que la langue des vainqueurs s'ested avec leur domination.

Or au nouueu monde la langue de Mexique estoit estenduë par l'espace de mille lieues, & celle de Cusco n'auoit pas moins d'estenduë. Car les Roys de Mexique de meisme que ceux du Peru n'auoient moins de soin d'estendre leur langue, que leur Empire: & combien qu'on vse en ces deux prouinces de plusieurs langues particulieres, & fort differentes entrelles, toutesfois celle de Mexique est belle & riche est cõmune à toute la nouvelle Espagne, & celle de Cusco au Peru, comme entre nous la Latine, & entre les Turcs l'Esclauõne en Europe, & l'Arabique en Asie. Tellement qu'il suffit à ceux qui preschent la parole de Dieu, d'apprendre vne seule lãgue pour aller par vn pais long de 3. mille milles, au lieu qu'il leur auroit falu 15. ou 20. langues, voire dauantage. Outre les susdites deux langues il y en a encor quelques autres qui s'entendent par plusieurs pais, cõme la Gorgotoque, & la Chanoise: mais il n'y en a point de plus vniuerselle que Varayque. On parle ceste-cy par tout le Paraguay & par tout le Brasil. Les Icatins l'entendent, & plusieurs autres peuples presque depuis le destroit de Magellan iusques à Sainte Marie.

Le troisieme bien qui naist de là meisme, c'est que la grandeur de l'Empire assemble en vn lieu les peuples espars en beaucoup d'endroits. Car il faut scauoir qu'en la nouvelle Espagne, & au Peru les peuples auant qu'ils fussent subiuguez par ceux de Mexique & de Cusco, viuoient comme bestes, sans chef, sans loy, sans cõmunauté. Chacun s'accõmodoit où bon luy sembloit, & passoit la vie en ce lieu avec sa famille. Ainsi viuent encor aujourd'huy ceux de la

Floride, partie des Chichimeques, ceux du Brasil, & les Varays. Ils changent facilement de demeure, & se tiennent vn iour en vn lieu, & le lendemain en vn autre. C'est pourquoy s'ils ne sont premierement reduits à viure ensemble, & à arrester leur demeure, on ne les peut instruire en la loy de Dieu. Or les Roys de Mexique, & de Cusco deliurerent de ceste peine les Predicateurs de la doctrine Chrestienne, veu que pour pouoir plus aisément disposer des peuples conquis, ils voulurent qu'ils vesussent ensemble, & que pour cét effect, ils bastissent des bourgs, & des villes.

Finalemēt la grandeur de l'Estat, & de la domination oste la rudesse aux peuples, & les Courts polissent les esprits, & les esueilleent, & meurissent les iugements, & la diuersité de la cōuersation rend l'homme plus accort, & plein de prudence. Les peuples du Peru viuoient au commencement par les môtagnes nuds, rudes, & brutaux, mangeoient ce que la terre produisoit, & mesme la chair humaine. Sous l'Empire de l'Inga ils apprirent avec la ciuilité diuers arts. Ils labouroient, & cultiuoient les terres, ils semoient, & recueilloient leurs grains, & leurs racines. Ils auoient soing des mines d'or, d'argēt, & d'airain, nourrissoient grande quantité de bestail, les tondoient, & de la laine faisoient des tapis, & des draps, desquels non seulement ils se couuroient, mais encore se paroient, & outre ce bastissoient des places, & des maisons d'importance, & pareillement des Temples. Ils auoient quelque forme de iustice, & de raison, & quelque sorte de loix, & d'ordonnances. Mais sans cela tout estoit plein de brutalité, de cruauté, de confusion, & de desordre. Or sous vn grand Monarque les peuples se polissent, & s'exercent à l'humanité, les Superieurs pour sçauoir gouerner, les subjects pour sçauoir obeyr, & mettre en execution ce qui leur est commandé. Dont la polissure introduite aux Estats des grands Princes de l'Amerique, seruit beaucoup à y introduire l'Euangile; pource qu'elle osta la rudesse aux peuples, & les disposa à la douceur qu'on recherche en la vie d'vn Chrestien. Et certes l'experience nous monstre clairement la verité de cecy, veu que la parole de Dieu fit plus de fruct en vn iour en la nouvelle Espagne, & au Peru, qu'elle n'a fait au Brasil en plusieurs années, ny en la Floride, ny en la Chichimeque, & aux Andes, & autres pays; où elle n'a pas trouué les mesmes dispositions. Et de fait, encore qu'ils fussent capables de la doctrine Chrestienne, toutefois il seroit malaisé de les maintenir longuement en bon estat, à cause de leur roulement perpetuel, & de leur demeure incertaine. C'est chose claire que ceux du Brasil ne se conseruent longuement en la foy, s'ils ne sont pres des Portugais: car estans loing d'eux, ils retournent soudain au vomissement, ou par l'inclination de la nature, ou par la conuersation des autres. Et pour ceste cause les Religieux qui ont ceste charge, ne les iugent ordinairement propres au baptesme, si ce n'est en quelque forte maladie, ou en l'extreme vieillesse; pource qu'alors les passions qui les combattent sont plus coyés, à cause de la foiblesse de la nature, & leur offusquent moins la lumiere de la raison, & de l'entendement; & on leur esloigne les conuersations dangereuses. On peut dire le mesme des Chichimeques, & des nations semblables.

De quelques autres dispositions.

Les susdictes choses faciliterent la predication, & la conuersion de l'Amérique comme exterieurement: parlons maintenant des dispositions plus viues, & plus importantes.

La premiere fut le ioug des Roys, & les charges insupportables du peuple: car l'Inga du Peru, & le Roy de Mexique chargeoient tellement leurs subjets, qu'ils ne sembloient pas hommes, mais bestes; & ces Princes ne vouloient pas estre honorez comme hommes, mais comme dieux. On pourra entendre les charges par les choses qui s'ensuiuent. Le nouveau Roy n'heritoit aucune chose des meubles, & du thresor de son predecesseur, mais estoit contraint de faire nouvelle maison, & de se pouruoir d'or, d'argent, de draps, & de tout le reste, sans employer les moyes du defunct, qui estoient tous destinez à l'entretienement de la Guaque, Chappelle, & Maison du Roy mort, qui estoit soudain mis au nombre des dieux. On luy dressoit des statues, on luy ordonnoit des sacrifices, & sa maison estoit occupée de generation en generation aux ceremonies, & autres choses inuentées à son honneur. Tellement que les subjets estoient continuellement empeschez à ramasser l'or, à creuser les mines, à faire des draps, & à assembler des thresors, sans que ceux qui estoient desjà assemblez les allegeassent en aucune sorte.

Outre ce, les peuples du Peru sous les Ingues bastissoient des Tambes maintenant, & tantost esplanoient des montagnes, tantost remplissoient les vallées pour faire des chemins. Les Tambes estoient comme de grands magazins faiçts de tous costez par le Royaume, où l'on mettoit les munitions de guerre, & les viures pour la Cour de l'Inga. Entre les chemins y en auoit deux faiçts à la main, qui duroient plus de quinze cens milles, & l'un alloit par la montagne, l'autre par la plaine. On peut estimer le trauail de ces deux chemins en considerant l'aspreté des rochers, & la profondeur du sable aux plaines, & cependant il fallut vaincre ces difficultez, & plusieurs autres, sans vsage d'instrumens de fer, & sans bestes de charge, & sans chariots, avec le trauail des bras seuls. Or il est beaucoup plus aysé de s'imaginer la peine de couper de si gros rochers, & les conduire d'un lieu à un autre, les leuer, les loger, & les adiufter sans ayde du fer, que de l'exprimer avec des paroles.

C'estoit encores vne chose plus insupportable à ceux du Peru, de donner leurs enfans pour estre sacrifiez pour la guarison, & pour le bon succez des entreprises de l'Inga, & d'estre cōtraints de s'enterrer eux-mesmes en la mort du Roy, & des Caciques.

Lors que Guaynacapa mourut, il y eut mille personnes de sa maison qui furent tuées, & enseuelies avec luy pour le seruir en l'autre vie. Le mesme Roy pour quelque desplaisir receu de certain peuple qui habite entre Quito, & Pasto, en fit tuer vingt mille, puis les fit ietter dans vn lac, qui fut nommé pour ceste cause Ajaquarcoca, c'est à dire, mer de sang.

La raison qui a meu ceux du Peru à enterrer leurs familles, & leurs richesses avec eux, est, à ce qu'on dit, pource qu'il leur semble quelquesfois qu'ils voyent aller ceux qui sont morts depuis long temps par leurs possessions qu'ils ont plus aymées, estans parez de ce qu'ils ont emporté avec eux, & accompagnez de leurs familles: à raison de quoy se persuadans qu'en l'autre vie on a be-

soing de seruire, d'or, & d'argent, & de viures, ils les en pouruoient le mieuz qu'ils peuuent.

Le ioug des Roys de la nouvelle Espagne n'estoit pas aussi leger. Motezuma, qui fut le dernier, ordóna qu'aucun du menu peuple ne le regardast au visage à peine de la vie. Quand il voyageoit, luy, & ses Barons alloient sur vn eschafaut fait à plaisir, & les autres deçà delà. Il auoit diuers palais de plaisir, de deuil, & d'affaires selon les occurrences. Il auoit vne grande maison avec diuers appartemens pleins d'animaux terrestres, de poissons, & d'oyseaux de toutes sortes, & pour les poissons de mer des estangs d'eau salée, & pour les autres de petits lacs d'eau douce, avec vn seruire inestimable: tellement que la plus grande partie de son Estat estoit occupée apres ses plaisirs. C'est pourquoy ces peuples ont esté si prompts à receuoir la loy de Iesus-Christ, pour l'esperance de quelque soulagement, & ceux qui estoient plus oppressez, bien plus que les autres.

Que dirons-nous maintenant du ioug insupportable du diable? Nous en auons parlé cy dessus au discours de la Religion de Mexique, & des sacrifices qu'on y faisoit d'hommes que l'on tuoit avec tant de cruauté, qu'il semble que le diable ne cherchoit pas tant la mort de ces malheureux, que la douleur, & la peine de la mort: mais ie ne laisseray de dire à ce propos vne chose remarquable. Les Prestres des idoles quand ils voyoient l'occasion propre, alloient trouuer les Roys, & les Princes, & leur disoient que les dieux mouroient de faim, & qu'ils eussent souuenance d'eux: alors les Princes s'enuoyent des Ambassadeurs l'un à l'autre, & s'entredonnoient aduis de la nécessité en laquelle les dieux se trouuoient, les conuiant pour ceste cause à faire leuée de gens pour donner la bataille, & afin d'auoir dequoy donner à manger aux idoles. Ainsi ils marchoiét en ordonnance au lieu destiné, & venoiét aux mains. Tout leur but estoit de prendre des hommes, & de faire le plus de prisonniers qu'ils pouuoient, afin de les sacrifier. En Mexique le Roy ne pouuoit estre couronné sans auoir premierement fait quelque entreprise, d'où il ramenast vn grand nombre de victimes. Les Mexicains estoient tellement oppressez des diables, par la cruauté, & multitude des sacrifices qu'ils desiroient, qu'ils ne les pouuoient plus supporter; & toutesfois ils n'eussent secu de quel costé ils se deuoient tourner, si la lumiere de la loy de Iesus-Christ pleine de douceur ne se fust offerte à eux: aussi la receurent-ils avec vne grande promptitude, & allegresse. Ceux de Mechouacan ayans entendu la renommée de l'Euangile, enuoyerent incontinent des Ambassadeurs à Fernand Cortez, qui s'estoit rendu quelques iours auparauât maistre de Mexique, & le prierent qu'il leur enuoyast sa loy, & des maistres qui l'explicassent, pource qu'ils estoient resolu de quitter la leur comme insupportable, & meschante. Ioseph de la Coste raconte que les Espagnols s'estans vne fois arrestez à regarder la tragedie de ces cruels sacrifices, vn ieune homme à qui l'on auoit arraché le cœur, & qu'on auoit apres ietté en bas par les degrez du temple, dit aux Espagnols, Messieurs on m'a tué: ce qui engendra vne grande horreur, & compassion en eux.

De quelques dispositions prouennës de la malice du diable.

LE diable mesme malgré luy, disposa en quelque sorte ces infidelles à la foy, pource que la sagelle de Dieu est si haute, & si profonde, qu'elle se sert mesme du mal pour vn bien, & tourne à sa gloire les moyens avec lesquels le

diabla sache d'obscurcir son sainct nom. Les plus grands mysteres de la foy Chrestienne sont ceux de la Trinité des personnes diuines, de l'Incarnation, & de l'Eucharistie, qui surpassent infiniment toute lumiere de raison, tout discours humain, & mesme l'intelligence des Anges. Or le diable voulant par son orgueil contrerarrer en cecy la maiesté de Dieu, disposa le nouveau monde à la verité par ses tromperies. Les poinctz de la discipline Chrestienne plus difficiles au sens, & plus rudes, sont la confession des pechez, & les autres parties de la penitence. Ceux-cy furent encores rendus bien aiséz par la mesme voye, veu principalement que le diable recherchoit de ces miserables de plus grâdes aulteritez, que Iesus-Christ n'en comânde aux penitens; & ce n'est pas chose estrange, pource que le diable est le bourceau de l'homme, & Iesus-Christ en est le medecin, ains mesme le pere. Les Roys mesmes de la nouvelle Espagne quand ils prenoient la couronne, & la possession du Royaume, sacrifioiét aux idoles le sang qu'ils se tiroient avec grande douleur des bras, & des oreilles. Car le diable ne vend rien qu'à prix de sang. Il accoustuma encores ces gens à la pauureté, chasteté, obeyllance, & religion; ainsi que nous auons monstré cy dessus: ce qui fit que les conseils de l'Euangile ne leur semblerent chose entierement nouvelle.

De quelques predictions de la future predication de la Foy.

XXXVIIII **D**IEU voulant disposer le genre humain à la venue de Iesus-Christ, donna non seulement les Prophetes aux Iuifs, mais encores les Sybilles aux Gentils, & ces personnes prononcèrent si clairement la venue du Verbe eternal au monde, sa vie, & sa mort, que leurs œuvres ne sembloient pas predictions de choses futures; mais narrations de quelques euenements passéz. A raison de quoy il fut deffendu aux Chrestiens durant les persecutions, de lire les vers des Sybilles. Nostre Seigneur ne laissa aussi le Nouveau Monde sans pareille ayde. Il y eut en l'Isle Espagnolle vn Roy nommé Guarionix, qui demanda à vn des Chemes (ils nomment ainsi les idoles) qu'il luy dist ce qui deuoit arriuer à son peuple apres sa mort; & le Cheme respondit, que dans peu d'années il viendroit en ceste Isle des hommes qui seroient vestus, & porteroient de longues barbes, qui destruiroient les idoles, l'ancienne religion du pays, & toutes ses ceremonies.

Au pays qui confine avec la riuere de Plata vn peu auât la venue des Espagnols, il y eut vn Oriquara beaucoup estimé pour sa bonne vie entre ces nations, qui poussé (comme on peut croire) par le S. Esprit, courut toutes ces contrees, annonçant la venue de certaines gens, qui enseigneroient vne nouvelle Religion, & exhortant chacun à la receuoir, & à laisser la pluralité des femmes: & afin que ceste sienne doctrine demeurast mieux imprimée en leurs esprits; il la mit en certains vers, qui se chantent encores maintenant.

En Acuzamil Isle proche de Iucatan, on trouua vne Croix haute de deux brassées, à laquelle ceux du pays souloient auoir recours comme à chose celeste; & diuine, principalement au temps des grandes secheresses, afin d'obtenir la pluye pour ce qu'ils auoient semé.

En Mechouacan il y eut vn Prestre de grande authorité, & reputatiõ parmy ces peuples, qui leur predict que dans peu de temps la verité leur seroit reuelée, & qui menoit vne vie Chrestienne, comme on a entendu dire à plusieurs per-

sonnes qui l'auoient cogneu, & particulièrement à vn qui l'auoit seruy: car il celebroit la Natiuité, & la Resurrection de Iesus-Christ, & pour y apporter plus de deuotion, il se retiroit quelques iours auparauant du bruit, & des affaires. Auec ces œures, & autres semblables, il s'estoit acquis vne telle reputation de sainteté, & de doctrine, que ses paroles estoient tenuës pour oracles. Tellement que plusieurs de ceux qui l'auoient pratiqué, dirent apres auoir ouy les Predicateurs de l'Euangile, qu'il ne leur sembloit pas qu'ils ouyssent choses nouvelles. Et l'on ne fut plustost aduertey de la venue, & du progres de Fernand Cortez en la nouvelle Espagne, que le Roy de Mecho-uacan l'alla trouuer auec la fleur de son Royaume, & se fit vassal de l'Empereur, voulut estre baptisé, & obtint de Cortez des personnes pour instruire son peuple en la foy Chrestienne.

Dauintage tous les peuples du Peru, & de la nouvelle Espagne, auoient vne ferme creance de l'immortalité des ames, des peines des melchans, & des recompences des bons. Quelques-vns mesmes, comme ceux de Chicora, tenoient qu'apres la mort les ames se purgeoient en certains lieux froids, & passoiēt apres en des pays agreables, où elles menoïēt vne vie bien heureuse, & contente. Ils auoient cognoissance, bien qu'obscure, & pleine de mille fables, ou songes, du deluge vniuersel, & de la resurrection des morts. A raison de quoy au Peru, lors que les Espagnols cherchans les thresors enterrez auec les Princes, & destruisans les sepulchres, dissipoiēt les os des morts, ceux du pays en receuoient vn extreme desplaisir, & les prioient de ne faire pas vn si grand outrage aux ames de leurs ancestres, pource qu'ils croyoient qu'en escartant ces os, on empescheroit leur resurrection.

*De diuers prodiges, & subiects, qui faciliterent l'entree
de l'Euangile.*

Les Espagnols entrerent au Peru, & en la nouvelle Espagne, auec de bon-^{xxxix}nes occasions d'estendre & leur Estat, & le Royaume de Dieu: car en la nouvelle Espagne le peuple de Tlascalte, qui estoit lors vne ville puissante, & fort peuplée, estoit en guerre avec les Mexicains, & pour se renforcer, s'allia avec Fernand Cortez, qui avec l'ayde des Tlascalte, vint à bout de l'entreprise commencée, & subiuga le Royaume de Mexique, non moins à Iesus-Christ, qu'à l'Empereur, de qui il estoit Capitaine. Mais on auoit desjà veu des prodiges inouïs, & des accidens merueilleux, qui ouuroient grandement le passage à l'Euangile, pour l'incroyable estonnement du Roy Motezuma. En la ville de Cholola on adoroit vn idole fameux qu'on nommoit Quezacoatl: cestuy-cy dit clairement, qu'il venoit des estrangers à la conqueste, & possession de ces Royaumes. A Tescusco les dieux predirent que beaucoup de calamitez pendoient sur la teste de Motezuma, & de tout l'Empire de Mexique. Les Magiciens annonçoient les mesmes choses auec tant de rage de Motezuma, qu'il les faisoit mettre en prison; & pource qu'ils se fauuoient aisément, & s'enfuyoient, il faisoit mourir leurs femmes, & leurs enfans, tant il estoit irrité, & en furie. Apres cela, tournant son esprit, & sa pensee à appaiser l'ire de ses dieux, il commanda qu'on menast dans la ville vne belle, & grande pierre pour y faire dessus des sacrifices: combien que beaucoup de gens fussent assemblez pour cét effect, & y firent tout leur effort, ils ne la peurent

mouuoir de son lieu; & mefine tandis qu'ils s'opiniaftroient à telle chose, ils ouyrent vne voix qui sembloit sortir de la pierre, & qui leur dit en substance, qu'ils ne se traueillissent en vain, & qu'il leur estoit impossible de la remuer. Cela entendu, Motezuma commanda que l'on sacrifiaft où la pierre estoit arrestee. On dit qu'alors il sortit encores de là vne voix qui tint ces propos: Ne vous ay-je pas dit que vous ne prissiez plus tant du peine; & afin que vous vous en alleuriez mieux, ie me laisseray tirer quelques pas, puis ie m'arrestaray de nouveau sans que l'on me puisse mouuoir: & cela aduint, veu qu'elle tomba en fin dans vn canal d'eau, & fut apres retrouuee en son premier lieu.

Il apparut encores au Ciel vne fort grande flamme en forme de pyramide, que l'on voyoit enuiron la minuit, puis au leuer du Soleil, & sur le Midy; & ce spectacle dura vne année. On vid en plein iour courir d'Orient en Occident vn Comette semblable à vne fort lōgue queue d'un animal avec trois testes. Le temple se brusla aussi sans qu'il y eust dedans, ou dehors aucune lumiere, & sans qu'on ouïst aucun tonnerre, ou qu'on vist aucun esclairement en l'air, & combien que beaucoup de gens accourussent pour esteindre ce feu, il n'y eust pourtant nul remede. Il sembloit que le feu sortist des murailles mefmes, & qu'il se renforçeat; avec l'eau, iusqu'à tant qu'il consuma toute chose. Le lac mefine commença soudain sans aucune occasion apparente à bouillir avec tant de vehemence, que les bastimés proches allerent par terre. On ouït des voix lamentables, comme vne femme fort traueillée, & reduite à de grandes angouilles, & ceste voix disoit ces paroles: Helas! mes enfans, l'heure de vostre ruine est arriuee; Ou vous pourray-je conduire, afin que vous ne perissiez entierement? On vid diuers monstres à deux testes, qui estans portez deuant le Roy, s'esuanoïrent. Les pescheurs du lac prirent vn oyseau de la grandeur, & couleur d'une grue, mais d'une façon non encores veüe, & le presenterent au Roy, qui en demeura tout estonné.

Cet animal auoit au haut de la teste vne certaine chose comme vn miroir: Motezuma tournant la veüe de ce costé là, vid en plein midy le Ciel, & les estoilles, & en demeura tout estonné; puis se remettant à regarder ce miroir, il vid venir des gens armez de Leuant, qui combattoient furieusement, & faisoient vn estrange carnage de ceux qu'ils rencontroient. De quoy estant tout troublé, il fit assembler ses deuins, qui demeurent aussi estonnez que luy, & ne luy sceurent redre aucune raison de telle chose, & l'oyseau disparut apres. En ce mefine temps Motezuma vid venir à luy vn payfan tenu de tous pour homme simple, & veritable, qui luy dit, qu'ainsi qu'il semoit aux champs, vn Aigle de grandeur extraordinaire l'enleua à l'impourueu, sans luy faire mal, ny de plaisir, & le porta en vne cauerne, où il ouït dire: Tres-puissant Seigneur, ie t'ay porté celuy que tu m'auois commandé: lors sans voir personne il ouït vne voix qui s'adressoit à luy avec ces paroles: Cognois-tu cet homme qui est là estendu sur la dure: & lors regardant en terre, il y vid vn homme assoupy d'un profond sommeil, avec des habillemens Royaux, des fleurs, & du parfum qu'on luy brusloit selon l'usage du pays. Le payfan ayant repris courage, respondit alors: Puissant Seigneur, cestuy-cy me semble estre nostre grand Roy Motezuma. Tu dis vray (luy repliqua-on) regarde comme il est profondement endormy, & toutesfois il y a de grandes miseres, & d'estranges accidens qui pendent sur sa teste: il est temps qu'il recoiue la punition de tant de offenses qu'il a commises contre Dieu: Prends ce charbon de parfum qui

Luy brusle dans la main, & le luy mets au nez, & tu verras qu'il ne sent rien: & pour ce que le paysan n'auoit la hardiesse de s'en approcher, la voix se rendit à luy dire; Ne crains rien, car ie suis beaucoup plus grand que luy, & te garderay de tout mal. Alors prenant courage, il se saisit du charbon, & le mit au nez de Motezuma, qui ne s'en remua pas. Or sus, dit la voix, puis que tu vois combien il est endormy profondement, va l'esueille, & racompte luy tout ce qui s'est passé. Et au mesme instant l'Aigle reprit le paysan, & l'esleuant en l'air le rapporta où il l'auoit pris.

Outre ces choses, il faut sçauoir que les Mexicains auoient opinion qu'au tresfois vn certain grand Prince qu'ils nommoient Topilchin, les auoit abandonnez, & qu'il deuoit retourner vers eux pour les consoler. Or la nouvelle de la venue de Cortez en la coste Orientale de la nouvelle Espagne ayât couru iusques à eux, il creurent tous que leur grand amy, & seigneur Topilchin estoit reuenu suyuant sa promesse. Ils enuoyrent doncques où estoit Cortez cinq Ambassadeurs, hommes de qualité, avec beaucoup de riches presens. Ceux cy estans arriuez où les Espagnols estoient, leur dirent qu'ils sçauoient que leur seigneur Topilchin estoit de retour avec eux, & que son seruiteur Motezuma enuoyoit le visiter, & luy baiser les mains. Cortez se seruât d'vne si bonne occasion, feignit d'estre Topilchin, & comme tel accepta les presens, & le compliment. Il ne pouoit desirer vne occasion plus à propos, pour introduire en ce pays l'Euangile, & le nom de Iesus-Christ. Mais il semble que Dieu ne voulut que la verité de l'Euangile fust introduite par vne feinte, & que les pechez de ces gens, principalement l'idolatrie, la cruauté des sacrifices, & l'orgueil de Motezuma s'opposassent à vne maniere si paisible du changement de ces Estats. De là vint qu'il y eut tant de reuoltes, de batailles sanglantes, de ruines de villes, & de pertes d'hommes d'vn costé, & d'autre.

Les Espagnols entrerent semblablement au Peru avec vne occasion aussi fauorable. Guaynacapa Inga du Peru eut deux fils, Guacar, & Attahualpa (que les autres nomment Attabalipa) dont Guacar estoit successeur legitime de son pere, & comme tel entra en possession du Royaume: mais son frere luy fit la guerre, & le prit. Dequoy ses sujets estans extremement fachez, & n'ayans assez de force pour le deliurer, firent (comme ils auoient accoustumé aux necessitez) vn si grand, & solénel sacrifice à Viracoca, le suppliât, que puis qu'ils n'auoient pas la puissance de deliurer l'Inga leur Seigneur, il voulust enuoyer des gens du Ciel qui le deliurassent. Ainsi qu'ils estoient en grande esperance d'estre exaucez, ils ouyrēt dire que certains estrangers arriuez par mer au Peru, auoient mis en route Attabalipa à Castamalca, & l'auoiēt pris prisonnier. Si bien qu'estimans que ces hommes (c'estoit François Pizarre, & ses compagnons) estoient arriuez là à cause du grand sacrifice qu'ils auoient fait à Viracoca, ils les nommerent Viracoques, nom qui est demeuré iusques à ce iour aux Espagnols, comme à des hommes descendus du Ciel, & enuoyez de Dieu. Tellement que comme Dieu ouurit la porte de la nouvelle Espagne aux Espagnols par le discord du Roy de Mexique, & de la Republique de Tlascala, & par tant de prodiges aduenus durant le Royaume de Motezuma: ainsi il ouurit le Peru par la discordance qui estoit entre les fils de Guaynacapa, & par le succes de leur sacrifice, à cause duquel les Espagnols furent estimez enfans de Dieu, & hommes descendus du Ciel.

De l'Ordonnance du Pape Alexandre VI.

ALXANDRE VI. ayant entendu le descouurement de tant de terres neuues, & sçeu que les Espagnols monstroient d'auoir le courage d'estendre la Religion autant que leur Estat, obligea premierement le Roy d'Espagne, & celuy de Portugal à auoir vn soing fort particulier de la conuersion de ces peuples; & apres pour les animer d'auantage à vne œuure si belle, & si genereuse de la meilleure sorte qu'il pourroit: & pour oster toute occasion de debat entre ces deux Roys, diuisa les entreprizes de ces deux nations par la fameuse ligne du partage: & pour oster toute sorte de pretension aux autres Princes qui n'auoient eu part en la despence, ny en la peine, il deffendit generalement à tous d'entrer dans lesdictes bornes.

Quelle chose facilita la conuersion des Indiens.

Ln'y eut iamais pays où l'Euangile fist de plus grands progres, qu'au Nou-
 ueau Monde, veu que les peuples entiers s'y couuertissoient, & vn seul Pere de l'ordre S. François en baptisa en plusieurs annees enuiron quatorze cens mille en la nouvelle Espagne, & en cinq, ou six ans le nombre des baptizez monta iusques à dix millions, ou à huit selon les autres. Or les soldats ayde-
 rant grandement à ce soudain cours de la foy, veu qu'encore qu'il n'y ayt gens moins propres pour l'introduction de la pieté, & de la foy que les hommes de guerre, & qu'entre le bruit des armes on n'entend la voix de loix ciuiles, & moins encore de l'Euangile, tout plein de douceur, & de sainteté, toutefois la licéce des soldats seruit beaucoup aux Predicateurs pour la destruction des idoles, & des temples de la nouvelle Espagne, & du Peru. Nostre nature est de telle sorte, qu'elle ne peut demeurer sans Religion, ny sans lieu où elle l'exerce; tellement que si elle n'a cognoissance de la vraye Religion, elle s'abandonne aux superstitions; & si elle manque de lieux sacrez faits à la main, elle cherche Dieu aux montagnes, ou aux cauernes. Or les Indiens extremement adonnez à l'adoration de leurs Dieux, & par nature, & par coustume, estans demeurez sans idoles, & sans Guaques, pource que la furie des soldats, & le torrent de la guerre auoit rompu, & abbatu toute chose, allerent facilement aux Eglises, & s'accorderent à la Religion à laquelle ils estoient conuiez par les Predicateurs Chrestiens, principalement à cause qu'elle estoit beaucoup plus douce que l'idolatrie passée: car de mesme qu'un ruisseau trouuant son passage ordinaire bouché, tourne facilement son cours vers le lieu qu'on luy a creusé de nouveau; ainsi l'homme ne pouuant faire son voyage accoustumé, en fait vn semblable, ou qui en approche, & les Indiens n'ayans plus leurs idoles, ny leurs lieux de deuotion de coustume; changerent bien aisément le chemin de leur perte à celuy du salut, l'idolatrie à pieté, & la seruitude du diable au seruice de Dieu. Les Politiques disputét si celuy qui fait de nouvelles conquestes doit faire tels changemens tout d'un coup, comme firent les Espagnols au Peru, & en Mexique; ou bien s'il les doit faire peu à peu comme les Empereurs Romains: mais on ne peut résoudre facilement ceste question pource qu'ou l'on entre en la conqueste avec vn grand aduantage de la fortune, par le moyen de laquelle on vainc toute sorte de difficultez, & lors on

peut ôster tout empeschement à la fois; ou bien on n'a pas d'assez grandes forces, & lors pource que la puissance même on se doit seruir de l'art, & gagner par le moyen des occasions & du temps ce qu'on ne peut effectuer alors avec la force. Le Turc pource qu'il exécute ses entreprises avec vn grand aduantage, apres auoir obtenu vne victoire, & s'estre rédu maître d'vne ville, ou d'vn Royaume, luy donne aussi tost la forme qu'il veut, & extermine aussi-tost les Princes, & les maisons illustres, ou par prerogatiue de sang, ou par grandeur d'autorité, ôste la liberté & les biens aux peuples, conuertit les villes en villages, les palais en cabanes, les Eglises en mosques ou estables, & les propriétés des fonds en timars: & pour abrèger se rend entierement maître des biens & des personnes. Mais les Princes Chrestiens, pource qu'ils n'exécutent pas leurs entreprises avec de si grandes forces suiuent l'autre voye, qui requiert plus de temps & de dexterité. Or retournant d'où nous sommes partis, les Indiens n'ayans plus d'Idoles, ny de temples où ils recourussent en leurs necessitez selon leur coustume, prirent aisément le chemin des Eglises Chrestiennes qu'ils auoient deuant leurs yeux, & embrasserent sans beaucoup de difficulté la foy qui leur estoit preschée. Les Guaques du Peru furent ruinees par la seule fureur des soldats & de la guerre; & les plus renommées de ces Guaques estoient celles de Pacacama à quatre lieux de la ville des roys, où le diable rendoit response à ce qu'on luy demandoit. Il y en auoit vn autre à Cusco, où lon voyoit come en vn Pantheon, tous les Dieux des prouinces & nations cōquises par les Inques comme ostages de leur fidelité. Il y auoit en la mesme ville plus de 4. cents autres Guaques. Mais en la nouuelle Espagne la ruine des idoles, & de leurs maisons proceda non tât de la coustume de la guerre (le propre de laquelle est de consumer & destruire) que de la prudence, & du zele de Fernand Cortez qui la conquist, qui commanda à ses capitaines & lieutenants de ne laisser debout idole ny temple: tellement que les Indiens ne pouuans aller où ils auoient accoustumé, pour malfaire, furent aisément introduits aux lieux où ils pouuoient bien faire.

Des empeschemens de la conuersion des Indiens.

MAINTENANT que nous auons monstré les dispositions avec lesquelles nostre Seigneur aduança la foy, & le cours de la predication en l'Amérique il est à propos de parler vn peu de ce qui fut cōtraire à cet aduancement. La chose qui empescha plus que toute autre l'edification spirituelle du Nouueau Monde fut la mauuaise opinion qu'on eut au commencement de la capacité de ses habitans, veu qu'en partie pour leur pauureté ils estoient mesprizez, & en partie pour la rudesse de leurs façons de faire mis au rang des bestes de charge, principalement par les soldats, accoustumez à faire toute chose avec violence, & à se seruir de tous pretextes, bien que vains, & foibles, & impertinents, & mesme il y en auoit entre eux qui ne desiroient pas que les Indiens se conuertissent, afin de n'estre obligez à les traiter plus doucement apres qu'ils auroient receu le baptisme. Il sembloit que ceste façon de proceder à l'endroit de ces malheureux estoit iustificiee par les vices & les pechez detestables auxquels ils s'estoient plongez, & principalement par la sodomie, l'idolatrie, & la coustume de manger les hommes. Et la chose passa si auant que pour les susdits trois vices les Caribes ou Canibales furent donnez pour esclaves, & cet edict

fut estendu par le cōseil de frere Thomas d'Ortis, & de quelques autres à toute le reste, du tēps de l'Empereur Charles 5. en l'année 1525. A raison de quoy l'insolēce des soldats, qui est naturellemēt de mesuree, se voyant fauorisée de l'auarice des superieurs, cōseillés en cela, par des personnes religieuses, s'augmenta soudain, & courut cōme vn furieux torrent accru par les pluyes & par les neiges fondues. L'auarice est de sa nature desraisonnable & cruelle; les loix humaines & diuines ne la peuuent arrester, ny la crainte de la mort, ny de l'enfer meisme. Que fera elle donc aux soldats, à la discretion desquels on a remis des peuples foibles? Et que feront ils aux lieux où estans esloignez de leur Prince ils se voyent maistres de toute chose? Donques beaucoup de ces gens perirent aux mines de Cibao, en la pesche des perles de Cubaqua, & de Tiraquei, & à la recherche des esmeraudes de S. Marte, & des autres richesses de ce pais. Or plusieurs trouuerēt ces choses indignes, & de grande charge à plusieurs personnes d'entendement & de conscience; tellemēt qu'il y en eut quelques vns qui escriuirent sur ce subiet, & d'autres qui estans venus à la Cour de l'Empereur Charles V. en traiteront avec luy, & avec le conseil des Indes.

Or l'Empereur qui estoit de bon entendement, & auoit l'ame assez bonne, ayant entendu ces inconueniens & desordres de ses Estats, & le mauuais traitement qu'on faisoit à ceux du pays, desirant y mettre remede, & de descharger sa conscience, mit l'affaire en consultation où se trouuerent des hommes excellens en pieté & en doctrine; par l'aduis desquels il ordonna finalement l'année 1543. qu'aucun n'est la hardiesse d'employer les Indiens aux mines, à pescher des perles, ny à porter les charges, sinon en cas de necessité, & qu'en ce cas ils fussent payez de leurs peines: que les tributs que les Indiens payeroient aux Espagnols fussent taxez, & que tous ceux du pays qui vaqueroient par la mort des Espagnols qui en estoient alors maistres, demeurassent immediatemēt sujets de la courōne d'Espagne, & que les Eueques, les cōuents & les hospitaux ne peussent auoir des vassaux en Amerique. Avec ces ordōnances & quelques autres la chose fut reduite à tels termes, que les Espagnols demeure roient tous sans vassaux, ce qui fut cause des guerres qui aduindrēt apres, & d'vne rebellion manifeste, qui eut pour chef Pizarre, & les rebelles tuèrent Blasco Nugnez de Vela, Viceroy du Peru. Pour appaiser ces desordres l'Empereur depecha au Peru le Licentié de la Gasca, homme fort accort & sage, qui surmonta la force avec la dexterité, & la furie avec la ruse: deffit en vn combat les rebelles, & appaisa toute chose par la prise & mort de Pizarre. Depuis ce temps l'affaire de la religion (comme aussi celuy du gouuernement des peuples) alla beaucoup mieux par le moyen de la paix.

De la diuersité des Barbares, & de la façon de prescher l'Euangile.

X L I. Les escriuains donnent le nom de barbares aux peuples dont les mœurs s'esloignent de la raison, & de la cōmune façon de viure. Et si ceste definition estoit vraye, le nom de barbares (quant à la seconde partie) conuierdroit mieux aux Grecs & aux Latins qu'aux autres nations. Car s'il on doit appeller façon de viure cōmune celle que mene la pluspart des homes: & si l'on doit appeller barbares ceux qui s'en esloignent, puis que les Grecs & les Latins ont vescu autrement que tout le reste, ils deuroient plustost estre nommez barbares. Disons donc qu'on doit estimer barbares ceux dont les façons & costumes s'esloignent extraordinairement de la droite raison: ce qui aduient par fierté de courage, par

ignorance, ou par rudesse de mœurs. La fierté est vne certaine brutalité qui a quatre degrez. Le premier est de ceux qui n'ont cognoissance de diuinité ny de religion: & ceux-cy sont de beaucoup de sortes, veu que quelques vns viuent sans Dieu, & sont toute fois adonnéz à des enchantemens & sorceries. Et c'est chose admirable que ceux qui ne cognoissent point de Dieu au ciel, ny en terre se soumettent d'autre part à des forciers, & à des enchanteurs. Enquoy ils ressemblent à certains cheuaux qui estés terribles de leur nature, & pleins de mépris du fer, & du feu, s'ont d'autre costé ombrageux & retifs, & craignent le bruit d'une charrette, & choses semblables. Tels sont les Chichimeques & ceux du Brasil. La seconde sorte est de ceux qui ont quelque forme de religion, ou pour mieux dire de superstition, mais sans fondement ou probabilité, & plus semblable à des fables, & des songes, qu'à des discours de raison. Tels estoient les peuples de l'Espagnole, & tels sont au iourd'huy les originaires des Isles de Salomon. La troisième est de ceux qui adorent diuers dieux & idoles, sans paruenir toute fois à vn souverain Prince & Createur. La quatrième est de ceux qui tiennent le Createur de l'vniuers pour souverain, mais non pour seul Dieu, côme ceux de Cusco. Ceux de la premiere & seconde sorte n'ont aucune forme de ceremonies, ou bien les ont sans solennité. Ceux de la troisième & quatrième les ont legitimes, stables, & solennelles comme les Mexicains, & ceux de Cusco.

Le second degre de brutalité consiste aux viures, & cecy aduient en deux manieres. Quelques vns sont brutaux, pource qu'ils ne sement, ny se foucient de l'agriculture, mais mangent comme bestes ce que la terre produit d'elle mesme. Et pource que nostre coplexiō suit la nourriture, il faut que la nourriture soit inuiue d'une coplexiō & nature sauuage. Les autres sont brutaux, pource qu'ils se repaissent de chair humaine, ou indifferemmēt, ou bien seulement des ennemis pris en guerre, côme ceux de Popayan & de Mexique. Au pays de Popayan ils mettoient deuant leurs maisons les testes de ceux qu'ils auoient deuorez, sur certaines grosses cannes, pour monstrer de leur cruauté & brutalité execrable. En d'autres lieux ils remplissoient de cendre les peaux des ennemis mangez, & les pédoient aux soliues, ou les dispoient d'autre sorte. Ils leur accōmodoient le visage avec de la cire, & mettoient aux vns vne lance, aux autres vne fleche en la main: spectacle veritablemēt horrible, & c'estoit là leur tapisserie. En quelques endroits de la mesme prouince se persuadāt que ils feroient sortir les Espagnols du pays avec la faim, ils se resolurēt de ne semer pas leurs grains; mais les viures ayant manqué pour ceste cause, non tant aux Espagnols, qu'à eux mesmes, ils se mangerēt les vns les autres: & pour vn tel maquemēt de viures l'Antropofagie fut introduite il y a quelques années par ceux d'Arauco où elle n'auoit iamais esté. Mais on ne scauroit ouïr vne chose plus prodigieuse que celle de la vallée de Not sur les limites de Popayā.

Les Caciques de ces lieux alloient dans le païs des ennemis à la chasse des femmes, & en emmenoiēt le plus qui leur estoit possible. Ils les tenoient là seulement pour en auoir des enfans qu'ils peussent manger: & de fait ils les mangeoient si tost qu'ils auoient atteint l'âge de douze ou de treize ans. En la vallée de Guaca ils marioient leurs prisonniers de guerre avec leur parentes, afin d'en auoir des enfans qu'ils peussent manger, & apres ils mangeoient les esclaves mesmes quand ils n'auoient plus la puissance d'engendrer.

Le troisième degre de brutalité consiste en la nudité qui est de plusieurs manieres. Car quelques vns ayants nul sentiment d'honneur (qui fut la

quelques autres à tout
A raison de quoy l'in-
yant fauorisée de l'a-
religieuses, s'augmē-
ar les pluyes & par les
& cruelle; les loix hu-
e la mort, ny de l'enfer.
esquels on a remis des
loignez de leur Prince
p de ces gens perirent
, & de Tiraquei, & à la
esses de ce païs. Or plus
ge à plusieurs person-
eur quelques vns qui
la Cour de l'Empereur
Indes.

oit l'ame assez bonne,
ts, & le mauuais trait-
mede, & de descharger
erent des hommes ex-
rdonna finalement l'an-
diens aux mines, à pes-
ecessité, & qu'en ce cas
Indiens payeroiet aux
aquerioiet par la mort
ient immediatemēt su-
uents & les hospitaux
rdonances & quelques
ols demeureroiet touz
et apres, & d'une rebel-
les tuerent Blasco Nu-
dres l'Empereur de pes-
& sage, qui surmonta
t en vn combat les re-
zarre. Depuis ce temps
ement des peuples) alla

cher l'Euangile.
bles dōt les mœurs s'ef-
re. Et si ceste definition
) conuiedroit mieux
n doit appeller façō do-
si lō doit appeller bar-
atins ont vescu entrez
z barbares. Disons dōc
ustumes s'ostoiēt ex-
t fierté de courage, par

premiere raison qui poussa Adam à se couvrir) ne couurent pas mesme leurs parties honteuses, les autres couurent comment que ce soit ces parties, mais pour le reste ils vont nus; les autres sont vestus seulement depuis le nombril iusques aux genoux. Quelques-vns, encor qu'ils montrent leur nudité en tout, ou en partie, pour ce qu'ils n'usent d'aucuns habits, se teignent toutes-fois le corps de diuerses couleurs pour se rédre beaux, ou terribles, & portét des pierres de petit, ou de nul prix attachees aux léures, au nez, & aux aureilles, comme font ceux du Brasil. Quelques vns sont entierement couuers, mais de peaux de bestes sauuages, ou de veaux marins; ce qui toutes-fois ne marque pas tant la brutalité que la rudesse d'un peuple.

La quatriesme sorte consiste en l'habitation, qui est de plusieurs façons. Les plus barbares n'ont autre demeure que les caueines, ou les cōcauites des arbres, & ce qui sans autre industrie les defend du vent, du froid, ou de la pluye. Ils passent le iour où ils trouuent à manger, & dorment où la nuit les surprend. Ceux là ont quelque sorte de police, qui n'ayant point de demeure asseuree qu'at au lieu, l'ont toutes-fois establie, quant à la forme. C'est ainsi que viuét les Tartares sur leurs chariots couuerts de feutre, & les Arabes aux Adiuars. Ceux-là arriuent à la perfection de la police qui non seulement ont des demeures asseurees quant à la forme, mais encore quant au lieu, & ceux-cy viuent en des villes, bourgs, villages, ou maisōs escartees. Entre ces trois sortes d'habitation il y a ceste différence, que les premiers cherchét leur nourriture où la necessité & l'occasion les conduit: Les seconds menent avec eux des chameaux ou autre sorte d'animaux, dont leur vie depend, & chāgent non pas de demeure, mais de lieu, selon la cōmodité de la pasture qu'ils cherchét. Les derniers estans arrestez qu'at à leur demeure en vn lieu, y tirent tous leurs viures, & autres choses necessaires. Entre les Arabes quelques vns demouret ch pleine cāpagne en des Adiuars: & ceux-cy retiennent le nom d'Arabes: les autres aux villes, & ceux-cy sont només Mores. Aussi quelques Tartares habitent en rase cāpagne, & les autres dans des villes, cōme ceux du Zaquetay, & toutes-fois les Arabes, & les Tartares qui campent ainsi s'estiment plus nobles que les autres. La cinquieme sorte de brutalité cōsiste au gouuernemēt. Car quelques vns entierement barbares viuent sans aucunes loix, & sans aucuns chefs, tant en tēps de paix que de guerre: quelques autres n'ont n'y loix, chefs en temps de paix, mais seulement aux occurrences de guerre: les autres en ont en paix, & en guerre, & ceux-cy se gouuernent par Republique, comme Tlascala, & Chioloſſa, ou par Monarchie, qui vient par essectiō comme elle faisoit en la nouvelle Espagne, ou par succession comme au Peru. Ceux-là sont Barbares qui se gouuernent selon les deux premieres sortes. Et certainement il faut dire qu'au Nouveau Monde les premiers habitans ont esté au commencement sans forme de gouuernement; mais que peu à peu quelques hommes plus capables ont persuadé à leurs cōpatriotes de demeurer ensemble, & de se bastir quelque logis premieremēt de branches d'arbres, puis de gros bois, & finalement de terre, & de pierre. De ceste mutuelle communication nasquirent les loix, & les arts qui sont les ornements de la vie humaine. Quant au viure le premier art fut celuy de nourrir du bestail qui a esté fort pratiqué, & estimé au Peru, où lon faisoit grand estat de la multiplication des troupeaux. Ils ne sacrifioient point de bestes femelles, ny ne les tuoient, ou prenoient à la chasse: & s'ils trouuoiet quelque beste galeuse, ou mal dispoſee, ils l'enterroiet toute viuue

re viue afin qu'elle negast le reste. L'art de filer, de tistre la laine, & de faire les draps premierement pour s'habiller, puis pour se parer fut cōme vn rejeton de l'art de la cōduite des troupeaux. L'agriculture vint apres, & premierement celle qui a soing des grains, puis elle s'amusa aux fruiçts, & aux arbres. L'architecture, & le bastiment des maisons premierement de bois, puis de terre, puis de pierre, & de marbre dont ceux de Cuzco, & de Mexique eurent conuoissance, mais plus ceux-cy que ceux-là, vint en s'uyte. Mais bien que les vns, & les autres fissent des bastimens excellens & pour leur grandeur, & pour leur magnificence, toutesfois ils ne sçauoient pas faire des voûtes; combien qu'ils eussent assez d'esprit, & d'art à faire des ponts merueilleux d'une matiere fort foible. Car ils en font de tres grāds sur des riuieres fort larges, & profondes, d'une certaine sorte de ioncs, qu'ils nomment Totorā, & aussi de paille, qui pour estre legers ne vont pas à fonds. Ils iettent sur ces ponts beaucoup de ioncs, & semblable matiere, & les attachant apres bien fermement de l'un, & de l'autre costé du fleuue, les hommes, & les bestes y passent assurement. On voit sur le canal du lac de Cucuyto, qui est sans fonds, vn de ces ponts long de 300. pieds. Le compagnon de l'Agriculture c'est le trafic par le moyeu duquel nous communiquons nostre bien aux autres, & titons à nous le leur. Le plus grand trafic qu'on ait descouuert au Nouveau Monde a esté celuy du sel, de la queuē, du cacao, & de la canelle. Les autres arts, & industries vont gerinant apres de main en main. Les dernieres sont les lettres, & les sciēces, principalement speculatiues, comme fruiçts de la paix, de la seurte, de l'oyfuetē, & de l'abondāce. C'est pourquoy les lettres humaines florissent aux villes paisibles, & parmy des hommes qui sont à leur aise, & les speculatiues s'affinent dans les religions, & les cloistres. Car celles cy requierēt de l'attētion, & n'ont rien de ioyeux, & de populaire, comme l'eloquence, la poēsie, & semblables choses.

Des choses susdictes on comprend que la Barbarie porte avec elle l'incapacitē des choses celestes, pour deux raisons, c'est à sçauoir à cause de la brutalitē, & de la stupiditē. Celle là regne en la Chichimeque, au Brasil, & parmy les Caribes; cette-cy aux Isles de Barlouent, & de Salomon, aux vallées du Peru, & en autres lieux. C'est pourquoy lon ne doit manier l'affaire de la religion d'une mesme sorte par tout. Parmy les Cannibales deuoreurs, & parmy les autres qui mangent indifferemment la chair humaine, on doit proceder comme avec des ennemis du genre humain, ou comme avec des fols furieux; l'on les doit rendre premierement capables & de raison, & d'humanitē, puis les instruire en la vertu, & en la foy Chrestienne. Et il n'est pas mal à propos mesme d'vser en leur endroit de la force, & des armes, à fin qu'ils se recognoissent pour hommes, & qu'on leur annonce apres l'Euāgile. Aristote mesme dit que tels hommes doiuent estre pris comme des bestes, & domptez par force. Les voyfins de telles gens sont ceux qui s'abstiennēt de chair humaine, mais vont nuds sans aucune honte, veu qu'il n'y a chose qui distingue plus l'homme de la beste que la honte, pour laquelle Adam se couurit de fueilles de figuier, & recut de Dieu des habits de peaux. Il n'est pas toutefois permis d'vser à l'endroit de ceux-cy de la violence, & du fer; mais bien de houffine, & de bride, & lon ne leur doit enseigner la doctrine Chrestienne s'ils n'apprennent premierement la honte, & l'honestetē. Quelques autres n'ont besoin de force, ou de violence pour estre retirez de la Barbarie, mais plustost de conduite, & d'adresse; pource qu'ils ne sont farouches, & brutaux comme des loups,

ou des tygres, mais fots, & stupides comme des brebis, & des bestes de charge, & ceux-cy ont plus besoin de menaces que de coups, & de crainte, que de force, veu que les caresses, & les flatteries seruent de bien peu en leur endroict. Mais pource que ny les vns, ny les autres ne perseuerent pas en la Foy receuë vne fois sous leur Prince naturel; & pource que les Princes, & les subjects retournent facilement à l'idolatrie, pour cette cause il est besoin qu'ils soient sous le gouvernement d'un Prince Chrestien qui en prenne le soing, & maintiène en leur deuoir, & en la foy les Peuples, & leurs Seigneurs, pource que de mesme que Dieu donnât la forme aux choses naturelles, leur fournit aussi tost les choses qui la doiuent suiure, aussi donnât à ses vicaires & ministres le precepte d'enseigner la verité à toute creature, il leur donne pareillemēt l'authorité de se seruir de moyens propres pour faciliter la conuersion & la conseruation de ceux qui se sont conuertis. Et ie ne voy en cecy nul sujet de doute, ou de scrupule, pourueu qu'on vienne à force de tel soing l'ambicion, & l'auarice. Mesme oncor qu'au commencement de l'entreprise du Nouveau Monde, on pouuoit douter, & mettre en dispute, s'il estoit loysible, ou non de prendre le gouuernemēt, & la superiorité, il n'y peut plus auoir aujourdhuy de sujet de dispute, pour le danger des Mahometains, & des Anglois. Car c'est chose certaine que les Mahometans se rendroient maistres des Philippines, & les Anglois, de l'Amerique, si les Espagnols ne leur faisoient resistance.

La conuersion du Nouveau Monde a commencé par les victoires, & les armes, & a esté poursuyuie avec la predication, & maintenant on la doit continuer en adioustâr à la predication l'authorité des Magistrats, & du gouuernement. Les Apostres acquirent de l'authorité à l'Euangile par la grandeur des miracles, avec lesquels ils confondirent l'arrogance des Iuifs, & la fierté des Gentils, pource que les Iuifs estoient accoustumez à voir des prodiges, & des choses au dessus du cours du Ciel, & des forces de la nature. Au contraire les Grecs estoient en flez de l'opinion de leur doctrine, & sagesse. C'est pourquoy à cause qu'il n'estoit pas à propos que les messagers de Iesus-Christ les combattissent par l'affetterie des paroles, ou la grace des discours, afin que la conuersion du monde ne fust attribuée à des raisons humaines, & à des artifices d'icy bas, les Apostres les conuainquirent avec des miracles, & des œuvres impossibles aux forces naturelles, par le moyen desquelles ils faisoient voir que le Dieu presché par eux estoit par dessus la nature, & par conséquent beaucoup au dessus de leur sagesse: & toutesfois ils trouuoierent de la difficulté à croire que Iesus-Christ crucifié, & mort, fut celuy par la vertu duquel se faisoient tous ces miracles: pource que la Croix seruoit de scādale aux Iuifs, & estoit tenue des Grecs pour folie: Mais au Nouveau Monde, pource qu'il n'y auoit point de Iuifs qui se souuinsset de Moïse, & des miracles que Dieu auoit faits par son moyē, ny de Grecs qui n'estimassent aucune chose de celles qui estoient au dessus de leur sçauoir; & qu'il estoit habitē par des peuples, ou brutaux, ou stupides, il n'estoit pas besoin de miracles, mais d'ayde humaine, avec laquelle ces peuples fussent menez à l'usage de la raison; pource qu'estâr arriuez là ils embrasserent promptement la verité, qui leur estoit simplemēt proposée par leurs Predicateurs, ou par les maistres de la doctrine Chrestienne; pource que la lumiere de l'Euangile est si belle, & si ayable d'elle mesme, & le ioug de Iesus-Christ si leger, qu'il n'a besoin de miracles pour le faire desirer aux hommes, & jamais il n'y eut pays où l'Euangile fust plus promptemēt receu qu'au Nouveau Mon-

de; il y eut plusieurs subjects d'une si soudaine cōuersion; mais le principal fut le mauuais estat auquel se trouuoient les habitans, & la bonté des loix diuines. Leur idolatrie n'estoit pas pleine de sensualité, comme celle des Gentils, ou de prosperité, & delices mondaines, comme la loy de Mahomer, qui les attirast, & les flattast, & d'autre part ils ne cherchoient pas des miracles comme les Iuifs, ou la subtilité de la Philosophie, comme les Grecs, qui mesprisoient tout le reste du mode; mais ils estoient simples, sans arrogance, & sans presumption, & aymoient peu leurs idoles qui leur donnoient tant de peine, & leurs sacrifices qui leur coustoient la vie, & le sang; & pour cette cause ils se trouuoient tous prests à recevoir vne loy meilleure, & il ne se trouue point de meillenre loy que celle que Iesus-Christ nous a donnée. Dauantage tant plus ils estoient de bas entendement, tant plus ils admiroient le Ciel, & les choses celestes, & tout ce qu'on leur proposoit de la grandeur, toute puissance, & majesté de Dieu, & de la misericorde, douceur, & passion de Iesus Christ: pource que tant plus ces choses surpassoient leur entendement, & capacité, tant plus elles sembloient conuenables à la grandeur de Dieu, & à la bonté infinie de Iesus-Christ.

DES DIFFICULTEZ QV'ON EVT EN LA
conuersion des Americains.

Il ne se faut pas imaginer que la conuersion du Nouveau Mode se soit passee sans beaucoup de grandes difficultez, & que ces roses n'ayent eu leurs espines. La premiere difficulté fut l'ignorance de la langue, pource que n'y ayant chose qui requiere vne plus grande facilité d'exprimer la conception, & la grace du langage, que les mysteres de nostre sainte Foy, la predication fut commencée en l'Amerique par des personnes qui n'entendoient pas le langage de leurs Auditeurs, & n'estoient entendus d'eux. C'est pourquoy ils estoient contraints de se seruir de quelques truchemés, qui n'entendans bien ce qu'on leur disoit, donnoient à entendre vne chose pour vne autre, & au lieu d'une doctrine Catholique, semoient des erreurs parmy les assistans, & c'estoit vn grand ennuy, & empeschement aux vns, & aux autres de dire leurs cōceptions, & ouïr celles des autres par vn tiers, & l'on perdoit beaucoup de tēps en toutes ces choses. Ce desordre s'augmentoit par vn autre qui n'estoit pas moindre, qui estoit, qu'en ce peu qui se faisoit on n'vsoit pas d'une forme cōmune, & certaine: pource qu'il n'y auoit point de superieur qui eut le soin & l'autorité de donner forme à tant de choses, & par tant de pays differens. L'autre difficulté naissoit du defect des ouuriers propres à vne entreprisse importāte, telle qu'estoit la conuersion de l'Amerique. Il y auoit beaucoup de moisson, & peu de gens qui y trauaillaissent, & ceux qui s'y employoient n'entendoient, ny n'estoient entendus. De ces deux difficultez procederent diuers defauts en la cōuersion des Indiens. L'un fut l'ignorance, avec laquelle les Neofites ou nouveaux Chrestiens demurerēt, & le peu d'intelligence des choses necessaires au salut; pource qu'estans baptisez sans instruction ils n'auoient guere autre chose du Chrestien que le baptesme, & le demandoient plustost pour contenter leurs Caciques, ou les Espagnols, & pour faire ce qu'ils voyoient faire aux autres, que par vne resolution entiere. Et ces premiers Religieux qui s'y employoient, prenoient si grand plaisir à multiplier le nombre des fideles qu'ils

ne pensoient plus auant, & estoient meuz à cela en partie par la douceur, & consolation que la cōuersion des ames porte avec elle, & en partie pour l'impossibilité qu'il y auoit d'entendre à l'instruction de tant de personnes. Tellement qu'ils estimoient que c'estoit mieux fait de les laisser sans Cathéchisme que sans baptesme. Ainsi nous li sons que de ces 12. Religieux de l'Ordre Sain& François, il ny en eut aucun qui ne baptisast au moins cent mille Indiens en la Nouvelle Espagne, & l'vn d'eux en baptisa quatre cens mille. Comment pouuoient-ils donc instruire en la doctrine de Iesus-Christ, vne si grande multitude d'hommes rudes, & sauages, principalement puis qu'ils begayoient en la langue de Mexique. Le pire est qu'en vn si petit nombre d'instrueteurs, il y en auoit, & y en a encor plusieurs qui s'employoient, & sont employez encor à vn si grand ministère, combien qu'ils fussent & soient de mauuaise vie, peu entenduz, & pleins de nonchalâce. En la Prouince du Paraguay il y auoit l'an 1587. vn Prestre qui auoit charge d'vn fort grād pays. Cettuy-cy n'vsoit d'autre diligence enuers ceux qui se venoient baptiser, que de leur demander s'ils uoloient auoir le nom de Pierre, ou de Iean. Mesme en la Nouvelle Espagne, auioird'huy qu'il y a eu des Euesques, & des Religieux en grand nombre, vn Curé a sous sa charge 50. voire 70. villages, & 40. milles de pays, ou dauantage. Les peuples demouroient donc adonnez à leurs anciennes superstitions, & aussi enclins à l'idolatrie qu'aparauant, pource que n'ayant connoissance des choses diuines, ils n'esleuoient pas leur esprit plus que d'ordinaire, & demouroient avec plusieurs femmes ou concubines. L'autre defaut qui se rencontra en la conuersion des Indiens fut, qu'à cause que ces premiers Peres baptisoient les Indiens non pas vn à vn, mais à centaines, & à milliers, il aduint que de plusieurs qui couroient au baptesme, on demeura en doute s'ils estoient baptisez ou non. D'auantage chacun d'eux ayant plus d'vne femme, quelques vns demouroient apres le baptesme au premier estat; mais la plupart ne sçauoit ce qu'il falloit laisser, ou retenir, & les Predicateurs mesmes en estoient en doute.

DES REMEDES DES SVSDITS DEFAVTS.

XLIII.

LE premier qui s'employa à amender la condition des nouueaux Chrestiens de l'Amerique fut le Marquis de la vallée: veu qu'outre le bō ordre qu'il donna en la Nouvelle Espagne aux choses ciuiles, il pourchassa encor l'an 1524 qu'on celebrast vn Synode prouincial, où il se trouua cinq Prestres, 19. Religieux, & six laiz entre lesquels fut ledit Marquis, ou Cortez, & Frere Martin de Valence, Vicair du Pape. On esclaireit là le point du mariage des Indiens; c'est à sçauoir avec quelle femme ils deuoient demeurer, & lon resolut, que par ce qu'on ne sçauoit la forme de leur cōtra&t de mariage, ny le style qu'ils suuyoyent en ce cas, ils retiendroient pour lors celle qu'ils vouldroient, en congédiant les autres. Mais il n'y eut personne qui ayda plus à la ferueur, & au zele des nouueaux Chrestiens de la Nouvelle Espagne que Vasco de Quiroga, premier Euesque de Mechovacan, qui fit de fort bōnes ordonnāces, & mit en v'sage des institutions vtils au progres spirituel des Indiens, & mesme pour le temporel, & la memoire en est encor si viue auioird'huy, qu'il n'y a chose que ces peuples preschent avec plus d'affection que les vertus de ce Prelat. Il osta la multitude des femmes, aneantit l'idolatrie, & les superstitions, pourchassa que ceux qui n'auoient encor receu le baptesme fussent premieremēt catechi-

tez, & instruits, acréent merueilleusement le seruice de Dieu, la saincteté des Eglises, & la reuenance enuers les choses sacrées. Il obtint cecy en pourchassant que les Eglises fussent bien basties, eussent de bons reuenus, & fussent pourueuës de tout ce qui estoit requis pour la celebration du diuin Office, & pour l'administratiõ des Sacremens. Mais il se rendit principalement remarquable par la charité enuers les pauvres, & necessiteux; dequoy lon voit des marques signalées par tout le Royaume de Mechouacan: veu qu'on ny voit bourg ou village pour petit, & pauvre qu'il soit, où il n'y aye logis pour les Pelerins, & Hospital pour les malades. Et pour l'entretienement de ces lieux, qui n'ont point de reuenu certain, il y a des Cópagnies, dont la charge est de pouruoir, & seruir les malades, & de leur donner tout ce qui leur est necessaire. Chacun de ceux cy, qui sont diuisez par contrées, fait la semaine. Le temps de la cõtrée estant venu tous, tant hommes que femmes sortent avec leurs familles, & portent tout ce qui fait besoin aux malades pour cette semaine. Chaque contrée a vn homme, entre les mains duquel elle remet tout ce qu'elle a appresté pour les malades, comme du vin, de la viande, des seruiettes, des vases, & choses semblables, & cettuy cy dispense le tout selon la necessité des malades. Celui qui a la charge de tout aduertit ses gens sept iours auparauant, de la semaine qu'ils doiuent faire. En ce tẽps les hommes de la contrée font vne grande prouision de bois gros, & menu, & le vont chercher six milles loing, & dauantage, & cepẽdant les femmes font prouision de grain, & choses semblables. Le temps estant arriué, chacun porte à l'Hospital ce qu'il a appareillé, qui du bois, qui du pain, qui de chair, & il y en auoit qui y conduisoient les malades. Car aussitost qu'on entend que quelqu'vn est tumbé malade, on voit accourir soudain ceux de la compagnie, qui le portent à l'Eglise afin qu'il se confesse, & de là à l'hospital, où il est seruy de iour, & de nuict avec vn grand soing, & vne charité digne de loüanges. Ces coustumes introduites par cet Euesque durent encor au iourd'huy, tellement que ce n'est pas merueille s'il y arriuedes choses par lesquelles Dieu montre manifestement combien il prend plaisir aux œuures pieuses, & Chrestiennes. Ils n'ont pas moins de soing du seruice de Dieu, & de l'ornement des Eglises; veu qu'ils estiment que quãd tout yroit en ruine, on ne doit toutesfois iamais abandonner l'Eglise. Ils employēt force d'argent à achepter des images, & des paremens d'autel, & bien qu'ils soiet pauvres, & meinent vn miserable & penible vie; toutesfois en ce qui regarde l'ornement des lieux sacrez, & la celebrité des festes, ils n'espargnēt leurs biens, ny leur peine, & se priuent des choses necessaires, afin que le seruice de Dieu se face dignement, & avec maiesté. Ils desgarnissent leurs maisons de meubles pour en garnir l'Eglise, s'ostent le pain de la bouche, par maniere de dire, pour en retenir le Curé, & quand l'argent leur manque, ils supplēent à ce deffaut avec le travail. Ce qui fut importãt aussi pour le remede de ces deffauts aduenus en la premiere conuersion des Indiens, fut la multitude des Religieux, & la fondation des Conuens des Ordres de S. François, de S. Dominique, de S. Augustin, & de la Mẽced, ausquels on a depuis adiousté les Iesuites, & quelques Carmes, les Eglises Cathedrales, les Coliegiales, les Academies, les Seminaires, les Cõciles des Dioceses & Prouinciaux, les Catechismes imprimez, les visites faictes par les Euesques.

ne.
n partie par la douceur, &
elle, & en partie pour l'im-
tant de personnes. Telle-
les laisser sans Catechisme
Religieux de l'Ordre Sainct
oins cent mille Indiens en la
cens mille. Comment pou-
hrift, vne si grande multi-
puis qu'ils begayoient en
nombre d'instructeurs, il y
ent, & sont employez encor
soient de mauuaise vie, peu
du Paraguay il y auoit l'an
ys. Cettuy cy n'vloit d'au-
que de leur demander s'ils
me en la Nouvelle Espagne,
ieux en grand nombre, vn
milles de pays, ou dauan-
nez à leurs anciennes super-
nt, pource que n'ayant co-
leur esprit plus que d'ordi-
oncubines. L'autre deffaut
qu'à cause que ces premiers
à centaines, & à milliers, il
e, on demeura en doute s'ils
ux ayant plus d'vne femme,
remier estat; mais la plus-
les Predicateurs mesmes en

DES DEFFAITS.

on des nouueaux Chrestiens
qu'outre le bẽ ordre qu'il
pourchassã encor l'an 1524
ua cinq Prestres, 19. Reli-
u Cortez, & Frere Martin
nẽt du mariage des Indiens;
rner, & lon resolut, que par
riage, ny le style qu'ils suy-
qu'ils vouldroiet, en conge-
plus à la ferueur, & au zele
que Vasco de Quiroga, pre-
ordonnãces, & mit en vñã-
Indiens, & mesme pour le
d'huy, qu'il n'y a chose que
ve ritus de ce Prelat. Il osta
superstitions, pourchassã
issent premieremẽt catechi-

ESTAT DE CE QVE LE ROY D'ESPAGNE
tire de tous ses pays chaque année.

AVANT que passer plus outre i'ay trouué fort à propos d'instruire le Lecteur touchant la monnoye avec laquelle les Espagnols comptent.

Il faut donc sçauoir en premier lieu qu'aux comptes qui se font en Espagne on vse fort de Marauedis. S'ils passent le nombre de cent mille, c'est à sçauoir s'ils viennent iusques à dix cents mille ils nomment cela vn **Quento**, qui est proprement vn million de Marauedis. le compteray donc les reuenus du Roy d'Espagne selon cette façon du pays. Mais ie vous veux aduertir auparauant que vingt-quatre Marauedis font vn Real d'Espagne en espèce, ou argent; & onze reals font vn ducar. Le Quento; ou million de Marauedis vaut deux mille six cents soixante & treize ducats; huit & reals; & vingt-six Marauedis.

Les Marauedis selon la coustume d'Espagne; lors qu'ils passent le nombre de cent, ont cette marque V. au deuant, & l'on compte des milles en haut, afin qu'on comprenne ay sement, & tout d'un coup la somme. Vous pourrez donc recognoistre ce denombrement par cette marque que i'y ay mise, & par la façon de compter d'Espagne, dont ie vous ay aduertis.

REVENUS que le Roy d'Espagne tire de ses Royaumes d'Espagne; de Naples, de Sicile, d'Arragon, &c. & de tous ses Estats, excepté de ce qui appartient à la Couronne de Portugal, dont nous ferons apres mention à part.

Les Salins, c'est à dire les lieux d'où l'on tire le sel portent tous les ans au Roy d'Espagne quatre-vingts, & treize quentos de Marauedis. 93. quentos.

Les dismes de la mer, des marchandises qui viennent de dehors en Biscaye, & des Prouinces de Guipuscoa, & des quatre vallées maritimes des montagnes, payent de toutes les marchandises qu'on porte par terre en Castille, les dismes, aux maisons destinées pour cet effet dans les villes de Victoire, Hordune, & Valmoscede, & le tout se monte 70. quentos.

Les dismes de la mer qui passent par le Royaume de Leon, & par les portz de Sanabre, & de Ville-franche rendent tous les ans 1. quento.

Les dismes de la principauté d'Asturie, passans par la ville d'Ouiedo rendent 375. vooo. Marauedis.

Le reuenue du Gouvernement de la ville de Bilbao pour les marchandises qui viennent de dehors rend 490. v500. Marauedis.

DECLARATION DES ALCAVALES,
& Tiers d'Espagne.

LE Roy d'Espagne exige aussi des Alcauales, & des Tiers. Mais avant que d'en faire le denombrement, ie veux expliquer plus amplement ces mots.

ESPAGNE

Propos d'instruire le Le-
gnols comptent.
qui se font en Espagne
de mille, c'est à sçavoir
de la vn Quento, qui est
de tous les reuenus du Roy
aduertir au parauant
en espee, ou argent, &
Marauedis vaut deux mil-
six Marauedis.
qu'ils passent le nombre
de des milles en haut, afin
me. Vous pourrez donc
y ay mise, & par la sa-

royaumes d'Espagne; de
ses Estats, excepté de ce
nous ferons apres men-

portent tous les ans au
entos de Marauedis. 93.

ent de dehors en Biscaye,
es maritimes des monta-
e par terre en Castille, les
villes de Victoire, Hordu-
70. Quentos.
Leon, & par les portz de
1. Quento.
et la ville d'Ouiedo rendent

ao pour les marchandises
490. v. 500. Marauedis.

CAVALES,

des Tiers. Mais avant que
plus amplement ces mots.

De tous les biens, de tous les fonds, de toutes les maisons, & marchandises, il faut payer sans exception la disme au Roy d'Espagne, toutes & quantes fois qu'on vient à vendre les dites choses. Ils nomment ce disme Alcauale. De mesme les artisans, & ouriers, & gens qui tiennent boutique, & qui vendent quelque chose de leur ouvrage, ou manufacture, ou industrie, ou bien aux lieux où lon vend le poisson, aux boucheries, & aux cabarets, sont tenus de payer la dixième partie de toutes les choses qu'ils vendent. Pour cette cause plusieurs villes, & leurs membres, aux lieux de leur territoire, conuiennent avec le Roy, & amassent ces Alcauales, en payant au Roy, sans qu'il y face aucuns fraiz; la somme accordée. Dauantage les Receueurs du Roy demeurent aux villes Metropolitannes, & aux Prouinces, rendent compte, & poursuivent le payement de ces Alcauales. Outre ce ils ont la charge de certaines recompences ordonnées à quelques vns par le Roy d'Espagne, & pareillement des autres debtes, & assignations, dont ils rendent apres compte à la souueraine chambre des Comptes. Mais afin que vous entendiez la qualité des Tiers, il vous faut sçavoir, que les Papes ont autresfois accordé aux Roys d'Espagne le tiers denier des reuenus du Clergé, pour leur ayder à soutenir la guerre contre les Mores, & à deffendre la Religion Catholique. Les mesmes Receueurs recoiuent ce Tiers avec les Alcauales, & lon l'affirme semblablement aux villes. Le Roy d'Espagne a vëdu quelques Alcauales, & en a donné pour recompence quelques autres, dont nous ferons mention.

- La ville de Burgos avec la Iurisdiction paye toutes les annees pour les Alcauales, ou le Tiers 17. Quentos. 129. V. 880. Mar.
- Le Bailliage de Burgos qu'on nomme de Bureba, & qui est pres de Burgos paye tous les ans 2. Quentos. 646. Marauedis.
- Les montaignes d'Oque payent tous les ans 34. V. Marau.
- Le Bailliage de la Prouince de Rioxe 3. Quentos. 757. V. Marau.
- Le Bailliage d'Hebri 2. Quentos. 34. V. Marau.
- La ville de Victoire paye tous les ans au Roy 269. V. Marau.
- La Prouince de Guipuscoa paye tous les ans d'Alcauales, ou de Tiers. 1. Cuento. 381. v. Marau.
- Le Fer de ladicte Prouince rend au Roy tous les ans 150. V. Marau.
- Les sept Bailliages des montaignes de la vieille Castille payent d'Aluacales, & de Tiers toutes les années 942. V. Marau.
- La vallee de Mena aux mesmes montaignes de Castille 225. v. Marau.
- La Prouince nommee Logronno. 7. Quentos. 746. v. Marau.
- La ville de Iangus, & son territoire 151. v. Marau.
- La ville de Sainct Dominique 4. Quentos. 812. v. Marau.
- Le Bailliage de la ville de Diego 1. Quento. 545. v. Mar.
- Le Bailliage de Candemunnon. 4. Quentos. 612. v. Marau.
- Le Bailliage du Chasteau de Xeres 8. Quentos. 485. v. Marau.
- Le Bailliage de Serrat, 1. Quento. 965. v. Marau.
- Le Bailliage de Monson 2. Quentos. 276. v. Marau.
- La ville de Palerice, & la Prouince de Campos payent tous les ans de Tiers, & d'Alcauales. 16. Quentos. 940. v. Marau.
- La ville de Carion 4. Quentos. 910. v. Mar.
- Les tourges de Pierre Alvarez de Vega. 655. v. Marau.
- La ville de Sahyson 2. Quentos. 125. v. Marau.

La ville de Sardagne,	1. Quento 13. V. Marau.
Le Bailliage de Perine	178. V. Mar.
Le Bailliage de Campo aux montagnes	1. Quento 730. V. Marau.
La vallée de la Mirande aux montagnes	557. V. Marau.
Les quatre villes dites de la coste, c'est à sçauoir S. André Laredo, Castro de Vrdiales, & S. Vincent payent tous les ans	3. Quentos. 345. V. Marau.
La Principauté d'Asturie & la ville d'Ouedo	12. Quentos. 345. V. Mar.
La ville de Lugo du Royaume de Galice avec le lien de son Eueché paye tous les ans	4. Quentos. 137. V. Marau.
La ville de Mondoñedo du Royaume de Galice	1. Quento. 132. V. Marau.
La ville de S. Jacques ou Compostelle avec le territoire de son Archeueché paye	18. Quentos 212. V. Marauedis.
La ville de Tuy, & sa Jurisdiction en Galice	5. Quentos. 827. V. Marau.
La ville de Pont Ferare en Galice	1. Quento. 975. V. Marau.
La ville de Leó, & les lieux de son territoire, & de son Eueché	6. q. 350. v. M.
L'Eueché de la ville d'Astorgue au Royaume de Leon	2. Qu. 455. V. Mar.
Les villages, ou lieux de l'Abbaye de Leon, & d'Astorgue	797. V. Marau.
Les parroisses de Sale en la principauté d'Asturie	231. V. Marau.
La ville de Zamore, & son territoire	15. Quentos. 525. V. Marau.
La ville de Toro, & sa Jurisdiction	11. Quentos. 112. V. Mar.
La ville de Viene de la Duché d'Osoune	62. V. Marau.
La ville de Gnyrene	2. Quentos. 335. V. Marau.
La ville de Barasil de la Coma.	150. V. Marau.
La ville de Salamanque, & son territoire	24. Quentos. 345. V. Mar.
La ville de Rodrigo, & sa Jurisdiction	14. Quentos. 345. V. Marau.
La Jurisdiction de Trigeros	417. V. Marau.
La ville d'Olmillo	47. V. Marau.
La ville de Tordeillas, & son territoire	2. Quentos. 600. V. Mar.
Valladolid, & son territoire	29. Quentos. 730. V. Marau.
La ville de Tordo humos	827. V. Marau.
La ville de Médina del Campo, & sa Jurisdiction	31. Quentos. 149. V. Mar.
La ville d'Olmoda, & son territoire	2. Quentos. 149. V. Mar.
La ville de Naua, & les sept Eglises	333. V. Marau.
La ville de Madrigal	682. V. Marau.
La ville d'Arenalo, & son territoire	5. Quentos. 310. v. Marau.
La ville d'Auile, & son territoire	19. Quentos. 365. V. Marau.
La ville de Segouie avec sa Jurisdiction	12. Quentos. 470. V. Marau.
La ville d'Arandade Duero, avec sa Jurisdiction	3. Quentos 330. V. Mar.
La ville de Roa	1. Quento. 515. V. Marau.
La ville de Gumiel de Yzan, qui est au Duc d'Osoune	154. V. Marau.
La ville de Sepuluede, & son territoire	3. Quentos. 540. Marau.
La ville de Sorie, avec sa Jurisdiction	10. Quentos. 282. V. Maru.
La ville & Eueché d'Osme avec son territoire	4. Quentos.
La ville d'Agrede, & Tarasone	2. Quentos. 83. V. Marau.
La ville de Molina, & sa Jurisdiction	5 Quentos. 792. V. Marau.
La ville de Siguenca, & sa Jurisdiction	3. Quentos 662. V. Marau.
La ville de Cuenca, & sa Jurisdiction	24. Quentos. 645. V. Marau.
La ville de Huete avec son territoire	17. Quentos. 916. V. Marau.

Quento 13. V. Marau.
178. V. Mar.
Quento 730. V. Marau.
557. V. Marau.
André Laredo, Castro de
Quentos. 345. V. Marau.
Quentos. 345. V. Mar.
de son Eueché paye
Quentos. 137. V. Marau.
Quento. 132. V. Marau.
de son Archeuef-
Quentos 211. V. Marauedis.
Quentos. 827. V. Marau.
Quento. 975. V. Marau.
Eueché 6. q. 350. v. M.
on 2. Qu. 455. V. Mar.
rgue 797. V. Marau.
331. V. Marau.
Quentos. 525. V. Marau.
Quentos. 112. V. Mar.
62. V. Marau.
Quentos. 335. V. Marau.
250. V. Marau.
Quentos. 345. V. Mar.
Quentos. 345. V. Marau.
417. V. Marau.
47. V. Marau.
Quentos. 600. V. Mar.
Quentos. 730. V. Marau.
827. V. Marau.
Quentos. 149. V. Mar.
Quentos. 149. V. Mar.
333. V. Marau.
682. V. Marau.
Quentos. 310. v. Marau.
Quentos. 365. V. Marau.
Quentos. 470. V. Marau.
Quentos. 330. V. Mar.
Quento. 515. V. Marau.
e 154. V. Marau.
Quentos. 540. Marau.
Quentos. 282. V. Maru.
4. Quentos.
Quentos. 83. V. Marau.
Quentos. 792. V. Marau.
Quentos 662. V. Marau.
Quentos. 645. V. Marau.
Quentos. 916. V. Marau.

La ville de Villarexó de Fuentes.
La Prouince qu'on nomme le Marquisat de Villene, c'est à sçauoir les vil-
les de Timihilla, Abafette, la Rode, S. Clement, & la ville de Villene, & sa iu-
risdiction. 31. Quentos 503. V. Marau.
La ville de Beaumont paye seulement les Tiers, pource que les Alcauales
appartiennent au Marquis. 476. V. Marau.
La ville de Murcie, & sa iurisdiction. 14. Quentos 820. V. Marau.
La ville de Lorque, & sa iurisdiction. 5. Quentos.
Cartagene, & sa iurisdiction. 2. Quentos.
Alcaras, & sa iurisdiction. 16. Quentos 984. V. Marau.
Segura de la Sierra apoc sa prouince, & le territoire des maistres de Saint
Iacques. 11. Quentos 91. V. Marau.
Villeneufue des Infants, & sa prouince nommee El campo de Moryel ap-
partenant aux Cheualiers de S. Iacques. 8. Quentos 664. V. Marau.
Oagne, & la prouince nommee Castille, des Cheualiers de Saint Iacques,
23. Quentos.
Guadalajara, & sa iurisdiction. 11. Quentos 64. V. Marau.
Les villes de Pios, & Pobo. 160. V. Marau.
La ville d'Almonacid, & la prouince de Sorite qui est des Cheualiers Saint
Iacques. 1. Quento 188. V. Marau.
Les villes d'Vzede, Talamanque, Tordelagane, avec le territoire, qui appar-
tiennent à l'Archeueché de Toledo. 18. Quentos 250. V. Mau.
La ville de Yepas. 423. V. Marau.
Alcala de Henarez, & sa iurisdiction, avec la ville de Briuega, qui sont de
l'Archeueché de Toledo. 16. Quentos 250. V. Marau.
Madiid & sa iurisdiction. 23. Quentos 250. V. Marau.
La Comté de Pono en Rustru. 1. Quento 262. V. Marau.
Les villes de Cubas, & Griñon, qui ont pour leurs Seigneurs ceux de Men-
dozze, & qui elles payent les Alcauales, donnent pour les Tiers au Roy d'Es-
pagne. 117. V. Marau.
La ville de Galapagar qui est au Duc de l'Infantazgo. 160. V. Marau.
La ville d'Illescas. 2. Quentos 297. V. Marau.
La ville de Toledo, & ses membres. 73. Quentos.
Les reuenus des montagnes, qui sont payez par les maistres des troupeaux,
qui vont en l'Estremadure pour paistre, rendent 19. Quentos 503. V. Mar.
Les villages du Prieuré de S. Iean. 7. Quentos 55. V. Marau.
La ville d'Almagro, & sa prouince qui se nomme de Campo de Calatraua.
7. Quentos 120. V. Marau.
Plus les Alcauales des herbes qui se vendent là mesme rendent au Roy d'Es-
pagne 3. Quentos 438. V. Marau.
Ciudad Real. 4. Quentos 150. V. Marau.
Les villages assis en la contree nommee Archidiaconat de Talauere de la Rey
14. Quentos 326. V. Marau.
Plaisance, & sa iurisdiction, & les villages qu'on nomme de l'Archidiacono-
nat. 18. Quentos 475. V. Marau.
Truxille, & son territoire. 12. Quentos 224. V. Marau.
Caceres, & son territoire. 7. Quentos 850. V. Marau.
Badajos, & sa iurisdiction, & prouince. 9. Quentos 972. V. Marau.

Alcantare, & son territoire, qui appartient aux Cheualiers d'Alcantare.	
9. Quentos 403. V. Marau.	
Plus les herbes qui se vendent aux mesmes lieux rendent au Roy toutes les années.	3. Quentos 481. V. Marau.
La prouince de Serne des Cheualiers d'Alcantare.	7. Quentos 570. V. Mar.
La ville de Meride & son territoire en la prouince de Leon, appartenant aux Cheualiers de saint Jacques.	21. Quentos 234. V. Mar.
La ville de Fuete El Maestro en la prouince de Leon des Cheualiers de saint Jacques.	6. Quentos 97. V. Marau.
Guadalcana & son territoire des cheualiers S. Jacques.	3. Quentos 305. V. Ma.
Xerez de Badajos sous les Cheualiers de Saint Jacques avec son territoire.	7. Quentos 100. Marau.
Le reuenu du territoire de ladite ville.	2. Quentos.
Les villes de Palme & de Guelues sous leurs Comtes.	235. V. Marau.
Les villes de Teuar, & d'Ardales qui sont du marquis d'Ardales.	235. Mar.
La ville de Lerena, & son territoire en la prouince de Leon sous les Cheualiers de saint Jacques.	3. Quentos 125. V. Marau.
La ville de Cadis.	8. Quentos 452. V. Marau.
Les reuenus de Cadis qu'on nomme Almadraves, c'est à dire la pesche des Tons.	3. Quentos 35. V. Marau.
La ville de Gibraltar paye seulement les Tiers, & est exempte du reste, & pour ces Tiers elle donne.	1. Quento 500. V. Marau.
Xerez de la Frontera, & sa iurisdiction.	21. Quentos 50. V. Marau.
La ville de Camone.	9. Quentos 450. V. Marau.
Les villes de Lore, & de Setefille.	680. V. Marau.
La ville d'Ecy avec les faux bourgs.	15. Quentos 500. V. Marau.
La ville de Cordouë, & son territoire.	48. Quentos 995. V. Marau.
Les lieux appelez Realengos de Cordouë.	17. Quentos 316. V. Marau.
La ville d'Anduxar, & son territoire.	4. Quentos 800. V. Marau.
La ville de Vviede, & sa iurisdiction.	11. Quentos 346. V. Marau.
La ville de Baça.	17. Quentos 316. V. Marau.
La ville de Quexado.	1. Quento 415. V. Marau.
L'Adelantad de Careola.	6. Quentos 885. V. Marau.
La Comté de saint Estienne.	1. Quento 340. V. Marau.
La ville de Martes, & son territoire qui est aux Cheualiers de Calatraue des membres d'Andaluzie.	11. Quentos 436. V. Marau.
La ville de Iacn, & son territoire.	15. Quentos 909. V. Marau.
La ville de Grenade, & son territoire.	42. Quentos 910. V. Marau.
La soye du Royaume de Grenade valoit autrefois, c'est à sçauoir auant que les Mores en furent chassés, 42. Quentos: maintenant elle rend seulement au Roy	22. Quentos.
Les reuenus d'Aguele, & d'Auilles au Royaume de Grenade.	2. Quentos 750. V. Marau.
Les villes de Loxes, & Alhame du Royaume de Grenade.	3. Quentos 650. V. Marau.
La ville de Baça en Grenade.	10. Quentos 626. V. Marau.
Guadix au Royaume de Grenade.	6. Quentos 395. V. Marau.
Almene ville du Royaume de Grenade.	3. Quentos 80. V. Marau.

Cheualiers d'Alcantate.

rendent au Roy toutes les
Quentos 481. V. Marau.
Quentos 570. V. Mar.
Leon, appartenant aux
Quentos 234. V. Mara.
les Cheualiers de sainct
Quentos 97. V. Marau.
es. 3. Quentos 305. V. Ma.
ues avec son territoire.

2. Quentos.
235. V. Marau.
is d'Ardales. 235. Mara.
de Leon sous les Che-
Quentos 125. V. Marau.
Quentos 452. V. Marau.
c'est à dire la pesche des
Quentos 35. V. Marau.
est exempte du reste, &
Quento 500. V. Marau.
Quentos 50. V. Marau.
Quentos 450. V. Marau.
680. V. Marau.
Quentos 500. V. Marau.
Quentos 995. V. Marau.
Quentos 316. V. Marau.
Quentos 800. V. Marau.
Quentos 346. V. Marau.
Quentos 316. V. Marau.
Quento 415. V. Marau.
Quentos 885. V. Marau.
Quento 340. V. Marau.
Cheualiers de Calatraue
Quentos 436. V. Marau.
Quentos 909. V. Marau.
Quentos 910. V. Marau.
c'est à sçauoir auant que
uant elle rend seulement

22. Quentos.
Grenade. 2. Quentos
Grenade. 3. Quentos
Quentos 626. V. Marau.
Quentos 395. V. Marau.
Quentos 80. V. Marau.

Almunez, Mutril, & Salabrene au Royaume de Grenade. 2. Quentos
43. V. Marau.
Malaga ville de Grenade. 16. Quentos 269. V. Marau.
Velez Malaga ville du Royaume de Grenade. 3. Quentos 519. V. Marau.
La ville de Pulchene. 410. V. Marau.
La ville de Ronde, & sa iurisdiction. 5. Quentos 334. V. Marau.
L'Isle de Canarie rend tous les ans 4. Quentos 850. V. Marau.
L'Isle de Teneriffe. 3. Quentos.
L'Isle de Palme. 2. Quentos.

La taille qui est deuë annuellement par les Royaumes d'Espagne vaut 104.
Quentos 305. V. Marauedis. Et ceste taille est repartie par toutes les Prouinces,
terres, & villes, entre le peuple, à cause que les nobles feudataires, & les Che-
ualiers en sont exempts. On y est cottisé selon les biens qu'on tient.

Les peages par terre des Royaumes de Valence, Arragon, & Nauarre, qui
doiuët estre payez de toutes les choses qu'on porte en ces Royaumes tât pour
l'entree que pour la sortie rendent au Roy d'Espagne 49. Quentos 35. V. Ma.
Les ports secs, ou passages du dedans du pays tant à l'entree qu'à la sortie,
qui tendent du Royaume de Portugal aux terres d'Espagne nommees de Ca-
sille donnent tous les ans des dismes des choses qu'on y porte & qu'on en em-
porte 34. Quentos 155. V. Marau.

Les laines qu'on emporte tous les ans d'Espagne aux autres lieux, rendent
pour chaque sac (qui vaut presque dix robes, & l'arobe est comptee pour 25.
liures) deux ducats, pour uen qu'elles soient de ceux du pays: car les estran-
gers payent 4. ducats: & le tout rend 53. Quentos 586. V. Marau.

La somme d'Almoxarif de Seuille, que la ville afferme du Roy d'Espagne
rend de ferme 154. Quentos 309. V. Marauedis tous les ans. On nomme ainsi
les dismes de toutes les marchandises de Flandres, France, Angleterre, Portu-
gal, Italie, & autres lieux.

L'Almoxarif des Indes Espagnoles, que la ville de Seuille a affermé, où tou-
tes les marchandises receuës dans les nauires de Seuille, & qui doiuent estre
portees donnent la vingtiesme, & estans portees aux Indes sont contraintes
de donner vn autre vingtiesme, & le tout fait 67. Quentos.

Les reuenus que le Roy d'Espagne tire de la monnoye d'Espagne, c'est à sça-
uoir de chaque marc d'argët, ou de six ducats d'argent, qu'on fait aux lieux où
lon bat la monnoye, vn real, & cela s'appelle El Señor caxo de la Moneda, ou le
droit de la monnoye, & la monnoye de Seuille porte autant que tous les au-
tres ensemble: & tout rend au Roy d'Espagne toutes les annees. 22. Quentos.

Le Roy d'Espagne a affermé aux Foueres d'Ausbourg les maistrises de S. Ia-
ques, Calatraue, & Alcantare pour le prix de 98. Quentos toutes les annees;
& ce sont seulement les gabelles, & les dismes du froment, du vin, de l'huyle,
& des autres choses dont les maistres souloient iouïr, sans comprendre en
cecy les Alcauales, & les Tiers, comme il a esté dit.

La puissance de ces maistres souloit estre grande, & s'estendoit par plusieurs
Prouinces; mais maintenant ceste charge est en moins d'estime, depuis que les
Rois d'Espagne ont pris la maistrise, & que par ce moyen ils en tirent peu à
peu tous les reuenus.

Dauantage le Roy d'Espagne a affermé les herbes, & les pasturages des di-
cés maistres, & il tire toutes les annees de ceste ferme 371. Quentos.

Il a affermé encor le vis argent d'Almale de Sierra Morena au champ de Calatraue, & reçoit de cela 73. Quentos.

Les bulles des Papes tous frais faits rendēt au Roy d'Espagne 200. Quētos.

Ce qu'on nomme subside, que le Clergé donne du reuenu taxé des benefices pour faire la guerre aux infidelles, & autres, rend tous les ans 65. Quentos.

Dauarago tous les Euesques & toutes les Eglises d'Espagne dōnent au Roy pour la guerre contre les infidelles 110. Quentos. Ce reuenu se nomme El excusado, octroyé au Roy d'Espagne par la bulle du Pape, afin qu'il luy soit loisible de distner le froment, millet, vin, huyle, & autres fruiets du Clergé, & des Eglises, & le Clergé donne ceste somme au Roy tous frais faits.

La mine de Guadalcana en l'Estremadure en Sierra Morena rendoit autrefois 178. Quentos d'argent : mais estant auourd'huy diminuee on ne la scauroit presque taxer.

Les terres de toute l'Espagne payent tous les ans au Roy certaine imposition qu'on nomme Exercice pour les esclaves, & les galeres & cecy fait la somme de 7. Quentos 750. V. Marauedis.

Le reuenu nommé de la Moneda Forera, pour lequel chaque feu est contraint toutes les années de payer 7. Marauedis de quelque condition qu'il soit, rend au Roy d'Espagne 6. Quentos 656. V. Marauedis.

Ce qui vient au Roy tous les ans des Indes Espagnoles fait la somme de 300. Quentos.

Le Royaume de Nauarre rend au Roy toutes les années 35. Quentos 500. V. Marauedis.

Les Royaumes de Valence, Arragon, & Caraloigne donnent au Roy outre d'autres tributs. 75. Quentos.

Les Isles de Sardaigne, Maiorque & Minorque ne rapportent rien au Roy d'Espagne, pour ce que les reuenus de ces lieux sont confumez à les garder, & d'ailleurs ils ne sont gueres riches.

Le Royaume de Sicile porte au Roy d'Espagne toutes les années 375. Quētos.

Le Royaume de Naples, & les terres de la Pouille & Calabre portent 450. Quentos.

La Duché de Milan. 300. Quentos.

La Borgogne & la Flādre souloient porter au Roy d'Espagne 700. Quētos.

La ferme ou le reuenu des cartes à jouer qu'on vend par toute l'Espagne rend 20. Quentos. Car le Roy d'Espagne tire vn real de chaque jeu.

Les sarges de Florence qu'on porte en Espagne payent au Roy 10. Quētos: car il faut payer pour chaque piece six ducats.

Le reuenu du Roy d'Espagne estoit tel l'année 1578. lors que le Roy d'Espagne n'estoit encor Roy de Portugal. A raison de quoy nous mettrōs à part les reuenus de la couronne de Portugal. Et tous ces reuenus ensemble reuiēent à 13. millions d'or, & 48. 000. ducats, & le ducat vaut vnze reals d'Espagne.

Voylà les reuenus du Roy d'Espagne, sans compter ceux de Portugal, qu'il possede auourd'huy.

Les Royaumes compris sous le nom d'Espagne, proprement de Castille sont ceux qui s'en suivent, Leon, Arragon, Castille, Nauarre, Grenade, Toledo, Valence, Seuille, Cordouë, Murcie, Jaen, Galice, Gibraltar, Caraloigne.

Les Royaumes, Prouinces, & villes qui s'assemblent aux Estats d'Espagne, sont les Royaumes de Leon, Seuille, Toledo, Grenade, Cordouë, Murcie,

Taen : les villes de Burgos, Salamanque, Segouie, Sorie, Auile, Cuenca, Toro, Zamora, Guadalajara, & ces villes sont toutes Eueschez. De celles qui n'ont point d'Euesque, ou des lieux qui sont ceints de murailles ou non, il n'y en a que deux que l'on recoiue en l'assemblee, & qui ayent voix, c'est à sçauoir Madrid, & Valladolid. Les autres Royaumes, c'est à sçauoir, d'Arragon, de Nauarre, de Valence, & de Cataloigne, ont leurs Viceroy, & Gouverneurs à part, qui commandent avec le Conseil du Roy, comme les Viceroy de Sicile, & de Naples, & le Gouverneur de Milan.

Reuenus de la Couronne de Portugal.

Les reuenus ordinaires de la Couronne de Portugal passent tous les ans vn million d'or, & cent mille ducats. Les reuenus des Cheualiers de Portugal, dont le Roy est auourd'huy grand Maistre, & auxquels appartiennent les Isles Açores, de Madere, de Cap verd, de saint Thomas, & du Prince, sont tous les ans de 200. V. mille ducats. Le reuenue de la mine qui appartient aux Cheualiers nommez de Christ, porte tous les ans 100. V. mille ducats. Le reuenue des especeries, & autres choses des Indes Orientales, rend tous les ans 600. V. milles ducats, c'est à dire, 18. tonnes d'or. Il faut entédre que cecy se tire des peages, & impositions des marchandises: car les autres reuenus, & fruits de la terre sont aisément consumez pour la garde, & deffence. Doncques les reuenus de la Couronne de Portugal, & des terres qui luy obeyssent, sont 200. V. mille ducats, c'est à sçauoir, 66. tonnes d'or.

Le Brasilie tous les ans 150 mille ducats.



reua au champ de Ca-
73. Quentos.
Espagne 200. Quentos.
nu taxé des benefices
es ans 65. Quentos.
pagnedónent au Roy
uen u se nomme El ex-
fia qu'il ny soit loisi-
ficts du Clergé, & des
is faits.
orena rendoit autres-
uy diminuee on ne la
Roy certaine impossi-
eres & cecy fait la som-
tos 750. V. Marauedis.
el chaque feu est con-
que condition qu'on
tos 656. V. Marauedis.
s fait la somme de 300.
nees 35. Quentos 500.
donnent au Roy outre
75. Quentos.
apportent rien au Roy
nfumez à les garder, &
les annees 375. Quentos.
Calabre portent 450.
300. Quentos.
l'Espagne 700. Quentos.
d par toute l'Espagne
le chaque feu.
ent au Roy 10. Quentos:
lors que le Roy d'Espa-
nous mettrés à part les
nus ensemble reuiennent
ut vnze reals d'Espagne.
ceux de Portugal qu'il
oremment de Castille sont
re; Grenade, Toledo, Va-
ar, Cataloigne
nt aux Estats d'Espagne,
de, Cordoué, Murcie,



DISCOVRS DE L'ESTAT DV DVC DE LORRAINE.

SOMMAIRE.

LORRAINE iadis nommee *Austrasie*: Origine du mot LORRAINE, ses limites, & les principales riuieres qui arrosent ce pays. 2. Villes capitales de la Lorraine. 3. Les Comtez. 4. Les Seigneuries. 5. Fertilité, & abondance en vin, bains, salines, diuers metaux, pierres d'Azur, poissons, & carpes de trois pieds de long. Casidoines d'admirable grandeur, miroirs, & ouvrages de verre. 6. Naturel, & humeur des Lorrains, tenant du François, & de l'Allemand. 7. Richesses des habitans consistans au trafic des pierres d'Azur, des perles, des miroirs, & verres, des Casidoines, des toilles, des mines d'argent, & des salines. 8. Reuenue du Duc de Lorraine en quoy consiste, & à combien se monte tous les ans. 9. Forteresses de Lorraine, ses voysins, & allies. 10. Denombrement, & catalogue des Ducs qui ont commandé en la Lorraine. 11. Genealogie de la maison de Lorraine.



1.

Ovys lé Debonnaire eut 4. fils, qui ayans meü la guerre contre leur pere, partagerent entre eux toutes ses principautez; tellement que Lothaire son fils aisné eut pour sa part l'Empire, l'Italie, la Gaule Narbonnoise, & tous les pays qui furent apres compris sous le seul nom de Lorraine: Louys l'Allemagne: Charles la France depuis la Meuse iusques à la mer Océane: & Pepin l'Aquitaine. Lothaire eut outre Louys qui luy succeda en l'Empire, vn autre Lothaire, qui demeura Roy de Lorraine. Et ce pays que les Allemans nommerēt *Lotar-rick*, ou *Lot-veych*, ou *Lotharij regnum*, en Latin, fut transformé en ce mot de *Lotharingia*, par corruption du mot, & ceux du pays le nommerent Lorraine, pour le faire plus court. On tient que les bornes de la Lorraine estoient autrefois plus grandes, & qu'elle fut nommee *Austrasie*, & diuisee en haute, & basse, & contenuë entre les riuieres du Rhin, de l'Escaud, & de Meuse, & par ce moyen la basse a diuers noms aujourd'huy, & est subiecte à beaucoup de Princes, & la haute retient le nom de Lorraine.

Elle a maintenant pour ses limites du costé du Leuant l'Alsace, & ce qui se nomme d'vn nom particulier *Vestrasie*; du Midy la Bourgongne, du Couchant la Champagne, & du costé du Nort la forest d'Ardenne, & rencontre aussi tost apres ceux de Luxembourg, de Treues, & des pays voysins, qui ont esté iadis des parties de la Lorraine. Ce pays est arrosé des riuieres de Meuse,

Moselle, Sare, Voloy, Mortane, Meurtre, Selle, Hide, & quelques autres. La Moselle, & la Sare y coulent pour la plus grande partie, les autres l'arrosent toutes entieres sans s'aller desroger dehors. La Moselle prend sa source en la montagne de Vogese, allez pres de la source de la Saone, vn peu au dessus du bourg qu'on nomme Buflan, & ayant passé par les villes de l'Estraye, Remiremont, Espinal, Charmes, & Bayon, s'en va droit à Toul, puis à Fruard, & par le pays Mellin, & de Treues se va rendre dans le Rhin à Confluence. Lucius Verus fit dessein du temps de l'Empereur Neron, de joindre la Moselle, & la Saone par le moyen d'un canal, afin que les armées vinsent d'Italie par mer, puis estans portees par le Rhosne, & par la Saone, s'allassent rendre par ce canal dans la Moselle, puis dans le Rhin, & delà dans la mer Occéane; & les difficultez des chemins estans ostées, on peut aisément voyager du Ponent au Nort, ainsi que dit Corneille Tacite. La Meurtre ayant receu beaucoup de riuieres, s'approche peu à peu de la Moselle en lieu plain parmy des prairies, & luy fait compagnie par vn assez long espace, n'y ayant que bien peu de terre entre les deux canaux, iusques à ce qu'apres de Condé, qui est à main droicte, elle se mesle avec la Moselle, qui reçoit aussi la riuere de Selle pres de Mets.

La ville capitale de Lorraine c'est Nancy, demeure presque ordinaire des Ducs. Elle n'est pas grande, mais elle est en vne assiette agreable, & commode, & le Palais des Ducs est alléz beau. On y void l'Eglise de saint George, où est le tombeau de Charles le Hardy Duc de Bourgongne tué par les Suisses, & Lorrains en vne bataille l'an mil quatre cens septante sept. Il y a dans la mesme Eglise de saint George quelques tombeaux des Ducs de Lorraine sans inscription. Il y en a de mesme en quelques autres Eglises: car ils n'ont point de lieu particulièrement destiné pour cét effect. La meilleure partie des derniers Ducs est à saint François, qui est de l'autre costé du Palais. On y peut voir le superbe tombeau de René, qui vainquit Charles Duc de Bourgongne, & c'est là mesme que sont enterrez le Duc Antoine, & son fils François, & Claude de Valois femme de Charles, & fille de Henry second. La Meurtre passe du long des murailles de Nancy, pres duquel on void le lieu où mourut le dernier Duc de Bourgogne, pres d'un ruisseau lequel il vouloit passer. Pour tesmoignage de cecy il y a vne Croix de pierre avec vne inscription en François sur vne lame d'airain. Vn peu au dessus, au lieu où l'on dit que la bataille fut donnée, il y a vne Chappelle qu'on nomme des Bourguignons, avec le Cimetiere, & vne table d'airain où il y a des vers François pour memoire de ceste bataille.

Après Nancy ou met le lieu de saint Nicolas, qui s'est peuplé pour la reputation qu'il a d'auoir des reliques de saint Nicolas, & ce lieu est tellement grand auourd'huy, qu'il ne semble pas vn bourg, ains pourroit estre nommé vne des meilleures villes de Lorraine, s'il estoit clos de muraille, tant les maisons y sont bien basties, & les ruës belles, & tant il y a de peuple: mais on l'estime principalement à cause de la marchandise, & des artisans, & ouuriers de toutes sortes.

A vne petite lieuë de Nancy on void Fruart, à trois lieuës loing Ormes, à vn peu d'auantage Bayon, & Luneuille, & à quatre lieuës loing le Pont à Mouson celebre pour son Vniuersité, & Gerbenillier, puis Charmes, Chastenoy, Moranges, & Vaucouleur, d'où estoit Jeanne la Pucelle, qu'on a nommée d'Orleans, puis Maxen sous Bresse, Dompaire, Deneure, Hodon Chasteau, Ramberuille, Raon, Bellemont, Neufchasteau, Mugstat, Marchainuille, Espi-

ESTAT
AINE.

du mot LORRAINE,
ent ce pays. 2. Villes
curies. 5. Fertilité,
terres d'Azur, possi-
admirable grandeur,
des Lorrains, tenant
ans consistans au tra-
es, des Casidoines,
enu du Duc de Lor-
ans. 9. Forteresses de
catalogue des Ducs
maison de Lorraine.

qui ayans meu la guer-
entre eux toutes ses
aire son fils aîné eut
aule Narbonnoise, &
pris sous le seul nom
Charles la France de-
eane: & Pepin l'Aqui-
pire, vn autre Lo-
Allemans nommerét
transformé en ce mot
e nommerent Lorrain-
e la Lorraine estoient
ie, & diuisée en haute,
ud, & de Meuse, & par
biecté à beaucoup de

l'Alsace, & ce qui se
ourgongne, du Cou-
rdenne, & rencontre
s pays voyzins, qui ont
les riuieres de Meuse,

nal, Bruyeres, d'Arney, Ormont, Vvaldesing, Beaurains, & à treize lieuës de Nancy Vaigny, & à quatorze l'Estraye.

II. Les Comtez de Lorraine sont Vaudemont, qui est à cinq petites lieuës de Nancy; Chaligny à demie lieuë de Nancy, Amance à sept lieuës loing de Mets vers le Midy, qui estoit autrefois la Chancellerie de Lorraine; Richecourt assez pres du lac qu'on nomme la Garde-lac, d'où coule vne riuiere. qui se mesle à la Meurre entre saint Nicolas, & la ville de Rosieres; Remiremont à main gauche de la Moselle qui fait là vne Isle, aux parties plus Meridionales de Lorraine. La Mothe assis sur vne riuiere. qui se rend aussitost dans la Moselle.

III. Les Seigneuries de Lorraine sont Marsal assez pres du lac Lindere, où il y a vne Isle avec la ville de Techemful, Remeteuille à trois milles loing de Nancy, S. Bellefont, Ramberuille, Hombarg, Mariemont, Sandacourt. Au reste il faut mettre avec la Lorraine le Barrois, qui s'estend iusques à Neuf-chastel. Sa ville principale est Bar le Duc, ainsi nommee pour difference des villes de Bar sur Seine, & Bar sur Aube. Ses autres villes sont la Motte, Ligny, & Arq, & il y en a encores quelques autres, mais elles ne meritent pas qu'on s'y amuse. En fin ceste Duché en y comprenant le Barrois, a quatre iournees d'estenduë depuis Astency iusques à Darné, & trois depuis Bar le Duc iusques à Biche.

Q V A L I T E.

V. **C**OMBIEN que la Lorraine soit ioincte, & entrelassee à des montagnes, & des forests, toutesfois elle n'a besoing des autres Prouinces, & porte assez de froment, & de vin pour sa prouision. Elle produit diuers animaux. Elle a force estangs qui abondent en poisson, & avec cela des bains qui doiuent estre fort estimez, & des Salins dont le sel est assez passable. Elle produit diuers metaux, comme de l'argent, du cuiure, du fer, de l'estain, & du plomb, & ellene manque pas mesmes de perles qu'on pesche au pied du mont Vogese, autrement le mont des Fancilles. On y trouue aussi des pierres que les habitans nomment d'azur, ou d'azul. Il y vient aussi de la matiere dont on fait les mirroirs, & les ouurages de verre, & telle qu'il ne s'en trouue point de semblable aux autres Prouinces de l'Europe. Il y naist aussi des Cassidoines d'admirable grandeur, tellement qu'on en fait des pieces de fort belles coupes. D'auantage il naist en Lorraine de fort bons cheuaux, dont il y en a beaucoup qui valent les cheuaux Turcs, & ceux du Royaume de Naples. La Moselle porte grande quantité de saumons, de perches, de ranches, d'aluses, & d'autres poissons. Il y a entre autres choses vn lac, qui a quatorze lieuës de tour, où l'on trouue des carpes de trois pieds de long, qui sont d'vn goust extremement agreable.

M O E V R S.

VI. **C**OMBIEN qu'il puisse sembler que l'ay compris les mœurs des Lorrains parmy celles des François, toutesfois il ne sera mal à propos d'endire icy particulièrement quelque chose. Les Lorrains sont mestiz, ou meslez en matiere de mœurs, & pour parler plus clairement, tiennent vn peu du François, & vn

& vn peu de l'Alemand. Ils ont quelque partie de la courtoisie, & ciuilité du François : mais ils n'ont pas son air, ny la gentillesse, & sont vn peu rudes en conuersation, & d'vne certaine façon qui ne seroit pas receüe en la Cour de France, ny mesme parmy ce qui est de plus galât aux pays qui sont esloignez de la Cour. Et c'est en cecy qu'ils n'ont peu se garantir entieremēt de la contagion du voisinage des Alemands, lesquels ils imitēt aussi pour la plus grande partie à boire d'autāt, & à passer les iournées entieres à faire caroux. Il sort d'assez bons soldats de Lorraine, & i'en ay veu des troupes qui ne faisoient pas mal leur deuoir. Le peuple y est assez franc, & n'est si corrompu qu'en beaucoup d'autres Prouinces, & s'il y en a quelqu'vn qui veuille faire le fin, les ruses sont recogneuës pour peu subtiles : car le seprits n'y sont pas des plus deliez, combien qu'il s'y trouue quelques habiles gens de mesme qu'aux autres pays que l'on tient encores plus rudes. Les gentilshommes y sont bōs, francs, & veritablement nobles, & quelques-vns d'entre eux viuent presque à l'Alemande, les autres tachent de former leurs actions à la françoise. Sur tout la Cour du Duc de Lorraine s'efforce d'imiter en toute chose celle de France. Aussi ya-il, pour ce qu'elle contient, de bien galants hommes, & fort polis, & parmy ce nombre beaucoup de François qui se sont mis à la suite, & ont affectionné le seruice du Duc. Quant à ce Prince, ce seroit superfluité de vouloir dire ses perfections, puis que l'on sçait assez les belles qualitez de ceux de la maison de Lorraine, qui naissent tous avec tant de courage, & de gentillesse, qu'ils sont admirez de ceux qui les voyent, & n'estonnent moins ceux qui ne les voyent pas par la reputation qu'ils ont acquise, & qu'ils conseruent entiere par leurs actions, où la courtoisie, & la generosité paroissent ordinairement avec tant d'esclat, que celuy qui ne les estime, & ne les loue, est plein d'enuie, ou de haine, ou manqué de paroles pour les exprimer, ou d'esprit pour les recognoistre.

RICHESSE.

Les habitans sont aujourd'huy vn grand profit des pierres d'azur qui se vii.
trouuent en Lorraine, & des perles que l'on pesche aussi au pied du Mont Vogese. Et ils ne tirent aussi peu d'argent de la matiere qu'ils ont pour les miroirs, & les verres, de mesme que de leurs Cassidoines, qui sont belles au possible, & propres à faire de beaux vases. Les cheuaux de Lorraine portent pareillement vn grand profit à leurs maistres qui en vendent en assez grand nombre. Les Lorrains font aussi beaucoup d'argent de leurs toiles, & de leurs ouvrages qu'ils portent vendre par toute la France, par l'Alemagne, & ailleurs. Et les mines d'argent rendent aussi ceste Prouince assez riche.

Le Duc de Lorraine tire de son pays cinq cens mille escus, voire viii.
dauantage. Il y a six salins qui luy valent deux cens mille escus toutes les années. La pesche du lac qui a quatorze lieues de tour, ainsi que nous auons dit, luy porte enuiron vingt mille liures, & le reste de son reuenu vient des bois, grains, prairies, mines d'argent, & choses semblables. Le peuple n'y est nullement foulé de tailles : à raison dequoy il vid en repos, & deuiet de iour en iour plus riche.

F O R C E .

ix. La principale forteresse de Lorraine, c'est la ville de Nancy, qu'on comença d'agrandir, & fortifier à la Royale l'an 1587. Pource que le Duc craignant que les Alemands, qui passerent alors en France avec vne grosse armée qui sembloit deuoir faire tout trembler, ne luy ruinaissent son pays, & la ville, ceignit les fauxbourgs de muraille, augmenta le tour de la ville de Nancy, & la mit en estat de deffence avec vne telle promptitude, qu'il pensa qu'elle suffiroit pour euitier vn si grand orage, & pour suy d'estre à la discretion de ceste nation qui pensoit lors que tout luy estoit de bonne guerre. Le Duc y a fait traouailler depuis à bon escient, tellement que c'est vne bone place, & bien fortifiée à la moderne. Il y a dans Nancy vn Arsenal aussi plein d'armes, & de munitions, qu'aucun qui se trouue presque en Europe. Bar le Duc a vn bon Chasteau, qui est entre la haute, & la basse ville: Il y a quelques autres places assez cōsiderables sur la frontiere, mais qui sont petites. Ce Prince se peut sur tout asseurer de ses gens, qui luy sont extremement affectiōnez, & ne manquent nullement de courage. De sorte que s'il estoit besoing de mener les mains, son pays estant peuplé comme il est, &ourny de bōs hommes, sans doubte il donneroit de la peine à celuy qui le viendroitt attaquer: mais il est hors de crainte de ce costé-là, veu qu'il est en fort bonne intelligēce avec les Princes Alemands, tant ses voisins, qu'autres.

Pour le regard de l'Archiduc, outre qu'il n'a point de fusée à demesler avec luy, & qu'il n'a nulle sorte de sujet qu'il le puisse conuier à entreprendre contre ce Prince, il a encores les Estats du pays bas, qui ne sont du tout paisibles, & qui branlent encores au manche: si bien qu'il a plus besoing de conseruer la paix avec ses voisins, que de la rompre. Aussi n'y a-il nulle apparence que cela se face. Et quant au Roy d'Espagne qui luy est voisin à caule de la Franche-Comté, il n'a pretension qui le puisse porter à s'essayer d'offencer ce Prince, & pour le trencher tout court, l'vn, ny l'autre n'y penseroient iamais, scachant l'estroicte amitié, & alliance qu'il a contracté avec le Roy de France Henry le Grand, de qui il auoit espouse la sœur vniue Madame Catherine de Bourbō, Princesse douée de beaucoup de vertus, & de merites, qui deceda l'an mil six cens quatre, au grand regret de tous ceux qui cognoissoient cōbien elle estoit accomplie. Tellement que l'appuy d'vn si grand Roy, & de son alliée, seroit tousiours perdre à ces deux Princes la volonté d'attaquer ce Duc, encores qu'ils l'eussent concenē. Et quant aux autres petits Princes ses voisins, ils ont plus de besoing de penser à la conseruation de leurs terres, qu'à se ruer sur celles d'autruy; & leur foiblesse, & leurs petits Estats font que ce Duc demeurera tousiours de ce costé-là sans crainte, aussi bien que sans enuie, puis qu'il les surpasse en moyens, en forces, en amis, & en estenduē.

LES DVCS DE LORRAINE:

LA Lorraine a eu autresfois des Roys, qui commandoient à vne estenduë x.
de pays beaucoup plus grande, que n'est celle qu'on void sous la puis-
sance du Duc qui est à present. Quant à la succession de ces Ducs, elle a esté
fort souuent interrompuë. Le premier qui fut ordonné Duc se noma Char-
les, & le second fut Othon, du temps duquel la Lorraine fut separée de l'Alsa-
ce, & l'Alsace erigée en Langraf. Cét Othon mourut enuiron l'an 1020. Il eut
pour successeur

Godefroy son fils, qui mourut l'an 1070. Cestuy-cy eut pour successeur
Godefroy le Boissu, qui fut tué l'an 1076.

Lors l'Empereur Henry IV. bailla ceste Duché à son fils Conrad, mais elle
fut depuis renduë à la maison de Godefroy, c'est à sçauoir à son nepueu de par
sa sœur, qui fut Godefroy de Billon Roy de Ierusalem.

Baudouin son frere luy succede au Royaume, & en la Duché, & apres luy
le troisieme frere nommè Eustache. Toutesfois quelques-vns disēt qu'apres
Baudouin Henry de Limpurg occupa par force la Duché, & fut le septiesme
Duc, l'an 1106.

Après cela l'Empereur Henry V. bailla ceste Duché à Guillaume Comte
de Louvain, qui eut pour successeurs

Theodoric son fils.

Thibaud fils de Theodoric, auquel succeda

Frideric, sous qui le pays de Brabant fut separé de la Lorraine.

Après Frideric vn certain Mathieu fut Duc, qui laissa apres luy son fils nom-
mè Simon, & vn autre fils nommè Frideric, qui mourut l'an de grace 1239.
Cestuy-cy eut pour successeur

Mathieu son fils, puis

Frideric fils de Mathieu, & apres Frideric

Thibaud son fils, qui mourut l'an 1311.

Frideric fils de Thibaud.

Raoul fils de Frideric, qui mourut l'an 1346.

Jean fils de Raoul, qui espousa Sofie fille d'Ebernard Comte de Vvitemberg,
& mourut l'an 1382. & fut enterré à Nancy, & laissa pour son successeur

Charles son fils, qui n'eust qu'une fille mariée à René Roy de Sicile, fils de
Loys Duc d'Anjou. Cestuy-cy fut Duc de Lorraine par le moyen de sa femme.
Il laissa vn fils nommè Jean, & vne fille nommée Yoland, qui fut femme de
Frideric de Vaudemont.

Jean succeda à René son pere, & laissa apres luy

Nicolas son fils, qui mourut sans hoirs l'an 1464.

Alors la Lorraine paruint entre les mains de Frideric fils d'Antoine Comte
de Vaudemont, à cause de sa femme Yoland fille de René Roy de Sicile. Cestuy
cy remit la Duché en la puissance de ceux de la maison de Billon, & c'est de luy
que sont venus tous ceux qu'on nomme auourd'huy de la maison de Lorrain-
ne, dont ie m'essayeray de représenter icy la Genealogie.

Frideric eut pour successeur

René Duc de Lorraine, & Comte de Vaudemont; qui ayant esté chassé de x.

son Estat par Charles Duc de Bourgogne, la recouura avec l'ayde des Suisses faisant mourir son ennemy en vne bataille qui se donna pres de Nacy. Cestuy-cy ayant repudié sa premiere femme, fille du Comte de Tancarville, qui estoit sterile, espousa Philippe fille d'Adolfe d' Egmond, Duc de Gueldres. Il mourut l'an 1508.

Antoine Duc de Calabre, Lorraine, & Bar, marquis de Pont à mousson, Comte de Vaudemont, & d'Aspremont, qui mourut l'an 1544.

Claude de Lorraine, Duc de Guise, & d'Aumale, le plus renommé Prince de son temps au fait de la guerre, qui espousa Antoinette de Bourbon, fille de François Duc de Vendosme.

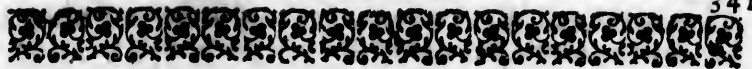
François Duc de Calabre, Lorraine, & Gueldres, mercure, qui eut mourut l'an 1546. entre autres en ayant espoué sans loyse femme Christine de Danemarck, Princesse belle, & vertueuse au possible.

François Duc de Guise, qui fut tué desât par Poltrot, & mourut l'an 1563. Sa femme fut Anne fille d'Hercule d'Est, Duc de Ferrare.

Charles Duc de Calabre, Lorraine, &c. qui espousa Claude de Valois, fille de Henry II. Roy de France.

Henry Duc de Calabre, Lorraine, &c. Charles Cardinal de Lorraine, Euesque de Mets.

Henry Duc de Guyse, pere de celuy qui est à present. Loys Cardinal de Guise. Charles Duc de Mayenne.



DISCOVRS DE L'ESTAT
DES PAYS-BAS QVE TIENT
L'ARCHIDVC ALBERT D'AVSTRICHE.

S O M M A I R E.

I. **O**RIGINE du nom des Pays-bas. 2. Sa situation & limites. Son circuit & grandeur. 3. Rivieres les plus celebres des Pays-bas : leur source & cours. 4. Division du pays en dixsept provinces, & cobien il y a de villes & villages en chaque province. 5. Comment elles ont esté unies sous vn mesme seigneur, & reduites sous la domination d'Espagne. 6. Donation des Pays-bas faite par le Roy d'Espagne Philippe II. à l'Infante sa fille en faueur de mariage avec l'Archiduc d'Autriche Albert. 7. Comment l'Archiduc prit possession des Pays-bas en faueur d'une procuracion de sa future épouse l'Infante d'Espagne. 8. Les Pays qui sont aujour d'huy sous les Archiducs, & description des plus belles villes, començant par la Flandre. 9. Description du pays d'Artois, & de ses plus celebres villes. 10. Du Cambresis & ses limites. 11. Du Haynault. 12. Du Namus. 13. De Luxembourg. 14. Du Brabant. 15. Pays bas propres à nourrir bestail. 16. Mer des Pays-bas : ses comoditez & incommoditez. 17. Ses forests, & notament de la forest d'Ardenne. 18. Naturel des habitans des Pays-bas quel : & comme ils sont amateurs de liberté. 19. Peintres excellents és Pays bas : & qui a esté le premier qui a meslé les couleurs avec l'huyle. 20. Le reuenu du Prince des Pays-bas à quoy se peut monter. 21. Ses forces consistās en fortresses, & vne armée entrecouuēe dās les garnisons. 22. La forme du gouvernement des Pays-bas : des trois Conseils du Prince, & par quelles loix lesdits Conseils se conduisent : Des Comissaires enuoyez par les Prouinces : & la façon d'assembler les Estats. 23. Quelle est la Religion des Pays-bas, & des Prouinces unies. 24. Archeueschez & Eueschez des Pays-bas. 25. Catalogue des Seigneurs & Comtes de Flandres : leur regne & mort. 26. Articles de Trefue faite l'an 1609. entre l'Archiduc Albert & les Estats des Prouinces unies.

OMBIEN que les choses de cēt Estat ayent esté cy deuant & par plusieurs fois fort confuses & embrouillées, pour les diuers possesseurs qui ont occupé les prouinces tantost separément, tantost toutes ensemble : l'espere neantmoins esclaireir le tout, & en escrire par bon ordre & sans obscurité. Car apres auoir dit en general les limites, & l'estenduē de toutes ses contrées, comme il est diuisé en dixsept Prouinces, comment & par qui ces pays ont esté vnis sous vn mesme Seigneur : quand & comment ils sont venus en la maison d'Espagne,

a avec l'ayde des Suisses
a prest de Nacy. Cestuy-
e de Tancarville, qui
d, Duc de Gueldres. Il

orraine, Duc de Guise,
le plus renommé Prince
au fait de la guerre, qui
binette de Bourbon, fille
Duc de Vendosme.

Marie pre- Claude
mierement Duc
mariec au d'Auma-
r. Duc de Lon- le.
& gucuile, puis
n à Jacques V.
- Roy d'Es-
e colle.

Loys Car- Charles
dinal de Duc de
y Guise. Mayen-
ne.

le viédray après à particulariser ce qui est à present sous la puiffance du Serenissime Archiduc Albert d'Autriche, & de la tres-illustre Princesse Isabelle Clere Eugene sœur de Philippes III. à present Roy d'Espagne: & comme ils sont entrez en possession dudit pays: Et d'autre part ie representray ce que les Estats des Prouinces vnies des Pays possèdent aussi. Que si ie ne contente entierement en cecy les plus curieux, au moins ie pourray leur opposer la difficulté du fait, & la peine que i'ay prise de leur satisfaire, rapportant ce que i'ay veu moy-mesme estât au pays, ou ce que i'ay appris par le discours des autres.

- i. Et afin de commencer, la basse Alemagne est ainsi nommee, pour ce que les mœurs, la langue, & les loix de ses habitans ne differrent gueres de celle des autres Alemans: le nom de basse luy est donné pour ce que ceste contrée est plus proche de la mer que le reste de l'Alemagne, & pour ce aussi qu'au respect de la haute son terroir est moins esleué, & ses campagnes plus basses. Ceux du pays l'appellent en leur langue Nederlât. On l'appelle aussi presque par toute l'Europe Flandre, en prenât vne partie pour le tout, ou pour la puiffance & splendeur de ce pays au regard des autres, ou à cause des grâds trafics, & des foires de Bruges tres-anciennes, où les marchands souloient aborder de toutes pars, ou pour ce que ce pays estant plus proche de France, d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, son nom a esté cognu & diuulgué plus que ceux des autres.
- ii. Or laissant ceste curiosité que ie tiens pour superflue, de mesme que tout ce qui est de pareille estoffe; le Pays-bas a pour ses limites du Nort la mer Oceanne, du Su la Lorraine, la Champagne, de l'Est les riuieres de Meuse, & du Rhein: & de l'Oüest encore la mer, & la partie de l'Artois qui regarde la Picardie. Tout ce pays a de circuit, selon Guichardin, environ mille milles d'Italie, ou trois cents quarante lieües de Flandres, & contient sept degrez & demy de longueur: c'est à sçauoir depuis le vingt-deuxiesme degre & demy iusques au trentiesme. Mais quant à la largeur il comprend cinq degrez, c'est à sçauoir depuis le quarante-huictiesme degre & demy iusques au cinquante-troisiesme & demy. A raison de quoy le Pays-bas est mis entre le milieu du septiesme climat, & le commencement du neufiesme; & en cest espace la diuersité du plus grand iour d'Esté est de trois quarts d'heure. Car au milieu du septiesme climat le plus grand iour est de seize heures, & au commencement du neufiesme il est de seize heures, & trois quarts. Et ce pays contient tous les paralelles qui sont enfermez entre le seiziesme & le vingt-vniesme.
- iii. Les principales riuieres de ces Prouinces sont le Rhein, la Meuse, l'Escand, & l'Ems: les moindres sont la Moselle, l'Ac, la Sambre, la Dese, Demere, Nethé, Ruer, Berckel, Niers, Scarpe, Dentre, Hayne, & autres. La plus grande c'est le Rhein, duquel nous parlerons faisant mention de l'Allemagne. Quant à la Meuse elle vient du mont Vaugez non guieres loing des sources de la Seine, & de Marne, & coulant vers le Septentrion elle rafe sainct Thibaud, où elle commence d'estre nauigable. De là elle passe à Verdun, & va à Mofon, & Maiferie. Et de là tournant vers le Noxtelle passe à Charlemont, Bouines, Dinant, & Namur: & receuant là le Sambre elle va à Stochem, Ruremonde, & Ventlo, où se tournant vers l'Oüest elle borde les villes de Cuick, Graue, Rauestein, & Meghen: puis receuât au village de Hervvede vne partie du Rhein, & luy donnant aussi de ses eaux, elle se mesle avec l'Oüal, & fordaïn ces deux riuieres gardât leurs noms se separent & coulent chacune à part à Lauestein, où elles enferment l'Isle de Bomel, & derechef elles s'assemblent

Et pendant leur nom prennent celuy de Merou , & passant en ceste sorte à Vvorkom , & à Gorchom, elles paruiennent fort grosses à Dordrecht, où ayant fait l'Isle d'Iselmonde, la Meuse reçoit son propre nom, & le retenant apres auoir passé à Rotterdam, & Vlaeringue elle se va rédre dans la mer pres de la Brile avec tant de violence, que courant encor par vn long espace elle conserue la douceur de son eau.

Quant à l'Escaud il vient du Vermandois pres de l'Abbaye de Saint-Martin, puis passant paisiblement entre le Catelet, & Beareuoir s'en va à Canzbray. De là passant par le pays de Haynault il baigne la ville de Valenciennes, & deuenant navigable, apres auoir receu la Hayne, il passe à Condé, puis grossy de la Scarpe il coule à Saint-Amand, & de là tournant vers le Nort il passe à Tournay, à Audenarde, & à Gand, où il reçoit la Lis, & la Lieue, & quelques autres eaux. De là il va en serpentant à Denremonde, où receuant le Dendre il s'achemine à Rupelmonde, & y reçoit le fleuue Rupel, & vn peu apres le Dele, puis estant ainli gros, & enflé il s'en va lauer les murailles d'Anuers, & fait vn bon & assuré port pour les nauires, puis coulant vn peu plus auant, & se fendant en deux branches, il diuise le Brabant, & la Flandre de la Zelande, veu que tournant à main gauche vers le Midy il suit les riuages de la Flandre, & prenant vn autre nom s'appelle de Hont, & de là il s'achemine à la mer de Ponent par la Zuyrbeuerlande, & Vvalachrie; & à la main gauche ayant laissé les limites du Brabant, continuant son cours, & gardant son vieil canal se va dégorger dans l'Océan par les riuages de l'Isle de l'Escaud. Au reste ce fleuue porte le flux de la mer iusques à Gand, qui est en contant ses destours, & serpentements, par l'espace de plus de 30. milles. Pour le regard des autres, ie remets le curieux à la lecture des Geographes, sur lesquels ie semble mesme auoir desia trop enjambé.

Le Pays-bas cōtient dix-sept Prouinces, à sçauoir quatre Duchez; Brabant, Limbourg, Luxembourg, & Gueldre; huit Comtez, Hollande, Zelande, Flandres, Artois, Haynault, Zamur, Zutphen, & le Marquisat du S. Empire; & cinq Seigneuries, à sçauoir, Malines, Vtrecht, Frise, Oueryssel, & Groningue. Elles sont nommées dix-sept Prouinces, pource qu'on en a donné dix-sept tiltres aux Princes, & ne s'en peut doner autre raison de ceste appellation bien qu'il y aye dauantage de Prouinces. Aux generales assemblées tous les pays n'y sont pas conuoquez, ne donnent pas leurs voix ny ne contribuent pas selon cet ordre aux impositions generales. Car le Marquisat du Saint Empire d'Anuers n'est point compté entre les Prouinces, la Duché de Limbourg avec Valembourg, & Dalem ressortent sous Brabant. Tournay & Tourne-sis avec l'Isle, Douay & Orchies ordinairement ne sont pas nommez entre les dix-sept Prouinces, & toutes fois elles contribuent toutes deux, chacune comme vne Prouince. Comme sont aussi Valenciennes, & Drente. Ce Pays-bas environ l'an mil cinq cents cinquante du temps de l'Empereur Charles V. accorda à l'Empereur selon sa demande la somme de trois-cents mille florins par mois, ce qu'on appelloit Nouentale ou Nouenaire. Limbourg, Luxembourg, Gueldre, & Groningue ne payerent rien de ceste imposition, estants frontieres lesquelles estoient appauries, & fort en arriere: tellement qu'il n'y eut que ces treize tant Prouinces que villes lesquelles contribuerēt: Assauoir, Brabant, Flandres, Artois, Haynault, Valenciennes, l'Isle, Douay, Orchies, Hollande, Zelande, Namur, Tournay, Tournesis, Malines,

& Utrecht: toutesfois on estime que les autres ne sont pas forcloses és conuocacions & assemblées generales.

On a compté en ces Pays-bas plus de deux cents villes murées, & bien cent cinquante places, lesquelles auoient iurisdiction & priuilege de ville, & plus de six mille villages: mais durât ces longues guerres dernieres ils ont esté bien amoindris & ruinez. Afin neantmoins de contenter le Lecteur curieux ie luy proposeray icy vn general denombrement, auquel il pourra voir combien il y a de villes & villages en chaque Prouince.

Combien il y a de villes & villages en chaque Prouince des Pays-bas.

DES QUATRE

<i>Duchez.</i>	<i>Villes.</i>	<i>Villages.</i>
BRABANT.	26.	700.
LUXEMBOURG.	23.	1169.
LIMBOURG.	5.	123.
GVELDRE.	24.	300.

DES HVICT.

<i>Comtez.</i>	<i>Villes.</i>	<i>Villages.</i>
HOLLANDE.	23.	400.
ZELANDE.	10.	101.
FLANDRE.	35.	1173.
ARTOIS.	12.	754.
HAYNAULT.	24.	950.
NAMVR.	4.	184.
ZVTPHEN.		
LE MARQUISAT.		

DES CINQ

<i>Seigneuries.</i>	<i>Villes.</i>	<i>Villages.</i>
VTRECHT.	5.	70.
FRISE.	11.	345.
OVERYSSEL.	11.	101.
GROVNINGE.	1.	145.
MALINES.	1.	9.

Auant la natiuité de Iesus-Christ les Romains & Iules Cesar comprenoient ce pays sous la Gaule Belgique ou Belge, ainsi appellée à cause des habitans hautains & hardis qui ne pouuoient souffrir qu'ô leur ostast leur liberté, leurs coutumes & priuileges. Tellement que c'estoit, au rapport de Iules Cesar, le plus fort & valeureux peuple de toute la Gaule. Ils auoient lors diuers nôs, & les nommoit. on Germain, Bataues, Frisons, Aduatices, Menapiés, Atrebatés, Neruins, Morins, &c. Les Germain sont auioird'huy les Allemás: les Bataues sont les Hollandois, & en partie les Gueldrois: les Frisons ceux de Frise: les

Aduacites ceux d'Anuers: Les Menapiens en partie ceux de Gueldre, & de Cleue: Les Atrebatés ceux d'Arras & des enuironz: Les Neruins, ceux de Tournay; Les Morins, les Flaménds, &c.

Le Pays estant diuisé en Prouinces, ils ont bien receu quelques seigneurs comme souuerains, mais à certaines conditions prenans tousiours bien garde qu'ils ne deuinssent puillans de peur d'estre subiuguez: & partant, ils les aymoient principalement à cause de cela lors qu'ils estoient encores ieunes. Ces Prouinces viuants ainsi en paix avec leurs Seigneurs & se bandés par ensemble en temps de nécessité ont souuent fait de grands faits d'armes, tant contre les Romains que contre les autres nations, mesme contre les Turcs & Sarrazins, comme il appert qu'ils ont fait sous la conduite de Godefroy de Bouillon & autres Roys de Ierusalem, comme aussi sous Baudouin Comte de Flandres, qui gagna l'Empire de Constantinople: & plusieurs semblables entreprises come on peut veoir en leurs Chroniques & Histoires, tellement que ils ont tousiours esté fort estimez & redoutez. Bref c'est vn peuple duquel le renommé Historiographe Corneille Tacite a escrit comme s'en suit: *Les Gaulois combattoient pour leur liberté, les Germains pour le butin, mais les Batauois pour la gloire & honneur.* Voila pourquoy aussi les Empereurs Romains les choissoiét pour leurs gardes, comme les tenants pour les fideles & plus valeureux de tous les peuples du monde. Mesmes quelques vns d'entre eux notamment les Batauois & Frisons ont esté declarés compagnons & amis du peuple Romain. Ainsi en parle Tacite.

Or combien que tous ces Pays-bas & Prouinces ayent esté par-cy deuant diuerses souuerainetez & Prouinces sous differens Princes, si est-ce qu'ils ont en fin esté reduits sous quatre Ducs de Bourgongne, puis apres sous les Archeducs d'Autriche, & finalement soubs vn seul Seigneur, à sçauoir, soubs l'Empereur Charles V. & son fils Philippe Roy d'Espagne. Il sera bon de reciter icy en bref comment, quand & en quelle maniere ils ont esté reduits sous ces derniers icy, & que cela demeure pour memoire perpetuelle, que les Espagnols sont bien paruenus au Gouuernement de ces Pays bas, non pour les gouuerner comme leurs propres subiects c'est à dire comme estans subiects à leurs loix, mais comme vn peuple libre en suyuant leurs propres loix & priuileges.

Lovys de Malestant du costé de son pere, Comte de Flandres, de Neuers, de Retel, de Salines, d'Anuers, & de Malines, & du costé de sa mere, Comte de Bourgongne & d'Artois, auoit vne fille nommee Marguerite, laquelle il auoit eue de la femme Marguerite fille de Iean troisieme, Duc de Brabant, ceste fille espousa en la ville de Gand en l'an mille trois cents soixante neuf, Philippe de Vallois, surnommé le Hardy, qui estoit pour lors Duc de Bourgongne, & le plus ieune fils de Iean Roy de France. De ceux-cy nasquit Iean sans peur, Comte de Flandres, de Bourgongne, d'Artois, &c. Ce Iean de Vallois espousa en l'an mille quatre cents quinze Marguerite fille du Comte de Haynault, Hollande, Zelande & Frize: & fut meurtry à Montereau en France, en l'an mille quatre cents dix-neuf, le dix-neufieme Septembre, estant aagé de quarante huit ans, & apres auoir regné quinze ans: ce qui arriua come on dit à l'instigation du Dauphin. Son fils vniue Philippe le Bon succeda en sa place, aagé de vingt-trois ans estant Duc de Bourgongne, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Marquis du saint Empire, & Sei-

as forcloles és conuo:

murées; & bien cent
iilege de ville, & plus
nieres ils ont esté bien
Le leur curieux le voy
ourra voir combien il

que Prouince

Villages.

700.
1169.
123.
300.

Villages.

400.
101.
1173.
754.
950.
184.

Villages.

70.
345.
101.
145.
9.

les Cesar comprenoient
ellée à cause des habitans
ostast leur liberté, leurs
apport de Iules Cesar, le
uoient lors diuers nés, &
ces, Menapiés, Atrebatés
uy les Allemás: les Bata-
Frisonz ceux de Frise: les

gnon de Salines & Malines. Outre ce en l'an mille quatre cents vingt-neuf, il succeda par la mort du Comte Dideric de Namur, à ladite Comté de Namur l'ayant premierement acheptee, & par la mort de Philippe Duc de Brabant, lequel mourut sans enfans, il eust en l'an mille quatre cents trête les Duchez de Lorraine, de Brabant & de Limbourg, & par la mort de Iacoba Comtesse de Hollande, &c. sa niepce il eust en l'an mille quatre cents trente six, les Comtez de Haynault, de Hollande, Zelande & Frize. En l'an mille quatre cents quarante trois, sa tante luy donna la Duché de Luxembourg, premierement comme Tuteur, & puis apres comme Seigneur. Il fut le premier de la maison de Bourgogne qui institua l'ordre de la Toison d'or à Bruges en Flandres, lors qu'il espousa Isabeau de Portugal en l'an mille quatre cents cinquante. Il mourut à Bruges en l'an mille quatre cents soixante sept, estant aagé de soixante & douze ans, apres auoir regné quarante huit ans. Il laissa pour heritier en tout les pays son fils vniue, nommé Charles de Vallois, ou le guerrier, lequel succeda au gouuernement des pays de son pere estant aagé de trente quatre ans. Il achepta du Comte Arnault d'Edmond la Duché de Gueldre & la Comté de Zutphen, & ce outre vne pension annuelle pour la somme de 92000. escus d'or, en mourant il confirma ladite vente par testament, faisant le Duc Charles son heritier, & desheritant son fils Adolphe, pour ce qu'il s'estoit rebellé contre luy. Ce Duc print possession du pays de Gueldre en l'an mille quatre cents soixante & treize. Il tacha de faire vn Royaume de tous les Pays-bas, promettant à ceste fin de donner sa fille vniue en mariage au fils de l'Empereur Frederic troisieme, & l'eut appellé le Royaume de Bourgongne, d'autant que la Bourgogne auoit esté vn Royaume auparauant. Mais pour ce que chaque Prouince estoit souueraine, & auoit ses Priuileges, droicts & reuenus à part, mesmes differetes mesures & poids, & n'auoit iamais voulu consentir à leurs Princes autre puissance sinon limitee, il ne peut, & cela fut mis en arriere. Ce braue guerrier fut tué deuant Nancy en l'an 1477. le cinquieme de Ianuier, estant trahi par vn Comte Italien appellé Campebasso, qui estoit à son seruice, & ce par l'instigation de Louys XI. Roy de France, des Suisses & Lorrains apres auoir gagné trois batailles. Il estoit aagé de quarante quatre ans, & laissa vne fille vniue appelee Marie de Vallois aagée de dix-huit ans, laquelle espousa en l'an mille trois cents soixante & dix-sept, le dix-huitiesme Aoust, Maximilian d'Autriche. Lequel reprint sur le Roy de France toute ce que ledit Roy auoit prins & osté à sa femme, il reestabli l'Ordre de la Toison d'or, lequel estoit fort auili, & l'an mille quatre cents soixante & dix-huit, ils eurent deux enfans ensemble, vn fils nommé Philippe, & vne fille nommee Marguerite. Marie de Bourgogne la cinquiesme annee de son mariage, tomba de cheual & mourut de la cheute. Maximilian gouerna ces pays pour vn temps en faueur de son fils Philippe: mais non pas à la bonne foy; car il tacha d'aliener & de separer du Pays-bas les Prouinces de Brabant, Haynault, Hollande, & Frize, pour les donner à son pere Frederic Empereur, & fit plusieurs choses au prejudice de ces pays. En l'an mil quatre cents nonante deux, son fils Philippe fut reconnu pour Prince par tous les Pays-bas & confirmé comme seigneur hereditaire d'iceux: en l'an mille quatre cents quatre vingt seize, il espousa en la ville de Lier en Brabant Madame Ieanne de Espagne que les Pays-bas estant auparauant mis par ensemble par plusieurs mariages, sont finalement venus par ce mariage à

la maison d'Espagne: & combien qu'ils soient paruenus à quelque parfait & prosperité si est-ce que par ce moyen ils sont tombez en vne longue guerre, voire en des troubles & guerres ciuiles, au grand dommage & prejudice de sdits Pays. Ainsi par ce moyen les dix-sept Prouinces ont esté sous le gouuernement du Roy d'Espagne entre les soixante & soixante & dix ans.

Le Roy d'Espagne Philippe II. se sentant diminuer en force & santé, voulant faire vne fin de la resolution qu'il y auoit prinse de donner sa fille aisnee Madame Isabelle en mariage à l'Archiduc Albert son nepueu, ores que pourueu de grandes dignitez Ecclesiastiques, & signamment du riche Archeuesché de Toledo: fit venir en sa presence en la vilie de Madril, le sixième May le Prince Philippe son fils vniue aagé d'environ 20. ans, accompagnez de Dom Gomes d'Avila Marquis de Vellada, Gouverneur & grand maistre d'Hostel dudit Sieur Prince Philippe, Dom Christophel de Mora Comte de Castel-Rodrigo grand Commandeur l'Alcantara, Dom Jean Idiaques grand Commandeur de Leon, tous trois Conseillers d'Etat, & Messire Nicolas Damant Cheualier, Cōseiller, President, & Chcelier de Brabant, avec le Secretaire des negoces du Pays bas Laloo, sans plus. Ou la resolution de la cession, & transaction des Pays bas faicte par le Roy à sadite fille, fut leuë, soussignée, passée, & sceellée en langue Françoisë, dont la teneur estoit.

Philippes par la grace de Dieu, &c. A tous presens & aduenir quices presentes lettres verront ou lireoyront, Salut. Comme nous ayons trouuë cōuenable, tant pour le bien general de la Chrestienté que de noz Pays bas: de ne differer plus long temps le mariage de nostre treschere & bien aymee fille aisnee l'Infante Isabelle Claire Eugene. De tant plus y enclinât pour la conseruation de nostre maison, comme pour certains autres bons respects: En consideration aussi de la bonne affection que nous portons à nostre trescher & bien-aymé Frere, Cousin, & Nepueu l'Archiduc Albert, de nostre part Gouverneur & Capitaine General de nos Pays bas, & de Bourgongne, ayans ietté l'œil sur sa personne, & l'eslisant pour futur mary de nostre fille aisnee: tant du consentement de nostre sainct Pere le Pape, qui sur ce a octroyé la dispense requise: cōme en ayant cōmuniué avec tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince nostre tres-cher & bien-aymé, Frere, Cousin & Nepueu Rodolph secōd du nô, Empereur des Romains, & tout par vn de nostre tres-chere & biē-aymee bone Sœur l'Imperatrice sa Mere. Quoy consideré, & afin que nostredite fille puisse (cōme de raison) auoir moyē selon ces graces, vertus & merites. Mesmes pour de nostre costé faire paroistre la grad'amour & affectiō qu'auons tous-jours porté & portōs à nosdits Pays bas & de Bourgōgne: Nous auōs resolu de ceder en dō à nostredite fille, en ayde & faueur dudit mariage, nosdits Pais bas, & tout ce qui en despéd, en la forme & maniere que cy-dessous sera dit & specificié. Et ce par le moyen & interuention, vouloir & consentement de nostre tres-cher & tres-aymé bō fils le Prince Philippe, nostre fils vniue & heritier: suyuant les aduerrances que par nous & nostredict fils en ont esté faictes aux Chefs & Seigneurs Cheualiers de nostre ordre, Consaulx, & Estats de nosdits Pays bas, estans sous nostre obeysance, ensemble à ceux de nostre Pays & Cōté de Bourgongne. Lesquels ont demonstré & tesmoigné par leur respon- ce la ioye & le contentement qu'ils ont eu de ceste nostre debonnaire resolution: qu'ils cognoissent & confessent estre tant necessaire au bien de nosdits

„ Pays bas: Et c'est le vray moyen de paruenir à vne bonne paix & vnion: pour
 „ estre deschargez de ceste penible guerre, dont ils ont esté trauillez par tant
 „ d'annees, laquelle paix & repos nous leur auons toujours desirée. Confide-
 „ rant aussi, ce qui est notoire à tout le monde, que le plus grand-heur, qui puis-
 „ se aduenir à vn pais, est, de se voir gouuerner par l'œil & presence de son Prin-
 „ ce & seigneur naturel. Dieu nous est tesmoing du soing & de la peine que sou-
 „ uent nous auons eu, que nous n'y auons pas peu faire en personne, ce que de
 „ vray nous eussions bien desiré, si les affaires de grand importance de nos Roy-
 „ aumes d'Espagne, ne nous eussent pas obligez à nous y tenir, & continuer nos-
 „ tre residence, sans nous en absenter, comme nous y sommes encores obligez
 „ pour l'heure. Et combien que par l'âge du Prince nostre fils; il semble que ce-
 „ la viendroit mieux à propos maintenant qu'à nostre premier voyage. Neant-
 „ moins la volonté du bon Dieu a esté telle, nous ayant donné tant de Royau-
 „ mes & Prouinces esquelles ne deffailent iamais affaires de grande importan-
 „ ce, à cause desquelles sa presence est icy aussi bien requise. A raison de quoy
 „ nous auons trouué expedient de prendre ceste bone resolution pour ne point
 „ laisser nos Pays bas aux incouueniens esquels ils ont esté par cy-deuant, ioinct
 „ les raisons du partage que deus faire à nostre fille l'Infante, selo ses merites,
 „ & grandeur de sa naissance, En particulier les luy trāsferant, veu qu'apres nos-
 „ tre dict filz le Prince (que Dieu conserue longues annees, le faisant prosperer
 „ en son seruice) nostre dicte fille aisné, & la premiere & la plus prochaine. Et
 „ que du consentement de nostre dict filz, elle peut dès maintenant y estre ad-
 „ mise: Ayans choisi ce moyen sous espoir que par iceluy nosdicts Pays bas,
 „ reuiendront en leur premiere fleur & prosperité, dont ils souloient iouyr.
 „ *Faisons partant à scauoir que desirans maintenant mettre en effect selon son*
 „ *deu, ce que par nous a esté si meurement resolu & arresté: entendans le cōsen-*
 „ *tement volotaire que nostre dict filz le Prince ya si liberalement interposé de*
 „ *son costé, scachant les submissions ausquelles nosdicts pays auront à se con-*
 „ *former suyuant nostre intention: Auons resolu de ceder & transporter à no-*
 „ *stre dicte fille Infante en aduancement du dict mariage tous nosdicts Pays bas,*
 „ *& de Bourgongne, en la forme & maniere, aux pourparlers & conditions;*
 „ *cy-apres mentionnees.*

1. La premiere condition est, & non autrement. Que ladicte Infante nostre
 „ fille se ioindra par mariage avec l'Archiduc Albert, entēduē la dispence qu'en
 „ a octroyé nostre dit saint Pere le Pape à ces fins. Et que par voye de donation,
 „ ou comme par don, elle recoiue nosdicts Pays bas, & Comté de Bourgongne.
 „ Et au cas que ledit mariage fut empesché pour quelque occasion que ce puis-
 „ se estre: ceste presente donation ou cession sera nulle, & ne forcera aucun ef-
 „ fect: comme en ce cas des maintenant nous la reuouons & mettons au
 „ neant.

2. Item à condition & non autrement. Que les enfans & successeurs de
 „ ce mesme mariage, soient masses ou femelles legitiment procreez, &
 „ non illegitimes: encōre que ce fut par mariage sublequent, l'aisné prece-
 „ dant le puisné, & le masse la femelle: seront de main en main heritiers en
 „ mesme degré de toutes lesdictes Prouinces vnanimement, sans rien en pou-
 „ uoir repartir, ny eslyser. Declarant que le fils ou fille aisné trespassé du vi-
 „ uant de son pere, sera preferé aux oncles & à chacun autre de ligne colla-
 „ terale.

Item à condition & non autrement, Qu'au cas (ce que Dieu ne vueille) qu'il n'y eut ne fils ne fille de ce mariage: ou qu'ils fussent morts apres la mort de l'un desdits Archiduc Albert, & de nostre fille Infante, venant de ce present mariage: ladite donation cession & transport sera nulle & de nulle valeur. Auquel cas si nostre dite fille Infante demouroit veue, sa portion legitime du costé paternel, & la donation du costé maternel, telle qu'elle luy peut cōpeter & appartenir, la suiura. Pardessus ce que nous ou nostre fils le Prince ferons pour la bonne amour que nous leur portons. Et si ledit Archiduc Albert nostre bon cousin, suruiuoit ladicte Infante, il demeurera Gouverneur desdits Pays bas, pour & au nom du Prince propriétaire auquel ils seront deuolus.

Item à condition & non autrement, qu'aduenant que tous les descendants 4 vinssent à defaillir males, ou femelles, procréez de ce mariage, tellement qu'il n'y restast personne de tous ceux qui sont appellez à ces biens icy: En tel cas ils auront à retourner tous ensemble au Roy d'Espagne, qui sera descendu de nous. Et suyuant ceste donation & concession, en tel cas nous le faisons dès maintenant Donataire, comme luy estans donnez.

Item à condition autrement non. Que nostre dite fille Infante, ny nuls autres 5 appellez à ladite succession, ne pourra pour nulle cause quelconque partir ny diuiser lesdits pays, ny donner ny eschanger, sans nostre consentement, & de ceux qui se ront noz heritiers & successeurs en ces Royaumes.

Item à condition & non autrement. Que la mesme qui sera Princesse ou Dame desdits Pays bas, se deura marier avec le Roy d'Espagne, ou avec le Prince son fils, qui lors sera en vie, avec preallable dispence en tant que besoin soit. Et si lors elles n'auoient pas la volonté, ny la puissance de faire tel mariage pour elles mesmes. Ne pourra en tel cas vne telle Dame prendre aucun mary ny s'immiscer en nulle donation, ny en nulle partie d'icelle, sans nostre aduis & consentement, & de nos heritiers & successeurs en nosdits Royaumes d'Espagne, qui seront yllus de nous. Et en cas de contrauention, tout ce qui aura esté donné & octroyé leur retournera, comme si ceste donation, cession, & transport ne fut iamais esté faite.

Item à condition & non autrement: Que tout & chacun Prince & seigneur 7 desdits pays, seront tenus de marier leurs fils & filles, par nostre aduis & consentement, & de ceux qui seront nos heritiers & successeurs Roys d'Espagne.

Item à condition & non autrement: Que nostre dite fille Infante & son mary 8 ny nuls de leurs successeurs, auxquels lesdits pays escherront, ne pourront en façon quelconque negocier, trafiquer, ou cōtracter aux Indes Orientales, & Occidentales, & n'y enuoyeront nulles sortes de nauires, sous quelque titre, registre, ou pretexte que ce soit: à peine que lesdits pays au cas de contrauention seront par eux forfaits. Et que si aucuns sujets desdits pays, s'aduançassent contre les defences d'y aller, les Seigneurs desdits pays auront à les chastier, par confiscation de biens, & autres plus griefues peines, voire de la mort.

Item à condition & non autrement: Que si ledit Archiduc Albert nostre bon 9 cousin, suruiuoit nostre dite fille Infante, laissant fils ou fille, qu'il aura le gouuernement de tels fils ou fille, heritier, ou heritiere, avec le manimēt de leurs biens, comme si nostre dite fille Infante estoit encore en vie. Et pardessus ce sera nostre dit cousin l'Archiduc en tel cas iouyssant & usufructuaire sa vie durant de tous lesdits Pays, entretenant lesdits enfans selon leur qualité, en donnant aux fils ou filles aînez, le Pays & Duché de Luxembourg & la Comté de

- Chiny, qui leur appartiendroït, pour le posseder & en iouyr durant la vie de
 pere: Apres le trespas duquel tel enfant aura tout, comme heritier vniuersel.
 Estant icy expressly declaré que ceste clause d'vsufruct, se doit seulement
 entendre en faueur de nostredit bon cousin l'Archiduc Albert: sans pouuoir
 estre tirée en autre consequence. Afin que nul de ses successeurs n'en puisse al-
 leguer aucun exemple, ny pretendre droict en aucun cas semblable.
10. Item à condition & non autrement, comme estant la principale & plus gran-
 de obligation pardessus toutes autres: Que tous les enfans & descendants du-
 dit mariage, suyuent la sainte Religion qui en eux presentement reluyt, de-
 uront viure & mourir en nostre sainte foy Catholique, cōme la sainte Egli-
 se Romaine l'enseigne & entretient: & que deuant prendre possession desdicts
 Pays bas, ils feront le serment, en la forme qu'il se trouue couché par l'article
 suyuant. Et en cas (ce que Dieu ne veuille) qu'aucuns desdits descendants de-
 clinassent de ladite Religion, & tombassent en heresie: Apres que nostre saint
 Pere le Pape les aura declaré pour tels, seront priuez de l'administration, pos-
 session, & propriété desdites Provinces: & que les vassaux & subiects d'icelles,
 ne luy obeyront plus. Mais qu'ils admettront & receuront le plus proche Ca-
 tholique de la mesme descende, lequel deuoit succeder à vn tel desuoÿe de la
 foy. Et sera vn tel heretique comme s'il fut vrayement trespasé de mort natu-
 relle.
- Ego iuro ad Sancta Dei Evangelia quod semper ad extremum vita mea Spiritum Sa-
 cro sancta fidem Catholicam, quem tenet, docet, & predicat Sancta Catholica & Apo-
 stolica Ecclesia Romana (Communium Ecclesiarum mater & magistra) constanter
 profitebor, & fideliter firmiterque credam, & veraciter tenebo: atque eam à meo subditis
 teneri, doceri, & predicari quantum in me erit curabo. Sic me Deus adiuret & hac
 Sancta Dei Evangelia.*
11. Item à condition autrement point que pour plus grande assurance & cōfir-
 mation de la paix, de l'amour, & correspondance qu'il y doit auoir entre le Roy
 & ses Royaumes, noz descendants & successeurs, & les Princes & Seigneurs de
 pardelà, aussi noz successeurs & descendās, chacun de ceux qui en tēps aduenir
 paruiédrot à la possession & seigneurie desdits Pays bas & de Bourgogne aurtōt
 à adouër, approuer, & ratifier de surcrois ce qui est cōtenu en cēt article.
12. Et pour autant que nostre intention & volonté est, que lesdictes conditions
 sortissent leur plein & entier effet, sous, & par le moyé d'iceux, nous donnons, ce-
 dons, quittons, trausportons, renouons, & accordons, en don de fiefs, & arrierief, & par
 la meilleure forme, voye & maniere que de droict faire se peut & que valable
 peut estre, sans que l'incompatibilité puisse preindicier à ce qui est cōpatible,
 necessaire, & auantageux, à ladite Infante Isabelle, Claire, Eugene, nostre ref-
 chere & bien-aymee fille aisnee, sous noz Pays bas & chacune Province d'iceux, auec
 le Pays & Comté de Bourgogne, y compris celuy de Charolois, les Duchez, Principautez,
 Marquisats, & Fortereses, qui sont en noz Pays bas & Bourgogne, ensemble tou-
 tes les Regales, Fiefs, hommages, droicts de patronat, rentes, reuenus, domaines,
 confiscations & amendes, auec toutes sortes de Iurisdictions, droictures &
 actions, que nous pouuons pretendre à cause de nos Pays bas, & de Bourgogne,
 cōme aussi toutes preeminēces, prerogatiues, priuileges, exemptions, gardes,
 adoueries, districts, hauteurs, ressorts, & toute autre forte de souueraineté,
 cōme & en telle forme qu'elles sont, & pour quelque raison, & d'où qu'elles
 puissent estre nostres, & nous appartenir, soit de patrimoine ou autrement à

en iouyr durant la vie d'icelle
comme heritier vniuersel
de luy, se doit seulement
du Duc Albert: sans pouuoir
de ses successeurs n'en puisse al-
ler en cas semblable.

La principale & plus gran-
de desdits enfans & descendants du
presentement reluyt, de
laquelle, come la saincte Egli-
se prend possession desdits
prouués par l'article
deus desdits descendants de
luy: Apres que nostre saint
de l'administration, pels
passaux & subiects d'icelles,
receuront le plus proche Ca-
ceder à un tel desuoyé de la
ment trespassé de mort natu-

venum vix a mea Spiritum Sa-
licat Sancta Catholica & Apo-
stolica & magistra) constanter
tenebo: atque eam à meo subditis
me. Sic me Deus adiuvet & hac

grande assurance & cōfiance
qu'il y doit auoir entre le Roy
& les Princes & Seigneurs de
ceux qui en tēps aduenir
des Pays bas & de Bourgogne autōt
qui est cōtenu en cēt article.
est, que lesdites conditions
de moyé d'iceux, nous donnons, ce-
den de fief, & arrierief, & par
ce faire se peut & que valable
iudicier à ce qui est cōpatible
de Claire, Eugene, nostre res-
de chacune Prouince d'iceux, avec
de Charolois, les Duchez, Principautez,
& Bourgogne, ensēble tou-
tes rentes, reuenus, domaines,
Jurisdicions, droictures &
des Pays bas, & de Bourgogne,
iurilleges, exemptions, gardes,
autre sorte de souueraineté,
quelque raison, & d'ou qu'elles
de patrimoine ou autrement à

quel titre, comme que ce soit, ou puisse estre: pour en auoir la pleine iouissance
& possession, comme nous les auons eu & possédé sans aucune exception:
A la charge neantmoins, qu'on obseruera inuolablement toutes & chacunes
les conditions cy-dessus spécifiées, & la Pragmatique faite par feu d'immortel-
le memoire l'Empereur mon Seigneur & Pere, qui est en gloire, au mois de
Nouembre l'an 1549. touchant l'Union desdits Pays bas, sans consentir ny ac-
corder aucune separation ne diuision en iceux, pour quelque cause, ny en
aucune maniere que ce soit.

Et est nostre intention, comme nous le declarons, & expressément ordon-
nons par ceste: Que moyennant ceste donation, concessio & transport, nostre
dite fille Infante & son futur mary l'Archiduc Albert, seront en chargez, tenus
& obligez, de payer & acquitter, toutes & chacunes debtes, & obligations ou
cōtractions faits par nous, ou en nostre nom, ou par la defuncte Majesté Imperia-
le sur nos patrimoines & domaines desdits Pays bas, & de la Comté de Bour-
gogne. Et seront pareillement tenus & obligez de porter toutes & chacunes
les rentes, pensions à vie, & toutes autres quelconques donations, mercedes,
& recompenses que sadite Majesté Imperiale, nous, ou nos predecesseurs ont
faits, donnees, assignees & accordées, à quelconques personnes que ce soit.

Et par ainsi nous faisons creons & denommons par ces presentes nostre dite fille Infante
Princesse & Dame desdits Pays bas, & Comté de Bourgogne & de Charolois.

Or voyons aussi à nostre dite fille, que par dessus les titres particuliers de cha-
cune desdites Prouinces du Pays bas & Côte de Bourgogne, elle se puisse es-
crire, intituler, & nomer Duchesse de Bourgogne, nonobstant que nous ayons re-
seruē (pour aussi long temps qu'il nous plaira) pour nous & pour ledit Prince
notre fils ledit titre de Duc de Bourgogne, avec tous les droicts qui nous y
peuent competer, conioinctement à la hauteur & souueraineté de nostre Or-
dre de la Toison d'or, dont nous en retenons la faculté d'en pouuoir disposer
en temps aduenir, comme pour le mieux nous trouuerons conuenir. Si con-
sentons, accordons, & permettons à nostre dite fille l'Infante, luy donnans
puissance absoluē & irreuoicable, de par son autorité prince, sans autre requisi-
tion de cōsentement, par elle, ou par ses deputez vers son dit futur mary, pren-
dre & apprehender, la pleine & entiere possession de tous lesdits Pays bas, Com-
té de Bourgogne & de Charolois. Et à ces fins faire assembler les Estats ge-
neraux desdits Pays, ou les Estats particuliers en chacune Prouince: ou bien
d'observer telle autre maniere, que par raison se trouuera plus conuenable
pour ceste Donation, Cession & Transport: de le notifier, & de faire prêter le
serment aux Estats & sujets desdits Pays: de requierir l'investiture & adheritā-
ce de chacune piece & seigneurie, où que le cas le requerra. Comme aussi de
receuoir d'eux le serment cōuenable, pour s'obliger en tout ce que par les ser-
mens precedens ils estoient tenus & reciproquement obligez. Et en attendant
que nostre dite fille aura prins, ou fait prendre en son nom la possession réelle
desdits Pays bas & Comté de Bourgogne & de Charolois, en la forme & ma-
niere qu'il est reprius par ces Patentes: Nous nous mettons & constituons
possesseurs d'iceux, au nom & de la part de nostre dite fille.

En tesmoignage de quoy nous ordonnons & voulōs que luy soiēt deliurees
les mesmes lettres Patentes. Consentans & accordans à nostre fille l'Infante,
de retenir, admettre, & establir esdits Pays bas & Bourgogne, des Gouver-
neurs, Iuges, & Iusticiers, tant pour la conseruation & defences d'iceux, que

pour l'administration de la Justice & police, cōme receptes des Domaines ou
 autremēt. Et pardessus de faire tout ce qu'une vraye Princesse & Dame natu-
 relle de la propriété desdits pays, de droit & selon les coustumes, peut & doit
 faire: cōme nous auons fait, & eussions en core peu faire: obseruant tousiours
 neantmoins les conditions cy-dessus inferées. Auquel effet nous auons quit-
 té, absous, & deschargé, quittons, absoudons, & deschargeons par ceste, tous
 Euesques, Abbez, Prelars & autres gens d'Eglise, Ducs, Princes, Marquis, Cō-
 tes, Barons, Gouverneurs, Chefs & Capitaines des pays, Villes, Cours, Pre-
 sidents, gens de nos Consaulx, Chanceliers, ceux de nos Finances & des Com-
 ptes, & autres Iusticiers, Capitaines, gens de guerre & soldats de forteresses &
 chasteaux, leurs Lieutenans, Cheualiers, Escuiers & vassaux, Magistrats, bour-
 geois, manans & habitans des bones villes, bourgades, franchises, & villages,
 & tous & chacun les sujets de nosdits pays bas, & Comté de Bourgogne & de
 Charolois, & chacun d'eux respectiuellement, du serment de fidelité, foy, & hō-
 mage, promesse, & obligation, qu'ils nous ont porté comme à leur Prince le-
 gitime & seigneur souuerain. Voulons, donnons, & expressément leur com-
 mandons, qu'ils ayent à iurer, & à accepter ladicte Infante nostre fille pour
 leur vraye Princesse & Dame. Et de luy faire & donner leur serment requis de
 feauté, foy & hommage, promesse & obligation en la maniere accoustumee,
 selon la nature du pays, places, fiefs, & seigneuries. En outre qu'ils ayent à luy
 montrer & à son futur mary tout honneur, reuerence, affection, obeyllance,
 fidelité, & seruice: comme bons & loyaux sujets doiuent & sont tenus vers
 leur Prince legitime & Seigneur naturel: cōme iusques à ce iour ils nous ont
 fait & demonstré. Et en suppleant à tous & chacuns d'effets & obmissions tant
 iuridiques que de fait, qui pourroient auoir esté obmises en ceste presente do-
 nation, concession & transport, & qui y pourroyent bien estre inferées: de
 nostre propre mouuement, certaine science, de pleine & absoluë puissance
 Royale, que par ceste voulons vser, & en vsons: auons desrogé & desrogeons,
 à toutes & chacunes loix, constitutions, & coustumes, qui pourroient à ces
 presentes contrarier & conreuenir. Car tel est nostre bon plaisir. Et afin que
 tout ce que dessus est dit soit à iamais ferme & stable: nous auons la presente
 soubsigné de nostre nom, & y fait prendre nostre grand Seel. Voulant & or-
 donnat qu'il soit enregistré pour estre tenu de valeur en tout & chacun Cōseil
 priué, & chābre des Comptes. Donnée en nostre ville de Madril, au Royaume
 de Castille le 6. iour de May 1598. De nos regnes de Naples & de Ierusalem, le
 45. Castille, d'Arragon, Sicile & d'autres le 44. & de Portugal, le 19. Estoit pa-
 raphé N. D. V. soubsigné *Philippe*. Et plus bas par le Roy signé A. de la Loo.
 Ceste resignation des Pays-bas fut ratifiée aussi par lettres Patentes du Prince
 Philippe à present III. du nom du Roy d'Espagne comme il s'en suit.
Philippe. par la grace de Dieu Prince, fils & vniue heritier des Royaumes
 Pays & Seigneuries du Roy Philippe second du nom, mon Seigneur & Pere.
 À tous presents & aduenir salut. Comme mondit Seigneur & pere ay prins
 resolution de marier Madame l'Infante Isabelle Clare Eugene nostre tresche-
 re & bien-aymee bone Sœur, à l'Archiduc Albert nostre bon Oncle & Cousin:
 Et que suivant ce sa Majesté Catholique a déterminé, sur nostre communica-
 tion & de nostre consentement, y estant induit, pour certaines grādes raisons &
 respects du bien cōmun, mesme pour le repos en general de la Chrestienté, &
 en particulier de la paix & repos du Pays-bas: Afin que nostre dite bone Sœur
 soit

soit pour uë selon sa qualité & grâs merites: de faire don à nostredite sœur
desdits Pays-bas, & de la Comté de Bourgongne, en la forme & maniere qui
en a esté faicte & passée: comm: appert par les lettres patentes que mondit
Seigneur & Pere en a fait despescher, signées de sa main, & scellées de son grand
seel, dont la teneur s'ensuit de mot à autre.

Philippe &c. Le tout cy dessus inséré, qu'il n'est besoin de repeter.

Sçavoir faisons, Qu'apres auoir bien particulierement entendu ce que dessus
est dit, & chacun poinct y mentionné. Considerant le bien public qui de là en
pourra reuenir à la Chrestienté: mesmes à cause de l'amour singuliere que som-
mes tenus porter, & que portons à nostre bonne sœur l'Infante, pour les gra-
ces & grands merites: louons, approuuons, aggréons, & par ces presentes te-
nons pour bon nonobstant quelconque preiudice que de ce à nous ou à nos
successeurs en temps aduenir nous en pourroit soudre: Et pour les mesmes
raisons, consentons, & sommes contents par ces presentes, que lesdits Pays-
bas & Comté de Bourgongne & de Charolois, soient cedez, transportez, &
donnez à nostre bonne sœur l'Infante, comme mondit Seigneur & Pere l'a
faict. Et afin que tant mieux il puisse subsister, pour plus grande assurance,
corroboration, & fermeté de ce que la Majesté en a disposé & ordonné en fa-
ueur, & à l'aduantage de nostre bonne sœur: nous disposons & ordonnons, si
auant que besoin soit par ceste, en faueur d'icelle, en la mesme forme & ma-
niere en tout & sur tout, de nostre propre & franche volonté: sans qu'il nous
soit sur ce interuenü aucune extorsion, contrainte, tromperie, faulseté, ny
aucun respect, ny reuerence paternelle, ny crainte, ny par aucun desvoye-
ment, ny autre droite persuasion: nostre volonté & intention estant que les-
dits Pays soient & appartiennent à nostre sœur l'infante Isabelle Clare Euge-
ne, & à ses successeurs, en conformité de la disposition du Roy Monseigneur
& Pere: Et afin que cela puisse auoir & sortir son plein & entier effect, & de-
meure à iamais ferme & stable: nous renoncé & renouons par ces presen-
tes, en faueur de nostre bonne sœur, pour nous & nos successeurs, à tous
benefices, qui nous ou à eux de droit pourroient preualoir, pour contracter
ou contreuenir à ces presentes: or que ce fust par le droit *De restitutione in in-
tegrum*: auquel nous auons renoncé, & renouons encore par ceste. Car no-
stre resoluë & déterminée volonté est, que nulles choses quelconques ne
puissent auoir aucune force ne vigneur allencontre de ceste donation, cession,
& transport, qui a esté faicte desdits Pays-bas en la forme & maniere que
dessus.

Surquoy nous auons faict & donné nostre foy & serment sur les Sainctes
Euangiles que nous auons touché de la main, de tenir, obseruer, maintenir,
& accomplir, ferons tenir, obseruer, maintenir & accomplir punctuellement
tout ce qui a esté dit: sans y apporter nulles excuses ny exceptions: ny permet-
tre qu'aucun des nostres les y apporte. Ce que nous affermons & promettons
en parole de Prince: & que nous donnerons bonne ayde & assistance requise
à l'entier effect & accomplissement de tout ce que dit est: pour estre (comme
nous auons ja déclaré) nostre sincere & déterminée volonté. En tesmoigna-
ge dequoy nous auons faict faire ces presentes lettres patentes, que nous
auons signées de nostre main propre, & faict signer par le Secretaire d'Etat du
Roy Monseigneur & Pere es affaires du Pays-bas & de Bourgongne: & faict
sceller du grand seel des armoiries de sa Majesté y appendant en lacs d'or. A

ceptes des Domaines ou
incelle & Dame natu-
coutumes, peut & doit
re: obseruant tousiours
l'effet nous auons quit-
chargeons par ceste, tous
s, Princes, Marquis, Cō-
ays, Villes, Cours, Pre-
os Finances & des Com-
& soldats de fortresses &
assaux, Magistrats, bour-
es, franchises, & villages,
mé de Bourgongne & de
ent de fidelité, foy, & hō-
é comme à leur Prince le-
& expressément leur com-
Infante nostre fille pour
er leur serment requis de
la maniere accoustumee,
En outre qu'ils ayēt à luy
nce, affection, obeyssance,
loinent & sont tenus vers
ques à ce iour ils nous ont
d'effets & obmissions tant
mises en ceste presente do-
nt bien estre inferées: de
leine & absoluë puissance
ons desrogé & desrogeons,
imes, qui pourroient à ces
stre bon plaisir. Et afin que
e: nous auons la presente
grand seel. Voulant & or-
ren tout & chacun Cōseil
e de Madril, au Royaume
de Naples & de Ierusalem, le
de Portugal, le 19. Estoit pa-
e Roy signé A. de la Loo.
r lettres Patentes du Prince
omme il s'ensuit.
ne heritier des Royaumes
ni, mon Seigneur & Pere.
Seigneur & pere ay prins
are Eugene nostre tresche-
ostre bon Oncle & Cousin:
né, sur nostre communica-
r certaines grâdes raisons &
neral de la Chrestienté, &
que nostredite bone sœur
soit

ces presentes comme tesmoins Dom Gomes d'Avila, Marquis de Velada,
 nostre Gouverneur & grand Maistre d'hostel. Dom L.H.T.A.P. de Mora,
 Comte del Castel Roderigo grand Commandeur d'Alcantara, Gentil-homme
 de la Chambre de sa Majesté, & nostre Sommelier de corps. Dom Ioan d'I-
 diaques grand Commandeur de Leon, tous trois du Conseil d'Etat, & Messire
 Nicolas d'Amant Cheualier aussi Conseiller d'Etat, & garde des sceaux de la
 Majesté esdits affaires des Pais-bas & de Bourgongne, Chancelier de sa Duché
 de Brabant. Donnée en la ville de Madril au Royaume de Castille le quatries-
 me iour de May l'an de grace mil cinq cents nonante-huit paraphé M. E. R.
 T. signé Philippe: & plus bas, Par ordonnance de Monseigneur le Prince, A.
 De la Loo. Ces deux lettres patentes de resignation du Roy, & agreration du
 Prince estoient toutes deux scellées d'un mesme scel en cite vermeille, à lacs
 d'or.

Ces instrumens estans ainsi leus, passez, signez, & scellez en forme au-
 tentique, le Prince d'Espagne se leua, & alla baiser la main du Roy son pere, le
 remerciant de la bonne affection qu'il portoit à sa Sœur, puis s'adressant à sa-
 dite Sœur, la congratula du bien que ce iour elle auoit receu: laquelle se leua,
 & alla baiser la main du Roy son pere, & luy rendit graces de ses biens-faits:
 comme aussi elle en remercia le Prince son frere, surquoy l'assemblée s'estant
 departie, le reste de la iournée & le soir se passa allegremēt en Cour, & dauan-
 tage en eust esté fait sans l'indisposition du Roy qui ja commençoit fort à
 s'extenuer.

Deux iours apres qui fut le 6. May, l'Imperatrice sœur du Roy mere de l'Ar-
 chiduc Albert vint en Cour, accōpagnée de l'Ambassadeur de l'Empereur son
 fils, du Marquis de Vellada, de Dom Christofle de Mora, de Dom Ioan Idia-
 ques, & d'autres, où le mariage pour parlé fut confirmé: l'Infante s'obligeāt
 par sermēt es mains de ladite Imperatrice d'espouser l'Archiduc Albert d'Au-
 striche selon le bon plaisir de sa Majesté: futquoy ladite Dame Imperatrice
 s'obligea reciproquement que ledit sieur Archiduc son fils la prendroit à fem-
 me, en vertu de la procuration speciale qu'il en auoit enuoyée. Lors l'Infante
 s'aduança pour baiser la main à ladite Imperatrice sa tante & future belle-
 mere, mais elle ne le voulut pas souffrir retirant sa main, & par plus grande
 amour l'accolant fort estroitement. En fin apres plusieurs courtoisies & ca-
 resses de part & d'autre en propos amiables, comme l'Imperatrice se retiroit,
 l'Infante s'enclinant sur vn genou il luy voulut derechef baiser la main, qu'elle
 retira derechef, & la faisant leuer luy donna vn baiser à la iouë, & sur ce se
 departirent.

Tout cecy s'estant ainsi passé, l'Infante enuoya vne procuration en quali-
 té de Princesse des Pays-bas à l'Archiduc son Sire-de-nopces, & futur espoux,
 comme il s'ensuit.

Isabelle Clare Engene par la grace de Dieu Infante de tous les Royaumes d'E-
 spagne, Duchesse de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, Limbourg, Lu-
 xembourg, Comtesse de Flandre, d'Arthois, de Bourgongne, Palatine & de
 Haynault, de Hollande, de Zelande, de Namur, & de Zutphen, Marquise du
 Saint Empire, Dame de Frise, de Salins, & de Malines. Des pays & cité d'V-
 trecht, d'Ouerysiel, & de Groninghen, à tous presents & aduenir, qui ces
 presentes lettres verront salut. Comme tant pour le bien de la Chrestienté
 en general qu'en particulier des Pays-bas, & pour autres bonnes considera-

tions il ayt pleu au Roy Monseigneur & Pere à l'aduancement de nostre futur
 mariage, par dispense de nostre Saint Pere le Pape, avec nostre tres-cher &
 bien-aymé Cousin l'Archiduc Albert, du gré, accord, consentement, & à
 l'assistance de haut & puillant Prince nostre tres-cher & bien-aymé bon frere,
 nous faire don, cession, & transport de tous les Pays-bas, & de Bourgongne,
 suyuant les lettres Patentes, qui en ont esté despeschées & signées, respectiue-
 ment de leurs mains propres le sixiesme du present mois de May: avec autres
 nos lettres patentes, touchant l'acceptation de ladicte donation & transport.
 Affin que lesdits Pays-bas & de Bourgongne fussent par nous, nos hoirs, &
 successeurs tenus & possédez en la forme & maniere, & suyuant les conditions
 particulièrement comprises & exprimées esdites Lettres patentes. Par les-
 quelles ladicte Majesté nous a consenty, accordé, & promis, avec puissance
 absoluë & irreuocable de nostre autorité priuée, sans estre tenuë en requē-
 rir autre aggregation, de prendre & recevoir par nous, ou par procuracion à
 nostre futur espoux Archiduc Albert, la pleine & entiere possession de tous les
 Pays-bas, & Comté de Bourgongne, & de Charolois: & à l'effēt que dessus,
 de faire en particulier selon la teneur desdites lettres patentes. *Sçavoir* faisons,
 que nous pour les raisons cy-dessus reprises, & pour ensuyure de poinct en
 poinct la bonne volenté & ordonnance de sa Majesté, mesmes pour aduance-
 rour ce qu'au regard de ce que dit est, pourroit estre requis par auant nostre
 partement vers lesdits pays.

Auons de certain nostre science & puissance absoluë, autorisé, &
 donné pleine puissance & Commission irreuocable, tant generale que spe-
 ciale à nostre futur espoux l'Archiduc Albert, pour en nostre nom, & de no-
 stre part, par soy ou autres ses substituez, ou qu'il trouuera requis en ver-
 tu de cestes, à vne, ou plusieurs & diuerses fois, de faire toutes &
 chacunes choses, tant qu'en nostre nom & de nostre part, que de la part des
 Pays-bas, & Comté de Bourgongne, & Charolois, en general, ou par les
 Estats en chacune Prouince particuliere, sera requis & necessaire estre fait
 & passé: pour respectiuelement prendre, accepter, ou retenir en nostre nom
 l'entiere, réelle, & pleniere possession de tous lesdits pays, & de chaque
 Prouince d'iceux, & de tout ce qui en depend: pour d'iceux jouir pleine-
 ment, & paisiblement, sans aucun contredict, empeschement, ny mo-
 leste.

A ces fins faisant conuouer, & assembler les Estats desdits pays, soit en
 general ou en particulier, & de faire en nostre nom les serments à ce re-
 quis: & par dessus ce estrefait par nostre futur espoux l'Archiduc Albert
 tout ce que nous mesmes y estant en propre personne pourrions faire, ores
 qu'il y eust chose requerant mandement plus especial, que esdites lettres il
 n'est repris & exprimé. Promettrons en parole de Princesse, & sur nostre
 honneur, d'auoir pour agreable, ferme, & stable à iamais, & d'observer,
 & faire observer, & faire accomplir inuolablement & de bonne foy
 tout ce que par ledit Archiduc Albert nostre futur mary, ou par ses com-
 mis & substituez, en vertu desdites lettres aura esté fait, besoigné & passé au
 regard de ladicte réelle, pleniere & accomplie possession desdits Pays-bas &
 Bourgongne en la forme & maniere que par lesdites lettres patentes de dona-
 tion, cession & transport est mentionné. A quoy nous referons sans iamais

faire chose allencontre, ny souffrir estre fait au contraire, directement, ny indirectement en quelque maniere que ce soit : Car tel est nostre plaisir. En tesmoing dequoy nous auons signé les présentes de nostre main propre, & fait signer par le Secretaire de Monseigneur & Pete es affaires del'dits Pays-bas, & de Bourgongne: & scellé du grand scel armoyé des armoiries de la Majesté appendantes en lacs d'or. Donnè en la ville de Madril au Royaume de Castille le 30. iour de May l'an de grace 1598. paraphè N. D. I. V. soussigné Madame Isabelle. Et sur le reply par ordonnance de Madame l'Infante, signé A. de la Loo.

vii. Les actes & despêches de la donation des Pays-bas, faite par le Roy d'Espagne à l'Infante sa fille en faueur & aduancement de son mariage avec l'Archiduc d'Autriche Albert, lors encore Cardinal, estans arriuez à Bruxelles: ledit sieur Cardinal les fit diuulguer par coppies d'icelles: ensemble de l'aggregation du Prince d'Espagne, Procuration de ladite Infante, & lettres cloles du Roy, & dudit Prince son fils, enuoyées aux Gouverneurs & Consaux de toutes les Prouinces encorè ressortées sous le gouvernement & maison d'Espagne, leur mandât d'enudyer leurs Deputez en la ville de Bruxelles, où les Estats assemblez, ledit Soigneur Cardinal Archiduc au nom de ladicte Dame, & en vertu de sa procuracion fut accepté, & serment presté à certaines conditions: dont s'ensuit le sommaire.

Le premier article contenoit l'agregation de la Donation & transport des pays, ensemble du mariage de la Princesse d'iceux avec ledit Cardinal. II. Le second, comment elle seroit receuë, & le serment fait. III. Que son Altesse seroit apparoir en dedans trois mois de la consummation de leur mariage. IIII. Que le Roy baillera acte, que le douzième Article couché audit transport ne sera aucunement prejudiciable aux Pays-bas. V. Qu'on osterà toutes contributions, fourragements des soldats & autres charges: Et que deormais son Altesse se contentera de ses domaines. VI. Que les soldats estrangers demeureront deormais à la charge, & sous la solde du Roy, lesquels seront employez en campagne sur les frontieres des ennemis. VII. Tous soldats Allemands, & naturels du pays seront entretenus & payez aussi auant que faire se pourra, & que le surplus soit payé par le Roy. VIII. Que tous offices & gouvernements des Prouinces, villes, & forteresses seront gouvernées: & pour le plus tard en dedans vn an remis es mains des Sieurs & naturels du pays. IX. Tous Cōsaux extraordinaires serot remis au pied accoustumé. Qu'aussi le grand Conseil de Malines, comme celuy de Brabant, & le Conseil d'Etat seront redressez de gens naturels du pays. X. Que toutes prouinces, pays, & villes seront maintenus en leurs anciens priuileges, droicts, & franchises. XI. Son Altesse s'obligera de retourner en ces Pays-bas en dedans le mois de May prochainement venant. XII. Que ladicte Altesse commettra durant son absence vn Gouverneur esdits pays qui soit de son sang, lequel soit tenu de iurer par serment tout ce que le Roy a iuré. XIII. Qu'il sera permis aux Estats generaux par interuention de son Altesse d'entrer en communication avec ceux de Hollande & Zelande sur le fait de la paix. XIIIII. Et attendu que les pays ont pourueus de Seigneurs naturels du pays, on en deputera trois pour aller avec son Altesse en Espagne, & remercier le Roy. XV. Que S. A. sera tenu d'entretenir tout ce que dessus: & à son retour avec l'Infante, faire le serment accoustumé en toutes les Prouinces. XVI. Que tous

XVI. Que tous Gouverneurs, Capitaines, & gens de guerre n'attenteront rien de nouveau durant l'absence de son Altesse. XVII. Son Altesse à son retour sera tenu d'assembler les Estats generaux, pour par ensemble travailler au redressement, & r'establissement des affaires du Pays-bas.

Tout ce que dessus estant ainsi passé, & ledit Seigneur Cardinal Archiduc suffisamment reconnu, & accepté pour leur Prince aduenir, suyuant les promesses de mariage entre luy, & l'Infante, se voulant des-carnaliser pour entrer à la consommation dudit mariage, & suyuant l'ocroy du Pape, ledit Sieur alla à Hault petite ville de Brabant, à trois lieues de Bruxelles, ordinairement appellée *Nostre Dame de Hauts*, où il remit son Chapeau, & habit de Cardinal sur le grand Autel, qu'il offroit à ladite nostre Dame. Ce fait, il comença à mettre ordre pour son voyage, & au gouuernemēt du Pays-bas, auquel durant son absence il denōma son cousin aussi Cardinal, André d'Autriche, fils de l'Archiduc Ferdinād, qui fut frere de l'Empereur Maximilien, & partant germain d'Albert, joint avec luy le Conseil d'Etat; ordonnant Francisco de Mendoza Admirāt d'Arragon, Capitaine general de son armée, & le Comte Hermanvauden Berghe Marechal de l'Ost, avec autres Chefs & Officiers, pour durant son absence mettre en execution la resolution qui se prit à Bruxelles, sur le fait des frontieres d'Allemagne.

Pour luy tenir compagnie aux fins que les Articles cy dessus portēt, furent deputez M. Philippe de Nassau, Prince d'Orengē, &c. (auquel la sœur la Comtesse de Hohenloo enuoya vne bōne somme de deniers pour faire son voyage du reuenu de ses domaines en Hollande, & Zelande) le Comte de Barlaimōt, & le Comte de Sores, Seigneurs naturels du pays, & plusieurs Dames, & Damoiselles, entre elles la Comtesse de Mansfeldt veue du Comte, & Doüagere des Comtes de Henin, & de Hoochstraten, & plusieurs autres Seigneurs, & Gentilshommes du Pays-bas, desireux de voir l'Espagne, les triōphes, & magnificences du Prince d'Espagne, & desdits Archiducs, & Infante.

Ledit Seigneur Archiduc auoit escrit par auant son partemēt, aux Estats generaux des Prouinces vnies de Hollande, &c. contenant en substance comme il s'alloit marier avec l'Infāte, avec laquelle il auroit en dot les Pays-bas: que la plus grande partie des Prouinces l'auoient receu, & reconnu pour leur Sieur, & Prince: qu'il ne cherchoit rien plus que de remettre les Pays-bas en vne bonne paix, & partant qu'ils se conformassent avec ceux de Brabāt, & de Flandre, entendissent à vne paix generale, & le reconnoistre pour leur Prince, & Seigneur, à quoy il auoit authoritē des Estats generaux de ses Prouinces. Il y eut aussi lettres du Prince d'Orengē au Prince Maurice son frere, ensemble du Duc d'Archor, & du Marquis de Hautel, exhortans à la paix. Sur toutes lesquelles lettres ne fut du tout rien respōdu, ny par les Estats, ny par le Prince Maurice. Ains ayant estē apportēes par deuant les Estats assemblez, certaines lettres interceptes en France, & en Angleterre; par lesquelles le Roy d'Espagne dōnoit vne leçon audit Cardinal Archiduc, toute contraire aux belles offres, & promesses qu'il auoit faites aux Estats des Prouinces vnies. Les Estats, Nobles, & Villes en general, arrestent de n'entendre, ny escouter à nulle paix, ny tresues; mais de supporter le faix de la guerre iusques aux extremes, & d'en artēdre telle yssuē qu'il plairoit à Dieu, plustost que d'abandonner le pays, & que de receuoir leurs ennemis au gouuernemēt d'iceluy. Sur ce ils ordonnerēt grand nombre de Deputez des villes en leurs Colleges,

& aux Estats generaux: enuoyés en Angleterre, suiuant ce que la Royné auoit requis, des notables Ambassadeurs vers sa Majesté, pour l'induire à continuer la guerre avec eux contre les Espagnols, qui furent Messire Ian Van Duyuenoorde Cheualier, sieur de Vvarmont, de Vvoude, &c. M. Iean Val Oldembarnevelt, Seigneur de Tempel, premier Conseiller, & Aduocat des Estats, Garde-seel de Hollande, & de Vvest-Frise, Ian Vanden Vverke, Conseiller, & pensionnaire de la ville de Middelbourg, Ian Van Hottinga Escuyer, Conseiller, & député aux Estats generaux, & André Hessels premier Conseiller du Conseil de Brabant, estably à la Haye pour ce qui depend des Prouinces vnies: lesquels arriuez en Angleterre, ayans eu audience de sa Majesté, furent renuoyez pour traicter avec ceux de son Conseil de toutes choses dõt sa Majesté les auoit fait semondre, & pour lesquelles ils auoient esté metz d'y aller au nom des Estats: tant que finalement ayans donné contentement à sa Majesté, ils s'accorderent sur tout par ensemble le 6. Aoust 1598. Suiuant lequel accord, & resolute delibération des Estats à se maintenir par les armes contre le Roy d'Espagne, & l'Archiduc Albert: sa Maieité se resolut aussi de son costé à la cõtinuation de la guerre, laquelle ne luy pouuoit pas estre tant dommageable, qu'à l'Espagnol, pour plusieurs raisons qu'il seroit trop long de deduire. Au mesme temps la paix ayant esté arrestée entre le Roy de France, & l'Espagnol, le seigneur de Buzenual Ambassadeur du Roy de France vers les Estats generaux des Prouinces vnies, fut renuoyé en Hollande par le Roy son Maistre, y continuer sa charge, lequel proposa aux Estats beaucoup d'excuses, & raisons qui auoient mené le Roy à faire la paix avec l'Espagnol, les asseurant qu'il ne seroit ennemy, ny contraire à leur gouuernement: mais qu'autant qu'en luy seroit (sauf la paix) il les fauoriseroit, & continueroit en leur alliance, avec promesse de remboursement des deniers dont ils auoient assisté sa Maieité durant les guerres.

Ainsi les Estats des Prouinces vnies, & le Prince Maurice asseurez de ces deux puissants allies, le François, & l'Anglois, s'apprestèrent à la guerre contre l'Archiduc Albert, qu'ils ont faite continuellement avec diuers succez de part & d'autre, tant que finalement ils en sont venus en l'an 1609. à vne trefue de laquelle nous proposerons au vray à la fin du discours que nous ferons des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, pour le contentement du Lecteur.

VIII.

Maintenat il est question apres auoir traité de tous les Pays-bas en general, & sommairement, comme toutes ces Prouinces ont esté reduictes sous vn mesme Seigneur, & finalement comme l'Archiduc les possède à present: de parler particulièrement des Prouinces qu'il possède, & qui luy prestent obeysance, à sçauoir les pays de Brabant, Limbourg, Luxembourg, Flandres, Artois, Haynault, Namur, l'Isle, Douay, Orchiers, Tournay, & Tournesis, Malines, Valenciennes, Cambray, avec vn quartier du pays de Gueldres, & la seigneurie de Linguen, horsmis quelque partie de Brabant, & de Flandre que les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas tiennent encores.

La Flandre a auioird'huy pour ses limites du costé du Midy l'Artois, avec le Haynaut, & partie de la Picardie; du Leuant le Haynaut, & le Brabant; du Septentrion le Brabant, avec le Hont, ou la bouche de l'Escaut, qui separe la Flandre de la Zelande, & du Couchant la mer Germanique. Sa longueur est

de trois iournees de chemin, c'est à sçauoir de l'Escaut cõtre Anuers, iusques à Fossé-neuf 30. milles, & la largeur est de vingt-milles. Il y a trente villes en Flandres closes de murailles, c'est à sçauoir Gand, Bruges, Ypre, l'Isle, Doüay, Tournay, Courtray, Audenarde, Alost, Hulst, Tenermonde, Birstet, Nieuport, l'Escluse, Donquerque, Grauelines, Bourbourg, Damme, Dixmude, Fourné, Ardenbourg, Gerarmont, Orchies, Lanoy, Axelle, & Ostende. Outre ces villes il y a des bourgs ouuerts, qui ne doiuent rien aux bonnes villes, ny touchât les priuileges, ni pour le regard des magnifiques bastimés, ni pour la multitude des habitans. Il y a en tout mil cent cinquãte quatre villages, tellement que lors que les Espagnols allerent en ce pays avec le feu Roy d'Espagne Philippe II. ils iugerent que la Flandre n'estoit qu'une ville.

Mais durant ces guerres depuis quarante ans en ça, la Flandre a le plus d'occasion de se plaindre, comme ayant esté maistrisee par vne seditieuse populace, laquelle s'est mise à abbatre les images, toutes les principales villes, & toutes les autres ont esté assiegées, gagnées, & pillées, hormis Grauelines, & quelque autre bicoque. Plusieurs villes, & grands villages ont esté reduits en monceaux de pierres: tellement qu'en ceste Prouince ont esté ruynez plus de villes, villages, chasteaux, cloistres, qu'en aucune autre Prouince; de sorte que le pays est despeuplé de plus de la moitié, d'autant que les habitans se sont retirez, & se sont espendus presque par tout le monde. Les Archiducs possèdent toute la Flãdre, hormis les villes de l'Escluse, d'Axele, de Terneuse, toute l'Isle de Katsui, Bieruliedt, Ardembourg, avec quelques autres places, & forteresses munies. En somme si la Flandre estoit en paix, elle reuiendroit aysement à sa premiere fleur, & splendeur.

La premiere ville de Flandre c'est Gand, qui est à quatre milles loing de la mer, & est arrosée des riuieres de l'Escaut, de la Lise, de la Linc, & de la Mœre. Dauantage il y a vn canal fait à la main, qui est mesme capable des grands vaisseaux, & l'on ne sçauroit croire les richesses que ceste ville reçoit par ce canal, & ces riuieres. Elle est à dix milles d'Anuers, & à autãt de Bruxelles, de Malines, & de Middelbourg. Elle a de tour au dedans sept milles d'Italie. Elle a vingt-six Isles, nonante-huict grands ponts, quatre grands moulins à eau, cent moulins à vent, & d'autres en nombre infiny. C'est le lieu de la naissance de l'Empereur Charles V. Bruges est assise en lieu plain à troismilles loing de la mer. Son circuit au dedans de ses murailles est de quatre milles, & demy d'Italie. C'est la plus agreable ville de Flandre, il y a soixante Eglises, dont la principale est celle de saint Donatian, qui estoit autrefois dediée à la Vierge, & fut bastie par Lider e premier Comte de Flandres, l'an 1121. Elle a esté si riche, que la Roynie Isane femme de Philippe le Bel, y estant venuë l'an 1301. & ayant veu la pompe des femmes, s'en estonna premierement, puis se plaignit de ce qu'elle n'estoit pas toute seule Roynie. Et parmy ceste abondance de toutes choses, elle n'a ny port, ni riuere. Il y a vn canal fait par artifice, qu'ils nomment Reye, qui estant diuisé par toute la ville, va rendre son eau dans la mer au pres de l'Escluse. Et pource qu'il n'estoit pas capable des plus grands vaisseaux, ils en ont fait vn autre plus haut, & l'ont separé de la mer avec des digues. Ypre fut bastie l'an 960. On dit que le fonds de ceste ville est de plõb, à cause du grand nombre de tuyaux de plomb, par lesquels les eaux s'ordient & se distribuent par toute la ville. L'Escluse est vne ville maritime, qui a vn beau, & grand port, capable de cinq cens nauires. Vis à vis on void l'Isle de

Callant. Ostande est assise pres de la mer, & est renommée pour auoir soustenü le siege qui auoit esté mis deuant par l'Archiduc l'espace de trois ans, & quelques mois, avec vne grande perte d'hommes d'vn costé, & d'autre. Nieuport est ville maritime, a trois milles loing d'Ostande. Donquerque a vn petit port, & capable de peu de nauires. Je laisse les autres villes de la Fládre, pour ce que ce ne seroit iamais fait : mais auant que passer aux autres parties des Pays-bas, ie diray seulement en passant, que de ces villes cy-dessus nommées, les Estats tiennent celle de l'Escluse, & l'Isle de Callan, qui est vne bride bien forté à tout le pays.

ix. Le pays d'Artois est proche de la Picardie, avec laquelle il confine. Ses bornes du iourd'huy sont du Nort la Fládre, de laquelle il est separé par la Lise; du Couchant, & du Midy la Picardie, du Leuant la Fládre Gauloise, & le Cambresis. Sa principale ville est Arras, outre laquelle on compte douze villes, & huit cens cinquante villages. Les principales sont sainct Omer, Bethune, Bapaume, Edin, Renty, & Lillers. Mais afin de dire quelque chose d'Arras, c'est vne fort grande ville, diuisee par vne muraille en deux parties, dont l'vne appartient à l'Euesque, & se nomme Cité; l'autre au Prince, & s'appelle ville. Elle est petite, mais belle, & agreable. On y void l'Eglise de nostre Dame, où l'on conserue de la manne qui tomba en forme de laine au temps de S. Hierosme, ainsi qu'il escrit luy-mesme en ses Epistres, & vne chandelle qu'ils disent auoir eu du ciel anciennement. La ville est plus grande, a de fort belles rues, & vne place qui est de grandeur extraordinaire. On y void l'Abbaye de sainct Vaz, qui iouyt de plus de vingt mille ducats de rente. Toutes les maisons ont des caues paüees, afin que les habitans s'y puissent retirer au temps de siege, hors de toute crainte, & des coups de canon. Elle est fort peuplée, & pleine de gens de toute sorte de mestiers. Sainct Omer est assez belle ville: on y void l'Abbaye de saint Betin avec vne Eglise, & vn Conuent admirable, & vn fort grand reuenu. La plus grande partie des Escriptuains tient que le port Iccie, dont les anciens auteurs font mention, estoit à sainct Omer: ce qui semble assez prouué par les digues, & leuées dont la place est environnée, veu que la mer venoit iusques là. Pres de là on void vn lac qui contient quelques petites Isles, pleines d'herbe, & d'arbrisseaux, qu'on tire avec vne corde que l'on y attache, & par ce moyen on mene ces Isles où l'on veut avec le bestail qui y paist, chose non moins veritable que merueilleuse. Ce pays n'a pas occasion de se plaindre des guerres, si ce n'est à cause des impositions.

x. Le Cambresis, qui a pour sa ville capitale Cambrai, confine avec la susdicte Prouince. L'Euesque qui est Prince de l'Empire, en est Seigneur de droit, mais les Espagnols en sont maistres. Henry V. la donna en protectio à Robert de Ierusalem Comte de Fládrès, aux successeurs duquel elle fut confirmée par l'Empereur Federic l'an 1164. En fin elle se mit sous la protection de Maximilian d'Autriche Roy des Romains, par laquelle elle fut laissée en sa liberté. Elle se maintint ainsi long temps neutre durant les guerres qui furent entre les maisons de France, & de Bourgogne, iusques à ce que Charles V. y fit bastir vne citadelle. Depuis le Duc d'Alençon frere du feu Roy Henry III. s'en rendit maistre: mais elle fut apres rendue aux Espagnols par la reddition de la ville que les habitans liurerent, & par faute de viures. La ville est belle, grande, & magnifique, tant pour ses bastimens publics, & priuez, que pour le grand nombre du peuple qui y habite.

Le Haynaut est long de vingt lieux, & large de seize. Il est ainsi appelé de xi.
 la riuiere de Hayne, qui passe au milieu du pays. Ses bornes sont du costé du
 Nort le Brabant, & la Flandre, du Midy la Champagne, & la Picardie, du Le-
 uant la Comté de Namur, & le pays de Liege, avec ledit pays de Brabant; &
 d'Occident la Flandre avec l'Artois. On y compte vingt-quatre places fer-
 mees de muraille, les plus renommées desquelles sont Mons, & Valenciennes.
 Mons est assis sur vne petite montagne, & a de beaux bastimens, & force
 eaux viues, & vne petite riuiere nommée Trulle, passe au trauers. Entre les
 autres choses qui sont remarquables en ceste ville, il y a vn Ordre, & Chapitre
 de Chanoinesses fort considerable. Il fut fondé par Valdrude Duchesse de Lor-
 raine, qui le renta de ses biens. Ces Chanoinesses, qui doiuent toutes estre fil-
 les de Seigneurs, ou de Gentils-hômes de marque, demeurent pres de l'Eglise,
 au seruice de laquelle elles sont attentives. Elles vont vestuës le matin en Re-
 ligieuses, & l'apresdisne en seculieres, & se peuuent marier à leur volonté. El-
 les ont vne Abbessé qui les gouuerne. Il y a vn Chapitre semblable à cestuy-cy,
 mais plus riche à Niuelle, & vn autre à Mabeuil. Valenciennes fut, à ce qu'on
 dit, fondée par l'Empereur Valentinian. Elle est en vne plaisante vallee: l'Es-
 caut, & la petite riuiere de Ronelle entrent dedans, & y font diuerses petites
 Isles, & vn courant qui passe sous les maisons, & non seulement accommode
 les particuliers, mais donne encore la commodité de fortifier toute la ville,
 pource qu'on peut réplir d'eau vne partie du terroir des environs. On y void
 deux belles Eglises, l'vne de nostre Dame, qui est fort ancienne, & l'autre de
 saint Iean. Il y a vn palais qui se nomme la sale du Comte, qui est fort grand,
 & la Maison de ville ne luy cede nullement en beauté. Il y a aupres vn horlo-
 ge, qui outre les heures monstre le cours de la lune, & des planettes, des mois,
 & des saisons. Les autres places plus considerables sont le Quesnoy, Landre-
 cy, Auenes, Marimbourg, Philippeuille, Beaumont, & Bins.

Quant à Namur, c'est la capitale d'vne fort bonne Comté. Elle est assise sur xii.
 la Meuse entre deux montagnes. La Sambre entre dedans, & se ioint avec la
 Meuse. Elle n'est guieres grande, mais elle est bonne, & belle. Ceste ville a
 sous elle trois places fermées de murailles, dont Bouines est la plus grande,
 Charlemont la plus forte, & Valencour la dernière. Outre ce il y a cent huit-
 tante-deux villages. Ils ont eu beaucoup à souffrir, mais à present ils sont
 en assez bon estat.

Quant à la Duché de Luxembourg, elle contient vingt-trois villes, & pres xiii.
 de douze cens villages. Elle est presque entierement dans la Forest d'Ardenne,
 qu'on a peu à peu éclaircie, & cultiuee. Ceste Duché prend son nom de la prin-
 cipale ville qui est grande, mais peu peuplée, pour les ruines qu'elle a souffertes
 avec toute la prouince, aux guerres qui ont esté entre les maisons de Fran-
 ce, & d'Autriche: car la ville fut prise, & saccagée l'an 1542. puis reprise, &
 de nouveau saccagée. Presque toutes les autres places d'importance eurent le
 mesme malheur, comme Arlon, Thionuille, Moment, Danuilliers, Yuois,
 toutes places estimes aupaouant imprenables. Ceste contrée est demeurée
 la plus entiere de toutes les prouinces des Pays basés troubles derniers: car
 elle n'a souffert autre mal, sinon que les armées ont pris leur passage par là.

Le Brabant a pour ses bornes du costé du Nort la mer Occéane, de l'Est la xiv.
 Meuse, du Su l'Euésché du Liege, & la Comté de Namur, de l'Oüest la der-
 niere place de Niuelle. Ce pays contient les lieux où Cesar loge les Aduati-

ques, & Ambuarites, & est long de vingt-deux lieuës, & large de vingt, & en a quatre-vingts de circuit. Il comprend vingt six places fermées de murailles, dix-huict priuilegiees, & sept cens villages. Il a quatre villes principales, c'est à sçauoir Louuain, Bruxelles, Anuers, & Bosleduc. Louuain est en fort belle assiette, & a quatre milles de tour de murailles: mais il contient des prez, des vignes, & de grands iardins, qui reçoient beaucoup de grace de l'assiette distinguée en montaignes, & vallees. Il y a vne des meilleures Vniuersitez de toute l'Europe, qui a esté fondée l'an 1426. par Iean Duc de Brabant, mais enrichie de gages, de chaires, par Philippe II. Roy d'Espagne. Bruxelles, dont le circuit n'est guieres moindre que celui de Louuain, est assis partie en plaine, & partie en pendant. C'est la demeure ordinaire de l'Archiduc. La ville est pleine de bonnes maisons, & force palais, entre lesquels est le palais Royal, avec vn parc extrêmement agreable. Anuers est vne si belle ville, qu'il y en a peu en Europe qui se puissent esgaler à elle, qui est assise sur la riuiere de l'Escaut qui y porte les vaisseaux chargez de toute sorte de marchandises, depuis la mer qui en est esloignée de dix-sept lieuës. Elle contient beaucoup de beaux bastimés, mais les principaux sont l'Eglise de nostre Dame, la Bourle, le palais des Seigneurs, & celui des Ostrélins. Auant la reuolte des Pays bas c'estoit vn lieu de grand trafic, & de telle importance, qu'on y faisoit plus d'affaires en vn mois, qu'à Venise en deux années. Maintenant elle est presque entièrement priuée du commerce de la mer, & a ses ennemis à ses portes, si bien que ce n'est plus ceste ville fleurissante, de laquelle on a autrefois fait tant d'estat. Bosleduc est assis sur la petite riuiere de Deese, à deux lieuës loing de la Meuse. C'est vne belle, grande, & riche ville. Quant à Malines, qui est vne ville souueraine, & vne Seigneurie, a esté par deux fois prinse, & tellement pillée, qu'il n'y a point de ville là autour qui l'ait esté en telle sorte, & qui passe pour ville de Brabant. Elle est sur la riuiere de Dele, qui est grosse d'elle-mesme, & s'enfle encores par le moyen du flux de la mer qui vient iusques là, & va encores vne lieuë plus auant. Elle fait avec plusieurs branches diuerses petites Isles, & est de grande commodité à la ville. Hors de la ville, on void vn Monastere fort remarquable, où demeurent plus de mille cinq cens Religieuses, ou plustost filles, qui se peuuent marier. Entre les autres places de quelque importance, on met Niuelle. Il y a encores quelques Estats par delà la Meuse, qui appartiennent au Brabant, c'est à sçauoir la Duché de Limbourg, & Valkembourg, Dalem, Rode, & Carpen, toutes terres avec seigneurie, & iurisdiction. Tous les principaux lieux auourd'huy l'Archiduc les possède, excepté les villes de Berg sur Zoom, Breda, Streemberg, Vwillem-stadt, Graue, & quelques forteresses, lesquelles sont toutes sous le gouuernement des Estats des Prouinces vnies. C'est vn pays qui en ces guerres par l'espace de quarante ans a beaucoup souffert, tant de ses ennemis, que de sa propre gendarmerie, mutinant souuent pour n'estre pas bien payee, & oppressant tellement le pays, que c'est merueille qu'il est encores en si bon estat.

QUALITE.

POUR parler en general de la qualité du Pays bas, l'air y est fort humide, & toutesfois il est fort sain aux habitans du pays. L'Esté y est extrêmement agreable avec vne chaleur temperée. On n'y brulle pas, comme en beaucoup

autres pays, les mousches, & les coufins n'y tourmentent pas les personnes par leur bourdonnement, & leur piqueure. Il y a peu de tremblemens de terre. L'hyuer y est long, & venteux. Aussi tost que le vêt du Nort, ou d'Est souffle, il y cause la gelee. Le pays est en beaucoup de lieux plein de sable. Il abonde en froment, orge, seigle, lin, & chanure. Il produit aussi des fruits de toutes sortes en grande abondance, comme des pommes, des poires, prunes, cerises, meures, pêches, noisettes, mesles, & en quelques lieux des chassaignes. Il n'y a point de mines d'argent considerables. Quant aux arbres ils contètent extrêmement la veuë, estans espais, bien ordonnez, & fort chargez de fruits, & il y en a vn grand nombre qui sert pour les bastimés, & pour bruler. Il y en a de toutes sortes qui sont merueilleusement gros, & hauts. On y void peu de lauriers, & de cyprez. Il y a force tils, qu'on y nomme Linden, qui ont presque la forme, & la feuille des Ormes, mais sont plus hauts, & croissent plustost: car en 16. ou 18. ans ils deuiennent aussi gros qu'un homme moyen. On s'en sert vn peu aux bastimens, & d'auantage on en fait du charbon. Entre l'escorce, & le bois on trouue ie ne sçay quel poil qui est comme du chanure, dont on a accoustumé de faire descordes: toutesfois il y a beaucoup d'animaux qui ne veulent point de ses feuilles, combien qu'elles soient tendres. Il y a aussi force Ifs, dont on fait de bons arcs. De leur suc il se fait certain poison, avec lequel Cesar dit que Catiuulque mourut. Il y a encor vne autre sorte d'arbre que les habitans nomment Abeelen, qui semble vne sorte de peuplier blanc. Il s'en trouue grande quantité en Brabant, & l'on en vse principalement à Bruxelles en di-^{xy} uerses choses. Dauantage ceux des Pays bas peuuent louer leur terroir, pour estre propre au bestail, veu qu'on ne peut guiere trouuer de lieux où les bœufs, les brebis, & les cheuaux viennent en plus grand nombre, & se nourrissent mieux. Premièrement il y a de grands cheuaux forts, & propres à la guerre, puis des bœufs qui sont quelquefois si grands, & si gros, qu'ils pesent douze cens liures. Guichardin rapporte qu'on donna à Malines au Comte de Hocstrat vn bœuf qui pesoit quinze cés vingt-huit liures, & que pour ceste cause il fit peindre ce grand animal en son palais. Quant aux vaches, elles ont toujours le tetin si plein, & il est si grand, & si capable, qu'on ne sçauroit presque croire combien de lait on en tire: car c'est chose certaine qu'en quelques endroits de Hollande on tirera en Esté d'une vache neuf, & dix pintes de lait, voire dauantage par iour.

On y trouue force dains, cerfs, cheureux, sangliers, conils, & lieures, & d'ailleurs grande quantité de herons, de perdrix, de faizans, de tourterelles, de cailles, de griues, de cicognes, d'oys, & de canards. Il y a aussi de la volaille en grande abondance. Dauantage, beaucoup de saumons, de lamproyes, d'alauses, & de muges, & plusieurs autres bons poissons, viennent de la mer dans la Meuse attiréz par la douceur de son eau: & c'est chose digne de grande admiration, que ces poissons sont peu estimez lors qu'on les prend dans la mer: mais ils sont fort gras, & de bon goust quand ils sont entrez dans l'eau douce.

Ceste mesme riuere porte aussi des truites, & des lamproyes, dont quelques vnes sont grandes, & excellentes; les autres moindres, & delicates. D'ailleurs, la mer donne avec son reflux à la riuere de l'Escout des esturjons, des saumons, de grandes lamproyes, des muges, des saules, des langoustes, & beaucoup d'autres poissons fort delicats qui se vont rendre dans l'Escout, s'y

& large de vingt, & en
fermees de murailles,
villes principales, c'est
ou uain est en fort belle
contient des prez, des
de grace del'assiette di-
lleures Vniuersitez, de
uc de Brabant, mais en-
agne. Bruxelles, dont le
est assis partie en plaine,
Archiduc. La ville est
quels est le palais Royal,
si belle ville, qu'il y en a
se sur la riuere de l'Es-
le marchandises, depuis
tient beaucoup de beaux
Dame, la Bourse, le palais
de des Pays bas c'estoit vn
isoit plus d'affaires en vn
est presque entierement
les portes, si bien que ca
utrefois fait tant d'estat.
lieuës loing de la Meuse.
es, qui est vne ville sou-
, & tellement pillée, qu'il
tte, & qui passe pour villo
isse d'elle-mesme, & s'en-
iusques là, & va encores
es diuerses petites Isles, &
n void vn Monastere fort
Religieuses, ou plustost
s de quelque importance,
delà la Meuse, qui appar-
bourg, & Valkembourg,
rie, & iurisdiction. Tous
ssede, excepté les villes de
Graue, & quelques for-
t des Estats des Prouinces
e quarâte ans a beaucoup
rmerie, mutinant souuēt
le pays, que c'est merueil-

, l'air y est fort humide,
L'Esté y est extrêmement
pas, comme en beaucoup

nourrissent, & y font des œufs, à cause que son eau leur est fort propre pour cet effect. Et en deux, ou trois mois, entre le Printemps, & l'Esté, l'on prend, outre le grand poillon, vn si grand nombre de petits, que beaucoup de personnes en sont nourries. Dauantage ceste riuiere produit, sans l'ayde de la mer, plusieurs sortes de poissons tout du long de l'annee, & les principaux sont des brochets, barbeaux, ranches, & carpes, qui pesent le plus souuent vingt liures, comme aussi force anguilles. On trouue aussi à la bouche du fleue quelques huitres, qui toutesfois viennent de la mer. Or les paysans conjoignans à l'ayde de ces riuieres beaucoup d'eux ensemble, sont avec grande industrie des canaux qui durent quelques lieues, & sont capables de grands nauires: tellement que l'on ne trouue presque aucun lieu qui ne puisse receuoir des vaisseaux. Toutesfois ce pays manque de fontaines d'eau viue, excepté aux lieux montueux.

xvi. Il reste à parler de la mer de ceste contree. Certainement lors qu'elle est esmeuë, elle est extrêmement dangereuse, veu qu'elle noye quelquesfois de grandes campagnes, & des pays entiers, comme l'on peut voir aupres de Zelande: mais les habitans ont maintenant fait tant de leues, & de defences, qu'ils sont presque entièrement hors de danger. Elle est le plus souuent fort tourmentée à la nouvelle, & pleine Lune, entre les deux Equinoxes, aufquels selon Corneille Tacite mesme, la mer s'enfle extrêmement. Il y a deux effects du flux de la mer, veu que les vns sont commodés, les autres fascheux: les vns empeschent que les eaux ne se corrompent, & font aduancer chemin à ceux qui voyagent; les autres sont incommodés à cause de leurs inondations, & violences. Mais apres auoir rapporté les fascherie; que la mer apporte à ces pays, il est raisonnable de dire quelque chose des commoditez qu'elle leur donne lors qu'elle est paisible. Sans la mer il seroit impossible qu'ils peussent nourrir la moitié des personnes qui s'y tiennent: car elle fait que ces pais sont comme vn marché public de toute l'Europe, & elle leur apporte vn grand profit par le moyen du haranc, & des poissons de toute sorte que les habitans y prennent, veu que non seulement ils seruent aux delices des plus riches, mais encore à la nourriture des moindres, qui tirent aussi force argent.

xvii. Au reste le Pays-bas est plain, & vny, & ils y trouue peu de montagnes, si ce n'est au pays de Luxébourg, de Namur, & de Haynaut, où il y en a plus grand nombre. Il est semé d'autât de forests, qu'il en faut ou pour l'ornement du pays, ou pour son seruice, ou pour la chaffe. La forest d'Ardéne au temps de Cesar, estoit la plus grande des Gaules, & passant par le milieu du pais de Treues; s'estendoit depuis le Rhin, iusqu'au pays de Tournay, & de Rheims; tellement qu'il auoit enuiron 500. mille pas de long. Mais au iourd'huy elle a beaucoup perdu de sa premiere grandeur, de sorte que ce qui reste est souuent interrompu, & cultiué par les habitans, qui donnent d'autres noms à tous ces lieux. Sa plus grande partie, & moins entrerôpuë, est depuis Thionuille iusqu'au pres du Liege, par l'espace de 30. milles. La forest de Mormau qui est en Haynaut, commence au Quesnoy, & s'estend du costé du Midy vers le Vermandois. La forest de S. Amant est aussi en Haynaut, & commence pres du lieu de S. Amant, & y a encor le bois de Faigne, de Soigne, de Marlaigne, & quelques autres, mais ie ne veux pas ennuyer le Lecteur avec leurs descriptions. Je viendray donc maintenant à espulcher en particulier la qualité de ces pays qui sont sous la puissance de l'Archiduc.

QV A L I T E.

Quant à l'Artois il est riche de froments, dont il enuoye grande quantité en Flandres & en Brabant où il n'en vient point ordinairement : si bien que la plus grande partie de leurs habitans fait du pain de seigle. Il n'y a point de vin, combien qu'on tienne que le pays est capable d'en porter, & que c'est la nonchalance de ceux qui y demeurent qui est cause de ce deffaut, plustost que l'assiette. L'air y est bon, sain, & sercin.

Le pays de Haynaut iouit d'un air doux & temperé, & son terroir est fertile, & porte principalement grande quantité de froment. Il y a force prairies, pasturages, pommiers & autres choses necessaires à la vie. Il y a pareillement des mines de fer & de plomb, & des carrieres de diuers marbres, & aussi d'un certain caillou que les Liegeois nomment Houille. Ces cailloux nourrissent la flamme de mesme que les charbons, & lon n'en vse que pour faire du feu avec vn peu de bois.

La Comté de Namur est montueuse, mais agreable, d'un air sain & temperé. Son terroir porte les choses qui sont necessaires à la vie. Il y a aussi des mines de fer & de plomb, & des carrieres où l'on coupe des pierres de toutes sortes, & principalement des marbres tirans sur le noir qui approchent fort du jaspe. Et il n'y a pas long temps qu'on a commencé d'y tirer des houilles qu'on brusle. Il y a des riuieres qui abondent en poisson, & de belles fontaines d'eau viue, comme aussi des fôrests où lon trouue vne grande quantité de bestes fauues & noires.

Le pays de Luxembourg, combien que montueux, est toutesfois bon & fertile, & iouit d'un air assez gracieux. Il y a vn endroit qui porte force bled, & quantité de vin, & l'autre recompense ce deffaut par le grand nombre de ses bestes fauues, & noires qui sont des meilleures. Il y a des mines de fer assez pres de Manderscheid aux Seigneuries de Keyle, Crouemberg, & Sleide, vers la ville nommee Hellenal.

Le Brabant iouit d'un fort bon air, & a vne plaine fertile qui porte quantité de bleds, combien que ce qu'ils nomment *Die Kempen*, ou la campagne, soit vn peu sterile à cause du sable. Et toutesfois ceste partie rapporte encor quelques fruits, & n'est pas du tout inutile.

La Flandre a vn air extrêmement temperé. Son terroir est fertile, principalement du costé qu'elle est proche de la mer, & de la France. Il y a de beaux pasturages, comme on peut assez cognoistre en ce qu'on a accoustumé d'y mener force noullains des contrees voisines, à cause de la bonté de l'herbage. D'auantage il nourrit beaucoup d'animaux domestiques qui sont d'un goust exquis, & vn nombre incroyable de bestes fauues, & noires. Elle ne manque aussi de herons, de faisans, perdrix, paons, & cigognes.

M O E V R S A N C I E N N E S.

CES A nous dit que les Belges qui sont ceux du Pays-bas, entre lesquels il comprenoit aussi les Picards, estoient vaillants & resolu au possible, pource qu'ils estoient fort esloignez de la ciuilité, & courtoisie de la prouince plus polie, & que les marchands ne les frequentoient guieres, & ne leur portoient les choses qui seruent à ramollir, & rendre effeminez les courages : & pource aussi qu'ils estoient voisins des Allemands, qui habitoient au delà du

Rhein, avec lesquels ils estoient en guerre continuelle. On peut cognoistre leur valeur, & l'extreme desir qu'ils auoient de deffendre leur liberté en ce qu'ils s'essayent de se retirer de l'obeyssance & de la domination des Romains mesme du temps de Cesar. Les Neruiens, qui sont ceux de Tournay, ne permirent iamais aux marchands qui leur apportassent du vin ou d'autres choses à vendre. Et pour dire quelque chose de particuliere, les habitans de la Côte de Flandres ont esté si adonnés aux armes, & si remuans, qu'ils n'ont iamais peu viure en paix, & ont iadis couru avec les armes au poing la Syrie, la Terre Sainte, & Ierusalem. Il y a aussi long temps que ce peuple s'adonne au trafic, & y reüssit heureusement, de mesme qu'il s'est monstré penible à desfricher le pays, & le rendre meilleur en toute sorte.

M O E V R S D E C E T E M P S

XVIII. **L**es Flamans sont volontiers grands, mais on estime qu'ils estoient beaucoup plus anciennement, ce que Cesar attribue principalement à la liberté de leur vie, & à la coustume de ne faire nulle chose contre leur volonté. Ils sont beaux, paisibles, peu coleres, peu ambitieux, ouverts, prompts à toute chose, penibles, & industrieux, & fideles, capables de tous arts, & de toutes sciences, & plustost adonnés au vin qu'à l'amour. Ils sont assez ciuils selon le pais, & si facetieux que mesmes ils en font quelques fois insupportables. Ils sont de legere creance, à raison de quoy on les void aisément deçus. Il n'y a gens plus soupçonneux ny plus opiniastres. Ils ont force babil, & oublient assez tost les courtoisies & faueurs qu'ils ont receuës, de mesme aussi que les offences qu'ils leur ont faites. Ils ayment fort peu les autres nations, & s'amusement à inuenter tous les iours quelque chose de nouueau. Quant à la musique ils l'ont rendue parfaite, veu qu'il n'y a peuple qui aye plus d'inclination à cét art que cestuy-cy. Ils sont assez vaillâs sur la terre, mais plus à pied qu'autrement, veu qu'ils sont mauuais hommes de cheual, & ont vne coustume de ne venir iamais aux mains avec les ennemis, & se ioindre à eux le moins souuent qu'il leur est possible. Mais il faut aduouër que sur la mer ils sont inuincibles. Ils entendent fort parfaitement la navigation, apprenent diuerses langues, trafiquent fort accortement, & font grande quantité de draps de soye, de laine, & de lin de diuerses sortes, & sur tout de la tapisserie dont on fait fort grande estime. & qu'on enuoye non seulement par toute l'Europe, mais encores aux Indes, & en Afrique. Ils font le plus souuent du pain de seigle, & boient de la bierre plus ordinairement que du vin qu'on leur porte de France & d'Espagne. Ils vont bien vestus, & sur tout bien proprement. Leurs maisons sont continuellement nettes plus qu'en aucun lieu de l'Europe, & leurs membres si luy sans, & si bien tenus que la veue en est agreable. Ils bastissent presque par tout d'une mesme sorte, & leurs maisons sont tellement faites qu'il semble presque qu'elles soient à vn mesme maistre, tant ils se plaisent aux villes à faire que leurs hauteurs soient égales.

Les femmes sont belles, mais il n'y en a pas en si grand nombre qu'on croit, & mesme ce malheur accompagne leur beauté qu'elle passe en la plus grande partie auant qu'elles ayent attainé l'aage de trente ans, si bien qu'elles sont apres toutes laides & ridees. Elles y sont promptes, & hardies, & conuerlent librement avec les hommes. Elles ont ce mal qu'elles ayment le vin,

On peut cognoistre
leur liberté en co
mination des Romains
de Tournay, ne per
vin ou d'autres cho
les habitans de la Cō
ans, qu'ils n'ont iamais
poing la Syrie, la Terre
uple s'adonne au trafic,
penible à desfricher lq

E. M. P. S.

ne qu'ils l'estoient beau
principalement à la liber
contre leur volonté. Ils
uverts, prompts à toute
tous arts, & de toutes sci
assez ciuils selon le pais,
supportables. Ils sont de
t de ceus. Il n'y a gens plus
l, & oublient assez tost les
aussi que les offenses qu'o
, & s'amusement à inuenter
la musique ils l'ont rendu
natio à cet art. que cestuy
qu'autrement, veu qu'ils
me de ne venir iamais aux
souuent qu'il leur est pos
qu'incibles. Ils entendent
es langues, trafiquent fort
oye, de laine, & de lin de di
et fort grande estime, &
mais enco aux Indes, & en
& boient de la biere plus
nce & d'Espagne. Ils vont
ifons sont continuellemēt
membres si luy sans, & si bie
que par tout d'une mesme
ble presque qu'elles soient
à faire que leurs hauteurs

grand nombre qu'on en
elle passe en la plus grande
te ans, si bien qu'elles sont
es, & hardies, & conuer
nal qu'elles ayment le vin,

& mesme vous ne scauiez conuier vne ieune fille de si bon matin à boire, qu'elle ne soit toute preste à vous faire raison. Celles qui ne boient point de vin prennent de la biere si demesurement qu'elles en demeurent accablees, & le plus souuent si tost que vous serez arriué, la fille du logis, qui sera belle & ieune, viendra avec vn pot plein de biere, & vous conuiera à boire à vos despens, & met la premiere le nez dans le pot, & si vous ne faisiez continuer la feste, seroit vne inciuilité, & vilenie. Je scay bien qu'il y en a beaucoup que ceste dissolution porte aux effets de l'amour: mais i'assuray avec verité qu'il y a en ces pays moins de femmes qui se gouernēt mal qu'en plusieurs autres où l'on ne fait pas profession de l'yurongnerie. Avec toutes ces desbauches, qui ne peuuent estre nommees extraordinaires à cause de l'accoustumance, & de la nourriture que ces femmes ont prise par maniere de dire dès le berceau, elles ne laissent neantmoins de conduire bien sagement leur ménage, & mesme bien souuent elles se meslent de trafiquer & de contracter pour quelques negoces avec les vns & les autres. Elles affectionnent fort d'aaller vestués à la Françoisē, vont toutes seules par la ville, & aux prochains lieux avec peu ou point de compagnie, sans estre nullement soupçonnées. Et pource que leurs marys leur laissent souuent tout le maniment de leurs affaires, elles en deuiennent superbes, imperieuses, & du tout insupportables.

Les Princes, Seigneurs, & tous autres de quelque condition qu'ils soient donnent aux aînez des maisons les noms de leurs peres, combien qu'ils soient viuants, & en la fleur de leur aage; & les Gentils-hommes preferent tousiours leur fille aînee aux autres, combien que toutes ayent pareil mariage: tellement qu'ils donnent les autres à des hommes ausquels il refuseroient l'aînee, laquelle il reseruent à vne meilleure condition. Et ils ont ceste particularité qu'ils contractent aisément mariage avec les estrangers si l'occasion s'en presente. On trouue du tout meslant, & pour mieux dire vilain que les ieunes hommes espouuent des vieilles, les vieillards de ieunes filles, les roturiers des Damoiselles, les maîtres leurs chambrières, & les maistresses leurs valets. Il n'y a point de nation qui excelle tant en la peinture. Iean Eikius qui estoit de ce pays môstra le premier la façon de mesler les couleurs avec l'huy-
le. Ils ont accoustumé aux iours qui sont dediez au Sainct dont ils portent le nom, & durant le temps du Carneual, de festiner leurs parents & amis, & les traiter magnifiquement, veu qu'ils ayment sur tout les banquetts, & la bonne
chere.

xix.

RICHESSES.

Les Flamands sont riches par le moyen de la mer, & du trafic ordinaire qu'ils exercent. Les mestiers ausquels ils s'adonnent leur apportent mille commoditez, & la vente des draps de soye, & de laine qui s'y font, & de la tapisserie qu'on recherche si curieusement leur apporte de grandes sommes de deniers.

On ne scauroit estimer combien leur apporte de profit les marsoüins qu'ils salent, de mesme que les saumons, & quant aux harencs qu'ils enuoyent dehors tous les ans, on ne scauroit presque croire la quantité de l'argent qu'ils en tirent des Alemans, des Anglois, des François, des Espagnols, & des Italiens.

xx.

Le reuenu ordinaire que le Prince tiroit des Pais-bas lors qu'ils estoient tous sous vn Seigneur montoit enuiron à trois millions d'or l'année, outre les subides incertains, & les confiscations dont il a le tiers, sinon que ce soient crimes de leze Majesté. Maintenant l'Archiduc n'en tire pas tant, depuis que beaucoup de ces Estats sont desmembrez, & ce qu'il en tire ne suffit que pour vne bien petite partie de la despence qu'il luy faut faire tant pour sa maison, que pour l'entretènement de sa gendarmerie.

F O R C E S.

xxi.

L'ARCHIDUC se peut vanter qu'il y a de fort bonnes places, non seulement capables d'vne longue deffence, mais par maniere de dire imprenables. Car on ne pourroit guere trouuer vne plus forte place que la citadelle d'Anuers qu'on tient pour l'vne des mieux fortifiées de l'Europe, selon les regles de ce temps. Bosseduc qui est en Brabant de mesme qu'Anuers est assez considerable. Puis sur la mer Grauelines, à deux lieues loing de Calais,ourny d'vne infinité de canons, est fort au possible: & apres Donquerque qui outre la forteresse de ses murailles a des habitans fort courageux. On void encor au pouuoir de l'Archiduc sur le mesme riuage la forte place d'Ostende qui luy a donné tant de peine durant trois ans & demy qu'il l'a assiegée.

Quât au pays d'Artois il y a la ville d'Arras qui est assez forte pour faire vne grande resistance. Terouane pourroit estre bien deffendu & soustenir vn fort siege. Hedin n'est pas moins important, voire mesme il est mieux fortifié, & est sur la frontiere de la France. En Haynault, Mons est fort, & Valenciennes aussi, & en ceste dernière ville il y a vn arsenal garny suffisamment de toute sorte d'armes & de munitions qui peuët estre requises en temps de guerre. Philippeuille, & Mariembourg sont deux lieux tres-forts sur la frontiere de France. Namur a vne bonne forteresse, & qui peut faire grande resistance. Et pour acheuer en vn mot tout le pays de l'Archiduc est garny de fort bonnes places, tellement que celuy qui l'attaquera aura tousiours beaucoup de peine. Quât aux hommes, les villes sontournies d'habitans courageux, qui ont autrefois donné des tesmoignages de leur valeur. Mais outre cela ce Prince entretient tousiours vne armee composee d'Espagnols, d'Italiens, d'Anglois, d'Alemans, & de ses subjets, & ceste armee auant la trefue se tenoit en hyuer dans les garnisons, & sur le milieu du Printemps elle se mettoit en campagne, & estoit employee au siege de quelques places. Maintenant plusieurs de ces gens de guerre ont esté cassez, & ne sont plus en si grand nombre. Ce qui reste est entretenu en diuers lieux sur les frontieres.

G O V V E R N E M E N T.

xxii.

Les formes du gouvernement sont l'vniuerselle que le Prince tient par tout, & la particuliere dont chacun de ces Estats vse selon ses priuileges, & coustumes.

Le Prince a trois Conseils, dont le premier est appellé Conseil d'Etat, le second Priué, le troisieme des Finances. Le Conseil d'Etat a vn President, & vn nombre infiny de Conseillers, pource qu'on en appelle plus & moins selon les occurrences. En ce Conseil on traite toutes les deliberations apparten-

tes à

à l'Etat, comme de paix de guerre, d'Ambassadeurs, d'intelligences, d'aduies du dedans, & du dehors, & c'est à cettuy-cy que les affaires plus importantes des autres Conseils sont rapportées.

Au Conseil priuè il y a douze Docteurs esleuz par le Prince. Il y a vn President, & l'on y traite toutes les iuridiques, pource qu'il a la préeminence sur tous les autres Conseils, & c'est celuy qui consent aux priuileges, qui donne les graces, pardons, remissions, fait les loix, statuts, & Edicts, & c'est à luy aussi qu'appartient la cognoissance, & le iugement des debars, & questions des limites du pays, & des principaux de la seigneurie. Aux choses plus difficiles, & plus hautes, il communique avec le Conseil d'Etat, de mesme que ce dernier fait avec luy lors qu'il suruiuent quelque chose de iustice.

Au Conseil des Finances il y a trois Seigneurs du pays nommez chefs, ou intendans des Finances, vn Tresorier, vn Receueur, & autres moindres Officiers. Ce conseil manie tout le domaine du Prince, & les tailles qu'on luy paye. On y fait les taxes, & les payemens tant aux occurrences de la paix que de la guerre.

Il y a vne Chambre des Comptes qui est comme vn membre du Conseil des Finances, & sept Maistres des Comptes, avec d'autres moindres offices. C'est là que vont rendre compte, & receuoir leurs quittances en tēps déterminé tous ceux qui inaniant les deniers du Prince en Brabant, aux pays adherés, & en la Duché de Luxébourg; & combien qu'il y aye au païs quelques autres Chambres, outre la susdite qui reside à Bruxelles avec les trois Conseils dont nous auons fait mention, neantmoins toutes les Chambres ont accoustumé de rendre compte au Conseil des finances, comme à leur souuerain Magistrat.

Outre les susdits Magistrats il y a en la plus grande partie des susdits Estats vn Gouverneur particulier, auquel comme à vn Lieutenant on rapporte les affaires principalement de la guerre.

Le Prince a semblablement en la plus grande partie des Estats vn Conseil en son nom qui est appellé en Brabant la Chancellerie, & à Malines, & aux autres lieux le Parlement. En ce Conseil il y a tantost douze, tantost seize, & tantost dix-huit Conseillers avec vn President, & l'on y voit interuenir aussi l'Aduocat du Prince, le Procureur Fiscal & quelques autres moindres Officiers qui sōt presque tous gagez par le Prince; & l'autorité de ces Magistrats est grande tant aux choses ciuiles que criminelles, & là l'on peut appeller non seulement toute sorte de personnes, mais le Prince mesme s'il y a quelque vn qui pretende contre luy quelque chose en Iustice. C'est en ces sieges que vont les appellations de tous les autres Magistrats de cest Estat particulier, & en trois d'iceux, comme en Brabant, à Malines, & en Haynaut on iuge definitiuement.

En tous les susdits Conseils, on se conduit par les loix communes, si les municipales, ou les priuileges, ou les commandemens (car ils nomment ainsi les resolutions du Prince) n'y sont contraires.

Outre les susdits Officiers le Prince enuoye tous les ans des Commissaires par la plus grāde partie des terres principales pour reuoir par le menu les comptes des entrées, & sorties des lieux, & en Brabant où le Prince a par octroy particulier du Pape autorité aux lieux sacrez, les Commissaires font la visite des Eglises, des Monasteres, & des Hospitaux.

Quand le Prince doit traicter avec les Estats, ou pour de nouvelles loix qu'il veut faire, ou pour de nouveaux subides qu'il veut receuoir, ou pour autres

occurrences, il les assemble de la sorte qui s'ensuit. Il commande par les lettres à tous les Estats de se trouver en tel temps en vn certain lieu, & ce lieu est ordinairement la ville de Bruxelles.

En toutes les villes, comtez, & places principales par ancienne prééminence, on sçait qui sont ceux qui doiuent aller à l'assemblée, & combien ils sont, & en effect il y en a vn grand nombre. En cette assemblée il y a trois ordres de personnes.

Le premier Ordre est l'Ecclesiastique, le second la Noblesse, le troisieme les villes principales de l'Etat. Chacun de ceux cy a pouuoir d'obliger la communauté, mais non d'accorder iamais, sinon avec expresse condition que tous les autres Estats viennent à faire le mesme. La proposition se fait en ces assemblées en vne grande sale en la presence du Prince par vn President, ou quelqu'vn des Conseillers des Estats, & c'est là qu'ils s'estudient avec de bonnes raisons, & douces paroles de persuader ce qu'ils veulent.

La proposition ayant esté ouye, les Estats prennent temps pour respondre, & puis chacun considere meurement en particulier ce qui a esté proposé, & donne par escrit la responce, qui n'estant pas au contentement du Prince, l'affaire ne se termine pas, veu qu'on essaye de persuader la chose: mais si cela ne se peut finalement il faut que le Prince l'endure, & remette l'affaire à vn meilleur temps.

Encor que le principal gouuernement, & toutes les prééminences plus substantielles de la seigneurie soient en la personne du Prince, toutes fois toutes les villes, & les lieux voisins ont vne administration particuliere, & vne tres grande liberté avec leurs loix, coustumes, & priuileges.

Ces loix, coustumes, & priuileges ont vne grande differéce, pour ce que lesdits pays ont esté possédez durant plusieurs siècles par diuers Princes, & ont combattu mesme bien souuent entr'eux avec des haines du tout mortelles, & mesme ils different en poix, mesures, & mœurs, & qui est detres grande importance, ils sont differens de langage, qui est vne chose si incompatible, que l'Empereur Charles V. ayant plusieurs fois mis en deliberatiō, quel moyen il y auroit de reduire ces Estats en vn seul corps, & leur donner le nom & la forme d'vn Royaume, il ne fut iamais possible d'en trouuer le chemin. Mais avec tout cette diuersité, ils conuiennent tous aux qualitez des mēbres qui sōt vn corps, veu que l'estat de toutes les villes, & places a vn gouuernement particulier, qui ne differe en autre chose qu'au nombre de ceux qui se meslent du gouuernement, & cecy naist de ce qu'vn lieu est plus grand que l'autre.

Le gouuernement particulier de chaque ville signalée est composé de quatre membres. Nous nommerons le premier en nostre lāgue Seigneurie nouuelle, & cecy comprend tous les Magistrats grands, & petits, qui sont en charge. Le second est la vieille seigneurie, qui comprend tous ceux qui ont esté en quelque Magistrat ou charge d'importance. Le 3. est nommé la Bourgeoisie, qui consiste en autant de Capitaines qu'il y a de rues en la ville. Anuers en a 26. Le quatrieme membre embrasse tous les chefs des mestiers, appelez Doyens, qui sont aussi diuers en nombre selon les villes. Anuers en a 54. & de tous ces quatre membres est composé le gouuernement particulier. L'exēple de cecy sera le gouuernement de la ville d'Anuers, duquel les autres ne different que fort peu, ou point, si ce n'est touchant le nombre.

La façon de former le gouuernement particulier en la ville d'Anuers est dōc

mande par les lettres
en lieu, & ce lieu est

ancienne préminence
& combien ils sont, &
de il y a trois ordres de

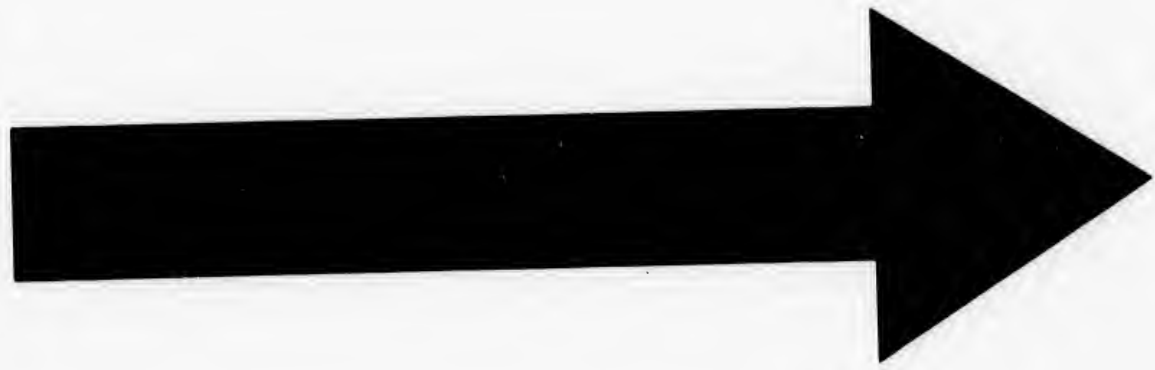
blesse, le troisieme les
uoir d'obliger la com-
presse condition que
position se fait en ces
par vn President, ou
estudient avec de bon-
eulent.

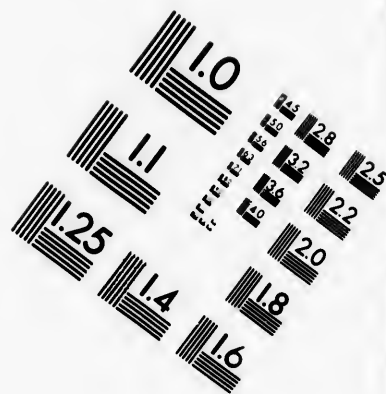
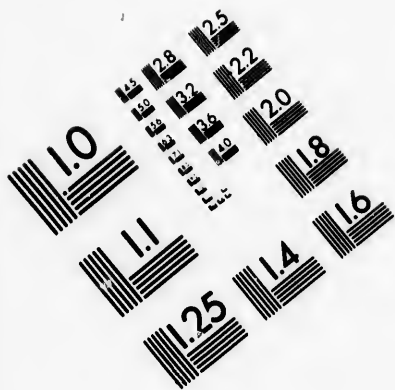
temps pour respondre,
ce qui a esté proposé, &
ntement du Prince, l'af-
la chose: mais sicela ne
mette l'affaire à vn meil-

s préminences plus sub-
rince, toutesfois toutes
particuliere, & vne tres-
ges.

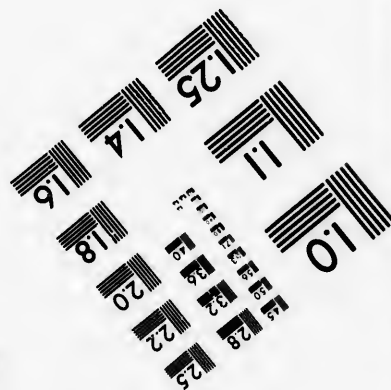
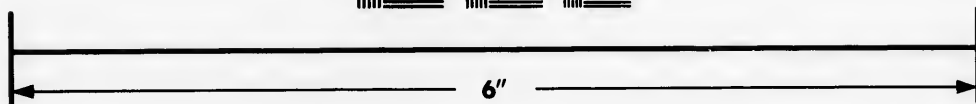
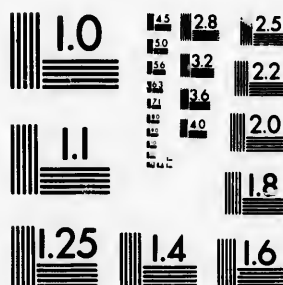
ifferece, pour ce que les-
ar diuers Princes, & ont
nes du tout mortelles, &
qui est de tres-grande im-
nose si incompatible, que
eliberatiõ, quel moyen il
r donner le nom & la for-
uer le chemin. Mais avec
itez des mebre, qui s'õt vn
vn gouuernemēt particu-
ceux qui se meslēt du gou-
and que l'autre.

alée est composée de quatre
lague Seigne, & tie nouuel-
petits, qui sont en charge.
tous ceux qui ont esté en
est nommé la Bourgeoisie,
és en la ville. Anuers en a
efs des mestiers, appelez
villes. Anuers en a 54. & de
ment particulier. L'exēple
duquel les autres ne diffē-
e nombre.
r en la vallee d'Anuers est dōc





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

© 1982

te
m
la
r
fo
v
a
af
m
g
a
ti
n
q
ef
st

q
ce

C
fo
m
bl
fe
de
bl
ti
d
ni
e
co
m
g
d
f
&
à
h
P
C

&
c
d
ra
p
fe

celle. La seigneurie presente nomme 9. gentils hommes, & 9. autres sont nommez par les Capitaines des ruës, qui sont au nombre de 18. A cecy lon adiouste la seigneurie qui est à lors en autorité, qui peut aller iusqu'à pareil nôbre de 18. sibi qu'ils sont en tout 36. qui aspiret à la future seigneurie. Tous ces nôs sont enuoyez au Prince, qui en eslit 18. & ceux-cy sont appellez Schemats, qui veut dire Senateurs, qui ont autorité d'eslire deux Bourgsmaitres qui sont autant que deux Cōsuls, dont l'un traite avec le Prince, ou les autres Estats les affaires de son pays, & l'autre qui demene dans la ville a le soin du gouuernement, donnant audiëce aux Bourgeois, & aux estrangers. De sorte que le Magistrat de la ville d'Anuers consiste en 18. Schemats, & vn Bourg-maitre, qui a grãde autorité tant aux choses ciuiles que criminelles: mais pour l'execution de la iustice, il y a deux Lieutenãs du Prince, l'un pour le criminel qu'ils nomment Sculter, l'autre pour le ciuil appellé Amman, qui sont des charges que le Prince donne, & ceux-cy precedent tous les autres. L'office du Sculter est de faire prendre les delinquans, en demander iustice au souuerain Magistrat, & executer apres les sentences qui en resultent.

L'office de l'Amman est d'ouïr les causes ciuiles, demander aux seigneurs qu'ils expedient, & facent iustice, & donnent les sentences aux despons de ceux qui plaident.

Ce meisme Magistrat souuerain eslit sans interuention du Prince, ny de ses Commissaires quelques Magistrats inferieurs, & entre les autres deux Treforiers nobles de la nomination du peuple, & vn Receueur du peuple à la nomination des nobles, & ces officiers exigent, & despencent les deniers du public par ordonnance du susdit souuerain Magistrat, qui crée encore les Conseillers populaires, qui s'ont à Anuers au nôbre de 12. tous du nôbre des Doyës des mestiers, comme des mariniers, boulangers, iardiniers, forgerons, & semblables, & en la seigneurie de Malines le Magistrat est diuisé par esgale portio, pource que des 12. Senateurs ou Schemats, il y en a six nobles, & six autres du nombre des Doyens des mestiers, & les plus honorables sont les poissonniers, les bouchers, les boulangers, les iardiniers, & les brasseurs de biere.

Ces Conseillers populaires vont au Conseil comme les autres seigneurs, escoutët les requestes des supplians, & en dient leur aduis, non seulement viuement, mais encores d'ieu semēt lors qu'on traite de desbourcer quelque argent qui doit venir entre les mains des gentils hommes; veu que cette sorte d'hommes n'est capable de proceder avec grauité, & moderation au degré de la superiorité: de maniere que l'insuffisance, l'insolëce, & l'instabilité du peuple & la perpetuelle ialousie que ces Cōseillers populaires qui se trouuēt puissans à cause du grand nôbre d'hommes qui les suyt nourrissent contre les gentils hommes, ont cause tant de dangereuses reuoltës en tout temps, & sous tous les Princes, veu que de 36. qui ont dominé depuis Louys de Harlembec premier Comte de Flãdres, tous ont essayé quelque rebellion excepté trois seulement.

De ces bōnes villes, il y en a qui ont vne bonne quantité de reuenus publics, & celles d'Anuers ent'autres a 250. milles escus de reuenue par an. Mais celle-cy & les autres estoient fort endebtées en l'an 1556. & il faut croire qu'à cause des guerres cōtinuelles ellës le sōt encor' plus au iourd'huy, principalement à raison du defaut de l'industrie des arts, & de la marchandise, fondement principal de tous les Estats de Flãdres, & Anuers seul, perd tous les ans chose qui ne se peut estimer, à cause que les troubles ont interrompu tout son commerce.

L'autorité des Seigneurs qui ont des chasteaux, terres, & autres iurisdic^{ti}ōs est fort limitée; ven qu'ils ne peuent oppreller leurs vassaux en aucune chose, ny accepter d'eux des presens volontaires sans exprés cōsentemēt du Prince, ains les Seigneurs laissant aux peuples le gouuernement selon leurs loix, & coustumes, iouyssent des titres, & biens seigneuriaux avec toute modestie. Il est vray qu'il y a des seigneurs qui ont quelques particulieres iurisdic^{ti}ōs tellement absolus, qu'en ce ils ne recognoissēt autre superieur que Dieu seul.

L'Etat Ecclesiastique est fort puissant, & riche par tout le pais tellemēt que pour arrester la grandeur de ses richesses, afin qu'elles ne creussent pas d'auantage, Charles V. fit vne loy qui portoit qu'aucun Ecclesiastique ne pourroit acheter des biens immeubles sans expresse licence du Prince, & aux subsides qui luy sont payez le Clergé paye sa part separément, & les conuentions que le Prince de ce pays a avec le Pape sont presque semblables à celles de France, veu que c'est luy qui n'ême, & le Pape qui confirme les Prelats, & aucun rescrit ne s'execute sans le bon plaisir du Prince; & outre cela par commission du Pape, il ne peut tirer ses sujets hors de l'Etat pour aucune cause, ains il faut qu'il mande des Commisaires deputez par ces lieux, pour quelque cause qui se doie debattre. Les titres extraordinaires que les Princes de ces Estats, a font Chanoine de S. Scruais, & Abbé de S. Geltrude, qui est vn fameux Monastere de Religieuses. Il se nomme aussi Vicaire perpetuel de l'Empire, en toute la Frise iusques au pays qui se nomme Bethmarie aux confins de Danneمارc, qui est vne preeminence obtenue par Maximilian, de l'Empereur Federic son pere, tant pour soy que ses successeurs.

RELIGION.

XXII. EN tous les Estats de l'Archiduc on ne voit autre exercice que celuy de la Religio Catholique; mais il ne faut pas croire pour cela qu'il n'y ait point de personnes qui suiuent l'opinion de Luther, & de Caluin, veu qu'il n'y a guiere ville, au moins de celles qui se sont jadis reuoltees, où il ne se trouue beaucoup de telles gens. Mais ils n'osent faire paroistre leur opiniō se voyās bridez, & prests à estre puniz si la chose estoit sceue. Quand à ceux qui embrassent veritablement, & non par apparence seulement la Religion Catholique, ils sont si affectionnez à la foy qu'ils tiennent qu'il est impossible de les en retirer, & mefine il semble que le voysinage des Lutheriens, & Calvinistes leur apporte plus d'ardeur & de zele.

Archeueschez & Eueschez des Pays-bas.

XXIV. QUAND à l'Etat Ecclesiastique de tous les Pays-bas en general il est composé de trois Archeueschez & quinze Eueschez. A sçauoir l'Archeuesque de Cābray a soubz luy les Eueschez d'Arras, Tournay, S. Omer, & Namur. L'Archeuesquede Malines a soubz luy les Euesques d'Anuers, Gand, Bruges, Bossedue, Ipre, Rurcmonde.

L'Archeuesque d'Vtrecht a soubz luy les Eueschez de Harlem, en Hollande de Deuenter en Gueldre, de Middelbourg en Zelande, de Leuuardē & de Groningue en Frise.

L'Archeuesché de Cābray fut erigée par le Pape Paul III. en l'an 1562. car

auparavant ce n'estoit qu'un Euesché, & le premier Euesque fut vn nommé S. Diogene Grec, de nation, il fust sacré Euesque de Cambrai à Arras, par l'Archeuesque de Reims en l'an 329. & ont esté tousiours depuis les deux Eueschez conjointes, sous vn mesme Euesque, iusques en l'an 1094. en laquelle année ils furent separez, & l'Euesché de Cambrai comprend sous sa Iurisdiction les villes de Cambrai, Mons, Condee, Arthe, Quesnoy, Landrecy, Auesnes, Bièche, Beaumont, Brenne, Soignes, Maubège, Chimay, & presque tout le pays de Haynaut, Cambresis & quelque peu de l'Artois, vne partie des villes de Valenciennes & Tournay.

Le Clergé d'Arras après auoir longuement poursuiuy la separation, finalement obtint du Pape Urbain XI. son Euesque particulier, en l'an 1094. l'Euesque a sous sa Iurisdiction les villes d'Arras, Douay, Bethunne, Bapaume, Lens, Armentieres, Bouchain, la Bassée, vne partie de Valenciennes avec plusieurs bourgs & villages.

L'Euesché de Tournay fut erigé l'an de grace 480. & quelque temps apres fut joint à l'Euesché de Noyon, & ont bien esté joints ensemble 600. ans, sous vn mesme Euesque, tellement qu'en l'an 1123. la separation fut accordée par l'Euesque de Noyon, & quitta l'Euesché de Tournay, S. Bernard s'employa fort vers le Pape Eugene, pour obtenir la separation d'eux.

L'Euesché de S. Omer a esté erigée par le moyen que la ville de Terouenne estant desmolie par l'Empereur Charles V. l'an 1553. le reuenue de l'Euesché de Terouenne fut diuisé en trois, à sçauoir vne partie à l'Euesché de Boulogne pour la France, vne autre partie à l'Euesché de S. Omer pour l'Artois, l'autre partie à l'Euesché d'Ipre pour la Flandres. Partant l'Eglise collegiale de saint Omer fust erigee en Cathedrale l'an 1559. ayant sous sa Iurisdiction dix villes, à sçauoir S. Omer, Aire, Hefdin, Grauelinge, &c. avec plusieurs villages tant en Artois qu'en Flandres, de 42. lieues en longueur & 39. en largeur.

L'an de grace 1559. l'Eglise Collegiale de S. Rombaut à Malines fut erigée en Metropolitaine, outre les Eueschez qui sont sous elle furent assignées 17. villes, Malines, Louvain, Bruxelles, Tillemôt, Lande, Disfe, Arscot, &c. avec plusieurs villages comprenant en longueur 60. lieues, & en largeur 30.

L'Eglise Collegiale de Nostre Dame d'Anuers fut en l'an 1559. erigée en cathedrale avec la Iurisdiction Episcopale sur sept villes, à sçauoir Anuers, Liers, Berges, &c. plusieurs villages iusqu'à 50. lieues en longueur, & 30. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Iean de la ville de Gand en l'an 1559. a esté erigée en Cathedrale contenant en son Diocese quatre villes, Gand, Audenarde, &c. & plusieurs villages, en longueur 46. lieues, & 24. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Iean l'Euangeliste à Bosseduc en l'an 1559. fut changée en Cathedrale ayant sous soy dix villes, Bosseduc, Helinont, Bomel, &c. avec plusieurs villages de 60. lieues en longueur, & 30. en largeur.

L'Eglise Collégiale de S. Donat à Bruges en l'an 1559. fust changée en Cathedrale, comprenant sous soy neuf villes, à sçauoir Bruges, l'Escluse, Ardembourg, &c. avec plusieurs villages de 54. lieues en longueur, & 15. en largeur.

Le Monastere des Chanoines reguliers en l'Eglise de S. Martin à Ipre en l'an 1559. a esté erigee en vne Eglise Cathedrale de Chanoines seculiers, cōtenant sous sa Iurisdiction Episcopale dix villes, Ipre, Dunkerke, Bergue, Furnes, &c. avec plusieurs bourgs & villages de 54. lieues en longueur & 23. en largeur.

L'Eglise Collegiale dressée en l'honneur du S. Esprit à Ruremonde en l'an

& autres iurisdictiones
laux en aucune chose,
ôsentemēt du Prince,
et selon leurs loix, &
avec toute modestie. Il
lieries iurisdictiones tel-
erieur que Dieu seul.
ut le pais tellemēt que
ne creussent pas d'auā-
de s'astique ne pourroit
Prince, & aux subides
& les conuentions que
bles à celles de France,
s Prelats, & aucun ref-
e cela par commission du
cune cause, ains il faut
pour quelque cause qui
s Princes de ces Estats, a
ui est vn fameux Mona-
del Empire, en toute
confins de Dannemarc,
l'Empereur Federic son

exercice que celui de la
ur ce à qu'il n'y ait point
Caluin, veu qu'il n'y a
itees, où il ne se trouue
istre leur opiniō se voyās
Quād à ceux qui embras-
la Religion Catholique,
st impossible de les en re-
riens, & Caluinistes leur

s-bas.

bas en general il est com-
z. A sçauoir l'Archeuef-
arnay, S. Omer, & Namur.
es d'Anuers, Gand, Bru-

z de Harlem, en Hollande
de Leuuardē & de Gro-

Paul III. en l'an 1562. car

1559. fust changee en Cathedrale avec la Jurisdiction Episcopale, sur dix villes, Ruremonde, Niuegue, Zutphes, Vennelo, &c. & plusieurs villages de cinquante lieues en longueur, & trois en largeur.

L'Euesché d'Ulrecht l'an de grace 690. fust erigee par le Pape Sergius & fust erigee en Metropolitaine l'an 1567. & a sous soy les cinq Eueschez cy-dessus dits, quand aux limites de son Euesché particulier d'Ulrecht; il comprend tout le territoire d'Ulrecht & vno partie de Hollade & Gueldre avec les Seigneuries de Bure, Culembourg, Vianen, &c. où sont comprises 30. villes avec plusieurs villages de 90. lieues en longueur & 40. en largeur.

L'Eglise parrochiale de S. Baouen en Harlem fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale ayant sous sa Jurisdiction 12. villes en Hollande, & plusieurs villages de nonante lieues en longueur, & trente en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Leuin à Deuenter fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale avec la Jurisdiction de 25. villes & plusieurs villages de 62. lieues en longueur & 46. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Pierre à Middelbourg, fut en l'an 1559. changee en Cathedrale ayant sous sa Jurisdiction dix villes avec plusieurs villages de 56. lieues en longueur & de 33. en largeur.

L'Eglise Parroissiale de S. Vist à Leuwarden fut en l'an 1559. changee en Cathedrale avec la Jurisdiction de dix villes, & plusieurs villages contenant 72. lieues en longueur 50. en largeur.

L'Eglise parroissiale de S. Martin à Groningue fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale, comprenant sous sa Jurisdiction tout le territoire de la ville qui est de tres-grande estendue, avec les Isles de Rullinghe, & Borchin.

Auiourd'huy que les Estats des Provinces unies occupent l'Euesché d'Ulrecht, & autres Eglises suyuanes; ils ont avec le changement de Religion, confondu l'ordre hierarchique que l'Eglise Romaine y auoit établi.

LES SEIGNEURS ET COMTES DE FLANDRES.

LYDERICK dit le Buc fut fait le premier forestier du pays & contree de Flandres, l'an de l'Incarnatiõ 621. par Dagobert Roy de France, pour luy & ses successeurs, & gouerna le pays 52. ans, mourut de son aage l'an 92. & l'an de l'Incarnatiõ 692.

ANTHOINE second fils de Lyderick, succeda à son pere l'an 692. au gouuernement de Flandres. En ce temps les Gots, Vvandales, Huns, & autres tels gens barbares, & estrangers se mirent à courir & piller le plat pais sans aucune resistance dudit forestier, lequel se retira en France avec les siens.

BOUCHART fils 3. de Lyderic dit le Buc par le trespas d'Anthoine son frere fust priué de l'Etat de Forestier de Fládre, par Theodote Roy de France, pour ce fois luy octroya la seigneurie de Halebecke. Le pais de Flandre fut de rechef rayné par les Huns, Gots, Vvandales & autres nations descendus pour la 2. fois tellement que la pluspart de la Flandres demeura desolee & inhabitee bien enuiron cent ans.

ESTOREDE ou Estoreyt. fils de Bouchard fust par le decez de son pere & mere Prince de Louvain, seigneur de Halebeck & forestier de Flandres il deceda l'an 792.

LYDERICK Prince du Buc, fils d'Estorede ayant espouse vne noble Dame

Allemagne nommée Flandrine, de laquelle le pays a pris son nom. Cestuy cy fut ordonné grand forestier par Charles le Grand, pour en son nom nettoier les chemins, & la contrée des volleurs & brigands, de quoy il s'acquitta vertueusement, à cause de quoy il fut inuesti premier Comte d'Halebecke. Il gouerna comme Prince vertueux ce pays 44. ans sous les Roys de France, Charlemagne & Louys Debonnaire son fils & trespassa l'an 836. il estoit fort bon Chrestien il fit venir plusieurs Euesques, Pasteurs, Prestres & gens sçauua pour conuertir les Payens qui y estoient encore en grand nombre.

INGVELRAN ou **INGVERRAN** fils de Lyderick de uxieme succeda à son pere au gouuernement de Flandres, & au Comté d'Halebecke l'an 836. vesquit sous le Roy de France Louys Debonnaire & Charles le Chauue aufquels il fit hommage de ses terres & seigneuries, il fit rebastir & edifier plusieurs villes chasteaux & edifices ruynoz, trespassa l'an 852. ayant gouuerné 24. ans.

ODOACRE ou **AVDACRE** fils d'Inguerrât, succeda à son pere au gouuernement de Flandres l'an huit cents cinquante deux, gouerna vnze ans, fit semblablement reparer plusieurs villes & environner la ville de Gand de muraille, deceda l'an 863.

BAVDVIN surnommé Bras de fer, fils dudit Odoacre, à cause de sa magnanimité, & de ses faits excellens. Il emmena par force la belle Judith vesue du Roy Edouart Roy d'Angleterre, fils de Charles le Chauue Empereur, & Roy de France qui fut cause qu'il fut quelque temps sans pouuoir obtenir graces de l'Empereur qui s'adoucit finalement, & le fit premier Comte de Flandres, & luy donna pour doüaire tout le pays de Flandres, referuant toutes fois à soy & à ses successeurs la souueraineté dudit Pays, apres auoir gouuerné la Prouince de Flandres 25. ans en qualité de forestier, & 15. comme Comte, il trespassa en la ville d'Atlas, l'an 877. ou selon aucuns 879.

BAVDVIN le Chauue, fils de Baudouin Bras de fer, fut second Comte de Flandres, il obtint plusieurs victoires contre les Danois & Normans, il trespassa en l'an 919. & gist à S. Pierre lez Gand.

ARNOUL le vieil, surnommé le Grand, fils aîné de Baudouin le Chauue fut 3. Comte de Flandres l'an 919. il eust grande guerre, contre la maison de Normadie, ayant fait tuer le Duc Guillaume, dit longue espée, estant aagé de 92. ans, il mourut l'an 964. & gist à S. Pierre lez Gand.

BAVDVIN le ieune, troisieme du nom, & quatrieme Comte de Flandres, deuint par transport volontaire de son pere estant fils unique, Comte de Flandres, apres auoir gouuerné trois ans, trespassa en l'an 967. & gist à Sainct Bertin.

ARNOUL le ieune, II. du nom, fils unique de Baudouin le ieune, 5. Côte de Flandres prit le gouuernement l'an 968. lequel trespassa d'vne fièvre chaude à Gand, le 13. Mars l'ad 988. gist à S. Pierre lez Gand.

BAVDVIN, à la belle Barbe, III. du nom, sixieme Comte de Flandres, fils aîné d'Arnould le ieune, au commencement de son gouuernement, il eust guerre contre l'Empereur Henry II. il estoit vaillant homme, & pour ce l'Empereur l'aymoit, & luy donna la Vvalachie, & les Isles de Zelade, pour luy & ses hoirs, & de là vint vne lōgue guerre entre les Flamans & Hollandois apres auoir gouuerné le pays, l'espace de 46. ans & trespassa l'an 1035. gist à Sainct Pierre lez Gand.

BAUDOVIN V. du nom dit Debonnaire, ou de l'Isle fils unique de Baudouin à la belle barbe, fust le 7. Comte de Flandres; il eust en son temps guerre cōtre l'Empereur Henry III. & apres auoir gouuerné le pays l'espace de 33. ans, trespassa en l'an 1067. & gist à S. Pierre.

BAUDOVIN VI. du nom dit de Mons, surnommé aussi le paisible; huitième Comte de Flandres, fils aîné de Baudouin V. du nom, il ne porta oncques armes ny espée, son gouuernement fut fort paisible; & trespassa l'an 1070.

ARNOULD le simple III. de ce nom, 9. Comte de Flandres, fils aîné de Baudouin de Moua, il fust grandemēt trouble par son oncle Robert le Frison, qui sous couleur d'entendre à la tutelle de ses nepueux, les priua de leur succession; & lequel hazarda deux batailles cōtre son oncle dont en la dernière fust occis l'an 1072.

ROBERT I. de ce nom surnommé le Frison; dixième Comte de Flandres, fils puîs-ainé du Côte Baudouin V. du nom, apres la mort d'Arnould le simple en la bataille, & sō frere Baudouin auec sa mere Richilde, en fuite en Haynault, print ledit Comté sans resistance aucune: deceda l'an 1077.

ROBERT le ieune Frison, surnommé de Ierusalem, vnziesme Comte de Flandres, fils aîné du Comte Robert I. succeda l'an 1077. se croisa cōtre les infideles, allant en France au couronnement du Roy Loys, passant le pont de Neelle pres Meaux, son cheual trespuchant il tomba dessous, dont le 3. iour apres il mourut, l'an 1111. gist à S. Vast d'Arras.

BAUDOVIN VII. de ce nom surnommé la Hache, 12. Comte de Flandres, succeda l'an 1111. il fust bon iusticier & mourut l'an 1119. ayant constitué auāt son trespas, & par son testamēt son heritier Charles Dannemach son cousin, fils de Canut Roy de Dannemarch, gist à S. Bertin.

CHARLES I. de ce nom surnommé le Bon, treiziesme Comte de Flādres, fut auāt le trespas de son cousin Baudouin institué son heritier, & prit le gouuernement l'an 1119. merita le nom de bon par le moy de ses vertus & sainte vie. Bannit les Iuifs de la Cour de Flandres. Il deceda sans hoirs l'an 1127. & gist à S. Christophle à Bruges.

GVILLAUME de Normandie 14. Comte de Flandres, seul heritier de Normandie, toutes fois priué de son heritage & Duché de Normandie par son oncle Henry Roy d'Angleterre. Fust institué en ladite Comté l'an 1128. par Louys le Gros Roy de France: à son aduenement il s'estoit porté modestemēt. Mais si tost qu'il pensa estre asseuré, il devint cruel & tyrā qui fut sa ruine. Car en son lieu les Nobles & Estars de Flādres esleurent Thierry Comte d'Elface, fils de Thierry d'Elface & de Madainē Geirné de Flādre, fille de Robert I. dit le Frison, ce qu'il voulust empescher à force d'armes, & fut tué au siege d'Alost l'an 1129. gist à S. Bertin.

THIERRY d'Elface 15. Comte de Flādres fut par les Prelats, Nobles, & peuple de Flandres receu à la Comté. Il estoit Prince merueilleusement subtil, vaillant & discret, il fit quatre voyages en la terre Sainte, & auāt que faire le 4. voyage il innēstit son fils aîné Philippē du Comté de Flandres, & estant de retour lui en laissa le gouuernemēt & se retira au Monastere de Vvatenē qu'il auoit fondé, deceda aagé de 69. ans, l'an 1168. gist à Vvatenē.

PHILIPPÉ d'Elface fils aîné de Thierry, surnommé le Grand, par cession de son pere, fust le 16. Comte de Flandres, il fut Prince fort prudent, fist deux voyages en Syrie au secours du Roy de Ierusalem son cousin, il mourut à son

de
ma
ou
I
Co
d'E
cen
Ro
d'A
zed
B
Fla
par
qui
de
est
nau
Con
Tur
F
Fla
aîné
gust
son
tresp
T
fem
IE
Con
aagé
à ce
Marg
M
stant
dres
telle
noble
le, son
saieu
masse
de S.
trois
succe
qu'il
heriti
Gv
Dame
Jean

dernier voyage deuant Aire, & fut par le commandement de sa femme inhumé à Cleruault, & mourut sans hoirs apres auoir gouuerné la Flandre 22. ans ou enuiron.

BAVDOVIN III. du nom Comte de Haynaut, & de Namur dixseptiesme Comte de Flandres de par sa femme Marguerite d'Elface sœur de Philippe d'Elface, succeda par le trespas de son beau-frere en l'annee 1192. il estoit descendu en droite ligne de Baudouin 2. fils de Baudouin dit de Mons, expulsé par Robert le Frison son oncle. Il eut guerre contre Thierry de Beures Comte d'Alost, contre Henry Comte de Namur, & contre le Comte de Neuers. Il deceda l'an 1195. gist à Mons en Haynaut en l'Eglise S. Vaudru.

BAVDOVIN dit de Constantinople 9. de ce nom dixhuitiesme Comte de Flandres succeda au Comté de Flandres l'an 1194. & au Comté de Haynaut, par ainsi ladite Comté de Flandres retourna à son vray & legitime heritier, qui leur auoit esté injustement possédée par Robert le Frison & ses successeurs depuis l'an 1072. que ledit Robert desist à la iournee de Cassel Arnould qui estoit vray Comte de Flandres, & en chassa Baudouin depuis Comte de Haynaut frere dudit Arnould iusques à ceste annee 1194. Il fut esleu Empereur de Constantinople, & en l'an 1205. fut pris par le Roy de Bulgaire, & enuoyé en Turquie: gist en Grece.

FERDINAND de Portugal fils du Roy Sanche de Portugal Comte 19. de Flandres de par sa femme Dame Ieanne Comtesse & heritiere dudit pays, fille aisnee du Comte Baudouin 9. du nom. Il eut rude guerre contre Philippe Auguste Roy de France, & fut pris à la iournee du Pont à Bouines, & mené prisonnier au Louure à Paris où il fut 12. ans. Finalement eslargy peu apres il trespassa l'an 1232. gist à Margiettes.

THOMAS fils puîné du Comte Thomas de Sauoye fut aussi à cause de sa femme Ieanne 20. Comte de Flandre pour vn temps, & mourut sans hoirs.

JEANNE Comtesse de Flandre & de Haynaut fille aisnee de Baudouin dit de Constantinople succeda au gouuernement desdites Comtez l'an 1195. lors aagée de 7. ans, sous la tutelle de son oncle Philippes Côte de Namur, iusques à ce qu'elle espousa Ferdinand de Portugal: elle mourut l'an 1243. & gist à Margiettes aupres de son premier mary.

MARGUERITE seconde fille de Baudouin 9. du nom Empereur de Constantinople succeda par le trespas de Dame Ieanne sa sœurès Comtez de Flandres & Haynaut: estant veufue de son 2. & dernier mary. Or estant sous la tutelle de Bouchart ou Boschard d'Auesnes fils de Jacques d'Auesnes, yssu d'une noble & ancienne maison de Haynaut, Preuost & Chanoine de S. Pierre de l'Isle, son parent lequel estant au euglé de la beauté de sa pupille fit tant à cause de sa ieunesse qu'il la deceut & suborna, & dont elle engendra de luy deux enfans males, & depuis elle espousa Guillaume de Bourbon Seigneur Dampierre & de S. Disier frere d'Archambault Seigneur de Bourbon, duquel elle eut aussi trois fils & vne fille qu'elle prefera aux deux premiers illegitimes, quant à la succession de la Comté de Flandres tenans les deux premiers pour bastards, ce qu'il luy donna beaucoup de troubles & de fascheries, par ainsi elle establit heritiers les enfans de Dampierre, & trespassa l'an 1279. gist à Flines.

GUILLAUME dit de Dampierre fils aisné de Guillaume Dampierre & de Dame Marguerite Comtesse de Flandre par l'accord & transaction passée avec Iéan d'Auesnes Comte de Haynaut son frere illegitime obtint le titre de Com-

te de Flâdres, & fut le 21. Côte: Il se croisa, & fut outre mer avec le Roy Louys à son dernier voyage il fut pris prisonnier des Turcs ou Sartazins, dont il paya grosse rançon: estant de retour il deceda peu apres l'an 1251. gist à Elines, ayant gouuerné ses pays trois ans il mourut sans hoirs.

G. V. de Dampierre second fils de Guillaume de Bourbon seigneur de Dampierre & de Marguerite Comtesse de Flandres, fut le 22. Comte de Flandres, il estoit Prince sage & vertueux; mais il se fioit trop à ses amis dont il luy en prit mal: il mourut prisonnier à Compiègne aagé de plus 80. ans l'an 1304. gist à Flenes, ayant gouuerné 54. ans.

ROBERT III. de ce nom surnommé de Bethunes, pour ce qu'auant estre Comte il estoit Seigneur de Bethunes, fut le 23. Comte de Flandres, Prince vertueux & hardy: il remit au Roy de France les villes de l'Isle & de Douay, il alla en Sicile avec Charles Roy de Sicile, & Duc d'Anjou son beau-pere, contre le Bastard Manfred, lequel il tua de sa main propre: il mit à mort Isolente de Bourgongne sa 2. femme, avec la bride de son cheual, pour ce qu'elle auoit empoisonné Charles son fils du premier mariage, il deceda en l'an 1322. en la ville d'Ipre aagé de 82. ans, & gist à S. Martin audit Ipre.

LOUYS de Neuers dit de Cressi, pour ce qu'il fut tué à la bataille de Cressi, fils vniue de Louys Comte de Neuers, & de la Comtesse de Rethel, succeda à son pere & mere es Comtez de Neuers, & Rethel, & aussi à la Comté de Flandres à Robert de Bethunes son ayeul paternel en l'an 1322. (non obstant que Robert dit de Cassel son oncle paternel se voulut saisir de la Comté de Flandres) & trespassa en l'an 1346.

LOUYS dit Malain ou de Male, pour ce qu'il fut né à Male en la Comté de Flandres, fils vniue de Louys de Neuers dit de Cressi, succeda en l'an 1346. es Comtez de Flandres, Rethel, & Neuers: & par le decez de sa bisayeule maternelle, aux Comtez d'Arras, & de Bourgongne, Prince vrayement couraueux & belliqueux, mais vn peu trop vindicatif: ayant gouuerné 38. ans fut tué par le Duc de Berry pour quelque different pris par ensemble sur la Comté de Bolongne. Il mourut l'an 1383. gist à S. Picot à l'Isle.

PHILIPPE de France surnommé le Hardy fut 4. fils de Jean de Valois Roy de France & frere germain de Charles 5. par le don desquels il fut Duc de Bourgongne, & apres par alliance de mariage de Marguerite fille vniue & heritiere vniuerselle du Comte Louys Malain 26. Comte de Flâdres, Duc de Brabant, Comte d'Artois, de Bourgongne, & Seigneur de Salins & Malines. Il eut grande autorité en France, pour ce qu'il estoit Prince tres-sage, & trespassa à Hau l'an 1404. gist à Dijon en Bourgongne.

JEAN Duc de Bourgongne fils aîné de Philippes Duc de Bourgongne & de Marguerite Comtesse heritiere de Flandres &c. succeda en la Duché de Bourgongne es Comtez de Flandre, Artois, & Bourgongne, & Seigneuries de Salines & Malines, l'an 1404. il estoit homme de petite stature, mais de grand courage, il chastia les Liegeois. Il fut tué sur le pont de Môtreau sur Yonnel l'an 1419. il gouuernas ses pays 15. ans: il gist aux Chartreux lez Dijon en Bourgongne.

PHILIPPE dit le Bon pour ses admirables vertus qui estoit en luy fut fils vniue de Jean de Bourgongne Duc de Bourgongne Comte 28. de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Seigneur de Salins, de Malines: fit alliance avec les Anglois pour mieux venger la mort de son pere, ce qui causa de grandes guerres en France. Il chastia les rebelles de Gand, & subiugua les Liegeois,

fait Dinant, joignât à sa maison les Duchez de Brabant, de Luxembourg & Limbourg, & les Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & Namur (estant pour lors la maison de Bourgogne en supreme gradeur & authorité) institua aussi le noble ordre de la Toison d'or l'an mil quatre cents dix-neuf: inourut aagé de soixante & douze ans l'an 1477. en la ville de Bruges, gist à Dijon.

CHARLES appellé en sa ieunesse Comte de Charolois fils vniue legitime du bon Duc Philippes succeda à son pere en la Comté de Flandre: & fut le 29. & fut en general heritier de la maison de Bourgogne Prince tres-hardy & belliqueux, lequel du viuánt de son pere mena vne grosse armee deuant Paris, il chastia les Liegeois rebelles à leur Euesque son cousin. Sur la fin de son aage il perdit trois batailles: le premiere à Morat en Suisse: la seconde à Grangi: la troisieme à Nancy où il perdit la vie en l'an 1476. gist à Bruges en l'Eglise de Notre-Dame.

MAXIMILIAN surnommé cœur d'acier, Archiduc d'Autriche fils de l'Empereur Federic troisieme espousa (au deceu du Roy Loys vnzieme) Madame Marie fille vniue & heritiere de la maison de Bourgogne. Il fut pris prisonnier à Bruges par les Flamands, & detenu l'espace de neuf mois, & fut deliuré pour la crainte qu'on eut de son pere qui marchoit à grande puissance pour le secourir: il trespassa l'an 1519. gist à Nicustraten Allemagne.

PHILIPPE dit croit Conseil fils aîné de l'Archiduc Maximilian qui fut Empereur de Rome, succeda en toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries delaissez par le trespas de sa mere l'an mil quatre cents ostante & deux, estant encore bien ieune sous la tutelle de son pere: & endura la Côté de Flandres beaucoup de maux. Ce Prince combien qu'il fut ieune estoit de bon entendement, & deceda fort ieune en Espagne, non sans grand soupçon d'auoir esté empoisonné l'an 1505. son pere encor viuant: & gist à Grenade.

CHARLES V. Empereur de Rome, Roy d'Espagne, fils aîné de Philippes Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, & Comte de Flandres, &c. succeda à son pere l'an 1505. en tous les biens & Seigneuries delaissez par le trespas de son pere, Prince vraiment digne de memoire, il fit plusieurs actes memo- rables trop longs à reciter: il trespassa en Espagne l'an 1558. & gist à Grenade.

PHILIPPE fils vniue de l'Empereur Charles le Quint naquit le vingt- vnieme May mil cinq cents vingt sept, fut inuesty du viuant de l'Empereur son pere de toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries des Pays-bas, estant aagé de vingt deux ans, à sçauoir l'an mil cinq cents quarante neuf, & depuis apres la mort de son pere Roy d'Espagne &c. enuoya diuers Gouver- neurs es Pays-bas, sous lesquels il y a eü de grandes guerres ciuiles, tant pour la religion que pour les priuileges de chacune Prouince: tellement qu'une partie d'icelles se sont soustraites de son obeyssance, s'estans vnies ensemble sous pretexte de leur priuileges & de leur religion. Finalement se sentant sur le declin de sa vie en May 1598. donna en mariage sa fille aînee Isabelle Claire Eugenie à l'Archiduc Albert d'Autriche son nepueu, & en faueur du mariage, leur donna tous les Pays-bas en general, la Comté de Bourgogne: & deceda le 13. Septembre mil cinq cents nonante huit, aagé de soixante & douze ans.

Albert Archiduc d'Autriche & Isabelle Claire Eugenie, suyuant leur do- nation prennent possession des Pays-bas qui restoit sous l'obeyssance de Phi- lippe 2. pere de ladite Isabelle, & du consentement de Philippes 3. Roy d'Espa-

er avec le Roy Louys
la Sarrazins, d'ôt il paya
1251. gist à Flines, ayant

bon seigneur de Dan-
2. Comte de Flandres,
à ses amis dont il luy en
plus 80. ans l'an 1304.

, pour ce qu'auant est
nte de Flandres, Prince
s de l'Isle & de Douay, il
ou son beau-pere, con-
re: il mit à mort solente
al, pour ce qu'elle auoit
deceda en l'an 1322. en la
re.

tué à la bataille de Cressi,
esse de Rethel, succeda à
aussi à la Comté de Flan-
1322. (nonobstant que
de la Comté de Flan-

né à Male en la Comté de
li, succeda en l'an 1346. &
cez de sa bisayeule mater-
ce vraiment courageux
uuerne 38. ans fut tué par
semble sur la Comté de

ils de Jean de Valois Roy
squels il fut Duc de Bour-
erite fille vniue & heri-
té de Fladres, Duc de Bra-
de Salins & Malines. Il eut
nce tres-sage, & trespassa

Duc de Bourgogne & de
ceda en la Duché de Bour-
gne, & Seigneuries de Sali-
ure, mais de grand courage,
reau sur Yonnel l'an 1419.
ez Dijon en Bourgogne.
tus qui estoit en luy fut fils
ne Comte 28. de Flandres,
ns, de Malines: fit alliance
n pere, ce qui causa de gran-
d, & subiugua les Liegeois,

gne &c. taschent par douceur de réunir tous les Pays bas en leur obeyssance. L'Archiduc escriit à ceste fin lettres aux Estats des Prouinces vnies, ce que ne pouuant effectuer, vient à la force: & apres leur auoir fait la guerre à tout outrance par l'espace de neuf ans ou enuiron, se resout de tascher à auoir la
 xxvi. paix à quelque prix que ce soit, enuoye par deuers les Estats pour ceter effect pareillement les Roys de France & d'Angleterre s'y employēt: finalement il fut trefue avec eux en la façō & maniere qu'elle est de point en point cy apres es-
 crite en la fin du discours suiuant des Estats generanx des Prouinces vnies: & jouit paisiblement par ce moyen des Prouinces & villes cy deuant desdrites.

DES ESTATS GENERAVX DES
 PROVINCES VNIES DES PAYS BAS, ET
 DE CE Q'ILS TIENNENT.

SOMMAIRE.

1. Denombrement & description des pays & terres qu'occupent & tiennent les Estats des Prouinces vnies des Pays bas. 2. Situation de l'Isle de Zelande & autres voisines, leurs confins & estenduë. 3. Description de la Hollande, & ses principales villes, entre autres d'Amsterdam. 4. Du Duché de Gueldre, & ses villes. 5. Des pays d'Ouerijssel. 6. Vtrecht. 7. La Frise Orientale & Occidentale. 8. Gronningue. 9. Qualité de l'air des Isles Zelade, Hollande &c. leurs bons pasturages, & des frequens treblemens de terre en l'Isle de Hollande De quel naturel & humeur sont les peuples de ces Isles & pays d'Vtrecht, Frise, & autres Prouinces: & de la procrisē & grādeur de corps des Hollandois. 10. Richesse grande des Estats des Pays bas, procedans du trafic de mer, des pasturages & pesche de Hollande: de la Medecrappe, Coriāde, pasturages & froment de Zelade, & des cheuaux de Frise. 11. Les fortresses & places de deffenses que tiennent auiond' huy ces Prouinces vnies des Pays bas. 12. Quel est le gouuernement & police de ceste Republique tant sur mer que par terre La forme de conuoquer leurs Estats & Assemblees: Comment les affaires s'y proposent & resōdent par les sept Prouinces. Du Conseil d' Estat desdites Prouinces: de quelles personnes, & de combien de Seigneurs il estoit composé en l'annee mil six cents. 13. Des Estats de la Prouince de Hollande: la forme de les assembler: quelles villes de la Prouince y sont appellees: & les poinctz principaux pour lesquels ordinairement ils sont conuoquez. Du grand Conseil & Chambres de compte & Monnoye d'icelle Prouince. 14. Des Estats de la Comté de Zelande, & de quelles villes sont composéz. 15. De la Principauté & Estat d'Vtrecht: ses membres. 16. De l'Etat & Seigneurie de Frise, partie en trois quartiers. De la forme, & lieu où se tient leur Assemblee. 17. De l'Etat d'Ouerijssel, composé de trois iurisdicions. 18. De l'Etat, & police de la ville de Gronningue, & des Ommelandes, ou, Iurisdicions champestres, distribuées en

trois parts. 19. De la Religion des Prouinces vnies, quand, & comment le Calvinisme, & autres sectes se sont glissées en ces pays. 20. Articles de la trefue accordée, & arrestée l'an 1609. entre l'Archiduc Albert, & les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays bas. 21. Genealogie des Comtes de Hollande, Zelande, & Seigneurs de Frise.

D'AVTANT que ce que l'on nomme communement auourd'huy les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays bas, est vne espede de Republique, & que le Roy d'Espagne, & l'Archiduc ont traité avec eux comme avec des Souuerains, i'ay creu qu'il seroit à propos de mettre icy au mieux qu'il me sera possible, ce que i'ay peu voir, & apprendre de ceste Republique. Je commenceray donc par le denombrement des pays qu'ils tiennent, puis j'en continueray la description. Ils possèdent auourd'huy toutes les Prouinces de Zelande, Hollande, Frise, Vtrecht, Gronningue, & les terres, ou pays d'alentour, Ouer yssel, Drente, la Comté de Zutphen, & trois quartiers du pays de Gueldres, avec encores quelques parcelles du pays de Brabant, & Flandres, tous lesquels pays contribuoient cy deuant à la guerre.

L'Isle de Zelande avec les Isles voisines, sont assises entre les bouches des riuieres de Meuse, & de l'Escaut, & ont pour leurs bornes du Nort la Hollande, du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, & d'Occident la mer Germanique. Les Isles de Zelande sont au nombre de sept, dont il y en a trois qui sont au delà des bouches de l'Escaut vers le Brabant, & le Leuant, & pour ceste cause se nomment Orientales, c'est à sçauoir Scalde, Duuelande, & Tolen: & quatre de ça l'Escaut vers l'Occident, c'est à sçauoir Vualeheren, Zuytbeuelande, Nortbeuelande, & Vvolferdijck. Des Isles qui sont au delà de l'Escaut, la plus grande est Scalde, que ceux du pays nomment Tlandtuan Sschouuen: son circuit est maintenant de sept milles, mais autrefois ceste Isle a esté plus grande, & seulement distinguée de la Nortbeulade par vn petit destroit. Ses principales villes sont Zirzee, & Brouershaue. On tient que Zirzee est la plus ancienne ville de toutes celles de Zelande. Elle fut bastie l'an 1349. par vn certain Siringue. Elle a esté longuement renommée, & en estime, à cause de son port, & d'vn grand abord des marchands: mais depuis que son port a esté comblé de sable, elle n'est plus riche, ny tant estimée. Broueraue n'a presque pour ses habitas que des pescheurs, & qui viuent de la mer. Duuelande a quatre mille pas de circuit. Il n'y a que des villages. L'an 1530. elle fut couverte des flots de la mer: mais apres qu'on eut fortifié les leuées, & mis hors la mer, ce dommage fut réparé dans peu de temps apres. Tolen est huit rophes de Brabant, & separée par vn petit destroit. On y void la petite ville de Tolen, d'où n'est guiere esloigné l'agreable lieu de saint Martin Dijk. Au de ça de l'Escaut vers le Leuant la principale Isle est Vualeheren, qui regarde du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, du Nort la Hollande, & du Couchant l'Angleterre; c'est la capitale de toute la Zelande, & aussi chacun la nomme presque Zelande, & de mille estrangers qui vont en ce pays là, il n'y en a pas peut-estre vn qui s'en aille avec la cognoissance de son vray nom. Elle a dix mille pas de tour: ses villes sont Middelbourg, Flesingue, Armude, ou Armue, & Vere. Il y a beaucoup de villages. Middelbourg est vne bien belle

as en leur obeyssance.
nces vnies, ce que ne
r fait la guerre à tout
ut de tascher à auoir la
stats pour cet effect pa-
oyés: finalement il fait
nt en point cy apres es-
des Prouinces vnies: &
ey deuant desdites.

AVX DES
S. BAS; ET
NENT.

es qu'occupent & tien-
2. Situation de l'Isle de
3. Description de la
Amstredā. 4. Du Duché
5. Vtrecht. 7. La Frise
de l'air des Isles Zelande,
ns tribuements de terre.
nt les peuples de ces Isles
de la procerité & grandeur
Estats des Pays bas, proce-
Hollande: de la Mede-
& des cheuaux de Frise.
nt auourd'huy ces Pro-
nancement & police de ceste
de conuoquer leurs Estats
& resoudeut par les sept
de quelles personnes, &
ee mil six cents. 13. Des
sembler: quelles villes
cipaux pour lesquels ordi-
Chambres de compte &
Comté de Zelande, & de
ié & Estat d'Vtrecht: ses
partie en trois quartiers.
7. De l'Estat d'Ouer yssel,
police de la ville de Gro-
hampes tres, distribués en

ville, où l'on void de beaux logis, principalement la maison de ville qu'ils embellissent tous les iours. Ses ruës, & ses places sont fort belles. Le lieu où les marchands, & bourgeois de la ville s'assemblent tous les matins, qui est fait en cloistre, est merueilleusement agreable, & son haure est fort assuree, & fort commode. C'est la principale de toutes les villes de Zelande, & l'un des grands abords des marchands qui sont en tous les Pays bas. Flessingue est vne bonne ville, & la premiere qu'on trouue en venant par mer de Calais. Elle fut engagee par les Estats à la feu Roync Elizabeth d'Angleterre, de mesme que la Briele pour quelque somme d'argent qui luy estoit deuë. Et le Roy d'Angleterre y tient encore au iourd'huy vn Gouverneur Anglois qui ya vne garnison entretenuë. Armue a vn bon port, mais la ville est petite, & pauvre, & il ya environ trois ans, & demy qu'on y auoit obligé les passagers à s'aller embarquer à Armue pour aller en Hollande, afin de rendre la ville bonne, & luy rendre son premier lustre par ce passage: car il y en a plusieurs qui tiennent que ça est autrefois vne bonne ville.

Zuyd beuelande a vne assez grande estenduë, qui regarde les riuages de Brabant, & de Flandres, toutesfois elle a receu tant de dommage depuis quelques années, qu'elle est plus petite de la moitié. La ville de Roumersualle en semble comme arrachée, & ceste ville est toute en uironnee de la mer, & ne subsiste que par la negociation du sel. C'estoit là que les Comtes de Zelande auoient accoustumé de prester le serment. Du costé d'Occident de ceste Isle on void la ville de Goese sur vne bouche de l'Escaut qu'on nomme Scenge. C'est vne ville plus agreable que grande, & est toute seule en ceste Isle.

Nord beuelande avec la ville de Cortchene, & plusieurs villages, fut inondée du deluge qui aduint l'an 1532. toutefois on la remet peu à peu. Volferdijch est petite Isle, où il n'y a que deux villages. Et pour reprendre toute la Zelande ensemble, elle a dix villes, & cent villages, ou quelque peu d'auantage. Ceste Prouince apres auoir beaucoup souffert, toutes ses villes ayas esté ou forcees par famine, ou assiegees, les leuees du pays perrees, tellement qu'on passoit à baste au au plat pays; s'est en fin demeslee, sortant de misere, & florissant de richesses en trafic, en peuple, & en nauire, suivant leur deuise, *Luctor, & emerge.*

xi. La Hollande a pour ses bornes d'Occident la mer Britannique, du Nort la Cimbrique, du Leuant vn destroit qui descouure la Frise, du Sudest le pays d'Oneryssel, & du Midy celuy d'Vtrecht. Son circuit est de soixante milles: sa largeur est fort petite, veu qu'on tient que du milieu du pays vn voyageur peut aller iusques à ses extremitez en trois heures, & mesme il ya des lieux où l'on ne compte qu'vn mille, & mesme moins depuis ce milieu iusques à la mer, ou vn golfe de mer.

Ses villes sont Dordrecht, autrement Dort, Delft, Leyden, Harlem, Amsterdam; ou Amsterdam, Goude, Naerlem, Mude, Vvesop, Edam, Parmersdam, Almer, Enkuyse, Horne, &c. Dordrecht est la principale ville de toute la Hollande: elle est plus longue que large, & a deux fort longues ruës, outre force petites, qui sont des plus belles qu'on scauroit voir. Il ya vne fort belle Eglise conuertie en Temple où preschent ceux de la nouvelle opinion, & l'on void aussi vn hospital où les soldats blesez au seruice des Estats, ou deuenus bien malades, sont seruis aussi bien, & proprement, qu'ils le scauroient desirer. Harlem est grande ville, & bien bastie, où l'on void la plus belle Eglise de Hollande, qui est prez de la place. Leyden est assis sur le lieu que Ptolomee, &

Il ne nomment le milieu de la bouche du Rhin. Amsterdam, ou Amsterdam est à iourd'huy l'une des meilleures villes de l'Europe, & bastie sur des pilotis comme Venise. Il y a deux cens quatre-vingts ans, ou enuiron, que Giselbert Amstel la fortifia, & y fit de bons rampars, & des portes, & des tours: mais le tout ayant esté bruslé par l'enuie de ses voisins, elle commença d'estre fermée de murailles l'an 1482. Elle est maintenant habitée de toute sorte de nations, & a osté tout le trafic, & toute la reputation à Anuers. On y void seulement demeurer des Italiens, Espagnols, Portugais, Anglois, Escossois, François, Polonois, Danois, Suedois, Nouergeois, Liuoniens, & Allemans; mais encores des Indiens, Americains, & Orientaux, & des Mores. Goude est assise sur l'Issel, & est belle, & riche ville. Outre les villes que nous auons dit cy dessus, il y a la Haye, où le General de l'armée, & les principaux des Estats se tiennent. Ceste Prouince du commencement des guerres a esté la plus ruinée, qu'aucune autre Prouince: ses villes ont esté assiegees, prinſes, bruslees, &c. Mais en fin elle est par la guerre venue à vn repos, croissant en prosperité, & grandes richesses, accroissant vne partie de ses villes, & ce lorsqu'elle a eu ses voisins pour frontiere: tellement que le peuple y est si fort accru, & il y a telle abondance de nauires, qu'il n'y a iourd'huy pays au monde qui luy soit semblable; nauigent par tout le monde, & florissent en trafic de marchandise, comme l'on peut voir quand on considere les villes d'Amsterdam, Rotterdam, Enchuse, & plusieurs autres.

La Gueldrea pour ses limites du costé du Nort la Frise, & vn golfe de la mer Germanique, nommé vulgairement Zuyderzee, du Leuant la Duché de Cleues, du Midy celle de Iuliers, & d'Occident le Brabant, & la Hollande.

Ceste Duché comprend vingt-deux villes, dont les principales sont Nimegue, Ruremonde, Zurphen, & Arnhem. Nimegue est vne ville ancienne assise sur le bord de l'Qual, qui est fort profond en ce lieu. Elle est sur vn petit dard du costé qui regarde la Duché de Cleues, le reste est bas. Ruremonde est sur la bouche de la riuere de Rure, qui se descharge en la Meuse; & ceste ville est riche, puissante, & agreable. Zurphen est sur le bord de l'Issel. Arnhem est assez bonne ville, & assise sur la bouche droite du Rhin. Les villes de moindre consideration sont Hatten, Elbourg, Harderwic, Vvagingue, Tiel, Bomel, Bronchorst, Doubsbourg, Douctcom, & quelques autres. Ces pays icy ont beaucoup enduré: car toutes les meilleures villes qui y sont, ont esté assiegees, prinſes, & pillées. Voila pourquoy aussi leur prosperité est bien petite au prix de celle des autres Prouinces. Les Archiducs possèdent en ce pays la ville de Grolle.

Le pays d'Oueryssela du Nort la Frise Occidentale, du Midy la Gueldre, de l'Orient la Vestphalie, & d'Occident le grand golfe nommé Zuydsee, & la riuere d'Issel. Les villes de ceste Prouince sont Deuenter, Campen, Zuuel, Steenvrijck, Vvollenhoue, Hassle, Outmarsie, & Oldeseele. Deuenter est la principale ville, belle, & garnie de tout ce qui luy est nécessaire, & est assise sur l'Issel. Cene seroit iamais fait de vouloir parler des autres.

Quant au pays d'Vtrecht il est petit, mais sa principale ville est fort belle. Ce pays a pour borne du Midy, du Nort la Hollande, & du Couchant la Gueldre. Il a huit villes, & sixante dix villages, ou dauantage. Ses villes sont Vtrecht capitale du pays, grande, & merueilleusement agreable, demeure ordinaire

d'un grand nombre de noblesse, Amersford, Rheen, Montfort, & Durstad autrefois puissante, & riche ville, mais depuis miserablement ruinée par les Normands. Et en ces dernières guerres la ville d'Utrecht a souffert du Duc d'Albe plus d'injure, & de tort, qu'aucune autre Prouince, & mesme a esté depuis en grand danger, à cause du discord: mais étant vnie avec les autres Prouinces, reuient peu à peu à sa première grandeur & prospérité, croissant de iour en iour en trafic.

VII. La Frise Occidentale, ou Vvestfrise, a pour ses limites du Septentrion, & du Couchant la mer Occéane, du Midy l'Oueryssel, du Leuant la riuie red'Emes, qui la separe de la Vvestphalie. Ses principales villes sont Leuuarde, & Groningue, combien que l'on mette la seigneurie de Groningue communement à part. La Frise Orientale a pour ses villes Emdem sur la bouche de la riuie red'Emes, & Aurich, qui est de tous costez enuironné de forests. L'Archiduc tient en ce pays vne petite ville nommée Linguen, & Oldenzeel, où il y a de bonnes forteresses, & garnisons.

VIII. Groningue, & le pays d'alentour, avec leurs voisins, ont beaucoup souffert; la ville a esté forcée, & assiegée plus d'une fois, & les pays circonuoisins ont esté gastez: mais sont maintenant en vn paisible estat, chargez toutesfoies d'impositions, étant pour la pluspart sous contribution laquelle ils payent aux garnisons de Linguen, & Oldenzeel, tellement que les villages ne se peuvent pas encore bien r'establir. Bref le pays de Frise a beaucoup enduré, & s'est toujours porté vaillamment en la guerre, s'estant bien acquité à contribuer à la guerre pour les Estats vnies des Pays bas.

Neantmoins les Prouinces vnies des Pays bas sont toutes auourd'huy en meilleur estat que les autres Prouinces, pource qu'elles ont la mer libre, & ouuertel, grand nombre de nauires, la mer Occéane du Norr, & quelques riuieres assez à commandement, les peuples en grande abondance, qui se sont venus là rendre des autres Prouinces, sous espoir du trafic, & gain, & pour auoir la liberté de la Religion sans aucune recherche, mesme pour la navigation à quoy ledit pays est fort commode, lequel s'est agrandi par la guerre, combien que cela semble estrange, & contre nature, & raison, florissant merueilleusement, comme appert par ses forteresses, agrandissements des villes, rampars, & somptueux edifices.

QUALITE.

IX. L'AIR de Zelande n'est guiere bon, & est moins sain que celuy des Prouinces voisines, principalement en Esté, à cause des marecages, & des estangs d'ot l'eau deuiet puante, & les vapeurs infectent l'air qui leur est prochain, ou bien à cause que le pays a trop peu d'arbres: toutesfoies elle a ce bien qu'elle n'est guiere sujette à la peste, ny aux maladies contagieuses. Son terroir est gras, & de grand rapport, & l'on y recueille du bled plus blanc, & plus pesant, qu'en tout autre pays. Il porte force lauriers qui deuiennent fort grâds, & vne grande quantité d'herbes tant medecinales, que de bon goust, & propres à manger. Il y a aussi de bons pasturages, non seulement au deça des leues, mais encores sur le bord mesme de la mer, où l'on void paistre quelques milliers de bestail. On y void en abondance toute sorte de fruits beaux, & bien meurs, excepté le raisin qui n'y peut bien meurir. Aussi n'y en a-il qu'en quelques

quelques treilles, où il pourrit plus tost qu'il ne mûrit. Quant à la Hollande, on y void bien souuent trembler la terre sous les chariots, & les cheuaux, & il est aduenu vn cas qui fit voir combien ce pays est creux, & vuide, veu qu'une vache estant tombée d'as vn trou, fut trouuée morte en la mer au bout de trois iours. Dauantage vne partie de la Hollâde se nomme Quaterlande, c'est à dire, pays d'eau. Elle est diuisée par plusieurs estâgs, & marais, & beaucoup de canaux tirez artificieusement de ces riuieres, & de la mer, & combien qu'elle fust autrefois pleine de bois, & de forests, neâtmoins à present il n'y a guieres d'arbres, à cause de la trop grande humidité. Son air est doux, & sain, non obstant ceste humidité, à cause des bons vents qui y regnēt, & du grand nombre des hommes qui y habitent. Son terroir est sibas, que l'eau est plus haute en beaucoup d'endroits, & pour ceste cause il y a des digues, & des leuées de tous costez. Il produit peu de froment, & peu de fruiets, de mesme aussi que du lin: mais il a de fort bons pasturages, qui nourrissent vne grande quantité de bestail, principalement des bœufs, & des cheuaux.

Le pays d'Ouerissel est plain pour la pluspart, & fertile, & porte entr'autres choses de bon froment. Le pays de Gueldre abonde principalement en bleds, & a de fort bons pasturages; tellement qu'on y enuoye de Dannemarch du bestail qui est fort maigre, afin de l'y engraisser.

Quant à Vreēt en tirant vers Yiane, & Arnhem, vous ne trouuez rien que sables: mais ailleurs son terroir rapporte assez, & est plus cultiue, & semé, que celui de Hollande, pource qu'il n'est pas sibas, ny si humide.

La Frise est vn pays plain, & marécageux: il a force prairies, où l'on nourrit grande quantité de bestail. On y trouue aussi certaine terre, de laquelle on fait des tourbes, qui brûlent comme le charbon, mais sont grisâtres, & entretiēnt fort bien le feu avec vn peu de bois. On y sème peu de grain, pource que le pays est sibas, principalement vers la mer, que depuis le commencement d'Automne iusqu'au Printemps, il est presque tousiours couuert d'eau; à cause de quoy l'on y void les villes, & villages en des lieux releuez, & environnez de bonnes leuées, & defences; mais par le moyen des pasturages, & des tourbes, les habitans ont des bleds, & des vins, & aussi du bois d'ailleurs. Mais pour mieusement entendre que c'est que des tourbes, il faut sçauoir que c'est vne espèce de terre qui s'engēdre en des lieux gras, & marécageux, & qui est tellement cuite par le Soleil, qu'elle est du tout propre à recevoir, & entretenir le feu, & il y en a de plusieurs sortes, selon la qualité du pays. On les tire de la hauteur de vingt-cinq, & trente pieds. On en fait certaines pieces qu'on laisse long temps au vent, & au Soleil, pour les seicher, & les reduire à perfection: & lors elles recoiuent le feu sitost qu'on l'approche d'elles, & rédent vne fort grande chaleur, & leur charbon dure plus que celui du bois. L'an 1567. le feu s'estant mis en vne grande campagne de bourdes, s'estendit avec vne flamme, & vne fumée fort espaisse; tellement qu'il sembloit que tout le pays fust en feu. On brûle encores en Frise du fient de vache sec. Il y naist de fort grands bœufs, voire des meilleurs de l'Europe, & de grands cheuaux, qui sont en assez bon nombre.

La Frise Orientale abonde en cheuaux, bestes prinées de toutes sortes, & en chasse. Il y a aussi force legumes, grande abondance de grains, & assez bonne quantité de sel.

M O E V R S.

Les habitans de Zelande sont de bon esprit, preuoyans, & accorts : ils sont de moyéne taille, combien que les Annales rapportent que Guillaume le Bon Comte de Hollande mena aux nopces de Charles le Bel Roy de France, vne Zelandoise extremement grande, pres de laquelle beaucoup de grands hommes ne sembloient que petits nains ; & si forte qu'elle portoit en chaque main vn tonneau de biere, & transportoit où elle vouloit vne solique que huiet hommes n'auoient peu leuer. Ils sont fort experimétez en la navigation. Ils sont fort propres en leurs maisons, tellemét que leurs meubles de bois semblét des miroirs. Ils sont merueilleusement attentifs à leurs affaires, & fort entendus en fait de marchandise. Quant au boire & au manger, ils sont semblables au reste des Pays-bas.

Le peuple de Hollande surpasse en grandeur les autres natiôs d'Europe, & quant aux femmes, elles sont ordinairement belles, mais leur beauté n'est pas de longue durée, ny si charmâte que celle des femmes d'Angleterre. Hors de l'yrongnerie que les Hollandois pratiquent, ils sont assez ciuiles. Les villes y sont fort bien policées. Ils retiennent encore leur ancien courage, & sont fiers, & hauts à la main, & comme gens qui possèdent vn pays riche, & fort au possible, & de grand commerce, ils ne font nul estat de la force, & puissance des Princes voisins.

Quant aux peuples de Gueldre, & de Zutphen, ils ont esté les derniers qui sont venus du temps de Cesar sous la puissance des Romains, & les premiers qui se sont affranchis au declin de l'Empire.

Dans Vtrecht vous auez vn grand nombre de noblesse fort ciuiliſee. Les Damoiselles y vont entierement vestuës à la Françoisé, excepté qu'elles portent la Hugue, qui est vn voile noir qui couure leur visage, & leurs habits. Les Estats n'ont rien de si poly que les habitans de ceste ville, & de la Haye.

Quant aux Frisons, ils sont en grand nombre, & quelques-vns les tiennent pour fort courageux : mais ie n'ay rien veu en eux qui me doie imprimer ceste opinion, ils vont aux coups comme les autres, estans commandez : mais l'on n'apperçoit pas en eux vne trop grande ardeur de courage. Sur tout il ne leur faut pas parler de venir aux mains, & de se joindre. Ils sont si superbes, qu'ils en sont du tout insupportables. Il y en a vne grande partie qui s'addonne à la marchandise. Ils hayssent fort les adulteres, & ayment extremement la liberté.

R I C H E S S E S.

Les Estats ne peuuent faillir d'estre grandement riches, à cause du grand trafic qu'ils font par mer, & du grãd abord des marchans qui y viennent de tous costez : car outre le profit que plusieurs particuliers de dits Estats font avec eux, il n'y a marchandise entrant en Hollande, qui ne paye vne grosse imposition, & gabelle, qu'ils ont mise sur toute chose qui entre en leurs haures. Quant à la Hollande, sa richesse consiste en pasturages, qui y nourrissent vn nombre incroyable de cheuaux, de bœufs, & de vaches, qui rendent tant de lait, qu'on tient que le fromage, & le beurre de Hollande rend à ses habitans

plus d'un million d'or toutes les années. Et outre celuy que l'on mäge sur le lieu, ils en enuoyēt vne fort grande quantité en Angleterre, en Allemagne, en France, & en Espagne. Ils tirent encores vn grand profit de la rubie, qu'ils nomment Meedecrappe, qui est nécessaire pour faire que les draps ne se delteignēt. Ils tirent encores vn grand argent de leur pesche, & sur tout de leurs voyages qu'ils font sur la mer, d'où ils emmeinent quelquesfois des vaisseaux pris qui sont de grāde valeur: & l'on ne sçauoit croire combien ce seul pays a de grands nauires de guerre, ou marchands. Tellemēt que la Hollande sans auoir des vignes, du lin, ny du bois, & peu de grain, abonde touttefois en vin, froment, & toilles, qui rendent aussi à ses habitans vn grād profit, de mesme que les passēments de fil, poinctes, & dentelles qu'ils font en grande quantité. Ils vendent aussi assez bien leurs cheuaux, dont ils font de bonnes sommes.

La Zelande a aussi la Mēedecrappe qu'elle enuoye par toute l'Europe, & dont elle tire vne grande somme d'argent, de mesme que du coriandre. Ses pasturages aussi luy portēt vn grād profit, veu qu'ils s'y nourrēt grande quantité de bestail qui est vendue ailleurs, & qui rend ses maistres riches. Ces bestes sont non seulement plus grandes que les autres, mais encores d'vn goūst plus delicat, à cause de l'herbage qui a ie ne sçay quelle propriété de mieux nourrir que les autres. Et ce qui rend encores la Zelande riche, c'est le grand abord des marchands qui praētiquent à Middelbourg, & aussi des gabelles, & impositions qu'on leue de toutes les marchādises que l'on y porte. Ils ont vn singulier artifice à cuire du sel noir, & sale, que l'on porte des pays Occidentaux, veu qu'ils le mettent dans de grandes chaudières, & le rēdent si blanc, & si net, qu'il semble à la neige. Or ils mettent de l'eau de la mer sur le sel grossier d'Espagne, ou de Bretagne, & pour cent liures de sel d'Espagne, ils font cent quarante & cinq liures de sel plus net, & plus affinē, qu'ils vendent en Angleterre, en Danemark, & par toute l'Europe. Dauantage ils tirent vn grand profit de la negociation du froment, & de leur bled, qui est des meilleurs que l'on voye.

Quant à la Frise, elle a ses cheuaux qui se vendent par toute l'Europe, & qui sont bons pour porter des hommes armez de toutes pieces, & de pesantes charges. Pour le reste elle tire du profit comme les autres terres que les Estats tiennent, qui n'ont rien de si remarquable, qu'il me face iuger qu'il soit à propos de discourir dauantage de leurs richesses. Je diray seulement que leurs villes tesmoignent assez que les commoditez ne leur manquent nullement, & que les longues guerres qu'ils ont soustenuēs, montrent bien qu'ils sont puissants, & riches, combien qu'ils ayent empruntē quelques parties de la Royne d'Angleterre, & de quelques Princes qui auoient interest en leur conseruation.

F O R C E.

ON ne sçanroit presque croire sans le voir, combien tout le pays que les Estats tiennent, est fort, veu qu'en premier lieu la Zelāde est environnée de la mer, & outre ce toutes ses aduenēs sont si bien fortifiēes, qu'il est impossible d'y trouer vn abord ayse pour entrer dans le pays, sans le cōsentement des habitans. Vous y auez la ville de Flessingue que la mer bat de trois

coftez, & qui est assez bien munie de canons, pour empescher les effets d'une grosse armée. Aussi ceste seule ville fut cause que toutes les autres des Pays-bas qui sont auourd'hui libres, prirent les armes, & s'affranchirent de la domination des Espagnols; tellement que leurs habitans qui ont composé ceste République, ont traité en dernier lieu avec le Roy d'Espagne, & l'Archiduc comme souuerains, & ont esté recogneus pour tels en ceste dernière refue. Middelbourg est aussi vne place considerable: mais le fort de Ramekens est vn lieu d'importance, & peut estre l'vn des meilleurs que l'on puisse voir. Venant apres en Hollande, vous auez Dort, ou Dordrecht, qui est environné d'eau de tous costez, & bien fort. Rotterdam qui est vne bonne ville de defence, & Gorkom qui n'est pas peu considerable. Quant à Vtrecht la ville est fort belle.

En Gueldre on void Nimègue ville forte d'œuvre de main, & d'affiette. Arnhem est vne de ses meilleures places. Zutphen est assez considerable, mais non qu'elle soit en telle defence que l'autre. Pour le pays d'Oueryssel vous y voyez la ville de Deuenter, qui est forte, & bien munie de tout ce qui est nécessaire pour vne longue defence, & en Frise Groningue est vne place qui ne peut guiere aysement estre emportée.

Je n'aurois iamais fait si ie me voulois amuser au denombrement des places fortes qui sont en tous ces pays, comme le Tolus, autrement Cinquescás, ou le fort de Skint, qui est presque imprenable enfermé de l'Oual, & de l'Issel, & pareillement saint André, Tiel, la Brile, qui sont capables d'arrester les plus fortes, & plus grandes armées. Il suffit de dire que ce pays est si bien fortifié de toutes parts, qu'une armée qui le voudroit gagner pied à pied, quoy qu'extremement forte, & tousiours en campagne, n'y scauroit guiere aduancer en beaucoup de temps. Il faut aussi considerer que les Estats pourroient inóder tout le pays, s'il se voyoient reduits au desespoir, en rompant leurs digues, principalement en Hollande. D'ailleurs ils ont tousiours vn grand nombre de gens de guerre qu'ils entretiennent sur les frontieres, & dans le pays. Et quant à la mer, ie n'estime pas qu'il y ait nation qui y soit plus puissante, ny si capable de faire de grands effets. Somme que toutes choses leur sont fauorables pour le regard de la force, comme on a peu voir assez en la lógue guerre qu'ils ont maintenüe contre le Roy d'Espagne, qui ayant veu qu'il n'y pouuoit guiere aduancer, & que ce luy estoit vne continuelle perte d'argent, & d'hommes, a esté contraint en fin de s'accostumer avec eux, & leur accorder la plus grande partie de leurs demandes.

G O V V E R N E M E N T.

XI. **T**OUTES les affaires d'estat des Prouinces vnies des Pays-bas, tant pour la guerre, tant par mer, que par terre, & de ce qui en depend, les alliées, & confederations qu'elles ont avec les Roys, Princes, & Potentats estrangers, pour la leuée des deniers qui se doiñt trouuer, tât pour la guerre, que pour les affaires d'estat, & generalement de tout ce qu'il concerne pour le bien, & repos des Prouinces vnies; sont dirigées, & gouernées par les Seigneurs, & Estats Generaux d'icelles Prouinces, desquelles l'assemblée est dressée des principaux colleges de la Noblesse, des Magistrats, & superintédans des villes en chacun quartier, & Prouinces respectiuellement. Les Estats particuliers

desquelles Prouinces choisissent & y commettent annuellement autant de personnes que bon leur semble, auxquels ils adonnent plein pouuoit & autorité d'auiser & resoudre avec les deputez de toutes les autres Prouinces sur chacun point qui y sont mis en deliberation, & sur toutes autres choses qui s'y pourroient représenter, comme pour le bien & seruice de l'Etat se trouuera conuenir. En laquelle assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux les affaires se proposent, aduisent, resoudent de la part de chacune prouince respectiuellement, & non teste pour teste. De maniere qu'à present les resolutions se prennent en ladite Assemblée de la part de sept Prouinces, dont la premiere est la Duché de Gueldre & Comté de Zutphen: (combien que Zutphen soit vne prouince à part soy oultre les 17. Prouinces de tout le Pays-bas:) la seconde est la Prouince de Hollande & Vvestfrise: la troisieme Zelande: la quatrieme Vtrecht: la cinquieme Frise: la sixieme Oueryssel: la septiesme Groningen, & les Ommelandes en ladite assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux comparoissent (en estans semons) les Gouverneurs de chacune prouince respectiuellement, & le Cōseil d'Etat, pour y ayder à aduifer & resoudre de toutes matieres qui y sont proposées & requises.

Au Conseil d'Etat desdites Prouinces vnies les aduis se donnent, & les voix se recueillent teste pour teste, dont les Conseillers sont commis par les Sieurs Estats Generaux (sur l'election & presentation qu'en font chacune prouince en son regard) auxquels ils ont serment de fidelité suiuant les instructions qui en sont faites: lequel Conseil d'Etat estoit composé en l'année mil six cens, de tous les Gouverneurs des Prouinces, & du Prince Henry-Federic de Nassau: M. George Gilpin Agent du Roy de la grande Bretagne. Pour la Duché de Gueldre les sieurs d'Oyen & de Bryenem. Le sieur Mateneffe pour la Noblesse: Beuren de Dordrecht, & Boulens d'Amsterdam pour Hollande & Vvestfrise, Fernande Alleman pour Zelande, Foock pour Vtrecht, Kaminga & Frans: Iansen pour Frise: Itersom pour Oueryssel, & Rengers pour Groningen, & Ommelanden avec leurs Secretaires Chrestien Huygens, & Zuylen.

Les Estats de chacune Prouince retiennent leurs droits, priuileges, & coustumes que d'ancienneté ils ont eu & possede, gouernant & administrant les affaires de la prouince, tant par eux mesmes que par les colleges & officiers qu'ils y ordonnent aussi bien en matiere d'Etat, & en ce qui en dépend, comme de la guerre, finances, iustices, & autres presque sur vn mesme pied & bon ordre.

Comme pour exēple en Hollande & Vvestfrise, les Estats de la Prouince de tout temps ont esté representez par les Barons, Cheualiers, Nobles, & par les bonnes villes d'icelle, sans que les Ecclesiastiques ou Clergé y ayent iamais esté recognus pour membres d'iceux: lesquels Seigneurs & Nobles signalez sont appelez à ladite assemblée, non seulement pour y opiner & ayder à resoudre sur les points proposez, mais aussi sur toutes choses occurrētes & cōcernantes le bien, repos, tranquillité & assurance de la prouince: lesquels ainsi assemblez cōmuniquent, aduisent, & resoudent sur le tout avec l'Aduocat du pays, comme le premier en ladite assemblée des Estats les recueille & recite ouuertemēt. A ladite assemblée sont ordinairement appelez les principales villes de la prouince, à sçauoir Dordrecht, Haerlé, Delft, Leydē, Amsterdam, Goude, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schoonhouen, Briel, Alcmar, Hoorn, Enchuy sen, Edam, Monickendam, Medemblyck, & Purmereynde: & quand

il vient quelques affaires de grande importance, comme à la reception d'un nouueau Prince, à traiter de la paix, ou a entrepré de nouuelle guerre, on est accoustumé d'y appeller aussi les autres villes de ladite prouince qui ensuyuent, Vvoerdé, Oude uater, Gheertruyde mberg, Heulden, Naerden, Vveesp, & Muyden: nulles autres, parce qu'elles appartiennent aux Seigneurs particuliers, ou qu'elles ne sont villes formées comme celles cy dessus. Lesdites villes pour y enuoyer leurs deputez en nombre competant munies de commissions & plein pouuoir en la mesme forme & maniere que nous auons dit des Nobles plus signalez.

La cōuocation desdits Seigneurs Nobles & villes de Hollande, & les points principaux pour lesquels elle se fait, se cōduisent par ledit Aduocat du pays, & par les Conseillers commis ausdits Estats: lequel Aduocat fait les propositions: & estans les opinions & aduis desdits Seigneurs Nobles mis en forme il les declare & recite avec raisons preignantes. Ce fait il demande & recueille par ordre les voix des villes: & en cas de variété & diuersité d'opinions, il travaille & tasche de les accorder, concluant selon la pluralité des voix, en conformité desquelles se forment les resolutions.

Les principaux points pourquoy ladite Assemblée se tient, est pour le fait de la guerre, tant par mer que par terre, pour les contributions des deniers, à la reformation de tous abus qui pourroient suruenir, pour le repos & tranquillité du pays, pour entretenir l'union & concorde par toutes les villes de la prouince, & generalement tout ce qui touche l'Etat du pays, la Religion, Iustice, Police, moyens des contributions foraines, Domaines, biens Ecclesiastiques, & le tout au plus grand profit & soulagement de la Prouince. Et ladite assemblée se tient ordinairement à la Haye, qui est vne place ouuerte assise au milieu du pays cinq ou six fois l'an, ne sur que la necessité & occurrence des affaires la requissent extraordinaire ou en autre lieu: & à l'execution & entretènement des resolutions prises par lesdits Estats en leur Assemblée, sont en chargez & specialement commis vn d'entre lesdits Seigneurs & Nobles, l'Aduocat du pays, & vn de chacune ville principale.

Lesdits deputez Conseillers n'ont point seulement la charge de l'entretènement des resolutions prises en l'assemblée des Estats, mais aussi de toutes choses concernans le bien de la Prouince, le repos, & l'union des quartiers, membres, & villes, ayans la cognoissance & iurisdiction de toutes questions & differents touchant les contributions & moyen du pays, & de ce qui s'ensuit: ensemble de toute matiere de confiscation à cause de la guerre, de tous troubles, tumultes, seditions, perturbation du repos public, trahisons, falsifications de monnoyes, & de toutes autres choses concernans le public, esquelles ils iugent par arrest.

Es matieres de Iustice ordinaire tant entre les manans & habitans du pays, que forains & estrangers, les Presidents & gens du Grand Conseil ont la suprême Iudicature esdits pays, lesquels iugent souverainement & par Arrest: des Sentences desquels n'escheent que reuision ou proposition d'erreur: A quoy de la part desdits Estats sont ordonnez conjointement les Presidents & Gens dudit Conseil des Reuisiteurs, en nombre competant.

Monseigneur le Gouverneur, President, & Gens du Conseil de la Cour

Prouinciale desdits pays ont la cognoissance & l'entremise de beaucoup de choses concernant la Police du pays & Iudicature ordinaire en plusieurs cas civils & criminels, comme aussi des causes qui y deuoluent par appel des sieges des villes & ressorts inferieurs des villages & du plat-pays. Lesquels expedient leurs actes & commissions sur le nom dudit Seigneur Gouverneur, President, & Conseil: mais ils sont droict de la part de la Souueraineté de ladite Prouince.

A l'administration des Domaines de ladite Prouince ya vne Chambre de Maistres, Auditeurs, & Greffiers des Comptes.

Et combien que la Haye soit vne place ouuerte distante de deux mille pas de la mer du Nort, si est-elle le plus plaisant lieu qui soit en toutes les dix-sept Prouinces du Pays-bas: les surpassant en richesses, beaux edifices, belles places, plaisans iardins, & en grand nombre de Noblesse: il y a plus de deux mille grandes & belles maisons: & en bastit on encores tous les iours, voire des rues entieres. Là est la Cour du Prince ou Gouverneur, de Hollande, Zelande, & de la Frise Occidentale, qui est aujourd'huy le Seigneur Maurice Prince d'Orange, &c. Comme encores aussi les Estats Generaux des Prouinces y tiennent leurs assemblées & residences: comme aussi les Estats de Hollande, & leurs deputez, Conseillers ordinaires, les Presidents, & gens du grand Conseil: ceux du Conseil Prouincial, & ceux de la Chambre des Compres.

Outre tous lesdits Conseils ya encores vn Conseil de Brabant pour les villes & villages du ressort de la Duché de Brabant qui sont sous l'obeyssance des Estats Generaux des Prouinces vnies, où les procez émanez de ladite Duché sont ordinairement instruits & terminez, sous l'authorité, & en vertu de la commission desdits Seigneurs Estats Generaux; en la mesme forme & maniere que de tout temps on a vso en la Chancellerie, Conseil, & Cour feodale de Brabant: afin que par ce moyen chacun puisse estre maintenu en ses priuileges accoustumez.

Au reste le regime & administration des Villes & Prouinces vnies, & notamment en la Prouince de Hollande, & Vvest-frise, se gouuerne selon leurs anciens droicts, priuileges, statuts & coustumes, où il y a pour la pluspart vn Baillif ou Esconette, qui de la part desdits Estats y est estably comme leur officier. Il y a aussi des Bourgmaistres, Escheuins, Thresoriers, Maistres de fabriques, Maistres des orphelins, Conseil & Vvoetschapen, qui se font de notables de la bourgeoisie.

Les Bourgmaistres & Escheuins sont annuellement renouvellez suyuant la denomination en nombre redoublé fait par les Vvoetschapen, esleuz par le Gouverneur de la Prouince, ou en son absence par les Presidents & Gens du Conseil Prouincial, combien qu'en aucunes villes l'estlection des Bourgmaistres soit absolue, & en aucunes les Escheuins ordonnez par l'officier au nom desdits Seigneurs Estats. Le nombre des Bourgmaistres est selon la coustume des villes: comme à Dordrecht vn, en aucunes quatre lesquels travaillent plus en choses politiques, au bon ordre & regime de la ville, sur les biens, & reuenus d'icelle, au repos vniue des bourgeois & habitans.

Les Escheuins consistent en la pluspart des villes au nombre de sept, lesquels ont la cognoissance & la iurisdiction de toutes causes, tant ciui-

les que criminelles. Les Thresoriers, Maistres des ouurages, & Maistres des orphelins sont en la pluspart des villes annuellement establis par le Bourgmaitre. Les Thresoriers ont la recepte de la ville dont ils rendent compte, les Maistres des ouurages ou fabriques ont l'œil sur les ouurages publiques, les Maistres des orphelins ont par superintendance le regard, & prennent soin que les biens des pupils soient bien regis & gouuernez sous bons pleiges. Les Vvoetschapen qui sont iurez au Conseil sont en la pluspart des villes en ser- uice continuel leur vie durant. Ceux-cy sont creez des plus notables bour- geois de la ville, eux & les Bourgmaitres representans tout le corps de la ville, aduisent & resoluent sur toutes choses qui leur sont proposees, tant du bien commun du p:ys que de la ville en particulier.

Pour le regard des monnoyes qui se forgent par toutes lesdites prouinces vnies des Pays-bas, il y a trois Generaux, lesquels au maniemment desdits Sei- gneurs Estats comparoissent la part où ils sont mandez, pour y aduiser sur le fait desdites monnoyes.

Ladite Comté de Hollande & de Vvestfrise a deux monnoyes, l'une apien- ne & plus priuilegiée pour la Hollade en la ville de Dordrecht, l'autre pour la Vvestfrise en la ville de Horne.

- xiv. Les Estats de la Comté de Zelande consistent en la Noblesse, & es villes des Isles de Vvalchren, Schouven, Suybeneland, Tolen, Nooxtbel, nouuelle- ment reconneuës sur la mer, Duyueland, Vvolphaerts-dyck & Philips-lâdt. Ils tiennent leurs assemblees generales à Middelbourg, où pour le plus ordi- nairement reside le College de leurs deputez qui s'y assemblent tous les iours, pour traicter, disposer, & vuidier de toutes affaires concer- nantes l'Estat.

Ladite Comté de Zelande a retiré à soy la Chambre des Coptes pour le fait des Domaines, & generalemēt de toutes roceptes appartenantes à tout l'Estat qui se souloit autrefois traicter conjointemēt avec celle de Hollade, Vvest- frise & la Haye: Mais maintenant ladite Chambre pour ladite Comté de Ze- lande est establie en ladite Cour à Middelbourg.

Zelande a pareillement sa monnoye en ladite Cour, laquelle est subiecte aux Generaux des monnoyes.

Les appellations des Sentences civiles de toutes les villes, Baillifs, & In- risdicatures de Zelande ressortissent au Conseil Prouincial à la Haye: sauf que ceux de Middelbourg ont par priuilege leur choix d'appeller ou audit Conseil prouincial, ou pour euitier ceste instance au grand Conseil. Mais les criminelles s'exercent sans appel par les hauts Iusticiers chacun en sa Juris- diction & ressort.

Quant à la police & religion on s'y gouuerne commē on fait generalemēt par toutes les autres Prouinces vnies leurs confederez.

- xv. La Principauté & Estats d'Vtrecht cōsiste encore pour le iourd'huy en trois membres, à sçauoir l'Ecclesiastique des cinq Colleges chanoinaux, de la No- blesse & des villes: L'Ecclesiastique pour le premier du siege Cathedral de S. Martin, de Saint Sauueur, de Saint Jean, & de Sainte Marie, qui sont in- differentmēt choisis des deputez qui sont à present au College desdits Estats. Pour le secōd membre sont la Noblesse: pour le troisieme mēbre les Bourgmaitres & deputez des villes de ladite Principauté & Estat, a pareillemēt en yn Cōseil prouincial, duquel ne gist aucune appellatio, toutesfois en cas de

Veulion on peut l'auoir pardeuers les Estats de la Prouince. La chambre des Comptes est retenuë & deseruië par le College desdits Estats. Ladite Principauté a aussi sa monnoye particuliere, comme elle a eu de tout temps, & est sujette ausdits Gene raux des monnoyes. La police & la religion s'y maintient comme par toutes autres Prouinces vnies leurs confederez. Il y a aussi pour toute ladite Principauté quatre Marechaux qui sont pour le iourd'huy chacun en son quartier.

L'Etat & seigneurie de Frise est repartie en trois quattiers (qu'en leur langue, ils appellent *Gouën*, à sçauoir d'Oostergoë, Vuestergoë, & des sept forests. xvi. Mais pour le iourd'huy suiuant le regime & gouuernemēt du temps present, les villes font le quatriesme quartier, *Goër* ou gouuernemēt de l'Etat. Oostergoë consiste presentemēt en onze Bailliages qu'ils appellent *Grietenies*. Vuestergoë en huit Bailliages. Les sept forests consistent en dix Bailliages. Le Goë ou quartier des villes, fait pour le iourd'huy en l'assemblée des Estats de la Prouince le 4. membre. Iceles villes souloient par cy deuant estre affectees au Goë, dans lesquelles sont situees d'Oostergoë, Vuestergoë, ou des forests: lesquelles villes fermees sont en nombre d'onze, dont les 8. fermees, sont villes fortes, à sçauoir, Leeuacedem, Bolsuuaert, Dockum, Frauike, Harlingen, Sneek, Stauerem, Sloten, & trois autres anciennement priuilegies de droict de villes, qui ne sont pas murées, à sçauoir, Ilt, Vvorchum, & Hindelopen, esquels quatre quartier, consiste toute la Frise: Les Estats de ceste Prouince, ont de toute ancienneeté esté representez par les Nobles, & plus signalés ou notables proprietaires, tant des villes que du plat pays. Mais maintenant à la sermonce du Gouverneur & des deputez aux Estats, sont appelez aux iournées & assemblées generales, certains nobles, & notables proprietaires du plat pays, & de chacune ville, pour deputez à ce idoines & capables, suyuāt les lettres d'Etat, qui leur sōt enuoyées, lesquelles lettres s'adressēt aux Grietmās ou Baillifs, & au Bourgmaistre regard vils respectuemēt. Lesquels en chacun Bailliage & ville, eschenens, Conseil, & Iurez en chacune ville, lesquels ayans ouy & entendu les causes du mandement, choisissent alors & deputent chacun de son Bailliage & ville deux personages, ausquels est donnée commission & pouuoir de coparoir à ladite iournée & assemblée generale, pour y resoudre des points, & affaires, pour lesquels ils sont mandez, & de toutes choses occurrentes selon l'exigence du cas, ce que requis peut estre. Chacun Bailliage y enuoie ordinairement deux Deputez, à sçauoir l'vn de la noblesse, l'autre vn des plus notables proprietaires, chacune ville principalemēt celles qui sont fermees y enuoient vn de leur Conseil, & vn des Iurez d'entre la commune, sans aucun respect au degré de noblesse: comme aucunes places és sept forests, ne reconnoissent & ne deputeux aucuns Gentils-hōmes, faute de noblesse, mais ordinairement au lieu d'iceux ils y ennoient des plus vieux Fonsliers & priuilegiez notables, avec cōentement des nobles des autres quartiers. Ladite assemblée & conuocation generale se tient ordinairement en la ville de Leeuacedem, maintenant Capital du pays, & assise au centre du Pays, vne ou deux fois l'an, ne fust que les affaires extraordinaires, & la necessité du temps le requis. Ces deputez ont la cognoissance & iuridicature de toutes les affaires concernant la contribution de la Prouince, confiscations, des biens Ecclesiastiques, des Dicaiges, d'Escluse, en somme de toute l'administratiō des affaires politi-

ques, de la guerre, & des finances, les Receueurs sont tenus tous les ans de venir rendre compte pardeuant la Chambre des Comptes, à laquelle sont annuellement ordonnez quatre personnes, à sçauoir de chacun quartier vn. Lesdits Estats ont aussi leurs monnoyes particulieres en la ville Leeuwarden, aussi subiecte aux generaux. Les Baillifs avecques les Alseleurs en leurs Bailliages, sur le plat pays: & les Bourgs-maistres, Escheuins, & Conseil des villes ne iugent seulement qu'en matiere ciuile, donnent leurs Sentences au nom de la seigneurie souveraine de Frise, desquelles se peut appeller à la Cour Prouinciale, & non au Collège des deputez des Estats. La Cour Prouinciale est composee du Gouverneur, Presidents, & Conseillers, auxquels seuls appartient seulement la cognoissance & iurisdiction des choses ciuiles & criminelles. Mais il faut que les Baillifs & Magistrats des villes renuoyent les criminels avec leurs informations à ladite Cour, où leurs procez sont faits par le Procureur general, selon la qualité du delict, elle tient sa séance aussi à Leeuwarden. Les Estats de ladite Prouince ont depuis quelques années erigé vne Vniuersité à Franeker. Pour le fait de la Religion il s'y conduit comme es autres Prouinces.

XVII. L'Etat d'Querissel, porte ce nom pour estre assise & située outre, ou par delà le Fleuve d'Yssel toute la Prouince est repartie en trois belles Iurisdicions la premiere est *Saland*, la deuxiesme *Tuent*, la troisieme qui est au milieu de deux *Vollenhouen*. *Saland* a plusieurs villes comprises en soy à sçauoir, Deuenter, *Campen*, & *Zuul*, & autres. La *Tuente*, la ville de d'*Oldenzeel*, *Omarsum*, & autres. *Volléhouen* a ville & chasteau de mesme nom à present ruinée par les guerres dernieres, là où souloit estre jadis la Cour des Euesques d'*Vtrecht* & la ville *Steenwyck*, & autres. La Souueraineté de ceste Prouince appartenoit jadis aux Euesques d'*Vtrecht*: mais depuis estant paruenue avecques la Seigneurie d'*Erecht* à l'Empereur *Charles le quint*, & à *Philippe* son fils, sous condition de les conseruer en leur priuilege, sous pretexte de quoy, ils se sont avecques les autres Prouinces vnies soustrait de l'obeyssance dudit Roy *Philippe*. Ladite Prouince n'a iamais recogneu que deux membres en son gouuernement, à sçauoir la noblesse, de laquelle sont choisis les Gouverneurs, & les trois villes Imperiales, *Deuenter*, *Campen*, & *Zuul*, par lesquels deux membres sont vuidées toutes difficultez qui se presentent en cest Etat, & que par eux selon les constitutions du pays aura esté ordonné & decreté, demeure ferme & stable. Et comme la noblesse en préeminence ne cede à nul, aussi ne font les villes, si ce n'est en leur ordre & degré. Donc *Deuenter* est la premiere, *Campen* la seconde, & puis *Zuul* apres; chacune desdites villes iuge par Arrest, & ont chacune droit de battre monnoye. L'assemblee des Estats de ladite Prouince se fait diuersement tant generale que particuliere, selon leurs anciennes costumes, & préeminences, tantost en vne place, tantost à l'autre, les deputez souuent s'ont rechangeans. Au fait de la Religion, il se gouuerne par tout comme es autres Prouinces vnies leur confederées.

XVIII. Quant à l'Etat & regimo de la ville de *Groeningen* & des *Ommelandes* (qui sont Iurisdicions champestres, consistant en plusieurs villages du territoire de ceste Prouince) il faut entendre que ladite ville & *Ommelandes* se iue entre les riuieres d'*Embe* & *Lauris*, sont & font vne seigneurie & Prouince nombrée entre les dix-sept Prouinces du Pays bas,

qui sont indifferemment representez & regis par commun accord des Estats d'icelle: en sorte que tous droits ou domaine, que jadis le Prince comme Seigneur de la Ville & Prouince souloit auoir, sont regis & gouuernez par le commun aduis desdicts Estats, tant pour les finances, reueus, contributions, biens Ecclesiastiques tant en la ville, que vieux Bailliages Goorrecht & Ommelandes, lesquels Estats ensemble leurs deputez tiennent ordinairement leurs iournees & assemblees en ladicte ville de Groeningen. Le Regime de la ville appartient au Magistrat d'icelle tant seulement, qui consiste en quatre Bourgs-maitres, & douze Conseillers, & ce aussi bien fait de Iustice (en quoy il iuge par Arrest) qu'en cas de police: sauf que les choses concernant les priuileges & biens de la ville, doiuent estre communi quees au Magistrat de la porte, & aux vingt & quatre Iurez. Les deux vieux Bailliages & le Goorrecht ressortissent sous la Iurisdiction de la ville, où ceux du Conseil ordonnent annuellement des Drossarts, Amptmans, ou Baillifs, (qui n'est qu'un meisme fait) des iugemens desquels se peut appeller pardeuant ledict Conseil, qui en iuge par Arrest. La moytie dudit Conseil & Iurez y sont annuellement desmis, les places desquelles sont remplies: à sçauoir que le Gouverneur de sonme cinq personnes d'entre les vingt & quatre Iurez, lesquels cinq choisissent de toute la ville huit Conseillers. Les huit nouueaux Conseillers avecques les autres huit vieux qui estoient, élisent quatre Bourgs-maitres. En outre ledit Sieur Gouverneur de sonme hors du nombre desdicts vingt & quatre Iurez, encores autres cinq personnes, lesquels en choisissent douze d'entre la commune de la ville, pour remplir la place des douze desmis, de sorte que les douze nouueaux Iurez, & les douze vieux restez, choisissent d'entre eux trois Auant-parliers ainsi qu'ils appellent, lesquels tout du long de l'année portent la parole pour tous lesdicts Iurez. Ladicte ville a beaucoup de priuileges, entre autres elle opine la premiere aux Estats de la Prouince, elle a aussi vne monnoye.

Les Ommelandes sont reparties en trois quartiers, à sçauoir de *Finelingo*, *Hunfago* & le *Vvestquartier*, ayant chacun leurs droits parecrit en diueres Seigneuries, comme sieges de iudicature, qu'ils appellent *Gritenies* ou *Bailliages*.

RELIGION.

EN tous les pays que les Estats tiennent ils ne permettent aucun exercice de la Religion Catholique; de sorte que toutes les Eglises y sont conuerties en Temples, où les Ministres de la nouuelle opinion preschent & font les prieres, & la Cene, à leur mode. Que si lon trouue en quelque lieu qui facent exercice de la Religion Catholique en particulier, & secrettement, si tost qu'ils sont surpris sur le fait ils sont condamnez à de bien grosses amendes, comme à Vtrecht où la plus grande partie des habitans est Catholique, il arriue presque tous les iours qu'on y dict dans les maisons plus de cinquante, ou soixante Messes. Il n'y a guiere d'autres villes sous les Estats qui ne soient peuples de plus d'habitans tenans la nouuelle opinion, que d'autres.

Que si l'on desire sçauoir comment l'heresie s'est glissée en ces pays, ie lo feray entendre le plus briefuement qu'il me sera possible. Cette nouuelle opinion y prit pied durant les guerres, qui furent entre la France & l'Espagne, & ce mal fut desouuert apres la cōclusion de la paix, entre Philippe II. Roy d'Espagne, & Henry II. Roy de France. Car l'an 1566. le Roy d'Espagne estant informé du danger qu'il y auoit que l'heresie n'infectast le Pays bas, & ayant ordonné qu'on y gardast les Decrets du Concile de Trente, & les Edicts faits par Charles V. son pere contre les heretiques, beaucoup de gens creurent qu'il y vouloit introduire l'Inquisition d'Espagne, qui est veritablement vne inuention aussi malheureuse, & cruelle qu'aucune qu'on sçauoit pratiquer, puis que elle fait mesme pourrir en prisō, les plus innocēs, & plus Catholiques. Tellement que ceux cy se persuadant qu'on les vouloit traiter de cette sorte, firent ligue ensemble, & estans venus à Bruxelles, presenterent à Madame Marguerite d'Autriche Gouvernante du pays, vne requeste, par laquelle ils demandoient qu'on les laissast viure en liberte de conscience, & soudain comme s'ils eussent avec cette requeste donné le signal à leurs compagnons, il entra dans Anuers force homes mal affectionnez à la Religion Catholique, qui y ruinerent les Eglises, profanerent les autels, firent mille outrages aux personnes sacrées, & tout ce qui se peut faire au mespris des sacremēs. Ils firent le mesme à Bosseduc, à Valenciennes, à Gand, à Audenarde, à Bruxelles, à Vtrecht; les Religieux de S. François furent chassés de Delft, & les mesmes, & les Chartreux d'Amstredam. Ceux de Bruxelles faisoient instance qu'on leur permist leurs presches des Ministres, & de si à lon preschoit sans autre permission par tout le pays de Bruges, de Gand, de Hypre, d'Audenarde, & Anuers estoit desjà vne retraicte de Caluinistes, & de Lutheriens, & d'Anabaptistes. Valenciennes accepta non seulement les Ministres Caluinistes, mais encor pour obtenir, & monstret vne entiere liberte de conscience, se retira ouuertement de l'obeyssance du Roy d'Espagne, & Tournay fit le mesme, certain Ministre ayant eula hardiesse de prescher dans la ville de Nimegue, les habitans ayant mis la main aux armes, deposerent premierement cinq Senateurs de leur dignité, comme les soupçonnant d'heresie, & mirent en leur lieu autant de Catholiques; puis ayans chassé le Ministre, bruslerent en pleine place la chaire où il auoit presché.

L'Année d'apre Marguerite d'Autriche fit vn Edict contre tous ceux qui auoient la hardiesse de faire exercice de la nouuelle opinion, & appaisa la Frise, par le moyen du Comte d'Aremberg, & recouura Tournay, & Valenciennes par le moyē du Seigneur de Noircarmes, & le Côte de Megue reduisit Vtrecht à la deuotion du Roy d'Espagne. On chassa d'Anuers les Ministres, & les lieux de leurs assemblées furent fermez. Cependant le Duc d'Albe vint pour estre Gouverneur des Pays bas avec vne armee. Certuy cy mit presque à son entrée en prison les Comtes d'Egmont, de Horne, outre plusieurs autres, & leur fit enuoyer la teste, disant qu'ils auoient fauorisé les rebelles. Le Prince d'Orange craignant pareil traitement s'entuy en Allemagne, où il assembla vne grosse armee, s'asseurant de l'affection des Flamās, & de les induire aysement à le renouuer. Mais le Duc d'Albe, bien qu'ayant moins d'hommes, le contraignit de sortir du pays, son frere Lonys ayant desjà esté desfait en Frise. Il sembloit que tout estoit réduit en bon estat par le moyen de cette victoire, quand le Duc, qui par la mort des Comtes d'Egmont, & de Horne, & quelques autres Seigneurs

auoit aliené le courage de la noblesse, voulant encor exiger opiniastrément l'an 1570. & 71. le vingtiesme, & centiesme denier, se rendit encor odieux au peuple, & donna subject aux reuoltes qui arriuerent. Car le Prince d'Orange, & les siens conuiez par les habitans de quelques villes, & s'asseurant du mescontentement des autres, surprindrent en vne nuit Flessingue, la Brille, & presque toute la Zelande, fors que Middelbourg, & quasi toute la Hollande, fors qu'Amsterdam (pource que le Duc n'ayant iamais fait la guerre sur la mer, estimant peut-estre peu les lieux maritimes, ne s'estoit soucié que de se rendre fort dans le pays) & outre ce Mons, Ruremonde, Malines, Amesfort, Suelle, Campe, Zutphen, & autres places d'importance. Or ceux de la nouvelle opinion estans de la partie, on ne scauroit exprimer combien ils traitterent cruellement les Religieux, & les Prestres. Le Duc d'Albe ne perdant pas courage assembla des troupes, fit vne armee, & recouura Mons, Zutphen, & Malines. Mais tandis qu'il assiegeoit Harlem, qui se rendit l'an 1573. les ennemis mirent le siege deuant Middelbourg, ville capitale de Zelande. L'année suyante le Duc eut pour successeur au gouvernement Louys de Reguefens, qui s'essaya de secourir Middelbourg, avec quelques nauires armées, à fin de ne perdre entierement la mer. Mais l'armee s'estant perduë par quelque desordre qui s'y trouua, la ville se rendit à cõposition. Toutesfois Mondragon Colonel des Espagnols, ne perdât courage pour tout cela, fit passer sõ armee à pied par vn bras de mer à Zirxee, & assiegea la ville, qui se rendit finalement l'an 1577. Le Prince d'Orange estoit reduit au petit pied, par la perte de cette place, comme n'ayant presque plus autre chose que l'Isle de Vvalcheren, ou Flessingue, & Middelbourg sont assis. Mais pource qu'il estoit deu trente payes, ou plus aux soldats Espagnols, ils passerent en Terre ferme, se mutinerent, & s'estant fortifiez en la ville d'Alost, redui sirēt les affaires de leur Roy en plus mauuais estat que iamais. Car plusieurs bruits diuers de leur reuolte, s'estans espādus, les Estats declarerent, & firent publier la guerre contre les Espagnols. On mit en prison le Comte Hernelst de Mansfeld, & le Seigneur de Barlemont, & quelques autres du Conseil, pour ce qu'ils se monstroient contraires à ce dessein. Les chasteaux de Gand, & d'Vtrecht furent assiegez, & pris tous deux. Le Prince d'Orange fut appellé, & il se fit vne ligue entre les Catholiques, & les Protestans avec vn fort aduantage du Prince, & des Protestans, qui estoient desjà presque perdus. Ils mirēt ensemble cinquante trois mille hommes de pied, & seize mille cheuaux, & en mesme armee, on disoit la Messē à la Catholique, & le Presche à la Huguenote. Par ce moyen ceux de la nouvelle opinion retournerēt à Anuers, & y gaignerent quelques Eglises. Mais les Espagnols vindrent assaillir Anuers, & Maltric, & prindrent, saccoierent ces deux places. En mesme temps Don Jean d'Autria, ou d'Autriche vint d'Espagne, & s'accommodant à la necessitē, fit premierement vne suspension d'armes, & apres, pour ce qu'il n'estoit pourueu ny de gens, ny d'argēt, & que les ennemis auoient toutes ces choses à commandement, il conclut la paix avec vn grand aduantage du Prince d'Orange, & des siens, & les Espagnols sortirēt hors du pays. Et combiē qu'vn des principaux articles de la paix, fut que la Religio Catholique seroit maintenüe, & l'heresie exterminēe, toutesfois, lors que les Ambassadeurs parlerent au Prince d'Orange de faire obseruer cēt article, il leur respondit, qu'il estoit chauue de teste, mais bien plus de cœur. Apres il ne quitta iamais les armes, & aduāça tant qu'il peut la nouvelle opi-

nion, & finalement il mit Don Iean en deffiance des Estats. Tellement que ce Prince ctaignant d'estre fait prisonnier, & de receuoir quelque offence, se retira à Namur, & s'assëura du Chasteau. Alors les Estats embrassans promptement ce pretexte de nouueaux troubles appellerēt le Prince d'Orange à Bruxelles, & s'vnirent de nouueau avec luy. L'année d'apres vne partie campadeuant Ruremonde, & l'autre deuant Namur, où Don Iean auoit assemblé ses troupes. Mais estans forcez de leuer le siege de deuant Ruremonde, & estans deffaits à Namur, ils perdirent Louvain, Diest, Arfcot, & plusieurs autres places. Mais cependant le Prince d'Orange auoit gagné par vn long siege Amsterdam, & les Estats auoient fait venir avec vn vain titre de Gouverneur, Don Mathias d'Autriche, frere de l'Empereur, & apres le Duc d'Alençon de France, & le Comte Casimir d'Allemagne, qui y vindrent avec d'assez grandes armées, & avec espoir de quelque grande conqueste. Or pour faire que chacun eust part à la reuolte on fit publier, que tous, principalement les Ecclesiastiques seroient obligez à iurer qu'ils tiendroient Don Iean pour ennemy, & choses semblables. Et ainsi que les Cordeliers, & les Iesuites refuserent de le faire, ils furent chasséz d'Anuers, & de quelques autres villes. Ceux de Douay mesme chasserent les Iesuites, mais ils les rappellerēt dans peu de iours. Sainct Omer, & Grauelines se maintindrent en l'obeissance du Roy d'Espagne. D'autre costé Casimir introduisit l'exercice de la nouvelle Religion à Bruxelles, & à Gand, & les Gantois payerent ses soldats des ornemens des Eglises. Tandis ceux d'Artois, & de Haynaut, voyant que les autres pays, contre les capitulations passées admettoient, ou introduisoient par tout l'opinion de Caluin, & les autres sectes, abbattoient les lieux sacrez, despoüilloient les autels, & persecutoient les Religieux, & les Prestres, ils commencerent à penser de plus pres à leurs affaires. Le Prince d'Orange craignant qu'ils ne l'abandonnassent, enuoya S. Aldegonde à Gand, pour faire qu'on y donnast au moins trois Eglises aux Catholiques, se persuadāt que par ce moyen il appaiserait les mal-cōtens (ainsi nommoit-il ceux d'Artois, & de Haynaut) & les retiendrait en sa ligue. Mais ceux de Gand qui estoient extrémement affectionnez à cette nouvelle secte respondirent qu'ils n'en seroient rien, si les malcontens n'embrassoient le Calvinisme. Cela fit resoudre ceux d'Artois, & de Haynaut, & les villes de Douay, de l'Isle, & d'Orchies, à se reconcilier avec le Roy d'Espagne, par le moyen du Duc de Parme, qui auoit eu par la mort de Don Iean le gouuernement des Pays-bas. Bosseduc fit encor le mesme. En Frise le Seigneur de Renesberg s'empara de Groningue, & y permit l'heresie. Ceux d'Vtrecht s'estans vnies avec les Hollandois, & Zelandois, ancantirēt en la ville, & aux enuirs l'exercice de la Religion Catholique. Cependant le Duc de Parme auoit pris de viue force la ville de Mastric, & le Sieur de Renesberg changeant d'opinion, auoit remis Groningue sous l'obeissance du Roy d'Espagne.

Mais les Estats generaux des Prouinces vnies de Gueldre, Hollāde, Zelande, Zutphen, Frise, Oneryssel, & de Groninghen ayans declaré le Prince Philippe d'Autriche II. du nom Roy d'Espagne, descheu de la seigneurie desdites Prouinces, à cause de sa domination extraordinaire & trop violente contre leurs priuileges & franchises, par luy solennellemēt iurées, ont par la voye de droit, & des armes emprins tout le gouuernement de l'Estat politic, & de la religion d'icelles Prouinces, l'an 1581. & par Edict absoluēt les sujets de leurs sermens, & en font prestre vn nouueau à la confirmation de leur Patrie & obeissance esdits Estats: & pour leur maintenir appellēt le Duc d'Alençon, qui s'en

ats. Tellement que æ
quelque offence, se re-
embranchans prompte-
Prince d'Orange à Bru-
vne partie campa de-
Jean auoit assemblé ses
Ruremonde, & estans
, & plusieurs autres pla-
né par vn long siege Am-
tre de Gouverneur, Don
Duc d'Alençon de Fran-
avec d'assez grandes ar-
Or pour faire que chacun
ipalement les Ecclesiasti-
on Jean pour ennemy, &
es Iesuites refuserent de le
tres villes. Ceux de Douay
Et dans peu de iours. Sainct
de du Roy d'Espagne. D'au-
lle Religion à Bruxelles, &
emens des Eglises. Tandis
es pays, contre les capitula-
out l'opinion de Caluin, &
uilloiét les autels, & perse-
cerent à penser de plus pres
ils ne l'abandonnassent, en-
nast au moins trois Eglises
l'apaiserait les mal-côtens
& les retiendroit en sa ligue.
tionnéz à cette nouvelle se-
malcontens n'embrassoient le
Haynaut, & les villes de Do-
Roy d'Espagne, par le moyen
n Jean le gouvernement des
se le Seigneur de Renesberg
eux d'Vtrecht s'estans vnis
la ville, & aux environs l'ex-
e Duc de Parme auoit pris de
sberg changeant d'opinion,
y d'Espagne.
Gueldre, Hollâde, Zelande,
ans déclaré le Prince Philip-
eu de la seigneurie desdites
ire & trop violente contre
ét iurées, ont par la voye de
de l'Estât politic, & de la res-
soluét les sujets de leurs ser-
ation de leur Patrie & obcy-
lét le Duc d'Alençon, qui s'en

estoit retourné en France, & le firét publier Duc de Brabant. Mais cetitre luy
dura peu, pour ce que ce ux d'Anuers ne pouans souffrir les François, & sous
autre pretexte, massacrerent enuiron trois milles des siens. En ce mesme téps
le Prince d'Orange, a qui lon auoit tiré peu de mois auparauant vn coup d'ar-
quebuse à Anuers, & qui estoit demeuré fort blessé en la bouche, finalement le
10. Iuillet 1584. il fut tué à Delf, par vn nommé Baltazar Geradnatif de Ville-
france en la Franche-côté. Le Duc de Parme estant resté maistre de la capagne
recouura partie par force, partie par siege, ou par traité, Audenarde, Ypre,
Tenremode, Viluorde, Gand, Burges, Nimegue, Malines, & Bruxelles, & avec
vn long & penible siege, força en fin Anuers, de luy presenter les clefs, & l'Es-
cluse pareillement. Les peuples de Hollande, & de Zelande estonnez de ces
sucez fauorables recourerét au secours de la Reyne d'Angleterre, & se mirét
sous sa protection, mettant mesme entre les mains des Anglois Fleissingue, &
quelques autres places d'importance. Et depuis qu'ils se furét mis sous la pro-
tection des Anglois, ils prirent Stennich, Nimegue, Deuenter, Zutphen, &
plusieurs autres places de consequence: mais la Royne voyant l'armée d'Es-
pagne s'aprocher d'Angleterre, & les diuisions qu'il y auoit entre les Estats & le
Côte de Leycester, Lieutenant general de ladite Royne Protectrice des Estats
generaux des Prouinces vnies des Pays bas, fait reuenir en Angleterre ledit
Côte de Leycester, lequel remet ledit gouuernemét general es mains des Estats
generaux, & desquels il l'auoit receu auparauat sous l'autorité de la Royne
d'Angleterre: & ainsi les fauions, partialités suruenus entre les villes & sujets
desdits Pays, à son occasion furent assopies. Tellement que lesdits Estats gene-
raux, ayans repris leur premiere autorité souueraine, restablirét pareille-
ment le Prince Maurice de Nassau aux gouuernemés de Hollande, Zelande, &
Vtrecht & en l'Admirauté & estat de Capitaine general de toute leur gendar-
merie, auxquels Estats ils luy ont depuis adiousté le gouuernemét de la Duché
de Gueldre, Comté de Zutphé & Pays d'Oueryssel: & qu'il a iusques à present
& c. lequel depuis l'an 1588. ils ont eu diuers succez tant pour les prises de vil-
les que de batailles trop lógues, icy à reciter, tant à l'encôtre du Prince de Parme
que des Archiducs d'Autriches. Pour conclusion apres auoir esté tous ces
pays en trouble & guerre civile, depuis l'an 1566. iusques en l'an 1609. les ar-
ticles des trefues & cessation d'armes furent accordez & arrestez en Anuers, le
9. d'Auril audit an, pour le temps de 12. ans, car de reciter tout au lóg, le com-
mencemét, & le progres de ce traité: à scauoir cōment les Archiducs ont fait
rechercher de paix le Prince de Nassau par le Sieur Vander Horst, & le R. P. F.
Jean Ney, General de l'Ordre de S. François, & autres deutez, de quelles pro-
positiōs & raisons ils se sont seruis, tant enuers les Estats generaux, son Excel.
& autres personnes pour les esmouuoir de les persuader à cela, & les respōs
que les Estats generaux faisoient là dessus, & puis apres ce qui s'est fait de part
& d'autre, les articles qui ont esté liurez des deux costez, les raisons & les diffi-
cultez, qui en sont en suiues de part & d'autre, & tout ce qui en despend, cela
seroit trop long, & trop fascheux pour le descrire & reciter, & mettrons seu-
lement icy (comme nous auons dit) les articles accordez & arrestez par les de-
putez de part & d'autre, selon qu'ils les ont fait imprimer, en l'an 1609.

Les illustres Princes, l'Archiduc Albert, & Isabelle Clara Eugenia, ayants
fait trefues & cessation d'armes le 24. d'Auril en l'an 1607. pour huiét mois,
avec les illustres Seigneurs les Estats generaux des Prouinces vnies du pays
bas, en qualité & cōme les tenans comme Estats Prouinces & Pays libres, sur

lesquels ils n'auoient rien à prétendre, il falloit que ces trefues fussent ratifiées, avec semblable declaration, par la Majesté du Roy Catholique, entant que cela luy pouuoit toucher, & que ladicte ratification & declaration fust liurée es mains des Estats des Prouinces vnies des Pays bas, trois mois apres lesdites trefues, comme cela se fit, par les lettres Patentes du 18. de Septembre, en la mesme année: & en outre fut donnée procuration speciale ausdits Archiducs, le 10. de Ianuier 1608. pour faire tant en son nom, qu'en leur nom ce qu'ils iugeroient estre expediēt, pour venir à vne bonne Paix, ou trefues pour 10. années: en suite de ladicte procuration, les Archiducs par leurs lettres de Commission, du 27. dudit Moys, auoyent denommez & deputez des Commissaires pour traicter au nom & en qualité, comme a esté dit, & consenty & accordé, que lesdites trefues seroient prolégées & cōtinuées, à diuerses fois, & mesme le 20. de May iusques à la fin de l'an 1608. & estans assemblez à diuerses fois, avec les deputez des Estats des Prouinces vnies, qui auoient aussi procuratio & commission d'eux, datée du 5. de Feurier de ladite année, mais ils ne peurent s'accorder touchāt la paix, pour plusieurs grandes difficultez, suruenues entre eux, pour ceste occasion, les Ambassadeurs des Roys Tres-Chrestiens, de France, & de la grande Bretagne, des Princes & Palatins de Brandebourg, & du Marquis d'Ausbarh, & du Lande Graue de Hessen, enuoyez en ces lieux, de la part desdits Seigneurs, Roys, & Princes, afin d'aider à auancer vne si bonne œuure, voyās qu'ils estoient prests de partir, & de rōpre tout le traite, auoient proposē des trefues pour beaucoup d'années, à certaines conditions cōprises par escrit, & données de leur part à l'vn & à l'autre party, les requerant & admonestant de s'y vouloir conformer: & cōme sur cet escrit plusieurs d'autres difficultez si presentoient, voila pourquoy les Seigneurs suyuantz estoient assemblez le 9. d'Auil 1609. le Sieur Ambroise Spinola, Marquis de Benaffto, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or, du Conseil d'Estat, & de la guerre de sa Majesté Catholique, & Maistre de camp, & General de ses armées, &c. Le sieur Iean Richardot, Cheualier, Sieur de Barli, du Conseil d'Estat, & premier President, du Conseil priuē de leurs Altessez, &c. Iean de Mancicidor, du Conseil de guerre, & Secretaire de sa Majesté Catholique. Le Reuerend P. F. Iean Ney, General de l'Ordre de S. François es Pays bas, & le Sieur Louys Verreyken Cheualier Audiencier, & premier Secretaire de leurs Altessez, en vertu des lettres de procuration desdits sieurs, les Archiducs d'une part, à fin de traicter, tant en leur nom, comme au nom dudit Roy Catholique, avec Guillaume Louys, Comte de Nassau, Catzenellenboge, Viāden, Dietz & sieur de Bilstin, Gouverneur & Capitaine general de Frize, de la ville de Groeningue, & des Ommelandes & de Drenthe, &c. Le Sieur de Vvalrauen, sieur de Brederode, Vianen, Castelain, d'Vtrecht, Sieur d'Ameyde, Cloetingue, &c. Le Sieur Cornelle de Gent, sieur de Loenen, & Meynersuuyck, Chastelain, & Iusticier de l'Empire, & de la ville de Nimmeghe: le Sieur Iean d'Ordenbarnevelt, Cheualier sieur de Tēpel, Rondeny, &c. Aduocat & garde du grand Seau, des Chartres & Registres de Hollāde, & Est-frise, le Sieur Iacques de Malderē, Cheualier, sieur de Heyes, &c. le premier, & representant les Nobles es Estats, & au Cōseil de la Cōté de Zelāde, le Sieur Gerart de Reuesse, Sieur de Vander Aa, de Strefkercke, Niculeckerlandt, &c. Gelliys Hillama, Docteur es Droicts, Conseiller ordinaire au Conseil de Frise: Iean Sloeth, Sieur de Sallick, Drosart du Pays de Vollenho, & Chastelain de la seigneurie de Cuinder: & Abbel Coenders

Goenders de Helpen, sieur en Faen, & Canten, au nom des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, aussi en vertu de lettres de leur procuration, commission, semblablement d'autre part : lesquels par l'entremise, & par l'aduis de Pierre Ieannin, Cheualier, Baron de Chagny, & Montheu, Conseiller du Roy Tres-Chrestien en son Conseil d'Etat, & son Ambassadeur extraordinaire prés mesdits Seigneurs les Estats, & le sieur Elie de la Place, Cheualier sieur de Rully, Chastelain de Machaut, aussi Conseiller audit Cōseil d'Etat, & Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, Bailly & Capitaine de Vitry le François, & son Ambassadeur ordinaire, residant pres les Estats Generaux des Pays-bas : le sieur Richard Spencer, Cheualier, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre priuée du Roy de la grande Bretagne, & son Ambassadeur extraordinaire, pres les Estats Generaux des Pays-bas, & le sieur Rodolphe Vvinnoud, Cheualier, Ambassadeur extraordinaire, & Conseiller dudit Roy, & Conseiller d'Etat desdites Prouinces vnies : tous ceux-cy s'accorderent en la forme & maniere qui s'ensuit.

I.

Premierement lesdits Seigneurs Archiducs declarent, tant en leurs noms, xx. que dudit Seigneur Roy, qu'ils sont contets de traiter avec lesdits Seigneurs Estats generaux des Prouinces vnies, en qualite, & comme les tenants pour pays, prouinces & Estats libres, sur lesquels ils ne pretendent rien : & de faire avec eux es noms & qualitez susdits comme ils font par ces presentes vne trefue, aux conditions cy apres escrites & declarées.

II.

A sçauoir que ladite trefue sera bonne, ferme, loyale, & inuiolable, & pour le temps de douze ans, durant lesquels il y aura cessation de tous actes d'hostilité, de quelque façon qu'ils soient, entre lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats generaux, tant par mer, autres eaux, que par terre, en tous leurs Royaumes, pays, terres, & Seigneuries, & pour tous leurs subjects & habitans, de quelque qualite & condition qu'ils soient, sans exception de lieux, ny de personnes.

III.

Chacun demeurera saisy, & iouira effectivement des pays, villes, places, terres, & seigneuries qu'il tient & possède à present, sans y estre trouble ny inquiete de quelque façon que ce soit, durant ladite trefue : en quoy on entend comprendre les bourgs, villages, hameaux, & plat-pays qui en dependent.

III.

Les subiects & habitans es pays desdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, auront toute bonne correspondance & amitié par ensemble, durant ladite trefue, sans se ressentir des offences & dommages qu'ils ont receu par le passé : & pourront aussi frequenter & séjourner es pays l'un de l'autre, & y exercer leur traffic & commerce en toute seureté, tant par mer, autres eaux, que par terre ; ce que toutesfois ledit Seigneur Roy entend estre restraint & limité aux Royaumes, pays, terres, & seigneuries qu'il tient & possède en l'Enrope, & autres lieux & mers où les subiects des Roys & Princes, qui sont ses amis & alliez, ont ledit traffic de gré à gré : Et pour le regard des lieux, villes, ports, & havres qu'il tient hors les limites susdits : que lesdits Seigneurs Estats & leurs subiects n'y puissent exercer au-

un traficque sans la permission expresse dudit Seigneur Roy. Bien pourront-ils faire ledit trafic si bon leur semble, es pays de tous autres Princes, Potentats, & peuples, qui le leur voudront permettre, mesme hors lesdits limites, sans que ledit Seigneur Roy, ses officiers & subiects, qui dependent de luy, donnent aucun empeschement à ceste occasion ausdits Princes, Potentats, & peuples qui le leur ont permis ou permettront, ny pareillement à eux, ou aux particuliers, avec lesquels ils ont fait, & feront lesdits traficqs.

V.

Et pource qu'il est besoin d'un assez long temps pour aduertir ceux qui sont hors lesdits limites avec forces & nauires, de se desister de tous actes d'hostilité, a esté accordé, que la trefue n'y commencera que d'aujourd'huy en vn an. Bien entendu que si l'aduis de ladite trefue y peut estre, plustost que deslors l'hostilité y cessera. Mais si apres ledit temps d'un an quelque hostilité estoit commise, le dommage en sera réparé sans aucune remise.

V I.

Les subiects & habitans es pays desdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, en faisant trafic es pays l'un de l'autre, ne serot tenus payer plus grands droits & impositions que leurs subiects, & ceux des amis alliez qui seront le moins chargez.

V I I.

Et auront aussi les subiects & habitans desdits Seigneurs Estats, la mesme seurété & liberté es pays desdits Seigneurs Roy, & Archiducs, qu'elle a esté accordée aux subiects du Roy de la grande Bretagne, par le dernier traité de paix, & articles secrets faits avec le Connestable de Castille.

V I I I.

Ne pourront semblablement les marchands, maistres de nauires, pilotes, marelots, leurs nauires, marchandises, denrees, & autres biens à eux appartenants, estre saisis & arrestez, soit en vertu de quelque mandement general particulier, & pour quelque cause que ce soit de guerre ou autrement, ny mesme sous pretexte de s'en vouloir seruir pour la conseruation ou deffence du pays. On n'entend toutefois en ce comprendre les saisies & arrests de iustice par les voyes ordinaires, à cause des debres, propres obligations, & contractz vallables de ceux sur lesquels lesdites saisies auront esté faites, à quoy il sera procédé selon qu'il est accoustumé par droit & raison.

I X.

Et pour le regard du commerce des Pays bas, & des daces & impositions qui se leueront sur les denrees: s'il est trouué cy apres qu'il y ait de l'excez, & qu'il en soit incommodé à la premiere requisition qu'il en sera faite d'une part ou d'autre, Commissaires seront deputez pour les reigler & moderer par aduis commun, si faire se peut, sans que pendant la trefue soit rompué, au cas qu'ils n'en puissent demeurer d'accord.

X.

Si quelques Sentences & iugemens auoient esté donnez entre personnes de diuers partis non deffendus, soit en matiere ciuile ou criminelle, ils ne

pourront estre executez contre les personnes des condammeez, ny sur leurs biens, durant ladite trefue.

X. I.

Lettres de marques & represailles ne seront octroyees durant ledit temps, si ce n'est à cognoissance de cause, & es cas esquels il est permis par les loix & constitutions Imperiales, & selon l'ordre estably par icelles.

X I I.

On ne pourra aborder, entrer, ny s'arrester aux ports, havres, playes, & rades es pays l'un de l'autre avec nauirés & gens de guerre en nombre qui puisse donner soupçon, sans le congé & permission de ceux soubz lesquels sont lesdits ports, havres, playes, & rades, sinon qu'on y fust ietté par tempeste, ou contraint de le faire par necessité, & pour euiter quelques perils de mer.

X I I I.

Ceux sur lesquels les biens ont esté saisis, & confisquees à l'occasion de la guerre, ou leurs heritiers, & ayants cause, iouyront d'iceux biens durant ladite trefue, & en prendront la possession de leur autorité priuée, & en vertu du present traité, sans qu'il leur soit besoin d'auoir recours à la Iustice, nonobstant toutes incorporations au fiscq, engagements, dons en faitcs, traittez, accorts, & transactions, quelques renonciations qui ayent esté mises esdites transactions, pour exclurre partie desdits biens, ceux à qui ils doient appartenir, à la charge neanmoins qu'ils n'en pourront disposer, ny les charger ou diminuer, pendant le temps de ladite iouissance, si non qu'ils en ayent obtenu la permission desdits Seigneurs Archiducs, ou Estats.

X I V.

Ce qui aura lieu, au profit des heritiers du feu Sieur Prince d'Orange, mesmes pour les droicts qu'ils ont es Salines du Comté de Bourgogne, qui leur seront remises & delaissees, avec les bois qui en despendent. Et quant au procez de Chastel-belin intenté du viuant dudict feu Seigneur Prince d'Orange en la Cour de Malines, contre le Procureur general du Roy Catholique, lesdits Seigneurs Archiducs promettent de bonne foy de leur y faire rendre iustice, dans vn an, apres la poursuite qui en sera faicte par eux, sans aucune remise, & en toute droicture, & sincerité.

X V.

Si le Fiscq a fait vendre d'une part & d'autre quelques biens confisquees, ceux à qui ils doiuent appartenir en vertu du present traité, seront tenuz se contenter de l'interest du prix, à raison du denier seize, pour en estre payez chacun an, durant la trefue, à la diligence de ceux qui possèdent lesdits biens, autrement leur sera loisible de s'en adresser au fond & heritage vendus.

X V I.

Mais si lesdites ventes auoient esté faites par Iustice, pour les debtes bones & legitimes de ceux à qui lesdits biens souloient appartenir auant la confiscation, il leur sera loisible, ou à leurs heritiers & ayants cause, de les

reciter, en payant le prix dans un an, à compter du iour du present traité, apres lequel temps ils n'y seront plus receus, & ladite retraite & rachapt ayant esté fait par eux, ils en pourront disposer comme bon leur semble, sans qu'il leur soit besoin d'en obtenir autre permission.

X V I I.

On n'entend toutesfois donner lieu à ceste retraite, pour les maisons situées dans les villes, vendues à ceste occasion, pour la grande incommodité & notable dommage qu'en receuroient les acquerurs, à cause des changements & reparations qu'ils pourroient auoir fait esdites maisons, dont la liquidation seroit trop longue & difficile.

X V I I I.

Et quant aux reparations & meliorations faites es autres biens vendus dont le rachapt est permis, si elles sont prétendues, les Iuges ordinaires y feront droit à cognoissance de cause, demeurât le fond & heritage hypothecé pour la somme à quoy les meliorations seront liquidées: sans neantmoins qu'il soit loisible ausdits acheteurs verser du droit de rétention, pour en estre payez & satisfaits.

X I X.

Si quelques fortifications & ouvrages publics ont esté faits d'une part ou d'autre, avec permission & autorité des superieurs, en des lieux dont la restitution doit estre faite par le present traité, les propriétaires d'iceux seront tenus se contenter de l'estimation qui sera faite par les Iuges ordinaires, tant desdits lieux, que de la jurisdiction qu'ils y auoient, sinon que les parties s'en accordent de gré à gré.

X X.

Quant aux biens d'Eglises, Colleges, & autres lieux pieux, assis dās les Provinces unies, lesquels estoient mébrés dependās d'Eglises, Benefices, & Colleges qui sont en l'obeissance des Archiducs, ce qui n'a esté vendu auant le premier de Ianuier 1607. leur sera rendu & restitué: & y'entreront aussi de leur autorité priuée, sans ministre de Iustice, pour en iouir durāt la trefue, & sans en pouuoir disposer selō qu'il a esté dit cy dessus, mais pour ceux qui ont esté vendus auant ledit temps, ou donnez en payemēt par les Estats d'aucunes des provinces, la rente du prix leur sera payée par chacun an, à raison du denier seize, par la Province qui aura fait ladite vente, ou donné lesdits biens en payement & assignée aussi, en sorte qu'ils en puissent estre assurez. Le semblable sera fait & obserué du costé desdits Seigneurs Archiducs.

X X I.

Ceux à qui les biens cōfisquezz doiuent estre restituez ne serōt tenus payer les arerages des rentes, charges, & deuoirs specialement affectez, & assignez sur iceux biens, pour le temps qu'ils n'en ont iouy, & s'ils en sont poursuiuis & inquietez d'une part ou d'autre, en seront renuoyez absous.

X X I I.

On ne pourra prétēdre aussi pour les biens vendus ou accordez, afin d'iquez ou rediquez, sinon les redevances, ausquelles les possesseurs se sont obligez, par les traittez sur ce faits, avec les interests des deniers d'entrée, si aucuns ont esté donnez aussi à raison du denier seize, comme dessus.

X X I I I.

Les iugemens donnez pour biens & droits cōfisquezz, avec parties qui ont

reconnu les Iuges, & ont esté legitimelement deffendu, & ne seront les condamnez receus à les contredire, sinon par les voyes ordinaires.

XXIV.

Lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats commettront chacun endroit soy, les Officiers, & Magistrats pour l'administration de la iustice, & police, és villes, & places fortes, lesquelles par le present traité doiuent estre rendues aux propriétaires, pour en iouyr durant la trefue.

XXV.

Les meubles cōfisqueez, & fruiçts qui seront escheuz avant la conclusion du present Traité, ne seront sujets à restitution.

XXVI.

Les actions mobiliaries, qui ont esté remises par lesdits Seigneurs Archiducs, ou Estats, au profit des debtors particuliers auant le premier de Ianuier 1607. demeureront esteintes d'une part, & d'autre.

XXVII.

Le temps qui a couru durant la guerre, à commencer depuis l'année 1567. iusques à present, ne sera compté pour induire prescription entre ceux qui estoient de diuers partis.

XXVIII.

Ceux qui se sont retirez en pays neutre durant la guerre, iouyront aussi du fruiçt de ceste trefue, & pourront resider où bon leur semblera, retourner mesmes en leurs anciens domiciles, pour y habiter en toute seureté, obseruant les loix du pays, sans qu'à l'occasion de la demeure qu'ils feront en quelque lieu que ce soit, leurs biens puissent estre saisis, ny eux priuez de la iouissance d'iceux.

XXIX.

Aucuns nouveaux Forts ne seront faits durant ladite trefue dans les Pays bas d'une part, ny d'autre.

XXX.

Les Seigneurs de la maison de Nassau ne pourront estre poursuiuis, ny inquietez durant ladicte trefue, en leurs personnes, ou biens, soit pour debtes contractées par le feu Seigneur Prince d'Orange, depuis l'an 1567. iusqu'à son trespas, soit pour les arrearages escheuz pendant le faulxsemēt, & annotation des biens qui en estoient chargez.

XXXI.

S'il y a contrauention à la trefue faite par quelques particuliers sans le commandement desdits Seigneurs Roy, Archiducs, ou Estats, le dommage sera reparé au mesme lieu où la contrauention aura esté faite, s'ils y sont surprins, ou bien en celuy de leur domicile, sans qu'ils puissent estre poursuiuis ailleurs en leur corps, ou biens, en quelque maniere que ce soit; & ne leur sera loisible de venir aux armes, & rompre la trefue à ceste occasiō, mais bien permis (en cas de denegation manifeste de iustice) de se pouruoir ainsi qu'il est accoustumé, par lettre de marque, ou repressailles.

XXXII.

Toutes exheredations, & dispositions faites en haine de la guerre, sont declarées nulles, & comme non aduenues.

XXXIII.

Les subjects, & habitans és pays desdits Seigneurs Archiducs, & Estats, de

quelque qualité, & condition qu'ils soient, sont declarez capables de succeder les vns aux autres, tant par testament, que *ab intestato*, selon les coustumes des lieux; & si quelques successions estoient cy deuant escheuës à aucuns d'eux, ils y seront maintenus, & conseruez.

XXXIV.

Tous prisonniers de guerre seront deliurez d'vne part, & d'autre, sans payer rançon.

XXXV.

Et afin que le present traité soit mieux obserué, promettent respectiuellement lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, de tenir la main, & employer leurs forces, & moyens, chacun en droit soy, pour rendre les passages libres, & les mers, & riuieres navigables, seures, contre l'incursion des mutins, Pirates, Corsaires, & volleurs, & s'ils les peuuent apprehender, de les faire chastier avec rigueur.

XXXVI.

Promettent en outre de ne rien faire contre, & au prejudice du present traité, ny souffrir estre fait, directement, ou indirectement, & si fait estoit, de le faire reparer, sans aucune difficulté, ny remise: & à l'obseruation de tout ce que dessus, ils s'obligent respectiuellement mesmes lesdits Seigneurs Roy, & Archiducs, leurs successeurs, & pour la validité d'icelle obligation, renouent à toutes loix, coustumes, & choses quelconques à ce contraires.

XXXVII.

Sera le present traité ratifié, & approuué par lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, deliuré de l'un à l'autre en bonne, & deuë forme, dans quatre iours. Et quant à ladite ratification dudit Seigneur Roy, lesdits Seigneurs Archiducs ont promis, & seront tenus la donner dans trois mois, aussi en bonne, & deuë forme, afin que lesdits Seigneurs Estats, leurs sujets, & habitans, puissent iouyr effectivement du fruit du present traité en toute seureté.

XXXVIII.

Sera ledit traité publié par tout où il appartiendra, incontinent apres la ratification faite par lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats; cessans dès apres present tous actes d'hostilité.

Ainsi fait, & arresté en la ville, & cité d'Anuers, le 9. d'Auril, l'an 1609. & signé par Messieurs les Ambassadeurs des Roys, du Roy Tres-Chrestien, & celuy de la grande Bretagne, comme moyeneurs; & par les deputez de Messieurs les Archiducs, & Estats; estoit sousigné:

P. Ieannin, Elie de la Place, Ric. Spencer, Rodolphe Vvindevwood, Ambroise Spinola, Fr. Iean Ney, le Pres. Richardot, Iu. de Mancidor, L. Verreycken, Guillaume Louys Comte de Nassau, Vv. Brederode, Corneille de Gent, Iean de Oldenbarneuel, I. de Malderee, G. de Renesse, G. Hillama, Iean Sloeth, Ab. Coenders.

Et d'autant qu'on trouua puis apres es articles precedents quelque difficulté, & obscurité, les Deputez des Archiducs, & des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, firent depuis la declaration, & l'augmentation suivante, dont la teneur de mot en mot estoit comme ensuit.

Les Estats generaux des Prouinces vnies du Pays bas, A tous ceux qui ces presentes veront, Salur, Sçauoir faisons, qu'ayans veu les poincts, & articles

qui ont esté accordez le 7. de ce mois de Ianuier, icy à la Haye, entre les depu-
 rez des tres-illustres Archiducs d'Autriche Albert, & Isabella Clara Eugenia,
 & les nostres, en vertu des procurations données respectiue-
 ment auxdits de-
 putez, touchant quelques difficultez, & ambiguitéz procedées du traité de
 trefue, arresté le neuuiesme d'Auril 1609. en la ville d'Anuers, entre lesdits
 Archiducs, & nous d'une part, & proposez d'autre part par les Officiers, &
 subjects respectiue-
 ment, & prins pour y penser, afin de bien considerer à l'ac-
 croissement, & plus ample declaration des points, & articles, desquels le con-
 tenu s'enfuit de mot à mot cy apres; d'autant que du traité de trefue fait le
 9. d'Auril en l'an 1609. en la ville d'Anuers, entre les commis, & deputez de
 Messieurs les Archiducs d'Autriche, &c. & ceux des Estats generaux des
 Prouinces vnies du Pays-bas, quelques difficultez, & ambiguitéz ont esté
 proposees de part, & d'autre, par les Officiers, & subjects, & prins en confi-
 deration, afin de penser de plus à l'accroissement, & plus ample declaration
 desdits articles, il a en fin esté trouué bon d'aduiser par les deputez de part, &
 d'autre, à ces difficultez, pour se pouuoir accorder là dessus. Apres que les
 deputez ont esté plusieurs fois assemblez pour parler par ensemble, suiuant
 leur procuration, & commission de part, & d'autre, ils se sont en fin accordez
 sur les points & articles qui s'enfuiuent cy apres. Et pour ce faire estoient
 assemblez le 7. de Ianuier de l'an 1610. en la Haye en Hollande, Balthasar de
 Robiano, Thresorier general des Domaines, & Finances desdits Seigneurs
 Archiducs: le sieur Louys Verreycken, Cheualier, sieur de Hamme, Conseil-
 ler du Conseil de Guene, Audiencier, & premier Secretaire de leurs Alteſſes:
 & Iean Baptiste Maes, Conseiller, & Aduocat fiscal du Conseil de Brabat, de
 la part des Archiducs. Le sieur Henry de Brien en l'ancien, seigneur en Sinda-
 ren: le sieur Iean d'Oldenbarneuel, Cheualier, sieur de Tempel, Rôdenrys,
 &c. Aduocat, & Garde du grand sceau, des Chartres, & Registres de Hollande,
 & Est. Frise: le sieur Iacques de Malderé, Cheualier, sieur de Heyes, &c. le pre-
 mier, & representant les nobles es Estats, & au Conseil de la Comté de Ze-
 lande: le sieur Iustus de Rysembourg, sieur de Rysembourg, premier Bourg-
 mestre de la ville d'Vtrecht: Tinco de Oenama, Iusticier de Scooterlant: le
 sieur Ernst de Ittersum, Drossart de Tvent: & le sieur Abel Coëders de Hel-
 pen, seigneur de Faen, & Cantes, de la part des Estats generaux des Prouinces
 vnies du Pays-bas.

1. Premièrement que les habitans des Prouinces vnies du Pays-bas, y enés es
 pays, & prouinces de l'obeyſſance des Archiducs, auront, & iouyront en se re-
 glant suiuant le susdit traité, la mesme liberté qu'ont les subjects du Roy de
 la grande Bretagne: & à ceste fin les articles qui en disposent, seront enuoyez
 à tous Gouverneurs, Magistrats, & Officiers es respectiues Prouinces vnies
 du Pays-bas, se pourront par tout sous l'obeyſſance de leurs Alteſſes, seruir de
 tels Aduocats, Procureurs, Notaires, Solliciteurs, & Executeurs, que bon
 leur semblera, qui aussi (en estans requis) seront ordonnez à cela par les Iuges
 ordinaires.

x. Que leurs Alteſſes pouruoiront en premier lieu qu'on ordonne des lieux
 propres, & honorables, pour y enterrer les corps de ceux qui du costé de Mel-
 seigneurs les Estats, viendront à mourir es lieux de l'obeyſſance de leurs Al-
 telles.

3. Lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats ne pourront point recevoir hors de

leurs limites de part, ny d'autre, des biens passans ny par eau, ny par terre, entrans, ou sortans quelques autres charges.

4. Les subjects desdicts Seigneurs Archiducs, & Estats, iouyront reciproquement es pays les vns les autres, de leurs anciennes franchises, & droicts de gabelle, dont ils ont esté iouyllans paisiblement deuant la guerre.

5. La frequentation, conuersion, & le commerce entre les subjects respectiuellement, ne pourra pas estre empesché, & tous les empeschemens qui ont esté faicts, seront ostez.

6. Tous biens, & droicts qui suiuant le traicté ont esté restituez, ou doiuent estre restituez aux vieux propriétaires, leurs heritiers, ou qui y ont quelque action, pourront estre vendus par les mesmes propriétaires, sans qu'il soit de besoing d'obtenir pour cela quelque particulier consentement, nonobstant l'article 13. du susdict traicté, où il est dit autrement, excepté la propriété des rentes, lesquelles seront recogneües par le fisque au lieu des biens vendus, comme aussi les actions, & rentes estans à la charge du fisque respectiuellement.

7. Tous biens recelez, ou droicts, meubles, immenbles, rentes, actions, debtes, & autres choses, lesquelles n'ont pas esté saisies par le fisque avec bonne cognoissance, deuant le 9. d'Auril de l'an 1609. les propriétaires, leurs heritiers, ou ceux qui y prétendent action, en pourrôt iouyr avec tous les fruiets, rentes, reuenus, & profits, librement, & à leur disposition: & les receleurs ne pourront, ny eux, ny leurs heritiers, estre molestez pour ceste cause par les fisques de part, ou d'autre; mais les propriétaires, leurs heritiers, ou qui y prétendent action, auront touchant ce faict, droict contre vn chacun, comme sic'estoit leur propre bien.

8. Les arbres qui ont esté coupez apres le dernier de Ianuier de l'an 1609. & qui au iour de l'arrest dudit traicté ont esté encores sur le fond, aussi ceux qui ont esté vendus au mesme iour sans estre coupez, seront octroyez aux propriétaires, nonobstant la vente faicte, & sans qu'ils soient tenus de payer quelque chose.

9. Les fruiets, loüages, fermes, & reuenus des Seigneuries, terres, dismes, pescheries, maisons, rentes, & autres reuenus des biens, qui suiuant le traicté, ont esté restituez, ou doiuent estre restituez, escheus apres le 9. d'Auril l'an 1609. seront octroyez pour toute l'année aux propriétaires, leurs heritiers, ou qui y prétendent quelque action.

10. On donnera des biens vendus, des rentes deschargées, ou du capital, leué par les fisques de part, & d'autre, des lettres aux propriétaires, leurs heritiers, ou qui y prétendent action, lesquelles leur seruirôt comme de preuue declaratoire, en conformance du traicté, avec assignation du payement annuel, sur vn Recepueur es Prouinces où ils ont esté vendus, ou rachetez, qui y sera denominé apres la premiere vente publiquement, ou autrement, selon qu'il appartient, & les rentes de la premiere année qui en escherra, & sera payé le 9. d'Auril l'an 1610.

11. Les loüages faits des biens confisqueez, ou annotez (encore qu'ils ayent esté faits pour plusieurs années) serôt expirez avec l'an 1609. selon la coustume des lieux où les biens sont situez, & lesdits loüages escheus apres le 9. d'Auril (comme a esté dit) seront payez aux propriétaires: mais à ceste condition il est accordé, que s'ils iouyllans desdits biens a fait quelques despens pour les faicts de l'Aoult à venir, que lesdits despés selon la coustume, ou discretion de

La Justice du lieu où lesdits biens sont situez, seront payez par le propriétaire à celui qui en a eul' vsufruct.

11. Les ventes faites des biens confisquees, ou annotees, depuis l'arrest du susdict traité, seront tenuës, pour nulles, & semblablement celles qui ont esté faites auparavant, contre l'accord fait avec quelques villes en particulier.

13. On fera satisfaction au propriétaire pour les biens employez aux fortifications, œuvres publiques, ou hospitaux, suyuant l'article dix-neufiesme du traité.

14. Les maisons des particuliers, lesquelles ont esté restituées, ou doivent estre restituées, suyuant ledit traité, ne pourront estre reciproquement chargées de garnisons, ou autrement, plus que celles des autres subjects qui sont de mesme condition.

15. Si on fait difficulté en quelque lieu de rendre les biens, & droicts qui doivent estre restituez, le Iuge dudict lieu fera que ladite restitution puisse incontinent estre effectuée, & se fera à cela du plus court chemin, sans que sous pretexte que la capitacion n'a pas esté payee, ou autrement contre le contenu du 13. article du traité, la restitution puisse estre différée.

16. Es lieux où l'on trouuera que tous les biens de quelqu'un, de l'un, ou de l'autre costé, ont esté confisquees, ou annotees en telle sorte, qu'il n'ayt retenu aucuns moyès pour pouoir payer les rentes, ou interrests de ses debtes, faites durant la confiscacion, ou annotation, il ne sera pas seulement libre de toutes charges, & rentes, suyuant ledit traité, mais aussi de la charge generale, & personnelle des rentes, & interrests escheus audit temps.

17. On entend que sous les exhortations faicte en haines de la guerre, sont aussi comprises les exheredacions faites à cause de quelque chose procedante de la guerre, & qui en dependent.

18. Nul ne pourra estre empesché d'un costé, ou d'autre, directement, ou indirectement, en changeant le lieu de sa demeure, en payant les droicts qu'il faut payer, & tous empeschemens depuis le traité accordé, seront reellement & de fait ostez.

19. On entend aussi de comprendre sous la restitution des biens, & droicts accordez par le traité, les biens, & droicts situez es Comtez de Bourgongne, & Charolois, & ce qui suyuant le traité n'a pas encor esté restitué, sera par tout de part, & d'autre, restitué fidelement, & bien tost, par les propriétaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action.

20. Lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats promettent d'accomplir, & de faire accomplir, tous, & vn chacun des susdits points fidelement, à quoy ils s'obligent selon l'obligacion contenue au principal traité, & en telle sorte comme si ces poincts icy y estoient aussi mentionnez.

21. Finalement a esté accordé, que tous, & vn chacun des poincts, & articles du traité susdit du 9. d'Auril passé, desquels on n'a point fait de changement exprez, ny de plus ample declaration, demeure rôt pour vn chacun en leur entier, sans estre prejudiciez, ou interrestez, & sans que ce qui a esté en ce traité, de bouche, ou par escrit, proposé, ou allegué de part, ou d'autre, puisse tendre, ou estre aucunement interpreté à l'aduantage, ou desaduantage de quelqu'un, & ce directement, ou indirectement: Mais tant lesdits Seigneurs Archiducs, & les Estats generaux, & particuliers, qu'aussi tous Princes, Comtes, Carons, Villes, Collégés, Seigneurs, Gentils-hommes, Bourgeois, & autres

habitans des respectiues Prouinces, de quelque qualite, ou condition qu'ils soient, demeureront en leurs droits, selon la teneur dudit traité, & mesdits Seigneurs les Archiducs, & les Estats, aggreeront en vn mois prochainement venant, ce Traité, & en liureront les vns aux autres leurs lettres d'aggreation en deüe forme.

Ainsi accordé, & arresté en la Haye en Hollande, le iour, mois, & an susdit. En tesmoignage dequoy la presente a esté confirmée par la signature desdits deputez de part, & d'autre, & estoit signé, B. de Rabiano. Verreycken. L. B. Masius. Hen. Van. Brienend'Alste, ou plus ancien. Jean de Oldenbarnevelt. I. de Malderce. Iustus de Rysenbourg. T. O. Oennama Ernst de Istersum. Ab. Coenders. Apres meure de liberation nous auons accepté, approuué, confirmé, & ratifié, acceptons, approuués, confirmés, & ratifions par ces presentes les mesmes points & articles, promettans bonne foy de les observer, & faire observer de point en point, come si nous-mesmes les auons traités & promis, sans iamais faire quelque chose au contraire, ou permettre estre faite, en quelque maniere que ce soit, directement, ou indirectement, obligeans pour cela tous nos biens, & de nos successeurs. En tesmoignage dequoy nous auons fait sceller la presente de nostre grand Seau, parapher, & fait signer par nostre Greffier, en nostre assemblee, à la Haye, le 29. iour de Ianuier, en l'an 1610. Estoit paraphé, *I. Masius Vr.*

Et plus bas par ordonnace de mesdits Seigneurs les Estats generaux, signé, *C. Serfen.*

Maintenant que les Estats generaux des Prouinces vnies du Pays bas font vn corps de Republique, depuis qu'elles ont secoué le joug de l'Espagne, & se sont distraictes des autres pays avec lesquels elles estoient regis sous vn mesme Prince: Il m'a semblé à propos, comme nous auons mis en fin du discours des Estats de l'Archiduc Albert, les Comtes de Flandre, proposer pareillement, & mettre en ce lieu les Seigneurs, & Comtes des principales Prouinces vnies, sçauoir est Hollande, Zelande, & Frise. Car l'on verra plus apertement par telle succession de Seigneur, quel a esté le gouuernement des pays qu'elles possèdent, auant qu'elles eussent prins forme de Republique: & comme de tout temps & ancienneté elles ont separément eu leurs Seigneurs, & Comtes, tant que finalement sous Philippes premier du nom, elles commencerent d'estre gouuernées, & jointes aux autres Prouinces des Pays bas.

LES COMTES DE HOLLANDE, ZELANDE, ET
SEIGNEURS DE FRISE.

Lxi. Le pays de Hollande fut erigé en Comté l'an de nostre salut 863. Charles le Chauue Roy de France, pour les vertus louables de Thierry d'Aquitaine luy donna tous les pays de Hollande, avec vne portion de Frise. Et depuis en l'an 868. le 13. Aueil, la Zelande luy fut donnée par Louys Roy de la Germanie, à la requeste d'Emme femme du Roy Louys.

THIERRY II. par le trespas de son pere le Comte Thierry d'Aquitaine fut second Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise.

ARNOULT l'an 988. apres le trespas du Comte Thierry 2. du nom son pere, succeda es pays de Hollande, Zelande, & de Frise. Ce Comte Arnoult obtint de l'Empereur Otto. 3. à tenir les Comtez de Hollande, & de Zelande, &

les Estats de Frise nuëment en fiefs de l'Empire, & non plus de la Couronne de France, comme il auoit fait iusqu'à present. Ledit Comte Arnoult fut tué en vne bataille contre les Frisons, le 18. Octobre 993. apres auoir gouverné la Hollande, & Zelande.

THIERRY III. du nom, apres la mort de son pere Arnoult, fut 4. Comte de Hollande, & Zelande, & sieur de Frise.

THIERRY IIII. du nom, apres le trespas de Thierry son pere, fut 5. Côte de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Frise. Il ne fut point marié, & mourut le 15. May 1048. apres auoir gouverné les pays 9. ans.

FLORIS I. du nom, estoit auparauant Comte d'Ost-Frise, qui apres la mort de son frere Thierry IIII. cinquiesme Comte, fut fait sixiesme Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel apres auoir gouverné les pays 14. ans, fut mis en route en vne bataille avec deux mille sixcens des siens, pres de Heusden, en laquelle il fut tué.

GERTVDE vefue, mere, & gouuernante du ieune Comte Thierry fils de Floris, gouuerna vn an le pays.

ROBERT dit le Frison, espousa Geltrude vefue du Comte Floris, du consentement de toute la noblesse, & des Estats de Hollande, & de Zelande, & mesme le font curateur du ieune Comte Thierry, fils de Floris.

GODEFROY LE BOSSV Duc de Lorraine, 9. Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise par vsurpation.

THIERRY V. du nom, 10. Comte de Hollande, & de Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Floris apres le trespas de Godefroy le Bossu, recouure ses biens patrimoniaux, r'entra en Hollande d'où il auoit esté si long temps dechassé, & y fut par tout receu avec grande ioye & magnificence, & recogneu pour leur Comte & Seigneur naturel, tellement qu'estant deuenu malade, il mourut l'an 1092. le 15. des Cal. de Iuillet, apres que sa mere Geltrude depuis le trespas de son mary eust gouuerné 2. ans, Robert le Frison son beau-pere 8. ans, Godefroy le Bossu 4. ans, Guillaume Euesque d'Vtrecht vn an, & luy 15. ans, faisant en tout 39. ans depuis la mort de son pere.

FLORIS DIT LE GRAS, second du nom, onzième Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Thierry cinquiesme, lequel apres auoir paisiblement gouuerné les pays l'espace de 31. ans, mourut l'an 1133. le 6. du mois de Mars.

THIERRY VI. du nom, fils de Floris 2. fut 12. Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise, apres auoir gouuerné les pays 40. ans, mourut l'an 1163. Heut beaucoup de guerres contre les Frisons, & autres ses voisins.

FLORIS IIII. du nom, apres la mort de Thierry son pere fut 13. Comte de Hollande & Zelande, Seign. de Frise. Il eut beaucoup d'affaires en son temps, & mourut au voyage de la Palestine apres auoir gouuerné les Prouinces 27. ans.

THIERRY VII. du nom, apres la mort du Comte Floris son pere, fut 14. Comte de Hollande, de Zelande, & Seigneur de Frise, apres auoir regy les pays en grandes guerres continuelles 13. ans, il mourut l'an 1203.

ADE fille vniue du Comte Thierry 7. succeda à son pere, & fut Comtesse 15. mais elle ne regit qu'vn de ses pays, & mourut sans enfans.

GUILLAYME premier du nom, 16. Comte de Hollande, de Zelande, & de Frise, estant ja auparauant Comte d'Ost-Frise, frere de Thierry septiesme du nom, ayant esté appelé par les nobles de Hollande, se rendit

toute la Hollande & Zelande subiecte, lequel mourut apres auoir regy lesdicts pays dix-neuf ans, l'an 1223.

FLORES IIII. du nom, par le trespas du Comte Guillaume son pere 17. Comte de Hollande, Zelande, & Seigneur de Frise, lequel apres auoir regy les pays en tout honneur douze ans, mourut à Clermont, & laissa vn fils nommé Guillaume, aagé de six ans tant seulement.

GUILLAVME II. du nom, apres le trespas de son pere fut 18. Comte de Hollande, & de Zelande, aagé de six ans, fut gouverné sous la curatelle de son oncle Otto Euesque d'Vtrecht. & depuis la mort de l'Empereur Federice estant bien asséuré, il fut esleu Roy des Romains, fut par le Pape Innocent proclamé Empereur, en la ville de Lyon, 4. ans apres son eslection, lequel mourut en l'an 1255. apres auoir regy les pays de Hollande, & Zelande, 21. ans, & l'Empire sept ans.

FLORES V. du nom, apres la mort de Guillaume son pere, estant seulement aagé de demy an, fut 19. Comte de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Frise; lequel mourut apres auoir gouverné ses pays, tant de loy mesme, que par ses tuteurs, 42. ans.

JEAN I. du nom, 20. Comte de Hollande, Zelande, &c. succeda à son pere, lequel mourut sans enfans le 4. des Cal. de Nouemb. l'an 1300. auquel defaillit la race des Comtes yssus en droite ligne des Ducs d'Aquitaine, qui depuis Thierry I. auoit duré quatre cens trente-sept ans, & par son trespas escheurent ces pays aux Comtes de Haynaut, venus par alliances du costé maternel des Comtes de Hollande.

JEAN Comte de Haynaut, 2. du nom, 21. Comte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Vvest-Frise, fut fils de Jean d'Auesnes, & de Dame Alix sœur du Roy Guillaume, Comte de Hollande, &c. & par ainsi fils de la grande tante de ce dernier Comte Jean premier.

GUILLAVME III. du nom, auparauant Comte d'Oosternant, par le trespas de son pere fut 22. Côte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Frise, adiousté à la Côte de Haynaut. Pour sa bonne vie fut appelé *le Bon*, & mourut le 9. Iuin, 1337. apres auoir regy ses Prouinces pacifiquement l'espace de 33. ans.

GUILLAVME IIII. du nom, 23. Comte de Hol. & Zel. Seigneur de Frise, & Comte de Haynaut, apres la mort de son pere Guillaume dit le Bon, fut tué en vne rencôtre contre les Frisons, & mourut sans enfans le 24. Septembre 1346.

MARGVERITE Imperatrice, femme de l'Empereur Louys de Baviere, 24. dominant en Hollande, Zelande, &c. sœur du Comte Guillaume 4. fut au mesme an 1346. honorablement receüe, & recogneuë Dame, & Princesse desdits pays, & ayant receu les hommages & feautez, amplifia grandement leurs priuileges, & franchises.

GUILLAVME DE BAVIERE V. du nom, fils aîné de l'Empereur Lony d'Baviere, & de ladite Marguerite, fut le 25. Comte de Hollande, de Zelande, Seigneur de Frise, & Comte de Haynaut.

ALBERT de Baniere, frere de Guillaume de Baviere cinquiésme du nom, fut le 26. Comte de Hollande, de Zelande, Seigneur de Frise, & Comte de Haynaut.

GUILLAVME DE BAVIERE VI. du nom, apres le trespas de son pere Albert de Baniere, fut 17. Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise, & aussi Comte de Haynaut.

JACQUELINE DE BAVIERE fille unique & heritiere de Guillaume de Baviere 6. du nom succeda apres le trespas de son pere en toutes les Seigneuries & Comtez, âgée d'environ dix-sept ans : & le mesme an 1417. elle fut receüe, & print possession de ses pays patrimoniaux de Hollande, Zelande, Frise, comme elle auoit fait auparauât en Haynaut. Et neantmoins au preiudice de ladite Jacqueline, Iean de Baviere soy disant tuteur de Hollande obtint aussi de l'Empereur Sigismond oncle de la Reine en feauté & hommage les Comtez de Hollande & de Zelande, & la Seigneurie de Frise, côme deuoluë à l'Empire par la mort du Comte Guillaume de Baviere son frere, pere de Madame Jacqueline decedee sans hoirs masculins. Il mourut à la Haye en Hollande le iour des Roys l'an 1429. apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande & Frise en qualité d'Auoué en uiron six ans : & pendant lequel temps les pays furent toujours en guerre, & que finalement il fit paix en l'an 1419. le 19. Iuillet avec Jacqueline de Baviere, laquelle apres la mort de son oncle Iean jouit de toutes ses Seigneuries : elle fut mariée quatre fois : elle fut contrainte par force pour retirer son quatriesme mary des prisons d'entre les mains de Philippes Duc de Bourgogne, pour lors aduoué de Hollande &c. de ceder & transporter toutes ses Seigneuries en general audit Duc de Bourgogne, mourant sans enfans : Apres lequel transport peu de temps apres mourut ayant esté Dame & vraye heritiere des Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & Seigneurie de Frise, en grands troubles & facheuries (cauees par l'ambition du Duc de Bourgogne) l'espace de dix-neuf ans. Elle gist à Haye, n'ayant vescu que trente-six ans.

PHILIPPE premier du nom Comte de Hollande & de Zelande, Seigneur de Frise, fils de Iean Duc de Bourgogne par resignation de Madame Jacqueline derniere Comtesse de Hollande de la maison de Baviere, laquelle mourut sans hoirs, comme heritiere tant du costé paternel, que maternel succeda esdits pays. Par ainsi il fut Duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynaut, de Hollande, de Zelande & de Namur, Seigneur de Frise, de Salines, & de Malines, Marquis du S. Empire, Il acquit quelque temps apres par achapt (l'ayant premierement conquis par armes au nom de la veue du feu Duc) la Duché de Luxembourg il naquit le iour S. Pierre; S. Paul l'an 1359. sa mere fut Madame Marguerite de Baviere sœur du Comte Guillaume, pere de Madame la Comtesse Jacqueline, & ladite Dame Marguerite de Bourgogne mere de ladite Comtesse fut sœur du Duc Iean de Bourgogne : & partant tante paternelle dudit Duc Philippes : ainsi tant du costé paternel que maternel lesdits pays luy escheurent sans difficulté. Il estoit Prince valeureux & de grand courage redouté de ses ennemis : il estoit de haute stature, beau de visage & sujet à cholere, toutesfois amateur de la paix, surnommé le bon, mais d'une ambition extreme de s'agrandir, comme il le fit bien paroistre à tant de faux tours qu'il fit à sa cousine Jacqueline Comtesse de Hollande. Il deceda le cinquiesme iour de Iuin 1467. âgé de 73. ans, apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande, Haynaut, Frise, & autres tant en qualité de Comte & Seigneur, que de curateur, en uiron quarante ans.

CHARLES sdit de Belliqueux, fils unique du bon Duc Philippes né à Dijon en l'an 1434. par le trespas de son pere succeda aux Duchez de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, aux Comtez de Bourgogne, d'Ar-

tois, de Flandres, de Haynaut, de Hoillande, de Zelande, & de Namur, les Seigneuries de Frise, de Salines, de Malines, & du Marquisat du saint Empire. Il accepta de l'Empereur Sigismond la Comté de Ferrette au pays d'Elfatte pres de Basle en Suisse. Il requit l'Empereur Federic d'eriger la Bourgongne en Royaume, ce qui luy fut refuse: il fut tué à la bataille de Nancy en l'an 1476.

MARIE fille & vniue heritiere de Charles dit le Belliqueux, fut Duchesse de Bourgongne, &c. & succeda en toutes lesdites Provinces apres le trespas de son pere, elle n'estant âgée que de dixhuit ans sous la garde noble & curatelle du Duc de Cleues & du sieur Rauenteyn son frere.

MAXIMILIAN Archiduc d'Autriche fils de l'Empereur Federic estant aagé de vingt ans ou enuiron: il espousa Marie de Bourgongne Duchesse de Bourgongne &c. & fut à cause de la femme Duc de Bourgongne &c. & Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel pays il gouerna douze ans ou enuiron: il deceda en l'an mil cinq cents dix-neuf: gist à Nieustad en Allemagne.

PHILIPPE second du nom Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise, fils vniue de l'Archiduc Maximilian d'Autriche, depuis Empereur, & de Marie Duchesse de Bourgogne &c. fille du Duc Charles le Belliqueux naquit à Bruges le vingtième iuin mil quatre cents septante huit: il estoit aagé de quatre ans quand sa mere mourut: depuis le trespas de laquelle en qualité de regent ou curateur l'Archiduc Roy des Romains son pere gouerna les pais en grands troubles, à cause des partialitez qui regnerent tant en Hollande qu'en Flandres, iusques en l'an mil quatre cents nonante quatre, que l'Archiduc Maximilian Roy des Romains par le trespas de son pere fut couronné Empereur. Le Prince Philippe son fils estant lors aagé de seize ans il fut appelé Archiduc d'Autriche Duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Stryer, de Carinthye, de Limbourg, de Luxembourg, & de Gueldre, Comte de Hasbroug, de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Ferrette, de Kyburch, Palatin, de Haynaut, de Hollande, de Zelande, de Namur, de Zutphen, Marquis du saint Empire, & de Burgau, Landtgraue, d'Elfathen, Seigneur de Vvindsinark, de Portenau, de Salins & Malines: & deceda en Espagne, estant ieune son pere encore viuant l'an 1505. gist à Grenade.

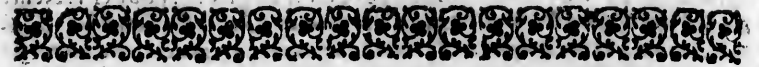
CHARLES second du nom trente-cinquième Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise fils aîné de Philippe d'Autriche fut né à Gand le vingt-quatrième Feurier l'an mil cinq cents: apres le trespas de son pere il herita de toutes les Duchez, Comtez, & Seigneuries de son pere, apres auoir gouerné ses pays enuiron quarante quatre ans, remis tous les Pays bas en l'an mil quarante neuf es mains de son fils Philippe, & mourut en Espagne l'an 1558. gist à Grenade.

PHILIPPE D'AVSTRICHE trente-sixième Comte de Hollande, Zelande &c. fils vniue de Charles second du nom Roy des Romains, lequel de son viuant le fit venir d'Espagne aux Pays bas pour (s'il eust peu) le faire aussi bien succeder à l'Empire qu'à ses autres Royaumes, tant d'Espagne, & de Naples, de Sicile, que des Pays bas; & autres, dont l'Empereur de son viuant se deslâisit, & en herita son fils: desquels Pays bas il print possession; & receut les serments de fidelité des Seigneurs & de tous les deutez des Provinces & villes capitales. Madame Marguerite d'Autriche fille bastarde de l'Empereur Charles cinquiesime femme d'Octauius Farneze Duc de Parme & de Plaisance, ayant esté prescée par l'aduis du Cardinal de Granuelle à tous les Princes

D'Austriche, & au Prince d'Orange, & Comte d'Egmont, pour en l'absence du Roy gouverner les Pays bas : estant arriuee à Bruxelles, ou le Roy fit assembler les Estats des Pays bas l'ordonna Gouvernante generale de toutes les dix-sept Prouinces, en l'an mil cinq cens cinquante neuf, afin que luy par conséquent eust le principal maniment du gouuernement desdits pays; ce qui causa de grandes diuisions entre les grands du pays, & autres Seigneurs du Conseil d'Etat du Pays bas, sous laquelle y eut de grands remuements pour la religion esdits pays: lesquelles diuisions & troubles ont esté cause que en l'an mil cinq cents quatre-vingts vn, les prouinces de Hollande, Zelande, Frise, & autres se sont vnies ensemblement; & toutes ensemble, ont formé vne espeece de Republique, qu'ils nomment Estats, lesquels gouuernent aujourd'huy lesdites Prouinces.



...mies.
 ...de, & de Namur, les Sei-
 ...nistr du sainct Empire. Il.
 ...ite au pays d'Ellarte pres
 ...riger la Bourgongne en
 ...de Nancy en l'an 1476.
 ...Belliqueux, fut Duchesse
 ...uinces apres le trespas de
 ...la garde noble & curatel-
 ...e.
 ...Empereur Federic estant
 ...Bourgongne Duchesse de
 ...Bourgongne &c. & Com-
 ...na douze ans ou environ:
 ...stad en Allemagne.
 ...de, Zelande, Seigneur de
 ...riche, depuis Empereur, &
 ...Charles le Belliqueux na-
 ...ptante huit: il estoit aagé
 ...pas de laquelle en qualité
 ...son pere gouerna les pais
 ...gnerent tant en Hollande
 ...onante quatre, que l'Ar-
 ...s de son pere fut couronné
 ...aagé de seize ans il fut ap-
 ...de Lothier, de Brabant, de
 ...rg. & de Gueldre, Comte
 ...de Ferrette, de Kyburch,
 ...Namur, de Zutphen, Mar-
 ...d'Ellathen, Seigneur de
 ...deceda en Espagne, estant
 ...ade.
 ...Comte de Hollande, Zelan-
 ...riche fut né à Gand le yingr-
 ...spas de son pere il herita de
 ...pere apres auoir gouuerné
 ...les Pays bas en l'an mil qua-
 ...ut en Espagne l'an 1559, gist
 ...ne Comte de Hollande, Ze-
 ...oy des Romains, lequel de
 ...r (s'il eust peu) le faire aussi
 ...es, tant d'Espagne, & de Na-
 ...Empereur de son viuant se
 ...print possession: & receut
 ...s de puez des Prouinces &
 ...e fille bastarde de l'Empereur
 ...uc de Parme & de Plaisance,
 ...Granuelle à tous les Princes



LA REPUBLIQUE DE GENEVE.

S O M M A I R E.

1. ANTIQVITE de la ville de Geneue, & sa situation. 2. En quoy son terroir abonde: les fruicts qui y croissent, & la bonté de l'air du pays.
3. Geneuois d'un naturel grossier, peu enclins & courtois aux estrangers.
4. En quoy consiste le peu de richesse qu'a ceste Republique. 5. Geneue ville forte & bien gardee: de son Arceual: & des forts qui sont en ce pays. 6. Forts de saincte Catherine & autres desmolis par Henry le Grand Roy de France. 7. Des Comtes de Geneue. Pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneue leur appartient. Quand & comment ils ont occupé la Iurisdiction de sdits Comtes. 8. Cour souveraine à Geneue compsee de vingt-cinq Senateurs: & quels sont les statuts & loix de ceste Republique. 9. Comment le Caluinisme a esté introduit & estably en la ville de Geneue.

1. **L** a ville de Geneue comprie dás la Sauoye est fort ancienne, veu que Cesar mesme en a fait mention au premier liure de la guerre des Gaules, assurant qu'il y auoit vn pont, passant outre le Rhosne, qui de son téps estoit sous la puissance des Suisses. La situation de ceste ville est plaisante, & du costé où le Rhosne sort de ce grand lac, qu'on nommoit anciennement le Lac Lemman, elle est basse: mais depuis cela elle est esleuee sur vne petite montagne. Il y a à Geneue encor comme deux villes, au milieu desquelles on void passer le Rhosne, sur lequel il y a vn pont qui les conjoint. La grande ville est du costé du Midy, & la petite du Septentrion. Les Allemans l'appellent Genf.

Q V A L I T E.

1. **L** e terroir d'aupres de Geneue est de bon rapport, veu qu'il produit du bled, du vin, des raues, des melons, toute sorte de legumes, de l'orge, du foin, & de l'aueyne. Les fruicts ordinaires sont des noix, des pommes, des poires de plusieurs sortes, des gnignes, & des cerises, des meures noires & blanches, des chastaignes, & des amandes: mais il y vient fort peu de figues. L'air y est bon, & sain: & l'Hyuer n'y est si fascheux qu'en Allemagne, ny l'Esté si importun qu'en plusieurs lieux de Dauphiné. Dans le lac de Geneue on prend de beaux poissons de fort bon goust, principalement des ruites saumonees qu'on porte à Lyon & ailleurs, & dont on fait si grand estat comme de la plus delicate viande qu'on puisse manger.

M O E V R S.

Les Habitans de Geneue sont assez grossiers, en leurs mœurs, & façons de faire, mais ils ont l'esprit bon, & lesçauent assez bien conduire en leurs affaires. Ils n'ayment guiere de voir des estrangers dans leur ville, principalement si l'on a le moindre soupçon qu'ils soient Catholiques. Ils les plumēt aussi dans les hosteleries le mieux qu'il leur est possible. Ils se font vn peu appriuoisez avec les François depuis que le Roy estoit en Sauoye, & que demandant le sien avec les armes en la main il les garantit de beaucoup de dommages qui leur pouuoient arriuer, principalement du fort Sainte Catherine qui fut rasé. Les femmes y font plus les chastes qu'en lieu du monde, & toutesfois quelques vnes ne laissent de faire l'amour en cachette. Tout le monde s'y met sur la grauité, & la retenue. Les gens de qualité qui se messent de parler François le parlent aussi mal qu'il est possible. Le menu peuple parle Sauoyard. Ils vont tous vestus fort modestement, & la coustume est qu'il n'y a point d'excez aux habits comme ailleurs. Aussi s'ils se mettoient sur cette despence, leurs reuenuz au bout de l'an seroient fort petits.

R I C H E S S E.

C'est chose assurée que les Geneuois ne sont guiere riches, & c'est tout ce qu'ils peuuent faire que de s'entretenir avec beaucoup de peine en vne honneste liberté. Et n'estoit leur grand traual à imprimer des liures de toutes sortes, & à inuenter, & faire force draps de Soye, cette Republique seroit aussi tost pauvre, & abbatue. Puis ils vsent d'vn bon moyen de se maintenir avec quelques moyens, veu que l'espargne y est extremement pratiquée, & c'est aussi presque leur plus grand reuenu. Ils enuoyent aussi dehors de bœs, fromages, des chapons gras, & du fil d'or bien traueillé.

F O R C E.

La ville de Geneue est bien fortifiée, & fournie d'artillerie, & de toute sorte de munitions de guerre. On y fait ordinairement bonne garde, & si tost qu'vn estranger y arriue on espie ses actions, & l'on prend garde à tout ce qu'il fait. Que si quelqu'vn estoit si hardi de s'aller promener autour des murailles pour les considérer, outre qu'on ne luy en permettroit longuement la veüe, il seroit tout aussi tost mis en prison, & en danger de perdre la vie. Il y a vn Arsenal pres la Court qui est garny de toute sorte d'armes, & pourueu de tout ce qui peut estre necessaire pour soutenir vn long siege. Il y a & y a eu plusieurs forts en ce pays, & entre les autres celui de S. Catherine où estoit l'artillerie que le Duc de Sauoye auoit là pour battre Geneue: mais il fut pris par nostre grād Roy Henry III. l'an 1600, & razé. L'autre qui auoit esté aussi dressé viz à viz par ceux de Geneue fut aussi abbatu pour pacifier toutes choses. Le 3. nommé Ripaille vint au pouuoir de ceux de Geneue par le moyē des François l'an 1589. & fut ruiné: de mesme que le 4. lors qu'il fut pris par les mesmes Geneuois. Il y a aussi quelques tours, entre lesquelles on en nomme

vne la Tour Maistresse, qui deffend Geneue du costé du lac, & de la Sauoye; l'autre est nommée la Tour de l'Isle, ou de Cesar, qui est assise en la haute Isle, pour la deffence du pont qui appartenoit jadis aux Suisses. Et puis que nous auons parlé des preparatifs que le Duc de Sauoye auoit faictz pour l'assiéger, i'estime qu'il sera fort à propos de dire pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneue leur appartient. Les Euesques de Geneue estoient ordinairement en differenc avec les Contrées pour la dominatiõ de la ville. Or pour abreger, apres qu'un certain Euesque nommé Humbert fut mort, son successeur s'en alla vers l'Empereur Frideric I. & impetra de luy, qu'il fust seul Prince de Geneue, & ne fust subiect aux choses layes à nul autre qu'à l'Empereur, & dauantage qu'il demeurast exempt de tous tributs. Mais apres que l'Euesque fut de retour à Geneue, on luy fit encor les mesmes facheries, iusqu'à ce qu'un Comte nommé Guillaume encourut le Ban Imperial, à cause de sa rebellio, & fut priué du fief qu'il tenoit de l'Euesque. Or la guerre ayant duré longuement, & les forces de la ville, & de l'Euesque estans diminuées, les Geneuois appellerent vn Comte de Morienne, qui fut depuis Comte de Sauoye. Mais il y eut encor entre ceux-cy diuerses guerres, en sorte que ce Comte occupa plusieurs petites villes, villages, & chasteaux qui estoient à ceux de Geneue, & s'approcha bien pres de la ville. Et ne se contentant de ce qu'il auoit usurpé sous titre d'hommage non fait, il demandoit qu'on le remboursast des fraiz qu'il auoit faits en cette guerre. Mais apres que l'Euesque luy eut respondu qu'il denoit se contenter des choses qu'il auoit acquises du droit de fief qu'il luy auoit donné, il sortit de là beaucoup de nouvelles querelles, & la plus grande partie du peuple craignant que ce Comte de Sauoye ne s'irritast, & fist paix avec leur ennemy commun, à leur grãd domage il luy accorda qu'il posséderoit en la ville mesme tout ce que le Comte de Geneue y possédoit auparavant, & ce à titre d'hypotecque. Mais d'autant que y estant entré il traitoit les Geneuois tyranniquement, quelques-vns des chanoines, & des citoyens conspirant contre luy, rappellerent leur Comte, qui estant venu avec quelque armee fut vaincu par les Sauoyards qui tenoient la ville, & entrerent dans les maisons des coniurateurs, prindrent ceux qu'ils peurent, & les desfirent. Ce discord a duré iusques à ce que les Comtes de Geneue ont failly, & que les Princes de Sauoye ont tiré à eux la Iurisdiction desdits Comtes. Finalement Amé Prince de Sauoye faché de se voir ainsi au dessous d'un Euesque, tacha de se mettre au dessus, & obtint de l'Empereur Charles III. d'estre Vicair de l'Empire en tout son pays, voulant que par ce titre l'Euesque de Geneue luy fust subiect & aucc sa Iurisdiction. Mais l'Euesque résista fort, & ferma au Côte, & par ce moyen son autorité luy demeura, & au peuple sa liberté, iusques au temps d'Amé VIII. nepueu du premier Amé qui fut le premier Duc de Sauoye, & depuis Pape nommé Felix. Cettuy là impetra du Pape Martin la Iurisdiction temporelle de Geneue. Mais il ne peut iouyr du don qui luy auoit esté fait, non plus que les successeurs.

G O V V E R N E M E N T.

VIII.

Il y a à Geneue vne Court où s'assemblent tous les iours 25. Senateurs pour les affaires de la Republique. Mais on a remarqué qu'ils ne font guere bonne iustice à Geneue à vn estrãger qui demande quelque chose à vn des ha-

habitans du lieu, de sorte que tous s'en retirèrent mal-contens, lors qu'ils y ont quelque affaire de cette sorte. Si quelqu'un desire sçavoir les Statuts, & loix de cette Republique, il y en a vn liure nouvellement imprimé à Geneue, qui pourra contenter les curieux.

R E L I G I O N.

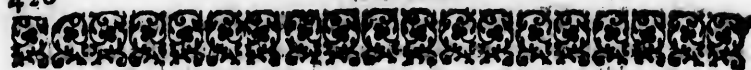
Ceux de Geneue font profession de la nouvelle opinion; & n'ont aucun exercice de la Religion Catholique, ains leur ville est la retraite de ceux qui sentent mal de la foy, & vne vraye pépinière de Ministres, qui vont de là aux autres contrées. Chacun sçait assez comme cette ville, jadis siege de tant de bons Euesques, receut Calvin l'an 1539. & l'ayât recogneu pour chef, embrassa son opinion, & depuis s'y est tellement confirmée qu'il semble impossible qu'on arrache iamais l'heresie de cette ville par moyens humains, si ce n'est en exterminant tous les habitans. Mais de mesme que le premier est insupportable, le second est du tout cruel. Il en faut laisser le remede à Dieu; qui fait bien des choses plus merueilleuses.

D d H



lac, & de la Sauoye
assise en la haute Ille
les. Et puis que nous
faict pour l'asseger,
ucs de Sauoye preten
neue estoient ordina
tio de la ville. Or pour
fut mort; son succes
uy, qu'il fut seul Prin
tre qu'à l'Empereur, &
is apres que l'Euesque
eries, iusqu'à ce qu'un
cause de sa rebellio, &
re ayant duré longue
minutés, les Geneuois
ointe de Sauoye. Mais il
e que ce Comte occupa
oient à ceux de Geneue,
de ce qu'il auoit usurpé
le rembourçast des fraiz
esque luy eut respondu
les du droit de fief qu'il
les querelles, & la plus
Sauoye ne s'irritast, &
mage il luy accorda qu'il
Geneue y possedoit au
que y estant entré il trai
chanoines, & des citoyés
qui estant venu avec quel
la ville, & entrerét dans
peurent, & les deffirent.
neue ont failly, & que les
its Comtes. Finalement
ous d'un Euesque, tacha
les IIII. d'estre Vicairé de
l'Euesque de Geneue luy
sta fort, & ferme au Côte,
euple sa liberté, iusques
ut le premier Duc de Sa
tra du Pape Martin la lu
uy du don qui luy auoit
N T.

les iours 25. Senateurs
arqué qu'ils ne fôrniere
quelque chose à vn des ha-



LA REPUBLIQUE

OV LES CANTONS, ET

LIGUES DES SVISSES.

SOMMAIRE.

1. Description de la Suisse. 2. Du Pays des Grisons & ses limites. 3. Des Valaisiens. 4. Division des Suisses en 13. Cantons. 5. Du Canton de Vry nommé Torreau du temps de Cesar d'où il a pris son nom. 6. Vry, village divisé en dix Communautés & premierement de Sutz. 7. De Vnderual. 8. De Lucerne & quels sont les lieux de la Jurisdiction de ce Canton. 9. De Zurich. 10. De Zuoche. 11. Du pays de Glaris. 12. De Berne, quand bassie. De ses villes & dépendances. 13. Du Canton de Fribourg. 14. Du pays Deschafuse: & d'où a prins ce nom. 15. Du pays d'Appenzel, pour quoy ainsi appelle & divisé en douze Communautés. 16. Des Valaisiens divisés en Hauts & Bas, en libres & subiects. Et de leurs Communautés. 17. Du Canton des Grisons divisés en trois Ligues. 18. Quelle est la fertilité du Pays des Suisses, & en quoy il abonde. Et quel est le rapport, & les choses que produisent les Pays de Zurich & autres Cantons. 19. Du naturel & mœurs des anciens Suisses, & de leur vaillance en guerre du temps de Cesar. 20. Du naturel des Suisses modernes & de leur inclination aux armes, & au vin. 21. Sterilité du pays de Suisses excepté les pasturages. 22. Situation & assiette des pays des Suisses naturellement forte, à raison des Alpes qui leur seruent de rempars & defenses. 23. Republique des Suisses composée de 3. parties: & combien de Cantons chaque partie contient. 24. Quand & comment les Suisses se sont cantonnés, & ont formé leur Republique. 25. De la ligue des 3. Cantons faite à Baren l'an 1325. & ce qu'elle contenoit. 26. D'une autre Ligue de 4. Cantons de Lucerne, Vry, &c. & ses articles. 27. Asssemblée faite à S. Gal entre les 4. susdits Cantons, ayant force de loy & de ligue. 28. Ligue de Zurich avec les 4. Cantons, & ses articles. 29. Ligue de Zugh avec les cinq cantons. 30. Ligue de Glaris. 31. Ligue de Berne avec les trois cantons. 32. Ligue hereditaire faite entre l'Empereur Maximilia & Charles Archiduc d'Autriche & les Suisses. 33. Vnion des trois ligues des Grisons avec les Cantons. 34. Conclusion & articles du Droit commun avec les Seigneurs & Pays des Valaisiens. 35. Ligue de S. Gal, & sa forme. 36. La dernière paix faite avec ceux de Zurich, le iour de S. Oclavian, l'an 1531. 37. Paix de Berne l'an 1537. & ses articles. 38. Les moyens & voyes qu'ont tenus les Républiques plus fameuses, tant anciennes que modernes, pour estendre & agrandir leur Estat. 39. Des deux Conseils publics

est abli aux villes de Zurich & de Basle, & de combien de personnes ils sont composés. 40. De la Dieste generale & Assemblees des Suisses. 41. Du mélange & diuersité de Religion des Suisses.



est maintenant question de parler de plusieurs estats qui sont comme en vn par le moyen de leur cōfederation, & bonne intelligence, qui s'est maintenue depuis fort long temps, sans que personne ayt entrepris de s'attaquer à cette nation, ou que son dessein luy ayt réussi lors qu'il l'a voulu effectuer. Et de fait les Suisses sont encor auourd'hui tellement vnis qu'un Prince qui se resoudroit de deffaire leur alliance, & qu'il y apporteroit tous les artifices possibles n'en verroit iamais vne bonne issue. Mais pour venir au point, & suyuant nostre ordre considerer les limites de ce pays, ie dy, que la Suisse est vne Prouince de Allemagne, qui a pour ses bornes du costé du Leuant les Grisons, Cōstance, & vne partie de la Suobe: du ponent le Valais, & la Comté de Bourgogne, du midy l'estat de Milan pres de Come, & du Nort vne partie de l'Alsace, ven qu'on met Basle au pays des Suisses, pour ce que c'est vn des treize Cantons, combien qu'elle se trouue en Alsace. Il y a outre cela les trois ligues du pays des Grisons jadis appellé la haute Slesie, qui se sont alliées avec ces pays des Suisses: puis l'Abbaye, & ville de S. Gal, Mulhausen, & Rotuuil.

Le pais des Grisons a pour ses limites du Leuant la Côte de Tirol, du Ponēt les Suisses, du midy l'estat de Milan, & le pays de Bergame, & du Nort le pais du Roy des Romains, & a beaucoup de sa iurisdiction entrelassee parmy eux.

Outre ceuy l'on compte les septdizaines des Valaisiens iadis Sedunois, qui habitent sur le Rosne, & confinent du Leuant avec les Suisses, du Couchant avec la Sauoye, du midy avec le lac Majour, & le Piemont, & du Nort avec le lac de Geneue, & vne partie des Suisses. Tout ce pays des confederez est diuisé en trois parties, c'est à sçauoir en Suisses, Grisons, & Valaisiens.

Les Suisses sont apres distinguez (afin de laisser les diuisions plus anciēnes, comme Ergouies, Turgouie, Vetland, & autres semblables) en 13. Cantons, qui sont Uri, Suintz, Vnderuald, Lucerne, Zurich, Zugh, Glarone, ou Glaris, Basle, Basle, Fribourg, Soleurre, Schiafrisen, & Appenzel.

Le premier Canton, qui est celuy d'Uri, n'a aucune ville, mais son principal lieu, & qui est chef des autres cest Artolf, lieu ouuert, & esloigné de Lucerne enuiron vn mille d'Italie, & ce pays passe avec sa iurisdiction au delà du mont S. Gotard. On veut dire qu'il estoit nommé Toreau du temps de Iules Cesar, & que le nome est venu de là, d'autant que ceux mesme de Sibental appellent auourd'hui les Toreaux Uri, & ce pays a encor pour armes vne teste de Taurau en champ de sinople. Les habitans disent qu'ils sont descendus d'une race de payens nommez Gots, & Vres, qui furent apres faits Chrestiens. Apres plusieurs changemens de Seigneuries, cette partie sortie en dernier lieu des Alemans retourna à Zurich au temps que l'Empire fut transporté en Allemagne, & que toutes les terres qui auoient jadis esté de l'Empire de Rome, retournerent en liberté, commençant à se gouuerner en forme de Republique, ne recognoissant autre Supérieur que l'Empire Romain; comme on voit par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolfe d'Ausbourg Roy des Romains, & par d'autres Emperours, & ne furent iamais subiects, comme quelques-vns veulent, à la maison d'Autriche, veu que l'Empire estant en ceste

maison ils obeyssioient à l'Empereur nouvellement esleu, & non aux successeurs de cette maison.

vi. Or ce village d'Uri est diuisé en dix parties, ou communautéz, qu'ils nomment Gnoslammén.

Quant à Suintz c'est vne ville assise sur le bord du Lac de Lucerne, à la main droite venant d'Artolf à Lucerne, & ce village communique son nom à tout le pays des Suilles. Ceste ville fut bastie par ceux qui estoient partis du Royaume de Suece, que nous nommons Suede, pour chercher nouvelle demeure. On a donné le nom de ce village à tout le pais, ou pource qu'on combatit premieremēt pour la liberté dans les terres de Suintz, ou pource que ceux de Suintz furent les premiers exposez aux rauages de ceux d'Austriche, & furent les plus puissans des trois lieux qui se liguèrent, de sorte que ce nom coula à tous les autres alliez.

vii. Vnderuald est au dessous au Leuāt, & est diuisé en haut, & bas, & la forest de Kernouald passe au beau milieu, & toutefois tout le pays se nôme Vnderuald.

viii. Lucerne receut ce nom du lieu où elle est assise, qui se nommoit anciennement Lucerne, à cause d'une tour où l'on mettoit de la lumiere la nuit. Le commencement de son habitation fut vn Monastere qui y fut fait par certain Vincard l'an 840. Elle a esté bastie pres du Monastere, & en partie à cause d'iceluy. Il y a dans la ville mesme vne riuere nommée Rusli, qui sort du grand lac de cette ville, comme le Rhin sort à Constance du lac de la ville, & comme la riuere de Lindmar sort à Zurich du lac de Zurich. De celac on va aux trois bourgs d'Uri, Suintz, & Vnderuald, au pied d'une fort haute montagne qu'on nomme rompué, ou môtagne de Pilate. L'origine de cette ville. Les lieux de la Iurisdiction de ceux de Lucerne sont Vviken, & Sempach, Vvillifouu, la vallée d'Entlibouch, Rotenbourg, ou Rott, Hab-spurg, Berone, Chelampt, Metischeuanden, Ebicone, Horbe, & Krient.

ix. La ville de Zurich est ancienne, & assise en vn beau, & plaisant lieu, à l'issue du grand lac qui finit là, & dans lequel la riuere de Lindmar entre pres de Glaris. Ce lac separe la ville en deux parties, dont l'une est nommée la grande ville, & l'autre la petite, qui toutesfois sont assemblées par trois ponts fort agreables. Cette ville a sous elle les Gouvernemés de Kybourg, de Grinou, Audelisingen, Grifensee, Eglifouu, Regensperg, Vadifouillane, Vvadischouil, & Louffen, Vvinterthur, & Steine, qui sont deux villes obeyssants aussi à ceux de Zurich.

x. Zuah est vne ville de laquelle vn petit pays prend son nom. Ce pays confine du costé du Nort celuy de Suintz, & la ville est assise sur le bord d'un petit lac. Cette ville a sous elle la ville de Châp, le village d'André, Huncelberg, Ouacheuille, Steinhuse, S. Vvolfgang.

xi. Quand au pays de Glaris, c'est vne vallée pres de la riuere de Lindmar. Elle n'est guiere grande, & n'a de long que trois lieues d'Alemagne, & prend son nom du principal lieu du pays qui s'appelle Glaris. Elle est ceinte de trois costez de tres-hautes montagnes, & confine du Midy, & du Leuant avec les Grifons, & du Ponent, les pays d'Uri, & de Suintz. On met en ce pays la Comté de Hambur, & la Baronnie de Humberg, & Ringenberg. Glaris commande à la Comté de Verdenberg, que les Seigneurs ou Magistrats du pays a cheperent pour leur République l'an 1517.

xii. Quant à Berne elle fut bastie par Bertold 4. Duc de Zerigen, & Comte de Vetlande, qui luy donna le nom d'un ours qu'il prit en chassant, qui se nomme

en Alemand Bern. Cette ville est cōme vne presqu'Isle qui fait la riuere d'Ar, qui la laue de trois costez, & au bout elle a vn pont de pierre. Du costé que la ville regarde le Midy, ceste riuere passé en vn lieu bas d'Occident en Orient, puis retourne, & tire vers l'Occidēt de la portée d'vn canon. Le fond de ceste ville touche à la terre ferme, & si le Deltroit ou l'istme de ceste terre ferme estoit fossōyē, Bernie seroit vne Isle. Or du costé du Midy, & du Septentrion il y a vne fort grande hauteur iusques à la riuere qui coule en bas, & du costé d'Orient, il y a vne montēe aysee pour venir au plus haut de la ville. Berne a sous sa puilliance la ville de Lozāne, qui a vne merueilleuse assiette, veu qu'elle occupe deux collines oppoſees, & la vallée, qui est au milieu. Elle a encor la vallée de Hasli, la ville d'Vnderfeuvē, la haute & la basse vallée de Simme, Frutingen, Sane, Elen, Thun, Loupen, Signau, Drachselwald, Brandis, Sicomisouald, Burgdorff, Bierebeck, Landshuor, Arberg, Nidovu, Erlach, Vvangen, Arouangen, Arburg, Biberstein, Schenkenberg, Lentzburg, puis les villes libres de Zoffingen, Arau, & Bruck.

Fribourg est assis sur vne montagne qui est appuyée sur des rochers droicts, xiii. & d'autre costé elle est en vne vallée close de montagnes qui ne sont pas trop roides, & autour d'vne montagne au plus bas de la ville, il passé vne riuere de moyenne grādeur. Le lieu ou le Siege de la Iustice est assis sur vn roc pendant. Les montagnes soustienent les murailles, combien qu'en celle qui est du costé d'Orient, il n'y a nuls bastimens, excepté les tours, & forteresses. De quelque costé qu'on veuille aller par la ville, il faut monter, ou descendre.

Soleurre qui n'estoit anciennement qu'vn chasteau, est en fin paruenū à la puilliance qu'elle a auourd'huy, & est bonne ville, qui a sous sa puilliance des terres & des hommes. Elle est assise en vne plaine, & c'est le lieu où S. Vrs de la legion des Thebains, souffrit le martyre avec 66. de ses compagnons.

Le pays Deschaffūse est assis du costé de l'Al:magne pres du Rhin, & de la xiv. forest Noire. Ce pays prend son nom de la ville capitale, dont les murailles sont laucées du costé du Midy de l'eau du Rhin, & derriere vers le Nord, il y a vne petite montagne, & dans la ville il y a plusieurs belles fontaines. Pres de ce lieu on voit la ville de Bade.

Le pays d'Appentzel ainsi appellé d'vn village de ce nom est diuisé en douze xv. comunautēz, que les Suisses appellent Roden. Il y a six comunautēz, sous la parroisse d'Appētzēl, & les autres six sont sous les autres parroisses hors de ceste-cy. Or il contient en tout huit parroisses, à sçauoir d'Appentzel, Gays, Vrselchen, Trogen, Tuffen, Herisgouu, Hunc, Duuyl, & la parroisse de la Fosse. Les comunautēz de dehors sont Herisouu, Hunduil, Trogen, Vrselchen, Gays, & Tuffen, & celles de dedans sont Appentzel, Schuendy, Brulissouu, Gontes, Vvinckelbach, & Haslem.

Les Valaisiens sont diuisés en hauts, & bas. Ceux-cy habitent à Chablais xvi. pres saint Maurice, & ceux-là en vne vallée qui commence à la montagne de la Fourche, & va vers le Rosne, du Leuant au Ponent, trois bonnes iournees iusques à saint Maurice, avec diuerses, moindres vallées des deux costez. Elle est enfermée de hautes montagnes de tous costez l'espace de cinq milles, voire d'auantage, & si estroite qu'en quelques lieux, elle ne donne pas presque passage au Rosne, comme on voit à saint Maurice, où les montagnes s'approchent tellement l'vne de l'autre qu'on y passe avec vn pont d'vne seule arche. Les Valaisiens sont encores diuisés & distingués en

libres & sujets. Les libres sont repartis en sept communautez, c'est à sçauoir Sion, Siere, Leuque, Baronnie, Vespach, Brigue, Gomefe. Les subjects sont diuisez en deux Bailliages, c'est à sçauoir de saint Maurice, & de Mont Olon. La riuere de Morge separe ceux-cy de ceux-là. Sion capitale ville du Valais, est assise sur deux montagnes. Le Rhofne qui passe aupres naist au pied du Mont de la Fourche, joignant celuy de saint Gotard. Il coule par la susdicte vallée, iusques à ce qu'il se va rendre au Lac Leman, qui s'estend depuis Chablais iusques à Geneue, par l'espace de huiet lieuës. Le Chablais confine avec le pays de Fossigny.

xvii.

Les Grisons habitent au midy des Suisses entre le Lagar, & l'Adé, la Comté de Tirol, & le Tesin. Ils sont diuisez en trois Ligues, dont l'une est nommée Grise, l'autre de la maison de Dieu, & la troisieme des Droictures, c'est à dire communautez. La Grise comprend la vallée de Mesolce, & la Calanquen, & les terres de Rogoret, & de Musoc, avec sept autres vallées au delà des Alpes, par lesquelles passent le Rhin, & le Glener. La maison de Dieu, possède la ville de Coire, que ceux du pays appellent Chur. Cette ville est assez belle, & la riuere de Lascar passe à costé d'elle. Les pays voisins sont aussi subiects à cette ligue, au lieu qu'ils estoient auparauant subiects à l'Euesque, & à l'Eglise de Chur; & outre celle possède la vallée Aguedine dessus, & dessous, & la Breuille, qui fait pres de vingt-cinq Communautez. La troisieme Ligue confine avec le Tirol. On met sous les Grisons la Valtelline, qui a force Chasteaux, & bonnes places, & enuiron cent mille ames. Les principaux lieux sont Bormie, Sondrie, Tiran, Posclau, Morbegne, Valtelline confine avec la vallée de Chauenne, où est Puir. Toutes ces deux furent vsurpées par les Grisons sur les Vicomtes, Ducs de Milan, de mesme que plusieurs autres vallées furent occupées par les Suisses, avec les terres de Brisacq, de Locarne, de Belinzone, & de Lugnam.

QUALITE.

xviii.

LE Pays des Suisses contient plusieurs montagnes, & vallées, dont les dernières sont aucunement fertiles, & quoy que les premières soient aspres, toutesfois leurs sommets sont aussi verds, & agreables que les plus belles campagnes. C'est pourquoy il s'y nourrit grâde quantité de bestail. Il abonde au possible de bestes priuées, & sauuages, & de chais de toutes sortes, & cela fait qu'en tout le pays on trouue force laittages, & grâde quantité de beurre, & de fromage. Quant à son air, il est bon, & sain, & pour la terre les habitans ont tant pris de peine à la cultiuer, qu'auourd'huy ils ont non seulement les choses necessaires à la vie, mais encores celles qui sont pour les delices. Elle produit du froment en abondance, combien qu'en plusieurs lieux on semeroit en vain, si l'on ne brusloit premierement la terre: mais le trauail, & l'industrie des habitans remédie à cette incommodité. Il ya beaucoup d'endroits qui produisent de si bon vin qu'il surpasse grandement celuy du Rhin, soit en goût, soit en force. Il faut adiouster à cecy les belles prairies, où l'on voit paistre des troupeaux en grand nombre. Ce pays de Suisse nourrit aussi force Ours, Cerfs, Dains, Cheureux, Onces, Sangliers, & autres bestes, lesquelles ceux du pays chassent, & ils ne manquent non plus aussi de grande quantité de gibbier.

Mais afin de particulariser icy quelque chose, le pays des enuirons de Zurich est de grand rapport, & produit grande quantité de vin, & de froment. Toutefois le vin est le plus souuent aspre, & ne peut meurir parfaitement, à cause du voisinage des Alpes. Mais ce vin meurit, ou pour mieulx dire deuiet moins aspre estant gardé quelques années. Le lac de Zurich nourrit vn nombre incroyable de poissons.

Le terroir des enuirons de Basle est bon, & porte de fort bon vin, & du froment en abondance; tellement que les habitans secourent mesme leurs voisins de leurs denrees lors que quelque cherté & nécessité leur arrive. Il ya aussi en ce pays de beaux & bons pasturages.

Le pays de Berne porte assez de vin & de froment: & quant à celuy de Fribourg il produit toutes choses necessaires, excepté le vin qu'on y meine d'ailleurs.

Quant au pays qui est du long du lac Lemane, les habitans se plaignent de la grande ardeur de l'Esté, & de la rigueur de l'Hyuer. Et toutesfois le lac ny le rhosne n'y gellent presque iamais, & l'Esté n'y est pas si ardent qu'aux pais voisins qui sont en France. La terre est propre & facile à estre cultivée, & est de fort grand rapport. Car on y recueille en abondance du vin, du bled, toute sorte de legumes, du foin, de l'auayne & de l'orge. Ses fruits ordinaires sont des noix, des pomes, des poires de plusieurs sortes, de guignes, des cerises douces & aigres, des meures blanches & noires, des chataignes & amandes. Il y vient fort rarement des figues. Le gibier n'y manque nullement non plus que le poisson & la venaison.

Ceux de Lucerne ont presque plus de commodité du lac qui leur est proche, que de la terre, combien qu'ils ayent de fort belles prairies & de bons pastis propres à la nourriture du bestail. Ce pays est moins aspre que les autres.

Quant aux pays d'Uri, Suits, & Vnderuald leur terroir porte assez de quoy nourrir les habitans. Quant à Glaris il ya grande quantité de laitages, & de bestail. Là parmy les destroits des montagnes on ne sème guieres de champs, ny l'on ne plante guieres de vignes. On y void de beaux vergers pleins de pommiers, & de fort belles prairies. On y porte d'ailleurs du vin & du froment. Les lacs fournissent le pays de poisson, & les montagnes de venaison, & là mesme on trouue force gibier.

Pour le regard du pays de Valais, les sommets des montagnes blanchissent par tout, mais au bas & aux vallées on void vne agreable verdure. Tellement que ce pays produit mesme heureusement, pourueu qu'on y vueille prendre quelque peine, des grenades, des figues, des oranges, & abonde en grains, vins, saffrans, & laitages. Il naist aux montagnes diuers animaux, & entre autres le bouc sauuage qui ressemble au cerf en grandeur, à la chevre pour le regard des pieds, & au bouc quant aux cornes, qui luy croissent d'vn nœud toutes les années. Il monte par tout où il peut arrester le pied en quelque sorte que ce soit. Il saute de precipice en precipice avec vne merueilleuse agilité. Il demeure aux plus hauts sommets des montagnes, où la glace est extrêmement froide, & lors que le froid vient à luy faillir, la veue luy manque. On trouue entre ces montagnes des vallons pleins de forte glace, endurcie depuis fort long temps de telle sorte qu'on ne la scauroit distinguer d'avec le chrystal, & en quelques endroits elle est si profonde, qu'elle fait quelques-

fois avec vn fracas inestimable des ouuertes de trois cents pieds, voire d'auantage. C'est là que les chasseurs pendent leur chasse, afin que par le moyen du grand froid elle se garde plus longuement. Il y a entre ces precipices des veines d'argent, & quelques vnes de plomb, d'airain, de chrystal, & d'agaric. Au terroir de Sion on decouurit l'an 1544. vne fontaine de sel. Il y a des fontaines d'eau chaude de plusieurs sortes, & des bains qui sont extremement salutaires. Il y a aussi en ce terroir certaines pierres qui brulent estant approchez du feu.

Quant au pays des Grisons, combien qu'il soit montueux pour la plus grande partie, toutesfois il y a plusieurs vallées fort agreables, & qui produisent assez bonne quantité de choses necessaires à la vie.

MOEVS ANCIENS.

Les Suisses ont de tout temps esté fort bons hommes de guerre, comme on voit assez par les affaires qu'ils donnerent à Cesar, qui les redoutant lors qu'ils demanderent passage pour traueser la Prouince Romaine, & s'en aller en Xaintonge pour y establir leur demeure, fit dresser vn mur pour les empêcher d'executer leur dessein, se souenant que ce peuple auoit vaincu le Consul L. Cassie, & deffait l'armée Romaine. Ils ne prenoient pas au reste guiere de peine de cultiuer leurs terres, & ne trouuoient en leur pays assez de quoy s'entretenir, à faute de culture, & non d'eterroir qu'ils ont rédu maintenant de bon rapport, & vtile en tous lieux. C'est aussi chose asseuee que dès le temps de Cesar ils estoient diuisez par Cantons ainsi qu'à present, mais ils n'en auoient que quatre, dont le principal estoit celuy de Zurich. Ce fut le peuple de Suisse, qui deffit premier les Romains, & ce fut aussi le premier qui en porta la penitence. On peut cognoistre leur resolution, & la confiance qu'ils auoient en leurs forces, en ce qu'ils bruslerent leurs maisons, & laisserent tout en friche, lors qu'ils firent dessein de chercher nouvelle demeure. Mais ce trait a veritablement beaucoup d'inconsideration & de barbarie. Quant à la polissure de l'esprit elle n'estoit guiere grande: toutesfois du temps de Cesar on trouua en leur camp des lettres escrites en Grec, & des tablettes de mesme, où estoit contenu le denombrement de ceux qui estoient sortis de leurs maisons, & de ceux qui estoient propres pour porter les armes, & mesmes ils n'y auoient oublié le nombre des femmes & petits enfans, qui montoit en somme à trois cents soixante huit mille personnes. Cecy peut faire iuger qu'ils n'estoient si barbares qu'on les a creus, & qu'ils s'adonnoient aux lettres Grecques comme les Gaulois. Et quant à leur langue vulgaire beaucoup de sçauans hommes tiennent qu'elle estoit particuliere au pais, plustost qu'Allemande, & qu'elle a esté corrompue depuis que les estrangers vindrent de diuers lieux pour vsurper & posseder les Gauls. Si ie voulois amener icy les raisons des vns qui deffendent mon dire, & des autres qui soustiennent le contraire, ie donneroie autant de peine à mon Lecteur qu'à moy mesme. Il suffit de renuoyer les curieux à ceux qui en ont fait des discours entiers, & qui ayant fort soigneusement debattu le pour, & le contre, ont presque autant aduancé en fin que s'ils n'auoient rien escrit, comme il aduient à tous ceux qui cherchent des raisons à perte de veuë, pour fortifier leurs conjectures.

Il ne faut douter que ces peuples n'ayent suivy pour la plus grande partie les mœurs des Gaulois, du nombre desquels ils ont esté longuement tenus. Mais apres il fut remply d'une grande multitude de Cimbres, qui forcez d'abandonner leur pays par vne inondation de la mer Oceané, coururent l'Allemagne, & occuperent vne partie de la Gaule Belgique, & ce pays ne suffisant à tant de gens, ils vindrent sur le rhosne, & demanderent aux Romains des terres, qui leur ayant esté refusees, vne partie passa en Italie, où elle fut deffaiete par l'armée Romaine; & l'autre qui demeura au deçà des monts, s'arresta en Suisse au pays de Suitz & Vri.

Quelques autres escriuent qu'au temps de Sigisbert Roy de Suedé ces peuples Septentrionaux abonderent en telle sorte, qu'une partie fut contrainte de chercher nouveaux pays. Ceux-cy ayant passé deçà le Rhin rompirent les Gaulois; de quoy les autres pays estonnez, leur depescherent des Ambassadeurs, ausquels ils ne demanderent autre chose, sinon qu'il leur fust permis de viure en cultiuant les terres sans le dommage des autres. A raison de quoy les Suisses leur permitent d'habiter la partie interieure de leur pais, qui est toute pleine de montagnes & de laes; & ceux-cy cultiuèrent le pays, & le rendirent fertile. Depuis les Histoires racontent que pres de l'Ocean Germanique il habita trois peuples appelez Saxons, Anglois, & Vietes. Les Anglois avec partie des Vietes allerent en la grande Bretagne nommée auioird'huy Angleterre, & establièrent là leur siege.

L'autre partie des Vietes alla en Suisse, & s'arresta en Suisse, & ceux-cy furent appelez Suithes.

En fin ce peuple prit les mœurs de toutes ces nations; tellement qu'il s'en fit vn mélange, du quel on ne scauroit parler que malaisément, & par des conjectures, pleines d'une vaine subtilité, ou d'un embrouillement incroyable.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Suisses sont bons hommes de guerre, & propres à supporter toute force d'incommoditez, d'autant qu'ils sont nez en vn pays alpre. Ils pratiquēt fort la guerre, & y gardent vn bel ordre. Ils ayment le corselet, la pique, la grande espée, & le poignard, & se seruent aussi fort bien de l'harquebuse. Ils sont de moyenne taille, mais robustes. Le pays qui n'est pas de trop grand rapport est cause qu'ils s'addonnent à viure de leur industrie. Ils despensent peu en habits, & ne consomment guiere d'argent pour leur nourriture, excepté en pain & vin, veu que pour le reste ils se contentent de ce qu'ils ont, & ne font point d'estat de ce qui leur manque, & mangent assez de chair & de laitage.

Il leur suffit d'auoir vne estuue, ou ils se puillent deffendre du froid. Ils tiennent peu de meubles en leur maisons, & sont mal polis, rudes & aspres en leur conuersation, & manquent presque entierement de mœurs & de façons de faire ciuiles.

Ils ayment extremement à faire carous, & y passent les ieurnées & les nuicts entieres, & ceste fureur ou vilanie est venue si auant qu'on ne scauroit faire aucune affaire ny contracter amitié qu'en deuant à toute reste, veu que ceux qui boient d'auantage, ou qui s'enyurent sont estimez plus francs & plus hommes de bien que les autres; qui refusent de faire ces excez dommageables au corps, & à l'esprit. Et mesmes ils ne se contentent pas seulement

de cela, comme on fait en Flandres, & en tous les Pays-bas; mais encor si quelqu'un refuse de se noyer de vin, ils luy portent soudain le poignard à la gorge, & ce qui luy deuroit seruir de gloire, luy sert de subiect de querelle. Il faut toutesfois aduouër qu'ils sont prudents & bien aduisez, puis qu'ils ont sceu se maintenir si longuement en liberté, & vivre paisiblement entre eux, combien que leurs Religions soient différentes. Outre ce ils font si bien que lès plus grands Princes de l'Europe les recherchent pour auoir leur alliance, & les entretiennent avec force d'argent toutes les années.

Pour le regard des lettres, combien qu'ils ayent de bonnes Vniuersitez, toutesfois il ne s'y adonnent pas tant qu'aux autres contrées, & leur principal mestier est celui de la guerre. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de sçauans hommes, & qu'il n'y en ait encore: mais ce nombre est fort petit, & ie ne parle que de ce qui se pratique en ces pays ordinairement. Aussi pour dire vray leur esprit n'est pas des plus subtils, & tient vn peu de l'aspreté des montagnes; mais ils ont cela que quand ils se meslent de profiler vne chose ils la cognoient fort bien, encor que ce soit avec beaucoup de peine. Il y en a peu de ceux qui se dépaysent qui ne retiennent tousiours quelque chose de l'action du pays, & mesme il semble qu'ils l'affectent en leurs habits, & en autre chose. Toutesfois ainsi qu'ils ont pratiqué hors de la Suisse ils deuiennent rusez; & sont plus mal-aisez à leur terz que les autres peuples qu'on tient plus remplis de fi-nesse.

RICHESSES.

XI. Il ne faut parler du pays des Suisses, comme d'une contrée riche, & abondante de toutes choses, veu que son assiette l'empesche de pouuoir estre tel, & son naturel fait qu'on doit encore l'estimer beaucoup de ce qu'il est capable de nourrir tous ses habitans. Et s'ils viuoient comme on fait en beaucoup d'autres pays où toutes choses abondent, ils se verroient bien tost reduits à vne extrême misere & pauvreté. Mais leur grande espargne leur est vn bon reuenu, & apres cela l'argent qu'ils tirent des Princes voisins fait qu'ils ne sont pas incommodéz, comme ils seroient si lon ne payoit cherement leur alliance. Je confesse bien qu'on leur doit souuent beaucoup d'arrages: mais en fin ils sont payez en quelque sorte, & les enfans mesmes qui n'ont pas cognoissance de ce qu'on leur donne, sont entretenus par les Princes estrangers, qui s'essayent d'acquiescer ceste nation, puis de la bien conseruer en l'ayant acquise. Mais pour dire quelque chose de ce dont ils peuuent tirer du profit, pour ce que dans la qualité du pays ie l'ay marqué comme en passant; iediray seulement qu'ils tirent quelquefois beaucoup d'argêt de la nourriture du bestail, & de leurs pasturages. Il se vend à Zurich vne si grande quantité de froment, que c'est presque chose incroyable. Basle est aussi vn grand abord des marchands, & a la riuiere du Rhin qui luy apporte de grandes commoditez; & luy est merueilleusement profitable. On porte fort ces liures imprimez en ceste ville par toute l'Europe, & les marchands en reçoient de grandes sommes. Lucerne est vn entrepost des marchandises qu'on porte de la Franche-Comté, & des pays voisins en Italie, & de celles aussi qu'on porte d'Italie aux autres contrées, d'autant que c'est là le chemin d'Italie pour passer par le mont saint Gotard, & les marchandises d'I-

salie descendent par le lac, & la riuere du Ruff dans le Rhin, & puis dans la mer: mais toute leur richesse n'est pas telle qu'on en doive faire quelque estimation. Tellement qu'il sera à propos de quitter ce discours, & venir aux forces.

F O R C E.

LE pays des Suisses est tellement enfermé de tous costez des Alpes, le peuple est si courageux, & si opiniastre à defendre sa liberté, & ceux qui ont attaque ceste nation, y ont si mal fait leurs affaires, qu'il n'y a Prince en Europe qui voulust entreprendre la guerre contre eux, & de se rendre maistre des lieux qu'ils habitent. D'ailleurs on auroit si peu de profit de ce pais lors qu'on s'en seroit emparé, que ceux qui en oseroient faire le desseiu, le fuyroient tousiours comme indiscret, & qui peut apporter plus de perte, que de contentement. Ils se maintiennent aussi tellement vnis, qu'il seroit bien malaisé de les forcer, & d'en rapporter entiere victoire. Ils ont quelques villes, & places fortes, qui ne manquent de toutes les munitions de guerre qui sont nécessaires. Ils sont prêts à soustenir de longs sieges, & à souffrir toute sorte d'incommoditez: mais il ne valent rien pour assaillir quelque ville, & aller à la bresche la reste baissée. Que si quelqu'un s'essayoit de les forcer en leur pays, c'est sans doute qu'ils leuroient vne armee, & ne manqueroient, s'il leur estoit possible de donner bataille, comme ils ont fait bien souuent à leur auantage: & chacun droit craindre d'y faire mal ses affaires, veu que si dès le commencement, & au temps qu'ils n'estoient pas tous liguez ensemble, des poignes de gens ont vaincu de iustes armees; que ne pourra-on attendre, ou craindre d'vne nation entiere qui ignore la fuite, & qui se resoult plustost à mourir, qu'à se monstrer lasche.

G O U V E R N E M E N T.

NOUS sommes venus maintenant à la principale piece de l'estat des Suisses, qui est leur gouuernement. Considerons le donc particulièrement, & espluchôs en toutes les parties. Le pays des Suisses est diuisé en quatre parties, qu'ils appellent *Gouu*, d'un mot Allemand qui signifie pays. Ces quatre parties sont Zurichgou, Vvisilspurgegou, Argou, & Turgou. Et ceste Republique est composée de trois parties: En la premiere sont les treize Cantons, que les Allemands nomment *Orr*. Ceux cy ont tous seul ce pouuoir entre tous les alliez, qu'ils delibèrent de toutes les choses qui appartiennent à la Republique, aux assemblees publiques, & donnent leur voix, & participent à toutes les commoditez, & incommoditez de l'alliance. En la seconde partie on compte l'Abbé, & la ville de saint Gal, les Grifons, les Valaisiens, Rotueuil, Mulhusen, & Biel. En la troisieme on met les lieux qui sont venus au pouuoir de ceste Republique, ou de leur bon gré, ou par force d'armes; comme Turgou, qui fut reduit sous la domination des Suisses l'an 1460. Bado (non pas le Marquisat qui est ailleurs) subjugué l'an 1415. & obeyssant aux huit premiers Cantons. Rhegust conquis l'an 1513. & gouuerné par les treize Cantons. Sarungans vendu l'an 1483. par le Comte George de Vverdenberg, aux sept premiers Cantons qui le gouuernent. Les libres Prouinces prises l'an 1415. recognoissent l'authorité des sept premiers Cantons. Lugan, Lucarne,

Mendres: le Val Malia sont paruenüs au pouuoir des Suisses par la libération de Maximilian François Sforce Duc de Milan, qui les leur donna l'an 1513. Ces lieux obeyssent à tous les Cantons, excepté à Appenzol. Bihlone, Bellizone, qui obeyssent aux trois premiers Cantons.

xxi v. Mais afin de sçauoir de quelle sorte les Suisses se sont ainsi cantonnez, & ont formé vne République si redoutable: apres plusieurs changemens de seigneurie, les pays d'Vry, Suintz, & Vndreual ne vindrent à recognoistre en fin pour superieur, que l'Empire Romain, comme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolfe d'Ausbourg Roy des Romains, qui regna l'an 1291. & par autres Empereurs ses successeurs. Et ces peuples ne furent iamais subjects, comme quelques vns veulent, à la maison d'Austriche, ains l'Empire estant en ceste maison, ils obeyssent seulement à l'Empereur esleu, & non aux successeurs de la maison d'Austriche.

Ces vallees estant donc en liberté, les Empereurs leur enuoyerent leurs Gouverneurs Allemands, qui sans se mesler du gouvernement, & de l'administration de la République, deuoient rendre iustice aux peuples: & quelques vns de ces Gouverneurs furent chassés, & les autres tuez par leur insolence; pource qu'ils vsoient bien souuent de diuerses vilenies, & meschancetez à l'endroit des peuples, ainsi que fit vn Gouverneur d'Ondreuald, qui voulant qu'un d'entre eux fust mis sous le ioug d'une paire de boeufs, ainsi que celui qu'il destinoit à telle chose, eust refusé de la souffrir, il commanda qu'il y fust mis par force, & l'autre s'en estant soudain fuy, le gouverneur se mit en cholere, & fit pour ceste cause arracher les yeux au pere de celui qui estoit eschappé.

Il aduint vne autre fois en la mesme vallée, que le gouverneur pressant vne femme en l'absence de son mary, de luy apprestier vn bain chaud, & d'y entrer avec luy; ceste femme ayant differé iusqu'au retour de son mary, le gouverneur plein de courroux fit qu'elle mourut d'un coup de hache.

D'auantage, le gouverneur de Suintz & d'Vry, possédant vne grande folie dressa vn baston sur lequel il mit son chapeau, commandant que tous ceux qui passeroient par là, fissent honneur à son chapeau. Il y eut vn Guillaume Zen qui ne voulut le faire, à raison de quoy il le fit venir, & luy commanda d'oster avec vn trait tiré d'une arbalestre vne pomme qui estoit sur la teste d'un sien fils: le pere refusa durant plusieurs iours de le faire, mais en fin ne pouuant plus resister, il obeyt, & avec l'ayde de Dieu il emporta avec son trait la pomme qui estoit sur la teste de son fils, sans l'offencer. Et parce qu'il en auoit deux, le gouverneur luy demanda pourquoy il auoit porté l'autre: à quoy Zen respondit, que sçauoit esté à cause que si son fils eut esté offensé par le premier, il auoit resolu de tirer le second contre luy-mesme. Le gouverneur ayant ouy ces paroles, le fit prendre, & l'ayant mis en vne barque pour le mener en vn sien palais entre Vry, & Bruch, il eschapa de la barque, se mit à fuyr par les montagnes qui sont autour du lac, & s'appareilla à la vengeance.

Les peuples de ces trois vallees esmous des meschancetez, & plusieurs autres, chasserent de toute part leur Gouverneur, & se mirent tellement en liberté, que les Empereurs y enuoyerent seulement apres des Iuges ciuils, qui ne pouuoient estre que de leur Seigneurie.

Or y ayât diuision en l'Empire l'an 1314. à cause qu'une partie des Electeurs quoyt esleu Empereur Louys Duc de Bauiere, & l'autre Federic Archiduc

d'Austriche, & que pour ceste raison ils debattoient de l'Empire; & ces val-
lees ne vouloiet pas reconnoistre Federic pour Empereur, pource qu'il auoit
eu peu de voix, il leur fit la guerre, & enuoya Leopold son fils pour assaillir
le pays de Suintz, tenant pour certain que Louys ne les pourroit pas secourir.

Leopold estant donc entré avec vne assez grande armee au pays de Suintz, qui
est enuironné de tous costez d'eau, & de montagnes, & estant arriué à Margu-
ten, fut deffait par les gens des trois vallees, de Suintz, Vry, & Ondreuald: de-
quoy le pays estroit fut cause en grande partie, & la faison aussi, veu qu'il y
auoit de la glace par tous les chemins, tellement que les cheuaux ne seruoient
de rien en ceste bataille, & les Suisses en iettant seulement des cailloux des
montagnes les estonnoient en telle sorte, qu'ils se precipitoient volontaire-
ment dans le lac.

Au mesme temps par le commandement de Federic, ils furent aussi assaillis
par le Comte de Stambourg qui demouroit à Veldane du costé d'Ondreuald,
& les Suisses estans paruenus de ce costé là, ne leur laisserent passer la bouche,
& firent toutes ces choses sans estre assistez d'aucunes forces estrangeres.

Après auoir soustenu ceste guerre par l'espace de deux ans entiers, ils resolu-
rent pour leur plus grande seurte, & tranquillité, de s'vnir ensemble, & firent
vne Ligue, qui fut appelée des trois Cantons. Voicy ce qu'elle contenoit,

Au nom de Dieu soit, &c. Pource que la memoire de l'homme est debile, & xxv
passé bien tost, à raison de quoy il oublie aisément le succez des affaires, d'au-
rant qu'il est fort vile, & necessaire que les choses qui apportent la paix, le re-
pos, le profit, & l'honneur, soient mises par escrit.

A ceste occasion nous Compatriotes d'Vry, Suintz, & Ondreuald, faisons, sca-
uoir à tous ceux qui ces presentes liront, ou orront, que pour pouuoir, & re-
medier aux difficultez, & mauuaises qualitez des temps, & pouuoir mieue de-
meurer en paix, & concorde entre nous, & afin que nous nous puissions plus
facilement defendre, & maintenir nos corps, & biens nous nous sommes liez
avec serment perpetuel, & stable l'vn avec l'autre, & par ce serment nous
auons approuué, & promis de nous conseiller, & ayder l'vn l'autre avec la
personne, & les biens, à nos despens, dedans, & dehors le pays, cōtre tous ceux
qui feront, ou voudront faire tort à quelqu'un de nous, tant en la personne,
qu'aux biens, en telle sorte qu'il en reuinst du dommage à quelqu'un de nous.
Et ce sont ceux à qui nous deuons donner ayde le mieue que nous pourrons,
en leur faisant repare le tort, & le dommage receu, ou par accord, ou par
quelque autre voye que ce soit.

Secondement, nous auons ordonné entre nous en ceste Ligue, qu'aucun de
nos pays, ou Cantons, & moins encores aucun de nous en particulier, ne se
rendra Seigneur, ny recevra quelque Seigneur, sans la volonté des autres,
ou sans leur conseil; ains chacun soit male, ou femelle, sera obeysant à son
vray Seigneur aux seruices deubs, & honnestes, ou bien à sa vraye seigneurie:
mais non aux Seigneurs qui voudroient prendre quelqu'un de nos pays à for-
ce d'armes, & nous voudroient contraindre à quelque chose iniuste, veu
qu'on ne leur doit faire aucun seruice tandis qu'ils seront en discorde avec les
nostres.

Nous auons encores accordé, qu'aucun de nos Cantons, ny aussi des alliez,
n'aydera nul stranger, sans l'aduís des autres Cantons, & alliez.

Aucun des confederéz ne traitera avec les dits estrangers, sans le consente-

es Suisses par la liberatiō
leur donna l'an 1513. Ces
col. Biltone, Bellizone,
nt ainsi cantonnez, & ont
changemens de seigneu-
reconnoistre en fin pour
par les priuileges qui leur
romains, qui regna l'an
peuples ne furent iamais
d'Austriche, ains l'Empire
Empereur. esleu, & non
ent enuoyerēt leurs Gou-
nement, & de l'admini-
aux peuples: & quelques
es tuez par leur insolence;
enies, & meschan cetez à
d'Ondreuald, qui voulant
de beuifs, ainsi que celuy
r, il commanda qu'il y fust
gouverneur se mit en cho-
pere de celuy qui estoit es-
le gouverneur pressant vne
vn bain chaud, & d'y entrer
ur de son mary, le gouver-
up de hache.
ussé d'vne grande folie dressa
dant que tous ceux qui pas-
y eut vn Guillaume Zen qui
luy commanda d'oster avec
is sur la teste d'vn sien fils: le
en fin ne pouuant plus resi-
ec son trait la pomme qui
rce qu'il en auoit deux, le
l'autre: à quoy Zen respon-
offencé par le premier, il
Le gouverneur ayant ouy
arque pour le mener en vn
arque, se mit à fuir par les
la vengeance.
schâcetez, & plusieurs au-
se mirent tellement en li-
apres des luges ciuils, qui
u'vne partie des Electeurs
l'autre Federic Archiduc

ment, & le sceu des autres, tandis que les Cantons ne sont pas sujets. S'il ad-
 uenoit que quelqu'un trahist vn des Cantons, & le mit és mains d'autrui, ou
 n'obseruast quelqu'une des choses cy dessus escriptes, il sera tenu pour traistre,
 & pour homme sans foy, & la personne sera mise entre les mains des Cantons,
 & ses biens seront confisquez.

Outre ce nous auons accordé qu'aucun de nous ne supportera, ou prendra
 aucun Iuge, qui a chepte les offices avec de l'argent, ou d'autres biens, s'il n'est
 Compatriote.

Si il naissoit quelque différent ou guerre entre les confederez, les meilleurs,
 & plus sages esteindront ce discord, & termineront la querelle par accord, &
 si quelqu'un de des parties y contredisoit, lors les confederez qui restent doiuent
 assister les autres aux despens des contredisans. Si quelqu'un des alliez tué
 l'autre il perdra la vie, sinon qu'il peut prouuer (luy estant octroyé de faire)
 qu'il a fait ce meurtre pour la defence de la personne, & si le meurtrier s'en-
 fuyt, celuy qui le logera, ou le deffendra dans le pays sera banny, & ne pour-
 ra retourner au pays iusqu'à ce que les Cantons le permettront d'un com-
 mun accord.

S'il arriuoit encor que quelqu'un des alliez mist le feu aux maisons d'autrui,
 il ne pourra iamais retourner au pays, & celuy qui le logera, ou assistera sera
 tenu à la reparation du dommage enuers la partie interressee, & complaignante.

Aucun ne pourra faire gager l'autre que pour alleurance, & ne le pourra
 faire sans permission de son Iuge.

Chacun sera obeysant à son Iuge, & se presentera deuant luy quand il en
 sera besoing.

Si quelqu'un s'oppose au Iuge, & est desobeysant, ou fait du dommage à
 quelqu'un des alliez par sa desobeysance, lors ceux de la Ligue le contraindront
 de reparer ce dommage.

Partant afin que la presente Ligue, & Capitulation, & toutes les clauses sus-
 dites demeurent à perpetuité stables, & en leur vigueur, nous Compatriotes
 d'Vry, Suits, & Ondreuald auons opposé nos sceaux à la presente, faite à Baren
 l'an 1325, le 1. Mardy apres la feste S. Nicolas, En la mesme annee tous les pri-
 uileges leur furent confirmez par le susdict Empereur Louys.

Les dissensions de l'Empire estant appaisees, quelques autres pays poussez
 par le rude traitement de leurs Gouverneurs, & attirez par la douceur de la
 liberté, entrerent en Ligue avec les trois Cantons susdits. Lucerne y entra
 premierement en l'annee 1332. puis Zurich en l'an 1351. & l'an 1352. Zug,
 Glaris, & autres. Le contract de la Ligue des quatre Cantons (laissant l'auant
 propos que nous auons mis cy deuant) est tel.

Ligue des quatre Cantons, de Lucerne, Vri, Suits, & Ondreuald.

xxv. **N**OUS Senat, Conseillers, & Citoyens de la ville de Lucerne, & nous
 Compatriotes d'Vrich, Suits, & Ondreuald, publions, & manifestons à
 tous ceux qui ces presentes liront, ou aront, qu'afin de deffendre nos person-
 nes avec moins de difficulté, nous nous sommes reciproquement promis de
 nous ayder l'un l'autre, & nous conseiller en toutes les choses cy dessus escri-
 tes, & en toutes autres honnestes & raisonnables. Nous de Lucerne, Vri, Suits,
 & Vndreuald auons reserve l'Empereur nostre Seigneur, & l'Empire Romain,
 & ce

Et ce à quoy nous sommes obligez en son endroit, comme nous auons accou-
stumé de toute ancienneté; & de plus nous susdits de Lucerne auons reserué
nostre ville, les Conseillers, & tous leurs estats, les bonnes coustumes en uers
les citoyens, & estrangers, comme il a esté fait par nos ancestres.

Nous susdits nous reseruons encores en nous-mesmes vne particularité en
nos bornes, & limites, selon nos Statuts, & bonnes, coustumes, comme nos
predecesseurs ont fait par le passé.

Nous citoyens de Lucerne nous deuons contenter de tels droictz en uers les
trois Cantons, comme il a esté dit cy dessus.

Nous susdits citoyens d'Vry, de Suits, & Ondreuald, nous deuons contenter
des citoyens de Lucerne comme dessus: mais s'il aduenoit (ce que Dieu ne
vueille) qu'aucun de nous, dedans, ou dehors voulust contraindre le deuoir
à vn autre, & luy faire tort, ou d'omage; alors la partie qui sera offensée doit
sur sa foy considerer si ce d'omage luy est fait à tort, & lors ladite partie adui-
sera l'autre, & toutes deux avec la ville de Lucerne s'ent'ayderont cōtre les
susdits, & contre qui que ce soit avec leurs personnes, & leurs biens.

Nous citoyens deuons à nos despens ayder aux susdits Cantons, & au con-
traire, nous susdits Cantons deuons ayder à nos despens aux citoyens de Lu-
cerne, & le tout avec vne bonne, & entiere foy, sans contradiction.

Si par malheur il naissoit quelque different entre nous susdits, en ce cas on
eslira des meilleurs, & des plus sages, qui accōmoderont à l'amiable tous nos
debats, & au cas qu'vne partie voulust cōtre dire à tel accord, les autres alliez
assisteront l'autre aux despens du desobeysant.

S'il arriuoit des desordres entre les trois Cantons, & que les deux fussent
d'accord, en ce cas aussi nous susdits citoyens de Lucerne nous deuons accorder,
& ayder à solliciter le tiers à ce qu'il s'accōmode avec les deux, si nous susdits
citoyens de Lucerne cognoissons, & trouuons quelque chose qui nous semble
meilleure pour les deux Cantons.

Nous auons encor accordé que nous susdits citoyens, & pour les susdits
compatriotes d'Vry, Suits, & Ondreuald, & pareillement les susdits pour les
citoyens de Lucerne nous pouuons prendre en gage l'vn pour l'autre, & que
aucun de nous ne pourra plus entrer en aucune sorte de ligue, ou capitula-
tion avec aucun, dedans, ny dehors, sans le consentement, ou sceu vniuersel
des autres alliez.

Aucun alié ne gagera l'autre, sinon pour affermement, ou louage, & cecy
ne se pourra faire que moyonnant la deuë Sentence.

Celuy d'entre les susdits alliez qui contestera contre le iugement, ou sera
desobeysant, si ceste desobeysance porte du dommage à quelqu'vn des alliez,
doit estre contraint à la reparation du dommage.

S'il aduenoit que quelqu'vn des alliez commist quelque faute, pour laquelle
il fust banny de sa iurisdiction (pourueu que ce ban fust signifié aux autres iu-
rissions avec lettres patentes, & le sceu de tel pays, ou de Lucerne) alors
celuy qui est de ceste iurisdiction sera banny de la mesme sorte qu'il l'aura esté
en l'autre, & si quelqu'vn l'assiste, & luy donne à manger, ou à boire, qu'on le
sçache, il encourra la peine de l'autre, sauf qu'il ne pourra en couir en aucu-
ne sorte la peine de mort.

Et de plus nous auons unanimement resolu que celuy des alliez qui n'obser-
uera toutes les choses susdites, voire chaque particularité ci dessus cōprise,

sera tenu pour personne qui maque de foy & de parole. Et afin que ces choses soient obseruées inuiolablement par nous tous, & par chacun en particulier, cōme on a conclu avec toutes les paroles expressees, nous susdit Senat, Cōseil, & citoyens de Lucerne, auons avec nostre scel commun, & de chaque Cāton particulier, fait sceller la presēte en foy de toutes les choses cy dessus escrites, faites, & pallées le premier Samedy auant la S. Martin, l'an 1332.

Assemblée faicte à saint Gal entre les quatre Cantons, qui a vigneur de Loy, & de Ligue.

xxvii. **N**Ous Senat, & Conseil de cent, qu'on nōme le grand Conseil de la ville de Lucerne, & nous Amans, Conseil, cōpatriotes, & toutes les Communautez des 3. Cantons d'Vry, Suintz, & Ondreuald, au dessus, & au dessous de Silue, sommes entrez en different entre nous trois Cantons, & l'autre partie; pource que suiuant la teneur de l'article de nostre Ligue qui parle de volōté, & accord, soit avec droit, procez, ou Sentence, que telles choses fussēt faites, ou traitées, on entend, qu'auant que nous susdits de Lucerne mettrons de personnes en vne garnison, ou affaire, nous susdits trois Cātons serons obligez d'en mettre autant de chaque Canton particulier.

Ce qui nous a semblé (à nous dy-ie de Lucerne) peu conuenable, deshonneste, & iniuste; & ces paroles n'ayans esté mieux declarées en la Ligue perpetuelle, à raison qu'on ne se souuint pas de ces aydes, à ceste cause en la presēte diette d'un commun consentement, & meur conseil, nous nous sommes volontairement accordé, que pour le regard de cēt article nous de Lucerne y deuons mettre autant de personnes, que nous susdits Cātons d'Vry, Suintz, & Ondreuald, & tous trois ensemble terminer tout differēt, & affaire qui arriuera, & qu'aucune des parties ne sera plus, ou moins que l'autre. Pareillemēt s'il aduenoit iamais qu'il naquist des differents entre nous trois Cantons, & qu'il fust besoing de proposer, ou esclaircir la teneur de ceste Ligue perpetuelle pour raison de ces paroles, volōté, accord, droit, il faudra que tout ce different se termine avec égale ayde, comme il a esté dit.

Et si tels desordres, ou differents naissoient entre nous de Lucerne, avec quelqu'un des Cantons, pareillemēt toutes & quantes fois qu'il procedera du deuoir pour le regard des deux parties, ils seront terminéz avec ayde égale, comme dessus. Et afin que les susdites choses durēt perpetuellemēt, nous les auons confirmées avec sermēt, & auons obligé tant nous que nos successeurs à les obseruer inuiolablement, & pour ce nous les auons sellées tant du scel de Lucerne, que des trois Cantons, & de nos pays, & en auons fait expedier quatre avec les mesmes paroles, & le mesme scel, dont nous auons eu vne expédition, Vry vne autre, Suintz vne autre, & Ondreuald vne autre, toutes de mesme forme. Fait le premier Mercredy auant le Dimanche des Rameaux, l'an 1481.

Ceux de Zurich se liguèrent avec les autres 4. Cantons, en l'an 1351.

Ligue de Zurich avec les quatre Cantons.

xxviii. **N**Ous Bourgmaistres, Conseillers, & communs citoyens de la ville d'Vry, Suintz, & Ondreuald, scauoir faisons à tous, &c. qu'avec bon cōseil,

e. Et afin que ces choses
chacun en particulier,
us susdit Senat, Cōseil,
un, & de chaque Cāton
choses cy dessus escriptes,
n, l'an 1332.

*Cantons, qui a
ne.*

grand Conseil de la ville
es, & toutes les Commu-
dessus; & au dessous de
Cantons, & l'autre partie;
que qui parle de volonté,
telles choses fussēt faites,
de Lucerne mettrons de
trois Cātons serons obli-

er.
eu conuenable, deshon-
clarées en la Ligue perpe-
à ceste cause en la presēte
l, nous nous sommes vo-
article nous de Lucerne y
des Cātons d'Vry, Suintz, &
diffirēt, & affaire qui arri-
ns que l'autre. Pareillemēt
tre nous trois Cantons, &
neur de ceste Ligue perpe-
droit, il faudra que tout
estēdit.

tre nous de Lucerne, avec
ntes fois qu'il procedera du
t terminez avec ay de égale,
t perperuellemēt, nous les
t nous que nos successeurs
s auons sellées tant du scel
s, & en auons fait expedier
ont nous auons eu vne ex-
euald vne autre, routes de
Dimanche des Rameaux,
Cantons, en l'an 1331.

Cantons.

uns ciroyens de la ville d'V-
ous, &c. qu'avec bon cōseil.

& meure cōsideration, pour raison d vne bonne paix, & deffence de nos biēs,
& personnes, & de toutes nos villes, & tous nos pays, & au profit & biē com-
mun, nous nous sommes allēblez, & auons approuuē, & iurē hautemēt de-
uāt Dieu & ses Saints, tāt pour nous que pour nos succellēurs, lesquels nous
voulons estre perperuellemēt compris en nostre Ligue, principalemēt pour
auoir, & obseruer vne perperuelle confederation, qui estoit autrefois, & se-
ra à l'aduenir sans tache, avec bonne foy, ferme, stable, & perperuelle.

Et pource que les choses instables sont sujettes à l'oubly, & le cours de ce
monde tourne & passé, & toutes choses se chāgent, à ceste cause nous susdites
villes & cōmunautē nous donnons l'vne à l'autre ceste foy perperuelle, & ce
clair tesmoignage, avec lettres & escriptures; de sorte que nous deuons estre
prests à nous secourir l'vn l'autre sans contradiction aucune, aurant que nos
biens & nos personnes s'estendront, contre quiconque nous vouldra offēcer
en la personne, ou en nos biens, & en nostre honneur, vouldroit avec force, &
sans raison nous attaquer, & molester quelqu'vn des priuilegiez qui sōt com-
pris en ceste Ligue, à present & à l'aduenir, dans les limites cy dessus escriptes.

Premieremēt où l'Are naist, qui s'appelle au Grial, & de là en bas, & celles
de Berne, où l'Are entre dans le Rhin, & de là iusqu'au costē où il naist, & de
ce pont par les Grisons iusqu'à la forteresse nommée Reingembourg, iusques
au delà de S. Gorard, iusques sur le mont de Platier, & de là iusqu'au Torsel,
& vne autre fois iusqu'à Crinesel, où l'Are prend sa source.

Mais si dans ces bornes il y auoit quelque vn compris en ceste Ligue qui fust
endōmagē en quelque sorte, tant aux biens qu'en la personne, alors le Cōseil
& la cōmunautē de la ville, ou païs qui se trouuera auoir receu le dommage,
doit sur sa foy recognoistre le dommage, & lors que ce Cōseil & ceste com-
munautē, ou la plus grande partie de la ville, ou du païs qui aura receu le dō-
mage, aura iugē de quel secours elle a besoing pour ceste affaire, elle en peut,
& doit aduertir les autres villes & pays compris en ceste Ligue.

Et quand cēt aduertissemēt sera fait, il faut aduertir par vn courrier, ou par
des lettres du Conseil, ou de la cōmunautē de ceste ville, ou de ce pays, les
Conseillers des 3. Cantons sans aucune intermission, afin qu'ils donnēt aduis
aux villes de ce dont l'autre a aduertey sur sa foy: & elles doivent de nou-
ueau sur leur foy estre preparées soudainement avec tout ce qui fait besoing
pour ayder à ceux qui ont receu le dommage.

Et aucun de nous des susdits Cātons ne traittera en nulle sorte avec aucun
la presente Ligue, & ne cherchera ny d'effect, ny de parole aucune chose, par
laquelle ce secours puisse estre empeschē, retardē, ou esloigné.

Pareillement chaque ville, ou pays doit prester ce secours à ces despēs, sans
aucune doute.

S'il arriuoit quelque dommage à quelqu'vn qui fust compris en ceste Ligue,
en telle sorte qu'il fust aussi tost besoing de secours, alors nous deuōs de tous
costez secourir promptement, en telle sorte que tel dommage soit reparē, ou
vengē sans aucun delay.

Mais si la chose estoit de telle importāce qu'il fust besoing d'assembler quel-
que diette, & qu'il aduint cependant qu'vne des villes comprises en ceste Li-
gue deust estre secouruē, il faudra soudain aller à la diette, à la maison de Dieu
de l'Abbaye S. Marie, & aduiser à ce qui sera plus vtile; de sorte que ceux qui
ont aduertey, soient promptement secourus.

Si y auoit encore quelqu'un qui fust assiege, on doit payer à ceste ville ceux qui l'aydent, ou qu'ils ont receus en ayde, & ces despences se feront pour le regard de leuer le siege.

Si y auoit quelqu'un qui sans raison fist dommage à vn autre compris en ceste Ligue, quoy que telle personne habitast hors des bornes susdites, lors que l'on se plaindra de celuy qui fera tel dommage, ou quelque repressaille, & qu'il viendra entre les mains de nos confederéz, on gagera, & sequestrera telle personne, & ceux qui luy ayderont, & leurs biens, & leurs personnes, & l'on fera reparer vn tel dommage le plus promptement qu'on pourra.

Si l'aduenoit encore que nous susd. de Zurich eussions quelque differét avec nos susd. allies de Lucerne, Vry, Suits, & Ondreuald, ou bien avec quelqu'un des particuliers (ce que Dieu ne veuille) il faudra que nous venions pour ceste cause à la diette à la maison de Dieu, & la ville de Lucerne, les 3. Carons tous ensemble, ou bien vn particulier qui aura differét avec nous de Zurich, eslira deux preud'homes, & nous en eslirons deux autres, & ces quatre iureront deuant Dieu & ses Sainctes, d'expedier soudainemét ceste affaire, ou par accord, ou par Iustice, & ce qui sera conuenu par ces quatre, ou par la plus grãde partie, sera obserué par les deux parties sans aucune intermission.

Mais si l'arriuoit que ces quatre qui seront esleuz pour telle chose, se diuident sur la foy qu'ils ont iurée, eslire, & prendre vn homme dans nostre Ligue, qui soit alors estimé commun en telle chose, & qui ne panche pas plus d'vn costé, que d'autre. Et quant à celuy qu'ils auront esleu volontai remét, ceux de ceste ville, ou de ce pays luy doiuent commander qu'il vauque à ceste affaire avec eux quatre, & s'efforce sur sa foy de despescher promptemét telle chose. Et pour le regard de l'argent qui est deu, chacun doit estre à droit en la ville, & au pays où le deffendeur habite, & là encore sur leur foy il faut qu'on iuge, & expedie incontinent telle affaire.

Aucun de ceux qui sont cõprins en ceste Ligue ne doit rien saisir, ou sequestrer l'un de l'autre, excepté si la seurté que le creancier a acceptée n'est pas approuuée, ayant aussi accordé que nul confederé compris en ceste Ligue ne doit estre gagé pour l'autre pour aucune chose.

Si y auoit encores quelque personne comprise en ceste Ligue qui cõmist vn delict pour lequel il fust bany de sa iurisdiction, & qu'on fist scauoir ce bany avec des leaux pendans de tel pays à l'autre iurisdiction; il sera banny de mesme sorte qu'il l'aura esté en l'autre iurisdiction: & celuy qui le logera lors, ou luy donnera à manger, ou à boire, s'il est recogneu, encourra la mesme peine, sinon qu'il ne courra nullement fortune de la vie.

Nous auõs encor reserué pour nous mesmes ensemble, ou pour quelqu'un de nos villes, ou de nos pays particuliers, qui se voudroient à l'aduenir alier avec quelque Seigneur, ou quelques citoyens, qu'ils ne le pourroient pas bien faire, ains ceste Ligue de l'un avec l'autre sera perpetuelle, stable, & ferme, & nous deuons conseruer toutes les choses declarées en la presente escriture.

On a aussi clai remét conclu, & declaré, que si quelqu'un vouloit molester le seigneur Rodolfe Bruiré Cheualier, qui est à present Bourgmaistre, & les Conseillers de ceste ville en leurs iugemens, & loix qu'ils ont faites, estans compris en ceste Ligue quãd nous susdits de Lucerne, Vry, Suits, & Ondreuald, seront aduertis seulement par vn Bourgmaistre, ou par vn Conseiller de

Zurich, alors sur nostre foy nous serons tous prests à leur ayder, en telle sorte que le Bourgmaistre, les Conseillers & les Tribuns demeurent avec leur puissance, leurs loix, & leur iugement.

Nous susdits de Zurich, Lucerne, Vry, Suits & Ondreuald nous sommes referuez en ceste Ligue nostre Seigneur le Roy, & le S. Empire, & ce à quoy nous sommes obligez de toute ancienneté & bonne coustume.

Et de plus nous de Zurich nous sommes referuez nos confederations, Ligues & approbations que nous auons faites auant ceste Ligue.

Nous susdits de Lucerne, Vri, Suits & Ondreuald auons referué les Ligues & vnions que nous auons ensemble, & que celles-là procedent encore iusqu'à celles-cy.

Après cecy l'on doit singulieremēt sçauoir que nous auons clairēmēt conclu pour le regard de ceux qui sont de ceste Ligue, qu'ils demeurent entièrement en leur liberté, en leurs droicts & bonnes coustumes, comme ils ont fait iusqu'à présent, en telle sorte toutefois qu'aucun ne moleste ni retarde l'autre.

On a encore conclu particulièrement, afin que telle Ligue soit toujours plus assurée, que d'icy à dix ans en uiron le mois de May deuant, & après sans faute, comme les trois susdites villes ont ordonné, ou bien si l'un recherchoit telle chose de l'autre, nous deuons faire que ceste Ligue & vnion soit esclaircie avec les paroles, escritures & serments, & que toutes choses nécessaires soient faites, & tous ceux qui passeront dix ans iurēt d'observer parfaitemēt telle Ligue avec tous les poincts qui sont escrits en la presente, sans aucune contradiction.

Mais s'il aduenoit que toutes choses ne se fissent pas dans tel terme précisément, & qu'on prolongeast pour raison de quelque affaire, cela n'apportera nul preiudice à ceste Ligue, puis qu'on a conclu clairēmēt qu'elle doit demeurer perpetuellement stable & fermē avec tous les points & articles presents.

Paraillement avec vne bonne & meure consideration nous auons referué que si pour nostre bien comme il faut nous faisons de commun accord, ou maintenant, ou à l'aduenir, & aduisiōs de faire ou dire autrement que nous n'auons dit ou escrit en ceste Ligue, nous pouuons faire tout cecy l'un avec l'autre, veu que nous qui sommes compris en ceste Ligue nous conseillerōns toujours vnanimement, & accorderons sans doute ce qui semblera plus utile.

Et afin que tout ce qui est escrit par nous à present, & le sera à l'aduenir, tant par nous que par tous nos successeurs, demeure vray & stable à perpetuité, nous susdites villes & pais de Zurich, Lucerne, Vri, Suits & Ondreuald auons fait attacher nos seaux aux presentes, à Zurich le iour de S. Valborg, le premier de May l'an 1351.

Zugh entra en ligue avec les susdits Cantons l'an 1352. comme on voit par ce qui s'ensuit.

Ligue de Zugh avec les cinq Cantons.

Nous Bourgmaistres, Conseillers, Citoyens, & Communauté de la ville de Zurich, Cōseillers, Citoyens & Cōmunauté de Lucerne, les Amans, Conseil, & les communs Citoyens de Zugh, & tous ceux qui y ont office : les Amans, Conseillers, Compatriotes des trois pays d'Vri, Suits & Ondreuald, sçauoir faisons à tous &c.

„ L'auant-propos suit l'ordre des precedens de Zurich avec les quatre Can-
 „ tons, donnant les mesmes confins, comme on y voit depuis le commence-
 „ ment du second chapitre.

„ Or s'il y auoit quelqu'un *¶*. Qu'on lise l'article suiuant qui commence,
 „ Mais si dans ces bornes *¶*. au commencement du second chapitre. qui est
 „ semblable entierement à cestuy-cy.

„ Et si aucun des susdites villes *¶*. Le 2. chap. est de mesme forme que cestui cy.

„ Nous aussi ville & pays *¶*. Bref ceste Ligue est de mesme que l'autre,
 „ & il n'y a que Zugh de plus. Donnée à Lucerne l'an 1352. le premier Mercre-
 „ dy apres la Sainct Iean.

„ Glaris s'allia avec les autres confederez l'an 1357. comme on peut voir en
 „ sa Ligue.

¶ Ligue de Glaris.

xxx. **N** Ous Bourgmistres, Conseillers, & communs-Citoyens de Zurich, les
 „ Amans, & communs Compatriotes des pays d'Vri, Suitz, Ondreuald &
 „ Glaris faisons sçauoir *¶*. comme aux precedentes.

„ Et nous susdits de Zurich, Vranie, Suitz & Ondreuald, pour raison d'une
 „ bonne & particuliere amitié, permettons ausdits de Glaris de se pouoir allier
 „ à leur plaisir avec nos confederez de Berne, Lucerne & Zugh, ou bien avec
 „ quelques vns de ceux-cy en particulier, avec pache toutes fois que ceste Li-
 „ gue precedera l'autre, & sera perpetuelle: & nous susdits de Glaris ne nous
 „ allicrons avec aucun soit Seigneur ou autre, sans la licence & volonté de nos
 „ susdits confederez de Zurich, Vri, Suitz & Ondreuald.

„ En foy de quoy &c. comme aux autres lettres en mettant Glaris. Donnée le
 „ Lundy qui finit la sepmaine de la Pentecoste l'an mil trois cents cinquante
 „ & sept.

Ligue de Berne avec les trois Cantons.

xxxj. **N** Ous Senat, Conseillers & les deux cents Citoyens communs de la vil-
 „ le de Berne en Heuchelande, & nous Amans & communs Compatrio-
 „ tes d'Vri, Suitz & Ondreuald, sçauoir faisons &c.

„ Elle contient toute la teneur & toutes les paroles de la Ligue de Zurich
 „ avec les quatre Cantons: mais le lieu de la Diette c'est Riembolte.

„ Nous susdits de Berne pouuons aduertir les trois susdits Cantons contre
 „ ceux qui voudroient endommager nous & nos Citoyens, & ceux que nous
 „ auons en gage, & qui sont proprement nostres, & non pour aucuns autres,
 „ & contre tels ils seront tenus de nous ayder, & sur toutes les choses susdites
 „ nous trois Cantons deuons enuoyer lesdits secours par le Brunigh iusques
 „ à Vnderfuen, & ceux de Berne donneront argent à chacun des nostres que
 „ nous leur aurons enuoyé armé, tous les iours durant tout le temps qu'ils les
 „ tiendront à leur seruice, & à leurs despens; & nous nous contenterons de
 „ cecy, & que les nostres retournent de leur seruice à Vnderfuen, &
 „ non plus outre. Et si nous susdits de Berne enuoyons nos gens pour se-
 „ cours aux susdits trois Cantons, ou à quelqu'un en particulier, on obser-
 „ uera le susdict chapitre iusques à Vnderfuen. Et s'il aduenoit qu'ils fus-
 „ sent assiegez communement, alors nous de Berne y deuons aller à nos
 „ propres despens.

Et si il arriuoit quelque guerre qui touchast à tous, & qu'alors nous susdits de Berne, ou nous trois Cantons allussions contre les ennemis, & les endommageassions en quelque lieu que ce fust, pour tout cecy aucun qui sera compris en ceste Ligue, ne comptera nuls despens à l'autre.

Si nous de Berne prenons & assaillons les pais d'enhaut nos voisins, alors les trois pays seront obligez d'assaillir les ennemis, & les endommager tant qu'ils pourront, & pour telle faction nous ne compterons point de despens l'un à l'autre: & au contraire si nous susdits trois Cantons assaillons, on observera le mesme article.

Nous susdits de Berne nous sommes obligez que si ceux de Zurich & de Lucerne auoient besoin d'ayde, & s'ils la demandent ausdits trois Cantons leurs allies, quand nous serons aduertis par lesdits trois Cantons, nous sommes obligez d'enuoyer promptement nostre secours à nos despens, & de l'enuoyer où les autres iront.

Et si lesdits de Lucerne & Zurich ne donnoient lesdits secours ensemble avec ceux des susdits trois Cantons pour assister nous de Berne, nous ne payerons nulle chose à ceux de Zurich & de Lucerne. Et si il aduenoit qu'en quelque temps il falust que communement nous de Berne & nousdits trois Cantons enuoyassions nos gens au secours l'un de l'autre, nous auons conclud, que s'il arriuoit qu'une partie alast endommager les ennemis &c. comme le second chapitre.

Si quelqu'un compris en ceste Ligue auoit quelque plainte ou demande contre un autre, il ira à la Diette comme dessus.

Et l'Esleeteur choisira un homme hors de son pays ou de sa ville, qui sera neutre, & ceux de son party le prieront qu'il prenne ceste affaire sur sa foy, & apres lesdites parties, tant le demâdeur que le deffendeur en prendront deux autres chacun pour sa part, & ces cinq sur leur foy expedieront promptement l'affaire, ou par accord ou par iustice, sans aucune contradiction. Le reste est comme aux autres.

Si quelqu'un compris en ceste Ligue estoit en possession de quelque chose, personne ne l'en ostera sans raison, ains chacun l'aydera & deffendra au pays avec raison.

Ligue hereditaire faicte entre l'Empereur Maximilian, & Charles Archiduc d'Autriche, & les Suisses.

Nous Maximilian par la grace de Dieu Empereur des Romains, tousiours Auguste, Roy d'Allemagne, Hongrie, Dalmacie, & Croacie, Archiduc d'Autriche, de Bourgongne, Brabant, Comte Palatin &c. pour nous mesmes, c'est à sçauoir en nostre propre nom, & aussi comme protecteur, & au nom de l'Illustrissime Charles Archiduc d'Autriche, & Duc de Bourgongne, & de Brabant, Prince d'Espagne, Comte de Flâdres & de Tirol &c. d'une part, & nous &c. de la Ligue des Suisses, c'est à sçauoir de Zurich, Berne, Lucerne, Vren, Suiz, Vnderuald dessus & dessous Silue, Zug avec l'office de dehors, Glaris, Basle, Fribourg, avec l'Abbaye & ville de Saint Gal, & le pays d'Appenzel d'autre part: confessons, publions, & manifestons à chacun par la teneur des presentes, comme nous Maximilian esleu Empereur des Romains, par nostre bonté, & benignité speciale, & par le deuoi sommes

„ prests, selon qu'il conuient de gouerner en bonne paix, tranquillité & con-
 „ corde tous les nostres, & ceux qui sont du sainct Empire, specialement nos
 „ hereditaires & fideles, de quelque degré, sorte & condition qu'ils soiēt, pour
 „ augmenter & accroistre leurs biens, & garder qu'à l'aduenir ils ne reçoient
 „ aucun dommage, ayant humainement ordonné & considéré sur ce la commo-
 „ dité de nos Illustrissimes maisons d'Autriche & de Bourgongne, cōme elles
 „ sont voisines de ladite Ligue des Suisses, & leur peuuent bien seruir, encor
 „ que cela ayt esté fait humainement par nostre oncle Sigismond d'Autriche,
 „ comme ayant eu perpetuelle vnion avec nostre cher frere Louys Roy de Frā-
 „ ce, pour luy & pour lesdits Suisses, lesdites lettres données à Malines le 10.
 „ de Iuin mil quatre cents septante quatre; & en la teneur suyuant d'vnion
 „ hereditaire.

„ De celle qui fut faite à Zurich le Lundy auant S. Gal l'année 1477. avec
 „ accord que les Suisses seroient subjets, & se monstreroient fideles executeurs
 „ & pleins de bonne volonté, & bons voisins du susdit Empereur des Romains,
 „ selon qu'il nous conuient, & ausdites maisons d'Autriche & de Bourgōgne,
 „ & ce à l'honneur du tout puissant Dieu.

„ Nous Empereur Maximilian, comme Archiduc d'Autriche auons pour
 „ cause de nos pays qui nous sont venus par la mort de nostre susdit oncle Si-
 „ gismond, & pour les appartenāces d'iceux aussi, comme protecteur de nostre
 „ cher & bien-aymé Charles Prince d'Espagne, à raison de sa Comté de Bour-
 „ gongne, avec bon & meur conseil, vraye cognoissance, & pleine considera-
 „ tion, auons ordonné l'vnion perpetuelle du Roy Louys, & les suiuautes vniōs
 „ hereditaires l'une avec l'autre comme s'ensuit.

„ Premièrement nous dites parties, & pareillemēt tous nos successeurs &
 „ heritiers, subjets & compatriotes, & tous ceux qui naissent de nous, pouuōs
 „ & deuons auoir part à l'aduenir perpetuellement à ladite vnion, avec vrayes
 „ deffences & promesses, & toute autre maniere, qu'ils seront aydez par chacu-
 „ ne de nos Principautez, Comtez, Seigneuries, villes, pays & limites, & au rōt
 „ tout droict d'achepter, & de se fier l'un de l'autre, sans peril & prejudice des
 „ entreprises, & seront assurez de la personne & des biens, & pourront aussi
 „ traicter & pratiquer par tout sans empeschemēt, charge, & innovation d'au-
 „ cune de nos Ordonnances, en toutes sortes, sans aucune fraude ou dom-
 „ mage.

„ Pareillement nous Empereur, & Charles susdits voulons qu'aucun de nos
 „ subjets & successeurs ne face contre la Ligue generale, ny en general, ny en
 „ particulier, ny face mal à aucun des confederes, d'où il puisse naistre quelque
 „ guerre.

„ Semblablemēt nous de la commune Ligue des Suisses voulons que nos suc-
 „ cesseurs, tous les nostres, & ceux qui sont à presēt, ou serōt à l'aduenir à nous,
 „ avec charge de deffēce & promesses, ou qui en autre sorte seront possēdez par
 „ nous, tant hommes que villes & chasteaux, avec tous nos peuples, ne fassent
 „ mal ou scādale dont quelque guerre puisse naistre au gracieux Empereur, &
 „ à Charles Archiduc, leurs heritiers, successeurs & subjets cōpris en ceste Li-
 „ gue, ou autres qui deuiendront leurs adherans en general & en particulier.

„ Et afin que ceste loüable cōclusion & vnion entre nous dites parties, & en-
 „ tre nos successeurs, subjets, & appartenācs puisse perseuerer avec plus grande
 „ intelligence, nous auons déclaré, que s'il aduenoit en peu de temps, que nous

Empereur en nos pays compris en ceste vnion, & come dessus, & nous Charles Archiduc en nostre Comté de Bourgogne, fussions attaquez, ou nos heritiers, & successeurs, que nous susdits Suisses aurons fidele esgard à l'Empereur, & aux siens, afin qu'ils ne soyent pas offencez contre toute raison.

Et pour meilleure paix, & tranquillité nous dictes parties auons spécialement consenty que nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc, pays, & gens compris en ceste perpetuelle vnion, avec tous ceux qui à l'aduenir y seront adjoincts, & appartenans, ne ferons aucune chose qui puisse esmouuoir guerre, & nous dictes Suisses en vserons de mesme.

Ceux qui en particulier, ou en general, à present, ou à l'aduenir, auront besoin de protection, & deffence, & qui sont, ou seront adjoincts, & appartenans à nous Archiduc d'Autriche, & à nos principautez, villes, & iurisdicions comprises en ceste ligue, ou ceux qui en la mesme forme, à present, ou à l'aduenir, en general, ou en particulier sont, ou seront adjoincts, & appartenans à nous Suisses, & qui auront quelque plainte, procez, action, & pretention, si les parties peuvent avec raison estre accordees, le demandeur peut requérir sa partie aduersé de venir à la raison, & en fin deuant les Euesques de Constance, & de Basle, presens, & futurs, la partie requise se presentera sans autre delay, sinon que la forme de ses loix le portast autrement, & tel affaire sera terminé d'as trois mois, depuis il se a commencé, & si vne partie ne comparoit, & n'obeyt, ce qui sera iugé s'excutera sans aucune appellacion, ny requeste, sinon que quelqu'un fist paroistre qu'il en est esté deslourné, & empesché par quelque grande necessité, ou autre chose.

Les differens des fiefs hereditaires biens immeubles, de violence, & petites debtes d'argent, & semblables causes se plaideront en la forme suyante, Ces fiefs seront plaidez deuant le Seigneur du fief, & selon le droit des heritages, & causes, au iugement des lieux où sont les biens, & où les violences sont faites, sinon que si celuy qui a fait violence s'estoit retiré hors de ladite iurisdiction, & s'en vouloit fuir, à lors chacun pourra rechercher plus outre iustice contre le fuyant, & les autres procez, & differens seront plaidez deuant les iuges ordinaires des lieux, où les deffendeurs habitent, & ce qui sera iugé raisonnable ausdites causes sera obserué par toutes les parties, sans aucun delay, appel, ou requeste.

Afin aussi qu'à l'aduenir on soit preserué de telle violence il a esté conclu, auant qu'ils entrent en droit selon l'Ordonnance du iugement, que l'une, & l'autre partie donnera assurance qu'en perdant chacun sera satisfait de son dommage.

Les parties qui plaideront s'obligeront tousiours par escrit à l'endroit des iuges esleuz pour terminer le procez, de n'en prendre aucune mauuaise opinion, & comme il a esté conclu par le tres-Christien Roy de France Louys en la perpetuelle intelligence.

Pareillement en l'vnion hereditaire faicte par nostre oncle Sigismöd Archiduc de bonne memoire, où les 8. Cantons, c'est à sçauoir Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Suiz, Vndreuald, Zugh, & Glaris ne sont compris.

Mais nous dictes villes Basle, Fribourg, Schiaffusen cependant avec lesdicts huit Cantons de ladite ligue, & aussi nous Abbé avec l'Abbaye, & ville de S. Gal, & le pays d'Appentzel, avec nostre ville, nos chasteaux, & pays, & lieux, sommes depuis peu en ça venus avec lesdits douze Cantons en perpetuel droit.

» ciuil des pays adjoins, &c. comme dessus.

» Et nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc, &c. acceptons en la
» perpetuelle vnion, comme dessus, lesdits de Basle, Fribourg, Soleurre, Schiaf-
» felse, l'Abbaye, & ville de saint Gal, comme les autres susdits Cantons, ainsi
» que dessus.

» Et afin qu'ausdits endroits toutes discordes soient ostées, on a conclu que
» de tous costez tous actes, & propos deshonestes cesseront, & quiconque y
» contreniendra sera condamné selon la forme des paroles sans aucune fa-
» ueur.

» Pareillement tous les dix ans chacune des parties se fera lire la presente
» vnion pour mieux scauoir ce qui doit estre obserué.

» Semblablement nous dites parties auons reserué en cette vnion le saint
» Siege, le saint Empire, & tous ceux à qui nous sommes obligez.

» Nous auons aussi reserué que la Ligue, vnion, & intelligence, droit
» Ciuil, & droit des parties, & cette nostre hereditaire vnion, declaration,
» renouvellement avec les meliorations se ra en general, & en particulier par
» nous dites parties, & par nos heritiers, successeurs, subiects, &c. à l'aduenir
» inuolablement, & sans fraude obserué, & executé.

» Et sur ce par grace speciale nous auons consenty, nous Empereur pour
» nous, & comme Protecteur de Charles Archiduc pour augmentation de
» bonne volonté, de donner toutes les années ausdits Suisses en la ville de
» Zurich, le iour de la sainte Croix de May, & à chacun desdits Cantons
» par honneur, deux cents florins de Rhin, & à l'Abbé de saint Gal, & au
» pays d'Appenzel cent florins chaque année à chacun, iusques à tant
» que ledit Charles d'Autriche sera entré en possession de ses Estats heredi-
» taires.

» Et nous Empereur voulons aussi que ledit Charles paruenü en aage de ma-
» jorité, confirme la presente vnion avec serment, &c.

» Et en foy de la presente scellée du scel de nous Empereur, & Charles Ar-
» chiduc, & heritiers, & successeurs de tous deux, nous nous obligions d'ob-
» seruer, & executer inuolablement tous les articles, & poincts de la Ligue,
» & pour ce nous auons cy attaché nos seaux, & iuré d'observer, &c.

» Donné à Bude en Hongrie le 7. Feurier 1517. de nostre Empire le 15. & de
» nostre regne de Hongrie le 21.

»

»

Vnion des trois Ligues des Grisons avec les Cantons.

XXXIII. **N**OUS Bourg-maistre, Senat, Amans, Conseillers, Compatriotes,
» & communauté de Zurich, Lusetne, Suintz, & Vnderuald dessus & de-
» sous Siluie, & Zugh, & ses Officiers, Glaris, & les sept Cantons d'une part, &
» nous Amans, & Communauté de Rifestriz, Fioghs, & Communauté de Lu-
» gres, Amans, & communauté de Iordiz, & en la Ioppe, Amans, & communauté
» d'Vrberfauih, Amans, & communauté d'Ileis, Amans, & communauté de Scor-
» nis, Amans, & communauté de Rhegemburg, ensemble avec la Toscane, &
» Retz, Amans, & communauté de Chiriuald, Amans, & communauté de Mu-
» focoo, & Rogeret, & toute la vallée d'Atrifoye, Amans, & communauté de Te-
» uiur, Amans, & communauté de Scoppouien, Amans, & communauté de Fijuz,
» tous communement de la Ligue Grise en l'Alme Rhetie d'autre part, nous,

sommes ensemble vnizen vne perpetuelle, & fidele Ligue, &c. Que l'vn ho- et
nore l'autre, qu'on ne moleste personne, qu'on se secoure, & defende l'vn ce
l'autre, &c.

Et s'il naissoit quelque different parmy nous, &c. il faudra aller à Valestant, ce
& là le terminer.

Et s'il y auoit quelque different entre des personnes particulieres, on agite- ce
ra la cause au lieu où le defendeur habite, si l'on manque à luy faire droict, il ce
le peut rechercher ailleurs.

Et qu'à l'aduenir en s'alliant avec d'autres, on ne preiudicie à la presente, & ce
qu'elle persiste parmy toutes les autres qui se feront.

Si toutes les deux parties venoient à auoir guerre avec quelqu'un, qu' alors ce
aucune partie n'accepte la paix, que l'autre n'y soit aussi comprise.

En foy de quoy, &c. donné le Mercredy auant la saint Jean 1393.

Pour venir aux Valaisiens en l'an 1417. on vit allier avec Lucerne, Suintz, ce
Vnderuald, & Vri ces cinq dizaines, Sion, Siders, Visp, Brig, & Gembs.

Depuis en l'année 1528. l'alliâce fut renouuëe par l'Euesque, son chapitre, ce
& les 7. dizaines de tout le Valais, avec Vri, Suintz, Vndreuald, Lucerne, Zurich,
Fribourg, & Soleurre, & en l'an 1475. ils s'estoient alliez avec les Bernois.

*Conclusion, & articles du droict commun avec les Seigneurs,
& Pays des Valaisiens.*

P R E M I E R E M E N T Nous N. N. sommes alliez ensemble en droict com- xxxiv.
mun, & ainsi que nos predecesseurs ont esté, &c.

Que nous nous deuons amyablement ayder l'vn l'autre, &c.

Et d'autant que pour beaucoup de raisons plusieurs villes se sont departies ce
de l'ancienne foy Chrestienne, quand elles nous en voudroient retirer, ce
nous nous deuons ayder & secourir l'vn l'autre à nos despens.

On iugera les homicides, où ils auront esté commis, & aucun ne gagera, ce
&c. comme cy dessus.

Aucun n'ordonnera des charges, daces, ou autres choses aux suiets de ce
l'autre; mais l'on viura librement comme par le passé, &c.

S'il aduenoit, &c. que l'vn puisse s'entremettre avec l'autre.

Nous nous referons tous de l'ancienne liberte, & la vie que nous auons ce
maintenuë par le passé.

Nous nous referons aussi les plus vieilles Ligues, venant à forclorre seu- ce
lement le Chapitre qui concerne la foy Chrestienne, pour la deffence de ce
laquelle on doit empescher quelque vieille Ligue que ce soit.

A c e t t e Ligue se sont encor joints l'Euesque, & le Chapitre de Surs, & ce
deux dizaines Sus, & Reuen qui se referuent les plus anciennes Ligues.

En foy, &c. Donné le iour sainte Catherine, 1528.

L'Abbé & ceux de saint Gal firent perpetuelle alliance avec les Cantons ce
de Zurich, Lucerne, Suintz & Glaris en l'an mille quatre cents cinquante
quatre, encores qu'ils fussent feudataires de l'Empire.

Ligue de saint Gal.

N O U S Bourg-maître, &c. de Zurich, Berne, Lucerne, Suintz, Zugh, xxxv.
& Glaris: nous Bourg-maître, Conseillers, & Citoyens de la ville de
saint Gal, nous sommes perpetuellement alliez.

S'ensuis la forme de la Ligue.

- S**ECONDEMENT nous nous deuons deffendre l'un l'autre, &c. & aucune
 partie ne doit commencer guerre, ny faire paix, ou ligue sans le consente-
 ment de toute l'autre, ou de la plus grande partie.
 En nos differens nous deuons obeyr au fidele conseil des parties non inter-
 ressees, & nous accommoder ensemble, ou par accord, ou par raison.
 Si entre nous dits confederez &c. comme cy-dessus.
 Si quelqu'un faisoit vn meurtre, ou quelque autre mal & dommage, il
 sera iugé, & chastie selon la Loy de la Iurisdiction où il aura fait quelque
 mal.
 Nous auons reserué l'un à l'autre &c. comme cy-dessus.
 S'il arriuoit quelques differens qu'on les despêche &c.
 En foy de quoy &c. Donné le Ieudy apres la Pentecoste l'an mil quatre cents
 cinquante huit.
 Mulrhanfon s'allia avec les autres l'an mille cinq cents quinze, & sa ligue
 contient mesme chose que les autres, comme aussi celle de Rotuuil confirmée
 l'an mille cinq cents dix-neuf.

*La derniere paix faicte avec ceux de Zurich, le iour de saint
 Oſtauian l'an 1581.*

- N**OUS Capitaines Bannerals, Conseillers de guerre & de paix, & com-
 munautez des cinq Cantons, c'est à ſçauoir Lucerne, Vren, Suintz, Vn-
 deruald & Zugh d'une part, & nous &c. De Zurich, Berne, Basle, Schiafufe
 d'autre, toute chose laissée sommes venus à vraye & fraternelle paix ensem-
 ble, &c. Cette paix contient quelques articles de religion, & quelques autres
 particuliers &c.
 Premièrement que les cinq Cantons demeurent en l'ancienne religion Chre-
 stienne avec leurs adherants.
 Ceux de Zurich &c. demeurent en la nouvelle religion.
 Qu'ils ne se mesprisent l'un l'autre pour raison de la foy.
 Quelle demeure en la teneur des autres Ligues.
 Qu'on laisse aller les prisonniers de tous costez avec payement raison-
 nable.
 Que tous differents nez entre nous en la presente guerre & auparauant
 soient annullez.
 En foy de quoy &c. Donné le iour de saint Oſtauian l'an mille cinq cents
 trente & vn.

Paix de Berne l'an 1537.

- C**ETTE paix fut conclue par l'entremise du Roy de France, & la guer-
 re estoit entre lesdicts cinq Cantons & les autres, pour raison de la
 religion à cause qu'ils suyuent l'Eglise Romaine, & ils conclurent que cha-
 cun croiroit à sa mode, premierement que de la nouvelle foy on pour-
 roit venir à l'ancienne, & celui qui voudra demeurer en la foy en laquel-

leil se trouue, se pourra faire.

Brengard, Maligiet & Frimon, & chacun se reserve ses amys, & adhe-
rans.

Pour raison de la Foy ils ne se mespriseront pas l'un l'autre.

Toutes les deux parties retourneront sous la forme des Lignes iurees.

Ceux de Berne payeront aux cinq Cantons cinq mille elcus au Soleil, pour
les dommages faits à plusieurs Eglises.

Les prisonniers payeront premierelement la despense.

Par la presente paix tous les differens nez auparauant seront aboliz, & ia-
mais on ne les pourra ramenteuoir.

En foy de quoy &c. Donné la vigile de S. Catherine l'an 1537.

Voilà les traitez faits entre ces peuples, qui peuuent presq̃e entierement
apprendre au Lecteur de quelle sorte ils se gouvernent.

Or ces peuples sont diuisez en dix-neuf membres, dont est composé
vn corps seul & bien vny, & ces membres sont la treize Cantons, les
Grifons, les Valaisiens, S. Gal, Mulrançon, & Rotuuil. Sur quoy il faut remar-
quer que les Republiques dont on a quelque memoire, ont tenu trois voyes
pour s'estendre.

La premiere fut celle qu'observerent les Spartains, & les Atheniens, qui
apres auoir conquis les Citez, se les rendoient aussi tost subiettes, & n'ayans
pas le pied allez fort pour soutenir vn si grand fardeau se ruinerent. Car c'est
chose malaisée de tenir par force les places qui ont accoustumé d'estre libres,
& ce moyen est plus inutile que nul autre.

L'autre chemin fut tenu auant que l'Empire Romain s'esleuast par les Tos-
cans, qui auoient douze villes, entre lesquelles estoient Fiezoli, Arezze, &
Volterre, & il y auoit vne Ligue de plusieurs Republiques, entre lesquelles il
n'y auoit nulle difference d'authorité, & ils rendoient compagnes de leur
puissance les terres qu'ils venoient de conquerir.

La troisieme voye a esté tenuë par les Romains, qui s'associerent plusieurs
Republiques, qui viuoient toutes sous mesme loy, & les Romains rese-
uoient la seule authorité de commander, & d'entreprendre.

Cette façon fut iugee meilleure que tous les autres, ainsi qu'on en vit les
effets. Apres cette-cy on peut mettre celle des Toscans avec laquelle ils tin-
drent l'Empire de la Toscane, & d'une grande partie de Lombardie, & demeu-
rerent longuement libres & paisibles, iusqu'à tant qu'il vint vne vertu qui
accabla la leur.

Leur façon est obseruee auourd'huy par les Suisses, & leurs confederez,
qui sont tous vne Republique diuisee en plusieurs, entre lesquels il n'y a nul-
le distinction de degrez, veu qu'ils ont chassé tous les Seigneurs qui auoient
Iurisdiction en leur Estat, & il n'y a parmy eux point d'autres Superieurs que
ceux qui sont Magistrats.

Tous les autres sont esgaux, combien qu'il y en ait quelques-vns qui sont
beaucoup estimez des autres pour leur prudence, & bon conseil, & entre eux
l'on estime fort la noblesse, comme on fait aussi à Argentine, où nul ne peut
estre admis aux Magistrats, & dignité de la ville, s'il ne prouue qu'il est Gen-
til-homme de quatre races.

Mais à fin de dire encor quelque chose particuliere de leur gouverne-

ment vous devez sçauoir qu'on eslit de chaque Compagnie vn nombre esgal de personnes, lors qu'il est question d'aller en quelque Conseil public.

xxxix. Or il y a deux conseils publics aux villes de Zurich & de Basle, qui sont de plus grande autorité, c'est à sçauoir le grand Conseil, lors que plusieurs s'assemblent au nom de tout le peuple, & cettuy-cy n'est assemblé qu'aux plus importantes & pressantes affaires du public, & le petit qui gouuerne tous les iours la République, & cognoist les differens des Citoyens à Zurich, le grand Conseil est de deux cents hommes, à Basle de deux cents quarante quatre. Le petit Conseil de Zurich est de cinquante hommes, & celui de Basle de soixante & quatre. Car on en met douze de chaque compagnie au grand Conseil: mais à Zurich on en choisit dix-huict d'entre les nobles. Ceux de Zurich donnent trois hommes pour bande, ou tribu pour le petit Conseil, & ceux de Basle quatre. Ils adiontent à cela deux Consuls qui sont chef du Conseil public en chaque ville. Et à Basle il y a outre cela deux Tribuns, qu'on nomme Chefs avec les Consuls. Dauantage à Zurich la compagnie des nobles enuoye six hommes au petit Conseil, au lieu que les autres Compagnies n'en enuoyent que trois, & encor les autres six sont esleuz de quelque compagnie, ou tribu qui plaist au Magistrat. Le petit Conseil est diuisé en vieil & nouveau.

On nomme vieil Senat ceux qui ont vaqué à leur office l'espace de demie année. Or encor que ceux-cy s'assemblent lors qu'on tient le Conseil, toutesfois il ne sont pas tousiours appellez, & il y a des choses qui se font seulement par le nouveau Senat. A Basle le grand Conseil est diuisé de mesme, & le petit Conseil s'assemble ordinairement trois ou quatre fois toutes les semaines. Chaque Senat a pour Chef vn Consul qu'ils appellent Bourg-maitre, c'est à dire maitre des Citoyens, qui est esleu par le grand Conseil. Ceux qui ont plus de pouuoir apres les Consuls sont les Tribuns, que ceux de Zurich nomment Oberistemeister, & ceux de Basle Zunffmeister. Il y en a trois à Zurich, & deux à Basle. Si quelqu'un en desire sçauoir dauantage pour ce regard, qui lise Iosias Simlerus qui en a escrit tout au long.

xl. Venons maintenant au point qui est plus considerable. Tous ces Cantons viennent en façon de République, veu qu'ils sont tous vn corps ensemble, & estant separez ils sont membres, combien que chaque Canton ayt son chef pris de sa principale ville, ou bourgade. Car chacun fait son assemblée particuliere, mais quand il se traite quelque chose de grande importance, on tient la Diete generale en vne des villes ordonnées entre eux, à laquelle quatre ou cinq hommes des principaux de chaque ville, ou Bourgade se vont rendre. Et aux deliberations qu'ils y font, elles sont toutes de bon accord, combien qu'une ville n'ait nulle auctorité sur l'autre. Et s'il aduient que la guerre se face pour tous les Cantons, chacun met pour sa rate part ce qui est necessaire pour cette guerre, & ce qui est conquis est commun à tous. Il est vray que si par fois deux ou trois Cantons acquierent ensemble quelque chose avec les armes, la conqueste n'est pas aux autres, mais à ceux là seuls qui l'ont faite. Et combien qu'il semblast aux autres qu'ils y doiuent participer, ainsi qu'il est arriué, ils ne

peuvent, pour ce que le Roy de France a jugé, estant requis par eux comme luge en cette difficulté, que la conquête particuliere appartendroit aux particuliers. Et pour cette cause quand vn Canton veut faire particulièrement la guerre, on fait leuee de gens sur ses terres. Mais s'il falloit faire vne armée (par exemple pour le Roy de France) de vingt-cinq mille hommes de pied, on bat le tambour, & tous les Cantons donnent les hommes qu'ils veulent, & lors les Capitaines en eslisant vingt-cinq mille entre trente-cinq, ou quarante, renuoyent les autres en leur maison, & chaque Canton a son principal estandard.

Les Valaisiens ont pour Prince & Seigneur, tant temporel, que spirituel, l'Euesque de Sion, par octroy de Charles-magne, confirmé apres par d'autres Empereurs, & cet Euesque est esleu par les Chanoines de Sion, & par quelques Deputez de toutes les sept dizaines. On donne apres à ce Prince vn luge pour les causes profanes qui est appellé Capitaine, & toutes les deux années à Noël les Deputez de l'Euesque, & les dizaines eslisent le nouveau Capitaine. Chaque dizaine a ses luges, & Officiers, de mesme que les six Communautés nommées Bannieres ont leurs Gouverneurs, & leurs luges.

Quant aux Grisons ils se gouvernent populairement, & tiennent de deux en deux années leur diettes à Chur, où ils creent les Officiers, & publient les Loix.

RELIGION.

Des treize Cantons il y en a quelques vns qui sont entierement Catholiques, d'autres qui sont meslez, & d'autres qui sont Heretiques tout à fait. Les Catholiques sont Sülz, Vrex, Undersual, Lucerne, Zugh, qui sont contigus, l'vn à l'autre, Fribourg & Soleurre, sont diuisez des cinq, & entre eux mesmes, & Soleurre est pour la pluspart Catholique, & Fribourg Heretique, de mesme que Zurich, Berne, Bâle, & Schiaffuse. Les meslez sont Glaris, & Appentzel. Ces deux estans entre les Cantons Catholiques, & les Heretiques, participent des qualitez des vns, & des autres. Il est vray que les principaux d'Appentzel, & la plus grande partie du peuple sont Catholiques. Le premier Canton où l'Herese mit le pied, fut celuy de Zurich, pour raison de certain mescontentement, né du manquement de la paye que les habitans pretendoient leur estre deuë par le Pape Iule II. à quoy ils furent incitez par Zuingle, & l'année mil cinq cents vingt & six, abolirent la Messe en tout leur pays, & luy substituerent la Cene, & la mesme secte s'estendit aux Cantons de Fribourg, & de Bâle, & le vingt sixiesme de Ianuier l'an mil cinq cents vingt-huit, à Berne, apres vne longue dispute faicte deuant le Senat on ietta par terre les images des saints, & on y abolit la Messe.

Quant aux Grisons ceux de la Ligue Grise, sont pour la plus grande part Catholiques, & les autres presque tous heretiques, qui suiuent la doctrine de Zuingle, qui renouela l'erreur jadis condané du Sacramentaire Beranger. Toutefois on fait l'office à la Catholique, à Chur, & à Fustéberg, où l'Euesque est obligé à demeurer la moitié de l'année, & à Rôssun, sief des Archiducs d'Autriche. En la vallee Agnadine, & en la Pregalie, qui appartient à la Ligue de la maison de

Dieu, & en plusieurs lieux des huit contrees, il y a des villages où l'on n'a dict la Messe depuis beaucoup d'annees en ça. Pasclaire lieu de la Ligue de la maison de Dieu est diuisé en Heretiques, & Catholiques; mais ceux-là ont continuellement vn Ministre, au lieu que les autres ont esté quelques annees sans Prestres. Il est permis à chacun entre les Grisons de viure comme bon luy semble, & de suyure la Religion qu'il veut, & toutesfois ceux de la nouvelle opinion tyrannissent bien souuent en cela les Catholiques, veu qu'encor qu'ils se seruent de Ministres de toute nation, ils ne veulent que les Catholiques ayent des Prestres estrangers, & ceux du pays qui font leur deuoir sont subiects à mille outrages.

LES



L

L

1.

uoye

pale

dem

Par

plac

mur

Cör

tilit

Car

nat

d'on

du

plac

de S

San

nan



mer

ron

M

les

Eft

L

Rht

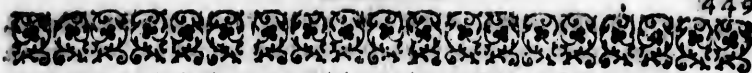
des

ue

con

efcl

qui



LES ESTATS DV DVC DE SAVOYE.

S O M M A I R E.

1. **C**onfins & limites des pays du Duc de Sauoye, diuisez en deux Estats Piedmont, & Sauoye. 2. Description particuliere du Duché de Sauoye: ses Comtez & Baronnies. 3. Description de Piedmont & ses principales villes. 4. De Turin ville capitale du Piedmont celebre par le siege & demeure des Ducs de Sauoye, & Vniuersité en toutes sortes de sciences, & le Parc magnifique nouvellement dressé. 5. Du Marquisat de Saluzzes, & ses places plus importantes. 6. Des principales places de Piedmont fermées de murailles, outre les villes Episcopales. 7. Du Marquisat de Cheue. 8. De la Côte de Nizze, diuisée en quatre Vicairies: & ses villes & places. 9. Fertilité du pays de Sauoye & Piedmont, leurs lacs & principales riuieres. 10. Carrieres de marbres nouvellement descouuertes. 11. Quel est l'humeur & naturel des Sauoyars & Piedmontois. 12. Richesses de Piedmont en mines d'or & d'argent, en trafic de fer, bestail & draps de Pignerolle. 13. Calcul du reuenu du Duc de Sauoye. 14. Des forces du Duc de Sauoye, ses forts & places de defenses, ses alliances & confederatiōs. 15. Les pretensions du Duc de Sauoye sur les autres Estats. 16. Quel est le gouvernement du Duché de Sauoye: Du Senat de Sauoye. & de celui de Piedmont. 17. Catalogue & denombrement des Ducs de Sauoye qui ont seigneurie iusqu'à present.

D OVS les pays qui sont sous la domination du Duc de Sauoye estans pris ensemble continent du costé du Leuant avec l'Etat de Milan & de Mōtferrat, du Couchant avec la Bresse & la Franche-Comté, du costé du Midy avec la Pronence, le Dauphiné, & plus bas avec le Geneuois, & la Comté de Nizze est baignée de la mer Mediteranée: & finalement ils continent du costé du Nort avec les Cantons des Suisses, de Berne & de Fribourg.

Mais afin qu'on m'entende plus clairement ie diuiseray le tout en deux seules parties, suiuant en cela la nature, veu que les montagnes ont diuisé cet Estat en Sauoye & en Piedmont.

La Duché de Sauoye a pour borne du costé du Ponent les deux riuieres du Rhin & du Rhosne, & vers le Septentrion depuis les terres de la iurisdiction des Suisses, & le Mōtjura ou Montjou iusqu'à la riuiere de Gennes, & au heuue de Var qui separe la Gaule d'avec l'Italie. D'un autre costé le pays de Sauoye confine avec les nouvelles terres qui ont esté baillées au Roy de France pour eschange du Marquisat de Salusses, & s'en va iusqu'à Lozane, & autres places qui sont le long du lac Lemman, qui furent autresfois de la iurisdiction des Ducs

villages où l'on n'a
ieu de la Ligue de la
es; mais ceux-là ont
sté quelques années
iure comme bon luy
ceux de la nouvelle
ues, veu qu'encor
ent que les Catholi-
ont leur deuoir sont

de Sauoye. On compte la Comté de Maurienne, la Maurienne & le Marquisat de Susse pour parties de la Sauoye, combien que ce ne soit du Piedmont. La Comté de Maurienne s'estend iusqu'à la riuere d'Arche où est la ville de S. Iean de Maurienne où est enterré Humbert 1. qui receut la Comté de Maurienne & la Duché de Sauoye de l'Empereur Henry 3. La Tarantaise est presque en fermée entre les montagnes des Alpes, & les riuieres d'Arch & d'Arc qui se mesle avec l'Arch pres de Chamois. Ce pays a pour sa ville principale Moustier en Tarantaise où est enterré Humbert 2. Comte de Maurienne, qui adiousta à ses terres la Tarantaise. Outre ce il y a la Seigneurie de Fossigny où est Ripaille, lieu fort agreable, & principalement renommé à cause qu'Amedée 8. premier Duc de Sauoye s'estant despoüillé de tous ses Estats, y fit professiõ de vie Monastique, & estant là fut créé Pape par le Cletgé assablé au Cõcile de Basle l'an 1440. Il y a encor la Duché de Chablais & les Baronies de Raud & de Gaz. Sa capitale ville de Sauoye c'est Chambery qui est entre les montaignes, & assez bien bastie: les autres sont Nicy, S. Iean de Morienne, Moustier, Tonnon, Montmelian, & quelques autres.

- III. Le Piedmont sans y comprétre la Comté de Nizze s'estend depuis la riuere de Cesié iusqu'au Dauphiné, entre les Alpes le Montferrat & les Estats de Milan & de Gennes. Il a pour ses bornes du Leuant le Po, du Midy les montagnes de Gennes, du couchât les Alpes Gauloises, & du Septentrion la riuere de Dorie. Quelques vns luy donnent pour bornes du Leuant la riuere de Cesié, du couchant le mont de Tende & Corre, du Midy le Marquisat de Montferrat, & du Septentrion les Alpes Gauloises. La ville capitale de Piedmont c'est Turin, les autres villes sont Verceil, Ast, Iuree, Oste, Môdeui, Fossan, Saluzze, Carmagnole, dont Ast & Iuree furent colonies des Romains aussi bien que Turin. Ast & Verceil ont grand circuit, & sont assez bien basties, principalement Ast, qui peut estre comparée aux plus magnifiques villes de Lõbardie pour la grãdeur de ses Palais: Verceil villetres-ancienne est capitale des peuples Lybiques qui sont entre les riuieres de Cesié & de Dorie. C'est où Leon 9. celebra vn Cõcile general cõtre Berengaire. Iuree que les escriuains d'auourd'huy nõment Lampo reggio, & que les anciens ont nomme: Eporedia, est capitale des peuples Salassiés auourd'huy Canaouis. Elle est à l'entrée du Val d'Oste sur la riuere de Dorie en vne assiette si commode, que Berengaire & puis Ardouin qui en furent Marquis eurent bien le courage d'aspiter à se rendre Roys d'Italie. Oste bastie par Auguste est à la bouche des Alpes Grecques & Penines qu'on nomme auourd'huy le grãd & le petit mont S. Bernard. On passe par le grand dans le pays de Valais, & par le petit dans la Tarantaise. Coste ville est capitale d'vne vallée qui prend son nõ d'elle. On y void encor auourd'huy force belles antiquitez, & entre autres vn arc qui est fort beau. Turin est auourd'huy fort renommée pour la demeure des Ducs de Sauoye, & pour l'Vniuersité qui y est. Elle fut autrefois plus grãde qu'elle n'est, mais les François qui l'õt possedee ne se soucierët d'en retrancher afin de la rendre plus forte. Elle est assise pres du Po en vn lieu fort important à l'Italie: à raison de quoy les Romains y menerent vne colonie, & Auguste l'honora de la porte qu'on nomme auourd'huy du Palais, & les Lombards y establirent le siege de l'vn de leurs quatre Ducs. Le Duc de Sauoye y a fait faire vn parc qui a de tour cinq ou six mil en vne des plus agreables assiettes d'Europe. Ce parc est enuironé du Po, de la Dore & de la Sture, & est plein de boscsages, de petits lacs, de fontaines, & de toute

Tor
vill
(qu
vne
de la
nare
faux
à n
chap
vne
bati
pes,
four
logen
tes de
par le
riuie
fard
Alpes
en co
les au
quif
y a en
il y en
nes, c
Carig
gé, lau
sous le
grand
Conu
chaste
le: & v
ses ma
qui y
grosse
bruslé
premi
qu'il y
Essille
le rich
tagne
de Sau
calier
pour v
ont fo
res Da
fort la
refere

Sorte de richesse que ce Duc ya assemblée: & tout autour de Turin il ya tât de villages & de maisons de plaisir, qu'elles sont cōme vn autre Turin. Mondou (que quelques vns estiment auoir esté basti sous l'Empereur Cōrad) est assis sur vne colline avec ses fauxbourgs espars çà & là: mais les plus grâds sont au pié de ladite colline sur la riuiere d'Elle qui se va rendre à 2. mille de là dans le Tanate. Elle a plus de peuple qu'aucune autre ville de Piedmōt. Entre les autres fauxbourgs il ya celui de Viq, d'où tire son nom vne nouvelle deuotiō qu'on a à nostre Dame, à laquelle le Duc de Sauoye a basti vne Eglise, & en icelle vne chapelle où il veut que les Ducs de Sauoye soient enterrez. Fossan est assis en vne colline sur la riuiere de Stoure au milieu d'vne cāpagne. Entre les autres bastimēs y a vn assez agreable chasteau. La ville de Saluzze est assise pres des Alpes, & est capitale du Marquisat qu'on nōme de mesme sorte où le Po prend sa source. Ceste ville est assez grāde, & a vn grād chasteau où il y a des lieux pour loger en Hyuer, & d'autres pour demeurer en Esté. Les places plus importantes de ce Marquisat sont Dronere, & Carmagnole. Il ya aussi Ruel, Dpglian, par lequel passe vne grande partie du trafic qui se fait entre le Piedmōt & la riuiere de Genues, puis Verzol, Mantre, & Pagny, & la riche Abbaye de Staffarde. Ce Marquisat avec quelques terres de Prouence qui sont au delà des Alpes a esté vny de nostre temps au Piedmōt, & le Duc de Sauoye a donné en contre-échange au Roy de France, à qui le tout appartenoit, la Bresse, & les autres terres des enuirs, qui sont de plus grande estendue que le Marquisat de Saluzzes. Mais en Piedmont outre les citez ou villes Episcopales il ya enuiron deux cens cinquātes places fermées de murailles, entre lesquelles il y en a plusieurs qui ne cedēt en rien à beaucoup de villes qu'on estime bonnes, comme Biele, Quiers, Cune, Suse, Auigliane, Rioule, Pinarol, Mōcalier, Carignan, Raconis, Queyras, Bené, Villefrāche, Vigon, Pācalier, Busque, Bargé, lauenne, Sauillan, Cheue. Biele, & Pinerol sont presque en mesme façon sous les Alpes diuisees en place, costau, & plaine. Mais la ville de Biele a vn grand tour, & de beaux bastimens, entre lesquels on compte par excellence les Conuents de S. Ierosme, de S. Dominique, & de S. Sebastien. Il ya à Pinerol vn chasteau. Quiers fut honoré par Federic Barberousse du titre de grande ville: & vrayement elle est telle pour ses belles Eglises, ses beaux Conuents, & ses maisons, & pour beaucoup de nobles familles, & de riches marchāds qui y demeurent. Cuni est assise entre la Stoure & le Gesse. Suse a jadis esté grosse ville, & de grande importance: mais depuis qu'elle fut saccagée, & bruslée par l'Empereur Federic Barberousse, elle n'a iamais peu recouurer sa premiere grandeur. Elle est toutesfois en vne assiette importante, pour ce qu'il y a deux chemins qui en partent, & vont par les Alpes, & l'vn tend par Essilles à Briançon, l'autre par les Monfanois à Lyon. Auillan est bonne ville riche & marchande, & a vn chasteau qui est assis au haut d'vne petite montagne, avec vne source d'eau viue. Rioules se vante de la naissance du Duc de Sauoye d'à present, qui y fait bastir auiourd'huy magnifiquement. Mōcalier est assez grande ville, & Carignan est renommé pour son chasteau, & pour vn long siege qu'il a soustenu autrefois. Il ya force nobles familles qui y ont fōdé entr'autres choses vn Monastere de religieuses qui doiuent estre toutes Damoiselles. Queyras est agreable pour ses rues qui sont & fort droites & fort larges, & Bene est fort d'assiette. On estime Raconis pour son palais & ses eseruoirs, & Busque pour le titre d'vn des 7. Marquisats des descedāds d'Alcā.

VII.

Sauillan est renommé pour la beaute de la place & du Monastere S. Benoit, mais son assiette est telle que l'Empereur Charles 5. passât par là en son voyage de Prouence dit qu'il n'auoit iamais veu pays plus propre à entretenir vne armée: & le Duc Philibert Emanuel trouua ce lieu tant à son gré qu'il eut enuie d'y establir sa demeure, & de rendre Sauillan capitale de la prouince. Briqueras n'a rien de recômandable que son assiette. Cheue est capitale d'vn beau Marquisat qui comprend 26. places. Il embrassé entr'autres choses la vallée de Tanare, sur laquelle est ladite ville de Cheue, & Bagnasque, & Garesse & Ormée, à 15. milles de laquelle ledit fleuve naist d'vne grosse fontaine. On passe de l'Estat de Cheue à celui du Mare & d'Oneille. On trouue apres Mulazan, lieu de passage, & ayât passé le Pex on voit la Quiuse pays propre à habiter en Esté, puis la Trinité & la Montée, puis Grane chef d'vne vallee: & apres Chétal autresfois fortifié par le Marechal de Bellegarde. Polenze où fut l'ancienne Polence, Genole, Carai, & entre la Maire & la Veraisé, Caualemor, Casalgrasso, Cauallion, Castagnol, Ruffie: puis entre le Gilbe & le Po, Morete, sief d'impofface, Scarnafis, Legnasque, Irasque, Villar. Entre le Po & le Pele, Cardey, Staffarde, Cauor, Garfullane, Villar de Bobbi. Vn peu au delà on voit Lucerne capitale d'vne Côte & d'vne grande vallée qui fait plus de 20. mil ames, outre laquelle il y a la Perouse avec sa vallee. On void apres entre le Pele & la Quisole, Scalengue, Cercenasc, Virié, Piobes Vinouo avec vn fort magnifique Palais des seigneurs de la Rouere, Lombriasc, Cumianc, Piozasc, Orbazâ, & entre le Sangon & la Dore Arpignan, Colégne, Monestrol. On trouue apres le Val de Stoure, & puis Lanz avec sa petite vallee, & plus bas l'agreable terre de Chirié. On entre apres en la vallee de Pont où sont Cornié & Valpergue. On apperçoit plus bas la riche Abbaye de S. Benigne. Entre l'Orque & la Quiusele on descouure plusieurs chasteaux, & sur la fin la forte place de Chinas, & apres qu'on a passé la Dore on trouue Baucie, Masin Côté, Cilian, Creschentiu chasteau du tout agreable, Stropian, S. Germain, Sancis renommé pour le siege malheureux du Duc d'Albe, & plus au dessus Candel, lieu d'environ 700. feux, Andorne de plus de 1300. de mesme que Dioglie, Mos de 700. feux, & Gatrinat ville bastie par les Seigneurs de la maison d'Arbore, qui en prindrent apres le surnom, & qui en ont esté maistres desjà durant quelques siecles. Durât les guerres qui furent entre l'Empereur federic & les Papes, ces Seigneurs se retirerent de la subjection de l'Empire, & vescuient en ceste sorte iusqu'à ce que craignât l'ambition & la puissance des Ducs de Milan ils se ieterent entre les bras d'Amé 1. Duc de Sauoye. De là le Po on descouure Bra, qui est de 700. feux & dauâtage, Caramagne, Someriu, Cerisoles renommée par la deffaitte du Marquis de Galt sous la cōduite du Duc d'Anguié. Puis on void Villastellon, Poerin, Villeneufue forte place, Canuelle, Cortemille diuisee en deux parties par la Bormie. On void apres vn nôbre infiny de chasteaux appartenâs à la Côte d'Alt, & plus au dessus Coconas Côté qui est de la domination de la maison de Sauoye depuis quelques annees par le moyé du Duc Charles.

VIII.

La Comté de Nizze a vingt-deux lieux de long, & onze de large, entre le Var, au delà duquel toutesfois il y a quelques lieux qui en sont, & le Dauphiné, le Piedmont & la riuere de Gennes. Ceste Comté est diuisee en 4. Vicairies, dont les villes capitales sont Nizze, le Poget, Barcelonette & Sospelle, à quoy l'on peut adiouster S. Estienne avec sa vallée, veu qu'encor qu'elle ne porte pas le nom de Vicairie, toutesfois elle est gouvernée à part: & en ces

Vic
autr
pou
nac
rina
ste. I
Saou
feux
Dal
la Pr
& li
ses il
fines
forte
droit
Aloy
stend
mon
par c
re, &

L
a
melia
les pl
tient
pays,
les pa
main
cent,
tant
marq
gorg
tre, d
Qu
& d'
naux
qu'il
chais
Le pa
bles d
perfe
man
l'on
de V
Lam

Vicairies on cõpte plus de trente places fermees de murailles, outre plusieurs autres qui ne le sont pas. La plus renommée de ces places c'est Ville-franche, pour la commodité de son port, nommé par les anciens, Port d'Hercule Monæce. On void apres Esc, & plus auant Zobie, lieu où naquit l'Empereur Pertinax, & où l'on void encores auioird'huy les trophées de l'Empereur Auguste. Les autres places plus remarquables de ceste Comté sont Conres, Peillie, Saourge, qui a vn fort chasteau, la Brique qui a enuiron quatre, ou cinq cés feux, Lantusque assez bonne place, & capitale d'vne vallée, de mesme que S. Dalnace de la plaine: Boglie capitale d'vne riche Comté, Poget confine avec la Prouence, Barcelonette patrie du Cardinal Hugues, capitale d'vne vallée, & lieu de bon trafic: Sospelle est vn beau lieu, bien basty, & entre autres choses il y a vne fontaine d'eau delicate, que l'on y a conduite des montagnes voisines. Mais pour dire particulièrement quelque chose de Nizze, elle est belle, forte, & bien peuplée; elle a ses maisons de cinq, & de six estages, ses ruës fort droictes, principalement celle qui va du pied de la montagne à la porte de S. Aloy. La Comté de Tende est conjointe à celle de Nizze, & ceste Comté s'estend iusques aux confins de Cune. On peut passer par quatre lieux du Piedmont en la Comté de Nizze, par la montagne de Corue, qui meine à Tende, par celle de Fenestre qui conduit à S. Martin, par celle d'Arnouue sur Vaudeure, & par l'argentiere qui va à Barcelonette.

Q V A L I T E :

LA Saouye a grande quantité de bleds en ses vallées, & force pasturages aux montagnes, & en quelques lieux de fort bons vins, comme à Montmelian, & à Mortene. Il y a aussi quelques lacs qui abondent en poisson: mais les plus renommés sont ceux de Nicy, du Bourget, & de Geneue. Elle contient beaucoup de grandes montagnes, tellement que celui qui marche par ce pays, descouure tousiours de nouvelles choses, pource que tãost il void que les passages s'elargissent, & tantost que les montagnes se restreussent, & que maintenant elles se haussent, puis elles se baissent, maintenant elles s'aduancent, maintenant elles se retirent, tantost elles te conduisent en vne plaine, tantost elles t'enferment dans vn vallon. Elle n'a rien de particulier, ny de remarquable. L'air y est assez sain: mais il y a quelques eaux qui font enfler la gorge à ceux qui en boiuent, & l'on appelle ceste enflure en ce pays le Goytre, qui veut dire le gosier, ou gros gosier.

Quant au Piedmont, il est arrosé du Po, du Tanare, de la Stoure, de la Dore, & d'enuiron vingt-huit autres riuieres grandes, ou petites, & de diuers canaux, dont il y en a huit au seul territoire de Cune. On tient communement qu'il y a endroit d'Italie plus agreable, plus abondant en grains, vins, fruits, chairs sauuages, & autres, fromages, chataignes, chanures, lin, & mine raux. Le pays d'autour d'Ast est arrosé de riuieres, ombragé de bois, releué d'agreables collines, a de belles campagnes, & produit force fructs qui sont bons en perfection, & particulièrement des melons qui sont des plus excellents qu'on mange. On mange à Verceil le pain le plus blanc, & les plus gras chapons, que l'on puisse voir. Plin fait mention de quelques mines d'or du pays d'autour de Verceil, dont on void encores quelques marques vers Ponderan. Pres de Lamporeggio il y a grande quantité de chanure. Le val d'Osse dure plus de

deux iournées, & est toute chargée de bleds à main gauche; & à main droite de vignes qui portent des vins excellents; dont les meilleurs sont ceux de Catalogne. On void esleuer à vn quart de mille de Turin sur la riue du Po vne montagne qui se hausse, & s'abbaisse, s'aduançe; & se retire de telle sorte en diuers endroits si à propos, qu'elle a par tout des eaux qui l'arrosent: elle porte des foins, des fruiçts de toutes sortes; & sur tout de fort bõs vins. Le terroir d'autour de Mondeui est de grãde estenduë. Il y a des vins excellents sur le costau, quantité de grain sur la plaine; & vne infinité de chataignes sur la montagne.

x. On y a descouuert de belles carrieres de marbre; & entre autres d'vn certain marbre blanc avec de petites veines qui semblent de metal. Le pays d'autour de Fossan abonde en froment; dont la récolte monte à environ 50. mille charges l'année: & pource qu'il est arrosé de gros canaux d'eau, il abonde encore en bons pasturages, & par consequent en chair. Le Marquisat de Salusses a vn air fort temperé; à raison dequoy l'on y garde dans les vergers presque tous les fruiçts de la riuiere de Geunes. Doglian porte de fort bons vins, de mesme que Pagny, & autour de Pignerol il y a vn si beau vignoble, que quiconque le void, peut estimer que ce pays a dequoy fournir du vin aux autres. Pres de Cuncil y a tant de canaux d'eau, que tout son terroir en est rendu fertile au possible, combien qu'il soit leger, & pierreux de sa nature. Il abonde en chataigniers, parmy lesquels on sème le froment, si bien que les habitãs recueillent d'vn mesme lieu deux sousties de la vie: & ce pays ne manque aussi de vignobles, & de prairies. Le pays d'autour de Suse produit grande quantité de vins. Auillan a son terroir distingué de collines, de vallées, & de plaines, & de deux petits lacs. Rioli se peut vanter d'auoir vn bon air, & vn terroir agreable; Moncalier est renommé pour l'excellence de ses vins, comme aussi Renilafq qui est aupres, & les lieux de Gaz, de saint Mor, & saint Rafael. Bené iouyt d'vn air extremement sain, & temperé. Les terroirs de Vigon, Pácalier, & Ville-franche, sont gras au possible. Le Marquisat de Cheue abonde en chataignes, & en bestail, & l'on y fait en quelques lieux recolte de grande quantité de vins, principalement à Prier, où ils sont tres-bons. Les vallées du Marre, & d'Oneille sont si bien cultiuées, qu'elles semblent par tout des iardins, & il y a tant de fruiçts, & particulièrement il y a de si bonnes huyles, que l'on n'en scauroit bien exprimer la bonté, & la quantité en est si grande, que le Piedmont se passe par le moyen de ce pays, des huyles estrangeres. On trouue des vins excellens à Gatinare.

Pour le regard de la Comté de Nizze, combien que le pays soit pour la plus grande partie aspre, & montueux, toute fois il est si bien cultiué, qu'aucune de ses parties n'a besoin de ses voisins, fors que Nizze, qui manque de froment. Il court par les montagnes de ce pays environ 12. riuieres qui sont abondantes en truites. Le pays d'aupres de Contes rapporte force huyles, & grãde quantité de chataignes. Celuy d'aupres de Peille abonde en vin, en grain, & huyle, qui est fort renommée pour sa bonté. Saoutge a les mesmes qualitez. La Brique porte grande quantité de vins blancs, de grains, & de miel excellent. On y trouue aussi vn grand nombre de perdrix, & de faisans. On y recueille aussi force manne, du terebinthe, de l'agatic, & des simples fort exquis. Il court par la vallée vne riuiere nommée Leuence, qui sort d'vne fontaine, qui en peu de temps grossit, diminué, puis deffaut entierement. Le terroir d'autour de Boglie porte force grains, & legumes; mais il manque de vin, & d'huyle: mais au-

de Sospelle il y a des vins, des grains, des oliues, du bestail, & des chastagnes. Mais Nizze qui abode en autres choses, n'a du grain, ny des chairs pour la moitié de l'année, à raison de quoy elle se pouruoit du fromēt de Prouence, & des chairs du Piedmont.

M O E V R S.

Combien qu'il serable que les Sauoyars se doiuent sentir des mœurs des Dauphinois, ou de ceux du Piedmont leurs voisins, & que celles des habitans de Piedmont doiuent estre reseruees lors que nous descrirons en general les mœurs d'Italie, toutefois il ne fera mal à propos de dire quelque chose des vns & des autres. Les Sauoyars ont la niaiserie si naturelle, qu'encore qu'ils la perdent par la frequentation des autres nations, toutesfois ils la retiennent en leur lāgage, & en l'apparence, & il y a telle differēce entre les Dauphinois, & les Sauoyars, qu'on les peut distinguer aisement de premier abord. La plus grande part du menu peuple croit que le Duc de Sauoye est le premier Prince du monde, & il n'y a rien de plus lourd, ou plus maladuenāt en toute chose, & leur niaiserie estoit extreme auāt les dernieres guerres: mais certainement les gētilshōmes y sont d'agreable cōuersation, ciuilssez presque à l'egal de leurs voisins, & affectionnez à toute sorte de vertu & de gentillesse. Tellemēt qu'on void ordinairement dans Chābery vne aussi bonne compagnie, & aussi polie, qu'on en scauroit trouuer en plusieurs villes de Frāce qu'on estime bōnes. Le peuple n'y est guiere guerrier, & peu de gens d'autre nation sōt capables d'en faire fuyr vn grand nombre. Er quant aux gentilshommes, ils ne manquent de courage, mais beaucoup ont faute d'adresse pour le combat de cheual.

Les Piedmontois sont bons pour la guerre, & pour les lettres, ouuerts, rōds & francs, assez ciuils, & courtois à l'endroit des estrangers. Ceux de Vercel font profession de noblesse, & de grandeur, & desirēt se faire estimer à leurs voisins. Les habitans de Turin ont peu de paroles, sont altiers, & prompts à la main, & font profession de noblesse. On void encore regner parmy eūx les factions des Guelfes, & des Gibellins, qui sont esteintes en tout le reste de la Prouince. Ceux de la Biele sont d'esprit subtil, practiquans, & ardans, & attentifs à leurs affaires, & ne se laissent tromper aysément aux contrācts qu'ils passent. Quiers a des habitāts fort industrieux, & ceux de Cune le sont aussi, & de plus fort courageux, comme ils ont fait paroistre en trois grands sieges. Benē a des habitans fort propres aux lettres, & aux armes. Bargē est renommēe pour le grand nombre de moulins, & de boutiques, où il se fait grande quantité d'armes, dont les habitāts se scauent seruir des mieux aux occasions. Le peuple de Nizze est fin, & rusē, ciuil, & poly, & esgalement propre au trafic, & au maniemēt des armes. Au reste pour le general, il y a beaucoup de bons soldats parmy le peuple, & peu qui s'adonnent aux arts mecaniques, qu'ils estiment peu, se contentans de la vie, & du vestement, & imitans en cela les nobles, sans exrcer la marchandise, nonobstant la commoditē que le Po leur offre pour trafiquer avec ceux de l'Estat de Milan, & mesme avec les Venitiens: mais ils ne s'en soucient guiere, & permettent que les estrangers acquierent de grandes richesses avec leurs toiles, chanures, laines, & soyes. Si bien qu'on peut dire que tout ce que les marchands gagnent, ils le reçoient en doū des Piedmontois, qui pourroient gagner celas ils vouloient. Mais ils n'ont autre chose en recōmandation que de bien viure, & faire l'ōne chere,

& les artisans mechaniques mesmes ont accoustumé mesme de se traiter bien de sorte qu'ils consomment en bonne chere tout ce qu'ils gagnent. Le Duc est assez fasché de ce qu'ils sont si nonchalans, & leur offre le moyen d'exercer la marchandise, & de faire quelque gain, faisant faire des canaux, & vsant de toute sorte d'artifices pour les esuiller. Les Piedmontois ont faute d'industrie, mais ils recompensent ce deffaut par leur obeysance enuers leur Prince, & leur façon de viure assez simple, & sans reproche: car ils sont sidx, & si debonnaire, en partie par vn instinct naturel, & partie aussi de crainte de la iustice, qu'ils viuent en bonne amitié, & l'on void parmy eux fort peu de meurtres.

RICHESSES.

LA Sauoye ne tire guiere, ou point d'argent des contrées estrangeres: mais le Piedmont a force commoditez qu'il fournit aux autres, tellement qu'il luy en peut venir beaucoup d'argent toutes les années. On a veu combien ce pais estoit abondant en toutes choses aux guerres qui ont esté entre la France, & l'Espagne; veu que les armées s'y arrestérēt l'espace de 23. ans, avec de grosses garnisons d'vne part & d'autre, sans qu'il y eust iamais nécessité de viures, & l'on a cogneu sa richesse en ce que le Piedmont a contribué au Duc de Sauoye durant les dernieres guerres de France, au gros desquelles Monsieur de Lesdiguières alla porter la guerre dans le Piedmont, il contribua, dis-je, en peu d'années onze millions d'escus d'extraordinaire, outre le logement des gens de guerre. Il enuoye dehors des grains, du bestail, force chanures, grãde quantité de ris, des fromages, des vins, du papier, des futaines, & des soyes crües. Il contient enuiroin cinquante Comtez, & enuiroin quinze Marquisats, & vn grãd nombre d'autres Seigneuries, qui ne cedent en rien aux premières, outre 20. riches Abbayes, & force autres bons benefices. Il n'y a pas des personnes excessiuelement riches, pour ce que les biens sont distribués en telle sorte, que chacun presque y a quelque part; toutes fois il ne manque de Seigneurs de quatre, de six, de huit, douze, & quinze mille escus de rente. Ce qui montre encore sa richesse, c'est que le pays est tellement habité par tout, que ce fut assez à propos qu'un Cavalier Piedmontois, ainsi qu'un gentilhomme Venerien luy demandoit que c'estoit que le Piedmont, respondit, que c'estoit vne ville qui auoit 3. cens mille de tour. Il y a en la vallée d'Oste des mines d'or & d'argent. Ceux de Salusses font trafic de fer, & de bestail avec ceux de Prouence, & il se trouue en ce Marquisat de fort riches marchands. On porte aussi dehors les draps de Pignerol, qui sont assez bons. Ceux de Barge, & de Iauenne font grãd trafic des armes qu'ils font, & ceux de Iauenne tirent encor assez d'argent de leurs cuirs, & de leurs toiles. On fait aussi à Moz force draps, que l'on portē vendre aux contrées estrangeres. La Comté de Nizze enuoye dehors des huyles, des vins, des fruits de toutes sortes, des legumes, des toiles, quantité de filets que l'on vend aux Catalans, du papier, de gros draps de plusieurs sortes, du poisson salé, vn peu de miel excellent, du bois de sapin pour les antennes, & les arbres des galeres, & des nauires, qu'on conuie par le val iusques à la mer, & on les vend aux Geneuois quelque fois cent escus la piece. Et pour abreger, ce pays se sert tellement du trafic, qu'entre Gennes, & Marseille il n'y a ville plus marchande, ny qui ayt plus d'argent; & elle est comme le magazin, & l'entrepot des draps de laine qui viennent du Languedoc, & de ceux de soye qu'on porte de Gennes. Mais à vray dire le pais est naturellemēt

pature, & quelquefois on n'y trouue pas toutes les commoditez pour de l'argent: si bien que quand la Cour du Duc de Sauoye s'y tient seulement deux mois, cela seul suffit pour la mettre en necessité; mais pour ce que les hommes de ce pays ont vne grande vnicité d'esprit, ils acquierent par le trafic de grandes richesses. On a voulu iadis calculer le reuenue du Duc de Sauoye, lequel on comptoit en ceste sorte.

La Gabelle du sel, 50000. escus.

La Dace de Susé, 24000. escus.

La Traite Foraine, 18000. escus.

Les autres gabelles y comprenant la Dace de Villo-franche, 25000. escus.

L'ordinaire ancien avec le Bailliage, 70000. escus.

Les taxes ordinaires en Piedmont avec le changemēt des sels delà les mōts, reduit à Dace ordinaire perpetuelle, deux cens soixante trois mil escus.

Confiscations de biens, condamnations, augmentations des Daces, compositions des mains mortes, qui sont hommes qui ne peuuent disposer de leurs biens, si ce n'est en accordant de donner tant au Prince à sa volonté; le tribut des Iuifs, & autres choses semblables, cinquante mil escus.

Somme qu'ils ne donnoient au Duc de Sauoye que cinq cens mille escus toutes les années. Mais l'on void assez par les onze millions d'extraordinaire, qu'il a tiré du seul pays de Piedmont en bien peu d'années, & par les sommes qu'il tire de la Sauoye, que son reuenue est de plus d'un million d'or par an, & que c'est vn Prince qui ne manquera d'argent lors qu'il en voudra auoir vne bonne somme de ses subjects, meisme sans qu'ils s'en sentent guiere foulez.

F O R C E.

Il y a en Sauoye quelques places fortes, dont la principale est Montmelian, dont le chasteau a toujours esté tenu pour imprenable, iusques à ce que les dernieres années Henry le Grand Roy de France le prit. Il estoit commandé d'un petit haut, d'où l'on voyoit à plein ceux qui estoient dans la place. Si bien que le Gouverneur fut tout estonné lors qu'il se vid salué le matin à coups de canon, de ce lieu où l'on auoit conduit l'artillerie en grande diligence. On dit que le Duc de Sauoye a fait escarper ce commandement, & que ce chasteau n'est commandé d'aucun endroit. Il est extremement fort, & important, pour estre pres de la frontiere. Il y a encores les places de Conflans, de Charbonnières, & de l'Annonciade pres de Romilly; mais tous ses forts sont bien peu de chose. Celuy de sainte Catherine estoit bon, mais il fut abbatu l'année 1600.

Quant au Piedmont, il y a à Turin vne citadelle Pentagone, où a cinq angles, ou bastions, qui est si belle, & si grande, que l'on n'en pourroit, peut estre trouuer vne esgale. Et laissant à part le grand nombre des instruments de guerre qui y sōt, il me semble à propos de dire vne chose notable qui s'y trouue; c'est vn puits qui est au milieu, où il peut aller boire cinq cens, voire mille cheuaux, & dauantage, sans s'empescher l'un l'autre en montant, ny en descendant. Le Duc tient ordinairement pour la garde de ceste citadelle, trois cens soldats, voire plus, bien payez. Outre ceste garnison il tient à Canas cinquante soldats, à Cune cent, à Ville-neufue quarante, & en plusieurs autres lieux, qui ne sont immédiatement frontieres, comme à Quiers, Fossan, Ben-

is, Ville-franche de Piedmont, & Suerne en la vallee d'Angrogne. Il tienc
aussi quelques soldats à Cahors, & à Suse, d'autant que la puilliance de ses voi-
sins le requiert ainsi. Lures, ou Lamporeggio a vn chasteau flanqué de quatre
bônes tours, & en l'vne des meilleures assiettes que l'on puisse desirer. La val-
lee d'Osse est si forte, à cause de ses entrees qui sont estroites, & des passages
qui sont malaisez, & pour le peuple qui s'y trouue, que quelques estrangers
s'estant rendus maistres de tout le pays voisin, n'eurent iamais le couraige de
l'attaquer. Salusse a vn assez bon chasteau; mais Carnagnole est vne place
presque imprenable, & où il y a force canons, & grande quantité de mun-
itions de guerre, & de viutes. Pignerol a vn chasteau d'importance, qui domi-
ne toutes les vallees voisines. Auillanc a vn chasteau, qui a jadis sous le Duc
Charles soustenu vne assez longue baterie. Briqueras est en vne des fortes as-
siettes que l'on puisse desirer, mais il n'est fortifié comme il seroit necessaire.
Cental est assez bien fortifié: & Ciuas est vne place que l'on met entre les
meilleures. Il y a aussi des garnisons à Baid, & à Monquit, deux places moyen-
nement bonnes.

Pour le regard de la Comté de Nisse, son aspreté est cause qu'il y a beaucoup
de lieux extremement forts, & plusieurs passages si estroits, que dix-hommes
peuent faire teste à dix mille, comme est celuy qu'on nomme Le pas de la pu-
celle. On a adiouste à la forteresse naturelle celle de quelques chasteaux qu'on
peut tenir pour imprenables à cause des lieux où ils sont, entre lesquels est ce-
luy de Saourge. Le Poget qui est sur la frontiere de Prouence, est vne assez
bonne place, où le Duc de Saouoye tient vne garnison. Ville-franche est assise
en bas, & n'est guiere grande; mais la forteresse peut estre bien nommee im-
prenable, à cause qu'elle est toute en vn roc escarpé, & que tout ce qui est re-
quis en vne fortification, y est soigneusement obserué: il y a ordinairement
du moins cent soldats estrangers. Pour la ville de Nisse, l'on peut dire que ce
n'est pas vn fort, mais vn assemblage de forteresses. Premièrement la ville est
closé d'vne bonne, & forte muraille, flanquée de bons bastions. Il y a en Ca-
ualier vne môtaine qui peut auoir de tour en uison vn tiers de mille, avec des
bords droits, & qui vont en precipice: & c'estoit là qu'estoit anciennement
la plus noble partie de la ville, avec l'Eglise Cathedrale, la demeure de l'Eues-
que, vn Monastere de vierges, & vn peu de forteresse, que l'on nomme au-
jourd'huy le Donjon. Or on dit que Charles de Bourbon passant l'Italie en
Espagne, ayant considéré quelque temps ce lieu, tint ce langage à ceux qui
estoyent près de luy: Voilà vne assiette, dont l'on ne cognoit pas l'importan-
ce. Le patron de la galere sur laquelle il estoit, qui estoit habitant de Nisse, re-
marqua ces mots, & les fit entendre au Duc Charles, qui après auoir considé-
ré le fait, & regardé l'assiette plus soigneusement, ordonna qu'on la fortifiast,
& la mit dans peu d'annees en tel estat, qu'elle soustint l'an mil cinq cens qua-
rante trois, les assauts de Barberouisse, qui se presenta deuant avec presque
deux cens voiles; & la battit furieusement. Que si ce fort ne peut estre pris
alors qu'il n'estoit pas acheué, que sera-ce à present qu'on l'a tellement forti-
fié, qu'après qu'on aura bien balancé la forteresse naturelle, & celle de la main
qui y a esté adiouste, & entre ce la contrée où elle est assise, entre l'Italie, &
la France, à six vingts milles de Gennes, & à cent trente de Marseille, on iu-
gera à bon droit que c'est plustost la premiere, que la seconde place d'Italie,
& comme son boulevard. Entre autres choses il y a vn puits, que Muce de Lu-

Minopoli, qui demoura quelque temps à Nizze, auoit accoustumé de nommer le miracle du monde. On le fit par le moyen que ie deduiray. Ainsi qu'on iugeoit qu'il ne manquoit autre chose à vne forteresse de si grande importance, qu'une eau qui ne deffailloit iamais; vn Ingenieur Allemand promit au Duc Charles qui la trouueroit. Cestuy-cy ayant veu qu'au pied de la montagne il sortoit de l'eau de plusieurs costez, & particulièrement vne fontaine qui se va rendre là dessous dans la mer, estima qu'en creusant profondement le rocher, on pourroit arriuer à ces sources. Et se mettant en besongne avec ceste opinion; il y traouilla durant quelques mois: mais estant descendu assez bas, & ne trouuant l'eau, il s'enfuyt à Venise, desespéré de son entreprise. Ce que le Duc Charles ayant sceu, le rappella à Nizze, & le poussa à continuer son dessein, qui fut accompagné d'un heureux succez.

Au plus haut endroit de la forteresse, on void le Donjon, separé du reste par vne muraille; & par toute la place il y a des lieux releuez, qui peuuent estre fortifiez en telle sorte, que tout le lieu peut estre defendu de pas en pas. A la fortification du Duc Charles, le Duc Philiberr Emanuel adiousta celle qu'on nomme Citadelle, avec laquelle il embrassa le lieu, où les Turcs campez dresserent leur batterie. Le Duc de Sauoye tient en ceste place vne garnison ordinaire de quatre cens soldats, & vn nombre suffisant de canonniers de grande experience.

Entre Nizze, & Ville-franche on void la forteresse de saint Alban, qui est presque également distante de l'une, & de l'autre de ces deux villes. Et pource que les places ne seruent de rien dans vn pays, s'il n'est garny de bons homes, le Duc de Sauoye entretient ordinairement vn assez bon nombre de soldats en Sauoye, & en Piedmont, mais principalement il a les habitans de Piedmont, qui sont pour la plus grande partie nez à la guerre.

Quant à ce qu'il peut redouter, ou de quoy il se peut assurer, il me semble qu'il est à propos d'en dire quelque chose. Premièrement il ne peut craindre, selon l'apparence, du costé de Milan, à cause de l'alliance estroite qui est entre luy, & le Roy d'Espagne. Et combien que ce Roy voye assez que son Altesse ne l'affectionne pas tant que de coutume, pour quelques raisons, qu'il vaut mieux taire, qu'exprimer; & que ce refroidissement est cause qu'il a mis les garnisons Espagnoles hors de ses places, & mesme qu'il ne veut, comme on tient, receuoir plus de pension d'Espagne, toutesfois on ne se doit pas persuader que son beau-frere voulust du tout rompre avec luy, principalement pource qu'une des raisons apparentes de ce changement, est qu'on ne luy tient pas la parole qu'on luy donna en le mariant avec l'Infante d'Espagne, qui estoit qu'on luy remettroit l'Etat de Milan. Et ce qui arrestera tousiours le Roy d'Espagne, ce sera la consideration du passage de ses gés de guerre, au cas qu'il y eust encore guerre aux Pays-bas, veu que s'il estoit mal avec le Duc, il luy seroit du tout impossible de leur trouuer passage. Il est lié d'amitié avec les Princes d'Allemagne, pour le iugement qu'il fait qu'elle luy peut tousiours estre utile, & principalement il est bien avec les Princes de Saxe, à cause qu'il est descendu de leur maison. Il a aussi bonne intelligence avec les Suisses, & principalement avec les Cantons Catholiques, à cause de la traite des grains qu'il leur permet, & qui leur est nécessaire. Ceste bonne intelligence avec les Suisses sera tousiours vn grand appuy au Duc, come nous pouuons iuger par les choses passees, pource que tandis que Charles son grand pere eut alliance avec les Suisses, il

demeura paisible en son Estat. Mais lors qu'il l'eut rompuë en ne leur payant les pensions promises, & par consequent en se souciant fort peu de leur amitié, à l'arriuee du Roy François il perdit soudainement l'Estat de Sauoye, qui non seulement ne fut deffendüe par eux, mais encores fut prise pour la plus grãde partie par les mesmes, qui disoient qu'ils se vouloient payer des vieilles debtes.

Il pourroit craindre du costé des alliez des Geneuois, dont il est ennemy ouuert, & déclaré: mais ils ne se veulent mettre si legerement en campagne contre ce Duc, comme on a peu voir aux efforts qu'il a faits contre Geneue. Et quant à ceste ville, elle est trop foible pour assaillir, & ce sera bien assez, si elle peut se deffendre, & se garantir d'estre prise.

Quant au Duc de Mantouë, le mariage des enfans de ces deux Ducs les tiendra deormais, comme on peut iuger, en bonne intelligence, nonobstant l'ancien debat du Marquisat de Montferrat, qui a cessé par ce mariage.

Pour le regard du Roy de France, depuis l'eschange du Marquisat de Salusses à la Bresse & autres terres voisines, il ne se parle que d'amitié entre le Roy, & son Altesse, principalement depuis que le Duc s'est desgoüsté des Espagnols, & mesme on entend de iour en iour un sujet de plus estroite amitié entre ces deux Princes.

Les presensions du Duc de Sauoye.

XV. **P**OUR ce qu'il pourroit estre quelquefois vtile de scauoir les droüts que le Duc de Sauoye a sur les autres Estats, j'ay trouué fort à propos de les declarer en peu de paroles.

Premierement il a des presensions sur Geneue pour plusieurs bonnes raisons, depuis que les Geneuois se retirerent de l'obeyssance de ce Duc l'an 1535. comme chacun scait assez.

La premiere de ces raisons est qu'il se trouue des declarations des Empereurs, auxquelles il est spécifié, qu'encore que les Euesques de Geneue fussent Seigtemporels, & spirituels, & se nommassent Princes de l'Empire, ils deuoient toutefois reconnoistre pour superieur le Duc de Sauoye, & ses successeurs, & leur iurer fidelité, comme on trouue aux actes faits par lesdits Euesques, iusques à l'an 1530. auquel temps on battoit encore à Geneue la monnoye avec les noms & figures des Ducs de Sauoye.

Dauantage on obserua tousiours iusques à ce temps, que les Ducs de Sauoye pouuoient donner grace de tout crime, tant fust-il enorme, comme bon leur sembloit; & les Euesques, ny les communautez ne pouuoient sur les cas qui venoient à leur cognoissance, prononcer, ny faire executer la sentence, sans l'auoir auparauant monstrée aux Magistrats commis par le Duc, afin qu'ils vissent si elle estoit iuste, & s'il la falloir publier, ou faire grace à celuy qui estoit accusé de quelque crime.

Ceux de Geneue auoient fait ligue en l'an 1519. avec ceux de Fribourg, & le Duc contredisant à cela, ils eurent des Iuges arbitres, qui donnerent sentence en sa faueur, par laquelle il estoit porté que la Ligue estoit nulle sans son consentement, & tous les autres Cantons firent aussi leur declarations contre Fribourg, qui vouloit soutenir ceste Ligue, qui fut desfaite par ce moyen.

Mais pour n'apporter plusieurs autres choses qui seruent à l'esclaircissement de ce droüit, il suffiroit de dire que le Duc Charles grand-pere de cestuy cy alla souuent à Geneue avec Madame Beatrix sa femme, & toutes les fois qu'il y al-

loit, on luy presentoit les clefs de la ville, & lon luy faisoit plusieurs autres demonstrations qu'on a accoustumé de faire aux Princes souuerains.

Il pretend le Marquisat de Monterrat pour trois raisons: la premiere pour ce qu'il fut promis en dot à vn Duc de Sauoye, au cas que la ligne masculine des Paleologues, dont la maison est perduë, manqua: la seconde pour ce qu'on luy promit pour ce dot cent mille escus qui n'ont iamais esté payez, & la condition estoit, qu'au cas qu'on ne les payast en tel temps, on luy donneroit le Monterrat; la troisieme pour ce que le Marquis de Moferrat estant en guerre avec le Duc de Milan, qui luy prit son Marquisat: le Duc de Sauoye de ce temps là avec vne armée qu'il leua & entretenit à ses despens, le remit en son Estat, à raison de quoy le Marquis pour recognoissance d'vne faueur si signalée se fit son perpetuel feudataire, prenant la possession dudit Duc de Sauoye, & luy iurant obeysance,

Mais ain si qu'on traitoit ce procez deuant l'Empereur Charles V. il rompit la condition qui portoit que les masses venant à manquer en la maison des Paleologues, le Marquisat deuoit venir à la maison de Sauoye, & n'eut aucun esgard aux autres deux causes de pretension, d'autant que la Duché de Mantouë estoit fille du dernier Marquis, disant que puis qu'elle estoit fille, elle deuoit aussi estre heritiere.

Il a encor pretension sur l'Achaie, pour ce que Philippe de Sauoye fils de Thomas 3. espousa vne fille du Prince d'Achaie nommé Iambe, & par le moyen de ce mariage fit la guerre au Despote de la Grece & à ses subiects, qui estés vaincus le laisserent apres maistre absolu en son pays, & il eut vn fils nommé Iambe qui fut Prince d'Achaie, & cestuy-cy eut Amedee pour son fils, qui succeda en troisieme lieu, & mourant sans enfans males eut pour successeur Louys son frere qui n'eut point d'enfans: & vne Royne de Sicile voulant succeder, pretendant que le hief luy estoit escheu ceda ses droits au grand Maistre de Rhodes, & le Turc vint apres qui s'en empara.

GOVERNEMENT.

IL y a vn Gouverneur en Sauoye qui fait ordinairement sa demeure à Châbery. Le Senat de Sauoye s'y tient aussi, qui sert à tout le pays deçà les môrs, avec administration des choses ciuiles & criminelles, & des affaires d'Estat qui concernent la Sauoye. Toutes fois ils ne s'espeschent guiere du dernier point, pour ce que le Duc le veut manier le plus souuent luy mesme: à raison de quoy les Senateurs ne cognoissent & ne delibèrent que les choses que le Duc desire qu'ils sçachent.

Il y a encor en Piedmont vn autre Senat semblable à celuy de Sauoye, qui iuge toutes les causes ciuiles & criminelles, & est continuellement fort occupé, pour ce que chaque place ou chasteau de cet Estat a vn Iuge qui est estably par le Duc, ou par le Feudataire du lieu.

Il suffit de dire que la premiere cognoissance va à ce Iuge: la seconde au Senat, la troisieme au Duc, qui la remet apres au Conseil d'Estat.

Le chef de ce Senat & de celuy de Sauoye c'est le grand Chancelier qui sert deçà & delà les môrs, & c'est sur luy que la plus grande partie du gouuernement est apuyée. Mesmes il estoit plus actif on le pouuroit nômer secôd Duc. Mais pour ce qu'il ne peut faire tant de choses, le Duc se sert de plusieurs autres, c'est assauoir de Conseillers, de Maistres des Requestes, & d'hommes de robbe courte.

LES DUCS DE SAVOIE.

Les font descendus de la maison de Saxe, & principalement de l'estoc de l'Empereur Otton 2. & ceste race a duré sous le titre de Côtes pres de 400. ans, iusqu'à ce qu'Amé fut créé Duc par l'Empereur Sigismôd au Concile de Constance. Mais afin de prendre ceste maison en sa source, il faut sçauoir, que du temps de Raoul & Boson regnoient en Bourgongne, & qu'Orthon 3. tenoit l'Empire, Berold ou Berauld fortuy de la maison de Saxe, & par cōsequent fort proche parent del'Empereur se trouuât sans terre, au moins sans en auoir tant qu'il deliroit, il fut inuesty par l'Empereur des terres de Sauoye, & des valles, & parties du Piedmont; & les Roys de Bourgongne Boson & Raoul s'accorderent à ceste donation Impetiale, si bien que ce ne fut avec le trenchant de l'espée que Berold se fit Côte de Sauoye, cōme quelques vns ont voulu dire.

Ce Berold eut pour successeur Humbert surnommé aux Blanches mains, qui tint le pays de Sauoye l'an 1000. de nostre salut, & fut premier Côte de Maurienne. Cestuy cy espousa Adheleide fille vniue du Marquis de Susse, par le moyen de laquelle ce Marquisat vint à la maison de Sauoye.

De cét Humbert sortit Amé premier du nom Comte de Morienne, qui fut aussi le premier Comte de Sauoye, combien que d'autres attribuent cecy à Aimé second. Cestuy cy espousa Ieanne de Bourgongne, de laquelle il eut deux enfans, c'est à sçauoir Humbert & Amé: & ce fut de son temps que Berangier Archidiacre d'Augiers sema son heresie.

Humbert 2. fut le successeur d'Amé premier, qui espousa Laurence fille d'un Comte de Venisse, & cestuy conquist le pays de la Tarantaise, puis alla faire le voyage de la Terre sainte avec les autres Princes Chrestiens, qui se croiserent pour ceste conqueste. Adheleide fille de ce Comte fut mariee à Louys le Gros Roy de France, duquel mariage sortit Louys le Jeune: & de ce temps commença l'ordre des Chartreux.

Amé 2. succeda à Humbert second, & ayant assisté l'Empereur Henry 4. lors qu'il alloit prendre la couronne à Rome, fut pour recompense inuesty de la Comté de Sauoye, & son pays infeodé à l'Empire. Amé eut guerre contre le Comte de Geneue, à cause qu'ayât promis d'espouser sa fille il n'en tint compte, ains prit à femme Guigonne fille du Comte d'Albou. Amé voyagea encore en la Terre sainte, & mourut au Royaume de Cypre l'an 1154. du temps de l'Empereur Fédéric Barberousse, & de Louys le Jeune Roy de France.

Humbert troisieme du nom son fils & second Comte de Sauoye luy succeda, & espousa Mahaut fille du Côte Thierry de Flâdres, & de puis Anne fille du Côte Alemand; & en troisieme nopces Pernelle fille du Comte de Bourgongne, vesue du Due d'Autriche, de laquelle il eut vn fils nommé Thomas: puis il fit le voyage de Ierusalem avec Philippes Auguste Roy de France l'an 1188.

Thomas demeura en fort bas aage, & fut nourry par le Comte de Bourgongne son oncle maternel. Il espousa Beat rix fille de Guy Comte de Geneue en despit de son pere, & le contraignit en fin de luy prester serment de fidelité, & de tenir en hommage de la maison de Sauoye la Comté de Geneue. Ce Comte Thomas fit le voyage contre les Albigeois qui s'estoient soustraits de l'obeyssance de l'Eglise.

De ce Comte Humbert sortirent plusieurs enfans, dont ie veux deduire les noms, afin de donner cognoissance des genealogies.

Premièrement il eut de la fufdite Beatrix Amé troisiéme du nom, qui en premières nopces espoufa la fille du Dauphin de Viennois, mais elle estant morte sans enfans, il prit à femme Cecile fille du Comte Raymond de S. Gilles. Le second fils dudit Thomas fut Humbert, qui mourut en la guerre que le Grand Maître de Prusse eut contre les infideles l'an 1235. Thomas fut le troisiéme des enfans du Comte Thomas, lequel espoufa Jeanne Comtesse de Flâdres fille de Baudouin Empereur de Constantinople, comme dit l'Annaliste de Sauoye. Mais les chroniqueurs Flamâs ne parlent guiere non plus que ceux de France de ce Thomas, ny de son mariage avec la fille de Flandres, qu'après la mort de Ferrand de Portugal, & de ce Thomas de sa premiere femme il ne sortit aucune lignee. Mais en secondes nopces estant marié à vne Dame de la maison de Fresco Geneuois, il en eut Amé, qui depuis fut Côte de Sauoye. Guillaume de Sauoye fut le quatrième des enfans de Thomas Côte de Sauoye, & suiuit l'Estat de l'Eglise à la suite du Pape Innocent 4. & fut Euesque de Valence. Le cinquiéme se nomma Amé, qui estât ladre se retira en solitude. Pierre de Sauoye fut le sixième qui de puis commanda sur le pays de Sauoye. Boniface fut le septième, & suiuant l'Eglise, le Pape luy donna l'Archeuesché de Cantorbery en Angleterre. Le huitième fut Philippes, homme vaillant, qui fut aussi Comte de Sauoye. Les filles furent Beatrix femme du Comte Raimond de Prouence: l'une des filles de laquelle fut femme de Charles frere de S. Louys, qui depuis fut Roy de Naples & de Sicile: & l'autre fut Marguerite mariee en Allemagne.

A Amé III. succeda Boniface, qui estant plus hardy que sage, & donnant bataille au Marquis de Monterrat y fut vaincu & pris mourant prisonnier de regret, & sans enfans, comme n'ayât point esté marié. Pierre frere du deffunt Boniface succeda en l'Estat, quoy qu'il y eut vne fille d'Amé 3. nommee Constance: mais en Sauoye les filles sont forcloses de l'heritage. Cestuy-cy conquist le pays de Val d'Oste & de Chablais.

Pierre estant mort sans enfans, Philippe de Sauoye son frere vint à la succession. Il estoit auparauant d'Eglise, & auoit de grands benefices: mais quittant tout cela il espoufa Alix Comtesse Palatine de Bourgongne, & depuis fut possesseur des Estats de son frere, mais il n'en jouit longuement, car il mourut hydrotique, sans aucun hoirs de son corps.

Il eut pour successeur Amé 4. son nepueu, & fils de Thomas qui estoit marié à la niepce du Pape Innocent 4. Cestuy-cy fut surnommé le Grand, à cause de sa vaillance & de sa belle taille. Il espoufa Dame Sybille Comtesse de Basgè, & Dame de Bresse, & par ce mariage ces deux pieces furent vnies à la maison de Sauoye. Il eut guerre cõtre le Dauphin de Viennois, & le Côte de Geneue son ancien ennemy, & fut esleu Prince de l'Empire par l'Empereur Henry de Luxembourg, puis mourut l'an de grace 1323. estât allé en Auignon visiter le Pape.

Edouard fils aisné du Comte Amé succeda à son pere, fut plus liberal que de raison, & par consequent soula excessiuement son peuple. Il espoufa la fille du Duc de Bourgogne, de laquelle il eut vne fille nommee Marguerite qu'il maria à Jean de Bretagne fils d'Artus, Côte de Richemõt, & mourut sans hoir male.

Amé son frere cinquiéme du nom luy succeda, priuant sa niepce de l'heritage, suiuant l'ancienne loy & coustume de Sauoye. Il espoufa Yolant fille du Marquis de Monterrat forty de la race des Paleologues, & en eut vn fils nommé Amé comme luy, & vne fille mariee à Galeas Comte de Vertuz, & depuis Duc de Milan. Il eut aussi vn autre fils, mais il deceda bien ieune.

Amé 6. nié son fils luy succeda; & à cause de son enfance fut mis en tutelle sous la charge de Messire Guillaume de la Baume. Ce Comte pour auoir espousé l'honneur d'un tournoy fait vn premier iour de May fut surnommé le Cheualier verd. Amé espousa Madame Bonne sœur de Louys Duc de Bourbon. Ce meisme Comte instriqua le premier l'Ordre de l'Annonciade, qui a pour marque vne image nostre Dame avec vn Ange qui la saluë. Il fit apres le voyage de Grece pour secourir son cousin l'Empereur Alexis. Auant sa mort il fit que son fils Amé espousa la fille du Duc de Berry, puis il fit le voyage de Naples avec le Duc d'Anjou, & y mourut chargé d'ans, & renommé pour ses vertus & son courage l'an 1383.

Amé 7. succeda à son pere & cestuy-cy.

Amé 8. qui fut créé Duc de Saouye par l'Empereur Sigismond au Concile de Constance, puis remit tous ses Estats à son fils, & depuis fut Pape. Outre son fils Louys il eut aussi vne fille nommée Marie, qui fut mariée au Prince de Milan de la race des Viconces: mais pource qu'elle auoit vne aposteme gangreneuse en la cuisse; iamais son mary ne s'accointa d'elle, & par ce moyē n'en eut aucuns hoirs, & dès qu'il fut mort elle se rendit religieuse en vn Monastere qu'elle auoit fait bastir, imitant en cela la deuotion du Duc Amé son pere.

Louys fils d'Amé premier Duc luy succeda, & espousa Anne fille de Iean Roy de Cypre, de laquelle il eut 7. fils & quelques filles. L'aîné de ses fils se noma Amé 9. de ce nom qui fut affligé du mal caduc lequel il endura avec vne grande patience. Le frere de ce Duc nommé Louys espousa Charlotte fille vniquement que luy donna Iacques bastard supporté du Soudan d'Egypte. Au reste Amé espousa Yolant fille de Charles 7. Roy de France, & en eut quatre fils, & autant de filles.

Philibert fils d'Amé 9. luy succeda, mais il mourut aussi tost sans hoirs.

Charles son frere vint à succeder à ses Estats, & espousa Blanche Marquise de Monterrat, de laquelle il eut Iean Charles qui fut aussi nommé Amé, & mourut ieune, laissant pour successeur

Philibort son oncle, qui espousa Marguerite fille du Duc de Bourbon.

À cestuy-cy succeda Philibert 2. gendre de l'Empereur Maximilian, qui ne vescu quiere long temps, & eut pour successeur

Charles son frere de mere qui espousa la fille d'Emanuel Roy de Portugal, sœur de la femme de l'Empereur Charles 5. & de ce mariage sortit Charles qui mourut bien ieune en Espagne, & Philibert qui du vivant de son pere fut receu pour Prince de Piedmont.

Philibert Emanuel succeda à Charles III. fut chassé de ses Estats par le Roy François, puis remis par le moyen du mariage qui fut fait entre luy & Marguerite fille du Roy François premier.

Il a eu pour successeur Charles Emanuel Duc de Saouye, qui vit à present, & qui a eu plusieurs enfans de Catherine fille de Philippe 2. Roy d'Espagne.

fut mis en tutelle
pour auoir es-
uy fut surnommé le
Duc de Bour-
bonciade, qui a pour
le. Il fit apres le voya-
Auant sa mort il fit
le voyage de Naples
nommé pour ses vertus

Simond au Concile de
fut Pape. Outre son
ariée au Prince de Mi-
ne aposteme gangre-
par ce moyē n'en eut
euse en vn Monastere
Duc Amé son pere.
Anne fille de Iean Roy
ilsné de ses fils se noma
endura avec vne gran-
Charlotte fille vnique
me à cause de l'empef-
Soudan d'Egypte. Au
ance, & en eut quatre

si tost sans hoirs.
sa Blanche Marquise
t aussi nommé Amé, &

Duc de Bourbon.
eur Maximilian, qui no

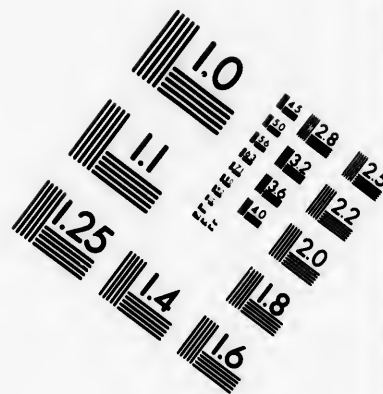
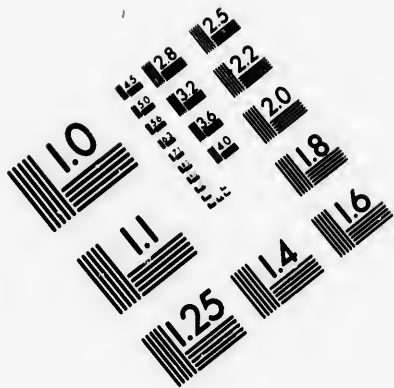
manuel Roy de Portugal,
riage sortit Charles qui
uant de son pere fut re-

de ses Estats par le Roy
at fait entre luy & Mar-

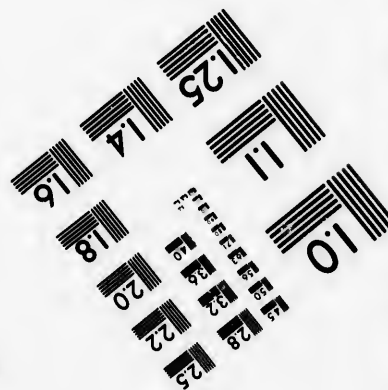
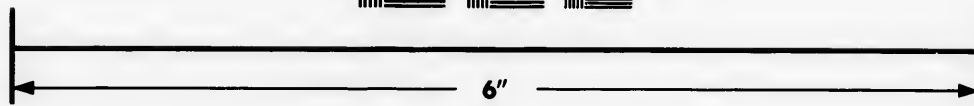
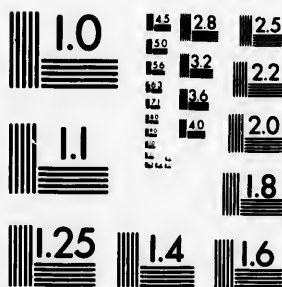
anoye, qui vit à present,
lippe z. Roy d'Espagne.

DE





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
E 128
E 126
E 124
E 122
E 120
E 118
6

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
E 128
E 126
E 124
E 122
E 120
E 118

© 1982



1.

mes

An

Pyr

&

4.

De

&

Voy

lee

Est

Pa

pa

vil

l'os

lon

mu

de

Te

le i

for

Li

gn

l B

ma

&

fer

24

On

Fl

gr

qu



DE L'ESTAT DE L'EGLISE.

SOMMAIRE.

1. **G**randeur & estenduë de l'Estat du Pape : ses Pays & principales villes. Et de la seigneurie directe qu'il a ou pretend sur plusieurs Royauxmes. 2. Description de la ville de Rome, siege ordinaire des Papes, & de ses Antiquitez, En premier lieu, du Pont S. Ange. 3. De l'Isle Tiberine. Des Pyramides, Colonnes d'enormes hauteur, Thermes & Eslaves Antonienes & autres, Sepultures des Empereurs, Theatres, Arcs, Temples, Portiques. 4. Enceinte de l'ancienne Rome de 50. milles : à present de seize milles. 5. Des Portes de Rome diuisee iadis en quatorze regions, aujourdhuy en treize, & quels sont les noms d'icelles Regions tant anciennes que modernes. 6. Ses Voyes & les Montagnes qu'elle comprend dans son enceinte. 7. Prise & pillée sept fois & par quelles Nations ? 8. Description particuliere des Pays & Estats du Pape, & premierement du Latium ou Campagne de Rome. 9. Du Patrimoine de S. Pierre. 10. De l'Ombrie, & de la Sabine, & leurs principales villes. 11. De la Marque d'Ancone. 12. De la Romagne & sa capitale ville Rauenne siege des Exarques des Empereurs de Constantinople. De l'origine de l'Exarcat, & quand il print fin. 13. De l'Estat de Ferrare, sa longueur, largeur & confins. 14. De la Comté de Venisse, ses villes & places murées, entre lesquelles Auignõ. 15. Fertilité de l'Italie & bonté du Terroir de la Campagne, Vmbrie, Ferrare & notamment des champs & prez de Ternyfauchez quatre fois l'année. Du territoire de Rietti dõt l'herbe coupée le iour recroit la nuit suiuite presqu'en mesme hauteur. 16. Bains de toutes sortes à Timoli & autres pays. Mines d'Alun à Stolf, Salins d'Ostie, &c. Lins de Fayance, Pastel de Bologne, &c. Manne de S. Laurens en la Campagne, Vins de Cesene, Fayence, &c. 17. Des autres choses dont cet Estat de l'Eglise Romaine abonde. 18. Des defauts d'iceluy & premierement de l'air mal-sain de la Campagne de Rome. 19. Romains anciens enclins aux armes & aux lettres, & leur frugalité admirable. Vin defendu aux filles & aux femmes. Des ceremonies de leurs mariages, & des libelles de Repudiation. 20. De leurs Obseques & funerailles. 21. Des Couronnes, Triomphes & Ouations. 22. Des festes solennelles des anciens Romains, Agonales, Jeux Floreaux, &c. 23. Mœurs mixtes des Romains de ce temps, à cause de la grande frequentation des Estrangers. 24. Richesses & reuenue du Pape en quoy consiste. 25. Estat & calcul exacte des Reuenus & des Despences des

Papes. 26. Ce que le Pape donne aux Cardinaux. Et ce qu'il despençe en autre chose. 27. Ce que sa Sainteté donne à ses Nonces. 28. Ce qu'elle donne par an à ses Gardes, Capitaines & gens d'armes. 29. Des forces de l'Estat de l'Eglise Romaine. En quoy elles consistent. 30. De la fortification de Rome faite en diuers temps. 31. Des forces maritimes de l'Eglise. 32. Des causes du manquement de peuple en plusieurs endroits d'Italie. 33. Du gouvernement ancien des Romains. Du Senat institué par Romulus, quel il estoit auant & apres la Monarchie. Des Tribuns, Questeurs, Dictateurs, Preteurs & autres Magistrats. 34. Du gouvernement & police des Papes, & premierement du College des Cardinaux & de leur Consistoire. 35. Du grand Penitencier, & sa Iurisdiction. 36. De la Cour de Rome, & des deux Audiens erigées pour les signatures & expeditiōs des supplians. 37. De la Chancellerie & ses Officiers. 38. De la Chambre Apostolique, à quel fin establie, & ses Officiers. 39. Du Preteur ou Senateur du Campidoglio : ses trois Lieutenants ou Substitués. 40. Du Vicair du Pape sur les Prestres & des Douze Chappelains ou Auditeurs des Causes du sacré Palais. 41. De la Creation des Papes. Et de l'assemblée des Cardinaux pour l'Eslection d'iceux. 42. De la Religion superstitieuse des anciens Romains. Des Augures & quel estoit leur art & façon de deuiner. De l'Institution des Luperces, Potitiens & Pinariens, Flamines Dials, Vestales, Saliens, Pontifes, Feciales & autres Prestres des faux Dieux. 43. Catalogue chronologique & succession des Papes insqu'à present. 44. De l'Institution des trois Ordres de Cardinaux, & leurs Titres.



ET Estat (sans y comprēdre Beneuēt, & Auignon) est auourd'huy plus grād qu'il ne fut iamais, depuis que Ferrare, Comacchie, & Romagnole y ont esté adioustées. Car il a plus de trois milles de lōgueur, & pres de cent milles de large. Il comprend le Ferrarois, le Bolognois, la Romagne, la Marque d'Ancone, l'Ombrie, la Sabine, le Perusin, avec vne partie de la Toscane, le Patrimoine, Rome, & le Latium, ou la Campagne de Rome. En cet espace on cōpte plus de cinquante Eueschez, & pres d'vn million, & demy de personnes. Il y a vne ville du premier rang d'Italie, qui est Rome; vne du second, qui est Bologne, & plusieurs du troisieme & du quatrieme, c'est à sçauoir Ferrare, Peruse, Ascoli, Ancone, Forli, Rauenne, Ferme, Viterbe. Il y a en cet Estat vne des quatre Duchez instituées par les Lombards, qui est celle de Spolète. Il y a la plus grande partie de l'Exarcat de Rauenne; puis l'vne des Marques d'Italie, qui est celle d'Ancone. Cet Estat s'estend d'vne mer à l'autre; & a sur la mer Tyrrene, ou de Toscane, le port de Ciuita vecchia, sur l'Adriatique celui d'Ancone, & de Comacchio, & les bouches du Po, & avec peu de frais on pourroit faire vn port à Terracine, & à Neptun. Le pays qui tire de Rome au Royaume de Naples, se nomme la Campagne de Rome, de mesme que tout

celuy qui est de l'autre costé vers Florence est appellé Patrimoine, la Marque d'Ancone, & la Romagne sont l'une vers le Royaume de Naples, l'autre vers l'Etat de Ferrare, avec lesquels Bologne confine pareillement, & l'Ombrie tient le milieu. Outre les villes que nous auons desjà nommées, cét Estat comprend celles de Rimini, Cesene, Fayéce, Imole, Macerate, Camerin, Spollette, Norcie, Rieti, Terni, Narni, Oruieto, Assisi, Foligno, Todi, avec environ trente autres. Outre cela, il comprend la Comté de Venisse, ou d'Auignon, & la ville de Beneuent au Royaume de Naples. Quant à la Seigneurie directe, les Papes sont souverains des Royaumes de Naples, & de Sicile, de la Duché d'Urbain, de Parme, & de Messeran, & mesme les Roys d'Angleterre leur faisoient hommage pour l'Angleterre, & l'Irlande, auant qu'ils se retirassent de l'obeissance de l'Eglise. Mais auant que ie passe plus outre, il me semble qu'il sera fort à propos de descrire pour le contentement des curieux la ville de Rome, capitale de cet Estat, & demeure presque ordinaire des Papes, & de faire mention de ses Antiquitez qu'on pourroit desirer icy, pource qu'il y en a plusieurs qui sont bien aysez d'estre entièrement informez de cete maistresse ville du monde.

Pour satisfaire à ce desir, ie commenceray par le pont S. Ange, que les anciens nommerent pont Elie. Ainsi que vous estes sur ce pont, regardez en bas & vous verrez dans le Tybre quelques restes du Pont Triomfal, par lequel tous les triomphes passioient jadis en s'acheminant au Capitole. En tournant à main droite, on voit le Chasteau, qui estoit proprement la sepulture de l'Empereur Hadrian, & au sommet il y auoit vn vase de bronze doré d'admirable grandeur, qu'on voit au iourd'huy au milieu de la court descouuerte de S. Pierre. Mais auant que partir de S. Pierre on peut aller à Belueder, pour y voir plusieurs belles statues au iardin secret, & spécialement le Laocoon renommé, sur lequel celuy qui est en vn des iardins de Fontainebleau a esté fait: Et en la place de S. Pierre on voit l'Aiguille qui estoit autrefois derriere l'Eglise, & qui fut mise en ce lieu avec grands fraiz par Sixte V.

Après cecy il faut venir par derriere iusques à la porte du S. Esprit, & come on est dehors on voit en haut à main droite vne certaine petite Eglise nommée saint Onofrie, & commençant de là iusques à S. Pierre Montorio on voit tout le costau que les anciens nommoient *Ianiculum*, l'une des sept montagnes de Rome, & le costau qui est deuant S. Pierre, nommé Vatican, est aussi vne de ces sept montagnes.

En regardant de S. Onofrie iusques à S. Pierre Montorio en bas on aperçoit le lieu où estoit le Cirque de Iules Cesar, fort long, & large, comme on peut voir allant sur la montagne deuant la porte de S. Pierre Montorio.

Ainsi allât droict par la rue qui va vers Ripa, on vient iusques à S. Marie en Trasteuere, ou delà le Tybre, où lon voit maintenant l'Eglise qu'on nommoit auparauant *Taberna meritoria* des anciens Romains, pource que quand les soldats venoient estropiez de la guerre, on les entretenoit là tout le reste de leur vie. Et deuant le grand autel on voit le lieu, où sortit vne fontaine d'huyle à la naissance de nostre Seigneur, qui coula tout le lóg d'vn iour en grande quantité.

En marchant toujours vers Ripa, où lon vend le vin, on voit force beaux iardins, maisons, & Eglises, au lieu où estoit jadis l'arsenal des Romains, de la grandeur duquel on peut iuger au bord de Ripa, pource qu'on en void les vestiges. Puis allant ainsi vers Ripa, on trouue à main gauche vne Isle, que les anciens

nonnoient Tybetine, où est maintenant l'Eglise de S. Barthelemy, & de saint Iean où demeurent les *Fatte benfratelli*. Il y eut en cette Isle deux temples, l'un de Iupiter Lycaonien, l'autre d'Esculape, & si lon considere bien cette Isle, elle est faite comme vn nauire. Il y a encor en cette Isle deux ponts pour y entrer, l'un appellé des anciens Pont Fabrice, & l'autre Sexstie, qui n'ont auourd'huy autre nom que de Pont à quatre chefs, ou *Ponte quatro Capi*.

Après cecy en passant de l'autre costé de ladite Isle, on va tousiours vers le Trasteure par vne rue qu'on trouue au pied du pont de l'Isle susdite, & en marchant tousiours droit on vient à vn pont neuf, qu'on nôme auourd'huy de S. Marie, & que les anciens appelloient *Pons Senatorius*. Au pied de ce pont on trouue vn Palais tout ruiné, qui estoit selon le bruit commun, le Palais de Pilate: mais les iudicieux disent que ce fut vn Palais de Nicolas Renze, ou des Ourfins, côme on voit encor auourd'huy sur vne de ses portes en de ux vers. Viz à viz on voit vn ancien Temple de la Lune, & de l'autre costé celui qui estoit dédié au Soleil. Après qu'on les a passéz on aperçoit vn grand marbre blanc, rond, & au dedans semblable à vn visage qu'on nôme vulgairement la Bouche de la Verité, appuyé à l'Eglise de S. Marie est Cosmedin, appellée l'Ecole Grecque, où S. Augustin lisoit. Après lon vient au pied du Mont Auéтин, pres duquel on voit quelques ruines dans le Fleuue, où estoit anciennement le Pont Sublicie, où Horace Cocles combatit contre toute la Toscane.

Et allant sous ladite montagne pres le Tybre vers S. Paul, on trouue des vignes à main droite à costé du Tybre, dans lesquelles les Romains eurent 140. greniers, qui furent fort grands, comme montrent les ruines de ceux qui sont en la vigne du Seigneur Iules Cesarin.

Cela passé, on va tousiours vers S. Paul, & lon trouue vn fort beau pré, où les Romains faisoient leurs jeux Olympiques, & en ce pré vous voyez le Môt Testace tout fait de pots casséz; pource qu'on dist que les potiers demouroient là aupres, & y iettoient leurs pots; & vaisseaux casséz.

On voit en regardant vers la porte de S. Paul, vne fort ancienne Pyramide enfermée en vne muraille, qu'on dit estre la sepulture de Sextius.

Puis en prenant le chemin à main gauche de la porte de S. Paul il conduit à saint Gregoire, où passant le Mont Auentin, on voit de grandes ruynes de bastiments, & en ce chemin on voit vn ruisseau, où les femmes lauét ordinairement au dessous de S. Gregoire; & il faut bien regarder delà, veu qu'on est au plus grád Cirque, où l'on couroit avec les coches, & où l'on faisoit les batailles nauales pour plaisir.

On voit aussi trois rangs de colonnes hautes, l'une sur l'autre qu'on nommoit *Septizonium Seueri*, où les sept enceintes de Seuer.

Vn peu au dessus on voit les Thermes, ou Estuues Antoniennes merueilleuses à voir, & de l'autre costé lon voit pres S. Balbine le Cimetiere de Praxede, & de Basile; mais tout est ruyné.

Marchant apres iusques à l'Eglise de S. Sixte par le droit chemin qui va à S. Sebastien, on entre à main gauche dans vne rue qui meine à saint Estienne le Rond, ou *Rotundo*, qui estoit anciennement le Temple de Faune, & apres on voit certaines murailles hautes, qu'on dit auoir esté des Aqueducs qui alloient au Capitole, & c'est en ce lieu qu'est le mont Celie, que lon passe iusques à S. Iean de Latran, où l'on voit le bastiment ancien embelly par le neuf, fait par Sixte V. Puis on prend le chemin de sainte Croix en Ierusalem, & deuant la

porte de l'Eglise, on trouue vn lieu où estoit le tēple de Venus, où les courti-
sanes de ce temps là, souloient tous les ans celebrer leur feste le 20. d'Aoust.

Et quelques vns disent que le theatre qui est en l'Eglise de S. Croix, estoit ce-
luy de Statilius Taurus, beau, & grand, comme on peut iuger aisément.

Après cecy, il faut retourner vers la vieille Rome, & prendre le chemin de
Porte Maggiour, qui va à S. Marie Major, & marchant tousiours droict, on
trouue les trofees de Marius, chose belle au possible.

Et venant apres vers Rome, vous passerez l'arc de Galien, maintenāt nommé
l'arc de S. Vite, qui est encoro entier, où estoient attachées les clefs de Tiouli,
au dessous, pres del'hostellerie. Ainsi lon aura veu vn des quartiers de la ville.

Pour cōsiderer d'autre part la ville de Rome, il faut commencer, où lon voit
derriere l'Eglise vne grande partie de la sepulture d'Auguste, qui occupoit avec
son bois, iusques à l'Eglise de sainte Marie del Popolo, & l'aiguille qui estoit
par terre en cette rue a esté conduite à sainte Marie Major pour l'y dresser.

La porte qu'on nomme maintenant del Popolo ou du Peuple, & qui fut
nommee par les anciens Flaminie, ou Flumentane est attachee à l'Eglise del
Popolo. Cette-cy a esté agrandie & embellie par le Pape Pie III. qui a pa-
reillemēt dressé la voye Flaminie; mais on la pourra mieux cōsiderer quād on
ira à la grande vigne de Iules III. Maintenāt il faut retourner en arriere vers
la Trinité, sous laquelle a esté le grand Cirque d'Auguste. Et le lieu où l'on
voit l'Eglise de la Trinité, allant iusqu'à Monte cauallo, estoit à ce qu'on dit ce-
luy des beaux jardins de Saluste. Allant apres vers le mont Quirinal, qu'on
nomme auioird'huy Monte cauallo, au dessous de la vigne du Cardinal de
Ferrare, on voit certaines grottes anciennes, aupres desquelles les Romains
faisoient en vne place leurs ieux Floraux, & plusieurs femmes d'amour de-
meuroient en ces grottes, & sur le lieu qu'on peut voir en la vigne dudit Car-
dinal de Ferrare il y auoit vn autel dédié à Apollon.

Il faut apres prendre vne ruerre qui va en haut à Monte cauallo, & y estāe
paruenu, lon voit deux cheuaux de Marbre, Enuoyez d'Egypte à Neron, dont
le palais est aupres, & del'autre costé on voit l'Eglise qu'on dict auoir autre-
fois esté le tēple du Soleil, mais ce n'est pas chose vraye, pource qu'on voit au-
ioird'huy qu'il y auoit vn chemin secret sur de fort belles colōnes, qui venoit
de son palais iusques au lieu nommé *Oratorium Neronis*: & l'on voit encore
droicte vne grande partie de l'Eglise. Apres il faut prendre le chemin droict
qui va aux Thermes, ou Bains de Diocletian, & à main gauche proprement
aux vignes du Cardinal de Ferrare commençoient les Estuues de Constantin
Empereur, qui s'estēdoient iusques à S. Susanne, & de l'autre costé de ces estu-
ues estoit le Senat de Matrones, & pauures vesues, & orfelines, & adāt que les
Romains y engrasfēt ils visitoiēt l'autel d'Apollō, qui estoit viz à viz de ce lieu.

Puis on vient aux estuues de Diocletian, qui sont telles qu'il semble qu'on
ne puisse rien bastir de semblable, & quelques vns disent qu'il y a au dessous
des grottes, dont l'une va au Capitole, l'autre à saint Sebastien, & la troisiē-
me sous le Tybre au Vatican.

On voit apres la rue Pie, quia esté renduē ainsi droicte, longue & large, par
le Pape Pie III. dont elle porte le nom.

Lā on peut voir la merueilleuse, & agreable vigne du Cardinal de Ferrare,
comme aussi la vigne du Pape Sixte V. avec de beaux bastimens.

On voit encor aupres celle du Cardinal de Carpy, pleine de choses antiques,

& modernes, qui sont toutes excellentes.

En ce mesme chemin on en voit vne infinité d'autres toutes belles, mais non pour estre comparées aux trois susdites.

Au bout de cette belle ruë il y a vne porte qui luy est propre, & qui a esté faite par Pie III. dont elle porte aussi le nom.

On se peut de là transporter iusques à sainte Agnes, par la voye Nomentane, où lon voit vn petit Temple ancien tresbeau, qu'on dit auoir esté dédié à Bacchus, & pareillement on y voit vne sepulture de porphire aussi grande, & aussi belle, qu'autre qu'on puisse voir. Mais en retournant aux estuues de Diocletian, qui ont esté dédiées par le Pape Pie III. à l'honneur de la Vierge Marie, Il faut prendre le chemin qui va à sainte Marie Major, & lon trouuera sous cette Eglise, en la vallée, vne Eglise qu'on nomme sainte Potentienne, où estoit anciennement l'Estuue Nouatienne.

Et au dessus sur la Montagne où est maintenant le Monastere de S. Laurés en Valisperne, estoient les estuues Olympiques, qui venoient d'vn costé à l'autre.

Et où est l'Eglise de sainte Marie Major, là mesme estoit anciennement le Temple d'Isis, que les Romains auoient en grande veneration.

Et où estoit la chapelle de S. Luc pres l'Eglise de sainte Marie iusques en bas, on voyoit le bois sacré à l'unon grande Deesse des Romains.

Auiourd'huy il est incorporé avec la vigne du Pape Sixte.

Au dessus en la vigne de S. Antoine estoit le riche, & merueilleux Têple de Diane, où les Romains faisoient leurs sacrifices avec beaucoup de despence. De l'autre costé où est maintenant l'Eglise de S. Martin, on voyoit anciennement le Temple de Mars, qu'on tenoit pour Dieu de la guerre.

Ayant passé ladite Eglise on trouue vne ruë qui mene droit à S. Pierre in Vincola, ou aux liens; mais laissant ceste ruë, & prenant la premiere petite ruë qu'on trouue, on voit dedans vne maison merueilleuse que l'Empereur Tite fit pour son Pontife.

Ayant veu cecy il faut passer en bas par la premiere ruë, entre les vignes, qui conduit à S. Clemēt Conuent de religieux; puis venant à l'admirable theatre de Vespasien, nommé le Colisee, on voit vne merueilleuse structure, & masse de pierre, pource que quatre-vingts dix mille personnes pouuoient voir de là à leur aise tous les spectacles.

Ainsi qu'on aura passé par apres de l'autre costé on verra l'arc de Constantin, qu'il fait encor fort bon voir. Et aupres au jardin des Religieux de sainte Marie la Neue on voit quelques restes du Temple du Dieu Serapis. Et allant plus outre on passe l'arc de Vespasien, qu'on luy dressa quand il retourna triomphant de Ierusalem.

Plus auant on voit le Temple de la Paix presque ruyné, & viz à viz d'iceluy le mont Palatin, qu'on nomme maintenant le grand Palais, où est vne belle vigne des Farneses.

Pres de ce lieu estoit le Temple de Romulus, qui est conuert en l'Eglise de S. Cosme, & S. Damian, & tout aupres le tēple de Marc Aurele, & de Faustine la femme, fille d'Antonin Pie, le Palais duquel est derriere ledit Temple.

Viz à viz il y auoit vn fort beau Temple dédié à la Deesse Venus, qui est aujourd'huy conuert en vne Eglise nommée de sainte Marfe qui deliure des peines d'Enfer, ou *Liberatrice dalle pene d'Inferno*.

Et les trois colonnes qu'on voit au milieu de la place du Champ des Vaches

estoit à ce qu'on dit, vn pont qui passoit du long du Capitole au grand palais, & l'on dict que le lac de Curce estoit en ce lieu.

Puis en l'Eglise qu'on voit avec vne porte de bronze pres l'arc de Septimius, estoit, à ce qu'on dit, le Temple de Saturne, le thesor du peuple Romain, qui se nomme auiourd'huy saint Adrian.

L'arc que l'ay dit estoit de Lucius Septimius Seuerus, & est fort beau, & lon voit en vn coing de la rue vne statue appuyée qu'on nome Marforio. De l'autre costé de l'arc, où l'on voit trois colonnes estoit le Temple de la Concorde: là on est au Capitole; au pied duquel estoit le Temple de Iupiter, qui ne fut iamais refait depuis que le Capitole fut bruslé.

Il y auoit encores aupres de ce Temple celuy de Ceres, & sur ce lieu lon voit auiourd'huy vn homme de bronze à cheual, qui est l'Empereur Marc Aurele. Et de ce lieu lon voit presque la plus grande partie de Rome en fort belle perspective. Mais de là il faut faire en arriere vn peu de chemin au pied du dos du Capitole, où lon trouue certaines cisternes profondes faites par les Romains, peut estre pour y tenir le sel, ou le grain, & ces lieux estoient anciennement nommez *Horrea*, ou Greniers.

De là lon passe pres de S. Marie de la Consolation, & non loing de là, on voit l'arc Boaire, ou des Bœufs: & l'on y peut aussi voir le Theatre de Marcellus, qui est maintenant la demeure des Sauels, & dans ce Theatre estoit le Temple de la Pieté.

Assez pres de là pour aller vers la Pescherie estoient les portiques d'Octauius Auguste, mais on en voit à present peu de vestiges.

Plus en là à l'entrée de saint Ange de la Pescherie, on voit les portiques de Septimie Seuerus.

Marchant apres iusques à Campo di Fior, ou Champ de Fleur, on trouue le Palais des Oursins, qui estoit anciennement le Theatre de Pompée, & son portique estoit derriere.

Là aupres on voit le beau Palais des *Capi di ferro*, ou Testes de fer, & plus auant on trouue celuy des Farneses fait avec admirable architecture, & plein de belles antiquitez.

Mais pour acheuer de voir Rome, il faut commencer la troisieme fois au Champ de Mars, ou pour mieux dire à la place Colonne, où lon voit la Colonne d'Antonin Pied de la hauteur de 177. pieds, avec vn escalier fait en limason au dedans, où il y a 140. degrez, & 56. fenestres. Ayant veu cecy il faut aller à la place de Charre, & tourner à main droite, ainsi qu'on est à l'epicerie, qui va en bas iusques aux Vierges Vestales, Temple autres fois fort estimé des Romains, & maintenant plein d'Orfelins. Ayant veu cecy, il faut retourner à la mesme rue par laquelle on est venu, & aller tousiours droit vers S. Marc iusqu'à ce qu'on est paruenü à vn lieu nommé *Macello de Corni*, & là l'on verra la Colonne de Trajan, qui est de la hauteur de cent vingt & trois pieds, & l'escalier qui est au dedans à 155. degrez, & les fenestres sont au nombre de quarante cinq.

Puis retournant en arriere on voit l'Eglise de Minerue, qui portoit autres fois le mesme nom: mais fust apres raynee avec vn autre beau bastimēt. Mais j'auois oublié que si lon desire voir des choses rares tant en sculpture qu'en peinture, il faut demander au mont Citorien la maison de Ierosme Gasimbert, veu qu'on y verra beaucoup de choses toutes rares.

Non guiere loing de là de l'autre costé l'on voit le Pantheon, aujourdhuy nommé la Rotide, lieu tres-ancien & tres-beau, basty par Marc Agrippe.

Là auprès du costé de derriere où lon vend maintenant des tables de bois, on voyoit autrefois les estuues d'Agrippa.

Et derriere S. Eustache on voyoit les estuues de Neron qui sont en partie au palais de Madame: vous en verrez autour de belles restes. Il y a maintenant vn palais basty par l'Abbé Vetro.

Ayant passé la place de Madame vous entrez en celle de Nauone, où tous les Mercredis on tient le marché, mais les Romains la firent pour leurs ieux, & spectacles.

Au pied de ceste place sous le grand Palais des Ourfins, on voit la statue de Pasquin, & ce sont là toutes les antiquitez qu'on peut voir à Rome, que ie vous ay descrites le mieux qu'il m'a esté possible. Toutesfois auât que la quitter i'en diray encor quelque chose.

iii. Rome contenoit au temps de Romule, le Mont Capitolin, & le Palatin avec les vallées qui sont au milieu; & auoit trois portes; la premiere se nommoit Trigonic, pour le triangle qu'elle faisoit pres du pied du mont Palatin: la seconde Pandane, pour ce qu'elle demouroit continuellement ouuerte, & elle fut aussi nommée Libre, pour la comodité de l'entrée: la troisieme Carmentale, de Carmente mere d'Euandre qui y habita, & fut nommée *Scelerata*, ou meschante, & coupable, à cause de la mort des 300. Fabiens qui sortirent par là, & moururent tous pres de la riuiere d'Aton en vn iour. Mais par la ruine de la ville d'Albe, & la paix des Sabins avec les Romains ils commencerent à accroistre le tour de leur ville, & l'aggrandirent tellement & enfermant les sept montagnes qu'on y voit à ceste heure, qu'au temps de l'Empereur Claude on y trouuoit 630. tours, & 22. milles portiques. Et quât au tour de ses murailles quelques auteurs disent qu'il estoit de cinquâte milles, les autres de trente deux, & les autres de vingt-huict: mais de nostre temps avec le Traстеuere, & le faux-bourg S. Pierre, Rome n'a de tour que seize milles.

Quant aux portes on trouue differéce chez les auteurs tant pour le regard de leur nombre que de leurs noms: veu que les vns en mettent trente, & les autres vingt-quatre; mais à present il y en a seulement dix-huict ouuertes, qui enferment les sept Monts, & toute la ville se trouue diuisée en 14. regions.

v. La principale est celle du Peuple, ou del Popolo, nommée anciennement Flaminia, & Flumentana.

La Pinciane, nommée Collatine.

La Salaire, dite autrefois Quirinale, & Agonale, & ce fut par elle qu'entre-
rent les Gaulois, Senonois quand ils saccagerent Rome.

Celle de sainte Agnes, jadis Nomentane, sigulense, & Viminale.

Celle de S. Laurent, jadis Tiburtine, & Taurine.

La Major, jadis Labicane, Prenestine & Neutie.

Celle de S. Jean, jadis Celimontane, Septimie, & Asinaire.

La Latine, jadis Florentine.

Celle de S. Sebastien, jadis Appie, Fontinale, & Capene. Ce fut l'entrée de
celuy de trois Horaces qui vainquit les Curiaces, & aussi de la pluspart des
trionphes.

Celle de S. Paul, jadis Ostiense, & Trigemine, & ce fut par celle-cy que les
trois Horaces sortirent.

Celle de Ripe, jadis Portuense.

Celle de S. Pancrace, jadis Aurelie.

La Septimiane, jadis Fontinale.

La Torriane, jadis Posterule.

La Pertuse. Celle de S. Esprit, celle de Belueder, & celle de Cenello, jadis

Année.

Quant aux chemins principaux, autrement Voyes, il y en auoit 29. com- vi.

bien que chaque porte eut la sienne. Mais les plus celebres furent premiere-
ment la Voye Appie, qu'Appius Claudius estant Censeur fit pauer depuis la
porte de S. Sebaltien iusques à Capoue. Traian la restaura iusques à Brindes,
& elle fut nommée Roynne des Voyes, pource que c'estoit par elle que passoient
presque tous les triomphes.

La voye Flaminie que C. Flaminus estant Consul fit pauer depuis la porte
du Peuple iusqu'à Rimini, & l'on la nommoit aussi la voye large, pource qu'elle
s'estendoit iusqu'au Capitole.

L'Emilie fut pauer par Lepide & Flaminus Consulz iusques à Bologne.

La Suburra commençoit au dessus du Colisee, & alloit iusqu'à l'Eglise de
S. Luce en Orsee.

La Sacrée commençoit pres de l'arc de Constantin, & alloit iusqu'à l'arc de
Tite, & par la place de Rome, autrement Forum, iusqu'au Capitole.

La Neue passoit par le grand Palais, & au Septizone, & alloit iusqu'aux
estuues Antoniennes.

La Trionfale alloit au Vatican iusqu'au Capitole. Vespasian la repara, com-
me on void en vne inscription en marbre qui est au Capitole deuant le Palais
des Conseruateurs.

La voye Vitellie alloit du mont Ianicule iusques à la mer.

La voye droite fut au Camp de Mars.

Quant aux monts sur lesquels Rome fut bastie, le plus celebre fut le Capi-
tolin, ou Tarpeien, & Saturnien, auiourd'huy nommé Campidoglio ou Ca-
pitole, sur lequel il y auoit soixante temples, chappelles ou maisons sacrees
aux dieux; & le plus celebre de ces temples estoit celuy de Iupiter, auquel ceux
qui triomphoient entroient apres le triomphe, pour y rendre graces de la
victoire qu'ils auoient acquise.

Le mont Palatin auiourd'huy nommé Palais Majour, ou grand Palais est des-
habité & plein de vignes, & avn mille de tour. Romule y commença la ville,
pource qu'il fut nourry en ce lieu: & Heliogabale le fit pauer de porphire.

L'Auentin, ou Querquetulan qui a plus de deux milles de tour, est celuy
où est l'Eglise de S. Sabine.

Le Celien est celuy où est l'Eglise de S. Iean, & de S. Paul iusques à S. Iean
de Latran.

L'Esquilin ou Cespian où est l'Eglise de Sainte Marie Majour, & Saint
Pierre aux Liens.

Le Viminal où est l'Eglise de S. Laurens & S. Potentielle.

Le Quirinal, ou Agonic, auiourd'huy Montecauallo.

Le Ianicule est celuy où est S. Pierre de Montorio en Traстеuere.

Le Pincio où est l'Eglise de la Trinité.

Il ya encor d'autres petits monts, come le Vatican où est l'Eglise de S. Pier-
re & le Palais du Pape, le Citoire iadis Citatoire, pource qu'on y citoit les tri-

bus quand on s'assembloit pour faire des Magistrats. Celuy des Hartules ou petits iardins, ou le Pincie commence à la porte Salaire, & va iusques à celle du Peuple, & c'estoit de ce mont que ceux qui briguoient les Magistrats descendoient au champ de Mars pour les demander au peuple.

Quant aux régions, Rome en eut autrefois quatorze, mais il n'y en a plus au iourd'huy que treize. Celle des Monts qui a pour enseigne trois montagnes. Celle de Colonne qui a vne colonne. Celle de Trejo qui a trois espèces. S. Eustache qui a vn Sauueur au milieu de deux cornes. Celle du Pont a vn pont pour enseigne. Celle de Regola ou de la Regle a vn cerf: celle de Ripa vne rouë. Trastuere vne tête de Lyon; Campidoglio vne teste de Dragô; Pation vn Griffon; Pigna vn vase; Campo Marzo ou la region du champ de Maisa pour enseigne la Lune; & S. Ange vn Ange.

VI. Ceste ville a esté prise sept fois par diuerses nations. La premiere trois cents soixante quatre ans apres qu'elle fut bastie elle fut prise par les Gaulois Senonais sous leur capitaine Brennus. La seconde hui & cens ans apres elle fut prise par les Visigots. Quarante quatre ans apres les Vandales y entrerent, & dix hui & ans apres les Brules, puis quatorze ans apres les Oitrogots. Douze ans apres Totile s'en rendit maistre; & en dernier lieu l'an mil cinq cens vingt sept le 6. May elle fut prise par l'armée de l'Empereur Charles V. conduite par le Duc de Bourbon. Mais encor qu'on l'ait tant de fois destruite, & qu'on ait mis en pieces les plus precieuses choses qui y fussent, & tous les superbes bastiments, toutes fois si lon regarde la magnificence des Palais, des Eglises, & des autres bastiments, la beauté des ruës, & la grandeur de la ville, elle se fait encor bien aisément reconnoistre pour Rome.

Voyons maintenant le reste de l'Etat de l'Eglise, puis que nous en auons considéré la ville capitale.

VI II. Le Latium ou Campagne de Rome est diuise en ancien & nouueau. L'ancien s'est étendu depuis la bouche du Tybre iusqu'au mont de Circe par l'espace de cinquante milles. Le nouueau depuis le mont Circe iusqu'à la riuere de Garillan. C'est fut autrefois vn pays extrêmement habité & plein de grâdes & illustres villes, qui receurent leur grâdeur du voisinage de Rome; & puis furent renommées par les courses & ravages des Barbares. Rome est dans le Latium. Les autres lieux sont Ostie, Arde, Neprun qui est sorti des ruines d'Anze, Terracine, & dans le pays Prenestine, Tiouli, Anagni, Fregolone, Veruli, Alatri, Baucio, Segna. Aujourd'huy ce pays est diuise en trois parties, c'est à sçauoir en Latium, Campagne de Rome, & Muremine, c'est à dire lieux maritimes. L'Etat de l'Eglise se finit à Terracine, contre laquelle est Gayette chef du Royaume de Naples.

IX. Le patrimoine de S. Pierre laissé à l'Eglise de Rome par la Comtesse Mahilde au temps du Pape Pascal en l'an 1100. s'est étendu depuis la pesche, qui se vendre dans la mer au deçà du mont Argenteire, & depuis S. Quirice iusques à Ceperan. On void entre la Quiane, & le Tybre le lac Trafymede, & plus outre Peruse, ville fameuse: & entre la riuere de Fiore, & le Tybre Pitiglian, Acquapendente, Oruicete, renommé pour son assiette; son pays, & son dôme: Bellene avec son lag, Monte finocchio, Bagnarée, Castro, Nepe, Viterbe, fameuse pour la longue demeure que les Papes y ont faite tandis qu'ils estoient trauaillees par les Senateurs de Rome, Orte, Gallese, Ciuita castellana, & vers la marine Cornette, Toscanelle, Ciuita Vecchia, Porto, Braccian sur le lac Sabatin, Roncillon, Spetri, Martinian où estoit la ville des Veiens.

Ayant passé le Tybre on entre en l'Ombrie qui passe au iour d'huy sous le nom de Duché de Spolere, & est en grande partie ombragée de l'Apennin, à raison dequoy elle a eu le nom d'Ombrie. Ses villes sont Borgo à S. Sepulcro, cité de Castello, Augubio, Todi, toutes sur le Tybre, Terny, Spoliti, Norcie, Foligno, Assisi, Noceré, Camerin, & Amelia.

La Sabine est vn pays enfermé deçà & delà de l'Apennin. Il est estroit, mais long depuis le Tybre iusqu'à Lamentane. Les autres le bornent entre la Neigre, & l'Apennin, & entre le Tybre, & le Teueron, qui separe les Sabins des Equicoles. Ses principales places sont Riete, Narny, Ottricoli, Magliane, Farfe, Palumbare.

La Marque d'Ancone s'estend entre l'Apennin & la mer, depuis le Tronce iusques à la Feuille ou Foglia, cōprend plusieurs bonnes places, entre lesquelles Fabrian est fort renommée, & vnze Archeueschez ou Eueschez. Entre ces villes celle qui est de plus grand trafic c'est Ancone, la plus puillante c'est Ferme, la plus forte la Rocca, la plus belle Ascoli, la plus grasse Iesi, la plus ancienne Osme, la plus fauorie Macerate, pource que c'est là que demeure le Gouverneur de la Prouince, & la Rote, la plus sainte c'est Lorrette.

La Romagne s'estend depuis la Foglia iusqu'à Panare, & depuis l'Apennin iusques au Po. Ses villes sont Rimini, Cesene, Fayence, Rauenne, Forli, Imola, & encor Sarsine, Ceruic, Bertinore. A six mille loing de Fayence est Bersiguel le capitale de la vallée de Lamon, qui a de long dix milles, & six de large, avec seize mille habitans. La plus noble de toutes les villes c'est Rauenne où quelques Empereurs firent leur sejour, & puis les Exarques des Empereurs de Constantinople. Et pource que les Histoires parlent assez souuent de l'Exarcat, ie trouue à propos d'en dire icy l'origine, le progrès & la fin. L'Exarcat comença apres que Narfes capitaine de Iustinian, & puis de Iustin Empereurs, eut chassé les Gots d'Italie, & le premier Exarque (qui veut dire vn souuerain Magistrat) fut Longon, qui faisant sa demeure à Rauenne, comme auoient fait les Roys des Gots, osta la façon accoustumée du gouvernement par Prouinces, & mit en toutes les places qui estoient d'importance vn Capitaine, & fit le mesme à Rome en ostant le Senat & les Consuls. L'Exarcat estoit donc de grande puissance, mais l'Empire estant apres abbatu par les Lombards il fut esteint. Quand Pepin en ayant chassé Astolfe, en inuestit l'Eglise, l'Exarcat contenoit Rauenne, Sarcine, Classe, Forli, Forlimpopoli, lesquelles villes faisoient vn Estat qu'on nommoit Pentapoli: & hors de cet Estat il contenoit Bologne, Reggio, Modene, Parme, Plaisance, avec les autres places assises entre l'Apennin, & le Po. Il prit fin l'an de grace 751. auquel Astolfe Roy des Lombards prit Rauenne, tellement qu'il dura 183. années, & c'est chose digne de consideration que les Empereurs Romains, principalement Honorius, puis les Roys des Gots, & apres cela les Exarques, estimerent Rauenne digne de leur demeure entre toutes les villes d'Italie.

L'insolécce des Exarques à l'endroit du Pape fut cause que l'Archeuesque de Rauene se reuoltra aussi cōtre le Pape au tēps d'Esmerald, & cette rebellio dura iusqu'au temps du Pape Donne, ou, cōme les autres veulent, d'Agaton, lors que Theodore Archeuesque voyāt que son Clergé le traitoit mal, soumit son Eglise au Pape. Cette prouince dont nous parlons fut premierement nommée Flaminie, mais Charles le Grand pour auentir le nom de l'Exarcat, & rendre les peuples affectionnez à la ville de Rome la nomma Romagne.

XIII.

L'Estat de Ferrare est grand & cōmode, veu qu'en y cōprenant Modene qui en est deuenue br̄s, il a de longueur depuis la mer Adriatique iusqu'à la Tyrrene enuiron 160. milles, sa largeur deuers à coste est d'enuiron 50. milles. De Primare à Magnauaque il y a 29. milles, de Magnauaque à Yolane 18. milles, d'Yolane à Gorre 18. de Gorre aux confins des Venitiens six milles. De l'autre coste en Lombardie il y a depuis S. Ambroise place du Boulonois voisine de Castelfrancs, milles, de Modene à Regge quinze milles, de Regge à Bersel quinze milles. Il est plus large en quelques lieux, & aux autres plus estroit. Le Ferrarois confine avec le Rauēnois & le Boulonois: Cēt Estat confine pareillement avec les Venitiens par le lieu de Polifelle. Le Comte de la Mirandose confine avec Bondene chasteau du Ferrarois: Le Duc de Mantouē confine avec la Stellate. Il y a outre Ferrare, & Regge villes puissantes, Comacchio aux marais de la mer Adriatique, & plusieurs autres chasteaux en la Romagne, la Graffignane en la Toscane, & finalement Carpi placē importante assise au cœur de cēt Estat. Ceste place fut donnee par l'Empereur Charles V. au Duc Alfonse pour la partie qui estoit deuolue à l'Empire par la rebellion du Seig. Marc Pij, & ce Duc l'obrint du susdit Marc, luy donnant en eschange la Seigneurie de Saxole: & le Seigneur Leonel de Pij ne voulant ceder sa portion avec vn eschange ou prix raisonnable, fut chassé de ce qu'il possedoit avec la permission de l'Empereur par ce Duc, qui mit lors pour prix cent mille escus en la Banque de Venise que Leonel ne voulut iamais recevoir. La ville de Ferrare a de circuit six ou sept milles, a de fort belles ruēs, d'honorables palais, & assez bon nombre d'Eglises, & de Monasteres, avec vn chasteau qui estoit la demeure des Ducs. Il y a apres pour la commodité des subiects des Estudes en tous arts & toutes sciences.

XIII.

La Comté de Venisse appartient au Pape, & l'on y compte quatre citez, c'est à sçauoir Auignon, Carpentras, Cauailon, & Vefon, qui sont bagnees du Rhône, de la Durance, & de la Sorgue. Il y a outre cecy quatre vingts places fermees de murailles. Auignon fut achepé par Clement VI. de la Roynie Ieanne fille de Robert de Naples l'an 1332. mais la Comté de Venisse fut confiée (comme quelques vns veulent) par l'herese du Comte Raymond de Tolose. La susdite ville d'Auignon, de l'origine de laquelle on ne sçait rien de certain, a presque toutes choses au nombre de sept, comme sept parroisses, sept hospitaux, sept Couents de religieux, & sept de religieuses, sept colleges, & sept portes. Ceste ville acquit vne grande reputation par la demeure que les Papes y firent l'espace de 70. ans, depuis Clement V. iusqu'à Gregoire XI.

QVA LITE.

XV.

LA Campagne de Rome a vn fort bon terroir qui rapporte beaucoup, & est larrosé de force eaux, combien qu'il y ait quelques lieux aspres & pierreux, qui toutes fois ne sont pas vuides & inutiles, mais propres aux pasturages & chargez de bois. L'Ombrie est vn pays fort habité, & de grand rapport, veu qu'il y en a qui est fertile, que vne partie de la Province est si fertile, que pour ne dire autre chose du reste, les animaux y font deux petits d'vne ventrec. Le reste de l'Estat est pour la plus grāte partie distingué de plaines & de collines de bon rapport. Tout le terroir de Ferrare se desploye en belles campagnes, de mesme qu'vne bone partie de celui de Bologne, de Forli, de Rauenne, & de Romagne.

Corneille Tacite donne la louange de la fertilité d'Italie aux champs de Rieti, & de Terni. Pline escrit que les prez du territoire de Terni qu'on peut abreuer estoient fauchez quatre fois l'année, & ceux qui ne pouuoient estre abreuez, trois fois. Mais la bonté de ce pays ne peut estre mieux cogné que par la grosseur des raues & des choux.

Pline escrit du territoire de Rieti que l'herbe coupee durant le iour croist en telle sorte la nuit, que le matin suiuant on void les perches qui gisent par terre toutes couuertes, & la campagne qui s'estend depuis Spelle iusqu'à Spolere qui a dix-huit milles de long, & quatre de large, est pleine de grains & de fruits; & celle qui s'estend depuis Peruse iusqu'à Assise & Tondi, & les campagnes de Viterbe, & de Rome ne sont moins bonnes. Apres cela la partie du Bolonois qui approche doucement de l'Appennin, & toute la Romagne, sont distinguées de collines, de plaines, & de quelques vallees. La Marque, & les autres parties de l'Estat sont toutes si bien assises, que l'on diroit que ce pays debat en quoy il excelle d'auantage, ou à estre fertile, ou bien à estre agreable.

Mais les terroirs de Remini, de Fano, d'Alcoli (principalement depuis la bouche de Tronte, iusques à celle de l'Asone) de Ferme, de Peruse, & de Cornet, sont delicats au possible. Ils abondent vniuersellement de grains, d'huyles, & de vins; & en enuoyent dehors grande quantité, principalement de vins & d'huyles. Il y a plusieurs lacs, entre lesquels est celuy de Peruse, plus remply de poisson qu'aucun des autres lacs d'Italie: celuy de Bolsene, de Brassian, de Vic, de Piediluco, de Subiango, de Foglian, & les petits lacs de Bassanel, de Monterosé, de Baccan, de sainte Praxede, de Castel-gondolfe, & de Neme. Les deux principaux fleues d'Italie passent par cet Estat en leur plus grande largeur, c'est à scauoir le Po, & le Tybre: & outre ceux-cy il y en a plusieurs autres, veu que le seul Tybre reçoit 72. ou torrents, ou fleues. Il y a des bains de toutes sortes à Tiuoli, à Lamentane, à Stiglian, à Vicarel, à Anticole, à Viterbo, à la Porrette, à la Scarpette.

Il y a vne riche mine d'alum à la Stolfe, des salins abondans à Ostie, à Ceruie & à Comaquo, où il y a encores la plus grande pesche d'anguilles qui soit en Italie. Il croist du lin excellent, & en abondance à Fayence, & à Lugo; du chanvre à Cento, à Butrio, à la Pieue, & aux enuiron de Peruse, comme aussi du pastel au terroir de Boloigne, de Castel-bolonois, & de Forli. Il vient aussi de la manne à saint Laurens terre de Campagne.

Je ne veux m'estendre sur les vins, ains il me suffit de dire que toute la Romagne, toute l'Ombrie, tout le Patrimoine, la Sabine, & la Campagne de Rome, en portent des meilleurs qu'on boiue, & ce seroit chose affectée de vouloir faire icy mention des vins de Cesene, de Fayence, de Rimini, d'Oruiete, de Tondi, de Montefalcon, d'Abban, & de plusieurs autres.

Et ie ne veux m'estendre aussi sur les raisins d'Amelie, de saint Gemini, & de Narny.

Que diray-je des autres choses dont tout cet Estat abonde? Il nourrit des bœufs grands, & forts, principalement la Romagne, & la Campagne, & la chair tant de veau, que de bœuf y est de bonté excellente, de mesme que celle de pourceau, principalement celle de la montagne. La venaison y abonde au possible, principalement en la Campagne de Rome vers Sermonete, & Terracine, & Neprun, où l'on trouue plusieurs sangliers de grandeur de mesme.

La Campagne de Rome a des races de cheuaux, qui ne cedent beaucoup à

ceux du Royaume de Naples. Il n'y manque aussi des forests, où l'on trouue force glands, & de fort bons bois pour bastir, & pour faire autres necessitez.

On trouue en plusieurs lieux quantité de pierres bonnes pour les bastimens, entre lesquelles ceux de Triuertin que l'on tire, & taille avec grande facilité, emportent le prix: & non seulement elles resistent au temps, mais en deuiennent meilleures, & plus fermes.

La Marque d'Ancone des plaines, & des valles riches d'huyles, de grains, & de vins. La Comté de Venisse est aussi fort agreable, & r'apporte beaucoup à ses maistres principalement des vins, qui ne doiuent rien en force, & bonté à nuls autres que l'on boiue en France, assez grande quantité de grains, & de fruiets en abondance, & d'aussi bon goust qu'on en puisse trouuer ailleurs: ce qu'on peut aisément voir en Auignon, où les fruiets abondent de tous costez, qui sont beaux & bons au possible.

XVII. Mais puis que nous auons suffisamment monstré les bonnes qualitez de l'Estat de l'Eglise, il ne sera mal à propos, comme i'estime, d'en remarquer les defauts, afin qu'on y puisse mettre remede.

Il faut donc sçauoir que six conditions sont requises à la perfection d'un Estat, c'est à sçauoir la bonté de l'air, l'abondance des eaux, l'agriculture, la marchandise, la seurté, & sur tout le grand nombre d'habitans, pource que c'est de cecy que dépend la plus grande partie du reste.

Or quant à l'air, il faut confesser que l'Estat de l'Eglise en est assez incommode; veu que toute la partie maritime, tout le pays de Cornet, toute la Campagne de Rome, a vn air facheux, & mal sain: ce qui procede des forests, qui couurent la plus grâde partie du pays le long de la marine, & des marecages. A quoy l'on ne peut remedier, qu'en coupant le bois, & les reduisant en labourage, & en seichant les marais, & sur tout en faisant de grands bastimens pour loger les hommes: car le territoire de Rome, & de la Campagne, estant presque entierement priué d'habitation, les paysans y deuiennent malades, non seulement pour le mauuais air, mais encores à cause de la terre où ils dorment, & pareillement de l'ardeur du Soleil, & de la froidure de la Lune; contre lesquels inconueniens ils n'ont ny deffence ny remede, & n'en peuuent auoir sinon par le moyen des bastimens qui les puissent deffendre des mauuais impressions de l'air, & des vents meridionaux.

Et combien que ce soit chose difficile, toutefois elle est plus aisee qu'on ne pense, si les Princes estoient aussi difficilement induits à faire des entreprises pour le bien de la posterité, qu'à celles dont ils esperent cueillir le fruit eux-mesmes. Car pourquoy est-ce qu'Anze, Ardee Citta-launia, & Asture ne pouront estre saines à present, puis que leur air n'estoit autrefois mal sain?

Le marais Pontin, où il y eut iadis 24. places, fut seiché pour la plus grande partie, & reduit au labourage par Cethege, & puis par Theodoric Roy des Gots, lors que les champs furent couuerts d'eaux, & inondez de nouveau. Sixte fit encor le mesme dessein peu de temps auât sa mort, y employant non la despence, mais l'authorité, & par son moyen les territoires de Sezze, & de Piperne en sont demeurez beaucoup plus larges: & l'air de Terracine en est resté beaucoup meilleur, & on a fait en plusieurs lieux beaucoup de bôs reservoirs.

Il ne faut autre chose pour cet effet qu'une certaine cõtinuation de peine, & de despence, avec laquelle on tienne net ce canal de la riuiere d'Aufente, & les canaux où l'eau ramassée coule vers la mer. Et pource que ceste continuation

de despence n'est chose que les particuliers puissent supporter, & que les seuls grâds riches en sont capables; de là viét que la chose ayant esté iusqu'à maintenant entre les mains des personnes priuees, à qui la vie, ou le moyen a manqué, elle n'a reüssi parfaitement. L'yssue en seroit bonne, si on en chargeoit le peuple Romain, ou quelqu'autre communauté voisine qui fut riche, ou quelque Religion qui eust beaucoup de moyens, comme celle de sainct Benoit.

Le Ferrarois a besoing d'un pareil remede: car de mesme qu'icy il faut donner vne facile yssue aux eaux de l'Aufente, afin qu'elles ne noyent le territoire de Terracine, & ceux qui en sont proches; aussi là il est nécessaire d'abaisser le lietz du Po qui passe au dessous de Ferrare, & le remettre en son premier estat, afin que ledit Po n'inonde le Ferrarois.

Et il ne faut que la despence destourne ce dessein, pource qu'oultre qu'on ne peut faire sans despence aucune chose honorable, il n'y a point de raison qui porte qu'un marchand face de grands frais pour acquerir quelque chose, & qu'un Prince laisse de rendre meilleur son Estat, pour ne faire aucune despence, veu principalement que sans que le Prince desbourse rien du sien, il peut mener à fin ceste entreprise avec sa seule autorité, aux despens des personnes priuees, ou bien des communautés.

Je dis le mesme des champs spacieux du territoire de Rauenne, de Bagnacavallo, de Lugo, & de Boloigne, qui sont inondez de la Paduse. Hercule premier Duc de Ferrare seicha la Samartine, Hippolite Piatois, la Rauode, & les Lamberts le Pogge.

Le Duc Alfonse II. de Ferrare laissant l'utile pour le delectable, employa à la Mesole le temps, & le travail que les communautés estoient obligées de donner pour contenir le Po dans son lietz, & pour asséurer les champs des inondations de ce fleuve. Il faisoit là travailler à faire des leuées, à creuser des fossez, à planter des bois, & à choses semblables, les hommes destinez pour faire la leuée du Po, sous pretexte que ce n'estoit pas chose nécessaire. Cependant le Po rongeoit le riuage, & emportoit les leuées; & les villageois mouroient en grand nombre à la Mesole, à cause du mauvais air. C'est pourquoy le pays priué du travail, & des villageois mesmes, n'a peu resister à la vehemence du Po, qui ayant fait en beaucoup de lieux des ouvertures irreparables, a empiré plus qu'on ne scauroit estimer, le territoire de Ferrare, & celuy de Comacquo. Ce qui n'auroit pas esté, si Alfonse eust employé autour du Pol la diligence dont il vfa à la Mesole. Et peut-estre qu'Alfonse n'esperant pas que la Duché de Ferrare deust demeurer en la maison d'Est, ne se soucia de la laisser mal accommodée, & empirée en tant d'endroits.

Je m'estonne bien que preuoyant cecy, il n'entreprist plustost d'embellir ou Modene, ou Reggio, que de faire tant de frais à la Mesole.

Mais quant aux eaux courantes desquelles l'agriculture, & la fertilité des terres depend en partie, cōbien que l'Estat Ecclesiastique n'ayt faute de riuieres, & de lacs, toutefois on pourroit meliorer de beaucoup le territoire de Rome en conduisant le Teueron à la ville, chose que Sixte s'auoit projectee. Et il est dit de Claude Empeur qu'il mena le ruisseau d'Anien à Rome, avec vn nouveau canal de pierre, & le diuisa en plusieurs beaux lacs. Et de fait par ce moyé outre le bié que ceste eau feroit à la terre, outre les comoditez qu'il apporteroit aux habitans, outre la facilité qu'il adiousteroit à la conduite des viures, & autres choses, outre le profit qu'il porteroit aux iardins, & au trafic, il redroit

encor l'air meilleur, & plus sain, tant pour la fraischeur que l'eau courante engendre, que pour le changement de l'air que la mesme cause.

Car entre autres raisons du mauvais air qui rend le pays proche de Rome inhabitable, on dit que ce terroir est fait come à ondes, l'air enfermé entre l'une & l'autre par faute d'agitation, & d'yssuë, vient à se corrompre, de mesme qu'une eau mourante, & l'eau courante du Teueron empescheroit ce dommage.

Après cecy la commodité des eaux, & des lieux, conuieroit les personnes à bastir des palais, des moulins, des magazins, & choses semblables, & à planter des vergers, & des bois sur les deux bords de la riuere. Et tout cecy seruiroit pour rendre l'air plus sain, au moins nuisible, & pour mettre les laboureurs à leur aise, & remplir le terroir de fructs. Cecy seroit accompagné d'un autre profit important, veu qu'en tirant le Teueron par delà sainct Paul, l'inondation du Tybre qui a accoustumé d'estre si prejudiciable à la ville de Rome, ne luy feroit la moitié tant de dommage qu'elle luy fait ordinairement, pource qu'il manqueroit de l'eau ordinaire, & extraordinaire dudit Teueron, qui n'est pas si perite qu'elle ne hausse celle du Tybre de quelque brasses.

Et l'on ne doit craindre que tirant le Teueron sous sainct Paul, l'eau du Tybre perde sa bonté, qui procede des eaux sulphurees qui y sont portees par le Teueron des campagnes de Tiouli; veu que de mesme que la medecine ne peut quelques fois remedier l'indisposition d'un membre, sans en endommager un autre: de mesme aux choses ciuiles on ne peut prendre un party si seur, ny si aduantageux, que s'il porte du bien en une partie, il ne soit dommageable à l'autre; & il suffit que de deux maux on éuite le plus grand.

Il faut adiouster à cela que les eaux de Tiouli conduictes par le Teueron, ne sont necessaires à la bonté de l'eau de Tybre, pource que celles qu'il y meine, sont suffisantes: & la Noire, ou Nere, outre les eaux, dont la couleur peut faire iuger combien elles sont sulphurees, y en meine beaucoup d'autres de plusieurs vertus, qu'on void soudre au dessous de Narny en plusieurs endroits.

Pour conclusion de ce discours, ie diray que le pays d'autour de Rome iusques à trente milles, est fort fertile, comme celuy qui la pouuoit abondamment de bled, & de chair, & le feroit encores de vin, si les habitans principalement les estrangers, pour leur santé, ou plustost par delicatesse, ne prenoient plus de plaisir aux vins qui viennent de Corsegue, de la riuere de Gennes, & de France.

Mais ce pays si fertile est presque entierement sans habitans, & pour ceste cause on y void aller tous les ans de diuers lieux, mesmement de Lombardie, iusques à quarante mille laboureurs, pour le cultiuer, & faire la recolte, & lors que tout est acheué, on void retourner en leurs maisons avec quelque gain, ceux qui restent en vie; veu qu'il en meurt tousiours une grande partie, qui meurt à cause de la trop grande ardeur du Soleil, ou des vents marins qui sont d'autant plus pernicieux à present, qu'ils portent en plus grande abondance les vapeurs des marais par lesquels ils passent, à cause que l'empeschement des bois leur masque à ceste heure pour la pluspart, & toutes ces choses effacent: mais beaucoup moins la ville de Rome, que le reste. Si bien que ce pays qui contenoit un nombre incroyable de personnes, demeure maintenant vuide, & desolé: & la plaine que l'on nomme Romaine, depuis la porte d'Hercule, ou Port'Ercole, iusques au delà de Terracine, ayant enuiro cent cinquante milles de longueur, n'a peu estre huit mille habitans.

M O E V R S A N C I E N N E S .

Les Romains estoient nez, & affectionnez à la guerre, & faisoient au commencement peu d'estat des lettres : mais à la longue lors qu'ils eurent vn peu estendu leur Empire, & qu'ils se furent mis à leur aise, les plus grands, & plus riches embrasserēt les sciences, & s'addonnerent aux lettres au possible. Mesme ceux qui faisoient estat de conduire les armées, estoient fort sçauāts, & ce n'estoit chose indigne d'vn homme de guerre & de maison, d'auoir beaucoup de doctrine; au cōtraire les ieunes hommes des plus grandes maisons de Rome, plaidoient pour leurs cliens deuant le Senat, & s'addonnoiet à la cognoissance de leurs loix, & à l'eloquence, & pour le dire en vn mot, taschoiēt d'acquérir toutes sortes de sciences, voyans qu'elles estoient enchainées l'vne avec l'autre. Au commencement ils estoient fort sobres, se contentoient de peu, & mesprisoient les grandes richesses; tellement qu'on a trouuē des premiers de la ville, comme Valere Publicola, qu'il falloit enterrer aux despens du public, d'autres qui mettoiēt euxmesmes cuire des raves en leur petit mesnage apres auoir cōduit des armées, vn autre qui tenoit le mātche de la charruē ainsi qu'on luy vint annōcer qu'il estoit fait Dictateur, & vn autre qui apres auoir estē chef d'armée demāda permission de s'en retourner pour donner ordre au labourage de deux, ou trois iournaux de terre, & aux petites affaires de sa maison. Mais depuis qu'ils eurent eu la despoüille d'vn grand nōbre de Prouinces, & qu'ils eurent goustē les delices estrāgeres, ils y prirent tel goust, que le luxe, & la dissolution se glisserent parmy eux en telle sorte, qu'ils surpasserēt en cette partie toutes les autres natiōs de la terre. D'ailleurs, l'auarice, & le desir d'en auoir à quelque prix que ce fust, les posseda tellement, qu'ils ne faisoient point de difficultē de faire mille exactions dans les Prouinces, de prester avec vsure excessiue, puis en fin de proscrire, & meurtir leurs concitoyens, afin de iouyr de leurs biens. Ceux qui auoiēt mesme reputation d'estre plus sages, estoient des plus auaricieus, comme on peut voir en Senecque, qui auoit quatre, ou cinq cens mille escus seulement en Angleterre, dont il tiroit de grands interests. Au commencement ils ne pensoient qu'à la grandeur de leur Republique, mais ils se laisserēt apres emporter au desir de la leur particuliere, & depuis toutes choses allerent de mal en pis, & l'ambition des citoyens Romains renuersa l'Etat de la Republique, & le reduisit sous la domination d'vn seul. Ils se plaisoient extremement à voir espandre le sang humain aux lieux destinez pour cēt effet, où les escrimeurs, ou gladiateurs, & les Thraces, ou Myrmillons, & les Retiaires combattoiet à toute outrance pour donner plaisir au peuple. Les lions mesmes, & autres bestes farouches n'estoient espargnées pour seruir de passētēps aux Romains, qui estoiet tellement accoustumez, & affectionnez à ces spectacles, que celui qui les vouloit gagner, n'auoit besoin que de faire vn grad appareil de gladiateurs, de bestes, de comediens, de sauteurs, & semblables gens, & quiconque en auoit dauantage, estoit plus aux bonnes graces de ce peuple. D'ailleurs, les plus grands auoiēt accoustumē de faire present au peuple de tant de mesures de bled, & de tant de vin pour teste, & de faire largesses de pieces d'argent, qu'ils appelloiēt *Misils*, comme qui diroit jettées. Les peres venans de la ville, ou sans auoir hougē du legis, baiſoient leurs filles, pour cognoistre si elles auoient beu du

vin, qui estoit chose deshonneſte entre les Romaines. Ils ne laiſſoient aller manger leurs enfans hors de leurs logis, ne leur permettoient de dire paroles deshonneſtes, & les enuoyoit en Toſcane, en Athenes, & à Rhodes, pour apprendre les arts, & ſciences. Ces enfans ne comparoiſſoient iamais en public, iuſqu'à ce qu'ils auoient atteint l'age de dix ans, & lors ils s'alloient faire eſcrire au liure de leur Tribu. Ils comparoiſſoient apres vne autrefois à l'age de 17. ans, & lors ils laiſſoient la pretexte, ou robbe d'enfance, & prenoient la robbe virile, & lors qu'ils l'auoient priſe, chaque ieune homme alloit continuellement avec vn vieillard, luy faiſant beaucoup d'honneur; & anxieurs que le Senat s'asſembloit, ces ieunes gens accôpagnôient à la Cour quelqu'un des Senateurs, & de leurs parents, ou amis de leur pere, & l'attêdoient iuſqu'à ce qu'il ſortoit, & luy faiſoient encore compagnie iuſqu'en ſon logis. Quant à leurs mariages, ils auoient accouſtumé de parer la femme quand elle s'alloit marier en ceſte ſorte: ils luy donnoient premierement vne clef en la main, luy habilloient la teſte avec vn dard qui auoit tué vn gladiateur, la ceignoyent d'une ceinture faite de laine de brebis, que le mary luy deſſaiſoit apres ſur le liêt: elle portoit en la teſte au deſſous du voile, qu'ils nommoient *Flâmenum*, vne guirlande de verueine meſlée d'autres herbes, & la faiſoiét ſeoir ſur vne peau de brebis: & quâd elle alloit trouuer ſon mary, elle eſtoit accôpagnée de trois enfans, qui deuoient auoir pere & mere: l'un d'eux portoit deuant elle vn flambeau allumé fait d'aubeſpin. (veu que ces ceremonies ſe faiſoiét de nuit) & les autres alloient à ſes deux coſtez. On luy mettoit encore deuant vne quenouille couuerte de lin, avec le faſeau plein de fil, & on luy faiſoit toucher apres le feu, & l'eau. On n'allumoit aux nopces plus de 5. torches, que les Ediles auoient accouſtumé d'allumer. Ils vſoient de 3. façons à ſeparer les mariages. La premiere, s'appelloit *Repudium*, d'où vient noſtre mot de repudier; & l'on vſoit de ceſte maniere quand l'homme quittoit la femme ſans qu'elle y préſtât conſentement, & le premier qui en vſa fut Carbilus cent ans apres Rome baſtie, pour ce que ſa femme ne luy faiſoit point d'enfans. C. Sulpice repudia la ſienne, parce qu'elle auoit eſté hors la maiſon en poil, & ſans voile ſur la teſte. Q. Antiftius delaiſſa la ſienne, pour l'auoir veu parler ſecretement: ni avec vne femme libertine. P. Semprone fit le meſme, pour ce que la ſienne eſtoit allée aux ſpectacles publics ſans ſon ſceu, & Ceſar repudia ſa femme pour le ſouſçon qu'il eut de Clodius, qui fut trouué habillé en femme en la ſolemnité que Pompée auoit celebrée à l'honneur de la bonne deſſe. La 2. façon ſe nommoit Diuorce, & ceſte ſorte de ſeparation ſe faiſoit par le conſentement de tous deux. La 3. eſtoit appellée Separation, & ſe faiſoit à la volonté du Prince.

Les anciens Romains ont traité en deux façons ceux qui eſtoient morts, & fait deux ſortes d'obſèques. La 1. eſtoit de courir les morts de terre, & les enſeueller côme nous faiſons: l'autre de bruſler les corps; mais ceſte façon ne dura guiere, & le premier des Senateurs qu'on bruſla apres ſa mort, fut Scylla; & Numa Pompilius fut l'inuenteur des obſèques, & institua vn Pontife qui en auoit la charge. Le premier honneur qu'on faiſoit aux homes illuſtres en leurs offices funebres, eſtoit de les louer avec vne harâgue, côme Ceſar eſtant agé de 12. ans loua ſon ayeul, & Tibere eſtant agé de 9. ans, loua ſon pere. Le 2. eſtoit de faire eſcrire des gladiateurs, & Marc. & Decius fils de Iunius Brutus, furent les premiers qui practiquerent cecy à l'honneur de leur pere. Le 3. eſtoit de faire vn magnifique feſtin. Le 4. de diſtribuer de la chair à tout le peu-

ple. Les premiers qui en distribuerent, furent ceux qui eurent soing des obseques de P. Licinius, citoyen Romain, fort estimé, & tres-riche. Ils esparadoient encore quelquefois des fleurs, & des parfums sur la sepulture, cōme le peuple Romain fit aux funeraillles de Scipion. Ils mettoient encores aux temples, & lieux publics certains ornemens, comme des escus, des couronnes, & choses semblables, & ceux qui ne pouuoient estre enterrez avec toute ceste pompe, pour ce que la despence en estoit fort grande, estoient enterrez sur le soir par certains hommes commis à cēt office, nommez *Vespillons*, & l'on enuoyoit le mort à la sepulture vestu de blac. Son plus proche parēt luy fermoit les yeux, & peu apres on ouuroit la chābre pour laisser entrer toute la famille, & le voisinage, & trois, ou quatre d'entr'eux l'appelloient 3. fois par son nom à haute voix, & on le lauoit apres avec de l'eau chaude. L'heritier balioit toute la maison avec certain balay destiné pour cēt usage, & on mettoit sur la porte des rameaux de cyprez: que si le mort estoit d'authoritē, les citoyens alloient inuitēz aux obseques par vn homme qui auoit charge de telle chose. Quand vne vesue mouroit n'ayāt eu qu'vn seul mary, on la portoit en terre avec la couronne de la pudicitē sur la teste. On auoit accoustumē de donner des couronnes aux soldats, pour rēcompēce de leur valeur. La triomfale estoit de laurier qu'on donoit au Capitaine. L'obsidionale estoit d'herbe, qu'on donnoit à celui qui deliuroit la ville du siège qu'oy auoir mis, & le premier qui la receut, fut Sicinius Dentatus. La ciuique estoit de cheueue, ou d'yeuse, qu'on donnoit à celui qui deliuroit vn citoyen de quelque danger. La murale estoit donnée par le Capitaine au soldat qui estoit montē premier sur la muraille d'vne ville ennemie. On donnoit la castrēse à celui qui entroit premier dans le camp, & sur les retranchemens des ennemis: La nauale estoit pour celui qui montoit premier sur le vaisseau des ennemis, & toutes ces 3. couronnes estoient d'or. La Murale estoit faite en façon de creneaux d'vne ville: La Castrense en façon de pallissade, & la Nauale cōme vn esperon de galere. La Quale estoit de meurte, & on la donnoit à celui qui auoit vaincu l'ennemy sans rien perdre. Et la premiere fut faite d'espics, & donnée à Romulus. Les armilles estoient certains petits cercles de lames d'or, & d'argent, que les soldats portoit au bras gauche pres de l'espaule pour ornemēt. On accordoit le triomfe aux Dictateurs, Consuls, ou Pretens qui auoient vaincu plus de 5000. ennemis, & qui soubsmettoient à l'Empire Romain des villes & Proninces. L'Onation estoit vne façon de triomfer, qu'on octroyoit au chef d'vne armēe qui auoit vaincu les ennemis sans rien perdre, & cestuy cy entroit à pied dans la ville, avec le Senat derriere, sans estre suiuy de son armēe, & le premier qui triomfa de ceste sorte fut Posthume Tuberte Consul, qui triomfa des Sabins. Mais le premier qui triomfa fut Romulus, & le dernier Empereur, & on compte 320. hommes qui sont entrez triomfans dans Rome. Le premier qui mena des ennemis subjugez à Rome, fut Cincinnat. Ceux qui triomfoient estoient sur vn chariot à 2. rouēs, tirē par des cheuaux, ou autres bestes, suiuis de leur armēe couronnēe de laurier, & ainsi qu'ils estoient arriuez au Capitole, & descendus, ils entroient au temple de Iupiter pour luy rendre graces de la victoire obrenue, & ayans sacrifié vn Toreau blanc, ils alloient en leurs maisons.

Les anciens Romains celebriēt en l'honneur de Ianus les Agonales le 9. de Ianuier. Le 3. d'Auril ils faisoient les ieuX Floreaux en memoire de Flore femme d'ar pour fort aymēe de Pompēe, qui laissa le peuple Romain heritier de tous

son bien, & sa maison estoit au lieu qu'on nomme maintenant *Campo di fior*, ou Champ de Fleur. Ces ieux se faisoient jadis au dessous de la vigne du Cardinal de Ferrare, au pied du mont *Quirinal*, maintenant appellé *Camallo*. Le 6. du mesme mois en memoire de la victoire obtenuë sur les Latins, les Cheualiers alloient magnifiquement vestus, portans en la main droite des rameaux d'oliuier, du Temple de Mars qui estoit en la voye Appie, à quatre milles de Rome, à celuy de Castor, & de Pollux. Le 29. de May on celebroit les Lustres, auxquels on monstroit les Trompettes, les Aigles, & autres enseignes; & instruments de guerre. Ils auoient encor accoustumé de faire les ieux Trajans, Sceniques, Capitolins, Apollinaires, Seculiers, Romains, Plebeiens, Circenses, & autres.

Ce ne seroit iamais fait si i'entreprendois de discourir entièrement de tout ce qu'on peut dire sur le subiect que nous traitons. Il suffit d'en auoir dit ce peu de paroles, & de renuoyer les plus curieux à ceux qui ont fait des liures expres de ceste matiere. Laissons donc toutes ces anciennes façons de faire, afin de venir aux modernes.

M O E U R S D E C E T E M P S.

XXIII. Les Romains de cetéps retiennent encor beaucoup de choses des anciens, Lcême la grauité qui semble estre née avec eux, la magnificence, & vne certaine grâdeur de courage particuliere à cette nation, qui la scait mesnager plus discrettement que les Espagnols avec leurs façons de faire affectées. Au reste, Rome est presque toute pleine d'estrangers qui y viennent de toute l'Europe: de sorte qu'on peut dire que les mœurs de toutes ces nations y sont pratiquées, & on n'en scauroit particularisier guiere de choses, tant les actions des vns, & des autres sont differêtes. Il faut dire seulement que c'est vne ville où l'on vit avec beaucoup d'artifice, & où l'on porte beaucoup d'honneur mesme aux plus pauvres qui sont capables de paruenir à quelque grâdeur; pource qu'on a veu dans ce lieu tât de merucilles de la fortune, qu'il n'y en a point de misérable qui ne puisse deuenir heureux, estant de la condition & capacité requise; tellement qu'on craint d'irriter iusqu'aux moindres, de peur qu'ayât quelque iour moyen de s'en reuâcher, ils ne le facent. Mais pour parler de ceux du pays, ils sont comme tous les autres Italiens, pleins de fard, n'oubliët aysement les iniures receuës, vivent mesquinemët en leurs maisons, mais ils sont prodigues lors qu'il faut faire quelque despence qui paroisse. Les gentilshômes y sont courtois, gentils & fort civilisez, propres aux armes & à la cõduite de la guerre: mais le menu peuple de la campagne de Rome est du tout grossier, rude & sauuage; mais il est plein de courage & robuste, aussi bien qu'anciennement. Ceux de la Marque d'Ancone sont d'vn fier courage, & pour ceste cause propres à la guerre. Ils sont rudes en leur conuersation, s'adõnent à l'agriculture, & ne se soucient guiere de la marchandise, peut estre pource que leur pais n'a point de riuere nauigable, ny de belles plaines, n'y d'autre port que celuy d'Ancone, qui n'est pas si bon qu'on le fait, veu qu'il est tout comblé, & n'est guiere seur. On donne en Italie à ceux de Ferrare le nom de rusez, on appelle ceux de Peruse prompts, & hardis; ceux de Spolette fins & cauteleux, ceux de Bologne farouches, & ceux de Fayèce courageux, ceux d'Ostie pressants, ceux de Rome cruels & vaillãs. Les Romains apportent à la guerre la perseueran-

ce, les Ferrarois l'artillerie, ceux de Viterbe des esperôs. On dit aussi que ceux d'Ancone sont mesquins, ceux de Rimini grands mangeurs d'oyes, & ceux de Peruse mangeurs de poisson, & delicats, & d'ailleurs qu'ils dissimulent leur courroux lors qu'ils ont receu quelque offence: mais les Ferrarois s'opiniastrent à la vengeance, de mesme que les Romains qui la prennent plus cruelle que nuls autres. Quant à la reception des estrangers, les Ferrarois leur sont rudes, & ceux de Spolette grossiers, & en toutes choses gens couuerts. Pour le regard des femmes, on dit que celles de Peruse sont fort propres, celles de Beneuent rustiques, celles de Bolongne vn peu glorieuses, celles de Cesene rauillantes & subiectes à prendre: les Romaines granes, les Ferraroises auides, celles de Rauenne courpoises. Pour acheuer ce discours, tous les Italiens en general sont si pleins de ialousie, qu'ils tiennent continuellemēt leurs femmes enfermées dans leurs logis comme dans des prisons, sans en permettre la veuë à personne, non pas mesmes à leurs amis plus particuliers, si ce n'est par vne faueur extraordinaire, & avec tant de gens qui regardēt de tous costez, & qui espient les actions des vns & des autres, qu'encor que les femmes eussent quelque volonte de faire l'amour, il leur seroit impossible d'accomplir leur desir, si ce n'est avec vn incroyable artifice, & vne extreme peine. Ils sont aussi fort dissimulez, & lors que vous leur auez vne fois fait quelque offence, il ne faut penser que vous puissiez vous reconcilier avec eux ainsi qu'aux autres pais, veu qu'ils garderont cela sur le cœur toute leur vie, & penseront continuellement aux moyens de s'en venger, & mesme il y en a beaucoup qui sont semblant d'auoir oublié l'injure afin d'en prendre vengeance plus commodement & à leur aise. Mais le meilleur est de ne vous fier iamais à ceux à qui vous auez donné quelque subiect de courroux, veu qu'il faut croire qu'ils vous feront en fin cognoistre leur ressentiment s'il leur est possible.

RICHESSES.

L'Estat de l'Eglise abonde tellement en grains, & en toute sorte de biens, xxij qu'il est mal-aisé que la cherté y vienne par le defect de la terre, pource que toutes les Prouinces estans diuisees en plaines & en môtagnes, il faut que l'année soit bien malheureuse si tous les endroits viennent à maquer. Et mesme il y a tant de grain, de vin, d'huyle, qu'il en fournit mesme aux autres pais, comme la Tosane, Gennes, Venise & l'Esclauonie en peuuent redre bon tesmoignage. Il est donc force que la cherté vienne des traies, auxquelles il n'est malaisé de remedier, pource qu'elles despendent de la disposition du Prince. Mais il se peut faire que l'abondance soit en vn pays, & qu'on n'en puisset toutesfois iouyr à cause du grand nombre des bannis, qui commettent mille meschancetez, & font vne infinité de rauages & de meurtres: auquel incouenient il semble que l'Estat de l'Eglise est particulierement subiect. Et de vray beaucoup de lieux de cēt Estar demeurent deserts, beaucoup de campagnes ne sont cultivées, & plusieurs personnes sont en miserable estat pour les dommages inestimables receus de ces coureurs. A quoy l'ô pourra remedier estāt en bon accord avec les voisins, en ostant la commodité des bois & des retraites à telles gens, & en dressant & eslargissant les chemins. Car ce fut par ce moyē qu'Auguste s'essaya de remedier aux meurtres & voleries qui se commettoient par tout l'Italie. Que s'ils se mettent aux champs, & viennent à quiloir tenir la

capagne, il sera premierement besoin d'empescher qu'ils ne se rallient ensemble, & s'ils se rallient il faut essayer de faire qu'ils ne se puissent fier l'un à l'autre, & pour conclusion suivre le chemin & l'expedient de Sixte 5. & de Clemés 8. qui en ont exterminé presque entierement la race.

La Romagne fait du sel qu'on porte aux autres pays. La Marque a donné quelques fois iusques à cent mille septiers de froment aux Venitiés, & grande quantité d'huyles. Le Patrimoine & la Capagne de Rome ont souuent assisté de grain Gennes, & quelques fois encor le Royaume de Naples.

Quant à la ville de Rome on y trouue quelques Princes & Barons de 50. & cent mille escus, voire d'auantage de rente, mais le general est plustost pauure que riche, comme il faut par necessité qu'il soit en vn lieu où il n'y a aucun art propre avec lequel les hômes se puillēt entretenir, pource que presque toutes les choses dont on y vse y sont portées des pays estrangers, & principalement les draps de laine & de soye de Venise, Luques, Florence, Gennes & Naples.

C'est encor vne chose remarquable que l'argēt qui est porté à Rome de tous les endroits de la Chrestienté, en partie pour la despente des estrangers qui y demeurent, & en partie aussi pour les expéditions qu'on y obtiēt, & particulierement pour les bulles des benefices, & en partie encore pour l'investiture de certains fonds, ou pour le profit, ou par ambition.

Quant au trafic, on ne peut nier que l'Etat de l'Eglise ne manque de ceste partie, d'où vient que le Prince n'a des reuenus de ses terres, qui soient proportionnez tant soit peu à la grandeur & estendue de son Estat.

Mais pour le rendre marchand il est besoin de deux choses: l'vne d'introduire les arts, & principalemēt celuy de la soye & de la laine qui sont de si grande importance, que c'est de là que despend en partie la grandeur de Venise, de Milan, de Naples & de Gennes, dont les peuples s'entretiennēt & s'enrichissent par ce moyen pour la plus grande partie.

C'est chose aisée de planter des mentiers aux environs de Rome, & des autres villes de l'Eglise, comme on fait au Veronois, au Vicentin, & au Milanois. Le terroir en est aussi capable qu'ailleurs, & aussi fertile. Que si les Hômiliez au commencement de leur religion furent suffisans pour introduire l'art de la laine à Florence & en d'autres lieux, pourquoy est-ce que cela sera difficile à l'autorité d'un Pape, & à un peuple qui s'y voudra employer, ou pourquoy est-ce que ces arts qui florissent tant aux autres villes ne pourront estre transportez à Rome, à Ancone, à Ascoli & à Raouenne? L'autre chose est la commodité du trafic, pour lequel il est necessaire de nettoyer & accommoder les ports de Ciuita Vecchia & d'Ancone, pour y attirer à celle-là le trafic du Ponent, & à ceste-cy celuy du Leuant, & il faut pareillement y attirer les marchands avec de beaux priuileges, & de bonnes exemptions, & les entretenir en les accommodant, & leur faisant bon traitemēt. Et l'on nedoit riē esparagner en cecy, pour ce que la grandeur des Estats, & la richesse des Princes despend pour la plus grand part du grand abord & nombre des marchands.

Pour le regard du reuenu du Pape, il consiste en la Douane de Rome, & autres daces sur le vin & sur les chevaux, en la gabelle de la farine, en la salure de Rome, en la gabelle de l'huyle, au denier de la chair de tout l'Etat Ecclesiastique, & en la douane du bestail du Patrimoine, aux luminaires de la Tolfe, Contrerolleur general des Postes, crimes de Rome, taxes des chevaux, en l'ayde triennale payée par l'Etat Ecclesiastique, mise par Paul 3. pour vne fois, & puis

deuenue perpetuelle, en l'ayde triennale payée par les religieux non médians d'Italie, aux collections d'Espagne, de Portugal, & d'Italie, cents de S. Pierre payé par le Royaume de Naples la Duché d'Ubin, de Parme, de Plaisance, & autres, en la Daretie, & outre ce aux reuenus ordinaires de la Prouince de Rome, de la Marque, du Patrimoine, de la Campagne, & Ombrie de Ferrare, Camerin, Peruse, Boulongne, Beneuent, de plusieurs villages, & autres petits reuenus.

Le ne mets pas en ce compte le profit des Legations & des gouuernemés reuenus, comme l'ay dit, par le Pape: pource qu'on luy peut faire tenir la place des pensions qu'il paye à diuers Cardinaux qui sont pauures. Le ne compte pas aussi les Annates des benefices & pensions pour l'expedition des Bulles: pource qu'elles ne viennent pas à la Chambre, ains sont affectées à diuers officiers. Or plusieurs de ces reuenus ont esté alienez par diuers Papes: & toutesfois aujourd'huy ils rendent enuiron vn million & demy.

Ces alienations ont esté faites sous deux noms, ou d'Offices, ou de Monts. Les offices sont presque tous les ordinaires de la Cour, & plusieurs autres ordinaires adioustez, qui ont ceste condition, qu'ils vaquent par mort, ou bien lors que celuy qui les tient est fait Cardinal, & la Chambre les reuend, & lon fait compte que ce profit monte iusques à cinq cents mille escus.

Les Monts sont de deux natures, ou vacans par mort, & ceux cy rendent douze pour cent l'année, ou bien qui passent aux heritiers, & qui rédent sept, & sept & demy, que la Chambre paye toutes les années.

Outre cecy il y a plusieurs charges sur les reuenus, comme le gouuernemé de Rome, & des Prouinces, & ce qui se done aux officiers du peuple Romain. Il y a apres la despence de la famille, de la garde des Suisses, & cheuaux legers, de la garde du chasteau S. Ange, d'Ostie, de Ciuità vecchia, de Terracine, d'Oruete, des châtres, & plusieurs autres despences de la chapelle, des tronchettes, pensions de diuers officiers, Nonces, courriers, aumosnes, & dons. Mais nonobstant toutes ces choses, & les grandes despences que le Pape Sixte 5. fit en plusieurs bastiments, il espargna tellement, & fit si bien ses affaires, qu'en cinq années de son Pontificat, il mit au chasteau Sainct Ange quatre millions d'or. Car les Papes ont moyen de tirer tousiours de l'argent, & particulièrement de deux choses avec vne grande promptitude, l'vne en creant des Cardinaux, sinon ouuertemét pour de l'argét, aumoins pour les offices qui viendront à vaquer: l'autre en eslargissant d'auantage la main, permettant les regrez, & donnant d'autres graces, comme on auoit autresfois accoustumé. Mais il faut pour faire telle chose que la conscience du Pape s'accorde à ses affaires. A ce propos Sixte 4. disoit que l'argent ne luy manqueroit jamais tandis qu'il auroit vne main & vne plume. Et veritablement Pie 4. eut seulement des Religions 400000. escus, & en auroit trouué plus d'un million s'il eust voulu, comme on luy conseilloit, admettre les resignations des benefices avec regrez, & les compositions des offices. Paul 3. entra en ligue avec les Venitiens, & l'Empereur contre les Turcs, pour la sixiesme partie de la despence, & en uoya pour secours à Charles V. 12000. hommes de pied, & 500. cheuaux payez, & mit sa maison en la grande ur où nous la voyotts. Pie cinquiesme en uoya 4000. hommes de pied, & 1000. cheuaux à Charles 9. Roy de France.

Mais pour faire voir encore mieux les reuenus & les despées des Papes, l'ay

pensé que ie rapporterois au Lecteur tout ce que ie doÿ, si ie luy en mettois icy vn estat. Le voicy donc tel que ie l'ay peut tirer.

XXV.

Les Douanes de Rome ont accoustumé d'estre affermées au plus offrât pour neuf années, c'est à sçauoir pour le prix de 35. mille escus ou enuiron l'année, & en tirant toutes les regales avec l'augmentation, les trôperies qui s'y font, les vins francs des Ambassadeurs, & lieux pies, & autres priuileges, il restera à la disposition de la Chambre pour ce temps là 17000. escus.

La salure de Rome s'affirme ordinairement au plus offrant pour sept ans, & en tirant toutes les reigles & despences, il reste chaque année pour la Châmbre 8960. escus.

La gabelle de deux carlins pour la mouture du grain de Rome fut establie par le Pape Iules III. & depuis ils furent appliquez iusques à la somme de 21333. escus, à raison de sept & demy pour cent, puis ils furent reduits à sept par Pie V. & assignez aux maistres du bastiment, & tout le reuenu, dont le maniement est donné au peuple Romain, avec la surintendance d'vn des Seigneurs de la Chambre, monte 16000. escus.

On afferme la gabelle du quatriu de la chair de Rome, à raison de sept pour cent 20000. escus.

L'imposition de quatre Iules pour le tonneau accordée au peuple Romain 3000. escus.

La gabelle du quatriu de la chair à litre de l'Etat de l'Eglise, excepté à Rome, Bolongne, Camerin, & Beneuent, s'affirme ordinairement 60. mil escus l'année: mais à cause des despées & regales il en reste à la Chambre toutes les années enuiron 5000. escus.

La maistrise des postes de Rome, & de tout l'Etat de l'Eglise s'affirme 5000. escus, & en venant à soustraire toutes les despences, & recompenses, il reste pour la Chambre 2000. escus.

Les luminaires de la Tolse estoient autresfois affermées pour 64500. escus l'année, dont on paye 36500. escus aux faiseurs d'Aliô, & le reste à diuers, avec les regales des Seigneurs de la Chambre, si bien qu'il ne reste aucune chose pour la Chambre

L'imposition des chandelless'affirme chaque année 3000. escus.

Les cens de S. Pierre montent par an 31000. escus, & l'on les exige le iour de S. Pierre toutes les années 31000. escus.

Les Clerges composez pour les despoüilles, payent toutes les années pour S. Pierre 2160. escus.

Le quartier des Moines reguliers monte chaque année 30662. escus, dont ils payent 14960. escus au Mont Nauinal des Moines, lesquels ils esteignent, & la somme de 15702. au Mont Pie, des recouuremens vacables, dont il ne reste rien pour la Chambre.

Le subsidie Triènal de la Marque monte 60000. escus d'or à vnze Iules pour escu: dont on laisse 400. escus pour les bastiments d'Ancone, 5000. escus pour les murailles de Fane, & 1160. escus pour les murailles de Ciuita noua, & au Mont Cosere, védu au Seigneur Iean George Cesarin, & 25. escus pour les gages du Thresorier, & paye tous les ans 4000. escus au depositaire: si bien qu'il reste à la fin de l'année 4958. escus.

Le subsidie triennal de Rome monte 40304. escus d'or, dont on exige 2228.

escus d'or priuilegiez Venitiens, & autres 223. escus semblables sont laissez au Tresorier de la Prouince pour la garde de l'illustrissime Legat, qui en rend compte, & autres 5400. escus au College des Cleres de la Chambre. pour les trois adioustez, & 203. escus de mesme sorte au Tresorier qui exige de subside Triennal pour les gages, & le port de l'argent à Rome: si bien qu'il reste à la Chambre de net 29758. escus.

Le subside Triennal de l'Ombrie, & de Peruse 39701. escus d'vnze iules pour escu, dont on n'exige pour des terres priuilegiees 741. escu, & l'on paye tous les ans au Tresorier de Peruse 9485. escus, pour le suppléer aux payemens de la Tresorerie: mais à l'aduenir on en aura, & mesme desjà on en a la plus grande partie, & 290. escus pour les gages, & ports d'argent, & l'on a accoustumé de laisser pour les gages 200. escus par an, si bien qu'il reste pour la chambre 13076. escus.

Le subside Triennal de la Campagne de Rome, & des lieux maritimes monte par an 1565. escus, les terres taxees 2048. escus d'or. 2048. escus.

Qui furent mis l'an 1551. par le Pape à 1755. escus d'or, & l'an 1571. par le Pape Pie à 1553. escus d'or, & estant 770. escus qu'on n'exige pour l'impossibilité & les exemptions, & 120. escus pour les exacteurs, & le port de l'argent, il reste 14643. escus d'or, dont il vient en monnoye à la Chambre enuiron 13632. escus.

Les taxes des cheuaux de la marque montent 77221. escus, & sont assignees au Tresorier de cette Prouince, si bien que le reuenu qui entre en ladite Tresorerie est de 77221. escus.

La taxe des cheuaux de Patrimoine monte à 978. escus, & fut donnée en assignation pour 967. au mesme fermier des Douanes, & Tresorerie du Patrimoine, & l'on exige de reste, 978. escus.

La taxe des cheuaux de Romagne monte 5027. escus de monnoye, dont vne partie est payée pour recompence des moulins de Rauenne, & partie au College du Mont Pa, non vacable; de sorte qu'il n'en vient par an à la Chambre que 800. escus, qu'on tire de la Tresorerie de Romagne 800. escus.

Tinolipaye de cents par an, 200. escus, qui estoient donnez au feu Cardinal de Ferrare autrefois, & sont auourd'hui au depositaire 200. escus.

L'augmentation du subside Triennal de la Marque, au lieu de la chair de pourceau esteinte, monte 10134. escus douze iules pour escu. On en distrait 202. escus pour les charges, & 20. pour l'exacteur, & port de l'argent: de sorte qu'il reste pour la Chambre 9842. escus.

Cette augmentation de la Prouince de Romagne monte 6512. escus d'or. On en distrait 114. escus pour les terres qui payent moins au subside triennal, & septante trois escus pour les gages de l'exacteur, & le port de l'argent. Reste pour la Chambre 6325. escus.

L'augmentation de la Prouince du Patrimoine est de 2423. escus. On en distrait 305. pour les terres qui ne payent point de subside, & 100. escus pour l'exacteur, & le port de l'argent 2423. escus.

La Tresorerie de la Marque avec la taxe des cheuaux de cette Prouince est ordinairement affermée 62015. escus.

La Tresorerie de Romagne s'afferme 3597. escus de dix iules par escu, & pour le gouvernement de cette Prouince, & les Regales des Seigneurs de la Chambre Apostolique, & au depositaire du Pape 1270. escus. Restes pour la

Chambre 17897. escus.

Le Thresorier de la Romagne reçoit du subside Triennal 2720. escus, & 2000. escus pour l'Etat de Legat, & 3360. escus pour la garde, & 2220. escus pour le bôl, qui font 83000. escus dont on tire 1700. escus pour l'Etat du Vicelegat, & 1068. escus pour la garde. Il reste pour la Chambre: 6032. escus,

La Douane, & Tresorerie du Patrimoine s'affirme 66377. escus, & pour ce qu'il y entre plusieurs Regales, & des penes, il reste peu pour la Chambre.

La Tresorerie de Camerini s'affirme 24500. escus pour neuf annees: mais pour plusieurs payemens qu'on fait il reste peu pour la Chambre.

La Tresorerie de Peruse, de l'Ombrie, & les taxes des cheuaux de la dite Province s'affirment ordinairement 20300. escus, mais à cause de grandes regales & payemens, il reste peu à la Chambre.

La Tresorerie d'Ascoli s'affirme pour cinq ans 6354. escus, & à cause de beaucoup de payemens, & de regales, il reste peu à la Chambre.

La Tresorerie de Campagne rend 10000. escus, & pour diuers payemens, il reste peu à la Chambre.

La Tresorerie de Notre tenuë par Nicolas Spinelli, pour l'aduançe qu'il fit à la Chambre, & pour tenir compte des reuenuz de la communauté, ne rend aucun compte à la Chambre.

La Tresorerie de Cascie fut vendue au mois d'Auril 1572. à Ioseph Ieronimo de Foligni, qui en donna à la Chambre 500. escus d'or, & cette cy. ne rend aucun compte à la Chambre.

La Tresorerie de Beneuent paye 454. escus à ceux de la Chambre, & 728. escus pour salaires & diuerses despenes, & 768. escus au Gouverneur, & 50. escus pour celuy qui le tient: passant il reste fort peu à la Chambre.

La Gabelle de Spolette a esté affermée à raison de 4260. escus, toutes les annees, dont on en paye 781. au Tresorier de Peruse, & 1260. au Gouverneur de Spolette, tellement qu'il reste pour la Chambre 2219. escus.

La Douane d'Ancones s'affirme au Collège du Mont Pic desrecoüteuz, 3500. escus l'année, assignez au Collège, & outre de la traite de 100. charges de grain, qui n'estant point leuëz, on paye à la Chambre 1000. escus par an, & 179. escus pour les Regales des Seigneurs de la Chambre 3500. escus.

La Douane d'Amiragide Ciuita noua s'affirme 13000. escus l'année, à la charge de payer aux Secretaires Apostoliques 117. escus, & aux Religieuses de Viterbe 17. escus: Reste pour la Chambre 12866. escus.

La ferme de Biede est de 1030. escus l'année, qu'on paye au depositaire: 1080. escus.

Le Casa de Magroite rendoit tous les ans à la Chambre 9240. escus, & fut vendue par Paul III. à l'Hospital du S. Esprit: 10000. escus.

La Gabelle du quattrin pour la liure de chair de Bologne monte l'année 6038. escus, assignée au mont de l'augmentation de Bologne: 6038. escus.

Le Subside Triennal de Bologne pour 9900. escus fut assigné au mont de l'Augmentation. On tient qu'il monte 50. mille escus toutes les années. Tous les Officiers y sont assignez.

Le cens de Riere fut jadis engagé à Iean Baptiste de Serene pour 400. escus, & depuis le fils de Pierre Paul Mignanel l'auoit. Il porte toutes les années 816. escus.

Les passages derniers auoient accoustumez de s'affirmer 250. escus par an;

Mais ils furent apres engagez à François de la Fontaine, puis possédez par le
prince Ceoli.

Les minutes de la Chancellerie rendent par an. 10000. escus. & sont presque
toutes assignees aux officiers, & domestiques de la Saincteté. 10600. escus.

Les profits du mont de la Religion portent à la Chambre 16338. escus.

Autrefois la dace du vin de Boloigne s'affermoit 600. escus d'or l'année
600. escus.

La depositaire, ou consignation de Fane pour les crimes assignées au Thre-
sorier de la Marque, il reste les traictes dont on doit tenir compte, & cela mon-
te chaque année 100. escus.

Les terres de Seiches payoient autrefois par an 140. escus.

La Ferme de la facture de l'Alum monte l'année 200. escus.

La Ferme des sels d'Esclavonie porte l'année 750. escus d'or en or.

Des profits du Mont Pit qui se doit esteindre on tire par an 2350. escus.

Du reste du Mont d'Auignon on tire par an 616. escus.

Revenus incertains du S. Siege.

Les deux premieres années du Pape Sixte rendirent 319800. escus. On
dict que la Colleeterie d'Espagne rend vne année portant l'autre 44000.
escus.

Celle de Portugal vne année portant l'autre 220000. escus.

Celle d'Italie vne année portant l'autre 12000. escus.

Les traictes des grains du Patrimoine de la Marque de Romagne ont porté
à raison d'année pour année 30000. escus.

Les restes du Mont vacable ont rendu vne année portant l'autre 1000. escus.

Les profits des Monts vacables rendent toutes les années enuiron 7500.
escus.

Les affranchissemens des biens Ecclesiastiques rendent par an 3500. escus.

Le Depositaire ou Consignation de Boloigne rend toutes les années enu-
iron 4000. escus, qui demeuurent dans ladite ville 4950. escus.

La Daterie rend chaque année 68250. escus.

Ce que le Pape donne aux Cardinaux, & ce qu'il despence en autres choses.

On donne aux Illustriſſimes Cardinaux pages par la Saincteté toutes les
années, & à qui plus à qu'on s'en sçait 1110. escus.

On donne ordinairement au Maistre d'Hostel de la Saincteté pour la des-
pence ordinaire l'année 6000. escus.

Et encor au mesme pour ayde de Court 12000. escus.

Et pour le renouvellement du buffer deux fois l'année deux centz escus.

Pour les habits de familles à Noël 1720. escus.

Pour les habits des Palefreniers deux fois l'année, à la S. Jean, & à Noël
1350. escus.

Pour quelques despences de la Secretairie de la Saincteté l'année 332. escus.

A vn Escruiain de la Secretairerie toutes les années 180. escus.

Tous les Chantres de la Chappelle de la Saincteté ont de gage tous les ans
4636. escus.

A l'Apoticaire pour la cite de la Chappelle qu'il fournit pour l'usage du Pape.	1500. escus.
Pour la cite de la Chandleur	1500. escus.
Pour les draps verds.	240. escus.
Pour les despences du leudy de la Sepmaine sainte, ou Peneuse	250. escus.
Pour les tanceaux d'Oliue	270. escus.
Pour la rose d'or qu'on donne.	240. escus.
Pour l'espée, ceinture, & chapeau en broderie de perles.	380. escus.
Pour le daiz de drap d'or pour le Sainneur, & la Vierge, avec la façon	3000. escus.
Pour les tentes de la feste Dieu, & ensemble pour tout son appareil	250. escus.
Gages des hommes de Chambre, & des Escuyers par moys.	20. escus.
Archiuistes par moys	25. escus.

Ce que sa Saincteté donne à ses Nonces.

xxxvii. Au Nonce qui est pres l'Empereur tous les moys	230. escus.
Au Nonce qui est en France par moys	145. escus.
Au Nonce qui est à Venise par moys	230. escus.
Au Nonce de Sauoye par moys	(:) 115. escus.
Au Nonce pres du Duc de Toscane	(;) 57. escus.
Au Nonce d'Alemagne par moys	115. escus.
Au Nonce de Pologne par moys	230. escus.
Au Nonce des Princes d'Alemagne.	130. escus.
Au Nonce de Naples.	
Au Nonce d'Espagne.	

Gardes du Pape.

xxxviii. Au Capitaine General des gardes de la Saincteté toutes les annes la somme de	2400. escus.
A son Lieutenant par an	639. escus.
A la garde des gendarmes, & cheuaux legers	1077. escus.
Aux Suisses par an	10932. escus.
Aux Suisses en corps pour leurs habits	2600. escus.
Aux memes pour leurs bonnets & pannaches	2000. escus.
Pour les petites & grandes Enseignes	1000. escus.
En cheuaux pour donner à Noël, & autres	2000. escus.
Pour le payement des cheuaux des Suisses quand la Saincteté se va promener hors de Rome	250. escus.

F. O. R. C. E.

xxxix. Quant aux soldats la commune opinion est qu'ils en voye de meilleurs sur le stat de l'Eglise qu'en tout le reste de l'Italie, & son fait est que la Marche, & la Romagne fourniront vingt cinq mille hommes propres à mener les mains, & le Parrimoine, & la Campagne, peut estre, autant. Et veritablement, il ne faut douter qu'un Pape seul, ou accompagné de quelques autres ne

puisse avec tant de moyens qu'il tire, & les forces que l'ay dites faire du bien, & du mal quand il voudra, spécialement en Italie, où il a tant de part, & nous n'avons faute d'exemples qui nous enseignent que les Papes maintenoient, avec moins de forces qu'ils n'ont à cette heure, leur autorité contre les plus puissans Princes, qu'ils depressoient, les Empereurs, & les Roys, & changeoient les Estats à leur volonté, & mesme on sçait ce que peust faire au temps de nos Peres le Pape Alexandre, qui poussa le Roy de France à passer les monts, & mettre en desordre toute l'Italie.

Leon X. & Clement 7. establirent la grandeur de leur maison avec plusieurs guerres, qu'ils firent seuls, & accompagnez; & Clement apres avoir eu quelques malheurs deuint plus grand qu'il n'estoit avant qu'il les eust soufferts. Paul III. du nom maintint la dignité de l'Eglise, & le repos d'Italie entre deux puissans Princes, plus avec l'autorité qu'avec les armes, fit la guerre aux Turcs, & laissa sa posterité en la grandeur où elle se trouve. Jules III. prenant les armes en Italie la mit presque toute en confusion; & Paul III. despença beaucoup de millions d'or, & laissa vn'exemple remarquable des inconueniens qui peuvent naistre des desseins mal reglez d'un Pape. C'est pourquoy de mesme que les anciens auoient accoustumé de sacrifier à quelques dieux pour auoir du bien, & à quelques autres pour ne receuoir aucun dommage; ainsi lon a creu que c'estoit sagement fait d'estre tousiours bien avec les Papes, soit qu'ils se trouuent bons, ou autres; pour ce qu'autant que les faueurs que les Papes, bien affectionnez peuuent faire sont vtiles durant la paix, & la guerre, aussi les maux qu'on peut craindre des Papes ennemis sont fort dangereux; & iamais celuy qui veut mettre en desordre les autres ne manque de gens qui le pouillent.

Pour cette cause tous les Princes de la Chrestienté tant grands que petits, meuz de pieté, ou pouillez par d'autres considerations se sont humiliez aux Papes, & tous vniuersellement, encorés que grands ont taché de se les rendre amis, ou pour le moins de ne les auoir pour contraires. Mais pour reuenir aux peuples qui sont sous la domination des Papes apres auoir dit le nombre de ceux qu'on pourroit tirer de deux, ou trois Prouinces pour le mener à la guerre il faut considerer la qualité de ces gens.

La Marque est pleine d'hommes belliqueux, & pour cette cause propres à empescher que les ennemis ne mettent pied à terre, & à faire repentir ceux qui l'y auroient mis.

C'est en cet Estat que sont les Latins, & les Romains dompteurs du monde, & ceux de la Romagne de la valeur desquels il ne faut dire autre chose, sinon que par leur moyen l'Italie fut deliurée des Barbares qui la tyrânisoient, & recouura sa premiere gloire. Car Alberic Comte de Cuni, ayant ramassé 12. mille combatans; qu'on nomma la compagnie de S. George, poursuivit de telle sorte les nations estrangeres qui rauageoient l'Italie, qu'il les en chassa toutes, & reduisit l'art militaire, auparavant mal-entendu des Italiens, en tel estat, qu'on n'estimoit aucun Capitaine s'il n'auoit combattu sous luy.

Ceux de la Marque furent les premiers qui commencerent la guerre Sociale estimée par les Romains, l'une des plus d'agereuses qu'ils ayent eues. Vous y voyez les Ombres, dont Hannibal, apres auoir vaincu les Romains au lac Trasymene, esproouua la resistance, n'ayant peu se rendre maistre de Spoletes, tellement qu'il cognut combien c'estoit chose mal-aisée de subiuguer Rome,

ruit pour l'usage de
1500. escus
1500. escus
240. escus
Penceuse 250. escus
270. escus
240. escus
les 380. escus
e, avec la façon 3000

ut son appareil 150

noys 20. escus
25. escus

ces.

230. escus
145. escus
230. escus
115. escus
57. escus
115. escus
230. escus
130. escus

utes les années la somme

2400. escus

639. escus

1077. escus

10932. escus

2600. escus

200. escus

1000. escus

2000. escus

Sainteté se va prome-

250. escus

en voye de meilleurs

& son fait estat que la

gmes propres à mener

autant. Et véritable-

de quelques autres, ne

puis qu'après vne si grande victoire il auoit en vain atraqué ceste ville.
L'excellence des Capitaines n'est pas moindre que la valeur des soldats de
l'Estat Ecclesiastique. Car on y voit florir plusieurs familles propres à pour-
voir de Capitaines tous des Princes, & routes les Républiques d'Europe.

Tellement qu'il ne se faut estonner, de ce qu'en la guerre de Ferrare, finie
heureusement en bien peu de temps, on a veu mettre en armes pres de
vingt mille hommes de pied, & deux mille cheuaux tous de cet Estat, pres-
que dans vn mois; chose que peu d'autres Princes, & Seigneurs d'Europe
pourroient faire.

Quant à l'assiette de cet Estat est entre la mer Adriatique, & la Tyrenne, & est
presque au milieu de l'Italie; à raison dequoy de mesme qu'il est des plus ac-
seurez des courses des Barbares; aussi c'est le plus propre à travailler, & tenir
en paix l'Italie.

Il n'a point de port capable d'vne grande armee de mer, & le riuage Romain
est fort subiect à la tempeste, de mesme que celuy de la Marche, & de la Ro-
magne. Tellement qu'il ne peut estre assilly par mer ny avec de grandes for-
ces, ny sans peril.

Il faut adiouster à cecy que la partie qui regarda la mer de Toscane a vn air
mal-sain: si bien que cela seul seroit suffisant pour combatre, & deffaire les
ennemis.

D'ailleurs la Marche, & la Romagne ont pour rampart, & bastion deça
l'Esclauonie, & delà les deux Siciles. Ce qu'on peut assez cognoistre en
ce que les Turcs n'ont iamais eu la hardiesse de s'en approcher, combien qu'ils
l'ayent assez desiré.

Après cela il n'a par terre aucuns côfins qui luy puissent donner de la crainte;
veu qu'il surpasse en forces la Toscane, & ne cede au Royaume de Naples.
Car encor que ce Royaume soit plus grand, plus riche, & plus peuplé que n'est
l'Estat de l'Eglise, toutesfois il luy cede en beaucoup de choses.

Premierement à cause qu'il est long & estroit il a beaucoup de difficulté à
vainc ses forces, d'auantage c'est vn pays de conqveste; à raison dequoy le Prince
ne se peut seruir de ces peuples avec la mesme assurance qu'il seroit; ils
estoient ses subiects naturels; pource il est contraint d'y tenir de grosses gar-
nisons; ausquelles le Roy d'Espagne despend presque tout ce qu'il en tire.
Mais le Pape est Seigneur naturel de cet Estat, pour la conseruation duquel il
ne faut pas (pour le regard de ses subiects) qu'il despende vn sol; ie laisse l'au-
thorité que la Religion apporte au Pape, & l'interest que les autres Princes ont
en la conseruation de l'Estat de l'Eglise, dont le rabais seroit leur perte; & ie
laisse aussi la promptitude avec laquelle les Princes estrangers prendroient la
protection de l'Eglise, ou par desir de gloire, ou pour raison d'Estat.

C'est pourquoy nous voyons que Gregoire septiesme, & Alexandre troi-
siesme ont fait teste à des Princes qui auoient les forces de l'Empire, pour
lors plus puissant qu'il n'est à cette heure, jointes à celles des deux Sic-
ciles.

Que diray-je des fortresses d'Oruette, de Citicestellane, de Castro, de
Pallian, du Chasteau de Spolette, de Peruse, d'Ancone, de Forli, de Bertinor,
de la ville & Citadelle de Ferrare, & mesme on peut dire que l'Ombrie à
cause de ses passages estroits, & de l'aspre de son assiette n'est rien qu'vne
fortresse.

Cette importance, & grandeur de l'Etat Ecclesiastique est redoublée par la grande autorité du Pape, veu qu'il n'y a Prince qui ayt plus de moyen de recompenser, & de punir, qui puisse plus donner avec moins de perte, qui puisse conferer des dignitez esgales à la grandeur des Princes, sans crainte d'amoindrir la grandeur de sa Principauté; il n'y a Prince qui soit plus respecté de ses voisins, ny plus reueré de ceux qui en sont esloignez, & pour abrèger on ne peut dire que les Roys, & les Empereurs puissent recevoir de l'honneur de leur obeyssance, si ce n'est en la rendant à ce Prince.

C'est le subiect qui a conuincé les Roys d'Angleterre à se rendre tributaires, & les Roys de Naples à se rendre vassaux de l'Eglise; & la Comtesse de Matilde à laisser la mesme Eglise heritiere de son grand Domaine. Cette autorité est si grande que par son moyen Leon II. desmembra l'Empire d'Occident de celui d'Orient, & en inueltit Charles le Grand, & ses successeurs. Avec la mesme Gregoire V. mit l'Empire entre les mains des Alemans, & en institua sept Electeurs. Ce fut avec la mesme qu'Alexandre VI. diuisa par vn ligne toutes les navigations de l'Ocean, & des terres neufues, entre les Castillans, & les Portugais.

Il faut adiouster à cecy que l'Etat de l'Eglise est auourd'huy plus paisible, & la grandeur temporelle du Prince est plus releuée que iamais, pour deux raisons.

L'vne fut la vente de la liberté que fit l'Empereur Rodolphe aux peuples de Toscane: ce qui fit que l'Empire manqua d'autorité, & les Empereurs manquerent de subiect de venir en Italie, & de travailler l'Eglise.

Cette cy fut suivie de l'autre qui fut l'extirpation de tant de petits Seigneurs qui deschiroient de l'Etat de l'Eglise. A quoy Alexandre VI. & Iules II. travaillerent grandement.

Et ce qui ayde encor à cette grandeur, c'est que le Royaume de Naples & l'Etat de Milan sont sous vn Prince qui ne demeure pas en Italie.

Or l'on pourroit entierement assurer cet Etat en le garnissant de fortes forces, comme les Venitiens, ou de gendarmerie, comme les Turcs, ou de l'vn, & de l'autre comme font les Roys de France, & d'Espagne.

Quant aux fortèresses (ie parle des Estats hereditaires, & comme naturels, & non de conqueste, & acquis par force, & par violence) on peut disputer s'il est meilleur de fortifier les frontieres, ou le cœur de l'Etat, ou les frontieres, & le cœur tout ensemble. Surquoy ie dy, que les villes maistresses, quelques vnes sont semblables au cœur, tant pour leur assiette, que pour leur office, pour l'assiette: pour ce qu'elles sont au milieu des Estats, comme Lisbonne, Prague, Londres, Florence, Paris, & Madrid; pour raison de l'office, pour ce qu'à cause de leur richesse elles fournissent les forces aux autres membres. Quelques vnes sont semblables au cœur quant à l'office, & à la teste quant à l'assiette; pour ce qu'elles ne sont pas au milieu des Estats, ains en quelque extremité, comme Naples, Palerme, ou Missine, & comme Gennes, qui est assise au milieu de la riuere quant à la longueur, mais en vne extremité quant à la largeur.

Or les villes maistresses qui sont au milieu des Estats, doient estre plus tost seures que fortes, & la seurté consiste à estre esloignées du danger. Cecy s'obtient pour la fortification des extremités, & des passages. Car la

fortification d'une ville maistresse assise au cœur de l'Etat, oste premicement la hardiesse à tout le reste du pays, puis l'auctorité & la reputation au Prince, comme à celuy qui se deffiant de pouuoir tenir & deffendre le reste, pense à se sauuer au cœur de l'Etat, veu que comme quand la chaleur naturelle se retire des pieds, des jambes, & des autres parties esloignées au cœur, il y a peu d'esperance de vie au malade; ainsi quād vn Prince fortifie la ville où il demeure, & le milieu de son Etat, il semble qu'il ait perdu le courage & le moyen de deffendre l'extremité. Puis sauuant les extremitez, on sauue encor le milieu, mais non au contraire. Tellement qu'il faut que le milieu s'employe pour son bien à fortifier les extremitez: ce qui ne se pourra faire si on fortifie le milieu pour ce qu'il sera necessaire de mettre en la fortification & munition de ce milieu ce qui seroit bon pour les extremitez, c'est à sçauoir des viures, de l'artillerie, des munitions, des armes, & des soldats. Et pour ce que les villes capitales sont ordinairement grandes, elles requierent vne si grande despence & prouision qu'il ne restera nul moyen de fortifier & pouruoir la frontiere. Cecy a esté esprooué par le Duc de Mantouë en la fortification de Casal. Et par ce moyen il me semble que j'ay respondu à ce qu'on pourroit dire qu'on peut fortifier les extremitez & le milieu tout ensemble.

Somme toutes les extremitez ne doiuent faire autre chose que tenir l'ennemy arriere de l'Etat, & le milieu ne doit s'employer qu'à fournir les extremitez: ainsi que nous voyons en vn corps animé, que l'office des mains est d'empescher les dangers, & celuy du cœur de fournir la vigueur, & la force aux mains. Outre ce vne ville maistresse non seulement aura plus de moyen de secourir les extremitez n'estant pas fortifiée; mais encore en aura plus de soin, pour le besoin qu'elle aura de loger l'esperance de saueté en la deffence, & munition des frontieres. Si bien que ie resous qu'une telle ville est plus propre à tenir les ennemis loing d'elle, & à garnir la frontiere avec toutes ses forces, n'estant pas fortifiée, qu'avec vne partie des dites forces estant bien mise en deffence; & tout cecy soit dit des Estats qui sont vn peu grands: car quant aux petits, dont les extremitez sont presque iointes au cœur, la fortification de ce milieu est entierement necessaire.

Mais les principales villes autrement assises, & qui ressemblent plus à la teste qu'au cœur, n'estans pas en seureté, pour ce qu'elles sont en quelque extremité, ont besoin d'estre fortifiées. C'est pourquoy de mesme que la nature assure la teste de quelques animaux non seulement avec le crane, mais encor avec les cornes: ainsi la raison d'estat, & de guerre non seulement ceint semblables villes de murailles, mais les renforce encor avec des citadelles.

Quelqu'un dira que mesme les villes assises au centre des Estats ressemblent autant à la teste qu'au cœur, pour ce qu'elles communiquent aux places des enuirons non seulement l'esprit, qui est le propre du cœur; mais encore le sens & la conduite, qui est le propre de la teste. C'est pourquoy en fortifiant les vnes, on ne peut desnier ceste fortification aux autres.

Il n'est pas mal-aise de resoudre ceste difficulté. Car en premier lieu la teste sert aux animaux de chef, & de mains: de chef, pour ce qu'elle contient le cerueau; de mains, pour ce que l'animal s'en sert pour en offencer. Et il y a quelques animaux qui font cecy avec la bouche, & pour cet effect ils l'ont longue & grande, comme le chien, le loup, le lyon, & les poissons, & les oyseaux:

Oyseaux: quelques vns le font avec les cornes, comme le Taureau, le Cerf, & le Beuf, les autres offencent avec les dents extraordinairement grosses, & longues, comme le sanglier, & l'Elefant, qui a outre cela la trompe, pour ce que l'office du chef n'est pas de combattre, mais de preuoir avec les sens, dont il est doué, & c'est la main qui doit repousser les attaques, empescher les coups, & esloigner les dangers. C'est pourquoy la teste des animaux n'est armée comme chef, mais comme main. Apres cela le conseil, & le gouvernement de l'Estat ne dependent du lieu, mais du Prince & du Magistrat, qui demeure maintenant en vne place, & tantost en l'autre.

C'est ce qui a fait que les Papes ont tantost fait séjour à Viterbe, tantost à Oruiete, à Peruse, à Anagne, à Rieti, en Auignon & à Ferrare.

Mais pour le regard de donner vigueur aux entreprises, c'est chose qui depend du cœur de l'estat par la richesse des reuenus l'abondance des munitions, & des viures, la multitude des personnes, & la commodité de l'assiette: choses qu'on ne peut transporter d'un lieu à l'autre.

Or Rome n'est pas veritablement au milieu de l'Estat de l'Eglise, veu qu'elle est fort esloignée de Boloigne, & de Ferrare, & assez proche des frontieres de l'Abbruzze, & toutesfois elle n'est pas aux extremités, & tout aupres des ennemis.

C'est pourquoy il n'est pas à propos qu'elle soit parfaitement fortifiée, ny aussi qu'elle soit du tout foible, mais comme nous la voyons avec le chasteau, & le bourg fortifiez, & le reste plustost ceint de murailles que bien remparé.

Car si l'on la fortifioit entierement, ce seroit chose qui apporteroit des inconueniens, & des desordres que nous auons dictz cy-deuât, & pour assuer les affaires, consumer les ennemis, & donner du temps aux secours, & aux occasions, il suffit que le bourg, & le chasteau soient forts.

Mais pour dire quelque chose de ce qu'on a fait en diuers tēps touchât la fortification de Rome, Bellissaire refit les murailles ruinées, mais avec vn circuit beaucoup moindre. Puis ces murailles estant encore par terre Adrian I. les redressa, & Leon III. pour empescher que les Sarrazins ne vinsent à Rome en montant contremont la riuere, bastit autour de la ville 15. tours, & entre les autres en fit deux fort necessaires, c'est à sçauoir vne de chaque costé du Tybre. Il ceignit le Vatican de muraille, qu'il nomma de son nom Leonine. Nicolas III. enuironna de muraille Belueder. Paul III. commença à fermer le Bourg, avec dessein que Rome estant fort solitaire du costé du Leuant, & la muraille esloignée des lieux habitez, & pour ceste cause ne se pouuant bien fortifier de ce costé, ny defendre avec peu de gens, le peuple eust là pour le moins vn refuge pour quelque temps. Pie 4. mit en bon estat ceste fortification, & aggrandit le chasteau. Il reste donc que les frontieres de l'estat soient fortifiées.

Or l'Eglise confine avec le Royaume de Naples par tout le trauers d'Italie d'vne mer à l'autre; le Perusin, & le Patrimoine continent avec le grand Duc, le Ferrarois, & le Bolonois avec le Duc de Mantouë. Apres cela les interests des Princes ne portent pas qu'il y aye ligue & vnton entre eux contre l'Eglise, pource qu'il est plus expedient à tous qu'elle se maintienne en sa grandeur, que non pas que son rabbais, & declin, adiouste de la puissance à quelque Prince qui est desjà assez puissant de luy-mesme. Car de mesme que le Pape est Pere vniuersel, aussi il semble que l'Estat de l'Eglise soit

vn estat duquel tous doiuent attendre du secours, ainsi que les Venitiens en ont souuent eu contre le Turc, les Cheualiers de Malte en leurs necessitez, & l'Empereur Charles en la guerre de Saxe, veu que tous ceux-cy ont esté secourus d'argent & d'hommes par les Papes. Je ne parle pas de l'Empereur Ferdinand, ou de Maximiliã, ou de Rodolfe qui regne au iourd'huy, ou du Prince de Transylvanie, qui ont tous esté secourus contre les Turcs de grosses sommes d'argent, & de force caualerie & infanterie par le Pape Clement sixiesme, Paul troisieme, Pie troisieme, & Pie cinquiesme, & Clement huitiesme; C'est pourquoy il me semble que c'est chose plus importante au Pape de se maintenir en reputation de pere commun, & de ne rompre avec aucun, que de fortifier ses places; pour ce que par ce moyen de mesme qu'il assure tous les Princes voisins de son Estat, aussi tous l'assureront, & iront à l'enuy à qui le secourra, & seruira mieux. Mais si l'on doit fortifier quelque place ce doit estre aux frontieres plus esloignées, qui sont celles du Ferrarois, & du Boulognois. Quant à Ferrare, elle est si forte que l'Eglise ne peut receuoir du dommage de ce costé-là. Le Bolois est veritablement foible, pour ce que Boloigne n'est ny forte, ny bonne à fortifier, à cause des lieux qui luy commandent. Si bien que pour assurer l'Estat de ce costé là on ne peut mieux faire que de fortifier Castelfranc, lieu qui pour estre en plaine, non subiect à des lieux plus hauts, est capable de toute fortification: & pour estre en pays abundant, & auoir Bologne pour voisine, & interessée en la deffence, pour son bien propre, & de son territoire, peut estre aisement pourueu & bien muny. Pie cinquiesme commença la fortification de Castelfranc, mais il ne la laissa presque qu'esbauchée, à cause du bruit de la guerre de Cypre. Avec ces deux clefs, qui sont Ferrare & Castelfranc, l'Estat de l'Eglise demeure entierement assuré de tout l'orage qui luy peut venir de delà les môts, & de Lombardie. Du costé du Royaume de Naples la longueur de la frontiere demanderoit beaucoup de forteresses. C'est pourquoy l'on pourroit fortifier vers la Marque Tranfone, Offide, & Ascoli; mais Ascoli, comme bonne ville forte d'assiette, & de gens, & située au delà du Tront au pays des ennemis, seroit suffisante, & propre à les traualier en leur estat propre, cõme la vraye raison de guerre le requiert. Vers la Sabine il suffira d'auoir Rieti, ville assez bonne & en bon pays, qu'il ne faut abandonner aux ennemis pour ceste cause. Du costé de la Campagne encõ que ce seroit chose importante de fortifier Terracine, Frusino, Firentin, Segne, & Anagni, toutesfois quelques vns tiennent qu'il suffiroit de mettre en deffence Fruscino, & Anagni, en abbatant toutes les petites forteresses qui sont plus proches de Rome, afin que les ennemis ne s'y peussent loger, & s'y rendre forts. Du costé de la Toscane l'Eglise a les villes de Castello, de Peruse, d'Oruiete, de Castre, & de Viterbe, qui sont pour la pluspart assez fortes. Mais pour dire la verité, l'Estat de l'Eglise ne pouuant estre assailly plus dangereusement que du costé de la Toscane, non à cause des forces de son Duc, mais du passage qu'elle peut donner aux ennemis, comme elle le donna à Charles huitiesme Roy de France, & à Charles Duc de Bourbon, il sera tousiours à propos qu'un Pape tasche d'auoir le Duc de Toscane pour amy, en forte qu'il luy serue de deffence contre les estrangers. Il reste maintenant que nous parlions de là mer de Toscane; & veritablement il est à propos que le Pape aye cinq ou six galeres bien en ordre, tant pour assurer la mer & la nauigation, que pour vne certaine grande

de reputation; pource que ce seroit chose indigne de laisser entierement cette mer, sur laquelle l'Eglise a tant de places, & il semble que le Prince qui ne joint les forces maritimes à celles de la terre ne peut estre estimé puissant. Mais les galeres pourroient estre mises entre les mains de quelque ordre de Cheualiers, à qui l'on donneroit l'Isle de Ponze pour demeure. Mais pour scauoir de quelle sorte cet ordre doit estre institué: l'exemple du grand Duc Cosme l'a monstré, & ce seroit chose trop ennuyeuse que d'en rapporter icy la maniere. Il faudroit que le chef de l'ordre demeurast à Ponze, de mesme que les galeres, premierement pource que la Chourme, & les autres gens que le mauuais air consume à Ciuita vecchia y seroient plus sains, & plus gaillards, & aussi qu'avec leur ayde, Ponze qui a de tout dix-huit milles, & qui a pour voisins Palmiuaole qui en a douze, & lanuque six, & trois autres moindres Isles, toutes fertiles, & qui au temps de Strabon estoient pleines d'habitans, seroient assurees des Corsaires, & cultiuées; & l'on tireroit encor quelque fruit de cette mer, qui est abondante en poissons, & principalement en sardines. D'auantage les galeres seroient en lieu plus propre pour descouurir la mer, & plus commode pour couper chemin aux Corsaires, qui tireroient vers la terre pour y faire quelque butin, ou qui en retourneroient. Mais il n'y a chose à laquelle il faille estre plus attentif qu'à conseruer & multiplier les habitans de l'Etat, pource que c'est de ce cy que la grandeur de toutes les principautez procede.

Surquoy ie trouue qu'il est à propos de diseoir d'où vient qu'en plusieurs endroits d'Italie on voit manquer le nombre d'habitans qui leur seroit conuenable, afin qu'on y puisse remedier en l'Etat dont nous parlons. Le peuple manque donc en partie pour des causes naturelles, comme la peste, & en partie aussi pour des causes naturelles, & humaines tout ensemble, comme la famine; pource qu'il aduient bien rarement que la nature cause la cherté sans le concours de l'auarice des hommes; en partie pour des causes purement humaines, comme la guerre, les assassinats, & les courses de voleurs, & gens de pareille estoffe. Les hommes manquent aussi pource qu'ils reçoient soldes des Princes estrangers, & vont à la guerre à leur seruice. Et en cette sorte il n'y a Estât qui ressent plus ce mal que celuy de l'Eglise; pour ce que c'est comme vn champ commun, sur lequel chacun fait ses desseins, & des forces duquel chacun se preuaut. Les hommes manquent encor, pource que les Princes chargent trop le pays d'impositions, & de tailles, à raison desquelles le peuple ne s'y pouuant entretenir ne s'y marie, ou bien s'enua dehors; ou bien si quelques vns y establisent leur demeure, & s'y marient, ils n'ont pas le moyen de s'en entretenir eux-mesmes, tant s'en faut qu'ils puissent seulement nourrir leurs enfans; à raison de quoy l'on voit les chemins pleins de mendians. Les hommes manquent encor d'auantage aux lieux où le Prince non seulement oste toute la substance au peuple, mais encor ferre l'argent qu'il en tire; pource que leur ayât oste l'argent avec les impositions, il leur rauit encor la vie, en leur ostant toute commodité de gagner, & de payer ces impositions. Celuy fait encor pis qui non seulement priue ses subjets du moyé de faire quelque gain, mais veut encor le gain pour luy-mesme, en exerçant le trafic. Les guerres, & les entreprises esloignées consomment assez de gens, pource qu'il en reuiet peu: ce que les Espagnols esrouuent en leurs entreprises de l'Amerique, & ont essayé aux guerres de Flandres, &

les Portugais aux entreprises des Indes. Les Turcs ont esprouvé le mesme en la guerre de Perse, & pareillement en celle de Hongrie. Ce qui rend encor vn peuple miserable, & rend vn pays desert, c'est la gourmandise, & la pompe, pource que ces deux choses font que ceux qui seroient capables de nourrir dix personnes avec leur travail, n'en peuuent presque entretenir vn seul, & que se travaillât apres des choses vaines & superflues ils laissent les vtils, & necessaires. Le peuple viét de mesme à maquer si les biens premierement distribuez à plusieurs, viennent entre les mains de peu de personnes. Ce qui arriva sous les Romains à l'Italie, à raison de quoy Pline dict qu'elle demeura desnuée d'habitans, pour la grandeur des biens de peu de personnes.

GOVERNEMENT ANCIEN.

Pource que la conduite des Romains a esté si bonne que presque toutes leurs entreprises leur ont heureusement réussi, j'ay creu que ie feroys plaisir au Lecteur si ie luy mettois icy le plus briefuement qu'il sera possible le gouvernement ancien de ceux qui se sont rendus redoutables à tout ce qui estoit de leur cognoissance, autant par leur sage & admirable conduite que par leur courage. Je commenceray donc par le Senat duquel despendoit toute l'administration des affaires, & en parleray selon qu'il estoit auant la Monarchie, & apres.

XXXIII.

L'ordre de Senateurs fut institué par Romulus, qui considerant que sa ville estoit assez bien fortifiée d'une gaillarde ieunesse, & que ce ne seroit chose moins importante de la fortifier avec le conseil, esleut cent des premiers citoyens qui se trouuoient alors, qu'il appella Peres par honneur, & Senateurs, à cause de leur aage: & ceux qui nasquirent apres de ces Peres furent appelez Patrices. Tullus Hostilius rendit cet ordre plus parfait apres qu'il eut destruit Albe, & conduit ses habitans à Rome. Car il receut alors entre les Senateurs les Tulles, les Seruilies, les Quintes, les Gregantes, & les Clodes: Mais lors que les Roys furent chassés, Brute Consul voyant le Senat vuidé de personnes de bien, voulut que les premiers de l'ordre des Cheualiers fussent faits Senateurs, & les appella Peres Conscripts, c'est à dire joints avec les Peres. Ces Senateurs prirent vne si grande autorité qu'ils gouvernoient toutes les affaires de la Republique, tellement que ny les Roys, ny les Consuls, ny les Dictateurs, ny aucun autre Magistrat ne faisoient chose que le Senat n'eust premierelement resoluë, & Tarquin le superbe ayant fait plusieurs choses à sa volété sans l'autorité du Senat estoit appellé tyran, & perdit en fin cet estat. Je trouue que les Senateurs furent de trois Ordres; veu que les vns furent nommez Patrices, les autres Pedaires, & les autres Conscripts. Nous auons parlé des Patrices, & des Conscripts: mais quant aux Pedaires ils estoient ainsi nommez pour plusieurs raisons. Quelques vns disent qu'ils ne pouuoient dire leur aduis au Senat, ains consentoient à l'opinion des autres, qui est en Latin, *Pedibus ire in sententiam aliorum*: les autres, que plusieurs des Senateurs estans en Magistrat alloient au Senat en lictiere, ou coche, & que les autres qui n'auoient aucun Magistrat faisoient ce chemin à pied, & pour ceste cause estoient appelez Pedaires. Varron dit que c'estoient quelques Cheualiers qui ayans exercé les plus grands Magistrats, & n'estans pas encor compris dans le Senat par les Censeurs, ne pouuoient dire leur aduis, ou donner sentence

au Senat, ains seulement s'y trouuer, & s'accorder à l'opiniõ des autres. Mais pour dire l'ordre d'opiner au Senat, ie trouue qu'on auoit accoustumé au commencement de laisser opiner premier celuy qui auoit esté ordonné chef du Senat par les Censeurs. Quelquesfois aussi ceux qui estoient esleus Cõsuls commençaient. Ciceron dit en son discours de la vieillesse, qu'on donnoit iadis ceste preferance au plus vieil: toutesfois on dit que celuy qui estoit prié par le Consul, deuoit dire premier son aduis, suiuant vne coustume qui fut introduite, mais il ne pouuoit prier aucun qui ne fust Cõsulaire. Aule Gelle dit que Varron escrit de ceux qui pouuoient assembler le Senat, & nomme le Dictateur, le Consul, le Pretreur, le Tribun du peuple, & le Prefect de la ville. Il adjoûte hors de la iurisdiction ordonnée les Tribuns militaires, qui auoient esté Proconsuls, les dix hommes qui auoient alors la puissance Consulaire, & les deux hommes creez pour ordonner la Republique. Il dit qu'il ne se souuient si le Prefect de la Cité des Latins auoit ceste autorité, pource qu'il n'estoit pas Senateur, & ne disoit son aduis au Senat. Varron dit que le Prefect de la Cité le peut assembler, & le Tribun du peuple pouuoit faire le mesme auant la loy d'Atinius, encore qu'il ne fust pas Senateur. Mais on tient que pour le regard du lieu où l'on pouuoit assembler le Senat, il ne pouuoit estre autre que celuy qui estoit ordonné par les Augures, qui estoit par eux nommé Temple. Et le Senat s'estant assemblé en la Cour Hostilie, en la Pompée, & apres en la Iulie, qui estoient lieux prophanes, les Augures ordonnerent que ce fussent des temples, afin que selon la coustume de leurs predecesseurs les deliberations s'y passassent. Quant au temps de ceste assemblée, le mesme Auteurs dit qu'ellen'estoit d'aucun fruit & si elle se faisoit ou auant le leuer du Soleil, ou apres qu'il estoit couché, & dauantage il falloit que le Censeur ordonnast le temps pour deliberer. Quant à l'age des Senateurs, depuis ce qui aduint à Papyrius Pretextatus, il fust ordonné qu'aucun qui n'eust vingt-cinq ans ne pourroit demeurer dans le Senat, ainsi qu'on lit dans Plutarque en la vie de Pompée. Varron dit aussi que celuy qui vouloit entrer au Senat, deuoit premierement immoler, & que les deliberatiõs se faisoient en deux sortes, ou par dispute, ou si la chose estoit douteuse, par aduis d'un chacun, & l'on ordonnoit vne amende contre ceux qui ne se trouuoient au Senat quand il s'assembloit. Les Posthumes estoient neantmoins appelez homes du Senat. Mais ceux qui estoient nez, & conceuz apres que leurs peres auoient esté mis hors du Senat, n'estoient tenus pour enfans de Senateurs: & au contraire s'ils estoient conceuz auant cet accident. Mais si les enfans conceuz d'un pere mis hors du Senat qui venoit à mourir, tomboient apres sa mort au pouuoir de leur grand pere Senateur, ils estoient estimez du Senat.

Pour les Tribuns des cheuaux legers, Romulus les institua le premier, quand il adiousta trois centaines, ou centuries de Cheualiers, qu'il employoit en toutes les necessitez de la Republique, & les nomma Rhamnesiens, Tatiens, & Luceres.

La creatiõ des Questeurs est tres-anciene, veu qu'ils furent ordonnez presque auant tous les Magistrats: car il est certain que Tullus Hostilius en crea, & quant à ce qu'on tient que Romulus auoit deux Questeurs, ce n'est pas chose asseurée. On dit qu'ils furent nommez Questeurs, pource qu'ils estoient commis pour exiger les deniers publics, & auoient le soing du tresor public, & qu'une partie de ces officiers alloit par les Prouinces pour retirer l'argent des

daces, & vne autre partie auoit la charge de lire dans le Senat les lettres enuoyées d'un costé & d'autre. On lit que les Questeurs examinoient quelquefois les criminels, & Vatron veut qu'ils ayent ce nom de Questeurs, pour la question qu'ils ordonnoient qu'on donnast aux malfaiçeurs. C'estoit la coutume de créer les Questeurs autant de l'ordre du peuple, que des Patrices. Et pource que les Consuls ne pouuoient condâner vneitoyen Romain à la mort sans commission du peuple, on ordonna que les Questeurs seroient commis sur les choses capitales, & ceux-cy se nommoient Questeurs des homicides.

Si nous voulons à ceste heure regarder au cōmencement des deux hommes, il sera besoing de commencer depuis le temps du Roy Tullus Hostilius qui les ordonna lors qu'Horace reuenât victorieux des Curiaces ent tué sa sœur. Ce Roy voyant que chacun le condannoit à la mort, commit pour iuger du fait ces deux hommes qui le condânerent : mais il appella de sa Sentence au peuple, & fut absous. Voila le commencement des deux hommes capitans, auxquels l'on en a adiousta vn troisieme, & pource qu'ils estoient commis sur les choses capitales, ils auoient aussi charge des prisons des criminels, & Tite Liue dit que ce Magistrat fut employé à la condamnation de C. Manlius Capitolin, & ceux-cy mesmes punirent tous ceux qui se trouuerent de la coniuration de Catiline.

Quant au Prefect, ou Gouverneur de la ville, sa iurisdiction s'est doit par toute l'Italie, il prenoit cognoissance de tous les crimes qui y estoient cōmis. Il donoit audience aux esclaves qui auoient recours aux statues & se plaignoient de leurs maistres en quelque chose. Il auoit aussi pouuoir de bannir, ainsi que ceux qui accusoient quelque femme d'auoir commis adultere avec un esclave. Les tuteurs, & curateurs comparoissent aussi deuant luy pour toute sorte de choses qui concernent leur charge, & de mesme il prenoit cognoissance de l'ingratitude des affranchis enuers leurs maistres. Il auoit aussi charge de toutes les choses qui se vendoyent, & il deuoit prendre garde que toutes choses fussent laissées à prix raisonnable. Il auoit aussi des hommes de tous costez, pour luy rapporter ce qui s'y faisoit. Finalement la creation ayant duré long temps, sa iurisdiction fut donnée au Preteur des series Latines, iusques à ce qu'on commença de le créer vne autre fois.

Les plus anciens auteurs assurent que la puissance des Consuls fut trouuée à l'exemple de celle des Roys, pource que les Roys ayans esté chassés, on trouua deux homes qui auoient mesme puissance, mais limitée quant au temps, pource qu'elle ne duroit qu'une année. Ils auoient des Licteurs, & toutes les autres marques que les Roys souloient auoir. Et pource qu'ils deuoient cōseiller ce qui estoit vtile à la Republique on les nomma Consuls. Les premiers Consuls apres les Roys chassés furent L. Iunius Brutus, & Tarquin Collatin. Brutus s'accorda avec son cōpagnon qu'il y en auroit vn seul d'eux à la fois, qui marcheroit avec les enseignes Royales, afin que le peuple estonné de les voir tous deux avec ces marques, ne se plaignist qu'au lieu d'un Roy ils en auoient deux. Il y auoit douze Licteurs, qui portoient des verges avec des haches, & de uançoient les Consuls. Valere Consul fut auteur d'une loy, par laquelle il estoit porté que l'on pourroit appeller de tous Magistrats, & lors l'autorité Consulaire commença à deuenir moindre que la Royale. Iadis les Consuls estoient choisis d'entre les Senateurs, mais en fin les Romains las des seditions des Tribuns, permirent qu'un des deux Consuls fust choisy d'entre le peuple. Le premier Consul de cet ordre fut Lucius Sequacius.

Le Dictateur estoit de si grande autorité, que l'on ne pouuoit appeller de sa Sentence, & il auoit souveraine iurisdiction sur le peuple Romain. On n'auoit accoustumé de creer vn Dictateur, sinon quand il naissoit quelque occasiō qui menaçoit la ville de ruine. Au commencement on ne pouuoit eslire vn Dictateur qui ne fust Patrice, toussefois en la guerre que les Romains eurent contre les Falisques, on choisit parmi le peuple C. Marius Rutilius pour estre Dictateur. Le premier Dictateur qui fut à Rome, fut Titus Lartius. Or ce Magistrat à cause de sa puissance, ne pouuoit estre retenu plus de six mois: mais sous le nom de tel Magistrat L. Scylla, & Iules Cesar se rendirent Seigneurs des Romains, & tascherent par ce moyen d'euer l'odieux nom de Tyran.

Le Maistre des Cheualiers auoit iurisdiction sur tous les soldats. Le premier qui le fut se nommoit Spurius Cassius, qui fut cree par T. Lartius premier Dictateur. Finalement l'office de Maistre des Cheualiers fut tel pres des Dictateurs, que celuy du Prefet & Pretorien pres de Cesar.

L'occasion de creer les Tribuns fut la diuision du peuple d'avec les Pores. Si bien que lors que le peuple se fut retiré au Mōt sacré, on l'appaissa en luy promettant qu'il y auoit des Magistrats du peuple, auquel on donna lors deux Tribuns, c'est à sçauoir A. Virginius, & T. Vetustus. Puis vne autre separatiō estant arriuée, on en adiousta trois autres, & depuis cinq, si bien que les Romains eurent dix Tribuns, dont l'autorité s'accrēst tellement, que tout ce que le Senat ordonnoit, estoit assésé si les Tribuns l'approuuoient. Ils se tenoient à l'entrée du lieu où le Senat s'assembloit, qui commettoit aux Tribuns la charge de voir ce qu'il auoit ordonné, & de l'approuuer, d'en oster, ou d'y adiouster selon qu'ils verroient estre vtile à la Repub. & pour marque de leur confirmation ils adioustoient à l'escrit la lettre T. La plus grande importance de l'institution des Tribuns, fut qu'ils interuenoient aux intercessiōs (c'est à dire qu'ils empeschoient qu'aucune violence fust faite par les autres Magistrats) & la moindre en ce qu'ils presentoiēt au peuple les loix qu'on appelloit Plebiscites, & l'autorité du Senat n'interuenoit pas en cecy. Ils assignoient aussi les Prouinces à ceux qui les alloient gouverner en la place des Consuls, ainsi qu'on voit en Plutarque en la vie de Caton. On obsetua pareillement que si tous les Tribuns estoient d'accord en quelque chose hormis vn, celuy-là seul pouuoit empescher tous les autres qui luy estoient contraires.

En la guerre des Eques les Consuls Albus Posthumus, & Sp. Furius creerēt Proconsul, ou leur Lieutenant T. Quintius; & depuis il y eut des Proconsuls, qui auoient toutes les marques des Consuls, excepté qu'ils n'auoient plus de six Lieutenans, quand ils estoient de leur iurisdiction non ordinaire, mais commise par le Consul, cōbien que quelque temps après ils commēcerent d'auoir vne authorité particuliere: car les bornes de l'Empire estans esloignées, il fut ordonné que ceux qui sortoient du Consular y commenceroient d'estre Proconsuls, & ainsi ils gouvernoient les Prouinces de l'Empire, les diuisans entre eux au sort. Le Proconsul ne pouuoit exercer sa iurisdiction hors la Prouince qui luy estoit escheuë, encor qu'elle fust volontaire, cōme d'affranchir, & d'adopter. S'il menoit sa femme avec luy en la Prouince qu'il pouuoit chastier si elle commettoit quelque faute. Il ne pouuoit acheter autre chose que des viures dans la Prouince: il ne deuoit déterminer les causes qui auoient besoin d'vne bone enqueste, mais aux cas qu'il n'estoit besoin d'vne si grande diligence comme lors qu'ils agissoient de l'obediēce des enfans enuers les peres,

& choses semblables, il pouuoit iuger sommairement. Il pouuoit pareillement faire fouïetter les affranchis qui estoient ingrats à leurs maistres.

Les Procōsuls auoient accoustumé à cause de la multitude des affaires qu'ils auoient entre les mains, d'en uoyer aux Prouinces des Legats; qui y exerçoïent iurisdiction, non comme de leur propre autorité, ains comme commis à cela par le Proconsul, qui ne les pouuoit ordonner en son lieu auât qu'ils fussent arriuez aux Prouinces. Que s'il arriuoit quelque chose importâte aux Legats & qui requist la diligece du Iuge, les Legats la deuoient remettre au Proconsul, pource qu'ils n'auoïent autorité ny de battre, ny de faire mourir; toutes-fois ils pouuoïent donner Iuge à ceux qui plaidoïent, & des tuteurs aux pupils.

Les Ediles du peuple ordonnoient qu'on fît les festes publiques, & il falloit qu'ils despecassent selon leur dignité, & leur patrimoine en ces festes. Pédian dit que Pompée ayant esté créé Edile, & ayant à ses despens fait bastir vn merueilleux, & riche theatre, voulut qu'il y eust vn chariot avec quelques Elefans, outre les magnifiques ieux qu'il y fit faire. Les Ediles auoïent le soing de faire que tous les Romains gardassent en s'affiant au theatre l'ordre de leur dignité. Que si l'achepteur estoit deceu par le vendeur, en prenant du bestail malade pour sain, il auoit recours à l'Edile, qui auoit aussi le soing de faire que les fosséz publics, les aqueducts, & tous les bastiments fussent en bon estat, & bien propre.

Le Prefect du fromét auoit la charge de pourchasser du bled de tous costez, & commadoit à celuy qui en auoit plus que sa maison ne requeroit, de le vendre, & il y impoisoit vn iuste prix. Le peuple Romain fut secouru souuent par ce Magistrat, lors qu'il estoit en mauuais estat touchât le froment. Et l'affaire des froments vint à estre tellement autorisee, que toutes les personnes qui n'estoient capables d'accuser aux autres cas, estoient admises en cestuy-cy seul, comme les putains, & semblables personnes.

Les Tribuns militaires qu'on prenoit aussi bien du peuple que du Senat, furent quelquesfois au nombre de vingt, & quelquesfois plus, ou moins, mais au commencement on en crea seulement trois, c'est à scauoir A. Sempronius, Amacinus, L. Attilius, & T. Cecilius, & l'on vint du Consulat aux Tribuns militaires avec puissance Consulaire, quand M. Genuce, & P. Horace laisserent le Consulat, & ce Magistrat auoit mesme autorité que les Consuls, seulement le nome estoit changé, & le peuple s'en mesloit.

Les Censeurs, quoy qu'au commencement de petite autorité, vindrent à l'auoir si grande, que c'estoit d'elle que despendoient les mœurs, & la discipline des Romains, la conduite des Cheualiers, la iurisdiction des particuliers, & les daces des lieux publics du peuple Romain. Ils ostioient du Senat ceux qu'ils en iugeoient indignes, estisoient le Prince du Senat, y adionstioïent ceux que bon leur sembloit, ostioïent les cheuaux & les armes aux soldats qui estoïent trop gras, & ceux qui se plaisoient d'aller parfumez, & parez, receuoïent par eux vne marque d'infamie, & estoient mis hors de l'armée. Au commencement lors qu'vn Censeur estoit mort, on tenoit que l'autre suffisoit pour tous deux: mais il fut ordonné depuis qu'vn Censeur estât mort, l'autre qui esteroit son office, & on en creeroit deux autres. La cause de cecy fut qu'au temps que les Gaulois prirent la ville, vn des Censeurs estant mort, on substitua l'autre en sa place; ce qu'on tint depuis pour mauuais augure. Les Censeurs auoient encore la charge de limiter les vsures.

Le Preteur de la ville eut l'autorité de faire de nouvelles loix, & de casser les anciennes, & en fin ce qu'il ordonoit estoit nommé loy honoraire. On octroya aux Preteurs les marques royales, & presque tous les ornemens Consulaires.

Ce Preteur de la ville alloit à cheual habillé de blanc.

En fin y ayant à Rome vn grand abord de toutes nations, on crea le Preteur estrangier, ou Peregrin, qui oyoit les causes des estrangers. Et finalement le nombre en fut si grand qu'il y eut quelquesfois dix-huict Preteurs. Mais apres qu'on eut pris la Sardaigne, la Sicile, l'Espagne, & la Prouince Narbonnoise, on crea autat de Preteurs, qu'il y auoit de Prouinces prises, à fin qu'une partie cognist des affaires de la ville, & l'autre de ceux des Prouinces. Depuis Scylla adiousta le pourment public come aux faulxaires, aux parricides, aux empolonneurs, & adiousta quatre Preteurs. Cesar ordonna deux Preteurs, & deux Ediles qui eurent charge de froment, & du nom de Cerez furent nommez Cereaux. Auguste ordonna apres seize Preteurs, & Claude en adiousta deux, dont Tibere en osta vn, & Nerua en adiousta vn autre.

Tels qu'estoient le Tribuns des cheuaux legers pres des Roys, ou les Maistres des Cheualiers pres des Dictateurs, tels furent les Prefects pretoriens pres des Empereurs. Car ceux-cy tenans le premier lieu apres eux, & estans commis pour corriger la discipline publique, leur autorité vint à estre si grande, qu'au lieu qu'au commencement on appelloit du Prefect du Pretoire, ceste appellation fut apres ostée par le Prince, qui pensa que ceux qui paruenoient à telle dignité par leurs merites deuoient iuger comme luy-mesmes. Ces Prefects auoient vn priuilege que les mineurs contre lesquels ils auoient donné sentence n'auoient nul recours, au lieu qu'ils l'auoient estans condamnez par les autres Magistrats.

Auguste estimant que la cōseruation du public n'appartenoit à autre qu'à luy, ordonna sept troupes de soldats aux lieux de la ville qui en auoient plus besoing, à fin qu'ils peussent promptement secourir les lieux où le feu se mettoit, & l'ordre fut tel, qu'une troupe, ou compagnie gardoit deux regions de la ville, & les Tribuns estoient chefs de ces troupes, & le Prefect des gardes estoit chef de tous. Il cognoissoit des causes des embrasemens, des larrons, si par fortune le crime n'estoit si grand, qu'il fut besoing de remettre la personne entre les mains du Prefect de la ville. Outre ce le Prefect veilloit vne bonne partie de la nuit, & alloit par la ville armé, aduertissant chacun de prendre garde au feu, & de tenir de l'eau dans sa maison.

Il reste que nous parlions du Procureur de Cesar, qui estoit Iuge entre Cesar, & le peuple. Ce Magistrat auoit ample autorité, de sorte que tout ce qu'il manioit pour l'Empereur estoit aussi valable que si l'Empereur mesme l'eust fait. Mais si ce Procureur alienoit quelque chose de l'Empereur comme sienne propre, on n'estimoit pour cela que l'Empereur l'eust aliené, veu qu'on l'estimoit seulement telle lors que l'Empereur y prestoit consentement. En fin s'il traitoit de vente, ou de donatiō il ne faisoit rien qui valust, pource qu'il auoit la charge, non d'aliener le bien de l'Empereur, mais de faire diligemment ses affaires. Et lors qu'un serf de Cesar estoit fait heritier en quelque testament, il ordonnoit qu'il succedast à cest heritage, qui venoit par droit à l'Empereur, pour ce que l'esclau acquiert tout au Maistre. Mais si Cesar estoit heritier, & que son Procureur se mist en l'heritage, il mettoit l'Empereur en possession. Ce Magistrat n'auoit pas la puissance de bannir.

Le nom de President est general, veu que les Proconsuls, les Legats des Césars, & tous ceux qui gouernoient les Prouinces, pourueu qu'ils fussent Senateurs, estoient nommez Presidents.

G O V V E R N E M E N T D E C E T E M P S .

XXXIV. L'AUTHORITE du Pape comme chef, s'espand de luy en tant de membres, que ceux de sa Cour vieillissent ordinairement auant qu'ils entendent ce gouuernement; que ie m'essayeray toutefois de vous faire entendre le plus briefuement qu'il me sera possible. On void premierement le saint College des Cardinaux, dont le Pape est le chef; & de ceux-cy le nombre n'est point déterminé de nostre temps, combien qu'on trouue qu'autrefois ils n'estoient que 12. à l'exéple des Apostres. Ces Cardinaux auoient iadis de costume d'aller trouuer le Pape deux fois la sepmaine: mais les affaires importantes estans augmentees de nostre temps, ils s'assemblent vne seule fois, & leur assemblee se nomme communement Consistoire. On y ordonne ceux qui sont esleus Eueques, & Archeuesques, ou commis sur les Eglises Patriarchales quand il vaque des sieges, dont l'election n'appartient à vn Chapitre, à vne ville, à vne Prouince, à vn Roy, ou à autres personnes: car en ce cas ils sont esleus par le Pape, & par ce Senat auquel appartient ceste reserue par priuilege de tous les Papes, & ceste reserue a encores accoustumée de s'estendre à certains Monasteres qui se trouuent taxez au liure de la Chambre, & qu'on donne en charge à des personnes capables, & pour ce on appelle tels Monasteres Consistoriaux, pour ce que l'on ne dispose d'eux que par la voye du Consistoire. C'est en fin icy qu'on traite toutes les choses qui appartiennent à la foy, à la religion, à la paix des Chrestiens & à la conseruation du temporel de l'Eglise. C'est icy que les Prouinces, les reguliers, & les Roys ont leurs protecteurs, dont la charge est de proposer l'election, & les autres causes de leurs Prouinces au Senat, & celuy qui propose à de costume aux elections d'ouir ceux qui contredisent, s'il y en a, & de rechercher plusieurs choses qui s'ont requises en la personne qu'on doit élire pour l'Eglise vacante, & qui appartiennent à ladite Eglise. Cela se fait aussi par voye de tesmoings (laquelle recherche on nomme vulgairement procez) & toutes ces choses sont mises par escrit au Senat, & cestuy-cy fait entendre la responce du dit Senat à ceux qui attendent, signant, & scellant avec le sein du S. Siege, la responce, qui est présentée par ceux qui attendent au Vicechancelier, qui fait vn autre certificat en son nom, par lequel il fait foy à tous les officiers qui doiuent expedier, faisant vn recit du fait. Apres ce rapport, les supplians pour chassent d'auoir vn Bref conforme au rapport, c'est à sçauoir qui soit premierement dicté pres des Abbreges, & estant dicté, soit escrit par les Escruiains, puis expedie par les autres, par la Chancellerie, ou la Chambre Apostolique, & quelquefois extraordinairement par la Secretairie, & lors que tout est expedie, il y faut le scel de plomb. Le grand Penitencier en ce qui appartient à son absolution, exerce la iurisdiction qui luy a esté commise par le Pape, par plusieurs Vicaires & Substituts, qu'on nomme Penitenciers, qui sont diuisez par tous les plus grandes Eglises de Rome, comme S. Pierre, S. Jean de Latran, & S. Marie majeur. Mais il n'accorde les dispences de l'observation des loix humaines que pour quelque cause, & luy-mesme par generale commission du Pape, & ce sont les supplians, puis ayant veu leurs demandes, s'il y a chose pour laquelle le requetant merite d'estre ouy, & que ce qui est requis ayt accoustumée d'estre ordroyé par le Pape, il rescrit par autorité de son office, & en vertu de sa co-

mission generale, non par la bouche du Pape, & assure en ses lettres en vertu de ceste cōmission qu'il rescrit par la bouche du Pape, & il escrit tousiours en l'vne de ces façons, *Fiat in forma, fiat de speciali, fiat de expresso*, & par ces diuerles façons de parler il fait cognoître à ceux qui taxēt l'importāce de la requeste; & de mesme que le rescrit du Penitencier varie en sa forme, aussi les taxes des payemens sont alterees par les officiers, & la multitude des loix humaines, & du Pape, & les Conciles, & des Monasteres, est si grande auiourd'huy, que les hommes liez en certaine sorte desirans l'ancienne liberte, recourent humblement au Penitencier, qui marque de sa main la demande du suppliant, puis on expedie les Bulles sous son nom, & son seel. Et pource que bien souuent il ne rescrit precisēmēt, estant esclaircy de quelque attestation du suppliant, il donne des iuges à son rescrit, qui cognoissent du fait, & en cecy il en met d'autres en la place. Cet office a pour plus grande cōmoditē de ceux qui viennent pour des expeditions, vingt quatre hommes pour defendre les supplians, & ceux-là sont nommez Procureurs de la Penitencerie. Il donne des dispences de se marier dans les degrez defendus par les loix humaines, comme aussi il admet les legitimations des enfans. Il dispence des defauts des membres ceux qui veulent recevoir les ordres, ou tenir des benefices, comme aussi d'en tenir plusieurs. Il absout des meurtres *in foro conscientia*, & pour le regard des clerics en toutes les deux Cours, avec retention de benefices, & dispence pour d'autres. Il fait le mesme de la Simonie, du faux serment, thange les veux, & dispence les reguliers de quelque chapitre de leurs reigles. Dauantage il donne des indulgences aux lieux, & aux personnes, & plusieurs cōmissions en forme de droit, comme seroit sur la nullitē de quelque mariage, & choses semblables.

On demande au Pape tous les iours la signature des choses qui viennent de sa propre liberalitē, comme sont les ottroys des benefices, & autres choses, qui sont aussi commises generalement au grand Penitencier; & aussi les choses qui concernent mesme la Iustice touchant les choses Ecclesiastiques en tous les endroits du monde, & pareillement de celles du temporel de l'Eglise Romaine, & de tous autres lieux, de sorte qu'elles viennent, ou pour raison de la personne qui est d'Eglise, ou par la permission des Princes, ou par le consentement des parties à la Cour de Rome. Le Pape pour plus grande commoditē des expeditions des supplians a ordonné à toutes ces choses deux audiences, en l'vne desquelles on demande les choses de grace, & en l'autre celles de Iustice, Si bien qu'on les nomme diuersement, c'est à sçauoir signature de grace, & signature de Iustice, Le Pape cōmet sur ces deux audiences quelques homes legistes, & à la signature de la grace tous les Cardinaux qui sçauēt la loy, & c'est rarement qu'on a cōmis des Pretats qui ne fussent Iuriscōsultes (qu'on nomme Referēdaires) à la grace, & à la Iustice. Ceux-cy ont charge de voir ce que portēt les requestes, & les choses qu'elles contiennent ont accoustumē d'estre ottroyes de mettre leur nō à la fin de la requeste, signifiāt par là au Pape, ou biē au Cardinal qui doit signer, que la chose qu'on demāde peut estre accordee. Mais si le suppliant requiert quelque chose qui puisse preiudicier à vn autre, ils ne l'otroyent sans appeller ce tiers, & si la chose estoit importāce, ou fort douteuse, le Referēdairie la confere en l'Audience avec les autres, & le suppliant ne l'obtient que tous ne soiet d'accord en la signature. C'est pourquoy le Pape a establi sur les deux signatures vn Cardinal, qui ottroye ordinairement les choses plus legeres, & encor les importantes si on a accoustumē de les otroyer.

Les Referendaires de la signature de la grace ont accoustumé de refuser les requestes qui contiennent des choses appartenantes à la Iustice, côme si le Pape trouuoit mauuais qu'ils fissent ce qui est proprement de sa charge. La signature a vn iour de la sepmaine determiné, auquel les Referendaires s'assemblent. A raison dequoy ceux qui plaident ont accoustumé le iour auparauant d'aller deuant les Referendaires avec leurs Aduocats, & de debattre quelquefois: mais bien rarement leur fait deuant eux. Le iour ordonné, c'est la charge du Referendaire de rapporter briefuement les requestes des supplians, & la chose ayât esté debatue entre ces Iuges, celui qui est President iuge selon la pluralité de voix, & les Referendaires ne proposent iamais plus vne requeste qui a esté refusee, ou pour le moins ils le font bien rarement. Le Pape soubscrit presque tousiours avec ces paroles *PLACET P.* quand on traite des choses de iustice: mais lors qu'il s'agit de celles de grace, il met *FIAT VT PETITVR P.* Et ce *P.* signifie le nom du Pape, comme Paul: mais s'il a autre nom, comme Iules, il escrit *I.* & ainsi des autres. Et si le Pape soubscrit quelquefois, non à la priere de quelqu'un, mais de son seul mouuement, il ne met pas *VT PETITVR*, mais adiouste à la fin *MOTV PROPRIO.* Mais le Cardinal de la signature de la grace escrit tousiours avec mesme forme, c'est à sçauoir, *CONSESSVM IN PRÆSENTI AD. N. PAPÆ*, puis il met son nom, & toutefois il ne soubscrit pas en la presence du Pape, mais il luy est permis de ce faire par sa commission generale. Quant aux formes d'escire en cas de Iustice, le Cardinal qui est commis, met lors qu'o escrit aux Iuges de la Cour de Rome, *PLACET. D. N. PAPÆ*, & adiouste son nom: & si le fait s'adresse aux Iuges des Prouinces, il met, *CONSESSVM IN PRÆSENTI AD. N. PAPÆ*, puis le Cardinal adiouste son nom, & quelquefois il escrit, *Placet prout de iure. Placet arbitrio iudicis. Concessum arbitrio, &c.* Et on doit sçauoir que les rescripts de Iustice qu'on enuoye aux Iuges des Prouinces, ne paruiennent autremet aux mains du Regent, mais sans autre estédué de signature sont remis au Dataire, de mesme que ceux de grace, où il met le iour de la date, puis les escrit au registre de mot à mot, & apres on les réd aux supplians, ou à leurs solliciteurs, en forme de lettres qui doiuent estre expedies, & pour leur expedition il y a 3. voyes, quand la chose est à la iustice, à sçauoir par la Chancellerie, & par l'office des contredits sous plomb, ou par la Secretairie en forme de Bref, *sub annulo piscatoris*: mais si la chose est de grace, on l'expedie par la mesme Chancellerie, ou par la Chambre, & quelquefois extraordinairement par la Secretairie. L'office de la Chancellerie a vn Cardinal estably, qu'on nomme Vicechancelier. Sa dignité, selon le commun iugement de ceux de la Cour du Pape, luy donne le premier rang de toute ladite Cour. Cestuy-cy pour raison de son office, preside aux expeditions des lettres en matiere de choses Ecclesiastiques qui vont par tout le monde, & pareillement à ceux qui expedient, qui sont en grand nombre, comme Abbregeurs, ou grands Abbreuiateurs de parc (qui ont charge de dicter les lettres de la requeste du suppliant, & ce qu'ils dictent est par eux appellé minute) Escriuains, moindres Abbregeurs de parc, Solliciteurs, Plôbeurs, & Enregistreurs. Tous ceux-cy entendent à l'expédition des lettres. Il y a d'autres officiers qu'il faut aller trouuer lors qu'il s'agit de quelques expeditions touchant le payement des rentes, & se sont les Escriuains de la Chancellerie, les Chambriers, & autres. L'Audiace de la Châbre Apostolique fut establie pour mieux expedier les affaires, & pour cet effect le Pape auoit esleu six Prelats domestiques, qu'on nôme

XXXVII.

XXXVIII.

Clercs de la Chambre. Ceux-cy estoient Conseillers domestiques du Pape, qui traitoit avec eux à part de toutes les choses qui le concernoient, comme du gouvernement de la ville de Rome, & de tout l'Etat temporel, & des comptes du Tresor. C'estoit là que le Pape eslisoit les Magistrats, à raison dequoy ils presteut aujourdhuy le serment de fidelité pour leur office aux Cameriers. C'estoit là qu'on faisoit les contrats des choses publiques qui concernoient le Pape, & qu'on a accoustumé d'expedier les lettres des benefices presque comme par les voyes de la Chancellerie, quand les supplians choisissent ce chemin pour abreger, ou bien à cause de la matiere qui se traite, ou pour ce que telle chose n'est pas faite de Chancellerie, ains requiert l'expres commandement du Pape. On condamnoit en ce lieu les malfaiteurs à des peines Ecclesiastiques, ou temporelles, selon que le requeroit la qualité de la personne, ou du mesfait, & l'ô y faisoit beaucoup d'autres choses. Mais les affaires de Rome se sont tellement multiplies, que le Pape se couiant peu à peu ceste charge va peu souuent en ceste audience, excepté aux cas qui importent à ses finances, ou qui concernent quelque mauuaise expedition de Bulles. Le Pape expedie aussi separemēt quelquefois les choses susdites de luy-mesme, sans l'audience de sa Chambre, & en l'execution il appelle ses Secretaires domestiques.

Le Chambellan ou Camerlingue a accoustumé par l'aduis des sept Clercs, & quelquefois de son mouuement particulier de rescrire de droit aux Iuges, comme toutes les choses profanes qui appartiennent aux Magistrats en l'Etat temporel de l'Eglise, & de hors d'iceluy, du payement des decimes, des fruits, des benefices, des despoüilles, des clerics morts, & d'autres choses qui concernent la Châbre Apostolique. Et il rescrit presque tousiours come s'il en auoit charge de la bouche du Pape, & les formules de ses escripts sont nommez lettres de la Chambre, dont l'expedition se fait en deux sortes, veu qu'elles sont scelees & closes, ou bien ouuertes, & desployees sans le seel du Chambellan.

Le Tresorier a rierte huy tout l'argent qui entre dans la Châbre, & sa charge est de le receuoir, de le garder, & de le despandre où il est besoin. Il y a quelque temps qu'on met cet argent entre les mains d'un notable marchand qui le reçoit par commission du Tresorier, & en fait les payemens, & cestuy-cy se nomme depositaire. L'Auditeur de la Chambre qui a charge des choses spirituelles est suiuy du Gouverneur qui punit les criminels, & est executeur du bras Seculier, decide des trefues, des seuretez, des plaintes des vassaux contre leurs Seigneurs, encor que capitales à 40. milles de Rome. Il a autorité sur tous les officiers de la ville, & a accoustumé de prendre garde à la tranquillité de la ville & de la Cour de Rome. Si tu lis le chapitre de Sixte III. & la Bulle de Iules II. tu verras au long l'autorité de ce Gouverneur.

Le President de la Chambre Apostolique reçoit les comptes de tous ceux qui ont manié les deniers de la Chambre en la ville de Rome, ou aux prouinces, & en fait le denombrement & le discours en l'audience de la Chambre.

Et pour ce qu'on traite quelquefois en l'audience de la Chambre des causes qui sont entre le Fisc & les personnes priuees, il a esté ordonné que les particuliers auroient en ceste audience un Aduocat aux despens du public, pour la deffence des causes des particuliers, & des pauures cōtre les Aduocats Fiscaux.

Il y a vn autre Aduocat qui deffend le Fisc tant en l'audience que de hors par deuant les autres Iuges de la Cour de Rome, où est besoin de respondre de droit pour le Fisc, & cestuy-cy est de l'ordre Consistorial.

Le Procureur du Fisc ordonne, traite, & deffend les causes Fiscales en l'Audience & pardeuant les autres Iuges de la Cour de Rome. Et les causes fiscales sont celles où l'on traite de la liberte publique, ou des deniers publics. Cee office est fort necessaire & de grande autorité en la Cour de Rome, & il importe aux particuliers & aux Princes qu'il soit exercé par vn homme sçauant & pratic en la Cour de Rome. Ce Procureur hors de l'audience prend cognoissance des secrets des causes, & les entend, & void à sa volonté & dit son aduis, combien qu'il ne soit pas des Iuges. Il interuient encor aux Consiistoires publics, & peut requerir qu'il soit fait par quelqu'un des Pronotoires vn instrument public pour perpetuelle memoire des choses faites publiquement.

Le Commissaire de la Chambre Apostolique fait & execute les affaires de la Chambre où les Iuges n'ont que voir. Il est commis sur les exactions, les amballades, les gabelles, les bleds, & autres choses qui appartiennent à la Châbre.

Le dernier de tous ceux de la Chambre Apostolique qui deffend les droits, & les reuenus assignez aux Cardinaux, & toute autre chose qui concerne lesdicts Cardinaux. Le nombre des Iuges de la Cour de Rome estant fort grand, & ayant beaucoup de gens en prison, & chacun ayant à part les siés, il arriue bien souuent que pour l'occupation des Iuges, & quelquefois à dessein, les choses prennent plus long trait que la qualité des causes, & le fascheux sejour des prisons requiert. C'est pourquoy les Cardinaux les visitent tous les mois, comme souuerains Iuges. Toutefois ceux qui ont place en l'audience de la Chambre ne s'assemblent pas pour ces visites: mais celuy qui est Lieutenant du Chambellan, & presque tousiours vn des sept Clercs, & avec eux tous les autres officiers de la Chambre, excepté le Tresorier & le President. Tous ceux cy à vn iour ordonné se vont asseoir pour quelque temps en vn lieu public dans les prisons de la ville, & les prisonniers sont appelez deuant eux par ordre, & ouys s'ils veulent. Et lors ils deliurent les prisonniers qu'ils oyent, ou moderent leur peine, & quelquesfois quand ils sont du tout insolubles ils les admettent à vne simple cession de biens, & les mettent hors de prison.

Pres des deux dernieres prisons, c'est à sçauoir de la cour Sauelle, & de la Tour de None, il y a des Iuges moindres qui prennent leur nom de ces deux lieux. L'appellation du Iuge de la Tour de None va à la Cour du Gouverneur, & celuy de la Cour Sauelle à l'Auditeur de la Chambre, qui decide les causes dont on appelle, encor que le Gouverneur s'entremette des appellations du Iuge Marschal, ou de Cour Sauelle, mais cela appartient à l'Auditeur. Les femmes d'ameur de la ville payent tous les ans à ce Iuge certain tribut, & cela est si ancien, que le contraire n'apparissent point, il l'exige mesme de celles qui ne le veulent payer.

xxxix.

Outre la Cour ordinaire il y a à Rome vne autre sorte de citoyens Romains, ausquels le Pape a donné vn Preteur qu'on nome Sénateur. Cettuy-cy demeure au Campidoglio ou Capitole, & rend le droit aux citoyens Romains par autorité ordinaire. Il a y trois Lieutenans ou substitués, deux desquels qui president aux iugemens priuez sont nomez collateraux. Ceux-cy sont differens endignité, veu que l'un est nommé premier, l'autre second, & le tiers est Iuge des crimes. Et si l'on appelle de quelqu'un d'iceux, il y a vn Iuge à part au Capitole pour toutes les appellations: & si la Sentence est conforme à la premiere on ne peut en appeler. Il y a encor quelques sieges où tous les arts qui sont marquez en de petites tables sous vn portique, auquel on lit les mestiers, estit ses Cōsuls arti-

ans, qui rendent droit touchant leur art à leurs compagnons, & ceux qui s'estiment greuez vont proposer leurs griefs aux Conseruateurs de la ville qui demeurent au Capitole. Ceste iurisdiction fut confirmee par les Papes Jules II. Leon X. & Paul III.

Il y a apres vne sorte de personnes qui sont les Prestres à qui le Pape a donné vn lien Vicaire. Cettuy-cy tant à Rome qu'en toute sa Diocese a mesme autorité que le Pape duquel il est Vicaire, & ordinaire, veu qu'il a des Prestres sous sa iurisdiction. Il impose aussi aux Penitens la marque de la penitence, confere les sacremens de l'Eglise, & par la loy de la Diocese fait assemblée, ou tien Congregation, & visite les Eglises, & les Monasteres reguliers, s'ils n'ont quelque priuilege qui les excepte. Il peut aussi enquerir, corriger, punir, oster, & donner les benefices. En vertu d'vn Indult du Pape la iurisdiction de son Vicaire s'estend à tous les Laïcs & estrangers, qui pour quelque confrairie, ou demeure, ou service aux hospitaux, ou Monastere semblent suivre la religion, & encor sur tous les Iuifs de la ville, sur les vesues, & les pupils, & autres miserables personnes Chrestiennes, comme si elles estoient au giron de l'Eglise. Et par le mesme Indult son autorité s'estend sur les causes où l'on ne traite pas de la propriété, mais les louages, & pensions, & aussi sur ce qui concerne les metairies, les champs, les vignes, & les salaires. Mais aux autres choses où il s'agit de la propriété il ne peut iuger plus haut que iusques à soixante ducats d'or de la Chambre, & son autorité s'estend aux susdites choses iusqu'à quarante milles loing de Rome. Il a sous luy quatre Notaires ou Greffiers publics, & deux substituts, l'vn qui prend cognoissance des choses priuées & ciuiles, l'autre des publiques & criminelles.

Il y a douze Chapelains du Pape, ou Auditeurs des causes du sacré Palais, auxquels les Papes donnent le pouuoir d'ouïr à part ceux qui plaidoient, & à leur rapport les Papes donnoient leurs Sentences.

A Rome chacun est en peu de temps reconnu pour citoyen, & peut participer, voire mesme participer facilement aux premiers honneurs de ceste ville, où l'on peut mieux qu'en tout autre lieu esperer la recompense de son industrie, & la recognoissance de son esprit, & espier en fin avec la fortune, & la vertu aux plus grandes dignitez de l'Eglise.

Les Papes ont accoustumé de donner les Legations des Provinces qui sont de leur domination, & le gouuernement des principales villes à leurs parens tant Ecclesiastiques que Seculiers, ou à ceux qui sont leurs creatures. C'est la façon dont ils vsent en Italie, & en Auignon ils ont vn Legat, ou Vicelegat, qui est comme Gouverneur, & a la charge des choses Ecclesiastiques, & de celles qui concernent la Iustice: & outre ce il y a vn General qui est Cavalier, & a la charge des soldats qu'on tient en garnison dans la Comté de Venisse, & de tout ce qui concerne les armes.

Le Pape a le pouuoir de conférer des benefices aux pays des autres Princes, combien qu'il soit quelque peu restraint, à cause de l'otroy fait par certains Papes à diuers chapitres, & Princes. Toutesfois ceux qui ne recoiuent pas les benefices de luy doiuent auoir sa confirmation, & faire expedier leurs Bulles en Cour de Rome, & outre ce payer Annates.

Je croy qu'il est à propos en ce lieu de rédre cõpte tant de l'institutiõ & maniere de creer le Pape, que des cõsiderations des Cardinaux. Toutefois la creation des Papes a esté fort diuerse: veu que nostre Seigneur sans consentement

d'aucun, & par sa souueraine autorité institua S. Pierre, puis l'autorité de créer le Pape fut donnée au Clergé de Rome, auquel se joignit le peuple Romain qui interuenoit avec luy en la creation. Mais apres 351. années l'autorité des Empereurs s'y interpola encore, pource que les Papes esleus prirent pour vn temps la coustume de receuoir d'eux la confirmation, premierement en payât certaine quantité d'argent, & puis sans payer aucune chose. Ils s'abstindrent encor pour vn temps de se laisser couronner sans la presence & consentement de leurs Ambassadeurs, & en fin du consentement des Papes mesmes qui pensoient brider par cette voye l'audace & l'insolence du peuple Romain, toute l'autorité de créer le Pape fut transportée aux Empereurs, qui la tindrent, & en vserent longuement. De sorte quand les Papes la leur voulurent oster ils ne le peurent faire sans vn grand desordre & schisme remarquable qui trouuailla longuement la Chrestienté; & cependant quelques Papes nommerent leurs successeurs, qui estoient apres confirmez par le Clergé. Mais en fin l'autorité des Papes estant plus forte, l'Empereur & le peuple estant entierement forclos, l'eslection demeura aux Cardinaux, & à quelques vns des plus grands du Clergé, iusqu'à ce qu'Alexandre III. au Concile de Latran tenu en l'année 1259. où il y auoit 280. Euesques, ordonna que celuy-là fust legitime Pape qui seroit esleu par les deux tiers des Cardinaux presens; & ceste coustume a duré iusqu'à cette heure, sinon qu'en l'année 1417. au Concile de Constance, Martin V. fut esleu pour oster le schisme de ce temps-là: mais Gregoire X. ordonna premier au Concile de Lyon le Conclau, qui de temps en temps a esté mieux réglé, & réduit à la forme qu'on void aujourd'huy.

Les Cardinaux s'assemblent pour eslire vn Pape en l'vne de ces trois sortes, ou par compromis, ou par adoration, ou par voye de scrutin & de billets, où ils donnent leur voix à celuy qu'ils fauorisent. Il suffit donc qu'on entende que toute l'autorité de créer le Pape consiste aux Cardinaux, & qu'ils sont membres principaux du Pape, qui est comme chef, lequel ils assistent, estans ses Conseillers & Coadiuteurs. Beaucoup de priuileges leur ont esté donnez par plusieurs Papes; & particulierement par Paul 2. & quelques autres leur ont mesme octroyé la moitié des reuenus du S. Siege: mais au lieu de cela ils iouissent à present de la moitié des Annates des benefices qui s'expediét par Consistoire.

Ils auoient accoustumé d'estre seulement au nôbre de 53. mais le nôbre s'est accru & diminué selon la volonté des Papes, & Pie IIII. en vit vne fois 66. Ceux qui vôt discourât sur le proche successeur au Pôtitat ont accoustumé de considerer d'vn costé le temps qui court, pource que le temps de la paix requiert vne chose, & celuy des troubles vne autre; & lors que toute chose est pleine de debordement il faut peser à auoir quelqu'vn qui l'arreste; & d'ailleurs il est besoin de prendre vn autre chemin lors qu'apres vne grande seruitude on desire vn peu de liberté, & d'autre part il faut prendre garde aux volontez des Princes, chacun desquels desire auoir vn Pape pour amy: mais ils considerét sur tout les affectiôs particulières des Cardinaux, pource qu'il semble qu'en l'eslection du Pape ils perdent la memoire de tous les autres. On void toutefois que la vieillesse fert beaucoup, tant pour le regard de ceux qui aspirent au Pontif. que pource que plusieurs sôt tousiours quelque aques au chagement des papes. Apres on cherche la bonté, pource que les hommes sont communément si meschans, qu'ils suppriment du tout le désir naturel des choses bones. Mais la principale bôté qu'on recherche es Cardinaux, c'est celle qui profite aux autres comme

de la Justice, l'affabilité, la courtoisie, & l'inclination à vouloir communiquer sa grandeur aux autres : & pour ceste cause il semble qu'ils regardét de ne faire Pape celuy qui a beaucoup de grands parens & amis qui peuvent estre cause d'interrompre, & diminuer la courtoisie, & les autres parties que j'ay marquées, & chaque Cardinal pourchasse de faire Pape non seulement celuy qu'il ayme; mais aussi celuy qui est obligé de l'aymer. Mais encor qu'on prenne garde à toutes ces choses; toutesfois on peut asseurer qu'il est impossible de pouvoir faire vne femme, & valable coniecture de celuy qui doit estre Pape, pour ce que les affaires de Rome branlent à toute heure. Vn mescontentement, vne nouvelle promotion de Cardinaux, le moindre accident qui arriue, met toutes choses s'en dessus dessous, outre ce qu'on a remarqué que la pluspart du temps les humeurs qu'on voit dehors se changent dans le Conclau; mesmes bien souuent les Cardinaux esmeuz tout d'un coup, ou touchez de crainte, & comme hors d'eux-mesmes se portent à ce qu'ils n'auoient iamais eu dans la pensee. Quand ils peuvent preuoir le danger de quelqu'un qui peut estre Pape, ils y remedient facilement, s'accordent ensemble, & partant les principaux subjects de la Papauté sont presque tousiours abbatus. Mais pour ce qu'on ne peut vser de mesme diligence en tous, lors qu'ils sont surpris, & qu'on parle de quelqu'un auquel ils n'ot iamais pense, & qu'ils n'ont le téps de prendre resolution, ils courent comme personnes despourueues de conseil, comme si chacun doutoit d'estre le dernier. Toutesfois on voit bien souuent que celuy qu'on croyoit le moins deuoir estre Pape vient à l'estre; c'est pourquoy c'est plustost deuiner que coniecturer de dire que quelqu'un doit estre Pape.

Au reste le Pape qui est auourd'huy ayme fort la paix, & le repos de la Chrestienté, & tache de maintenir tous les Roys en bonne amitié, sans fauoriser l'un plus particulièrement que l'autre. Il semble que la prise qu'il a eue avec les Venitiens, a diminué beaucoup l'affection que ceste Republique portoit au saint Siege. Toutesfois les affaires sont auourd'huy si bien appaisées qu'on tient que les choses se remettront bien tost, si desjà elles ne le sont au premier estat, & que l'aigreur qui a esté d'un costé, & d'autre, & l'animosité des deux partis, dont le grand Henry Roy de France a emj esché les effets, cessera par la bonté du Pape, & par la discretion de la seigneurie de Venise.

RELIGION DES PREMIERS
ROMAINS.

EN T R A tous les Dieux estimez par les Romains Pan Lyce, nommé de XLII, plusieurs Faune, & Syluain tint le premier rang, & eust à luy qu'on dedia les Lupercales, & que les Luperces sacrifiaient. On dit que ce sacrifice vint d'Euandre Roy fugitif d'Arcadie, qui vint au lieu, où fut apres faicte la fortresse de Rome.

Les Pasteurs qui auoient ce Dieu pour leur chef luy sacrifiaient tous nuds, avec le visage couuert, & quelques ceintures en la main. Il y en a qui rapportent l'origine de ce sacrifice à l'accident qui arriua à Faune lors qu'il pourfuyuoit d'amour Iole femme d'Hercule. Mais les autres disent que Romule sacrifiait à Pan tout nud pour la chaleur du Soleil eut aduis que quelques voleurs emmenoiert son troupeau, si bien que pour les attraper il les pourfuyuit tout nud comme il estoit, & les prit: si bien qu'en memoire de cecy il voulut que

les Prestres qui feroient ce sacrifice fussent nuds. La speciale deuotion qu'on auoit à ce Dieu, & à ces Prestres, estoit, pource que les femmes qui ne pouuoient accoucher, ou deuenir enceintes, auoient recours aux Luperces, & ainsi qu'elles auoient esté vn peu battuës de certains petits fouets teints de sang de bouc, elles accouchoient, ou conceuoient bien tost. On faisoit la feste de ce Dieu, le 18. de Ianuier, ainsi qu'OUIDE rapporte.

Il y eut apres les Potitiens & Pinasiens, familles ainsi nommees, qui furent ordonnez pour sacrifier à Hercule. Les Potitiens instruits par Euandre presiderent long temps à ce sacrifice, iusques à ce que cette charge estant donnee à des serfs publics, la famille des Potitiens vint à manquer; ce qui aduint par le moyen d'Appius Claudius leur ennemy, & les Romains creurent que pour punition il estoit deuenu aueugle.

Les freres Aruaux, ou Aruales donnerent conseil aux Romains, à fin que les champs produisissent des bleds, Romule fut l'inuenteur de cette Religion, & ceux-cy se nommerent Aruaux, pource qu'*Arnum* signifie champ. Ils furent au nombre de douze, & l'on leur donna avec la prestriſe vne couronne d'espics, avec quelques bandes blanches.

Presque en mesme temps la science, & religion des Augures vint à Rome de la Toscane, dont les habitans scauoient parfaitement l'art de deuinez en cette sorte. Leur façon de faire estoit telle. Celuy qui deuoit presager par le moyen de l'augure, montoit sur la sorte resse, ou sur quelque autre lieu descouuert, & s'assioit là sur vne pierre tournée au Midy, & estant assis à main gauche, tenoit en main vne baguette courbe qu'on nommoit Lituë. De là ayant regardé la ville, & les champs d'alentour en priant les Dieux, il separoit les regions de l'Orient à l'Occident, & logeoit les parties droites au Midy, & les gauches au Septentrion, & remarquant sans mot dire, le lieu iusques auquel sa veuë s'estoit portée, tenant en la main gauche la baguette, mettoit la droicte sur la teste de celuy à qui il vouloit presager quelque chose, disant: O ptre Iupiter, s'il est accordé qu'vn tel iouyſſe de telle chose, donnez-en des signes manifestes, où l'ay fait mes bornes: & lors il disoit quels signes il vouloit que Iupiter enuoyast, & s'ils arriuoient l'Augure estoit bon. Or avec le temps cette science fut en prix à Rome, de sorte que le nombre des Augures croust aussi bien que leur autorité, tellement qu'on crea le College des Augurs, qui n'estoient que trois au commencement.

Numa Pompilius Roy des Romains fut le premier qui ordonna le Flamen Dial, veu qu' auparauant les Roys exercoient l'office de Pontife. Numa considerant donc qu'à l'aduenir les Roys pourroient plustost ressembler à Romulus qu'à luy, & estre plus affectionnez aux armes qu'à la Religion, ordonna quatre Prestres qu'il nomma Flamines, qui deuoient estre continuellement attêtifs au service des Dieux, & ces Prestres furent dediez à plusieurs Dieux, c'est à scauoir vn à Iupiter, qu'ils nommerent Dial, & deux à Mars, & vn à Quirinus, ou Romulus. Les autres Flamines dediez à d'autres Dieux qu'à Iupiter portoiert le tiltre des Dieux auxquels ils estoient voiez: & Numa voulut que celuy de Iupiter portast vne robe honorable, & eut vn siege d'yuoire, qu'on n'otroyoit en ce temps là qu'aux plus grands Magistrats. Cestuy-cy seul auoit vn petit chapeau blanc, & dauantage il alloit à cheual. Il ne luy estoit permis de iurer, n'y de porter du feu de son sacrifice en aucun lieu qui ne feust sacré. Si quelqu'vn entroit ceint dans son Temple, il falloit qu'il le desceignit, &

qu'il iettaſt dehors ce lien par le toit. Il n'auoit aucun nœud deſſus luy. Si le criminel qu'on menoit fouietter ſe mettoit à genoux deuant luy, c'eſtoit peché de le fouietter ce iour là. Vn homme qui n'eſtoit de libre condition ne pouuoit couper les cheueux de ce Preſtre. Il ne luy eſtoit permis de toucher vne chieure, ny du yerre, des febues, ou la chair crüe. Il falloit que les pieds de ſon liēt fuſſent ſalis de bouë liquide, & il n'eſtoit permis à aucun de reposer dans ce liēt. Les rogneures des ongles du Dial, & les cheueux qu'on luy auoit coupez, eſtoient cachez en terre ſoubs vn caillou. Il ne luy eſtoit permis de prendre l'air ſans chapeau, & les Pontifes luy ordonnerent le meſme quand il ſeroit en lieu couuert. Il ne pouuoit toucher de la farine paiſtrie avec le leuain, ny quitter ſa chemiſe qu'en des lieux couuerts, à fin qu'il ne fuſt nud ſoubs le Ciel, comme ſoubs les yeux de Iupiter, & perſonne ne le pouuoit aſſeoir avec luy, lors qu'il diſnoit, que le Roy ſacrificule. Il n'entroit iamais aux lieux où il y auoit des corps morts. Varron a dit que les anciens eurent autāt de Flamines que de Dieux, comme le Dial, le Martial, le Quirinal, le Vulcanien, le Falagre, & comme nous auons nos Archeueſques, Eueſques, & Cardinaux, ils auoient auſſi leur Flamen, leur premier Flamen, & celuy qui eſtoit ſur tous les autres.

Quant aux Veſtales de la garde de leur feu eſt ſi rebatuë que ie n'en diray autre choſe ſinon que ſi ce feu ſ'eſteignoit elles eſtoient batuës avec des verges par le ſouuerain Pontife. On ne mettoit en ce Temple que des Vierges qui deuoient eſtre nées de perſonnes de libre condition, & l'on les prenoit depuis ſix iufques à dix ans au plus. Les dix premieres années elles apprennoient la forme des ſacrifices, eſtoient autant de temps occupées à ſacrifier, & les dix dernieres années elles inſtruiſoient les ieunes filles qu'on prenoit de nouveau, & les dits trente ans paſſez elles ſe pouuoient marier. Mais celles qui ſe marierent furent malheureuſes. Le peuple Romain les honoroit extrêmement, & outre le feu dont j'ay parlé elles gardoient le Palladium, ou la ſtatue de Minerue, & autres choſes ſacrees des Romains: & quand elles eſtoient trouues en adultere on les faiſoit mourir en ceſte ſorte. On les degradoit, & les portoit on ſur vne biere, liées & avec le viſage couuert en fort grand ſilence par la ville, qui eſtoit ce iour là toute en deuil, iufques à la porte Salair, pres de laquelle il y auoit vn lieu qu'on nommoit le champ Scelerat, auquel eſtoit vne ſepulture qui auoit vn petit trou pour entree, & deux petites fenestres. En l'vne on mettoit vne lampe allumée, & en l'autre de l'eau, du lait & du miel, & lors qu'on eſtoit arriué audit lieu, le grand Preſtre diſoit quelques prieres ayant touſiours les mains dreſſées vers le Ciel, puis on faiſoit entrer la Veſtale en ceſte tombe par le petit trou, & ce pendant le peuple tournoit le viſage, puis ayant oſté l'eſchelle, & couuert le lieu d'vne pierre, comme ſi c'eſt eſté vn ſepulchre, le peuple iettoit deſſus de la terre, & eſtoit tout ce iour en deuil.

Les Saliens furent dediez à Mars au nombre de douze par Numa, puis Hostilius en adiouſta douze autres. Ils furent appellez Saliens pour les ſauts qu'ils faiſoient en ſacrifiant. Ils portoient certaines iuppes peintes, & ſur la poitrine certaine piece enrichie d'or, d'argent, & de pierres precieues.

Au commencement il y eut quatre Pontifes pris entre les Senateurs, puis le peuple obtint qu'on en eſliroit autant de ſon ordre. Ceux cy auoient vn

chef qu'on nommoit le grand Pontife, qui sçauoit avec quelles hosties, & en quel temps il falloit sacrifier, & auoit le soin de sçauoir d'où l'on tiroit de l'argent pour les despences du seruice des Dieux. On dit que le Pontife auoit vne table où il cognoissoit l'Eclypse de la Lune, & du Soleil.

Le Prestre Fecial presidoit à la foy publique donnee aux peuples, & lon iugeoit que la guerre qui n'auoit esté premierement denoncée par le Fecial, n'estoit pas iuste. Quand on faisoit la paix le Fecial demandoit au chef de l'armée, s'il luy commandoit de faire la paix avec l'ennemy, & le Chef luy ayant commandé, il disoit, ô tel, ie te demande de l'herbe, A quoy le Chef respondoit, que il en print, & l'ayant prise, il demandoit s'il le faisoit mollager du peuple, & du Senat Romain. Le Chef respondoit qu'il le faisoit, pourueu que cela le fist sans queluy & le peuple Romain fussent de ceuz. Lors on faisoit la paix, avec prieres à Iupiter, que si le peuple Romain contreuenoit aux conditions de l'accord, il le frappast, de mesme qu'il frappoit alors vn pourceau, & ce d'auant plus que il estoit beaucoup plus pillant. Mais quand ils denouçoient la guerre ils vnoient de cette façon de faire. Le Fecial portoit vn dard demy bruslé, & de l'herbe aux confins de ceuz à qui il denouçoit la guerre, & en presence de trois hommes d'age adoustoit que les ennemis auoient failly en ce qu'ils auoient fait contre le peuple Romain, & que pour ceste cause luy & le peuple Romain leur annonçoient la guerre; & ayant dit ces paroles il iettoit ce dard sur leur terre, à fin qu'ils vissent qu'on leur faisoit iustement la guerre.

Les deux hommes des Sacrements auoient la charge de lire les liures sacréz & les vers de la Sybille, & de les interpreter. Ils presidoient encor aux ceremonies qu'on faisoit à Apollon, & qu'il naissoit quelque monstre, ou qu'il arriuoit quelque prodige ils tachoient d'appaier les Dieux avec que leurs sacrifices.

Les sept hommes des Epulons estoient enclous en vne espece de Prestrie de laquelle il y a peu de gens qui ayent escrit. Plin deuant reciter vne oraison, & craignant ceuz qui estoient là pour l'escouter dit, Le Consulair estoit au milieu, & apres vn des sept hommes des Epulons; & il est dit qu'on accepte les excuses des filles des Augurs, des dix hommes Sacrés, des Flamines, & des sept hommes des Epulons. Le parleroy des habillemens, des vases, des sacrifices; & des instrumens, mais ie m'en de porte, pource que la chose seroit ennuyeuse.

CHRONOLOGIE.

Et brieue description de la succession, vie & mort des Papes depuis S. Pierre, iusques à Paul V. à presens siegeant. Ensemble leurs Ordonnances, Conciles, & Schismes.

P O U R ce qu'en discourant du gouvernement de l'Estat de l'Eglise, j'ay aussi parlé de la Religion, & des choses qui concernent l'Eglise, ie m'en deporteray maintenant, pour venir au denombrement des Papes iusqu'à Paul V. qui tient au iourd'huy le saint Siege, & la souueraine dignité de l'Eglise; avec vn sommaire des ordonnances pendant leurs vies & les temps des Conciles generaux, puis ie mettray les Cardinaux qui s'ont au iourd'huy, à fin que les plus curieux se contentent.

*Saint Pierre, premier Pasteur ou Euesque de l'Eglise
Catholique.*

NOM- BRE DES PAP.		Ani de Christ.
1.	S IMON PIERRE CEPHAS natif de Bethsaida en Galilee, Apôstre de IESVS-CHRIST, premier Euesque des Chrestiens, gouverna l'Eglise de Ierusalem cinq ans, celle d'Antioche sept, & finalement celle de Rome vingt quatre ans, cinq mois, douze iours.	34.
2.	L INE Toscan second Euesque ou Pape de Rome; Cheronefque ou Coadiuteur de S. Pierre, ayant escrit les gestes de S. Pierre, meisme ses combats avec ce detestable Simon l'Enchanteur. Il fut decapité par le commandement de Saturnius Consul, estat par luy estimé forcier, pour auoir chassé le Diable hors le corps de sa fille (tant il estoit renommé en sainteté,) que meisme il resuscitoit les morts partât de la ville, ou s'absentât d'icelle pour aller annoncer la parole de Dieu, en in finis lieux. Tint le siege, vnze ans, trois mois, douze iours.	57.
3.	C LEMENT Romain ordonna sept Notaires (que l'on nomme à present Protonotaires) par les sept quartiers & regions de Rome: afin d'escire l'Histoire du Martyre, il escrit plusieurs choses, meisme huit liures de Constitutions Apostoliques, & par sa pieté & doctrine, ayant conuert y plusieurs à la foy Chrestienne, il fut martyrisé sous Trajan Empereur, de son Pôntificat 9. ans 4. mois 26. iours.	68.
4.	C LETZ Romain appelé à la charge Episcopale contre son gré, ayant créé plusieurs Prestres dans la ville de Rome, ayant augmenté comme homme de doctrine & sainte vie, l'Etat de l'Eglise de Dieu, fut martyrisé durant l'Empereur Domitian, & ensepueley au Vatican de son Pontificat 6. ans 5. mois 2. iours.	77.
5.	A NACLETZ Grece nation d'Athenes, ordonne que les Prelats & Clercs feront leurs barbes, & feront faire leurs cheueux: qu'ils s'assembleront deux fois l'an, pour les affaires de l'Eglise: que les Euesques seront receus par trois autres, les Clercs admis aux ordres sacrez publiquement non priuement: & que tous fideles communiceroient apres la cōsecration: autrement rejettez de la compagnie des fideles, comme infideles. Par ce moyen la Religion Chrestienne s'augmenta grandement. Du temps des Apostres on communioit tous les iours. Il mourut l'an deuxiesme, 2. mois 10. iours de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 7. iours.</i>	84.
6.	E VARISTE ordonna sept Diacres este esleus en chacune Cité, pour assister à l'Euesque en preschant: afin qu'on ne luy imposast d'y auoir mal presché, distribua les parroisses ou Cures aux Prestres, cōmanda les mariages estre solennisez publiquement en l'Eglise, avec la benediction sacerdotale, autrement seroient reputez illicites, & incestueux, que l'Euesque ne laisseroit son Eglise durant sa vie, non plus que la femme son mary. Il souffrit mort sous l'Empereur Trajan, de son Pontificat treize ans cinq mois. <i>Le siege fut vaquant 19. iours.</i>	96.
7.	A LEXANDRE Romain, homme de tant sainte vie, que plusieurs Senateurs Romains recurent la Religion Chrestienne pour sa grande	107.

- N O M - pieté. Il fut premier auteur de l'eubeniste, & d'en mesler de la sim- *Ans de*
 B R E - ple avec le vin, au Sacrement du Corps & Sang de Iesus-Christ: ad- *Christ.*
 D E S - ioutta au Canon de ce saint mystere, *Qui pridie quam pateretur,*
 P A P. - iusques à ces mots, *hoc est,* &c. & que le pain seroit sans leuain: prohiba que les Clercs ne seroient accusez pardeuant les Iuges seculiers, ains pourluiuus deuant les Ecclesiastiques: il fut martyrisé sous Adrian, & interrogé pourquoy il ne respondoit: pource, dit-il, qu'au temps de l'oraison, l'homme Chrestien parle avec Dieu: sa mort aduint ayant tenu le siege sept ans, cinq moys, 19. iours.
- Le Siege fut vaquant 15. iours.*
8. S I X T E Romain, prohiba que les ornemens de l'Eglise ne fussent maniés d'autres que des Ecclesiastiques: ordonna les Corporaux de lin trespur & net: qu'en la celebration de la sainte Eucharistie l'on chanteroit *Sanctus, Sanctus,* &c. Ce sacré mystere estant traicté simplement auparavant, la deuotion reluisant plus que pompe & appareil. Peu de ceremonies. Car saint Pierre ayant consacré, di soit l'oraison Dominicale. Il fut martyrisé de son Pontificat, l'an neufiesme, moys dixiesme, iour neufiesme.
- Le Siege fut vaquant deux iours.*
9. T E L E S P H O R E Hermite Grec, institua le Carême, selon plusieurs: mais ils se trompent: car il est de l'institution des Apostres comme Polidore l'a remarqué de saint Hierosime, escriuant contre Montan à Marcelle: trop bien augmenta-il le nombre des iours, ordonna de ieusner cinquante pour quarante, mesmement les Prestres, qui doiuent estre plus saints que les autres. Il ordonna aussi que le iour de la Natiuité de Iesus-Christ, l'on celebreroit trois Messes, la premiere à minuit, signifiant l'heure de la Natiuité, la seconde au point du iour, lors qu'il fut cogneu des Pasteurs, la troisieme en plein iour, qui est celuy de nostre Redemption, & que deormais l'on chanteroit cest Hymne, *Gloria in excelsis Deo.* Il fust martyrisé & enseuely au Vatican, de son Pontificat l'an 10. mois 8. iour 25.
- Le Siege fut vaquant 7. iours.*
10. H Y G I N E Grec, natif d'Athenes, ordonne (pour le moins) 138. qu'un parrain ou marraine presenteront l'enfant au baptesme, que les materiaux dediez au bastiment du Temple ne seroient transferez à vsages profanes. Que le Metropolitain ne cōdamneroit vn Euesque de sa Prouince, sans le consentement & aduis des autres Euesques de la mesme Prouince. Il meurt l'an quatriesme.
- Le Siege fut vaquant 3. iours.*
11. P I E d'Aquilee ordonna que l'on celebrast la Pasque (Pentecoste ja ordonnee par les Apostres A& vingtiesme) le iour du Dimanche, & plusieurs saintes ceremonies pour l'ornement & decoration du baptesme, & de la sainte Eucharistie: que les Romains ne prendroient le voyle auant l'aage de vingt-cinq ans, que le Prestre iurant seroit depose, & l'homme layc excommunié. Il imposa aussi penitences aux Prestres negligens, & traittans irreueremment les saints Sacremens: consacra le premier le Temple de Rome, sçauoir les Thermes de Nouat dedié à sainte Prudentiane, les Temples des

No M. B R E D E S P A P.	Chrestiens estoient auparavant cachettes & grottesques obscures, la mort aduint de son Pontificat, l'an vnziesme, moys cinquiesme, iour vingt-septiesme. <i>Le Siege fut vaquant 13. iours.</i>	Ani de Christ.
12.	ANICETE Syrien de nation renouella l'ordonnance d'Anacle- te, que les Cleres ne porteroient point de barbe : que les Prestres auoient vne couronne : qu'vn Euesque ne pourroit estre consacré avecque plus petit nombre que de trois, le Metropolitan de tous les Euesques de la Prouinco. Il fut martyrisé le 9. an, huietmoys, 24. iours de son Pontificat. <i>Le Siege fut vaquant 17. iours.</i>	144.
13.	CONCORDIVS SOTER DE FVNDI, renouella & confirma l'or- donnance d'Euariste touchant la benediction sacerdotale au mariage & consentemens des peres & meres, pour les grâds abus qui se com- mettoient de son temps. Gtatian recite qu'il ordonna que l'on ne doit garder le serment, par lequel l'on promet de mal faire. Il mou- rut l'an 7. mois 11. iour 18. de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 21. iour.</i>	163.
14.	ABVNDIVS ELEVTHERVS, Grec de nation, enuoya en la grande Bretagne, à la requeste du Roy, Fugatius & Damianus gens de pieté & religion: par lesquels, le Roy & le peuple furent baptizez. Il deffendit qu'aucun par superstition ne s'abstint d'aucu- ne sorte de viande, & que nul ne fut condamné de crime absent & non conuaincu. Ayant augmenté la Religion Catholique par son bon exemple, a laissé paix & repos en l'Eglise espâduë quasi partoute la terre. Il mourut l'an 15. iour 13. de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 5. iours.</i>	171.
15.	VICTOR Afriquain, ordonna que si aucun estant prest de rece- uoir la sainte Communion, & sollicité de pardonner à son enne- my, refusoit de se reconcilier qu'il fut priué de ce saint mystere, declara qu'en cas de necessité, il seroit loisible à qui que ce fust, hom- me ou femme, de baptiser ceux qui requeroiét ceste grace, en quel- que eau que ce fut, pourueu qu'elle fut viue : combien que la cou- stume de baptiser autrement ne fut qu'à Pasque & Pentecoste. Il con- firma aussi l'ordonnance de Pie, touchant la celebration de la Pasque, le iour du Dimanche, contre la coustume des Eglises d'Asie, les- quelles il excommunia: de quoy il fut repris par Irenee. Il fut marty- risé l'an 12. mois vn, iour 28. de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 12. iours.</i>	186.
16.	ABVNDIVS ZEFIRIVS Romain, ordonna que chacun ayant atteint l'age de 12. à 13. ans receut à tout le moins au iour solennel & feste de Pasque la sainte Eucharistie : que les calices estans de bois dès le commencement seroient faits de voirre, lequel decret fut aboli depuis & ordonné qu'ils seroient d'or, d'argêt, ou d'estain, qu'vn Euesque ne pourroit estre iugé de son Archeuesque ou Metro- politain, ny de son Primat ou Patriarche, sans l'authorité Apostoliqu.	198.

de la sim-
Christ: ad-
paterent,
ns leuain:
uges secu-
martyrisé
ource, dit-
c. Dieu: sa
urs.

ne fussent
poraux de
ristie l'on
raicé sim-
pe & appa-
e, disoit l'o-
neufiesme,

selon plu-
es Apostres
uant contre
s iours, or-
les Prestres,
na aussi que
ois Messes,
a seconde au
oiesime en
ormais l'on
risé & ense-

le moins)
cisme, que
t transferez
oit vn Eues-
autres Eues-

(Pentecoste
n Dimanche,
coration du
ns ne pren-
restre, jurant
a aussi peni-
nt les saints
çauoir les
Temples des

127.

138.

142.

- N. b. 12. en quoy il n'oublia d'establis la primauté. Il mourut l'an 26. iour
 de son Pontificat. *218.* *Ann. de*
 DES *Christ.*
 Le siege fut vaquant 6. iours.
- P. A. P. **DOMITIVS CALLISTVS** Romain, dressa vne Eglise & vn ci-
 metiere à Rome, où reposent les reliques de plusieurs saints Martyrs:
 institua le ieune des Quatre temps, esquels il faut recevoir le Clerc
 & ordres sacrez. Quelques vns luy attribuent l'ordonnance du Ce-
 libat des Prestres: mais Polydore au liure 5. chapitre 4. dit que l'on
 n'a peu oster du tout le mariage aux Prestres Occidentaux, (car les
 Orientaux & Grecs se marient) jusques au Pontificat de Gregoie 7.
 l'an 1074. il fut martyrisé l'an cinquiesme, mois vn, iour treize de
 son Pontificat. *218.*
17. **VRBAIN** Romain, sous lequel l'Eglise Romaine commença de
 posséder des terres, prez, & autres heritages, qui doiuent estre com-
 muns & distribuez pour alimenter les gens d'Eglise, les Pauvres, les
 Protonotaires, qui escrivoient les actes des Martyrs: Damase luy
 attribue l'ordonnance des vaisseaux d'argent ou de l'ain, dont Boni-
 face Euesque de Maience disoit que jadis les Prestres d'or vsoient de
 calice de bois: maintenant les Prestres de bois vident de calice d'ar-
 gent. Pour sa sainte vie, il attira à la foy beaucoup de monde, il fut
 martyrisé l'an 7. mois 7. iours 5. de son Pontificat. *223.*
18. **CALPURNIVS PONCIANVS** Romain, ayant laissé deux
 Epistres decretales à tous les fideles, & enduré beaucoup de tour-
 mens mourut en exil, en l'Isle de Sardine, l'an cinquiesme, mois cinq
 iours deux de son Pontificat. Quelques vns disent que de son temps
 estoient à Rome quinze Prestres dits Cardinaux, c'est à dire princi-
 paux, pour ensevelir les morts, & baptiser les petits enfans, & au-
 tres quinze qui eurent la principale charge du salut des ames: tou-
 tesfois Polydore & Damase disent que ce fut Marcel Pape l'an 302.
 auteur de ces Cardinaux. *231.*
19. **ANTHEROS** Grec, ordonna que les gestes des Martyrs seroient
 escrits: permit à tout homme Ecclesiastique de changer son Eglise
 avec vne autre, moyenant qu'il le face pour le salut des ames, & pro-
 fit public, & non pas pour la commodité particuliere: declare qu'il
 ne sera loisible à aucun d'estre Pape, qu'il ne soit Euesque premiere-
 ment. Il fut martyrisé l'an cinquiesme, mois vn, iours quatorze de
 son Pontificat. *236.*
20. **FABIAN** Romain, esleu miraculeusement, baptisa Philippe pere
 & fils premier Empereur Chrestien & accepta leurs tresors: dispose
 les ceremonies du sainct Cresme: ordonne de rechef le Martyrologe,
 defend le prendre femme entre le cinquiesme degé de consanguini-
 tés, veut que chacun Chrestien communie trois fois es festes de
 Pasques, Pentecoste, & Natiuité de nostre Seigneur: fut martyrisé
 principalement en balne des tresors receus de l'Empereur, l'an 13.
 vnze mois de son Pontificat. *239.*

- | NOM | AN | AN DE CHRIST. |
|--|-----|---------------|
| CORNEILLE Romain fut tres-docte, & escriuit plusieurs Epistres, eut deux Antipapes; fit plusieurs ordonnances; comme l'on peut voir dans Gratian, & accusé de leze Majesté, pour auoir escrit à saint Cyprian, fut fustigé & mis à mort sous l'Empereur Dece l'an 252. | 22. | 252. |
| <i>Le Siege fut vaquant 2. mois 5. iours.</i> | | |
| SCHISME I. | | |
| NOUATIAN Romain Prestre heretique, disant que les apostats, c'est à dire ceux qui estoient descheus de la foy, ne doiuent estre receus en l'Eglise, quoy qu'ils fissent penitence: & premier schismatique, hypocrite & conuoiteur de paruenir au Pontificat, alluma le feu de diuision & discorde, se faisant Antipape, avec l'ayde de Nouatus Prestre de Carthage, tesmoin saint Cyprian escriuant à Corneille, qui le condamna heretique en deux Conciles tenus à Rome. Nicotratus autre Antipape en Afrique. | 23. | 232. |
| LVCE Romain ordonna que chacun Euesque soit accompagné de deux Prestres & trois Archidiaques, pour estre tesmoins de sa bonne conuersation; que les Euesques seroient agez de trente ans: toutesfois Gratian attribue cet ordre à Zozime, il fut martyrisé l'an premier, mois trois, iours 13. de son Pontificat. | 23. | 253. |
| <i>Le Siege fut vaquant 1. mois 5. iours.</i> | | |
| LVCE ESTIENNE Romain fut le premier qui mit en vsage les habits Sacerdotaux, les premiers Prestres se contentans d'estre vestus de pieté, religion, & sainteté, s'estudjant plus à despoüiller le vieil homme, & les vices, que de se parer de nouueaux & riches ornemens. Il fut martyrisé l'an 1. mois 3. iours 1. de son Pontificat. | 24. | 5. |
| <i>Le siege fut vaquant vn mois 12. iours.</i> | | |
| SIXTE II. Athenien, ayant enseigné l'Euangile par toute l'Espagne il fut esleu Pape, il ordonna de bastir des Eglises & Autels vers l'Orient, & estoit en bonne volonté de confuter les Heretiques, des Sabelins, Cerinthiens, & Nepotians, il fut martyrisé l'an premier, mois dix, iours 23. de son Pontificat. | 25. | 257. |
| <i>Le siege fut vaquant vn mois quinze iours.</i> | | |
| DENE Grec fut le premier Moyné qui fut receu au siege Romain pour estre Pape, & estant esleu, il diuisa le premier, tant à Roine, que ailleurs, les Temples, Cimetieres, Paroisses, & Dioceses aux Prestres, commandant que chacun se tint content de son finage, pour y nourrir le troupeau qui luy seroit commis, il souffrit mort l'an 10. mois cinq, iours 5. de son Pontificat. | 26. | 260. |
| <i>Le siege fut vaquant 5. iours.</i> | | |
| FELIX Romain, ordonna que l'on celebre tous les iours la memoire des Martyrs & non ailleurs qu'és lieux sacrez: que tous les ans l'on obserue la Dedicace des Eglises vne fois l'an, il souffrit martire l'an trois, mois 5. de son Pontificat. | 27. | 271. |
| <i>Le siege fut vaquant 5. iours.</i> | | |
| EVTICHIE Toscan de Luna, ayant escrit quelques Epistres & Decrets, enseuely 342. martyrs de ses propres mains, luy mesmes fut | 28. | 275. |

218. *Aut de Christ.*
 & vn ci-
 Martyrs:
 le Clerc
 du Ce-
 quel'on
 (car les
 goite 7.
 treize de
 223.
 mençade
 estre com-
 aures les
 amase luy
 ont Boni-
 soient de
 alicé d'ar-
 nde, il fut
 231.
 aillé deux
 p de tour-
 e, mois cinq
 e son temps
 ire princí-
 ans, & au-
 mes: tou-
 e l'an 302.
 236.
 yrs seroient
 r son Eglise
 mes, & pro-
 eclare qu'il
 e premiere-
 quatorze de
 239.
 hilippe pere
 fors: dilpose
 martyrologe,
 conlangui-
 és festes: de
 ut martyrisé
 eur, l'an 13.

N O M	martyrisé l'an 8. mois 6. iours 24. de son Pontificat:	Ans de
B R E	<i>Le siege fut vaquant 8. iours.</i>	Christi.
D E S	C A I V S de Salone en Dalmace de la famille de Dioclerian, l'on	237.
P A P.	luy attribué l'institutio des quatre degrez en l'Eglise, à sçauoir Huil-	
29.	sier, Lecteur, Exorciste, Acolyte. Mais Genebrard obserue d'Eusebe	
	au liure 6. chap. 43. qu'il en falloit plustost faire autheur Corneille	
	son predecesseur: il souffrit martyre l'an 12. mois 4. iours 6. de son	
	Pontificat.	
	<i>Le siege fut vaquant 2. mois 8. iours.</i>	
30.	M A R C E L L I N Romain, estant saisi de crainte des tourmés & sup-	296.
	plices, honora les Idoles, mais depuis il recogneut sa faute en plein	
	Synode assemblée à Sinuesse, & en fit penitence: & mesme depuis vint	
	à redarguer l'Empereur Dioclerian, & de son gré il souffrit martyre	
	l'an 7. mois 9. iours 26. de son Pontificat.	
	<i>Le siege fut vaquant 20. iours.</i>	
31.	M A R C E L Romain, limita les quartiers & titres despartis par	304.
	Euariste, & les reduit à 25. ordonna que le Concile general ne pour-	
	roit estre assemblé sans la permission du Siege Apostolique, Martin	
	V. ordonna le contraire, comme nous verrons apres qu'un Clerc ne	
	pourroit estre conuenu deuant vn iuge lay, il fut martirisé l'an 5.	
	mois 6. iours 21. de son Pontificat.	
	<i>Le siege fut vaquant 20. iours.</i>	
32.	E V S E B E Grec, Medecin, fit plusieurs ordonnances. Aucuns luy	310.
	attribuent celle de l'invention de S. Croix: il fut martirisé l'an pre-	
	mier, mois 7. iours 27. de son Pontificat.	
	<i>Le siege fut vaquant 7. iours.</i>	
33.	M I L T I A D E S Africain, deffendit le ieuino au Dimanche & au	311.
	Ieudy: pour auant que les Payens celebroyent les solleinnitez de leurs	
	Dieux Saturniens. Il mourut l'an 3. mois 2. de son Pontificat.	
	<i>Le siege fut vaquant 17. iours.</i>	
34.	S Y L V E S T R E Romain, ordonne la tunique, & l'aube de lin blanc,	315.
	deffend l'ornement de soye ou de drap teint en la consecration, chan-	
	geant les noms payens des iours, à sçauoir le nom du Soleil lors ain-	
	si nommé au Dimanche ou Dominique: les autres cinq ensuyuant no-	
	mez par eux de la Lune, Mars, Mereure, Iupiter, & Venus, les appel-	
	lant feriez 2. 3. 4. 5. 6. & au lieu du iour de Saturne, Sabath, ou Samedy	
	qui signifie repo. Toutefois auant luy le Dimanche auoit esté consac-	
	ré à Dieu par les Apostres en memoire de la resurrection. Or il fit	
	chose beaucoup plus grande quand il conuertit à la foy Catholique	
	l'Empereur Constantin, qui apres fit cesser les persecutions tyranni-	
	ques qui se faisoient contre les Chrestiens donna à Syluestre la ville	
	de Rome, selon aucuns, & plusieurs prouinces, edifia & dota plusieurs	
	téples Chrestiens: il mourut l'an 20. mois 2. iours 4. de son Pontificat.	
	<i>Le siege fut vaquant vn mois 15. iours.</i>	
	S Y N O D E I. G E N E R A L.	
	P Remier Concile general tenu à Nice par le commandement de	317.
	Constantin le grand par 318. Euesques de toutes les parties du	
	monde pour rendre l'Etat de l'Eglise pacifique trouble principale-	

Ans de Christ.	NOM BRE DES PAPES.	ment par la detestable heresie d'Arrius, où il fut condamné & conclu le fils de Dieu estre <i>Homofon</i> , c'est à dire consubstantiel au pere, ce que porte le symbole que nous chantons.	Ans de Christ.
237. n, l'on it Huif. l'Ensebe orneille 6. de son	35.	MARC Romain, ayant ordonné que le symbole composé au Con- cile de Nice: <i>Credo in unum Deum</i> &c. fust chanté au Clergé & du peu- ple apres la predication del'Euangile, & que l'Euesque d'Ostie vse- roit du manteau Episcopal, <i>Pallium</i> , à cause que celuy de Rome est par luy consacré, il mourut le 8. mois 10. iours de son Pontificat.	336.
236. es & sup- e en plein puis vint martyre	36.	IVLES Romain, estant retourné d'exil où il auoit esté enuoyé par Constantius Arrien fils de Constantin ordonna plusieurs choses, entre autres qu'un Prestre ne pourroit estre conuenu sinon deuant vn Iuge Ecclesiastique, que les Conciles ne seroient conuoquez sans sa permission, il mourut l'an 4. mois 5. iours 16. de son Pontificat.	336.
304. partis par ne pour- e, Martin Chercne ifé l'an 5.	37.	LIBERIUS Romain estant banny pour auoir resisté aux Arriens, & par belle promesse de l'Empereur Constantius Arrien (selon l'o- pinion d'aucuns) il consentit de leur adherer à la grande infamie: toutefois, en fin se estant reuouqué il mourut Catholique l'an 15. mois 4. iours 17. de son Pontificat.	351.
310. ncuns luy é l'an pre-		SCHISME II.	
311. anche & au ez de leurs cat.	38.	FELIX II. Romain fut selon quelques vns 38. Pape, mais d'autres ne le comptent pas, d'autant qu'il presida en l'absence de Libe- rius. <i>Onuphrius</i> le Maire le tiennent pour le 2. Schismatique, il fut martyrisé par les Arriens le 10. an mois 3. iours vnze.	355.
315. elin blanc, tion, chan- blors ainsi yuant nô- les appel- ou Samedy esté confa- n. Or il fit Catholique n tyranni- tre la ville aplusieurs n Pontificat.		DAMASUS Espagnol, il a escrit les vies des Papes par le conseil de S. Hierosme, sic dire en l'Eglise Latine en la fin des <i>Pseaumes Gloria Patri</i> , &c. composé par Flavianus Antiochenus, aidé de S. Christo- phle, le Symbole de Constantinople, & le Confiteor, & par son com- mandement S. Hierosme colligea les Epistres & Euangiles, comme elles se lisent en la Messe, & les heures Canonialles, l'ordonnance de chanter les Psalmes alternatiuement est de luy & de S. Ambroise. Il mourut l'an 18. mois 2. iours dix de son Pontificat.	
317. adement de parties du principale.	39.	SCHISME III.	
		VRSIN Romain, il estoit competeur de Damasus apres la mori de Liberius & Felix, & lors commença le troisieme schisme, lors l'ambition des honneurs commença aussi à saisir le cœur des Prelats de l'Eglise.	366.
		SYNODE II. GENERAL.	
		C Oncile vniuersel assemblé à Costantinople de 150. Euesques sous Gratian & Theodose Empereurs, pour l'heresie de Macedonius Euesque de Constantinople & d'Euroxe, nians le S. Esprit estre Dieu, où ils furent condamnez.	381.
		SYRTERS Romain, deffend au Clergé le mariage, ordonné que nul bigame ne pourroit estre receu à l'ordre de Prestre, qu'il seroit li-	384.

		<i>Ans de Christ.</i>
	<p>citè aux Moynes de bonne conseruation d'estre Prestres (car ils ne l'estoient pas lors, & n'en y auidit aucun aux Monasteres) & reccus Euesques, les Bourguignons de peur de Huua se font Chrestiens; il mourut l'an 13. mois 1. iours 15. de son Pontificat.</p> <p><i>Le siege fut vaquant un mois quinze iours.</i></p>	
40.	<p>ANASTASE Romain ordonna que quand on chanteroit à l'Euangile, chacun fust debout, afin de l'oüyr avec plus grande reuerence, que ceux qui seroient deffectueux ou mutilez de membre ne fussent reccus au Clergé. Il mourut l'an 4. iours 21. de son Pontificat.</p> <p><i>Le Siege fut vaquant 10. iours.</i></p>	398.
41.	<p>INNOCENT d'Albanie ou d'Escolle ordonna l'Extreme-onction, & déclara que les Euesques qui vendroient Prebendes, Doyennetz, Prieurez, ou autres dignitez Ecclesiastiques, ou quelque Sacrement, la S. Huyle, consecrations des Autels, fussent punis comme simoniaques, que luy & tous ceux de son Siege ne pourroient estre iugez d'aucun Roy, ne tout le Clergé: il mourut l'an 15. mois 2. iours 21.</p> <p><i>Le siege fut vaquant 23. iours.</i></p>	402.
42.	<p>ZOZIMVS Grec, homme fort docte & de sainte vie defendit que les serfs ne fussent admis en l'ordre de Prestrie: moins, dit Platine, les bastards & meschants: il mourut l'an 2. mois 4. iours 7.</p> <p><i>Le Siege fut vaquant 9. mois.</i></p>	416.
43.	<p>BONIFACE Romain, ce fut luy qui changea les veilles des Saints aux ieunes: il fut chassé de Rome à cause d'Eulalius par l'Empereur Honorius fils de Theodosius, lequel le rappella: il mourut l'an 4. mois 9. iours 28.</p> <p><i>Le siege fut vaquant 9. iours.</i></p>	419.
	SCHISME IIII.	
	<p>EULALIUS Romain durant le Schisme contre Boniface, fut esleu par vne partie du Clergé, & mis hors de Rome avec Boniface: il mourut le troisieme mois & sept iours de son eslection.</p>	419.
44.	<p>CELESTIN Romain ordonna que les Psalmes fussent chantez de tous auant la Messe, ce qu' auparauant il ne faisoit, ains seulement l'Epistre & l'Euangile estoient recitez, de là les Introites ont esté cucillies, graduels, offertoirs, & communions. Ordonne aussi que les Prestres scauont les Canons Ecclesiastiques: il mourut l'an huit mois 5. iours 3.</p> <p><i>Le siege fut vaquant un mois vuzze iours.</i></p>	423.
	SYNODE III. GENERAL.	
	<p>Concile general sous Theod. 2. de 200. Euesques celebré en Ephese contre l'heretique <i>Pelagius & Nestorius</i>, Euesques de Constantinople qui nioient la diuinité de Iesus-Christ.</p>	430.
45.	<p>SIXTE III. Romain, accusé d'auoir violé vne Nonain, purgé par son serment en presence de 55. Euesques, ayant distribué tous ses biens aux pauures, mourut l'an 7. mois 11.</p> <p><i>Le siege fut vaquant un mois vuzze iours.</i></p>	432.
46.	<p>LEON le grand, ainsi surnommé à cause de sa grande doctrine, or-</p>	440.

ar ils ne
 e receus
 tiens; il

 l'Euan-
 uerence,
 e fussent
 at.

 onction,
 oyennex,
 crement,
 simonia-
 tre iugez
 urs 21.

 endit que
 latine, les

 des Saints
 Empereur
 ut l'an 4.

 e, fut esseu
 niface: il

 chantez de
 seulement
 res ont esté
 ne aussi que
 ut l'an huit

 ré en Ephe-
 de Constan-

 n, purgé par
 ué tous ses

 doctine, or-

De l'Eglise. 523

AN- donne, ou renouelle les Rogations, & processions, qu'on appelle *Aus de*
MAI Litanies. Ses Litanies sont les petites, Gregoire le grand institua les *Christ.*
DES grandes, ayant fait plusieurs ordonnances. Il descendit de chanter
PAP. *Alleluja, & Gloria in excelsis Deo* en temps de Carefme. Il mourut l'an
 20. mois 11. iours 2. Le Siege vaquant sept iours. Auant ce Pape l'E-
 glise Romaine uombroit les ans depuis la Passion de Iesus.

SYNODE IIII. GENERAL.

Concile general de Calcedoine sous l'Empereur Martian de 225. 452.
 Euesques, contre l'herese d'Eutiches Prestre de Constantinople,
 confondant les deux natures en Iesus-Christ.

47. **HILAIRE** de Sardegne, docte personnage, deffend que nul ne 461.
 puisse eslire successeur à aucune charge Ecclesiastique. Il mourut l'an
 6. mois trois, iours dix.

48. **SIMPLICI** de Tiouli ordonna qu'aucun Ecclesiastique ne reco- 467.
 gnoisse vn laic en la possession d'vn benefice. Il meurt l'an 15. mois
 6. iours 23.

49. **FELIX III.** Romain, ordonne que les Eglises seront consacrees 483.
 seulement par les Euesques. Il meurt l'an 8. mois 11. iours 17.

50. **GELASIVS** Africain composa les prefaces que l'on chante auant 492.
 le sain & Canon, ordonna, que les Ordres sacrez ne seroient admi-
 nistrez que quatre fois l'annee, & le Samedi. Il composa hymnes,
 collectes, respons, graduels, liures, & fit autres ordonnances, estant
 docte, & mourut l'an quatre mois, huit iours 19.

51. **ANASTASE II.** Romain, est reputé heretique, infame par quel- 496.
 ques vns, & fauorisant aux Nestoriens: toutesfois il excommunia
 l'Empereur Anastase comme Eutykien. Il mourut miserablement
 apres auoir uuidé ses boyaux comme Arrius, l'an 2. mois 12. iours 24.

52. **CELIUS SYMMACHVS** de Sardaigne fut Pape, non obstant l'e- 498.
 lection d'vn nommé Laurent, & d'vn autre appelle P. Alton, ainsi
 par eux commença le cinquiesme Schisme: Car Theodoric Roy des
 Gots, qui lors occupoit l'Italie, ayant entendu que le Clergé de Ro-
 me se ditieux vouloit de poser Symmachus, en uoya cest Alton tenir le
 Siege, & chasser les deux autres. Toutefois Symmachus, s'estant pur-
 gé des deüts que l'on luy objectoit, fut remis, & mourut l'an quin-
 ziesme, mois septiesme, iours vingthuitiesmes.

SCHISME V.

LAVRENS Romain durant le Schisme contre Symmachus, mou- 513.
 rut l'an premier.

53. **CELIUS HORMISDA** de Frosselone cité de la Campanie, voyant 514.
 plusieurs Moynes à Rome opiniatres en l'herese d'Eutyches, les fit

N O M.	bannir de la ville. Il fit de grandes aumosnes, condamna l'heresie des	Ann. de
R R E	Manicheens qui repulluloient, fit bruler leurs livres, & mourut l'an	Christ.
D E S	9. mois 9. iours 17.	
P A P.	<i>Le siege fut vaquant 5. iours.</i>	
54.	J E A N de Toscane, estant enuoyé en Ambassade par le Roy Theodorice Arrien vers l'Empereur Iustin en Constantinople, pour restituer les Arriens à leur liberté, & l'ayant obtenu, neantmoins estant suspect à Theodorice, il fut par luy emprisonné, où il mourut en grande disette l'an 2. mois 9. iours 6.	523.
	<i>Le Siege fut vaquant vn mois 27. iours.</i>	
55.	F E L I X I I I I. Samien, separa le peuple du Clergé, bailla à cestuy, des livres necessaires, fit le bastiment de saint Cosme à Rome, & quelques reparations aux autres. Il mourut l'an quatre, mois deux, iours dixhuict.	526.
	<i>Le Siege fut vaquant 3. iours.</i>	
56.	B O N I F A C E deuxiesme, Romain fut approuvé de tous apres la mort de Dioscore, il confirma l'ordre de saint Benoist. Il mourut l'an 2. & 2. iours de son Pontificat.	530.
	<i>Le Siege fut vaquant 3. mois 5. iours.</i>	
	S C H I S M E V I.	
	D ioscore Romain estant esleu par quelques vns durant le schisme contre Boniface, mourut l'an & vingthuit iours apres.	531.
57.	J E A N deuxiesme, surnommé Mercure, ayant receu la confession de foy de l'Empereur Iustinian, signee de sa main, avec vn beau present mourut l'an deux mois quatre iours 6. de son Pontificat.	
	<i>Le Siege fut vaquant 6. iours.</i>	
58.	R V S T I C V S A G A P I T V S Romain, fit delaisser à Iustinian l'heresie Eutychieenne, de laquelle il auoit esté seduit par Anthemius Euesque de Constantinople, puis mourut l'an, & dix-neufiesme iour de son Pontificat.	534.
	<i>Le Siege fut vaquant 6. mois, 25. iours.</i>	
59.	C E L I V S S Y L V E R I V S de Frusolone en Campanie, ne voulant remettre Anthemius heretique en son Euesché de Constantinople par commandement de l'Imperatrice, est condamné faullement d'auoir voulu liurer Rome aux Gots, fut exilé en l'Isle de Pont, où il mourut de paureté, ayant institué la feste de la Purification pour appaiser vne grande peste: l'an premier, mois cinquiesme, iour second de son Pontificat.	535.
	<i>Le Siege fut vaquant 5. iours.</i>	
	S C H I S M E V I I.	
60.	V I G I L I V S Romain créé pendant le Schisme contre Syluerius, homme ambitieux, & qui auoit esté cause de l'expulsion de Syluerius, obtint la dignité Papale par force, & par faueur de Theodorice femme de l'Empereur Iustinian: laquelle puis apres le fit tirer de Rome, du consentement des Romains, qui le hayissoient à mort, mené à Constantinople, où il fut grieuement affligé, iniurié, outragé, conduit par la ville avec vne corde au col, finalement banny, pour	537.

NOM. n'auoir voulu remettre Anthemius heretique en son Euesché de **Ans de**
BRE Constantnople, suiuant sa promesse mal faicte à Theodora, & dont **Christ.**
DES il se repentait. Il mourut l'an dixseptiesme, mois 6. iours 29. de son
PAP. Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois 5. iours.

SYNODE V. GENERAL.

Concile vniuersel celebré à Constantnople pour la seconde fois, 555.
 de cent soixante-cinq Euesques, contre Anthemius Euesque de
 Constantnople, & Theodore homme eloquent, qui disoit la Vierge
 sainte auoir enfanté vn homme seulement, & non homme & Dieu,
 & fut conclud qu'elle estoit *Theotocos*, Mere de Dieu.

61. **PELAGIUS** Romain ayant ordonné que les Ecclesiastiques chan- 555.
 teroient toutes les heures canoniales, que les heretiques, & schif-
 matiques seroient punis par glaue, puissance, & iustice temporelle,
 que nul ne fust admis aux Ordres Ecclesiastiques par ambition, ny
 dons: meurt l'an cinquiesme, mois dixiesme, iours vingt-huict de
 son Pontificat.

Le siege fut vaquant 4. mois 5. iours.

62. **IEAN III.** Romain ayant acheué de faire reparer quelques Egli- 561.
 ses, aggrandir les cimetières des Martyrs, il mourut l'an 12. mois 11.
 iours 26. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 10. mois 19. iours.

63. **BENOIST** Romain ayma fort les pauures, & voyant l'Italie 575.
 ruynée par les guerres des Lombards, qui commencerent d'occuper
 l'Italie à l'instigation de Narles, irrité par l'Imperatrice Sophie, &
 affligé de famine, & peste; il mourut l'an quatre, mois vn, iours
 29. de son Pontificat.

Le Siege fut vaquant 4. mois.

64. **PELAGE II.** Romain esleu sans le consentement de l'Empereur, 579.
 à cause que Rome estoit assiegée par les Lombards, ayant fait de
 sa maison paternelle vn hospital pour les pauures, transporté le Pa-
 triarchat d'Aquilee à Grandens, la faisant Metropolitaine de la Pro-
 uince de Venise, mourut de peste l'an 10. mois 2. iours 10. de son
 Pontificat.

Le Siege fut vaquant 6. mois 25. iours.

65. **GREGOIRE** le grand Moynes fut esleu par la voix du Clergé & de 590.
 tout le peuple, & du consentement de l'Empereur Maurice, il aug-
 menta la Messe de plusieurs ceremonies & prieres, de l'Incroite ou
 Antienne, prise de quelques Psalmes: qu'on chanta les neuf fois
Kyrieleyson, qui signifie, Seigneur aye mercy de nous: Alleluia au
 commencement des heures Canoniales, *Deu in adiutorium*, & le
Gloria Patri en la fin de chacun Pseaume de saint Hierosime, iasoit
 qu'aucuns luy attribuent l'abstinence de chair en Careme, qui est
 beaucoup plus ancienne, trop bien y adiousta il les quatre iours du
 Mercredy iusques aux Dimanches pour parfaire la quarantaine, Il
 institua les grandes Litanies, partie des stations de Rome, & infinies
 autres choses que l'on peut voir dans Platine, il meurt l'an 13. mois
 6. iours 10. de son Pontificat.

N O M -	B R E	D E S	P A P.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.																																																																																																																																																																																																																																																																												
<i>Le siege fut vaquant 5. mois, 17. iours.</i>					<i>Le siege fut vaquant vnze mois 26. iours.</i>					<i>Le siege fut vaquant 10. mois 3. iours.</i>					<i>Le siege fut vaquant 4. mois 23. iours.</i>					<i>Le siege fut vaquant vn mois 26. iours.</i>					<i>Le siege fut vaquant vn an, 7. mois, 18. iours.</i>					<i>Le siege fut vaquant vn mois, 22. iours.</i>																																																																																																																																																																																																																																																									
SABINAN Toscan, duquel on ne scait l'origine, & à bon droit:					BONIFACE III. Romain, ayant obtenu le Primat sur toutes les					BONIFACE IIII. de Valeria en Prouence, obtint de l'Empe-					THEODAT OV DEVSDEDIT Romain, homme de sainte vie,					BONIFACE V. Neapolitain, homme fort humain, ordonna le					HONORE fut liberal aux pauvres, repara l'Eglise saint Pierre					SVERIN Romain fut liberal aux pauvres, s'estudia à reparer					IRAN IIII. de Dalmatie racheta plusieurs Dalmates, & Istriens,																																																																																																																																																																																																																																																				
car il estoit meschant & indigne de son estat: detracteur des vertus					Eglises de l'Empereur Phocas, ordonna en vn Concile de 72. Eues-					reur le Pantheon de tous les faux Dieux, & le dedie à l'honneur de la					fit celebrer le Concile d'Auxerre, auquel les estrennes qui se don-					premier entre les Papes, que les Temples seroient la franchise pour					d'or, d'argent, & de beaux tableaux; apres mourut l'an 12. mois 11.					les Eglises, & accroistre le reuenu d'icelles. De mesme zeile estoit					de tous les Martirs, lors la feste de Toussaincts fut					nent le premier iour de l'an furent deffenduës: afin de n'estre					tous fugitifs, sinon les sacrileges, & excommuniëz; il mourut l'an					lors nostre Dagobert, qui fit bastir l'Eglise de saint Denys, l'enri-					congé aux Moynes de prescher, baptiser & confesser, il meurt l'an					veu suyure les Payens. Il meurt l'an trois mois dix iours 27. de son					chissant merueilleusement, voire des reliques, & despoüilla des					6. mois 8. iours 11. de son Pontificat.					Pontificat.					Pontificat.					autres Eglises. Le Pape mourut l'an premier, mois second, iours 4. de					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.					son Pontificat.									
604.					607.					608.					615.					619.					622.					657.					638.					604.					607.					608.					615.					619.					622.					657.					638.					604.					607.					608.					615.					619.					622.					657.					638.					604.					607.					608.					615.					619.					622.					657.					638.					604.					607.					608.					615.					619.					622.					657.					638.					604.					607.					608.					615.					619.					622.					657.					638.					604.					607.					608.					615.					619.					622.					657.					638.				

Année	NOM	Biographie	Année
604.	THEODORIC	Hierosolimitain, fils de Theodore Euesque de Hierusalem, fut liberal aux pauvres. L'election estoit vallable, faite par le Clergé, & le peuple, confirmee par l'Exarche come lieutenant de l'Empereur. Il meurt l'an 6. 5. mois 18. iours de son Pontificat.	640.
		<i>Le siege fut vaquant 4. mois 1. iour.</i>	
607.	MARTIN	Italien assembla vn Concile à Rome de 150. Euesques, contre Pyrrhus, Sergius, Cyrus absent, & Paul present, Patriarches de Constantinople, heretiques Monothelites, nians deux volontez en Iesus-Christ: par le comandement de l'Empereur Constans III. heretique, il fut banny en vne cité de Pont, où apres plusieurs miseres finit ses iours l'an 6. vn mois 28. iours de son Pontificat.	647.
		<i>Le siege fut vaquant 8. mois 28. iours.</i>	
608.	EUGENE	Romain ordonna que les maisons des Prestres & Euesques seroient edifiées pres des Temples, avec prisons, pour punir les crimes des Ecclesiastiques: il mourut l'an 2. neuf mois 14. iours de son Pontificat.	654.
		<i>Le Siege fut vaquant vn an dix-sept iours.</i>	
615.	VITALIANVS	Italien ordonna le chant de l'Eglise Romaine, & l'accorda avec les orgues parde uant non vsitées au seruice diuin, & s'estant du tout addonné à deffendre la Religion Chrestienne contre les heretiques, mourut l'an 3. cinq mois 29. iours de son Pontificat.	657.
		<i>Le siege fut vaquant 2. mois 14. iours.</i>	
619.	DEODATE	Moine Romain, guarit vn ladre en le baissant, homme religieux, affable, liberal aux pauvres, & estrangers, il mourut l'an 4. deux mois 15. iours de son Pontificat.	672.
		<i>Le Siege fut vaquant 4. mois 6. iours.</i>	
622.	DONNVS	Romain fit pauer de marbre le paruis de S. Pierre, & par son integrité assujettit l'Eglise de Rauenne à celle de Rome, qui se disoit chef d'elle-mesme: il mourut l'an 2. cinq mois 10. iours de son Pontificat.	676.
		<i>Le siege fut vaquant 2. mois 28. iours.</i>	
628.	AGATHON	Sicilien Moine, fut de sibon naturel, que iamais homme qui vint à luy ne s'en alloit triste, ny desolé, mais ioyeux, & consolé: il mourut l'an 2. sept mois de son Pontificat.	680.
		<i>Le siege fut vaquant 7. mois.</i>	
657.	SYNODE VI. GENERAL.		
	CONCILE	vnierfel tenu à Constantinople, de 289. Euesques, contre les Monothelites, qui nioyent deux volontez, & natures en Iesus-Christ. Le Patriarche de Constantinople delaisse son heresie: Machaire d'Antiochene la voulut laisser, & fut de jetté de son Euesché: là il fut permis le mariage aux Prestres de Grece, & non à ceux de l'Eglise Occidentale.	680.
658.	LEON II.	Sicilien, homme fort scauant en la langue Grecque, & Latine, & bon musicien, qui reduit le chant en meilleure melodie, ayinant les pauvres, exhortant tous de paroles, & d'exéple à pieté.	682.

N O M B R E D E S P A P.	justice, humanité, & autres vertus, ayant ordonné que l'on baille- roit la paix à la Messe; mourut le 10. mois, 19. iours de son Pon- tificat.	Ani de Chris.
82.	<i>Le siege fut vaquant un an, un mois 21. iours.</i> BENOIST II. Romain, fut de telle sainteté, qu'en sa fauent l'Empereur Constantin IV. approuua l'election des Papes estre suffi- samment faite par le Clergé, & peuple Romain, sans l'autorité, & confirmation de l'Empereur: ce qui ne fut apres de long téps obserue il mourut le 10. mois, 27. iours de son Pontificat.	684.
83.	<i>Le siege fut vaquant 2. mois, 9. iours.</i> JEAN V. Syrien, homme sçauant, & vertueux, fut consacré comme son predecesseur, par les Euesques d'Ostie, Portense, & Veliter- cie, & ordonna qu'ainsi s'obserueroit apres, comme la coutume est encore; il mourut l'an premier, 9. iours de son Pontificat.	685.
	<i>Le siege fut vaquant 2. mois 18. iours.</i>	
	SCHISME VII.	
	PIERRE Archiprestre Romain, esleu par le Clerge, eut le Siege quelques iours.	686.
	THEODORE Prestre Romain, estant esleu par l'exercite Romain, eut le Siege pour quelques iours contre Pierre, & furent tous deux causes & auteurs du schisme septiesme, & tous deux estans challez, Conon fut cret.	
84.	CONON Romain surnommé Angelique, pour sa sainte vie, do- ctrine, & beauté, fut esleu Pape, apres vne grande contétion contre Pierre, & Theodore: il mourut le 11. mois de son Pontificat.	
	<i>Le siege fut vaquant 2. mois 25. iours.</i>	
	SCHISME VIII.	
	THEODORE Prestre Romain, homme riche, qui auoit corrom- pu la gendarmerie par argent, eut le Siege quelques iours.	
	PASCHAL Archidiaque, conuaincu d'art magique durant le schisme de Theodore, eut aussi le Siege quelques iours, & finalement ayans tous deux esté challez, fut cret Sergius.	
85.	SERGIVS Syrien, homme de sainte vie, ordonna que l' <i>Agnus Dei</i> seroit chanté par trois fois en la Messe: il mourut l'an traiziesme 8. mois, 13. iours de son Pontificat.	687.
	<i>Le siege fut vaquant un mois 10. iours.</i>	
86.	JEAN VI. Grec, fut fort studieux à reparet les Eglises, avec les Autels; & racheter les captifs du tresor de l'Eglise: il mourut l'an 3. 2. mois 14. iours de son Pontificat.	701.
	<i>Le siege fut vaquant un mois 18. iours.</i>	
87.	JEAN VII. Grec, homme eloquent, & de bonne vie, ayant fait reparer plusieurs Eglises, & icelles entichir de peintures, & statues, mourut l'an deuxiesme 7. mois 17. iours de son Pontificat.	705.
	<i>Le Siege ne vaua point.</i>	
88.	SISINVS, ou ZOFIMVS Syrien, homme de grande sainteté, mourut soudainement, fort vexé des gouttes de pieds, avec bonne	707.

P
D
P

9

92

93

94

95

n baille- *Ann. de*
 son Pon- *Christ.*
 sa faueur 684.
 estre suffi-
 orité, &
 obseruée
 sacré com- 685.
 & Veliter-
 ustume est
 eut le Siege 686.
 te Romain,
 nt tous deux
 ans chassiez,
 ncte vie, do-
 cterion contre
 ficat.
 uoit corrom-
 es iours.
 ue durant le
 & finalement
 a que l'Agneau 687.
 an traiziesme
 glises, avec les 701.
 mourut l'an 3.
 ie, ayant fait 705.
 res, & statues,
 ificat.
 ande sainctere, 707.
 ds, avec bonne

de l'Eglise.

537

- N O M B R E S P A P.
- le 20. iour de son Pontificat.
89. **CONSTANTIN** Syrien, fut bien aymé de tous, signamment des pauvres: ce Pape estant à Constantinople, Iustinian II. Empereur luy baïsa les pieds par honneur: ainsi fut introduict la coustume qui dure encores, par cét Empereur. Il resista le premier hardiment de tous les Papes, en face à l'Empereur Philippes Bardane, qui vouloit oster les images, & mourut l'an 8. mois vn, iours 20. de son Pontificat.
Le siege fut vaquant vn mois 10. iours.
90. **GREGOIRE II.** Romain, enuoye Boniface Moine docte en Allemagne prescher l'Euangile, & en conuertit plusieurs: excommunie l'Empereur Leo surnommé Iconomachus, pour auoir entrepris de oster les images. Ainsi l'heresie de l'Emp. fut occasiō de l'accroissement du Siege Romain, par l'assistance des Catholiques: car lors Rome, & quasi toute l'Italie, se retira de l'obeissance de l'Empereur, l'Exarcat cesse, occupé par les Lombards, & de là nos Princes furent appelez au secours des Papes, & par eux, comme tuteurs, deffendus, & enrichis; il mourut l'an 14. dix mois, 22. iours de son Pontificat.
Le siege fut vaquant vn mois 5. iours.
91. **GREG. III.** Syrien, homme docte en Grec, & Latin, priua l'Emp. Leon III. (meschant à la verité) & de l'Empire, & de la Communion des fidelles; estant assiegé par le Roy des Lombards dans Rome, n'ayant support de l'Empereur, se retire à nostre Charles Martel, duquel il obtint ce qu'il desiroit: il mourut l'an 10. huiet mois 24. iours de son Pontificat.
Le siege fut vaquant 2. iours.
92. **ZACHARIE** Grec, personnage doüe de plusieurs vertus, pacifia l'Italie, estant lors fort troublee, confirma l'eslection de nostre Pepin pour estre Roy de France, au lieu de Childeric, qui fut contraint de se faire Moine: & dispensa les François du serment de fidelité à luy fait, & mourut l'an 10. trois mois 15. iours de son Pontificat.
Le siege fut vaquant 8. iours.
93. **ESTIENNE II.** Romain, que plusieurs obmettent, à cause qu'il ne vescut que 4. iours de son Pontificat.
Le siege fut vaquant vn iour.
94. **ESTIENNE III.** dit II. sage, & vertueux, tant aymé de tous, qu'il fut porté sur les espauls d'aucuns iusqu'à l'Eglise de S. Iean de Latran: & de là est qu'encores au iourd'huy les Papes se font porter. Il vint en France, & obtint secours de Pepin contre le Roy des Lombards, avec grands presens, sçauoir la seigneurie de Raüene de grande estendue, qui souloit appartenir aux Exarchats, ou Lieutenants de l'Empereur, ayant sacré Pepin Roy de France, & donné aux François l'Empire Romain: ce qui fut apres executé par Leo III. mourut l'an 5. & 29. iours de son Pontificat.
Le siege fut vaquant 22. iours.
95. **PAUL** Romain, frere d'Estienne, homme fort misericordieux enuers les pauvres malades, & prisonniers, lequel il visitoit de nuit luy seul, fut créé Pape, nonobstant l'eslection faite par aucuns des

NOM BRE DES PAP.	532 <i>De l'Etat</i> Theophylactes. Paul meurt grand deffenseur des veufues, orphelins & de tous souffreteux, l'an 10. vn mois de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant vn an, 7. mou. 7. iours.</i>	Ans. 26 Christ.
	SCHISME IX. T HEOPHYLACTE Romain, Archidiaque, fut esleu par aucuns durant le schisme contre Paul, tint le Siege quelques mois.	757.
	SCHISME X. C ONSTANTIN de Nepese laic, fut cree par force par les laïcs, & contre les Canons, occupa le Siege vn an, vn mois, 10. iours. PHILIPPE Moine Romain, durant le schisme fut cree par les laïcs contre Constantin, & occupa le siege cinq iours, & tous deux en estans chassés, fut cree Estienne.	786.
96.	ESTIENNE IV. dit II. Sicilien, Moine, fut esleu Pape contre l'eslection de Constantin & Philippes tous deux Antipapes. Estienne ayant reuoqué en vn Concile de Latran les ordonnances de ce Con- stantin Antipape, & annullé le 7. Concile de Constantinople de l'Emp. Constantin V. (aucuns disent Leon III. son pere) en ce qui concer- noit les images: meurt l'an 3. cinq mois, 27. iours de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 9. iours.</i>	
97.	ADRIAN Romain, des plus renommés en bonté, doctrine, & saincteté de vie, de tous ses predecesseurs, appelle Charlemagne Roy de France à son secours, contre Didier Roy des Lombards, qui per- dit son Royaume en vn Concile de 153. Euesques, que Segebert ap- pellé General donna à Charlemagne pouuoir d'eslire les Papes, & au- tres Prelats. Ordonne le premier que ses Bulles seront icellées en plumb: il mourut l'an 7. dix mois 17. iours de son Pontificat. <i>Le Siege ne vaqua point.</i>	189.
	SYNODE VII.	
	C ONCILE vniuersel celebré de 350. Euesques à Nicee, pour la restitution des images, avec forme de les honorer.	789.
98.	LEON III. Romain, homme sçauant, aymant les pauvres, s'adon- nant à prescher, recherchant les doctes, ayât esté battu quasi iusqu'à mort, & mis en prison par deux Prestres Romains, eichappé d'icelle, il vient en France vers Charlemagne, lequel le remet en sa dignité, s'estant purgé par serment. Apres ayât couronné Charles Empereur il mourut le 20. an, 5. mois, 18. iours de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 20. iours.</i>	796.
99.	ESTIENNE V. dit 4. Romain, homme noble, docte, vint en France pour s'excuser touchant son eslection faicte sans le consente- ment de l'Empereur Loys le Debonnaire, lequel il couronna à Rheims, puis retourné à Rome mourut le 6. mois, 23. iours de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 2. iours.</i>	816.
100.	PASCAL Romain, Moine estant esleu sans l'authorité de l'Empe- reur Loys Debonnaire s'excusa par lettres & ambassades; alors l'Em- pereur quitta ceste belle prerogatiue & droit d'eslection, reseruant seulemēt que le nouveau Pape renoueleroit l'amitié par ambassa-	817.

phelins	Ans de Christ.	NOM DES PAPES	des, soudain apres son election mourut l'an 7. mois 3. iours de son Pontificat.	Ans de Christ.
			<i>Le siege fut vaquant 4. iours.</i>	
	757.	101.	EVGENE II. Romain, liberal aux pauvres, docte, fut esleu Pape, nonobstant l'eslection d'un Zinzinut: il mourut l'an 3. mois 6. iours 24. de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 2. iours.</i>	824.
			SCHISME XI.	
			ZINZINVS Romain creé durant le Schisme contre Eugene, eut le Siege quelques iours.	824.
	786.	102.	VALENTIN Romain, homme eloquent & de bonnes mœurs, il mourut le premier mois, dix iours de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 3. iours.</i>	827.
		103.	GREGOIRE IV. Romain, donna conseil au Roy Louys Debonnaire que la feste de Toussaincts, fust celebree le premier de Novembre en France & Germanie; il mourut l'an 16. de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant quinze iours.</i>	828.
		104.	SERGIVS II. Romain, homme de bien, appelé auparaüt Groin de porc, changea son nom, & donna le premier, selon la commune opinion, occasion à ses successeurs de changer leur nom à leur election: il mourut l'an 3. de son Pontificat. <i>Le Siege ne vauqua point.</i>	844.
	189.	105.	LEON IV. Romain, Moine, fut fort homme de bien: resista aux Sarrazins venans avec grande armee contre les Napolitains, & Romains: & ayant premierement inuoqué Dieu, & donné congé d'aller contre les ennemis, les siens retournerét vainqueurs: il mourut l'an 8. 3. mois 6. iours de son Pontificat.	847.
			ADVERTISSEMENT. <i>Quelques Historiens, voire de grande authorité mettent en ce lieu Jeanne 7. ou 8. Alde- mande ou Angloise, qui sous habit d'homme, estant femme, estudia si bien qu'elle fut sçeuë Papesse, presida deux ans & quelques mois, au bout desquels enceinte deliura l'enfant publi- quement en une procession, & mourut. Marimus Polonus, Plas. Polas. Philip Berg. Na- uel, & autres. Mais Onuph. & Genebrard hommes de grande doctrine mainiement que c'est une fable, & s'aydens de l'authorité de plusieurs grands personnages, ontre beaucoup de raisons tres doctement deduies par eux.</i>	
	789.			
	796.			
		106.	BENOIST III. Romain, contre son gré fut esleu, pleurant receut la charge, prenant Dieu à tefmoin, qu'il n'estoit capable: toutesfois il estoit fort homme de bien, visitoit les malades, nourrissoit les pauvres, consoloit les desolez, deffendant les veufues & orphelins: il fut depose, cependant Anastase v'surpe le Siege, puis restitué, & mourut l'an deuxiesme, 8. mois 16. iours de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 15. iours.</i>	855.
	816.			
			SCHISME XII.	
	817.		ANASTASE III. Romain, creé durant le Schisme, contre Benoist eut le Siege pour quelques iours, & suscita le douziesme Schisme.	855.
		107.	NICOLAS le Grand, Romain, homme fort sçauant & digne de	858.

NOM- BRE DES PAP.	tel office, fit infinis Decrets, & entre autres que nul Prince seculier, ny homme luy presumast d'assister aux Cōciles Ecclesiastiques, sinon qu'il fust question de la foy: que nul n'assiste à la Messe d'un Prestre concubinaire: que le Baptesme ne seroit reiteré, encore qu'il fust administré d'un Payen ou Iuif, pourueu qu'il fust au nom du Pere, du Fils, & du Sainct Esprit. Il mourut l'an 9. six mois 20. iours de son Pontificat.	Ani- de Christ.
	<i>Le siege fut vaquant 7. iours.</i>	
108.	ADRIAN II. Romain, homme de bien, & sauant, liberal aux pauvres, humble enuers tous; iusques à lauer les pieds aux Euesques, fut esleu Pape, sans attendre l'aduis des Ambassadeurs de l'Empereur & mourut l'an quatriesme, vnzemois, 12. iours de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 2. iours.</i>	867.
	SYNODE VIII. GENERAL.	
	Cōcile vniuersel IV. tenu à Constantinople par 300. ou 333. Euesques contre Phorinus Euesque de Constantinople qui fut reiecté & excommunié. Ignace iniustement priué, restitué.	869.
109.	JEAN VIII. Romain, (car nous laisserons Ieanne) homme docte vient en France eschappé des prisons des Romains, couronna 3. Empe-reurs en 4. ans. Charles le Chauue à Rome, Loys le Begue en vn Cō-cile tenu à Troye. Charles le Gros, nos Roys apres sō retour à Rome, ce qui n'aduint iamais à autre Pape. Il mourut l'an 10. de son Pontif. <i>Le Siege fut vaquant 3. iours.</i>	872.
110.	MARTIN II. fut Pape par mauuais attente au Pontificat, & y mourut l'an premier, vn mois de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 2. iours.</i>	882.
111.	ADRIAN III. Romain, ordonna derechef apres Nicolas que nul Empereur ne s'ingereroit plus de l'eslection du Pape, il mourut l'an premier, trois mois, dix-neuf iours de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 3. iours.</i>	884.
112.	ESTIENNE sixiesme, dit einquiesme, Romain, se delectoit de la sainteté d'aucuns, mesmement d'un Berardus Euesque de Poitiers: il tint le siege sixans, & neuf iours. <i>Le siege fut vaquant 5. iours.</i>	885.
113.	FORMOSYS Romain fut esleu Pape, tint le siege 4. ans six mois dixhuit iours, il fut priué de la dignité, puis remis par corruption. <i>Le siege fut vaquant 5. mois 2. iours.</i>	891.
	SCHISME XIII.	
	SERGIVS III. Romain creé durant le Schisme contre Formo-sus, eut le siege quelque temps, lequel Schisme fut cruel & scandaleux, & qui dura long temps.	
114.	BONIFACE VI. Pape fut mis à mort le 25. iour de son Ponti-ficat, il ne fit rien digne de remarque en si peu de temps, comme ne firent ses six successeurs. Le temps ne fut oncques plus malheureux que durant leurs vies, l'un persécutoit l'autre indignement. <i>Le Siege fut vaquant 5. iours.</i>	895.
115.	ESTIENNE VII. dit VI. Romain, fit casser les decrets de Formo-	896.

NOM DES PAPES	ANUS DE CHRIST.	ANUS DE CHRIST.
116.	867.	897.
117.	872.	897.
118.	882.	897.
119.	884.	898.
120.	885.	902.
121.	891.	902.
122.	895.	902.
123.	896.	910.
124.	895.	912.
125.	896.	913.
126.		918.

culier, Anus de
 s, sunon
 Prestre
 il fust
 u Pere,
 ours de
 867.
 eral aux
 esques,
 npeur
 ificat.
 ou 33.
 e qui fut
 872.
 medo de
 3. Empe-
 n vn Co-
 à Rome,
 Pontif.
 ar, & y
 882.
 colas que
 l mourut
 885.
 doit de la
 Poitiers:
 ns six mois
 rruption.
 re Formo-
 t. cruel &
 son Ponti-
 comme ne
 malheureux
 ment.
 s de Formo-

(sus, deterrer son corps, couper deux doigts, le mettre en sepulture
 de laycs, en fin se repentant de ses villains actes se fit Moine, ayant
 tenu le siege vn an deux mois dix-neuf iours.
 Le siege fut vaquant 3. iours.
 ROMAIN natif de Rome, approuue les actes de Formosus,
 abolissant ceux d'Estienne, tint le siege 4. mois 23. iours.
 Le siege fut vaquant vn iour.
 THEODORE II. Romain homme seditieux par iuste iugement de
 Dieu, mourut le 20. iour de son Pontificat. Platine dit que lors les
 hommes paruenoyent aux charges Ecclesiastiques par corruption,
 & non par vertu comme auparauant.
 Le siege fut vaquant vn iour.
 JEAN IX. Romain, Moine, fuyant à Rauenne cassa les Actes
 d'Estienne, ratifia les Decrets de Formosus en la presence de l'Empe-
 reur & de nostre Roy Charles VIII. le Simple, mourut l'an premier,
 quinze iours de son Pontificat.
 Le Siege fut vaquant vn iour.
 BENOIST IV. Romain, ne fit rien digne de memoire pour les
 grands troubles scitez par plusieurs de ses predecesseurs, & mou-
 rut l'an 3. six mois 15. iours de son Pontificat.
 Le Siege fut vaquant 6. iours.
 LEON V. ayant tenu le Siege 40. iours fut emprisonné dans vn
 Monastere, puis contraint par son successeur de se faire Moine: il
 mourut de deuil se voyant ainsi traité par celuy qu'il auoit nourry.
 Le Siege ne vauqua point.
 SCHISME XIV.
 CHRISTOFLE Romain, durant le Schisme contre Leon, ayant
 si meschamment acquis le Siege, comme nous venons de dire, le
 perdit sept mois apres, fut mis en prison, & mourut pauuement.
 Le Siege ne vauqua point.
 SERGIUS III. Romain fait emprisonner son predecesseur, com-
 mande de retirer le corps de Formosus 113. Pape à qui il auoit esté
 competitor, hors du sepulcre, luy fait trancher la teste, comme s'il
 estoit vif; il mourut l'an 7. trois mois 16. iours de son Pontificat.
 Le Siege fut vaquant cinq iours.
 ANASTASE III. Romain, s'estant comporté honnestement
 sans commettre acte digne de reprehension, mourut l'an deuxief-
 me, vn mois, vinge-deux iours de son Pontificat.
 Le Siege fut vaquant deux iours.
 LONDVS SABIN, hôme de peu d'estime, mourut l'an deuxief-
 me, six mois 22. iours de son Pontificat.
 Le Siege fut vaquant vinge-six iours.
 JEAN X. Romain, adonné aux armes plus qu'à pieté & religion,
 chassa les Sarrazins hors de Calabre, aydé d'Albert Marquis de Tus-
 can: & à raison qu'il s'attribuoit toute la gloire de ceste victoire, fut
 tué par les soldats l'an quinziesme 2. mois 15. iours de son Pontificat.
 Le Siege fut vaquant vn iour.
 LEON VI. Romain, s'estant comporté honnestement, selon la

N O M. D E S P A P.	corruption de son siecle, mourut le sixiesme mois quinze iours de son Pontificat.	Ans de Christ.
	<i>Le siege fut vaquant vn iour.</i>	
127.	ESTIENNE VIII. dit VII. Romain, homme modeste & religieux, mourut l'an 2. vn mois, 15. iours de son Pontificat.	928.
	<i>Le siege fut vaquant 2. iours.</i>	
128.	JEAN XI. Romain, n'ayant rien fait digne de memoire, mourut l'an quatriesme, mois vniesme, iour quinziesme de son Pontificat.	930.
	<i>Le siege fut vaquant vn iour.</i>	
129.	LEON VII. Romain, ne fit rien digne de memoire, l'heresie des Anthropomorphites (qui disoient que Dieu auoit forme corporelle) renouuellee. Otho I. fut le premier Empereur qui donna le serment de fidelité à ce Pape qu'il deliura de prison, où il auoit esté mis par les Romains: & Leon luy confirma la puissance d'elire les Papes, il mourut l'an 3. six mois dix iours de son Pontificat.	935.
	<i>Le siege fut vaquant vn mou.</i>	
130.	ESTIENNE IX. dit VIII. ne sortit de sa maison, à cause des cicatrices qu'il auoit au visage des coups receus à vne sedition: il mourut l'an 3. mois 4. iours 15. de son Pontificat.	939.
	<i>Le siege fut vaquant 10. iours.</i>	
131.	MARTIN III. Romain, homme paisible, repara les Temples, nourrit les pauvres, il mourut l'an 3. mois 6. iours 14. de son Pontif.	942.
	<i>Le siege fut vaquant 3. iours.</i>	
132.	AGAPETE 2. Romain, homme de bonne vie & amateur de paix, mourut l'an 9. sept mois & dix iours de son Pontificat.	946.
	<i>Le siege fut vaquant douze iours.</i>	
133.	JEAN XII. Romain, fut le premier qui changea son nom, nommé des plus meschans, lubrique, cruel, parueniu à la dignité, par la puissance de son pere, occupa tres-indignement ceste sainte place, huit ans 4. mois vn iour, ayant fait couper le nez à vn Cardinal, & le poing à vn autre, qui auoit escrit à l'Empereur Otho I. le scandale que l'Eglise souffroit de sa detestable vie.	956.
	<i>Le Siege ne vauqua point.</i>	
134.	Leon VIII. Romain, apres que ce Jean 12. fut deposé pour sa meschante vie, en vn Concile tenu à Rome, quasi de tous les Euesques d'Italie, fust substitué, & tint le siege vn an 3. mois, 17. iours. Otho le grand, deffenseur de l'Eglise & fort religieux. Jean XII. incontinent apres qu'Otho fut party, fut rappelé des Romains seditieux & inconstans, & chasserent Leon 8. qui ne le voulut empescher pour euitter le schisme. Jean ainsi restitué tint le siege 3. mois 28. iours, au bout desquels trouué en adultere, fut tué par le mary de la femme. Cestuy suiuit bien mal la sainte vie de plusieurs de ses predecesseurs.	963.
	LEON VIII. fut remis par Otho, & tint le Siege 8. mois 22. iours, & Benoit V. fut banny & dégradé par Otho, apres auoir gaigné & assiégré la ville. Leon voulant obuier à la malice des Romains qui procedoient à l'ellection par corruption & menées, ordóna en plein Synode, que nul ne fut fait Pape, sans le consentement de l'Empereur, & restitua les donations faictes à l'Eglise par Iustin.	

Le siege fut vaquant 6. mois vn iour.

urs de Christ.	ANS DES PAP.		Ans de Christ.
& reli-	928.		
mourut ificat.	930.		
ésie des corpo- ale fer- esté mis s Papes,	935.		
use des ion : il	939.		
Temples, n Pontif.	942.		
ateur de t.	946.		
, nommé ar la puis- ce, huiet mal, & le scandale	956.		
ar sa mes- fques d'I- Otho le continent eux & in- pour cui- rs, au bout ne. Cestuy urs.	963.		
22. iours, gaigné & mains qui na en plein le l'Empe-			
		SCHISME XV.	
		BENOIST V. Romain, créé durant le Schisme contre Leon, eut le Siege quelques iours.	964.
	135.	JEAN XIII. Romain, fils d'Euesque, tint le Siege six ans, vnze mois, cinq iours. Les Romains seditieux estans accoustumez de reuerter leur Euesque, le firent emprisonner par Pierre leur Preuost, le bannirent, & entendans qu'Otho I. venoit contre eux à main forte le rappellerent. Ce Preuost baillé au Bourreau, fut deuestu, mis sur vn atne, la face tournée, les mains liées sous la queue, ainsi mené par la ville, puis enuoyé en exil, ses adherans punis.	965.
		<i>Le siege fut vaquant treize iours.</i>	
	136.	DONNVS II. Romain, fut si modeste qu'il ne receut aucune ignominie des Romains, il mourut le 3. mois de son Pontificat.	972.
		<i>Le siege ne vaqua point.</i>	
	137.	BENOIST V. dit VI. ayant tenu le Siege vn an, six mois, fut emprisonné par Cinthius citoyen Romain, où il fust estranglé, mourant de faim, de laquelle iniure ne fut fait aucune Iustice. Plac. s'eba- hit de la vicissitude des choses, veu que maintenant les souuerains Euesques de Rome ont bien autre puissance.	972.
		<i>Le siege fut vaquant vn an dix iours.</i>	
	138.	BONIFACE VII. Romain, ne fut pas long temps au Pontificat, ne l'ayant occupé qu'vn mois, douze iours.	974.
		<i>Le siege fut vaquant 20. iours.</i>	
	139.	BENOIST VI. dit VII. ayant tasché comme homme de bien, & de paix, de persuader aux Germains & Italiens, de s'accorder d'vn bon Empereur, la Republique estant fort affligée, tint le siege 9. ans, vn mois, dix iours.	975.
		<i>Le siege fut vaquant trois iours.</i>	1241.
		SCHISME XVI.	
		Entre Boniface 7. Benoist 6. & Jean 14. fut le seiziesme Schisme.	975.
	140.	JEAN XIII. Romain, fut emprisonné, soit pour sa meschante vie, soit par les parens de Boniface VII. ses ennemis, à qu'il auoit esté competeur, & mourut de faim.	984.
		<i>Le Siege ne vaqua point.</i>	
		BONIFACE VII. Romain, entre au Pontificat par moyens illicites, & par mesme moyen en tomba, ayant desrobé le tresor de sainct Pierre, s'enfuit à Constantinople, d'où il estoit retourné ayant attendu que Jean XIII. esleu Pape, auquel il fit tenir prison, & selon quelques vns il feit creuer les yeux en prison, & mourut de faim, & gouerna vne autre fois l'Eglise, quatre mois 6. iours.	985.
		<i>Le Siege fut vaquant dix iours.</i>	
	141.	JEAN XV. Pape, hay de tous, pource qu'il distribuoit tout le bien de l'Eglise à ses parens & amis (en quoy il ya au iourd'huy trop d'imitation) mourut de faim estant prisonnier, en ayant lors grand besoin par permission diuiné, le 9. an, 6. mois, 10. iours.	985.
		<i>Le siege fut vaquant 1. iour.</i>	

NOM BRE DES PAPES	AN	DESCRIPTION	ANS de Christ.
	JEAN XVI.	Romain, Pape sage & vaillant, tint le Siege quatre mois. <i>Le Siege fut vaquant 6. iours.</i>	
142. 143	GREGOIRE V.	Saxon, Cousin de l'Empereur Otho troisieme, ayant esté contraint de se retirer en Allemagne, par la menée de Cres- cens Consul, qui auoit fait eslire Jean dixseptiesme Antipape: le premier desquels fut assommé du peuple; & l'Antipape priué du Pon- tificat, & de la vie, ayant eu premierement les yeux creuez. Cela, auec autres causes recitrees par Platine donnerent lieu à l'institution de sept Electeurs de l'Empire, confirmez par Gregoire en vn Concile de Rome. Il tint le Siege deux ans, huit mois, trois iours. <i>Le Siege fut vaquant 8. mois. 10. iours.</i>	943.
	SCHISME XVII.		
	JEAN XVII.	Grec, créé durant le Schisme, homme meschant, & detestable (que plusieurs mettent au nombre des Papes) occupa le Siege dix mois, auant que Gregoire fut restitué. On luy fit creuer les yeux, couper le nez, & les aureilles à Crescens & apres pendre, où il fut massacré du peuple selon Platine, comme a esté dit cy-deuant.	997.
144.	SYLVESTRE	deuxiesme, Moyne natif d'Aquitaine, laissant son Abbaye, pour le desir qu'il auoit aux lettres, il s'en alla à Se- uille en Espagne, tenué pour lors des Sarrazins, estudia sibi en qu'il fut precepteur de nostre Roy Robert, de l'Empereur Otho troisieme, puis Archeuesque de Rheims, de Rauenne, finale- ment Pape, il mourut l'an quatrieme, mois six, iours douze de son Pontificat. <i>Le Siege fut vaquant 25. iours.</i>	998.
145.	JEAN XVII.	Romain, confirme la feste des morts, par le con- seil d'Otile Abbé de Clugny, qui auoit esté estonné du bruit & voix gemissante autour le Mont d'Ethna, causée tant par le fre- millement de la mer bouillonnante, que par le vomissement & bruit esclatant qui sort du degorgement du feu, sortant de ceste montagne en Sicile: Ayant ja esté les ceremonies pour les Chrestiens decédez, instituees long temps auparauant par Gelase, il meurt le quatrieme mois, vingt-cinquiesme iour de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 19. iours.</i>	1003.
146.	JEAN XVIII.	Romain, homme addonné à oysiveté, ne fit rien de remarquable, & mourut l'an cinquiesme, mois huitiesme de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant vn mois.</i>	1003.
147.	SERGIVS IIII.	Romain, homme prudent, liberal aux pauvres, gratieux à tous, gouerna sagement le Siege deux ans, neuf mois, dixneuf iours. <i>Volat. Plat. Geneb.</i> s'estonnent comme le Pape estoit si homme de bien: entendus les troubles qui estoient en là legitime suc- cession des souverains Euesques, comme jadis en la Synagogue, sous les Antioches. <i>Le siege fut vaquant 8. iours.</i>	1009.
148.	BENOIST VII.	dit VIII. estanericité par les Romains apres la	1012.

quatre Ans de Christ.	NOM DES PAP.	mort de l'Empereur Henry III. fut remis, ayant accordé avec les ennemis & tint le siege vnze ans, trois mois, vingt & vn iours. On raconte qu'il fut veu par vn Euesque apres sa mort, sur vn cheual noir, le prie de donner son argent caché aux pauures, & que ce luy qu'il auoit donné ne profitoit de rien, venu de rapine, estant griefuement tourmenté. <i>Plat.</i> <i>Le siege fut vaquant 2. iours.</i>	Ans de Christ.
943.		149. I E A N X I X. frere de Benoist, selon <i>Plat.</i> ayant long temps fait la guerre contre les Romains, & sans estre promu aux ordres Ecclesiastiques, supporté de l'Empereur Conrad, fut esleu Pape, mourut l'an 8. mois 9. iours 9.	1024.
		<i>Le siege fut vaquant 2. iours.</i>	
997.		150. B E N O I S T VIII. dit IX. dit Tusculan estant de vilaine vie fut deux fois deietté par les Romains, autres deux qui s'ensuiuent, esleuz, & tint le Siege 12. ans, 4. mois, 10. iours. Il apparut en espee monstrueuse apres sa mort, disant auoir vesçu sans loix & raison. <i>Plat. Berg.</i>	1032.
998.		SCHISME XVIII.	
		S YLVESTRE III. Romain, pendant le Schisme fut esleu & Benoist deposé, puis trouué plus indigne que Benoist, chassé n'ayant tenu le Siege qu'un mois, & Benoist remis. Ambition & corruption (vice trop commun entre nous) font plus que la vie Chrestienne, pour paruenir aux dignitez, chose deplorable. <i>Plat.</i>	1043.
1003.		151. I E A N XX. Romain, aussi creé durant & pendant le Schisme de Benoist & Syluestre, tint le Siege vn an, 21. iours. Ce Schisme suscité par ces trois Papes, cause de grands maux. <i>Plat.</i>	1045.
		151. G R E G O I R E VI. Romain, ayant eu le Pontificat par resignation de Benoist ou plustost par vendition, fut contraint par l'Empereur Henry III. de le quitter vn an, sept mois, vingt iours apres.	1045.
		Concile de Sutrin pres de Rome, celebré en la presence de l'Empereur Henry, où ses trois Papes sont deposez, l'Eslection donnée de rechef à l'Empereur, & à ses successeurs pour euitter les Schismes. <i>Herm. Contr. en sa Chron.</i>	
		152. C L E M E N T II. Saxon, fut emprisonné par Damase II. son successeur, le 9. mois selon <i>Platine</i> : mais Onuphrie dit que Damase fut homme de bien.	1047.
		<i>Le Siege fut vaquant 9. mois vn iour.</i>	
1003.		153. D A M A S E II. de Bauiere sans aucune eslection se fit Pape, mais mourant le 23. iour eschappa d'estre puny de les fautes. <i>Plat.</i>	1048.
		<i>Le Siege fut vaquant 6. mois trois iours.</i>	
1009.		154. L E O N I X. Allemand, homme de noble maison, de bonne vie, & de grand scauoir, ayant les pauures & estrangers: de façon que sa maison estoit ouuerte à tous. L'on dit que nostre Seigneur s'apparut à luy en forme d'un pauvre homme, qu'il se coucha en son lit, puis disparut. Il meurt l'an cinq mois deux iours 28.	1049.
		<i>Le Siege fut vaquant 11. mois 24. iours.</i>	
1012.		155. V I C T O R deuxiesme, de Bauiere, fut esleu non tant volontairement, que pour complaire à l'Empereur, eslisant yn Allemand. Il meurt l'an deux mois trois iours 16.	1055.

NOM BRE DES PAP.	ANNO DE CHRIST.	Le sieg fut vaquant 4. iours.	Ann. de Christ.
		ESTIENNE X. dit XI. Moÿne Lorrain, met l'Eglise de Milan, sous l'obeyssance de celle de Rome, ayant esté 100. ans, chef de foy mesme, il meurt sept mois, vingthuit iours apres.	1057.
		<i>Le Sieg fut vaquant six iours.</i>	
156.		BENOIST IX. dit X. Romain, n'estant entré par la porte au Pontificat, ains par la force, y demeura seulement 9. mois 20. iours: puis deictté.	1058.
157.		NICOLAS I I. de Satoye, homme de bonne yle, tint le siege 2. ans: trois mois vingt-cinq iours. Concile tenu à Rome, par le Pape Nicolas & de 118. Euesques, où il fut ordonné que l'eslection du Pape appartient droit aux Cardinaux, Prestres, Euesques, approuuez toutesfois des autres Clercs & du peuple, eslisant vn de leur College ou autre, combien que non orné du tiltre de Cardinal.	1059.
		<i>Le siege fut vaquant 3. mois.</i>	
158.		ALEXANDRE II. Milannois, homme docte, esleu en son absence, pour la renommee de ses vertus, & le premier apres ceste tant saincte ordonnance des eslections: toutesfois partie des Euesques favorisant l'Empereur ne l'ayant agreable esleurent Candole Euesque riche & puissant à merueilles, & susciterent le 19. Schisme. Bataille dure & aspre, la victoire demeure à Alexandre. Il meurt l'an 11. mois 6. iour 5.	1061.
		SCHISME XIX.	
		HONORE II. esleu durant le Schisme contre Alexandre, auparavant nommé Candole Euesque, tint le Siege, & fut Antipape 5. ans, & fut deposé.	1061.
159.		GREGOIRE VII. de Sienne, Moÿne de Clugny, auparavant appelé Hildebrand, excommunié l'Empereur Henry III. & le Prince de son Empire, voulant entreprendre sur l'eslection, & cōferant les Eueschez, fait eslire vn autre Empereur Rodolphe Duc de Sueve qui fut vaincu par Henry: est emprisonné trois fois, la premiere par Cinthius fils du Preuost de Rome, & puis par l'Empereur, & eschappe à l'ayde des Romains, de la Duchesse de Mantouë, Mathilde, & de Guichard le Normand; Prince de la Pouille, qui le mena à Salerne, où il mourut, l'an 12. mois 1. iours 3. de son Pontificat. La querelle des inuestitures entre les Papes & Empereurs, cause de grands maux. <i>Mart. Pol.</i>	1073.
		<i>Le Siege fut vaquant vn an.</i>	
		SCHISME XX.	
		CLEMENT III. fut en vn Concile tenu à Bresle, à la suasion de l'Empereur Henry III. esleu & Gregoire deposé qui tint le Siege en Schisme vingt & vn an, contre Gregoire & ses successeurs.	1080.
160.		VICTOR III. Moÿne de Beneuent, tasché d'exccuter les Sentences de son predecesseur, contre Henry III. Empereur, & mourut l'an 1. mois 3. iours 4. de son Pontificat.	1086.
		<i>Le siege fut vaquant 5. mois 23. iours.</i>	
161.		VRBAIN II. François Moÿne tacha de reformer les mœurs des Ecclesiastiques, estant homme de vertu & de erudition: & voyant	1088.

Milan, 1057.
 au Pon- 1058.
 ars: puis
 e siege 2. 1059.
 ques, ou
 dinaux,
 ces & du
 on orné
 absence, 1061.
 t sainte
 uorifant
 e riche &
 ure & al-
 iour 5.
 re, aupa- 1061.
 Antipape
 avant ap- 1073.
 Prince de
 t les Euef-
 ve qui fut
 Cinthius
 de à l'ayde
 richard le
 il mou-
 nvestitu-
 rt. Pol.
 uation de 1080.
 e Siege en
 r les Sen- 1086.
 & mou-
 ncurs des 1088.
 & voyant

NOM.	AN.	DESCRIPTIF	AN.
		qu'il n'estoit seulement en Italie: ne faisant cas de Matilde Contef- se de Mantouë, qui auoit tiré de prison Gregoire 7. & laisse son bien à l'Eglise, maintenant appellé le Patrimoine de S. Pierre, s'en vint en France où il contraignit le Roy Philippe 1. de reprendre sa femme, laissant celle avec laquelle il paillardoit. Il meurt l'an 11. mois, quatre iours 18.	1099.
		<i>Le siege fut vaquant 14. iours.</i>	
162.		PASCHAL II. Toscan Moyne, fut esleu contre son gré, estant vestu d'un manteau d'escarlate, ayant vne couronne sur sa teste, ceint d'une ceinture en laquelle pendoit sept clefs & autant de seaux, signi- fians la puissance de fermer, & ouvrir, & monté sur vn cheual blanc, fut mené au lieu de Larran: vient en France pour reformer le Cler- gé, en vn Concile tenu à Troye, où il chastia plusieurs Prelats & Pre- stres; retourné à Rome, reduit par armes plusieurs villes à son obeyssance, confirme l'excommunication contre Henry 4. Empe- reur, sollicite son fils de prendre le gouuernement de l'Empire, est em- prisonné par luy, apres luy auoir baissé les pieds, est contraint de luy permettre l'investiture des Eueschez & Abbayes vacantes: laquelle puissance de puis il quitta, craignant perdre l'Empire. En fin il meurt l'an 18. mois 5. iours 9. de son Pontificat.	
		<i>Le siege fut vaquant trois iours.</i>	
		ALBERT d'Atella créé durant le Schisme, apres la mort de Cle- ment 10iesme, tint le Siege contre Paschal 2. huit ans, 4. mois.	1101.
		THEODORIC Romain tint aussi durant ce Schisme le Siege trois mois, quinze iours.	1102.
		SYLVESTRE III. Romain, pendant le Schisme apres Theodoric tint aussi le Siege contre Paschal 2.	1102.
		<i>Le siege fut vaquant 2. iours.</i>	
163.		GELASE II. natif de Caiette, fut battu & emprisonné, combien qu'il fut moyne & de sainte vie, par vn nommé Cinthius riche Ro- main, deliuré par le peuple, apres auoir excommunié l'Empereur Henry 1. & Gregoire V III. son Antipape, s'en vint en France, où il mourut l'an 1. iours 25. de son Pontificat.	1118.
		<i>Le siege fut vaquant 2. iours.</i>	
		SCHISME XXI.	
		GREGOIRE VIII. Espagnol fut créé, durant le Schisme, contre Gelase 2. & tint le siege 3. ans.	1118.
164.		CALISTE II. Bourguignon fils ou frere du Duc de Bourgongne, estant créé Pape en France, s'achemina à Rome contre l'Antipape, lequel pris, est monté sur vn asne à reculon, tenant la queue au lieu de bride: puis mis en prison où il mourut. Caliste garda le Siege digne- ment, en paix & concorde, l'autre Pape & Henry V. Empereur qui quitta son droit prétendu des investitures & collations des benefi- ces, lesquelles auoit causé inuisibles maux, mesmes depuis Gregoire 7. tint le siege cinq ans, dix mois, treize iours.	1119.
		<i>Le siege fut vaquant 1. iour.</i>	
		SYNODE VNIVERSEL.	

NOM BRE DES PAP. 165.	ANÉE DE CHRIST.	CONCILE Vniuersel celebre à S. Jean de Latran à Rome par 917. Euef- ques, contre les Sarrazins & Turcs.	1123.
		HONORÉ II. Boulonnois, homme de basse condition, neant- moins docte, promu plus par l'ambition d'aucuns, que par le con- sentement des bons, presida 5. ans, 2. mois, 3. iours. <i>Le siege fut vaquant 1. iour.</i>	1123.
SCHISME XXII.			
166.		CELESTIN II. Romain, esleu par quelques Cardinaux, esmeut le schisme contre Honoré II. INNOCENT II. intenta guerre à Roger le Normand qui se nom- ma Roy de Naples: vaincu en bataille fut en prison; mais estant es- chappé de prison vint en France, où il assemble des Conciles, vn à Reims, l'autre à Clermont, & ayant obtenu secours du Roy Louys le Gros, & de l'Empeur Lothaire, retourne en Italie, & tint le Siege 13. ans, 7. mois 8. iours. <i>Le siege fut vaquant vn mois, vn iour.</i>	1130.
SCHISME XXIII.			
		ANACLETÉ II. Romain, fut esleu par les Romains pendant la prison de Innocent II. & fut Antipape, lequel desroba les thre- sors & reliques, pour soudoyer ses bandes & ayant excité ce schisme contre Innocent II. il meurt de desplaisir l'an 8. <i>Le siege fut vaquant quelques iours.</i>	1130.
		VICTOR IV. Romain, fut crée apres la mort d'Anacleté, durant le schisme contre Innocent II. qu'il tint cinq ans.	1138.
SYNODE VNIVERSEL.			
167.		CONCILE general tenu à S. Jean de Latran, par mil peres pour le droict du Clergé: & contre les Antipapes. CELESTIN II. Toscan, meurt le 5. mois & 5. iours de son esle- ction de deuil & facherie, pour le discord qui fut entre luy & le peup- le, qui vouloit vn Patrice. Aussi auoit-il esté esleu sans le consente- ment du peuple, ja exclus de ce droict par Innocent 2. & la puissance reduite aux seuls Cardinaux. <i>Onoph.</i> <i>Le Siege fut vaquant douze iours.</i>	1139. 1143.
168.		LUCIUS 2. Boulonnois, ayant esté blessé de coups de pierres, par le peuple de Rome, leur voulant oster certains Officiers par force, meurt le vnziésme mois, quatre iours. <i>Le Siege fut vaquant vn iour.</i>	1144.
169.		EVGENE III. natif de Pise, moyne de sainte vie, disciple de S. Bernard chassé de Rome pour ne vouloir confirmer quelques Con- suls, ou plustost senateurs, s'enfuit en France, où il persuada au Roy Louys le ieune, & à Richard Roy d'Angleterre, pour le troisiésme voyage de la guerre sainte, retourne à Rome, où il mourut l'an 8. mois, quatre iours douze.	1145.
170.		ANASTASE III. Romain, liberal aux pauures; mourut l'an 4. mois 4. iours 14. famine par toute l'Europe.	1153.

Euef.	Ans de Christ.	NOM.	Ans de Christ.
cant- e con-	1123. 1123.	<p><i>Le siege fut vaquant vn iour.</i> ADRIAN III. Anglois Moine, ayant conuertý les Noruegiens à la foy, il fut Pape, il excommunia Federic I. Empereur, pour luy auoir resisté, voulant adioindre la Lombardie au Siege de Rome, & mourut l'an quatre mois, 8. iours 28.</p>	1154.
smeut		<p><i>Le siege fut vaquant 3. iours.</i> ALEXANDRE III. de Sienne, fort docte. Il chasse trois Antipapes, il eust grande guerre contre l'Empereur Frederic I. d'où plus grand depuis Charlemagne, qu'il excommunia, lequel voulant prendre absolution estant à genoux deuant luy, Alexandre le foule aux pieds, & commande chanter <i>super aspidem & basilicam</i>, &c. à quoy l'Empereur dit, ie fais la reuerence à saint Pierre, non à vous, Alexandre respond, c'est à moy & à saint Pierre. <i>Volat.</i> Ce Pape a vescu au Pontificat plus qu'aucun, excepté S. Pierre, il mourut l'an 21. mois 11. iours 23.</p>	1159.
e nom ant es- s, vn à ouys le e Siege	1130.	<p><i>Le siege fut vaquant vn iour.</i></p>	
ndant la es thre- schisme	1130.	<p>SCHISME XXIII. VICTOR III. créé durant le Schisme contre Alexandre III. fut Antipape 4. ans 7. mois.</p>	1159.
durant	1138.	<p>PASCHAL III. de Creisme, durant le Schisme, fut créé Antipape cinq ans.</p>	1164.
pour le on este- le peu- n sente- uissance	1139. 1143.	<p>CALISTVS III. d'Hongrie, fut pendant le Schisme fut créé, & fut Antipape sept ans, cinq mois.</p>	1164.
res, par r force,	1144.	<p>SYNODE GENERAL.</p>	
ole de S. es Con- an Roy oisissime t l'an 8.	1145.	<p>Concile general celebré à Latran (selon Genebrard) de 300. Euesques, tant Orientaux qu'Occidentaux, pour la reformation des mœurs : & auquel l'heresie des Vaudois fut condamnée : ensemble ordonné qu'en l'election du Pape les deux tiers conuenans en suffrages & aduis suffiroient, pour euitier Schisme à l'aduenir.</p>	1180.
ut l'an	1153.	<p>173. LYCVS III. scachant que les Chrestiens de la terre sainte estoient en peine pour leurs pechez, sollicit l'Empereur Frederic, nostre Roy Philippe Auguste, & le Roy d'Angleterre à faire le 4. voyage de la terre sainte, il meurt l'an 5. mois 2. iours 28.</p>	1181.
		<p><i>Le siege ne vaqua point.</i> 174. VRBAIN III. Milanois, aduertý de la prise de Ierusalem par Saladin Souldan d'Egypte, possedee par neuf Roys Chrestiens l'espace de octante huit années: mourut de desplaisir l'an premier, mois dix, iours vingt-cinq.</p>	1185.
		<p><i>Le siege fut vaquant vn iour.</i> 175. GREGOIRE VIII. de Beneuento ayant fait diligence de hastier les gens de guerre, pour le recouurement de la terre Sainte, mourut le premier mois 27. iours.</p>	1187.
		<p><i>Le siege fut vaquant 10. iours.</i> 176. CEMENT III. Romain, homme docte & de sainte vie, sollicita les Princes Chrestiens d'auancer leur entreprise pour le recouurement de la terre Sainte : & mourut l'an trois mois, deux iours 16.</p>	1188.

NOM DE PAP.	Le siege fut vaquant 3. iours.	Année de Christ.
177.	CELESTIN III. Romain, interdit secretement le Royaume de France, à cause que Philippe Auguste auoit repudié la premiere femme (qu'il reprint laissant la seconde) dispensa vne Nonnain seur du Roy de Sicile, de se marier à l'Empereur Henty VI. & mourut l'an 6. mois 9. iours vnze.	1191.
178.	<i>Le Siege ne vauqua point.</i> INNOCENT III. homme docte, comme il se void par ses Epistres decretales, tint le siege dixh vint ans, six mois, neuf iours. <i>Le siege fut vaquant vn iour.</i>	1198.
SYNODE GENERAL A LATRAN.		
	CONCILE vniuersel à S. Iean de Latran le plus celebre de tous ceux de l'Europe de 1285. Prelats & Ambassadeurs des Emperours, Roys: contre les erreurs de l'Abbé Iochim, & autres Plat. Tom. des Conciles.	1215.
179.	HONORE III. Romain, ayant couronné l'Empereur Federic II. l'excommunia pour estre rebelle au S. Siege, confirme les quatre ordres des Mendians: oste aux Carmes l'habit bigarré de blanc & iune: ordonna la sainte Hostie estre leuee & portee aux malades avec reuerence: & mourut l'an 10. mois, 8. de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 1. iour.</i>	1216.
180.	GRÉGOIRE IX. natif d'Agnanie, parent d'Innocent III. fait amasser les Decretalles par Raymond Barch. son chapelain, deffend de lire le Droit Ciuil à Paris, excommunia l'Empereur Federic 2. differant le voyage de la terre Saincte, qu'il accomploit apres prenant Ierusalem. Il mourut l'an 14. mois, 5. <i>Le siege fut vaquant vn mois vn iour.</i>	1227.
181.	CELESTIN III. natif d'Agnanie, homme de bien & docte, mourut le 17. iour de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant vn an huit mois quinze iours, à cause des Cardinaux detenuz prisonniers par l'Empereur Federic 2.</i>	1241.
182.	INNOCENT III. Geneuois, docte ayant priné l'Empereur Federic II. de l'Empire, pour estre rebelle au saint Siege: il ordonna que les Cardinaux iroient à cheual, & porteroient bonnets, ou chapeaux rouges, pour signifier qu'ils estoient prests à respandre leur sang pour la deffence de l'Eglise. Ainsi le Cardinal fut le supreme ordre & dignité entre le Clergé: & cet accroissement d'honneur ne fut que decadence de l'Eglise. Il mourut ayant escrit sur les decretales & authentiques, & vn liure de la Iurisdiction Imperiale & Pontificale, contre P. de Viues, qui attribua le tout à l'Empereur, l'an vnzième, mois, 5. iours 14. <i>Le siege fut vaquant 33. iours.</i>	1243.
SYNODE GENERAL A LYON.		
	CONCILE vniuersel célébré à Lyon en France contre Federic Empereur, où plusieurs Festes furent instituées, comme celles de S. Estienne, des Innocens, S. Iean Baptiste, des douze Apostres, S. Paul, de la Vierge Marie, S. Michel, & autres, Nostre S. Louys déclaré chef de la	1245.

Année de Christ.	Nombre des Papes.	de la cinquieme expedition de la terre Sainte.	Année de Christ.
1191.	183.	ALEXANDRE III. d'Agnanie, docte & liberal aux pauvres, retira les Hermites de S. Augustin des bois, & les introduit es villes, leur commandant de prescher & confesser: condamne le liure de G. de S. Amour docteur de Paris, qui estoit contre la paureté, & les Menlians: & mourut l'an 6. mois 5. iours 5. <i>Le siege fut vaquant 3. iours.</i>	1254.
1198.	184.	VRBAIN III. natif de Troyes en Champagne, fils d'un cordonnier, Patriarche de Jerusalem, fut esleu Pape, les Cardinaux n'estans d'accord d'eslire un de leur College: ayant instrué la feste du S. Sacrement, couronné Charles Duc d'Anjou frere de S. Louys, Roy de Sicile: mourut l'an 3. mois 2. iours 4. <i>Le siege fut vaquant 4. mois deux iours.</i>	1261.
1215.	185.	CLEMENT III. François, docte personnage, de grande pieté, & sainteté, & fort discret en la distribution des biens de l'Eglise, sans respect d'avancer ses propres enfans (car il auoit esté marié) ny ses nepveux, à l'un desquels il osta deux benefices en ayant trois; il rascha d'accorder les Princes Chrestiens: & mourut le 3. an, neuf mois 25. iours. <i>Le siege fut vaquant deux ans neuf mois deux iours.</i>	1265.
1216.	186.	GREGOIRE X. natif de Plaisance en Lombardie, estant Archidiacre en la terre Sainte, fut esleu Pape. Les Cardinaux ayans esté en discord deux ans & plus, donnerent occasion à l'un d'eux estant au Conclau de dire: descouurons la maison, car le S. Esprit ne pourra descendre & passer tant de couuerture: paroles à mon jugement non Chrestiennes. Ayant fait de belles ordonnances touchant l'eslection en un Concile general tenu à Lyon: entre autre que les Cardinaux ne sortiroient du Conclau auant l'eslection parfaite. Il mourut l'an 4. mois 4. iours dix. <i>Le siege fut vaquant dix iours.</i>	1271.
1227.		SYNODE VNIVERSEL II. TENU A LYON. Concile general 2. de Lyon, où l'Eglise Grecque conuient avec la Latine, pour la quatorzieme fois: mais cet accord ne dura long temps non plus que les autres <i>Niceph. Greg.</i> qui dit que l'Empereur de Grece Michel Palæologus s'y trouua.	1274.
1241.	187.	INNOCENT V. Bourguignon Iacobin, sçauant Theologien, reuoqua l'ordonnance de son predecesseur touchant l'eslection auant que sortir du Conclau, il mourut le cinquieme mois deux iours. <i>Le siege fut vaquant 9. iours.</i>	1275.
1243.	188.	ADRIAN V. Geneuois, reuoqua l'ordonnance de Gregoire X. touchant l'eslection auant que sortir du Conclau, & mourut le premier mois & sept iours. <i>Le siege fut vaquant vingt cinq iours.</i>	1276.
1245.	189.	IBEN XX. dit XXI. de Portugal, docte Medecin, mais non propre à telle dignité, il mourut le 8. mois 8. iours de son Pontificat. <i>Le siege fut vaquant 6. mois 4. iours.</i>	1276.
	190.	NICOLAS III. de la maison des Ursins, homme d'entendement & de grand cœur, osta à Charles Roy de Sicile l'office de Senat. ur: M III	1277.

- | NOM
D'ES
PAP. | Incita contre luy le Roy d'Arragon, dont vindrent aux François les
Vespres Siciliennes: chassa les Notaires & chiquaneurs de Rome, di-
sant qu'ils viuoient du sang des pauures, & voulant faire vn sien nep-
ueu Roy de Lombardie & l'autre de Tofcane, il mourut l'an 2. mois 8.
iours 29. | Ans de
Christ. |
|---------------------|---|-------------------|
| | <i>Le siege fut vaquant six mois.</i> | |
| 191. | MARTIN II. dit III. de Tours, restitua Charles en l'office de Se-
nateur excommunia l'Empereur de Grece & le Roy d'Aragon le pri-
uant de son Royaume, & le donnant à Charles frere de Philippe le
Bel. En fin il mourut l'an quatriesme, mois 1. iours 7. ayant esté de
si saincte vie, que les malades receuoient santé venans à son se-
pulchre. | 1281. |
| | <i>Le siege fut vaquant 4. iours.</i> | |
| 192. | HONORE III. Romain, homme de bonne vie, confirma l'excom-
munication faicte par son predecesseur contre Pierre d'Aragon, &
mourut l'an 2. & deux iours. | 1285. |
| | <i>Le siege fut vaquant dix mois 18. iours.</i> | |
| 193. | NICOLAS IV. de Lombardie de l'ordre des freres Mineurs, hom-
me de lettres, & fort discret en la distribution des benefices & biens de
l'Eglise, mourut ayant tenu le siege 4. ans 1. mois 14. iours. | 1288. |
| | <i>Le siege fut vaquant 2. ans 3. mois 2. iours.</i> | |
| 194. | CELESTIN V. Hermite, & auteur de l'ordre des Celestins, fut
esleu Pape apres par sa simplicité, se laissant deceuoir par son suc-
cesseur, luy ayant dit cauteusement de nuict qu'il laissast la dignité
Papale, pour auoir ordonné que les Cardinaux iroyent sur des asnes,
à l'imitation de nostre Seigneur, (ordonnance tres-saincte, & prodigi-
eusement renuersee, comme dit Genebrard) il quitta la Papauté,
& se retirant aux deserts fut pris par Boniface son successeur, & mis
en prison ou il mourut de necessité le cinquieme mois & sept
iours. | 1294. |
| | <i>Le siege fut vaquant dix iours.</i> | |
| 195. | BONIFACE VIII homme çaut & fin, ingrat, cruel, arrogant
duquel il est dict, qu'il entra au Pontificat comme vn Renard, trom-
pant, ce saint homme Celestin, parlant à luy par vn tuyau de rosee
comme si c'estoit vn Ange, & par vn pertuis fait en sa chambre: regna
comme vn lyon, disant auoir puissance de donner & oster les Royau-
mes, & de fait ayant excommunié nostre Roy, donna le Royaume à
l'Empereur Albert: mourut comme vn chien, ayant indignement oc-
cupé ceste sainte dignité huit ans, neuf mois, dix huit iours il or-
donna l'an de Jubilé vne fois en cent ans: & fut le premier qui donna
des Indulgences. En ce malheureux temps l'Empire des Turcs print
son origine en Othoman. | 1294. |
| | <i>Le siege fut vaquant 10. iours.</i> | |
| 196. | BENOIST IX. dit X. Iacobin, de pauvre lieu, homme de sainte
vie, & pacifique, ayant absous Philippe le Bel nostre Roy de l'excom-
munication de son predecesseur, & deux Cardinaux de la maison des
Colonnes, mourut le 8. mois 6. iours. | 1295. |
| | <i>Le siege fut vaquant dix mois, 27. iours.</i> | |
| 197. | CLEMENT V. de Bordeaux, & Archeuesque du lieu, esleu en son | 1305. |

nois les
ome, di-
sien nep-
2. mois 8.

ffice de Se-
on le pri-
philippe le
ant este de
à son se-

l'excom-
agon, &

urs, hom-
& biens de

lestins, fut
par son suc-
t la dignité
r des alnes,
e, & prod-
la Papauté,
leur, & mis
ois & sept

l, arrogant
ard, trom-
u de roseau
mbre: regna
les Royau-
Royaume à
nement oc-
iours il or-
qui donna
Turcs print

me de sainte
de l'excom-
à maison des

, esleu en son

Ans de
Christ.

1281.

1285.

1288.

1294.

1294.

1293.

1305.

N O M absence, & confirmé à Lyon par les Cardinaux, transporta le Siege
B R E Romain en Auignon, pour euites les seditions Italiques: on luy fit
D E S publier les Constitutions dites de son nom Clementines: obtint
P A P. Auignon (où le Siege a demeuré septante deux ans) & le Comté de
Nice de Louys Roy de Naples, en recompense du tribut deu à l'Egli-
se Romaine: excommunia les Venitiens vsurpans la ville de Ferrare,
estant du patrimoine de l'Eglise: en fin mourut l'an 8. mois, dix-iours
seize.

Le siege fut vaquant vn an trois mois 17. iours.

S Y N O D E V N I V E R S E L
à Vienne.

C O N C I L E general ceiebré à Vienne en Dauphiné de trois cents
Euesques, où les Fratricels, Beguins, qui vouloient eslire vn
troisiesme ordre de S. François: desquels le chef estoit vn Dulcinus,
furent condamnez heretiques, comme furent aussi les Templiers. Là
fut ordonné que les langues Hebraïque, Chaldaïque, Arabique, &
Grecque seroient enseignées es principales Academies.

198. **J E A N** XXI. dit XXII. de Cahors, homme sçauant fut esleu apres
longues contentions des Cardinaux. Il excommunia l'Empereur Louys
quatriesme, à cause de quoy il luy donna vn Antipape. Ce Pape tomba
en quelques erreurs, qu'il retracta: estant admonesté par les Theolo-
giens de Paris. Il mourut l'an dixhuietiemes, mois trois iours, vingt-
huiet.

Le siege fut vaquant seize iours.

S G H I S M E XXV.

N I C O L A S V. Cordelier fut Antipape contre Jean 21. à la soli-
citation de Louys quatrieme Empereur, & mourut prisonnier en
Auignon, ayant crié mercy à Jean qu'il auoit fait brusler en effigie com-
me heretique de son Antipape, 3. ans, 3. mois, 14. iours.

199. **B E N O I S T** XI. dit XI. Moyne Tolosain, de l'ordre de Cisteaux
homme fort docte, & seuer, distribuant esgalement les biens de l'E-
glise, sans respect de parenté, disant que le Pape n'auoit aucun pa-
rent: il reforma l'ordre de Cisteaux, & Bernardins, leur fondant vn
College à Paris; meurt ayant tenu le Siege septans, quatre mois, six
iours.

Le siege fut vaquant 11. iours.

200. **C L E M E N T** VI. Limosin, Moyne, homme docte, & liberal à tous,
toutesfois il ratifia l'excommunication de Benoist, & Jean 22. contre
l'Empereur, abregale l'ubilé à 50. ans, rascha d'accorder nostre Roy
Philippes de Valois avec Edoiard Roy d'Angleterre; & mourut l'an
10. mois 7. de son Pontificat. I. du Tillet dit qu'en ce temps les benefi-
ces estoient à vendre; tout obeyissoit à l'argent.

C L E M E N T VI. celebra le second lubile l'an 1350.

Le siege fut vaquant 11. iours.

201. **I N N O C E N T** V. I. Limosin, fort sçauant, donne les benefices à
gens capables, & les contraint à y resider, retranche la despence de sa

Ans de
Christ.

1311.

1316.

1327.

1334.

1342.

1350.

1352.

- | | | |
|---------|--|---------|
| N O M - | maison pour ayder aux pauvres, faisoient faire le semblable à ses Car- | Ans de |
| B R E | dinaux, ses actions demonstrent l'exemple d'un vray Pasteur, que | Christ. |
| D E S | tous doiuent imiter; il mourut l'an 9. mois 8. iours 26. de son Pon- | |
| P A P. | tificat. | |
| | <i>Le siege fut vaquant 1. mois 15. iours.</i> | |
| 202. | VRBAIN V. Moynes de Limoge, Abbé de saint Victor de Marseil- | 1362. |
| | le, homme docte, fort affectionné à resister aux Turcs, contre lesquels | |
| | il fit prescher la Croisade: alla à Rome, & de retour mourut l'an 8. | |
| | mois 2. iours 23. | |
| | <i>Le siege fut vaquant 10. iours.</i> | |
| 203. | GREGOIRE XI. Lamolin, fils du Comte de Beaufort, homme pai- | 1370. |
| | sible, voyant tant de dissensions en Italie, & quelques villes se retiroient | |
| | de son obeyssance, se retira à Rome, ainsi transporta le Siege sans le | |
| | secours des François: ce qu'il fit par l'abus de son precepteur Balde; il | |
| | tint le Siege 7. ans, 2. mois, 27. iours. | |
| | <i>Le siege fut vaquant 12. iours.</i> | |
| 204. | VRBAIN VI. Neapolitain, à la poursuite des Romains est crée | 1378. |
| | Pape, n'estant Cardinal, homme vindicatif, ne procurant la paix en- | |
| | tre les Chrestiens; comme son deuoir requeroit, ains s'efforçant de | |
| | se venger des iniures à luy faites par les Cardinaux, & Jeanne Royne | |
| | de Sicile: ce qui causa le vingt-sixiesme schisme; & ayant fait noyer | |
| | cinq Cardinaux, mourut ayant tenu le Siege vnz ans, six mois, cinq | |
| | ions. | |
| | VRBAIN VI. celebra le troisieme Iubilé. | |
| | <i>Le siege fut vaquant 19. iours.</i> | |
| | SCISME XXVI. | |
| | CLEMBERT VII. fut esleu Pape par les Cardinaux, qui tint son | 1378. |
| | Siege à Aignon, & fut recogneu Pape legitime par les François, | |
| | Espagnols, & Anglois, qui fut le schisme le plus cruel de tous, & scan- | |
| | daleux, & qui dura enuiron 50. ans: il tint le Siege 15. ans, onze mois, | |
| | 18. iours, contre Vibain, & ses successeurs. | |
| | <i>Le siege vaquant quinze iours.</i> | |
| 205. | BONIFACE IX. Neapolitain, doué de grandes vertus pour son | 1389. |
| | age, n'estant aagé que de trente ans seulement: mais complaisant à ses | |
| | parents, il abusa des Indulgences, du temps duquel on en faisoit bon | |
| | marché: on luy attribua l'inuention des Annates, c'est à dire, qu'il | |
| | voulut auoir le reuenu d'un chacun an de tous benefices: il eust pour | |
| | Antipape Pierre de la Lune Espagnol, dit Benoist XIII. il tint le Siege | |
| | 14. ans, 11. mois. | |
| | BONIFACE celebra le quatriesme Iubilé, l'an 1390. | 1390. |
| | <i>Le siege fut vaquant quinze iours.</i> | |
| | BENOIST XIII. Espagnol, auparavant dit Pierre de la Lune, | 1394. |
| | apres Clement VII. tint le Siege à Aignon durant le schisme contre | |
| | Boniface IX. & ses successeurs, fut homme docte, & mourut l'an 30. | |
| 206. | INNOCENT VII. natif de Sulmo, ayant fait mourir plusieurs | 1406. |
| | Romains (qui le prioient d'oster les schismes & guerres) fut con- | |
| | traint de s'en fuir, puis ayant accordé avec eux, retourna, & mourut | |
| | l'an 2. iours 25. | |

les Car-
eur, que
son Pon-
1362.
Marceil-
le lesquels
ut l'an 8.
1370.
omme pai-
retiroient
ege l'ans le
Balde; il
1378.
ins est crée
la paix en-
fforcant de
ne Royne
fait noyer
mois, cinq
1378.
qui tint son
es François,
ous, & Jean
onze mois,
1389.
tus pour son
plaitant à ses
n faisoit bon
dire, qu'il
il eust pour
tint le Siege
1390.
1394.
re de la Lune,
chisme contre
ur ut l'an 30.
uris plusieurs
es) fut con-
na, & mourut

NOM- BRE DES PAP.	Le Siege fut vaquant 23. iours.	Ans de Christ.
207.	GREGOIRE XII. Venitien, Pape docte, ayant promis à son estection de ceder au Pontificat, si Benoist seant à Auignon cedoit, colluda avec luy, ce qu'estant descouuert, tous deux furent deposez par le Concile de Pise, & ne voulurent obeyr; & tint le siege 8. ans, 7. mois, 5. iours.	1406.
	SYNODE TENV A PISE.	
	C ONCILE tenu à Pise de plusieurs Prelats, auquel furent deposez Gregoire 12. & benoist 13. & Alexandre 5. esleu en leur place: mais tous les deux ne voulurent obeyr au Concile, ainsi ont eu trois Papes pour vn.	1409.
208.	ALEXANDRE V. natif de Crete, Moyme, esleu par le Concile, personnage d'erudition, & de vertu: toutesfois plus martial, que sa qualite ne requeroit, ayant esté Cordelier: il pria Ladislaus Roy de Naples, de son Royaume, pour auoir entrepris sur Ostie, & autres places de l'Eglise Romaine, & le donna à Louys Duc d'Anjou, frere de Charles V. Sa liberalité fut si grande, qu'il souloit dire qu'il auoit esté riche Euesque, pauvre Cardinal, & Pape mendiant, il mourut le 10. mois, 8. iours.	1409.
	<i>Le Siege fut vaquant treize iours.</i>	
209.	JEAN XXII. dit XXIII. Neapolitain, paruint au Pontificat par force, & non par eslection libre, & canonique, homme fort expert aux affaires: mais si depraue, & si mal sentant de la foy, qu'il fut cité au Concile de Constance, emprisonné, & depose, ayant deshonoré le siege 5. ans, 15. iours.	1410.
	<i>Le Siege fut vaquant 2. ans, 5. mois, dix iours.</i>	
	SYNODE VNIVERSELLE DE CONSTANCE.	
	C ONCILE general de Constance assemblée par la diligence de Sigismond Emp. où il assista avec les 4. Patriarches, 29. Cardinaux, 47. Archeuesques, 605. Euesques, 64. Abbez, & Docteurs, où 3. Papes furent deposez, Jean 23. seant à Bologne, Gregoire 12. à Rome, Benoist 13. en Espagne, & Martin dit 5. esleu en leur place du consentement de tous: ainsi finit le 26. schisme; là fut ordonné que le Concile estoit par dessus le Pape.	1415.
210.	MARTIN III. dit V. Romain, homme singulier en prudence, & iustice, ayant confirmé l'ordonnance du Concile, que le Pape y seroit subiect, & seroit celebré de dix en dix ans, & mourut l'an 13. mois 3. iours dix.	1417.
	<i>Le siege fut vaquant onze iours.</i>	
	CLEMENT VIII. Espagnol, durant le schisme apres Benoist 13. fut esleu par quelques Cardinaux, ou Anticardinaux Espagnols, & tint le Siege comme Antipape, 4. ans.	1424.
211.	EVGENE IV. Venitien, de l'ordre des Chanoines reguliers, homme de bonne vie au commencement: mais par mauuais conseil il troubla tout, incitant les Romains aux armes, & fut contraint de s'enfuyr, prenant vn froc de Moyme, chassé à coups de pierres, & de traits; il tint le Siege 15. ans, 11. mois, 21. iours.	1431.

N. O. M.
B. R. E.
D. E. S.
P. A. P.*Le siege fut vaquant 11. iours.*M. S. de
Christ.

SYNODE VNIVERSEL DE BASLE.

Concile general à Basle pour la reformation de l'Eglise, contre les heresies des Hussites, & Annates, la substance duquel est contenuë en la pragmatique Sanction, publice en vn Concile l'Eglise Gallicane, tenu à Bourges. Là Eugene III. fut depose, & Amedeus hermite, auparauant Duc de Sauoye, esleu, & nommé Felix III. soustenu par l'Empereur Frederic III. Charles VII. Roy de France, & celuy d'Aragon. Lors fut le 27. schisme, partie des Chrestiens luyuant l'vn des Papes, partiel'autre, plusieurs neutres.

SYNODE VNIVERSEL A FLORENCE.

Concile general (les Grecs l'appellent huiſiesme Synode) celebré à Florence, où assista l'Empereur d'Orien, avec plusieurs Prelats Grecs, & Latins, où tous conuindrent en vnië de foy pour la derniete fois, mesme les Armeniens, & Indiens. 1439.

SCHISME XXVII.

FELIX III. esleu par le Concile de Basle, tint le Siege neuf ans, cinq mois. 1439.

212. **N**ICOLA S V. Geneuois, de bas lieu, mais homme docte, amateur des doctes, tant modeste, qu'il s'estimoit indigne d'vne si excellente dignité, employa beaucoup à dresser vne bibliotheque: auquel Aymé de Sauoye, ou Felix III. ceda le Siege pour oster le schisme, demeurant Cardinal, & Legat Apostolique en ces pays de Sauoye; il tint le siege 8. ans, dix-neuf iours. 1477.

Le siege fut vaquant quatorze iours.

NICOLA S V. celebra le cinquiesme Iubilé, l'an mil quatre cents cinquante. 1450.

213. **C**ALIXTE III. Espagnol, tost apres qu'il fut Pape, il publiâ la guerre contre les Turcs, comme il auoit vouë auant que d'y paruenir, chose que l'on trouua admirable: ayant institué la feste de la Transfiguration, il mourut l'an troiesme, mois quatriesme de son Pontificat. 1455.

Le siege fut vaquant douze iours.

214. **P**IE II. de Sienne, dit auparauant *Aneas Syluius*, homme fort docte, ayant esté Chancelier de l'Empereur Frederic III. enuoyé en Ambassade vers plusieurs Princes, Secretaire du Concile de Basle, finalement fut Pape, defendant son authorité contre tous Princes: il fut contraire à Louys XI. pour ce qu'il ne luy voulut obeir par l'aduis de la Cour, à l'abolition de la Pragmatique Sanction, Sommaire du Concile de Basle, que luy-mesme auoit approué par deux doctes iures escrits auant son Pontificat: possible changea il de meurs avec le nom: tint le Siege 5. ans, onze mois, 27. iours. 1458.

Le siege fut vaquant 16. iours.

Concile de l'Eglise Gallicane tenu à Orleans, à cause de la Pragmatique Sanction que le Pape Pie II. vouloit abolir comme heresie: à

Année de Christ.	NOM DES PAPES	quoy s'opposala Cour de Parlement de Paris, & les Vniuersitez ceste assemblée fut aussi contre les Annates, par lesquelles la Cour de Rome tire incredible somme d'argent de la France. <i>Duar. l. 5. c. 11.</i> recite tout au long les autres Papes oppugnateurs de ceste Pragmatique Sanction.	Année de Christ.
	215.	P A V L II. Venitien, ennemy des lettres, homme de belle representation, mais superbe, accroissant la Majesté par armes, & auaricieux, distribuant les benefices Ecclesiastiques pour faire son profit, & du temps duquel tout se vendoit à Rome: il surpassa tous ses precedesurs en apparat, enrichissant sa mitre de diamans, saphirs, esmeraudes, iaspes, perles, & autres pierres de grand prix, & voulut estre veu en telle sorte, augmentant aussi la pompe des Cardinaux de la robbe rouge, avecle capuchon; il reuoua le Iubile à vingt cinq ans, cassa les Abbreuiatures instituees par son predecesseur, en quoy il fit bien, ayant tenu le Siege 6. ans, dix mois, vingt-six iours. <i>Le siege fut vaquant 4. iours.</i>	1464.
	216.	S I X T E IIII. Ministre general des Cordeliers, homme docte, pour oster l'enuie des quatre Mendians, il les fit tous esgaux en priuileges, il eut plusieurs bonnes parties: mais il ayra par trop les siens, comme ont fait plusieurs, abusant grandement des biens de l'Eglise; ayant tenu le Siege treize ans, quatre iours. <i>Le siege fut vaquant 16. iours.</i>	1471.
	217.	S I X T E IIII. l'an 1475. celebra le sixiesme Iubile. I N N O C E N T V III. Geneuois de petite maison, il fut taxé d'auarice, augmenta le nombre des Secretaires & Promoteurs comme Pie II. & Sixte IIII. est blasimé de ce que premier de tous les Papes, il auança aux hôneurs & richesses les bastards d'une façon non accoustumee, il tint le siege sept ans, 10. mois, vingt sept iours. <i>Le siege fut vaquant vn mois, 6. iours.</i>	1475. 1484.
	218.	A L E X A N D R E V I. Espagnol, nommé auparauant Roderic Borgia, doué de grandes vertus: mais accompagné de six grands vices que l'on ne pourroit reciter sans horreur: il fut esleu par corruption de plusieurs Cardinaux qu'il opprima apres, tascha par tous moyens d'amasser de l'argent pour satisfaire les desirs, specialement pour auancer quatre siens bastards, l'un desquels fut Valentin Cesar qui fut Duc d'Vrbain; & pour lequel il troubla toute l'Italie par les autres, il fit de Rome vne retraite de voleurs, bref il n'y auoit rien, saint qu'il fust, qu'il ne vendit, comme l'on peut lire és authéurs de son temps, & <i>Sannazarius</i> a laiué par escrit ces vers en Latin, tournez en François. <i>Alexandre vend tout, il vend les clefs sacrees. Les Mitres, les Anels, & les Croix dorées, Il a tout achepté. Qui voudroit l'Empescher. De les reuendre apres en desfail aussi cheré.</i> Il tint le siege 11. ans, 8. iours. <i>Le siege fut vaquant 1. mou. 3. iours.</i>	1495.
	219.	A L E X A N D R E V I. celebra le septiesme Iubile l'an 1500. P I E III. de Siene ennemy des François, estant en volente de reformer l'Eglise, celebrer vn Concile, & dresser vne ar-	1500. 1503.

N O M -
B R E
D E S
P A P.
220.

mce contre le Turc, meurt le 26. iour d'apres son election.

Le siege fut vaquant 24. iours.

I V L E S II. Geneuois, homme plus adroit aux armes qu'aux lettres, recouura Bologne & plusieurs villes sur les Venitiens sçauoir Imole, Seruie, Rauenne & autres, avec l'ayde des François: apres il sollicita l'Empereur Maximilian, & Henry VIII. Roy d'Angleterre, de leur faire la guerre pour les chasser d'Italie, ayant gagné la bataille à Rauenne contre luy, les Espagnols & Venitiens. Il excommunia les François, & donna le Royaume au premier conquerant, comme il auoit fait le Royaume de Nauarre enuahi iniustement. par Iean Gippon, pour Frederic Roy d'Espagne sur I. d'Albret, & tint le siege 9. ans, 5. mois 21. iour.

Le siege fut vaquant 28. iours.

SYNODE TENU A TOURS.

C O N C I L E de l'Eglise Gallicane tenu à Tours par tous les Eueques & la plupart des Docteurs de France, contre le Pape Iules 2. vn autre à Pise, Milan & Lyon, par l'authorité de Maximilian Empereur & du Roy Louys 12. contre le mesme Pape, defendant son droit par autres.

SYNODE VNIUERSEL DE LATRAN.

C O N C I L E general de Latran commencé par le commandement de Iules, & par luy empêché mais continué par Leon dixiesme, & finy l'an 1517. pour la reformation de l'Eglise & guerre contre le Turc.

221.

L E O N X. Florentin de la maison de Medicis, fut Pape à 30. ans estant docte, eloquent & liberal, il ayma les doctes & vertueux, vray est qu'il ayroit trop ses plaisirs, il priua le Duc Urbain de sa Duché, & la donna à Laurens de Medicis son nepueu, pere de Catherine de Medicis Roynne de France: ayant publié la remission des pechez à ceux qui donnoient argent pour faire la guerre au Turc, & abrogea la Pragm. Sanction, non sans tumulte & murmure de tout le Clergé de France. Concordats introduits ensemble les decimes. Il meurt de ioye, en attendant que les François estoient chassés de Milan, l'an 8. mois 8. iours. 20.

Le siege fut vaquant 1. mois 7. iours.

222.

A D R I A N VI. Alleman, sçauant personnage, viuant prudemment sans grande despence, ne conferant les benefices à la volée, ne fut agreable aux Romains, combien qu'il fut des plus accomplis en toutes bonnes parties, ayant esté precepteur de l'Empereur Charles 5. & tint le siege 1. an 8. mois 9. iours.

Le siege fut vaquant 2. mois 4. iours.

223.

C L E M E N T VII. Florentin de la maison de Medicis, cousin Germain de Leon dixiesme fut de grand esprit, fin, subtil, & politique, tint le party du Roy François contre l'Empereur Charles cinquieme, traite le Mariage de sa Niepce Catherine avec Henry, lors Duc d'Orleans: assiege Florence ville de sa natiuité, pour les outra-

Ans de
Christ.
1503.

1512.

1513.

1522.

1523.

Ans de Christ.	NOM	ges que les Florentins faisoient à ceux de sa maison, & la print au bout de l'an (en quoy il n'est loué d'estre tant rigoureux cõtre sa pa- trie) y constituant Alexandre son nepueu premier Duc lequel s'a- donnant à violer Dames pudiques, il receut son salaire & fut tué par vn sien parent. Il tint le siege dix ans, dix mois, sept iours. <i>Le siege fut vaquant dix-sept iours.</i>	Ans de Christ.
1503.	B R E D E S P A P.		
	224.	C L E M E N T VII. celebra le 8. Iubile; l'an 1525. P A V L III. Romain de la maison de Farnese, doué de plusieurs grandes vertus, amateur de paix, qui tascha tousiours d'accorder le Roy & l'Empereur: mais il vexa trop ses sujets de tribut quel- que temps, & ayma les siens plus qu'il ne deuoit, faisant son fils Pierre Louys Duc de Parme & de Plaisance, ce qui fut cause qu'il fut dechiqueté & mis en pieces miserablement par la Noblesse & le peuple, lequel il voulut contraindre de venir demeurer à Plai- sance, laissant les champs: Il tint le siege quinze ans, vingt-huit iours. <i>Le siege fut vaquant 2. mois, 29. iours.</i>	1525. 1534.
		SYNODE VNIUERSEL DE TRENTE.	
		C O N C I L E vniuersel tenu à Trente comencé l'an 1542. puis transféré à Bologne 1546. continué à Trente 1551. par l'espace de huit mois, & acheué en ce lieu mesme 1563. 1564. contre les here- sies, abus & corruption des mœurs de tout le peuple Chrestien.	1542.
	225.	I V L E S III. auparauant nommé I. Maria de Monté changea de mœurs commé de nom, ayant fait de beaux actes, estant Legat Apo- stolique au Concile, s'addonna à la guerre, gourmandise & volupté se mocquant mesmes de sa dignité. Il tint le siege 5. ans, 1. mois, 16. iours. <i>Le siege fut vaquant 17. iours.</i>	1550.
		I V L E S III. celebra le 9. Iubile l'an 1550.	
	226.	M A R C E L II. de basse condition homme docte & de vertu, la- quelle possible le fit mourir par poison le iour de son Pontificat 21. <i>Le siege fut vaquant 22. iours.</i>	1550.
	227.	P A V L IV. Neapolitain de la noble famille de Caraf, homme austere, bien zelé à la reformation des abus des Ecclesiastiques, de- testant l'auarice rejettant les resignations des benefices, en faueur d'autruy & les dispenses: bref estant né pour restituer l'Eglise à sa pristine splendeur. Il tint le siege seulement 4. ans, 2. mois, 27. iours. <i>Le siege fut vaquant 4. mois 7. iours.</i>	1555.
	228.	P I E IV. Milannois, fort grand ennemy des Symoniaques, de ceux qui auoient plusieurs benefices, ensemble de ceux qui les gardoient pour autruy lesquels il excommunica & declare subjects à restitution, tant eux que ceux ausquels ils sont gardez, ce qu'a confirmé son successeur. Il tint le siege cinq ans, vuze mois, quinze iours. <i>Le siege fut vaquant 29. iours.</i>	1560.
	229.	P I E V. Alexandrin, moyné Iacobi, personnage de saincte vie,	1566.

N O M B R E D E S P A P.	Leueure, sobre, docte, n'ayant rien en recommandation que le service de Dieu, la correction des mœurs Ecclesiastiques, l'extirpation des heresies, fut esleu miraculeusement, les Cardinaux ne pellant à rien moins qu'en son election. Il persuade vne sainte ligue, à plusieurs Princes Chrestiens contre le Turc, sur lesquels ils gagnerent vne belle bataille à Lepanto, l'an 1571. en laquelle furent deliurez 2000. Chrestiens des cadenes, 25000. Turcs occis: plusieurs pris prisonniers 180. vaisseaux prins, submettez ou bruslez. Estant tourmenté du calcul, il s'escrie <i>Seigneur, augmente la douleur, mais donne moy patience, sentence vrayement Chrestienne; finalement il meurt trop tost pour le bien & repos de l'Eglise, l'an 6. 3. mois, 16. iours.</i>	Ani de Christ.
	<i>Le siege fut vaquant vnze iours.</i>	
230.	GREGOIRE XIII. Gentil, homme Boulognois, grand & consciencieuse tasche de suivre les vestiges de son predecesseur, aduancant la vraye administration du service de Dieu, reformant les abus des Ecclesiastiques, bastissant & réparat les lieux sacrez, Colleges & hospitaux pour les pauures, instituant en plusieurs lieux seminaires, secourant les affligez pour la religion, & infinies autres choses dignes d'vn vray pasteur. Estant docte, il corrige les gloses du decret & reforme tout le corps Canonique, il met fin à la reformation du Calendrier, chose souuentefois essayée par ses predecesseurs, ayant assemble les plus sçauans en ceste matiere, des principales nations de la Chrestienté apres auoir aduertiy les Princes Chrestiens, & les Vniuersitez plus fameuses, en fin il meurt l'an 12. iours 27. mois.	1571.
	<i>Le siege fut vaquant 13. iours.</i>	
231.	SI XT E V. auparauant nommé Felix Perret Cardinal de Montalto Toscan, lequel tint le siege 5. ans, 4. mois 3. iours.	1575.
	<i>Le siege fut vaquant 18. iours.</i>	
232.	VR BAIN VII. Romain ne tint le siege l'espace que de 13. iours.	1585.
	<i>Le siege fut vaquant 2. mois 9. iours.</i>	
233.	GREGOIRE XIV. Milannois auparauant Euesque de Cremonne qui ne tint aussi le siege que 10. mois 10. iours.	1590.
	<i>Le siege fut vaquant 13. iours.</i>	
234.	INNOCENT IX. Bolonnois, auparauant Cardinal du tiltre S. Quarré, tint le siege 2. mois 1. iour, il fut empoisonné, comme l'on dit pour ce qu'il n'estoit si fauorable aux desseins des Espagnols, contre les François, comme ils esperoient de son election.	1591.
	<i>Le siege fut vaquant vn mois.</i>	
235.	CLEMENT VIII. Florentin, auparauant nommé Hypolite Aldebrandin Cardinal de S. Pancrace, grand Penitencier, personnage de grande reputation, il donna l'absolution à nostre Roy HENRY IV. consacré par ses predecesseurs, apres estre tombé malade d'vn casarre mourut le 3. Mars 1601. & de son Pontificat le 13. an 1. mois 4. iours.	1592.
	CLEMENT VIII. celebra le 11. Iubile en l'an 1600.	1600.
	<i>Le siege fut vaquant 28. iours.</i>	
236.	LEON XI. Florentin fils du tres-excellent Octauius, de la tres-illustre famille de Medicis, fut esleu d'vn merueilleux applaudissement de tout le College des Cardinaux, le peuple Romain en cas pa-	1605.

reil fit aussi vne grande demóstration d'allegresse par ceste election: mais elle ne fut pas de longue durée, car à peine auoir il acheué le 27. de son Póntificat que surpris d'vne grosse fièvre, il deceda, au grand regret d'vn chacun.

Le siege fut vaquant 20. iours.

237. PAVL V. Romain, auparauant nommé Bourgesius, fils d'vne ancienne famille de Siene, & né à Rome d'vne Romaine, son pere y estant venu habiter, & le quel tient encore à present le siege, Dieu vueille benir ses bons desseings, à fin de bien & heureusement conduire son Eglise Militante.

APRES auoir icy mis la Cronique des souuerains Póntifes il semble fort à propos de specifier aussi l'ordre, les noms, les tiltres des Cardinaux qui sont pour le iour d'huy viuants, puis qu'ils sont ceux qui ont la principale charge en l'Eglise de Dieu, en quoy le Lecteur sera aduertý que tous les Cardinaux sont diuisez en trois Ordres, à sçauoir d'Euesques, de Prestres, & de Diacres, non que les Cardinaux Prestres ne soient Euesques, ou que les Diacres ne soient Prestres & Euesques, mais d'autát que telle a esté leur premiere Institution de porter les vns tiltres d'Euesques, les autres de Prestres, & les autres de Diacres, de sorte que les Cardinaux de Sourdis & de la Roche-foutaut ne laissent pas d'estre l'vn Archeuesque de Bordeaux, & l'autre de Clermont; & ne átmoins n'ont que le tiltre de Prestres, comme aussi les Cardinaux de sainte Flore & Periti ne laissent pas d'estre Prestres; encore qu'ils ne soient que Diacres, ce qui a esté cause de les mettre icy seló leurs rągs & leurs tiltres, & non selon le téps de leur creation, & á fin que le changement d'vne langue en vne autre n'apportast de la peine à les recognoistre, tant par leurs noms que par leurs tiltres, on les a laissez ainsi qu'ils s'appellent vulgairement, & aussi seroit-il malaisé d'en faire vne versió qui eust quelque grace en nostre langue; puis que leur appellation est estrangere chacune langue ayant vne particuliere emphase & proprieté de nomination des choses qui ne peut estre conuertie proprement en vne estrangere.

CARDINAUX EVESQVES.

1. FRANÇOIS du tiltre d'Euesque d'Ostie, Doyen du sacré-College Cardinal de Ioyeuse, protecteur de France, & Archeuesque de Roien, François, créé par le Pape Gregoire 13. le 9. Decembre 1583.
2. Anthoine Marie du tiltre d'Euesque de Porte, Cardinal Gallo Euesque Dosme de la Marque, créé le dix-septiesme Decembre 1586. par Sixte 5.
3. Anthoine du tiltre d'Euesque de Sabine Cardinal Sauhius Geneuois, créé le dix-huictiesme De-

cembre 1587. par Sixte 5.

4. Euangeliste Palot, du tiltre d'Euesque de Tusculum, Cardinal Cosuein, Archiprestre de saint Pierre de Cardarola de la Marque créé le dixhuictiesme Decembre 1587. par Sixte 5.

5. Frere Gregoire Petrochin de l'ordre des Hermites de saint Augustin du tiltre d'Euesque de Preneste, Cardinal de Mótelparo de la Marque, créé le vingtiesme Decembre, mil cinq cens huictiesme par Sixte 5.

6. Paul Sfondrat du tiltre d'Euesque d'Albe, Cardinal de sainte Cecile,

seruice
ion des
à rien
uiseurs
nt vne
2000.
nniers
du cal-
ce, sen-
st pour

riscon-
cant la
des Ec-
chospit-
res, se-
s dignes
et & re-
Calen-
at assen-
ns de la
les Vni-

1571.
1575.
1585.
1590.
1590.
remonne

tiltre S.
elon dit
s, contre
1591.
1592.
ite Aldo-
nnage de
RY IV.
n catarre
4. iours.
1600.

la tres-
laudisse,
n cas pa-

- President des signatures de grace, Milanois, creé le 18. Decembre, 1590. par Gregoire 14.
- CARDINAUX PRESTRES.**
7. Pierre du tiltre de la tres-saincte Trinite, Montepinci Cardinal de Gondi, Prieur des Cardinaux Prestres Florentin, creé le 18. Decembre, mil cinq cens ostante sept, par Sixte 5.
 8. Benoist du tiltre de saint Laurent In Lucina Cardinal, Iustinian Geneuois, creé le dix-septiesme Decembre, mil cinq cens ostante six, par Sixte 5.
 9. François Marie des Marques du mont sainte Marie, du tiltre de S. Marie en Transeure, Cardinal de Monte, creé le 14. Decembre 1588. par Sixte 5.
 10. Federic du tiltre de sainte Marie des Anges In Thermis Cardinal Borromee Archeuesque de Milan, creé le 18. Decembre, 1587. par Sixte 5.
 11. Octaue du tiltre de sainte Praxede, Cardinal Aquaiua Archeuesque de Naples, Neapolitain, creé le sixiesme Mars, 1591. par Gregoire 14.
 12. Flaminius du tiltre de sainte Marie de la Paix, Cardinal Platto Milanois, creé le 6. Mars 1591. par Gregoire 14.
 13. Pierre du tiltre des saints Iean & Paul Cardinal Aldobrandin, Chambrier de la sainte Eglise Romaine, Archeuesque de Rauenne, President des breues signatures, & Protecteur de Saoye, creé le douziésme Septembre mil cinq cents nonante trois, par Clement 8.
 14. Octaue du tiltre de sainte Sabine, Cardinal Badini Florentin, creé le quinziesme Iuin, mil cinq cents nonante six, par Clement 8.
 15. Frere Anne de Scars, du tiltre de sainte Susanne de l'Ordre de S. Benoist, Cardinal de Giury François, creé par Clement huitiesme, le cinquiesme Iuin, 1596.
 16. Laurent du tiltre de saint Laurent In pane & perna, Cardinal Blanchet Boulonnois, creé le cinquiesme de Iuin, mil cinq cents nonante six, par Clement 8.
 17. Barthelemy du tiltre de saint Pierre aux liens, Cardinal Cesio, Archeuesque de Compsé, creé le 5. de Iuin, 1596. par Clement 8.
 18. François du tiltre de sainte Marie de Populo, Cardinal Mantican Vtinens de Frioul, creé le 5. de Iuin, 1596. par Clement 8.
 19. Pompee du tiltre de sainte Balbine Cardinal Arigon Romain, Archeuesque de Beneuent, creé le 5. de Iuin, 1596. par Clement 8.
 20. Boniface du tiltre de sainte Prisce, Cardinal Beuilacqua Euesque de Ceruian Ferrarois, creé troisiésme de Mars, mil cinq cents nonante neuf, par Clement 8.
 21. Bernard du tiltre de sainte Anastase Cardinal Roias Archeuesque de Tolette de Sandeul Espagnol, creé le troisiésme Mars 1599. par Clement huitiesme.
 22. Dominique du tiltre de saint Pierre In Monte aureo, Cardinal Toscan de Reggio, creé le 3. iour de Mars, 1599. par Clement 8.
 23. François du tiltre de saint Siluestre Cardinal Diétrichstein Euesque d'Vline, Prince du sacré Empire, & Protecteur des Royumes & Estats de la Maiesté Imperiale Alleman, creé l'an mil cinq cents nonate neuf, par Clemet 8.
 24. Robert du tiltre de sainte Marie In via Cardinal Bellarmin Politian, creé le troisiésme Mars, l'an 1599. par Clement huitiesme.
 25. François du tiltre de saint Mar-

- cel Cardinal de Sourdis Archeuef- que de Bordeaux François, crée le troisieme de Mars l'an 1599, par Clement 8.
26. Dominique du titre des saints douze Apostres, Cardinal Gymniasius de Castre Boulenois, crée le 9. Iuin 1604. par Clement 8.
27. Philippe du titre de sainte Marie, Super Mineruam Cardinal Spinelli Euesque d'Auerze Napohtain, crée le neufiesme de Iuin 1604. par Clement 8.
28. Anthoine du titre de sainte Croix en Ierusalem Cardinal Zapata Espagnol, crée le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
29. Charles du titre de saint Clement Cardinal des Contes Euesque d'Ancone Romain, crée le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
30. Charles du titre de S. Thomas In parione Cardinal Madriati Euesque de Tréte Alleman, crée le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
31. Iacques Dauy du titre de sainte Agnes In Agone Cardinal du Perron François, crée le 9. de Iuin 1604 par Clement 8.
32. Iean Dauphin du titre de saint Marc Euesque de Vicenze, & nommé le Cardinal de Vicéze Venitien crée le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
33. Iacques du titre de saint Estienne In monte Cælio Cardinal Synesius Euesque de Ciuitta Vecchia de la Marque, crée le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
34. Erminius du titre de sainte Marie Transpontine Cardinal de Valentibus de Triuio, crée le 9. Iuin 1604. par Clement 8.
35. Ferdinand Taberna du titre de saint Eusebe Cardinal de saint Eusebe Milanois, crée le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
36. Scipion du titre de saint Grigone Cardinal Borghese Archiprestre de l'Eglise de Latran, Legat d'Auignon Romain, crée le 18. de Iuillet 1605. par Paul 5.
37. Horace Cardinal Spinosa, Legat de Ferrare Archeueque de Génes, crée le vnzieme Septembre 1606. par Paul 5.
38. Maffie du titre de saint Onuphre Cardinal Barbarin, Euesque de Spolette, Legat de Boulongne, Florentin, crée le 11. de Septembre 1606. par Paul 5.
39. Iean Garzias des saints Quatre couronez Cardinal Millin Vicair de nostre S. Pere Romain, crée le 11. Septembre 1606. par Paul 5.
40. Boniface du titre de sainte Pudenciane Cardinal Cajetan, Legat de la Romagne Euesque de Cassan Romain, crée le 11. de Septembre mil six cents six, par Paul V.
41. Marcel du titre des saints Quirice & Iulite Cardinal Lâres Euesque de Todi Romain, crée le 11. de Septembre 1617. par Paul 5.
42. François Forgaz Cardinal Archeueque de Strigonie, Conseiller & Lieutenant du Royaume de Hongrie, crée le 10. de Decembre mil six cents sept, par Paul 5.
43. François du titre de saint Caliste Cardinal de la Roche-foucault Euesque de Clermôt François, crée le 10. Decembre 1607. par Paul 5.
44. Michel Ange Tonti du titre de S. Barthelemy In insula, Cardinal Nazarus Archiprestre de sainte Marie Majeur d'Armini, crée le 24. Nouembre 1608. par Paul 5.
45. Fabrice du titre de saint Augustin Cardinal Veral Romain, crée le vingt-quatrieme Nouembre mil six cents huit, par Paul cinqiesme.
46. Iean Baptiste du titre de saint Sixte, Cardinal Lenius Euesque de Ferrare Romain, crée le vingt-

- quatrième de Novembre, l'an mil six cents huit, par Paul 5.
47. Decius Archeuesque de Damas, & Nonce du Siege Apostolique en Espagne Cardinal Carrale, créé le vingt-septiesme de Aoust l'an 1611. par Paul 5.
48. Dominique du titre de saint Martin In Montibus. Archeuesque de Nazaret. Cardinal Riuarda Geneuois, créé le 17. d'Aoust mil six cents vnze, par Paul 5.
49. Metellus Bigus du titre de saint Alexis Euesque & Cardinal de Suane Senois, créé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.
50. Iean Euesque de Beziers Conseiller du Roy tres-Chrestien en ses Conseils d'Etat & Priué, & grand Aumosnier de la Royne Regente, Cardinal Bonif. Florentin, créé le dix-septiesme d'Aoust mil six cents vnze, par Paul 5.
51. Philippe Euesque Daquin Vice-Legat d'Auignon, Cardinal Filonard Romain, créé le dix-septiesme d'Aoust 1611. par Paul 5.
52. Pierre Paul du titre des saints Neree & Achiles Auditeur general de la Chambre Apostolique Cardinal Crescence Romain, créé le 17. Aoust 1611. par Paul 5.
53. Jacques du titre de saint George Tresorier general du Siege Apostolique, Cardinal Serra Geneuois, créé le 17. d'Aoust mil six cents vnze, par Paul 5.
54. Frere Augustin general de l'Ordre des Freres prescheurs du titre de sainte Marie de Ara Cœli Cardinal Galamin de Brisequelle, créé le 17. d'Aoust mil six cents vnze, par Paul 5.
55. Horace du titre de saint Sauueur In Lauro Auditeur de la sacree Rote Cardinal Lancelot Romain, créé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.
56. Gaspard Chanoine de l'Eglise de Tolde, Cardinal Berla Espagnol, créé le 17. d'Aoust mil six cents vnze, par Paul 5.
57. Frere Felix Centin Procureur general de l'ordre des freres Mineurs Conuentuels du titre de saint Hierosme de Sclayonie Cardinal Asenlan, créé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.

CARDINAUX DIACRES

58. François de sainte Flore du titre de sainte Marie In via Lata Cardinal Sforcia premier Diacre, Romain créé le 12. de Decembre mil cinq cents octante trois, par Gregoire 13.
59. Alexandre Peretti du titre de saint Laurens In Damaso Cardinal Montalto Vice-Chancelier de la sainte Eglise Romaine, Protecteur du Royaume de Polongne Romain, créé le 13. Mars 1585. par Sixtes 5.
60. Odoart de S. Eustache Cardinal Farnese Legat du patrinoinc, Protecteur des Royaumes d'Aragon, Angleterre & Suede Romain, créé le 6. Mars 1591. par Gregoire 14.
61. André de S. Ange In foro piscium Cardinal Peperetti de Montalto, créé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.
62. Alexandre de sainte Marie la neufue, Cardinal d'Est Ferrarois, créé le troisieme de Mars 1599. par Clement 8.
63. Iean Baptiste de sainte Marie In Cosmedia Cardinal de Ti Florentin créé le 3. Mars 1599. par Clement 8.
64. Iean de S. Adrian Cardinal d'Auria Geneuois, créé le 9. de Iuin mil six cents quatre, par Clement 8.
65. Charles Emanuel de S. Nicolas In carcere Iuliano, Cardinal Pie Ferrarois, créé le 9. Iuin 1604. par Clement 8.
66. Maurice Emanuel Cardinal de Sauoye, fils du serenissime Duc de

de l'Eglise de
de l'Espagnol,
il six cens ynze,

Procureur ge-
neral Mineurs
de sain^t Hie-
Cardinal Ascen-
sion. 1611. par

DIACRES.

de Flore du tilre
via Lata Cardi-
Diacre, Romain
de mil cinq cents
Gregoire 13.

du tilre de
Damaso Cardinal
Chancelier de la
Sainte See, Protecteur
de la Langue Romaine,
15. par Sixte 5.

de Castille Cardinal
de Avila, Promoteur
de la Langue d'Arragon,
de la Langue Romaine, cree le
Gregoire 14.

In foro piscium
de Montalto, cree
Clement 8.

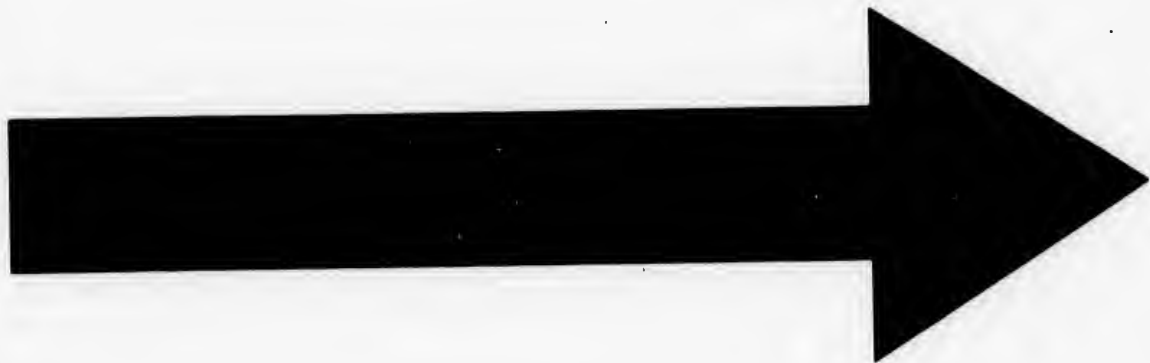
de sainte Marie la
d'Est Ferrarois,
de Mars 1599.

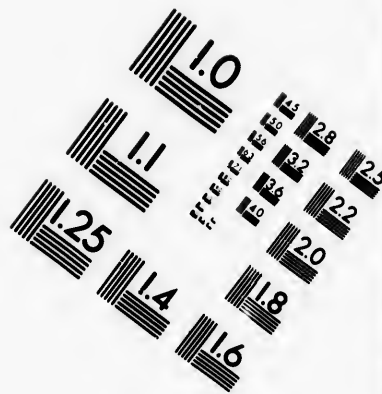
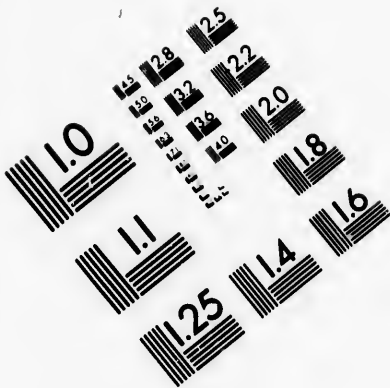
de sainte Marie In
de Ti Florentin
16. par Clement 8.

de Cardinal d'Aurie
de Juin mil six
Clement 8.

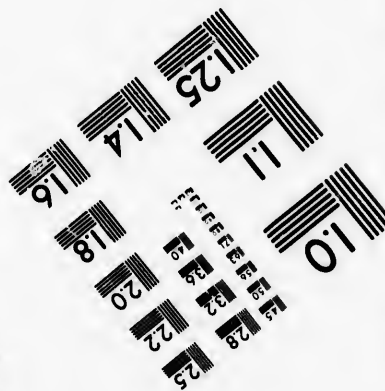
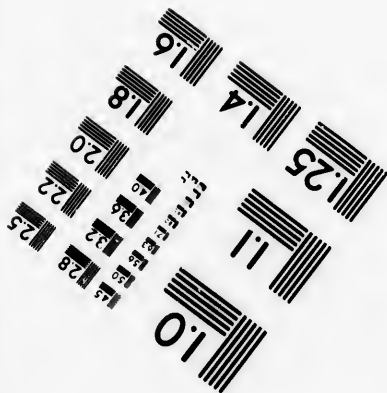
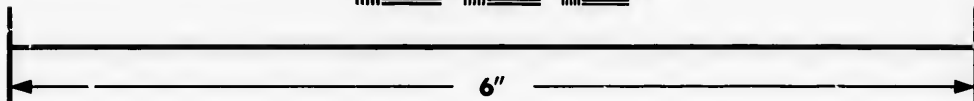
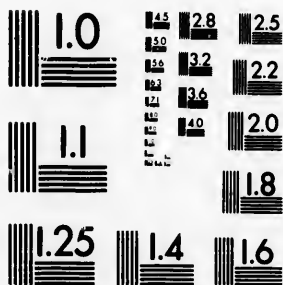
de sainte S. Nicolas
de Cardinal Pic
de Juin 1604. par

de Cardinal de
de Duc de





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

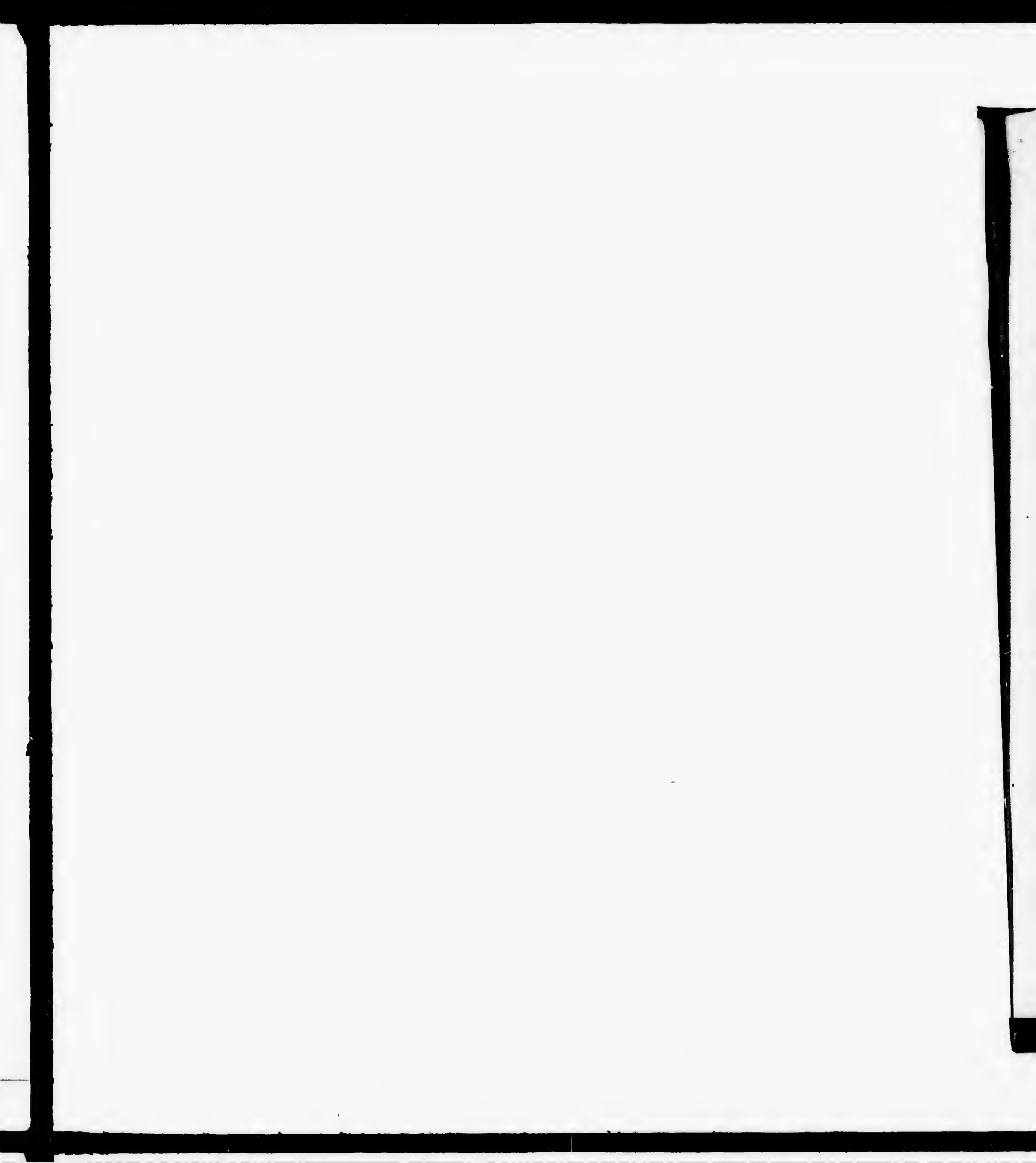
**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982



Cardinaux & Euesques.

Sauoye, crée le 10. Decembre mil six cents sept, par Paul 5. renissime Duc de Mantouë, crée le 10. Decembre 1607.

67. Ferdinand du tiltre de sainte Marie In Dominica Cardinal Gonsague, Prieur de Barlette, fils du se- 68. Louys du tiltre de sainte Agathe, Cardinal Capponi Florentin, crée le 24. Nouembre, 1608. par Paul 5.

De sorte qu'ils sont en tous soixante huit, desquels il y a six Euesques, cinquante & vn Prestres, & vnze Diacres.

	<i>Par Gregoire XIII.</i>	Prestres	24
		Diacres	13
Euesques	1.		
Diacres	1.		
	<i>Par Sixte V.</i>		
Euesques	4.	Prestres	23
Prestres	4.	Diacres	59
Diacres	1.		
	<i>Par Gregoire XIV.</i>		
Euesques	1.	Prestres	22
		Diacres	39
	<i>Par Paul V.</i>		

Après lequel denombrement, on a aduise de les mettre selon leurs rangs & l'office auquel chacun est destiné, répétition qui ne sera pas superflue, puis que par le moyen d'icelle le Lecteur sera entierement esclarcy de tout ce qui despend de ce sacré College.

LES SEPT CARDINAUX EVESQUES.

- L'**EVESQUE Cardinal d'Ostie qui sacre le Pape, & pour ceste cause est le premier qui marche apres la Saincteté.
- L'Euesque Cardinal Porticese.
- L'Euesque Cardinal d'Albe.
- L'Euesque de Pilastre, ou Cardinal Prenestin.
- L'Euesque Cardinal Tusculan.
- L'Euesque Cardinal de Sabin.
- L'Euesque Cardinal de sainte Rufine.

Ceux-cy assistent aux Papes les Dimanches, & iours de festes en l'Eglise Saint Jean de Latran, lors qu'ils celebrent le Diuin seruice.

LES CARDINAUX PRESTRES.

- Ceux-cy seruent à saint Pierre.
- Le Cardinal du tiltre de sainte Marie outre le Tybre.
- Celuy du tiltre de saint Chrysogon.
- Celuy de sainte Cecile.
- Celuy de saint Anastase.

Celuy de saint Laurent en Damas.

Celuy de saint Maurice.

Celuy du tiltre de S. Martin des Monts.

Ceux-cy seruent à l'Eglise S. Paul.

Le Cardinal du tiltre de sainte Sabine.

Celuy du tiltre de S. Prisque.

Celuy du tiltre de sainte Balbine.

Celuy du tiltre de S. Neree, & Achillee.

Celuy de saint Sixte.

Celuy de saint Marcel.

Celuy de sainte Susanne.

Les Prestres Cardinaux qui s'ensuiuent seruent en l'Eglise S. Marie Major.

Le Cardinal du tiltre des douze Apostres.

Celuy du tiltre de saint Eusebe.

Celuy du tiltre de saint Potentiane.

Celuy de saint Pierre & de S. Marcellin.

Celuy de saint Clement.

Celuy de saint Vital.

Les Prestres Cardinaux qui s'ensuiuent sont en la Basilique saint Laurent.

Le Cardinal de saint Praxede.

Celuy de S. Pierre ad vincula, ou aux liés.

Celuy de saint Laurent en Lucine.

Celuy de sainte Croix en Ierusalem.

Celuy de saint Estienne au Mont Celie.

Celuy de saint Iean, & de saint Paul.

Celuy des saintes quatre Couronnes.

Il y a apres cela les Cardinaux Diacres en nombre de seize, c'est à sçauoir.

Le Cardinal de sainte Marie in Dominica Archidiaque.

Celuy de sainte Luce aux xsept Sieges.

Celuy de sainte Marie la noue, ou neuue.

Celuy de S. Cosme, & saint Damian.

Celuy de saint Adrian.

Celuy de saint Gregoire.

Celuy de S. Marie en l'Escole Grecque.

Celuy de sainte Marie in portien.

Celuy de S. Nicolas en la prisó Tusculane.

Celuy de saint Ange.

Celuy de saint Eustache.

Celuy de sainte Marie Egyptienne.

Celuy de sainte Marie en la voye large.

Celuy de saint Agathe.

Celuy de sainte Luce entre les imagos.

Celuy de saint Quirice.

Les Cardinaux Euesques s'assient pres du Pape, lors qu'il celebre les iours defeste; les Cardinaux prestres s'assient lors qu'il dit la Messe, & les Diacres le vestent, & seruent à l'Autel.

L'ESTAT

I. C.

de la

supre

la v

vill

& E

pour

Min

on f

amo

Pras

pays

& d

de re

de l'

tier

lerie

S. E

du g

ce &

uesch

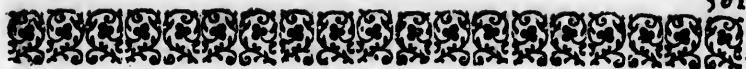
ennu

est co

chos

de to

auxa



L'ESTAT DE

FLORENCE.

SOMMAIRE.

1. Situation de l'Estat de Florence composé de trois corps de République reduits en un. 2. Description des villes de cet Estat, & premierement de la ville de Florence, son grand circuit & agreable assiette, ses Palais & superbes edifices: du Pratolin, du Poge & autres maisons de plaisir. 3. De la ville de Pise, son antiquité & autres singulieres remarques. 4. De Pistoye ville iadis travaillée par les factions des Donats & Cerebis appellez Noirs & Blancs. 5. De l'Estat de Siene: & ses villes. 6. Estat de Florence loué pour les vins Trebians, les melos du terroir de Pise & pasturages de Pistoye. Mines d'albastre, azur, vitriol & autres metaux: fontaines d'eau salee, dont on fait le sel. 7. Subtilité d'esprit & frugalité grande des Florentins; fore amoureux de liberté. Siinois liberaux, magnifiques & courtois, ceux de Prat sacrileges, ceux de Pistoye sanguinaires & meurtriers. 8. Fertilité du pays Siinois & richesses des Florentins au trafic des soyes & laines, sarges, & draps d'or. 9. Clergé de l'Estat de Florence possédant cinq cèns mille escus de rente. 10. Reuenus du grand Duc à quelle somme se montent. 11. Forces de l'Estat du grand Duc consistans en l'assiette des montagnes sur les frontieres: Forteresses en Siene, Florence & Pise. 12. Quel nombre de Cavalerie est entrevenu. 13. Ses forces maritimes. 14. Ordre des Cheualiers de S. Estienne institué par le Duc Cosme. 15. Des Alliances & intelligences du grand Duc avec les Princes voisins. 16. De l'administration de la Justice & election des Magistrats de cest Estat. 17. Des Archeueschez & Evueschez qui sont en Toscane. 18. Genealogie des Ducs de Florence.



Les Ducs de Florence, ayans vny les Estats de trois Républiques ensemble, c'est à sçavoir de Florence, de Pise, & de Siene, possèdent aujourd'huy la Prouince de Toscane, c'est à dire la plus grande, la plus noblé, & la plus belle partie. Je ne veux pas me travailler à raconter toutes les guerres ciuiles, & les frequents changements de domination, tant pource que ce discours seroit trop long & ennuyeux, qu'aussi pource que c'est chose superflü de mettre icy ce qui est compris dans les histoires. Mais me reduisant seulement à l'Estat des choses presentes, ie diray que de mesme que la nature a douë cette Prouince de tous les priuileges qu'elle a accoustumé d'oütroyer par grace separément aux autres, aussi elle n'a pas voulu qu'elle cedast en situation à aucun.

mettant comme au milieu, ou pour mieux dire au nombril de l'Italie, l'environnant de trois costez de fort hautes montagnes, & au quatriesme, qui est vers la Mer, & campagne de Rome, ou la nature a manqué, l'art a suppléé, veu que tout l'Etat de Siene est plein de forteresses, comme nous dirons en son lieu.

- II. Ce Prince a en son Etat quinze villes, c'est à sçavoir huit & dans l'Etat de Florence, qui sont Florence, Pise, Pistoye, Volterre, Arezzo, Bourg du S. Sepulcre, Cortone, & Montpulcian. En celuy de Siene il y en a sept, qui sont Siene, Montalcin, Grosset, Soane, Pience, & Masse.

La ville de Florence a de circuit six milles, & contient plus de 90. milles habitans. Elle est en lieu plain, & vny sur la riuiere d'Arne, qui passe au milieu de la ville, qui est jointe par quatre beaux ponts. Elle est aussi pavée d'une pierre carrée, & a de fort belles places. Somme que c'est vne des plus agreables villes qu'on puisse voir, de sorte que les Italiens la nomment Florencé la belle. Dauantage le Palais du grand Duc est vn des plus superbes, & beaux bastimens de l'Europe. Il tient la place de plus de cinquante logis qui y souloient estre, & il peut loger au corps de logis où est la sale pour presenter les Comedies vn grand nombre d'estrangers, comme Seigneurs, Ambassadeurs & autres, auxquels il est destiné, de sorte que ce Palais est vn des Pitti, qui ne cede à aucun d'Italie, & en surpasse plusieurs des Roys de l'Europe, tant pour la grandeur du bastiment, pour l'architecture, & pour l'ornement, que pour la beauté des iardins, fontaines, statues, & autres choses. Ce fut autrefois vn dessein inegal aux forces d'un gentilhomme nommé Luc de la maison des Pitti, qui fit toute la partie de deuant, mais estant deuenu pauvre en barissant, il fut contraint de le védre au Duc Cosme. On le fit mourir depuis pour des choses d'Etat. En fin Charles Archiduc d'Austriche dit que passant par Florence, que c'estoit vne ville qu'on ne deuoit môstrer qu'aux bonnes festes. Outre ce Palais le grand Duc en a vn autre en vn lieu escarté appellé Pratolin, avec plusieurs chambres, & sales, qui iettent de l'eau, comme celuy de Tioli, & veritablement, il sent fort sa grandeur. Il a encor d'autres maisons de plaisir dont l'une est appellée Pogge esloignée de dix milles, & l'autre Castro, & routes deux sont de grande beauté, tant pour l'assiette que pour le bastiment, & les ornemens des fontaines, & autres choses, de sorte qu'il ne peut guiere desirer de plus beaux logis.

Volterre est sur le sommet d'une montagne. Elle a ses murailles faites de pierre de taille, de la longueur presque de six pieds, & jointes ensemble bien proprement sans bitum. Elle a cinq belles portes, & à chaque porte vne tres-belle fontaine. Ses murailles montrent assez son antiquité, de mesme que ses sepulchres, ses Epitafes en lettres Etrusques, ses tres-anciennes statues de marbre, & plusieurs autres choses.

- III. Pise est mise par les anciens entre les lieux maritimes de la Toscane, & si ancienne qu'il y a fort peu d'auteurs d'entre les plus vieux qui ne l'ayent comprise dans les histoires. Elle est assise entre deux fleuves, c'est à sçavoir entre l'Arne & Lefare, qu'à present on nomme Serchie, & ces riuieres se ioignoient ensemble du temps de Strabon à Pise, & s'estédoient de telle sorte, & alloient de si grâde roideur, qu'il estoit impossible qu'on peust rien discernier d'un bord l'autre. Mais à presēt le Serchie passe à Luques, & est fort esloigné de l'Arne. C'est vne ville fort grande diuisée par vn fleuve, & conjointe avec deux pôts.

Les murailles en sont fort hautes, & de marbre. Il y a vn tēple qui a ses portes d'airain, & aupres vne Tour bastie par vn artifice exquis. Car par dehors elle pend tellement qu'il semble qu'elle doit tomber à l'heure mesme, & au dedans elle est droicte, & faitte au niveau. Les fons où l'on baptise sont aussi des plus rares; mais le cimetiēre en est plus; veu qu'il est clos de murailles, & de portiques, & contient vn fort grand espace, & la terre consume les corps dans vingt quatre heures. Ces quatre choses sont basties dehors, & dedans des pierres exquises, & sōt en vne mesme rue, non toutes ensemble, ny aussi fort loing l'vne de l'autre. Elle fut antresfois si puissante qu'elle contesta contre les Venitiens, & les Geneuois. Elle s'accreit des maux que les Sarrazins firent à ceux de Gennes l'an 933. Car il y en eut beaucoup qui se retirerent là, comme en vn lieu d'assurance. En fin elle fut accablee par la route que les Geneuois donnerent à son armée pres l'Isle de Giglio, ou du liz; veu qu'elle demeura si foible depuis qu'elle ne peut plus faire teite à personne, ains fut contrainte de ployer le col sous le ioug des Florentins, desquels s'estant reuoltée à l'arriuee de Charles VIII. Roy de France, & estant de nouveau subingnée dans quinze ans, la ville demeura presque entierement deserte. Car ses citoyens impatiens de la domination des Florentins, passerent en Sardaigne, en Sicile, & en autres lieux pour y demeurer.

Mais le grand Duc Cosme tascha de la peupler, en y mettant vne Vniuersité, & y bastissant vn beau Palais pour la demeure des Cheualiers de Saint Estienne, & en donnant plusieurs exemptions aux habitans; toutesfois elle n'est encore au iourd'huy guiere bien garnie d'hommes.

Pistoie est assise au pied du mont Apennin. Elle se ruina par ses discordes, avec lesquelles elle entraîna Florence, & presque toute la Toscane. Car deux ieunes hommes de la famille des Cancelliers, ou Chacelliers estans venus aux grosses paroles, & l'un d'eux ayant esté blessé fort legerement, le pere de l'autre pour appaiser la querelle qui en pouuoit naistre, en noya son fils, pour demander pardon au ieune homme, qui auoit esté blessé. Mais il s'en ensuyuit vn effect contraire; veu que le pere du blessé ayant fait prendre ce ieune homme par ses seruiteurs, luy fit couper la main sur vne mangeoire de cheuaux, & le renouya; luy dit, va, & dy à ton pere que les blessures ne se guerissent pas avec les paroles, mais avec le fer. Pour cette cause vne cruelle guerre s'estant esleue entre ces deux familles, dont l'vne s'appella Blanche, & l'autre Noire, elles attirerent à leurs deux partis le reste de la ville, qui se vit plusieurs fois arrosée du sang de ses citoyens.

Les Florentins au lieu de faire mourir les chefs des deux factions les tirerent comme en exil dans leur ville, ou les Donats ayans pris la protection des Noirs & les Cerchis des Blancs, Florence fut toute diuisée en blancs & noirs qui la trauaillerent assez longuement. Arezzo s'estant par ses longues dissensions presque ruiné de luy-mesme, fut vendu par Louys premier, d'Anjou pour quarante mille Florins d'or aux Florentins, de mesme que Cortone fut vendue dans peu de temps apres aux mesmes par le Roy Ladislas. Il y a encores d'autres bonnes places en l'Etat de Florence, comme Prato, Presche, S. Miniat, Empoli, S. Geminian, Fiquene, Pietra Santa, ou Pierre sainte, Barga, & sur le bord de la mer Liuorne, & plus auant Plombin, à trois milles loing.

L'Etat de Florence confine avec celuy de Siene ville ancienne, & qui ayant esté colonie des Romains assujettit en fin beaucoup de pays. Il survint vne guerre mortelle entre cette ville, & Florence depuis que les Guelphes, & Gibelins furent succitez en Italie. C'est vne belle ville, & forte d'assiette, mais qui a perdu avec la liberté beaucoup de son peuple, & de la splendeur. Elle a cinq milles de tous, & fait 20. mille ames, & n'est estoignée de Floréce de plus de 33. milles. Les villes de l'Etat de Siene sont Pienze, Montalcin, Quins, Saone, Masle, & Grosser, avec vingt-six autres places fermées de murailles, mais avec peu de peuple.

QUALITE.

VI. FLORENCE est en vne assiette plaine, ceinte de montagnes, & distinguée de collines, & il n'y a pays qui soit cultiué avec plus de diligence, ny de délicatesse, & de soin. On y fait en peu d'espace de terre recolte de vins, huiles, grains legumes, & fruits en abondance, & lon y voit les villages espais au possible. Il y a des vins fort excellens, entre lesquels celuy qu'ils appellent Trebian tient le premier lieu, veu qu'il peut estre préféré en douceur à la maluoisie.

Le pays de Pise est fort propre aux blés, & si fertile qu'il peut nourrir toute la Toscane. Toutesfois depuis la perte de la liberté, les laboureurs ont manqué aux champs, de mesme que les habitans à la ville. Les vins de ce terroir ne sont guiere estimez. Quant aux autres fruits, il les produit moyennement bons, mais les melons sont bons par excellence. La mer est proche de là, & pourtant c'est vn lieu propre à exercer la marchandise. L'air y est assez mal sain, & dangereux, principalement aux estrangers. On croit que l'impureté de cet air vient de ce que le pays n'est pas habité.

Le pays des environs de Pistoye est montueux, mais il y a d'extremement bons pasturages. Volterre a son terroir plus riche de mines que de fruits. Car on y trouue des veines d'albastre, d'azur, de vitriol, & d'autres mineraux, & il y a des fontaines d'eau salée, de laquelle on fait de fort bon sel, & en abondance.

La riuere de Chiene coule par le terroir d'Arezzo. Elle est bourbeuse, & grandement dommageable à ceux qui en sont proches. Il est vray qu'ó tache tous les iours de seicher ces marescages, & de destourner les eaux. Au pied de l'Apennin vous auez le pays de Mugello trauersé par la Siene qui est agreable & porte quantité de fruits, & entre l'Arne, & le pays d'Arezzo, vous auez le Casentin, qui est riche de grain, de vin, & de bestail: mais le Valdarne abonde fort en grains, Chiantien vins, & Mugelle en fruits.

Les champs d'autour de Siene, sont fort couuerts d'herbe, & nourrissent beaucoup de bœufs, de beufles, & de brebis. Ils rapportent aussi force fromét vin, & d'huyle, & abondent en toute sorte de fruits.

M O E V R S.

VII. Les qualitez des Toscans paroissent par excellence aux Florétins, veu qu'ils ont l'esprit subtil, de grâde espagne, extremement accorts, & aduisez, diligés, industrieux, propres à toute sorte d'arts, tant de paix que de guerre. Ils scauent prendre leur fait bien à point, demeurer sur leus aduantage, & ne laisser

perdre, ny esgarer aucune chose. Ils ont defendu leur liberté iusques à l'extrémité, mais par la trop grande subtilité de leurs esprits ils ont vescu en perpetuelles discordes, qui les ont en fin ruinez: de sorte que le dire de Thucydide est fort veritable, que les homes qui ont l'esprit vn peu emoullé gouuernent mieux vne Republique que ceux qui l'ont trop subtil. Ils sont excellens au fait de la marchandise, & n'ont leurs semblables à dresser des bastimens. Ils vsent d'vn vestement modeste, & graue, & passent tous les Toscons en ciuilité, & à bien parler.

Ceux de Siene sont fort differens de l'humeur de ceux de Florence. Car les Florentins sont chiches, & retirez, & les Sienois liberaux, & courtois aux estrangers, les vns pouruoiet fort à l'aduenir, & sont de fort dure deserre, les autres faciles, & viuants comme au iour la iournée, ceux là songent attentiuement à leurs affaires, & sont dissimulez, ceux-cy sont simples, & portent le cœur sur le front: ceux-là ne sont attentifs qu'à leurs marchadises, & au gain, & ceux-cy sont contens de leurs reuenus, & des fruiçts que leur apportent leurs metayties.

Au reste les Italiens attribuent des qualitez aux citoyens des villes de cet Estat que ie ne veux passer sous silence. Ils noment les Florentins lents, splendides, & sur tout lors qu'il vient des estrangers, cōme il n'y a rien de plus prodigue qu'vn homme chiche. Ils les appellent aussi rusez en la marchandise. Ceux de Siene sont nommez tardifs aux conseils, & deliberatiōs, heureux en guerre; mais ils doiuent bien maintenant auoir perdu ce nom, puis qu'ils ont esté si malheureux que de perdre leur liberté, & les Italiés leur doiuent oster ce tiltre, & cet epithete; magnifiques à l'endroit de leurs hostes, & leurs ennemis; magnanimes à poursuyure la vengeance des offēces qu'on leur a faites. Ceux de Prate exercēt des sacrileges au temps de la guerre. Ceux de Pistoye ayment à respandre le sang, portent à la guerre des poignards, & sont excellens à parer aux coups qu'on leur iette. Ceux d'Arezzo traitēt simplement & presque de leur ordinaire leurs hostes, & sont volōtiers des espées qui ont bone pointe, & ceux de Pise sont inconstans en leurs conseils, & deliberations.

On dict que les femmes de Siene sont belles, celles de Florence delicates, celles de Pistoye faciles, celles d'Arezzo tenantes, & auaricieuses.

RICHESSE S.

SI l'Estat de Florence manque de froment estant d'ailleurs tres-abondant en vin, chair, & autres choses necessaires, celuy de Siene en a d'autant plus grande abondāce, à raison de la fertilité de ses champs, qui ne cedent en rien à ceux de la Pouille, de sorte que non seulement il supplée à la necessité de Florence, mais en distribue encor aux Geneuois, Luquois, & autres circouoizins, si bien que la fertilité du pays, & l'industrie des habitans, pour cette Prouince depart plusieurs choses aux estrangers, ayant peu de besoin de celles des autres. Pour cette cause les richesses des particuliers sont dignes de consideration. Elles viennent de leur industrie ou de leur reuenu, comme les richesses des reuenus, & rentes sont ordinairement grandes en vn pays gras, & fertile, où l'on receoit vn grand profit avec peu de peine, & où le pays est moins abondant on voit florir les arts, & la marchandise; & de là vient qu'en l'Estat de Siene ceux qui y habitent sont riches de rentes, & peu marchands: & en celuy de

Florence, les habitans sont beaucoup plus riches par le moyen de leur industrie. Ceste ville est pleine d'artisans de toutes sortes, qui sont avec grande diligence, & fort proprement quantité de draps de toutes façons, de layne, & de soye, & aussi des draps d'or qui ne doiuent rien à ceux de Flandres. Elle abonde principalement de ceux qui exercent l'art de la soye, & de layne, qui sont mises en vſage par les plus nobles, & riches de cette ville avec leur profit, & de tout le peuple, & ces ouurages sont distribuez non seulement à cet Estat, mais à toute l'Italie, & à vne partie du reste de l'Europe, & mesme il y en va iusques aux nouuelles Indes, & ceux qui y meinent les sarges gagnent cinquante pour cent, & il y a telle année que on fait à Florence pour deux millions de sarges, qui est vne chose fort considerable. Ces richesses des citoyens de Florence ont esté cogneuës beaucoup plus grandes au temps de la liberté en plusieurs guerres, & des penſees publiques, en vne grande quantité de palais somptueux bastis avec vne royale despence par des particuliers dans la ville, mais beaucoup plus d'hors, comme on voit en la plaine, & aux costaux qui sont à l'entour.

Le Clergé est assez riche à cause de plusieurs Eueschez, Abbayes, Priuostez, Hospitaux tres-riches, & grand nombre de Monasteres, & tout ce cy monte en tout, à ce qu'on tient, à la somme de cinq cents mille escus de rente. Cette richesse des particuliers grossit le tresor du Prince, veu que les richesses priuées ne sont autre chose que le tresor de celui qui domine, diuise en plusieurs bources, principalement lors qu'il s'en peut seruir, comme certuy-cy fait facilement par le moyen des charges, & impositions qui se pratiquent en cette ville. Les contrats de mariage payent huiet pour cent, les contrats d'achept & de vente de terres, & des maisons payent semblablement la mesme somme. Les louages des maisons payent la dixiesme partie. Ceux qui playdent payent vne certaine imposition appelée Sportola auant que de commencer le procez. Il y a la dace du bestail qui est mené à Florence.

Lors que la chair est pesée, elle paye vn quattrin pour liure. Les changes payent tant pour cent, & en fin il n'y a chose portée hors de Florence, ou faicte dedans, qui n'aye sa charge. Or le Prince se seruoit encor de l'argent des particuliers en ses necessitez avec vne fort grande facilité, & c'estoit en cette sorte. Quand il faioit qu'il pouuoit auoir cent ou deux cents mille escus, on faisoit vne liste de tous ceux qui auoient de l'argent comptant, qui estoient, comme ils sont encore, bien cognus du Prince. Entre ceux-cy l'on faisoit vn repartiment, assignant à chacun la portion qu'il deuoit debourser, plus grande ou moindre selon la quantité de ses moyens: toutesfois elle ne passoit iamais cinq mille ducats. Ce repartiment estant faict on signifioit à chacun qu'il eust à payer sa part dans le terme de tant de iours; & ce terme n'estoit passé d'aucun, tant pour crainte de la peine, que pour ne perdre la grace du Prince. Et lors que chacun auoit donné ce à quoy il auoit esté cottisé, on assignoit autant de credit sur la taxe de tout l'Estat, qu'il y auoit d'argent payé, & dans le terme de vingt-huiet mois (veu que ceste taxe s'exige en autant de temps) ils estoient remboursez de leur argent, & de ceste sorte le Prince se seruoit des biens de ses Citoyens fort promptement aux necessitez, & mesme en ne les incommodant que fort peu. Mais le

grand Duc qui est a ceste heure, n'vle pas (qu'on sçache) de ces façons de faire.

Les reuenus publics montent iusques à la somme d'un million & demy, x^e veu qu'on tire de la seule ville de Florence, de toutes les Daces, gabelles, & autres fortes d'impositions la somme de six cents mille ducats toutes les années; De Siene la somme de cent cinquante mille ducats: De la Doane de Liouorne la somme de cent tréte mille; De la dace des meules de moulin par toute l'État, excepté à Siene, la somme de cent soixante mille ducats: du sel, des mines de fer, & d'argent presque pareille somme. Apres cela il gaigne aux changes, sur lesquels il a vne grande quantité d'argent. Il tire aussi vn grand profit de ses gallions qui portent des marchandises, & de ses galeres conduites par le Cheualier de Beuregard Gentilhomme François, qui a fait de belles & grandes prises ces années passées, lors qu'il a esté en course. On tiene que le feu grand Duc trouua au tresor de son predecesseur en uiron dix millions d'or, & pour deux millions de ioyaux, & l'on doit croire qu'il a bien augmenté ceste somme.

F O R C E S.

ON peut dire que l'État de ce Prince est de fer, veu qu'outre la naturelle, x^e forteresse des montagnes qui le ceignent de trois costez en forme de muraille, il y a du quartiesme vn bon nombre de forteresses, qui sont en l'État de Siene, assis de ce costé là. On compte entre celles-cy cinq villes fortifiées, qui sont Siene, forte au possible, tant par nature, que par art: Montalcin pareillement du tout fort, tant par assiette, que par travail: mais Quinfi, Grosfer, & Soane, ont beaucoup de deffauts qu'on leur peut oppoier. Outre les villes on trouue aussi en cet État quelques forteresses assez considerables, comme Radicofani, Montfalcon, Lucignan, Monterison, & autres, qui, outre quelque deffaut en la forme, en ont encor en la quantité, estant petites places, & par consequent capables de peu de gens de deffence, & de peu de retraicte. En l'État de Florence toutes les villes de Montpulcian en sus sont bien fortifiées, & particulièrement Florence, veu que combien qu'elle ne soit toute ceinte de murailles nouvelles, & à la moderne, toutes fois elle a deux honnes forteresses, l'une qui est saint Miniati assise sur vn costau qui commande à la ville, l'autre appelée le Chateau en la plaine, fait au temps de la liberté. Ces forteresses basties principalement pour brider les peuples, peuuent seruir en vn besquin de quelque deffence contre les estrangers. Mais pour offencer elles ont quelque deffaut en la forme, & l'on leur peut oppoier leur petitesse. Le grand Duc tient à saint Miniati pour garde quarante soldats, & au chateau cent. En cet État de Florence & de Pise, il y a d'autres forteresses, comme Empoli, Prato, Liouorne, Castrocario en Romagne, & Sasso. Tous ces forts, de mesme que les premiers ont beaucoup de deffauts en la qualité, mais beaucoup plus en la quantité; estans tous fort peu capables. Je ne m'arrestay pas à les descrire plus particulièrement, pource que le temps ne le permet, & mon dessein m'en setire. Quant aux hommes de guerre, & principalement ceux que le

grand Duc tient sur terre, il a une bonne, & grande Infanterie, entollée par tout son Estat, iusques au nombre de 36. ou 38. mille. Tous ces hommes réussissent fort bien, estans par nature bien disciplinez, comme c'est le propre de ceste Prouince, qui a produict anciennement, & porte encore de fort bons soldats. Le Prince les fait donc exercer avec toute diligence, & plusieurs bons Capitaines sont employez à cet effect, outre qu'en particulier chacun tâche de bien tirer de l'arquebuse, tant pour son plaisir, qu'à cause du prix proposé par le Prince. On tire toute cette gendarmerie non seulement du plat pays, mais encore des villes, excepte toutesfois de Florence; d'autant peut-estre que le Prince n'estime pas que ce soit sagement fait, mettre les armes en la main à ce peuple; & nul n'est exempt de cet entollement, sinon les Prestres, & les Escoliers. Il n'est permis de porter les armes tant dedans que dehors la ville, à celuy qui n'est pas enrrollé, ny à homme qui puisse faire profession de soldat, ny dans l'Estat, ny dehors, soubz grandes peynes, s'il n'est de ce nombre. Ces gens de guerre ont outre cela plusieurs priuileges, & exemptions, tant de ne pouuoir estre mis en prison pour debtes, que d'autres choses; & ces priuileges estans inuiolablement obseruez, causent que plusieurs bons vieux soldats des guerres de Flandres, de France, & de Leuant, s'y sont volontairement faits enrroller; de sorte que tant pour la quantité que la qualité on pourroit dire que cette troupe seroit la meilleure d'Italie. Chacun est obligé de payer ses armes, qui luy sont baillées pour son vsage, & les doit tenir nettes, & en ordre pour toutes necessitez sans aucune despence du Prince. Le grand Duc peut en toute occurrance faire venir à Floréce dans six ou huit iours au plus toute cette gendarmerie, tant pour ce que Florence est presque au milieu de la Toscane, comme le centre, & esgalement voisine de toutes ses parties, comme aussi pour le bon ordre qu'il y a donné, disposant toute chose avec beaucoup de facilité.

Outre cela il a fait enrroller vn bon nombre de Gastadours, dont il se sert encore en temps de paix, les faisant traouailler aux fortresses, leur faisant destourner les riuieres, & meilleure les terres.

XII. Quant à la Caualerie, ce Prince entretient ordinairement cent hommes d'armes, auxquels il donne en temps de paix sept escus par mois, & en temps de guerre l'ordinaire de la banque. Outre ce il entretient quatre cents cheuaux legers à trois escus par mois, en temps de paix, & en temps de guerre comme les autres ordinaires de la banque. Toute cette Caualerie est de son Estat, & outre la paye elle a plusieurs exemptions reelles, & personnelles; de sorte qu'on en fait des compagnies raisonnables. Et au cas qu'il sorte d'Alger quelque bonne troupe de Corsaires, on ne se fie entierement à la garde des Tours, que le Duc a pour cet effect en diuers lieux, qui se respondent par signals l'une à l'autre, ains assure la Caualerie avec les Tours, & les Tours par le moyen de la Caualerie. Outre les susdictes compagnies, il entretient vne bonne troupe de cheuaux. Voila les forces ordinaires, mais quant aux extraordinaires, il y en pourroit auoir beaucoup plus, d'autant que l'Estat est peuplé, & remply du nombre de personnes que j'ay dit, & autant d'estrangers qu'il en pourroit entretenir à la solde, comme c'est la coustume des autres Princes.

Quant aux forêts de la mer, le Duc Cosme en eut jadis fort grand soin, connoissant combien elles estoient necessaires, & importantes, & qu'un Prince ne se peut appeller grand, s'il n'est puissant sur la mer. Estant donc meu par ces raisons, & sollicité par ses propres pensees, qui aspiraient tousiours à choses plus grâdes, il pourchassa, & obtint avec l'authorité de Charles V. la resignation de l'Isle d'Elbe du Seigneur de Plombin, qui en estoit maistre, tant pource qu'il ne la pouuoit deffendre des Corsaires qui l'auoient ruinee, qu'à cause qu'elle pouuoit pour son peu de deffence paruenir aux mains des Turcs, & qu'à raison de son assiette elle auoit beaucoup preiudicié & porté de dommage à toute l'Italie. Toutefois il laissa tous les reuenus au Seigneur de Plombin, & sous son gouuernement tous les villages & lieux ouuerts. Ceste Isle a vn port qui s'appelle Portoferrario capable de quelque grande & puissante armee qui y puisse venir, & comme vn lieu commode on y void arriuer toute sorte de vaisseaux qui vont au Ponent, ou qui en viennent, & qui passent apres à Liurne, deschargés leurs marchandises avec vn grand profit de ce Prince. De sorte que si ceste Isle estoit entre les mains de quelqu'un qui eust vn bon nombre de galeres avec le courage & la volonté d'attaquer, il pourroit facilement escumât les costes au dessus de Barbarie, & au dessous de Proüéce, de Génes, & de Toscane se rendre tellement maistre de ces mers, qu'aucun n'y pourroit aller que ceux auxquels il l'auroit permis. Le grand Duc en cette Isle vne petite place nommée Cosmopoli, du Duc Cosme. Il a pour garde sur la bouche du port deux chasteaux assis sur les sommets de deux montagnes, qui sont estimez fort au possible, & comme impreuables, tant à raison de l'art que de l'assiette. Il a dedans beaucoup de canons, & toute sorte de munitions. Le grand Duc a son arsenal à Pise, d'autant que ce pays abonde en bois, chanvres, & autres matieres pour faire & equiper grande quantité de galeres, à raison de quoy les habitans estendirent tant autresfois leur reputation & leur Estat. Or on traueille bien peu en cet arsenal, & plustost à racoustrer qu'à faire de nouueau. Outre cecy il y en a vn autre en l'Isle d'Elbe où il tient ses galeasses, & les hommes qui y traueillent sont pour la plus grand' partie nourris à cela, ou bannis, ou allechez par le salaire. Il a 12. galeres armées, cinq galeasses & deux galions, l'vn grand & capable de beaucoup de gens, l'autre petit & fort cognu. Et depuis le temps qu'il a enuoyé au loing en course, comme le Cheualier de Beauregard y est allé ces années passées, & doit continuer d'y aller, il augmenta tant qu'il peut ce nombre, & tient celles qui sont desjà en bon estat. Il arme les galeasses, qu'àux hommes de rame, d'esclaves, & de condamnés, ne se voulant seruir de gens libres, pour ne porter du dommage à son Estat; & de ces gens le Prince en enuoya 800. en Afrique avec l'armee de l'Empereur à l'entreprise du Pignon de Velez, & la plus grande partie mourut, comme c'est l'ordinaire des hommes neufs, dont il pourroit fournir vn bon nombre de galeres qu'àd il s'en voudroit seruir. Pour les hommes de commandement il se sert de François, de Siciliens, de Corses, de Grecs, & parmy ceux-cy de plusieurs subiects de la Republique de Venise. Il tient aux galeres mesme quantité d'esquifs, ou vn peu plus que la Seigneurie de Venise, mais moins de canons. Il fait faire ses biscuits à Liurne où il a des fours pour en faire quarante mille par iour. Il tient encore en ce lieu vne bonne quantité de cordages & d'anchres, & toute sorte de choses propres pour accommoder les nauires, afin qu'ils viennent plus librement en ce port.

xlv.

Le Duc Cosme voulant entretenir ceste milice de mer, & donner plus de reputation à ses affaires, institua vn ordre de Cheualiers, appellé de S. Estienne, & obtint du Pape Pie 4. & 5. plusieurs priuileges, & entre autres qu'il pourroit auoir iusqu'à deux cents escus de pension sur les biens d'Eglise, avec liberté de se marier, mais ils sont obligez à seruir aux armées de mer, & mesme ils ne sont capables d'aucune Commanderies: ils ne seruent auparauât sur les galeres trois années de suite. Et ce Duc voulant donner reputation à cét Ordre s'institua grand Maistre luy mesme. Quant aux instruments de guerre, le grand Duc en est assez pourueu, veu qu'il y a environ cent cinquante pieces de campagne dans le chasteau de Floréce, & les autres places en sont aussi bien garnies, principalement en l'Isle d'Elbe. Il a en la mesme forte resse de Florence bonne munition de poudrès, de balles, & de viures, comme de froment, mil, chair salee, vinaigre, fromage, & choses semblables. Le grand Duc a pour la garde de sa personne cent hommes, & en ses esuyeries environ 150. cheuaux sortis de ses haras, entre lesquels il y a plusieurs coursiers de regne, mais d'auantage de genets, & bref il y a des cheuaux de toute sorte.

xv.

Il tasche fort de s'entretenir du Pape, veu que son Estat ne peut estre plus facilement, ny plus mortellement offensé que du costé de celuy du Pape, à cause que les montagnes qui ceignent la Toscane de tous les autres costés, font que de celuy du Saint Siege, ainsi que nous auons dit, rendent l'entree fort difficile aux armées, & principalement à l'artillerie, & lors que l'ennemy seroit entré il ne pourroit viure sans l'ayde de l'Estat de l'Eglise, à cause que tout le reste du pays, excepté celuy-là, est non moins sterile que difficile. A raison de quoy si l'ennemy venoit avec peu de gens il ne pourroit offencer le grand Duc, & s'il venoit avec vne grosse armée il ne s'y pourroit entretenir, veu qu'on observe fort en Toscane l'ordre de faire mener en temps de paix, (à fin que la chose soit moins difficile en temps de guerre) la plus grande quantité de viures qu'il est possible dans les villes & places fortes, en laissant presque la campagne vuidé, à laquelle on en donne pour son entretien iournalier. Mais du costé du Pape, outre qu'à cause de la plaine, & la largeur des confins des terres de l'Eglise l'ennemy auroit beaucoup plus facile accez, il sentiroit encor beaucoup plus la commodité des viures qui luy viédroient par cét Estat, tant d'iceluy, que de Lombardie par la voye de Bolongne, & l'experience de ceuy est toute certaine, veu que la ville de Florence n'a iamais esté en grand danger que par la voye des terres de l'Eglise, & particulieremēt par le moyen de deux Papes de la maison de Medicis, c'est à sçauoir premierement de Leon, & puis de Clement qui soubsmit entierement Florence à ceste famille. Au contraire le grand Duc reçoit vn grand bien de ceste amitié, tant pour la reputation de son Estat, & de ses affaires, qu'il augmente avec ceste vniuersité, qu'à cause des aydes, & commoditez qu'il en reçoit, faisant du bien à plusieurs de ses seruiteurs avec les richesses de l'Eglise. Estant donc poussé par ces considerations, & aduertuy par ces succées il taschera tousiours de faire qu'on n'élise pas vn Pape qui ne soit son obligé, & pour ceste cause il s'essaye ordinairement de gagner l'amitié de plusieurs Cardinaux en diuerses sortes, & principalement de ceux qui sont en quelque estime. Mais ceste amitié n'est de moindre profit au Saint Siege, à cause de la seureté & reputation qu'il reçoit de l'vniuersité d'vn Prince si voisin, & si puissant, d'autant que les deux Estats ne sont presque qu'vne mesme chose. De sorte que les interets estans communs, & reci-

proches, on doit croire que ceste vnion doit estre soigneusement conseruee. Quant au Roy d'Espagne, le grand Duc ayant maintenant espouse la belle sœur, il faut croire qu'il est avec luy en fort bonne intelligence, & mesme on tient qu'il supporte entierement les Espagnols, & a nouë vne estroite amitié avec son beau-frere. Cen'est toutesfois, selon l'aduis de plusieurs personnes de iugement, pour rompre entierement avec la Frâce, pource que la Roine luy est trop proche parente, & ne luy a iamais rendu que toute sorte de tesmoignages d'amitié. Mais il pourroit estre que la sollicitation de sa femme, & encore plus de quelques autres qui pourroient estre pour quelques considerations, mal affectionnez aux François, le retireroit de l'amitié que son pere portoit au Roy & à la Roine de France. Puis il void que les François sont assez esloignez de son Estat, & que le Roy d'Espagne en est proche par le moyen de Milan, & du Royaume de Naples; de sorte que l'alliance, & la commodité le pourroient attirer à embrasser du tout ce party. De quoy les Roys de France se soucieront toujours bien peu, puis que c'est vn Prince qui ne leur peut nuire en aucune sorte.

Pour le regard des Geneuois ils estoient en assez peu bonne intelligéce avec le feu Duc, pour raison des Espagnols: mais puis que cestuy-cy s'est allié avec le Roy d'Espagne, il ne faut douter que ceste Republique ne soit deormais bien avec luy, & ne luy face voir tous les tesmoignages d'affection qu'elle pourra luy rendre. Toutesfois la pretension de la Corse, comme estant de l'Estat de Pise pourroit empescher ceste amitié.

Quant au Duc de Sauoye, bien qu'exterieurement on ne voye que des offices d'amitié & d'estime de l'un à l'endroit de l'autre, toutesfois l'un enuiant la richesse, la force, & le bonheur de l'autre, & l'autre la noblesse, la reputation, & la richesse du premier, on sçait assez qu'aux lieux où vne grande ialousie regne, il n'y peut auoir aucun desir de la grandeur, & de l'aduancement du concurrent.

Ce Prince a bonne intelligence avec le Duc de Mantouë, à cause du parentage, & l'on croit asseurement qu'ils ont mesme but pour leur conseruation. On ne sçait toutesfois si l'alliance prise nouvellement en Sauoye refroidira avec le temps l'amitié du Duc de Mantouë pour quelques considerations qu'il vaut mieux taire qu'exprimer. Quant au Duc d'Vrbain à cause qu'il le tient moindre que luy en grandeur, & en force, il arriue bien souuët des falscheriës qu'apportent les limites des iurisdicions.

Après cela les Luquois sont au milieu de l'Estat du grand Duc, enfermez de tous costez dans iceluy, defaillans de viures & de toutes choses necessaires: & d'aurant qu'ils ne les peuët auoir que du grand Duc, ou par le moyë du passage de ces choses par son Estat, ce Prince les peur faire tomber entre ses mains sans coup ferir. Mais il ne le fait non plus que ses predecesseurs, & ne le fera peut estre, tant pource que ceste Republique estant recommandee à l'Empereur & à la Châbre del'Empire, il ne le pourroit faire sans l'offencer grandement, qu'à raisõ du profit qu'il reçoit peut estre plus grand de leur liberté, que si ceste Republique luy estoit entierement soumise, pource qu'il est asseuré de s'en pouuoir seruir en ceste sorte à sa volonté & necessité, & qu'il sera secouru de ses moyens avec emprunts, & autres voyes, & encor de ses gens, selon sa puissance. Au cõtraire quand il s'en vouldroit rendre maistre, il seroit asseuré que ces hommes accoustumez à la liberté qu'ils aiment extremement & pleins

de gloire, & plus riches d'argens comptant, & de meubles, que de possessions, abandonnant leur patrie, laisseroient les murailles, & non pas la ville; & par ce moyen de grand Duc peseroit la commodité qu'il en recoit à ceste heure.

G O U V E R N E M E N T.

xvi.

L E faut maintenant que ie face vn discours de l'administration de la Justice, de la distribution des Magistrats, & de toute la forme de la façon de viure vertueuse, & bien reglee de la ville. Quant à la premiere partie du gouvernement qui est le maniment des affaires d'Etat, combien qu'elle consiste toute en la volonté du Prince, toutefois cestuy cy prend conseil de quelques vns qui sont près de luy, & principalement de Dom Jean de Medicis, comme estant ieune, & n'ayant guere grande experience des affaires. Il n'y a point de Conseillers d'Etat: ce qui fait qu'on ne peut dire que le Conseil a opiné quelque chose, ains que c'est le vouloir du Prince: & mesme les deliberations qui se font sont plus secretes & plus assurees.

Pour le regard de la seconde partie qui est celle des iugemens, elle est maniee par les mesmes Magistrats, deuant lesquels on la traitoit au temps de la liberté tant au ciuil qu'au criminel, veu que les procez ciuils sont iugez par vn nombre de Docteurs de Roce, de mesme qu'à Rome, & à Bologne, & les causes criminelles comme auparauant: la place de Confalonnier estant donnee à vn qui ayant changé de nom est appelé Lieutenant. On y void les Conseillers ordinaires, le Magistrat de huict, & tous les autres Magistrats des villes, & des Podestaries, excepté toutesfois les Gouverneurs des villes principales qui sont enuoyez par le Prince, de mesme aussi que les Capitaines des forteresses, en la mesme sorte qu'on faisoit au temps de la Republique, sont tirés premierement hors des boites, où distinguant le tout en trois rangs selon la condition des hommes, tous les nobles y sont mis.

De la premiere boite on tire les Magistrats de plus grande importance, de la seconde les moyens, & de la troisieme les inferieurs: & lors qu'on a tiré cinq Gentils-hommes pour chaque Magistrat, celuy qui a plus de voix au Conseil est eslu. Les boites sont renouvelles tous les cinq ans, & celuy qui veut passer de l'une à l'autre le peut faire en ceste occasion. Ces elections sont autorisées par le Prince, qui les veut reconfermer toutes.

Il est vray qu'il ne s'empesche presque iamais du fait des Magistrats, mais il a vn Secretaire appelé du criminel qui void presque tous les procez plus importants, & luy en rapporte le contenu avec la Sentence. Ce qu'il fait afin que les Magistrats sçachans que leurs actes sont sceus, & bien souuent examinez par le Prince, administrant la Justice comme il fait, pour la crainte de l'infamie & de la peine: & il le fait aussi pour auoir la Seigneurie directe en toute chose. Il maintient ceste sorte de gouvernement, pour ce que se deuant seruir de personnes qui administrent la Justice, il veut avec ceste petite ombre de la liberté ancienne satisfaire en partie au desir des citoyens, d'autant qu'ils sont en quelque façon la commodité de contenter leur ambition par le moyen du profit qu'ils tirent des honneurs & charges publiques.

Cecy mesme est obseruée à Siene, & pour le mesme respect, veu qu'on y void les anciens Magistrats, & Cōseils, l'autorité du Palais où la Seigneurie demeure, & en fin les restes, & l'ombre de la Republique qui fut autresfois, & le

Grand Duc y tient vn Gouverneur general, qui represente immediatement le Prince, avec souveraine autorité, qui a l'œil sur toutes choses, & rien ne se fait sans son sceu, ains mesme sans le sceu du Prince, aux affaires d'importance. On void donc avec ceste face tout le gouvernement de ces villes, autant fameuses maintenant par leur noblesse, qu'elles furent jadis heureuses par leur liberté. Or pource que la splendeur avec laquelle les Princes ont accoustumé de viure, est vne chose qui represente plus leur Majesté, le grand Duc maintient vne Cour, ou maison assez considerable, qui passe, à dire la verité, les bornes du Duc, & n'arriue toute fois à la magnificence des Roys. Il ya vn bon nombre, de Gentils-hommes diuisez sous deux ordres, c'est à sçauoir de la bouche, & de la maison, avec grand nombre d'officiers, & de seruiteurs. Dauantage, il a à son seruice enuiron soixante enfans de Gentils-hommes, & de seigneurs, qu'il fait nourrir avec grand soing, & dresser à toute sorte d'exercices.

R E I G I O N.

Tous ceux de cet Estat sont Catholiques, mais ceux de Siene sont les plus deuots, & plus affectionnez à la Religion. Au reste il ya en Toscane trois Archeueschez, c'est à sçauoir celle de Florence, celle de Siene, & celle de Pise. Celle de Pise a sous elle les Eueschez de Massane, & de Ciuita, outre les autres Eueschez qui sont en Corse. L'Archeuesché de Siene a sous elle les Eueschez de Saone, de Quiusi, & de Grosset. Les Euesques qui sont sous l'Archeuesque de Florence sont celuy de Nepe, de Castello, de Montfalcon, de Viterbe, de Volterre, de Fiesole, de Narzane, de Surri, d'Ortane, de Cornet, d'Arezze, de Pienze, de Pistoye, de Bine, de Cortone, de Castro, de Peruse, de Luques, & de Lune.

G E N E A L O G I E D E S D V C S D E F L O R E N C E.

COSME de Medicis a ietté premier les fondemens de la splendeur de ceste grande famille, & fut nommé par ordonnance publique Pere de la Patrie. Il gouerna les Florentins fort heureusement, & fut le recours des plus gallants hommes de son siecle, tant aux lettres, qu'aux armes. Il mourut l'an 1464. apres auoir vescu septante-cinq ans, deux mois, & vingtiours. La fortune luy fut tellement fauorable, qu'il fut estimé le plus heureux, & le plus riche de son siecle.

Pierre de Medicis imitateur de son pere, se porta au gouvernement de la Republique plustost en citoyen privé, qu'en Prince. Il mourut l'an 1472.

Laurens de Medicis, surnommé le grand Prince de Florence, gouerna la Republique avec son frere Iulien, appelé Prince de la ieunesse; & se porta en la principauté comme son pere, & son ayeul. Il mourut l'an 1492. & son frere Laurens fut tué par les Paccians, l'an 1478.

Pierre de Medicis, Prince de Florence, degenerant de son pere, fut chassé, & mourut l'an 1503. Iulien de Medicis, surnommé le magnifique, son frere, fut aussi chassé, & mourut l'an 1516.

Cosme de Medicis, fils de Pierre, fut tué pour faire l'amour aux femmes mariees.

Laurens de Medicis, frere de Cosme, chassé avec son pere, fut fait Duc

d'Yrbin par Leon X. son oncle paternel, & mourut l'an 1519.

De Laurens de Medicis sortit Catherine de Medicis femme de Henry II. Roy de France, qui mourut l'an 1589. Voila où va ceste branche qui finit au bastard Alexandre de Medicis qui fut tué en adultere, apres auoir receu de Charles V. son beau-pere le tiltre de Prince, & la seigneurie.

Mais pour venir à celuy qui est auourd'huy grand Duc, il le faut prendre d'vn autre costé.

Cosme de Medicis pere de la Patrie, eut pour frere Laurens citoyen Florentin, qui eut pour fils Pierre, qui n'eut point de tiltre.

Pierre eut 2. fils, c'est à sçauoir Laurens de Medicis qui fut enuoyé en exil avec son frere Iean, par Pierre fils de Cosme Duc de Florence.

Laurens eut Iules de Medicis posthume d'vne concubine, qui fut Pape, & porta le nom de Clement VII.

Iean frere de ce Laurens eut pour fils Iean de Medicis, nommé Louys au baptême, vaillant, & excellent Capitaine, qui mourut l'an 1526.

Cosme de Medicis son fils, aagé de 18. ans, subrogé à son cousin Alexandre en la principauté de Florence, gouuerna sagement la Republique. Cestuy cy de Duc de Florence fut fait premier grand Duc de la Toscane par le Pape Pie V. l'an 1569. & ces mots furent escripts en sa couronne par le commandement du Pape: PIVS V. PONT. MAX. OB EXIMIAM DILECTIONEM, ET CATHOLICÆ RELIGIONIS ZELVM, PRÆCIPVVMQVE IVSTITIÆ STUDIVM DONAVIT. Il mourut l'an 1574. Ses enfans furent.

François de Medicis II. grand Duc de Toscane, qui mourut l'an 1587. Il espousa premierement Ieanne d'Autriche fille de Charles V. puis Blanche Venitienne, qui ne vescu qu'environ 5. heures apres son mary. Ce Prince eut entre autres enfans la tres-illustre Princesse Marie de Medicis, qui est auourd'huy Royne de France.

Ferdinand frere de François, ayant quité le chapeau de Cardinal, fut III. grand Duc de Toscane. Il espousa Catherine fille de Charles Duc de Lorraine. Il est mort ces années passées, & a eu pour successeur son fils,

Cosme de Medicis, qui a espouse Marie d'Autriche.



I.

Et
ric
le r
sale



& l
d'er
ledi
ans
224

fon
gue
ne p
bas
fon
cier

L
ron
bea
fon
abo
diu
cét

V

L'ESTAT DV DVC D'VRBIN.

S O M M A I R E.

1. Quelle est l'estendue, & les confins de l'Etat du Duc d'Vrbain, & les villes qu'il possède. **2.** Son terroir fertile en bled, vin, huylles, figues, &c. mais son air mal-sain es environs de Pezare, & Fossombrone. **3.** Ses richesses consistans au trafic des vins de Pisauze, & figues seiches: & quel est le rouenu de ce Prince. **4.** Ses forces en la gendarmerie, & forteresses. **5.** Catalogue des Ducs d'Vrbain qui ont seigneurie iusques à present.

LE Duc possède partie en Ombrie, & partie en la Marche, sept villes, & plus de trois cens chasteaux. Les villes sont Vrbain, Eugube, Cagli, & Fossombrone; & celles-cy sont de la Duché d'Vrbain: puis saint Leon qui est capitale de la Comté de Montfeltre, Senegaille, & Pisauze. La longueur dudit Estat est d'environ soixante milles, & sa largeur d'environ 35. Il confine, voire est entrelasé avec l'Etat de l'Eglise, de laquelle ledit Duc est feudataire, & avec celui du Duc de Florence, & il paye tous les ans de cens, & de recognoissance pour tout l'Etat qu'il possède, la somme de 2240. escus.

Vrbain est vne des plus anciennes villes d'Italie, de laquelle Plin, & Tacite font mention. Au temps de Conradin dernier Duc de Suobe, elle fut subjuguée par les Comtes de Ferretre, duquel les successeurs accroissant leur domaine par succession de temps, eurent aussi Eugubie. Ceste ville est belle, & bien bastie, & le Duc y fait ordinairement sa demeure. Pezauze a aussi de belles maisons, autant que ville qui soit en Italie, & Fossombrone nommée par les anciens *Forum Sempronij*, est aussi fort peuplée.

Q U A L I T E.

LE terroir d'autour de la ville d'Vrbain est bon au possible, & du tout fertile, & porte d'aussi bons fruits qu'on en scauroit désirer. Le pays des environs de Pezauze a vn assez mauuais air, mais le terroir en est bon, & produit beaucoup de fruits, principalement des figues, & des vins excellens, & Fossombrone aussi, combien qu'elle aye vn air fort mal sain, toutesfois son terroir abonde en froment, & en toute sorte de bled, & de plus en vin, en huyle, & en diuers fruits, qui sont d'vn goust fort agreable: & pour le dire en vn mot, cét Estat est fertile, & abonde en toutes choses necessaires.

R I C H E S S E S.

VN bonne partie de cét Estat, est assise au riuage de la mer Hadriatique, & est fort commode, & de fort grand profit, pour plusieurs choses.

qui y peuvent estre portees de toutes parts. On porte les vins de Pisaura à Venise, de quoy les habitans tirent vn grand argent, de mesme que des figues qu'ils font seicher, les quelles ils vendent aussi aux Venitiens, aux Bolonois, & à plusieurs autres.

Le reuenue de ce Prince en possessions, gabelles, & autant de rentes, est d'environ cent mille escus, & quád il vouldroit charger son peuple, il ne faut douter qu'il n'en tirast vne plus grande somme; mais suiuant la coustume de ses predecesseurs, quia esté d'entendre principalement à la conseruation de l'amitié de son peuple, il se contente de le laisser en ces termes, & de viure avec moins d'argent. Ce Duc ne tire point de plus grand profit d'aucune chose, que des grains de toutes les villes qu'il possède; veu qu'on void non seulement arriuer en la ville de Senegaille les bleds de l'Estat de son Excellence, mais encores de ceux de l'Estat de l'Eglise conduicts en ceste ville là par personnes qui ont la hardiesse de les tirer hors de l'Estat du Pape, sans son sceu, & l'on y en meine fort grande quantité.

F O R C E.

xv. **C**E Duc doit estre grandement estimé, premierement pource qu'on pourroit tirer de son Estat plus 1200. soldats aguerris, & qui suiuroient volontiers, & promptement leur Prince, si quelque occasion se presentoit de ce faire: & en second lieu, pource qu'encores qu'il ne possède pas vn grand reuenue, il est toutes fois maistre des cœurs de ses subiets, qui employeroient franchement, & avec affection leurs vies, & leurs biens pour son seruice. Quant aux lieux forts, la ville d'Vrbain est assez en deffence: mais Pisaura est estimée bien forte, & à vn fort bon chasteau, & outre ce il y a quelques bonnes places pour leur contenu en l'Estat de ce Prince.

L E S D U C S D ' V R B I N.

xv. **F**EDERIC de Montfeltre fut aux premieres annees de sa ieunesse adopté pour fils par Guy Balde Antoine Seigneur d'Vrbain, qui ayant vescu plusieurs annees sans enfans, faisoit dessein que Federic deuoit demeurer heritier de son Estat. A raison de quoy Federic, comme luy, deuant succeder en ceste seigneurie, eut beaucoup de moyen, en v'sant de courtoisie, & faisant obtenir plusieurs choses, & paroistre beaucoup de belles qualitez qui estoient en luy, d'acquerir l'amour, & la bienueillance de tout son peuple. Or Guy Balde Antoine eut en ses vieux iours vn fils nommé Ode Antoine, tellement que Federic demeura exclus de ceste seigneurie, & toutes fois l'affection de ce peuple en son endroit ne diminua nullement, veu que ses vertus la luy auoient trop acquise. Ode Antoine apres la mort de son pere se donnant trop de licence en sa domination, fut tue par quelques conspirateurs, estant fort ieune, sans laisser apres luy nuls heritiers; tellement que Federic fut appelé du commun contentement de tout ce peuple, & eut non seulement du Pape cet Estat en fief, mais encore fut créé premier Duc d'Vrbain.

Ce Federic laissa apres sa mort heritier de son Estat Guy Balde son fils, qui nonobstant qu'il print femme, s'estant adonné en ses ieunes ans à l'exercice de la guerre, demeura toutes fois gouteux, & sans esperance d'auoir des enfans.

Ce fut ce Prince qui ne pouuant entendre à autre chose, à cause de son indif-
position, fit dessein d'auoir vne belle Cour, & pleine d'hômes rares en toutes
professions, si bien qu'v'sant de courtoisie enuers tous les galants hommes,
aussi bien qu'Elizabeth de Gonzague, voire allant l'vn l'autre à l'enuy, pour
entretenir les hommes vertueux, il mit ensemble le plus grand nombre de tel-
les gens qui fust lors, ou qui ayt encor esté en la Cour d'aucun Prince, & me-
me donna la forme, & le modèle d'vne Cour bien ordonnée aux autres
Princes.

Ce Guy Balde adopta pour fils avec le consentement du Pape, François Ma-
rie de la Rouere, fils d'vne sienne sœur, & du Capitaine de Rome, qui estoit
seigneur de Senegaille, qui fut neveu du Pape Sixte, & frere charnel du Pape
Iules II.

François Marie s'addonna à l'exercice des armes, auquel il reüssit si heuren-
sement, qu'il merita d'estre appellé la lumiere, & splendeur d'Italie. Il eut plu-
sieurs honorables charges en la milice: il fut Capitaine general de la Repu-
blique de Venise, & peu auant sa mort il fut fait aussi General par terre de la
Ligue qui estoit entre le Pape Paul III. l'Empereur Charles V. & la Seigneu-
rie de Venise.

François Marie possédoit outre la Duché d'Vrbini, & la Comté de Montfel-
tre, la ville de Senegaille, qui estoit possédée par son pere, & outre ce il eut en-
cores du Pape pour recompence de beaucoup d'argent qu'il deuoit auoir de
l'Eglise, & pour plusieurs seruices faitz au saint Siege, la ville de Pesare, qui
souloit estre possédée par les Sforcees. Tandis que le Pape Iules II. vescut,
François Marie demeura fort paisible en son Estat, ne chargeant nullement
son peuple, & regardant sur tout à s'en acquerir l'affection, comme vne chose
que les Princes doiuent estimer beaucoup plus qu'vn grand tresor. Mais
Leon ayant succédé à Iules, il eut de grandes facheuries, veu que le Pape le pri-
ua en peu de temps de tout l'Estat, & le donna à Laurens de Medicis, qui fut
pere de Catherine de Medicis Roynie de France.

François Marie n'ayant perdu avec son Estat la grandeur de son courage, sa
valeur, ny sa prudēce militaire, ny l'affection de son peuple, osa avec 4. mille
Espagnols, qui incitez par sa valeur, le suiuirent volontiers, pauures d'argēt,
& manquans de toutes choses, aller contre vne si grande puissance que celle
du Pape, pour le recouurement de son Estat; & ayant fait vn grand carnage
des ennemis, recoura tout le sien dās peu de iours, fors que la ville de Pesare.
Il eut de Leonor Gonzague sa femme deux enfans males, c'est à sçauoir
Guy Balde, & le Cardinal, & trois filles, dont l'vne fut femme de Duc de
Prince des premiers du Royaume de Naples; la secōde fut mariée au seigneur
Alfonce d'Est, & la troisieme fut femme du Marquis de Masse.

De sorte que Guy Balde a esté le 4. Duc; veu qu'encor que Laurens de Me-
dicis se nommast pour vn temps Duc d'Vrbini, toutefois pource qu'il n'est
pas de ceste lignee, il n'est pas mis par eux au nombre des Ducs. Il eut de sa se-
conde femme Victoire Farnese.

François Marie Prince de vif esprit, & fort adonné aux exercices du corps,
qui espousa Dame Lucrese d'Est, sœur du Duc de Ferrare.

de Pifaure à Ve-
me que des figures
s, aux Bolonois, &c

de rentes, est d'en-
ple, il ne faut dou-
la coustume de ses
seruation de l'ami-
& de viure avec
l'aucune chose, que
d non seulement ar-
excellence, mais en-
à par personnes qui
n sceu, & l'on y en

pource qu'on pour-
& qui suiuroient vo-
on se presentoit de ce
de pas vn grand reue-
employeroient fran-
r son seruice. Quant
is Pifaure est estimée
quelques bonnes places

de sa ieunesse adopte
qui ayant vescu plu-
uoit demeurer heritier
uant succeder en ceste
sie, & faisant obtenir
ez qui estoient en luy.
ple. Or Guy Balde An-
e, tellement que Fede-
l'affection de ce peuple
us la luy auoient trop
nant trop de licence en-
ant fort ieune, sans laif-
tr appellé du commun
du Pape cēt Estat en sief,

Guy Balde son fils, qui
ieunes ans à l'exercice
acc d'auoir des enfans.

L'ESTAT DV DVC
DE MANTOUE.

S O M M A I R E.

- I.** CE que possède aujour d'hy le Duc de Mantouë. **2.** Antiquité de la ville de Mantouë, & comme elle fut bastie ariāt Troye. **3.** Possédée par diuers Seigneurs, & finalement reduite sous la domination des Gōzagues. **4.** Situatio de la ville de Mantouë: ses superbes edifices, & palais de Marmiroh. **5.** Du Marquisat de Montferrat, iadis possédé par les Paleologues: quand, & par qui fut erigé en Duché. **6.** Pays de Montferrat de grā rapport: Fontaine d'eau chaude, & medicinale. d'Aigue. **7.** Mancūans amateurs de la langue Hebraïque, plus que nulle nation simple en habillements, & d'humour hardie; & reuë sōhe de leurs femmes. **8.** Quel est le reuenue du Duc de Mantouë, & ce qu'il sire par an de son Estat. **9.** Ses Fortresses, & Caualerie. **10.** Du Senat de Mansouë: & du Gouverneur de Montferrat. **11.** Liste des Ducs de Mantouë.

I.



Le Duc de Mantouë ne tient pas vn petit Estat en Italie, & peut estre mis le premier apres le grand Duc de Toscane. Il possède tout ce qui estoit anciennement de la iurisdiction de Mantouë, & tient outre cela le Marquisat de Montferrat, qui est encores plus grand que ledit Estat de Mantouë.

II.

Quant à la ville de Mantouë qui est en la Lôbardie delà le Po, elle est plus ancienne que Rome de 670. ans, & fut bastie 60. auant la guerre de Troye. Ceste cité fut iadis chef des douze colonies des Hetruriens, mais selon les autres qui sont plus authorisez, Mante la deuinerelle fille de Tirese, en fut fondatrice. Elle fut subjuguée par les Gaulois lors qu'ils passerent en Italie, & mirent bas l'ancienne autorité des Toscans. Depuis ayant obey aux Romains, & à l'Empire, tandis qu'il fut en grandeur, elle vint sous la puissance des Gots, & puis des Lombards, & ceux cy estans chassez d'Italie par Charles le grād, elle fut encor remise sous la subjection des Emp. Mais leur puissance venant à manquer par le moyen des diuorces, & querelles des successeurs dudit Charles le grand, ainsi que les villes d'Italie se mirent en liberté, Mātouë fit le semblable, iusqu'à ce que l'Emperer Othon 2. en uestit Theodebald, ou Tedald Côte de Canosse, luy donnant ceste ville, & sa iurisdiction, pour les seruices qu'il luy auoit faits: mais la race de ce Tedald estant défaillic, il aduint qu'en l'an de grace 1220. le seigneur Sordet Vicôte de Goite, s'en rendit maistre, resistant aux tyrannies d'Ezzelin de Padouë. Cestuy-cy fut suiuy des tyrans de la maison de Bomalcozi, qui en furent chassez l'an de grace 1319. par les Gonzagues, & l'an 1328. Loys Gonzague fils de Guy Gōzague, sorty de race noble, & ancienne, comme celle qui estoit dès le temps que

les Lombards commandoient en Italie, commença d'y commander.

La ville est grande, belle, & agreable, pleine de belles maisons, habitee de force personnes de qualite. Elle est assise pres du lac Benac, duquel vient la riuere du Mince, qui s'escoule iusques à Mátouë, & là faisant vn lac, enuironne la ville, & passant plus outre, va tomber dedans le Po. A cinq milles, ou enuiron de Mantouë, en allant par vn grand chemin large, & garny d'arbres de tous costez, on trouue Marmiroi, qui est vn palais veritablemēt Royal, basty à fort gráds frais, & capable de loger quelque Prince que ce soit, qui ne pourra qu'admirer la magnificence de ce bastiment. On void en ceste maison force belles fontaines faites avec vn merueilleux artifice, des lacs pleins de toute sorte de poisson, & de iardins agreables au possible, & finalement de toute sorte d'arbres. Il y a quelques places en cet Estat, mais osté Mantouë, le reste est peu de chose.

Quant au Marquisat de Montferrat, il est enfermē entre le Tanare, & le Po, c'est vn des sept Marquisats establis par l'Empereur Othon II. qui en donna vn à chacun des fils d'Aleran de Saxe.

Ce Marquisat a esté possédé par la maison des Paleologues, iusques à l'an 1534. que Iean Georges dernier des Paleologues estant mort, Charles V. declara le Duc de Mantouë legitime heritier de Montferrat, qui fut erigé en Duché l'an 1575. par l'Empereur Maximilian, & Guillaume III. Duc de Mantouë, fut nommé premier Duc de Montferrat.

Or le Duc de Mantouë a en ce país trois bonnes villes, c'est à scauoir Casal saint Vas, bastie par Sixte IV. l'an 1474. qui est maintenant assez peuplée, & bien bastie, Albe, que Plin surnomme Pompeie, qui est plus grande que Casal; & Aique qui est assez bonne ville. Il y a outre cela les villes de Ville-neufue, Balzole, Trine, Palais, Bianche, & Libourne, qui appartiennent au Duc de Mátouë; & pour abreger, on tient qu'il possède icy enuiron 65. villes, outre vne infinité de villages.

QUALITE.

Le país d'autour de Mantouë est assez bon, & rapporte à ses maîtres vn toute sorte de fruiets estant bien cultiüé. Sur tout il fait bon voir tout ce chemin par lequel on passe allant de Mantouë à Marmiroi. Pour le regard du Marquisat de Montferrat, le país est inegal, mais il est de grand rapport, & produit toute sorte de choses necessaires à la vie. Il commence enuiron à vne iournee loing des Alpes, & est séparé par vne plaine qui est entre les collines dont il abode, & les Alpes. Il n'y a rien qui n'y soit cultiüé, à cause de la bonté du terroir. Le Tanare arrose le costé gauche, & le Po le droit. Il y a des fontaines d'eau chaude, & quelques vns disent que l'herbe naist, & vient à croistre icy au milieu des eaux bouillantes. Le terroir d'aupres Casal est partie en plaine, & partie en costau, & par tout il y vient grande quantité de froment, de vin, & d'autres fruiets de la terre. L'air de la ville d'Albe est mal sain, & toutesfois son terroir est bon, & fertile, estant arrosé de la riuere de Tanare. La ville d'Aique est renommée à cause de ses fontaines d'eau medicinale.

MOE VRS.

Les Italiés estiment que ceux de Mantouë aymēt entre les autres langues vn l'hablique plus particulieremēt que nulle autre, de meisme qu'ils disent

D V C

Antiquité de la
oye. 3. Possedee par
son des Gózaques.
& palais de Mar-
par les Paleologues.
ferrat de grãd rap-
Mansciens ama-
ble en habill. mens,
Quel est le reuenü du
ses Fortresses, &
neur de Montferrat.

etü Estat en Italie, &
and Duc de Toscane.
nement de la iurisdic-
cela le Marquisat de
and que ledit Estat de

est en la Lôbardie delà
ut bastie 60. auant la
onies des Hettruriens,
la deuinerelle fille de
ulois lors qu'ils passe-
oscans. Depuis ayant
andeur, elle vint soubz
estans chassés d'Italie
tion des Emp. Mais
orces, & querelles des
d'Italie se mirent en li-
ur Othon 2. en inuestit
cesto ville, & sa iurisdic-
ce de ce Tedald estant
r Sorder Vicôte de Goi-
de Padouë. Cestui-cy
furent chassés l'an de
zague fils de Guy Góza-
estoit dès le temps que

que les Calabrois s'addonnent fort à la Grecque. Ils tiennent aussi que ceux de Mantouë sont vils en matiere de receuoir les amis, & portent des habillemens qui sentent l'enfance, & non la grauité virile, qu'ils escorchent les estrangers, & taschent d'en tirer iusques à la derniere maille. Quant aux femmes, on dit qu'elles sont hardies, & reuesches tout ensemble. Les Montferandois tiennent de l'humeur des Piedmontois; si bien que l'ayant deserite dans l'Etat du Duc de Sauoye, ce seroit chose superflüé de la ramenteuoir en ce lieu.

RICHESSE.

- VIII. **L**E pais du Duc de Mátouë est bon pour entretenir les maistres, mais non pour tirer de l'argent des autres Prouinces, si bien que les habitás peuuent bien viure de ce que la terre leur apporte, mais non faire trafic, & se rendre riches par le moyen de ce qu'ils en tirent. On tient que le Duc de Mantouë en tire plus de 500000. escus toutes les années, & en auroit encote plus s'il ne traitoit les subjets avec toute la douceur qu'on peut desirer.

FORCE.

- IX. **L**A ville de Mantouë est forte au possible, tant par le moyen de son assiette, qu'à caüé des fortifications qu'on y a faites, outre lesquelles elle a ceste particularité, qu'on n'y scauroit entrer que par des ponts, qui rédent l'accez bien difficile à ceux qui voudroient entreprendre de s'en rendre maistres. Quant à Casal, les murailles sont tres-fortes, comme ayans esté basties par les anciens Marquis de Montferrat, qui y faisoient leur demeure, & qui y bastirent vn tres-fort chasteau. Mais en l'an 1590. Vincent Gonzague, Duc de Mantouë, & de Montferrat, y bastit vn autre Fort, tenu pour imprenable, que l'on nomme communement Citadelle. Outre cela, ce Duc a vne bonne forteresse à sainct Sauu-ur, & vne des meilleures places que l'on voye, à Pontstoute. Il en a encores plusieurs autres, mais le denombrement en seroit trop importun. On tient la caualerie de Mantouë pour la meilleure d'Italie, au moins les Italiens mesmes luy en donnent ceste réputation.

GOVERNEMENT.

- X. **L**E Duc de Mantouë a dans sa principale ville son Senat, qui cognoit de toutes les choses qui appartiennent à la Iustice en dernier ressort, & au Móferrat: il a vn gouuerneur qui se tient dans la ville de Casal, avec vn siege de Iustice, pour toute la Duché de Montferrat.

LES DVCS DE MANTOUE.

- XI. **J**EAN François de Gonzague succeda à son pere Iean François seigneur de Mantouë, & en fut fait premier Marquis l'an 1433. par l'Empereur Sigifmond, qui luy donna aussi les armes de l'Aigle de sable en cháp d'argent, avec la Croix rouge. Il mourut plein de gloire, ayant partagé la principauté entre ses enfans l'an 1444.
Iean François mourár, laissa à son fils Loys Mantouë, & tout ce qui est assis

tirant à Verone. Luy combatit longuement contre son frere Charles, & en fin demeura victorieux: il mourut l'an 1478.

Federic 3. Marquis de Mantoüe estoit sison à ses subiecs qu'il leur prestoit mesme de l'argent, & fut extremement liberal. Il mourut l'an 1484.

François son fils fut son successeur, & fut le premier de tous les Princes d'Italie qui n'ouit tousiours vne longue barbe. Il fut estimé l'vn des meilleurs capitaines de son temps, & fut eslu General de l'armée des Venitiens qui eurent deux victoires sous sa conduite. Il mourut l'an 1519.

Federic V. Marquis de Mantoüe luy succeda, & fut eslu General de l'armée du Pape & des Florentins estant encor ieune. Il fut nommé Duc de Mantoüe par Charles 5. Empereur, ainsi qu'il venoit d'estre couronné par le Pape Clement 7. à Bolongne. Il espousa l'an 1531. Marguerite fille de Guillaume Paleologue Marquis de Montferrat, & eut ledit Marquisat en dot. Il mourut l'an 1540.

François second Duc de Mantoüe, & Marquis de Montferrat succeda en la Principauté, n'ayant encor que sept ans, & fut sous la tutelle de son oncle le Cardinal Hercule. Quelque temps apres son mariage avec Catharine fille de l'Empereur Ferdinand, estant tumbé dans le Minel, & en ayant esté retiré il prit vne fièvre qui l'emmena bien tost. Il mourut l'an 1550.

Guillaume succeda à son frere François aux Estats de Mantoüe, & de Montferrat, qui fut erigé en Duché par l'Empereur Maximilian 2. l'an 1573. & ledit Guillaume mourut l'an 1587.

Vincent succeda à son pere Guillaume aux Estats de Mantoüe, & de Montferrat.

Co ij



mat, qui cognoit de
dernier ressort, & au
de Casal, avec vñ sic-

VE.

François seigneur de
par l'Empereur Sigis-
n cháp d'argent, avec
gé la principauté en-

, & tout ce qui est assis

L'ESTAT DV DVC
DE MODENE.

Sommaire.

Raisons pour lesquelles les Papes pretendent la Duché de Ferrare appartenir au S. Siege. 2. Ferrare rendue au Pape par Dom Cesar d'Est: & quel fut le traité & accord entre la Saincteté & ledit Dom Cesar, auant qu'en sortir. 3. Modene ville iadis seigneuriee par les romains, puis ruinee par les Gots, Huns, & Lombards: quand & comment rebastie. 4. Seigneuriee par diuers possesseurs. 5. De Rhege, & ses diuers Seigneurs auant que venir en la possession de Dom Cesar d'Est. 6. Terroirs de Modene & Regge situez en bon air, abondans en bleds, febues & vins. 7. Citoyens de Modene & Regge subtils d'esprit, & aymans la liberté.



ES années passées le Pape sceut si bien debattre son fait contre Dom Cesar d'Est, qu'il le mit hors de Ferrare pour plusieurs raisons, par lesquelles il pretendoit que la Duché de Ferrare appartenoit au Sainct Siege,

Il disoit premierement que la confession & declaration du peuple de Ferrare qui l'aduouoit pour son vray Seigneur luy deuoit suffire pour toute preuue. En second lieu, qu'il y auoit des reconnoissances de tous les Ducs de la maison d'Est, & en troisieme lieu

vn infinité de Bulles, oſtroys, & inuestitures des Papes, comméçant à Innocent III. Dauantage il alleguoit que les Papes auoient bien souuēt recouuré Ferrare par voye de droit, & par armes, de la main de diuers qui la vouloient occuper. Outre ce que plusieurs Empereurs auoient déclaré que la ville de Ferrare estoit du S. Siege; cōmme l'Empereur Charles fils de Charles le grand qui fut au temps du Pape Pascal I. qui confirma la donation que Pepin auoit faite, & nomma Ferrare du S. Siege: puis Orton I. en la donation qu'il fit au Pape Iean II. confirma ladicte donation, qui fut aussi confirmée au Concile de Lyon avec tous les privileges.

Quant au peuple il disoit qu'au temps de Gregoire IX. il fit au son de la cloche en pleine assemblée vn Procureur nommé Bonin pour prester obeyssance au Pape, & le Pape luy oſtroya certains reuenus; qu'au temps d'Urbain VIII. d'Honorius 4. & de Boniface 8. ledit peuple reconnoissoit le S. Siege en luy payât certain cens, qu'au temps de Clement 5. qui fut l'an 1301. la 5. année ledit peuple reconnut le S. Siege, & le Pape y enuoya vn Lieutenant & Gouverneur, y fit des statuts, & ordonna la façon de son gouuernement, & fit vn nobre d'officiers, & le peuple fit vne infinité d'actes en reconnoissance du S. Siege.

Et pour ce qu'au tēps de Gregoire IX. ceux de la maison d'Est commencent à gouverner pour le Pape, partât il disoit que l. dits Seigneurs d'Est non

seulement auoient tousiours gouuerné pour le S. Siege, mais encore l'auoient
reconnu pour Seigneur de cette ville, & que le premier qui fut Azon d'Est, y
auoit esté estably gouuerneur par le Pape Gregoire XI.

Qu'apres cela au temps de Gregoire XI. l'an de grace 1372. la premiere an-
née qu'il donna inuestiture ausdits Seigneurs d'Est tenant à Ferrare le Cardin-
al Pierre Legat, il luy enuoya vne inuestiture en la personne de Nicolas &
Albert enfans dudit Azon, leur vie durant, avec vn cens de 4. mille ducats,
commandant audit Legat de ne leur donner ladite inuestiture s'ils ne promet-
toient au parauant avec sermēt de rendre ladite ville apres le temps de l'inue-
stiture expiré, sans retenir les meliorations, ou autres despées, & sans qu'ils
reconneussent, & declarassent premierement que ladite ville appartenoit au
S. Siege, comme ils firent en l'an 1372. le 15. May.

Que lesdits d'Est auoient tousiours obtenu nouvelle inuestiture en prolon-
geant le premier ottroy, depuis Boniface IX. qui leur cōfirma ladite inuesti-
ture, & pour abregier qu'Alexandre VI. ayant fait alliance avec lesdits d'Est
l'an 1501. confirmant toutes les inuestitures, commençant depuis Sixte IV.
leur ottroya vne nouvelle inuestiture iusqu'à la troisieme generatiō, redui-
sant le cens à mille escus, à cause de tant de despences faites à la melioration
de la ville. Que Leon X. au commencement de son Pontificat remit le Duc en
son Estat qu'il tenoit auant la priuation de lules, & qu'apres ledit Leon à cau-
se de Modene, & de Rhegge, priua & excommunia ledit Duc, qui fut remis
par Adrian VI. avec certaines conditions qui ont tousiours esté obseruees,
que le Duc ne pourroit faire du sel à Comaquis, mais seulement le S. Siege.
Que Clement VII. à cause que le Duc estoit entré à Regge durant le siege vac-
cant, l'excommunia appellant les Princes Chrestiens à son ayde pour le re-
couurement de Ferrare, mais pource que le Duc fit plusieurs belles offres au
Pape il en aduint autrement.

Paul 3. inuestit ledit Duc, tant pour luy que pour les descendants d'Alfonse,
luy ottroyant la Duché de Ferrare avec ses appartenances, & les gabelles que
ses predecesseurs exigeoient iustement, & l'inuestit encor de tous les droictz
que le S. Siege pretendoit en toutes les autres terres tenuës par le Duc, à
sçauoir Modene, & Regge, & ils s'accorderent qu'en cas de deuolution par
ligue finie on citeroit les successeurs du Duc par cōtradiction, au cas qu'il n'y
eust point de Procureur à Rome: ce qui estoit alors arrinē. Et pource qu'on
asseuroit que l'inuestiture de Paul III. estoit pour la ligne descendante d'Al-
fonse grand pere du Duc deffunct, de qui on disoit que Dom Cesar estoit filz,
le Pape respondoit que ladite inuestiture estoit pour la ligne des descendants
males, naturels, & legitimes, & que ledit Dom Cesar estant seulement naturel
n'y pouuoit estre compris.

Et pour mōstrer qu'il estoit naturel ils faisoient voir l'arbre de la maison
d'Est fait & imprimé par Ierosme Follet, & adressé au defunct Duc Alfonse où
il mettoit que le pere de Dom Cesar qui se nommoit Alfonse n'estoit né de
Laure Eustoique, & du Duc Alfonse, mettāt la femme qu'il eut, & ne mettāt
ceste cy pour la femme; & qu'il n'apparoissoit pas qu'il eust esté legitimé par
mariage subsequnt, & quand on le voudroit preuuer, les paroles de Paul 3.
ne deuoient estre entendues que des enfans legitimes, non legitimez.

Quant à ce qu'on pouuoit dire qu'il y auoit eu vn Duc naturel, & qu'à
cette cause la nature du fief passoit aux autres, le Pape respondoit qu'

d'années on ne trouuoit cela qu'une fois, & que par un seul acte il ne falloit pas inferer vne coustume, & de plus il disoit que ledit acte ne prouuoit pas vne coustume, mais tout le contraire, d'autant que ce naturel qui fut admis à ladite Duché fut en cela expressement habilité par le Pape, si bien qu'on voyoit que sans ceste habilitation telles personnes estoient d'elles mesmes incapables, outre qu'il y auoit la Bulle du Pape Pie V. qui rendoit les naturels inhabiles à tels fiefs de l'Eglise.

Il disoit aussi qu'on ne deuoit auoir nul esgard à la pretension des meliorations qu'il disoit auoir esté faictes en ladite Duché; & monter à tant de millions, pource qu'outre que par la Bulle du Pape Pie 5. il estoit dit qu'elle ne seroit pas retenüe pour les meliorations, on deuoit tenir pour plusieurs raisons que ce n'estoient pas des debtes, premierement pource que c'estoit vne speciale conuention & renonciation faicte par lesdits Ducs au temps du Pape Gregoire XI. veu qu'ils promirent de rendre ledit fief la ligne estant finie, sans pouoir rien demander: & apres que lesdites despences, & meliorations auoient esté faictes par taxes sur les vassaux, & sur les benefices de la Duché, & par consequent qu'on ne pouuoit rien pretendre de ce costé là, puis que ces melioratiōs estoient faictes avec l'argent octroyé par le S. Siege, & recueilly de ses vassaux: & d'ailleurs qu'y ayant vne pache par laquelle il estoit dit qu'ils ne pouuoient bastir sans la permission du S. Siege, ils ne pouuoient rien pretendre pour ce regard.

Et quant à ce que Dom Cesar pretendoit que la nomination de la Duché appartint au peuple, par lequel il pretendoit estre nommé, le Pape respondoit que le peuple n'y auoit nul droit, suiuant vne declaration qu'il auoit faite au temps de Clemēt 5. & qu'elle cessoit, au cas qu'il y en eust, partant d'investitures faictes par les Papes. Que s'il y auoit vne investiture de Gregoire 9. qui portoit en investissant le Duc qu'il le faisoit tel, pource qu'il estoit agreable au peuple, il n'y auoit toutesfois nulle nomination du peuple, ains le peuple disoit qu'il le faisoit, pource qu'il estoit compris en l'investiture de Jean 22.

ii. En fin le Pape avec ses raisons, & vne armee qu'il leua fit que Dom Cesar sortit de Ferrare, & demeura Duc de Modene & de Regge, & le sommaire de l'accord fait entre la Saincteté, & luy fut tel:

Que Dom Cesar vuideroit de Ferrare tout ce qu'il y auroit dans le mois de Ianuier.

Qu'il renonceroit & quitteroit le tiltre de Duc de Ferrare, & de Comte de Rouique.

Qu'apres que Dom Cesar seroit fort de Ferrare & de sa iurisdiction, il ne pourroit plus retourner à Ferrare, ny dans ses limites.

Que l'artillerie seroit diuisee entre le Pape, & Dom Cesar, & que le Pape prendroit le premier.

Que dans l'espace de trois ans Dom Cesar vendroit tout ce qu'il auoit à Ferrare ou au Ferrarois, autrement que tout seroit teuu pour confisqué.

Et quant à toutes les dignitez que luy ou quelqu'un des siens obtiendrait à l'aduenir, ils les recognoistrent du S. Siege.

iii. La ville de Modene esprouta beaucoup de miseres depuis qu'elle fut entre les mains des Romains, principalement lors que Marc Antoine y assiegea Dece Brute, & apres elle fut remise sus, mais non fortifiée comme auparauant, afin de ne seruir de retraite aux seditieux. Puis ayât esté ruinee par les Gots, Huns,

& Lombards elle fut rebastie en ceste sorte. Charles le grand ayant dompté les Lombards, & fait Pepin Roy d'Italie, ain si que les Italiens se veirent alleurez en leurs biens, & qu'ils iouysoient de la liberté par le moyen des Gaulois, ceux qui estoient yllus des anciens citoyens de Modene, & qui se tenoient encor par quelques bourgades voy fines complote rent ensemble de rebastir leur ville, & en firent le dessein le long du riuage du fleuve Panare, où elle est à present assise, & pour faciliter ce dessein, il fut aduisé que chacun des principaux Seigneurs du pays sorty de parens Modenois feroit à ses despens vne des portes de la ville. La premiere porte nommee Saltet fut faicte par les Bosquets, la porte S. Pierre par les Freddi, ou Froids; la porte de Sarragossé par les Gazzons, & celle de Rodococque par les Gorzans. Les Sazzoles bastirent celle que l'on nomme Bazzouarie; les Sauignans dressèrent la porte de la cité neuue, les Manfredi, Pedocchi, & Pandeltes, celle de Ganacette; les Pies, Pies, & Papazzons celle d'Albater, & ceux de la famille Rodee avec leurs amis firent bastir celle de S. Jean. Ainsi ceste ville fut rebastie, mais vn peu loing del'ancienne. Mais ce fut long temps apres le regne de Charles le grand que cecy aduint, au moins si l'on veut croire Volaterran; veu qu'il dit que cecy aduint seulement l'an de grace 1100. Mais ceste ville apres s'estre maintenué assez longuement en liberté sous la protection des Empereurs, deuint en fin sujette du Marquis de Ferrare nomme Opizze fils de Renauld d'Est, auquel elle fut liuree par le Legat du Pape, Benedict II. le Pape y consentant moyennant dix mille escus de tribut, que le nouueau Seigneur en deuoit faire au S. Siege; & cecy fut accordé l'an de grace 1304. Toutesfois l'Empereur Henry VII. comme ne trouuant rien bon de ce que les Papes faisoient & vsurpant sur l'Eglise le droit des terres qui estoient du Patrimoine d'icelle, fit François Pic de la Mirande son Lieutenant à Modene, de laquelle toutefois il se reserua la Seigneurie. Ce Pic en fut chassé par les Guelphes, & Passarin, Butrion, & Bonacolsi la tindrent paisiblement iusqu'en l'an 1327. que leur tyrannietrop violente, les enchassâ plustost que la conjuration des citoyens. De rechef les Pies, Manfroy, & Guy entrèrent au gouvernement par le moyen du Roy Iean de Boheme, qui ne fut si tost hors d'Italie que ces Seigneurs Pies liurerent Modene à son vray Seigneur le Marquis de Ferrare Obizze, qui fut apres inuesty par le Legat du Pape Benedict XII. du Vicariat perpetuel de ceste ville, dont la maison de Ferrare a iouy iusques à l'an 1510. que le Pape Iules II. la luy raut, & la donna à l'Empereur Maximilian I. qui l'engagea au Pape Leon X. pour 4000. escus, Mais depuis le Pape Clement VII. estant assiégué au Chasteau S. Ange par les gens de l'Empereur Charles V. Alfonse d'Est II. Duc de Ferrare s'aydant de cette occasion recouura le sien, & rentra en la possession de Modene.

Rhegge, que quelques-vns ont tenu pour colonie de Lepide, & l'on tient veu qu'il fut ruyné lors que les Gots irrités contre Stilicon rauagerent l'Italie, & s'esleuerent en l'an 1314. les enfans de ceux qui estoient restez de la ruine, ceignirent ceste ville de murailles. Les Comtes de Canosse en vsurperent la Seigneurie l'an mil deux cents quatre vingts six, mais ils en furent chassés la troisième année apres leur vsurpation par les Boloinois, qui firent present de ceste ville à Obizze d'Est. du nom Marquis de Ferrare l'an mil deux cents nonante deux, mais l'an 1326. les citoyens se rendirent à l'Eglise, & les gouuerneurs que le Pape y mit furent tuez par le peuple, pour s'estre portez indiscrètement. A la fin Martin de l'Escale Seigneur de Verone acheta ceste ville des Fo-

gians, qui l'auoient v'surpé; mais auant que l'Escalé y entrast pour en prendre possession, Louys Gonsague y entrant occupa la Seigneurie, & fit bastir vne Citadelle pres la porte saint Nazaire. Apres cecy Feltrin Gonsague ne la pouuant tenir contre les forces de son frere Seigneur de Mantouë, qui luy faisoit la guerre, la remit pour 60000. ducats à Barnabé Viconte Seigneur de Milan, l'an 1370. & elle demeura à ses successeurs iusqu'en l'an 1402. que plusieurs tyrans se firent Seigneurs de diuerses citez d'Italie. Ce fut lors qu'Ottonbon se fit Prince de Rhegge, mais il fut tué par Sforce Cotignole incité par Nicole II. de la maison d'Est, & Marquis de Ferrare, qui s'en rendant maistre la laissa pour heritage à sa maison iusqu'à ce qu'en l'annee 1512. le Pape Iule II. l'osta aux Ferrarois, & la soumit à l'Eglise, sous l'obeyssance de laquelle elle demeura iusqu'à ce que le Duc Alfonse l'osta au Pape, & la laissa pour patrimoine à ses successeurs. Ces deux villes sont demeurées à Don Cesar d'Est, qui en iouyt à present.

QUALITE.

VI. Le terroir des enuiron de Modene, abonde en bleds, & en febues, & autres choses necessaires à la vie des hommes; & sur tout il porte des vins excellens. Et quant à Rhegge son terroir est aussi fertile au possible, & porte grande quantité de froment, de febues, d'orge, & de toute sorte de grains, & des vins blancs qui ne doiuent rien à nuls autres qui soient en Italie. Les enuiron de cette ville sont douëz d'un air qui est bon, & sain, & l'on y voit regner peu de maladies.

MOEURS.

VII. Les citoyens de Modene se sont tousiours monstrez fort desireux de la liberté, & ont souuēt exposé leurs vies pour la maintenir, & ceux de Rhegge ont esté de mesme. On a veu sortir de Modene d'excellens personnages aux armes, & aux lettres. Les Italiens disent que ceux de Modene sont subtils, aiguz en leurs conseils, & aysez à appaiser, lors qu'on les a offencéz, & longs à traiter leurs hostes. On dit aussi que leurs femmes sont de douce humeur, & nullement reuesche. Pour ceux de Rhegge ils sont affables, subtils, de bon esprit, & adroits en tout ce qu'on les veut employer, & finalement ils ont autant aimé la liberté que gens qui soient en Italie, & l'ont conseruee le mieux qu'ils ont peu, ainsi qu'on voit par la peine qu'ont eüe ceux qui l'ont assujettie.

RICHESSES, FORCES, ET GOUVERNEMENT.

Ces deux villes, & tous leurs enuiron sont assez riches, mais on ne peut encore bien parler de ce qu'en peut tirer leur nouueau Prince. Quant à la forteresse, ces deux villes sont assez bonnes, & Rhegge plus que Modene, à raison d'une bone Citadelle qu'elle a, & ce nouueau Duc tient en toutes deux des gens de guerre, pour se conseruer. Quant au gouuernement, il est encor si nouueau qu'on n'en peut parler avec assurance, si bien qu'il vaut mieulx le passer sous silence, attendant que le temps ait meuri toutes choses.



LA REPUBLIQUE DE LVQUES,

SOMMAIRE.

1. Origine du nom de la ville de Luques. **2.** Sa situation, enceinte, & confins. **3.** Croix d'or de grand prix en l'Eglise S. Croix, engagée par les Pisans aux Luquois. **4.** Ville de Luques dominée par les Gots, par les Empereurs de Constantinople & autres plusieurs Seigneurs. **5.** Son terroir de grand rapport & situé en bon air. **6.** Luquois de subtil esprit : d'un naturel courtois, ayants la liberté, & d'un langage doux, & pur. **7.** Leur richesse consistant en argent, & au trafic de soye. **8.** Republique de Luques foible & de petite résistance. **9.** Du Conseil de Luques composé de trois sortes de personnes: Du Consalonnier chef de la Republique & de son Election par les Esforceurs. Du Commandeur de la Seigneurie. & son autorité. **10.** Des trois Secretaires. & quel est leur pouvoir & iurisdiction. **11.** Du Conseil du Colloque, composé de dixhuit citoyens. **12.** Des six hommes établis sur les finances. **13.** De la Rote composée de trois Docteurs estrangers. **14.** De la Cour des Marchands, composée de neuf hommes. Et de l'office nommé de l'Abondance. **15.** Des Commissaires établis sur les gens de guerre. **16.** Du Conseil des Disciples, & quel est sa charge. **17.** De l'office du Logement composé de huit personnes, qui prennent garde aux Estrangers. **18.** De la garde du Palais.



LVQUES est vne fort bonne ville assise en la Toscane, ainsi nommée de Lucumon Roy des Toscons. Strabon dit que Luques est vne ville proche des montagnes de la Lune. Mais pour parler de ce qui est de nostre temps, ie diray que Luques se trouue aujourd'huy auoir trois milles de tour. Elle est en vne plaine non guiere loing de quelques costaux sur la riuere de Seruie. Elle est ceinte de bonnes murailles, ornee d'assez belles maisons. Du costé du Septentrion, elle confine avec la Carfagnane, bonne vallee, & pleine d'un peuplé guerrier, & prompt à la main. En tout le reste elle est environnée de toutes parts du grand Duc. L'Eglise principale est nommée de sainte Croix. Il y a dans ceste Eglise vne croix d'or, que les Pisans engagerent aux Luquois, à condition de rachapt, mais elle n'a jamais esté rachetée. On tient qu'elle vaut quinze mil escus. Cette ville a eu diuers maistres, veu qu'elle a esté dominée par les Gots, par les Empereurs de Constantinople, par les Phascols, Cactués, Spinoles, par ceux de l'Escale, par les

trast pour en pren-
neurie, & sic bastir
trin Gonsague ne la
Mantoué, qui luy
icomte Seigneur de
l'an 1402. que plu-
Cesut lors qu'Otto-
Cotignole incité par
s'en rendant maistre
e 1512. le Pape Iule
oyssance de laquelle
e, & la laissa pour pa-
ces à Don Cesar d'Est,

& en febues, & autres
porte des vins excel-
sible, & porte grande
de grains, & des vins
talie. Les enuirons de
on y voit regner peu de

ez fort desirieux de la li-
ntenir, & ceux de Rheg-
cellens personnages aux
Modene sont subtils, ai-
es a offencez, & longz à
ont de douce humeur, &
ables, subtils, de bon es-
inalement ils ont autant
onferuee le mieux qu'ils
qui l'ont assujettie.

ORNEMENT.

riches, mais on ne peut
unceau Prince. Quant à
gge plus que Modene, à
Duc tient en toutes deux
uernement, il est encor si
bien qu'il vaut mieux lo
toutes choses.

Nobles, & les Pisans. Et en fin elle fut sous la domination de Charles Roy de Bohême, qui en y forma la Seigneurie, & établit en son lieu pour Gouverneur un Cardinal, qui mit cette ville en franchise pour 25. mille escus. C'est la première ville de Toscane, qui receut la foy Chrestienne.

QUALITE.

- V.** Le terroir de Luques est de petite estenduë, mais ce qui s'y trouue est bon, & de grand rapport à ses maistres. L'air y est assez bon, & les maladies n'y sont guiere en regne.

MOEURS.

- VI.** Les hommes y sont naturellement courtois, & fort modestes, & de grande bonté, procedent avec beaucoup de franchise en leurs affaires, ont l'esprit subtil, & reussissent aux arts auxquels ils s'employent. Ils ayment leur liberté tout ce qui se peut, à raison de quoy on tient, qu'ils employeroient iusqu'à la dernière piece pour la conseruer. Presque tous les citoyens s'adonnent à la marchandise. Les Italiens dient que les Luquois en matiere de science ayment fort l'estude des Saintes lettres, qu'ils sont gentils à la reception de leurs hostes, & fideles enuers eux, de mesme que debonnaires aux offences receuës, & fort prompts à pardonner, & qu'en leur trafic ils ont leur foy en singuliere recommandation, & que leurs femmes sont volontiers chastes. La langue de Luques est estimée en Toscane fort douce, & pure, & d'autant qu'elle n'a pas les accents ennuyeux qui sont presque communs à toutes les villes de cette Prouince.

RICHESSES.

- VII.** Il y a de riches familles, pour ce que les hommes de cette ville font de grands traffics, & ont des correspondances par tous les Estats de la Chrestienté, & encor ailleurs. Mais leur principal trafic est en soye, pour laquelle ils ont grande reputation entre les Chrestiens, & au temps de Castruccio Castracani qui s'en fit Seigneur, plusieurs familles en estant parties pour ne vouloir pas obeir au tyran, ceux qui s'en estoient retirez porterent l'art de la soye avec plusieurs richesses en diuers endroits d'Italie, & encor ils porterent à Florence l'art de faire le drap d'or, auquel ils excellent. La Republique n'est pas riche comme ayant vne bien petite Iurisdiction, mais il y a beaucoup de particuliers aysez, & accommodez au possible, & toute leur richesse consiste en argent.

FORCES.

- VIII.** La ville de Luques est forte d'affiette, ceinte de bonnes murailles, & bien pourueüe de munitions, & d'artillerie, & comprend vingt & quatre mille personnes dans son pourpris; mais non obstant tout cela, & quoy que les Gots qui estoient dedans ayent autresfois soustenu six mois le siege qui auoit esté mis deuant par Narfes Capitaine de l'Empereur Iustinian, toutesfois on tient qu'elle ne seroit capable de resister guiere long temps au Grand Duc s'il

entreprenoit de s'en redre maistre, sinon qu'elle fut assistee de quelque autre. Mais on croit qu'il en tire plus de profit, & de commodité la laissant ainsi libre que s'il s'en estoit emparé.

G O U V E R N E M E N T.

LE Conseil est le fondement de ceste Republique, de mesme que de toutes les autres, pour ce que c'est de luy que dépend, & naissent tous les autres Magistrats qui sont membres de ce corps ordinaire.

Ce Conseil manie toutes les affaires d'Etat, & pour abrèger, il est maistre de cette Republique. Il est composé de trois sortes de personnes, veu qu'il y en a quelques-uns ordinaires du Conseil qui y demeurent vne année, quelques autres sont limitez à volonté, & ne sont pas ordinaires, & quelques autres sont subrogez en la place de ceux qui meurent, & durent vne année en cette charge. Somme que ce Conseil est de 166. citoyens, & d'ordinaire ils sont tousiours 120.

La ville de Luques est diuisée en trois parties qu'on nomme Tierciers; l'une est de saint Sauueur, l'autre de saint Paulin, & la troisième de saint Martin. Le Conseil eslit donc la Seigneurie des trois susdits Tierciers, c'est à dire elle cree pour chaque Tiercier trois hommes, qui font en tout neuf hommes.

Outre les susdits ils eslient vn Gonfalonier qui est chef de la Republique, & cettuy-cy est esleu vne fois du Tiercier de saint Sauueur, l'autre de celui de S. Paulin, & la troisième de saint Martin, & les Tierciers estans finis on se remet à cree le Gonfalonier de saint Sauueur, & ainsi successiement selon ledict ordre. Ces dix sont esleuz en tout toutes les trois années, & tous excepté le Gonfalonnier sont nommez anciens. L'election se fait en ceste maniere. On cree trois hommes nommez Assorteurs, en prenant vn de chaque Tiercier. Ceux-cy ont la charge de compter les balottes de ceux qui sont esleuz, & apres que le Coseil a esleu quelque nombre d'hommes, ceux-cy eslient le Gonfalonnier, & prennent tousiours pour cette charge celui qui leur semble plus propre, & plus capable. Or lors que la susdite election se fait lesdicts Assorteurs demeurent en vn lieu separé, & comptent les balottes iusqu'à ce qu'elles arriuent au nombre, & lors qu'elles n'y sont pas, ils font baloter de nouveau iusqu'à ce qu'il y en ait cent quatrevingts; & de plus on ne publie les subrogez, ny les balottes au Conseil, ains cela est seulement seu des Assorteurs. Et à fin qu'il n'y puisse auoir de la tromperie du costé des Assorteurs, ils ont pour Assesseurs deux Religieux principaux, l'un de l'ordre de saint Dominique, & l'autre de saint François. Ces Assorteurs ont autorité de mettre les hommes qui sont esleuz pour Magistrats pour le temps que bon leur semble: comme d'en establir l'un pour tel mois, & l'autre pour tel, & cecy estant fait par les Assorteurs qui sont les premiers hommes de Luques ils le tiennent secret, & ont par serment de ne reueler point.

Après que les Assorteurs sont creez on cree la Seigneurie, la charge de laquelle est d'ouyr les choses de Justice, & de voir les graces qu'on demande, & les requestes. Ceux qui sont de ce corps demeurent tousiours au Palais, & n'en peuvent sortir sous peine de la vie. La Republique les deffraye. Du susdit

corps de dix on en eslit vn avec tiltre de Commandeur, & ces neuf sont alter-
natiuement, & sa puissance est de trois iours, durant lesquels il a l'auctorité
de commander à tous les autres, & mesme au Gonfalonnier. Il est bien vray
que les Requestes qui s'adressent à la Seigneurie sont presentees au Com-
mandeur & s'il ne les veut proposer aux Seigneurs, il peut le faire; toutesfois
il ne peut disposer des affaires sans l'auctorité de la Seigneurie. Que si le Com-
mandeur propose la requeste à la Seigneurie, & qu'elle passe deux tiers, le
Gonfalonnier la propose apres au Conseil. L'auctorité de la Seigneurie s'e-
tend sur les estrangers, mais non sur les citoyens, & elle propose toute chose,
mais n'en peut conclurre aucune.

- X.** L'Office des Secretaires qui sont au nombre de trois, est fort importā. Ceux
cy ont seulement autorité aux choses qui concernent l'offence de la majesté
de la Republique, & pour ce regard ils sont absolus, & par dessus le Gonfa-
lonnier. Mais auant qu'ils facent aucune chose ils en doiuent faire entendre la
raison au grand Conseil. Et quelquesfois il aduient, que le cas le requerant
ainsi ils executent, & rendent raison au Conseil apres la chose faite, ou pour
n'auoir peu assembler le Conseil tout d'vn coup, ou pour ce que le fait re-
querroit vne prompte expedition.
- XI.** Le Conseil du Colloque est composé de dixhuit citoyens, qui sont esleuz
par le conseil. Ceux-cy au cas que les Seigneurs ayent quelque doute en quel-
que matiere, & ne vueillent si facilement delibérer, ils s'assemblent, & consul-
tent la chose qui doit estre proposee au conseil, & apres les discours faits par
eux ils delibèrent ensemble avec la Seigneurie, si l'on la doit proposer, ou
non, au Conseil.
- XII.** Les six hommes ont charge de la despence, & du reuenu du public, & pour-
uoyent, & commandent à toutes les choses qui concernent les finances, &
sont comme Gouverneurs des reuenus. Ils ont vn chambellan qui est execu-
teur de leurs deliberations, & tous ceux-cy sont esleuz par le grand Con-
seil.
- XIII.** La Rote qui est ordinaire en plusieurs villes d'Italie, est de trois Docteurs
estrangers qui doiuent estre de cinquante milles de loing de Luques. On chan-
ge ceux-cy alternatiuement, & au bout de tous les six mois vn d'iceux est fait
Postat, l'autre est Iuge Criminel, & l'autre Ciuil, & celui qui est Postat a
premierement est Iuge Criminel, & le Postat precedent entre en la place de
ce Iuge Criminel; de sorte que chacun de ceux-cy est Postat, Iuge Criminel,
& Iuge Ciuil à son tour. Si le Postat a par fortune entre les mains vn citoyen
il forme seulement le procez, & met par escrit son opinion touchant ce que le
Criminel a merité, & lors il est besoing qu'on aille au Conseil, qui approuue,
ou desapprouue, ou modere l'aduis, & la Sentence du Postat, qui en ce cas
entre au Conseil. Quant aux estrangers le Postat peut executer absolument
sa sentence sans autre formalité. Et en somme ces trois traitent aussi toutes les
choses ciuiles.
- XIIII.** La Cour des Marchans est composée en tout de neuf hommes, dont on eslit
trois pour Tiercier. Ils ont vn Iuge Docteur estranger qui est leur Assesseur.
Ils iugent les choses qui concernent la marchandise, & ont autorité mesme
iusqu'au sang aux susdites choses.
- Il y a encor vn autre office qu'on nomme de l'Abondance. Il est composé de
neuf hommes qui sont esleuz des Tierciers, de chacun desquels on en prend

trois. Ceux cy ont charge de tenir la ville pour ueüe de froment, & voyent toutes les choses qui concernent cette matiere.

Ceux qui sont de l'Office de la munition ont charge de faire que la munition des bleds ne manque de trois anneés continuéles. Ils reuoyent souuent les lieux où l'on tient les munitions, & y en remettent successiuelement à mesure qu'ils se consomment.

Et pource que dans la Iurisdiction de Luques, on a ordonné quelques assembles de personnes propres à manier les armes en vne necessité de guerre, il y a six Commissaires qui ont autorité sur les susdictes troupes, & toutes les choses qui arriuent pour ce regard, passent par leurs mains, & ils en donnent Sentence.

Il y a pareillement trois Seigneurs qui ont charge de la santé du pays. Ceux cy prennent garde que les viures soient bons, qu'on iette dehors les immondices de la ville, que les habitans vsent de toute diligence pour la preseruer de peste, & de tout autre semblable accident qui pourroient arriuer à la ville.

Et pour ce que presque en toutes les villes on trouue assez de personnes qui ne vpulans s'adonner à nul bien, pour chassent leur vie, & leur entretien avec mille meschancetés, & ne pratiquent ordinairement que les choses contraires aux bonnes reigles de la vie ciuile, & politique; à cette occasion, les Luquois ont vn Conseil qui se nomme des Discoles, c'est à dire des hommes de mauuaise vie, vagabonds, de mauuais exemple, & meschans en leurs actions. Ce Conseil s'assemble vn des iours de la semaine Sainte, & il est permis à tous ceux qui entrent au susdit Conseil de mettre dans vne boîte appareillée pour cet effect, des billets auxquels ils escriuent le nom du perdu, ou desbauché qu'il cognoit, ou veritablement ils n'escriuent rien dans ces billets; & si par fortune on trouue le nom de quelqu'un en plusieurs de ces billets, on le balotte au grand Conseil pour Discole, & lors que les deux tiers des balottes luy sont contraires, il est banny, comme tel.

La Sentence porte qu'il demeurera trois ans pour le moins à cinquante milles loing de la ville, & de sa Iurisdiction. Que s'il n'obeyt durant ces trois ans, & vient à contrarier à son ban, il y va de sa vie. Or aussi tost apres que les deux tiers des balottes se sont trouuez contre ce vagabond auant que le Conseil descende, on le publie pour Discole à tous les 4. coins de la place, & il faut que celuy qui est banny parte ce soir mesme de la ville. Les trois ans estant finis, & le banny estant de retour en la ville, s'il ne s'amende, son ban est renouuellé avec le mesme ordre. Et vrayement cecy a quelque ressemblance avec l'Ostracisme dont vsioient les Atheniens, mais il y a cette difference qu'on bannissoit d'Athenes pour dix anneés, ceux dont la grandeur, & puissance estoit suspecte au peuple.

Il y a encor l'office du Logement composé de huit personnes, qui ont charge de prendre garde aux deportemens des estrangers qui viennent à Luques, & de recognoistre ce qu'ils y vont faire, & les hostes sont obligez de donner par escrit à cet Office les noms de ceux qui viennent à Luques, lors qu'ils ne sont pas de la ville. Et si par fortune quelqu'un mentoit donnant à entendre vne chose pour vne autre, ils luy donnent l'estrapade pour tirer la verité. Que si l'on cognoit quelqu'un de la ville, & l'on le nomme à ces Seigneurs, ils s'enquierent soigneusement de celuy qu'ils ont pour suspect, & le trouuant hom-

me de bien ils le laissent aller.

xvii.

La Seigneurie eslit cent soldars estrangers, qui doivent estre pour le moins de cinquante milles loing de Luques, pour la garde de son Palais. De ces cent on tire les Capitaines, & les Colonnels. Il est defendu à ceux-cy sur peine de la vie de s'approcher des murailles de nuit, ny seuls, ny accompagnez, ains ils demeurent seulement à garder la Seigneurie. Car quant à la garde des murailles elle est faite par les artisans de la ville, qui ont femme & enfans, & ceux-cy ont trois escus de paye à chacun par mois. Aux portes il y a des hommes de la ville, & chaque porte a deux citoyens pour Commissaires, l'un desquels y demeure depuis le matin quand la porte s'ouure, iusques à l'heure du disner, puis s'en va; & l'autre depuis le disner iusqu'à ce que la porte se ferme.



son a
née p
Corj
6. E
en o
rez i
don
uag
la fa
til e
uag
con
gne
est l
Con
vest
offic
rain
ciut
S. C
ge: c
de b
aher
deg
nes
con



LA REPUBLIQUE DE GENNES.

SOMMAIRE.

1. Description & diuision de la Ligurie & contrée de Gennes : & ses principales villes. 2. Assiette de la ville de Gennes, son circuit & de son ancienne puissance sur mer. 3. A changé souvent de Seigneurs, gouvernée par des Comtes, puis des Ducs. 4. De la ville de Saoune. 5. De l'Isle Corseque, sa largeur, circuit & côfins : ses parties, & ses villes ou chasteaux. 6. Ligurie & pays de Gennes, montueux & plein de precipices, abondante en oliuiers, citronniers, orangers. 7. Corseque Isle abondante en miel, cire, rezine, huyle, figues, buys, alun, cristal, corail. 8. Des bains de Pietra Pola, dont les eautés sont chaudes, ensoulfrees & medecinales. 9. Des poules sauvages de l'Isle Gallinaire. 10. Liguriens anciennement grands Pyrates, & la façon brutale des Corses. Genouois & Liguriens modernes de vif & subtil esprit, astiers, factieux, adonnez au trafic. 11. Corses d'un naturel iuuage, & vindicatif. 12. Quel est le reuenu de la ville de Gennes : & en quoy consiste celuy de la Republique. 13. Quelles sont les fortes places de la Seigneurie de Gennes : & les galeres qu'ils entretiennent sur mer. 14. Quelle est la forme de son gouvernement : du Conseil des quatre sans : & du petit Conseil des cent Nobles. 15. De l'election du Duc, chef de la Republique : ses vestemens, & son autorité. 16. Des huit Gouverneurs, & quel est leur office. 17. Du Poteslat estrangier, & sa iurisdiction. 18. Des Sindics souverains & leur pouuoir. 19. De la Rote où se traictent les matieres & affaires civiles. 20. De l'autorité & office des Consuls. 21. De l'origine de l'office S. George & ses grands priuileges. 22. Des Protecteurs del'office S. George : & la façon de les eslire. 23. De l'office des Quarante quatre : & la cause de leur creation. 24. De l'Archeuesché de Genes, & ses suffragantes Eueschez.

LA Ligurie est assise entre la riuieré de Var, & celle de Macre, ou Maigré, & a du couchant pour la borne les Alpes qui diuisent la Prouence de l'Italie, du Levant la Toscane, du Midy la mer Ligustique, qui s'estend environ 160. milles, & du Nort l'Apennin, & vne partie de la Lombardie deça le Po. Elle est proprement nommée Ligurie par delà le Po, pour la distinguer de la Ligurie de deça le Po, qui est le Môferrat, & au iourd' huy l'on l'appelle riuieré de Genes, ou coste, du nom de la premiere ville de Ligurie. Or la riuieré, coste, ou contrée de Genes est diuisee en Orientale & Occidentale, ayant au milieu

P.p.

tre pour le moins
Palais. De ces cent
ux-cy sur peine de
ompagnez, ains ils
garde des murail-
enfants, & ceux-cy
a des hommes de la
l'vn desquels y de-
l'heure du disner,
orte se fermé.

L.D



Gennes pour sa ville metropolitaine. La partie Orientale est celle qui est depuis le port de Luné jusq' à Gennes, & l'Occidentale celle qui s'estend depuis Gennes jusq' à Monaco. Les places d'importance de ceste contrée, & d'or on peut faire estat, outre Nizze & Villefranche qui sont au Duc de Savoie, & Monaco que le Roy d'Espagne a acheté depuis quelques années du seigneur qui le possedoit, auquel on croit qu'il a donné cent mille escus, il y a Vintimille bonne ville, Arbenque, Cure, Final illustre Marquisat, ain si nommé de la subtilité de l'air, Nole avec vn port raisonnable, & Sauone & pres de Sauone l'Apennin commence à se hauffer, & s'estendant du long de la mer jusq' à la ville de Bobbio commence à se retirer là vers le Nort, & va fendant l'Italie par le milieu jusques à la ville d'Ascoli de Pouille. Là il se diuise en deux cornes, l'vn finit avec le mont S. Ange, autrefois Gargane, & l'autre est arriué fait deux branches assez pres de Venose, & en est éd vne jusq' à Terre de Bari, & l'autre jusques en Calabre. Mais retournant à la marine on trouue Gennes ville capitale de la Ligurie, qui commande à la plus part de ceste contrée, & pareillement à l'Isle Gallinire qui est apres, & encor à l'Isle de Corse.

Gennes est assise au riuage de la mer Ligustique, avec vn port beau & magnifique, qui s'ouuert du costé d'Afrique à son regard au Midy, & l'a ville l'a aussi vers la partie Australe, tournant le dos au Nort. Elle est partie en pendant, & partie en plaine, & entre deux vallées, ayât six milles de tour, vn grand nombre d'habitans, & de palais magnifiques, principalement le long du riuage, de sorte qu'on ne peut rien voir de plus beau, ny plus agreable : & ce n'est pas sans raison qu'on la nomme Gennes la superbe. Ceste ville a tousiours esté en reputation, & tenuë pour l'vne des clefs d'Italie à cause de son assiette. Elle fut autrefois merueilleusemēt puissante sur la mer. De sorte que ses citoyës ont obtenu des victoires signalées, & ont estendu les bornes de leur domination jusques à la riuere de Don, ou Tanais. Car ils acquirēt la ville de Theodosie, qu'on nome maintenant Cassé en la Cheronese Taurique, & outre ce mirent sous leur puissance les Isles de Cypre, Lesbos, & Chic, & encor la ville de Pere en Thrace. Ils furent au commencement subjets aux Romains, jusques à l'an de grace 600. Car alors Rotares Roy des Lombards la prit, & la pillâ. Mais apres qu'elle eut esté recouuërte Charlemagne & Pepin son fils Roy d'Italie, & leurs successeurs Roys de France l'ont gouvernee par l'espace de cent ans ou environ, y establisant des Gouverneurs qu'ils appelloient Comtes. Et quād les Sarrazins se jetterent dans l'Isle de Corseque, & en prirent possession, le Comte Ademar equipant des galeres s'en alla avec les siens en ceste Isle, la retira des mains des infideles, & la retint sous la puissance des Geneuois. En fin ceste ville a esté fort excellente en guerre sur la mer: de sorte qu'elle y comanda long tēps, & empescha que les Pyrates n'exercassent leurs vols à leur aise. Apres Charlemagne & ses enfans elle a soustenu beaucoup de tyrannies de ses citoyës, & pour ceste cause a esté quelquefois contrainte de recevoir des Seigneurs estrangers, & qui plus est elle perdit par ses dissensions ciuiles toute la domination qu'elle auoit sur la mer. L'an 1258, il suruint vn grand discord entre les Geneuois & les Venitiens à cause de Tyr, & de Prolemaide, où les habitans de ces deux villes trafiquoier. Car les Geneuois ayans receu vn grand eschec des Venitiens appellerent à leur secours l'Empereur de Constantinople nommé Michel Paleologue, & pillerēt la ville de Gaze qui appartenoit aux Venitiens, prirent prisonnier leur Duc, & s'en allerēt jusq' à la riuere de Don, mettāt

en leur subjection plusieurs îles & citez. L'année 1337. ils instituerent vn Duc à la façon des Venitiens, lequel ils enuoyerent en Cypre, qui fut reduite sous leur puissance, prirent le Roy & la Roynie, & les menerent prisonniers à Gennes: mais vn peu apres ils les deliurerent, leur imposant vn tribut annuel, & retindret audit Royaume la ville de Famagouste. Au reste le premier Duc de Gennes leua vne armee contre les Venitiens, & fut deffait: à raison dequoy il fut priué de sa charge, & mis en prison, puis on en mit vn autre en son lieu, qui assaillit vaillamment les Venitiens, & leur fit beaucoup de dommages, mais à la fin il mourut en guerre. Lors les Geneuois creerent vn autre Duc qui alla trouver l'Empereur de Constantinople, & fit si bien son deuoir aux guerres où il fut employé qu'il eut de l'Empereur l'Isle de Mitylene, ou Metelin, que les Geneuois ont renuë iusques à l'an 1354. Apres ce Duc les Geneuois en creerent encor vn autre l'an 1381. qui fut le dernier, & apres luy ils prindrent Charles 7. Roy de France pour leur protecteur, qui y mit vn Lieutenant pour luy. Mais ces inconstans faschez des François se ioignirent au Duc de Milan qu'ils eurent pour leur deffenseur iusques à l'an 1435. Lors abandonnant le Duc Philippes ils creerent vn Duc: ce qui ne fut toutesfois agreable à plusieurs, pource que les vns tenoient le party des François, les autres du Duc de Milan. En fin ils vindrent sous la puissance des François; & y demurerent iusqu'à ce qu'André Doria faisant cesser les seditiôs & debats des Adornes, & des Fregotes, dont les vns tenoient pour la noblesse, & les autres pour le peuple, mit ceste ville en l'estat auquel elle est l'an 1528. Autour de la ville il y a des maisons plus superbement basties que dans Gennes mesme, comme à Alban, Bisagni, Misagno, Marasi, & autres lieux.

Sauone est aussi en Ligurie, & est ville ancienne, qui selon quelques vns se voy nommoit jadis Sabatie, ou Sabate. Son circuit est de mil cinq cents pas, & il y a des bastiments magnifiques. Elle a esté sous la puissance de diuers, comme des Geneuois, des Vicomtes, & des Sforces Ducs de Milan, & pareillement des François, & quelque fois aussi à elle mesme. Mais maintenant elle obeyt aux Geneuois. Il est sorty de ceste ville trois Papes, c'est à sauoir Gregoire 7. Jules 2. & Sixte 4.

Or passant à la riuiere qu'on nomme de Leuant, on trouue derriere Capodà Monté, Porto fino, & Ripalle avec son golfe, & plus outre Chiauari, & Sestri, & Leuato assez bons lieux, & les cinq places. On voit apres vn petit golfe qui est tout port avec les places de Portouenere, & de la Spetic, & plus outre Lerice. Ils possédēt encor Heresane, qui est vne place forte, frontiere des Florentins, & de ce lieu dependent la cité de Vingt mille, & beaucoup de villages, de chasteaux, & de bourgs, & Pirne.

La Corseque est la moindre des trois Isles qui sont joignant l'Italie, dont les deux autres sont Sicile, & Sardaigne. Les Grecs l'ont nommée Cyrnos, ou Cyrne d'vn fils d'Hercule, & quelq'vn atenu que c'est celle qu'Onide nome Teraphne. Elle a pour ses bornes du costé d'Occidēt & de Septentrion la mer Ligustique, du Lenāt la mer Tytrene, & l'Ionique; & du Midy le destroit de mer qui est entre elle & la Sardaigne. Caselle a du Nort le cap Corse, & regarde du mesme costé Portouenere, ou le Port de Venus de la riuiere de Gènes, duquel il est esloigné de 60. milles, & non de 120. come aucuns ont dit. Elle est esloignée de Sardaigne, selon Strabon, de 60. stades, qui sont sept milles & demy. Les autres mettent vne lieuë d'Allemagne qu'on peut faire en vne heure,

Leandre met dix milles d'Italie, & les autres 19. ce qui ne peut estre en nulle sorte. Mais Mescator qui a calculé plus exactement que nul autre ne met que six milles. Strabon fait ceste Isle longue de 160. milles: mais veritablement elle ne l'est de plus de 120. Pline l'a fait large de 60. milles, & Strabon de 70. ce qui est veritable. Son circuit selon Pline est de 321. milles, & selon les autres de 305. & selon d'autres encore de 390. mais la verité est qu'il est iustement de 325. milles. Elle est au cinquiesme Climat, & occupe le douziesme & treiziesme parallele; & son plus grand iour d'Esté, est de quatorze heures trois quarts & quinze heures.

Ceste Isle fut premierement occupee par les Tyrthenes, ou Toscans, puis par les Carthaginois, ausquels elle fut ostee par les Romains, qui en iouyrent jusqu'à ce que les Sarrazins les en mirent hors; & ceux-cy furent chassez par les Geneuois, & ceux-là par les Pisans, & finalement elle fut sous la puissance des Papes. Mais en dernier lieu elle reuint entre les mains des Geneuois ausquels elle obéyt.

On diuise au iourd'huy ceste Isle en quatre parties, c'est à sçauoir au costé exterieur, & en celuy de dedans, & au pays qui est deçà les monts, & en celuy qui est delà. Car la partie qui regarde le Soleil leuant se nomme interieur, & celle qui luy est opposée le costé exterieur. La partie qui est plus proche del'Italie se nomme deçà les monts, & celle qui regarde la Sardaigne delà les monts. Toutesfois les habitans s'appellent les vns les autres deçà & delà les monts selon leur demeure.

Pline dit qu'il y auoit en ceste Isle 33. villes, ce qui a esté aussi remarqué par Martian Capella. Et Strabon dit que ce n'estoient villes, mais chasteaux, & ne compte que quatre villes de son temps, entre lesquelles il y auoit deux colonies; l'une nommée Mariane de Marius; & l'autre Alerie enuoyée par Sylla. Mais au iourd'huy elle n'a presque qu'une seule ville appelée la Bastie, pres de la mer; encor est elle bien petite. En l'extremité de Corse qui regarde la Sardaigne il y a vn chasteau nommé Boniface, jadis nommé port de Syracuse où il y a vn bon port. Il y a quelques années que les Geneuois y enuoyerent vne colonie de gens de leur nation pour y habiter, qui bastirent vne petite ville aupres de Boniface, au port de la mer qu'ils nomment Port ou ecchio; c'est à dire Vieil port, enuiron demy iournee loing de Boniface. Quant à la ville d'Alerie elle est à trois lieux d'Alemagne, ou enuiron loing de la Bastie: mais elle est au iourd'huy ruinée, & n'y a que des pasteurs qui y habitent. Son Euesché a esté transporté à la Bastie. Quant à Ajazze, quoy que les Corfes en faissent assez de cas, toutesfois ce n'est pas grande chose. Ceste Isle ayât esté possédée par les François quelques années fut rendue aux Geneuois par la paix faite l'an 1559. entre les Roys de France & d'Espagne:

QUALITE.

LE pays de Ligurie est pour la plus grande part aspre & môtueux, & de tous costez on ne voit que des rochers & des precipices, qui laissent pres de la mer des passages fort estroits, & selon Strabon, il a esté iadis entierement sterile, & n'auoit rien digne de recit, sinon qu'au dedans (où il est presque tout montueux & plein de forêts, & de precipices) il y auoit de fort grands arbres, comme il y en a encor, dont ils estoient à faire des vaisseaux, avec lesquels ils

iusques au deſtroit de Gibraltar. Mais maintenant la terre eſt mieux cultiuee, & principalement il y a grande quantité de fort bon vin, veu qu'au terroir qui eſt pres de la ville de Tabie, on en fait qui ne cede nullement à la maluoife de Candie, & c'eſt celuy qu'on nomme Apian. Il y a auſſi en Ligurie fort grande quantité d'huile, tellement qu'il en rend quelquesfois iuſqu'à vingt mille bariſ. Pres de la ville de S. Reme il y a force cicrons, orangers, palmiers, limoniers, & autres arbres fructiers. Tout ce qui eſt aupres d'Andorie eſt plein de vignoble. En fin toute la contree de Ligurie eſt fort agreable, à cauſe des citronniers, orangers, oliuiers, & autres arbres dont elle eſt remplie. Mais toute la grace, & toute la beauté de la riuere de Gennes eſt ramalſee en vn petit lieu proche de la ville, qui ſe nomme Nerui: car ce lieu a le meilleur air, & le plus temperé qu'on puiſſe deſirer, tant de diuerſes fleurs, qu'il eſt impoſſible de voir rien qui contente plus la veüé; tant de fructs, que ce lieu ſemble vn paradis terreſtre, & ce meſme lieu ne cognoit point d'autres ſaiſons que lo Printemps, & l'Automne, qui ne l'abandonnent iamais. Le deſaut de ce pays eſt qu'il n'a guiere de bled, ny de chair, mais ce peu qui s'y trouue, eſt bon au poſſible.

Quant à la Corſegue, elle eſt encore au iourd'huy pleine de foreſts, & meſme VII. au dedans du pays: à raiſon de quoy elle eſt peu propre à eſtre cultiuee, & ne porte guieres de froment, ny de legumes, qu'en quelques lieux où le pays eſt deſcouuert, & arroſé, & engraiſſé par quelques eaux, & riuieres. Toutefois elle produit de bons fructs, & des vins excellens, & delicats. Ceste Iſle abonde en miel, en cire, & en reſine, & pareillement en huyle, & en figues. Il y naiſt force buys, ſelon Plin, & Diodore, & auſſi l'on y void vn grand nombre d'arbres venimeux, dont les mouſches à miel ayans ſuccé quelque choſe, font vn miel qui eſt fort amer. Elle produit des cheuaux forts, & fougoux au poſſible, & des chiens courans des plus grands qu'on voye, comme auſſi vne eſpece de belier, que Plin nomme *MYSMO*, & les habitans *MVFOLT*, qui a du poil cōme vne chieure au lieu de laine. On y trouue auſſi de l'alum, & des mines de fer en la Comté de Nibie. Il y a pareillement des Salines qu'on y nomme communement de la *REYA*, aſſez pres du port ſainct Florent. Et pres de Niobe il y a de profōdes vallees qui ſont perpetuellemēt couuertes de neige, ſous leſquelles on dit qu'il y a force crystal. On trouue du coral dans la mer, entre la Corſegue, & la Sardaigne du coſté de S. Boniface.

Il y a auſſi des eaux chaudes en ſoulfrees, que l'on nomme communement VIII. Bains de *PIETRA POLA*, qui ſont bonnes pour la gale, & pour les nerfs rerez; & ailleurs encore il y a pluſieurs eaux tant chaudes que froides, qui ſont bonnes à diuerſes maladies. Les trois principales riuieres ſont Galum, Liamon, & Tauignan, qui ſe vont rendre dans la mer.

En l'Iſle Gallinaire il y a force poules, qui ne ſont guieres diſſemblables des IX. noſtres; toutesſois elles ont ie ne ſçay quoy de ſauage, veu qu'elles ne font leurs œufs, ny leurs petits dans les maiſons, mais ſeulement dans les bois.

M O E V R S . A N C I E N N E S .

Les habitans de Ligurie auoient anciennement la reputation d'eſtre grāds X. eſcumens de mer, & d'aller chercher par ce moyen ce qui leur faiſoit beſoyn, & butre ce ils ſouloient chāger le bois de leurs grands arbres à de l'huyle,

du vin, & d'autres choses qui leur estoient necessaires: car la plus grande partie du temps ils ne viuoient que de lait, & de chair de brebis, ou de mouton, avec vn breuusage qu'ils composoient d'eau, & d'orge. Quelques autres ont estimé que ceste nation estoit descendue de quelques Grecs, au moins c'est l'opinion de Strabon: mais Thuydide estime qu'elle est venue des Siciliens. Flore fait mention des Ligures qui se cachoient aux montagnes dans des grottes, & cauerues, comme les Oulibes, Deciar, & Buriat. Il en est sorty autrefois de grands Capitaines.

Quant aux Corfes, Strabon dit que quand les Capitaines Romains faisoient quelques courses en ceste Isle, & qu'ils emmenoit vn grand nombre d'esclaves à Rome, on regardoit avec admiration que ces barbares estoient tous sauvages, & tenoient plus de la beste, que de l'homme: car où ils se pourchassoient la mort en toutes les façons qui leur estoient possibles, ou bien ils ennuyoient si fort leurs maistres avec leur impatience, & leur peu d'esprit, qu'ils se faisoient d'y auoir mis leur argent, encore qu'ils ne leur eussent cousté que fort peu.

M. O E V R S D E C E T E M P S .

Aujourd'huy les Geneuois, & Liguriens ont despoüillé ceste brutalité dont ils estoient pleins, & on ne void en eux qu'une fort grande industrie, & vn esprit vif, & subtil, lequel ils font paroistre en leurs affaires, & au grand trafic qu'ils font, où ils mesnagent si bien leur fait, que la plus grande partie en est riche. Ils s'exposent volontairement à de grands dangers pour le profit, & font de plus grands nauires qu'aucuns autres qui voyagent sur la mer. Ils se scauent extremement bien conduire en ce qui est de leur Repub. cōbien qu'ils soient encore altiers, & factieux au possible, ne desirās que choses nouvelles. De sorte qu'ainfi qu'ovint dire au Roy François que les Geneuois se vouloient donner à luy, il respondit promptement qu'il n'en vouloit point, & qu'il les donnoit à tous les diables, tant leurs resolutions ont peu d'assurance. Ils sont pour la plus grande partie assez hauts, & agreables de visage. Ils viuent chez eux fort mesquinement; mais lors qu'il est question de faire quelque despenche qui paroisse, ils sont du tout splendides, & pour mieux dire, excessifs. Il y a encor entr'eux force bons hommes de guerre, & de bons Capitaines, comme on peut remarquer en la maison des Doris, & au Marquis de Spinola l'un des plus assurez, plus vigilans, & plus aduisez chefs qu'on cognoisse. Ils sont encore vaillants sur la mer, & entendent sur tout fort bien le cominerce.

xi. Quant aux Corfes, ils sont pour la pluspart guiere civilisez, & on ne trouue pas en eux ceste politesse qu'on void aux Italiens. Ils sont extremement cruels, & retiennent encores ce que Cesar a dit d'eux pour ce regard: mais il y a de bien bons soldats, & des hommes fort courageux; & quand ceste nation n'auroit point d'autre grand Capitaine que Monsieur le Marechal d'Ornane, (comme en effect c'est tout l'honneur de ceste nation) encores peut-elle estre à iamais glorieuse pour ceste consideration. Au reste, ils sont tellement vindicatifs, que les Italiens ont vn proverbe commun qui dit, qu'il ne se faut fier en vn Corfe, ny vif, ny mort, pource qu'aussi tost que quelqu'un a esté tué soudain toutes les parens s'assemblent, pour faire mourir le meurtrier, si leur est possible: & cōbien qu'il se face quelque accord entr'eux, toutesfoisc'est vne paix, laquelle ne se faut guieres fier, veu qu'on seroit surpris lors

qu'on y penseroit le moins, de sorte que le meilleur est de prendre garde de pres à soy, & de ne faire guiere estroite amitié avec ses ennemis reconciliez. Quand les Corfes sont en vn pays estrange, ils sont soigneux d'ayder les vns aux autres, & de se dire de maison, & de qualité, combien que la pluspart de ceux qu'on void venir de leur Isle soient rudes, & mal vestus tout ce qui se peut: aussi tachent-ils de les parer le mieux qu'ils peuuent, auant que de les laisser paroistre. Il y en a qui réussissent en practiquant les autres nations, comme en effect i'en ay veu de bien ciuilez; mais le nombre de ceux-cy est fort petit. Il ne se trouue entr'eux guieres de personnes qui affectionnent les lettres, ou qui y ayent esté nourris, toutesfois ils les admirent aux autres. Mais auant que mettre fin à ceste partie, ie trouue à propos de mettre icy ce qu'on dit communement en Italic des Geneuois; on les nomme ignoras en matiere de conseil. On dit qu'ils traitent leurs hostes assez modestement, & mesme qu'ils ne prennent pas plaisir à les receuoir, qu'ils ne viennent que de laictuës, qu'ils sont fort propres en leurs habits: & quant à la marchandise, on dit qu'ils sont extremement patients, & qu'ils sont tousiours escumeurs, vilains, mesquins, enuieux, & affamez; & quant aux femmes de Gennes, on dit qu'elles sont fort lasciuës.

RICHESSE.

On porte beaucoup de citrons, limons, oranges, & huyles, de la riuere de Gennes par l'Italie; & encores en d'autres prouinces, avec vn remarquable profit des Geneuois. La Corfegue porte des vins qu'on estime grâdemment à Rome où on les porte, de quoy les Corfes tirent de notables sommes d'argent. Au reste les Geneuois se sont tous mis sur les echanges, & sur certaine sorte de gain, qui est vile aux particuliers, mais qui ne porte nul profit à la Republique. Car le reuenue ordinaire de la ville n'est que de tréte mille escus, qu'on tire en prenant tant pour feu, comme vne espece de cens. Quant au reuenue de la Republique, il consiste en doüanes, gabelles, & autres droicts, & est employé en la despence du Palais, pource que les autres terres de la Seigneurie fournissent les gages de leurs officiers, & de leurs gardes. Et ce reuenue qui peut reuenir à 4000000. escus, est hypothéqué, & assigné au môr S. George, qui le gouerne sagement, & le depart à ceux qui participent au mont, & fait fonds pour les necessitez de la Republique. Ils tirent d'Espagne tant de richesses, qu'il n'y a ville en Italic dont les particuliers soient si riches. Plusieurs ont eu pour payement, ou pour assurance du credit qu'ils auoient fait, des Estats d'importance, & en Espagne, & au Royaume de Naples. On peut assez cognoistre la richesse des Geneuois aux auances que le Marquis de Spinola a faites deses deniers, dont il a payé l'armée des Pays-bas; veu qu'on sçait assez que sa mere est allée souuent sur le Change demander à qui c'estoit que son fils deuoit, afin de l'acquiter, combien que le tout se montast à de grosses sommes, ainsi qu'on peut assez iuger. Or le Roy d'Espagne est tellement obligé aux Geneuois, qu'on tient que l'année 1600. ils comptoient sur la place que ce Roy leur deuoit dix-huict millions. On peut assez estimer à quoy ceste somme est maintenant venue, si tant est qu'ils ayent continué de cõpter selon le cours de la place.

Quant à la Republique, l'on ne sçauroit dire ce qu'elle tire de net des pay

qu'elle possède; & plusieurs tiennent qu'elle n'est pas riche, & que s'il luy suruenoit quelque affaire, les seuls particuliers desirieux de se maintenir, fourniroient à ce qu'il faudroit, veu qu'il n'y a point, ou pour le moins il y a bien peu d'argent public à Gennes, qui n'a pas vn tresor plein d'or, & d'argent, comme celuy de Venise. Ce qui les rend peu soigneux de telle chose, c'est l'assurance qu'ils ont de la protection du Roy d'Espagne, qui est en effect comme leur maistre. Aussi cōme tel il leur sçait bien tirer en les necessitez de bonnes plumes de l'aisle, à rendre quand la volonté l'en prendra; veu qu'ils n'en scauroient tirer nulle chose d'autre sorte. Pour l'Isle de Corseque, la Seigneurie despend bien en garnisons, & autres choses ce qu'elle en peut tirer.

F O R C E.

LA Seigneurie de Gennes ne se peut guieres dire forte en Italie, pour le regard des places: car quant à la principale ville, elle a bien de bonnes murailles, & force canons, mais non pour faire fort longue resistance. Mais elle seroit assez forte, comme i'ay ja dit, de ce qu'elle est sous la protection du Roy d'Espagne. Quant à la Corseque, on fait estar de la Bastie comme d'une forte place, & aussi de l'Ajasse, & du chasteau S. Boniface. Ceste Seigneurie tient ordinairement dans Gennes quelques compagnies de Corfes, pour la garde de la ville, & en Corseque des Geneuois qui sont en garnison dans les bonnes places; & outre celail y a quelques compagnies de cheuaux legers, qui courent du long de la coste, pour empescher les surprises, & rauages des Turcs, qui toutesfois emmeinent bien souuent beaucoup de personnes en Alger, ou en quelques autres lieux d'Afrique. De sorte qu'il ne faut faire grand estar des forces des Geneuois, sinon sur la mer, où ils sont encores assez puissans, & aussi pour l'appuy qu'ils ont, qui leur pourroit bien maquer s'il auoit luy-mesme de la besongne taillee. Elle entretient aussi ordinairement quatre galeres, pour garder la riuere de Gennes; outre que par les anciennes ordonnances il y doit tousiours auoir vingt-cinq galeres en l'Arceual, prestes à aller au besoing.

G O U V E R N E M E N T.

GENNES prit en l'année 1528. avec sa nouvelle reformation la forme du gouvernement qu'elle tient à ceste heure, qui est telle: On fit vne description de toutes les familles riches, tant nobles, que populaires, qui auoient six maisons ouuertes dans la ville de Gennes, & le compte estant fait, on en trouua 28. de ceste sorte:

Toutes les autres qui resterent, & qui estoient assez considerables, mais n'auoient pas six maisons ouuertes, furent jointes au nombre des dites 28. familles; de sorte que le gouvernement demeura entre les mains des 28. familles, avec tiltre de nobles, en excluuant le reste du peuple, laissant toutefois ceste ouuerture qu'ils peuuent adiouster au nombre des nobles dix personnes qui s'annoblissent ou par richesse, ou par vertu toutes les annees, & qui deuiennent de leur corps.

Or de tout le corps de ces familles on fait vn Conseil de quatre cens personnes tous les ans, qui a avec le Duc, & les Gouverneurs, la conduction de la Republique.

Ce Conseil eslit le Duc, & les huit Gouverneurs; & ces Gouverneurs ont charge de l'Etat durant deux années.

Ce Conseil traite les affaires d'importance, & les choses qui concernent le bien de la Seigneurie, & les Gouverneurs avec le Duc sont nommez particulièrement, la Seigneurie.

Mais si par fortune il faut manier quelque autre chose moins grande, & toutesfois de quelque consideration, la Seigneurie se sert d'un petit Conseil, qui est de cent nobles, esleuz par la Seigneurie avec les balottes, & ceux-cy sont pris du corps des quatre cens.

Le Duc est chef de la Repub. & a le tiltre, & les honneurs qui luy conuiennent. C'est vne ancienne dignité en ceste ville, & celuy qui y est estably, demeure en cet Etat deux années, & habite au palais public durant le temps de sa principauté, & tient pour la garde cinq cens Allemans, representant presque en cecy la forme d'une principauté absolue. xv

Lors qu'il est esleu Duc, il est vestu deux iours à la Ducale, & apres il porte tout le reste du temps de son magistrat l'autre habit, mais pourrat de velours, & de satin rouge cramoyssi, & quelquefois violet. Son autorité est fort grande, veu qu'il peut tout seul proposer au Conseil & au Senat quelque chose que ce soit, ce que tout autre Senateur n'oseroit faire. A raison de quoy quiconque veut proposer quelque loy, & quelque party à la Repub. est contraint d'en informer le Duc, & de passer par ses mains.

La façon d'eslire le Duc est telle. Le 3. de Ianuier le Senat s'assemble, avec le petit Conseil, sans la personne du Duc precedent, pour ce qu'ayant acheué le terme de deux ans, il s'en retourne le 1. de Ianuier en sa maison, & demeure comme personne priue. Procureur à vie de la Republique.

Le petit Conseil avec le Senat eslit vingt-huit nobles, vn de chaque famille, & qui sont appelez au Palais aussitost qu'ils sont esleuz, & sont enfermez en vn lieu separé, & avec les Senateurs, qui pour raison de leur aage, ou pour la contumace de la famille, sont inhabiles à estre Ducs, ils eslisent dix-huit hommes entre-eux, vn pour famille, qui font eslection avec les mesmes autres vingt-huit, lesquels estant appelez, & enfermez avec lesdits Senateurs, balotent ceux qui doiuent estre proposez au grand Conseil, pour estre Ducs.

Mais il faut remarquer que l'on ne peut proposer au grand Conseil plus de quatre personnes, & il est necessaire qu'en l'eslection de ceux-cy les deux tiers des vingt-huit s'accordent entre-eux avec la partie desdits Senateurs; & ceste action estant finie, ils eslisent auant que de sortir de là autres vingt-huit, vn pour famille, qui retournent balotter avec eux les quatre susdits, & leur peuuent oster de leur eslection les deux tiers, & en mettre au lieu de ceux qui ne seroient approuuez, vn, ou d'antage, mais du nombre du Senat. Ce qu'estant fait, le Conseil s'assemble, & l'on y propose les quatre hommes choisis, & proposez par les Electeurs, & celuy des quatre qui a plus de balottes, demeure Duc. xvi

Il y a huit Gouverneurs qui sont assis sur le banc avec le Duc, comme ses Conseillers. L'office de ceux-cy dure deux ans, & ils ont avec le Duc le nom de Seigneurie.

Ils gouvernent la Republique, & toutesfois ils ne peuuent resoudre seuls aucune chose, où il s'agit de l'intérêt du public, ou qui soit de grande im-

portance, ains appellent pour cet effect le grand Conseil. Ces Gouverneurs sont esleus à deux, par fois de six en six mois. Leur election se fait en ceste sorte.

On assemble le petit Conseil avec le Senat, & avec le Duc. Ceux cy en eslisent 28. vn pour famille, lesquels esleus avec le Senat, & avec le Duc, proposent tantost 12. tantost 14. hommes au grand Conseil, qui avec les balottes fait election de l'vn d'entre eux à la fois.

Le iour suivant ils obseruent la mesme chose. La re election du second, c'est à sçauoir le petit Conseil en eslit autres vingt-huict, & les vingt-huict, font le reste, comme il a esté dit.

Chacun desdicts huict Gouverneurs apres le temps de son office finy, demeure Procureur de saint George pour deux ans: de sorte qu'au College des Procureurs on void tousiours les huict qui ont esté au Gouvernement de la Republique, & tous ceux cy interuiennent au Senat avec le Duc, & les huict Gouverneurs, delibérant des choses d'importance, & ces Gouverneurs ont charge de tout l'Estat, & deux d'entre eux demeurent au Palais avec le Duc, & les autres six en leurs maisons, & se changent alternatiuement à deux par fois de trois en trois mois.

De ces Procureurs il y en a quelques vns à vie, & ce sont ceux qui ont esté Ducs; & quelques vns le sont seulement deux ans, c'est à sçauoir, ceux qui ont esté Gouverneurs. Ceux cy ont la charge de faire les affaires du public, touchant les reuenus & choses semblables. Ce sont personages de grande reputation, & qui sont en grande estime.

LVII. Tous lesdits Magistrats entendent seulement au gouuernement de la Republique. Or quant aux iugemens, parlant premierement des criminels, on a communement vn Potestat estrangeur qui est Docteur, auquel on donne d'honnestes gages. Cestuy cy demeure en vn Palais proche de celuy du Duc. Il cognoit & donne iugement de tous crimes: mais il ne peut executer la Sentence, si elle porte peine de mort, sans le consentement du Senat.

Il a avec luy deux autres Docteurs estrangeurs, dont l'vn est appellé Iuge de malefice, & l'autre Fiscal, & avecques l'ayde de ces deux Iuges le Potestat forme le procez aux criminels, & fait choses semblables. Outre les susdicts le Potestat a son Lieutenant, qui a soing des choses ciuiles, qui concernent seulement l'execution.

Il ya vn office de sept homes appelez extraordinaires, qui represente presque la personne du Prince, à cause qu'il est occupé en la conduite de la Republique.

Ils ont la charge de prolonger, & d'accourir les procez, & de donner destuteurs aux pupils, & s'il aduient que les parents ayent procez entr'eux, ou qu'il y en ayt entre le pauvre & le riche, ceux cy donnent ordinairement en tel cas de Magistrat que bon leur semble, pour ouir les parents, ou le pauvre, & le riche qui plaident. L'office de ceux cy dure six mois, & est de grande dignité.

LVIII. Il ya pareillement vn Magistrat de cinq hommes, appelez Syndics sonuerains, qui ont l'authorité de syndiquer tant le Duc, que les Gouverneurs, quand ils sont à la fin de leur terine. Ils sont encote mesme chose que les autres Magistrats de la Repub. & ont authorité de punir le Duc, & les Gouverneurs, s'ils trouuent qu'ils ayent failly.

Et quand le Iuge est hors de charge, & que le tēps de celle des Gouverneurs

est expiré, on fait crier par ordonnance des Souuerains, que si quelqu'un a à dire quelque chose contre le Duc, & contre les Gouverneurs, il vienne en leur presence; & pour ceste cause le Duc, & les Gouverneurs demeurent huit iours au Syndicat, lesquels estans passez, on les punit si on les trouue en faute, & au contraire on leur donne vne attestation de leur innocence, avec laquelle ils les font apres Procureurs, si bien qu'ils ne le peuuent estre s'ils n'ont ceste patente ou certificat. Dauantage on appelle par deuant ceux-cy de plusieurs Magistrats de la Repub. & finalement la grandeur de cét office est telle, que la Republique esleut pour vn des premiers Syndics le Prince André Doric, & ils sont assis avec le Senat, & au Palais du Duc.

Et pource que nous auons parlé cy dessus des choses criminelles, afin de dire desormais quelque chose des ciuiles, il faut scauoir que la Republique donne gages à cinq Docteurs estrangers, toutes les deux années, & ce corps de 5. se nomme la Rote.

Ces Docteurs prennent cognoissance des choses ciuiles, & demorent au Palais du Duc, & les choses qui sont traitées deuant eux se iugent par la voye ordinaire des loix Imperiales, & les procez se font selon l'ordre iudiciaire ordonné par la Cité, qui vit à la façon ancienne.

Quant aux choses qui concernent les arts, il y a des Censeurs qui donnent ordre que des védeurs, & tous les autres qui trafiquent de leur mestier, ayent des mesures, & autres choses semblables iustes, & selon les loix, ils pouruoient aussi à leurs chefs qui sont nommez Consuls, & esleus entre les artisans.

Ces Consuls ont autorité aux choses de leur art & mestier, & entre les autres Consuls ceux de la foye peuuent beaucoup sur leurs hommes; de sorte qu'ils ont autorité de faire donner la corde, de bannir, d'enuoyer en galere, & d'ordonner autres peines à ceux qui font quelque faute.

On trouue en la ville de Gennes 40. Capitaines du nombre, & du corps des nobles, qui sont changez tous les ans. Chacun de ceux-cy a sous luy cent hommes du peuple, de sorte qu'ils font en tout 4000. personnes, & la Repub. se fert de ceux cy en toute occurrence; veu qu'ils font la garde quand on a quelque doute, & quand la Seigneurie sort dehors ces 40. Capitaines l'accompagnent tous vestus de velours, qui est l'ornement de ces Seigneurs.

Dauantage les hommes de toute la ville, & des faubourgs qui sont propres aux armes, sont enrrolllez depuis l'age de 20. ans iusques à 60. rangez sous des Capitaines, qui sont obligez de se trouuer au besoing avec les armes en la main, selon qu'il leur sera ordonné.

La Republique a continuellement vn General, qui est intendant sur les armes, pour s'en seruir aux occurrences, & en temps de guerre.

L'office, & Magistrat de S. George, noble entre tous les autres en ceste ville, fut ordonné l'an 1407. Il a conserué durant long temps ceste Republique, qui n'ayant point de richesses naturelles, à cause que la qualité du pais ne le porte pas, a toutesfois eu des hommes d'esprit subtil, & de grand iugement, à trouuer de la forme, & le moyed' auoir de l'argent, pour les entreprises, & necessitez de ceste Republique.

C'est pourquoy au temps passé, ceux qui gouernoient les affaires publiques, prenoient de l'argent des personnes particulieres tantost volontairement, tantost par contrainte. Il est bien vray qu'à raison de l'argent que les particuliers desboursoient, le public leur donnoit de profit sept, huit, neuf, & dix

pour cent, selon la diuersité des temps, afin que telle gens ne receussent du dommage de ce seruice fait au public. Et afin que ces personnes prestassent plus volontiers, on leur donnoit assurance de leur argent sur les reuenus publics, vendant par exemple, à quelques-uns les droitz, & iurisdiccions du peage des grains, à quelques-uns la gabelle du vin, & à d'autres la gabelle du bled, & ce contract entre le public, & le particulier, fut nommé parmy eux *COMPERRA*, ou *achept*, comme si les particuliers auoient achepté (car *COMPERRA*, ou *COMPERRA* veut dire *achepter*) les droitz du public: & il fut ordonné que quiconque presteroit cent liures, fust dit auoir un lieu sur la *Comperra*, & qui en presteroit deux cens, deux, & ainsi des autres: de sorte que tels *achepts* multiplierent grandement, & il y en auoit qui estoient nommez *achepts* du *Chapitre*, quelques autres de *S. Paul*, & d'autres du *Soleil*, & chacun estoit particulièrement gouverné par plusieurs citoyens qui auoient charge de payer iustement, & selon le deuoir, le profit deu aux pasteurs, & de compter entre eux, & la Republique. Et à cause du grand nombre des *achepts* faits mesme par les nations estrangères, & pour le grand nombre des Gouverneurs il s'en ensuiuoit beaucoup de confusion; si bien que la Seigneurie resoult que tous les *achepts* seroient réduits à vn seul, nommé l'*achept* de *S. George*, & qu'il seroit gouverné année par année par les citoyens, qui deuoient pouruoir, & donner ordre qu'on fist raison aux presteurs, & de là nasquit le commencement de l'office *Sainct George*.

Et pource qu'on cogneut que ledit office gouernoit les choses susdites avec prudence, & iustice, & qu'il y eut beaucoup d'affaires en ceste Republique, le nombre des lieux s'accroit grandement. Si bien que le commun alienant ses rentes, la charge de cet office deuint tousiours plus grande, soumettant à son gouuernement diuerses places, & communantez. A raison de quoy il aduint que cet office obtint plusieurs priuileges, premierement de la Seigneurie, puis de plusieurs Papes, des Empereurs, & des Seigneurs qui ont commandé à la ville de *Gennes*. De sorte que l'office *Sainct George*, encores qu'il depende du public, & de la Seigneurie de *Gennes* & de ceux qui gouernent le Palais, n'est toutesfois soumis à la Seigneurie, ains tous ceux qui sont admis à la Seigneurie, ou au gouuernement de la ville, intrent de conseruer les priuileges du Magistrat de *Sainct George*, & de le maintenir. Et pource que naturellement les choses ont de foibles commencements, puis avec le temps deuiennent parfaites; ce Magistrat est mieux réglé maintenant qu'il n'estoit quand il commença. Or il ne respond aux presteurs pour le regard du profit, vne somme determinée, mais selon la proportion de ses reuenus, plus, & moins, selon les occasions qu'il a de despencer pour la conseruation des choses qui concernent sa charge, & selon que les gabelles, & les autres reuenus que la Republique a assignez aux presteurs, profitent.

Dauantage il a acquis Seigneurie avec plusieurs bons reuenus; ce qu'il n'auoit pas au commencement. Apres cecy l'on a fait de nouvelles regles, & ordonnances, de sorte qu'il est beaucoup plus puissant, touchant les expéditions des causes, la punition des delinquants, & la façon de gouerner les peuples qui luy sont soumis.

Et celuy qui considerera bien toute chose, verra que pour raison de ce Magistrat le corps de la ville contlént presque deux Communantez, l'vne grande, & l'autre petite.

La grande est gouvernee par le Palais; & comprend toute la ville; la petite est gouvernee par saint George seulement quant aux choses susdites, & comprend tous les prestres.

La premiere qu la grande est sujette à changemens, & a este souvent sous vn gouvernement plustost violent qu'autre: mais la petite a tousiours esté libre, ferme, & sous ses citoyens.

Il y a sur cét office de S. George huit Gouverneurs qu'ils nomment Protecteurs. Ils durent vn an, & sont esleus tous les six mois quatre à la fois de tout le nombre des prestres, creanciers du pays, ou estrangers, toutesfois iusques à certaine somme, & ils sont faits en ceste sorte. xxii

On tire au sort de tout le nombre des creanciers 80. hommes, qui estant assemblez aussi tost qu'ils ont esté tirez, on remet de nouveau dans la boite lesdits quatre vingts, dont on tire au sort 34. qui estans enfermez ensemble ne peuvent partir du lieu où il sont sans auoir esleu en balotant les huit Protecteurs, & il faut que celuy qui est esleu aye 16. balotes, afin de passer.

Or l'annee 1444. on crea vn autre office de huit hommes qui se nomme l'office des Quarante quatre, à cause de l'annee en laquelle il fut créé. xxiii

La cause de la creation de ces huit hommes fut, que l'office estant beaucoup augmenté en l'espace de trentesep ans: de sorte que les huit Protecteurs ne pouuoient terminer, ny retraindre en vn an les affaires qui leur suruenoient, à raison de quoy ils auoient de reste des emolumens, & des rentes en diuerses façons, afin de mettre ordre à ces restes, qui sont en effect la substance, & la richesse de l'office, il sembla necessaire à ceux qui auoient part à l'achept de creer quelques vns qui eussent charge de s'adonner à ces choses faisant que tout fust au profit du Magistrat de S. George, & donnant ordre que tout fust conduit secretement, pour oster tout subiect de mal-faire aux Seigneurs tyrans: & de ceste sorte on fit les huit citoyens, dont on en change deux tous les ans, & leur charge est de ramasser, & gouverner ce qui reste tous les ans des choses que les huit protecteurs ont maniees.

Cét office a sous luy le gouvernement de l'Isle de Corsegue, & de plusieurs villes & places d'importance, & c'est du mesme que sortent les despences qui se font pour la conseruation de la Republique.

Ceste Seigneurie enuoye toutes les annees en Corsegue vn Gouverneur general qui se tient dans la Bastie, de mesme que la Iustice que les Geneuois y ont establie, qui est veritablement rigoureuse aux Corses, & presque du tout insupportable.

RELIGION, ET CHOSES DE L'EGLISE.

Les Geneuois & les Corses sont tous Catholiques. Gennes est vne Archeuesché qui a sous elle les Eueschez de Lune, maintenant Sarzane, de Bobie, d'Aprim, ou de Brunac, de Metene, ou Maran, d'Accie, ou d'Ampzun, de Noli, & d'Albengue, & en Corsegue l'Euesché de Nebie. xxvii

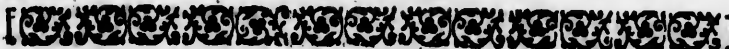
En Corsegue il y a les Eueschez de Mariane, de Nebie, d'Ajasse, d'Alerie, & de Cjuita, dont quelques-vnes sont sous l'Archeuesché de Pise.

ne receussent du
sonnes prestassent
sur les reuenus pu-
risdictions du pra-
la gabelle du bled,
parmy eux COMP-
te (car COMPERA-
il fut ordonné que
la Compera, & qui
que tels achepts mul-
mez achepts du Cha-
chacun estoit parti-
nt charge de payer iu-
de compter entre eux,
ts faits mesme par les
erueurs il s'en ensui-
e resoult que tous les
George, & qu'il seroit
nt pour uoir, & donner
le commencement de

les choses susdites auec
en ceste Republique, le
e commun alienant ses
ande, soubmettant à son
raison de quoy il aduint
nt de la Seigneurie, puis
qui ont commandé à la
icores qu'il depende du
uouernent le Palais, n'est
sont admis à la Seigneurie
uer les priuileges du Ma-
ce que naturellement les
mps deuiennent parfai-
toit quand il commen-
profit, vne somme deter-
, & moins, selon les occa-
choses qui concernent la
s que la Republique a af-

ons reuenus; ce qu'il n'a
nouuelles regles, & or-
touchant les expeditions
de gouuerner les peuples

que pour raison de ce Ma-
nniunauter, l'vne grande

[]

LA REPUBLIQUE DE VENISE.

S O M M A I R E.

1. **D**Enombrement des chasteaux, villes, & Estats soumis à la Seigneurie de Venise. 2. Description de la ville de Venise. 3. Bresse. 4. Verone. 5. Bergame, Vicence, Creme, &c. 6. Le Friuli & son estêdû, ses villes, entre autre Aquilee bastie par les Romains. 7. L'Istrie, & les principales villes de ceste presqu'Isle. 8. Corcyre à present nommée Corfou. Assiette de ceste Isle, & confins: sa longueur & largeur: & quand rangée sous la domination des Venitiens. 9. Cephalonie, son circuit, ses villes & ports. 10. Zâthe, sa situation & circuit. 11. L'Isle de Crese, sa longueur, largeur, circuit, & assiette, ses ports, riuieres, montagnes: Contenant iadis cent villes dans son enceinte, dont elle fut appelée Hecatonpolis des anciens. 12. Bonté de l'air de la Marque Treuisaine & ses principales riuieres. Verone abondante en huyle, vins, fruits & fine laine. Oliues de Bergame. Vins excellêns de Friuli Herbes medecinales de l'Istrie. 13. Corfou abondante en miel, cire, huyle, salines, orangiers, citrons, & de la Fontaine Candachie. 14. Candie abondante en maluoisse, lait, miel, cyprez, infestee des Phalanges araignees venimeuses. 15. Description du Bouc-eltain de Candie, semblable au cerf en agilité: & cômment est pris des chasseurs. 16. Pêcheurs premiers habitâs & fondateurs de Venise & Rinalto. 17. Venitiens d'un naturel graue & amateurs de liberté. 18. Cretois anciennement estimez les meilleurs archers du monde. Inuenteurs de la danse Pyrrique continuée iusques à ce temps entre les paysans. Leurs loix pratiquées par toute la Grece. 19. De l'humour graue des Venitiens de ce siecle, leur grand iugement es affaires, leur industrie es arts, magnifiques, rufes & vaniffans: les Veronois studieux & fideles: les Padoüans ir-resolus: les Vicentins vindicatifs, & les Candions menteurs. 20. Quels sont les reuenus de la Republique de Venise, & à quelle somme se montent par an. 21. Voyes extraordinaires d'exactions pour soldoyer les armées, & subuenir aux affaires de l'Etat. 22. Du Depost de Conseil, & autres manieres de tirer argent pour la Seigneurie. 23. Des fortresses qui sont en tout l'Etat des Venitiens. 24. Des Cernides, gendarmerie de Itinee, pour la deffence des fortresses. 25. Quelle est l'infanterie & canalerie de ceste Republique. 26. Des forces maritimes & armées navales: de l'admirable Arsenal de Venise, & du grand nombre de ses galeres, canons, ouuriers continuellement travaillans. 27. Police de ceste Seigneurie, & premierement du Doge ou Duc, & son pouuoir. 28. Du Conseil de dix & Senat qu'on appelle Li Pregadi, & qu'elles affaires s'y traitent. 29. Republique de Venise mise en paralelle avec

la Romaine. 30. Des deffauts & imperfections de ceste Seigneurie. 31. Religion des Grecs Schismatiques toleree es Isles de Corfou & Candie. 32. De nombrement & liste des Ducs de Venise, leur vie & actions plus remarquables.



ES Venitiens possèdent en Lombardie, & en la Marque sept villes, riches, grandes, & fort peuplées, outre plusieurs belles places, & diuers chasteaux.

Les villes sont Bergame, Creme, Bresse, Verone, Vicence, & Padoüe.

Les autres places sont Bassan, Castelfranc en la Marque, & autres que ie laisse pour fuyr la longueur.

Vers le Nort elle possède presque tout le Frioli avec l'istrie, qui est la dernière Prouince d'Italie de ce costé-là.

Elle maistrise presque tous les riuages, & toutes les Isles de la Dalmacie, & Sclauonie, ou il y a quelques bonnes villes, comme Zara, & Catarro.

Elle possède encor à l'emboucheure de la mer Adriatique l'Isle de Corfou, & outre cel l'Isle de Cefalonie, de Zante, de Cerigo, de Lucerigo, & en l'Archipelague l'Isle de Zarre.

Ces Prouinces passées elle est maistrise de l'Isle de Candie, & voylà tous les Estats qui sont soumis à ceste Seigneurie.

Quant à Venise si on considère sa beauté, non seulement on l'estimera belle entre toutes les villes d'Italie, mais encore admirable, tant à cause du grand nombre de ses palais, qui semblent plustost bastis pour des Roys, que pour des personnes qui semblent rechercher vne mediocrité honeste en toute chose, qu'à raison de la multitude de ses temples. Venise est encor admirable à cause de ses beaux ports, de ses grandes places, de ses boutiques pleines de toute sorte de marchandises.

Bresse est la seconde ville de Lombardie, non pour le tour de ses murailles, ou pour la multitude de ses habitans (veu qu'il n'y a pas plus de cinquante mille personnes) mais pour la grandeur de sa iurisdiction, pource qu'elle embrasse beaucoup de bonnes & belles places, & des vallées importantes, & peuplées. Entre les places qui luy sont sujettes on donne le prix à Asola, & Salo sur le lac de la Garde; & entre les vallées à Valmonica, qui a de longueur cinquante milles, & pleine d'habitans. Elle comprend aussi les lacs d'Isee, & d'Idre.

Verone est grande ville, & fort agreable, contenant environ quatre vingts mille personnes. Entre Verone & Padoüe il n'y a pas grande difference quant au tour des murailles, mais Verone a du peuple deux fois autant que Padoüe, & c'est le subiect pour lequel les Venitiens entretiennent tant qu'ils peuuent les estudes dans la dernière, afin de la rendre plus habitée.

Bergame, Vicence, Creme, & Treuis sont peu différentes quant au nombre des habitans, & vallées bié autat que Modene qui a son duc particulier. Mais Vicence a vn grand territoire; celuy de Creme est petit, & celuy de Bergame assez grand.

Le Frioli s'estend entre la Liurence, l'istrie, les Alpes, & le Golfé de Venise. Il comence avec les Alpes, qui diminuant peu à peu finissent en belles campagnes. On void en ce pays la riuere de Liurence, qui pour estre trop proche de la mer, ainsi qu'elle tombe des Alpes n'a pas assez de temps pour arrester son cours rapide. Sur ceste riuere on void les chasteaux de Contean, de Sacile, & de la Motte. Pareillemēt sur la riuere de Lemō qui passe aussi par ce pais on void la ville de Cōcorde, Port: Gruarē, Sur celle de Tagliamēto les places de Latifaro

Q V E

usmis à la Seigneurie
Bresse. 4. Verone
édifié, ses villes, entre
s principales villes de
Asiëte de ceste Isles
sous la domination des
s. 10. Zante, sa situa-
r circuit, & asiëte,
illes dans son enceinte,
. Bonté de l'air de la
ne abondante en huyle,
ellés de Friuli Herbes
el; cire, huyle, salines;
Candie abondante en
raignées venimeuses,
le au cerf en agilité: &
habitans & fondateurs
& amateurs de libé-
hers du monde. Inuen-
mps entre les paysans.
neur grave des Venitiens
istrie es arts, magnifi-
deles: les Padoüans ir-
enteurs. 20. Quels sont
me se montent par an
les armées, & subuenir
autres manieres de ri-
sont en tout l'Etat des
pour la deffence des
ceste Republique. 26.
irabile Arsenal de Veni-
rs continuellement tra-
ement du Doge ou Duc,
appelle Li Pregadi, &
se mise en parolle avec

& Spilimbergue, & non guiere loing sainct Daniel, & Osoppe. Sur le Narifon on void la ville de Ciuidal d'Austria bonne & riche: puis sur de Lifonce celles de Gradisque, & Goritie, places subiectes aux Princes d'Austriche. On void apres l'emboucheure du Timaue, & plus outre Trieste, ville qui donne son nom au prochain golfe. La capitale de Friuli fut Aquileie grande ville, comme ce qui en reste encore le monstre. Elle fut bastie en ce lieu par les Romains pour garder le passage des Alpes (qui ne sont pas icy si apres qu'ailleurs) contre les Barbares ennemis du tepos de l'Italie. Elle fut rasee par Attila, si bien que ceterempeschement estant osté, les Hurles, Huns, & Lombards passerent à leur aise, & vn peu auant nostre aage les Tutes memes. Aujourd'huy Aquileie semble plustost vn village qu'autre chose. Toutesfois elle garde encore son Eglise Patriarchale, illustre pour la memoire de sainct Marc, & pour la puillance des anciens Patriarches qui y faisoient leur demeure. Ce siege fut transporté à Grado à cause des frequentes courtes des Barbares, sous le Pape Pelage. Mais les Venitiens ayans plusieurs annes apres obtenu vn Euesque, la dignité de Patriarche fut finalement transportee de l'Eglise de Grado à Venise sous Nicolas V. & Aquileie demeura avec son titre: mais pource que l'air de la ville est mal-sain, le gouuernement de Friuli, & tout ce qui importe à esté reduit à Vdene, ville qui a de tour cinq milles, & fait seize mille ames.

VII. L'Istrie commence à la riuiere de Risan, ou Formion, & s'estend iusques à sainct Vire, ou comme les autres veulent iusques à l'Artie, qui est vn espace de deux cens milles. Les meilleures villes de ceste presqu'Isle sont assises sur de petites Isles, comme à Iustinopoli, Rauigno: les autres sont Piran, Vmague, Ciranoua, Parenze, Pole, qui du temps de Strabon estoit la limite de l'Italie. Les Venitiens qui desirent la peupler, donnent à ceux qui y veulent aller tenir maison, certaine quantité de terre, avec diuerses exemptions, & franchises. Aux lieux qui sont au milieu du pays il n'y a point de places d'importance.

VIII. Corcyre Isle renommee par les escrits des anciens est celle qu'à present on nomme Corfou, assise en la mer Ionique, ou golfe de Venise, regardant l'Italie du costé de la Calabre, & auoisinant l'Empire, ou l'Albanie vers le Septentrion, n'en estant guiere plus loing que d'vn mille l'Italie, du costé qu'elle regarde la ville de Butrinte: au lieu que ceste Isle est à soixante milles d'Italie, ayant la ville d'Otrante opposee. Ceste Isle à le jouet de tous ceux qui ont couragé sur la mer, iusqu'à ce qu'en l'an de nostre Seigneur mil trois cets octante deux, les Corfois se voyans exposez aux injures de tout le monde, se donnerent aux Venitiens, qui les ont defendus plusieurs fois de la furie des Turcs, & ont tellement fortifié ceste Isle qu'il semble impossible qu'on s'en rende maistre. Elle est beaucoup plus longue que large: est faite en demie Lune, ou demy cercle, ayant deux pointes, dont l'vne qui regarde l'Orient se nomme Cap de Leuchim, pres laquelle, & en la mesme assiette dans le golfe on void vne autre pointe nommee le Cap Blanc: l'autre regarde le Nord, & s'appelle de Sainte Catherine, où l'on void le port de Cassope; & la troisieme qui est au milieu de l'Isle est la pointe Saint Sydere, où est assise la ville de Corfou, non loing de laquelle on void la pointe Sainct Nicolas, ayant vis à vis l'Isle de S. Vite, & celle de Candilonisi. Et de la pointe de Leuchim iusques à celle du port Cassope est la longueur de l'Isle, qui a cinquante quatre milles d'Italie; mais

mais sa largeur est considerée depuis le chasteau S. Ange, & elle est d'environ 24. milles d'Italie. Son circuit est d'environ quatre-vingts milles, quoy que quelques vns luy en ayent donné autrefois trois cents. Elle est diuisee en quatre quartiers, que les Venitiens appellent Balies, ou Gouvernemens, dont le premier qui regarde le Levant se nomme Leuchim, celui du Ponant Laguire, le troisieme est la Balie du milieu, & le quatrieme porte le nom, & tiltre de Loros. La ville de Corfou est la capitale de ceste Isle, & des autres adiacentes sur lesquelles les Venitiens ont commandement. Il y a encor à Corfou vne autre ville qu'on nomme maintenant Pagiopoli, ou Palopoli. Le port de la ville de Corfou est fort grand, & capable d'une grande quantité de vaisseaux. Il y a encor les ports de Casope, de S. Sidere, de Timon, de Guni, de Spile, & d'Euripe; mais ceux de Sidere, & de Timon sont dangereux à l'abord. C'estoit en ceste Isle que se tenoit jadis Alcinous Roy des Pheaciens, & Nausica sa fille, qui possedoient les beaux jardins dont Homere parle.

La Cephalonia a cent milles d'Italie de circuit, & n'est guiere esloignée du continent d'Albanie, du costé d'Acarnanie, regardant à l'Orient l'Isle d'Itaque, à present Val de Compare, & au Midy celle de Zante, au Ponant elle voit la Sicile, & au Septentrion le pays d'Epire. Ceste Isle avoit autrefois quatre villes, dont il ne reste vne seule marque. On y voit aujourd'huy le port Guiscard, & en iceluy la ville de Petilie, ou Polaqui. Il y a aussi les villes de Sidre, & Vardan, & le port de Sidre regarde le Midy.

Zanthe jadis Zacynthe est assise viz à viz du Golphe de Corinthe, maintenant nommé de Lepante, ayant quelque 60. milles de circuit.

L'Isle de Crete, ou de Candie a de longueur de l'Orient à l'Occident environ soixante lieues de France, & sa largeur ne contient plus haut de seize lieues. Son circuit est d'environ six vingts lieues à en faire le tour par mer. Elle a au Ponant la Mer Hadriatique, au Nord celle qui porte le nom de Cretique, au Midy la Lybique, & au Levant la Carpathienne: car c'est comme la décrit Ptolémee. Elle fut jadis renommée pour avoir cent villes, & pour ce le Poete Grec l'a nommée Hecatonpolis. Son assiette est plus orientale que celle du pays de la Morée, estant posée entre le pays d'Attique, & celui de Cyrene d'Afrique, & n'ayant que deux iournees de Mer, pour aller à l'une, ou à l'autre Province. Il n'y a auourd'huy en ceste Isle selon Belon, que trois villes renommées, c'est à sçavoir Candie, jadis Matium capitale de ceste Isle, qui en prend son nom, puis Canea, autrefois Cidon, & apres Rhetyppo, que les Anciens nommoient Rhetyppo. Elle a vn Port qui n'est guiere commode mais ceux de Canea, & Candie sont extremement aiseurez, & propres. On y voit les rivières de Melipotame, Scafin, Cladile, Epicidome, Gisso, & Dioutro vers le Nord, Populiar, vers l'Occident, & Limens au Midy. Ses montagnes plus renommées sont Ida, nommée par les habitans Philoriti, Leuci, que Plinie nomme Cadussi qu'on nomme auourd'huy de Madure, & Diœ, qui est nommé Sethie. Ceste Isle semble faite pour dominer toute la Grece, d'autant qu'elle est peu esloignée du Peloponese, & peut commander à toute la Mer qui regarde la Grece. Elle fut vendue aux Venitiens par le Marquis de Monterrat, l'an mil cent nonante quatre.

QUALITE.

XII. LA Marque Trevisane a vn assez bon air, & bien temperé, les champs sont agreables, & rapportent assez de froment & d'autres grains, & de toute sorte de fruiets, mais elle est principalement abondante en vin: On y trouue quelques metaux, & elle ne manque aussi de force troupeaux de bestail. Les riuieres principales de cette contree sont la Piae, la Brente, le Bacgilio, le Tesin, l'Adde, l'Oglio, & l'Adige. La vallee de Valcamonique est pleine de mines de fer: Quant à Verone l'air y est fort sain, son terroir est en plusieurs lieux sterile, & le froment ny vient iamais en abondance. Mais il rapporte force huyles & force vins excellens, mais fort espaiz & des fruiets de toute sorte: & lon y trouue de la laine fine en grande quantité. Elle a aupres le lac de Benac qui est plein de poissons de toutes sortes. Il y a vne montagne fort haute au dessus de la ville qui est renommee pour les herbes qui y viennent. Pres la ville de Bergame le pays est raboteux, & aspre, sterile du costé du Nord à cause des montagnes, mais aux autres endroits il n'y manque rien de ce qui est nécessaire à la nourriture de l'homme, toutes fois le vin n'y croist point à cause de la froidure. Mais aux vallons voyins, & subiects à cette ville on recueille force oliues, & en aucuns endroits d'assez bons vins, mais non en grande quantité. Autour de Creme, il y a force bleds, vins, & fruiets, de belles & bonnes eaux, & du poisson en abondance. Le territoire de Treuis est agreable, gras, & fertile.

Quant au Friuli il porte de tres-bons vins, & en abondance, mais il ne produit guiere de froment, ny d'autres choses. Il est expose aux changemens de l'air, & des vents. L'Istrie est montueuse, mais non aspre, & abonde en vins, huyles, fromens, & pasturages. Entre les autres montagnes il y en a vne qu'on nomme Plus Grande, avec vne belle fontaine au sommet, où lon trouue des meilleurs simples que la medecine puisse demander, & pour cette cause les Medecins des pays loingtains y vont pour les cueillir, ou les remarquer. Pole a vn mauvais air, de mesme que la plus grande partie de l'Istrie en la coste de la mer on fait force sel, & lon trouue beaucoup de poisson en cette mer, à cause de la grande multitude des Isles, & des Golfes.

XIII. Pour le regard de l'Isle de Corfou, elle est montueuse, & le pays raboteux vers le Midy: mais aussi il y a plus de fleuves, & de ruisseaux qu'aux autres endroits, comme le fleuve Pinize, Mesongi, Euripe, & Potami. Du costé du Nord elle est pleine, sauf qu'il y a vne montagne, qui entre en la mer, au sommet de laquelle est assis Castel Noue. Il y a pres de Palopoli vne fontaine nommee Cardachie qui est si abondante en la source, que non seulement ceux de Corfou en sont substantez, à cause que la ville est pourueüe d'vne eau grossiere, & mal saine, & pource que les citoyens s'en vont fournir avec des barques; mais encore les galeres, & grands vaisseaux y vont faire aigade. Pres du mesme lieu on voit les plus belles Salines de tous les pays d'alentour, dont ceux du pays tirent le sel, pour en payer la gabelle à la Seigneurie de Venise. Mais sur le destroit du Golfe de ce promontoire de Pagiopoli, pres le lieu dit Necrotalassi on voit vn petit Golfe, dans lequel il y a comme vn grand reseruoir du meilleur poisson qui soit en la mer. Medi-

retrancée, & outre ce durant l'hyuer, le gibier, & les oyseaux de riuiere y foisonnent. Ceste Isle iouyt d'un tresbon air, & est fort saine. Elle porte quantité d'orangers, de citroniers, & autres semblables arbres. Corfou abonde encor en miel, & en cire. Le vin y croist bon, & en abondance, mais sur tout on louë l'huyle de Corfou, à cause de sa singuliere bonté. Au reste ceste Isle produie suffisamment des bleds & des fruiets. Il ne s'y trouue ny Loup ny Ours pour nuire aux troupeaux; mais il s'y trouue quantité d'autres animaux bons à manger, & que les hommes ont accoustumé de pour suyure en chassant.

En l'Isle de Cephalonie il n'y a fleuue, ny ruisseau, ny fontaine d'eau douce, tellement que les bestes qui ne sont domestiques voulans boire ouurent la bouche le soir, & le matin pour receuoir la rosee.

Il y en a qui disent, & entre autres Herodote, qu'en l'Isle de Zante il y auoit des fontaines qui vomissoient avec l'eau de la poix en grande abondance. On n'y trouue guiere autre chose qui soit digne d'estre remarquée.

L'Isle de Candie quoy que montueuse a force yallons de grand rapport, & extremement fertiles, à cause qu'elle est arrosée d'une infinité de fontaines, ruisseaux, & riuieres. D'auantage la vigne y vient à souhait, & produit en abondance de bon vin que ceux du pays nomment Maluicise. Le lait & le miel y abondent pareillement, & l'on y a de la chair à suffisance, si bien que les anciens l'ont nommée à bon droit l'Isle bien-heureuse. Il y naist des plus beaux cyprez qu'on scauroit voir, & des arbres de toutes sortes propres à faire nauires, ce qui est de grand profit à la Seigneurie de Venise. On n'y voit aucune espee d'animal nuisible, farouche, ny venimeux, hormis des Phalages qui sont comme araignees: mais en Candie elles ne sont dangereuses.

Elle abonde encor en Cheureux, Dains, & Ysards, ou Chamois: mais on n'y voit guiere de Sangliers si ce n'est du costé de Cance. Il y a des Bœufs estains, qui ne sont plus grands qu'une cheure, & ont autant de chair que pourroit auoir un grand Cerf: aussi il a le poil fauve, & court, & porte outre ce une grande barbe noire aistre. On le prend quelques fois, lors qu'il est encore fort petit, afin de le nourrir parmi les troupeaux des cheures, & en tirer de la race, tant pour sa beauté, que pour le goust de sa chair. Ses cornes sont fort grandes, eu esgard au corps, qui est comme celuy de la cheure: mais il est si agile, qu'il surpasse les Cerfs à courir, & les chiens à flaire: veu qu'il sent les chasseurs qui le poursuuent de plus de cent pas: si bien que pour le prédre on lie des cheures domestiques aux aduenues, & passages de la montagne, & le Bœucertain les sentant va vers elles, & ainsi qu'il s'y arreste les chasseurs ont beau loysir de le blesser. Mais si le coup n'est mortel, quoy que le fer soit enuencimé, & luy demeure dans le corps, il se guerit en prenant de l'herbe que les Simplistes appellent Dictame, qui est bonne contre les venins, ainsi que dit Dioscoride: veu que sa seule odeur fait mourir les serpens, & autres bestes venimeuses.

M O E V R S A N C I E N N E S.

Les premiers qui demorerent aux enuiron de Venise furent pescheurs qui ne viuoient que du poisson qu'ils pouuoient prendre. Apres ils commencerent à dresser quelques bastimés, principalement à Riualto, & ceste ville commença à florir par la destruction des villes d'Aquilee, de Cócörde, d'Alcine,

de Padouë, du mont Oppiterge, d'Heraclee, d'Aquilin, de Grade, de Capreole, & de Laureote à la venue d'Attilie, l'an 456. & les habitans retindrent les diuerses humeurs, & meurs de tous ces lieux. Au reste ses citoyens ont esté de tout temps fort graues, & desireux de cōseruer leur liberté de toute leur puissance.

xvii. Quant aux autres lieux de la Marque Treuisane, & de Friuli ils ont embrassé les meurs de ceux qui s'en sont rendus maistres; mais sur tout les factions y ont regné comme au reste de l'Italie.

xviii. Quant à l'Isle de Candie elle a fleury tellement jadis que ses Roys tenoient en bride presque toute la Grece. Les Cretois estoient estimez des meilleurs archers de la terre. Ils inuenterent la dance Pyrrique, du temps de leur Roy Cydon. Ils estoient tous armez lors qu'ils la dançoient, & elle a esté tellement continuee en eette Isle, que les paysans la dancent encores les festes au plus chaud du iour en plein Esté, sans se foucier de l'ombre, & avec leurs armes, à sçauoir l'arc, la trouffe & l'espée; comme si sans cela ils ne pouuoient auoir bonne grace en dançant. Les peuples plus excellens d'entre les Grecs ont pris leurs loix des Candiots, ainsi que Platon mesme tesmoigne, & Platon apres luy, & sur tous les Lacedemoniens en printret la pratique. Vne de leurs loix portoit que les enfans fussent nourriz en public, à fin que les pauues ayans mesme nourriture que les riches, n'eussent aucun subiect de les enuier, & il estoit aussi porté par les loix que pour accoustumer les enfans à ne craindre rien, ains plustost à supporter toute chose avec patience on les accoustumast aux armes, & à leur faire mespriser le chaud, le froid, la faim, & la soif, & qu'ils vsassent de l'arc, & de la fleche en dançant, & eussent des habillemens propres à la guerre. Tous Candiots estoient contrains de se marier estans d'aage, & des lors qu'ils sortoient de la troupe de ceux qui estoient en adolescence. Ils ne conduisoient pas leurs espoules tout soudain en leurs maisons, mais attendoient qu'elles fussent capables de manier les affaires du mesnage, & les parens semarioient indifferement les vns avecques les autres. La loy portoit que si la sœur estoit mariee à son frere, il faloit qu'il la dorast de la moytè de son patrimoine. Le rauissement des filles y estoit plus estimé que si lon eust obtenu de leur franche volonté ce qu'on desiroit. Et en fin les Candiots laissant leur ancienne discipline, deuindrent Pyrates, comme ceux qui de tout temps auoient tenu le premier lieu sur la mer, & qui s'estoient portez si vaillamment que d'auoir vaincu ceux de l'Attique, & conduit des armées heureusement iusques en Sicile.

M O E V R S D E C E T E M P S .

xix. Les Venitiens ont vne grande grauité, & cōtenance en leurs actions, mais sont fort seueres où ils ont de la puissance, mesmes iusques à l'excez. Ils ne parlent pas volontiers lors qu'ils sont à table, & ne sont bons homes de cheual, pource qu'ils se trouuent dans vne ville où lon ne va que guiere à cet exercice, à cause que les principaux voyages, & combats des gentilshommes Venitiens se font sur la mer. Leurs esprits ne sont ordinairement si vifs que ceux de quelques autres nations d'Italie: mais ils ont vn tres-grand iugement, & reussissent lors qu'ils s'adonnent à quelque science: Dans cette ville il y a force excellens, & rares hommes en tous arts, & toutes sciences.

On y laisse viure les Iuifs, & les Grecs en leur Religion, sans les troubler en aucune sorte. Pour le reste, on dit communement que ceux de Venise sont magnifiques, rusés & ravisans, que les Veronois sont studieux, & fideles, & ceux de Padouë, bransans au manche, & ceux de Vicence, desireux de végeance. D'auantage on dict que les Venitiens apportent à la guerre de l'argent, ceux de Treuis des espèces, que les Bressans sont propres à faire des retranchemens, les Venitiens à faire vn appareil d'armée de mer, ceux de Padouë à manier les cheuaux, & ceux de Bergame à dresser des embuscades. On dict aussi quant aux femmes que celles de Creme sont trompeuses, celles de Vicence constantes, celles de Venise sont insolentes, & sont les Princesses; celles de Verone sont gracieuses, celles de Bresse diligentes, celles de Treuizialouses, & celles de Bergame rusées, comme aussi qu'elle a beaucoup d'hômes qui parlent mal, Padouë de bons soldats, Vicence beaucoup de Comtes, & Bresse des habitans peu charitables enuers les pauures. Ceux de Frioli sont ardans, prompts, tousiours au guet, & merueilleusement industrieux, ayans l'esprit vif, & subtil au possible. Les habitans d'Istrie ne sont ny de grande vie, ny de grand courage.

Les habitans de Candie sont de leur naturel prompts à mal faire. Les Anciens mesmes leur ont donné le nom de menteurs. Ils sont rusés, auaricieux, portent assez mal ayement le trauail & n'apprennent aucun art ny aucune science parfaitement. Il est vray qu'aujourd'huy à ce que dict Bellon, ils s'accoustument dès leur enfance, suyuant leur ancienne coustume, à tirer de l'arc, en quoy ils excellent, surpassant mesme en cela les Turcs: & mesme ils sont adroicts, disposés, & vaillans sur la mer, autant qu'ils l'ont autresfois esté.

R I C H E S S E S.

LA Seigneurie de Venise tire des Estats qui luy obeyssent deux millions xxv. d'or toutes les années en temps de paix en la façon qui s'ensuyt. Elle reçoit huit cents mille escus des villes d'Italie, & de cet argent, Bresse & Bergame toutes seules en donnent plus de trois cents mille. Elle tire de Venise sept cens mille escus de diuerses daces, & gabelles, veu qu'on afferme celle du vin toute seule cent trente mille escus l'année. On tire encor de l'argent de diuerses decimes, & taxes imposees aux gentils-hommes, & au peuple de la ville mesme, & les autres cinq cents sont tirez du sel, qui se fait sur les lieux qui sont du long de la mer, & des daces, & gabelles, & aydes que les villes maritimes donnent à la Seigneurie. Et quelques vns disent qu'elle en tiroit plus de cinq cents mille du Royaume de Cypre, lesquels toutes fois ont esté qu'elle tire de ses subjects par vne autre voye.

Voyla les reuenus de cette Republique, qui est subiecte à l'accident des autres Principautez de la Chrestienté; c'est à sçauoir qu'elle consume presquetout cet argent en despences ordinaires qui se font en l'entretien de la gendarmerie, aux armées de mer, en la fortification des villes, & des chasteaux dont elle a besoing, & aux gages des Magistrats, & des Officiers de la ville. A raison de quoy l'on ne croit pas qu'elle en espargne aucune chose, & quand elle en auroit de reste, celas'en iroit à payer les anciennes debtes qu'elle

Grade, de Capreoles, s retindrent les di-
citoyens ont esté de
de toute leur puis-

le Friuli ils ont em-
mais sur tout les fa-

ne ses Roys tenoient
stimés des meilleurs
du temps de leur Roy
elle a esté tellement
res les festes au plus
& avec leurs armes, à
ne pouuoient auoir
entre les Grecs ont pris
gne, & Platon apres
ue. Vne de leurs loix
ue les pauures ayans
& de les enuier, & il
enfants à ne craindre
ceon les accoustumast
à faim, & la soif, &
issent des habillemens
ats de se marier estans
qui estoient en adolef-
dain en leurs maisons,
es affaires du mesnage,
ques les autres. La loy
it qu'il la dorast de la
soit plus estimé que si
oit. Et en fin les Can-
rates, comme ceux qui
& qui s'estoient portez
& conduit des armées

E M P S.

ce en leurs actions, mais
s iusques à l'excez. Ils ne
sont bons hômes de che-
va que guiere à cet exer-
s des gentilshommes Ve-
mairemēt si vifs que ceux
res-grand iugement, &
Dans cette ville il y a for-
sciences.

a faites. Si bien qu'on conclud que les reuenus ordinaires viennent à estre tous confumez, où la plus grande partie aux despences ordinaires qui se font en temps de paix. Mais il ne faut croire pour cela que ceste République ne soit fort puillante, pource que les Princes, & les communautez qui ont plus de manieres de tirer extraordinairement de l'argent, ont plus de puissance: & elle a de ces moyens à suffisance, & mesme elle en peut tirer avec moins de crainte, & de danger que les autres Princes Chrestiens ne font de leurs peuples. Car lors que quelque guerre arriue à ceste Seigneurie, ou bien qu'il faut armer outre l'ordinaire, encore qu'il n'y ait point de guerre, comme il aduiet quand le Turc leue quelque grosse armée, elle recourt aux voyes extraordinaires, qui sont en grand nombre, & de diuerses sortes, qui se peuuent toutes fois reduire à trois.

xxi. La premiere est d'accroistre les Decimes qui sont desjà imposées aux gentils-hômes, & aux Bourgeois qui ont quelques reuenus des biens immeubles & ceuy se fait en augmentant le nombre, c'est à sçauoir en faisant, qu'au lieu qu'on ne payoit qu'une fois l'annee auparauât, on paye deux ou trois fois selon la volonté du Senat: & semblablement quand on redouble les taxes que la Seigneurie fait payer aux marchands selon la valeur de leurs marchandises, qui est presque la dixiesme partie de leur gain, & ces choses sont aussi payées par les nobles, & citoyens plus ayez que les autres. On peut enclorre encore en cette maniere premiere vne taille que le peuple paye quand on arme extraordinairement: veu que pour toutes les armées, il est tenu de payer tant d'hommes à la République.

Lors donc qu'elle recourt à cette premiere maniere, elle le fait aisément, pource que tous payent volontiers, & donnent franchement ayde à leur patrie. Mais si cette-cy ne suffit elle recourt à la seconde, qui est que les gentilshommes seruent pour quelque temps en leurs Magistrats sans payement, & dauantage elle ordonne que les premiers hôneurs qui ont accoustumé d'estre donnez aux gentilshommes plus meritants soient vendus, mais non à perpetuité, ny à qui donne dauantage, veu que plustost que de les donner à vne personne indigne, ils les donnent souuent à celuy qui offre le moins, à cause que le moins offrant est de plus grande valeur, & plus remply de merite. Or par vn semblable moyen en la guerre que tous les Princes Chrestiens firent en la Ligue de Cambray aux Venitiens, ils tirerent plus de cinq cens mille escus.

xxii. Vne autre façon de trouuer de l'argent se pratique aussi par cette République; laquelle ils appellent Dépôt de Conseil, qui est telle que par argent, ils déclarent les ieunes hommes mineurs capables d'entrer au Cōseil, & de pouuoir obtenir des Offices.

La troisieme façon de tirer de l'argent est quand la République par vne grande necessité est contrainte de prendre de l'argent à emprunt des particuliers, desquels n'en pouuant auoir amiablement, elle en a par force en vendant les meubles, ou les immeubles des citoyens, si la necessité le requiert: ce qui est effectué n'engendré pas comme en d'autres subiects vn tumulte, & vne émotion generale, ny considerable, comme par exemple. Si le Senat auoit resolu que le tiers des biens de tous particuliers citoyens fust vendu, & que selon le prix des biens de l'vn & de l'autre, il se fist vne masse, la République se diroit debitrice de ces particuliers, ausquels selon que le Senat ordonne elle s'oblige de la rendre aprestant d'annees la guerre estant finie, à tant pour an,

c'est-à sçauoir à deux pour cent, qu'elle vient à payer en trente ans, & la République paye les vieilles debtes en cette sorte, qui se nomment Profit du vieil Mont, ou bien elle paye à cinq pour cent l'année, & cecy se nomme Mont nouveau, & encore Mont de subsidie. Et ces interets sont payez par la République pour debtes moins vieilles que les premières, ou bien elle paye d'auantage, & s'oblige à rendre en bref le principal, & cecy se nomme Mont tres-nouveau, lors qu'il a esté payé, & toutes debtes qui se payent dans 25. ou 300. ans qui se passent sans guerre, qui est vne chose qu'elle fuyt le plus qu'elle peut, s'esteignent facilement.

Elle a pareillement accoustumé de prendre l'argent à change, & d'en donner huit pour cent à qui en a voulu donner, toutesfois pour dixhuiet ans seulement. Outre ce. ils ont fait de plusieurs biens publics immeubles vn Lot qui est vne espece de blanque tirée par billets publiquement en presence des principaux Senateurs.

Ces sont les manieres de trouuer de l'argent dont la Seigneurie s'est seruie aux guerres passées, & dont elle se pourra seruir deormais à sa volonté. Elle peut encor accroistre les daces, & les gabelles des marchandises, selon que le Senat determine.

Et pour abregier elle a infinis moyens de tirer de l'argent sans bruit, & en toute asseurance des nobles, des citoyens, & du peuple, même des grandes necessitez à l'exemple du Prince, & plusieurs gentils-hommes, & bourgeois ont donné de leur franche volonté à la République quantité d'argent, & il y en a eu quelques vns qui ont donné les ioyaux, & ornemens de leurs femmes, considerant que la République affligée en auoit plus de besoing en ses detresses, que leurs femmes pour s'en parer. Et non seulement les particuliers de la ville de Venise ont donné de l'argent au public, mais aussi les villes qui luy sont subiectes ont selon leur puissance donné à la République tout secours, outre les tailles qui leur estoient imposées d'vne grande quantité d'argens. Ce qui aduient à cause que tous ayment la douce façon de gouuerner de cette République, & pareillement la droicte justice qu'elle obserue inuisiblement tant enuers les pauvres que les riches. On a donc accoustumé de dire à bon droit dans Venise, qu'il n'importe que le public n'ait pas grande quantité d'argent, pourueu que les particuliers soient riches come ils sont, pour ce que comme nous auons desjà dit, la République se peut facilement seruir de leurs biens.

Il faut donc croire que ce n'est chose aysee de sçauoir au vray la quantité qui se trouue au tresor de Venise. Maintenant voyons vn peu quelles sont les forces de cette République, puis que nous auons assez amplement discoursé de ses richesses.

F O R C E S.

CETTE Seigneurie a pour son but principal de n'estre pas offensée, & de faire en telle sorte qu'elle n'ay aucun subiect d'auoir quelque crainte. Pour cette cause elle a fait, & fera toujours plusieurs Forts pour la seureté de cet Estar. Et quant à ces forts, (parlant en general) il n'y a Prince qui en ayt de si importants, ny si accomplis, iueu qu'ils ont de gros, & bons

tempars, & des fosses profonds, & spacieux, & il y a plusieurs villes fortes au possible, comme Treuise, Lignago, & Crome, quelques autres ont vn si grand circuit qu'elles ne peuvent estre assiegées que par vne armee innombrable comme Padoue, & Verone. Les autres ont leues citadelles, & forteresses qui les maintiennent en telle sorte qu'elles peuvent aisement estre & tournées: comme on voit à Bresse, Bergams, & Verone, qui a deux chasteaux l'un sur l'autre au milieu. Les chasteaux de la Marque reduits en forteresse sont les Occipoues, Allola de Bressan, Pelquiera, & Lignago: & sur tout il faut admirer la Neuse en figure Endecagone, ou à onze bastions, qui a ses principales portes, & rues droictes au possible, qui respondent toutes à vne place qui est au milieu de la ville, qu'on tient comme imprenable. Elle a aussi le Lombardie les Polesines de Rouigae, où il y a plusieurs places, qui doiuent estre beaucoup estimées, & qui sont bien mises en defence. Au Friuli, il n'y a point de fort chasteau que celuy de Marran, assis entre des estangs & des marefcages, proche de la mer, mais fort au possible, pource qu'il est presque separé de terre ferme, horsmis d'vn costé qui se peut auer peu de gens de fendre aisement. Il y a encor le chasteau d'Osoppe sur vne montagne tres-forte, qui empesche l'entrée à celuy qui voudroit passer en Italie avec vne armee par le principal chemin, & par les autres on n'y peut mener du canon. Quant à la ville d'Vdine elle n'est guiere forte, à cause de la terre mal propre à la fortification. En Istrie elle n'a point de bonne place que le Cap d'Istrie: Aux riuaiges & Isles de la Dalmacie, & Esclauonie, elle a quelques villes avec quelques forts comme Zara, & Cataroo: mais les villes de la Dalmacie n'ont besoing d'estre fortifiées, pource qu'on n'y peut aller par terre avec vne armee, sinon pour y faire des courses de peu d'importance, & l'occasion de cecy procede des aspres montagnes, & des chemins fort estroits qui y sont.

En l'Isle de Corfou, il y a vne excellente forteresse, qui est comme la clef, ou la porte pour entrer au Golfe; si bien qu'avec vne moyene armee on peut empescher l'entrée à la plus puissante qui pourroit venir.

En l'Isle de Candie la ville dont cette Isle prend son nom, & Canée aussi sont tres-fortes tant par art, qu'à cause de leur assiette, mais Rethymos, & Scitie ne peuvent estre nommées fortes qu'à raison du lieu où elles sont assises: & en la ville de Candie il y a vn assez beau Arsenal de Galeres.

XXIV. Or pour la defence de ces villes, & forteresses, cette Seigneurie se sert des hommes du pays qui sont tres-fideles, & en Lombardie elle en fait exercer enuiron vingt-cinq mille, qu'on nomme Cornides, pource que de toutes les Iurisdicions ou pays de cette Seigneurie ceux-là sont esleuz qui se trouuent plus propres à l'exercice des armes & de ceux-cy, on fait plusieurs compagnies particulieres. Mais pour la plupart ce sont des payfans qui ne sont parfaitement propres pour combattre en campagne, ny pour demeurer fermes en ordonnance. Et lors que la Seigneurie veut composer vne parfaite armee pour combattre, elle soudoye de ceux qui habitent aux villes qui luy sont subiettes, & encorés des estrangers, qui ne sont de moindre valeur que les autres. L'Infanterie Italienne est courageuse, disposte, & forte pour donner la charge aux escarmouches, & assaillir les villes: toutes fois elle n'a pas vne ordonnance ferme comme l'Allemande, qui est estimée fort bonne:

à raison de quoy ceste Seigneurie a eu autrefois tant de ses sujets que d'estrangers enuiron quinze à vingt mille hommes, & pour les raisons susdites elle donne solde à quelques Cantons des Suisses, & des Grisons, en telle sorte que l'infanterie bonne, ou moyenne de ses armées pourroit monter iusqu'au nombre d'enuiron trente cinq mille hommes, & plus, & moins selon que le cas le requiert. Le reste est distribué pour la garde des villes, & pour les galeres. Les gens de pied ont 3. escus de solde le chacun tous les 45. iours, quand ils sont employez, & aux grandes necessitez ils ont iusqu'à cinq escus le mois.

Quant à la caualerie, la Seigneurie a pour garde, & pour reputation 600. hommes d'armes bien choisis, qui souloient jadis auoir chacun trois cheuaux, mais auourd'huy ils n'en tiennent plus de deux: toutesfois il faut qu'ils soient beaux, & ceux-cy ont de solde le chacun six vingts ducats l'année, & s'ont pour la plus grande part gentilshommes des villes de Lombardie sujets à ceste Seigneurie; & combien qu'elle n'ait point de race de cheuaux, toutesfois ceste quantité pourroit s'accroistre iusqu'à mille, ou quinze cens.

Elle auoit semblablement accoustumé de tenir en Lombardie enuiron mille cheuaux legers, mais elle cessa de faire ceste despence superflue, à cause que ce luy estoit chose fort aisée d'en pouuoir toujours auoir vn bon nombre, outre qu'on se pourroit encor seruir des *stradiots*, & *capellers*, qui sont en la Dalmacie, & autres lieux, & qui sont tres-propres pour empêcher les viures aux ennemis, & pour donner à la queue des armées. Ces hommes sont expérimentez, & prompts au possible, & s'ils sont rompus ils se remettent en ordonnance, & se réunissent fort facilement. Elle pourroit tirer de la Dalmacie, & autres Isles enuiron 3000. de ces soldats, & des villes d'Italie vn peu moins de cheuaux legers.

Aux armées de terre ferme ceste Seigneurie se sert de capitaines estrangers, ie dy le plus souuent, & spécialement en la creation d'vn capitaine general, ou d'vn Gouverneur, & pour ceste cause elle a eu souuent à son seruice des Seigneurs absolus, comme des Marquis, & des Ducs, lesquels elle payoit, & recompensoit largement de leurs peines.

Elle donne à ses capitaines en temps de guerre, comme pour compagnons, deux gentilshommes de la Republique, hommes signalez en merite, avec le titre de Pouruoyeurs generaux, sans le consentement de lesquels le susdit chef ne peut entreprendre aucun combat, ny aucune faction d'importance.

Or pour traiter maintenant de la milice de la mer, comme peut-estre de la xxvi. chose principale & de plus grande importance, ie parleray premierement de son origine, afin que le fait soit mieux entendu. Je dy donc que ce n'est autre chose que l'admirable Arsenal de Venise, qui non seulement est fort grand, mas encore le plus beau, & le mieux fourny de toute chose necessaire à semblable mestier qu'Arcenal qui soit auourd'huy au monde. Il est en vn bout de la ville, & si proche de la mer qu'il ne semble pas en estre diuisé, ains que s'en soit vne partie: chose qui luy donne plus de grandeur, au iugement de ceux qui le considerent.

Il est enuironné de fort bonnes murailles, mais sans remparts, pource qu'il ne peut estre batu, & l'on peut dire qu'il est assis en vne Isle, à cause qu'il est enuironné d'vn canal, & si nous le voulons nommer autrement il luy faut donner le nom de Fort, ou de *ferrail* de Venise.

On y compte bien souuent deux cens galeres, outre beaucoup d'autres qui

font sur la mer qui ont accoustumé de monter iusqu'au nombre de 40. & il y en auoit 20. grosses, qui au regard des menües se peuent nommer gens d'armes, pource qu'elles ne sont si legeres, ny à rames si propres que les autres: mais aussi elles donnét vn plus grand hurt, & quand celles là seules auroient bon vent en vn fait d'armes, elles seroiét capables d'en attaquer cent menües, & rendroient leur armée inuincible, pource qu'elles seruent beaucoup plus que les nauires de guerre, à cause qu'oultre les voiles elles se peuent seruir des auirons. Or il y a tant & de si diuerses façons d'armer vne infinité de gens, que c'est vne chose merueilleuse de le voir, & il y a tant de canons, non seulement suffisans pour tant de vaisseaux, avec les armes offensives & defensives pour les soldats & mariniers, mais encor vne si grande quantité de toute autre chose, que cét Arcenal pourroit fournir les nauires particuliers, les fortresses, & les armées de terre mesme, quand il seroit necessaire.

Quant au bois pour faire des vaisseaux neufs il y en a grande abondance, non tant pour la quantité & grandeur des bois que la Seigneurie a pres de la mer, que pour le soing qu'on a par tout cét Estat de conseruer les chesnes qui sont aisément portez à Venise par la mer, & par les riuieres qui se vont rendre dans la mer assez pres de ceste ville.

Mais pour dire en vne seule parole ce qu'on peut assurer de l'arsenal, ie dy qu'en tout le monde on n'en peut trouuer vn semblable, ny mieux fourny de bons ouuriers, qui sont enuiron au nombre de 300. à travailler sans cesse, & avec telle diligence que c'est vne merueille: tellement qu'on a veu souuét en moins de dix iours armer 30. galeres de tout point, & toutes prestes à combattre, & l'on doit croire qu'en fort peu de temps on les pourroit armer toutes.

Ils dépenent donc beaucoup d'argent en cét Arcenal, auquel on ne fait autre chose que des galeres grosses & menües, & des Fustes, pource que les particuliers ayans d'assez grands nauires, la Republique n'en fait point, comme se pouuant seruir de ces vaisseaux en toutes ses necessitez.

Ils n'ont faict de vogueurs, pource que toutes les villes maritimes, & encor de terre ferme, avec la ville de Venise mesme en fournissent autant qu'il faut, & pour les soldats des galeres ils se seruent des hommes des Cernides.

Les Capitaines & Surcomites des galeres sont pour la plus part gentilshommes Venitiens, dont le nombre est fort grand: de sorte que chaque galere euvre le Surcomite a deux autres gentilshommes de Venise pour les exercer en la discipline de la mer. Tellement qu'ils n'ont faict de rien que de biscuit, principalement quand il est chér: toutes fois ils y mettent bon ordre, ayans beaucoup de grands greniers, dans lesquels ils conseruent vne grande quantité de froment, & d'autre sorte de bled, & du biscuit encor.

Pour la garde & seurété du Golfe de Venise, & des Isles de la mer Ionique ils tiennent continuellement sur mer des armées de 35. à 40. galeres, avec vn Proueditor, ou Pouruoueur, & vn Capitaine du Golfe: & cecy couste toutes les années à la Seigneurie 5000. ducats, comptant le biscuit.

Ces galeres rendent non seulement la mer assurée des Corsaires, mais sont encor cause que plusieurs gentilshommes s'exercent aux armées de mer, encor qu'on n'y face point de guerre de grande importance, & d'ailleurs, cela donne vne grande reputation à la Seigneurie.

Toutes les fois que le Turc arme, on grossit ce nombre de galeres d'vn semblable, & en tel cas on fait vn General de l'armée, dont le nom est tant estimé

des Turcs, qu'ils n'osent s'approcher beaucoup du Golfe, tant s'en faut qu'ils viennent pres de la ville de Venise. Mais encor que ladite garde soit fort puissante; toutesfois elle n'est capable d'asseurer tous les vaisseaux qui vont par ce Golfe, pource que les moindres qui ne s'eslongnēt guiere de terre en la Dalmacie sont pillés par certaine sorte de Corsaires, appelez Vscques, qui se retirent à Segne & au Fleue, terre de la maison d'Autriche: veu que ceux-cy venans avec quelques barques armées molestent en telle sorte les petits navires qu'il faut que la Seigneurie tienne continuellement sur la mer vn Capitaine avec cinq Fustes armés, qui n'a autre charge que d'exterminer ceste engeance, & combien que ce soit chose de grande despence, toutesfois ce n'est pas peu de profit de chastier vne infinité de voleurs.

Or ce n'est chose malaisée des'imaginer combien la Seigneurie peut enuoyer dehors de galeres, & de nauires, pource que le bois, ny les armes, ny les hommes, ny l'argent ne luy manquant point, elle peut armer la quantité qu'il luy plaist: & combien que depuis long temps on n'ait veu dehors plus de cent galeres & peu de nauires, toutesfois celuy qui voudra considerer la chose plus auant trouuera qu'il y a deux & trois cens ans que la Seigneurie n'auoit tant de forces, & toutesfois elle atma pour la conqueste de la Terre Sainte deux cens nauires, ou galeres, & autant en la cōqueste de Constantinople, lors que les Venitiens y allerent avec les François.

Doncques si la necessité pressoit les Venitiens, il faut croire qu'aujourdhuy qu'ils sont plus abondans en argent, & fort puissans en sujets, & qu'ils ont vn Arsenal mieux fourny qu'il n'a iamais esté, ils pourroient non seulement arriuer à ceste quantité de voiles, mais encors la surpasser: & s'ils ne le font c'est pour ne mettre pas au hazard tant de vaisseaux en vne seule fois: & combien qu'ils cedent aux Turcs en nombre, ils ne sont pas moindres en puissance, & c'est chose toute certaine que s'ils estoient assaillis par les galeres Turques, que ils ne craindroient de les combatre, & pour ceste cause les Turcs n'ont iamais osé entreprendre de les attaquer.

G O U V E R N E M E N T.

VENONS maintenant à discourir de l'ordre avec lequel vne si belle Seigneurie est si long temps gouernée, & comme elle a duré plus longuement qu'aucune autre qui soit paruenue à nostre cognoissance, & de quelle sorte elle se conserue entiere parmy tant de guerres & de troubles, si bien qu'il semble que ses sujets au respect des autres jouyissent du siecle d'or, viuant en tranquillité & paix assurée, & croissant tous les iours en prosperité & en richesse. Ce que i'estime proceder principalement de la volonté de Dieu qui a soin particulier de ceste Republique, & d'ailleurs on ne peut nier que cela ne prouienne d'vn gouuernement bien réglé, institué par des hommes fort prudens, qui eussent esté tenus pour Philosophes moraux, ou actifs, s'ils eussent vescu durant les premiers siecles. Encor que ceste Republique soit gouernée par les nobles, & non par le peuple, toutesfois on ne peut dire que ce soit vn gouuernement de beaucoup ny de peu de gens, & qu'encor qu'elle ait son Prince ou son Duc, que ce soit le gouuernement d'vn seul: mais elle est de telle qualité, qu'elle est composée de toutes les trois especes de gouuernement d'où l'on en voit proceder vn seul tres-parfait.

Elle a dōc vn seul chef qui represente la majesté de l'Empire en l'habillemēt,

& en la grauité ou reputation, & cestuy-cy est appelé Doge, c'est à dire Duc, ou Capitaine, qui est vn homme par lequel il semble que les autres soient conduits, à voir son habillement, & toute la façon extérieure d'un Prince absolu; & cestuy-cy est créé par les nobles mesme par election; mais pour l'autorité il n'est rien plus que l'un des principaux nobles, veu qu'aux conseils il n'a qu'une seule voix comme les autres, & a en apparence la charge de respondre au nom de la République aux Ambassadeurs, & aux lettres des Princes: mais il ne respond, ny escrit, sinon ce que le Senat determine. Il a l'autorité d'entrer en tous les Conseils, & de dire son aduis, ainssi que les autres: toutesfois chacun luy peut contredire comme bon luy semble.

XXVIII. On voit apres le gouuernemēt de peu de gens, nō des plus riches, ou des plus puillans, mais des plus sages & plus remplis de merite: ce gouuernement est de plusieurs, ou de dix tous seuls, & ce cy se nomme le Conseil de dix, qui avec 15. autres Senateurs, & la personne du Prince, & de six Cōseillers, a puissance de faire toutes deliberations, sans que la resolution puisse estre reuocquee. Il y a beaucoup d'especes de gouuernemēt qui peuēt estre appellées de beaucoup de gēs. Si ie voulois parler de chacun en particulier ie me redrois ennuyeux, au lieu que j'ay proposé de me rendre tel le moins qu'il me sera possible. Mais ie diray seulement que toutes les sortes des susdits gouuernemens cōposent vn seul Cōseil qui ne peut estre appelé de plusieurs pource qu'il n'arriue pas au nombre de 25, & cestuy-cy est vrayement le Senat qui se nomme *LI. P. R. E. G. A. D. I.* les Priez: pource qu'au commencement de la République on prioit les sages citoyens de venir donner leurs voix, & dire leurs opinions, afin de deliberer, & de pouruoir aux necessitez de la République. Ces Senateurs sont dōc choisis d'un autre Conseil beaucoup plus grād, duquel l'on prend les plus aduisez, pource que c'est à eux de determiner les matieres de plus grande importance. Cōme par exēple celles de guerre, & de paix, ou quād il s'agit de fortification de places, de faire venir des capitaines, d'enuoyer des Ambassadeurs aux Princes. C'est en ce Conseil qu'on lit toutes les lettres qui viennent à la Repub. & pour conclusion c'est celuy qui resout toutes les affaires de consequence. En dernier lieu ce Conseil la fait sembler République, combien qu'en effect elle ne le soit pas, & pour ceste cause il n'y entre que des nobles, dont on tient registre & cōpte particulier, & le noble ne peut entrer en ce Conseil pour donner sa voix auant qu'il ait prouué qu'il a passé l'age de 25. ans, & cōbien qu'il y en ait quelques vns qui par faueur peuuent entrer à 20. ans ou vn peu plus, toutesfois l'ordinaire est qu'on n'y entre qu'à 25. ans. Or les gentilshommes qui peuuent entrer en ce Cōseil sont au nōbre de 2500. Mais pource que plusieurs sont tousiours dehors aux exercices des Magistrats, & d'autres sōt empeschez en d'autres affaires il ne s'y en assemble iamais presque plus de 600.

Ceux cy s'assemblēt tous les 8. iours vne fois, c'est à sçauoir le Dimanche matin, & aussi la matinée des autres festes: & c'est là qu'on crée les Magistrats, & qu'on distribue les gouuernemens de la Repub. avec vn merueilleux ordre.

On eslit donc par plus grād nōbre de voix ceux qui doiuent entrer au Pregadi ou Cōseil de dix, de mesme qu'aux autres Cōseils, & ceux cy sont tousiours les plus sages & plus entēdus de toute la noblesse, & combien qu'il semble que la bōne fortune ay de à obtenir les Magistrats, toutesfois ils ne sont dōnez à personne qui ne les merite, pource que si celuy qu'on propose n'est approuué par plus de la moitié du Cōseil pour bon & suffisant, il ne peut obtenir ce qu'il desire.

Je pourrois m'estendre icy sur le merueilleux ordre que ces Seigneurs tiennent à creer ces Magistrats, & à dire comme toute chose s'y passe paisiblement, & avec beaucoup de douceur; mais ie serois trop long, & peut estre ennuyeux. C'est pourquoy ie m'en deporteray, pour venir aux autres particularitez de la conduite des Seigneurs de cette Republique. Ils admettent quelques-vns d'entre les ieunes gens à dire leur aduis aux deliberations de la ville; chose qui semble ayder beaucoup à conuier plus fort la ieunesse à s'adonner aux choses graues, & profitables à la Republique, outre qu'avec leur ardeur ils viennent à reschauffer la froidure des vieillards. En fin l'on ne void entr'eux qu'une egalité digne d'une merueilleuse louange. On n'y a esgard ny à pauures, ny à riches, ny à gentilshommes, ny à roturiers, & ceux-cy ont encore quelque part en ceste Republique, iouÿssans de plusieurs offices, qui sont esleuez, & de grand profit, comme de ceux de Capitaines de quelques chasteaux, Secretaires, & semblables. Et de là vient que le peuple est tres affectonné à l'endroit des nobles, & se monstre pareillement fort humble, & les nobles sont ses protecteurs, le fauorisent en toutes les necessitez, & l'aduancent aux honneurs, ausquels il peut paruenir. Ceste Seigneurie a grand esgard à la pauureté, à laquelle elle pournoit par plusieurs voyes, par lesquelles elle se rend les miserables, ie ne diray pas subiects, mais esclaves: veu que la Republique despence vne grande quantité d'argent pour maintenir à bon marché le pain, & les autres choses necessaires à la vie de l'homme. C'est pourquoy il ne se faut estonner si le peuple supporte sans bruit toute charge aux necessitez de la Republique.

Les peuples des autres villes subiectes luy sont pareillement fort fideles: parce que celuy qui va pour les gouverner, n'a point d'autre but, que de faire iustice à vn chacun, & d'ayder aux villes qui sont sous sa charge; veu qu'en ce faisant, il vient à obtenir à son retour de plus grands honneurs: mais s'y gouvernant d'autre sorte, il est puny, & non employé.

L'autre raison pour laquelle les peuples ayment le gouvernement des Venitiens est, parce qu'ils ne sont pas chargez de gabelles excessiues, comme quelques miserables villes sont par des tyrans.

Il me semble que i'ay fait voir en peu de paroles la forme de ceste Republique, que l'on verra, si on veut, plus amplement dans le liure que Contaren en a fait.

Or si nous la comparons aux autres qui ont esté deuant elle, sans parler toutesfois de leur grandeur, & de leurs forces, mais seulement de la maniere, & de la composition interieure du gouvernement, & des bonnes loix, nous cognoissons comme elle deuaice en ceste particularité toutes les autres: pource que lon peut dire que celles-là ont esté gouvernées par des homes auides de proye & de sang humain; & ceste-cy l'a esté par le Createur de toutes choses, & trouuee, & fondee par des Philosophes, avec vne parfaite composition. Et ie ne sçay qui nous pourroit seruir de plus grand exemple, ou argumēt en cecy, que la Republique Romaine, qui ayāt pretque assujetty tout le monde, ne se peut toutesfois maintenir libre plus de 700. ans: au lieu que ceste-cy enuironnee de tant de puissants ennemis, qui ont tousiours cherché de la ruiner, sans auoir iamais eu aucun Prince bien amy entre ses voisins, a peu par l'espace de douze cens ans, & plus, se conseruer libre & entiere, voire mesme a toute seule le peu resister à la puissance de smesuree du grand Turc, & autrefois à celle de

tous les Princes Chrestiens. Et ie ne sçay veritablement quelle force peut estre auourd'huy capable de le vaincre, ou ruiner, pourueu que la discorde seul instrument capable de l'abatre, n'entre dans ceste Republique.

Mais il y a la plus grande partie de ces sages, & bons Senateurs, qui veillent continuellement afin que cela n'arriue, & combien qu'il semble à quelques vns que pour les grâdes meschancetez qui se commettent tous les iours dans la ville de Venise, elle ne peut euitier guiere long temps sa ruine entiere, toutefois les autres sçauent qu'outre que le Magistrat fait tout son effort pour remedier à tant de maux, il ya encore plusieurs deuotes personnes qui empescheront que ce mal n'aduienne.

Or puis que nous auons raconté les perfections de ceste Republique, il ne sera mal à propos de particulariser ses deffauts, encores qu'ils soient assez peu considerables.

xxx. Le premier, & peut estre plus grand, est, qu'elle possède tant de pays si peu ple, pour la nourriture duquel elle a besoing des viures des autres, veu que si elle n'auoit la mer par laquelle on conduit à Venise grâde quantité de grains, son pais endureroit presque vne cōtinuelle necessité de pain, qui est vne chose facheuse aux peuples. C'est aussi la seule occasion pour laquelle elle estime tant la paix avec le Turc, pource qu'il vient des pays de sa domination assez bonne quantité de grains aux Venitiens. Et pour ceste mesme cause elle fait aussi grand estat du Roy d'Espagne, qui luy octroye bien souuent la traite des grains de Sicile, & de la Pouille.

Le second est qu'elle ne se sert que d'infanterie Italienne, combien qu'il soit certain qu'elle a beaucoup perdu de son ancienne reputation; ce qui est venu de la diuersité de combattre: si bien qu'aux ordonnances fermes elle n'a rien de semblable à la Suisse, & Allemande. Tellement que ceste Repub. deuroit auoir en ses armées vn bon nombre de Suisses, & Allemands, & par ce moyen son infanterie seroit bien plus estimee.

Le 3. est qu'elle ne fait General d'armee vn de ses sujets, mais vn estrangier. Ce qui est se mettre à la discretion d'autruy, outre qu'il luy faut beaucoup despendre aux forteresses, pource que les homes trouuans tous les iours de nouvelles façons d'attaquer, il est necessaire de les changer de temps en temps. En quoy elle a fait de grandes despences bien souuent, qui est vne chose qui diminue grandement l'heur de ceste Republique.

Mais ces deffauts ne sont pas tous sans remede, & pour ceste cause ces sages Senateurs ne regardent sans cesse qu'à remedier à tous les inconuenients de leur Republique, & n'ont autre but que de conseruer l'Etat en paix, & en liberté. Et vrayement ils ne seront pas troublez deux-mesmes, pource qu'ils ne laissent iamais aduancer les querelles particulieres qui naissent parmy eux, & les appaisent à la mesme heure, ou par amour, ou par la force du souuerain Conseil de dix. Dauantage les citoyens, ou les nobles ne montent iamais à telle reputation, & ne paruiennent iamais à tel degré, ou à si grande richesse, qu'ils puissent penser à se rendre tyrans, ains ils viennent entre eux en grande paix, & concorde.

RELIGION.

xxxi. Les Venitiens sont bons, & fermes Catholiques, de mesme que tous leurs sujets qui demeurent en Italie; mais ceux de l'Isle de Corfou suiuent la re-

quelle force peut estre
que la discorde seul in-
lique.

Senateurs, qui veillent
il semble à quelques-
ent tous les iours dans
sa ruine entiere, toute-
but son effort pour re-
personnes qui empes-

ceste Republique, il ne
s'ils soient assez peu

ede tant de pays si peu-
es des autres, veu que si
de quantité de grains,
e pain, qui est vne chose
ur laquelle elle estime
de sa domination assez
meisme cause elle fait
n souuent la traicte des

ne, combien qu'il soit
atation; ce qui est venu
es fermes elle n'a rien
ceste Repub. deuroit
ands, & par ce moyen

jets, mais vn estrange-
luy faut beaucoup des-
s tous les iours de nou-
de temps en temps. En
ti est vne chose qui di-

our ceste cause ces sages
les inconuenients de
Estat en paix, & en li-
esmes, pource qu'ils ne
naissent parmy eux, &
la force du souverain
ne montent iamais à tel-
à si grande richesse,
nt entre eux en grande

e mesme que tous leurs
e Corfou suiuent la re-

igion des Grecs Schismatiques, & ceste Repub. ne les trouble point en cela,
afin de faire que ce peuple ne s'élève, ne se fâche de la domination des La-
tins, & ne conuie les ennemis de ce nom à attenter quelque chose, cōbien tou-
tefois que la Seigneurie l'ayt bridé par vn fort, & par la garnisō qu'elle y tient,
qui empeschent tousiours que ceux qui voudrōt brouiller, n'y feront guie-
res aisément leurs affaires. Il en est presque de mesme en Candie, dont le peu-
ple est extrêmement ennemy du nom, & de la religion des Latins. Il est vray
qu'il y en a quelques-uns qui sont affectionnez à l'Eglise Romaine, & sont
desuelopez du schisme, auquel le reste persiste.

LES DUCS, ET PRINCES DE LA REPPBLIQUE DE VENISE:
Et ce qui s'est passé de plus remarquable pendant le Gouvernement de chacun d'iceux.

PAVLTVS ANAFESTES fut le premier Prince du peuple, choisi en He- xxxii.
raclee, en l'an six cents nonante sept, homme de singuliere iustice: Il iura
entre les mains de Christofle Patriarche de Grade, de gouverner selon les loix,
& n'auoir esgard qu'au bien public. Il pacifia les differents avec Luitprād Roy
des Lombards, & fit amitié avec le Roy Aripert. Autant par son authorité, que
par ses armes, il ramena à l'obeyssance les Equilins rebelles, accrut le domai-
ne, & gouerna 20. ans, 6. mois, 8. iours.

2. **MARCEL REGALIAN**, du mesme lieu d'Heraclee, fut esleu successeur
par la commune voix du peuple. Il estoit deuot, affable, & modeste, & beau-
coup moins diligent au gouuernement, que son deuanier. Le Patriarchat de
Grade fut transféré en Aquilee de son temps par Luitprand, & y ayant eu de
grandes guerres pour le debat des Eueschez, il ne s'en entremist point, & mou-
rut ayant esté Duc 9. ans, 11. iours.

3. **HORTER HIPATE**, surnommé Vrise, noble d'Heraclee, s'acquist vne
grande reputation par ses faits illustres. Paul Exarche eut recours à luy, l'ar-
mee Grecque estant rompue, & le siege mis deuant Rauenne par Luitprand.
Il reprit Rauenne, fit le nepueu du Roy son prisonnier, tua le Duc de Vincen-
ce, & remit l'Exarche en ses droicts. Il refrena ceux d'Aquilee qui troubloient
le repos public, & mit le courage en l'ame de la ieunesse, fut tué à l'occasion
des dissensions des Iesulains l'an 711. & cinq mois de sa Principauté.

*Après la mort du 3. Duc, l'an 737. il fut fait vne assemblee, en laquelle il
fut arresté, & conclud, que l'on n'estiroit aucun Duc de six ans, que l'on
establiroit vn Maistre de la gendarmerie qui seroit annuel: ce qui ne dura 5.
ans, car en l'an 742. on proceda à l'eslection d'un Duc, & depuis ce temps
là la Republique de Venise a eu tousiours des Ducs iusques à present. Le 1. qui
fut esleu en cēt Estat, fut Dominique Leon: le 2. Felix Cornicula: le 3. Theo-
dat fils de Vrise, s'appellé depuis Magnieres de son exil, & fut continué l'an-
née d'apres: mais il mourut auant que son temps fust expiré. Le 4. Iulien
Cepare fut subrogé en son lieu. Le 5. fut Ciane Fabritatie, qui eut les yeux
crenez, & fut puis apres demis.*

4. **THEODAT HIPATE**, fils de Vrise, fut déclaré Duc, cinq ans apres la
mort de son pere: durant lesquels le peuple s'estoit gouerné par vn maistre
des soldars, & quittant Heraclee, se reduisit à Malamoc. Là il fut le premier
créé, & limita les confins avec Aistulfe Roy des Lombards. Il fut tué par Galla
citadin de Malamoc, l'an 753. de sa Principauté.

5. **GALIA DE MALAMOC**, homme meschant & seditieux, s'estant môstré comme protecteur de la liberté publique, fut estably en la place de Theodat: mais sa meschanceté ayant esté recognëe, & qu'il vouloit se rëdre seigneur absolu, qui fut le subject qu'il auoit pris pour faire tuer Theodat, le peuple luy creua les yeux, & dans l'an luy osta la dignité qu'il auoit vsurpee.
6. **DOMENIYO MONCARTI** de Malamocco, fut mis au lieu de Galia. Le peuple luy donna pour refrener l'authorité de Duc, deux Tribuns annuels: mais luy estant homme audacieux, & arrogant, voulut tyranniser le peuple, lequel irrité, luy creua les yeux le 5. an de sa Principauté.
7. **MAVRICE GALBAIE** noble Heraclean, pour sa sagesse, iustice, & richesses, fut choisi à ceste dignité. Il fit son fils Duc avec luy, & gouuernent ensemble. De son temps l'Eglise de Grade estant molestee, il enuoya vn Ambassadeur vers le Pape Estienne, pour accorder le différent. L'Euesché de saint Pierre de Castel Oliuolo fut erigé, & mourut ayant gouuerné vingt-trois ans.
8. **JEAN GALBAIE** ayant esté Duc neuf ans avec son pere, gouuerna encore seul la Republique neuf ans. Il fit apres ledit temps Maurice son fils compagnon de sa Principauté: mais tous deux estâs de mauuaise vie, & insupportables, pour auoir tué Jean Patriarche de Grade, le precipitant d'une fort haute tour; Fortunat successeur au Patriarchat, fit vne coniuration contr'eux, & vn autre fut esleu Duc, dont estans estonnez, le pere se retira en France, & le fils à Mantoüe le 16. an.
9. **OBELERIE** estant esleu Prince par ceux de l'intelligence de Fortunat, prit son frere Beat pour compagnon, & encores Valentin leur 3. frere fut associé par eux à ceste dignité. Est à remarquer que de cestrois Beat est mis au rang des Ducs en la salle du Conseil de Venise, à cause que Obelerie incita Pepin Roy d'Italie à faire la guerre aux Venitiens, & que Beat soustint la Republique, ayant regné 5. ans.
10. **ANGE PARTITIATIE** apres s'estre bien comporté en la guerre contre Pepin, fut esleu Duc, le peuple s'estât retiré à Realte. Il fonda le Palais Ducal au lieu où est encores celuy qui a esté basti depuis. La diuision de l'Empire s'estant faicte de son temps, les Venitiens furent laissez en leur liberté. La Cité fut diuisee en sestiers, le Pregadi, & la Quarantaine criminelle instruz. Il gouuerna 18. ans.
11. **IUSTINIAN PARTITIATIE**, ayant esté associé à la dignité par son pere, fut apres la mort d'iceluy confirmé par le peuple. Il rappella Jean son frere qui estoit à Constantinople, & le pria pour compagnon. Il agrandit l'authorité du peuple, & secourut Michel l'Empereur de Constantinople contre les Sarrazins. Le corps de saint Marc fut de son temps apporté d'Alexâdrie, pris pour protecteur, & l'Eglise qui est auourd'huy, fut consacree à son honneur. Il mourut la 2. année.
12. **JEAN PARTITIATIE** frere de Iustinian, demeura en la dignité, & accreut l'Eglise saint Marc, qu'il fit deseruir par bon nombre de Prestres, establisant le Primicerio. Il fit trancher la teste à Obelerius qu'il assiegea en l'Isle de Curtja: destruisit Malamoc qui s'estoit rebellé, & le peuple tourné du party d'Obelerie. Il fit la guerre aux Narantains, qu'il surmonea. En fin se fit vne coniuration cogtre luy, & estant surpris par ses ennemis pres l'Eglise saint Pierre, où il alloit à la Messe, & despoüillé par eux des enseignes de la dignité, ils le

ils le confinerent à Grade, la barbe raze, le 8. an de sa Principauté, il se fit moine, & y mourut.

13. PIERRE TRADONIC de Pola s'estant comporté au contentement du peuple en la guerre de Pepin, fut esleu Duc. Il s'associa Jean son fils, & donnerent secours à l'Empereur de Constantinople, qui les en fit requerir par Theodose Patrice. Il fut fait Protospataire de l'Empire, au secours duquel il enuoya 60. galeres. Loys 2. luy accorda beaucoup de priuileges, & en fin fut tué par vne sedition, l'an 27.

14. VRSE PARTITIATIE, ayant appaisé la sedition, fut fait Duc. Les Turcs ayans rauagé la Dalmatie iusques à Grade, furent deffaits par luy avec Jean son fils qu'il auoit associé. Basile Empereur l'honora fort pour ceste occasion, & le fit Protospataire de l'Empire. Il gouerna 17. ans.

15. JEAN PARTITIATIE fils de Vrse, ayant esté confirmé en sa dignité, prit & brusla Comachie, rauagea la Comté de Rauenne pour se venger du Comte de Comachie, qui auoit fait prisonnier, & blessé à mort Badoaire son frere. Estant deuenu valetudinaire, il fit bastir l'Eglise des SS. Cornelic, & Cyprian à Malamoc, & ayant gouerné 5. ans, 6. mois, renonça à la dignité.

16. PIERRE CANDIAN fut esleu apres la demission volontaire de son predecesseur. Il estoit vaillant, & expert aux armes, & neantmoins homme de uer. Il alla en personne avec dix galeres contre les Narantains, lesquels comme larrons rauageoient & courroient sus aux Venitiens. Combattant valeureusement contre iceux, il mourut à la seconde fois les armes en main. Il ne gouerna que 5. mois.

DOMINIQUE TRIBVN est mis au rang des Ducs par quelques-vns: Les autres qui ont moins curieusement recherché l'histoire, l'ont obmis, n'ayât esté que 3. mois Duc, & 13. iours. Il ne se remarque rien de son temps qu'un certain priuilege accordé à Chioggia.

17. PIERRE surnommé TRIBVN fils de Dominique esleu Duc, obtint de Guyon Empereur & Roy d'Italie, la confirmation des anciens priuileges. Les Barbares Huns vindrent en Italie, bruslerent Heraclée, Capo d'Arger, & Chioggia. Ce Prince les deffit avec beaucoup d'honneur, & ce fut la troisieme fois que les estrangers vnturèrent vsurper cet Estat. Il gouerna 24. ans.

18. VRSE BADOAIRE s'appelloit Partitiatie, & fut le premier qui changea ce nom. Il enuoya Pierre son fils à Constantinople, lequel fut fait Protospataire. L'an 920. il obtint de Rodolfe Empereur & Roy d'Italie la confirmation de l'ancienne autorité des Venitiens de battre monnoye. S'addonna du tout à la prieré, & l'an 20. il renonça à la dignité pour se faire moine, & veseut fort sainctement.

19. PIERRE CANDIAN II. estoit homme vaillant, & fit la guerre à Lanterio Marquis d'Istria, qui empeschoit le trafic des Venitiens, le surmonta, & reconquist les peuples de Capo d'Istria. Il vainquit Albert fils de Berengarius Empereur, qui s'estant impatronisé de Rauenne, empeschoit le passage aux vaillans Venitiens. De son temps furent rauies les filles à marier par les Triestains, & reconuées. Il gouerna 7. ans.

20. PIERRE BADOAIRE fils de Vrse fut racheté par luy des Esclaués. Il ne gouerna que 2. ans, 7. mois, toujours en bonne pais, dont il se monstra fort amateur. Berengarius Empereur luy fit plusieurs faueurs pour ses merites.

21. PIERRE CANDIAN III. fils du II. Candian, associa à la dignité son fils

Pierre, & par deux fois arma 33. vaillex contre les Narantains. A la seconde fois il fit paix avec eux. Son fils étant blâmé par luy de ses mauvais comportements, se reuolta contre luy, & contre la Republique. Le peuple le voulut tuer, & fut enuoyé en-exil, où s'accostant de Guyon fils de Berengarius, il endomma-gea la Republique dont son pere estant traouillé, mourut l'an 15.

22. PIERRE CANDIAN 4. estant r'appellé d'exil (encores que le peuple eust fait serment de iamais ne le receuoir) fut fait Prince avec tres-grand applau-dissement. Il fit en sorte enuers le Pape Iean douzième, que l'Eglise de Grade fut faite Patriarchalé, & Metropolitaine de tout l'Estat des Venitiens, & de l'Istrie. Othon Empereur luy accorda plusieurs honorables priuileges. Il ruy-na Vderze, & fut tué par vne sedition du peuple avec son fils, ayant gouuerné vingt ans.

23. PIERRE VRSEOLE estoit homme tout deuotieux, & fut esleu par le peu-ple contre sa volonté. Il alloit souuent en-habit incogneu visiter les pauures, & hospitaux; appaisa les dissentions des Venitiens avec ceux de Capo d'Istria, qui se rendirent tributaires. Ils'en alla avec Beato Romualdo de Rauenne, pour viure religieusement. Il gouuerna 2. ans, 2. mois, 20. iours, & fait plusieurs miracles.

24. VITAL CANDIAN fils de Pierre 3. fit la confederation avec l'Empereur Othon. Il deuint malade tout au commencement qu'il voulut exercer sa char-ge; de maniere qu'ayât fait vn vœu de se rendre Moine, s'il recouuroit sa san-té, il l'accomplit, ayant gouuerné vn an, ou enuiron.

25. TRIBVN MEME estoit fort riche, & non homme d'estat. Il y eut de son temps grandes dissentions entre les familles Morosins & Caloprins, à l'occa-sion de quoy se firent de grands meurtres. Il tint le party des Morosins: ce qui donna sujet aux autres de se retirer à Verone vers l'Empereur Othon. Il don-na l'Isle de S. George à l'Abbé Morosin: renonça à la Principauté le 12. an, pour se faire Religieux.

26. PIERRE VRSEOLE II. estoit homme accort, lequel fit en sorte avec les Empereurs Basile, & Alexius, que les Venitiens furent exempts de gabelles. Othon Empereur estant à Verone le favorisa entre autres choses, de tenir au baptesme vn sien fils. Il fut le premier qui estendit les confins sur mer, acque-rant plusieurs places en Istrie, & Dalmatie. Ayant fait acheuer l'Eglise, & Pa-lais, il mourut l'an 18. de sa Principauté.

27. OTHON VRSEOLE ayant gouuerné quelque temps avec Pierre son pere, fut confirmé en la dignité à l'aage de 18. ans. Il s'acquit vne telle reputatiõ, que Geisca Roy de Hongrie luy donna vne sienne sœur pour femme. Il vainquit ceux d'Istrie qui s'estoiēt rebellez, & alla en personne en Dalmatie à l'entreprise contre Cresmur. En fin les enuieux de sa gloire luy dresserent vne conspira-tion, qui apres luy auoir fait raser la barbe, il fut confiné en Grece l'an 17.

28. PIERRE CENTRANC, ou Barbolan, succeda à Othon: mais n'ayant peu appaiser les dissentions, tant pour le remuement des citoyens; que circonois-sins, fut contraint de quitter la dignité, & se faire Moine. Or son frere d'Othon retiré à Constantinople, qui estoit Patriarche de Grade, fut constitué en at-tendant son retour. Il demoura enuiron vn an au Palais, & quitta la Princi-pauté, entendant la nouvelle de la mort d'Othon. Dominique Vrseole voulut vsurper la dignité, & fut chassé par le peuple dès le lendemain, & mourut à Raucane.

29. DOMINIQUE FLABENIC fut esleu pendant son exil par la factiō de ceux qui auoient challē Dominique Vrseole. De son temps l'an 1040. fut fait vn Concile national pour le reglement des Ecclesiastiques. Il rendit la famille Vrseole soupçonnée à l'Etat pour ses moyens, & s'efforça de la supplanter entièrement. Il gouerna 10. ans, 4. mois, 12. iours.

30. DOMINIQUE CONTAREN fut fort agreable au peuple. Il remit en paix la Dalmatie fort trauaillée pour la rebellion de Zara; fauorisa les Normands contre Robert Roy de la Pouille. La discorde qui estoit entre la Republique & Pepo Patriarche d'Aquilee fut appaisée par luy. Il fit bastir le Monastere de S. Nicolas sur le Lido, & mourut l'an 28.

31. DOMINIQUE SILVIE estant au conuoy de son predecesseur, fut au milieu du conuoy par vne acclamation du peuple saluē Duc, & s'acquit vne telle reputation, que Nicéphore Empereur de Constantinople luy donna sa sœur en mariage. A la persuasion d'icelle il fit guerre contre le susdict Robert Roy, & à la premiere fois il remporta vne honorable victoire sur luy, s'emparant de Duras. A la seconde fois il combatit avec beaucoup de desauantage, dont suivit la diminution de son credit. Il enrousta de marbre l'Eglise saint Marc le premier, & y fit trauailler de Mosaique: Mourut le 13. an.

32. VITAL FALIERE estant fait Duc, obtint incontinent d'Alexius Empereur la souueraineté de Dalmatie, & Croatie. Henry suecesseur à l'Empire luy fit de grandes faueurs, & estant venu par deuotion à Venise, tint au baptesme vne sienne fille. L'office de Proprio fut constitué de son temps, & l'ouurage de l'Eglise S. Marc continuē. Il gouerna 12 ans.

33. VITAL MICHEL par la valeur sur mer estendit au loing les limites de la Republique. Il fit la guerre en Leuant à la persuasion du Pape Urbain II. pour conquerir la Terre Sainte avec les Princes Chrestiens. L'Isle de Smirne, la Surie, & Hierusalem furent ostées aux infideles. Il mourut le 6. an.

34. ORDELAFFVS FALIERVS fils de Vital, assista Baldoin Roy cōtre les infideles à la conquēte de la Terre sainte, & firent tels progres qu'ils diuiserent l'Empire entr'eux par tout le Royaume de Iudee. Au 8. an de sa Principauté Malamoc fut presque du tout bruslé & submergé, ce qui occasionna de transférer le siege Episcopal à Chioggia. Il alla en personne à la guerre cōtre Zara, qui s'estoit rebellee, & ayant gaignē la victoire, y estant retournē vne seconde fois, mourut les armes en main l'an 15. de sa Principauté.

35. DOMINIQUE MICHEL estant fait Duc par sa grande reputation & merites alla par l'entremise du Pape Calixte donner secours aux Chrestiens en la Terre sainte. Il fit avec 200. vaisseaux leuer le siege aux infideles de deuant Ioppo. Il prit Tyro qu'il donna à Vanmond Patriarche de Hierusalem. Emanuel Empereur luy fit guerre, cōtre lequel il prit Chio, Rhodes, Samos, Metellin & Istre. Il renonça à la Principauté l'an 13.

36. PIERRE POLAN gendre de Michel estoit fort sage, de maniere qu'il fut Arbitre du different entre Contad, & Emanuel Empereur. Il fit guerre à ceux de Pise & Padouē, qu'il vainquit. Il arma contre le Duc de la Pouille en faueur du susdict Emanuel, auquel il recourut plusieurs possessions prises sur l'Empire. Aucuns disent que ce fut son fils qui gaigna les batailles, & que luy estant tombē malade, s'en retourna, & mourut le 18. an.

37. DOMINIQUE MOROSIN nettoya le goulfe de certains Corsaires d'Ancone, dont le chef Guiscard fut pris & pendu. Il fit assieger Pola, qu'il prit avec Pa-

senzo, lesquelles villes s'estoient rebellees en Istrie. Eut confederation avec Guillaume Roy de Sicile, duquel il obtint plusieurs exemptions pour le trafic des marchands. Zara fut faite Metropolitaine à son instance, & fit que Dominique son fils en fut esleu Comte. Il orna d'edifice la cité de Venise, & fit commencer la tour de saint Marc. Mourut 7. mois apres la 8. année de son Election.

38. VITAL MICHEL II. subiugua les Tarantains qui s'estoient rebellez pour la troisieme fois. Il fit prisonnier Vric Patriarche d'Aquilee, & 12. Chanoines. En cent iours il mit cent Galeres & vingt Navires en mer contre l'Empereur Emanuel. La famille des Iustiniani se trouua de son temps reduitte en vn seul, qui estoit religieux, lequel il retira du monastere par consentement du Pape, & luy donna vne sienne fille en mariage. Il vint vne grande peste de son temps, de laquelle le peuple luy attribua la faute il fut blessé & mourut, ayant gouverné 17. ans, 27. iours.

39. SEBASTIAN ZIANI fut le premier esleu par dix Electeurs. De son temps y eut vn grand schisme en l'Eglise pour l'occasion de l'Empereur Federic Barberousse, qui occisonna qu'Alexandre 3. abandonna le saint Siege; Ostauian ayant esté fait Antipape. Alexandre se retira à Venise, où ayant long temps seruy au monastere de la Charité, il fut en fin recogneu & leué par le Prince, & Seigneurie. Barberousse fit la guerre contre les Venitiens à ceste occasion. Ostauian son fils fut pris, qui moyenna la reconciliation, & que son pere vint à Venise baiser les pieds du Pape. Il obtint plusieurs priuileges en recognoissance, & mourut l'an 5.

40. AVRIE MARIPIERE fut le premier Duc esleu par les xl. créés à cest effet apres la mort de Ziani. On luy donna six Conseillers pour authoiser ses deliberations. Il reconquist Zara qui s'estoit rebellee pour la quatrieme fois. Il enuoya au secours des Chrestiens contre les Mores qui vsurpoient la Terre Sainte 88. ans apres que Baldoïn l'auoit deliuree. Prolemaide fut reprise, & Andronicus successeur d'Emanuel Empereur, deliura plusieurs marchands Venitiens. Il renonça à la Principauté le 14. an, pour se faire religieux.

41. HENRY DANDVLE fut encores esleu par les xl. Ceux de Zara furent encores vne fois vaincus, & Pola conqueste. De son temps se fit la prise de Constantinople, & l'acquisition de l'Empire du Levant, à quoy il assista les Princes & Barons François. Il mourut le 13. an estant General de toute l'armée Chrestienne.

42. PIERRE ZIANÉ fils de Sebastien, fut fait Duc vn certain temps apres la mort de Dandolo, les Correcteurs estans lors instituez. De son temps vindrent des Ambassadeurs d'Athenes & d'Achaïe, pour se soumettre à l'obeyssance de la Republique. Cadié fut peuplée d'vne colonie de Nobles Venitiens. Il espousa Constance fille de Tancrede Roy de Sicile. En fin il renonça à la Principauté ayant gouverné 24. ans.

43. IACQUES TERVLVS fut fait Duc par sort en concurrence de Renieri Candolo qui eut autant de voix comme luy. Candie se rebella, & furent les seditieux chastiez. Zara qui auoit secoué le ioug fut remise à l'obeyssance. Il y eut guerre contre les Ferrarois, & contre Ezzelin qui s'estoit inparroulé de Padoué. En fin il quitta la Principauté le 20. an, & mourut peu apres.

44. MARIN MOROSIN fut fait Duc par les xl. à cause de la concurrence precedente. De son temps fut encores enuoyee vne colonie de Nobles en Candie,

qui y bastirent Canea. Il fit guerre contre Ezzelin qui assiegeoit Mantouë, lequel de rage fit mettre en pieces 12. mille Padoüans qu'il auoit en son armée. Il mourut l'an 4. de sa Principauté.

45. RAYVIER ZENE estant Podesta à Fermo fut esleu Duc, & enuoyé leuer avec quatre galeres. Sous luy la Repub. obtint vne signalée victoire contre ceux de Gennes; mais le contentement en fut bref, d'autant que Michel Paleologue chassa les François & Venitiens de Constantinople, aydé par les armes des Geneuois l'an 58. apres la prise d'icelle ville. Vne autrefois ceux de Gennes furent encore vaincus, & ayant gouverné 16. ans il mourut.

46. LAVRENT TERVLVS fut fait Duc pour la ressouenance de la victoire qu'il remporta sur ceux de Gennes à Tiro. Il allia fort noblement deux de ses fils avec des Dames estrangeres, à l'occasion de quoy se fit vne loy pour l'aduenir que cela ne peust estre. Ceruia se mit en l'obeissance de la Repub. & les Bolognois furent vaincus. Il gouverna 7. ans 25. iours.

47. IACQVES CONTARIN à l'aage de 80. ans fut de Procureur de S. Marc fait Duc. La loy contre les illegitimes fut publiée & eux exclus de toutes charges publiques. Il s'esleut quelques rebellions en Istrie, & par ceux de Gennes, qui furent appaisées. En fin pour son aage trop grand, il renonça à la dignité par l'aduis du Senat, ayant gouverné 4. ans 6. mois.

48. DANDVLE fut esleu estant absent. La cité fut de son temps affligée par eau & tremblement de terre. Il se fit guerre en Istrie contre le Patriarche d'Aquilee & le Comte de Goritia. A l'instance du Pape Nicolas il secourut avec 25. galeres l'Archeuesque de Tripoli. Mourut 7. mois apres l'an 8.

49. PIERRE GRADONIC homme courageux, deliura la Repub. de deux grands dangers, l'vn pour vne grande disgrâce aduenüe en vne bataille contre ceux de Gennes; L'autre pour la coniuration de Baïmonte, qui fut reprimée: les armes en main sur la place S. Marc. Il fut ordonné que la Noblesse seulement auroit le gouvernement, & le Conseil des x. institué. Ayant gouverné 22. ans 9. mois il mourut.

50. MARIN GEORGE estoit si bon que l'on le surnomma le Saint. Venise fut toujours excommuniée de son temps, à cause de la prise de Ferrare. Zara se rebella pour la sixiesme fois, & y eut beaucoup de peine à la ranger à son deuoir. Il fit bastir le monastere de S. Dominique, & mourut aagé de 81. an la premiere année, ayant gouverné 10. mois 10. iours.

51. JEAN SOVRANCE eut l'honneur du recouurement de Zara, & autres lieux alienez du viuant de son deuâcier. Négrepôt fut recourré, & se fit guerre contre ceux de Gennes. L'excommunication fut leuée à Venise par l'entremise de François Dandule, qui se ietta aux pieds du S. Pere, vne chaise de fer au col. Le nombre des Procureurs S. Marc fut accru iusques à six. Il gouverna 16. ans 6. mois.

52. FRANÇOIS DANDVLE qui s'estoit tant humilié pour sa patrie fut esleu à la plus haute dignité qu'elle ayt. Ceux de Pola & Valesé se soufirent à la Repub. Ce qui occasionna la guerre contre le Patriarche d'Aquilee. Padoüe fut reprise sur Albert Scaliger, & Treuise, & la Comté demeurèrent à la Repub. Il fut de la ligue des Princes Chrestiens contre le Turc, & de son temps se trouuerent 60. Ambassadeurs à Venise. Il gouverna 10. ans 10. mois.

53. BARTHELEMY GRANDONIC Procureur de S. Marc fut fait Duc. à 76. ans par la cession de André Dandule. De son temps aduint le renommé miracle

de S. Marc, S. Georges, S. Nicolas qui deliurerēt Venise d'une horrible inondation imminente. Candie se rebella, & les rebelles furent seuerement punis. Il y eut vne grande cherté en la cité, qui occasionna vñ mescontentement du peuple, & mourut l'an 4.

54. ANDRE' DANDULE qui auoit quitté au Gradonic fit cesser la cherté ayāt enuoyé charger des bleds en Sicile. Il obtint du Roy de Babylone la navigation libre en Egypte. Zara se rebella la septiesme fois, & fut reprise. La guerre se fit à ceux de Gennes, & la cité fut trauaillée de deux grands accidens, vñ de tremblement de terre, l'autre de peste. Il gouerna 12. ans, moins quelques mois.

55. MARIN PHALERE fut esleu estant Ambassadeur à Rome. Ayant reçu vne injure de quelques particuliers qui ne fut pas vangee selon son desir, il delibera en l'age de 80. ans se faire Seigneur absolu. La cōjuration descouuerte par Nicolo Lion, il eut la teste tranchee dans le Palais, & fut ordonné qu'au lieu de son portrait seroit escrit, *Icy est la place de Marin Phalere, qui pour sa griesue sante a eu la teste tranchée.* Il fut Duc dix mois.

56. JEAN GRADONIC surnommé Nason fut beau d'esprit, & laid de visage. La guerre se renouella contre Gennes qui se termina en vne paix. Il eut encoire guerre contre le Roy de Hongrie pour la Dalmatie. Treuise fut assiégée de son temps, & y alla en personne. Il gouerna vñ an 3. mois 14. iours.

57. JEAN DAVPHIN fut esleu Duc lors qu'il estoit dans Treuise pour la defendre cōtre le Roy de Hongrie. Le Senat enuoya demander passage libre pour luy, lequel refuse, il sortit avec 200. cheuaux à la barbe de l'ennemy, & se redit à Marghiera où le Senat l'alla leuer. En peu de temps il termina ceste guerre là, & recoura Conilian, Serauai, & Afolo. Il fit la paix pour la souveraineté de la Dalmatie, & mourut l'an 45. ayant gouerné 4. ans 2. mois 11. iours.

58. LAURENT CELSE sur le faux bruit d'une victoire contre ceux de Gennes fut fait Duc en concurrence de Pierre Gradonic, Leonard Dandule, & Marc Cornare. Candie se rebella, & eut de grandes difficultez à la rauoir. A ceste occasion se fit vne iouste & feste publique en la place S. Marc. Il mourut deux iours apres, le 4. an de sa Principauté.

59. MARC CORNARE homme fort docte & sage enuoya en Cadie qui s'estoit rebellee, & s'y fit vne fort cruelle guerre, le Pape ayant mesmement donné indulgence pleniere à ceux qui y iroient. Les rebelles ayans esté seuerement punis, la Republ. fit present au Pape Urbain V. de certain nombre de galeres. Il gouerna 2. ans 5. mois 24. iours.

60. ANDRE' CONTARIN s'enfuit sur le Padoüan de crainte d'estre esleu Duc, comme presageant la ruine qui de son temps deuoit arriuer à la Republique. Premièrement se fit la guerre par ceux de Trieste, puis apres par le Carrara pour les confins de Padoüe, qui fut telle que Chioggia estant pris, la cité de Venise se trouua en extreme danger. Mais en fin il alla en personne s'opposer aux ennemis, les vainquit, & reprit Chioggie. Il mourut ayant gouerné 15. ans 4. mois 15. iours.

61. MICHEL MORESIN estoit homme remply de doctrine & sagesse. Aucuns disent que de son temps l'Isle de Thenedos fut prise, & non du temps de Contarin son predecesseur. Il fut fait diuerses loix, & entre autres celle qui ordonne que les homicides qui estoient pendus eussent à l'aduénir la teste tranchée. Il ne vescut que 4. mois 5. iours, & mourut au 74. de son age.

62. ANTHOINE VENIER rigoureux obſervateur de la Juſtice fit confiner vn ſien fils en exil pour auoir trop legerement offencé la famille d'vn noble Venitien. Il fit ligue avec Galeazzo Viconte contre le Carrara, ſur lequel ſe prit Padoüe. Il ſecourut l'Empereur Emanuel contre le Turc, & ayda à Sigifmond Roy de Hongrie, qui depuis vint à l'Empire. La place de S. Marc, & celle de Realte furent grandement embellies de ſon temps. Il mourut 1. mois 3. iours apres l'an 18.

63. MICHEL STENE eut la dignité de Procureur de S. Marc avec celle de Duc. Se gagna vne bataille importante contre le Geneuois. Le Carrara fut vaincu pour la derniere fois, & Padouë & Verone pris. Ceux de Vicence pour ſe deliurer de ſa tyrannie ſe rendirent à la Republ. Ladislas Roy de Hongrie quitta ſemblablement Zara. Il mourut ayant gouuerné 13. ans 3. iours.

64. THOMAS MOCENIGE fut premierement general du Goulfe. Il embrassa la paix pour faire que les citoyens traſquaſſent. Vdine vint à l'obeyſſance de la Repub. avec la patrie du Friul par la faueur des Seigneurs Sauorgnani qui furent faits nobles de Veniſe. Les Florentins furent ſecourus contre le Duc de Milan. Il mourut le 10. an 3. mois.

65. FRANÇOIS FOſCARI reprima fort le Duc de Milan qui empiettoit ſur la liberté d'Italie, Breſcia, Bergamo & autres villes de la Lombardie furent acquiſes, entre ſcquelles Lode & Parme, & Rauenne en la Romanie. Il fut auſſi fait de grands progresz en mer & en la Moree. Le Senat ſecourut Paleologue Empereur contre les Turcs qui vſuſperét Conſtatinople l'an 1453. Il fut eſleu arbitre par le Duc de Milan en certains differens de voiſinage. Le Roy de Datie fut fait noble Venitien, puis le Duc pour ſa grâde caducité fut deſmis, ayant gouuerné 34. ans 6. mois.

66. PASCHAL MALIPIERE fut mis en la place de Foſcari eſtant Procureur de S. Marc, qui mourut deux iours apres ſa demiffion. Il ſe fit vne loy, que pour l'aduenir le Duc ne peuſt eſtre de poſé. De ſon temps l'Imprimerie eſt introduitte à Veniſe. L'Arsenal fut grâdement accru & entretint le peuple en paix, pendant 4. ans 6. mois 5. iours qu'il gouuerna.

67. CHRISTOFLE MORE encores fait de Procureur de S. Marc Duc, s'entretint quelque temps en paix, tant que le deuxieſme an de ſon gouuernement le Turc enorgueilleilly pour la priſe de Conſtatinople declara la guerre aux Venitiens. Ils firent ligue avec le Pape Pie II. & le Duc de Bourgongne, mais le Pape venant à mourir ils demeurèrent ſeuls & ſouſtindrent 20. ans la guerre. Il mourut ayant regné 9. ans 6. mois.

68. NICOLAS TRON eut le bon-heur que de ſon téps les affaires de la Repub. allerent aſſez bien contre le Turc. Pierre Mocenige General en l'Archipelago vny avec le Pape, le Roy de Naples & ceux de Rhodes mit 85. galeres enſemble; & prit Satalie cité de la Panſilie. Il ſe fit encore ligue avec le Roy de Perſe contre le Turc. Jacques Roy de Cypre eſtant venu à Veniſe eſpouſa Catherine Cornara fille adoptiue de S. Marc. Il gouuerna vn an 8. mois 5. iours.

69. NICOLAS MARCEL Procureur de S. Marc, apres quelques loix faites par les Correcteurs fut eſleu Duc. De ſon téps ſe fit vne conjuratiou en Cypre pour faire tomber le Royaume entre les mains de Ferdinand Roy de Naples; Pietro Mocenigo y alla avec vne groſſe armee, appaiſa tout & fit ſeuerelement punir les rebelles. Scutari fut aſſiégué du Turc & vaillamment deſſendu par Antonio Loreda. Ce Duc gouuerna vn an 4. mois 17. iours.

70. PIERRE MOSENIGVE fut esleu Duc pour la ressouenance de les braves faits. Lepante fut alli-gee de son temps par les Turcs, & vaillamment deffenduë par Anthoine Loredan. Ils porterent leurs armes contre l'Isle de Stalimene, & le mesme Loredan sa valeur à la deffendre. La fille du Roy Ferdinand vint à Venise avec le Cardinal son frere, où ils furent regalez. Ce Prince fut battu vne monnoye qu'il surnomma de son nom, & ne gouerna qu'vn an 2. mois & 9. iours.

71. ANDRE VENDRAMINE eut de malheureux son gouuernement, que l'armée Venitienne fut deux fois mise en route par les Turcs: l'vne pres Croya en Albanie, l'autre dans la patrie du Friul. En la personne il eust l'heur qu'estant fort beau il eust vne femme tres-belle, & de beaux enfans, qu'il allia par mariage aux premieres familles. Il gouerna vn an 8. mois.

72. JEAN MOSENIGVE frere de Pierre Mosenigue, ayant continuë la guerre contre le Turc, fit en fin la paix avec luy, moyennant qu'il laissast à Scutari & Stipula liberté du commerce, & pouuoir tenir vn Baile à Constantinople. Il se fit guerre contre Ferdinand Roy de Naples à l'instance du Pape Sixte III. qui occasionna la longue guerre Sociale. En fin se fist la paix, la Republique ayant acquis Rouige & le Polesan. La cité fut difformee de feu & de peste, & ce Prince mourut le 7. an & 6. mois.

73. MARG BARBADIC la peste estant cessée fit rebastir ce que le feu auoit bruslé au Palais. Il auoit vne maxime differente de tous autres Princes, de sçauoir pardonner, oublier les iniures particulieres qui luy estoient faites, & venger seuerement celles qui se faisoient contre l'Etat. Le grand Seigneur luy enuoya vn Ambassadeur particulier pour congratuler son election. Il ne gouerna que neuf mois.

74. AVGVSTIN BARBADIC resista aux progres de Charles 8. Roy de France, lors qu'il fit la guerre contre ceux d'Aragon pour le Royaume de Naples qu'il conquist. Le Turc v'surpa sur la Republique Lepante, Modone, Corone. Le Royaume de Cypre fut mis sous la tutelle du Senat, & la Roynne Catherine amenee à Venise. L'office de la Santé fut créé par l'occasion de la peste. Le Duc gouerna 15. ans 21. iour.

75. LEONARD LOREDAN soustint vne tres-rigoureuse guerre contre les premiers Princes du monde, s'estant fait à Cambray vne ligue entre l'Empereur Maximilian, le Roy de France, celuy de Naples, les Ducs de Sauoye, Ferrare & Mantouë, incitez par le Pape Jules II. Tout l'estat de terre ferme fut pris fors Treuise, mais en fin il fut recourré. Il v'escut en Principauté 19. ans 8. mois 20. iours.

76. ANTHOINE GRIMANI estant General en vne des routes signalee, pour occasion de laquelle il fut demis de la charge de Procureur S. Marc & confiné à Cherso. Il rompit son ban & se retira à Rome pres le Cardinal son fils, où il rendit de si bons offices, que non seulement il fut restably en sa dignité de Procureur, mais encotes fait Duc en l'aage de 82. ans, & ne gouerna qu'vn an 10. mois 2. iours.

77. ANDRE GRITTI ayant remporté la meilleure part de la gloire pour la reprise de Padouë, fut en grande estime. Il fit tant enuers le Roy de France, où il estoit prisonnier, que la Majesté s'allia avec la Republique, & que Verone & Brescia furent reconquis. Il sçeut si bien se comporter au gré du Senat pendant les guerres entre l'Empereur Charles cinquieme & François premier, &

encores contre Soliman. Il gouverna 15. ans 7. mois & 8. iours.

78. PIERRE LAVDE continua la deffense de la Repub. contre le Turc, avec lequel il fit en fin vne paix, dont il sceut iouyr, & se maintenir pendant les guerres des souldits Charles & François. Il gouverna 6. ans 8. iours.

79. FRANÇOIS DONAT vlsant du benefice de la paix, orna la cité de diuers beaux edifices, entr' autres celuy du Palais. Il enuoya du secours à l'Empereur, contre certains rebelles en Allemagne. Les Princes de Guise estans venus de son tēps à Venise y fut ét regalez selō leur dignité. Il gouverna 7. ans 6. mois.

80. MARC ANTHOINE Treuisan homme du tout deuotieux, rechercha que la Republique fust abondante en biens & en bonnes mœurs, empeschant par son bon exemple, que les vices ne se glissassent comme ils font en vne trog longue paix. Il gouverna 1. an moins 3. iours.

81. FRANÇOIS LE VIVIER sceut tellement gouverner la Republique, qu'encores que de son temps le Turc fist guerre en la Pouille, & le Roy de France en la Toscane, la Royne de Pologne fut regalée à Venise. Il gouverna 2. ans 1. mois 20. iours.

82. LAVRENS PRIOLI fust sollicité par le Pape, de faire la guerre à l'Empereur, mais estant amy de la Repub. il ne voulut l'offenser, & moyenna la pacification des affaires. De son temps se fit la paix entre France & Espagne. Charles V. mourut. Ce Prince gouverna 3. ans 11. mois 8. iours.

83. HIEROSME PRIOLI frere du precedent iouyt des grands honneurs que le Pape Pie IV. fit à la Repub. laquelle il fauorisa singulierement d'ouyr les Ambassadeurs d'icelle en la Salle des Roys. De son tēps fut conclud le Concile de Trente, où il auoit enuoyé pour Ambassadeur Nicole de Ponte & Matteo Dandolo. La Republique tint au baptesme les fils du Duc de Sauoye, né de Marguerite de France. Il mourut ayant gouverné 8. ans 2. mois 4. iours.

84. PIERRE LORÉDAN pour la concurrence de deux autres, fust esleu contre l'esperance de tous & de soy mesme. L'Arsenal brussa de son temps, & y eust vne grande cherté de toutes choses. Selim successeur de Soliman prit de là occasion de rompre avec la Republique, à laquelle il demanda le Royaume de Cypre. Et se meut guerre à ce sujet. Il gouverna 4. ans 5. mois 8. iours.

85. LOVYS MOSENIQVE, la guerre s'estant enflammée contre le Turc, perdit le Royaume de Cypre, Nicosia ayant esté prise & Famagouste renduë. La Repub. fit ligue avec le Pape Pie V. & le Roy Philippe d'Espagne, de sorte que les armes iointes ensemble elle obtint l'an 1571. vne signalee victoire contre les Turcs. Peu apres Henry III. Roy de France passa à Venise, où il fut magnifiquement regalé. Ce Prince mourut le 7. an.

86. SEBASTIEN LE VENIER fut esleu d'vne commune voix, avec tel applaudissement que certains Turcs luy allerent mesmement baiser les pieds. Il se crea cinq Correcteurs sur les loix, pour le reglement des affaires du Palais. La cité fut deliurée d'vne cruelle peste, apres le vœu fait d'edifier l'Eglise du Redempteur. Le feu se mit au Palais, qui l'endommagea fort. Ce Prince ne gouverna pas vn an entier.

87. NICOLAS DV PONT fut creé Duc, homme tres-docte en toutes sciences, dont il auoit fait profession publique dans Venise. Il passa par tous les honneurs dont la Repub. peut gratifier ses citoyens. Le Seminaire de S. Marc fut institué par luy. Certains Princes du Iappon estans arriuez à Venise y furent tres-fauorablemēt carelez. Il fit bastir le pont de Canareggio, & gouuerna 7.

ans neuf mois treize iours.

88. PASCAL CICOGNE Procureur de saint Marc, fut esleu ainsi qu'il oyoit Messé en vne Eglise. De son temps y eut de grandes guegres en France & Espagne pour le Piedmont: Et entre l'Empereur & le Turc pour la Hongrie. Il fit bastir la ville de Palma és confins de la parrie de Friul, & vne forteresse nouvelle en l'Isle de Cefalonie. Il eut l'honneur de l'esmerueillable pont de Realte qu'il fit bastir: Et gouverna dixans ou enuiron.

89. MARIN GRIMANI Procureur de S. Marc, fut tant au contentement du peuple que le iour de son eslection se firent des signes extraordinaires de ioye continuez plusieurs iours suyans. Le second an de sa principauté, il fit couronner en triomphe la Duchesse sa femme, à laquelle le Pape Clement VIII. enuoya la rose d'or. De son temps se firent de grandes allegresses pour la paix concludé entre les Roys de France & d'Espagne. Sur l'occasion de la venue du Pape à Ferrare, acquis à l'Estat Ecclesiastique, le Cardinal Aldobradin passant à Venise y fut tres-honorablemés caressé avec d'autres Cardinaux. Il y eut vn si grand desbordement d'eaux le 5. an de sa Principauté, que les gondoles & barques estoient sur la place. S. Marc, comme en pleine lagune. Il mourut avec tres-grand regret du peuple, ayant gouverné 10. ans 8. mois.

90. LEONARD DONAT, ayant pour ses merites, prudence singuliere & dexterité au maniment des affaires, passé par tous les honneurs que la Rep. peut faire à ceuz qu'elle recognoist fideles, fut mis en la place de Grimani le 10. Ianuier 1606. Il auoit esté enuoyé Ambassadeur à Constantinople vers Mahomet nouvellement venu à l'Empire d'Orient, pour luy faire au nom de la Repub. les complimens accoustumez. Il a vne telle pratique des affaires & memoire si heureuse, dans vne ame recogneüe si sainctement zelée au bien commun que le Senat luy defere plus qu'à aucun de tous ses predecesseurs. La cité a esté excommuniée de son temps par N.S.P. Paul V. pour des pretentions du S. Siege, & se peut dire que contre ces foudres il s'est monstré comme vn rocher immobile à la deffence de l'Estat. Ainsi deux printipaux piliers de la Chrestienté, menaçoient vne grâde ruine, n'eust esté que le tres-Chrestien Henry III. Roy de France, embrassés deux colonnes, les soustint l'vne & l'autre pour les redresser, par l'entremise de ses Ambassadeurs, qui en ont erigé vn arc triomphant à l'immortalité de sa gloire. Ce Prince qui iouyt du bon-heur de la Paix, en fait & iournellement recognoissance à la France par l'affection particuliere qu'il témoigne luy auoit.

I.
ni
3.
4.
cha
ple
15
6.
de l
d'au
rem
8.
9.
che
Go
Gr
Efi
l'Es
17.
18.
Col
pell
Do
gar
l'Ar
& r
tair
enn
l'Es



LA REPUBLIQUE DE RAGOUSE.

SOMMAIRE.

1. **R**AGOUSE anciennement appelée Epidauré, & de l'assiette des Epidaurés où l'on adoroit Esculape. 2. Origine du mot Esclavonie, son estendue, sa longueur, largeur, son climat, & ses principales villes. 3. Ragouze ville d'Esclavonie, tributaire au Turc: sa situation & ses Isles. 4. Son Terroir portant huyle, vins, fruits, poissons gras, & des arbres chargés d'huyles qu'on cueille de trois en trois ans. 5. La Graouze-Isle pleine de jardins d'Orangers, Citronniers & Grenadiers. Langoste autre Isle abondante en Oliues & Raisins, & renommée pour la pêche des Sardines. 6. Le naturel barbare & cruel des anciens habitans de Ragouze, & tenans de l'humour des Scythes dont ils sont descendus. 7. Costume des Ragouzois d'aller teste rase à moitié & sans cheveux, au contraire des Hongrois. Amateurs de l'égalité. La façon de leurs vestemens, & les couleurs plus en prix. 8. De leurs mariages & alliances, limités par la loy à mille ducats d'or. 9. De leur langage, & instruction aux lettres divines & humaines. 10. Richesses des Ragouzois consistans au trafic. 11. Leurs petites forces. 12. Du Gouvernement de Ragouze conforme à celui de Venise: & premierement du Grand Conseil. 13. Des Pregads, Magistrats annuels, & leur Jurisdiction. 14. Du Petit Conseil, la charge & durée de ce Magistrat. 15. De l'Electio du Recteur Chef de tous les Conseils. 16. Des cinq Pouruoyeurs. 17. Des six Consuls instituez pour les causes civiles en premiere instance. 18. Des cinq Juges criminels. 19. Des Officiers sur l'art de la laine. 20. Du College des Trente: commis sur les causes d'appel. 21. Des cinq hommes appellex Pouruoyeurs de la satité: & leur autorité. 22. Des Commis sur la Douane. 23. Des Carmelinques. 24. Des trois Thresoriers commis à la garde du Thresor public, deniers pupillaires & deposts. 25. Des Officiers de l'Armurerie. 26. Autres Officiers établis sur la vente des froments, vins, & reparations des chemins. 27. Des six Capitaines de nuit. 28. Du Notaire Secretaire. 29. Des Chanceliers. 30. Des Capitaines & Comtes enuoyez aux Gouvernemens de dehors Ragouze. 31. Des trois Procureurs de l'Eglise cathedrale de Ragouze.



VANT que de m'engager d'auantage en ce discours, ie desite oster à ceux qui lizent cette œuure la confusion de l'equiuoque des noms, qui les pourroit faire chopper des l'entree. Car puis que nous auons entrepris de parler de Ragoufe, qui se nommoit anciennement Epidauré, & qu'il y a eu d'autres villes de mesme nom, il est à propos de montrer qui est celle-cy, & de ne la confondre pas indiscrettement avec les autres. Il faut donc scauoir qu'il y a ie long de la mer depuis Venise iusques à Corinthe trois Epidaurés, dont le premier est assis au Golphe de Venise, & est celuy que nous appellons maintenant Ragoufe.

L'autre est au pays de Laconie, au Golphe de Napoli, cette ville est nommée à present Maluaisie, & la troisieme ville d'Epidauré, est celle du Golphe d'Engie ou sein Saronique, qu'on nomme Cherronese, ou Piguiade. Et afin d'esclaircir encore mieux la chose, c'est en la dernière qu'on adoroit Esculape.

11. Or pour venir à celle dont nous voulons faire mention, elle est assise en Esclaunonie, qui est l'ancienne Dalmace, & qui prit son dernier nom des Slaves qui au temps de l'Empereur Iustinian premier, estans venus de Sarmatie, passerent le Danube, & lors vne partie se rua sur la Macedoine, & l'autre sur la Thrace, puis au temps de l'Empereur Maurice, qui mouut l'an six cents deux, & apres de Phocas son successeur, ils se rendirent maistres de la Dalmacie. Il est vray qu'aujourd'huy le nom d'Esclaunonie s'estend depuis la riuiere d'Arse iusques à celle de Drin, & sa longueur depuis vne riuiere iusques à l'autre, est d'environ quatre cens quatre vingts milles, & sa largeur depuis les monts de Croatie iusques à la mer, est d'environ cent vingt milles. Elle est entre le milieu du cinquieme Climat pres du troisieme parallele, & le milieu du sixieme, où le plus grand iour d'Esté n'est de plus de quinze heures & demie. Son Meridien plus Oriental passe par le quarante-sixieme degre, & le plus Occidental par le trent-sixieme. Au reste la mer qui est entre l'Italie, & la fin de l'Esclaunonie, se nomme Adriatique, & s'estend par l'espace de six cens milles, & la plus grande largeur est de deux cens, la moindre de cent cinquante, & celle de son emboucheure de soixante, mais le reste qui va lescher l'Albanie, & la Macedoine, se nomme mer Ionique. Vne partie de ce pays obeyt à la Seigneurie de Venise, l'autre aux Archiducs d'Autriche, & le reste au Turc. Ses villes plus renommées sont Flamone, Segne, Hono, Zare, pour laquelle les Venitiens, & les Hongrois ont guerre continuelle Sebenic & Spalare. Mais la meilleure ville de toute l'Esclaunonie c'est Ragoufe, qui se maintient en liberte payant au Turc quatorze mille Zequins, & en despensant encor autant en presens, & en logement des Turcs. Cette Republique a peu de pays en terre ferme, mais elle a sous sa puissance quelques petites Isles assez bonnes, qui sont assises entre Curzole, & le Golphe de Cattaro.

12. L'ancienne ville d'Epidauré estoit au mesme lieu qu'on nomme aujourd'huy la vieille Ragoufe. Mais les Gots s'estans emparez de l'Italie, & par mesme moyen de la plus grande partie de l'Esclaunonie, & entr'autres d'Epidauré, la raserent entierement. A raison de quoy les habitans qui ne scauoient où ils se pourroient retirer, commencerent de bastir la nouvelle

Ragoufe, qu'on voit maintenant, des ruynes de la vieille. La ville est fort bien habitée, & en fort belle assiette sur la mer. Elle est toute pleine de fontaines d'eau douce, qui y a esté conduite des montagnes voisines, au grand profit de ceux du pays. Elle a vn petit port fait à la main, qui est assez commode d'vn costé, il y a vne montagne fort haute, & droicte, au pied de laquelle la ville est bastie. Ils possèdent autour de leur ville vn pays fort estroit, & outre ce, ils ont plusieurs belles petites Isles sous leur obeyssance, entre autres celle de Langoste, dont la forme est pareille à celle d'vn Amphitheatre.

QUALITE.

LE Terroir est de sa nature sterile; mais les Ragousois emploient tant de peine, & d'industrie à le rendre bon qu'ils en tirent del'huyle, du vin, & des fruiets excellens. Il y a vne certaine vallée où il s'assemble en Hyuer tant d'eau, qu'il s'en fait vn lac, où il se nourrit du poisson qui deuiet tellement gras, qu'on le fricasse sans huyle avec sa graille toute seule. Apres cela l'eau venant à se seicher au Printemps, on sème au mesme lieu du grain, qui y vient heureusement, si bien qu'vn mesme lieu rend du poisson, & du bled dans vne année. Ils y font aptes celade diuerses industries en la mer, & entre autres choses ils font que les arbres leur apportent des huystres: Car ils font baisser les branches des arbres, & les arrestent sous l'eau avec des cailloux; & dans deux ans ils s'attache tant d'huystres à ces branches que c'est vne chose merueilleuse, puis la troisieme année elles sont presque bonnes à manger.

Il y a sur la mer la Graoufe, qui est vn lieu fort agreable, & plein de jardins, d'Orangers, de Citronniers, & de Grenadiers. Ses principales riuieres sont le Saue, & le Drau. L'isle del'Angoste est entournée de tous costez de fort hautes montagnes, où sont les metairies des Ragousois, & au milieu on voit vne belle plaine qui produit grande quantité d'Oliues, & de Raisins. On y pesche force Sardines.

MOEVRS ANCIENNES.

LES habitans de ce pays estoient autresfois cruels, & barbares, & ne s'addonnoient qu'à escumer continuellement. Flore dit d'eux qu'en la premiere guerre contre les Carthaginois du temps de la Reyne Teure, ils ne se contentoient pas de piller: mais exerçoient toute sorte de meschancetez. Ce furent les Esclauons qui firent trencher la teste aux Ambassadeurs des Romains, & qui bruslerent ceux qui gouernoient leurs vaisseaux, & ce qui augmenta la honte des Romains ce fut que ces peuples estoient alors gouuenez par vne femme. Procope dit aussi que les Esclauons (peuple Scythique) entrerent par force dans ce pays du temps de Iustinian, & en fin s'y arrestèrent; de sorte que les anciens habitans embrasserent en partie les mœurs de ces estrangers nouvellement venus. Tite-Liue appelle cette nation farouche, & addonnée à faire des courtes sur

la mer pouroy escumer quelque chose. Aussi les Romains auoient tousiours des legions en ces pays, tant pour d'autres occasions, que pour brider le naturel, & l'humeur barbare de ces peuples.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VII. **C**eux de Ragouſe laissent croistre leurs cheueux depuis le milieu de la teste en sus, & portent raz tout le reste. Au contraire les Hongrois ont cet endroit raz, & des cheueux par tout ailleurs. Les femmes n'y portent les cheueux guiere longs, & les rendent noirs avec artifice. Tous viuent esgalement sans beaucoup de ceremonies, veu qu'ils n'vſent point de reuerences comme nous, & n'ostent ny chapeau, ny bonnet: mais se saluent simplement l'un l'autre, ou de parole ou par quelque action qui descouure naturellement leur intention. Ils ayment fort l'esgalité entr'eux; de sorte qu'il y a vne loy qui porte qu'aucun ciroyen ne peut estre Eueſque de Ragouſe, afin qu'il n'y ait aucun d'entr'eux, qui aye plus grande preſeminence en leur Republique, que celle qui leur est permise par les loix.

Ils vont habillez diuerſement; veu que les plus ieunes vont vestus à la Florentine, les autres portent des manteaux, & les plus vieux des manches, comme les Seigneurs de Venise, & il est deffendu de porter des habits de soye, excepté à celuy qui est Recteur de la Republique, aux Docteurs & aux Cheualiers.

En Esté lors qu'il fait bien chaud ils portent des iuppes de simple taffetas armoisin. On peut voir le mesme retranchement aux habits des femmes, veu qu'elles ne portent toute leur vie que du drap, excepté que quand vne fille se marie, il luy est permis de porter de la soye durant vn mois. Il y a encor quelque chose entre les femmes, qui monstre la difference des qualitez; veu que les iours de festes, les Damoselles ont accoustumé de porter vne cappe de drap, doublée d'un sandail rouge, qu'elles sont obligées de porter apres qu'el, les sont mariées.

Au reste elles portent du drap ranné, rouge, & bleu, & il leur est seulement permis de porter des manches de soye, comme bon leur semble.

VIII. Quant aux mariages ils ont coustume de s'allier seulement avec des personnes de leur condition, c'est à sçauoir le noble avec le noble, & vn Gentilhomme ne peut prendre vne Bourgeoise ou vne estrangere; afin de n'introduire pas en sa race vn sang moins genereux, corrompant son ancienne noblesse; & de là vient que les familles sont tellement diminuées, qu'il n'y en a plus que vingt-trois, ou vingt-quatre qui gouernent; pour ce que les maisons venans à manquer, comme toutes les choses du monde font aussi, & les nobles ne s'alliant point avec des bourgeois, ou des estrangeres, & n'en meslant aucune parmy eux, ces maisons sont venues à quec le temps à ce petit nombre.

Il est vray que si quelque noble vouloit ou pour quelque dessein, ou pour quelque commodité prendre vne femme qui ne fut pas du pays, il le peut faire, pour ueu qu'il prenne vne Damoselle d'as le pays qui est depuis Zare, iusques

avoient toujours
pour brider le na,

Si
puis le milieu de la
contraire les Hon-
neurs. Les femmes
noirs avec artifice.
veu qu'ils n'y sent
pean, ny bonnet
le ou par quelque
ayment fort l'esga-
cun citoyen ne peut
eux, qui aye plus
ui leur est permise
nes vont vestus à la
vieux des manches,
porter des habirs de
aux Docteurs & aux
es de simple taffetas,
bits des femmes, veu
que quand vne fille se
is. Il ya encor quel-
es qualitez; veu que
porter vne cappe de
le porter apres qu'el,
il leur est seulement
emble.
lement avec des per-
noble, & vn Gentil-
gere, afin de n'intro-
son ancienne noblesse;
s, qu'il n'y en a plus
pour ce que les mai-
u monde font aussi,
ou des estrange res,
ués avec le temps à
que de dessein, ou pour
pays, il le peut faire,
depuis Zarc, iusques

à Carraro, & non autrement. Mais quiconque prend pour femme vne estrange
gete telle que nous auons dict, il doit auoir vaillant pour le moins mille du-
cats d'or, pour l'assurance de ceste femme, combien que cecy s'obserue fort
peu. Et quant aux mariages ils sont limitez par la loy à mille ducats d'or, mais
aujourd'hui l'on passe par dessus cette ordonnance, tellement qu'un pere
donnera trois, quatre, cinq, & six mille ducats voire plus, selon les moyens,
& la qualité de la fille.

On donne le mariage en argent auant que le mary futur voye la femme
qu'il doit prendre, & lors que le contract est escrit, & toutes les autres cere-
monies sont acheuées, il s'en va la voir en la maison. Car c'est leur coustume
de ne muguetter point vne femme qu'apres l'auoir espousée selon l'ordre
prescrit par l'Eglise Romaine.

Quant à leur langage, tous les ieunes hommes scauent ordinairement **ix**
la langue Itallienne qu'ils appellent Franque: mais ils y sent seulement en-
tr'eux de leur langue Sclauonne. Plusieurs d'entr'eux s'adonnent aux lettres,
& pour cet effect la Republique tient ordinairement dans Ragouze avec gros
gages vn Lecteur qui enseigne les bonnes lettres aux ieunes hommes, avec
trois ou quatre Repetiteurs. Ils font venir aussi toutes les années vn bon
Predicateur, qui presche seulement aux hommes, à cause qu'il parle Italien, &
les femmes ne le peuvent entendre, ne scachans la langue.

Outre ce la Republique tient outre les Medecins de l'ame, des hom-
mes pour remedier au corps, c'est à scauoir deux Medecins & deux Chi-
rurgiens avec de fort bons gages. Ceux-cy sont obligez de visiter tous les
malades sans tirer aucune reconnoissance, spécialement des pauvres, &
de faire tout ce qui est necessaire selon leur profession, pour la santé des
citoyens.

RICHESSES.

CE n'est pas le pays des Ragousois qui les rend riches, veu que c'est **xj**
bien assez s'il les entretient, combien qu'ils viuent avec autant d'es-
pargne qu'on scauoir faire. Leurs grandes commoditez viennent du très-
grand trafic qu'ils exercent; veu qu'ils ont beaucoup de bons vaisseaux
avec lesquels ils vont en diuers lieux, & gagnent gros avec le commerce.
Ce qui leur fait grand bien, c'est qu' moyennant les quatorze mille Ze-
quins, ou Secquins qu'ils donnent au Turc toutes les années ils sont francs,
& exempts de toutes sortes d'impositions, & de gabelles par tout l'Empire du
grand Turc.

Mais il ne faut conclure pour cela que ce soit vne Republique fort riche,
veu que sans le support, & l'appuy du Turc, elle auroit esté bien souuent en
proye à plusieurs, & principalement aux Venitiens, & elle seroit bien em-
peschée, si il falloit faire quelque grosse despence à entretenir des gens durant
quelques années.

F O R C E

XI. **L**E deffaut des grandes commoditez fait aussi que les Ragousois ne peuvent auoir de grandes forces, & s'ils subsistent c'est à cause du support dont i'ay parlé. Leur ville est assez bien fortifiée; mais outre qu'elle est au pied d'une montagne qui luy commande, elle ne scauroit soutenir vn grand effort. Quant aux gens de guerre ils n'en tiennent que fort peu, veu qu'ils ont seulement leur garde de cent Hongrois avec vn Capitaine: mais la Republique se sert de ceux-cy plustost aux executions qu'en autre chose qui leur soit necessaire; Pour ce que ces hommes là ne respectent personne, & pour cette cause font tout ce qui leur est enioint, & sont fort fideles, de mesme que les Suisses dont les Princes se seruent pour la garde de leurs personnes. Ils ont aussi le chasteau de sainct Laurent hors la ville, qui est assez bon, & la nouvelle fortresse vers la porte qui est du costé du Leuant. Mais toutes ces choses sont assez peu considerables, & seulement bonnes pour resister à des gens qui ne veulent pas opiniastrer à vne entreprise.

G O V V E R N E M E N T.

XII. **R**AGOUSE n'a pas tousiours esté Republique, veu qu'elle a obey en diuers temps à diuers Seigneurs, tantost Grecs, tantost Albanois. Mais depuis qu'elle a embrassé la façon de viure avec laquelle elle se gouierne maintenant elle s'est maintenue avec quelque reputation. Or les Ragousois, lors qu'ils voulurent reduire leur ville en Republique, suyirent pour la plus grande part l'ordre de la Republique de Venise. Ainsi donc qu'ils se furent resolus de l'ordonner ils instituerent vn grand Conseil, sçachant que c'estoit le fondement d'une Republique, & comme vne base alleuée de leur ville. Tous les gentilshommes de la ville entrent en ce Cōseil, sitost qu'ils ont atteint l'age de vingt ans, & sont receus en prouuant qu'ils sont nobles, & sortis de nobles. On crée en ce Conseil tous les Magistrats de la ville, qui sont tels que ie vous les vay deduire.

XIII. Il y a premierement les Pregads, qui de ieu est red'ordinaire soixante, tous gentilshommes: mais il n'y a bien peu souuent que ce Magistrat face nombre. Plusieurs gentilshommes de mesme famille en peuuent estre, pour ce que (comme i'ay dict cy dessus) les familles ont esté reduites à vne petit nombre. Ceux-cy ont charge des affaires de la Republique, & iugent encore les causes ciuiles par appel de trois cens ducats en bas. Ils iugent aussi toutes les causes criminelles qui sont importantes pour la qualite des personnes, comme si que que gentilhomme est accusé, ou s'il a commis quelque crime. Ils demeurent vne année en cette charge, & l'on les change selon qu'ils y vaquent, auant qu'ils ne sont pas tous créés à la fois, mais peu à peu, & les vns apres les autres selon qu'ils finissent, & mesme ils peuvent estre reconfirmés.

XIV. Le petit Conseil ainsi nommé au regard du Grand, est le Conseil du Recteur qui est composé d'onze personnes, toutes de diuerses familles, qui assistent le

Recteur,

Reçteur, ou Chef de ceste Republique. Ils reçoient & oyent les requestes, & les demandes des estrangers, & des hommes priuez, les lettres, les Ambassadees, & choses semblables, & sont presque comme vne autre main, qui presente aux autres Magistrats les choses qui viennent deuant eux, & qui vont apres selon leur qualité aux offices destinez à telles matieres. Et ceux-cy pour le regard des choses qui s'offrent à eux, en decident quelques vnes, & rapportent les autres aux Pregads. Ils ne demeurent en ceste charge qu'une année seulement, & sortent tous ensemble, & les autres vnz qui sont creez par le grand Conseil entrent aussi tous ensemble au nouveau Magistrat, le premier de l'année, avec le nouveau Reçteur.

Ce Reçteur, qui est chef de tous les Conseils, est esleu au grand Conseil par trois sortes d'election, ainsi qu'on fait encor de tous les autres offices, Et de ces elections en tous offices, l'une se fait par la voye de Scrutin, que ie vous ay expliquée en parlant de l'election des Papes, par trois Conseillers du Reçteur, & les deux autres sont faites au sort. Le Reçteur ne demeure qu'un mois en charge, & il est obligé durant ce mois de se tenir au palais. Il porte l'accoutrement de Duc, c'est à sçauoir vne robbe à manches ouuertes, & differéte des autres, à cause de son autorité. On luy donne d'estat sept ducats, & non d'auantage pour tout ce mois. Il est vray que quand il est Pregad pour le regard des appellations il a vn ducat le iour qu'il y assiste.

Ce Reçteur s'assemble avec les Conseillers les iours ouuriers apres le dîner, & les festes aussi, mais pour quelque subiect. Il donne ordinairement le matin aux Pregads, ou au grand Conseil, selon l'occurrence, & le besoing. Et si le Reçteur n'y est par fortune, le plus ancien Conseiller entre en sa place, & l'on n'expedie aucune chose sans la presence. On donne à ce Reçteur vn Lieutenant qui a seulement iurisdiction iusques à trois ducats d'or, & cestuy cy est son Lieutenant seulement aux choses ciuiles, & non aux autres, & les Conseillers ne peuuent estre esleuz Reçteurs l'année qu'ils sont en leur Magistrat.

Il y a apres les cinq Pouruoyeurs, qui sont hommes de cinquante ans en sus, & doiuent estre de diuerses familles. Ils ont l'autorité de faire receuoir toutes expéditions faites par quelque Magistrat que ce soit, & doiuent estre presents lors que les Conseils s'assemblent. Ceux-cy peuuent estre faits Reçteurs durant leur Magistrat, & le sont mesme ordinairement. Ce sont des principaux de la ville qui ont grande autorité, & sont presque tousiours du nombre des Conseillers.

Il y a apres les six Consuls, qui escoutent les canfos ciuiles en premiere instance pour quelque somme que ce soit. Ce sont ordinairement des hommes de grande autorité, & qui entrent au Conseil des Pregads, & l'on forme souuent des procez aux choses qu'ils iugent. Or les parties n'ont pas de coustume de faire des allegations, comme on fait en plusieurs lieux: ains ceux-cy voyans les procez, deliberent ce que la Iustice requiert, & tirent de chaque cause deux ducats pour cent. Ils ne peuuent estre Reçteurs de deux ans, afin de ne destourner point les causes ciuiles, afin que le peuple ayt la commodité de pouuoir estre tost expédié aux procez qu'il a, d'autant que ceux-cy vaquent continuellement à les iuger.

Ou y void aussi cinq Iuges criminels, & les expéditions partent d'eux se.

Ragoufois ne peu-
cause du support
re qu'elle est au pied
nir vn grand effort.
veu qu'ils ont seule-
ment la Republique se
qui leur soit neces-
se, & pour ceste cause
mesme que les Suisses
mes. Ils ont aussi le
, & la nouvelle for-
tutes ces choses sont
er à des gens qui ne se

elle a obey en diuers
l'banois. Mais depuis
gouverne maintenant
Ragoufois, lors qu'ils
ar pour la plus grande
ils se furent resolus de
at que c'estoit le fonde-
de leur ville. Tous les
qu'ils ont atteint l'age
obles, & sortis de no-
lle, qui sont tels que ie

rdinaire soixante, tous
ce Magistrat face nom-
ment estre, pour ce que
ontres au temps à vn
Republique, & iugent
es en bas. Ils iugent aussi
our la qualité des per-
ou s'il a commis quelque
les change selon qu'ils y
us, mais peu à peu, & les
ne ils peuuent estre re-

est le Conseil du Reçteur
s familles, qui assistent le
Reçteur,

lon le iugement qu'ils font. Il est vray que les nobles en sont exceptez, vey qu'aux choses criminelles ils vont pardeuant les Pregads, & ceux qui sont gagez par la Republique: respondent pardeuant le petit Conseil. Et il y a encor quelquesfois d'autres causes que les cinq ne iugent pas, pource qu'il semble bon aux Pregads d'en prendre cognoissance. Ces Iuges pour n'estre ordinairement beaucoup occupez sont faicts Recteurs, de mesme que les Pouruoyeurs.

xix. Il y a encor trois Officiers sur l'art de la laine. Ceux-cy oyent ordinairement les differents, qui naissent entre les personnes qui exercent tel art. Ils entrent dans le nombre des Pregads, & peuuent mesme estre Recteurs.

xx. Ceste Republique a encor vn College de Trente, dans lequel il peut entrer plusieurs personnes d'une mesme famille. Ils cognoissent des causes d'appel iusques à la somme de 300. ducats, & ont de gages chacun trois ducats l'année, ce qui se fait à cause que tous les Officiers de la ville sont sujets à quelque peine s'ils ne vaquent à leurs charges: car autrement ils ne les accepteroient pas, puis qu'elles sont si peu utiles. Lors que quelque office vient à vaquer on supplée à ce manquement par le moyen de l'un de ceux qui sont en quelque autre office.

Quant à ce College il n'a charge d'autre chose que de cognoistre des appellations, comme nous auons ja dit. Et quant aux Pregads on supplée aussi au deffaut de leur nombre lors que quelqu'un vient à manquer en prenant vn des Pouruoyeurs, ou de ce College.

xxi. Elle a pareillement cinq hommes qui pouruoient à la santé, & de qui la charge est de prendre garde que la ville se maintienne saine, & pour cette cause ils sont appelez Pouruoyeurs de la santé. Leur authorité est grande, pource qu'ils punissent ceux qui sont trouuez en faute, & qui vont contre les ordonnances de cet office, & sont fort semblables aux Pouruoyeurs de la santé de Venise, & ils peuuent durant le temps de leur charge estre Recteurs.

xxii. Il y a quatre hommes establis sur la Douane qui ont soing des choses appartenantes à cet office, & exigent l'argent qu'on doit aux Douanes, & font toute autre chose requise en ceste matiere.

xxiii. Il y a encor deux Camerlingues, ou Chambellans qui recourent l'argent qui est appliqué à leurs caisses, mais ils n'ont pas pour cela le maniement du thresor public, & leur argent est employé en quelques occurrences de la Republique, & selon la volonté de ceux qui ont charge de gouverner.

xxiv. On y void encor trois Thresoriers, qui sont volontiers homes de grande autorité, tant pour leur richesse, que pour leur bonne vie. Ceux-cy ont le thresor public entre leurs mains, & outre ce l'argent des pupils qu'on leur donne en deposit & en garde. Ils demeurent en leur office cinq ans, & peuuent estre faicts Recteurs, & ordinairement les Recteurs ont auparauant esté Thresoriers.

Il y a semblablement des Iusticiers qui pourchassent que les choses qui concernent les viures aillent comme il faut, & prennent garde à ce que les poids, & les mesures, & autres instrumens des marchands, & des artisans

ailent selon les ordonnances : & en leur office les arts qui leur sont soumis font marquez.

Et pource qu'en leur ville ils ont vn petit Arcenal selon leurs forces, ils ont vn Magistrat, nommé les Officiers de l'Armurerie. Ceux-cy ont soing de cét Arcenal, & pouruoyent aux munitions par mer & par terre. Ce sont de ieunes hommes qui ont encore des Suruoians ou Surueillás de plus grande experience qu'eux, & on les fait de temps en temps selon les occasions qui se presentent.

D'auantage on meine à Ragoufe le froment d'ailleurs, & cecy se fait aux despens du public. Il y a donc deux officiers qui ont charge de telle chose, & de vendre ce froment pour la Republique.

Les reuenus des Ragoufois consistent pour la plus grande partie en vin, & pour ceste cause ils ont estably trois officiers sur les contrebandes, & ceux-cy ont la charge de les expedier quand on les fait de vin, & il y a vne grãde peine ordonnee contre les contreuenás, pource que la loy commande qu'on ne face entrer nuls vins deffendus.

Il y en a encore qui ont soing des rués de la ville, & des lieux publics, sans reparer les chemins, & les places, & semblables choses, selon le besoin, & ceux-cy sont ieunes hommes, pource que ce ne sont pas offices de grande importance.

Il y a encore six Capitaines de nuit, qui font l'vn apres l'autre la garde par la ville durant la nuit, avec les Hongrois, qui sont enuiron cét avec leur Capitaine, & obeissent à ceux-cy qui ouurét & ferment les portes de la ville. Ils demeurét deux mois en ceste charge, & l'on y garde cét ordre que ceux qui fermét la nuit les portes de la ville, ne les ouurét pas, pource qu'on les change à la minuit.

Ils ont vn Secretaire, qu'ils nomment Notaire, qui se trouue en toutes les choses secrettes.

Il y en a apres vn autre qui a le mesme titre, mais n'entre en cognoissance des secrets importants de la Republique. Et ces deux Secretaires seruent aux occurrences à escrire des lettres, & font encor l'office de Notaires ordinaires.

Outre les susdits il y a trois Chancelliers, qui seruent aux Consuls, & aux choses ciuiles, & font encore des instruments, & l'vn est au Criminel avec le mesme office.

Tous les soirs ils enuoyent vn Capitaine au chasteau de Saint Laurés, qui est hors de la ville : & cestui-cy n'a aucun appointement, mais est contraint de ce faire. Ils en enuoyent encor vn autre au nouveau fort, & ceux-ci y vont par ordre de rolle, & sont ordinairement ieunes gens : mais lors que quelqu'vn a passé quarante ans il est hors de ceste subjection.

Les Capitaines, & les Comtes qui vont aux Gouvernements de dehors par l'Estat de ceste Republique sont tous creez par le grand Conseil, & quelques vns d'entre eux demeurent en charge sept mois, & les autres douze.

RELIGION.

XXI. CE peuple est tout Chrestien, & veritablement Catholique. La ville de Raguse a son Euesque qui y fait la demeure ordinaire. Il ya trois Procureurs de l'Eglise Cathedrale, qui ont soin de la principale Eglise, & ont en gouvernement les reliques qui y sont, pource qu'il y en a fort grande quantité, & qui sont enrichies d'or, d'argent, & de pierres precieuses. Ces Procureurs demeurent en charge toute leur vie, & peuuent estre Recteurs & entrer aux autres Magistrats, comme de Conseillers, de Tresoriers, & autres offices.





DISCOVRS

DES ESTATS DE

L'EMPEREUR.

S O M M A I R E.

TE Stendüe, & grandeur de l'ancien Empire des Romains: son declin & l'affoiblissement notable par les guerres civiles, par le trāsport du siege de Rome à Constantinople, en troisie s'melieu par le partage qu'en fit l'Empereur Constatin à ses enfans, le diuisant en trois parties. 2. Diuisiō de l'Empire d'Orient, & d'Occidēs: & quel en fut le partage au siecle de Charles-magne. 3. Description generale de l'Allemagne, son estendue, ses bornes, & ses Prouinces, & premierement d'Alsace, & ses principales villes: 4. De Vvittemberg, ses villes & chasteaux: 5. Franconie, vulgairemēt Frankenland, subiecte à 5. Princes: ses limites, & bonnes villes. 6. De Sueue: Et du Royaume de Boheme, vulgairement Behaim, La longueur, & cōfins de ces deux Estats, les riuieres, & villes capitales. 7. Moraue, ses riuieres, ses Comtez, seigneuries, & sa ville capitale Olmus. 8. Bauiere, ou Bayern, haute, & basse: ses principales villes. 9. l'Austriche, ou Oesterreich: ses confins, & riuieres. 10. La Comté de Tirol. 11. La Stirie, ou Steirmarck, ses Comtez, & villes principales. 12. La Carinthie, ou Kaerndten, & ses meilleures villes. 13. Les deux Carnioles: & principales villes. 14. Vestphalie: ses limites, & villes. 15. Duché de Cleuēs: ses meilleures villes. 16. Pays de Iuliers. 17. Lantgrauiat de Hessen. 18. Turinge. 19. L'ancienne Saxe, haute, & basse: ses Comtez, & villes. 20. Marquisat de Brandebourg, diuisé en deux Marchés. 21. La Comté de Mansfeld. 22. La Lusace. 23. Silesie. 24. Misne, ou Meyssen. 25. Liege. 26. L'Archueuesché de Treues. 27. La Holface. 28. Besançon. 29. Sous quel climat est l'Allemagne, son air fascheux, & dur hyuer: abondante en toute sorte de bleds, & legumes: mines d'argent, cuiure, fer, plomb, or: fontaines, & mines de sel: vignes, saffrā, sapins. 30. Par iculiere remarque des choses que chaque Prouince d'Allemagne porte, & produict, & premierement de l'Alsace, abondante en froment, vins, & pasturages. 31. Allemands pour quoy appelez anciennement Germain: n'ayans l'usage d'or, argent, ny d'espce. Quelles estoient leurs armes, & façons de combastre. Electiō de leurs Roys, & chefs d'armee: Leurs femmes Martiales, & courageuses: leurs sacrifices d'hommes à Mercure. Obseruation de la nouvelle Lune en leurs entrepris: leurs assembles en arme: leur exercice hors la guerre, &

en temps de paix. Leurs habillemens. Chasteté de leurs femmes, Peine
 d'Adulteres, & homicides. Leurs banquets, & festins, où se traitoient les
 affaires de paix, & de guerre. Exercice de leur ieunesse aux armes. Leur
 année partie en trois saisons. 32. Remarque particuliere des mœurs de quel-
 ques peuples de Germanie: 33. Des Saxons diuisez en quatre Estats. Adon-
 nez à la superstition des idoles; au culte; & adoration des arbres, fontaines,
 forêts, & bois de haute fustaye. 34. De l'art de deuiner dont ils se seruoient.
 35. Façons de viure, & loix de Suobe, ou Sueue. 36. De ceux de Beuire.
 37. Allemans d'à present diuisez en quatre Estats, & quelles sont leurs
 mœurs en general, leurs façons de viure, d'habits, & exercices. 38. Par-
 ticularitez de chaque Prouince en leurs loix, & pour la maniere de viure;
 vestemens, & naturel de corps, & d'esprit: 39. Richesses de l'Allemagne
 en mines d'argent, & autres metaux: fontaines, & puits d'eau salee: tra-
 sifurs, & ouvrages de diuers arts: Foires de Francfort: Reuenus des villes
 & Princes seculiers. 40. Du reuenue de l'Empereur. 41. Quelles forces les
 Empereurs Charles V. & Maximilian second ont tiré d'Allemagne lors
 qu'ils ont armé contre le Turc. 42. Nombre de soldats que l'Empire peut
 mettre en campagne. Et de l'Infanterie Allemande, & Cavalerie. 43. Ses
 forces maritimes, & Alliez. 44. De deux choses qui manquent à l'Empi-
 re. 45. Quand, & par qui l'Empire d'hereditaire a esté fait electif. 46.
 Des trois membres de l'Empire, dont les Sept Ellecteurs font le premier.
 47. Du second membre des grâds, & des nobles. 48. Du troisieme mem-
 bre de l'Empire, composé de villes franches. 49. Des Conseils des Cercles,
 & à quelle fin instituez. 50. Institution, & erectiō de la Chambre Impe-
 riale à Spire. 51. Des charges, & dignitez de l'Empire, reduictes au nom-
 bre de quatre. 52. Quelles sont les Seances aux Diertes, & de l'ordre
 gardé es Processions publiques. 53. Des trois Conseils, qui se trouuent aux
 Diertes, & de quelles personnes chaque Conseil est composé. 54. De la Reli-
 gion des Allemans, du commencement, & progres de l'heresie Lutheriane,
 Zuinglienne, & autres, en ce pays: & de l'estat auquel elle est maintenant.
 55. En quel estat est à present la Religion Catholique, es Allemagnes, &
 quelle Religion tiennent les sept Metropolitains. 56. Liste, & catalogue des
 Empereurs d'Occident, leur vie, regne, & mort.



L'EMPIRE Romain, qui s'estendoit sous Trajan depuis la mer d'Espagne iusques par delà le Tybre, & de l'Ocean Atlantique iusques au Golfe de Perse, & depuis le mont d'Atlas iusques à la forest Caledoine, & touchoit la riuere d'Elbis, & passoit le Danois, commença à decliner premierement par le moyen des guerres ciuiles de Galbe, d'Othon, & de Vitellius, autemps desquels l'armee qui estoit en la grande Bretagne, passa en terre ferme, & la Hollande, & les pays voyzins se reuolterent, & en peu de tēps les frontieres estant despouruenēs de gens de guerre, les Sarmates passerent la Donouē, & les Alains les portes Caspiēs: les Persans acquirēt de la puissance, & de la reputation, les Gotz coururent la Mesie, & la Macedoine, & les Francons entrerent en Gaule.

Constantin remit apres l'Empire en son ancienne splendeur, pource qu'il esteignit les guerres domestiques, & les tyrās, brida les barbares, & fit arreser & demeurer en repos les nations ennemis du nom Romain. Toutēsfois il fit deux choses qui affoiblirent en partie ceste Monarchie. L'vne fut qu'il transporta le siege de l'Empire de Rome à Constantinople, au moyen dequoy il desnua la ville de Rome, & affoiblit l'Empire: pource que c'est chose toute claire, que de mesme que les plantes transportees en des terres fort differētes de climat & de qualite, retiennent bien peu de leur vertu naturelle, aussi les choses humaines, & particulierement les Seigneuries peudent beaucoup de leurs forces avec les grands changemens. Ce fut le subject qui conuia le Senat Romain à ne consentir iamais que le peuple laissast la ville de Rome pour celle de Veies, qui estoit beaucoup plus belle & plus commode, principalement apres que Rome eut esté ruinée par les Gaulois. L'autre chose fut, qu'il diuisa l'Empire en trois parties pour le distribuer à ses enfans: ce qui aduint l'an de grace trois cens quarante & vn. Tellement que d'un grand & puissant Estat, il en fit presque trois, avec vne remarquable diminutiō de l'autorite & des forces: & ses fils estans venus à s'entrefaire la guerre, se consumerent tellement l'un l'autre, que l'Empire en demeura presque comme vn corps priuē de sang: & combien qu'il se reünist quelques fois sous vn Prince, toutesfois il fut de lors si facile à le laisser emporter aux diuisions, qu'on le vit bien souuent partagé en deux: si bien que l'Orient eut vn Empereur, & l'Occident vn autre, iusqu'à tant qu'Odoacre Roy des Herules estant venu en Italie avec vne grande armee, contraignit Augustule de quitter par desespoir l'Empire d'Occident, ce qui aduint en l'an de grace 466. pource que les Huns auoient desjà passé le Danube, Alaric Roy des Vandales auoit pris Rome, & les Alains le Portugal, les Gotz la plus grande partie de l'Espagne, les Anglois la grande Bretagne, les Bourguignons la Prouence, les Francons la Gaule, & les Huns la Pannonie, au iourd'huy Hongrie.

L'Empereur Iustinien soustint vn peu cet Estat: veu que par le moyen de ses Capitaines, il chassa les Vandales d'Afrique, & les Gotz d'Italie l'an cinq cens cinquante six; mais cela dura bien peu: pource qu'en l'année 633, les armes de la secte de Mahomet comēcerent à traouiller tous les deux Empires, qui demourerent en peu de temps oppressez par les Sarrazins, lors qu'ils se rendirent presque entierelement maistres d'un costē de la Surie, de l'Egypte, & de

l'Archipelague, & de l'autre de l'Afrique, de la Sicile, & de l'Espagne, & qu'en l'an 735. ils se faillirent encor de Narbonne, d'Avignon, de Tolose, & des pays voylins. De sorte que peu à peu l'Empire d'Occident fut ruiné tout à fait, & celuy du Levant demeura si foible, que la ville de Constantinople peust à grande peine se defendre contre les Mahometans, tant s'en falloir qu'elle peust donner secours à ceux du Ponent. Ce que Leon III. ayant bien considéré (oultre que les Empereurs Grecs sométoient l'impieré, & les heresies) resolut de donner l'Empire d'Occident au grand Charles Roy de France, ce qui aduint l'an de salut 800.

- II. L'Empire d'Occident fut donc diuisé de celuy d'Orient en telle sorte, que les Grecs eurent pour leur part depuis Naples & depuis Sponte en tirât vers le Levant, avec la Sicile; Beneuent resta aux Lombards; les Venitiens comme neutres demeurèrent libres, & le reste fut à Charles le grád, ou Charlemagne. Blonde dit qu'eceste diuision fut premierement approuuee par l'Imperatrice Irene, puis confirmée par l'Empereur Nicephore. On dit que par ce moyen le Pape Leon transporta l'Empire aux Alemáds, pour ce que Charles estoit Aleman de sang, & d'origine, de mesme que tous les Francs qui vindrent en Gaule estoient de Franconie. Prouince d'Alemagne.

L'Empire demeura donc par ce moyen diuisé en telle sorte qu'il n'a iamais peu estre vny depuis, combien qu'Emanuel Comnene ayant scu la priuation de Federic I. fit de grandes offres au Pape Alexandre III. Tellement que ceste des-vnion commença par le transport du siege Imperial de Rome à Constantinople, & arriua à son comble en la creation de Charlemagne, qui demeura possesseur de ce qui luy auoit esté assigné par le Pape. Depuis l'Empire fut réduit à l'estroit, tellement qu'il n'auoit que l'Alemagne, & vne partie d'Italie; pour ce que le Pape iouyísoit paisiblement en Italie de beaucoup de pais, & les Venitiens qui estoient presque entre les deux Empires, viuoient avec vne liberté absolue, avec tout leur Estat, sans dependre d'aucun, & les Royáumes de Naples, & de Sicile, que les Normans auoient ostéz aux Grecs, estoient deuenus fiefs de l'Eglise, premieremét sous l'Antipape Clement, puis sous Nicolas II. & ses successeurs, qui approuerét en cela pour le bien public ce que l'Antipape auoit fait, & la Lombardie, & la Toscane, en partie par la felonnie de Henry 4. & 5. & de Federic 1. & 2. Empereurs, à l'endroit des Papes, en partie à cause de la mutine humeur des peuples, donnerent tousiours plus de peine, & de despençe aux Empereurs, qu'elles ne leur apportèrent d'ayde, ou de profit. C'est pourquoy Rodolfe non seulement ne se soucia d'aller en Italie (à cause que les aduersitez, & les desastres de ses predecesseurs l'estoient) mais encor vendit la liberté aux peuples qui la voulurét acheter, à fort bon marché. Car elle ne cousta pas plus de dix mille escus aux Luquois, ny plus de six mille aux Florentins. Ainsi la force manquant en Italie à l'Empire, avec la reputation, il ne luy resta presque autre chose que le nom, & les Viscótes à Milan, & quelques autres ailleurs, s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, sans porter autre honneur à l'Empereur que de luy demander l'investiture. Mesme François Sforce ayát conquis l'Estat de Milan avec les armes ne se soucia d'en obtenir l'investiture, estimant qu'il se pouuoit maintenir en possession de cét Estat par les mesmes moyens qu'il l'auoit acquis. Pour cöclusion l'Empire est auioird'huy entieremét réduit à l'Alemagne, & mesme en beaucoup de lieux l'autorité de l'Empereur est comme aneantie.

Mais pour venir à la description il faut parler en premier lieu généralement de ce pays dont les confins sont en dispute. Les plus anciens ont borné l'Allemagne de la rivière du Rhin, du Danube, de la mer, du Don, ou Tanais, & du Pont Euxin, ou de la mer Majour. Ceux qui sont venus après, comme Strabon, Ptolemée, Pomponé, Mele, Plin, & plusieurs autres, tant Grecs, que Latins, l'enferment entre le Rhin, & la Vistule. Tacite dit que les Allemands sont plutôt séparés des Sarmates, & des Daces, par une mutuelle crainte, & par des montagnes, que par la Vistule.

Or aujour d'huy on donne à l'Allemagne toutes les Prouinces, dont les habitans usent de la langue Allemande: si bien qu'elle contient au delà des limites de Ptolemée, & du Danube, la Rhetie, ou le pays des Grisons, la haute Pannonie, & une partie de l'Esclavonie, jusques au pays de Trente.

Les Allemands ont aussi occupé au delà du Rhin, les villes de Constance, Ansbourg, Strasbourg, Vvormes, Mayence, Confluence, Bonne, Cologne, & beaucoup d'autres lieux jusques à la mer. On range aussi les Suisses aujour d'huy entre les Allemands, de même que les Prussiens qui demeurent au delà de la Vistule. Tellement que l'Allemagne s'est étendue au delà du Rhin jusques en Picardie, & en Bourgogne du côté d'Occident, & jusques aux Alpes du côté du Midy; contiendrait du côté du Levant la Prusse au delà de la Vistule, & seroit bornée de la mer du côté du Nord.

Mais laissant à part ce que j'ay dit ailleurs de la basse Allemagne, en parlant des Pays-bas, & aussi de la Suisse, en parlant de la Repub. des Suisses, & passant aussi sous silence les Etats qui ne reconnoissent pas l'Empereur; je commenceray par l'Alsace, ou le pays d'Elzas, qui est aux frontières de la Suisse. Ceste Prouince est divisée en haute, & basse: la haute est un Landgraviat, & contient la Suntgoie, & la Brisgoie. Toute ceste cötée contient grand nombre de villes, de bourgs, & de villages, & est habitée de tous costez. Ses principales villes sont Rubeaquum, qui fut bâtie par les Romains, maintenant Rufach, & Schlestat, ou Selestad en la haute Alsace, Fribourg en Brisgoie, & Argétine, ou Strasbourg en la haute Alsace. Ce dernier lieu est fort au possible, & l'on y void une tour admirable, veu qu'elle est haute de 574. pas Geometriques.

Le pays de Virtemberg, ou Vvirttemberg, confine du Levant, & du Midy avec partie de la Suabe, du Nord avec la Franconie, du Couchant avec le Palatinat du Rhin. Le Neccar passe par le beau milieu de ce pays. Il y a en ceste cötée forcée villes, & chasteaux, outre une infinité de villages. Sa capitale ville est Sturgard: les autres villes principales sont Tubinge, où il y a une Université, & Vvirttemberg, qui communique son nom à toute la Prouince.

La Franconie, autrement France Orientale, & vulgairement Frankenland, a pour ses limites du Midy la Suabe, & la Baviere; du Couchant le Rhin, du Levant la Boheme, & le pays de Turinge; & du Nord le pays de Halle, & la Turinge susmentionnée. Ses principales villes sont Herbiopolis, communément Vvirtzburg, dont l'Euesque se nomme Duc de Franconie, non toutes fois de tout le pays, mais de la plus grande partie. On void après Bamberg, belle, & bonne ville. Toute ceste Prouince obeyt à cinq Princes, à sçavoir aux Euesques de Vvirtzburg, de Bamberg, & de Mayence, au Burgrave de Noremberg, & au Comte Palatin du Rhin.

Affez pres de Franconie, pres de la rivière du Rhin, on void la ville de Spire,

ou est la Chambre Imperiale, puis Vvormes, qui est renommée, à cause des Diettes, & Allémbles: apres cela Mayence, vulgairement Mentz, dont l'Archeuesque est Esleeteur de l'Empire. Ceste ville est forte, tant à cause de son assiette, que de ses murailles, & de son peuple. Elle est assise sur le Rhin, & sur le Mein. Francfort sur le Mein est renommé à cause des foires qui s'y tiennent deux fois toutes les années, & à raison aussi que c'est le lieu où l'Empereur est esleu.

- VI. La Sueue, ou Suabe est la plus haute partie de toute l'Allemagne: elle est bornée du Leuant de la Boheme, du Nort de la Franconie, du Couchant de l'Alsace, & de la riuere du Rhin: & du Midy de la Bauiere, & des Alpes. La source du Danube est en ce pays, qui fut autrefois vn Royaume, puis deuint Duché, & est maintenant sous diuers Princes, dont aucun ne porte le tiltre de Duc de ce pays. Toutesfois le Duc de Vvitemberg en tient la meilleure partie. Ses principales villes sont Aufpurg, ou Aufbourg, assise sur la riuere de Lech, & aussi riche qu'aucune autre qui soit en Allemagne. Vne sur le Danube, qui n'est pas du tout si grande, & est toutesfois fort riche, & marchande: & Norlinge assise en vne belle plaine, ayant trois milles de tour. Il y a encores beaucoup d'autres villes Imperiales, qui se nomment Franches.

L'Empereur qui regne auourd'huy possède aussi le Royaume de Boheme, communément Behaim, qui est dans les limites de l'Allemagne. Ce Royaume a pour ses confins du Leuant la Morauie, & vne partie de la Slesie: du Midy l'Autriche, & Bauiere; du Couchant le pays de Noremberg, & du Nord la Saxe, & la Misne. La forest Hercynie l'environne de tous costez; il est de forme ronde, & l'on passe son diametre en trois iours de chemin. Les autres disent qu'il a de longueur trente-six lieues de Boheme. Les riuieres qui passent par ce Royaume sont l'Albis, que les Bohemes nomment Labe: Multaue, communément Vltraue, & en Allemand Vvolda; & outre ce l'Egre, Sassaue, Gifere, Mife, & Vatto, qui se desgorge dans le Labe. Prague, autrefois Buben, & Marobude, est la capitale ville, & en contient trois, c'est à sçauoir la vieille Prague, la nouvelle, & la petite, qui est separee des deux autres par la riuere d'Vltraue.

- VII. La Morauie, jadis Marcomanie, vulgairement Merheren, tire son nom de la riuere de Moraue; elle est separee de la Hongrie, & de la Pologne du Leuant, de la Boheme du Couchant, & de la Slesie du Nord par des montaignes, & des forests, ou des riuieres: mais elle est plaine du costé de l'Autriche, qui la confine du Midy. Ses riuieres sont la Moraue, la Noire, la Suitze, Tayze, Igle, Haue, & Suarte. Il y a en Morauie deux Comtez, avec quelques autres seigneuries. Sa principale ville est Olmuz, que les Bohemes nomment Holomatz: celle qui la suit se nomme Prunpe, en Allemand Brin, & en Bohemois Brno.

- VIII. Bauiere, communément Bayern, contient la contree que tenoient iadis les Nariffes, que l'on nomme auourd'huy Nordaouu, & est separee des autres par le Danube: & pareillement elle embrasse le pays des Noriciens, & les Vindeliques, communément Licatiens, ou Lechrains. Ce pays est borné du Nord de la Franconie, du Couchant la Suabe, du Midy les Alpes, & du Leuant l'Autriche, & la Boheme. Il y a deux Bauieres, à sçauoir la haute, & la basse: la haute est au deçà du Danube, du costé des Alpes, & du Midy. Ses principa-

les villes sont Monachie, vulgairement Munchen, sur le bord de l'Iser (c'est la demeure du Duc) Ingolstadt, où il y a vne fameuse Vniuersité. Frelsing ville Episcopale, & generally en tout le pays il y a trente-quatre villes assez bonnes.

La basse Bauiere au delà du Danube, contient 34. villes, 46. bourgs, & plusieurs chasteaux, & villages. Ceste partie s'appelle Nortgoie: sa ville capitale est Noremberg, qui a huit milles de circuit, contient beaucoup de beaux & superbes bastiments, & est ceinte de deux murailles. Les autres villes principales sont Ratisbonne, vulgairement Regenspurg, iadis AVGVSTA TIBERIA, & auparauant ARTOBRIA, assise sur le Danube. Passau sur l'emboucheure de la riuiere d'Inn, qui se discharge dans le Danube: Lanshut sur l'Iser, & Saltzbourg, ville Archiepiscopale, sur la riuiere de Saltz.

L'Autriche, communément Oesterreich, ou Austorlich, ou bien Osterland, c'est à dire terre Orientale, s'appellloit iadis la haute Pannonie. Elle a pour ses confins du Leuant la Hongrie, du Sud les monts de Stirie, qui s'estendent depuis les Alpes, iusques en Hongrie, & au delà: du Ponent la Bauiere, & du Nord la riuiere de Teye, & la Morauie. Les riuieres d'Autriche sont le Danube, qui passe par le milieu du pays, l'Onafe, le Traune, l'Erlaf, la Traisic, l'Ipisic, la Melice, la Marchi, la Teye, & la Lcythe. L'Autriche est vne Archiduché, dont la capitale ville est Tienne, iadis FLAVIANA, ou IULIOPONA, qui est belle, riche, & fort peuplée, & a vne belle Vniuersité.

La Comté de Tirol est assise entre le Thezin, & l'Oen, où l'Inn, & les Alpes, & a tiré son nom de la petite ville de Tirol. Ce pays fut iadis vne partie de la Rhetie: ses confins sont du Nord la Bauiere, du Midy la Lombardie, du Leuant la Marche Treuisane, & le Friuli, & du Couchant le pays de Suisse. Ses principales villes sont Insprug, demeure du seigneur de la Prouince, & lieu où est la Chambre, & le Parlement des pays d'Autriche; puis Brixen sur l'Isa, & apres Trente, ville renommée à cause du Concile qui s'y tint l'an 1546. sous Paul III. Il y a vn fort beau chasteau. On y void aussi la ville de Maran sur le Thezin, & celle de Bolzan, & encore la Hale.

La Stirie, iadis, VALERIA, & communément Steirsmarck, est vn petit pays qui confine du Nord avec l'Autriche, du Couchant avec la Carinthie, du Midy avec la Croace, & l'Esclauonie, & du Leuant avecques la Hongrie. Elle fut erigee en Duché par l'Empereur Federic Barberouille. Il y a plusieurs Comtez en ce pays, & entre autres celuy de Vvarasdin sur le Drauu, & celuy de Lebnâ sur la Mure. Ses principales villes sont Celie, ou Cilte, Fruch, & Greczio, avecques vn tres-fort chasteau, qui regarde l'Autriche, & pareillement la ville de Sepian.

La Carinthie, communément Kaerndten, confine du Couchant, & du Midy avec le Friuli, & la Carniole; du Leuant, & du Nord avec la Stirie. Ses meilleures villes sont Voltkmarch, & Villac, toutes deux sur le Drauu, Marchburg, Clagensfurt, iadis CLAVDIA, ville bien fortifiée: mais sainct Veit est la ville capitale de la Prouince.

Il y a deux Carnioles, l'vne qu'on nomme seiche, & vulgairement Vnderkrain. Les Princes d'Autriche y possèdent plusieurs villes, & entr'autres Gorice, assise sur le bord de la riuiere du Sontre. L'autre Carniole se nomme Oderkrain, & est assise entre les montagnes Noriques, & pierreuses. Sa principale ville est Lubiane, que les Allemands appellent Laubach.

- xiv. Le pays de Vvestphalie est pris par quelques-uns pour la vraie, & ancienne Saxe; ses limites sont du Leuant la riuere de Viser, du Nord la Frise, & le pais d'Vtrecht, du Couchant le Rhin, & du Midy les montagnes de Hessen, nommées Obnobies par Ptolemee. Ses principales villes sont Monster, Dusseldorp, Vvesfal, Oldembourg, Olnabourg, Minde, & Heruorde. Vne bonne partie de ce pays obeyr à l'Euesque de Cologne, qui est assise sur le Rhin, & a double fossé, double muraille, 84. tours, & 19. parroisses.
- xv. La Duché de Cleues est assise deçà, & delà le Rhin, entre Cologne, & le bas pays d'Vtrecht. La seigneurie de Ranistein est iointe à la Duché de Cleues: ses meilleures villes sont Cleues, Vvesfal, Reez sur le Rhin, Ringelbourg, Kerendonck, Duyssbourg, & quelques autres.
- xvi. Le pays de Iuliers, ou de Guelich, a pris son nom de sa capitale ville, qui est forte, & quia esté prise les années passées par le Marquis de Brandebourg, & Duc de Neufbourg. Ce pays, & celuy de Cleues sont maintenant disputez par plusieurs qui pretendent y auoir droit.
- xvii. Le pays, ou Lantgrauar de Hessen confine du Leuant avec la Turlinge, du Midy avec la Franconie, du Couchant avec la Vvestphalie, & du Septentrion avec le Duc de Brunswic, l'Euesque de Minde, & quelques autres seigneurs: ses principales villes sont Marpourg, où il y a vne bonne Vniuersité, Cassel, où le Lantgraue se tient, & après Bubac, & Asfeld. Il y a quelques Comtez sous ce Lantgraue, dont la principale est celle de Valdeck.
- xviii. Le pays de Turlinge a du Leuant la riuere de Sal, du Nord la forest Hercinie, du Couchant la riuere d'Vver, & du Midy la forest de Turlinge, que l'on nomme Thuringerwaldt. Ce pays est vn Lantgrauar, qui n'a de lógueur, & de largeur, que douzelicues d'Allemagne: & toutesfois il contient douze Comtez, avec autant d'Abbayes, cent quarante quatre citez, & autant de bourgs, ou petites villes, outre 2000. villages, & 250. chasteaux. Sa capitale ville est Erfourt assise sur la riuere de Gere, & l'vne des plus grâdes d'Allemagne: les autres meilleures villes sont Vveymar sur l'Ilm, & Isenach sur le Nesse, où il y a bonne Vniuersité.
- xix. L'ancienne Saxe, ou Sachsen, comprenoit autrefois la Vvestphalie, l'ancienne Marche, Misne, Lusace, Mansfeld, & quelques autres pays: veu qu'elle embrassoit tout ce qui estoit entre le Rhin, & l'Elb, & la mer Germanique, & la riuere de Leydore iusques en Hessen, & aux frontieres de Turlinge. Tellement que Brunswic estoit comme au milieu de ce pays. Mais maintenant on diuise la Saxe en haute, & basse: la capitale ville de la haute c'est Vvitemberg sur la riuere d'Elb. Quelques-uns mettent aussi Torge en ceste haute Saxe: mais il est plus à propos de la loger au pays de Misne.
- xx. La capitale ville du bas pays de Saxe, c'est Albe, assez pres de laquelle est la ville de Mansfeld, capitale d'vne Comté. Les Comtez de Lauembourg, Mecklemburg, & Lunembourg sont aussi sous le mesme bas pays de Saxe, seló quelques-uns: de mesme que les pays de Holface, Stormar, & Dithmarsie. Au dessus de Saxe, du costé du Nord, on voit Magdebourg assis sur l'Elb, & fort d'assiette, & de murailles, dont l'Archeuesque porte le nom de Primar d'Allemagne: combien que les Archeuesques de Mayence, de Treues, & de Cologne, qui sont Electeurs, ne luy cedent nullement, non plus que l'Archeuesque de Saltzbourg.
- xxi. Le Marquisat de Brandebourg est au Leuant de la nouvelle Saxe, & est di-

est la vraye, & ancienne
ord la Frise, & le pais
es de Hessen, nomées
nster, Dusseldorp, V-
Vne bonne partie de
e Rhin, & a double.

re Cologne, & le bas
Duché de Cleues: ses
b, Ringelbourg, Ker-

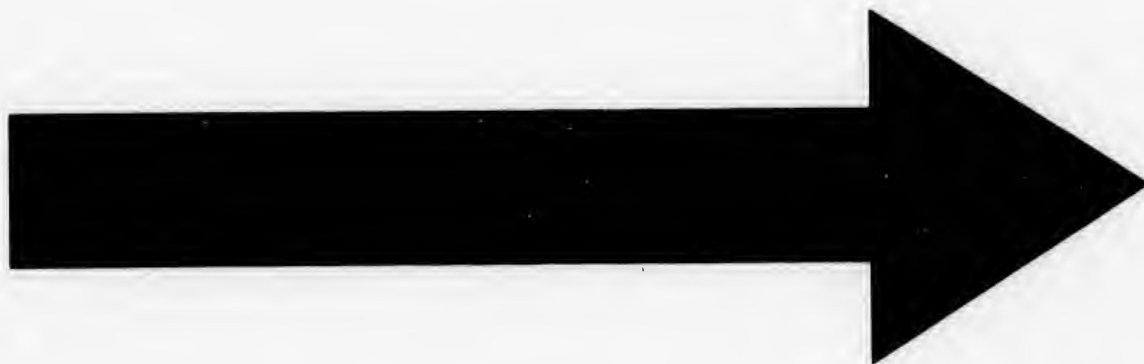
sa capitale ville, qui est
is de Brandebourg, &
maintenant disputez

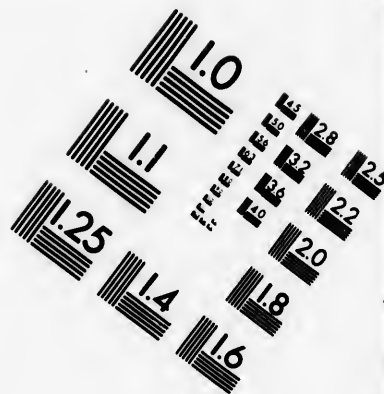
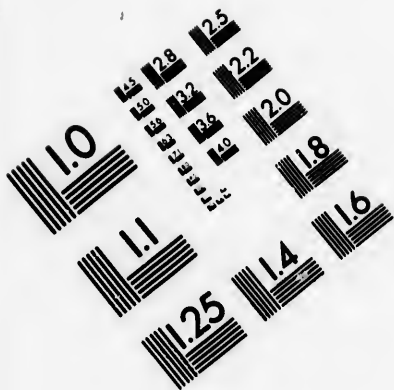
ant avec la Turinge, du
halie, & du Septentrion
ques autres seigneurs:
onne Vniuersité, Cassel,
y a quelques Comtez
ldeck.

du Nord la forest Herci-
est de Turinge, que l'on
at, qui n'a de logueur, &
sfois il contient douze
quatre citez, & autant de
chasteaux. Sa capitale
es plus grâdes d'Allema-
r l'Ilm, & Isenach sur lo

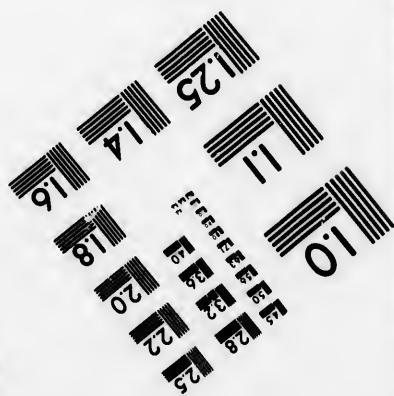
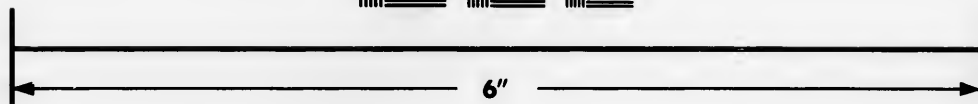
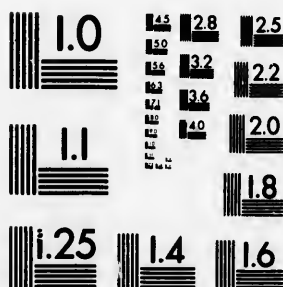
is la Vvestphalie, l'âcien-
autres pays: veu qu'elle
& la mer Germanique, &
tieres de Turinge. Telle-
ys. Mais maintenant on
la haute c'est Vvitemberg
orge en ceste haute Saxe:

assez pres de laquelle est la
ez de Lauemburg, Mcke-
pas pays de Saxe, selo quel-
nar, & Dirhmar sic. Au des-
g assis sur l'Elb, & for d'af-
e nom de Primar d'Allema-
le Treues, & de Cologne,
plus que l'Archeuesque de
la nouvelle Saxe, & est di-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

1
2
3

4
5
6
7
8

9
10
11
12
13

14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

25
26
27
28
29
30
31
32

uisé en deux parties, c'est à sçauoir en la vieille Marche, arrosée par la riuere de Spree. La capitale ville de ceste vieille Marche c'est Brandebourg, sur la riuere de Hauel. Mais la principale ville de la nouvelle Marche c'est Francfort sur l'Odere. On y void aussi Berlin, demeure du Marquis, qui est vn des Eslecteurs de l'Empire, & doit estre mis entre les plus puissans Princes d'Allemagne, veu qu'outre ces deux Marches il possède quelques villes, & Comtez aux pays de Lusace, & de Silesie: & l'on tiét que son Estata de l'ogueur 60. lieues d'Allemagne, où l'on compte 55. villes, & 64. bourgs.

La Comté de Mansfeld est vne partie de la vieille Saxe, & a pour ses confins xxix du Leuât la riuere de Sal, avec l'Archeuesché de Magdebourg, & la Diocèse de Mersebourg; du Midy la Turinge, du Couchant les Comtez de Schunartzembourg, de Stolberge, & quelques autres petites Seigneuries voisines. Il y a sous ceste Comté quatre autres Comtez, à sçauoir Arnster, Vutpre, Vvethin, & Quernfuit, outre le Palatinat de Saxe, & quelques autres Principantez. Ses principales villes sont Mâsfeld, assez pres de laquelle est Leimbach, puis Eilzleben, & Vvypre.

La Lusace assise entre l'Elb, l'Odere, & les montagnes de Boheme, est diuisée en haute & basse, & toutes deux appartiennent à la Saxe. Elle est arrosée de la riuere de Neisse. Sa principale ville c'est Gorlitz, apres laquelle est Zittau sur la Neisse. xxix

La Silesie, vulgairement Die Schlest, est bornée du Su de la Morauie, & de xxxi la forest Hercynie; de l'Ouest de la Lusace, & d'vne partie de la Boheme, du Nort, & de l'Est de la Pologne. Sa longueur est de 200. mille pas, & sa largeur de 80. mille. Il y a en ce pays plusieurs Vniuersitez. Sa ville capitale est Vratiflanie, communement Breslau, où il ya Euesché, & Vniuersité. Vne autre de ses meilleures villes c'est Nisse, ou Neylle, qui est aussi Euesché. Il ya quinze Duchez en ceste prouince, dont six ont esté partagées à trois anciennes familles, & les autres sont escheuës au Roy de Boheme.

Le pays de Misne communement Meyssen adu Leuant la Lusace, du Midy la xxxi Boheme, du Nort la Marche, ou le Marquisat, & la Saxe, & du Ponant la Turinge. Il ya en ceste Prouince beaucoup de citez & de chasteaux. Sa capitale ville c'est Misne, qui a vn chasteau fort au possible. Les autres principales sôt Dresden, demeure du Prince, & ces deux premières sôt sur l'Elb; & Lipse où il ya bonne Vniuersité. On y met aussi Torge, mais quelques vns mettent les deux dernieres en Saxe, confondant la Misne avec le pays de Saxe.

La Duché & Euesché du Liege a du Nort & de l'Ouest le Brabat, du Leuant xxxi la Meuse avec la Duché de Lembourg, & du Su la Comté de Namur. Ceste Euesché embrasse la Duché de Bouillon, le Marquisat de Franchemont, la Comté de Borchlon, ou de Loot, & la Comté d'Hasbanie, dont la principale ville est Borckuorm, outre plusieurs Baronnie, & Abbayes. Il ya au reste vingt-quatre villes, outre celles qui sont de la Diocèse d'Vtrecht, dont la principale est celle du Liege assise en vne plaisante vallée, & proche de la Meuse.

L'Archeuesché de Treues, vulgairement de Trier, est borné du Nort de la xxxi Comté de Nassau, de la Duché de Monts, & de l'Euesché de Coloigne. Du Leuant de la Ringouie, & du pays de Hessen, du Su du pays de Vvestrich, & de la Duché des deux ponts; & du couchant de la Duché de Luxembourg: Il ya en ceste Diocèse de Treues 4. Comtez, avec quelques Baronnie, & autres Sei-

gneries. Au reste la ville capitale du pays c'est Treues, qui est vne des plus anciennes du monde. On y void aussi l'ancienne ville de Confluence.

xxvii. La Holface, vulgairement Holstein, a pour ses bornes du Levant la riuere de Bilene: du Couchant la Dithmarſie, du Midy l'Elb, & du Nort la riuere d'Eidore, qui est de ce costé la limite de Dannemark. Mais ie ne veux parler plus amplement de la Holface, pource qu'elle appartient au Roy de Danemark, à qui nous referuons vn discours particulier.

xxviii. Il y a aussi en la Comté de Bourgogne Besançon, qui est ville Imperiale, & qui fut jadis nommée Chryſopolis. Le Doux passe par le milieu presque par tout, & en entoure la meilleure partie: mais ce fleuve n'a roſe pas le costé de la porte par laquelle on va à Dole.

Q V A L I T E.

xxix. L'Allemagne est sous le sixiesme, septiesme, & huitiesme climat, entre le 47. & 55. degré de hauteur, & le 24. & 46. de longueur. Le plus grand iour d'Esté au paralele du costé du Sn est de 15. heures & demie: & du costé plus proche du Nort de 17. & vn quart. Or combien que Corneille Tacite escriue que l'air y est fascheux, & Seneque que l'hyuer y dure tousiours, toutesfois elle iouyt d'un air assez doux & temperé, qui est vn peu froid, mais qui ayde à la santé & à la force. La terre y porte du froment, de l'orge, du seigle, du millet, de l'auoine, & toute sorte de bleds, & de legumes en abondance. Les champs y sont fertils, & les prairies y produisent grande quantité d'herbe. Il y a aussi en Allemagne plusieurs mines d'argent, de cuyure, de fer, de plomb, & d'autres metaux: & mesme il y a de l'or en quelques endroits. Il y a aussi de fort bonnes fontaines, & mines de sel. Pline a dit qu'en l'ancienne Germanie on trouuoit du chryſtal, des onyces, des topazes, & autres pierres. Il y a aussi force beaux iardins & vergers, dont la veüe est merueilleusement agreable en Esté, & en Automne.

On a tellement cultivé ce pays qu'il y a mesme bien peu de restes de la forêt Hercynie, combien qu'elle contiſt soixante iournees de chemin, & il n'y a que la forêt noire, celle d'Orhon, & celles de Boheme, dont on ne se sert que bien peu. Toutesfois elles ne sont pas si espouventables qu'au temps passé, ains sont pleines de villages, & de monasteres. Il y a aussi grande quantité de vignes principalement viz à viz de la forêt noire; du long du Rhin; de mesme que du long du riuage du Neccar, & du Mein. Mais du costé qu'elle confine avec la haute Pannonie, non seulement elle porte d'excellent vin, mais encore du saffran, qui est bon au possible. On y void aussi grande quantité d'arbres qui portent fruit; mais elle est moins fertile du costé qu'elle s'estend vers la mer, & la Vistule; & toutesfois elle porte en ces lieux-là du froment en abondance. Au reste la haute Allemagne a peu de marſcages, & de montagnes fascheuses; veu que celles qui y sont se trouuent fort fertiles, & mesme les Alpes dont le sommet est tousiours couuert de neige, ont à leur pied de tres bons pasturages. Les montagnes de la forêt noire portent force sapins, dont l'on tire grande quantité de poix; & mesme les bornes de ces montagnes produisent de fort bons vins. Ceste prouince ne nourrit point de vers à soye, & ne produit nuls oliuiers.

Mais venons aux particularitez de chaque Prouince, apres auoir consideré
generalement toute l'Alemagne.

L'Alsace produit du froment en abondance, & principalement en la pleine,
où il y a aussi de tresbons fructs. Les môtagnes, & les collines portent de bon
vin, & les pasturages sont aussi extrêmement bons aux môtagnes, & aux
vallees.

Le terroir de Vvittemberg est en partie aspre, & ne peut produire du vin,
mais a d'excellens pasturages, & en partie est pierreux, & plein de sable, mais
propre à porter des fructs: & il est aussi en partie champestre, & plus propre à
l'agriculture. Il y a aussi des riuieres peuplées de poisson, de mesme que des
lacs & des estangs.

La Franconie est en partie pleine, & en partie est bossée de quelques colli-
nes. Et quoy que son terroir ne soit pas gras en quelques endroits, ains plein
de sable, toutesfoies il porte assez de froment, & de legumes; comme aussi des
oignons, & des raues plus grandes qu'en aucune autre Prouince, de mesme que
des choux rommez. Le pays est aussi couuert d'arbres fructifiers, & il y a pa-
reillement force prairies, qui nourrissent grande quantité de bestail de toutes
sortes: & en plusieurs lieux on void de fort bonnes vignes, principalement
pres de Vvirtzburg. Il y a plusieurs forests, où l'on trouue force chasse. Pres
de Bamberg on trouue grande quantité de reglisse.

La Suabe est partie plaine, & partie montueuse. Mais elle est fertile, &
bien cultiuée par tout, sinó aux lieux où il y a des lacs, des forests, ou des mon-
tagnes. Il y a grande quantité de chasse, & force gibier, du froment en abon-
dance, & grand nombre de bestail. On y voit aussi force riuieres qui vien-
nent de tous costez se ietter dedans le Rhin. Tout le pays est au reste bien
sain, & l'on trouue aux môtagnes, & à l'entour du fer, de l'argent, & d'autres
metaux.

La Boheme abonde en orge, & en froment: mais elle manque d'oliuiers, &
a fort peu de vignes, qui ne produisent mesme guiere, à cause du vét du Nort,
auquel elle est entièrement exposée, qui laisse fort rarement meurir le raisin.
Elle produit force safran, dont la couleur, le suc, & l'odeur, est fort agreable.
Elle abonde tellement en argent qu'on ne void presque rien que de l'ar-
gent aux veines qu'on y trouue. Ses mines sont au terroir de Cromlauu, &
pareillement en ceux de Budueisz, & Kuttemberg. On tire aussi de tres-
bon or de quelques pays, & l'on y trouue aussi de l'estain, du plób, du cuyure,
& du fer, dont ce pays abonde. Mais il y a principalement de fort bonnes mi-
nes de fer pres de la ville de Berain. On y trouue aussi des escarboucles, & des
amethistes.

La Morauie a la pluspart de son terroir gras, & par consequent propre à
porter des bleds, & les collines y sont pareillement propres pour la vigne,
dont ceste terre n'est pas ennemie, comme celle de Boheme. Tout y est culti-
ué, & si remply de gens, qui s'adonnent à travailler en la terre, qu'on n'y a
presque laissé aucun lieu pour faire paistre le bestail. Iean Dubraue a escrit
qu'on y trouue de l'Encens, & de la Myrrhe, non qui tombe de quelque arbre,
mais qui est tiré de laterre, & l'on en trouue seulement en vn lieu qu'o nom-
me Gradisque.

Le haut pays de Bauiere est tout presque plein de môtagnes, & de forests, &
arrosé de lacs & de riuieres rapides, & pour ceste cause bone au pasturage, &

à porter des arbres fructifiers, qui produisent du fruit en abondance. Mais aux lieux de campagne elle porte assez de froment.

La basse abonde en froment, bétail, poissons, oyseaux, bestes sauvages, & autres choses nécessaires à la vie humaine. Ce pays nourrit aussi grand nombre de porceaux par le moyen de ses glands, & de ses pommes sauvages. Il y a aussi en ce pays force fontaines de sel: mais il a pour la pluspart faute de vin. On y trouue aussi grande quantité de cuyure & de fer.

Le pays d'Austriche est plein, & exposé aux vents du Nort. Il produit assez de froment, de vin, & d'autres fruits. L'air y est fort sain. On y trouue de l'argent en abondance.

Quant à la Comté de Tirol elle abonde en mines d'argent, d'airain, & de leton. Les montagnes de ceste contrée sont fort hautes, toujours couuertes de neige, & abondent en bestes sauvages.

Pour le regard de la Styrie c'est vn pays tout montueux, excepté du costé du Leuant, où l'on void de belles plaines. Il y a de belles mines de fer & d'argent.

La Carinthie a des vallees & des collines qui produisent force bled. Il y a aussi grand nombre de lacs & de riuieres.

La Vvestphalie est plus propre à nourrir le bétail qu'à porter du bled. Il y a des forests en quelques endroits. Le terroir est mal propre pour la vigne: mais il y vient diuers fruits, comme des pommes, des noix, & des glands, dont ils nourrissent grande quantité de porceaux. Il y a aussi force metaux au terroir de Cologne.

La Duché de Cleues iouit d'vn air doux & temperé, & son terroir produit du froment en assez grande quantité. Il y a de bons pasturages, & assez bon nombre de riuieres qui l'arrosent.

Quant au pays de Iuliers il produit du froment en abondance, & vne herbe de laquelle les teinturiers vsent. Il y a plusieurs animaux domestiques, principalement de fort bons cheuaux.

Le pays de Hessen porte en abondance toutes choses nécessaires à la vie de l'homme, fors du vin, dont toutes fois il n'est entierement depourueu, veu que auprès du Rhin il en produit. Il y a du bétail en fort grand nombre. Le terroir de Vvaldee particulièrement porte beaucoup de bled & de vin, est arrosé de plusieurs riuieres, & riche d'vne grande quantité de mines, d'où l'on tire de l'or de l'argent, du cuyure, du vis argent, du fer, du plomb, du sel, & de l'alum.

La Turinge produit du bled en assez grande quantité, & vne herbe que les Latins nomment Isaride, & nous de la guesde, qui sert aux teintures.

En Saxe on trouue grande quantité de metaux, & l'on y void plusieurs belles riuieres qui portent du poisson à foison, & outre ce de grandes commoditez aux habitans.

En la Comté de Mansfeld on trouue forte metaux, & des cailloux aysez à riser, qui estans sechaufez rendent du cuyure avec vne assez grande quantité d'argent. Il y a aussi en ce pays vn lac sale, dans lequel si les pescheurs iettent leurs filets trop auant, ils se bruslent de mesme que s'ils estoient mis au feu.

La Lusace porte du froment, & d'autre sorte de bleds en abondance: de mesme que la Silésie, qui a aussi grand nombre de reseruoirs à poisson.

La Misne produit aussi quantité de froment, du vin, du miel, & nourrit force

rit force bestail. On trouue aussi en ce pays des mines d'or.

Le pays du Liege est beau, & fertile au possible, & a plusieurs belles riuieres pleines de poisson, & pareillement de belles forêts où lon trouue force bestes sauuages, comme aussi des montagnes, & des vallées, qui portent quantité de vins, & de fructs. Il y a aussi des mines de fer, & de charbons, qu'ils nomment Lilanthraces. On y trouue semblablement beaucoup de salpêtre, & de fortes bonnes eaux propres à guerir diuerses maladies, entre lesquelles est celle de Tongres, dont Pline, & quelques autres font mention.

Quant au pays de Treues il est inegal; veu qu'en quelques endroits il a des montagnes aspres, & steriles, & ne porte que de l'auoine, & en quelques autres, il a des montagnes verdoyantes, & fertiles, & qui produisent principalement du vin. Il porte encore beaucoup plus du costé du Rhein, & de la Moselle. Au reste elle est arrosée presque par tout de riuieres, de torrens, & de petits ruisseaux, qui viennent à se mesler avec la Moselle, & de là se deschargent dans le Rhein. Cette grande quantité d'eaux faict que les habitans sont pourueuz abondamment de poisson. Les forêts de cette contrée sont pleines de sauuagine: il y a en ce pays deux lacs d'une profondeur admirable, à sçauoir celui de Vlme, & celui de Laiche, au dernier desquels on trouue des pierres vertes, jaunes, & rouges, qui ne sont guiere moins belles que les esmeraudes, les hyacinthes, & les rubis. Il y a aussi par tout ce pays force mines d'airain, de plomb, d'argent, & de fer, & pareillement des eaux propres, & salutaires aux malades.

M O E V R S A N C I E N N E S.

LEs Allemans, nommez autresfois Germains, à cause de leur force, selon xxxij. Quelques vns, pour ce que ce mot Germain signifie tout mâle, & tout robuste, & selon Strabon, pour ce qu'ils imitoient les façons de faire, & estoient comme semblables à eux en naturel, & en grandeur de corps, & couleur de visage: si bien que les Romains leur donnerent ce nom de Germains, comme s'ils les eussent recogneus pour freres des Gaulois, à cause que le Latin appelle germains ceux qui sont freres, & sortis d'un mesme ventre: les Allemans dis-je, ont de tout temps esté reus pour vaillans, & courageux au possible. Auant qu'entrer en bataille ils chantoient vn Hymne en l'honneur d'Hercule, lequel ils disoient auoir esté quelque fois en leur pays, & vsoient de nombres, & mesures, quoy que sans aucune proportion, en leur chant, qui estoit inuenté pour estonner les ennemis. Ils estoient soudains, & marchotent avec vne grande precipitation en leurs affaires. Ils estoient mal propres au travail, & ne pouuoient endurer long temps les incommoditez qu'apporte la guerre, principalement la soif, & la chaleur.

Ils n'auoient jadis aucun usage d'or, ny d'argent, & faisoient aussi peu d'estat de la vaisselle d'argent qu'on donnoit à leurs Capitaines, où dont on faisoit present à leurs Princes, que si ç'eust esté de la terre. L'or & l'argent a esté cogneu & estimé par eux, seulement à cause des trafics, & des commerces. Il y en auoit peu jadis entre eux qui vlassent d'espée, ains plustost ils auoient de longs bastons, & espieux, ou piques, avec vn peu de fer au bout, armes propres pour combattre l'ennemy, soit qu'il falust l'attaquer de loing, soit qu'il fust besoin de venir aux mains. Les hommes de cheual portoient des lances, & des escus,

& ceux de pied lançoient plusieurs traits entrant au combat: ou bien ils combattoient nuds, ou bien ils ysoient d'un hoqueton court, & n'y auoit nulle diuersité d'habits qui distingast les compagnies: & seulement ils peignoient leurs escus diuersement, afin de s'entrecognoistre: Il y en auoit peu qui yfissent de corselet, ny corps de cuirasse, & peu qui armassent leur teste de morion, bourguignote; ou salade. Ils n'auoient grand soing de la beauté, & vitesse de leurs cheuaux, ny de les faire voler en rond; & se contentoient de leur apprendre à passer vne carriere bien droicte.

Celuy qui perdoit son escu au combat estoit tellement hay, & detesté, qu'il n'estoit receu ny aux sacrifices, ny aux conseils, & assemblees publiques: ce qui causoit que plusieurs ne voulans suruiure à ceste honte aduangoient leur mort avec vne corde.

Leur Roy estoit choisi du corps des nobles, & n'auoit puissancé de faire tout à sa fantasie, ny vser de toute chose à son plaisir absolument.

Ils eslissoient pour leurs chefs d'armees ceux qui surpassoient les autres en vertu; & qui scauoient mieux effectuer que commander. Il n'estoit permis à aucun de battre, ou de faire mourir les autres, fors au seul Prestre, à fin qu'on creust que c'estoit Dieu seul qui chastioit les forfaits.

Ils portoient ordinairement en guerre quelques tableaux qui representoient leurs Dieux; & pour cet effect les tiroient des temples bastis aux forests. Lors qu'ils alloient à la guerre, ils vouloient que leurs plus proches, & les choses qui leur estoient plus cheres ne s'esloignassent guiere d'eux, à fin qu'en presence de leurs amys ou ils vainquissent glorieusement, ou ils mourussent avec honneur & loüange. Quand ils estoient blesez ils se retiroient vers leurs meres, & leurs femmes, qui n'estoient pas si delicates qu'elles ne comptassent les playes, ne les visitassent, & n'appretassent à manger aux soldats, en les incitant à bien combattre. Aussi lon trouue par escrit, que les Germainsestans presque desfaits ont rembarbé bien souuent leurs ennemys à l'incitation de leurs femmes; à l'espiit desquelles ils donnoient quelque preuoyance, & sainteté: à raison dequoy ils ne reiettoient point leurs conseils, & ne mesprisoient leurs aduis en leurs assemblees.

Ils auoient certains iours auxquels ils immoloient des hommes à Mercure, mais ils n'offroient que des bestes à Mars, & à Hercule. Ils ysoient aussi de sort: & d'augures. Aux choses de peu d'importance la resolution des affaires dependoit des Chefs des Citez: mais aux faits de consequence il falloit que tout le corps de la ville fust assemble pour en determiner.

Ils ne commençoient aucune entreprise que durant la nouvelle Lune, ou lors qu'elle estoit pleine, & ne comptoient pas les iours, mais faisoient leur denombrement par les nuits. Lors qu'ils venoient aux assemblees ils estoient armez, & s'ils vouloient monstret qu'ils s'accordoient à l'aduis de quelques vns ils ne faisoient que brâster leurs piques, qui estoit le plus honorable signe de leur approbation: mais si la chose leur desplaisoit ils le signifioient par un grand murmure.

Ceux qui s'enfuyoient de la guerre, ou qui trahissoient leurs amys estoient pendus au premier arbre qu'on trouuoit, & les lasches, & ceux qui n'auoient aucune force estoient iettez dans les bourbiers, & couuers de fage, ou bien precipitez dans les marais; & lon y mettoit vne claye de bois, afin qu'ils n'en peussent sortir, comme s'ils eussent esté d'aduis qu'il falloit punir publiquement un

forfait, & toutesfois cacher, & couvrir la honte de la faute.

Il n'estoit permis au Magistrat de faire chose quelconque, fust en priuè, fust en public, sans auoir ses armes. Ils estoient fort curieux d'estre bien suyuis: d'autant que ceux qui auoient la plus gentille, & plus belle troupe de ieu- nesse à leur suyte estoient renommez sur tous autres. C'estoit infamie au soldat de surnuire à son chef mort en la guerre, sinon qu'il fust decedé apres auoir emporté la victoire. Aussi le Prince combattoit pour vaincre, & ceux qui le suyuoient, batailletoient pour sa conseruation, & deffence. Ils embrassoient la guerre de gayeré de cœur, & sans aucune necessité, comme ceux qui ne pouuoient viure sans combattre: de sorte qu'ils tenoient à lascheré de se pouruoit en trauaillant de quelque chose necessaire, si on la pouuoit acquerir par la force, & en combattant.

Lors qu'ils n'estoient plus à la guerre, les plus vaillans, & illustres n'auoient autre soucy que de dormir, & manger, & de boire, laissant à leurs femmes la charge de leurs maisons, & labourages: à quoy les vieillards estoient pareillement employez. Leur demeure ordinaire estoit en des villages, & haumeaux; dont les maisons estoient separees.

Leur habillement estoit vn hoqueton fermé, & attaché d'une bouele, ou d'un lasset, & au deffaut de ce d'espines. Les plus riches differoient en habit des pauvres, non pour le porter plus large, mais pource qu'il estoit plus estroit, & si bien approprié au corps, qu'il sembloit estre collé contre les membres qu'il couuroit, & l'habillement des hommes & des femmes estoit semblable.

Les Germainz, entre toutes les nations tant Orientales que Septentrionales, se sont dès le commencement contentez d'une seule femme, combien qu'il y en eust qui en espousoient plusieurs. Ce n'estoit pas la femme qui portoit le douaire à son mary, ains l'homme le donnoit à son espouse. Ils ne se soucioient de parer leurs femmes, ou d'employer leurs biens en bagues, & en meubles, ains ils donnoient vne paire de beufs attelez, vn cheual tout bridé, vn escu, la pique, & l'espee. C'estoit chose merueilleuse de voir la pudicité, & la continence de leurs femmes; veu qu'on ne les voyoit presque iamais aux lieux publics, ny aux festins. Aussi lon oyoit dire peu souuent parmy vne nation si peuplee qu'il y eust vn adultere.

Que s'il aduenoit qu'une femme fust conuaincûe de ce crime, on luy coupoit premierement les cheueux, puis son mary la conduisoit toute nue en pleine place deuant ses parens, la priuant du droit de sa maison; & apres elle estoit foietrée par tout le village. Il n'y auoit nul moyen, ny espoir de reconciliation depuis qu'une femme s'estoit tant oubliée.

Il n'estoit permis entr'eux de se moquer des vices d'autrui, d'autant qu'ils estimoient que ceste coustume estoit plus propre à corrompre les bonnes mœurs, que bonne pour remedier aux mauuaises.

Les ieunes hommes commençoient tard à sçauoir que c'est de l'accointance des femmes, & par ce moyen leur ieuuesse estoit plus gaillarde, & lon ne precipitoit aussi guiere les mariages des filles, à fin que les deux parties fussent plus puillantes pour la generation.

L'homicide commis estoit recompencé par certain prix, & nombre de bestail, & le meurtrier accordât avec partie satis faisoit à toute la maisõ de celui qui auoit

esté meurry. Ils prenoient grand plaisir à recevoir & loger les estrangers; & c'estoit vne grande faute entr'eux de refuser la maison, & la table aux suruenans. Ils prenoient plaisir à s'entrefaire des presens, sans se reprocher toutesfois aucune chose; pourcaqu'ils ne s'estimoient nullement redevables les vns aux autres pour chose qu'ils eussent receüe.

Ils passoient les iours & les nuits à faire grande chere, de sorte qu'ils ne tenoient nullement pour vice l'yrognerie. Aussi apres boire l'on ne voyoit que querelles; & toutesfois on y voyoit plustost faire vn meurtre, qu'on n'y voyoit dire vne parole iniurieuse. Ils traitoient des affaires de paix, & de guerre en banquetant. Ils n'estoient jadis anciennement rusez, ains disoient simplement & naïvement leur pensee.

Le iour d'apres qu'ils auoient consulté ils retraoient les choses résolües; à fin d'y deliberer encore, comme ceux qui ne sçauoient que c'estoit de seindre, ny dissimuler; & s'arrestoient à cette seconde deliberation, comme ne pouuant errer apres auoir consulté si bien vne affaire. Leur boisson estoit composee d'orge; & faicte à la semblance du vin: mais ceux qui se tenoient pres des riuieres auoient du vin qu'on leur apportoit des pays estrangers; Pour leur viande ils auoient des pommes sauuages, de la farine fraichement mouluë, & du lait caillé.

Ils apprenoient à leur ieunesse à passer dextrement par des rangs de piques, & d'espees nuës, à fin de rendre les hommes adroits aux combats. Ils estoient tellement adonnez au jeu qu'apres auoir perdu tout leur bien ils engageoient encor, & vendoit la liberte de leurs personnes: de sorte que celui qui perdoit demouroit esclau de l'autre: Et quoy que le perdant fust ieune, & robuste, si se laissoit-il lier, & vendre comme vne beste au marché.

Ils partissoient l'annee en trois saisons, à sçauoir en Hyuer, Printemps, & Esté, comme ceux qui ne cognoissoient l'Automne, à cause qu'ils n'auoient ny vin, ny fructs à recueillir en ce temps.

Leurs larmes estoient bien tost passees au trespas de quelqu'un, mais la douleur demouroit longuement empreinte en leur ame. C'estoit l'office des femmes de pleurer, & lamenter, & celui des hommes estoit d'auoir seulement memoire du mort.

xxxi. Mais pour parler en particulier des mœurs de quelques peuples de Germanie, les Saxons estoient grands escumeurs de mer, comme nous apprenons d'Apollinaire. Auant que de quitter le pays, qu'ils auoient rauagé, ils auoient de coutume de prendre chaque dixiesme de leurs prisonniers, qu'ils massacroient avec vne execrable ceremonie. Ils croyoient que par ce moyë ils s'aquitoient enuers leurs dieux, en sacrifiant ceux qu'ils prenoient en guerre.

Ils ne laissoient guiere leurs voisins en paix, mais ils viuoient paisiblement entr'eux; & les Seigneurs pouruoient avec grande courtoisie aux choses qui estoient necessaires à leurs citoyens. Ils estoient extremement curieux de la conseruation des familles, & races de leur ancienne noblesse, & ne vouloient guiere s'acointer des estrangers, n'y s'allier de moindres qu'eux.

xxxi. Ce peuple estoit diuisé generalement en quatre Estats, c'est à sçauoir de nobles, de francs, d'affranchiz, & d'esclaves; & il estoit deffendu par leur loy de quitter son rang en contractant mariage. Tellement qu'il falloit que le noble espoulast vne femme de sa condition, & ainsi des autres, & si quelqu'un contreuenoit à cette ordonnance il y alloit de sa vie. Ils auoient de bonnes

loix, pour la punition des forçaidz: comme si quelque meurtre auoit esté commis on auoit esgard à la condition de celuy qui auoit esté tué, & n'y auoit presque iamais peine de mort, sinon pour celuy qui faisoit homicide en quelque temple: veu qu'il n'y auoit lors aucune remission, mesme quiconque se mettoit en embusche, & qui espioit l'occasion de ce faire, encor qu'il n'excutast pas son mauuais dessein, il estoit banny, & condamné à grosses amendes.

Les larcins y estoient punis avec plus grande seuerité, ven que trois sols anciens estans desrobéz, il n'y alloit que de la teste de celuy qui les auoit pris. Les boute-feux, & ceux qu'y soient de violence passioient sous la rigueur de mesme sentence. Quant aux heritages nul ne pouuoit priuer son legitime heritier, ou ayant droit de succession pour la donner à vn autre, sinon qu'il la donnast à l'Eglise, ou qu'il fist le Roy son heritier.

Au reste les Saxons estoient jadis adonnez à la superstition des idoles, & adoroient les arbres fort verds, feuilluz, & chargez de branches, & pareillement les belles fontaines. Ils auoient encor vn grostronc d'arbres fiché en terre en lieu descouuert qu'ils appelloient Irminsual, qui signifie colonne vniuerselle, comme s'il eust soustenu toutes choses. Ce tronc fut abbatu par Charles le grand, lors qu'il eut subiugué les Saxons, & qu'il les transporta en Flandres, & en Brabant, afin qu'ils ne remuassent plus mesnage en leur pays. Ils adoroient aussi Mercure, auquel ils sacrifioient (comme les autres Allemans) à iours certains ceux qu'ils prenoient en la guerre. Ils ne trouuoient nullement conuenable à la maiesté de leurs Dieux qu'on les enfermast dans des temples, ou qu'on fist aucune statuë pour les représenter, iugeant qu'il estoit impossible à l'homme de comprendre ce qui est de la diuine Majesté. Ils dedioient les bois de haulte fustaye, & les forests plus sombres, & plus espaulles à leurs Dieux, & y disputoient des plus grands secrets de la nature avec beaucoup d'honneur, & de reuerence. Ce peuple fut encor adonné à la contemplation du vol, du manger, & des entrailles des oyseaux, à fin de deuiner par ce moyen les choses à venir.

Ce peuple deuinoit jadis en cette maniere. Ceux qui vouloient sçauoir quelque chose prenoient des verges de quelque arbre fructifier, & les mettoient en plusieurs pieces, lesquelles ils marquoient de diuerses sortes, & couleurs, & les estendoient sur quelque habillement blanc, & net, sans vser d'aucun ordre en ce faisant. Si la consultation touchoit le public, le Prestre presidoit à cette façon de sort; & si c'estoit pour quelque cas particulier, le pere de famille, & maistre de la maison, où cela se practiquoit, ayant fait sa priere aux Dieux, avec les yeux esleuez en hault, leuoit trois fois ces verges ainsi espandues, & selon que la marque tournoit, il predisoit l'heureuse, ou malheureuse issue de l'affaire: & si les marques deffendoient l'entreprise, on la differoit à vn autre fois. Si les verges du sort marquoient qu'on l'entreprist, il falloit encor que le sort en signifiait l'issue.

Ils nourrissoient aussi des cheuaux blancs dans les bois, & forests, aux despens du public, & prenoient garde qu'ils n'eussent iamais seruy. Ils les atteloient à vn chariot dédié pour ce seul effect, qui estoit accompagné du prestre & du Roy, ou Chef de la Cité, ou de la Prouince, qui prenoient garde au hennissement, & bruit de ces cheuaux: tellement qu'il n'y auoit sorte de deuination à laquelle ils adionnassent plus de foy qu'à cette-cy, d'autant qu'ils

estimoient ces animaux comme ministres des Dieux, & qui sçauoient leurs secrets. Ils auoient encor vne autre maniere de sort par laquelle ils prenoient coniecture de l'euement des guerres de plus grand'importance. Car ils contraignoient chacun de leurs captifs pris en guerre, & qui se trouuoit de la nation à qui ils auoient à faire, de cōbatre contre celuy des leurs qu'ils choisissoient, & quiconque emportoit le dessus seruoit de preiugé pour la victoire future.

xxxv. Quant à ceux de Suaube, ou Sueue, César dit en ses Commentaires, que c'estoit vn grand peuple fort adonné aux armes, voire plus que tout le reste des Germains: qu'ils auoient cent bourgades, & cantons, dont chacun fournissoit tous les ans mille soldats aguerriz, qui sortoient de leur pays pour attaquer leurs voisins: & que ce pendant ceux qui demouroient travailloient tant pour se nourrir, que pour fournir aux frais de ceux qui alloient à la guerre, & que ceux-cy qui estoient demeurez y alloient au bout de l'an, quand les autres se venoient rafraischir. Il dit aussi qu'ils n'auoient ny champ, ny terroir qui fut à quelqu'un en particulier: & qu'il ne leur estoit permis d'arrester plus d'un an en vn lieu pour y habiter: qu'ils ne viuoient guere de pain, mais de lait, & de chair, & s'adonnoient sur tout à la chasse, & aussi qu'ils n'estoient accoustumez dès leur enfance à aucun deuoir, ny assubiectis sous la rigueur d'aucune discipline. Ils estoient tellement endurciz au travail, que encor qu'ils habitassent en vn pays bien froid, toutefois ils n'auoient autre habit que de peaux, qui estoient mesme si courtes, & estroites que la plus grande partie de leur corps demouroit descouuerte, & ils se baignoient aussi souuent es riuieres.

Ils permettoient aux marchands l'entree en leurs pays, plus pour vendre le pillage qu'ils faisoient du rant la guerre, que de desir d'auoir quelque chose des pays estrangers. Ils ne prenoient plaisir d'estre bien montez, comme les Gaulois: ven qu'ils se contentoient des cheuaux qui naissoient en leur pays, & les accoustumoient si bien au travail qu'ils les rendoient bons pour leur service. Ils descendoient souuent de cheual pour combattre à pied, ayant appris à leurs cheuaux à ne bouger ce pendant d'une place. Ils n'estimoient rien plus vilain que d'vser de selles, tellement qu'encor qu'ils vissent vn grand nombre de gens, qui auoient leurs cheuaux selléz, ils ne craignoient point de donner dedans, & les assaillir. Ils ne souffroient qu'on portast du vin en leur pays, disant que cela ramollissoit les hommes, & ne seruoit qu'à les effeminer. Ils estimoient que ce leur estoit beaucoup d'honneur s'il y auoit beaucoup du pays voisin du leur en friche, d'autant que c'estoit signe qu'il y auoit grand nombre de peuples qui n'auoient peu soutenir leurs efforts. Tellement que d'un costé des Sueuiens il y auoit plus de 600000. pas de terre non cultivée.

Tacite dit qu'ils s'accourcissoient les cheueux en les nouant, & entortillant sur la teste, & que les Princes les portoient mieux peignez, & ageancez que les autres. En certaine saison de l'année on enuoyoit en vne forest sacrée certains depürez de chaque quartier de la Germanie, & là ils massacroient: & sacrifioient vn homme en vn lieu touffu, & fort couuert d'arbres. Il n'estoit permis de mettre le pied en ce lieu s'as auoir les mains liées, afin d'atouier qu'on estoit moindre que les Dieux: & si par hazard quelqu'un toboit en terre, il ne luy estoit loysible de se leuer, ains il se trainoit. Cette folle superstition tendoit à reconnoistre d'ou ils auoient pris origine, & le lieu où Dieu regnoit. Vne par-

rie des Sueulens sacrifioit aussi à la Deesse Isis. Au reste les Romains ayas attiré les Sueuiens à leur obeyssance, & amytié, ils leur firent tousiours cet honneur de les mettre les premiers aux armées, & de leur donner la pointe aux combats plustost qu'à toute autre nation.

Ceux de Bauiere descendus des Boiens, selon Polybe, habitoient en des ha-
meaux bastis sans aucune muraille, ny closture, & la terre estoit leur liét avec
vn peu de paille. Ils viuoient de chair, & s'adonnoient seulement à la guerre, &
au labourage, viuant fort escharment, & ne faisant aucun estat des arts, &
sciences. Leur richesse consistoit en or, & bestail, à cause qu'ils pouoient faci-
lement transporter ces choses s'ils estoient contraints de changer de demeure.
Chacun d'eux tachoit d'acquérir aurât d'amys qu'il luy estoit possible, & ainfi
tant plus vn homme auoit de gens à sa deuotion, tant plus il estoit estimé & re-
doucé.

MOEVRS DE CE TEMPS.

A Viourd'huy les Allemans sont diuisez en quatre Estats & manieres de gés.
Le premier est du Clergé qui comprend les gens d'Eglise, & re-
guliers, ou religieux. Ceux cy ont de grands reuenus, & sont fort honorez de
de tous autres, lor qu'ils se trouuent sçanans, & de bonne vie. Car ce peuple
mesprise ayement les Prelats, & ministres de l'Eglise qui sont ignoras, & des-
bordez. Les Religieux portent des habits seants à leur condition. Les Prestres
non moynes ont des robes larges, & longues, de couleur noire. Leurs bonnets
sont de laine, & fort creux, & non pointus, qui leur entrent en la teste iusques
aux aureilles. Lors qu'ils vont par la ruë ils portēt des chapperōs sur les espa-
les, qui sont ou de soye, ou de laine. Ils ont aussi des mules avec des souliers de-
dans, ou bien des mules seules sans escarpins, lesquels ils laissent estās au logis.
La plus grāde partie de ceux cy s'adōnent à vysiueté, & n'a grand soucy des let-
tres, ains seulement de boire, de iouër & de faire bonne chere.

Le second Estat est de la noblesse qui comprend les Princes, Comtes, Barons,
Cheualiers, & simples gentilshommes. Les Princes sont plus prizez que les au-
tres, non tant pour leur grandeur, ou pour l'ancienneté de leur maison, qu'à
cause qu'ils sont plus puillans que les autres, comme ayans force terres, sei-
gneuries, & reuenus. Mais c'est vne merueille de voir que les Princes, les
Comtes, & les Barons, & leurs semblables obeyssent aussi tost qu'ils ont mande-
ment de l'Empereur, comme ses subjects, & hommes liges: & cependant les plus
petits gentilshōmes se disent exēpts de telle subjection, & ne vont à la guerre
s'ils ne sont payez, & toutesfois ils appellent l'Empereur leur Prince, & le re-
cognoissent pour tel. Tous les nobles penseroient se faire grand tort s'ils s'a-
donnoient au trafic, & à la marchandise, & exeroient quelque art mecanique,
& croyent qu'il leur tourneroit à deshonneur s'ils prenoient vne femme rotu-
riere, & qui ne fust de leur qualité. Ils mesprisent la compagnie, & fréquentā-
tion des bourgeois des villes, & pour cette cause bastissent des chasteaux & for-
teresses aux champs, où ils viuent en liberté avec leurs familles. Quelques vns
d'entr'eux frequentent les Cours des Princes, & les suyuent à la guerre: d'au-
tres se tiennent cazaniers en leurs maisons, viuant de leurs rentes.

Tous les gentilshommes vont à la chasse, & disent que cet exercice n'appar-
tiēt qu'à eux, & qu'ils en ont l'octroy, & priuilege des Princes. Que si vn passāt

ou quelqu'un du tiers Estat est conuaincu d'auoir chassé, principalement aux Lièvres, Biches, Daims, Cheureux, & Cerfs, il y a plusieurs endroits où lon luy creue les yeux pour punition du fait; & en quelques autres, il en perd la vie. Il est toutesfois permis à chacun de chasser aux bestes qui portent dommage. Au reste les nobles font grand chere, & s'habillent magnifiquement. Les hommes & femmes portent force chaines d'or, & belles bagues, & les vns & les autres portent des habits de soye de toutes couleurs.

Lors qu'ils vont dehors ils sont suyuis d'une grâde troupe de leurs domestiques, & marchent avec telle grauité, qu'on les distingue aysément du peuple. S'ils vont vn peu loing c'est à cheual, d'autant qu'ils tiennent que ce leur seroit deshonneur d'aller à pied, & disent que c'est signe d'une estrange misere, & pauureté, & toutesfois lors qu'ils ont faute de quelques choses necessaires, ils ne trouuent pas meschant de le piller, & le rauir. S'ils ont receu quelque offence, ils ne s'adressent que fort rarement, & bien tard à la iustice, & font assemblee de force gens de cheual, s'eslâyant de prendre vengeance par la voye des armes, tellement que pillant, bruslant, & rauageant les terres de leurs ennemis, ils contraignent ceux qui les ont offencés de leur faire reparation suffisante. Ils sont superbes, pleins d'inquietude, auares; & tiennent les pauvres payfans en estrange seruitude.

Le troisieme Estat comprend les citoyens, & bourgeois des villes, dont les vns sont immediatemēt sujets à l'Empire, sans recognoistre autre Seigneur: les autres outre l'Empereur ont des Princes, ou sont sujets aux Ecclesiastiques. Les citoyens des villes viuent en grande amitié & coneorde, se portent fort honnestement ensemble, trafiquent ensemble n public; & en particulier; & bien souuent se festinent les vns les autres. Ils s'entredeçoient bien peu souuent, & ont fort peu de noies ensemble. En quelque temps, heure, ou lieu qu'ils se rencontrent, ils se salient courtoisement, & avec beaucoup d'honneur. Tous vont vestus assez simplement, & viuent mesnageremēt les iours ouriers, mais aux iours de feste ils sont vn peu plus liberaux. Ceux qui travaillent for quatre repas le iour, & les hommes qui demeurent en repos n'en prennent que deux.

Le vestement ordinaire des hommes est de laine, & celuy des femmes de toile, ou de treilles, quelquefois aussi de laine, mais fort bigarré. Ils ayment sur tout d'estre habillez à la Françoisé. Ils s'habillent de noir aux funerailles de leurs parens, & en portent le deuil trente iours, & pendant ceterme ils font prier trois fois pour le deffun, c'est à sçauoir le iour de l'enterrement, le septiesme, & le trentiesme. C'est vn peuple affectionné au service de Dieu; tellement qu'il n'y a artisan quelconque qui ne se mette en priere auant que de faire sa besongne.

On y entretient les ieunes gens qui pour estudier se sont volontairement bannis de leur pays, & errent par le monde, & l'on en voit quelquesfois si grand nombre en vne ville, qu'on pourroit s'estonner à bon droit comme il est possible qu'on en entretienne tant. Les citoyens les logent pour l'honneur de Dieu, puis ils vont mendiant leur pain, en chantant de porte en porte, & ils en sont fournis en abondance. loignant chaque Eglise de parroisse il y a vne maison qui est au public, où lon lit les arts liberaux, & ces pauvres, & les enfans de la ville, & autres y sont enseignez par gens gagez pour cet effect, qui sont remplis de sçauoir.

Les bastimens des riches sont de pierre, & à chaux & sables: les pauvres ont

leurs loges basses & faites de bois & de terre. Les vns & les autres couurent leurs maisons de tuyle ou d'ardoise. Au pays de Saxe & en plusieurs autres endroits ils les couurent de lates.

Le dernier rang & estat est des payfans, & gens de village, qui cultiuent les terres, & dont la condition est miserable. Ils demeurent loing les vns des autres, chacun avec sa famille, vivant pauurement & mesquinement. Leur pain est bis, & la plupart d'auoine. Pour leurs viâdes ils ont des febues & des poix; pour breuuage de l'eau toute pure, ou de la bierre. Leurs habits sôt vn hoqueton de toile, des guesres, & quelque meschant chapeau de feutre. Ces gens sont tousiours sans repos, & mal propres, & sales en leur mesnage. Ils portēt vendre ce qu'ils ont aux villes voisines, soit fruit, bestail, ou autre chose, & de l'argent qu'ils en font ils en achepent ce qui leur est necessaire, d'autant qu'ils ont peu ou point d'artisans qui se tiennēt parmy eux en leurs villages. Les iours de feste ils s'assemblēt apres midy sous quelque arbre, & en lieu public, où ils communiquent de leurs affaires. Apres cela les ieunes payfans se mettent à dâncer au son de la flute, & les plus anciens vont à la tauerne où ils boiuent d'autant. Les hommes ne marchent iamais en public sans quelques armes, pour s'en seruir si besoyn y escheoit. Ils sont souuent des coruées pour le seruice de leurs Seigneurs, labourât leurs terres, les ensemencât & recueillant les fruits, portant les grains aux greniers, fendant & abbatant le bois, & seruant d'ayde aux maçons qui bastissent. Bref il n'y a seruitude à laquelle les Seigneurs ne disent que ceste sorte de gens est obligée.

Mais apres auoir parlé en general des mœurs des Alemans, voyons vn peu xxxviii. les particularitez qu'on remarque en beaucoup de provinces.

Ceux de Saxe boiuent si demesurément que ceux qui versent ne scauroient presque fournir aux beueurs. Tellemēt qu'on met vn grand pot sur la table où chacun en prend autant qu'il veut, & par ce moyen ils font caroux à outrance. Ils sont tellement adonnéz à l'yutongnerie qu'ils cōuient, voire mesme contraignent à boire chacun. Le pis est qu'ils ne se contentent pas d'auoir beu iusques à s'en yurer, & rēdre leur gorge, vœu qu'ils continuent iour & nuit ceste vie. Celuy de la troupe qui boit le mieux, non seulement raporte loüange & honneur de sa villainie, mais encor est couronné d'vn chapeau de roses, ou d'autres fleurs, & herbes, on gagne quelque gentillesse pour le prix de sa victoire. Leur façon de faire s'est espanuē par toute l'Alemagne. Tandis qu'ils banquettent, si quelqu'vn passe pres d'eux, soit le maistre du logis, ou autre, tous ceux qui ont quelque verre plein se leuent, & boiuent à sa bonne grace, & cela veut dire qu'il faut aussi qu'il boiue à eux. Ils tiennent pour leur ennemy celuy qui estant souuent conuie à boire, ne leur fait raison: tellement que ce mespris est plusieurs fois vengē par quelque meurtre.

Les viâdes des Saxons sont dures, mal-apprestées, & de grosse digestion, cōme du lard, des saucisses, & andouilles sechées à la fumées, des oignons cruz & du beurre salé: & en quelques endroits ils font cuire le Dimanche la viâde qu'ils mangent apres tout le long de la sepmaine. Quant aux enfans ils ne les nourrissent pas avec de labouillie, ains leur donnent la viande solide, mais fort mâchée par la mere, ou nourrice; à raison dequoy les Saxons accoustumez à ceste nourriture sont plus robustes que les autres, & souffrent les incommoditez de la vie avec plus de patience. Ils ont vn langage particulier; mais quant à l'habillement ils ne different guiere du reste des Alemans.

Les Westphaliens sont ingenieux, & bons guerriers, mais vicieux, & rufes.

Les Francons ne different ny en proportion de corps, ny en façons d'habits du reste des Alemans. Ils endurent fort le trauail, & sont adonnez, tant hommes que femmes, à cultiuer les vignes, tellement qu'aucun n'y demeure sans rien faire.

Ce peuple presse de pauureté vend son vin, & boit de l'eau, d'autant qu'il mesprise la biere. Ils sont insolens, fiers de leur naturel, ayans bonne opinion d'eux-mesmes, & mesprisent toutes les autres nations, voire mesme medisent si fort des autres, que les estrangers qui frequentent avec eux n'ont garde de leur dire le pays de leur naissance, s'ils ne sont trop legers à parler. Ceux qui souffrent patiemment leur arrogance sont les bien venus, & lors qu'ils les ont essayez avec ceste fascheuse façon, ils les recoiuent souuent pour leurs alliez, & leur donnent leurs filles & parentes en mariage. Ils sont au reste fort deuots: & toutefois adonnez au blaspheme & au larcin, dont l'un leur semble beau, & l'autre loisible.

Cinq semaines deuant Noël on void tous les leudis les enfans, tant filles que garçons, qui vont heurtant de porte en porte, & chantent des chansons qui contiennent la prochaine natiuité de nostre Seigneur, & par lesquelles ils souhaitent le bon an à toute la compagnie; & pour cet office plusieurs leur donnent des pommes, des poires, des noix, & d'autres les estreinent de quelque petite piece d'argent.

Le iour de Noël ils posent la representation d'un enfant nouvellement né sur l'autel, autour duquel les garçons & les filles vont sautant & dansant, & les vieilles gens chantent.

Le premier iour de l'année les parens & amis s'entre-salüent, & se touchant la main se souhaitent l'an nouveau heureux, passent ce iour à faire grande, chere ensemble, & suiuant l'ancienne coustume de leurs ayeux ils s'en uoyent des presens les vns aux autres.

Le iour des Roys chaque maison fait vn gasteau composé de farine blanche, de miel, de poyure, & de gingembre, puis vn Roy est creé comme s'ensuit:

La Dame du logis est celle qui fait le gasteau, auquel en le paistriflant, elle met vne petite piece d'argent, puis le failant cuire en l'âtre bien net, le coupe en autant de pieces qu'il y a de personnes en la maison, & donne à chacun la sienne. Toutefois il y a des pieces assignées, premierement à nostre Seigneur, puis à la Vierge, & aux trois Sages qui le vindrent adorer, & toutes ces parts, sont données aux pauvres. Celuy qui se trouue auoir la part où est la piece, d'argent est salüé comme Roy, assisen chaire, & esleué trois fois avec cris & resioyissance de toute la compagnie. Le Roy ainsi leué en haut a de la craye en la main droite, & toutes les fois qu'on le hausse il fait autâr de croix au plancher de la chambre où l'assemblée se fait. Durant les 12 iours qui sont entre Noël & la feste des Roys il n'y a maison en Franconie qu'on ne parfume, avec encens ou autre chose odoriferante, pour empêcher les sorcelleries.

Par Carême prenant les Franconiens vestus en Diables ou en Satyres vont courant par les rues, & frappent sans discretion les passans avec de petits sacs pleins de cendre. Le iour des Cendres en plusieurs lieux les garçons de toute vne parroisse s'assemblent, prennent toutes les filles qui durant toute l'année ont plus frequenté les danses que les autres, & les attellent comme cheuaux,

où iumens à vn chariot, sur lequel est assis vn menestrier qui iouë de quelque instrument, puis les conduisent en cet equipage iusques à la premiere eau qu'ils rencontrent.

Durant les Rogations plusieurs parroisses s'assemblent, & les filles, & petits garçons marchent aux processions avec des chapeaux de fleurs sur leurs testes, & des bastons de Saule verd en leurs mains. Les Prestres de chaque Eglise escoutent attentiuement le chant de leurs parroissiens, & ceux qui ont mieuc chanté, ont suyuant leur sentence, & l'ancienne coustume, certaines mesures de vin pour se defalterer.

Durant les iours de Pentecoste on observe tant en ce pays que presque en toute l'Alemagne, que tous ceux qui ont des cheuaux, ou qui en trouue d'emprunt s'assemblent, & meinent aussi à cheual vn Prestre qui porte le S. Sacrement, & en cet equipage ils font le tour par tout le territoire, chantant des hymnes & oraisons, & priant Dieu qu'il veille garder les fruiçts de la terre.

Le iour de S. Urbain, les vigneronz aux lieux où le vin croist, mettent vne table en quel que lieu public, & la couurent d'vne belle nape, de feuilles, herbes, & fleurs odoriferantes, & posent dessus l'image de S. Urbain. Que s'il iour est clair & serain, ils boiuent à grands traicts, & se resiouissent en l'honneur du Sainct: mais s'il pleut, ou s'il temps est couuert ils iettent de la boiie cõtre son image & salissent d'eau vilaine & puante la nape, & ce qui est dessus; pour ce qu'ils croyent que la vigne qui est encor en fleur portera du vin, ou ne produira que bien peu, selon que ceste iournée est belle ou laide.

Le iour de S. Iean Baptiste les hommes & femmes vont dançant autour du feu de ioye, & se font des chapeaux d'armoise, & de verueine, & portent des bouquets de fleurs qu'ils appellent Esperons, & regardent seulement le feu par les entr'ouuertures de ces fleurs, estimant que ce regard empesche que de toute l'année ils n'auront mal aux yeux. Ceux qui s'en veulent aller auant que le feu soit esteint, y iettent premierement les herbes dont ils sont ceints, puis disent telles, ou semblables paroles: Auec ce cy s'en aillent, & soyent mis à neant, & deuorez du feu tous mes malheurs. En mesme faison ils ont des pots de terre tous percez, que les filles couurent de roses & autres fleurs, puis y mettent dedans vne chandelle allumée, & les posent au haut des maisons pour y seruir de falots.

Aux villages les ieunes gens à marier portent des pins tous entiers, & encourent toutes les branches d'embas, & embellissent le haut de l'arbre de miroirs, pieces de verre, escussions, & autres choses luyzantes, & plantent cet arbre, qui demeure ainsi paré tant que l'Esté dure.

En Autõne lors que les raisins sont meurs, il n'est permis à personne de vendanger sans le cõge du Seigneur, à qui l'on doit la disme, & faut que tous ceux qui ont des vignes en vn cartier vendangent ensemble, & aux vallons on met au pied du Vignoble qui est aux costaux, ce qui appartient au Seigneur. Il faut que ceux qui veulent vendanger plus tard que les autres, non seulement ayent permission de ce faire, mais encor qu'à leurs propres despens ils fassent porter les dismes au pressouier du Seigneur. Les vendages finies, à cause qu'à Vvitzbourg il y a des ieunes hommes commis à controller ceux qui payët, ces ieunes gens font des torches de paille, & les allument, & entret avec ceste clarté le soir en chantant dans la ville, estimant qu'avec ceste ceremonie ils purgent & brulent l'Autõne.

Les Francoiens celebrent avec grande ioye les festes de S. Martin, & de S. Nicolas, l'vne asable, & en beuuant d'autant: l'autre à l'Eglise. & en priant. Aussi lors chacun taste ses vins, & mesme à Vvitzbourg, & en plusieurs autres lieux on en donne aux pauures. On y fait combattre en vn parc & clos deux Sangliers eschauffez, afin qu'ils s'entre-dechirēt l'vn l'autre à belles dents, & lors qu'ils sont tous deux à bas, & fort blesez, le peuple en a vne partie, & l'autre est distribuée aux Magistrats. Le iour de S. Nicolas les enfans qui vont à l'escole en eslisent trois d'entr'eux, & l'vn desquels est l'Euesque, & les autres sont les Diacres. Cēt Euesque fait à plaisir est ce iour là conduit à l'Eglise par toute la troupe des Escoliers, reuestu d'habits pontificaux, avec lesquels il assiste au seruice diuin, à la fin duquelluy & ses Diacres s'en vont chanter de porte en porte pour amasser quelque argēt, & nient que ce soit au mosne, ains seulement secours charitable deu à l'Eglise. On apprend aux enfans à ieusner la veille de ce saint, & à cēt effect on leur met la nuit lors qu'ils dorment quelque piece d'argent dans leurs souliers, leur faisant entendre que c'est de la liberte du saint, tellemēt qu'il y en a qui ieusnent avec tant d'ardeur qu'on est contraint pour leur santé de les forcer de manger.

Quant à ceux de Sueue, les plus riches, & plus puillans d'entr'eux s'adonnent presque tous à la marchandise, & font vne bourse comme pour cēt effect, où chacun scait quelle somme il doit mettre, & de cēt argent ils achepent ensemble non seulement des soyes, & des espiceries, mais encor des quinquaileries, & menues nippes, comme cuillieres, esguilles, miroirs, poupees, & achepent aussi les vins, & les bleds pour les garder, & les reuendre apres au double de ce qu'ils leur coustent. Et mesme ceux-cy ont lettres des Princes, par lesquelles il est deffendu de prendre ailleurs des vins, ou des bleds qu'aux lieux où se font leurs marchez, comme à Stugarol, & autres villes où sont leurs magasins. Il est vray que ce ne sont pas eux qui font le trafic, mais ils ont des facteurs qui leur rendent compte.

Quant à ceux de basse qualité, le mestier auquel ils s'employent le plus, c'est à faire les toiles, à quoy ils sont tellemēt adonnez, que durant l'hyuer on voit en plusieurs endroits non seulement prendre la quenouille aux femmes & filles, mais encor aux hommes & aux garçons, qui filent avec elles. Ils font certain drap de lin entretissu de coton, qu'ils nomment Pargath, & du treillis qui est tout de toille, lequel ils appellent Golsch en leur langue.

Les Sueuiens sont fort enclins à la paillardise, & les femmes y sont d'aussi bonne composition que les hommes. scauroient souhaiter, & l'vn & l'autre sexe commence de bonne heure à se mesler de ceste besongne, & s'en retire biē tard. Aussi il court vn commun prouerbe, que le seul pais de Sueue suffit pour fournir toute l'Alemagne de femmes qui s'abandonnent, ainsi que la Franconie de brigans & de gueux, la Boheme d'heretiques, la Baviere de larons, la Vvestphalie de faux tesmoings & de pariures, & la Marche du Rhin de gourmands.

Pour le regard de ceux de Baviere ils sont si sales, si rudes, & si brutaux, que si l'on vient à les comparer au reste des Alemans, on les pourroit iustemēt nommer Barbares. Mais les vices dont ils sont plus entachez, sont la discourtisic & le larcin. Ils s'habillent volontiers de bleu, & portent plus volontiers des botines, ou brodequins qu'autre chaussure. Les plus deuots d'entr'eux vont souuent en pelerinage à grandes troupes, sur tout à Aix la Chapelle.

L'Austrie a des Princes qui portent le tiltre d'Archiduc, & lors que quel-
qu'un parvient à ceste dignité, ils vident de ceremonies estranges: car non guie-
res loing de la ville de S. Vite, en vne grande, & profonde vallée, l'on voit des
ruynes d'une ville, dont l'on ignore le nom, & pres de ces ruynes en vne belle
prairie est dressée vne grande pierre de marbre: ils y font monter dessus vn
paysan, à qui ce droit escheoit par succession, & qui a vne vache noire, & plei-
ne pres de luy à sa main droite; & à la gauche vne iument maigre, & deffaiete,
& tout autour vne infinité de paysans, & d'autre peuple.

Le Duc arriue apres cela, accompagné d'une grande troupe de noblesse, &
l'on porte deuant luy les habits, & ornemens ducaux, & tous ceux de la suite
sont superbement esquippez; mais le Prince est vestu assez simplement, comme
celuy qui porte l'habillement d'un paysan, le bonnet, les souliers, & la hou-
lette d'un berger, si bien qu'on le prendroit plustost pour vn homme de ceste
condition, que pour vn Prince. Celuy qui est assis sur la pierre, voyant venir
l'Archiduc, s'escrie en langue Esclauone; Qui est cestuy-cy qui marche si su-
perbement? Et la multitude qui l'assiste respond, que c'est le seigneur de tout
le pays. Lors le paysan demande s'il sera iuste en ses iugemens, s'il desire le
bien du pays, s'il est de libre condition, & de sang illustre, s'il merite ceste di-
gnité, s'il gardera les commandemens de Dieu, comme bon Catholique, &
deffenseur de l'Eglise. Lors tous crient qu'ouy; celuy qui est sur la pierre
dit apres: Par quel moyen me pourra-il oster de ceste place? Lors le Maistre
d'hostel du nostre vray Prince respond: Celiu sera racheté de vous par le prix
de soixante pieces d'argent; ces bestes seront vostres, & ces habits que le Duc
a sur luy, & outre ce, vous, & vostre maison serez exempts de toutes tailles,
imposts, & subsides. Apres cela le paysan frappe doucement de sa main la iouë
du Duc, l'aduisant d'estre iuge equitable; & ce fait, descend de son siege,
prend ses despoüilles, & se retire; & le Duc monte sur la pierre, & desgainant
son espée, se tourne de tous costez, & promet au peuple tour de uoir de bon
Prince, & de iuge equitable. Quelques-vnstiennent qu'on luy porte encor
de l'eau dans vn chapeau de villageois, & qu'il en boit pour assurance de sa
future sobriété. De là ils vont à l'Eglise voisine du lieu, dédiée à la Vierge Ma-
rie, & le Duc y assiste au saint seruire avec toute sa troupe. Les ceremonies
estans finies, le Prince despoüillant son habit rustique, prend celuy de Duc, &
festine avec la noblesse. Apres dîner on reuiet au pré, ou le Duc oyt les
complaintes d'un chacun; & fait droit à tous receuant la foy, & l'hommage
de tous ses vassaux, & sujets. Les paysans ont ce priuilege d'investir le Duc
de sa dignité, pour ce que ce furent les premiers qui receurent l'Euangile en
ceste contrée.

Ils ont vne estrange façon de proceder contre les larrons, & ce vers le quar-
tier où est assise la ville de Klagen. Si vn homme est soupçonné de larcin, il
est soudain pendu, & estranglé, puis on luy fait son procez, & s'il est trouué
innocent, il est despendu, & enterré, & ses funeraillies sont faites aux dépens
de la communauté de la ville: mais s'il est iugé coupable on le laisse au gibet,
iusques à tant qu'il tombe par pieces à terre.

L'habillement des Corinthiens est de laine sans aucune teinture, & ceux-cy
portent ordinairement des chapeaux, & parlent tous Esclauon. Mais les Sti-
riés sont grossiers, & rudes, & ont tous de si grosses loupes autour du gosier,
qu'elles les empêchent de parler. Ceux-cy toutesfois imitent les Allemands

en façons de faire, & en habillemens, & mesme en parole, exceptez ceux qui s'etiennent le long de la riuere du Drauu, qui vsent de la langue Esclauonne. Quant à ceux de Bohems, ils ne parlent Allemand, mais Esclauon: toutes fois on en trouue plusieurs qui vsent encores auourd'huy de la langue Allemande, principalement en preschant. Ce peuple ne fut iamais lié en general d'aucune loy qui les achemine à la vertu, ains la volonté a seruy de loy à chacun d'eux. Ils sont au reste grands, ont l'estomach large & les cheueux blonds, sont ambitieux, glorieux, arrogans, mesprisent les autres, & ne sont guieres differens des Allemands en tout le reste.

Pour conclusion, les peuples d'Allemagne font profession d'estre fort loyaux, & pour dire vray, ils sont plustost nez à la simplesse, qu'à la ruse, laquelle ils ne sçauent pas imaginer d'eux-mêmes: mais en vn pais estranger ils sont d'autant plus propres à tromper les autres, que l'on se desfie moins d'eux; & l'on peut dire que la chasteté est plus louée, que gardée en ceste Prouince. Ce n'est pas parmy eux vn vice de s'enyrer, & mesme ils disent que les fins, & trompeurs ont introduit l'abstinence du vin, afin de ne descouuir leurs mauuaises pensées apres auoir beu.

RICHESSES.

L'ALLEMAGNE ne peut faillir d'estre riche, puis qu'elle a tant de belles mines d'argent, & de tous metaux, voire mesme d'or, plus que toute autre Prouince de l'Europe, & qu'outre ce qu'elle est fertile en beaucoup d'endroits elle est fort marchande, pour ce que les Allemands sont plus soigneux de trafiquer, que toute autre nation, & s'adonnent à diuers arts, & mestiers: si bien qu'ils font des ouvrages merueilleux, & rares. D'auantage, elle est naturellement pourueue de plusieurs grosse riuieres navigables; tellement que les viures, & les marchandises se transportent aisément d'un lieu en vn autre. Outre cela nature luy a encore fait ce bien de luy donner en des lieux fort esloignez de la mer, des fontaines, & des puits d'eau salée, laquelle ils font cuire, & entrent du sel parfaitement bon.

Ils tirent de l'argent de leur poix, & de leurs vins qui sont portez loing de leur pays. Leurs foires sont aussi considerables, principalement celles de Francfort, où il arrive des marchands de toute l'Europe, & mesme quelques fois d'Afrique, & d'Asie.

L'Alsace fait beaucoup de deniers de son argent, de son enyure, & de son plomb: la Franconie de ses vins, & de sa réglisse, dont l'on charge de grands chariots qu'on meine aux pays estrangers: la Morauie de son encens, & de sa myrrhe: la Bauiere de ses porceaux gras qu'elle enuoye en diuers endroits de l'Europe, de mesme que de son autre bestail, & du froment, & du sel, dont elle a force fontaines: & semblablement d'une grande quantité de fer, & de cuyure qu'on enuoye au Danube: toutes les semaines, & qu'on distribue apres à diuerses parties de l'Europe. Quant à l'Autriche, elle tire aussi de grandes sommes de l'argent de ses mines, de mesme que la Comté de Tirol, qui abonde aussi en cuyure.

Le pays de Iuliers tire beaucoup d'argent de sa guesde qui est propre aux teinturiers: celuy de Hessen enuoye dehors force laines, & pareillement de l'or, de l'argent, du cuyure, du vis argent, du fer, du plomb, du sel, & de l'alumen.

grande quantité. La Turinge reçoit aussi de grâdes commoditez de sa guesde, & la Misne del'or de ses mines. Bref à parler generalement de l'Allemagne, elle ne cede en richesses à aucune autre Prouince de l'Europe.

Mais pour venir au particulier, il faut sçauoir que les reuenus des villes, & des Princes seculiers, sont grandement accrez par le moyen de l'vsurpation des biens d'Eglise, & des charges imposees sur le peuple.

Mais pour le regard des reuenus de l'Empereur, premierement les villes franches, qui sont en nombre de 60. & estoient autrefois 96. sont obligées de contribuer les deux quintes, ou cinquiesmes, de ce qu'on refoult aux Diettes: mais entre celles-cy il y en a quelques-vnes qu'on appelle Imperiales, pour ce qu'elles payent à l'Empereur certains cens, qui se monte en tout quinze mille florins, ou francs. Ces villes ont toutes d'assez bons reuenus, qui surpassent de beaucoup la dépence, & l'on estime que l'Empire a plus de sept millions de rente en tout; de quoy l'on ne doit faire peu d'estat, pour ce que les peuples n'estans pas chargez comme en Italie, donnent, outre l'ordinaire, de fort gros subsides, quand la necessité le requiert, à leurs Princes.

L'Empire est obligé, au moins par coustume, de payer à l'Empereur, quand il va à Rome pour recevoir la couronne, vingt mille hommes de pied, & quatre mille chevaux, pour huit mois, & cecy s'appelle l'Ayde de Rome, dont l'Empereur peut embourcer vne bone partie. Quelquesfois aussi on octroye à l'Empereur des expeditons contre les heretiques, tantost contre les Turcs, en vertu desquelles il a leué vne fois quatre cens mille florins, ou frâcs. En fin l'Empereur a mieux de quoy que beaucoup de gens ne se persuadent, veu qu'il tire seulement de l'Alsace, de la Suaube, & du pays des Grisons; où la maison d'Autriche à quatorze communautez qui sont sous sa iurisdiction, environ deux millions & demy de rente ordinaire, & autant d'extraordinaire.

F O R C E

AVANT qu'entrer plus auant, il sera bon de considerer qu'elles forces les Empereurs precedens ont tiré de l'Allemagne; puis que c'est d'elle pres que toute seule qu'ils les peuuent auoir. Charles V. eut environ 90. mil hommes de pied, & 30. mille chevaux, lors qu'il alla à Vienne contre les Turcs, & mesme il y en auoit beaucoup de ceux-cy qui estoient d'Espagne, ou d'Italie. Maximilian second auoit pres de cent mille hommes de pied, & de 35. mille chevaux, à lauarin cōtre les mesmes Turcs, sans que l'on y vist iamais deffaut, ou cherté de viures. Lors que l'Empereur Charles V. faisoit la guerre aux Protestans, les deux armées qui tindrent quelques mois la campagne, estoient composees d'environ cent cinquante mille hommes.

Et pour en parler à fonds, les forces d'Allemagne sont veritablement fort grandes, à cause qu'ils ont les viures en grande abondance, & que le moyen d'y en tirer est ayse, à cause des riuieres qui y trouuēt. Quant aux gés, l'on croit que l'Empire peut mettre en campagne deux cens mille hommes en tout, dont l'on a veu l'experience en ce que nous auons desjà dit, & encores en d'autres occasions. Car depuis l'an 1560. l'on n'a pres que iamais cessé de faire la guerre en France, & aux Pays-bas, avec vn bon nombre d'Allemands, dont on a fait souuent de grosses leuées, tant d'Infanterie, que de Cavalerie. En mesme temps on vid mener en France au Duc des deux Ponts, douze mille

hommes de pied, & huit mille Reistres pour ceux de la Religion, & d'autre costé il y auoit cinq mille cheuaux Allemands sous le Duc d'Aumale, & deux mille sous le Comte de Mansfeld pour les Catholiques: & Guillaume de Nassau auoit aux frontieres de Flandres, & de France huit mille cheuaux & dix mille Fantassins de ceste mesme nation, & le Duc d'Albe trois mille. Je laisse à part le nombre des Allemands qui entrerent aux Pays-bas sous la conduite de Casimir, & en France sous le mesme, l'an 1587. & depuis bien souuent. Finalement en quelque endroit de l'Europe qu'on face la guerre, il y a tousiours force Allemands, au nombre desquels ie ne mets pas les Flamans, qui ont fait quelquefois des armées de huitante mille hommes; ny les Suisses, qu'on estime pouuoir faire six vingts mille hommes de pied pour leur deffence, & qui en ont quelquefois enuoyé dehors trente mille, comme ils firent, lors qu'il fut question de deffendre l'Etat de Milan contre le grand Roy François.

Mais retournant à nostre discours, la meilleure Infanterie Allemande vient des pays de Tirol, de Sueue, & de Vvestphalie; & la meilleure Caualerie est celle de Brunswic, mais beaucoup plus celle de Cleues, & de Franconie. Ils manient beaucoup plus l'espada, la pique, & l'espieu, que l'arquebuse. Ils réussissent grandement aux batailles, & en plaine campagne, tant pour rompre, que pour soustenir l'ennemy. En quoy ils sont aydez de l'ordonnance qui leur est presque naturelle, & de leur façon de marcher graue, & lente, & des armes de deffence dont ils vsent.

Mais il faut qu'ils ayent vn chef de quelque autre nation, qui se sçache seruir accortement de ce qu'ils ont de bon, pource qu'on a veu rarement qu'ils ayent fait quelque chose digne de leur gloire ancienne sous la conduite d'vn chef Allemand. Ils ne sont pas propres aux assauts, à cause qu'ils sont ordinairement pesants, & chargez de cuisine, comme on dit. Ils sont plustost constans, que hardis; & furieux, que vaillans: veu qu'ils n'entreprennent chose où ils facent paroistre vn grand courage; & lors qu'ils sont victorieux, ils tuent sans égard d'age, ny de sexe, tous ceux qu'ils rencontrent; & si la guerre dure, & qu'ils soient assiegez, ils se rendent bien tost: & s'ils campent, ils ne peuuent auoir la patience de chercher la victoire en temporisant. Si le premier effort ne leur réussit, ils demeurent comme stupides, & n'entreprennent plus: outre: s'ils sont vne fois rompus, & mis en fuyte, ils ne se remettent iamais plus.

Leurs armées sont de grande despence, & de grand empeschement, pource qu'ils meinent leurs femmes à la guerre, & cōsument tant de viures, que c'est chose malaisée de les conduire, & impossible de les maintenir; & l'on sçait assez qu'on ne peut rien esperer de bons sans les viures. Leurs cheuaux sont aussi plustost forts, que courageux; & pource que de dix cheuaux qu'ils meinent à la guerre, il y en a huit qui partent de la charruë, & du labourage, ils ne font pas bon seruice à leurs maistres, & deuiennent lasches en voyant le sang, au cōtraire des Genets, qui prennent alors plus de courage: & pour conclusion l'infanterie Allemande vaut plus en son genre, que la caualerie.

XLIII. Or les forces de la mer ne sont pas moindres que celles de la terre, combien qu'elles ne soient pas tant employées, veu qu'il y a des villes qui ont les vnes cent, les autres cent cinquante vaisseaux, par le moyen desquels ils peuuent faire teste aux forces des Roys de Danemarck, & de Suede. L'Allemagne est si puissante avec toutes ses forces, qu'estant bien vnies, elle ne peut craindre aucun

cun ennemy. Il faut adiouster à ces forces en les necessitez, les secours des Princes d'Italie, de Sauoye, & de Lorraine. Car ces Princes n'ont iamais manqué aux Empereurs au besoing, & en la guerre de Segeth Emanuel Duc de Sauoye enuoya à l'Empereur six cés Arquebusiers à cheual, Cosme Duc de Florence trois mille hommes de pied soudoyez, Alfonso second Duc de Ferrare y alla en personne avec 1500. cheuaux si bien en ordre, qu'il n'y auoit point de meilleure caualerie en ceste armee. Le Duc Guillaume de Mantouie y alla aussi avec beaucoup de gens fort alestis: de mesme que Henry de Lorraine Duc de Guise avec trois cens gentilshommes. Desorte qu'avec ces troupes, & celles que le Pape Pie V. y adiousta: Maximilian second (à qui l'Empire, en vne Diette tenuë l'an mil cinq cens soixante-six, à Ausbourg, auoit accordé quarante mille hommes de pied, & huit mille cheuaux pour huit mois, & vingt mille Fantassins, & quatre mille cheuaux pour les trois années d'apres) eut sous ses enseignes outre les garnisons, cent mille hommes de pied, & trente-cinq mille cheuaux.

Mais il y a deux choses qui manquent à l'Empire, dont l'une est l'vnio des courages, l'autre la promptitude des forces. Les courages sont des vnis tant pour le soupçon que les villes frâches ont des Princes, qu'à cause des différentes Religions, qui donnent de la desffiance aux vns, & aux autres, veu qu'outre le debat ordinaire des Catholiques avec les heretiques: ces derniers sont encores tellement contraires entre eux, qu'ils se hayssent furieusement les vns les autres; de sorte que les Lutheriës veulent vn mal mortel aux Calvinistes, aux Anabaptistes, & autres; & ceux-cy leur rendent le change. A raison de quoy tous viennent fort froidement aux Diettes, & y estans, employent plus de temps aux choses qui concernent la Religion, qu'en celles d'Etat.

La promptitude leur manque pareillement, pource qu'il est assez malaisé de faire assembler les Diettes, sans lesquelles on ne peut rien faire, & il faut laisser passer trois mois depuis le iour de la signification de la tenuë de ces Estats, ou Diettes, iusques aux Diettes mesmes; & lors que tous sont assemblez, l'on perd beaucoup de temps, à cause de la diuersité, & contrariété des opinions, & les resolutions prises, sont executees fort lentement, combien que la guerre requierre la diligence, & que les occasions eschappent en vn moment.

Il y a encores vn autre inconuenient, c'est à sçauoir, que lors que l'on a deliberé de donner tant de gens à l'Empereur, pour tant de temps, ils ne sont iamais tous ensemble; pource que quand les vns s'acheminent à l'entreprise, les autres estans desjà au bout de leur terme, s'en retournent chez eux, & les autres ne se sont encores mis en campagne. Tellement que l'Empereur ne peut iamais faire Estat assésuré du secours qu'il luy a esté promis. Maximilian second pensoit de remedier à cet inconuenient, qu'il auoit esprouuë en l'entreprise de Segeth, en se faisant donner ce secours non pas en homes, mais en argent; pource qu'il croyoit qu'il seroit marcher avec l'argent toutes les gens dont il auroit besoing, ou du moins vne bonne partie. Mais c'est folie de penser que l'on puisse venir l'Allemagne, ou que l'on puisse effectuer aucune chose d'importance, tandis que ces opinions la tiendront ainsi diuisee.

Pour conclusion, il ne faut estimer pour toutes les choses dictes cy dessus, que l'Empereur soit foible, comme quelques ignorans aux affaires du monde voudroient faire croire: car il a beaucoup de pays, & beaucoup de ges, grande quantité de viures, & assez d'argent pour fournir à quelque entreprise.

Mais tout son mal vient du voisinage du Turc, qui le confine depuis les monts Carpathiens, iusques à la mer Adriatique, & qui est capable non seulement d'affoiblir, mais encores de consumer de plus grandes forces que les siennes. Et de fait on void assez que tous les Princes voisins des Ottomans par terre, demeurent espuisez d'argent tandis qu'ils ont la paix avec eux, à cause des grands frais qu'il leur faut faire aux fortifications, & à l'entretien des garnisons; & entrent encores en plus grande despence durât la guerre: car le Turc a de si grandes forces, & si promptes en toute saison, qu'il est mieux armé en temps de paix, que la plus grande partie des autres Princes n'est en temps de guerre. Tellement que ceux qui le confinent, doiuent estre tousiours en alarme, & auoir crainte d'un ennemy si puissant. Or auât que l'Empereur remist le Royaume de Hongrie à l'Archiduc Matthias, qui en est maintenant Roy, il entretenoit aux frontieres pres de vingt mille soldats, & outre ce il faisoit de grands frais à fortifier, & d'autres choses. Maintenant il a vn peu retranché de ceste despence, tant à cause qu'il la laisse faire au Roy Matthias, qu'à raison qu'il a trefue avec le Turc. Toutesfois il faut qu'il fournisse tousiours beaucoup de choses à ce nouveau Roy, qui n'est encores bien installé, & qui a trouué des dissensions en son Royaume.

G O V E R N E M E N T.

xlv. C E fut le Pape Gregoire cinquieme, qui institua les sept Eslecteurs. Et combien que Charles le Grand par l'ordonnance du Pape, mist l'Empire à l'eslection des Princes d'Allemagne; toutesfois cela n'eust lieu qu'apres que la race de Charles fut faillie, veu que tandis qu'elle dura, le fils succeda en l'Empire au pere: mais le Statut de Gregoire cinquieme, qui vint à force de tout droit de succession, mist l'Empire à la libre eslection de sept Princes, l'an de grace 1002. Le subiect qui conuia le Pape à rendre eslectif l'Empire, qui estoit demeuré hereditaire en la maison de Charles le Grand, fut pour ce que Oton troisieme n'eust aucuns enfans: mais les causes en furent diuerses; car en premier lieu l'Empire estant grandement affoibly, le Pape, & l'Empereur penserent qu'ils le remettraient, & fortifieroient par le moyen du personnage qui seroit esleu, sans esgard de succession: & apres cela on voulut assoupir les dissensions qui procedoient du trop grand nombre des Eslecteurs.

xlvi. L'Empereur est doncques chef de l'Empire, & a sous luy trois membres, aux assemblees desquels l'on consulte, & prend resolution de toutes les affaires de l'Empire.

Le premier est celui des sept Eslecteurs, qui sont,
L'Archeuesque de Mayence, grand Chancelier de l'Empire en Allemagne, qui a en sa Chancellerie toutes les escritures des Diettes.

L'Archeuesque de Treues grand Chancelier de l'Empire en France.

L'Archeuesque de Cologne grand Chancelier de l'Empire en Italie.

Le Roy de Boheme grand Escanson de l'Empire.

Le Comte Palatin du Rhin, grand Escuyer trenchant, ou plusost grand Maistre d'hostel de l'Empire.

Le Duc de Saxe grand Marechal, & Iuge de la Cour, qui porte l'espee deuant l'Empereur.

Le Marquis de Brandebourg, grand Chambellan de l'Empire,

Ceux-cy ont pleine puissance d'élire l'Empereur, afin que nul ne s'attribuë la dignité Imperiale comme hereditaire.

Le second membre est des grands, & des nobles, qui sont, XLVII,

Les Archeuesques de Magdebourg, de Saltzbourg, de BESANÇON & de Breme.

Les Euesques de

Bamberg.
Vvutzpurg.
Vvorma.
Spire.
Strasburg.
Eichstat.
Pr. Aufpurg.
Costnitz.
Hildesheim.
Paderborn.
Chur.
Halberstat.
Ferden.
Munster.
Ofemburg.
Passau.
Frisingen.
Kempte.
Gurck, ou Goritz.
Seckavu.
Hauandt.
Basle, ou Basel.
Sitten, ou Vvallis.
Regensburg.
Mäissen.
Naumburg.
Minden.
Lubeck.
Vvricht.
Camin.
Svverin.
Geneuc.
Canuerick, ou Cambray.
Verdun.
Eofanne.
Metz.
Toul.
Luyck.
Trente.
Brixen.

Merspurg.
Labach.
Vienne.
Brandenbourg.
Ratzenbourg.
Schlefvick.
Hauelburg.

*Les Princes, & Seigneurs
seculiers.*

Le Duc de Bauiere.
L'Archiduc d'Austriche.
Le Duc de Saxe.
Le Palatin de Bauiere.
Le Duc de Juliers, de Cleues, & de Berg.
Le Marquis de Brandenbourg.
Le Duc de Brunsvic.
Le Duc de Lunembourg.
Le Duc de Pomeran.
Le Duc de Mekelbourg.
Le Duc de Lavvenbourg.
Le Duc de Holsten.
Le Duc de Lorraine.
Le Landgrau de Hessen.
Le Duc de Vvittenberg.
Le Duc de Zvveybrug.
Le Duc, & Comte de Spanheim.
Le Marquis de Bade.
Le Landgrau de Luchtemberg.
Le Prince d'Anhalt.
Le Comte de Hennenberg.
Le Burgrau de Meissen.

Les Ecclesiastiques

Le Prince, & Abbé de Fuld.
Le Pr. & Ab. de Hersfeldt.
Le Pr. & Ab. de Kempten.
L'Ab. de Reichenav.

Le Pr. Preuost de Vviffemburg.
 Le Pr. A. de saint Gal.
 Le Pr. A. de Salifeldt.
 Le Pr. Preuost d'Elvvaugen.
 Le Maistre de l'ordre des Fr. Teuto-
 niens.
 Le Maistre de l'Ordre des Cheualiers
 de saint Iean.

Saint Didier.
 Berkenhausen.
 Elchingen.
 Hentzlingen.
 Vviffenis.
 Planxembourg.
 Yffui.
 Pffellers.

Les Abbez de

Vvaingarten.
 Salmansveiler.
 Kreuzlingen.
 Murpach.
 Vvalkenriedt.
 Schurtern.
 Vveiffenovv, ou Minderavv.
 Sain & Blaise.
 Maulprun.
 Le Pr. & Ab. de Corbey.

S. Iean en Thurtal.
 Petershausen de Constance.
 Pruum.
 Reishalm.
 S. Heimeram de Rarisbonne.
 S. Gregoire de Munster.
 Muncherode.
 S. Corneille de Munster.
 Vverden.
 Aursperg.
 Yrse.
 Brun.

Les Abbez de

Schuffenriedt.
 Rittershausen.
 Stein am Rhin.
 Scafhausen.
 Kempesech.
 Vvaldsachsen.
 Finsidelin.
 Rockembourg.
 Ochsenhausen.
 Le Preuost de Seitz.

Echternaken.
 Heruorden.

Les Preuosts de

Camberg.
 Berchtolgsden.

Les Abbesse de

Quedelnbourg.
 Ellen.
 Alt Munster to Regensburg.
 Pr. Ober Munster to Regensburg.
 Kauffingen.
 Lindovv.
 Pr. Gernrode.
 Buchavv.
 Rotenmunster.
 Hippach.
 Gutenzel.
 Beundt.

Les Abbez de

Sain & Gilgen de Noremburg.
 Nuembourg.
 S. Maximin pres de Treuer.
 Heueldshausen.
 S. Iean en Curtel.
 Gengenbach.
 Konigsbrun.
 Rodt, ou Roden.
 Marxthal.
 Rockenhausen.
 S. Pierre im Schwartzyvald.
 Le Preuost d'Odenheim.
 Le Prince, & Abbe de Stabl.

Les Comtes de

Coblentz.
 Elfas.
 Osterich.
 In der Etsch.
 Helfenstein.
 Kirchberg.

Vvisenstaig.	Mansfelt.
Lauffen.	Stolberg.
Montfort.	Buchlingen.
Furtemberg.	Barbey, & Mullingen.
Zimmeren.	Gleichen.
Oringen.	Schwartzenburg.
Sultz.	Suemberg.
Hohen Zollern.	Jude, Seigneur de Ruech.
Castel.	Ples.
Vertheim.	Plavven.
Reineck.	Vveda, & Ringelberg.
Hohenloe.	Olnbrug.
Erpach.	Lochenstain.
Leiningen.	Regenstain.
falckstein.	Vvestfreislandt.
Hanavv.	Ostfreislandt.
Luchtemberg.	Vander Lipp, ou de la Lippel.
Nassavv, Breda, & Dillemborg.	Oldenburg.
Vvisbaden, & Iltztain.	Hofe.
Salbrucken.	Delmenhorst.
Vvaldrpurg.	Vvestenburg.
Nassau en Vveilpurg.	Munzenburg.
Beilsteiu.	Lemgovv.
Konigstein, & Epstein.	Vvaldeck.
Eisemberg le haut.	Diepholt.
Eisemberg le bas.	Steinfort.
Mersen.	Benthem.
Budinghen.	Brunchorst.
Vvirtemberg.	Vvitgenstein.
Solms.	Spigelberg.
Arnsberg.	Biuerdorf.
	Teckelnborg.
LES COMTES DV RHEIN.	Dortmund.
<i>Les Comtes de</i>	Vvindorff.
Horn.	Ripperthoden.
Seyn.	Hagen, ou de la Haye.
Vvintzlingen.	Hoonfels.
Reyen.	Leisenex.
Bisch.	Bergen.
Salm.	Mandercheid.
Vveldentz.	Reiferscheidt.
Dengen.	Egmont, & Isselstein.
Rappin.	Tubinge.
Hardech.	Blankenbergh, ou Blammon.
Hohenstein.	Kirchingen, Krehanges.
Vvolkenstein.	
Schaumburg, & Giengen.	<i>Les Barons de</i>
Dicreburg, & en Someravv.	Gundelcingen.

Geroltzeck.	Kunsech.
Ober Hevven	Kunseckerberg.
Rapolestain.	Geravv.
Stauffen.	Reichenstein.
Sonnenberg.	Muntzenburg.
Vvinenberg, ou Vvannenberg peut estre.	Lofenstein.
Degenberg.	Ridberg.
Obersulzberg	Linge.
Tautenberg.	Semiriff.
	Bergen, & Vvaelhem.
	Vvildenfels, ou peut-estre Vviderfels.

Les Seigneurs de

Tuffen.	Haber, ou Hauet.
Stuttgart.	Senster.
Instingen.	Roggendorff.
Schenslingen.	Alendorff.
Rapoltkirch.	Kunigfuckerberg.
Hohen Rechperg.	Morspurg, & Belfort.
Berletzick.	Brandenstein, & Ransl.
Hohen Konigsperg.	Vvolfstein.
Hohenfeldt, & Tipoltzkirch.	Permont.
Braides.	Fronsbek.
Reichelsperg.	Flackenstein.
Limburg.	Vvitten.

Le troisieme membre de l'Empire est seluy des villes franches, qui sont

xlviii. Aix la Chapelle au pays de Iuliers.	Francfort sur le Meyn.
Anvers au Duché de Brabant.	Francfort sur l'Oder.
Aufbourg au pays de Suabe.	Fridberch en Vvederevvavre.
Bale en Suisse ^{à presens Capite non con-tribuable.}	Friburch en Brisgavvre.
Berne en Suisse.	Gheylhuysen en Vvedevvave.
Byberach en Suabe.	Ghinghen en Suabe.
Boppert sur le Rhin.	Gottinghen en Saxe.
Boichorn.	Groeninghen en Frise.
Campen en Oueryffel.	Gemunde en Suabe.
Cologne sur le Rhin.	Hagenau en Elsatén.
Colmar en Elsatén.	Halle en Suabe.
Constanccen Suabe.	Halle en Turinge.
Deuenter en Oueryffel.	Helpron en Suabe sur le Neckar.
Dortmond en Vvestphalen.	Hamburch en Oostlande.
Dunkelspoel en Suabe.	Heydesfelt.
Duyren en Iuliers.	Ihen.
Euer en Bermevvout.	Ingelsheim au dessus de Rhineau.
Erfort en Turinge.	Kaufftoure.
Eslingen en Suabe.	Keyfers-berch.

Keyfers-lutern en Vvestryck.	Regensburg en Bauiere.
Kempen en Suabe.	Rottenburg sur le Tuber.
Kuyr en Svuits.	Rosem, ou Rosshoy.
Landan pres de Spyrer.	Boorvyl en Suaben.
Landaunv en Suabe.	Ruylingen en Suaben.
Lubeeck en Saxe.	Sain & Gal en Suisse.
Lucerne en Suisse.	Sleystadt en Elfat.
Luneburch en Saxe.	Spyers sur le Rhin.
Meydenburch en Saxe.	Svynfort en Franconie.
Memminghen en Suabe.	Treves sur la Moselle.
Mets en Lorraine, à present France.	Vvetlinghen en Suaben.
Mayence sur le Rhin.	Vveerde sur le Danube.
Mulhuysen en Turingen.	Vlm en Suabe.
Mulhuysen en Sonckxaur.	Vvanchen en Suabe.
Noothuysen en Turingen.	Vvesel sur le Rhin.
Neurenbergh.	Vvesel en Cleves.
Nymegen en Geldre.	Vvetzelaer en Helsen.
Noorlingen en Suabe.	Vvyle en Suabe.
Qdernheim sur le Rhin.	Vvimpfen sur le Neckar.
Oppenhen sur le Rhin.	Vvynsheym en Franconie.
Pollendorp.	Vvysenburch.
Poppinghen en Suaben.	Vvormis sur le Rhin.
Ravesburg.	Zurich en Suisse.
	Zvvo en Overyssel.

Outre cet ordre de trois membres, afin d'empescher les diuisions de l'Empire, & pour conseruer vne paix commune en Allemagne, les Prouinces de l'Empire ont esté diuisees en quelques Seigneuries qu'ils appellent cercles, où sont les Conseils particuliers de l'Empire. On institua premierement six cercles à Ausbourg l'an 1500. puis dix l'année 1522. à Norimberg. Or chaque cercle eslit de son corps vn Gouverneur seculier, ou plustost intendant du Conseil, qui est Prince, Comte, ou Baron, ou Gentilhomme fort releué, à qui l'on dōne du mesme corps six Conseillers, hommes seculiers, honorables, & fort aduisez.

Le premier cercle est celuy de Franconie. Le 6. des Eleeteurs du Rhein.
 Le 2. de la basse Allemagne, ou de Vvestphalie. Le 7. de la basse Allemagne.
 Le 3. d'Austriche. Le 8. de la haute Saxe.
 Le 4. de Suabe. Le 9. de la basse Saxe.
 Le 5. du Rhein. Le 10. de Bourgogne.

Outre ces conseils des Cercles, afin de iuger comme il faut les causes de plus grande importance, on a institué la chambre Imperiale de Spiro, dont le chef, ou souuerain Iuge est Prince, ou du moins Comte, ou Baron seculier, sil'on en trouue quelqu'un qui soit capable de ceste charge. On a donné à cestui-cy six Assesseurs, à sçauoir deux Comtes, ou Barons, deux Iuriconsultes, & deux Cheualiers, que l'Empereur y met à raison des terres qu'il possède hereditairement en l'Empire. Chaque Eleeteur y en a encor mis vn, & chaque cercle deux, & tous ces Assesseurs, ou Conseillers sont moitié Iuriconsultes, moitié choisis entre les Cheualiers.

Des Estats

Or quant à ce que nous auons dit des membres de l'Empire, & des officiers, Munster dit qu'apres les sept Electeurs on ordonna 4. Ducs, 4. Marquis, 4. Landgraues, 4. Bourgraues, 4. Comtes, 4. Barons, 4. Cheualiers, 4. villes, 4. villages, & 4. paylans. Et encre les Emperours non contens creerent à plusieurs fois d'autres Ducs, & de nouveaux Comtes, & qui plus est ont erigé plusieurs Comtez en Duchez, combien que par succession de temps plusieurs Duchez ayent esté abolies, comme celles de Souabe, de Limbourg, de Zeringen, de Voitland, & quelques autres.

Les charges & dignitez reduites au nombre de quatre.

Les quatre Ducs.

Brunswic.
Bauieres.
Souabe.
Lorraine.

Les 4. Bourgs de l'Empire.

Aldenbourg.
Meidenbourg.
Rotembourg.
Meckelbourg.

Les 4. grands Marechaux.

Bappenheim.
Iuliers.
Misne.
Vinstinge.

Les 4. Cheualiers.

Andlau.
Meldingen.
Strondeck.
Fronberg.

Les 4. Landgraues.

Turinge.
Hessen.
Luchtemberg.
Alface.

Les 4. villes metropolitannes.

Auxbourg.
Aix la chapelle.
Motz.
Lubec.

Les 4. Bourgraues.

Meidenbourg.
Nurnberg.
Reneck.
Stronbourg.

Les 4. villages.

Bamberg.
Vlme.
Haguenau.
Selestad.

Les 4. Comtes chefs de guerre.

Flandre.
Tirol.
Aldenbourg.
Ferrare.

Les 4. rustiques.

Cologne.
Ratisbone.
Constance.
Sakzbourg.

Les 4. Abbez principaux.

Fuld.
Kempten.
Vuissembourg.
Murbach.

Les 4. Marquis.

Misnie.
Brandebourg.
Moranie.
La basse Bado.

Les quatre Comtes.

Cleue.
Schvartzembourg en Saxe.
Cilie, ou Gretz.
Sauoye.

Les 4. Seigneurs.

Milan.
Scale.
Padoüe.
Mirandole.

Les 4. montaignes de l'Empire.

Munnerberg.
Friberg.
Heidelberg.
Nurnberg.

Les 4. Barons.

Limpourg en Franconie.
Thufis & Raconie Seign. de Tockembourg.
Vvesterbourg.
Aldenuuaden.

Les 4. possessions de l'Empire.

Ingelheim.
Aldorff.
Liechtenau.
Denckrendorff.

Les 4. Veneurs.

Hurn.
Vrach.
Schombourg.
Mersth pres de Coures.

Les 4. offices heredit. de Souabe.

Le Trenchant de Vualpourg.
L'Eschanfon de Radach.
Le Marechal de Maredorf.
Le Chambellan de Kemnar.

Les 4. seruiteurs.

Vualdeck.
Hirten de Fulchen.
Arnsperg.
Rabnau.

Toutesfois plusieurs de ces dignitez sont changees, ou du tout abolies par la mort de ceux qui les possedoient.

Les seances aux Diettes doiuent estre telles.

Quand l'Empereur est assis, l'Archeuesque de Treues doit estre assis viz à viz de luy l'Archeuesque de Mayence à son costé droict, & l'Archeuesque de Cologne au gauche. Le Roy de Boheme lors que ce Royaume n'appartenoit pas à l'Empereur, estoit à la main droict de l'Archeuesque. Le Comte de Palatin du Rhin doit estre assis pres de luy; puis le Duc de Saxe à la main gauche de l'Archeuesque, & pres de luy le Marquis de Brandebourg.

Quand on fait des processions publiques ils doiuent garder cet ordre.

L'Archeuesque de Treues doit aller deuant l'Empereur, & les deux autres le costoyent l'un deçà l'autre delà, & le Roy de Boheme suyt incontinent apres.

Or l'Archiduc d'Autriche, comme Prince de l'Empire n'a point de place entre les Princes seculiers à cause du differend de la preface, mais entre les Ecclesiastiques qui precedent. En la Diette d'Ausbourg tenuë l'an 1548. toutes les Prouinces de Bourgogne furent mises sous la protection de l'Empire, & la place du Prince de ces pays fut assignée particulierement entre les Ecclesiastiques, combien qu'en la Diette de Ratibone qui se fit depuis le Roy d'Espagne n'en uoy pas vn homme en sa place.

Le Duc de Lorraine souloit estre tenu pour Prince de l'Empire; mais maintenant cette maison est passée en France.

Les Citez frêches de l'Empire qui ne cognoissent point d'autre Seigneur que l'Empereur viuant avec leurs loix, & presque toutes ont vn estat populaire, & meslé, cobien qu'en quelques vnes, entre lesquelles est Noréberg, les

Principaux gouuernement. Leur forme du gouuernement n'estoit pas au commencement en grande estime, lors qu'avec argent, ou faueur elles acquièrent leur liberté des Empereurs, ou des Princes qui les dominoient.

Il n'y a personne qui puisse estre nommé Empereur si le Pape ne l'a couronné: mais il peut bien estre appelé César, ou Roy des Romains, ou Roy de Germanie, s'il a esté esleu par les Electeurs.

LIII L'Empereur ne commande pas absolument en Allemagne, ains la gouuérne par la voye des Diettes; à raison dequoy il est plus, ou moins puissant, selon que pour obtenir quelque chose aux Diettes, il empesche, ou n'empesche pas que on luy contredie, se faisant aymer, & craindre tout ensemble.

Les trois Estats viennent aux Diettes, & de ceux-cy on fait trois Conseils. Les Electeurs entrent au premier, & quand le Roy de Boheme se trouue autre qu'Empereur il ne vient pas aux Diettes, & est absent des consultations, & plustost arbitre qu'Electeur; d'autant que si les voix des autres sont esgalemēt diuisees, c'est à scauoir qu'il y en ayt trois d'un aduis, & trois d'un autre, ce luy à qui il donne sa voix est esleu.

Le second Conseil est composé de tous les autres Princes tant seculiers que Ecclesiastiques, auquel entrent aussi deux pour tous les autres, & deux autres pour tous les Comtes, & Barons de l'Empire. Le troisieme Conseil est des villes.

L'Empereur, ou le Roy des Romains propose à tous ceux-cy ce que bon luy semble, & chaque Conseil se retire, pour voir ce qu'on doit resoudre sur les choses proposees. Mais quant aux villes, encor qu'elles puissent dire leur opinion par maniere de Conseil, elles n'ont toutesfois aucune voix aux deliberations. Le Conseil des Electeurs est le dernier à dire son aduis, & le plus estimé.

L'Etat de l'Allemagne est maintenant fort peruersy, de sorte que si l'Empereur public vne Diette des Princes n'y veulent pas venir, & y mandent leurs Agens, auxquels ils ne donnent autorité de resoudre aucune chose, s'ils ne font premièrement aduertis de ce dont on veut traiter, & pour cette cause on expedie fort peu d'affaires.

R E L I G I O N

LIV L'ALLEMAGNE fut infectée d'heresie en cette maniere. Luther commença de s'esleuer contre l'Eglise l'an mil cinq cens dix-sept, à quoy il fut pouillé par l'enuie conceüe contre les Iacobins, que le Pape Leon, dixiesme auoit preferrez en la publication des Indulgenes, aux Augustins, du nombre desquels il estoit. Cecy dépit tellemēt Jean Staupice Vicair general de l'ordre de S. Augustin en Allemagne, & ledit Martin Luther, Lecteur ordinaire à Vvlttemberg, qu'ils renuerferent toute chose. Il commença donc à mesdire du Clergé par eferit, & viue voix, ayant beaucoup de sujet de faire des inuectiues contre la dissolution, & le desbordemēt qui regnoit entre les Ecclesiastiques. Il commença de crier contre les reuenus de l'Eglise qui estoient employez en pompes, en vanitez, & en choses pires. Il fut aydé en cecy des Poëtes, & des Orateurs de son temps, qui commencerent à se ruer sur les mœurs des Prestres, & des moynes, & les peintres encor luy prestèrent la main, peignant les Prestres & les Euesques en forme de loups, de renards, de diables, & choses semblables, & en remplissant les boutiques, & les lieux publics, & prie

irez. De sorte que l'Allemagne fut seduite en peu d'années, oyant tant de mauz des gens d'Eglise, & en voyant les figures qui exprimoient vne certaine ruzé, & meschanceté. Ce qui fit encore mieux croire ce qu'on disoit du Pape, & de la vie du Clergé de Rome, ce fut la mauuaise opinion que les Allemans ont des Italiens; d'autant qu'ils les tiennent pour trompeurs & malitieux, & de peu de conscience; tellement qu'on se persuadoit toute chose à leur desaduantage, & principalement sur le subject des Indulgences publiées par Leon dixiesme, & de l'argent qu'on amassoit. Mais ce qui ayda grandement à l'heresie ce fut, que Luther esleua la puissance seculiere au dessus de l'Ecclesiastique; au moyen dequoy il attira de son costé plusieurs Princes, & entre les autres Iean Federic Electeur de Saxe, & vn certain Sickingi Capitaine renommé parmy les Allemans. Mais il n'y eut rien qui luy acquit plus d'aplaudissement, & de faueur, que la sensualité de sa doctrine. Car Luther cognoissant le naturel des Allemans adonnez à faire grande chere, & à boire avec excez, ne leur proposa pas des heresies speculatiues, qui eussent besoin d'vne grande subtilité d'esprit, mais proportionnées à leur capacité, & à leur sens, c'est à sçauoir materielles, & charnelles. Il osta l'abstinence, & les ieunes, le vœu de chasteté, & la discipline de la Religion, & permit aux moyens, & aux Religieuses de se marier: puis il osta l'authorité premierement au Pape, & aux Euesques, puis aux Princes, aux Magistrats seculiers. De sorte que ce ne fut pas vne merueille de voir que les peuples à qui l'on proposoit vne doctrine si agreable aux sens, & si fauorable à la chair, l'acceptassent si promptement. Dauantage pour s'autoriser de plus en plus, il permit aux laics d'v surper les richesses, & les reuenus de l'Eglise, de prendre les calices, & les reliquaires d'or & d'argent, & de rendre les Abbayes, & mesme les Eueschez hereditaires.

Mais encor que l'heresie de Luther fut pour les susdites raisons, & pour plusieurs autres, receuë avec tant de facilité des Allemans, elle ne manqua d'estre contrariee mesme par d'autres heretiques. Car l'an mil cinq cés vingtcinq, on vit esleuer contre Luther Vric Zuingle, qui renouela l'heresie de Berengaire, & eut pour compagnons Ecolampade, & Carlostade mortels ennemys de Luther: puis Bucer tascha de sembler parmy eux, & apres Calvin inuenteur d'vne nouvelle Cene.

Or les Lutheriens, & les Zuingliens ont souuent essayé de s'accorder, mais ils sont tousiours demeurez en plus grand desbat. Ils firent pour cet effect vne assemblée à Maspourg à l'instance de Philippe Landgraue de Hesse, en laquelle toutesfois on ne peut obrenir, qu'encor qu'ils ne fussent d'accord touchant la Cene, ils fussent amys & en bonne intelligence quât au reste. Mesme Luther defendit aux habitans de Francfort de communiquer avec les Zuingliens, & Zuingle en vn sien liure nomme Luther faux Propheete, bouffon effronté, Heretique incorrigible, seducteur, & finalement Antechrist. Calvin d'autre costé s'attacha à Luther, & aux siens, les nominant gens sans esprit, race de geans, & leur donnant semblables Epithetes. Ils s'assemblerent en fin les vns, & les autres à Constance, l'an 1534. & à Vvittemberg l'an 1536. à fin de trouuer quelque forme de concorde: mais ce fut en vain.

Or les premiers qui receurent l'heresie de Luther en Allemagne furent ceux de Mansfeld, patrie de Luther, & ceux de Saxe, dont le Duc Iean Federic prit

la protection de la personne, & de la doctrine de cet Apostat. Et pour ce que les premiers qui en furent atteints furent les escoliers, & les Docteurs de Vvitemberg, cette heresie vint à s'espandre delà par toute l'Allemagne.

Cependant le Duc George de Saxe deffendoit son Estat de cette peste; mais il ne peut faire longue resistance, pource que Henry son frere estoit ja peruertry, & luy ayant succédé en son Estat l'an 1530. incōrinent il fit transporter Luther de Vvitemberg à Lipse, & en mesme temps tous les pays de Misne, de Turinge, & de Saxe, qui estoient sous sa domination receurent cette malheureuse doctrine: pource que les terres qui estoient de l'Electorat estoient desia corrompues, & dès l'an 1525. Henry de Zuphen auoit infecté Breme, & Ioachim Vvesfale Hambourg. L'heresie estoit entree dans Lubec par permission de Henry de Bastel qui en estoit Euesque, & dont les successeurs ne se souciâr beaucoup du reste se contenterent des reuenus temporels. Finalement George d'Aol Euesque de ce lieu fut si effrontement meschant, & impie, qu'entre autres choses il fit enterrer le Messel Romain avec pompe solennelle. La religion Catholique fut vn peu soutenue par le moyen de la victoire que l'Empereur Charles cinquieme obtint cōtre les Protestans l'an 1547. Mais elle fut apres beaucoup abbatue par la rebellio, & par la guerre que luy firent Maurice Electeur de Saxe, & Albert Marquis de Brandebourg.

Finalement l'Empereur en vne Diète tenuë à Spire, fut induit sous pretexte de garder la paix publique, à signer le decret de laisser l'exercice de la confession d'Ausbourg libre en Allemagne, iusques à ce que par vn Concile general, ou par quelque autre voye, on eust mis ordre aux affaires de la religion, & l'an 1552. en la Diète de Possé, il fut deffendu aux Protestans d'interdire aux Catholiques, & en particulier aux Ecclesiastiques, l'exercice de l'ancienne religion en leurs Estats, & l'an 1555. en la Diète d'Ausbourg, on donna liberté à tous les Princes, & Estats de l'Empire, de suyure la Religion Catholique, ou la secte de Luther, & de passer de l'vn à l'autre, avec condition que le Prince seculier ne perdroit par ce changement non seulement son Estat, mais mesme ne feroit aucune perte de sa reputatiō, mais que l'Ecclesiastique perdroit son Estat, & que ceux à qui il appartiendroit en esliroient soudain vn autre qui seroit Catholique.

Les heretiques demanderent encor apres qu'on permist aux subjects de viure à leur volonte, & que les Princes fussent obligez de leur octroyer cette liberté de conscience: mais les Princes d'Autriche, & de Bauieres s'y opposerent.

Depuis ce decret l'heresie se respandit sans empeschement par toute l'Allemagne, veu que l'an 1556. Otton Henry Palatin du Rhein, & Charles Marquis de Bade exterminerent la Messe, & la foy Catholique de leurs Estats, & apres Nicolas Galle sema l'heresie de Luther à Ratisbone, & Martin Kemnice à Brunswic, & la mesme secte s'espandit par les pays d'aupres de Strasbourg.

Cependât il naquit d'autres heresies; veu que les Anabaptistes entrerent en Vvestphalie l'an 1532. & se lay firent de la ville de Munster l'an 1534. & apres auoir creë vn Roy furent en fin ruinez par l'Archeuesque de Cologne. Et l'an mil cinq cens cinquante & vn. Andre Osiandre se rendit autheur d'vne nouvelle heresie; & mesme de la secte des Lutheriens on vit naistre celle des

Vbiquitaires. Mais pour ce qu'Auguste Electeur de Saxe deffendoit l'erreur de Luther pour se maintenir grand, & puissant par le moyen des Lutheriens, & le Comte Palatin, pour mesme effe& aduançoit de tout son pouuoir le Calvinisme, pour ce que la discorde est fille naturelle de l'heresie ils ne se peurent jamais accorder quelque assemblee qu'ils fissent.

Ayant ainsi monstré le commencement, & le progres des heresies en Allemagne, voyons maintenant l'estat auquel elle se trouue pour ce regard. Veritablement de nostre temps il semble que d'un costé l'heresie s'estende, & s'aduance, & de l'autre que la foy Catholique prenne accroissement. L'heresie croist, pour ce que les Princes Calvinistes, & Lutheriens se mettent en possession des Abbayes, & des Eueschez, & les laissent comme vne partie de leur heritage à leurs successeurs. Or les Princes heretiques s'effayent d'introduire leur secte par tout où ils mettent le pied. Toutesfois il reste en la plus grande partie des villes quelques Eglises, & marques de la Religion Catholique comme à Minde, quoy que presque toute heretique, on voit encor des Chanoines Catholiques, & en la grande Eglise on celebre le seruice diuin à la Catholique. A Ulme, à Strasbourg, à Neubourg, aux estats de Brandebourg, de Sexe, de Brunswic, il y a encor force conuens de Religieuses, toutesfois il est deffendu en quelques lieux d'y en mettre d'autres, & de les voiler, & mesme on ne les scauroit quelques fois faire à faute d'un Euesque Catholique, ou de quelqu'un qui ayt cette charge.

Pour reuenir à nostre propos, ceux du Palatinat du Rhein ont esté forcez de passer quatre ou cinq fois de la secte de Caluin à celle de Luther, selon qu'il a plu à leur Comte Auguste Duc de Saxe fut chef de la secte de Luther; & Christiane son fils apres la mort de son pere introduisit en Saxe le Calvinisme; & cettuy-cy estant mort le Duc Federic son tuteur a chassé le Calvinisme, & introduit la secte de Luther.

Tous les Princes d'Allemagne suyuent la secte de Caluin, ou celle de Luther. Les Sectateurs de Luther sont les Marquis de Brâdebourg, les Ducs de Saxe, de Brunswic, & de Vvitttemberg; les Comtes de Mansfeld, & les villes franches heretiques, qui confinent avec la mer, & la France. Caluin est fuiuy des Comtes Palatins du Rhein, de ceux de Strasbourg, & de la pluspart des villes maritimes.

A parler generalement les nobles sont plus infectez d'heresie que les autres & les riches que pauvres, & les villes que les villages, & les villes franches plus que les Princes; chose digne de consideration; veu que de tant de terres franches qui sont en Allemagne il ne s'en presenta, en vne Diete qui fut reuë il y a quelques années, pour les Catholiques, que trois petites terres de Souabe, à scauoir Gamonde, Dincheespile, & Vberlinque; au lieu que les Princes d'Autriche, les Ducs de Baviere, & de Cleues (qui sont maintenant finiz) & Philippe de Bade, & le Landgrau de Leutimberg se sont constamment maintenus en la foy Catholique, & lon a vëu retourner à la foy le Comte Vricd'Elprestein, & Jacques Marquis de Bade, & quelques autres. Pour reuenir à nostre propos les Citez franches sont toutes souillees d'heresie, excepté les trois que nous auons nommees. Toutesfois il y a quelque nōbre de Catholiques à Norimberg, à Ulme, à Francford, à Aix la Chapelle, & en quelques autres lieux.

Mais pour monstrer l'estat auquel la Religion Catholique est en cette Pro-^{LV.}

vince ; il faut que nous considerions les Eglises Cathedrales, d'autant que l'autorité des Eueques, & des Chapitres a entretenu en grande partie, la religion qui y reste. L'Allemagne a donc sept Metropolitains, qui sont ceux de Magdebourg, de Treues, de Mayence, de Cologne, de Saltzbourg, de Bezançon, & de Prague. L'Archeuesché de Magdebourg avec les Eglises de Masbourg, Masberg, Nanbourg, Nauebourg, Bradelbourg, Lubec, Seuerine, Seburge, Celuth, Racenbourg, (ausquelles celle de Misnie qui en estoit exépro n'este adioustée) est non seulement heretique, mais encor sous la puissance des Princes Lutheriens, qui en disposent comme de leur heritage.

L'Archeuesché de Treues est la plus nette de toute l'Allemagne, veu que non seulement dans la ville, mais encor par tout le Diocese, on ne souffre autre Religion que celle qui merite veritablement ce nom. Ce qui est procédé en grâde partie de ce que cette ville n'a iamais eu Eueque qui ne fust Catholique, & d'ordinaire fort zelé.

L'Archeuesché de Cologne s'est avec beaucoup de peine maintenué constamment en la Religion Catholique, n'ayant iamais voulu permettre aux heretiques l'exercice de leur religion, & l'an 1543. quelques vns ayans decouvert que l'Archeuesque Herman auoit intention d'introduire l'heresie dans la ville, & dans tout le Diocese, ayant fait venir de Lipsie pour cet effect, Philippe Melancton, & de Strasbourg Martin Bucer, le Senat, & le Chapitre s'opposerent à son mauuais dessein, & firent tant que l'an 1549. Herman fut depose par ordonnance du Pape, & Adolfe mis en sa place. Toutesfois il ne s'est peu faire que quelques lieux (ceste Archeuesché a dix sept bonnes places, & terres) n'ayent esté infectez. On met sous ceste Archeuesché les Eglises de Liege, de Munster, d'Onsburg, & de Minde. Quant au Liege la foy Catholique s'y est maintenue iusques à present, de meisme qu'en toute sa Diocese qui est fort grande.

Munster a esté trauaillé des Anabaptistes, comme nous auons dict cy-dessus, mais ceux-cy ayant esté esteints la ville retourna à son premier estat. L'Eglise d'Onsburg a esté grandement trauaillée par cy-deuant & de nostre tēps. Car l'erreur de Luther y prit pied dès l'an 1521. & bien que dixans apres les Ministres Lutheriens en furent chassez, toutesfois ils furent apres admis, & supportez par les Chanoines, & l'Eueque. Depuis l'an 1574. iusques à l'an 1586. Henry de Saxe v'surpa ceste Eglise, de meisme que celle de Brems. Quant à Minde il n'y a rien plus qui sente la Religion Catholique, qu'une partie du chapitre, & la celebration du seruice Diuin.

Pour le regard de l'Archeuesché de Mayence l'heresie y est en diuers endroits, meisme en la grande ville d'Erford; & les Gentils-hommes, & l'Archeuesque rachent de se deffendre des Conseillers Lutheriens. Les Iesuites qui ont soing de l'Vniuersité ayent fort à cela. Ils ont en la meisme Diocese deux autres Colleges, l'un à Constance, l'autre à Heligenstad aux frontieres d'Italie. Pres d'Heligenstad on voit le lieu de Molius, où depuis quelque tēps les Lutheriens ont publié vne forme de priere contre le Turc, le Pape, & les Iesuites. Or quoy qu'Erford soit presque tout Lutheran, toutesfois le Clergé s'y est assez bien maintenu, avec quelques autres, & le Senat, bien qu'heretique a fait crier, qu'aucun ne soit si hardy de donner de l'ennuy aux Catholiques, tandis qu'ils preschent, ou font leur exercice en leurs Eglises, & par le commandement de l'Empereur les Lutheriens ont esté contrains de rendre vne

Eglise qu'ils auoient ostee aux Catholiques. L'Eglise de Strasbourg est en fort grande reputatiō en Allemagne, à cause de la noblesse qui est requise aux chanoines qui y sont. Mais presque tous y sont heretiques. Bamberg est diuise en deux partis de mesme que sa Diocese, où il y a vne bonne partie de Catholiques.

Pour le regard de Spire le nombre des heretiques fut passe de beaucoup celuy des Catholiques. Les Chanoines de l'Eglise cathedrale desirerent de conseruer ce peu qui reste, ont institué vn petit seminaire de 12. ieunes hommes, par le moyen duquel, & du College des Iesuites, on espere d'augmenter la foy.

Quant aux habitans de Vvormes ils se sont premierement soustraits de la Iurisdiction temporelle, puis de la spirituelle de leur Euesque, & l'exercice de l'heresie est fort libre entre eux, bien que le Clergé y soit pour la pluspart Catholique.

Ceux d'Herbipoli sont presque tous Catholiques, à cause du grād soin que leurs Euesques ont eu d'en chasser l'heresie. Ceux de la Diocese d'Ausbourg sont presque tous Lutheriens, à cause qu'il y a ordinairement dans la ville seule quinze Ministres qui preschéent. Mais il y a deux choses qui aydent à la verité de la Religion Catholique; l'vne la cōstance du Senat en la foy; l'autre vn college de Iesuites que les Foueres y ont basty. Il y a d'ailleurs plus de Catholiques que d'autres à Ginsbourg, à Verthinge, & Almangauie, & diuers Couuens de Religieuses. Quant à Hyestad il n'y a point d'exercice public de l'heresie. En la Diocese d'Hildesie, il y a vn grand nombre de Lutheriens: mais le Clergé de l'Eglise cathedrale s'est tousiours maintenu en son entier.

Venant maintenant à l'Archuesché de Saltzbourg, c'est chose assuree que cette ville est presque exempte d'heresie. Mais à Ratibone qui en despend on fait profession publique de l'erreur de Luther, & il y a peu de Catholiques, en ostant le Clergé, qui s'y maintient assez bien par l'assistance du Duc de Bauieres.

La Boheme a receu l'heresie des Hussites, dont l'auteur fut bruslé à Constance avec Ierosime de Prague l'an mil quatre cens dix-sept. Leur principale heresie estoit que la communion sous les deux especes estoit necessaire tant aux laiz, qu'aux Prestres. Cette heresie ouurit encor la porte, aux Anabaptistes, qui sont detestez des Lutheriens, des Calvinistes, & des Picards. Ces derniers tirent leur origine d'vn certain Picard, qui porta de Flandres en Boheme l'heresie des Adamites qui ont aussi embrassé des heresies de Luther, de Caluin, & de quelques autres ce qui leur a plu. Le Picard apprit à cette nation de semer publiquement, & sans aucun respect de sang, ny de parentage avec les femmes: à quoy l'on adiousta de grands crimes, lesquels on execute au iourd'huyle plus secretement qu'il est possible. Car il y en a quelques-vns en Boheme qui vont sacrifier en des lieux sous-terrains, & pour cette cause on les appelle Grueberhaimer en leur langue, & durant leur seruire, si tost que le Ministre dit ces paroles de l'Escriture, **CROISSEZ ET MULTIPLIEZ, ET REMPLISSEZ LA TERRE**, on estaint toutes les chandelles, & chacun empoigne la premiere femme qui luy vient en main. Apres cette meslange chacun se remet en sa place, & les chandelles estant rallumees on paracheue l'office.

Les Bohemiens Hussites se moquent des obseques anniuersaires, & prieres faictes pour les morts, disant que c'est vne inuention pour rassasier l'ana-

rice des Prestres. Ils font aussi ritee des benedictions faictes sur l'eau, sur les cierges, & les rameaux, & tiennent que les Diables sont inuenteurs des Religions des quatre Mendians. Ils disent qu'il est permis à chacun de prescher l'Euangile. Les Hussites ne reçoivent point la confirmation, & l'extreme onction pour sacremens de l'Eglise; & tiennent beaucoup de poincts touchant la confession, le Baptisme, & choses semblables, avec les Calvinistes. Mais il ya aujourdhuy peu d'Hussites en Boheme, il ya grád nombre d'Anabaptistes, & de Picards.

La Moraue est pleine de toute sorte d'heresies, mais particulièrement de celles des Anabaptistes, & des Picards. On tient qu'il ya bien cent mille Anabaptistes, mais que les Picards surpassent de beaucoup ce nombre. Toutesfois la ville d'Olmus capitale de la Prouince est presque entierement Catholique. On peut dire le mesme de quelques autres bonnes villes de la Iurisdiction de l'Euesque. Il ya à Olmus vn College de Iesuites, & vn Seminaire fondé par le Pape Gregoire trezieme. Nichelbourg qui est vne bonne ville de Moraue, se fit entierement Catholique l'an 1581. avec les bourgades voylines, & l'Euesque donna l'année d'après le Sacrement de la Cōfirmation à 400. personnes.

La Slesie est plus infectee que la Moraue. Il ya plus de soixante ans que l'erreur de Luthery regne, & il ya des Zuingliens, outre les Anabaptistes; & les Picards. Vratistauie capitale ville de la Prouince est priuee de Catholiques, horsmis du chapitre de l'Eglise cathedrale, qui a faict venir de bons predicateurs depuis quelques annees, qui ont conuertiy beaucoup de personnes.

Quant à l'Autriche, il ya la ville de Vienne qui est pour la plus grande partie Catholique: pour le moins les Ministres n'y preschent nullement. Les heretiques n'ont aucune Eglise à Neostat, & l'on n'y faict publiquement profession d'autre Religion que de la Catholique. Il ya long temps que les villes de Crens, & de Sterin furent infectees de l'erreur de Luther, & quoy que l'an 1583. l'Empereur Rodolfe en chassast ceux qui y semoient cette secte, toutesfois on y auoit fort peu aduancé. L'Euesque de Posse y enuoya apres vn Predicateur Catholique qui y fit tel fruiet que la ville sembla soudain estre presque toute changee. Guillaume de Sconchirohena reduit par mesme voye la ville d'Anteche, où tous se sont conuertis, fors que trois ou quatre, qui demeurent comme tesmoins de la conuersion des autres.

En Sirie où est la ville de Segouie sur la riuere de Cailo, & en Carinthie où sont les villes de Gourque, & de Lauante. Les nobles qui s'y tiennent, & en tout le pays ont presque tous quitté la foy, sinon à Strasburge, où la residence de l'Euesque les maintient vn peu en deuoir. Mais les gens de village sont presque tous Catholiques, & s'ils serrent c'est plustost par faute de quelqu'un qui les enseigne, que par malice, ou par obstination. Toutesfois les nobles, & les bourgeois s'aydent vn peu à releuer la bonne religion. Car en la ville de Grats capitale de la Stirie, le Senat qui estoit tout heretique l'an 1586. & qui auoit defendu au peuple d'aller aux predications de ceux qu'ils nommoient Romains, est maintenant pour la pluspart Catholique, & le Pere Michel Cardan reduisit à la foy les places de Fuustensfeld, & d'Arispetz l'an 1586. & n'aduança pas peu en la ville de Doetonie.

Entre

Entre les Estats que la maison d'Autriche possède, celui de Tirol est le plus exempt d'heresies, à cause du soing qu'en ont eus ses Seigneurs. Tellement qu'il se maintient presque entierement net, & si quelqu'un y erre c'est secrettement, & mesme les bons exemples, & les saintes instructions que donnent de tous costez beaucoup de religieux, & gens d'Eglise, maintiennent les vns, & remettent les autres. L'Empereur Ferdinand fonda en cet Estat deux colleges pour l'instruction de la jeunesse, l'un à Ale, l'autre à Ispruch, & par ce moyen l'Euesque de Brissine, ville assise au milieu de la Prouince, maintient sa Diocese nette d'heresies. Ceste Eglise confine avec celle de Trente qui est aussi fort Catholique. Cet Euesché a sous sa jurisdiction temporelle environ soixante mille ames, & sous la spirituelle pres de deux cens mille. Quant au pays de Bauiere il est tout Catholique.

Briefue description des Empereurs d'Occident, commençant à IVLES CAESAR fondateur de cet Empire, & continuant insques à MATTHIAS II. à present regnant.

1. **I V L E S C A E S A R** fondateur de la Monarchie Romaine, & toutes fois LVI.
Il prit le nom de Dictateur perpetuel, au lieu de celui d'Empereur. Il vescu 56. ans, regna 3. ans, & 7. mois apres ses guerres finies, & fut tué par Brutus, Cassius, & autres conspirateurs l'an du monde 3886. qui fut l'an 708. apres Rome bastie, & en l'Olympiade 184. & avant la naissance de nostre Sauueur Iesus-Christ 47.
2. **O C T A V E A V G V S T E S** nommé pareillement Cesar nepveu de Iules luy succede, & prend le nom d'Empereur, qui signifioit chef d'armee, & en fait le tiltre d'une domination absolue sur tout ce qui obeyoit aux Romains. Il vescu 75. ans moins 25. iours, regna 56. ans, c'est à sçauoir 12. ans avec Anthoine, & Lepide Triumirs, & mourut l'an du monde 3943. de Rome bastie 765. & en l'Olympiade 198. l'an de grace 14.
3. **T I B E R E** beau-fils d'Auguste de par Liuie, adopté par luy, l'an du monde 3979. apres la fondation de Rome 760. ans, & le 17. an de grace fut esleu Empereur. Il tint l'Empire 23. ans de sa nature il estoit fascheux, moqueur, villain, cruel, & malicieux. L'an 15. de son Empire nostre Seigneur Iesus-Christ âgé de trente ans fut baptisé par S. Iean. Le 18. an de l'Empire de Tibere il fut crucifié. Le 19. an S. Paul alla en Damas, & fut conuertý à la foy. Vescu 78. ans, regna 23. ans.
4. **G A I U S C A L I G V L E** petit nepveu de Tibere né de Germanicus fils de Druse qui estoit frere de Tibere, l'an du monde 4001. de la fondation de Rome 789. & de l'an de grace 39. ce fut un monstre horrible, cruel, & espouuantable, qui se fouilla en toutes sortes de meschancetés, il eut la compagnie de ses trois sœurs. Vescu 28. ans, & regna 3. ans 7. mois 15. iours.
5. **C L A U D I E** nepveu de Tibere fils de Druse succeda l'an du monde 4005. de la fondation de Rome 793. & de l'an de grace 43. estant âgé de 50. ans: il paruint à l'Empire à beaux deniers contans promettant à chaque soldat 550. escus. Il auoit profité es bonnes lettres: ayant eu Tite-Liue pour Precepteur. Il fut empoisonné par sa femme estant âgé de soixante quatre ans, & regna quarante ans.
6. **N E R O N** beau-fils de Claude & son gendre adopté par la mort d'Agrippine.

l'an du monde 4019. de la fondation de Rome 807. & de l'an de grace 57. aagé de dixsept ans fut creé Empereur par les gens d'armes, ausquels il promit autant d'argent que Claude leur auoit donné. Il fit tuer sa mere Octauia, Popea & ses deux femmes; Senèque son Precepteur, & plusieurs autres, les Chrestiens furent sous luy horriblement massacrez. Il se tua luy mesme se perçant de son espee de part en autre. Vescut 32. ans, & en regna vn peu de moins de 14. La famille des Cefars defaillit en luy.

7. **SERGIVS GALBE** de la maison des Sulpices fut esleu par les legions d'Espagne, & puis confirmé par le Senat, c'estoit vn bon Prince. Mais par les menées d'Othon il fut tué dans le marché de Rome, sa teste portee à Othon. Vescut 73. ans, & ne regna que 7. mois 7. iours.

8. **SILVIVS OTTON**, de qui les soldats auoient tué Galbe, paruint à l'Empire par la mort d'iceluy; c'estoit vn monstre vilain, compagnon des paillardises de Neron, eshonté; impudent, ambitieux. Mais estant vaincu par Vitellius se tué avec vn poignard, apres auoir regné seulement quatre mois: & vescut 58. ans.

9. **AVLIVS VITELLIVS** grand gourmand, & fort cruel, & paillard, il estoit sanguinaire & cruel, ayant fait massacrer plusieurs Gentilshommes Romains, tellement que les soldats le tuerent & jetterent sa charongne dans le Tibre. Et ne vescut que 57. ans, & regna 8. mois.

10. **FL. VESPASIAN** de la race des Flauiens, apres les grands desordres & cruautez: exerça sous les Caligula, Claude, Neron, Othon, & Vitellius fut salué Empereur du viuant des autres, il restablit vn bon ordre aux prouinces, legions, armées, loix, & en la iustice: il enuoya son fils Tite assieger Hierusalem le 14. Auiril l'an 2. de son Empire l'an de grace 72. ans: il mourut d'vn flux de ventre ayant 69. ans 3. mois & 7. iours il regna 10. ans.

11. **TITE VESPASIAN** succeda à son pere l'an du monde 4043. de la fondation de Rome 831. & de l'an de grace 81. surnommé *les delices du genre humain*; à cause de sa iustice & liberalité: il pardonna à son frere Domitian qui auoit machiné sa mort: saisi d'vne fièvre mouent à l'age de 39. ans 5. mois & 25. iours ayant regné 2. ans 2. mois 20. iours.

12. **DOMITIAN** succeda à son frere l'an du monde 4045. de la fondation de Rome 833. & de l'an de grace 83. il ne ressembloit à son pere ny à son frere estant cruel, couuert, desiant, soupconneux, traistre, vilain, rapineux, & persecuteur des Chrestiens, c'est la 2. persecution comptant celle de Neron pour la premiere: il se limita tous les iours vne heure pour s'esbarre a prendre des mousches; & fut appellé chasseur de mousches. Il fut incestueux, paillard, & pour laquelle il perdit la vie aagé de 45. ans, & le 15. de son Empire.

13. **NERVS** estant à fort aagé fut Empereur l'an du monde quatre mil soixante vn de la fondation de Rome huit cents quarante neuf, & de l'an de grace nonante neuf: c'estoit vn bon Prince & iuste: & remit les biens & estats à ceulx que Domitian los auoit à tort ostez. Il fit cesser les persecutions contre les Chrestiens: il abolit les ieux publics: il adopta pour fils Marc Vlpe Traian né en Espagne, & rendit son Empire florissant sur tous les autres: & mourut aagé de 71. ans, ayant regné vn an 4. mois.

14. **VLPETRIAN** entra à l'Empire quand Nerua luy enuoya à Cologne le decret de son adoption l'an 42. de son aage, l'an du monde 4062. de la fondation de Rom huit cents cinquante; & de l'an de grace 100. Il estoit sage,

grand Iusticier, bien aduisé en guerre, hardy & heureux à l'exécution, par le decret du Senat il fut appelé *le tres-bon Prince*: il fit dresser des Bibliothèques, il escoutoit souuent Plutarque: & comme il alloit pour reprimer les Iuifs il mourut aagé de soixante quatre ans, & regna dix-neuf ans six mois 15. iours.

15. **ADRIAN** l'an du monde 4080. de la fondation de Rome 868. & de l'an de grace 118. tint l'Empire: il fut adopté par Traian, mais il escriuit au Senat, qu'il n'acceptoit l'Empire si le Senat ne luy commandoit: il estoit sage & bien versé aux affaires, sçauant & bien disant, tantost doux, tantost cruel, qui parcourut les Prouinces de l'Empire Romain plus que tous les autres Empereurs, sa vie fut tellement odieuse sur la fin de ses iours qu'il demandoit qu'on le fist mourir: il vesut 72. ans & 5. mois, & regna 21. ans 11. mois, ses os furent enterrez au chasteau S. Ange à Rome.

16. **ANTONIN PIVS** l'an du monde 4102. de la fondation de Rome 889. & de l'an de grace 139. gendre d'Adrian & son fils adoptif, fut Empereur, homme beau & plein d'esprit, d'eloquence & tres-debonnaire, c'est le seul Prince pur de sang de ses suiues: il reuera grandement l'autorité du Senat: il ordonna gage aux Professeurs de Philosophie & autres sciences, il fit offer les daces des limites de l'Empire: il auoit souuent à la bouche, *qu'il ayoit mieux sauuer la vie à vn des suiues de l'Empire, que tuer mil des ennemis*. Parquoy le Senat l'appella le pere de la patrie: il mourut aagé de 70. ans, ayant regné 23. ans, son corps fut enterre au sepulchre d'Adrian.

17. **ANTONIN VERVS**, ou véritable gendre de l'autre Antonin luy succeda à l'Empire, au commencement il s'adjoignit de son frere Lucius Verus, & lors l'Empire fut gouverné par deux Empereurs, ayans puissance esgale. Mais cet Antonin fut bon, sage, iuste, modeste, liberal aux hommes de lettres, & assez heureux en guerre. Il y eut sous luy persecution esmeuë contre les Chrestiens, laquelle cessa, ayant obtenu vne bataille par le moyen d'vne legion de Chrestiens, apres laquelle il abolit les edicts faits contre les Chrestiens: il suruecut Lucius Verus de huiet ans, & il mourut aagé de 61. ans, & fut Empereur 18. ans.

18. **EVCRVS VERVS** ayant esté associé à l'Empire par Marc Antonin son frere pour le peu de temps de son regne, n'est pas nommé entre les bons ny mauuais Princes: il regna avec Antonin 11. ans: il mourut aagé de 42. ans, puis porté au sepulchre d'Adrian.

19. **COMMODOVS** l'an du monde 4143; de la fondation de Rome 931. & de l'an de grace 182. succeda à son pere Marc Antonin Verus: la Monarchie Romaine a esté en la fleur depuis Iules Cesar iusques à Marc Antonin, mais depuis elle fut agitée de continuelles seditions & guerres ciuiles: Commodus des l'age de 12. ans étant aux estuues par vn soudain despit il fit jeter le maistre dans la fournaise ardante d'icelle, presage de sa cruauté; il beuuoit d'ordinaire toute la nuit iusques au iour, se veauoit en toute sorte de vices execrables, avec 300. concubines & autant de ieunes garçons, il forma sa vie à celle de Caligula, il occit misérablement l'Infante Lupila sa sœur, & viola les autres: il fut tué par Martia sa concubine & par Lerus grand Preuost de l'Empire, son corps fut par le commandement du Senat ietté dans le Tibre. Il regna 13. ans.

20. **PERTINAX** succeda à Commodus l'an du monde 4156. de la fondation de Rome 940. & de l'an de grace 194; son pere estoit vn cerf affranchy, & il auoit esté maistre d'eschole, puis soldat, & finalement fut aduancé de

telle sorte qu'il gouverna les Prouinces de Rhetie, Norique, Misie & Dacie. Et d'autant qu'il estoit Romain les meurtriers de Commodus l'esleurent Empereur, mais voulant reformer les soldats Prætoriens il fut hay d'eux, & pour cét effet tous le meurtrirent: puis porterent sa teste au bout d'une lance au camp de Iulian son successeur: il estoit aagé de 60. ans, & ne regna que 6. moys.

21. IULIAN pour ce qu'en vn siecle si corrompu les grands n'auoient point d'autorité, les gens de guerre estoient insolens & audacieux iusques au bout. Sulpitian Preuost de Rome, & Didius Iulian furent si effrontez de marchander à quel prix ils auroient l'Empire: Sulpitian promit à chaque soldat Prætorien 500. escus, Iulian promit 625. escus à chacun: & par ainsi il fut esleu Empereur; c'estoit vn gourmand, ioueur de dez, & lequel ne tenoit pas promesse aux soldats: de là on commença à le hayr, & deuint si lasche, auare, & villain, que pour cét effect il fut tué par vn soldat incogneu, & ne fut Empereur que sept moys 14. iours.

22. PESCENIUS NIGER gouverneur de Syrie fut salué Empereur par les genidar mes de Syrie, mais Seuerus qui auoit esté esleu par le Senat alla au deuant de Niger, lequel il combatit par trois fois: & Pescenius Niger & sa femme furent ruez en la troisieme bataille, & Seuerus demeura seul Empereur; les biens de Pescenius furent tous confisquez, & sa race esteinte.

23. SEVERVS l'an 4157. du monde, de la fondation de Rome 945. & de l'an de grace 195. succeda à Iulian: & fut honorablement receu du Senat & des gens de guerre, & proclamé Empereur: estant arriué au Capitole il degrada les soldats qui auoient tué Pertinax, & les bannit de l'Empire: il fit mourir Letus aussi qui auoit esté autheur du meurtre de Commodus & de Pertinax, il subiuga Pescenius Niger en Syrie: il fit vn voyage en Angleterre où il mourut à York: il estoit homme fort vaillant qui laissa en mourant autant de bled au peuple de Rome qu'il luy en falloit pour 7. années: il vescu 65. ans 9. moys 25. iours: il regna 18. ans.

24. CLAVDIUS ALBINVS se fit Empereur en France, Seuerus ayant defait Pescenius renint à Rome pour faire la guerre à Albinus qu'il auoit associé à l'Empire avec luy, mais Albinus deuint traistre & perfide, machinant la mort de Seuerus, ce qui causa Seuerus de mener vne grosse armee contre Claudius Albinus, lequel commandoit en France comme vn Empereur des Romains, & luy donna bataille pres la ville de Lyon où Albinus fut defait & pris, & mené à demy viu à Seuerus, lequel le fit decapiter, & puis ietter à la riuere, & fit exterminer toute la famille & les amis d'Albinus: cela fait, Seuerus fut seul Empereur.

25. ANTONIN BASSIAN CARACALE fils de Seuerus fut Empereur l'an du monde 4175. l'an de Rome 963. l'an de grace 203. c'estoit vn incestueux & monstre cruel: il tua de sa main son frere Geta pendu au col de sa mere Julia, criant à l'ayde, ma mere on me tue, elle fut toute couverte de sang de son fils, & fut blessée à la main neantmoins depuis elle se maria à son beau-fils Bastian. Il fit mourir à Rome grand nombre de Senateurs, entre autres Pâpinian Preuost de la ville. En fin il fut tué à l'instigation de Macrain, grand Preuost de l'Empire, par vn soldat nommé Marcial, duquel il auoit fait mourir le frere. Le corps fut enuoyé à Julia sa marastre & femme: elle le voyant seietta dessus & s'y fit mourir. Voylà la fin des incestueux. Il vescu quarante trois ans, & regna six ans.

26. ANTONIN GETTA dauvant de l'Empereur Seuerus son pere, fut associé avec luy, & estoit son puziné, ieune Prince qui monstroit qu'il seroit heritier des vertus de son pere: mais l'Empereur Bassian conspira sa mort, & pour y paruenir, il espia de le trouuer seul, & vn iour estant en la chambre de sa mere Iulia, seconde femme de l'Empereur Seuerus, il le tua. Ce meurtre tant execrable acquit beaucoup d'ennemis à Bassian.

27. MACRIN l'an du monde 4182. l'an de Rome 970. l'an de grace 220. grand Preuost de l'Empire, fut creé Empereur par l'armee qui estoit en Assirie. C'estoit vn seif affranchy qui auoit esté Tabellion du temps de Commodus. Il fit son fils Diadumenus Empereur au commencement de son Empire. Il s'addonna à iouier, & commença à estre hay des soldats, à cause de son naturel chiche, & reuelche: il fut cruel, & inuenteur de supplice: il fit coudre deux soldats (pour auoir violé leur hostesse) en des peaux de bœuf, leuë laissant la teste dehors afin qu'ils peussent parler l'vn à l'autre, iusques à tant que la vermine, & puanteur, & autres sortes de tout mens les fissent mourir. Il fut tué en Antioche, apres auoir regné 14. mois.

28. VARIUS HELIOGABALE fils de Bassian, comme on estimoit, fut Empereur par les artifices de son ayeule Maesa, l'an du monde 4194. l'an de Rome 972. l'an de grace 222. Il associa à l'Empire son cousin Alexandre: il amena sa mere au Senat, & la fit opiner comme Sénateur. La elle publia maintes loix appellees Matrimoniales: il se licentia à toutes dissolutions abominables, & surpassa en vilainie Neron, & Caligula: se monstra plus monstre que humain, il viola les vierges Vestales, il se fit couper les parties honteuses pour penser estre comme les femmes, & se maria comme femme, & habita avec luy comme femme: finalement paruenu au comble de sa meschanceté, fut tué avec sa mere dans vn retraiet où il s'estoit caché, son corps ietté à la voirie par la conspiration des soldats, aagé de 17. ans, & regna 2. ans, 8. mois.

29. ALEXANDRE SEVERE fut du consentement des soldats Pretoriens, & du Senat, fait Empereur, l'an du monde 4187. l'an de Rome 975. l'an de grace 225. estant encore fort ieune, & gouverna l'Empire par le conseil d'Albipian. L'acte le plus seuer que'il fait est la mort de Thutinus Verconius, lequel il fit enfumer, d'autant qu'il ne faisoit iustice, & prenoit argent des deux parties. Il fit vn Edict, lequel il voulut estre obserué inuolablement, & entre autres choses il y auoit, *Ne fais à autrui chose que tu ne voudrais qu'on te fît*. Il commença à estre hay à cause de sa seuerité, & fut tué en Gaule par les soldats à la sollicitation de Maximin: il ne vescu que 39. ans, 3. Mois, 7. iours, & regna 19. ans.

30. MAXIMIN, né de bas lieu en Thrace, & de pere & mere barbares, nommé Empereur par les soldats sans le consentement du Senat, l'an du monde 4200. l'an de Rome 988. l'an de grace 238. fit aussi son fils Maximin Empereur. De son premier mestier il estoit berger en Thrace: il vint à Rome du temps de Seuerus, & il estoit fort, & robuste à merueille, courtois aussi viste à pied que le cheual de Seuerus: il fut receu Archer sous Bassian il eut charge de mille homes de pied. Estant deuenu Emp. fort cruel, & superbe: le Senat le déclara ennemy de l'Empire, à cause de ses meschancetez: il fit mourir cruellement tous les seruiteurs d'Alexandre son predecesseur; tellement que les soldats ayans secu la volonte du Senat, coupperent la gorge à Maximin, & la son fils dans sa tente, comme ils dormoient en plein midy, le pere aagé de soixante

- ans, & le fils de dix-neuf ans, ayans regné trois ans.
31. **GORDIAN** l'aîné fut malgré luy avec son fils poussé au siege Imperial, estant aagé de soixante ans, pour deliurer le peuple de la tyrannie de Maximin. Le Prince Gordian son fils fut occis à la sollicitation de Cappellus, & le bon Empereur redoutant par trop la fureur de ses ennemis, se pendit, afin de ne tomber vis entre leurs mains: il ne regna que cinq mois, il fut regretté de tous les gens de bien: il estoit bon peintre, sculpteur, & sçauant.
32. **PUPPIENVS MAXIMVS** fils d'un scribeur, s'estant par ses hauts faits d'armes obtenu toutes les dignitez que l'on pourroit desirer, il deuint fier, & si superbe, tellement qu'il exerça de grandes cruautéz sur les Romains, qui occasionna les soldats à le hayr, & conspirerent contre luy, & contre Albinus, & esmeurent grand tumulte contre eux au Palais, duquel dechassez, ils les traînerent à leurs tentes, & là les tuerent, ayans regné deux ans.
33. **CARRIVS BALBINVS** fut esleu Empereur avec Pupienus, pour reprimer la meschanceté de Maximin: il estoit Espagnol, sçauant, appaisoit les seditions qui iournellement naissoient à Rome, par sa belle eloquence, & sçauoir: mais la fortune alonna tellement ce Prince, qu'estans les deux Gordians tuez en Afrique, le peuple de Rome aspiroit à vn autre Gordian, & eussent desiré que Balbinus, & Maximus eussent eü de leur dignité à iceluy Gordian, lesquels par la haine des soldats, & du peuple Romain, furent tuez, & ne tindrent l'Empire que 2. ans.
34. **GORDIAN II.** aagé de seize ans, commença à gouverner l'Empire l'an du monde 4203. l'an de Rome 991. & de nostre salut 241. apres que Maximin, & son fils furent massacrez au siege d'Aquillee, & que Pupienus, & Balbinus aussi furent tuez à Rome. Il fut Prince amy de Justice, honneste, paisible, fort aymé, & reueré des siens plus que nul autre Prince. Bref rien ne manquoit en luy sinon l'aage, qui seruit de sujet à vn Arabe nommé Philippe, de le rendre odieux aux gens d'armes, leur remonstrant le bas aage de cet Empereur, & gagna neuf soldats Pretoriens, qui tuerent ce bon Prince en l'aage de 22. ans, & de son Empire le 6.
35. **C. VALENS HOSTILIANY** fut créé Empereur par le Senat à Rome pour empescher que l'ordre de la Republique ne fust peruerty, apres les nouvelles receües de la mort de l'Empereur Gordian, qui les troubla fort. L'Empereur Hostilianus estoit vn braue Prince, mais il estoit ja oppressé de maladie, qui luy fit finir bien tost ses iours.
36. **PHILIPP** Arabe apres auoir fait tuer Gordian, paruint à l'Empire l'an du monde 4209. l'an de Rome 997. & l'an de salut 248. il vint à Rome l'an 2. de son Empire: il fit celebrer les jeux Seculaires, qui ne se faisoient qu'au commencement d'un siecle, le premier iour de May au 1000. an de la fondation de Rome. En ces iours vne grande partie de Rome fut bruslée, pour le grand nombre de flambeaux allumés de nuit. On lit qu'il fut le premier Empereur Chrestien, & en hayne de ce, Decius son Lieutenant en Illicie, se reuolta, & fut nommé Empereur: il se resolut d'aller à l'encontre de Decius, laissa son fils à Rome: mais les soldats Pretoriens luy couperent la gorge; cela entendu à l'armée de Philippes, les soldats le tuerent aussi estant à Veronne. Il regna cinq ans.
37. **DECIUS** fut esleu Empereur l'an du monde 4214. de Rome 1002. de grace 252. Il estoit d'Hongrie, de noble famille: il le fut du consentement du

Senat, son fils Decius fut aussi nommé Empereur: il persecuta fort cruellement les Chrestiens, il fit mourir à Rome Fabian Pape, Alexandre en Hierusalem, Babias en Antioche avec ses trois fils furent martyrisés. En diuers lieux l'on n'oyoit que gémissemens des pauures Chrestiens, qui estoient contraints de faire leurs demeures aux deserts, parmy les bestes sauuages: il combatit les Gots par deux fois, dont à la dernière luy & son fils furent tuez, le pere aagé de 50. ans, n'ayans regné tous deux que deux ans, six moys.

58. **Q. HERENNIVS HETRVSCVS** n'est pas mis par quelques historiens entre les Emperours, toutes fois son portraict se trouue au liure de Hubert Golarius, & qu'il estoit fils de Decius.

37. **VIBIVS GALLVS HOSTILIANVS** succeda à l'Empire apres la mort de Decius, ayant esté esleu par la legion qui demeura entiere en la guerre des Scithes: & de là trouua accez au Senat, lequel consentit à l'appeller Auguste, & de fait le salua pour tel; ainsi il le fut plus par fraude que par vertu, & plus propre à porter vne quenouille, qu'vne espee, qui fut cause que l'Empire fut grandement troublé.

40. **VOLVSIAN** apres que l'obscurité de ses troubles fut cessée par la defence du preux Aemilian; & que la splendeur de la paix parut, l'Empereur Gallus retourna à Rome, establit Volusian son fils compagnon à l'Empire, & commanda qu'il fust salué Cesar comme luy, & leur regne eust esté plus court (pour estre cogneus vicioux tout outre) si la peste si horrible ne fut suruenue par l'espace de dix ans sur la terre, & il n'y eust aucun endroit exempt. Cependant Aemilian fut esleu par les soldats Emp. dont les Gallus & Volusian, pere & fils, preparerent vne forte armee pour aller combattre Aemilian, & il y eut vne sanglante bataille en laquelle le pere, & le fils furent deffaits, & iceux tuez sur le champ: ainsi Aemilian se fait de l'Empire, & fit guerre ouuerte aux amys de Gallus, les faisant mourir par tout où il les pouuoit attrapper. Gallus ne regna que 2. ans, 8. moys, & Volusian 2. ans.

41. **AEMLIAN** apres la deffaire du pere & du fils en Mauritanie, de pauure race; mais à cause de ses victoires obtenues en plusieurs lieux, il deuint si presomptueux, & se promettoit tant de faueur, qu'il osa bien escrire au Senat que en peu de iours il deliureroit la Thrace, Mesopotamie, & l'Armenie, de l'oppression de ses ennemis: mais il fut bien trompé, car il receut nouvelles comme les soldats d'Appian auoient institué vn autre Prince pour le mettre hors de l'Empire: mais les chefs de guerre considerans la grandeur du nouveau Empereur, & la race d'Aemilian; les deux armées consentirent à sa mort, & fut tuez par les soldats, de son âge 40. ans, & auoir regné 3. moys.

42. **LICINIUS VALERIAN** l'an du monde 4218. de Rome 1600. & de grace 256. desia vieil, fut esleu par l'armee qui estoit en Baviere: il estoit de la race des Corneliens à Rome, & aymé du Senat à cause de sa vertu & vaillance, & fut du consentement du Senat & de toutes les autres armées receu Emp. Du commencement il se monstra benin enuers les Chrestiens; mais apres vn Magicien d'Egypte l'incita à les persecuter, & de sacrifier des hommes aux idoles: ce qui ne dura long-temps, car estant allé faire la guerre aux Perses, fut deffait, & pris prisonnier: le Roy de Perse nommé Sapores, se seruit du dos, & de la teste de Valerian en lieu d'escabeau, toutes les fois qu'il vouloit monter à cheval; & finalement le fit escorcher tout viu. Il ne tint l'Empire que deux ans.

43. **GALLIEN** apres la prise de son pere, fut nommé Empereur l'an du monde 423. de Rome 101. & de grace 251. monstre semblable à Neron, la peste du genre humain, & le plus vilain, & cruel qui fust oncques, addonné à les plaisirs, sans se soucier de retirer son pere, se faisant hayr des gens de guerre. De son temps il y eut trente de ses Lieutenans qui furent saluez Empereurs chacun à son armee, tous tyrans, dont ils s'entreuerent la plus part: ce qui affoiblit beaucoup l'Empire, & luy apres auoir perdu plusieurs batailles contre Postumus, fut tué par vn Escclauon. Il regna quinze ans. C'est en l'histoire de ce Gallien qu'il est premierement parlé des François, qui ont se couru les Romains en leurs guerres.

44. **SALONIN VALBRIAN** regna durant la captiuité de Valerian son pere, avec son frere Gallien: mais il estoit au contraire de son frere vn Prince bon, sçauant, sage, & modeste, sobre, liberal, & fort docte: le Senat le tenoit en grande reputation; mais la haine que le peuple portoit au vicieux Gallien son frere, empescha l'amitié du peuple; tellement qu'estant avec son frere à la bataille contre Postumus, il fut pouruiuy iusques à Milan, là où les François les mirent au fil de l'espee, & leurs corps furent enterrez audit lieu.

45. **LABIENVS POSTVMVS**, estant la Republique Romaine presque ruinee, fut esleu Empereur par les Gaulois: Gallien, & Valerian freres ne voulans point de compagnon, vindrent vers la France pour combattre Postumus, lequel les ayant defaits, serendit maistre de toutes les Gaules, & en auoit desia fait vn Royaume à part: mais vn nommé Lollianus, l'vn des Capitaines occit ledit Postumus, ensemble son fils, que le pere auoit associé avec luy à l'Empire, & fait proclamer Auguste par les François.

46. **FLAUE CLAUDE** fut esleu Empereur par l'armee qui estoit pres de Milan, & le Senat l'approuua, en l'an du monde 423. de Rome 102. & de salut 271. Les mots qui sont recitez au Senat sont tels: *Claude Empereur, tu es nostre frere, tu es nostre pere, tu es nostre amy, tu es bon Senateur, tu es vn vray Prince.* Par là on peut voir combien ce personnage estoit excellent il chassa les Gots, & les tailla en pieces: il chassa le Tyran Aureole de la Republique, & mourut apres auoir regné deux ans.

47. **AVRELLE QVINTILLE**, frere de l'Empereur Claude, fut esleu par le Senat pour le merite des vertus de son frere: mais il estoit merueilleusement craintif, & peureux, lequel ayant la vie priuee: c'est pourquoy les gens de guerre cognoissans son humeur, esleurent Aurelian en l'armee: cela entendu par Quintille, deuint triste, & fasché, & vn desespoir le prit, il se fit seigner le pied en l'eau, afin de ne sentir point la mort si rigoureuse, mourant le 27. iour apres son eslection.

48. **AVRELIAN** esleu Empereur par les gens de guerre, l'an du monde 425. de Rome 103. & de grace 273. homme vaillant, & bien exercé à la guerre: il defit Marcomanes, & Sueues: l'Italie pacifiée, il entra dans Rome, appaisa les seditions qui y estoient, fit mourir les seditieux, mena son armee contre Zenobia, Royne de grand courage: la print, & la mena en triomphe à Rome: il mena son armee en Suabe, dont il chassa les Bohemiens, & s'en voulant allet en Orient, les gens de guerre le tuerent pres de Bisance, & regna cinq ans, six mois.

49. **TACITE** l'an du monde 424. de Rome 102. & de nostre salut 279. pour sa vertu fut esleu Empereur par le decret du Senat, auquel les armées de l'Em-

pire en auoient laissé la charge. Il fut prins, & esleu du corps du Senar, & esleué au throsne Imperial: alors la Republique Romaine vfa de son iugement à l'ellection des Empereurs: il mourut d'vne fièvre en la ville de Tarse, le 6. moys, 20. iours de son Empire.

50. **ANNIVS FLORIAN** apres la mort de son frere Tacite, se saisit de l'Empire: mais d'autant que c'estoit vn Prince mal à droict, & de mauuaise façon, tant d'esprit que de corps: les gens d'armes esleurent Probus: ce que voyant Florian, il se fit seigner le pied en l'eau, dont il mourut le second moys apres son ellection.

51. **VALERIVS PROBUS** l'an du monde 4242. de Rome 1030. & de grace 280. fut par les voix de l'armee qui estoit en Tarse, du consentement du Senar, & de toutes les armées de l'Empire, esleu Empereur: si tost qu'il fut Empereur, il ramena toutes les forces & armées d'Orient en Gaule, il vainquit les François & Allemans; il reprima les Gots en Asie, il nettoya la Cilicie de tous brigands, pres de Syrmium il pressa les soldats de trauailler à desseicher certains lieux aquatiques: mais les soldats se mutinerent contre luy, & le euerent là, & regna six ans.

52. **CARVS** natif de Narbonne, grand Preuost de l'Empire, fut créé l'an du monde quatre mille deux cens quarante huit, de Rome 1036. & de grace 286. Il associa ses deux fils avec luy, Numerian, & Carin; il fit guerre aux Perses qui s'estoient reuolté, & les renga à l'Empire: il donna bataille aux Sarmates, à laquelle il tua mil six cens hommes, & prit vingt mille prisonniers, & de grand butin: il entreprit la conqueste de Cresiphont: mais estant paruenue au fleuue de Tigris, inruint vn si grand & si effroyable orage, foudres, & tonnerres impetueux, que ce bon Empereur en fut accablé, apres auoir regné deux ans.

53. **NUMERIAN** succeda à l'Empire par la mort de son pere, Prince des plus parfaicts, & accomply de son temps, docte & sçauant, bon orateur, vaillant Cheualier qui auoit esté avec son pere en la guerre Persique: ce Prince estant seul au gouvernement de l'armee, tout malade, & desolé de la mort de son pere: Aper son beau pere grand Preuost de l'Empire, espia l'heure, & le temps de ruer ce Prince, lequel estant ainsi malade, se faisoit porter en lictiere, à laquelle Aper arriuant, feignant le vouloir consoler, le tua miserablement, & puis ferma la lictiere sans que personne s'en aperceut, & ne regna que deux ans.

54. **CARIN** durant ces choses se journoit en Gaule, vivant en lieste, & bon temps, qui print fin par la mort déplorable de son pere & de son frere, il s'empara de l'Empire Occidental des Gaules: ce qui causa de grandes, & sanglantes guerres, lequel on peut appeller la peste, & la poison du genre humain, le plus abominable que le ciel ayt fait naistre: ce monstre espousa neuf femmes, desquelles il faisoit auorter les enfans quand elles deuenoient grosses. Diocletian esleu à Rome, regnoit paisiblement: Carin marche avec vne puissante armee contre luy, & se donnerent plusieurs batailles rangees l'un l'autre, finalement à la dernière, celle de Carin fut deffaite, & demeura mort sur le champ, ayant regné deux ans.

55. **DIOCLETIAN** magnanime, & prudent, fut esleu Empereur l'an du monde 4250. de Rome 1038. & de nostre salut 288. fit Maximian son compagnon d'Empire, & pource qu'il estoit besoing d'auoir plusieurs chefs, ils en

nommerent entores deux autres: Diocletian nomma Galere Maximin, & Maximian nomma Flavius Constantius pere du grand Constantin. Les Empe-
reurs Diocletian, & Maximian s'assemblerent à Nicomedie, afin d'exterminer
les Chrestiens: ils firent vn Edict que tous, & en quelque lieu que ce fust, fa-
cussissent aux dieux, à peine de la vie. Ceste persecution dura dix ans, & fut re-
marqué qu'en vn moys ils firent mourir dix-sept mille personnes: Diocletian,
& Maximian en vn mesme iour de leur volonté quitterent l'Empire, & peu de
temps apres Diocletian se fit mourir soy-mesme, & beut du poison, ayant re-
gné 25. ans.

56. VALERE MAXIMIAN associé à l'Empire, homme cruel, furieux, &
rude d'entendement, appaisa vn grand tumulte des paysans qui s'estoient re-
uoltés: il alla en Afrique, où il mist fin à de grâdes entreprises: il desfit les Gen-
tians, & erigea sur eux vn trophée immortel de sa victoire insigne: il quitra le
sceptre Imperial apres auoir regné vingt ans, pour retourner à l'estat priué de
sa premiere condition.

57. CONSTANS Prince fort doux & humain, ayant esté appelé à l'admini-
stration de l'Empire, il la partagea avec Galere Maximin, & eust pour sa part
la Gaule, l'Espagne, l'Italie, & le Dauphiné, lesquels il gouerna paisiblement:
il passa en Asie, & dompta les Perses, & mourut en Angleterre, ayant esté Em-
pereur 4. ans.

58. GALLERE MAXIMIN ayant partagé l'Empire avec Constans, il eust
pour appennage l'Illirie de Grece, & d'Orient: il estoit fils d'un berger: mais
cruel, sanguinaire, barbare, vaillant, & hardy, qui luy causa de grandes victoi-
res, & conquestes: il eust avec luy pour Empeurs Maximin, & Senerus, &
se refusa pour luy les pays Illiriques, où il se retira avec sa femme: il fut faisy
d'une grieue maladie, & voyant qu'on ne le pouoit guarir, il se tua luy
mesme.

59. MAXIMIN II. fut fait Empereur, & eut pour appennage la Prouince
Orientale: il associa avec luy Licinius, homme vaillant, dont il se repentit,
mais trop tard: il estoit vaillant, & adroit, gaigna plusieurs batailles contre
les Perses, & autres nations barbares d'Orient: il persecuta les pauures Chre-
stiens, desquels il faisoit vne cruelle boucherie. Dieu luy enuoya vne cruelle
maladie qui luy print aux parties honteuses d'une puanteur si horrible, que nul
ne pouoit approcher de luy: & voyant que son mal continuoit, il se tua luy
mesme, ayant regné seize ans avec ses compagnons, & deux ans luy tout
seul.

60. SEVERE associé à l'Empire par Gallere Maximin: c'estoit vn bon Prin-
ce, & vaillant: il eust de cruelles, & sanglantes guerres contre Maxence, le-
quel practiqua si bien les soldats Pretoriens, que sans contradiction du Senat,
il fut esleu Empereur: Seuer apres auoir perdu la bataille, s'enfuyt honteuse-
ment, & fut prins à Rauenné, où il fut meurtrey cruellement.

61. MAXENCE paruint à l'Empire par ruse, cautelle, & finesse, se faisant
eslire par les soldats Pretoriens, & confirmer par le Senat: il estoit grande-
ment turbulent, cauteleux, & malicieux, fort cruel, & meschant; de sorte que
Seuer qui auoit esté esleu Empereur par toute l'Italie, & Afrique, fut desfait
& meurtrey par luy: ce qu'ayant entendu Constantin qui estoit pour lors en
Gaule, voulut en auoir la raison, & passa en Italie, & donna bataille à Ma-
xence, en laquelle il fut desfait pres le pont Miluius par Constantin, ayant

regné l'espace de sept ans en tyran, cruel, & vicieux.

62. LICINIUS successeur de Maximin, lequel l'auoit associé à l'Empire: estoit de bas lieu, & fort ignorant, brutal, & hayssoit les lettres: il persecuta fort les Chrestiens, à l'occasion dequoy Constantin le Grand luy fit rude guerre: l'ayant vaincu il fut occis par les gens mesmes, estant aagé de septante ans, ayant regné quatorze ans: il auoit espousé Constia sœur de Constantin le Grand, de laquelle il eust vn fils nommé Licinius le ieune, lequel Constantin crea Empereur.

63. MARTINIAN fut esleu Empereur par Licinius, lors que Constantin luy faisoit la guerre: il estoit inconstant, mais hardy: il dressa vne armee pour secourir Licinius contre Constantin; mais il fut desfaict, & mis en route: il hayssoit fort les Chrestiens: il finit miserablement ses iours, ayant vescu 40. ans, & regné 2. ans.

64. CONSTANTIN LE GRAND estant en France, fut mandé par le Senat pour chasser Maxence: mais il doutoit s'il deuoit mener ses forces, ou non: mais Dieu luy fit veoir au ciel vne croix de couleur de feu, avecques vn escritre au contenant: *Sois victorieux en ecy.* Ce qui le fit resouldre, & marcha vers Rome, & vainquit Maxence, & le noya puis apres dans le Tybre. Tellement qu'apres la desfaicte de Maxence, Constantin, & Licinius furent Empereurs ensemble, l'an du monde quatre mille deux cens septante deux, de Rome 1060. & de salut 310. à scauoir Constantin en Occident & Licinius en Orient: ils vescuient en paix enuiron cinq ans, mais Licinius descourant sa hayne contre les Chrestiens, & les persecutant à outrance, ils se retirerent vers Constantin, lequel dressa vne armee, & avec son fils Crispus attaqua pres de la ville d'Andrinopole, en bataille rangee Licinius, lequel y fut tué; ainsi Constantin demeura seul Empereur, & remit toutes choses en bon estat, comme l'Eglise, la Iustice, & les Loix. Le vingt-sixiesme an de son Empire on commença de bastir les murailles de Bisance, & par luy nommée Constantinople, & y fit transporter le siege de l'Empire: il vescu soixante-six ans, & regna trente ans dix mois, vne iours: il auoit deliberé auant sa mort de se faire baptiser au fleuve de Iourdain.

65. CRISPUS fils aisné de Constantin le grand, apres la mort de Licinius fut ioinct à l'Empire par son pere: il estoit docte & scauant, & fut institué es bonnes lettres par Lactance Firmian. Il fut à la guerre contre Licinius, mais il ne vescu pas long temps. Aucuns disent que sa belle mere seconde femme de Constantin nommée Fausta, le requist d'auoir sa compagnie; voyant l'enormité du peché, il se retira, & elle se voyant refusee, alla trouuer l'Empereur son mary, luy delarant que Crispus son fils l'auoit sollicitée de son honneur, avec vne voix plainriue; & entremeslee de larmes hypocrites: cela entendu par Constantin, adioustant foy aux paroles de sa femme, commanda soudainement qu'on le tuast; ce qui fut fait incontinent. Aucuns disent que l'Empereur fit tuer Fausta sa femme, apres auoir descouuert toute la verité du fait.

66. CONSTANTIN II. l'an du monde 4303. de Rome 1019. & de nostre salut 341. avec ses deux freres, tous trois fils de Constantin le Grand, succederent à leur pere, qui par son testament leur auoit partagé l'Empire: c'est à scauoir Constantin qui estoit l'aisné, eust la France, l'Espagne, les Alpes, & l'Angleterre: Constans eust l'Italie, Afrique, Grece, & Illyrie: le puîné

Constantius, ou Constance, eust l'Orient, & fut seul Empereur: car l'aîné estoit plus superbe & fertile, que les deux autres; non content de son partage fit la guerre à son frere Constant pour luy oster l'Italie, là où estant avec son armee, il fut deffait pres d'Aquilee, & foulé aux pieds des cheuaux, dont il mourut, aagé de vingt-cinq ans, ayant regné par l'espace de trois ans.

67. **CONSTANS** au moyen de la mort de Constantin, sa part fut augmentee de tous les pays de son frere: il estoit aagé de vingt ans quand il deffit son frere. Au commencement il fut iuste, & fort vaillant, tut Arien, & persecuta grandement les Catholiques, & commit beaucoup de cruautez. Qui fut cause qu'en Ausbourg l'on fit Empereur Magnentius, lequel tua Constance dormant au lit. Sa mort est noble, en ce que luy-mesme auoit sauué en Esclaunie ce Magnentius, que les soldats vouloient tuer, & l'auoit couronné de sa robbe: il regna treize ans.

68. **CONSTANCE** le dernier des trois fils de Constantin le grand, mena vne armee de soixante mille hommes contre ce meurtrier Magnentius, qui vint au deuant en Esclaunie avec le nombre de trente mille hommes, tant François que Allemands: Constance gagna la bataille, Magnentius s'enfuyt à Lyon, où apres auoir tué ses amys desquels il se desfoir, il se tua luy-mesme. Constance demeura seul Empereur: il eust plusieurs guerres contre les François, & aussi contre les Allemands: il fit Iulian son cousin Empereur pour les contrequarrer, pendant qu'il faisoit la guerre contre les Sarmates, & Perles: il mourut d'une fièvre en Cilicie, aagé de quarante & vn an, & regna vingt-quatre ans.

69. **MAGNENTIVS** ayant tué son maistre Constance, se saisit de l'Empire, qu'il ne garda gueres, ayant esté mis en fuite, & son armee deffaitte: il regna trois ans, six mois.

70. **IULIAN L'APOSTAT**, qui auparauant auoit esté compagnon de Constance l'ande grace trois cens soixante cinq, l'espace de six ans, & demeura seul Empereur vn an, & sept mois. Estant encore ieune, l'Euesque de Nicomedie l'instruisit à la religion Chrestienne, de laquelle il fit profession, & lisoit en l'Eglise. En secret il alloit ouyr le Sophiste Libanius, lequel luy fit prendre les liures, & opinions de Lamblicus Maximus Philosophe payen, & dès lors desdaigna la doctrine Chrestienne, & suiuit les opinions payennes. Il deuint ennemy iuré des Chrestiens: se voyant seul Empereur, il sacrifia des hommes, il publia des Edicts contre les Chrestiens, fit ouuir les temples des idoles, deffend de bailler aucuns Estats aux Chrestiens, ne permet que leurs enfans fussent receus aux escholes de Rhetorique, escriit contre les Chrestiens & en despit d'eux exhorté les Iuifs à restabli leur estat, finalement il mourut miserablement aagé de trente ans.

71. **IUVIAN, ou IOVINIAN**, l'an du monde 4329. de Rome 1117. & de nostre salut 367. bon Prince, & Catholique: il pacifia avec les Perses, il reuint en Asie, remit plusieurs peuples, & les Eglises en bonne paix, rapella les bannis pour la Religion, commanda qu'on restituast aux Eglises les reuenus que Iulian les auoit ostez, fit refermer les temples des idoles, & mourut ayant regné seulement huit mois.

72. **VALENTINIAN** l'an du monde 4330. de Rome 1118. de nostre salut 368. il estoit de Hongrie: du temps de Iulian il auoit esté priué de ses Estats,

d'autant qu'il estoit Chrestien, il fut bon Prince & prudent; il fit venir son frere Valens d'Hongrie, & le fit Empereur avec luy, puis quelque temps apres son frere Gratian aulli. Valentinian laissa à son frere l'Orient, & luy s'achemina es Gaules; il desfit les Alemans, il desfit les Saxons, il fit punir rigoureusement ceux qui vendoient à faux poids & fausse mesure, leur faisant couper les mains; il mourut de fièvre en Hongrie aagé de cinquante cinq ans, & regna 11. ans 8. mois 20. iours.

73. VALENS qui auoit esté Empereur avec son frere, il le suruecut de trois ans: c'estoit vn ignorant cruel, qui nonobstant les remonstrances de son frere, fut Arién: il traita fort cruellement les Chrestiens, il fit la guerre à Procopius qui se vouloit faire Empereur, duquel ses gens d'armes le liurerent à Valens, lequel le fit mourir: il alla contre les Gots pres d'Andrinopole là où il fut blessé, on le porta dans vne cabanne, en laquelle les ennemis mirent le feu où il fut brûlé tout vif, & regna 13. ans 5. mois.

74. GRATIAN & Valentinian 11. fils de Valentinian 11. furent Empereurs ensemble l'an du monde 4344. de Rome 1132. de grace 382. Gratián fit part de l'Empire à Theodose, avec lequel il regna 4. ans ayant regné auparavant 8. ans avec son pere, & 3. ans avec son oncle Valens: il estoit docte, Poète, & vn des premiers Orateurs de son temps; apres la mort de Valens il rappella les Euesques Chrestiens, & chassa les heretiques, & commanda à toutes les Eglises de tenir d'vn commun accord le Simbole de Nicee; il reuint en France là où il tenoit plus de compte des soldats Alemans que des Romains tellement que le Gouverneur de Lyon luy couppa la gorge aagé de 32. ans.

75. MAXIMVS homme cruel & meschant, apres auoir fait mourir l'Empereur Gratian son maistre, qui se laissoit gouverner par luy, se saisit de l'Empire, & desfit l'Empereur Valentinian 11. frere de Gratian en bataille, lequel fut contraint de se retirer en Orient vers Theodose, lequel assembla vne puissante armee, & desfit Maximus qui fut pris & mis à mort, & ne regna qu'vn an.

76. VALENTINIAN 11. par le secours de Theodose retourna en France, laquelle il gouverna sept ans comme Empereur; mais Eugene Secretaire & Arbogastus Gor de nation Colonne, corrompirent par argent les valets de chambre de Valentinian, tellement qu'estant à Vienne en Dauphiné ils le stranglerent avec vne corde. Eugene se fit nommer Empereur, fut pris & amené à Theodose, aux pieds duquel il seietta, mais les soldats le mirent en pieces, & Arbogastus se tua luy mesme.

77. THEODOSE l'an du monde 4345. de Rome 1133. de nostre salut 383. Espagnol & de race noble, fut le dernier Empereur d'Orient & d'Occident ensemble, apres auoir vaincu Maximus & fait mourir, il retourna à Rome, où il fit fermer les Temples des Idoles, & abolit du tout les sacrifices des Payens, & leurs Bachanales qui auoit duré iusques au temps de Valens. Il redressa la Religion Chrestienne, les bonnes Loix, la Justice: mais les nouvelles luy vindrent que Valentinian auoit esté estranglé, & que Eugene & Arbogastus auoient vne grosse armee vers les Alpes, qu'ils auoient déclaré qu'ils reestabliroient les Sacrifices des Payens. Par ainsi Theodose se resoult de les aller attaquer, fait peindre à ses estendarts le nom de CHRIST, d'autant qu'vne nuit estant en priere & sommeillant luy apparut quelqu'vn qui l'exhorta à aller attaquer ses ennemis qu'il desfit en pieces, & mourut à Milan l'an 65. de son aage le 17. Septembre, apres auoir regné 17. ans.

78. **A R C A D I U S** apres la mort de son pere Theodose succeda avec son frere Honorius à l'Empire, à sçauoir Arcadius en Orient, l'an du monde 436. de Rome 1130. & de grace 400. il fut Prince debonnaire, & bon Catholique, son pere luy auoit laissé pour tuteur Rufin, estimant qu'il luy seroit fidele, mais Rufin François de nation se proposa de se faire Empereur, car il attira Alaric Roy des Gots pour effrayer Arcadius, mais la trahison estant descouuerte, il fut tué par les soldats Italiens. Il vescu treize ans apres la mort de son pere.

79. **H O N O R I U S** fils de Theodose & frere d'Arcadius fut Empereur d'Occident; & eut pour tuteur Stilicon. En l'an vnzième de son Empire, & de l'an de grace quatre cens neuf & de gise mena vne armee de 200000. Gots en Italie, laquelle fut deffaire & exterminée par Stilicon, & & de gise pris, & il fut estranglé. Apres ceste victoire Honorius eut opinion, que Stilicon se vouloit faire Empereur, à cause de quoy il le fit tuer avec son fils Eucherius. Alaric Roy des Gots vint à Rome, aptes auoir esté deuant deux ans la prit le premier iour d'Auril l'an 16. de l'Empire d'Honorius, & de l'an de grace 414. & de Rome 4376. il regna 16. ans.

80. **T H E O D O S E II.** fils d'Arcadius, âgé de neuf ans, succeda à son pere l'an du monde quatre mil trois cens septante quatre, de Rome mil cent soixante six, de grace quatre cens douze, & de l'an quinziesme de l'Empire d'Honorius, son tuteur s'appelloit Anthemius, par la sagesse duquel il fut bien instruit en la crainte de Dieu, & les affaires publiques bien gouuernées. Il pacifia avec les Gots, & s'en seruir contre les Huns & Perles: & finalement tira vne paix avec eux. Il remit les Eglises d'accord, & assembla vn Concile en la ville d'Ephese contre Nestorius, puis mourut à Constantinople ayant regné 42. ans, ayant vescu 51. an.

81. **V A L E N T I N I A N III.** fut associé à l'Empire par Theodose II. apres la mort d'Honorius, l'an du monde 4392. de Rome 1180. de nostre salut 430. & de l'an neuuesme de l'Empire Theodose II. & fut le dernier Empereur d'Occident iusques à Charlemagne: il estoit adulateur, Magicien, meurtrier de grands capitaines qui luy auoient fait seruice. Boniface son Lieutenant en Afrique fut deffait par les Vandales, tellement qu'ils s'emparerent de Carthage l'an 34. de l'Empire de Theodose II. le 17. de Valentinian III. de l'an de nostre salut 445. Il regna 30. ans.

82. **M A R T I A N**, Lieutenant de Theodose II. succeda à son maistre, & fut Empereur d'Orient l'an du monde 4419. de Rome 1214. & de grace 454. homme sage, vaillant, & craignant Dieu, pout appaiser les troubles de l'Eglise, il fit paix avec les Perles & avec les Vandales en Afrique, ayant regné six ans il mourut à Constantinople.

Il faut remarquer qu'apres la mort de Valentinian l'Empire Romain fut dissipé & mis en pieces: car les François tenoient vne grande partie de la Germanie & des Gaules, les Ostrogois, la Heugrie, les Westgois les Espagnes, les Vandales l'Afrique, & plusieurs se nommerent Césars en Italie, tellement qu'il y eut en l'espace de vingt ans 9. Empereurs qui regnerent, & succederent l'un à l'autre, & se tuerent l'un l'autre, le dernier fut appelé Augustule, & son nom diminutif d'Auguste donna suie à dire que l'Empire des Augustes deuoit perir en Italie & en vn nomme, Odoacer, de Bugie

durants ces horribles confusions se ietta en Italie, & la fouragea par l'espace de quatorze ans en l'an de Christ quatre cens soixante-cinq, Leon le Grand viuant à Constantinople, & prit Rome, se fit appeller Roy de Rome & d'Italie, & monta en triomphe au Capitole, & se fit couronner, exposa Rome au sang, carnage, & pillage, & plusieurs autres villes circonuoisines: il donna la tierce partie des terres aux siens, & commit une infinité de meschancetex, & dominèrent en Italie insques au regne de Iustinian.

83. LEON LE GRAND de Thrace l'an du monde 4423. de Rome 1221. & de nostre salut 461. fut esleu Empereur à Constantinople, par les suffrages du Senat & gens de guerre, puis couronné par le Patriarche Anatolius; c'estoit vn bon Prince craignant Dieu: il regna 17. ans.

84. ZENON estoit gendre & Lieutenant de l'armee de Leon, fut l'an du monde 4441. de Rome 1239. de grace 479. fait Empereur par son fils, d'autant que par le testament de Leon le Grand il auoit nommé Leon 11. fils de Zenon, mais Leon 11. venât à mourir fit son pere Empereur, lequel enuoya Theodoric Roy des Gots en Italie comme son Lieutenant contre Odaete, lequel fut vaincu & tué par Theodoric. De son viuant Constantinople fut presque tout bruslé par le feu violant qui y print, & à ce feu fut bruslé plus de six vingt mil volumes de bons liures manuscrits, qui fut vn grand dommage. Zenon fut fort cruel, miserable, grand yuongne, & se souillant en son yuongnerie estant plein de vin, tellement que l'Imperatrice sa femme le fit enterrer tout viuant, ayant regné 17. ans.

85. ANASTASE surnommé double prunelle fut en l'an du monde 4456. de Rome 1244. de nostre salut 494. Empereur, par la faueur de la femme de Zenon, il gagna la faueur du peuple en abolissant quelque tribut annuel, il reprima quelques seditions, fit trefue avec les Perles, il maintint ouuertement l'heresie d'Eutiches, chassa de Constantinople Euphemius qui l'auoit couronné, puis fit tuer Macedonius son successeur, & fit beaucoup de maux à l'Eglise, son regne fut fort pernicieux aux Chrestiens, estantjà vieil de 87. ans la foudre & le tonnerre tomba sur luy, & fut reduit en cendre, ayant regné 27. ans.

86. IUSTIN fils d'vn berger de Thrace l'an du monde 4483. de Rome 1271. de grace 521. estant deuenu par sa vaillance capitaine des gardes d'Anastase, & respecté des soldats, receut quelques deniers d'Amâtids pour gagner les soldats & acheter les voix pour Theocretian son amy: mais Iustin les pratiqua pour luy, & du consentement du Senat & des gens de guerre receu Empereur. Aman-tius & Theocretian taschent de leur en vanger, ce qu'ayant descouuert Iustin, il les fit mourir. Il fut bon Catholique, chassa les Arriens, & fit beaucoup pour les Eglises d'Orient. Or estant vieil il crea Empereur de son viuant Iustinian son nepueu en la presence d'Epiphanius Patriarche de Constantinople, & du Senat, lequel Epiphanius couronna Iustinian & sa femme, & Iustin mourut le 11. de son Empire, ayant laissé Iustin qu'il auoit adopté pour fils.

87. IVSTINIAN qui en l'an du monde 4490. de Rome 1278. & de grace cinq cens vingt-huict auoit esté coloué de Iustin l'espace de quatre mois, & demeura apres seul Empereur, il estoit nepueu de Iustin; il enuoya Bel-lissaire son Lieutenant contre les perses, lesquels il reprima & pacifia. Il fut aussi enuoyé en Afrique où Carthage se rendit, & fut Gilimer Roy des

Vandales prins, & l'Afrique remise sous l'Empire, & fut le dernier Roy de Vandales. Bellissaire fut enuoyé encore en l'alie; en laquelle en cinq ans il reprit toutes les villes occupees par les Gots, speciallement Rome en l'vnziesme an du regne de Iustinian, & en l'an de grace 537. & retourna à Constantinople; mais derechef Totilas releua la puilliance des Gots en Italie, & Narfes y fut enuoyé qui les chassa heureusement hors d'Italie, mais il y attira les Lombards. Du temps de Iustinian le recueil des loix fut fait, & depuis appelé le *Droit Civil*. Le Concile fut tenu à Constantinople: les fortifications pour brider les courses des Barbares; il regna 38. ans.

88. **IUSTIN II.** l'an du monde 4528. de Rome 1317. & de grace 566. petit fils de Iustinian fut créé Empereur, modera les imposts & vsures: mais à cause de sa maladie ne peut manier les affaires, Martin son Lieutenant fit la guerre durant 4. ans aux Perses, & sous son regne fut le commencement des Exarques à Rauennes, & du regne des Lombards en Italie. Et ne regna que vnze ans.

89. **TIBERE II.** l'an du monde 4539. de Rome 1327. & de grace 576. fut seul Empereur, & furent couronnez luy & sa femme par le Patriarche Euirche, il perseuera en l'Eglise Catholique, & fit beaucoup d'auomnes pour l'entretènement des pauures familles, fit exercer bonne iustice, comme il faisoit oster de terre vne croix d'or enchassée dans du marbre, il ne vouloit qu'on marchast dessus, il enuoya Maurice de Capadoce contre les Perses, lequel les desfit, & reconura Mesopotamie; & à son retour Tibere luy donna pour femme sa fille Constantine, & le designa Empereur en presence de l'armee, & mourut ayant regné 7. ans.

90. **MAURICE DE CAPADOCE** succeda à son beau pere l'an de Rome 1333. & de grace 584. & fut couronné par le Patriarche nommé le Ieusneur, Caignan Roy d'Hongrie prit Syrme ville de l'Empire, & gagna vne bataille contre Maurice, & print 12000. prisonniers Romains, & suruint vne peste en l'armee qui fit mourir sept fils de Caignan en vn mesme iour, cela le fit retirer, & manda à Maurice qu'il luy payast vn escu pour chacun prisonnier, & les luy renuoyeroit, ce que Maurice ne voulut faire, irrité de ce il fit couper la teste aux 12000. prisonniers, à ceste occasion & pour autres laschetes, les soldats se mutinerent, & pensa estre tué à coups de pierres vn iour de Noël comme il entroit en l'Eglise. Finalement les troupes qui estoient du long du Danube esteuerent Phocas & le saluerent Empereur, lequel fit tuer Maurice, & toute sa famille aagé de 63. ans, & regna 20. ans.

91. **PHOCAS** l'an du monde 4366. de Rome 1355. & de salut 604. Thracien de nation & de bas lieu, ayant esté couronné aux fauxbourgs de Constantinople par le Patriarche Cyriaque; apres le meurtre de Maurice il fit mourir ses amis, il fut cruel, meschant, dissolu, raiisseur de femmes d'autrui, massacreur des innocens, exacteur & pilleur des provinces, yurongne & paillard: & pendant qu'il s'amusoit à exercer ce que dessus, Caignan Roy d'Hongrie & les Perses fourrageoient l'Empire. Car Cosroës Roy de Perse osta aux Romains la ville de Ierusalem, & print la Syrie, tua nonante mil Chrestiens, & emporta la vraye Croix où nostre Seigneur auoit esté crucifié, à cause de ce Phocas fut hay du peuple. Priscus gendre de Phocas se ioignit avec Heraclius gouverneur d'Afrique, & vn nommé Photius à qui Phocas auoit trauy sa femme se liquerent & artuerent à mesme temps à Constantinople avec leurs armées, se saisirent de Phocas,

de Phocas, auquel les soldats luy coupperent les bras & les iambes, & les parties honteuses, puis il luy tranche: en la teste ayant regné huit ans.

92. H E R A C L I U S fils de d'Heraclius gouverneur d'Afrique apres l'execution de Phocas, fut du consentement du Senat & des armées esleu Empereur, l'an du monde 4373. de Rome 1363. & de nostre salut 612. Il fut couronné par le Pape Sergius, le mesme iour et poussa Fabia Eudoxia, qui fut aussi couronné. Il pacifia avec Caignan Roi des Huns, il enuoia aussi pour pacifier avec Colioës Roi des Perles, il fit responce qu'il ne poseroit point les armes, que le Dieu des Perles ne fut adoré par tout, & qu'il vouloit abolir le seruice de Dieu & des Chrestiens: Heraclius ne s'estonne, se fie en Dieu, meina son armee en Syrie pres d'Arat. Cosroës s'estoit retiré chez soy, & fut puni de son orgueil par vn moien notable choisi de Dieu, qui est que Cosroës nomma pour successeur son fils puisné nommé Mardaslez, Siros qui estoit l'ainé, print son pere Cosroës, auquel il couppa la gorge, apres auoir tué son frere Mardaslez, & se fit Roy par cemoyen, & pour estre plus asseuré, il fit paix avec Heraclius, & mit en liberté les prisonniers, entre lesquels estoit Zacharie Patriarche de Ierusalem, & rendit aussi la vraye Croix. Sous cest Empereur, commença la detestable secte & religion de Mahomet, & regna 31 an.

93. C O N S T A N T I N III. fils d'Heraclius fut fait Empereur par le Senat l'an du Monde 4605. de Rome 1396. & de nostre salut 644. Il fut fort malheureux en guerre contre les Sarrazins, il tua son frere Theodose, & fit mourir des gens de bien, qui le reprénoient de ce qu'il adheroit aux erreurs de Monothelites. Par son mandement Theodore Calioppa, Exarque de Rauenne, prit par trahison le Pape Marin & l'enuoya prisonnier à Constantinople, d'où Constantin le relegua en la Chersonnese Taurique, où il mourut de faim tost apres. Constantin fut en Italie contre les Lombards, là où il fut deffait, & avec lesquels il fait trefues, & apres auoir pillé Rome vint en Sicile où il fut estranglé, comme il se lauoit en vn baing, & regna 27. ans.

94. C O N S T A N T I N IIII. le Barbu son pere l'associa à l'Empire l'an du monde 4631. de Rome 1423. & de nostre salut 670. lors que l'armee de mer des Sarrazins, approcha de Constantinople, d'où elle fut repoussée, & finalement furent contraints de faire paix avec les Gots pour 30. ans. L'Empereur assembla à Constantinople le 6. Concile contre les Monothelites, & apres auoir pacifié l'Empire d'Orient à l'Eglise, mourut paisiblement ayant regné dixsept ans.

95. I U S T I N I A N II. fils de Constantin le Barbu fut fait Empereur par son pere, l'an du monde 4649. de Rome mil quatre cents quarante, de grace 687. homme cruel, sanguinaire, il y eust deux fraters qui furent cause de sa ruine; à sçauoir Theodose Moyne, qui fut en tel credit que Iustinian l'appelloit general ou grand Maistre, l'autre Estienne, Chappelain de l'Empereur. Ces deux mignonstraitterent rudement les Capitaines de l'Empire entre autre Leoncius qu'ils tindrent prisonnier 2. ans: mais estant eschappé il se fit Empereur à l'ayde du Patriarche, & couppa le nez à Iustinian & l'enuoya en exil en vne Isle où il fit attacher des cordes aux pieds de ces deux mignons, lesquels furent traînez par la ville, & furent bruslez par apres. Tybere III. d'Apfimore tournant d'Afrique d'où il auoit esté chassé par les Sarrazins avec son armee n'osant se trouuer pres Leôrius, fut salué Empereur par ceste armee, & s'estant laisi de Leoncius, il luy couppa le nez & le tint prisonnier. Et Iustinian trou-

uant le moyen de recourir son Estat par le moyen du Roy de Bulgarie, lors il fit lier Leontius & Tybered' Apfimate, & les fit traifner par les ruës puis leur ayant mis le pied sur le col, leur fit arracher les yeux & trancher les testes, & fit pendre Heraclius frere de Tybered' Apfimate. Cela fait les gens de guerre d'autre costé esleurent Empereur Philippicus Bardanes lequel prit son chemin vers Constantinople: fit arracher d'un Autel Iustinian & son fils Tybere, lesquels furent tuez par son commandement. Il regna dix ans auant son exil, & 6. ans apres son retour, voila en peu de temps trois Empereurs mis à mort.

96. LEONCE ou LEON estoit Prestre & Patrice de Constantinople, il conspira avec certain sedicieux de chasser l'Empereur Iustinian, ce qu'il fit & exécuta & entra avec sa troupe sedicieuse au Palais, & le fait cōfiner en exil, comme il a esté dit, & se fait saluer Empereur Auguste, & ne fut Empereur que 3. ans.

97. TYBERE III. Apfimate vsurpa l'Empire sur Leonce, & fit prendre Leonce, & luy ayant fait couper le nez, le tint prisonnier. Et pendant ces choses Iustinian hanny alla vers son oncle, le Roy de Bulgarie auioird'huy dite Hongtie, par son moyen vint & entra dans Constantinople, fit prendre Tybered' Apfimate vsurpateur, & Leonce qui estoit prisonnier, les fit traifner à la queue des cheuaux par les ruës, à la presence du peuple, & estoient presque tous desmembrez, & puis on leur coupa les testes, ayant Tybered' Apfimate regné sept ans.

98. PHILIPPICVS BARDANES conduisoit l'armée de mer de Iustinian & fut esleu Empereur par ladite armee, cela fait, il vint à Constantinople, là où il fit ruer Iustinian & son fils Tybered' Apfimate. Philippicus estant paisible possesseur de l'Empire, casse & annulle les decrets du sixiesme Concile, & à la persuasion d'un moine, & pour le fauoriser d'autat qu'auparauât il luy auoit predit qu'il seroit Empereur par l'augure qu'il en veit d'une Aigle, ombrageant le chef dudit Philippicus dormant. Par son commandement les images furent abbaties, & iettees hors des Temples, ce qui fâcha extremement Anastase II. lequel par son impatience & temerité grande, avec ses consors luy creua les yeux, & le chassa hors de l'Empire, apres auoir regné deux ans, il fut protecteur des Monothelites & autres heresies.

99. ANASTASE II. homme fort docte, fut l'an du monde 4667. de Rome 1468. & de grace 715. esleu Empereur, & d'autant qu'il ay moit la paix de l'eglise, il reprima tous les ennemis du 6. Concile, il amassa vne forte armee, & l'enuoya contre les Barbares & Arabes: mais les Capitaines n'eurent pas de fidelité: car rebrouillant le chemin, coururent sus à l'Empereur, & l'assaillant de mesmes armes qu'il auoit preparé pour autrui, en ceste furieuse rencōtre, Constantinople fut prise & saccagee, & Anastase desmis, puis en clos, & relegué en un monastere, apres auoir regné vn an, trois mois.

100. THEODOSE III. ayant esté auteur de la sedition & saccagement faict par les soldats de Constantinople & du despoillement d'Anastase de l'Empire, se fit nommer Empereur, il estoit de Constantinople, & de bas lieu: mais de grand esprit, toutesfois aucuns escriuent qu'il fut contraint d'accepter le gouvernement de l'Empire. Au commencement il fit remettre les Images aux Temples, sa domination acquit par sa vertu obeissance & amour de son peuple, neantmoins Leon Isaur son mortel ennemi, luy faisoit cruellement la guerre, dont le peuple estoit affligé: mais Theodose estant las de tant de guerres ciuiles, se resolut de quitter l'Empire de son bon gré, ayant gouverné 4. ans, il se rendit Moine dans un Monastere.

101. LEON III. auparauât nommé Isaur Conon estât en l'armee contre les Sar-

de Bulgarie, lors il
par les ruës puis leur
ancher les testes, &
it les gens de guerre
quel prit son chemin
son fils Tybere, l'es-
s auant son exil, & 6.
ars mis à mort.

Constantinople, il con-
an, ce qu'il fit & exé-
côfiner en exil, com-
Empereur que 3. ans.
, & fit prendre Leon-
endant ces choses Iu-
ionourd'hui dite Hon-
it prendre Tybere Ap-
traisner à la queuë des
presque tous des mem-
seprans.

nee de mer de Iustinian
à Constantinople, là
ant paisible possesseur
ncile, & à la persuasion
ui auoit predict qu'il se-
mbrageant le chef dudit
furent abbatuës, & ier-
ase II. lequel par son
ua les yeux, & le chassa
recteur des Monothe-

u monde 4667. de Ro-
il ayuoit la paix de l'E-
nassa vne forte armee, &
aines n'eurent pas de fi-
pereur, & l'assaillant de
furieuse rencontre, Con-
uis enelos, & relegué en

tion & saccagement fait
nt d'Asiatse de l'Empi-
ple, & de bas lieu: mais
it contraindre d'accepter. Le
remettre les Images aux
e & amour de son peuple,
oit cruellement la guerre,
de tant de guerres civiles,
ouuerné 2. ans, il se rendit
t en l'armee contre les Sar-

razins, & ayât entendu que Theodose estoit esleu Empereur, il reuint de Nico-
medie ayant pris le fils de Theodose, & composa tellement avec le pere, qu'il
quitta l'Empire. Ainsi se fit prestter le serment par les Capitaines & soldats,
l'an du monde 4670. de Rome 1471. & de grace 718. & le 2. an de son Empire,
les Sarrazins assiegerent Constantinople: mais ils furent chassez, & leurs nau-
res bruslez, & les ayant chassez, il fit la guerre aux Images & commanda par
Edict qu'elles fussent ostees des Temples: à ceste occasion il fut nommé *Leono-
mache*, c'est à dire ennemy des Images, & regna 24. ans.

102. CONSTANTIN V. surnommé Copronyme, parce que quand il fut baptisé,
il lascha son ventre sur les fonds: il fut couronné du viuant de son Pere Leon
Maure, par le Patriarche Germain, l'an du monde 4704. de Rome 1495. & de
grace 742. Il fut bien plus vehement à chasser les Images hors des Temples
que son pere: ce qui occasionna qu'un nommé Artabardus fut esleu Empe-
reur, du consentement du Patriarche & de la noblesse: mais Copronyme au
bout de 2. ans desfit Artabardus en vne bataille, & l'ayant prins, luy fit creuer
les yeux & à ses deux fils, & au Patriarche, il le fit fouetter, monter sur vn asne,
la face vers la queuë qu'il tenoit d'une main & fut ainsi poutmené par les ruës,
il estoit Magicien, homme adonné à tous vices, il regna 35. ans.

103. CONSTANTIN VI. l'an du monde 4744. l'an de Rome 1535. & de Christ
782. fils de Leon & d'Irene, estant aagé de 20. ans voulut manier luy-mesmes
les affaires de l'Empire, & pour cest effect cassa quelques seruiteurs de sa mere,
olles avecques ses complices, sollicita l'armee de iurer qu'elle ne recognoistroit
point Constantin pour Empereur, mais l'armee d'Armenie detestant cela fit le
serment au fils puis apres les autres armées en suiuirent ceste exemple, & pour
cela la trahison ne cessoit. Car Constantin, ayant regné sept ans sa mere prenant
occasion sur ce qu'il auoit laissé sa femme & mise en vn Monastere pour en
prendre vne autre, enuoya certains soldats, prendre prisonnier son fils, estant
en leurs mains, luy creuerent les yeux, dont il mourut de tristesse peu de iours
apres, & Irene regna trois ans apres son fils, & son fils 15. ans.

*En ces temps l'Empire fut diuisé en deux, qui fut l'an de grace 801. Mais
nous lairrons les Empereurs d'Orient, & commencerons
aux Empereurs d'Occident.*

104. CHARLEMAGNE apres la mort de Constantin VI. fut appellé en Italie cõ-
tre les Lombards, lesquels il chassa d'Italie, cõquit à force d'armes, les
villes de Rome, Rauenne, Milan, & toutes les forteresses de la Pouille, & Cam-
panie, donna la paix à l'Eglise qui auoit esté opprimée l'espace de 200. ans par
les Lombards, tellement qu'il fut déclaré Empereur des Romains, par le Pape
Leon, à la grande ioye de tout le peuple. Voyant que sa mort apprhoit, il de-
clara son fils Louys Empereur & Roy des Romains, & il fit son nepueu Benard
Roy d'Italie en l'an 813. & peu apres il mourut aagé de 72. ans l'an de grace 814.
ayant regné Empereur 14. ans.

105. LOUYS surnommé le Debonnaire seul fils de Charlemagne, apres la mort
de son pere, fut couronné à Aix. Il fut hay des Princes de l'Empire, à cause de sa
cruauté contre Benard, & les parens & allies d'iceul. Il fit Lothaire son fils
aisné Roy de Bauiere. Pepin Roy d'Aquitaine, & retint le puisné pres de soy
luy donna le titre de Roy d'Italie, ce qui esmeut Benard fils de Pepin Roy d'I-
talie, de leuer les armes cõtre l'Empereur: mais sa venue en Italie effroya & mit

ensuivre Bernard & ses alliez, lequel se iura luy mesme à l'Empereur & l'emmena prisonnier à Aix, luy fit creuer les yeux, puis il le mit à vn Monastere l'an huit cens dix-huict au lieu de Bernard, il fit son fils Lothaire Roy d'Italie & Empereur, ses enfans conspirent contre luy & contraignirent leur pere de se rendre à eux, & se rendit Moynes à Soissons; mais les autres fils de Louys, quelque temps apres eurent compassion de leur pere, le remirent en sa dignité Imperiale. Ainsi Louys fut remis vn an apres, & pardonna à ses enfans qui luy crièrent mercy, au retour de ce voyage, Louys mourut aagé de 64. ans ayant regné 27. ans, il fut enterré à Mets.

106. **LOTHAIRE** succeda apres la mort du pere: il s'alluma vne sanglante guerre entre les freres, laquelle affoiblit tellement les François qu'ils en furent presque entierement ruinez. Les Historiens disent qu'en la premiere bataille il y en eut plus de 100000. homes de tuez: mais les Seigneurs de l'Empire les accorderent tellement que des Royaumes de Louys Debonnaire fut fait quatre parts, Louys eut la Germanie, Char'es fut Roy de France, Lothaire eut l'Empire, l'Italie, & les pays qui sont entre le Rhin & la Moselle, Mets & Treues: Pepin fils de Pepin eut l'Aquitaine, ceste transaction fut publice l'an de grace 843. Quelque temps apres Lothaire quitta volontairement l'Empire, & se rendit Moynes, au Monastere de Brume l'an de grace 855. où il mourut l'an suyuant, ayant regné 15. ans.

107. **LOUYS II.** fils aîné de Lothaire, descendit en Italie pour chasser les Sarrazins: mais la peste se mit en son armee & fut contraint de laisser le pays de Beneuet en garde à Agadise Lombard Prince de Salerne, lequel en l'absence de l'Empereur print le party des Grecs, & fit reuolter presque toute l'Italie, apres que Louys eust receu ces nouvelles, il retourna en Italie pour chasser ses traistres ayant repris les villes qui s'estoient reuoltées & contraignit, d'Agadise de s'enfuir, il fit executer ses compagnons, & l'Italie estant pacifiée, il mourut à Milan l'an de grace 874. ayant regné 19. ans, il estoit docte, prudent, religieux & prompt à donner conseil.

108. **CHARLES LE CHAUVVE**, fils de Louys Debonnaire ayant entendu la mort de Louys sans enfans, dressa vne armee, passa en Italie, pour otter l'Empire aux Allemans, & arriva à Rome, où il fut déclaré Empereur, le 25. iour de Decembre l'an de grace 875. mourut à Mantoué & estimoit-on qu'un Medecin Iuif son familier nommé Sedechias, l'auoit empoisonné, il deceda l'an du monde 840. & de grace 4878. ayant esté Roy de France, 36. ans & Empereur 2.

109. **CHARLES LE GROS**, fils de Louys surnommé Germanique, heritier du Royaume d'Italie, de par Carloman & d'Allemagne à cause de Louys, apres que le Pape Iean l'eust déclaré Empereur, chassa heureusement les Sarrazins hors d'Italie, puis apres il retourna en Allemagne, & gouerna la Frâce en qualité de tuteur de Charles le Simple. Finalement il fut hay & mespris de ses sujets, à cause de ses maladies, & que son esprit se portoit aussi mal que son corps, on le fit renoncer à l'Empire, & Arnoul fut mis en son lieu, il mourut tost apres en vn petit village de Suabe, le 13. Ianuier l'an du monde 4850. & de grace 888.

110. **ARNOVL** fils bastard de Carloman estant Empereur, l'Italie se réplit de tumultes & seditions, Berengere & vn Duc de Spolere s'entrebattoient à qui seroit Roy d'Italie. Arnoul empesché en vne guerre, contre les Esclauons de Morauie, ne peut aller en Italie qu'il n'eust dompté ses peuples, ce qu'ayant fait il passa en Italie, où il appaisa les troubles qui estoient à Rome, & fut par

le Pape Formose, qu'il y auoit fait venir, déclaré Empereur, l'an dixième apres auoir pris le gouvernement de l'Empire, & finalement ayant prins Spolète par force, il vint assiéger le chasteau de Cauatin, dans lequel estoit la femme de Guy, laquelle cauteleuse, voyant qu'il ny auoit moyen de résister, corromp à force d'argent, vn des domestiques de l'Empereur, lequel donna vn breuuage empoisonné à son maistre, duquel Arnoul mourut le 29. Nouembre l'an du monde 4802. & de l'an de grace 900. & de son Empire 12. ans.

111. L O V I S III. ayant esté créé Empereur apres la mort de son pere Arnoul, gouerna quelque temps l'Empire, par l'aide d'Otton Duc de Saxe & de Otton Archeuesque de Mayence, ses tuteurs, les discordes ciuiles qui auoyent commencé du viuant de son pere prirent accroissement par tout. L'Italie & l'Allemagne sont remplies de diuisions & de guerres ciuiles. Les Hongrois amassés gastér & pillent les limites de Bauiere, l'Empereur Louys alla au deuant avec le plus de force qu'il peut, & leur donna bataille qui dura depuis le neufiesme d'Aoust iusques au 12. mais en fin il fut deffait & mis en route, & il perdit la plus braue noblesse d'Allemagne, les Hongrois victorieux gagnerent pais, iusques à ce que Louys acheta la paix à grand prix, ce qui fut cause de sa mort, car de regret, il tomba malade & mourut le 12. Ianuier l'an du monde 4873. de grace 911. & de son Empire 12. ans.

112. HENRI L'OISELEUR fut esleu à l'Empire l'an de grace 919. & procura tant qu'il peut d'appaiser les guerres ciuiles & remettre l'Allemagne en paix, ce que il fit. Il fit la guerre aux Sclauons lesquels il surmōta en bataille, puis fit la guerre aux Danois, lesquels il surmōta aussi en plusieurs batailles: ce fait il alla en Boheme, & print Prague, ville capitale du pays, il rendit Boheme tributaire de l'Empire, & tandis les Hongrois reuindrent en Allemagne, Henry alla au deuant, leur donna bataille où ils perdirēt plus de 40. mil hommes, & chassa le reste hors d'Allemagne. Apres ceste grande victoire, il s'apprestoit pour aller en Italie, il fut surprins d'une apoplexie qui se tourna en paralysie, tellement que apres auoir designé son fils Othon Empereur, il mourut aagé de 60. ans, regna 18. ans, à 937. ans apres la natiuité de Iesus-Christ.

113. OTHON II. succeda à son pere Henry l'Oyseleur. Il fut surnomé le grand, à cause de ses beaux exploits, ayant pacifié la Germanie, & les Roiaumes estrangers & affermy l'Empire. Il fut creé à Aix par Hildeberg, Euesque de Mayéce, l'an de grace 939. & apres il passa en Italie, où il restablit le Pape Iean III. & fit declarer son fils Othon Empereur, estant de retour en Allemagne, il fut surprins d'une apoplexie dont il mourut l'an de grace 974. & le 37. de son regne.

114. OTHON III. succeda à son pere l'an de grace 975. le commencement de son Empire fut heureux, la fin ne le fut pas, ayant donné ordre à l'estat d'Allemagne, il dressa vne grande armee pour aller contre les Grecs & Sarrazins: estant arriué il donna bataille aux Grecs & Sarrazins, où il fut deffait & mis en route: l'Empereur iettant ses armes, print la fuite vers le Golphe de Tarente & Rosane se ietta à la Mer en nage pour se sauuer: mais il fut pris des nauires des ennemis, & n'estant point recognu, paya rençon aux Mariniers, Othō ayant perdu son armee & presque tout l'Empire recueillit tout ce peu de reste de son armee, puis recommença la guerre en laquelle il tailla en pieces toutes les garnisons de Sarrazins, & fut surnommé le passeport des Sarrazins, & mourut d'un flux de ventre le 8. Decembre, de l'an de grace 983. & du monde 4945. & aux 10. an de son Empire, il fut enterré à Rome.

115. OTHON IV. fut declaré Empereur, à son aduenement remet l'Alemagne en paix, l'Italie estoit affligée de seditiōs, il s'estudia cōme il pourroit la mettre en repos. Crescens auoit vsurpé à Rome vne puissance de Consul, & chassa le Pape de son Siege. L'Empereur y alla avec son armee, il s'arreste à Rauenne, reçoit nouuelles de la mort du Pape, incontinent ordonne pour successeur son cousin Bruno fils d'Orhon, lequel fut appellé Gregoire V. Il l'enuoye à Rome deuant & va apres, ou ayât esté receu, il pardonna à Crescens, se fait declarer Empereur par le Pape, resout de s'en retourner en Alemagne: à peine est-il dehors que Crescens de son autorité priuee chassa le Pape Gregoire, fait Pape vn. nommé Iean de Plaisance, l'Empereur oyât ces nouuelles, reuint à Rome, entra dans la ville & print Crescens, & l'ayant fait mettre sur vn Asne, la teste tournée vers la queue, le fit pourmener par les ruës, & apres auoir souffert milles maux, il le fit pendre à la porte avec 12. de ses compagnōs, L'Empereur a yât testably Gregoire, fit vne ordonnance du consentement du Pape, qui la confirma & publia, a scauoir qu'à l'aduenir les Alemās seulement, auroient tout droit & pouuoir d'eslire l'Empereur Romain, & ne seroit loisible au Pape de proclamer Empereur Prince quelconque, sinon celuy que les Seigneurs d'Alemagne auroient esleu, les Romains semutinerēt d'autāt qu'on leur ostoit toute puillāce de donner leurs voix en l'eslection des Empereurs. Othon va à Rome pour la derniere fois amouraché de la vesue de Crescens, elle voyant que l'Empereur se prepoit pour retourner en Alemagne, & ne l'esponseroit point, de despit l'empoisonna & mourut le 20. Octobre l'an de grace 1001. ayant regné 19. ans.

116. HENRY II. surnommé le Saint, paruint à l'Empire vn an apres la mort d'Orhon, il surmonta ceux qui s'estoient opposez à son eslection, il surmonta les Henetiens qui auoient reietté la religion Chrestienne, & apres auoir mis ordre aux affaires d'Alemagne, dressa vne armee, passa en Italie, pour 3. raisons, la 1. afin de confirmer la possession de l'Empire aux Alemāns. La 2. afin de dōpter le Marquis d'Androuin que les Euesques & la noblesse d'Italie auoiet fait Empereur à Milan, la 3. pour faire teste aux Sarrazins & Grecs, estant entré en Italie, il gagna 2. batailles contre Androuin, lequel fut vaincu & tué en ceste guerre, Henry fut prins, & ayant trompé ses gardes, il se precipita d'vne muraille en bas, mais il se denōia la cuisse, & depuis il fut surnommé le Boiteux. Finalement il mourut le 13. Iuillet; l'an de grace 1024. & du monde 4986. & au 24. an de son Empire.

117. CONRAD le Salique fut esleu Empereur. Il passa en Italie, afin de tenir en bride tous ceux qui voudroient tendre à reuolte, il confirma la possession de l'Empire baillée aux Alemās, & pour ce faire declarer Empereur, auāt que partir d'Alemagne, il designa son fils Henry pour empereur, estant de retour en Alemagne, il mourut de mort soudaine, le 4. de Iuin, l'an de grace 1039. & du monde 5001. ayant esté Empereur 15. ans il est enterré à Spire.

118. HENRI surnommé le Noir, succeda à son pere, au commencement, il se trouua enuelopé de 2. grosses guerres, l'vne contre les Boëmiens qui refuserēt de payer tous les ans le tribut qu'ils deuoient, Henry les surmonta qui les contraignit de payer, & retourner sous le ioug de l'Empire. L'autre pour reestabli Pierre Roy de Hongrie, qui auoit esté chassé par Othon chef des Boëmiens. Henry marcha en Hongrie, où il défit Othon pres Iauarin & lequel fut prins & mené au Roy, qui luy fit trancher la teste, qui fut le 4. Iuillet 1044. Pendant ces guerres, l'Italie & la ville de Rome font troublez par Benoist 9. Siluestre 3. &

Gregoire 6. à qui seroit Pape, l'Empereur va en Italie, & par l'aduis d'un Concile assésblé par son autorité Imperiale, ces 3. Papes s'ot deboutez, & aulieu fut estably Clement 2. & ayant esté déclaré Empereur par le Pape, il ramena son armee en Alemagne, il n'estoit pas encore en Germanie que le Pape mourut de poison, & apres luy vn autre Pape nommé Damasc, qui ne vescu que 23. iours, l'Empereur establit vn autre Pape nommé Leo 9. lequel suyuit l'Empereur en Alemagne, & quelque téps apres l'Empereur renuoya Leo en Italie, laquelle estoit pleine de seditions, l'Empereur y retourne derechef, & auant que partir il fit couronner son fils aagé de 4. ans à Aix, Empereur, il demeura en Italie vn an, où il remit toutes choses en paix, à son retour il dressa vne armee contre les Sclauons, laquelle fut toute desfaite. L'Empereur fasché demeure malade, & mourut, pour auoir voulu aualler vn trop gros morceau de pain, le 5. Octobre l'an de grace 1056. il auoit regné 17. ans, & vescu 40. ans, & fut enterré à Spire. 119. HENRI IV. aagé de 7. ans commença à estre Empereur durant sa iuennesse, il y eut des sanglantes guerres ciuiles, & fut contraint de mettre la main aux affaires à l'âge de 13. ans. L'Alemagne fut embrasée de guerres ciuiles, il surmonta Othon Duc de Bauiere, le Pape Gregoire 7. l'excommunia à la poursuite des Saxons, enuoye vne bulle par laquelle Héty estoit prescrit de l'Eglise, & le Pape enuoya à Raoul Duc de Suabe, vne couronne d'or & commanda aux Euesques d'Alemagne, de quitter le party de Henry, & se ranger avec Raoul, lequel accepta le nom d'Empereur, & fut couronné à Mayence. Il y eut neuf batailles entre Henry & les Saxons, Raoul est desfait & blessé à mort: car la main droite luy fut couppee, auant que mourir, on luy rapporta sa main, lors adressant sa parole aux Euesques qui estoient pres de luy, Voila (dit-il) la main qui a presté le serment & la foy que j'ay faulsee par vostre perfidie à l'Empereur, de laquelle vous rendrez compte deuant Dieu.

L'Empereur ayant donné & soustenu 62. batailles contre ses ennemis, se vid despoüiller de la dignité Imperiale par son propre fils. Or comme il vouloit vanger vn tel outrage, dressant vne armee, il mourut au Liege aagé de 56. ans, le 7. Aoult 1106. ayant regné 50. ans.

120. HENRI IV. succeda: à son aduenement, il surmonta Henry Duc de Lorraine, & Robert Comte de Flandres, & les contraignit de luy iurer fidelité, il mena son armee à Rome, il fut en l'an mil 111. proclamé Empereur par le Pape Pascal, & par vne publique declaration furent confirmez les anciens Priuileges de l'Empire. A peine l'Empereur estoit-il hors de Rome, que le Pape ne rescinda toutes les ordonnances d'iceluy, & retraça sa promesse, & à sa suscitatio les Saxons leuerent vne grosse armee, & donnerent bataille à l'Empereur, l'an 1115. le 11. Ianuier, en laquelle il fut desfait, derechef l'Empereur retourne en Italie, mais se voyant ainsi agité par les armes du Pape, & par infinies seditions de ses suiuis, transporté de rage & fureur, ne se souciant plus de sa partie, ioinct la priere des Euesques, qui le prioient de quitter quelque chose de son droict, il accorda au Pape ce qu'il demandoit, ce qui fut publié à Vvormes, l'an 1122. le 23. Septemb. Ayant appaisé la haute Allemagne, il alla à Vreth, pour y mettre le pays en paix, où il tomba malade & mourut, le 23. Iuillet, l'an de grace 1125. & du monde 5807. ayant regné 22. ans.

121. LOTHARIE II. de Saxe enuahit l'Empire malgré les Princes Alemas, il entra en cōcurrence avec Conrad, qui estoit fils de la sœur de Henry 5. mais S. Bernard appoina ces deux Princes. Et l'Empire demeura à Lothaire. L'Empereur

par deux fois en Italie & pacifia les affaires, dressa l'Estude des loix, & l'ordre de la Iustice, pour l'ornement du pais. Comme il retournoit en Allemagne fut surprins d'une maladie dont il mourut en chemin le 6. Decembre 1138. & de l'an du monde 5100. ayant regné 11. ans.

122. **CONRAD II.** apres la mort de Lothaire fut esleu Empereur par les Estats tenus à Mayence. Il surmonta Henry le superbe Duc de Saxe, & de Bauiere qui vouloit estre Empereur. Guelphe son frere s'enferme en la ville de *Wreinsberg*, & apres vn long siege, accablé de famine, est contraint de se rendre, la ville est donnee en proye aux soldats, les femmes supplierent l'Empereur qu'il leur permit de sortir avec tout ce qu'elles pourroient porter, l'Empereur leur accorde ceste requeste & pensoit qu'ils d'eussent emporter ce qu'ils pourroient de leurs richesses, mais elles les laisserent & chargerent leurs marys sur leurs espauls & prindrent leurs enfans à leurs bras, & sortirent en tels equipages. L'Empereur voyant l'amitié de ces femmes leur fit vn banquet & leur pardonna, depuis il fut en Asie avec le Roy Louys, il combattit le Turc en bataille rangée pres la riuere de Meandre, où il en fit vne telle boucherie que ceste riuere deuint rouge comme sang, & couuerte de corps morts, ayant par telle victoire chassé ses ennemis, le chemin fut libre pour aller en Ierusalem. L'Empereur reuint en Allemagne, ayant demeuré 4. ans audit voiage, il mourut à Bamberg, le 15. Feurier 1150. ayant regné 15. ans.

123. **FRIDERIC** surnommé Barberouffe fut esleu par le testament de Conrad, il accepta l'Empire, vint à Rome où le Pape Adrian III. le couronna le 28. Iuin, il retourne en Allemagne. L'Italie se reuolte contre l'Empereur, il s'y achemine, leur donne bataille en laquelle il y eut 12000. Romains tuez sur le champ: puis assiegea & print Rome. Le Pape Alexandre excommunia l'Empereur vint à Venise où il s'est prosterné aux pieds du Pape, lequel mit le pied sur le col de l'Empereur & fit crier à haute voix, *en marchera sur l'Aspic & le Basilic*, l'Empereur respôd au Pape *l'obeyray, Non à toy, mais à S. Pierre*, le Pape respôdit, *& à moy & à S. Pierre*, apres que l'Empereur eut l'absolution, & ayant pacifié l'Italie, reuint en Allemagne, se prepare à la guerre d'Asie & gagna trois batailles sur les Turcs pres d'Icone, les mit en route. Saladin s'enfuit hors d'Asie, Frideric poursuit les victoires, conquist la Cilicie, taille en piece l'armee des Sarrazins: chasse les troupes de Saladin hors de la petite Armenie. L'Empereur battut de chaleur se voulant baigner en vne riuere, s'y noya le 10. de Iuin 1189. & regna 27. ans.

124. **HENRY VI.** succeda à son pere Frideric, l'an de grace 1190. du consentement des Princes de l'Empire. Il espousa Constance fille de Roger Roy de Sicille, laquelle apporta à son mary, pour douaire le Royaume de Sicille. Henry passa en Italie où il fut couronné par le Pape Celestin. Estant poussé par le Pape il enuoia vne belle armee en Asie accompagnée des plus grands Seigneurs & Princes de l'Empire, mais la mort inopinée de Henry rompit le cours de leurs entreprises. Henry estoit allé en Sicille pour faire armer & esquiper sa gallere, à fin de suyure l'armee: mais estant à Messine fut empoisonné par sa femme, pour la hayne qu'elle luy portoit à cause de ses adulteres, il mourut. l'an du monde 5160. & de grace 1198. & regna 7. ans, & laissa son fils Frideric aagé de 5. ans sous la tutelle de son frere Philippe.

125. **PHILIPPE II.** fils de Barberouffe fut esleu Empereur il y eut de grandes guerres, la plus part des Princes estoient du costé de Philippe, mais le Pape &

autres Princes empeschoient Philippe qu'il ne fust Empereur, & le Pape auoit promis la couronne à Othon fils de Henry V. & excommunia Philippe. Ce qui occasionna de grandes guerres entre Othon & Philippe: & en fin l'Empire demeura à Philippe. Alors le Pape enuoya deux Cardinaux pour donner l'absolution à Philippe, lequel il reconcilia avec Othon par le moyen du mariage de sa fille. Toutes choses ainsi accordees l'Empereur estant à Bamberg pour se faire medeciner, fit sortir de sa chambre tous ceux qui y estoient, & demeura seul avec Henry Truchefs, avec lequel il passoit le temps: sur ce Othon de Vuitelsbach surnommé le Jeune, sans monstrier mauuais visage entre dans la chambre, & donna vn coup de poignard dans la gorge de l'Empereur, dont il mourut le 22. Iuin l'an de grace 1208. & du monde 5170. ayant regné dix ans: l'Impetratrice voyant son mary ainsi tué mourut de tristesse.

126. OTHON V. eut l'Empire apres la mort de Philippe, mais il n'en iouyt pas long-temps: car il en fut debouté par la sentence du Pape qui l'y auoit esleu, il fut couronné à Rome par le Pape Innocent 3. mais l'Empereur s'estant rendu maistre de la Romagne Ancone & la Pouille, le Pape l'excommunia, l'Euesque de Mayence publia l'excommunication en Allemagne, dont sortirent plusieurs guerres ciuiles: Othon se voyant assailly de tous costez, & que les Princes auoient esleu Empereur Federic II. se retira en Brabant, ou apres auoir perdu vne bataille contre Federic, & se voyant abandonné des siens, renonça de son gré à l'Empire le 3. an de son gouvernement.

127. FEDERIC II. fut couronné à Aix l'an de grace 1213. il fit alliance avec Philippe Roy de France, Othon quitte l'Empire, Federic pacifia l'Allemagne, on luy proposa de faire la guerre en Asie, ce qu'il promit: part de Brunswic avec son armee pour y aller le 11. Aoust 1228. ioint l'armee des Chrestiens à Ptolemaide, & vne trefue de deux ans avec le Sultan fort auantageuse: il entra en la possession du Royaume de Hierusalem, les prisonniers Chrestiens relaschez, sans payer rançon, & apres auoir donné bon ordre en la Palestine, reuint en Italie, le Pape excommunia l'Empereur, dont sortirent de grands troubles, ayant recognu que ses amis & le bon-heur luy deffailloient, se retire en Sicile, en chemin il fut empoisonné, & mourut au chasteau de la Pouille le 3. Decemb. 1250. aagé de 54. ans, ayant regné 32. ans.

Apres le deceds de Federic il y eut des Schismes en l'Empire iniques à Rodolphe, dont la pluspart des Historiens qui escriuent les vies des Empereurs, mettent pour interregne & vacance de l'Empire tout ce temps-là: ne voulant pas tenir pour Empereurs les suiuaus iusqu'à Rodolphe, qui furent esleus par diuers partys durant les guerres ciuiles, & d'autant aussi qu'ils ne furent pas couronnez à Rome: c'est pourquoy aussi nous ne les comptons point pour Empereurs, & les mettrons seulement selon leur ordre.

CONRAD fils de Federic 2. fut créé Roy des Romains du viuant de son pere, & empoisonné par Manfred son frere bastart l'an de grace 1254.

HENRY Landgrau de Turinge fut esleu Roy des Romains en haine de Federic 2. & de Conrad son fils, & mourut d'un coup de flèche deuant Vlm au mesme an qu'il fut esleu Roy des Romains.

GVILLAVME Comte de Hollande fut esleu Roy des Romains, & approuué par le Pape Alexandre, & comme il esperoit aller à Rome se faire couronner il mourut de son regne le 9. & de salut 1255.

RICHARD frere du Roy d'Angleterre fut aussi esleu Roy des Romains par Conrad Archeuesque de Colongne, & Louys Comte du Palatin du Rhin, & mourut le 6. an de son regne en Ianuier 1257.

ALPHONSE Roy d'Espagne qui auoit aussi esté esleu par l'Archeuesque de Treues, & le Marquis de Brandebourg l'an 1257. en Ianuier, les Electeurs ne se pouuans accorder.

128. **RODOLPHE DE HABSBOURG** âgé de 54. ans fut esleu en la ville de Francfort solemnellement par les Electeurs de l'Empire le 1. Octobre 1273. & fut couronné avec grande solemnité, il se resolut d'estaindre en Alemagne toutes seditions, tumultes, brigandages, & guerres: & pour cet effect il fit marcher ses troupes contre le Marquis de Bade & les confederéz de Suabe, & les contraignit de demander paix. Puis marche en Autruche contre Ottacrus Roy de Boheme, & le surmonta en 2. batailles, lequel fut tué en la seconde le 26. Aoust 1278. il fit raser plus de 70. chasteaux & places fortes, qui seruoient de retraite aux brigands, fit mourir par Iustice 29. des principaux chefs, il n'entra point en Italie, mais il se tint en deuoir avec le pape. Tellement que par sa sagesse, prudence, vertu & felicité esteignit les guerres ciuiles, & fut caute que l'Alemagne fut restaurée apres auoir esté si longuement troublee, estant à vieil il mourut le 15. Iuillet l'an de grace 1291. & du monde 5253. ayant regné 19. ans, est enterré à Spire.

129. **ADOLPHE DE NASSAU** fut le 1. de May 1292. à Francfort par vne iouissance Imperiale esleu Empereur. A son aduenement il se presta au Roy d'Angleterre qui auoit guerre contre le Roy de France, moyennant cent mil escus, qui fut cause que les Princes de l'Empire ne tindrent plus compte de luy, & se moquerent ouuertement. Finalement Albert d'Autriche estant inuesty del'Empire se mit en campagne, Adolphe vint au deuant de luy, ils se rencontrèrent pres de Spire où la bataille fut donnée le 2. Iuillet 1298. en laquelle Adolphe fut tué de la main d'Albert comme il se releuoit ayant esté renuersé par terre, & apres auoir regné 8. ans.

130. **ALBERT** fils de Raoul Duc d'Autriche fut receu au gouuernement de l'Empire par les 7. Electeurs, qui tous d'vne voix le proclamerent Empereur le 25. Iuillet, où se trouua si grande foule de gens que le Duc de Saxe y fut estouffé. Albert n'entra point en Italie, toutefois il y établit des gouuerneurs, & pria le Pape Boniface 8. de le vouloir proclamer Empereur, ce qu'il fit, & avec cela le Pape donna à l'Empereur le Royaume de France, d'autant qu'il auoit excommunié Philippe le Bel. Albert ne fit point la guerre hors d'Alemagne, mais dans le pays à diuers Seigneurs & Princes pour plusieurs & diuerses occurrences: il fut tué pres du Rhin par son propre neueu, auquel il auoit osté la Duché de Suabe, comme à vn prodigieux, estant accompagné de quelques Barons, le premier de May l'an de grace 1308. & du monde 5270. ayant regné dix ans.

131. **HENRI VII.** Comte de Luxembourg fut le 11. de Nouembre esleu par les Electeurs à Francfort, & confirmé par le Pape, à la charge qu'il rendroit l'Italie paisible dās 2. ans. L'Italie qui n'auoit veu Empereur depuis 60. ans nageoit en son propre sang, espuisee de richesses par des tyrans qui la tenoient esclauée d'vne estrange sorte, à cause de quoy elle imploroit le secours de l'Empereur. Il mene son armee en Italie, toutes les villes se mettent en sa saunegarde, il se fait couronner à Milan. Les Guelphes & Gibelins sont en trouble, l'Empereur fauorise les Gibelins, & surmonta les Guelphes, & fit faire de terribles execucions. Cela fait il va à Rome où il fut déclaré Empereur le 11. d'Aoust 1312. Il assiege les

Florentins, lesquels n'en pouans plus apostèrent vn Moyn Jacobin, lequel empoisonna l'Empereur à Beneuent, en luy baillant le S. Sacrement par vne Hostie: ainsi mourut ce grand Prince le iour S. Barthelemy 24. Aoust 1313. ayant regné 6. ans. Gist à Pise.

132. **F R E D E R I C III.** d'Autriche fut esleu Empereur, & ensemble Loys de Baviere fut esleu aussi, Louys fut couronné à Aix, & Federic avec moindre suite fut aussi couronné à Bonne par l'Archeuesque de Colongne, incontinent l'Allemagne fut partie en deux factiōs, & cela alluma vne cruelle guerre civile, laquelle dura 8. ans: il y eut des trefues, & essaya-on de pacifier ces differents, telle ment que le iour S. Michel l'an 1323. Federic fut défait & pris prisonnier, & mis en vn chasteau sur le Nabe, fut deliuré à condition qu'il pourroit tenir le titre d'Empereur avec Louys sa vie durant, & non point les droicts & la puissance de l'Empire. Il fut empoisonné d'un breuuage amatoire l'an 1330. le 13. de Ianuier.

133. **L O U Y S IV.** demeura apres la mort de Federic seul Empereur, il passa en Italie où il se fit couronner luy & sa femme: il eut de grandes contentions contre le Pape Iean 22. qui residoit lors à Auignon, tellement que ce Pape l'excommunia, & fit eslire Charles fils du Roy de Boheme. Louys fit publier vn Edit d'abolition touchant ceux qui auoient suiuy le party de Federic, par ce moyen il remit à soy les Princes Alemans, il fit tenir vne chambre Imperiale à Strasbourg, où il declara la cause pourquoy le Pape l'auoit excommunié, & qu'il se soumettroit à vn Concile, le Pape comanda à tous les Princes Alemans & Italiens de quitter le party de Louys, tellement qu'il ne peut auoir l'absolution, ce qui causa de grands troubles: il mourut vn an apres l'eslection de Charles le 11. Octobre l'an de grace 1347. l'an du monde 5039. & gouverna l'Empire 33. ans.

134. **C H A R L E S IV.** du viuât de Louys fut esleu Empereur, mais apres la mort de Loys, les Eslecteurs le rejeterent, & esleurent en son lieu Gontier Comte de Schwartzembourg, en Turinge l'an 1349. le 2. Feurier, mais il ne vescu gueres, car Charles corrompit son Medecin par argent, tellement qu'un iour Gontier estat indisposé au lieu d'un breuuage fut empoisonné par ce medecin: il se douta d'estre empoisonné, car il contrainit le Medecin d'aualer le reste, il le vit tumber mort deuant luy, & Gontier ne vescu gueres apres. Gist à S. Barthelemy à Francfort. Charles estant demeuré seul Empereur passa en Italie l'an 1354. receut la couronne de fer à Milan, il alla à Rome où il fut déclaré Empereur, estât de retour à Meta il tint vne grande iournee Imperiale où fut fait ce tant celebre Edit de Charles, sous le nom de la Bulle d'Or. Il sollicita les Eslecteurs que son fils fust designé Empereur, ce qui fut fait en l'an 1376. car Venceslas fut couronné Empereur, & espousa Ieanne fille du Duc de Baviere Cotesse de Hollande & Zelande. L'Empereur ioyeux d'auoir esleué son fils en la plus excellente domination de la Chrestienté, mourut à Prague le 17. May 1375. ayant regné 30. ans.

135. **V V E N C E S L A S** aagé de 15. ans 6. iours, apres son eslection fut couronné Empereur: ce Prince auoir la face tres-difforme & correfaite, il ressembloit mieux à vn Magot qu'à vn Prince, il estoit hebeté vilain, lascif, cruel & sanguinaire: il auoit mauuaise grace, son corps n'estoit propre que pour gourmander, paillarder: yurongner: il estoit soupçonneux & cruel, tuant des hommes à sa table, à sa chambre de sa propre main. Finalement ses subiets le prirent prisonnier, le mirent en vn cachot l'espace de 4. mois, dont il eschapa: tous les Eslecteurs le desmirerent de sa dignité Imperiale, 22. ans apres la mort de son peré il mourut à Prague aagé de 57. ans, de son regne fut inventée l'artillerie par vn Moyn.

36. ROBERT Comte Palatin du Rhin (apres que Venceslas fut deietté de l'Empire) fut esleu Empereur Prince de vif esprit, sage, & vaillant en guerre fut couronné à Cologne par l'Esque dudit lieu, estant couronné passa en Italie pour empescher que Galias Duc de Milan ne vint au bout de ses desseins, mais l'Empereur ayant perdu la bataille se retira en Allemagne, & laissa les Italiens s'entretuer, ayant pacifié l'Allemagne mourut en paix chez soy le 18. May 1410. & l'an du monde 5372. ayant regné dix ans.

137. SIGISMOND Roy d'Hongrie & de Boheme fut esleu Empereur, & si tost qu'il le fut il tascha d'appaiser les troubles de la Chrestienté, & d'vnr tous les Princes pour recommencer la guerre contre le Turc. Lors il y auoit trois Papes, à sçauoir Benoist 111. à Auignon, Iean 23. à Bologne, Gregoire 12. à Riminy. Sigismond poursuit vn Concile pour remedier à ses maux, il fit vn voyage par l'Italie, la France, l'Espagne, & l'Angleterre en grande diligence; il fit tant que les Roys & Princes accorderent que l'on tiendroit vn Concile à Constance, là où se trouuerent les Roys & Princes Chrestiens, & les Empe- reurs de Grece & Trebisonde aussi en personne: l'Empereur retourne en Italie le 27. Decembre 1431. fit son entree à Milan: & ayant receu la couronne de fer, il prit son chemin à Rome ou il fut couronné le iour de la Pentecoste 21. May; de là il se retire en Hongrie, mais il y eut vne horrible guerre ciuile en Boheme à cause de la mort de Iean Hus qui fut bruslé au Concile de Constance. Fina- lment il deuint malade & mourut à Zuonne l'an du monde 5376. & de grace 1437. ayant esté Empereur vingt-sept ans, Roy d'Hongrie 51. Roy de Boheme 17. aagé de septante vn ans: c'estoit vn excellent Prince, mais malheureux en femme & en guerre.

138. ALBERT d'Autriche gèdre de Sigismond luy succeda à l'Empire & aux deux Royaumes d'Hongrie & de Boheme l'an 1438. il eut quelques guerres en Boheme, mais elles furent tost assoupies, & l'année suiuaute il fut surpris d'vne dissenterie pour auoir trop mangé de melons, il mourut en Hongrie le 27. Octo- bre 1439. ceste mort precipitée fut la semence de nouveaux troubles.

139. FEDERIC IV. d'Autriche fut esleu Empereur le 30. Mars 1440. il osta le Schisme suruenü en l'Eglise touchant le Concile de Basle: il alla à Rome, il espousa Eleonor fille d'Edouard Roy de Portugal, fut déclaré Roy de Lom- bardie, & 2. iours apres il fut avec sa femme déclaré Emperèur des Romains l'an 1442. ayant entendu que l'Allemagne estoit en grand trouble, se hastà d'y retourner, mais si tost qu'il y fut arriné il appaisa tout. Finalement il mourut d'vn flux de ventre fort aagé, ayant regné cinquante trois ans. En ce temps l'Art de l'IMPRIMERIE fut inuenté en Allemagne, & les premiers Liures impriméz à Mayence, & l'an 1440. la ville de Constantinople fut prise par le Turc.

140. MAXIMILIAN fils de Federic paruint à l'Empire le 6. Feurier 1486. il fut fort amateur des gens doctes, & fit reuiure en Allemagne toutes les bonnes sciences qui estoient presque enseuelies: il eut plusieurs guerres dedans & de- hors l'Empire, il fut aux guerres sanglantes d'Italie, esquelles il fut peu heureux: mais il eut forte guerre pour la Sicile contre Charles 8. Roy de France. Il eut aussi guerre contre les Suisses. Finalement il tint la dernière iournee Imperiale en grande compagnie des Princes de l'Empire, en la ville d'Ausbourg, ou il fut parlé de la guerre contre le Turc. Car Selim auoit exterminé les Mamelus, & fut pendre le dernier Sultan d'egypte: & il mourut d'vn flux de ventre le 12. Iauier 1550. aagé de 59. ans vn mois & 20. iours, & auoir regné 32. ans 11. mois.

141. CHARLES V. Roy d'Espagne fut esleu Empereur par les Eslecteurs, le dix-huitiesme Iuin 1520. prist les armes contre le grand Roy François son compétiteur en l'Empire, fist ligue avec le Pape, & le Roy d'Angleterre: il enuoya le Duc de Bourbon en Italie, pour secourir Anthoine de Leue, qui estoit assiégedans Pauc: ces deux chefs donnèrent bataille aux François, le Roy François, & les principaux chefs furent pris prisonniers, donna pour femme Eleonor sa sœur au Roy de France, apres luy auoir fait payer deux millions d'or de rançon: il retourna en Allemagne, & se delibera d'aller au deuant du Turc à Vienne, & luy presenter bataille: mais le Turc s'enfuyt avec beaucoup de perte: les Princes Protestans d'Allemagne luy firent la guerre, lesquels il mit en route: il pacifia l'Allemagne, fit vne ligue avec Iules III. pour chasser les François d'Italie: leua vne puissante armee en Allemagne, vint assieger Metz, là où il trouua que sa bonne fortune commençoit à le laisser: apres que son fils eust espousé Marie Roine d'Angleterre, il luy donna le Royaume de Naples, & se trouuant fort tourmenté de gouttes, renonça à tous ses Estats, & quitta l'Empire à Ferdinand son frere, l'an 1555. & puis fut à Bruxelles, où il fit faire le serment à tous les Seigneurs d'obeyr à son fils Philippes, & puis se retira en Espagne, & mourut le 21. Septembre 1558. aagé de 57. ans, 8. moys, & 21. iours, ayant regné 38. ans Empereur, & 44. Roy d'Espagne.

142. FERDINAND d'Autriche, frere de Charles le V. fut le 5. de Iannier 1551. proclamé Roy des Romains en la ville de Cologne, & couronné à Aix le 11. du mesme moys, nonobstant la protestation de nullité faite par l'Eslecteur de Saxe des Protestans. Ce dissent dura quelques années, mais il fut assoupy. Maintenant il faut venir à l'eslection de Ferdinand pour estre Empereur, l'an 1558. les Eslecteurs assemblez à la maniere accoustumee, ils esleurent Ferdinand Empereur, lequel enuoya Cuzman son Ambassadeur à Rome, pour faire entendre au Pape son eslection. Il tint l'an 1559. vne iournee Imperiale à Francfort, en laquelle on traita de la paix, & de la Religion. L'an 1561. les Princes Protestans d'Allemagne s'assemblerent à Noremberg: comme ils estoient là, suruindrent deux Legats du Pape Pie, pour les exhorter, & prier de se trouuer au Concile de Trente, & qu'ils auroient audience; presenterent les lettres du Pape aux Princes. Au mois de Nouembre 1562. l'Empereur, les Eslecteurs & autres Princes assemblez pour eslire vn nouveau Roy des Romains, Maximilian fils de l'Empereur Ferdinand, peu aupatauant couronné Roy de Boheme, fut esleu Empereur, & couronné Roy, avec grandes pompes, & ceremonies, le 25. Iuillet 1554. Ferdinand mourut à Vienne en Autriche, aagé de 60. ans, 9. mois, & quelques iours, ayant esté seul Empereur sept ans. Gist à Pragues: il eust quinze enfans de Anne Roine d'Hongrie.

143. MAXIMILIAN II. fils de Ferdinand d'Autriche, fut esleu Empereur peu apres la mort de son pere: il tint sa premiere Diette à Ausbourg, où spécialement fut traité de la guerre contre le Turc, & les Vaiuode de Transylvanie, & quelles forces il falloit employer à la deffence du Royaume de Hongrie contre le Turc, ennemy hereditaire des Chrestiens: l'Empereur demanda aux Estats d'Allemagne 40000. hommes de pied, & huit mille cheuaux, pour faire teste au Turc, qui desia estoit entré en la Hongrie. En ceste année 1566. Soliman Empereur des Turcs passa en la Hongrie avec vne armee de 60000. hommes de pied, & grand nombre de gens de cheual: & avec ceste armee il passa le Danube, puis la Draue, sur laquelle il auoit fait bastir vn pont pour

passer son armee: ce pont fut dressé en 14. iours, il estoit long de & large de quarante deux toises: il fut fait en extreme diligence, avec basteaux liez, & enchainez ensemble par vn artifice admirable: assiege Segeth petite ville d'Hongrie, deuant laquelle il mourut d'vn flux de sang. Cependant Mahomet celant la mort de Soliman, print la ville d'assault; qui fut vne grande perte, tant de la mort du Comte Serim, que des autres braues soldats morts en ceste place, & bien cent pieces d'artillerie prises en ceste place. Derechef, à l'instance de l'Empereur l'Archeuesque de Mayence assigna vne iournee Imperiale à Fulden, pour aduiser aux moyens de maintenir l'Allemagne en bonne paix. Au teste il tascha à ioindre le Royaume de Pologne à sa maison, pour rendre l'Empire plus ferme, & pour repousser l'impetuosité du Turc: il fut marié 29. ans, & eust de sa femme seize enfans: il mourut le 12. Octobre 1576. ayant regné douze ans.

144. R O D O L P H E II. fils aîné de Maximilian, par le decez de son pere paruint à l'Empire, & succeda au Royaume de Boheme, & d'Hongrie, aagé de 25. ans: il a eu à diuerses fois de grandes guerres en Hongrie contre le Turc, avec diuers succez de part & d'autre. Finalement trefues furent accordees le douzieme Nouembre, 1605. entre l'Empereur, & le grand Seigneur; lesquelles durent encores à present: depuis il est arriué de terribles changemens en Transylvanie, & Hongrie, tant en l'Etat qu'en la Religion: tellement qu'en l'annee 1608. il fut contrainct de ceder, & quitter à l'Archiduc Matthias. son frere, le Royaume de Hongrie, & toute l'Archiduché d'Anstrie, sans en rien reseruer, & mourut sans enfans le 10. Feurier 1612. ayant regné 35. ans, quatre moys, aagé de 60. ans.

145. M A T T H I A S frere de Rodolphe luy succeda à l'Empire, & fut esleu Roy des Romains en Francfort, le 13. du moys de Iuin l'an 1612. Je rapporteray icy briefuement la forme, & ceremonies de son Election, & Couronnement, & ce qui s'y passa de plus remarquable.

Arrivée de M. sieurs les Electeurs du saint Empire en la ville de Francfort au Main, deputez à ceste Election.

Le Dimanche 20. 10. de May 1612. arriuerent le tres-reuerend en Dieu, & tres illustre Prince & Seigneur, Sr Iean Schvveickhard Archeuesque de Mayence, & le tres-reuerend en Dieu, & tres-illustre Prince & Seigneur, Sr. Ferdinand Archeuesque de Cologne, & respectiuement Archichancelliers de l'Empire par l'Allemagne & Italie, & Electeurs. Semblablement aussi les tres-illustres Princes, & Seigneurs, Sieur Iean Comte Palatin du Rhin, Duc de Bauiere, Administrateur, & Tuteur de l'Electorat Palatin, & le tres-illustre Prince & Seigneur, Sr. Iean George Duc de Saxe, Juliers, Cleues, & de Berg, Archimareschal du saint Empire, & Electeur, pour lors suspecteurs, & Vicaires du saint Empire, chacun es places dénommees par la bulle d'or.

Le Lundy suiuant, le 21. 11. de May, sont arriuez en la ville de Francfort le tres-reuerend en Dieu, & tres-illustre Prince, & Seigneur, Sieur Lothaire Archeuesque de Trier, Archichancelier du saint Empire en France, & au Royaume d'Arles, & Electeur: comme aussi le soir du mesme iour Ambassadeur du tres-illustre Prince & Seigneur, Sieur Iean Sigismond, Marquis de Brandebourg, Archi-châbellan du saint Empire, & Electeur, Duc de Preusse, Juliers,

Cleue, Berg, & Stetin, &c.

Finalemēt le Mercredy ensuiuant, le 23. 13. de May, arriva aussi le tres illustre, tres-puissant Prince & Seigneur, Sieur Matthias II. Roy d'Hongrie & de Boheme, &c. Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgongne, Styre, Kernten, Crain & Vyrtemberg, Marquis de Morauic, Comte de Habsburg, Tirol, &c. avec braves & grand train, & bel appareil, auquel il y auoit iusques à cent Arquebustiers à cheual, lesquels Seigneurs, & Electeurs & Ambassades susdits, furent tous receus, & introduits splendidement en la ville de Francfort, par la cheualerie qui auoit esté leuee par la ville, & dont la plus grande part estoient bourgeois.

Ordre, & Seance des Electeurs, Seigneurs, & Ambassades au conseil tenu au Rommer, ou Maison de ville.

Or apres que les Electeurs du sainct Empire, de Mayence, Trier, Cologne, & l'Administrateur de l'Electorat Palatin, le Duc de Saxe, & les Ambassades de l'Electeur de Brandebourg, comme a esté dict cy dessus, furent arrivez, dès le Mardy ensuiuant le 22. 12. de May, comme aussi en apres par diuerses fois, ils tindrent conseil par ensemble au Rommer, ou la Maison de ville, en vne sale spécialement à ce dedie. Il y eust en ceste sale sept sieges couverts de velours noir, & cussins de mesme, disposez par ordre, l'un apres l'autre près la fenestre, dans lesquels assirent lesdits Electeurs, l'Administrateur, & l'Ambassadeur, à sçauoir pour commencer à la main droite, premierement le Palatin; apres luy le Roy de Boheme, en qualité d'Electeur: & apres sadite Maesté, l'Electeur de Mayence, puis celuy de Trier, celuy de Cologne, celuy de Saxe, & en fin celuy de Brandebourg. Au deuant d'eux estoit dressée vne table longue, couverte de velours noir, à laquelle estoient assis les Chanceliers & Secretaires desdits Seigneurs: & sur les bancs d'alentour, & autres sieges, estoient assis leurs principaux Conseillers.

Mais entre autres choses, desquelles (qui furent tout aussi tost tirees en consultation) le point du iurement en fut vne: lequel selon la teneur de la bulle d'or, les bourgeois de la ville sont tenus de iurer. Parquoy, & apres que Messieurs les Electeurs l'eurent requis, tant du Senat, que de la bourgeoisie, & des soldats gagez de la ville; & pour cet effect eurent designé le Samedy 26. 16. de May, avec expres commandement de faire sortir de la ville tous ceux qui n'appartenoient à la suite des Electeurs. De quoy l'honorable Magistrat en aduisa ses bourgeois & habitans, dès le Vendredy au deuant, par le son du tambourin, & cry public.

Forme du Serment que le Magistrat, le Senat, & soldats de Francfort, prestent aux Electeurs du sainct Empire.

Et le Samedy ensuiuant, qui estoit le 26. 16. de May, auant le dîner, Messieurs les Electeurs, & l'Ambassade de l'Electeur de Brandebourg, le sieur Adam Gans, noble, Seigneur de Putlitz, estans assis sur des chaires de velours noir, en l'ordre que dessus, en la sale haure de la Maison de ville, en vn lieu releué de planches d'environ vn pied de hauteur; l'honorable Magistrat de Francfort leur presta le premier ledit serment, en la forme qui leur

fust proposé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence, le sieur François Philipp: Eault, & à peu pres de ceste teneur. A sçavoir qu'auant toutes choses le Magistrat de Francfort deuoit en toute fidelité promettre, & iurer au tres reuerend Prince, & Sr, St Jean Schvveickhard, Archeuesque de Mayence & Electeur, &c. se representant en son nom, & au nom des autres Sieurs Electeurs ioints à l'Administrateur de l'Electorat Palatin, & à l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandenbourg, de vouloir maintenir en toute fidelle diligence, & serieuse prouoyance tous & vn chacun des Electeurs, soit de la surprinse l'un de l'autre, en cas qu'il suruinst de la mesentente entr'eux, soit contre toute iniure qui pourroit estre faite à eux, ou à aucun de ceux qu'ils ont en leur suite à Francfort au nombre de 200. cheuaux, à peine des punitions inthimées par la bulle d'or. Et pendant le temps de l'Electio, de ne laisser, ny permettre à aucune personne, de quelque estat & qualité qu'il puisse estre, en aucune façon entrer en la ville de Francfort, hormis à leurs messagers, & gens de commandement: Aussi ceux qui durant, ou apres l'entree des Princes s'y pourroient estre fourrez, de faire sortir de la ville sans delay par voye de fait, sous peine mentionnee en la bulle d'or.

Aussi tost apres cela, le Senat leur promit en main, & iura publiquement & en presence de beaucoup d'assistans, selon la forme du serment proposé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence. Cela fait, l'Administrateur de l'Electeur Palatin, & l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandenbourg, se leuerent pour s'en aller vers la fenestre de la sale qui regarde sur la place, & de là virēt la bourgeoisie, qui selon l'aduis qu'elle en auoit receu le iour de deuant, s'y estoit rassemblée, pour faire le mesme serment. Et en mesme temps les soldats, qu'on auoit rassemblez de tous les quartiers de la ville en vne place qu'on nomme le Ramhoff, & depuis conduit en bel ordre sur la place deuant le Rommer, ayans faits vn cercle, presterent de mesme le serment qui leur fust proposé, & ce à la veuë de Messieurs les Electeurs. Les iours en suiuis Messieurs les Electeurs à diuerses fois, & presque tous les iours retournerent à leurs sessions & consultations, comme auparauant & au mesme lieu; & finalement destinerent le 13. 3. de Iuin pour le iour de l'Electio, qui s'est aussi tenu & obseruē comme s'en suit.

Le Mardy, 2. de Iuin le iour precedant l'Electio, deuant midy l'honorable Magistrat de la ville de Francfort fist de nouveau sonner le tambour & proclamer, que tous & vn chacun des estrangers, & de ceux qui n'estoient compris en la suite des Electeurs, ou qui ne se fust obligē par serment au Senat, eust quant & quant à vider la ville. Et apres midy toutes les portes de la ville furent closes, & fermees.

Ceremonies obseruees en l'Electio Royale qui se fait au Temple de saint Barthelemy: les habits & vestemens Electoraux: l'ordre, & rang que tiennent les Electeurs allans audit Temple, & le serment qu'ils prestent à l'Autel auans qu'entrer au Conclau d'Electio.

Mercredy le 13. 3. Iuin, 1612. se fist electio Royale: & premierement la bourgeoisie fut en armes, rassemblée en diuers endroits de la ville, singulièrement ceux qui auoient esté mis à deux rangs depuis le Rommer, iusqu'à l'Eglise de saint Barthelemy, parurent en tres bel equipage.

En apres,

En apres le Magistrat fit sonner vne demie heure durant, vno grosse cloche, qu'on nomme la Cloche de l'alarme. Apres 7 heures les Electeurs se rassemblerent au Römer, ou Maison de ville, y estans venus tres-pompeusement à cheual, & y ayans tardé enuiron vne heure à s'habiller de leurs habits Electoraux, en diuerses chambres; estans habillez, vindrent à s'entr'attendre en la grande salle du Cöseil. Sur les 8 heures ils descendirent du Römer, monterent à cheual, & cheuaucherent selon l'ordre qui s'ensuit, vers le temple de S. Barthelemy. Premièrement vn grand nombre de Conseillers, Nobles, & d'autres estats, au seruice des Electeurs marchoit deuant; les Mareschaux des Electeurs de Mayence, & de Trier, Jean Philippe de Moheneck, & Melchior Sr. d'Eltz, chacun d'eux portant en main vne espée en vn fourreau doré, suiuoient à cheual: apres eux le Tres-reuer. en Dieu Prince & Sr. Sr. Jean Schyveickhard Electeur de Mayence, & le Tres-reueréd en Dieu Prince & Sr. Sr. Lothaire Archeuesque de Trier, suiuirét vestus de leurs habits Electoraux, à sçauoir de robes escarlattes fourrées, & parées par dehors d'hermine blanche, & d'vne mitre de mesme couleur & fourrur: en apres cheuaucherent les Mareschaux de l'Archeuesque de Cologne, & du Royaume de Boheme; l'vn desquels, à sçauoir celui de Cologne, portoit en sa main vne espée en vn fourreau doré; & le Mareschal de Boheme vne autre en vn fourreau de velours rouge. Et immédiatement apres eux suiuoit le Tres-reuerend Tres-illustre & Tres-generoux Prince & Sr. Sr. Ferdinand Archeuesque de Cologne, &c. à droicte, & la Majesté Royale, comme Roy de Boheme, & en qualité d'Electeur, à gauche; vestus & parés de mesmes habits & bonnets, que les deux premiers Electeurs Ecclesiastiques, mais la Majesté Royale estoit encor ornée par dessus son bonnet, de la Couronne de Boheme. Apres luy marcheoyent Pleickhard de Helmstedt Mareschal du Palatinat, & le Sr. Maximilian de Pappenheim Mareschal du S. Empire, chacun desquels portoit semblablement en main vne espée dans vn fourreau doré, & apres suiuoyent à cheual les Tres-illust. Prince & Sr. Sr. Jean Palatin du Rhin, Administrateur de l'Electorat Palatin, à droicte; Sr. Jean George Duc de Saxe, Iuliers, Cleue, & Berg, &c. Electeur, au milieu; & le Sr. Adam Gaus, Sr. de Pultitz, &c. comme Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg, à gauche; entre lesquels les deux Electeurs du Palatinat, & Saxe, auoient aussi chacun vne robbe de velours rouge, fourrée, & parée par dehors d'hermine, & vn bonnet semblable aux autres Electeurs Ecclesiastiques, mais l'Ambassadeur de Brandebourg estoit habillé de noir ainsi qu'à l'ordinaire; on ne portoit aussi deuant luy aucune espée, d'autant que l'Electeur de Brandebourg n'estoit luy-mesme present en personne. En cet ordre, estans passez entre les deux rangs des bourgeois bien equippez, & arriuez à sainct Barthelemy, qui est vne grande Eglise bastie en croix, & ornée d'vne belle & haute tour deuers le Septentrion, ils descendirent, & entreterent au Temple, là où dès leur arriuee les trompettes des Electeurs, dont il y auoit bon nombre, & qui estoient colliquez sur vn eschaffaut fait à propos, commencerent tous ensemble à sonner, & au desous les tambours de camp à battre: ce qui rendit de soy vn singulier esclat lequel ils eürent continué jusqu'à ce que les Electeurs fussent tous entrez au chœur qui estoit fort bien orné de toutes sortes de belles, & riches tapilleries tissées d'or & de soye, comme auusiles sièges des Electeurs estoient couuertz de velours noir, & les coussins de mesme, hormis ceux du Roy de Boheme qui estoit très-richement paré d'vne pièce de drap d'or. Or chacun des Electeurs ayant

pris le siege qui luy auoit esté preparé, à sçauoir les Electeurs de Mayence, de Boheme, & du Palatinat, à droicte du chœur; au milieu là ou le Chantre accoustumé de se feoir, celuy de Trier; & à gauche celuy de Cologne, & de Saxe, ensemble l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg, & quelques vns de leurs principaux Conseillers, & du Clergé ayans eu entree, le Sieur & Marechal de Pappenhein ferma les huis. Et tost apres on commença à sonner les Orgues, & à chanter *Veni sancte Spiritus*, que les Musiciens acheuerent du haut de la gallerie qui respond dans le chœur.

Sur ce le Suffragan de Mayence se mit à faire l'office de la Messe; mais le Palatin, aussi Saxe & Brandebourg, qui n'ont pas accoustumé d'assister à ces sacres, se retirerent avec leurs gens au cōclau de l'Electeur, qui est tout joignant le chœur, au droit costé, & s'y arresterent iusqu'apres la Messe dicte, qui fust entremeslée de tres-bonne musique, puis retournerēt à leurs places; & apres qu'on eust chanté & acheué l'hymne *Veni sancte Spiritus*, les Electeurs avecques l'Ambassadeur de Brandebourg, se rendirent deuant l'Autel, où ils furent conduits chacun par son Marechal, portés vn glaiue au fourreau, hormis le susdict Ambassadeur de Brandebourg: & là en vertu de la bulle d'or, ils prestèrent le serment en ceste sorte, à sçauoir qu'vn chacun d'eux monta sur le plus haut degré de l'Autel, se tourna deuers les assistans; & l'Electeur de Mayence entre-deux leur ramenteust les causes de leur assemblee, & que c'estoit pour faire le serment porté par la bulle, & qui se doit faire auparavant l'Electeur. Et là dessus luy-mesme le premier le rendit es mains de l'Electeur de Trier; puis l'ayant requis, & leu aux autres Electeurs, en mesme sorte, ils iurerent aussi tous, les Ecclesiastiques metans la main sur l'estomach, & les seculiers sur les Euangiles.

L'Electeur de Mayence requist aussi que deux Notaires en prissent acte, & la missent par note, & qu'ils en fissent vn, ou plusieurs instrumens si l'y en eust qui se presenterent, & toute la Noblesse & autre assistans, furent requis, & prins à tesmoings.

Le serment fait, les Electeurs s'en retournerent vers leurs sieges; & apres que l'on eust acheué de chanter l'Antiphone *Veni sancte Spiritus*, avec les autres collectes qui y dependent, ils entrerent en la Chappelle Imperiale, ou Conclau de Election, qui est vne place estroicte, & en long, joignāt au chœur deuers Midy, & ayāt vn Autel bien paré, comme elle estoit outre ceste en ce réps de belles & riches tapisseries tissues de fil d'or, & de soye: & là se mirent à proceder à l'Electeur d'vn Roy des Romains, & Empereur pour l'aduenir.

Oraoit-on aussi appresté au ieune Prince Palatin vne place ornée, & tapissée de drap d'or; semblablement à la Roynie, & aux Damoiselles de sa suite; en haut sur la voûte du Temple, vis à vis du chœur à la fenestre du milieu, d'où il se pouoit voir bien commodément toute qui se traittoit dedans, & hors le chœur.

Mais apres que les Electeurs eurent esté ensemble en la Chappelle, ou Conclau de Election, & que pendāt ce temps ils eurent par deux diuerses fois fait entrer & ressortir leurs Cōseillers principaux, & Notaires, en fin estans tombés d'accord de l'Electeur, & la proclamation faite en la Chappelle de Election, ils en sortirent, le tout ayant duré viron vne heure. Et en premier lieu, sortit l'Electeur de Mayence, puis celuy de Cologne, & de Trier, qui conduisoyent au milieu la Majesté Royale d'Hongrie & de Boheme, comme elle y

Roy des Romains. A la fin sortirent le Palatin, Saxe, & Brandenbourg; & les trompettes, & clairons recommencèrent à sonner, & les tambours à frapper: ce qui donna vn grand retentissement en l'Eglise, comme encore toutes les grosses cloches qui furent sonnées sur les tours en signe d'applaudissement, & les gros canons qu'on lâcha de ioye sur les rempars de la ville. Cependant sa Majesté fut menée vers le haut autel du chœur, & elle s'agenouilla sur le plus haut degré d'iceluy; mais les Electeurs demurerent debout à costé d'icelle, puis on commença à chanter *Adiutorium nostrum in nomine Domini*: Item le Pleaume, *In virtute tua latabitur Rex*, &c. & autres prieres conuenables à l'actiō, & en faueur du Roy nouvellemēt esleu: icelles acheuees, les Electeurs mirent le Roy sur l'Autel, & on chanta le *Te Deum laudamus*, depuis vn bout iusqu'à l'autre, & ce à trois chœurs, à sçauoir sur les Orgues, en Musique, & tiercement sur les Trompettes & clairons du Roy, & des Electeurs.

Theatre erigé au deuant du chœur pour le Roy des Romains nouvellemēt esleu, & pour les sept Electeurs.

Cela fait, on s'ouurit vne porte à la main droicte du chœur, & on releua sa Majesté Royale de dessus l'Autel, & les Electeurs & l'Ambassadeur de Brandenbourg la reconduisirent par le chœur vers vn theatre erigé par dehors au deuant du chœur, suspendu, & couuert de tous les costez de toutes sortes de belles tapisseries: il y auoit sur ce theatre sept chaires couuertes de velours noirs, pour les Electeurs.

Et outre ces sept, il y en auoit encore vne autre releuée d'vn degré plus haut que les autres, & couuerte de drap d'or, sur laquelle s'assit le Roy nouvellemēt esleu: mais les Electeurs s'assirent chacun en son rang, à sçauoir l'Electeur de Mayence, & l'Administrateur Palatin à sa droicte; l'Electeur de Cologne, celui de Saxe, & l'Ambassadeur de Brandenbourg, à sa gauche; de Trier au milieu: l'Administrateur tenoit en main la pomme de l'Empire, Saxe l'espée, & l'Ambassadeur de Brandenbourg le sceptre. Cependant que chacun des Electeurs prenoit sa place, les trompettes sonnoyēt, & les tambours battoyēt; & eux ayans cessé, la proclamation se faisoit par le Reuerend Sieur *Georg Friedrich Greiffenclae de Bohrahn*, grand Preuost de Mayence & Vvormes, presque en ces sens.

Proclamation, & publication de l'Electiō.

Que veu par la mort de feu tres-illustre, & tres-puissant Prince & Sr, Sr Rodolphe II. Empereur Romain de tres-heureuse memoire, le saint Empire estoit demeuré vaquāt, les tres-reuerēds, tres-illustres, tres-genereux Princes & Sr, Sr Electeurs & Ambassadeur icy presents, s'estoyēt ainsi qu'il conuient, & selon la teneur des loix Imperiales dressées sur ce fait, mutuellement accordez de l'electiō & choix d'vn autre Chef, à l'honneur & gloire du Tout-puissant, à l'vtilité & salut de l'Empire Romain, & à l'augmentation de la Chrestienté: & que pour lors ils denommoyēt & declaroyēt le tres-illustre, & tres-puissant Prince & Sr, Sr Matth. II. Roy d'Hongrie, & de Boheme, &c. Archiduc d'Autriche, nostre tres-clemēt Sr; & l'estlioyēt au nom du Tout-puissant, pour Roy des Romains, & Empereur à venir. Ceste mutuelle Esle-

tion se publicoit de la part des Electeurs & leurs députez, à fin qu'un chacun d'oresnauant sçache rendre l'honneur & le deuoir comme il conuient, à la Majesté Royale esleuë.

Après ceste publication, les trompettes & tambours recommencerent leurs sons de reioüissance, & cependant les Electeurs avec la Majesté Royale se leuerent de leurs chaires, & descendirent du theatre: & premierement celly de Trier, puis les trois Electeurs seculiers, ensemble l'Ambassadeur de Brandebourg, l'un à costé de l'autre, à sçauoir le Palatin avec la pomme de l'Empire à la droite, le Saxe avec l'espée nuë au milieu, Brandebourg avec le sceptre à la gauche, la Majesté Royale sui uoit, & peu pres Mayence à dextre, Cologne à senestre.

Ainsi ils sortirent du temple, & monterent à cheual deuant la grãde porte d'iceluy, cõduisirent la Majesté en l'ordre que dessus, iusques à son palais, en la maison qu'on appelle au grand Braunfels: mais au deuant d'eux marchoiët en premier lieu les Officiers de la Majesté, puis ceux de l'Electeur de Saxe, & apres eux tous les autres officiers des autres Electeurs, cõme aussi les Trompettes de la Majesté, lesquels les vns apres les autres remplissoyent les rües du retentissement de leurs trompettes & tambours. En fin apres les principaux Conseillers des Electeurs suyuoient les Electeurs eux-mesmes avec la Majesté en l'ordre que dit est. Ainsi par la grace de Dieu s'est heureusement acheuë l'election Royale; & la Majesté Royale d'Hongrie, & Boheme, Matthias II. est d'un vnanime consentement des Electeurs, & à la roy, & applaudissement d'un chacun, esleu pour Roy des Romains, & Chef du S. Empire.

Or combien que l'election fust faite selon le recit qui en a esté deduit, si est-ce que les Electeurs cõtinuerent à se rassembler les auant-midys au Rommer, en la Maison de la ville, pour y delibere & resoudre des affaires importants & concernans l'Empire.

Le reste du temps se passoit en mutuelles excesses, festes & banquets, qui se font faits à diuerses fois, & tres-sopitueux, avec grãd appareil, tant de la part des Princes Electeurs, que des autres Princes, Comtes & Seigneurs, qui dès aussitost apres l'election aborderent en grand nombre en la ville. Apres les banquets il se voyoit toutes sortes de beaux & nobles exercices, courtes, comme à courir la bague & manier cheuaux, iusques à ce que le couronnement Imperial, pour lequel on faisoit toutes sortes d'appareils, se parfist heureusement le Dimanche 24. 24. de Iuin, comme il sera dit cy apres.

Pendant ce temps, & le Iudy 22. 21. de Iuin deuant le Couronnement, la feste du Corps de Christ escheut; on fist lors vne procession depuis le temple de S. Barthelemy, iusques au Couent des Predicateurs, à laquelle la Majesté, avec les Electeurs Ecclesiastiques, & plusieurs autres de haut & bas estat, assisterent en grand nombre.



D V R O Y A V M E
D E H O N G R I E.

S O M M A I R E.

1. **Q**UELLES Provinces & pays sont compris sous la HONGRIE, & d'où elle a pris son nom. **2.** Quels sont les bornes de ce Royaume, & son climat. **3.** Division du pays de Hongrie en deux parties, & d'où vient le nom de Bude, ville capitale du Royaume, si belle & forte assiette. **4.** Description des autres principales villes, entre lesquelles est Stridon, patrie & lieu de naissance de S. Hierosme: & Iaurin vulgairement Rab, ville imprenable en apparence, & néanmoins prise sur le Turc par un Gentilhomme François le Sieur de Vanbecourt. **5.** Des froments de Hongrie se changeans en autre meilleure espèce la troisième année. Des vins sulfureux, de forte odeur, & en yrus soudainement. **6.** Description des rivières, lacs, fontaines d'eaux chaudes medicinales, & montagnes plus renommées de ce pays. **7.** Du sel minéral de Maramarische, & eaux miraculeuses convertissans le bois en pierre. Autres eaux bouillantes transformans leur element en pierre. Autres nitreuses qui coulans en hyuer se glacens & gelent en esté. Autres qui amolissent le fer côme boue. Autres qui sont la chrysolite ou soudure d'or. **8.** Des mines d'airain de Mensole: & de l'abyssme du Comté de Zolie de si mortelle odeur qu'elle tue les oiseaux volans par dessus. **9.** Hongrie habitée en diuers temps par diuerses nations barbares de Pannoniens, Gots, Huns, Scythes. **10.** De la disposition des neuf Cercles qui environnoient anciennement tout le pays, & du mot du guet qui se donnoit d'un Cercle à autre. **11.** Hongrois anciennement farouches, seditieux, vindicatifs: aujourdhuy civilisez, & adonnez à l'exercice des armes. Leur maniere de vivre & d'habillemens, de leurs mariages, & funeraillies. Leur langage & façon d'escrire particuliere. **12.** Costume des Hongrois porter moustaches longues & barbe raze. **13.** Leur richesse en bestail & abondance de vin: & les petites forces de ce Royaume. **14.** Des deux Magistrats principaux de la Hongrie dont le Palatin est le premier, & des autres officiers du Roy. **15.** Du duel & combat d'armes ordonné & causes difficiles à iuger. **16.** Des successions dont les seuls masculins sont capables. **17.** Diuersité de sectes de Religion qui regnent en Hongrie, & de la grande conformité du Calvinisme avec le Mahometisme. **18.** Du nombre des Archeueschez & Eueschez de cet Estat. **19.** Liste des Roys de Hongrie, leur regne & mort. **20.** Relation des différens & troubles suruenus l'an 1605. en ce Royaume pour le fait de la Religion, & pour les charges & dignitez aux armées. **21.** Articles de la paix faite pour la Hongrie avec Botsen en Septembre 1606. **22.** Conference de Debrina entre les Ambassadeurs & Deputez de l'Empereur & de l'Archiduc Matthias & de ce qui y fut conclu pour la decision de leurs différens. **23.** Ceremonies obsernees en Hongrie en la reception, sacré & couronnement du Roy Matthias.



VIS que cét Estat a tousiours esté separé de l'Empire il est à propos d'en faire vn discours particulier, afin qu'on recognoisse le pays que le Roy Matthias auoit sous sa puissance n'estant que Roy d'Hongrie.

La Hongrie comprend aujourd'huy toute la basse Pannonie, nommée la seconde Proconsulaire, tout le pays des lazygiens Metanastes, que Ptolemee enferme entre le Danube & le Tibisce, & les monts de Sarmace:

& embrasse encor la partie de la Dace qu'on nomme Transyluanie, qui a toutesfois ses Vayuodes, & n'obeyt pas à ce nouueau Prince. Elle a tiré ce nom des Huns ou Hongres, peuples de Scythie qui s'y sont habitez, & qui sont sortis de Iuhre ou Iugre pays de Scythie assis du costé du Nordouest, qui est maintenant tributaire du Duc de Moscovie.

11. Ce Royaume a pour ses bornes du Midy la riuiere du Saue, qui le separe de la Croace, & de la Seruie, qui sont en la partie de l'Esclauonie, qui regarde la mer Adriatique; du Nort la Pologne & la Russie, diuisees par le mont de Carpaté: du Ponent l'Austriche, jadis Prouince capitale de la haute Pannonie, avec la Morauie, & la Stirie, & du Leuant la riuiere de Tibisce, aujourd'huy Tisse ou Patisse. Mais si nous voulons enclorre en ce Royaume la Transyluanie, il aura pour limite du Leuant les deux Valachies, c'est à sçauoir la Soufaspine, & la Moldaue, separees par la riuiere d'Alute, nommé pour le present Olt par les Hongrois, & Altpar les Allemans. *J. Anst. V. 177*

On loge ce Royaume entre le milieu du 6. & du 7. climat, tellement qu'il comprend le 16. & 17. paralleles, & son plus grand iour d'Esté est au dessus de 15. heures & demy iusques à 16.

111. La Hôgrie est diuisee en deux parties, dont on nomme l'vne au deça du Danube, & l'autre au delà, & le milieu de la dernière est arrosé de la riuiere de Tisse. La ville capitale du Royaume est Bude, qui porte, comme on dit, le nom du frere d'Attile, ou bien l'a tiré des Budins peuples de Scythie, dont Herodote fait mention. Appian, Irenique, & Althamer la prénent pour la Curte de Ptolemee. Les autres pour l'Aquincum du mesme antheur, & d'Antonin. Elle est vulgairement appelée Offen. Si l'on considere l'assiette de ceste ville, qui est en partie montueuse & bien fortifiée, on iugera qu'il est impossible de voir rien de plus agreable, ou de plus fort en toute la Hongrie. Elle fut prise par Solyman Empereur des Turcs le vingtiesme d'August l'an mil cinq cents vingt-six. Les autres sont Bosonie, communement Preszborgh, bonne ville, où la riuiere de Lext diuisant la haute Pannonie d'avec la basse, se mette dans le Danube. Ceste ville est ancienne, iouyt d'vne agreable assiette, & d'vn bon air, & surpasse en beauté plusieurs villes de Hongrie. Il y a vn fauxbourg au sommet d'vne haute montagne vn chasteau fort au possible. On voit pareillement en Hongrie Belgrade, nommée par les anciens Taurunum, vulgairement Albegreque, & en Alemand Griechs Vveissenburg, qui fut prise par Solyman l'an de salut 1520. Apres cela du lóg du Danube on trouue Singidun, que le Turc prit l'an 439. A mychemin de ces deux villes, on voit le champ de Maxons, où Iean Huniade emporta vne victoire signalée sur Mahomet Empereur des Turcs l'an mil quatre cents cinquante six. Contremót le fleuue on trouue plusieurs lieux emportez par les Turcs sur les Chrestiens, comme la ville de Valpe, prise l'an 1543. celle de Cinq-Eglises sur le Draue, prise en

Zigeth

ste separé de l'Empire
urs particulier, afin
Roy Matthias auoit
yd Hongrie.
ard'huy toute la basse
roconsulaire, tout le
que Ptolemee enferme
les monts de Sarmace:
Transylvanie, qui a
Prince. Elle a tiré ce
sont habituez, & qui
costé du Nordouest, qui

du Saue, qui le separe de
clayonie, qui regarde
diuisees par le mont de
ale de la haute Pannonie,
de Tibisce, aujourdhuy
Royaume la Transylua-
s, c'est à sçauoir la Soust-
e, nommé pour le pre-
climat, tellement qu'il
iour d'Esté est au dessus

me l'vne au deça du Da-
est arrosé de la riuere de
rte, comme on dit, le nom
s de Scythie, dont Hero-
la prénent pour la Curte
me autheur, & d'Antonin.
lere l'assiette de ceste ville,
gera qu'il est impossible de
de la Hongrie. Elle fut prise
l'Aoust l'an mil cinq cents
t Preszborgh, bonne ville,
ue la basse, se mesle dans
reable assiette, & d'un bon
rie. Il y a un fauxbourg au
u possible. On voit pareil-
ciens Taurunum, vulgaire-
nburg, qui fut prise par So-
nube on trouue Singidun,
ux villes, on voit le champ
ire signalee sur Mahomet
ite fix. Contremôt le fleuue
s sur les Chrestiens, comme
glises sur le Draue, prise en

la mesme année 1543. celle de Zigeth prise l'an 1566. On void encor en ce
Royaume Strigogne sur le Danube, communément Gran, jadis Archeuesché,
& maintenant la proye des Turcs. Albe-Regale ou royale, autrement Stul-
vveytsenburg, place destinée à la sepulture & au couronnement des Roys de
Hongrie, & prise par le Turc l'an 1543. Presque en la mesme cōtree on void
Stridon, patrie de S. Hierosime, & pareillement la forte ville de Komore, que
les Turcs ont tant de fois attaquee en vain, & qui est en vne isle de mesme
nom. Il y a aussi Iaurin, vulgairement Rab, place assise sur le Danube, qui
semble imprenable, & toutesfois a esté premierement prise par le Turc, puis
reprise par l'industrie du sieur de Vaubecourt, gentilhomme François. le passe
sous silence les autres villes, comme peu considerables.

QUALITE.

LE Royaume de Hongrie est naturellemēt pour ueu de toutes choses, veur
qu'il y vient des grains de toutes sortes, & diuers fruiçts en grāde abon-
dance. Car la terre y est si fertile que le froment se chāge la troisieme annee
en vne meilleure espeece, & il y a en ce pays des sortes de froment qui differēt
des nostres, & le terroir produit du bled sans estre presque cultiue. Elle por-
te aussi diuerses sortes de vins qui sont fort sains, & si excellents qu'il y en a
quelques vns qui ne cedent nullement à ceux de Candie. Celuy qui croist
pres de la ville de Sirmie est des meilleurs, mais celuy qui vient en la Comté
de Pissil est d'une facheuse odeur, & en y ure aussi tost, à cause des eaux chau-
des & soufrees. Elle abonde tellement en beufs & en moutons, que c'est chose
merueilleuse. Il y a aussi force lieures, dains, cheureux, cerfs, sangliers, loups,
ours, & semblables bestes: de mesme que diuerses sortes d'oyseaux, princi-
palement des vautours, des perdrix, & des faisans. D'auantage on y trouue
force veines d'or, d'argent, de cuyure, d'acier & de fer: & non seulement on
y rencontre de l'or aux mines, mais encor dans le sablon des riuieres. Il y a
toutesfois peu d'estain & de plomb.

Au reste il n'y a presque pays qui aye plus grand nombre de grosses riuie-
res que la Hongrie, ny qui soient plus nauigables, ou plus abondantes en
poisson. Vous y voyez le Danube, le Saue, le Draue, & le Tisse, dont les
trois premiers sont communs à quelques autres Prouinces, mais le Tisse
n'appartient qu'à la Hongrie. Cestuy-cy naist en Maramusie sous les hauts
sommets du mont de Carpathe, & est plus abondant en poisson que tous
les autres fleuues de Hongrie. Car on y prend grande quantité d'esturgeons,
de brochets, dont le foye a quelques fois demie aulne de longueur, de car-
pes, & d'autres poissons. Il y a encor d'autres riuieres, outre les susnom-
mees, qui nous rissent grande quantité de rruites, saumons, perches, lam-
proyes, barbeaux, & autres poissons, & l'on void aussi rouler de l'or parmy
leur sable.

Il y a aussi de grandes mōtagnes, dont la plus renommee est celle de Zarch-
zal, jadis nommee par les Grecs Carpathe, à cause du fruiçt, & rapport de ses
mines. La seconde est celle de Macran qui est couuerte de vignoble pres
d'Agrie. La troisieme & plus grande de toutes est Erdel.
On void semblablement en Hongrie plusieurs lacs, dont le principal est ce-
luy de Balatō, en Aleman Plathe, qui a de lōgneur 40. milles d'Italie, & huit

VII.

lieux de l'ogrie. Ce pays abonde aussi en sel mineral, qu'on coupe ainſique de la pierre à Maromaruſie, & ailleurs, & il y a auſſi vne fontaine, dont l'eau rumbant en terre s'endurcit, & trãſforme en pierre. Il y a force bains & eaux medecinales, principalement aux environs de Bude. On y void auſſi des eaux chaudes, d'où les poiſſons eſtanſtirẽz viennent à mourir s'ils ſont mis dãs de l'eau froide. Les eaux de la Comté de Liptoue, pres du village de S. Iean, ſont bonnes contre la gale. Au terroir de Zepus il y a des eaux où le bois ſe trãſforme comme en pierre, & pres de l'Egliſe de S. Martin au meſme lieu il ſort vne eau qui ſemble bouillir, qui ſe cõuertit en pierre tant deſſus que deſſous la terre, & ceſte pierre eſt preſque ſemblable à celle de Ponce. On trouue auſſi pres de là des eaux nitreules qui coulent en Hyuer, & ſe gela. tellement en Eſté, qu'on a accouſtumé d'y aller lors chercher de la glace.

VIII.

Il y a en la Comté de Zolie vn abyſme, ou vne ouuerture de terre qui iette vne ſi grande, & mortelle puanteur, qu'elle fait mourir les oyſeaux qui volent deſſus.

*Mais: Holes fin
les conuient*

Pres de la ville de Smolnicẽ dans les montagnes il y a certaine eau qui tumbẽ dans des foſſes où le fer deuiet en peu de temps auſſi mol que de la boũe, & ſi l'on vient à le fondre on en fait de tres bon cuyre.

Pres de la ville de Biſtric, en Alemand Menſole, il y a de fort riches mines d'airain, qu'on appelle maintenant royales, d'où il ſort vne eau verde, qui fait la chryſocolle, ou ſoudure de l'or.

M Q E Y R S A N C I E N N E S.

IX.

LA Hongrie a eſté long temps la retraite de pluſieurs eſtranges nations. Car elle a eſté premierement habitee des Pannoniens, & Peoniens, puis ſur la decadence de l'Empire Romain, des Gots, qui en furent chãſſez par les Huns. Les Lombards les en ſortirent apres, & s'y rindrent quarãte deux ans: puis les Huns leur ſuccederent ſous leur Roy Attilẽ, qui enrichit ce pays des deſpoũilles des autres nations. Mais Charles le Grãd les vainquit, & leur oſta vn grãd threſor qu'ils auoient principalement aſſemblé à Bude. En ſin l'an de grace 900. du temps de l'Empereur Arnould on vit fondre en ce pays les Hongrois venus de Scythie, qui eſtã joints aux reſtes des Huns rauagerent toute l'Alemande, & furent en ſin vn peu mattez par la perte qu'ils receurent ſous l'Empereur Otton pres d'Auſbourg, l'an 954.

X.

Jadis les habitans de ce pays l'auoient tout environné de neuf cercles, que les Alemands nomment Hagues, dont chacun eſtoit tellement dreſſé, & fait de pieces de bois de heſtre, ou de cheſne, ou de ſapin, qu'il cõtenoit vingt pieds de large d'vn bord à l'autre, & auoit autant de hauteur.

Or tous les lieux ainſi entourez eſtoient remplis de craye fort gluante, & ferme, ou de pierres fort dures, & le deſſus des remparts eſtoit couuert de groſſes moſſes de terre encore toutes herbuës, & aux coings de ces remparts ils auoient planté des arbriffeaux, qui eſtans eſpars çã & là repreſentoient des arbres, & des herbes tout le long de la fortereſſe. D'vn cerclẽ à l'autre il y auoit l'eſpace de vingt lieux d'Alemande, & là dedans les bourgs, villages, & hameaux eſtoient tellement diſpoſez, qu'on pouoit entendre de l'vn à l'autre la voix d'vn homme. Les portes eſtoient baſſes & eſtroites, & en lieu eſcarté, afin qu'ils peuſſent plus facilement, & mieux à couuert ſortir

pour aller faire leurs courses, & pilleries; & chaque cercle donnoit le mot du guet à l'autre de tout ce qui arriuoit, où se proieuoit, par le son des trompettes.

Procopie distingue les Huns, appellent les vns blancs, & les autres Nomades. Il parle des blancs en cette sorte. Les Huns Euthalites ne meinent pas vne vie pastorale, comme le reste des Huns; ains se tienent fort propres, & sont les plus beaux, & blancs d'entre les Huns. Ceux-cy ne vindrent iamais faire des courses aux terres des Romains, & ne sont d'vn farouche regard comme les autres. Ils ont vn Roy qui leur commande, & les plus heureux d'entre eux ont vingt amis, qui sont ordinairement à leur table, & ont part à leur puissance, & bource & fortune.

Les Peoniens n'auoient aucunes villes selon Appian Alexandrin, ains se tenoient en des hameaux selon leurs familles, & n'vsoiét d'aucun iugement commun, n'ayant aucun Prince qui leur comandast, ou qui presidast sur les autres.

Les habitans de Hongrie ont esté jadis estimez farouches, remuans, seditieux, inconstans, auaricieux, desireux de vengeance, & peu amis des estrangers. XI.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Hongrois sont au iourd'huy d'vn assez doux naturel, & assez polis & civilisez. Ils aiment l'oyuete, & à demeurer sans rien faire, ou s'amusent à l'exercice des armes. Mais ils s'adonnent bien peu aux arts & mestiers, non plus qu'au trafic & commerce, ils sont robustes au possible. Leurs mœurs sont toutes fois naturellement rudes, & leurs courages plus propres, & disposez à la guerre qu'à la paix. Ils mesprisent leurs aydes, & commoditez, & ne se tienent aux villes que comme estrangers, & avec dessein d'en fortir bien tost. Les grandes logent leurs delices en leurs iardins, & en leurs bains, & ne se soucient en leurs bastimens que d'estre au large. Le reste se tient en des cabannes, & loges petites, & malfaites. Ils ne dorment dans le lit iusques à ce qu'ils sont mariez, mais se couchent sur des tapis, ou sur le foing; chose commune à plus grande partie des nations voy fines.

Leurs habillemens sont longs, & magnifiques. Ils ne donnent aux femmes pour toute chose en les mariant qu'vn accoustrement neuf. L'habit des femmes est estroit, & les couvre iusques au col. Elles portét par dessus leurs robes de longs mâteaux, & couurét leurs testes de coiffes, ou d'autres atours de soye, ou de lin, & cachent tout excepté les yeux, & le nez; & la plus part portent des perles, & des pierteries. D'auantage les hommes & les femmes portent des brodequins qui vont iusques à amy-greue. Ils portent le deuil de leurs parens & amis trespassez vn an entier, & quelques fois l'espace de deux ans. Ils razzent toute leur barbe, & ne laissent venir que quelques moustaches, qui sont quelques fois fort grandes.

Ils ont vn langage particulier qui approche toutes fois fort du Bohemois. Ils ont aussi vne particuliere forme de lettres: toutes fois ils v sent le plus souuent de celle des lettres Romaines. Ils sont fort superbes, & hautains, puissans en guerre; & plus adroicts à cheual qu'à pied. Ils sont fort obeyssans à leur Prince & à ses Lieutenans. XII.

XIII. **C**OMBIEEN que la Hongrie enuoye en Italic & en Allemagne grande quantité de beufs, & de moutons; dont le nombre est comme incroyable; & que quelques uns rapportent qu'il y a tel païsant qui aura cent beufs aux pastis, & ne les verra qu'ils n'ayent triplé, tellement qu'on tient que des chairs de ceste Prouince on pourroit nourrir toute l'Europe; & combien qu'il y ait force argent, cuiure, fer, & acier, & mesme de l'or, & qu'elle enuoye en diuers endroits du monde beaucoup de calcanthe qui est verd, & qui se vend assez bien, toutesfois on peut allez iuger que ce Royaume n'est gueres riche, & qu'elle fait allez de s'entretenir par le moyen des fruits qui y prouiennent, & qui sont ses principales richesses. Aussi il n'y a rien eü qui l'ayt plus fait subsister, ny qui l'ayt maintenu ses armées que l'abondance des viures qui s'y trouuent. Il est vray qu'auiourd'huy depuis que les Turcs se sont rendus maistres d'une grande partie du païs, les terres y sont moins cultivées, & ne rapportent plus tant qu'elles souloyent faire. Toutesfois ce que les Chrestiens tiennent est bien entretenu, & capable de nourrir assez de gens, combien que les guerres qui ont longuement duré l'ayent rendu moins peuplé. Mais le nouveau Roy Mathias estant paruenü à l'Empire, il peur conseruer ce qui reste aux Hongrois, si durant ce calme il se pouuoit pour les occurrences de la guerre. Et ie croy que si le Turc venoit fondre sur ce païs difficilement le pourroit-il soutenir sans les forces de l'Empire. La puissance de ce Royaume n'est bastée à celle des Otomans, ses richesses sont trop petites pour pouuoir faire de grandes leues, pouëce que le païs n'est guiere riche de soy, pour le defect des ports de mer, & du trafic, d'où l'argent viët aux Royaumes, & outre ce le Turc en occupe la meilleure partie. Je confesse que les Hongrois sont bons guerriers, mais on ne doit aussi mespriser les Turcs, qui les surpassent en nombre, & ne leur cedent pas en valeur.

GOVERNEMENT.

XIV. **L**E Roy de Hongrie gouerne son Royaume par le moyen de deux Magistrats, dont le plus haut est diuisé en trois Magistrats. Le premier gouerne le Royaume au nom du Roy. On compte en ce rang le Palatin du Royaume, qui est le premier apres le Roy, & Iuge du Roy mesme, s'il est accusé, & cestuy-cy est esleu par ceux du Royaume, & son office n'est pas hereditaire. Il y a encor le Iuge de la Cour, qui est vn des Iuges ordinaires du Royaume; puis le Chancelier perpetuel, qui est Archeuesque de Strigogne, & Primat du Royaume, & est nommé premier Secretaire, & a la charge d'oindre le Roy, quand il est esleu, & de sceller les patentes, & les priuileges. Il y a encor le Maistre de la Cour, qui est contrainct de suiure le Roy, & est son Conseiller intime. Dauan- tage le maistre des Taüernies Royaux, a la charge des Mines, & des Salines, & cognoist, & iuge des causes des villes, bourgades, & chasteaux, en ce qui concerne le fisc du Roy.

Le secöd Magistrat est commis aux iugemens, & ce Magistrat cõprend trois Officiers de fort grande authorité, c'est à sçauoir le Vice-palatin du Royaume, le Iuge personel de la presence, qui tient la place du Roy aux Iugemens, & est

sur les Iuges; & le Vice-iuge de la Cour. Les moindres sont ceux qui sont plus tost executeurs des iugemens que Magistrats, c'est à sçavoir deux Protonotaires du Iuge personnel, le Protonotaire du Vice-palatin, & le Protonotaire Vice-iuge de la Cour. Tous ceux-cy sont appellez Maistres, & ont pour adjoins ceux qui s'en iuyent. Le Secretaire de l'Archeuesque de Strigogne, qui est appellé Fiscal, douze Assesseurs, & quelques Notaires iurez.

Il y a outre cela les Officiers du Roy, comme le Tresorier du Roy, le grand Chambellan, & les autres Chambellans, le grand Maistre de l'Hostel du Roy, & les autres maistres d'hostel, le grand Eschançon, les Gentilshommes seruaés, les Huysliers, & plusieurs autres moindres Officiers.

Ils iugent selon le Droit escrit. Mais ils ont encor vne autre maniere de vider les differens qui suruiennent entre eux. Car si la chose est difficile à iuger, ils ordonnent qu'elle se decidera par le combat des deux parties: qui se fait en presence du Roy, ou de son Lieutenant. La victoire est adiugee au plus fort, & celuy est tenu pour victorieux qui estonne tellement d'abord son ennemy que il recule en entrant dedans le camp, ou y estant entré est si viuement poursuuy qu'il est contraint de sortir hors du lieu qui leur est limité. Ceux qui combattent à cheual courent premierement avec leurs lances l'un contre l'autre, puis mettent la main aux espées; & quant à ceux qui combattent à pied ils ont leurs parties honteuses cachees, & le reste du corps tout nud.

Les seuls masles heritent en Hongrie, & s'ils decedent sans enfans masles les femmes ne leur succedent pas, ains le Roy, à qui les biens du deffunct demeurent acquis.

RELIGION.

OUTRE la secte de Mahomet qui est fort espanuë en ce Royaume, à cause des places que les Turcs y tiennent, c'est chose assuree qu'il y a plusieurs sortes d'heresies. Car non seulement on y voit regner celles d'Allemagne, mais encor l'Arrianisme y a pris pied, & l'Atheisme mesme s'y est estably. Et c'est chose digne de consideration que les villes sujettes au Turc sont fort peu infectées d'heresie, & qu'au contraire les autres qui sont demeurées aux Chrestiens en sont toutes pleines. Ce qui vient de ce que le Turc n'endure pas aisément qu'on altere quelque chose en ses Estats pour petite qu'elle soit, & les heretiques ne sont pas si insolens parmi ces barbares, qu'entre les Chrestiens, de crainte d'estre empalez. Antoine Possenin raconte qu'un Ministre Caluiniste voulant vne fois persuader au Bassa de Bude de luy permettre d'enseigner sa secte aux Chrestiens, alleguoit entre autres raisons qu'il n'y auoit grande difference entre la loy de Mahomet, & le Caluinisme. Car, disoit-il, nous nyons comme vous la priere des Saints; nous tenons le purgatoire pour vne chose fabuleuse, & les images & statuës pour idoles. Vous prenez plusieurs femmes, ou concubines; & nous ne faisons pas grand scrupule qu'une femme laisse son mary, & se joigne avec un autre, bien que marié. D'auantage c'est chose commune à vous, & à nous de faire des Eglises des estables, & de conuertir les Autels en mangeoires. Vous ne faites compte de la virginité, & nous auons mis par terre les anciens Couuens des Vierges. A quoy le Bassa respondit: à ce que ie voy nous serons aisément d'accord en toute chose, sinon que vous nous laisserez l'eau, & vous en yurerez volontiers de vin.

xviii. Mais pour ce que j'ay dict que les villes subiectes au Turc, sont communement nettes d'heresie; & que le contraire se trouue en celles des Chrestiens, il faut sçauoir que la Hongrie a deux Archeueschez, & 17. Eueschez. Les Archeueschez sont Strigogne, & Colasse. Celle là a sous elle six Eueschez, & cette-cy 8. Le reste recognoit l'Archeuesque de Spalatre. Les Eueschez subiectes à Strigogne sont celle d'Agrie, ou il n'y a nuls Turcs, mais la ville, & la Diocese est pleine d'heresie: celle de Iauarin (vn tiers de la Diocese est du Turc) celle de Nitre, où l'Euesque se tient, & le Chapitre, mais avec vn peu de la Diocese libre; celle de Cinq Eglises, & celle de Vaccie (routes deux entierement du Turc;) celle de Vesprin, qui s'est entierement perduë avec la prise de la Ville; car quant à la Diocese elle estoit desjà toute aux Turcs. La Metropolitaine, qui est Strigogne, fut prise avec la plus grande partie de la Diocese l'an mil cinq cens quarante deux, & le Chapitre se retira, & se maintient à Tirnaue, & l'Eglise est gouuernee par vn administrateur que l'Empereur y a mis. L'Archeuesché de Colasse est toute du Turc, & tous les Eueschez luy sont aussi subiectes, excepté celle de Transylvanie (qui est vne chose hors de nostre discours) & celle de Zagabrie, dont l'Euesque, qui demeure dans la ville, à mille florins, ou liures de rente; mais la Diocese est du Turc.

L'Archeuesque de Spalatre a sous luy trois Eueschez; c'est à sçauoir celle de Segene, habitee des Vloques, avec huit ou dix Prestres au plus, celle de Mosdruch, partie sous le Turc, & partie sous le Comte de Sdrin, & celle de Ticin, toute sous le Turc. Le Cardinal George Draconit, pour ayder à sa nation, obrint de l'Empereur Rodolphe vne partie des reuenus de la Prenosté de Turrochie pour l'institution d'vn Seminaire de laieunesse Hongroise en la ville de Vienne; & desjà les Hongrois reprennent avec allegresse la doctrine Chrestienne, & les ceremonies de l'Eglise.

ROYS DE HONGRIE.

xix. **L**E premier Roy Chrestien de Hongrie fut Geiza, qui s'estant fait baptizer, voulut estendre la foy Chrestienne par son Royaume, & fut en cela assisté des Allemans.

Estienne son fils, qui est mis au nombre des saints, fut Roy de Hongrie l'an de grace 997. Il espousa la sœur de l'Empereur saint Henry, nommee Gizele, & en eut entre autres enfans saint Emery, qui mourut ieune auant son pere.

Pierre nepueu d'Estienne de par sa sœur luy succeda, & se rendit insupportable par sa paillardise. Il fut chassé hors du Royaume par les Hongrois, qui mirent en son lieu le beau frere de S. Estienne.

Aba, qui gouuerna le Royaume plus debordement que Pierre, & se rendit odieux par son orgueil. Il fut tué en guerre le 3. an de son regne, & depuis Pierre fut rappellé, qui se gouuerna plus en tyran qu'en vray Roy, & exerça grande cruauté contre les Prestres, & profana les Eglises, & les pilla. Il fut finalement pris, & les yeux luy furent creuez la 2. annee apres qu'il fut remis en son Royaume, & mourut le mesme an.

André cousin de S. Estienne fut fait Roy l'an 1007. reestabli la religion Chrestienne en Hongrie, & fit dresser les Temples qui auoient esté abbattus: puis se voyant vieil ordonna Roy son fils Salomon.

Bela frere d'André le pout s'uyis par guerre, & obtint victoire sur luy, & apres s'amarer, ils'en alla à Alberoyale, où il se fit couronner. Ce Bela cheut si lourdement la 3. année de son regne, qu'il se brisa tout le corps, & mourut bien tost apres, laissant le Royaume à Salomon son nepveu.

Salomon apres la mort de Bela fut remis au Royaume, l'an 1063. par le moyen de Henry I I I. qui luy auoit donné sa sœur en mariage.

Geysa chassa Salomon du Royaume, & fut proclamé Roy à Alberoyale: puis ainsi qu'il vouloit de son bon gré rendre le Royaume à Salomon, il mourut apres auoir regné 3. ans, & lors les Hongrois ne voulurent pas rappeler Salomon qui mourut en vn hermitage, où il se retira en fin, apres auoir beaucoup tracassé, & taché de sauoir son Royaume.

Ladislus homme de bien, saint, & iuste, & qui se contint en perpetuelle chasteté fut esleu Roy du consentement de tous, combien qu'il le refusast, & apres plusieurs victoires, il mourut l'an de grace 1095. & de son regne le 19. apres auoir ordonné que son fils Alme luy succederoit au Royaume, combien qu'il fut le plus ieune.

Alme quitta le Royaume à Coloman son aîné, mais apres cela les freres entrèrent en debat, & les Hongrois qui ne vouloient endurer vne guerre intestine ne entre les freres, ordonnerent qu'ils combatroyent l'un contre l'autre, & que le victorieux seroit Roy. Coloman refusa le combat, pour ce qu'il estoit hofu, boyteux, & lonché. En fin il fut creuer les yeux à Alme, & à son nepveu, & voulut faire arracher les deux boüices à Bela son nepveu, afin qu'il ne peüst auoir lignee. Mais le bourreau craignant l'ire de Dieu, & que le Royaume demeurast sans hoürs, attachacelles d'un petit chien, & les luy portant le contenta par cette feinte tromperie. Coloman mourut d'une facheuse maladie, l'an de salut 1114. & de son regne le 21.

Estienne son fils fut Roy n'ayant pas encore huiet ans, & cependant vn autre gouverna le Royaume en son nom. Il regna 18. ans, & pour ce qu'il n'auoit nuls enfans, il adopta son cousin germain Bela fils d'Alme, & le declara Roy par son testament.

Bela quoy qu'aneugle il gouverna le Royaume en paix, & mourut d'hydro-pise, l'an de grace 1141. & de son regne le 9.

Geysa son fils, regna apres luy, & mourut l'an de grace 1161.

Estienne fils aîné de Geysa fut son successeur au Royaume, & mourut l'an 1173.

Bela frere d'Estienne.

Emeryc son frere aîné regna 8. ans, & mourut l'an de salut 1200.

Ladislus son fils ne regna que 6. Moys.

André frere d'Emeryc, succeda à son nepveu Ladislus, & mourut l'an de grace 1235. & de son regne le 34.

Bela fils aîné d'André regna 6. ans & mourut l'an 1275.

Estienne son fils luy succeda, & mourut le 3. an de son regne.

Ladislus, fils d'Estienne, surnommé Chune, fut tué l'an 1299. apres auoir regné en uiron 14. ans.

André fils d'Estienne regna 11. ans, & mourut l'an 1301.

Après la mort d'André les vns esleurent Veneslas Roy de Boheme, les autres Otton Duc de Bauiere, qui fut honteusement chassé de Hongrie, apres y estre entré avec grandes magnificences.

Charles fils de Charles Martel Roy de Sicile, que quelques vns appelloient

Turc, sont commune-
elles des Chrestiens, il
7. Eueschez. Les Ar-
bs elle six Eueschez, &
re. Les Eueschez sub-
ares, mais la ville, & la
rs de la Diocese est du
oitre, mais avec vn peu
Vaccie (toutes deux en-
erement perduë avec la
toute aux Turcs. La
s grande partie de la
tre se retira, & se main-
nistrateur que l'Empe-
ur, & tous les Eueschez
(qui est vne chose hors
e, qui demeure dans la
est du Turc.

ez; c'est à sçauoir celle de
es au plus, celle de Mos-
de Sdrin, & celle de Ticin,
pour ayder à sa nation,
us de la Preuosté de Tur-
e Hongroise en la ville
gresse la doctrine Chre-

R I E.

qui s'estant fait baptizer,
ume, & fut en cela assisté.

fut Roy de Hongrie l'an
Henry, nommée Gize-
mourut ieune auant son

, & se rendit insupporta-
par les Hongrois, qui mi-

que Pierre, & se rendit
son regne, & depuis Pier-
ray Roy, & exerça gran-
, & les pill. Il fut finale-
res qu'il fut remis en son

establit la religion Chre-
cent esté abbattus: puis

Carolobert fut esleu Roy de Hongrie l'an millet trois cents dix.

Louys sen fils ainé encore ieune fut fait Roy, fit grosse guerre aux Napolitains, & obtint plusieurs victoires sur les Italiens. Il mourut âgé de 56. ans, l'an de salut 1382. apres auoir laillé son Royaume entre les mains de sa fille Marie, à laquelle il bailla en Mariage à Sigismond fils de l'Empereur Charles.

Marie gouverna quelque temps le Royaume sous la conduite, & par le Conseil de Nicolas de Gare, à cause qu'elle estoit encore fort ieune. Mais en fin les Hongrois en uoyerent l'Euclique de Sagabrie en Pouille vers Charles fils d'André pour l'inciter à venir en Hongrie pour estre Roy. Il y vint, & le Roy Sigismond ayant vn peu auparauant espouse solennellement Marie qui estoit paruenue en âge, s'enfuyt vers son frere Venceslas. Mais Charles fut tué l'an 1385. par les menées de Marie, & de sa Mere, & de Nicolas de Gare. En fin la Reyne mere Elisabeth fut noyée par Hornach amy de Charles, & la ieune Reyne menée prisonniere en Croace, & mise en seure garde. Sigismond leua vne grande armée, prit Hornach, le fit attacher à la queue d'vn cheual, & trainer par diuers lieux, puis tenailler, & finalement mettre en 4. cartiers. Ce fut ce Sigismond qui ayant dressé vne grande armee l'an 1396. & mesme eu des François à son secours, fut desfait avec vne perte de gens signalee, par Bajazet Empereur des Turcs, pres de Nicopolis. On rient qu'il y eut en cette bataille 20. mille Chrestiens, & 60. mille Turcs tuez. Ce Roy & Empereur tout ensemble mourut l'an de grace 1437. de son âge le 70. de son regne de Hongrie le 15. de son regne des Romains, le 27. de son regne de Boheme, le 17. & de son Empire le 5.

Albert Duc d'Autriche gendre de Sigismond fut en mesme temps creé Roy de Hongrie, & Empereur des Romains. Il mourut d'vn flux de sang, pour auoir mangé trop de melons, l'an 1439.

Vladislas frere de Casimire Roy de Pologne est appelé pour estre Roy. Il vint en Hongrie, & est receu comme tel. La vesue du Roy Albert fait vn fils apres la mort de son mary, & fait tant avec quelques Princes qu'on oingt, & couronne solennellement à Alber royale, vn iour de Peure coste Ladislas, qui n'auoit pas à lors encore 4. mois. En fin ceux qui suiuoient le party de Vladislas furent les plus forts. Ce Roy fut tué en la bataille de Varne, où les Chrestiens furent miserablement desfaits par Amurat Empereur des Turcs.

Ladislas fut creé Roy apres la mort de Vladislas. Mais à cause que l'Empereur Frideric refusa de leur donner Huniarc fut esleu gouueneur de Hongrie, & entra par force en Autriche, & y fit beaucoup de dommages. Apres plusieurs debats Ladislas fut mené à Vienne, & receu en grand honneur par les Bohemois, & Hongrois. L'an de salut 1458. Ladislas fut fiancé à Magdeleine fille de Charles Roy de France, & ainsi qu'on dressoit l'appareil des nopces, il mourut presque soudainement aagé de 19. ans, & ne languit que 36. heures.

Matthias Coruin, fils d'Huñiade fut esleu Roy de Hongrie en l'âge de 18. ans. Et combié que l'Empereur Frideric eust esté esleu en mesme temps, il s'accorda avec Matthias, qui fut couronné par les mains de Frideric la 6. année de son regne, & de salut 1464. Il mourut sans aucuns enfans apres auoir regné 37. ans.

Vladislas fils de Casimire Roy de Pologne, que les Bohemiens auoient receu pour leur Roy, fut aussi esleu Roy de Hongrie apres la mort de Matthias.

Louys succeda à son pere Vladislas au Royaume de Hongrie, & mourut en bataille contre les Turcs l'an 1526.

Ferdinand d'Autriche Empereur luy succeda & fit la guerre aux Turcs en

Hongrie l'espace de 38. ans.

Maximilian d'Autriche Empereur.

Rodolphe II. Empereur apres auoir tenu long temps le Royaume de Hongrie tel qu'il est l'a remis entre les mains de Mathias d'Autriche, qui à present est Empereur & les gouuerne.

Sommaire recit des differens suruenus audis Royaume, depuis la paix faite avec le Turc en l'année 1605. iusques à present, pour l'intelligence sans du Gouuernement que de la Religion de cés Estats.

Les differens qui arriuerent en Hongrie, tant pour les religions que pour les charges & dignitez aux armées furent cause de grands maux, car Botscay Isthan, Duc de Kismarie se reuolta contre l'Empereur en la haute Hongrie & Transiluanie, ayat attiré plusieurs grâds Seigneurs de son party, sus l'assurance que luy donna le Turc, ce Botscay se met aux châps avec nobres de Heiducques qui sont gés de cheual, & se fait nommer Prince de Transiluanie, & heritier de Battory, fait vne déclaration contre les Lieutenans de l'Empereur, lesquels estoient 4. lesquels ioinent leur trouppes ensemble, & vont au deuât de Botscay, viennent aux mains, les Hongriens tant de pied que de cheual se rendent à Botscay, & se battent 6. heures durât, ou Bellioeuse préd la fuite: les Alemás & Siletiens taillez en pieces. Pets, & Ballas Lippay demeurent prisonniers de Botscay, lequel enuoya Pets à Herdar Bascha; & quelques drapeaux pour luy motter ion affectiō enuers le Turc, & Pallas Lippay fut Lieutenant de Botscay, & publierent qu'ils ne prenoient les armes que pour la liberté de leurs cōsciences, & pour empêcher les persecutiōs Euangeliques contre le Clergé, & les Iesuites, lesquels furent cōtraints de se sauuër à Viēne, ceux de Cassouie se reuolterēt, & mirent les Prestres & le Clergé hors leurs villes, & se font Protestans, selon la confession d'Ausbourg. Basle Lieutenant de l'Empereur fait publier vn pardon general de l'Empereur, qui ne seruit de rien, assiege Cassouie en vain ayat vne garnison dedâs de 6000. hōmes, leue le siege, à son retour préd Epper & autres places, aux conditiōs de les laisser viure en leur religiō, suiuant la cōfessiō d'Ausbourg; mais pour suiuy par Botscay, il perdit 30. charriots d'argēt & draps qui venoient de Viēne, ceste armée de Botscay espouuēta les places voisines, les Allemás & soldats estrangers furent taillez en pieces. Basle exhorte Botscay par ses lettres d'entendre à la paix, & ramener tous les sujets de l'Empereur à leur deuoir, Botscay fait respōce qu'il est content, à la charge que la principauté de Transiluanie luy demeureroit, & seroit Lieutenant en Hongrie, que les François & Valons sortiroient, que les gés de guerre seroient payez, que la Religion protestāte ne seroit empêchée, que Bellioeuse qui auoit occasioné les troubles seroit mis entre ses mains pour en faire iustice, que l'Empereur viēdroit en personne aux Estats de Ponson, & que les Allemás ne sortiroient de leurs garnisons pour pōrēt. Basle voyāt ces demādes ne fait respōce, toute la Transiluanie obeit à Botscay, reçoit quelques deniers du Turc, dont il en paya la gendāmerie, & conuoca les Estats de Hongrie en vne assemblee generale au dernier Aueil, les Comtes de Herin, Nadaste & Bude, lesquels auoyent combattu le Turc, se rendent au party de Botscay, lequel auoit vne armée de 25000. hommes, tellement que la Transiluanie, la Moldaue, & la Valachie obeirent à Botscay, ce qui donna occasion à l'Archiduc

Matthias au nom de l'Empereur, de le rechercher de paix avec conditions advantageous, Borcay pour cest effect depute Helis Hali, lequel confere avec le Comissaire de l'Empereur, & luy donne à cognoistre que son maistre ne s'éloignerait jamais de la paix, en luy accordant, ce qu'il auoit premierement demandé, & que d'auantage qu'au Senat de Hongrie, il ny auroit autre Euesque que celui qui seroit Chancelier, que personne ne seroit contraint en la Religion, que les Euesques seroient nobles & enfans du pays, & que tout le passé fust aboly de part & d'autre. Pendant ces choses la guerre se continua de part & d'autre, mais le Turc ayant aduis des allées & venues pour vn accord entre l'Empereur & Borcay, enuoya son grand Vezir en Hongrie, pour traiter de paix aussi avec l'Empereur, Borcay enuoya vers le grand Vezir, qui estoit arriué à Bude, & demanda des Ambassadeurs, pour s'informer des propositions faites pour la paix de Hongrie, ne voulant contreuenir aux promesses faictes au grand Turc, de ne faire paix avec l'Empereur sans luy donner aduis, & qu'il fit maintenir les Turcs en leur camp. Le Vezir ne demandant pas mieux que la paix, s'y resout tellement qu'il fut arresté que Borcay deputeroit des Ambassadeurs de sa part à Vienne, pour faire la paix d'Hongrie entre l'Empereur & luy, & que l'Empereur & le Vezir deputeroient personnes de qualité pour accorder quelques trefues & vider leurs différens, & s'assembleroient aux environs de Komorre, ce qui fut executé apres vne guerre de quinze années. Le Traicté de la paix pour la Hongrie faite avec Borcay au Moys de Septembre 1606. à Vienne, contenoit 6. articles desquels voicy le sommaire.

xxi. Premierement que l'on viuroit en liberté de conscience, par toute la Hongrie comme les Catholiques, Lutheriens, & Calvinistes, & n'y auroit que ces trois religions. 2. Que l'Archiduc Matthias demeureroit Lieutenant General de l'Empereur par toute la Hongrie: & que tout demeureroit en l'estat qu'il est. 3. Que Borcay demeureroit Prince de Transylvanie, Comte des Sicules, & Palatin de la haute Hongrie, & que ses enfans masculins luy succederoient, & à faute de tout retourneroit à l'Empereur, les filles seroyent mariées selon leur qualité, aux despens de l'Empereur. 4. Que pour l'aduenir le Palatin, les Tresoriers généraux seroyent élus par les Estats du pays. 5. Que nul ne tiendrait benefices hors du pays. 6. Qu'une abolition generale seroit publiée, afin que tout fust mis en oubly de part & d'autre. Pour vne si heureuse paix, les feux de ioye en furent faits à Vienne, & par tout. Mais la ioye ne dura beaucoup pour Borcay: car apres tant de travaux au lieu de iouyr de ceste paix, son Chancelier l'empoisonna pour iouyr de ses Estats ce qu'ayant apperceu, le fit prédre, & ayant confessé, il luy fit trancher la teste. Apres tous les remedes faits à sa maladie, Borcay ne laissa de mourir à Cassouue le 13. Decemb. mais premier que mourir fait assembler les Estats, auxquels il recommanda d'obeir à l'Empereur, & luy faire bon & loyal seruice, & de vivre en paix les vns avec les autres.

Cette paix de Hongrie faite & signée à Vienne, l'Archiduc Matthias enuoya deux de ses deputes bien accompagnés pour aller avec les deputes du Vezir, où il fut aduisé entre eux des lieux qui se voyent compris en la trefue, & à fin d'estre plus en seurté sur le lieu près de Komorre, les Ambassadeurs de Borcay se loignerent de ladite assemblée en uers 7. lieux françoises, afin d'estre arbitres des différens qui pouuroient suruenir. En fin le 6. Octobre parriens de Vienne les deputes, sous la conduite de Colonia Budian & de ses troupes allans

allant quant & eux les deux Bachats de Bude prisonniers à Vienne, l'un nommé Soliman, & l'autre Aly, & menoiert aussi six chariots, sur lesquels auoit 20000. florins, & vne horloge tresbelle, & quelques vases d'argent, l'on deuoit faire present de ces choses au grand Turc. Le Bascha de Bude avec 24. Nauirés montant le Danube y attriua aussi, comme font aussi les deputez de Boscay pour donner leur conclusion à ceste paix tant desirée. Les deputez donc l'Empereur, du Turc, & de Boscay apres plusieurs assemblees eu fin ils accorderent quinze articles, & les signerent, desquels voicy le sommaire.

Chacun rentrera en ses biens, rebastira maisons & chasteaux, & remettra en l'estat qu'ils estoient auant la guerre. Que l'Empereur s'appellera Perc, & le Turc fils, & seront les titres qui se donneront l'un à l'autre par leurs Ambassadeurs, & s'escriuant respectiuellement ils vseront du mot d'Empereur, & non de Roy: les Tartares seront compris en ceste paix, avec defence à eux de faire aucun dommage sur les terres de l'Empereur, ny en Hongrie.

Les Royaumes, terres & Seigneuries de la maison d'Autriche seront compris en ceste paix, que toutes actes d'hostilité seront desbuidés, & les transgresseurs punis par justice exemplaire. Ne sera permis de costé ny d'autre de surprendre quelque forteresse, ville, maison, ny aucun prisonnier, & n'enuoyer aucun espion à la Hongrie. Que le traité de paix fait à Boscay sera gardé de bonne foy. Les marchands pourront librement trafiquer & voyager sur les limites du pays, & se tiendra quatre ou cinq foires par an aux lieux qui seront nommez pour cet effect: les partialitez & diuisions qui pourront arriuer selon les occurrences du fait. Le Bascha de Bude, le Gouverneur de Iuarin, & celuy d'Esclauonie auront autorité de les appaiser, & si elle est d'importance, l'Empereur & le Turc en seront mediateurs. Les prisonniers seront mis en liberté selon leur qualité; sera enuoyé par l'Archiduc Matthias vn Ambassadeur avec present, comme pareillement fera le Vezir Amurathes à l'Archiduc Matthias, l'Empereur en fera autant au grand Turc, avec vn present de 200000. florins. Le Turc en fera autant à l'Empereur de pareille valeur. Ceste paix sera ferme & stable pour vingt ans entre leurs Majestez, enfans, ou leurs successeurs, & s'entendra enuoyeroit Ambassadeurs de trois ans en trois ans, avec presents exquis: Sera permis de part & d'autre de se faire payer de leurs debtes, que chacun jouyra de tous ses priuileges & franchises comme auant la guerre. & Vaccia demeurera à l'Empereur, & Gran au Turc. Le Pascha de Bude traitra magnifiquement les Chrestiens, donna à chacun d'eux de beaux presents: il leur grand resioissance à Constantinople & aux pays de l'Empereur pour la paix.

La mort de Boscay suruenant apres apporta diuers changemens à ses prouinces, & la paix estant mal obseruée en Hongrie par les courses que faisoient les Imperiaux, & autres. Or pour remedier à ces desordres se fit vne assemblee des Seigneurs de la Hongrie & Transyluanie, lesquels desiroient que leur Roy demourast dans le pays, afin que sa presence dissipast tous ces nouveaux remuemens; & font vne protestation dans l'Eglise Cathedrale de Presbourg, qu'apres auoir attendü en vain sept semaines, l'Archiduc Matthias depuis le jour assigné de l'attente, & des Estats, qu'ils s'en retourneroient vers ceux qui les auoient enuoyez. Les Seigneurs de la haute Hongrie font vne autre assemblee à Cassoigne; le quatoziesme Octobre; où ils resolurent de ne se separer de la Hongrie d'auant la Transyluanie. Les Hediouques mal contents ne se

laissent pour toutes les assemblees de continuer leurs ravages, prennent quelques chasteaux, se declarent amis des Turcs, & ennemis des Alemans & Vallois. L'Archiduc Matthias s'achemina à Presbourg où se tenoient les Estats de Hongrie, le 13. Janvier avec 100. chariots, & 400. chevaux: l'Euesque de Iaurin & tous les Seigneurs le furent recevoir, le Cardinal Archeuesque de Gran y arriva aussi, & Helie Hasxy s'y rendit avec 12. chariots où estoient plusieurs deputez de la haute Hongrie, l'ouverture des Estats se fit le 23. Janvier 1608. le Cardinal & les Ecclesiastiques veulst moderer les articles de la paix de Vienne avec Boscay, mais Helie Hasxy y resiste avec les deputez de la haute Hongrie, & remonstre que ceste assemblee n'estoit que pour reprimer les Heiducques. Les deputez de l'Archiduc proposent à l'assemblee vne ligue offensive & defensive: il y eut quelques dissensions entre les Ecclesiastiques & Politiques, ainsi appelloit-on les Seigneurs de la haute Hongrie, le tout appaisé ils s'assemblerent tous chez Helie Hasxy, où il fut conclu qu'il n'estoit changeroy rien aux articles de paix de Vienne, & que ladite ligue seroit faite entre les Estats & le pays. Quand pour les Heiducques mal-contens, Helie Hasxy & Turso prirent la charge d'aller vers eux pour les tenger à leur denoir, ou leur declarer la guerre. L'Archiduc Matthias retourne à Vienne où il fit de rechef assembler les Estats où tout ce qui s'estoit passé à Presbourg leur fut communiqué, & la peine qu'il auoit eue enuers les Seigneurs de la Hongrie à ce qu'ils ne fussent distraits de l'Empire, & les prioit de tenir prests quelques deniers, si les Heiducques rebelles ne mettoient les armes bas. L'Archiduc Matthias qui aspireroit à estre Roy d'Hongrie pour paruenir à ses desseins, se resolut de mettre toute la Hongrie en repos & en paix, tât avec les Heiducques mutinez avec le Turc: & pour cét Helie Hasxy & Turso qui auoient la charge de traiter avec eux, firent si bien qu'ils attirerent à la soldé 15. compagnies de cheual, tellement tout à l'instant ne fut qu'une dissension entre eux, & leur armee dissipée, l'Archiduc Matthias assemble vne armee sur les confins de la Morauie. L'Empereur estant aduertey de ce souleuement, enuoye le Cardinal Districstein vers l'Archiduc à Vienne, lequel luy porte la ratification de ce qui s'estoit passé tant avec le Turc qu'avec les Seigneurs d'Hongrie, & vouloit sa Maiesté que la Ligue offensive & defensive faite à Presbourg fust rompue, ce que l'Archiduc ne voulut accorder. Le Cardinal ayant reconnu la volonté de l'Archiduc en donne aduis à l'Empereur, lequel entre en crainte & desy de son frere, & luy donne occasion de preuoir à sa seureté, fait assembler les Estats de Boheme à Prague, commande à toutes les villes de se mettre en armes, & leur gens de guerre, lesquels il fait tenir pres de sa personne, & rescriit aux Electeurs, Princes & Estats de l'Empire de le secourir.

Pendant que l'Empereur est en allarme, l'Archiduc part de Vienne, arrive sur la Morauie à la ville de Cnaym où estoit le rendez-vous, son armee estant composée de 20000. vicijs soldats tant de pied que de cheual, 18. pieces de Canon & grand nombre de Seigneurs qui l'estoient venu trouver, escriit lettres, lesquelles il fist publier, les adresse aux Estats de Boheme, dont il enjoint d'enuoyer deux deputez de chaque ville à Craffa pour entendre de sa bouche la prise des armes. Le Cardinal fut renuoyé de rechef par l'Empereur à l'Archiduc pour entendre ses plaintes, le Nonce du Pape & plusieurs Ambassadeurs de diuers Princes vont vers luy: mais luy estantjà entré dans le pays de Boheme, les Ambassadeurs de Saxe & de Brandebourg le viennent trouuer, le prient d'ac-

corder vne trefue de 8. iours, & de ne passer outre, ce qu'ils ne peuvent obtenir, luy se campe deuant Prague, prend 8000. des siens, & commanda à Colonita de le suivre avec le gros de l'armee, qui y arriue le 7. May, l'Empereur ayant deux ennemis à combattre, son frere hors les murailles de la ville, & les Estats dans la ville, se trouua bien empesché, car les deputez estâs de diuerses religions, chacun demandoit a son aduantage, lequel fut contraint de leur accorder tout ce qu'ils demandoient, excepté ce qui touchoit la religion. Pour ratifier les articles l'Empereur alla en personne à l'assemblée, apres la harangue faite, les Estats iurerent d'employer leurs vies & leurs moyens pour sadire Majesté.

Après plusieurs allices & venües, sur le passeport de l'Empereur & des Estats, les Ambassadeurs de l'Archiduc entrent dans Prague le 26. de May : le Comte Theratin chef de l'Ambassade fut mis en l'assemblée, laquelle il salua au nom de l'Archiduc, & bailla ses demandes, lesquelles estans communiqüees à l'Empereur, il eut pour response, qu'il seroit bon de deputer personnes de qualité pour en conferer ensemble, & que la conference se fist à Debrita, ce qui fut accordé & arresté à la façon qui s'en suit.

Qu'il seroit deliurer la couronne d'Hongrie à l'Archiduc Matthias, luy cederait le Royaume, & remettrait le serment aux Högres, & qu'ils l'eslieroient pour Roy. Que l'Empereur feroit vne Diette pour leuer vne contribution pour payer les gens de guerre des frontieres. Sera mis entre les mains de l'Archiduc tous les tiltres, enseignemens, priuileges du Royaume d'Hongrie, dans 2. mois, & que l'Empereur cederà à l'Archiduc, sans y reseruer aucun droit & à ses enfans males, toute l'Archiduché. Que la paix seroit ratifiée entre les Seigneurs d'Hongrie & le Turc, du consentement de sa Majesté : & qu'aduenant la mort de l'Empereur sans enfans males, l'Archiduc succedera au Royaume de Bohême, & s'il y a des males il sera leur tuteur pendant la minorité avec les Estats dudit Royaume. L'Archiduc promettra aux Estats (en cas que le Royaume de Bohême luy aduïene par succession) de preter le serment de tous leurs priuileges, ou en cas qu'il fut esleu Roy, comme les Roys ont accoustumé de faire ; & que l'Archiduc mettra en ses tiltres designé Roy de Bohême, & qu'il aura aussi l'administration de la Morauie. Que l'Archiduc sera reconnu en la temporalité de l'Evêché d'Efmutz, lequel est subser au Royaume de Bohême. Que la Silésie auroit ses priuileges par l'intercession de l'Archiduc que l'Empereur leur auoit accordé qu'il ne sera contribué par les Estats de Bohême pour la guerre que ce qu'ils auoient accoustumé pour les frontieres de la Hongrie contre le Turc, & que l'Empereur portera en ses tiltres toutes les qualitez des prouinces qu'il a cedees à l'Archiduc, & par mesme moyen l'Archiduc renouue à la Comté de Tirol, & la cederà à l'Empereur & l'Archiduc fera faire contribution annuelle à l'Empereur à l'assemblée des Estats, & que tout ce qui s'est passé de part & d'autre sera nullement recherché.

Ce sommaire des dix-sept articles, apres auoir esté leuz, accordez & signez de part & d'autre, la Couronne de Hongrie, & toutes les marques royales furent deliurees à l'Archiduc, sçauoir l'espeu du Roy Estienne, la pomme d'or, les brodequins, vn vestement antique, & le Sceptre Royal : lesquelles choses furent enuoyees iusques au camp par l'Empereur, ou l'Archiduc pour les recevoir auoit fait mettre son armée en bataille, & les fut receuoir avec nombre de Seigneurs, l'artillerie fut tirée par trois fois, & les soldats tirent trois coups chacun, & apres toutes ces choses l'Archiduc

leua le siege de deuant Prague, ayant separé son armee en trois pour se retirer à Vienne.

Le Roy Matthias arriua à Vienne, les habitans le yont receuoir le 14. Iuliet, & luy firent entree comme à leur souuerain Seigneur. Au mesme temps arriua à Vienne l'Ambassadeur du Turc enuoyé par le Bascha de Bude pour la confirmation de la paix avec le Roy, avec presens : & ayant eue audience, s'en retourna avec ratification de ce qu'il demandoit, puis en fut enuoyé de par le Roy vn Ambassadeur à Constantinople avec riches presens.

XXIII. Le Roy Matthias part de Vienne, & arriua à Presbourg le 22. Octobre, il fut receu en grande magnificence par les Seigneurs d'Hongrie; il y auoit plus de 10000. hommes en armes : il luy fut présenté le 6. Nouembre les articles conformes en l'Edit de 1606. de pacification, dont en voicy vn sommaire de tout.

Premierement, que l'exercice des Religions protestantes demureront libres par toutes les villes du Royaume, & mesmes en celle où il estoit pour le present, & eslieroit son siege. Que nul Gouverneur Allemand ne seroit installé en aucune place de l'Hongrie, & qu'à toutes les villes frontières du costé du Turc il y sera posé des Gouverneurs néz dudict Royaume, la couronne de Hongrie sera gardée par les seculiers, sera esleu vn Palatin ausi; toutes choses, que le Roy fera faire & entretenir dans le pays, & à son absence le Palatin aura toute puissance avec les Senateurs, & ce qu'ilserone le Roy l'aura pour agreable. Que les estats du Royaume ne seront vériaux, & n'y seront donnez qu'à ceux qui seront néz du pays. Que les Iesuites restablis dans le Royaume, & les Ecclesiastiques n'aurent la vogue comme par le passé.

Que la rendition des deniers royaux ne se fera qu'à la Chambre des Comptes à Presbourg, & que les manuyes esbatagers seront mises au billon, & aduenant la mort du Palatin pendant l'ellection d'un autre, le President de la Cour de chaque prouince gouvernera.

Les articles cy dessus furent presentez au Roy, & apres quelques modifications que le Roy y voulut apporret, Helie Hasxi fut esleu Palatin, & Matthias proclamé Roy de Hongrie le 4. dudict mois, & fut sacré & couronné dans l'Eglise S. Martin le 29. dudict, dont en voicy les ceremonies.

La Couronne est apportée sur vn Chariot Royal depuis le Chasteau iusques à l'Eglise, avec dix enseignes, & le coffret couuert d'un drap d'or, le tout sur mis dans la Sacristie, quatre des premiers Senateurs estoient aux quatre coins du Chariot, & les autres Senateurs & grands Seigneurs la suiuoient: le Roy vestu à l'Hongroise monta sur vn cheual richement enharnaché accompagné de son frere l'Archiduc, & de plusieurs Seigneurs de diuerses nations, arriua à ladite Eglise : & ayant esté quelque peu dans la Sacristie, deux Euesques le viennent querir pour le mener deuant l'Autel, mais premier que luy marchoient dix Seigneurs qui portoient les dix enseignes, & cinq autres qui portoiert ce qui s'ensuit: Le premier portoit la Croix, à la Paix, & l'esper Royal, le 2. le sceptre, & 3. que estoit le Palatin Helie Hasxi de la Couronne, le Cardinal Forgacs faisoit l'office assisté de plusieurs Euesques & Prelats, lequel signa & sacra le Roy des le commencement de la Messe, & luy mit la Couronne sur la teste durant l'Euangile; le peuple criant tous d'une voix au Vieu, le Roy de Hongrie, sur la fin de la Messe le Roy print l'esper Royal, que tenoit Colinda Mayeschab d'Hongrie; laquelle luy tra par trois fois sur les Ecclesiastiques en habits de or en y puis receut la Couronne de la main dudict

Cardinal. La Messe dite, on fit largesse de pieces d'or & d'argent: ce fait le Roy entra par vne Gallerie de l'Eglise saint Martin, dans celle des Deschauffez, ou apres luy auoir leu l'Euangile, il fit vingt-deux Cheualiers: de la estant vestu d'ornemens Royaux, la Couronne en la teste, monta à cheual, sortit par la porte saint Michel, & arriva à vne colonne couuerte d'un drap, & presta là le serment aux Hongriens, & eux à luy; puis monta sur vn cheual induit à sauter vne butte de terre, laquelle il sauta par trois fois, puis ierta l'espee en l'air par trois fois en forme de croix: cela fait, il remonta au chasteau, où le festin estoit préparé: Apres ce couronnement, il fut contraint d'oster aux Allemans leurs dignitez, charges, estats, & offices qu'ils tenoient en Hongrie, ayant pacifié la Hongrie, & remis sous sa Couronne ce que les Chrestiens y tenoient: il s'en retourna à Vienne pour y pacifier aussi les troubles esmeus pour la Religion. Enfin Matthias en sept moys s'est fait couronner Roy de Hongrie, reconneu Archiduc d'Autriche, & Marquis de la Morauie, dont il a iouy iusques à present.

trois pour se retirer à
recevoir les 4. Iul.
Au mesme temps ar-
la de Bude pour la cõ-
cu audience, s'en re-
renuoyé de par le Roy
le 12. Octobre, il fut
ic, il y auoit plus de
mbre les articles con-
mnaire de tout.
ntes demeureront li-
où il est pour le pre-
ne seroit installé en au-
res du costé du Turc il
onne de Hongrie sera
choses, que le Roy fe-
ra toute puiffice avec
ble. Que les estats du
eux qui seront nez du
s Ecclesiastiques n'au-
ambre des Comptes à
an billon, & aduenant
esident de la Cour de
quelques modifica-
eu Palatin, & Matthias
de couronné dans l'E-
le Chasteau, iusques
n drap d'or, le tout fut
toient aux quatre coins
la suiuoient: le Roy
harnaché accompagné
ces nations, arriva à
deux Euesques le
premier que luy mar-
de cinq autres qui par-
la Paix. Le Roy Roy-
Couronné, le Cardinal
et luy lequel vint &
mit la Couronne sur la
voit. Vint le Roy de
a Royauté, que tenoit
roy: seist sur les Esclon-
tion de la main dudit

AAa iij





DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE POLOGNE.

S O M M A I R E.

1. **O**RIGINE, & *etymologie du nom de Pologne*, l'estenduë, & les Provinces de ce Royaume. 2. *Division de la Pologne en haute, & basse, & leurs principales villes.* 3. *Description de Cracovie, ville capitale de la basse Pologne: ses places voisines, & Duchez.* 4. *De Liuonic, sa capitale, & autres principales villes.* 5. *Lithuanie, ses bornes, sa capitale ville, ses Duchez, & Palatinats.* 6. *Samogitie, sa longueur, & confins.* 7. *La Masovie, etymologie, & origine du nom de ceste Province: sa capitale, & autres principales villes.* 8. *Volhinie, son assiette, & Provinces.* 9. *Podolie: ses limites, & capitale ville.* 10. *Russie: etymologie de son nom, ses bornes, pays, & ville capitale.* 11. *Podlascie, quand, & par qui vint à la Pologne: ses villes principales.* 12. *Pomeranie: ses confins, son estenduë, ses villes principales, & Isles.* 13. *La Prusse: ses bornes, & longueur, ses principales rivières: quand reduitte en Principauté seculiere, diuisee iadis en douze Duchez, maintenant en deux pays: sa capitale ville Mariembourg.* 14. *En quelles choses abonde la Pologne: & l'incroyable nombre d'abeilles dont les forests sont pleines. Des mines d'azur, de plomb, fer, cuivre, & de sel.* 15. *Polonois originaires, & descendus des Slaves: leurs ceremonies à l'imposition des noms de leurs enfans: quels dieux ils adoroient en general.* 16. *Le feu, le bois, & les serpents adorez iadis des Lithuaniens, & consultez par leurs Prestres en leurs maladies: le sacrifice du Coq, leurs festes, & leurs ceremonies es obseques & sepultures.* 17. *Maniere de vivre des Polonois de ce temps, la forme de leurs caracteres à escrire, & de l'usage de la langue Laine, cōmune aux villes & villages: le naturel hautain, & magnanime des Nobles, leurs façons d'habits, & armes.* 18. *Leurs richesses en grains, & bled: de toute sorte, miel, cire, lin, chanvres, bestail, & notamment des salins d'Olcen, & Velisques, azur, mines de fer, ambre, fourrure, & peaux de Marco, & autres bestes.* 19. *Des reuenus du Roy de Pologne, à quoy se montent toutes les années: & des biens de la Noblesse.* 20. *Les forces Polonoises en quoy consistent: du nombre grand de leur caualerie: de la conduicte de leur artillerie, & autres munitions de guerre: des sortes places de ce Royaume: de leurs Navires, Galeres, & autres forces maritimes.* 21. *Leurs confins tant ennemis, qu'amis, & leurs puissans Alliez.* 22. *Leur forme de gouvernement, & police moderne, plus semblable à vne Republique, qu'à vn Royaume: Des Nonces terrestres, leur autorité es assemblees, & deliberations publiques de cēt Estat,*

De l'authorité de leur Roy, & de la Noblesse. 23. De la discord de des Ordres des Senateurs, & Cheualiers des familles nobles, & des Prouinces. 24. Des deux membres qui composent tout l'Etat de Pologne, & quel est le nombre des Archeueschez & Eueschez, des Palatins, Marschaux, & autres dignitez de ce Royaume. 25. De l'heresie Lutheriane, & autres Sectes introduites en Prusse, & en tout l'Etat de Pologne par des Marchands, & par l'Apbstafa d'Albert de Brandebourg : & quelles sont les Prouinces qui ont retenu la foy de l'Eglise Romaine. 26. Genealogie des Ducs, & Roys de Pologne.



A Pologne, ou Polanie est ainsi nommee, à cause de ses plaines, qui sont au langage du pays appellees poles, & à pareillement le nom de Royaume des Lechites, de Lechus premier Roy habitant en Pologne, qui establit son siege à Gnesne enuiron l'an de salut 550. Ce Royaume est plus grand auourd'huy qu'il ne fut iamais, à cause de la Lithuanie, & de la Liuonie, qui ont esté adioustees à cét Estat. Il s'estend depuis les riuieres de Note & d'Orbe, qui la diuisent de la Marque, & de l'Odere, qui la sépare presque de la Silesie, iusques à la Beresine, & au Nieper, qui la diuisent de la Moscovie, & de la mer Baltique, iusques à la riuiere de Mester, qui la diuisent de la Moldauié, & s'estend encores iusques aux monts de Carpathie, qui la separant de la Hongrie. Tellement que depuis les confins de Silesie, iusques aux frontieres de Moscovie, entre le Ponent, & le Leuant, il occupe presque six vingts lieux d'Allemagne, & autant depuis les extremités de la Liuonie, iusques aux frontieres de la Hongrie. Et pour ce qu'il est d'une forme qui approche de la rondeur, il est beaucoup plus grand qu'on ne croiroit. Il conuient vn bon nombre de grandes Prouinces, c'est à sçauoir, la haute, & la basse Pologne, la Masouie, la Prussie, la Podolie, la Ruffie, la Volhinie, la Liuonie, & la Lithuanie. La Pologne fut trouuee comme deserte: la Prussie, & partie de Pomeranie, Podolie, Volhinie, Masouie, & Liuonie, ont esté conquises par force d'armes, & la Lithuanie, à laquelle la Samogithie, & partie de la Ruffie appartenoit premierement; auoit esté du patrimoine de la maison des Jagellons: car l'an 1386. Jagellon iadis Duc de Lithuanie, espousa la princesse Ediege, qui estoit restee seule de la maison Royale de Pologne, & fut fait Roy avec trois conditions, c'est à sçauoir qu'il se feroit Chrestien, qu'il induiroit ausi ses liens à embrasser la foy Chrestienne, & qu'il viuroit son Estat à la Couronne de Pologne. Les deux premieres conditions furent accomplies, mais non la troisieme, qui ne l'a esté que de nostre temps, lors que la maison des Jagellons est venue à defaillir: car les Roys ne se voulans priuer d'un Estat patrimonial, & duquel ils estoient Seigneurs absolus, ny le sousmettre à l'election des Polonois; differerent tousiours l'accomplissement de cecy, sous pretexte qu'ils craignoient que les Lithuaniens se reuollassent, & que par ce moyen ne vinssent à leur faire perdre ce qui leur appartenoit. Mais voyant d'un costé que les Princes de leur sang venoient à manquer (veu que la race a pris fin, quant aux masculins, en Sigismund Auguste Roy de Pologne) & d'autre part, redoutans la puissance des Moscouites, ils ont esté contraincts de l'vniir à ceste couronne.

Quant à la Liuonie, elle estoit anciennement des Cheualiers Teutoniques, qui y auoient vn grand Maistre: Mais ayant esté priez d'une grande partie de leur Estat, par le grand Duc de Moscovie, l'an 1558. pour punition de l'heresie

qu'ils auoient embrassée; ils se recommanderent à Sigismond Roy de Pologne, qui les prit en protection: il est vray que la Prouince ne fut deliurée de la domination du Moscouite, que par le Roy Estienne, l'an 1582.

- II. Or venant maintenant à dire quelque chose, en particulier des Prouinces, apres en auoir parlé en general: la Pologne est diuisée en haute, & basse; la haute, qu'on nomme aussi Septentrionale, est coupee presque en deux parties par la riuere de Varre: & la basse qu'on appelle Meridionale, est arrosée de la riuere de Vistule.

La haute Pologne, qui a pour voisins les Saxons, & les Prutheniens a receu ce nom de haute, ou de grande, pour ce que, comme nous auons dit, Lechus premier fondateur des Polonois, y mist son siege en y bastissant la ville de Gnesne. Ceste Prouince contient ces villes principales, qui en ont d'autres moindres en leur distrait, & iurisdiction, c'est à sçauoir Posnanie, ville capitale & Metropolitaine, qui a sous elle les villes de Kosciem, Medzyrzeczu, Ostresouu, Vuschnou, Srem x, Prenez; Rogozno; Caliz qui a sous elle Gnesne, Pizady, Vuarte, Naklo, Land, Konin, Slupeza, Kolo: Siradie, que l'on prenoit pour vne grande Duché, qui appartenoit aux seconds fils des Roys de Pologne, a ces villes sous elle, Orluuie, Piate x, Bresnie, Karnazeuu, Inouloz, Biechouu, & autres: Cujauie, ou Mladislaue, qui a sous elle Bidgoste: Breste, qui a sous elle Radzaciouu, Crusphacie, & Kouualouu: Rauam, qui a sous elle Sochaczouie, Gokinin, & Gambin: Ploczko, qui a sous elle les villes de Bielesko, Raczayas, Siegrez, Srenko, Mlauue, Plonsko, & Radzannouu: Dobrinie, qui a sous elle les villes de Slonc x, Ripin, & Gorzno.

Quand à la basse Pologne, depuis que le siege Royal a esté transporté à Cracouie: on la prefera à la haute; & ceste cy a trois villes principales, à sçauoir Cracouie, ou Cracou, Sandomire, & Lublin, dont la chacune a sous elle plusieurs autres villes.

- III. Cracouie, ou Krakouu, est la ville capitale de la basse Pologne; & c'est celle que Pierre Appian dit estre mesme chose que Carrodumun de Ptolemee: mais sans m'arrester à luy debatre ceste opinion, & voulant seulement poursuivre mon discours, iedis qu'en ceste ville on void le chasteau, ou palais des Roys de Pologne, & que c'est le lieu où on les couronne, & enterre: à raison de quoy c'est la plus renommee place de tout le Royaume: il y a aussi vne belle & grande Vniuersité au mesme lieu. Le plus grand iour d'Esté y est de seize heures, & de la huitiesme partie d'vne heure. Il y a trois autres villes qui sont contiguës à Cracouie, à sçauoir Cleparchie, Seradomic, & Casimire: & ceste ville a sous elle celles de Biecz, Vuoynicz, Sandecz, Lelouian, Kzyaz, & Proszouice. Il y a aussi au distrait de Cracouie deux Duchez, à sçauoir celui de Zaron, d'Osauicene. Sandomire a sous elle les villes de Checiny, Korczin, Vuissicie, Piltzne, Opozno, Polouice, Zauichost, Zarnouu, & Malegost. Lublin a sous elle les villes d'Vrzendouu, Lulouu, Parcouu, & Casimire.

- IV. La Liuonie est vne fort grande Prouince, qui a de longueur pres de la mer Baltique environ six vingts & cinq lieues d'Allemagne, & sa largeur est pour le moins de quarante. Elle a pour sa borne du Leuant la Russie subiecte au Moscouite, separee toutesfois par la riuere de Nerue, & le lac de Beibas: du Midy la Samogithie, du Couchant la mer Baltique, & du Septentrion la Finlande, separee par le golphe Fintuque ou de Finland. La capitale ville de Liuonie se nomme Rige, ou Rig, assise assez pres de l'em-

bouchure de la Duine : & les principales apres celle-cy sont Riualie, vulgairement Reuel, ou selon les Rutliens, Roliue, qui a vn grand, & beau port au golphe de la mer Balthique; Derpt, ou Derbten, & selon les Rusliens, Iuryougorod, assise pres du bord de la riuere de Bec entre deux lacs, au milieu de la Prouince. Les autres grandes villes accompagnées de beaux chasteaux, outre les susnommées, sont Vende, ou Vvendem au milieu du pays, Velin, Peruonie, Volnarié, ou Vvalmer, Vvesembourg, Vitesten, & Narus. Ce pays obeyt pour la pluspart au Roy de Pologne: mais il y a quelques lieux en petit nombre, qui recognoissent le Moscouite, & le Roy de Danemarck; & quelques autres obeyssent au Roy de Suede, comme Reuel, & Narue, & d'autres petites piaces.

La Lithuanie, qui a grande estenduë, est proche de la Moscouie, & à pour ses bornes du Leuant la partie de la Russie, qui recognoist le grand Knez; du Couchant la Podlaskie, Masouie, & Pologne, & se destournant vn peu vers le Nord, la Prusse; du Nord la Liuonie, & la Samogithie; & du Midy la Podolie, & Volhinie.

Ceste Prouince contient plusieurs Duchez & pays, & est diuisee en certains Palatinats, de mesme que la Pologne: comme aux Palatinats de Vilne, de Troc, de Minsee, de Nouogrod, de Brest, de Kiouie, & autres qui peuuent estre prins pour des pays: toutesfois il y a peu de villes, mais beaucoup de villages. La capitale ville de Lithuanie c'est Vilne, qui est aussi grande que Cracouie avec tous ses faux-bourgs. On y conte aussi Nouogrod, qui a de circuit sept lieues d'Allemagne: mais elle est sous le grand Duc de Moscouie, & fut prise par les Moscouites l'an 1477. La principale riuere de Lithuanie c'est celle de Neper, ou Nyeper (nommée Borysthene par Ptolemee) qui venant de Moscouie, & coulant au dessous de Chiouie, se descharge dedans la mer Pontique.

Samogithie est proche de la Lithuanie, & à cinquante milles de long. Elle a pour ses confins du Nord la Liuonie, du Couchant la mer Balthique, ou Germanique, qui est appelée proprement le golphe Balthique, & ceste mer la borde tournant vn peu vers le Septentrion: & la Prusse en est aussi proche. Il n'y a point de belles villes qui la rendent remarquable; bien y a-il plusieurs villetes & villages, qui appartiennent tant au Roy, qu'aux Gentilshommes, mais les maisons y sont du tout mal basties.

La Masouie est vne Prouince de grande estenduë, ioincte à la Pologne, & porte le nom d'vn Massié qui en estoit Duc, & qui estant entierement defaict par Cazimir Duc des Polonois, en l'an 1045. s'enfuit en Prusse, où apres auoir esté dinersment tourmenté, il finit sa vie avec vn licol. Elle confine du Leuant avec la Lithuanie, du Couchant avec la Pologne, du Septentrion avec la Prusse, & du Midy avec la Russie & la Pologne. Ceste Prouince auoit autrefois son Prince particulier, & estoit destinée aux seconds fils des Roys de Pologne: mais Iean, & Stanislas vniques heritiers de cét Estat, estans morts ieunes en l'an 1526. ceste Duché reuint à la Couronne de Pologne.

Marschouie est la ville capitale de ceste Prouince, & à sous elle les villes de Czirxo, Egrod, Zerkrozin, Czieschanovu, Czerniensx, Poltrouosx, Rosan, Varka, Blomic, Zausin, Gadziex, Prasn, & Loraza. Ceste Prouince fut estrangement ruinée, & rauagée par Mendog Duc de Lithuanie, principalement en l'an 1246. & 1260.

- viii. La Volhinie est assise entre la Lithuanie, la Podolie, & la Russie: elle appartient au grand Duc de Lithuanie: mais maintenant elle est vnite au Royaume de Pologne. On la diuise en trois Prouinces, à sçauoir de Leuczko, de Vvolodomire, & de Ryzemenee, qui sont aussi les noms des trois villes capitales, qui en ont beaucoup d'autres sous elles.
- ix. La Podolie a pour ses limites du costé du Midy la Moldauié près de la riuere de Tyre, maintenant appelée Nijester; du Leuant de grandes campagnes desertes, & inhabitees iusques au marest Meotide, ou mer des Zabaques. On void presque en tout ce pays que de petis villages fort espars, à cause des continuelles courses des Tartares. Sa capitale ville est Camyeniéc, presque diuinement bastie entre des précipices, & si forte, que les Tartares en ont esté souvent repoussez avec grande perte; de mesme que les Valaques, & les Turcs. On y trouue aussi la ville de Lembourg renommée, à cause des chairs salces qu'elle enuoye en beaucoup d'endroits.
- x. La Russie, qu'on nomme aussi Roxolanie, ou Ruthenie, a esté iadis, selon quelques-vns, appelée Rossie, qui veut autant dire que peuple espars, à cause que ces peuples occuperent toute la Sarmatie d'Europe, & vne partie de celle d'Asie; & estendirent leurs colonies depuis la mer majeur iusqu'à la Mediterranee, & au golfe Adriatique, & depuis la mer majeur iusqu'à la mer Baltique: de sorte que tous les peuples qui vsent de la langue Escclanone, & suivent la Religion, & ceremonies des Chrestiens Grecs, sont communement appelez Russiens, ou Rutheniens. Or ie ne veux pas parler en celieu de toute la Russie, dont la plus grande partie obeyt au grand Knez; mais seulement de celle que l'on nomme Noire, & selon les autres Rouge, ou Meridionale.
- Dont la Russie noire est bornée du costé du Midy des monts de Sarmatie, qui sont aussi nommez Carpathiens, & Tartes; du Leuant de la Volhinie, Podolie, & Moldauié; du Nord de la Lithuanie, & du Couchant de la Pologne.
- Cette Russie contient les pays & villes de Lempurg, d'Halicie, de Belze, de Chelmo, & de Premistie, qui en ont beaucoup d'autres sous elles. La capitale ville de toute la Prouince c'est Leunpurg, ou est le siege de l'Archeuesque.
- xi. La Podlaskie grande Prouince a du couchant la Masonie; & du Leuant touche la Lithuanie: elle fut autrefois sous la domination des Lithuaniens: mais l'an 1569. elle fut vnite au Royaume de Pologne par Sigismond Roy de Pologne, & grand Duc de Lithuanie. On y void les villes de Byelsko, Bransko, Suras & Tykolzin, ou l'on garde le thesor du Roy: on y void aussi Knyfsin, où est vne maison Royale; avec vn grand parc rempli de diuerses sortes d'animaux, & de beaux canaux & reservoirs tous pleins de poissons. Vous y trouuez aussi les villes de Narevu, & de Vasilkovu, & semblablement celle d'Augustovu, ville fort grande, fondée par le Roy Sigismond Auguste.
- xii. La Pomeranie confine avec la mer Baltique, & s'estend par vn long espace de terre depuis les extremités de l'Holsace iusqu'aux frontieres de Litonie. Elle est nommée Pomeranie, ou la Prouince de Pomeran, comme qui diroit maritime, & ce en langue Escclanone. Ses premiers habitans l'appelloient le pays de Pamorey, & les habitans mesmes estoient nommez Sidines. Il y a 40. villes entourées de mer & de fosses, outre plusieurs autres, & beaucoup de chasteaux & monasteres. Ses principales villes sont assises près du riuage de la mer, & il y a bien peu auant dans le pays; & le riuage est si bien fortifié par la nature, & a commodé en telle sorte, qu'il ne craint aucun desbordement de la mer, & donne vn grand accez aux Nauires.

la Russie: elle appar-
est vnite au Royaume
Leuczko, de Vvol-
s villes capitales, qui

auie près de la riuiere
ndes campagnes de-
es Zabaques. On ne
ars, à cause des con-
eniec, presque diui-
rtares en ont esté sou-
es, & les Turcs. On
s chairs salces qu'elle

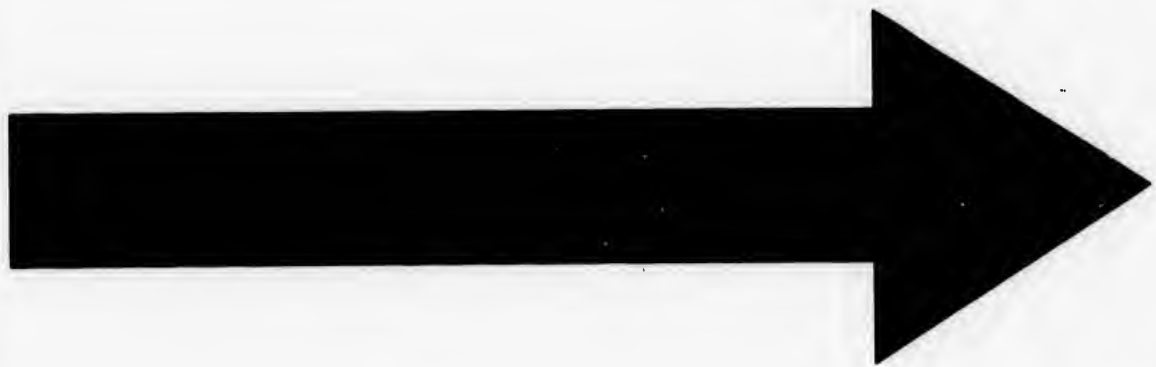
esté iadis, selon quel-
le espars, à cause que
ne partie de celle d'A-
qu'à la Mediterranee,
la mer Balthique: de
e, & suiuent la Reli-
ement appelez Rus-
u de toute la Russie,
eulement de celle que
onale.

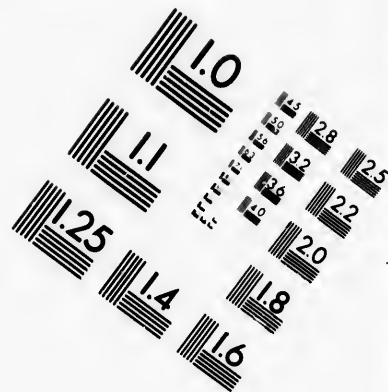
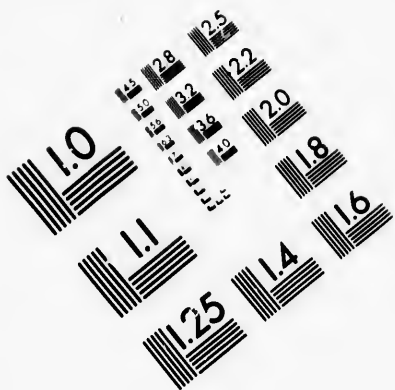
ons de Sarmarie, qui
e la Volhinie, Podolie,
e la Pologne.

l'Halicie, de Belze, de
ous elles. La capitale
de l'Archeuesque.

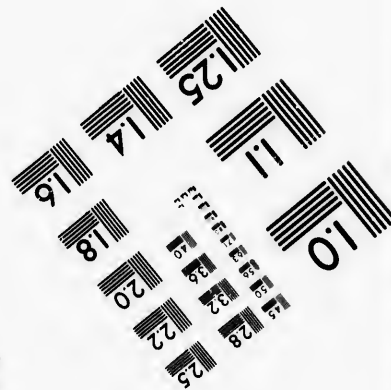
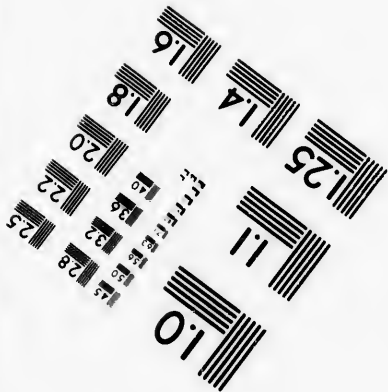
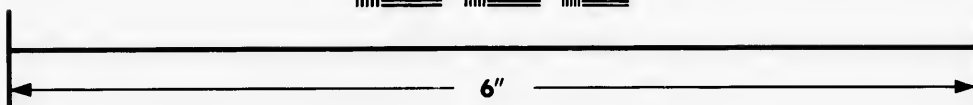
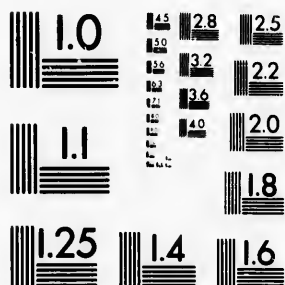
ie, & du Leuant tou-
des Lithuaniens: mais
smond Roy de Polo-
yelsko, Bransko, Su-
void aussi Knysin, où
rtes sortes d'animaux.
Vous y trouuez aussi
ent celle d'Augustou,

end par vn long espace
ntieres de Litonie. El-
comme qui diroit ma-
ns l'appelloient le pays
idines. Il y a 40. villes
beaucoup de chasteaux
riuage de la mer, & il y
tifié par la nature, & ac-
ment de la mer, & don-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25 28 32 36 40 44 48 52 56 60

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

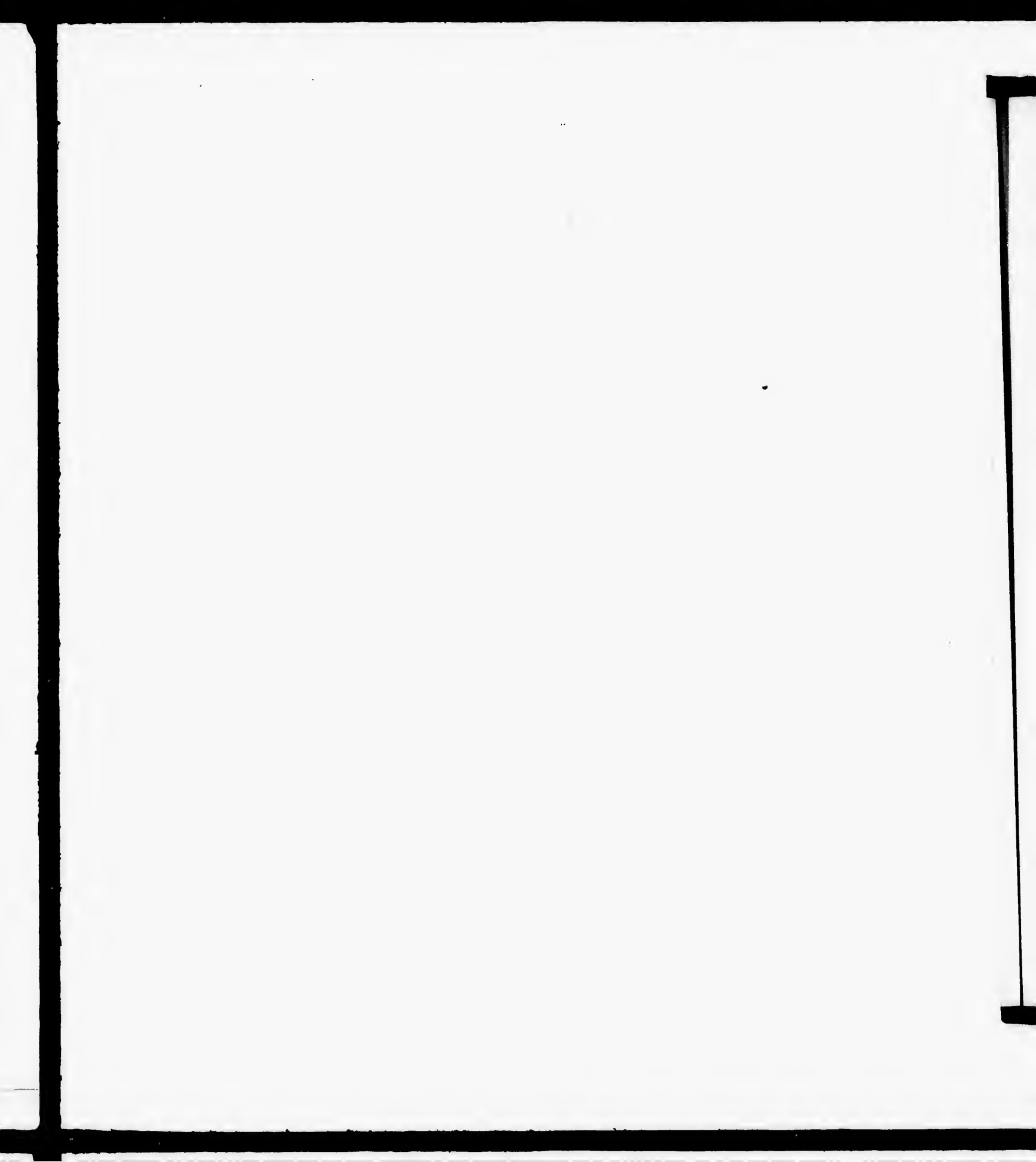
**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

51 55 59 63 67 71 75 79 83 87 91 95 99

© 1982



Ses villes qui sont dans le pays sont Stetin, capitale de tout le pays, qui donne son nom à vne Duché, Neugarde, Lemburg, Stargard, Bergrad, Camenez, Publin, Grifemburg, & plusieurs autres : celles du riuage sont Colberg, Camin, Coslin, Gribfuald, où il y a Academie fondée l'an 1546. Sundt, Puck, Revucol, Louemburg, Hechel, Stralsunde, ville, agreable, & de grand trafic. & plusieurs autres. On y voyoit autrefois la belle ville de Iulinum, maintenant Voltin, qui est pour le iourd'huy ruinee : mais sur tout on y void la ville de Gdan, Dantz, ou Dantzic, qui est enuiron à cinq milles loing de la mer. Il y en a qui mettent ceste ville en Prusse.

Il y a tout aupres du pays de Pomeran trois Isles, à sçauoir Rugen, ou l'on compte cinq villes, Vfedam, ou Vfedom, où l'on en compte trois, & Voline, où l'on n'en met qu'une.

La Prusse, que quelques autres nomment Borusse, Prutenie, Vlmigaue, & Hulmigerie ; a pour ses bornes la mer Baltique du Septentrion, la Lithuanie & Samogithie du Leuant, le pays de Pomeran du Couchant, & la Pologne & la Masouie du Midy. Sa longueur qui s'estend du Nord au Sud, contient 58. lieues de Pologne, à sçauoir depuis la ville de Torunic, qui est sur la frontiere de la Masouie, iusques au chasteau de Memule : & sa largeur est de 50. lieues. Ses principales riuieres sont la Vistule, Nemen, ou Cronon, Nogat, Elbing, Yvser, Passarie, Alle, Pregel, Ofse, Drebnicz, Lique, & Lanie.

Ceste Prouince a esté quelque temps sous les Cheualiers Teutoniques : mais vn peu apres l'an 1419. les pays & villes de Prusse voulurent reconnoistre Casimir Roy de Pologne, & se reuolterent contre les Cheualiers ; & depuis encore apres l'an 1450. la Prusse ne voulut plus obeyr à ces Cheualiers, & se soumit au Roy de Pologne, & les soldats de l'ordre qui estoient en garnison, vendirent Mariembourg, avec plusieurs autres villes & chasteaux, l'an 1457. 47000. florins. Toutes fois les Cheualiers ne voulans prester serment au Roy de Pologne l'an 1498. ils s'entreferent la guerre avec diuers euenemens, iusques à ce que la Prusse fut reduite en principauté seculiere, sous Albert Marquis de Brandebourg trente-quatriesme, & dernier grand Maistre de ces Croisez, qui fut fait Cheualier de l'ordre, & prince seculier, à Cracouie, par Sigismond Roy de Pologne, apres qu'il luy eust presté serment solennel : & le susdit Roy luy donna toutes les terres de Prusse, pour les tenir de luy, comme son homme lige.

Or la Prusse fut iadis diuisee en douze Duchez, ou Prouinces, l'an 573. par Venedus son Prince, selon le nombre de ses enfans, chacun desquels il assigna vne Prouince ; qui portoit le nom de son seigneur. Ces Prouinces, ou Duchez sont Sudanie, qui fut entierement rauagee par les Croisez ; Sambia, au iourd'huy Szamland, Natangie, Nadraue, Bartonie, Galinde, Varmie, ou Vvermelande, Hogxerlande, Culme, Poemfanie, & Michlouie. Chacune de ces Prouinces contient beaucoup de villes basties en diuers temps par les Cheualiers Teutoniques : veu qu'apres que la Religion Chrestienne fut establee en ce pays, les Croisez y bastirent 72. chasteaux, & 62. villes principales, dont le nombre est maintenant augmenté ; tellement qu'il n'y a pour le present Prouince en Pologne, où l'on trouue tant de villes, & de si beaux chasteaux.

Maintenant la Prusse est diuisee en deux pays, à sçauoir en celuy du Duc, & du Roy : le Duc a son siège à Montroyal, que les habitans nomment Cuozberg, ville maritime, où l'on void vne Vniuersité fondée par Albert premier Duc,

qui a commencé par le moyen du Roy de Pologne, de iouyr entietement de toutes ces terres, comme vassal du Royaume de Pologne. Mariembourg est la capitale ville de la Prusse, c'est à dire de celles que le Roy possède particulièrement, outre ce qu'il a accordé au Duc. Il y a aussi vne belle Vniuersité à Konigsberg.

Q V A L I T É.

LA Pologne est vn pays plain, couuert de beaucoup de forests, & remparé au dedans de peu de montagnes: ce pays est froid, à raison dequoy il est priué d'oliuiers & de vignes; mais il abonde en toutes autres choses que la terre à accoustumée de produire: car il y vient grande quantité de froment, d'orge, & de toutes sortes de legumes, tellement que les autres pays qui sont au delà de la mer, se sentent de sa fertilité. Elle abonde aussi en bestail de toutes sortes, & en poissons. Il est vray que selon sa grandeur elle est trop peu cultiuee, veu qu'il y a beaucoup de grandes forests où l'on trouue vn grand nombre de bestes sauuages. Il y a aussi force oyseaux, & grande quantité de fruits, de beurre & de cire. Et quant au miel, il s'y en trouue en telle abondance, qu'il n'y a presque assez de place pour le loger: car tous les arbres & tous les bois noircissent de ruches d'abeilles.

On n'y trouue point de mine d'or, ny d'argent, excepté au terroir de Cracouie, où l'on dit qu'il y en a vne d'argent, de mesme qu'à Sandomire, où l'on en trouue aussi vne d'azur: mais ce pays produit du plomb, du fer, & du cuyure bon en perfection, & il y a grande quantité de sel, principalement de celui de mine, qui est excellent. En Pologne le plus grand iour d'Esté n'est pas moindre de 16. heures, & ne passe pas aussi lesd. 16. heures & 40. minutes.

La Liuonie est vn pays plein de marecages, plain pour la plus grande partie, & n'ayant aucunes montagnes. Il y a beaucoup de riuieres qui l'arrosent, & routesfois beaucoup de lieux demeurent sans estre cultiuez, combien qu'ils soient capables de produire beaucoup: car il porte du froment, & toute sorte de fruits en si grande abondance, qu'il en enuoye vne bonne partie aux Prouinces estrangeres. Ce pays abonde semblablement en poissons, & en bettes domestiques & sauuages, principalement en cheuaux qui sont alleurez au possible. Il s'y trouue aussi grande quantité de cire, de miel, & de poix seiche. Il ne porte point d'oliuiers ny de vignes. Il y a beaucoup de lacs, dont le principal nommé Beybas, qui a 45. milles de long, abonde en diuerses sortes de poisson.

La Lithuanie est aussi pour la plus grande partie marecageuse, & pleine de forests, & pour ceste cause peu accessible. Il y a de fort grands lacs, qui semblent des mers en quelques endroits. Il y a aussi beaucoup de riuieres navigables, qui sont plus frequentes en hyuer qu'en autre temps, à cause que les estangs & les marais estans glacez, le chemin est plus aysé. L'air n'y est pas temperé, ains facheux, & froid au possible. Il n'y naist aucuns animaux qui ne soient petits: & il y a outre les bestes qu'on trouue en Allemagne, des Beustes, des Essans, & des cheuaux sauuages. Ce pays produit aussi du froment en abondance; mais il y meurt fort peu souuent. Il n'y croist aucune vigne, & il manque aussi de sel, qui y vient d'Angleterre. Il s'y trouue force Martes, Zibelines, & grand nombre d'Hermes, comme aussi beaucoup de poix, de miel, & de cire. A Vilne le plus grand iour d'Esté est de 17. heures, & la huitiesme partie d'vne heure, & n'est pas moindre en toute la Prouince de 16. heures,

& vne sixiesme: toutes fois aux extremittez qui tirent vers le Nord le plus grand iour d'Esté est presque de 18. heures.

Quant à la Samogitie elle est du tout froide, & presque tousiours gelee. Elle abonde en forests, aux arbres desquelles on trouue grande quantité de miel, qui est meilleur, plus delicat, & plus blanc, & à moins de cire meslee en celieu que en aucun autre.

La Masouie est pour la plus grande partie pleine de bois où l'on trouue grande quantité de beuffles, & des vres ou taureaux sauuages.

La Volhinie produit en abondance toute sorte de grains, & de fruiçts, & à force forests, où l'on trouue grand nombre de bestes sauuages, & des estangs qui foisonnent en poissons. Il y a quantité de bons pasturages, & de miel.

Pour le regard de la Podolie elle est aussi fertile tout ce qui se peut, tellement que pour vn on a accoustumé de recueillir cent, & en remuant vn peu les terres, & y semant du froment elles portent trois annees de suite: & mesme il n'est pas besoin de semer les champs toutes les annees, ains seulement il faut fecoier vn peu la moisson, & les grains qui y demeurent seruent de semence pour l'annee suiuiante. Les prez y portent aussi du foin en abondance, & tellement grand qu'on ne void point presque paroistre les cornes des bœufs au dessus de l'herbe, & mesme elle couure vne perche dans trois iours. Toutes fois la terre y est dure & pleine de pierres, tellement qu'il y faut du moins six paire de bœufs pour labourer: ce qui traueille grandement les bœufs & ceux qui les menent. On trouue pareillement en ce pays force troupeaux de bœufs & de brebis, grand nombre de bestes sauuages, & du miel à foison. Il abonde aussi en sel & en cheuaux.

La Russie meridionale est fertile au possible, & abonde en cheuaux, en bœufs, en brebis, en martes & en renards. Il y a telle quantité d'abeilles, que non seulement elles cachent & logent leur miel dans les ruches & dans les creux des arbres, mais encore dans les rochers & dans les cauernes de la terre. Il n'y croist point de vigne. Il y a force riuieres qui l'arrosent & beaucoup d'estangs qui foisonnent en poisson. On dit qu'au terroir de Chelme, les brâches du pin coupées & laissées sur la terre deux ou trois annees s'endurcissent, & transforment en cailloux. On y trouue aussi force craye blanche.

Le pays de Pomeran est plain, & n'a que fort peu de montagnes. Il est fertile à parler generalement, & arrosé de beaucoup d'eaux. Il a ses champs bien cultiuez & force riuieres navigables. Il abonde tellement en animaux pnieuz, en froment, breure, miel & cire, & choses semblables, qu'il fournit de toutes ces choses aux autres pays.

Les habitans de ce pays recueillent de l'ambre que le flux de la mer icte au riuage, mais ils en trouuent bien moins que ceux de Prusse.

La Prusse produit toutes choses en abondance, & est beaucoup plus heureuse que toutes les côtes qui luy sont voisines. Car elle est de tous costez agreable & commode au possible, à cause du grand nombre de ports qu'elle a sur la mer Baltrique, & des diuers golphes de mer, & côtes. L'air y est doux & temperé, tellement qu'on y void grande quantité de bestail de toutes sortes. La terre y porte aussi à foison du froment, qui surpasse de beaucoup en bonté celui de Pologne, & de Lithuanie. Ce pays abonde en abeilles & en miel, de mesme que toutes les côtes septentrionales, & ces mouches font leur miel

dans les creux des arbres. Il y a de fort grandes forests & du tout espaiſſes remplies de grandes & puissantes beſtes ſauuages, entre lesquelles on compte les beuſtes, & les elans; & les cheuaux ſauuages. Dauantage il y a fôtee riuieres, eſtangs & lacs qui abondent en poiſſons: & meſme il y a quelques lacs de ceſte nature qui ont de tour ſept lieues de Pologne. Les habitans trouuent auſſi au deſſus de la mer Balthique de l'ambre nommê Burſtin par les habitans, qui eſt ietté par le flux de la mer & par les tempeſtes au riuage.

MOEVRS ANCIENNES.

xv. **C**OMME ainſi ſoit que les Polonois ſont deſcendus des Slaues, auſſi ont ils tenu leurs mœurs ſalſez longuement, ſi bien qu'en ſçachant celles des vns on vint auſſi toſt à auoir cognoiſſance des autres. Pour en dire quelque chôſe, lors qu'ils voulbient impoſer le nom à quelqu'un de leurs enfans, ce qui ne ſe faiſoit qu'ils ne fuſſent deſjà grands: ils le conduiſoient au Temple de leurs Dieux, & luy coupoient ſes premiers cheueux qu'il leur offroient comme pour arres du ſeruiſe qu'il leur deuoit rendre. A ceſt effect on appelloit les parens & les amis pour ſe reſiouyr, & l'on y ſacrifioit vn porceau, & de l'eau mixtionnée & faite comme nous faiſons l'hydromel. Les Dieux qu'ils adoroient eſtoient Ieſſan, c'eſt à dire Iupiter, Ladon, qui eſtoit Pluton, Niam, Diane, Marzâm, Mars, Zizilia, Ceres, & Zieuan; qui eſtoit Venus, ayant pareille opinion de ces Dieux que les autres nations, & leur ſacrifiant en la meſme façon que les Grecs & les Romains, ſolemnifiant leurs feſtes avec banquet, dânces, chanſons, & toutes ſortes de reſiouïſſances. Et meſme Dlugoffe hiſtorien dit, que ceſte façon de ſ'eſiouyr auoit duré iuſques à ſon temps, qui fut quelques années apres que les Polonois eurent receu la religion Chreſtienne: voire meſme à preſent, lors que les Lithuaniens ſe reſiouyſſent & dâcent, ils repetent pluſieurs fois ce mot de Ladon en chantant, avec vn grand barement de mains. Ils auoient encor, comme dit Dlugoffe, pour Dieu Ziui, qui ſignifie ceſte force vitale de l'air qui donne vigueur aux choſes animees. Ils adoroient encor le Dieu ou la Deſſe Pogode, qui eſtoit la ſerenité & temperie de l'air.

xvi. **Q**uant aux Lithuaniens ils auoient anciennement pour leurs Dieux, le feu, les bois, & les ſerpents, qu'ils nourriſſoient meſme en leurs maiſons, comme leurs Dieux domeſtiques, & leur offroient ſacrifices. Ils adoroient le feu ſacré, & l'entretenoient en telle ſorte qu'il ne ſ'eſteignoit iamais: & les Sacrificateurs & Miniſtres de leurs Temples luy furniſſoient touſiours force matiere, afin qu'il ne deſaillit point. Quand quelqu'un eſtoit malade ſes amis ſe retiroient vers ces Sacrificateurs, & leur demandoient ſ'il couroit fortune de mourir, ou ſ'il deuoit demeurer en vie. Ces Sacrificateurs venoient au feu de nuit, & le lendemain donnoient reſponce à ceux qui leur auoient fait la demande, diſant, qu'ils auoient veu pres du feu l'ombre du malade. Il y en auoit d'autres plus auant dans le pays qui adoroient le Soleil & les bois, & ſelon qu'un arbre eſtoit plus haut ils luy rédoient plus d'honneur. Ils eſtoient adis ſi pauures & de ſi petite reptation enuers les Ruſſiens, que les Seigneurs & Princes de Kinie ne pouoient tirer d'eux en ſigne de ſubiection que des haillons, des drapeaux, du liege, & autres choſes viles, tant ils eſtoient pauures. L'ay oublié de dire qu'ils immoloient des coqs à leurs ſerpents; & les nourriſſoient de lait. Ils auoient des feſtes ſolemnelles tous les ans apres la moiſſon vers le mois de Septembre,

& lors qu'ils reuenoient de la guerre ils brusloient pour sacrifice les dépouilles prises sur leurs aduersaires, & mesme vn des ennemis prisonniers seruoit de victime. Quand quelqu'un d'entr'eux mouroit ils brusloient avec son corps les plus riches meubles, & les plus beaux cheuaux, offrant du lait & du miel sur le tombeau. Auant qu'ils eussent receu la foy Chrestienne il n'y auoit que les nobles qui eussent l'usage du drap & des souliers, veu que le peuple s'habilloit de lin, & se couuroit de peaux de bestes sauuages.

Pour le regard des Samogites, ou Samogetes il n'y a pas long temps qu'ils ne scauoient que c'estoit d'or ny d'argent, ny de cuyure, ny de fer, ny de vin. Il estoit permis entr'eux à vn homme d'auoir plusieurs femmes, & au fils d'espouser sa belle-mere apres la mort de son pere, & au frere sa belle-sœur. Ce peuple auoit pour son plus grand Dieu le feu qu'il estimoit sacré, & qui ne s'estaignoit iamais, estant entretenu en vne haute montagne par leur Sacrificateur. Ils auoient des forests qu'ils adoroient comme saintes, & comme demeures de leurs Dieux, & estoient tombez en telle folie, qu'ils pensoient que ces forests, & les bestes qui y demouroient estoient saintes, & que tout ce qui y entroit deuoit estre réputé pour saint. Ils auoient en ce bois des foyers separez les vns des autres pour leurs maisons & familles, dans lesquels ils brusloient les corps de leurs grands amis avec leurs cheuaux, selles & harnois, & leurs meilleurs accoustumens. Ils mettoient pres de ces foyers des escabeaux ou quelques sièges faits de lieges, sur lesquels ils aprestoient des viandes faites de farine en forme de fromages, & versoiēt de la biere sur le feu, estans abusez insques là qu'ils croyoient que les ames de leurs morts dont ils auoient bruslé les corps, venoient là de nuit, & y prenoient leur refection. Si quelqu'un deux venoit à faire la moindre violence à ces forests, ou aux oiseaux, ou aux autres bestes qui y estoient, les mains ou les pieds luy deuenoient courbés par art diabolique.

Ceux de Liouonie ont esté longuement barbares & inciuils, & adonnez à l'adoration des Dieux presque semblable à celle que nous auôs jà descrite en parlant des autres. La simplicité de ce peuple estoit si grande qu'apres auoir pressé le miel ils portoient hors la cire comme vne ordure & superfluité. Ils auoient ordinairement ce mot de Ichuen la bouche, dont ceux de ce temps en scauent l'explication.

Ceux de Prusse furent anciennement fort cruels & barbares & grands beueurs, ayans pour leurs plus grandes delices le lait des iumens, auant qu'ils sceussent l'usage de l'hydromel. Ils prenoient autant de femmes que bon leur sembloit en mariage, & les tenoient aussi sujettes que si elles eussent esté leurs seruantes. Lors qu'ils estoient las ou de trauail ou de trop boire, les bains & les estuues leur aydoient à se remettre, & mesme au plus fort de l'hyuer ils auoient accoustumé de se baigner dās l'eau froide. Ils enterroient leurs morts avec leurs plus riches meubles, armes, & cheuaux, & sacrifioient à ceux qui mouroient en la baraille quelqu'un des ennemis qu'ils auoient pris. Ils adoroient le feu, le Soleil, la Lune, les bestes, les serpents, & plusieurs autres choses. Ils estoient fort charitables enuers les necessiteux, & mesmes alloient au deuant de ceux qui estoient en danger de la mer, & les secouroient, ou bien aydoient à ceux qui estoient trauaillez par les Corsaires. Ils ne faisoient nul estat de l'or ny de l'argent. Ils auoient quantité de belles fourrures: qu'ils donnoient pour d'autres vestemens de laine.

u tout espais ses terra-
uelles on compte les
e il y a fort de riuieres,
quelques lacs de ceste
ans trouvent aussi au
r les habitans, qui est

S.
des Slaues, aussi ont
en scachant celles des
Pour en dire quelque
de leurs enfans, ce qui
sifioient au Temple de
il leur offroient com-
vn porceau, & de l'eau
Les Dieux qu'ils ado-
estoit Pluton, Niam,
estoit Venus, ayant pa-
leur sacrifiaient en la mes-
urs festes avec banquet,
Et mesme Dhugolle hi-
ques à son temps, qui fut
la religion Chrestienne:
suyuent & dancent, ils
auec vn grand batement
ur Dieu Ziuit, qui signifie
es animees. Ils adoroient
nité & temperie de l'air:
t pour leurs Dieux, le feu,
en leurs maisons, comme
Ils adoroient le feu sacré,
iamais: & les Sacrificateurs
sours force matiere, afin
alade ses amis se retiroient
roit fortune de mourir, ou
oient au feu de nuit, & le
ient fait la demande, disant,
Il y en auoit d'autres plus
is, & selon qu'un arbre estoit
iadis si pauures & de si peti-
& Princes de Kinie ne pou-
illions, des drapeaux, du lie-
& l'ay oublié de dire: qu'ils
sifioient de lait. Ils auoient
vers le mois de Septembre,

M O E V R S . D E C E T E M P S .

XVII. **L**es Polonois sont à present entierement estoignez de la cruauté des Sarmates anciens; & de leur rudesse. Ils sont sages & discrets en leurs actions, & fort courtois à l'endroit des estrangers, excepté le menu peuple qui tire d'eux iusques au dernier denier lors qu'il le peut faire. Ils boiuent volontiers, ainsi que tous les peuples Septentrionaux, mais l'usage du vin y est fort rare, & les habitans ne sçauent que c'est de cultiuer les vignes. Ils font certaine boisson avec du bled & autres choses, qu'ils nomment ceruoise, & qui est come la biere. Les caracteres dont ils vsent en escriuant sont composez en partie du Grec & en partie du naturel de leur pays, & les hommes & les femmes s'y habillent presque à la façon des Grecs. Les Polonois abhorrent le larcin & la volerie, & le pays est tellement asseuré de ce costé là, qu'en hyer on verra faire vn grand chemin à vn homme tout seul, avec vn petit chariot tiré par vn ou deux cheuaux. Ce sont des hommes remplis de grande industrie, & qui ont la cognoissance de plusieurs langues, principalement de la Latine, dont chacun vse comme de sa langue vulgaire aux villes & aux villages, & elle est commune tât aux riches qu'aux pauvres. Les Gentilshommes Polonois aiment à estre superbement vestus & armez. Ils sont vaillans de leur nature, & quo'y que leurs ennemis ayent del'auantage sur eux pour le regard du nombre, ils ne laissent de les attendre, voire mesme de les attaquer. Les nobles qui ne sont pas de condition releuee n'endurent pas aisément les outrages qu'ils ont receus des grands Seigneurs, mais l'offencé s'esfaye d'en tirer raison en assemblant autant de ses parens & amis qu'il luy est possible. En fin pour parler generalement des Polonois ils sont plustost prodigues que liberaux, pource qu'ils ne font que festiner & se plaisent à traiter force personnes, & à nourrir grand nombre de seruiteurs.

Quant aux Lithuaniens ils se conduisent allant par leur pays en hyer par l'estoille du Nord, ainsi qu'on fait sur la mer. Ils n'ont aucun vsage de monnoye. Les femmes de ce pays ont des amis par la permission de leurs maris, & s'en seruient au ieu d'amour quand bon leur semble; & touresfois si vn homme marié auoit quelque maistresse il en seroit blasme. Les Mariages sont entr'eux si peu asseurez, qu'ils les rompent aisément, & se quittent d'vn commun accord, se mariant & remariant autant de fois qu'il s'en prennent fantasie. Le vin n'y est guere en vsage: le pain y est fort bis à cause que le bled n'est guero criblé, ny la farine assée. Les troupeaux les pouruoient de breuuage, pource qu'ils ont du lait en abondance dont ils se seruient en lieu de vin. Ils parlent Esclauon de mesme que les Polonois. Lors que les Lithuaniens ont guerre contre quelqu'vn ils y vont plustost avec grand appareil, que bien en point pour combatre. Aufse leurs forces s'escoulent incontinent: & s'ils sont contraincts de poursuire, ils renouyent soudaince qu'ils ont de plus precieux & de plus cher, soit cheuaux ou bagage en leurs maisons, & suiuent leur General plus par force que de desir qu'ils ayent de le seruir, & de combatre. Cecy se voit en ce que les grands qui sont obligez de seruir le Roy avec quelque nombre de gens rachepent ceste seruitude & subiection avec grand somme d'argent, & cecy est tellement ordinaire entre eux, & leur tourne à si peu de honte, que les Chofs & Colonels font crier à sonde trompe parmy les armées, que s'il y en a quelques vns qui se veulent

vucillent retirés, ils le pourrout faire en apportât de l'argét, & qu'on leur donnera leur congé. Ils sont si licentieux de tout faire, que cette liberté si desbordée les fait abuser de la condition en laquelle ils viuent.

Ils portent les habillemens longs à la façon de Tartares, mais ils ont la lance & l'escu comme les Hongres. Ils ont de bons cheuaux, mais ils sont tous chastes, & iamais ils ne les ferrent. Ils les conduisent à leur fantasie avec vn simple canon, sans vser d'aucun mords qui soit fâcheux, ou rude.

Le peuple y est miserable, & tenu en grande captiuité, d'autant que les grands qui vont par le pays accompagnez d'vn bon nombre d'estaffiers, entrent dans les maisons des paysans, & y rauissent ce que bon leur semble, & meisme les battent bien souuent à outrance. Il n'y est loysible à vn fermier de venir avec les mains vuydes deuant son maistre, & quant aux autres, outre le cens, & la rente, ils sont obligez de donner toutes les sepmaines trois ou quatre couruees: Que si la femme de leur Curé est morte, ou s'il se marie, ou que quelque enfant luy soit né, ils sont contrains de luy bailler certaine somme d'argent, sur cette consideration seulement, qu'il les oynt de confession, durant toute l'année. Si quelqu'un a commis vn crime digne de mort, il faut qu'il se pendre luy mesme si tost que le commandement luy en est fait de par le Prince; autrement il est battu, tourmenté, & deschiré cruellement auant qu'on le face mourir.

Les Liuoniens sont fort adonnez à la gourmandise; & à l'yrongnerie, & cete dissolution; & de sbauche se pratique plus aux maisons des grands Seigneurs qu'en tout autre lieu. Celuy qui peut porter plus de vin, & tenir plus longuement coup à manger, & à boire est le bien venu; mais finalement il est payé de gale, gourte, flux de sang, hydropisie, ou quelque autre séblable mal.

Quelques Gentilshommes vsent de liberalité enuers ces goulus, & yrongnés, & cependant pour entretenir cette liberalité, rançonnent les paysans, tellement que tout ce que les derniers peuuent acquerir avec beaucoup de sueur & de peine, les premiers les despencent en excez, & desbordemens. Les paysans sont presque tous seifs, & quand quelqu'un ne pouuant porter la faim, ny le foüer, ou la grande tyrannie des Seigneurs, s'en va, si les gentilshommes le peuuent attraper après, ils luy coupent le pied; afin qu'il ne s'en puisse plus fayre. Ces pauures seifs sont nourris de viandes si apres que les pourceaux ne daigneroient presque taster de ce qu'ils mangent. Ils portent des souliers faits d'escorce, & la paire ne leur couste que trois deniers. Au lieu de chanter ils heurlent comme des loups; & ont sans cesse, comme au temps passé le mot lehu en la bouche. Quand on leur demande ce qu'ils entendent par ce mot de lehu, ils respondent qu'ils ne s'auent; mais qu'ils s'y uent en cela la coustume de leurs pères & de leurs. Bref ces pauures gens viuent comme des bestes; & sont traitez presque de mesme. Quand ils veulent mettre en terre quelque homme mort, ils tournent autour de luy, en beuant d'autant, & le conuient à boire, espandant sa part sur luy. Et quand ils le tiennent dans la fosse, ils mettent pres de luy vne coignée, du vin, & des viades, & vn peu d'argent pour faire son voyage, & tandis qu'ils estoient tenus subiets par les Cheualiers Teutoniens, ils disoient à leur mort: Va t'en en l'autre monde, où tu auras domination sur les Teutoniens comme ils l'ont eüe sur toy en ce monde. Quant aux mariages, si quelqu'un veut espouser quelque femme il faut bien souuent qu'il la rauisse. Les habitans de Liuonie sont de diuerses nations, veu qu'il y a des Liuoniens, des Curons, & des Letiens, qui ont diuers langage. Toutesfois aux cha-

steaux, & dans les villes on parle pour la plus part Alemand.

On tient que les femmes de la ville de Rig en Linonie sont braues, & pompeuses, & mesprisent les autres qui viennent de quelque autre pays. Elles seroient bien marries, si lon ne les appelloit Dames. Elles ne s'adonnent presque à faire chose que ce soit, ains viuent continuellement en oyfueté, & en delicos. Au lieu de filer leurs quenouilles, ou de faire quelque autre besogne de femme, elles ont des coches, ou chariots branflans, dans lesquels elle se font promener l'Hiuer, & des nasselles en Esté pour s'aller esbarter sur l'eau.

Les Samogitiens sont de belle, & grande taille, mais peu ciuils, rudes, & barbares. Ils sont audacieux, & prompts à la guerre, & ont des corselets, & s'aident d'espieux semblables à ceux dont nous vsions, mais ils sont plus courts. Leurs cheuaux sont fort petits, & toutesfois ils leur donnent tant de peine que c'est chose estrange. Ils rompent la terre pour forte qu'elle soit, non avec le fer, ains avec des focs de bois, de mesme que les Moscouites. Vn de leurs gouuerneurs qui les vouloit soulager leur fit porter des focs de fer; mais estant aduenu que durant deux ou trois ans la terre ne rapporta que bien peu, à cause que l'air estoit mal temperé, ce peuple lourd commença à se mutiner, & à dire, que ce malkeur procedoit de ce qu'on faisoit cultiner contre la coustume avec le fer, qui rendoit leurs terres infertiles: tellement que le Gouuerneur fut contraint afin d'euiter sedition, de les laisser labourer à leur fantasie. Et à cause que le peuple y est si grossier, le diable les estonne bien souuét avec des visions fort estranges.

Ils espousent plusieurs femmes, & sans aucune consideration de sang, ny de parentage: veu que le fils apres la mort de son pere espouse sa belle mere, & le frere ne fait conscience de prendre sa belle seur à femme. Ils n'vsent d'aucune monnoye, & bastissent leurs maisons fort basses, couurant ces logettes de boué, & de chaume, & faisant le toit, ainsi que les barques, ou galeres, & au sommet ils font vne fenestre si grande qu'elle donne clarté à toute la maison. Le feu brusle tousiours là dedans, tant pour apprester leur viande qu'à cause du froid, qui y est si vehement que presque tout le long de l'annee les riuieres y demeurent glacees. Ils font l'atre, ou le foyer au milieu de la maison, à fin que le pere de famille estant assis, puisse en se chauffant prendre garde à son mesnage, & à ses troupeaux; pour ce que les hommes, & les bestes couchent sous vn mesme couuert, sans aucune separation.

Les plus riches & puillans au lieu de vases, ou de coupes d'or, en ont qui sont faites de cornes de beuffles. Ils n'vsent point d'estuues, ny de poiles, come leurs voisins; mais ils sont naturellemēt enclins à la diuination, aux charmes, & sorcelleries, & à l'observation des augures. Ils mangent presque tous du pain fort bis, & qui ne vaut guere. Ils ne boiuent le plus souuent que de l'eau, & vsent rarement de biere, & de medon. Quant à l'habillement, & langage ils ne different guere des Lithuaniens.

Les Masouiens ne sont differens des Polonois quant aux meurs, & aux habits, & vsent de mesme langage, excepté qu'ils y adioustent encor quelques sifflemens, qui les rendent vn peu differens. Au reste ils sont courageux, & vaillans au possible. Les Volhiniens sont aussi pleins de valeur, & de courage; mais ils ont mesmes meurs, & mesme langage que les Russiens.

Les Russiens Meridionaux sont forts, & vaillans, & vsent en guerre del'arc, & d'vne pique de douze pieds de long. Ils hayssent estrange ment le nom de Roy. Les Polonois ont des colonies presque en toute cette Russie, & presque

tous les Cheualiers, & les principaux du pays sont Polonois.

Les habitans du pays de Pomeram ont gardé la langue, & les mœurs des Vandales iusques au temps qu'ils ont receu la foy Chrestienne; veu qu'ils ont appris dès lors le Saxon, lequel ils parlent encor auourd'huy.

Les Prussiens, principalement les nobles, descendent des Alemans, & retiennent beaucoup de leur naturel. Ils bastissent plus haut que les Polonois, & leurs coustumes sont de plus longue duree que celles des autres. Ils ont aussi plus d'art, & d'industrie, & vne beaucoup plus grande police que les autres; pour ce qu'à parler à la verité, les Alemans deuantent beaucoup tous les autres peuples du Nord soit en artifices, soit en administration, & reglement des villes.

RICHESSE.

Les richesses des Polonois consistent en la grande quantité de grains, & de xviii. blebs de toutes sortes, dont le pays abonde en telle façon, qu'il secourut l'an 1590. non seulement les pays voisins, mais encor la riuere de Gennes, Rome, & le pays de Toscane, combien que leur voisinage fut en grande necessité de semblables viures. Ils font aussi force argent de leur miel, & de leurs cires, de mesme que de leurs lins, chanures & de leurs bœufs, & de leurs moutons, de leurs cheuaux, & de leurs beuffles. Mais la principale richesse vient des Salins d'Ocen, qui furent trouuez en l'an 1252. & pareillement de ceux de Velisque. C'estel vient en partie de quelques mines, & en partie de quelques fontaines: de maniere qu'on en tire d'une sorte en grande quantité de la terre, & l'on y fait aussi du sel par decoction.

Ils ne tirent pas aussi peu de profit de leur azur, & de leurs mines de fer, & de cuyure, lequel ilstrouuent en abondance. Quand à l'ambre qu'il trouuent sur le riuage de la mer ils en font de grands demers toutes les annees: & encor ils en peuuent tirer quelque peu de leurs mines de souffre.

Au reste si l'on oste le port de Dantzic, on n'y trouuera guere autre place marchandé qui soit de grande importance. Car quant à ce qu'on tire des autres ports de Prusse & de Liuonie, il n'enrichit pas le Royaume d'argent, & mesme ne peut presque payer les draps de soye, & de laine que on y porte de Flandres, & d'Angleterre, ou bien les vins, & sucres, fruités, & espices qu'on y porte d'Espagne, & de Portugal, ou bien la maluoisie de Candie qu'on y vend soixante escus le tonneau voire d'auantage. Mais pour dire quelque chose de Dantzic, on tient pour chose assuree, qu'ils'y vend, ou change tous les iours plus de mille charges de fromét, & seigle, outre le bois, la poix seiche & liquide, le lin, le chanure, la bierre, & vne infinité d'autres marchandises.

Pour reuenir à nostre discours, les Polonois vendent aussi grande quantité de fourures, & de peaux de diuerses bestes, comme des Martres & Renards, qui sont fort cheres. Mais pour conclusion le pays n'estant pour tout cela trop marchand, horsmis le lieu de Dantzic que nous auons dict, & n'y ayant guere de trafic aux villes, ny trop d'industrie aux habitans du pays, & d'ailleurs, les Polonois estans de tel naturel qu'ils ayment à faire bonne chere (principalement les nobles) & despencent excessiuement en festins, & en habits, si bien qu'ils consomment plus que leur reuenu ne porte; veu qu'ils magent plus d'espices qu'aucune autre nation, & que les vins & les draps de soye, & mesme la plus grande partie de ceux de laine, leur viennent de dehors, il est force que le pays soit pauvre d'or, & d'argent: parce qu'un

Royaume ne peut estre riche, s'il n'est tel qu'il en sorte beaucoup de marchandises, & qu'il y en entre fort peu, afin que la sortie luy apporte de l'argent, & l'entree ne luy en face pas desbourcer. Et de fait c'est d'où vient la richesse du Royaume de Naples, & del'Etat de Milan, dont l'un enuoye dehors grande quantité de grains, de vins, d'huyle, de soyes, de l'astian, de fruits, de cheuaux, & d'autres choses, par le moyen desquelles il tire de grandes sommes de deniers des estrangers: l'autre pouruoit beaucoup de pays, de grains, de ris, draps, & de ferremens, & de toute sorte de marchandises, & en reçoit bien peu des autres. Que si le Royaume de Naples (on peut dire le meisme de la Sicile) auoit autant d'ouuriers, & de gens d'industrie, qu'il a de fruits, & de biens naturels, il ne trouueroit guere de pays qui luy peussent estre comparez.

xix. Mais pour reuenir à la Pologne, ses reuenus ne sont si perits que quelques vns estiment. Car premierement les reuenus du Roy, qu'on tire principalement des mines de sel & d'argent, montent à six cens mille escus toutes les annees. Il est vray que le Roy Sigismond Auguste en engagea vne partie, & le Roy Henry vnd'année auparauant qu'il en partist, voulant obliger vne partie de la Noblesse en aliens pour plus de trois cens mille tolars de rente. Mais les Rois peuvent augmenter grandement le reuenue, par la mort des possesseurs, appliquant à la couronne les biens qu'ils ont accoustumé d'octroyer aux particuliers. Or le Roy peut esparagner la plus grande partie de ce reuenue; d'autant qu'il est defrayé avec la Cour par la Lithuanie, & encore au moins en partie de la Pologne, tandis qu'il demeure en ces Prouinces. Et veritablement on estimera ce cy peu de choses, si l'on considere que les Royaumes d'Escosses, de Nauarre, & de Sardaigne ne passent pas cent milles escus de rente, ny le Royaume d'Arragon six cens mille en trois ans. Les reuenus du Roy de Pologne seroient plus grands s'il n'estoit si liberal à l'endroit de ses Palatins & Chastelains, auxquels il donne ordinairement les deux tiers, & quelquesfois plus de tous les droicts de leurs gouuernemens. Mais aux necessitez de la guerre, & des entreprises d'importance, apres la delibération des Diettes, on charge le peuple de grosses tailles, qui se payent sur les terres, ou sur les daces de labiere, qu'il arriue à telle somme, que par le moyen de cet argent le Roy Estienne soustint vne fort grand guerre contre le Duc de Moscouie l'espace de trois annees.

Quant à la noblesse les biens sont ordinairement allez bien partagez entre les Seigneurs & les Gentilshommes. Car il n'y en a aucun qui soit de beaucoup plus riche que les autres, & les plus grands reuenus ne sont de plus de 25. mille escus. Il faut excepter de ce nombre les Ducs de Curlande, & de Cunisberg. Mais quant à ceux cy, quoy qu'ils recognoissent pour Superieur le Roy de Pologne, duquel ils sont feudataires, toutesfois ils ne sont pas membres vifs du Royaume, pour ce qu'ils ne s'assemblent, & ne se trouvent pas aux Diettes, & n'ont aucune part en l'eslection du Roy, ou bien au gouuernement du Royaume: & ne passent comme Seigneurs du pays, ains comme estrangers, comme ils sont veritablement, pour ce que l'un est de la maison de Danemarck, à sçauoir le Duc de Curlande, & celui de Cunisberg, est de la maison de Brandebourg. Car toute la Prusse fut iadis des Cheualiers Teutoniens, qui v auoient vn grand Maistre particulier: mais ne pouués resister aux forces des Polonois, ils se soumirent comme feudataires au Roy Casimir. Finalement la grande Maistrise estant rumberie entre les mains d'Albert de Brandebourg, il deuint Lutherien, & de grand Maistre Duc de Prusse.

FORCES.

Les forces de ce Royaume consistent en viures, argent, gens de pied, & de cheual, armes & munitions de guerre. Nous auons allez parlé cy deuant des viures, & de l'argent, venons maintenant au reste. Les nobles sont obligez de seruir le Roy à leurs despens pour la defence de cet Estat. Ceux-cy seruent à cheual armez, partie à la façon de nos hommes d'armes, partie vn peu plus legerement, & partie aussi à la maniere des Tartares. Ces derniers sont nommez Cosaques, le mestier desquels est de piller, saccager, & ruyner toute chose, & tous vont à la guerre magnifiquement vestus, avec des calaques bordees d'or, & d'argent, bigarrees d'une infinité de couleurs, avec force plumes, aisles d'aigle, peaux de leopard, & d'ours, & avec beaucoup d'enseignes de diuerses façons, & couleurs, & plusieurs autres ornemens propres pour les faire regarder aux leurs, ou pour les faire paroistre terribles aux ennemis. Ils ont des cheuaux de moyenne traque, mais beaucoup plus prompts, plus adroits, & plus courageux que ne sont ceux d'Alemagne. On tient que la Pologne seroit en vn besoing cent milles cheuaux, & la Lithuanie soixante & dix mille, qui reuiendroient enuiron à cent mille qui pourroient seruir. Il est vray que les cheuaux de Pologne sont beaucoup meilleurs que ceux de Lithuanie.

Ils font tel estat d'un grand nombre de caualerie que mesprisant toutes les forces des autres, ils ne se soucient guere de faire des forteresses. Ils croyent que les armées conduites par des lieux ouuerts contre les ennemis, doiuent combattre de meilleur courage pour la patrie, pour les femmes, pour les enfans, pour la liberté, & pour tout leur bien. Ils font profession de ne retourner iamais le dos aux ennemis, quelque accident qu'il leur arriue.

Sigismond Auguste Roy de Pologne, s'essaye bien souuent de faire refondre les Diettes à la fortification de Cracouie, à cause du voisinage de l'Empereur; mais il ne les peut iamais induire à faire ce qu'il desiroit; tant pour ce qu'ils ne veulent pas donner aux Roys occasion de se rendre maistres absolus par le moyen des garnisons; qu'aussi pour ce qu'ils disent qu'ils ont assez de courage & de force pour deffendre le Royaume.

Ils n'ont point de gens de pied, pour ce que tout le peuple du Royaume est diuisé en marchands, & artisans, qui habitent dans les villes, & en laboureurs qui se tiennent aux champs, & aux villages, avec la subiection que nous auons dite: tellement que les armées restent entre les mains des seuls gentilshommes, qui n'ont accoustumé d'aller à pied à la guerre. Mais lors qu'il ont eu besoin de quelque Infanterie, ils se sont seruis de celles d'Alemagne, & de Hongrie. De sorte que le Roy Estienne eut en son entreprise de Liuonie enuiron seize mille hommes de pied de ces deux nations, & plus de quarante mille cheuaux du Royaume en son armée.

Quant à la conduite de l'artillerie, & aux galeadoirs, ils se seruent pour cet effect des Tartares, & des payfans du royaume. Ce royaume est assez bien pourueu de canons, & de munitions de guerre; tant pour ce que la noblesse en a beaucoup en ses chasteaux, & maisons particulieres; qu'à cause que la Pologne estant si proche de l'Alemagne qui produit beaucoup de metaux, & qui a force maistres pour fondre, & manier l'artillerie, & tout ce qui appartient au mestier des armes, elle n'en peut manquer en aucune sorte, & elle en abonde

d'autant plus qu'elle a moins de fortifications.

Il n'est pas qu'il n'y ait des places d'importance, & qui sont de quelque consideration; comme les fortifications de Lempurg, & de Camenez en la Russie Meridionale; le chateau de Cracouie en la basse Pologne, Polosque aux frontieres de Moscoue, & Marienbourg, avec quelques autres places qui sont en Prusse, & en Liuonie, & qui ont esté fortifiées, non par les Polonois, mais par les Cheualiers Teuroniens qui en estoient maistres.

Ces forces de Pologne dont nous auons fait mention sont telles & en nombre, & en qualité, qu'il y a peu de Royaume en Europe; ie ne diray pas qui les surmonte, mais qui les egalent. Il ne manque à ces forces que la promptitude. Car il y a quatre conditions qui sont requies aux forces de quelque Estat que ce soit, à sçauoir qu'elles soient propres de cet Estat, & non empruntees ny mendicées d'ailleurs, nombreuses, vaillantes, & agiles; propres, pource qu'on ne se doit fier en autruy, que mal-aysément: nombreuses, afin que quelque inconuenient estant arriué on en aye tousiours de reste, qui puisse reparer la perte, ou empêcher plus grande: vaillante, pource que le nombre ne vaut rien sans la valeur, & mesme il nuyt bien souuent beaucoup plus qu'il n'ay de agile, afin qu'on les puisse aisément; & promptement mettre ensemble, & les poullir où le besoing le requerra. Or les Polonois manquent de la dernière de ces quatre conditions. Car l'agilité d'une milice despend principalement de deux choses; à sçauoir de l'autorité du Prince, & de la promptitude de l'argent. En Pologne le Roy ne peut résoudre, ny entreprendre vne guerre, ny imposer des tailles pour faire de l'argent sans le consentement des Diettes. Les Diettes, où il faut assembler beaucoup de gens, sont comme des machines de beaucoup de pieces, qui n'aduancent guere qu'en vn fort long-temps: & au maniement des armes on doit tenir pour prompts, & tost prests les Princes qui se peuuent résoudre d'eux-mesmes, & qui ont l'argent à commandement: autrement lors qu'il faut assembler ou disposer les Diettes ou, les Estats à la résolution de ce qu'on propose, & qu'il faut apres cela exiger, & ramasser de l'argent, on met tant de temps à ces choses, qu'il en reste peu pour l'entreprise, & l'occasion eschappe cependant. D'ailleurs en Pologne les Seigneurs, & Gentils-hommes font de si grandes despences allans aux Diettes, & y demeurans, qu'ils n'ont que bien peu d'argent pour se pouuoir entretenir apres en vne armee.

Il se pourroit bien faire toutes-fois qu'on se résoudroit promptement s'il estoit question de la deffence, & conseruation de l'Etat, pour ce que la crainte du mal, & la consideration du danger rendroient chacun diligent. Mais ie croy qu'il y auroit beaucoup de longueur s'il falloit penser à l'entreprise de quelque conqueste: pource que l'esperance du bien ne nous esmeut pas avec tant de force, que la crainte & l'apprehension du mal. Toutesfois on a veu que le Moscouite osta à Sigismond premier, l'estat de Pologne, & de Smolenque, sans qu'il en monstrast quelque ressentiment digne d'un Roy, & d'un si grand Royaume. Et le mesme Moscouite assaillit la Liuonie, qui s'estoit mise sous la protection de Sigismond, sans qu'il y trouuast aucune resistance. Mais il faut dire que les forces de Pologne nombreuses, vaillantes, qui ne despendent de personne, auront tousiours autant d'agilité & de promptitude, que le Roy aura d'autorité & s'y acquerra de puissance.

Nous en auons vn exemple en la personne d'Estienne Battori, au temps du-

quel la Pologne non seulement s'est maintenüe en reputation d'estre capable de se deffendre des forces estrangeres, mais encore de faire des conquestes d'importance sur de puissans ennemis. Mais pource que nous auons parlè de l'agilité, qui est vne chose extremement importante aux forces d'un Estat, il ne sera pas hors de propos d'adiouster icy les causes de ceste agilité. Les principales sont donc comme nous auons ja dict, l'authorité du Prince, qui donne le mouuement, & l'assurance de l'argent prest, qui le maintient: pource que nous auons veu de puissantes armées, qui consumoient le temps inutilement, à cause que le chef estoit lent, & nous auons encor veu des victoires importantes au possible, qui n'ont profité d'aucune chose à faire d'argent, sans lequel on ne peut faire marcher les soldats. La qualité des soldats est aussi grandement considerable. Car on ne peut nier que l'Infanterie Alemande, & Bohemienne, ne manque d'agilité, qui est propre du François, de l'Italien, & de l'Espagnol; non seulement pource qu'ils sont plus disposés de leur personne; mais encor pour ce qu'ils se contentent de moins en la guerre. S'ils manquent de vin ils ne deffailent pour cela, & ne perdent pas courage s'ils viennent à estre sans chair, & tousiours ils supportent mieux les mes-aïses, & les incommoditez de la guerre.

Dauantage la qualité des cheuaux importe de beaucoup en cecy; veu que les Flamans surpassent de beaucoup les Frisons, & les cheuaux d'Alemagne, aussi bien que les Polonois, & les Hongres: les genets d'Espagne surpassent les cheuaux Turcs, & les Barbes sont plus vistes que les autres. Quant aux courriers de Naples ils ne sont pas si vistes que les genets, mais ils durent beaucoup plus au travail, & ont avec cela assez de vistesse.

Or l'experience a monstré que la caualerie Alemande n'est pas propre pour donner la chasse aux ennemis ou pour les suyir, à cause qu'elle est trop pesante: au contraire si les Valaques, les Hongres, les Polonois, les Turcs, & les Mores de Barbarie ont mis quelqu'un en route, il ne leur peut eschapper, & si quelqu'un les a mis en desordre il ne les peut suyure: pource que maintenant ils sont audos de leurs ennemis, & soudain ils en font beaucoup eiloi-gnez.

Quant aux entreprises maritimes, les nauires ont fort peu d'agilité; pource qu'elles ne se peuuent remuer, ny tourner sans vent: les grosses galeres se remuent un peu mieux, mais non guere, si bien qu'il n'y a que les galeres communes qui soient bonnes à cet effect. C'est pourquoy nous auons veu que les armées Chrestiennes, qui mettent vne bonne partie de leurs forces aux nauires, ont perdu bien souuent vne bonne partie de l'Esté, qui est le temps auquel il failloit faire quelque effect; & que les armées Turques s'en despechoient promptement. Mais il n'y a rien qui rende les Turcs plus agiles que nous, que leur coustume de viure, & se contenter de peu, pour ce que le vin, & semblables delicatesses empeschent plus nos armées, que tous les viures des Turcs ensemble ne font les leurs. De sorte qu'il ne se faut estonner, si lors qu'ils vont à quelque entreprise, ils sont si bien pouruës de canons, de balles, de poudre, & de toute sorte de munition: pource qu'ils chargent de ces choses les chariots par terre, & les galeres par mer, & non de vins, ou choses semblables, & pour conclusion ils vont à la guerre pour combattre, non pour y rongner.

xxi.

Mais pour reuenir à nostre propos, les Polonois confinent avec les Suedois qui ont quelques places en Liuonie, & avec le Marquis de Brandebourg, & l'Empereur, tant que le Roy de Boheme, & il y a enuiron cent ans que les Roys de Pologne n'ont eue guerre avec ces Princes: mesme le legitime Roy de Suede, estant Roy de Pologne, il ne se peut faire la guerre à luy mesme, & est seulement apres à demander vne partie de son Royaume, deuenü par son oncle Charles. D'ailleurs ce Prince ayant espoué vne fille de la maison d'Autriche, il peut viure en paix du costé de l'Empereur. Et quant aux Princes d'Allemagne, les forces sont tellement contre-pesées, que les Alemans ne craignent pas que les Polonois forcent leurs villes qui sont bien fortifiées, & munies de tout ce qui leur est necessaire, sçachant aussi que l'infanterie leur manque, & les Polonois n'ont aussi peur des Alemans en campagne.

De l'autre costé les Polonois confinent avec les Moscouites, le Precop, & le Turc. Quant au Moscouite, i'en ay dit ce qu'il faut au discours de la Moscouie. Pour le regard du Precop des Tartares de la Chersonese Taurique, il peut mettre en campagne enuiron cinquante mille cheuaux, & beaucoup plus avec l'ayde des autres Tartares, ses amis, comme il fit l'an 1569. lors qu'à la sollicitation du Turc, il en mena quatre vingts mille contre le Moscouite, & quand il brulla la ville de Mosque l'an 1551. Mais cestuy-cy ne peut continuer longuement vne entreprise d'importance, & c'est plustost son fait de piller, de picorer, & d'assassiner; que de faire la guerre comme il faut; & de combattre tellement qu'il est plus dommageable, que dangereux. Ses gens trauaillent grandement la Podolie, & la Voline. On a quelquesfois consulté en quelle façon on pourroit remedier à leurs courses: & l'on a proposé de fortifier quelques Isles de Borystene, que les Tartares passent pour entrer dans les Estats des Polonois, & d'y tenir quelques vaisseaux armez, & toutesfois la chose n'a pas esté executée.

Le grand Turc s'est fort approché de la Pologne, en se rendant maistre de la Valaquie, qui estoit jadis feudataire de la couronne de Pologne, suyuant quelques conuentions qui s'estoient passées entre Alexandre Palatin de Valaquie, & Ladislas Roy de Pologne l'annee 1403. & encor l'an 1432. entre Elie Palatin & Ladislas III. Cette Prouince faisoit iusques à cinquante mille cheuaux, & abondoit en toute sorte de biens; mais les guerres l'ont presque rendu deserte, si bien qu'elle feroit à grande peine vingt-cinq mille cheuaux. Mais i'ay assez fait voir au discours de l'Empire du Turc, les aduantages, ou desaduantages qu'on peut trouuer en ces deux Princes; si bien que ie remets les Lecteurs à ce que i'en ay dit en ce lieu.

G O V E R N E M E N T.

XXII.

A Voir le gouuernement de Pologne, & le considerer soigneusement, & de pres, il semble que ce soit plustost celuy d'vne Republique que d'un Royaume. Car les nobles, qui ont grande autorité aux Diettes, & aux Conseils, eslisent le Roy, & lui donnent telle autorité que bon leur semble: & la puissance de ces nobless'agrandit, & s'augmente tous les iours: veu que pour le regard de l'eslection du Roy, ils n'ont aucune loy, ny regle, ou forme de la faire, ny par escrit ny par tradition. On sçait seulement que l'Archeuesque de Gnesne a souuerainé

autorité aux interregnes (c'est luy qui denonce les Diettes , preside au Senat, & proclame le nouveau Roy) & que le mesme avec l'Archeuesque de Leunpurg & leurs Suffragans qui estoient au nombre de traize, & les Palatins au nombre de vingthuit, & les grands Chastelains qui estoient trente en nombre, auant que le Roy Estienne eust institué de nouveaux Euesques, Palatins & Chastelains en Liuonie lors qu'il l'a conduit, & quelque petit nombre d'autres personnes entrent en ceste election. Les Nonces terrestres y ont encor vne certaine autorité. Ils appellent ainsi certains, qui sont cōme Agens des tours, ou cercles de la noblesse, qui se tiennent & se font par les prouinces, cōme on void en France les tours des Barons, principalement aux prouinces qui se conduisent par Estats, & non par Esleus. Ceux-cy au temps des Diettes s'assemblent en vn lieu proche du Senat. Ils elisent là deux Mareschaux, par le moyen desquels ils signifient leurs desir au Senat : & ils ont depuis quelquetemps en çà acquis tant de reputation & d'authorité, qu'ils semblent les auteurs & les chefs des publiques deliberations du Royaume, & il y en a eu quelques vns qui ont mieux ay-mé estre Nonces que Senateurs. Tous ceux-cy ensemble restreignent de plus en plus la puissance de leurs Princes toutes & quantesfois qu'ils procedent à quelque nouvelle election. Mais encor que la couronne de Pologne depende de la libre election de la noblesse, on ne lit pas toutefois qu'ils ayent iamais priu-é le sang royal de la succession pour transporter le Royaume en quelque autre famille, sinon vne fois, lors qu'ayant demis Ladislas (qui fut toutefois remis apres) ils esleurent Venceslas de Boheme : mesme ils ont tousiours porté honneur & respect aux enfans de leurs Roys, comme ancienne ment à Edige, qu'ils marierēt au Roy Jagellon, & de nostre temps à Anne marice au Roy Estienne. Et l'on sçait assez aussi que Sigismond, a obtenu la courōne de Pologne, principalement pource qu'il estoit fils de Catherine sœur de Sigismond Auguste & de la susdite Anne. Mais iacoit que l'authorité du Roy, comme nous auōs jà dit, depende d'autruy en ce qui est de l'election : toutefois elle est absolue en beaucoup de choses depuis qu'il a esté esleu. C'est luy qui fait publier les Diettes, & qui prescrit le temps & le lieu que bon luy semble. C'est luy qui elit les Cōseillers seculiers, & qui nomme les Euesques qui demeurent apres Conseillers sans qu'on y obserue autre formalité. Il est maistre absolus reuenus de la couronne ou du domaine, & Seigneur absolu immediatement de ses subiets (il n'a nul droit sur ceux des nobles) & execute absolument les deliberations faites aux Diettes. Il est souuerain Juge des nobles aux causes criminelles, & a entre les mains tout le moyen de bien faire à qui bon luy semble. Finalement il a autant de pouuoir qu'il a d'accortise & de prudence.

Or à raison des choses que nous auons dites les nobles viuent en Pologne avec vne fort grande liberté. Ils font ce qu'il leur plaist, & les ordonnances du Roy (comme ils disent eux mesmes) ne durent que trois iours, & ils se portent en son endroit comme s'ils estoient ses freres. Et de mesme que le Roy gouverne ses subiects, qui sont tels immediatement, avec vne autorité absolue: aussi ils disposent immediatement de leurs vassaux, sur lesquels chacun d'eux a vn pouuoir plus que royal, tellement qu'ils les traitēt comme des esclaves.

Les Roys de Pologne pour affermir leur Empire ont fait vne chose remarquable, veu que de mesme que les Romains augmentèrent leurs forces, en communiquant la bourgeoisie de Rome & le droit du pays Latin, aux habitans des villes & des prouinces conquises : aussi ils ont grandement estendu,

vny & affermy leur Estat, en faisant part des priuileges de la nobl^{te} Polonoise aux prouinces cōquises ou par force d'armes ou par autre voye, & en égalant leur noblesse à celle de Pologne. Cefut en ceste sorte que le Roy Ladislas vnit la Russie & la Podolie à la Pologne: Sigismond premier la Prusse, Sigismond Auguste la Lithuanie, & Estienne la Liuonie: enquoy ils se monstrerent fort iudicieux & aduisez pour ce que les honneurs estans pareils, & les commoditez égales, les hommes en deuiennent plus vnis aux necessitez & aux dangers.

Les choses dignes de consideration touchant le gouuernement sont, que la diuersité des sectes qui se trouuent au Royaume de Pologne produit de perpetuelles noises & inimitiez entre ces peuples, & fait qu'elles ne penetrēt pas seulement aux prouinces, aux villes & aux maisons, mais s'engendent encor entre le pere & le fils, & entre le mary & la femme.

XXIII. Dauantage la discorde des dependances est grādē en ce royaume, pour ce que ceste couronne estant sujette à election pouille les cœurs de plusieurs à l'esperer, & à pourchasser de s'obliger les Polonois par diuerses voyes, & principalement à l'occasion de leurs voyages, pour ce que la ieunesse de ce royaume desireuse de voir les autres pays arriue en d'autres Estats, où elle est caressée par les Princes, & ces ieunes gens estans de retour en Pologne font cōmis par les courtisans receuës à se rendre partisans des Princes qui les ont obligez: & ils ne peuiēt monst^rer ceste partialité qu'en l'election du nouueau Roy, où l'vn peut autāt que l'autre: & par ce moyen on void naistre vne diuision de courages, qui n'apporte point de desordre durant la vie du Roy, veu que ceste nation est extrêmement fidele à son Prince, mais il se pourtoit faire que ces differens & professions ouuertes de faueur & d'affection les feroient secretement entrer en defiance l'vn de l'autre.

Il y a vn autre different qui est celuy des ordres du royaume, à sçauoir de l'ordre des Senateurs, & de celuy des Cheualiers. Pour l'intelligence de quoy il faut sçauoir, qu'encor que leur principale intencion soit tousiours de maintenir leur cōmune liberté, qui est égale en tout chef de noblesse, neantmoins la necessité du gouuernement a introduit que ceux qui se trouuent dignes de quelque conduite sont plus estimez & de plus grande puissance que les autres: & pour ce que ceste dignité superieure est reduite à deux degrez, à sçauoir au Palatinat, & à la Chastellenie, pour ce que les Roys du tēps passé introduisirent peu à peu d'appeller ces hommes de grāde dignité aux consultations publiques, cōbien qu'ils eussent pouuoir de faire toute chose sans eux, de commander, de disposer, de recompenser, & de punir de leur propre mouuement. Depuis on ordonna que ces dignitez feroient vn corps de Senat, sans lequel le Roy ne pourroit cōsulter ny deliberer des choses publiques. Le reste de la noblesse est presque en nōbre infiny à cause de la grādeur de ce royaume, & afin que chacun des nobles, lors que l'occasion requiert qu'on face des ordonnances publiques, y puisse interposer son autorité & son consentement, ou au contraire, chaque Palatin à la requisition du Roy doit appeller toute la noblesse de son Palatinat en vne ville particuliere, & ayant exposé les choses qui se doiuent traiter, & leur volonté estant arrestee suivant le desir des plus signalez, ils élisent 4. ou 6. de leur corps, qui se nomment Nonces ou Messagers terrestres, qui se trouuent avec les autres deputez des autres prouinces au lieu ordonné par le Roy, où les Estats generaux se doiuent tenir, & ces deputez vnis font vn corps qu'on appelle l'ordre des Cheualiers, moindre en dignité que le premier, mais égal en autorité: & partant ces

tui-cy est coustumier de contredire à l'approbation de l'ordre des Senateurs.

La cause de ceste discordance naist de ce que l'ordre des Senateurs a pour but de complaire à la volonté du Roy, à laquelle ils s'accordent tousiours, comme ceux qui sont recompensez du Roy mesme: & l'ordre des Cheualiers a pour but le bien public, & ceux-cy croyent que s'ils ne résistent ils ne peuvent maintenir leur liberté, & empescher le soupçon de la tyrannie: si bien qu'ils s'opposent tant qu'il leur est possible à l'autre ordre.

L'autre discordance est celle des familles nobles, entre lesquelles il reste peu d'intelligence, & au cas qu'on vint à l'election de quelqu'un de ces maisons, lors que l'interregne arrive, il pourroit naistre de grâdes fautes, selon qu'ils auroient plus ou moins de puissance.

La dernière discordance est celle des provinces, comme de la Lithuanie, Russie & Liouonie, d'autant que les gentilshommes de ces provinces endurent peu volontiers, leurs pays estans plus grands, d'estre gouvernez & subjets des Polonois.

Mais il y auroit bon moyen de remedier à toutes ces choses, suivant l'exemple du Roy Estienne, qui s'essayoit aux Estats generaux d'accorder les points de la religion, & d'establir vne forme aux futures elections, afin que les partis des nobles demeuraissent vains, & qu'on empeschast par ce moyen plusieurs desordres qui pourroient naistre de ces discordances, & affections diuerses. Quant aux differens des ordres des Senateurs & des Cheualiers il taschoit de les esteindre le mieux qu'il luy estoit possible. Il appaisoit les dissentions des nobles, se monstrant semblable à tous, & les appellant également aux dignitez du Senat, en distribuant pour recompence les reuenus publics, estant seuerement remuans & seditieux, & finalement en se rendant protecteur des bons & paisibles de quelque condition qu'ils fussent.

Pour le regard des differens des provinces il faudroit faire comme luy, qui les esteignoit avec beaucoup d'art, principalement ayant esleu pour sa demeure la ville de Grodne assise aux frontieres de la Lithuanie & de la Pologne, à cause de quoy il sembloit qu'il fist également part de sa faueur & de sa grace aux vns, & aux autres, & pour conclusion il taschoit de contenter toutes les parties.

Maintenant pour particulariser & specifier mieux les choses qui concernent le gouvernement de ce royaume, il faut sçauoir qu'il y a deux membres qui composent son Estat Politique.

Le premier est celuy des Princes Ecclesiastiques, c'est à sçauoir de deux Ar-^{XXIV.}cheuesques, dont le premier est celuy de Gnesne, Primat du Royaume, & Legat né du Pape en toute la Sarmace, qui a l'authorité de couronner les Roys: l'autre est celuy de Leunpurg en la Russie meridionale. Ce nombre est encor composé de plusieurs Euesques, qui sont Presque tous grands Princes, come celuy de Krakou en la basse Pologne, celuy de Posnan en la haute: celuy de Ploco en Masouie, celuy de Chelme en Volhinie, celuy de Presmil en Russie, celuy de Camenes en Podolie, celuy de Kiouie, & plusieurs autres.

L'autre membre est des nobles lays qui sont les Palarins, Chastelains, grands Mareschaux, Mareschaux, Chanceliers, Vichanceliers, Colonels, Capitaines & autres. Mais apres les Princes Ecclesiastiques, le Chastelain de Cracouie tient le premier lieu pres du Roy, & est suiuy des Palarins de Cracouie & de Vilne. Parmi les Palarins il y a quelques principaux Chastelains meslez; & apres les autres Chastelains grands & petits occupent les places.

Les Palarins de tout le Royaume de Pologne sont ceux de Cracouie, de San-

domir, de Lublin en la basse Pologne, de Posnan, de Calis, de Sirad, de Lancicie, d'Vladislaue, de Brest, de Rau, de Ploc en la haute Pologne: le Palatin general de Masouie: celuy de Drohic general de Russie, celuy de Belzen Palatin general de Podolie: celuy de Volhine, en Lithuanie, celuy de Vilne, celuy de Troc, celuy de Minsce, celuy de Kioie, celuy de Misceziflaue, celuy de Vitebscie, & celuy de Poloie. Dauantage ceux de Culme, de Mariembourg, & de Pomeranie. Il y a enuiron en tout le Royaume 60. Chastelains & deux Archimarschiaux en Pologne, & autant en Lithuanie. Il y a pareil nombre de Marschiaux en l'vne & en l'autre de ces deux prouinces, & les vns & les autres ont diuers noms: car on appelle les vns terrestres, les autres de court. Il y a pareillement deux Chanceliers, & autant de Vichanceliers, qui ont d'aux seaux, & vont apres les Marschiaux. Il y a deux Generaux d'armee, doncl'vn est en Pologne, & l'autre en Lithuanie. Il y a pareillement 40. capitaines generaux en la basse Pologne, 30. en la haute, & 12. en Masouie, qui sont aux choix du Roy.

R E L I G I O N.

xxv.

AV commencement de l'heresie des Hussites ceste peste commenca à s'espandre par les pays subiects à la couronne de Pologne: mais le Roy Ladislas assisté des Seigneurs & des Euesques du Royaume, s'y opposa de toute sa puilliance. Car ce Roy refusa la couronne que ceux de Boheme luy offroient, & par ce moyen empescha que ceste heresie ne passa de Boheme en Pologne, & l'on ordonna en vne Diette generale du Royaume, que quelconque receuroit, ou favoriseroit l'heresie en quelque sorte que ce fust, fust puny sans exception. Mais pource qu'au comencement que Luther sema son heresie les ieunes gens alloient estudier à Lipsé & à Vuittemberg, en partie pour apprendre la langue Alemande avec les lettres, en partie par curiosité, ils retournoient leurs maisons ou heretiques tout à fait, ou moins affectionnez Catholiques. Si bien que Sigismond qui regnoit lors defendit aux ieunes gés d'aller estudier en ces lieux. Ceste defence arresta quelque peu le cours de ce mal, mais non pas dutout, pource qu'en partie à cause de la liberté des gentilshommes Polonois, en partie à cause du voisinage des pays infectez d'heresie, & pareillement par le moyen du commerce de la mer Balthique l'heresie prit pied en ce Royaume, & mesme quelques vns y renouellerent les opinions d'Arrius & d'Ebion.

Les premiers qui receurent la doctrine de Luther & de quelques autres heretiques furent ceux de Prusse, pource que les marchands y porterent avec leurs marchandises ce venin d'Alemagne, & l'espandirent en partie avec des liures, & apres cela les Ministres & Maistres d'escole l'aduancerent encore mieux. Tellemēt que l'an 1525. le peuple de Dartzic desirant de nouueauté, comme poullé par la fureur de la secte de Luther, deposa le vieil Senat, & en crea vn nouveau de gés indignes, fit Consul vn Notaire, prophana les Eglises, & en emporta les meubles, & fit mille indignitez aux Prestres & religieux. Et bien que le Roy s'y estant transporté apaisast la ville en quelque sorte, toutefois la religion Catholique y demeura tellement en desordre, que les Catholiques perdiret les Eglises, & le seruice de Dieu en fut presque du tout banny. De sorte qu'il ne reste pour le present à Dartzic qu'vn conuent de religieux de l'ordre de S. Dominique, qui y officient encor auourd'huy librement, & vn monastere de religieuses dans la ville, & vn autre dehors. Depuis quelques annees en çà on y a permis l'entrée à quelques Iesuites qui n'y ont aucun college, & y presché seulement, & font leurs autres exercices; & ceux-cy en ont copuert y vn assez bon nombre.

Mais pour retourner à l'histoire du progrès de l'erreur de Luther, & des autres sectes en Prusse, les desordres dont j'ay parlé, furent suivis de l'apostasie d'Albert de Brandebourg, qui à la persuasion de Henry, & de George ses freres, deuint Lutherien, & de grand Maistre des Cheualiers Teutoniens de Prusse, se fist Duc d'une bonne partie de ceste Prouince. Les peuples de son pays embrasserent aussi tost ceste secte à l'exemple de leur Duc, & apres cela elle entra dans la Prusse du Roy de Pologne, où elle se fist beaucoup plus estendue, si le soing des Euesques ne s'y fut opposé. En la Prusse du Duc, outre l'heresie de Luther, & d'autres, celle des Anabaptistes y a mis le pied, principalement à Cunisbergue: il y a aussi des gens qui suivent l'opinion d'Osandre.

Quant à la Liuonie, il y passa au temps de Federic I. Empereur, quelques Predicateurs, qui y firent vn grand fruit, & entre autres vn Meinard de Lubec, qui fut pour ceste cause consacré Euesque de Liuonie par l'Archeuesque de Breine. Il eust pour successeur Bertold Abbé de Cisteaux, qui estant entré au combat contre les ennemis de la foy, y fut tué. Pour ceste cause on introduisit en Liuonie l'ordre des Cheualiers de l'espee, pour deffendre avec les armes les Predicateurs, & la foy Chrestienne. Cet ordre se voyant foible à la longue, s'vnt par l'autorité du Pape avec les Cheualiers Teutoniens, & au lieu de Cheualiers de l'espee, ils furent appelez Porte-croix, & depuis ce temps les grands Maistres de Liuonie commencerent à recognoistre le grand Maistre de Prusse pour superieur; ce qui dura iusques au temps d'Albert de Brandebourg, qui les en affranchit, moyennant quelque somme d'argent, en l'an 1513. Il y auoit lors cinq Eueschez en Liuonie, à sçauoir Derpt, Asilie, Oeslie, Curland & Riuaile, l'Archeuesché de Rig. En l'an 1528. le grand Maistre & les Cheualiers embrasserent ouuertement l'opinion de Luther, qui estoit entree de main en main en Liuonie, de la mesme façon que nous auons dit qu'elle auoit esté introduite en Prusse. Toutesfois les Euesques demurerent fermes quelque temps. L'an 1557. Les Cheualiers meurent la guerre à l'Archeuesque de Rig, de la maison de Brandebourg, pource qu'il ne vouloit pas suiure leur opinion, & le firent prisonnier: mais craignans Sigismond Roy de Pologne, qui s'estoit mis en armes en sa faueur, ils le deliurerent, & remirent au premier estat; & apres sa mort, Rig vint au pouuoir des Polonois. Allez tost apres l'ordre des Porte-croix finit par la mort de Guillaume de Furttenberg: mais avant que cet Ordre fust esteint, ces Cheualiers assaillis par le Duc de Moscovie, & despoillez de la plus grande partie de leurs Estats, se mirent sous la protection de Sigismond Roy de Pologne, qui leur donna touresfois fort peu de secours. Cependant le Moscouite gagna la ville de Derpt, & la plus grande partie des autres, & transportant les Liuoniens ailleurs, y mist des colonies de Moscouites. D'autre part Iean Roy de Suede s'estant mis en armes contre le Moscouite, se fist de Riuaile, & de Nerue, & de quelques autres places de la Prouince, & Magne, ou le grand frere du Roy de Danemark, se fit maistre d'Oeslie & de Curland, où est l'Euesché de Vinde. Finalement le Roy Estienne de Pologne fit la guerre à Iean grand Duc de Moscovie, & la contraignit à luy ceder la Liuonie, pour euitier vn plus grand dommage.

Il y a en ceste Prouince six sortes de gens, à sçauoir Estons, Allemands, Suedois, Danois, Moscouites, & Polonois. Les Estons sont les originaires du pays, & ceux-cy vsent d'une langue particuliere, & parmy tant de changemens (veu qu'ils ont esté tantost sous les Cheualiers, tantost sous les Suedois,

dont les vns, & les autres estoient heretiques, tantoit sous le Moscouite, qui est (schismatique) ont sans aucune ayde spirituelle conseruè quelque semence de l'ancienne Religion. On ne scauroit croire combien ils honorent les Prestres: ils leur portent le sel, les chandelles, & les fruités nouueaux, afin qu'ils les benissent. Ils ont par le pays des Eglises fondees depuis long-temps, & les frequentent avec grande deuotion, & font grand estat de l'eau beniste. Chacun d'eux a de coustume de prendre vn Apostre pour son protecteur: ils vsent de la Confession, mais cét vsage est presque esteint, à cause du long-temps qu'il il y a qu'ils sont sans Prestres. Il faut dire le mesme de l'extreme onction, & par consequent de la sainte Eucharistie, & beaucoup plus de la Confirmation. En fin ils ignorent tellement les ceremonies de la Religion Chrestienne, que quelques fois on trouuera à grande peine en vn village vne seule personne qui sçache faire le signe de la Croix, ou dire la Patenostre, & il y a de la difficulté à leur ayder en cela, à cause de la difference de leur langue.

Les Allemands habitent aux Citez qu'ils ont basties pour la pluspart. Rig est la Metropolitaine de Liuonie, où l'on ne voyoit autre reste de Chrestienté, qu'un Conuent de Religieuses, où il n'y en auoit que deux, l'an 1587. (& l'une de celles-cy auoit cent ans, l'autre n'en auoit gueres moins) iusques à tant que le Roy Estienne y fonda vn College de Iesuites, qui furent chassés à l'incitation des Ministres, l'an 1587. & ainsi qu'on parloit de les r'appeller, la mort du Roy Estienne rompit ce dessein: mais ils y furent remis l'an 1591. par l'autorité du Roy Sigismond, & des Estars du Royaume.

Les lieux qui sont possédez par les Roys de Suede, & de Dannemark, ont seulement retenu quelque foible estincelle de la foy, & demeurent priuez de tout secours spirituel.

Quant aux lieux où les Polonois se sont habituez, l'on a tasché de reduire leurs habitans à la voye de salut, & l'on y travaille tousiours. Il y a pour cét effect vn College de Iesuites à Derpt, ville presque esgale au Rig, & aux frontieres de la Moscouie. Et pour conclure le discours de ce pays, le Roy Sigismond fist vn Edict l'an 1589. par lequel il deffendit aux Ministres Lutheriens de prescher en Liuonie.

Mais pour le regard de la Pologne, l'heresie de Luther y estant desia espanduë, quelques Ministres Calvinistes, ou Zuingliens y allerent l'an 1560. & furent receus par vn certain François Lismanin Apostat: & apres auoir presché contre le Pape, les Sainets, les Religieux, & la Messe; ils s'attaquerent mesme au mystere de la Trinité, & semerent en peu de iours de si meschantes doctrines, que la moins mauuaise estoit l'Arrianisme. De là nasquirent en toutes les deux Polognes, haute & basse, les secrets & blasphemes des Duites, Triteites, Trinitaires, Arriens, Sectateurs de Paul de Samosate. Le Roy Sigismond Auguste qui n'auoit nuls successeurs, leur permit presque toute liberté, estant bien ayse de contenter en cela les nobles, & de leur laisser suiure la secte qui leur plairoit. Et pour ce que les Gentilshommes furent abreueuz les premiers de ces doctrines, ils corrompirent aysément beaucoup de gens, partie en desobligeant les Catholiques, partie en donnant les chaires des Colleges aux heretiques, & partie en publiant de nouueaux catechismes. Et ceux-cy eussent fait encores pis, si Sigismond ne fust mort en bref: mais ayant eu pour successeur Henry, puis Estienne Battori, le cours de ces mauuaises doctrines sur vn peu arresté. Cederrier pourchassa pour cét effect que les Eueschez fussent

mises entre les mains de personnes de bonne vie. Il vfa de mesme soing en l'élection des Senateurs, & Officiers de la Couronne: il institua des Seminaires, dressa des Colleges, & reforma l'Vniuersité de Cracouie.

L'an 1589. le Ministre Caluiniste de Cracouie se conuertit, & abjura publiquement son heresie, & le temple de ceux de cete secte fut bruslé par les enfans l'an 1587. & depuis encore l'an 1592. Or encor qu'en toutes les deux Polognes il y ayt beaucoup d'heretiques, toutefois il y en a plus en la basse, qu'en la haute. Il y a là plusieurs Caluinistes, Ebionites, & Anabaptistes, principalement aux enuiron de Lublin. A quatre lieues, ou enuiron de ceste ville est celle de Leuarouie, où les heretiques enuoyent leurs enfans aux estudes.

Quant aux Lithuaniens, ils estoient jadis subiects aux Moscouites: mais Batti grand Can de Tartarie, ayant presque attristé les Russiens, ceux de Lithuanie, dont Erdizuil estoit alors Prince; vindrent a se soustraire de leur domination. Depuis Mindoch grand Duc de Lithuanie se fist Chrestien, & fut honoré du titre de Roy par le Pape Innocent III. mais il retourna bien tost à l'idolatrie. Finalement l'an 1386. & le 14. iour de Feurier, Jagellon grand Duc de Lithuanie receut la foy Chrestienne, & fut baptisé; & ayant épousé l'Infante de Pologne, fist baptiser aussi ses subiects de Lithuanie.

Mais à cause du peu de soing qu'on a eu de les instruire depuis, de la grandeur du pays, de la meslange des Russiens (qui outre l'heresie, & le schisme ont encore mille estranges superstitions) & à raison aussi du detourbier de l'heresie de Luther, & d'autres sectes de cétemps, les habitans n'ont pas esté bien confismez en la vraye foy: car en Lithuanie, & en Samogithie, qui est vne de ses dépendances, l'on descouure en beaucoup de lieux plusieurs restes d'idolatrie. En quelques lieux ils adorent vn dieu domestique qu'ils nomment Dinstipan, c'est à dire Seigneur de la fumee, ou de la cheminée; & luy offrent vne paire de poulets, & font de grands festins à son honneur. A quatre milles loing de Vilne, en vn village du Roy, nommé Louanaschi, on adore encores aujour d'huy les serpens.

Les Samogithiens nourrissent encore en beaucoup d'endroits certains serpens noirs qui ont quatre pieds, & les regardent sortir de chez eux, & y retourner, avec grande superstition; & s'il leur aduient quelque incouenient, ils estiment que le peu d'honneur qu'ils portent à ces serpens, en est cause. Les mesmes portent grand honneur au feu, au foudre, aux bois, au soleil, à la lune, & aux arbres qui sont fort hauts, ou qui sont remarquables pour leur vieillese. En plusieurs endroits de Lithuanie ils sacrifient des truyes grasses à la Deesse Tellus, ou Terre, & diuers animaux au dieu Zyemienni. Il ya aussi quelques Mahometans, depuis que Vitold Prince de Lithuanie emmena l'an 1396. vne horde de Tartares, & la logea sur la riuere de Vache, à deux milles loing de Vilne, & leur permit de viure à la Mahometane: & il y en a encores en quelques autres lieux. Les Zuingliens dresserent il y a beaucoup d'annees, vn College à Vilne, avec grands frais, & y corrompirent presque toute la ieunesse de Lithuanie: mais il est aujour d'huy presque desert par le moyen des Iesuites, aux escholes desquels, à cause de la reputation de leur doctrine, les heretiques mesmes, & les Schismatiques mandent leurs enfans, & tous les iours il s'y conuertit beaucoup de personnes signalees. L'autorité, & le zele incroyable de la maison de Raduill, ayde grandement en Lithuanie à la conuersion des heretiques, & à l'edification des Catholiques.

Pour le regard des Russiens Meridionaux, les nobles suivent la pluspart l'Eglise Romaine (combien qu'il y en a quelques-vns d'entr'eux qui sont heretiques) & le peuple recognoit l'authorité du Patriarche de Constantinople, & suit les erreurs des Grecs. A present en toute la Russie, y comprenant aussi la Lithuanie, on ne compte que cinq Eueschez Romains, ou Latins, à sçavoir Vilne, Samogithie, Kiouie, Ianovu, & Luceorie, avec l'Archeuesché de Leunpurg. Mais les Russiens ont deux Archeueschez, à sçavoir celui de Vilne, & celui de Leunpurg (ceste-cy porte encore le tiltre de Metropolitaine) & six Eueschez, à sçavoir de Polosque, de Volodemire, de Luceorie, de Pinsce, de Kiouie, & de Presmil. Il y a encore à Leunpurg vn Archenesque, ou Patriarche des Armeniens, à cause que ce peuple trafique en grand nombre en la iusdite ville, & à Camenis, & aux environs. Volhinie, qui est comprise sous la Russie (de mesme que la Podolie) est la demeure du Duc d'Ostrogoye, qui a sous luy plus de quatre mille feudataires. Cestui-cy est chef de ceux qui viuent à la Grecque.

Somme les Prouinces suiuettes à la Couronne de Pologne, qui sont proches de la mer Balthique, participent grandement aux heresies d'Allemagne; & celles-cy sont la Prusse, & la Liuonie. Celles qui confinent avec la Silesie, la Morauie, & la Hongrie; sont tâchées des heresies de leurs voisins: mais celles qui s'aduancent vers le Midy & le Leuant, suivent pour la pluspart les erreurs des Grecs, & ne sont pas exemptes des heresies de ce temps.

Mais afin qu'on recognoisse, & puisse iuger le nombre des schismatiques, i'en donneray icy deux exemples. Luceorie ville de Volhinie, contient environ mille feux: il y en a cent & sept de Catholiques, & les autres sont de Russiens Grecs, & quelques-vns d'Armeniens. En la ville de Paloce, que le Roy Estienne gaigna sur les Moscouites; les Grecs ont sept Eglises, & les Latins vne, qui est mesme demeuree sans Prestre l'espace de plusieurs annees. Il y en a plusieurs en la basse Pologne qui suivent les heresies modernes, neantmoins le nombre des Catholiques y est beaucoup plus grand que celui des heretiques. Quant à la haute Pologne, elle est beaucoup moins infectée d'heresies, ce qui est entre autres choses prouenu du soing des Archeuesques de Gnesne, à la iurisdiction desquels elle appartient presque toute. On trouue encores peu d'heretiques à la Plosque; de mesme qu'à Vladislaue: mais il n'y a pays qui en soit plus exempt que la Masouie, où l'on ne sçauroit presque trouuer vn heretique public.

GENEALOGIE DES DVCS ET ROYS
DE POLOGNE.

XXVI. **L**ECH fut le premier qui eust commandement sur les Polonois: mais les histoires de Pologne ne disent pas en quel temps il obtint ceste principauté.

Après sa mort, ses enfans & les enfans de ses enfans dominerent selon l'aïnesse: leurs faits & les temps de leur domination ne sont point marquez dans les histoires.

Après que la race de Lech fut toute esteinte, les Princes & grands Seigneurs delibererent au commencement de choisir, & d'establiir sur eux quelque Prince: mais en fin tous furent d'aduis de viure en liberté; si bien qu'ils esleurent douze

douze Vvoyeuodes, ou Palatins seulement pour administrer iustice à vn chacun, & pour gouverner les charges publiques.

Long-temps apres les Polonois s'ennuyans du gouvernement des Palatins, d'autant qu'ils cherchoient plustost leur profit particulier, que le bien commun; voulurent auoir vn Prince pour les gouverner, & esleurent Gracchus, qui demouroit au pied des montagnes Sarmatiques, près de la riuere de Vistule. Cefut luy qui fist bastir Gracchonie.

Il laissa pour son successeur Gracchus son fils aîné. On tient que cecy estoit 400. ans auant la Natiuité de nostre Seigneur. Ce Gracchus fils aîné du premier, ayant pris possession de la Pologne, fut tué par son frere, qui se rendit par cet homicide, odieux, & detestable à tous: & apres se voyant ainsi lay, mourut de tristesse. Lors les habitans de Gracchouie receurent Vande leur sœur pour leur Princesse. On dit qu'elle s'immola aux Dieux pour vne grande victoire qu'elle obtint contre les Teutons, & se jeta du haut du pont en la riuere de Vistule.

Après que la posterité de Gracchus fut faillie, le peuple choisit encore douze hommes pour gouverner le pays: mais ils entrerent en dissention, & cependant les ennemis entrerent par force dans la Pologne, saccagerent, & raugeurent tout, sans que les Gouverneurs leur resistassent. Le peuple voyant cecy, esleut pour Prince souverain vn homme vaillant, bien experimenté à la guerre, & fort aduisé, nommé Premislaus, à qui ils baillerent le nom de Lesko, à cause de sa grâde finesse. Il fut le 5. Gouverneur apres Lech premier de ce nom.

Après sa mort on fit Duc vn ieune homme, qui fut appelé Lesko II.

Il laissa pour successeur vn sien fils nommé Lesko III. qui regna fort sagement, & eust vn fils legitime, nommé Popyel, & vinge bastards. Il laissa la Principauté à Popyel, & bailla à chacun des autres vne Prouince.

Les enfans de Lesko troisième.		Popyel legitime.	Semouite.
		Boleslaus.	Semonislaus.
		Casimire.	Bogdale.
		Vladislaus.	Spitzigure.
		Vratislaus.	Spitzmcre.
		Oldo.	Sbignee.
		Beruin.	Sobeslaus.
		Pribislaus.	Vissimire.
		Premislaus.	Czessimire.
		Iaxa.	Vislaus.
		Semian.	

Popyel estant installé, se facha des montagnes de Gracchouie, & transporta son siege à Gnesne, qui est en plat pays: puis ce lieu luy desplust; si bien qu'il choisit vne nouvelle demenre entre des lacs, & y bastit la ville de Cruienize, où il establit le siege de sa principauté. En fin il fut mangé des rats.

Après la mort de Popyel, les Polonois esleurent pour leur Duc vn homme de village, nommé Pyast, qui faisoit du miel: il estoit homme d'assez petite stature, mais fort robuste.

Semouite fils de Pyast luy succeda, & poussa bien loing les limites du royaume: il laissa vn fils en bas aage, nommé

Lesko, qui fut du temps de l'Empereur Arnoul, & de Michel Empereur de Grec.

uiuent la pluspart l'E-
r'eux qui sont hereti-
de Constantinople, &
y comprenant aussi la
, ou Latins, à sçauoir
Archeuesché de Leun-
celuy de Vilne, & ce-
opolitaine) & six Euef-
e, de Pinse, de Kionie,
e, ou Patriarche des
mbre en la iustite ville,
prise sous la Russie (de
goye, qui a sous luy
de ceux qui vivent à la

ogne, qui sont proches
refies d'Allemagne; &
finent avec la Silesie, la
eurs voisins: mais celles
ur la pluspart les erreurs
mps.

mbre des schismatiques,
olhinie, contient enui-
& les autres sont de Ruf-
e de Paloce, que le Roy
or Eglises, & les Latins
plusieurs annees. Il y en
s modernes, neantmoins
nd que celuy des hereti-
moins infectée d'heresies,
rcheuesques de Gnesne,
e. On trouue encores peu
mais il n'y a pays qui en
presque trouuer vn here-

ET ROYS

ur les Polonois: mais les
mps il obtint ceste prin-
ns dominerent selon l'aif-
sont point marquez dans
rinces & grands Seigneurs
blir sur eux quelque Prin-
eté; si bien qu'ils esleurent
douze

Le momislamus son fils luy succeda, & laissa apres la principauté à son fils Miesko, qui regna l'an de salut 963. Quelques-vns le nomment Mietzlaus: il se fit Chrestien à l'instance de Boleslaus Roy de Boheme, de qui il espousa la fille nommee Dambrovux.

Boleslaus son fils luy succeda, & espousa en l'an de salut 984. Judith fille de Geyla de Hongrie. Cestuy-cy fut crée Roy par l'Empereur Othon, & couronné l'an 1001. car auparavant tout cet Est. n'estoit qu'une Duché, & ses Princes estoient nommez Ducs, ou Gouverneurs. Il mourut l'an de grace 1014.

Mietzko, ou Mietzlaus son fils luy succeda: il ne faisoit rien que par le conseil de sa femme, & estoit du tout adonné à toute sorte de plaisirs. Pour ceste cause les peuples que son pere auoit subjugué, se retirerent de son obeyssance, comme les Bohemiens & les Moraviens: toutefois il retint en sa subjection les Russiens qui se vouloient aussi reuolter.

Cazimir son fils apres'estre rendu Moine à Clugny, fut fait Roy, & quitta le cloistre par la permission du Pape, à la charge que chaque chef de maison du Royaume de Pologne (exceptez les Gentils-hommes) payeroit vn denier de rente toutes les années aux successeurs de saint Pierre. Il fut couronné à Gnesne l'an de grace 1041. & mourut l'an 1058.

Boleslaus son fils aîné fut couronné Roy la mesme année 1058. Cestuy-cy s'addonna à toutes dissolutions, & en eitant repris par Stanislaus Euesque de Gracchouie, qui l'excommunia le voyant endurcy en son peché; il le tua d'un coup d'espee. Le Pape l'ayant sçeu, osta la couronne au Royaume de Pologne, & rendit tous les subjects absous de l'obeyssance du Roy, qui deuint bien tost apres enragé en Hongrie, où il s'estoit retiré, & mourut.

Vladislaus son frere luy succeda l'an de grace 1082. mais il ne fut point couronné, combien qu'il se fit appeler Roy, pource que les Euesques craignoient de desobeyr au Pape. Finalement se sentant accablé de vieillesse, il diuisa le Royaume à ses deux fils: il donna la meilleure part au legitime, nommé Boleslaus, & à Sbignee son bastard la Maïouie, la haute Pologne, Pomeran & Prusse: il mourut l'an de salut 1102.

Le Royaume de Pologne estant ainsi diuisé, Sbignee meut la guerre à son frere Boleslaus, qui n'eut pas grande peine à le vaincre, & rangea sous son obeyssance tout ce que Sbignee possédoit: de sorte que ce miserable fut contraint de se ietter aux pieds de son frere, & obtint de luy qu'il demurerait Duc de Maïouie. Finalement pource que son frere l'importunait tousiours, & luy estoit rebelle, il le fit tuer. Apres plusieurs beaux faits, ayant perdu vne bataille, il mourut, à ce qu'on dit, de tristesse l'an 1139.

Vladislaus son fils aîné, qui auoit eu pour sa part les terres de Gracchouie, Stradie, Lancicie Slesé, Pometan, & la souveraineté du Royaume, fut esleu Prince souverain selon son testament: mais n'estant pas content de sa portion qui estoit la 8. partie du Royaume, il manda à tous de se retirer de l'obeyssance de ses freres, & leua gens contre eux: mais ils entrerent en Gracchouie, & gagnèrent le chasteau, & le contraignirent de sortir hors de Pologne, & de s'enfuir en Allemagne vers Conrad Roy des Romains.

Boleslaus le Crespe son frere par le consentement de ses freres, & des grands Seigneurs du pays, fut fait souverain Seigneur du pays, apres la fuite de Vladislaus, l'an de grace 1146. Il mourut l'an 1173. & fit testament au profit de son fils unique Lesko.

Mietzlaus oncle de Lesko, & frere de Casimir, fust esleu pour souverain Duc de la haute Pologne, & Duc de Pomeran, & on luy adiousta encore Gracchouie, avec toute la Prouince: mais d'autant qu'il deuint tyran, on mit en son lieu Casimire son plus ieune frere, qui mourut soudainement l'an 1192. apres auoir pris certain breuuage.

Lesko fils aîné de Casimire, surnommé le Blond, luy succeda. Mietzlaus marry de cela, fist tant enuers Helene mere de Lesko, qu'estant delia fort ancien, il l'entra en possession de la Monarchie, & de Gracchouie: mais depuis ce Mietzlaus s'en estant allé en la haute Pologne, Lesko fut derechef mis dans le chasteau de Cracouie: toutesfois Mietzlaus fut remis en la souveraine principauté de Cracouie l'an 1202. Mais il mourut tost apres, & laissa la Seigneurie à Lesko, qui mourut l'an 1227.

Boleslaus le Chaste succeda à son pere Lesko, & mourut l'an 1274. apres auoir regné trente-sept ans. Surquoy il faut remarquer que Conrad qui s'estoit poité comme tuteur des enfans de Lesko, gouverna depuis l'an 1227. iusques à 1243.

Henry le Barbu fut successeur de Boleslaus le Chaste.

Lesko le Noir vint apres, & mourut l'an 1289.

Boleslaus Duc de Malouie fut esleu apres luy, mais bien tost apres démis.

Henry surnommé Preud'home, luy succeda, & mourut l'an de grace 1290.

Henry fils de Boleslaus, Duc de Legnits, fut son successeur, & apres sa mort ses deux Duchez furent diuiscés à deux Ducs. Celle de Gracchouie escheut à Premislaus, & Vladislaus Lochteck eust la Duché de Sandomirie.

Les Polonois ayans consideré apres cela, que le meilleur estoit de n'auoir qu'un Prince qui fust reconnu de tous; esleurent l'an de grace 1295. au mois de Iuin, Premislaus 2. pour leur Roy, & il fut oingt & sacré en l'Eglise de Gnesne. Il fut en fin tué par l'enuie des grands du Royaume, en l'age de 38. ans, apres auoir regné seulement sept mois, & vnze iours.

Vladislaus Lochteck fils de Casimire, fust apres esleu Roy: mais depuis à cause de sa dissolution il fut démis l'an 1300. & on esleut

Venceslaus Roy de Boheme, qui fut sacré à Gnesne, & mourut l'an 1305.

Vladislaus Lochteck trouua apres moyen de se faire Duc de Gracchouie: mais quelques Polonois esleurent cependant pour leur Prince, Henry Duc de Glagouie, & ce furent ceux de la haute Pologne, de Posnan, & de Calisie: toutesfois Lochteck eust tousiours victoire contre son competeur Henry, & fut accepté pour souverain, pour tous les autres Polonois. Ce Lochteck obtint du Pape la Couronne Royale; qu'il prist au temple de Gracchouie, l'an 1320. Il mourut l'an de grace 1333.

Casimire son fils luy succeda, & regna quarante ans.

Loys Roy de Hongrie, fils de la sœur de Casimire, fust esleu Roy de Pologne, & couronné l'an 1370. & gouverna le Royaume douze ans.

Hudnigue la plus ieune de 2. filles de Loys, fust sacrée Roynne de Pologne. & les Polonois luy baillerent pouuoir de gouverner le Royaume iusqu'à ce qu'elle eust espoufée quelque Prince. En fin Jagello grand Duc de Lithuanie, encor idolatre, l'espoufa, à la charge de se rendre Chrestien, & d'vnir la Duché de Lithuanie à la Couronne de Pologne.

Jagello grand Duc de Lithuanie, fut Roy de Pologne par le moyen de son mariage avec Hudnigue, l'an mil trois cens huitante six, & à son baptesme il

fut nommé Vladislaus: Il mourut l'an de grace mil quatre cens trente-quatre. Vladislaus son fils luy succeda, & regna dix ans, & mourut l'an vingt & vn de son aage.

Casimire son frere, grand Duc de Lithuanie, fut appellé à la couronne de Pologne l'an 1445. & mourut l'an de grace 1492.

Iean Albert fils aîné de Casimire, luy succeda, & mourut l'an 1501.

Après la mort de Iean Albert les Polonois esleurent Alexandre son frere, qui mourut à Vilne, au voyage contre les Tartares, ayant quarante-cinq ans de sa passéz.

Sigismond le plus ieune de tous les enfans de Casimire, fut esleu Roy de Pologne l'an 1506. Il mourut l'an 1549.

Sigismond Auguste son fils succeda à son pere le mesme an 1549. & mourut l'an 1573.

Henry de Valois fut appellé à la Couronne de Pologne la mesme année 1573. & partit environ la my-*O*ctobre pour y aller: mais Charles IX. Roy de France son frere estant mort, il laissa la Pologne pour venir regner au pays de sa naissance, l'an 1574.

Estienne Barro ri de la maison des Princes de Transylvanie luy succeda, & fit longuement la guerre aux Moscouites, & autres, avec de grands aduantages. Il mourut l'an 1587.

Sigismond fils aîné du Roy de Suede, & de la fille de l'Empereur Sigismond, & d'Anne Roynede Pologne, luy a succédé. Il debar l'heritage paternel contre son oncle le Duc Charles depuis fort long-temps, tantost avec perte, tantost avec aduantage. Ceste guerre destourne les Polonois de faire valoir leurs armes, & leur courage contre le Turc, ou le Moscouire.



D

1. C


habitu
pris d
que E
Inlie,
Meria
nince
vable
5. De
Fuyne
villes
chaste
ses Eu
marc
ment
ches d
poisson
ge, Co
de ces
peuple
autr
Des r
seu
De la
dres q
20. l
quan
marc



DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE DANNEMARC.

S O M M A I R E.

1. **Q**UELLES Isles & pays comprend le Royanme de DANNEMARC, ses bornes & parties principales, de quelles la premiere est appellee Iulie ou Iutland, ancienne habitation des Cimbres: sa limite, longueur & largeur. 2. Des quatre grands Eueschez compris dans la Iulie, & quels Gouvernemens, Isles, Cittez & Chasteaux sont coteaus sous chaque Euesché. 3. Du rocher Skarringxlint d'evorme grandeur, & du redoutable angle de Iulie, & Description des Duchez de Schleszvvich & d'Holface assises dans la Iulie Meridionale: Origine de ces deux noms, leurs villes & chasteaux. 4. De la Scanie Province iadis diuisee en deux Duchez: ses gouvernemens, villes & chasteaux, & de l'admirable Horloge de Londe, representant tous les monumens des Astres & Spheres du Ciel. 5. De l'Isle Selande, sa longueur, largeur, ses villes & chasteaux. 6. De l'Isle Fionie ou Fynnen, diuisee en vingt-quatre Gouvernemens: son assiette, & limites, ses principales villes, chasteaux & isles contenues dans son enceinte. 7. De la Noruege & ses borne, ses chasteaux, gouvernemens & villes. 8. De l'assiette de l'Islande diuisee en quatre parties: ses Eueschez & Monastres. 9. De la bonte de l'air, & fertilité des Provinces de Dannemarc: de leurs bons pasturages, & puissans cheuaux, Des champs rapportans alternativement les troisiemes annes, poissons & grains. Mines d'or, argent, plomb, airain. Des pesches de Merlus. 10. Fontaine dont la fumee transforme en pierre ce qu'elle touche. 11. Des poissons veneneux & d'excessive longueur. 12. Des montaignes d'Islande couvertes de neiges, & vomissantes flammes & feux par le pied. 13. De l'origine des Cimbres, & descente de ceste nation en Italie. 14. De la bonne complexion & disposition de corps & d'esprit des peuples de Dannemarc, leur naturel & maniere de viure & vestemens. 15. Leur richesse au trafic de bestail, grains, poissons, cheuaux, draps de Vratman, soulfhre, beurre salé. 16. Des richesses du Roy de Dannemarc, & en quoy elles consistent. 17. Quel nombre de vaisseaux il peut armer. 18. Combien il y a de gouvernemens (appellez Harets) en Dannemarc. De la forme & ceremonies observees au couronnement & sacre des Roys. 19. Des cinq Ordres qui sont en tout le Dannemarc, & des principales dignitez & offices de ce Royaume. 20. Du gouvernement & police particuliere de chaque Province. 21. Heresie de Luther, quand & par qui introduite en ce Royaume. 22. Liste des Roys qui ont regné en Dannemarc.

I.  E Royaume de Dannemarc comprend vn grand espace de terre & de mer avec plusieurs Isles, c'est à sçauoir la Chersonefe Cimbrique, maintenant Iurie, la Dithmarsie, Scanie, Hallande, & toutes les Isles qui sont encloses dans le Golfe Codan entre la Iurie & la Scanie, & ce Royaume a sous sa puissance toutes les navigations de la Noruege, qui est maintenant vnie à ceste couronne. On y met aussi la Duché d'Holface & l'Isle d'Islande.

Le Dannemarc est seulement ioint en deux endroits à la terre ferme. Il est borné du Ponant de la Mer Germanique, du Leuant de la Balthique, du Septentrion de la Noruege & Suede, & du Midy de l'Holface & du Pomeran. Or tout le pays des Danois est composé de plusieurs parties, dont les principales sont la Iurie, Fionie, Selande, & Scanie, outre les Isles proches de chacune de ces parties.

La Iurie communement Iurland, que quelques-vns veulent nommer Gothie, demeure ancienne des Cimbres, est nommée Chersonefe Cimbrique par les Historiens & Geographes, & diuisee en Meridionale & Septentrionale. Sa borne du costé du Midy est la riuere d'Eyder, & sa longueur est d'environ 80. milles en tirant du fleue d'Elb vers le Nort. Sa plus grande largeur est de 20. milles. La Septentrionale s'estendant vers la Noruege finit près de Scage, ville renommee entre les mariniers, à cause des bancs qui seruent d'aupres. Ce pays à sa plus grãde largeur aupres d'Alebourg, d'autãt que le Golfe de Limford coulant par là, & perçant toute la Iurie du costé du Ponant, & excepté vn petit espace separant la iurisdiction de Vvensulle du reste fait presque vne Isle de toute ceste cõtree, & s'estendant en fin par vn large canal, & faisant beaucoup d'Isles avec ses branches, distingue & limite beaucoup de Prouinces avec son cours. Ceste Iurie est diuisee en quatre grandes Eueschez, c'est à sçauoir de Rip, d'Arrhus, d'Aalborg, & de Vvibourg.

II. L'Euesché de Rip cõprend 30. gouuernemens, 7. citez & 10. chasteaux royaux. La Royne Dorothee veue de Christiern 3. fonda vne Academie à ses despens à Koldinge. La Diocese d'Arrhus contient 31. gouuernement, 7. citez, & 5. chasteaux. La ville d'Arrhus est renommee à cause du port que fait le grand cap de Hellenis qui s'est d'environ l'espace de deux milles, depuis le chasteau de Kahoe, par le pays de Mols iusqu'à la haute môtagne d'Ellembærgh. Ceste Diocese a sous elle les Isles de Samsoe, Hielm, Zuen, Hiarnoe, Geruo, peut estre Hilgenes & plusieurs autres. L'Euesché de Vandalie, d'Aalborg ou de Burglacie cõprend 13. gouuernemēs & 6. citez. Ses parties plus signalces sont Vvendssyl, Handheret, Thyland, & Morsoe. Vvendssyl ou Vensilie, c'est à dire terre & siege des Vandales, comprend six gouuernemēs, 11. ois villes & vn chasteau. On void en ce pays le mont Alberg, où l'on trouue quelques marques & restes des anciens Geans. Ses Isles proches sont Grysholm, Hertzholm, Tydsholm & autres. On void en Hanheret vn rocher d'estrange grãdeur nommé Skerringxlint. Ce pays a sous luy les Isles d'Oland & d'Oxeholm, quatre gouuernemēs, vne ville nommée Thystad, ou Christiern 3. fonda vne Academie, & le chasteau Orunne. Il a sous luy les Isles d'Hansholm, Ostholm, Iegen, Cifland, Egholm, Bodum, & Morsoe, trois gouuernemens, vne cité nommée Nicapie, & le chasteau de Lundslod, qui a aupres vne Isle nommée Ageroe. La Diocese

de Vvibourg embrasse seize gouvernemens, trois citez, & autant de chasteaux, Pres de la presqu'isle de Vvenslie, où elle finit en poincte, on void l'angle de la Iutie qui est si redoutable à ceux qui voyagent sur la mer. Tout le riuage Occidental de la Iutie est tel, que ceux qui veulent aller par mer en Noruege, ou en Leuant, sont contrainctz d'euiter & de fuyr ceste coste par vn long destour.

La Iutie Meridionale dite Nordalbinge cōprend les deux Duchez de Schleszvick, & d'Holface. La Duché de Schleszvick tire son nom de sa ville capitale. Ce pays se nommoit iadis la Duché de Iutie, que Vvaldemar petit nepueu d'Abel Roy de Dannemarc receut le premier en fief du Roy Henry enuiron l'an de grace 1186. Or le general gouvernement de ces deux Duchez appartient au Roy de Dannemarc & à Adolphe Duc d'Holface, alternatiuement, & l'vn apres l'autre. Crantzius nomme la ville de Schleszvick Heidebui ou Heideba, disant qu'une Royne de Dannemarc nommee Herthe luy donna ce nom. Ceste ville est fort cōmode pour le trafic à cause d'un bō port qu'elle a. On void allez pres de ce lieu le fort ou chasteau de Gororpe, où il y a vne doane qui est si bonne qu'on a veu telle annee 50000. bœufs de Dannemarc qu'on menoit en Ale-magne qui y ont payé le peage. On void encor en ceste Duché la ville de Flen-sbour assise entre de fort hautes montagnes & sur le bord de la mer Orientale, sur laquelle son port s'estend qui est si cōmode, si profond & si asséuré que pres-que tous les habitans peuuent de leurs maisons charger & decharger les vais-seaux de marchandise. On trouue encor en ce pays les places d'Huffene & de Haderslebic. Les Princes Seigneurs & Gentilshommes y ont force maisons & chasteaux.

L'Holface qui tire ce nom de l'abondance du bois qui y est, qui s'appelle Holt en Alemand, a pour ses bornes du Leuant la riuere de Bilen, du Couchant la Store, du Midy l'Elb, & du Nort l'Eider. Elle est diuisee en quatre parties, c'est à sçauoir en Dithmarsie, Holface, Stormarie & Vvagrie. Les principales villes d'Holface sont Segberg, qui est en Vvagrie à 4. milles de Lubec: Itzohoa belle d'assiette: Store qui est entourée d'une belle riuere navigable: Chilonie, vul-gairement Kile, qui a vn bōn port où les marchands viennent se rendre d'Ale-magne; de Liuonie, de Dannemarc; & de Suede. On void encor les places de Crempe & de Reinholdsbourg, & encor en Dithmarsie Meldorp, Heininxte & Tellinxte, & en Stormarie Hambouïg sur l'Elb.

La Scanie est vne grande prouince du royaume de Dānemarc jointe à la Sue-iv.de. Quelques-uns la nomment Scandinauie, au lieu de Scondanie, c'est à dire plaisante Danie, ou plaisant pays de Dannemarc: les autres l'appellent Scanie, les autres Sconingie, & vulgairement Seonen. Ceste Scanie est entourée de mer de toutes parts, excepté d'un costé où il y a vn bras de terre qui s'estend vers le Nort, & de là se recourbe vers le Leuat ou il se joint à la Suede, mais il y a entre deux de grandes forests & d'aspres roches, par lesquels on va si malaisément de Scanie en Gothie; partie de Suede, qu'on a beaucoup moins de peine à y aller par mer. Ceste prouince a esté jadis diuisee en 2. Duchez, c'est à sçauoir en celles d'Hallande & de Blekinge, & maintenant elle contient 13. gouvernemens & 15. citez: Sa ville capitale est Londe, demeure de l'Archeuesque du royaume. Il y a aussi la cité de Malmoge ou d'Ellebogen principale ville de tout le pays, à cau-se de ses foires, & du trafic qui s'y fait. On void en Hallande le chasteau de Vvarbourg basti sur le sommet d'une fort haute montagne. Les Isles pro-ches de la Scanie sont celles de Landoe, Hānoe, Bornholm, isle fameuse,

diuifée en quatre Gouvernemens, & contenât trois citez & vn chasteau : Got-
lande où est l'ancienne ville marchande de Vvisby, maintenant moins peuplée
& moins riche. Pres du destroit de Sunde il y a vn chasteau royal nommé Cro-
nebourg, où est la garnison de l'extrémité de la coste de l'Isle de Selande. Fede-
ric 2. Roy de Dannemarck fit ietter ses fondemens d'as la mer avec de fort grands
frais, & maintenant ce bastiment est si assuré, qu'il n'y a rien qui le puissent es-
bravler. Il y a en la ville de Londe vn horloge merueilleux, & fait avec vn grand
artifice où l'on voit les mouuements du Soleil & de la Lune, & choses sembla-
bles, & toutesfois & quantes que l'heure veut sonner on void venir deux che-
ualiers l'un contre l'autre qui se donnent autant de coups que la grosse cloche
péduë en la tour sonne d'heures. Il y a encor beaucoup d'autres singularitez en
cet horloge, côme les trois Roys ou Mages qui vont adorer Iesus-Christ entre
les bras de la Vierge lors que l'heure sonne. Mais si l'on en vouloit faire la des-
cription entiere elle pourroit estre ennuyeuse.

L'Isle de Selande ou Sialand est la plus grande de toutes celles de Dannemarck.
Sa longueur est d'environ deux iournees, & sa largeur est presque d'autant. Elle
comprend quinze citez & douze chasteaux royaux. On compte entre ses vil-
les Haffnie, ou Copenhagen ville capitale de tout le Dannemarck grande & ri-
che, & pourueüe d'un port fort commode & assuré à cause du voisinage de l'Isle
d'Amagget. Au dessus d'Haffnie on void Helsingore, & auptes le chasteau de
Cronembourg dont j'ay parlé, & de l'autre costé au delà de la mer le chasteau de
Helsingbourg, avec vne ville de mesme nom. C'est là que la Selande & la Scanie
s'approchent tellement l'une de l'autre avec leurs caps, qu'elles ne laissent en-
tre elles qu'un petit espace de mer appellé Diesund. C'est là que tous les vais-
seaux qui tendent vers le Leuant sont contraints de passer, & de payer le peage
au Roy de Dannemarck. Et d'autant qu'il y a vn chasteau de chaque costé, lors
que la necessité le requiert, le Roy peut tellement boucher ce passage avec ses
nauires, qu'il empeschera quelque armée que ce soit de passer outre : Il aduient
bien souuent qu'on y void arriuer en vn iour 200. voire 300. vaisseaux de diuers
endroits d'Europe. On void encor en ce pais Roeschildie, jadis Euesché, où l'on
void encor de belles stôbes de plusieurs Roys & Ducs : mais elle est maintenant
pauvre & dépeuplée. Or la Selande a sous elle les Isles d'Amagrie, Huen, ou
Vveen, Moensland ou est la cité de Stegoe, & plusieurs autres.

vi. La Fionie, vulgairement Fuyen tient le premier rang entre les Isles du Gol-
phe Codan apres la Selande. Elle tire son nom de sa beauté, veu qu'elle est ex-
tremement agreable tant à cause de son assiette que de ce qu'on y apperçoit : &
elle est séparée du Dannemarck par vn si petit destroit nommé Middelfar Sunt,
qu'elle semble y estre jointe. Elle regarde la Iulie du costé du Couchant, & la
Selande du Leuant, & l'on croit qu'elle est au milieu de tout le Royaume de
Dannemarck. Elle est longue de douze mille pas, & large de quatre. Sa ville ca-
pitale est Ottensche, assise presque au milieu de l'Isle. La Fionie est diuifée en
vingt quatre gouvernemens, seize citez, & six chasteaux royaux. Les autres
citez autour d'Ottensche, qui est comme leur centre, sont presque également
esloignées, & tellement basties au bord de la mer, qu'elles trafiquent commo-
dément non seulement en la mer Balthique, mais encor par la Suede, Noeue-
ge, Ruffie, Flandre, & Alemagne; Entre ces villes on compte Nibourch, Sien-
bourch, Fabörch, Assens, Bøgens, Middelfart, Kettemynde. Les principaux
chasteaux sont Neubourg, Hagenschovv, Hingsägel, Eschebourg, & la Court

de Rugard. Il y a en cette Isle beaucoup de villages, & de maisons de gentilshommes. On voit en la ville d'Otenche deux belles Eglises, l'une dedice à S. Canut, l'autre à S. François.

Les Isles comprises sous la Fionie sont au nombre de 90. assises du costé du midy, & pour la plus part habitables. Les principales sont Langeland, Lavland, Falstrie, Arre, Alse, Tosinge, Aroe. Celle de Langeland a de longueur sept lieues d'Alemagne. On y void la ville de Rudkepings, & le chasteau royal de Tranekere, & plusieurs villages, parroisses, & maisons de gentilshommes. Falstrie a de longueur environ 4. lieues d'Alemagne, & contient les villes de Stubecopen, & Nicopen. Arie esloignee d'Elysie de demy lieuë a trois parroisses & quelques maisons de gentilshommes, avec la ville, & le chasteau de Koping. Elle appartient avec l'Elysie à la Duché de Slesuic. Elise, ou Alse, ou Alsen ayant deux lieues, & quatre de longueur, n'estant guere esloignee de la Duché de Slesuic, regardant le Golphe de Flenbourg, est separee des premieres terres des Anglois par le mesme Golphe. Il y a en l'Isle d'Alsen la ville de Sundebourg, avec vn chasteau de mesme nom, puis Norborch, Osterholm, Die Holle, & Gammelgard. Elle a traize parroisses fort peuples qui peuuent fournir promptement vn bon nombre de gens de guerre.

Tassing, ou Tossinge Isle principale entre plusieurs autres, pres de Svinebourg ville de Fionie, a vne lieuë de longueur. De ceste Isle de la ville d'Ascens il y a deux lieues iusques en Iutie: & de Nibourgen en Selande quatre lieues par la mer Balthique, qui est bien souuent fort dangereuse.

Arce assise à l'entree de la Duché de Slesuic, ou lon passe en Fionie par le Golfé d'Arse à la ville d'Ascens, contient quatre villages peuples. On compte encor pres de là les Isles de Romso, Endelo, Ebelo, Boxo, Brando, Zoroë, Aggernis, Hellenis, Iordo, Birxolm, & autres. On voit encor l'Isle d'Huene où lon voit le chasteau d'Vranibourg, plein d'instrumens de Mathematique, fort admirables, & fort assurez. Il y a aussi l'Isle de Malmogie petite, mais bonne, ou lon voyoit autresfois les chasteaux de Synderbourg, de Nordbourg, Kæhecicidie, & Hamere; mais on n'en voit aujourd'huy que les fondemens, & les ruines.

La Noruege, qui obeit au Roy de Dannemarc a pour ses bornes du costé du midy le Dannemarc, du Ponent la mer Oceane, du leuant la Suede, & du costé du Nord les Laponiens, desquels elle est separee par de fort hautes montagnes tousiours couuertes de neige. La Noruege fut iadis vn royaume florissant, dont la puissance s'estendoit bien loing: Mais il est aujourd'huy sous la domination des Danois. On y compte cinq chasteaux royaux, & sept principaux gouuernemens, dont le premier du costé du midy est Bahus. Les villes qui luy sont subjectes sont Marstrand assise en vne Presqu'isle, puis Koengeef, Congel, & Oddevold, ou Odvvad, Le second chasteau est Aggerhusé, qui a sous luy les villes d'Ansloye, siege Espiscopal, puis Tonsberg, ou Koningfberg, Friedrichstad, Saltzburg, & Schin, ou Schon, & la grande, & petite Hammarie.

Le troisieme chasteau est Bergethusé, sous lequel sont les Citez de Berg, & de Staffanger. Berg, ou Bergue est la ville la plus marchande, & le grenier de toute la Noruege, & demeure du Gouverneur, & de l'Euesque. Il y a aussi vn port du tout commode, & assure.

Le 4. chasteau est celuy de Nidrosie, vulgairément Trundtheim, & jadis Tron-

don, jadis place Metropolitaine de toute la Noruege, maintenant reduit en forme de bourg.

Le 5. chasteau est Vvarhus, qui n'est nullement fortifié, & est seulement ordonné pour la demeure du Gouverneur de ce pays en Esté.

VIII. L'Islande que quelques-vns prennent pour Thule, & qui sont combatus en cela par Saxon Grammairen, Crantzius, Milius, Ioue & Peucer, est assise, non sous le premier Meridien, comme quelqu'un l'a marquée, mais à huit degrés au delà. Sa longueur est de 100. lieues d'Alemagne, & mesme il y en a qui y en adioustent encor 44. Sa largeur est de 65. lieues d'Alemagne. Elle est subiecte aux Roys de Dannemarc, depuis l'an de grace 1260. & est diuisee en 4. parties. On nomme la partie Orientale Aust Lendingafior dung, l'Occidentale Vvestfior dung, la Septentrionale Nortlédingafior dung, & la Meridionale Suydlendingafior dung. Ils n'ont point de villes, & ont en leur lieu des montagnes. Ceste Isle a deux Eueschez, c'est à sçauoir Hólam, qui a sous soy les Monasteres de Pingore, Remestéd, Modur, & Munkeniere; & celle de Scalholt qui a sous soy les Monasteres de Videy, Pirnebar, Kirkebar, & Skirde.

Q V A L I T E'.

IX. LA Tutie Septentrionale produit grande quantité de froment, de seigle, & d'orge, & choses semblables. Elle abonde aussi en pasturages en quelques endroits, & nourrit tant de bœufs, & de vaches, qu'on en meine vn nombre incroyable aux Prouinces estrangeres, principalement en Alemagne, ou il en passe tous les ans pres de cent cinquante mille. Il y naist aussi de beaux & puillans cheuaux, qu'on transporte ailleurs en grand nombre. On prend force poissons en cette mer, & principalement des harems. Les habitans de ce pays sont fort subiects aux rhumes, & catharres, à l'esquinance, & aux pleuresies.

Quant à la Meridionale, la Duché de Slesuic abonde aussi en bestail, & quāt à celle d'Holface elle est pleine de bois, & de forests. Mais on n'y trouue guere de grands, & forts chesnes, ains seulement presque par tout des faux, du fruit de quels les pourceaux, qui y sont en grand nombre, s'engraissent. Les champs rapportent alternatiuement toutes les troisiemes années force poisson: & force grain. Car durant 3. ans on laboure, on peine, & l'on moissonne vn champ, puis durant 3. ans on lasche dessus les estangs, afin que le poisson se nourrisse de l'herbe, & que les champs s'engraissent de la bourbe que l'eau emmeine. Il n'y a en ce pays, ny vignes, ny oliniens: mais on y trouue grand nombre de bestes sauages, & pareillement beaucoup de cheuaux. Il y a beaucoup de riuieres qui arrosent ce pays, dont la principale est Eidere. Il y en a encor quelques autres, mais on en doit nommer plusieurs plustost ruisseaux que riuieres. Au reste du costé que la mer Balthique arrose l'Holface, & la Duché Slesuic, elle fait de beaux Gölfs, qui sont fort commodes pour les marchands: & en quelques endroits on pesche grande quantité de poissons, & principalement de saumons. Le pays est plein, & a bien peu de montagnes.

La Scanie ne cede à aucun pays en bon air, en bonne terre, en commodité de ports, en richesses maritimes, en pescherie de lacs, & de riuieres, en bestes sauages, en mines d'or, d'argent, d'ain, & de plomb.

L'Isle de Gotlande abonde en froment, en beurre, fromage, & en diuerses sortes d'animaux. Il y a aussi de fort grands sapins & de belles pierres propres à bastir. La Selande porte toute sorte de grains en abondance.

La Fionie a vn bon terroir, & de grand rapport. Car elle produit du bled en

abondance, & principalement du seigle, & de l'orge, & cecy arriue sans qu'on le meilliore avec le fumier. De sorte que Munster a escrit, qu'il purfort à l'entree des villes à cause du fient du fumier qu'on y icte, sans s'en seruir à engraisser les champs. Elle nourrit aussi vn nombre presque infiny de bœufs, de vaches & de cheuaux. Il y a aussi dans cette Isle beaucoup de forests, où lon trouue force chèvres, cerfs, lièvres & renards. La mer voisine fournit vne grande quantité de poissons.

L'Isle de Lavlande porte tant de fromét, & de noisettes que c'est chose presque incroyable: & celle de Falstrie, rapporte aussi beaucoup de froment, & en pouruoit ses voisins. Celle d'Alsen est pleine de forests, & lon y trouue force cerfs, & plusieurs autres bestes tant fauues que noires. Il y vient aussi du seigle à foison, & lon y trouue pareillement quantité de poisson de mer, & d'eau douce. Les pasturages y sont beaux, & pour cette cause il s'y nourrit du bestail en grand nombre. La Malmogie n'est sterile ny inuile en aucun endroit, & porte force grains, & abondance de fruitz, de mesme qu'elle nourrit beaucoup de cheuaux, de daims, de lièvres, conils, & perdrix. Elle est fort commode, & propre pour la pescherie. Il y a vne petite forest de condriers, dont les noisettes ne sont iamais tarcées de vers, & cette terre ne souffre point de tesson. Et combien que l'Isle soit petite, il y a toutefois force ruisseaux, & fontaines d'eau douce: & entr'autres il y a vne fontaine qui ne gele iamais; ce qui est fort rare en ces côtrees.

L'air est fort doux en Noruege, & de sorte que la mer n'y gele point, & la neige y dure fort peu de temps. Mais la terre n'y est pas des plus fertiles, & ne suffit presque pour nourrir ses habitans. Elle abonde en menu bestail, & en plusieurs bestes sauuâges. On y voit entre les autres des Ours blancs d'vne grande extraordinaire, & pareillement des castors. Au reste le riuage de Noruege, qui est du costé d'Ouest est plein de force & baleines, contre la fureur desquelles les mariniens vsent de Castoreum destrempé, qui est vn remede fort present; pource que tout aussi tost qu'on l'a ietté dans la mer ces monstres se cachent au fonds de l'eau. On prend en cette mer grande quantité de merlus qu'ils appellent Stocxaisch. Ils le prennent principalement au mois de Ianuier, pource qu'il se feiche plustost à cause du froid.

Quant à l'Islande elle est tresfroide, & pour la pluspart n'est nullement cultiuee, principalement du costé du Nord, à cause de la bize qui y lousse avec tant de vehemence, qu'elle n'y laisse croistre aucune chose. La terre n'est aussi propre pour receuoir la semence, & ne porte aucun froment: mais on tient qu'elle produit tât d'herbe que si l'ô n'empesche quelquefois le bestail de paistre, il est en danger de mourir pour trop manger. Ionas confesse qu'il n'y a en ce pays autres bestes de travail que des cheuaux, & des bœufs; & les bœufs & les vaches y sont sans cornes; mais les moutons ne sont pas de mesme. Ils ont de petit chiens en grand nombre, de mesme que des faucons blancs, & des corbeaux blancs, qui sont ennemis des aigneaux, & des pourceaux, & les travaillent au possible. Il y a aussi des ours, & des lièvres blancs, & des aigles qui ont la queue blanche, qui sont appellez par Pline Pygarges. Il y a peu de bois par toute l'Isle, où lon ne trouue presque que des Geneuriers. On y trouue vne fontaine dôt l'exhalatiô, & la fumee trâsforme en pierre tout ce qu'elle atteint. Il y en a vne autre, dôt l'eau tuë de mesme que si lon beuuoit du poison. Quant à la mer proche de cette Isle elle fournit vn nôbre infiny de poissons à ses habitâs. Je me redrois ennuyeux si ie voulois faire le dénombrement de tous ceux qu'on y trouue: ie parleray

de quelques-vns. Il y a vn poisson nommé Nahual dont la chair fait mourir aussi tost ceux qui en mangent. Il a vne dent en la partie de deuant de la teste, qui s'aduance de hors de la longueur de sept coudees. Quelques-vns l'ont vendü pour vne corne de Licorne. On croit qu'elle est contraire au venin. Ce monstre entier est de la longueur de 40. aulnes. Le Roïder a de longueur cent trente aunes, & n'a point de dents. Sa chair est bonne, & agreable à manger, & sa graisse guerit plusieurs maux. La Baleine de Bretagne est de la longueur de trente aulnes, n'a nulles dents, & à la langue longue de sept aulnes. Il y a encor vne espece de baleine qu'on y voit rarement, qui semble plustost vne Isle qu'vn poisson. Il y a encor le stautusualur semblable en quelque sorte à la raye; mais, par maniere de dire, infiniment plus grand, qui semble vne isle, & renuerse les Nauires avec ses ailles. On y trouue encor des Seeuans, & bæufes marins de couleur grise, & plusieurs autres.

XII. Il y a en Islande trois montagnes fort hautes, dont les sommets sont toujours couuerts de neige, & le pied est toujours tout en feu. La premiere s'appelle Heclé, la seconde de la Croix: la troisieme Helge, c'est à dire Sainte. Il y a assez près de celle d'Heclé des mines de souffre. Quelques-fois cette montagne tonne à bon escient, & iette des cailloux d'estrange grandeur, vomit du Souffre, remplit tous les enuiron de cendres, tellement qu'à vingt milles de là l'on ne peut cultiuer la terre. Ceux qui veulent rechercher la cause de cet embrasement tumbent bien souuent tous vifs dans des ouuertures, & goulfres, qui sont tellement couuerts de cendre qu'on ne s'en peut prendre garde. A cause de quoy l'on nomme ce lieu la prison des ames souillees. Il faut adiouster à cela que la glace qui se fond au bout de huit mois venant à donner, & faire grand bruit contre le riuage, les habitans disent que c'est la plainte, & le cry des ames damnees. Le mont Helge est de mesme nature. Il y a toutesfois de plus vn goulfre, ou bien vne ouuerture, où l'on voit plusieurs illusions, & fantosmes.

MOEVRS ANCIENNES.

XIII. Pour ce que ce pays à iadis esté la demeure des Cimbres, il sera bon de dire quelque chose de ce que les anciens nous ont appris de cette nation. Les Cimbres vindrent fondre en Italie 105. annees auant la Natiuité de Iesus Christ. Silanus ne peut soutenir leur premier effort, ny Manile le second, ny Cepion le troisieme. Tous ceux-cy furent defaits, & mis en fuyte, & l'Italie estoit perduë si Marius ne se fust trouué de ce temps-là. Ces Cimbres sont venus les Cimmeriens, qui estant entrez fort auant dans l'Asie, estans chassés par les Scythes, & tendans toujours vers l'Occident, passerent en Scandie, puis en la Cherfocse Cimbrique. Plutarque en la vie de Marius rapporte, qu'il disoit que toutes, & quantes fois que les Cimbres se remuoient, (ce qui n'estoit pas toujours, mais lors que la commodité de la saison le permettoit) ils attaquoient les pays voisins, & appelloient d'vn nom commun Celtescythes tous les peuples qui estoient en leur armee. Les autres disent que les Cimmeriens, qui ont esté cognus des Grecs presque de toute ancienneté, n'estoient pas en grand nombre, ains estoient certains seditieux chassés par les Scythes, qui passerent du marest Meotide en Asie sous la conduite de Lygdame, & que les plus vaillans s'arrestèrent sur le bord de la mer, & se mirent à habiter vn pays

couuert, & plein de bois qui s'estendoient iusques à la forest Hercynie. Festus diét que ce mot de Cimbres signifie en langage Gaulois des larrons ou voleurs.

M. O E V R S D E C E T E M P S .

Les habitans de ces pays Septentrionaux de Iutie sont froids, & secs, alléz xv. grands, beaux de visage, de bonne couleur, plaisans soupçonneux, rufez, & pleins de pouruoyance en leurs affaires. Ils sont volontiers sains, mais superbes, & ayment les leurs, & estiment ce qu'ils font, mangent, & boient beaucoup, digerent bien, & pour cette cause sont de longue vie. Ils ont vne grande seuerité en leurs meurs, & à cause de la grande chaleur qu'ils ont au cœur ils sont volontiers querelleux, se precipitent aux dangers, ayment à voyager, & à chasser, descendent obstinement leurs opinions, & toutesfois sont enclins à la iustice. Ils apprennent ayément toutes langues, ayment les lettres, & obseruent religieusement les paches qu'ils ont faictes. Ils ont beaucoup d'enfans, & leurs femmes enfantent malayément, sont belles, & bien aduisees, & auaricieuses, & sçauent bien conduire leur mesnage. Achille Gassarus diét que c'est en ce pays qu'vn moyne a inuenté l'artillerie. Les habitans de Noruege sont simples, ayment les estrangers, & les recueillent, & il n'y a chez eux ny voleurs, ny larrons, ny escumeurs de mer; du moins telles gens sont en petit nombre.

Les Islandois couchent sous vn mesme toit avec les bœufs, & les cheuaux. Ils viuent fort simplement, & ne recherchent autre chose que ce que la nature octroye aux hommes. Leurs montagnes leur seruent de villes, & les fontaines de delices. Il est vray que les marchands Anglois ne laissent pas viure ces gens en repos, ny avec leur ancien contentement; pour ce que frequentant cette Isle pour en rapporter du poisson, ils y ont porté beaucoup de vices avec les marchandises estrangeres. Ils mettent enuers les faits memorables de leurs ancestres, ou les grauent dans le rocher. Ils viuent pour la plus part de poisson, lequel ils seichent, puis reduisent comme en farine, & en vsent en lieu de pain: & les plus magnifiques, & plus delicats d'entre eux vsent de biscuit. L'eau leur seruoit iadis de breuuage, & les plus riches beuoient du lait; mais auourd'huy ils sçauent mesler du bled qu'on y apporte d'ailleurs, & hayssent l'eau toute seule. Ceux de Lubec, d'Hambourg, & de Rostoch qui frequentent cette Isle y porrent de la farine, du pain, de la biere, du vin, des draps d'Angleterre, de la toile, du fer, de l'acier, de l'or, de l'argent, des rubans pour les femmes, & du bois pour les bastimens, & pour les vaisseaux.

R I C H E S S E .

LA Iutie Septentrionale enuoye en Alemagne vn fort grand nombre de xv. bœufs, comme i'ay jadis dit, & outre ce force beurre, & fromage, & grande quantité de suif & de cuirs, côme aussi beaucoup de cheuaux, qu'on meine encor en beaucoup d'autres contrees, & qui sont fort estimez pour leur bôte. Elle fait aussi beaucoup d'argent de son poisson, & principalement du haran que ses habitans prennent. L'Hollace enuoye grand nombre de ses cheuaux aux autres Prouinces. Ceux de Fionie tirent de grandes sommes du poisson qu'ils prennent, & de mesme que de leur froment qu'ils enuoyent dehors, mais prin-

cipalement de leur seigle, & orge. Elle enuoye aussi en Allemagne & ailleurs vn grand nombre de cheuaux, & de bœufs. La Scanie debite grande quantité de poisson, d'argent, de cuiure, & de plomb, & la Gotlande vend force froment, fromage, beurre, peaux, sapins pour faire des mastz de Nauire, & encore force chaux.

La Noruege reçoit beaucoup d'argent de ce poisson qu'on nomme poisson de Berg, qui est delicat au possible, & est porté bien loin par les marchands qui y abordent. Elle ne tire pas moins de profit du merlus qui s'y prend, & pareillement de beaucoup de belles peaux qu'on y va querir, d'vne grande quantité de beurre, de suif, de cuirs, de graisse de baleine, de poix liquide, de chevrons de chesne, de mastz, & d'aiz.

Les marchands enrichissent aussi grandement les Islandois, d'autant qu'ils emportent de ceste Isle du drap nommé vulgairement Vvariman, de grands monceaux de souffre, du poisson endurcy, & seiché, du beurre, du suif, de la laine, force peaux des faucôs blancs, des cheuaux, & choses semblables. Ils y ont telle abondance de poisson qu'ils en dressent des monceaux fort hautes au descouuert, & les vendent en ceste sorte. Il y a aussi tant de beurre salé qu'ils en remplissent des caiffes longues de 40. pieds, & hautes de 5. outre les tonneaux ordinaires.

xvi.

Quant aux richesses du Roy de Dannemarc, elles consistent au grand nombre du bestail, & du poisson de la Chersonese, & des Isles voisines, où l'on trouue tant de poisson, que les härans seuls montent à vne somme presque incroyable: & il y en a si grande foison d'autre sorte qu'on ne scauroit presque nauiger par ce destroit, qui est tout plein de retraites propres & agreables à ces animaux. Il tire encor vn grand profit du merlus qui est enuoyé en diuers lieux. Mais ce qui luy rapporte dauantage c'est le destroit qui est entre Elsinore, & Elsinbourg qui se nomme le Destroit du Zont: pour ce que c'est vn passage si estroit qu'aucun vaisseau n'y peut passer sans permission des gardes que le Roy y tiét. Or il est force que tous les vaisseaux qui passent par là payent vne bonne gabelle au Roy de Dannemarc. On peut comprendre à quelle somme peut arriuer ceste gabelle par la multitude des Nauires de Hollande, Zelande, France, Angleterre, Escosse, Noruege, & de la mer Balthique, qui passent continuellement par cette mer, dont les peuples ont besoin des vins du Rhein, & de France, & d'Espagne, des sucres, & especes de Portugal, & des lieux voisins, & des fruits d'Andaluzic, de mesme que ces pays ont besoin du miel, de la cire, des peaux, & des grains de Prusse, Liuonie, Moscouie, & pays voisins. Toutesfois il y en a plusieurs qui tiennent que le Roy de Dannemarc ne peut auoir grand argent, tant pource qu'en ces Royaumes il n'y a nulle chose d'importance fors que le poisson, ny aucune ville de grand trafic, qui puisse attirer l'argent, & entretenir le commerce. Il ne reste donc que les gabelles des passages, & le profit de quelques mines de Scanie & les cheuaux, & le bestail de Turie, & le bois, & le poisson de Noruege & des Isles. La place de Vardus rapporte encor quelque profit à ce Roy: pource que depuis quelques années en ça, les Anglois ont commencé de voyager entre la Noruege, & la Groenlande, & quelques autres passent à Colmigtas, les autres à Chilchene proche de saint Nicolas. Ils trafiquent là avec les Rusiens, & en rapportent du suif, de la cire, du miel, & du lin. Les Escossois & François pratiquent le mesme. Presque au milieu de ce Golfe, on voit l'Isle, & la place de Vardus bien fortifiée par Frideric

deuxiesme. Les susdicts Marchands payent en ce lieu la gabelle de leurs marchandises.

FORCES.

Les guerres que les Danois ont eu contre ceux de Suede monstrent assez XVII. quel nombre de gens le Roy de Dannemarc peut faire ordinairement, & de quelle façon ils se portent aux guerres qu'ils entreprennent. Mais pour discourir particulièrement de ce que ce Prince peut faire par terre, on ne l'a guiere peu voir iusques à present, pour ce qu'il n'a fait aucune entreprise d'importance sinon contre les Dithmarsiens, qui ayans esté subiuguez par le Roy Valdemar, puis s'estans reuoltz, furent apres diuers accidens qui arriuerent depuis l'an mille cinq cens iusques à l'an mil cinq cens cinquante neuf, subiuguez finalement par Federic 2. Roy de Dannemarc: mais ils auoient deffait auparauant en vn combat Iean fils de Christierne I. Pour le regard de ce qu'il peut parmer, on le peut iuger par les armées qu'il a dressées quelquefois, veu que Christierne II. à l'instance de Henry II. Roy de France, enuoya en Escosse contre les Anglois vne armée de cent vaisseaux, sur lesquels il y auoit dix mille soldats. Je croy bien qu'ayant vne si grande estendue de coste de mer, & tant de ports en Dannemarc, Scanie, & Noruegue, & vn si grand nombre d'Isles dedans, & dehors la mer Baltique, il peut mettre ensemble vne grande flotte pourueue qu'il ay de l'argent; mais nous auons desia monstré comme il n'en scauroit auoir grande quantité. Quant aux forteresses ses pays en sont assez bien pourueus de tous costez, & c'est aussi la chose qui l'assure dauantage.

GOVERNEMENT.

Tout le Dannemarc est diuisé en cent octante quatre gouuernemens XVIII. qu'ils nomment Herets, & est diuisé par auant de gouuernemens scauans, & entendus aux loix du Royaume. Le Roy est plustost esleu par les principaux, qu'il ne paruiet au Royaume par succession. On couronne les Roys à Hafnie en l'Eglise nostre Dame deuant l'Autel, les Senateurs du Royaume les y meinent, & l'on porte deuant eux vne espee, vne boule, & vne couronne. Le port de ces choses n'est particulier à aucune famille, mais selon que quelqu'un a du merite il est employé à tel office. Apres cela le Roy est contrainct de iurer de garder les articles qu'on luy propose, qui ont esté en vusage depuis quelquetemps, & de deffendre la Religion Chrestienne, & les droicts, & coutumes du Royaume. L'Euesque de Roeschilde l'oingt apres, & la couronne luy est mise sur la teste par les Senateurs, qui luy presentent à lors le serment, s'ils ne l'ont fait auant son couronnement. Cela fait le Roy fait quelques Gentilshommes Cheualiers en les frappant doucement avec l'espee. Les Senateurs & Principaux du Royaume ont tousiours eu libre auctorité d'eslire les Roys & l'ont encore; mais ils ont presque tousiours mis au thrône Royal le fils aisné du Roy, sinon qu'il y ay en cause suffisante pour les en détourner. Ils n'ont permis que le Royaume fust diuisé, sinon qu'ils y ayent esté contrainct par quelque guerre ciuile.

Il y a cinq Ordres en tout le Dannemarc.

Le premier est de la maison du Roy.

Le second de la Noblesse. Mais il faut sçauoir qu'entre ces Nobles il n'y a nuls Comtes, ny Barons, ains que tous peuuent monstrier leur Noblesse par vne longue suyte d'ancestres. Ils portent des boucliers simples, & pensent que ce seroit déroger à Noblesse, de les changer, & aggrandir.

Il y a encor quelques vns qui restent des familles de ceux qui assisterent au traité fait entre Charlemagne, & Hemning Roy de Dannemarc, comme les Viens & quelques autres. Ceux-cy possèdent leurs biens avec Iurisdiction haute & basse, & ont pouuoir de chasser sur leurs biens; comme les Comtes en Alemagne.

Tous les biens tant meubles, qu'immeubles, laissez par les peres, & meres, sont également partagez entre les freres, & les sœurs sont aussi par special privilege admises à ce partage, en telle sorte toutesfois que le frere prend deux parts, & la sœur vne, & si les masses ont par preciput les chasteaux. Ainsi les aînez n'emportent pas la plus grande partie.

On élit de cet ordre des nobles les Senateurs du Royaume, qui ne passent guere souuent le nombre de 28. Le Royaume les nourrit, & chacun d'eux à vn chasteau, tandis qu'il est en office, & ne paye rien au Roy de ce qu'il tient, excepté qu'en temps de paix & de guetre chacun d'eux est obligé de nourrir certain nôbre de gens de cheual, & de les auoir prests routes, & quantesfois que le Roy les mède, à leurs despès. Si l'on enuoye des Ambassadeurs hors du Royaume le Roy les entretient, & leur donne de quoy se maintenir honorablement. Le Roy donne aussi quelque entretient aux autres Gentils-hommes soit qu'ils demeurent à la Cour, soit qu'ils ne s'y tiennent pas. Car le Roy a certaines terres nommees en Danois Verlehninge, c'est à dire biens faicts, dont il pouruoir ceux qui meritent ou pour toute leur vie, ou pour quelques annees. Ceux-cy sont obligez d'entretenir quelques hommes de cheual, & de payer certaine somme au Roy; toutesfois en telle sorte que pour leur travail, & pour leurs seruices ils prennent aussi quelque partie du profit.

Il y a aussi vne ordonnance en Dannemarc, par laquelle il est deffendu au Roy d'achepter des biens immeubles des nobles, afin qu'il n'arriue quelque sedition entre le Roy, & les principaux du royaume. Toutesfois il est permis au Roy d'eschanger des biens avec les nobles; mais les nobles ne peuuent achepter nuls biens des paysans royaux. Car quelques paysans ont des biens hereditaires qui sont presque francs.

Il y a en Dannemarc vn grand Maistre pareil à celuy de France, Cettuy-cy se tient le plus souuent à Hafnic, comme Lieutenant du Roy.

Après cela le Marechal a soing en temps de paix, & de guerre de ce qui appartient à la guetre. L'Admiral fait faire, & refaire les vaisseaux, & ordonne toutes les annees, ce qui est necessaire pour la marine. Cettuy-cy a sous luy vn autre Admiral, & en chaque nauire vn Capitaine qui est de race de cheualiers.

Il y a aussi le chancelier du royaume par denant qui l'on appelle de toutes les prouinces, & Isles, & de luy au Roy.

Toutes les prouinces sont diuisees en Harrets, ou Dioceses, qui comprennent beaucoup de parroisses. Ceux qui plaident debatenent premierement là leur droit, puis il est permis d'appeller au Iuge de la terre où lon est, & de luy au Chancelier, & en dernier lieu au Roy, & aux Senateurs, qui donnent l'arrest diffinitif.

Les Danois ont vn droit & escrit dressé par Valdemar I. & par les Euesques Senateurs de Dannemarc. Si les premiers iuges donnent vne sentence iniuste ils sont condamnez à l'amende de la moitié de leurs biens, dont le Roy prend vne moitié, & la partie interessée de l'autre.

Le Chancelier qui suit volontiers la Cour a pour adjoins sept ou huit nobles Secretaires, & le Roy mesme traite toutes affaires. Que s'il arriue quelque cas d'importance le Roy fait assembler le Conseil. Il n'est permis au Roy d'imposer aucune taille sur le royaume & sur les payfans des nobles, sans le consentement des Senateurs, & des principaux du royaume.

Il y a vn Intendant general des finances qui reçoit tous les reuenus du royaume & tous les peages tant de mer que de terre, entend les comptes, les controle, & donne quittance à ceux qui apportent l'argent. Cettuy-cy a deux commis nobles, & plusieurs du peuple, & a pour ceuy de bons gages.

Le troisieme ordre est celuy du Clergé, auquel il y a eu sept Euesques, côme l'Archeuesque de Londe & les Euesques de Roschilde, d'Ottenfche, de Rip, de Vibourg, d'Arrhus, & de Slesuic, & cet ordre comprend aussi les chanoines. Ceux-cy ont les decimes du royaume qui sont toutesfois diuersement partagees en diuerses provinces. Les Euesques recoiuent la moitié des decimes, le Roy en a l'autre moitié: toutesfois les Chanoines & Pasteurs tirent de la part de l'vn & de l'autre quelque portion. Les nominations des Euesques & autres Prelats appartiennent de tout temps aux Roys de Dannemarc, ainsi qu'on void par la responce de Voldemar premier Roy de Dannemarc, qui rescriuit au Pape qui luy demandoit choses semblables: Nous auons receu le royaume de nos subiects, la vie de nos parens, & la religion de l'Eglise Romaine, laquelle si tu redemande ie te la renuoye par les presentes.

Christienné, ordonna que les Ecclesiastiques ne vendroient aucune chose, sans expres commandement du Roy.

Le 4. Ordre est des bourgeois & des marchands qui se tiennent aux villes & bourgades. Ceux-cy ont leurs particuliers priuileges dont ils iouissent & ont aussi leurs champs propres & leurs forests limitées. De ceux-cy de mesme que des enfans des payfans on eslit les Euesques, Chanoines, Pasteurs & Senateurs des villes, des Secretaires pour les chasteaux & fortresses, des Gouverneurs, & Capitaines des nautires, & l'on en establit aussi quelques vns sur les peages. Ceux-cy iugent les petites causes, & ont le plus souuent pour President vn du corps de la noblesse.

Le 5. ordre est des payfans qui sont de deux sortes. Les premiers sont nommez Freibunden, qui signifie Fracs Laboueurs. Ceux-cy possèdent des fonds hereditaires, & en payent quelque tribut toutes les années. Ils s'adonnent aussi à la marchandise & à la pesche rie. Ils ne sont subiects à nulles coruees, & ne payent aucunes tailles que du consentement des Seigneurs & conseillers du Roy. Les autres ne possèdent aucuns biens hereditaires, ains les afferment du Roy, des Nobles, ou du Clergé, & sont obligez enuers leurs Seigneurs à plusieurs coruees selon qu'ils ont conueni avec le maistre des fonds qu'ils tiennent.

Or d'autant que tous les nobles sont égaux en ce royaume, & qu'il n'y a aucun titre de Duc, de Comté, ny de Baron, il n'y a personne qui soit si riche qu'il s'ozé opposer à la famille des Roys, pource que l'heritage paternel se partage tousiours entre les fils & les filles. Les Cheualiers tiennent le premier rang en Dannemarc, & le Roy ne dône cet ordre qu'à des personnes pleines de merite.

xx.

Ily a à Vibourg vn Conseil où se vuident les causes ciuiles presque tout le long de l'annee, & c'est là qu'on iuge les differents des terres, & des heritages & choses semblables, & pareillement de tous crimes.

Les villes de la Duché de Slesuic iouissent de mesmes priuileges que celles de Dannemarc, & leurs habitans vsent de mesme droit. Les subiects peuuent appeller de quelque Magistrat que ce soit aux Senateurs, & non plus outre.

L'ordre des Senateurs est composé le plus souuent de 24. hommes, qui sont de l'ordre des Cheualiers, & l'on leur adiouste vn Chancelier general, & deux Docteurs annom de chaque Prince.

Ceux d'Holface auoient autresfois quarante huit hommes qui presidoient à tout le pays, & les appellations de toutes les parroisses alloient par-deuant eux. Mais depuis qu'ils ont esté subiuguez & diuisez en deux parties, on choisit en la chacune douze hommes, avec vn Gouverneur, qui est le plus souuent Docteur ou licencié en droit. Tout ceux-cy ont assez bon gage des Princes, & l'on leur adiouste vn Secretaire, & vn President du corps de la noblesse de Holface. Celuy qui y est de la part du Roy est le plus souuent le Gouverneur de Steinbourg, & celuy qu'y met le Duc est Gouverneur de Gortorpe. Mais il est permis aux subiects d'appeller pardeuant les Senateurs des deux Duchez de Slesuic, & d'Holface, & non plus outre. Ils ont euiadis vn droit escrit, qui est vn peu changé & reformé selon le droit commun.

L'Holface à quatre Ordres, c'est à sçauoir de la noblesse, du Clergé, des bourgeois, & des laboureurs, qui sont de deux sortes, de mesme qu'en Dannemarc.

Les nobles ont leurs terres avec iustice haute, moyenne, & basse, & droit de chasser.

Ces terres sont la plupart allouiales & hereditaires. Il y en a aussi quelques vnes qui s'ont feudales. Il n'y a pas plus de vingt quatre tiges de familles nobles, mais il y a plusieurs maisons qui sont sorties & descendues de la chacune, comme les Ranzouiens tiennent plus de cent cinquante chasteaux, & beaucoup de terres. On en trouue presque autant des familles des Alfeldes, & des Povvisches. Les causes des nobles sont iugees par le Senat des Duchez. il est permis en donnant suffisante caution d'appeller des arrests du Senat à la Chambre Imperiale. Les bourgeois ont des priuileges particuliers, & vsent du droit Romain, ou de celui de Lubec. Les subiects peuuent appeller des sentences du Senat des villes, aux citez destinees pour cet effect, & il est permis encor d'appeller de celles-cy aux Senateurs d'Holface, & encor de là à la Chambre Imperiale, moyennant caution. Les causes des payfans se plaident en pleine campagne par leurs Aduocats. Elles se plaident en presence de quelques nobles du lieu avec les Gouverneurs, & deux Accesseurs qui sont, comme tesmoins: & apres qu'on a ouy les demandes, & defences des vns & des autres on fait retirer toute l'assemblee des payfans, puis apres auoir meurement deliberé sur le tout, on rappelle les plaidants, & lors l'on prononce leur sentence.

Quant à l'Islande il y a deux Euesques, qui sont comme Gouverneurs, l'un de la partie Septentrionale, l'autre de la Meridionale, & chacun d'eux a vne escole publique jointe à sa maison, où il est tenu d'entretenir à ses despens vingt quatre enfans, & les faire instruire.

RELIGION.

CHRISTIERNE 2. Roy de Dannemarc ayant donné entree en Suede à l'heresie de Luther, fut aussi cause qu'elle s'estendit par le Dannemarc. Car y estant retourné de son voyage de Suede, il descouurit dans peu de temps qu'il estoit Lutherien. Mais il fut bien tost puny de son impieté, & qu'estant pris par les siens, puis chassé du Royaume avec sa femme, & trois enfans l'an mil cinq cents vingt trois: il demeura long temps en la basse Alemagne sous l'ombre & la protection de Charles 5. son beau-frere. Depuis ayant dressé en l'an 1532. vne armee de mer il prit la route de Dannemarc. Mais ayant premierement esté combatu d'une furieuse tempeste, qui mit à fonds beaucoup de ses vaisseaux & de ses gens, & estant apres cela défait par ses ennemis il vint entre les mains de Christierne son successeur, & mourut en prison. Christierne qui luy succeda, s'estant allié de Gostauc Roy de Suede (tous deux prindrent deux sœurs de Iean Duc de Saxe, fauteur de Luther) tourna son esprit à l'entiere destruction de la foy en ses Royaumes. Ce qu'il obtint facilement, mettant tous les Euesques de ses Estats en prison où ils moururēt. Et c'est chose digne d'estre ramenteüe, que de tant d'Euesques de Dannemarc, Noruege, Islande, Suede, & Gothie il n'y en eut pas vn qui abandonnast la foy Catholique, ny pour les grandes promesses qu'on luy fist, ny pour la longueur de la prison, ny pour aucun rude traitement qui leur fust fait. Les peuples de Dannemarc, de Noruege, & des autres pays subiects à ceste couronne estans donc demeurez sans pasteurs sous vn Roy Lutherien, ce ne fut pas chose mal-aisée de les seduire & peruertir par le moyen de Ioachim Pomeran, ministre Lutherien. Christierne eut pour successeur Federic, qui fut Lutherien, adonné à la gourmandise & yuongnerie. Aussi mourut-il en faisant grande chere le Vendredy Saint. Sous luy les Danois sont non seulement deuenus plus obstinez en l'erreur de Luther, mais encor se sont adonnez à l'art Magique plus qu'aux bonnes lettres. Celuy qui regne aujourdhuy est aussi Lutherien, & maintient passionniement ceste heresie en ses Royaumes.

ROYS DE DANNEMARC.

LONC temps auant Iesus-Christ, Dan qui a donné son nom à tout le pays estoit Seigneur de Dannemarc.
 Il engendra Humble, & Lothier.
 Humble succeda premierement, puis fut chassé par Lothier.
 Son fils Schuold succeda apres.
 Gran fut son successeur, & mourut en la guerre qu'il eut contre Suibdager Roy de Noruege, qui espousa par force la fille du Roy de Dannemarc, & conquesta ce Royaume.
 Froton son fils.
 Haldan fils de Froton, meurtrier de Roen, & Scatz ses freres.
 Helgon par la mort de Roen son frere est entierement seigneur de Danemarc.
 Rolfo son fils luy succeda, & est tué, & le royaume fut mis sous l'obeissance d'Atisle Roy de Suede: & Hothier frere d'Atisle fut Roy de deux Royaumes.
 Roric fils d'Atisle.

Vielc.

Vvermond son fils.

Vfo fils de Vermond qui rendit le pays de Saxe tributaire, & de lourde & eniais & lasche, deuint sage, bien aduise, & magnanime, & de begue bien parlant.

Dan son fils.

Hucler.

Froton second.

Dan troisieme.

Fridleue.

Froton troisieme son fils, lequel on tiét auoir esté du temps que Iesus Christ nostre Seigneur vint au monde.

Hiarne.

Fridleue.

Froton quatrieme.

Ingel.

Olaue.

Harald premier.

Froton cinquieme.

Haldan deuxieme.

Harald 2. qui fut vaincu par Eric ou Henry Roy de Suede, qui régna le Danemarc sous son obeyllance: mais Haldan en redeuint maistre, & pareillement de Suede. Vnguin estoit lors Roy de Gothie, & Haldan l'ordonna pour gouverner le Royaume de Danemarc apres luy.

Vnguin eut pour successeurs

Siuald premier.

Sigar.

Siuald deuxieme.

Haldan troisieme.

Harald 3. qui fit la guerre sept ans en Suede, & y mourut.

Olo fils de Siuard Roy de Noruege, & nepueu de Harald de par sa sœur.

Emond.

Siuard, ou Siuald troisieme.

Buthlus son frere.

Iameric, fils de Siuard.

Broder son fils.

Siuard quatrieme incognu, & de qui l'on ignoroit la race.

Bior, fils de Snio succeda à son pere.

Harald quatrieme.

Germo son fils.

Gortic, ou Godefroy, qui fut du temps de l'Empereur Charlemagne. Il fut homme vertueux, & adonné à la guerre, & fort liberal.

Olaue son fils.

Huming fils d'Olaue.

Siuard fils de la fille de Gortic, & du Roy de Noruege.

Regnier fils de Siuard, qui estoit prompt à fraper, & adonné à la paillardise.

Siuard.

Eric, ou Henry, qui fut baptisé avec son frere Harald à Mayence.

Eric fils de Siuard, nepueu de Regnier, qui estoit demeuré presque seul du

fang Royal, qui ayant persecuté les Chrestiens en sa ieunesse, mourut toutes-fois Chrestienement, s'estant conuertit par les remonstrances d'Anschar Archeuesque de Hambourg.

Canute son fils regna apres luy, & mourut sans monstrier aucun signe de Chrestien.

Froton.

Gormo.

Harald: ces trois furent bons Chrestiens.

Gormo 3. succeda apres, & fut persecuteur de la Religion Chrestienne.

Harald fils de Gormo, Chrestien.

Sueuo Otton son fils, qui vsurpa le Royaume du viuant de son pere, puis quitta la foy Chrestienne, & apres se conuertir, estant chassé de son Royaume, où il retourna apres la mort d'Eric Roy de Suede, qui s'en estoit rendu maistre.

Canute fils de Sueuo Otton, surnommé le Grand, à cause qu'il rangea sous son obeyssance cinq Royaumes, c'est à sçauoir Suede, Noruege, Angletorre, Dannemarc, & Normandie. L'Empereur Henry troisiemes espousa sa fille Gunilde.

Canute 3. qui mourut ayant regné 2. ans, sans laisser aucuns enfans.

Magnus fils d'Olaue Roy de Noruege.

Sueuo nepueu de Canute le Grand, de par sa sœur.

Harald son fils, qui mourut ayant regné deux ans.

Canute frere de Harald, qui fut tué par ses propres subiects en Iutie, dans vne Eglise, à cause qu'il les contraignoit de payer la dixiesme partie de leurs biens.

Olaue son frere, qui mourut en Cypre.

Harald son fils, qui fut chassé pour son orgueil.

Nicolas fils de Sueuo fut mis en son lieu, & fut tué par les siens.

Eric luy succeda, & fut tué pareillement.

Eric fils d'Aquin, nepueu d'Eric le Grand, qui fut rendu Moÿne, & pourtant le Royaume escheut à Sueuo, nepueu d'Eric le Grand.

Vvaldemar, enuiron l'an 1167.

Canute son fils.

Vvaldemar son frere, qui mourut l'an 1242. apres auoir regné 40. ans, s'ouuent victorieux, & souuent vaincu.

Eric son fils aîné luy succeda, & fut tué par son frere Abel.

Abel succeda au Royaume: mais il fut accablé par les villageois en Frise.

Christofle son frere.

Eric son fils, qui mourut l'an de grace 1286. & fut tué par ses domestiques.

Eric son fils aîné luy succeda, & mourut l'an de grace 1321. apres auoir regné 35. ans.

Christofle frere d'Eric mourut l'an 1333.

Valdemar son fils luy succeda, & fut chassé du Royaume, puis remis, puis derechef chassé, & apres restably. Il mourut finalement l'an 1375.

Marguerite fille vniue de Valdemar, ayant espousé Aquin Roy de Noruege, fut Roÿne des deux Royaumes de Dannemarc, & de Noruege, puis vainquit Albert Duc de Mexelbourg, qui auoit esté appellé par les Suedois pour regner sur eux, & par ce moyen elle fut aussi maistresse de Suede.

Eric Duc de Pomeran adopté par Marguerite, fut esleu Roy l'an de grace 1411. mais il se retira apres en Pomeran l'an 1438.

Christofle Duc de Bauiere est esleu apres luy Roy de Dannemarc, l'an 1439. & mourut l'an de grace 1448.

Chrestien, ou bien en Danois Christierne, Comted' Aldenbourg, fut esleu Roy de Dannemarc, & de Noruege, apres la mort de Christofle. Il mourut au Royal chasteau de Coppenhagen l'an de grace 1481. apres auoir regné trente quatre ans.

Iean son fils succeda au Royaume.

Christierne 2. fils de Iean, fist longuement la guerre aux Suedois, & finalement fut chassé mesme du Royaume de Dannemarc, à cause de sa tyrannie : & voulant recouurer son Royaume, il fut pris par Christierne son oncle, & mis en prison à Sundebourg en Holsace, où il mourut.

Frideric Duc d'Holsace, oncle de Christierne, fut apres sa mort Roy de Dannemarc.

Christierne 3. fils aîné de Frideric.

Christierne 4. qui regne en la presente annee 1612.





DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE SVEDE.

S O M M A I R E.

1. **G**RANDE estenduë du Royaume de SVEDE, ses principales Provinces, & ses bornes. 2. Description de la Gothie, ses limites, & meilleures places. 3. De la Finlande, & ses villes. 4. De la Boddie, ou Bothnie. 5. De la Lapponie, Son estenduë & limites. 6. Autre division de la Suede en vnyze Provinces contenant vnyze Duchez, & douze Comtez. 7. Autre parution de ce Royaume en sept Eueschez, & combien chaque Euesché contient de Parroisses. 8. Fertilité de la Suede en miel, argent, airain, plomb, acier, poissons de toute sorte: aspre, & montueuse en plusieurs endroits: d'un air temperé, pur, & sain. 9. Particuliere description des choses dont chaque Prouince abonde. 10. Naturel valentieux des anciens habitas de Suede, leurs costumes & loix, leurs Dieux & diverses sortes de sacrifices, leurs armes & façon de combattre. 11. Consistitio robuste de corps, & bôté d'esprit des modernes Suedois: la simplicité de leurs mœurs: les diverses sortes de pain & viandes dont ils vsent: la façon de leurs vestemens, habitations, & edifices. 12. Leurs richesses consistans en l'abondance de mines de plomb, d'airain, & d'argent. 13. Des reuenus ordinaires & extraordinaires du Roy, & combien de tonnes d'or entrent tous les ans dans ses coffres d'Espagne. 14. De la gendarmerie Suedoise, & quelles compagnies d'infanterie & cavalerie sont ordinairement entretenues en chaque Prouince. 15. Des forces navales de cét Estat, & quel nôbre de vaisseaux peut armer le Roy en temps de guerre. 16. Denombrement des principales forteresses de ce Royaume, ses Alliez, & consins aduersaires. 17. Des Vicomtes, Lamens, Lanfians, & autres Ingez, & Officiers commis à l'administration des iustices de chaque Prouince. 18. Des loix establies contre les vsures, adulteres, homicides. 19. Des Officiers commis sur les reuenus, & finances du Roy. 20. Seelles de Luther, & Caluin, comment, & quand introduictes en Suede. 21. Catalogue & denombrement des Roys qui y ont regné iusques à present.



Es affaires de Suede sont en tel estat, que l'oncle ysurpe & detient à son nepueu le Royaume qui luy appartenoit legitime- ment; de sorte que le Duc Charles s'est rendu comme Roy d'une partie de ceste Monarchie: & le Roy Sigismond de Pologne, vray heritier de Suede, en a conquis l'autre avec les armes, & dispute le reste tous les iours. Or encores que cela soit, ie ne laisseray de représenter ce Royaume comme s'il estoit entre les mains de son Seigneur legitime, à fin de contenter le Lecteur curieux qui desirera estre aussi bien informé de cet Estat, que des autres.

- i. Pour venir au point, le Royaume de Suede comprend la Duché de Finlande, & la Gothie, la Boddie, ou Bothnique, vne partie du pays des Lappons, la Scricfinie, & vne partie de la Corelie, les Isles Alandes, & quelques autres, bien que de petite estime. Or on peut aisément recueillir de la quantité des degrez sous lesquels diuerses Prouinces du Royaume de Suede sont assises, que le pays est de grande estenduë; veu que de Stocholme, qui est au soixantiesme degre, & est la demeure des Roys de Suede; iusques aux Lappons seulement, où l'on compte plus de mille milles d'Italie, & depuis les limites de Dannomarc iusques à Stocholme, qui est quant à la longueur comme au milieu du Royaume; il faut vingt grandes iournees de cheval si l'on y veut arriuer: & ceux qui ont voyagé de long & de large par la Suede, la tiennent plus grande de beaucoup que toute l'Italie, & la France ensemble, & encores beaucoup plus en y adionstant les Lappons, & la Duché de Finlande.

Le pays de Suede a pour ses bornes du Couchant la Noruege, du Nord la Lappie & la Bothnie, du leuant la Finlande separee par le Golphe Bothnique, & la Liuonie, diuisee aussi par la mer; & du Sud la Gothie. Il y a en ceste Prouince beaucoup de Duchez, & de Seigneuries, comme la Duché d'Angermannie aux frontieres des Lappons, puis celles de Midelphat, ou Midelpad, de Ientie, Dalecarlie, Vermelande, Dalie, Helsinge, Gestricie, Fieringe, Carperdalie, c'est à dire, Vallee de Latone, & Ouplande, ou Vplande. La ville Royale & capitale est Holme, que les habitans appellent Stokolm, & les Russiens Stecolme, qui est forte par art, & par nature: car elle est assise dans des marescages ainsi que Venise. On y void encores la ville d'Vpsale, où il y a Vniuersité, & celle de Nicopie, qui est maritime.

- ii. La Gothie, qui signifie en Allemand bonne terre, est limitee du leuant de la mer Oceane, du Couchant des montagnes de Noruege, & vne partie du Royaume de Dannemarc, qu'on nomme Scanie, du Septentrion la Suede, & du Midy la mer Oceane. Les meilleures places de Gothie sont Loduse, où il y a vn bon port, Vvaldburg, ville accompagnée de son chasteau, Calmur grande ville, ayant vn bon port, & plusieurs autres, dont quelques vnes portent tiltre de Duché.

- iii. La Finlande est bornée du Leuant, du Midy, & du Ponent, de la mer, & separee del'Etat de Moscouie par le golphe Finnique, ou de Finlande, & par la riuere de Polme: mais il a pour borne du Nord la Boddie, ou Bothnie Occidentale, & la Corelie. Les Russiens nomment ce pays Chainskafemla. Ses meilleures villes sont Abo assise au pays d'Vplande, & Vvibourg aux extremités du pays.

La Boddie, ou Bothnie est diuisee en Orientale, & Occidentale, selon Ma- 14.
gin: mais selon les autres en Septentrionale, & Meridionale.

La Laponnie s'estend depuis les frontieres de Suede iusqu'à la mer du Nord. 15.
Là est le marais de Lule, long de trois cens milles. Il faut remarquer que ceux
qui sont plus Orientaux, payent tribut au Moscouie, & sont nommez Dixi-
loppes; c'est à dire Loppes, ou Lappons sauuages: mais les Occidentaux
obeyssent au Roy de Suede, & tiennent le pays que l'on nomme Scricfinnie.

Corelie, ou Carelie, selon Jean le grand, est au delà du golphe de Finland, &
s'estend iusques à la mer glacee: son plus grand iour d'Esté est de vingt heures,
& demie. Hexholin, ou Kexholin est sa ville capitale.

Le Roy de Suede tient encotes en Liuonie Riuaile, Narue, Pernouie, &
quelques autres. Outre ce il a les Isles Alandes, où sont les villes de Vaines,
Vibourg, & Castrolme.

Il y en a qui font vne autre diuision de la Suede, c'est à sçauoir en vnze Pro- 16.
uinces, qui contiennent vnze Duchez, & douze Comtez. Les Duchez sont
Vplande, Gothie Occidentale, appellee Vvestrogothie; Gothie Orientale,
appellee Ostrogothie; Smoladie, Vefmanie, Dalaxarlic, la grande Duché de
Finlande, en laquelle sont comprises celles de Saragonde, de Carelie, & de
Tuaastie. Les Comtez sont Hellinge, Angermanie, Gestrice, Midelpadie,
Bothnie Orientale, & Oecidentale; Vlande, Verinlande, Nuice, Dalie, &
celle de l'Isle d'Vlande, qui appartient toutesfois à la Finlande.

L'autre diuision est en Eueschez, qui estoient anciennement au nombre de 17.
sept, en y comptant l'Archeuesché d'Vpsale. A celles-cy l'Euesché de Vi-
bourg en Finlande fut adioustee: les autres sont celles de Lincopie, de Ve-
tros, appellee Arosoroise, celle de Scare, l'Imperiale, appellee de Stregonie,
celle de Vexime, & celle d'Abe, nommee Aboen en Finlande.

En la Diocese d'Vpsale il y a cent septante & vne parroisse, & ceste Diocese
s'estend iusques aux Lappons, & comprend la Finmarchie, & en celle-cy il y a
huiet parroisses fort grandes. La Diocese de Lincopie à deux cens vingt-six
parroisses: celle de Vexime deux cens dix: celle de Scare autant que celle de
Lincopie: celle de Stregnie a cent parroisses: celle d'Abe a cinq cens parrois-
ses, qui sont pour la plus grande partie fort peuplees. De sorte qu'en Finlande
il y en a quelques-vnes qui contiennent mille familles, d'autres huit cents,
d'autres cinq cents, & quelques autres moins. Le nombre de ces parroisses est
tel que j'ay dit, sans y compter celles de plusieurs villes, ou places, qui peu-
uent monter à vn bon nombre.

Q V A L I T É.

18.
LA Suede est la plus fertile Prouince de toutes celles du Nord, & porte
grande quantité de grains. Il y a aussi beaucoup de miel, d'argent, d'airain,
de plomb, d'acier, & de fer, & principalement pres de Salbourg on trouue de
l'argent pur, qui n'est meslé avec aucun autre metal. Il abonde merueilleuse-
ment en poissons de toutes sortes, soit de lac, de mer, ou de riuere: toutesfois
elle est en beaucoup d'endroits aspre, montueuse, humide, & marécageuse:
ces endroits rapportent moins de bleds & de frulés, que les autres. Tout le ri-
uage vers la Liuonie est plein de rochers fort poinctus, qui rendent ceste coste
inaccessible, & où les loups passent lors que la mer est gelée, & y deuiennent

aveugles de trop grand froid, ainsi qu'on dit. Il y a forces grandes plaintes, où l'on void toutesfois beaucoup de pins, de sapins, & de chesnes: toutesfois l'on sème communement entre ces arbres. Le pays ne manque pas de fleuves; mais ils ne portent point de vaisseaux pour la plus grande partie, à cause qu'ils sont empeschez par les arbres qui tombent dedans, ou par de grands rochers, où bien leurs canaux ne sont pas bien dressez pour les ayder à couler, & aussi pour ce qu'ils sont gelez plusieurs mois de l'année.

L'air y est communement bien pur, & par conséquent toute la Suede est fort saine, & il n'y a pas vn air si aspre, ny de si insupportable, ny de si grandes froidures qu'on se persuade: toutesfois aux lieux où il y a des marescages, & des eaux qui croupissent, l'on sent vn air pesant, & l'on void de grands broüillards. On y vit beaucoup ordinairement, & principalement aux montagnes, & autres lieux plus exposez au vent du Nord, & mesme on y void des hommes qui parviennent à l'age de cent trente, ou cent quarante ans, & encore beaucoup de gens y viuroient autant, s'ils n'abregeoient leur vie par trop manger, & trop boire, outre que mesme en la Cour du Roy l'on ne trouue pas presque deux Medecins, ou Apoticairez. On prend en ces pays forces bestes, qui sont d'vne grandeur extraordinaire.

ix. La Gothie abonde en grains, en bestail, en cheuaux, en poissons de mer, & d'eau douce, en plomb, en fer, & en argent: elle a plus de pasturages que les autres pays Septentrionaux; sur tout on y trouue force letton, & presde la ville de Tragualle de fort bon fer.

La Finlande est encotes plus agreable que la Prouince qu'on nomme particulièrement Suede, la surpasse en bonté, & r'apporte plus de bled qu'elle, parce qu'elle est pour la plus grande part plaine, & n'est si montueuse, ny si marescageuse. La Borhnie n'est pas de grand rapport, mais en l'vne & l'autre on trouue force animaux, qui ont de belles peaux, & pareillement du poisson en abondance.

La Laponie ne produict nuls bleds: il y a force Ours blancs, & quantité, d'hermines. En lieu de cheuaux ils ont des Rangers qui sont de la grandeur d'vn mulier, & de poil d'asne, & ont de cornes presque semblables au bois d'vn cerf, hormis qu'elles sont plus courtes, & ont moins de branches. Ces animaux ne portent pas la charge sur le dos, mais tirent les charrettes si legerement, & si vite, qu'ils feront en vn iour, & vne nuit 150. milles. Au Solstice d'hyuer, c'est à dire quand le Soleil est paruenau signe du Capricorne, & qu'il est en l'Hypogee, ou au lieu oppose à l'Auge: la nuit y est de trois mois avec vn peu de lumiere qui dure bien peud'heures.

M O E V R S A N C I E N N E S.

x. Les Gots sont anciennement sortis de Suede, & de pays voisins, & ont assez monstré quelle estoit l'humour de toutes les nations de la Presqu'isle de Scandie, ou Scandinauie, où est la Suede. Les Gots ont donc assez témoigné que ceux de ce pays estoient vaillans & ne pouuoient croupir sans rien faire, veu qu'ils sont sortis en grand nombre de ces pays, & ont dominé en beaucoup d'estoits de l'Europe assez longuement, mesme ont tenu l'Italie par beaucoup d'années. Ils estoient cruels, mais non toutesfois si barbares qu'on les veut faire, comme nous pouuons voir par leur conduite lors qu'ils ont occupé

quelque pays, & par leurs actions de faire ordinaires, particulièrement par vne epistre de Sidonius Apollinaire, qui décrit les façons de faire de Theodoric. Leurs loix nous apprennent pareillement assez, que ceste nation estoit assez civilisee & policee, mais que les autres peuples se flattoient, & hayssans ces nouveaux conquerans, ne trouuoient agreable aucune de leurs actions, & les blasmoient en tout ce qu'ils pouuoient. Quelques-vns ont tenu qu'il y auoit vne loy parmy eux, par laquelle il estoit porté qu'on ne pourroit eslire aucun pour leur Roy qui ne fust gras, & de grosse corpulence. Ces Gots ont tousiours hay mortellement les Danois, ou habitans de la Chersonese Cimbrique. On tient que leurs caracteres, qu'on nomme Gothiques, sont fort anciens, & pour ceste cause que ceste nation auoit joint les armes aux lettres. Leurs femmes alloient à la guerre, & se mesloient parmy les coups de mesme que les hommes, ils mettoient en vers les faits de leurs ancestres, & les chantoient.

Ils adoroient le Dieu Thore, comme le plus puissant de tous les Dieux, qui auoit vne couronne en la teste, vn Sceptre en la main, & douze couronnes autour de luy. On tient que c'estoit le mesme que Iupiter, pource que ces peuples Septentrionaux ehomoient fort religieusement le leudy, qui estoit le iour de Iupiter. Ce qui persuade encote cela mesme, c'est qu'aujourd'huy on appelle encore en Suede les esclairs, les tonnerres, les foudres & choses semblables, le bruit de Thoron. Ce Dieu en auoit à ses costez 2. autres, sçauoir Othin, & Frigga: Othin representoit Mars estant tout armé, & les Gots croyoient qu'il les assistoit en toutes leurs guerres; & toutefois ils luy dedierent le Mercredy, qui est le iour de Mercure. Ils luy sacrifioient ceux qu'ils prenoient en guerre. Frigge estoit la Deesse de la beauté, de la grace, des amours, & presidoit, selon leur opinion, aux nopces, & à toute sorte de plaisirs. On luy auoit dedié le Vendredy, ou le iour de Venus, & mesme aujourd'huy on nomme encore en Suede quelques estoilles la quenouille & le fuseau de Frigge, par vne tradition ancienne. On donnoit à ceste Deesse vn arc & vne espee, à cause qu'en ces pays les femmes estoient nees à la guerre, & combatoient, comme i'ay dit, ainsi que les hommes. Outre ces trois diuinitez ils en auoient plusieurs autres. Ils adoroient vn Methotim qui auoit esté grand Magicien, qui auoit ordonné plusieurs ceremonies particulieres pour le seruire des Dieux. Fro Satrape des Dieux fut aussi logé parmy eux, & adoré pres d'Vpsale: on luy sacrifioit des victimes noires, & l'on faisoit des jeux de nuit en son honneur toutes les années. Ils adoroient encore Hollere, qui fut grand guerrier, & si grand Magicien, qu'il vsoit d'vnos couuert de caracteres au lieu de vaisseau pour passer la mer. Ils adioustoient à ceux-cy Vagnost, & Hadinge, & Rostiolph de Finlande, à cause qu'il predisoit beaucoup de choses.

On met avec ceux-cy Rostare, qui se pleust tant au sang humain, qu'on luy voioit les ames de ceux contre qui l'on faisoit la guerre. Il y en auoit encore beaucoup d'autres qu'on estimoit enfans du grand Thoron, ou d'Othin.

Les Gots obseruoient en leurs sacrifices le nombre de neuf, considerant peut estre à la Pythagorique, que ce nombre impair qui vient de trois fois trois, deuoit estre preferé aux autres. Et de fait Zamolxis, & quelques autres Philosophes leur pouuoient bien auoir appris cela. Et combien qu'ils rendissent tous les iours quelque honneur aux Dieux, toutefois ils les honoroient encore plus solennellement chèque mois, leur sacrifiant durant 9. iours chèque iour neuf fortes d'animaux, adioustant encore à cela des victimes humaines. Et quant à

l'homme qui deuoit estre sacrifié il estoit plongé tout vif dans vne fontaine qui estoit là pres, & s'il mouroit on tenoit cela pour bon signe, & les Prestres le tirât de là l'alloiēt pendre en vne forest qu'ils tenoient pour sacree, & croyoient qu'il auoit esté transporté entre les Dieux. Ils croioiēt l'immortalité des ames, & qu'elles alloient en vn lieu plus agreable, où presidoit certain Dieu nommé Bleixe, à qui ils enuoyoiēt sur vn vaisseau à cinq rames vn messager, auquel ils commandoient de demander à ce Dieu ce dont ils auoient besoing. Ils estoient tellement affectionnez au seruice de leurs Dieux que lors qu'ils oyoient quelque bruit en l'air, ils descochoient leurs flèches, monstrant qu'ils vouloient secourir leurs Dieux, lesquels ils croyoient estre lors assaillis par quelques autres. D'auantage ils auoient des marteaux d'airain avec lesquels ils faisoient grand bruit, & imitoient le tonnerre.

Ils auoient aussi de costume, lors qu'ils alloient au combat, d'immoler des cheuaux, & d'emporter les testes au deuant de leurs armes, & apres les victoires ils sacrifioient aussi à leurs Dieux, & faisoient des jeux en leur honneur. Leurs armes estoient l'arc, & la fronde, Voila à peu-près ce qu'on peut dire de anciennes façons de faire des Gots, & de ceux du Royaume de Suede. On pourroit rapporter icy les meures des Herules, Vandales & Lombards qui sont sortis de Scandie. Mais c'est assez d'auoir rapporté icy celles que les Gots, & Suedois ont suyues, selon le recit de Iean le grand Archeuesqued Vpſale.

M O E V R S D E C E T E M P S .

Les Suedois sont naturellement forts, & robustes, & vaillans tant à pied qu'à cheual, & sur la mer. Ils reçoient les estrangers avec beaucoup de courtoisie, & eschangent avec eux leurs poissons, belles peaux, cuir de bestes fauages, & autres, leur beurre, leur fuit, & leurs metaux. Leurs parroisses sont esparſes par les forests, & autres lieux plus couuers, où la commodité de bastir des maisons, d'auoir grande quantité de bois, & d'estre deffendus du vent du Nord, les retient plus volontiers, & ils ont en leurs maisons leurs troupeaux, & les artifices pour accommoder tout ce qui est necessaire pour le viure, ou le veſtement. Cela cause qu'on ne trouue pas en ce Royaume de si grandes villes, ny si peuples qu'aux autres.

On vse en tous les pays ſujets à la couronne de Suede de deux langues diuerſes, à ſçauoir de la Suedoise, dōt on se sert en toutes les Prouinces de Suede, & en Gothie, Noruege, & Dannemarc. Surquoy l'on peut remarquer que le langage Saxon approche fort du Suedois en plusieurs mots, comme le Flamād, & l'Anglois. Apres il y a la langue Finlandoise, dont on vse non seulement en la grande Duché de Finlande (excepté en vne Prouince, où la Suedoise se conserue, & se pratique,) mais encor en vne bonne partie des enuiron de Riuaile ville de Liuonie. Et les gē de qualité y parlent, & entendent la lāgue Alemāde.

Les esprits de Syede sont assez propres à apprendre non seulement les arts manuels, & les mestiers, mais encor les disciplines, & sciences speculātiues, de les langues, entre lesquelles ceux qui tiennent quelque rang dans le pays; & qui sont qualifiez, apprennent communément la langue Alemāde, ou la Latine, ou bien toutes les deux ensemble, & quand ils apprennent les autres ils n'ont pas meſme difficulté en la prononciation, que les Alemāds ont en l'Italonomie, ou en la Latine.

Leurs mœurs sont communement simples, & telles que les peuuent auoir des personnes qui n'ayans pas veu les grandeurs, du monde, ny des choses qui leur aiguisent l'esprit ou piquent leur volonté, vivent sans beaucoup de desir d'honneur, ou d'autre chose, estans contents de la nourriture naturelle; & pour ceste cause ils ne se soucient pas de cultiuer plus grande quantité de terres que celle qui leur est nécessaire, veu que s'ils vouloient couper plusieurs grandes forests inutiles, ils recueilliroient grande quantité de grain, qui estant semé au mois de May vient à estre moissonné en Aoust, à cause de la grande chaleur & force du Soleil qui est presque tousiours sur la terre. Mais quoy que ceste ancienne simplicité regne encores en plusieurs, toutesfois depuis la venue des soldats estrangers, c'est à sçauoir des Alemâds, Anglois, Escossois, & autres, ils ont perdu beaucoup de ceste naïfueté, ayans augmenté leur défiace naturelle & leurs hostelleries ne sont pas ouuertes sans bource deslier, comme elles ont esté quelquefois. Il est vray que les voyageurs despensent fort peu, d'auant que les Suedois n'ont accoustumé de demander aucune chose pour le logis, ou les viures, & le plus souuent ceux qui voyagent logent aux anciennes Cures, qui est vn signe de l'hospitalité qu'on y pratiquoit au temps que la religio Catholique y regnoit; & il n'y souloit auoir nuls voleurs, & s'il y en a c'est depuis qu'un grand nôbre de vagabonds s'est allé rendre en ce pays à cause de la guerre. Ils vsent de force bains, principalement aux villes où les personnes d'un & d'autre sexe vont assez communement.

Les femmes y sont assez modestes & sages, comme celles qui s'abstiennent de l'yurongnerie. Leurs viandes sont communement du grain de deux sortes. Ils sement l'un au mois de May, & l'autre au mois de Novembre. Ils cueillent en Aoust du seigle qui y est fort commun, & font diuerses sortes de pain, à sçauoir de grain pur & de grain meslé. L'orge qui y vient est assez bon, & pour ceste cause il s'employent vne bonne partie de leur froment à faire la biere, qui est communement leur breuuage, combien qu'ils en ayent d'autres dont les riches vsent, comme les vins du Rhin, d'Espagne, & de France, & le medon appelé hydromel, & l'eau de vie.

Quelques pauures gens en temps de cherté mangent du pain de farine fait d'escorce de pin, & quelques autres de celle de sapin, qui estant de qualité plus chaude, ayde, comme on dit à l'estomac, & non seulement ils en vivent, mais en deuiennent robustes.

Ils ont de la chair en abondance, dont ils salent la plus grande partie, comme des bœufs, des porceaux, des oyes & semblables animaux. Ils ne mangent iamais presque du veau. Ils vsent de poisson frais, salé & fumé, & d'autre non salé durant le grand froid, & pareillemēt de faisans & de perdrix, dont la chair est plus dure que celle des pays plus temperez. Ils auroient des legumes en abondance, & de toutes sortes s'ils y mettoient soing; mais ils n'vsent guiere que de poix communs, ou d'autres qui sont comme de poix chiches, ronds, & blancs, & de quelque peu de febues. Le beurre & le fromage leur seruent pour l'entree & issuë du repas. Ils ne se soucient guiere communement du fruit, combien qu'ils ayent grande quantité de poires, prunes, cerise & fraizes. Combien que les herbes y naissent trois ou quatre mois de l'annee, toutefois ils s'en soucient fort peu, sinon des choux qu'ils salent & gardent pour l'hyuer.

L'habillement du menu peuple est simple & presque pareil à celui du peuple de Lombardie, quant à la forme. Toutesfois ils vsent de bonnets & autres ha-

habillemens de peau: mais c'est fort simplement.

Les femmes des villes, & principalement à Sto xolme portent sur leur robes vn long manteau de drap noir avec force plis.

Les gentilshommes sont vestus à l'Allemande, & quelques vns de la Cour à l'Italienne, mais le plus souuent à la Françoisé.

Quand ils voyagent, les paysans portét pour leurs armes des coignes en lieu d'espees. Les gentilshommes & leurs seruiteurs portent avec leurs espees de petites arquebuses.

Leurs maisons (excepté les Eglises qui sont de pierre) sont de bois, mais beaucoup mieux faites que celles qui sont aux campagnes de Pologne. Toutesfois il y a des villes qui ont leurs maisons de pierre. On n'y vse pas proprement d'estuues, mais de cheminées qui se peuuent, apres que le bois est reduit en charbons ardants, fermer avec vne lame de fer, qu'on peut pouffer dedás, & retirer quand on veut, excepté en quelques lieux où il y a des marefcages.

Les Lapons sont petits, mais fort adroits. Ils manient l'arc des mieux. Ils vsent d'habillemens estroits. En hyuer ils portét des peaux de veaux marins ou d'ours toutes entieres, les noüent sur la teste, & n'y laissent de l'ouuerture que pour la veüe: ce qui a donné sujet à quelques vns d'escrire qu'il sont tous velus. Ils demeurent en des logis fort bas qui sont couuerts d'escorces d'arbres ou de gazons & mortes de terre. Quelques autres disent qu'ils viuent sous des tentes à la façon des Tartares. Ils sont grandement adonnez à la chasse & à la pesche, & par ce moyen ils s'entretiennent, & font part de leur poisson à leurs voisins. Ils accommodent les vaisseaux non avec de cloux, mais avec des nerfs & des crochets. Ils ont vne langue partieliere qui est fort malaisée aux estrangers. Ils sont grands sorciers, & font venir les vents, les nuees & les tempestes & font beaucoup de choses estranges. Ils n'ont ny du pain ny du sel, & ne viuent que de poissons & bestes sauvages. Ils s'ont d'vn naturel amoureux & lascif, & ne se tiennent presque iamais en vn lieu. Ils sont fort sauvages & soupçonneux, & fuyent l'abord des estrangers, se cachans si tost qu'ils les apperçoient. Ils eschangent leurs peaux à d'autre marchandises. Ils commencent vn peu maintenant à s'ap- priuoiriser à cause de la frequentation des estrangers.

RICHESSES.

Les richesses de ce royaume consistent en l'abondance des viures qui y est fort grande. Car ils ont force grains, chair, poisson frais, salé & fumé; tellement qu'on n'y trouue presque vn seul mendiant, & les passans estoient jadis & sont mesme encoire en plusieurs endroits logez presque pour neant. Mais ses principaux tresors viennent des mines de plomb, d'airain & d'argent, & de quelque peu d'or: & les premiers metaux s'y trouuent en si grande quantité, qu'on tient qu'il n'y a contree en Europe qui deuanee en cecy le royaume de Suede. On descouure ces mines par tout, bien que les paysans les cachent autant qu'il leur est possible, afin de n'y porter pas le bois necessaire, & de n'y travailler pas ainsi qu'ils sont obligez. On tire de l'argent extremement fin du pays de Vestrogothie, & si ceux de la prouince n'estoient tant ennemi de l'industrie des estrangers, leurs richesses seroient encoire plus grandes, pource que les Suedois ne scaüent ny esparagner le bois, ny recueillir la fumee des mineraux pour les couleurs, & ne trouuent pas bon qu'on descouure les veines des mines: & ce qu'ils fuyét les estrangers-proceda non de haine qu'ils leur portent, mais de crainte d'estre

deceus par eux, pource qu'ils sont fort simples en leurs mœurs, actions & manieres de faire, & peu trauaillez d'ambition & d'auarice.

Quant aux reuenus du Roy il y a quatre sortes de choses qui font le corps de ses reuenus ordinaires, depuis que ce royaume a laissé la religion Catholique. Ses reuenus viennent donc des fruiets des biens Ecclesiastiques, des mines, des tailles, & des dismes des grains, & autres viures, comme aussi des peaux, & finalement des gabelles ou doanes.

J'ay dit depuis que les Suedois se sont distraits de la religion Catholique, veu qu'au parauant l'Archeuesché d'Upsal, & les autres six Eueschez, & beaucoup de monasteres possedoient de fort grands fonds, dont ils receuoient de bons reuenus. Mais les Ministres ont si bien joué de la langue qu'ils ont persuadé aux Roys de s'emparer des biens meubles & immeubles, assignant de beaucoup moindres reuenus aux Euesques. Ce qui fit au commencement qu'on assembla vn grand tresor, qui tombant entre les mains du Roy Henry fut dissipé en fort peu de temps par le moyen des guerres.

Les mines produisent de l'argent dont on fait les talers de Suede, qui sont fort estimez pour leur bonté. Et pource qu'il s'y trouue de l'or en petite quantité on y bat fort peu d'escus. Outre les talers il y a des quarts & demy quarts de talers, & vne sorte de monnoye appelée rosques, & vne moindre de demie rosque, ce qui signifie monnoye ronde, & vn taler en fait 32. Or combien qu'ils abondent en cuivre, toutesfois on n'y bat point de monnoye de ce metal, excepté qu'on en met quelque peu dans les rosques.

On trouua pareillement il y a quelques annees certaine mine de sel, mais elle disparut apres, comme quelques vns pensent; par la nonchalance de ceux qui s'en deuoient prendre garde.

Le Roy a la dixiesme de toutes les mines où lon ne tranaille pas à ses despens, & pour ceste cause il paye les siens avec du cuyure & d'autres metaux: & si les paisans ne cachoiēt les veines de diuerses mines qu'on descouure tous les iours, & s'il y auoit vn nombre de bons & diligens maistres, on iuge que le profit que on en tireroit, monteroit à vne grande somme.

Outre cecy le Roy a par tout son royaume la taille & les dismes de grains de seigle & d'orge, du beurre, des poissons, des bœufs, des peaux, & choses semblables, & l'on n'a peu scauoir la somme de tout cecy, combien qu'on en tienne certain compte en la Chambre royale & tresorerie. Tant y a qu'il en entretient non seulement l'armee & les officiers de mer, mais aussi les autres de terre ferme, & les officiers du royaume, & de la Court.

Quand le Roy doit faire la guerre pour la deffence de son royaume, ou bien enuoyer des gés dehors, il le fait signifier aux prouinces qui fournissent la quantité de viures qui est necessaire.

Il y a toutesfois ceste differēce en la contribution, que les nobles ny leurs suiets ne contribuent ordinairement: mais quand on fait les contributions generales pour la guerre, du consentement des nobles, leurs subiects ont accoustumé de payer la moitié de ce que ceux qui sont immediatement subiects au Roy doiuent donner.

Le peuple est pareillemēt obligé de contribuer pour le dot de chaque fille du Roy, quand elle se marie, & la somme de ceste contribution a esté depuis long temps de cent mille talers, outre la vaisselle d'argent, & les ameublemens de la maison.

Le reuenu des peaux est tantost plus grand, tantost plus petit, selon que les neiges sont grandes ou petites, veu que tant plus il y en a, tant plus on a accoustumé de prendre des bestes.

Du pays des Lapons plus Septentrionaux le Roy tire la plus grande partie des peaux, & sa Majesté pour en scauoir la verité enuoye tous les ans vn Commis qui vse de telle diligence, à scauoir combien on a pris de bestes, que le Roy ne peut estre trompé. Les peaux qui sont separees & choisies pour le Roy sont distribuées en la Court à ses parens & amis; & pour recompence aux marchands, qui ont donné, ou doiuent donner des marchandises pour l'usage de la Court.

Le Roy n'a autre tribut de ces Lapons, d'autant qu'ils ne s'occupent qu'à chasser aux bestes, lesquelles ils changent après en autres choses necessaires, combien qu'il y en a quelques vns qui travaillent de l'aiguille, & font de leur main plusieurs beaux ouuages, qui montrent qu'ils sont ingenieux.

Il n'y a presque aucunes daces, gabelles, ou impositions que celles des ports de mer. Il est vrây que le Roy a accoustumé d'auoir de ceux du pays qui ne luy donnent pas des viures, à propottion de leurs biens, de qui 5. tallers, de qui 6. de qui 8. & dauantage par annee: & quand le Roy fait du bien à quelques vns, il a de coustume de luy octroyer certain nombre de paisans, comme subiects & tributaires, à qui plus, & à qui moins, selon leur merite.

On comptoit en l'annee mil cinq cens septante huit, qu'on mettoit d'ordinaire au tresor du Roy toutes les annees, en deduisant les charges extraordinaires, & les despences, environ 6. ou 7. tonnes d'or, dont chacune est prise pour cent mille talers d'Alemagne.

Toutesfois les seules forteresses de Riuaile, & de Vibourg, qui sont sur les frontieres de l'Etat de Moscovie, coustent par an 100. mille talers de despence. Beaucoup de personnes de ingentment tiennent que le Roy auroit beaucoup plus de reuenu, si la disposition du temps & la multitude des artisans & autres, eust esté telle qu'on la desiroit, veu que sa Majesté ayant beaucoup de vaisseaux qui pourroient pour la plus grande partie voyager bien loing, on tient qu'il pourroit enuoyer aux autres pays grande quantité de beaux arbres, & de matiere de nauires, & beaucoup de grains, & en rapporter pour l'usage du pays dit fel, & d'autres choses necessaires que les marchands estrangers vendent au double de ce qu'elles valent, au lieu que d'autre sorte on les auroit à beaucoup meilleur compte.

Semblablement on tireroit dauantage des mines, si l'on y employoit les estrangers, tant pour espargner le bois, comme i'ay ja dit, que pour d'autres choses. Toutesfois du seul airain qu'on tire en deux ou trois mines seulement, la dixiesme du Roy montoit l'an 78. à 500. squipons & d'auantage, & la valeur de ces squipons est de trente mille talers. Il est vrây qu'on tire neuf fois plus du cuyure, mais cela s'en va au profit de ceux qui trouuent les mines en leurs fonds, ou bien au payement de ceux qui les tirent. Mais si le Roy veut satisfaire à ceux-cy par vne autre voye, il peut retenir pour luy tout le cuyure & l'airain qu'on tire des mines: & pour ceste cause il y a vn Surintendant du Roy qu'ils appellent Faue, qui est comme son Facteur ou commis general.

FORCÉS.

FORCES.

CH A Q V E province a ses gens de pied, & de cheual ordinaires. Aux royaumes de Suede, & de Gothie on compte environ trente deux Enseignes de gés de pied, & châque enseigne a environ sept cens hommes. Ceux-cy sont prests en toutes occasiôs à marcher où il faut, & sont presque tous arquebusiers. On y trouue bien peu de piquiers, à cause de la multitude, & de l'espaisseur des bois, qui les empêcheroient de manier, où porter leurs piques; & la Caualerie pour la mesme raison n'vse aussi de lances, mais d'escopetes, où de pistolets à la façon des reistres. xiv.

Ces soldats estant nez dâs les pais, & accoustumez aux viandes qui se conservent, supportent aysement le froid, & ne se soucient nullement de la delicatessen, ou diuersité des viandes: outre que chacun de ceux-cy fait ses souliers, & ses habits, le bois des arquebuses, & autres choses necessaires. Et l'on a veu bien souuent au Chasteau de Stokolme des Soldats en sentinelle, qui veilloient avec vne grande patience durant les plus grandes froidures, sans estre releuez presque de toute la nuit, encore qu'en liuier elle dure dix-huict heures.

Châque compagnie a son Capitaine, son Lieutenant, & son enseigne. Le Capitaine, mesme en temps de guerre, quand on combatroit dans le pays contre le Roy de Dânemarc, ou le Moscouite, n'auoit pas plus d'un habillement l'annee avec 40. talers de solde, & l'exemption tant pour luy, que pour vn petit nombre d'autres, du tribut qu'on paye ordinairement au Roy. Le soldat ne iouyt d'aucune exemption, si ce n'est tandis que la guerre dure, ou qu'on est en quelque deffiance, & qu'à cette cause on se tient en armes, & jadis il n'auoit autre paye par mois que cinq parties d'un taler. Ainsi qu'ils marchent les fourriers les depattent, & logent en diuerses maisons; mais lors que tout est ensemble, & qu'ils marchent en bataille, ou qu'ils campent, le Roy leur donne des viures sans le faire compter sur leur paye, & si l'ennemy les prend le Roy est coustumier de les racheter du sien, & de payer leur rançon, & si quelqu'un perd vn cheual au combat, le Roy est obligé de luy en donner vn autre.

La Caualerie semblablement en châque compagnie, qui est moindre en nombre que celle de l'Infanterie, a vn Capitaine, vn Lieutenant, & vn Enseigne, & l'on n'auoit accoustumé de donner aux hommes de cheual que vingt talers par an, & vn habillement, avec les exemptions, & conditions, dont j'ay parlé cy dessus. Toutesfois les Chefs des Compagnies, & ainsi à proportion les autres plus considerables, receuoient autant de payes, qu'ils auoient de seruiteurs apres eux, s'ils les suyuoient à cheual.

Il y a onze Compagnies ordinaires de Caualerie en Suede, & Gothie & deux en Finlande; toutesfois si le Roy en desire auoit vn plus grand nombre, il le peut bien aisement pouruen qu'il y ayt de l'argent.

En Finlande il y a deux Compagnies, l'vne de simples soldats, l'autre de gentilshommes: & le subiect pour lequel il y a peu de gens en vn si grand pays, c'est à cause qu'il est contraint de fournir la plus grande partie des matiniers, & gens pour seruir aux armées de mer; de mesme que font encor quelques

E E c

FORCES.

Provinces plus Septentrionales, qui, ou pour ce qu'elles sont montueuses, & steriles, comme l'Angermanie, ou pour ce qu'elles manquent de cheuaux; comme la Dalecarlie, sont suies à fournir l'armée de mer d'un bon nombre de mariniers.

En Smolande, & en Vvestrogothie, & Ostrogothie, il y a quelques compagnies de gentilshommes à cheual, & la Vvestrogothie abonde en noblesse plus que les autres: & nul ne peut estre Capitaine de gens de pied, ou de cheual s'il n'est noble.

Leurs cheuaux sont vn peu moindres que les Frisons, mais puiffans, & accoustumez à la peine, & à manger peu de chose.

L'Ordre du Royaume est de faire toutes les annees, la reueüe de toutes ces compagnies, & d'auertir les Seneschaux du lieu, & du iour, auquel elle se doit faire. Dauantage en la Cour du Roy, les gentilshommes seruoient en telle sorte, qu'il y en auoit tousiours trois cens, & cinq tous prests à monter à cheual avec leurs armes; toutesfois les Conseillers, & quelques autres nobles en estoient exempts. Il est vray qu'on donnoit aux Gentilshommes qui seruoient, pour raison de leurs seruiteurs, quelque estat par moys, & pour chèque seruiteur à cheual, on donnoit tous les moys au moins cinq talers.

xv. Le Roy estant paisible auoit ordinairement cinquante nauires de guerre sous la charge d'un Admiral. En l'an 1587. sept de ces nauires estoient comme de bons galions, les autres portoient enuiron cinquante pieces de canon de fonte à vn portant l'autre.

Le Roy scait ordinairement où il peut prendre six mille mariniers, en comptant avec ceux-cy non seulement la chorme, mais encor les Officiers des nauires; & il en pourroit auoir beaucoup dauantage, d'autant que toute la coste de Finlande qui est longue de plus de 400. milles, celles de la mer Borhniue, qui l'est presque au double, le riuage du Royaume de Suede, & quelques Isles, donnent continuel subiet aux gens de ces pays d'aller sur la mer, & par consequent de se rendre hardis & experimenterz.

En la guerre que Iean III. Roy de Suede eut avec le Roy de Dannemarq auant que leur accord fut fait à Stettin, le Suedois mena 70. nauires, outre plusieurs autres bons vaisseaux, & outre la Caualerie qu'il auoit en terre ferme, il auoit sur les nauires 18. mille hommes, qui lors qu'il en estoit temps, prenoient terre pour combattre: pource qu'en ces contrees on a de coustume de combattre en hyuer sur la glace, rât pour la facilité de passer les lacs, & les fleuues glâcez, qu'à cause qu'on porte à lors les viures plus aisément, & l'Esté l'on combat sur la mer.

La façon d'entretenir ce nombre de mariniers couste vne grande somme d'argent au Roy: mais du tribut que les Provinces luy payent, il leur distribue de la chair, du poisson, du beurre, du seigle & de l'orge sur la plus grande partie des payes.

De là vient que le Roy peut mettre en mer à peu de frais quelques vaisseaux de guerre toutes les annees, d'autant qu'il ne donne aux mariniers que des viures au lieu d'argent, & toutesfois ils en font beaucoup plus contens que du reste, comme gens à qui il suffit d'auoir leurs necessitez outre que le Roy a plusieurs beaux bois, & des mines abondantes en fer, & en airain, dont quelques Eglises sont mesme couuertes: tellement que le Roy Iean treisiesme disoit

qu'une guerre qui coustoit vn million au Roy d'Espagne ne luy reuenoit pas à cent mille talers.

La quantité des mines fait encore qu'en ces pays-là il y a grand nombre de canons, tant aux forteresses que pour armer les nauires. On a comté au seul chasteau de Stocolme quatre cens pieces, partie doubles canons, partie couleures, & autres moindres, & lon peut iuger par là quel nombre il y en peut auoir en tout le Royaume.

Les plus grands vaisseaux sont au port de Stocolme, & y demeurent assés sans ancre, pource que depuis la haute mer iusques à Stocolme, on nauige entre des escueils enuiron 40. milles d'Italie. On compte ordinairement en ce port lors que la glace est desia fonduë, & que les vaisseaux estrangers arriuent, de deux à trois cens nauires.

Les autres nauires sont en quelques ports de Suede: mais beaucoup plus en ceux de Finlande pour faire teste au Moscouite, & pour empescher qu'on ne luy porte d'Alemagne, ou d'autres endroits, des choses qui luy donnent plus de moyen de nuire à la Suede.

Il y souloit auoir en ces pays beaucoup de forteresses: mais par diuers accidens de guerres, par diuerses desiances, & autres occasions, il y en a eu beaucoup qui ont esté ruynées: combien toutesfois que depuis la guerre que Sigismond Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede fait à son oncle Charles iniuste vsurpateur de ce qui luy appartient, on en a dressé vn grand nombre.

Les principales qui sont auourd'huy en est sont celles qui s'ensuyuent. xvi.
Vers la mer d'Ouest à Ellsborg place proche du lac de Vurus, il y a la forteresse d'Elfsborg, & non loing de-là encore deux autres, dont l'une est nomme Goltbourg, comme qui diroit chasteau d'or, & l'autre Croneberg.

On voit apres vers la mer Balthique, & six lieuës loing de Scanie, Prouince du Royaume de Dannemarc, le chasteau, & la place de Calmas est en Ostrogothie le chasteau de Vassene. Il y a la forteresse de Borzolomic en l'Isle d'Vlande, puis celles de Scechorgue, Nicopie, Vicerbin, Gripfelmie, & le chasteau d'Vpsale. On voit encor les forts chasteaux de Stocolme, & d'Ourbon, qui en est esloigné d'onze lieuës. Ce sont les forteresses qu'on compte au Royaume de Suede.

Quant à celles de Finlande il y en a vne en la ville d'Abe: vne autre plus auant appellee Elsingofors: vne autre à Tauastie appellee Iassauthaaus, qui signifie mesme chose que maison de Tauast. Elle est encore appellee Hisset c'est à dire Chasteau-neuf. Il y en a aussi vne à Vibourg ville proche de Moscouie.

Il y a encore en Liuonie le fort de Riuaile, & outre ce celuy d'Ennuespel.

Le Roy de Suede confine du Ponent avec le Roy de Dannemarc, & du Levant avec le Moscouite. Les Suedois ont receu beaucoup de dommages des Danois, ven qu'entre les autres Christierne 2. assiegea Stocolme, la força de se rendre, & vsant d'une extrême cruauté à l'endroit de ses habitans, la rempli de sang, & de corps morts. Leur hayne procedes des pretentions que le Roy de Dannemarc a sur la Suede: mais le moyen de la molester ainsi vient de la commodité des lieux, & des ports, principalement de l'Isle de Gotlande,

qui est membre de la Gothie. A raison dequoy les Suedois pretendent qu'elle est de leur domination, & qu'ils y ont droit. Mais depuis que Gustaue eut recouuré le Royaume, & que Henry, & Iean ses fils l'ont gouverné l'un apres l'autre, combien qu'il y ait eu de grandes guerres entre le Danois, & Gustaue, toutesfois ce Royaume s'est bien maintenu, & la ville de Lubec, qui est fort puissante en ces mers là, se mettant tantost d'un party, tantost de l'autre, contrebalance tellement les forces de ces deux Roys, qu'elle ne permet que l'un n'y l'autre s'aggrandisse excessiuement, à cause du danger auquel elle seroit aussi tost reduite.

Le Suedois fait la guerre au Moscouite avec plus d'aduantage; pour ce que Finlande, qui confine avec la Russie, par le moyen des lacs, & marecages dont elle est pleine, à ses entrees mal-aysees & dangereuses; & il est arriué plus d'une fois que les armées des ennemis se sont perduës en ces eaux glaces.

Dauantage le Suedois est coustumier de tenir en ces mers là, la plus part de ses vaisseaux. Il y a la forteresse de Viboug qui est extremement bien munie. Il a encor aux confins du grand Duc de Moscouie, Narue, & Riuaile, dont nous auons parlé cy dessus, & quelques autres places par le moyen desquelles il le bride, & en verité l'on doit estimer bonnes les forteresses qui se maintiennent dans les terres d'autrui, d'autant qu'elles deffendent leur pays, & travaillent celuy de l'ennemy: & deffendent tant mieux le leur qu'elles s'en trouuent plus esloignées; pource que tandis que l'ennemy prend beaucoup de peine apres elles, le pays amy demeure paisible, & par ce moyen lon cõserue les gens, & l'argent, & lon fait les prouisions qui sont requises pour les secourir, & maintenir. Dauantage elles travaillent tant plus l'ennemy qu'elles en sont plus voyfines. Mais les forteresses qui sont en ton pays ne font que deffendre le tien: & le deffendent avec vn fort grand desaduantage, pource que toutes les fois qu'elles sont attaquées, il est force que les pays voyfins endurent de fort grands dommages, & que ton estar soit plein de troubles, & de bruit, & exposé en proye aux ennemis. Mais pour reuenir au Roy de Suede il a autant d'aduantage sur le Moscouite pour la deffence de ses Estats, que les forces maritimes iointes à celles de terre ferme en peuuent apporter contre vn Prince qui n'a point de forces sur la mer.

G O U V E R N E M E N T.

XVII.

POUR discourir du Gouvernement de Suede, il faut scauoir que les affaires de ce Royaume estans paisibles, il est gouverné par vn Roy, qui ayant esté cy deuant electif, fut fait hereditaire au temps de Gustaue.

Le Roy a ordinairement douze Conseillers, & outre ceux-cy plusieurs autres officiers, pource que ce Royaume est non seulement diuisé, comme l'ay dict, en Prouinces, Duchez, & Contez; mais encor châce prouince est diuisée en Territoires, ou Distracts, & Iurisdicions, qui comprennent quelques parroisses, qui plus, qui moins, & chacune d'elles a son Lansman, ou Consul. Apres cela châce Territoire a son Viconte, qui est comme vn Podesta d'Italie.

Il y a par dessus les Vicontes d'autres Officiers, qui sont comme les Seneschaux de France, appelez par les Suedois Lamens, comme souuerains ingests: de sorte qu'on appelle des Vicontes à ces Lamens, & des Lamens au Conseil

du
leu
ont
plu
de
trib
autr
C
cent
cent
ce p
selon
iuges
mes
preu
Le
des p
chose
re, l
qu'il
annee
L
aux lo
de neig
Les
sont di
quarar
chofes
La
prouin
vaillan
le hom
Qu
pour le
route le
les ann
ment S
de la po
hieres,
nances
kolme
conseq
matiere
Le n
l'office
faute,
causes.
Les

du Roy, & de ce Conseil au Roy, mesme. Ces Lamans visitent vne partie de leur iurisdiction chaque année, iusqu'à ce qu'ayant acheué de faire leur visite entiere, ils la recommencent, & de mesme que cecy ayde à cognoistre plus clairement l'estat des affaires, & à y mettre vn plus present remede : aussi apporte il du soulagement au peuple ; veu qu'il exigent le tribut des parroisses qu'ils visitent vne année, sans en charger les autres.

Or les territoires estoient autresfois departiz en telle sorte, qu'à chaque centaine de familles qui habitoient hors des villes on assignoit comme vn centenier, ou moindre Iuge, qui en certain temps de l'année, encor qu'il ne face pas sa demeure parmy eux, leur va pourant administrer la iustice : & le Roy selon la valeur, & le merite des personnes, donne quelquesfois à vn de ces iuges deux cens familles. Toutes ces charges sont donnees à des hommes partie nobles, & partie qui meritent tels offices par leur esprit, & preud'homme.

Le Lansman, ou Consul de chaque parroisse est ordinairement pris du corps des paysans mesmes, & aux occurences il a recours au Viconte, & entre autres choses ce Lansman a charge de se trouuer au lieu où le Roy fait sa demeure, lors qu'il mande les deputez de quelques prouinces, afin d'ouyr ce qu'il faut faire, & cecy arriue coustunierement presque vne fois toutes les années.

Le Lansman a encor la charge de faire que les voyageurs soient adressez aux logis, & qu'on les pouruoye de cheuaux, ou de Sletes en temps de glace, où de neige ces Sletes sont de petits chariots sans rouës.

Les Vicontes ont peu d'estat, veu qu'ils reçoient des exacteurs Royaux qui sont disposez par tout le Royaume, vn habillement toutes les années outre quarante talers pour homme : toutes fois ils ont des exemptions, des presens, & choses semblables.

La Smolande seule, qui confine avec le royaume de Dannemarck, & est vne prouince assez ample, a enuiron cinquante deux Vicontes, où sont les plus vaillans hommes de Suede, & quelquesfois elle s'est mutinee avec trente mille hommes propres à porter les armes.

Quant à Stolkolme, il faut sçauoir que la ville mesme fait quatre consuls, pour son gouuernement politic, & ordinaire. Ceux-cy demeurent en cet estat toute leur vie. Deux d'entre eux precedent successiuellement les autres toutes les années, & tous quatre (combien qu'assistez de quelques vns qu'ils nomment Senateurs, & qui sont bourgeois,) s'assemblent, & delibèrent des choses de la police. Neantmoins ils distribuent entre eux quelques charges particulieres, comme des bastimens, de iuger, & de publier les nouvelles ordonnances ; ce qui ne se fait toutes fois sans que le lieutenant du Chasteau de Stolkolme y interuenne, & ce lieutenant est par dessus les Consuls, & aux faits de consequence, les Conseillers du Roy qui se trouuent à la Cour, renuoyent les matieres.

Le nombre des Senateurs qui assistent les quatre Consuls est de douze, l'office desquels dure toute leur vie, sinon qu'ils fussent demis pour quelque faute, ou qu'ils recherchassent d'en estre deschargez pour d'autres causes.

Les loix dont ils vsent generalement sont anciennes, & depuis le temps de XVIII.

sainct Henry Roy de Suede. Elles ont duré iusques à present en ce Royaume, excepté les loix Ecclesiastiques, qui demeurent toutesfois incorporees avec les autres, & quand le Cardinal Raymond alla en ces pays du Nord on y adiousta vn article, qui est appelle Ecclesiastique, auquel on a déclaré que les enfans des Prestres, ou Moines seront tenus en parçil degré que ceux qui sont nez d'adultere.

Les loix de Suede ne font particuliere mention d'aucune vsure, sinon au cas qu'un debiteur fust pressé par plusieurs creanciers de payer ce qu'il deuroit; & si quelqu'un des creanciers auoit presté au debiteur avec quelque pache d'interest; le creancier perd le droit de luy demander la dette; & mesme on a de coustume de punir non seulement l'vsurier, mais encor celuy qui s'embroüille avec des gens de cette sorte.

Et toutesfois d'autant qu'en ces Royaumes on ne souloit prester que gratuitement, ce vice n'est pas frequent sinon à Stocolmie, où plusieurs ont porté cette meschanceté d'Alemagne avec beau coup d'autres.

L'adultere y est puny de mort, & beaucoup plus irremissiblement si vn homme marié commet avec vne femme mariee: pour ce qu'on le met alors au pouuoir du mary, afin qu'il soit chastie: & s'il n'est pas marié on le condamne pour la premiere fois à vne grande amende pecuniaire; mais il arriue peu souuent qu'estant surpris la seconde fois il n'ayt la teste tranchee.

Celuy qui bat vn autre paye cinq talers d'amende, & s'il luy coupe quelque partie, comme vn doigt, ou autre chose, il paye le double, & s'il demeure estropié de quelque membre on donne entiere recompence.

S'il blesse en la teste, ou en la poitrine, & que le bleslé meure auant la fin de l'annee, celuy qui a bleslé est condamné à mort comme homicide. Les corps de ceux qui ont esté tuez, si le criminel n'est present, ne sont enterrez iusques à tant qu'on aye fait mourir le meurtrier, combien que plusieurs semaines se passent quelquesfois sans qu'on en puisse faire l'exécution.

On impose peine au Iuge, qui estant requis pour la seconde fois de donner sentence diffinitive, la differe, & par ce moyen les procez n'y sont nullement menez en longueur. Cецy procede presque d'vne ancienne ordonnance par laquelle il est deffendu d'auoir ny Procureur, ny Aduocat, tellement que chacun propose son fait deuant le Iuge.

Mais si c'estoit vne veufue, ou vn pupil, ou vne personne insensee, on du tout lourde, & grossiere, le plus proche parent en poursuit le procez, & s'il n'y en a point, le Senat cree vn tuteur, & l'affaire s'expedie en peu de temps. Il est vray que le Iuge est excusé pour quelques circonstances quand il estime avec raison qu'il ne peut prononcer si tost la sentence.

XIX. Quant aux Officiers establis sur les reuenus du Roy, il y a premierement vn Commissaire qui signe les Mandats de tout ce qui est assigné pour pension, ou gages à chaque Officier; & combien que le Commissaire general ne manie pas l'argent, à raison de quoy ses heritiers ne sont en danger d'en rendre compte, toutesfois on ne paye aucuns gages, ny aucune pension sans signature.

Ce Commissaire general a sous luy vn Thresorier qui reçoit l'argent du Roy, le garde, & le met au Thresor du Roy, & en tient compte. Avec ce Thresorier il y a dix Chambriers ou Maistres des Comptes qui ont, & tiennent en la Secretairerie les Registres de tous les reuenus du Roy, & ceux-cy s'assemblent avec le Thresorier selon les occurrences, & rendent compte toutes les années deuant le Commissaire general, & en presence aussi de quelques Conseillers du Roy: & le Thresorier a en chaque Prouince diuers Exaeteurs qui luy portent destailles, & tout ce qui appartient au Roy, qui est apres mis au thresor.

RELIGION.

LE Roy Gustaue sollicité par vn certain Olaus, Pierre Nenicius Lutheran, & par vn Laurens André Archidiacre de Strenge, mais de sa peruertie, & infecté d'heresie, introduit la secte de Luther en Suede, pour le desir qu'il eut de s'approprier les biens de l'Eglise à son nouveau aduenement à la couronne. Tellement qu'il s'empara de tout ce qu'il voulut, & fit vne ordonnance par laquelle il fut dict que les Euesques ne possederoyent que ce qu'il plairoit au Roy. Il mit les vniuersitez de son Royaume entre les mains des Lutheriens, defendit à tous d'aller estudier hors du Royaume, excepté à Vvitemberg, & en quelques autres Academies heretiques, & faisant brusler les anciennes Librairies, & porter en son Royaume for ce liures heretiques, & traduire en langue vulgaire la Bible avec postilles: & des interpretations fausses, & faites à plaisir: tellement qu'il abolit en ses Estats la foy Catholique, & aduança l'erreur de Luther autant qu'il luy fut possible. Toutesfois le Caluinisme s'espandit aux pays subiects à Charles troisieme fils du Roy Gustaue, Duc de Vermelande, de Sudermanie, & de Nericie. Henry fils de Gustaue, & son successeur plus proche n'y mit nul remede. Iean son frere qui luy succeda, ayant bon entendement recognoissoit assez cet erreur, & liisoit les liures des anciens peres, mais de crainte de quelque reuolte, & de son frere Charles il ne s'osa pas descourrir entierement. Toutesfois la conuersation de sa femme Catherine, fille de Sigismond Roy de Pologne, luy fit garder beaucoup de coustumes Catholiques; veu qu'il obseruoit le Carefme, s'abstenoit le Vendredy de manger de la chair, conserva le Monastere de Vassene, porta beaucoup d'honneur à sainte Brigide, & luy donna vne chaste d'argent, de mesme qu'aux os de saint Henry Roy de Suede, lesquels il fit porter aux Prestres Catholiques en l'Eglise d'Vpsale, reprocha bien souuent aux Ministres Lutheriens, & Caluinistes leur ignorance, & leur erreur, & effronterie. redressa les Eglises qu'ils auoient abatuës, & mesme il fit refaire l'Autel d'où il se souuenoit auoir veu distribuer au peuple la sainte Eucharistie. Il ennoya premierement vn Ambassadeur à Pic quatrieme puis à Gregoire treiziesme, laissa l'exercice de la foy Catholique libre à la Reyne, & luy permit de nourrir aussi Catholiquement Sigismond leur fils, qui est auourd'huy Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede. Mesme la Reyne obtint quelques Iesuites pour sa consolation, & pour l'assistance des peuples. Ces Iesuites firent quelque profit iusques

à la mort de la Reyne, qui aduint l'an mil cinq cens octante trois. Et bien tost apres, ils furent chassés du Royaume: de sorte qu'il y a bien peu de restes de la Religion Catholique. Et aujourd'huy que Charles oncle de Sigismond vsurpe sur son nepueu le Royaume de Suede, il a du tout aduancé l'erreur de Caluin, duquel il suyt l'opinion: de sorte que les habitans des Prouinces qui le recognoissent sont deuenus presque tous Caluinistes; toutesfois il y reste beaucoup de Lutheriens.

ROYS DE SUEDE.

xxi. **I**EAN Olaus le grand fait vn long denombrement des Roys de Suede, dont les noms seroient ennuieux. Il me suffira donc de commencer comme quelques autres, par

Sichtrug, qui fut Roy de Suede long-temps auant la Natiuité de Iesu-Christ, & fut tué par Gran, Roy de Dannemarc, qui mit ce Royaume sous son obeysance. Mais Suibdager Roy de Noruege vainquit Gran, & fut Roy de Noruege, Suede, & Dannemarc.

Hafmond son fils luy succeda aux Royaumes de Suede, & de Noruege.

Vffo fut successeur de Hafmond.

Hindin regna apres luy; puis

Hunding.

Regnier fils de Hunding.

Horbrod fils de Regnier, sous qui le Royaume de Suede fut soubmis aux Danois.

Atisle & Hothier ses fils recourent le Royaume de leur pere, moyennant certain tribut qu'ils deuoient payer. Mais Rolfo Roy de Dannemarc vainquit Atisle, & mit la Suede sous son obeysance. Lors Hiartuar natif de Suede, gagna tellement les bonnes graces de ce Roy qu'il luy octroya le pays de Suede en titre de Duché, à condition de certain tribut, & pour le rendre plus fidele il luy bailla sa sœur en mariage. En fin Hiartuar treucha la teste à Rolfo, & les Danois tuerent Hiartuar. Lors Hothier frered' Atisle semit en possession du Royaume & rangea le Dannemarc sous son obeysance: mais il en fut chassé par Baldeer.

Or laissant icy quelque temps auquel les Suedois n'ont rien fait de memorable, ie viendray au temps d'Auguste, auquel Abric estoit Roy de Suede.

Eric son meurtrier luy succeda du temps de nostre Seigneur **I. E. S. V. S. CHRIST.**

Haldan fils d'Eric regna apres luy, & fut tué.

Siuard son fils luy succeda.

Apres luy Eric fils de sa fille, & de Froton Roy de Dannemarc regna en Suede.

Eric fut tué en guerre, & eut pour successeur

Haldan, qui ne se souciant d'auoir des enfans declara pour son successeur.

Vnguin qui laissa à son fils Siuald les deux Royaumes de Dannemarc, & de Suede.

Regnaud fut Roy apres Siuald, puis

Aluier, qui estoit l'un des plus grands Seigneurs de Suede.

Iugo fils aîné d'Aluier.

Ingel frere d'Aluier.

Riugo fils d'Ingel succeda estant encore enfant. Il eut pour successeur

Gotar qui fut tué en guerre par les Danois.

Iarmeric fut apres luy Roy de Dannemarc & de Suede enuiron l'an de grace 380.

Il faut icy faire vn grand saut par faute de bonnes & veritables histoires, ven que ie passe de Iarmeric iusques à Froton, qui tenoit le royaume de Suede, lors que Loys fils de Charlemagne estoit Empereur. Cestui-cy fut tué par des femmes de Noruege.

Herot, ou Gerot.

Sort, qui fut vaincu par Regnier Roy de Dannemarc, & laissa le Royaume à Biorn fils de ce Regnier, qui eut pour successeur

Vvichert son frere.

Eric troisieme fils de Regnier.

Ostene le tua, & succeda au Royaume. Mais les freres d'Eric végerét sa mort & chasserent Ostene, & le royaume escheut à Strubiorn fils du Roy Biorn.

Eric fils d'Olane, neueu de Regnier chassa Eric, & deuint Roy de Suede.

Eric son fils luy succeda, & fut le premier des Roys de Suede qui receut publiquement la religion Chrestienne, & en son baptesme fut nommé Jacques. Cela aduint l'an de salut 1000. au temps de l'Empereur Henry.

Esmond frere bastart de Jacques seulement Chrestien de nom luy succeda.

Stinkel bon Roy & bon Chrestien regna apres luy. Il abolit l'Idole que le peuple adoroit en la ville d'Vpsale, & mourut enuiron l'an 1100.

Depuis il y eut deux Henrys ou Erics, qui debatirent le royaume longuemér, & en fin s'entretuerent l'un l'autre.

Hallstene fils de Stinkel premier regna apres leur mort: mais il fut bien tost chassé par la mutinerie du peuple.

Anaximandre fut lors esleu Roy: mais pource qu'il ne vouloit rien quitter de la rigueur de la religion, il fut chassé, & Aquin mis en sa place.

Magnus fils de Nicolas Roy de Dannemarc luy succeda.

Suerco.

Charles son fils.

Eric regna apres Charles, & vescu iusques à l'an de salut 1249.

Birgier.

Valdemar succeda à Birgier, & ainsi qu'il estoit au voyage de la Terre sainte, son frere Magnus s'empara du royaume, & ne le rendit iamais tât qu'il vescu.

Birgier fut son successeur, & associa son fils Magnus au royaume, & pource que ses freres luy auoient donné beaucoup d'ennys il les fit tuer apres les auoir festinez. Ce fait esmeut contre luy les Princes & Seigneurs du pays qui le chasserent avec sa femme, & firent trancher la teste à son fils Magnus.

Lors ils firent Roy

Magnus fils d'Eric, à qui Birgier auoit fait trancher la teste. Cestui-cy adiousta la Noruege au royaume de Suede, & mourut l'an 1326.

Magnus son fils luy succeda en ces deux royaumes. Il fut en fin démis.

Albert fils du Duc de Meckelbourg est mis en la place de Magnus 7. Cestui-cy fut pris avec son fils Eric par Marguerite femme d'Aquin fils de Magnus, & detenu 7. ans prisonnier, & lors Marguerite deuint royne de Suede, Noruege, & Dannemarc.

Eric Duc de Pomeran fils adoptif de Marguerite luy succeda en ces trois royaumes, mais en fin il fut contraint de quitter tout, & se retirer en Prusse.

Christoffe Prince Palatin & Duc de Bauiere neveu de cet Eric de par sa sœur fut esleu Roy des trois Royaumes d'un commun accord de tous les grands Seigneurs des trois pays.

Après la mort de Christoffe les Suedois voulurent auoir vn Roy à part, qui fust de leur nation, & eleurent Charles Canut, qui n'estoit pas de fort noble race. Cestuy cy ayant regné presque 7. ans, commença à cognoistre qu'il s'estoit rendu odieux à chacun, & pour ce ayant mis le tresor du Royaume en lieu seur, & estant monté sur vn nauire il se retira à Dantzic. Lors les Seigneurs du royaume appellerent Christierne pour estre leur Roy. Ce Christierne auoit esté esleu Roy de Dannemarc & de Noruege, & par ce moyen cestrois royaumes furent desescheués à vn Prince. Les Suedois luy firent longuement la guerre à cause qu'il n'auoit gardé les conuentions faites en sa reception, qui fut l'an de grace 1469. de sorte qu'il fut en fin chassé de Suede où il luy resta seulement deux forteresses. Sur ces entrefaites Charles qui auoit esté autre fois Roy vint à mourir.

Iean fils de Christierne apres auoir longuement fait la guerre à la Suede rengea ce royaume sous son obeissance. Mais il en fut apres chassé, & en partit secrettement.

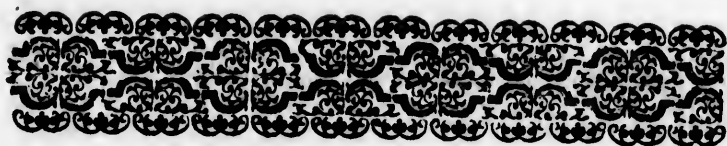
Christierne fils de Iean continua d'un grand courage les guerres que son pere auoit commencees, & fut tout tâcha de se faire Roy de Suede. Mais quand il vit que les Suedois le repoussioient & se deffendoient vaillamment, il y voulut proceder par ruzae, tâcha de les deliurer, & sollicita principalement vn certain Gostaue ou Gostaue, qui se disoit Archeuesque d'Upsala. Cestuy cy l'an 1517. en gagna plusieurs, & les fit resoudre de liurer le royaume entre les mains de Christierne. Apres quelques guerres Gostaue est despoillé de son Archeuesché, & lors Christierne vint avec vne grande armee, & en fin apres auoir eu du pire, fut refues avec ceux de Suede pour sortir de leur royaume. Il renint apres mettre le siege deuant Stocolme, & y estant entré par composition, fit mourir cruellement les Senateurs & les citoyens.

Gostaue fils d'Eric, autre que le meschant Archeuesque d'Upsala s'estant sauué de Dannemarc où il auoit esté emmené entre les autres ostages que le Roy Christierne auoit receus par fincellé de ceux de Stocolme, commença à se declarer Protecteur du pays, & le 4. an apres la guerre comméece il s'habilla en pauvre homme, & s'en alla par tout le pays remonstret sa misere au peuple. En fin il chassa les Danois, & fut couronné Roy de Suede.

Eric, ou Henry son fils luy succeda, & pour ses mauuais deportemens fut mis en prison par ses subiets, & y mourut.

Iean son frere, & fils de Gostaue Prince lettré & de bon entendement regna apres luy.

Sigismond fils de Iean luy a succédé, sans iouyr toutes-fois paisiblement du royaume de Suede, dont il possède seulement vne partie, de batant le reste contre son oncle le Duc Charles qui le luy vsurpe, aigrissant principalement les Suedois contre luy qui est Catholique, par le moyen des sectes de Caluin & de Luther qu'ils ont embrassés.



DISCOVRS DE
L'ESTAT DV GRAND
DVC, OV EMPEREVR
DE MOSCOVIE.

S O M M A I R E.

1. **CIRCVIT** & limites du pays de MOSCOVIE. 2. En quel parallele & climas est assis cet Empire. 3. Description de ses Proninces, & de Moskuua ou Moske, ville capitale del' Empire. 4. De la Duché de Volodimer. 5. De la Duché de la basse Nouograd. 6. De la pronince de Rhezan, & ses villes. 7. De la pronince & ville de Smoleuske. 8. Du pays de Mofaiski: sa longueur & largeur, & par qui conquis sur la Pologne. 9. De la Duché de Roschoue. 10. Du pays de Tuuer, & de la renommee ville de Tuuerde. 11. De la pronince de Pleskonie, son estenduë, & ville capitale de Pleskou. 12. De Nougrad la grande. 13. Du pays de Volscxe, & sa situation. 14. De la pronince de Biolyfero, Volokde, Iaroflauc. 15. De la pronince de Duuine. 16. De Sufdali & Vuia: hka pronince prise sur le Tartare. 17. De Permie, Petzore, Iugarie, Obdore & autres pays subiets aux Mosconites. 18. Sterilité du terroir compensee du grand nombre d'animaux, élans, beufles, ours, cerfs, loups, lièvres, monches à miel: abondance de lins & chanvres, & bonté de l'air. 19. Description des plus celebres riuieres & lacs de Mosconie, & de l'origine & source du Boristhene reconnu de nostre temps, & ignoree des anciens. 20. Particuliere remarque de la fertilité ou infertilité de chaque pronince, & des rochers Ripboes ou Hyperborees d'admirable hauteur. 21. Costume estrange des anciens Mosconites en l'esteñtion de leur Prince, & au traitement de leurs femmes. 22. Leur robuste complexion de corps, leurs sayes & autres façons d'habillemens, leurs armes & maniere de combatre en fuyant: leurs viandes & breuages ordinaires, leur naturel barbare, perfide, ruzé, paillard, & leur injustice venale. 23. Description plus particuliere des mœurs & costumes de chaque pays. 24. Leurs richesses en peaux d'élans, de cerfs, ours, loups, martes: en lins, chanvres, miel & eire. 25. Richesses du Roy, & quels sont ses reuenus. 26. Relation notable du magnifique traitement fait à Permission Ambassadeur de l'Empereur par le Mosconite. 27. Forteresse du pays Mosconite en marescages & riuieres: en l'españseur des bois seruans de rempars & le rendans de difficile acces, & en la grande caualerie. 28. Du grand nombre de caualerie de ce Royaume, & sçauoir s'il peut motre en campagne trois cens mille cheuaux. 29. Des puissans ennemis voisins & qui conuinent avec cet estat, & premierement du Precop Prince des Tartares. 30. De deux autres voisins ennemis les Rois de Suede & Pologne. 31. De la souveraine authorité du Grand Duc en son Estat, & les moyens qu'il tient pour la maintenir. 32. En quel temps la Religion Chrístienne y fut introduite: & quelles sont leurs ceremonies en la celebration de la Messse. 33. De la Circoncision & religion des Morduois, viuans selon la loy de nature.



LORS que nous faisons en nos communs discours mention de quelque Duc, il semble que ses Estats soient de fort petite estendue pource que nous voyons ordinairement que ceux qui possèdent aujour d'uy ce titre, soit parmy nous, soit parmy nos voisins ne iouissent que de petites prouinces, & trouvent aussi tost de tous costez les bornes de leur domination & Seigneurie. Mais celuy de qui nous voulons parler maintenant est bien Duc à meilleures enseignes que tous les autres que nous cognoissons en nostre Europe. Car non seulement ses pays s'ont égaux en grandeur à ceux de plusieurs grâds Roys, mais les surpassent encore en telle sorte que celuy qui voudra conférer leurs principautez avec celle cy trouuera qu'ils ne font la loy qu'en vn bien petit espace de terre au regard de celuy qui recognoist le grand Duc ou Knez de Moscouie. Aussi les siens suffisamment informez de la grandeur des pays qui luy rendent obeysance le nomment Cesar ou Empereur, & luy portent autant d'honneur que iamais on en ait veu rendre à Prince du monde. Et veritablement si l'on prend la peine de considerer ce que son Empire embrasse, on remarquera qu'il merite vne plus haute qualité que celle qu'on luy donne ordinairement, à faute du nom de Roy qu'on a sceu estre extremement odieux aux Moscouites.

Voyons maintenant à fonds iusques où s'estendent ses limites, & s'il est si puissant que nous auons dit à l'entree de ce discours. Tedy donc que tout l'Empire du Moscouite occupe à present toute la Russie, en exceptant toutesfois la Pologne & la Lithuanie, qui sont aussi comprises sous ce mesme nom de Russie.

Or ces Estats sont partie en Europe, partie en Asie, & ceste separation est faicte par la riuere de Tanais autrement de Don, qui est la commune borne de l'Asie & de l'Europe. Ils sont encore confinez du costé du Nord de la mer glaccée, comme ils sont aussi du Leuant en resléchissant vers le Midy, des Tartares & du costé du Midy de la Lithuanie, de mesme qu'ils ont pour leurs plus proches voisins du costé d'Oüest ou d'Occident ceux de Liffland ou Liouonie, & pareillement la Finlande, pais diuise par la riuere de Polne, & appartenant au Roy de Suede. Tous ces Estats tirent leur nom general d'vn pays assis au milieu de la Russie blanche, qui s'estend vers le Septentrion & l'Orient, & qui s'appelle particulierement Moscouie.

Or il est à considerer que la partie de la Russie qui obeyt au grand Knez se nomme Blanche Russie, & celle qui recognoist le Roy de Pologne Noire Russie, combien que le Roy de Pologne possède aussi vn peu de la blanche.

Cet Empire est assis entre le dix-neufiesme parallele à cinquante deux degrez de latitude ou d'elevation de pole, & le quarante-troisiesme parallele, qui est à soixante-six degrez de l'Equateur, ou bien en l'expliquant d'autre sorte il est entre le milieu du huitiesme climat & le milieu du vingtiesme, & est compris entre le Tropique de l'Escrueisse, & le Cercle Arctique. Tellement qu'on y remarque vn tres-grand changement en la quantité du plus long iour d'Esté. Car au parallele plus Meridional de Moscouie le plus long iour n'est que de faize heures & demie, au lieu

qu'au parallele plus Septentrional de ce mesme Empire, le plus grand iour est de vingt-deux heures & demie; ce qui montre assez la grande distance qu'il y a de l'une à l'autre frontiere: car à prendre chaque degré pour trente lieües de France comme on fait ordinairement, on trouuera qu'il contient de largeur seulement en tirant de la partie qui approche plus du Midy, à celle qui est plus voisine du Nord, quatre cens vingt lieües, & en longueur la moitié autant, voire dauantage, ou pour parler selon quelques Italiens, ces Estats ont de longueur trois mille, & de largeur quinze cens.

La seule Prouince particuliere de Moscouie contient de l'Est à l'Ouest, ou du Leuant au Ponent, environ six cens lieües, & c'est en ceste Prouince qu'est la ville capitale de l'Empire, qu'on nomme Moskoua, ou Moske, du nom d'une riuiere qui coule apres. Le chasteau du grand Knez est au milieu de la ville entre les riuieres de Moske & d'Heglime, qui vient à se ioindre avec le Moske au dessous de ce chasteau, qui est si grand qu'on le prendroit pour vne grande ville: il est garny de dix-sept tours & trois bastions, & c'est là que le grand Duc se tient d'ordinaire, accompagné d'environ vingt-cinq mille hommes. La ville n'a ny bon fossé, ny muraille, ny rampart qui la puisse defendre; & les maisons y sont presque toutes de bois: elle est grande, & fort boieüe. Il y peut auoir environ 4500. maisons, & l'on y void beaucoup de places, mais dispersées & fort escartees, & au milieu de grandes campagnes. Le plus long iour d'Est en la ville de Moske est de pres de dixhuit heures.

Les autres Prouinces sont la Duché de Volodimer, où l'on void d'une grande ville de mesme nom, avec vn chasteau basti de bois: Elle est esloignée de la ville de Moske du costé du Leuant, d'environ trente-six lieües de Pologne.

Il y a de plus la Duché de la basse Nouograd, où l'on void pareillement vne ville portant mesme nom, bastie de bois, & esloignée de Moske d'environ cent lieües de Pologne.

Dauantage, la Prouince de Rezan est assise entre les riuieres d'Oque, & de Don, de laquelle le grand Duc porte le tiltre; & outre ce, on y void la Duché de Vototine, comme aussi la Prouince de Seuer, qui est fort grande: elle contient plusieurs villes, entre lesquelles on compte pour les plus fameuses celles de Starodub, Potiulle, & Czernigouu.

La Prouince de Smolenke est assise sur la riuiere de Neper, ou Deneper, nommé Borystene par Ptolemee. Ce pays fut pris par Basile Duc des Moscouites sur le Roi de Pologne qui en estoit protecteur. Sa principale ville se nomme aussi Smolenke, qui est assez grande, & esloignée de Moske environ huitante lieües de Pologne.

Le pays de Mosaiski a de longueur environ trois cens cinquante milles d'Italie, & autant de largeur. Il fut emporté par Iean Duc de Moscouie predecesseur de Basile, sur Alexandre Roy de Pologne. Biele, ou Bielski est semblablement vne Principauté, ou Prouince de Russie, ayant vne ville, & vn chasteau de mesme nom sur la riuiere d'Opse: ce lieu est soixante lieües d'Allemagne loing de Moske, & trente-six de Smolenke.

La Duché de Roschoua a vne ville de mesme nom, avec vn chasteau de bois, & est loing de Moske tirant vers le Ponent d'environ 25. lieües. La ville est assise sur la renommee riuiere de Volgue.

Le pays de Tuuer, ou bien Otuer, l'un des plus grands de Russie, a vne ville nommée Tuuerde, qui est plus grande, & plus magnifique, que celle de Mos-

que, de laquelle est esloignée de la distante de trente-six lieues.

- XI. La Prouince de Pleskouie, ou Pleskonis, a d'estenduë 330. milles d'Italie, & est d'un tiers plus longue que large : la ville capitale est Pleskouu, grande, & puissante, & ceinte de murailles, qui manque à toutes les autres villes de Moscouie.
- XII. Nouograde la grande est la plus grande Duché de toute la Russie, & prend son nom de la grande & riche ville de Nouogrod, qui surpasse toutes celles qui sont assises du costé du Nord, combien qu'elle ayt la plus grande partie de ses maisons faictes de bois : ceste ville est à deux cens milles, ou environ de la mer Balthique, à cent & vingt de Mosque, en tirant vers le Sudouest, à trente-six de Pleskouu, & à quarante de Iuanouogrod.
- XIII. Le pays de Volske, ou Vorka, est assis entre l'Occident, & le Septentrion, & a à main gauche le chasteau de Iuanouogrod : & la Prouince de Corelle est esloignée de Nouogrod de soixante lieues de Pologne du costé du Nord : elle s'estend iusques à la mer glaccée, & son plus long iour d'Esté est de vingt heures & demie, durant lesquelles le Soleil y luit, tellement que l'on n'y void point alors de nuit bien obscure.
- XIV. La Prouince de Bieleiezioro, ou Biolyfero, ayant vne ville appelée de mesme, tire son nom du lac blanc, près duquel elle est assise, & dans lequel on void vne forteresse que l'on tient imprenable, où le grand Duc met ordinairement son thesor, & où il se retire en temps de necessité, quand les ennemis le pressent. Ce pays est esloigné de cent lieues, tant de Mosque, que de Nouogrod la grande. Volokde est aussi vne prouince, en laquelle on trouue vne place extrêmement forte, où le grand Knez retire aussi quelquefois vne partie de ses thesors. La Duché de Iaroslau avec vne ville & vn chasteau de mesme nom, sur la riuere de Volgue, est à quarante-six lieues loing de Mosque. On met aussi la Principauté de Rostouu apres Nouogrod la grande.
- XV. La prouince de Duuine tirant le nom de la riuere qui l'arrose, estoit autrefois du ressort de Nouogrod : & la riuere à receu son nom du concours des riuieres de Kuch, & de Suchane ; veu que Duuine en langue Ruthenique signifie deux. Or encore que ce pays ayt cent lieues de largeur, toutesfois il n'a autres places que le chasteau de Colmogor, celui de Piregue, & la ville de Duuine assise au milieu de la Prouince. Il y a toutefois assez grand nombre de villages, mais fort esloignez l'un de l'autre, a cause de la sterilité du pays. Le soleil y luit au solstice d'Esté lors qu'il est parueu au tropique de l'Escreuice, vingt & vne heure & demie ; tellement que la nuit y ressemble lors à l'aube : mais lors que le soleil est au solstice d'hyuer, il ne demeure sur ce pays que deux heures, & demie.
- XVI. On'oge la Prouince de Susdali, avec vne ville & vn chasteau de mesme nom, entre Rostouu, & Volodimer. La ville de Susdali vn siege Episcopal, & estoit autrefois belle, & peuplée, c'est à sçauoir lors que les Ducs de Moscouie se tenoient à Volodimer : mais à ceste heure elle est presque deserte, à cause des continuelles courses des Tartares. La Prouince de Vuiathra au delà de la riuere de Kamme, est esloignée d'environ cinquante lieues de Mosque : elle obcysoit iadis aux Tartares, mais elle fut prise sur eux par Basile grand Duc de Moscouie.
- XVII. Permie est vne fort grande Prouince, esloignée de deux cens cinquante lieues de Mosque, & a vne ville de mesme nom sur la riuere de Vischore, ou Visto-

roie. Le plus grand iour d'Esté y est de 18. heures. Le pays de Iugre, ou Iuhre, ou Iugarie, est assis du costé de la mer du Nord, & c'est de là que les Hongrois estans autrefois sortis, se saisirent de la Pannonie, qu'ils appellerent de leur nom Iugarie, Hongrie.

La Prouince de Petzore a son estendue qui est fort longue en tirant vers le Leuant & le Nord, iusques à la mer glaccée. Les habitans de ceste Prouince ont leur plus grand iour de 22. heures.

Le Moscouite a encore sous son Empire les Czeremissés, qui sont au dessous de Nouogrod, de mesme que les Mordues pres de la Volgue au dessous de la basse Nouograde. Il y a encore d'autres pays assis du costé du Nord, qui reconnoissent le grand Knez, comme celuy d'Obdore, Condore, Culomorie, & Lappie, & patellement quelques Hordes de Tartares, comme la Horde de Casan, la ville d'Astracham, ou Citracham, les Hordes des Nohaicois, & quelques autres.

QUALITE' DV PAYS.

POUR discourir en general de tout ce pays, il est plein de marefcages; XVI. 1. bouëux, humide, & peu fertile, à cause que l'air y est rude, & peutemperé, & que les champs y sont pleins de sable, & la terre n'y est guere bonne: de sorte que les grains n'y meurissent guere souuent, à raison de la violence du froid d'un long hyuer; c'est pourquoy ils font seicher les gerbes dans leurs poiles. Ils ont toute fois assez grande quantité de froment, & d'herbes. La terre n'y porteny vigne, ny oliuier, non plus que des cerises, & des noix: elle produict des noyettes, & quelques autres sortes de fruiçts, mais ils ne sont gueres d'un goust agreable. Le haut pays est plein de bois, & de grandes forests, où les arbres sont hauts & espays, & ces bois sont quelques parties de la forest Hercinie. Au reste on y trouue grand nombre d'Elans, de Beufles, d'Ours, de Cerfs, de Loups, & principalement de Liéures. Les brebis y sont beaucoup plus petites que les nostres. Il y a grande quantité de moulches à miel, qui non seulement se tiennent dans les ruches qu'on leur a expressement dressées, mais encore remplissent de miel les creux de quelques arbres qui sont dans les forests: voire en telle sorte, qu'un Moscouite nommé Demetrius, enuoyé à Rome en Ambassade, raconta vn iour qu'un villageois de sa cognoissance, & son voyfin s'estoit laissé conler du haut d'un fort grand arbre creux, pour chercher du miel, & qu'estant en bas il se trouua dans le miel iusques à la poiétrine, & demeura deux iours en çer Estar, ne viuant d'autre chose que de miel, iusqu'à ce qu'ayant apperceu vne Ourse qui estoit là venue pour manger de ce miel, & s'estoit baillée à la façon des hommes; il l'empoigna de ses bras, & l'effraya à grands cris, tellement qu'il l'esmeur à sortir de là, & s'estant attaché à elle, se retira par son moyen de ceste fondriere. Les bestes à corne y sont pour la plus grande partie estornées. La terre y produit grande abondance de lin, & aussi du chanure, que l'on porte en beaucoup de lieux d'Europe, pour faire des cordes. On ne trouue en ces pays aucune veine d'or, d'argent, ou d'autre metal, excepté de fer. Il y a force pasturages, & par consequent grande abondance de bestail & de chair.

Au reste la Moscouie iouyt d'un si bon air, que ce seroit vne merueille d'y voir la peste: toutes fois ils y ont vn mal chaud qui les tourmente si fort, s'atta-

quant principalement à la peste & aux intestins, qu'ils meurent en peu de iours. La terre s'y ouure, & deuiet beante pour le grand froid, comme elle fait en nos contrées pour l'excez d'vne trop longue chaleur. Ce n'est pas qu'il n'y face quelque fois bien chaud, veu que l'année 1527. l'ardeur de l'Esté s'y trouua si violente; que les froments & les forêts mêmes bruslerent; ainsi qu'escriit Sigismond.

xix. Il y grand nombre de belles riuieres, entre lesquelles il y en a plusieurs fort renommées, tant à cause de la nauigation, que pour leur grandeur, & pour l'abondance des poissons qu'on y trouue. Les principales qui naissent, & ont leur source dans le pays même, ou bien qui l'arrosent, sont le Borystene, vulgairement Dnieper, Denepter, ou Nepèr, & Nester, ou Dnester, dont la source à esté ignorée d'Herodote; mais reconnüe de nostre temps pres de Dnieperke, village de Moscouie, en la forest de Vuolxonzi. Ceste riuiere coulant vers le Midy, & moüillant premierement la ville de Smolenk; puis Kiouie & quelques autres villes, estât grossie de plusieurs autres eaux, se va desgorger dans le Pont Euxin, ou la mer majour. Le Turrite, maintenant la Duine, & selon Herbestein Rubo, part du lac de Duine, assez pres de la source du Neper, en la même forest. Le Kha, maintenant la Volgue & l'Edil, est encore vne autre riuiere de Moscouie, qui tire son nom d'vn lac appelé de même, qui est esloigné de vingt cinq lieues de Mosque, en tirant vers la Lithuanie. La riuiere de Tanais, ou de Don ne vient pas des monts Riphees, comme quelques vns ont creu, mais d'vn fort grand lac qui est dans vne forest, assez pres de la riuiere de Tulle.

Donques la riuiere de Don venant de Moscouie, apres auoir fait vn long chemin, rebrousse vers le Midy, & fait les maraiz qu'on nommoit Meotides, & qui sont auis d'aujourd'uy appellez de Temérinde. Ce fleuve porte force poissons, & a de beaux riuages couuerts d'herbes, & d'arbres fruitiers, & c'est aussi là qu'on trouue des racines d'vn gouff agreable. Herbestien dit que ce fleuve croist tellement en Automne, qu'il est capable de porter de grands nauires marchands, bien chargez.

La riuiere d'Oeque prend sa source en la Prouince de Mscener, & rend fertile toutes les terres qu'elle arrose: elle abonde en poissons qu'on estime plus que tous les autres de Moscouie. Il y a dauantage beaucoup de lacs, dont quelques vns sont grands au possible: car outre le lac de Volgue, de Duine, & autres, d'où les riuieres de Moscouie prennent leur source, on y void le lac d'Ilmen, que les Rutheniens nomment Ilmer au dessus de Nouograde, ou Nouogrod la grande, qui a douze lieues d'Allemagne de long, & huit de large.

xx. Mais afin de particulariser encore mieux la qualité de ces pays, c'est chose assentee qu'en la Prouince de Volodimer la terre est si bonne & si fertile, qu'vne mesure de bled semée, y rapporte bien souuent vingt, voire même quelques fois vingt cinq mesures.

Il est vray que celle de Rhezan est beaucoup plus fertile; & de plus grand rapport, que toutes les autres qui sont sous le Moscouite, veu qu'on dit que bien souuent vn grain de bled produit deux espies, voire dauantage; & les tuyaux y croissent si espais, que les cheuaux n'y peuuent aysement passer, ny les cailles s'en voler, & s'en retirer, qu'avec beaucoup de difficulté. Il y a en ceste Prouince grand abondance de miel, de poissons; & d'oyseaux, & semblablement grande quantité d'hermines; & de castors; & les fruitiers des arbres y font

sont meilleurs qu'en nul autre pays de Moscouie : c'est en ce pays qu'on trouue la source de la riuiere de Don.

Quant au pays de Seuer, il abonde en toute chose, combien qu'il y ayt force grandes campagnes desertes, & pres de Bran ki vn bois de fort longue estendue. Les forests y sont pleines d'hermines, & de martes zibelines. Pour le regard de la Duché de S. nolenke, il y a grand nombre de forests fort espailles, d'où l'on emporte vne grande quantité de diuerses peaux. Mais si nous considerons la Prouince de Volsque, nous y trouuerons vne chose merueilleuse; veu qu'on tient pour chose certaine que les animaux qu'on y porte, de quelque poil, ou couleur qu'ils soient, y deuiennent tous blancs apres qu'ils y ont fait quelque demeure. Quant à la Prouince de Bielezieiore, elle est presque toute pleine de bois, & de marécages. Pour le regard de celle d'Vstyug, il n'y a guere de bled, mais force chair, & poisson. Il y a grand nombre d'animaux de toutes sortes, & par consequent force belles peaux, excepté de martes, qui n'y sont ny belles, ny en grande quantité. Le pays de Rostou a ses terres assez fertiles, & abonde en sel, & en poisson.

La Prouince de Duuine est assez sterile: mais elle est pourueüe de force poissons, & d'un grand nombre d'animaux terrestres. Aux lieux maritimes de ce pays il y a grande quantité d'Ours blancs, qui se tiennent le plus souuent dans la mer, à ce que ceux du pays rapportent. Celle de Viuarke est sterile, & marécageuse; mais il y a grande quantité de miel, de poissons, & de bestes sauvages. En la Prouince de Permie il n'y a nul grain, mais en recompense ils ont grand nombre de cerfs, & d'autres animaux.

Au pays de Petzore on void de grandes montagnes, & des rochers merueilleusement esleuez, auxquels les anciens ont donné le nom de Riphees, ou d'Hyperbores, où l'on void tousiours force neige. Ils sont de telle hauteur, qu'il y en a qui ont mis dix-sept iours à y monter, & n'ont peu paruenir iusques au sommet. Il n'y a aucun bled en ce pays-là, mais on y void force bestes sauvages.

MOEVRS ANCIENNES DES HABITANS.

Ceux qui se tenoient iadis dans la ville de Mosque, auoient vne coustume que la succession des grands Ducs a du tout abolie. Il y auoit vne pierre carree au milieu du marché, & si quelqu'un pouuoit monter dessus sans estre abbatu, il obtenoit la principauté de la ville. Les habitans combattoient avec grande ardeur l'un contre l'autre pour monter sur ceste pierre, & pour empêcher d'y monter ceux qui s'effayoient de le faire. Plusieurs ont rapporté que les femmes des Moscouites pleuroient autrefois, & se plaignoient à bon escient de leurs maris, s'ils ne les battoient souuent; croyans qu'ils manquoient d'amour en leur endroit, pource qu'elles ne leur voyoient produire nuls effets de ialousie: tellement que ceux là mesme qui estoient plus passionnez de leurs femmes, estoient contrains de les battre vne ou deux fois la semaine, pour les rendre contentes, & leur donner quelque assurance de l'affection qu'ils leur portoient, & par ce moyen toutes noies estoient assoupies.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XXII. Les Moscouites sont pour la plus grande partie robustes, & vistes. Ils sont de moyenne taille, mais quarez d'espaules, & renforcez : ils portent volontiers la barbelongue, & des sayes fort longs, & sans plis, qui leur battent iusques aux talons, avec les manches fort estroictes, à la façon des Hongrois, & leurs habits sont volontiers ou blancs, ou de couleur d'azur : ils portent des bottines qui sont pour la plus part rouges, & qui ne vont pas iusques aux genoux : mais la semelle est vn peu releuee sur le bout, & garnie de petits cloux de fer. Ils ont cela de bon maintenant, que chacun porte des habits selon sa condition, & suiuant les ordonnances du grand Duc, qui a limité à chacun ce dequoy il peut aller vestu. Ils ont pour leurs armes la trouffe pleine de flèches, l'arc, la hache, l'espieux, de longs cousteaux, & des gands de plusieurs doubles garnis de plomb, dont l'on vsoit autrefois en Grece. Les gens de pied mesme porte des lances. Ils sont armez de longues cuirasses, & portent aussi des salades, & morions. Ils vsent de cheuaux hongres, & chastrez, qui sont petits, & harnachez fort legerement. Ils cheuauchent à la Genette, & tirent leurs coups de trait mesme en fuyant, avec vne merueilleuse adresse. Si tost qu'ils commencent de fuyr, ils n'ont plus aucun espoir qu'en leur fuite, & lors que leurs ennemis les ont attrains, ils ne se deffendent nullement, & estans pris, on ne les void iamais demander la vie, ou quelque bon traictement, ny vser d'aucune sorte de priere. Dauantage ils viuent assez miserablement, n'ayans pour breuuage que de l'eau, de labiere, ou du medon, & ne leur estant permis de boire de quelque liqueur qui enyure, excepté 2. ou 3. fois de l'annee. Ils sont outre cela accablez d'vne rude & insupportable tyrannie, veu que les nobles & les plus grands sont asseruis au grand Duc qui en dispose comme de cerfs, & le peuple est tyrannise par les grands & les nobles. Ils ont ie ne sçay quelle naturelle inclination qui les pousse à se dire des outrages, & s'entrepoüiller les vns les autres sans s'espaigner en aucune sorte, & pareillement de s'accuser soit avec raison, soit à tort, & sans cause. Ils ont mesme ceste ruse, ou meschanceté de transporter aux maisons d'autruy à la desrobée, & en cachette, ce qui leur appartient, afin qu'en faisant la recherche, on condamne ceux aux logis desquels les choses perduës se retrouuent. Ils sont tellement barbares & perfides, qu'on ne trouue parmy eux aucune franchise, ou syncerité ; leur naturel est si mauuais, qu'on ne void iamais qu'il s'entreprennent vne amitié bien ferme, & bien assuree, & mesme on ne void point qu'ils gardēt la foy à ceux à qui ils la promettent, ou qu'ils ayent quelque esgard au parentage, & à l'alliance. Ils sont aussi rusez & trompeurs tout ce qui se peut, & mesme en toutes leurs pratiques ils ont quelque arriere boutique, & quelque double catente, avec laquelle ils tâchent de s'abuser les vns les autres, & de trouuer moyen de rompre leurs contracts, ou de les interpreter à leur fantasie. & c'est chose tellement commune parmy eux, & si bien publicque & recogneüe, qu'eux-mesmes se sentans attrains de ce vice, feignent de n'estre pas Moscouite lors qu'ils ont affaire avec quelques estrangers, & qu'ils veulent paëtifer & trafiquer avec eux. La Iustice par maniere de dire, s'y vend à l'encant au premier offrant, & dernier enchereuseur ; & ceste meschanceté se pratique presque publicquement, & les pauures n'ont aucunement accez pres du Prince, mais seulement pres de ses

Conseillers, mesme avec vne extreme difficulté; & qui est encore plus estrange, les pauures, & les hommes incogneuz ne peuuent que malaisément aborder les Gentils-hommes communs, & qui ne sont des plus releuez dans vne Prouince: & les Gentils-hommes paroissent fort peu souuent, afin d'acquiescer plus d'autorité, & d'estre plus respectez, en se laissant voir rarement au peuple.

Les femmes y portent ordinairement quantité de perles, & de pierres precieuses, & ne manquent sur tout d'en prendre à leurs oreilles. Celle qui est mariée pour la seconde fois, sera reputée pour assez chaste: mais celle qui viendra iusques aux troisiemes nopces, est tenuë pour impudique: ils ont mesme opinion des hommes. Le peuple y est pour la plus grande partie extremement radonné à la paillardise, & à l'yrongnerie: ils sont fort soigneux des malades: ils labourent avec cheuaux: au lieu qu'autrefois ils n'auoient aucune sorte de monnoye marquée, ils en vsent maintenant: le langage qu'ils ont est Sclauon; mais tellement meslé d'autres langues, & si corrompu, que les Sclauons & les Moscouites ne se peuuent entendre les vns les autres.

Le grand Duc ne permet à ses subiects de sortir de ses Estats, & c'est ce qui fait que les Moscouites ne cognoissent autre monde que leur pays, & ne croyans qu'il y aye aucun autre Prince qui soit si puissant que le leur, ils sont extremement fiers, & pleins d'un orgueil insupportable: ils n'ont parmy eux ny Medecins, ny Apoticaire.

Mais pour dire quelque chose en particulier de certaines Prouinces de Moscouie, ceux du pays de Rhezan sont estimez courageux, & nez à la guerre, & ceux de Seuer combattent aussi avec vn grand courage, à cause des continuelles guerres qu'ils ont avec les Tartares. Ceux de la grande Nouograde estoient autrefois courtois, & gracieux au possible: mais ils sont maintenant fort corrompus, & ont perdu leur bon naturel par la frequentation qu'ils ont eüe avec les Moscouites. Ceux de Volque ont vn langage particulier, qui n'est guere different de celuy des Prussiens. Les habitans du pays de Permie n'vsent nullement de pain, mais viuent de chair de cerfs, & d'autres animaux. Ils ont vn langage particulier, & des caracteres pareillement, qui different de ceux de Russie. Ils vsent de chiens, & de cerfs grands & forts, au lieu de cheuaux pour charier, & porter quelque chose. Ceux de Iugre, ou Iugarie parlent Hongrois; & ceux qui demeurent en la Prouince de Petzore, sont nommez du tout simples, qui ont vn langage particulier, & ne mangent iamais de pain. Les Czeremissois se tiennent dans de grandes forests, & n'y ont aucunes maisons basties. Ils vsent d'un langage different des autres, sont grands coureurs, & archers fort asseurez. Ils portent continuellement leurs arcs en main, & l'ayment en telle sorte, qu'ils ne donnent iamais à manger à leurs enfans qui sont vn peu grands, iusques à ce qu'ils ayent frappé vn blanc qu'ils leur proposent. Ils viuent pour la plus part de miel, & de chair de bestes sauages, mangent rarement du pain, & sont habillez de peau. Les Morduois sont semblables en toute chose aux Czeremissois, excepté qu'ils se tiennent presque tous dans des maisons, & ont vn langage particulier.

RICHESSE.

xxiv. **L**es Moscouites ont grande quantité de peaux d'ellans, de cerfs, d'ours, de loups, & de martes, qu'ils vendent chèrement aux marchands d'Europe, de m. fine que du lin, & du chanure, qu'on estime bon au possible. Ils vendent aussi aux estrangers vne grande quantité de miel, & de cire. Ils ont vn port appellé de saint Nicolas, qui est d'assez grand trafic. Les Anglois y viennent trafiquer, & il y a quelques années que ceux de Londres y firent vne grosse compagnie pour tascher d'y faire quelque grand profit: mais apres qu'ils y eurent fait vn, ou 2. voyages, le grand Duc rompit le traité qu'il auoit fait avec eux, & ne voulant tenir ce qu'il leur auoit promis, leur fitie ne sçay quel tort; tellement qu'ils abandonnerent l'entreprise d'y entretenir le commerce. Mais pour tout ce que dessus, il ne faut pas estimer que ce pays soit beaucoup marchand, tant pource que les habitans ne sont gueres industrieux, & que le pays où les arts, les mestiers, & les ouurages ne florissent, ne sçauoit estre gueres marchand, ny recherché des estrangers, qu'aussi pource qu'il n'est nullement permis aux Moscouites de sortir des Estats de leur Prince: à raison dequoy ils ne sçauent que c'est des choses maritimes. Ils changent seulement ce que le pays produit, à sçauoir de la poix, du miel, de la cire, & des peaux; à des draps, & choses semblables, que les Armeniens conduisent à Astracan sur la mer Caspie, de Bachu, & les Anglois à saint Nicolas sur le golphe de Granuic.

xxv. Quant aux richesses du Roy, l'on peut assez iuger combien elles doiuent estre grandes, puis qu'estant Seigneur, & Maistre absolu de toutes choses, il se fert du travail de ses subjects, & de telle partie de leurs biens que bon luy semble: il prend pour luy les plus cheres, & plus precieuses peaux qui se trouuent en ses pays, & en fait sa portion à sa volonté: il en vse de mesme des poissons de toute sorte. Il vend les peaux, ou les donne; & quant aux poissons, on les met seicher au vent, & on les garde pour la prouision des forteresses. Il n'y a personne qui puisse rien vendre aux places auant que l'on ay acheté ce que le Prince y enuoye. Les lieux plus marchands d'où il tire la plus grande partie de ses reuenus, sont Astracan, qui est sur la mer Caspie, ou l'on void arriuer les marchandises de Perse, & d'Armenie: saint Nicolas sur le golphe de Gramic, ou l'on void les nauires d'Angleterre, & de Hollande chargez de cuire, & d'autres marchandises, que l'on meine de là à Vologde.

Lorsque les Ambassadeurs du grand Knez retournent en Moscouie, il leur oste les presents qu'ils ont receuz des Princes, leur donnant quelques choses de peu de valeur en contr'eschange, & quelques fois rien du tout. Pour conclusion il tire à luy tout ce qu'il trouue de bon, & de beau de ses Estats. A raison dequoy l'on tient qu'il a quelque thresor aux forteresses de Mosque, de Iaroslanc, & de Iac blanc; & c'est chose qui a quelque apparence de verité: car le grand Duc Iean emporta presque tous les calices, & les reliquaires, toutes les croix, & tout l'argent de la Liuonie; & il n'est permis de sortir aucun argent de ses Estats, si ce n'est pour rachepter les esclaves; & aussi pour payer la rançon de ceux qui sont pris des ennemis en quelque guerre. Il est vray que par la perte de la Liuonie cedee par le grand Duc à Estienne Roy de Pologne l'an 1582. il a esté priué de la plus riche partie du trafic de la mer

Baltique, & du meilleur pays qu'il enst. Les grands Ducs ne laissent toutesfois d'estre fort riches, tant pour ce que i'ay dit cy dessus, qu'à raison de quelques autres profits qui leur arriuent. Car ils ont quelques magazins à sel en tirant vers la Liuonie, qui leur portent vn million d'or toutes les années, & vn grand preiudice à la France, qui a debité longuement ses sels en ce pays-là. Ils enuoyent aussi grande quantité de bleds en Suede, Dannemarc, & pays circonuoisins, & par tellement vers la mer Caspie & la mer Majour. Il enuoye encor ausdits pays du fer, du suis, du bois, des cendres, des chanures, & toute sorte de peaux, & tire de tout ce que dessus de grandes sommes d'argent.

Mais afin de vous représenter en quelque sorte la grandeur & richesse de ce Prince, ie croy qu'il sera fort à propos de mettre icy en peu de mots ce que Philippe Pernisten Ambassadeur de l'Empereur pres du grand Duc de Moscouie, rapporte du traitement qu'il receut de luy, & de sa magnificence. Il dit que le grand Duc portoit vne couronne qui surpassoit en valeur celle du Pape, ny du Roy de France, ny du Roy d'Espagne, ny celle de l'Empereur, & qu'elle estoit d'vne valeur inestimable. Sa robe estoit toute semée de diamans, rubis, émeraudes, & autres pierres grandes comme des noisettes: de sorte que Pernisten s'estonnoit come il pouuoit porter vn si grand fardeau. Son fils aisné estoit vestu de mesme que luy. Ils furent seruis à leur repas par cent Gentils-hommes ou enuiron qui portoient tousiours autant de plats d'or sur la table, mettant ceux qu'ils leuoient sur vn certain buffet fort grand l'vn sur l'autre, sans se soucier des viandes qui estoient dedans. Il enuoya à Pernisten lors qu'il partit de sa Cour huit quarantaines de Zoboles, & de martes Zibelines, dont la chacune fut estimée à Vienne en Autriche deux cens liures, & l'entretint durant tout le temps qu'il demeura dans ses Estats, sans qu'il desboursast vn denier. Il dit aussi que lors que le grand Knez le traitta il y auoit en l'antipoile vne grande quantité de plats ronds, tassés, & semblables vaisseaux d'or, & d'argent, si grâds que trente chariots n'eussent peu porter toute ceste vaisselle, & toutesfois ce n'estoit pas la sienne principale, ains seulement celle du chasteau où il disna. Il doit auoir vne grande quantité d'argent, veu qu'vn de ces Ducs apres la prise & le sac de Horcograde emmena trois cens chariots chargez d'argent monnoyé, avec vne quantité infinie d'autre or & argent. Il a infinis moyens de tirer de l'argent, veu qu'il manie seul toute sorte de marchandises de tout le Royaume, comme nous auons ja dit, sans despencer vn seul denier en aucune occasion, & tous ceux qu'il mande aux enuiron de ses Estats se desfrayent eux mesmes. Il ne donne semblablement aucune chose aux soldats, ains en allant à la guerre, & en retournant ils luy payent chaque fois enuiron six blancs pour homme. Voilà ce qu'on peut dire briuevement des richesses de ce grand Prince, venons maintenant à ses forces.

F O R C E S.

C'EST chose assuree que les courses des Tartares Precopites, & des No-^{xxvii.} gais qui ne demeurent iamais en repos, & n'y peuuent laisser leurs voisins, ains emment les peuples entiers, qu'ils vendent apres aux Turcs, & à quelques autres, sont cause que la Moscouie est fort dépeuplee. D'ailleurs les

entreprises faites par les grands Ducs aux pays loingtains ont grandement diminué le nombre du peuple en Moscouie. Il n'y a rien qui face mieux remarquer la prudence d'un Prince, que la discretion qu'il a de cognoistre quelle entreprise est vtile à ses Estats, & quel dessein leur est dommageable, & son iugement à ne se laisser pas esbranler à iene sçay quelles apparences de grandeur, qui le mettent hors des bornes de sa seureté, & le reduisent à des extremités dangereuses. Car celuy qui affoiblit les Estats de gens, ou de moyens, sous espoir de s'aggrandir, est semblable à celuy qui ruinerait le fondement de sa maison pour leuer les murailles, ou pour faire le couuert; & l'on sçait assez que le premier chef de l'Estat est de se conseruer, & les conquestes qu'on fait avec diminution de ses forces sont contraires à ceste maxime, qui doit estre soigneusement obseruee.

Les conquestes sont comme des entes qui doiuent meillurer la condition de quelque Seigneurie, & non l'empirer. Car de mesme qu'on fait les entes, ou pour rendre plus beau quelque arbre sauuage, ou pour faire porter du fruit à quelque plante qui n'en produit aucun: ainsi les entreprises doiuent estre de telle sorte, qu'elles portent de la commodité, ou de la richesse: autrement elles ne seruent que de charge & d'ennuy, & sont plus propres pour consumer & perdre, que pour aggrandir & pour asseurer vn Estat.

Telles sont ordinairement les guerres qui se font pour conquerir des pays, qui n'ont nulle sorte de communication avec les nostres, qui sont esloignez, ou qui ont besoin de plus grandes forces que les nostres pour estre conseruez. Car c'est chose trop certaine que toutes les entreprises doiuent estre fondees sur trois chefs, dont l'un est le droit qu'on a sur ce qu'on pretend de conquerir; l'autre la facilité de vaincre, & le tiers le fruit de la victoire: tellement que les guerres qu'on entreprend sans esperance de fruit ne sont que pures folies.

Les grands Ducs de Moscouie ont veritablement estendu les bornes de leur domination bien auant, mais pour tout cela ils n'ont nullement augmenté leurs forces. Et l'on peut dire qu'aucun d'eux n'a entrepris plus loing, ny fait plus de despence que le grand Duc Iean, qui prit les Royaumes de Casan sur la Volgue, & d'Altracan sur la mer Caspic, & subiuga vne bonne partie de la Liuonie, mais il fit perir beaucoup de ses gens aux voyages, aux batailles, & aux allauts, ou par les mains des ennemis, ou de maladie, ou de faim, ou de trauail, & depuis la conqueste il y falut entretenir de grosses garnisons dans des forteresses, ou y mener des colonies. A raison de quoy les hommes estans employez loing de leurs maisons, ou pour acquerir, ou pour conseruer ce qui estoit acquis, les femmes demouroient au logis comme veufues sans esperance de lignee. Ainsi le cœur demouroit depourueu de sang, qui s'espandoit aux extremités: De sorte qu'estant par apres assailly par Estienne Roy de Pologne, il n'eut pas assez de forces pour deffendre l'Estat de Liuonie, & tant d'autres places importantes qui luy furent ostées: si bien qu'il fut contraint de quitter toute la Liuonie aux Polonois.

La plus grande partie des bastiments des Moscouites estant de soliuies iointes ensemble avec de la terre au milieu, ils sont aussi pour la plus part des tours de soliuies qui sont si fortes qu'elles soustiennent & portent toutes pieces d'artillerie pour grosses & pesantes qu'elles soient. Quelques vns disputent quelles forteresses sont meilleures, ou celles qui sont basties de pierre & de

chaux, ou celles qui sont seulement de bois & de terre, & les vns alleguent de faueur des derniers, qu'elles se font plus promptement, & avec moins de despence, & seruent mieux contre les bateries, & que si elles sont aisément desfaictes, on les refaict aussi en fort peu de temps, & qu'on les peut accommoder avec plus de facilité à diuerses manieres de deffence. Toutesfois c'est chose ailleurs que les fortifications faictes de pierre doiuent estre preferrees, pource qu'y ayant plusieurs moyens d'offencer vne forteresse, c'est à sçauoir avec le canon, la mine, la fappe, & le feu, possible que la muraille dure moins en cedant au canon, que la terre en luy resistant, mais elle est beaucoup meilleure que la terre contre le reste.

La forteresse du pays consiste partie en la multitude des marecages, & des riuieres, partie en l'espaisseur des bois qu'on y trouue. Et les Moscouites ont accoustumé de laisser entierement deserts les pays voisins des ennemis, afin qu'ils y croisse de grands bois (ce qui arriue infailliblement à cause de l'humidité de la terre) & que cela serue comme d'un rempart aux villes. Aussi c'est chose qui a donné beaucoup de peine aux Polonois, d'autant que pour se faire voye iusqu'aux terres de leurs ennemis, ils furent contraincts de couper force bois, & d'y perdre beaucoup de temps.

Il y a aussi quelques forteresses basties en partie de pierre, en partie de gazon de terre, mais sans aucuns flans, & sans aucun art de fortification, comme sont celles de Mosque, de Nouogrod, de Pleseouie, de Porcouie, de Staricie, & de Slobode d'Alexandre, & de Smolenque. Mais les murs des places fortes sont ordinairement faictes de grosses poutres, lesquelles on range entelle sorte qu'on y laisse au milieu vn espace pour y mettre de la terre qu'on y assure & affermit le mieux qu'il est possible, y laissant quelques trous ou canonnières pour les arquebuziers, & ceste sorte de deffence est assez bonne pour l'artillerie, mais ne resiste pas au feu, comme nous auonsjà dit.

Les subiects du grand Knez seruent leur Prince en la guerre en telle sorte qu'ils montrent plustost d'auoir peur d'estre punis s'ils ne font bien, que d'auoir quelque valeur & courage. Ils obeyssent promptement à leurs Capitaines, voire au moindre clin d'œil, supportent patiemment toute sorte d'incommoditez, ne se soucient ny de froid, ny de pluye, endurent la faim plus que gens du monde, & se contentent de peu. C'est pourquoy l'on tient qu'ils sont plus propres pour deffendre les forteresses, que pour combattre en campagne, d'autant que la patience est requise au premier: mais il faut du courage, & de la hardiesse pour l'autre. Au contraire les Polonois sont beaucoup plus propres pour combattre l'ennemy en raze campagne que pour deffendre quelque place.

Le grand Duc Iean cognoissant par experience la grande lascheté des siens aux escarmouches & batailles, & au contraire la hardiesse des Polonois, disoit que les siens auoient besoin d'esperon pour aller contre les ennemis, & les Polonois de bride.

Les principales forces de ce Prince consistent en la cavalerie, mais il est mal-aisé de sçauoir au vray; combien il peut faire d'hommes de cheual. XXVIII Toutesfois ie ne croy pas qu'il en puissent mettre en campagne trois cens mille comme quelques vns ont dit, pource que son pays est desert, & non cultivé en beaucoup d'endroits. Car on ne trouue presque vn seul village de Casan à Astracan, combien qu'il y ait deux iournees de l'vn à l'autre, & en la

guerre que le Roy Estienne de Polongne fit aux Moscouites, encore qu'il n'eust pas dauantage que le nombre de soixante mille hommes de pied, ou de cheual, le grand Duc ne peut iamais mettre tant de gens ensemble, qu'il eust le pouuoir de s'opposer à luy en campagne, ny d'empescher la prise de Polotque, de Vilchilouque, & de quelques autres places, ou de le diuertir du siege de Plescouite. Et l'an 1560. le Prince des Tattares passa avec quatre vingts mille cheuaux iusques au cœur de l'Empire du Moscouite, & brulla la ville de Moscoue, demeure ordinaire des Grands Ducs. Mais ceux qui disent que le grand Duc de Moscouie peut faire trois cents mille cheuaux, & le Roy de Pologne deux cens mille, sont plustost compte des cheuaux que des hommes. Que s'il y a grand nombre de cheuaux en Moscouie, on sçait assez que tous ne sont bós, ny propre pour la guerre, que chacun n'a pas moyen de se monter, & de s'armer, & que les vns manquent d'argent, les autres de force, & les autres de courrage: & combien qu'il y eust en Moscouie tant de milliers de cheuaux & d'hommes, il n'est pas possible de les mettre tous ensemble en vn lieu, ou pource que le Prince n'a pas assez d'argent pour ce faire, ou pource qu'il ne peut faire si grande provision de viures necessaires, d'autant qu'il faut trois cents mille cheuaux de charge, & de bagage à deux cents cheuaux de guerre en Moscouie, & apres ceux cy tant de viuandiers, de marchands d'artisans, & des goujats ou garçons de bagage, que pour les entretenir il faudroit reduire toute la Moscouie en vn lieu, & si tout cela faisoit vn voyage, on verroit manquer depuis vn bout iusques à l'autre la plus grande partie des bestes, & des hommes. Mais encor qu'il fust possible d'vnr & de ioindre tout cela, ce n'est pas chose qui se doie faire, si l'on a esgard au bien de cet Estat, pource qu'il faudroit par ce moyen desgarer les frontieres de leurs garnisons, & les prouinces de leur nerf, & de leur soutien, de mesme que les villes de Magistrats, & les champs de laboureurs. Tellement qu'on void assez qu'un Prince qui peut faire en ses Estats cent cinquante mille cheuaux, fait assez d'en mettre sur pied vn tiers lors qu'il luy arriue quelque grande guerre. Quelques vns plus retenus escriuent, que le Moscouite peut mettre ensemble cent cinquante mille cheuaux lors qu'il a besoyn de se deffendre contre quelqu'un qui l'attaque, & que Iean troisieme grand Duc de Moscouie mena à l'entreprise d'Altracan six vingts mille cheuaux, & vingt mille hommes de pied. Le mesme assailit la Lijonie au temps d'Alexandre Roy de Pologne avec trois grosses armées, & en retint vne autre sur la frontiere.

Le grand Duc Iean adiousta à la caualerie quelque milliers d'harquebustiers, entre lesquels il y auoit beaucoup de soldats estrangers, qui luy firent de signalez seruices en la deffence de ses terres. Ce Prince fait faire de deux en deux ans par toutes ses prouincés le denombrement de ceux qui sont propres pour la guerre, & l'on y met les fils des Gentilshommes avec le nombre des seruiteurs, & des cheuaux qu'ils peuvent mener. Les gens de cheual, principalement les riches vsent de cuirasses, & de salades faictes de lames fines & deliees, qui viennent de Perse, & se seruent aussi de la lance. Les autres portent des calaques de coton, qui sont tellement cousus & doubles qu'elles resistent aux coups de trait: & quelques vns de ceux cy portent l'arc, & les autres l'arquebúze, & tous l'espee & le poignar. Ce Prince se sert aussi des Allemans pour la guerre, & des Italiens pour les fortifications.

.xxix.

Il confine avec le Precop Prince des Tartares de la Chersonese Taurique:

auec les Circassiens des cinq montagnes (ceux-cy habitent vn pays qui a luiët iournees d'estenduë, & sont gouuérnez par sept chefs à la maniere des Suisses) auec les Tartares Nogayes, auec le Roy de Suede, & les Polonois. Il reçoit beaucoup de dommages du Precop, sans aucun espoir d'en pouuoir tirer quelque reuanche: pour ce que le Precop s'est allié du Turc, qui le pouuoit d'arquebuzes, & d'artillerie, & d'ailleurs il a en son Estat allez bon nombre de places fortes auec bonnes garnisons de Turcs. De sorte que c'est vne forte entrepri- se que de se resoudre à l'attaquer: & d'ailleurs c'est vne chose aysée au Precop de faire des courses dans les terres du grand Duc, comme il a fait bien souuent, & de mesme qu'il fait en celles du Roy de Pologne, & de rauer tout ce qui se rencontre deuant luy.

Que si le grand Duc a subiugué les Tartares de Casan, & d'Astracan, ça esté par le moyen de l'artillerie qui manquoit à tous ces peuples. Il mena entre autres choses, contre ceux de Casan quelques machines faites comme s'ensuit. Il attachoit aux timons de quelques chars, vne grosse & large table auec plusieurs trous, par lesquels les soldats tiroient leurs arquebuzes & mousquets, & de cette sorte blestant les ennemis, qui n'vsoient que de flèches, sans en receuoir aucun dommage, ce fut chose assez aysée au grand Duc de vaincre ces Tartares, & les asservir. Mais le Precop à l'usage des arquebuzes, & de plus l'amitié, & la protection du Turc, qui pour s'ouuoir le chemin en Moscouie, ou en la mer Caspie, c'est essayé depuis quelques années de tirer vn Canal depuis la ri- uiere de Don iusques à la Volgue, chose qui monstroit plus de iugement, & de courage, que on n'en recognoit ordinairement aux Turcs: mais les gens furent deffaits par les Moscouites, assistez en cela des Tartares, qui craignoient par ce moyen de tumber entierement sous la domination du Turc, si ceste entreprise reüssissoit; & non seulement ils desirerent l'armee qui estoit sur le Don, & prirent vne bonne partie de ceux qui s'y trouuerent: mais encores mirent en route celle de la terre, en laquelle on comptoit quatre vingts mille Tartares, vingt mille Turcs, & entre eux trois mille Janissaires. Les Circassiens viuent, comme nous auons ja dit, à la façon des Suisses: ne se soucient de faire des conquestes: mais seruent moyennant la solde, tantost le Turc, tantost le Sophy, & tantost le Moscouite, & sont tellement esloignez qu'ils n'ont pas sujet de craindre les forces.

Les Tartares Nogayers sont plus redoutables à cause de la promptitude de leurs courses furieuses, que pour aucun moyen qu'ils ayent d'assembler des forces pour faire de grandes entreprises, & il y a quelques années que s'estant aduancé sur le pays des Moscouites, ils furent appaisez, & s'en retournerent par le moyen des presens qui leur furent faicts. Et de faict ces Tartares estans, de mesme que les Arabes adonnez à voler, & assassiner, il est plus aysé de les arrester en leur donnant quelque chose qu'en les combattant.

Dauantage on entreroit en despençe sans espoir d'aucun gain si l'on entreprenoit de leur faire la guerre, pour ce qu'ils n'ont ny ville, ny place forte, par la prise, & possession de laquelle on les puisse tenir en bride. Le grand Duc entretient pour les arrester vn bon nombre de caualerie à Citracan, à Cassan, & à Viatique, de mesme qu'il fait aussi à Gulugan pres du Don pour faire teste aux Precopites.

xxx.

Le Moscouite confins avec le Roy de Suede du costé de la Finlande, le Suedois contre lequel les Moscouites ont longuement fait la guerre, a perdu les forteresses de Serenesque, & de la grâde, & petite Parnau'e en Liuonie, & quelques autres places, tandis qu'Estienne Roy de Pologne le traualloit. Le Roy de Suede tient au bout du Golfe de Finlâ de la forteresse de Vibourg, avec grosse garnison pour faire teste aux Moscouites. Il tient encor en cette mer & aux ports voisins vne partie de ses Nauies de guerre, tant pour trauffer tous les desleins du grand Duc, que pour empescher qu'on ne luy puisse mener ny armes, ny munitions d'Alemagne. L'aduantage de cette armee de mer a rendu le Roy de Suede plus fort que le Moscouite aux lieux desquels ces forces maritimes peuuent s'approcher. Et par ce moyen il a osté beaucoup de places à son ennemy sur la coste de Liuonie, & aux lieux voisins, mais il semble que le grand Duc a tousiours eu de l'aduantage aux endroicts où la Caualerie se peut manier à l'aïse, & où l'on peut faire combattre vn bon nombre d'hommes, c'est à scauoir aux grandes campagnes. Toutesfois ils se peuuent faire fort peu de dommage l'vn à l'autre, à cause de l'aspreté des montagnes, du froid, de la glace, & de la neige.

NB

Il reste maintenant de parler du Roy de Pologne qui a vn pays mieux habité, & plus civilisé que le grand Duc; mais non de si grande estendue. Il y a aussi cette difference entre ces deux Princes, que les Moscouites sont plus obeïssans à leur Duc, & les Polonois plus hardys, & plus courageux. Les premiers sont plus propres à resister, les seconds à assaillir; ceux-là semblent nez à deffendre les forteresses, & ceux-cy à combattre en pleine campagne: ceux-là sont plus vnis & ceux-cy plus resolués aux factions, & aux entreprises; ceux-là craignēt moins la faim, & l'incommodité, ceux-cy redoutent moins le fer, & la mort: mais les vns, & les autres valent autant que le courage, & la conduite de leur Prince les fait valoir. Car nous scauons alléz que le grand Duc Basile prit la Duché de Smoleuque, & de Polosque, & conquit vn fort grand pays en Liuonie. Et au contraire Estienne Roy de Pologne prit sur le grand Duc Iean, fils de Basile, Polosque avec plusieurs autres places d'importance.

G O V E R N E M E N T.

xxx.

Il est tres-certain que le grand Duc de Moscouie dispose aussi absolument de ses sujets que ce Prince du monde, comme on a desia peu voir en que'ques endroits de ce discours, veu qu'il a puissance sur leur vie, & sur leurs biens, & est tellement redouté que lors qu'il a commandé quelque chose, on ne peut aller au contraire, & n'y a personne qui en ose former quelque plainte. C'est pourquoy Mehemet Vihir du grand Seigneur disoit que le Moscouite, & le Turc estoient seuls, entre tous les Princes, maîtres absolus de leurs biens, à raison de quoy il tenoit pour mal-aisée l'entreprise du Roy Estienne de Pologne. Or le grand Duc vse d'vn soing, & d'vn art incroyable pour se maintenir en cette auhorité. Car en premier lieu il n'est permis à aucun de ses sujets de sortir de ses Estats sans permission sur peine de la vie. Et pour cette cause il n'y a personne des siens qui voyage sur mer; & mesme ils n'osent, & ne peuuent parler à vn Ambassadeur, ny se seruir d'vn Médecin estrange en leurs maladies, sans auoir eu premierement congé de ce faire. Il tâche aussi de se rendre plein de Majesté par la pompe, & magnificence de ses habits; veu que ioignant presque la gra-

uité de Pontife avec la Royale il porte en teste vne mitre garnie de fort belles & fines perles, & de riches pierreries, & s'il ne la porte, il la tient deuant soy en son throné, & en change bien souuent pour monstrier sa grandeur, & sa richesse. Il tient en la main gauche vne espelle de croisse fort riche: il porte vne robe longue semblable à celle du Pape, lors qu'il va à la chapelle pontificale, avec les mains pleines de bagues de grands prix. Il tient à sa main droite l'image de Iesus-Christ, & au haut de sa chaire celle de la vierge Marie. On voit en sa chambre, & en son antichambre des hommes tous vestus & couuerts d'or iusques aux pieds. Afin qu'aucun ne puisse sçauoir plus que luy, il ny a point d'escoles que pour apprendre à lire, & à escrire, & l'on n'y lit que les Euiangiles, & la vie de quelque saint, ou quelque Homelie de S. Iean Chrysostome, ou de quelque autre. Que si quelqu'un faisoit semblant de vouloir passer plus outre aux sciences, on le soupçonneroit aussi tost de quelque mauuais dessein, & son entreprise ne demurerait sans punition: ce que le grand Duc fait obseruer afin qu'aucun des siens ne soit plus sçauant, ou mesme ne sçache pas tant que luy. De là vient que les Secretaires, & le grand Chancelier n'escriuent, & ne respondent ordinairement aux Ambassadeurs des Princes estrangers, que ce que le grand Duc leur dit. On ne nomme jamais le grand Knez aux affaires qu'on traite, que tous ne se leuent avec grand honneur, & reuerence. Le mesme se fait à table lors qu'il conuie quelqu'un à boire ou luy fait part de son plat, & en plusieurs autres semblables occasions. On leur apprend aussi dès leur enfance à parler, & faire estat de leur Prince comme d'un Dieu. Dieu seul (disent-ils) & le grand Seigneur sçait cecy. Nostre grand Seigneur sçait tout: toute la santé, & toutes les commoditez que nous auons procedent du grand Seigneur. Ainsi les suiets instruits à cet honneur, & voyant tant de grandeur, & de Maiesté en leur Prince, & n'en cognoissant nul autre le reuerent, & luy obeyssent non comme suiets, mais comme esclaves, en faisant estat, non comme de leur Prince, mais come d'un Dieu. Il n'y a en Moscovie nuls Seigneurs de titre, comme nous voyons parmy nous des Ducs, & des Barons, & s'il octroye à quelqu'un la possession de quelque lieu, cela ne passe point à ses successeurs, s'il ne le confirme: & quoy qu'il ayt donné cette Seigneurie, les payfans, & villageois ne laissent de luy payer partie des fructs, & de luy deuoit des coruees. En fin tout depend de la volonté du grand Duc, & tant plus un homme est riche, tant plus il luy est obligé. Pour le regard des coniuations, à fin d'empescher qu'on n'en face aucune en ses Estats, il transporte les familles entieres d'un lieu en l'autre; & enuoye les vns, & les autres aux garnisons, loing de leurs maisons & comme en exil.

RELIGION.

Les Rufsiens, & Moscouites receurent la Religion Chrestienne des Grecs **xxxii.** L'an de salut 987. ou comme quelques-vns disent l'an 942. Ils estoient auparavant adonnez à l'adoration des faux Dieux, lesquels ils laisserent lors avec tant de resolution, qu'ils ont tousiours persisté depuis en la Religion qu'ils auoient receue, combien toutesfois qu'ils y ayent adionsté beaucoup de superstitions par succession de temps. Ils disent qu'eux, & les Grecs sont seuls vrais Chrestiens & que les Romains, & les autres Chrestiens sont des deserteurs de la primitiue Eglise, & ne se tiennent pas aux sept sacrez Synodes. Ils vscnt de la langue Sclauonne, de mesme que les Polonois, & Lithuaniens, & celebrent

leur Messe, & leurs ceremonies au mesme langage, en y meslant quelquesfois des chansons, & l'Euangile, & l'Epistre en Grec. Ils hayissent les Iuifs au possible, & ne leur permettent aucunement de demeurer parmy eux. Ils tiennent pour grand meffait de tuer vn veau, & de manger de sa chair. Pernisten rapporte que lors qu'il y fut Ambassadeur pour l'Empereur tous les Moscouites monstroient vn grand desir de voir Rome, & de visiter les lieux ou ils entendoient que tant de saints auoient esté maririfitez & enseuelis; & principalement ils reimoignoiet d'auoir vn extrême desir de voir nostre Dame de Lorotte. Ils portent grand honneur à S. Nicolas, duquel ils gardent le corps fort soigneusement, & avec vne extrême reuerence. Ils sont beaucoup plus ceremonieux que nous aux choses de la Religion; veu qu'ils ne passent iamais deuant vn Monastere, ou vne Eglise, ou deuant quelque Croix, dont toutes les rues sont pleines, aussi bien que les carrefours, sans mettre pied à terre, s'ils se trouuent à cheual, puis s'agenouiller, de mesme que les gens de pied, en faisant le signe de la Croix, & disant les paroles qui suivent, *Miloy Hospodi, Miloy Hospodi, Miloy Hospodi*, c'est à dire *Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison*, Seigneur ayez pitié de nous. Le mesme Pernisten dit, que lors que ceux qu'on luy auoit baillez pour luy tenir compagnie approchoient de quelque Eglise, où l'on disoit la Messe, il n'y auoit moyen de les faire passer plus auant, sans l'auoir ouye, & en se iettant à deux genoux, & frappant plusieurs fois la terre, ou le lieu voisin avec le front, principalement lors qu'on leuoit, & portoit l'Eucharistie. Ils n'osent entrer aux Eglises, ains demeurent dehors, lors qu'ils ont esté avec les femmes, iusques à ce qu'ils se soient baignez, & lauez. Quand ils celebrent ils sont vestus comme nos Prestres: Mais vne de leurs Messes dure autant que deux des nostres, & ils la disent en langue vulgaire. Il y a tousiours deux ou trois Diacres presens, qui chantent continuellement *Miloy Hospodi, & Alleluya*, & tous les assistans chantent avec eux, faisant bien souuent le signe de la Croix. Ils vnt des chandelles de cire, d'images, & autres choses de mesme que nous, & specialement de l'eau beniste, & du sel benit.

A la fin de la Messe le Prestre diuise certains petits pains benits, & les distribue au peuple, & tous les ayant receus & portez avec grande reuerence chez eux, tâchent de donner au moins vne petite parcelle à chacun de leur maison.

Aux Monasteres on dit tousiours à l'aube du iour vne Messe, à laquelle assistent les hommes seuls, & plusieurs par grand serueur de deuotion demeurent toute la nuit dans l'Eglise, avec les Religieux, qui successiement, sans iamais finir, psalmodient, & loüent Dieu.

Ils sont semblablement fort deuots en leurs affaires; veu qu'ils ne sortent iamais du logis, & n'y entrent iamais aussi sans s'encliner par trois fois deuant vne image du Crucifix, ou de la vierge Marie, qu'ils tiennent avec quelque lumiere en tous leurs poiles, ou en leurs chambres, & font le signe de la Croix, en disant trois fois ces paroles *Miloy Hospodi*.

Cette ceremonie estant faite ils commencent de parler à ceux qui se trouuent pres d'eux, ou bien ils prennent congé. Ils font le mesme à la table, lors qu'ils veulent prendre leurs repas.

Les processions y sont aussi fort frequentes, & quoy qu'il face fort froid, elles ne laissent d'aller bien loing. Le Baptisme est estimé, & administré par eux comme par nous, excepté qu'ils disent: *Que l'enfant soit baptisé en cette fontaine, au nom du Père, &c.* Le Sacrement de Penitence est pratiqué de mesme par le Con-

sesteu
iamai
qu'en

Ils
confa
auech
vne pe
d'eau
qu'ils
uê sel

Ils
pour
parro
fait of
& d'a
ficien
Princ
mage
deux
souue
enner

Le
remen
lieuê

Il
vient
secon
& ora
Diuin
vueil

L
mis à
qu'ils
& c'e

Ils
dent.

Ce
tinop
caufe
couit
lebre
Prel
Pape
quelo

O
font d
gran
du M

seffeur, & le Penitent, qui demeure debout au milieu de l'Eglise sans alleoir iamais. La satisfaction est fort frequente, & rigoureuse entre eux, aussi bien qu'en la primitive Eglise.

Ils se communient, & vont tout les ans recevoir le saint Sacrement, qui est consacré pour les malades seulement le Ieudy saint, & gardé dans l'Eglise avec fort grande reuerence sous la seule espece du pain, duquel ils rompent vne petite partie avec vne cuillier d'argent, & la mettent apres dans vn peu d'eau tiède, & la donnent au malade l'adorant tousiours deuotement: de forte qu'ils ne s'esloignent guere de nous en cecy, sinon en ce qu'ils ont de pain leué selon la coustume des Grecs.

Ils honorent les saints au possible, & les inuoquent à fin qu'ils prient Dieu pour eux, & mesme ils portent vn honneur particulier à saint Nicolas leur patron, comme i'ay jadis dit. Son image est en la ville de Massouie, & le Prince fait offrir tous les matins au lieu où elle est grande quantité de pain, de chair, & d'autres choses, qui sont apres distribués aux Ministres de l'Eglise, qui officient sans cesse, & y psalmodient, prians Dieu pour la prosperité de ce grand Prince, qui nourrit encor vn autre Monastere assez proche de celuy où est l'image de saint Nicolas, appellé Sainte Trinité, où il y a continuellement deux cens Religieux, en l'Eglise desquels est enseuely saint Ignace, qui fait souuent des miracles, Dieu voulant rendre ce saint glorieux mesme entre ses ennemis.

Les Religieux sont tous de l'ordre de saint Basile, & viuent fort exemplairement, de mesme aussi que les Hermites, & lon ne scauroit faire deux ou trois lieues sans trouuer vn Monastere.

Il est permis aux Prestres de se marier vne seule fois, lors que leur femme vient à mourir, il faut qu'il demeure en Celibat, sans pouuoir rechercher de secondes nopces. Ils nient le Purgatoire: & toutes-fois en leurs Messes, & oraisons ils prient Dieu pour les fidelles trespassés, c'est à scauoir que sa Diuine Maieité leur vueille pardonner les peines qu'ils ont meritées, & les vueille receuoir en la partie celeste.

Leur plus grand erreur à mon iugement est qu'ils assurent qu'il n'est permis à aucun de celebrer d'autres Conciles que les sept premiers: & de mesme qu'ils embrassent entierement ceux cy aussi ils refusent tous les autres suiuaus; & c'est de là que vient leur discord avec le S. Siege de Rome.

Ils ont leur Metropolitan, de qui le Clerge & tous les Euesques despendent. Ils deferent à certuy: cy autant que nous faisons par deça au Pape.

Ce Metropolitan deuoit despendre selon ceux du Patriarche de Constantinople; mais il est tres-vray qu'il y a fort peu d'intelligence entre eux, à cause que le Patriarche est au pays du Turc, & l'autre en celuy des Moscouites qui sont naturellement fort grands ennemis. Ce Metropolitan celebre tous les ans vn Synode, auquel se trouuent tous les Euesques, & autres Prelats, qui sont porter deuant eux leur baston pastoral, comme les Legats du Pape ont accoustumé de faire porter la Croix, & chacun est accompagné de quelques Religieux, & seruiteurs.

On ne fait aucun Euesque qui ne soit Religieux; tellement que ceux qui sont dans les Monasteres tachent d'y bien viure pour obtenir cette dignité. Le grand Prince ne resout, ny determine aucune chose d'importance sans l'aduis du Metropolitan.

Ils ieusnent le Carême fort estroitement, ne mangeant aucune chose cuitte, sinon qu'ils soient contrains de le faire à cause de leur foiblesse, & leur ieunesse d'une semaine plus que le nostre. Durant tout le temps de l'Aduent ils font le mesme, appellant cela le ieusne de saint Philippe.

Quant au Prince il observe soigneusement, & estroitement toutes les ceremonies appartenantes à la Religion, & tout ce qu'elle commande: veu qu'estant à table, toutes les fois qu'on luy change de plat, ou qu'il veut boire, il fait plusieurs signes de Croix. Il ne manque à aucun ieusne, & s'efforce de se frapper la terre avec le front par deuotion comme les autres.

Les Morduois qui se tiennent sur les frontieres de la Moscouie, vsent de la circoncision, de mesme que les Turcs, & les Iuifs. Ils n'adorent pas les Idoles comme les Payens, & ne se font aussi baptizer comme les Chrestiens. Ils viuent selonc la loy naturelle. Ils adorent vn seul Dieu createur de l'Vniuers. Ils sortent & vont peu souuent en campagne, & les qu'ils y font ils boient, & mangent ensemble, & offrent à Dieu les premieres de tout ce qu'ils doiuent manger, ou boire, en les iettant contre le Ciel. Ils font le mesme de tout ce qu'ils recueillent.



3. Q
barb
tres
du la
viur
rouge
leus
pulen
de la
fard
de l'
vn d
flur
Tart
sepul
musc
ral,
les d
ville
gran
de v
leur p
18. I
denx
A. B.
plica
Page



DISCOVRS DE
L'EMPIRE DV GRAND
CHAM DE TARTARIE.

S O M M A I R E.

1. **Q**UEL est le contour & estenduë des terres de l'Empire du grand Cham de Tartarie, ses bornes & son climat. 2. Situation & circuit de Cambalusa capitale ville. 3. Quelle est la constitution de l'air de ces pays, leur abondance, en ris, froment, en soye, rhubarbe, musc, en chameaux, & chevaux: en pierres qui brûlent cōme boss: en saizans & autres oyseaux. 4. Des terribles foudres & vents dont ces côtes sont infectées. 5. Description du lac de Caniel plein de perles, & autres rivières de cet Empire. 6. Vaillance & façon de vivre des Scythes ancestres des Tartares: leur barbare custume de boire dans le test & se rouestir de la peau de leurs ennemis escorchez. 7. Quelles estoient leurs principales Deytez, leurs sacrifices, leurs sanguinaires ceremonies en cōtracclat alliance, & aux funerailles & sepultures de leurs Roys, sur lesquelles ils esgorgeoët & immoloët les seruiteurs & officiers de la couronne. 8. Autre ceremonie obseruee aux sepultures des personnes priuees. 9. Du fard dont vsent les fēmes Scythiennes, du sermēt des Scythes & leurs loix. 10. De l'origine de l'Empire des Tartares, & cōme ils furent detruitz de la domination de leurs voisins par un Marechal nommé Canguista. 11. Prosopographie & description du naturel, mœurs, custumes, loix, viandes & brouuage: forme d'habillemens, exercice & maniere de vivre des Tartares, leurs armi & façon de combattre en guerre: leurs ceremonies & funerailles & sepultures de leurs Roys. 12. Leurs richesses en trafic de ris, laine, soye, chanure, rhubarbe, musc, camelots de poil de chameaux, gingembre, canelle, giroflee, sable d'or de r. uieres, coral, mines d'or & d'azur. 13. Leur monnoye faicte de peau d'escorces d'arbres & de coquilles de mer. 14. Leurs forces consistans en la forte asiette & grandeur des Proninces, & des villes & gens de guerre campans hors des villes. 15. Noms des Empereurs de Tartarie grauez en lettres d'or, & mis sur les Temples des principales villes: Leur puissance absolue de vie & de mort sur leurs subieëtz. 16. Loix & ordre militaire establi par Canguiste leur premier Empereur. 17. Ceremonies obseruees au couronnement du nouveau Prince. 18. Du Seau dont vsle Grand Cham en ses Patentes & de sa rigoureuse Justice. 19. Des deux Conseils de guerre & d'Etat, leur Iurisdiction & de la puissance & authoritē des Astrologues en ces Pays. 20. De la punition & supplice des larrons & criminels. 21. Explication du mot Hordes. 22. De la Religion des Tartares composee du Mahometisme, du Pazanisme & du Christianisme: leurs Dieux, la forme de leurs prieres, & leur creance tou-

cheat l'immortalité des Amis. 23. L'Origine & descence des Tartares Iuifs. 24. De l'Erreur des Chrestiens Tartares suiuant l'heresie de Nestorius. 25. Genealogie des Emperours Tartares.



Ex qui ont soigneusement consideré & calculé en bons Geographes le contenu de l'Empire de ce grand Prince qui ne cede à nul autre en estenduë de pays fors au Roy d'Espagne, lequel il surpasse d'ailleurs en ce que ses terres sont vnies, & ont toutes quelque lien qui les ioint ensemble, au lieu que celles de l'Espagnol sont esparfes, & diuisées au possible; ceux d'icelle qui ont pris la peine de vouloir iuger à peu pres du vray le contenu des pays que ce Monarque possede, ont recognu qu'il estoit de pres de deux millions deux cens mille milles carrez d'Italie.

- I. Or ce grand Empire nommè des habitans Môngul, qui tire le nom de Tartarie de la riuere de Tartar, qui en arrouse vne grande partie, a pour ses bornes du costé du Leuant, le grand Royaume de la Chine, la mer de Cin, & le destroit d'Anian; du Couchant le mont Imaus, qui le rend cloz de ce costé là, si l'on en excepte quelques Hordes de Tartares qui sont encor au deçà de ce mont, & qui recognoissent le grand Cham; du Midy, l'Indostan, la riuere de Gange, & celle d'Oxe, maintenant dicte Abiam, & mesme en sa plus haute partie, le Royaume de la Chine: & du Septentrion, la mer glâcee, qui a ses riuages si froids, à cause de sa proximité du Pole que tout ce pays est incognu, & tenu de nous pour desert inhabité. Bref ce Prince commande à tout le pays nommè par les anciens, la Scythie par delà le mont Imaus, qu'on appelle maintenant *Altay*, & la region des Seres, qui a pour le iourd huy le nom de Catay. Ou selon quelques vns qui semblent plus entendus, son Empire, s'estend depuis le desert de Lop d'vn costé, & le lac de Kytay, de l'autre iusques à la muraille tiree entre le quarante trois & quarante cinquième degré, depuis la ville d'Ochioy assise entre deux monts, iusques à vne autre montagne qui aboutit à la mer, diuise les Tartares des Chinois, & depuis l'Océan Scythique, iusques aux frontieres de Timpure, & des pays voyfins. Cet espace comprend beaucoup de grands Royaumes, & des Prouinces de longue estenduë, embellies d'vn grand nombre de bonnes villes.
 - II. La capitale ville de cet Empire se nomme Cambalu, que quelques vns veulent auoir esté nommée autrefois *Issedon Serica*, bastie en forme carree, assise sur la riuere de Polifangi, & ayant de tout enuiron vingt quatre milles d'Italie, avec douze portes, chacune desquelles est accompagnée d'vn faux-bourg où les estrangers, & les marchands demeurent. Ceste ville est au milieu de la Prouince de Catay, & comme le centre de tous les pays d'alentour.
- Outre le grand, & riche Royaume de Catay, il y a plusieurs autres beaux & grands Royaumes comme ceux de Tangut, de Camul, de Tenduc, de Tainfur, de Thebet, & la ville, & Prouince de Caindo, de tous lesquels pays on ne peut faire vne guere curieuse description, pour ce qu'il ne se trouue personne qui en ayt euentiere cognoissance, ou qui l'ayt donnée aux autres.

QUALITE.

QUALITE.

On tient que le pays de Catay abonde en riz, en froment, & autres choses semblables, combien que l'air y soit froid. Il y a aussi grande quantité d'argent & d'or, de soye, de rhubarbe, & de musc, & grand nombre d'animaux, & pour acheuer en vn mot ou y trouue tout ce qu'il est necessaire, non seulement pour viure, mais encor pour s'entretenir delicieusement. On y void vn fort grand nombre de chameaux, de mesme qu'on y trouue aussi de cheuaux en telle abondance, que quelques vns ont escrit que le grand Cam nourrissoit dix milles cauales blanches, desquelles il beuuoit le lait. On n'escrit point qu'il s'y recueille beaucoup de vin, & mesme c'est chose assuree que la prouince de Catay n'en produit nullement. On y trouue aussi des pierres qui brulent, dont on fait feu, de mesme que de tourbes au pays bas, & d'ouilles au Liege. L'air n'y est guere temperé, les tonnerres & les foudres y sont si terribles & estranges en Esté, que les hommes meurent presque de peur en les oyant. Il y fait tantost extremement chaud, & bien tost apres il y fait du tout froid, & l'on y void tomber grande quantité de neige. Les vents y sont quelquesfois si rudes & si vehemens, qu'ils arresterent ceux qui vont à cheual, ou bien les iettent par terre, renuersent les arbres, & les arrachét mesme iusques aux racines, & en vn mot ils y portent beaucoup de dommage. Il n'y pleut iamais en hyuer, & l'on y void tomber peu souuent la pluye en Esté, & l'eau qui tombe est si menue qu'elle ne mouille point presque la terre. Il y a en ce pays grand nombre d'oiseaux, principalement de faisans, & autres semblables. Il y a beaucoup de lacs, dont le denombrement seroit ennuyeux, toutesfois ie mettray icy les noms de quelques vns pour le contentement des Lecteurs. En la prouince de Canicui il y a vn lac ou l'on trouue tant de perles qu'elles seroient incontinent à vil prix s'il estoit permis à chacun d'en emporter autour qu'il voudroit. Mais il est defendu de pescher des perles en ce lac sans la permission du grand Cham. On trouue en ce mesme lac grande quantité de poissons. Il y en a vn autre aussi abondant en poissons ayant cent milles de tour en la prouince de Caraim. Ces pays sont arrosez de plusieurs riuieres, entre lesquelles celle de Polifange est fort renommee. Elle se descharge dans la mer, & c'est par elle qu'on void mōter plusieurs vaisseaux chargez de marchandise. Il y a aussi le fleue de Coromoran qui se dégorge dās la mer, & est si haut & si large qu'il n'y a point de pont qui le traerse. La riuere de Quiansu large de demy mille est aussi fort profonde & abondante en poisson. On y void aussi celle de Quiam que Paul Venitien estime la plus grande du monde. Car il escrit qu'en quelques endroits elle est large de dix milles, en d'autres de huit, & en quelques autres de six. Sa longueur est de cent iournees de chemin. Mais à fin de specifier quelque chose il faut dire ce qu'on a peu scauoir des particularitez de quelques prouinces.

Il vient au Royaume de Tangut forcer rhubarbe, qui est transportee par tout le monde. En la prouince de Tenduc on trouue de fort riches mines d'or, & d'azur. Le Royaume de Tainfur est des mieux cultiuez, & abonde en vignes. Le pays de Thebet est marécageux; plein de forests, & de bestes lauages, & abonde en corail. On y trouue aussi grande quantité de musc, de canelle, & d'autre espicerie.

Voilà ce qu'on peut dire de la qualité de ces pays tant en general qu'en parti-

GGg

QUALITE.

culier: voyons maintenant les façons de viure anciennes de leurs habitans pour venir apres à celles qui se pratiquent entre eux, & aux qualitez & humeurs qu'ils ont de nostre aage.

MOEVRS ANCIENNES.

VI.

CEvx que nous appellons aujourdhuy Tattares estoient tous compris sous le nom de Scythes, dont les vns se tenoient au deçà, les autres au delà du Mont Imaus. Les Scythes n'auoient au commencement guere grande estenduë de pays, mais par succession de temps, & par leur grande vaillance ils s'accrurent tellement qu'ayant assuietty plusieurs Prouinces, & vaincu diuerses nations, ils firent vn fort grand Empire, & se rendirent illustres & renommez par tout le monde. Iamais ils n'ont esté domptez, & peu souuent on les a veus assailis pour estre soumis à l'Empire de quelqu'vn. Ils contrainquirent Daries de s'enfuyr avec grande perte de ses gens, & desfirent Cyre avec toute son armee estans conduits par vne femme. Alexandre le Grand y perdit le chef, & les soldats qu'il y auoit enuoyez, & n'en eut pas meilleur marché que les autres. Les Scythes ouyrent bien parler du nom des Romains, mais iamais ils n'esprouuerent leur force, ny ne ployerent le col sous le ioug de leur domination. Ce peuple viuoit selon la nature, & n'vsoit d'aucune loy. Ils detestoient le larcin comme ceux qui n'enfermoient point leurs troupeaux dans des clos & pallissades, ou dans des loges bien murées, ains les tenoient en belle campagne. Ils n'auoient aucun vsage d'or ny d'argent: le lait, & le miel leur seruoient de nourriture. Ils s'armoient contre le froid de peaux de bestes sauvages, ne sçachant que c'estoit de faire des accoustremens de laine. Si tost que les Scythes anciens auoient prins vn homme en guerre, ils en humoient le sang & estoient obligez de porter à leur Roy les testes de tous ceux qu'ils auoient mis à mort, s'ils vouloient auoir part au butin: autrement ils n'y pouuoient rien demander. Ils vsoient de ceste sorte en coupant la teste à leurs ennemis. Ils l'incisoient en rond tout autour des oreilles, & en ayant tiré le test se couioient ce qui estoit dedans, en ostant la peau par mesme moyen, ainsi qu'ils faisoient le reste du cuir de tout le corps, & le rannoient comme celuy d'vn bœuf; s'en habilloient, & en faisoient des resnes pour les brides de leurs cheuaux, ou bien en vsoient comme de seruiettes prenant leur repas, & tant plus vn homme auoit de tel seruice, tant plus il estoit illustre parmy eux. Quelques vns coupoient encore les mains droistes de leurs ennemis, & les escorchant à belles ongles en paroient la couerture de leurs trouffes: les autres ayans escorché l'homme tout entier estendoient le cuir sur des aiz, & le portoient pour parade sur leurs cheuaux.

Quant aux testes dont j'ay fait mention, apres les auoir escorchées, & couuertes de cuir de bœuf par le dehors, ils les doroiēt au dedans s'ils estoient riches, en faisoient des tasses pour boire; & les donnoient aux hommes de marque estrangers qui les venoient voir, leur faisant recit de leurs prouesses.

Chacun de leurs Princes donnoit du vin vne fois l'année à ceux de leurs soldats qui auoient tué quelques vns des ennemis; & ceux qui n'en auoient mis à mort aucun, & n'auoient rien fait de signalé, estoient mis à part sans aucun honneur, qui estoit vne infamie insupportable parmy eux: au lieu que

celuy qui en auoit fait mourir plusieurs estoit estrené de deux tassez de vin: car ils portoient autant de gobelets pour parade.

Leurs principales Déeses estoient la Deesse Veste qui presidoit sur tout, & apres Iupiter, & Tellus, ou la Terre, qu'ils tenoient pour espouse de Iupiter, & c'estoient là les Dieux qu'ils honoroient & taschoient de se rendre propices. Ils adoroient outre ceux-cy Apollon, & Venus celeste, Mars, & Hercule, sans toutesfois qu'ils dressassent nul temple, ou autel à aucun d'eux, excepté à Mars, à qui ils sacrifioient le centiesme de tous ceux qu'ils prenoient en guerre. Ils sacrifioient aux autres des bestes, & principalement des cheuaux. Pour le regard des porceaux ils en faisoient si peu de compte, qu'ils ne vouloient qu'on en nourrist vn seul parmy leurs troupeaux.

Quand leur Roy condamnoit quelqu'un à la mort, ce n'estoit sur luy seul que la peine s'estendoit, veu qu'elle tomboit aussi sur tous les enfans males.

Quand les Scythes faisoient alliance avec quelqu'un ils prenoient vn grand hanap de terre, & y versant du vin y mesloient aussi du sang de toutes les deux parties, puis ils arrosoient la pointe de leurs espees de ce vin, & faisoient le mesme de leurs haches, flèches, & dards: puis ayant fait vn grand serment avec de longues & terribles imprecations contre ceux qui romproient l'alliance, il falloit que tous beussent du vin de ce hanap, non seulement les parties principales, mais encore tous les plus grands qui assistoient comme compagnons de ceux qui faisoient la ligue.

Quand leur Roy venoit à mourir ils faisoient vne fosse fort profonde en figure carree, puis prenant le corps ils en tiroient les entrailles, & au lieu de ce qui auoit esté osté du ventre ils y mettoient des poudres odoriferantes, de la semence d'ache, & d'anis; & cela fait ils le conuoient, & mettoient sur vn chariot, le renuoyant d'vne nation à l'autre, chacune luy faisant semblable seruice, & cependant les courtisans, & gens de la maison du Roy se fendoient les oreilles, & coupoient les cheueux en signe de tristesse, se decoupoient les bras & pinsetoient le nez iusques à effusion de sang, & se perçoient la main gauche d'vne flèche: & apres que le corps auoit passé par tous les pays de la iurisdiction du deffunt ils le laissoient en la prouince la plus esloignée de son Empire. C'estoit là que le sepulchre estant dressé, & le corps estant mis en vn cercueil, & descendu dans la fosse l'on plantoit des lances & autres longs bastons à l'entour, avec des verges par dessus, & pareillement quelques habits, & outre ce l'on mettoit en l'espace vuide du cercueil vne des concubines du Roy qui auoit esté mieux aymée de luy tandis qu'il estoit en vie. Il falloit aussi qu'il eust des officiers qui l'accompagnoient pour l'aller servir en l'autre monde: & pour cet effect ils estrangloient pres du tombeau vn chambellan, vn cuisinier, vn sommeiller, vn courrier ou sergent, & vn muletier, qui n'auoient tous ensemble pour porter leurs hardes & bagage, qu'vn cheual qui estoit massacré avec eux, & en mesme temps ils estoient enterrez avec leur Prince, & avec sa vaisselle & ses meubles plus precieux.

Ils auoient ceste coustume qu'ils luy faisoient encor au bout de l'an vn pareil seruice, aux despens encor de la vie de ses meilleurs seruiteurs, & officiers, qui estoient tous Scythes naturels, & de franche & noble race, & tels qu'il plaisoit au Roy de les choisir, d'autant que nul esclau n'estoit receu à son seruice. Ils estoient encores cinquante de ces dernieres, avec pareil nombre de cheuaux qu'ils estrangloient, leur ostant les entrailles,

viii. & leur coufant apres le ventre, puis ils les couuroient de leurs manteaux, & les attachent autour du tombeau faict & couuert d'une voûte, & eux estans à cheual, & posez de telle sorte qu'on les pouuoit voir de loing en cet équipage, comme si c'eust esté vne troupe de cavalerie ordonnee pour la garde du Roy decedé. Telles estoient les ceremonies, & funeraillies des Roys, lors qu'on les mettoit en terre. Il y auoit encor vne façon particuliere de sepulture pour les personnes priuees, veu que quelqu'un estant trespassé les liens le mettoient sur vn char, & le portoient vers ses parens & amis, chacun desquels dresseoit vn banquet au lieu de sa demeure à tous les parens du mort, & aux autres qui accompaignoient le corps. Ils le pourmenotent ainsi l'espace de quarante iours, au bout desquels ils mettoient trois pieces de bois ensemble qui se baïssent également, & posoient dessus des tentes de laine le plus gentiment qu'il leur estoit possible, puis iettoient dans vn vaisseau faict comme vne barque, & mais sur le tombeau, entre les voiles, & le bois, les pierres plus luyfantes qu'ils pouuoient choisir. Voilà ce qu'on peut dire de la façon qu'ils obseruent à l'enterrement de leurs morts: passons maintenant aux autres qu'ils ont practiquees.

ix. Les hommes ne se lauoient point, mais leurs femmes frotoient leurs corps nud contre quelque pierre aspre & raboteuse, apres y auoir espendu de l'eau par dessus, & leur chair s'estant ensee par ce moyen, elles se frotoient encor de bois de cyprez, de cedre, & d'encens, & employoient aussi pour la face certains medicaments composez de semblables drogues, au moyen dequoy elles sentoient bon, puis le iour suiuant ayant osté ces emplastres & droguerics, elles paroissent plus belles, & auoient le teint plus agreable. Ce peuple ne iuroit que par le throsne royal, & si quelqu'un venoit à se parjurer, ou à faire vn faux serment, s'il estoit conuaincu par les enchanteurs, qui faisoient la preuve avec des verges de faule, il perdoit aussi tost la teste, & ses biens estoient confisquees à ceux qui auoient preuue son crime & son parjurement.

Ceux de Catay qu'on nommoit les Seres viuoient debonnairement, & paisiblement ensemble, & nonobstant ceste douceur ils fuyent la conuersation, & hantise de tous autres hommes: tellement qu'ils ne vouloient trafiquer par parole avec aucun estranger. Mais s'ils vouloient faire quelque pache & vendre leurs denrees, ou en acheter d'autres, l'estranger estoit contraint de passer la riuiere, sur le bord de laquelle chacun mettoit sa marchandise; & lors les Seres donnoient prix à toutes choses en les regardant, & l'estranger estoit contraint de les payer à la discretion du Sere, sans marchander nullement.

La femme paillardie, ny l'adultere, ny le larron n'estoient point appelez entre eux en iugement, & l'on ne dist iamais anciennement qu'un seul meurtre eust esté commis, veu qu'ils auoient plus de crainte d'estre veus desobeysans à leurs loix, que de la menace des constellations, ny des predictions de ceux qui dresseoient leurs natiuitez, & leur annonçoient leur fortune.

Nul d'entre eux n'accostoit la femme tandis qu'elle estoit enceinte, ny lors qu'elle auoit le flux de ses mois. Il n'y auoit personne entre eux qui mangeast beste qui fut soüillee. Ils ne faisoient non plus aucun sacrifice; & chacun estoit iuge de soy-mesme en suiuant naturellement ce qui estoit raisonnable.

Or les peuples de Tartarie, qui recognoissent auourd'huy le grand Cham, x. furent anciennement sujets à leurs voisins, & leurs payoient tribut, tant ils estoient lasches, & abbatus, quoy qu'ils fussent gouuernez par des Seigneurs, & Capitaines, qui auoient la souueraineté du manient des affaires. Mais en fin ils secoüerent ce ioug par le moyen d'un vieillard, mareschal de son estat, qui dit auoir eu certaine vision d'un Cheualier armé à blanc, & monté sur un cheual de pareille couleur, qui l'ayant appelé par son nom, luy dit ces paroles: Canguiste (car tel estoit le nom de ce Mareschal) la volonté du Dieu immortel est que tu deliures ce peuple de la sujection de ses voisins, & que tu sois gouuerneur, & Roy des Tartares, qui assubjectiront les autres, ainsi qu'ils sont à present tributaires de leurs voisins. Cela fut cause que les Tartares desireux de le voir libres, & de commander aux autres, esleurent pour Roy ce Canguiste, qui fut le premier Prince de ce peuple. Cecy aduint l'an de nostre Seigneur 1187. Ce Canguiste, nommé Chinghie par quelques autres, estoit homme sage, accort, & de bonne vie, & fut le premier qui tascha d'oster l'idolatrie d'entre les Tartares, deffendant par Edict dès qu'il fut Roy l'adoration des idoles, enjoignant qu'on adorast un seul Dieu, par le moyen duquel il estimoit auoir acquis vne si grande dignité. En fin Canguiste se voyant fort, ne manqua de seruer soudain sur les Scythes ses voisins, tant deça que delà le mont Imae, & les fit ses sujets & tributaires, & rendit les Tartares plus hardis, & plus redoutables, au lieu qu'ils ne se mesloient auparavant que d'estre pasteurs.

MOEVRS DES TARTARES DE CE TEMPS.

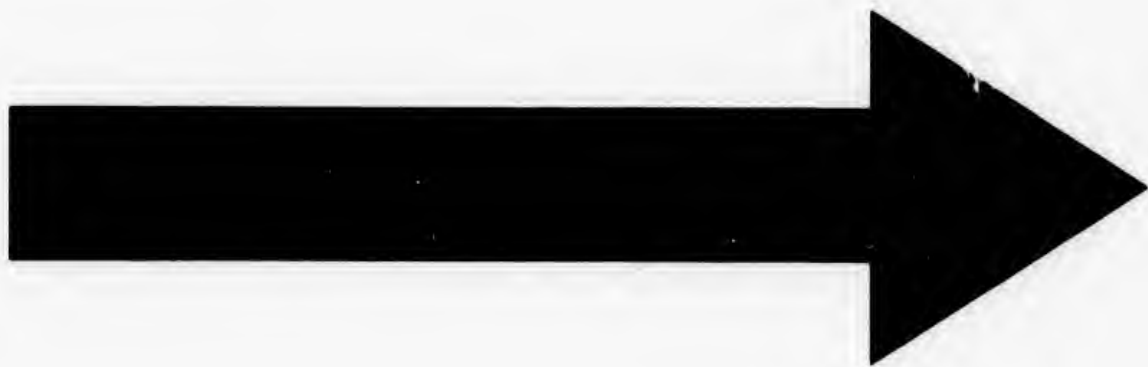
Les Tartares sont de moyenne taille, ont la poitrine, & les espaules fort xii. larges, les yeux gros, & hors de la teste, couverts de paupieres grosses, & espaisles: ils ont la face large, & peu de barbe, sinon qu'ils ont de grandes moustaches sur les lèvres: ils sont raire communement leur cheueux derriere la teste, & de l'autre part les laissent, & font venir longs, puis en font deux cordons, & les font tenir derriere l'oreille. Et non seulement les Tartares sont ronds en ceste sorte, mais encores tous ceux qui vont en leur pays pour y faire leur demeure. Ils sont adroits à cheual, & fort legers, & dispos; mais mauvais pietons. Nul d'eux ne va à pied, mais tous sont montez sur des cheuaux, ou des bœufs quand ils vont par pays, pour petits qu'ils puissent estre. Ilstienent pour chose fort honorable quand leurs cheuaux portent de petites clochettes pendues au col, & qui sonnent clair. Ils sont grands criards, voire mesme quand ils parlent familièrement entre eux, & quand ils chantent on diroit que ce sont des loups qui heurlent, & tout en chantant ils secoüent, & branlent la teste. Quand ils boient, ils ne cessent iamais iusques à tant qu'ils se soient enyurez, & font gloire de ceste vilanie. Il y en a beaucoup parmy eux qui n'ont ny villes, ny villages pour leur ordinaire sejour, mais viuent emmy les champs sous des tentes. En hyuer ils ont accoustumé de demeurer en la plaine, mais en Esté ils habitent aux montagnes, cherchans les bons pasturages. Ils n'ont pour la plus part aucun pain, ne paistissent point, & n'ont ny nappes, ny seruiettes. Ce peuple mesprise tout le reste du monde, en sorte qu'il croit qu'il n'y en a pas un plus digne d'honneur que son Prince, & ne souffre point qu'on inuoque le nom d'un autre. Ils appellent tous les Chrestiens chiens, & idolatres: ils vident d'arts magiques, & s'amusent à interpreter les

fonges, & ont des Magiciens qui sont truchemens de leurs resueries, & qui s'adressent aux idoles, pour ouyr leurs oracles, & explications. Ils sont tellement conuoiteux de biens, que quand quelqu'un a veu quelque chose qu'il desire auoir, il la raiuit par force, s'il n'en peu iouyr du consentement de celuy à qui elle appartient, pourueu qu'elle ne soit pas à vn Tartare; & chacun d'eux croit que cela luy est permis par les ordonnances de leurs Roys. Quand les Tartares trouuent par les chemins vn homme qui ne porte point de lettres, ou de faufconduict du Roy, ils s'en faissient, & se l'approprient, & depuis en vsent comme de leur esclau. Ils prestent de l'argent à ceux qui en ont besoin, mais c'est avec grande vsure. Ils ne donnent iamais l'aumolne aux mendians: mais ils ont cela de loiiable, que si quelqu'un arriue sur leur disner, ou soupper, il peut manger, & boire avec eux; veu qu'au lieu de le congedier, ils le conuient courtoisement, & luy donnent de bon cœur de ce qu'ils ont. Ils sont du tout sales en leur boire & manger, veu qu'outre qu'ils n'ont nappe, ny seruiettes, ils ne lauent iamais leurs mains. Ils n'vsent ny d'herbes, ny de pois, ny de febues, mais ont pour toutes viandes les chairs de toute sorte de bestes, mesme de chiens, de chats, & de gros rartz. Quelques-vns d'entre eux ont de coustume lors qu'ils ont pris quelqu'un de leurs ennemis, de le faire rostir, pour monstrier le desir qu'ils ont de se venger; & cela fait, ils s'assemblent ordinairement en grand nombre, & mangent, & deuorent ce corps comme loups affamez: mais auant que de le faire rostir, ils recoiuent le sang, & le mettent dans des tasses, ou goubelets, & le boiuent. Ils vsent pour leur breuuage ordinaire de lait de iument. Ils tiennent pour grand peché de laisser perdre quelque chose de leur viande, ou breuuage; & pour ceste cause ils ne iettent point les os aux chiens, ou aux chats, sans auoir premierement tiré la moëlle de dedans. D'auantage ils sont si chiches, & vilains, qu'ils ne mengeront iamais vne beste entiere, & saine, mais attendront qu'elle soit boiteuse, ou autrement malatournee, ou malade, ou bien si vieille qu'elle ne face plus que languir. Ils se contentent de bien peu de chose; ils boiuent le matin deux, ou trois gobelers de lait, & apres cela ils sont quelquefois tout le iour sans boire, ny manger. Chacun d'eux, soit hommes, ou femmes, n'a presque qu'un habillement. Les hommes au lieu de bonnets portent des mitres qui ne sont guieres profondes, plattes par deuant, & ayans par derriere vne longue queüe. Et afin de les faire tenir, & d'empeschier qu'elles ne tombent, & que le vent ne les abbatte, ils les attachent avec de petites bandes cousües pres des oreilles, & liees sous le mentou. Les femmes mariees vsent d'un habillement de teste fait en forme d'un panier rond d'osier, long d'un pied & demy, enrichy de belle soye, & de plumes de paon, & avec cela elles portent des perles, des pierreries, & beaucoup de dorures; & quant au reste du corps, elles sont accoustrees selon leurs moyens, & les plus riches y sont vestües de soye, ou d'escarlatte. Leurs robes sont faites en ceste sorte: la fente est au costé gauche, & c'est par là qu'elles s'habillent, & se despoüillent, & y ont quatre, ou cinq boutons qui les ferment. Les habillemens qu'elles portent en Esté sont coustumierement noirs, & ceux qu'elles portent en hyuer, ou en temps de pluye, sont blanc, & ne passent point les genoux. Les Tartares portent les fourrures, & vestemens de peaux, dont ils vsent d'ordinaire, au contraire des autres: veu que pour faire parade de la beauté du poil, ils le mettent par dehors, & la peau contre la chair. Ils sont fort bons archers, bien adroicts à cheual, bien exercéz à la guerre, & y sçauent

bien faire leurs besongnes: ils meinent leurs femmes & leurs enfans avec eux, & mettent quelquefois des images d'hommes sur leurs cheuaux, afin qu'il semble aux ennemis que leur armee est plus grãde, & que par ce moyen ils les eĩtĩnent dauantage. Ils n'ont honte de fuyr lors qu'ils est necessaire, & qu'il y a apparence d'estre battu en resistant. Ils combattent par troupes, & fuyent aussi par bandes, ou troupes; & quand les ennemis les poursuiuent, ils ont encor des fleches toutes prestes pour leur tirer: mais s'ils se voyent saĩnis de bien peu de gens, ils se remettent en ordre, recommencent le combat, & se font faire place à grands coups de traictĩs, blessants leurs ennemis, & leurs cheuaux de toutes parts, & finalement ils obtiennent la victoire lors qu'on iuge qu'ils sont vaincus. Quand ils veulent attaquer quelque pays, ils diuisent leur armee, & l'assailent de tous costez, afin qu'on ne puisse venir au deuant d'eux, & que nul des habitĩs ne puisse eschapper, & par ce moyen ils demeurent ordinairement victorieux. Ils vsent de la victoire avec insolence; veu qu'ils n'espargnent aucun de tous ceux qu'ils ont pris, ny femmes, ny enfans, ny vieux, ny ieunes, & les tuent tous indifferemment, exceptez les ouuriers lesquels ils gardent pour faire leurs ourages. Quand ils les veulent tuer, ils les distribuent aux Capitaines qui en assignent dix, ou dauantage, à chaque seruiteur pour les tuer, selon que le nombre est grand, & tous sont soudain tuez comme bestes avec vne hache, ou coignee, afin que les autres soient estonnez & intimidẽz par cẽt exemple. Ils en prennent de mille vn, & le pendent à vne perche la teste contre bas, au milieu des autres qui ont estẽ mis à mort, en sorte qu'il semble qu'il admoneste, & qu'il escoute parler ses cõpagnons. Il y en a plusieurs d'entre les Tartares qui s'approchent des corps morts gĩsans par terre, & hument le sang sortant des playes encor toutes fraĩches. Ils ne gardent nullement la foy promise, quelque parole qu'ils ayent passẽe, & qui pis est, ils exercent par ce moyen beaucoup plus grande cruautẽ à l'endroit de ceux qui se sont rendus à eux. Ce sont les hommes du monde les plus addonnez à la paillardise, veu qu'encores qu'ils ayent autant de femmes qu'ils en peuuent nourrir, & que nul degre d'affinitẽ, & de parentage ne les empẽche de se marier ensemble, si ce n'est avec la merẽ, la fille, ou la sœur, nonobstant ils sont execrablement addonnez à l'horrible pechẽ de Sodomie. Ils ne tiennent pour leur femme celle qu'ils prennent iusqu'à ce qu'elle leur a fait des enfans, & n'en reçoient aussi nul douaire que cela ne soit: & par ce mesme moyen ils peuuent repudier celle qui se trouue sterile, & en prendre vne autre en sa place. Si quelqu'un est surpris en adultere, il est puny par la loy, soit homme, ou femme. Chaque femme a son logis, son meĩnage, & sa famille à part, & toutes viuent chastement au possible. Apres que les hommes sont de retour de la guerre, ils meinent les bestes aux champs, les gardent, s'amũsent à chasser, & s'exercent à la luitẽ. Les femmes ont charge de tout le reste, & soing des choses qui concernent le boire, le manger, & les vestemens. Ce peuple est addonnẽ à beaucoup de superstitions. Il n'est loĩsible à persõne de pissẽ aux lieux publics, & s'il arriuoit que quelqu'un se voulaĩt opiniaĩstrer au cõtraire, il seroit tuẽ sans remission: mais si la necessitẽ cõtraint, il y a là vn pavillon auquel si quelqu'un a pissẽ, ils le purgent, & tout ce qui est dedans en ceste maniere: Ils font 2. feux, dans lesquels ils fichent 2. piques, & attachent vne corde qui tient par l'un des bouts à l'une, & par l'autre à l'autre, & font passer par le milieu des piques, comme par vne porte, les choses qu'ils veulent purifier. Il y a là mesme 2. femmes, l'une d'un costẽ, & l'autre

de l'autre, qui respandent de l'eau dessus, marmottant quelques charmes, & sorcelleries. Nul estranger n'est admis deuant la face du Roy, de quelque dignité qu'il soit, & quelque affaire d'importance qu'il puisse auoir, s'il n'est premierement purgé. Celuy qui marche sur l'entree du pauillon où le Roy, ou quelque Prince, ou grand Seigneur fait sa demeure ordinaire, est mis à mort sur le champ. Il y a plusieurs autres choses qu'ils tiennent pour fautes irremissibles: mais s'il est question de tuer, ou bleiser vn homme, d'enuahir les terres des autres, de rair contre tout droit les biens d'autrui, & mespriser les commandemens de Dieu, ils tiennent pour chose de neant, & le font sans aucun scrupule. Quand quelqu'un est deuenu malade, & approche de la mort, ils fichent vne pique, ou halebarde avec vn penonceau noir, pres du lieu où il gist malade, afin que ceux qui passent par là, n'y entrent point. Apres qu'il est trespassé, toute sa famille s'assemble, & l'on porteson corps hors du pauillon en vn lieu qu'il auoit choisi auparauant, puis apres luy auoir fait vne fosse large, & profonde, ils dressent vne petite tente, y mettent vne table chargée de viandes, & iettent là le corps du trespassé reuestu des plus precieux habits qu'il eust, & tous ensemble le courent de terre. On enterre aussi avec luy vne iument, & vn cheual caparassonné. Les plus riches eslisent durant leur vie vn de leurs esclaves, le marquent d'vn fer chaud, & le font enterrer avec eux, afin de s'en seruir en l'autre monde. Apres cela les amis du trespassé prennent vn autre cheual, & le tuent, puis le mangent. Les femmes du defunct brûlent ses os pour la purgation de son ame. Pour conclusion de leurs manieres de viure, ie diray que leurs meilleurs breuuages sont de riz, & d'espices, qui enyurent encore mieux que le vin. Ils ayment aussi le lait aigre, de mesme que les Arabes, & le lait distillé, & passé par l'alambic, qui a grand force à enyurer; & mesme ils accommodent telle sorte le lait de leurs iuments, qu'il semble du vin blanc & est assez agreable à boire. Ils s'abstiennent entierement de la chair du pourceau. Et pour ce qu'ils sont vagabonds, & n'arrestent guere en vn lieu, ils se conduisent en leurs voyages par l'estoille du Nord, & comme ceux qui tiennent ordinairement la campagne, ils ont grande cognoissance des astres. Il n'y a que bien peu d'artisans parmy eux, & mesme il n'y a aucun vsage d'argent monnoyé qu'entre les marchands, veu que le reste eschange vne chose à quelque autre. Leurs cheuaux sont volontiers chastrez, & petits, mais forts: ils les nomment Bachmat, & les harnachent de selles, avecques des estriers de bois, & de brides fort legeres: ils vsent de fouets au lieu d'esperons: que s'il aduient qu'ils soient portez par terre, & desarmez & mesme greseuement blesez; ils ont accoustumé de se deffendre des pieds, & des mains, voire à belles dents, iusques au dernier soupir. Ils supportent aisément le travail, & le de-faut de viures, & ne sont que fort peu addonnez à la mollesse, & aux delices. Leurs Roys sont enterrez au mont Altay, nommé par Hayton Armenien, la montagne de Belgian; & lorsqu'on porte le corps pour le mettre en terre, ceux qui l'accompagnent tuent tous ceux qu'ils rencontrent par chemin, disant, Allez, & seruez nostre Roy en l'autre vie. Et pour preuue de cela, Marc Pol rapporte que lorsque Mongu Cham fut porté en terre, qui fut du temps que Pol se trouua en Tartarie, les soldats qui accompagnoient le corps, tuent pour ceste cause plus de dix mille hommes qui passoient par le mesme chemin. Les habitans de la Prouince de Camul s'addonnent aux ieuX, & aux dances, & reçoient courtoisement les estrangers, iusqu'à leur prostituer leurs propres femmes.

ques charmes, &
de quelque di-
uoir, s'il n'est pre-
n où le Roy, ou
e, est mis à mort
ur fautes irremif-
d'enuahir les terres
mespriser les com-
& le font sans au-
oche de la mort, ils
res du lieu où il gist
Après qu'il est tres-
ors du pavillon en
it vne fosse large, &
le chargee de vian-
recieux habits qu'il
si avec luy vne iu-
durant leur vie vn de
rer aue ceux, afin de
se prennent vn autre
un & brussent ses os
manieres de viure, ie
tes, qui enyurent en-
esme que les Arabes,
ce à enyurer; & mes-
nts, qu'il semble du
ntierement de la chair
stent guere en vn lieu,
d, & comme ceux qui
gnoissance des astres.
y a aucun vsage d'ar-
eschange vne chose à
& petits, mais forts:
ecques des estriers de
eud'esperons: que s'il
sme grieuement blef-
mains, voire à belles
nt le travail, & le de-
illeste, & aux delices.
dayton Armenien, la
ar le mette en terre,
rent par chemin, di-
preue de cela, Marc
rre, qui fut du temps
noient le corps, que-
loient par le mesme
ent aux lieux, & aux
à leur prostituer leurs



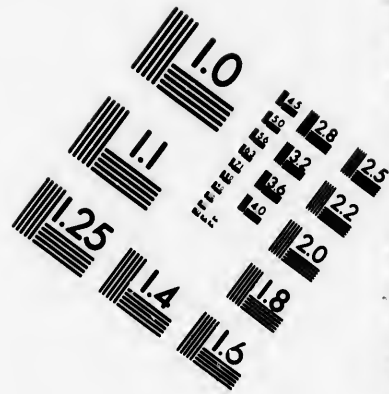
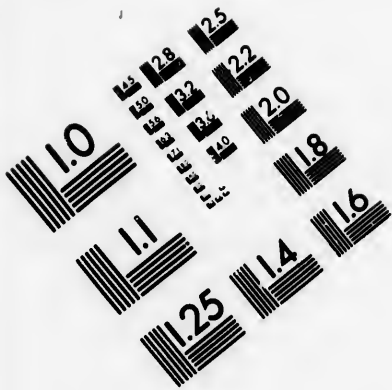
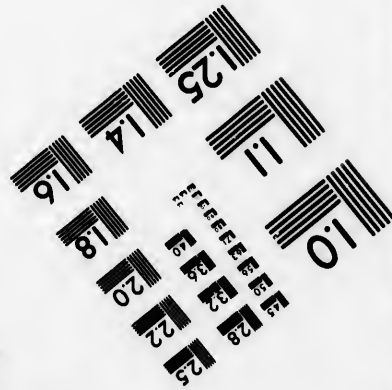
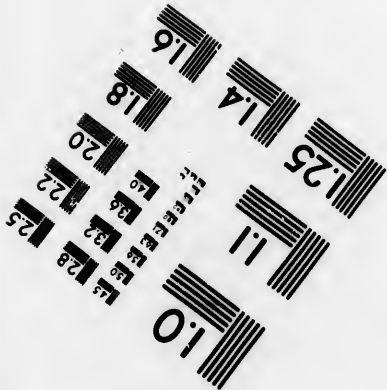
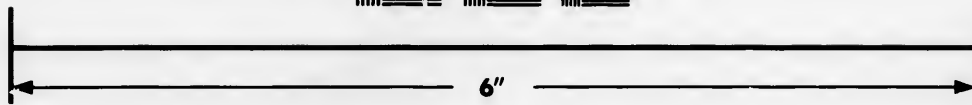
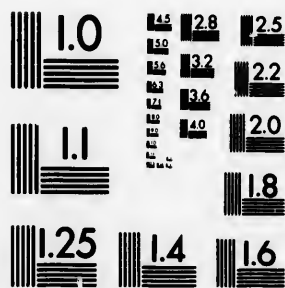


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

C
ti
o
n
a
y
o
a
f
t
c
m
p
C
&
E
d
r
n
c
a

c
E
c
s
f
c
l

RICHESSES.

Ce seroit estre despourueu de iugement de croire que les Tartares qui ont fait tant de courses en Europe, & en Asie, qui ont rapporté de si grands butins de Moscouie, & d'autres endroits, & principalement de la Chine, qu'ils ont possedé assez longuement; ce seroit, dis-je, vne grande folie de croire qu'ils ne sont pour le iourd'huy guere riches, puis que l'on sçait assez que ces peuples ayans emporté de tant de prises de Prouinces les choses plus precieuses qu'ils y ont trouues; se sont de puis si bien maintenus en leur pays, qu'aucun ne leur a arraché ce dont ils s'estoient rendus maistres: de sorte que toutes choses leur sont demeurees. Voila ce qui peut persuader facilement à chacun que les Tartares iouissent de grandes richesses. Et ce qui les conserue encore en cét Estat, c'est l'assiette de leur pays extrêmement propre à la communication, & au commerce, & trafic d'une ville avec l'autre. Ce qui procede en partie de ce que le pays est plain, en partie de la grandeur des lacs (entre lesquels on void celuy de Cazaye avec son eau salee, celuy de Gujam, celuy de Dangu, & ceux de Xandu, & de Caracora) & en partie aussi de la grandeur des riuieres qui trauesent ces Estats avec vn long cours. Ce qui les rend pareillement riches, c'est la diuersité des marchandises qui y naissent; veu que ce pays abonde vniuersellement en riz, laine, soye, chanure, rhubarbe, musc, & camelots excellents de poil de chameau. Marc Pol escrit que le pays de Caidu produit aussi du gingembre, de la canelle, & du girofle, combien que ce soit chose assez mal-aysee à croire. Il y a aussi quelques riuieres qui sont rouer l'or parmy leur sablon.

Or d'autant que la monnoye dont l'on y vse, n'est pas d'une sorte, d'autant qu'en Catay on employe certaine sorte de monnoye noire, qui se fait de ceste petite peau deliée qu'on trouue entre l'escorce, & le tronc des arbres, & qui estant apres pilee, & accommodée avec certaine colle, est marquée du seau du grand Cham; & aux Royaumes de Cajaan, & de Corazan, on vse de certaines coquilles de mer; le Prince tire à luy tout l'or, & l'argent du pays, & les faisant fondre, le conserue en des lieux forts & assurez, sans le tirer iamais hors de là: tellement qu'on croit que cét Empereur possède des thresors inestimables. C'est avec semblable artifice que le Prestre Ian qui fait courir pour monnoye des grains de sel ou de poiure, a de fort grandes richesses. Or d'autant que la ville de Cambalu est au milieu de la grande Prouince de Catay, l'on y porte de toutes les Indes Orientales, de la Chine, & d'autres pays, beaucoup de belles marchandises, & entre autres des pierreries, des perles, de la soye, des especeries, & choses semblables. Quant au rhubarbe qui est consumé par toute la terre, on le tire du Royaume de Tangur, qui est sous la domination du grand Cham. Il y a en la Prouince de Tenduc de tres-riches mines d'or, & d'azur, dont les habitans tirent de fort grands deniers: de mesme que ceux du pays de Thebet s'enrichissent par le moyen du coral dont il abonde, comme aussi du musc, de la canelle, & autres especes, qui luy portent vn grand profit. Bref on ne sçauroit trouuer guere de principautez qui puissent faire plus grand amas d'argent, & toute l'incommodité qui est en ce grand Empire, tombe sur ceux qui approchent plus du Nord, qui ont faure d'une infinité de choses mesmes necessaires à la vie, que leurs voisins suiets d'un mesme Prince, ont en abondance.

XIV. **C**eux qui considereront attentiuement les forces de ce grand Empereur, pourront iuger aysément qu'elles consistent premierement en l'afflicte de ses pays que nous auons cy deuant monstree estre forte au possible, en la grandeur, & estenduë de ses Estats, en la grandeur des villes, comme de Sucuir, & de Campion, basties & fortifiees à nostre mode, d'Ergimul, de Corazam, de Tebet & de Caidu, toutes capitales d'autant de Royaumes, & pareillement en l'abondance des viures qui s'y trouuent, & en la grandeur de ses reuenus, veu qu'entre autres choses il tire le dixme des laines, des foyes, des chanures, des grains, & du bestail, & il est Seigneur absolue de tout ce que les Tartares possèdent: mais le nerf de ses forces consiste en ses gens de guerre qu'il tient continuellement sur pied, & en armes. Ceux-cy demeurent en la campagne à plus de quatre milles loing de toutes villes, & outre la solde qu'ils tirent du Prince, ils reçoient encores vn grand profit d'vn gros nombre de bestail qui leur appartient, & de leur laiët, & de leur laine. Que s'il aduient que le grand Cham ayt besoing de leuer vne grande armee, il prend le nombre qui luy est necessaire de tous ces hommes espars à la façon des legions Romaines, par les Prouinces. Les Tartares ne combattent point ordinairement à pied, excepté les Vachens, qui ne sont pas sous l'Empire du grand Cham. Leurs principales armes sont l'arc & la fleche, dont ils se seruent, ainsi que nous auons desia dit, aiant en fuyant qu'en attaquant. Ils ne se chargent de guiere de choses lors qu'ils s'en vont à la guerre veu que leur principal bagage consiste en des tentes de feutre sous lesquelles ils se retirent quand la pluye arriue. Ils viennent pour la plus grande part de laiët, qu'ils seichent au Soleil; apres en auoir tiré premierement le beurre: & lors que la necessité les presse, ils viuent de sang qu'ils tirent de leurs cheuaux. Ils ne viennent que bien rarement aux mains avec les ennemis, mais les combattent tantost de front, tantost ils les attaquent par les flanes, avec vn perpetuel décochement de traits à la façon des Parthes. Ceux qui se portent vaillamment, ont de fort belles recompences, & sont esleuez à de plus hautes charges, & honorez de presents exquis, & de fort beaux priuileges.

Cet Empereur tient ordinairement pour la garde de sa personue douze mille hommes de cheual, & l'on estime qu'il peut mettre ensemble vn plus grand nombre de caualerie, que tout autre Prince que l'on cognoisse. De sorte que ses forces ont deux qualitez du tout remarquables: l'vne est qu'il a force gens comme on peut comprendre par la grandeur de ses Estats, qui ne peuuent estre que bien habitez, puis qu'en la plus grande part on y trouue toutes choses necessaires en abondance: l'autre est qu'il a toutes ces gens de guerre en point, & en tel estat que chacun se trouue prest à marcher au premier mandement qu'il reçoit, d'autant que tous sont continuellement bien payez, choses qui eüt de grande importance. Car de mesme qu'on fait plus d'estat de la disposition, & agilité d'vn soldat, que de sa force, aussi l'on estime beaucoup plus les armes qui sont promptes & prestes à marcher où l'on veut, & qui n'ont guiere de bagage qui les empesche: que celles qui sont grandes & nombreuses: mais les Princes qui les ont & grosses, & prestes à mettre en campagne, doiuent estre tenus pour puissants, & forts au possible: car ceux-cy sont comme des

Aigles, des Tygres, ou des Lyons, que l'on tient pour Princes des autres animaux, seulement pource qu'ils ont la disposition, & agilité ioincte à la force du corps, si bien qu'avec ces deux parties ils obtiennent victoire sur les autres.

On dit que les Tartares ne se sçavent aider de bouclier, ny de rondache, & qu'il y en a bien peu qui vsent de lances, ou de longues especes : celles qu'ils portent sont faictes en façon de scimeterres Turquesques, poinctus, & trenchans d'un costé, & de la longueur du bras, afin d'en frapper ceux qui les accostent de trop pres. Celuy d'entr'eux est estimé le plus vaillant, qui sçait mieuz obeyr à son Capitaine.

G O U V E R N E M E N T.

CET Empereur que les Turcs nomment Vlucam, c'est à dire grand Prince, & les Moscouites Czar Cataiski, c'est à dire, Cesar de Catay, le nom xv. duquel ils mettent en vne table rouge en lettres d'or sur les Temples de leurs principales villes, l'appellant fils de Dieu, ombre de Dieu, & ame de Dieu : est tellement obey en toutes les Prouinces qui luy sont sujeetes, qu'on reçoit pour rigoureuses, & inuiolables loix toutes ses paroles. Ceste puissance absoluë est venue de Canguiste, qui estant esleu Empereur des Tartares, & voulant essayer s'ils seroient prompts à executer ses volontez, commanda à sept Princes, qui gouuernoient auparauant tous ces peuples, de tuer leurs enfans de leurs propres mains : & combien que les peres trouuassent ce commandement fort rude, & fascheux au possible, toute fois soit qu'ils redoutassent la fureur du peuple, qui tenoit ce Roy comme chose diuine : soit que la Religion les esmeust, pource qu'ils croyent que Dieu auoit donné commencement à cét Empire, & que ce seroit mespriser Dieu de desobeyr au commandement du Roy : ils mirent la main à l'œuvre, & esgorgerent eux-mesmes leurs propres enfans. De sorte que depuis ce temps, la vie, & la mort des Tartares despendent de la volonté, & parole du Roy, & ne font chose qui puisse contrarier à son intention, tant ils le reuerent. Ce Canguiste, ou Chingis, ordonna que ceux à qui l'aage permettoit de porter armes, eussent à se trouuer à certain iour au lieu où il luy plairoit leur commander, & là il distribuait l'ordre de sa gendarmerie en ceste sorte, que les dixeniers obeyroient aux centeniers, & ceux-cy aux Chefs qui commandoient à mille hommes, & que ces derniers prosteroient encor obeissance aux Colonels de chaque regiment. Le mesme ordonna que quiconque des Tartares, ou de leurs esclaves trouueroit vn homme, vne femme, vn cheual, ou quelque autre chose, sans passeport du Prince, s'en pourroit saisir, & en iouïroit tousiours comme de chose sienne, & par luy iustement acquise. Les impositions, exactions & gabelles y sont si grandes, qu'on ne lit point qu'aucune autre nation ayt iamais esté tant trauaillée de semblables charges.

Quant au couronnement de leurs Roys, soit qu'ils regnent par succession xvii. hereditaire, comme font les fils aînez des Empereurs, soit qu'ils paruiennent à ceste dignité par faute d'hoires capables de gouverner cét Empire : quelques-uns ont dit, que les Princes de leurs sept Tribuz, ou generations, vestus de blanc, qui est la couleur dont ils vsent aussi en portant le deuil (comme font aussi les Japonois) font asseoir le Prince nouveau sur vn feutre noir, estendu par terre, luy disant qu'il regarde le Soleil, & reconnoisse Dieu immortel, & que s'il le fait, il réceura de luy au Ciel vne recompence beaucoup

plus grande que sur la terre ; autrement il ne luy restera que ce feutre noir pour se reposer dessus aux champs, encore ce sera avec beaucoup de peine qu'il aura cela de reste, & qu'il passera sa vie avec mille incommoditez & misères. Ceux-là mesme rapportent qu'après ce cy on le couronne, & que les grands luy viennent baiser les pieds & enrer fidelité, luy faisans vne infinité de riches presens ; & cela fait, qu'on escrit son nom en lettres d'or, & qu'on le met aux temples des villes capitales de l'Empire. Les autres disent que lors qu'il est question de couronner vn nouveau Empereur, les Princes, & Seigneurs Tartares (uiuis du peuple, qui accourt de tous les costez de l'Empire, s'assemblent en vne campagne à ce destinee, & où telle ceremonie se fait coustumierement. En ce lieu celuy à qui l'Empire vient à escheoir, est assis sur vn thrône d'or, deuant lequel tous, tant perits que grands, se prosternent, & d'vne voix luy disent tout haut ces paroles : Nous te prions, & le voulons, & le commandons, que tu ayes puissance sur nous. A quoy le nouveau Prince respond : Si vous voulez que ie vous obeyse en cecy, il faut que ie le face : cependant appareillez-vous à faire tout ce que ie commanderay, de venir quand ie vous appelleray, & d'aller où il me plaira de vous enuoyer, & de laisser entre mes mains tout l'Estat de l'Empire pour en disposer à ma fantaisie. Les Tartares ayans confiny à ce que dessus, l'Empereur leur dit encore. Doncques la parole de ma bouche vous seruira deormais de glaiue, & fera vengeance des rebelles. Le peuple applaudit des mains à ces propos, signifiant par là qu'il accepte ceste condition, & cela fait, les Princes le tirans de son thrône Royal, le mettent à terre sur vn feutre, & luy disent, comme nous auons dit cy dessus, Regarde en haut, & recognois Dieu, ensemble voids le lieu où tu es à present assis ; Si tu gouvernes bien ton Estat, toutes choses te succederont à souhait ; mais si tu ne conduits ton peuple comme il est raisonnable, assure toy que tu seras tellement auanté, abbatu, & desnué de grandeurs, & de richesses, que ce feutre qui te sert maintenant de siege, ne te sera peut estre laissé pour ton seruice. Cela dit, ils luy donnent celle de ses femmes qu'il ayme le mieux, & les haussans tous deux avec le feutre, les proclament Empereur, & Imperatrice des Tartares, & sur l'heure les grands de l'Empire, & les Deputez des Prouinces, sur lesquelles il a commandement, luy portent des presens en signe de recognoissance. On porte aussi au mesme lieu les meubles precieux laissez par le Roy defunct, dont le nouveau Prince en distribue partie aux grands Seigneurs du pays, & fait garder le reste pour s'en seruir, & toutes les ceremonies estans paracheuees, chacun se retire en sa Prouince.

Cet Empereur tient tout sous sa main, & n'y a homme de ses suiets qui ose, ou puisse dire qu'il a la propriété de quelque chose. Il n'est permis à personne d'habiter en autre terre qu'en celle qui luy a esté assignee par l'Empereur, qui choisit aussi les Gouverneurs, les Generaux d'armées, & les Colonels, & ceux-cy essisent les Capitaines, & les Capitaines font choix des membres de leurs compagnies, & ceux-cy du reste qui est nécessaire pour parfaire leurs troupes. Le seigneur dont le grand Cham vise en ses patentes, porte ces paroles : Dieu au Ciel, Chuichu ch Cham en terre : l'Empereur est la force de Dieu & des hommes. Ce Prince ne parle iamais aux Ambassadeurs estrangers, & ne souffre pas mesme qu'ils luy soient presentez, si eux, & leurs presens (car c'est foist fait de venir deuant ce grand Seigneur les mains vuides) ne sont purifiés par des femmes deputees à cet effet. Lors il leur respond par touchement,

& tandis que ces personnes tierces & interposees parlent, il faut que les estrangers, de quelque cōdition qu'ils soient demeurent tousiours à genoux, & soient si attentifs que leur truchement ne laisse eschaper vne seule des paroles que le Prince profere. Car il n'est permis à personne de changer vne seule des paroles de cet Empereur, ou de manquer à executer quoy qu'il ordonne. Ce Prince maintient la Iustice avec vne extreme rigueur, veu que les criminels ayans esté souiettez la premiere fois qu'ils ont commis quelque faute, sont sciez la seconde fois par le milieu pour quelque crime que ce soit. En quoy il semble qu'ils suyuent les opinions que les Stoïques auoient de l'égalité des pechez: Il a deux conseils, l'un de guerre de douze hommes sages & experimentez, l'autre d'Etat d'autant de gens de grand iugement, & pleins de cognoissance des affaires. Ceux-cy manient tout le gouuernement, & ont soing de punir les mechans, & de recompenser les personnes de merite: & ceux-cy n'vsent pas de moindre diligence à recognoistre les faits signalez, & les seruices faits à l'Empereur, tant en temps de paix que de guerre, qu'à chastier ceux qui font mal, ou qui se sont portez laschement en quelque occasion. Et certainement la bonne conduite d'un Etat consiste tellement en ces deux choses, c'est à sçauoir en la punition, & recompence, qu'on peut dire que c'est par leur seul moyen que la plus grande partie des Princes barbares maintient sa grandeur. Et de fait, le Turc, le Serif, le Mogor, & le Sophy se conduisent-ils d'autre sorte; Ils n'vsent de cecy qu'en guerre, pource qu'ils ne fondent leur domination que sur la force des armes, & ne se soucient de la paix ny du repos, mais seulement de la victoire, & de la grandeur: si bien qu'ayant ce seul but ils n'vsent d'aucune moderation ny en la punition des couiards & des lasches, ny en la recognoissance des vaillans & des courageux. Et iamais il n'y eut Republique où l'on proposast tant de belles recompences aux hommes hardis, qu'on fait entre ces barbares. Mais on en propose beaucoup plus parmy les Turcs, qu'ailleurs: pource que les Tartares, les Arabes, & les Persans font quelque estat de la noblesse; mais les Turcs abbatent & destruisent par tout les familles nobles, & n'estiment rien que la valeur & la hardiesse, & mettent tout leur Empire entre les mains de gés issus de bas lieu, pour auen qu'ils se soient fait cognoistre capables de quelque grande fortune. Ce qui se pratiquoit aussi parmy les Mamelus. Mais pour retourner au gouuernement des Tartares, il semble qu'on face parmy eux grand estat des Astrologues, & qu'ils conduisent en ce pays-là presque toutes choses. Paul escrit qu'il y en auoit de son temps en la ville de Cambalu environ cinq mille, & que Cubali Cam ayant appris d'eux que ceste ville se deuoit vn iour reuolter, en fit faire vne autre nommee Taidu, qui en est fort proche. Au reste si quelqn vn a desrobé vne chose de peu de prix, pour laquelle il ne merite pas de perdre la vie, il est batu par sept fois à coups de bastō, & reçoit dixsept ou vingtsept ou quarantsept playes, selon la grandeur du méfait: & en ceste punition l'on peut donner iusques à cent coups en adioustant tousiours dix. Il y en a quelques vns qui meurent estans battus de ceste sorte. Que si quelqn vn a desrobé vn cheual ou quelque chose de prix, pour laquelle il semble meriter la mort, on le tue d'un coup d'espee, & s'il veut rachepter sa vie il le peut en payant neuf fois autant que la chose desrobée est estimée; Mais auant que de quitter ce discours du gouuernement, pource que ie vous ay parlé de quelques Hordes qui obeyssent au grad Cam, j'estime qu'il sera fort à propos d'expliquer ce mot qui pourroit arrester les Lecteurs moins entendus, & estant entendu pourra contenter

xix.

xx.

xxi. ceux qui sont plus curieux. Horde est vne assemblée de plusieurs hommes rangés en façon de Republique, mais distribués en telle sorte qu'en cas de guerre il y a des D. zeniers qui obéissent aux C. titeniers; ceux-cy à ceux qui commandent à mille hommes, ces derniers à ceux qui ont commandement sur dix mille; & ainsi de suite. Entre ces Hordes il y en a quelques vnes qui reconnoissent des Ducs particuliers, d'autres qui obéissent au Moscouite, & qui sont ses tributaires: d'autres qui sont sujettes à l'Empereur, dont nous faisons mention à ceste heure.

RELIGION

xxii. Les Tartares qui obéissent au grand Cham ne sont pas tous de mesme religion, ains sont differens en creance, veu que quelques vns suivent la faulxte doctrine de Mahomet, qui fut receuë en ces pays-là enuiron l'an mil deux cens quarante-six. Ils obéissent au Pentateuque de Moÿse, & obseruent les choses commandées par la loy ancienne, & croient tous les iours Iahi Illo Iholoth, il n'y a qu'un Dieu. Parmy ceux de Catay il y a quelques Mahometans, mais beaucoup plus d'idolâtres dont la creance est telle: Ils tiennent qu'il y a deux Dieux, l'un du ciel, l'autre de la terre. Ils ne demandent au premier, lequel ils encensent chaque iour, que la santé & bon entendement: & à l'autre qu'abondance de fruiçts, grand nombre de bestail, & choses semblables. Ils disent aussi que ce dernier a femme & enfans, & a soing du bestail, des semences, & de leurs affaires: & toutes & quantes fois qu'ils mangent ils frottent avec la plus grassè chair la bouche de l'idole de la femme & des enfans, veu qu'ils en ont force petites effigies en leurs maisons, & iettent apres du bouillon de la chair aux esprits hors de la maison. Ils tiennent leur Dieu du Ciel en lieu fort haut, & celuy de la terre en bas. Ils croyent que nos ames sont immortelles, mais qu'elles passent d'un corps en autre, & sont logées mieux, ou plus mal, selon leurs actions precedentes: en quoy ils suivent la Metempsychose de Pythagore. Ils honorent encor le Soleil, la Lune, & les quatre Elemens, & leur font des sacrifices. Ils appellent le Pape, & tous les Chrestiens Dzinthis, qui signifie Payens, & Chaur, c'est à dire infideles, chiens, & idolâtres. Ce qui est arriué depuis qu'ayans esté conuiez par le Pape Innocent III. à receuoir la foy Chrestienne, ils furent incitez par les Mahometans à suivre la religion de l'Alcoran, comme la plus pure, disant qu'elle n'enseignoit que l'adoration d'un seul Dieu, au lieu que celle des Chrestiens estoit farcie d'idoles: & d'ailleurs que la leur estoit gaillarde, & permettoit tout à l'homme libre, luy mettant les armes aux mains, au lieu que celle de Christ n'estoit bonne que pour les effeminez, & pour ceux qui demandent le repos. Ils font leur idoles de feutre, ou de drap de soye, & leur portent grâde reuerence. Ils ne chomét ny solennisent vn iour plus que l'autre, & ne ieusent ny ne s'abstiennent en vne saison plus qu'en l'autre, comme font les Mahometans, ains les iours & les saisons coulent chez eux d'une mesme sorte. Quant aux Tartares Iuifs ils sont descendus des dix tributs de

xxiii. Israël, transportées par le commandemēt de Salmanazar Roy d'Assirie au pays d'Arfareth, du temps du Roy Osée. Les escriuains sont en different touchant ce pays d'Arfareth, & en parlent diuersement. Quelques vns veulent que ce soit le pays de Colchos, appelé pour le iourd'huy Mingrelie, pour ce que Herodote escrit que les Colchois y soient de la circoncision. Mais la plus grâde partie estime qu'Arfareth est la prouince de Belgian, d'où les Iuifs sortirent sous le nom de Tartares l'an 1200. sous le grâd Chingis fondateur de l'Empire de Catay, &

pour ce qu'ils auoient retenu la circoncision, & quelque autre chose de la loy Mosaique, ils deuiendrent aisément Mahometans. Toutesfois ils sont presque tous idolatres encor en Catay, horsmis qu'outre les Mahometans, dont nous auons parlé, il y a encor quelques Iuifs & Chrestiens, mais en petit nombre. Et xxiv. quant au Chrestiens leur religion est fort alteree & corrompue, comme l'effect le declare, veu que voyans leurs parens ja vieux afin d'en despescher le monde, ils les nourrissent de graisse plus que de raison, si bien qu'ils s'en vont languissant depuis cela, & si tost qu'ils sont morts, ils bruslent leurs corps, en recueillant fort soigneusement les cendres qu'ils gardent comme chose precieuse, en mettant sur leurs viandes lors qu'ils prennent leur refection. D'ailleurs ils ont finiuy l'heresie de Nestorius, qui s'est estendue iusqu'à la ville de Campio, & regne encor en quelques vns qui demeurent à Tangur, à Sucuir, à Cambalu, & en d'autres villes de cet Empire. Ces Nestoriens quoy qu'ils parlent plusieurs langages selon les pays où ils se trouuent, celebrent toutesfois seulement leur office en Chaldaïq. Leurs erreurs sont, qu'ils tiennent que la nature humaine en Iesus-Christ est sans personne semblablement humaine defectueuse: & pour ceste cause ils mettent en Christ deux personnes. Ils n'appellent pas la Vierge Marie mere de Dieu, pour ce qu'ils disent, que le nom de Dieu comprenant le pere le Fils, & le S. Esprit, il s'en suiviroit qu'elle seroit mere de toutes les trois Personnes diuines: toutesfois ils cōfessent à present qu'elle est mere de Dieu le fils. Ils tiennent pour saints Nestorius, Theodore de Mapsuestie, Diodore de Tarse, & Paul de Samosate, & condamnent S. Cyrille Alexandrin. Ils disent que c'est autre chose d'estre Dieu le Verbe, autre chose d'estre Christ. Ils n'ont pas le premier Concile d'Ephese, ny les suyans. Leurs Patriarches ne sont pas eueux, mais viennent par succession de pere en fils. Ils le creent premierement grand Archeuesque, puis sans autre ceremonie il succede au Patriarche qui viét à mourir. L'an 1119. le Prestre-Jean qui commandoit en la prouince de Hatay, ou cōme quelques autres disent en celle de Tenduc (les habitans du pays le nommoient Ioane) receut ceste heresie Nestorienne, mais il fut ruiné par le grand Chingis, ou Canguilte Roy des Tartares l'an 1162. & 40. ans apres qu'il eut receu cet erreur. Toutefois il resta vn Seigneur d'un petit Estat, qui fut recomandé par certains religieux de S. Dominique au Grand Cham par le commandement d'Innocent 4. Et l'on trouue encor auourd'huy par les Estats qui sont sujets à cet Empereur beaucoup de Chrestiens qui suivent toutesfois ceste secte condamnée. Et mesme quelques Anglois qui ont esté en ces pays-là rapportent que l'Archeuesque de Cambalu couronna le grand Cham lors qu'il vint à succeder à l'Empire.

GENEALOGIE DES EMPEREURS TARTARES.

Il faudroit auoir d'autres relations que celles qui nous sont tombee entre les mains, ou bien estre plus proches du pays dont nous palons pour faire le denombrement des Empereurs qui y ont regné iusques à ce iour, & les specifier tous l'un apres l'autre. Mais pour ce que nous n'en pouuons auoir vne si parfaite & entiere cognoissance, il se faut contenter seulement de ce qu'on a peu apprendre de ceux qui se sont aduancez plus que les autres à discourir de la succession de ces Princes. Paul Venitien tient cet ordre en nommant les Empereurs qui ont dominé en Catay. Il met premier Canguilte, ou

Chingis, ou Cinchis, puis loge au second rang Chuy: au troisieme Barchim, au quatrieme Allau, puis Mongu, & nomme apres Cublay, en la Cour duquel Paul demeura quelque temps. Mais Hayton Armenien leur a baillé les noms qui s'ensuiuent. Il nomme premier Changy Cam, puis Hoccora Cam, & apres Gino Cam, & met apres ceux-cy Mang: Cam, puis Cobila Cam, qui bastit la ville de Ions en Cathay, qu'on tient estre la mesme que Cambalu. Il fait suiure en cest: liste d'Emperours Tamor Cam, qui regnoit en Cathay du temps de Hayton en l'an 1308. Entre les autres Hoccora Cam eut beaucoup d'enfans, le plus vieil desquels estoit nommè Gino Cam, qui succeda à son pere en l'Empire de Cathay, & Iochy son frere vint aux parties Occidentales, & s'empara du pays de Perse, de Turquestan, & de quelques autres prouinces, & vn autre frere nommè Baydo conquit les pays Septentrionaux, & prenant le chemin d'Europe vint en Hongrie, & engendra Tamerlan, celuy qui fit tant de maux aux prouinces Occidentales d'Asie, & à quelques vnes d'Europe. Or Gino Cam mourut ieune en Orient, & le plus proche apres luy nommè Mango fut fait Empe- reur. Cestuy-cy assaillit certaine Isle Orientale dont les habitans estoient rebelles. Mais les assaillisse plongeront secrettement dans l'eau, & percerent le nauire où estoit Mango, de sorte qu'il perit avec tous ceux qui estoient dedans. Lors son frere Cobila nommè Cublay par Paul, fut creé Empeur, & fit profession de la religion Chrestienne, que ses successeurs n'ont toutesfois mainte- nuë. Celuy qui a fait l'abregé de l'Atlas de Gerard Mercator descriit encor ceste genealogie d'autre sorte. Il s'accorde avec les autres touchant le premier, & le nomme Changy Can ou Cam, disant que c'est celuy-là mesme que Paul Venitien nomme Cinchis, qui viuoit enuiron l'an de grace 1202. Les Tartares viuoient auant sa domination brutalement sans loix, & sans ciuilité, n'auoient aucune reputation parmi les Scythes, ny les autres nations, & payoient tribut à leurs voisins du bestail qu'ils auoient. Ce Changy estendit son Empire depuis la Chine iusques à la mer Caspie en bien peu de temps. Il eut pour fils Iochu- cham, qui engendra Zain Cham troisieme Empeur nommè Bathi par quel- ques autres. Ce fut cestuy-cy qui rauagea la Russie, la Pologne, la Silesie, la Morauie, & la Hongrie. Le quatrieme Empeur fils de Bathi fut Temir Cur- lu, que nos histoires nommēt Tamerlan, qui courut toute l'Asie, perça iusques en Egypte, prit Bajazer Empeur des Turcs, & le mena lié de chaines d'or par toute l'Asie. Le cinquieme Empeur fils de Themir Curlu fut Temir Gzar, qu'on dit auoir esté tué en combattant vaillamment contre les Cheualiers Por- tecroix de Prusse. Le sixieme sorty de Temir Gzar fut Macmetzar, qui eut pour successeur Armetczar, & celuy-cy engendra Sziachmet huietiesme Em- peur des Tartares.

DISCOVRS

12
qu
tion
tail
T
Chi
terr
mie
ton
min
l. bo
leur
des
leur
rez
re, e
cha
lair
ne,
que
Ma
nie
bre
festi
ou le
en b
se au
vins



DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE LA CHINE.

S O M M A I R E.

DI **D**I **V**E **R**S **E**s appellations du Royaume de la CHINE, tant anciennes que modernes. 2. Son circuit, & combien il contient de lieues. 3. Partition de ce Royaume en quinze Provinces. Le nombre de villes & citez qui sont en chacune Province. Leur situation & forme de bastimens & grands chemins pavez, mis jusques aux montagnes & taillez à coups de marteaux. 4. Description de la muraille qui spare les Chinois d'avec les Tartares contenant cinq cens lieues. 5. Du Palais & demeure Royale des Monarques de la Chine. 6. De la couleur & composition d'humeur des Chinois. Fétilité incomparable des terres du pays qui portent trois & quatre fois l'année. Fruits de diverses sortes qu'il produit miel, sucre, melons, prunes, oranges de trois sortes. Abondance de soye, lins, chanvres, coton, blés, rivières, arbres, musc, bestiaux & poissons de toutes sortes, herbes médicinales, mines d'or, argent & autres métaux, & perles précieuses. 7. Chinois industrieux, disposés à travailler & naturellement enclins à faire bonne chere, & estre bien vestus, la forme de leur visage & hauteur de corps. 8. Façon de faire le musc en la Chine. 9. Forme & couleur des habits & vestemens des Nobles & du peuple, des hommes & des femmes, la façon de leurs cheveux & sard. 10. Costume des Chinoises de porter petit souliers, & les pieds ferrez de bande, & pourquoy. 11. Industrie grande des Chinois en l'art de sculpture & peinture, & à faire charlots à vents & à voiles. 12. Quelles sont les marchandises que les marchands vendent communement aux estrangers. 13. Comment se fait la vaisselle de Porcelaine en ce pays. 14. Du dot, mariage, festins nuptiaux & polygamie des peuples de la Chine, & leurs loix touchant les successions & hereditiez. 15. Leur costume estrange par laquelle ils sont contrainct dans certains temps, de marier, ou d'entrer en Religion. 16. Du Mariage des Roys & de leurs enfans, & les festins solennels qu'on y celebre. 17. Ceremonies pratiquées es funerailles & esseques, festins funeraux & deuil des Chinois. 18. Leur breuvage fait de l'herbe Chia, au lieu de vin. En de quellez viandes sont apprestez leurs festins & banquets solennels. 19. De l'invention de leur artillerie: & de leurs caracteres ou lettres hieroglyphiques & façon estrange d'escrire & tirer leurs lignes du haut de la page en bas. 20. Quelles sont leurs montures & carrosses en leurs voyages, & quels leur vaisseaux & équipage de marine. 21. De la pesche qui se fait par l'industrie des Corbeaux marins, ou Plongeurs. 22. Des respectueuses requêtes présentées au Loytia: & des façons de

HHh

DISCOVRS

faire estranges en leurs Visites, & conuersations des compagnies. 23. Richesses de la Chine en mines d'or, d'argent & autres metaux, Perles, Vases de Porcelaine, *contrefaites* precieuses, de lin, de laine, coton, soye, sucre, miel, rhubarbe, camfre, vermillon, posfel, musc. 24. Reuenus du Roy à quy se montent, & quel tribut il lève sur chacune sorte de marchandise. 25. Quelles sont ses forces, ses gens de guerre, & l'ordre qu'il y tiene, & premierement du Conseil de guerre, estably en chèque Prouince. 26. De l'infanterie & Cavallerie Chinoise, leurs appareils de guerre, leurs armes & façon de combattre. 27. Des forces Navales. 28. Particuliere Relation des gens de guerre emretiens & *leudeux* en chèque Prouince. 29. Des Academies de la Chine: des Visiteurs establis sur icelles par le Roy: & des Promotions solennelles qui s'y font de trois en trois ans au grade de Loycias. 30. Serment que present par denant les Visiteurs, ceux qui doiuent recevoir le degré de Loycias. 31. Du Conseil des douze Auditeurs, erigé en la ville de Taybin. 32. Des Vice-Roy & Gouverneurs de Prouinces appellez Comon, In-suanto. 33. Des autres Officiers particuliers comme le Tompo, Quinchay & autres Luges, & leur forme de proceder en l'administration de la iustice. 34. Des supplices dont ils vsent contre les Criminels. 35. Leurs loix touchant les Voyageurs, & Mendians. 36. De l'Idolatrie des Chinois: & quels Idoles ils adorent, leurs sacrifices au Diable, & leur croyance touchant le Ciel & choses celestes. 37. Description de plusieurs manieres de serz dont ils vsent. 38. Leur opinion touchant la creation du Monde qu'ils disent auoir esté basti par leur Tain; Deyté logee au Ciel. 39. Leur croyance touchant l'estat des Ames separees du corps. Et la forme de leurs prieres pour les Trespassez. 40. De leurs Monasteres & des quatre ordres de Religion, qui ont chacun leur General appelle Tricon. 41. Genealogie des Roys de la Chine.

2.



Le grand Royaume des Sinois dont Ptolomee a cogneu le nom, & ignoré la puissance, est celuy mesme que Marc Paul nomme la Prouince de Mangi, & que nous appellons ordinairement la Chine, sans qu'on puisse sçauoir quel fondement on a eu qui peust conuier les premiers sauteurs de ce nom à l'imposer en cette sorte, si ce n'est que la chose soit arriuee par corruption du mot, & que de la Sine on ayt fait la Chine, changeant vne lettre en deux, & que la coustume, & la continuation ayt en cet aduantage sur l'antiquité de le faire passer ainsi alteré iusqu'à nostre siecle.

Ceux qui sont voyzins de cet Estat luy donnent ordinairement le nom de Sangley, mais les Chinois selon Magin, & Mercator, luy baillent celuy de Tame, ou bien selon l'Auteur de l'Histoire generale de la Chine, celuy de Taybinco, qui ne signifie autre chose que Royaume, & les habitans se nomment eux-mesmes Tangis. C'est le pays le plus Oriental de toute l'Asie, ayant pour voyzin du costé d'Orient la mer Oceane, & vn peu plus auant l'Isle de Coree, & puis les Isles du Japon, du Midy, en partie la mer Oceane, & en partie le Royaume de Cochinchine, du couchant les Bramasou Brachmanes, & vne partie de la Tartarie, & du Nord, la seule Tartarie, de laquelle ce Royaume est separé par des montagnes, & à leur defaut par des murailles. Il s'estend presque depuis le Tropique de l'Escreuise iusques au cinquante-troisiesme degré de latitude, & contient en sa longueur tous les Meridiens compris entre le cent trente, & le cent soixan-

mesme degré. Mais à fin de sçavoir plus exactement son estenduë, & sa grandeur, nous rapporterons icy ce que les Chinois mesme en ont escrit, & qu'on a trouué dans leurs liures..

Ce Royaume contient donc en circuit selon eux soixante neuf mille cinq cens seize Diez, qui est vne mesure dont ils vsent, & cez Diez reduites à la façon de compter d'Espagne font presque trois mille lieuës de tour, & mille huit cens lieuës de long.

On a trouué dans le mesme liure d'où ce calcul a esté tiré, que les Chinois ont seulement trois mesures pour arpenter, qu'ils appellent en leur langue Lij, Pu & Icham, qui est autant presque que si nous disions stade qui estoit de cent vingt cinq pas, lieuë, iournee. La mesure qu'ils nomment Lij comprend autant d'espace qu'on en peut assigner à la voix qu'un homme poule de toute sa force en vn temps coy, & en vne belle plaine. Dix de ces Lijs font vn Pu, qui est vne grande lieuë Espagnole: & dix Pus font vne iournee entiere par eux appelée Icham, qui reuiert à douze grandes lieuës. Suyuant ce compte on trouue que ce Royaume contient les lieuës suivantes. Il est vray que par le calcul de quelques autres liures, on a trouué plus de lieuës: mais le P. Martin de Herrade Prouincial des Augustins aux Philippines & tres-excellent Geometrien, & Cosmographe a veu & cogneu que ceux que nous auons suyuis estoient veritables, & que ce pays auoit trois mille lieuës de tour & mille huit cens de long, commençant à la Prouince d'Olam, qui tire plus vers le Midy, & est plus proche de Malaca.

Ce Royaume est diuisé en quinze Prouinces, dont la chacune a plus d'estenduë que le plus grand Royaume dont nous ayons cognoissance en Europe. Quelques vnes de ces prouinces portent le nom de la ville, capitale où se tiennent les Gouverneurs, Presidens, & Viceroyes. Entre ces Prouinces il y en a deux, Paguia, & Tolanchia, qui sont gouuernées par le Roy en personne, & par son Conseil, à cause que ce Prince reside tousiours en l'une de ces deux, qui sont les plus grandes de tout son Estat, & les mieux peuplées. Ce n'est pas toutesfois que ce seul subiect le conuie à s'y tenir ordinairement, veu qu'il le fait plus tost à cause du voysinage des Tartares, avec lesquels les Chinois sont continuellement en guerre.

Et à fin que le Roy de la Chine peust plus aysément remedier aux troubles, & inconueniens qui pourroient suruenir de ce costé là, & par mesme moyen offencer son ennemy avec plus de commodité, il y a logé sa Cour, & establi sa demeure.

Les quinze Prouinces s'appellent Pasquia, Canton, Foquien, Olam, Cincay, Sufuam, & Tolanchia, Cansay, Oquiam, Auchco, Honam, Xanton, Quicheu, Chequeam, & Saxij, ou Sancij. Toutes, mais principalement les dix qui sont maritimes, & assises pres des costes de la mer, sont presque de tous costez separees par de belles riuieres d'eau douce, profondes & nauigables; & bordees de part, & d'autre de grands riuages, & de beaucoup de bonnes villes, qu'on peut non seulement nombrer, mais nommer, à cause que les Chinois sont si curieux qu'ils mettent en leurs liures iusques aux noms des maisons de plaisir que les Seigneurs, & Loyrias y possèdent. Mais il me suffira de mettre le nombre des villes & Citez qui y

sont en châce Prouince, & d'estre brief en cecy pour n'ennuyet pas mon Lecteur.

La Prouince de Paquia, où le Roy & son Conseil demeurent ordinairement contiennent quarante-sept citez, & cent cinquante villes. La Prouince de Canton contiennent trente six Citez, & cent quatre vingts dix villes. Celle de Fochiem trente trois Citez, & cent quatre vingts dix villes. Celle d'Olam 90. Citez, & cent trente villes. Celle de Cinsay trente huit Citez & 124. villes. Sufnan quarante quatre Citez, & cent cinquante villes. Tolanchia cinquante & vne Cité, & six vingts trois villes. Cansay vingt & quatre Citez, & 112. villes. Oquiam dix-neuf Citez, & soixante & quatorze villes. Auchoe vingt-cinq Citez, & vingt-neuf villes. Honam vingt Citez, & cent deux villes. Xanton trente sept Citez, & soixante & dix-huit villes. Quicheu quarante cinq Citez, & cent treize villes. Chequea trente-neuf Citez, & quatre vingts quinze villes. Saxij ou Sancij quarante deux Citez, & cent cinq villes. Or les Chinois ont coustume de terminer le nom des Citez par ceste syllabe Fu, qui vaut autant à dire que Cité, comme Taybinfu, Cantontu, & le nom des villes par ceste syllabe Cheu.

Entre ce grand nombre de villes & de Citez, il y en a pres de deux cens de marque, qui sont pour la plus part basties sur des riuieres qui portent bateaux, & ceintes de fosses larges, & profonds, closes de murailles de pierre de taille depuis le bas iusques au haut, & sur le haut il y a de la brigue faite de mesme matiere que la vaisselle de Porcelaine, & si proprement cimentee qu'en peu de téps elle durcit en telle sorte qu'on ne peut mesme en desioindre les carreaux à coups de pics, & de marteaux. Les murailles sont si espais que quatre hommes pour le moins y peuuent marcher de front, voire six en quelques endroits, outre les guerites, galeries, & promenoirs cachez, où les gouuerneurs vont à plaisir: le parapet dedans & dehors estant si spacieux & libre, que six hommes de cheual y peuuent marcher ensemble tout de front. Pour la commodité des batteries, & des fences il y a des tours, & des bouleuars proches les vns des autres, qui ont leurs sentinelles commodement disposées, & leurs casemates propres. On trouue que quelques vnes de ces murailles sont debout depuis plus de deux mille ans, sans qu'il y paroisse nulle creuasse ou ouuerture, tant les Voyers, & Controolleurs des bastimens publics prennent garde à ce qu'il ne s'y face aucune fente, ou ouuerture. Châce ville de marque est bastie comme s'ensuyt. Il y a deux grandes, & larges rues droictes, my-parties en Croix, & longues autant que la portee de l'œil le plus visse peut estendre, qui aboutissent à quatre portes esgalement distantes, toutes garnies de fer, & magnifiquement basties, & dont la vue est merueilleusement agreable. Ces deux rues croisees sont entrecoupees d'autres rues, & ruelles, & enrichies de bastimens publics, & particuliers qui seruent à la remarque des places, & des destours diuers. On voit aux deux costez des rues des portiques qui s'aduancent, & seruent à contregarder les allans & les venans, outre ce les boutiques des artisans, les garantissent des pluyes, & autres incommoditez de l'air.

Dauantage on y voit de grandes & belles arcades de pierres polies, magnifiquement dressées, que les Gouverneurs font faire, avec diuerses inscriptions auant que de se retirer des villes, apres y auoir seruy le temps que le Roy leur a prescript. Aux plus commodes, & frequents endroits de châce ville on voit les superbes bastimens, & logis des Gouverneurs, avec leurs

beaux iardins, vergers, fontaines d'eaux viues, & ruisseaux qui atrofent artificiellement les parterres pour le plaisir de ces Seigneurs, qui ont aussi leurs volieres, parcs, garennes, & boscages, tellement qu'il n'y a palais de Gouverneur qu'on ne puisse comparer à vne ville. Les maisons des particuliers auprès de la mer, sont basses, & en terre ferme, elles ont diuers estages, & sont peintes par dehors, ou enduites d'un blanc clair, & net au possible.

On voit à l'entree vn porche spacieux, & ouuert, garny d'armoires proprement ageancees qu'ils remplissent d'idoles, & apres on voit des viuiers pleins de poissons, & des jardins au haut des maisons. Les pierres des bastimens sont soigneusement polies, & tellement enduites, qu'on diroit qu'elles sont dorees. Le couuert est poly de mesme, & cimenté si proprement que les pluyes ne luy peuuent nuire: & ces toicts là durent plus de cent ans, les goutieres estans faictes de marbre ingenieusement mis en œuure. On voit au deuant des portes des maisons des arbres touffus, & verds, arrangez par ordre, & par compas, si plaisàs à voir que les yeux plus las, & plus foibles en sont aussi tost recreez. Or outre que plusieurs de ces villes sont trauesees de grands fleues, il y en a aussi quelques vnes accommodees de Canaux pour donner entree aux vaisseaux marchands, qui y chargent, & deschargent force biens, de mesme qu'on voit à Vitrec, & autres villes du pays bas: & il y a des leuees propres pour aller aussi par terre, outre les ponts de pierre qui sont tant aux villes qu'en plusieurs endroits de la campagne.

Quant aux riuieres qui s'enflent, & haussent tellement qu'on ne peut y planter des paulx, ou bastir des arches, on dresse dessus des ponts de bateaux. Hors des villes, sur tout maritimes, on voit des fauxbourgs superbement bastis, avec de belles grandes rues, où sont les tanernes, & hoteleries pour les marchands estrangers, & l'on trouue en ces lieux-là outre les boyssons delicieuses selon la coustume du pays toutes sortes de viandes cuites, & crues.

Pour le regard des petites villes, & bourgades, dont quelques-vnes sont composees de trois mille feux, y compris les villages, fort proches, les vns des autres, il y en a tant qu'on n'en scait pas le compte. Elles sont pour la plus part en fort belle assiette, bien fournies d'eaux, & de bois, & l'on ne voit presque autre chose par les campagnes que des maisons des riches laboureurs qui sont fort hautes.

Toutes les maisons ont ordinairement trois portes, celle du milieu qui est grande, & celles des deux costez plus petites, & faictes à proportion selon leur mode de bastir.

Il faut aduouer qu'il y a d'excellens Architectes en ce Royaume, & si les ouuriers y sont bons, les materiaux pour bastir y sont les meilleurs du monde, pource que, comme i'ay desia dit, il y a vne terre blanche dont l'on fait des carreaux, qui sont si forts qu'il faut auoir de bons marteaux, & vne grande force pour les rompre. En toutes les citez capitales on voit le logis du Rôy, demeure du Gouverneur, qui est toujours magnifique. Les chemins y sont les meilleurs, & les mieux pavez de routés les terres descouuertés, & si pleins, & vuis par tout que iusques aux montagnes, il y a de grands chemins taillez à coups de marteau, & pavez de pierre, & de carreau, de sorte qu'au dice de ceux qui l'ont veu, c'est vn des plus remarquables ouurages, & des plus commodes qu'il y en aye en tout le Royaume. On voit

en la ville de Fucheo vne toug deuant le logis du Tresorier general du Roy, qui sur passé selon le tesmoignage de ceux qui l'ont veü, tous les edifices Romains, estant fondée sur quarante colonnes, dont la chacune est bastie d'une seule pierre, qui est si grande & si grosse qu'elle estonne ceux qui la considerent.

14.

Mais pource que nous auons cy-deuant parlé de la muraille qui separe les Chinois d'avec les Tartares, il me semble qu'il est à propos d'en discourir icy plus particulièrement pour satisfaire au desir de ceux qui desirerent en estre informez au long.

Cette muraille ou enceinte qui a cinq cens lieues de long, & commence depuis la ville d'Ochioy, qui est entre deux montagnes fort hautes, & s'estend du Ponant au Leuant fut faite par vn Roy nommé Tzintzon, à fin de defendre la Chine des Tartares. Touresfois il faut entendre que de ces cinq cens lieues que contient cette muraille, il y en a quatre qui sont fermées de fort hautes montagnes, pour le regard de cene autres qui estoient pour clorre la distance qu'il y auoit entre ces montagnes, ce Roy fit faire des murailles de pierre de taille tres forte, qui a sept brassées de large par bas, & autant par hault. Elle commence du costé de la mer en la Prouince de Canton, & va par celle de Paquia, & de Canfay, & finit à celle de Sufuan.

Ce Roy voulant faire cet oeuvre admirable prit la troisieme partie des habitans de son Royaume, qui moururent presque tous en ceste besongne, ou à cause du chemin, ou pour le changement d'air, combien que chaque Prouince aboutist à la partie la plus voisine. Aussi cet ourrage si superbe fut cause que tout le Royaume se reuolta, & qu'on tua le Roy, apres qu'il eut regné quarante ans, & vn sien fils nommé Agatzi autant que luy.

v.

Venons maintenant à la demeure du Roy pour acheuer la description de ce qu'on voit de plus remarquable en ce Royaume. Il se tient ordinairement en la Prouince de Paquia en la ville de Taybin, au Suntien ou comme nous auons ja dit, à cause des Tartares, dont elle est voisine, ou peu estre plustost à cause de l'air du pays qui est plus sain, & plus doux en ceste Prouince qu'aux autres, comme on peut cognoistre par le mot de Suntien, qui vaut autant à dire en leur langue que ville celeste. Ceste ville est si grande que pour la trauffer de porte en porte, il faut que vn homme marche toute vne iournee sur vn bon cheual, & en diligence: encorn'y comprend-on pas les faux-bourgs, qui ont autant de tour, ou peu s'en faut que la ville.

Il y a si grand nombre de peuple dedans, que les Chinois assurent que s'il estoit besoin de faire leuee de gens pour quelque pressante occasion, on pourroit assembler deux cens mille hommes armez, dont les cent mille seroient gens de cheual.

On voit à l'entree de la ville vers le Leuant le grand & superbe Palais du Roy, où il demeure d'ordinaire, combien qu'il en ait deux autres, l'un au milieu de la ville, l'autre au bout deuers l'Occident. Ce premier Palais est si grand, & plein de tant de singularitez qu'il faut quatre iours entiers pour le bien voir à loysir, ainsi qu'on rapporte.

Premierement il est entouré de sept murailles tangentes en telle sorte qu'on l'espace qu'il y a d'une muraille à l'autre, on peut y fermement faire tenir dix mille

NB

soldats, qui sont en garde ordinairement au logis du Roy.

Il y a au dedans soixante & dix-neuf sales magnifiques, & d'un artifice admirable, où l'on voit un grand nombre de femmes qui seruent le Roy en lieu de pages, & de gentilshommes. Mais les principales pieces de ce Palais sont quatre belles sales, où le Roy donne audience aux Ambassadeurs, qui viennent des pays & Royaumes estrangers, & pareillement aux Seigneurs & principaux de ses Estats, lors qu'il tient sa Cour, ce qui n'arrive guere souuent pour ce qu'il ne se laisse guere voir au peuple hors de son logis, & presque tousiours, il ne paroît qu'à trauers vne verriere.

La premiere de ces sales est faite de fonte avec grande curiosité, & grand nombre de belles figures. La seconde a le plancher de l'aire fait de mailonnerie d'argent de grande valeur. La troisieme est de fin or parfaitement bien esmaillé. La quatrieme est de si grand prix, & l'on y voit tant de richesses, qu'elle surpasse de beaucoup les trois autres, d'autant qu'elle represente la puissance, & les moyens de ce grand Roy, & pour ceste cause ils l'appellent en leur langue, la sale du Thresor du Roy, assurant que elle est bien digne de ce nom, attendu qu'elle contient le plus grand thresor qu'aucun Roy puisse auoir.

Encor outre le thresor, il y a grande quantité de ioyaux de valeur inestimable, & vne chaire où ce Prince s'assiet en Majesté; faite de marbre dans lequel on voit plusieurs pierres precieuses enchassées, & des escarboucles si riches qu'en la plus grande obscurité de la nuit elles rendent la sale aussi claire que s'il y auoit beaucoup de chandelles allumees.

Les parois de ceste sale sont de diuerses pierres de grande valeur, mises en ceures avec beaucoup d'industrie, & pour comprendre en un mot tout ce qui se dict de ceste sale, il suffit de sçauoir que c'est la plus belle piece qui se puisse voir en tout le Royaume, & qu'elle contient tout ce qui y est de meilleur, & de plus riche.

QUALITE

Nous auons veu l'estendue de ce grand Royaume, nous auons fait le denombrement de ses villes, & remarqué la magnificence de ses bastimens, vi. voyons maintenant si le pays merite de telles despences, & s'il est capable de fournir aux fraiz excessifs de ces edifices. Pour commencer donc il faut sçauoir que le temperament des Estats suiets à ce puissant Monarque est fort diuers, à cause qu'ils sont presque tous assis en tirant du Midy au Septentrion, & ont vne si grande estendue de pays, qu'encor que l'Isle d'Aynan qui est proche de ce Royaume soit à dix-neuf degres de hauteur, ou latitude, on a toutes-fois cognoissance de quelques Provinces estoignees de l'Equateur de plus de cinquante degrez, ainsi que nous auons ja dict en descriuant ce Royaume.

Or l'on peut assez cognoistre la distance qu'il y a d'une extremite du Royaume à l'autre par la grande difference des couleurs qu'il y a entre ses habitans. Les Portugais qui ont usé ordinairement à Canton avec les Chinois,

HHh iij

pource que ceste ville est assez pres de Macao, ou lesdits Portugais se sont habituez des long-temps, rapportent qu'on voit en ceux qui trafiquent des visages de couleurs fort differentes.

Ceux qui naissent en la Prouince de Canton, & en toute ceste coste sont noirs, comme ceux de Fez en Afrique, pource que ce pays est en mesme parallele que la Barbarie. Mais ceux des autres Prouinces en dedans sont blancs la plus-part, les vns toutesfois plus que les autres selon qu'ils sont plus aduancez dans le pays froid; ven qu'il y en a quelques-vns qui retirent aux Espagnols & d'autres qui sont plus blonds, qui ressemblent à peu pres a des Allemands, estant blonds & rouges. Bref on ne peut dire en general de ce grand Royaume qu'il soit chaud ou froid, d'autant qu'il est enclos dans la zone, ou ceinture que les Geographes appellent Temperee, & aussi pource qu'il s'estend vers vn mesme Climat que l'Italie. Et par là lon peut assez entendre sa fertilité, qui est sans doute la plus grande qui soit au monde, encor qu'on luy vueille comparer le Perou, & la nouvelle Espagne.

Car c'est chose assuree que la terre y porte trois, & quatre fois l'annee, & ce qui fait encore cognoistre la bonté de l'air c'est que le pays y font mille d'enfans, qui sont beaux à merueilles en leur petitesse. Mais à fin de specifier quelque chose, ce pays produit toute sorte de verdure, & grande quantité de diuers fruits pareils à ceux qui viennent en Espagne, outre beaucoup d'autres qu'on ne cognoit point par deça, pource qu'ils sont differens des nostres, & tous ces fruits sont bons, comme on dict, par excellence. Il y a trois sortes d'oranges, les vnes si douces qu'elles surpassent le sucre en douceur, les autres vn peu moins, & les autres qui ont vne petite pointe d'aigreur fort plaisante au goust.

Il y a aussi vne sorte de prunes qu'ils appellent Lechias, qui sont d'vn goust extremement agreable, & ont outre ce telle propriété qu'elles ne soulent iamais, & ne font point de mal à l'estomac, combien qu'on en mange beaucoup. Il produit des melons en abondance, qui sont fort gros, & excellentement saououreux, & vne sorte de pommes de couleur brune, qui sont grosses, & de tres-bon goust. Il y a grande quantité de sucre par tout ce Royaume, qui est cause qu'il est à si bon marché que cent liures du plus fin, & du plus blanc, mesme lors qu'il est plus cher, ne vaut pas plus de six reales.

Il y a du miel en grande abondance, tellement qu'il y est à fort bon prix, de mesme que la cire, dont l'on peut charger des nauires entiers, & des flottes mesmes. Ils ont beaucoup de soye, & parfaitement bonne: il y vient beaucoup de lin, dont le commun peuple s'habille ordinairement & du chanvre aussi, duquel ils se seruent à calefauter les nauires, & à faire des cordes & des chables. Aux terres dures & seiches, encor qu'elles soient pierreuses, ils recueillent beaucoup de cotton, & y sement du bled, de l'orge, du seigle, de l'auoine, & plusieurs autres sortes de grains, qui rapportent tous beaucoup, & autant les vns que les autres. Aux terroirs humides, & aquatiques qui y sont en grand nombre à cause de l'abondance de belles riuieres qui sont en ce Royaume, ils y sement du riz, qui est la commune viande de ceste nation, & en recueillent en telle quantité, qu'autemps qu'il est le plus cher vne hanque, mesme d'Espagne assez grande ne vient à valoir qu'vne reale, & la terre porte ordinairement de

ce grain, & de tous les autres trois & quatre fois l'année, comme nous auons ja dit. Aux hauts pays qui ne sont pas propres pour semer, ils ont de belles rangees de pins, qui portent de gros pignons fort saououreux, & des chastagniers aussi, & outre ces arbres ils y sement du maiz, qui est le manger & pain ordinaire des Indiens de Mexique, & du Perou, avec beaucoup de paniz, pour ne perdre vn espan de terre. Toute la pleine campagne est tres-agreable à voir, l'on y sent beaucoup de diuerses fleurs odorantes de routes sortes qu'elle produit. Dauantage elle est embellie de belles rangees d'arbres, qui bordent communement les riuieres & les ruisseaux.

Les Loyrias ont coustume de planter de grandes forests fort espaiſſes, où ils nourrissent force sangliers, daims, conils, lièvres, & autres bestes diuerses, des peaux desquelles ils font de tres bonnes fourrures, & specialement de matres zibelines qui y sont en grand nombre. Il y a du musc en grande abondance qui vient d'vne espece de petites bestes, qui ne mangent autre chose qu'vne racine odoriferante nommee Camarue, qui est de la grosseur d'vn doigt. Outre ce il y a grãde quantité de bœufs & de vaches, qui valent si peu qu'on en a vne bien bone pour moins d'vn escu & demy, & aussi des beuffles qui valent la moitié moins, & des pieces de venaison qu'on trouue entieres pour dix sols ou enuiron, & beaucoup de porceaux qui ont la chair aussi bonne & aussi saine que le mouton en France ou en Espagne. Il y a grande abondance de chèvres, & si grand nombre d'oyseaux qui se nourrissent aux lacs & riuieres, qu'il s'en consume chãque iour aux moyennes villes du Royaume beaucoup de milliers, combien que ce soient canards pour la pluspart, & l'on a remarqué particulierement qu'à Cãron, qui n'est pas des plus grandes villes, on en mange tous les iours douze mille. Il y a force poules & chapons, de sorte que deux liures de ceste chair sans plume & toute habillee ne valent ordinairement que deux foix qui est vne espeece de monnoye valant enuiron deux doubles tournois, & ainsi des autres. Il y a aussi beaucoup d'herbes propres pour la medecine, & du rhubarbe tres fin, & en fort grande quantité & de la racine nommee Chine du nom du royaume, & des muscades en telle abondance qu'on en peut charger de grandes flottes, & routes à si bon marché que quatre cens ne valent qu'vne reale, & six liures de girofle demie reale. C'est vne merueille de voir le poisson qui est de toutes sortes, non seulement aux costes de la mer, mais aussi aux dernieres prouinces du Royaume, & qui en sont plus esloignees, à cause des belles grandes riuieres qui se trouuent par tous ces pays. Outre cela il y a force mines d'or & d'argent, & autres metaux. Il se trouue aussi vne infinité de perles par tout ce royaume, toutesfois elles ne sont guere rondes pour la pluspart. Venons maintenant à esplucher les mœurs & les humeurs de ces gens qui iouissent de routes ces commoditez & delices, & n'ont pour contrepoix que de grands tremblemens de terre qui ruinent quelquesfois des villes entieres.

M O E V R S.

CEST chose estrange qu'au lieu de voir en ce grand Royaume force gens coiffés, qui se contentent de ce que la terre y produit, on n'y apperçoit que force bons mesnagers qui aydēt à la fertilité du pays par leur peine & industrie, veritablement telle, qu'ils ne pardonnent à montagnes, valles, bords & ri-

VII.

vages quelconques, tellemēt qu'ils y seiment, & plantent tout ce qu'ils croyent que le terroir peut porter. Ils supportent plus facilement ce travail, pour ce que chacun iouyt paisiblement de son bien, & qu'on n'y souffre aussi nuls faineans, ny vagabons; ains telles personnes sont reputees infames, & rigoureusement punis. D'auantage ils sont conuiez à ce labour par la des fence qui leur est faite de sortir hors du Royaume, lequel il faut par consequent qu'ils cultiuent s'ils y veulent bien viure, & d'ailleurs les Chinois estant naturellement enclins à faire bonne chere, & à estre tousiours bien vestus, & auoir leurs maisons bien accommodees, cela les pousse à bien mesnager, & travailler en ce qu'ils possèdent. Ils ne mesurent nulle sorte de marchandise, encorē que ce soit mesme du linge, mais vendent toutes choses au poids, pource qu'il n'y peur pas auoir tant de tromperie. Ils ne laissent pourtant de tromper quelquefois les estrangers qui trafiquent avec eux, & principalement au musc, qui se fait en ceste sorte. Ils battent les muscs, qui sont de petites bestes, comme nous auons dit, & les meurtrissent à force de coups, tellement qu'ils les tuent, puis les mettent en vn lieu où elles se corrompent plus facilement, leur liant premierement bien fort les parties par où le sang peut sortir, & laissant tremper en iceluy les os qui sont cassez bien menu, & apres que tout leur semble estre assez pourry, ils les couppent par pieces avec leur peau, & en font de petits sachets que les Portugais qui les acheprent appellent Papos: & ce musc est le meilleur, & le plus fin qu'on apporte des Indes, mais subiect à tromperie, d'autant qu'ils ont accoustumé d'y mettre & cacher dedans de petits morceaux de plomb, & autres choses pour les faire peser d'auantage.

VIII. Les habitans de la Chine sont tous de bonne disposition de corps, dispos, & gaillards de leur personne, mais vn peu plus grands que petits. Ils ont tous communement le visage large, de petits yeux, le nez plat & camus, & n'ont point de barbe, mais vn peu de poil seulement aux deux costez du menton. Il est vray qu'il y en a quelques vns qui ont les yeux grands, la barbe bien faicte, & les traits du visage bien beaux: mais le nombre de ceux-là est petit au regard des autres: & l'on croit mesme qu'ils sont venus d'une nation estrangere qui s'est meslee anciennement avec les Chinois lors qu'il estoit permis de sortir du Royaume. Ils laissent tous venir leurs ongles de la main gauche fort grandes, & portent courtes celles de la droite. Ils ont aussi les cheveux longs, & en sont tous fort curieux, & ceste mode de porter de longs cheveux, & de grandes ongles n'est sans superstition, veu qu'ils disent qu'ils seront enleuez au Ciel par ces longs cheveux, & ces grandes ongles. Ils les entortillent sur la teste avec vn reseul d'or bien mignonnement accomodé, ou bien avec des espingles qui sont aussi d'or.

IX. Les habits dont les nobles, & les principaux vsent sont de soye de diuerses couleurs, qui est tresbelle en ce pays-là, & de haut lustre. Le commun peuple, & les pauures gens s'habillent d'autre soye qui est moindre, ou bien de lin, ou de sarge, ou de coton. Cet habit est leger & propre, selon la qualite du pays, qui est temperé pour la pluspart, & ils ne peuuent porter des estoffes plus pesantes, veu que quant au drap il ne s'en faict point en tout le Royaume. Ils vsent de sayes faicts à la mode du temps passé, qui sont à grands cariers plissez bien menu, où il y a vne pochette qui ferme sur le costé gauche, & leurs manches sont grandes & grosses. Sur ces sayes ils portent de grandes robes qui sont faites à nostre mode, horsmis qu'elles ont les manches plus larges.

Les Princes du sang royal, ou ceux qui sont établis en dignité sont differents en habits des Cheualiers ordinaires, en ce que les Princes portent le faye brodé d'or & d'argent par le milieu de la ceinture, & les autres ne l'ont que garny d'or par les bords. Ils vsent de chausses fort bien faites avec l'arriere point, & portent des botines & des fouliers de velours fort mignards. Ils portent durant l'hiver, combien qu'il n'y face pas grâd froid, leurs sayes & leurs robes fourrees de peaux de bestes, principalement de martes zibelines, & en portent tousiours autour du col. Ceux aussi qui ne sont pas mariez sont differents de ceux qui le sont, en ce qu'ils portent les cheueux dessus le front, & vsent de plus hauts bonnets. Les femmes se parent fort curieusement, & s'habillent d'une façon qui retire fort à l'Espagnole. Elles portent beaucoup de bagues & de ioyaux d'or & de pierreries, & vient de demy sayons à manche larges qui ne leurs viennent que iusqu'au dessous des mamelles. Elles s'habillent de brocats ou toiles simples, ou foyes, & les plus pauvres portent du veloux ras & de la farge. Leurs cheueux s'ont beaux, & elles en font fort curieuses, & les portent cordonnez & entortillez au tour de la teste, avec vn large ruban de soye garny de perles & de pierreries. Elles vsent de fard, & tiennent pour grande gentillesse d'auoir les pieds petits, & pour ceste cause dès leur enfance on les leur lie bien serré avec de petites bandes qu'elles endurent patiemment, pource que celles qui les ont plus petits sont estimees plus gentiles. Mais ceste coutume n'est seulement venue de leur curiosité, mais encor de la ialousie des hommes qui l'ont introduite afin qu'elles ne puissent presque marcher, & que ne pouuant aller que pesamment & de mauuaise grace elles ne sortent guere de la maison. Et ceste coutume est tellement ancienne & receue en ce pays qu'elle est comme passe en force de loy, de sorte que la femme qui l'enfraindroit avec ses filles encourroit note d'infamie, & seroit punie. Au surplus elles sont fort honnestes & resserrees, de sorte qu'on n'en void iamais vne à la fenestre ny à la porte, & si les marys inuitent quelques vns à dîner elles ne se montrent point & ne s'assient iamais à table, si ce luy qui est conuié n'est parent ou grand amy. Quand quelqu'une va voir son pere, sa mere ou quelqu'une de ses parentes, elle va tousiours dans vne chaire à bras portee par 4. hommes, & toute entourée de cages & de ialousies de fil d'or & d'argent ou de soye pres à pres, de peur qu'on les voye, nonobstant qu'elles puissent voir tous ceux qui vont par la rue, & outre ce elles sont accompagnées d'un grand nombre de seruiteurs. Ainsi l'on trouue peu souuent par les rues vnt femme de marque, & semble qu'il n'y en ait presque aucune en toutes les villes.

Il sont ingenieux au possible, vsent de sculpture, & sont grands peintres de feuillages, d'oiseaux & de chasse, come on peut voir par les lits & tables qu'on apporte de ce royaume. Ils vsent au plat pais d'une espece de chariots à vent & à voile. Les Hollandoisen ont voulu faire vn de mesme pour plaisir, mais il n'a guere duré, & avec cela il ne faisoit pas grand chemin comme les autres. Ils sont fins & bien entendus à vendre & à acheter, de sorte qu'en faict de trafic ils partiroient vn petit cheueu. Les marchands qui sont en grand nombre en chaque ville, ont à leur huys vne table, où toutes les marchandises qu'ils ont sont escrites: & celles qu'ils vendent communement sont brocades, toiles d'or, & diuerses pieces de soye de tresbelles couleurs. Les autres qui ne sont pas si riches vendent des farges, des pieces de coton, de la toile, & de la fustaine de toutes couleurs. Ceux qui tiennent ces drogues sont pareillemonstre de tout ce qu'ils ont. Il y a d'autres boutiques de porcelaines

de diuerſes ſortes, à ſçauoir de rouges, de verdes de dorées, & de paſſes, qui ſont à ſi bon marché qu'on en a cinquante piéces pour quatre reales. Elles ſe font d'vne terre forte qu'ils deffont & deſtrempent, & verſent dans des eſtangs garnis autour, & pauez de pierre de taille: & apres l'auoir bien maniee dans l'eau, ils font les plus fines du plus gras qui nage par deſſus: & quant au reſte plus il va au fond, & plus il eſt groſſier & eſpais. Ils leur donnent la forme qu'ils veulent, & les dorent apres, & leur donnent la couleur que bon leur ſemble, qui ne ſe perd iamais, puis les font cuire dans vn four. Quelques vns tiennent que la vaiſſelle de porcelaine ſe faiét de coques d'œufs caſſées, & gardées en terre l'eſpace de cent ans, ou bien d'eſcargots de mer qu'ils deſtrempent & mettent ſous terre pour s'affiner par meſme eſpace de téps, ainſi qu'vn certain Edoüard Barboſe a eſcrit. Mais ſi cela eſtoit, il n'y a iroit pas ſi grande quantité de porcelaines en la Chine, & l'on n'en porteroit auſſi tant en Portugal, au Perou, en la nouvelle Eſpagne, & en d'autres parties du monde. La plus fine ſe faiét en la prouince de Saxi, & ne ſort iamais du Royaume, pource qu'elle eſt toute employee au ſernice du Roy & des Gouverneurs, & eſt ſi belle à voir qu'il ſemble que ce ſoit du chriſtal.

Les artiſans & gens de meſtier demeuvent en certaines rues, où l'on ne void habiter aucun qui ne ſoit de leur eſtat: de ſorte que voyant de quel eſtat ſe meſle le premier de la rue, on peut cognoiſtre auſſi toſt que toute ceſte rue eſt pleine de gens de ce meſme eſtat.

Ceux de ce Royaume ſont ſoigneux ſur toute choſe de donner de bonne heure vn eſtat à leurs enfans, auant qu'ils ſe deſbauchent & ſe puiſſent corrompre; & ce ſoing eſt cauſe qu'il y a moins de vices en ce Royaume qu'en beaucoup d'autres. Or ils vſent en ce fait de ſi grande diligence qu'il aduient ſouuent que les enfans eſtans encore tous petits, & meſme auant qu'ils ſoient nez, les peres ſe font deſià accordez de les marier, & mettent par eſcrit leurs conuentions & contrats de mariage. La couſtume du pays porte que le mary dote la femme qu'il veut eſpouſer. Quand le temps de la conſommation du mariage eſt venu, le pere de la fille fait vn grand feſtin en ſa maiſon, conuiant les pere & mere & les parés & amis du gendre, & le iours d'apres le pere de l'eſpoux ou le plus prochain parent en fait de meſme. Apres le feſtin le mary donne la dot à ſa femme en preſence de tous, & elle la donne à ſon pere ou ſa mere, ſ'ils ſont viuans, pour la peine qu'ils ont eue à l'eſleuer. De là vient qu'en ce royaume celuy qui a plus de filles eſt tenu pour le plus riche. Et quant à ce qui eſt donné aux filles, les peres ſ'en peuuent ſeruir ſ'ils en ont beſoing, & lors qu'ils meurent tout demeure à la fille, afin de le laiſſer à ſes enfans, ou en diſpoſer autrement à ſa volonté. Les hommes peuuent prendre autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir; pourueu que ce ne ſoient leurs ſœurs, ou leurs couſines germaines, & ſi quelqu'vn ſe marie en ces deux degrez de parentage il eſt grieuement puny. Ils tiennent la premiere de ces femmes pour leur legitime eſpouſe, & les autres pour amies. Ils viuent & demeurent avec la premiere, & quant aux autres, ou ils les tiennent en diuers logis, ou bien ils les departent çà & là, ſi ce ſont marchands & gens de trafic, & par les lieux où ils ſont leurs commerces, & telles femmes ſont comme ſervantes au regard de la premiere. Le pere venant à mourir, le fils ainſé ſuccede en la plus grande part du bien de la premiere femme, & les autres freres d'apres ſuccedent entre eux par eſgales portions, ſoit qu'ils ſe trouuent fils de la premiere femme, ou des autres

Au defaut du fils de la premiere, le premier qui vient à naistre de quelqu'une des autres, emporte la plus grande part de la succession, & par ce moyen ils meurent bien peu souuent sans laisser des successeurs de leur legitime espouse, ou des autres femmes.

On diét qu'aux Prouinces proches de la Tartarie, il y a vne certaine coutume fort estrange, qui est que les Viceroy, ou Gouverneurs limitent aux hommes, & aux femmes certain temps dans lequel ils sont obligez de se mettre en Religion, ou bien de se marier. Ce temps estant venu, tous ceux qui se veulent marier, viennent à certains iours en vne ville destinee pour cet effect en chascune Prouince. Lors qu'ils y sont arriuez, ils se vont presenter deuant douze hommes des plus principaux, & anciens, que le Roy a nommez pour ce fait, qui prennent par memoire le nom des hommes, & des femmes, & leurs qualitez, & s'informent en mesme temps du bien que les hommes ont pour doter les femmes qu'ils veulent prendre. Apres cela ils regardent la liste des hommes, & des femmes qui se presentent, & s'ils trouuent plus d'hommes que de femmes, ou au contraire, ils iettent le sort, & laissent ceux qui restent pour estre mariez les premiers l'annee apres. Les six de ces douze susmentionnez sont trois bandes des hommes, mettant en la premiere les riches, sans auoir esgard à gentillesse, ny à beauré; en la seconde ceux qui sont moyennement riches, & en la derniere les pauvres. Cependant que ces six font le departement des hommes, les autres six font celuy des femmes en trois autres bandes, mettant en l'une les plus belles, en l'autre celles qui ne le sont pas tant & en la troisieme les laides. Cela fait, ils donnent les belles aux riches, qui baillent certaine somme à laquelle ils sont taxez par les Juges, puis on donne à ceux qui ne sont pas si riches celles qui ne sont pas si belles, sans qu'ils baillent aucune chose pour elles: & apres ils donnent aux pauvres les laides avec tout ce que les riches ont donné pour les belles, qui est partagé esgalement entre eux. Les mariages estans acheuez, on fait de grandes festes aux maisons que le Roy a en chascune ville, qui sont garnies pour cet effect de grand nombre de liets, de buffetz & autres choses necessaires à vn menage, afin que les mariez prennent ce qui leur est necessaire pendant que la feste dure, & apres cinquante iours chacun des nouveaux mariez s'en retourne en sa maison. Ce que dessus doit estre entendu du peuple, & non des Seigneurs, & gens de qualite, qui ne sont obligez d'obeyr à ceste ordonnance, ains se marient à leur volonte.

Pour le regard du Roy de la Chine, apres qu'il est marié il choisit trente concubines les premieres de tout le Royaume, qui demeurent dans son Palais tout le temps qu'il vit, & lors qu'il est mort, & qu'on a fait ses obseques, le successeur du Royaume habille ces trente femmes somptueusement, puis les fait mettre sur vn magnifique siege dressé en l'une des belles sales dont nous auons parlé, & estant là, elles ont le visage couuert, de sorte qu'elles ne scauroient estre cognues. Apres qu'elles sont placees, on void venir trente Cheualiers des principaux du Royaume, que le Roy deffunct a nommez en son testament, qui vont selon leur ordre d'ancienneté, ou selon la nomination que le Roy en a faite, & lors chacun d'eux prend l'une de ces femmes par la main, & l'emmeine couuerte comme il l'a trouuee, iusques à ce qu'il soit en sa maison, où il la tient de là en auant pour sa femme: au moyen dequoy on luy fait de grands dons tous les ans pour ayder à sa despence.

Ancienement quand les Roys de la Chine marioient leurs enfans, ou leurs

parens, ils faisoient vn festin solennel en leur palais, auquel ils conuoient tous les Cheualiers, & les plus grands Seigneurs de la Cour, leur mandant qu'ils menassent avec eux tous leurs enfans; ce qu'ils faisoient volontiers, voire tellement, que chacun tâchoit de faire que les siens fussent plus richement vestus que les autres. Le festin estant acheué, chacun des Princes alloit au lieu, ou les Dames estoient assises de rang selon leur aage; & choisissoit pour femme celle qui luy estoit plus agreable: & les Princesse faisoient le mesme des Cheualiers du Royaume: mais telle coustume n'a maintenant plus de lieu, pource que tant les Princes, que les Cheualiers, se marient tous à leurs parens, hors mis au premier, ou second degré, & mesme quelquefois ils ne font difficulté du second.

XVII.

Quant aux funerailles & ceremonies qui concernent les morts, elles se pratiquent en ceste sorte. Lors que quelqu'un meurt, ils luy lauent à l'instant tout le corps, & l'habillent des meilleurs accoustemens qu'il ayt eu durant sa vie, qui sont parfumez, & sentent fort bon. Apres l'auoir ainsi vestu, ils l'assient sur la plus belle chaire qu'il eust, & lors ses enfans, & sa femme, ou bien son pere, sa mere & ses freres viennent pres du mort, & apres s'estre mis à genoux deuant luy, se retirent chacun à part tous esplorez. Apres on void venir selon leur ordre, tous les parens & amis du trespassé, & finalement ses seruiteurs, si le defunct en auoit. Ceste ceremonie estant faite, ils le mettent dans vn cercueil fait de quelque bois odoriferant, & aromatique, qui est bien clos, & fermé, de peur de quelque mauuaise odeur, & soudainement ils le posent sur deux bancs, ou sur vne table, dans vne chambre parée des plus beaux draps, & tapis qu'ils peuuent auoir, puis le couurent d'un linceul bien blanc, qui va traînant iusques à terre, sur lequel l'on void l'effigie du mort, tirée au plus pres d'un naturel qu'il est possible. En la chambre qui est deuant celle où le mort est posé, ou bien à l'entree de la porte, ils dressent vne table avec des chandelles ardantes, qui est toute couuerte de pain, & de plusieurs sortes de fruits, & le tiennent en ceste façon plus de quinze iours, durant lesquels on void arriver chaque nuit leurs Prestres & Religieux, qui chantent des prieres, offrent des sacrifices, & font d'autres ceremonies payennes: car ils portent beaucoup de papiers peincts, & les brulent en la presence du mort, & en mettent deuant luy beaucoup d'autres pendus à de petites cordes, qui sont mises là pour cet effect, & remuent ces papiers par plusieurs fois, & font de grands cris, par le moyen desquels ils disent qu'ils enuoyent au ciel l'ame du defunct. Apres les quinze iours, durant lesquels les tables sont tousiours dressées avec beaucoup de viandes, pour faire boire & manger leurs Prestres, & les parens, & amys, qui viennent visiter le mort, ils prennent le cercueil où est le corps, & le portent aux champs, & lors tous ses parens & amys vont à son conuoy, avecques vn grand nombre de Prestres, & force chandelles ardantes. Ils l'enterrent ordinairement sur vn petit terre, & dans des sepultures qui leur appartiennent, & leur sont particulièrement dediees pour cet effect, & qui sont toutes faites de pierre de taille. Ils dressent sur le champ pres de la sepulture vn pin, lequel ils ne coupent iamais; & s'il arriue qu'il tombe, ils le laissent là iusqu'à ce qu'il se consume par long trait de temps & le tiennent pour chose sacree. Ceux qui suivent le conuoy, vont par ordre, & en forme de procession, menans avec eux des musiciens, & ioueurs d'instrumens, qui chantent & iouent tousiours, iusques à ce qu'ils ayent laissé le corps dans le tombeau, & l'on tient

pour plus honorable, l'enterrement auquel l'on void plus de Prestres, & de menestriers. Ils chantent au son de leurs instruments beaucoup de prieres, qu'ils font à leurs idoles, & en dernier lieu bruissent sur la sepulture plusieurs papiers, où l'on void en peinture des esclaves, des chevaux, de l'or, de l'argent, de la soye, & beaucoup d'autres choses, qu'ils disent que le mort possèdera en l'autre vie. Ils se resioüissent grandement, & font des festins en le mettant au sepulchre, tenans pour certain que les Anges, & les Saints qui sont au ciel, font la mesme feste au deffunct. Les parens sont tous en ce temps couuerts de deüil, qui est de sayes de grosse laine, poissez contre la chair, & sanglez de cordes. Ils ont encore pour lors sur la teste de grands bonnets de mesme laine, faicts à grands bords comme vn chapeau, qui leur viennent iusques sur les yeux. Ils portent ce deüil pour leur pere, ou leur mere, vn an, ou deux, & si le fils est Gouverneur, il se retire le plus souuent avec congé du Roy, laissant la charge qu'il a. Ceux qui ne sont pas si proches parens, s'habillent l'espace de quelques mois de linge cru teinct, & pareillement les autres parens & amis; mais cest seulement iusques à ce que le deffunct soit enterré. Voila ce qui se peut dire touchant leurs enterremens.

Encores que les costaux abondent en vignes, l'on n'y faict toutesfois point de vin de raisins, comme par deçà: mais ils ont accoustumé de confire les grappes, & en faire reserve pour l'hyuer. En eschange ils tirent vn suc de fort bon goust, d'vne herbe nommee Chir, qu'ils boient chaud comme font les Japonois. Ce breuuage les purge de phlegme, de pesanteur de teste, de chassie, & de mal d'yeux; & de ceste sorte ils vivent longuement, sans estre iamais presque malades.

Pour remedier en quelque sorte aux vehementes chaleurs de l'Esté, ils s'aydent du moyen qui s'ensuit: ils creusent assez auant en terre quelques caueaux, d'où ils donnent air en tous les endroits de leurs maisons, fort, ou foible, comme bon leur semble, avec vn merueilleux artifice.

Ils content leurs annees par douze Lunes, de sorte que de trois en trois ans ils adioustent vn mois lunaire à leur annee, & commencent l'an à la nouvelle lune de Mars. Ils font lors vne solennelle resioüissance, comme aussi le iour de leur natiuité, qu'ils celebrent aux maisons, s'enuoyans les vns aux autres des presens magnifiques. Ils font des festins somptueux, & representent la nuit des comedies, & tragedies, où rien n'est esparné. Ce sont poesies composees à plaisir, ou histoires anciennes. Apres ils font venir des sauteurs, des basteurs, des ioüeurs de farces, & des faiseurs de tours de souplesse. Les murailles des maisons, & les portes sont couuertes de verdure, de roses, & de tapis de prix, les rues sont parfumees, & couuertes de fleurs odoriferantes. On ne void alors que falots, & flambeaux: les arbres, les treilles, & les fenestres sont comme en feu: toutes les rues retentissent au bruit des instruments de musique, des flustes, & des voix entremeslees. L'ordre de leurs festins est tel: chacun des conuiez à sa table, & si l'on met deux personnes à vne table, c'est le plus. Ceste table est de bois luyfant comme ebeine, madré de figures de bestes sauvages, avec de certains filets d'or ou d'argent, entrelassez fort dextrement, ouvrage particulier aux Chinois.

Ceste belle *marqueterie* sert de nappe, & la table est garnie de paremens de soye pendans iusqu'à terre. Les conuiez sont assis en des chaires à dos, garnies de coussins propres à reposer aysément. Ainsi qu'ils sont en cét estat, l'on

apporte premierement des corbeilles couronnees de chapeaux de fleurs, & chargees de fruit le long des bords. Les viandes sont au dedans. Or combien que les Chinois ayent grande abondance de volaille, de venaison, & de poisson de coquille, & d'escaille, voire de toutes viandes exquises: si est-ce que la viande la plus estimee entre eux, c'est la chair de pourceau. Ce sont gens si delicats, qu'ils nomment lourdisse de porter la viande à la bouche avec les doigts. Ils s'aydent de poignons, ou de fourchettes d'or, & d'argent, pour prendre les morceaux coupez menus, & les mettre en la bouche sans y toucher des mains. Ils boient à diuerses reprises en de petits gobelets, pour appaiser la soif, & conuient avec beaucoup de ceremonies ceux qui mangent avec eux à leur faire raison. Cependant les valets seruent, & desseruent en grand silence, & bon ordre. Les hommes mangent à part, & les femmes, dont les marys sont extrêmement jaloux, en quelque chambre particuliere, & escartee. Quant aux salutations, le menu peuple y procede ainsi: ils serment la main gauche, & la couure de la droicte, puis portent plusieurs fois la main à la poitrine, & accommodant les paroles à la contenance, monstrent qu'ils ayment passionnément l'amy qu'ils saluent. Les riches & principaux font vne profonde reuerence, estendans, & courbans leurs bras en forme d'arc, puis entraver sans les doigts des mains les vns entre les autres, & avec beaucoup de paroles de compliment s'efforcent de se surmonter en courtoisie. Ils ont esté si industrieux, qu'ils ont fait que les fourneaux de leurs forges n'ont besoin d'hommes qui haussent & baissent les soufflets: veu qu'ils ont inuenté certaine sorte de nyaux si bien ageancez, & receuans l'air de quelques creux par tels contrepoids que jamais ils n'ont faute de vent.

xix. Ils ont vne inuention en fait d'artillerie, d'en fondre certaines qui se desmontent par pieces, qui sont aisément portees par des bestes de voicteure, ou des portefaix, au lieu que l'on desire. Ils s'aydent de longues feuilles de papier fin au possible, tirant les lignes, non de la gauche à la droicte, tóme les Grecs, Latins, & autres peuples de l'Europe; ny de la droicte à la gauche, comme les Hebreux, Turcs, Arabes, & autres: mais du haut de la page en bas. Leurs lettres ressemblent aux hieroglyphiques des Egyptiens: chacune signifie vn mot, & par fois des periodes, voire des sentences entieres. De là vient que les Chinois, qui pour estre esloignez les vns des autres, à cause de la grande estendue de tant de Prouinces; ont diuers langages, entendent bien toutefois ce qui est contenu dans les liures imprimez. Outre le langage commun au peuple, & particulier en chascune Prouince, les hommes sçauans en ont vn qui leur est propre: ils l'appellent le Mandarin, qui est familier aux courtisans, aux Secretaires, aux Iuriconsultes, aux Iuges, & aux Magistrats.

xx. En leurs voyages, outre les montures de diuerses façons, ils se seruent de litières & carrosses trainees par des cheuaux attelez, ou bien de chariots à vent dont nous auons parlé cy dessus. Ils nourrissent soigneusement des oyseaux, auxquels ils apprennent à parler, & à sauter en diuerses sortes, & les parent, & habillent fantasquement, outre leurs couleurs naturelles. Leurs esquipages de merine sont presque incroyables: ils ont leurs grands vaisseaux appelez Ioncs, qui ne vont qu'à la voile. Aucuns d'iceux sont esquipez pour la guerre, auant en poupe & en prouë de hauts chastelets; les autres sont plus bas, & leur seruent à porter les marchandises, & matieres pesantes. Ils ont encores d'autres vaisseaux nommez Lantes, Bancons, & Longs. Chascun Lante vogue à douze

douze grandes rames, six d'un costé, & six de l'autre, & en chèque banc il y a quatre, ou six hommes pour tirer à la rame. Le bancou n'en a que la moitié autant. Quant aux Longs, ils ont quelque rapport avec nos galeres, mais ils ne sont propres que pour aller sur les riuieres. On void d'autres vaisseaux qui ne seruent presque qu'à l'esbattement des riches au long des riuages, ayans les poupes, les chambrettes, & les fenestres treillisées, & les portiques tous garnis, & couuerts d'or, & d'argent; puis des iardins de plaisir au haut des vaisseaux, presque en despit de la mer.

Ils godronnent leurs natures de certaine matiere fort propre à empescher la vermoulure, & à tuer les animaux qui percent le bois. Pour espuiser vn jonc, ils y appliquent en dedans pres du tillac vne pompe garnie de plusieurs petits vaisseaux, avec tel artifice, que le premier qui se trouue là, remuant doucement les pieds l'un apres l'autre, met en peu d'heures la sentine à sec. Il demeure sur les riuieres, & dans des batteaux plusieurs familles entieres: les vns y trafiquent, les autres y cuisinent, & nourrissent les passans, les autres y exercent diuers mestiers, & pour conclusion rien ne deffaut à la vie humaine en ces maisons flottantes; tellement qu'on y trouue autant de commoditez qu'aux villes assises en terre ferme. On trouue dans ces batteaux des gens qui nourrissent force volaille, sur tout des canards à grandes troupes: ce qui leur est aysé, d'autant qu'au lieu de bailler les canifs à couuer à la femelle, ils les accommodent si proprement en des lieux chauds, qu'ils sont esclorre autant de petits que bon leur semble. La nuit venue, ils seruent toute leur volaille dans les batteaux, & dès le point du iour ils les laschent pour aller paistre aux campagnes pleines de riz; & lors pour le grand soulagement des paysans, ces bestes se nourrissent des herbes qui nuisent au riz semé. Sur le soir au son d'une cloche, ou d'un tambour, ils retournent en volant dans leurs batteaux. Les barquettes & nasses fournissent à ceux qui habitent en terre ferme force poisson d'eau douce, & de mer aussi, en ceste sorte: Au Printemps lors que les neiges & les pluyes font enfler les riuieres, & que les poissons de mer accourent par troupes aux emboucheures d'eau douce pour frayer plus à l'aise, on void venir des contrees voisines force gés allechez du gain qui se presente en la pesche qu'ils font avec les filetz. Les pescheurs d'eau douce acheprent lors à vil prix force bons poissons des mariniens, puis enferment leur employe dans des nasses proprement couuertes, & empaqueres de parchemin poissé, & changeant souuent d'eau, & baillant souuent quelque chose à manger à leurs poissons, les transportent auant en terre ferme, où ils les deschargent en des reservoirs, viuiers, & larges fossez des villes, où l'on les pesche pour fournir durant toute l'annee les tables des riches. Pour les prendre ils ont vne adresse bien gentille entre les autres: ils nourrissent des corbeaux marins, ou plongeons priuez, fort grands, & accoustumez à viure de poisson, lesquels ils serrent par le col d'un laz courant vn peu lasche, tellement qu'ils peuuent engloutir vn poisson, mais non l'aualler. Lors qu'on lasche ces corbeaux ainsi equippez, on les void plonger avec vne adresse merueilleuse au fond de ces viuiers & fossez, où ils prennent les poissons, puis s'en retournent d'où ils ont esté laschez, & lors on leur peut oster la proye. C'est à quoy les Magistrats passent volontiers vne partie du temps. On a peu veoir ces annees passées à Fontaine-bleau faire le mesme à des Cormorans gouvernez par des Anglois: à quoy toute la Cour prenoit grand plaisir.

Il se trouue beaucoup de Chinois, qui s'addonnent fort à l'estude; mais peu

se rangent à la Medecine, à la Philosophie, & à l'Astrologie. Ils se tiennent promesse autant que la necessité du commerce, & l'opinion qu'ils ont de s'enrichir au desaduantage d'autrui, le peut porter. L'estranger leur est suspect, & odieux, & ne le veulent ny loger, ny frequenter: S'ils sont presséz de debtes, ils vendent leurs enfans pour se desgager, ou bien en font vn couretage infame, & detestable. Au reste ils ne presentent rien que leurs inuentions, dont ils se vantent avec beaucoup de babil disans qu'ils ont deux yeux, & que ceux d'Europe en ont vn, & tous les autres sont aueugles.

xxii. Quand quelqu'un de basse condition va parler à vn Loytia, il se met à genoux dès qu'il entre en la sale où est le Loytia, en baillant la teste, & les yeux contre terre, & va tousiours à genoux de ceste sorte iusques au milieu de la sale, où il s'arreste, & fait sa requeste avec vne voix fort humble, ou la donne par escrit, puis ayant receu la responce, il s'en retourne à reculons tousiours à genoux, iusques à tant qu'il soit dehors, sans tourner iamais le dos au Loytia. Et si quelques vns du peuple trouuent par la ruë quelqu'un des principaux du pays, ou qui est en dignité, ou noble, ils s'arrestent incontinent de pied ferme, & attendent au mesme lieu en baillant la teste, & avec vn grand silence, iusques à tant qu'il soit passé; & s'ils y manquoient, ils seroient sur le champ fustigez bien asprement. Quand l'un va visiter l'autre, celuy qui est visité sort iusques à la ruë, accompagnant celuy qui l'est venu voir. Ils vident aussi d'une façon de faire fort estrange, qui est que si par fortune quelqu'un de dehors, ou bien de la ville, les vient voir, & si lors qu'on appelle à leur porte, ou que l'on trouue parmy la ruë ceux que l'on va visiter, ne sont pas bien en ordre, encores que celuy qui les vient voir parle à eux, & soit leur plus proche parent, ou cogneu de longue main, toutesfois ils ne respondent vn seul mot, & ne font semblant de le voir, ny cognoistre, ains luy tournent le dos, & s'en vont de pas chez eux, où ils prennent promptement leurs plus beaux habits; puis ils sortent dehors pour receuoir celuy qui les vient voir, avec aussi bonne mine, que s'ils ne l'auoient veu auparauant, ny fait tout ce badinage. Ils font grande carelle à leurs hostes, en leur donnant aussi tost la collation avec force fruits, & confitures, & leur faisans boire d'une sorte de breuuage dont ils vident generally par tout le Royaume, qui est fait de certaines herbes medecinales, propres pour conforter le cœur. Ceste ceremonie se practique aussi entre les voisins quand ils se visitent. Mais quand il aduient que quelqu'un d'un lieu rencontre vn autre de dehors lequel il cognoit, ou vn qui est du mesme lieu, mais qu'il n'aura pas veu depuis quelque temps, incontinent il luy demande s'il a beu & mangé; & s'il luy dit que non, il le meine de ce pas à la plus prochaine tauerne, ou il le traicte magnifiquement: car en tout ce pays il y a bon moyen de ce faire, à cause qu'aux places, & aux ruës des villes, & aux faubourgs mesmes, il y a beaucoup de tauerne où l'on fait grande chere, & à peu de fraiz à raison des viures qui y abondent, & sont à fort bon marché. Que si celuy de dehors respond à l'autre qu'il a desia beu & mangé, il le meine en certaines boutiques où il y a tout plein de confitures, & telles autres friandises, & luy donne en ce lieu la collation fort liberalement. Ils vident aussi d'un fort grand respect à l'endroit des femmes tant estrangeres, que du pays, de quelque qualité & condition qu'elles soient, spécialement à l'endroit des mariees; tenant pour chose d'outrageable de leur dire des paroles deshonestes, & de ne les saluer, ny leur faire place quand elles passent par la ruë.

RICHESSE.

On peut assurer que ce pays est vn des plus riches, ou pour mieux dire est le plus riche qui soit au monde ; veu que toutes choses y abondent en **xxiii.** telle sorte, qu'ontre la prouision des Chinois, ils ont encor de quoy fournir les terres voisines & esloignees. La coste de la mer qui est de grande estenduë, a beaucoup de ports, & de haures fort commodés pour y receuoir & en enuoyer hors toute sorte de marchandises. Les habitans amassent de plusieurs mines grande quantité d'or, d'argent, & d'autres métaux. On tire de la Chine vne grande quantité de perles, de vases de porcelaine, de fourrures précieuses, de lin, de laine, de coton, de soye, & de toute sorte d'estoffes, comme aussi force sucre, miel, cire, rhubarbe, camphre, vermillon, & pastel pour les teinctures, comme aussi du musc qu'ils ont en abondance. Quant aux reuenus du Roy de **xxiv.** la Chine, on tient qu'ils montent à six vingts millions d'or toutes les années, qui est bien vne si grande somme, que ce grand & chiche Empereur Vespasian n'en amassa jamais tant en toute sa vie. Je sçay bien qu'il y en a beaucoup qui en doutent ; mais c'est chose bien auerée que du seul port de Canton, qui n'est pas des plus riches & renommez de la coste maritime, le Roy tire par an cent quatre vingts mille escus de la gabelle du sel, & en vne autre petite ville proche plus de cent mille escus des dismes du ris seulement. Ainsi il ne faut doubter qu'il n'entre annuellement aux coffres du Roy des monceaux merueilleux d'or & d'argent, si l'on considère l'estenduë de tant de Prouinces, le grand nombre du peuple, les contributions pour chaque teste, & porte, les peages des marchandises, les dismes de toutes sortes de fruiets, le reuenu des mines, & les autres aydes, tailles, imposts, & subuentions. Mais afin d'informer le Lecteur, il fera fort à propos de specifier, & declarer mieux par le menu toutes choses.

Pour venir à nostre but, il faut voir le nombre des tributaires qu'il y a en chaque Prouince, & dont les Officiers du Roy tiennent registre par deuers eux, afin de leuer les tailles, & impositions ; & avec cela il faut remarquer qu'il y a autant de gens qui ne payent rien qu'il y en a qui payent, d'autant que nul des Loytias, & des officiers de iustice n'y est taxé, non plus que les soldats tant de mer, que de terre, qui en sont tous exempts.

Venant donc à nostre point, ie dis avec ceux qui se font meslez d'en escrire, & l'ont sçeu sur le pays, ou appris de quelques relations assurees, qu'en la Prouince de Pagua le Roy a deux millions sept cens quatre mille hommes qui luy payent tribut : la Prouince de Canton trois millions six cens mille : celle de Foquien deux millions quatre cens sept mille : celle d'Olam deux millions deux cens quarante mille : celle de Cinsay trois millions treize cens quatre vingts mille : celle de Sufuan deux millions cinquante mille : celle de Tolanchia, qui est la Prouince où le Roy demeure, six millions quatre vingts dix mille : celle de Cansay deux millions treize cens cinq mille : celle d'Oquiam trois millions huit cens mille : celle d'Auchoe deux millions huit cens quatre mille : celle d'Honan vn million deux cens mille : celle de Xanton vn million neuf cens quarante quatre mille : celle de Quicheu deux millions trente quatre mille : celle de Chequeam deux millions deux cens quarante quatre mille : & celle de Sancij, qui est la plus petite des quinze Prouinces, vn million six cens soixante douze mille, & cinq cens.

Or le tribut ordinaire qui est deu par chacun d'eux qui a feu, & lieu, est de deux mases l'annee, qui est vne espeece de monnoye valant autant que deux reales d'Espagne. Et quoy que ce tribut soit si petit, & que les Loyrias qui font vne bonne partie du Royaume, ny les Gouverneurs, & Officiers, ny pareillement les Capitaines & soldats, n'en payent aucune chose: toutefois la multitude du peuple y est si grande, que seulement ce qu'il donne pour la despence de la personne du Roy, & de son palais, avec ce que valent les droits des douanes, ports, & autres rentes, en ne comptant point ce qui se paye aux mortepayes, gens de garnison, & autres soldats du Royaume, ny aussi ce qui s'employe à la reparation des murailles des villes, ensemble les fraiz de toutes les armées de mer & de terre, avec les gages des Gouverneurs, & Officiers de Justice, qui n'entrent point en ce compte; il demeure au Roy de reuenu ordinaire ce que ie mettray en ce lieu, qui a esté tiré du liure & registre de ses comptes. Encore les Chinois disent que c'est beaucoup moins que ce qu'on luy paye aujour d' huy, & que ce compte est du plus vieil temps.

En fin or de 17. à 22. carats on luy donne 4. millions deux cens cinquante six mille neuf cens Tahes, dont la chacune vaut dix reales, & vingt quatre maruedis de Castille, le maruedis valant enuiron vn double tournois de France. En argent fin trois millions cent cinquante trois mille deux cens dix-neuf Tahes. Les perles qui sont en grande abondance par tout, combien qu'elles ne soient gueres rondes, luy valent ordinairement deux millions six cens trente quatre cens soixante & dix mille Tahes. En musc & ambre, vn million & trente cinq mille Tahes: & en porcelaine quatre vingts dix mille Tahes. Outre ce le Roy a par tout son Royaume beaucoup de terres qu'il a donnees à ses suiets à la charge de luy bailler vne partie de ce qu'ils y recueillent, ou qui y croist, & pour ceste cause ils luy payent ce qui s'ensuit.

En riz, qui est la viande & nourriture du Royaume, & des circonuoisins, 60. millions cent soixante & onze mille huit cens 32. mesures. En orge 29. millions trois cens nonante & vn mille neuf cens quatre vingts & deux mesures. En froment 33. millions six vingts mille deux cens mesures. En sel 25. millions trois cens quarante mille quatre cens mesures, qu'il recueille en ses salines, & dont il reçoit vn tres grand reuenu tous les ans. En bled appellé maiz, 20. millions deux cens cinquante mille mesures. En millet 24. millions de mesures. En painz 14. millions & deux cens mille mesures. Puis en autres grains, & diuers legumes 40. millions & deux cens mille mesures.

En pieces de soye de 14. aulnes de long, deux cens cinq mille cinq cens quatre vingts & dix pieces. En soye en masse cinq cens quarante mille liures. En coton 300. mille liures: Couuertes faites & ouurees de couleurs 800. mille quatre cens. Chimantes de soye cruë du poid de 12. liures & de mye, trois cens quatre vingts. Couuertes de coton de 14. aulnes chacune, six cens soixante dix-huit mille huit cens soixante & dix. Chimantes de coton trois cens quatre mille six cens quarante huit. Toutes ces choses se leuent par le Roy de la Chine, qui se sert d'vne partie pour ayder à la despence de sa maison, qui est tres-grande; & de l'autre pour garder, & reseruer au tresor de son espargne, dans lequel on assure qu'il a beaucoup de millions; ce qui ne peut estre autrement, eu esgard à vn si grand reuenu.

FORCES.

CELUY qui ne jugeroit des forces du Roy de la Chine par le grand nombre d'hommes qui sont en tous ses Estats, seroit despourueu d'entendement, pource qu'on sçait assez que ceste force contient en elle toutes les autres. Mais pour en dire quelque chose en particulier, les forces du Roy de la Chine sont plus propres pour conseruer que pour accroistre. On peut voir aussi que son dessein est de maintenir & deffendre ce qu'il a sans chercher de s'estendre plus auant: dequoy la muraille faite sur les frontieres de la Tartarie est vn suffisant resmoignage. Et veritablement il a raison de se contenter de ce qu'il possede, puis que les plus grands Princes de la terre ont fuiet de luy porter enuie. D'ailleurs s'il entreprenoit quelque conqueste elle ne luy reüssiroit pas, pource qu'encor qu'il ait vn grand nombre d'hommes, ils sont pour la plus grande part lasches & couiards, tant à cause des delices parmy lesquelles ils viuent, qu'à cause de la suietion en laquelle ils viuent, & de la forme du gouuernement, qui les rend timides au possible. Or afin que nous puissions voir plus par le menu de quelle sorte ce Roy se conserue il fera bon de considerer ses appareils & ses gens de guerre, & l'ordre qu'il tient en ses Estats pour empescher qu'aucun inconuenient ne luy arriue. Car encor qu'à present & depuis quelque temps en çà le Roy de la Chine se voye en paix & sans guerre, au moins qui soit d'importance, il est toutesfois aussi soigneux de pouruoir à tout que s'il auoit plusieurs guerres sur les bras, & de grands ennemis qui l'attaquassent.

Outre ce qu'il a en châce prouince vn Conseil de guerre, & pareillement vn Capitaine general, & force gens entretenus, tellement qu'il peut leuer incontinent de grandes armees de mer & de terre selon les occasions qui se peuvent presenter, il tient encor en châce ville des Capitaines & soldats pour la deffendre, & qui font le guet & la ronde, & posent les sentinelles de nuict, comme s'ils auoient les ennemis à leur porte. Ils tiennent aux portes des villes leurs compagnies de ges de guerre qui ne laissent entrer ny sortir personne sans permission du Iuge de la ville, & les portes s'ouurent & se ferment par l'ordonnance de ces Capitaines, qui l'enuoyent tous les iours mise par escrit sur vn aizblachy de plastre, & paraphee de leur main. Ils tiennent en ces portes toute la force & deffence des villes, & y logent leur artillerie. Quand ils les ferment au soir ils mettent vn papier collé sur les iointures d'icelles, puis seellent & cachent ce papier avec le cachet que le Gouverneur ou le Iuge de la ville porte en son doigt, & pour cet effect il y va en personne, ou bien il y enuoye quelqu'un qui luy est fort affidé: & l'on ne les peut ouuir le matin iusqu'à ce qu'on ait reconnu le mesme cachet, & qu'on soit bien assure qu'il est en mesme estar que on l'auoit laissé le soir. De sorte que si quelqu'un veut aller hors la ville, ou faire quelque voyage en diligence, il sort le soir auant qu'on ferme les portes, & va loger aux faux-bourgs: autrement il luy est impossible de partir de bon matin, pource qu'elles ne s'ouurent qu'apres le Soleil leué.

Ils posent de nuict les sentinelles, & les changent à leurs heures, & il y a tousiours des gens qui vont faire les rondes avec vn bon nombre de soldats. Et afin de tenir les villes en plus grand repos il n'est permis à aucun de porter armes offensives ou defensives, si ce n'est aux gens de guerre que le Roy entretient, & ne leur est permis d'en auoir en leurs maisons, ny d'en porter sur les champs.

Oltre tout cela le Roy tient en la ville de Taybin, autrement Suntain, & pareillement aux villes circonuoinnes vne grãde armee de gens de pied & de cheual, dont il se sert pour suruenir aux necessitez qui pourroient arriuer en ces lieux, & aussi pour la garde seureté & Maiesté de la personne.

xxvi. Les soldats de ce Royaume sont de deux fortes: les vns sont natifs des villes, à la garde desquelles ils sont establis, & ceux-là s'appellent Cum en leur langue. Ils succedent à ces places de soldats de pere en fils, & si quelques-vns viennent à mourir sans heritiers, le Roy en met d'autres en leur lieu. Chacun d'eux a son nom escrit en vn creneau des murailles, où il est obligé d'aller s'il vient des ennemis contre la ville. Les autres soldats sont estrangers, & ordonnez par moys ou par années, & ce sont eux qui sont ordinairement les sentinelles, & qui reçoient & accompagnent les Capitaines, & outre ce sont fuiets d'aller par tout où l'on leur commande, & ceux-cy s'appellent Pon en leur langue.

Chaque compagnie de mille hommes a vn Capitaine & vn Porte-enseigne, & chaque centaine de soldats semblablement vn Capitaine, & vn Porte-enseigne qui dependent des autres: & partant pour sçauoir le nombre des gens qui sont en vne grande armee, il ne faut que regarder & conter les enseignes de mille hommes qui sont fort cognues. Chaque Capitaine tant de cent que de mille hommes a vne maison bastie sur la muraille, & son nom y est escrit, & c'est en ce lieu qu'il doit demeurer tandis que la guerre dure. Les Capitaines font faire tous les moys l'exercice aux soldats, tãt en temps de paix que de guerre, & leur font apprendre à se seruir promptement & avec adresse des armes dont ils vsent, qui sont ordinairement arquebuses, piques, rondelles, coutelas, baguettes ferrees, & d'autres faites en demie Lune, haches d'armes, dagues & cuirasses.

Les gens de cheual ont quatre especes penduës aux arçons, & combattent de deux à la fois avec grande dextérité. Ils ont de coustume d'entrer en bataille estans entouré de beaucoup de seruiteurs & domestiques à pied bien armez, & equipez le mieux qu'il leur est possible. Ces gens de cheual sont rusez & experts au fait de la guerre aussi bien que les gens de pied, & sçauent vser de beaucoup de stratagemes, & se seruent de grands engins à feu, & principalement de certaines bouïettes de feu pleines d'aiguillettes de fer, & de longues flèches faites de poudre à canon, avec quoy ils font vn fort grand dommage à leurs ennemis.

Les gens de cheual combattent avec des arcs, des flèches & des lances, & avec les deux especes que nous auons dit, & quelques-vns portent encor des arquebuses. Ils ne font pas bien manier leurs cheuaux, à cause qu'ils ne leur mettent en la bouche qu'un fer qui leur sert de mors, & pour les faire arrester ils les tirent avec vne resne, en vsant de cris & de fouïets qu'ils portent. Leurs selles ne sont pas bien faites, & presque tous sont armez à la legere, & mauuais hommes de cheual.

xxvii. Quant à la mer, le Roy y vse de mesme soing qu'il fait sur la terre, & y tient ordinairement vn grand nombre de flottes avec leurs Generaux & Capitaines qui gardent soigneusement les costes de tout le Royaume. Ils payent fort bien leur gendarmerie tant de mer que de terre, & ceux qui se portent vaillamment sont recompensez selon leur merite. Quand les Chinois prennent quelque prisonnier en guerre, ils n'ont pas accoustumé de le tuer, ains le font seule-

ment seruir de morte-paye aux frontieres qui sont loing de son pays, auquel lieu il est soudoyé du Roy comme les autres. Ces soldats portent tous des bonnets rouges pour estre distinguez des autres : & quant au reste de l'habillement ils ne different point des Chinois : & ceux qui sont aussi condamnés pour quelques crimes à seruir sur les frontieres portent semblables bonnets rouges.

Il reste maintenant de traiter en particulier des gens de guerre que tout le Royaume en general & chaque prouince entretient riere-foy. Il y a, comme xxviii i'ay ja dit, en la ville capitale de chaque prouince vn conseil de guerre composé de quatre Conseillers & vn President qui sont ceux qui doiuent auoir soing de la conseruation & deffence de telle prouince. Ils sont appellez entre eux Capitaines, & pouruoient de tous officiers, & de toutes munitions de guerre qu'ils enuoyent aux lieux qui en ont besoing. Et afin que rien ne manque en ce fait, ceux du Conseil des finances ont charge de leur bailler tout ce qu'ils demanderont sans aucun delay. Le nombre des gens de guerre qu'il y auoit en chaque prouince l'annee 1577. lors que le P. Martin Herrade fut en ce royaume, qui fut en temps de paix estoit tel que s'ensuit :

En la prouince de Pagua où le Roy se tient ordinairement, il y auoit deux millions cent cinquante mille hommes de pied, & quatre cens mille hommes de cheual. En celle de Canton six vingts mille hommes de pied, & quarante mille de cheual. En celle de Foquien cinquante huit mille & neuf cens hommes de pied, & deux mille quatre cents de cheual. En celle d'Olam soixante seize mille hommes de pied, & vingt-cinq mille cinq cens de cheual. En celle de Cinsay quatre vingts mille trois cens hommes de pied, & bien peu ou point de gens de cheual, à cause qu'elle est toute pleine de montagnes. En celle d'Oquian six vingts mille six cens hommes de pied, & nul homme de cheual non plus qu'en l'autre pour la mesme raison. En celle de Sufuan quatre vingts six mille hommes de pied, & trente quatre mille cinq cens de cheual. En celle de Tolanchia qui confine avec les Tartares deux millions huit cent mille hommes de pied, & deux cents quatre vingts dix mille hommes de cheual, qui sont les meilleurs de tout le royaume, & les plus renommez, pour ce qu'ils sont nez, & nourris parmy les armes, qu'ils ont maintes fois manées lors qu'ils auoient guerre ordinaire contre les Tartare. En celle de Canfay cinquante mille hommes de pied, & vingt mille deux cens cinquante de cheual. En celle de Honan quarante quatre mille hommes de pied, & dix-huit mille neuf cens de cheual. En celle de Quicheu quarante huit mille sept cens hommes de pied, & quinze mille trois cens de cheual. En celle de Chequeam trente-quatre mille hommes de pied, & treize mille de cheual. En celle de Sancij quarante mille hommes de pied, & six mille hommes de cheual seulement. Suiuant ce conte on void que ces quinze prouinces contiennent cinq millions huit cens quarante-six mille & cinq cens hommes de pied, & neuf cens quarante-huit mille & trois cens cinquante de cheual. Leurs cheuaux sont propres pour faire beaucoup de chemin, mais petits pour la pluspart, toutesfois on dit qu'au dedans du royaume il y en a de grands qui sont fort bons.

Sur les frontieres du Royaume on void grand nombre de petites forteresses, mais du costé des Tartares ils ont leur muraille dont nous auons desia parlé, qui est vn rempart fort assésuré pour tout le Royaume. S'il y a quelque bruit de guerre de ce costé les gardes n'ont pas plustost donné le signal, que des

châteaux & bourgs d'alentour on accourt aux fortifications iusques à ce que les Generaux & Capitaines soient arrivez avec leur armee. Bref ce Royaume est bien gardé de tous costez tant par mer que par terre, & qui conque feroit dessein de l'allailir, entreprédroit vne affaire qui ne scauroit que reüssir à son contentement selon les apparences humaines. Il faut que nous voyons maintenant les voisins du Roy de la Chine, afin de recognoistre mieux ce qui luy peut nuire. Il n'a par terre aucun Prince dont il doive craindre la puissance, excepté le grand Cham de Tartarie. Mais par mer il confine avec les Japonois & les Espagnols. Quant au Japon il est diuersement distant de la Chine. On conte soixante lieues depuis Gote Isle du Japon iusques à la ville de Liampo, & deux cens quatre vingts dix-sept iusques à la ville de Canton. Les Japonois trauaillent ordinairement ceux de la Chine, courant toutes leurs costes, & rauageant mesme quelques fois la terre où ils descendent, & pour conclusion ils donnent plus de peine aux Chinois par courtes, voleries & assassins que par vne guerre ouverte, pource que le Japon est diuisé en plusieurs Isles & Principautez qui sont presque toutes de mauuais accord, ils ne peuuent aller contre les Chinois qu'en petit nombre. Toutesfois ils sont plus courageux & mieux aguerris que ceux de la Chine. D'autre part ce Royaume confine avec les Philippines possedees par les Espagnols, qui sont suspects en ce pays-là, & non sans raison, veu que les Philippines sont assises en telle sorte qu'elles sont capables de donner beaucoup de peine aux Chinois. Ils ont aussi en mesme consideration les Portugais qui sont pareillement suiets du Roy d'Espagne. Toutesfois le Roy de la Chine leur a permis de s'arrester pour raison du trafic en la petite Isle de Macao, où ils ont fondé vne colonie, mais fort foible, pource qu'ils sont entierement suiets à la volonté des Chinois, qui se desfiaient d'eux pour l'amitié & intelligence qu'ils ont avec les Espagnols des Philippines, leur restraignent tous les iours la liberté du trafic, & tâchent de faire que de leur bon gré ils se retirent aux Indes.

G O V V E R N E M E N T.

xxix.

LA grande estenduë de toutes ces Prouinces que nous auons descrites cy dessus est sous la domination d'un seul Roy, & les Chinois ne scauent que c'est de ces noms de Comte, Marquis, ou Duc, n'y ayant personne autre à qui l'on paye impost ny peage. Le Roy donne tous les offices, & la noblesse mesme, & il est non seulement reueré come Roy, mais adoré presque comme Dieu. Cecy se void en ce qu'en châce Prouince il ya vn portraict du Roy, qui est d'or & tousiours couuert d'un voile, sinon qu'aux nouvelles Lunes, auquel réps les Magistrats se vont mettre à genoux deuant luy comme deuant le Roy mesme. Ce qui abbat extrêmement le courage des peuples, & les rend plustost esclaves que suiets de leur Prince.

Il ont des loix escrites depuis plus de deux mille ans, qui sont demeurées en mesme estat qu'au commencement, ainsi que les Chinois le maintiennent. Et pource que telle iurisprudence est la porte pour entrer aux honneurs & charges publiques, plusieurs y estudient à bon escient, & ne font que disputer entr'eux d'affaires politiques, & des moyens de bien gouverner l'Etat: & quand l'occasion s'en presente ils s'en enquierent soigneusement des estrangers qui arriuent en leurs ports. Le Roy entretient des Professeurs presque en toutes les villes,

On choisit aux petites écoles les enfans, & ieunes hommes bien aduancez, qu'on enuoye aux Academies, où il y a des gens qui prennent soigneusement garde à eux, & s'ils descouurent quelques escoliers de sbauchez, ou paresseux, ils se contentent pour la premiere fois d'vser de remonstrances, & de reprimandes; les chatient à la seconde, & à la troisieme les chassent ignominieusement; & d'autre part loient, & encouragent ceux qui font bien leur deuoir. Dauantage les Visiteurs ordonnez par le Roy font de trois en trois ans la publique visite des Academies, ou ils font des promotions solennelles.

Lors que quelque Visiteur a acheué la visite de la Prouince, il fait faire vn cry public, par lequel il ordonne que tous les Escoliers qui veulent prendre le degré de Loytia, qui est autant que celui de Docteur entre nous, combien que le mot de Loytia signifie en leur langue vn Cheualier, ayent à se trouuer en la ville capitale. Tous estant donc assemblez au iour assigné, & se presentans deuant le Visiteur, il fait vne liste de tous, & determine à quel iour se doit faire leur examen. Ce iour estant venu le Visiteur inuite tous les Loytias de lettres qui sont en la ville, & apres le festin, ils font ensemble l'examen à toute rigueur, interrogeant les Escoliers sur toutes choses, & specialement sur les loix, & ordonnances du Royaume, selon lesquelles ils doiuent iuger, & gouverner. S'il en trouue quelques vns sçauans, & outre cela s'il sçait qu'ils sont vertueux, il les met par liste, & leur assigne le iour, auquel il leur doit donner le degré: ce qui a coutume de se faire avec grandes ceremonies, & deuant plusieurs personnes, en presence desquelles le Visiteur leur donne au nom du Roy les marques & enseignes de ce degré, ensemble le nom, & tiltre de Loytias; & ces marques sont vne ceinture garnie d'or, ou d'argent, & vn chapeau qui a deux fanons pendans par derriere. Et combien que les Loytias auant ceux qui le sont par le moyen des lettres, que ceux qui le sont par la voye des armes, ou de grace du Roy ayent tous le mesme nom & tiltre de Loytias, si ne sont-ils en pareille estime, & autorité. Car ceux du Conseil Royal, ensemble les Gouverneurs: Vice-roys, & Visiteurs sont Loytias par examen, & les Capitaines generaux, & Thresoriers le sont de grace du Roy en recompence de quelques seruices. Ces derniers ne iouissent pas des plus grande franchise, ou noblesse; & n'ont point plus d'honneur que les autres Loytias, & d'iceux il y en a grand nombre en châce ville.

Il y en a encore d'autres de grande estime qui sont mis au second degré, & ce sont ceux qui paruiennét à telle dignité par la discipline militaire, estant faitz tels par les Generaux, qui en ont le pouuoir du Roy apres qu'ils ont fait preuve de leurs personnes en presence de tesmoins dignes de foy. On donne, à ceux-cy outre le tiltre des moyens pour s'entretenir honorablement, & avec profit, & cela fait que tous les soldats s'efforcent de bien faire pour receuoir cette recompence. Quant à leur maniere de pourmenet le gradué par la ville elle est telle:

Au iour assigné pour donner le degré tous les Loytias s'assemblent de rechef avec le Visiteur en la maison & sale Royale, où ils ont fait l'examen, estant tous bien en ordre, & vestus de leurs plus beaux accoustremens, & comme ils sont ainsi assemblez, on voit entrer ceux qui doiuent receuoir le degré, qui sont en chausses, & en pourpoint, ayant chacun deuant eux vn parrain avec les marques qu'on doit donner au filleul, lesquelles marques chacun d'eux demande au Visiteur avec grande humilité en se mettant à genoux: Surquoy le

xxx.

Visiteur leur fait faire le sermēt en ceste forme: *Qu'aux estats & offices qui leur serōt conferez ils se porterōt en gens de bien, faisant iustice également à toutes personnes, & ne receuāt aucun present: & qu'ils seront fideles au Roi, sans conuention: & ne receuāt aucune trahison contre luy, & plusieurs autres choses auxquelles ils s'arrestēt allēz long-tēps. Le sermēt estant prestē, le Visiteur parlāt à eux en la personne du Roy, leur met les marques, & enseignes susdites; & en mesme temps les embrassē, estant suiuy en cela des autres Loytias qui sont presens. Apres cela ils sortent de la sale en bon ordre, & lors on sonne les cloches de la ville, qui sont bonnes & en grand nombre par tout le Royaume, & en mesme instant on tire beaucoup de pieces d'artillerie; quoy fait ils meinent promener les nouueaux graduez par toute la ville avec bonne compagnie, & comme ie diray presentement. En premier lieu lon voit marcher deuant vn bon nombre de soldats avec des tambours, des trompettes, & autres instrumens de musique; & apres eux force massiers, puis les Loytias à cheual, ou dans des chaires couuertes tous en rang. Apres on voit marcher les parrains, & derriere eux les nouueaux Graduez en chausse & pourpoint, montez sur de beaux cheuaux blancs tous couuers de riches houffes de soille d'or, chacun d'eux portant vne liuree de taffetas sur l'espaule & sur la teste vn chapeau, qui a deux fanons pendans par derriere, comme ceux qui sont aux mitres des Euesques. Sur ce chapeau il y a deux bouquets qui sont d'or, ou d'argent dorē, faits en facon d'vne branche de Palme. Deuant chacun d'eux on porte six enchasseures de bois, chacune portee par quatre hommes, & là dedans est tendue vne piece de satin, où est escrit en lettres d'or l'examen fait au Gradué, en semble le ritire qu'on luy a donné pour cette cause, & ses armoities y sont aussi, avec plusieurs autres choses que ie laissē, pour n'estre aussi long que leur pougmenade qui dure huit heures entieres. Depuis ce iour les nouueaux Loytias deuiement capables de tenir tout office, & d'auoir quelque gouvernement que ce soit, & pour cette cause il s'en va incontinent en Cour pour y paruenir, & en y allant il est honoré de tous, & receu & logē aux maisons du Roy qui sont en chaque lieu pour ceux de sa qualite. Estant arriué à la Cour, il va redre l'honneur qu'il doit au President, & Auditeurs du Conseil du Roy, dont chacun luy promet de le pournoir quād l'occasion s'en presentera, & deslors il est couchē sur le registre du Conseil, & se met delā en auant à faire la Cour aux Auditeurs pour estre pourueu de quelque charge.*

xxxi.

Le Roy a en la ville de Taybin vn Conseil composé de douze Auditeurs, ou Conseillers, & vn President, hommes choysis, & experimentez aux affaires. Pour estre de ce Conseil, outre qu'ils doiuent estre tres sçauans en la Philosophie morale & naturelle, & bien versez aux loix du Royaume, il est requis encores qu'ils soient Astrologues, & Iudiciaires, pource qu'ils disent, que quicōque doit estre de ce Cōseil souuerain, par lequel toutes les quinze Prouinces sont gouuernees, il faut qu'il s'entende à prognostiquer les temps, & les choses futures, à fin de pournoir aux necessitez aduenir du Royaume. Ces douze Auditeurs tiennent le Conseil d'ordinaire au Palais du Roy, où il y a vne sale richement accoustree, avec treize sieges, c'est à sçauoir six d'or, & six d'argent: mais le treiziesme est plus riche que les autres, pour ce qu'il est enrichi de beaucoup de pierres precieuses de grande valeur. Ce siege est au milieu des douze sous vn daiz de toile d'or, auquel sont brodees les armoities du Roy, qui sont des serpens tissus avec vn fil d'or. C'est là que le President est assis

si le Roy ne se trouue pas au Conseil, & s'il s'y trouue, ce qui aduient rarement, le President s'assied au premier siege de la main droicte, ou sont les six sieges d'or. Chacun a son rang d'ancienneté suiuant lequel ils succedent en ces sieges les vns aux autres. Quand vn siege vient à vaquer les Auditeurs, & le President y vont par eslection, & si celuy qui à plus de voix est absent, & gouverne quelque prouince, on l'enuoye querir, & s'il est au lieu mesme ils le meinent deuant le Roy, à qui ils rendent raison de l'eslection qu'ils ont faicte, & lors il la peut confirmer s'il en a la volonté, ou bien la *desaduouier*. S'il est confirmé par le Roy il preste entre ses mains vn serment presque semblable à celuy que nous auons mis cy-dessus. Ce serment estant faict ils le meinent au siege vacant de sa main gauche, & le mettent en possession avec grande solennité.

Il n'y a que le President de ce Conseil qui parle au Roy quand il en est besoin, ou s'il vient à estre malade c'est le plus ancien Auditeur des sieges d'or. Ils scauent en ce Conseil chaque moys tout ce qui se passe au Royaume digne d'estre sceu : à quoy l'on ne manque iamais d'aurant que les Gouverneurs des Prouinces ont commandement expres de mander par escrit tout ce qui suruient en chaque Prouince soit affaire de guerre d'estat, de finance, ou autre chose : ce qu'ils effectuent si soigneusement, qu'encor qu'une Prouince soit distante de cinq cens lieues de la Cour, toutesfois le Courtier ne manque pas de s'y rendre au iour limité, pour ce que ceux qui arriuent les premiers attendent les derniers iusques au iour assigné pour donner les aduertissemens, & ceux qui sont loing voulant faire arriuer leurs Courtiers aussi à point que ceux qui sont pres les enuoyent si dru, & leur enioignent de faire telle diligence qu'ils se rencontrent les vns les autres. Les aduertissemens estant veus par le Conseil, & le discours sommaire de tout estant pris par le President, il en fait apres le rapport au Roy, & s'il y a quelque chose à laquelle il faille remedier, luy & son Conseil y pouruoient incontinent, & si quelque Iuge doit aller en commission pour ce fait il y va si secrettement qu'il est sur les lieux à faire l'enqueste, sans que personne sçache aucune chose de l'affaire, ny de la ville où elle se fait.

Or quoy que ces Officiers ayeut grande authorité, & que ce Roiaume soit de si grande estendue, toutesfois il n'y a Vice-roy, Gouverneur ou Iuge quelconque, qui puisse faire mourir quelqu'un par iustice, si le Roy ne confirme la sentence, avec son Conseil, excepté lors qu'il y a guerre, auquel temps il est permis au General d'armee, où à son Lieutenant de faire executer le soldat qui aura commis quelque crime, sans en aduertir le Roy ny son Conseil, en prenât seulement l'aduis du Tresorier du Roy, & du Maistre de Câp, qui sont deux hommes de grande authorité, qui doiuent estre tous deux conformes en opinion: autrement on n'en peut faire aucune iustice.

Les prouinces de Paquia, & de Tolanchia sont gouuernes par le grand Conseil du Roy, par le moyen des Officiers qu'on y enuoye; & les treize autres Prouinces ont la chacune vn Viceroy, ou Gouverneur qu'ils appellent Insuanto, qui fait tousiours sa demeure en la ville capitale: Et combien que les Officiers, & gens de Iustice du Royaume s'appellent tous generalement Loytias, si est-ce que chacun d'eux a vn nom particulier selon l'office qu'il exerce.

Le Viceroy, qui est le souverain Magistrat en chaque Prouince, & qui represente la personne du Roi se nomme Comô. Le 2. en dignité, qui est le Gouverneur de toute la Prouince s'appelle Insuanto. Le Corrécteur qui demeure en chaque

ville où il n'y a ny Vice-roy, ny Gouverneur, s'appelle Tutan, & ce Corrécteur va traiter des affaires d'importace de chaque ville avec l'Inſuanto, & cettuy-cy en va conferer avec le Comon, qui a charge d'enuoyer au Roy, & à son Conicil le courrier dont nous auons parlé cy-deſſus. Le troiſieſme s'appelle Ponchaſi, & eſt comme le Preſident du Conſeil des finances, ayant des Auditeurs ou Conſeillers, & beaucoup d'Officiers ſous luy, comme des ſergens qui ſeruent à leuer le reuenu du Roy en chaque Prouince, lequel reuenu eſt porté par le Ponchaſi au Tutan, apres qu'il a payé les gages, & frais ordinaires, & extraordinaires des Officiers royaux qui ſont en la Prouince. Le cinquieſme eſt l'Anchaſi, qui eſt le Preſident de la Juſtice ciuile, & criminelle qui decide avec ſes Auditeurs de tous pſoces, & differens qui viennent à luy par appel des autres Iuges de la Prouince. Le ſixieſme eſt l'Aytao, qui eſt le Pouruoyeur general, & Preſident du Conſeil de guerre, qui a charge de leuer des gens quand il eſt neceſſaire, & d'appreſter des vaiſſeaux, & des munitions pour les armes de mer, & de terre, & pour les garniſons ordinaires des villes, & places frontieres. C'eſt luy qui a charge d'interroger les eſtrangers qui viennent en ſa Prouince, de ſçauoir d'eux d'où ils ſont, & pourquoy ils viennent, & choſes ſemblables, pour donner aduis de tout au Vice-roy. Chacun de ces ſix a en ſon Conſeil dix Auditeurs tous gens d'eſlite, qui l'aſſiſtent en l'expedition des affaires.

Quand ils ſont en la ſale où ils tiennent le Conſeil (ce qui ſe fait au logis du Vice-roy) dans lequel il y a auſſi pour chaque conſeil vne ſale particuliere, cinq d'iceux ſ'aſſient au coſté droit du Preſident, & les cinq autres au coſté gauche. Ceux du coſté droit ſont plus anciens, & en outre differens des autres en ce qu'ils portent de riches ceintures garnies d'or, & de chapeaux de couleur paſſe, au lieu que les autres ont des ceintures d'argent, & des chapeaux bleuz. Or tant les Auditeurs que les Preſidens portent ſur la poitrine, & ſur les eſpauls les armoiries du Roy brodees d'or en leurs robbes, & ne peuuent ſans cela faire aucun acte public, & ſ'ils le vouloient attenter, outre qu'ils ne ſeroient pas obeis, ils ſeroient encor rigoureuſement punis au temps de la viſite generale.

Outre ces ſix Iuges ſuſnommez, il y en a d'autres inferieurs, & ſubalternes, qui ſont le Cautoc, qui eſt le grand Gonſalonnier, & Portenſeigue, le Pochin qui eſt le ſecond Treſorier, le Pochinſi, qui tient le ſeau du Roy, l'Autzatzi, qui eſt comme le Maire, ou Preuoit de la ville. Il y en a auſſi trois qui ſont comme les Alcaldes, Preuoſts ou Iuges de Cour en Eſpagne, nommez en leur langue Huitay, Tzia, & Tontay, qui donnent audience en leurs maiſons vne fois la ſemaine, & quand il eſt temps d'ouuſſir les portes ils ſont laſcher quatre petites pieces de canon pour faire ſçauoir à tous qu'ils ſe vont mettre en leurs ſieges, où ils eſcotent tous ceux qui leur vont demander juſtice. Et ſ'ils trouuēt quelqu'un qui ait failly ils l'enuoyent avec vn ſergent (car chacun de ces Iuges en a dix ou douze) par deuers les Iuges ordinaires de la ville qui ſe nomment Zompau, & ſont de partis & ordōnez par chaque quartier, avec vn eſcrit où eſt marquee la punition qu'on doit faire de celuy qui a fait faute. Chacun de ces Iuges ordinaires a mille habitans ſous ſa charge, & leur Iuriſdiction ne ſ'eſtend hors de leur quartier, & n'y a aucun qui puiſſe eſtre Iuge du quartier où ſa maiſon eſt aſſiſe. Chacun d'eux va de nuit faire le tour par ſon quartier, & met ordre que chacun ſe tienne coy en ſa maiſon, & qu'on eſteigoie les lumieres de bonne heure pour euiuer le danger du feu, qui ſ'y eſt mis ſouuent, à cauſe des maiſons

qui sont serrees & proches les vnes des autres, ayant toutes le haut fait de bois, à la mode de celles de Biscaye. Celuy qu'ils trouuent à heure indeuë avec de la lumiere est puny rigoureusement. Il y a appel de ceux-cy aux Preuoost, ou Iuges de la Cour, mais non des autres, & cet appel va iusques au Visiteur general, qui repare les griefs commis par eux tous, & pour ceste cause il s'appelle en leur langue Hondin, c'est à dire repareur du mal.

Outre les susdits, il y a encore d'autres Officiers particuliers, côme le Tom-^{xxxiii}po, qui pouruoit aux viures, & y met le taux: le Tibuc qui apprehende, & punit les faincans, & vagabonds; le Quinche qui est comme le grand Preuoost, & le Chomcan, qui est l'intendât de la prison, qui est vn Officier dont ils font grand cas, à cause de la prerogatiue qu'il a de parler debout aux Iuges, apres s'estre mis à genoux deuant eux en entrant; car tous les autres parlent à eux à genoux.

Par dessus tous ces Officiers, il y en a vn qui s'appelle Quinchay, c'est à dire en leur langue Seel d'or, qui ne part ianuis de la Cour que pour quelque grande affaire, & bien importante, concernant la paix & tranquillité de tout le Royaume.

Ils regardent principalement que le Viceroy, Gouverneur, ou Auditeur ne soit pas natif du lieu où il va, pourueu de quelqu'une de ces charges, afin d'éuiter les dangors & inconueniens, qui pourroient attriuer par le moyen de l'amitié des parens, ou mal-veillance des ennemis, qui empêcheroient le cours de la Iustice.

Le Roy leur donne à tous des gages suffisans, pource qu'il est deffendu sur grandes peines à tous ceux qui plaident de ne donner aucuns presens à leurs Iuges, & de mesme aux Iuges de ne prendre aucune chose. Et quand le grad Conseil les enuoye il leur ordonne de ne permettre à aucun plaideur, ou sollicitateur de les aller voir en leur logis, & de ne prononcer aucun acte iudiciaire qu'en pleine audience, & leurs Officiers presens, & cela se fait en ceste sorte:

Le Iuge s'itant mis au Siege, les Huissiers s'en vont à l'entree de la sale, & nomment à haute voix la personne qui vient pour auoir Iustice, & disent aussi ce qu'elle demande. Le Suppliant entre, & se met incontinent à genoux vn peu loing du Iuge, puis au mesme lieu propose ce qu'il demande, à haute voix comme les Huissiers, ou bien par escrit. Si la demande est par escrit vn des Greffiers la prend, & la lit deuant le Iuge, qui l'ayant ouye ordonne sur le champ ce qui luy semble estre de Iustice, en marquant la demande de sa propre main avec de l'ancr rouge, & mandant ce qu'il veut, & entend estre fait.

Les Iuges sont obligez par expres commandement du Roy d'aller tenir l'audience à ieun, & c'est vne coustume tellement inuiolable entre eux que celuy qui y contreuiendrait seroit puni. Au moyen de ces façons de faire qui se gardent ainsi rigoureusement en public, il est impossible à vn Officier de se laisser corrompre, sans que quelqu'un de ses compagnons d'office le sçache.

Si quelqu'un manque en ce qui est de sa charge on luy met soudain vne petite banderolle en la main, & lon le fait tenir à genoux avec ceste marque iusqu'à tant que l'audience se leue; & lors le Iuge commande aux bourreaux qui sont là presens de fustiger celuy qui a failly, & luy fait donner autant de coups que sa faute semble meriter, & cecy n'est pas autrement ignominieux entr'eux pource que c'est chose ordinaire.

En tous procez tant civils que criminels, les Iuges procedent tousiours par escrit, & font leurs actes, & examinent les tesmoins publiquement en presence

des officiers, de peur qu'ils n'y vent en leur endroit de quelque ruse, ou fausseté, en les interrogeant sur ce qu'il n'est pas besoin de leur demander, ou en escriuant ce qu'ils ne déposent pas. Ils examinent particulièrement chaque témoin, & s'ils sont contraires en leurs dépositions, ils les recolent; & confrontent tous, & les interrogent iusques à ce qu'ils viennent à débattre ensemble, afin que par les raisons qu'ils alleguent la vérité soit mieux connue: & quand ils ne la peuvent tirer clairement par ce moyen, ils leur baillent la gesne pour leur faire dire vray, excepté aux personnes de qualité qu'ils tiennent pour véritables, adioustant foy à leurs propos sans gesne quelconque. Aux affaires de grande importance, & qui touchent de grands personnages, les Iuges ne se fient pas aux Greffiers pour écrire les informations, mais eux mesmes escriuent de leur propre main tous les actes, & leur diligence est cause qu'il y en a bien peu souuent qui se plaignent d'auoir receu quelque grief de leurs Iuges: Les Iuges comptent par tous les endroits de leur iurisdiccion, les maisons qui y sont, & les mettent dix à dix en des tableaux qui sont peints à chaque maison, qui fait la dernière de la dizaine: & là sont mis les noms des dix maîtres des maisons avec vne ordonnance par laquelle il est dit, & enioint à tous qu'aussi tost qu'ils entendront que quelqu'un d'eux aura fait quelque chose au preiudice de la République; ou du voysinage, ils l'aillent incociner denocier à la Iustice, afin que la punition de celuy qui a fait luy serue d'amenagement, & d'exemple aux autres, & quiconque manquera d'aller faire ceste declaration, sera contraint de subir la peine que l'autre auoit meritée.

Quand l'un de ces dix veut changer de rue, ou aller demeurer en vne autre ville, ou faire quelque long voyage, il est obligé de sonner vne clochette, ou bien vn bassin de cuyure par toute la dizaine, & son quartier, dix iours deuant qu'il s'en aille, & d'aduertir tous les voisins de son dessein; & de l'endroit où il va, afin que s'il doit de l'argent, ou si on luy a presté quelque chose, on le luy puisse demander auant son depart. Et si quelqu'un s'en va sans auoir vscé de cette diligence, les Iuges contraignent les autres de la dizaine nommez au tableau de payer pour luy ce qu'il doit, à faire d'auoir fait seauoir son deslogement, & d'auoir aduertiy les creanciers, & la iustice.

Quant à ceux qui doiuent, & ne veulent pas payer, la dette estant verifiée, on les execute en leurs biens, & s'ils n'en ont point on les fait mettre en prison, leur donnant vn certain terme, dans lequel ils doiuent payer, & si dans le terme ils n'ont payé, ou contenté leur creancier, ils sont fouiettez moderément pour la première fois, & l'on leur limite vn second terme, dás lequel s'ils ne satisfont ils sont fustigez pour la seconde fois plus asprement que la première, & par mesme moyen on leur donne vn troisième terme, dás lequel s'ils ne payent ils sont batus cruellement au possible. Cela cause que chacun d'eux est soigneux de payer ce qu'il doit, ou recherche ses parens pour luy ayder à s'aquiter, ou se donne pour esclau au creancier, de peur de souffrir tel tourment. Ces mesmes Iuges vscent de deux sortes de gesne. Ils en donnent l'une aux pieds, & l'autre aux mains; & l'une ny l'autre ne se donne iamais qu'il n'y aye tant d'indices que cela serue de preuve suffisante. Les Iuges souverains assistent lors qu'on donne ces deux sortes de gesne dont on vsc peu souuent, pour ce que les criminels confessent la vérité deuant que de s'y voir exposez. Quant aux prisons elles y sont du tout facheuses, & cruelles.

Or quoy que chacun de ces Iuges ne soit que trois ans en charge, & qu'il doienne rendre compte de tout ce qu'il aura fait durant ce temps pardeuant les Iuges à ce departir, qu'on nomme Chaenes, toutesfois le Prince despesche tous les ans en

chaque Prouince d'autres Visiteurs nommez Leuchiz, qui sont gens recogneus pour grands iusticiers, & de bonne vie. Ces Visiteurs s'enquierent de lieu en lieu sans se donner à cognoistre, & s'informent secrettement des torts, & griefs que font les Iuges de la Prouince, & si ceux-cy trouuent les Iuges en faute, ils les peuvent prendre & punir, ou les suspendre pour vn temps, ou les priuer entriemēt de leurs charges, & en somme faire tout ce que bon leur vblera, pourueu qu'ils ne s'aduancent point à donner sentence de mort contre personne, veu que nul Magistrat ne le peut faire sans demander premierement aduis au Roy. Ces Visiteurs ont aussi pouuoir quelquefois de recompencer ceux qu'ils trouuent auoir bien exercé leurs charges, voire mesme iusques à leur donner des places, & charges plus honorables. De sorte que la recompence, & la punition estans si assurees, chacun s'essaye de bien faire, & la mesme chose fait que ce Royaume est vn des mieux ordonnez qui soient au monde.

Les fortes de suplices dont ils vsent sont de pendre, de brusler, & d'empaler, & la peine du feu est seulement ordonnee à ceux qui ont esté traistres au Roy. Les adulteres y sont tous condānez à la mort, & ceux qui les souffrent, & y consentent sont aussi chastiez exemplairemēt, avec des peines inuentees pour cēt effet.

Il est defendu qu'aucun sur peine de la vie ne commence, ny face la guerre en aucun lieu sans expres congé du Roy, & de son Conseil, & pareillement qu'aucun ne voyage par mer sans mesme congé, & il y a aussi vne ordonnance qui porte qu'aucun n'aille trafiquer qu'en baillant caution de reuenir dans le terme qui luy sera limité, sur peine d'estre banny, & desnaturalisé, & pareillement qu'aucun estrangier n'entre par terre, ny parmer au Royaume sans expresse permission du Roy, ou des Gouverneurs des ports & autres lieux où il arriuera, & que les Gouverneurs ne le permettent sans grande consideration, & sans en aduertir premierement le Roy.

Auiourd'huy les Gouverneurs des ports dispensent quelquefois de sortir non-obstant cette loy, & ce par le moyen de quelques presens que leur font les marchands, ausquels ils donnent congé secrettement d'aller trafiquer aux Prouinces & Isles circonuoisines, comme aux Philippines & ailleurs, & mesme il y eut trois marchands Chinois qui allerent iusques à Mexique l'an 1585.

Toutefois ils n'ont iamais ce congé sans auoir auparauant baillé caution de retourner au pays dans vn an.

Les Iuges & Gouverneurs permettent pareillement aux estrangers moyennāt quelques presens d'entrer aux ports, & y vendre, & acheter quelques marchandises, leur donnant toutefois ce congé à condition qu'ils n'iront point par les villes, n'y sejourneront pour voir les choses secrettes. On baille ce congé par escrit sur vn aiz plastré, que les estrangers esleuent en la proue de leurs vaisseaux quand ils vont surgir en quelque port, à fin que les gardes du lieu ne leur facent point d'ennuy, & les laissent vendre, & acheter en payant les droicts ordinaires du Roy. En chaque port y a vn Greffier commis de la part des Gouverneurs qui met par memoire l'heure & le iour que chaque nauire est entré, avec reglement à chacun comme il doit charger selon leur entree au port. Ce qui fait qu'encor qu'on voye souuent en vn port deux mille vaisseaux tant grands que petits, toutesfois on les charge ou despesche avec aussi peu de bruit que s'il n'y en auoit qu'un seul.

Les pauures n'y vont point demandant par les rues, ny par les Temples où ils sont priere à leurs idoles, & il y a vne ordonnance par laquelle il leur est defen-

du d'aller mendiant, & commandé aux autres de ne rien donner à ceux qui demandent, mais de le denoncer aussi tost au Juge des pauvres, qui est tousiours vn des principaux de chèque lieu, & n'a point d'autre soin que de pourvoir aux necessitez des pauvres, sans contrevenir à la loy. Ce Juge fait crier par tout le premier iour qu'il commence à exercer son office; que tout homme, ou femme qui aura vn enfant tellement gâté qu'il ne puisse pas travailler, aye à le luy venir declarer, à fin qu'il pouruoye à ce qui sera necessaire, suyuant l'ordonnance du Roy, qui porte que l'enfant estant apporté, apres auoir veu le deffaut qu'il a, s'il est iugé capable de pouuoir exercer quelque art, & office, on limite au pere vn terme dans lequel il est obligé de le mettre à mestier; & de luy faire apprendre ce à quoy le Juge aura cognu qu'il est propre. Que si l'enfant est si mal qu'il ne puisse exercer aucun estat, le Juge mande au pere qu'il ayt à le nourrir en sa maison toute sa vie s'il a de quoy, & s'il n'a pas le moyen, ou s'il n'a point de pere, il s'adresse au plus proche & plus riche parent, & à faute de ce enioint à tous les parens de contribuer à sa nourriture, & de bailler quelque chose pour leur part à celuy qui tient l'enfant chez luy. Et s'il n'a point de parens, ou s'ils sont si pauvres qu'ils ne puissent pas entretenir cet enfant, le Roy le nourrit entiere-ment à ses despens, & le tient en ses hospitaux royaux qui sont en chacune ville de son Royaume, où l'on met pareillement tous les hommes vieux & necessiteux, qui ont vŕe leur ieunesse en la guerre au seruice du Roy, & du pays. Aucun pauvre ne peut sortir hors l'enclos de l'hospital sans la permission du Juge, ou du maistre administrateur qui est sous luy, & ce congé ne leur est iamais octroyé que pour quelque voyage qu'ils veulēt faire, & qui leur est necessaire. Ces mesmes pauvres, & vieux hommes nourrissent là dedans des poulles, des cochons, & plusieurs autres bestes, dont ils se peuuent seruir tant pour leur recreatiō que pour leur profit. Le Juge visite fort souuent l'Administrateur, & est aussi visité par vn autre qui part de la Cour expressement pour visiter les Hospitaux de la Province. Les auugles du royaume ne sont point tenus pour gens que le Roy ou leurs parēs doiuent nourrir pour ce qu'ils les font travailler ou à moudre aux moulins de froment, & de ris, ou à remuer les soufflens aux forges des mareschaux, ou à choses semblables, où la veue n'est nullement requise. Et si c'est vne fille auugle, quand elle est deuenue grande, elle fait le mestier des filles de ioye, & ces filles ont vne mere entr'elles qui les pare, & accōmode, & est du nombre de celles qui ont quitté le mestier pour être vieilles, & inutilés. Or toutes ces femmes d'amour logent aux fauxbourgs, & hors des villes, & il leur est enioint estroitement de se tenir en ce lieu, sans pouuoir mettre le pied hors de la porte tandis qu'elles font ce mestier. Les pauvres veues qui sont en necessité peuuent vendre leurs enfans pour se secourir, & pource il y a tout plein de riches marchans, qui font gros trafic en ce cy achetāt de petites filles qu'ils nourrissent fort soigneusement, leur apprenant à chanter, à iouer des instrumens, & choses semblables: puis quand elles sont grādes ils les meinent aux maisons assignees aux femmes publiques. Le premier iour qu'ils mettent vne fille à ce mestier, auāt que de la prostituer au lieu public, ils la meinent deuant vn Juge que le Roy entretient en chèque ville pour prendre garde à telles femmes. Ce Juge reçoit, & l'instale de sa main en celieu public, & depuis ce iour là se nourricier n'a plus de Iurisdiction sur elle; mais vient seulement chèque moistrouer le Juge pour receuoir ce qui luy a desia esté taxé par le mesme Juge, & outre ce il est payé de tout le temps qu'il l'a nourrie, & rembourcé de l'argent

l'argent qu'il a donné en l'acheptant, & de ce que l'apprentissage de toutes ces gentillesles luy a cousté. Il y en a d'oc entre elles d'aveugles & d'autres, qui baillent tout ce qui leur reste apres que le nourricier est payé à leur Juge, qui le leur garde fidèlement, & en rend compte tous les ans aux Visiteurs, puis quand elles sont vieilles le leur baille & distribué de sa main, aduisant à le leur mesurer si bien qu'elles n'en ayent pas necessité: & si cela aduient on leur donne gages pour se nourrir, afin qu'elles parent les femmes aveugles, ou bien on les met à l'hospital que le Roy tient pour ceux qui n'ont pas moyen de viure.

Quant aux petits garçons que les meres vendēt aussi par necessité, on les met à mestier, & quand ils ont appris, ils doivent servir leur nourricier iusqu'à certain temps, apres lequel les nourriciers sont tenus de leur donner liberté, & outre ce de leur chercher femme, & les marier, & les mettre en quelque lieu & train où ils puissent gagner leur vie: à quoy faire ils sont contraints par routes voyes de iustice, au cas qu'ils ne le vueillent faire de leur bon gré. D'autres fois les ieunes hommes sont obligez en signe de recognoissance du bien-fait receu, d'aller chez leur nourriciers tous les premiers iours de l'annee, & certains autres iours avec quelques presents.

En l'achept des marchandises ils ne s'aydent de pieces de monnoye marquee, mais pour empescher toute tromperie ils vendent & achèptēt à poids d'argent cizailé, portant pour cet effect en leur sein des cizeaux propres, & vn trebuchet bien ajusté dans vn estuy de bois. S'il est question d'un poids pesant ils ont en leurs maisons des balances & des poids avec la marque Royale, & ne batent monnoye que de pieces de cuiure de la valeur d'un liard, perrees & enfilees ensemble qui seruent au supplement de l'argent pesé, ou pour achèpt de menues denrees. Les vsuriers, pestes de l'Estat public, surpris en leur meschanceté, sont entre autres punitions condamnez à de grandes amendes. Il est seulement permis aux estropiez, impotents, & aveugles d'entre le menu peuple de prester quelque argent à interest pour se secourir.

R E L I G I O N.

Ils sont tous idolatres en la Chine, excepté quelques-vns que les Iesuites y xxxvi. ont conuertis, & ceux cy sont en bien petit nombre. Or pour descrire les idoles qu'ils adorent ils en ont vne d'estrange figure, à laquelle ils portent fort grand honneur. Ils la dépeignent avec vn corps, des espales duquel sortent trois testes qui se regardent l'une l'autre, qui signifient, disent-ils, que toutes trois ont mesme vouloir, ce qui fait croire qu'ils ont eu iadis quelque cognoissance de la Religion Chrestienne. Il y a aussi à ce qu'ils disent, quelques peintures à la façon & avec les marques des douze Apostres. Mais quand on demande à ceux du pays quels hommes ont esté ces douze Apostres, ils respondent, que c'estoient de grands Philosophes, qui ont vescu vertueusement, à raison de quoi ils ont esté faits Anges des Cieux. Ils ont aussi la peinture d'une femme belle à merueille, tenant vn enfant entre ses bras, laquelle ils disent auoir enfanté estant Vierge, & auoir esté fille d'un grand Roy.

Ils croyent que le ciel est Createur de toutes choses visibles & invisibles, & le marquent par le premier caractère de leur Alphabet, & disent que ce Ciel a vn Gouverneur pour les choses de là haut, qui s'appelle Laocon Tzautey, c'est à dire en leur langue gouverneur du grand Dieu, & ils adorēt cestuy cy comme le plus grand apres le Soleil. Ils disent que ce Gouverneur n'a point esté créé,

mais a esté de tout temps, & qu'il n'a point de corps, mais qu'il est esprit. Ils disent encoi qu'il y en a vn autre de mesme nature, qui s'appelle Cansay, qui est aussi esprit, & qu'il a baillé à ce second la charge des choses de çà bas, & que la vie & la mort des hommes est en sa main. Ces Cansay a trois subiects sous luy, qui sont pareillement esprits, & qui luy aydent au gouvernement. Leurs noms sont Tanquam, Teiquam, & Tzuiquam, & chacun d'eux a vne puissance distincte. Tanquam a la charge des pluyes, & de pouruoir d'eau à la terre. Teiquam est celuy par qui les hommes naissent, & qui a la charge des guerres, des semences, & des fruiçts, Tzuiquam a le gouvernement de la mer, & de ceux qui y voyagent. Ils leurs font des sacrifices, & leur demande les choses qu'ils ont en leur puissance. Ils leur font aussi plusieurs vœux, & leurs promettent des iours & des farces, qu'ils representent deuant les mesmes idoles.

Ils tiennent encore pour saints vn grand nombre d'hommes qui ont surpassé les autres en valeur, ou en sçauoir, ou en industrie, ou à mener vne vie austere, & pareillement, ceux qui ont veçu sans faire tort à personne, lesquels ils appellent en leur langue Pausao, qui veut dire bien-heureux. Ils sacrifient aussi au Diable, quoy qu'ils sçachent qu'il est meschant, & reprouué, afin, disent ils, qu'il ne leur face nul mal en leurs personnes, ou en leurs biens. Ils ont semblablement plusieurs idoles, qui sont en si grand nombre, que pour n'estre trop long i'en choisay seulement trois Principales qu'ils honorent au possible.

Le premier saint de ceux cy s'appelloit Sichia qui vint du Royaume de Tratheyco, qui est deuers l'Occident. Cestuy-cy fut l'inuenteur de la forme de viure des Religieux & des Religieuses qui sont au Royaume, qui demeurent en Communauté sans se marier, & demeurent perpetuellement reclus. Et pour ce que Sichia ne portoit nuls cheveux, ceux qui l'ensuyuent n'en ont point aussi.

Ils ont dauantage vne Deesse ou Sainte nommée Quamina, qui fut fille du Roy Tzonton, qui eut trois filles, dont il en maria deux, & voulant aussi marier Quamina, elle ne le voulut iamais, luy disant qu'elle auoit fait vœu au Ciel de viure tousiours en chasteté. Le pere en fut fâché, & par despit la mit en vn lieu en façon de Monastere, luy faisant porter de l'eau & du bois, & nettoyer vn grand iardin qu'il y auoit. Les Chinois racontent d'elle que les Singes la venoient trouuer, & luy aydoiēt, que les saints du Ciel luy tiroient de l'eau, que les oyseaux luy baloyent le iardin avec le bec, & que de grandes bestes descendoient de la montagne pour luy porter du bois, & que le Roy son pere sçachant, & s'imaginant qu'elle le faisoit par enchantement, fit mettre le feu où elle estoit. Elle voyant qu'on brusloit ce lieu à son occasion, se voulut mettre dans la bouche vne grande espingle d'argent qu'elle portoit pour faire tenir ses cheveux, mais à l'instant survint vne grāde rauine d'eau qui esteignit tout le feu. Lors elle s'enfuit, & s'alla cacher en vne montagne où elle fit grande penitence, & vescu fort saintement, & le pere fut mangé de lepre, & des vers, sans que les Medecins y peussent donner remede, à cause du peché qu'il auoit commis. Sa fille ayant sçeu sa maladie par esprit de diuination vint à luy pour le guerir, & soudain qu'il l'eut recognuë, il luy demanda pardon, & l'adora. Au mesme instant la fille voyant que son pere la vouloit encoi adorer l'en voulut empescher, & ne le pouuant faire, vn saint se mit au deuant, pour donner à entendre que l'adoration se faisoit à luy, & non à elle: & soudain sans s'arrester elle retourna en sa solitude, où elle mourut religieusement. Ils la tiennent pour vne grāde Sainte, & la prient d'obtenir pardon du Ciel, où ils croyent qu'elle est.

Ils tiennent encore pour Sainte vne appelée Neoma, natifue de Cochi en la province d'Oquiam. Ils disent qu'elle estoit fille d'un des principaux du pays, & que ne voulant point estre marice elle s'enfuit en vne petite Isle, qui est viz à viz d'Ingoà, où elle mourut menant vne vie fort austere, & faisant beaucoup de faux miracles. Ceux qui voyagent sur mer portent son idole sur la poupe de leurs vaisseaux, & l'inuoquent ordinairement en luy offrant des sacrifices.

Ils vsent d'une certaine sorte de sort telle que ie la vay descrire, lors qu'ils entreprennent quelque chose. Ils ont deux petites pieces de bois faictes comme deux moytiéz de noix, rondes d'un costé, & plates de l'autre, & liées ensemble avec vn fil. Ils les iettét deuant leurs idoles, & deuât que les ietter parlent à leurs faux Dieux avec de grandes ceremonies, & des paroles fort douces, les priât de leur vouloir doner le bon sort, & leur promettant que s'il leur vient ils leur offriront, ou de la viande, ou vn beau paremēt, ou quelque autre chose de valeur. Cela fait, ils iettent les deux morceaux de bois, & si par cas fortuit ils tombent tous deux, tellement que le plat soit dessus, ou que l'un soit de plat, & l'autre de rond, ils tiennent cela pour vn mauuais signe, & s'en prennent aux idoles, leur disant force paroles injurieuses, & les appellāt chiens, vilains, infames & choses semblables. Apres les auoir ainsi outragez ils seremettent à les flatter, en leur demandant pardon du passé, & leur promettant plus de presens si le Sort leur reüssit bien. Et lors ils procedent de mesme sorte qu' auparauant. Quand la chose qu'ils demandent est importante, & que le bon sort demeure trop à venir, ils vont à leurs idoles, les rettent par la terre, & les foulent aux pieds, ou bien les plongent dās la mer, ou les approchent du feu les laissant vn peu brusler, & quelques fois les battent & fouettent iusqu'à ce que les deux morceaux de bois viennent à tumber comme ils desirent, c'est à sçauoir le rond dessus. Ce sort venant ainsi à leur souhair, ils font grande feste à leurs idoles avec quelques chançons & louanges, & leur offrent vne teste de porceau cuite, qui est la viande qu'ils estiment la plus exquisite de toutes. De tout ce qu'ils leur offrent ils ostēt tousiours la pointe du bec & les serres des oiseaux & le groin du porceau, & quelques grains de riz, & en auosant leur offiāde de quelques gouttes de vin, la posent dans vn plat dessus l'autel, & quant à eux ils mangent le reste au mesme lieu en presence de leurs idoles.

Ils vsent aussi d'une autre sorte de Sort en iettant plusieurs buchettes dans vn vase, en chacune desquelles y a vne lettre escrete, & apres auoir bien remué ces buchettes, vn enfant met le main dans la vase, & en tire vne, & voyant quelle lettre il y a, ils cherchiēt en vn liure le feuillet qui commence par ceste lettre, & interpretent ce qu'ils trouvent en ce feuillet, pour la chose qui les a conuiez à faire le sort.

Ils ont tous ceste coustume de se courir au Diable quand quelque affliction leur arrive. L'ordre qu'ils tiennent à l'nuoquer, qu'un homme s'estend tout de son long la bouche contre terre, & vn autre commence à lire chantant en vn liure, & vne partie des assistants se met à respondre, & les autres font du bruit avec des clochettes & des tabours, & vn peu apres cet homme estendu comēce à faire de grandes grimāces, & de gestes horribles, qui signifiēt que le diable est dās entré dans son corps. Lors ils luy demandent ce qu'ils desirent sçauoir, & celuy qui est possedé respond le plus souuent en sens douteux, & quand le diable ne veut respondre de parole, ils tirent de luy responct par lettres en cetero maniere. Ils estendent vne mante rouge par terre, & mettent dessus certaine

quantité de riz espars également par la main, puis à l'instant y posent vn homme qui ne scait pas escrire, avec vn baton en main, & les assistans commencent à chanter & à sonner comme en l'autre inuocation dont nous venons de parler. Vn peu apres le diable entre dans le corps de celuy qui tient le baston, & le demonia que commence à escrire avec ce baston sur le riz, & les assistans copient les lettres qu'il forme, puis en les assemblant toutes ils trouuent la responce de ce qu'ils demandent, mais le plus souuent avec inuentie.

xxxvii Ils tiennent que le Ciel, la Terre & l'Eau estoient ioints ensemble de tout temps, & qu'un certain qui est au Ciel nommé Tain, par le grad sçauoir qu'il eut separa la Terre d'avec le Ciel, & le Ciel demeura en la partie superieure, la Terre descendant en bas suiuant son inclination naturelle. Ce Tain crea de rien vn homme qu'ils nomment Panson, & vne femme qu'ils appellent Pansone. Ce Panson par le pouuoir que luy donna le Tain crea aussi de rien vn autre homme qui fut nommé Tanhom, avec 13. autres tous freres. Tanhom fut homme de grand sçauoir, tellement qu'il imposa le nom à toutes choses creées, & cognut par la doctrine du Tain la vertu de toutes, & la maniere de les appliquer au corps pour guerir toutes sortes de maladies. Ce Tanhom & ses freres eurent beaucoup d'enfans, & principalement le plus grand appellé Teyecom en eut douze, & l'aîné de tous nommé Tuhucum en eut neuf, & les autres aussi en eurent grand nombre. Ils croyent que les lignees de ceux-cy ont duré quatre vingts & dix mille ans, & qu'au bout de ce temps tous les hommes finirent, pour ce que Tain se voulut venger de quelque injure qu'ils luy firent, & aussi d'enuie qu'il eut de ce qu'oultre ce qu'il leur auoit enseigné, ils sçauoient desia presque autat que luy, & ne le reconnoissoient point pour superieur, comme il luy auoient promis lors qu'il leur instrua sa science. Apres cela il aduint que le Ciel tumba, & soudain Tain vint à le releuer, & crea vn autre homme sur terre nommé Lotzitan avec deux cornes d'où sortoit vne odeur souueue, de laquelle venoient à naistre plusieurs hommes & femmes. En fin ce Lotzitan disparut, laissant desia beaucoup d'hommes & de femmes au monde, d'où sont venus tous ceux qu'on y voit aujour d'huy. Ils disent que le premier qui naquit de ce Lotzitan se nommoit Azalan, qui vescu 900. ans. Aussi tost apres sa mort le Ciel crea vn homme nommé Atzion, tendant grosse sa mere nommee Lutin, avec vne teste de Lyon qui estoit au Ciel. Il naquit en la ville de Truchin en la prouince de Canton, & vescu 800. ans. Depuis vint à naistre Vsaó, & lors il y auoit desia beaucoup de gens au monde, qui se mangeoient que des choses cruës. Cet Vsaó leur donna l'industrie de faire de petites cahuettes avec des arbres, pour se garder & deffendre des bestes farouches qui leur faisoient beaucoup de dommage, & il leur monstra aussi la maniere de faire des habillemens.

Après cela vint vn nommé Huntzuy, qui fut l'inuenteur du feu, & qui enseigna comme il le falloir faire, & comme il falloir rostir, & cuire les viandes, & la maniere de vendre & troquer vne chose avec l'autre. Ils disent qu'apres cela vne certaine femme nommee Hautzibon eut vn enfant qui fut appellé Ocheutey, qui inuenta maintes choses, & ordonna les mariages. Ils assurent qu'il vint miraculeusement du Ciel pour le bien de la terre, d'autant que sa mere allant par vn chemin rencontra vne trace d'homme, & posant son pied dessus fut enuironnée d'vn esclair qui vint du Ciel, & demeura sur le champ grosse de luy. Cet Ocheutey eut vn fils appellé Ezomlon qui fut inuenteur de la Medecine, de l'Astrologie, & de la Iudiciaire, & monstra à labourer la terre,

Ils racomptent de cestuy-cy qu'il mangeoit de sept sortes d'herbes venimeuses & mortelles, sans qu'elles luy fissent aucun mal, & qu'il vescu quatre cens ans. Il eust vn fils nommé Vitrey, qui reduisit la Chine en Royaume. Voila ce qu'ils croyent de la creation, & du progres du monde.

Ils croyent tous l'immortalité de l'ame, & pareillement la recompence, ou xxxix. punition qu'elle doit auoir en l'autre vie, selon les œuvres qu'elle aura faictes en la compagnie du corps. Ils tiennent aussi que l'ame en son commencement du ciel, qui luy a donné vn estre immortel, & que celle qui aura toujours vescu selon les loix du pays estant dans le corps, & n'aura point fait de mal, ny de tort à personne, sera enleuee au ciel où elle viura éternellement en grande ioye, deuenant Ange; & celle qui aura mal vescu, ira en la compagnie des diables, dans des prisons obscures, où elle souffrira des tourmens qui ne finiront iamais.

Ils confessent qu'il y a vn lieu où les ames qui doiuent deuenir Anges, se purgent de tout le mal qui les a souillees tandis qu'elles estoient dans le corps, & que le bien que les parents & les amy font, sert de beaucoup à faire aduancer ceste purgation.

Quand ils veulent prier pour les trespassés, l'vn d'eux qui est comme le Prestre, & Sacrificateur, porte vn petit tambour, & l'vn des nouices a vne espee de cliquettes, & l'autre vne clochette; & ils font vn autel où ils posent ceux qu'ils tiennent pour Saints, & Aduocats des deffuncts, & à l'instant les parfument de storax, d'encens, & d'autres bonnes odeurs. Apres cela ils dressent cinq, ou six tables couuertes de beaucoup de viandes pour les morts, & pour les Saints, & incontinent au son du tambour, des cliquettes, & de la clochette ils commencent à chanter certains cantiques; & les disent à tour de cœur, & de temps à autre les petits nouices vont à l'autel offrir certaines oraisons écrites sur du papier. Ils passent presque toute la nuit avec ces ceremonies, & plusieurs autres, & apres tous commencent à manger des viandes qui sont sur les tables que nous auons dites.

Quand au menu peuple, il croit que les ames qui vivent mal, auant que d'aller en Enfer (qui est vn lieu qu'ils pensent ne deuoir point estre estably que le monde n'ait pris fin) sont enuoyees pour leurs meffaits dans des corps de beufes, & d'autres bestes, & celles qui ont bien vescu; dans des corps de Roys, & Seigneurs, où elles sont en grande ioye.

Il se trouue entre eux beaucoup de lieux faicts comme des Monasteres par toutes les villes & bourgades, & mesme parmy les champs, où il y a beaucoup d'hommes, & de femmes qui vivent en communauté, & en cloistre, à la mode de nos Religieux.

Il y a seulement quatre sortes de Religion, dont chacune à son General, qui xl. demeure ordinairement en la ville de S. nien: ce General, s'appelle Tricon en leur langue, & pouruoit en chaque Prouince d'vn Prouincial, qui visite tous les Couuens, corrigeant ceux qu'il trouue auoir failly en leur regle, & maniere de viure. Ce Prouincial pouruoit aussi d'vn homme en chaque Couuent, qui est comme Prieur, ou Gardien, auquel tous ceux qui s'y tiennent doiuent obeyr. Ce General exerce toute sa viole charge qui luy est donnee, sinon que l'on trouue qu'il ait commis quelques fautes, pour lesquelles il merite d'estre priué. Ce n'est pas les Religieux qui l'elisent en leurs Chapitres, mais le Roy, ou son Conseil le nomme. Cestuy-cy va vestu de soye de la couleur de sa

Religion, à sçauoir, de noir; ou de passe, ou de blanc, ou de brun, qui sont les quatre couleurs de ces Religions; & le meisme ne sorti jamais de son logis que dans vne chaire de marbre, ou d'or, qui est portee par quatre, ou six hommes vestus de ma sine habit. Les Religieux font la queste parmy les ruës, chantans & faisans sonner de petites cliquettes, & certains autres instrumens. Ils ont tous la barbe, & la teste rasée mangent en commun, & leur habit ordinaire est de serge. En priant ils parlent au Ciel, qu'ils tiennent, & reputent pour Dieu, & à vn Siquian, qu'ils disent auoir inuenté ceste maniere de viure, & qu'ils tiennent pour Saint. Par les loix du Royaume le fils aîné d'vne maison ne se peut mettre en Religion, & la cause de cela est que tout fils aîné est obligé de nourrir ses pere & mere en leur vieil aage. Ils offrent au matin, & au soir à leurs idoles de l'encens, du benjuin, du bois d'aloës, & du cayolac qui sent fort bon, & quelques sortes de pastes de tresbonne odeur. Quand on met quelques vaisseaux sur l'eau, ces Religieux s'y en vont pour faire leurs sacrifices en la poupe, où les Chinois ont leurs oratoires, & là ils présentent du papier peinct de diuerses figures lequel ils mettent en pieces deuant leurs idoles avec des cantiques, & en sonnans de petites clochettes, & lors ils font la reuerence au diable, & le tiennent peinct en leurs vaisseaux, afin qu'il ne leur face aucun mal. Cela fait, ils mangent, & boient au meisme lieu tout leur saoul, & par ce moyen il leur est aduis que le vaisseau demeure sanctifié, & que tous ceux qui iroient dessus, auront bonne fortune.

GENEALOGIE DES ROYS DE LA CHINE.

POVR CE que Vitey fut celuy qui, comme nous auons dit, reduisit la Chine en Royaume, nous commencerons par luy, & viendrons iusqu'au Roy qui regne à present, en disant quelque chose des faits, & choses remarquables, de ces Princes.

Vitey fut donc le premier Roy de la Chine, & l'on raconte de luy entr'autres choses qu'il estoit aussi haut que sept mesures de la Chine, chacune desquelles fut autant que 2. tiers d'Espagne; de sorte qu'il auoit environ 4. aulnes, & 2. tiers de haut. Dauantage ils disent qu'entre deux espalles il auoit six espans de large, & qu'il fut aussi vaillant, que grand de corps. Il eust vn Capitaine nommé Lincheon, qui outre la valeur, & la force, auoit encores vne fort grande prudence; de sorte qu'il assujettit au Roy Vitey toute ceste grande estendue de pays, & le rendit redoutable à tout le monde. Ils tiennent que ce Roy inuenta la façon des robes, les teinctures, & les nauires, & pareille mét la scie pour couper le bois. Sur tout ils disent qu'il estoit grand Archirecte, & qu'il fist vn grand nombre de bstimens magnifiques. Il inuenta encores le tourer de soye, dont ils vsent audit Royaume, & fut le premier qui amena en ce pays-là l'vsage de porter de l'or, des perles, des pierreries, & des habits de toile d'or, d'argent, & de soye. Il departit tous les habitans de son Royaume en citez, villes, & villages, & ordonna tous les mestiers & offices, commandant qu'aucun n'eust à se mesler d'autre estat que de celuy de son pere; sans permission speciale du Roy, ou des Gouverneurs du Royaume. Il mit tous ceux d'vn meisme estat en des ruës particulieres, & ordonna aussi qu'aucune femme ne demeurast sans traualer, ou à l'estat de son mary, ou du moins à filer, ou à ouurer de l'aiguille, & ceste loy fut si generale, qu'elle fut gardee par la femme meisme,

Ce Roy eut quatre femmes, & vingt-cinq enfans d'elles, & regna cent ans, & y eust depuis luy iusques à celuy qui fist la grande muraille, cent seize Roys, tous de la lignee de ce Vitrey, qui regnerent deux mille deux cens cinquante & sept ans. Je ne les nommeray point icy, de peur d'estre trop long, mais ie me contenteray d'y mettre seulement ceux qui me semblent necessaires pour declarer la succession de la Couronne depuis les cent seize Roys dont nous auons fait mention, iusques à celuy qui regne à present.

Le dernier Roy de la lignee de Vitrey s'appelloit Tzintzon, & ce fut luy qui fist ceste grande enceinte se voyant assailly des Tartares par beaucoup d'endroits. En fin pource qu'en la faisant il mourut vn grand nombre d'hommes, il vint à estre hay de tous, tellement qu'ils conspirerent ensemble pour le tuer, comme ils firent, apres qu'il eust regné quarante ans, & vn sien fils heritier du Royaume, nommé Agntzi, avec luy. Ce Tzintzon estant mort, & son fils aussi, ils prindrent pour leur Roy vn qui se nommoit Anchofau, homme de grand esprit, & plein de valeur, qui regna douze ans.

A cestuy-cy succeda vn sien fils appellé Futey, qui regna sept ans, & mourut ieune.

Par le trespas de cestuy-cy, sa mere qui estoit de sang Royal, vint à regner, & gouerna le Royaume au grand contentement de tous, l'espace de dix-huit ans: & d'autant qu'elle ne laissa iamais hoirs males, vn fils que son mary Anchofau auoie eu d'vne autre femme, luy succeda. Cestuy-cy regna 23. ans, & eust pour successeur

Cuntey son fils, qui regna 16. ans, 8. mois.

Huntey fils de Cuntey regna apres luy 54. ans, & laissa pour successeur

Chantey son fils, qui regna 13. ans.

Ochantey son fils luy succeda, & regna 25. ans, 3. mois.

Cantey fils d'Ochantey regna 16. ans, 2. mois.

Tzentzey son fils regna 26. ans, 4. mois.

Anthey fils de Tzentzey regna seulement 6. ans.

Pintatey fils d'Anthey regna 5. ans.

Tzintzomy frere de Pintatey succeda à son frere, pource qu'il n'estoit pas encorés marié quand il mourut: & cestuy-cy regna seulement 3. ans, 7. mois.

Huyhamon encor frere de Tzintzomy & de Pintatey leur succeda, & regna six ans.

Cubum fils de Huyhamon regna 32. ans.

Benthey fils de Cubum regna 18. ans.

Vnthey son fils regna 13. ans.

Othey luy succeda, & regna 17. ans, 5. mois.

Yanthey fils d'Othey regna seulement 8. mois.

Antey son fils regna 19. ans.

Tantey son fils mourut aussi tost apres son pere, n'ayant regné que trois mois. Chitey son frere regna luy seullement

Quantey frere de Tantey & de Chitey, leur succeda, & regna 21. ans.

Linthey son fils regna 22. ans.

Yanthey fils de Linthey regna 31. ans. Cestuy-cy auoit peu d'entendement, si bien qu'eust au Royaume le hayloient, & en fin vn sien nepueu nommé Lopy, se reuolta contre luy, estant assisté de deux Cheualiers freres, qui estoient lors à la Cour, vaillants hommes, dont l'un estoit appellé Quatchey,

& l'autre Trunthey, qui pourchasserent de faire Roy Laupy. L'oncle le sceur, & fix si lasche & mal assisté, qu'il n'eust pas la hardiesse, ny le moyen d'y remedier; qui fut caulé que plusieurs partiss'esleuerent par le Royaume, & specialment quatre tirans, dont les noms estoient Cincocan, Sosoc, Guansian, & Guanfer. Laupy leur fit la guerre soubs couleur de favoriser, & d'assister son oncle; & apres auoir fait durer la guerre quelque téps, fist paix avec Cincocan, prenant vne sienne fille en mariage, & fist aussi tost la guerre aux trois autres Tyrans avec la faueur de son beau pere.

Lors ce Royaume fut diuisé en trois parties, dont l'vne, & la principale; suiuoit Laupy apres la mort de son oncle, l'autre Sosoc, & l'autre Cincocan beau pere de Laupy.

Le Royaume demeura ainsi quelque temps, iusques à ce que Cuithey fils de Laupy vint à regner apres son pere. Vn tyran nommé Chimburey s'esleua contre luy; mais il le tua & fut si vaillant, qu'il réunist tout le Royaume qui auoir esté diuisé l'espace de quarante & vn an, regnant depuis tout seul vingt-cinqans.

Fontey son fils regna apres luy 17. ans.

Pour abregier, il y eust de ceste lignee quinze Roys, qui regnerent cent septanté six ans.

Le dernier de ces Roys fut Quionrey, contre qui s'esleua le tyran Tzobu. Il y eust du sang de cestuy-cy huit Roys, qui regnerent soixante-deux ans. Contre le dernier nommé Surey s'esleua vn nommé Corey, de la lignee duquel il y eust cinq Roys qui regnerent 24. ans.

Le dernier nommé Othey fut tué par vn appelé Dian, & il y eust de sa lignee cinq Roys, qui regnerent 31. an. Contre le dernier de ceste maison s'esleua vn certain Tzuy, & y eust de sa lignee trois Roys, qui regnerent trente & sept ans.

Contre le derniers esleua Tonco, qui gouerna fort bien le Royaume, & eust pour successeurs vingt & vn Roys de sa lignee, qui regnerent deux cents nonante-quatre ans.

Le dernier appelé Trocon, se maria à vne qui auoit esté femme de son pere, & s'appelloit Bausa, belle à merueilles; & pour l'espouser il la tira d'vn monastere ou elle s'estoit mise Religieuse. Enfin ceste femme le fist tuer, & gouerna apres le Royaume toute seule l'espace de quarante ans. Leurs histoires disent que ceste femme fust fort desbordée, & que s'estant abandonnée aux grands Seigneurs du Royaume, elle espousa vn homme de basse estoffe, afin d'auoir moyen de suivre ses volontez: mais auant que de se remarier, elle fist mourir les enfans nés qu'elle auoit eu de son premier mary, afin qu'vn sien nepueu succedast à la Couronne.

Ceux du Royaume ayans ceu son intention, & indignez de sa façon de viure, enuoyèrent chercher vn filz de son mary, quoy qu'il fust bastard, & d'vn commun consentement l'esleuerent Roy: cestuy-cy se nommoit Tautzon, qui fist faire rigoureuement iudice de ceste meschante femme, Il y eust de sa lignee sept Roys, qui regnerent six vingts ans.

Le dernier fut Coucham, contre qui s'esleua vn nommé Dian, qui se faist du Royaume, & il y eust deux Roys de sa lignee, qui regnerent 18. ans.

Qu'on s'esleua contre le dernier de ceux-cy, & il y eust de sa lignee 3. Roys, qui ne regnerent que quinze ans.

Outzim s'esleua contre le dernier de ces trois, & laissa apres luy deux successeurs de sa lignee, qui regnerent seulement 9. ans 3. mois.

Tozo s'esleua contre le dernier, & luy & vn sien fils regnerent seulement quatre ans.

Anchiu eust guerre contre le fils de Tozo, & le tua, & luy succeda au Royaume: luy, & deux autres de sa lignee regnerent seulement dix ans.

Zaitzon de la lignee de Vitey premier Roy, s'esleua contre le dernier de la race d'Anchiu & le tua. Il y eust de la lignee de ce Zaitzon 17. Roys, qui regnerent tous en paix l'espace de 320.

Le dernier de ceste lignee s'appelloit Tepim, contre lequel vint le grand Cham de Tartarie nomme Vzou, qui entra dans la Chine, & s'en rendit maistre, tellement que neuf Roys Tartares y regnerent l'espace de quatre-vingts, & treize ans.

Tzintzoum le dernier des 9. fust si meschant, qu'il fut cause que le Royaume se reünit, & querous esleurent secrettement pour leur Roy vn nommé Hombu, homme de grande valeur, de la lignee des anciens Roys, qui assemblant beaucoup de gens, fist tant qu'il chassa les Tartares hors de tout le Royaume.

Il y a eu douze Roys de la lignee de ce Hombu, en comprant celuy qui regne à present: les vnze precedents ont regné l'espace de deux cens ans. Celuy du iourd'huy se nomme Bonog, & a succedé au Royaume par la mort de son frere aîné, qui mourut d'une cheute de cheual. On le tient pour gentil, plein d'entendement, & grand iusticier. Il est marié à vne sienne cousine, & en a vn fils.





DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DV IAPON.

S O M M A I R E.

1. La longueur, largeur, estendue, & confins du **IAPON**, diuise en trois membres. Et combien chacun d'iceux contiens de Royaumes, ou Seigneuries. 2. Description de l'Estat ancien de ce pays gouverné lors par un seul Prince appelé **VO**, ou **DAIR**. 3. De **MÉXÉO**, principale ville du Japon: **OSAKAYE**, **BUNGO**, & autres celebres Citez: leur situation & grandeur. 4. Bonté de l'air de ce Royaume, abondant en riz, metaux, & or, hauts cedres, & d'estrange grosseur: en animaux terrestres, & volatiles. De deux admirables montagnes, dont l'une passe les nees en hauteur: & l'autre brusle tousjours & vomit flammes. 5. De la subtilité d'esprit, & disposition de corps des Japonois: la façon de leur chevelure, de leur breuage, manger, & dormir: la couleur de leur visage, leur langage, & lettres dont ils dressent leur esécriture: leurs armes, & leur Academie pour instruire la jeunesse. 6. Leur richesse au trafic du riz, perles, or, pierres precieuses. 7. Du reuenu de leur Roy. 8. Des forces maritimes, & gouvernement de cet Estat, & premierement du frequent changement des Princes, & Gouverneurs des Prouinces. 9. Des trois principaux Magistrats **Zazo**, **Vco**, **Cubacama**, & des cinq ordres esquels le peuple est diuise. 10. Des supplices des criminels. 11. De l'impieté des Japonois, nians la providence de Dieu, & l'immortalité des ames: & de leurs Prestres appelez **Bonzos**, diuisez en vntze sectes differentes, & contraires. 12. De leurs temples, & dieux **Fotoques**, & **Cames**, & de la frequente apparition des demons & diables en diuerses formes: & la ruse, & force dont ils vsent pour se faire adorer. 13. Ceremonies & pompes funebres, & obseques des Japonois. 14. Des Iesuites du Japon, & l'admirable conuersion des peuples au Christianisme; par la predicacion du **Pere Xavier**, & autres de ceste Compagnie.



LE Japon, ou Iapan, anciennement nommé Chytse, & selon Marc Paul, Zipangry; est vn corps, & amas de plusieurs Isles, separees par de petits golfes, destroits, & tournoyemens de mer, & cet amas s'estend depuis le 31. degré de hauteur iusques au 39. La longueur de toute ceste terre est de pres de 200. lieuës: sa largeur n'est pas esgale, veu qu'en quelques endroits elle n'est que de dix lieuës, & pour le plus de trente. Ces Isles regardent du Leuant la nouvelle Espagne, du Nord les Tartares, & autres peuples incogneus, & sauuages; du Couchant la Chine, & du Sud des terres incogneuës, avec vn grand espace de mer au milieu. Elles contiennent 66. petits Royaumes, & sont diuisees en 3. membres principaux, dont le premier & principal nommé Iapan, contient 53. Seigneuries, ou Royaumes, dont les plus puissants sont ceux de Meaco, & d'Amagunce. Le Roy de Meaco a sous luy 24. ou 26. Royaumes; & celuy d'Amagunce 12. ou 13. Le 2. membre est appellé Ximo, & comprend 9. Royaumes, dont les principaux sont ceux de Bungo, & de Figen. Le 3. membre est celuy de Xicoum, qui contient quatre Royaumes, ou Seigneuries.

Les plus illustres de toutes ces principautez sont celles de Coquinay, où est la renommee ville de Meaco. Autrefois tout le Japon a obey à vn seul Prince, qu'on appelloit Vo, ou Dair, iusqu'à ce qu'un de ces Monarques s'estant trop plongé dās les delices, fut mesprisé des Gouverneurs de ses Prouinces, & principalement des Cubes, qui estoient les deux principaux (dont l'un ruina apres la puissance de l'autre) tellement que ces deux s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, & en despoüillèrent le Dair. L'ambition creust de main en main, & tantost l'un, tantost l'autre se replant, les vns se faisirent d'une partie, les autres d'une autre, sous le nom de la Dairis, qui veut dire Roys. Toutesfois ils laisserent au Dair le nom de Seigneur vniuersel du Japon, mais sans aucune iurisdiction, ou puissance, & seigneurie; & ce à grande peine que les Princes qui ont leurs Estats voisins de Meaco, luy fournissent des viures, & des vestemens: tellement que ce Dair n'est plus que comme l'ombre de l'ancien Monarque du Japon. Mais au lieu du Dair depuis 500. ans ença, celuy qui se fait Seigneur du Coquinay, & s'appelle Prince de la Tenze, où sont les 5. Royaumes d'autour de la ville de Meaco; se dit souverain Monarque du Japon, tel qu'a esté Nobunanga, & apres luy Faxiba, l'un de ses principaux Capitaines, qui subjugua du moins 50. Royaumes, & tel qu'est à present Taicofama, ou Taico.

La principale ville du Japon c'est Meaco, qui a eue de tour vingt & vn milles; mais est maintenant moindre d'un tiers par le moyen des guerres ciuiles des Japonois. C'est là que se tient le souverain Magistrat du Japon, composé de trois hommes. Il y a apres la ville d'Osacaye, qui est grande, & puissante, & comme on tient, la plus riche du Leuant. Il demeure en ceste ville beaucoup de marchands, dont ceux qui ont moyennement dequoy, sont du moins riches de trente mille escus; & ceux qui sont plus riches, possèdent des sommes incroyables. Bungo est la principale ville de sa contree en vne assiette fort commode. Coye est vne ville dediee à certain Bonze, qu'ils appellent Combodassi. Tous les Princes sont enterrez en ceste ville, ou si on loge leurs corps ailleurs, on y enuoye pour le moins vne de leurs dents.

ROY

ise en trois membres. Et
 2. Description de
 VO, ou DAIR. 3. De
 Vo, & autres celebres
 me, abondans en riz, mo-
 nestres, & volatilles. De
 ur: & l'autre bruste nous
 m de corps des Japonois: la
 la couleur de leur visage,
 rmes, & leur Academie
 es, & pierres precieuses.
 uernement de cet Estat, &
 ours des Prouinces. 9. Des
 cinq ordres esquels le peu-
 des Japonois, niams la pri-
 appellez Bonzos, dini-
 toles, & deux Fotoques,
 en diuerses formes: & la
 es & pompes funebres, &
 ble conuersion des peuples
 de ceste Compagnie.

On compte encores en ces Isles la ville de Fiongo, esloignee de Meaco de 18. lieues. Ceste ville fut ruinee pour la plus grande partie du temps de Nobunanga: & vn tremblement de terre l'esbranla tellement l'an 1596. qu'une grande partie est allee par terre, & peu pres la plus grande partie, comme on tient, a esté bruslee. On y loge aussi Amangasaqui, ville allez. belle, à cinq lieues loing de la mer, & opposee à Sacai; & pareillement celles de Vosuquin, Funay, Tosam, & plusieurs autres.

QUALITE.

- iv. **L**'AIR de ce pays est fort sain, combien qu'il soit fort sujet au froid, & aux neiges, de mesme que montueux, & sterile. Ils recueillent le riz au mois de Septembre, & en quelques lieux le froment au mois de May. Les habitans tirent de la terre divers metaux: & Marc Paul Venicien dit qu'en ce pays il se trouue si grande quantité d'or, que de son temps le Palais du Roy estoit couuert de lames d'or, de mesme qu'on void des Eglises en France couuertes de plomb. Il y a force arbres qui sont semblables aux nostres, & l'on void en diuers endroits des cedres si hauts & si gros, que les charpentiers en font des pilliers de leurs Temples, & des mastz de quelque nauire que ce soit. On y void par les prez, & par les champs force troupeaux de bœufs & de cheuaux, & par les forêts des loups, lièvres, sangliers, & cerfs: il y a aussi force phailans, canards de riviere, tourterelles, cailles, & gelinotes: ils n'ont ny beurre, ny huyle d'oliue, mais seulement de l'huyle tiré des baleines. Les animaux domestiques que nous auons en ces pays, sont au leur. Entre les montagnes qui sont en toutes ces Isles, il y en a deux principales, dont l'une est si haute qu'elle surpasse de beaucoup les nues, & est appelée Figenoiana; l'autre brûlle continuellement, & iette force flammes.

M O E U R S.

- v. **L**es Japonois sont pour la pluspart subtils, aduisez, fins, & de bon entendement, dociles, & de bonne memoire. On n'y reproche à aucun sa pauuete, & l'on y fuyt & deteste la mesdisance, le larcin, la coustume de iurer, & toute sorte de jeux de hazard. Ils se tiennent glorieux d'estre de belle taille. Ils sont pour la pluspart vigoureux & robustes, & l'age de porter les armes s'estend iusques à 60. ans. Ils ont peu de barbe, & pour le regard des cheueux les vns tirent ceux de deuant, les autres ceux de derriere, & les paysonsont la moitié de la tette pelee, aussi bien que le menu peuple. Les nobles ne se laissent que fort peu de cheueux derriere; & si quelqu'un touchoit à ce qui reste, ils le prendroient pour vne grande offence. Ils couurent le bas plancher de leurs chambres de nattes, enfilees en façon de coette, & fort nettes. Ils n'ont moins de soing de la propriété que les Chinois. Ils vsent en mangeant de deux petits bastons si proprement, qu'ils ne laissent tomber aucune chose, & ils n'ont nul besoin de se torcher les doigts, & les essuyer à quelque seruiette.

Ils prennent leur repas sur ces nattes dont i'ay parlé, & dorment aussi dessus. Ils se deschauffent allant prendre leur repas, afin de ne salir la natte avec leurs souliers. Les pauures principalement du long de la mer, viuent d'heibes, de ris,

& de poisson, mais les riches y font grande chere, & s'y traittent magnifiquement & delicatement: & à chaque mets, lors qu'ils festinent, on change aux conuiez la table sans nappe qu'ils ont deuant eux, qui est de cedre, ou de pin, de la hauteur d'un pied ou enuiron. Les confitures y sont faites en forme de pyramide, & sont couuerts d'or, & ont de petites branches de cyprez qui s'aduancent dehors pour leur donner grace. Bien souuent on portela volaille avec le bec & les pieds dorez. Ils sont plustost oliuatrez que blancs, supportent patiemment la peine, sont desireux de gloire, ne peuuet souffrir les offenses, mais sçauent bien dissimuler le desir de vengeance: c'est pourquoy l'on les tient pour traistres. Il y en a parmy eux qui étouffent leurs enfans à mesure qu'ils naissent, afin d'euiter la peine de les nourrir. Ils n'ont qu'un langage, mais tellement meslé de diuers mots, qu'il semble que ce soient plustost plusieurs langues qu'une seule. Leurs caracteres ne signifient pas simplement des lettres, mais des mots entiers. Leurs armes sont des arquebuzes, coutelas, poignards, & autres armes aduantageuses qui sont fort legeres. Ils vont le plus souuent teste nuë, & quand ils portent le deuil ils s'habillent de blanc. Ils ont pour un breuuage delicieux de l'eau où ils meslé certain poudre precieuse qu'ils nomment Chie. Quelques vns boiuent aussi du vin qu'ils achepent des estrangers. Ils ayment beaucoup plus la venaison, que la chair des animaux domestiques. Ils ont vne Eschole ou Academie en la ville de Banoum, où les Bonzes enseignent. Il y a aussi entre autres vn Seminaire de Iesuites à Bungo, où les Iaponois apprennent le Portugais, & ceux d'Europe le Iaponois. Ceux du Japon vsent de l'imprimerie de mesme que nous.

RICHESSES.

Il y a fort grand trafic de plusieurs choses au Japon, veu qu'oultre le riz que VI. l'on y vend aux estrangers, & dont on charge force nauires, on y trouue aussi des perles en grande quantité, qui sont rondes & grosses, mais rouges, & toutesfois autant ou plus estimees que les blanches. Il y a aussi force pierres precieuses, & force or aussi: tellement que ces deux choses rendent ce Royaume fort riche.

Quant au Roy, oultre l'obligation que les autres Roys ont de luy faire des VII. presens, & de le seruir en temps de paix & de guerre, il a deux millions d'or de rente du riz qui se recueille aux possessions qu'il s'est reserué, & l'on peut iuger par là à combien se monte le reste de ses reuenus, dont le calcul n'a esté fait par aucun que ie sçache.

FORCES ET GOUVERNEMENT.

ON peut assez cognoitre quelles sont les forces de ce Prince, puis que Fa VIII. xiba, qui dominoit auant reluy qui regne à present auoir fait dessein, apres qu'il se fust rendu maistre de tout le Japon, où il conquit cinquante Royaumes, & où il auoit vne grande armee, de passer à la conquete de la Chine, & pour cet effect auoir fait couper du bois pour deux mille vaisseaux pour passer dessus son armee. D'ailleurs les Iaponois sont vaillans au possible, tellement qu'un petit nombre de ces gens en deffera vn bien grand des Chinois.

Or le gouvernement du Japon est fort differrent des façons de gouverner

que nous cognoissons en Europe, veu que la puissance & la grâdeur de ce Prince consiste point en ses reuenus ordinaires, ou en l'amitié des peuples, mais en l'autorité & en l'Empire, veu qu'aussi tost qu'il a acquis quelques Estats il les diuise à ses amis & à ses affidez, à la charge qu'ils le seruiront à leurs despens tant en temps de paix que de guerre avec certain nombre de gens. Ceux-cy partagent encor leurs Estats à leurs confidens, pour les auoir plus prompts à leur seruice. Tellement que tous les biens du Japon tant publics que particuliers dépendent de peu de gens, & ce peu d'un seul, qui est le Seigneur de la Tenze, qui donne & oste en vn moment ce qu'il veut hausser, & baisser, enrichir, & appauvrir les Princes: & lors qu'il oste quelque estat à l'un, on change tous les nobles & les soldats de ce pays-là, ou il ne demeure que les artisans & les laboureurs. Ceste forme de gouuernement engendre de perpetuelles reuolutions: premierement, pource que le Dair (qui combien qu'il n'ait aucune puissance ny Seigneurie, est toutesfois en grande estime parmy ces peuples) fait que les Seigneurs de Tenze, & les autres Princes semblent tous tyrans, vsurpateurs du bien d'autrui, destructeurs de la Monarchie, ennemis de la grandeur du Japon: ce qui leur oste la reputation & la bien veillance des peuples. De là vient qu'ils peuent aisément les armes, & que l'un espere de l'esleuer facilement en abbaissant son compagnon.

D'auantage d'autant que les Princes se changent tous les iours ils ne peuuent estre aymez des peuples, comme Seigneurs naturels; & ces Princes n'estans affectez de la continuaton de leur autorité, ne l'affectiionnent pas plus à vn estat qu'à l'autre: ains esperant qu'avec la mesme facilité qu'ils ont eu l'un, ils en acquerront vn meilleur, ils mettent celuy-là au hazard pour cestuy-cy: & maintenant tous seuls, maintenant avec quelques autres, poursuient diuerses entreprises, & viennent par ce moyen toutes ces Isles en guerre perpetuelle.

Or Faxiba, pour demeurer plus absolu, auoit de coustume de transporter souuent les Princes d'un pais à l'autre, afin que les Seigneurs estans chassés des Seigneuries, & mis parmy des subiects estrangers, demeurassent foibles, & sans moyen de se reuolter contre luy: & afin qu'ils le peussent encore moins, il diuisoit les Royaumes & les Estats. Tellement que chascun Seigneur n'auoit pas vn grand Estat, & à cause que leur pais estoit estroit, ils ne manquoient iamais de subiect de discordes & de guerres.

Outre ce il voulut qu'en tous ces changemens, tant ceux qu'il logeoit mieux que ceux qu'il partageoit plus mal luy allassent faire la reuerence, proster hommage, & faire de riches presents toutes les annees: au moyen dequoy il tiroit à luy la plus grande partie des richesses du Japon. D'ailleurs il en retenoit les peuples au bastiment de diuers palais merueilleux, de temples magnifiques, de bonnes forteresses, & de belles villes, & auoit aux despens de ses subiects plus de cent mille ouuriers tous les iours, qui travailloient à toutes ces choses. Il entreprit de faire vn Temple ou il fit dessein d'employer tout le fer du Japon, veu qu'il commanda que tous les machands & le menu peuple portassent leurs armes en vn certain lieu, pour aider au bastiment de ce Temple: si bien qu'en mesme temps il desarmoït le peuple, & faisoit des ourages qui estoient admirables.

Quant ce discours ie desire faire cognoistre par quelles gens ce royaume est gouuerné. Premièrement il y a à Meaco trois hommes, qui sont les principaux Magistrats de tout cet Estat, qui ont souveraine autorité, & disposent de tou-

res choses. Le premier, qui est comme le Pontife, & est nommé Zazo, est étably sur les choses iacrees selon eux. Le second appellé Vco sur les dignitez & honneurs: le troisieme qui a nom Cubacama dispose de la paix & de la guerre.

Ce peuple est diuisé en cinq ordres, dont le premier est de ceux qui ont quelque autorité & domination: & ceux-cy sont tous appelez Tones d'un nom commun, combien qu'entre eux il y ait d'autres degrez de dignité, comme parmy nous ceux de Roys, & Ducs, Marquis, & Comtes. L'autre ordre est de ceux qui ont la charge des sacrifices & du seruice diuin, & ceux-cy ont la teste & le menton raz, font profession de viure sans femme, & sont diuisez en beaucoup de sectes: mais ils sont tous appelez d'un nom commun Bonzes. Le troisieme est des bourgeois & du reste de la noblesse: le quatrieme comprend les gens de mestier & de marine, & le dernier est des laboureurs.

Tous criminels sont punis de mort, ou du moins sont bannis pour favorables que leur soient les Iuges. On les fait presque tous mourir à coups d'espee: il est vray qu'en quelques lieux on a de coustume de mener les larrôs qui sont attrapez, sur vn chariot afin que tout le monde les voye, & puis de les pendre.

RELIGION.

Les Japonois sont plongez en toute sorte d'impietez, & ont des opinions si estranges qu'il ny a homme de iugement qui ne s'en estonne. Ils ont pour Prestres & pour Docteurs de leur loy les Bonzes, qui sont diuisez en vnze sectes differentes & contraires, toutesfois elles s'accordent toutes à nier la prouidence de Dieu & l'immortalité des ames. Mais ils ne communiquent ces secrets de leur impieté qu'aux nobles, veu qu'ils traitent avec le peuple, des peines d'enfer & de l'autre vie. Ils ont de logis magnifiques, & viuent pour la plupart en commun. Il ne peuuent se marier non plus que les Bonzes religieuses, qui vont vestues diuersement. Ils ont diuerses Academies, dont la plus fameuse est celle de Frenojama à neuf milles de la ville de Meaco. Il y a enuiron 800. ans qu'un Roy du Japon bastit en ce lieu trois mille huit cens temples avec leurs conuents de Bonzes espars en diuerses vallees, & afin qu'ils peussent vaquer à l'estude plus aisement, il bastit au pied de la montagne de Frenojama deux villages, qui les deuoient pouruoir de toutes choses. Ceste Academie monta à telle reputation, qu'on n'en donnoit la principauté & conduite qu'aux fils, ou aux parents fort proches du Roy, d'autant que les Bonzes de ce lieu iouysoient presque d'un tiers du reuenu du Royaume de Vome, & gouernoient avec autorité celuy de Meaco. Apres cela les choses venans au declin tous ces temples furent reduits à 800. & les Bonzes laisserent l'estude pour suivre les armes: tellement que l'an 1535. apres plusieurs assassinats & voleries ils entrerent en la ville de Meaco, & en bruslerent la plus grâde partie. Depuis ces Bonzes ayans fait quelque desplaisir à Nobunanga, l'an 1551. il assailla leur montagne, & en fit mourir plusieurs, & ruina 400. temples.

Les Dieux plus estimez du Japon sont les Fotoques & les Cames, dont les premiers furent mis au nombre des Dieux à cause de leur grande doctrine & autorité de vie: les seconds pour leurs beaux faicts & leurs inuentions singulieres. Ceux-là furent pour la plupart Prestres & Bonzes: ceux-cy Princes & grands personnages: à raison dequoy ils demandent aux Fotoques des biens de l'autre monde, & aux Cames des biens terriens. Mais l'idolatrie des Japonois ne

s'arreste par là, veu que quelque vns adorēt le Soleil, & les estoilles: les autres n'adorent que le Ciel, & quelques autres donnent de la diuinité aux cerfs, & autres bestes sauuages. Pres de Meaco on void vn Temple dedié à vn qu'ils estiment Dieu des lettres & sciences. Le diable vse d'vn grand artifice, & mesme de force pour se faire adorer à ces miserables en forme de diuerses bestes. Il entre dans le corps de ces infidelles, & les traueille cruellement, & lors qu'on luy demâde qui il est, il respond par exemple qu'il est Roy des bœufs, & les menace qu'il ne pattira de là qu'on ne luy battisse vn temple, & si l'on ne luy riēt parole il retourne & traueille le patient iusqu'à ce que tout soit accompli. On y void encor le Dieu d'Enfer avec vn regard espoventable, ayant pres de luy deux démons, l'vn desquels escrie les pechez des hommes, & l'autre les lit. Les murailles du tēple sont toutes couuertes de figures des peines que les diables donnent aux damnez. Le diable se monstre à ces gens en plusieurs manieres, & l'on leur donne à entendre que les bons ou mauuais sucez dependent de luy, selon l'honneur qu'on luy porte. Il auoit de coustūme de se presenter en vn lieu en telle sorte. Celuy qui brusloit de desir du bō heur de l'autre vie mōtoit sur vn mōt où il attendoit que le diable se laissast voir à luy. On voyoit apres le fantosme qui luy apparoissoit en certains lieux solitaires iusques à tāt qu'il le precipitoit en quelque lieu où il mouroit. Ceste tromperie fut descouuerte par vn ieune homme en ceste sorte. Vn ieune homme n'ayant peu retirer son pere de telle superstition, se resolut d'aller seerettement apres luy avec l'arc en main, pour en voir le sucez. Le diable vint en vne certaine semblance lūmineuse, & tandis que le vieillard prosterné en terre l'adore, le fils tend son arc soudainement, & le sâg de ce renard il atriua à ce precipice que i'ay dit, où il trouua plusieurs ossemens de morts. Par ce moyen il deliura son pere de mort, & les autres de tromperie. Il faut adiouster à ceste folie celle des obseques des morts, qu'on fait avec vne grande pompe & ceremonie. Car les Japonois qui sont desireux d'honneur font vne infinité de fraiz aux funerailles de leurs trespassez, & les Bonzes amassent force argent par ceste voye. Ceux dont les heritiers ne peuuent porter ceste despence sont enterrez de nuit seerettement, ou bien ictez aux voisies. Ceux qui sont plus deuots à Amide, qui est vn de leurs principaux Dieux, lors qu'il sont saouls & faschez de viure se mettent dans vne grotte tellement fermee de tous costez qu'il ne leur reste autre souspiral, que d'vne petite canne percee. Ils demeurent là sans manger, innoquant Amide iusques à la mort. Aux lieux maritimes ils vōt d'eux mesmes à la mort en telle sorte. Ils amassent premierement force argent d'aumosne, & l'ayant mis dans leurs besaces, preschent publiquement au peuple, & declarent l'intention qu'ils ont de passer à l'autre vie: pour voir Amide: ce qui est loué de tous qui s'estonnent d'vne si grande deuotion. Ils se pouruoient apres de faul pour couper les ronces & buissons qu'ils trouuent par chemin, & montent sur vne barque neufc, ayans le col, les bras, le dos, les cuisses & les pieds chargez de cailloux: puis ainsi qu'ils sont en pleine mer ils selancent dans l'eau où ils se noyent. Ils adorent outre les Fotoques, les Ganes & Amide, le Dieu Xaque, qui est vne des principales deitez qu'ils ayēt. On y void la secte des Iensuans qui ne croyēt que ce qu'ils voyent ou touchent.

Il y a parmy tous ces idolatres vn assez bon nombre de Chrestiens qui sont plus pleins de zele & d'ardeur que nous, tellement qu'encor que les Roys de la Zehze en ayent fait executer plusieurs, & que les Chrestiens y ayent enduré de fort

fort grands tourmens & ennuy, il y en a toutesfois encor beaucoup qui n'ont iamais quitté la Religion qu'ils auoient embrassée. Les Peres, Xauier & Turian Iesuites y ont longuement trauaillé, & conuert y beaucoup d'ames, veu qu'en Amanguce on compta deux mille Chrestiens l'an 1556. & en Funie autant, l'an 1559. le nombre de Neophites, ou nouvellement conuertis estoit de 1300. à Firande l'an 1562. deux beaux freres du Roy de Cangoxima furent baptisez avec leurs femmes, l'an 1563. Sumitacle Roy d'Omure se fit Chrestien, & fut appelé Barthelemy, puis le Prince de Simabara fit de mesme; & au pays d'Imori on baptisa 5. mille personnes, en l'espace de 50. mille autour de Meaco on bastit 50. Eglises, dont les principales estoient à Imori, Aye, Tochi, Saue & Cabinoqui tête du Royaume d'Arime, où les Iesuites auoient maison, & 450. Neophites l'an 1563. La foy s'estendoit cependant en la petite Isle d'Amacuse, en Fondo, & à Xiqui chasteau voisin d'Amacuse. L'an 1569. le Roy de Bungo se fit Chrestien, & fut nommé François, & le Roy d'Arime fut baptisé, & appelé Protaise: de sorte qu'en ce temps il y auoit en ces pays enuiron 140. mille Chrestiens, & plus de 200. Eglises. Il y auoit 113. Iesuites, dont il y auoit 40. Prestres, & 73. laiz, & de ceux-cy les 47. estoient du Japon, & les autres d'Europe. On vit encor couuertir apres quarante mille sujets de Iust, de Vacondono. L'an 1587. il s'y conuertit enuiron six mille personnes & l'annee d'apres presque autant. Le Roy de Bugen, & le successeur des Royaumes de Cincungo, & de Cicuge, & les Seigneurs des Isles d'Ojan, de Gomotte, de Genzure, & de Xiqui, qui est vne partie de l'Isle d'Amacuse firent de mesme. Voila l'estat de la Religion Chrestienne au Japon, iusques à l'an 1590. Depuis il y a eu de grandes guerres au Japon, & de grandes persecutions contre les Chrestiens, mesme sous Taicosama regnant à present. Toutesfois la foy ne cesse d'y fleurir, & des'estendte en beaucoup d'endroits.





DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE BRAME, OV DE PEGV.

S O M M A I R E.

I. CONQUESTES notables d'un Lieutenant du PEGV, s'estant voulté contre son Roy. 2. D'où vient qu'on leue facilement en ces pays d'Afrique & au Lenant, de si grosses & si nombreuses armées : & quels sont les moyens de les entretenir. 3. Armée de douze cens mille Ethiopiens mise en route par Paul Dias, Capitaine Portugais. 4. Quels Royaumes possède auionrd'ny le Roy de Pegu. Situation & estendû de cét Estat, & ses Ports principaux. 5. Description du Royaume de Siam, sa situation & circuit, ses Provinces, & villes principales. 6. De Muantay. 7. De Camboie. 8. De Campac, Syncapure, Quedoc, Aue, Verme. 9. Pegu abondant en riz, petits chenax, elephans, perroquets, ciquettes, cannes de la grosseur d'un tonneau, rubis, laque ou gomme, poyure, benioin, musc, aloex, or, tygres, lyons. 10. Naturel de ceux de Pegu, adonnez aux femmes & delices, à la musique & aux sciences. 11. Barbares mœurs des habitans de Camboie où les femmes se jetent dans le feu, & bucher funebre de leurs marys, & les Nobles dans celuy de leur Prince. 12. Habillemens cotonnés seruaus à ceux de Tarmassery, leurs boucliers d'escorces d'arbres, leur breuuage d'eau succree, & leurs liës de cotton. 13. Funerailles solennelles des sacrificateurs, & leurs ceremonies. 14. Leurs richesses au trafic de leurs riz, chenax, elephans, or, argent, laque, benioin, musc, pierres, beurre, huyle, & poyure. 15. De la garde du Roy composé de six mille hommes, & trente mille elephans : Des Tinars, & le grand nombre de gens de guerre qui se trouue par tout le Royaume de Pegu. 16. Des terres du Royaume tenues toutes en fief du Roy à vie & non à perpetuité. Et des supplices & peines ordonnees, contre les homicides, & les debtours. 17. De la Religion de ce pays, & quelle est leur creance de la Divinité : Des deux Esprits qu'ils attribuent à l'homme : De la statue du Pere des hommes, longue de cinquante pas entre autres dressées dans leurs Temples. Leurs Prestres & sacrifices. 18. Quelle opinion ils ont de la creation & duree du monde. Quels sont les Dieux qu'ils adorent, & de la condition & lieu des Ames apres qu'elles sont separees des corps. 19. Des Couvents de leurs Prestres porians teste & barbe raze, partie rentex, partie rimans d'ampofne.



AVANT que passer plus outre en ce discours, il faut sçavoir que quelques Royaume des Brames, ou Bracmanes, obeyssioient jadis au Roy de Pegu, le long de la riuere, & vers le lac de Chyamay, où il tenoit ses Lieutenans. Or il y a enuiron soixante & tant d'annees, qu'un Lieutenant qu'il auoit au Royaume de Tanguit, se confiant aux gens qui le suyuoient & en l'autorité qu'il s'estoit acquise par ses faits d'armes, se reuolta contre ce Roy, & luy osta ce Royaume, en tuant tous les principaux, & prit encores les villes, & Royaumes de Prom, Melintay, Calam, Bacam, Mirandu, & Aua, pays habitez des Brames, qui tendent vers le Septentrion, & ont de longueur plus de cent cinquante lieues.

Il entreprit encor de se rendre maistre de Siam, & vint iusques à la veuë d'Odie, capitale du Royaume de Muatay: mais il n'y peust aduancer aucune chose. Il se meit à cette entreprise avec trois cens mille personnes, employa trois mois à se faire chemin par des montagnes fort aspres, par de grandes forests, & par des lieux inaccessibles, où il perdit six vingts mille hommes, & emmena deux cens mille Samoïs prisonniers. Estant apres de retour en son premier estat, il assaillit le Royaume mesme Pegu, & le conquist, puis l'an 1567. retourna à l'entreprise de Siam, & en vainquit le Roy, qui se fit mourir par poison: mais ses enfans demurerent prisonniers, de sorte qu'il conquist vne bonne partie de ce Royaume. Cettuicy, avec ses successeurs est nommé par les Historiens modernes, Roy de Brame, ou selon quelques autres de Barme, pource que sa grandeur commença par la conqueste des Royaumes des Brames. Mais les Portugais luy donnans le nom de la plus noble & plus cogneuë partie de ses conquestes l'appellent Roy de Pegu. Il a essayé depuis bien souuent de se rendre maistre de la ville d'Odie, & est venu à cette entreprise avec vn million de personnes. Et afin que cela ne semble chose fabuleuse (pource que nous auons dit ailleurs choses semblables) il ne sera pas hors de propos de monstres icy d'où vient, qu'en ces quartiers là, & en quelques autres, on met en campagne de si grandes armées.

Il y a donc premierement, que les guerres se font ou sur les frontieres, ou en pays esloignez, & que celui qui n'a force reuenus, & grande quantité d'argent en main ne peut faire la guerre longuement, ny avec de grandes armées. Car de mesme que les membres de nostre corps ne se peuuent mouuoir, ny continuer leur mouuement sans nerfs; ainsi les armées ne se peuuent dresser, ny pousser où il est besoin, ny se maintenir vnis aux entreprises sans argent comptant, qui les entretienne, & les rafraichisse par maniere de dire en son tēps, & qui facei venir apres elles des armes, des munitions, des viures, & autres choses necessaires à l'usage de la vie, & au maniement des armes. Et pour ce que les reuenus des Princes (de mesme que les moyens des subiects d'où ils se tirent) sont limitez, & que s'il tire durant vn ou deux ans force deniers hors de son pays, il s'appauurira soudain, & demeurera bien tost espuisé d'or, & d'argent: de là vient que les guerres esloignées ne se peuuent entreprendre, & se peuuent encore moins continuer, si ce n'est par les Princes qui ont de grāds tresors asésblez de longue main, ou pour le moins des mines qui ne peuuent faillir, veu qu'il est certain que les tresors pour grands qu'ils soient prendront fin en peu de tēps, d'autāt que ce qui s'amasse peu à peu, & par le menu en tēps de paix, se despēce en grōs en tēps de guerre; de sorte qu'une annee en consume beaucoup d'autres. C'est pourquoy vn Capitaine Portugais dit avec raison à Don Sebastien Roy,

ROY
EGV.

s'estant reuolté contre son
Afrique & au Lenant, de si
entretenir. 3. Armee de
aine Portugais. 4. Quels
tenduë de cet Estat, & ses
nation & circuit, ses Pro-
moie. 8. De Campac,
petits cheuaux, elephans,
laque ou gomme, porce,
le Pegu, adonnez aux fem-
eurs des habitans de Cam-
eurs marys, & les Nobles
ns d'armes à ceux de Tar-
u succree, & leurs liēs de
ceremonies. 14. Leurs ri-
que, benjoin, musc, pierre-
sée de six mille hommes, &
de guerre qui se trouue par
outes en sus du Roy à vie &
s homicides, & les debseurs.
Diuinité: Des deux Esprits
longue de cinquante pas en-
sces. 18. Quelle opinion ils
ils adorent, & de la condir-
19. Des Couuents de leurs
s d'amosne.

de Portugal, lors qu'il consultoit l'entreprise de Barbarie qu'on auoit besoing de trois torens pour cette guerre, l'un de viures, l'autre d'hommes, & l'autre d'argent, & vn autre disoit à bon droit que pour faire la guerre il falloit de l'argent sans fin. Mais si toutes les guerres requierent vne grande despence, celle qui se fait au loing, la demande comme infinie.

Le grand Turc a esprouué cecy en la guerre de Perse, ou vn Prince si puissant a consumé les tresors, de telle sorte qu'il fut contraint d'abbaisser l'alloy de l'or, & de l'argent, & d'en hausser le prix au double, & de souffrir la fausseté des monnoyes, & mille choses semblables, pour lesquelles les Ianissaires se sont souuent mutinez, & ont couru furieusement la ville de Constantinople, en bruslant, & saccageant vne grande partie. Et certainement l'argent est vne chose si necessaire à vn Prince qui entreprend quelque guerre, que Iean Iacques Triulce, Capitaine fort renommé, lors qu'on luy demanda quelles choses estoient necessaires à la guerre, dit qu'il en falloit auoir trois tousiours prestes, c'est à sçauoir, de l'argent, puis de l'argent, & encore apres de l'argent. Ce que ie dy se doit entendre lors qu'un Prince tire de ses Estats la despence de la guerre, pource qu'il aduiet quelquesfois qu'une armee s'entretient d'elle mesme en faisant chemin, & de sa propre conquete, & que la pourfuite d'une entreprise donne mesme des forces pour la continuer. Ainsi les Huns, les Vandales, les Gots, & les Arabes, Alexandre le Grand, & du temps de nos ayeulx le grand Tamberlan entretindrent de fort grandes armees hors de leur pays bien longuement, pource que ceux-cy entrant dans des Prouinces sans trouuer presque aucun qui s'opposast à eux, saccageoient les villes, & les pays, & s'entretenoient de ce degast. Le mesme est aduenu aux Portugais, aux Indes Orientales, & aux Castillans aux Occidentales, & plus à ceux-cy qu'à ceux-là; veu qu'il n'y eut iamais peuple, qui sans despencer aucune chose du sien fit de si grandes conquestes, que les Espagnols en ont fait de nostre temps en la nouvelle Espagne, & au Peru. Mais cecy n'est pas si aisé à present qu'au temps passé, & se peut pratiquer encore moins en Europe qu'en Asie, ou en Afrique, à cause du grand nombre des fortresses, capables d'arrester l'espace de plusieurs mois, voire de plusieurs années de fort puissants ennemis, & de les laisser, ainsi que les Turcs esprinduerent à Zighe, petit chasteau de Hongrie: veu que Soliman l'estant venu assieger l'an 1566. avec trois cens cinquante mille hommes, il le prit finalement, mais avec vne si grande perte des siens, que d'une si grande armee il n'en ramena pas vn tiers: & les Portugais qui au commencement de l'entreprise des Indes firent avec peu de gens; & en peu de temps des conquestes signalees, n'ont pas passé outre depuis que ces peuples ont esté pourueus d'artillerie, & d'ingenieurs; & qu'ils ont basti des fortresses. Le mesme est aduenu aux Espagnols au nouueau monde: veu que depuis leurs premieres victoires, ils ont trouué en la nouvelle Espagne les Chichimeques, & au Perou les Pileossions, Cinguan, & Chiques; & il y a desia beaucoup d'années qu'ils n'ont peu gaigner vn poulice de terre en la vallee d'Atauco, & de Tucapel au pays de Chile, où ces gens ayans veu que les Espagnols mouroient à coups de fleches, & d'autres armes, ne les ont estimés comme auparauant immortels, & enfans du Ciel, & avec l'experience, & la pratique ne craignent plus ny les cheuaux, ny les arquebuses,

Mais si l'on ne fait la guerre loing du pays, ce n'est chose mal-aisée de mettre sur pied dans peu de temps de grosses armees; & pour n'amener des

exemples anciens, nous lifons que les Gantoisen Flandre se font quelquefois oppolez à la puissance du Roy de France avec quatre vingts milles combatans, d'autant que leur pays estoit bon, & bien peuplé, & que la guerre se faisant sur leurs frontieres, ou dans leur Prouince, chacun courtoit à la guerre avec de la prouision pour se nourrir quelques iours. Mais ils ne pouuoient continuer longuement en cet estat, pour ce que la prouision, & l'argent leur manquoit, & ils estoient contrains de s'en retourner, les vns au labourage, les autres aux boutiques, d'où ils tiroient leur entretien. Ainsi les Escossois qui par faute d'argent n'ont iamais fait entreprise d'importance hors de l'Isle, aux necessitez de leur patrie ont bien souuent mis ensemble vn grand nombre d'hommes en vn instant, & ont avec cela assailly leurs ennemis, ou defendu leurs frontieres, ainsi que faisoient les Romains, qui durât quelques annees tandis qu'ils cōbatoient contre les peuples voisins de Rome, faisoient la guerre à leurs despens. Car ils fortoient pourueus de viures pour vn ou deux iours, & finissoient la guerre par vn combat en peu d'heures; mais la longueur de l'entreprise de Veies, força le Senat de soudoyer les gens de guerre. Mais il est beaucoup plus aysé en Afrique & en Leuant qu'en Europe de leuer des armées pour les entreprises voyfines, sans grande despence, pour beaucoup de raison. Premièrement pour ce que les pays sont vniuersellement plus abondans en choses necessaires à la vie humaine. Apres cela les peuples Meridionaux, & ceux du Leuant se contentent pour la plus part de moins que nous. Ils s'ot chiches en leur manger & en leur boire, & plus simples que nous; veu que ceux d'Europe consomment à manger, & à boire non seulement ce qui leur suffiroit pour les nourrir, mais encor pour les armer contre le froid; au lieu que les autres ne recherchent de leurs viandes que le moyen de se nourrir sans delicatellé. Le vin qui est parmy nous de plus grande despence que le pain, n'est pas en vsage par eux, & leurs eaux son beaucoup meilleures que les nostres. L'art des cuisiniers n'y est pas si subtilisee que parmy nous, & lon ne s'y amuse à donner vn goust si delicat aux viandes.

Les Turcs finissent leurs festins par le ris, & le mouton, & les vestemens des Orientaux sont de beaucoup moindre despence que les nostres. Ils vont my-nuds à la guerre, & ne couurent autre chose que leurs parties honteuses; d'où vient qu'il n'y a parmy eux tant d'artisans & d'ouuriers que parmy nous: Et toute leur despence se refout pour la plus grande partie, en vne piece de bombasin, qui les couure depuis le nombril, iusques aux genoux.

Doncques pour toutes ces raisons, on entretiendra plustost là dix mille soldats, que quarante milles parmy nous. Il faut adionster à cela que l'attiral, & la conduite de l'artillerie, & des munitions, & tout ce qui est requis pour ce regard est d'ineestimable despence, de laquelle la plus part des peuples de Leuant sont exempts, principalement ceux qui n'ont pratiqué les Arabes, n'y les Portugais, & qui se tiennent loing de mer, & auant dans le pays. C'en est pas aussi chose peu considerable, que ces peuples, vont à la guerre sans armes defensives, sans cuirasses, sans morion, sans maille, & sans plastron; enquoy nous despensions beaucoup, & outre ce nous ne les charions d'vn lieu à l'autre sans vne autre despence, estant en cela fort differens des Romains, qui portioient sur eux les armes offensives & defensives, lors qu'ils alloient à la guerre; & bien souuent encor leurs viures pour dix ou douze iours.

Or ces peuples ayans ces aduantages de la bonté du pays, de la facilité de se

nourrir, de se vestir, & de s'armer, il leur est aisé de mettre en vn besoing de beaucoup plus grandes armées, qu'à nous, à qui il faut beaucoup de choses, dont ils n'ont pas cognoissance. Ainsi nous lisons de fort grands effets des armées des Assyriens, & des Ethiopiens, de Belus, de Nims, de Semiramis, de Cambyse, de Cyre, de Daire, de Sesostris, & aux temps moins anciens, des Arabes des Tartares, & des Mogores: & pour n'alleguer pas des exemples si esloignez, voire mesme pour acquerir de la creance aux choses passées par les succez presens, celle qui aduint en Angole l'an mil cinq cens octante quatre, est fort signalée.

- III. Angole est vne riche Prouince de l'Ethiopie Occidentale, voisine du Royaume de Congo. Paul Diaz, Capitaine Portugais, rencontra en ce pays le second iour de Feurier, vne armée de douze cents mille Ethiopiens, que le Roy d'Angole luy opposa, qui fut toutesfois rompuë, & mise en fuyte. Il est vray que les grandes armées durent peu, & sont plus semblables aux torrens qu'aux riuieres: veu qu'on les peut bien mettre ensemble, mais non les entretenir, sinon autant que ce qu'ils portent avec eux dure. De là vient qu'elles sont dissipées en peu de iours, & abandonnent bien tost l'entreprise; d'autant qu'ils ne meinent rien qui puisse tirer apres eux les marchans, & les viuandiers avec les choses necessaires pour le soustien de la vie, pour l'usage de la guerre: outre que pour pouruoir vn million de soldats de ce qui leur est necessaire, il faudroit vn autre million d'hommes, de charettes, de bestes de charge, & de goujats, de marchans, & de viuandiers qui les suyussent, & les riuieres ne pourroient presque pouruoir vne telle multitude d'eau, n'y les campagnes de bleds; à raison dequoy il faudroit qu'elle se ruynast, & s'aneantist d'elle mesme. Ces Roys de Leuant qui mirent sur pied des armées extraordinaires & les menerent à la guerre en pays loing-tains, & cognoissant bien ce que nous venons de dire, firent premierement grande prouision d'argent, & de viures, de munitions, & de toutes autres choses necessaires. Entre les autres Xerxe qui mit en campagne la plus grande armée dont on ayt iamais ouy parler dressa tout son appareil l'espace de sept annees.

Mais pour retourner au Roy de Brame, il prit ces annees dernieres les ports de Martabane, & de Tarnasser, puis tournant ses armes tantost du costé du Nord, tantost du Ponent; il trouua les Princes de Caor, & de Tipure, & se rendit maistre du Royaume de Macin & Aracan, ayant mené à cette entreprise trois cents mille hommes, & quarante mille elephans.

- III. Ce Roy possede au iourd'huy les Royaumes de Pegu, & de Tangu, de Prom, Melintay, Calam, Bacam, Mirandu, Aue, & Brame, qui sont exposez au Nord, puis le Royaume de Siam, & les ports de Martabane, & de Tarnasser, & encor les Royaumes d'Aracan, & de Macin.

Le Royaume de Pegu est assis en forme de demie-Lune entre les montagnes habitées des Brames, & des Iangomes, & s'estend le long de la mer depuis la ville de Rei, posée sur la coste au 14. degré, & vn tiers, iusques à Sedoc, qui est au 17. degré pareillement sur la coste, l'espace de 90. lieues, & comprend bien environ autant en largeur dans le pays. Les autres disent que le Royaume de Pegu occupe de costé de mer pres le riuage Occidental du Golphe de Bengale 300. milles, & prennent cet espace depuis la ville de Tauay iusques au cap de Nigras. Il est trauersé par le milieu de la riuere de Pegu, qui donne son nom à tout le Royaume. Ses ports principaux sont Pegu, sur la riuere du mesme nom, Tauay, Martabane, & Losmin.

Le Royaume de Siam, qu'on nomme aussi de Sorneo est tres-grand, & s'estend
 tant du costé d'Est, que d'Ouest iusques à la mer. Il est assis entre le pays de
 Cauchinchine, & le Royaume de Terme pour le regard de ce qui est auant en
 terre; & pour le regard de la coste, il s'estend depuis la ville de Campae iusques
 à celle de Tauay, & cet espace fait environ 500. lieues. Il est vray que les Mores,
 & Arabes en ont vsurpé pres de deux cens, & tiennent les villes de Parane, de
 Paam, d'Ior, & de Pere, & les Portugais se sont saisis de la ville de Malaque.
 Or ce Royaume en comprend quelques particuliers, c'est à sçavoir celuy de
 Siam, ou Chamua premierement, puis celuy de Muantay, où est la ville d'O-
 die, & ceux de Brame, Caipumo, Cheneram, Camboye, & Campae. & outre
 ce Langome, Cucray, & Lancaam, lesquels trois Royaumes sont habitez des
 Layés. Les principales villes de tout ce Royaume sont Siam, Odie, Cambaye,
 Campae, Sincapure, Malaque, & Quedoc.

Siam est vne fort grande ville, & propre au commerce; veu qu'elle est assise
 sur le bord de la large & profonde riuere de Menam, & il y a grand nombre
 d'habitans; veu qu'outre les naturels, on y compte pres de trente mille familles
 de marchands Mores. Odie capitale du Royaume de Muantay est plus grande
 que Siam, veu qu'on y compte pres de 400. mille maisons.

Ceste ville est bastie à la façon de Venise, tellement qu'on se peut pourmener
 par tout sur des barreaux, & lon dit qu'on y en trouue bien deux cens mille.

Camboye est assise sur le bord de la riuere de Menon, qui venant de la Chi-
 ne, auant que se descharger dans la mer des Indes, reçoit beaucoup de riuieres;
 & pres de son emboucheure forme vn lac qui a de tour environ 200. milles.

Certe ville est capitale du Royaume de Camboye.

Campae est vne ville maritime, qui communique son nom à tout vn Royau-
 me. Celle de Sincapure est assise en l'extremité Meridionale de ce pays sur vn
 Cap, que quelques vns prennent pour le grand promontoire ou Ptolemee mer
 la ville de Zabe; mais Magin estime que c'est plustost Palure de Ptolemee, d'où
 partent ceux qui veulent aller par mer en Chryse, ou au Japon. Quant à la ville
 de Malaque ie l'ay descrite au discours du Roy d'Espagne. Quedoc est vne ville
 renommee à cause du poyre qui naist en son terroir.

Aue estoit vn riche Royaume des Brames, ou Bracmanes auant que le Roy
 de Brame s'en emparast. Sa ville capitale est Aue, assise sur vne riuere de me-
 me nom.

Le petit Royaume de Verme est voisin de celuy de Bengale, & n'a aucun port
 de mer. Quant à celuy d'Aracham il est assis au Nord du Royaume de Bengale
 pres la riuere de Chabery. La ville capitale qui donne son nom à ce Royaume
 est assise sur ce fleuue, & à 45. milles loin de la mer.

QUALITE.

Le terroir du Royaume de Pegu est extrêmement fertile, & propre à porter du
 froment. On y recueille ordinairement vne incroyable quantité de ris, à cau-
 se de la riuere de Pegu, qui courant par tout le Royaume, s'enfle quelquel fois
 si fort qu'elle inonde vn grand espace de terre. Ce pays dourit aussi force ani-
 maux, entre lesquels il y a vn nombre presque infini de petits cheuaux, qui sont
 toutesfois bons propres à porter; & force elephans qu'on prend en certaines
 montagnes fort hautes, & qu'on garde pour l'usage de la guerre.

Il y a pareillemēt des perroquets qui ont la voix meilleure, & sont plus beaux qu'aucuns autres qu'on voye ailleurs. On y trouue aussi grand nombre de ciuettes; il y croist des cannes de la grosseur d'un tonneau. On y voit aussi force rubis qui y naissent. Il y vient aussi force laque, que quelques-vns disent estre la gomme de quelques arbres, les autres disent qu'on l'amalle sur les feuilles comme la manne.

Le pays de Siam est plain, mais entouré de montagnes, fort herbu, plaisant, gras & fertile, & abondant en ris, en bled, & en autres choses nécessaires à la vie.

Il poite quantité de poiure, de benioin, d'or, d'argent, d'estain, d'autres métaux. Il s'y trouue aussi force musc, & grand nombre de chevaux, & d'elephans. On voit en ce pays le lac de Chyaneay, duquel sortent les riuieres d'Aue, Capuno, Menam, Menon, & autres, qui arrousent plusieurs Provinces, & rendent leurs terres grasses, ainsi que le Nil fait en Egypte. Il y a du costé du Leuant sur la frontiere de Chauchinchine de grandes forests, où se nourrissent force tygres, lyons, & autres bestes sauvages.

Le pays de Cambaye est abondant en ris, en chair, & en poisson, de mesme qu'en chevaux, & en elephans, & produit aussi quelque peu d'or.

Le Royaume de Campae abonde en or, & en toutes choses nécessaires à la vie. Il produit du meilleur aloez qu'on puisse voir, & qui naissant aux montagnes n'est moins estimé de tous les peuples d'Orient que l'argent.

Le Royaume d'Aue porte force spinelles, & rubis qu'on amalle en ses montagnes. Il nourrit aussi des animaux qui portent le musc, & semblablement grand nombre d'elephans, & de chevaux, & la terre abonde en toutes choses nécessaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

AFIN de n'ennuyer le Lecteur par des redites importunes, ie le remets pour ce chef au Chapitre du Royaume de Natfinge, où il pourra voir premierement les mœurs des Indiens, & en particulier celles qui sont au Roy de Barne.

MOEVRS DE CE TEMPS.

x. **C**eux du Royaume de Pegu sont de moyenne taille, & plustost gros, que déliez. Ils sont agiles, & robustes, & toutesfois peu propres à la guerre. Ils vont tous nus, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuses. Ils couurent leur teste d'un drap blanc, qui est accommodé en façon de mitre. Ils sont extrêmement adonnez à l'amour des femmes, & portent pour l'amour d'elles des clochettes d'or ou d'argent pendues à leur membre, à fin qu'elles sonnent lors qu'ils vont par la ville. Quelques Iuifs tiennent, que les mines d'Ofir renommées en l'Escriture estoient en Sumarre, & quelques autres en ce Royaume, & que ceux du Pegu ont tiré leur origine de quelques Iuifs qui y furent confinez par Salomon. Mais les sots Peguins disent qu'ils sont sortis d'un chien & d'une femme Chinoise, qui resta en ce pays du bris d'un nauire. Ils sont du tout adonnez à toute sorte de plaisirs, & à mille superstitions estranges & ridicules. Ceux du Royaume de Sia se plongent en toute sorte de delices, ayment passionnément les femmes, & sont sujets à gourmander au possible. Ils affectionnent

La Musique, & s'y plaisent tout ce qui se peut. Ils n'exercent point d'arts me-
chaniques, mais ont grand nombre d'esclaves dont ils se seruent pour cet effet,
toutesfois ils vaquent au labourage. Ils ont des écoles publiques où ils ensei-
gnent leurs loix & leur religion en langue vulgaire: & quant aux sciences ils
les enseignent en vne autre langue fort differente de la commune. Ils s'estimét
des plus nobles, & font profession de l'honneur. Ils sont magnifiques en leurs
habits. Les Roys de Siam estoient iadis obligez à leur aduenement à la couron-
ne de commencer quelque temple, lequel ils ornoient de fort hautes pyrami-
des & d'vne infinité d'idoles.

Les habitans du royaume de Camboye sont vaillás au possible, & s'adonnent
à la nauigation & au trafic, toute fois leurs mœurs sont fort barbares, veu qu'ils
pensent que les hommes & les bestes sont de mesme condition. Leurs femmes
se iettent dans le feu, où elles bruslent apres la mort de leurs marys: & apres la
mort de leurs Roys, non seulement leurs femmes, mais encor quelques nobles
se precipitoient volontairement dans le feu où brusloient les corps de leurs
Princes.

Ceux de Campae vsent fort du bois d'aloës, tant en leurs bains, qu'aux fune-
railles des principaux de la prouince.

Ceux de Tarnassery s'arment d'habillemens fort cotonnez, d'espees courtes,
& des boucliers ronds faits d'escorces d'arbres, viuans de toute sorte d'animaux,
excepté de vaches. Ils mangent à terre sans nappe, ny seruiette, & ont pour leur
bienuage de l'eau sucrée. Leurs lits sont haut esleuez & faits de coton, & leurs
habits sont aussi de coton ou de soye. Ils cultiuent les terres de mesme sorte que
nous, & viuent presque de mesme façon. Mais ils ont de coutume de ne depu-
celer point leurs femmes, ny les toucher que quelque blanc, soit Chrestien ou
Mahometan n'y ait donné la premiere attainte, & de là en auant si les marys les
trouuent en faute il leur est permis de les tuer. Lors que les Sacrificateurs vien-
nent à mourir, ils bruslent leurs corps, & font vn sacrifice solennel au diable, &
les cendres estans recueillies ils les mettent dans des vnes, ou pour mieux s'ex-
pliquer, dans de grands vases bien clos & bouchez, qu'ils enfouissent sous ter-
re, & tandis que le corps brusle ils y iettent force aloës, myrthe, benjoin, corail,
encens, sandal & autres odeurs souëfines & aromatiques, & pendant les trom-
pettes & les fluteurs sonnent.

Durant ceste sollemnité il y a 20. ou 30. hommes déguisez en diables, ainsi
qu'ils les peignent, qui vont autour du bucher, sautclant & trepignant de ioye,
& comme assurant le monde du repos du defunct, de qui la femme est route
seule pres du lieu barant la poitrine, pleurant, & gemissant, & s'escriant, avec vn
grand tesmoignage de tristesse, & tout cela se fait enuiron la minuiet. Quinze
iours apres cecy la femme du defunct conuie tous ses parens & les plus proches
du trespassé, & leur fait vn grád festin au lieu mesme où son mary a esté bruslé,
où elle se trouue parée de ses robes & ioyaux que ses parens y portent, & faisant
vne fosse profonde ou bien vn puy, il l'emplissent de bois sec & aromatique,
l'entourant de roseaux comme vne haye ou closture, & couurent ce lieu d'vn
drap de soye, afin que le puy ne soit apperceu. Apres le festin plusieurs mene-
striers iouent de leurs instrumens autour de ceste fosse, & cela fait on sacrifice
au diable: & soudain que le sacrifice est finy la femme vient comme toute for-
cée, & dançant & sautant en tirant vers ce puy qui est tout en feu, & qui vo-
mit force flammes, se recommande aux prieres de ceux qui sont déguisez en dia-

bles, afin que Sathan la recoüue en la compagnie, & luy rende le voyage sour & aise. Ces propos acheuez elle court vers le pays, s'enveloppant de son drap de soye, & le lance toute viue dans la flamme, & soudain ses parens la chargent de bois & de poix resine, afin que ces matieres ainsi combustibles la facent plustost mourir. Que si la femme oubloir ce deuoir à l'endroit de son mary, elle seroit deshonorée a iamais. Il faut toutesfois noter que ceste coutume est seulement obseruée par les grandes Dames, & que les plus grands du pays assistent ordinairement à ceste ceremonie.

Les habitans de Verme sont noirs, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent de toile de coton leurs parties honteuses.

RICHESSES.

xiv. **L**a richesse de ces Royaumes peut estre cōprise par leur fertilité. Car le pays estant plein & arrousé de plusieurs belles & grandes riuieres qui engraisent les terres, ainsi que le Nil fait en Egypte, on ne scauroit dire combien toutes choses y abondent. Ils tirent beaucoup de leurs ris, cheuaux & elephans, de leur or, argent, & estain. Les marchands y abordent de tous costez, emportent du Pegu force ris, comme i'ay ja dit, de la lacque, du benjoin, du musc, des pierres, de l'argent, du beurre, de l'huyle, du sel, des oignons, & choses semblables propres à manger. On tire de ses ports quarante vaisseaux, voire dauantage chargez de ris pour Sumatre.

Le royaume de Siam enuoye dehors du poivre, du musc, du benjoin, de l'or, de l'argent, & de l'estain, & vn nombre presque infiny de cheuaux & d'elephans. Celuy de Camboye porte quelque peu d'or, & pouuroit les estrangers de force cheuaux & elephans. Celuy de Campac ne tire peu de profit de son bois d'aloës.

Quedoe est renommée à cause de son poivre qui est fort bon, & pour ceste cause est recherché des marchands estrangers qui abordent les pays de par delà.

Il y a au Royaume d'Aue grand nombre de marchands de pierrerie, principalement de rubis & de spinelles. Ils vendent aussi quantité de musc, & force cheuaux & elephans.

Parce que dessus on peut iuger si le Roy de Barme qui a des pays fournis de tant de choses qui sont recherchées de toutes parts doit auoir de grandes richesses.

FORCES.

xv. **O**n ne peut douter que le Roy de Barme ne soit vn puissant Monarque, puis que le seul Roy de Siam, qu'il a despoüillé de son Royaume, qui n'est presque qu'une quatriesme ou cinquieme partie de ses Estats auoit ordinairement six mille hommes de garde, & trente mille elephans, dont il y en auoit trois mille propres pour la guerre: ce qui doit estre beaucoup estime, à cause de la grande despée de ces animaux. Il auoit comme des Timars par son Royaume, & par ce moyen vingt mille cheuaux, & deux cens cinquante mille hommes de pied tous prests à le suivre à la guerre, sans charger autrement le Royaume; & s'il eust voulu mettre sur pied de plus grandes forces elles se fussent montées à vn million d'hommes, pour ce que le royaume est fort grand, & les villes & prouinces y sōt du tout pleines & peuples. Car la seule ville d'Vdie capitale du royaume de Siam peut enuoyer dehors cinquante mille hommes. On peut comprendre par ce que dessus combien ce Prince est puissant, puis qu'il abonde non seulement en viures, & en toute sorte de richesses, mais encor en hommes.

G O U V E R N E M E N T.

LE Roy de ces pays est Seigneur absolu de toutes les terres de ses Estats, & les baille à tenir à des laboureurs pour certaines sommes, ou bien il les donne aux grands de son royaume pour leur entretenement, & pour quelque temps ou bien pour leur vie, mais non iamais à perpetuité pour en disposer, & les laisser aux leurs comme vn droit hereditaire. Il donne encor aux principaux des villes, & des terres avec iurisdiction, pour quelque temps, ou pour leur vie, à condition qu'ils le viendront seruir aux occasions de guerre avec tant de gens de pied, de cheuaux, ou d'elephans. Le Roy de Pegu souloit auoir autresfois entre autres soldats de sa garde mille Chrestiens auxquels il se fioit, & qui manioient toutes les affaires de sa Cour. On tient que ce Prince les charge d'estranges imposts.

Entre ceux de Tarnasser, l'homicide est puny de mort, sans qu'aucune grace luy soit faite. Les debteurs sont condamnez à satisfaire si le creancier montre la cedule, veu qu'ils escriuent en du parchemin presque semblable au nostre, au lieu que ceux de Calicut escriuent en des ecorces & tablettes de bois. Si vn estrange y decede sans hoirs, le Roy succede à son heritage, d'aurant qu'aucun n'y peut tester, le Roy se disant Seigneur de tout.

R E L I G I O N.

Ceux de Siam, qui sont estimez auteurs de presque toutes les superstitions des contrées de par delà, tiennent Dieu pour createur du Ciel & de la Terre, & pour celuy qui doit recompenser les bons, & punir les meschans. Ils croyent que l'homme a deux esprits autour de luy, dont l'un le guide au bien, & le garde, & l'autre le tète & le travaille. Ils bastissent plusieurs temples somptueux, & y dressent beaucoup de statues d'hommes qu'ils estiment estre montez au Ciel pour leur bonne vie. Entre les autres statues on en void vne du pere des hommes, comme ils disent, qui est longue de 50. pas. Ils ont opinion que cestuy-cy fut enuoyé du Ciel, & que de luy naquirent certains personages qui endurent de grieux & facheux tourmens pour l'amour de Dieu.

Les Prestres qui sont fort honorez en ce pays vont vestus de drap iaune (veu que tout ce qui est iaune pour la ressemblance qu'il a avec le Soleil & l'or est là dédié à Dieu) & les femmes n'entrent nullement en leurs maisons, où ces Prestres ne nourrissent point de poules, pource qu'elles sont femelles. C'est vn si grand forfait parmy eux de boire du vin, qu'on lapide les Prestres qui sont conuaincus d'en auoir beu. Ils ieusnent souuent, mais principalement en vn temps auquel tout le peuple accourt aux temples & aux predications qu'ils font. Ils dient leurs offices à heures determinees, partie de iour, partie de nuit. Ils tiennent que le monde a eu commencement, & doit durer huit mille ans, & qu'ils en ont desjà passé six mille. Ils tiennent aussy que le monde finira par feu, & que lors on verra ouuir au Ciel sept yeux du Soleil qui secheront les riuieres & la mer, & brusleront la terre, & qu'il restera parmy les cedres deux œufs, d'ou sortiront vn homme & vne femme qui renouelleront le monde, & lors il n'y aura plus de mer qui ait son eau salée, mais de plaisans lacs, estägs, ruisseaux & fleuves, qui arroseront la terre de toutes parts en telle sorte qu'elle abonde en tous biens sans travail d'homme.

Ils ont vne infinité d'idoles, & adorent entre autres choses les quatre Elements, & chacun élit en sa mort la façon de ses funérailles, selon l'Element qu'il a adoré. Ceux qui ont adoré la terre sont enterrez, & ceux qui ont porté honneur au feu sont bruslez, ceux qui ont reueré l'air sont perdus, afin d'estre deuorez des oiseaux, & ceux qui ont eu l'eau en particuliere veneration, sont noyez.

Au Pegu les plus âges mettent des mondes innombrables successiuellement l'un apres l'autre, & vne infinité de Dieux, mais non tous ensemble, ains plus & moins à chaq.ue monde. Ils en donnent cinq à celuy auquel nous sommes, & dient qu'il en a desjà passé quatre. Ils croyent que le monde finira par feu, & qu'il se renouuelle continuellement avec les propres Dieux. Ils mettent encor au nombre des Dieux quelques hommes, mais avec condition qu'ils soient auparavant passez en des poissons, des animaux terrestres, & des oiseaux de toute sorte. Ils tiennent qu'il y a trois lieux establis apres ceste vie, c'est à sçauoir vnde tourmens, l'autre de delices, & le troisieme d'aneantissement, qu'ils appellent Miba. Ils dient que les ames demeurent tant aux deux premiers lieux, & en sortent, retournans en ce monde tant de fois, qu'elles sont en fin dignes d'estre admises au Miba. De ces principes naissent tant de vanitez & de superstitions, & tant de folles ceremonies & opinions, que tout homme de iugement pourra mieux imaginer qu'on ne les sçauroit exprimer. Ils adorent aussi certaines masses de terre & de chaux dorées d'or de feuilles faites à la façon des pyramides d'Egypte, lesquelles ils nomment Varelles, qui sont de telle hauteur, que la moindre est de la hauteur de 40. brasses. La plus grande est en la ville de Degum, de telle hauteur, qu'on en descouure la plus grande partie du Royaume. Il y a au fait quelques masses de fer avec vne pomme & vn chapeau de bronze, entouré de clochettes où ils pèdent les ioyaux & toutes les autres choses qu'ils leur offrent. Ils adorent ces Varelles comme leurs Dieux, & les font hautes pour signifier leur grandeur, ainsi qu'ils dient. Ils ont aussi des conuents de Prestres voisins des temples de leurs idoles, en nombre de plus de trois cents pour chacun lieu. Ceux-cy ont la teste rase & le menton sans barbe, & vsent de robes longues avec la manche qui va iusqu'aux pieds. Ils ne frequentent nullement les femmes, & pratiquent peu avec les hommes: toutesfois ils reçoient fort courtoisement les estrangers. Quelques-vns de ces conuents viuēt de leurs reuenus, les autres d'aumosnes. Il y a pareillement des maisons destinées pour les femmes qui se veulent retirer. Ils ont quelques logis qui ne seruent que comme d'armoires d'idoles qu'ils y mettent & gardent par deuotion, & il y en a vn où l'on tient qu'il y en a plus de six vingts mille. Ils ieusient trente iours de l'année, & ne mangent rien iusques au soir. Ils croyent qu'en l'autre vie le laron sera esclaire de la personne à qui il a desrobé quelque chose & croyent que c'est peché de tuer quelque chose que ce soit qui ait vie: à raison de quoy le Roy commande souuent par deuotion qu'on ne pesche point, & qu'on ne face mourir aucune chose qui viue, mais cela est peu observé à cause de l'auarice des officiers qui se laissent aisément corrompre avec de l'argent.

XIX.



DISCOVRS
D V G R A N D
M O G O R.

S O M M A I R E.

1. **D**E la grande estendue de l'Empire du Grand Mogor, qui contient quarante-sept Royaumes; & de l'establissement de deux nouveaux Princes en cet Estat.
2. Description des Royaumes qu'il possède, & en premier lieu de celui de Cambaye: sa longueur, ses bornes, & ses places plus fameuses, & remarquables.
3. Du Royaume de Bengale.
4. De Sanque.
5. Dely.
6. De l'origine, & source d'Inder, principale riviere du Royaume de Cambaye: & de l'abondance du pays en froment, riz, cire, sucre, encens, fruits, especeries, coton, soye, elephans, dromadaires, chevaux, porcs, grosses cannes.
7. Des riches armes des anciens habitans, leur libre conionction, & esbontee accointance des femmes en public, & la cruelle coustume de massacrer leurs parens deuenus vieils, & sur aage.
8. De la barbarie de ceste nation mangeant les corps de leurs parens trespasserz.
9. Quels estoient leurs dieux, & sacrifices.
10. Du naturel de ce peuple, leur couleur, & constitution de corps, leurs vestemens, mariages, & sorcelleries.
11. Leur richesse au trafic du coton, soye, especeries, & pierres, tresors d'or & d'argent du Roy.
12. Leurs forces au grand nombre de caualerie, canons de bronze, elephans de charge, & armes.
13. Nombre de caualerie, infanterie, & elephans qu'en vn besoing le grand Mogor peut mettre en campagne.
14. Discours des empeschemens du progres, & accroissement de cet Empire.
15. De trois secles de Religion de ce peuple, Paganisme, Mahometisme, & Indayisme.

LEMPEREUR de ce Prince embrasse la plus grande partie de ce qui est contenu entre le mont Caucaise, aujour d' huy Dalanguer, ou Naugrocot, & la mer, & entre le Gange, & la riuierre d'Inde, ou Inder. Il possède force Royaumes (veu que quelques vns en mettent jusques à quarante-sept) toutesfois le Nissamaluc, & l'Idelcan, qui sont deux grands Princes presque nouvellement establis, en tiennent en ce pays vn fort grand, qui se nomme Decan, qui a de longueur de coste de mer seulement deux cens cinquante milles. L'vn de ces Princes, c'est à sçauoir le Nissamaluc, se tient en la ville de Danager, & l'Idelcan en celle de Vitapore, combien que la principale ville du Royaume soit Bider, apres laquelle on met celle de Decan, qui a donné son nom à toute la contree. J'ay dit cecy, afin qu'on eust quelque cognoissance de ces deux grands Princes proches du Mogor, puis que nous ne la pouuons auoir entiere, & qu'on ne leur peut donner vn discours particulier. Mais pour reuenir au grand Mogor, les principaux Royaumes qu'il tient sont ceux de Cambaye, Dely, Sanque, Mandro, Bengala, outre plusieurs autres; & la ville de sa demeure s'appelle Delly, de laquelle tout vn Royaume prend son nom.

- II. Le Royaume de Cambaye, qui se nomme aussi Guzarate, a de longueur de coste de mer cinq cents milles, depuis la riuere de Bate, qui se descharge dans la mer pres de la ville de Caul, iusques au pays de Circam de Perse, & des autres costez il joint aux Royaumes de Dulcinde, & de Mandao. Tellement qu'il a pour ses bornes du Leuant le pays de Mandao, du Ponent les Nautaces, ou Gedrosiens; du Nord les Royaumes de Sangué, & de Dulcinde; & du Midy la mer Occane, & les frontieres du Royaume de Decan. Ce Royaume donc est de fort grande estendue, & plein de villes, bourgs, villages, & d'habitans; tellement qu'on y compte 60. mille lieux peuplez. Les places plus fameuses & remarquables de ce pays du long de la coste, sont la ville de Damian, Bandore, Curar, Ruel, & Bazuin, dont les deux premieres ont esté quelques-fois ruinees par les Portugais. Mais au milieu du pays on trouue Madabar, ou Amodabar; Cambaye, qui a communiqué son nom à tout le Royaume, & qui contient 130. familles, & est la plus belle ville de ces quartiers là; à raison dequoy on la nomme le Caire des Indes: Campanel, qui est l'ancienne demeure des Roys du pays, assise au sommet d'une montagne, & ayant sept enceintes de muraille; puis la ville de Tanaé, & quelques autres, entre lesquelles est Diu, possedee par les Portugais, de mesme que Daman, dont nous auons desia fait mention.
- III. Le Royaume de Bengale est aussi tres-grand, & contient plusieurs villes tant maritimes qu'autres, & a de longueur de coste 120. lieues; & autant dans le pays. Le grand Mogor s'est rendu maistre de ce grand Royaume depuis peu de temps. La ville de Gouro estoit la demeure des Roys du pays, & celle de Bengale, qui donne son nom à toute la Prouince, est mise entre les plus belles, & plus grandes de toutes les Indes.
- IV. Le Royaume de Sangué, nommé par quelques autres de Citor, a pour sa ville capitale Citor, qui (selon Maffee) est assise en lieu auantageux, 212. milles de circuit, & force belles maisons, tant publiques, que particulieres, & est fortifiée de bastions beaux & bons par excellence, & ceinte de bonnes murailles. Ce pays a esté presque de nostre temps sujet à vne femme nommee Cie mentine, autant courageuse, que belle, qui s'estant reuoltee contre le Roy Badurie, à qui elle payoit auparauant quelque tribut, fut despoüillée de la ville de Citor, où elle s'estoit fortifiée avec 6. mille hommes de pied, & 3000. cheuaux, & depuis le grand Mogor s'est rendu maistre de la plus grande partie.
- V. Le Royaume de Delly est assis entre les Royaumes de Decan, de Narfingue, d'Orixe, & de Cambaye; mais il est separé de celui de Cambaye par des montagnes. Il fut iadis habité de vaillantes femmes, ou Amazones, dont il en reste encores quelques-vnes, qui vont à cheual comme des hommes. Il y auoit vn Roy Mahometan qui regnoit n'a gueres en ce pays, & de qui la femme marchoit ordinairement accompagnée de deux mille femmes à cheual: mais en fin ce Royaume est tombé entre les mains du grand Mogor, qui en est à present maistre. Ce grand Prince se tient en la ville de Delly, capitale du Royaume.
- Q V A L I T E.**
- VI. Le Royaume de Cambaye est arrosé de plusieurs riuieres, dont la principale est celle d'Inder qui passe au milieu. Ceste riuere vient du mont Caucasé, auourd'huy Naugrocot, & apres vn long cours d'environ 900. milles, se

va tendre dans la mer Oceane, par deux ambouchures fort grandes. Le pays abonde en froment, ris, cire, sucre, encens, fruiçts de toutes sortes, & espiceries, & il y a si grande quantité de coton, & de soye, qu'on en charge quelquefois quarante, voire cinquante nauires, pour les porter ailleurs. On y trouue pareillement grand nombre de cheuaux, & d'elephans, d'Abades, qui sont deux fois aussi grands que des taureaux, ayans sur le musle vne petite corne, & ont la peau si dure, qu'il n'y a homme qui la puille percer d'un coup d'estoc, & dans les montagnes la pierre d'Onix, vulgairement Cornaline, & force diamants, & chalcedoines: & ce pays abonde encores grandement en storax liquide.

Le Royaume de Bengale est arrosé de la riuere de Chaberis, à qui quelques-uns donnent auiourd'huy le nom de Guenge, pensant que ce soit le Gange des anciens, combien qu'ils mettent vn autre fleuue alléz pres de cestuy-cy, qui partant du mont de Gate se descharge dans le golphe de Bengale, assez pres de l'embouchure du Chaberis. Ce pays produit abondamment toute sorte de choses necessaires à la vie humaine; veu qu'il porte grande quantité de ris, de froment, de sucre, de tres-bon gingembre, & de poyure long. Dauantage, il n'y a pays où l'on trouue plus de coton, & de soye; & quant à la chair, & au poisson, il est impossible d'en rencontrer dauantage en aucune autre contrée: & le meilleur est que tout ce pays iouy d'un air doux, & temperé, qui fait que de tous costez beau coup de gens y abondent. Il y a des arbres nommez Moles, qui portent vn fruiçt si doux, & si delicieux, que les iuifs, & les Mahometans qui s'y tiennent, croyent que c'est le fruiçt qui fist pecher Adam. Il y a aussi de si grosses cannes, qu'elles seruent de barils, & semblables vaisseaux, & à grand peine vn homme en peut embrasser vne seule.

Le pays de Dely, outre les choses que nous auons trouuees aux autres royaumes, abonde en cheuaux, en elephans, & en Dromadaires.

MOEVRS ANCIENNES.

POUR CE que le grand Mogor, & ceux qui avec luy se sont emparez de ceste partie des Indes, sont venus du Zaghetay, à raison dequoy ce Prince se vant d'estre issu de la race de Tamerlan, & que les Massageres ont esté habitans de ceste contrée, il ne sera mal à propos de dire quelque chose des anciennes mœurs de ce peuple.

Il s'enrichissoient d'or leurs baudriers, morions, & salades, & les espaulieres de leurs harnois, & outre ce les poitrals de leurs cheuaux estoient couuerts de fin or, duquel ils faisoient aussi les mors des brides, selon Strabon, & les bardes, & les chanfrains. Le bout de leurs lances estoit d'airain, dont ils garnissoient aussi leurs carquois, n'ayans aucun usage de fer, ny d'argent. Chacun d'eux prenoit vne femme, quoy que tous les accointassent en public, & sans aucune honte. Si quelqu'un d'entre eux desiroit d'auoir affaire à sa femme, il ne faisoit que pendre son carquois à son chariot, & empoignoit la femme, sans se soucier nullement de tous ceux qui la pouuoient regarder.

Ce peuple auoit esté coustume qu'aussi tost que quelqu'un estoit deuenu fort vieil, ses parens & aliez s'assembloient, & massacroient avec luy quelques brebis pour luy faire cōpagnie, & faisans cuire ensemble indifféremment la chair de l'homme & celle des brebis, en dressoient leur festin, & tenoient ceste mort pour

- viii. la plus heureuse qui leur eust sçeu arriver. Ils ne mangeoient point ceux qui mouroient de langueur, & de maladie, mais les enterroient, desplorans leur fortune, pour n'auoir eu ce bon heur d'estre mangez par leurs parents & amys. Ils ne feroient chose quelconque pour pouruoir à leur vie, d'autant qu'ils se contentoient de leurs troupeaux, & du poisson que leurs riuieres leur fournisent, & vsoient de lait pour breuuage.
- ix. Entre les dieux ils honoroient sur tout le Soleil, à l'honneur duquel ils immoloient le cheual, comme s'ils eussent eu esgard de sacrifier au plus bel astre le plus courageux de tous les animaux.

MOEVRS DE CE TEMPS

- x. Les habitans de Campaye s'addonnent pour la plus grande partie à la marchandise, & sont inutiles à la guerre. Ils sont de couleur oliuatre, & vont tous nus, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuses. Quant à leur teste, ils portent dessus vne mante, & comme vn chapeau de couleur de pourpre, & n'ont la pluspart du temps qu'vne chemise. Ils ne mangent point de chair, ains viuent seulement de lait, de ris, d'orge, & d'autres choses inanimées. Ils peignent mignonement leur barbe, & auallent leurs cheueux à l'imitation des femmes, faisans comme vne chaisne de leur poil entortillé. Les femmes ne se marient iamais qu'à vn seul homme, & les hommes de mesme, & viuent fort chastement estans en viduité. Ils sont grands sorciers, & se meslent de predire les choses à venir. Ils auoient accoustumé lors qu'ils auoient vn Prince particulier, de venir les vns à cheual, les autres sur des elephans, le matin deuant le palais de leur Roy, pour le saluer, donnans plusieurs chamades avec des trompettes, & de cors, & vsoient de mesme ceremonie lors que le Roy se vouloit mettre à la table.

Le Royaume de Bengale est habité de plusieurs sortes de nations, à cause de la bonté, & temperature de l'air, & de la richesse du pays. Les originaires sont pour la pluspart blancs, de subtil esprit, d'vn doux & courtois naturel, & bien entendus aux choses dont ils se meslent: il est vray qu'ils sont quelque peu trompeurs. Ils sont addonnez au trafic, & sçauent bien le train de la marchandise. Ils ne vont pas nus, comme sont presque tous les autres Indiens, ains se couurent d'vne chemise assez blanche, qui leur va iusques aux pieds, & ont encotes par dessus d'autres habits de soye. Ils portent des tuchans à la façon des Turcs. Leur Roy d'aparauant estoit ordinairement esleu d'entre les esclaves Abyssins, dont toute la Cour estoit presque remplie. Ils sont delicats, & magnifiques, tant en leur viure, qu'en leur vestement. Ils sont ignorans pour le regard des sciences, de mesme que ceux de Cambaye: il est vray que quelques vns ont voulu dire qu'il y en a parmy eux qui sont quelque peu sçauans en Philosophie, Astrologie, & Medecine. On dit que les habitans du pays portent grand honneur au Gange, & ne se mettent iamais dessus qu'avec grand respect, croyans fermement que quand ils se lauent dedans, son eau emporte tous les pechez dont ils se sont souillez. Mais l'auarice de leurs Princes a esté si grande, qu'ils ne peuuent s'aller baigner dans ceste riuere, sans payer certaine somme à leur Roy.

RICHESSE.

QUANT à ce que j'ay dit du coton, & de la soye qui sont en si grande abondance en ce pays, qu'on en charge bien souuent à la fois 40. voire 50. vaisseaux, pour conduire ceste marchandise en des pays extrêmement esloignez, & outre l'espicerie, & les pierres fines que les habitans vendent aux estrangers, & par lesquelles on peut cognoistre la richesse de ce Royaume; ie diray seulement ce mot, que pour estre mieux asseuré du grand thre for qu'il y peut auoir en ces contrées, & principalement de celuy que le Roy possède, il faut considerer sans plus ce que Maffee rapporte de Badurie, qui ne possédoit que le Royaume de Cambaye. Il dit donc entre autres choses que lors qu'il se mist en campagne l'an 1536. pour combattre contre le grand Mogor, qui estoit venu au secours du Roy de Mandao, il faisoit mener cinq cens tonneaux pleins d'or & d'argent pour payer son armee; & apres auoir esté desfait par deux fois, & auoir perdu tout ce qui estoit en son camp, il enuoya à Solyman Empereur des Turcs vn present qui fut estimé six cens mille escus, en luy demandant secours: puis se repentant de s'estre adressé à vn Prince qui ne le pourroit si tost assister, il s'esfaya de gagner l'amitié des Portugais ses voisins, non seulement en leur laissant dresser vn Fort en l'Isle de Diu, mais encore avec des presens exquis. On peut comprendre par là quelles sont les richesses du grand Mogor, puis qu'il possède non seulement la plus grande partie du pays que tenoit Badurie, mais encorres vn grand nombre d'autres Provinces, dont la pluspart ne cede nullement à celle de Cambaye.

XI.

APRES auoir monstré quelle peut estre la richesse de ce Prince, il faut venir à ses forces, & considerer de mesme l'armee de Badurie, qui estoit composée d'vn nombre presque infiny de soldats: veu qu'on y comptoit cent cinquante mille cheuaux, dont il y en auoit 35. mille bardez, & outre ce il y auoit cinq cens mille hommes de pied: dauantage il y auoit vn si grand esquipage, & tant de munitions, que le rapport de Maffee semble vne chose incroyable, si l'on veut conferer ces forces avec celles des Roys d'Europe. Il auoit avec cela deux mille canons de bronze, & entre ces pieces quatre basilics tirez par autant de centaines de bœufs; cinq cens charrettes chargées de poudre, & de bales, & 200. elephans armez. De sorte que prenant vne semblable conclusion à celle que nous auons faite pour le regard des richesses, il faut dire, que puisque le grand Mogor possède tant d'autres pays outre ceux de Badurie, qu'il peut dresser des armees, dont le seul nombre seroit capable de donner de la terreur à tous ses voisins, s'ils ne se trouuoient pourueus de beaucoup d'hommes de mesme que luy, à proportion des terres qu'ils tiennent. Et certainement ce n'est pas chose mal-aysee de mener tant d'hommes sur pied, pour le peu qui leur fait besoin, soit à les nourrir, soit à les armer: & de mesme ils peuuent assembler vne inestimable quantité de munitions, & de machines de guerre, pour ce qu'ils ne meinent autre chose que ce qui est necessaire à la guerre. L'abondance du vin, la diuersité des viandes & choses semblables; qu'on ne peut mesurer sans vne fort grande despense, & sans vn grand embarrasement

XII.

& destourbier, n'ont point de lieu parmy eux : toute chose y est ordonnée pour la guerre, le cuiure, le fer, l'acier, l'estaing pour faire les pieces, & autres machines de guerre; le fer, & le plomb pour faire des bales; & le fer, & l'acier pour faire des especs: & les bœufs, & les éléphants pour les tirer. Or tous ces Princes sont tyrans, si bien que pour assseuer, & accroistre leur Estat, ils foulent les peuples, & mettent tout entre les mains des soldats, afin qu'ils leur soient plus fideles. Méme les Princes Mahometans ne fient ny leurs places, ny leurs entreprises d'importance qu'à leurs esclaves qui se reuoltent bien souuent, & s'emparent des Estats de leurs maistres, & pour se maintenir en possession mettent les peuples en proye: car il faut necessairement que la puissance d'un Prince s'appuye sur l'amytie de ses suiets, ou de quelques autres, pource que celuy qui est craint de tous, ne se peut maintenir long-temps en estat. Or d'autant que les tyrans ne se peuuent promettre la bien-veillance des peuples, qu'ils traictent non comme suiets, mais comme esclaves; il est force qu'ils s'appuyent sur les soldats, & qu'ils les gagnent en leur permetant toute chose. Ainsi le Turc s'appuye sur les Janissaires, qui ne recognoissent non seulement point d'autre maistre, mais point d'autre pere: & pour estre aymé, & s'etrettenir d'eux, il leur donne permission, & liberté de tout faire. Ainsi plusieurs Princes de Malabar tiennent leurs peuples comme des bestes, & fondent leur puissance sur les Naires. Les Roys d'Ormus, de Cambaye, de Decan, & d'Acen font estat des esclaves. Or pource qu'ils logent le fondement de leur grandeur en leurs soldats libres, ou esclaves, naturels, ou estrangers, il est force que la guerre soit entre eux le but de toute chose, & qu'ils n'espargnent rien pour se maintenir pourueuz de soldats, & de munitions.

XIII. Pour reuenir à nostre grand Mogor, on tient qu'il peut mettre en campagne par maniere de dire dans vn moment trois cens mille cheuaux, cinquante mille éléphants, & vn nombre presque infiny de gens de pied.

XIV. Mais dira quelqu'un, d'où vient que ce Prince estant si puissant, il ne se rend maistre du reste des Indes, & du Leuant? A quoy ie responds, qu'il y a beaucoup de choses qui l'en empeschent: L'une est, que comme l'esprit, & l'art de l'homme ne peut produire vn mouuement perpetuel, effect propre de la nature, & de Dieu: aussi l'on ne peut donner vn cours continuel aux entreprises humaines: car encorés que les grands Empires ne soient trauaillez des forces estrangeres, ils tombent sous leur propre pesanteur, & s'accablent eux-mêmes. Dauantage, lors que la puissance croist, l'agilité manque: & quoy que les forces soient plus grandes, elles sont toutes fois peu propres, ie ne diray pas à faire des courtes, mais à se mouuoir. Ces forces donc ne se meuuant que fort lentement, & l'on sçait assez combien la promptitude est importante en la guerre. La grandeur des conquestes porte avec elle le soing de les maintenir, & assseuer, & pour ce faire il faut du temps. Cependant les voisins se fortifient, & pouruoient à leur seureté, & la facilité de vaincre s'ensuyt avec l'occasion.

Dauantage celuy qui a vaincu son ennemy, craint ordinairement ses compagnons, & ceux qui ont participé à sa victoire: & pour s'assseuer d'eux, il faut interrompre les entreprises, & faire retraite plustost que l'on ne desireroit, & deuoit. Outre ce, les victoires rendent les Capitaines insolens, & les soldats peu obeyssans: & si ceux-là veulent aller plus auant, ceux-cy ne veulent pas s'yure; comme il aduint à Alexandre, & à Luculle: Il ne faut aussi passer sous

silence, que les grandes entreprises qui réussissent, enrichissent les particuliers, mais le plus souvent laissent le Prince sans argent, qui est la chose qui rend les armées mieux vnies, & plus promptes aux factions. Il faut dire encore, qu'une grande armée, telle que fut celle de Badurie, par le moyen de la ruine des pays par lesquels elle passe, & s'arreste, se prive elle-même du moyen de s'entretenir. C'est pourquoy encores que les ennemis ne la desfont, elle est consumée par la faim, qui est ordinairement accompagnée de la peste. Et pour ceste cause on ne scauroit prendre vne meilleure resolution contre ces grosses armées, que de temporiser, & demeurer sur la deffence, pour ce que c'est chose certaine qu'elles ne peuvent demeurer long temps en cet estat, & qu'il faut que par faute d'argent, ou de viures, ou par le moyen de l'infection de l'air, ou par maladie, elles se dissipent.

Ce qui résiste encore au progrès du Mogor, c'est la nature des lieux: car le Caucase s'étend par ces contrées là avec mille branches, dont quelques vnes bornent les autres Royaumes; les autres non contentes de les border, les ceignent de toutes parts, & leur seruent de muraille: les autres bouchent entièrement les passages, les autres les rendent fort malaisés; & ces difficultez sont plus grandes au Mogor, qu'elles ne seroient à d'autres, pour ce que la force de ses gens de guerre consiste en la cavalerie: de sorte qu'ainsi qu'il est puissant en raze campagne, il ne peut gueres aduancer aux pays montueux: ce qu'on peut assez iuger par les Resbutes, qui s'estans rendus forts aux montagnes de Cambaye, n'ont aucune peur de ce Prince. Ces Resbutes sont les restes de la noblesse idolatre de ce pays, qui la première fois que les Mahometans s'en faiserent, se retirerent aux montagnes qui sont entre la ville de Cambaye, & Diu; & maintiennent en ce lieu leur liberté avec les armes en main, faisant bien souvent de grands ravages en la plaine. Il y a apres des pays steriles, voire qui ont faute d'eau, comme est celui de Dulcinde, aux frontieres de Cambaye; tellement qu'il n'est possible d'y conduire des armées.

Il faut adjoûter à cela la grande perte de temps que les Princes qui ont de grands Estats, font en leurs voyages; pour ce que l'Esté passe le plus souvent auant qu'on arrive au lieu destiné; & quand l'on y est avec les cheuaux demy-morts, & les soldats diminuez du nombre, & affoiblis, on void suruenir l'hyuer contraire à celuy qui attaque, & fauorable aux ennemis: pour ce qu'il faut que l'assaillant tienne la campagne parmy la boüe, ou la glace: & les autres sont cependant à couvert, & avec toute sorte de commoditez. De là vient que tous les Princes qui ont projecté d'exécuter de grandes entreprises, à cause des difficultez qui se trouuent à mener de grandes armées d'un pays à l'autre: ont esté contraincts de mettre leurs gens, ou sur la mer, ou sur des riuieres, comme fist Germanique en la guerre d'Allemagne.

Or le Mogor n'a nulle sorte de forces navales, tant à cause qu'il manque de ports, qu'à raison qu'il a pour voisins les Portugais, qui ferment tout le golphe de Cambaye, avec deux forteresses importantes, qui sont celles de Damman, & de Diu.

La dernière chose qui a arresté les Mogores, c'a esté la puissance de ceux avec lesquels il confine, qui l'empeschent de s'estendre du costé du Leuant: car il a pour voisin le Roy de Brame, qui ne luy cede nullement en puissance, & en forces: veu qu'il possède tant de Royaumes, & d'Estats, & a sous luy tant de nations guerrieres, & en met vn si grand nombre en campagne, qu'il

ne redoute aucune puissance contraire. Que si le Mogor a esten lu son Empire entre le Gange & l'Inde, cestuy-cy ne l'a pas moins accru entre le Gange, & le Royaume de Siam. Et finalement la fortification est aujourd'hui en tel termes, qu'une petite place de guerre est capable de lasser, & d'affoiblir la puissance d'un grand Empire: tellement que par cet art peu de gens resistent à plusieurs, & consomment les forces, & les thresors de ceux qui les attaquent.

RELIGION.

LA malheureuse secte de Mahomet s'est tellement espanuë en Europe, en Afrique, & en Asie, que les plus grands Royaumes de ces deux dernieres parties du monde sont infectez de ceste erreur. Or entre les autres l'Empire du Mogor qui suit la loy de ce faux Prophete, est pour la plus grande partie Mahometan. Il y a encor force idolatres, dont nous parlerons au discours du Roy de Narfinge, auquel ie remets ce propos; pour n'estre contraint de dire deux fois vne mesme chose. Il y a pareillement assez bon nombre de Luifs, qui s'adonnent à la marchandise sur toute chose, & pareillement quelques Chrestiens Abyssins, que le trafic, & le desir de gagner a attirez en ceste contree.



I
C
liv.
cuer
Sar
mer
dra
don
n'ai
C
fon
ging
C
mer
meta
ensa
pay
ra
cate
pen

sten du son Empire
entre le Gauge, & le
d'hui en tel termes,
bibliir la puissance
resistit à plusieurs,
quent.

duë en Europe, en
ces deux dernieres
autres l'Empire du
grande partie Ma-
s au discours du Roy
ntraint de dire deux
bre de luifs, qui s'ad-
quelques Chrestiens
e contree.



DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE CALICVT.

S O M M A I R E.

1. **L**ONGVEUR & largeur du Royaume de Calicut, & description de sa principale ville, & la forme de ses bastimens, & maisons. 2. Son terroir abondant en poivre, & quelle sorte d'arbrisseau porte ceste espicerie, le temps & la façon de le cultiver & cueillir. 3. Du gingembre, aloex, & autres fruicts que produit ce pays: avec la maniere de le cueillir. 4. Description des animaux & oyseaux que ceste contree nourrit, entre autres le Sarau chantans plus doucement que le Perroquet. 5. Des Singes & Guenons, & d'un merueilleux Arbre qui porte dattes ou noix, & duquel on tire & fait des cordages, des draps semblables au satin, du vin, sucre, & huyle. 6. De deux sortes de serpens de ce pays, dont l'un ne porte venin. 7. Du mariage des Roys de Calicut, qui n'esposent femme qu'elle n'ait esté depncelee par le plus honorable de leurs Prestres. 8. Des cinq ordres du Royaume: & la maniere de vivre de chacun estat: notamment des Nobles & Marchands. 9. Leur façon d'escrire sur sveilles de palmier avec plumes de fer. 10. Leur richesse au trafic du poivre, gingembre, canelle, cloux de girofle, noix, muscades, macis, musc, perles, gausse de nard & mirabolans, encens, aloë, camphre, casse. 11. Leurs forces en l'infanterie & armées de mer. Leurs armes & façon de combattre & faire la guerre. 12. Quelles forces le Roy peut mettre tant en campagne que sur mer. 13. Succession de la Couronne de Calicut desree aux enfans de la sœur du Roy de Funel, & pourquoy? Et comment le creancier poursuit en ce pays le debteur. 14. De l'idolatrie abominable des Calicutains aderaus le Diable mort, en un Oratoire plein de figures de Diables. 15. Des sacrifices que font au Diable les Sacrificateurs Bramins. 16. Pardon gener al celebré tous les ans par les Bramins, & octroyé à ce peuple en un certain Temple de la Pronnce.

1.



Le principal des Royaumes de la Prouince de Malabar est celuy de Calicut, combien qu'il aye seulement 25. lieues de coste de mer. Le Roy de ce pays est puissant & renommé, surpasse au moins en dignité tous ceux de ces contrées, & est appelé Zamorin, qui veut dire Empereur, s'uluant le commandement de Pereimal Roy de tout le Malabar, qui ayant diuisé son Estat en plusieurs parties, lors qu'il voulut aller à la Meque pour y finir ses iours, voulut laisser le nom de Samorin à ce Roy de Calicut. Ce Royaume a donc 25. lieues de longueur, & sa largeur n'en passe pas dix. La ville capitale qui communique son nom à tout le Royaume est assise sur le bord de la mer, & a trois milles d'estenduë. Elle n'est point enceinte de murailles, & contient environ six mille maisons separees d'un assez grand espace l'une de l'autre, Elle a un mille loing de là son port qui est nommé Capocare. Les maisons de ceste ville sont basses, & de peu de prix, pource que l'on trouue l'eau si tost qu'on a fouy cinq pieds auant en terre: de sorte qu'on ne scauroit ietter des fondemens gueres profonds. Les maisons des marchands y sont estimees environ vingt escus: mais celles des autres ne se vendent au plus que deux escus. La hauteur de ces maisons est égale à celle d'un homme qui est à cheual.

Q V A L I T E'.

II.

Le terroir de Calicut produit du poivre, & l'on en cueille aussi quelque peu dans la ville. La tige du poivre est foible, & ne se peut tenir droite, ains elle a besoin d'eschallas comme la vigne. Il ressemble en cela au lievre, qui s'aduanee en croissant, & si tost qu'il se peut ioindre à un arbre voisin, il l'embrasse, & se lie avec luy. C'est arbre, ou plustost arbrisseau a plusieurs rameaux longs de deux ou trois espans. Ses feuilles sont comme celles d'un pommier d'Assyrie, sinon que celles-cy sont un peu plus espaisces & plus grosses, & ont de petites veines à trauers. En chaque plante on void six grappes pendantes, longues d'un pied: & ces grappes ont la couleur semblable à des raisins qui ne sont pas meurs. On les cueille au mois d'Octobre & de Novembre lors qu'ils tirent encor sur le verd, & l'on les met seicher au Soleil sur des nattes, ou couuertes de iones, & en trois iours le grain deuenir noir, ainsi qu'on l'apporte par deçà. Au reste on ne le taille point, & l'on n'a nul besoin de le culciuier, d'autant que la terre le produit sans y mettre la main. Plin dit que les arbrisseaux du poivre sont semblables aux geneyriers que nous auons par deçà, & quelques vns de son temps ont dit qu'ils ne croissoient qu'en l'endroit du mont Caucaze qui est droittement exposé au Soleil. Mais nous auons aujourd'hui appris le contraire par les nauigations des Portugais.

III.

Le pays de Calicut porte aussi du gingembre, qui est une racine, qui n'est profonde pour le plus que de trois ou quatre espans en façon de roseaux. Quand on arrache le gingembre on laisse un entre deux de nœuds dedans la fosse dont on l'a arraché, & l'on couure de terre la racine ou la semence, & l'annee d'apres on en cueille le fruit, c'est à sçauoir du gingembre. On entrouue aux lieux plains qui est semblable au myrobolan, mais aux terres rouges il s'en cueille

de toutes sortes. On y trouue aussi quelques autres fruiçts & arbrisseaux comme des jaceres, l'ambre corocapel, comolangue, & beaucoup d'autres qui nous sont incognus, entre lesquels quelques-vns ont le goust de l'auberge, les autres de la prune de Damas, les autres de la figue, & quelques autres du melon. Il y croist aussi de l'aloëz, qui est vne gomme qu'on cueille sur vn arbrisseau, qui n'a qu'une racine, comme vn baïson fiché en terre. Il a le tronc tendre & rouge, la senteur forte, & le goust amer.

On trouue en Calicut plusieurs sortes de bestes, comme lyons, sangliers, cerfs, chevreux, loups, bœufs, buffes, elephans, & autres: toutesfois on dit qu'il n'y a pas vne de ces bestes qui y naisse, & qu'on les y meïne d'ailleurs. iv.

Quant aux oiseaux il y a des perroquets verts, d'autres qui sont rouges, & d'autres de diuerses couleurs. Il y en a si grande quantité qu'on met expressement des hommes aux champs pour garder le riz, de peur que les perroquets ne le mangent. Ils gazouillent merueilleusement, & ne coustent pas beaucoup. Il y a aussi vne sorte d'oiseaux nommez Sarau, qui sont vn peu plus petits que les perroquets, mais chantent plus doucement. Les fleurs y sont tousiours en vigueur, & les arbres verts tout le long de l'année, à cause que l'air y est doux & temperé, & qu'il semble qu'on y soit tousiours au Printemps.

Ce pays produit aussi des singes, & des guenons, qui sont beaucoup d'en- nuis aux laboureurs, principalement à ceux qui sont pauures, pource qu'ils montent sur les arbres qui sont comme noyers, & repandent la liqueur dont les Indiens font leur breuuage, & renuersant les vaisseaux dans lesquels on le reçoit. Car ils ont vne sorte d'arbre qui surmonte en bonté tous les autres. Il porte des dattes comme le palmier: on en faiçt du bois pour se chauffer, on entueille des noix qui sont de bon goust: on en faiçt des cordages, on en tire de petits draps déliez, du vin, du succe, & de l'huyle, & les premiers fruiçts que cet arbre porte sont des noix semblables aux dattes. Ils leur ostent la premiere pelure, & la mettent au feu. Il y a vn autre arbre qui n'est guere different de celui-là qui porte le coton & crespce. De ses feuilles on en fait du drap presque semblable au satin, ou taffetas, puis on file la coste, & l'on en fait des cordons. Sous la derniere escorce il y a vne noix grosse comme le petit doigt. Au reste il s'engendre de l'eau avec la noix, & selon que la noix croist ceste eau croist aussi: voire en telle sorte que quand la noix est venue à sa perfection, le dedans de la noix est plein d'eau, qui est fort claire, & non guere differente de l'eau rose, & de ceste eau ils font de l'huyle fort grasse. Ils font aussi le matin & le soir vne incision au tronc, & en tirent vne liqueur fort excellente, qui leur tient lieu de vin doux. v.

Les serpens de ce pays sont fort hauts pour la plus grande partie, & presque aussi grands que des porceaux. Ils ont la teste beaucoup plus large & grosse que des sangliers, & quatre pieds longs de quatre coudees, & naissent, & se tiennent en des lieux marécageux. Les habitans disent que ces serpens n'ont point de venin. Il y en a d'autres qui ont vn venin si mortel que s'ils ont vne fois sucé tant soit peu du sang d'un homme, il mourra soudainement. Il y en a d'autres grands comme aspics, & d'autres beaucoup plus grands, qui tuent vn homme d'une seule morsure, & ceux-cy sont en fort grand nombre. vi.

M O E V R S .

- vii. **Q**UAND le Roy veut prendre femme il n'a point de coustume de coucher avec elle, qu'après qu'elle a esté depucelee par le plus honorable de tous les Prestres, & le Roy luy donne pour ce beau coup qu'il fait 500. escus. Quand le Roy veut prendre sa refection il se couche par terre sans couuerture ny tapis, & a autour de luy des Prestres qui assistent à son disner ou souper, & n'approchent de luy que de quatre pas, escoutans avec reuerence les paroles du Roy.
- viii. Apres le Roy les plus honorables sont les Prestres, & apres eux les Naires, qui sont en mesme estime par delà que les Gentils-hommes en ces contrees. Ceux cy peuuent porter l'espee, le bouclier, la pique, ou halebarde quand ils sortent dehors. Le tiers ordre est des artisans & gens de mestier. Le quatriesme est des pescheurs. Le cinquiesme de ceux qui recueillent le poivre, le vin, & les noix: & le dernier est de ceux qui sement & recueillent le riz, & ceux cy ne sont pas beaucoup estimez des Gentilshommes & des Prestres. Le Roy & la Roine ne portent des habits guere magnifiques, & les habitans de la ville sont presque tous nuds, n'ayans qu'un petit tissu de coton devant leurs parties honteuses. Quand le Roy va dehors pour chasser, ou pour autre chose, les Prestres gardent la Roine en sa maison. Les Gentilshommes & marchands viuent à la façon qui s'ensuit: S'il y a quelques amis qui soient mariez, il arriue souuent qu'ils changent de femmes pour rendre leur amitié plus ferme: & quant aux enfans ils demeurent à celuy qui en est le pere. Il y en a quelques autres qui ont bien d'autres façons de faire, veu qu'une femme espouse sept maris qui couchent l'un apres l'autre avec elle, & s'il aduient qu'elle soit grosse elle baille l'enfant à l'un des sept tel que bon luy semble, & cestui-là ne le peut refuser. Ils se couchent par terre quand ils veulent prendre leur repas, & en lieu de cueillieres ont des feuilles d'arbres. Ceux qui suivent le Roy portent en leur teste des bandes de soye teintes en escarlate. Tous y laissent merueilleusement croistre leurs cheveux. Apres le trespas du Roy tous ses suiets se font couper les cheveux & la barbe en signe de tristesse, les vns d'une sorte, les autres de l'autre.
- Les femmes ne s'adonnent à faire chose que ce soit, fors à se parer & rendre le plus qu'ils peuuent agreables: tellement que lors qu'elles sortent en la rue, quoy que nuës, elles sont chargees d'or & de pierrerie, veu qu'elles en ont aux oreilles, au col, aux bras, & aux iambes, & encor qui leur pendent sur la poitrine. Ils escriuent sur des feuilles de palmier avec des plumes de fer, sans aucune ancre.
- ix.

R I C H E S S E .

- x. **L**E grand trafic qui se fait en Calicut rend le pays extremement riche, veu que non seulement ils vendent leur poivre & leur gingembre aux marchands estrangers, mais ils leur font encore charger de l'espicerie qu'on apporte d'ailleurs en ce pays-là. Car on y conduit de la canelle qui vient d'une isle nommee Zeylon à cinquante lieues d'Alemagne par delà Calicut en tirant vers le Leuant, de mesme que du poivre de Commucol qui est 12. lieues par delà Calicut: des clouz de girofle de Meluze, qui est distant de Calicut de quelques lieues: des noix muscades, & du maciz des Moluques, du musc du Pegu, des perles

de l'Isle d'Ormus, des gouffes de Nard, & des mirabolans de Cambaye, de l'encens d'Arabie, de l'aloës, & de camphre de Lyui, ou China, distant de Calicut 50. lieues, du poyure long du Sumatre, & du bresil de Darnaller, ou Tarnasser. Calicut enuoye aussi dehors la casse qui croist en son terroir. Toutes ces marchandises qu'on emporte de cette ville, qui est presque le commun abord des marchands Arabes qui trafiquent en Leuant : à cause qu'elle est vne des plus riches des Indes, & l'on peut aussi cognoistre par là les richesses de son Prince, des reuenus duquel nous n'auons aucun rapport alléuré.

On peut dire seulement que le trafic de l'espicerie qui s'y fait est de telle consequence, que non seulement, il rend les Princes riches par le moyen des gabelles, & des daces : mais encor enrichit les marchands en telle sorte, que quelques vns d'entre eux se peuuent esgaler en moyens à des Ducs d'Europe, & des Roys d'Afrique.

F O R C E S.

EN la Prouince de Malabar on ne fait pas la guerre continuellement à cheual; non tant pour ce que le pays n'engendre nuls cheuaux, (veu qu'il y en vient vn grand nombre de Perse & d'Arabie) que pour ce que le pays ne le porte pas. Car de mesme qu'en Suede les gens de pied n'vont point des piques, ny ceux de cheual de lancees, à cause des bois qui les empeschent de les manier; ainsi en Malabar on n'vse pas ordinairement de cheuaux, à cause que le pays est estroit, & trauersé en vne infinité d'endroits, de riuieres, de bras de mer, & de marecages. Il faut d'oc que leurs forces consistent en l'Infanterie, & aux armées de mer. L'Infanterie de ce pais est aussi bien ordonnée qu'il est possible.

Premierement les soldats sont tous nobles, & s'appellent Naires. Ceux-cy estans aagez de septans sont mis comme à l'escole de la guerre, où l'on leur estend par le moyen de quelques hommes excellens en cela, les nerfs, & les ioinctures, les quelles ils s'oignent bien souuent d'huyle de Sefame, & par ce moyen ils acquierent vne disposition presque incroyable, veu qu'ils tourent & ployent leurs membres aisément de tous costez, comme s'ils n'auoient point d'os. Apres cela ils s'exercent sans cesse au maniment des armes, & estimés que nul ne peut deuenir excellent en plusieurs choses, ne s'adonnent qu'à vne sorte d'armes, selon qu'ils se sentent plus disposez. Leurs armes estoient autrefois la pique, l'arc, l'espee, & le bouclier; mais depuis que les Portugais arriuerent en ces contrées, ils ont appris l'art de fonder l'artillerie, & de faire les arquebuses, & les manier, & mesme de faire tout ce qui est necessaire pour s'en seruir, tellement que leur poudre est beaucoup meilleure que la nostre. Ils vont à la guerre tous nuds, excepté le nombril, & n'vont ny de morion, ny de corselet.

Delà vient qu'ils sont fort disposez au combat, & en toutes factions militaires. Ils se presentent à l'ennemy à l'impourueu, & s'en esloignent en vn instant comme des faucons. Quand on croit qu'ils sont plus esloignez ils sont au doz de leurs ennemis : tellement qu'il est mal-aisé de les fuyr, & de les suyure: veu qu'ils ne sont moins legers à pied, que les Parthes l'estoient à cheual. S'il est besoing de venir aux mains (ce qu'ils ne font que par nécessité, ou par occasion) ils frappent le plus souuent de pointe. Ils portent certaines lames d'airain, ou d'argent attachees à la poignée de leur espee, & le son de ces lames leur sert de trompette, ou de tambour, pour les animer au combat.

Il y a parmi les Naires vn rang de soldats, qu'on nomme Amoques, qui avec de grandes execrations, auxquelles ils se soumettent avec leur famille, & posterité, font profession de venger les offenses faites à leurs compagnons. Mais si lon tuë le Roy, ils courent avec tant de fureur à la vengeance que les plus grands dangers ne les peuuent arrester. A raison de quoy selon que le nombre des Amoques est grand, ou petit, les Roys des Indes sont estimez plus, ou moins puillans. Ce qui augmente la hardiesse des Naires, & le peu d'estat qu'ils font des dangers, c'est qu'ils n'ont point de femme particuliere. Car il y a beaucoup de siecles qu'un prince de ces pays y introduisit la communauté des femmes. Il faut adiouter à cela la grande licence, ou plustost arrogance de ces Naires: veu qu'il n'est permis au peuple de s'approcher d'eux, autrement ceux qui s'en approchent sont mal-traitéz. Ces Naires enuoient deuant leurs seruiteurs aux destours des ruës pour aduertir le monde de leur venuë, & faire que le menu peuple se retire, & s'escarte. Que s'il est vray que les Janissaires deuiennent courageux à la guerre pour la liberté qu'on leur donne durant la paix: les Naires qui ne se laissent seulement regarder aux hommes de basse condition deuront bien estre plus courageux. C'est ce qui fait qu'ordinairement ils ne se tiennent dans les villes, mais dehors, ayant leurs maisons entourées de fosséz, & de terre, de hayes fort espaisées, & de bocages, avec les chemins tellement embrouillez l'un dans l'autre, qu'ils semblent des labyrinthes.

XII. Or si l'on desire scauoir quelles forces le Roy de Calicut peut mettre en campagne, on le peut cognoistre par les entreprises qu'il a faites cõtre les Portugais, veu que l'an 1503, il mit ensemble 60. mille combatans contre Edoüard Pâcheque, Capitaine d'Emanuel Roy de Portugal, qui defendoit à lors le Roy, & le Royaume de Cochin, & deux cens vaisseaux de guerre, & per seuera en cette entreprise l'espace de 5. mois. L'an 1529. il assiegea la forteresse que les Portugais auoient faicte à Calicut, avec cent mille hommes, & continua la guerre durant tout l'Hyuer. Et bien que les Portugais monstrent vne grande valeur en la defence de cette place, toutesfois ils la ruinerent eux-mesmes, considerant la puilliance de ce Roy. Le mesme avec 90. mille hommes assiegea l'an 1560. la forteresse de Chiael, qu'il en porta, contraignant le Capitaine Portugais qui estoit dedans de se rendre.

Quant aux forces maritimes il a aussi monsté sa puilliance plus d'vne fois: veu qu'estant maistre de beaucoup de ports, où il y a grand abord, il arme, toutes les fois qu'il lui plaist, vn grand nombre de vaisseaux. Il est vray qu'aujourd'huy toutes les forces maritimes des Indes cedent de beaucoup tant pour le regard des vaisseaux que des soldats, à celles des Portugais, à qui l'usage des armes deffensives donne vn grand aduantage tant sur mer que sur terre. Car certainement il est malaisé qu'un homme nud ne craigne le fer, & qu'un homme couuert de bonnes armes ne soit plus hardy qu'un qui est de sarmé. C'est pourquoy nous voyons que les peuples qui n'vsent en guerre d'armes deffensives, font plustost profession d'agilité que de force, & de combattre en fuyant, que de pied ferme, & se fient plus au grand nombre, qu'en la valeur.

GOVERNEMENT.

XIII. QVAND le Roy est mort ses enfans ne luy succedent pas, ains le fils de la sœur du defunct demeure Prince de Calicut, à cause, comme ils disent

que c'est le Bramin, & non le Roy qui a depecelé la Royne; ioin & qu'il y a toujours quelqu'un de ces Prestres avec la Royne, pour luy tenir compagnie, ils vsent de telle iustice, que si quelqu'un a tué un homme il est empalé tout vif & apres pendu: mais s'il ne l'a que blessé, il en est quitte en payant l'amende au Prince.

Quant aux debtes, le creancier voyant que celui à qui il a presté luy satisfait seulement de parole, retire le contract, & prenans vne escorce verte de quelque arbre s'en va poursuyure le debteur, & l'ayant attraint, le lie avec cette escorce, le coniuant de la part des Bramins, & du Roy, de ne bouger de la place iusques à ce qu'il l'ayt satisfait. Celuy qui est ainsi adiuuré ne bouge de ce lieu qu'il n'ayt payé: car s'il faisoit semblant de vouloir fuyr il seroit mis à mort sans remission.

RELIGION.

CEux de Calicut croyent un Dieu, Createur du Ciel, & de la terre, & la cause premiere de tout ce qui est en l'Vniuers: mais ils le font oyfif, & dient que pour se reposer, il a donné le gouvernement du monde au Diable, qu'ils disent estre celeste, afin qu'il soit Iuge de la terre, & qu'il punisse, ou recompense les hommes selon leurs actions, & merites. Ils appellent ce Diable Deume, & Dieu Tameran.

Or le Roy de Calicut a un Oratoire en son Palais, tout semé de figures de Diables, aussi effroyables qu'on nous les peint par deça, & nō guere plus grandes que des medailles: mais au milieu de cette chapelle, il y a un throsne d'airain, où l'on voit assis un Diable de mesme matiere, ayant sur la teste vne tiare, ou mitre pareille à celle de nos Papes. Il y a trois grandes cornes sur cette tiare, & le front de l'idole en porte quatre. Il a la gueule ouverte, avec quatre grosses, & longues dents fort aiguës de chāque costé, le nez difforme, & fait comme le bec d'un oyseau, les yeux estincelans & hydeux, la face furieuse, & espouuenteable, les doigts faits en hamessō, & les pieds tout ainsi que les ergots d'un coq. Ce Diable tient encor en sa gueule l'Amē d'un homme, & l'autre en la main, prest à en faire de mesme.

Les Sacrificateurs qu'ils nomment Bramins sont obligez de lauer tous les matins d'eau rose, & d'autres liqueurs odoreuses, ce monstre espendant deuant luy force odeurs aromatiques. Lors qu'ils l'encensent ils se prosternent, & sacrifient quelquesfois sur la sepmaine à cet Idole. Leur sacrifice se fait en cette maniere. Ils ont un comptoir fait comme un autel, ayant un pied & demy de hauteur, deux pieds de largeur, & pres de trois de longueur, & espendēt dessus toute sorte de fleurs, & de poudres de senteur. Apres cela ils ont un vase d'argent plein de sang de coq, qu'ils mettent sur des charbons ardans, avec vne infinité de choses aromatiques pour encenser, & prenant l'encensoir ils enuironnent l'autel, en le parfumant, & tandis que cela se fait, il y a vne clochette d'argent qui ne cesse de sonner. Ils coupent la gorge au coq destiné pour le sacrifice avec un cousteau d'argent, avec lequel ils s'escriment quelque temps. Ce pendant que le Prestre fait ce sacrifice, il a les pieds & les bras enrichiz de pieces d'argent, qui rendent un son pareil à celui des sonnettes, & avec ce il a vne bague qui luy prend au col sur l'estomac, & c'est la marque qui fait reconnoistre les Bramins d'entre le reste du peuple. Le sacrifice estant finy il prend du froment en chacune de ses mains, & sort du temple à reculons, tenant toujours ses yeux

me Amoques, qui avec leur famille, & leurs compagnons. a vengeance que les oy selon que le nom ont estimez plus; ou & le peu d'estat qu'ils liere. Car il y a beaucoup d'immunité des femmes, arrogances de ces Nains, autrement ceux qui euant leurs seruiteurs, & faire que le me-

anissaires deuiennent durant la paix: les Nains basse condition de-ordinairement ils ne se ns entourés de soffez, es chemins tellement inches.

Calicut peut mettre en la faire corré les Porbarans contre Edoüarā defendoit à lors le Roy, rre, & pesseuera en certaine forteresse que les Ports, & continua la guerre rassent vne grande varent eux-mesmes, contre les hommes assiegea l'ant le Capitaine Portu-

ance plus d'vne fois: veu abord, il arme, toutes est vray qu'aujourd'huy coup tant pour le regard à qui l'usage des armes ne sur terre. Car certain le fer, & qu'un homme est desarmé. C'est pour-terred'armes deffensives, ombatire en fuyant, que la valeur.

ent pas, ainsi le fils de la cause, comme ils disent

arrestez sur l'idole, iusques à ce qu'il est pres d'un arbre qui est hors du pourpris & lors il espend le grain qu'il auoit entre les mains, lesquelles il iunct sur la teste & rentrant dans l'Oratoire ostel l'ornement de l'autel. Le Roy ne prend iamais son repas qu'un de ces Bramins n'aille auparauant offrir quelques viandes au Diable, & soudain qu'il a disné ces Prestres recueillent les restes, & les vont donner aux corneilles.

Le Roy, ny les principaux de la ville n'oseroient manger de la chair, sans la permission des Bramins, au lieu que les autres en vsent indifferemment, excepté que nul ne touche aux vaches.

Je ne veux oublier un pardon general qu'ils ont tous les ans au mois de Decembre, qui fait que le peuple vient de toutes les contrées, & Prouinces voyis-tes visiter un Temple de leur idole, qui est basti au milieu d'un lac, & ou l'on voit deux beaux rangs de colonnes, & vne grande lampe faite comme un navire, pleine d'huyle pour esclairer tout autour. Ce Temple est grand, & enuironné d'arbres de toutes parts, & nul n'entre dans le Temple sans se lauer dans l'estang, & lors que quelques-uns entrent en ce lieu les Bramins les arrosent de l'huyle de la lampe, puis ils se vont presenter au sacrifice, & ayans adoré & prié le Diable, chacun se retire. Cependant les Bramins leur promettent pardon general de leurs fautes, & l'espace de trois iours, ce lieu est comme un azile, & retraiete de franchise à chacun: tellement qu'on n'y oseroit meffaire à personne, ny se venger de son ennemy, non pas mesme pour suivre un criminel par Iustice.



I. S
les
aut
lem
selo
bis
vin
leur
du
tion
aut
exe
G
dre
mo
Re
Inf
fin
na
vi



DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE NARSINGE.

S O M M A I R E.

SITUATION du Pays de NARSINGE, sa longueur & villes principales Narlinge & Bisnagar. 2. De la Prouince de Canatia ou Concan & ses principales villes maritimes. 3. De la fertilité de ce pays abondant en bleds, sucre, gingembre, & autre épicerie, soye, coton, figues, noix. 4. Mœurs & façons de faire de ce peuple, & généralement de tous les Indiens divisés en Brachmanes descendus d'Abraham, & Germains: selon la partition d'Onesicrite & Strabon. 5. Des Hioboles, ou, Gymnosophistes portans habits faits d'écorce d'arbre ou de lin incombustible: leur austerité de vie, & abstinence du vin, & de l'acte venérien: leurs exercices pour conserver les forces du corps & de l'esprit, leur doctrine, philosophie & subtils discours avec les Roys, des choses divines & humaines, du mouvement des Cieux & secrets de Nature. 6. Des Germains adonnez à la speculation du corps humain, à la cure des maladies & aux Divinations & Necromancie. 7. Des autres Ordres & Estats dont estoit composé ce peuple Indien: sçavoir est, Laboureurs exempts d'aller en guerre, Pasteurs demeurans aux champs en des tentes hors les villes & villages: Artisans faisant les instrumens de guerre & du labourage: le cinquiesme ordre de Soldats: le sixiesme de Magistrats: le septiesme de Conseillers. 8. Vestemens des modernes Indiens: & quels habits le Roy porte allant en guerre. 9. Des grands Reuenus du Roy montans à douze million: d'or par an. 10. En quoy consistent ses forces: Quelle est son Infanterie, canallerie, ses armes, & munitions de guerre. 11. De l'idolatrie de ceux de Narsinge adorans le Diable, & luy dressans des Temples. 12. De deux sortes de sectes gouvernans la Religion de ce peuple, appelez Baneac & Bramins: leur doctrine, & maniere de vivre austere: & les Deysez qu'ils adorent.



- E** Prince est vn des plus puissans Monarques qui soient entre la riuiere d'Inde, & du Gange, veu qu'il est maistre d'un grand pays, assis entre le Cap de Coïnorin, & celuy de Guadauerin, & entre les montagnes de Gate, & le Golphe de Bengale, & sa longueur est de 200. lieues, ou 600. milles. Quelques-uns disent que ce Royaume tient autant de pays qu'on pourroit faire de chemin en vn voyage de six mois. Il y a deux villes Royales, c'est à sçauoir Narsinge, & Bisnagar, nommee Belenagal par quelques-uns, qui a trois enceintes, & renommee pour le commerce. A cause de ces deux grandes villes on appelle ce Prince tantost Roy de Narsinge, & tantost de Bisnagar. La ville de Tarnasser appartient à ce Royaume, comme quelques-uns dient, mais elle est occupée par le Roy de Barme. Il y a en ce Royaume deux villes maritimes habitees des Chrestiens, c'est à sçauoir Coromandel, ou Colmander, & Malipur, où les Portugais se tiennent.
- Le Roy de Narsinge** possède aussi la Prouince de Canara, autrement Concan, qui est en quelque façon vne partie du Royaume de Decan. Les principales villes maritimes de ceste Prouince sont Onor, Batticale, Magindre, & Mangalor. Mais les Portugais se sont saisis de la ville d'Onor, & celle de Baricale leur est tributaire. Le Roy de Trauancor, qui est en la Prouince de Malabar est pareillement suiet au Roy de Narsinge.

Q V A L I T É.

- C**E Royaume abonde en toutes choses, tellement qu'on y peut trouuer tout ce qui est necessaire à la vie humaine. Car il y a grande quantité de bled, de sucre, de gingembre, & d'autres espiceries, & l'on ne sçauoit trouuer au monde vn pays plus abondant en soye, & en coton. Le terroir de Bisnagar est de grand rapport, & il y a auprès des forests fort agréables. La Prouince de Canara produit du ris, du sucre, des figues, & des noix, mais elle ne porte ny du froment, ny de l'orge, ny des legumes. Le terroir de Trauancor est maigre, & peu propre à porter du bled, ou des fruiets.

M E V R S A N C I E N N E S.

- P**Ource que beaucoup de meurs anciennes de ceux de Narsinge se peuuent rapporter aux autres Indiens, j'ay reserué ce lieu-cy pour en faire le discours entier, qui donne à cognoistre en general leurs façons de faire. Les Indiens donc fuyoyent le larcin sur toutes choses, & auoyent des loix non escrites, veu qu'ils n'auoyent aucun usage de lettres, ains apprenoyent par cœur les vns des autres. Ils beuoyent du vin seulement lors qu'ils faisoient quelque sacrifice, & leur breuuage ordinaire estoit composé d'orge & de ris, dont ils faisoient aussi porages. Ils ne plaidoyent point ensemble, & n'y auoit aucune loy parmy eux, qui fist mention de la garde de chose qui fust, & n'auoyent besoin de tesmoins, ny de cedulaes, de seaux ou escritures, d'autant que chacun croyoit à la simple parole de l'autre. Ils laissoient aussi leurs maisons seules, & sans garde, qui estoient tous signes d'une grande bonté, & innocence de ce peuple. D'auantage ils viuoient tous seuls, & n'auoyent point d'heure determinee pour leur repas, lequel ils prenoient à mesure qu'ils entroient en appetit, ou qu'ils en auoyent fantasie: Ils se faisoient souuent froter le corps, lequel ils se polissoient aussi avec de l'ebene. Ils estoient peu magnifiques à dresser les tombeaux, & sepulchres des trespasses, & au contraire ils se monstroient su-

perflus en leurs habillemens; Veu qu'ils portoient sur eux beaucoup d'or, & de pierrerie. Ils auoient aussi pour ornement vn linge fort delié, duquel ils se couuroient le visage de peur du hassle, faisant tout ce qu'ils pouuoient pour se maintenir, ou se rendre beaux. La verité estoit tenuë entre eux pour grande vertu, & les vieillards n'estoient nullemēt estimez s'ils n'estoient prudës. Ils pouuoient auoir plusieurs femmes, & les acheptoiēt en donnant à leurs parens vne paire de bœufs. Ils choissoient les vnes pour leur seruice, les autres pour auoir des enfans, & les autres pour leur passe temps, & ne les contraignoient de viure chastement, ains il leur estoit permis de paillarder à leur ayse. Ils ne sacrifioient, ny encensoient les autels ayés des chapeaux de fleurs sur la teste, ains que plusieurs autres nations, & ne massacroient, ny esgorgoient les bestes du sacrifice, ains les estoufoiēt en leur sang. On coupoit aux faux tefmoins le bout des doigts, & celuy qui auoit coupé, ou estropié quel que membre à vn autre, non seulement endureit pareille peine, mais perdoit encoir la main qui auoit fait la faute. Mais qui creuoit l'œil, ou coupoit la main à vn artisan perdoit la teste sans remission.

C'estoit aux femmes esclauës à garder, & seruir le Roy: & l'armee se tenoit hors des villes sous des tentes. Si vne femme tuoit le Roy en le voyant yure, elle espousoit son successeur, & les enfans succedoient legitimement au pere. Il n'estoit permis au Roy de dormir sur iour, & durant la nuit il changeoit à toute heure de giste, craignāt les surprises. Lors qu'il n'estoit point en guerre il sortoit souuēt hors sa maison, mesme, afin d'ouyr les parties, & leur faire iustice, & si durāt le tēps qu'il se faisoit frotter il lui falloit ouïr quelqu'un, il ne laissoit d'entendre les parties, & de leur respondre. Il sortoit encoir pour sacrifier, & pour aller à la chasse, où vne grande troupe de soldats courroit apres la beste. Le lieu où le Roy prenoit ce plaisir estoit encint de cortages, & les gardes de son corps se tenoient hors de l'enceinte; & si quelqu'un entroit cependand dans les tentes du Roy pour se iouër avec quelqu'une des Dames de sa suyte, il perdoit la vie.

Lors que le Roy marchoit par pays il y auoit des clochettes, & des tambours qui alloient deuant luy, & s'il entroit dans quelque parc clos pour y chasser il auoit tousiours pres de sa personne trois ou quatre fēmes armées: mais s'il courroit en plaine campagne il estoit monté sur vn elephant, & auoit autour de luy force femmes, les vnes sur des chariots, d'autres sur des elephants, ou des chevaux, & ces femmes manioient fort dextrement toute sorte d'armes.

Les Indiens adoroient Iupiter le pluuiex, & leur riuere de Gange, & les Genies, & ceux qu'ils nommoient dieux de chaque país. Lors que les Rois faisoient lauer leurs cheueux, chacun solenniſoit ce iour comme vne grande feste, & les vns faisoient de grands & riches presents aux autres. Ce peuple fut iadis diuisé en sept ordres, & estats, dont le premier estoit celuy des Sages, ou Philosophes, Gymnosophistes, & Bracmanes, qui estoient honorez plus que tous les autres. Ceux cy estoient francs de tout labeur, & ne seruoient à personne, non plus qu'ils ne commandoient à aucun, & receuoient seulement de chacun en particulier ce qui seruoit pour les sacrifices des dieux. Ils auoient le soin des trespassés, comme estans tenus pour bien aymez des dieux, & qui sçauoient les choses qui se faisoient aux enfers. Ces Sages leur predisoient dès le commencement de l'annee les secheresses, vêts, pluyes, maladies, & autres telles choses qui deuoient aduenir, & dont la cognoissance leur estoit profitable, d'autant que le Roy, & le peuple tachoient d'euiter le malheur dont ils estoient menacez. Mais

si quelqu'un de ces Philosophes predisoit quelque chose fausse, il luy estoit enuoyé pour peine de garder perpetuel silence. Les Gymnosophistes alloient tous nus, ainsi que leur nôle marque, & se tenoient en des lieux deserts, & escartez, où ils disputoient des causes naturelles, & estoient attentifs dès le matin iusques au soir à regarder le Soleil, sans remuer presque l'œil. Ces hommes estoient si patients qu'ils souffroient de tenir tout le long du iour les pieds nus dans le sable ardent. Entre ces Sages estoient encor les Brachmanes, qui ne desiroient que ce que la nature requeroit, & ne viuoient que de ce que la terre produit de son bon gré. On tient que ceux-cy sortirent des enfans des concubines d'Abraham, qui les enuoya en Leuant, ainsi que nous lisons aux saintes lettres, où il est dit qu'ils emporteront de luy quelques dons. Or ces dons d'Abraham, outre l'or, & les habillemens, sont les arts, & les sciences, principalement l'Astrologie, & la Magie naturelle, auxquelles non seulement ils ont excellé, mais sont encore parfaitement sçauans, si nous voulons croire les Portugais, qui en parlent comme l'ayans veu. Strabon, suyuant Onésirite les diuise en Brachmanes, & Germains. Les Brachmanes mettoient en v'sage la science qu'ils auoient receuë de leurs ancestres, & receuoient à l'estude de la Philosophie les Germains, qui estoient estrangers, & qui n'estoient de la race des Sages.

V. Les plus honorez de tous estoient les Hyoboles, ou Gymnosophistes, qui n'estoient couuerts que d'escorce d'arbre, ou d'un lin fort delié, qu'on ne lavoit pas avec de l'eau, mais qu'on mettoit dans le feu pour le nettoyer lors qu'il estoit sale, sans qu'il receust aucun dommage. Ils ne beuuoient du vin, & ne se marioient, ny auoient cognoissance des femmes, qu'apres auoir mené cette vie l'espace de 7. ans. Ils discutoient subtilement avec les Roys de la Republique, des choses diuines, & humaines, du cours, & mouuement des Cieux, des secretz de nature. Ils souffroient leurs corps avec un si grand exercice, & par mesme moyen ils donnoient aussi de la force à leurs esprits, & les rendoient immuables en leurs consultations, & iugemens. Toute leur Philosophie tendoit à faire qu'une bonne mort terminast une bonne vie. Apollonius de Thiane alla trouuer ceux cy avec beaucoup de peine, afin d'ouïr discourir l'arque leur Prince de la nature, du mouuement des cieux, & du changement des iours.

Ils reprindrent Alexandre victorieux de ce que n'estant pas content de son Royaume, il molestoit avec son armee tout le Leuant. Voila ce qu'en dit Strabon, qui est suuy de Plin en son Histoire naturelle. Ils ont grandement enrichy la science morale comme on peut voir par ces paroles d'Apulee. L'admire ceux-cy qui sçauent non pas prouigner vne vigne, ou labourer la terre, ou enter vne greffe, ou dompter vne chenal, ou vne taurneau, ou tondre, ou paistre vne cheure, ou vne brebis; mais qui s'adonnent à la sapience, & encor ie ne loué rien tant de ce qu'ils font, que la hayne qu'ils montrent porter à l'oy'suete. Car lors que la table est mise, auât qu'on porte la viande, tous les ieunes homes s'assemblent, & arriuent là de diuers lieux, & offices. Les maistres demandent ce qu'ils ont fait de bon, depuis la pointe du iour iusques à cette heure là, & lors l'un d'eux dict, qu'il a esté esleu arbitre pour mettre deux hommes d'accord, & qu'il les a rendus bons amys: l'autre qu'il a obey à ses parens qui luy ont commandé quelque chose; l'autre qu'il a trouué quelque chose de luy mesme, ou qu'il l'a apprise d'autrui, & choses semblables. Celuy qui ne s'est employé à chose du monde, & qui ne peut monstrer ce qu'il a fait, est renuoyé dehors sans disner.

Or

Or les Germains s'arrestoient à cognoistre le corps humain, se tenoient à vi. couuert, viuoient de riz & de farine, & remediand aux maux loioient entre les medicaments, principalement les onctions, & les cataplasmes. Quelques vns d'entre eux estoient adonnez aux deuinations & enchantemens, exerçoient la Necromance, & alloient vacabondant de ville en ville, & de lieu en autre.

Les Premmes estoient ennemis de tous ceux-cy, & ne se plaioient qu'à reprendre les autres, & ces Premmes estoient diuisez en Montagnars, Gymnetes, & Ciuils.

Le second rang fut des laboureurs, qui surmontant tout le reste en nombre vii. estoient exempts d'aller à la guerre. L'ennemy ne leur faisoit iamais ennuy, ains chacun les laissoit viure paisiblement, comme les estimans nez pour le bien & profit de tout le monde. Par ce moyen on voyoit abondance de toutes choses en ce pays, & ces hommes viuoient aux champs avec leurs femmes & enfans, payant au Roy son tribut.

Le tiers ordre estoit de toutes sortes de Pasteurs, qui ne demeuroient aux villes ny aux bourgades, mais aux champs en des tentes, où ils viuoient de la chasse, & dressoient des pieges aux bestes, & par ce moyen ils affeuroient les semences des bestes, qui fourmillent en ces pays, & endommagent grandement les fruiçts & les semences.

Les artisans tenoient le quatriesme rang, & les vns faisoient les harnois, & instrumens de guerre, & les autres les outils du labourage, & autres instrumens profitables & necessaires, dont on se deuoit seruir. Ceux-cy n'estoient pas seulement exempts de tributs & de subsides, mais encor on leur distribuoit du bled des greniers du Roy.

Le cinquieme ordre estoit des soldats, qui estoient toutesfois le second en nombre. Ceux-cy se rendoient par vn exercice ordinaire adroits à la guerre, & quelque grand nombre qu'il y en eust, leurs cheuaux & elephans propres pour la guerre estoient nourris aux despens du Prince.

Le sixiesme rang estoit celuy des Magistrats, qui prenans garde à tout ce qui se passoit en aduertissoient le Roy, afin qu'il y remediast.

Le septiesme & dernier ordre contenoit ceux qui presidoient aux Conseils publics, qui estoient en fort petit nombre, mais signalez en prudence & en noblesse. C'estoit de ce nombre qu'on choissoit les Conseillers des Rois & ceux qui auoient le maniemēt des grandes affaires, & qui iugeoient de tous differens. On elisoit encor d'entre ceux-cy les Capitaines & Gouverneurs des prouinces.

Il y auoit aussi des Seigneurs deputez pour empescher qu'on ne fist aucun tort aux estrangers, & quand quelqu'un d'eux tomboit malade on auoit soing de le secourir, & s'il mouroit ils le faisoient enterrer, rendant son argent & sa marchandise à ceux qui se disoient ses plus proches parens. Les Iuges de chaque lieu auoient puissance de punir ceux qui estoient atteints de quelque crime.

Vers la mer de Sur & de Malaca il y auoit des Pasteurs qui viuoient de chair creuē, qui s'appelloient Pades, dont les façons estoient telles: Quand quelqu'un des leurs, fust homme ou femme, estoit malade, ceux qui le touchoient de plus pres, ne manquoient à le tuer, disans que s'il languissoit longuement ainsi, il causeroit la corruption de leur chair par sa maladie, & apres qu'ils l'auoient tué ils le mangeoient, & ils traictoient de mesme les vieilles gens.

En d'autres endroits il y en auoit qui ne faisoient mourir ny homme ny beste, voire mesme ne semoient ny bastissoient, & ne se tenoient en aucune maison.

viuans seulement d'herbes : & d'autant qu'ils auoient certain grain semblable au millet qui naissoit de son bon gré, & sans aucune industrie, ils le cueilloient, & le cuisant s'en aidoyent pour leur viure. Dès que quelqu'un d'entre eux tomboit malade, il se retiroit aux deserts, & soit qu'il y vescuist, soit qu'il y mourust on n'auoit soucy de le penser, ny de sa sepulture.

MOEVRS DE CE TEMPS.

111. **L**es plus riches de ce pays portent vn saye, ou hoqueton assez court, & portent sur la teste des turbans de diuerses couleurs à la façon des Turcs. Le menu peuple pour tout habillement couvre ses parties honteuses, & le reste du corps est nud. Quand le Roy veut aller en guerre il prend vne robe de coton, & sur ceste robe il porte vn manteau couuert & enrichi de petites feuilles d'or. En lieu de broderie il y a tout autour de riches pierreries de toutes sortes. Son cheual est estimé d'un prix excessif, à cause du harnois qui est tout couuert de pierreries. Les habitans de ce royaume ne mangent point de pain, mais viuent de riz, de chair, de poisson, & des noix que ce pays produit.

Quant à ceux de Coromandel, s'il aduient que quelque année passe sans qu'il y pleuue, ils tombent en telle extrémité, qu'ils sont contraincts de vendre leurs enfans pour vn real: toutesfois cela arriue presque en routes les Indes, veu que les peres vendent leurs enfans à fort vil prix, & plusieurs se vendent eux mesmes. Les Princes font beaucoup d'estat d'auoir des esclauces nobles, qui demeurent souuent maris des filles, & heritiers des biens de leurs maistres.

RICHESSES.

1x. **O**n tient pour chose certaine que le Roy de Narsinge a douze millions d'or de rente, & qu'il en espargne trois ou deux & demy toutes les années. Il employe le reste à l'entretien de sa maison, ou des gens de guerre. Outre ce il a deux cens Capitaines, auxquels il distribue des terres de son Estat, à la charge qu'ils entretiendront tant de cheuaux, d'elephans, & de gens de pied: & ces reuenus sont si grands qu'il y a de ces Capitaines qui ont vn million d'or de reuenu toutes les années. Ce qui ne doit pas sembler incroyable, veu qu'en ce pays comme en la plus grande partie du Leuant, toutes les terres, les mines, les forêts, & mesme les eaux de quelques riuieres sont des Princes: tellemēt qu'aucun ne se peut lauer de l'eau du Gange, qui court par le royaume de Bengale, ou de celle de la Gangue qui coule par le Royaume d'Oryxe, sans payer certaine somme aux Roys de ces deux pays, & le Roy mesme de Narsinge achapte l'eau de ces deux fleuues, & se la fait porter de loing pour se baigner, & s'en purger superstitieusement.

Le Roy estant donc maistre des fontaines de son Estat, il ne reste au peuple que les bras & le traual, & c'est chose vray-semblable que puis que le Roy partage toutes les terres entre luy & ses Capitaines, il en tire vn tiers pour luy, & ses Capitaines ont les autres deux tiers, il faut que quelques vns d'entre eux tirent de grosses sommes.

FORCES.

ON tient que le Roy de Narsinge entretient ordinairement quarante mil-
 le Naires, qui sont comme gentilshommes destinez à la guerre, & payez
 en tout temps, & outre ce vingt mille cheuaux, qu'il reçoit partie de Perse, &
 partie des Arabes, & 200. elephans. Mais lors qu'il est besoin d'aller à la guer-
 re il met en campagne vn beaucoup plus grand nombre d'hommes & d'ele-
 phans, veu que quelques vns ont escrit que son armee occupe quelquesfois
 l'espace de trente milles. Jean de Barros nous monstre assez quelles forces se
 peuuent tirer de ce royaume, lors qu'il descriit l'armee que Chesnarac Roy de
 Narsinge mena contre l'Idalcan en l'entreprise de Rachiol. Il dit donc que l'ar-
 mee estoit diuisee en plusieurs membres qui estoient sous leurs Capitaines. On
 voyoit marcher en l'auantgarde Camaraique avec mille cheuaux, dixsept ele-
 phans, & trente mille hommes de pied, Tierabitara avec deux mille cheuaux,
 vingt elephans, & cinquante mille fantassins: & apres Timanapaique avec
 trois mille cinq cens cheuaux, trente elephans & soixante mille soldats à pied:
 Hadapanaique venoit apres, & menoit cinq mille cheuaux, cinquante elephans,
 & cent mille hommes de pied: Condomare auoit six mille cheuaux, soixante
 elephans, & 120. mille hommes de pied: Comore conduisoit deux mille cinq
 cens cheuaux, quarante elephans, & 80. mille hommes de pied: Gendraye
 mille cheuaux, dix elephans, & trente mille hommes de pied. Apres cestuy-cy
 marchoient deux Eunuques de la maison du Roy avec mille cheuaux, quinze
 elephans, & quarante mille hommes de pied. Le Page de Betel menoit deux
 cens cheuaux, vingt elephans, & quinze mille soldats. Comarbeque condui-
 soit 400. cheuaux, 20. elephans, & 8. mille hommes de pied. Le Roy venoit
 apres avec les gens de sa garde, c'est à sçauoir six mille cheuaux, trois cens ele-
 phans, & quarante mille hommes de pied, & à ses costez on voyoit marcher le
 Gouverneur de la ville de Bengapor avec diuers Capitaines, sous les enseignes
 desquels il y auoit quatre mille & deux cents cheuaux, vingt cinq elephans, &
 60. mille hommes de pied. Outre ces gens il y auoit deux mille cheuaux, &
 cent mille hommes de pied diuisez en petites cōpagnies, qui en formes de cou-
 reurs descouuroient le pays par les costez, par derriere, & par deuant, avec tel
 ordre qu'on sçauoit en vn instant la moindre chose qui suruenoit. On voyoit
 aller avec ceux-cy douze mille porteurs d'eau, vingt mille putains, & des gou-
 jats, marchands, artisans, blanchisseurs, qu'ils nommēt Mainates, bœufs & beu-
 fles de charge, sans nombre. On cognot la multitude de ces gens au passage d'v-
 ne riuere, pource que l'eau qui venoit iusqu'à my-cuisse aux premiers, ne pou-
 uoit presque suffire pour abreuuer les derniers. Le Roy auant qu'aller à ceste
 entreprise sacrifia en neuf iours vingt mille sept cens trēte six animaux, la chair
 desquels on donnoit aux pauures à l'honneur de l'idole à qui l'on sacrifioit. Ces
 gens estoient vestus d'habits de coton si fermes & forts, qu'ils resistoient à quel-
 que coup de lance qu'on eust peu donner, aussi bien que si c'eussent esté des pla-
 strons de fer, & les cheuaux & les elephans estoient couverts de coton façon-
 né de mesme. Chaque elephant auoit son chasteau, avec quatre hommes armez
 au dedans. Ils portoient avec cela entre les dents certains coutelas, qui coup-
 poient rout ce se trouuoit deuant eux.

L'infanterie estoit diuisee en archers, piquiers, & gens qui portoiēt l'Espee, &

la targue : & pource que ces derniers portent de si grandes targues que toute la personne en est aisément couverte, ils ne portent autre arme deffensive. Le ne veul taire qu'en ceste guerre l'Idalcan ayant fait vne grande destroute en l'armee du Roy de Narsinge avec son artillerie, ce Prince s'encourageant luy mesme, dist des paroles veritablement dignes d'un grand Prince: c'est à sçavoir qu'il vouloit plustost que l'Idalcan se vâtast de l'auoir tué, que vaincu: & ayant dit ces mots il s'aduança, & donna courage aux siens, & deffit son ennemy. Entre autres choses on prit en ceste deffaitte quatre mille cheuaux Arabes, cent elephans, quatre cens gros canons, outre les petites pieces, & vn nombre infiny de bœufs, de beufes, de tentes, & de prisonniers. Il y auoit en ceste guerre quarante Portugais avec l'Idalcan, & vingt avec le Roy de Narsinge. De nostre temps il y a eu deux Capitaines qui se sont reuoltez contre ce Roy, dont l'un qui se nomme Virapanai demeure à Nagapatan, & l'autre qui s'appelle Vencapatir s'est rendu maistre des lieux voisins de Malipur.

Le Roy de Narsinge pour tenir ses Capitaines plus prests à toutes occurrences, fait faire tous les ans certaines monstres où tous doiuent comparoistre. Il priue là de leurs charges ceux qui meinent moins de gens qu'ils ne doiuent, ou qui ne sont bien en point.

R E L I G I O N.

XI. Les peuples de Narsinge croyent premierement en vn Dieu, Seigneur de l'vniuers, puis aux diables auteurs de tout mal, lesquels ils honorent plus que le Createur de toutes choses, leur bastissant beaucoup de magnifiques temples, ou Pagodes bien rentez. Il se tient en quelques vns de ces temples des hommes qui ont charge du seruice de l'idole, & en quelques autres de femmes d'amour, qui gagnent avec le corps quelque chose pour entretenir ce seruice, & nourrissent plusieurs petites filles pour le mesme mestier.

Or il y a, tant en ce pays, que presque en toutes les Indes, deux sortes de gens qui gouuernent les ceremonies de leur detestable religion, & manient la simple conscience de ce pauvre peuple. Ce sont les Baneanes, & les Bramanes, ou Bramins. Quant aux Baneanes, qui sont en grand nombre en ce pays, combien qu'ils different en sectes, s'accordent toutesfois tous à ne faire mourir aucune chose viuante, & à ne manger de celle qui a esté tuee. Ils gardent cecy si estroitement qu'ils rachèptent les oiseaux qu'on a pris, & les remettent en liberté. Ils ne mangent ny naueaux ny aulx, & n'vsent ny de vin, ny de vinaigre, ny pareillement de nympe, ny d'ortaque, sorte de breuusage des Indes. Ils se matten par de grands ieufnes, prenans seulement le soir vn peu de sucree avec du lait, & les plus superstitieux d'entre eux demeurent quelquesfois vingts iours sans manger chose que ce soit. Ils donnent à boire de l'eau sucree aux oiseaux & aux formiz: & mesme en Cambaye ils ont dressé vn hospital où l'on a soing de guerir les oiseaux malades. Il y en a quelques vns d'entr'eux qui se voyans proches de la mort ont de coustume de leguer à d'autres certaine partie de leurs biens, afin qu'ils aillent par les deserts & lieux du toute scartez, presenter de l'eau aux passans & voyageurs pour appaiser leur soif. Ils portent au col vn caillou de la grosseur d'un œuf, avec certaines lignes qui sont tirees par le milieu pour leur Dieu. Ils tiennent les chandelles allumees dans des lanternes, afin que les papillons ne s'y bruslent. Ils appellent bien souuēt certains autres de leur secte, mais plus austeres qu'eux, afin qu'ils leur tirent du dos les poux qu'ils ont, & les prennent pour les nourrir.

Ils se marient seulement vne fois, & quand ils meurent, leurs femmes sont enterrees avec eux. On n'enterre pas les autres hommes, mais on les brulle, de mesme que les femmes. Les veues qui ne veulent pas se jeter dans le feu, demeurent infames, comme si elles estoient conuincues d'adulteres. Les Bapeanes vsent de mesmes habits que les anciens Brachmanes, & croient la metempsychose, & que les ames passent d'un corps en vn autre. Pour le regard des Bramans, ou Bramins, ils sont beaucoup plus estimez que les Bapeanes, & sont diuisez en deux sectes; veu que quelques vns se marient, & demeurent dans les villes, & ceux-cy retiennent le nom de Bramans: les autres ne se marient iamais, & s'appellent Iouques. Ceux-cy n'ont aucunes rentes, se maintiennent en fort grande austerite, viuent d'aumosnes, voyagent en facon de peletins par les Indes, & s'abstiennent de tous plaisirs charnels iusqu'à certain temps, apres lequel ils deuiennent Abduts, c'est à dire, exempts de toutes loix, & cōme incapables de peché. Lors ils se plongent en toute saleté & vilanie, & prennent tous les plaisirs dont ils se peuuent aduifer. Ils ont vn chef qui dispose d'un grand reuenue, & le distribue; & enuoye en certains temps plusieurs Iouques pour prescher deçà delà leurs folies. Or les Bramins adorent vn certain Parabramme, & trois siens fils, en l'honneur desquels ils portent trois cordons attachez au col. Ils rangent entre les dieux non seulement les hommes qui ont fait quelque grande proiesse, mais encore les bestes; & leur bastissent des temples magnifiques, & à tres-grands frais. Ils adorent les singes & les elephans, mais encore plus les bœufs, & les vaches. Tellement que quand le Roy cree les Naires, qui sont comme Cheualiers, il leur recommande de garder les Bramins, & les vaches. Le sujet pour lequel ils font tant d'estat des vaches, & des bœufs, c'est pource qu'ils estiment que les ames des morts passent en ces animaux plustost qu'aux autres. Ceux d'entre les Bramins qui se tiennent aux lieux maritimes, appellez Cuncamme, mangent de toutes sortes d'animaux, excepté de chair de bœuf & de pourceau. Ils ont certains liures & Prophetes, par le moyen desquels ils establisent leur superstition. Ils tiennent que Dieu est noir, estimant ceste couleur la plus belle de toutes; à raison de quoy leurs idoles sont noires, & tous huylez, & si vilains, qu'ils font horreur à ceux qui les regardent. Ils persuadent au peuple que leurs dieux sont fort grâds mangeurs, & pour ceste cause qu'il leur faut porter force argent, & diuerses viandes, & par ce mensonge ils acquierent de quoy faire bonne chere, à cause que le peuple credule fait deux fois le iour des offrandes aux idoles, & ces Bramins les mangent. Il y en a quelques vns parmi eux qui sont sçauans en Astrologie, mais presque tous ont plus de malice que de doctrine. Ils tiennent ordinairement plusieurs femmes, & sçauent les dix commandemens de la loy, & leur explication. Ils contraignent ceux qu'ils reçoient en leur discipline, de iurer qu'ils ne reueleront à personne du monde les mysteres qu'ils entendront. La premiere chose qu'on leur enioinct, c'est de ne publier iamais qu'il faille adorer vn Dieu, Createur du ciel & de la terre. Ils ont certaine langue estrangere, comme nous auons la Latine, & enseignent en leurs escholes la Magie, & les enchainemens. Leurs Docteurs vaquent le Dimanche au seruice diuin, prians Dieu Createur du ciel & de la terre, redisans souuent ces paroles: Iet'adore, ô Dieu, avec ta grace, & ton secours eternellement. Ils laissent croistre leurs cheveux presque dès leur enfance, & iugent que c'est vn sacrilege de prendre leur viande de la main des Chrestiens.



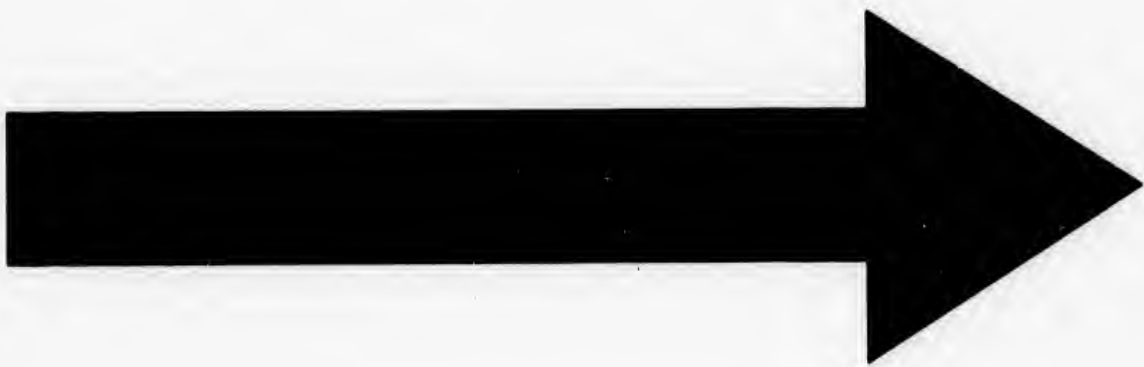
DISCOVRS
DE L'ESTAT DV SOPHY
DE PERSE.
S O M M A I R E.

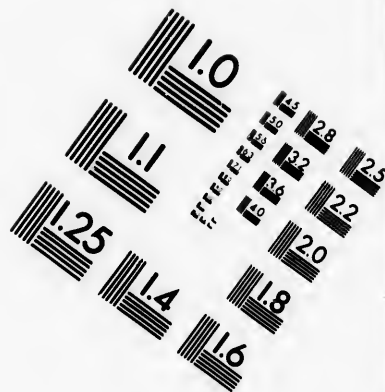
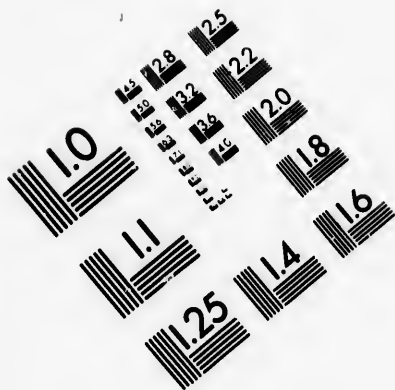
1. **O**RIGINE du Sophy de Perse, & de l'establissement & progresz de la loy de Mahomet. 2. Situation, limites, & confins du Royaume de Perse. 3. Description des Provinces de cest Estat: & premierement de la Medie, diuisee en la Haute, & l'Atropatie, & de leurs principales villes. 4. De l'Assirie. 5. La Susiane, & ses bornes. 6. La Mesopotamie. 7. La Panchaie, ses bornes, & sa ville Royale Siras. 8. La Parthie, & ses principales villes. 9. L'Hircanie, ses limites, & assiette de la principale ville Hyrcan. 10. La Margiane, & ses limites. 11. La Bactriane, ses bornes, & ville capitale Bactre. 12. Patopamisse, & ses limites. 13. L'Arie, & ses principales riuieres. 14. De la Province de Drangiane, & ses bornes. 15. La Gedrosie. 16. La Carmanie, diuisee en deux, dont l'une s'appelle Deserte: leur estendüe, & villes capitales. 17. Relation plus moderne des plus notables Provinces, & qui ont le plus duré sous la seigneurie de la Perse. 18. De la Province appellee maintenant Parc. 19. De Hierax. 20. De Kachon. 21. Aderbaïon. 22. Gueylon. 23. Korafon. 24. Kermou. 25. Maurenabar. 26. Vzbeck. 27. Description de la fertilité d'une partie des Provinces de ce Royaume, sterilité & seicheresse de l'autre partie. 28. Abondance en ce pays de bitum & naphte, amome, coton, dattes, froment, figues, arbres distillans miel, vin, raisins longs de deux coudes, pierres precieuses, esmeraudes, hyacintes, chrysalites, saphyrs noirs & jaunes, nard, myrthe, bestes sauuages, tygres, pantheres, leopardz. 29. Costumes & façon de viure des anciens Persans, & premierement l'habitation des Rois es montagnes, & quels tributs ils leuoient sur leur peuple. 30. De la celebration de leurs nopces: pluralité de femme permise, & quel estoit l'exercice & nourriture de la ieunesse, & la forme de leurs armes & habillemens. 31. Ceremonies de leurs obseques, de leurs sacrifices, & les deitez qu'ils adoroient. 32. de l'ancienne vaineur de Parthes, & simplicité de mœurs, & d'habits: leurs fortes d'armes, & maniere de combattre: leurs viandes ordinaires, & costume barbare touchant la sepulture des morts, d'exposer les corps aux chiens & oyseaux, puis enterrer apres les os. 33. De naturel effeminé des Medois, leurs alliances faités avec effusio de sang: leur pain fait de farine d'arandes, & leur boisson compsee de racines. 34. Vestemens des anciens Assyriens, & leur costume de porter anneau & sceptre en main. 35. Loy & costume



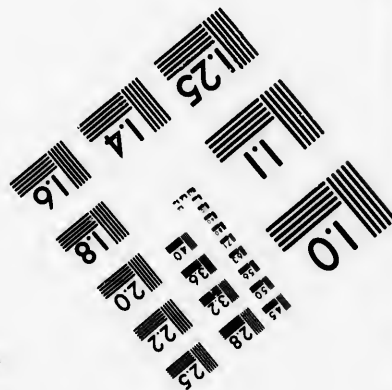
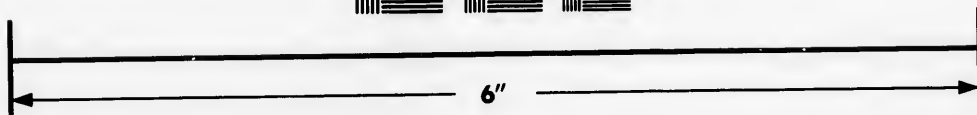
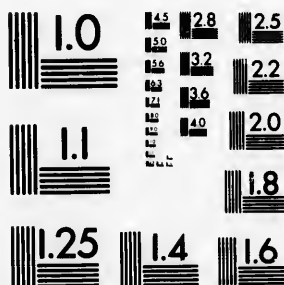
SOPHY

ment & progres de la loy de
l'empereur de Perse. 3. Descri-
tion de l'Arabie, divisée en la Haute,
Basse, & la ville Royale Siras,
& ses limites, & assiette de
la ville. 11. La Bactriane, ses
limites. 13. L'Arabie, & ses
limites. 15. La Gedrosie,
desert: leur estendüe,
& les Pronuices, & qui ont
estee appelee maintenant Parc
de Gueylon. 23. Korajon. 24.
Description de la fertilité d'une partie
d'une autre partie. 28. Abondance
de figues, arbres distillans
de sauges, esmeraudes, hyacintes,
sauges, lygres, pantheres,
serpens, & premierement l'habitation
sur leur peuple. 30. De
la guerre, & quel estoit l'exercice &
l'habillemens. 31. Ceremonies de
la guerre. 32. de l'ancienneté va-
leur de leurs armes, & maniere
de la guerre touchant la sepulture
des enterrés apres les os. 33. De
la couleur de sang: le pain fait
de la farine de seigle. 34. Effrayement de
l'ancien Asie. 35. Loix de la consommation





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

A
rem
des
pie
de l
qu
uin
gue
fai
Ma
rem
au
pu
stan
son
mil
fan
se,
hom
Chr
Chr



en
du
cte
tion
me
me
les
Re
pre
laid
Ma
que
hor
vou
de.

Assyrienne d'exposer en vente les belles filles, pour du prix en marier les laides. 36. Autre coutume d'exposer les malades en la place publique, pour recevoir conseil & remede de ceux qui auoient esté tranaillez de semblable maladie. 37. de l'oignement des corps morts avec miel, & de leur sepulture & funerailles pareilles à celles d'Egypte. 38. Coniunction charnelle des Dames Assyriennes avec les estrangers, en l'honneur de la deesse Venus, 39. Des Mages Assyriens, appelez Chaldeens, en pareil honneur que les Gymnosophistes, & Prestres d'Egypte: Quelle fut leur doctrine touchant la Divinité, moralité, & choses naturelles. 40. Costume des Carmanics d'aller en guere, & combattre montez sur des asnes: & de ne se marier iamais qu'ils n'eussent fait festin de quelque reste de leurs ennemis tuez en la bataille. 41. Sexagenaires de la Margiane, par la coutume du pays, assommez, & leurs corps mangez par leurs parens. 42. Civilité, & naturel courtois des Persans modernes, adonnez aux sciences, au trafic, commerce, & arts mechainiques: conrtisans les Dames, magnifiques & somptueux en habits, & vsans à present de langage Arabe. 43. Leurs richesses consistans en drap d'or & de soye, & pareillement en trafic de perles & pierres. 44. Quels sont les revenus & richesses du Prince Persan. 45. Quelles ses forces: infanterie & milice Persane, & quel nombre de cavalerie il peut mettre aux champs. 46. Des puissans Estats ennemis avec lesquels il confne. 47. Gouvernement du Royaume de Perse, different de celui des Turcs. 48. Des quatre sectes principales de la Religion Mahometane, & quella des quatre est suivie des Persans de ce siecle. 49. des Iuifs & Chrestiens Melchites, Nestoriens, Armeniens, habitez en Perse. 50. Abregé de la Chronique des Rois de Perse, selon l'Historiographe Mirkond.



L'EMPIRE des Sophis est aujourd'huy mis entre les plus puissantes Monarchies de tout l'Orient; & quoy qu'il ayé demeuré quelque temps accablé par le moyen des Sarrazins, puis encores par les Tartares, qui le mirent bas premierement sous Chingis, puis sous Tamerlan, ou Tamberlan; toutesfois il a recouuert sa gloire ancienne presque de nostre aage, par la valeur d'Ismael Sophi, de l'origine duquel il sera bon de discourir en ce lieu, pource que c'est chose qui importe à la cognoissance de l'Estat, & du Royaume de Perse.

Il faut doncques sçauoir que Mahomet, autheur de ceste mal-heureuse secte qui regne aujourd'huy en tant d'endroits, ayant acquis grande reputation aupres des Arabes avecques sa nouvelle doctrine: eut pour seconde femme Aïlé, fille d'un certain Bubac, homme de grande autorité, & extrêmement riche; & moyennant la faueur de ce Bubac, d'Omar, & d'Ottomar, ses parens, assëmbra un grand nombre d'Arabes, & conquist sous couleur de Religion beaucoup de pays voisins.

Cependant il donna en mariage à Ally son cousin Fatime sa fille; nee de sa premiere femme, & venant à mourir en l'aage de soixante & trois ans, luy laissa l'Estat & la superiorité de toute sa secte, avecques le nom de Calife. Mais Bubac marry & indigné de ce que Mahomet qui s'estoit fait grand avecques sa faueur, luy auoit preferé Ally; qui n'estoit encores qu'un ieune homme; chassa Ally de cest Estat, estant assisté d'Omar & d'Ottomar, qui vouloient plustost cestui-cy que l'autre pour Calife, d'autant qu'il estoit de leur sang, & aussi pource que son aage leur donnoit quelque espoir d'une

prompte succession, comme il aduint. Bubac eust donc pour successeurs ees deux cy l'un apres l'autre, & Omar fut tué par vn esclau, & Ottomar en vne sedition; tellement que la charge de Calife reuint à Ally, qui n'en iouyt pas toutesfois paisiblement, pource que Mauie sous pretexte qu'il auoit presté la main à la mort d'Ottomar son maistre, luy fist la guerre, & finalement le fist mourir en la ville de Cuse, assise pres de l'Euphrate au dessous de Bagadet, qui s'appelle pour ceste cause Malladal, c'est à dire maison d'Ally, pource qu'il y fut enterré. Apres sa mort ceux de Cusa declarerent Calife Ocen fils de Fatime, qui fut encores démis, puis empoisonné par Mauie, qui se rendit Calife absolu, & eust pour successeur Iasif son fils. Ocen laissa douze fils entre lesquels fut Mahomet Mahadin, que les Mahometans tiennent n'estre encores mort; de sorte qu'ils l'attendent, disants qu'il doit venir conuertir tout le monde: & pour ceste cause à Malladal, ou selon eux, ceste conuersion doit commencer, il y a tousiours vn cheual en point, que l'on offre à la Mosquee avec grande feste. Or à cause des differents qu'Ally eust avec Bubac, Omar, Ottomar, & Mauie, il y a eu apres eux de grands debats, pource que les Persans tiennent qu'Ally estoit par le testament de Mahomet déclaré vray Calife, & les Arabes fauorisent les trois premiers. Les choses estans ainsi irresoluës, enuiron l'an 1369. les Mahometans, ou Mores (pour suiure la façon de parler plus briefue des Italiens & Espagnols) se trouuans sans Calife (car ceux-cy finirent l'an 1255. en Mustacem Mumbila, qui fut tué par Allacu Roy des Tartares) il se leua en Perse vn nommé Sophi, seigneur de la ville d'Ardeuel, qui se disoit issu du sang d'Ally, du costé de son nepueu Muse Cercin, qui estoit vn des douze fils d'Ocen; en memoire duquel il changea la façon du Turban, y adioustant douze pointes, & mist en credit & en reputation sa secte. Cestuy-cy eust pour successeur Guinne son fils, & ce dernier eust pour le sien Aidar, qui espousa vne fille d'Assembec, Princee puissant en Syrie; & en Perse, mais nouvellement estably: mais son fils nommé Iacob Bec, le fist tuer, craignant le credit & l'authorité d'Aidar; puis donna deux fils, d'Aidar, c'est à sçauoir, Ismael, & Soliman, à Amanzar son Capitaine, avec commandement de les mettre à Zalque, lieu fort, assis aux montagnes: mais Amanzar detestant la cruauté de son maistre, les fit nourrir en sa maison avec ses enfans, & estant deuenu extremement malade, ayant peur qu'il leur arriuaist quelque mal, leur donna deux cens escus & des cheuaux, leur conseillant d'aller trouuer leur mere. Ismael, qui estoit l'aîné, estant arriué en sa maison, fit aussi tost dessein de vanger la mort de son pere, & apres quelques entreprises heureusement exécutées, prit le tiltre de protecteur des faits d'Ally, duquel il descendoit; fist son Turban plus haut, & manda des Ambassadeurs à tous les Princes Mahometans du Leuant, les exhortant à receuoir son enseigne avec sa secte. Par ceste voye, & par le moyen de la bonne fortune qu'il eust en ses entreprises, il se rendit redoutable à tout le Leuant, tua Ocen, qui se nommoit Roy de Perse, avec dix de ses freres; tellement qu'il ne resta que Morabec, qui alla demander secours à Selim premier de ce nom, Empereur des Turcs. Il vainquit en bataille rangée pres du lac de Van, Sabaean Roy des Tartares & Zacatay, & voulant poursuiure la victoire, & pour cest effect passer la riuere d'Abbian avec son armee, il en fut desourné par vn Astrologue, auquel il adiuoist beaucoup de foy, qui luy dit qu'il voyoit beaucoup d'heureux succez à l'aller, mais qu'il ne voyoit aucune disposition pour le retour. Cestuy-cy laissa à ses successeurs vn

tres-grand Estat, qui contient beaucoup de grands pays, qui le recognoissoient tous pour souuerain, combien qu'ils ne fussent pas tous immediatemēt sous sa couronne, comme le Royaume de Macram, de Patani, de Guadel, & d'Ormus, qui est maintenant tributaire des Portugais. Les Georgiens luy obeyoient aussi, ou du moins faisoient la guerre sous luy: mais pour le iourd'huy l'Empire du Sophi n'a pas ses bornes si esloignees, & est limité de ceste sorte.

Il est assis entre l'Empire du Turc, les Tartares du Zacatay, le Royaume de Cambaye, la mer Caspie ou de Bachu, & le Golphe de Perse. Tellement que du Leuant il est separé des Indes, & du Royaume de Cambaye par des deserts, & des montaignes; & confiné du Nord en partie avec les Tartares pres du fleuve d'Oxe, ou d'Abiana, en partie avec la mer de Bachu: du Couchant avec les Turcs pres de la riuiere du Tygre, & du lac de Gioco: & du Midy il est borné du Golphe de Perse.

Cet espace de terre est fort grand, & comprend enuiron trente-huit degrez du Leuant au Couchant, veu que son Meridien plus Oriental est au degré 120. & le plus Occidental par le 82. degré de l'Equateur. Apres cela il occupe du Sud au Nord enuiron vingt degrez, c'est à sçauoir depuis le vingt-troisieme degré iusques au 43.

Or le Royaume de Perse contient les Prouinces de Medie, d'Assyrie, de Susse, de Mesopotamie, de Perse, de Parthic, d'Hircanie, de Margiane, de Bactre, de Paroparmisse, d'Arie, de Dragiane, de Gedrosie, & de Carmanie: & combien que le Turc en ayt gagné quelques-vnes, toutesfois le Sophi en a recouuré au iourd'huy la plus grande partie.

La Medie se nomme pour au iourd'huy Seruan, & borne du Leuant avecques l'Hircanie, & la Parthie; du Couchant avec la haute Armenie, & l'Assyrie; du Midy avec la Prouince particuliere de Perse, & du Septentrion avec la mer Caspie. Ce fut autrefois le pays le plus puissant de l'Asie, & estoit diuisé en haute Medie, & Attopatie.

La haute Medie contient maintenant le pays qui est autour de la ville de Tauris, que quelques-vns croyent estre mesme chose qu'Ecbitane; du moins Ortelius, & Minador sont de ceste opinion: au lieu que Paul Ioué tient que ce doit estre Terua, & Niger Tigranoama; mais faussement selon l'opinion du docte Mogin. Ceste ville est assise au pied de la montagne d'Oronte, & esloignée de la mer de Bachu d'enuiron huit iournees: son circuit est d'enuiron seize milles, mais elle n'est pas close de murailles. Il y auoit 200. mille habitans auant qu'Amurat la prist l'an 1585. mais depuis elle en a beaucoup perdu, comme l'on tient. Ce fut autrefois le siege Royal des Sophis, auant que Tamas le transportast en la ville de Casbin, qui est la dernière demeure de ces Roys, & plus meridionale que Tauris. Il y a aussi la ville de Turcoman entre Tauris, & Casbin, & outre ce en la haute Medie on compte les villes de Saru, de Sultanie & de Nassuan, qui est selon quelques-vns mesme chose que l'ancienne Nafuane, ou Artaxate. On y void aussi la ville d'Ardoüille, en laquelle ont regné Guinet, Sederdin, & quelques autres auteurs de la secte des Sophis. On y compte semblablement Marant au bout de la Medie, & Sancazin, lieu proche de Tauris, renommé par la guerre qui a esté entre Amurat Empereur des Turcs, & le Sophi de Perse. Et cōbien que les Turcs ayent tenu assez long tēps vne partie de ce pays, si le peut-on bien attribuer au iourd'huy au Roy de Perse, d'autant qu'il a presque tout reconquis sur le Turc depuis peu d'annees.

L'Atropatie est la plus Septentrionale partie de la Medie, pres de la mer de Bachu, & est separee de l'Armenie par la riuere de Canac : sa ville capitale est Sumaquié, assise entre Derbent, & Eree: Il y a encore les villes de Sechi, sur les frontieres de Gurgestan, Iauat aux confins de la haute Medie, & Eres, qui a esté iadis renommee à cause de la grande quantité de soye qui en venoit.

L'Assyrie, que Niger nommee Adrise, Giraua Azemie, Pinet Mosul, Mercator Sarh, & Castald Arzerun, & à qui quelques-vns donnent aussi le nom de Cussetan, est assise entre la haute Armenie du Septentrion, la Mesopotamie du Couchant, la Sufiane du Sud, y ayant des montagnes entre deux, & le pays des Medes du Leuant. Elle a esté iadis en reputation à cause de l'Empire qui y estoit estably, & de la ville de Ninive assise pres de la riuere du Tygre, & plus grande que Babyloué. Elle contenoit iadis les Prouinces d'Arapachit, d'Adiabén, & de Sittacen, que quelques-vns nomment auioird'huy Botan, Sarca, & Rabia.

v. La Sufiane, ou la Prouince de Sufes, à qui Niger donne le nom de Chus, & Mercator de Cusistan, est bornee du Nord de l'Assyrie, du Couchant de Babyloué pres de la riuere du Tygre, du Leuant d'une partie de la Perse, & du Midy du golphe Persique. Elle a pris ce nom de Sufiane de la renommee ville de Sufes, qu'on appelle maintenant Chus selon Niger, & selon quelques autres Sufre, & qui est bastie sur la riuere d'Enel, maintenant Tirtir, & auoit iadis quinze mille pas de tour, estant plustost loague que d'autre figure.

vii. La Mesopotamie nommee dans l'Escriture Aram, ou Charam, & pour le iourd'huy Diarbech, selon mercator, mais seulement partie de l'Azemie; dont l'Assyrie fait le reste, selon Belon; est assise entre les deux fameuses riuieres d'Euprate, & du Tygre, & à pour ses bornes du Septentrion la haute Armenie pres du mont Taurus; du Couchant la Syrie pres du fleuve Euphrate, du Leuant l'Assyrie separee par le Tygre, & du midy l'Arabie deserte. Ses principales villes sont Orse qui a sept mille pas de circuit, & est renommee pour la mort de Crassus; Caramit, c'est à dire en Turc ville noire, qui se nommoit iadis Amida, & est au pays qu'on nomme Alech, & capitale de toute la Mesopotamie, qui fut prise par Selin Empereur des Turcs; merdin, siege du Patriarche des Chaldeens, & mosus siege du Patriarche des Nestoriens, dont l'authorité s'estend iusques au Catay & aux Indes.

viii. La particuliere prouince de Perse, fust iadis nommee Panchaie du nom de son Roy Panchee, puis les Grecs luy donnerent le nom de Cephene, & apres elle reçut celui de Perse, à raison de Persee, qui fut transporté de Grece en Asie; mais maintenant elle s'appelle Fraf, ou Frafistan selon mercator, combien que quelques vns estiment que ce soit l'Azemie, & que Cedren nomme là dedans du pays Chorasan. Elle a pour bornes du costé du Nord la medie, du couchant la Sufiane, du leuant la Carmanie, & du Su le Golphe de Perse qui reçoit son nom de ceste prouince, & s'estend du long d'icelle de la longueur d'environ 600. mille pas. Sa ville royale c'est Siras, qui se nommoit iadis Persepolis selon quelques vns, ou Cyropolis selon les autres, & fut autrefois la demeure des mages Roys d'Orient. C'est auioird'huy vne des plus belles & des plus grandes villes du leuant: veu qu'elle a 20. mille pas de tour, en y comprenant toutesfois les faux-bourgs, & est assise sur la riuere de Bindimir, & contient 60. mille maisons.

viiii. La Paathie, maintenant Charassen, selon Niger, prenant ce nom de sa ville

capitale Charas, selon Mercator nommée Arach, ou selon Alphonse Hadrian Iex, a pour ses confins du leuant la prouince d'Arie du Midy la Carmanie deserte, du couchant le pays des Medes, & du Septentrion l'Hircanie. Ces principales villes sont Cassan, qui est fort riche, Sembran, Teracan, Amadan, Imammadulafar, Malam, Massiat, Safuar, Coran, Culbat, Cur, Ciem, Turbat, Turfis, & autres. Mais sa capitale est Hispaham, que quelques vns disent estre l'Ecatompyle des anciens, & qui est si grande, & si belle, que les Perles disent que c'est la moitié du monde.

L'Hircanie, est nommée par quelques Barbares, selon Niger Girgiam, ou Corcam, mais il dit qu'elle est nommée Mesandre du costé des villes de Stra- IX. nue, & d'Erit. Minado escrit que toute l'Hircanie s'appelle Mesandre, mais Etythre la nomme Hyrach. Marie Angiolesse luy donne le nom de Straue, & Mercator de Diargument. Ses limites sont du couchant la Medie, du leuant la Margiane, du Midy la Parthie, le mont Coron estant au milieu, & la mer de Bachu du Nord. La capitale ville de ceste prouince est appelée Hyrcan, & est tres-forte d'assiette. Les Scythes la nomment Charizat selon Pinet. Les autres villes sont Bestan, Mesandran, & quelques autres.

La Margiane est nommée Tremigan par Pinet, & Niger tient que c'est vne X. partie de la Tartarie de Zacatay: mais Castalde, & quelques autres l'appellent Ieselbas. Elle a pour ses limites du costé du leuant la Baëtriane, du couchant l'Hircanie, du Septentrion la riuere d'Oxe, & du midy vne partie de l'Arie capitale ville de la Margiane est Antioche, à qui quelques-vns donnent au iourd'huy le nom d'Indioy. On met icy le marest d'Oxiane, qu'on nomme maintenant le lac de Barbacamber, ou de Maru.

La Baëtriane porte au iourd'huy le nom de Batter selon Remusius; mais Ca- XI. stald & d'autres la nomment Charassan. & Niger veut que ce soit vne partie de la Tartarie de Zacatay. Elle a pour ses bornes du leuant, & du Septentrion la Sogdiane pres de la riuere d'Oxe, & du couchant la Margiane pres des montagnes, & du midy la prouince d'Arie, le mont de Paropamisse estant au milieu. Il y a eu anciennement de belles villes en ce pays, dont quelques vnes furent basties, & les autres ruynées par Alexandre. Mais sa ville royale fut Baëtre, qui tira ce nom d'une riuere, qui s'appelle au iourd'huy Bochara selon Niger, & selon le mesme est encor capitale du pays, & lieu de la naissance du Medecin Auicennes, & de Zoroastre. Quelques autres disent qu'Istigias est la capitale ville de ceste prouine, qui n'est pas toute sous la domination des Sophis.

Le pays de Paropamisse, ainsi nommé pour ce qu'il est fait en façon d'Isle; XII. veu qu'il est arrosé de riuieres presque de tout costez, a le nom de Dache selon Niger, mais Minadoc luy donne celuy de Candahar, & les autres de Sablestan. Ses limites sont du costé du Nord vne partie de la Baëtriane, pres du mont de Paropamisse, du leuant l'Arie, du Su l'Aracofie, & du leuant les Indes. Candahar est la ville capitale du pays.

L'Arie, à qui Niger donne encore au iourd'huy mesme nom, & les autres ce- XIII. lui d'Eri, est nommée par Castalde Corfen, & par Mercator Sernere; est enclose entre la Margiane, & la Baëtriane du Septentrion, & a pour sa borne du Couchant la Parthie, & la Carmanie deserte; du midy la Drangiane, & du Leuant le pays de Paropamisse. Il y'a en ce pays 3. riuieres principales, à sçauoir Arie, Tonelet & Arapen. On y void aussi le maraiz Arien, qu'on nome au iourd-

- xiv. d'huy le lac de Burgian. Sa ville capitale est Eri, qui a de tour treize mille pas. La Prouince de Drangiane se nomme maintenant Sigestan, selon Mercator, & plusieurs autres: mais Niger dit que l'Aracosie avec la Drangiane, s'appellent Segestan. Quelques autres disent qu'on nomme cela le Royaume de Cabul, qui est sur la frontiere du Royaume du Sophi du costé de l'Ouest, & qu'il y a vn Roy particulier qui est Mahometan. Ses bornes sont de Nout & de l'Ouest l'Arac, au dessoubs du mont Bagoé; du Midy vne partie de la Gedrosie, & de l'Est l'Aracosie. Ceste Prouince est diuisee en deux par la riuere de Drangie, que les nouueaux faiseurs de cartes nomment Ilment; & ce pays est tellement clos de montagnes, que ceste riuere n'y trouue presque point de passage.
- xv. La Gedrosie porte aujourdhuy le nom de Charman, selon Niger, & de Circan, selon Castalde. Mercator la nomme Gest; & Giraua, & Molet l'appellent Guzarate; mais c'est chose assuree que Guzarate est le Royaume de Camboye. Elle a pour ses limites du Septentrion la Drangiane, & l'Aracosie; du Couchant la Carmanie, du Leuant vne partie des Indes, ou le Royaume de Camboye; & du Sud la mer des Indes.
- xvi. La Carmanie, aujourdhuy Chermain, est diuisee en deux, selon Ptolemee. Vne partie s'appelle deserte, & l'autre est comprise sous le seul nom de Carmanie, & est nommee la haute par quelques autres. Quelques-vns nomment maintenant Dulcinde la Carmanie deserte, où il n'y a nulles villes, mais seulement quelques villages fort espars. Ses limites sont du Septentrion la Parthie, du Couchant vne partie de la Prouince de Perse, du Midy l'autre Carmanie, & du Leuant l'Arac.
- L'autre Carmanie est assise entre la Gedrosie deserte, vne partie de la Perse, & la mer Indique, & est appelée haute, ou grande, pour la distinguer de la deserte. Toute ceste Prouince a d'estenduë pres de la mer deux cens lieues, mais il n'y a nul bon port, ny abord pour les nauires, à cause des escucils, & des bancs. La ville capitale du pays est Chirman. Quelques-vns diuisent aujourdhuy la Carmanie en deux parties, dont l'une se nomme Dulcinde, & est la partie plus Orientale aux frontieres de la Camboye, & contient les Royaumes de Macran, Eracan, Guadel, & Patan, qui estoient iadis tributaires des Roys de Perse, & tout ce pays là est mal habité. L'autre partie de la Carmanie est plus Occidentale, a des ports plus commodes, & beaucoup de villes.
- C'est succinctement ce qu'on en retrouue parmy les auteurs, & les relations de quelques-vns qui ont voyagé en ces contrees là: mais il semble que Texiere, duquel il sera parlé cy apres plus particulierement, l'ait aucunement mieux distinguée, nommant toutes choses par leurs noms propres, faisant par ce moyen cognoistre, & remarquer plus clairement les lieux où se sont passées les actions plus signalees, qui se verront dans le sommaire de l'histoire en suite de ceste petite relation. Car comme il a esté fort exacte à rechercher tout ce qui estoit de rare par tout où il a passé, encores s'est-il dauantage estudié d'auoir vne plus signalee cognoissance des affaires; & de la situation de ce grand Royaume, pour le dessein qu'il auoit d'en escrire quelquesfois l'abregé de l'histoire, comme il a fait. Il intitule donc ainsi ce petit discours, qu'il a escrit sur ce subiect.

BRIEVE RELATION DES PLUS NOTABLES
Prouinces, & qui ont le plus longuement duré sous la Seigneurie de la Perse

LA PERSE (dit-il) que les naturels du pays appellent Parc ou xvii.
Agem, d'où vient qu'on appelle communement les habitans
Pary ou Agemy, estant vne des grandes Monarchies, des plus
celebres & des plus peuples qui soient au monde, ne se peut
pas descourir ny borner certainement pour la varieté qui se
retrouue en sa domination, les Royaumes & Prouinces de la-
quelle ont esté tantost de fort grande, & autresfois de bien petite estenduë,
desquelles ie rapporteray briueuement celles qui ont le plus longuement per-
sisté sous ce gouvernement, & qui ont le moins changé, & des principaux
peuples encore, pour seruir de plus grande lumiere à ce qui en a esté escrit,
laissant le dire de la situation aux Professeurs de la Cosmographie.

PARC. Ceste prouince n'est pas des plus grandes du Royaume, ayant la
grande & noble ville de Seyraz pour capitale: elle est abondante en bleds, xviii.
chairs, & fruiçts, ayant grande quantité d'eaux roses, & de cordouians, ou mar-
roquins: desquelles choses elle fait vn grand trafic avec tous les Royaumes
subiects à la Perse, on y trauaille aussi en quelques estoifes de soye de celle qui
croist aux enuirons. Celle qui a par apres le plus de reputation c'est la ville de
Lar ou Lara, comme disent les Portugais, de laquelle les Laris ont pris leur
nom, vne sorte de monnoye d'argent tres-fin, fort cognüë, & qui a grand cours
par tout l'Orient. Ceste-cy est chef d'vn Royaume, on y fait les meilleurs arcs
pour tirer qui soient en toute la Perse. En ceste ville au mois de Septēbre l'an
de salut 1593, il s'y fit vn si grand tremblement de terre, qu'outre plus de 200.
maisons qui furent renuersees, la plus grande partie des murs fut ruinee, & plu-
sieurs cisternes (car ils n'ot point d'autre eau en ces quartiers-là que celle qui
vient de la pluye) & fit mourir trois mille personnes. Il y a encor en ceste pro-
uince de Parc, Tarom, Iaharom, Kazron, & Lastam, qui porte l'Ingo (qui est
Lassafretida Stahabanon, les habitans de laquelle sont tous chauues.) Nerij, les
terres de laquelle sont abondantes en veines de fer & de fin azur: il se fait là
aussi de fort bonnes armes, & autres choses fort curieuses. Paçach & Daraguerd
celebres à cause des fruiçts verds & secs, dont ils ont en abondance, avec de
l'eau rose. Il y a encore outre ceux-cy plusieurs autres lieux qui sont de moins
estime.

HIENAK. C'est vne autre prouince de la Perse grande & importante, qui xix.
a pour sa metropolitaine Lusphaon cité fort peuplee, & qui a esté quelquesfois
le siege des Roys de Perse. Il y a vn fort grand commerce, estant bien fourny
de tout ce qui luy est necessaire. Les lieux & villes plus remarquables de ceste
prouince sont Yazd renommee, non par sa grandeur, mais pour estre fort plai-
sante & delicieuse, & pour les riches tapis Persiens qui se font en icelle, qui
sont les meilleurs de tout le monde. Il y a aussi quantité de soye & d'excellente
eau rose.

KACHON est renommee pour la grande abondance de foyes de toutes sor- xx.
tes qu'ils ont là dedans. Sö territoire est fort fertile en toutes sortes de fruiçts,
entre lesquels on fait fort grand cas des coings de Kachon, comme fort excel-
lens. Il y a encore Kom, Saoah, Kazuin, cité celebre, la Cour à present des Roys

de Perse, depuis la derniere perte de Tabriz, Amedon, Nuhaoand, Tarhazin, Damaoand, Taharon, Rey Charear, où on recueille grande quantité de manne, mais non pas de la plus pure, & plusieurs autres lieux de moindre reputation.

xvi.

ADERBAION, ou AZARBAION. Quât à ceste prouince elle est fort grande, la principale ville de laquelle est la fameuse Tabriz, la Cour des Rois de Perse auparauant qu'elle fust en la puissance du Turc; on retrouue en elle abondance de plusieurs choses rares, estant outre cela fort bien fournie de tout ce qui luy est necessaire; elle a aussi vn grand commerce avec la Russie, Pologne, Moscovie, Circassie, Gurgestam, & avec toutes les Prouinces de Perse: elle produit de l'argent en quelques endroits, quantité, d'alun, & de garance ou pastel, que les habitans appellent Calanges. En ceste prouince il y a encor Seyrnan, Naxthoan, Hordobat, Ardauel, ou Hardeuil, Halkhan, & plusieurs autres.

xxii.

GVEYLON, ou GUYLAN. Ceste autre prouince est sous la domination de la Perse, & de grande estenduë, aussi contient-elle plusieurs grandes & riches contrees: elle costoye la mer Caspie, qui a pris son nom de ceste prouince: car les Perles l'appellent *Duryach Gueyluny*, c'est à dire mer de Gueylon, elle est diuisee en cinq gouuernements, les citez principales desquels sont Rach, Laion, Gaekhar, Langar, Kanou, Kudam: & quant à Gueylon ils l'appellent communement *Eudsefer*, c'est à dire l'Inde blanche, à cause que c'est vne terre plaisante, & fertile: elle confine la Moscovie, que les Perles appellent Moseuu.

Ces villes suiuant es sont sur le riuage & aux enuironz de la mer Caspie.

Mazandaron, Strabat, Bostam, Sabzabah, Nichabur, d'où sont venus les Turcs, & autres qui toutes souloient estre iadis chefs de Royaumes & Prouinces, mais maintenant elles sont reduites sous des gouuernements particuliers de la Perse: toutes ces citez sont fort peuples.

xxiii.

KARASON. Les Portugais l'appellent communement Corasou, qui est vne autre prouince subiecte au Royaume de Perse, en laquelle il y a plusieurs peuples & villes de fort grande reputation, la premiere de toutes lesquelles est Meched ville grande & peulee, & en laquelle les Roys de Perse, & depuis encore Sehaeh Ismaël Sophi ont leur sepulture. Il y a aussi la ville de Thun tres-abondante en plusieurs fines soyes: Tabas fort peulee, Kahera fertile en safran, Hrey où se recueille grande quantité de tres-bonne manne: les murs de laquelle sont baignez de la fresche riuere de Habra, Marvvo, Herat, & autres en grand nombre. On tire aussi de ceste prouince grande quantité de tapis Persiens, de lassa fretida, & autres choses, abondante encore en ce qui est necessaire pour la vie; elle auoit esté tousiours subiecte aux Roys de Perse, mais elle est maintenant en partie sous la domination des Vsbeques, qui les voyans occupez à la guerre contre les Turcs, entrerent en leurs terres, & s'emparerent en ceste prouince de beaucoup de places.

xxiiii.

KERMON. Ceste prouince est entre la Perse & Karason, la cité principale de laquelle s'appelle du mesme nom, qui est fort peulee, mais qui n'est pas fort vieille: elle donne quantité d'eau rose, de tapis Persiens, Tutie de l'herbe contre les vers, & du surmach.

Il y a encor en la Perse plusieurs autres Prouinces.

Sagistam, Tubarstam, Kablestam, Nim, Ruz, Pphahar, Siltam, Curdestum, Lorestam, & plusieurs autres qui ne sont pas si celebres, lesquelles ne sont point nommees icy, de crainte d'ennuyer le Lecteur.

Toute la terre de Perse ou pour le moins la plus grande partie est fort bien

fournie d' bled, de chairs, fruits verds & secs, tant de ceux de nostre Europe, que d' autres, le tout à bon prix: le peuple est blanc, beau, & de gentille disposition, leur habillement est quasi semblable au Turquesque: ils suiuent la secte de Morth Aly, qui est differente de quelques articles de celle de Mahomet. Ils combattent pour la plupart du temps à cheual avec la lance & l'escu, les arcs, les fleches, le coutelas ou cimeterre, chemises de mailles, massés à la genette. Ils sont forts en la guerre, & souffrent beaucoup en icelle. Les Perles sont tous adonnez à la lecture des liures, dont ils font grand cas. Ils sont fort versez à la Poësie, en laquelle ils ont eu des hommes fort excellents, lesquels leur ont laissé des œures fort polies. Ils sont d' amoureuse complexion, & ont la cognoissance de tous les arts & sciences speculatiues, & les Professeurs d' icelles les traittent avec beaucoup de curiosité & de subtilité. Leur droict commun ne tient point plus de volumes que celuy de la secte de laquelle ils sont profession commettant l' administration de la Iustice à personnes de reputation. Les hommes y sont fort ialoux, & les femmes peu chastes. En fin la Perse est vne des plus polies Monarchies du monde, & qui ne doit pas estre mise entre les plus petites.

Il vient ordinairement de toures les parties de la Perse à Harmus de grandes caruanes pour trafiquer avec les Portugais, & beaucoup de Chrestiens, Gentils & Mores qui y resident, avec lesquels ils trafiquent de ce qu'ils ont, à sçauoir, or, argent, soyes effilees & mises en œuvre, des brocadors, tapis Persiens, cheuaux, pastel, alun, iuthie, rheubarbe, eau rose, & autres diuerses marchandises, comme en contre-échange, ils enleuent de là des robes & des toques tres-fines, du cloud, de la canelle, de l'agnus castus, cardamome, gingembre, du macis, noix muscades, du sucre, de l'estain, du sandal, & sapam, qui est du bois de bresil, de la porcelaine de la Chine, du musc, de l'ambre, bois d'aloës, pierres fines, semences de perles, de l'inde (couleur qu'on employe au lieu de pastel) de l'acre, & plusieurs autres sortes de choses. Les Perles n'ont point d'autre nauigation que celle de la mer Caspie, & quelques-vns qui passent en l'Inde le font par Harmuz en nauires Portugaises ou autres avec leur permission.

Tous les habitans de Perles sont Mores Chyays qui font la meilleure partie, ou Payens Gaoryazdye qui adorent le feu, lesquels bien qu'ils soient plusieurs, sont peu toutesfois au regard des autres. Il y a aussi des Iuifs qui viuent en leur liberté par toutes les prouinces de la Perse, & y ont bien de huit à dix mille maisons. Il n'y a pas peu aussi de Chrestiens, Armeniens, & Nestoriens.

MAVRENAHAR. Ainsi appellent-ils les terres qui sont au delà du fleuve xxv. Getum qui les separe du Karason, là est Koarrazin & Gazuetien, apres suit Turquestam, Vsbek, Tatur, Ketao, Kotan, & autres quasi sans nombre non moins riches & opulentes que belliqueuses.

VSBK. C'est vne tres-grande prouince, & qui auoit esté de tout temps sujette à la Perse, maintenant elle n'en est pas seulement separee, mais luy fait la guerre, & luy a vsurpé quelques terres de sa domination. Ceste prouince est d'vne fort belle estenduë, & contient plusieurs peuples & citez de reputation. La metropolitaine est Balk, là est aussi Samarkand, partie de Teymurlangh, Damar kand, Bokara partie de Boaly ou Auicenne, Kachghar, & Achkhar, d'où vient la bonne rheubarbe, & plusieurs autres choses.

Les habitans sont belliqueux, ils combattent à cheual avec l'arc & les fleches, la lance, l'espee, l'escu, & la cotte de maille, fuyant tousiours, mais ils n'ont pas laissé de nos iours d'accroistre beaucoup leur Seigneurie, entre autres ils ont conquis le Royaume de Kandar, le Roy duquel il y a quinze ans se voulant fortifier se fit vassal du Grand Mogal, lequel encore qu'il soit bien puissant n'a peu toutesfois le restablir en son Royaume. Les Vbexes n'ont point de Roy qui vienne à la couronne par heredité, mais quand le Chef qui les gouuerne est mort, ils en elisent vn autre. Ces peuples sont membrus & forts, & parlent du milieu des narines comme les Chinois, auxquels ils ressemblent fort en gestes en façon de faire & en leur prononciation: c'est ce qu'en dit sommairement Texiere, qui sert comme d'une introduction à son histoire, d'autant qu'il parle de tous ces peuples, & les noms estans changez, & ne se rapportans nullement aux anciens, le Lecteur se trouueroit quelquesfois bien embrouillé aux narrations qui s'y rencontrent, principalement aux temps que les affaires de la Perse ont esté en leur plus grande confusion.

Q V A N T I T E.

xxvii. **E**N toute ceste longue estenduë de pays on trouue vn grand differéce touchant la qualité de la terre, veu qu'en quelques endroits elle est extrêmement fertile, comme du costé du Golphe Persique, à cause du grand nombre de riuieres qui l'arrosent, & pareillement du costé de la mer Caspie, tant à cause de la commodité des fleues, qu'à cause aussi que l'air y est plus temperé, & le vêt plus frais. Le reste est du tout sujet à la secheresse, & del pourueu d'eaux, & il y a beaucoup de deserts, & des môtagnes fort aspres. D'auantage il n'y a point de riuere commune, & mesme tous les fleues y sont fort peu nauigables, toutesfois le pays abonde en metaux & en pierreries. Mais il faut esplucher toutes les parties de cet Empire, & considerer la qualité de chaque prouince.

Quant au pays des Medes il est pour la plus grande partie montueux & froid, principalement du costé du Nort, à raison dequoy l'on y void peu de grains, & l'on n'y trouue presque des fruiçts, des arbres, & des bestes sauuages. Car le bled n'y vient guere bien, & l'on n'y nourrit point d'animaux priuez. Mais la partie qui est du costé du Midy abonde au possible en froment, en vin, & animaux domestiques. La haute Medie iouyt d'un bon air pres de Tauris, combien que les vents y regnent, & qu'il y face vn peu froid. Le terroir de ceste ville est fertile en toutes choses. Quant à l'Atropatie elle est fort fertile à cause des riuieres d'Araxe & de Cire qui l'arrosent: & il y auoit iadis grande quantité de foyes.

L'Assyrie est vn pays plain, abondant en fleues, & fertile au possible. Quant à la Susiane du costé du golphe persique, elle est marefcageuse. Il y fait extrêmement chaud, à cause de quelques montagnes fort hautes qui y sont du costé du Nort, & qui la dessendent de ce vent de bize. Il produit force froment & grande quantité d'orge, toutesfois il y a quelques lieux pleins de bitum, où les plantes ne croissent que malaisément: & les eaux qui en sortent sentent le bitum, & engendrent du mal aux intestins: à raison dequoy les hommes y viuêt fort peu. Il y a sur tout force naphte qui sort pres de la ville de Suse. On y trouue aussi grand nombre de serpens dangereux, & qui font beaucoup de maux aux personnes.

La Mesopotomie est merueilleusement fertile en quelques endroits, & propre à la

à la nourriture du bestail; mais en quelques autres endroits elle est si subicte aux grandes atdeurs, que beaucoup d'animaux y endurent pour son extrême chaleur. Il y a en ces lieux là bien peu de fontaines, & mesme les habitans sont si rusez & si malicieux qu'ils les cachét. Il fait fort mauuais en hyuer en ce pays là, à cause de la bouë, d'où ceux qui voyagent ne peuuent presque retirer leurs pieds. Il y a encor en ceste Prouince de grands deserts, & beaucoup de lieux de grande estenduë où l'on ne trouue que sable, sans y pouuoir apperceuoir aucun fruit. Toutesfois il y vient de l'amome qui est vne drogue de bonne odeur. Il y vient aussi force naphte, ou bitun liquide. Le terroir de la ville de Caramit est noir, & fertile au possible: & celuy de la ville de Merdin abonde en cotton.

Quant à la Prouince de Perse elle est de diuerse nature; veu que sa partie Septentrionale est montueuse & froide, & peu propre à porter des fruits. On y trouue des esmeraudes, mais elles ne sont gueres claires. Le milieu de ce pays est assez plain, & pourueu de beaucoup de riuieres & de lacs, & produit abondamment toutes choses. Mais la partie qui tire vers le Midy, & qui tend au Golphe Persique est chaude, venteuse & marefcageuse, & ne porte autre fruit que des dates de palmier.

Pour le regard de la Parthie, elle est fort pleine de bois, & ceinte de fort hautes montagnes, & combien qu'elle soit subiete aux grandes chaleurs, elle porte toutefois toutes choses, & principalement de grands arbres; mais elle ne porte nuls oliuiers. Elle est arrosée d'une assez grande quantité d'eaux.

L'Hircanie est pleine & fertile: veu qu'elle produit en abondance du froment, du vin, des figues & des fruits, & porte aussi des arbres qui distillent du miel, y fait aussi force soye. La partie qui tire vers le Septentrion est pleine de grandes forests, où l'on voit force chesnes, pins, sapins; & il y a aussi grand nombre de bestes sauuages, comme tygres, pantheres & leopars: mais la partie qui est proche de la mer de Bachu est tousiours pleine d'herbes & de fleurs, à cause de l'humour des eaux douces qui sortent des rochers qui sont au dessus.

La Margiane est pour la plus grande partie deserte & pleine de sable, excepté la partie qui est arrosée des riuieres de Marge, d'Arie, veu que cet endroit est fertile au possible. La partie deserte est maintenant appelée le desert de Bigul: mais celle qui est cultiuee fut iadis nommée le champ Margien, ayant de tout costé quatre vingts & dix mille pas. Antiochus Sother, selon Niger, l'environna de murailles: car c'est vn lieu où il vient de beaux ceps de vigne, qui son tels que deux hommes n'en peuuent quelquesfois embrasser vn seul. Ces ceps portent bien souuent des raisins de deux coudees de long, & la nature du terroir, & l'air de ce lieu porte qu'il n'y a que cet endroit en toutes ces contrées où l'on voye des vignes: & qui est plus admirable, ce pays est de tous costez entouré de montagnes, & presque par tout de sable.

La Bactriane est de diuerse nature, veu qu'elle est cultiuee en partie, & en partie deserte. La partie cultiuee est proche de la riuere d'Oxe, & produit du froment, & choses semblables. Il y a d'assez bons pasturages, & beaucoup d'eau, & elle porte presque toutes sortes d'arbres, excepté l'oliuier. Quant à la partie deserte on n'y voit rien que du sable, & les voyageurs y passent comme en vne mer, en se conduisant par les estoiles: d'autant que bien souuent il n'y a point de chemin à cause du mouuement du sable, principalement lors que le vent d'Ouest vient à souffler, qui remuë quelquefois tellement le sable, que les passans en demeurent couuerts, & y meurent. Dauantage ce pays produit des metaux, &

quelques pierres precieuses, comme des esmeraudes, hiacynthes, & chrysolites & est arrosée de plusieurs riuieres, qui se rendent toutes dans l'Oxe.

La Prouince d'Arie est subiecte aux grâdes chaleurs, & environnée de deserts & de forests, & de montagnes. Elle a toutefois quelques lieux champestres qui portent des fruits, pres des montagnes qui les deffendent de l'ardeur du Soleil. En ces champs outres les autres fruits, il y vient de bon vin, qui dure iusques à 90. ans. On y recueille aussi vne drogue semblable à la myrrhe, & il y vient aussi des saphirs noirs, & comme iaunes.

La Georosie est pour la plus grande partie deserte, & pleine de sable, & a grande faute d'eau, combien qu'elle ait des pluyes en Esté, & est subiecte aux ardeurs du Soleil: à raison dequoy elle est infertile; toutesfois elle produit le nard, & la myrrhe.

La Caramanie deserte est aussi infertile, & exposée aux grandes chaleurs, & quant à la haute, les endroits maritimes sont deserts & desnuez d'arbres, excepté qu'on y voit des palmiers de la branche Vrsine & des bruyeres: mais le milieu du pays est assez bon, & porte beaucoup de fruiçts, mesme de bon vin.

MOEVRS ANCIENNES.

xxix. **L**Es Roys Persans faisoient bastir leurs Palais sur des montagnes où ils tenoient leurs tresors, & argent des tailles & tributs leuez sur le peuple, & ce en tesmoignage de leur espargne, & bon mesnage. Or ils exigeoient les gabelles, & les tributs, & les peages diuersement, prenant argent du trafic qui se faisoit sur mer, mais de ce qui passoit en terre ferme ils se contentoient des choses dont chascun pays abondoit, comme laines, drogues, medicamens, & choses semblables, iusques à y comprendre le bestail. Quelque grandeur que le Roy eust entre les Perles, il n'eust osé faire mourir vn homme s'il n'auoit commis qu'un simple crime, & nul Persan ne pouuoit vser d'aucune rudesse contre ses domestiques. Chacun espousoit plusieurs femmes, afin d'auoir lignee, & encor il luy estoit permis d'auoir grand nombre de concubines. Aussi les Roys proposoient prix & recompense à ceux qui en vn an engendroient grande multitude d'enfans, lesquels estans nez n'estoient representez à leurs peres que ils n'eussent atteint l'age de cinq ans; car la loy du pays vouloit qu'ils fussent nourris durant ce temps delicatement en la compagnie des femmes. La raison de cecy estoit afin que si durant ce temps quelque enfant venoit à deceder, le pere ne l'ayant pas veu n'en receut si grande fâcherie.

Ils celebrent leurs nopces sur le Printemps, enuiron l'Equinoxe. La premiere nuit l'espoux ne mâgeoit en tout son souper qu'une pome, ou quelque peu de mouelle de chameau, & apres cela s'alloit coucher le log de son espouse.

La ieunesse de Perse dès le cinquieme an de son aage iusques au 24. apprenoit à se tenir à cheual, à voltiger, à tirer le dard, & la fleche, & sur tout à parler veritablement. Aussi les ieunes gens auoient pour maîtres & gouverneurs les plus sages & vertueux, sobres, & continens qu'on pouuoit choisir, qui leur enseignoient & racontotent des histoires & fables honnestes, les loüanges des dieux, & des chansons qui contenoient les faits des vaillans & illustres personnages, & ce quelquefois en chantant, & d'autrefois en leur recitant comme vne leçon. Les enfans s'assembloient pour ouyr cela au son d'un clochette au lieu ordonné pour cet effet, & là l'on demandoit cōpte aux enfans de ce qu'ils auoient ouy dire. Ils se rendoient fort adroits à la course, choisissant quelque

enfant de grande maison pour leur Capitaine, & falloit que le champ où ils courroient contint au moins trente stades, dont la chacune est de 125. pas. Afin de s'endurcir contre le froid & le chaud, ils s'exerçoient à passer à nage les torrents & les riuieres impetueuses, trouuillant tousiours sans cesser, & estans soigneux de tenir leurs habits biē nets, & leurs armes sans rouilleure. Leurs fruits plus delicieux estoiet des raisins du Terebinthe, qui est l'arbre qui porte la poix raisine, & les glands, & les poires sauuages, & aigrettes, & leur viande ordinaire apres auoir couru, sué, & trouuillé en leur long exercice, estoit du pain tres-dur, d'assez mauuais goust, du cresson alenois avec vn grain de sel, de la chair bouillie & rostie, & de l'eau claire pour tout breuuage.

Lors qu'ils alloient à la chasse ils suiuiuent leur proye à cheual avec des dards & iavelots acerez, & force fleches, & vsoient aussi du iect de la pierre avec des frondes. Leur ordinaire exercice auant Midy, estoit de planter & enter les arbres, d'arracher les racines, de s'occuper au iardinage, & à cultiuer les terres; ou à forger, tremper, & accoultre leurs armes, & d'autres s'amusoiēt à tistre du lin, ou à faire des filets pour la chasse & la pesche. Les enfans estoient perez richement, & nourris si delicatement durant leur enfance, qu'il n'estoit permis de les mener à la chasse.

Ils auoient vne certaine pierre nommee Pyrope, de grad prix entr'eux, qu'ils n'eussent pour rien laissé toucher à vn corps mort, tant ils l'estimoient, & le feu mesme n'estoit point porté aux funerailles, afin qu'il ne semblast qu'ils tinssent peu de compte de celuy qu'ils auoient en si grande reuerence. Des l'age de 20. iusques à 50. ans, ils suiuiuent les armes, ne sçachant que c'estoit de plaider, ny du trafic de marchandise. Ils vsoient de petits boucliers faits en forme de lozange, & outre le carquois & l'arc, ils portoiēt l'espee & la dague allant à la guerre, & vn bonnet fait en pointe, & auoient deuant le corselet fait d'escaille bien forte. Les Princes portoiēt des hauts de chausses, & leur hoqueton à manches venant iusques aux genoux, & doublé de blanc, & par le dehors peint ou teint diuersement. En esté ils alloient vestus de pourpre, & en Hyuer diuersement & selon leur fantasie. Le peuple portoit double habit, qui leur alloit iusqu'à my-cuisse, & en teste vne grande entortilleure de linge, presque semblable à leurs turbans du iourd'huy. Leurs lits, & vases à boire estoient enrichis d'or. Ils consultoiēt de leurs affaires à ieun; mais ils n'en prenoient, ny donnoient resolution qu'apres auoir bien beu, estimant les affaires mieux traitees quand l'estomac & le cerueau estoient vn peu eschauffez de vin, que lors que le ieune les rendoit languissans & sans force.

Ceux qui s'entrecognoissoient & estoient égaux en fortune, aage & gradeur, xxxi se caressoiēt en se rencontrant, & se baisoiēt à la bouche. Ils baisoiēt ceux qui estoient vn peu moindres qu'eux à la iouē: mais ceux qui estoient de basse condition passant deuant les grands leur faisoient vne grande reuerence. Ils enterroient les corps des trespassez oingts de cire, excepté ceux de leurs Mages, qu'ils laissoient sans sepulture, pour estre deuorez des chiens. Ils auoient vne sale & villainē coustume de toute ancienneté que les fils se mesloient avec leurs propres meres. Ils estoient vn grand forfait de cracher deuant leurs Rois, & disoient que les Grecs estoient detestables, en ce qu'ils asseuroiēt que les dieux estoient sortis des homes. Ils tenoient pour chose vilaine d'estre endetté, mais sur tout de dire mensonge. Ils permettoient aussi aux peres qui tomboient en necessité de se soulager & secourir en prostituant & abandonnant leurs filles.

Il estimoient que le Ciel estoit Iupiter, & adoroient le Soleil, qu'ils appelloient Mithra, selon quelques vns, sur toute autre Deité. Ils adoroient encor la Lune, Venus, le feu, la terre, l'eau & le vent, sans vser toutesfois de statuë, ny d'autel quelconque, voire & sans auoir aucun temple, sacrifiant en lieu haut, & sur quelque colline, afin que chacun le vist, & que la chose fust plus proche des Cieux. Ils offroient la beste du sacrifice à l'autel toute coutonnee, mais chargée de maledictions, & apres l'auoir mise en pieces (le Prestre faisant cet office) chacun en portoit sa part en sa maison, sans que les Dieux en eussent aucune reserue, d'autant que leur opinion estoit que les Dieux ne demandoient que l'ame de la chose sacrifiée : toutesfois quelques vns d'entre eux auoient coustume de brusler les entrailles, suyuant la façon des Grecs, & des autres nations en leurs sacrifices.

Lors qu'ils sacrifioient au feu c'estoit du bois sec en ostant l'escorce, & iettant par dessus la graisse plus voisine des os, & puis y espendant de l'huyle. Ils ne souffloient iamais le feu avec la bouche, ains avec vn esuëtail; & si quelqu'un estoit si hardy que d'y souffler, ou ietter dedans quelque chose morte ou sale, on le faisoit mourir sans remission.

Il n'y auoit aucun entr'eux qui se lauast dans les riuieres, & nul n'y pissait, ny iettoit aucune beste morte; voire mesme il estoit defendu d'y cracher, & finalement ils honoroient l'eau en ceste sorte. Lors qu'ils arriuoient pres de quelque lac, riuiere, ou fontaine, ils faisoient vne tolle, dans laquelle ils couppoient la gorge à l'hostie, & beste du sacrifice, prenant sur tout garde que le sang ne coulast point iusqu'à l'eau prochaine, à cause qu'il eust pollü et souille toute leur ceremonie, & la chair de la beste tuee estoit mise par les Prestres sur du myrth, & du laurier, & bruslee avec des buches fort menuës & deliees, & non sans vser de certaines imprecations & maudissions, durant lesquelles ils mesloient à leur sacrifice du lait, du miel & de l'huyle. Ces maudissions n'estoient adressees à l'eau ny au feu, mais plustost à la terre, & ils les continuoient assez long temps, tenant cependant vn faisceau de verges fort menuës de myrth. Celui qui desobeyssait au Roy, apres qu'on luy auoit couppe la teste & les bras, estoit ietté aux champs, & priué de sepulture.

Quant aux Parthes, qui ont esté tenus pour extremement vaillans, auant que la richesse les rendist superbes, ils alloient vestus assez grossierement, & auoient vn habit particulier à leur nation : mais si tost qu'ils furent deuenus puissans, leurs habillemens furent riches & pleins d'or en toute pierre, ou blancs en perfection, en quoy ils imiterent les superfluitez des Medois.

Quant au fait des armes ils auoient leurs soldats & gendarmes non choisis d'entre les hommes francs & libres de condition, mais pris entre leurs esclaves : ce qui estoit cause qu'il n'estoit permis à aucun du peuple d'affranchir vn serf, si bien que le nombre en croissoit de iour à autre, & leurs forces en deuenoient plus grandes. Ils les tenoient aussi cherement, & les nourrissoient avec pareil soucy que leurs enfans propres, les dressans à bien tirer de l'arc, & à manier vn cheual, afin de s'en seruir en guerre, & de là venoit que le Roy marchant en guerre auoit tousiours vne puissante Caualerie preste à tous euemens. Aussi lors qu'ils s'attaquerent à Marc Antoine, entre cinquante mille hommes de cheual qu'il y auoit, il ne s'en trouua que huit cens qui fussent de libre condition, tous les autres estans esclaves.

Ils ne scauoient combattre bras à bras, & venir aux mains en bataille ran-

gee, & moins encor aller à l'assaut de quelque ville, & la forcer. Leur combat estoit à course de cheual, ou en fuyant, & quelquesfois dissimulant leur fuytte, afin de se ruer sur l'ennemy s'il se mettoit en desordre, & n'vsoient point de trompettes, ainsi que fait nostre caualerie, mais de tambours, comme nos gens de pied.

Ce peuple faisoit iadis si peu d'estat de l'or & de l'argent qu'il ne s'en seruoit que pour l'ornement de leurs armes. Quant à la vie priuee, ils estoient fort subiects à leurs plaisirs: c'est pourquoy la pluralité des femmes y estoit receüe, mais ils estoient si ialoux de leur reputation que la seule mort purgeoit la faute des adulteres. Et afin de ne tomber en tels inconueniens, le marys ne souffroient iamais que leurs femmes se trouuassent, ie ne diray pas aux festins des hommes, mais en leur presence. Quelques vns ont laissé par escrit que les Parthes qui ne pouuoient auoir lignee produisoient leurs femmes à ceux qu'ils tenoient pour leurs bons amis, afin qu'ils en eussent des enfans par leur moyen.

Ils ne viuoient que de bestes qu'ils prenoient à la chasse, & trafiquoient, & parlemoient ensemble à cheual. La difference des estats & conditions entre les Parthes fut iadis remarquable en cecy, que les nobles & francs, marchans par pays alloient à cheual, & les serfs alloient à pied comme estafiers.

Les morts n'y estoient gueres honorez; veu que leurs corps estoient laissez sur terre pour la pasture des chiens & des oyseaux, & lors qu'ils auoient mangé toute la chair, ils enterroient leurs os assez soigneusement.

Ils estoient assez deuotieux, & adonnez au seruice de leurs dieux, mais superbes, seditieux, fins, trompeurs, & opiniastrés, comme ceux qui tenoient que la cruauté & violence estoit chose vertueuse aux hommes, & la douceur, & courtoisie aux femmes. Cela faisoit qu'ils n'estoient iamais en repos, ains falloit ou qu'ils s'entreussent la guerre, ou qu'ils attaquassent leurs voisins.

Ils estoient fort secrets en leurs affaires, & de peu de paroles, & s'ils obeysoient à leurs Roys & Magistrats, c'estoit plustost pour crainte du chastiment, que pour inclination qu'ils eussent à telle chose. Ils ont esté louiez d'une grande sobrieté en leur manger; mais on a tenu qu'ils faisoient peu d'estat de leurs promesses, sinon en tant que la necessité le sembloit requerir.

Les Medois ont tousiours esté tenus pour mols & effeminez, mais ils estoient xxxiiii. fort adroits à cheual & à tirer de l'arc, & portoient vn singulier honneur à leurs Princes. Ils portoient vne tyare, & bonnet rond en forme de turban, & leurs robes avec des manches. Les Roys de ce peuple auoient le priuilege d'auoir plusieurs femmes, mais en fin chacun vsurpa pareille licence, sauf que la difference estoit telle, que le Roy en tenoit autant qu'il vouloit, au lieu que les autres n'en pouuoient espouser & tenir que sept. Les femmes mesmes tenoient à grande honte si quelqu'une se contentoit d'un mary, & pensoit que cela causast sterilité, si pour le moins chacune n'en auoit plus de quatre pour son passétemps.

Ce peuple faisoit alliance à l'imitation des Grecs, & d'autresfois en se blesant au bras, & aux ioinctures de l'espaule, d'où sortoit grande abondance de sang, pour tesmoignage & alleurance de la foy iuree. Et d'autant que du costé que ce pays est plus proche du Nord, il est sterile, ils y faisoient seicher des amandes, dont ils faisoient de la farine, & du pain pour leur nourriture,

y adioustant des pomes, qu'ils paistrifloient en faisant des masses pour leur usage. Leur boisson estoit faite de certaines racines, & ils ne mangeoient que chair de sauuagine, ne tenant conte des animaux qui leur estoient domestiques.

- xxxiv. Les Allytiens vsoient iadis de deux robes, dont l'une estoit longue, leur allant iusques aux talons, & l'autre courte par dessus; toutes deux estoient de lin, & par dessus encor ils portoient vne robe fort blanche, ayant des souliers semblables à ceux des Thebains. Ils nourrissoient leurs cheuaux, portant de hauts bonnets pointus, à la façon des mittres & Caselbas des anciens Persans, & ne sortoient iamais dehors sans estre musquez & parfumez. Chacun d'eux auoit vn anneau qui luy seruoit de cachet, & portoit vn sceptre en main, sur lequel estoit proprement tiré quelque fleur, ou quelque sorte de fruit, ou chose semblable; car c'estoit vne chose mesleante entre eux de sortir de leurs maisons, & de paroistre en public sans auoir le sceptre, & quelque figure qui l'ornaist.
- xxxv. Quant aux loix dont ce peuple vsoit, elles portoient que les filles vierges qui estoient d'age d'estre mariees fussent menees tous les ans au marché, & mises en vente à cry public à quiconque les voudroit prendre en mariage, & l'on mettoit en auant premierement les plus belles, afin qu'on y mist l'encherre. Mais celles qui n'estoient pas si recommandables par leur beauté, qu'elles peussent conuier les hommes à y mettre leur argent pour les auoir, ou bien celles qui se trouuoient si laides, qu'elles n'eussent trouué qui les eust voulu recevoir chez eux, quoy qu'elles ne leur eussent rien cousté, estoient mariees de l'argent avec lequel les belles auoient esté achetees. Herodote tient que les anciens Venitiens qui se tenoient en la coste d'Allyrie vsoient de pareille façon de faire.
- xxxvi. Il estoit ordonné pareillement que si tost que quelqu'un seroit malade il demandoit conseil à ce luy qui auroit esté atteint de semblable mal, & tascheroit de suiure l'ordre que l'autre auoit tenu, afin de guerir: & cecy se pratiquoit au commencement, lors qu'ils n'auoient encor nulle cognoissance de medecins. Quelques autres escriuent qu'ils portoient leurs malades en la place publique, & que la loy commandoit que tous ceux qui auoient autresfois essayé semblable incommodité, vinsent vers le patient pour luy dire par quels moyens ils auoient recouuré la santé.
- xxxvii. Les corps de leurs trespassés estoient oincts de miel, & leurs obseques & funerailles se faisoient de mesme entr'eux qu'entre les Egyptiens. L'homme Assyrien estant couché avec sa femme n'osoit la toucher, ny elle luy, sans se laver auparauant d'eau fraische.
- xxxviii. L'ancienne coustume de quelques dames d'Assyrie estoit de se mesler charnellement avec quelque estrangere en honneur de la Deesse Venus. Et lors que elles vouloient le faire elles alloient au temple de ceste Deesse en grande troupe, couronnees, & fort richement parées, pour se presenter & rendre plus agreables aux homes. Chacun des estrangers qui vouloit iouyr d'elles, regardoit celle qui luy plaisoit le plus, puis mettoit sur ses genoux telle somme d'argent que bon luy sembloit, & elle estoit tenuë de le suyure vn peu loin du temple, où elle entroit en parfaite cognoissance ensemble. & le prix de ceste imparfaite estoit employé pour le seruice du temple. Il y auoit entre les Assyriens des maisons & des familles qui ne viuoient que de poisson, qu'ils faisoient secher au Soleil, & puis estant sec ils le piloient dans vn mortier, & de ceste farine conseruce ils faisoient des gâteaux bien paistris, dont ils se seruoient au lieu de pain.
- xxxix. Il y auoit en Assyrie des Mages, surnommez Chaldeens, qui estoient en pa-

reille reputation que les Prestres & Deuins en Egypte, ayans la charge des choses sacrees, & des Temples & Sacrifices, s'addonnans toute leur vie à l'estude & contemplation de la philosophie, & s'exercans en la science des astres pour scauoir par le cours d'iceux les euenemens d'icy bas, taschant de profiter à tous, & de les deliurer de danger & d'incommodité, & donnant presque raison alleuree de toutes choses.

Ces sages Chaldeens n'alloient pas hors de leur pays pour appréndre ces sciences, ainsi que les Grecs; ains vn chacun les apprenoit de ses parens, les tenant d'eux comme par succession, & les enfans estoient instruits aux maisons, afin que par ce soin ordinaire ils peussent mieux profiter. Leur science n'estoit point fondee sur des doutes & opinions, ainsi que celle des Grecs, ains ils persistoient constamment aux choses qu'ils auoient vne fois apprises, au lieu que les autres auoient diuerses opinions touchant les principes & causes de chaque chose. Les Chaldeens tenoient pour chose veritable & assuree que le monde n'auoit pas esté créé, & soustenoient qu'il estoit sans commencement, & qu'il n'auoit iamais fin, que la disposition de l'vniuers estoit conduite par la prouidence diuine, que les corps celestes ne se mouuoient pas d'eux mesmes, ny par hazard & par accident; mais qu'il y auoit quelque vertu diuine qui les mouuoit, & causoit leur influence. Ils attribuoient vne grande force aux planettes, & mesme à celui que les Astrologues appellent Saturne, estimant le Soleil le plus plaisant & agreable astre de tous, & luy donnant vne force singuliere plus qu'aux autres. Toutesfois en leurs deuinations ils s'arrestoient plus sur les aspects de Mars, de Venus, de Mercure, & de Iupiter, à cause que ceux-là (comme ayans vn cour qui leur est propre) donnoient cognoissance de l'aduenir, come s'ils eussent esté messagers, & interpretes de la volonté des dieux. Ces Chaldees predisoient aussi ce qui deuoit arriuer par le souffler des vents, la force des pluys, ardeurs de l'Esté, par l'apparition des Cometes & defauts du Soleil & de la Lune, & par tremblement de terre, & choses semblables. Ils imaginoient outre ce d'autres estoiles subiettes aux premieres, & disoient que les vnes alloient errer, & auoient leur course par nostre hemisphere, & les autres alloient visiter le reste du rond au dessous de nous. Ils se feignirent douze dieux principaux, à chacun desquels ils donnerent place au Zodiaque, & assignerent son mois à chacun. Ils comptoient hors du Zodiaque 24. estoilles, dont il y en auoit douze qui regardoient le Septentrion, & douze autres le midy. Ils croyoient que celles qui apparoissoient estoient pour le seruice des viuans, & que les autres estoient pour le seruice des trespassez, & leur esclairoient sous terre. Ils faisoient vn calcul si ridicule des années, qu'ils comptoient 43000. ans depuis leur plus ancienne memoire iusques à la venue d'Alexandre en Babylone: toutesfois quelques vns les excusent, disant que c'estoient des années lunaires.

Les habitans de Carmanie vsioient iadis d'anes en la guerre, pource qu'ils auoient XL. faute de cheuaux, & sacrifioient vn asne à Mars. Nul ne prenoit femme entr'eux qu'il n'eust coupé la teste de quelque ennemi, qui estoit portee au Roy, qui la faisoit mettre en son palais, & couper menu la lague, laquelle il mesloit avec du pain, en goustoit, & la bailloit à manger à celui qui l'auoit apportee, & à ses familiers. Celui qui en auoit plus apporté estoit en meilleur estime que les autres.

Quant à ceux de la Margiane Strabon escrit que de son tēps lors que quelqu'un XLII estoit paruenü à l'age de 70. ans on le mettoit à mort pour vne bien legere faute, & ses proches parens venoient apres manger son corps. Quant aux vieilles femmes ils les suffoquoient, puis leur donnoient sepulture. Arriuant

qui mourut enuiron lo 70. annee n'estoit point mangé, mais enterré.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LII. Les Persans sont auioird'huy à parler generalement les plus doux, & plus gracieux hommes qu'on puisse voir au reste du monde, & c'est chose fort asseuree qu'ils sont plus liberaux qu'aucuns autres qu'on cognoisse. Leurs mœurs ne sont pas barbares comme celles des Turcs, des Indiens, & de Scythes leurs voisins; ains ils sont gentils au possible, s'addonnent à tenir en leur pays vne fort belle police, & outre ce ne mesprisent pas les lettres. Il y a beaucoup parmy eux qui sont consommez, & fort sçauans en Medecine, & en Astrologie, & d'autres qui affectiionnent la poésie, & y reüssissent en telle sorte, qu'on trouue leurs inuentions & leurs façons de parler du tout, ie ne diray pas gentilles, mais admirables. Vn Poëme Persan paruenu à Rome entre les mains d'un Cardinal François extrêmement entendu en toutes choses, qui se le fit expliquer, en rend suffisant tesmoignage.

Ils s'addonnent pareillement au commerce, & aux arts mechaniques, & font vne grande quantité de draps de soye. Les freres, sœurs, & autres parens gardent vne grande amitié entr'eux, & l'on y fait grãd estat de la noblesse: en quoy ils sont contraires aux Turs qui la mesprisent, & n'estiment que ceux qui se rendent recommandables par leurs actions. Il y a aussi parmy eux beaucoup d'hommes illustres, & qui sont venus d'une ancienne tige, & sont riches de longue main: & finalement ils doiuent estre de beaucoup preferrez aux Turcs, tant pour le regard de la noblesse, que de la ciuilité, & de la gentillesse de l'esprit. Dauantage ils sont courtois au possible à l'endroit des estrangers, & leur font vn gracieux accueil, & les traitent selon le pays, le mieux qu'ils peuuent: mais ils sont grandement subiects à la ialousie. A raison dequoy les femmes n'ont pas permission de se monstrier aux estrangers, combien qu'en toute autre chose ils leur donnent tout le contentement qu'elles desirent, & qu'ils les adorent par maniere de dire, au contraire des Turcs qui tiennent leurs femmes comme des esclaves. Les femmes y sont merueilleusement belles, & y vont si bien parrees pour donner encor quelque plus grand esclat à ceste beauté, qu'on ne peut rien voir de plus agreable.

Les Persans se laissent volontiers emporter à leurs passions autant que gens qui soient au monde, & se plongent dans toutes sortes de plaisirs, cherissant le ieu d'amour sur toute chose. Ils vont magnifiquement vestus, sont ordinairement parfumez, & portent mesme des pierreries. Ils ont ce malheur, qu'encor qu'ils espouent plusieurs femmes, ils ayment toutesfois les ieunes enfans, & se ruent à la poursuite des masses aussi ardamment, ou peut estre plus que des femmes. En quoy ils imitent les Turcs, & d'abondant ils ont des lieux detestables destinez à ces voluptez, où l'on garde de ieunes enfans pour cet effect.

Leur langage est gentil & fort agreable, & est pratiqué par vne bonne partie des Cours des Princes du Leuant. Ils auoient autresfois des caracteres particuliers, qu'on ne trouue plus presque auioird'huy parmy les anciens monumens. Mais depuis le temps qu'ils ont receu la secte du malheureux Mahomet, ils ont aussi vsé de la langue Arabique.

On les nomme Ayames, ou Azamies, à cause de l'Assyrie, qui porte le nom d'Azamie, comme quelques vns estiment. Ils ont aussi le nom des Persans, à

rais d de la province de Perse qui est la principale du royaume, & celuy de Cherselbas, à cause du bonnet rouge qu'ils portent, & encor ils s'appellent Sophiens, pource qu'ils sont sous la domination du Sophi.

RICHESSES.

N fait vne si grande quantité de draps de soye en Perse que les habitans XLIII. du royaume en ont non seulement à suffisance pour eux, mais en vendent encor beaucoup aux nations qui sont mesme assez esloignées de la Perse, veu qu'on en porte par tous les pays de Leuant, & mesme iulques en Syrie. Il se fait pareillement en Perse grande vente & grand trafic de perles & de pierrieres. Ce qui rend le pays de Perse riche c'est la commodité de la mer, par le moyen de laquelle on y aborde de beaucoup d'endroits pour aller querir ce qu'on desire, Mais pour particulariser quelque chose on trouue en la province de Perse des esmeraudes que les marchands acheptent à bon prix, pource qu'elles ne sont pas trop claires. C'est aussi ceste province qui fait part de ses soyes à beaucoup d'autres; de mesme que fait l'Hircanie, ou le pays de Diargument.

La Ba&riane produit aussi des metaux, & quelques pierres precieuses, comme des esmeraudes, hyacinthes, & chrysolites, dont ses habitans tirent vn profit remarquable. En la province d'Arie on recueille ie ne sçay quelle drogue semblable à la myrthe, que les Persans vendent assez bien aux estrangers: de mesme que leurs saphirs noirs & iaunes. La ville de Chirmain en Carmanie est renommee à cause de la grande quantité de draps d'or & d'argent que les habitans y font & debitent.

Venons maintenant aux reuenus que le Roy peut auoir, apres auoir veu en quoy consistent les richesses de son peuple. Veritablement on n'a peu sçauoir XLIV. iulques à present à quelle somme montent les reuenus de ce Prince, veu que ceux mesmes qui y ont esté expressement pour s'enquerir des moyens de ce Monarque n'en parlent pas tous de mesme sorte. Car les vns luy donnent trois millions d'or de rente, & les autres cinq millions. Toutesfois il y a deux choses qui peuuent faire comprendre aisément que ce Prince ne peut estre que fort riche, L'une est que Tammas Sophi de Perse, qui regnoit n'aguere, ordonna qu'on ne leueroit plus la gabelle de ce qui entroit dans ses Estats, & en fortoit; & ceste gabelle montoit à quatre vingts dix mille romans, c'est à dire (pource qu'un toman vaut vingt escus) à vn milion huit cens mille escus: ce qu'il n'auroit fait sans doute s'il n'eust eu de grands reuenus d'ailleurs, qui l'eussent conuié à soulager en ceste sorte les estrangers, & les subiects qui se mesloient du trafic. L'autre chose est, que tous les Estats de Perse sont diuisez par le Persans en sept provinces, ou pour mieux dire generalitez, dont celle d'Ispeen rēd sept cens mille escus, & celle de Siras autant, qui ne sont pas toutesfois les plus riches, veu que celles de Corassan, & de Diargument les surpassent de beaucoup, dont l'une abonde en metaux & en turquoises, & l'autre en soyes.

Mais si quelqu'un demande d'où il tire son reuenue, puis qu'il s'est despoüillé de la gabelle que luy pouuoit apporter l'entree & sortie des marchandises: ie luy respondray qu'il le tire des terres de sa domination, de la disme des frui&ts, & du profit des mines, & des boutiques, veu que celuy qui veut dresser vne boutique, ou vn magazin de quoy que ce soit est obligé de payer certaine somme au Roy toutes les annees. Il reçoit aussi beaucoup de presens: des particu-

luy apportent des sommes assez notables, outre les tributs des Princes subiects à sa couronne, comme celuy de Lar, & quelques autres.

FORCES.

XLV.

Les forces de ce Royaume consistent plus en la valeur qu'au nombre des hommes. Il y a trois sortes de soldats, l'une est de ceux que le Roy entretenoit continuellement pres de luy, l'autre est des Timariots, veu qu'il a vn grand nombre de gens de cheual, qui en leur solde ont des terres qui leur sont assignees pour leur entretien à la façon des Turcs. La troisieme sorte est d'estrangers qu'on tire pour de l'argent, ou de Gurgistan, ou de Tartarie. Mais parlant des deux premieres sortes qui sont proprement du Royaume, & qui appartiennent au Roy, les vns & les autres de ses soldats ne combattent qu'à cheual, d'autant que lors que les armes sont entre les mains des nobles, il n'y a volontiers guiere d'infanterie : & de là vient aussi que les Persans sont entierement privez de forces maritimes. De sorte qu'encor qu'ils ayent d'vn costé la mer de Bachu, & de l'autre le Golfe Persique, toutesfois ils ne se sont iamais seruis d'armees de mer ny d'vn costé ny d'autre. Et mesme bien que la mer de Bachu ait huit cents milles de longueur, & six cens de large, toutesfois on n'y voyage point dessus, & l'on ne void en tous ces lieux de par-de-là autres vaisseaux que ceux des Portugais, qui costoyans le riuage du Golphe Persique se maintiennent maistres, par le moyen des flottes qu'ils tiennent ordinairement en l'Isle d'Ormus.

Et combien que le pays abonde en metaux, & en tremes excellentes, principalement la prouince de Corassan, toutesfois ils n'ont guiere d'usage de l'artillerie, & encore moins de pratique de fortifier, de battre, d'assieger, de garder, & de deffendre vne place ; pource que toutes ces choses sont propres de l'infanterie, au lieu qu'il appartient à la caualerie de combattre en campagne, où les perses sont certainement capables de faire plusieurs grands effects.

Outre cela milice Persane a vn autre defect important, qui est le manquement d'union, & ceste diuision procede de deux causes : l'une est la grandeur des Princes, qui est ordinairement accompagnée d'orgueil, & d'opiniastric : l'autre est la difficulté de la couduite, & des voyages : & ce defect vient du manquement des eaux & des riuieres nauigables. Car les riuieres de Perse sont telles qu'on ne va point dessus, ou si l'on y va c'est si peu, que ce n'est pas chose qui puisse grandement seruir. Toutes ces riuieres courent, ou au Golphe Persique, ou à la mer Caspie, laissant le pays du milieu sans eau, à raison dequoy elles seruent peu pour voir les forces des Persans, & les mettre ensemble, veu que le milieu du Royaume demeure sec, & n'y a aucune riuiere qui soit commune presque à tout l'Etat, comme pourroit estre la riuiere de Loire à la France, le Po à la Lombardie, la Vistule à la Pologne, la Schelde à la Flandre. Il y a outre ce force deserts, & montagnes qui trauesent & diuisent le pays : à raison dequoy ce Royaume est fort semblable à l'Espagne, où il ny a point de riuieres de grand trafic, si ce n'est aux extremittez ; & où il y a force montagnes, & beaucoup de contrees comme desertes, à cause de leur secheresse. Toutesfois la nature voulant ayder au commerce, & à la commodité de

la vie humaine, a pourueu la Perse aux lieux qui manquent de riuieres nauigables, de chameaux qui sont du tout propres à porter la charge, veu qu'ils l'endurent beaucoup plus pesante qu'un cheual, & durent plus longuement à la peine. Car le chameau portera vne charge de mille liures, & continuera son voyage l'espace de quarante iours & d'auantage; & pource qu'il doit aller par des lieux secs, tels que la Lybie, l'Arabie & la Perse, où l'eau & la pasture manquent, il ne boit ordinairement que de cinq en cinq iours vne fois, & en vn besoing il demeurera sept, voire dix iours entiers sans boire: & pour le regard du manger, apres qu'on l'a deschargé, il luy suffit de manger vn peu d'herbe, ou de branches d'arbres: tellement qu'il n'y a point d'animal qui dure d'auantage à la peine, ou qui soit de moindre despence. A raison dequoy il est fort propre pour les pays secs de l'Asie, & de l'Afrique, où les hommes ont grande faute d'eau, & de viures; de sorte que les chameaux n'en ayans pas grand besoing pour eux, en peuuent porter grande quantité pour leurs maistres. Il y en a de trois sortes: les vns sont petits, & ne seruent que pour porter les hommes: les mediocres ont deux boiles, & sont encore bons pour porter des charges; les plus grands, & plus gros sont ceux qui portent iusques à mille liures.

Pour le regard du nombre de gens de cheual que le Roy de Perse peut mettre en campagne, on l'a veu aux guerres qui se sont passées entre Ismaël, & Selim premier de ce nom Empereur des Turcs: & encor entre le mesme Ismaël, & Soliman, & entre Codabande, & Amurat troisieme, veu qu'aucun de ces Roys n'a iamais mis ensemble contre les Turcs plus de trente mille cheuaux, mais armez en telle sorte qu'il n'ont iamais craint la rencontre d'une beaucoup plus grande armee. Ceux qui sont plus aisez, & plus riches s'arment ainsi que nos hommes d'armes: les autres, qui sont les deux tiers, se contentent de salades, de mailles, & d'escus, & se seruent tantost de l'arc, tantost de la lance.

Le Sophi confine du Leuant avec les Mogores, du Septentrion avec les Tartares du Zacatay, du Ponant il a le pays du Turc qui le borne par vn long espace, & du Midy il a le Royaume d'Ormus, autrefois tributaire des Sophis, & pour le present du Roy d'Espagne.

Il n'a guiere affaire avec les Mogores, pource que de mesme que la France & l'Espagne ne se peuuent offencer l'une l'autre, à cause que les passages sont estroits, & que l'assiette des frontieres est aspre & fascheuse: si bien qu'elle rend difficile la conduite des viures, & l'entretien des armees: ainsi entre les confins des Indes, & de Cambaye occupez par les Mogores, & par les Persans, il y a des montagnes & des deserts, qui ne permettent pas que ces Princes se puissent attaquer l'un l'autre, aumoins avec de grandes armees: principalement à cause que la caualerie en laquelle consistent les plus grandes forces des vns & des autres, ne se peut manier aisément en des lieux estroits, & en des passages si mal aisez. Toutesfois ils combattent aux frontieres de Cabul, & de Sablestan, dont quelques Princes Mogores se sont rendus maistres.

Le Sophi ne confine pas immediatement avec le grand Cam, d'autant qu'il y a entre eux deux premierement quelques Princes, puis vn grand desert, & il semble que la riuier d'Oxe, ou d'Abian ait esté de tout temps destinee pour seruir de boune à son Empire. Ceste riuier naissant au pays de Sablestan, sous la montagne de Dalanguer, apres vn fort long cours, durant lequel elle croist

choses sensibables.
les Princes subiects

qu'au nombre des
x que le Roy entre-
veu qu'il a vn grand
s qui leur sont assi-
me sorte est d'estran-
rtarie. Mais parlant
me, & qui appartient
battent qu'à cheual,
obles, il n'y a volon-
sans sont entierement
ent d'un costé la mer
e se sont iamais séruis
n que la mer de Bachu
utesfois on n'y voya-
de-là autres vaisseaux
phe Persique se main-
ent ordinairement en

pes excellentes, prin-
guiere d'usage de l'ar-
ttre, d'assiéger, de gar-
choses sont propres de
combattre en campa-
faire plusieurs grands

t, qui est le manque-
: l'vne est la grandeur
eil, & d'opiniastrife:
: & ce defaut vient du
es riuieres de Perse sont
eu, que ce n'est pas cho-
courent, ou au Golphe
eu sans eau, à raison de-
, & les mettre ensem-
y a aucune riuier qui
estre la riuier de Loi-
ologne, la Schelde à la
ni trauerse & diuisent
le à l'Espagne, où il ny
mittez, & où il y a force
es, à cause de leur seche-
ce, & à la commodité de

8

XLV.

grandement, à cause d'un grand nombre de riuieres qu'elle reçoit, se dégorge dans la mer de Buchu, & vient à separer du costé du Nort le Sophi du Zagatay. Or le Sophi n'a iamais eu la hardiesse de passer ceste riuere, & Saba Roy de Zagatay l'ayant passée fut desfait par Ismaël en vne grande bataille. Cyrus Roy de Perse fit faire sur ceste riuere vn pont sur lequel il passa avec vne grande armee, voulant aller contre Tomyris Roynne des Scythes, qui le mirent en pieces avec tous les gens.

Le Sophi confine avec le grand Turc par toute la longueur Occidentale de son Empire: c'est à sçauoir depuis la mer de Bachu iusques au Golphe de Saur, qui est l'espace presque de quinze degrez: & veritablement il n'a point d'ennemy plus dangereux, ny qui luy doive donner plus de crainte: veu qu'autant de fois que le Turc est entré dans son pays il a tousiours fait quelque perte, excepté depuis quelques années, que le Sophi a chassé les esperons aux Turcs, & en a rapporté des victoires si gnalees.

Toutesfois on peut dire que ce qui caufoit tant de pertes au Sophi, c'estoit la façon de mener la guerre, d'autant que s'asseurant sur le nombre & la valeur de sa caualerie, & sur son artillerie & ses munitions de guerre, il ne faisoit nul estat des forteresses, ains ruinoient celles qu'ils prenoient, faisoient peu d'estat de celles qu'ils auoient retenuës, iugeât que celuy qui employe ses forces à la conservation des places ne peut estre guiere fort en campagne. Mais depuis estans contrains par la necessité ils se sont fortifiez de tous costez, ont dressé de bonnes places aux lieux de passage, & en ceux qui estoient propres pour cet effect, & ont basti des citadelles aux villes d'importance, les pouruoyant de canons, de soldats, & de tout ce qui leur estoit necessaire.

Quant aux Portugais d'Ormuz, il n'a rien à demesler avec eux, pource qu'il n'a point de forces maritimes, sans lesquelles on ne sçauoit recouurer ce royaume, & d'ailleurs les Portugais n'ont moyen de faire des conquestes auant en terre. Et mesme le Sophi Tammas estant vne fois poussé à l'entreprise du royaume d'Ormuz, demanda quelles choses naissoient en ceste Isle, si c'estoient des grains, des raisins, des fruits, ou quelque autre chose: & ayant appris que le terroir de ce pays estoit sterile, & que tout y manquoit, mais que le trafic de la marchandise qui rendoit ce royaume riche, luy pourroit apporter de grandes commoditez, il s'en moqua, disant, qu'il auoit donné à son peuple quatre vingts & dix mille Tomans de Pareille nature, qui venoient dans ses coffres toutes les années.

GOVERNEMENT.

XLVII.

Il faut aduoir que les Persans sont gouuernez plus politiquement que tous les autres Mahometans dont on peut auoir cognoissance, & que la puissance Royale est veritablement mieux reglée parmy eux, qu'elle n'est en aucun Royaume de leur secte. Car on sçait assez que presque tous les autres Roys exterminent la noblesse, & se seruent des esclaves, & mesme font mourir leurs freres, ou bien les auenglent. Mais la noblesse est grandement estimée parmy les Persans. Les Roys traittent gracieusement leurs freres, & ont ordinairement sous eux des Princes, qui sont riches, & puissants, ce qui n'est pas parmy les Turcs, qui ne peuuent nullement souffrir la Noblesse en aucun lieu, & ne permettent qu'aucun demeure Prince, ou Seigneur de

quelque pais, au contraire si tost qu'ils sont les plus forts ils deffont le monde des maistres naturels, & mettent en leur lieu des gens venus de peu, qui n'en deuiennent pas Seigneurs; mais gouuerneurs seulement, qui peuuent estre changez à toute heure. En fin c'est chose alleuree, que ce Royaume est tellement policé, & si bien conduit, que son gouuernement ne cede point à celuy des principautez de nostre Europe, à ce que disent ceux qui y ont esté, & qui ont considéré les façons de viure de ce peuple: Mais le mal-heur a toujours esté tel, qu'aucun n'a pris la peine de specifier la façon de ce gouuernement; de sorte que ce defaut causera que nous n'en pourrons discourir qu'en general, sans en particulariser aucune chose.

RELIGION.

A P R E S la mort de Mahomet auteur de la malheureuse secte, qui a pour le iourd'huy si grand cours par le monde, Alli, Abubequer, Omar, & Odman ses parens elcruirent chacun pour soy, d'autant qu'il n'y eut aucun d'eux, qui ne se pretendist son vray successeur. Et ce debat fut la source de quatre sectes principales: Alli fut auteur de celle qu'on nomme Imemie, qui fut suiue des Persans, des Indiens, de plusieurs Arabes, & des Gelbins d'Afrique. Quant aux autres sectes, i'en ay remis le discours au recit de la religion des Turcs, où i'ay resolu d'en parler amplement, & tout au long. Les Persans ont plus du raisonnable, & du naturel que les autres, & se sont mis en reputation, quand à leur secte, presque de nostre aage; comme nous auons ià dit, par la valeur d'Ismaël Sophi, qui se disât estre de la race d'Alli mit sa secte en credit, denonça la guerre à ses voisins qui ne la voulurent accepter. Il portoit le turban rouge avec douzes pointes, en memoire des douze fils d'Ocen, fils d'Alli, & voulut que tous ceux qui le suiuroient le portassent de mesme. Beaucoup de gens se rangerent à sa suite & secte, & principalement tous ceux qui habitent entre l'Euphrate & l'Abian, & la mer Caspie, & le Golphe Persique: De sorte que depuis tous ces peuples se sont arrestez à ceste opinion.

Il y a aussi en l'Empire du Sophy quelques Iuifs, dont les predecesseurs demourerent en Assyrie, lors qu'Eldre, & Nehemie ramenerent le reste en la terre sainte, & ceux-cy qu' s'arrestèrent en ces pais-là eslurent, comme dit Origene, vn chef de la maison de Dauid, & le nommerent chef des bannys, puis ils bastirent vne ville sur le bord de l'Euphrate, & le nommerent Neardec, qui veut dire fleuve de sciences.

Il y a pareillement en Corasan prouince de Perse des Melchites, qui retiennent toutes les erreurs iadis condamnées par les Grecs au Concile de Florence, & ceux-cy obeyssent au Patriarche d'Antioche.

Il s'y treuve aussi des Nestoriens introduits en Perse, suivant Paul Diacre, par la malice de Cosroé Roy de Perse, qui voulant faire despit à l'Empereur Heraclie, par qui il auoit esté deffait, & mal-mené, saccagea toutes les Eglises des Chrestiens qui estoient en ses Estats, en ayant chassé les Catholiques, mit en leur place les Nestoriens, qui se sont meslez parmy les Assyriens, les Mesopotamiens, les Medois & les Parthes.

Il y a aussi beaucoup de Chrestiens Armeniens qui sont passez en Perse de crainte des armes Turquesques, & ceux-cy ont deux Patriarches, dont l'vn qui est reconnu en la haute Arménie demeure au monastere d'Ecmeazin pres de

la ville d'Eruan en Perse; l'autre qui est obey en la basse Armenie se tient en la ville de Sis en Caramanie. Mais nous remettons à parler de leur creance au discours des religions, qui se trouuent dans les pays du grand Turc. Voyla tout ce qu'on peut dire des religions des Persans, qui sont tellement ennemis des Turcs, qu'encor qu'ils recognoissent tous deux Mahomet, pour premier auteur de leurs sectes, toutesfois ils ne haïssent pas moins ces barbares, que nous faisons; & l'on estime que si les Princes Chrestiens eussent fait plus d'estat de l'Ambassade, que le Sophi manda en Europe ces annees passées, qu'ils ne firent, il y eust eu quelque esperance de reduire peu à peu ce Prince à la foy Chrestienne.



Perse.
le Armenie se tient en la
er de leur creance au dis-
grand Turc. Voyla tout
tellement ennemis des
omet, pour premier au-
ns ces barbares, que nous
ullent fait plus d'estat de
es passées, qu'ils ne fi-
à peu ce Prince à la foy

DISCOVRS.
DES ROYS DE PERSE
SELON QUE LES AVTHEVRS
Grecs & Latins en ont écrit.

Sommaire.

1. **CHRONIQUE** abreege des Rois des Peres selon la sainte Bible, Philon & autres auteurs. **2.** Autre Chronique abreege selon Herodote, Xenophon, Justin & autres beaucoup plus ample que la precedente. **3.** Cyrus ruine la Monarchie des Medes, & establit celle des Peres. **4.** Histoire de Daniel tretté dans la fosse aux Lyons, & pourquoy les Juifs ont permission de bastir leur tēple, Cyrus conquiste la Lydie, prend Cresus Roy d'icelle, fait la guerre aux Scythes, desquels il fut vaincu, sa mort. **5.** Son Eloge, fut le premier appellé le Roy des Rois, apporra aux Peres l'usage de la robe longue, & de la Thyare selon quelques-vns. **6.** Cambises conquiste l'Egypte, fait tuer son frere Smerdis, ses sacrileges & sa cruauté, finalement sa mort. **7.** Smerdis vn des Mages se fait reconnoistre pour Roy, & comment il fut desconnert. **8.** Comment Darius Histasphe vint à la Couronne de Perse, ses reglemens & ses conquestes, restablit la souveraine sacrificature entre les Juifs, la grande armee qu'il preparoit pour fondre sur la Grece, si la mort ne l'eut prevenu. **9.** Xerxes déclaré successeur de son pere, à cause qu'il estoit né, son Pere estant Roy, & les autres freres auparavant, il chastie rigoureusement les Egyptiens qui s'estoient revoltés, sa puissante armee tant par mer que par terre, pour ruyner la Grece, ses deffaites & sa mort. **10.** Pretensions d'Artaban, sa meschaceté desconnerte & son chastiment. **11.** Artaxerxes prend la vengeance de la mort de son Pere Xerxes, enuoye vne armee de 300000. hommes contre les Egyptiens, vennoye Esdras en Ierusalē & luy fit de grandes courtoisies, les Egyptiens secouient le ioug de la domination des Peres, Cyrus fils de Darius fait prisonnier & pourquoy, en quel temps mourut Darius le Bastard. **12.** Cyrus se sauue de la prison, les perfelions de ce prince & sa mort, Artaxerxes Mnemon ayme la paix & tasche de mettre les Grecs d'accord entr'eux. **13.** Les Juifs ne se pouuans accorder, Darius, Occhus enuoye contre eux Bagoas qui leur impose tribut, Origine des Juifs Abramis, yenolte d'Artabaxe & sa mort cause que le pays d'Egypte, Phenise & Chypre retourne sous la domination des Peres. Darius & ses enfans empoisonnez par Bagoas. **14.** Darius despoillé de son Empire par Alexandre le Grand & en quel temps. **15.** Quand & comment le Royaume de Perse retourna en son ancienne splendeur. Origine d'Artaxare & sa grandeur, Pert vne bataille contre l'Empeur Alexandre M. avec, estoit fort versé en la science des Mages. **16.** Sapore conquiste vne parrie de la Mesopotamie & plusieurs villes sur les Romains, pert vne bataille contre l'Empeur Gordian, en gagne vne autre contre Valerian, à il print cet Empeur prisonnier, Odenal Roy des Palmirieniens deffait Sapore en vne grāde bataille, qui luy empescha le cours de ses cōquestes. **17.** Vardane fait paix avec l'Empeur Probus Carus reconquist sur les Peres la Mesopotamie. **18.** Narsée homme de grandes entre prises, vaincu par Maximian en vne grande & notable bataille, qui ruina les affaires des Peres. **19.** Misdulé couronné dès le ventre de sa mere, Sapore grand ennemy des

Chrestiens obtient huit fois la victoire contre l'Empereur Constanst: mais il fut vaincu en Arménie par Arsace, deffaiçt l'armée de Iulian l'Apostat, & fait la paix avec l'Empereur Iouinian. 20. Disputes pour la succession de la couronne de Perse entre les enfans de Sapore: cruantez d'Artaxerxes. 21. Isdigerdes tuteur du ieune Empereur Theodose, & les bons offices qu'il fit à son pupille. Il persecuta du commencement les Chrestiens: mais en fin il s'appaissa à la persuasion d'Antioque, le gouuerneur du ieune Empereur Chrestien son fils qui estoit demoniaque guery par les prieres du bon Euesque Mathunte. 22. Varauen persecute les Chrestiens vaincu par Theodose le ieune, qui arreste la persecution, paix entre l'Empereur & luy. 22. Guerre entre Perose & les Euthalites, origina de ce peuple, Perose rend hommage, & iure fidelité au Roy des Euthalites, sa perfidie qui luy coste la vie. 23. Valens se rend tributaire des Euthalites, Canade en secoué le ioug, cruauté de ce Prince, & son estrange ordonnance, pour rendre les femmes communes. 24. Les regens du Royaume de Perse denoient estre du sang Royal, conseil de Gusaniscadé, sur ce qu'on feroit de Canade, deliurance de ce Prince par le moyen de sa femme, & de Seosé se retire deuers l'Empereur Anastase secouru par le Roy des Euthalites, rente en possession de son Royaume, dispose d'iceluy deuant sa mort, pourquoy il s'adoucit contre les Chrestiens. 25. Cosroé addonné aux lettres honore les gens de sçauoir, fit la guerre à l'Empereur Iustini-an, avec lequel il fut contrainct de faire paix, appelée la paix sans fin qu'il rompit incontinent, deffait plusieurs fois par Belisaire meurt de regret, & pourquoy. 26. Guerre de Hormisda contre les Romains, grande & notable deffaire d'Hormisda par l'Empereur Tibere: autre deffaire notable d'iceluy par Philipicque Capitaine Romain, perd Nisibin & yne partie de la Mesopotamie, & la ville d'Arsemene, rend les Turcs ses tributaires, depose de son Royaume, cruauté execrable de Cosroé enuers la femme & les enfans de son pere qu'il fait mourir à coups de baston. 27. Conspiration contre Cosroé qui se sauue pour auoir inuocqué le Dieu des Chrestiens, remis en son Royaume: histoire remarquable des Turcs, marquez d'une croix sur le front, prend les Chrestiens pour garde de son corps, Narsé se reuolte contre l'Empereur Phocas secouru par Cosroé. 28. Toute la Mesopotamie & pays Sirien cõquis par Cosroé, la Palestine, Arménie, Capadoce, Galatie, & Paphlagonie, les villes d'Edesse & Capesse Cesaree, de Capadoce, & la ville de Damas, avec la sainte Cité de Ierusalem emportant la sainte croix en Perse, deffait finalement par l'Empereur Eraclius son fils, le fait mourir en prison au pain & à l'eau, Siroé deliure tous les Chrestiens captifs, qui estoient en Perse. 29. Des Roys de Perse, Mahometans chassez par les Tartares, Tamerlan se fait Seigneur de la pluspart de l'Orient, Vsun Chassan descendu de Tamerlan. 30. Vsun Chassan espouse la fille de l'Empereur Trebisonde dõne sa fille à Secaidar, sainteté de vie de la femme d'Vsun Chassan, les guerres de ce Prince contre l'Empereur Turc Mahomet, deffait par eux & son fils Zoguelocis, reuolte de Vguely Mehemec contre son pere, qui se retire vers les Turcs, ruse d'Vsun Chassan pour se deffaire de son fils. 31. Histoire tragique de la mort de Iacob Parischa de sa femme & de son fils Secaidar prend les armes contre son Prince. 32. Deffaire & mort de Secaidar, nourriture d'Ismaël Sophy sa premiere entrepryse, mauvais ordre de Alumut Roy de Perse, bataille contre luy & le Sophy, qui obrins la victoire, prend Tauris, & sa grande cruauté mesmes enuers sa propre mere. 33. Ismaël prend le Turban au bouc rouge, d'où est venu le nom de Kacelbas, victoire d'Ismaël contre Murat Can, conquiste le Diarbet, ses ruses pour se deffaire des principaux seigneurs du pays, conquiste la meilleure partie de la Sydulie, tué le Roy de sa propre main, aura deffaire de Murat Can, les Tartares font la guerre au Sophy, prend Sumachia & la Cité de Darbác, amour des soldats enuers Ismaël, quelle deuisé il faisoit mettre en sa monoye, Salim Empereur des Turcs fait la guerre à Ismaël, qui fut la cause de l'inimitié de ces deux Princes, bataille de Zalderane perduë par le Sophy, Tauris rauagee par Selin. 34.

Revolte de Vlams Perse contre Taenar, conqueste de Soliman sur les Perles, qui se rend maistre de l'Assyrie & Mesopotamie, prend Bagadet, & ravage deux fois Tamrit: son armee deffaire par Deliment Capitaine de Perse. 35. Ruse d'Ismaël cause de luy faire perdre le Royaume & la vie. Conquestes d'Annurat Empereur des Turcs sur Mahamee dit l'Auergle. Deffaitte des Turcs par Abas Roy de Perse, qui enuoye des Ambassadeurs à l'Empereur Rodolphe.

*Chronique des Roys de Perse, selon la sainte Bible, Philon,
& autres Auteurs.*



P V I s que parlant des autres nations on a iufques icy tenu cet ordre de descrite non seulement la situation des Prouinces, mœurs, & Religions des peuples, leurs forces, leurs richesses, & choses plus rares qui se retrouuent entr'elles: mais aussi de traiter sommairement des Princes qui leur ont commandé, de leurs guerres & conquestes, accroissement, changemēt, ou decadence: il semble qu'on feroit tort à la nation des Perles, si ayāt autrefois tenu la Monarchie de l'vniuers, & cōmandant encor à present à de fieres & puiffantes nations, on passoit sous silence leurs plus signales actiōs, & les noms des Princes qui luy ont cōmmādē, comment encore leur seigneurie a esté souuent changēe de famille en autre, au moins selon qu'en vn tel esloignement dans vne si profonde antiquité, & la diuersité des opinions que les plus anciens & modernes auteurs ont tenues sur ce sujet, le pourront permettre.

Or entre les modernes il se trouue vn Espagnol nommé Teixiere, lequel ayant leu vne hiltorie Perlienne escripte par vn nommé Turix Mirkon, Perle de nation, en a fait vn sommaire, par lequel il semble auoir esclarcy & deduy en bon ordre la succession de ces grands Princes, depuis l'origine de ceste Monarchie, iusqu'à present: mais d'ailleurs c'est avec vne telle dissemblance de tout ce que en ont escript les auteurs qui l'ont precedē, qu'il est tres-difficile de les accorder: & neantmoins on ne fera peut-estre point vn mauuais iugement de croire qu'il a le plus approché de la verité, & que s'il contredit en quelque chose tant à ce qui en est escript en la sainte Bible, qu'ailleurs, c'est plus à cause du changement des noms que chacune nation a voulu conuertir en sa langue, que des personnes, ou des actions qui se sont passées durant le temps au moins contenu aux liures saints: car pour les autres elles y sont souuent bien differentes. Toutesfois pour contenter l'esprit de ceux qui adioustent plus de foy à la chronologie & genealogie de ces Princes, descrite par l'atiquité: on a pensé qu'il estoit plus à propos d'en faire premierement la description le plus succinctemēt qu'il sera possible, selon ce qui en a esté tenu iufques icy, puis y adiouster les relations de Teixiere, afin qu'on puisse plus nettement iuger quelle foy doit estre adioustee aux vns ou aux autres, me reseruant neantmoins d'y adiouster selon les occurrences, non pour contredire l'auteur de Teixiere, mais pour quelques actions notables qui pourroient auoir esté obmises, signāment contre les Turcs.

Et d'autant que Philon & Metasthenes auteurs anciens, sont de differente opinion avec les Grecs, & neantmoins s'accordent à ce qui s'en trouue en la sainte Bible: il sera bien à propos de rapporter icy ce qu'ils en disent, à sçauoir que Cyrus ayant conquis le Royaume des Medes sur Astiages, laissa le royaume des Medes à son oncle Darius, avec l'ayde duquel il prit Babylone, & transporta la Monarchie Assyrienne aux Perles. Deux ans apres ledit Darius retour-

na en Mede, & Cyrus regna seul en Babylone, & depuis ayant entrepris de faire guerre contre les Scythes, il laissa son fils Cambises Roy en son absence, selon la coutume des Perses, qui estoit de donner Roy au pays le plus proche du sang de celuy qui estoit Roy, quand ce Roy marchoit pour faire guerre à quelque nation estrangere, qui pourroit estre la cause pourquoy ces auteurs ne mettent point Cábiles en l'ordre successif des Monarques, & qu'il n'est aussi parlé de deux freres Mages qui vsurperét frauduleusement l'Empire, côme il sera dit en son lieu, & ne durerent que peu de mois, Darius fils d'Hyrtaspes ayant esté esleu Roy. Xerxes fils de Darius luy succeda, mais ils ne le mettent point non plus au nombre des Monarques, d'autant que s'en allant incontinent faire la guerre aux Grecs, il laissa le Royaume à Darius Longuemain son fils: mais les historiens Grecs n'ont pas laissé de conter Xerxes & Cambises en ordre successif entre lesdits Monarques: ce qui est cause qu'ils comptent plus d'annees en ladite Monarchie, à sçavoir 226. & ceux-cy 191. en ceste sorte.

Cyrus avec Darius son oncle regna 2. ans.

Cyrus seul regna 22. ans.

Darius fils d'Hyrtaspes élu Roy, surnomé Artaxerxes Assuerus, regna 20. ans.

Darius Artaxerxes Longuemain 37. ans.

Darius Nothus 19. ans.

Artaxerxes Mnemon 55. ans.

Darius Ochus 26. ans.

Arsenes 4. ans.

Darius dernier Monarque, deffait par Alexandre le grand, qui transporta la Monarchie aux Grecs 6. ans.

Autre Chronique abregée selon les autres Auteurs Grecs & Latins.

11. **P**OUR desruire maintenant ce qu'en disent Herodote, Xenophon, Justin, Agathie, Procope & plusieurs autres auteurs qui on parlé de ceste nation, les vns comme en passant, les autres de propos deliberé; il sera à propos d'ouyr parler Iosephe sur leur origine. Sem, dit-il, fils de Noé eut 5. fils lesquels possederent l'Asie depuis l'Euphrate iusqu'à l'Océan Indien: car Elyme laissa de son sang les Elyacaites, desquels les Perses sont descendus. Mais quant à l'appellation Persienne, elle n'est pas de si longue main: car ils furent depuis dits Paueiliens d'un Roy portant ce nom, puis Cephéniens & Arteés, & à la fin Persans de Perseus fils de Iupiter & d'Andromede, selon que dit Herodote: mais quelle fut la succession de ce Perseus, il ne s'en trouue rien par escrit, & non sans cause; car incontinent le pays Persan fut soumis à la Monarchie Assyrienne, sous laquelle il demeura iusqu'à ce que Sardanapale fut chassé de son siege, & occis par Arbacé premier Prince Medois, & Belochphul Roy de Babylone: la monarchie des Medes comprenant les Persans, Bactriens, Parthes & Hircaniens, à laquelle le dernier qui y cōmanda fut Astiagé, lequel perdit sa Seigneurie, à la sollicitation de Harpage marry contre le Roy de ce qu'il luy auoit occis son fils, & fait manger la chair cuitte d'iceluy. Car cest Harpage cherchant les moyens de se vanger, manda à Cyrus petit fils d'Astiage qui estoit lors en Perse avec son pere, vivant en hōme priué; que s'il vouloit venger son iniure, & la siēne (son ayeul l'ayant voulu faire mourir) qu'il auoit moyen de luy donner telle entree au royaume des Medes, qu'il se feroit aisément Monarque, & deliureroit les Perses de seruitude. Ce qu'ayant entendu Cyrus, il fit tant en-

vers les siens qu'ils se reuolterent, secoierent le ioug des Medes, leur refusant tribut & obeyssance. Astiagé aduert de ces nouvelles, māda à Cyrus qu'il eust à luy venir rendre cōpte de sa rebellion; à qui le Prince respōdit qu'il iroit plustost vers Astiagé qu'il ne voudroit: ce qui fit mettre le Roy en armes, & ne se souciant plus du tort qu'il auoit fait à Harpagus, il luy donna la charge de toute l'armee à son grand malheur: car venant au combat tous les plus grands qui auoient intelligence avec Harpagus, se mirent du costé de Cyrus, & les autres qui n'en sçauoient rien, s'enfuyoient se voyans abandonnez de leurs cōpagnons, & de là s'enfuiuit la dēroute de l'armee d'Astiagé, lequel fut cōtraint de s'enfuyr, non sans menaçer Cyrus de le faire mourir. Et s'estant apres adressé à ses mages & deuins pour sçauoir l'euement de ses affaires, tous luy conseil-lerent de ne plus suiure son nepueu, ains de luy laisser iouyr du bon heur que les destinees luy auoient mis en main: mais luy croyant que ceux qui luy donnoiet ce conseil, fussent partisans de son ennemy, il les fit tous pēdre, puis assemblant derechef tout ce qu'il auoit de forces, il vint luy mesme à la bataille comme il auoit esté à l'autre, mais non à si bon marché, car ses troupes deffaites il fut fait prisonnier de Cyrus, qui le despouilla de la Monarchie, sans toutesfois le faire mourir, ains voulut qu'il cōmandast sur les Hircaniens: car l'Empire d'Astiagé s'estendoit iusques là, & du costé d'Occidēt il venoit (vstē les Assyriens, Syriens & Iuifs) iusqu'au fleue Halys & à la Capadocie, le reste estāt au Roy de Lydie.

Regne de Cyrus, & Ciaxarē, ou Darius.

Cyrus ayant ainsi vaincu son ayeul, cōmença de regner avec son oncle Ci-
xarē, autrement Darius, fils d'Astiages, selon quelques vns, & qui auroit plu-
stost esté son frere, car Zonare le fait fort vieil, & neantmoins Astiages quād il
fut deffait par Cyrus qui estoit ceste mesme annee, estoit luy mesme à la batail-
le qu'il perdit. Ce fut ce Ciaxarē qui fit ietter le Prophete Daniel dans la fosse
aux lyons: car comme il y eust vne grāde ialousie entre ces 2. Princes à cause du
grand honneur que chacun rendoit à Cyrus pour sa vaillance: les courtisans de
Darius prenans vn tujēt là dessus pour se venger de Daniel, luy persuaderēt de
faire vn Edit, par lequel durant 30. iours nul de son Royaume ne presentast au-
cune requeste à Prince, Seigneur, ny Roy quelconque, non pas mesmes à aucun
dieu, qu'à luy seul: car par ce moyen, disoient-ils, on retrancheroit le chemin
à ses sujets d'auoir tousiours recours à Cyrus, ainsi qu'ils auoiet en toutes leurs
affaires, luy presentans leurs requestes comme à leur souverain Roy, qui toute-
fois n'auroit aucun soupçon ny mescontentement sur cest Edit: veu, dit Zonare,
qu'on n'en excepteroit pas mesme les hauts dieux. Or ces 2. Princes n'ayans
regné que 2. ans ensemble, Cyrus commença de regner seul par la mort de Ci-
xarē, lequel auoit auparauant rauagé l'Assyrie, & deffait en champ de bataille
le Monarque Assirien: mais cestuy-cy s'estant allié de plusieurs grands Princes
rels que ceux des Arabes, Syriens & Lydiens, ceux-cy faisoient apres des maux
infinis aux Medes, qui fut cause de faire resoudre Cyrus d'abattre ceste gloire
Babylonienne, comme de fait apres plusieurs routes & deffaites qu'il leur fist
souffrir, il vint mettre le siege deuant la superbe & ancienne ville de Babylone,
& la prit d'assaut: apres laquelle conqueste il prit en grace les Iuifs, leur donna
licence d'aller rebastir le Temple, de seruir Dieu selon leur loy, & le prier pour
luy & son Royaume. Si qu'ils commencerent lors à bastir le Temple, & clorre
la cité de Hierusalem: ce qui aduint l'an du monde 3427. en l'Olympiade 60.
regnant à Rome Seruius Tullius.

v. Les Medes ainsi subinguez, & les Assyriens accablez, Cyrus pour se venger du Lydien, lors le plus puissant Prince de l'Asie, passa le mont de Taur ou Cortheftan, & l'Aman ou montagne noire, & enuoyant son grand amy Harpagus en la petite Asie pour la dompter, il fut quant à luy contre Cresus, le vainquit en bataille, le prit prisonnier, & peu s'en fallut qu'il ne le fist brasser sans le souuenir du bon aduis que Solon auoit autrefois donné à ce Roy Lydien, à sçauoir que l'homme ne se deuoit dire heurieux iusqu'à sa mort, comme l'histoire en est allez triuale. En la ruine du royaume Lydien fut enuolpee toute l'Asie, depuis l'Hellefpõt iusqu'au Cortheftan, laquelle bransloit sous Cresus, bien que les Grecs Ioniens d'Asie vescuissent en liberté, alliez seulement du Lydien, lesquels toutefois furent contraints de faire ioug sous le Persan, & le recognoistre pour souuerain; de sorte que Cyrus cõmandoit alors depuis la mer Egee, & le Propontide, iusqu'aux Indes & terres Orientales: mais comme l'ambition est insatiable, non content de ceste grandeur, se resolut de s'alluierit les Scythes qui auoient fait de grands rauages en l'Asie, si qu'avec son armee il tira vers ce costé Scythique, qui est outre le fleuue Araxe, & par delà les Bactriens & Hircanians, en la region des Massagetes & Issedons, qui estoient ceux que l'on appelle Tartares, & la region de Samureund. Or Cyrus n'ayant encor rencontré aucun Prince assez puissant pour luy faire teste, & sçachant qu'il n'y auoit pour lors qu'vne femme qui commandast à ces Scytes & Massagetes, qu'on appelloit Tomiris; l'enuoya demander en mariage, non qu'il se iouciast d'elle, mais pour auoir moyen d'empier son royaume. Mais elle entendant les desseins du Persan, luy defendit l'entree en ses terres, & arma ce qu'elle peust de forces, pour faire teste à Cyrus, faisant vn sien fils vniue General de son armee, lequel n'estant encor practiqué aux ruses de la guerre, fut surpris en vn stratageme de Cyrus; car cestuy-cy feignant de s'enfuyr, laissa son camp rempli de vins & de viandes, où entrans ces pauures Massagetes non accoustumez à telle delicatesse, banqueterent, & beurent de telle sorte, qu'ils s'endormirent en ceste iuresse: mais ce fut leur dernier sommeil; car Cyrus qui estoit aux escoutes suruint là dessus qui en tailla vne partie en picces, & prit le reste prisonnier. Entre les captifs fut Spagarpisè fils de Tomiris & chef de l'armee. La Roynie aduertie du desastre de son fils, despescha vn heraut vers Cyrus pour le r'auoir, l'admonnestant de sortir de sa terre, ou qu'elle le sauleroit de guerre plus qu'il ne voudroit. Cependant Spagarpisè supplia Cyrus de le faire deslier; ce qu'il fit par courtoisie, & alors ce Prince se voyât à deliure, & ayant encor l'espee au costé, detestant son malheur de se voir ainsi captif, s'occit deuant le Roy de sa propre main. Tomiris ayant responce du refus de Cyrus, vint le combattre avec le reste de ses forces; & bien que les Persans & Medois fissent merueille de bien combattre, si est-ce qu'ils furent à la fin vaincus, & la pluspart taillez en pieces; & entre les morts fut aussi le grand Cyrus, pour s'estre par trop fié en son bon-heur, & n'auoir prins exemple sur le desastre des Roys plus puissants que luy, lesquels il auoit ruinez, & priuez de leurs Seigneuries. Tomiris sçachant ceste mort, en fit aussi tost chercher le corps, lequel ayant trouué, elle luy fist trancher la teste qu'elle mist dedans vn vase plein de sang, en luy disant par mocquerie; Rasseie toy du sang en ta mort, duquel tu fus si insatiable en ta vie. Telle fut la fin du grand Cyrus; les Perles emporterent le corps qu'ils porterent à Pasagarde, où son tombeau fut dressé. Ceste Pasagarde estoit an-

ciennement le siege des Roys de Perse: Aussi Alexandre le grand y fut-il apres qu'il eut bruslé Persepoli: c'estoit là aussi ou les Prestres sacroient les Roys.

Quant à Cyrus, c'estoit vn fort courtois, liberal, vertueux & gentil Prince, aimant ce qui estoit digne d'estre respecté, assez iuste & equitable, vaillant aux cōbats, & des plus grands entrepreneurs de la terre: la demeure ordinaire quād il n'estoit point occupé à la guerre, c'estoit es citez Suze, Ecbatane ou Babilone: ce fut luy ce semble qui fut le premier appellé le Roy des Rois, car on le trouua en l'inscription de son tombeau au rapport de Strabon, lequel tiltre fut continué à ses successeurs, ainsi le peut-on voir chez Esdras, liure 1. chap. 7. & aux Epistres *mellangees* d'Hypocrates, en celle qu'Artaxerxes escriuit à Pœtus: ce fut aussi Cyrus qui apporta l'usage de la robe longue aux Roys de Perse, qui estoit vn vestement, selon Procope, & d'or & de pourpre diuersifié de plusieurs figures d'animaux terrestres & d'oiseaux: les Grecs appellent ce vestement *τοδενδρον*: outre ce ils auoient la tunique qu'ils appelloient *κάρδου*, quelquesfois vn manteau de pourpre: on dit toutesfois que ce manteau estoit plusost vne sorte de robe, ayant les manches pendantes iusques sur la main. On ne peut pas asseurer si ce fut luy ou Artaxerxes qui commença à porter la tyare, mais tant y a qu'elle se portoit dés ces plus anciens temps. Cyrus laissa en fin pour successeur son fils aisné qu'il auoit eu de sa femme Cassandane, fille de Pharnaspé (qu'il aimoit de telle sorte, qu'il porta non seulement le dueil à sa mort, mais il voulut encore que ses sujets fissent le semblable) apres auoir regné 29. ans, ce qui aduint l'an du monde enuiron 3435.

CAMBISES II. *Monarque des Perles.*

Cambises plus cruel que vaillant, & autant insolent, superbe & ennemy de vertu, que son pere auoit esté doux & affable, & doué de belles parties dignes d'vn grand Roy, sans pieté encore, & qui mesprisoit toute religion, aussi empescha-il aux Iuifs de bastir leur tēple en Hierusalem, & deffendit qu'on leur fournist rien pour ce faire, comme on faisoit auparauant par le commandement de Cyrus. La premiere expedition de ce Roy fut contre Amasis Roy d'Egypte, la fille duquel il demanda en mariage, y estant induit par son Medecin, qui estoit Egyptien, & ennemy du Roy Amasis, car il scauoit bien qu'Amasis receuroit vne grande affliction de bailler sa fille, & la refusant qu'il estoit impossible qu'il eschapaist de la main des Perles. Amasis qui ne pensoit pas à la trahison que cestuy-cy luy iouioit, & encore moins quelle estoit celle qu'il enuoyoit, fut si mal aduisé qu'au lieu d'enuoyer sa fille à Cyrus il mit en sa place vne belle Princeesse nommee Niretis fille du Roy Egyptien Apiré, qu'Amasis auoit fait mourir, laquelle estant en Perse, comme le Roy la saluānt l'appella fille d'Amasis: Vous vous trompez, dit-elle, Siré, car ie suis fille d'vn plus homme de bien qu'Amasis, à scauoir du Roy Apiré, qu'Amasis a fait traistrement mourir, & s'est emparé de son royaume. Cecy aida beaucoup à irriter Cambises se voyant moqué par Amasis: si qu'ayant iuste occasion de vanger la mort de son beau pere, & de recouurer l'heritage de sa femme, il passa en Egypte par le moyen du Roy d'Arabe, desit Amasis & son fils Phammence, & estant arriué à Memphis il fit tirer le Roy Amasis de son tombeau, & le fit foietter tout ainsi que s'il eust eu quelque sentiment, & non content de cela le fit jetter au feu, bien que ce fust contre la religion de Perse, lesquels adoroient pour lors le feu: puis il se resolut d'aller contre le Roy d'Ethiopia, mais il fut contraint de quitter son entreprise, & s'en retourner en Egypte où il ruina alors les temples d'Apis, & tua le bœuf sa-

cré que les Egyptiens adoroient, le bleissât à la cuisse : il auoit aussi enuoyé vne grande troupe de soldats pour ruiner le temple d'Amon en Lybie, mais ils furent repoulléz par les pluyes, orages, tempestes & foudres : de sorte qu'ils s'en retournerét sans rien faire. Mais bien que ceux-cy ne fussent que des faux dieux il en fut toutesfois rigoureusement chastié, car premierement il deuint comme furieux, faisant mourir les plus proches & les plus grands amis, entre autres son frere Smerdis pour vn songe qu'il auoit fait que Smerdis estoit assis sur le trône royal, & que du ciel il touchoit les estoilles : cela fut cause qu'il enuoya en Perse Prexaspé l'un des Mages, & le plus grand & fidele ami qu'il eust, pour tuer Smerdis, ce que l'autre executa, puis il establit la loy licentie use d'espouser sa propre sœur, chose non auparauant pratiquée entre les Perses : surquoy ayant consulté les Iuges, ils luy dirent qu'il n'y auoit loy quelconque qui octroyast telle accointance, trop bien y auoit-il vne autre loy qui dispensoit les Rois de faire ce que bon leur sembleroit, garantissant ainsi leurs testes, s'ils eussent dit autrement que selon les volontez de ce tyran, lequel ayant espousé deux de ses sœurs il tua la plus ieune, d'autât qu'elle auoit pleuré son frere Smerdis n'aguer occis. Il estoit fort adonné au vin, & s'enyuroit presque tous les iours, encor que le vin luy fust contraire, d'autant qu'il estoit subjer au haut mal, & comme durant son yurôgnerie il eut demandé à Prexaspé qui auoit occis Smerdis, quelle opinion auoient de luy les Persans : l'autre luy respondit qu'ils l'auoient tresbonne, excepté qu'ils trouuoient estrange qu'il se troublast par trop boire, dequoy Cambises coléré, il se fit amener le fils de Prexaspé, & décochant son arc luy assena droit dans l'estomac, disant que s'il ne luy auoit atteint le cœur qu'on le pouuoit à bon escient appeller yurôgne, & de fait l'enfant ayât esté ouuert, on trouua la fleche auoir passé par le milieu du cœur : le pere le voyant, & estant contraint de louer celui qui l'auoit priué de successeur : & de là en auant il faisoit massacrer les plus braues de sa suite à la moindre fantaisie qui luy venoit, lesquels apres il demandoit, ne se souuenant pas de les auoir fait mourir.

Mais Cambises fut payé tout à coup de ses meschancetez, car s'en allant d'Egypte, il ouit nouvelles que les Mages s'estoient reuoltez, & auoient occupé le royaume de Perse. Et principalement Pazisté auquel il se fioit le plus, & Smerdis frere de Pazisté : cela luy causa beaucoup d'ennuy, tât pour la trahison de ce Mage que pour le souuenir qu'il auoit d'auoir fait mourir son frere à tort : mais côme il se voulut mettre en chemin pour aller cõtre les rebelles, ainsi qu'il mōtoit à cheual, son espee se desgainant luy donna dās la cuisse, au mesme endroit qu'il auoit frapé Apis, duquel coup l'os estant offensé, & la gangrene s'y estant engendree il mourut pres d'Ecbatane, selon l'oracle qui luy en auoit esté donné, apres auoir esté Monarque des Perses 7. ans & 5. mois, sans laisser aucuns enfans qui luy peussent succeder, car les femmes ne venoient point à la succession en Perse.

Regne du Mage Smerdis.

- VII. Or personne ne croyoit que Cambises eust fait tuer son frere, bien que deuat son trespas il l'eust déclaré, car on croyoit qu'il le disoit afin que les Persans le vengeassent de ce qu'il auoit vsurpé la courõne, joint que Prexaspé qui l'auoit occis n'auoit garde de le confesser. De sorte que tous les Seigneurs receurent d'un commun accord Smerdis pour Roy, le croyans estre enfant de Cyrus. Le Mage ainsi paruenu à l'Empire pour s'y establi & gagner les cœurs d'un chacun, enuoya par toutes les prouinces vn rabais des tailles & impositions qu'on souloit leuer sur les peuples, ce qui luy concilia les volontez d'un chacun : de

forte qu'il n'y auoit personne qui ne fust à son commandement, les Perles ex-
 ptez: car Smerdis s'assurant bien s'il se laissoit voir qu'il seroit recogneu, ne se
 monstroit en façon du monde en public: si qu'ils commencerent à soupçonner
 que c'estoit le Mage, & pour s'en esclarcir voici cōme ils y procederent: Otan
 fils de Pharnaspé vn des plus grands Seigneurs de Perse, s'adressa à vne sienne
 fille nommee Phedyne, laquelle auoit esté à Cambises, & lors seruoit encore au
 Mage de concubine; Otan demanda auec qui elle couchoit, mais elle ne luy en
 peut rendre raison, d'autant qu'elle n'auoit iamais veu Smerdis fils de Cyrus:
 depuis elle luy manda que pas vne des femmes ne parloit à sa compagne, car le
 Roy les auoit separées l'vn de l'autre, cela fit croire d'auantage au Persan que
 c'estoit le Mage, & pour s'en esclarcir du tout, il dit à sa fille que comme elle
 seroit couchée auec luy, qu'elle tastast s'il auoit des oreilles, à cause qu'il sça-
 uoit que le Mage Smerdis auoit eu les siennes couppees par le commandement
 de Cyrus: la fille ayant obey & trouué que son mari estoit essorillé en aduertit
 son pere, lequel descouurit toute ceste affaire à Aspolatine & Gobria, princi-
 paux entre les Persans; ces trois cy en gagnerēt trois autres, à sçauoir intapher-
 ne, Megabyse, & Hidarne. Darius estant arriué de son gouuernemēt de Sule fut
 encor associé à ceste conspiratiō, disant estre alleuré que Smerdis frere de Cam-
 bises estoit mort: Si bien que ces sept Seigneurs conduisirent si heureusement
 leur entrepriſe que les Mages furent taillez en pieces, & Prexaspé meurtrier de
 Smerdis fils de Cyrus, se precipita luy mesme du haut du Palais royal, apres
 auoir déclaré la verité du fait, & irrité tout le monde contre les Mages, qui re-
 gnerent enuiron 8. mois: de forte que la race de Cyrus ne fut pas de grande du-
 ree entre les Perles, & le troisieme heritier ne iouit point de ses conquestes.

DARIUS fils de Histaspé 4. Monarque des Perles.

Après donc la mort des Mages il fallut venir à l'eslection, & d'autant que les
 sept Seigneurs susnommez estoient égaux en grandeur, ils resolurent qu'au le-
 uer du Soleil ils sortiroiēt tous sept aux champs, & que le cheual qui hanniroit
 le premier seroit celuy qui donneroit la couronne à son maistre: ce qu'estant
 aduenü à Darius par la ruse de son escuier, il fut aussi iugé digne de commander
 sur la Monarchie des Perles. Il estoit fils d'Histaspé vn des plus grands de Per-
 se, & lequel Cyrus auoit voulu faire mourir, d'autant qu'il auoit songé qu'il ra-
 uissoit à ses enfans la couronne. Or comme il auoit la reputation d'vn des plus
 vaillans du royaume, tous les Asiaticques luy rendirent volontairement obeyſ-
 sance, excepté les Arabes, lesquels bien qu'ils eussent esté domptez par Cyrus
 & Cambises, si ne les auoit-on iamais peu ranger à se rendre tributaires. Ce
 Darius espousa les deux filles de Cyrus, tant pour illustrer d'auantage sa fami-
 le, que pour se rendre les Perles plus affectionnez: puis ayant pacifié toutes
 choses en son Empire en l'an quatrieme de son regne: Il donna puissance aux
 Iuifs de rebastir le temple & les murs de la cité de Hierusalem, leur fournissant
 d'or, argent, materiaux & viures pour ce faire: leur commandant de prier Dieu
 pour sa santé, & pour l'establissement de sa Couronne. C'est ce Prince cy qui
 est appellé Auerus en la S. Escriture, & pour raison duquel a esté faite l'histoi-
 re d'Esther ou Hadassa, par le moyen de laquelle les Iuifs furent lauuez de la con-
 spiration d'Aman, & aduancez en honneur en la maison du Prince. Le premier
 reglemēt que ce Prince fit par tout son Empire ce fut de le departir en 19. gou-
 uernemens & prouinces qu'il appella Satrapies, sur lesquelles il impoſa des tail-
 les & impoſts pour l'entretien de sa maison, & fournir aux frais de la guerre:
 & sur chacune Satrapie il mit vn gouuerneur, ce qui fut cause que les Persans

tenans cela pour auarice, & non pour preuoyance, disoient que Cyrus auoit esté le pere du peuple. Cambises seigneur & tyran, mais que Darius estoit marchad. Les choses ainsi mises en bon ordre, il alla faire la guerre aux Babyloniens qui s'estoient reuoltez, s'estans resolus à soustenir tout malheur plustost que de se rendre, mais Zopire fils de Megabyse vn des sept Princes qui occirent les Magges, s'estant fait inciser le nez & les oreilles, & couper ignominieusement les cheueux, il s'alla rendre aux Babyloniens, feignant que Darius l'auoit ainsi outragé, lesquels n'ignorans point la qualité ny la grandeur du personnage, creurent facilement ce qu'il disoit: & l'ayans introduit dans leur ville, ils le firent leur General, où du commencement il fit merueilles contre les Persans en faueur de ceux de dedans, lesquels par cet artifice admiras sa valeur se fierent tellement en luy, qu'ils luy mirent les clefs de leur ville entre ses mains. Zopire ayant lors ce qu'il desiroit, fit si bien qu'il introduisit son Prince dans la ville, lequel ayant puny seuerement les Babyloniens de leur reuolte, donna la cité, appartenances & dependances à Zopire, voulant que pour l'amour de luy elle fust exempte de tous subsides. Ceste guerre ainsi acheuee, Darius voulant prendre vengeance tant de la mort de Cyrus, que de la defaite des Persans par les Scythes, se resolut de faire la guerre à ceste nation, mais il ne prit pas le chemin de Cyrus vers le Leuant, ains de l'Hellespont, & passant en la Thrace joignit avec vn pont le Bosphore & destroit de Bizance à present Constantinople, & entrant en Europe fut vers les Moscouites & autres Scythes se tenans le long de la mer Major, du fleuue Boristhen & du Danube, mais voyant que les Scythes ne faisoient que harceler son armee sans vouloir venir à vn combat general, & cependant par diuerses surprises luy tuoient plusieurs de ses gens, craignant aussi qu'ils ne rompissent les ponts du Danube, & ne luy empeschassent le retour en son pais: il quitta là son entreprise ayât perdu quatre vingts dix mil hommes, ce qui sembloit n'estre rien, car on tenoit que ceste armee n'estoit pas moindre de cept cens mille combattans: ce fut lors qu'il subiugua la Macedoine, la Trace, & les Perniens, sous la conduite de Magabize fils de Zopire, qui estoit chef d'vne partie de ses forces, s'estant principalement rué sur ces prouinces, à cause qu'Aminte Roy de Macedoine auoit fait mourir des Ambassadeurs qu'il luy auoit enuoyez, comme aussi en ce mesme temps il enuoya Amasis contre les Africains, à cause qu'ils auoient surpris quelques vns de ses vaisseaux, & occis Arcefilaus General sur icceux, lequel estoit Roy du pays Cyreneen qui auoisine l'Egypte, mais sa mort fut vangee par cet Amasis en la prise de la ville de Barcé qui est en l'Afrique Occidentale. Bien tost apres, Otan que Darius auoit laissé Gouverneur de la Thrace print les villes de Bizance & de Chalcedon avec les Isles de Lesbos, Andros & Imbros. Et d'autant que les Ioniens s'estoient reuoltez contre Darius persuadez par Aristagore leur Seigneur qui auoit esté incité à ce faire par Histice Milesien. Il fit marcher ses forces contre eux, & lors les Atheniens se faisans de la partie allerent assieger la cité de Sardis en Lydie, qu'ils prindrent & brulerent, ce qui causa entre eux vne longue & cruelle guerre, car Darius ayant enuoyé contre eux Artapherne, cestui-cy vint aux mains avec les Grecs, Ioniens, & Milesiens, les vainquit, & print la cité de Milet, & plusieurs autres de l'Asie, qu'il rendit tributaires, comme furent aussi la pluspart des Isles d'optees par Madonius General de son armee de mer, lequel subiugua derechef les Macedoniens, & encore qu'il eust perdu vingt mille hommes par vn grand orage & tempeste de mer, ne laissa

et que Cyrus auoit esté
 Darius estoit marchad.
 re aux Babyloniens qui
 leur plustost que de se
 es qui occirent les Ma-
 ignominieusement les
 Darius l'auoit ainsi ou-
 ur du personnage, creu-
 ns leur ville, ils le firent
 contre les Persans en fa-
 s la valeur se fierent tel-
 entre ses mains. Zopire
 son Prince dans la ville,
 r reuolte, donna la cité,
 e pour l'amour de luy elle
 cheuee, Darius voulant
 a deffaitte des Persans par
 mais il ne prit pas le che-
 passant en la Thrace joi-
 à present Constantinople,
 s Scytes se tenans le long
 mais voyant que les Sey-
 venir à vn combat genc-
 plusieurs de ses gens, crai-
 , & ne luy empelchassent
 perdu quatre vingts dix mil
 it que ceste armee n'estoit
 lors qu'il subiugua la Mace-
 Magabize fils de Zopire,
 principalement rué sur ces
 auoit fait mourir des Am-
 ce mesme temps il enuoya
 surpris quelques vns de ses
 quel estoit Roy du pays Cy-
 ee par cet Amasis en la pri-
 ale. Bien tost apres, Oran
 rint les villes de Bizance &
 mbros. Et d'autant que les
 ez par Aristagore leur Sei-
 lesien. Il fit marcher ses for-
 la partie allerent assieger la
 rent, ce qui causa entre eux
 oyé contre eux Artapherne,
 & Milesiens, les vainquit;
 ie, qu'il rendit tributaires,
 r Madonius General de son
 oniens, & encore qu'il eust
 r tempeste de mer, ne laissa

pas d'entrer en la Thrace, battre les Thraciens; prendre leurs villes, & les assu-
 ettir à l'Empire de Perse, tellement que Darius estoit, lors le plus puissant
 Prince de tous ceux qui ayent porté le tiltre de Monarque auparauant luy.

Darius reſtablit auſſia lors la ſouueraine ſacriſicature entre les Iuiſ, leur fai-
 ſant toutes les faueurs qu'il luy eſtoit poſſible, à cauſe de ſon eſpouſe Eſter, &
 comme les Cariens peuple de la petite Aſie, voiſins de la Cilicie, ores Carama-
 nie, euſſent voulu rompre le cours de ſes proſperitez, il arma contre eux, & les
 vainquit, cōme il fit les Eretriens, mais en recōpence les Atheniens plus fauorizez
 du Ciel qu'aydez & deſſendus par leurs propres forces ſous la conduite de leur
 Capitaine Miltiades deſſirent ſes armees en bataille rangee en la pleine de Ma-
 rathon, Mardonius eſtant general des troupes Perſiennes, cela fut cauſe que
 Darius delibera de mettre ſus vne ſi puillante armee; qu'elle fuſt ſuffiſante
 de foudroyer & ruyner la Grece, & de faiſt, il fut trois ans à la preparer: mais
 comme il la vouloit faire marcher, eut aduis de la reuolte d'Egypte; toutesſois
 ayant plus à cœur le deſir de ſe vanger de l'aſſront qu'il auoit receu, il ne laiſſa
 point de ſe mettre en chemin contre les Grecs, la mort ſeulement arreſta le cours de
 ſes entrepriſes, vne maladie l'ayant ſurpris par le chemin qui l'oſta de ceſte vie,
 l'an 36. de ſon regne, du monde, trois mille quatre cents nonante huit, en la ſe-
 ptante & troiſieme Olympiade.

X E R X E S V. Monarque des Perſes.

Darius ayant ainſi finy ſes iours, il laiſſa vne grande contention entre ſes en-
 fans pour la ſucceſſion à la Royauté: car Ariamene, ou ſelon d'autres Artaba-
 xane eſtant l'aiſné de tous ſes fils diſoit, que ſelon la couſtume des Perſes qui
 donne le droit à l'aiſné d'eſtre heritier preſomptif, la Couronne luy apparte-
 noit, ceſtui-cy eſtoit fils de la fille de Gabrias. Au contraire Xerxes fils d'Atof-
 ſe, fille de Cyrus, bien qu'il fuſt le plus ieune de tous, diſoit que les autres n'e-
 ſtoient point fils de Roy, ains d'un homme priué, le differenc fut voidé par cet-
 te ſentence des Eſtats du pays, à ſçauoir que les autres eſtoient enfans de Da-
 rius, mais que Xerxes eſtoit né fils de Roy; ce doiſt d'ainefſe a tousiours eſté
 conſerué aux lignees Royales des Roys de Perſe. Il n'y eut que Coſroé qui fut
 preferé à ſon frere Cabada, lequel eſtoit l'aiſné, à cauſe que ceſtuy-cy eſtoit
 laid.

Auſſi toſt que Xerxes ſe veid paisible poſſeſſeur du Royaume, il alla contre
 les Egyptiens leſquels ayant domptez, il aſſubiectit plus rigoureuſement que
 n'auoit faiſt Darius, & leur donna pour gouuernour Achmené ſon frere de pe-
 re, lequel fut depuis tué par Inare Africain, & Roy de Lybie. L'Egypto paci-
 ſiee, il continua le deſſein qu'auoit ſeu ſon pere, de ſubiuguer la Grece, ayant
 eſté quatre ans à en dreſſer l'appareil, outre ce que Darius auoit fait auparauãt,
 ſi bien qu'il ſurmonta les forces aſſemblees par tous les Roys qui auoient eſté
 auparauant luy, ſon armee ſe montant iuſques au nombre d'un milion d'hom-
 mes, & s'en fiſt l'aſſemblee en la ville de Sardis. Mais, comme il ſe perſuadoit
 non ſeulement de dompter les hommes, mais encore d'arreſter les ſtois impe-
 tueux de la mer faiſant donner le ſouët à l'Heleſpõt, pour ne laiſſer pas vn paſ-
 ſage libre à ſon armee au milieu de ſes ondes. Il ſe veid deſſait par vne poignée
 de gens, premierement à Salamine, par les Atheniens, ſous la conduite de
 Themistocles, depuis à Platees ſous celle d'Ariſtide, ſi bien que ce qu'il fit de
 plus remarquable en ceſte expedition, ce fut d'auoir rauagé les cōtrees par où
 il auoit paſſé, brûlé la ville d'Athenes, & fait vn pont ſur la mer, depuis ayant

encore rassemblé des forces aussi puissantes qu'auparavant, ayant vne flotte de six cents voiles, ou 350. selon les autres, sous la conduite de Tithraustes, & vne tres-puissante armee de terre sous celle de Pherandates, l'vne & l'autre armee fut deffaitte pres le fleuve Eurymedon, par la valeur & bonne conduite de Cymon Athenien. Ce qui rabaila tellemēt l'orgueil & la presomption de Xerxes qu'il fut contraint de se retirer sur soy, & de faire ce notable traité de paix avec les Grecs, par lequel il promit & iura que de là en auāt ses armees n'approcheroient point plus pres de la Grece que de la carriere d'vn cheual, & ne nauigeroit point plus auant que les Isles Chelidoniennes & Cyanees avec galeres n'y autres vaisseaux de guerre. Bien tost apres, il fut occis ainsi qu'il dormoit, par Artaban le mesprisant à cause de ses desastres, & se persuadant de se pouuoir faire Roy: mais il tomba luy mesme dans le piege qu'il s'estoit préparé, ainsi mourut Xerxes, qui auoit fait trembler toutes les nations de l'Vniuers, par les puissantes armees, lesquelles toutesfois ne firent aucun effet digne d'vn si grand appareil apres auoir regné vingt & vn an.

x. Artaban ayant ainsi assassiné traistreusement son Prince, s'adresse au plus ieune des enfans Royaux nommé Artaxerxes luy disant, que Darius son frere aîné auoit tué le Roy son pere, le priant de se ioinde avec luy auant que Darius occupast le Royaume: mais qu'il le deuançast en vangeant sur luy vne si cruelle mort. Ce qu'ayant entendu Artaxerxes meu d'vn iuste desdain s'arme, & se fit suivre surprenant son pauure frere qui ne s'atendoit rien moins qu'à cela, & le fit mourir. Artaban despeché de celuy duquel il se doutoit le plus se fortifia de ses enfans, & entrant au Palais vint se ruer sur Artaxerxes, lequel il blessa, mais non pas mortellement, si que le Prince s'estant à l'heure sauué à la fuitte recueillit toutes ses forces, & en la plus grande diligence qu'il luy fut possible se vint ruer sur le traistre qu'il tailla en pieces, demeurant par ce moyen en vne iouissance paisible de sa Royauté, Artaban s'estant assis sur le throsne Royal 7. mois seulement qui acheuent la dernière année des Perles.

ARTAXERXES VI. *Monarque des Perles.*

xi. Dés aussi tost qu'Ataxerxes fut estably en la Royauté, il poursuiuit cruellement tous ceux qui auoient consenti & donné la main à la conspiration faite contre Xerxes son pere changeant ou ruynant les gouuerneurs des Satrapies, desquels il ne se fioit point, & polissant si bien son Royaume que tout le monde louoit la sagesse de ce ieune Prince, vers lequel s'enfuit Themistocles Athenien chassé par l'enuie de ses concitoyens, & fut le bien receu & caressé par ce grand Monarque, cependant les Egyptiens voyants à leur aduis les affaires des Perles bien esbranlez se réuolterent & firent vn Roy chassant les Gouverneurs, Iuges, Thresoriers & Receueurs & autres Officiers qui estoient pour le Persan en Egypte & s'allierent des Atheniens pour donner plus deffroy au Roy de Perse, lequel enuoyant Acamené fils de Darius avec trois cents mille combatans, eut presque aussi tost la nouvelle comme les Atheniens auoient deffait toute son armee: tasche d'inciter les Lacedemoniens contre les Atheniens, ce que n'ayant peu faire il enuoya encore trois cents mille hommes contre les Egyptiens sous la conduite de deux excellens Capitaines Megabize & Artabaze, lesquels apres plusieurs combats, assauts & sieges de villes contraignirent les Egyptiens de s'estranger de l'alliance Athenienne & à la fin accorderent avec les Atheniens qu'on les laisseroit sortir en seureté de la Prouince: pourueu qu'ils ne se messassent des affaires du Roy

de Perse en Egypte, puis mourut, ayant regné quarante quatre ans, il fut bon Prince & qui embrassa la paix vstant de grande courtoisie aux Iuifs enuoyant Esdras en Ierusalem pour l'establissement de leur police, auancement du temple & reuenus ordonnez pour l'entretien & sacrifices d'iceluy.

XERXES II. du nom.

Artaxerxes laissa à sa mort deux fils, l'aîné nommé Xerxes II. du nom qui ne regna que deux mois.

SOGDIAN.

L'autre nommé Sogdian qui ne regna que huit mois sans que l'un n'y l'autre ayent fait chose digne de memoire, c'est pourquoy ils ne sont point ordinairement mis au rang des Roys, mais i'ay suiuy en ceci Eusebe qui les a compris en ce nombre en sa chronique.

DARIUS surnommé le bastard VII. ou selon les autres XI. Monarque de Perse.

XII.

Après la mort des Princes susdicts Darius surnommé le bastard paruint à l'Empire sous lequel les Egyptiens s'emanciperent & se feirent libres & regna sur eux vn nommé Sait, avec ce Darius, s'allierent les Lacedemoniens, & les Medes se reuoltans furent par lui subiuguez & contraints de venir le reconnoistre pour Seigneur, ce Roy auoit deux enfans de Parisatide sa femme, l'aîné appellé Artaxerxe, & le plus ieune Cyrus, cestuy-cy estoit vaillant, sage, courtois, & bien aimé de chacun, lequel le Roy fit Satrape de Lidie & Ionie & luy commanda de donner secours aux Lacedemoniens contre leurs aduersaires. Mais son insolence contre quelques Seigneurs du sang qui ne l'auoient salué à la Royale, à scauoir les mains enclouées dans les manches de leurs robes qu'il fit mourir pour cette occasion, fut cause que son pere estant malade le manda venir pour rendre raison de son forfait, & en estre puny suiuant le iugement des Sages, à quoi obeissant Cyrus laissa son Lieutenant Lysandre Lacedemonien, duquel & des autres Grecs, il se seruit depuis contre son frere, luy estant sur le chemin, il fut aduertit de la mort de son pere, fut neantmoins conduit vers son frere, qui le detint prisonnier, & mourut Darius le bastard en l'an du monde trois mille cinq cens soixante & deux l'année mesme que la Cité d'Athenes fut prise & bruslée par les Lacedemoniens & Denis le Tyran fut chassé de Sicile, & lequel an fut estimé remarquable à cause de ces trois choses, la mort d'un grand Roy, la deposition d'un autre, la ruine de la plus illustre Cité de Grece, & regna Darius dixneuf ans.

ARTAXERXES II. du nom. VIII. Monarque de Perse.

XIII.

Artaxerxes second du nom, succeda à son pere, & fut surnommé Memnon cestuy-cy tenant son frere Cyrus en prison, & ne luy brassant rien moins que sa ruyne, le ieune Prince qui n'en esperoit pas moins, fit tant par ses menées, qu'il força les prisons, se sauua & s'enfuit en Grece, où estant, il assembla des forces & fut suiui des Grecs, & Ioniens à cause qu'il auoit esté nourry parmi eux: & sans mentir si dès le commencement le malheur ne l'eut suiui, & que son trop de cœur & vaillance n'eussent acheminé ses pas à se fourrer trop auant en la bataille, il eut chassé son frere de son siege: car il auoit la grace de sa mere, estoit désiré des Perses, & auoit presque tout le monde. Mais ayant receu en vn combat vne bleseure en la teste, le pauvre Prince en mourut en la fleur de son aage tenant desia son frere en tel estat qu'il ne scauoit pres- que de quel bois faire fleches.

Ce Roy aymoit fort le repos & la paix, & ayant appaisé les troubles suscitez par son frere, n'eust autre estude qu'à mettre accord entre les Grecs, comme il fist, tout au contraire de ses predecesseurs qui n'auoient tasché que de les tenir en diuision, aussi les Grecs enuoyerent vers luy vne solennelle & grande Ambassade en laquelle estant Pelopidas Thebain fut, comme recite Plutarque, honoré sur tous les autres, & ayaut regné ce Prince 36. ans il mourut, laissant pour heritier & successeur Darius Artaxerxe.

D A R I U S A R T A X E R X E surnommé Occhus IX. Monarque de Perse.

L'entree du cōmencement du regne de ce Monarque fut contre les Iuifs, lesquels faisant des brigues pour le fait de la souueraine Prestise, il y eust entre iceux vn nommé Iean, lequel occit dedans le Tēple Iesus son frere, qui estoit souuerain Pontife: mais Dieu ne laissa ce forfait impuny; car le peuple perdit sa liberte, & le Temple fut polluy par l'entree de Bagoas, lequel y punit le delinquant, & imposa la taille de sept ans aux Iuifs, & quelque temps apres Occhus prenant certaine ville d'iceux, en bannit les citoyens d'icelle, & les transporta pres de la mer Caspie qui sont ceux qu'Eusebe appelle Abramis, & les quels obseruent encore quelque chose du Iudaïsme. Contre ce Darius se reuolra vn de ses Satrapes, & principaux Capitaines appellé Artabaze, & tint teste longuement contre les Lieutenans du Roy, soustenu des forces des Prouinces voisines: mais en fin il perdit la vie, & le Roy recouura le pays d'Egypte, Cypre, & Phenisse, & prit par trahison le Cité de Sydon faisant occir celuy qui la luy auoir trahie. En fin ayant regné vingt & six ans, il fut empoisonné (avec tous ses enfans vn excepté) par Bagoas Eunuque, & Arsamé eschapé de ce venin, regna en la place de son pere; mais son regne ne fut guiere long, car dedans l'an quatriesme, le mesme Bagoas l'empoisonna avec tout le sang Royal, & toute fois ne peut-il empieter le Royaume qui vint à Colomac grand Seigneur Persan, & qui se fit appeller Darius IV. du nom, lequel Bagoas pendant empoisonner comme il auoit les autres, il luy fit à luy mesme prendre le poison qu'il luy vouloit donner, & par ainsi fut purgé de ses meschancetez.

D A R I U S I V. du nom & dernier Monarque de Perse.

XIV. Darius ainsi vangé de Bagoas paruint à l'Empire, où il ne fut pas longuement car ayant regné six ans, Alexandre le grand luy fit la guerre, le despoüilla de son Empire & de sa vie, & ruina la Monarchie de Perse en l'an du monde trois mille six cents trente cinq, en la cent douzieme Olympiade, & depuis que Cyrus la rauit aux Medes, deux cents vingt huit ans, qui n'est pas grand chose; qui prendra esgard à celle des Assyriens qui dura par tant de siecles: mais elle ne fut pas si puissante que celle des Perles.

Le Royaume de Perse reuourut en sa premiere Splendeur, quand, & comment.

XV. La Manarchie des Perles ainsi abbatuë demeura esclauē, & comme en seuelie dans celle des Macedoniens, laquelle dura bien l'espace de 293. ans: mais neantmoïs, ils ne commanderent pas long temps en la Perse; car apres la mort d'Alexandre le grand, les Seigneurs Macedoniens se faisant la guerre les vns aux autres, à qui seroit le souuerain entre eux, vn Arsace gentilhomme Parthe d'autres disent Bactrian, pour l'amour duquel tous les Roys des Parthes se nomerent Arsacides, prenant son temps sur ceste diuision, se rua sur Andriagore Persan, auquel Alexandre auoit donné le gouuernement des Parthes, le despoüilla du pays Parthien, & s'en rendit souuerain; sans vouloir dependre ny releuer du Prince de Macedoine, ce qui aduint en l'an de la creation du monde,

és les troubles suscitez
re les Grecs, comme il
e taché que de les tenir
nelle & grande Am-
e recite Plutarque, ho-
il mourut, laissant pour

X. *Monarque de Perse.*
fut contre les Iuifs, les-
estris, il y eust entre
son frere, qui estoit sou-
le peuple perdit la li-
equel y punit le delin-
e temps apres Occhus
celle, & les transporta
Abramis, & lesquelsob-
Darius se euoltra vn de
e, & tint teste longue-
ces des Prouinces voisi-
pays d'Egypte, Cypre,
at occir celuy qui la luy
empoisonné (avec tous
né eschappé de ce venin,
ere long, car dedans l'an
sang Royal, & toute-
nac grand Seigneur Per-
goas pensant empoison-
endre le poison qu'il luy
ndz.

de Perse.
ne fut pas longuement
erre, le despoüilla de son
l'an du monde trois mil-
de, & depuis que Cyrus
t pas grand chose; qui
e siecles: mais elle ne fut
quand, & comment, non
laue, & comme en lue-
pace de 293. ans: mais
la Perse; car apres la
s se faïsans la guerre les
sface gentilhomme Par-
les Roys des Parthes se
ion, se rua sur Andiagore
des Parthes, le despoüil-
ouloir dependre ny rele-
le la création du monde,

trois mille sept cents dixsept, Olympiade cent trente trois. Si bien que la puis-
sance Grecque s'aneantissant en Leuant, les Parthes auparauant incogneus, &
sans force se firent Monarques de l'Orient, ce qui dura l'espace de 200. ans ius-
ques au temps d'Artaban dernier Roy des Parthes, lequel fut priué de la Mo-
narchie, & de la vie par Artaxaré ou Artaxerxes Persan de nation, mais yllu de
bas lieu, l'origine duquel on raconte en cette sorte. C'est que sa mere fut ma-
riee à vn nommé Pauec, homme de basse & vile condition, comme estant
Controyeur de son mestier, lequel neantmoins estant grand iudiciaire; & pre-
uoyant comme on dit par sa science, ce qui deuoit aduenir, il aduint vn iour
qu'vn certain gentilhomme appellé Sanné, passant par le terroir des Cadusiens,
vint heberger chez ce Pauec; bien que sa demeure fust fort pauvre, lequel
voyant par ses arts, que son hoste deuoit estre le chef d'vne famille tres-gran-
de, & tres-illustre, il se contrista de premier abord de ce qu'il n'auoit n'y sœur,
ny fille, ou autre sœur en sa maison qui luy touchast de sang, pour luy faire auoir
la campagne de Sanné, & auoir de luy des enfans, qui luy touchassent de con-
sanguinité, en fin voyant qu'il n'auoit point d'autre moyen pour paruenir à ce
bon heur; il banda les yeux à toute consideration, & luy mit la nuit sa propre
femme coucher avec luy, esperant de changer d'estat & de fortune. De cet ac-
couplement illicitement fait sortit cet Artaxaré du quel est question, lequel
fut nourry en la maison de son pere putatif; mais l'enfant ayant acquis de grands
honneurs par sa vaillance, tous deux vindrent en debat à qui il estoit, Pauec le
disant estre sien, & Sanné l'auoir engendré: mais en fin, il fut conclud qu'il se-
roit appellé fils de Pauec, y fin de la semence de Sanné. Telle fut selon Agathie
l'origine de ce Roy, lequel se fit presque en vn moment Roy de toute l'Asie, ce
qui aduint l'an de Nostre Seigneur 228. seant à Rome au saint Siege, Urbain
premier, & tenant l'Empire, Alexandre fils de Mamee, contre lequel le Persan
eut guerre qui contraignit le Romain de se retirer, qui estoit passé iusques au
pays des Medes, toutesfois il y a grande apparence qu'il deffit seulement quel-
que camp volant de l'Empereur, & qu'Alexandre avec toutes ses forces, ayant
liuré la bataille au Persan, le deffit, d'autant qu'il demeura tousiours en la Sy-
rie & Mesopotamie, attendant la guerison de son armee, le Persan n'ayant l'af-
seurance de l'attaquer, ce qu'il n'eust fait, s'il fust demeuré vainqueur au pre-
mier combat, & ce qui tesmoigne bien que les Perles n'eurent pas du meilleur,
c'est ainsi qu'on peut accorder Lampride avec Herodian.

Or cet Artaxerxes mourut ayant regné quinze ans; il estoit fort versé en xvj.
la science & ceremonie des Mages & Philosophes entre les Perles; ce qui fut
cause que ceste sorte de gens fut plus en credit & insolente que iamais: car ils
n'estoient onc peruenus au degre de licence si effrenee, que lors que regnoit
cettuy-cy leur compaignon, car sans leur autorité, il n'y auoit rien de bien
fait.

S A P O R E I. *du nom II. Roy de Perse.*

Sapore premier du nom & deuxiesme en rāg de cette nouvelle race des Rois
de Perse qui vint à la couronne, l'an de grace 243. seant au saint Siege Auther-
re, & tenant l'Empire Gordian, qui eut vne grande guerre contre ce Roy, le-
quel faïsans profit de la discorde qui estoit entre le Senat & les deux Maximins
occupa la pluspart de la Mesopotamie & Syrie; de sorte que le ieune Empereur
Gordian, fut contraint d'armer contre luy; enquoy il fust si heureux qu'il le
vainquit, luy ostant plusieurs villes qu'il auoit occupées sur l'Empire, ce que de-

claire Gordian mesme en vne sienne Epistre qu'il en escriuit au Senat. Mais Gordian ayant esté occis par l'Arabe Philippe, lequel on dit auoir esté le premier des Empereurs qui fit profession du nom Chrestien, Saporé ne laissa de suyure sa pointe: car Philippe ne fut longuement en l'Empire, comme aussi ne fut le tyran, & persecuteur du nom Chrestien, ains se rua sur la Syrie & Cilicie, & Capadoce, au deuant duquel, comme Valerian fut allé pensant l'effrayer de sa presence, cestui-cy en obtint vne si glorieuse victoire, qu'ayant deffait les Legions Romaines, il print l'Empereur Valerian, & le conduisit prisonnier en Perse où il mourut en miserable seruitude, chose non iamais encor aduenüe à l'Empire Romain, que de voir captif son souuerain, toutesfois Odenat Roy des Palmirieniens, occupant l'Empire de Leuant, s'opposa aux efforts de Saporé, & estans venu aux mains, le Persan fust vaincu & poursuiuy iusques en Assyrie, Odenat iouit du bagage & concubines du Persan, & de fait si ce Palmyrenien ne se fut opposé au Persan, c'estoit fait de l'Empire de Romé. De là auant se contint en son pays sans rien remuer, & ayant regné trente & vn an, il laissa ce monde, & eut pour successeur Ormisdate.

ORMISDATE III. Roy de Perse.

Ormisdate ne regna qu'vn an sans faire rien digne de remarque.

VARDANE IV. Roy de Perse.

Vardané fut successeur d'Ormisdate, mais on ne trouue rien de luy non plus que de l'autre: car les Perses furent long temps sans rien remuer, voire comme dit Vopisque: ils enuoyerent des Ambassadeurs & presens à l'Empereur des Romains, Aurelian.

VARDANE I. du nom V. Roy de Perse.

A Vardané premier succeda Vardané second du nom, & cinquiesme au rang des Roys de Perse, lequel aucuns appellent Narsee, cestui-cy eult guerre contre Probus Empereur: mais ils firent la paix, quelques villes demcurans aux Perses, de celles qu'il auoit conquises; & cecy fit, Probus ne pouuant contenir ses soldats en deuoir, aussi fut-il occis bien tost apres, & eut Vardané beau loisir de se pourmener, & de conquerir en Orient. Si Carus natif de Narbonne, avec ses eprés Carin & Numeriè, s'estât fait Empereur, ne luy eut fait empeschement, lequel reconquit la Mesopotamie sur Vardané, passa iusques bien auant en l'Assyrie, & eut fait d'auantage, si la mort ne l'eut faisi. Vardané regna seize ans.

VARDANE III. du nom VI. Roy des Perse.

Vardané troisieme du nom, qui ne vesquit que quatre mois, pource Narsee vint à la couronne,

NARSEE VII. Roy des Perse.

Cestui-cy fut homme de grandes entreprises. & se fachant que les Romains tinssent en l'Asie les terres qui luy sembloient estre de l'ancien apennage des Persans en voulut auoir la raison, pource fut contre l'Armenie & Mesopotamie que il esbranla fort par guerre: mais il fut repoullé par Galere Maximia, la premiere fois qu'il batailla contre luy, & eut la fortune fauorable: mais la seconde fois lors qu'il combatit entre Carra & Callinique côme il y fut allé plus temerairement, que laschemēt à cause qu'à peu de forces, il y auoit assailly vne trespuissante armee, il fut chassé & batu & se retira vers Diocletian, duquel il fut si mal receu qu'on dit qu'il le suiuit à pied tout vestu de pourpre, vn long espace de chemin sans que iamais l'Empereur voulust qu'on arrestast son chariot pour

luy parler, cela fut cause qu'il fit aussi tost vne grãde leuee d'homẽs par l'Illyrie & pais Mefien, & prenant la route de Leuãt, il rencõtra Narsee, Afeub, Dormifde & Sapore en Armenie mineur, le combatit avec tres-heureux succez, & avec non moindre conseil que force, & vaillance, veu que luy mefme fuiuy de deux ou trois hommes à cheual fit l'office d'espion, & fut visiter le champ de l'ennemy lequel ayant vaincu, il chassa Narsee, prit son bagage, & butina ses threlors, eut pour prisonnieres les femmes sœurs & enfans, & emmena vn nõbre infiny de la noblesse de Perse, & des richesses desquelles on ne scauroit dire la valeur, & força le Roy Narsee de se retirer fuyant es plus cachees solitudes de son Royaume, pour laquelle si grande victoire luy retournant en Mesopotamie, où Diocletian estoit avec forces pour le seconder, il fut receu amiablement, & avec honneur tel qu'on fait à ceux qui triomphent, & emmena les femmes & sœurs de Narsee en Italie, comme encor ses enfans, lesquels furent menez deuant son chariot, lors que triomphant il entra dedans Rome; ainsi Narsee qui aspiroit à l'Empire d'Asie perdit, & ce qu'il auoit conquis, & cinq de ses propres Prouinces outre le Tigre; lesquelles tomberent en la main & sous la puissance des Romains. Apres ce malheur si grand, les affaires de Perse furent bien fort reculez, & Narsee ne vesquit guiere plus longuement; ainsi trespassa celle annee mefme de sa deffaite, & de son regne, le septiesme.

MISDATÉ VIII. *Roy de Perse.*

XIX.

Misdaté son fils luy succeda, qui fut huitiesme Roy de Perse, & viuoit du temps de Constantin le grãd, il fut par le commandement de son pere couronné au ventre de sa mere, chose non leuẽ d'autre que vn fruit non encor en lumiere aye porté la couronne d'vn Royaume, il mourut ayant regné sept ans neuf mois, l'an de Nostre Seigneur 310. seant à Rome, Marcel, & tenans l'Empire Maximian Galerius, & Constantin le grand, sans auoir fait aucune chose digne de memoire.

SAPORÉ II. *du nom & IX. Roy de Perse.*

Saporé fils de Misdaté paruenü en aage pour commander, recouura tout ce que ses predecesseurs auoient perdu outre le Tigre en l'Assyrie & Mesopotamie, & en l'an de nostre salut 359. au mefme temps que les Chrestiens commencerent à paroistre en ses terres, sollicité par les Mages & Sacrificateurs, de la volõte desquels dependoit fort toute cette famille d'Artaxaré, sorti d'vn homme de mefme vocation, il se mit à persecuter furieusement nostre sainte Religion, & fit mourir le saint Euesque Symeon avec cent autres bons & fideles hommes en vn seul iour son gouverneur mefme, & auant procedast par exactions & subsides, & à la fin par bannissement & supplices, iusqu'à ce que Constantin le grand, le pria par lettres de cesser d'ainsi traiter les amys de l'Empereur de Rome. Apres la mort de Constantin, Saporé se mit à persecuter les Chrestiens plus que iamais, comme on le peut recueillir de l'histoire Ecclesiastique, de sorte que les pauures solitaires qui se tenoient par les deserts & solitudes d'Assyrie & Mesopotamie, sentirent la fureur de ce tyran, lequel se fit Seigneur des pays l'auoisinants. & pource recommença la guerre entre luy & les enfans de Constantin, en laquelle les Romains ne gagnerent autre cas que des bastonnades, ainsi que le rapporte Eutrope historien Romain disant, Constans eut la fortune diuerse, & fort contraire: car il s'ouffrit de grandes afflictions des Persans, qui luy prindrent souuent

des villes en assiegerent d'autres, luy mirent au fil de l'espee plusieurs de ses armées, & en somme iamais il n'eut combat contre Sapore, duquel le barbare n'emportast la victoire, sauf que pres la Cité de Syngare où le meilleur estant de son costé, la furieuse temerité des soldats, luy osta cette felicité, que de dompter à celle fois l'orgueil de son aduersaire. Puis clairement en parle Pomponius Letus, lors qu'il dit ainsi, Constans ne fait onc rien en Leuant, qui luy réussit heureusement; d'autant que tousiours son ennemy eut le dessus: car l'onziésime de son Empire, la palme & victoire estant rauie vne seule fois fut reperduë par la temerité des soldats pres de Singar, aussi Constans ayant huit fois esté vaincu, comme en cette bataille, la victoire fut pour luy, elle demeura aux ennemis, non sans grand perte; d'autant que Syngar fut perduë, & Bizabde & Amide. Apres cette bataille Sapore se rua sur les Armenies, & fut assieger la Cité de Nisibis, mais les Massagetes l'assailirent, & il alla contre eux; non que pour cela on laissast le siege: & tandis Constans enuoya vers luy pour auoir la paix, laquelle luy fut octroyee. Sapore apres ce, fut guerroyer les Armeniens, mais il aprit que la fortune ne le luyuoit pas par tout: car Arface le vziquit, & le força de se retirer en Perse: mais cette guerre Armenienne ne fut de grand coult, & causa des ruines & deffaites insignes à l'Empire de Rome: car Iulian l'Apostat pensant faire mieux ses besongnes contre Sapore, que son predecesseur, y alla avec ses forces, toutesfois il s'y fit massacrer, & son armee mise en route d'autant qu'il combattoit contre celuy qui auoit Dieu pour garant, quoy qu'infidelle: mais il s'en seruoit pour la punition de cet Apostat, le plus desloyal & infidèle homme de la terre, lequel fut occis le deuxiesme an de son Empire, & de nostre salut trois cens soixante sept, & le cinquante huitiesme du regne de Sapore Roy de Perse. La mort de cet Empereur, & la deffaitte des Romains ne haussa le cœur à Sapore, comme celuy qui considera le nombre infiny des siens deffaits, la multitude des elephans occis, chose non encore veüe, & veit les Romains encore dispos & prests à recommencer la noise, ayants vn chef si bon & si vaillant qu'estoit Iouinian. & pour cela il n'osa passer outre, ce qui fut cause que la paix fut faicte: quoy que non trop aduantageuse pour les Romains, & qui toutesfois leur estoit necessaire, veu l'eschec que le Persan auoit fait d'eux, & qu'ayans cestuy-cy en teste, & d'autres se reuoltans, il seroit aisé d'esbranler la grandeur de l'Empire, & neantmoins Ammian condamne fort cette paix, comme procedant d'vn cœur mol & effeminé, & accuse Iouinian comme homme couiard & de peu d'effect: mais il luy faut pardonner à cause qu'il se transporte en ses affections, & que presque il ne peut louer que son Iulian l'Apostat, à la suite duquel il fut à la guerre.

ARTAXERXES X. Roy de Perse.

- xx. Saporé aagé de septante ans, & ayant régné autant que vescu, mourut l'an de nostre salut trois cents septante neuf, laissant son fils Artaxerxes heritier & successeur de la couronne, mais non de son bon-heur: car Saporé ayant eu plusieurs femmes, auoit eu des plus illustres trois enfans Ormisda, Adarnassé & Narsé, & de celle qui estoit de plus bas lieu, excellente toutesfois en beauté, il eut Artaxerxes; quant à Ormisda, il tenoit le party des Romains, ce qui donnoit le droit d'ainesse à Adarnassé qui deuoit succeder à la couronne: mais son pere l'ayant recogneu d'vn naturel trop cruel ne voulut onc entendre à le faire son successeur. Car comme les Me-
- sopotamiens

ſopotamiens euſſent fait present d'une tente de cuir de chameaux, enrichie d'or & autre broderie, il la donna à son fils Adarnasse, luy demandant si ce present là ne luy estoit pas fort agreable: il respondit que s'il estoit Roy il auroit bien plus de plaisir de voir vn pauillon fait de cuir & de peau des hommes: tellement que ceste responſe, & plusieurs actions cruelles de ce Prince luy firent perdre la ſucceſſion, car son pere ayant assemble le conseil il fut conclud par le commun consentement que Sapore commanderoit & succederoit apres à son pere, mais ils ne rencontrerent pas mieux en Sapore, car son pere estant decede, il fit aussi tost mourir son frere Adarnasse, creua les yeux à Narſe, mit en prison Ormiſda, & donna commencement à son regne avec vne infinite de cruautez & de tyrannies; de sorte qu'il ne se faut pas estonner s'il se porta si rigoureusement contre les Chrestiens, puis qu'il ne pardonnoit pas à son propre sang. Ormiſda estant prisonnier, sa mere, sa femme, & sa ſœur furent le voir avec le congé du Roy, lesquelles luy donnerent vne lime avec laquelle il lima & rompit les fers, & s'enfuyt, se retirant à l'Empereur Constantin le Grand, auquel il fit de signalez seruices.

Artaxerxes donc iouit de la paix que son pere auoit iuree avec les Romains, & des prouinces qu'on luy auoit quittees, sans qu'il eust guerre à perſonne: & ayant regné vnze ans il mourut, laissant pour ſucceſſeur Saporé son fils.

SAPORÉ II. du nom II. Roy de Perse.

Saporé deuxieme du nom fils d'Artaxerxes regna cinq ans sans faire chose digne de memoire.

VARANE XII. Roy de Perse.

A Saporé succeda Varane, lequel garda encore fidelement la paix avec les Romains voyant l'heur qui les accompagnoit, depuis que Theodose le Grand estoit venu à l'Empire, & sous le regne des enfans duquel, à ſçauoir d'Honorius & Arcadius, il tenoit le Royaume de Perse, lequel ayant gouuerné dix ans il mourut.

ISDIGERTE XIII. Roy de Perse.

Isdigerte vint à la couronne l'an de grace 406. ſeant à Rome Innocent premier du nom, ce fut en cestuy-cy qu'Arcadius eut vne telle confiance, qu'il le constitua tuteur du ieune Theodose son fils, tant pour tenir en bride les romains, que pour empescher que du costé d'Orient son fils ne fust inquieté en sa Seigneurie: & comme on luy eut porté ce testament il le receut avec grande ioye, maintenant la paix avec les Romains, que son pere & ayeul auoient iuree avec vne grande equité & fidelité, & qui plus est il enuoya vn gouverneur pour le petit Prince nommé Antioque, homme excellent, vertueux & sage, & digne d'une telle charge, lequel se rendit le Protecteur de l'Empire, & le Conseruateur des droicts de son mineur: ce qu'il manda au Senat en cette maniere, au rapport de Paul Diacre: *Arcadius estant mort, & m'ayant este tuteur de son fils, ie vous enuoye vn homme capable de tenir ma place: qu'il n'y ait donc homme si hardy de dresser embusches à l'enfant, afin qu'une guerre intolerable ne soit cause de la ruine des Romains.* Et afin qu'on n'eust aucun doute de ses intentions il renouella les alliances d'entre les Perſes & les Grecs, mesme qu'Antioque escrivoit souuent à Isdigerte, pour le bien & support des Chrestiens: de sorte que la foy Chrestienne s'espandit grandement par le pays de Perse, à quoy trauiilloit beaucoup le bon Marunthe Euesque de Mesopotamie. Car auparauant tout cecy ce Roy les perſecutoit cruellement, plus pouſſé à

ce faire par les Mages & Sacrificateurs de ses Dieux, que par sa propre malice & instinct naturel : Ce fut en ceste persecution que Auda Euesque de sainte vie abbatit assez mal à propos le Temple du feu adoré par les Perles, & le Roy luy commandant de le rebastir, il aima mieux mourir que de ce faire: en quoy il estoit plus louable qu'en le demolissant, ayant en voulant bien faire esté cause de tant de mal : toutesfois, comme il a esté dit, elle cessa du viuant meisme de ce Roy, qui voulut en cela satisfaire non seulement aux Empereurs, mais encore au bon Euesque Marunthe : lequel, selon Paul Diacre, luy auoit guery Varané fils du Roy susdit, lequel estoit *demoniaque*. Mais Socrates en son Histoire Ecclesiastique rapporte que cela aduint à cause que Idigerté estant subiect en vn grand mal de teste que les Mages ne luy auoient sceu guerir, Marunthe avec le seul signe de la croix luy osta, sans que iamais le Roy en fust par apres tourmenté : ce qui fut cause en partie que ce Roy donna licence à ce bon Euesque de bastir tout autant d'Eglises que bon luy sembleroit en ses terres & seigneuries : de sorte qu'il y a grande apparence qu'il se fust fait Chrestien sans les Mages, qui auoient vn grand pouuoir dans le pays. Il mourut l'an de grace 427. ayant regné vingt & vn an, laissant son fils Varané heritier de la couronne.

VARANE' II. *du nom 14. Roy de Perse.*

Varané deuxieme du nom paruenù à la couronne des Perles, se monstra d'autant plus seuer persecuteur des Chrestiens, que son pere les auoit fauorisez. Et dès aussi tost que son pere fut decedé il declara la guerre à l'Empereur Theodose deuxieme du nom, & surnommé le leune, lequel toutesfois luy estant venu à l'encontre le vainquit, & l'eust pourluiu avec plus de violence n'eust esté que les Chrestiens qui estoient en Perse luy estoient en soucy, craignant que ce Tyran ne les tourmentast encore pis que deuant. Il auoit commencé sa persecution aux Princes & grands Seigneurs qui auoient receu la foy, lesquels il desapointoit & reduisoit en telle extremité, qu'ils estoient contraints d'aller garder les chameaux, ou de faire quelque mestier plus vil; puis les voyant fermes en la foy, il les faisoit mourir du plus cruel genre de mort que les Mages pouuoient excogiter, lesquels estoient ses Conseillers ordinaires : mais ceste derniere deffaitte qu'il receut par Theodose fit cesser ceste persecution. Car l'Empereur sans auoir esgard à l'aduantage qu'il auoit sur luy, pour le bien & repos des Chrestiens, enuoya Helion Patrice & Anatolius Preteur d'Orient, en Perse, pour rechercher de paix Varané, lequel ne refusa point la condition, ains promit de faire la volenté de l'Empereur, & deslors cessa la persecution. Il regna vingt ans, & mourut l'an 447. seant à Rome Leon premier du nom, & lors Theodose faisoit la guerre contre les Vandales.

VARANE' III. *du nom 15. Roy de Perse.*

Varané troisieme du nom estant pressé de la necessité qui auoit faict accepter le repos à son pere, ne remua rien, ains se contint tousiours en ce repos que son pere auoit obtenu, & mourut apres auoir regné dixsept ans quatre mois.

PEROSE' 16. *Roy de Perse.*

xxi. Perosé luy succeda au Royaume, grand guerrier, hardy, & d'vn fort haut courage, lequel plus par temerité que par bon conseil perit en l'entreprise contre les Neptalites, non tant par la force de ses ennemis que par son indif-

cretion & folie: car au lieu de marcher en defiance par le pays de ses ennemis, il auoit vne telle presumption, se fiant en ses forces, que les autres eurent le moyen de le surprendre lors qu'il l'esperoit le moins, perissant ainsi avec toute son armee, sans auoir acquis aucune gloire ni reputation. C'est ce qu'en dit Agathias: mais Procope appelle ces Neptalites Euthalites, & dit ainsi: Perosé Roy des Perfes vint en dispute pour les limites de son pays avec les Huns Euthalites, lesquels on appelle Albes, contre lesquels il alla avec vne puissante armee.

Or ces Euthalites sont de la race des Huns, & toutesfois ne sont point leurs voisins, avec lesquels ils ne marchent point, ny ne leur sont point limitrophes, ains auoisinent les Perfes du costé du Septentrion: la cité principale d'eux est dite Gonza sur les limites des Persans, lesquels ont souuent commerce pour les confins de leurs terres avec leurs voisins, & ne sont point Nomades (c'est à dire Pasteurs) comme le reste des Huns, aussi n'entrent-ils iamais dans les terres des Romains pour les guerroyer, si ce n'a esté en la compagnie des Persans. Ils sont, dit-il, blancs en couleur, propres, & n'ont le regard furieux comme les autres, aussi ne les imitent-ils pas en leur bestialité, ayans quelque police entre eux. Car les Euthalites obeyssent à vn Prince & seul Monarque, & s'occupent à viure ciuilement & politiquement, v sans de raison & iustice avec leurs voisins, comme sont toutes les nations ciuivilisées. Ceux qui entre eux sont estimez les plus heureux, sont ceux qui ont iusques à vingt amis ou d'auantage, avec lesquels ils mangent d'ordinaire, ayans leurs biens & la Seigneurie commune ensemble, & ont coustume que quelqu'un des leur mourant, ils le portent en terre. Puis il adiouste, que Perosé se voyant en lieu d'où il luy estoit impossible d'eschapper, le Roy des Euthalites luy manda, que s'il vouloit se deliurer de ce peril, il n'y auoit point d'autre moyen que de luy venir faire hommage, & iurer, suyuant la coustume de son pays, que iamais les Persans ne feroient guerre aux Euthalites. Perosé en ayant demandé conseil aux Mages, ils luy respondirent que quant au serment il en pouuoit faire à sa discretion, mais quant à l'adoration, reuerence, & hommage que le Roy des Euthalites demandoit, que cela estoit impossible, veu que les Perfes n'auoient licence d'adorer autre chose que le Soleil.

Mais ils luy donnerent ce conseil, à sçauoir, que le matin sur le poinct du iour il allast vers l'Euthalie, & que se tournant vers le Soleil leuant il luy fist la reuerence, & adorast le Soleil, car par ce moyen il eschapperoit du peril, conserueroit son honneur, & ne violeroit en aucune façon les coustumes de Perse.

Ainsi se sauua-il pour lors, mais il fut aussi desloyal à garder sa promesse, comme il auoit esté inconsideré en sa conduite: car il ne fut pas si tost de retour en son pays, qu'il assembla vne armee pour marcher contre les Euthalites, ayant laissé son fils Cauadé au pays pour gouverner en son absence: & ce fut lors qu'il y demeura avec ses autres enfans, toute sa Noblesse, & les plus vaillants hommes d'entre les Perfes, apres auoir regné vingt ans, l'an de nostre Seigneur quatre cens octante quatre: seant pour lors à Rome le Pape Simplicius, & Leon tenant l'Empire des Grecs, portant aussi le tiltre d'Empereur de Rome.

VALENT 17. Roy des Perfes.

Cestui-cy estoit frere du Roy deffunct, lequel gouerna le Royaume apres xxxiij.

la mort de son frere, à cause du bas aage de Cauadé, mais il ne fut qu'un ombre de Roy, sans faire rien digne de memoire: & à la verité c'estoient les Euthalites qui gouvernoient plustost que luy, & auxquels il se rendit tributaire, à cause de son humeur paisible, & nullement propre à manier les affaires si embrouillées qu'estoient lors celles des Perfes: cela toutesfois ne dura pas long temps, car il mourut ayant regné quatre ans, & payé deux ans de tribut.

CAVADE' XVIII. Roy des Perfes.

Valent estant mort, Cauadé fils de Perosé vint en fin à la couronne: à son aduenement il trouua les Perfes fort tyrannisez par les Euthalites, mais comme il estoit Prince belliqueux, & qui n'eust pas peu demeurer en repos, quand bien il eust eu la paix de toutes parts: il print bien tost les armes contre ses ennemis, commençant par les Euthalites, & les vainquit, secouant le ioug de leur domination: il fit aussi la guerre aux Romains, & autres peuples ses voisins, desquels il emporta souuent la victoire. Il estoit naturellement cruel & si colere qu'il estoit impossible de l'appaiser quand il s'y estoit mis: son esprit remuant ne luy pouuoit permettre aussi de s'arrester qu'il ne broüillast quelque chose, soit avec autruy ou avec les siens, & en son Estat: de sorte qu'il prenoit plaisir à changer les anciennes constitutions & ordonnances de Perse, & en faire de nouvelles: vne entr'autres indigne d'un grand Roy, & qui pensa renuerfer son Estat, celle à sçauoir par laquelle il vouloit que toutes les femmes fussent communes: car tous les États de ses pays trouuerent la chose si hors de raison & de la bien-seance, que les Seigneurs & le peuple, comme au son d'un tocsin se reuolterent vnaniment contre luy, le prirent & le mirent en prison, ayant regné viuze ans.

BLASE' ou LAMASE XIX. Roy de Perse.

xxiv. Cauadé ainsi mis prisonnier, & n'ayant aucun hoir male pour tenir sa place, les Perfes s'assemblerent pour eslire un Roy, & choisirent Blasé frere du feu Roy Perosé, car selon leur coustume il ne leur estoit pas loisible de faire aucun Regent du Royaume, s'il n'estoit du sang Royal, si ce n'estoit que ce sang fust venu de quelque famille de basse condition. Cestui-cy estant esleu Roy mit aussi tost en deliberation au Conseil que c'est qu'on deuoit faire de Cauadé: le peuple ne vouloit point en sorte aucune qu'on le fist mourir, quoy qu'au conseil les opinions fussent diuerses: car Gusanascadé qui estoit Chanarangé, c'est à dire le Gouverneur du pays, voyant le peu de resolution du Conseil, tira un petit cousteau long d'un doigt, & gros à l'aduenant, que les Perfes portoient ordinairement pour rongner leurs ongles, & le monstrant aux autres leur dit que ce petit cousteau suffisoit pour lors à faire ce que vingt mille hommes apres ne pourroient executer, declarant par là les maux que feroit Cauadé s'il eschappoit vne fois de leurs mains: mais toutes ces persuasions ne peurent rien gagner sur les Perfes de faire mourir leur Roy, bien consentit-on que ce Prince qui estoit cruel & mal-aduisé fust mis en prison perpetuelle, & Blasé Lamase ou Zambasé (car on luy donne tous ces noms) commença lors à regner; homme iuste, courtois, & fort debonnaire, & sous lequel les Persans se faisoient forts desormais de viure à leur aise, mais Canadé leur fit bien changer de pensée, par le moyen d'un sien ami qui se nommoit Scosé, lequel se tenoit près de la prison.

Cestuy-cy estant iour & nuict à resuer sur les moyens qu'il pourroit trouuer pour deliurer son Prince, ne taschoit que de rechercher les moyens pour parler à luy; & d'autant qu'il estoit permis à la femme de Cauadé de l'aller veoir, & luy donner ce qui luy seroit necessaire: Seosé luy fit entendre par elle que là où il auoit moyen de fortir, Seosé auoit les cheuaux, & autres choses prestes pour le conduire la part où il voudroit aller, & luy designa le lieu où tout l'appareil seroit dressé. Ce qui fut soudain executé; car la Dame estant en la prison, despoilla ses habits, & vestit ceux de son mary, & luy vestu en femme, sortit aisément de la geole, & avec Seosé & les troupes qu'il auoit secrettement amassees, il s'enfuit vers le Roy des Euthalites, qui luy donna sa fille en mariage. D'autres disent qu'il s'en alla de là vers l'Empereur Anastase: mais il y a fort peu d'apparence que cest Empereur Chrestien ait voulu donner sa fille à cest infidele qui auoit desia plusieurs femmes: cela estant bien plus vray-semblable ce disent les autres, que ce fut avec la fille du Roy des Euthalites qu'il espousa pour lors, veu mesme que les Perles auoient fait mourir celle qui auoit preferé la liberté de son mary à son contentement, & mis sa vie au hazard pour le tirer de seruitude. En quoy les Perles firent bien cognoistre leur animosité contre ce Prince, puis qu'ils ne pardonnerent pas mesmes à la charité coniugale, laquelle ils deuoient plustost reuerer que chaltier en ceste Princesse.

Avec les forces donc du Roy des Euthalites Cauadé s'achemina contre les Perles, lesquels luy venans à l'encontre, il mit soudain en fuitte, & de là s'en venant au païs & Satrapie de ce Gufanaseadé, qui auoit donné conseil qu'on le fist mourir, il le desappointa de sa charge de *Chanaragé*, ou Gouverneur, & y mit Adergunibade en sa place: puis estant venu au palais Royal, il s'en faisit sans grande difficulté, faisant mourir Lambasé, & Gufanaseadé, puis il fit son grand amy Seosé qui l'auoit deliuré de prison, *Adyastadurum Selané*, qui estoit vn Magistrat ayant charge sur toute la gendarmerie, tel à peu pres que le Connestable en France. Et Seosé fut le premier, & le dernier auquel iamais vn tel Estat fut conféré en Perse.

CAUADÉ *sorty de prison, derechef Roy des Perles.*

Cauadé ayant ainsi reconquis son Royaume, & deuenu sage par ce reuers de fortune, gouuerna par apres plus modestement qu'il n'auoit fait auparauant. Or deuoit-il de grands deniers au Roy des Euthalites; cela fut cause qu'il en enuoya emprunter à l'Empereur Anastase: mais en ayant esté refusé, cela luy seruit de pretexte de luy faire la guerre, tellement que les Perles se ruèrent sur l'Armenie, & y firent des maux infinis, prirent aussi la cité d'Amide, & voulans passer plus outre, ils en furent destournez par les Euthalites qui leur firent la guerre. Ce qui fut cause qu'Amide fut recouuerte par les Romains, lesquels comme dit Procope, corrompirent à force d'argent le Gouverneur de la ville, que Cauadé y auoit laisné. Cependant Cauadé se voyant vieil, & craignât quelque changement d'Etat en Perse apres sa mort, il resolut d'ordonner de son successeur. Comme donc il eust trois fils, il tascha de donner le Royaume au plus ieune nommé Cosroé, d'autant que l'aîné qui se nommoit Cauadé, ne luy estoit point agreable; & le second appellé Bazé, estant borgne, ne pouuoit venir à la Couronne, pource que la loy de Perse en exclud tous les estropiés, ou qui ont faute de quelque membre. Mais le troisieme luy estoit plus agreable, à cause mesme qu'il l'auoit eu de sa propre sœur nommée Abenede: & pratiqua tant ceuy qu'en fin il l'obtint. Dés lors il se mit à persecuter les Chre-

tiens, faisans à quelques vns couper vn jaret, qui pour cela ne laisserent de cheminer : mais assiegeant vn certain chasteau des Indiens, appellé Azubdar, & ne le pouuant forcer, il l'emporta par la priere des Chrestiens, dedans lequel il trouua vn thresor inestimable. Ce qui fut cause que desormais il ne fut plus si cruel, ains qui plus est, il permit à quiconque voudroit de se faire baptiser, & en fit surseoir les recherches & punitions. Il eust guerre contre l'Empereur Iustin, qui ne fut de grande duree; car la paix s'ensuiuit tost apres, & Cauadé fit mourir tout tant qu'il trouua de Manicheens en son Royaume, à cause qu'ils auoient tasché de faire son fils Roy, luy estant encore sain, & plein de vie, & ayant regné depuis sa deliurance de prison 30. ans, & 12. auparauant. Il tint en tout le Royaume 41. an, qu'il laissa paisible à Cosroé, à cause que l'aîné de ses enfans fut occis avec les Manicheens, pour auoir conspiré contre son pere: & aduint la mort de Cauadé l'an de grace 532. seant à Rome Boniface II. & Iustinian tenant l'Empire.

COSROÉ 20. Roy de Perse.

xxv.

Cosroé vint apres son pere à la Monarchie des Perses, des loüanges duquel parle Agathie en ceste sorte. Non seulement, dit-il, ce Roy est loüé & admiré par les Persans qui le prisent plus que de raison, ains encor plusieurs d'entre les Romains le font homme studieux, & amy des bonnes lettres, qui paruint à la cognoissance parfaite de nostre philosophie, & tourna plusieurs œures Grecques en sa langue Persiène, & y en a mesmes qui le font si bon Platonique, que Thimee n'estoit pas pour le surpasser : mais Agathie ayant proposé cecy, dit franchement cela estre impossible en vn homme barbare, né, nourry & esleué entre des courtisans mols, effeminez, ignorans, & flatteurs; de sorte que les gens de sçauoir ne pouuoient auoir loisir d'instruire ainsi ce Prince. Et ce qui luy donna ce bruit, fut pour la grande multitude d'hômes de sçauoir qui frequentoient en la Cour, chacun s'esbahissant qu'un Roy grand, puissant, & sur tout barbare, aimast de telle sorte les bonnes sciences, & fit tel conte de ceux qui en faisoient profession. Ailleurs toutefois Agathie le loüe par dessus Cyrus & Xerxes.

Quant aux affaires de la guerre, ayant eu affaire contre l'Empereur Iustinian, qui auoit surmonté les Goths, la plus fiere, orgueilleuse, & puissante nation de la terre; & fait teste aux Vandales, & autres sortis de Septentrion, avec lesquels neantmoins il fut contraint de faire paix pour cent & dix ans, laquelle on appella la paix sans fin. Mais Cosroé ne la peult tenir, ains dans trois ans apres il la rompit, & courut iusques en Cilicie, & Syrie, prenant la grande cité d'Antioche. Mais Belisaire luy allant à l'encontre, le fit retirer, & le vainquit, ainsi que desia il auoit fait à la premiere guerre.

Après ceste deffaitte, il se retira en Perse: mais il ne demeura pas long temps qu'il ne reuint sur les terres de l'Empire, comme celuy qui aspiroit à plus grande chose qu'au Royaume Persan, & se rua sur la Comagene, iadis Eufratise: mais Belisaire luy empescha encor ses desseins, & le vainquit. Ceste guerre fut fort longue, car elle continua 34. ans, du temps des Empereurs Iustinian & Iustin, & iusqu'à tant que Martin cousin de l'Empereur Iustin, vint contre les barbares & leur donna bataille en vn lieu appellé Sagarthe, où il les vainquit. Ce fut ceste mesme annee que mourut Cosroé, ayant regné 42. ans, ayant eu tousiours quelque chose à demesler avec les Romains. Agathie dit qu'il mourut de regret en la cité royale de Seleucie, d'autant que Maurice General de l'Armee de l'Empereur Iustin en Orient, estoit venu fortuitement faire des courses vers les con-

fin des Arpians voisins d'un village où Cosroé estoit pour lors de sejour, met-
tant le feu de toutes parts, & passant le fleuve de Zirna, mettoit tout à feu, &
à sang par où il passoit: & luy qui n'auoit point accoustumé d'estre ainsi braué
en sa presence, prit cela si à cœur, qu'on fut contraint de l'emporter du lieu où
il estoit, à Seleucie où il mourut, ayât regné selon Agathie 48. ans. Cecy aduint
l'an de nostre Seign. 574. seant à Rome Iean 3. tenant l'Empire Iustin le ieune,
& regnant en France Clotaire sorty du sang de Clouis.

HORMISDA 21. Roy de Perse.

Hormisda fils de Cosroé, paruenü à la Couronne apres la mort de son pere, xxv.
esperant bien mieux faire ses affaires contre les Romains, que n'auoit fait son
pere, vint courir les terres Imperiales, enuoyant Armiardané son General, le-
quel ayant fait les courses, s'en retourna riche des despoüilles en la maison-
menant quant & soy vn nombre infiny de prisonniers: mais il fut repoullé la
seconde fois qu'il se mit en campagne, car Tybere estant venu à l'Empire apres
Iustin le ieune, enuoya vers Hormisda ses Ambassadeurs pour luy offrir la paix
à son nouuel aduenement. Mais le Persan deuenü plus superbe par son heureux
sucez, refusa tout appointment, & ne voulut entendre à aucune compo-
sition. Ce qui irrita grandement Tybere, & fut cause qu'il assembla vne tres-
puissante armee avec plusieurs camps volants, pour assaillir le Persan de toutes
parts. Hormisda cependant estoit allé rauager l'Armenie, & les deux armées
s'estans finalement rencontrées, ils se donnerent vne fort sanglante bataille,
mais à la fin les Babyloniens tournans le dos, furent cause d'ébranler tout le re-
ste, & de la perte entiere du Persan; si qu'il fut entierement desfait, son pauil-
lon & bagage pris, ses elephans & ce qu'il auoit de plus riche. Et pour la con-
fusion qui fut en ceste bataille, Hormisda fit vne loy, par laquelle il est deffendu
de d'oresnauant les Roys de Perse n'eussent à se hazarder d'entrer aux cōbats,
de crainte de la perte de leurs personnes. Apres ceste desfaite Hormisda arma
derechef, mais Tybere ayant enuoyé contre luy deux vaillans chefs de guerre,
Maurice, & Narsetes, les Perses furent à celle fois si bien battus, qu'ils leurs
osterent ce qu'ils auoient auparauant sous leur puissance, & qu'ils auoient con-
quis du temps des Emp. Iustinian, & Iustin. Neantmoins Hormisda taschant
d'effacer sa honte par quelque genereuse action, s'efforça de poursuivre la ven-
geance des torts qu'il auoit receus, mais le tout en vain; car il ne faisoit qu'ac-
croistre sa perte, d'autant que Philipique Lieutenant de l'Empereur prit sur luy
Nisibin, cité de Mesopotamie, & passa bien auant dans le Royaume de Perse,
d'où il emmena vne grande proye qu'il conduisit seurement en la region des
Medes. Et 2. ans apres Maurice tenât l'Empire, le mesme Philipique entra en
Perse, & rauageant de toutes parts donna vn grand estonnement à tout le pais,
ayant pris la cité d'Arcemene, & vaincu les Persans en vne bataille, de laquelle
ils se faisoient forts d'emporter la victoire, à cause que les Mages les en auoient
asseurez: mais l'éuement démentit leurs fausses predictions, car ils y receurent
vne lourde secousse. En somme tout le tēps que regna Hormisda, il ne cōbatit
qu'vne fois heureusement contre les Romains; pour laquelle défaite l'Empe-
reur Maurice deposa Philipique de la charge de General de son armee, & mit
vn nommé Commentiel en sa place, qui estoit gouverneur d'Orient.

En ce mesme temps Hormisda fit les Turcs ses tributaires, les prenant
apres à sa soide pour marcher contre les Romains: mais tout cecy n'em-
pescha point que Bara General de l'armee Persienne, ne fust mis en fuite,

& la pluspart de ses soldats taillez en pieces. Ce qui fut cause qu'Hormisda le desapointa de sa charge; ce que cestui-cy ne pouuant supporter, se reuolta contre son Roy, faisant vne telle conspiration contre luy, qu'en fin Hormisda fut deposé de son siege, emprisonné & iniurié par Bindoe, que ce Roy tenoit en prison, & que Besta son frere auoit deliuré par la coniration du susdit Bara: de sorte que Coroe fils de Hormisda fut mis en la place de son pere, quelques protestations, ou remonstrances que peust faire ce pauure Roy captif, & qu'il mist en auant les biens qu'il auoit faicts aux Perses de les auoir deffendus contre la puilliance des Romains, d'auoir tant de fois exposé sa vie pour leur salut, & de leur auoir encores de nouveau rendu les Turcs tributaires: mais tout cela ne peust faire changer de resolution à ses subiects mutinez. Il les pria encores, que puis qu'ils auoient ainsi si opiniastrement resolu de le demettre de la Couronne, de ne luy point donner Cosroé pour successeur, qu'il auoit vn autre fils plus propre à regner, homme doux & paisible; au lieu que cestui-cy estoit naturellement cruel & ambitieux. Mais ce fut ce qui hasta encore dauantage sa totale ruine: car Cosroé voyant que son pere luy estoit contraire, vsant de la fortune qui se presentoit, se fit couronner Roy de Perse l'an de nostre Seigneur 599. & les factieux prenans le pauure Hormisda, sa femme, & l'autre fils, vferent d'vne tresgrande cruauté tant sur la mere que sur l'enfant, les faisans scier comme vne piece de bois, à la veuë de Hormisda, lequel fut contraint de contempler ce piteux spectacle, & voir mourir sa femme, & son fils mieux aimé, d'vne façon toute estrange & cruelle, puis on luy creua les yeux à luy mesme, & condamné à passer le reste de ses iours en vne prison perpetuelle, ou Cosroé le traicta pour quel que temps assez doucement: mais le pere ne se pouuant empescher d'accuser son ambition, trahison & felonnie, à la fin ce fils detestable fit tant battre son pere à coups de baston, que le pauure Prince en perdit la vie.

COSROE II. *du nom, 22. Roy de Perse.*

xxvii. Cest execrable parricide s'estant ainsi establi sur le throsne des Roys de Perse, par le sang & la vie de son pere, les Perses trouuerent le fait si estrange, qu'il n'y eust pas vn d'entre eux qui ne se resolust d'en prendre la vengeance, & qui ne cogneust bien que ce Roy estoit tel que son pere l'auoit despeinct, à scauoir, ambitieux, cruel, & sans aucune pitié. De sorte que ceux qui s'estoient auparauant reuoltez contre le deffunct, & auoient esté cause de sa ruine, furent ceux-là mesmes qui conspirerent contre celuy qu'ils auoient eux mesmes establi, vengeans ainsi le sang d'Hormisda, de la mort duquel ils auoient esté cause: car le mesme Bara, ou Varamé, ne pouuant supporter vne telle meschanceté, fit vne nouvelle conspiration contre Cosroé, lequel entendant que cestui-cy marchoit contre luy avec les forces du Royaume, luy alla au deuant avec vne autre armee, qui n'estoit point à mespriser, & se vindrent rencontrer en vne campagne pres le fleuve Zabe: mais Cosroé voyant que de iour à autre ses soldats s'en alloient au camp de l'ennemi, & qu'on luy dressoit des embusches pour le faire mourir; il tua premierement plusieurs de son armee desquels il se deffioit: dequoy le camp s'estant tout esmeu, & mis en armes, il se sauua soudainement à Corcesé avec ses femmes, trois enfans, & quelques vns de la noblesse de Perse qui le voulurent accompagner, & (comme luy mesme comfessa depuis) il paruint iusques à ce lieu par miracle, ayant prié en son cœur, & inuoqué le DIEU des Chrestiens comme son Sauueur, & la meilleure & plus

seure guide. En fin il se vint ietter entre les bras de l'Empereur Maurice, où il trouua en luy ce qu'il en esperoit: car il luy donna de telles, & si puissantes forces, qu'il mit son ennemy en route, & outre le nombre infiny des morts, Narsé General du camp Romain, prit six mille Perfes naturels qu'il donna à Cosroé: & quant aux Turcs, il les enuoya à l'Empereur à Constantinople.

L'histoire est fort remarquable de ces Turcs, qui furent enuoyez à l'Empereur Chrestien: car comme ils estoient tous marquez au front avec vn fer & de l'ancre bien noire, & qu'en icelle marque il y eust vne croix emprainte, l'Empereur s'enquit d'eux dequoy leur seruoit ceste figure, puis qu'ils ne l'honoroient point, ny celuy encore qui auoit souffert mort en icelle: ils responderent que quelque temps auparauant ils auoient eu vne peste fort estrange au pays Persien, de sorte que presque personne n'en eschapoit: mais y ayant quelques Chrestiens, parmy eux, ils leur apprirent de porter ainsi le signe de la croix, & que sans faillir ils verroient cesser celle pestilence: ce qu'ils firent, & aussi tost ils sentirent l'effect de ceste deliurance, & que c'estoit la cause pourquoy ils portoient ainsi la marque de leur salut & guerison,

Après ceste victoire Cosroé estant restitué en son throsne, ne se fia plus aux Persians, ains retint mille Chrestiens pres de sa personne, que Narsé luy donna des plus gentils compagnons de ses troupes, & ainsi la necessité de Cosroé mit fin à la guerre des Romains avec les Perfes, laquelle dura 16. ans, & iusques à ce que Phocas ayant occis Maurice, occupa tyranniquement l'Empire des Romains l'an de grace 604. seant à Rome le saint Pape Gregoire surnommé le grand: car alors Narsé qui auoit seruy Maurice, & fait de grands, & notables seruices à l'Empire, le voyant maintenant entre les mains de ce tyran, se reuolta, & s'empara de la cité d'Edesse en Mesopotamie, Ce que voyant Phocas, il commanda à Germain Gouverneur d'Orient de l'assieger: mais Narsé eust recours à Cosroé qu'il auoit remis en son throsne, le priant de le secourir en ce sien affaire, & d'assembler le plus de forces qu'il pourroit, afin de courir sus les terres des Romains. Cosroé se sentant rèdeuable a Narsé, ne faillit aussi tost d'enuoyer toutes ses forces, qui liurerent le combat à Germain, lequel perdit la bataille, & luy blessé à l'espaule, mourut à quelques iours de là de sa blessure. Cosroé eust encores vne autre victoire contre les Romains en laquelle il fist trancher la teste à tout autant de Chrestiens portans les armes, qui luy tomberent en main: ce qu'entendant Phocas, il trouua moyen de faire venir Narsé vers luy, promettant par serment de ne luy faire aucun desplaisir: mais dès qu'il le tint, il le fist brusler tout vif.

Cependant Cosroé se fit maistre de toute la Mesopotamie, & pays Syrien, & emmena vn fort grand nombre de prisonniers, sans que pas vn luy fist resistance, tant les affaires de l'Empire estoient lors en mauuais terme. Et l'année d'après Cosroé vint derechef sur les terres Romaines, & se saisit de la Palestine, & de la Phenicie, & des terres & Prouinces d'Armenie, Capadoce, Galathie, & Paphlagonie, & vindrent en fin iusques à Chalcedone, gastsans, bruslans, butinans, & emmenans hommes, femmes, enfans, & bestail en leurs terres. Si grand dommage porta à la Chrestienté la tyrannie de Phocas, & le despit de Narsé, qui ayma mieux voir vn barbare ruiner tout, que non vn sien ennemy iouir en liberté de l'Empire.

Mais apres la mort de Phocas Heraclius tenant l'Empire, & seant à Rome Boniface IV. Cosroé affriandé aux conquestes des tetres des Chrestiens, le mit

derechef en campagne, l'an de nostre Seigneur six cents treize, & vint en Syrie, où il print les citez d'Edesse, & Capesse, & courut iusques à Antioche, où les Romains luy venans faire teste, furent rompus & mis en fuite, & y fut fait vn tel & si grand massacre, que peu de Romains se garentirent à ceste fois de passer sous l'espee de leurs ennemis: puis Coroë continuant ses conquestes, print la cité de Cesaree, de Cappadoce, & en ceste mesme saison les Sarrazins commencerent à faire des courtes sur le pays de Syrie, en laquelle Prouince Cosroë print la cité de Damas, & emmena vne infinie multitude de peuple en captiuité. Ce qui causa que l'Empereur Heraclius luy escriuit, le priant de se deporter de l'effusion de tant de sang humain, & prenant tribut des Prouinces qu'il tenoit, condescendre à la paix. Mais le Persan qui aspiroit à la Monarchie, n'y voulut point entendre, mais vint en la sainte cité de Hierusalem; l'an six cents quinze, laquelle il print, comme aussi Zacharie le Patriarche fut mené prisonnier en Perse, & les ornemens Ecclesiastiques, ioyaux, & richesses des lieux saints. Sur tout il emporta la sainte Croix, en laquelle I E S U S C H R I S T nostre Seigneur souffrir mort pour le rachat des hommes. Apres cela, Cosroë se rendit si effroyable, que l'Egypte, Alexandrie, & Lybie, & iusques en Ethiopie, tout luy obeyssant, il conquist villes en encores plusieurs l'Asie, de sorte que plusieurs commencerent à douter s'il n'emporteroit point la Monarchie du monde.

Cecy esguillonna tellement Heraclius, que faisant la paix avec les Anares, & les Huns, il vint contre les Perses, secouru des Sarrazins, & venans aux mains, il les desfit en prenant cinquante mille prisonniers, lesquels il laissa aller depuis sans rançon: mais Sarbora General de l'armee Chrestienne, vsant de l'infidelité naturelle aux barbares, courut encores sur les Chrestiens. A ceste cause Heraclius s'arma derechef, & reconquit tout le pays vsurpé par les Persans, iusques à la terre des Medes, recouura la sainte Croix, & la rapporta en Hierusalem. En fin Cosroë ayant regné l'espace de trente-neuf ans, mourut miserablement, estant occis par son propre fils, qui le fist mettre en prison avec vne chaîne de fer au col, le nourrissant de pain, & d'eau, & luy reprochant qu'il en auoit fait mourir plusieurs de tel genre de supplice, receuant ainsi par son propre fils le chastiment de la cruauté qu'il auoit exercée enuers son pere.

SIROE' 23. Roy de Perse.

Siroë ayant ainsi fait miserablement mourir son pere, vint à la couronne des Perses: mais son regne ne fut pas long, car il ne dura qu'vn an, durant lequel il deliura tous les Chrestiens qui estoient lors captifs en Perse, & r'enuoya sain & sauf le Patriarche de Hierusalem avec les ornemens & ioyaux Ecclesiastiques en son pays de Palestine.

ADHESIR 24. Roy de Perse.

Apres la mort de Siroë regna Adhesir son fils, lequel ne tint la Principauté que 7. mois, à cause que Sarbara luy courut sus, l'occit, & s'empara du royaume, sur lequel il pretendoit il y auoit long temps,

SARBARA 25. Roy de Perse.

Sarbara ne fut pas long temps en la iouissance de ce qu'il auoit tant désiré: car ayant regné six mois, ses subiects l'occirent comme n'estant point du sang Royal.

BORNAN 26. Roy de Perse.

Les Perses s'estans ainsi desfaiçts de Sarbara, ils eleurent en son lieu Bor-

nan fils de Cosroë, lequel ne iouyt de la Couronne que sept mois.

HORMISDA II. du nom, 27. Roy de Perse.

Hormisda secon du nom, luy succeda, & fut le dernier des Roys de Perse, de la race d'Artaxaré, sur lequel les Sarrazins & Mahometans conquirent le pays Persan, l'an de grace 634. & 413. depuis qu'Artaxaré osta la Monarchie aux Parthes, ayans occis Artaban leur souuerain.

Des Roy de Perse Mahometans.

D'ESCRIRE maintenant la genealogie, & la succession des Arabes, qui ont possédé la Perse lors que le Mahometisme s'establit en ces quartiers là, cela est si confus, & ceux qui en ont escrit en parlent avec si peu d'ordre, qu'à peine le lecteur en pourroit-il tirer quelque instruction, ces siecle là n'ayans point rencontré des historiens si diligents qu'un Agathias, qui en ayent voulu observer l'ordre particulièrement. Laisant doncques les choses en leur obscurité, cét Abregé ne permettant pas de s'estendre sur ce subiect comme la chose le desireroit, il suffira de dire que les Arabes ayans tenu longuement ceste Prouince, les Turcs vindrent apres qui les en depouillerent en leurs premieres courses: lesquels passants outre, vindrent en la petite Asie, où ils dresferent apres ceste Monarchie que nous voyons à present, desquels sortirent alors ces Noradins, & Saladins, qui depuis firent tant d'ennuis aux Chrestiens en la terre sainte. Mais ceux-cy estans chassez & de leur pays Turquestan, & de la Perse, par les Tartares. Avec le changement de races aduint aussi celuy de l'Estat, & du nom des Prouinces: car Zacatay frere du grand Cham de Tartarie, ayant pris les terres iadis nommees Margiane, Sogdiane, & Bactriane, elles furent aussi dites Royaume de Zacatay, comme à present elles sont appelees. Apres cecy Ocatacham vsurpant les Royaumes de Mede, Parthie & Perse, il voulut que tout cela fust dit Azamie. De là est venu que les Persans sont appelez Azameniens.

Ceste race de Tartares regna en Perse depuis enuiron l'an 1260. iusques à ce que Tamerlan se fist Seigneur de la plus part de l'Orient, apres auoir vaincu Bajazet Empereur des Turcs. Car des enfans de Tamerlan sont sortis les Rois de Perse qui ont regné iusqu'au Sophi, le regne desquels n'a esté de guieres longue duree: car Tamerlan mourut l'an de grace 1403. & le Sophi empieta le pays de Perse enuiron l'an de nostre Seigneur 1478. De sorte que ce grad Vfunchassan qui eust si long temps affaire contre les Turcs, estoit fils de Tamerlan, ou de l'un de ses enfans, comme ainsi soit que les terres de Zaucatay sont demorees sans guerre sous la seigneurie des Roys de Perse, depuis qu'Vfunchassan en eust chassé vn certain nommé Iaufa, que l'on disoit estre encores de l'ancienne race des Sarrazins.

VSVNCHASSAN, ou VSSAMBEY, Roy de Perse.

Vfunchassan s'estant ainsi rendu paisible possesseur de son pays s'allia avec l'Empereur de Trebisonde, espousant Despinacaton, que cét Empereur Chrestien luy bailla en mariage, pour auoir du support contre Mahomet 2. du nom, Empereur des Turcs, qui luy faisoit la guerre. Ceste Dame eust permission d'Vfunchassan de viure en liberté de conscience, & avec exercice de sa Religion, ayant ordinairement avec elle des Caloiers qui celebrent le diuin seruiue deuant elle: eust d'Vfunchessan vn fils, & trois filles, la premiere desquelles fut donnee pour espouse à Sechaidar pere du Sophi, & les deux autres se tindrent avec sa mere lors qu'elle se retira avec le congé de son mary, pour viure

solitairement en vne ville d'Asyrie nommee Iscartibierrt, où elle fut vn long temps avec ses filles nourrie aux despens du Roy, qui luy faisoit richement fournir toutes choses necessaires, iusqu'à la mort: & elle decedee, fut enterree en la cité d'Amide, en l'Eglise S. George, où encores l'on void son tombeau. Vsunchassan eust guerre contre le Turc, & pour le fait de son beau pere l'Empereur de Trebisonde, & pource que le Persan querelloit le pays de Cilicie, à present Caramanie, que le Turc disoit estre sien. Or comme il perdit la Caramanie, le Turc s'en estant fait le maistre, aussi ne peust-il rien faire pour le support du pauvre Trapefontin, lequel Mahomet vainquit, & se fit Seigneur de ses terres, ainsi qu'il auoit fait de celles de Caraman, non que les Perses ne soient aussi vaillans que les Turcs, mais pource que l'usage du canon estant entre eux incogneu, & le Turc en ayant en abondance, il les estonna, & rompit avec ceste tempeste orageuse de l'artillerie. Ce qui fut cause que Assambey requit aux Venitiens de faire guerre au Turc, & que de son costé il ne failliroit de l'assailir, & qu'au reste les Turcs l'ayant mis en route avec leur artillerie, ils feroient bien de l'en secourir, afin qu'à forces pareilles ils peussent affronter leur aduersaire.

Le Turc cependant fit grande assemblee pour courir sus au Persan, & luy faire la guerre en vengeance de ce qu'il auoit secouru Pirohomat Roy de Caramanie, & ayant passé la Palestine & Syrie, trauesa le fleuue Fraat, & vint iusqu'au lac d'Argis, ou Gelucalat, & prit la cité d'Arfingan, pour n'estre point forte, ny tenable. En ces quartiers luy vint au deuant Vsunchassan avec ses forces, & ayant ses enfans en sa troupe, le premier nommé Calul, le second Vgurlimehemeht, le troisieme Zainel; & son camp assemblé de diuerses nations, telles que sont Perses, Parthes, Albanois, Georgiens, & Tartares, & ce neantmoins Vsunchassan voyant l'ordre que tenoient les Turcs à se camper, il en fut tout estoiné, & ayant esté long temps sans mot dire, à la fin il dit ces paroles, *B. sycabexem ne deriadir*, qui signifie, Ha fils de putain, quelle mer voicy! car il disoit que l'ost Turquesque ressembloit vne mer: puis voyant comme les Turcs commençoient à passer, il enuoya vne troupe & escadron des siens pour leur empescher le passage, & là s'attacha vne furieuse escarmouche, où mourut grande multitude de peuple tant d'un costé que d'autre: mais la desfaiete des Turcs estoit plus grande, à cause que les Persans se pouuoient donner se cours les vns aux autres; ce qui n'estoit loisible aux Turcs, plusieurs desquels estoient noyez, ne scachans suiure le gué du fleuue. Et à la fin mis en route, Vsunchassan en fit vn piteux massacre, & la nuit venant, les fit retirer chacun sonnans la retraite: mais la victoire demeurant à Vsunchassan, à cause qu'il perdit peu d'hommes des siens, ou par glaiue, ou par la force, & impetuosité des eaux, voire vn seul n'en fut fait prisonnier, là où les Turcs perdirent douze mille hommes, entre lesquels il y auoit plusieurs hommes de remarque. Et cecy fut l'occasion que Mahomet n'osa passer plus outre au pays du Roy de Perse, voyant la difficulté si grande de le vaincre, à cause des riuieres, deserts, & montagnes qu'il falloit passer. Le Turc se retirant, les Persans prindrent plus grand cœur, & passans le fleuue, furent si fols que de donner dessus les Turcs: mais ceste furie ne leur dura guieres, car Vsunchassan fuyant sur vn cheual Arabe, donna occasion aux autres de faire le semblable; & en ce desordre fut occis Zainel son fils. Il est vray que les Perses cōbattirēt sept à huit heures, & eussent encor tenu teste plus long temps n'eust esté qu'Vsunchassan

crainant que Mustapha fils de Mahomet Roy Turc ne l'enfermast avec ses troupes prit la fuite comme dit est, & causa la mort de son fils, & de dix mille hommes de ses soldats, & de la perte de la cité de Caratfar, qui estoit chef du pays subiect au gouuernement de Iacnel fils d'Vsun Cassan, qui fut occis en la dite bataille: apres laquelle en l'an mil quatre cents septante quatre, comme le Roy Persan fut sur le propos d'aller à l'herbe, suiuant la coustume de ces pays, que pour le chaud on est contraint de changer de pasture deux ou trois fois l'annee, estant pres de la cité de Soltanie, il luy fut portée nouvelle comme Vgurlimehemet s'estoit reuolté de luy, & auoit pris la cité de Siras: & pource le pere dressant son armee s'en alla aussi-tost pour punir son fils de telle folie. Vgurlimehemet oyant que le Roy venoit contre luy n'eut garde de l'attendre, ains prenant sa femme, enfans, meubles & ioyaux, il s'enfuit vers le Turc, enuoyant de ses gens pour auoir sauf-conduit de Bajazeth second du nom, lequel le fit soudain entendre à Mahomet son pere, qui voulut que le sauf-conduit luy fut donné, mais il defendit à son fils de ne sortir de la cité d'Amasie pour aller au deuant du Persan, lequel il desiroit bien qu'il fust honoré, mais que cependant on prist garde qu'en son fait n'y eust quelque cautele & tromperie. Vgurlimehemet se douba de ceste défiance, pource enuoya-il sa femme & ses enfans deuant comme pour ostages: puis il arriua avec quelques trois cents cheuaux, & Bajazeth le receut fort courtoisement, le traita & banquetta avec grande magnificence. Apres cecy le fils du Persan fut vers le Turc Mahomet qui luy fit encor meilleur visage, que son fils, & luy promit de le faire Roy de Perse, & de destruire Vsun Cassan qui luy estoit mortel ennemy.

Ainsi il luy donna forces, & Vgurlimehemeth reprenant la route de son pais avec les troupes Turquesques, ne fut pas si tost à Siras, qu'il se mit à faire des courses sur les terres de son pere Vsun Cassan, enuoya quelques soldats pour luy faire teste, mais non en si grand nombre qu'on ne vist bien qu'il ne se soucioit pas beaucoup de ce que son fils entreprenoit, mais c'estoient ruses pour le plustost attrapper, car il fit courir le bruit d'estre fort passionné de la reuolte de ce sien fils, & qu'il l'eust ainsi perdu, & pource on feignit encor qu'il estoit fort malade, & pour mieux le faire croire il fut quelque temps sans sortir de sa chambre, & sans que personne y entrast, que ceux auxquels il auoit plus de fiance: si bien que le bruit courut iusqu'à Constantinople que Vsun Cassan estoit griefuement malade de melancholie de ce que son fils l'auoit ainsi delaiissé. Or ce bruit de sa maladie croissant de iour à autre, quelques-vns de ses plus loyaux donnerent à entendre qu'il estoit mort, enuoyerent lettres à Vgurlimehemet qu'il s'en vint occuper la Seigneurie auant que pas vn de ses autres freres le deuançast, & afin qu'il ne se doubta de fraude on celebra les obseques du Roy par tout le pays, ce qui donna plus d'assurance à Vgurlimehemet, qui auoit receu trois messages secrets qu'on luy auoit enuoyez pour cet affaire, de s'en aller à Tauris où il fut receu & conduit au Palais, auquel il trouua son pere sain, sauf & sans maladie quelconque, qui le fit empoiner & mourir sans aucun esgard que ce fust son fils, & celuy que iustement il deuoit ordonner son successeur à la couronne.

Après la mort de ce pauvre Prince rebelle, Vsun Cassan dressa vne grosse armee en l'an mil quatre cents septante sept: feignant d'aller contre le Turc, mais ce fut pour courir sus au Roy de la Georgeanie, iadis Iberie, à cause que les Georgeaniens luy auoient refusé secours lors qu'il estoit allé cõtre le Turc.

Mais le Roy & encore vn autre sien voisin practiquerent l'accord avec quelque somme de deniers qu'ils luy donnerent , & ainsi retenant vn fort qui est sur les passages appelez Tiffis , il se retira à Tauris, où en l'an de nostre Seigneur mil quatre cents septante huit il mourut, laissant quatre fils, trois d'une mesme mere, & le quatriesme qui estoit sorty de Despinacaton Princeesse de Trapezonde, lequel estant aagé d'environ vingt & vn an fut estranglé par la conspiration des freres, lesquels ne vouloient pas que le fils d'une Chrestienne, & luy mesme peut estre se ressentant de la profession de sa mere eust quelque commandement sur la Perse.

IACUB PATISCHA 2. Roy de Perse de la race d'Vsun Cassan.

xxxj.

Le second des enfans d'Vsun Cassan qui s'appelloit Iacub Patifcha fit accord avec son troisieme frere nommé Mango qui fut cause que l'aîné fut cōtraint de s'enfuyr, si bien que Iacub se fit Roy l'an mil quatre cents septante & neuf. Cestuy-cy eut guerre avec le Soudan d'Egypte, lequel enuoya les Mâmeluchs iusques en Assyrie en l'an mil quatre cents octante deux: & apres longue guerre, diuers combats, escarmouches & surprises, les Persans emporterent la victoire, repousserent l'Egyptien, & chasserent de l'Assyrie & Mesopotamie où il estoit entré: ce qui aduint l'an de grace 1487. Ce Iacub Patifcha qui vſurpa la Seigneurie de Perse prit à femme la fille du Seigneur de Sammutra, laquelle fut cause de sa ruine, car elle estant extremement desbordee, s'amouracha d'un Gentilhomme de la fuite de son mary, & d'autant que son galant n'estoit pas petit compagnon, elle ne cherchoit aussi que les moyens de faire mourir son mary, afin que ce Seigneur vint à la couronne, lequel elle voyoit estre des plus proches pour luy succeder. Ainsi ayant intelligence avec son paillard elle composa & messa avec luy vn poison fort subtil & dangereux: puis dressant vn baing odoriferant comme les Perses ont de coustume d'en vſer. Iacub y vint avec vn sien fils aagé de sept à huit ans, & entrant au baing y fut vn fort long temps; puis s'en venant au serrail des Dames, elle qui ſçauoit que son mary ſouloit boire sortant du bain, luy vint au deuant, luy presenta en vn vase d'or le breuuage de sa mort avec vne contenance plus gaye que de coustume; sauf que la traitresse n'auoit si bonne couleur, ce qui donna quelque soupçon au miserable Prince: & pour ceste cause il voulut que sa femme fist l'essay, ce qu'elle n'osa refuser, ainsi elle beut, puis le Roy lequel en donna à son pauvre enfant: & fut ceste mixtion de telle & si violence operation que dedans la minuit ensuiuant toustrois en moururent: ce qui donna vn grand estonnement & confusion à toute la Cour, voyants les Princes & Seigneurs vne mort si soudaine, laquelle causa de grands troubles par tout le Royaume de Perse, qui vint comme en conqueſte & partage entre les plus forts: car ceux qui estoient du sang d'Vsun Cassan vſurperent des Seigneuries celles qui leur vindrent le mieux à propos.

IULAUER 3. Roy de Perse de ceste lignee.

Iulauer parent du deffant Roy succeda, car l'autre estoit mort sans hoir, lequel regna trois ans, & ne fit chose digne de memoire.

BAYSINGIR 4. Roy de Perse de ceste lignee.

A Iulauer succeda Baysingir celuy qui auoit conspiré la mort de Iacub avec sa paillarde d'espouse, lequel ne regna que deux ans.

RUSTAN 5. Roy de Perse de ceste lignee.

Après luy vint vn nommé Rustan, ieune Seigneur aagé d'environ vingt ans,

& lequel en regna sept : ce fut contre luy que le pere du Sophi fit la guerre, Cestuy-cy se nommoit Sacaidar, & auoit (comme il a esté dit) espoufé l'aisnee des filles d'Vsun Casan, estant le Chef de la secte de ceux que depuis on appelle la Sophis: c'est à dire de ceux qui ne receuoient point l'Alcoran que suiuant l'interpretation de Haly gendre de Mahomet, lequel auoit dressé vne nouuelle secte en la doctrine du Mahometisme.

Or soubz ce Secaidar il y en auoit plusieurs espars çà & là qui suiuiot son opinion, & le reueroient comme vn saint homme, lequel se tenant à Ardeuil cité assise non guiere loing du lac de Vasthan, preschoit sa doctrine au peuple, & en auoit attiré vn nombre infiny à sa suite. Il auoit six enfans trois males, & autant de femelles, ennemy mortel des Chrestiens. Les Mahometans croyas faire paroistre leur perfection, d'autant plus qu'ils portent de haine aux Chrestiens : cestuy-cy alloit fort souuent faire des courses sur les Circassiens, lesquels se voyans ainsi pressez par la grande puissance des Sophians, eurent recours au Roy de Perse, qui lors se nommoit Alamut.

ALAMUT 6. Roy de Perse de ceste lignee.

Cet Alamut auoit succédé à Rustan, & estoit lors à Tauris quand on luy apporta les nouvelles que Secaidar s'estoit emparé de la ville de Derbent assise sur la mer Caspie, & seruant de passage & deffence d'aller de pays en autre pour n'y auoir qu'un destroit. Cela fut cause qu'Alamut enuoya vne armee contre les Sophians, lesquels se preparerent à la bataille, & venans aux mains, quelque resistance que les Sophians sceussent faire, & qu'ils eussent fait mourir plus de quatre mille Perliens, si est-ce toutesfois en fin qu'ils perdirent la bataille: Secaidar estant occis sa teste luy fut tranchee & donnee aux chiens pour la deschirer, le reste des Sophians fut mis en route, & la pluspart taillez en pieces: car la haine qu'on leur portoit estoit si grande, que quelque part qu'on en sceust quelqu'un il estoit impossible de luy sauuer la vie.

Les enfans de Secaidar aduertis de ceste nouvelle s'enfuirent, l'un en la Natolie, l'autre en Alep, & le troisieme en vne Isle nommee Armining assise sur le lac de Vasthan ou Gelucalat: cestuy-ci se nommoit Ismaël aagé de traize ou quatorze ans, beau à merueilles, la façon graue & neantmoins courtoise, & qui promettoit en sa face quelque chose de grand à l'aduenir. Le Prestre Armenien qui print cet enfant en garde estoit grand Astrologue, & sçauant en la Iudiciaire, lequel fut de tant plus soigneux de l'esleuer, qu'il recognut par sa science que cet enfant estoit pour paruenir vn iour à vne grande Seigneurie. A ceste cause il le tenoit secret à cause qu'on le cherchoit par tout pour le faire mourir. Ce Prestre taschoit de l'endoctriner en la loy Chrestienne, à quoy peut estre il eust gagné quelque chose, si l'ambition n'eust d'auantage possédé le cœur de ce ieune Prince que la pieté, mais luy qui auoit d'autres intentions demanda congé à son maistre & gouverneur qu'il tenoit au lieu de pere, comme il respecta aussi toute savié le lieu d'Armining, se moſtrant assez fauorable aux Chrestiens. Et partant d'Armining il s'en alla à Chilan où il se tint chez vn Cefebure grād amy de la secte Sophianne, & affectiōné seruiteur à la maison de Secaidar. De là il escriuoit souuent à ses amis se tenans à Ardeuil, avec lesquels pratiquant ainsi par lettres & secrets messages, en fin ayans ce leur sembloit fort bien disposé leurs affaires, ils resolurent de vanger & la mort de leur Prophete Secaidar, & la desfaite & massacre des Sophians à Derbent par les soldats d'Alamut.

rent l'accord avec quel-
retenant vn fort qui est
à en l'an de nostre Sei-
tant quatre fils, trois d'v-
Despinacaton Princeſſe
vn an fut estranglé par la
le fils d'vne Chrestienne,
de sa mere eust quelque

lavace d'Vsun Casan.

Iacob Patifcha fit accord
use que l'aisné fut cōtrait
tre cents septante & neuf.
uel enuoya les Mâmeluchs
eux: & apres longue guer-
ersans emporterent la vi-
Assyrie & Mesopotamie où
Iacob Patifcha qui vsurpa
neur de Sammutra, laquelle
desbordée, s'amouracha
autant que son galant n'e-
ne les moyens de faire mou-
onne, lequel elle voyoit estre
relligence avec son paillard
il & dangereux: puis dres-
le costume d'en vser. Iacob
entrant au baing y fut vn fort
elle qui sçauoit que son ma-
uant, luy presenta en vn vase
plus gaye, que de costume;
qui donna quelque soupçon
que sa femme fist l'essay, ce
lequel en donna à son pauvre
e operation que dedans la mi-
onna vn grand estōnemēt &
& Seigneurs vne mort si sou-
le Royaume de Perse, qui
us forts: car ceux qui estoient
es celles qui leur vindrent le

de ceste lignee.

l'autre estoit mort sans hoir, le-
moire.

de ceste lignee.

conspicé la mort de Iacob avec
x ans.

de ceste lignee.

neur aagé d'enauoir vingt ans,

La première entreprise d'Ismaël fut sur le chasteau de Maumutaga assis sur la mer Caspie, lequel il emporta par surprise, à cause que nul ne pensoit en luy, & que la place estoit sans aucunes forces, & sans que les gardes se souciaient beaucoup de se tenir aux portes. Ce chasteau leur seruit de retraite, apres auoir fait leurs courses, comme estant en lieu imprenable, & ayant tout moyen de se fournir de viures sur la mer, à cause que là abordent tous vaisseaux qui voquent le long de la mer Caspie.

Or voulut le bon-heur d'Ismaël qu'au bourg assis au dessous du chasteau, il trouua vn thresor d'vn prix inestimable, avec lequel il commença à gagner le cœur des hommes, à faire leuee de soldats, enuoyer des presents aux grands, & à se seruir de tous les artifices qu'ont accoustumé d'vser ceux qui aspirent à l'vsurpation des Empires, ne laissant rien en arriere qui peust seruir à l'aduancement de sa cause: si bien que luy qui n'auoit que deux cents hommes lors qu'il print le chasteau susdit: neantmoins en moins de rien il se vit cinq ou six mille Sophians à sa suite, avec lesquels il commença plus hardiment à courir les terres d'Alamut, & à gagner pays, comme querellant la couronne à luy deuë, pour estre yssu de la fille d'Assambey, & que celuy qui regnoit n'estoit point, comme il disoit, du sang royal de Perse.

Alamut d'autre part voyant l'impossibilité de prendre & forcer Manmutaga ne voulut y enuoyer armee pour l'assiéger, ioint qu'il pensoit que le Sophy ne passeroit point outre, ains se contenteroit de ceste piece, & que cependant luy tenant le bec de l'eau, & faisant son compte de l'assailir il cesseroit de se tenir sur ses gardes, & ainsi il auroit avec le temps le moyen de l'attraper & le punir de ses fautes tout à vne fois. Mais c'estoit compter sans son hoste; car Ismaël ayant assemblé vne armee assez puissante vint assiéger la cité de Sumachia grande & riche ville assise entre les Armeniens, & les Medes, non loing de la mer Caspie. Sermanglogli Roy d'icelle ne se voyant pas assez fort pour tenir teste aux Sophians quitta la ville, & s'enfuit au chasteau de Calistan, qui estoit vne place imprenable: & Ismaël print Sumachia, & y fit vn piteux massacre d'habitans, en laquelle il s'enrichit, & les autres soldats de son armee, tellement qu'il les attiroit par ses largesses & courtoisies, si que le bruit estoit presque espars par toute l'Asie, que Ismaël estoit le plus sage, vaillant, courtois & liberal Prince de la terre: ce qui estoit cause que plusieurs se faisoient Sophians seulement pour participer aux butins & conquests de ce Prince.

Cependant Alamut voyant l'heureux succez de son ennemy assembla ses forces, comme le Sophy de son costé, ne s'oublia point, & enuoya vers les Roys d'Iberie ou Georganie, qui estoient trois, l'vn appelle Scauderbey, le second Gargarambey, & le troisieme Mirzambe, pour leur demander secours avec grandes promesses d'affranchir les Chrestiens par toute la Perse (car les Georgiens font profession de la religion Chrestienne.) proposant encore d'enrichir tous ceux qui le voudroient suivre.

Ces trois Princes lui enuoyerent chacun d'eux 3000. Cheualiers, & iusques à six mille Iberiens tous vaillans & hardis guerriers, & des meilleurs combat-tans qui se retrouuent en tout l'Orient, lesquels venans trouuer Ismaël à Sumachia furent par luy courtoisement receus, & leur fit de grands presents des richesses qu'il auoit gaignees à Sumachia. Alamut qui n'estoit lors aagé que d'environ seize ans, & Ismaël de dixneuf, oyant le grand appareil de son aduersaire vint à Tauris, & de là print la route de Sumachia, en resolution de l'aller
trouuer,

trouuer & de le combattre, comme aussi Ismaël luy alla au deuant accompagné seulement, à ce qu'on dit, de seize à vingt mille hommes : mais tous gens d'élite & tres-bons combattans. Ces deux ieunes & courageux Princes se rencontrerent entre Tauris & Sumachia, ou ayans vn grand fleuve seruant de barriere à l'vn & à l'autre, le Sophy fit tant qu'il en trouua le gué, & de nuict au desceu de son ennemy, vint sur le poinct du iour donner dessus l'armee d'Alamut de telle furie qu'auant presque que les gens fussent desenyurez & esueillez, Ismaël en auoit mis la pluspart en pieces; de sorte qu'Alamut fit beaucoup de se sauuer à Tauris, avec quelque petite troupe des siens : car tout le reste fut mis au fil de l'espee par Ismaël, lequel ayant reposé son camp l'espace de quatre iours, il s'acheminna vers Tauris, où il entra sans resistance, pour n'estre la ville telle qu'elle peust faire resistance à vne armee, à cause qu'elle n'est point ceinte de muraille, ny le peuple d'icelle guere propre pour la guerre. Ismaël exerça là de grandes cruauitez sur toute la race de Iacub, de laquelle il ne laissa pas vn seul enuie, ains faisoit ouurer les ventres des femmes enceintes, & en ticer le fruit, qu'il fit massacrer; & non content de s'acharner sur les vians, il faisoit la guerre aux morts : car ayant fait chercher le corps de Iacub & d'autres Seigneurs, & sur tout de ceux qui se trouuerent à la bataille de Derbent où Secaidar son pere fut occis, les ossements desquels il fit brusler à la place publique, & pour monstrier combien l'effusion de sang luy estoit agreable, il commanda qu'on luy amenast trois cens paillardes publiques, auxquelles il fit trancher les testes, & autant en fit-il de quatre cens hommes de ceux qui estoient de la suite du Roy Alamut, comme aussi on ne scait pour quelles raisons il fit tuer tous les chiens qui se trouuerent en la Cité de Tauris, & pour comble de toute meschanceté & cruauté, il fit mourir sa propre mere, laquelle comme il a esté dit, estoit de la famille d'Vsunchassan : mais que le Sophy auoit en horreur, à cause qu'elle estant encore ieune apres la mort de Secaidar elle s'estoit remariée à vn grand Seigneur de Perse, l'vn de ceux qui s'estoient trouuez en la bataille de Derbent : car de là il faisoit consequence qu'elle haysoit son premier mary, & auoit en horreur tout ce qui en estoit fort, & que partant elle s'estoit remariée à cestuy-cy, afin que le fruit qui en sortiroit peust paruenir à la couronne, & en priuer ceux du premier liét : mais en quelque façon & pour quelque occasion que ce puisse estre qu'il commit ce parricide, il a tousiours fait paroistre qu'il a esté vn des cruels Princes qui iamais porta couronne, & ainsi faillit la lignee Royale des descendans d'Vsunchassan, apres auoir tenu la couronne de Perse l'espace de

LIGNEE DES SOPHIANS.

ISMAEL SOPHY I. *Roy de Perse de ceux de ceste lignee.*

Ismaël s'estant ainsi estably en la iouissance du Royaume, continua les vi-
 toires & rigueurs tout ensemble contre ceux qui luy voulurent resister, ce qui
 fut cause que plusieurs grands Seigneurs vindrent luy faire hommage, luy bai-
 ser la main, & prenoient le Cassebas ou Turban au bout rouge, qui est la pro-
 pre marque des Sophians, comme faisans profession de sa secte : quoy que de-
 dans leur cœur ils eussent vne opinion toute au contraire, & y eust fort peu de
 Perfes qui refusassent d'accepter le Cassebas, craignant sa force & sa fureur, or

R r r

Maumutaga assis sur la
 ul ne pensoit en luy, &
 es gardes se souciaient
 de retraite, apres auoir
 & ayant tout moyen de
 tous vaisseaux qui vo-

dessous du chasteau, il
 commença à gagner le
 presents aux grands, &
 ce ceux qui aspirent à l'v-
 eust seruir à l'aduance-
 cents hommes lors qu'il
 le vit cinq ou six mille
 s hardiment à courir les
 la couronne à luy deuë,
 qui regnoit n'estoit point,

re & forcer Maumutaga
 pensoit que le Sophy ne
 piece, & que cependant
 faillir il cesseroit de se re-
 oyen de l'attraper & le pu-
 y sans son hoste; car Is-
 sieger la cité de Suma-
 , & les Medes, non loing
 oyant pas assez fort pour
 chasteau de Calistan, qui
 nia, & y fit vn piteux mas-
 s soldats de son armee, tel-
 lies, si que le bruit estoit
 e plus sage, vaillant, cour-
 se que plusieurs se faisoient
 onquests de ce Prince.

n ennemy assembla ses for-
 ot, & enuoya vers les Roys
 lle Scederbey, le second.
 eur demander secours avec
 oute la Perse (car les Geor-
 roposant encore d'enrichir

oo. Cheualiers, & iusques
 , & des meilleurs combat-
 enans trouuer Ismaël à Su-
 r fit de grands presents des
 t qui n'estoit lors aagé que
 rand appareil de son aduer-
 achia, en resolution de l'aller
 trouuer,

xxxiii.

tandis que Ismaël se tenoit à Tauris faisant feste, & s'esjouissant avec ses Capitaines, voicy Muratchan Sultan de Bagadeth, forty du sang d'Assambey, qui qui luy vint faire la guerre, ce qui mit fort en ceruelle Ismaël, lequel toutes-fois ne perdant point courage, assembla ses forces, exhortant ses soldats les animant, de sorte qu'encore que Muratchan fist le semblable, & tout le deuoir d'un bon & vaillant chef de guerre, si bien que le combat dura un iour entier avec une telle opiniastreté, & si grand massacre de part & d'autre, qu'on tient que depuis Darius il ne s'estoit point donné en Perse une semblable bataille, la victoire & l'honneur en demeura néanmoins à Ismaël, l'autre estant contraint de s'enfuyr en Babylone, ceste victoire aduint environ l'an 1499. Ismaël n'ayant pas encore atteint l'age 19. de son aage.

Après cecy Ismaël se resolut de reduire sous sa puissance la Prouince de Diarbec ou Mesopotamie qu'il scauoit auoir esté de tout temps sous la domination des Rois de Perse, & estoit pour lors sous la puissance de plusieurs particuliers, entr'autres Sultan Calib Seigneur d'Azanchise, lequel aduerti des desseins d'Ismaël vint de son mouuement & auparauant que d'en estre semond, pour l'obliger d'auantage à le bien traicter, luy baisa la main, print le Casfelbas, & s'offrit pour luy estre bon & fidele subiect & seruiteur, ce qu'Ismaël eut si agreable, qu'il luy confirma son estat, & luy donna sa sœur en mariage, il vfa encores de beaucoup de courtoisie, à l'endroit de quelques Turcs venus de la Natolie, qui luy presenterent leur seruice, & prindrent le Casfelbas, le principal desquels auoit nom Vstagiulu Momutbeg, auquel le Sophy donna le gouuernement de Diarbec sauf les Citez d'Aranchef & Amide, qui demeurerent à son beau frere, Sultan Calib, lequel ayant passé les bornes qui luy auoient esté limitees par le Sophy, comme on en faisoit courir le bruit, on luy fit commandement de quitter ces Citez à Vstagiulu, auquel aussi on manda que bien que Calib fust beau frere du Roy, si est-ce que sa Majesté entendoit qu'il eust superintendance de la Prouince, qui fut cause que Calib refusant d'obeyr à ce mandement, pour ce que les Curdes, de la nation desquels il estoit, obeyssent fort mal volontiers aux Sophians, fut poursuiuy par Vstagiulu, que le Sophi auoit aussi honoré du mariage d'une autre sienne sœur, qui luy osta la pluspart de sa seigneurie, & le tout par les menées du Sophi, qui le faisoit expres pour ruiner tous les Princes naturels du pais qui luy pouuoient faire teste, asseuré que les estrangers par luy aduancez n'auroient moyen de long temps de luy faire resistance, le pays de Diarbec reduit sous son obeyssance, il aspira incontinent à celui des Aliduliens peuples de la petite Armenie, qui auoient vsurpé quelques terres du viuant de Iacub, assembla de grandes forces l'an 1510. Vstagiulu qu'il y auoit enuoyé auparauant n'y ayant sceu rien faire. Il y vint doncques en personne & fit un plus grand amas de gens de guerre que de coustume, non qu'il en fust de besoing pour ruiner ceux à qui on auoit affaire, ains seulement pource qu'il craignoit que le Turc ou l'Egyptien n'entreprissent la des fence de celui qu'il vouloit chastier: aussi enuoya-il à l'un & à l'autre les prier de ne se mesler point des affaires de l'Aliduli, & quant à luy il protestoit de ne rien entreprendre sur quel que ce fust de ces deux Princes, ayant ceste assurance, il courut le pays d'Aliduli qu'il conquist pour la plus grande partie, occit quelques uns des enfans Royaux, & fit un grand massacre de ce peuple: mais à la fin il fallut qu'il se retirast, à cause des grandes & excessiues froidures qu'il fait en ce pais: mais en s'en allant il print la ville de Cariste ou Cesarce desseindüé par le Carbey fils

d'Aliduli, quoy que ce Prince fust bien accompagné, & que la place fust fournie de toutes choses nécessaires en laquelle s'estant saisi de ce ieune Prince, il print plaisir de luy trancher la teste de sa propre main; comme il fit aussi incontinent apres à son predecesseur Alamut: car ayant esté trahy par Amubey, auquel il auoit toute confiance, si tost qu'il fut amené deuant Ismaël, il le tua de sa propre main.

Or estoit-il d'un naturel du tout impatient de repos, cela fut cause qu'ayant mis fin à la guerre d'Aliduli, & voyât que Sultan de Babylone, Muratchan, dont nous auons parlé cy dessus, luy pouuoit quereller sa couronne; il resolut de le ruiner du tout, & print son suiet sur ce que cestuy-cy apres la mort d'Alumut s'estoit mis en possession de la grande Cité de Siras, Chef & Metropolitaine de la Perse, comme se disant le plus proche du sang Royal, des enfans sortis d'V-sunchassan, tous les deux Princes auoient grand nombre de peuple: mais Ismaël auoit les plus vaillans, & Muratchan s'estoit plus fortifié, en forçant plus ses subiects à le suyure, que de bonne volonté qu'ils eussent de marcher sous son enseigne, se resouuenans que l'autre fois que Muratchan auoit bataillé contre le Sophy pres de Tauris, de 30. mille combattans qu'ils estoient, il ne s'en sauua presque vn seul. Ceste contrainte de ses gens luy donna vne mauuaise esperance de la victoire, pour ce enuoya-il vers Ismaël le prier le receuoir pour son vassal; mais Ismaël fit trancher les testes aux Messagers, disant que si Muratchan auoit desir de le reconnoistre pour seigneur, il fust venu luy mesme luy presenter son seruiçe, sans luy en enuoyer d'autres pour ce faire: cecy entendu par Muratchan, & craignant qu'il ne luy en aduint comme au Roy Alumut, se desroba de son camp, & prenant trois mille hommes choisis entre ceux qu'il pensoit luy estre plus fideles, s'enfuit en Alep: mais estant arriué au fleuue Euphrates il fit rompre les ponts, dont bien luy en print: car le Sophy le faisant poursuivre avecques vne fois autant de gens de guerre, il n'eut pas si tost passé le fleuue qu'il le vit à dos les Sophians, qui s'en retournerent par ce moyen sans rien faire, & Muratchan se sauua en Alep, où avec Aliduli, il fut traicté & entreteu aux despens du Soudan d'Egypte.

Les affaires du Sophy prosperans ainsi, il commença d'estre redoutable à ses voisins, de sorte que le Cham des Tartares qu'ils appelloient Iesfelbas, à cause qu'ils portent le Turban verd, voulant destourner le cours de ses prosperitez vint courir sur le pays de Corasan, & print plusieurs belles villes le long de la mer Caspie, telles que sont Eyé Straui, où se font de fort bonnes soyes, Amixandaran & Saré, ce qui fut cause que le Sophy vint sur les frontieres pour empescher le Tartare de passer outre, comme il fit, encores que le Tartare taschast de le surprendre, feignant d'aller visiter le sepulchre de son Prophete Mahomet, & faire ce pelerinage de la Mecque. Mais le Persan ni voulut onc entendre. Apres ceci comme Sermandoli Roy de Seruan, qui est le pays des Medes, eut rompu l'accord fait entre luy & Ismaël; le Sophy courut sur luy, ruina le pais & luy osta la seigneurie & de là passa en Carabac, où il choisit deux Capitaines, l'un appellé Dalabey, l'autre Bairabey auxquels il laissa la charge de la conqueste de Sumachia qu'ils prindrent sans aucune resistance, comme aussi fut pris depuis le chasteau de Calastan, & tous les forts qui sont depuis le mont de Taur iusques au plus haut recoing de la mer Caspie & à la Cité de Derbent; si bien que tous les Seigneurs de ce pays prindrent le Caselbas, & firent hommage au Sophy.

Au demeurant il estoit en telle reputation parmi les siens, que peu s'en fa-
loit que ses soldats ne l'adorassent, ayans telle confiance en luy qu'ils alloient
à la guerre pour son service sans aucunes armes deffenfives, & combattans
avec la poitrine & l'estomach à descouuert, ils criaient Schiac, Schiac,
qui signifie en langue Perfienne Dieu, Dieu: comme l'appellans à tesmoin
de leur bonne volonté. Or c'estoit au Sophy que ce nom de Schiac estoit rap-
porté: car encores en ses titres aujourd'huy on appelle Schiach Ismaël, &
en sa monnoye, il auoit fait grauer d'un costé ces mots là, *Illabe Ullalaba Mu-
hammadus seful allabe*, c'est à dire il n'y a point de Dieux; qu'un seul Dieu,
& Mahomet est Messager de Dieu, & au reuers, il y auoit ces mots *Ismaël
halife, billabé*, c'est à dire, Ismaël est vicair de Dieu. Que si quelqu'un vou-
loit bien prier il n'vsoit point d'autres termes, dit Leonclaius; Schiah ac-
complisse ton desir, & qu'il soit favorable à tes entreprises; il changea aussi
la forme des prieres que Mahomet auoit instituees, & en fit d'autres toutes
differentes, voila comment pour l'amour de luy les Perses prirent en hai-
ne les autres sectateurs de Mahomet, de sorte que celui qui auoit commis
tant de cruauté, & fait mourir sa propre mere qui estoit heretique en sa loy,
& auoit remply son pays de flammes & de sang, fut neantmoins tenu par les
siens comme un Dieu; & luy mesme souffrit qu'on le nommast ainsi:
tant l'esprit de l'homme se laisse aisément transporter par la presomption, &
tant nous auons un grossier & lourd sentiment de Diuinite, de la rapporter
à choses si basses & si imparfaites. Voila doncques sommairement l'origine
des Sophians, & comme ils sont paruenus à la grandeur de laquelle ils iouys-
sent à present.

Mais comme il venoit de sortir de ceste guerre, il rentra bien tost dans
vue autre: car la maison Otthomane ayant esté de tout temps ennemie, non
seulement des Sophians: mais encores de la famille d'Vsunchassan, & de
leurs deuanciers, estans les seuls qui representent auourd'huy le party du
Caraman, les descendans duquel se sont autresfois retirez en Perse, & les-
quels ayant tousiours esté les mortels aduersaires des Monarques Turcs, la
haine leur est d'autant augmentee, que ceux-cy se sont emparez de leur
Seigneurie, à ceste vieille querelle deux occasions se presenterent pour leur
mettre les armes en la main, deux ieunes Princes, à sçauoir Selim Empe-
reur des Turcs, & Ismaël nouveau Roy de Perse, tous deux ambitieux, vail-
lans, entreprenans, cruels, & fort heureux en leurs entreprises. Or ce qui doit
entretenir les volontez, & qui concilie le plus les amitez, ce fut la cause de
leur guerre, car Ismaël ayant enuoyé des Ambassadeurs vers Selim, pour se
coniouyr avec luy de son ioyeux aduenement, pour tous presens il luy enuoya
un grand Lyon. Selim qui comprenoit assez que ce Hieroglyfe le vouloit ta-
xer de cruauté, se mit en fort grande colere contre l'Ambassadeur, si bien que
quoy qu'il luy peult dire, que ce que le Roy son maistre en faisoit, n'estoit que
pour presenter à un grand & Royal courage, la beste la plus courageuse, & la
plus royale de toutes; cela ne le peut satisfaire, de sorte qu'il renuoya l'Amba-
sadeur sans aucun honneur, n'y sans en faire aucun cas, & quand il fut en
son logis il luy enuoya quelques grands chiens qui auoient la bouche toute en-
sanglantee pour les emmener quant & luy en Perse, commandant aux siens
que sans aucun delay cest Ambassadeur eust à se retirer, & qu'on l'accompa-
gnast iusques à ce qu'il fust hors des terres des Seigneurs Otthomans.

Cestuy-cy retourné vers son maistre, mit en si grande furie Ismaël, qu'il jura de s'en vanger, comme il esperoit faire par le moyen d'Amurat Zelebi nepveu de Selim, qui apres la mort de son pere Achmet auoit esté contraint de se retirer à sauueté en Perse, ce fut cestuy-cy que le Sophi arma contre le Turc, si bien que cestuy-cy vint le premier courir les terres de son oncle, lequel reduict à alors la deffensiue, mena vne tres-puissante armee en Perse, lors qu'Ismaël y pensoit le moins, ne s'attendant pas que son ennemi deust vser d'vne telle diligence, si que mal informé mesme de leurs desseins, il estoit allé faire la guerre aux Coraxecns, peuples qui habitent les riuages de la mer Hircanienne, quand on l'asseura que les Turcs estoient entrez dans son pays, cela le fit retourner plus viste que le pas: car ses ennemis estoient arriuez pres de Tauris, en fin ils se donnerent ceste signalée bataille de Zalderane, la victoire de laquelle demeura aux Turcs, apres auoir esté bien disputee, & Ismaël contraint de se sauuer dans vn marais tout fangeux, perdant la meilleure partie de ses gens, & tout son bagage, ceste bataille fut donnée l'an mil cinq cents treize, en suite de laquelle Selim print la ville de Tauris, laquelle ayant conseruee quelque temps en son entier, il pilla depuis, & emmena vn bon nombre des habitans à Constantinople. Ainsi comme il se retiroit, Ismaël luy donna sur la queue, & deffit vne partie de ses gens, avec le pillage de tout son bagage, en fin Ismaël apres auoir regné vingt ans, il passa de ceste vie l'an mil cinq cents vingt-cinq, ayant laissé quatre enfans, avec vne tres-belle & ample seigneurie, à laquelle il auoit donné vn commencement fort heureux.

*SEIAH ou XA THAMAS ou TACHMAS II. Roy de Perse.
de la famille des Sophians.*

Xa Thamas le fils aîné d'Ismaël, paruint à la couronne des Perses, apres xxxiij. à la mort de son pere, ayant eu presque tout du long de son regne quelque chose à demesler avec les Turcs, vn Seigneur du pays nommé Vlana, ayant esté vne des causes principales de la guerre, s'estant reuolté contre son Roy, & rangé du party des Turcs; si bien que Soliman, qui regnoit pour lors sur eux, entra avec vne puissante armee en la perse, print & pilla la ville de Tauris, & y fit bastir vn fort, lequel toutesfois les Perses reprindrent apres avec grand massacre des Turcs: mais cela n'empescha pas que Soliman ne se rendist le maistre de toute l'Assirie & Mesopotamie, & particulièrement de Bagadet la capitale du pays, où il fut couronné Roy de Perse par le Calife du lieu, & depuis y ayant seiourné quelque temps, il retourna encore pour la seconde fois à Tauris, contraignant Tachmas de s'enfuyr: les Turcs y firent à ceste fois vn merueilleux degast, enleuans de là tout ce qu'il y pouuoit auoir de rare & de beau, & mettans le feu en tous les lieux circonuoisins: mais Delyment vn Capitaine Persan eut bien apres la raison, car suiuant l'arrieregarde à la trace, il fit en sorte qu'il la surprint à son aduantage, la tailla en pieces, & mit Vlana en fuite, ceste deffaite aduint le treiziesme iour d'Octobre l'an mil cinq cents trente six. Delyment se retirant ainsi plein de gloire & d'honneurs vers son Roy, tant y a qu'encores que les Turcs ayent rauagé pour lors tant de Provinces, si est-ce que quelques vns ont laissé par escrit que de pres de cinq cents mille ames (nombre merueilleux) qui passerent l'Euphrate, il n'en retourna

pas de sains & dispos plus de quatre vingts mille. Depuis encore Bajazet le fils de Soliman s'alla ranger vers les Perses, lesquels se seruirent vn temps de ceste occasion avec de l'aduantage, mais en fin Soliman craignant que ceste guerre allast en longueur, & que sur ses vieux ans il luy en aduint du malheur, il negocia en sorte avec Tachmas qu'il luy persuada faire mourir Bajazet, qui s'estoit refugié chez luy, trahissant ainsi son hôte pour quelque argent qu'il en receut. Il regna cinquante trois ans, & mourut l'an 1576. laissant deux fils Schæh Ismael, & Mehamed l'aveugle.

SCHÆH ISMAEL III. Roy de Perse de la lignee des Sophians.

Ismael fils aîné de Tachmas, succeda à son pere à la couronne de Perse, mais ce fut pour peu de temps: il mourut vn an dix mois apres, sans auoir rien fait digne de remarque, on raconte toutesfois cette histoire d'une autre sorte, c'est que le plus ieune des enfans de Tachmas nommé Cardar s'empara du Royaume. Cestui-cy ayant mis ses freres en prison, comme il se veid en assurance de sa Royauté, il se monstra d'un courage si lasche, que les grands du Royaume commencerent à le mespriser, puis à le haïr, si qu'ils le massacrèrent, & tirerent son frere Ismaël hors de prison, & l'assirent sur le throsne Royal, auquel ne se trouuant trop assuré par l'exemple tout recent qu'il auoit de la mort de son frere, voulant recognoistre en fonds la bonne volonté de ses subiects, il se cacha en ses palais, & se conduisit si secrettement en son dessein, qu'ayant fait publier la mort, elle fut facilement creuë, principalement par ses ennemis, lesquels avec ceste creance se dispenserent de descourir toutes leur plus secrettes pensees, alfeurez, ce leur sembloit qu'il ne leur en pouoit arriuer aucun mal, puis qu'il estoit mort, mais les monchans qui auoient esté mis au guet pour recognoistre les actions & les paroles d'un chacun, en aduertirent fidelement Ismaël, lequel sortant de son sepulchre, comme vn corps nouvellement resuscité, parut à ses ennemis, non comme vn fantosme, mais comme vn Prince iustement irrité: mais il s'y comporta si criminellement, qu'il remplit tout des meurtres, ce qui causa de nouveaux troubles & des confusions inopinées entre ses subiects, qui augmentèrent encores par la publication de sa nouvelle loy, qu'il vouloit estre embrassée à Casbin, faisans mourir les desobeysans qui ne la vouloient pas suiure. Toutes ses cruantez furent cause qu'il se fit vne fort grande coniuuration des Sultans, c'est à dire des plus grands du pays, qui vint à tel point, que sa propre seur nommée Perca, qui s'entendoit avec les Sultans, le tua: ce qui confondit vniuersellement tout cest Empire, de sorte qu'il sembloit que la Perse s'en alloit ruinee, & qu'il n'y auoit chose qui fust capable de resister aux moindres attaques de ses ennemis, ceste foiblesse & confusion d'estat allant empirer tous les iours, ils esleuerent au throsne Royal Codabante, homme ignorant des affaires du gouvernement & de la guerre, malade des yeux, qui a fait dire à quelques vns qu'il estoit aveugle, craintif & inconsideré en ses actions, & ce qui importoit le plus peu ou point estimé des Sultans. Si bien qu'à raison de toutes ces choses, ce Royaume iadis tant redouté, commença d'estre mesprisé de ses voisins, & de ceux qui en estoient esloignez.

SCHAH MAHAMED dit l'Aueugle I. Roy de Perse de la race des Sophians.

Après donc tous ces remuëmens que vous auez entendus estre arriuez sous Ismaël, Mahamed l'aveugle vint à la couronne, lequel estant tel qu'il a esté dit

cy dessus, cela donna subiect à Amurat Empereur des Turcs, de faire plusieurs entreprises sur la Perse, y enuoiant vn de ses Bassats nommé Mustapha, lequel print le fort d'Erex, les villes de Sumachi & Dennenopi, & se rendit maistre de tout le Seruan, toutesfois les Perses en reprindrent vne partie par apres: tout le regne dee Prince, qui ne dura que six ans, se passant ainsi en prises & reprises, & quelques deffaites qu'ils souffrirent tant de part que d'autre.

SCHAH ABAS V. Roy de Perse, de la race des Sophians.

Ce Prince commençoit desia à manier les affaires du viuant de son pere, & depuis estant paruenu à l'Empire reprint sur les Turcs Tauris, & deliura vne bonne partie de la Perse, avec plusieurs deffaites tant d'vne part que d'autre. Il fit tresues toutesfois avec eux: mais ce n'estoit que pour reprendre haleine: car quelques temps apres principalement sous Aehmet Empereur des Turcs qui regne à present, laquelle recommença plus sanglante qu'auparauant, il enuoia quelques Ambassades, tant vers l'Empereur Rodolphe, que vers l'Archiduc d'Autriche, pour empescher de conclurre la paix, qui se negotioit lors entre les Chrestiens & les Turcs, afin de pouuoir plus facilement deffaire son ennemi: mais les forces de la Chrestiente estoient si descouuës, & leurs forces si debiles, qu'il fut contrainct de s'accommerer à ce qui estoit de plus necessaire: mais quant à luy, il ne laissa pas de continuer la guerre, & estoit encor en ces termes en l'an 1609. ayant desia regné 33. ans.

C'est succinctement ce qui se trouue des Rois de Perse dans les Autheurs tant anciens que Modernes, reste maintenant à voir vn Catalogue d'iceux pour le soulagement du Lecteur, les distinguant selon les diuerses lignees.

MONARQVES DE PERSE.

<i>Ans de salut.</i>		<i>Ans de regne.</i>	<i>Mois.</i>
3427.	1. Cyrus & Ciaxaré ou Darius.	2.	
	1. Cyrus seul.	2.	
	2. Cambises. En luy finit la race de Cyrus.	7.	3.
3463.	3. Smerdis Mage. du costé des masses,	0.	3.
	4. Darius fils de Histaspes.	36.	
	5. Xerxes.	21.	
	6. Artaxerxes.	44.	
	7. Xerxes II. du nom.	0.	2.
	8. Sogdian.	0.	8.
	9. Darius le Bastard.	19.	
	10. Artaxerxes.	36.	
	11. Darius Artaxerxes surnommé Oechus.	4.	
	12. Darius III. du nom.	6.	

LIGNEE DES ARTAXARIDES.

<i>Ans de salut.</i>		
228.	1. Artaxare ou Artaxerxes.	15.
	2. Saporé.	0.
	3. Hormisdaré.	1.

1000

*Abregé de l'histoire**Ans de salui.**Ans du regne.**Mois.*

4.	Vardané.	0.	
5.	Vardané II. du nom.	16.	
6.	Vardané III.	0.	4.
7.	Narsée.	7.	
8.	Misdaté.	7.	9.
9.	Saporé.	70.	
10.	Artaxerxes.	11.	
11.	Saporé II.	5.	
12.	Varanné.	10.	
13.	Idegerté.	21.	
14.	Varanné II.	30.	
15.	Varanné III.	17.	
16.	Perosé.	80.	
17.	Valent.	4.	
18.	Cauadé.	11.	
19.	Blasé ou Lamasé.	2.	
20.	Cauadé derechef.	44.	
21.	Hormisdá.	15.	
22.	Cofroé.	39.	
23.	Siroé.	1.	
24.	Adhesir.	0.	7.
25.	Sarbara.	0.	6.
26.	Bornan.	0.	7.
634.	27. Hormisdá.	4.	

LIGNEE D'VSUNCHASSAN OV ASSAMBEY.

1403.	1. Vſunchaffan.	11.	6.
	2. Iacub Patiffu.	12.	10.
	Iulauert.	3.	
	Bay Singir.	3.	
	Ruftun.	7.	
	Alamut & Murat.	3.	

LIGNEE DES SOPHIANS.

1495.	Ismaël Sophy.	20.	
	Schaeh Tachmas.	53.	
	Schaeh Ismaël.	1.	10.
	Schaeh Mahamed aueugle.	7.	
Jusques en l'an 1609.	Schaeh Abas.	34.	

P R E F A C E.

CETTE Histoire abrégée des Perſes eſt ſi remplie d'actions dignes de remarques que ſi on les vouloit particulariſer ſelon la methode qu'on a tenuë par tout ce livre, il faudroit pluſtoſt faire une Relation qu'un Sommaire: & ceſte longue repetition ſeroit plus ennuyeuse & mal-agreable, qu'utile & proſſible au Lecteur qui auroit pluſtoſt fait de lire tout ce petit abrégé, la lecture duquel eſt ſi ſuccincte qu'elle ne luy peut apporter que du contentement. Il ſuffira ſeulement de dire pour un plus grand eſclairciſſement, & pour luy donner quelque lumiere, que ceſte Chronique abrégée des Roys de Perſe ſe deuiſe en pluſieurs familles: la premiere cōmençant à Kayumaras fils de Arā, fils de Sem, fils de Noë, juſques à Alexandre le Grand, par l'eſpace de pres de mille ans. Apres Alexandre il y eut un iure-regne de ſeptante ans; & depuis iceluy les Perſes eſtans rentrez dans leurs dominations, un des descendants de Davab entra dans ceſte premiere famille de Kayumaras premier Roy de Perſe dura plus de mil trois cents ans: le dernier Roy d'icelle fut Lazdegerā qui en fut depouſſé par les Arabes & Califes de Bagadet, lesquels ſont diſtinguez en trois familles, la premiere de Homar qui ne dura que dixſept ans: la ſeconde fut celle de ben Humya, qui dura environ quatre vingts dix ans: apres vint celle de ben Abbas qui dura ſix cents & douze ans ou environ: mais les derniers Califes ne portoient plus que le nom: chacune province eſtant commandée par un Roy qui toutes fois eſtoit Arabe: mais ils en furent en fin chasſez par les Tartares ſous leur chef Chinguis Kam, qui depouſſa du Califat Almoſtacem le cinquante-huitieſme & dernier Calife par les armes victorieuses de Ola Kukan Tartare ſien Capitaine, lequel fit mourir le Calife. Les Mogoles ou Tartares de la race de Chinguis Kam commanderent nonante ſept ans ou environ. Apres eux vindrent les descendants de Teymurlang, qui gouvernerent non pas un ſeu, mais pluſieurs en un meſme temps, ce qui vint de ceſte famille la plus embrouillee en ceſte hiſtoire, & ce l'eſpace de deux cents ans: le dernier d'iceux nom: Mirzab Abubacar fut chasſé & fait mourir par Kara Iſſuf Turkoman, la Perſe eſtant lors diuiſee en deux parties des Kara Kyonlu, & des Aknyonlu: ce ſtuy-cy fut le premier des Kara Kyonlu qui commanda à la Perſe, mais ils ne durerent que ſoixante trois ans, car ils furent chasſez par les Aknyonlu, qui eurent pour chef Ozun Acembek, mais ceſte famille ne dura que trente quatre ans, ayans eſté chasſez par les Sophians, qui eurent pour chef Cha Iſmaël Sophi qui commença de conquerir la Perſe l'an mil cinq cents vintſes descendants: duquel regne encore à preſent, ayans deſjà regné plus de cent ans.



PRES auoir ſuccinctement deſcrit de la Perſe, & des Rois qui luy ont commandé depuis qu'ils commencerent à tenir la Monarchie ſous Cyrus leur premier Roy juſques à preſent, ſelon que les Auteurs tant anciens que modernes en ont eſcrit: il ſera maintenant bien à propos d'en faire voir l'ordre, & la ſucceſſion comme elle ſe trouue dans les Annales eſcrites par les Perſes meſmes, & compilées par Carix Mircond, ainſi qu'il a eſté promis au commencement de ce petit ſommaire.

Il dit donc qu'en la province de Azerbaion ou Aderbaion, comme elle s'appelle à preſent, qui a pour capitale la riche & fameuſe cité de Tauris ou Tebris,

regue.

Mois.

4.

9.

7.

6.

7.

ASSAMBEY!

6.

10.

A N S.

20.

53.

1.

7.

34.

10.

l'une des plus peuples qui soit en l'Orient. Les habitans de ceste province voyans les diuisions qui naissoient iournellement entr'eux pour n'auoir point de chef qui leur commandast souuerainement, esleurent d'un commun accord vn Roy appellé Kayumarras, lequel du commencement s'excusa autant qu'il luy fut possible, s'estimant trop foible pour vne si grande charge: toutesfois il fut tellement importuné par les prieres de tous en general, qu'en fin il consentit à l'eslection qu'ils auoient faicte de sa personne, & alors le transportant en vn lieu public, ceux qui estoient deputez à cela le vestirent en presence de tout le peuple de robes differentes à celles du commun, & pour marque de royauté ils luy mirent en la teste vne sorte de petite capuche, qu'ils appellent tagé, qui est autant entr'eux comme à nous vne Couronne: & pour reconnaissance d'obeissance & de vasselage ils luy allerent tous baiser la main: coustume qui se pratique encor en ces contrees-là. Ce Kayumarras, selon Mircond, estoit fils de Aram fils de Sem fils de Noé, que les Perse appellent Adam Assau, c'est à dire second Adam: d'autant qu'aussi tost que cestuy-cy fut créé Roy il voulut qu'on l'appellast Adam: de là est venu l'erreur entre les Perse du temps de Paganisme, lesquels tenoient que leur premier Roy auoit esté Adam premier pere de tous les hommes.

KAYUMARRAS premier Roy de Perse.

Ce Roy comme il fut le premier en commandement en la Perse: aussi fut-il le premier qui y apporta de l'ordre & de la police, faisant regner la Justice entre les siens, lesquels il deffendit valeureusement contre tous leurs ennemis, laissant ainsi son Royaume paisible à sa posterité, apres auoir regné quarante ans.

Or ce Kayumarras auoit vn fils nommé Nacex, adonné à la vie solitaire & contemplation des choses naturelles, qui se retira avec sa femme en la province de Damaoand, depuis Aderbaion, & à present de Hyerax: & comme ce Prince estoit de fort bon entendement, son pere alloit quelques fois le visiter de son viuant, lors qu'il pouoit auoir quelque relasche de ses plus grands affaires: mais on ne sçait pourquoy ny comment il fut trouué mort dans sa petite retraite, ayant receu plusieurs playes, sans que sa femme ny pas vn des siens eussent peu descouurir qui auoit fait le coup. Apres donc auoir esté pleuré de sa famille, & qu'on eut bruslé le corps selon la coustume de ce temps-là, comme chacun estoit desireux de sçauoir qui auoit commis vn si melchant acte, ils trouuerent en fin que c'estoit quelques coureurs des contrees voisines: de quoy ayant esté aduerty Kayumarras il assembla des forces de toutes parts, & alla les rencontrer en la contree de Macharex, & obtint victoire contr'eux en la province de Tabrastam, ou apres en auoir taillé plusieurs en pieces il emmena plusieurs captifs en la maison, lesquels luy seruirent apres à bastir la cité de Balk, laquelle il fonda, comme il fit aussi celles de Stahhar où il tenoit sa Cour, Ardauel, Kabulstan, Komuz, Macron, Nachibem, qui est Ninie, Gerion, Sagiston, & Goms, toutes lesquelles estoient subiectes au domaine de Perse, il en fonda encor plusieurs autres en diuerses provinces, comme il se dira selon les occurences. Celle de Balk estoit en la pouince de Vzbeq fort peuplée, riche & belliqueuse, comme sont celles de ceste contree.

STAMEK second Roy de Perse.

Nacex ayant à sa mort laissé sa femme enceinte, au bout de quelque

temps de là elle accoucha d'un fils appellé Siamek, lequel son ayeul fit nourrir & instruire selon les loix du pays, puis arriué en l'age de discretion, avec le consentement du peuple il le declara son successeur. Et en fin renouçant au gouvernement il le remit entre les mains de Siamek, lequel à peu de iours de là alla courir les terres de ses ennemis, & les ayant rencontrés avec leur armée il leur liura la bataille, en laquelle il demeura victorieux: mais il achepta chèrement ceste victoire, car ayant receu vne mortelle blessure, il fut emporté diligemment en sa tente, où il mourut, laissant sa femme enceinte, laquelle il conjura en mourant, que si elle accouchoit d'un enfant mâle, qu'elle fût en sorte qu'il prît vengeance de ses ennemis: & en disant ces paroles il rendit l'esprit: de sorte que le Royaume retourna entre les mains de Kayumarras, lequel à l'instant alla contre ses ennemis, qui estoient entrez en la Perse, les vainquit, & emmena plusieurs captifs, entre lesquels il y auoit plusieurs qui auoient esté cause de la mort des Princes cy dessus nommez. On attribüé à ce Kayumarras l'inuention de la plupart des armes, desquelles on vſe en ces quartiers-là, & particulièrement pour les bardes & autres enharnachements de cheuaux.

Ouchangh troisieme Roy de Perse.

Après la mort de Kayumarras, Ouchangh fils de Siamek entra en possession du Royaume, lequel il gouerna avec le contentement d'un chacun: & comme il eut allémblé vne armée: ses ennemis estans venus l'assaillir en vne terre qui est proche de Damoand, il leur liura le combat, où il fut blessé d'un coup de pierre, duquel coup il mourut, laissant vn fils après luy, qui se nommoit Thamures, après auoir regné cinquante ans.

Thamures Diuband quatrieme Roy de Perse.

Ouchangh estant mort, Thamures son fils luy succeda, lequel fut surnommé Diuband, c'est à dire en langue Persienne dompteur de Diable, à cause des insignes victoires qu'il obtint contre les ennemis des Perses, qu'ils haysoient comme le Diable. Et d'autant que son peuple auoit beaucoup souffert durant les guerres passées, il le deschargea pour trois ans de tous imposts; & comme il estoit autant amateur de la paix qu'enclin aux armes, desirant laisser son Royaume mieux policé qu'il ne l'auoit trouué, il fit plusieurs belles ordonnances pour le repos d'iceluy. Ce fut luy qui crea premierement en Perse vn premier Vizir ou Vyazir, que quelques-vns par corruption de langage appellent Guazil, qui est le premier & plus souuerain Magistrat après le Prince. Il établit pareillement des garnisons sur la frontiere de Ardebajon, comme celle qui est l'vne des principales de Perse, & la plus importante.

Les victoires & sage conduite de ce Prince furent cause que plusieurs Seigneurs ses voisins se vindrent ranger sous sa domination. Mais après toutes ces prosperitez il survint vne grande peste en la prouince qui fit mourir beaucoup d'hommes & grande quantité de bestail: de laquelle Thamures ne se peut exempter qu'il n'en mourust en la prouince de Vzbeq, en la ville de Balx, ayant regné trente ans.

Iambxed cinquieme Roy de Perse.

A Thamures Diuband succeda au Royaume Iambxed, qui selon les vns estoit fils du defunct, les autres disent son frere, & d'autres son cousin, homme

de grande prudence & de grand entendement, & qui outre ce n'auoit pas moins de vaillance, ayant adouste à la domination sept grandes provinces qui se gouuernoient toutes par leurs loix & coustumes, faisant plusieurs bonnes & grandes choses pour les maintenir en paix, & deliurer des maladies contagieuses, ausquelles elles estoient subiectes par le conseil de deux fort renommez Medecins, qui florissoient en ce temps, l'un desquelles s'appelloit Faelafus Rabon, & l'autre Faey chagorres, & se souuenant de la peine qu'on auoit eue du temps de Tamures à cause de la necessité, desirant y pouruoir pour l'aduenir, il fit faire plusieurs grands greniers, dans lesquels il fit mettre toutes sortes de provisions pour s'en seruir à la necessité. Il inuenta les *cottes d'armes*, les poignarts, & si on luy donne l'inuention d'auoir le premier fait faire des ioyaux d'or, & d'auoir fait mettre en œuvre les pierres precieuses. Il fit faire aussi des estoffes de soye de couleur, desquelles il portoit des robes. Il ayroit fort les choses aromatiques & d'agreable odeur, qu'il faisoit venir à grands frais des contrees plus esloignées. On tient encor que ce fut luy qui apporta en Perse l'usage du vin, duquel toutesfois il vsoit sobrement; à propos dequoy on raconte vne histoire d'une sienne esclauue qu'il ayroit fort pour sa grande beauté, laquelle estant fort tourmentee d'une grande douleur de teste, & le Prince luy faisant faire tout ce qui luy estoit possible pour la guarir, sans qu'aucun remede luy peust donner de l'allegeance, elle toute desesperee de recouurer sa santé, se cacha secretement au lieu où l'on enfermoit le vin, & qui estoit gardé en ce pay-là comme vn thresor: elle en beut vne bonne quantité: & apres quelques heures se sentant allegee en sa grande douleur, elle retourna boire plus qu' auparauant; ce qu'ayant fait, & se trouuant entierement guarie, elle descouurit aussi-tost au Roy comme le tout s'estoit passé, lequel admirant la force de ceste liqueur en fit bien plus grande estime qu'il ne faisoit auparavant.

Ce Prince residoit la meilleure partie du temps en la province & cité de Sagistam, & pour pouuoit mieux descouurer ce qui se passoit par ses Prouinces, & y donner l'ordre qu'il verroit y estre necessaire. Il fonda la cité de Scyras, laquelle est le chef du Royaume qu'on appelle proprement la Perse. La cité de Scyras estant fondee, Iambxed y fit sa demeure ordinaire; où il commença à traicter du gouuernement & des choses qui auoient iusques à lors esté en confusion, & sans ordre: donnant aux sages le soing & le gouuernement general de tout; il voulut que les gens de guerre eussent vne iurisdiction distincte des autres, ne voulant point que les laboureurs & ceux qui cultiuoient la terre s'entremissent de faire autre chose. Il donna aussi quelque reglement aux arts *meccaniques*, les accommodant à l'usage & vtilité de tous; en sorte qu'autant qu'il estoit possible chacun fust content de son mestier.

Outre ce il ordonna de bonnes loix, procurant le bien de son peuple: de sorte que la Perse jouit de son temps de la paix, santé & richesse, toutesfois ceste prosperité se conuertit bien tost en trauail & misere: car Iambxed voyant ces pais si florissans, & attribuant le tout à son sçauoir & bonne conduite fut si priué d'entendement qu'il se fit adorer cōme Dieu, faisant mettre en tous les lieux publics de ses Estats, que tous sur peine de la vie eussent à l'adorer, mais il ne demeura pas long temps impuny de ceste impieté; car en la contree de Sagistam s'esleua contre luy vn fort renommé Capitaine nommé Ahad, parent

de Iambxed, lequel assemblant vne grosse armee, en donna la conduicte à vn sien cousin nommé Zoahx, qui vint au-dessous de Scyras, où il trouua Iambxed qui luy venoit au deuant avec vn autre puissant exercite, & s'estant liurez le combat, la victoire demeura à Zoahx, & Iambxed demeura prisonnier, & fut mené à son ennemy, lequel le fist massacrer en sa présence. Il laissa vn fils à l'age de trois ans, nommé Frayhdun, qu'il auoit eu d'vne femme nommee Framax, laquelle se cacha avec son fils, de sorte qu'elle ne fut point trouuee. On ne trouue point combien ce Prince a regné.

ZOAHX Tyran de Perse.

Le tyran Zoahx ayant ainsi fait mourir son Roy, s'empara du Royaume. Il estoit cousin de Iambxed, des descendans de Kayumaras, & fils de Heluan, homme illustre, & qui estoit descendu en droicte ligne des Roys d'Arabie. Ce Zoahx fut fort adonné à l'estude des choses naturelles, ausquelles il se rendit fort excellent, & neantmoins auoit l'inclination fort maligne, le visage laid, d'vn regard terrible, hay de tous; après auoir regné quelque temps, il luy vint vn mal, auquel les Medecins ne peuent iamais donner aucun remede, si que desespéré de recouurer la santé, esmeu par vne illusion diabolique, & suiuant meisme le conseil d'vn sorcier, il se persuada qu'il n'y auoit aucun remede qui le peust deliurer du mal qu'il souffroit, sinon en se frottant de sang humain; si qu'il commença vne pitoyable execution de tous aages & sexes, faisant vn grand deluge en la cité de Scyras. Ce que voyants les plus sages l'allerent trouuer pour l'en dissuader, & luy oster l'usage d'vn remede tant inhumain, luy conseillant d'vser de moutons au lieu d'hommes, luy monstrans par plusieurs raisons que cela estoit plus propre pour sa santé, ausquels il afferma que deux couleures luy rongeoient continuellement les entrailles; & passa plusieurs années en ce martyre, au milieu desquelles on dit qu'il songea vne nuit que trois hommes le lioient, l'vn desquels le tua d'vn coup de massue qu'il luy donna à la teste; les deux autres luy ostant la ceinture de laquelle il estoit ceint, l'attachèrent avec icelle par les pieds, & le transporterent en la terre d'Amoand.

Zoahx ayant fait ce songe, comme hors de soy, fist appeler tous les Sages du pays, lesquels luy dirent que cela signifioit qu'il seroit priué du Royaume, & de la vie; car entre les Perses la ceinture est marque d'honneur, & de dignité, laquelle on luy auoit ostée. Or craignoit-il que ce malheur luy arriuaist par Frayhdun fils de Iambxed: cela fut cause qu'il le fit chercher de toutes parts, mais sa mere Framax l'auoit destourné; de quoy estant grandement irrité Zoahx, il deschargea sa cholere sur Aspeon pere de Framax, & le tua. La mere qui craignoit qu'elle ne peust tousiours garder son enfant si secrettement, qu'il ne fust descouuert, le bailla à vn vacher pour le garder. Ce qu'oyant Zoahx, il vint luy-mesme trouuer le vacher; mais il l'auoit preuenu, car il l'auoit caché dans vn petit cueur qu'il auoit fait expres: de sorte que Zoahx ne l'ayant point trouué, il s'en vangea sur les vaches, dont il fit mourir vne grande quantité.

En la cité de Hispaon chef de la Prouince Hyera en la Perse, qui estoit autrefois le siege des Roys, il y auoit vn homme d'importance, & de valeur, nommé Kaoh, & surnommé Angar, qui en langage Persien signifie ferronnier, ou forgeron; à qui Zoahx auoit fait mourir deux fils qui estoient desia en aage d'homme; & de grande reputation, desireux de se venger, fit vne conspira-

tion de plusieurs qui haïssent Zoahlz, & ayant assemblé bon nombre de gens de guerre, print plusieurs citez de la Perse, qu'il courut au long, & au large, & y fit vn grand rauage, les armées de Zoahlz le rencontrant plusieurs fois, mais il eu fut tousiours le vainqueur. Si bien qu'encouragé par ce bon succez, il grossit son camp, & print la volée d'Amaond, où Zoahlz tenoit sa Cour, & en chemin se saisit de la ville de Hrey, chef anciennement du Royaume, & incontinent apres celle de Karafon. Ceste ville de Hrey est encore celebre, tant pour sa grandeur, que pour les choses excellentes qui se retrouuent en elle, entre autre la mine, pour estre la plus parfaite, & la plus pure qui soit en aucun lieu, laquelle se transporte en grande quantité à Ormuz, ou Harmuz, & de là par tout l'Orient, Kaoah Angar s'estant ainsi emparé de Hrey, il assembla à l'entour de luy tout le peuple, & tous les siens, auxquels il declara que ce qui l'auoit meu à ceste entreprise, n'estoit qu'un zeile de la liberté de sa partie, pour laquelle il luy sembloit deuoit faire tous ses efforts de la deliurer, auparauant que de partir de ceste vie, remettant aux dieux apres sa victoire de donner le gouvernement du Royaume à qui il leur plairoit. Alors tous d'une voix s'escrierent qu'ils le recognoissoient pour Roy, & Seigneur, & qu'à luy seul appartenoit le Royaume pour sa valeur. Mais luy en s'exeusant dit qu'il ne donneroit iamais vne telle tache à sa fanille, & à sa renommée, que d'auoir le nom de Tyran: mais qu'ils auoient Frayhdun le fils de Iambxed, lequel il desiroit qu'ils recogneussent, & luy obeysserent comme à leur Roy. Ce qu'estant accordé par toute l'assemblée, on ne parla plus que d'aller combattre Zoahlz, lequel leur vint à la rencontre, & se donnerent vne grande & sanglante bataille que Zoahlz perdit, & estant pris fut emmené deuant Frayhdun, où estant, il fut tué d'un coup de massue qu'on luy donna à la teste: puis luy ayant desfait sa ceinture, luy lierent les pieds, & le trainerent en la terre d'Amaond, ainsi qu'il auoit songé. Les Perses font grand cas de la science de ce Prince aux choses naturelles, & de sa longue vie: toutesfois on ne dit point combien il a regné, la ressemblance du nom a fait penser à plusieurs que ce Zoahlz fust Zoroastes, ce grand, & celebre Magicien.

FRAYHDUN 7. Roy de Perse.

Frayhdun ayant ainsi obtenu la victoire de Zoahlz, paruint par sa mort au gouvernement du Royaume, & ayant rangé toutes choses sous son obeissance, fist Kaoah Capitaine general de ses armées, avecques vn fort bon appointement, & l'enuoya vers les terres de Magareb, qui sont terres deuers le Ponent: & à Garchacef son parent vn autre bon appointement à Macharelz, qui est la partie Orientale. Kaoah fut vingt ans en son entreprise, durant lesquels il reduisit en l'obeissance de Frayhdun plusieurs Prouinces, & Royaumes, à la fin desquels il fut contremandé par Frayhdun, qui le fit Seigneur du Hisfaon, & Aderbajon, où il fut fort bien receu des naturels habitans, qu'il gouverna l'espace de dix ans, avecques beaucoup de satisfaction d'iceux, & du Roy, au bout desquels il mourut. Ce qui causa vne grande tristesse à Frayhdun, lequel laissa la iouissance de ses possessions à ses parents: & pour le regard de ses enfans, il les fit resider à sa Cour, les honorant beaucoup, & leur faisant de grands biens. Quant à luy, il espousa vne des filles de Zoahlz, qu'il auoit fait mourir: il auoit eu auparauant vn fils nommé Irege, d'une grande Dame Persienne; il eu eust depuis deux autres de ceste dernière femme, l'un nommé Salm, & l'autre Tur, qui furent d'un aussi mauuais naturel que leur

ayeul Zoahlz. Quant à Irege, il estoit fort courtois, & à ceste occasion aymé, seruy, & respecté de tous : ce qui donnoit vn grand contentement à son pere, qui l'aymoit par dessus les autres. La Perse florissoit alors en vne grande paix, & Frayhdun se voyant chargé d'ans, & de maladies, desirant d'ordonner de ses affaires deuant que de mourir, assembla les plus grands de son Royaume pour sentir d'eux leurs volontez sur celuy qu'ils desiroient pour son successeur: tous d'vn commun consentement demanderent Irege. Ce qui ne despleust nullement à Frayhdun, lequel toutesfois pour oster tout subiect de mescontentement aux autres, donna à Salm les terres de Magareb, qui sont vers le Ponent, & à Tur celles de Macharelz, qui estoient vers l'Orient, à Irege il laissa la Perse, Assyrie, & Mesopotamie, avecques le tiltre de Roy, afin qu'il fust reconnu de ses freres : & marquant à chacun les bornes de sa iurisdiction, il enuoya les deux derniers en leurs terres, avec chacun vne armee pour la defence d'icelles.

Quant à Tur, il fonda vne ville, qu'il nomma de son nom Turon, de laquelle le royaume & la region fut depuis nommée Turquestan, comme elle s'appelle encors auourd'huy. Ceste ville est située pres la mer Caspie vers l'Orient, & aux terres qu'ils appellent de Maure-nahar. Ce fut icy le commencement & l'origine d'où sont yllus les Turcs, & de là occuperent-ils ce qu'ils possèdent auourd'huy. De sorte que ce n'est point des Teucres, ou Troyens, ny des Thraces qu'ils sont descendus, mais de Tur fils de Frayhdun, qui donna à ce pays-là le nom de Turquestan, c'est à dire, Prouince, ou region de Tur. Salm, & Tur ayans ainsi leur partage, furent fort mal contents de se voir reduits sous la sujection de leur frere qu'ils disoient estre bastard; si bien qu'ils commencerent à faire chacun à part soy quelques entreprises, puis ayans communiqué leurs desseins par lettres les vns aux autres, ils assemblerent leurs forces, & s'en vindrent à la Prouince d'Aderbajon, d'où ils escriuirent à Frayhdun leur pere, se plaignans de ce qu'il auoit preferé leur frere bastard, luy ayant donné la souueraine autorité: que s'il vouloit l'en priuer, ils s'en retourneroient en paix, sinon qu'ils seroient contraincts de deffendre leur droit.

Frayhdun le fist aussi tost entendre à Irege, luy mandant que sans aucun retardement il eust à se preparer pour marcher à l'encontre d'eux : mais Irege desirant de sortir de ceste affaire par des moyens plus doux que son pere ne desiroit, il luy proposa de les aller trouuer : dequoy le pere le reprint aigrement, sans y vouloir consentir. Mais Irege qui desiroit la paix, & le soulagement du Roiaume, prenant avecques soy les plus sages, & les plus prudens de sa Cour, les alla trouuer pour conferer avecques eux, sans que son pere en sceust rien. Eux qui ne desiroient autre chose, se saisirent aussi tost de sa personne, & lui firent trancher la teste, qu'ils enuoyerent à leur pere, lequel pour vn cas si lamentable deschirafes vestemens, monstrant des signes d'vne extreme douleur. Irege laissa vn fils nommé manucher, lequel Frayhdun mist à la place du pere. Cestui-ci fit la guerre à Salm, & à Tur, & les vainquit en vne bataille : & eux pour se sauuer, se cachèrent entre les morts, où estans cherchez en diligence, & trouuez, furent emmenez deuant Manucher, lequel tout à cheual donna vn si grand coup d'espee à Tur, qu'il lui mist la teste à bas; dequoy Salm prit vne telle espouuente, qu'il tomba mort subitement à ses pieds. Ainsi moururent ces deux, avec plus de douze mille hommes de leur armee, que morts, que prisonniers. En ce temps Frayhdun estoit auégle, & fort maladis, vers

son nombre de gens
ong, & au large, &
plusieurs fois, mais
ce bon succez, il
tenoit sa Cour, &
du Royaume, & in-
encore celebre, tant
trouuent en elle, en-
pure qui soit en au-
us, ou Harmuz, & de
de Hrey, il assembla
il declara que ce qui
erté de sa partie, pour
leliurer, auparauant
victoire de donner le
tous d'vne voix s'es-
ur, & qu'à luy seul ap-
usant dit qu'il ne don-
née, que d'auoir le nom
bxed, lequel il desiroit
y. Ce qu'estant accor-
mbatire Zoahlz, lequel
sanglante bataille que
un, où estant, il fut tué
ny ayant desfait sa cein-
Amaoand, ainsi qu'il
e Prince aux choses na-
combien il a regné, la
Zoahlz fust Zoroastes,

paruint par sa mort au
hoses sous son obeis-
eeques vn fort bon ap-
qui sont terres deuers le
ppointement à Macha-
son entreprise, durant
rs Prouinces, & Royau-
un, qui le fit Seigneur du
naturels habitans, qu'il
isfaction d'iceux, & du
grande tristesse à Frayh-
parents : & pour le re-
tant beaucoup, & leur
es filles de Zoahlz, qu'il
mmé Irege, d'vne grande
te derniere femme, l'vn
auuais naturel que leur

lequel s'en alla Manucher victorieux, & comme le bon homme ne le peut voir & qu'il eust demandé, qui c'estoit; l'autre luy respondit; Je suis vostre petit fils Manucher, vengeur du sang d'Iregé Massacreun, de Solin, & de Tur. Ce que entendant Frayhdun, il le receut à bras ouuerts, avec toutes les demonstrations d'amour, & d'allegresse, & ostant de sa teste la Tyare d'or qu'il portoit, il la mist sur celle de son petit fils, comme en confirmation du Royaume qu'il luy auoit donné, & voulut qu'il eust pour Vvazir Som, fils de Narimon, homme sage, & de grande valeur. Ce qu'ayant fait, il mourut bien tost apres. Frayhdun fut vn bon Roy, sage, & amy de ceux qui l'estoient, fort courageux, & liberal. On recite de luy plusieurs belles & grandes choses; lesquelles ne peuuent estre desdiuictes en la briefuete de ce sommaire, en la supputation des temps que font les Perses: ils disent que ce Frayhdun estoit du temps d'Abraham.

MANUCHER 8. Roy de Perse.

Par la mort de Frayhdun Manucher fils d'Iregé comença de gouverner seul les Royaumes: & comme ils estoient de grande estenduë, il fut contrainct d'enuoyer son Vvazir Som Narimon vers les parties Orientales. Comme cestuy-cy estoit en son gouvernement, il luy nasquit vn fils, lequel dès le ventre de la mere se trouua tout couuert de poil grand, & blanc. Som Narimon triste & espouuanté d'vn cas si estrange, le fit nommer Zal. Ccey paruint iusqu'aux oreilles du Roy, lequel escriuit au pere qu'il luy enuoyast ce ieune enfant pour le voir: ce qu'ayant fait, le Roy consulta tous les Sages sur ceste nouveauté; tous lesquels asseurent que ce petit seroit vn iour fort vaillant aux armes, & fidele à son Prince. Ce qui fut cause qu'il voulust qu'il fust esleué à la Cour iusques à ce qu'il fust parvenu en aage de pouuoir ayder son pere; en intention de le faire apres Gouverneur des terres de Nim Ruës, c'est à dire, les terres du Midy, qui fut la retraicte de Zal. Par apres comme cestuy-cy s'exerçoit vn iour qu'il estoit de repos à la maison, il luy print enuie de sortir de ses limites, & d'aller au Gouvernement de Kabuscam, qui toutesfois dependoit de celuy de son pere: aussi y auoit-il mis pour Gouverneur vn Capitaine qui estoit fait de sa main, nommé Merabah, lequel scachant sa venue, alla au deuant le receuoir avec presents de grand prix, & pour auoir l'honneur de luy baiser la main; & l'emmena sur le champ chez luy, ne se pouuant lasser de le louer deuant sa femme, & deuant sa fille, qui estoit d'vne grande & extreme beauté, nommée Rudabah, les vertus, & la valeur de Zal. Ce qui pleust tant à la fille, que sans l'auoir veu, elle s'estoit affectionnée à ce ieune homme, ne scachant toutesfois les moyens de luy faire cognoistre sa passion. Mais en fin elle s'aduisa d'enuoyer ses esclaves se promener vers le pavillon de Zal, faisans semblant de cueillir des fleurs: si que passant par là, il eust quelque subiect de demander à qui elles estoient; celles-cy ayans dextrement executé ce qui leur estoit commandé, rencontrèrent Zal, lequel leur ayant demandé à qui elles estoient, elles responderent qu'elles estoient à Rudabah, fille de Merabah, les beautez, & les perfections de laquelle ils luy racontèrent si particulierement, qu'il ne fut pas moins affectionné de son costé qu'elle l'estoit du sien. Ceste affaire ayant esté negotiée depuis si discrettement de part & d'autre, qu'en fin ils trouuerent moyen de se voir secrettement, & ils se donnerent la foy & promesse de mariage. Ce qu'estant fait, Zal se retira de Merabah, & s'en retourna à Nim Ruës, où estant arriué il deuint si triste, & plein d'inquietude, pour l'absence de celle qu'il

qu'il aimoit, que ne pouuant plus supporter, il se resolut d'aller trouver son pere, & luy descourir sa passion, le suppliant qu'ils allassent tous deux trouver le Roy, pour impetrer de sa Majesté permission de se remarier: auxquelles prieres le pere n'ayant peu resister, ils furent donc en Cour, où du commencement le Roy se monstroit difficile à luy permettre ce mariage. Toutesfois vaincu en fin de leurs importunitez, il leur permit, si que s'en retournant apres à Kabulstam, ils celebrent les nocces de Zal, & Rudabah, lesquels eurent bien tost apres vn fils nommé Rostam, duquel il sera fait souuent mention cy apres. Aussi est-ce à son occasion que ceste histoire est racontée.

Manucher auoit desia gouverné son Royaume en paix l'espace de cinquante ans, quand il se souleua contre luy au pays de Turquestan vn Capitaine nommé Afraciab, fils de Pachangh, Roy du Turquestan, sous pretexte de venger la mort de Tur. Cestui-cy ayant assemblé gens de toutes parts, mit sus vne puissante armee, avecques laquelle il entra en Perse. Manucher le sceut, mais il en fit si peu d'estat, qu'ayant donné assez mauvais ordre à ses affaires, il fut contrainct de recevoir le combat à son grand desauantage, laissant la victoire à son ennemi, pour se retirer en grand haste en la forteresse de Amal, où le victorieux le poursuiuit, & l'assiegea de toutes parts. Il fit toutesfois ce qu'il peut pour le faire entendre à quelque composition de reddition: mais ce Prince s'estant opiniastré à la resistance, l'autre se resolut aussi à le forcer, & se rendre maistre de la place. Mais ce n'estoit pas l'intention des siens, lesquels voyants l'hyuer s'approcher, deliberoient desia de quitter tout pour s'en retourner en leur pays. Dequoy estant aduertey Afraciab, craignant quelque chose de pis, pensa qu'il estoit plus à propos de traicter de la paix, que de faire vne si honteuse retraite. Quelques vns furent doncques deputez de part & d'autre pour cest effect: en sorte que la paix fut concludë, à condition que le fameux fleuve de Iehun seroit d'ores en auant les bornes de la Perse & du Turquestan.

La paix ainsi accordée entre eux; & Afraciab avecques son armee retiré au logis, Manucher sortit de la forteresse, prenant le chemin de la Royale cité de Sagistam, où il renoit pour lors sa Cour. Mais à peine Afraciab estoit-il fortý de la Perse, que Manucher fit tous ses efforts d'assembler vne grande & puissante armee, pour marcher contre luy: dequoy l'autre estant aduertey, & n'ayant point encores licentié ses troupes, vint se ruer sur la Perse, où il fit de grands rauages. Mais à bien assailly, bien desfendu: car Manucher plus prouident qu'il n'auoit esté la premiere fois, ayant son armee toute preste, donna avecques vne telle impetuosité contre ses ennemis, qu'il les desfit, & en emmena vn fort grand nombre de captifs. Ce qui luy acquit la paix le reste de son regne, qui fut fort long: car on tient qu'il ne regna pas moins de six vingts ans, laissant vn fils nommé Naudar, auquel il donna plusieurs bons & sages conseils auparavant que de mourir, touchant le gouvernement de ses Royaumes.

NAVDAR 9. Roy de Perse.

Les nouvelles de la mort de Manucher, & du nouuel aduenement à la Couronne de Naudar, estans portees au Turquestan, Pachangh Roy de ceste Prouince appella ses fils pres de sa personne, pour les inciter à ne perdre pas ceste occasion sur ce changement de Prince non encores bien estably. A fra-

ciab fut celuy qui donna le premier son consentement, comme estant plus practiqué aux affaires de Perse, que ses freres: si bien que mettant la main à l'œuvre, il assembla vne armee (comme l'on dit) de quatre cens mille hommes, tant à pied qu'à cheual, qu'il fist marcher droit à Sagistan. Naudar en estant aduertý, appella aussi tost Som Narimon, pere de Zal, qui gouernoit Kabulstam; à ce que sans auoir esgard à son grand aage, il le vint trouver, comme il fit, avec de fort belles troupes. Estans ensemble, ils traicterent de ce qui estoit de faire pour le meilleur. Som s'en alla donc au deuant d'Afraciab: mais sa grande vieillesse ne luy pouuant permettre le traual du chemin, la maladie luy suruenant le fist mourir: ce qui apporta vne grande resiouissance à Afraciab.

Naudar qui pensoit suyure incontinent Som avec le reste de son armee, s'en allant vers Masandaron, se rencontra, sans y penser, dans ses ennemis. Ayant donc fait halte, & les deux camps estans l'un deuant l'autre, vn soldat des Turcs se mit en auant demandant le combat contre quelqu'un des Perles: à l'encontre duquel se presenta vn nommé Kobad, petit fils de Kaoah Angar, duquel il a esté parlé en la vie de Frayhdun. Le combat fut à l'auantage de Kobad, qui tua Basmon, & l'ayant despoüillé, se retira en son logement. Les Turcs ayans souffert vn si bon succez avec vn grand mescontentement, rassemblerent aussi tost leurs troupes, & vindrent inuestir celles de Naudar, luy donnant la bataille, durant laquelle il suruint vne si grande pluye, qu'ils furent contraincts de se separer, à cause principalement de l'obscurité. En ceste separation Naudar recogneust bien qu'il n'estoit pas bastant pour resister aux forces d'Afraciab. Ce qui fut cause qu'il fist encores venir à son secours deux de ses fils, l'un nommé Thus, & l'autre Gostam, accompagnez de Caren frere de Kobad, qui estoit sorty de Sagistan, d'où il auoit tiré toute sa famille & trespors, & les auoit transportez à Albors Kuh (c'est vne certaine contree où les Perles payens souloient adorer le feu.)

Afraciab sceut aussi tost la deliberation de Naudar: cela fut cause qu'il enuoya au deuant d'eux vn sien Capitaine nommé Karahhon, qui les rencōtra, & combattit contre eux. Caren y demeura sur la place, & les principaux de ceste troupe se sauuerent comme ils peurent. Durant que ces choses se passoient ainsi, Afraciab combattit pour la seconde fois contre Naudar, & le vainquit, avec la perte de plusieurs Perles, & grand nombre de captifs, du nombre desquels estoit Naudar, lesquels Afraciab vouloit faire tailler en pieces sans Agaires son frere, lesquels firent mener les Capitaines en vne forteresse. Ceste victoire si signalce obtenuë par Afraciab, luy donna l'assurance d'enuoyer vne armee de trente mille hommes à Sagistan, lieu de la Cour de Naudar, laquelle ville se rendit bien tost. La nouvelle de ceste victoire s'espandit par toutes les Prouinces de Perse, paruint iusques au lieu où se tenoit Merahb beau pere de Zal, lequel prepara aussi tost vn present de ce qu'il auoit de plus precieux, & l'enuoya à Afraciab, luy faisant dire qu'il descendoit de la famille de Zoahk, duquel il estoit parent: si que pour ne pouuoir faire autrement, il auoit esté contrainct de rendre obeysance au Roy de Perse: mais puis qu'il auoit maintenant l'honneur de luy appartenir, il luy rendroit bien plus volontiers toute sorte de seruire & d'obeysance, & luy payeroit autant, ou plus qu'il faisoit aux autres. D'autre costé il aduisa secrettement & en diligence son gendre Zal de ce qui se passoit: ce qu'entendant, il fist vne leuee, & au plustost qui luy fut

possible, sans qu'on s'en doutast n'y estre apperceu, il se saisit de Sagistan. Ce qu'Afraciab ressentit grandement, de sorte que plein de cholere, & d'ennuy, il enuoya trancher la teste à Naudar, mourant ainsi, apres auoir regné 7. ans.

AFRACIAB 10. Roy de Perse.

Afraciab s'estant ainsi emparé de la Perse, le manda à son pere Pachangh, Roy de Turquestan, & avec quel succez ses affaires auoient heureusement reüssy, depuis il se conduisit si tyranniquement enuers son peuple, que tous les Perles conspirerent contre luy, demandant Agarires, auquel ils escriuirent par le moyen d'un Perse nommé Kaharan, le prians de les assister. Cestui-cy leur respondit qu'ils appellassent à leurs secours Zal, & qu'ils commençassent la guerre de leur coste: ce qu'ils firent dès le Printemps prochain, & Zal qui estoit lors à Sagistan, donna ordre à tout ce qui estoit nécessaire à la guerre, enuoyant Ghechvad Capitaine de grande reputation, vers Tabrastam, pour faire des menées en ces contrees là. Ces choses ne se peurent negotier si discrettement, qu'elles ne vinssent à la cognoissance d'Afraciab, lequel assés de tout ce qui se passoit, & de leurs intelligéces, mesmes que son frere Agarires tenoit le party des Perles, l'enuoya tuer: & Zal pour vengeance de ceste mort qu'il ressentit avec beaucoup d'impatience, incita tout ouuertement les Perles à la guerre contre les Turcs, lesquels s'estans assemblez de toutes parts, ils allerent presenter la bataille à leurs ennemis, laquelle dura tout un iour avec grand meurtre tant d'une part que d'autre, la nuict les separant sans qu'on peust remarquer qui auoit l'aduantage. Et de là s'estans retirez chacun chez soy, ils continuerent à s'escarmoucher six mois entiers, où il se perdit beaucoup de peuple en toutes ces rencontres. Et là dessus suruint vne grande cherté & famine, suivie d'une maladie contagieuse: si que la maladie ayant gagné tous les deux camps, chacun fust obligé de rechercher la paix, laquelle ne fust point desagréable à Afraciab qui fust content de se retirer à Turon, laissant la Perse apres l'auoir tenuë l'espace de douze ans.

BAZAB 11. Roy de Perse.

Afraciab ayant ainsi quitté le Royaume, les Perles en donnerent le gouvernement à Bazab qui estoit de la maison Royale, lequel le receut: mais comme il auoit desia 80. ans, il prit pour compagnon un sien cousin nommé Garchasaf. Et d'ailleurs considerant Bazab la misere & le tourment auquel auoient vescu les Perles durant les guerres passées, il procura à son possible de conseruer la paix, comme il fit tant qu'il vescu, qui fut bien peu, quittant liberalement à son peuple les droicts Royaux, pour se pouuoir r'auoir de leurs pertes passées, & pour la commodité de la Perse il y attira deux riuieres, encore que leur lieu en fust fort esloigné; l'une desquelles il appella Habîn, & l'autre Razhabîn. Iamais il n'eust de tresor, ny n'en voulut auoir: que s'il receuoit quelque somme, il la distribuoit à ses Capitaines & soldats. Mais d'ailleurs il estoit fort gourmand, & adonné à boise & à manger, & inuenta plusieurs sortes de sauce & potages. C'est ce que Mircond dit de plus remarquable.

KAYKOBAD 12. Roy de Perse.

Par la mort de Bazab Kaykobad nepueu de Naudar paruint au royaume, & fist son Capitaine General Rostā, fils de Zal, & estāt accompagné de Ghechvad, Kaharen, & autres Capitaines en grand nombre, se mirēt en ambuscade au deuant d'Afraciab qui leur venoit à l'encôte avec vne grosse armee, de sorte qu'il fut desfaict, la victoire demeurant aux autres: Rostā faisoit tant d'armes, qu'il

contraignit Afraciab à de mander trefue pour deux iours, pour la grande crainte en laquelle il estoit pour lors, lesquels luy furent accordez, à condition de traicter de paix, laquelle ses subjects luy approuerent, & enuoyerent vers Kaykobab pour l'accepter, mais les Perles n'y ayans point voulu entendre, ils vindrent à vne seconde bataille, en laquelle Afraciab fut vaincu, où ils combattirent plus opiniastrement qu' auparauant. Et comme l'on estoit en la plus grande ardeur du combat; Rostam demanda qu'on luy monstrast Afraciab, lequel voyant il se mit à courre à toute bride contre luy, & comme cestuy-cy estoit d'vne grande force & dextérité, il le ietta par terre, luy lia les pieds avec vne corde, d'autant que c'estoit la coustume en Perse, & laquelle est encores auourd'huy en vsage, de porter vn cordeau avec soy pour tirer de l'eau aux cisternes, qui sont fort communes en ce pays là: le mena à course de cheual, & le laissa entre les morts. Or comme Afraciab estoit fort aduisé, il fist en sorte qu'il se destacha, & y mit vne autre mort en sa place, puis sans qu'il fust apperceu il fit en sorte qu'il sortit de là, & eschappa pour ceste fois. Rostan tout ioyeux, vint porter ces bonnes nouvelles au Roy, pensant qu'il n'y eust qu'à enleuer Afraciab, ce qu'il offrit de faire: mais voyant la tromperie, tout confus & plein de honte, luy demanda pardon, iurant qu'il ne le tromperoit pas vne autrefois. Quant à Afraciab, il s'en alla au Turquestan, d'où il enuoya vn Ambassadeur à Kaycobad luy de mander la paix, laquelle luy fut accordee. Cela fait, Kaycobab ayant de party ses thresors à ses gens de guerre, se retira en ses terres, ausquelles il administra iustice, faisant office de bon Prince tour le temps qu'il vescu. Il perdit la veuë long temps apres, & son indispotion augmentant de iour à autre, il mourut en Isfaon chef de Kayrac, où il tenoit sa Cour, laissant en son lieu son fils Kaycaus, apres auoir regné cent ans.

KAYCAUS, ou SALOMON 13. Roy de Perse.

L'occasion des querelles precedentes auoit donné l'assurance à vn Capitaine Persien de faire des menées en la ville & Prouince de Masfandaron, à l'aduenement de ce nouueau Roy à la couronne. Ce qui fut cause que Kaycaus l'ena vne puissante armee contre luy, & l'environna de toutes parts. La ville estoit forte & bien pourueüe de gens, & de bastions pour se bien deffendre. Cela fist rechercher quelque stratagene à Caycaus, puis que sa force n'estoit pas suffisante pour en auoir la raison. Il feignit donc d'auoir faute de prouision, & trouua moyen d'auoir quelques intelligences avec les assiegez, lesquels gagnet par le prix excessif qu'on leur donnoit de leurs denrees, les vendoient sans consideration: & comme ils s'en fussent desia desgarnis d'vne grande quantité, ils esprouerent bien tost que par faute d'iceux ils viendroient en la puissance de Caycaus: ce que luy mesme tenoit autrement du tout impossible. Ceste ville de Masfandaron est des plus fameuses de ces quartiers là, au delà des terres de Gueylon, se ioignant du costé du Nort à la mer Caspic. Les naturels habitans de ceste nation sont forts & belliqueux, & sont nombrez entre les subjects des Roys de Perse.

Masfandaron ainsi conquis, Caycaus visitant ses terres entra en celles de l'Arabie, entre laquelle & la Perse il y a vn destroit de mer, nommé Le sein Persique, au deuant duquel le Roy Arabe nommé Zaulzogar, vint avec toute son armee pour le combattre, où l'Arabe fut vaincu, & s'enfuyt (laissant son pays) en vne forteresse, en laquelle il se fioit beaucoup, & où il tenoit pour lors toute sa famille, & vne fille qu'il auoit d'vne rare & excellente beauté. Quelques

pour parler se traicterent qui se terminerent en vne paix, moyennant que Zaulzogar donneroit sa fille Sodaba pour femme à Kaykaus, vn sien frere la luy amena avec mille belles esclaves, & ainsi celebrent les nopces avec l'vniuersel contentement de tous.

Cependant que ces choses se passioient ainsi en Arabie, Afraciab entra sur les terres des Perses avec son armee, où il fit de grands degats: il fut toutesfois repoussé & battu, si qu'il fut contraint de se retirer. Quant à Kaykaus ayant ordonné les choses necessaires au Royaume d'Amou, & en la meilleure partie des terres qu'il possedoit en ceste contrée, ils'en retourna en Perse avec sa femme Sodaba, où arriué qu'il fut il donna à Rostan ses gouuernements de Sagistan & Kabulstan, avec plusieurs autres honneurs, preeminences & liberalitez. Ce Prince auparauant que d'aller en Arabie auoit vn fils qu'on appelloit Syaueux, auquel Rostan auoit voué beaucoup de seruite & d'affection: cestuy-cy estoit vertueux: aimé de tous pour sa douceur & courtoisie: ce qui ne pleut guere à Sodaba, proposant dès l'heure de le mettre mal avec le Roy; feignant donc de l'aimer luy fit entendre son desir, ce que le ieune Prince ayant en horreur s'en deffendit autant qu'il luy fut possible: mais la malicieuse Sodaba desirant d'executer son dessein, vn iour que le Roy estoit fort mal accompagné, elle entra tout courant dans la sale où il estoit, les cheueux esparpillez, plorant & se donnant de grands coups à la poitrine, se plaignant que Syaueux l'auoit voulu forcer: aussi tost on se saisit de Syaueux, & le mit-on en vne fort estroite & obscure prison: mais la cause ayant esté examinée à la rigueur, il fut déclaré innocent: le Roy la manda venir incontinent apres pour la faire brusler, mais ses prieres & l'affection qu'il luy portoit l'en empescherent.

Il a esté dit ci deuant qu'Afraciab en s'en retournant le long du riuage de Iehun alla contre la cité de Balk capitale de Vzbec, Kaykaus enuoya lors contre icelle son fils Syaueux avec douze mille cheuaux, & autant d'infanterie, luy ordonnant de passer par Sagistan, & se ioinde à Rostan avec les plus grandes forces que l'autre pourroit amener quant & soy.

Syaueux donc partit de Isfahan où estoit la Cour de son pere, & s'en alla à Sagistan, où Rostan luy ayant fait vne reception digne de sa grandeur, ils commencerent à traicter quel chemin ils prendroient pour marcher contre l'ennemi. S'estans donc mis en chemin ils arriuerent à deux lieues de l'ennemi, & comme ils alloient recognoistre par quel endroit on l'attaqueroit, on assura qu'Afraciab trois nuits apres donna la bataille, en laquelle il fut mis en route & mal mené: dequoy il eut vne si grande crainte, qu'il se resolut d'entendre à bon escient à la paix, & de se deliurer de ce soing continuel, employant à ceste negotiation vn sien cousin nommé Garceues, qui sceut si bien manier ceste affaire que Syaueux, Rostan, & ceux du Conseil la luy accorderent, en dormant aduis au Roy Kaykaus, lequel le trouua fort mauuais, despeschant sur l'heure son oncle Thus fils de Naudar, avec des lettres fort aigres à Syaueux, luy commandant qu'il suiuit Afraciab en quelque lieu qu'il fust, & qu'il luy liurast la bataille là où il le trouueroit, & à faute de le trouuer, qu'il fist vn ravage en la terre de Thus: & pour le regard de Rostan, à cause son vieil aage, il luy permit de se retirer.

Syaueux pour accomplir le commandement de son pere, & l'accord fait avec Afraciab, fit marcher son armee à Thus, & luy s'en alla trouuer Afraciab. Cestuy-ci auoit en son camp vn Capitaine appellé Piroud Vayla, avec lequel Sya-

ux auoit quelque cognoissance & amitié, & le voyant venir l'alla dire avec vn grand contentement à Afraciab, lequel sçachant sa venuë alla fort loing au deuant de luy, & le mena en sa tente, luy donnant vn siege égal au sien; & pour monstrer cōmbien il l'estimoit il le maria avec vne sienne fille nommee Franguys. Ce mariage ne pleut point à Garceus freres d'Afraciab, ni aux grands de sa Cour, qui tenoient cela pour vne honte qu'on leur faisoit: de maniere qu'ils conspirerēt de tuer Syaux, lequel l'ayant sceu le cōmuniqua à sa femme Franguys qui estoit grosse, la priant qu'au cas que telle chose luy aduint, & qu'elle accouchast d'vn fils, qu'elle le mist entre les mains de quelque personne de la Perse. Peu de iours se passerent sans que les coniurez ne missent à execution leur dessein, & le massacrerent, voulans faire le mesme à sa femme Franguis, afin de faire perir la creature qu'elle disoit auoir dans le ventre. Mais Pirond Vaysa la defendit. Ceste-cy ayāt enfanté en son temps vn fils on l'appella Caycozrao, lequel le mesme Pirond Vaysa fit cacher au camp, iusqu'à ce que Guyu fils de Gudarz l'enleua par apres en Perse, laquelle eut beaucoup de ressentimēt de la mort de Syaux, & principalement le pere, lequel voulant se vanger de la mort de son fils donna vne puissante Armee à Rostam, avec commandement expres de liurer la bataille à Afraciab, ce qu'il fit, le deffit & vainquit, faisant mourir Garceus son frere: si que Rostam s'en alloit victorieux quand il eut aduis que Chaydah fils d'Afraciab venoit au deuant de luy avec vne autre armee. Rostam alors (en la compagnie duquel estoit Frayborz fils du Roy Caycaus & frere du mort Syaux) recommença le combat avec plus d'animosité qu' auparauāt, & recognoissant Chaydah courut contre luy la lance en l'arrest, & le renuersa mort par terre, ce qui fut cause de mettre le reste des Turcs en fuite. Rostam poursuiuant sa victoire entra dedans Turon, le lieu ou estoit la Cour d'Afraciab, & le chef du Turquestan, que les Perses pillerent & mirent à sac, ostant tous les thresors & richesses des habitans d'icelle. Franguys femme de Syaux estoit pour lors en ceste ville, laquelle Rostam enuoya prier de luy monstrer son fils: dequoy elle s'excusa, disant qu'elle ne sçauoit ou il estoit: si bien que Rostam s'en retourna en la Perse, auquel le Roy fit plusieurs hōneurs & presents, & le renuoya ainsi en son gouuernement.

Le Roy Caycaus desiroit infiniment d'auoir son petit fils Caycozrao fils de Syaux & de Franguys, qui estoit lors à Turon, cela fut cause qu'il enuoya au Turquestan Guyu fils de Gudarz noble Persien, & de grande suffisance, pour negocier ceste affaire, laquelle il fit si dextremēt reüssir, qu'il entra à Turon, vit Franguys & le petit Caycozrao, auxquels il persuada d'abandonner ce pays-là, & s'en venir en Perse, ce qu'ils firent accompagnez seulement du mesme Guyu & de Pirond Vaysa, leur aidant le long du chemin iusques à ce qu'ils fussent arriuez à la Cour du Roy de Perse, ou ils furent receus comme il leur appartenoit. Au bout de quelque temps le Roy Caycaus voyant reluire plusieurs vertus & perfections en son petit fils Caycozrao, le fit Capitaine general de ses armees: faisant aussi plusieurs recompences à Guyu pour ses seruices. Ceci fut cause d'vn grand remuēment à la Cour Royale entre Thus oncle de Caycaus à cause de Frayborz autre fils de Caycaus, & Caycozrao: car cestui-ci supportoit fort impatiemment que les descendants d'vn sang si cruel & si ennemi de la Perse fust preferé aux naturels du païs; si bien que la Cour fut diuisee en deux partialitez, l'vne de Frayborz: l'autre de Caycozrao, auquel Guyu s'estoit joint pour le secourir. Tous ces

diuorces estoient fort contraires à l'intention du Roy, lequel pour y remedier fit ce qui ensuit.

A l'heure gouuernoit la ville d'Ardauel vn Bahaman, lequel couroit & infectoit toute laterre de Perse: Caycaus fit donc deux camps égaux en nombre d'hommes, & en forces, en donnant vn à chacun des pretendans, leur disant que celui qui auroit le premier le dessus de l'ennemi, ce seroit aussi ce luy qui deuanceroit son compagnon en grandeur & en dignité: dequoy ils furent tous deux contents. Frayborz partit le premier, & ne fit aucune chose digne de memoire: mais Caicozrao combattit contre Bahaman, le vainquit, & s'assubietit la cité d'Ardauel, & retourna à la Cour fut déclaré heritier du Royaume, & Guyu son Capitaine general. Et quant à Caicaus il se retira en solitude, apres auoir regné, comme on dit, cent cinquante ans.

Ceste ville d'Ardauel ou Ardeuil est vne cité en la Perse en la prouince de Ardebaion distante de peu de iournees de Tabris ou Tauris, non moins grande que renommee, à cause qu'elle a esté la patrie de Cheque Aydar, pere de Cheque ou Cha Ismaël Sophi, les descendans duquel regnent encor au iourd'huy.

CAYCOZRAO quatriesme Roy de Perse.

Caicozrao ainsi paruenue à la Royauté, autant par sa valeur & bon-heur, que par la particuliere bien-veillance de son ayeul dès son aduenement à la Couronne, pour donner vne preuve à son peuple qu'il n'auoit point fait mauuais iugement de luy: il reforma la Iustice qui s'estoit toute deprauee & corrompue pendant les guerres passees, taschant de remedier aux pertes & ruines d'vn chacun par sa liberalité & mansuetude, puis il assembla les Estats, ausquels ils proposa la guerre qu'il pretendoit de faire aux Turcs, en satisfaction de la mort qu'ils auoient donnée à son pere: ce que tous approuuerent, & s'offrirent de le suiure; de sorte qu'il enuoya Frayborz frere de son pere, & Thus son grand oncle & fils de Naudar, avec trente mille cheuaux pour courir les terres du Turquestan. Caicozrao auoit vn fils nommé Syauez, lequel prenant de fort mauuaise part que son pere fist la guerre à son ayeul, comme s'il eust reçu quel que grande iniure se retira à Turon. Pirond Vayfa, lequel comme il a esté dit cy dessus estoit venu en la Perse avec Guyu, quand il y amena Caicozrao avec sa mere Franguis, & sy estoit marié, ayant eu vn fils qu'on appelloit Ferud, lequel come il fut venu en aage s'en alla à Turquestan. Le Roy aimoit ce ieune homme comme son fils: si bien que lors qu'il enuoya Frayborz au Turquestan, ayant entendu que Ferud auoit la garde d'vne forteresse, il comanda expressement à ses capitaines qu'ils se destournassent d'icelle, mais eux estans obligez par le chemin qui les conduisoit d'y passer, ils prirent leur chemin à l'entour d'icelle: ce qu'ayant entendu Ferud il fit vne sortie sur iceux, & les combattit, mais il y demeura sur la place, ce qu'ayant entendu le Roy de Perse il en eut vn extrême desplaisir, & comme on luy dit que Thus en auoit esté la cause, il le fit venir en sa Cour, & mettre en prison. Frayborz & Gudarz continuerent la guerre contre les Turcs, ou ils eurent mauuais succès, d'autant que Pirond Vayfa les vainquit avec vn grand massacre des Perles, & entre autres 70. Cavaliers tous de la famille de Gudarz, lequel avec Frayborz se retirerent en la Perse: le Roy toutesfois ne se rebuta point de ceste desconuenië, ains depecha vne autre fois Gudarz avec vne autre armee, & avec luy Thus qui estoit retourné en grace; ils partirēt donc pour aller à Turon

ils n'alloient pas encores sortis de la Perse, qu'ils trouuerent leurs ennemis qui destruisoient tout deuant eux, lesquels ils combattirent, mais les autres leur resistèrent avec vne telle impetuositè, que les Perses furent contraints de se retirer dans la terre de Damaon, ou ils les environnerent de toutes parts, leur ostant tous les passages.

A la renommee de ce liege, deux Rois voisins du Turquestan, l'vn nommé Hhaxon, l'autre Changal avec chacun vne armee pour le secours des Turcs, ce qui mit les Perses en extreme destresse, se tenans pour abandonnez de tout secours: Mais Kaykoztrao estant aduertey de la misere ou ils estoient reduits, manda incontinent à Rostam qu'il eust à partir en la plus grande diligence qui luy seroit possible: aussi chemina-il sans se donner aucun relasche iusques à ce qu'il eust atteint ses ennemis. Les Perses estans aduertis de sa venue en receurent vne telle ioye que tous en baisèrent la terre en action de grace, & se joignans à luy allèrent combattre leurs ennemis avec tât de courage & de valeur, que la meilleure partie d'iceux demeura sur la place, & entre autres Hhaxon l'vn des Rois de leurs alliez. Kaykoztrao ne se contenta par encore de ceste deffaire, mais enuoya quatre autres armees en differents endroits pour ruiner le Turquestan, la principale que conduisoit Gudarz allant contre Balk, lequel eut à combattre Pirond Vayssa celuy qui auoit la meilleure armee des quatre que Afraciab auoit enuoyé contre les Perses, lesquels emporterent l'honneur de la victoire par la mort de Pirond Vayssa, la teste duquel fut enuoyee à Kaykoztrao, laquelle il vit avec vn grand desplaisir, pour la nourriture qu'il auoit receuë de luy. On dit qu'en ceste guerre demurerent que morts que captifs plus de cent mille Turcs, & vnze de leurs principaux capitaines. Kaykoztrao fit de grandes recompenses à tous ceux qui auoient bien seruy en ces iournees, donnant à Frayborz, la terre de Kyché ou Kaché, & Macron, royaumes qui sont vers Goadel à l'entree du Sein Persique.

Afraciab ayant refait son armee entra derechef avec vn sien fils en la terre de Kaortazin sur les confins de la terre de Turon, ou estoit lors l'armee des Perses, lesquels vainquirent les Turcs, firent mourir le fils d'Afraciab, & le contrainquirent de se retirer en vne forteresse avec sa famille, ou ne se tenant pas fort assuré, & voulant se retirer ailleurs il tomba entre les mains de Kaykoztrao avec sa femme & ses filles, qui furent prises quelque temps auparavant, & traittes avec beaucoup d'honneur & de respect. Quelque mois apres Afraciab fut pris luy mesme & tué: donnant ainsi par sa mort la fin à ceste longue & fascheuse guerre, laquelle estant terminee de la sorte, Kaykoztrao à l'imitation des Rois ses denanciers se voulut retirer de la Cour & des affaires: & n'ayant aucun fils il mit en son lieu Lorasp nepueu d'vn frere de Kaykaus, y contredisans quelques vns des plus grands, puis mourut peu de temps apres, ayant premierement rendu toutes les terres & les facultez que ses predecesseurs auoient ostees à leurs subiects, & payé toutes leurs debtes, il fauorisa les pauvres, rendit la Iustice égale à vn chacun, & contenta les gens de guerre qu'il auoit employez. Iamais n'entreprint affaire d'importance sans bon & meur conseil.

Du temps de Kaykoztrao il y auoit en la Perse deux celebres Philosophes, l'vn nommé Hhorez, l'autre Lokmon: de ce dernier il se trouue quelques opinions entre les Perses qui tesmoignent qu'il estoit d'vn grand esprit, entre les autres vn liure de comparaisons & exemples fort semblables à celle d'Esopé;

aussi y
racom
fort fid
doubte
n'est po
de ce p

Kay
de Lor
proche
homme
du Roy
porta c
terres i
porami
tes les
marche
besque
celle se
na plus
peu de
son Ro
fut cau
lem, lac
ribles e
Perse,
auoit d
Gustasp
ayant d
forte q
bonne p
de gens
tir du R
pere, ny
equipag
ria sàs e

C'esto
marier
bloit q
estoit p
estoit p
de la fig
estoit m
doit &
marqué
là estoit
stasph e
riçité,

aussi y'a-il grande apparence que c'est de luy qu'ils veulent parler d'autant que racomptant sa vie ils disent qu'estant grand Philosophe, il auoit esté esclaué fort fidele, gracieux, & qu'il mourut condamné, vne chose seulement met en doute qu'il assure qu'il estoit Iuif, ils ont vn Prouerbe entr'eux qui dit; il n'est point de besoin d'enseigner Lokman pour monstres le profond sçauoir de ce personnage.

LOR ASPH XV. *Roy de Perse.*

Kaykozrao n'ayant laissé aucun enfant mâle, la couronne vint entre les mains de Lorasphe, selon l'election qu'il en auoit faicte auparauant que de mourir, proche à succeder à Kaykozrao, mais d'autant qu'il estoit recogneu pour vn homme seuer & cruel, son établissement fut enuesché par les plus grands du Royaume, & parti culièrement de Zalk pere de Rostan; toutesfois il l'emporta contre tous, & fut déclaré Roy, apres cela il sortit de Isfaon, & visita ses terres iusques à Balk, enuoyant de là Gudars avec vne armee contre la Mesopotamie, Syrie & Palestine, lequel en peu de temps mit sous sa puillance toutes les terres de Babylone, & de Dimes Kychan, qui sont celles de Damas, puis marcha contre Beyt Almokadas, c'est à dire Hierusalem: car en langue Arabesque Beyt signifie maison, & Almokadas, c'est à dire des saints, le Roy d'icelle se rendit à condition de payer tribut, pour seureté duquel accord, il donna plusieurs personnes notables en ostage, lesquelles Gudars fit massacrer à peu de iours de là ayant esté assuré que les Iuifs se vouloient rebeller contre son Roy, & s'estoient assembles en intention de luy faire la guerre, ce qui fut cause que Gudars ayant rassemblé ses forces, retourna contre Hierusalem, laquelle il batit & força à la prise de laquelle, les Perse vserent de terribles cruautez enuers les Iuifs, en emmenant vn grand nombre de captifs en Perse, où Gudars se retira avec plusieurs autres victoires. Le Roy Lorasphe auoit deux fils, l'aîné s'appelloit Gustasphe le plus ieune s'appelloit Zaria, Gustasphe estoit fort superbe & altier, mais d'ailleurs fort belliqueux, lequel ayant disposé quelques siens amis à des nouuautez qu'il desiroit, il fit en forte qu'ils se rebellerent avec luy contre son pere, pour le chasser du Royaume: bonne partie d'iceux le suiuit du commencement: mais le pere ayant amassé le plus de gens qui luy fut possible, le poursuiuant sans perdre temps ny occasiõ, le fit sortir du Royaume, ne sentant pas ses forces bastantes pour resister à celles de son pere, ny pour se conseruer dans le pays, si bien qu'il se sauua seul, & en mauuais equipage, passa au Turquestan, où estât arriué par certaine aduature, il se maria sans estre cognu, à la fille du Roi de ce pays là, ce qui aduint en ce ste maniere.

C'estoit vne coustume ancienne au Turquestan, que lors que le Roy vouloit marier quelque sienne fille de s'assembler en vn camp où tout le peuple s'assembloit qui estoit en certe saison là en la Cour, chacun le mieux en point qui luy estoit possible, lesquels s'estans tous mis en ordre, celle qui deuoit estre mariee estoit prise du Roy son pere par vne main, & en l'autre tenoit vne pomme d'or de la figure & grâdeur d'vne orange, toute enrichie de tres-fines pierreries, puis estoit mise en lieu où elle pouuoit voir particulièrement ceste assemblée regardoit & consideroit l'vn apres l'autre fort long temps, finalement en ayant remarqué quelqu'vn qui luy plaisoit, elle luy alloit donner ceste pomme & cettui là estoit tenu inuolublement pour son mary. Or il arriua qu'au temps que Gustasphe entra en la Cour, le Roy vouloit marier vne de ses filles, laquelle par curiosité, ce nouveau venu voulut aller voir, mais son aduature voulut qu'il pleut

tuèrent leurs ennemis
rent, mais les autres
es furent contraints de
merent de toutes parts,

urquestan, l'vn nommé
r le secours des Turcs,
ur abandonnez de tout
ou ils estoient reduits,
is grande diligence qui
n relasche iusques à ce
s de sa venue en receu-
on de grace, & se joie
ourage & de valeur,
entre autres Hhakon
ata par encore de ceste
ts endroits pour ruiner
nt contre Balk, lequel
leure armee des quatre
emporterent l'honneur
uel fut enuoyee à Kay-
a nourriture qu'il auoit
t que morts que captifs
apitaines. Kaykozrao
n seruy en ces iournees,
macron, royaumes qui

vn sien fils en la terre de
oit lors l'armee des Per-
s d'Afraciab, & le con-
le, ou ne se tenant pas
e les mains de Kaykoz-
ue temps auparauant, &
elque mois apres Afrac-
r la fin à ceste longue &
aykozrao à l'imitation
des affaire: & n'ayant
de Kaykaus, y contre-
de temps apres, ayant
que ses predecesseurs
tes, il favorisa les pau-
es gens de guerre qu'il
ance sans bon & moue

celebres Philosophes,
se trouue quelques au-
grand esprit, entre les
blables à celle d'Esopie

à cette Princesse si qu'elle lui donna la pomme, de quoi le Roi son pere fut fort marry pour ne cognoistre Gustasph, & les grâds qui se trouuerēt là firent plusieurs plaintescōme si tout ordre eut esté réuersé, de sorte que pour euitter qu'à l'auoir, il n'arriuaſt ſemblable choſe, on fit la loy par laquelle il ne ſeroit plus permis d'oreſnanant aux filles du Roy d'eſtre mariees à d'autres qu'à ceux de leur qualité & merite. Ce Roy auoit encore deux autres filles d'une rare beauté qui luy furent demandees par deux fils d'un Roy ſien voiſin, aufquels il les promit à cōdition qu'ils reduiroiēt ſous ſa puiſſance deux des plus grands ſeigneurs de ſes païs & qui auoient eſté cauſe de beaucoup de mal en ſon royaume: le parti & l'entrepriſe leur ſēblerēt fort difficiles; mais ayant eu cognoiſſance de la valeur de Gustasph, ils trouuerent moyen de luy faire entreprendre cette charge à la perſuaſion de ſes amis: ſeignāt donc qu'il ſ'en alloit à la chafſe avec vne ſuite collaire à ſon deſſein, il donna vn ſi bon ordre, & ſe conduiſit ſi dextrement en cette entrepriſe, qu'il les prit & les dompta les mettās en la puiſſance des deux freres qui eſtoient avec lui, lesquels les allerēt preſenter au Roy, lequel fit grād cas de ce fait d'armes là, & leur donna ſes deux filles, peu de iours apres le Roy ayant dreſſé des iouſtes Gustasph ſ'y comporta avec tant d'adreſſe, & de galanterie que le Roy le loüa fort, à quoy il reſpondit qu'il ne falloit pas ſ'eſtonner ſ'il auoit vne telle dexterité à ſe battre à cheual, avec vn balon de Canne, luy qui auoit nettoyé le royaume des perturbateurs d'iceluy, ce que le Roy ayāt entendu & informé comme le tout ſ'eſtoit paſſé, en demeura d'auantage ſatisfait.

Gustasph cependant ſçachant cōbien ſon pere lui vouloit de mal pour ſ'eſtre retiré chez ſes ennemis, & qu'il cerchoit moyē de ſ'en vāger, penſant au grand differenc qu'il auoit eu avec ſon pere & de cōbien il auoit deu reſſentir ſon abſēce ne ſçachāt point encore en quel lieu il ſ'eſtoit perdu, il reſolut de luy faire la guerre, & avec ce deſir, il perſuada à ſon beau pere de luy reſuſer le tribut qu'il luy payoit pour ſon païs, ce que le Turc fit contre ſa volōté, luy enuoyant vn Ambaſſadeur de ſa part pour luy denoncer la guerre. Cette nouueauté eſtonna fort le Roy Loraſph, & ſ'enquerant de la cauſe principale qui mouuoit le Roy des Turcs, à ſe reuolter trouuant les raiſons de l'Ambaſſadeur trop foibles pour vne affaire ſi importāte, il deſcouurit en fin que c'eſtoit vn eſtrāger homme de valeur qui par vne inopinée aduāture auoit eſpouſé la fille de ce Roy qui eſtoit cauſe de tout ce mal. Cela fut cauſe qu'il ſ'informa plus particulieremēt qui eſtoit cet eſtrāger & trouua en fin que c'eſtoit ſon fils Gustasph, de quoy eſtāt biē aſſeuré, il deſpeſcha vn Ambaſſadeur vers ſon ieune fils nommé Zarir frere de Gustasph, à fin qu'eux deux enſemble l'alaiſſent trouuer & l'incitaſſent de venir prendre la poſſeſſion du Royaume, Gustasph ayant eu aduis de ceſte deſpeſche, partit de la Cour au deuant d'eux auparauant que ſon beau-pere en euſt la cognoiſſance, & parla à ſon frere Zarir receuāt la Tiare que ſon pere lui enuoyoit il l'a mit en ſa teſte, & fut auſſi toſt proclamé Roi de Perſe de toute cette aſſemblee, ce qu'eſtant fait, il fit appeller ſon beau-pere, lequel eſtant arriué là & le voyant en cet eſtat fut troublé & confus, penſant que ce fuſt quelque menēe & trahiſon pour le depoſſeder de ſon Roiaume, mais aiant ſceu cōme le tout ſ'eſtoit paſſé, il l'embralla pluſieurs fois avec grand ioye, Gustasph aiant pris incontinent apres congé de ſon beau-pere, il ſ'en alla en Perſe emmenāt quāt & ſoy ſa ſēme Katabun (car ainſi ſ'appelloit la fille du Roi qui luy auoit donné la pomme) & grāde compagnie de gēſ & de chameaux chargez de grādes richesses Loraſph ſon pere le receut avec des demonſtrations de grand amour qui creut encor dauantage pour ſes ſeruices qu'il lui rendit par apres; en fin le pere ayant

passé quelques ans avec ses fils, lassé du manieient des affaires se retira de la Cour pour passer ses iours en vne vie solitaire, où il mourut quelquetemps apres, donnant à son fils de tresbons & necessaires cōseils, pour le gouuernemēt de son estat, on auoit sus-nōmé Lorasph, Balkah, d'autant que la meilleure partie du temps, il residoit à Balk. *GVST ASPH XVI. Roy de Perse.*

Quant Lorasph se retira de la Cour il laissa son fils Gustasph, ou Gustafef commandant au Royaume: cestuy-cy fut vn Prince fort vaillant à la guerre & prudent à la paix, fort adonné à l'idolatrie & veneration du feu, à laquelle superstition il fut tellement zelé, qu'il fit la guerre à ceux qui ne vouloient pas suivre son opinion, comme il fit à Ariasph, ou Ariaseph Roy de Turon pour l'auoir repris en vne de ses lettres sur ce qu'il luy mandoit qu'il suiuit la secte de Zarducht, qui estoit celle du feu, c'estoit la prouince d'Aderbaion ou Azarbaion, c'est à dire prouince du feu que ceste superstition auoit pris son cours, & celuy qui fut le premier inuenteur de ceste secte l'appelloit Zarducht, c'est à dire amy du feu. Gustasph, donc en colere du peu de respect qu'Ariasph auoit rendu à le reprendre en ses lettres, se mit en cāpaigne, accompagné de son frere Zarir, & de Sphandiar son fils, avec le plus grand nombre de gens de guerré, qu'il peut prenant la volte de Turō dōna la bataille cōtre Ariasph, le vainquit mettant à mort ses fils & ses freres, & sans perdre tēps s'en alla cōtre Turō, laquelle il prit & saccagea, & de là s'en retourna en Perse, ou arriuē, il fit mettre en prison son fils Sphandiar, en vne forteresse nommee Guerdakuh en la cōtree du Rudbar, pour quelque soupçon qu'il auoit de luy. Durant que cecy se passoit en Perse, Ariasph ayant assemblé vne nouuelle armee entra dans le pays, print Balk qu'il saccagea, emmenant captiues quelques filles de Gustasph, & ne se contentant pas de cela, il entra plus auant dans la prouince, avec vne telle promptitude, que Gustasph n'ayant pas assez d'asseurāce pour l'attendre seul, ayant appellé son conseil, il fut d'aduis de deliurer son fils Sphādiar, & luy dōner la charge de ceste guerre, laquelle cestuy-cy ne voulut point receuoir ny sortir de prisō, en fin toutesfois aux prieres de sō frere Iamasph, & avec la parole que son Pere luy donna, de luy laisser la charge du Royaume s'il reuenoit victorieux, il se mit en chemin avec vn bon nombre de gens de guerre, il marcha cōtre Ariasph luy dōna la bataille, & emporta la victoire, & s'en retourna avec icelle en Perse, son pere luy alla aussi tost ardeuāt, luy demonstrent toute labiēuillāce qu'il se pouuoit, il lui dit toutesfois que ceste victoire deuoit estre estimée peu de chose, tant que ses sœurs seroiēt captiues entre les mains de l'ennemy: dequoy Sphandiar ayant honte, & pour ne faillir à son obligation, il fit vno estite de toute son armee de 24. mille hommes, 1. mille de pied, & 12. mille de cheval, & accompagné de Buchutan son ieune frere, pour suiuit son ennemy: mais ils aduiserent par le chemin de se separer, ce qu'ils firent à vn carfour, dont les trois chemins alloient tous à Turon, donnant le plus grād chemin à Buchutan son frere, où il y auoit de grandes prairies, le chemin estāt plus aisē à tenir: avec cōmandement, qu'estant arriuē en vn lieu nommé Paruindez, il se mit en embuscade avec ses troupes, & se tint là coy sans bruit, de crainte qu'ils fussent entendus de ceux de Turon; & comme il seroit de sia nuict, comme c'estoit la coustume en ceste ville d'allumer alors de grands feux, qu'alors il donast dedans, avec la plus grande impetuositē qu'il pourroit.

Quant à Sphandias, prenant avec luy quelque compāgnie, allerent par vn autre chemin habillez en marchants, à Aphetcon, c'est à dire sept Roi, ou sept

Seigneurs ayans porté avec soy forces ioyaux, & pierreries de grande valeur; car c'estoit la coustume des Perses, allés à la guerre, de porter quant & eux toutes leurs richesses, lequel chemin estoit beaucoup plus court que celui de Buchuran: Si bien que Sphandiar arriva à Turon avec ses compagnons en sept ou huit iours, se presentant ainsi en accoustrement de marchand deuant Ariasph, avec les ioyaux, qu'il portoit se conduisant de sorte en son entreprise qu'il fut logé dās le palais, meimes du Roy; & comme il eut eu aduis que son frere estoit arriué au rendez-vous, il demanda permission de faire le iour suiuant vn banquet au Roy, & à ceux de sa cour, qu'il auoit intention de dresser en la campagne voisine de la ville, & sur l'occasion de ce festin, il fit plusieurs feux pres de la muraille d'icelle. Buchutan, qui auoit l'œil au guet, les descouurit incontinent & alors sortant de son embulche vint occuper tous les chemins & avec vne grande impetuosité entra dans la ville où il fit vn grand massacre & la saccagea ne reseruant pour luy de tout le pillage qu'un throspe d'or, enrichi de fines pierreries d'une merueilleuse beauté avec vn Elephant blanc; cela fait il deliura ses deux sœurs que Sphandiar liura à son frere Buchutan pour les ramener en Perse, & quāt à luy, il prit son chemin vers la mer de l'Inde pour forcer quelques nations à suivre sa superstitieuse opinion du feu, de là il s'en retourna en Perse, où il fut fort bien receu de son pere, lequel au lieu, du royaume qu'il luy auoit promis, il lui fit faire plusieurs grādes & perilleuses entreprises desquelles il sortit à son honneur, finalement son pere voulut qu'il allast chercher Rostan qui s'estoit retiré en Siston, sans le venir trouuer au cōmencement de son regne. Sphandiar y fut, mais contre sa volenté & seulement pour obeir à son pere, auquel il dit que ce n'estoit pas accomplir ce qu'il luy auoit promis & que c'estoit mal recognu l'obligatiō qu'il auoit à Rostan, il s'en alla donc à Siston menant avec soy vn siē fils nommé Bahaman, lequel, comme il alloit deuant son pere il vit de loin descendre d'une coline, Rostan, au deuant duquel il fut & luy dit qui estoit toute cette troupe qu'il voyoit venir de loin, dequoy Rostan se trouua tout estonné, toutesfois estant allé au deuant baiser la main à Sphandiar, & comme cettuy cy lui eut declaré la cause de sa venuē qui n'estoit autre que pour le faire venir à la Cour de son pere, l'autre luy respōdit que son aage le deuoit maintenant dispenser de telles obligations & qu'en cas de necessitē on le trouueroit tousiours à propos. Sphandiar insistoit au contraire, si bien qu'en ces disputes ils en vindrent aux paroles plus aigres, & se descrent, mettant soudain la main aux armes: quant à Sphandiar, il estoit tenu pour vn des plus rudēs & hardis cheualiers de la Perse, aussi reduisit-il son aduerfaire en tels termes qu'il ne faisoit plus que parer aux coups toutēfois comme l'extreme necessitē fait renaistre souuēt nouvelles forces, il fit vn si grād effort qu'il blef-
sa mortellement Sphandiar, lequel mourut incontinent de cette blessure recomandant son fils Bahaman à Rostan, auparauant que de rendre l'esprit, & son corps à son frere Buchutan qui le fit emporter en Perse, où on luy donna sepulture condigne à sa grandeur, son pere Gustasph en eut vn grand resentiment de douleur, ne tenant plus conte de rien entreprendre depuis cette mort, toutēfois le Roy de Turquestan estant venu courir les terres de Perse, il fut contraint de mettre sus vne nouvelle armee avec laquelle il batit & vainquit son ennemy, se retirant apres chez soy, où il fit venir son petit fils Bahaman, qui estoit lors à Siston; auquel il resina son Royaume & se retira en vn lieu nommé Ghozghzar, pour y passer le reste de ses iours en vie solitaire; ce lieu estoit vne maison

de plaifance, laquelle pour la belle architecture, ceux du païs difoient estre vne œuvre de Soliman Bendaud, c'est à dire Salomon fils de Dauid, distante de Scyras de 30. mil. Gustafph, fonda la Cité de Afuatah, qu'il furnomma Herbont, & ayant veſcu quelques années apres il mourut ayant regné ſix vingts ans.

BAHAMAN DARAZ DAST XVII. *Roy de Perſe.*

Après la retraite de Gustafph Bahaman ſon petit fils luy ſucceda, qui fut ſurnommé Daradaſt, c'est à dire à la longue main: on l'appelle auſſi Ardchir; qui eſt le nom le plus commun qu'on luy donne aux Chroniques de Perſe, qui luy fut donné pour vne telle occaſion, cōme ſa mere eſtoit groſſe de luy, vn Astrologue vint voir ſon ayeul Gustafph & ſon pere Sphadyar, lequel apres les auoir ſaluez s'adreſſant à Sphadyar, & luy preſentāt vn petit panier lui dit que c'eſtoit pour mettre le fils qui naiſtroit de luy, dans lequel ayant deſcouuert, il n'y auoit autre choſe dedans qu'vn vaiſſeau plein de laiſt, & vn peu de farine, leur diſant que ſon pouuoir ne s'eſtēdoit pas à plus grand preſent: les Princes demurerent fort ſatisfaits du diſcours de ce ſage & prindrēt ſi grand plaiſir à ſon preſent, qu'ils donnerent vn nom à leur fils des choſes qu'il auoit offerres: car Ard en langue Perſienne, eſt à dire farine, & chir, c'eſt à dire laiſt, ces deux noms eſtans joints enſemble font le nom de Ardchir, qui eſt le meſme que les Grecs & Latins diſent Artaxerxes, & de luy pluſieurs de ſes ſucceſſeurs, ont voulu eſtre nommez Ardchir.

Ce Prince fut de fort bonne & ſaine compoſition ayant le bras & la main droicte remarquablement plus longue que l'autre, il fut doué de toutes les parties qui ſe peuvent deſirer en vn Prince, & entr'autres ſi ialoux du bien public que lors qu'il enuoyoit de ſes Officiers pour viſiter ſon Royaume, il meſſoit quelques vns parmi eux, auxquels il auoit de la confiance, pour ſeruir de teſmoin à ce qu'ils leur verroient faire, à fin qu'il recompēçat & accreut les dignitez de ceux qui auroient bien verſé en leurs charges, & au contraire chaſſiat ceux qui ſ'y ſeroient conduits mal à propos: vn an apres qu'il fut Roy, il tint ſes eſtats auxquels il deſclara particulièrement ſes intentions, les priant de luy dire publiquement & ſans crainte, ce qu'il y auoit de defauts en luy, afin de les pouuoir euitter, & que s'il faiſoit quelque choſe indigne d'vn Roy, qu'ils le depoſaſſent, luy eſtant bien plus agreable d'obeïr, & qu'en ce faiſant il en arriuaſt du bien au public que de gouverner ſans ordre au dommage du Royaume, tous louïerent fort ſon zele & avec grands cris, prièrent les dieux qu'ils luy donnaſſent bonne vie & longue, & apres leur auoir accordé quelque choſe neceſſaire pour leur particulier il les licentia.

Ardchir fit reedifier pluſieurs edifices qui eſtoïēt ruinez & donna ordre pour l'adminiſtration du Royaume, cela eſtant fait il penſa comment, il prendroit ſa raiſon de la mort de Sphandiar ſon pere & cela luy fit aſſembler vne puiſſante armee, à laquelle, il leur fit prendre le chemin de Siſton: mais comme il eſtoit au milieu du chemin, on le vint aduertir que Roſtan eſtoit mort, & que Framarz ſon fils venoit en ſa place, alēcontre de luy avec bon nōbre de gens qui luy preſenterent la bataille, laquelle fut fort ſanglante: la victoire, toutesfois fut du coſt d'Ardchir qui luy couſta la vie de pluſieurs des ſiens; mais Framarz fils de Roſtan y fut tué, & Zal ſon ayeul qui eſtoit encore pour lors en vie, fut pris priſonnier, apres laquelle bataille Ardchir s'en retourna victorieux en Perſe, mettant Siſton & Kabul ſous ſon obeïſſance, il fit la guerre par ſes Capitaines en toute la Sirie & Paleſtine, rangeant pluſieurs peuples ſous ſon Empire & em-

menant plusieurs Iuifs en captiuité en Perse, il auoit vn fils qu'on appelloit Sasan, qui estoit grand Philosophe & Astrologue, lequel pour vacquer plus librement à l'estude, quitta la Cour, & toutes les grandeurs où il estoit appellé, mesme ne pretendit point au Royaume apres la mort de son Pere, laquelle aduint avec vn regne, & vne douleur generale de tous les subiects, laissant sa femme Homay grosse d'un fils, qu'elle enfanta apres sa mort. De son temps florissoit Hypocrates, que les Perfes appellent Bokorat, & Democrite desquels ils ont les escrits par deuers eux, avec les œuvres de Platon qu'ils appellent Aphlatum, de Socrates qu'ils appellent Sokorat, & d'Aristote, qu'ils nomment Arasto, & Arastatalis, ceux aussi de Galien: ils font aussi grand cas de plusieurs autres Autheurs Grecs, & cela est en vsage entre les Perfes d'estimer les gens de lettre, desquels ils recherchent la conuersion, se seruant de leurs authoritez, conceptions, & sentences, le Roy Ardechir souloit dire que la maison du Prince, ne deuoit iamais tenir sa porte fermee.

Mais d'autant que Rostan a esté vne personne fort signalee en ceste histoire il est bié à propos aussi de sçauoir la cause de sa mort, laquelle arriua en ceste maniere, Rostan auoit vn frere nommé Chagad, auquel il auoit donné charge de visiter ses Prouinces, & recueillir ses rentes & tributs qui luy estoient deubs, cestuy-cy estât allé à Kabul pour cet effect, deuint amoureux de la fille du gouverneur de ce pays là, qui estoit fort belle, & la demanda au pere, lequel voyât le frere de Rostan espris de l'amour de sa fille, la luy refusa, & d'autant plus que l'autre en faisoit vne plus grâde poursuite, iusques à ce qu'il vint à luy promettre, à condition qu'il le deliureroit de la subiection de Rostan son frere, le faisant mourir, cecy estant accordé Chagad s'en retourna à Siston, ou discourant avec son frere, il luy fit plusieurs plaintes du gouverneur de Kabul qui l'auoit mesprisé & fort mal traité, Rostan tout en colere, reprit son frere de son peu de courage, & fit assembler gés de guerre de toutes parts pour chastier ce gouverneur. Chagad l'en empêcha tât qu'il peut, luy disant que sa presence estoit suffisante pour en tirer sa raison, ce conseil pleut à Rostan, & partit avec son frere, & vn sien autre suiet nommé Zanada, & quelque peu de ses seruiteurs pour s'en aller à Kabul, dequoy Chagad aduisa secretement en diligence son beau-pere. Celuy de Kabul sortit au deuant comme pour le receuoir, ayant mis plusieurs de ses gés en embusche, ayât abordé Rostan, il luy demāda pardon comme homme qui se repentait des fautes qu'il auoit commises, & Rostan luy ayât pardonné, celuy de Kabul le pria de se venir reposer en vne sienne maison de plaisir, le guidant, de sorte qu'ils arriuerent à des fossés qu'il auoit faites à ce dessein couuertes de ramee, dans l'une desquelles tomba Rostan avec son cheual fort empêtrez, lequel voyant appertement qu'il estoit trompé par la meschanceté de ses conducteurs, & que son mal estoit sans remede ny esperance, apres leur auoir dit mille iniures, il les pria de luy donner vn arc & des fleches pour se deffendre des bestes farouches, afin qu'ils ne le missent point en pieces de son viuāt. Ceux-cy approuerent son dire: mais aussi tost que Rostan les eut en main, il encocha deux fleches sur son arc, les tirant avec vne telle force, qu'encor que son frere & son beau pere eussent mis au deuant d'eux le tronc d'un arbre qui leur estoit voisin, les perça toutefois d'oultre en oultre, & les tua. Or tirer deux ou trois fleches en vn coup, cela est comun entre les Perfes, c'est ce qui red le coup de Rostan moins estrange, & en ceste façon moururent avec luy ceux qui auoient machiné sa mort: car luy y demeura aussi avec les autres, toutefois l'histoire se raist cōme cela aduint. Quant à Kabul duquel a esté fait

souuent mention, afin d'en informer particulièrement le lecteur, c'est vn royaume qui fut autrefois suiet à la Perse, & qui est sur les côfins d'Inde, & falloit anciennement pour aller de Kabu à Lahor, qui est auourd'huy la Cour du grand Roy de Mogol, & le centre de tout ce qui s'appelle Inde estre 3. mois entiers, au lieu qu'õ n'y est auourd'huy que 20. ou 25. iours, la cause de cela en partie, c'estoit qu'il falloit faire vn grad circuit, à cause de la grãde quantité des voleurs.

HOMAY Roynne de Perse, & mise au rang des Royn la 38.

Pour retourner maintenãt à l'histoire, apres la mort de Ardchir, le gouuernement du Royaume demeura à Homay sa femme, qui comme a esté dit, estoit grosse, & au bout de cinq mois elle enfanta vn fils d'vne rare beauté, aussi tost on appella selon la coustume les Astrologues pour sçauoir son horoscope, & ce qui deuoit arriuer à cest enfant Royal. ceux-cy respondirent qu'il deuoit estre cause de grands maux aux Royaumes, si bien que plusieurs furent d'aduis de le faire mourir: la tendre affection de la mere ne peut consentir à la mort de son enfant, ains le fit mettre dãs vn petit berceau, puis enclorré en vn coffre de bois dans lequel elle mit plusieurs pierreries de grande valeur, afin que si quelque pauvre hõme le trouuoit, cela luy aidast à le nourrir & esleuer, avec tout cela le fit mettre sur le fleuve de Iehun, le courãt duquel l'eut bié tost enleué fort loin de là, & cõme il arriuoit au bord, il se rencõtra là vn pauvre hõme qui lauoit du linge, tãt à luy qu'à autruy, les Oriẽtaux appellẽt ces hõmes là Maynatos, cestuy cy voyant voguer sur l'eau ce coffret, espouuanté de la nouueauté de la chose, & courrant le coffre pour voir ce qui estoit dedãs, il y trouua vn petit enfant, de la beauté duquel estant tout esmeu, il le fut encor beaucoup d'auantage, quand il vid les richesses qui estoient dedans, ce qui fit croire au laudier qu'il venoit de quelque illustre maison, l'enleuant donc de là avec tout ce qu'il auoit quant & soy, il le porta à sa fẽme, laquelle le nourrit & esleua avec vn fort grand soin, & l'appella Darab, formãt son nom de la cassette où il auoit esté enclos, & de l'eau sur laquelle il auoit esté exposé: car Dar en lãgue Persiẽne signifie quelq table ou bois, & Ab signifie eau: à quelques ans de là, Darab estant assez grand pour apprendre quelque chose, le laundier qui le vouloit dresser, selon l'estat où il se trouuoit pour lors, luy voulut faire apprendre quelque mestier, mais l'inclination de Darab y estoit toute contraire, l'estat de sa fortune ne luy ayant peu faire perdre le ressentiment de son extraction, il tesmoigna assez à son pere putatif, qu'il s'occuperoit à ces choses là avec grand regret, & qu'il estoit plus porté aux armes qu'à toute autre vacation, cela fut cause que le laundier cognoissant son humeur luy acheta des armes, & le mit en equipage le mieux qu'il peut, luy donnant vne petite prouision pour sa vie, & l'euuoya chercher quelque place aux compagnies. Alors la Roynne Homay estoit en guerre contre la nation de Rumeftan, contre laquelle elle vouloit enuoyer vne puissante armee, ce fut là où Darab s'enroola, & fit son premier apprentissage, les Perfes de ceste armee eurent iournee avec leurs ennemis, en laquelle Darab fit de si estranges faits d'armes, qu'il remplit d'estonnement tous ses compagnons, lesquels ne parloient plus que de ses faits. Les affaires de Rumeftan estans pacifiques, le Capitaine general vint rendre compte de ce qui s'estoit passé à Homay, & entre autres d'vn ieune soldat tout nouueau venu aux armees, lequel il ne se pouuoit lasser de louer, ce qui fut cause que la Roynne voulut qu'il fust emmené deuant elle, où estant elle s'enquit de luy comme il auoit nom, & de qui il estoit fils, il luy respondit que son nom estoit Darab, & que pour pere & mere il ne recognoissoit qu'vn laundier & sa femme, raconta la cause

de son nom, & comment il auoit esté trouué, ainsi qu'il l'auoit entendu d'eux: par ce discours la Royne yint à cognoistre que cestuy-cy estoit son fils, & en estant assuree luy remit entre les mains le Royaume, duquel elle auoit iouy trente deux ans, elle fonda la ville de Gerbatkon, & fit esleuer par la Perse iusques à mille Piramides d'une estrange Architecture, lesquelles Alexandre fit toutes abattre par apres.

DARAB KEBAR XIX. Roy de Perse.

Darab fils de Homay parueniu ainsi la couronne de Perse entra au gouvernement avec le contentement, & resiouissance de tous ceux du Royaume, pour la grande opinion qu'on auoit de luy, laquelle ne fut point vaine; car en bonté & en sagesse il deuança ses ancestres, mesmes ceux qui auoient esté tenus pour bons Princes, si qu'il fut aymé non seulement des siens, mais encore des Rois les voisins, excepté de Phaylacus Roy de Yunon (c'est celuy que nous nommerons Philippe Roy de Macedoine, & pere du grand Alexandre) lequel enorgueillily pour les victoires qu'il auoit obrenuës en la Grece, refusa de payer le tribut, que ses predecesseurs souloient payer long tēps auparavant aux Rois de Perse, ce qui fut cause qu'il prit les armes contre Darab, lequel luy fit la guerre, premierement par ses Capitaines, & depuis en propre personne, en laquelle Phaylacus fut vaincu, & contraint de se retirer en vne forteresse où Darab l'assiegea: La paix toutesfois fut concludë entre-eux, moyennant quarante mille pesans d'or, que Phaylacus & les siens payeroient chacun an à Darab & à ses successeurs; & afin que ce traicté fut plus inuiolable, Darab demanda à Phaylacus vne sienne fille tenuë pour vne des belles Princesses de son temps, ce qui fut fait: mais elle fut fort peu avec Darab qui la repudia, à cause quelle auoit l'haleine mauuaise. Ce fut en ce temps que Karimach femme de Phaylacus, deuint grosse (non de son mary; comme disent quelques-vns) & accoucha en son temps d'un fils nommé Ascandar, ou Alexandre. Darab apres ceste guerre s'en retourna en Perse, & mourut bien tost apres laissant son Royaume à son fils Darab apres auoir regné quatre ans.

DARAB SECVER ou KVCHEC XX. Roy de Perse

Darab surnommé le petit, second du nom, & fils du premier Darab, apres la mort de son pere paruint au Royaume, il auoit vne mauuaise inclination; sans courtoisie, desloyal, d'un regard farouche: si que pour toutes ses mauuaises conditions, il fut autant hay des estrangers & des siens, que son pere en auoit esté aymé, & s'acquit tellement la disgrace de ses subiects, qu'ils conspirerent contre luy, & resolurent de se mettre jentre les mains d'Ascandar, ou Alexandre fils de Philippes, auquel tous les Vuazirs ou Seigneur escriui- rent d'un commun consentement qu'il vint en diligence en Perse avec le plus grand nombre d'hommes qui luy seroit possible, luy promettant toute assistance, & donnans conseil pour commencer la guerre avec quelque apparence de refuser le tribut de quarante mil pesans d'or, auquel son pere l'auoit obligé.

Ascandar qui naturellement estoit belliqueux voyant vne offre si confoame à ce qu'il desiroit le plus, ne perdit pas l'occasion, ains suiuit le conseil qu'on luy donnoit, & refusa le tribut. Darab qui vit que son subiect vouloit secouër le ioug, luy enuoya demander par vn Ambassadeur, auquel Alexandre respondit que ceux qui payoient les tributs estoient morts. Darab, luy enuoya apres vne secōde Ambassade, de par laquelle il enuoya vne petite canuëtte, vne houlette

il l'auoit entendu d'eux: cy estoit son fils, & en duquel elle auoit iouy esleuer par la Perse iusquesquelles Alexandre fit

Perse.

Perse entra au gouuernement de ceux du Royaume, ce fut point vaine; car en ceux qui auoient esté tenus de ses siens, mais encore des siens (c'est celuy que nous nommés grand Alexandre) lequel de la Grece, refusa de payer tribut au parauant aux Rois de Perse, lequel luy fit la guerre propre perfonne, en la fin en vne forteresse où Darab, moyennant quarante mille hommes, & de l'argent, & de l'artillerie, Darab demanda à la Princesse de son temps, la repudia, à cause quelle estoit femme de Phaylax, & accoucha d'un fils. Darab apres ceste guerre, bailla son Royaume à son

Roy de Perse

le premier Darab, apres la mort de son pere, sans aucune mauuaise inclination, sans pour toutes ses mauuaises actions, que son pere en eut de ses subiects, qu'ils contraindre les mains d'Ascandar, & de ses freres, ou Seigneur escriuiui- l'histoire en Perse avec le Roy, luy promettant toute la guerre avec quelque apparence, auquel son pere l'auoit

luy ayant vne offre si consoe- me, & diuisee en cinq gouuernements: les Perses l'appellent Gueylon ou Gaylon: mais les naturels la nomment Endisafet, c'est à dire Inde Blanche, pour estre fort gaye & plaisante à comparaison de la vraye Inde: elle tient les ports & l'entree de plusieurs Royaumes, & ceste cité principale des Tartars

houlette, vn sac plein de & vn bufet de deniers: Il y a plusieurs opinions entre les Historiens de Perse ce que vouloient signifier ces choses: mais la plus commune, c'est que par le premier il vouloit dire qu'il estoit encore vn ieune garçon sans iugement ny consideration: par la seconde il signifioit le grand nombre de peuple qui estoit en les royaumes: & par le dernier la grande abondance d'or & d'argent qu'il possedoit, le tout ensemble, voulant dire que c'estoit vne grande temerité à luy si petit compagnon, de s'adresser à vn si riche & puissant Monarque: (car c'est la coustume entre les Orientaux de se faire entendre plustost par figures & comparaisons, que par longs discours.)

Ascandar receut ceste Ambassade comme il estoit delia en campagne avec vne armee non grande en nombre, mais toute de gens d'élite & de grande experience à la guerre: & faisant vne allusion de tout ce que luy enuoyoit Darab, il conuertit le tout à l'aduantage d'un heureux succez pour ses desseins, & pour- suiuant son chemin entra dans l'Asie sans aucune notable resistance. Il fonda en Egypte en vn port fort commode pour ses affaires vne ville qu'il nomma de son nom Alexandria. Ceste ville de qui la renommee s'est espanduë par tout le monde: il prit aussi Mecere qui est le grand Caire, laquelle a tousiours esté la premiere & principale de toute l'Egypte, comme les Autheurs l'ont laissé par tradition, c'est celle que les Latins appellent Memphis, Mesrahen des Hebreux & depuis les Arabes, Perses, & Turcs par corruption de langage l'appellent Messere, qui n'est distante que d'un mil de la premiere situation, ce fut là qu'arrua la fortune du chaste Ioseph, là aussi où naquit le Prophete Moysé, & là où il fut exposé sur le Nil, lequel baigne les murs de la ville: & quant au nom de Caire qui est celuy que nous luy donnons à present: Mircond en la quatrième partie de son histoire au raport de Techiere en la relation qu'il fait des Califes du Caire, apres plusieurs & diuers succez, il dit que Messere (ainsi s'appelloit- elle alors) vint au pouuoir d'un Roy nommé Mohez, lequel enuoya de Damas vn sien esclau grand capitaine & conquerant nommé Iauarxaden pour gou- uerner ceste cité qui estoit lors sous sa puissance, pour la seureté de laquelle ce- lui-cy fit bastir vne forteresse proche d'icelle, qu'il nomma Kayrch en l'hon- neur d'une des femmes de son Seigneur, qui estoit ainsi nommee, & à la suite du temps ce nouueau bastiment creut de telle sorte qu'on mit quasi en oubly le nom de Mecere, si qu'on ne la recognoist plus en l'Europe que par le nom de Kayrch ou Caire, peu de lettres changees.

Alexandre passa de là en Armenie où estant il receut vne lettre de Darab, par laquelle il l'exhortoit à ne se pas hazarder à la bataille, tantost luy voulant per- suader, comme s'il eust esté curieux de son bien, tantost vsant de menaces. Alexandre luy respondit que les Royaumes & les Empires n'estoient tenus d'autre que de Dieu, lequel les donnoit & ostoit ainsi qu'il luy plaisoit, & com- me il estoit serui, ses Ambassadeurs expediez il continua son chemin en la pro- uince de Adarbaion, où il combattit vn Capitaine de Darab qui la gardoit, & le vainquit, & de là entra en la prouince de Gueylon.

Ce Gueylon fut autresfois vn grand Royaume, maintenant reduict en pro- uince, & diuisee en cinq gouuernements: les Perses l'appellent Gueylon ou Gaylon: mais les naturels la nomment Endisafet, c'est à dire Inde Blanche, pour estre fort gaye & plaisante à comparaison de la vraye Inde: elle tient les ports & l'entree de plusieurs Royaumes, & ceste cité principale des Tartars

T r t

res, & le fleuve de Astrakam, peuple de Moscovie qui a plusieurs autres riuieres marchandes qui ont leur confluent en iceluy.

Mais pour retourner maintenant à Alexandre, laissant les terres de Gueylon il s'en alla en la contree de Nacudunya, & s'adressant à la ville principale du lieu, il la fit brusler iusques aux fondemens: de là il entra en la Perse, ou Darab luy vint à l'encontre avec vne armee innumerable, ou il se donna vne grande & sanglante bataille, de laquelle Ascandar eut la victoire, & Darab s'enfuit du camp, laissant en iceluy la meilleure partie de siens sur la place, & tous ses thresors, ses femmes & ses filles captiues & au pouuoir d'Alexandre. Plusieurs des soldats de Darab le suiurent en la fuite, bon nombre desquels se noya au passage d'vne riuiere, à cause qu'estant glacee plusieurs estoient passez deuant pour fonder le gué, & l'ayans trouué à propos, Darab passa, puis apres tout le reste de ses gens, desquels plusieurs se noyerent.

Après que Darab fut en lieu de seureté il enuoya des Ambassadeurs à Ascandar, luy promettant que s'il vouloit luy rendre ses femmes & ses filles, & s'en retourner en la Grece, qu'il le deschargerait du tribut qu'il luy deuoit pour ses terres, & mesmes le tiendroit quitte des annees qui luy estoient deues: Et cependant que ce traicté se negotioit il enuoya d'autres Ambassadeurs aux Rois de Macharex, & de l'Inde ses vassaux & amis, lesquels scachans l'estat de ses affaires, le secoururent; de forte qu'il mit sus vne armee plus puissante que la premiere.

Quant à Alexandre il se moqua des conditions de Darab, & luy presenta de rechef le combat, duquel il demeura victorieux, contraignant Darab de se retirer en vne forteresse, ou quelques vns de ses subiects luy donnerent plusieurs coups de poignard, & le laissant pour mort se retirerent au camp d'Alexandre, lequel ayant eu aduis de leur trahison, alla en grand haste ou estoit pour lors Darab, & l'ayant trouué prest de rendre les derniers soupirs, avec vn regret extreme de l'estat ou il le voyoit, il respandit beaucoup de larmes, leuant les yeux au Ciel, qu'il prenoit pour tesmoin de son innocence en ceste action là: Darab luy respondit avec paroles de remerciement, qu'il le croyoit, le priant de prendre le chastiment, & le vanger de ses traistres, d'espouser sa fille Ruchanch, & de ne permettre point que ses Royaumes vinsent en main estrangere. Alexandre luy promit d'accomplir le tout: puis Darab ayant fait plusieurs plaintes fort lamentables sur la misere de la vie humaine, & l'inconstance des biens temporels (que Mircond escrit fort amplement) il rendit l'esprit, ayant regné quatorze ans.

MONARCHIE DES MACEDONIENS.

ASCANDAR ou ALEXANDRE 21. Roy de Perse.

ASCANDAR ou Sacandar, ainsi appelé des Peres, Arabes & Turcs, & par autre nom Zul Karnheh, qui est le mesme que nous disons Alexandre, paruint non seulement à l'Empire de Perse, mais encore à celuy, de la Grece, Inde, Tartarie, & d'vne bonne partie du monde.

Les Arabes parlans de la Perse la diuisent en deux provinces, qu'ils appelloient toutes deux Hieraxhen, l'vne qui a pour cité metropolitaine Isphaon, & ceste-cy s'appelle Hieraxagemy, qui est le Hierax de la Perse: l'autre de Babi-

lonne
tres p
hen,
To

lus ou
reux d
plus d
tion q
mé Bar
de sa m
apres p
mit au
le rece
les mai
vn fort
equital

Alex
fille R
le allur
Darab,
na à au

Il fit
Teb qu
tique.
Philos
racon,
né ord
plusieu
fort par
duire l'
il vint
dix-se
Il con
ties du
Les
sieurs li
concep

A pr
ch
& don
à ce qu
precede
Les

plusieurs autres riuie;

tant les terres de Guey-
tant à la ville principale
il entra en la Perse, ou
able, ou il se donna vne
ut la victoire, & Darab
de siens sur la place, &
au pouuoir d'Alexandre.
e, bon nombre desquels
ce plusieurs estoient pas-
ropos, Darab passa, puis
yerent.

s Ambassadeurs à Ascen-
nmes & ses filles, & s'en
t qu'il luy deuoit pour ses
luy estoient deués: Et ce-
s Ambassadeurs aux Rois
uels sçachans l'estat de ses
mee plus puissante que la

Darab, & luy presenta de-
traignant Darab de se re-
ts luy donnerent plusieurs
ent au camp d'Alexandre,
d haste ou estoit pour lors
s soupis, avec vn regret
coup de larmes, leuant les
nocence en ceste action la-
, qu'il le croyoit, le priant
res, d'espouser sa fille Ru-
es vinssent en main estran-
uis Darab ayant fait plu-
vie humaine, & l'incon-
t amplement) il rendit l'ef-

DONIENS.

1. Roy de Perse.

erfes, Arabes & Turcs, &
ie que nous disons Alexan-
is encore à celuy, de la Gre-

ix provinces, qu'ils appel-
etropolitaine Isphaon, &
de la Perse: l'autre de Babi-

lonne ou Bagader, qui fait vne partie de l'Arabie, & contient l'Egypte & au-
tres prounees: celle-cy s'appelle Hierakaraby, mais quand ils disent Hiera-
khen, c'est à dire deux prounees ensemble.

Tous les Auteurs Persiens disent qu'Alexandre ne fut point fils de Fayla-
kus ou Philippes, mais disent qu'un sien vassal nommé Kolus deuint amou-
reux de la Roynne sa femme, lequel creut que le moyen de iouyr d'elle avec
plus de liberté, estoit de faire mourir le Roy Philippes: ce qu'il mit à execu-
tion quelque temps apres: ce que sçachant Alexandre accompagné d'un nom-
mé Barakus son principal Capitaine: & allant trouuer le traistre Kolus le tua
de sa main, ce qu'ayant fait il s'en alla trouuer Philippes quasi expirant: &
apres plusieurs plaintes, Philippes cognoissant sa mort, print Alexandre, & le
mit au milieu de tous les Grands qui estoient là presens: les requerant qu'ils
le receussent pour Roy, & luy rendissent obeyllance: apres cela il le mit entre
les mains d'Aristote, pour estre d'oresnauant son maistre, comme il fut avec
vn fort grand soing, il luy enseigna aussi ce qu'il deuoit faire pour bien &
equitablement regir ses subiects, puis il mourut.

Alexandre donc ayant conquis la Perse, apres la mort de Darab, espoufa sa
fille Ruchanch, lequel nom signifie lumiere, telle que peut faire vne chandel-
le allumee. Il mit aussi le Royaume de Perse entre les mains d'un parent de
Darab, & diuisa toute ceste Monarchie en nonante gouuernemens, qu'il don-
na à autant de ses Capitaines.

Il fit traduire de langue Persienne en la Grecque trois liures, l'un nommé
Teb qui traictoit de la Medecine, l'autre Noium de l'Astrologie & Mathema-
tique. (Noium est le mesme qu'estoilles en langue Persienne:) & l'autre de
Philosophie. Il fonda sur le fleuue Ichun vne ville appelée Marvoh ou Ka-
racon, autrement Herat, & celle de Samarkand en Usbek. Puis ayant don-
né ordre aux affaires de la Perse, il s'en alla conquerir l'Orient: & ayant passé
plusieurs aspres & dangereux chemins arriua en l'Inde. Mais tout cecy a esté
fort particulièrement escrit par plusieurs Auteurs, qui empeschera d'en des-
crire l'histoire plus particulièrement. Et apres toutes ses grandes conquestes
il vint en fin mourir en Babylone en l'aage de trente six ans, en ayant regné
dix-sept.

Il commanda durant sa vie sur vingt-deux grandes prounees aux trois par-
ties du monde, de treize desquelles les Rois l'accompagnerent tousiours.

Les Perses tiennent la vie de ce Prince pour merueilleuse, & ont escrit plu-
sieurs liures de ses beaux faits, tant en prose qu'en rime, pleins d'excellentes
conceptions & sentences, que Mircond deduit fort amplement.

ENTRE-REGNE DE PERSE.

Après la mort d'Alexandre ses affaires vindrent en trouble & en confusion, seu-
chment le gouuernement: si bien que la Perse eut vn entre-regne qui dura soixante
& douze ans, durant lesquels elle fut gouuernee par Vuazirs & Sairapps iusques
à ce qu'en fin le Royaume retourna en la puissance des descendants des autres Roys
precedens, qui continuerent depuis comme il s'ensuit.

Les Perses sont derechef commandez par ceux de leur pays.

CHAPVR 22. Roy de Perse.

Les soixante & douze ans de l'entre-regne estans passez depuis la mort d'Alexandre, les Perles firent vn Roy sur eux nommé Chapur parent de Darab, que Mircond appelle son frere, selon la commune maniere de parler des Perles & Arabes, qui appellent tous leurs parens freres, coustume qui s'observe encore en l'Escriture Sainte. Durant le temps de Chapur il ne se passa aucune chose notable de laquelle on aye escrit ni fait aucune mention, bien qu'il aye regné comme on dit soixante ans.

ARDCHIR BABAKHON 23. Roy de Perse.

Au Roy Chapur succeda Ardchir Babakhon, qui est en langage Persien le mesme que Abumalek, c'est à dire pere & Seigneur, ou pere Roy: cestuy-cy fut fort bon Prince, & gouerna son pais au grand contentement d'vn chacua selon la computation des Perles. Ce Roy regnoit lors que nostre Seigneur Iesus estoit sur terre: à quoy on pourroit faire quelques obiections qui seroient trop longues pour ce petit sommaire: on ne trouue point que durant le temps de Ardchir il se soit fait aucune guerre, ce Roy passant tousiours en paix les cinquante ans qu'il regna.

CHAPVR ZABEL KETAF 24. Roy de Perse.

Ardchir laissa pour successeur au Royaume de Perse deux enfans, à sçauoir Chapur, & vn autre plus ieune que luy: & d'autant qu'ils estoient en trop bas aage furent mis en la garde & tutelle d'vn de leurs oncles nommé Ardchir fils de Hormos, lequel plusieurs des principaux du Royaume voulurent recognoistre pour Roy, & plusieurs des Historiens Persiens le mettent en ce nombre & en ce rang: toutesfois Mircond dit qu'il le refusa, & qu'il gouerna le pays avec vne fort grande prudence au milieu de plusieurs menées & conspirations, puis ayant gouerné quelques années, lors qu'il le iugea à propos il fit venir Chapur Zabel Ketaf, lequel gouerna le temps qu'il vescu avec vne grande satisfaction de tous pour estre doué de prudence & vertu, laquelle, comme elle ne manque jamais d'enuieux, comme Chapur dormoit vne nuict en campagne, où il auoit fait tendre ses pauillons: on ne sçauoit dire qui entra dans sa tente, & qui l'estrangla, mais tant y a que ceux-cy estans sortis dehors ils couperent les cordes qui la soustenoient, & la laisserent ainsi tomber: de fortune ceste nuict estoit fort pluuieuse & venteuse, que ceux-cy auoient ainsi choisie afin qu'on pèust dire qu'vn tourbillon de vent l'auoit emportee, & fait mourir le Roy, lequel mourut en ceste sorte, sans qu'on ait peu descouvrir la conspiration: toute la Perse pleura la mort de ce Prince à cause de sa bonté: il regna soixante ans.

BAHARON KERMONCHA 25. Roy de Perse.

Il a esté parlé cy deuant d'vn ieune frere qu'auoit Chapur Zabel Ketaf. Cestuy-cy s'appelloit Baharon, lequel son frere auoit fait Gouverneur de Kermon d'où luy vint le surnom de Kermoncha, comme si on disoit Roy de Chermon, qui est vne grande prouince & des principales en la Perse: en elle est la contree de Karachon celebre en l'Orient pour les choses qui se tiuent d'elle.

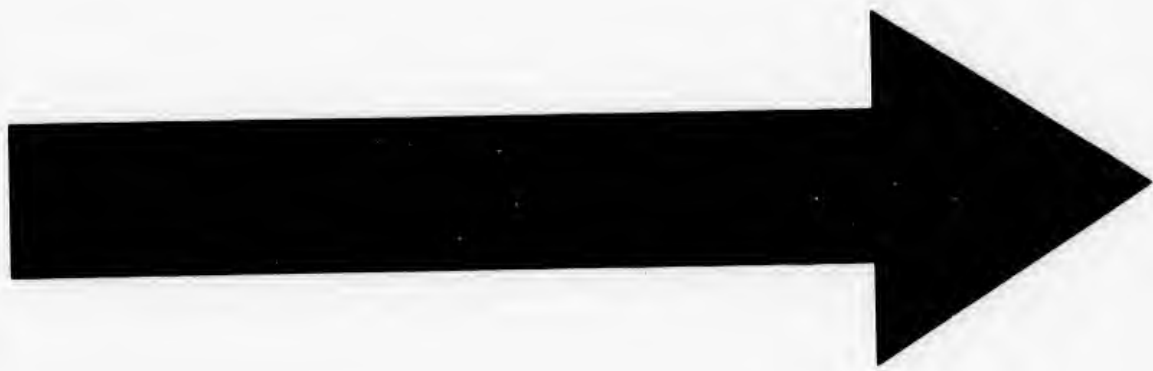
Or parlant de Chiraz il a esté remarqué qu'il se tiroit de là vne grande quantité d'eau rose, come on fait encore à Yard, laquelle il font par infusion & decoction: le mesme se fait en Kermon & Dufgon, l'eau rose s'appelle de deux noms en langage Persien, les vns disent *Gulap*, & les autres *Arak* & *Gul*, qui veut dire fleur de rose, nom tres-propre pour môstrer qu'elle se fait par distillation,

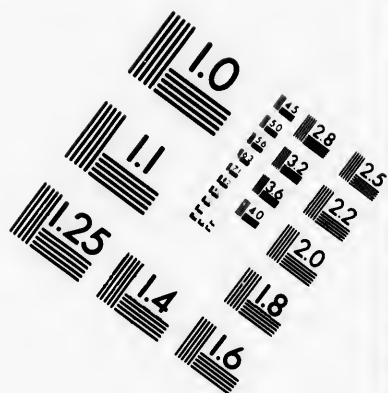
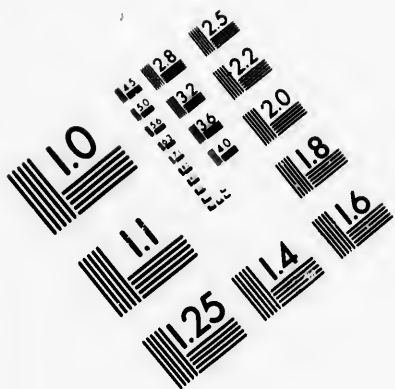
passer depuis la mort
Chapur parent de Da-
maniere de parler des
coustume qui s'obser-
Chapur il ne se passa au-
une mention, bien qu'il

Perse.
est en langage Persien le
du pere Roy: cestui-cy
entement d'un chacua
que nostre Seigneur le-
obiecctions qui seroient
int que durant le temps
nt toujours en paix les

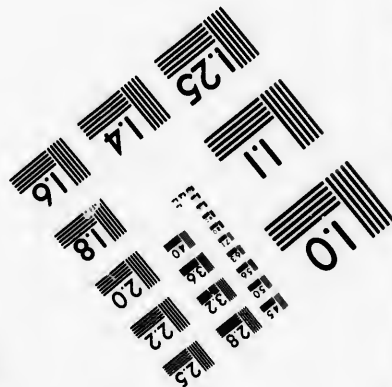
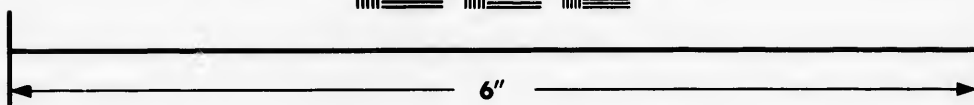
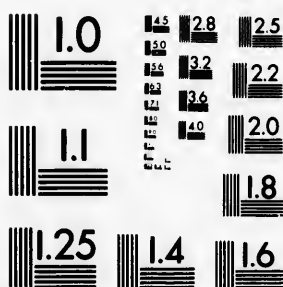
oy de Perse.
deux enfans, à sçavoir
d'ils estoient en trop bas
les nommés Ardchir fils
me voulurent recognoi-
e mettent en ce nombre
de qu'il gouverna le pays
menées & conspirations;
ugea à propos il fit venir
vescut avec vne grande
ertu, laquelle, comme el-
noit vne nuit en campa-
oit dire qui entra dans sa
ans sortis dehors ils cou-
ainsi tomber: de fortune
x-cy auoient ainsi choisie
emportée, & fait mourir
peu descouvrir la conspi-
ause de sa bonté: il regna

oy de Perse.
Chapur Zabel Ketaf. Ce-
it Gouverneur de Kermon
n disoit Roy de Chermon,
Perse: en elle est la contree
si se tirent d'elle.
roit de là vne grande quan-
e il font par infusion & de-
l'eau rose s'appelle de deux
s autres *Arche: Gnl*; qui veut
u'elle se fait par distillation.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28
16 32
18 22
20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
17
01
51
57

© 1982

desquel
porte a

En t

Persien

sont les

en a tel

me de l

la Tuti

ne s'ap

ze fari

tité par

terre de

gazon

& apre

ne en la

dre à C

ses dial

dre d'v

vn frui

couuer

plusieu

vn con

core v

ne, ou C

sienne

que de

rier, &

C'est d

cores d

Mai

grand i

tentem

ans, au

tance,

toutes

occasic

seurem

regret

sous fa

Les

Yarzd

estoit f

tois en

bitudes

ble qu'

corde.

choses,

desquelles il se tire fort grande quantité de Kermon tous les ans, qui se transporte apres par tout l'Orient.

En trois parties de la Perse il se fait des tapis qu'on appelle du nom du pays Persiens, & en Perse on l'appelle Kalichey, les plus riches desquels, & qui sont les plus estimez, se font en la contree de Yazd, de telle excellence, qu'il y en a tel qui vaut plus de mille ducats: les seconds en bonté sont ceux du Royaume de Kermon; les troisiemes ceux de Karason. En Kermon se trouue aussi la Tutie, qui se trouue seulement en ce lieu, laquelle en propre langue Persienne s'appelle Tutyah, en vn canton de ceste Prouince distant de la ville de douze farslanghes, qui sont trente six milles, & de là se transporte en grande quantité par tout le monde, laquelle ils font en ceste maniere. Ils prennent de la terre de ceste contree, & l'amassent avec de l'eau pure, puis prenans de certains gazons de terre glaise, ils la mettent cuire apres dans des fours cōme des pots, & apres estre bien cuite, la polissent & esclaireissent, iusques à ce qu'elle vienne en la forme de Tutie, puis ils la mettent dans des quesses, & l'enuoyent vendre à Orms. C'est enquoy le Docteur Garcia a esté mal informé, lequel en ses dialogues qu'il a fait des simples de l'Inde, dit que la Tutie se fait de la cendre d'un certain arbre nommé Guné. Il est bien vray qu'en la Perse il se trouue vn fruit qu'ils appellent Gion, de la forme & grandeur d'un noyau de cerise couuert d'une petite peau verte & iaune, de lesquelles les Naturalistes vsent en plusieurs choses semblables à ce que nous faisons du pignon: car cecy fait bien vn contraire effect à la Tutie qui se fait en Kermon, auquel lieu on trouue encore vne chose non moins profitable que la precedente, à sçauoir de Lauronne, ou Garderobe propre contre les vers, qu'ils appellent en la langue Persienne Dramnah Kermony, & ce nom que nous disons de Kermez, est equiuoque de celuy de Kermon: car Kermez est vn singulier, & Kermon est vn pluriel, & de Kermez, c'est à dire de la graine, se font des vers d'un mesme nom. C'est de ce Kermez que les Medecins font leur confection, qu'ils appellent encores de ce nom.

Mais pour reuenir à Baharon, il estoit d'une fort saine composition, d'un grand iugement, & d'une grande prudence, ce qui le fit regner avec vn contentement vniuersel de tous ses subiects, lesquels il gouerna l'espace d'onze ans, au bout desquels vne grande sedition s'esmeut en sa Cour, de telle importance, que Baharon fut contraint d'aller en personne l'appaïser. Et comme toutes choses estoient desia pacifiees, vn sien subiect qui ne desiroit que ceste occasion pour luy faire du desplaisir, du milieu de la presse il tira vne fleche si seurement, qu'il le passa de part en part, & demeura mort sur la place, avec vn regret extrême de tous les subiects de ses Royaumes, qui viuoient en repos sous sa domination.

YARZ GERD 6. Roy de Perse.

Les Perses ayans assez regretté la mort de Baharon, esleurent en sa place Yazd Gerd son fils. Cestuy-cy auparauant que de prendre le gouuernement estoit fort aimé & respecté de tous, prenant plaisir à se rendre affable & courtois enuers vn chacun. Mais si tost qu'il se vid Roy il changea ses bonnes habitudes en arrogance, cruauté, & avarice, se monstrant d'autant plus implacable qu'il estoit prié de quelqu'un avec larmes & humilité de luy faire misericorde. Il souloit dire aussi qu'on ne deuoit point esperer de compassiō en trois choses, au feu, en la mer, & en vn Roy irrité. Il estoit marié, mais il viuoit en

vn fort grand diorce avec sa femme, d'autant qu'ayât eu plusieurs enfans elle n'en auoit sçeu eleuer pas vn : mais parmy les mescontentemens elle deuint grosse, & enfanta vn fils qu'on appella Baharon, lequel ayât veu viure plus que les autres, qui n'auoient pas duré chacun plus d'vn mois, par le conseil des Medecins il l'enuoya hors de sa Cour en vne certaine contrée de l'Arabie, & le mit entre les mains d'vn Roy sien vassal, nommé Neamanben Amarahulkeis, personne de fort grande confiance, lequel eleua le petit en ce bon air, luy faisant apprendre la doctrine conuenable à la religion de laquelle il faisoit profession, & estant arriué à l'aage de discretion, Neaman mourut, laissant en sa place vn fils nommé Manzar, de telle valeur & fidelité que son pere, lequel auoit regné quinze ans. Or cependât que les choses se passoient ainsi, Yarzû Gerd gouuernoit son Royaume avec la disgrâce, & vniuersel mescontentement de tous, pour ses tyrannies & cruautéz, esquelles il perseuera iusqu'à la fin, qui fut telle que sa vie : car vn iour qu'il regardoit vn cheual de grand prix, & qui luy plaisoit fort, la beste sans aucune apparente occasion luy tira deux grands coups de pied, desquels il mourut sur le champ sans proferer aucune parole, ayant regné 22. ans, & 5. mois. Sa mort bien qu'elle ne fust point regrettee, caula neantmoins de grâdes dissensions entre les grands, les vns en voulans eslire vn à leur fantasie, & les autres desirans que la coustume du Royaume fust entretenuë. Mais ils craignoient que Baharon imitât son pere en ses mauuaises mœurs, disans que l'on deuoit donner le Royaume à quelqu'vn qui le meritoit pour sa vertu. Si bien que ceux de ce party là estans les plus forts, preualurent contre ceux qui vouloient eslire le fils du deffunct Roy, & donnerent le Royaume à vn nommé Kezeré Khozrrao son parent fort proche, qui outre les bonnes parties qu'il auoit en luy, il s'estoit encores acquis ce Royaume à force de belles promesses.

Baharon qui estoit en Arabie, ayant eu aduis de la mort de son pere, & pareillement des nouueautéz qui se passoient au pays, il le communiqua à Manzar fils de Neaman, le priant de luy aider, & le fauoriser à recouurer vn Royaume qui de droit luy appartenoit, & lequel Kezeré Khozrrao luy vsurpoit iniustement. Manzar inclina fauorablement à sa priere, & luy donna dix mille hommes de cheual, avecques lesquels il se mist en chemin, les suiuant de loing avecques autres trente mille hommes, qui tous ensemble faisoient le nombre de quarante mille, laquelle arriuee donna assez de quoy penser aux Perses. Si que beaucoup des principaux s'allerent ioindre à luy : toutesfois kezeré khozrrao luy fut au deuant avec vne puissante armee. Plusieurs cependant auoient grand regret de ceste guerre ciuile, si bien que deuant que de venir aux mains, ils tascherent de composer leurs differents, tractans cela de sorte que Baharon fut receu, & obey pour Roy. Et le premier qui le recogneut & luy obeyt, fut le mesme kezeré khozrrao, lequel plusieurs des historiens Perses mettent au nombre de leurs Roys.

BAHARON GVR 26. Roy de Perse.

Baharon estant mis ainsi en possession du Royaume, la premiere chose qu'il fist à l'instance de Manzar, fut de pardonner à tous en general ce qui s'estoit passé durant les dissensions ciuiles, & ce que l'on auoit entrepris contre luy. Apres cela, il se mist à reformer la iustice & la police, embellissant son Royaume d'edifices publiques, reparant les anciens qui estoient allez en decadence durant les guerres, & en bastissant de nouueaux. Et quant à Manzar,

qui l'au
il luy e
fection
ce qu'il

Ce pr
son hu
& estin
venus a
car il a
frontie
gueme
qu'à se
princip
estre d'

Quar
asseura
des Ta
bitude
ua vne
ces de
na vne
ne se v
sant ad
tant la
n'eust
qu'on
en sa C
compa
& luy
qu'il e
uriers

Les
adonn
ces, t
haron
droit
ce est
doit e
qui ch
de cha
niere.
autres
ricux
quotte
s'arre
ontre
l'Orie
ner qu

qui l'auoit esleué, & qui auoit esté cause qu'il auoit recouuert son Royaume, il luy e auoya plusieurs beaux & riches presents, avecques de grands & affectionnez remerciemens, faisant demeurer en sa Cour vn sien fils iusques à ce qu'il fust grand.

Ce prince se comporta avecques les siens avec telle sagesse & prudence, & son humaine conuersation accompagnée de liberalité, le rendirent si chery, & estimé de tous, qu'ils benilloient le ciel de leur auoir fait la grace d'estre venus au monde sous vn si bon Prince, & en vn temps si comblé de felicité: car il auoit donné vn tel ordre à toutes choses, & auoit tellement pourueu ses frontieres de fortes garnisons, & gouverneurs sages & aduisez, qu'il iouyt longuement d'vne bien-heureuse paix, durant laquelle les Perles ne pensoient qu'à se donner toutes sortes de plaisirs, ausquels ils prirent vne telle habitude, principalement le vulgaire, que chacun croyoit que les armes leur deuoient estre d'ores en auant inutiles, pour la continuation de ce profond repos.

Quand au milieu de ce calme, & lors qu'ils pensoient iouyr en plus grande assurance de leur tranquillité, il leur vint nouvelles que *Hbakhon Ehme*, Roy des Tartares, voyant l'oisiveté en laquelle les Perles auoient de sia pris de l'habitude, s'asseurant qu'il les surprendroit au milieu de leurs esbattemens, il leua vne armee de deux cens cinquante mille hommes, & entra dans les Prouinces de la Perse qui luy estoient voisines, où il fist de grands rauages. Cela donna vne estrange espouuante à tous les Barons & principaux Seigneurs du pays, ne se voyans aucunes forces prestes pour s'opposer à la violence d'vn si puissant aduersaire; & s'en vindrent tous trouuer Baharon leur Roy, luy representant la presente necessité, lequel leur respondit fort froidement, comme s'il n'eust pas fait grand compte de ce qu'ils luy disoient. Et sur cela il commanda qu'on apprestast tout l'equipage necessaire pour la chasse. Il auoit d'ordinaire en sa Cour sept Rois ses vassaux, ausquels il fit scauoir qu'il vouloit qu'ils l'accompagnaissent à la chasse. Ceux-cy se tindrent prests avec vne suite mediocre, & luy mesme ne print que trois cens hommes de ses gardes, mais les meilleurs qu'il eust. Et ainsi tous ensemble sortirent en la campagne avec faucons, leuiers, & toutes sortes d'instrumens de chasse pour faire quelque bonne prise.

Les Roys & principaux Seigneurs entre les Perles, sont de tout temps fort adonnez à la chasse, pour lequel exercice ils font tous de fort grandes despences, tenans cela pour vne marque de grandeur. Ce fut à cause d'iceluy que Baharon fut surnommé Gur: car ce mot est equiuoque, & veut dire en cest endroit A fine sauuage. Ses subjects l'ayans ainsi surnommé, à cause que ce Prince estoit fort adonné à la chasse de cest animal. Il signifie aussi la fosse où l'on doit enterrer vn corps mort. De sorte qu'apres la mort de Baharon, les Poëtes qui chanterent ses louanges apres sa mort, disent qu'il aimoit fort ceste sorte de chasse. Et quant à ce que Gur signifie fosse, cela conuient fort bien à la maniere que l'on chasse ordinairement en Perse. Ils dressent aussi leurs faucons & autres oyseaux de proye; de sorte qu'ils se rendent maistres de ce grand & furieux animal. Car l'oyseau venant fondre entre les cornes de la beste, il luy piquotte tellement les yeux, & luy donnent tant d'inquietudes, qu'il le force de s'arrester, & cependant les chasseurs arriuent, qui le tuent. Ils chassent aussi contre les leuiers, & autres chiens qu'ils ont, tres-bons & tres-vistes en tout l'Orient, avec des Onces, & Leopards domestiques, lesquelles ils font traifner quant & eux dans des charrettes, & les particuliers les portét sur la croup-

de leurs chevaux qu'ils arment de lames de fer, de crainte que les ongles de ces bestes ne les delchirent. La sorte de chasse qu'ils estiment le plus entre eux, c'est celle d'un animal qu'ils appellent Gazal, qui a le corsage à peu pres comme en nos contrées le cheureul, ayant les cornes aiguës, droictes & retortillées, les yeux grands, & qui est d'une extrême vistesse. Ils ont aussi une sorte de beliers sauvages.

En l'Inde ils font bien souuent leurs chasses de bestes sauvages contre d'autres : car ils en ont en leurs maisons une quantité de domestiques qu'ils ont dressées à cet exercice, lesquelles ils mettent en lesse comme des leurriers, & les mènent en pays de chasse, où ils les lâchent contre d'autres de parcille espèce dont le pays est fort peuplé. Mais voicy la ruse, c'est que les domestiques allants requester dans les prez, & rencontrans de la venaison, elles touchent de leurs cornes à celles des autres en signe d'amitié : mais en ceste corne il y a une corde accommodée; de sorte que lors que celles-cy se retirent, les autres demeurent prises dans ces laz. Mais en la Prouince de Zeïlan ils ont une estrange inuention pour prendre l'Elephant, voicy ce qu'ils font: ils enuoient aux forests une femé qu'ils appellēt entre eux Aleah, avec un Cornaca, qui est un Indien qui sçait parler, & gouverner l'Elephant, lequel il attache indistricieusement au ventre de la Aleah, puis se mettant entre eux, il luy dit en sa langue les caresses & mignardises qu'elle luy doit faire pour le prouquer, & quand l'Indien sent qu'il est assez esmeu, alors il dit à la femme qu'elle s'en retourne; & alors l'elephant la fuit en la caressant, iusques à entrer avec elle, & de là en auant il s'appriuoie du tout.

Quant à la chasse des Tygres, desquels il y a fort grand nombre par tout l'Orient, ceux de l'Isle de Seylan les chassent en ceste maniere. Un homme s'arme le bras gauche iusques au coude avec un gantelet de lames bien fortes, & acérées, & tient en la main droite un poignard fort pointu, puis faisant un sault se lance contre l'animal auquel il donne plusieurs coups dans le ventre, & le tue. En quoy il y a des hommes si adroits, qu'ils en viennent heureusement à bout : mais il y en a d'autres aussi à qui il en a cousté la vie; car tous les Tygres de l'Orient sont fort grands, & fort cruels. Les Nayres de ceste terre qui sont les Payens de Malauar en l'Inde, tiennent à grand honneur de tuer des Tygres. Teixieres qui a fait ceste recherche, & voyagé par tout l'Orient, tient que cest animal au respect des autres est fort tardif, bien qu'il le tienne extrêmement cruel: mais il dit que l'experience apprend tous les iours que quelque animal que ce soit qui a le sentiment de luy, se sauue tousiours à la fuite, sans que l'autre le puisse atteindre. De sorte que la chasse est ordinairement contre les hommes, à cause qu'ils peuuent moins courir que tous les autres animaux, & se sauuer quand ils sont poursuiuis: qui est la vraye raison pour quoy ils s'adressent plustost à eux, & non pour desirer leur sang, ny à cause que leur chair est plus delicate, dit Teixiere, encore que cecy les y pourroit bien rendre plus aspres, apres qu'ils en ont desia deuoré.

Mais à propos de Tygre, le mesme auther raconte qu'en Malaca sur le fleuue de Parannaque, en l'an 1600. un Tygre combattit un Crocodile, & que le mesme estoit aduenu sur le fleuue de Cuama.

Et afin de ne rien laisser passer des choses dignes de remarque, qui ont esté curieusement recherches par cet Auther, ioinct que cela est en quelque façon des despandances de la chasse. Il dit qu'au Royaume de Champa, qui est entre

Combo
Mardel
qui en v
dure, il f
(enseign
cipices
tre, tant
cueillie
leur nid
vont esc
vn, desq
figuer, d
sont enu
qu'ils so
gais qui
gression
tesfois i
rieuses p

Pour r
auons di
raison où
parent au
Roys, le
estoit en
de paix a
trouuoie
assuré q
tint moie
ron s'esle
de l'Arm
cheual q
s'en alla
s'enquer
che de lu
particul
tournez
seuranc
uisa la pe
de main
re, au so
droits le
uoir r'af
bandere
uillon de
tage de
de ceux
grand ne
ce que n

Comboya, & Cochin China sur la mer de Sur de l'Inde, par toute la coste de Mardel il vient de certain passereaux ressemblans à peu pres aux arondelles, qui en vn certain temps de l'annentrent en chaleur, & cependant que cela leur dure, il sort de leur bec vne certaine bauc, & humeur gluante, avec laquelle (enseignez qu'ils sont par la providente nature) ils vont par les rochers, & precipices faisant leurs nids avec vn merueilleux artifice, en faisant vn sur vn autre, tant qu'ils soient arriuez en lieu fort sec, faisant vn nid en forme d'vne cueillier, avec les bords vn peu plus esleuez: sortans de chaleur, & acheuans leur nid presque en vn mesme temps, dans lequel ils mettent leurs œufs, & y vont esclorre leurs petits Ces nids fabriquez en ceste sorte, on les assemble en vn, desquels on fait plusieurs quintaux que l'on enleue de là pour vendre & trafiquer, desquels les Chinois acheptent chaque quintal cinquante Tahcis, qui sont environ cinq cens ducats; lesquels ils mangent, d'autant qu'ils disent qu'ils sont fort profitables pour le cerueau, & l'estomac: & quelques Portugais qui en ont mangé, qui disent s'en estre tres-bien trouuez. Mais ceste digression a esté iusqu'icy assez longue pour ces petis sommaires, laquelle toutesfois i'ay iugé ne deuoir point passer soubs silence, comme choses assez curieuses pour contenter le Lecteur.

Pour retourner maintenant à Baharon, s'estant accompagné, comme nous auons dit, il se mist à chasser par les chemins, en tenant vn tour contraire à Karason où estoit son ennemy, ayant laissé pour Gouverneur en sa place vn sien parent appelé Narsy, que quelques vns d'entre les Perses mettent au rang des Roys, lequel avec les grands du Royaume s'estant persuadé que Baharon s'en estoit enfuy, ils enuoyent des Ambassadeurs à Hhaxhon Chiny, pour traiter de paix avec luy, pour se liberer en quelque maniere des dangers où ils se retrouuoient pour lors. Hhaxhon ne refusa point l'offre, laquelle il accepta, & assuré qu'il fut de la fuite de Baharon, il relascha sa premiere impetuositè, & se tint moins sur ses gardes, son armee fist aussi le semblable. Cependant Baharon s'esloignant de la cité, prit le chemin le plus approchant de Aderbajon, & de l'Armenie, ayant seulement avec luy ses gardes, & deux mille hommes de cheval qu'il auoit remarquez pour gens de valeur: & avec ce peu de forces il s'en alla par chemins destournez, & le plus secrettement qu'il luy fust possible s'enquerant tousiours de son ennemy: puis comme il sceut qu'il estoit fort proche de luy, il enuoya par trois diuers endroits trois espions, pour remarquer particulièrement l'assiete de leur camp, & leur nombre. Et ceux-cy estans retournez, & l'ayant assuré de tout, mesmes que ceux-cy viuoient en toute assurance sans se tenir sur leurs gardes. Desirant ne point perdre de temps, il diuisa sa petite trouppes qui n'estoit que de quatre mille hommes (mais tous gens de main) en quatre compagnies, & prenant l'ocasion d'vne nuit fort obscure, au son de leurs trompettes, & Ataboles, ils allerent charger par quatre endroits leurs ennemis, avec vne telle furie, qu'eux estans tous diuisez sans se pouuoir rassembler, en vn si grand embarrasement, & parmy l'obscurité, se desbanderent, & se mirent bien tost en fuite. Quant à Baharon, il s'en alla au pauiillon de Hhaxhon qui commençoit de s'armer: mais sans luy donner dauantage de temps, il entra en iceluy, & luy treucha la teste, puis suiuant la trace de ceux qui fuyoiens, il les courrit iusques au fleuue de Ichun, en faisant mourir grand nôbre d'iceux. Quelques vns escriuent cecy diuersement, mais on tient ce que nous en venons de dire pour le plus veritable. Voila comment se termina

na la guerre contre Haxhon Chiny Roy des Tartares, & comme se pacifierent les affaires de ces quartiers là. Baharon s'en retournant en Perse plein d'honneur & de richesses, avec grande admiration de tous ses subjets, qui le receurent avec vn grand, & vniuersel contentement de tous, Baharon eust par apres desir de voir le pays de l'Inde: ce qu'il fist accompagné de peu de ses subjets, laissant de nouveau le gouvernement à Narsy (lequel est encore compté par quelques-vns pour Roy de Perse) allant ainsi par pays il se disoit estre vn Vazir du Roy de Perse, lequel pour quelque mescontentement s'en estoit retiré. Estant là il se mit au seruice du plus grand Roy de ces quartiers là, pour lequel il fit plusieurs belles & grandes choses, & parce moyen ce Roy obtint de grandes victoires contre ses ennemis, de sorte que se sentant fort son obligé, pour recognoistre ses grands seruices, il luy donna vne fille vniue que qu'il auoit pour femme. Baharon estant marié, & voyant qu'il n'auoit plus que craindre, se declara à son beau pere, auquel ceste nouvelle ne fut gueres agreable craignant en ceste occasion qu'il arriuaist quelque nouueauté en son pays: car Baharon ayant desia acquis vne grande reputation pour sa valeur, il craignoit qu'estant recogneu ses subjets le cherissent encores dauantage. Mais son dessein estoit tout autre, & pour l'en asseurer dauantage, il prit sa femme, & luy offrit quelques terres de la Perse confines aux sieenes, puis s'en retourna en son Royaume, où s'estant reposé quelques iours, il enuoya vn sien Capitaine avec vne belle armee courir les terres du Rumeftam, c'est à dire, des terres de l'Empire Romain, desquelles plusieurs se rendirent sans aucune resistance. Le mesme Baharon avec vne autre armee passa en Arabie, & courut sur les terres subietes au Royaume de Hamon: & y adifférence entre Hyaman, & Hamon, qui sont Royaumes en Arabie, voisins du Royaume de Sabah, d'où estoit Dame ceste Royne, qui fut trouuer Salomon en Hierusalem, qui sont terres voisines, & le chemin court, & fréquenté: car elle n'estoit point du Royaume des Abyssins, ou de l'Ethiopie, comme quelques-vns ont estimé, qui sont terres fort esloignées. Baharon ayant obtenu en sa conqueste plusieurs grandes victoires vne nuit qu'il suiuoit la trace des ennemis qu'il auoit vaincus, il donna sans y penser dans vn certain estangou paluz, où il fut suffoqué, & disparut. Ce qui fut ignoré de ses subjets, d'autant que c'estoit de nuit: mais le matin en estans aduertiz, ils l'allerent chercher en grande diligence, mais il n'estoit plus temps. Telle fut la fin de Baharon Gur, apres auoir regné vingt-trois ans, laissant pour successeur vn fils nommé Yazd Gerd.

YAZD GERD. 27. Roy de Perse.

Après la mort de Baharon Gur Yazd Gerd estant paruenü à la couronne, lequel fist Narsy son parent Gouverneur du Royaume, comme son pere auoit fait: si qu'il fut Gouverneur pour la troisieme fois du Royaume, & est encores compté entre les Roy de Perse. Cét Yazd Gerd-aymoit fort la iustice, en laquelle il fut si entier, que pour aucun respect il ne laissoit point de l'exercuter. A cause dequoy il fut fort aymé de ses subjets tant qu'il vescu. Au quatorzieme an de son regne il leua vne armee contre le Roy de Rumeftam: mais il ne se battirent point pour l'accort qui interuint entre eux incontinent apres avecques certaines conditions.

Yazd Gerd eust deux fils, l'aîné appelé Pheruz, & le plus ieune Hormoz, lequel le pere aymoit dauantage que l'autre, & desiroit de luy laisser le Royaume apres sa mort. Cela fut cause qu'il enuoya Pheruz gouverner la Prouince

de Ni
l'autre
sant H
amy de

Hor
senten
moz e
iulqu'
subje
le pete
seruit
quel P
les de
trente
d'autre
Horm
son ar
apres l
an. Il fi

Pher
à ce qu
que son
sujets,
claircy
Prince
par tou
nes'ei
Degil
mouru
tombo
porter
calami
gran l
Et voy
multit
fant pe
pluieu
ctifier.
Ap
Abtela
ruz au
desque
telah l
& que
zas:ce
ture A

de Nimrus, afin que par son absence la succession ne fust point disputee avec l'autre; & le peuple s'affectionna à luy, puis ayât regné 18. ans, il mourut laissant Hormoz pour Roy. On le surnomma Yazd Gerd Sepahduxt, c'est à dire, amy des soldats.

HORMOZ 28. Roy de Perse.

Hormoz fut receu pour Roy apres la mort de son pere, avec vnanime consentement de tout le peuple. Dequoy il se repentit bien tost apres: car Hormoz estant naturellement meschant, il auoit dissimulé son mauuais naturel, iusqu'à ce qu'il fut paruenù à la Royauté: de sorte que l'amour premier de ses subjects se conuertit en hayne. Ce que sçachant Pheruz son frere aîné, auquel le pere auoit iniustement osté le Royaume, ne mesprisâ pas l'occasion, mais se seruit d'icelle, & de la faueur de ses amis, entre autres du Roy de Abrelah, auquel Pheruz s'obligea à quitter les terres de Termed qui sont à l'entree de celles de Karason, entre les siennes, & Nimrus, à condition qu'il assisteroit de trente mille hommes de cheual: ce que l'autre fist. Si bien que Pheruz avec d'autres troupes qu'il amassa d'ailleurs, entra en la Perse, de l'arriuee duquel Hormoz estant aduertý, luy vint à l'encontre, & luy presenta le combat: mais son armee fut desfaite, luy mis en route, & pris prisonnier. Et quelques iours apres Pheruz le fist mourir comme il sera dit cy apres, n'ayant esté Roy qu'vn an. Il fut surnommé Farzand, c'est à dire, fils.

PERUZ 29. Roy de Perse.

Pheruz s'estant ainsi emparé du Royaume, comme il s'estudioit à pourueoir à ce qui estoit necessaire pour vn bon gouuernement; il eust quelque ombrage que son frere Hormoz, lequel viuoit encores, fist quelques menées avec ses sujets, principalement avec trois de ses familiers, & s'en estant aucunement esclaircy, il leur fist à tous trancher la teste. Le commencement du regne de ce Prince a esté fort remarquable, à cause d'vne tres-grande seicheresse qui fut par toute la Perse sept années consecutiues, si estrange, que toutes les fontaines seicherent, & le mesme s'asseure encores des fameux fleues de Ichun, & de Degilah, qui est Tigris: de sorte que grande quantité de peuple, & de bestail moururent de faim & de mesaise: les champs estoient couverts d'oyseaux qui tombent de l'air faute d'eau, & la terre estoit entierement sterile, sans rapporter aucune chose. Pheruz eust vn grand ressentiment de ceste vniuerselle calamité, & fist ce qui luy fust possible pour y remedier. Mais le mal estoit si grand, que son trouail, ny sa liberalité ne furent pas bastans pour y remedier. Et voyant que toute sa preuoyance luy estoit inutile, il assembla vne grande multitude de peuple de tout sexe & aage, avec lequel il sortit aux champs, faisant penitence, & implorant la misericorde diuine. Enquoy ils persevererent plusieurs iours, iusques à ce qu'il pleut; de sorte que la terre commença à fructifier, & les animaux à profiter, & multiplier.

Après cela quelques peuples se vindrent plaindre à Pheruz que le Roy de Abrelah couroit, & rauageoit leurs terres. Ce Roy estoit celuy auquel Pheruz auoit rendu les terres de Termed pour le secours de trente mille hommes, desquels il l'auoit secouru pour le recouurement de la Perse. De ce Roy d'Abrelah les historiens Athio, & Tornamire escriuent qu'il s'appelloit Euthalitas & que celuy dans les fosses duquel mourut Pheruz, qu'ils nomment Peruzas: ce qui ne doit point sembler estrange pour la proximité qu'il y a en l'escriure Arabe & Persienne, entre les lettres P, & F, & mesmes en la pronon-

de comme se pacifie
nant en Perse plein
ses subjects, qui le
us, Baharon eust par
né de peu de ses sub-
el est encore compté
s il se disoit estre vn
ment s'en estoit reti-
quartiers là, pour le-
ven ce Roy obtint de
tant fort son obligé,
le vniue qui il auoit
it plus que craindre,
gueres agreable crai-
en son pays: car Baha-
leur, il craignoit qu'e-
ge Mais son dessein
prit sa femme, & luy
s'en retoutna en son
n sien Capitaine avec
ire, des terres de l'Em-
ne resistance. Le mes-
urut sur les terres sub-
aman, & Hamon, qui
a, d'où estoit Dame
ui sont terres voisines,
u Royaume des Abyl-
é, qui sont terres fort
urs grandes victoires
aincus, il donna sans y
né, & disparut. Ce qui
mais le matin en estans
e, mais il n'estoit plus
né vingt-trois ans, laif-

uenù à la couronne, le-
comme son pere auoit
Royaume, & est en-
aymoit fort la iustice,
laissoit point de l'ex-
tant qu'il vescut. Au
le Roy de Rumeftam:
t entre eux incontinent

le plus ienne Hormoz,
de luy laisser le Royau-
gouuernier la Prouince

B

ciation: & quant à ce mot Euthalidas, c'est le mesme que les Perles appellent Abtelah, l'un & l'autre signifiant *Eau d'or*, vne nation qui est Septentrionale en la Perse. Pheruz ayant donc eu aduis de ces rauages, se prepara pour luy faire la guerre: ce que sceust aussi tost Gox Nauuaz (ainsi s'appelloit ce Roy d'Abtelah) c'est à dire, bon iouieur d'instrumens, qui fut fort estonné, & confus: car il n'estoit pas ignorant de la puissance du Roy de Perse, ny du grand courage de Pheruz. Mais vn sien Vvazir recognoissant en quelle perplexité son Prince estoit reduit pour lors, il s'offrit à le tirer de ceste peine, pour ceu qu'il se souuint apres sa mort du seruire qu'il luy rendoit, & fauorisait sa femme, & ses enfans. Ce que luy ayant esté promis avecques toutes les assurances que peut donner la parole d'un Prince reduict en ceste extremité. Le Vvazir se prepara de luy, & s'estant fait couper les mains, les pieds, & le nez, ainsi mutilé il se fit porter en vne certaine retraicte par où il sceuait qu'il falloit de nécessité que Pheruz & son armee vinsent passer. Aussi fust-il trouué des auant-coureurs de ceste armee, lesquels l'enleuerent de là, & le porterent au camp de Pheruz, lequel espouuanté de ceste cruauté, luy demanda qui il estoit, & qui l'auoit ainsi mal-traitté. Et l'autre luy respondit avec paroles dignes de compassion, qu'il estoit le Vvazir de Gox Nauuaz Roy de Abtelah, lequel faisant ses apprests en intention de faire la guerre au Roy de Perse, & voulant, selon le deuoir de sa charge en quel danger il se precipitoit, le destourner par ses raisons de son entreprise qui luy sembloit trop difficile pour en venir heureusement à chef: qu'il auoit pris la sincere affection & fidelité de si mauuaise part, qu'au lieu de recognoistre qu'il luy disoit la verité, qu'il l'auoit fait tronçonner comme il pouuoit voir, & l'auoit fait ietter dans ces bois, afin que n'ayant ny pieds, ny mains, il fust hors son pouuoir de se deffendre contre les bestes farouches qui l'acheueroient de mettre en pieces. Pheruz ayant en horreur la cruauté de ce Prince, tenant ce que cestuy-cy luy racôtoit pour tout veritable, le consola en luy donnant esperance que dans peu de temps il le vengeroit d'un si meschant acte, & de toutes les autres meschancetez que ce Prince auoit commises. Et comme apres les remerciemens & louanges que l'autre luy eust renduës, Pheruz voulut poursuiure son chemin, le Vvazir feignât d'estre poullé d'un grand desir de vengeance, il luy dit que s'il le vouloit suiure, qu'il le cōduiroit par vn chemin bien plus court sans pouuoir estre descouuert de l'ennemy. Pheruz commanda aussi tost qu'on le mist à la teste de l'armee, & qu'on le suiust. Et cestuy-cy les sceut conduire si dextremēt, qu'en fin la meilleure partie d'entre eux perit de soif, sans qu'ils s'en peussent iamais garantir, & le reste avec Pheruz qui eschaperent de ce mauuais pas, qui estoit fort peu de reste, ils vindrent au pouuoir de Gox Nauuaz, lequel vsant enuers tous d'une grande clemence, les mist en liberté avec de certaines conditions, l'une desquelles fut que Pheruz s'obligeoit à ne luy faire iamais la guerre par soy, ny par autres: ce que l'autre luy accorda pour demeurer libre.

Mais il ne fust pas plustost retourné en Perse, qu'il ne fist vne grande leuée de gens de toutes parts, pour retourner contre Gox Nauuaz, encore que tous ses subiects l'en destournassent autāt qu'il leur estoit possible: mais leurs prieres, & leurs raisons furent inutiles; si bien qu'il enuoya querir vn sien parent, qui estoit gouuerneur de Siftom, appellé Sufurah, & que quelques vns mettent au rang des Roys de Perse par deux fois; l'une en ce lieu cy, & l'autre au parauant; & luy donna le gouuernement de son Royaume, & de deux fils qu'il

auoit
pour
rare &
au deu
de gar
le, Or
nes d'
eust e
ce qui
comm
passer
ayant
Sufa
ceste p
avec i
paix, à
ruz, la
affecti
Roy B
se sent
stan.

Ce fu
de Per
son ch
amy, q
pria K
ce cost
tenten
Or ce
té, laq
yant B
quoy l
le avec
Nauch
Kob
me en
arriné
uerno
mand
fit, &
celle,
voir s
avec s
pour
n'aya
On
tre K

auoit, l'un appellé Belax, & l'autre Kobad, avec ordre de ce qu'il deuoit faire pour le gouvernement: iceluy emmenant avec soy vne sienne fille d'une fort rare & excellente beauté, arriué qu'il fut vers Abtelah, Goxnauuaz luy vint au deuant pour luy empescher de passer outre, l'enuoyant neantmoins requerir de garder ce qui auoit esté accordé entre eux: à quoy Pheruz fit la sourde oreille, Or Goxnauuaz auoit fait faire par les chemins plusieurs grandes fosses pleines d'eau couuertes avec tel artifice que personne n'eust iamais iugé qu'il y en eust eu: & voyant que Pheruz s'opiniastroit à la guerre il feignoit de s'enfuyr, ce qui donna plus de hardiesse aux soldats de Pheruz de le poursuiure, les quels comme asséurez de tout danger, sans faire visiter les lieux par où ils deuoient passer, s'allèrent precipiter dans ces fosses où ils se noyerent tous avec Pheruz, ayant regné 26. ans.

Sufarah qui estoit demeuré en la Perse pour Gouverneur estant asséuré de ceste perte assembla à grand' haste vne puillante armee, & se mit en chemin avec icelle, prenant la volte de Abtelah, contraignant le Roy de demander la paix, à condition encore de rendre les captifs, les despoüilles & la fille de Pheruz, laquelle Goxnauuas rendit avec grand regret, d'autant qu'il luy estoit fort affectonné; ce que estant fait, Sufarah s'en retourna en Perse, de laquelle il fit Roy Belax fils aisné de Pheruz. Quant à Kobad le plus ieune qui y pretendoit se sentant moqué & injurié du Sufarah, il s'en alla seruir le Roy de Turquestan.

BELAX. 30. Roy de Perse.

Ce fut ainsi que Belax demeura pour lors paisible possesseur de la Couronne de Perse: & quant à Kobad cachant le plus secret de ses intentions il continua son chemin du Turquestan accompagné de Bezarmeher fils de Sufarah son grand amy, qui estoit marié, & auoit sa maison & famille en Nichabur. Cestui-cy pria Kobad de luy vouloir faire tant d'honneur que de prendre son chemin de ce costé là, afin qu'il le peust receuoir en sa maison, & luy donner quelque contentement parmy ses tristesses, cestui-cy fit en sorte qu'il luy emmena.

Or ce Bezarmeher auoit vne fille nommée Zarmeher d'une fort grande beauté, laquelle Kobad ayant veü il en deuint extrêmement passionné: ce que voyant Bezarmeher qui estoit la chose qu'il desiroit le plus, il la luy offrit, de quoy le Prince demeura extrêmement content, & la print à femme, de laquelle avec le temps il eut vn fils, que les vns nomment Anuchiron, & les autres Nauchiruan.

Kobad ayant amé demeuré quelques iours apres ses nopces il laissa sa femme en la maison de son pere, & luy continua son chemin du Turquestan, où arriué il semit tout aussi tost au seruire de Hhaxhō Chiny, qui pour lors gouuernoit ce royaume, avec lequel il demeura quatre ans, au bout desquels il demanda à Hhaxhō vne bonne armee pour recompence de ses seruices: ce qu'il fit, & avec laquelle Kobad s'en alla en Perse contre son frere Belax Roy d'icelle, qui la gouuernoit avec vn grand contentement d'vn chacun. Kobad fut voir sa femme en Nichabur, & s'estant resioüy quelques iours avec elle & avec son fils qu'il n'auoit point encore veü, comme il s'estoit mis en chemin pour continuer son voyage: il eut nouvelle que son frere Belax estoit mort, n'ayant regné que cinq ans.

Quant à Nicabur c'estoit vne province subiecte au Roy de Perse située entre Karazon, Viber & Tartar, terre fort grande & pleine de deserts & sablons,

lesquels on tient pour chose veritable qu'ils bouillonnent continuellement. Ce fut en ceste prouince qu'on dit que Tammerlan ou Teymurlangh fit mourir en vn iour (selon que le raconte les Histoires de perse) quatre cens mille personnes. C'est à Nichabou que croissent les pierres qu'on appelle Turquoises, nommees ainsi à cause que ceste prouince est limitrophe du Turquestan, & ne se trouue en la Perse aucune pierre precieuse qu'en ce lieu, excepté les Bezoars les plus parfaits, lesquels croissent en la Perse; ce nom de pierre se dit en langage Persien Sangh, & en Arabe Ager: mais quant à celle de Bezoar ou Bezar les Perse l'appellent par excellence Pazahar, c'est à dire Antidote ou remede contre le poison: car Zahar est vn nom general qui veut dire poison. En vn certain destroit de la Perse nommé Sthabanon d'une cité qui porte le mesme nom, il y a vne ville nommée Lara à trois iournees de ce chemin, aux campagnes de laquelle il y a grande quantité d'une plante fort semblable à celle du safran, laquelle paissent les moutons de ce quartier là, dans l'estomac desquels se engendre vne certaine pierre qui en bonté & vertu est preseruee à toute autre; de sorte que Scach Abas à present Roy de Perse les tient si cheres, que celles qui passent vn certain poids luy appartiennent. La cause naturelle de cet effet vient de la nourriture, car les moutons transportez en vne autre terre ne produisent plus ces pierres là: les habitans de ceste prouince n'ont point de poil à la teste: ce qu'ayat remarqué vn seruiteur de Scach Abas, il luy demanda en satisfaction de ses seruiques, que chaque chaue de son royaume eust à luy payer vn Cherafin, qui est vne piece de monnoye de la valeur d'un ducat, laquelle demande ayant tenuë pour redicule il luy accorda. Cestui-cy qui sçauoit bien le secret la mit en pratique: & deuint fort riche en peu de temps. Quant aux Bezoars de l'Amerique ils sont de nulle valeur.

COBAD 31. Roy de Perse.

La nouvelle de la mort de Belax fut cause que Cobad entra en la iouissance du royaume de Perse plus paisiblement qu'il n'esperoit, son frere n'ayant laissé aucun fils pour luy succeder: de sorte que plusieurs furent audeuât de luy pour le recevoir avec toute la demonstration de bien veillance qu'il eust sçeu desirer en ses subiects. Le Royanne estoit cependant gouverné par Suferax, lequel pour sa grande bonté & preud'homie estoit vniuersellemēt bien voulu de tous, excepté de Cobad, lequel le voyoit en ceste autorité avec grand regret, desirant infiniment de l'abaisser & de s'en deffaire, ce qu'il delibera d'executer par le moyen d'un hardy & vaillant Capitaine qui estoit à la fuite de la Cour, auquel ayant descouuert son intention, il le fit consentir à la mort de Suferax, lequel à quelques iours de là cestui-cy alla visiter, & de propos en autres discourant de diuerses affaires, ils entrerent en differēt l'un contre l'autre, de sorte qu'il mirent la main aux armes, & Xamo le tua.

Enuiron ledixiesme du regne de Cobad il s'esleua en Perse vn homme nommé Mezdahk, qui estoit venu de la contree de Sthahar, lequel s'efforçoit de faire vne nouvelle secte touchant la veneration du feu, y trouuant de nouvelles folies & superstitions. On l'appelloit Prophete, & feignoit que le feu parloit à luy, & luy reueloit plusieurs hautes & grandes choses, lesquelles il faisoit croire au vulgaire, avec quelques autres inuentions desquelles il vsoit. Il permettoit vne communauté en toutes choses, en biens, femmes & enfans, & en tout le reste il deffendoit de tuer aucune chose viuante, & auoit encores plusieurs autres choses absurdes qu'il donnoit à entendre au peuple, plusieurs qui n'auoyent

point
ment
& ceu
ment,
me q u
estoit t
& l'en
voulou
posere
du roy
ques v
faire d
la gran
tetois i
d'une e
se mari
scrupu
liens s
autant
luy sem
de ses r
turelle
messes
qui le g
le est a
çon em
tēps à
teille, q
ainsi fo
de tire
ne le se
donnā
urer
grande
les vns
fin ils c
cognu
gouuer
vn par
le reste
fonda
en fin c

Kese
de Cob
de plu
des est
premie

point encore recogneu la faulseté de sa doctrine le suiuirent pouruiure dissolument & en liberté, entre lesquels fut le Roi Cobad, lequel le louoit beaucoup, & ceux qui estoient de ses sectateurs & qui le suiuiot l'honorioient grandement, en faisant conte comme d'un saint homme. Les grands & sages du royaume qui consideroient le danger que cela trainoit apres soi, & combien le Roi estoit trompé, le prierent de s'en deffaire, & de le faire mourir, ou de le bannir, & l'enuoyer à Mezdahc: dequoy l'ayant pris plusieurs fois, & voyans qu'il ne vouloit point entendre à leur requeste, tous d'un commun consentemēt le deposerent du royaume, & le mirent en prison bien fermee, donnans l'ineustiture du royaume à Iamasp un sien prothe parent, lequel toute fois est conté de quelques vns pour Roi de Perse. Cobad estant pris les Perses tascherent de se deffaire de Mezdahc, & de le faire mourir, mais ils n'en peurent venir à bout pour la grande multitude qui le suiuiot, & qu'il se tenoit fort biē sur ses gardes: toutefois il y demeura à la fin comme il sera dit cy apres. Or Cobad auoit vne sœur d'une excellente beauté, de laquelle estant deuenu extremement amoureux, il se maria avec elle ayant eu dispence de Mezdahc qui n'estoit pas homme fort scrupuleux. Ceste cy voyant son frere & son mary prisonnier, obligee par des liens si estroits à l'affectionner plus que l'ordinaire, elle recherchoit les moyēs autant qu'il lui estoit possible de le deliurer: en fin elle s'en aduifa d'un qu'il luy sembla qu'elle pourroit venir à bout de son entrepise, elle se vestit donc de ses robes & ioyaux plus precieux pour donner encore plus d'esclat à sa naturelle beauté, puis s'en alla à la prison où estoit Cobad, où avec presens & promesses qui n'estoient gueres licites elle eut tant de pouuoir à l'endroit de ceux qui le gardoient, qu'ils lui permirent de dormir ceste nuit là avec luy, laquelle estât passée elle fit tirer son liēt, & le fit enuveloper en iceluy, & en ceste façon emporter en sa maison. Elle cependāt entretenoit les gardes afin de donner tēps à Cobad de se retirer à sauueté, ce qu'il fit si secrettement & avec telle vitesse, qu'ils ne s'en apperceurent qu'alors qu'il estoit en lieu de seureté. Estant ainsi fortly des terres de Perse il s'en alla au royaume de Abtelah, avec esperāce de tirer quelque secours du Roi, lequel le receut fort humainemēt, encore qu'il ne le secourut pas sur le champ: il le fit toutes fois quelques années apres, luy donna trente mille hommes de cheual, avec lesquels & autres qu'il peut recouurer, lesquels se joignirent à luy, entra en la Perse: ce qui apporta vne grande combustion entre tous ceux du pays, à sçauoir s'ils le deuoient recevoir; les vns voulans que ce fust comme ennemy, & les autres pacifiquement. A la fin ils conclurent de le recevoir avec toute submission, & le premier qui le recognut, & qui se mit sous sa puillāce fut Iamasp, auquel on auoit commis le gouvernement: ce qui fut cause que Cobad recompensa ceste obeissance par un pardon general de toutes ses offenses passées qu'il mit en oubly. Il employa le reste de son regne à reformer son royaume. Il fut fort curieux de bastir, & fonda les citez de Bardah & Guania, & en peupla plusieurs autres, il mourut en fin de maladie, ayant regné 43. ans.

KESER'E ANXIRON 32. Roy de Perse.

Keseré Anuxiron ou Nauchiruan, car on le nōme de l'un & l'autre nom, fils de Cobad & de Zarmehar sa femme luy succeda au royaume; cestuy cy fut doiē de plusieurs grandes vertus qui le rendirent cheri & honoré tant des siens que des estrāgers, apres auoir donē l'ordre & la reformatiō necessaire à ses Estats, la premiere chose qu'il fit fut de cōdāner à mort Mezdahc & tous ses sectateurs:

ce qui fut exécuté avec tant de rigueur qu'en peu de temps ils furent du tout esteints, encor que le nombre en fust presque innumerable, deliurant ainsi la Perse de ceste pernicieuse secte, & afin qu'il peult gouverner d'oresnavant ses Royaumes, sans vn si grand trauail de sa personne, il les diuisa tous en quatre Vuazilas ou Vuzirs, c'est à dire Gouverneurs, qu'il mit entre les mains de personnes en qui il auoit de la confiance & fidelité, & qui estoient aliez à sa Majesté. Le premier des Gouverneurs auoit les prouinces de Karazon, Sagistam, Kermon, Maurenahar: le second Isphaon, Kom, Aderbaion, & Armenie: le troisieme auoit Farc ou Parc, qui est la Perse, & Ahua: le quatriesme Hierax, ce qui est à l'entour de Babylonne, & des terres de Rumeftam, qui est la Grece. Ayant ainsi donné ordre à toutes choses se leua vne grande armee, avec laquelle il conquist Tacharstar, Zabulftam, Cabulftam, Iuganyan, Abtelah: mais comme il estoit en ceste entreprisé, Hhachon Chiny Roy des Tartares entra dans ses terres, & luy prit Barchach, Ferana, Caich, Nefaf, Samarcand, Bocara. Ceste Samarcand est vne ville fort puissante en la contree de Morenagar, de laquelle nasquit Tamorlan ou Tamborlan, Prince si fameux & renommé par l'vniuers, lequell nasquit de parens nobles, n'estant point descendu ny d'vn Pasteur ny d'vn bandoulier, ou autre semblable origine, comme on luy attribue, ains du sang de Chinguis Cam Roy des Tartares, duquel il sera parlé cy apres: estant paruenue au Royaume, non pour sa beauté, car il estoit manchot, boiteux, & borgne: mais pour sa grande valeur & dextérité aux armes, il se rendit le maistre d'vne grande partie de la terre habitable, se rendant humain & gracieux à ceux qui se rendoient à lui, & tres-cruel à ceux qui lui faisoient résistance: On l'appelloit en son propre nom Teimr, & fut surnommé Langh, c'est à dire boiteux: de là est venu la corruption du nom que nous luy donnons de Tamberlan: les Perles l'appellent ordinairement Sahayb-charon, c'est à dire dominateur de la fortune. Il y a vn liure particulier de sa vie en langue Persienne d'vn stile fort elegant:

Il laissa apres sa mort plusieurs fils qui partagerent ses terres, & encore à present le grand Roy de Mogol est vn de ceux que les Perles tiennent des plus grands & puissants Monarques du monde nommé Gelaladinacbar est le huitiesme descendu d'iceluy en ligne directe. Les noms de ces grands Monarques que tiennent les Perles sont ceux-cy, celuy des Turcs, des Perles, des Tartares, De la Chine, & de Mogol, la puissance duquel s'estend depuis le fleuve du Gauge iusques au Royaume de Maxron, au Sein Persique: entré lequel espace sont contenus plusieurs grands Royaumes & riches prouinces; il est Payen, mais tout different des autres, parce qu'il ne suit aucune secte, pretendant en auoir vne particuliere: il se fait honorer des siens comme chose diuine, & tient tousiours aupres de soy des Escriuains qui ne font autre chose que remarquer & escrire tout ce qu'il dit & fait: les gardes ordinaires de son corps sont six Roys ses vassaux qui sont continuellement à sa Cour. Il y a plusieurs choses dignes de remarque en ceste prouince qui seroient trop longues à raconter.

Quand à Boxara, c'est vne ville en la prouince de Vibec, de laquelle nasquit Auicene, que les Perles appellent par nom propre Boaly fort scauant & experimenté en la Medecine, & des escrits duquel ils font vn grand cas, & le nomment ordinairement Chequeris, Boaly Sina, ou Eben Sina, c'est à dire le Seigneur Boaly fils de Sina: il estoit noble, mais non pas Prince d'Vibec; ny Cor-

douan

douan
sent
comp
d'au
mal de
en Per
cines à
mais p
ny en l
bre de
bien to
vsa de
crainte
conqui
re & d'
tost ad
entré d
estrang
uoya se
le tout
Grec (q
Kesere,
par la M
ferin, de
gait l'E
payant
Chan, I
lesquell
auparau
persecu
Religio
ron eut
de la me
quitter,
te & ob
sans que
mouuoit
reuolter
ne, où
en Pers
encore
massé to
en petit
mais ce
son per
ueam C
sant ces
ces nou

douan, ny l'Espagnol, il escriuit plusieurs choses qui se voyent encore à pre-
 sent, & particulièrement vn volume contenant vingt liures de musique, &
 composa toutes ses œuvres en langue Arabesque plustost qu'en la Persienne,
 d'autant que la langue est plus vniuerselle & eloquente, on tient qu'il sentoit
 mal de la loy Mahometane, & à propos des Medecins, ceci est à remarquer que
 en Perse tous les Medecins tiennent boutique, donnant les drogues & mede-
 cines à ceux qui ont affaire d'eux, ils les appellent Mullah, c'est à dire Maître:
 mais pour retourner à Keseré Anukiron, scachant l'entree de Hhaxhonchi-
 ny en ses terres, il enuoya contre luy son fils Hormos, avec le plus grand nom-
 bre de gens de guerre qu'il peut, cestuy cy fit telle diligence qu'il approcha
 bien tost de son ennemi, auquel il donna tant d'assauts & d'escarmouches, &
 vfa de tant de stratagemes, qu'ayant receu vn tres-grand dommage, remply de
 crainte & de frayeur, il se retira en son pays, abandonnant tout ce qu'il auoit
 conquis; si bien que Hormos s'en retourna en la Perse avec beaucoup de gloi-
 re & d'honneur. Cette guerre du Tartare ayant ainsi pris fin Keseré eut aussi
 tost aduis que Kaled, Beniulas, Guafanij Capitaine du Roy de Rumeftan estoit
 entré dans les terres de Manzar Roy d'Arabie son vassal, auxquelles il fit vn
 estrange rauage, & mit à mort plusieurs de les subjects, dequoy Keseré en-
 uoya se plaindre par vn sien Ambassadeur au Roy de Rumeftan, demadant que
 le tout luy fut restitué, & Kaled chastié, de laquelle Ambassade, l'Empereur
 Grec (qui est le mesme que Rumeftan) fit fort peu de cas ce qu'ayant entendu
 Keseré, il leua vne grande armee & entra dans les terres de celuy de Rumeftan
 par la Mesopotamie qu'ils appellét Zazirat, & print Dara Medineyraba Zan-
 serin, de là passant en Surie luy osta Antioche & autres, de sorte qu'il contrai-
 gnit l'Empereur Grec, à luy demander la paix, ce qu'il luy accorda, en luy
 payant chacun an vn gros tribut, moyennant lequel, il luy rendit les terres de
 Chan, Iazirat, Heyaz, Hyamā, Thaez, Bargré, Homā, routes terres de l'Empire,
 lesquelles il auoit occupees en cette guerre. Keseré s'estoit marié quelques ans
 auparauant à vne femme Chrestienne pour sa grande beauté, laquelle fut fort
 persecutee par ce Roy, qui estoit Payen, la voulant contraindre à renoncer sa
 Religion, en laquelle elle perseuera constamment: de ceste cy Keseré Anuchi-
 ron eut vn fils nommé Nuchzad, lequel ayant succé avec le laïc, la Religion
 de la mere, quelques menaces que luy peut faire son pere, il ne la voulut iamais
 quitter, dequoy le Roy grandement irrité cōtre luy, le fit mettre en vne estroi-
 te & obscure prison, où il le faisoit traicter comme le plus vil de la Populace,
 sans que la constante patience ni la perseuerance de ce ieune Prince le peut es-
 mouuoir à pitié. En ce temps les peuples de la terre de Chan, qui est la Surie, se
 reuolterent cōtre Anuchiron; de sorte qu'il fut contraint d'y aller en person-
 ne, où il tomba malade d'vne grande maladie; de laquelle on ne croyoit pas
 en Perse qu'il deust reschapper, ce qu'ayant entendu Nuchzad qui estoit
 encore prisonnier, trouua moyen de se sauuer de la prison, & ayant ras-
 massé tous les Chrestiens qui estoient au Royaume, lesquels n'estoient pas
 en petit nombre, ayant encor attiré de son party grand nombre de soldats,
 mais ce qui estoit de plus important; c'est qu'il s'estoit saisi des tresors de
 son pere, lesquels il departit fort liberalement aux siens, mettant de nou-
 ueaux Capitaines aux frontieres & places fortes du Royaume, & depo-
 sant ceux que son pere y auoit laissez, lequel ayant aussi tost aduis de toutes
 ces nouueutez enuoya à Rambarzin fort renommé Capitaine qu'il auoit

laissé à Hierah à ce qu'en la plus grande diligence qui luy seroit possible, il fist vne leuce de gens de toutes parts, & empeschast les desseins de Nuchzad, luy commandant toutesfois de faire en sorte qu'il ne mourust pas: mais qu'on s'efforçast de le prendre vif, & de le mettre apres en lieu seur, digne toutesfois de sa qualité.

Nuchzad auoit pour Capitaine vn nommé Chamas Rummy, cestuy-cy s'y presenta la bataille à Rambarzin, & sembloit du commencement que la victoire panchast de son costé: mais la valeur de Rambarzin qui se mit au milieu des siens, combattant plus couragement que pas vn autre, fit en sorte que par son exemple il renouella le combat plus fort que deuant, & fit tourner la chance du costé de son ennemi, lequel il mit en fuite, en laquelle Nuchzad fut blessé d'une fleche en l'estomach, son armeure n'estant pas assez forte pour y resister, si qu'à peu de iours de là il en mourut, sans qu'il peust estre secouru au grand regret de Rambarzim, lequel le fit enterrer avec la pompe & ceremonie qu'on a accoustumé d'vsr entre les Chrestiens, cependant Keferé estant retourné en conualescence, & pacifié les remuëmens de Cham, il s'en retourna en Perse, où il assoupit plusieurs menes qui se practiquoient en son estat, puis alla faire la guerre en Inde, en Selandyue, ou Seylan, qui est ce que nous disons la Taprobane, & fit paix avec le Roy de ceste Isle, en luy payant certain tribut, de sorte que ce Roy Anuchiton commandoit sur les Prouinces de Maurenahar, Karazon, Darband, Hhezran Hyamama, Tabarstan, Gerion, partie de l'Inde, Kermon, Parsi qui est la Perse, Aderbation, Hyeraken, Iazirat, Homan, iusques à Hyaman en Arabie, & plusieurs autres terres, iusques en Mugareb en Rumeftam.

Du temps de ce Roy fut apporté de l'Inde en Perse, deux liars de Philosophie, fort celebres, l'un nommé Kelilah, & l'autre Vuademana, & vn ieu d'eschets que les Indiens enuoyerent aux Perses, leur voulant représenter l'inconstance & mutabilité des choses humaines, & de la vie qui est en vne continuelle guerre, qu'ils eussent donc à se gouverner avec prudence. Mircond dit que pour responce, les Perses leur enuoyerent vn ieu de Damier, leur mandant qu'encore que la prudence fust tres-necessaire en la vie, toutesfois qu'il falloit y estre vn peu aidé du hazard, comme ils pourroient voir par ce ieu. Les vns & les autres de ces deux peuples, sont fort adonnez à ces deux Ieux, & sont fort excellens en iceux, & principalement au ieu des Eschets, mais qui est de plus remarquable, c'est qu'ils ont non seulement les mesmes noms: car ils appellent le Roy Scha, qui est la mesme signification que le Roy, & la Dame Vazir, qui est celuy qui a la supreme dignité, celuy que les Espagnols appellent Del fils, ils l'appellent Fil, c'est à dire, vn Elefant qui sert aux guerres que se font les Orientaux, le chenal Asp, ou farats, qui est la mesme chose, le pion peada, qui est à dire soldat à pied, & ce que nous disons donner Eschec, eux disent Scha, qui est à dire aduiser le Roy, & au lieu que nous disons Ouat, eux disent Schamate, qui en la mesme langue signifie le Roy est mort, & quant au nom des Eschets, eux disent Schatrak, comme si on disoit, vn ieu & entretenement de Roy, on tient que ce ieu fut inventé en Babilone. Quant à Keferé Anuchiton, il fut fort sage, & fauorissoit en toutes choses ceux qu'il recognoissoit tels en ses pays, il auoit plusieurs fils: mais celuy qui estoit le mieux né d'entre tous estoit Hormoz,

aussi se
fit de
de son
de & l'
& gran
son ten
Iusticie

Les
plus vi
bon Pri
la domi
rie, leq
il se fit
n'auoir
mourir
tous les
conuen
gouvern
douze p
mille pe
point d'e
rement c

L'Em
Prince,
escouler
que les p
print les
la contr
tion des
Mosule
ce fut là
appeller
engloir
destruit
donc en
vouloit
faire au
son gré
Capitai
ual, l'an
uageren
vn oncl
quel vo
dit auo
mais pe

aussi son pere l'affectionnoit-il plus que tous les autres, & fit en sorte qu'il le fit declarer son successeur avant la mort, qui aduint le quarante-huictieme an de son regne, luy recommandant fort auant que de mourir la paix, la concord & l'amour de ses subiects. Mirkond a d'escrit particulièrement les vertus & grandeur d'esprit & de courage de ce Roy, adioustant que la Perse florit de son temps avec toute sorte de prosperité, il fut surnommé Adel, c'est à dire, le Iusticier, à cause de la grande integrité en l'administration d'icelle.

HORMOZ XXXIII. Roy de Perse.

~~Les choses les plus d'années ne sont pas toujours les meilleures ny les plus utiles.~~ Hormoz, comme vous auez peu voir cy dessus, estoit tenu pour bon Prince, changeant bien tost, aussi tost qu'il eut en main les resnes de la domination, cestui-cy estoit issu d'une fille du Roy de Tartar ou Tartarie, lequel aussi tost qu'il se vit en possession paisible de son Royaume, il se fit cognoitre pour vn Prince fort cruel, vicieux & tyran, & afin de n'auoir personne qui luy contredist en ses vicieuses manieres de viure, il fit mourir tous les plus grands de ses Royaumes, priuant de leurs charges tous les Officiers de la Iustice, iugeant pour vne chose indecente & mal conuenable, qu'il y eust en son Royaume vn autre Iuge que luy, & se gouerna si cruellement enuers tous, qu'on ose asseurer qu'il fit mourir les douze premieres années de son regne, par toutes ses terres, iusques à treize mille personnes illustres, sans vn autre grand nombre de ceux dont on ne fait point d'estat, si que plusieurs pour fuyr ceste pestilence s'exilerent volontairement de leur pays.

L'Empereur de Constantinople aduertý de tous les deportemens de ce Prince, & comme les choses se passoient en la Perse, ne voulut pas laisser escouler vne si belle occasion, voulant s'efforcer de recouurer les terres que les predecesseurs de Hormoz auoient vsurpees sur l'Empire Romain, & print les armes, surprenant les Perses, de sorte qu'il estoit desia entré dans la contree de Naciben, sans en estre apperceu. Ce Naciben, selon la tradition des Perses, est Ninie, que eux & les Arabes appellent auourd'huy Mosul en Diarbek ou Caramite, & tiennent ceci pour veritable, disant que ce fut là ou prescha le Pehhanber, ainsi appellent-ils celuy que les Arabes appellent Naby, & nous autres Prophetes, & disent que c'est celuy qui fut englouti de la Balcine: que s'il est ainsi Ninie ne fut iamais entierement destruite, puis qu'elle florit encore à present. L'Empereur Chrestien estant donc entré en la contree de Naciben, enuoya dire à Hormoz, que s'il luy vouloit rendre ce qui appartenoit à l'Empire Romain, qu'il se retireroit sans faire aucun dommage: mais le Persien ne luy ayant pas fait responce à son gré, il passa outre, destruisant toute l'Armenie & Aderbaion, enuoya deux Capitaines pour faire le degast au pays de Babilone, l'vn nommé Abas Auual, l'autre Homer Azarek avec vn bon nombre de gens de guerre, lesquels rauagerent de toutes parts ceste contree. Alors estoit Roy de Tartar ou Tartarie vn oncle de Hormoz nommé Chabacha Hhakhon Chiny frere de sa mere, lequel voyant la peine en laquelle estoit son nepueu, leua vne grãde armee qu'on dit auoir esté de quatre cens mille hommes, non pour secourir son nepueu, mais pour s'emparer de ses terres, cõme il fit: passant le fleuue de Ichun, il vint

en la cõtree de Karazon, ce fut lors que Hormos recogneut la faute qu'il auoit faite, de faire mourir les principaux hommes de son pays, n'ayât presque maintenant personne pour opposer à ses ennemis, & en ceste confusion d'esprit ayât appelé ceux de son conseil, il fut resolu qu'on quitteroit à l'Empereur de Rummestan les terres qu'il demandoit, afin qu'ayât quelque assurance de ce costé là le Roy Hormoz ayant assemblé ses forces de toutes parts, il en donna la charge à vn Capitaine Persien, le plus courageux qui fut pour lors en toutes ies contrées de l'Orient nommé Baharon Chuby, qui estoit gouverneur des frontieres de l'Armenie, lequel arriué à la Cour, & receu le commandement de son Prince, sans perdre temps il fit aduancer son armee contre les Tartares, n'ayant toutes fois avec soy que douze mille soldats, vieux routiers, toutes fois, & fort experimentez, avec lesquels il eut bien l'assurance d'attaquer vne si puissante armee que celle de Chabacha, avec vn si heureux suecez que le Roy Tartare y fut tué avec la meilleure partie de ses gens, & grand nõbre de prisonniers. Chabacha estant mort les Tartares mirent son fils en sa place, lequel continua la guerre avec la mesme disgrace qu'auoit fait son pere: car les Perses demurerent tousiours les vainqueurs, & principalement en vne grande bataille où les Tartares furent entierement deffaits, faisant vn tel butin, que Baharon Chuby enuoya presenter par vn sien fils au Roy Hormoz, douze cens cinquante chameaux chargez d'or & d'argent, monnoyé & non monnoyé, avec plusieurs autres riches meubles: mais tous les beaux faits de ce vaillant homme furent fort mal recompensez, car ceux qui estoient en la Cour du Prince enuieux de sa gloire & de sa prosperité, le calomnièrent de sorte vers Hormoz, qu'entrant en apprehension que cestuy-cy eut quelque entreprise contre son estat, à son arriuee on luy donna pour sa bien venue vne prison: de quoy Baharon se ressentit tellement de ceste ingratitude, qu'ayant trouué le moyen d'eschapper, il pratiqua Kozrrao Paruez fils aîné de Hormoz, luy donnant les moyens de se rebeller contre son pere, lequel aussi tost fit battre monnoye en son nom, & marquée du coing de ses armes, se faisant appeller Roy de Perse. Or auoit-il deux oncles de sa mere, qui luy seruoient d'appuy, l'vn nommé Banduhyé, & l'autre Bostan. Le Roy Hormoz ayant sçeu toutes ses conspirations, s'efforça d'y donner ordre & d'en empescher le cours, ce que les autres ayans entendu, & ne se iugeans pas assez forts pour luy resister, ils se mirent en fuite. Kozrrao se retirant en Armenie, & de là en Aderbaion, quant aux deux beaux freres de Hormoz, ils furent pris prisonniers: mais ayât brisé les prisons, ils amasserent de nouvelles forces, & vindrent surprendre Hormoz, lors qu'il y pensoit le moins, si bien qu'il tomba en leur puissance à son tour: mais ils ne luy firent pas pareil traitement qu'ils auoient receu de luy: car ils luy firent creuer les yeux. Kozrrao, cependant aduertý de tous ces troubles, s'en retourna en Perse, où il fut recogneu pour Roy, & se voyant paisible en son estat, il alla demander pardon à son pere, ce qu'il luy accorda, pourueu qu'il levengeast de ces deux oncles qui luy auoient fait perdre la veüe.

La Perse estât ainsi toute en trouble de toutes parts, Baharõ Chuby, qui auoit esté le principal moteur de ces diuisions, qu'il sembloit n'auoit entrepris que pour se vanger de l'injure receüe, conuertit sa vengeance en ambition, aspirant au Royaume de Perse, si bien qu'avec vne puissante armee qu'il auoit, il courut toute la Perse, & y fit vn fort grand degast, cõtre lequel Kozrrao Paruez,

estant
Sinople
pour
il n'aur
plus de
pour se
lequel i
de la cru
s'estoit
luy don
uoyant a
rao Paru
pere Ho
mee ren
au nomb
tre, il se
vaillants
mer sur l
lonté de
tant de v
soldats de
de Kozrr
abandonn
sur quelq

Kozrrao
pacifique
en prison
fit fort seu
se reuolte
auoit acco
& à peine
qui le rece
eorduites
quels au s
te de Cou
vn nombre
auoient es
prudence
l'encontre
mille Per
& fuyant
Enuier
Arabie, le
Princes &
l'ouyr & s
faut qu'il
heureuse

estant venu au combat, le Roy fut vaincu & contraint de s'enfuyr à Constantinople avec ses deux oncles qui l'accompagnerent, lesquels luy conseillerent pour oster tout pretexte à ses ennemis de faire mourir son pere; car en ce faisât il n'auroit plus que craindre: mais ceux-cy voyant que l'amour paternel auoit plus de pouuoir sur ce Prince, que le desir de regner, ils feignirēt vne occasion pour se retirer, & laissant là Paruez ils s'en allerent au lieu où estoit Hormoz, lequel ils estranglerent avec la corde d'un Arc, telle fut la fin digne de la vie & de la cruauté de ce Prince. Quant à Kozrrao Paruez, qui comme nous auons dit, s'estoit retiré à sauueté vers les Grecs, il espousa la fille de l'Empereur, lequel luy donna pour luy aider à recouurer ses terres cent mille hommes; enuoiant avec luy un sien fils nommé Ben Athus, en recompence dequoy Kozrrao Paruez luy donna un grand morceau de bois de la tres sainte Croix que son pere Hormoz auoit. Kozrrao s'estant donc mis en chemin avec vne si belle armee rencontra en la Perse son ennemi Baharon, lequel selon plusieurs est mis au nombre des Rois, & comme les armees estoient plantées l'une deuant l'autre, il sortit de celle de Baharon trois Capitaines, lesquels defferent les plus vaillants du party contraire: Kozrrao voyant la brauade de ceux-cy, se fit armer sur le champ, & sortit de son camp pour les aller combattre, contre la volonté de son beau-frere qui l'en dissuadoit, auquel combat il se comporta avec tant de valeur, qu'il les vainquit tous trois l'un apres l'autre, ce qu'admirant les soldats de Baharon, ils abandonnerent leur Capitaine, & se rangerent du party de Kozrrao, si bien que Baharon fut contraint de s'enfuyr au Turquestan, & abandonner la Perse, il se mit depuis au seruice de Hhaxhon Chiay, ou il mourut quelque temps apres.

KOZRRAO PARVEZ XXXIV. Roy de Perse.

Kozrrao Paruez ainsi deliuré de tous ses embarrassemens, & rendu Roy pacifique de la Perse, accéplit lors ce qu'il auoit promis à son pere, & fit mettre en prison ses oncles Bostan & Banduhye qui l'auoient fait mourir, lesquels il fit fort seuerement chastier. Au 14. an du gouuernemēt de ce Prince, les Grecs se reuolterent contre leur Empercur, qu'ils tuerent, & son fils Benathus, qui auoit accompagné comme il a esté dit, Kozrrao au recouurement de la Perse, & à peine se peut eschapper son plus ieune frere, lequel se retira vers Paruez qui le reccut & traicta avec beaucoup d'honneur, luy donnāt de belles troupes eorduites par de fort bons Capitaines pour le recouurement de son estat, lesquels au sortir de la Perse, entrerent en la Surie & Palestine, prenant la volte de Constantinople, faisant de grands degasts, & emmenant quant & eux un nombre innombrable de captifs. Les Grecs apres la mort de leur Empercur auoient esleu en sa place un nommé Arcol, ou Heraclius, homme de grande prudence & fort belliquenx, lequel scachant l'arriuee des Perses, marcha à l'encontre d'eux, les combattit & vainquit, & demeura en ceste deffaitte seize mille Perses sur la place, la meilleure partie d'entre eux tournant les espaulles, & fuyant iusques à ce qu'ils fussent en leur pays.

Enuiron la trentiesme annee du regne de Kozrrao s'esleua à Medine en Arabie, le faux & pernicieux Prophete Mahomet, lequel escriuit à plusieurs Princes & Seigneurs de ces contrees là, les priant comme de la part de Dieu, de l'ouyr & suiure sa doctrine: entre les autres, il escriuit à Kozrrao lequel tāt s'en faut qu'il le voulust escouter, qu'il luy donna mille malédictiones: mais sa malheureuse secte ne laissa pas de pululer en Arabie & autres Prouinces circouoi-

ines. Pour retourner maintenant à Kozrao, la guerre des Grecs appaisée, il viuoit en paix en son pays, & comme il estoit en sa ville de Madahem, il songea vne nuit qu'il estoit en vne ville environnée de fortes murailles avec onze tours, lesquelles toutes se ruinoient iusques aux fondemens successiue-ment l'une apres l'autre, iusques à ce que la Cité demeura sans fortifications, à son reueil tout estonné & confus en soy mesme de ce songe, il enuoya querir les deuins & Astrologues, leur demandant la signification d'iceluy, vn entr'autres luy répondit que les vnze tours signifioient vnze Roys qui deuoient encore gouverner la Perse, apres lesquels ceste Monarchie prendroit fin. Kozrao pour empescher, ce luy sembloit, ceste prédiction, & couter ceste ruine, il créut que ce qui pourroit estre la cause de ce changement seroit la discorde de ses enfans, c'est pourquoy il les fit prendre tous, deffendant à chacun d'eux de frequenter ny parler à personne, & mesmes de ne communiquer pas avec leurs propres femmes. Entre ses enfans il y en auoit vn nommé Charear, lequel aimoit sur toutes ses femmes vne appelée Cherin pour sa singuliere beauté, ce mot Cherin en langue Persienne signifie doux, & se trouue vn liure en ceste langue intitulé Kozrao Cherin, qu'un Prince du pays (non celuy de qui nous escriuons la vie, mais vn de moindre qualité) a composé en vers fort mignards & elegants, & desquels les Perses font vn fort grand cas, comme estant plein de plusieurs belles conceptions & inuentions, ausquelles ils sont grands Maistres. Charear donc se souuenant de sa Cherin, & souffrant des inquietudes nonpareilles pour se voir priué de sa chere veue, comme l'amour ne manque iamais d'inuention, il trouua vn moyen pour remedier à sa peine: feignant d'estre malade, & qu'il auoit besoin d'estre saigné, & selon l'aduis qu'il auoit donné à Cherin, elle se desguisa en barbier, & vint le trouuer en la prison; ou ayant esté quelque temps avec son mari, elle se retira: mais enceinte d'un fils, qu'elle noma Yasgerd, lequel fut esleué en la maison du Roy Kozrao son ayeul, iusques à l'aage de cinq ans, sans qu'il en sceust rien: mais en ayant esté aduerty, il commanda qu'on le mist à mort, en quoy il se monstra fort entier sans vouloir changer d'opinion: ce que la mere ayant sceu, elle le vint trouuer, où elle fit tant par ses prieres & ses larmes qu'elle gaigna sur luy qu'on ne le mist point à mort: mais qu'il fust porté en quelque bocage ou bruyeres à la mercy des bestes sauuages (ce qui est raporté en ce lieu, pour l'intelligence de ce qui se dira cy apres) si bien que la croyance que Kozrao adiousta à ce Deuin le rendit soupconneux, timide, auare, & superbe, mal voulu & hay des siens, desquels il faisoit mourir plusieurs sans autre raison que sa fantasie, entre lesquels fut vn nommé Neaman nepueu de Manzar, qui luy auoit rendu de fort grands seruices.

Il y auoit desia trente huit ans que Kozrao Paruez regnoit en Perse, quand ses subiects ne pouuant plus supporter sa cruauté & ses tyrannies, d'un commun consentement ils le deposerent de sa royauté, le mettant entre les mains d'un Capitaine, auquel ils auoient fort grande confiance, & establirent au siege Royal son fils Kobal Chiruyhé qui luy succeda, cecy aduint la neufiesme année de l'Egire selon le conte des Mahometans, & l'an 631. de nostre salut, peu plus ou peu moins, ce Kozrao Paruez est celuy que nous appellons Kosdroez.

KOBAL CHIRUYHE XXXV. Roy de Perse.

Les Perses pensans par ce changement auoir aucunement adoucy leur

misere
roit su
Roy au
sonnie
icets:
tesfois
mais.
Hormo
frit à
Coztra
tuer ce
quel es
de à ce
en auoi
ferees e
ment,
pere, &
de celuy
neurs,
ptemen
elle fut
bad, l'ai
prendre
chez &
res esto
nallans
auoit ce
auoir de
luy dire
qu'il au
maladie
mois, il

Apr
son fils
pas plu
Gher C
tendu l
casion l
plus gr
il tua le
fauorise
luy, il f
que cin

misere, & qu'ils receuroient de ce Prince tout bon traitement, eurent bien tost sujet de se repentir, d'autant que cestuy-cy se voyant confirmé en la Royauté, la premiere chose qu'il fit, fut de faire tuer son pere qui estoit prisonnier, ce qui luy acquit tout d'un coup la haine vniuerselle de ses subiects: car encore que ce Prince fust hay pour ses mauuaises conditions, toutesfois pas vn d'entre eux n'auoit voulu souiller ses mains du sang Royal: mais bien peu de iours s'estans passez depuis son Election, vn Merehe Hormoz fils d'un Mordomcha que Parucz auoit commandé de tuer, s'offrit à Cobad de faire ce parricide, entrant donc dans la prison où estoit Cozrao, sans autre respect ny compliment, il luy dit ces paroles: Il est iuste de tuer celuy qui a tué mon pere: & en disant cela luy trancha la teste, lequel estant retourné vers Cobad, qui estoit fort content du fait, il demanda à cestuy-cy, comment il auoit procedé en ceste action, lequel pensant en auoir vne bonne recompence, luy dit les mesmes paroles qu'il auoit proferees en tranchant la teste à son pere, & lors Cobad sans s'estonner autrement, luy dit tout de mesme, il est raisonnable de tuer celuy qui a tué mon pere, & le fit mourir sur le champ, & non content de s'estre ainsi deffait de celuy qui luy auoit donné la vie, il fit tant enuers ses Vuazirs & gouuerneurs, qu'il fit mourir quinze freres qu'il auoit: ce qui s'executa fort promptement. Sur cecy, il suruint en la Perse vne grande pestilence, de laquelle elle fut fort affligee, & sur le subiect de ces calamitez, les deux sœurs de Cobad, l'aînée desquelles s'appelloit Turon Doct, & la plus ieune Azarmidoc, prirent occasion de luy faire vne grande reprimende, luy disans que ses pechez & meschancetez, & son impieté, d'auoir fait mourir son pere & ses freres estoient cause de tous ces malheurs, que les Dieux leur enuoyent, le menassans encores de plus grands, & partant qu'il se repentist des maux qu'il auoit commis & amendast à l'aduenir sa vie, tant pour la crainte qu'il deuoit auoir de Dieu, que pour la honte des hommes. Telles & semblables paroles luy dirent ses sœurs, ce qui luy fit auoir vn tel ressentiment de tant de maux qu'il auoit commis, que la violence de sa tristesse le fit tomber en vne grande maladie, de laquelle il mourut en peu de iours, ayant regné seulement huit mois, il laissa vn fils qui luy succeda au Royaume.

ARDCHIR CHYRVYHE XXXIX. *Roy de Perse.*

Après la mort de Cobad les Perles assirent aussi tost sur le throsne Royal son fils vniue Ardchir Chyruyhe, bien qu'il fust fort ieune, & qu'il n'eust pas plus de sept ans. Mais vn sien parent nommé Charçar, autrement Gher Chan, qui estoit alors gouuerneur de la Prouince d'Agén, ayant entendu la mort de Cobad, & sachant le bas aage de son successeur, l'occasion luy semblant tres-propre pour bien faire ses affaires, il assembla le plus grand nombre de gens de guerre qu'il peut, & s'en vint à la Cour, où il tua le petit avec plusieurs de ceux qui le voulurent deffendre, & puis estant fauorisé de la milice, principalement de celle qu'il auoit emmenee quant & luy, il se declara Roy de Perse, le ieune Ardchir n'ayant porté le nom de Roy que cinquante iours,

Vvu iiii

des Grecs appaisee,
ville de Madahem, il
fortes murailles avec
ndemens successiue-
a sans fortifications,
nge, il enuoya querir
n d'iceluy, vn entr'au-
Roys qui deuoient en-
prendroit fin. Kozr-
, & euitier ceste ruy-
ement seroit la discor-
effendant à chacun d'i-
ne communiquer pas
vn nommé Charear, le-
pour sa singuliere beau-
& se trouue vn liure en
du pays (non celuy de
a composé en vers fort
fort grand cas, comme
ons, ausquelles ils sont
herin, & souffrant des
e veü, comme l'amour
pour remedier à sa peine:
aigné, & selon l'aduis
& vint le trouuer en la
se retira: mais enceinte
la maison du Roy Kozr-
en sceust rien: mais en
, en quoy il se monstra
la mere ayant sceu, elle
armes qu'elle gaigna sur
é en quelque bocage ou
orté en ce lieu, pour l'in-
oyance que Kozrao ad-
re, & superbe, mal voulu
sans autre raison que sa
ueu de Manzar, qui luy
arucz regnoit en Perse,
rusuté & ses tyrannies,
e sa royauté, le mettant
ort grande confiance, &
qui luy succeda, cecy ad-
Mahometans, & l'an 631.
Parucz est celuy que nous
Roy de Perse.
aucunement adoucy leur

CHAREAR TIRAN XL. *Roy de Perse.*

Charear s'estant donc ainsi emparé de la Perse, par la mort de Ardchir, & de ceux qui l'en vouloient empescher. Il fit ce qu'il peut, pour gagner les cœurs des grands du Royaume, les tentans par tous les moyens qu'il luy fut possible: mais il ne les peut gagner. Il y avoit lors en Cour trois freres fort nobles & de grande valeur, qui voyoient regner cestuy-cy avec vn fort grand regret, ne pouuant souffrir qu'un tyran leur commadast: estans donc tous trois conformes en mesme ressentiment, ils resolurent de le faire mourir, ce qu'ils firent: car vn iour qu'il montoit à cheual, à la porte de son Palais ils se ruèrent sur luy, & le ietterent par terre le faisant mourir à coups de poignard, fauorisez qu'ils estoient du peuple qui desiroit fort ceste mort, n'ayant regné qu'un an, d'autres disent seulement 40. iours.

IOON CHIR XLI. *Roy de Perse.*

Les Perles ainsi deliurez de la tyrannie de Charear, donnerent le Royaume à Ioon Chir (ce mot signifie beau Lyon ou ieune Lyon) parent des Rois defunts, il estoit cousin de Baharon Chuby qui fit la guerre à Cozrao Paruez. Il donnoit de grandes esperances d'estre vn genereux Prince, si la mort n'eust preuenu ses intentions, le priuant en mesme temps de la vie & du Royaume, duquel il ne iouyt qu'un an.

TURON DOKT XLII. *Royne de Perse.*

A Ioon Chir succeda au Royaume de Perse, Turon Dukt fille de Cozrao Paruez l'aînée des deux qui auoient fait vne si grande reprimende à Cobad leur frere, ce nom de Turon est vn nom propre de femme, & Dukt, c'est à dire Damoiselle ou Vierge, ceste-cy fut vne femme fort prudente & de bon gouvernement, mettant les Royaumes en repos & tranquillité, chassiant feuvement les séditieux, & qui y apportoit quelque trouble, reforma la Iustice, reedifia plusieurs edifices publics qui auoient esté ruinez par l'iniure du temps: elle fit supreme Vuazir de tous les Royaumes, vn des trois freres qui auoient fait mourir le Tyran Charear, & contracta vne estreuite amitié avec le Roy de Rumez, c'est à dire l'Empereur de Constantinople: mais lors que ses subiects commençoient à tirer vne grande vtilité & contentement de sa conduite, la mort leur enleua, n'ayant gouverné que six mois & six iours.

IASANCEDAH XLIII. *Roy de Perse.*

Après la mort de Turon Dukt, les Perles esleurent Iasancedah, à l'ellection duquel, il y eut de fort grandes disputes: mais en fin il fut admis, on dict que lors qu'on luy mit le Tagé sur la teste, qui est ce que nous appellons Couronne, il dit que cela le chargeoit trop & qu'il n'en vouloit point: quelques vns disent que c'estoit pour monstrier la charge & le poids des gouvernemens: autres, que c'estoit par pure ignorance, comme c'est la plus probable opinion, de sorte que les Perles estans fort mal satisfaits de sa personne, ils le deposerent aussi ignominieusement qu'ils l'auoient promptement esleu, n'ayant regné que six iours.

AZARMY DOKT XLIIII. *Royne de Perse.*

Iasancedah ainsi depoussé du Royaume, les Perles en donnèrent le gouvernement à Azarmy Dukt seconde fille du Roy Cozrao Paruez & ieune sœur de Turon Dukt doüée d'une rare beauté & d'un grand entendement. Alors estoit gouverneur de la Prouince de Carafon, & dès le temps mesme de Paruez vn fa-

& ren
mee d
tion d
f à v
ne, &
qu'ell
qu'ay
furie,
où il fi
aux pl

A A
auns
cestui-
pere, il
n'ayan

En p
res qu'
chacun
mais ap
rogzad
pource
ce s'il
poissou

En la
son fils
ge, que
tant ap
dans vn
l'enleu
tout le
son ori
ses que
Cour d
ce qu'il
gouuer
Turqu
par tou
d'eux,
uis que
autre c
proche
son où
desce
Calife
fa, & e

& renommé Capitaine nommé Ferroc Hormoz, lequel Iuerte par la renommée de la beauté de Azarmydoct, comme s'il eust esté contraint par la disposition des affaires du Royaume de quitter la province, s'en vint à la Cour, laiffa à vn sien fils en sa place pour gouverneur, en intention de rechercher la Royne, & de luy faire l'amour, ce qu'il fit avec tant d'importunité & d'incivilité, qu'elle fut forcée pour son honneur de se deffaire de luy, & le faire mourir: ce qu'ayant sceu son fils nommé Iuego qui estoit en Karafon, se mit en vne telle furie, qu'ayant assemblé promptement vne armee entra inopinément à la Cour, où il fit cruellement mourir la Royne, sans auoir aucun esgard aux prieres ny aux plaintes qu'elle luy fit, n'ayant regné que six mois.

KESERE fils de *Iafancedah* 45. *Roy de Perse.*

A Azarmy Doct succeda au Royaume Kesere fils de Iafancedah, lequel nous auons dit cy dessus auoir esté déposé du Royaume pour son incapacité: mais cestui-cy n'estant ny plus capable ny de meilleure vie & gouuernemēt que son pere, il donna occasion à ses subiects, pour ses imprudances, de le faire mourir, n'ayant regné qu'un an.

FERROGZAD 46. *Roy de Perse.*

En parlant du regne de Kobad Kyruyhe, il a esté dit qu'il fit tuer quinze freres qu'il auoit, ce qui donna vne telle crainte à tout le reste de ses parens, que chacun desirant d'euiter la furie de ce Prince chacun se sauuoit où il pouuoit; mais apres la mort quelques vns retournerent en Perse, entre lesquels fut Ferrogzad fils de Koztrao & nepueu de Koztrao Paruez, lequel estant recognu pource qu'il estoit, fut fait Roy, donnāt grande esperāce d'estre fort bon Prince s'il eust vescu plus longuement qu'un mois, au bout duquel il mourut empoisonné par vn sien esclau.

IAZDGERD 47. *le dernier Roy des Perfes de ceux de leur nation.*

En la vie de Koztrao Paruez il a esté remarqué que du temps que Chareat son fils estoit prisonnier, voulant empescher l'effect de la prediction de son songe, que cestui-cy eut de sa femme Cherin vn fils nommé Yazdgerd, lequel estant apres recognu par son ayeul il l'auoit fait exposer aux bestes farouches dans vne forest, où ayant esté quelque temps, quelques Pastres passans par là l'enleuerent, & par compassion l'esleuerēt sans scauoir qu'il estoit: mais cōme tout se scait avec le tēps, ce ieune enfāt venu en âge fit en sorte qu'il descourtit son origine, par la quelle cognoissance estāt porté à plus hautes & grādes choses que ne portoit le lieu où il auoit esté nourry, partit de là, & s'en vint à la Cour du Roy de Perse, se cōduisant si dextremēt, qu'ē fin il fut recogneu, pour ce qu'il estoit: de sorte qu'on le fit en fin Roy de Perse, lequel ayant assez bien gouuernē l'espace de dix-neuf ans, vne grande multitude de Turcs vindrent du Turquestan, entrant en la Perse par Nahaoand, faisant vn fort grand rauage par tout où ils passerent: si bien qu'ils obligerent Yazdgerd d'aller au deuant d'eux, & de se retirer en fin en la contrée de Carafon, où estāt il eut vn autre aduis que les Arabes Capitaines de Mahomet estoient entrez en ses terres par vn autre costé; & cōme ils'appestoit à marcher cōtr'eux il sceut qu'ils estoient proches de luy, & le venoient trouuer: ce que sachant il s'en retourna à Carafon où il mourut subitement, ayant regné vingt ans. Il fut le dernier des Perfes descendant de Cayumarras, & auquel finit la Monarchie Persienne, & passa aux Califes successeurs de Mahomet, qui mirent leur siege premierement en Cufa, & depuis en Bagadet, comme il se dira cy apres.

ROYS DE PERSE DEVIS QUE LES ARABES ONT
commencé d'y commander iusques à nos iours, selon l'Historiographe
Persien Mircond.

TOUTES choses se retrouuent si confuses à ce nouveau changement de Seigneurs en Perse, qu'à peine sçauoit on donner aucun commencement à vne bonne & veritable narration: toutesfois l'Historiographe Mircond en ayant aucunement esclaircy la Chronologie, le Lecteur ne lairra pas de trouuer vne suite de Roys aussi cōtinuee en ceste famille des Califes & autres Princes Arabes qui ont gouverné la Perse, comme il a fait en celle de Kayumarraz.

Il dit donc que Mahomet le faux Prophete ayant commandé à plusieurs nations l'espace de dix ans, laissa par sa mort son estat fort embrouillé pour les diuisions qui nasquirent entre ses principaux capitaines: mais qu'apres plusieurs grandes disputes la souueraineté tomba entre les mains de Abubacar, lequel fut le premier qui se fit appeller le Calife, titre lequel les successeurs voulurent auoir depuis; car comme ces Tyrans vouloient fonder leur Empire sur vne apparence de religion ils couvrirent leur ambition & auarice par des noms specieux de sainteté & de pieté: cōme cestuy-ey entre autres qui signifie Dieu, donné par vne rencontre toutesfois toute cōtraire à leur intention, car ils vouloient dire qu'ils estoient dōnez de Dieu pour le salut des peuples, & ils estoient enuoyez de luy comme vn fleau pour punition & chastiment. Cét Abubacar continua les conquestes de son predecesseur, mais ce fut fort peu de temps, car il ne gouerna que deux ans & demy.

HOMAR 2. Calife & premier de Perse, depuis que les Arabes l'eurent conquis.

Après la mort de Abubacar le Septre Mahometan vint entre les mains de Homar, lequel ayant desia tenu dix ans & demy, voyant ses entreprises luy succeder en toutes choses, aduertuy qu'il fut combien la Perse estoit desia tourmentee par les Tures, il pensa qu'il donneroit vn grand accroissement à sa domination s'il se venoit ietter à la trauerser, comme il fit du temps de Iazgerd, comme il a esté dit cy dessus, ce qui luy reüssit si heureusement par la mort subite du Roy de Perse, qu'il se rendit Seigneur souuerain de ceste prouince, avec plus de promptitude & facilité qu'il ne se l'eust osé persuader, établissant par luy & ses successeurs Califes son siege Royal à Bagadet, & mourut vn an apres enuiron l'an de nostre salut 655. & de l'Egire, ou des ans de Mahomet 33.

OSMAN ou OTMAN 3. Calife.

A Homar succeda Otman, duquel nostre Historien ne dit autre chose sinon qu'il regna vnze ans & demy, comme aussi les guerres des Mahometans. & la poincte de leurs armes se tournoit plustost contre l'Europe, que contre l'Asie, qui estoit presque toute à leur deuotion.

ALY 4. Calife.

Mahomet le faux Prophete apres sa mort laissa vn sien cousin germain, qui estoit aussi son gendre nommé Aly, & des Perles Morts Aly, lequel vint à la couronne Mahometane apres Otman, les sectateurs duquel content de grâces cōquestes qu'il fit, & disent des merueilles de sa valeur plustost dignes de risée que de verité. Ce fut cestuy-cy qui apporta le premier diuorce en la secte Mahometane, qui par succession de temps a duré iusques aux Sophians, qui s'en disent descendus: aussi ont-ils esté de tout temps ennemis des Eunis, qui sont ceux qui tiennent la mesme croyance que font les Turcs. Cestuy-cy ne regna

que e
en la
ué m
rent
leque
plu
luy e
appo
noien
ne ar
froidi
perdu

La m
sion d
succes
de Ha
pour

Mau
titeur
duque
chose
prede
Capita
sora, q
conflu
mouru
& vn.

Yhez
se, en
nepue
en la c
Ocem
la mor
contr
guerr
tes les
rafon
que c
mour
te &

Ma
Yhez
la gra
aussi

que quatre ans & demy, ayant esté tué en trahison par vn sien seruiteur estant en la cité de Gufa en l'Arabie: ceux de la secte disent que les siens l'ayant trouué mort lauerent le corps & l'embaufmerent selon leur coustume, puis le mirent sur vn chameau (car l'on dit qu'il auoit ainsi ordonné sauant que mourir) lequel ils laisserent aller à sa volonté, le suiuant tousiours iusques à ce qu'apres plusieurs destours il vint s'arrester en vn desert d'Arabie proche de Cufa, où ils luy erigrent vne fort riche sepulture, à laquelle comme avec le temps on eut apporté plusieurs dons & offrandes par la deuotion de ses sectateurs qui y venoient comme en pelerinage, on y bastit vne fort somptueuse Mosquee, & d'vne architecture fort curieuse: mais comme avec le temps la deuotion s'est refroidie, & que les presens & offrandes ont manqué, l'edifice a aussi beaucoup perdu de son lustre, vne bonne partie tombant en ruine.

ACEM 5. Calife.

La mort de Aly apporta de grandes dissensions entre les Arabes sur la succession du Califat, d'autant que les vns vouloient que Acem fils du deffunt Aly succedast à son pere: les autres vouloient que ce fust Mauuya fils de Safion fils de Harb. de la race de Benhumya, toutesfois apres plusieurs débats ils esleurent pour Calife Acem, duquel il ne iouït que six mois.

MAUYA 6. Calife.

Mauuya vint afin à la iouïssance du Califat apres la mort de son competitor l'an de nostre salut six cents soixante & deux, & de l'Egire quarante-vn, duquel il iouït l'espace de vingt annees, sans toutesfois auoir fait aucune chose pour la Perse digne de memoire. Du temps de ses differents contre son predecesseur il auoit esté fort bien seruy & secouru par vn grand & renommé Capitaine Abdalazyad, auquel pour recompence Mauuya donna la cité de Basora, qui est proche des deux fleues Tigris & Eufrates, enuiron le lieu où ils confluent ensemble, & se viennent engoulpher dans le Scin Persique. Mauuya mourut l'an de nostre salut six cents octante & deux, & de l'Egire soixante & vn.

YHEZID 7. Calife.

Yhezid fils de Mauuya succeda à son pere au Califat & à la Seigneurie de Perse, en la iouïssance de laquelle il ne fut pas plustost entré que Ocem fils de Aly nepueu de Mahomet & frere de Acem luy fit la guerre, & se liuerent bataille en la campagne de Kalbelah, où il y a aujourd'huy vne ville appelée Mechet Ocem, fondée en ce desert pour la deuotion de sa sepulture. Sur le subiect de la mort de Ocem, vn Capitaine Arabe nommé Abdalazuber print les armes contre Yhezid, comme pour venger la mort de Ocem, & luy fit vne cruelle guerre l'espace de trois ans qu'il gouerna, & apres sa mort il entra dans toutes les prouinces de son Empire, rauageant l'Arabie, la Perse, Aderbaion, Karafon, & autres: puis s'estant ietté sus l'Egypte il print son chemin par la Meque cité d'Arabie, où il y a vn port des plus remarquables de la mer rouge, & mourut Yhezid en l'an de salut six cents octante & cinq, & de l'Egire soixante & quatre.

MAUYA second du nom 8. Calife.

Mauuya second du nom nepueu du premier Mauuya, & fils du deffunct Yhezid fut installé au throsne de son pere incontinent apres sa mort, mais sa grande lascheté & son incapacité, luy en osterent la iouïssance presque aussi-tost qu'il l'eut receuë, ayant esté deposé le 41. iour de son regne, laquelle

ARABES ONT
Historiographie

au changement de
cun commencement
ographie Mircond en
ne lairra pas de trou-
Califes & autres Prin-
celle de Kayumatraz.
mandé à plusieurs na-
mbrouillé pour les di-
mais qu'apres plusieurs
de Abubacar, lequel
successeurs voulurét
der leur Empire sur
& auarice par des nos-
tres qui signifie Dieu,
intention, car ils vou-
peuples, & ils estoïét
ment. Cét Abubacar
fort peu de temps, car

Abes l'eurent conquis.
nt entre les mains de
es entreprises luy suc-
se estoit de sià tourmē-
issement à sa domina-
ps de Iazgerd, com-
nt par la mort subite
ste prouince, avec plus
, établissant par luy &
urut vn an apres enui-
Mahomet 33.

e dit autre chose sinon
des Mahometans. & la
ope, que contre l'Asie,

en cousin germain, qui
s Aly, lequel vint à la
quel content de grâdes
plustost dignes de rifee
iurce en la secte Ma-
ux Sophians, qui s'en
is des Eunis, qui sont
s. Cestui-cy ne regna

déposition apporta vn grand remuement à tout cét Estat ; chacun des plus grands Seigneur aspirant à la principauté : mais en fin le party de Maruan fils de Akam Ebenhumy, parent du Calife, qui auoit esté déposé, preualut contre tous les autres, moyennant le support & la faueur que luy fit Abdalazyad, auquel nous auons dit que Mauuya premier du nom auoit donné la cité de Basora,

MARUVAN 9. Calife.

Maruan parét de Mauuya & de la mesme race aduint au Califat en l'aage de quatre vingtsans, où il ne fut pas si paisiblement receu qu'il ne fust fort forcé de leuer vne grande armee pour empescher les Arabes de la Mecque (qui ne l'auoient point voulu recognoistre pour Seigneur) de passer outre ; lesquels vouloient establir en l'Empire les descendants de Aly : car ils tenoient pour tyrans ceux qui n'estoient point de sa race: pour cét effect ils s'estoient assemblez de toutes parts, ayant esleu sur eux vn chef nommé Soleymon Ben Moncaeb, & vindrent attaquer la Cité de Gufa, pour lors fort renommee en l'Arabie, & la principale de l'Empire des Califes, auiourd'huy totalement ruinee, aussi fut elle destruite dès ce temps-là par ceux-cy qui firent vn grand massacre de tout ce qu'ils trouuerent de la lignee de Benhumy, de laquelle estoit Maruan, lequel aduertty du chemin, & du dessein de ses ennemis, leur vint au deuant iusques à la ville de Orfa en la Mesopotamie, ainsi appellee à présent, & par vn autre nom Raha, c'estoit anciennement la ville de Vr., où les Chaldeens voulurent brusler le Patriarche Abraham, pour l'adoration du vray Dieu, ceux-cy estans idolatres. Ce fut en ce lieu là où Maruan donna la bataille à ses ennemis, de laquelle il demeura victorieux, avec la mort de Soleymon leur General.

Après ceste grande victoire, Maruan s'en retourna tout triomphant à la maison, mais elle luy cousta bien cher, car sa femme qui estoit parente de ce Soleymon, desirant de vanger sa mort, & celle de ses autres parens & amis qui estoient demeurez en ceste bataille, l'estrangla la nuit & comme il dormoit, mourant ainsi en l'aage de 81. an, en l'an 686. de nostre salut, & de l'Egire 65. & ayant regné vn an.

ABDELMALEK 10. Calife.

La victoire obtenuë par Maruan donna vne facile entree au throsne Royal à son fils Abdelmalek, où il ne demeura pas long temps en repos: car vn Capitaine des Chiahis, qui sont ceux qui tiennent le party de Ally appellé Moktar. Eben Ebiabeb Zakafy accompagné d'vn autre nommé Ebrahim Achart, meirent ensemble fort grand nombre de soldats en campagne, & s'en vindrent rauager les prouinces de Aderbaion, Diarbek, Auas, & autres prouinces de la Perse, & Mesopotamie, faisans vne si cruelle guerre par tout où ils passoient, qu'ils ne laissoient pas vn de ceux du party contraire, qu'ils ne taillassent en pieces. Contre ceux-cy Abdelmalek leua vne armee de septante mille hommes de guerre, & s'en alla premierement attaquer Abdalahziad, contre lequel il combattit, & luy fit perdre la bataille & la vie, après auoir esté Seigneur de Basora 41. an: puis il donna le gouuernement des Terres de Iazirey, qui est la Mesopotamie à Abraham Malek, & mit pour Gouverneur à Basora Mazaeh Benzober frere de Abdela Zober, il fit après la guerre à Moktar, & le deffit & tua en vne rencontre qu'ils eurent ensemble. A quelque temps de là le Calife Abdelmalek leua encore

vne pu
couura
d'où il
& se te
mort e
paix de
uernem
de & p
tuee en
plus qu
rut l'an
man, Y

Apr
passa
de se c
rut, &
res de
lex en
costé d
reur à
nincib
tenten
& sur
vne ar
celle.

En
uoyé p
quel e
rant le
bre in
qu'il d
bien v
celle d
pitain

So
comm
aussi
soit e
ne s'e
enuo
les c
le co
mont
gran
leur

vne puissante armee contre Masebzober, qu'il combattit, & vainquit, recourant les terres que cestui-cy possedoit en Perse. De là il s'en alla à Damas, d'où il despescha Osiagé, ou Aliagé contre Abdalazober qui s'estoit reuolté, & se tenoit fort dans la Mecque, lequel fut semblablement vaincu, & mis à mort comme les autres rebelles, apres laquelle mort Abdelmalek ioyit en paix de ses Estats, donnant à Osiagé pour recompence de ses seruices le gouuernement de Ayerakhen, & de Karason. Abdelmalek fonda apres vne grande & populeuse cité nommee Vvacet, c'est à dire, milieu, d'autant qu'elle est située entre deux fleuues, & au milieu de la Mesopotamie, de laquelle il ne reste plus que les ruynes. Puis ayant Abdelmalek regné 21. an, & vn mois, il mourut l'an de nostre salut 706. & de l'Egire 86. laissant quatre fils Oelid, Soleyman, Yhezid, & Ochon.

OE L I D 11. Calife.

Après la mort de Abdelmalek Oelid succeda à la Principauté. Cestui-cy surpassa ses deuanciers en pouuoir, & richesses, dilatant son Empire par le moyen de ses Capitaines, entre lesquels vn nommé Koteybah Eben Moselem courut, & conquist le Karason iusques au Tuquestam, conquistant toutes les terres de Maurenahar, & de Korrasm. D'autre costé Mosele'ima ben Abdelmalek entra avec vne puissante armee sur les terres de l'Empereur Grec, vers le costé de Constantinople, conquerant plusieurs d'icelles, & obligeant l'Empereur à luy payer certain tribut. Or si Oelid se rend redoutable, & quasi inuincible pour son grand traual au faict des armes, il ne print pas moins de contentement à bastir & construire plusieurs edifices publics en diuers lieux, & sur tous le plus fameux fut la Mosquee de Damas, laquelle il fit edifier avec vne architecture, & artifice admirable, outre la richesse & sumptuosité d'icelle.

Enuiron ce temps mourut Oiasgé en Karason, celuy que Oelid auoit enuoyé pour gouuerner ces terres là, aagé seulement de quarante-cinq ans, lequel on assure auoir esté si cruel, qu'il fist mourir en ceste estenduë de pays durant le temps de son gouuernement, plus de cent mille hommes, sans vn nombre infiny de ceux qu'il fist mourir durant les guerres qu'il eust, & les batailles qu'il donna. Il laissa trente mille esclaves captifs de diuerses nations, qui est bien vne marque de son grand pouuoir. A la fin de la mesme année, qui fut celle de nostre salut 715. & de l'Egire 95. mourut Oelid aagé de mesme son Capitaine, de 45. ans, ayant regné 9. ans, & huit mois.

SOLEYMAN 12. Calife.

Soleyman fils de Abdel Malek, & frere de Oelid, luy succeda au Califat. Or comme la Perse n'estoit pas encores toute reduicte à l'obeyssance des Califes, aussi y auoit-il tousiours quelque nouueauté, & quelque subiect de guerre, soit en vne Prouince, soit en vne autre. Entre les autres il y en auoit deux qui ne s'estoient point encore renduës, Getion, & Tarbastam, contre lesquelles il enuoya Yezid Eben Mahalep, fort bon Capitaine, avec vne bastate armee pour les cōquerir, lequel fist si bien qu'il se les assujertit du temps de Soleyman, par le conseil de Isafar Barmati son Vvazir, on fit vn reglement sur la valeur des monnoyes, qui iusques alors auoit eu cours avec vne grande confusion, & grand interest des peuples: & peu apres il mourut à Damas d'vne grande douleur de costé, ayant regné deux ans & demy.

A Soleyman succeda Hamar, ou Homar, fils de Abdala Aziz, fils de Maruan, & frere aîné du deffunct Calife: les vns disent volontairement, & les autres que ce fut par force, nonobstant les empeschemens que luy voulurent donner les autres freres. Encores y en a-il qui disent que Soleyman deuant que de mourir l'introduisit à l'Empire. Mais en quelque façon que cela se soit passé, il est bien certain qu'il luy succeda. Ce More estoit fort jaloux, & superstitieux de sa secte. On estoit lors en l'an 98. de l'Egire, & de salut 718. quand les descendans de Abas oncle de Mahomet, s'eleuerent contre Homar, & luy firent la guerre pretendans que Califat leur appartenoit de droict, principalement en Aly Eben Abas, lequel enuoya plusieurs Ambassades à diuers Princes, les persuadans & sollicitans de secoüer le ioug de Homar, & qu'ils le recogneussent pour Seigneur, ayant esgard à la iustice de son droict qui luy donnoit legitimelement l'Empire. Mais durant ces traictéz Ochon fils de Abdel Malec, & frere de Soleyman, empoisonna Homar, de sorte qu'il mourut en l'age de 40. ans, ayant regné deux ans, & cinq mois. Ce qui aduint en l'an de nostre salut 720. & de l'Egire 101.

YEZID II. *du nom, 14. Calife.*

La mort de Homar donna l'Empire à Yezid troisieme, fils de Abdel Malec. Tout au commencement de son regne vn Abu Moelem Carafony se reuolta à la persuasion de Aly Ben Abas, & firent ensemblement la guerre contre Yezid deux ans continuels, à la fin desquels ce Calife mourut, sans auoir fait aucune chose digne de memoire, l'an de salut 724. & de l'Egire 105. ayant regné 4. ans & 8. mois.

OCHON II. *du nom, 15. Calife.*

Ochon, celuy qui auoit donné le poison à Homar, & frere du deffunct Yezid, paruint à son tour au Califat, durant le temps duquel il y eust quelques remuemens en la Perse, ausquels Nacer Sayar, & Yucef Eben Homar el Sacafy, deux Capitaines de fort grande reputation, luy firent de notables seruices. Aussi les recompensa-il de bons gouvernemens, donnant à Sayar les terres de Carafon, & à Yucef eben Homar celles de Hyerachen. Le reste du regne de ce Calife, qui fut dix-neuf ans, & huit mois la Perse fut tousiours paisible, iusques à sa mort, qui aduint l'an de salut sept cens quarante trois, & de l'Egire 124.

OELID II. *du nom, 16. Calife.*

Après la mort de Ochon, Oelid fils de Yezid fut esleu Calife. Cestui-cy eust de grandes guerres contre ceux de la famille de Abas, d'entre lesquels mourut vn Abdalah ben Abas, vn des principaux pretendans au Califat, par la mort duquel il croyoit qu'il deuoit estre beaucoup fortifié en son Empire. Et pour s'y asseurer dauantage, il fit aduoüer pour Princes successeurs en ce gouvernement deux fils du deffunct Abdalah, pensant par ce moyen appaiser les courages de ceux de ceste famille, l'vn desquels s'appelloit Ebrahim el Safa, mais toute sa preuoyance luy fut de peu de profit, parce qu'il estoit si terrible, & d'vn si mauuais naturel, qu'il s'acquy vne haine vniuerselle de tous ses subjects, & principalement des gens de guerre, qui le tuèrent, n'ayant iouy de sa domination que 14. mois.

YEZID III. *du nom, 17. Calife.*

Yezid fils de Oelid, appellé communement Yhezid Noches, comme si l'on

disoit P.
ceda au
au bout

A Ye
que deu
compon
Vuan, q
puis le r

Mar
fort gra
La Prou
pris les
mon. Ce
la famili
mon s'v
vindren
de Kern
Quand à
ua. Ils a
occasion
ses plus
pour s'en
en Arab

ai renc
tes, où fa
de Moru
contraig
tabey s'a
ge, & pe
contre d
riua enu
queurs
sa place
fuy oien
famille
comme
moins d
oncles
uan, leq
ue d'Er
contrai
fait mo
ans, au
Ebenh
tures,
lignee,

disoit l'Amoindry, pour auoir retiré ce que ses ancestres auoient donné; succeda au Royaume en l'aage de quarante ans, duquel il ne iouyt que six mois, au bout desquels il mourut en Damas.

EBRAHEM 18. Calife.

A Yezid succeda son frere Ebrahem, lequel n'ayant encores tenu le sceptre que deux mois, les plus grands de ses subiects voyans son peu d'industrie, se comporterent fort audacieusement en son endroict, & entre autres vn Mar Vuan, qui estoit mesme de sa famille, lequel se reuolta contre luy, & le print, puis le mit en prison, où il le tint trois mois, au bout desquels il le fit mourir.

MAR VUAN II. du nom, 19. Calife.

Mar Vuan s'estant emparé violement du Royaume, les affaires furent en fort grand trouble, les Mores ne se pouuans gueres bien accorder entr'eux. La Prouince de Karason estoit alors gouvernee par Nacer Sayar, lequel ayant pris les armes contre Malab, qui auoit le gouvernement du Royaume de Kermon. Ceste guerre fut fort sanglante & cruelle. D'ailleurs en Marvuo ceux de la famille de Abas se souleuerent: contre lesquels ceux de Karason & de Kermon s'vnirent entr'eux pour s'opposer à leur fureur, & firent en sorte qu'ils vindrent aux mains: mais ceux de Abas les vainquirent, & y demeura de ceux de Kermon plus de cent mille hommes, principalement de ceux de Benhumia.

Quand à ceux de Carason, ceux qui resterent de ce conflict, s'enfuyrent à Sauua. Ils auoient pris pour Capitaine vn nommé Abu Moelem, lequel prenant occasion sur ce diuorce, & non content de la charge qu'il auoit, aspirant à choses plus grandes, il enuoya Catabey eben Echabib avec vne puissante armee, pour s'emparer de la contree de Hierac, comme il fit, & de là s'en alla à Cufa en Arabie, où il rencontra Maruuan qui estoit party de Vuacet pour luy aller au rencontre. Ce qu'il fit, mais ce fut la nuit, tout ioignant le fleuve Eufrates, où sans attendre dauantage ils combattirent, en laquelle rencontre ceux de Moruuan assaillirent leurs aduersaires avec vne telle impetuosité, qu'ils les contraignirent de se retirer vers le fleuve pour se sauuer à nage, dans lequel Catabey s'abisma sans que cela fust recogneu des siens, lesquels reprenans courage, & pensans auoir leur Capitaine au milieu d'eux, retournerent à la charge contre ceux de Maruuan avec tant de courage, qu'ils les vainquirent. Cela arriva enuiron le point du iour, lequel comme il fut vn peu plus clair, les vainqueurs recognoissans que leur Capitaine leur defalloit, esleurent aussi tost en sa place Acem son fils, lequel sans autre delay poursuivit ses ennemis, qui fuyoiert à Cufa, & trouuans de rencontre en leur chemin Safa, qui estoit de la famille d'Abas, vn des deux que Oelid auoit fait recognoistre pour Prince, comme il a esté dit cy deuant, ils le declarerent Calife contre sa volonté, neantmoins cestui-cy se voyant le commandement entre les mains, enuoya 3. de ses oncles Safa, Abdula & Abdsamet, avec de grandes forces, cõtre le fils de Maruuan, lequel ayant rassemblée ses troupes, s'en reuint vne autrefois pres le fleuve d'Eufrates, où derechef il leur donna la bataille, en laquelle il fut vaincu, & contrainct de s'enfuyr à Mecere en Egypte, qui est le Caire où il fut pris, & fait mourir l'an de nostre salut 551. & de l'Egite 132. apres auoir regné cinq ans, avecques lequel moururent plus de huitante personnes de la lignee de Benhumia: & à ceux qui estoient desia morts, ils rompirent leurs sepultures, & en bruslerent les os, sans pardonner à qui que ce fust de ceste lignee, excepté à vn nommé Hamarben Abdala Azis, auquel pour la grande

...Aziz, fils de Maru-
...ntairement, & les au-
...que luy voulurent dõ-
...leyman deuant que de
...n que cela se soit passé,
...ialoux, & superstitieux
...lut 718. quand les des-
...e Homar, & luy firent
...coict, principalement
...des à diuers Princes, les
... & qu'ils le recogneuf-
...t qui luy donnoit legi-
...ls de Abdel Malec, &
...mourut en l'aage de 40.
...t en l'an de nostre salut

...me, fils de Abdel Malec.
...m Carafony se reuolta
...t la guerre contre Ye-
...arut, sans auoir fait au-
...Egite 105. ayant regné

... & frere du deffunct Ye-
...el il y eust quelques re-
...Eben Homarel Sacafy,
...t de notables seruices.
...ant à Sayar les terres de
...n. Le reste du regne de
...e fut tousiours paisible,
...ante trois, & de l'Egi-

...u Calife. Cestui-cy eust
...entre lesquels mourut
...u Califat, par la mort
...son Empire. Et pour
...esseurs en ce gouverne-
...brahem el Safa, mais
...il estoit si terrible, &
...rselle de tous ses sub-
...ent, n'ayant iouy de sa

Noches, comme sil'on

bonté tous les ennemis d'un commun consentement donnerent la vie & la liberté, tant la vertu a de force, mesmes entre les plus mortels aduersaires. C'est ainsi que l'Empire de ceux de la lignee de Benhumia finit au fils de Marvuan, pour passer en celle de Eben Abas, qui tindrent fort longuement l'Empire, comme il se dira cy apres.

ROY S DE PERSE DE LA LIGNEE
DE BEN ABAS.

S A F A H 20. *Calife.*

Safah fils de Abdala, fils de Aly, fils de Abdala, & fils de Abas, s'estant ainsi défait de son ennemy, s'establit, & confirma du tout en la possession du Royaume, auquel se voyant paisible, & sans competeur, il enuoya ses deux oncles, l'un nommé Abdala, pour gouverner la Surie, Egypte & Afrique, qui estoient en son obeysance; & l'autre nommé Daud, c'est à dire, Dauid, il l'enuoya à Medine, & à la Mecque. Il enuoya Safa à Vvacet vers son frere Abuiasfar pour pacifier ces contrees qui estoient toutes en combustion: & de là le fist aller à Karafon Prouince fort notable, & des plus fameuses de la Perse, pour sa grandeur, richesse, & opulence, la capitale de laquelle s'appelle Mechad, où Ismaël Sophy & ses successeurs sont ensepulturez. Ceste ville est fortifiée de trois cens tours en son enceinte, distante l'une de l'autre de la portee d'un mousquet; la contree de laquelle est fort fertile: le peuple en est blanc & bel-liqueux, tenant les mesmes coutumes qu'ils font en Perse. Entre ceste Prouince de Karafon, & celle de Turquestan & Vibex couit le tres-renommé fleuve de Iehun: & ce qui passe ces contrees là ils l'appellent en Perse Maurenahar, c'est à dire, outre le fleuve qui est deuers le Septentrion. Cecy seruira pour entendre plus clairement les choses quand on parle de quelques vnes des Prouinces: car comme il a desia esté dit, ceste contree de Karafon auoit esté vsurpee par Abufalem, lequel voyant venir contre luy Abuiasfar frere du Calife, il luy rendit non seulement obeysance, mais il se mit en ses mains, le seruant, & ayant encores avec beaucoup de fidelité. Ce qui est plus remarquable pour le temps d'alors, & l'humeur de ceste nation naturellement fort infidele, & inconstante. Safa auoit pour Vvazir vn Abuzalemah, homme de grande suffisance, auquel pour ses bons seruices il estoit fort affectionné: toutesfois ayant descouvert qu'il traitoit avec quelques personnes, & conspiroit contre sa vie, il le fit mourir, & donna la charge à Kaleb Barmaquy, lequel s'y comporta fort prudemment. En fin Safa ayant regné 4. ans & neuf mois, mourut, l'an de nostre salut 755. & de l'Egire 136.

A B U I A S F A R 21. *Calife.*

A grande peine Abuiasfar frere du deffunct Calife, fust-il parvenu au Califat par la mort de son frere, qu'il eust aduis que Abufalem Gouverneur de Karafon, lequel nous auons dit auoir vsé de tant de respect enuers le mesme Abuiasfar, quand durant la vie de son frere il auoit esté visiter sa Prouince, se vouloit reuolter; mais ce Prince trouua moyen de le faire venir en sa presence, & aussi tost le fist tuer, par la mort duquel, les affaires de Perse furent plus paisibles. Mais cela n'alla pas ainsi en l'Arabie, où ceux de Mexay, Bafora s'estoient reuoltez, contre lesquels il enuoya ses Capitaines avec forces bastantes pour les faire rentrer en la cognoissance de leur deuoir, comme ils firent, non toutesfois

tesfois
l'Egire
partant
Tigris,
du lieu
cause de
le peupl
puis aya
de Byr M
creuser
neuf.

Abui
Califar,
ment no
pellé Ak
neur de
rendant

Cestu
loit pas
estoit ab
respect, i
gnés de
pour les
fieurs se
ignoranc
que plusi

Cela
enuoya
nommé
ble, arri
de Aken
pour sau
meilleur
té aux ci
voyant
punition
pouoit
nostre sa
l'age de

A Mal
au grand
naturel
auoit, n
mois, l'a

Arach

tesfois sans y respandre beaucoup de sang. En l'an de nostre salut 763. & de l'Egire 145. Abuiasar au sortir de ceste guerre voulut visiter son Royaume, & partant de Cufa, trauesa la Mesopotamie, & arriuant sur les bords du fleuve Tigris, la situation luy en fut si agreable, & la bonté de la terre, & commodité du lieu pour visiter de là ses Prouinces; il y fonda vne grande cité, laquelle à cause de plusieurs delicieux & plaisans iardins qui sont en toute ceste contree, le peuple le nomma Bagadad de Baga, parole Perisienne, qui veut dire iardin; puis ayant regné vingt-trois ans, il mourut au chemin de la Mecque, au desert de Byr Maymum, c'est à dire le puits de Maymum, le nom de celuy qui le fist creuser en l'annee sept cens septante & sept, & de l'Egire cent cinquante & neuf.

MAHADY BILA 22. Calife.

Abuiasar laissa apres sa mort vn fils nommé Mahadi Bila, lequel paruint au Califat, & gouerna paisiblement l'Empire, sans qu'il y eust aucun remuement notable, l'espace de quatre ans, au bout desquels vn sien Capitaine appellé Akemben Ochem, qui auoit esté secretaire de Abn Masalem, Gouverneur de Karafon, que Abujasar auoit fait mourir, se reuolta contre son Prince, rendant ces Prouinces là participantes de sa rebellion.

Cestuy-cy auoit vn œil creué, le geste & la façon terrible, lequel ne se vouloit pas seulement faire recognoistre pour Roy, mais s'efforça encores, tant il estoit abominable, de se faire adorer pour DIEU. Et ain qu'on l'eust à pareil respect, il couuroit sa face avec vn voile, disant que les hommes estoient indignes de voir sa face. Et comme ces monstres ne manquent iamais de sectateurs pour les libertez & insolences qui leur sont permises en leur compagnie; plusieurs se rangerent sous l'enseigne de ce meschant, soit par crainte ou par ignorance, les peuples estans naturellement portez à la nouueauté. Si bien que plusieurs Prouinces le recurent pour Roy.

Cela fut cause que le Calife Mahady ayant eu aduis de toutes ces menées, enuoya contre luy vne puissante armee, de laquelle il donna la conduite à vn nommé Monfaeb, lequel faisant la plus grande diligence qui luy fut possible, arriua à Karafon. Ce que sçachant les parens, & plus proches partisans de Akem, voyans leurs forces trop debiles pour resister à vne telle puissance, pour sauuer leur vie, ils empoisonnerent Akem, croyans par sa mort tirer vne meilleure condition du Capitaine Persien, publians par tout qu'il estoit monté aux cieus: toutesfois Monfaeb apres auoir subiugué toutes ces terres là, voyant qu'il ne pouuoit auoir son ennemi ny mort, ny vif, il print vne seueré punition de ses parens, & de ses partisans, en faisant brusler autant qu'il en pouuoit auoir, qui ne furent pas en petit nombre. Tout ceuy arriua en l'an de nostre salut 786. & de l'Egire 169. en laquelle annee mourut Mahadi Bila en l'age de 43. ans, ayant esté Calife dix ans & vn mois.

ELADY BILA MUSA 23. Calife.

A Mahady succeda son fils Elady Bila Musa, mais ce fut pour peu de temps, au grand regret de tous les siens, pour estre vn Prince fort affable & de bon naturel: mais toute sa gaye humeur, ny la belle disposition qu'on disoit qu'il auoit, ne le peurent garantir qu'il ne mourust, n'ayant regné qu'vn an & trois mois, l'an 787. & le 170. de l'Egire.

ARACHID BILA HARVN 24. Calife.

Arachid second fils de Mahady, par la mort de son frere succeda à l'Empire.

Il eut pour Vuazir Hyahya Kaled Bermakj, homme de grande prudence en affaires de gouvernement. Ce Prince en l'an de salut huit cens quatre, & de l'Egire cent huitante & sept, enuoya massacrer les Berameques, qui estoient de fort noble famille, & ses Vuazirs, pour le soupçon qu'il auoit que ceux-cy voulussent attenter quelque chose contre luy, & trois ans apres les Grecs luy firent la guerre: mais enuoyant vne armee contre eux, il en sceut prendre telle raison, qu'il contraignit l'Empereur à le rechercher de paix, & de l'achepter avec grande somme de deniers. Ceste guerre achuee, il en eust vn autre en Maurenarhar, d'où s'estoit fait nommer Roy vn nommé Rafh Eben Nacer de Samarhand, contre lequel Arrachid voulut aller en personne: mais la mort le surprit en chemin, qui luy fist perdre la vie à Thus ville capitale du Royaume, & de la Prouince du mesme nom, ayant tenu l'Empire 23. ans. Ceci aduint l'an de salut 810. & de l'Egire 193. Ce Prince eut 4. fils, à sçauoir Hamed Hamini, auquel il donna tout ce qu'il possedoit en Alep & aux enuironz, vers le Couchant: Mahamun, auquel il donna la Perse, Karafon, & toutes les terres dependantes d'icelles, & au troisieme nommé Kacem, il donna le gouuernement des Prouinces de Aderbajon & de Diarbec. Quant au quatriesme nommé Matacon, d'autant qu'il ne l'aimoit point, aussi ne luy fit-il part de rien, mais toutesfois la sienne ne fut pas en fin la pire.

MAHAMED AMIN 25. Calife.

Arrachid Harun auoit nommé pour successeur au Califat Mahamed Amin son fils, auquel estant installé, il luy faisoit fort de voir son Empire si diuisé, & d'en auoir si petite part; si qu'avec ceste pensee la premiere chose notable qu'il fit, fut de penser aux moyens qu'il auroit pour deposseder quelqu'un des siens, & sur cela il assembla vne puissante armee, commandant aux chefs d'icelle d'entrer dans la Perse. Mahamun à qui nous auons dit que le pere auoit donné ceste contree ne se tenant point assuré du remuement de son frere Amin, se tenoit sur ses gardes, & voyant que l'orage estoit prest de tomber sur luy, il leua vne puissante armee, de laquelle il donna la charge à vn sien Vazir nommé Taher Ben Ocem, lequel alla aussi tost attaquer ses ennemis, leur liura la bataille, & les vainquit, les poursuiuant iusques à Bagadet, dans laquelle il entra par force, & print le Calife Mahamed Amin, lequel il emmena quant & soy, & le fit mourir par le chemin, apres auoir tenu l'Empire quatre ans & sept mois, l'an de salut 814. & 198. de l'Egire.

MAHAMUN BEN ARUN 26. Calife.

Mahamun Ben Arun frere du deffunct que le Vazir Taher auoit fait mourir, luy succeda au Califat. Il fist lors son principal Vazir Fazele Ben Saleh, homme prudent & fort entendu au gouuernement: & comme les affaires de son Empire estoient lors paisibles, il fit vne grande despence pour faire traduire de la langue Grecque & Suriene, en Arabesque, tous les liures qu'il peust recouurer de Philosophie, Mathematique, Astrologie, & Medecine: mais ceste paix ne dura pas long temps en Perse; car vn nommé Babec Coramdin, se reuolta en Aderbajon, contre lequel il enuoya quelques trouppes: Mais la guerre ne laissa pas de durer quelque temps: à la fin toutesfois ils s'accorderent l'an de salut huit cens vingt & vn, & de l'Egire 205. Ce fut en ceste annee que Mahamun enuoya Taher Zulemin pour gouuerner les terres de Karafon: mais Mahamun s'en repentit bien tost; car il sceust que cestui-cy aspireroit à plus grande chose que le gouuernement, & bralloit quel que nouueauté.

Cela fi
prises
Le Ca
ner le g
Taher
guerre
retour
possess
mais fo
gouver
elles co
& de l'

Après
auoit au
tage: ca
ment à l
stante d
marrah
decaden
Babek C
deux foi
luy, qu'il
& les ma
ques ren
qui est
est conti
iette, &
Car il s'e
pagné d
re partic
diction
alla au d
stes, le c
tomba n
213. lair
voisins
en vne r
contrair
Durant
guerre
rut en l'
ans. Il l
huit c
On tro
font for
& liber

Cela fut cause qu'il fit apprester Hamed Abichaled, pour s'opposer aux entreprises de cestui-cy: mais cela fut incontinent apaisé par la mort de Taher. Le Calife toutesfois, nonobstant les menées du deffunct, ne laissa pas de donner le gouvernement à vn sien fils nommé Talahé Ben Taher: mais le deffunct Taher auoit vn autre fils nommé Abdula, lequel le pere auoit enuoyé faire la guerre aux Vlbeques, d'autant qu'ils ne vouloient pas recevoir sa secte, & estant retourné victorieux de ceste iournée, il trouua son pere mort, & son frere en possession du gouvernement. Ce qui luy fut vne chose fort fascheuse à souffrir: mais son frere, avec le consentement du Calife, le print pour compagnon au gouvernement, & ainsi toutes choses demeurerent paisibles, en laquelle paix elles continuerent le reste de la vie de Mahamun, qui mourut l'an de salut 826. & de l'Egire 210. ayant regné 12. ans & sept mois.

ABV EZACH MAVTCON 27. Calife.

Après la mort de ces deux, cestui-cy paruint en fin à l'Empire, lequel le pere auoit autrefois tant mesprisé que de ne luy point faire de partage en son heritage: car il estoit fils de Harun, & frere des deffuncts. Cestui-cy à son aduenement à la couronne fonda vne ville a costé de Bagadet vers le Septentrion, distante de celle-cy d'environ trois milles, sur le fleuve Tigris, qu'il nomma Sammarah, laquelle fut quelque temps florissante; mais elle vint depuis en telle decadence, qu'il n'en reste auourd'huy que les ruines. A la mort de Mahamun Babek Coram qui auoit le gouvernement de Aderbajon, s'estoit reuolté par deux fois: mais à la dernière Matacon y enuoya vne si puissante armee contre luy, qu'il fut deffait & prins prisonnier, auquel ce Prince fist couper les pieds & les mains, puis le fist pendre & estrangler. Il y eust toutesfois encores quelques remuemens en la Prouince de Karason, à cause de la Prouince de Siston, qui est au pays bas de Karason & Kermon, vers le costé du sein Persique, & est contiguë d'vn costé à la Perse, au gouuernement de laquelle Siston est subiette, & d'vn autre costé au Royaume de Macron, voisin des terres de l'Inde. Car il s'esleua en ce temps vn homme en ceste Prouince de Siston, qui accompagné de tous ceux qui le vouloient suiure, occupa à force d'armes la meilleure partie d'icelle. Et comme cela dequoy il s'estoit emparé ressortist à la iurisdiction de Karason, Talahé qui y commandoit pour lors, arma en diligence, & alla au deuant de Amzah, ainsi s'appelloit le rebelle, qui continuoit ses conquestes, le combattit & emporta victoire; & de là s'en retourna à Karason, où il tomba malade incontinent après, & mourut en l'an de salut 829. & de l'Egire 213. laissant en son lieu Aly Ben Talahé son fils, contre lequel les Princes ses voisins firent vne longue & fascheuse guerre, iusques à ce qu'en fin Aly fut tué en vne rencontre qu'il eut avec eux. Mais la guerre ne cessa pas toutesfois, au contraire il sembla que ceste mort ne l'auoit fait qu'enflammer dauantage. Durant que tous ces remuemens se faisoient en Karason, Matacon faisoit la guerre à l'Empereur Grec, sur lequel il emporta plusieurs victoires, puis mourut en l'age de 48. ans, l'an de salut 833. & de l'Egire 217. ayant regné huit ans. Il laissa après sa mort huit fils & huit filles, huit mille esclaves, prins huit citez capitales de huit Royaumes, desquels il fit mourir huit Rois. On trouua aussi huit millions d'or en son tresor, tous lesquels octonaires sont fort remarquables. C'estoit vn fort grand guerrier, affable neantmoins, & liberal, aimé de tous, mais principalement des gens de guerre.

Vvacek succeda à son pere Matacem, duquel Calife il ne se trouue rien de notable. Voicy seulement ce qui aduint en Karafon; c'est que par la mort de Aly ben Talahé son oncle, Abdula ben Taher luy succeda au gouvernement du Royaume de Karafon, du temps duquel encores que les terres de ceste contrée soient tres-fertiles & abondâtes, il arriua vne terrible & vniuerselle famine, causée d'une fort grande secheresse, qui dura quasi trois ans en toute ceste contrée: ce qui la rendit presque toute despeuplee. Mais il vint apres de grandes pluyes qui la rendirent fertile comme auparauât: si que les peuples retournerent chacun chez soy. Or en ceste reünion les Perses & les Mores s'assemblerent pour faire la guerre aux Gentils qui estoient encore pour lors en ceste terre, & de la mesme nation qu'ils appellent toutesfois vulgairement Mayusi, qui sont ceux qui reuerent le feu, desquels il y a encores auourd'huy grand nombre en la Perse: mais ceux-cy en firent toutesfois alors vn fort grand massacre, & alors mourut Abdula Taher en Karasô, auquel succeda s's fils Taher bé Abdula, y estant confirmé par le Calife Vvacek, lequel mourut aussi à deux ans de là, ayant commandé cinq ans & neuf mois, en l'an de salut 838. & de l'Egire 222. laissant le Califat à son frere Iafar.

ALMOTO VVAKEL BILA IAFAR 29. *Calife.*

Almoto Vvavel Bila Iafar succeda à son frere Vvacek, du regne duquel les descendans de Aly s'esleuerent, auxquels il empescha de tout son pouuoir leurs pelerinages à sa sepulture qui est en Mechat Ocem, aux deserts de Kalbeläh, comme il a esté dit cy dessus. Et afin que cela luy peust reüssir plus heureusement, il fist rompre les chaussees de l'Euphrates en plusieurs endroits, afin que noyans les champs de toutes parts, il leur empeschast ainsi sans grand travail le passage de toutes parts, pour la grande plaine de ce desert.

Du temps de ce Calife, Taher ben Abdula mourut en Karafon, laissant son gouuernement à son fils Mahamet, lequel donna à vn sien oncle frere de son pere, les terres de Tabarstan, pour viure & demeurer en icelles, desquelles toutesfois il iouyt peu de temps, comme il fera dit en son lieu.

Quant au Calife Vvavel, il auoit vn fils nommé Montacer, desireux infiniment de regner, si bien que son ambition le porta à vne si grande meschanceté, qu'il fist tuer son pere par les mains de ses esclaués, ayant regné douze ans, l'an de salut 850. & de l'Egire 234.

MONTACER BILA. 30. *Calife.*

Cest execrable parricide paruint ainsi à l'Empire: mais ce luy fut vne courte ioye, car au bout de six mois vne grande maladie le priua de la vie, & de ce qu'il auoit tant désiré.

ABUL ABAS HAMED 31. *Calife.*

Abul Abas Hamed fils de Mahamed, fils de Matacon, comme plus proche parent du deffunct, luy succeda au Califat: mais y ayant commandé cinq ans & neuf mois avec fort peu de satisfaction des siens, ses soldats le prirent, & le ietterent en vne fort estroite prison, où ils le laisserent mourir de faim. A l'heure les affaires de Perse estoient vn peu confuses, parce qu'en la Prouince de Tabarstan, que nous auons dit cy dessus auoir esté baillée par Taher à son oncle Soleymon, se souleua vn nommé Acem ben Zeyd Alauiy, c'est à dire Enuoyé de DIEU, lequel s'empara de la contrée de Tabarstan, contraignant Soleymon de s'enfuyr à Bagadet, où il fut fort benignement recueilly par le

Calife
d'hon
te la p
uages,
l'an 85

Les
rents e
tous à
le thro
estant t
l'Egire

Aussi
fante a
Muça B
victoire
bar, Zer
où il me
ce nom
Perse, l
rent mo
& le for
fort pro
l'Egire

Apr
iouyt de
mourir,

Alma
fait Cal
lors se t
diuerfes
l'Arabie
Medine
commu
adiouste
ou Med
cellence
te Mah
ils vont
toutesfo
deux vil
& dista
maritim
seaux de
qui vie

Calife qui regnoit lors, qu'on appelloit Mostahhin, lequel luy fit beaucoup d'honneur. Cependant Acembenzeyd ayant mis de bonnes garnisons par toute la prouince qu'il auoit conquise, il entra dans la Perse, où il fit de grands ravages, prenant Deylon, Gueylon, Habar, Zenion, & Caluin: ce qui aduint en l'an 856. & de l'Egire 240.

MOSTAHHIN 32. Calife.

Les soldats ayans ainſi fait mourir de faim leur Roy, il y eut de grands differents entre les Mores sur la creation d'un autre, mais en fin ils s'accorderent tous à l'election de Mostahhin parent du deffunct Calife, & l'installerent sur le throsne Royal, duquel il iouyt fort peu de temps, car au bout de seize mois estant tombé malade il mourut l'an de salut huitcens cinquante huit, & de l'Egire 242.

ALMATEZ BILA 33. Calife.

Aussi tost qu'Almatez Bila fut paruenſi à l'Empire, il enuoya vne fort puissante armee contre Acemben Zeid, sous la conduite d'un Capitaine nommé Muça Ben Buxa, lequel entrant en la Perse, combattit contre ses ennemis, eut victoire d'eux, recourant par ce moyen la royale cité de Charear, Casuin, Habar, Zenion, & contraignit Dahe Alauuy frere de Acemben Zeid à Tabarstan où il mourut: si que Acen fut contraint d'enuoyer vn sien autre frere en sa place nommé Mahamed Eben Zeid. Tandis que ces choses se passoient ainſi en Perse, les soldats du Calife Almatez tous mal contents & ennuyez de luy le firent mourir en ceste maniere: ils enterrent dans vne estuue où il estoit au bain: & le forcerent de boire plein vn grand bocal d'eau fort froide, qui le fit mourir fort promptement, ayant regné trois ans & demy, l'an de salut 862. & de l'Egire 246.

MOTADY BILA 34. Calife.

Après la mort de Almatez, on esleut pour Calife Motady Bila, mais il ne iouyt de sa Principauté que vnze mois, au bout desquels les soldats le firent mourir, l'an 863. & de l'Egire 247.

ALMAT HAMED BILA 35. Calife.

Almat Hamed Bila Hamed Eben Emoto Vuazel par la mort de Motady fut fait Calife, lequel pour s'asseurer de ses parens & amis, desquels il falloit pour lors se tenir plus en garde que des autres: il trouua moye de leur donner à tous diuerses charges, & de les enuoyer par la contree de Hyaman & de Medine en l'Arabie. Et d'autant que par toute ceste Histoire on parle souuent du nom de Medine, il sera ce semble bien à propos de donner aduis que ce mot est vn nom commun qui signifie quelque peuple. Voila pourquoy on a accoustumé d'y en adiouster vn autre, ainſi qu'en Espagne on dit Medina Celi, Medina Cidoni, ou Medina del Campo, qui sont mots qui viennent des Mores: aussi par excellence les Perses & Arabes appellent la ville de la sepulture du faux Prophete Mahomet, Medina el Naby: c'est à dire peuple du Prophete. Et quand ils vont en pelerinage à sa sepulture, biẽ qu'ils disent qu'ils aillent à la Meque, toutesfois c'est à Medina el Naby, car ce n'est pas vne mesme chose que ces deux villes, estans bien esloignees l'vne de l'autre: Medina estant mediterraneẽ & distante de l'autre de quatre iournees, & la Meque ou Morah est vne ville maritime scituẽe sur le riuage de la mer rouge: & le principal abord des vaisseaux des Mores qui nauigent de ceste mer en l'Orient: mais d'autãt que ceux qui viennent des parties Orientales à Medine se desembarquent à la Mecque.

Ils disent qu'ils viennent de la Mecque, & le mesme disent ceux qui viennent des parties Occidentales, d'autant qu'ayans accompli leurs vœux & pelerinages à Medine ils passent à la Meque pour faire leur emploitte de diuerses marchandises qui arriuent là de l'Orient: & d'autant que ceste ville est sur le riuage de la mer rouge. comme il a esté dit, & qu'elle est la plus frequentee de toutes celles de ce costé là, les Portugais l'appellent le destroit de la Mecque, & de ceste façon se peut entendre que c'est que Medine ou Mecque qui est en ceste mer là, & non sur le Sein Persique, comme quelques vns ont voulu dire.

Reuenant maintenant aux affaires de Perse, qui furent en grande confusion toutes ces annees, il aduint qu'un nouueau capitaine nommé Yacub Leys se reuolta en la contree de Siston, lequel du commencement n'eut pas beaucoup de gens de son party, mais le bon heur luy voulut tant qu'avec ses petites troupes il print la ville capitale de la prouince, & d'un mesme nom, & de là entra dans les terres de Karason avec vn fort heureux succes iusqu'à Harat, terre de Maurenahar, où Mahamed Ben Taher auoit des garnisons, avec lesquelles Yacub Leys combatit & gagna la ville, ce qui luy donna l'assurance d'aller attaquer Mahamed Ben Taher, qui estoit Gouverneur de Karason, lequel ayant eu aduis de sa venuë, abandonnant ses terres s'enfuyt à Nichabur. D'autre costé Acen Ben Zeid Alauuy continuoit tousiours ses conquestes, & occupoit les terres de Gerion, par lequel Mahamed fut arresté, cestuy-cy luy empeschant le passage: de sorte que se voyant sans esperance d'aucun remede, assemblant autour de luy le plus de forces qu'il peut: il se resolut de se defendre cõtre Yacub Leys & de le combattre, comme il fit, mais il fut vaincu, & luy laissant vn fort riche butin avec les terres de Siston & de Karason, & à Acen Ben Zeid Alauuy celles de Gerion iusques à Rey Charear, il s'enfuit estant accompagné de peu de gens à Nichabur, où il fut poursuiuy par Yacub Leys, lequel vint à rencontrer Abdula Saleh Vazir de Taher, & s'estans embouchez ensemble cestuy-cy luy demanda avec quelle autorité il faisoit ceste guerre, d'autant que si c'estoit de la part du Calife, qu'on ne luy feroit aucune resüstace, mais Yacub respondit tirant son espee de la gaine, que c'estoit celle là qui luy donnoit son droit & autorité: & comme Taher eut tasché de le faire venir vers luy avec bonne feureté, & que Yacub n'y eust point voulu entendre: ils combattirent encor vne autre fois, en laquelle Taher demeura au pouuoir de Yacub, qui le fit mourir, estant le dernier de ceux de ce nom qui ayent tenu ce gouuernement: Il estoit d'une plus royale nature & de plus grãde vertu que tous ses ancestres: mais d'autant que les faits de Leys sont dignes d'admiration, & qu'il se void plusieurs rencoutrés & accidens fort notables en la vie de ce personnage, il fera peut estre bien à propos de la desduire plus au long, veu que la cognoissance d'icelle sert beaucoup à l'histoire.

En la prouince de Siston viuoit vn officier du Roy, qui est cõme nous dirions entre nous vn chauderonnier appellé Leys, lequel eut trois fils, Yacub, Hamer, & Aly, d'entre lesquels Yacub aprit l'art de son pere, & estãt vn ieune compagnon qui alloit pour gagner deçà & delà quelque pauvre iournee pour nourrir son pere & luy, il reseruoit tousiours quelque chose pour peuuoir despendre avec ses compagnons & amis, soit à faire bonne chere ou à passer le temps à diuerses sortes de jeux, dissipant ainsi ce qu'il pouuoit auoir de reserué, & continua ceste vie iusqu'à ce qu'il fust en aage de discretion, auquel ses compagnons qui estoient d'un mesme aage paruiendrent aussi tost que luy, & ce fut lors que

de jeux
obligé
plus refi
les quell
tousiour
lé Capit
ses main
noit à K
dressere
Ben Afar
auoit dor
entré en
que Tah
Siston. A
hamed B
vn autre
fit encor
poursui
toutes ce
eut vn tel
Calife le

Cepen
l'obligati
dant en fi
droit: si
garnison
terres de
sant exer
rat & Fuc
ceste pro
gea, & ne
rent vn t
esté au Se
de musc
Calife de

De là a
à Siston.
soit quel
bon ordre
stui-cy: d
enuoya d
n'eust ian
rannique
de puillan
sortir de
vne cont
son cherm
Taher, ce
& s'arrel

de jeux puertiles & feints ils vindrent aux veritables. De sorte que Yacub ayât obligé ceux-cy par sa liberalité, qui a tousiours accoustumé d'csmouoir les plus refroidis, il les trouua bien tost disposez à le suiure, lesquels il arma de telles quelles armes qu'il peut recouurer, & commença d'espier les chemins, vsant tousiours de sa naturelle liberalité enuers ses compagnons, desquels il fut apelé Capitaine, ayât parmy cela compassion des miserables qui tomboient entre ses mains, leur ostant seulement vne partie de ce qu'ils auoient. Alors gouvernoit à Karason Taher ben Abdula, duquel il a esté parlé cy dessus, auquel s'adresserent ceux qui auoiet esté ainsi destrouvez, luy disans qu'un certain Salek h Ben Asar auoit attiré en sa compagnie Yacub Leys avec les siens, & qu'il luy auoit donné qualité de Capitaine, & l'auoit pris à sa solde: que cestui-cy estant entré en la contree de Siston auoit pris la ville & l'auoit pillée. Cela fut cause que Taher Ben Abdula enuoya ses forces contre ceux-cy, qui les firent sortir de Siston. A peu de tēps de là mourut Taher Abdula, laissant à sa place son fils Mahamed Ben Taher: & aussy tost que cestui-ci entra en possession du gouuernemēt vn autre Capitaine appellé Dram Ben Nacer, attirant aussy Leys de son party, il fit encor vn autre ravage aux mesmes terres, & s'ēpara d'icelles. & Drā desirāt pour suiure son entreprise laissa le gouuernemēt de Siston à Leis. Taher ayāt sceu toutes ces intelligences contraignit Dram Ben Nacer de venir aux mains, où il eut vn tel auantage qu'il prit l'autre, & l'enuoya prisonnier à Bagadet, ou le Calife le fit mettre en vne fort estroite prison, en laquelle il fut fort long tēps.

Cependant Yacub Leys ne perdant aucune occasion, le voyant deschargé de l'obligation qu'il auoit à Dram, se fit Seigneur de Siston, se gouuernant cependant en sorte que de iour à autre l'amour des siēs croissoit tousiours en son endroit: si bien qu'il fortifia la ville, & mit en icelle, & par toute la prouince les garnisons necessaires pour la bien deffendre, puis il commença de courir sur les terres de Karason en l'ā de nostre salut 863. & de l'Egire 253. avec vn fort puissant exercice, assujettissant tout à son pouuoir par où il passoit. De là il prit Herat & Fuchangh, & descendit à Kermon il le prit, chassant les garnisons de ceste prouince, qu'y auoit mises le Gouverneur de Sciras, laquelle ville il assiegea, & ne pouuant se defendre contre ses forces elle se rendit, ou les soldats firent vn tres-grā. butin, de tout lequel il ne voulut que 20. faucons qui auoient esté au Seigneur de Chiras, dix blancs, & dix de diuerses couleurs, & 200. mains de musc tres-pur, qui sont quelques 450. liures, lesquelles choses il enuoya au Calife de Bagadet, s'offrant à son seruice avec tout ce qu'il possedoit.

De là ayant ordonné toutes choses cōme il iugeoit à propos, il s'en retourna à Siston. Mais en l'an de salut 872. & de l'Egire 257. ayant entendu qu'il se faisoit quelque remuemēt à Scyras il y retourna pour remettre toutes choses en bon ordre. Or le Calife Yacub Leys goustoit fort mal tous les progres de cestui-cy: de sorte que nonobstant toutes les offres qu'il luy auoit fait faire, il luy enuoya dire qu'il sortist promptement de Scyras, & des terres de la Perse, & qu'il n'eust iamais la hardiesse d'entrer en icelles, se contentant de ce qu'il auoit tyranniquement acquis. Leis qui ne se trouuoit pas en estat de resister à vne si grā. de puissance que celle du Calife, ne respondit autre chose, si nō de luy obeyr, & sortit de Perse, s'en allant de là à Balte en Maurenahar, & de là il passa à Cabul vne contree qui est entre Karason & l'Inde, laquelle il subiugna, puis il print son chemin par Herat, & descendit à Nichabur, où il combattit Mahamed Bers Taher, comme il a esté dit, & puis s'en allant à Karason il passa par Fabarstam, & s'arresta à Sary ou Acem Ben Zeid Alauuy, duquel il a esté de sia fait mentiō.

vint rencôtrer Leys avec vne tresbelle armee, & le combattit, mais il fut vaincu & contraint de s'enfuyr à Delmon, Delimon ou Delon, car on appelle ceste ville là de tous ces noms là, & est situee en la prouince de Gueylon. Leys s'estant osté ceste espine du pied, poursuivit son ennemi iusques à Amal: on estoit alors entré desia bien auant en l'hyuer, & ces contrees sont ordinairement fort froides. Outre cela il suruint tant de neiges & de tempestes si terribles, qu'elles le forcerent pour l'heure de quitter son chemin, avec la perte de quarante mille combattans qui perirent par l'inclemence de l'air.

Le Calife ayant sçeu ceste descouuë, & se voulant seruir de l'occasion propre, ce luy sembloit, pour diminuer les forces de Leys, depescha en diligence des courriers par toutes les terres suiuettes à Leys, persuadant à ceux qui gouuernoient pour luy de se reuolter, & de ne luy obeyr: mais il succeda tout au contraire de ce que le Calife pretendoit, parce que Mahamed Ben Vuacel Tamimy Capitaine Arabe de ceux qui estoient pour lors en bon nombre en la Perse, fit vne entreprise contre les garnisons que le Calife auoit pour lors par les citez & forteresses, desquelles il tua vne partie, & fit reuolter le reste. Cependât vn nommé Muca Ben Bugan Seigneur de Bacora, de Hauuas & de Hyamama terres de l'Arabie, & voisines de la Perse, ayant aduis de tous ces remuemens, assembla vne belle armee, & la mit entre les mains de Abderramon ben Mossch, lequel marcha incontinent contre Mahamed ben Vuacel Tamimy, avec lequel il vint aux mains, mais il fut vaincu & pris de l'autre.

Leys cependant ne dormoit pas, ains durant toutes ces reuoltes le tenoit en garde tout prest à faire quelque bon effect quand'il verroit les choses disposees & prenant son temps entra dans la Perse si à propos qu'il s'en rendit le Souuerain, faisant mourir tous ceux qui y pouuoient pretendre quelque chose, & le recognoissant assez puissant pour pouuoir passer plus outre, il tira à Bagadet.

Le Calife eut aussi tost aduis du dessein de Leys, & pour l'en destourner il luy escriuit, le priant de ne passer point plus outre, luy octroyant librement & volontairement tout ce qu'il auoit occupé: il luy fit responce, que le desir de le voir le faisoit venir à Bagadet, & qu'il ne se desisteroit point de son dessein en façon du monde. Le Calife voyant sa resolution assembla à grand' haste vne armee, la conduite de laquelle il donna à vn sien frere, lequel marcha contre Leys en intention de le combattre: mais cestuy-cy auoit bien vne autre intention, car il descampa vne nuit, & par chemins destournez & peu frequentez, print celuy de Bagadet, laissant le frere du Calife confus & embarassé, ne sçachant quel costé il deuoit tenir pour le suyure. Mais Yacub Leys sans arrester cheminoit tant qu'il pouuoit, renforçant son armee par tout ou il passoit: Il estoit desia arriué au milieu du chemin, comme il luy suruint vne colique passion, qui luy causa de grandes douleurs: sur quoy les Medecins ayas esté assemblez, ils furent tous d'aduis qu'il deuoit prendre vn clistere: ce qu'il ne voulut iamais faire, disât qu'il luy estoit plus facile de mourir que de le prédre: Et comme au plus fort de ses douleurs luy fut venu vn Ambassade du Calife, le persuadant de ne passer point plus outre, il s'assit le mieux qu'il peut, & prenant en sa main droite vne espee nuë, & en la gauche vne sorte de pain que les Perses appellent Gerda ou Apa, & de l'ail: il respondit aux Ambassadeurs, Dites au Calife vostre maistre que si ie meurs de cest accident, la mort mettra fin à nos contentions, & si ie vy, que ceste espee pacifiera le tout, que si ie perds le ieun sans auoir plus de pretention aux Royaumes, ie me contenteray d'estre

en vn li
gedia, n
qu'il est
cens fo
cellét &
tuoit d'
sieurs o
faisoit
chose de
& vn or
que son

Yacu
questes
avec le
dre obe
tant, qu
& de to
de nou
encore
quelle c
là il pass
neur à S
se declar
que sça
met en u
ples se v
Hamert
res qu'il
na la ch
sa comp
Bagade
apres le
forces
rentren
sein, s'a
esperé
de là, p
med B
te neu

Mat
cy fut
esté di
son, ou
s'esta
contr
armee
Calif

en vn lieu fort esloigné avec ce pain & cet ail, & avec cette responce, il les congedia, mais ils ne furent pas plustost arriuez à Bagadet, qu'ils eurent nouvelles qu'il estoit mort de cette maladie, en l'an de nostre salut 882. & de l'Egire deux cens soixante huit, ayant desia cōmandé onze ans à la Perse, ce fut vn fort excellent & vaillant Capitaine, prudent & liberal, & affable, & grand iusticier; on tuoit d'ordinaire chacun iour en sa cuisine, vingt moutons, cinq bœufs, & plusieurs oyseaux, toutes lesquelles choses aptes son repas qui estoit fort sobre, il faisoit donner aux pauvres necessiteux. On ne trouua apres sa mort aucune chose de valeur en sa tente que les armes desquelles il se seruoit, vn tapis Persië, & vn oreiller, sur lequel il s'appuyoit, il ne laissa point d'enfans, qui fut cause que son frere luy succeda.

Yacub Leys estant mort son frere Hamer Benleys ayant herité de ses conquestes, il creut que c'estoit le plus à propos pour luy d'estre en bon meynage avec le Calife: C'est pourquoy il enuoya aussi tost par deuers luy, pour luy rendre obeysance, & le prier de le receuoir en sa grace, ce que le Calife estima tant, que non seulement il le confirma en la possession de la Perse, du Karason, & de toutes les terres que son frere auoit conquises: mais il luy donna encor de nouueau l'investiture de Hierax, le chef de laquelle est Hisphaon, le faisant encore Chena de Bagadet qui est le souuerain de la Iustice apres le Calife, laquelle charge toutesfois, il dōna avec sa permission à Abdula ben Taher, & de là il passa avec son armee à Casuin, puis à la cité de Rey, laissant pour gouverneur à Scyras vn Mahamed ben Leys son parent, lequel voyant l'autre absent se declara Roy, mais Hamer ben Leys retourna incontinent contre luy, ce que sçachant Mahamed, il s'enfuit laissant vne riche despouille, laquelle Hamer enuoya depuis comme vn present precieux au Calife, auquel plusieurs peuples se vindrent plaindre des grandes insolences & tyrannies desquelles vsoit Hamer ben Leys, ce qui fut cause que par vn Edict public il le priua des terres qu'il luy auoit donnees, & assemblant ses forces de toutes parts, il en donna la charge à Saydbë Mochaled qui le combattit, & vainquit. Hamer auoit en sa compagnie vn nommè Dram, lequel auoit esté long temps prisonnier à Bagadet, lequel voyant vn si mauuais succez, s'enfuit du camp: Hamer fit apres le semblable, avec fort peu de gens. Depuis ayant recouuert nouvelles forces & rassemblé les restes de son armee desconfite, il tenta vne autre fois de rentrer dans Scyras: mais Moufek frere du Calife ayāt esté aduerry de son dessein, s'alla ietter à grand haste dans la ville, ce que sçachant Hamer estant desesperé de la recouurer, il s'en retourna à Kermon visiter les terres de Siston & de là, passa à Karason. Ce fut en ce temps que mourut le Calife Almat. Hammed Bila ayant regné vingt trois ans, l'an de salut 893. & le deux cents septante neuf de l'Egire.

MATAZED BILA HAMED 36. Calife.

Matazed Fila Hamed, succeda au Califat, à son pere Almat Hamed, cettuy cy fut fort prudent & courageux, & neantmoins fort sensuel. Or comme il a esté dit Hamer Leys ayant perdu l'esperance de recouurer Scyras passa à Karason, ou vn des gouverneurs de cette Prouince appellé Rafeahy ben Arsuma, s'estant rebellé contre le Calife, print le party de Mahamed ben Zeyd Alamy, contre lequel Hamer ben Leys, avec la permission du Calife, fit marcher son armee, vainquit & print captif, & l'ayant fait mourir, il en enuoya la teste au Calife, qui estima beaucoup ce seruice, d'autant que Rafeahy auoit fort trou-

blé ces Prouinces, de sorte que pour recompencer Hamer : il luy fit vn nouueau don de Karafon, Murenahar, Parcy, Kermon & Siston, voulant que son nom fut escrit aux bannieres publiques afin que son obeïssance & fidelité fut recogneuë de tous: ce qui se passa l'an de salut 898. & de l'Egyre 284. & d'ailleurs Hamer Ben Leys, en recognoïssance de tous ces bienfaits, il enuoya pour present au Calife vne grande quantité d'argent monnoyé, plusieurs vases d'or & d'argent: quantité d'ambre, musc & cyuette, & plusieurs robbes de fort riches brocadors.

Il y auoit long tems que les terres de Maurenahar estoient paisibles, & qui auoient quasi secoué le ioug de la Seigneurie de la Perse, vn Ismaël Ben Hammed les tenoit pour lors, contre lequel Hamer Ben Leys fit vne leuee de gens de guerre, & marcha contre luy, lequel l'attendoit pres le fleuue de Gchun qui separe les terres de Maurenahar, de celles de Karasô, ou apres plusieurs & diuerses recôtres, Hamer fut vaincu, & pris d'Ismaël, on dit que cettui-cy estoit assisté de l'argent du Calife qui estoit bien aise de se deffaire de Hamer, toutesfois cettui-cy le traitta fort bien, apres qu'il eust iuré qu'il maintiendroït la paix, & l'amitié entr'eux, & qu'il ne feroit iamais la guerre ny par soy, ny par autruy & l'emmeine quand & loy à Murenahar, dequoy il aduertit le Calife, & de tout le succez de cette affaire lequel luy escriuit qu'il le luy enuoyast à Bagadet, ce que fit Ismaël : mais quand il y fut le Calife le fit tuër y ayant vingt-trois ans qu'il estoit Roy, il estoit borgne & fort colere, auparauant cela Ismaël en l'an de salut huitc cens nonante quatre & de l'Egyre 280. estoit passé de Maurenahar au Turquestan, ou apres auoir eu plusieurs victoires sur les Turcs, en fin il print en vne bataille, le Roy de Turquestan, son pere & sa femme & dix mille hommes, & dit on que la prise & le butin fut tel de cette victoire, que chacun des soldats d'Ismaël eut bië pour sa part mil deniers d'or qui sont environ mil cinq cens ducats. Ayant obtenu cette victoire, il s'en vint à Samarcand, & de là il vint combattre contre Hamer Leys avec vne armee de soixante & dix mille combattans, lequel il vainquit comme il a esté dict, & pour cette cause le Calife Matazed lui donna le tiltre de Roy de Maurenahar, Karafon, Scyras, Siston, & Kermon.

Cela s'estant ainsi passé Ismaël sçent que Mahamed Ben Zeyd Alaouy, couroit & rauageoit les terres de Tabarstan, cela lui fit escrire qu'il eust à s'en desister, cependant prepara vne puissante armee qu'il enuoya contre lui sous la conduicte de Mahamed Ben Aron Somony, lequel le vainquit si bien qu'il adiousta encorë à la domination d'Ismaël, les terres de Gerion & de Tabarstan, desquelles Prouinces il eust le gouvernement sous l'autorité de Ismaël, cecy arriua en l'an de salut neuf cents vn, & de l'Egyre deux cents quatre vingts sept, & le Calife Matazed Bila mourut deux ans apres, à scauoir en l'an neuf cents trois, & de l'Egyre deux cents quatre vingts neuf, ayant regné neuf ans & neuf mois.

MONTAFY BILA 37. Calife.

Montafy Bila fils de Matazed succeda à son pere, du temps duquel plusieurs compagnies d'Arabes s'esleuerent & se merent à courir par l'Arabie, destrouffans les passans, & empeschans le pelerinage de la Mecque, & en la Perse. Taber ben Hamed ben Hamer Leys, qui au lieu de son ayeul auoit esté fait Roy de Siston entra au mesme temps en la Perse, avec vne puissante armee, en intention de s'en rendre le maistre, apres

auoir
soubz
uince
Mauren
ce que
qu'Isma
conquis
parti m
donatio
193. &
cez qu'

Moct
Moctad
esté di
de Geri
rebella,
les habi
alla à l
suiuit à
obeïssan
sons nec
questam
butin in
909. &
confirm
Califes
là estoit
leur cōf
le Calif
Sanghe
Sciras &
Sanghe
& pris
six ans,
fils de L
Begade
Cep
de Siste
ga en n
temps
voulan
sien pa
contre
lerinag
aller à
belles
Calif

auoit deffait les garnisons du Calife, comme il fit, & la reduisit toute sous son obeyssance, passant apres à Avvas, le gouverneur de laquelle Province s'appelloit Abdula, lequel demanda aussi tost secours à Ismaël Roy de Maurenahar qui l'escriuit à Taher Ley, le priât de se desister de son entreprise, ce que cettui-cy, soit par amour ou par crainte fut d'accord de faire, pourueu qu'Ismaël obtint du Calife qu'il possedast les terres que son pere & luy auoient conquises, & qu'il luy en confirmast la possession, le Calife ne trouua point le parti mauuais, & le fit pour l'amour d'Ismaël, & Taher aiant ceste nouvelle donation s'en retourna à Scyras, ce qui aduint l'an de salut 907. & de l'Egire, 293. & en la mesme annee mourut le Calife Moustafy de debilité pour les exces qu'il auoit faits, aiant regné quatre ans.

MOCTADER BILA 38. Calife.

Moustafy n'ayant point laissé d'enfans on donna le Califat à son frere Moctader, sous le regne duquel Mahamed ben Arun Somoni, qui comme il a esté dit, vainquit & fit mourir Ben Zeyd d'Alauuy, & aiat recouuert les terres de Gerion & de Tabarstan qu'Ismaël lui en auoit donné le gouvernement, se rebella, & aiant leué vne armee par le moyen des intelligences qu'il auoit avec les habitans de la ville de Rey, il s'empara d'icelle, ce qu'ayant sceu Ismaël luy alla à l'encontre; mais l'autre s'enfuit de bonne heure, toutefois il le poursuivit à Casuin, Zenian, & Tabarstan, lesquelles Provinces il reduisit sous son obeyssance, mais il ne peut attraper Ben Arun; si bien qu'ayant mis des garnisons necessaires pour la deffence du pays; il passa pour la seconde fois au Turquestan y conquistant de nouvelles terres & nouveaux Roiaumes, ou il fit vn butin inestimable, avec lequel il s'en retourna à Maurenahar, en l'an de salut 909. & de l'Egyre 295. laissant au Roiaume son fils Hamed, auquel le Calife confirma ses gouuernemens, avec plusieurs aduantages: car d'autant que les Califes estoient tenus pour souuerains tant au spirituel qu'au temporel, ceux là estoient tenus ne posseder pas leur seigneurie à bon tiltre, qu'ils tenoient sans leur confirmation. Cependant Taher iouïssoit de Scyras & des autres terres que le Calife lui auoit accordees & s'estât allé à la chasse en la contree de Siston, Sangheri vn esclau de Leys fils de Ali son oncle, s'empara à l'impourueu de Scyras & Taher estant venu pour lui faire lascher prise, cettui-ci, à scauoir Sangheri eut l'aseurance de lui liurer la bataille, en laquelle Taher fut vaincu & pris prisonnier avec vn sien frere, & enuoyez à Bagadet apres auoir regné six ans, & pour iouïr de sa conqueste avec plus d'aseurance, il print encor le fils de Leys nommé Aly & vn autre sien frere appellé Madet, & les enuoya à Bagadet, ce qui aduint en l'an de salut 914. & de l'Egyre 300.

Cependant Hamer fils de Yacub, petit nepueu de Leys, voiant la contree de Siston reuoltee & tout en trouble entra à main armee en icelle, & la subiu-ga en neuf mois, faisant mourir plusieurs des seditieux, mais il mourut à peu de temps de là laissant en sa place Kalef ben Hamad son frere aisné cettui-ci voulant aller en pelerinage à la Mecque, laissa pour gouuerner en sa place, vn sien parét nommé Taher Benocem, lequel le voiant absent le reuoltra aussi tost contre lui, & s'empara de son pais, si bien que l'autre estant retourné de son pelerinage, il trouua les portes closes pour luy, de forte qu'il fut contraint de s'en aller à Bocara en Maurenahar demander secours à Mansur, lequel lui donna de belles forces, avec lesquelles il recōquit son pais de Sisto, Taher s'en estât enfui. Kalef se voiant ainsi remis en son Royaume & desia tout paisible, il renuoia

à Mansur les troupes qu'il luy auoit donnees, ce que sçachant Taher vint de-
 re chef à Siston qu'il conquist pour la seconde fois, si bien que Kalef fut con-
 traint d'auoir encore recours à Mansur qui luy donna vne nouvelle armee, &
 comme il s'en venoit à Siston il eut nouvelles par le chemin que Taher estoit
 mort & que son fils Ocem luy auoit succédé, lequel ayant eu aduis de l'ar-
 rivee de Kalef en la Prouince de Siston, il se retira en vne forteresse, en
 laquelle Kalef l'assiegea si estroitement que toute esperance de secours luy
 estant ostee & cettui-cy se voyant reduit à l'extremité il mendia la faueur
 de Mansur pour obtenir quelque grace de Kalef, lequel luy escriuit que pour
 son respect, il donnoit liberté à Ocem & aux siens, avec moyen de se pouuoir
 retirer iusques à Bokara, & que là il leur donneroit des terres pour viure.
 Tous ces Royaumes estoient tributaires à Mansur: mais Kalef se voyant
 paisible du sien, oubliant ses miserables passées, & le secours qu'il auoit tiré de
 Mansur ne fit pas grand conte de payer le tribut qu'il luy deuoit, bien qu'il
 en eust esté requis, ce qui fut cause que Mansur leua vne puissante armee
 de laquelle il donna la conduicte au mesme Ocem pour marcher contre ka-
 lef lequel ne s'estant point tenu sur ses gardes fut contraint de se sauuer dans
 vne forteresse, qui par nature & par art estoit imprenable: de sorte que cestui-
 cy là tint assiegee sept ans, & voyant qu'il n'estoit pas bastant pour le forcer,
 Mansur y enuoya vn autre Capitaine nommé Aboaly ben Senieur, lequel avec
 les plus grandes forces qu'il peut assembler se iognit à Ocem: l'arriuee de ces-
 tui-cy fit sortir kalef de la forteresse nommee Darex, laquelle il laissa à l'armee
 de Mansur, qui le remit apres en son Royaume, telle estoit l'inconstance de la
 fortune de ce Prince, d'estre à tout propos chassé & remis: Mais la disgrace
 qui le toucha de plus pres fut la reuolte d'un sien fils nommé Taher, qui le
 chassa de son Royaume; & ne voyant aucun moyen d'y pouuoir rentrer ny
 satisfaire à cet enfant ingrat, il feignit d'estre malade, faisant publier par tout,
 qu'il estoit reduit à l'extremité, & qu'il desiroit fort de voir son fils auant que
 de mourir, & luy descouurir de certains thresors, l'amour paternel l'obli-
 geant de le preferer à tout autre, & de ne se point fier en ses seruiteurs, le mal
 aduisé & conuoireux ieune homme estant aduert de la volonté de son pere, &
 croyant desia tenir ce grand thresor qu'il esperoit, vint trouuer kalef: lequel
 à son arriuee en l'embraissant pour sa bien-venue le tua de ses propres mains,
 & ainsi rentra en la possession de son Royaume, depuis il le perdit & recon-
 quit encore par deux fois: & en fin il mourut le laissant à vn sien fils appellé
 Abu Afes.

Hamed fils d'Ismaël, qui par la mort de son pere estoit paruenue en la posses-
 sion du Royaume, avec le consentement du Calife Mauctader visita son
 Royaume, & entrant dans Samarkand print le gouverneur d'icelle, qui
 estoit son oncle nommé Ezach, pour quelque soupçon qu'on auoit qu'il se
 voulust rebeller, & le mit en prison: toutes fois a quelque temps de là il luy
 rendit la liberté, & le gouvernement de la prouince. Tabarstan se reuol-
 ta par deux fois: mais cestui-cy en eut tousiours la raison, & chastia les rebel-
 les, il prit aussi Siston l'an de salut neuf cens, & de l'Egire deux cens nonante
 huit, & l'annee suiua il donna le gouvernement de Nichabur à Mansur,
 fils aîné du mesme Ezach, l'annee neuf cens quatorze, & de l'Egire trois
 cens vn. Estant à la chasse, il luy vint nouvelles que la prouince de Tabar-
 stan s'estoit reuoltee pour la troisieme fois, sur laquelle nouvelle s'e-

stant re-
 dormo-
 tre moi-
 colere,
 l'aage c-
 de Boc-
 qui le s-
 gnoistr-
 façon,
 on le vo-
 fit perd-
 Cepen-
 qui ent-
 fils, le-
 tremen-
 pitaine-
 il fut ce-
 auoit l-
 donna l-
 Hamuy-
 ou Nac-
 que M-
 Nacer-
 iognit-
 luy, Ha-
 Mansur-
 fut pas-
 prison-
 cere an-
 quel s-
 tion, &
 y à B-
 l'Egire-
 re sep-

Ap-
 frere-
 en la-
 leque-
 Nace-
 battu-
 dans l-
 à vol-
 de to-
 & ce-
 rent

stant retiré fort mal content en sa tente, il fut tué par ses esclaves comme il dormoit, son corps fut ensepulture à Bocara apres auoir regné six ans & quatre mois: C'estoit vn Prince d'un grand courage: mais d'ailleurs extremement colere, & subiect à son plaisir, il laissa vn fils appellé Nacere Ben Hamet en l'age de dix ans, lequel vn nommé Hamet Ben Hamet Leys gouverneur de Bocara print sur ses espaulles, & accompagné d'un fort grand peuple qui le suiuiot, criant par toute la Cité que c'estoit le Roy, le fit ainsi reconnoistre pour tel: mais cependant le ieune Prince se voyant emporté en ceste façon, ploroit tendrement, demandant à ceux qui estoient à l'entour de luy, si on le vouloit tuer comme on auoit fait son pere: mais chacun l'assura, & luy fit perdre le doute auquel il estoit.

Cependant Ezak oncle du Roy deffunct estoit de sejour à Samarkand, qui entendant la mort de son nepueu, & la ieunesse en laquelle estoit son fils, leua vne grande armee pour s'emparer de cet estat: Nacere, qui autrement s'appelle Amir Seyd, fut conseillé d'enuoyer contre luy vn Capitaine nommé Hamuyhé, lequel deffit Ezach par deux fois, & à la dernière il fut contraint de s'enfuir de deuant Hamuyhé à Samarkand, de laquelle il auoit laissé pour gouverneur vn sien fils nommé Alias ou Elias, lequel abandonna la ville & s'enfuyt: si bien que Ezach estant poursuiuy de fort près par Hamuyhé fut contraint de se rendre à sa discretion, lequel l'enuoya à Bokara où Nacere le fit mettre en prison en laquelle il mourut: ceste mort fut cause que Mansur son fils, qui estoit gouverneur à Nichabur, print les armes contre Nacere, & s'accosta de Ocem Ben Aly Capitaine du mesme Nacere qui se ioignit à Mansur, à cause de quelques mescontentemens qu'il auoit reçeu de luy, Hamuyhé se prepara pour aller contre eux; mais il sceut par le chemin que Mansur estoit mort. Ocem Ben Aly continua toutesfois la guerre, mais elle ne fut pas de longue duree, d'autant qu'en la premiere bataille il fut deffait, pris prisonnier, & enuoyé à Bokara. Au mesme temps que cecy se passoit Nacere auoit enuoyé vn gouverneur à Karafon nommé Hamet Ben Sal, lequel s'estant reuolté avec la prouince leua des troupes & s'empara de Genon, & Maruuo. Hamuyhé fut aussi combatre cestui-cy le vainquit & l'enuoya à Bokara, où il mourut en prison: ce qui aduint en l'an de salut 914. & de l'Egire 301. auquel temps mourut le Calife Mauktader apres auoir tenu l'Empeire sept ans.

I A F A R B E N M A T A Z E D XXXIX. *Calife.*

Après la mort de Mauktader on donna le Califat à Iafar Ben Matazed son frere, lequel ne iouit pas de plus grande paix que ses deuançiers: Car en la prouince de Tabaristan il s'esleua vn nommé Leylahé Ben Neaman, lequel fit quelque rauage aux prouinces voisines, avec heureux succez. Nacere fut contraint d'enuoyer vne armee contre luy, & luy liurer vne bataille, en laquelle Leylahé fut vaincu, apres laquelle victoire ses soldats se voyans malheureux aux armes se mirent à espier les chemins, & à voler les passans, ce que voyans les subiects de Nacere s'assemblerent de toutes parts, & firent en sorte qu'ils firent perdre à ceux-cy, & la vie, & ce qu'ils auoyent desrobé, prenans mesme Leylahé, auquel ils trancherent la teste. En ce mesme temps, il y eut vn autre rebelle en la ville de

Rey, contre lequel fut Nacere qui reprit la ville, & y laissa vn Capitaine nommé Siniur, avec vne puissante garnison, puis s'en alla à Maurenahar, on estoit lors en l'année neuf cens vingt six, & de l'Egire trois cens treize quand vn nommé Azfar Ben Scyruihé fit vn nouveau remuement en la Perse pour telle occasion.

Vn homme de Perse nommé Abusua fort pauvre, mais de grande & illustre maison: comme celuy qui estoit descendu des anciens Rois de Perse, eut trois fils, l'un nommé Emoudauleh Aly, Acem, & Armet: cestuy-cy songea vne fois, que de sa partie virile, il luy sortoit vn feu qui embrasoit vne grande partie de la terre, puis qu'il se diuisoit en trois, & se conseruoit fort long temps. Alors plein d'estonnement, il alla communiquer son songe à vn Astrologue, lequel luy dict que cela signifioit qu'il commanderoit à de grandes Prouinces, auxquelles luy succederoient apres ses trois fils. Alors estoit Seigneur de Tabarstan vn Macon Ben Kacy au seruice de qui se mit Abusua avec ses trois fils, sous la conduite de Azfar Ben Scyruihé, & Mardauuege Benzad, & Vuasmaguir son frere. Or il aduint que Azfar se rebella contre Macon, auquel il fit la guerre vn an entier, au bout duquel mourut Macon: apres sa mort Azphar se para de Rostandade, Rey, Casuin, Habar, Zénion, Taromin, & Amedon: par toutes lesquelles terres il fit vn estrange degast, de sorte que Nacere fut contrainct de marcher contre luy avec vne grosse armee, & apres plusieurs & diuerses rencontres, ils s'accorderent en fin, à condition qu'une bonne partie, de ce que Azfar auoit conquis luy demurerait: durant l'absence de Nacere il s'estoit fait quelques remuements en ses terres; mais tout fut appaisé par sa presence, toutesfois il y eut tousiours guerre en quelques vnes de ces prouinces durant son regne.

Durant que ces choses se passoiēt ainsi en la Perse de grandes troupes d'Arabes s'esleuerent en l'Arabie, lesquels entrerent en la Mecque Medine qu'ils pillerent, & despoüillerent de plusieurs grandes richesses que la superstitieuse deuotion des Mores auoit offerte en ce lieu: ostans mesmes vne pierre qui estoit tenuë de tous en grande reuerence, & l'emporterent à Cufa, de laquelle pierre les Mores content vne infinité de fables, entre autres que Adam l'auoit emportee du Paradis terrestre quand il fut chassé d'iceluy; & que depuis elle vint au pouuoir de Ismaël premier fils d'Abraham, & qu'avecques le temps on l'apporta à la Mecque, ou Medine, ils disent aussi que de son naturel elle est tres-blanche: mais que si elle est maniee par les pecheurs qu'elle deuiet fort noire, de sorte que c'estoit comme vne pierre de touche aux pechez: mais tout cela estant digne de risée, nous retournerons au Calife Iasar, lequel apres auoir regné vingt ans mourut l'an de salut neuf cens trente trois, & de l'Egire trois cens vingt, ayant esté durant son regne fort aymé de ses soldats.

KAHERBILA MAHAMET 40. Calife.

Iasar estant mort les soldats donnerent l'Empire à son frere Kaherbila Mahamet Ben Mathazed: mais ils ne le laisserent pas longuement iouir de son Califat; car au bout d'un an & demy ils luy creuerent les yeux, l'an de salut neuf cens trente cinq, & de l'Egire trois cens vingt deux, donnans le gouuernement à Razybila.

RAZY BILA MAHAMED 41. *Calife.*

Les soldats ayans ainsi esleu Razy Bila Mahamed fils du Calife Mauctader, fit son Vuazir Eben Mocalé, auquel peu de mois apres il fit couper la main droite & pendre à vn gibet, pour auoir escrit en son nom vne lettre de peu d'importance, sans là luy auoir communiquee. C'estoit la coustume en ce temps là, que les Califes preschassent eux-mesmes la loy au peuple: mais cestuy-cy ordonna que ce seroient d'oresnauant les Vuazirs. Razybila regna quatre ans, & mourut l'an de salut neuf cens trente neuf, & de l'Egire trois cens vingt six.

MAVATASY BILA EBRAHEM 42. *Calife.*

Mauctasy bila Ebrahim fils de Mauctader fut crée Calife apres la mort de son frere Razy, du temps duquel il y eut vne fort grande famine en Bagadet, qui fut suiuite d'vne si grande pestilence, qu'elle dépeupla vne grande partie de ceste contree, & quant à Mauctasy les soldats luy creuerent les yeux l'an de salut 943. & de l'Egyre 330. n'ayant regné que 4. ans il ne laissa pas de viure encore vingt quatre ans apres auoir eu les yeux creuez, sans toutesfois iouir de l'Empire: car on auoit mis son fils en son lieu.

MOSTACHFY ABDELA 42. *Roy de Perse, & 43. Calife.*

Au lieu de Mauctasy Bila, les soldats esleurēt son fils Mostachfy Abdela sous le regne duquel Nacere ayant accordé avec Azfar il tomba malade de Phtisie que les Perse appellēt, cel. Ce Prince eut comme il a esté dit plusieurs guerres durant le temps de son regne, qui fut de 38. ans, & mourut l'an de salut 944. & de l'Egyre 331. il fut Prince fort affable & liberal durant sa vie, il auoit faict declarer pour Prince, & son heritier presomptif son fils aisné nommé Ismaël, mais cettuy-cy estant mort deuant son pere, son plus ieune frere nommé Nue ben succeda à sa place.

Quant à Abulua & ses fils qui combattoient pour Azfar, voicy comme il alla de leur affaire, Azfar apres s'estre accordé avec Nacere, enuoya Emaudu Daulé Aly le plus grand des trois fils d'Abulua avec ses deux autres freres, & grand nombre de gens de guerre pour aller contre Hasphaon capitale de Hicrac, laquelle gouvernoit pour lors pour le Calife, vn nommé Mozafar ben Yacut, lequel ne se cognoissant point à combattre contre ceux-cy, leur quitta la terre, & s'enfuit à Seytas, vers son pere Yacut qui en estoit gouverneur & alors eux deux ioints ensemble allerent combattre contre leur ennemy, & rencontrant Mardauuege cobatirent contre luy & le vainquirent, de sorte qu'il fut contraint de s'enfuir & d'appeller à son secours Emaudu Daulé Aly & ses deux freres, à Loreitam, contre lesquels Yacut marcha avec son armee faisant marcher deuant son infanterie avec ce Stratageme, il leur auoit baillé vne sorte de pots ou bouteilles comme grenades à ietter du feu d'artifice, lesquelles il emplit de betume & de Napht, avec des mesches allumees en icelles, pour les ietter contre leurs ennemis, comme ils firent: mais le vent leur estant contraire non seulement ces feux ne firent aucun mal à leur ennemis, mais ils en furent eux mesmes bruslez, & la caualerie de Yacut suruenant là dessus, cela espouuenta tellement les cheuaux que prenant le mors aux dents, ils se metirent à courir à toute bride. Emaudu Daulé les poursuinit, & eut de cette route plusieurs riches despoüilles: & quantité d'or & d'argent, ce qui fit croistre le pouuoir & le courage de Aly & des siens, accompagné desquels & entre autres de ses freres, il entra en la Perse, laquelle il s'affuittit sans

luy laissa vn Capitaine
la à Maurenahar, on
ois cens treize quand
ent en la Perse pour

mais de grande & il-
anciens Rois de Per-
cem, & Akmet: ce-
uy sortoit vn feu qui
uisoit en trois, & se
t, il alla communiquer
fioit qu'il commande-
ient apres ses trois fils.
acy au seruire de qui se
far Ben Scyrusné, &
duint que Azfar se re-
au bout duquel mourut
Rey, Casuin, Habar,
terres il fit vn estrange
er contre luy avec vne
ils s'accorderent en fin,
oit conquis luy demeu-
ques remuēmens en ses
il y eut tousiours guerre

de grandes troupes d'A-
Mecque Medine qu'ils
lles que la superstitieuse
mesvne pierre qui estoit
Cufa, de laquelle pierre
es que Adam l'auoit em-
& que depuis elle vint
ecques le temps on l'ap-
son naturel elle est tres-
qu'elle deuiet fort noi-
ix pechez: mais tout cela
e Isafar, lequel apres
ns trente trois, & de
ne fort aymé de ses sol-

. *Calife.*

à son frere Kaherbila.
onguement iouir de son
es yeux, l'an de salut neuf
onnans le gouvernement

grande effusion de sang, allant apres mettre son siege deuant Scyras chef d'icelle, le sac de laquelle à cause de la noblesse & reputation de ceste Ville, il racheta des soldats avec ses propres deniers.

Emaudu Daule s'estant quelque temps reposé en la maison de Yacut, il commença d'entrer en soucy pour la paye des soldats, n'ayant point d'argent pour ce faire, & voyant desia l'insolence d'iceux, & qu'ils commençoient à murmurer si on retardoit d'auantage, tout triste donc & ennuyé qu'il estoit, il se coucha en vne chambre sur vn lect, où pensant profondement à ce qu'il auoit à faire, & leuant les yeux en haut il veid en vn trou vne couleure espouuenteable, qui monstroit par fois la teste puis la resserroit, Aly effrayé de cela commanda que tout à l'heure on eust à rompre le toit de cette maison qui estoit en plate forme, comme sont tous ceux de la Perse, & qu'ils tuassent cette couleure, à peine l'eut il dit que cela fut fait, & la couleure tuee avec quelques autres qui y estoient avec elle: mais en ce faisant, ils descouurirent vn grand tresor que Yacut auoit caché là, lequel fut suffisant pour payer les soldats. A quelque temps de là il arriua, encores à Emaudu Daulé vn accident plaisant & vtile tout ensemble, c'est que voulant vn iour se faire faire quelques habillemens pour sa personne, il se fit amener vn tailleur d'habits, lequel estant deuant luy, au lieu de demander vne mesure, il demanda vn baston, le tailleur qui auoit esté celui de Yacut, pensant que se fust pour luy donner des bastonnades, le supplie de luy pardonner & que sans cela il luy confelleroit la verité, qui estoit telle, qu'il auoit en sa maison dix sept coffres que Yacut luy auoit baillé à garder, Aly fist vn fort grand cas de cette bonne rencontre, & ayant enuoyé querir les coffres, ils furent trouuez pleins de brocadors & toutes sortes d'estoffes de soye, de fort grande valeur, des quelles le tailleur eut aussi sa part.

Cependant que cecy se passoit ainsi en la Perse, Nuc fils de Nacere, par la mort de son pere auoit succédé au gouvernement de Maurenabar, Karafon, Nichabur & autres terres voisines. Or Hamuyhé ce fameux Capitaine, duquel il a esté fait mention cy-dessus, auoit eu quelques mescontentemens de Nue, & le voyant maintenant assis sur le throsne Royal & voulant tascher de se vanger de l'iniure receuë, il s'estoit retiré secrettement de ses terres: mais Nuë luy escriuit de si gracieuses lettres, & luy donna tant d'assurance que Hamuyhé retourna, auquel Nue donna le gouvernement de Samar Kand. Nuë fit apres cela la guerre en plusieurs endroits par ses Capitaines: mais presque tousiours avec vn succez infortuné: mais sa fortune le voulut esprouuer luy mesme; car ayant fait gouverneur de la ville de Rey, vn nommé Aboaly, & aiant quelque subiect de mescontentement de cettui-cy, il luy enuoya pour successeur Ebrahim, Ben, Siniur. Dequoy Aboaly estant malcontent, il se rebella contre Nue, lequel vint en personne contre luy: mais il fut vaincu deux fois, & l'autre s'en vint à Bokara, dans laquelle, il entra, & la vouloit brusler & raser rez pieds, rez terre, sans les prieres qu'on luy fist de pardonner à cette pauvre ville. Mais Nue aiant depuis recouuert ce qu'il auoit perdu, fist vn cruel & exemplaire chastiment à l'endroit de ceux qui s'estoient reuoltez: qui fut cause que plusieurs le laisserent & se rangerent du party de son ennemy. Emaudu Daulé estoit à lors en la ville de Scyras, auquel vindrent

vindrent nouvelles que Mardavoge, au service duquel il estoit, auid esté tué par ses esclaves estât au baing. Sur cest aduis il despescha en diligence son frere Rokna Daulé Acem pour Hierach & Rey, desquels il s'empara, & conferant avec Aboaly qui estoit mal avec Nué : cestuy-cy impetra du Calife l'investiture de Karason, ce que le Calife ayant accordé, Aboaly s'en alla pour en prendre possession. A peu de iours de là Nué mourut de grande tristesse, comme on dit, laissant vn fils en son lieu nommé Abul Malex.

Après que Emandu Daulé eut enuoyé son frere Rokna Daulé Acem, comme il a esté dit, pour la conqueste de Hierach, il enuoya aussi son autre frere Mo-hayze du Daulé Achmet contre Kermon, qu'il conquist, & y ayant mis de bonnes garnisons il s'en alla contre Bagadet, laquelle se rendit par force, & dans laquelle il print le Calife Mostachfy Abdala, auquel il fit arracher les yeux, ayant regné quatre ans & quatre mois; ce qui aduint l'an de salut 447. & de l'Egire 334.

MOTYAH BILA FAZELE 44. Calife.

Moayze du Daulé Achmet ayant ainsi fait creuer les yeux au Calife Mostachfy, il mit en sa place Motyah Bila Fazele fils de Mortader: en ce temps on retrouua ceste pierre, de laquelle il a esté parlé cy dessus, & que les Arabes auoient emportée à Cufa, mais elle fut encore vne autre fois apportée à la Mecque, donnant pour icelle autant d'or qu'elle estoit pesante: on estoit lors en l'an de salut neuf cens quarante neuf, & de l'Egyte trois cens trente sept.

Quand Emandu Daulé Aly tomba malade, & se sentant proche de la mort, il fit venir Azudu Daulé son nepueu fils de son frere Rokna Daulé Acem, lequel il laissa en son lieu, car il mourut incontinent apres.

Au mesme temps moururent aussi plusieurs Princes, comme Vvax Maguir allant à la chasse, car vn sanglier s'estant mis entre les iambes de son cheual, & l'ayant fait tomber se rua sur luy, & le tua. Moeze du Daulé Achmet mourut aussi en Bagadet, Acemben Feruzan en Tabarstam, Casur Hachidy au Caire, & l'Empereur de Constantinople Aboaly Ben Mahamed Aly en Bokara, & en Damas Seyf Daulé l'an neuf cens cinquante & sept, & de l'Egire trois cens quarante cinq. Il y eut par tout le Karason, Koestam, & plusieurs autres terres de la Perse vne grande & vniuerselle pestilence: & outre ce il y auid la plus grande confusion qui se soit peut estre iamais veüe iusques alors, parce que tous s'offencerent, & tous craignoient, & personne n'estoit en seureté durant ce trouble vniuersel qui dura quelques annees. En l'an neuf cens soixante & deux, & de l'Egire trois cens cinquante, Abdul Malex fils de Nué ioustant à cheual (car les Perses s'exercent fort souuent à la iouste) il tomba de son cheual, & mourut, ayant regné sept ans & six mois, en la place duquel succeda Mansur son frere, lequel auoit de son viuant pour Vazir vn nommé Albataquin, lequel s'opposa à l'election de Mansur autant qu'il luy fut possible, mais le party de Mansur preualut, & Albataquin estant accompagné de trois mille soldats s'enfuit à Gasmin, à la suite duquel Mansur enuoya quinze mille soldats, qui combattirent contre luy sur les confins de Balc, & furent deffaits; il y enuoya encore pour la seconde fois: Mais ceux-cy ne furent pas mieux fortunez que les autres: de sorte que Mansur voyant le bon succez de cestuy-cy, tourna ses armes contre Hierah & la ville de Rey: Rokna Daulé Acem qui la possedoit se mit aussi tost en campagne, enuoyant cependant son fils avec de belles troupes faire des courses en la prouince de Karason, pour diuertir Man-

sur le Capitaine general de l'armee. Rocna Daulé Acem s'appelloit Chamuir, lequel estant mort de maladie on donna sa charge à Abul Ocem. Cestuy voyant tant l'un que l'autre Prince disposez à la paix, on commença d'en traicter, & en fin fut concludé, à condition que Rocna Daulé payeroit de tribut par chacun an cinquante mille deniers d'or, qui sont 220000. ducats : & pour plus grande assurance de cest accord, Mansur print pour femme vne niepce de Rocna Daulé fille d'un sien frere : ce qui aduint l'an de salut neuf cens septante cinq, & de l'Egire trois cens soixante trois, auquel mourut le Calife Motyah Bila d'une grande paralysie, ayant regné vingt neuf ans, & ayant laissé auparavant le gouvernement à un sien fils nommé Tahaya Abdel Carim. Il mourut à deux mois de là. Et quant à Mansur il mourut deux ans apres, à sçavoir l'an de salut 977. & de l'Egire 365. ayant regné quinze ans, laissant pour successeur son fils Nué.

TAYAHA ABDEL CARIM 45. Calife.

Tahaya Abdel Carim fils de Motyah paruint ainsi au Califat par la mort de son pere, comme il a esté dit, durant le regne duquel, ou plustost l'ombre de la Royauté d'iceluy, car les Califes commencerent à n'estre plus Seigneurs que de nom, plusieurs choses notables aduintrent en la Perse. Deux ans apres qu'il fut Calife mourut Rocna Daulé, qui declara son fils Azudu Daulé pour Roy de Hierak, lequel accreut grandement son Royaume.

Quant à Nué Ben Mansur qui avoit succédé à son pere à celui de Maurenahar : il trouva assez de quoy s'exercer, d'autant qu'encore qu'Albataquin, lequel il avoit subiect de craindre, fust mort, Kabus fils de Changuir Capitaine de son pere Mansur se revolta, & print les provinces de Gerion & de Tabarstam.

Au mesme temps aussi il y eut de grands differens, Azudu Daulé, & Facoro Daulé son frere, contre lequel Azudu Daulé leua vne armee, & contraignit Facoro de s'enfuir en la province de Kabus, qui le receut & traicta avec beaucoup de courtoisie & de respect, luy offrant sa personne, & tout ce qu'il avoit pour son service. Azudu Daulé marry de ceste accointance marcha contre eux, les vainquit, & recouvra Gerion & Tabarstam : de sorte que Kabus & Facoro Daulé furent cōtraints d'avoir recours à Nué Ben Mansur, lequel leur donnant du secours, ils retournerent contre Azudu Daulé, & recouvrant Gerion le forcerent de se retirer dans vne forteresse, laquelle ils assiegerent, mais comme ce siege eust desia duré deux mois, les assiegez sentans leurs munitions leur defaillir, prindrent intelligence avec un des Capitaines de ceux de dehors, auquel ils donnerent bonne somme de deniers, pourveu qu'il voulust estre à leur deuotion, & s'estans accordez entre eux de ce qu'ils avoient à faire, ils prindrent le temps que les assiegans y pensoient le moins, & firent vne sortie sur eux du costé ou estoit ce Capitaine qu'ils avoient corrompu, lequel commença aussi tost à fuir avec ce qu'il avoit de troupes sous son commandement, ce qui donna l'espoir à tout le reste qui se mit en fuite, & la place delivree par ce moyen du siege : ce que sçachant Nué qui estoit lors en Nichabur, ayant sçeu la disgrâce de ses allies, il commanda à Abul Ocem son Vazir de leuer un bon nombre de gens de guerre pour marcher contre Azudu Daulé : mais cestuy-cy se sentant le plus foible, il euita le combat, & Facoro Daulé mourant depuis, son frere vint à estre Seigneur de toutes les terres.

E
marc
C
aimo
donn
nom
Nich
quels
la gu
M
contr
toute
run d
uant
s'enfu
quest
Du
mand
faits à
de Kar
condit
Mai
Tyran
ne fit
rant se
luy pe
qu'ils
Le T
armee
de gr
donna
prefer
Turq
Nué
faire
ses &
de sor
Bocra
na la t
beauc
Ce
cun m
donna
Sama
l'enuc
cepen
mist
cherc

En ce temps mourut aussi Abul Ocem Vazir de Nué, la mort duquel est remarquable.

C'est que cestuy-cy voulant auoir la compagnie d'une sienne esclave qu'il aimoit extrêmement, comme il estoit avec elle il mourut subitement : ce qui donna de l'espouuante à tous pour la nouveauté du cas. Il laissa deux fils, l'un nommé Boaly, qui luy succeda en la charge & gouvernement de Karafon & Nichabut : l'autre appelé Faech, à qui Nué donna le Vazirat de Hyerac, lesquels par enuie & jalousie des vns des autres s'armerent tous deux, & se firent la guerre.

Mais Boaly ayant esté plus diligent que son frère, marcha aussi le premier contre luy à Bokara, lequel s'enfuyt à Marvvo, où il assembla ses forces de toutes parts : ce que sçachant Nué il enuoya contre eux Innabac & Bacturun deux de ses Capitaines, pour faire venir Boaly à la raison. Ceux-cy suyuant ce commandement le poursuiuirent & le deffirent, le contraignant de s'enfuyr à Balc, & de là à Tremed, d'où il escriuit à Bocracham Roy de Turquestam, l'incitant à la guerre contre Nué.

Durant toutes ces dissensions, Aboaly Ben Ocem escriuit à Nué, luy demandant pour recompense des seruices signalez que luy & les siens auoient faits à luy & à ses ancestres, le gouvernement supreme sur toutes les terres de Karafon & Maurenahar : ce que Nué luy accorda sans grande difficulté, à condition de les tenir comme son vassal.

Mais Aboaly se voyant en possession de ces terres, se comporta par apres en Tyran : dequoy ayant esté plusieurs fois excité à se desister, & à se moderer : il ne fit non seulement aucune responce à ce qu'on luy mandoit ; mais se preparant secrettement à la rebellion, il escriuit à Bocracam Roy de Turquestam, luy persuadant qu'eux deux ensemble vinssent courir sur les terres de Nué, & qu'ils partageassent apres entr'eux ce qu'ils auroient conquis.

Le Turquestam trouua ceste proposition si à propos, qu'il mit incontinent vne armee en campagne : aussi fit Aboaly, & ainsi commencerent tous deux à faire de grands rauages aux terres de Nué, lequel auoit aussi armé de son costé, donnant la charge de son armee à Innabac, qui auoit vaincu Faech, lequel presenta le combat aux autres, auquel il fut vaincu, & enuoyé prisonnier au Turquestam.

Nué sçachant ceste perte, & se voyant reduit à l'extremité, taschant de faire ses amis de ses ennemis, se reconcilia à Faech, & avec toutes les courtoises & compliments qu'il peut, l'auoit rangé, ce luy sembloit à sa deuotion ; de sorte qu'il l'enuoya à la deffence de Samarhand, où étant arriué il sceut que Bocracham venoit contre luy, il ne se voulut point deffendre, ains abandonna la terre, & s'en alla à Bokara en despit de Nué, lequel il publioit l'auoir beaucoup offensé.

Ceste trahison fit perdre tout couragé à Nué, lequel ne voyant aucun moyen de pouuoir s'opposer à la puissance de son ennemi, luy abandonna son Royaume, & sortit d'iceluy. Bocracham cependant se saisit de Samarhand, & de là passa à Bokara, où Faech se ioignit à luy, & Bocracham l'enuoya avec vne armee contre Balc, & terres despendantes d'icelle. Nué cependant le plus secrettement qu'il peut passa le fleuve de Gehun, & se mist aux enuirons de Hamulchet, où plusieurs de ses subiects lesquels le cherchoient arriuerent autour de luy par diuers chemins ; si que le nombre

croissant de iour à autre commençoit desia à faire vn corps d'armée : dequoy Nué commença d'auoir quelque esperance d'vn meilleur succez ; & pour éprouuer toutes choses il escriuit à Aboaly, luy representant les biens & les avantages qu'il auoit receus de luy, luy en promettant encore de plus grands s'il se vouloit conuertir & retourner à son seruice : Mais Aboaly ne luy respondit qu'avec des esperances feintes & dissimulees, cherchant cependant les moyens comment il le pourroit tuer.

Durant ce temps Bocrachan deuint malade, & ayant esté pensé sans qu'on y veist aucun amendement, par le conseil des Medecins il s'en retourna au Turquestan, esperant de pouuoir mieux recouurer sa santé en sa patrie, mais le mal croissant de iour en iour, il mourut par le chemin : ce que ceux de Bocarà ayans sçeu, ils sortirent sur son armee, laquelle estant sans chef, fut deconfite, & en firent leurs ennemis vn merueilleux carnage, & vn tres-grand & riche butin qu'ils eurent de leurs despoilles. Alors Nué se seruant d'vne si bonne occasion s'en retourna en son Royaume, auquel il fut receu avec vn vniuersel consentement.

Aboaly voyant la mort du Roy de Turquestan, delibera de se vanger sous la puissance de Nué: ce qu'ayant entendu Faech son frere, bien qu'il fust son capital ennemi, il tascha de le diuertir de ceste deliberation, comme il fit, s'accordans eux deux de faire la guerre ensemble à Nué, lequel auparauant tous ces souleuemens auoit enuoyé en l'Inde pour faire nouvelle conqueste, vn sien Capitaine nommé Sabutaquin, lequel estoit à l'heure de retour, riche & victorieux, ayant acquis la reputation d'vn homme rare & tres-experimenté aux armes. A cestuy-cy Nué donna la charge de ceste guerre, & ayant fait la plus grande leuée de soldats qui luy fut possible, avec ceux que l'autre auoit desia: il l'enuoya à Gaznehen contree celebre en Karafon.

Aboaly sçachant les preparatifs qu'on faisoit contre luy, & desirant preuenir ses ennemis par quelque heureux succez, rechercha l'amitié de Fakoro Daulné, qu'il gagna par le moyen des riches & precieux presens qu'il luy fit. Cependant Nué & Sabutaquin sortirent de Nichabur, cherchans Aboaly, accompagnés encore des Gouverneurs de Balc, Gerion, & Gergestam.

Quant à Aboaly il auoit receu quelques compagnies de vieux soldats que luy auoit enuoyés Fakoro Daulné, que Darab Kabus auoit joinés avec vne puissante armee, & ainsi sortans de Hyerak les deux armées se camperent vis à vis l'vne de l'autre, où ils ne furent pas long temps qu'ils ne vinsent à la bataille.

Aboaly disposa ainsi la sienne, il donna l'aile droite à Faech, & à vn sien autre frere appellé Abalkacem Ben Samur la gauche: quant à luy il se mit au milieu.

Quant à celle de Nué, les pointes de sa bataille furent données à ses meilleurs Capitaines, mais Amir Sabutaquin & Seyfa Daulné se mirerent au milieu: les deux armées s'estans ainsi affrontées, chacun fit merueille de bien combattre de son costé, mais ceux de Nué firent vn tel deuoir, qu'ils forcerent les ailes de la bataille de Aboaly de tourner le dos, ce qui augmenta tellement le courage à leurs ennemis, qu'avec tout le gros de leur armee ils donnerent dedans le reste, avec telle impetuosité qu'ils leur firent perdre leurs rangs, & en sui prendre la fuite.

En ce mellange Darab Kabus quittant le party de Aboaly se rangea de celuy

de Nice: ce qui aida bien encores à acheuer de deffaire ceste armee, laquelle taillee en pieces en partie, le reste fort mal mené se retira comme il peust à Nichabur.

La victoire ainsi acquise, & les despoüilles qui furent fort grandes partagees, Nué fist son Capitaine general Mahamud fils de Amir Sabutaquin, à la requeste mesmes de son pere. Et quant à Nué, il s'en alla à Bocara, Sabutaquin à Gaznhem, Mahamud à Nichabur, & quant aux freres de Aboaly, & Faech, ils s'en allerent à Geriom de la domination de Facoro Daulé, qui les receut, & traitta avec beaucoup de bien-veillance: toutesfois ils se comporterent si mal en toutes choses, qu'ils ne demeurerent pas long temps en sa grace; de quoy s'apperceuaît Aboaly, ingrat & mesconnoissant qu'il estoit des bien-faits qu'il auoit receus de Facoro, il rechercha les moyens de le tuer. A quoy ne voulut point consentir Faech, au contraire il le diuertit tant qu'il peust de ce dessein, luy eonseillant de se ruer plustost sur celuy de Nichabur, & le surprendre auparauant que l'autre eust recogneu leur dessein, duquel toutesfois se desfiant, il enuoya demander secours au Roy & à son pere: mais auparauant qu'il fut arriué, ces deux-cy auoient desia combattu contre luy, l'auoient vaincu & chassé de la Prouince. Ce qu'ayant sceu Sabutaquin, leua des troupes avec la plus grande diligence qui luy fut possible, & partit de Siston pour s'en venir à Nichabur, & rencontrant Aboaly à Thus, il le combattit; mais comme ils estoient au plus fort du combat, Mahamud suruint avec vne nouvelle armee qu'il auoit assemblee, & donnant à dos de ses ennemis, en fist vn terrible massacre, prenans captifs presque tous ceux qui resterent en vie. Et quant aux deux freres, ils se mirent avec grande difficulté dans Calat, place merueilleusement forte, & de la accompagnez de quelques vns des restes de leur deffaicte; ils passerent à Marvvo, où estans ils s'efforcerent d'obtenir pardon de Nué, lequel l'accorda à Aboaly, sous condition qu'il ne sortiroit point de Geriania, sans son expresse permission: à quoy il s'accorda contre la volonté de Faech, lequel se retira vers Ilechcan Roy de Turquestan, qui auoit succédé à Bocracham.

Or il y auoit vn Abu Abdula Gouverneur de Koarramz, qui estoit ennemi de Aboaly. Cestui-cy donnant vn assaut à l'improuiste à Geriania, l'emmena prisonnier. Le Gouverneur de Geriania qui l'auoit en garde par le commandement du Roy Nué, assemblea ses forces, & s'en alla à Kat, où estoit celuy de Koarramz, le print prisonnier, & deliura Aboaly; & retourné qu'il fust en la Prouince, il mist le Gouverneur de Koarramz en prison. Et quant à Aboaly, il le traitta fort humainement, banquetât tous les iours avec luy. Et vn iour entre autres comme ils auoient desia bien beu, Mahamud qui estoit gouverneur de Geriania, fist tirer de prison le Gouverneur de Koarramz, & luy fist trancher la teste. Cela estant ainsi passé, il escriuit le tout à Nué, luy demandant pardon pour Aboaly, lequel respondit qu'il y auoit desia long temps qu'il luy auoit pardonné, luy enchargeant de le luy enuoyer, d'autant qu'il auoit quelques affaires d'importance à luy communiquer: Mahamud l'enuoya, mais aussi tost qu'il fust à Bocara, Nué le fist mettre en vne estroicte prison, où il mourut. Quât à Faech son frere, qui s'estoit retiré vers Ilechcan, il le persuada de faire la guerre à Nué, lequel ayant eu aduis de tous leurs desseins, manda à Sabutaquin qu'avec les compagnies d'ordonnance qu'il auoit, qu'il les deuoit entre Kehx, & Necaf, enioignant aussi à son fils Mahamud qui estoit à Nicha-

bur, d'aller trouuer son pere avec le plus de forces qu'il pourroit, enuoyant à ces deux-cy encores de belles troupes, si que le tout estant assemblé en vn, ils auoient lors vne puissante armee. Ce que sçachant le Roy de Turquestan, voyant qu'il n'y faisoit pas bon pour luy, traicta d'accord, lequel Nué ne refusa point, par le moyen duquel on donna le gouuernemēt de Samarkād à Faeh. Ce fut par le moyen de ceste paix que tous ces troubles furent appeaisez, en l'an de salut 996. & de l'Egire 385. Nué demeurant paisible iusques à sa mort, qui aduint deux ans apres, à sçauoir l'an de salut 998. & de l'Egire 387. ayant regné vingt-deux ans, & laissant pour successeur son fils Abul Hares Mansur.

Tandis que ces choses se passioient ainsi à Vbec, Maurenahar, & Karafon, le bas pays de la Perse ne demouroit pas oysif, d'autant que les Daulé, desquels il a esté parlé cy dessus (qu'on a laissez de propos deliberé en arriere, pour ne s'embroüiller point dans ceste multiplicité d'affaires, & donner plus d'esclaircissement à ceste narration) continuans leurs remuemens, la trouuèrent fort, parce que Azudu Daulé, auquel estoit arriué ce que nous auons dit, succedant au Royaume enuoya Abul Fauares son fils à Kermon, pour retenir en son deuoit vn sien Gouverneur qui s'estoit reuolté, duquel il demeura victorieux. En ceste saison mourut Moezedu Daulé Roy de Bagadet, frere de Azudu, en la place duquel fut mis Bahtear son fils, auquel le pere enchargea deuant que de mourir, qu'il suiuit en toutes choses le conseil de son oncle, & des prudēs Vvazirs qu'il luy laissoit. Mais cestui-cy fit tout autrement qu'on ne luy auoit enchargé: car il donna sujet à Sabutaquin, & depuis à Albataquin, d'entrer dans ses terres avec grande cōpagnie de Turcs, lesquels estans arriuez à Vvacet, le mirent en grande destresse. Bactear demanda secours à Azudu, lequel y vint en grande diligence, combattirent les Turcs & les mirent en route les poursuiuans iusques à Bagadet, où ils furent assiegez par Bactear. Et apres auoir fait choses merueilleuses pour leur deffence, forcez de la necessité, ils laisserent la cité, & s'en allerent avec le Calife à Tecrit peuple de Diarbec sur le riuage du fleuve Tigris: si que la ville vint en la puissance de Bactear qui fist retourner le Calife, & la luy consigna. Azudu Daulé eust beaucoup d'ennuy de tout cecy; de sorte qu'il se saisit en fin de la personne de son nepueu, & le mist en prison, de laquelle il le deliura toutes fois incontinent apres.

Ces affaires ainsi mises à fin, Azudu Daulé fist marcher son armee cōtre Hierac d'Arabie, & Bactear le voyant absent, entra aussi tost en ses terres, où il fist vn fort grand rauage: ce que son oncle ayant sçeu à son retour, Bactear fut contraint de se retirer à Musul grāde cité en Diarbec (que plusieurs tiennent estre Ninie) elle estoit lors gouvernee par vn nommé Abusaleb, lequel avec vne armee de vingt mille combatans se vint ioindre à Bactear, & rencontrerent Azudu Daulé à Tecrit qui les vainquit. Abusaleb s'enfuit, & Bactear, fut prins, auquel son oncle fist trencher la teste, âgé de 36. ans, & ayant tenu le Royaume vnze ans & quelques mois. Apres cela la contree de Musul semblant fort bonne (cōme elle est) à Azudu Daulé, il s'arresta en icelles, ausquelles il en adiousta plusieurs autres l'an de salut 980. & de l'Egire 368. & enuoya reedifier Bagadet qui estoit quasi ruinee des guerres passées, deschargea les peuples de plusieurs tributs qu'ils souloient payer, fist ouuir plusieurs routes par les chemins, se monstra favorable aux Sages de la secte, aux Philosophes, Medecins & Poètes, qu'il recogneut exceller les autres, donnant permission aux Chrestiens

qui est
des fr
bel ho
moins
re, & c
espec
ans, la
Sabane
res, la
Scam
sembl
fut ca
bane,
frere B
fin aux
moz, q
rance
paye à
pur esc
de Bach
pes, il
tost la
lieués
apres a
auquel
rion, c
Sahay
seigne
qui ne
l'Egire
avec te
grande
en mou
auoit e
Aux
le, qu'
sue pu
fils, l'
ayant
cteur d
quel i
plus g
qu'il a
traign
tre luy
seruire
quelle
par to

ourroit, enuoyant à
assemblée en vn, ils
oy de Turquestan,
lequel Nué ne refu-
Samarqâd à Faech.
ent appeisiez, en l'an
usques à sa mort, qui
l'Egire 387. ayant
on fils Abul Hares

enahar, & Karafon,
que les Daulez, des-
s delibeé en arriere;
aires, & donner plus
uemens, la travaille-
e que nous auons dit,
ermon, pour retenir
quel il demeura vi-
de Bagadet, frere de
uel le pere enchargea
onsul de son oncle, &
ut autrement qu'on ne
depuis à Albatuquin,
esquels estans arriuez
a secours à Azudu, le-
& les mirent en route
par Bactear. Et apres
ez de la necessité, ils
peuple de Diarbec sur
nce de Bactear qui fist
beaucoup d'ennuy de
son nepueu, & le mist
t apres.

son armee cōtre Hie-
t en ses terres, où il fist
etour, Bactear fut con-
solusieurs tiennent estre
eb, lequel avec vne ar-
, & rencontrèrent Azu-
& Bactear, fut prins, au-
ayant tenu le Royaume
usul semblant fort bon-
es, auxquelles il en ad-
368. & enuoya reedifier
esc chargea les peuples de
sieurs puits par les che-
losophes, Medecins &
ermission aux Chrestiens

qui estoient en ses terres, qu'ils edifiassent des Eglises, leur aidant à vne partie
des fraix à ses despens. En l'an de salut 982 & de l'Egire 371. il fit bastir vn fort
bel hôpital à Bagadet, qu'il dota d'vne grosse rente: & à Sciras vn autre non
moindre que cestui-ci, puis ayât fait plusieurs autres choses dignes de memoire,
& d'vn bon Prince, il tomba malade d'vn mal qu'ils appellent Sara, qui est vne
espece de manie, & mourut l'an de salut 983. & de l'Egire 372. ayant regné 34.
ans, laissant 3. fils, Scerfa Daulé, Scams Daulé & autrement Abulganiar, Mar-
sabane, & le 3. Bahao Daulé. Les deux premiers diuiserent entreux les ter-
res, sans demeurer toutesfois contents. Scerfa Daulé s'en alla en la Perse; &
Scams Daulé à Bagadet, lequel prit Scerfa en vne entreueüe qu'ils eurent en-
semble: mais il mourut bien tost apres, l'an de salut 990. & de l'Egire 379. Cela
fut cause qu'on tira de prison son frere Scams Daulé, ou Abul Ganiar Marsa-
bane, & fut mis en sa place. Cestui-cy s'associa au gouuernement de son ieune
frere Bahao Daulé; mais ayans eu quelque differēt ensemble, ils en vindrent en
fin aux mains, & Scams Daulé luy fit la guerre avec vn Boaly ben Hostad Hor-
moz, qui le poursuivit en toute rigueur: mais lors qu'il auoit le moins d'espe-
rance d'aucun secours, il luy vint nouvelles que les soldats ayans demandé vne
paye à Scams Daulé, & luy leur ayant refusee, se mutinerent, si qu'ayans pris
par escalade vne forteresse, où il y auoit dedans quatre fils, & quelques parens
de Bactear, ils les tirerent de là, & s'estans ioinctz à eux quelques autres trou-
pes, ils donnerent vn assaut à Scyras, où estoit Scams Daulé, qui print aussi
tost la fuite: mais ils le suiuirent, & fut pris à Dudmon, à deux farsanges ou
lieuës de la cité, en laquelle on le ramena, & le firent mourir avec sa mere,
apres auoir esté Roy neuf ans & huit mois, l'an de salut 991. & de l'Egire 380.
auquel Bahao Daulé succeda sans aucune controuerie. Alors estoit Roy de Ge-
rion, comme il a esté dit, Facoro Daulé; qui fist la guerre contre vn nommé
Sahayd Hebad, plus riche d'argent que d'hommes, lequel il vainquit, & fut
seigneur de son tresor, puis ayant terminé ceste guerre; & plusieurs autres,
qui ne furent pas de petite duree. S'en estant allé en l'an de salut 989. & de
l'Egire 378. en Tabarac vne sienne forteresse: estant vn iour à table il mangea
avec tel excez d'vne vache salee qu'on luy auoit seruié, & sur le champ vne si
grande quantité de raisins, que cela luy causa vne telle douleur d'estomac, qu'il
en mourut dans peu d'heure, estant fort peu regretté à cause des tyrannies qu'il
auoit exercees en sa vie.

Aux nouvelles de ceste mort il y eust vne telle confusion & reuolte en la vil-
le, qu'on n'eust pas seulement le temps de l'enseuelir, iusques à ce que l'exces-
sive puanteur de ce corps mort les forcerent de le mettre en terre. Il eut trois
fils, l'ainé desquels & de sa mere Suyda, il sera parlé en son lieu. Bahaodaule
ayant donc succedé au Royaume, print pour principal Capitaine, & condu-
cteur de ses armées Boaly ce Capitaine qui faisoit la guerre pour son frere, au-
quel il donna la charge de faire sortir de Perse les fils de Bactear, desquels le
plus grand appellé Abu Naeré, s'en alla à Kermon avec quelques troupes
qu'il auoit, surprenant de sorte le Gouverneur de ceste contree, qu'il le con-
traignit de l'abandonner, & s'empara de ces terres là. Bahaodaule enuoya con-
tre luy Mousc, qui le combattit & desconfit: & comme il s'enfuyoit, vn sien
seruiteur se mit au deuant de luy, qui luy passa l'espece au trauers du corps, la-
quelle mort luy auoit esté pronostiquée long temps auparauant. Mousc mist
par tout des Gouverneurs auxquels on pouuoit auoir de la confidence, & con-
Yyy iiij

tent de sa victoire, il s'en retourna vers le Roy, qui le receut avec beaucoup d'honneur: mais estant calomnié par ses ennemis, il fut pris le mesme iour, & peu de temps apres on le fist mourir. Bahaodaule le premier an de son regne deposa le Calife Tayha Abdelcarim ben Mutia ayant iouy de son Califat dix-sept ans, & deux mois. En telle maniere estoit lors reduit l'estat de ceste Principauté, que luy qui souloit commander aux autres, estoit lors commandé de tous. Boaly mourut aussi en Bagadet l'an de salut 1013. & de l'Egire 401. Bahaodaule mourut vn an apres, ayant vescu quarante deux ans & neuf mois, & regné vingt quatre.

KADER BILA HAMED 46. Calife.

Encores que les affaires du Califat fussent d'ores en auant reduites à tel estat que ces Princes n'auoient plus que le nom, & que leur commandement fust plustost à leur maniere pour les choses spirituelles, n'ayans autorité que celle que les Princes qui regnoient alors leur donnoit, ayans mesmes perdu cest ombre de puissance temporelle qu'ils s'estoient conseruee iusques à ces Daules, desquels nous auons fait mention cy dessus: toutesfois d'autant que tout commençoit par eux, & que Mirkond mesme, & Teixiere les mettent tousiours au rang des Princes, ceste succession personnelle seruant tousiours d'une regle plus assuree, qui oste toute confusion: nous auons suiuy le mesme ordre, ioinct que les grandes confusions & remuemens qui regnerent en la Perse durant ce siecle, qui font perdre bien souuent la trace de leur chronologie; & au moins en ces Califes on trouue tousiours le nom. Bahaodaule, ayant donc depose le Calife Tayha Abdelcarim, il donna sa place à Kader Bila Hamed, fils de Ezach, fils de Moktader. Soubz le nom de cestuy-cy voycy comme les choses passerent.

Fakorodaule Roy de Gerion estant mort, comme vous auez peu voir par l'excez qu'il auoit fait, son fils Maiududaule luy succeda, lequel bien qu'il n'eust que trois ans, fut proclamé Roy. Sa mere Sayda gouerna pour luy, qui estoit femme d'un fort grand entendement, & qui luy seruit beaucoup pour maintenir ce Royaume en paix & en prosperité durant le bas aage de son fils. Mais comme il fut deuenu grand, il voulut disposer du Royaume à sa fantaisie, & mettre les Gouverneurs de sa main, tels qu'il luy plaisoit, sans l'aduis ny le conseil de sa mere: dequoy elle estant mal contente, se retira en la forteresse de Tabarac. Or son fils auoit fait vn Aboaly son Vazir, contre la volonté d'elle. Cestuy-cy craignant donc qu'elle sortist du Royaume, fut cause de troubler tout, ayant mis des gardes par les chemins pour la retenir. Mais cela ne peult pas empescher ceste Princesse de sortir d'iceluy, & de s'en aller à Cufestam, de laquelle estoit Gouverneur Badre Acem Nuyhe, qui la voyant, & s'estant informé comme les choses s'estoient passées avec son fils, leua de grandes forces qu'ils conduisirent eux deux, & allerent de compagnie trouuer Maiududaule, ainsi s'appelloit le fils de Sayda, & son Vazir Aboaly, les vainquirent, & les prindrent captifs, Maiududaule estant en la ville de Rey, si bien que le Royaume vint vne autrefois au pouuoir de Sayda, qui le gouerna avec vne grande prudence & conseil.

En ce temps regnoit en Carason & Mauranahar Mamud Gasney, comme il se dira en son lieu, lequel, ayant fait sentir ses armes victorieuses par tous les Roiaumes circonuoisins, enuoya des Ambassadeurs à Saïda, luy demandant qu'en son Royaume il ne courust autre monnoye que la sienne; & que celle

qui s
à ent
vne a
gran
roier
alscu
fence
le par
uern
uern
en Hi
quilli
cens d
tan M
Mada
esté fa
ceste c
de Ma
avec p
pour l
six cen
dit de
voir ce
Com
luy suc
contre
auoit f
soubra
sein, s'
fuyt, &
rant le
uice, &
ré que
à Ba
En c
troubl
de s'er
neur, l'
gnit à
son go
le gou
contre
estoit,
nant p
de reb
nu vn
se voy
que le

receut avec beaucoup
 pris le mesme iour, &
 muer an de son regne
 de son Califat dix-
 l'estat de ceste Prin-
 ce lors commandé de
 de l'Egire 401. Ba-
 x ans & neuf mois, &

alife.

ant reduites à tel estat
 r commandement fust
 ans auctorité que celle
 mesmes perdu cest om-
 e iusques à ces Daules,
 d'autant que tout com-
 e les mettent tousiours
 nt tousiours d'une regle
 suiuy le mesme ordre,
 gnerent en la Perse du-
 eur chronologie, & au
 odaule, ayant donc de-
 ader Bila Hamed, fils de
 voicy comme les choses

e vous auez peu voir par
 ceda, lequel bien qu'il
 u gouverna pour luy, qui
 y seruiit beaucoup pour
 t. le bas aage de son fils.
 u Royaume à sa fantasie,
 laisoit, sans l'aduis ny le
 se retira en la forteresse
 r, contre la volonté d'el-
 me, fut cause de troubler
 enir. Mais cela ne peult
 s'en aller à Cusestan, de
 ui la voyant, & s'estant
 fils, leua de grandes for-
 pagnie trouuer Maiudu-
 boaly, les vainquirent, &
 e de Rey, si bien que le
 qui le gouverna avec vne

Mamud Gasney, comme il
 s victorieuses par tous les
 s à Saïda, luy demandant
 e la sienne; & que celle

qui s'y forgeroit fust faicte en son nom, & marquee de ses armes, luy donnant
 à entendre que faisant autrement il auroit subiect de se n'escontenter. Elle avec
 vne asseurance virile luy fit responce que si son mary viuoit, qu'elle craindroit
 grandement les menaces, à cause qu'estans hommes tous deux, ils se pour-
 roient rencontrer: mais qu'estant maintenant veue, qu'elle estoit certaine, &
 asseurée qu'il ne voudroit point tant abaisser son generex courage que de l'of-
 fencer. Ce qui eut le pouuoir pour lors de l'appaiser. A quelques iours de là el-
 le pardonna à son fils Maiudu Daulé: mais elle ne luy donna pas l'entier gou-
 uernement du Royaume, donnant au second nommme Scams Daulé, le gou-
 uernement de Amadon, & le troisieme qui auoit nom Abajafar, elle le mit
 en Hisphaon; si bien que ceste Roynce conserua son Royaume en paix & tran-
 quillité iusques à sa mort, qui aduint en l'an de salut 1030. & de l'Egire quatre
 cens & vingt, laquelle y apporta bien tost vn grand trouble, parce que le Sul-
 tan Mamud Gazney fit marcher son armee contre Hierac, & estant arriué à
 Madaudaron, Manucher fils de Kabus, nepueu de Vvax Maguir, duquel il a
 esté fait mention ailleurs, tenant son Estat peu asseuré pendant qu'il seroit en
 ceste compagnie, s'en retourna en ses terres, sortant du camp sans la licence
 de Mamud: mais craignant que l'autre en fust offensé, il tascha de l'appaiser
 avec plusieurs grands, & riches presens qu'il luy enuoya, plusieurs vestemens
 pour les soldats, & quatre cens mille deniers d'or monnoyez, qui sont enuiron
 six cens mille ducats. Mais d'autant qu'il y a long temps que nous n'auons rien
 dit de Karafon, il sera bien à propos de reprendre le fil de celle narration, &
 voir ce que l'on y faisoit pendant que ces choses se faisoient ailleurs.

Comme donc il a esté dit, par la mort de Nué son fils Abul Hares Mansur
 luy succeda au Royaume. Cestui-cy eust pour Capitaine general Bactuzun,
 contre lequel Abul Hechkan Roy de Turquestan luy fit la guerre, comme il
 auoit faict au pere, & arriué à Samarkand, Faech qui en estoit Gouverneur se
 soubsmit à luy, lequel avec des forces suffisantes pour l'execution de son des-
 sein, s'en alla contre Bocara où estoit Mansur, qui abandonnant la cité, s'en-
 fuyt, & passa de l'autre costé du fleuve Amaye. Faech entra dans la ville, asséu-
 rant les habitans qu'il ne venoit pour offencer le Roy, mais pour luy faire ser-
 uice, & le secourir; si qu'il le fit retourner vne autre fois, & estant bien asséu-
 ré que telle estoit l'intention de Faech, il luy donna la charge de Bactufun, &
 à Bactufun le gouvernement de Karafon.

En ce temps mourut Sabutaquin, qui fut encores vn subiect de nouveaux
 troubles entre ses enfans Mamud, & Ismaël; si bien qu'Ismaël fut contrainct
 de s'enfuyr. Apres cela Mamud s'empara de Karafon d'où il estoit Gouver-
 neur, l'ayant vsurpé sur Bactuzun à qui le Roy l'auoit donné: dequoy il se plai-
 gnit à son Prince par lettres, le suppliant par son autorité de le remettre en
 son gouvernement. Ce qui fut faict, & on donna pour recompence à Mamud
 le gouuernement de Balc, Termed, & Herat: dequoy Mamud n'estant point
 content, il fit vne leuee de gens qu'il fit marcher contre Nixabur, où le Roy
 estoit, qui ne se tenant point sur ses gardes, fut contrainct de s'enfuyr, ne se te-
 nant point asséuré dans ceste closture. Toutesfois Mamud craignant le nom
 de rebelle, ne passa point plus outre sur ce nouueu remuement. Il estoit ve-
 nu vn des subiects du Roy Mansur, nommme Mactuzun, si bien que ce Prince
 se voyant appuyé, s'en retourna de sa fuite. Or cestui-cy se plaignit à Faech,
 que le Roy ne l'auoit point traicté avec l'honneur qu'il esperoit: Faech prenant

occasion de luy ouuir son cœur, luy descouurit de quel pied il marchoit avec Mansur, & sa mauuaise volôté en son endroit: si bien que ces deux-cy s'accordans ensemble conspirerent contre leur Roy, & donnerent si bon ordre à leur entreprise, qu'en vn banquet ils luy creuerent les yeux mettant pour Roy en sa place vn sien ieune frere nommé Abdel Malec, n'ayant regné qu'vn an & 7. mois. Mamud d'ailleurs sçachant cét accident, leua des forces de toutes parts, pour aller contre les traistres, lesquels estans surpris furent cōtraints de se sauuer Bactufun à sçauoir à Nichabur, le Roy avec Faech vers Bocara, & Abul Kacem Siniur à Kœstam; si qu'en ce faisant Mamud demeura seul Seigneur de Karafon, contre lequel les autres armerent, & s'estans vnis ensemble estoient prests de se donner iournee pour combattre: mais la mort de Faech qui suruint là dessus, en empescha l'euenement. Ilech Kan Roy de Turon qu Turquestam aduertit de tous ces renuemens, leua vne puissante armee qu'il fit aduancer à Bocara, d'où il fit entendre au Roy Abdel Malec qu'il desiroit le secourir, & qu'il estoit venu là pour cét effect: ce que le pauure ieune Prince croyant legerement, luy enuoya les meilleurs de ses Capitaines pour le remercier, lesquels Ilech fit prendre aussi tost prisonniers; ce qui estonna tellement Abdel Malec qui ne cherchoit que quelque lieu pour faire vne retraicte, & cependant il se cacha le plus secrettement qu'il peut. Mais Ilech estant entré dans la ville, mit des gardes sur tous les chemins, aux portes, & aux murs, puis fit faire vne recherche par la ville, en laquelle on trouua Abdel Malec, lequel fut enleué de là, & enuoyé à Vscand où il mourut en prison: ses subjects mirent en sa place vn sien ieune frere, lequel regna fort peu de temps. Ceci aduint l'an 1000. de nostre salut, & 389. de l'Egire. Ilech Chan se voiant en possession de Bocara, prit le Roy Abul Hares Mansur, luy fit creuer les yeux, à ses deux freres Abu Ebrahim Montecer, & Abu Yacub, tous deux fils de Nué, à ses deux oncles encores, à sçauoir Abu Zacharie, & Ab Salechk, & autres de la maison royale, les mettans tous en prisons separees des vns des autres, où il y auoit des esclaves du mesme Ilech qui les seruoient, entre lesquelles il y en eut vne qui s'affectionna à Abu Ebrahim Montecer, & desirant le deliurer, elle le couurit vn iour avec son Chaudel (vn certain vestement duquel les femmes vsent pour se couvrir, comme ce que nous disons vne mante) & ainsi desguisé qu'il estoit, elle le tira de là, & le fit aller en la maison d'vne sienne amie, où il fut caché quelque temps, iusques à ce qu'en fin elles le laisserent aller, puis se retirant apres de Bocara, il passa à Koarrazm, où il eut bien tost fait vne leuee de gens qu'il enuoya contre Bokara sous la conduite d'vn Capitaine nommé Arsalon Balu, qui combatant contre Taquin Capitaine de Ilech Kan, le vainquit, & print prisonnier avec plusieurs autres caualiers de sa compagnie.

Et quant à Arsalon Balu, il destruisit toute la contree iusques au petit Cantarey, à l'encontre duquel vint Taquia Kham, Gouverneur de Samarkand pour Ilech Cam, qui fut desconfit aussi bien que l'autre. Apres cela Montecer se retira à Bocara, où il fut fort bien receu de tous, & s'estant ioint à Arsalon Balu, ils passerent ensemble le fleuve de Gehun, & arriuerent à Nichabur. Amir Nacer fils de Mamud qui en estoit Gouverneur, abandonnant le pays, s'en alla à Heratoù son pere residoit, lequel sçachant que ceux-cy estoient dans ses terres, mit ses gens en campagne contre Montecer, qui n'ayant pas l'assurance de l'attendre, se retira à Esferahen, eu la contree de Kabus, lequel luy enuoya au deuant des presens presque inestimables, si l'on doit adiou-

ster f
nache
tres q
& plu
vne g
tous l
la vill
rab, &
d'adiu
rent v
cens n

En
taine a
contre
Nicha
print l
ceder
au pass
trainc
tuër A
puis la
ce que
obtin
auecqu
tomba
troupe
lesquel
l'amiti
autour
Kam lu
prouist
prendre
& Mor
de nuic
sans ba
despoit
le repr
rent de
de le ti
de l'Eg
Il y
quel d
à toute
au lieu
qu'ils
nant d
Gouue
de nuic

ser foy à Mir vōnd, car il dit qu'il enuoya dix cheuaux avecques leurs enharnachemens d'or, trente avecques leurs enharnachemens d'argent, trente autres qui n'estoient que de soye, trente chameaux chargez de fins tapis Persiēs, & plusieurs autres pieces de grand prix, plusieurs robes de riches bocadors, & vne grande somme de deniers, enuoyant encores quelques dons particuliers à tous les Capitaines. Kabus auoit désiré qu'il luy aidast cōme il seroit arriué en la ville de Rey, où il luy enuoyeroit vn bon secours avecques ses deux fils Darab, & Manucher pour luy ayder à la prendre. Toutesfois ayant depuis changé d'aduis, & estant passé de Rey à Damion, Darab, & Manucher s'en retournerent vers leur pere Kabus. Cecy aduint l'an de salut 1002. & de l'Egire trois cens nonante & vn.

En ce temps là mesme Mamud enuoya avec Amir Nacer son fils, vn Capitaine appellé Altuntax, pour reconurer Nichabur, & Montecer enuoya à l'encontre Abul Kacem, & Arsalon Babu, qui perdirent la bataille. Nacer fut à Nichabur, & Montecer s'enfuyt à Iburd où Nacer le suiuit: mais Montecer print la volte de Gerion. Ce qu'ayant entendu Cabus, marry du mauuais proceder dont Montecer auoit vsé en son endroict, mit deux mille hommes au passage pour luy empescher l'entree de ses terres: si que Montecer fut contrainct de prendre vn autre chemin, sur lequel pour vn fort leger subject il fit tuer Arsalon Balu: ce qui lui fut cause d'acquiescer la haine de tous les siens. Depuis la guerre continua entre Nacer & luy, avecques diuers succez, iusques à ce que Montecer fut entierement desfaict en vne bataille, de laquelle Nacer obtint la victoire, & où cestuy-là perdit la meilleure partie de ses gens: puis avecques vn bien petit nombre qui l'accompagnoit comme il s'enfuyoit, il tomba entre les mains des Turcomans: ce sont pastres qui vont paissans leurs troupeaux en diuerses campagnes, & font leurs retraictes dans des cabanes, lesquels l'ayant recogneu, le traictèrent avec beaucoup de couatoisie pour l'amitié qu'ils auoient eue avec son pere. De ceux-cy il s'assembla incontinent autour de luy vn fort grand nombre, avec lesquels il passa à Maurenahar. Illech Kam luy fut à l'encontre, mais les Turcomans l'ayant surpris vne nuit à l'improuiste, firent mourir grand nombre de ses soldats, & le mirent en fuite, & prindrent la meilleure partie du butin. Ils s'en rerournerent en leurs cabanes, & Montecer passa le sieue de Gehun: mais d'autant que c'estoit en l'huyet, & de nuit, qui sont tres-froides en celle contree, il estoit impossible de le passer sans barque, ny pont. Les Turcomans qui lui auoient ayde, ayans regret aux despoüilles qu'ils luy auoient laissées, ils se preparerent pour luy courir sus, & le reprendre: mais estant arriué au sieue qu'il estoit desia iour, ils le trouuerent desgelé; de sorte qu'ils ne peurent suivre Montecer, & lui trouua moyen de se tirer de là sans estre offensé d'eux. Tout cecy aduint l'an de salut 1004. & de l'Egire 393.

Il y auoit en ce temps vn nommé Abujafar, homme de basse condition, lequel de guetteur de chemins estoit paruenü à telle puissance, qu'il commadoit à toute ceste contree. Montecer luy demanda quelque secours, mais cestuy-cy au lieu de le gratifier: s'opposa tant qu'il peult au progres de l'autre; de sorte qu'ils furent contrainct de venir aux mains Montecer le vainquit, & prenant de là la route de Iburd, il trouua vne autre rencontre avec Abu Nacer Gouverneur de la Prouince, qui fut fort sanglante & cruelle; d'autant que ce fut de nuit, & Abu Nacer fut tue durant le combat. Cependant Montecer n'auoit

aucun lieu de refuge, & allant le long du fleuve pour tascher de le passer, il se rencontra avec le Xena, ou Gouverneur de Bokara, & perdit la meilleure partie de ses gens, si qu'avec ceux qui le peurent suivre, il se retira à Darban, ou ayde du Gouverneur de Samarkand, & des nobles Turcs, qui demeurent en la mesme cité, & de quelques troupes dont il fit le choix, il alla donner vn assaut à Bokara, & la print. Ce qu'ayant sçeu Illechkan, luy alla au deuant, & le combattit, mais il fut vaincu, de la despoille duquel les soldats de Montecer deuinrent riches. Ce qui aduint l'an de salut 1005. & de l'Egire 394. Illechkan ayant refaict son armee, vint derechef attaquer Montecer, prenant le temps que les soldats qui l'assistoyent auoient faict retraicte, mais entre autre contre vn sien Capitaine, lequel avec 5. mille homes estoit passé du costé d'Illechkan. Cela fut cause de sa déroute; car n'ayant pas la puissance de resister à son ennemy, il se mit en fuite; & arriua au fleuve Gehun, lequel ne pouant gayer, & à faute d'autre commodité il fut contrainct de passer là la nuit, & luy & les siens de se contenter de la chair des animaux qui estoient desia morts. Apres cela il tint plus courts chemins de stournez pour euitier la rencontre de son ennemy, & s'en alla à Koestam, ou estant pourfuiuy & hay de tous pour les diuers changemens & reuers de fortune qu'il auoit soufferts: il arriua presque seul à Bokara, d'autant que ceux d'entre les siens qui estoient les plus mal contens, estoient passez du costé de Soleymon, & Sify Capitaines de Illechkan. Le Gouverneur de Bocara luy promit de l'assister: mais sçachant que ces deux-cy estoient en embusche, il le fit sortir de la ville. Mamud qui estoit pour lors Seigneur de Karason, auoit donné à cens de certaines terres à vn nommé Ebenbayg Capitaine Arabe, en la iurisdiction duquel se retira Montecer, & se cacha en vne pauvre maison: mais vn autre nommé Maruyh l'ayant sçeu, vne nuit accompagna de quelques Arabes l'alla chercher & le fit mourir. C'est ainsi que Montecer acheua sa ennuyeuse, & laborieuse vie l'an de salut 1006. & de l'Egire 395. de la mort duquel Mahamud bien qu'il fust son ennemy, receut beaucoup d'ennuy, & fit mourir Maruyh qui l'auoit tué, avec de fort cruels tourments.

Il y auoit dix-huict ans que Kabus ben Vaxmaguir possedoit paisiblement quelques terres à la contree de Karason. Cestui-cy estoit des descendans des anciens Roys de Perse, & le seul qui ne s'estoit point meslé parmy tant de confusions que vous auez entenduës; car estant fort prudent & fort riche, il sçauoit se conduire si dextrement, qu'il s'obligeoit ceux qui par leur ambition, & par leurs armes ne pardonnerent à personne. Quant à Amir Sabutaquin, ayant obtenu la victoire de Aboaly en Karason, vint à Bokara, où il eust vne estroite amitié avec Kabus, & desiroit luy faire quelque seruice. Alors estoit Seigneur de Gerion, comme il a esté dit, Fakoro Daulé, Sabutaquin taschoit de l'opprimer, afin d'introduire Kabus en ce gouuernement: pour ce faire il demanda dix mil soldats à Illechkan, lesquels ioints avec les troupes qu'il auoit, firent vn puissant exercite, le rendez-vous duquel estoit à Balk, où tandis que Sabutaquin attendoit ses troupes, la mort le surprit. Aussi fit-elle Fakoro Daulé, en la place duquel succeda Majudu Daulé son fils, sous la tutelle de Sayda sa mere, comme nous auons dict. Abul Kacem residoit en Kumes, come nous auons dit, qui apres la mort de Sabutaquin s'adressa à Kabus, avec lequel il accorda qu'ils occuperoient les terres du deffunct Fakoro Daulé, & en iouyroient entre eux, & ainsi mirent leurs armées en campagne, entrant dans ce pays par diuers endroits: Kabus se mist en Nichabur, d'où il despescha vn Sfabed Cha-

reär si
& qui
celle, i
prise il
en cell
de laq
dedans
laquell

Ces
rent as
donner
& de l'
mais le
en fin p
uernem
sents à
Estat.

Or K
gueur, c
à tous, r
il estoit
chapa te
culté, &
te, ils m
voulans
conditio
neroit p
n'en est
que que
l'obeyss
desiroit
qui luy
sement
la forte
qu'il leu
sçeuft p
d'eux v

Mamud
de ces t
lesquell
deurs à
quante
Mamud
qu'ils fu
frere.

Dara
parmy
lay de D

re ar sien Capitaine, lequel estant rencontré par Marzabah oncle du deffunct, & qui estoit avec vne armee dans la prouince de Gerion, pour la deffence d'icelle, il le combatit, & le rompit, & ayant eu de ceste victoire vne fort bonne prise il mit vne grande partie de ceste prouince sous l'obeyffance de Kabus, & en celle de Tabarstam: ils occuperent Amal place d'importance, au secours de laquelle, comme Acen Feruzan fut venu avec vne bonne armee, ceux de dedans allerent a l'encontre avec Siabed Scharear, & luy donnerent bataille, laquelle il perdit, demeurant prisonnier avec plus de 20. Capitaines des siens.

Ces succez donnerent tousiours plus grande esperance à Kabus, qui luy firent aspirer à plus grandes choses, & pour ne point perdre le temps, & sans donner aucun relasche il vint à Gerion, où il fut proclamé Roy en l'annee 1011. & de l'Egire 400. Il eut encore depuis quelques rencontres avec ses ennemis, mais le tout luy succeda tousiours fort heureusement: de sorte qu'il commanda en fin par tout le Gueylon, qui sont prouinces de fort grande estendue, au gouvernement desquelles il mit son fils Manucher, enuoyant de grands presents à Mamud, afin de se fortifier par ceste recognoissance en son nouuel Estat.

Or Kabus faisoit si grand cas de la Iustice, & l'administroit avec tant de rigueur, qu'au lieu qu'il estoit fort ayiné des siens auparauant, il fut en horreur à tous, rapportans cela à la crauté: si que ne le pouans plus souffrir, comme il estoit vn iour en son camp ils entrerent en sa tente pour le faire mourir: il eschapa toutesfois de leurs mains: mais ce ne fut pas sans vne tres-grande difficulté, & se sauua à Bostam: mais ceux-cy conuertissans leur rage contre sa tente, ils mirent à sac tout ce qui y estoit, qui n'estoit pas peu ny de peu de valeur; voulans mettre en son lieu Manucher son fils, qui gouernoit en Gueylon: à condition qu'il ne se vangeroit point de ce qu'ils luy auoient fait, & ne donneroient point ayde à son pere contre eux. Mais il refusa le Royaume, si son pere n'en estoit consentant, preferant le respect paternel à la couronne Royale: si que quelques-vns d'entr'eux furent trouuer le pere, lequel estimant beaucoup l'obeyffance de son fils, il ne voulut pas qu'il demeurast à son seruice, comme il desiroit, mais le fit retourner, luy donnant liberalement le Royaume, & tout ce qui luy appartenoit, de quoy Manucher print la possession avec vn applaudissement vniuersel de tous: & Kabus se retira pour passer le reste de ses iours en la forteresse de Kaxex, où ceux de Gerion, craignans que tant qu'il viuroit qu'il leur fist du mal, ils trouuerent moyen de le faire tuer, sans que Manucher sceust pour lors qui auoient esté les aggresséurs: mais quand il les sceut il print d'eux vn seuer chastiment.

Manucher fils de Kabus appellé autrement Malech Almaly, se voyant Roy de ces terres que le pere auoit acquises en celles de Gerion & Gueylon (dans lesquelles Maiudu Daulé en tenoit vne bonne partie.) enuoya ses Ambassadeurs à Sultan Mamud, pour se declarer son vassal, & luy offrir de tribut cinquante mille deniers d'or par an, qui sont enuiron soixante mille ducats, & Mamud luy donna pour femme vne sienne fille, mais quelques iours apres qu'ils furent esposez, Manucher mourut, demeurant en sa place Darab son frere.

Darab fils de Kabus & frere de Manucher se mesla fort, comme il a esté dit, parmy les differends de Nué & Boaly, le party duquel il suiuit, & par apres ceuy de Nué, par la mort duquel son pere occupant le Royaume de Gerion, il

le fut seruir, lequel l'enuoya avec troupes à Tabarstam, pour la garde des terres qu'il possédoit en ceste prouince, mais ayant esté accusé de quelques crimes en son gouvernement, il s'en purgea deuant son pere: ceste accusation luy apportant toutesfois vn tel mescontentement qu'il se resolut de se retirer vers Mamud, lequel le receut avec honneur, toutesfois par sa mauuaise conduite il tomba en fin en sa disgrâce, ce que recognoissant il l'abandonna, & se retira deuers Schachar Roy de Gurgeltam, qui sur la priere de Mamud le fit retirer d'aupres de luy: en fin il succéda à son frere où il demeura peu de temps.

Mirkond recite en cet endroit les prouesses de Sabutaquin en l'Inde, qui seroient trop longues à reciter, joint que cela seroit hors des termes de la briefueté qu'on s'est prescrite en ces sommaires. Or comme il a esté dit-cy dessus, il y auoit eu plusieurs differents entre Mamud & Ismaël son frere apres la mort de leur pere, lesquels s'estoient terminés par les armes au desaduantage de Ismaël qui auoit esté contraint de s'enfuyr: & Mamud se voyant en repos de ce costé là auoit fait paix, & contracté amitié avec Ilechxam, pour le desir qu'il auoit d'aller comme, auoit fait son pere, à la conqueste de l'Inde, où il obtint de grandes & signales victoires, & en emporta de tres-riches despoüilles. Parquoy Ilechxan enuieux de son bon-heur, & sans auoir aucun respect à la foy qu'il auoit donnée, voyant cestuy-cy absent entra dans ses terres, & enuoya Iafartaquin son parent contre Balx.

Arfalon Balu tenoit lors le gouvernement de Herat & de tout le Gaznehen iusques à Bafion (qui sont prouinces fort grandes) pour Mamud: cestuy-cy s'opposa avec les garnisons de la prouince contre les efforts d'Ilechcan & Iafar Taquin,

Mamud eut aussi-tost aduis de la perfidie de son allié, si que laissant là ses conquestes de l'Inde il retourna en diligence pour la deffence de son pays, donnât tel ordre à ses affaires par le moyen d'Arfalon Balu Capitaine fort expérimenté, qu'il deffit premierement Abu Abdala Capitaine Arabe, qui conduisoit l'armee de Taquin, laquelle fut finalement mise entierement en route, le mit en fuite, & tailla en pieces la meilleure partie de ses gens, le reste se sauuant à la faueur du fleuue Gehum qu'ils passerent avec leur General, lequel perdit en ceste iournee plusieurs de ses parens, & laissa vn sien frere prisonnier.

Ceste deffaiete toucha de biē pres Ilechxan, car il voyoit bien qu'il luy estoit du tout impossible de resister à la force & au bon-heur de son ennemy; cela fut cause qu'il fit alliance avec Kaderxhan Roy de Ketao Kotan, que nous disons Catay, afin qu'il le secourust en ceste guerre, & empeschassent le cours des victoires de Mamud, lequel fit vne grande lencee tant au Catay qu'au Turquestam & Maurenahar, & se joignirent aux forces de Ilechxan, ils passerent de compagnie le fleuue de Gehum.

La nouvelle de ce grand appareil fut bien-tost apportee à Mamud, qui estoit lors à Tabarstam, lequel s'en alla en diligence à Balx, où il assembla vne fort belle armee de Turcs, Calanges, Gazneys, & Aueganys, & allant au deuant de ses ennemis leur liura la bataille, en laquelle ceux de Ilechcan eurent du commencement de l'aduantage, ce que voyant Mamud quasi desesperé de la victoire, il monta sur vn Elefant, qu'il poussa avec grande fureur au milieu de ses ennemis, desquels il fit vn grand abatis, quelque effort que fissent ceux d'Ilech, à cause que l'Elefant s'estoit mis en cholere, ce qui

redonna
en tel da
victoire,

Un tien
en ce siec

Ceste v
empesch
nes vn vo

voyans le

moyen,

tres-gran

il combat

il fit vn t

re, le r

estre situ

leur threl

estoit ine

entrer.

Il y au

mes d'or,

grande q

pieces de

litaire à c

Mamu

ce qu'il a

de l'Egire

Il eut e

te, & cō

lu prendr

quel mou

portoit e

Il y eut

que les h

spect de l

Après

& ayant

se vouloi

uenant la

Ces tr

de forte

de le cor

reale d'a

Perse.

Du ten

auoit le

& s'esto

ma cont

de Mam

il les luy

redonna nouveau courage à ceux de Mamud : car voyants ainsi leur Prince en tel danger, firent tous leurs efforts pour l'en tirer, & ainsi obtindrent la victoire, mettans leurs ennemis en fuite.

On tient que ceste bataille a esté des plus sanglantes qui ayent esté donnees en ce siecle là. Cecy aduint l'an de salut 1008. & de l'Egire 397.

Ceste victoire rendit tellement paisible Mamud, que nul ne luy peut empescher son dessein, qui estoit de faire tous les ans luy ou ses Capitaines vn voyage aux Indes pour conuertir ces peuples là à sa secte : ce que voyans les Roys du pays, mais principalement vn nommé Bal, il trouua moyen, tant par ses propres forces que par celles de ses alliez, de leuer vne tres-grande & puissante armee, & vint au deuant de Mamud, contre lequel il combattit tout vn iour, mais Mamud obtint la victoire des Indiens, où il fit vn tres-grand & riche butin, & y gagna quarante Elephans de guerre, le reste se retira apres en vne forteresse tenuë pour imprenable, pour estre situee au milieu d'vn grand estang, en laquelle ils auoient amassé tout leur thresor, & les richesses de leurs Pagodes ou maisons de leurs Idoles, qui estoit inestimable. Mais le bastiment estant foible, Mamud trouua le moyen d'y entrer.

Il y auoit dans ceste forteresse (selon Mirrond) sept millions de dragmes d'or, sept cens lingots d'or pesans deux mille huit cents marcs, avec grande quantité de perles & de pierres precieuses, & plusieurs autres riches pieces de grande valeur, mettant le tout en vne maison qui seruoit de depositaire à ce thresor.

Mamud ayant fait vne si belle prise, il s'en retourna à Gaznehen, laissant ce qu'il auoit conquis à personnes de confiance. Cecy aduint l'an mil vnze, & de l'Egire quatre cents.

Il eut encore vne autre iournee contre les Gaores qui sont ceux de Guzaratte, & cõme vn nommé Mahamed Ben Sury Capitaine des Vaneanes eut voulu prendre leur defence en main, il fut desfait, & vn sien fils pris prisonnier, lequel mourut en chemin, s'estant luy mesme empoisonné avec du poison qu'il portoit en vne petite malle.

Il y eut en ce temps vne grandefamine en la contree de Karason : de sorte que les hommes & les femmes semangeoient les vns les autres, sans aucun respect de sexe, aage, ny condition.

Après ceste grande bataille susdite, Ilechcan s'estoit retiré à Maurenahar, & ayant entendu que Togan Kam son frere qui auoit esté des siens en icelle, se vouloit separer de Mamud, il print les armes contre luy; mais Mamud suruenant là dessus, ils s'accorderent.

Ces troubles ainsi appaisez, Mamud s'en alla contre Bagadet qu'il assiegea; de sorte que le Calife Kader-Bila qui estoit dedans fut contraint de se rendre, & de le contenter avec cinq millions de dragmes, chascue dragme vallant vne reale d'argent, moyennant laquelle somme il le laissa en paix, & se retira en la Perse.

Du temps de Nuë fils de Mansur, Chachar, Abu Nacer fils de Abu Mahamed auoit le gouuernement de son pere, lequel luy auoit donné lors qu'il fut en aage, & s'estoit retiré pour viure d'vne vie priuee, quand Aboaly rebelle de Nuë arma contre Chachar, & le deposeda de ses terres, lequel Amir Sabutaquin pere de Mamud receut en son seruice, & ses terres venant par apres en son pouuoir, il les luy rendit.

Abu Nacer se mit par apres au service de Mamud, lequel le recompensa de la confirmation du Royaume, & d'autres grands presents. Mamud toutesfois desirant retourner en l'Inde, & le voulant mener avec soy, il s'excusa de ceste coruee: ce que Mamud dissimula pour lors, mais estant de retour il enuoya contre luy Altuntax & Abu Mahamed le pere de cestui-cy, il l'enuoya en Bagadet, mais il priua le fils du Royaume, lequel s'estant sauué en vne forteresse, il fut pris & mis à la question, pour luy faire confesser où il auoit mis vn grand tresor, qu'on disoit qu'il auoit; & depuis estant emmené deuant Mamud, il le fit encore fouetter cruellement, & le mit en vne estroite prison; puis ayant fait venir le pere de Bagadet, il luy donna le prix de tout ce qu'il possedoit au passé au Gurgestam & au Gaznehen, & luy fit plusieurs autres aduantages, afin qu'il eust moyen de viure honorablement prez de luy, iusques en l'annee 1016. & de l'Egire 406. qu'il mourut.

Ces choses ainsi pacifiées, Mamud retourna derechef en l'Inde, où il gaigna encore plusieurs batailles, & en rapporta de tres-belles & riches despoüilles.

Alors gouernoit le pays de Koarrazm Mamun, qui mourut bien tost apres, & laissa pour successeur son fils Aboaly: cestui-cy espousa vne sœur de Mamud qui luy porta beaucoup d'affection; de sorte qu'il passa en paix le peu de temps qu'il vescu, par la mort duquel vint à la succession du Royaume vn sien frere nommé Mamun Ben Mamun, lequel mourut à peu de iours de là subitement, non sans soupçon de poison, qu'on auoit opinion luy auoir esté donnée par vn nommé Nealataquin vn sien Capitaine. Vn de ses fils fut mis en sa place.

Mais Mamud fort fâché de la mort de Mamun, delibera de s'en vanger, pour ce faire il leua vne armee qu'il fit marcher à Koarrazm. Mais Nealataquin l'assailit vne matinee au despourueu, & apporta vne grande espouuente à toute son armee, si que la victoire fut fort en branle, elle se tourna toutesfois du costé de Mamud Nealataquin estant contraint de s'enfuyr, & comme il vouloit passer vne riuere, il print querelle avec vn bastelier, lequel l'ayant recogneu le dissimula, iusques à ce qu'ayant donné le mot du guet à ses compagnons, ils luy lierent les mains, & le menerent à Mamud, lequel auoit du commencement intention de luy pardonner; mais il parla à luy avec vne telle hardiesse & si peu de respect, qu'il le fit pendre, donnant le gouuernement de Koarrazm à Altuntax.

Mamud passa encore vne autre fois en l'Inde, où il eut vne fort signalee victoire contre Gulkand Roy Payen, qui se voyant vaincu avec la perte de cinquante mille hommes, de crainte qu'vne femme qu'il auoit & qu'il ayroit infiniment pour son extreme beauté, ne vint en la puissance de ses ennemis, il la tua, s'en faisant à luy mesme autant sur le champ.

Mamud alla plusieurs fois en l'Inde, où il vainquit les Roys Gipal & Iandabal, d'où il remporta encore de riches despoüilles: puis estant retourné à Gaznehen il y fit faire vne fort superbe Mosquee en action de graces de ses victoires: & de là il entra en la Perse, où il print la ville de Rey & celle de Hisphaon en Hierak qui appartenoint à Magidü Daulé, le gouuernement desquelles il donna à Masud son fils; puis ayât esté deux ans malade il mourut en l'ani 1031. & de l'Egire 421. Deux iours auparauant que de mourir il fit apporter deuant soy tout le meilleur & plus précieux de ses tresors, & comme il les veit il respandit beaucoup de larmes sans dire mot: de sorte qu'on ne scait sur quelle consideration

consideration mais d'autant qu'il commanda qu'on les gardast soigneusement on iugea que sa tristesse procedoit de ce qu'il n'en pouoit pas iouir longuement. Quand il voulut mourir il fist venir le plus ieune de ses fils, qu'il croyoit deuoit estre fort remuât, lequel il pria de luy donner parole qu'apres sa mort, il viuroit doucement avec ses freres, & qu'il respecteroit & obeyroit à l'aîné comme la raison le vouloit, l'autre luy respondit qu'il ne se meit point en peine de cela & qu'il se gouverneroit avec eux comme il auoit fait avec le sien.

Tandis que ces choses se passoient ainsi à Karafon Maurenahar & Vsbek les affaires de la Perse n'estoient pas moins troubles ny confuses: car Magidu Daulé estant Roy de Gerion se gouvernoit fort nonchalamment, & avec beaucoup d'imprudience, Mamud Prince tres-ambitieux ne voulant pas perdre vne si belle occasion, enuoya contre luy vne puissante armee conduite par vn ses plus experimetez Capitaines, auquel Magidu Daulé se rendit sans coup ferir, se fiant sur ce que n'ayant point offensé Mamud, il ne le prieroit point de son Royaume: mais il se trompa: car estant prisonnier & vn sien fils nommé Abuzeys, à peine le sceut Mamed qui estoit lors en la ville de Rey qu'il se fit apporter le tresor de Magidu où il y auoit vn million de deniers d'or ou monnoye, qui est quasi vn million & demy de la nostre quinze mille deniers d'or en joyaux, & grand nombre de vases d'or & d'argent & autres pieces de grand prix, puis il fit emmener deuant soy Magidu Daulé, il luy demanda s'il auoit iamais leu Chanoma qui est la Chronique de leurs Roys, auquel il respondit qu'ouy, puis il luy demanda s'il scauoit iouër aux Echets, l'autre dit qu'ouy. Auez vous iamais leu, dit lors Mamud, que deux Rois possedassent ensemblement vn mesme Royaume, où auez vous veu en ce ieu des echets que deux Roys fussent en vne mesme place? à quoy Magidu Daulé disant que non: Mamed luy feit lors vne fort aigre reprimende de ses ignorances & nonchalances: puis l'enuoya avec son fils, & vn Vuazir à Gaznehen où Mamud auoit vne fort belle librairie, laquelle il fit apporter à Karafon où il auoit laissé pour Roy son fils Masud.

Il se fit encor plusieurs remuemens entre les Daules, tant en Perse comme en Kermon, entre principalement Albufauares & Gelala freres de Sulton Daulé qui auoit succédé à son pere Baodaule, mais en fin ils s'accorderent en l'an mille dixneuf & de l'Egyre quatre cens neuf. En Diarbek il y auoit Acen Ben Baodaule autrement nommé Mocharaf Daulé qui eut intelligence avec vn des principaux Capitaines de Sulton Daulé, laquelle estant decouuerte, il fut malaisé d'y remedier sans venir aux armes & apres plusieurs rencontres, ils s'accorderent à la charge que Mocharaf Daulé gouverneroit la Prouince de Hierak d'Arabie & Sulton Daulé auroit Aunaz, & la Perse: mais Sulton Daulé estant retourné à la maison assembla vne plus puissante armee qu' auparauant sous la conduite de Eben Salak qu'il enuoya contre Mocharaf: mais cettuy-ci vaincu & assiégedans vne forteresse, où il s'estoit retiré & en fin contraint par la necessité de se rendre à son ennemy la vie sauue ce qui esleua tellement Mocharaf qu'il s'en fist apres appeller le Roy des Roys ce qui aduint l'an mille vingt & vn, & de l'Egyre quatre cens vnze, & l'annee d'apres il fist creuer les yeux à Eben Salah. En cette mesme annee Gelala Daulé fut fait Roy de Bagadet, qui eut pour Vvazir Abugaleb, lequel les soldats massacrerent, d'autant qu'il estoit vn donneur de cassades. Il se fit

apres vn mauvais accord entre Mocharaf Daulé, & Sulton Daulé, par le moyen du fils de Sulton à condition que Hierak d'Arabie demeureroit à Mocharaf & la Perse, & Kermon à Sulton, lequel mourut deux ans apres, à sçauoir l'an mille vingt trois, & quatre. cens treize de l'Egire. Apres la mort Abu Mokarram vn de ses premiers Capitaines enuoya avec forces son fils Abulganiar à Autas: mais les Turcs ou Turcomans qui residioient en la Perse appellerent Abulfauares frere de Sulton qui estoit en Kermon, & l'introduisirent en Scyras auparauant qu'il se fust mis en chemin, ce que sçachant Abulganiar leua vne nouvelle armee qu'il enuoya contre Scyras; ce qui fut cause que son competitor fut contraint de se retirer à Kermon: mais cela ne mit pas dauantage le pays en repos d'autant que les vns demandoient la paix, les autres voulant qu'on fist la guerre à Abul fauares, & le Roy n'ayant point d'argent fut contraint de s'en aller à Noabandian, sa grande ieunesse ne luy ayant pas encore donné assez d'experience. pour remedier à tant de traueses, cela fut cause que les partisans d'Abu fauares, le firent retourner à Scyras, & le declarerent Roy comme ceux aussi du party d'Abul Ganiar luy meirent tellement le cœur au ventre, qu'il arma contre son oncle, & apres plusieurs bons & mauuais succez: en fin il le contraignit de rechef d'abandonner Scyras où l'autre entra, & fut de nouveau déclaré Roy.

L'an mille vingt six, & de l'Egire quatre cens seize, Mocharaf Daulé mourut à Bagadet en l'age de vingt trois ans & trois mois, ayant regné cinq ans & vingt cinq iours, sa mort fut cause qu'on manda de Basora Gelala Daulé pour luy succeder, lequel n'estant pas venu avec la diligence requise en telles affaires, on donna le gouvernement à vn autre; dequoy se voulant venger Gelala, il vint contre Bagadet, le Calife Kadertafcha de l'appaier avec raisons & prieres: mais tout cela ne les peut empescher de venir aux mains au desauantage de Gelala qui fut desfait & contraint de s'enfuir à Basora ayant perdu la meilleure partie de ses gens, & vn tresbon butin. L'annee suiuaute les Turcs vindrent à grandes troupes à Bagadet qu'ils prindrent, saccoerent, & y mirent le feu: ce qu'ils firent pour s'asseurer contre les Arabes qui demeueroient en ce pays là; cela fut cause que les habitans appellerent Gelala à leurs secours, & le declarerent Roy de Bagadet, dans laquelle entrant, il alla en la maison du Calife pour luy baiser le pied, lequel le receut benignement, cela aduint en l'an mille vingt neuf, & de l'Egire quatre cens dix neuf, mais en ces entreaites les Turcs qu'il auoit amenez quant & luy demandoient leur paye, & comme Gelala n'auoit point d'argent, ils firent de grandes insolences principalement en la maison de Aboaly Ben Makula Vvazir de Gelala qu'ils saccoerent & emporterent tout ce qui estoit dedans, qui n'estoit pas peu, & renfermerent le mesme Gelala dans vne maison, d'où ils ne le voulurent point laisser sortir qu'ils n'eussent eu le Calife pour respondant, qu'on les payeroit comme il fit aussi, vendant pour ce faire plusieurs piece de grand valeur. C'estoit en ce temps, que Mamud Gaznehy tafchoit de s'emparer de la Perse, ce que Abul Ganiar fit entendre à son oncle Gelala Daulé, afin de s'vnir ensemble, & resister à leur commun ennemy, mais l'autre au lieu de marcher contre Mamud, il alla saccoer Avvaz qui estoit des terres de son cousin, de laquelle il tira grande somme de Deniers.

Les dissensions n'estoient pas moindres en Basora entre les Turcs &

ceux de Dialema, les vns fauorifans Malek Aziz fils de Abu Manfur, & neveu de Gelala Daulé; duquel ne vouloient point ceux de Dialema, mais durant leurs discordes Abulganiar prenant son temps les print à son aduantage, & s'empara de Basora, & de là passa à Vvacet si que tous les biens de ses parens vindrent en sa puissance, à quoy Gelala vouloit donner tout l'empeschement à luy possible: mais les soldats ne voulurent iamais marcher pour luy qu'ils n'eussent receu vne paye, & à faute d'argent, il en demanda par maniere d'emprunt aux plus riches de Bagadet, ce qui luy acquit l'inimitié de tous. Cependant Abul fauares qui regnoit en Kermon, voyant ainsi les affaires troubles en Perse, leua vne armee pour tascher d'y faire ses affaires: mais il mourut en chemin, ce qui fut cause que tous les grands de Kermon d'un commun accord appellerent Abul Ganiar, auquel ils donnerent le gouuernement, & ainsi fut déclaré Roy de Perse & de Kermon, puis sans perdre le temps, il vint avec vne bonne armee contre Bagadet: mais Gelala Daulé étant venu au deuant luy liura la bataille, laquelle Abul Ganiar perdit, & fut contraint de se retirer à Avvaz, & Gelala laissant à Vvacet des garnisons suffisantes pour le garder il s'en retourna à Bagadet en l'an mille trente deux, & de l'Egire quatre cens vingt deux, en laquelle année Kader Calife mourut ayant tenu le siege quarante & vn an, & quatre mois, en la place duquel on meit Kahem ou Alkahem Beamaryla Abu jafar Abdula son fils.

KAHEM OV ALKAHEM BEAMMARYLA ABUIAFAR

ABDULA 47. Calife.

Le temps de Kahem ou Alkahem Beamaryla Abu jafar Abdula fils de Kader ne fut pas plus paisible que celui des autres, & commençant par le Karason, il a esté parlé cy deuant de la mort de Mamud, en la place duquel on meit Mahamed son fils. Or cestuy-ci auoit vn frere auquel le pere dès son viuant auoit donné le gouuernement de Hisphaon: lequel aussitost qu'il sceut la mort de son Pere arma contre son frere: mais cestuy-ci commandoit à ses subiects avec tant de rigueur, que l'ayant tous en horreur le voyant absent, ils se reuolterent, mais Mamud retourna promptement entourer la ville; qu'il print & chastia les rebelles, puis continua son entreprise contre Karason au parauant que d'y arriuer, il escriuit à son frere Mahamed, l'asseurant que sa venue n'estoit que pour le seruir, parce que les terres qu'il possedoit estoient plus que suffisantes pour luy faire passer ioyeusement sa vie. Mahamed qui ne desiroit point cette visite, luy fit dire qu'il le prioit de l'en excuser, & qu'il s'en retourna, ce qui offensa fort Masud, de sorte qu'il se declara tout apparamment ennemy de Mahamed, auquel on conseilla fort de se reconcilier: mais il y fit la source oreille, & enuoya contre son frere vn Capitaine nommé Issuf Saburakin, & luy mesme le suiuit avec le plus grand nombre de gens qu'il luy fut possible: mais il s'aresta vn mois à Tanganabat, où il fit le Ramedon ou careme Mahometan; en fin Masud l'enuironna, & par la trahison de Issuf & la meschanceté d'un Amir Aly vn des principaux hommes de Mahamed, il fut pris & liuré à Masud, lequel recompensa les traistres comme ils auoient merités: car il fit mettre Issuf chargé des fers en vne basse fosse, & fit pendre Amir Aly, & quant à son frere Mahamed il luy fist creuer les yeux, demeurant ainsi maistre des Royaumes de Karason & de Gaznehen, outte

La Prouince de Hierac que son pere luy auoit donnée, ce qui aduint l'an mil trente deux, & de l'Egyre quatre cens vingt deux, apres cela il enuoya Altuntax gouverneur de Koatrazm contre Aly Taquin qui tenoit Samatkand & Bokara & y eut bataille entre eux en laquelle Altuntax eut du pire du commencement à cause d'un stratageme dont se seruit Taquin, toutesfois la victoire demeura en fin à l'autre: mais elle luy cousta bien chet: car il y perdit beaucoup de ses gens, & laissa la vie, la fin de laquelle se sentant approcher il fit accorder les siens avec l'ennemy, de crainte qu'ils n'encourussent quelque danger, quand ils seroient sans chef.

En l'an 1034. & de l'Egyre quatre cens vingt six, la contree de Gibal & la ville de Rey se reuolterent contre Masud, comme firent encores les garnisons que son pere auoit laissées en l'Inde: mais en recompense, il subiuga Gerion & Tabarstan, & comme durant son absence deux Capitaines Turcs se firent sousleuez contre luy l'un nommé Togorel ou Togozelbeck & Iakarbek Salinguis, il les subiuga à son retour, de là il fit vn voyage en Inde: mais les Turcs ne s'estans qu'espartez sans auoir esté rompus, se rassemblerent & à la faueur de son absence subiuguerent plusieurs villes en Karason, & contraignirent Alao Daulé Ben Kakuya & Abufale de sortir hors de leurs gouuernemens, ce qui fut cause que Masud vint aussi tost à Gerion, & comme en poursuuiuant son chemin il eust sceu qu'un guetteur de chemins s'estoit retiré en vne forteresse avec cent de ses compagnons, il les fit venir sous son fauf conduit & assurance: mais quand ils furent venus deuant luy, il les enuoya pendre disant que telles manieres de gens deuoient estre chassiez en quelque maniere que ce fust: & continuant son chemin, on luy fist plusieurs plaintes des tyrannies de Nur Taquin gouverneur de Balk; mais il estoit bien mal aisé de satisfaire à leur demande, à cause que c'estoit l'hyuer, & qu'il faisoit de grandes pluyes; toutesfois poursuuiuant son chemin il eut nouuelles que Daud Capitaine Turc amenoit de grandes forces pour le secours de Balk, en faueur de Nur Taquin, de sorte que Masud craignant d'estre enclos, alla au deuant de Daud; ce que sçachant Nur Taquin, il le poursuuiuit & luy donna sur la queue, où il fist mourir grand nombre de ses gens, & emporta vn fort bon butin. Masud ainsi mal traité ne laissa pas de poursuiure son chemin contre Daud, lequel le vainquit & le contraignit de s'enfuir à Gazneken, où il fist mourir plusieurs Turcs qui estoient de ses soldats, d'autant qu'ils auoient trop laschement combattu en la bataille qu'il auoit eue avec Daud Saliuk, puis ayant enuoyé son fils Maudud à Balk, accompagné de Nacer Hamed son Vuazir & de bon nombre de gens de guerre, emmena avec soy son frere qui estoit aueugle, & ses fils, & s'en allant à l'Inde, & arriué qu'il fut à vn passage du fleuve de Send que les Perses appellent Pang, & qui n'est autre que l'Indus; il passa luy & les siens: de l'autre costé demeurèrent sur l'autre riué son frere aueugle avec ses thresors, en la garde d'un Capitaine appellé Nustaquin, lequel se seruant de cette occasion, il departit aux soldats les thresors & saluerent l'aueugle Roy, lequel le refusoit: mais en fin il l'accepta pour la crainte qu'il auoit de la mort de laquelle ils le menaçoient s'il n'y consentoit, puis passerent le fleuve avec luy & se ruèrent sur les gens de Masud; qui ne firent pas grande resistance, ne s'attendant pas à ceste secousse: de sorte que Masud fut pris, toutesfois ils ne luy demanderent point d'autre satisfaction, sinon qu'il se contenteroit de viure

en paix, en quelque lieu, ce qu'il accepta & demanda la forteresse de Kobra-kebir, laquelle luy fut accordée avec bonne garde, au departir Masud pria son frere de luy enuoyer quelque argent pour faire son voyage: mais Mahamed qui estoit fort auare dict qu'on luy donnast cinq cents dragmes qui sont environ cinq cents seales, ce que Masud souffrit avec vn grand ressentiment: mais celuy qui luy portoit l'argent luy en donna encore du sien mil cinq cents deniers d'or, qui sont environ deux mille ducats, lesquels luy furent apres bien payez.

Quant au Roy aueugle se voyant mal propre au gouvernement à cause de son aueuglement, il resigna son Royaume à son fils Hamed, lequel par le conseil d'un fils de Isuf Taquin & de Amir Aly Kachaoand les peres desquels Masud auoit fait mourir en vengeance aussi bien qu'il auoit fait au Roy aueugle, ils allerent secrettement à Kobra Kibir, & tuerent Masud ayant esté Roy dix ans, il estoit fort courageux & liberal, & comme il a esté dict, il auoit enuoyé son fils Maodud à Balk, ou ayant entendu l'aduanture de son pere & le retour de Mahamed de l'Inde, il les fit attendre au passage à Gaznehen où il les prit si mal à propos qu'il les combatit les vainquant, & print prisonniers Mahamed, son fils Hamed, & d'autres encore qui y estoient, Nustaquin & les deux conseillers de la mort de Masud avec vn bon nombre de ceux de la maison Royale qu'il fit tous mourir excepté vn Abderrhain fils de l'aueugle auquel il sauua la vie pour vne telle occasion, c'est que Masud étant prisonnier, vn sien frere Abderramon le trouua avec la Tige ou Couronne sur la teste, laquelle Abderramon ayant ietté par grand mespris en terre Abder Rhain trouuant ce fait fort estrange, & la leuant du lieu ou ceste Tige auoit esté iettée, il la mit sur la teste de son oncle avec paroles de grande consolation, & cet acte de pieté étant venu à la cognoissance de Maodud, il suruint en cette occasion, & la recompensa de la vie.

Maodud ayant obtenu cette victoire, il fit bastir vn fort somptueux edifice qu'ils appellent Fal Habad, & selon le langage de Karason le lieu de Ado gané. La mort de Masud apporta encore plusieurs remuemens en la Perse & en l'Inde, d'où Maodud craignoit fort que son frere Maodud reuint & qu'il luy fist quelque trouble: mais cettuy-cy mourut en chemin, si bien que Maurenahar & les terres de l'Inde vindrent en la puissance de Maodud. Toutesfois les Turcs Saliuquis qui estoient lors à Maurenahar, & Karason ne le recognoissoient point, contre lesquels il enuoya son armee l'an mille quarante cinq, & de l'Egyre quatre cents trente cinq, à laquelle s'opposant Olob Arsalon fils de Iakarbek avec de fort belles troupes, combatit l'armee de Maodud & remporta la victoire. D'autre costé les Turcs ayans fort de Turquestan à grande multitude pillant & rauageans les contrees de Garmeer & Kandachar: mais les garnisons de Maodud, les attendirent au passage & en firent vn grand carnage. En ce temps les Roys de l'Inde qui estoient vassaux de Maodud se rebellerent contre luy & ayans fait alliance entre eux, vindrent assieger Lahor que Maodud enuoya secourir en grande diligence: mais les dissensions que ces Roys eurent entre eux fut cause que Maodud pacifia le tout plus facilement, & fit retourner les autres en leur precedente obeysance, & com-

me il eust terminé ce différent, il fit marcher son armée contre les Turcs. Saliu-
quis occupoient le Karafon; il mourut en chemin d'une colique l'an mille cin-
quante, & de l'Egire 441. or encore qu'il eust deux fils, les soldats voulurent
toutesfois que Aiy Ben Masud son frere luy succedast, mais cestuy-ci ne iouy
pas long temps de la Royauté: car vn Vvazir de Maodud mit en liberté Abd
Rachid & le declara Roy, le portant, de sorte que l'autre fut contraint de luy
quitter la place.

Quant à Bagadet les choses estoient tousiours en confusion: car le peuple
se reuolta encore vne autre fois contre Gelala Daulé en mespris duquel ils pro-
clamerent Roy de Bagadet Abulganiar & l'enuoyerent querir, mais ils s'en ex-
cusa, & bien pour luy: car les Turcs s'accorderent bien tost apres avec Gelala
Daulé: toutesfois cette reconciliation ne fut pas de longue duree: car ils firent
vn nouveau rauage dans la ville, où ils mirent le feu pour auoir plus d'occa-
sion de la piller, & vouloient faire sortir Gelala; si bien que tous ses remuemens
durerent tout l'an mil trente sept, & de l'Egyre quatre cens vingt sept, & le sui-
uant encore auquel il fit vn si grand froid que le fleuve Degile qui est le Tygris,
fut gelé douze iours continuels, & tomba tant de neiges aux enuirs de Ba-
gadet que toute la terre en estoit couuverte à la hauteur de trois palmes, ce qui
est assez digne d'admiration, veu la situation de la terre. Gelala fut quelque
temps d'accord avec les Turcs. Mais l'an mille quarante quatre, & de l'Egyre
quatre cens trente quatre, vn de leurs Capitaines Ebrahim Nealy Saliuquy
entra en la Perse, en la Prouince de Hierak, & print Amedon, Tokzelbek au-
tre Capitaine print aussi la ville de Rey, & sur ces entre faites mourut Gelala
Daulé ayant regné dix sept ans, son fils Abu Mansur estoit à Vvacet que l'on
manda, mais les troubles estoient si grands de toutes parts qu'il n'osa abandon-
ner le pays, de sorte qu'on donna le gouuernement à Abul Ganiar. Tokzelbek
cependant avec vne armée victorieuse rauageoit toute la Perse, cela fut cause
qu'Abul Ganiar voulut faire alliance avec luy; & maria son fils avec vne fille
de Daud Saliuquy cousine de Tokzelbek, & l'an suiuant qui fut l'année mille
quarante neuf, & de l'Egire quatre cens quarante, il mourut en Kermon lais-
sant cinq enfans Abu Mansurfulad Sorun Kozirao Feruz Abu Taher Abucayd
Aboaly Kay Kozirao Sorun, comme l'aîné pensoit succeder, mais Kozirao
Feruz s'empara du Royaume, & changeant de nom se nomma Malek Rhaym;
si qu'il y eut de grandes guerres entre tous ces freres avec diuers succez, en fin
Rhaym à l'aide de Tokzelbek print Scyras, & la meilleure partie de la Perse,
tout y estant en confusion & puis s'en retourna à Vvacet.

Les troubles continuoient aussi à Bagadet qui auoient esté cōtinuez depuis
la mort de Gelala par le moyen du Calife de Damas qui estoit de la famille de
ceux d'Ismael qui vouloit faire chasser de Bagadet, le Calife Kahem ou Alka-
hem, comme de fait, il fut contraint de quitter le siege & s'en aller se
refugier à Tokzelbek, avec lequel il auoit quelque amitié, cestuy-ci entra
en Bagadet laquelle il mit à feu & à sang sans pardonner ny aux vians ny
aux morts, faisant ouuoir iusques aux sepulchres pour voir s'il n'y auoit
point quelqu'un de caché, & le remit ainsi en son Califat. En ces entre-
faites arriua à Bagadet Malek Rhaym, lequel nonobstant toutes ses alle-
gations, & bien qu'il se fust retiré en la maison du Calife, il ne peut em-
pescher qu'il ne vint en la puissance de Tokzelbek qui le mit en prison

en laquelle il mourut; mais cette mort n'apporta pas plus de concorde entre ses autres freres Mansur & Abufay, de sorte qu'en fin ce dernier, apres plusieurs diuers euenemens fut pris prisonnier par Mansur qui le fit mourir, il fit le mesme apres à vn sien Vvazir qui auoit esté aussi à feu son pere & mit en sa place, Fazel Ben Acen, lequel se voyant bien estably en sa charge pour recompense, il print son Roy Mansur & le mit prisonnier en vne tour où il mourut.

Il y auoit en Kermon vn Capitaine Turc nommé Saliuquy autrement Malek Kaoerd, qui ayant entendu ce que Fazel auoit fait contre Mansur, leua vne grande armee contre luy; de sorte que l'autre fut contraint de s'enfuir & de se retirer vers Olob Arsalom, avec lequel il acquit de grandes richesses, toutefois ce ne fut pas avec tant de seureté pour luy qu'il ne fust pris prisonnier avec vn sien fils à Nazom de Molk, & mis prisonniers en la forteresse de Stahhar, où ils moururent en l'an mille cinquante sept, & de l'Egire quatre cens quarante huit, quant à Aboaly Kay Kozrao fils de Abul Ganiar, auquel auoit esté laissé le gouuernement du pere, il s'en desmit volontairement entre les mains de Olob Arsalom qui luy donna les terres de Naoband Ian & Aktak où il passa le reste de ses iours. Arsalom le traitant tousiours avec beaucoup de courtoisie, il vescu encore quarante ans apres ses freres, & mourut en l'an mil nonante cinq, & de l'Egire 487. qui fut la fin du gouuernement des Daules en la Perse.

Quant à Togorel ou Takzelbek, il poursuiuit Abd Rachid, lequel s'estoit retiré en vne forteresse si forte que voyant qu'il ne gaignoit rien deuant, il fit en sorte par presens qu'il corrompit les gardes sans ceux qui estoient dedans. Si que Abd Rachid luy fut livré avec plusieurs autres de ses parens; lesquels il fit massacrer & puis se declara Roy espousant vne sœur du defunct; mais à peu de iours de là estant en la place publique pour y recevoir la salutation qu'on a accoustumé de faire en ces quartiers là, dit des principaux hommes du pays bien vnis ensemble; vindrent pour la luy donner; & s'estans mis en rond à l'entour de luy mirent tous la main à l'espee; & le massacrerent. Bien peu de temps apres Charkiz vn Capitaine qui venoit des Indes; fit sortir de prison Ferrogoad fils de Massud & frere de Abd Rachid & le fit Roy. Daud Saliuquy, de qui Ferrogoad auoit eul victoire, leua vne armee pour aller contre Karafon, contre lequel Saliuquy Roy de Turquestan enuoya plusieurs de ses Capitaines, lesquels furent vaincus; en fin Olob Arsalom combattit & le vainquit, prenant plusieurs Gazneys prisonniers, lesquels s'en reuengerent apres sur les Turcs qui estoient captifs en Gaznehen. Ferrogoad ayant gouuerné six ans mourut; laissant pour successeur son frere Hebrahem ben Masud, en ce temps mesme mourut Kahem ou Alkahem Calife l'an mil septante quatre, & de l'Egire 467. ayant tenu le Califat 44. ans & quatre mois.

ALMOKTADY BILA 48. Calife.

Après la mort de Kahem Almoktady Bila fut mis en sa place; au temps duquel il se fit plusieurs remuemens en la Perse; mais de peu d'importance, & quant au Karafon & terres de Maurenahar Hebrahem frere de Ferrogoad qui par sa mort luy auoit succédé, s'accorda avec les Turcs & ayant mis son Royaume en paix, fit vn voyage en l'Inde, où il fit de grandes conquestes & gagna de tres-riches despoüilles; mais Malekcha Roy de Tur-

questan voyant la Perse iouyr d'une profonde paix; pensa que le temps estoit propre pour y bien faire ses affaires; & leua pour cet effect vne grande armee dequoy ayant eu aduis Ebrahim luy enuoya des Ambassadeurs qui firent en sorte qu'ils le destournerent de son dessein; & pour plus grande assurance de leur amitié Ebrahim maria son fils Masud avec la fille de Malekcha, ce qu'estant fait Ebrahim mourut l'an de salut mille oçtante neuf, & de l'Egire quatre cents quatre vingts vn, six ans apres, à sçauoir l'annee 1095. & de l'Egyre 487. mourut le Calife Almoktady Bila ayant gouverné 19. ans 5. mois.

ALMOSTAZER BILA 49. Calife.

Almostazer fils de Almoktady succeda à son pere au Califat: du temps de cettuy-cy Bagadet ayant esté ruynée par les desbordemens du fleuve Tygris fut changée de scituation, & baillie de l'autre partie du fleuve vers l'Orient, où elle est maintenant assise en vne assiette plus commode que la premiere, ayant eu vingt cinq Califes, depuis sa premiere fondation faicte par Abuiafar sans que pas vn soit mort en icelle, ce qui est digne d'estre considéré quant à Almostazer Bila, il eut quasi la paix tout le temps de son gouvernement qui fut de 25. ans & 6. mois; à la fin desquels il mourut l'an de salut 1129. & de l'Egire 512.

ALMOSTARCHED BILA FAZEL 5. Calife.

A ce Calife tout pacifique succeda son fils Almostarched fort courageux & enclin à la guerre, laquelle il feit à quelques Princes de Perse, & ayant occupé quelques Prouinces de Masud Saliuquij Roy de Karason, ils combattirent ensemble avec diuers succez, mais la victoire demeura en fin à Masud pres de Tabris où Almostarched fut vaincu & se sauua à la fuite il fut toutesfois pris incontinent apres & présenté à Masud qui le feit tuer, l'an de salut mille cent trente six, & de l'Egyre cinq cens, vingt-neuf, ayant gouverné dix sept ans & deux mois.

RACHED BILA 51. Calife.

Rached Bila fils de Almostarched paruint au Califat apres la mort de son pere, de laquelle voulant prendre vengeance, il arma le plus de gens qu'il peut & s'en alla contre Masud en Perse, de laquelle il conquit vne grande partie, mais s'estant rencontré avec son ennemy qui luy liura la bataille, il fut vaincu, & s'enfuit à Iffaon chef de Hierak en la Perse; où Masud le fit tuer en l'an mille cent trente-neuf, & de l'Egyre cinq cents trente deux; apres la mort duquel Masud vint en Bagadet, où il entra sans aucune resistance.

ALMOKTAFY BILA 52. Calife.

Masud s'estant rendu le maistre de Bagadet mit en la place de Rached Almoktasy Bila oncle du deffunt; & bien peu apres Masud mourut en la Perse, chacun de ses capitaines se contentant de ce qu'il auoit en gouvernement: ce qui donna l'assurance à Almoktasy d'assembler vne belle armee & s'en aller en la Perse où il recouura sans grande resistance, ce que Masud y auoit vsurpé, laquelle ayant possédé l'espace de 24. ans sans aucune notable nouueauté, il mourut en l'an 1161. & de l'Egyre 555.

ALMOSTANGET BILA ISSVF 53. Calife.

Au Calife Almoktasy succeda son fils Almostanget Bila Issuf, & comme du viuât de son pere Masud fust mort en la Perse côme il a esté dit, Arsaloncha

son fils ainé luy auoit succédé en Gaznehen, lequel à peine fut-il paruenü à la Couronne, qu'il fit prendre tous ses freres qui estoient en grand nombre, vn seul excepté nommé Baharoncha qui eschappa. Or ceux-cy auoient deux parents, l'vn Gouverneur de Karafon appellé Saniar, & l'autre de Hyerak de Perse qui s'appelloit Mahamed. Ces deux cy estoient freres: Baharonchase retira vers Saniar, lequel tascha de l'accorder avec Arsalon, lequel n'y ayant voulu entendre, Saniar luy fit guerre, & entra dás le Gaznehen: de sorte que Arsalon fut en fin vaincu. Vne sienne tante tascha de les accorder, Mais Saniar à la persuasion de Baharoncha retourna aux armes, & ayant eu vne secóde victoire de Arsaloncha, il entra derechef au Gaznehen, où il fit vn tres-riche butin: puis ayant mis Baharon en possession de ceste contree, il s'en retourna chez soy. Arsalon le voyant absent retourna derechef au Gaznehen, contrainnant Baharon de s'enfuyr, que Saniar restablit apres: & Arsalon s'enfuyant il fut pris & emmené à son frere qui le fit tuer, ayant regné trois ans. En l'an 1119. & de l'Egire 512. Baharon demeurant ainsi paisible possesseur, il fut fort bon Prince, gracieux & liberal, qui ayroit les gés de lettre, & luy mesme estoit fort sçauant: de sorte qu'il escriuit quelques œuures en Philosophie, l'estude ne luy fit pas perdre toutesfois son courage guerrier, de sorte qu'il fit quelque entreprisede en l'Inde & en la Perse, où il mourut l'an 1153. & de l'Egire 547. ayant regné trente cinq ans.

Kozrao son fils luy succeda, mais estant arriué plusieurs remouements à ce nouveau regne, & ne se tenant point assureé en son pays, il s'en alla en Inde en la prouince de Lahor, il retourna depuis à Gaznehen, mais trouuant son Royaume occupé par Saniar Roy de Karafon, & qu'il n'estoit pas assez fort pour s'opposer à sa puissance, il s'en retourna à Lahor où il mourut l'an 1161. & de l'Egire 555. ayant regné 9 ans. Son fils Kozrao Malek luy succeda en Lahor chef du Royaume de Multon en l'Inde, car pour la Perse tous ses Royaumes estoient occupez: & pour les rauoir il faisoit vn esprit plus belliqueux & moins vitieux que le sien, qui fut cause de le faire hair de tous, & principalement des gens de guerre. Vne partie des terres de Gaznehen estoient possedees par vn Sultan Guaya Cadin Mahamed Gauty: cestuy cy fit quelques courses en l'Inde vers Lahor, laquelle il prit: de sorte que Kozrao Malek retourna au Gaznehen où il mourut l'an 1169. & de l'Egire 563. & en luy prindrent sin les Sabutaquys: trois ans apres mourut le Calife Almostanger, à sçauoir l'an 1172. & de l'Egire 566. ayant gouverné vnze ans.

ALMOSTANZY BENVR ELAH ACEN 54. *Calife.*

Almostanzy Benur Elah eut le Califat par la mort de son pere, il fut bon Prince, liberal & aimé des siens: il gouerna neuf ans & huit mois, & mourut l'an 1180. & de l'Egire 575. sans que durant ce temps il soit arriué chose digne de remarque.

NACER OU NACERE LADIN 55. *Calife.*

Almostanzy estant mort, son fils Nacer ou Nacere Ladin vint au Califat, lequel tint 47. ans, sous lequel Bagadet florit grandement. Durant le gouuernement d'iceluy ceux de Koarrasm vindrent contre les Saliuquys, les vainquirent & assubierrèrent, & les Tartares sous la conduite de Chinguis kham s'emparèrent des contrees de Turon & Agem, les mettant à feu & à sang, auquel temps mourut le Calife Nacer, à sçauoir l'an mil deux cens vingt six, & de l'Egire six cens vingt-deux.

ALZAKER ou ALTAHER BILA MAHAMED 56. Calife.

Le fils de Nacer nommé Alzaker ou Altaher Bila Mahamed fut fait Calife au lieu de son pere, mais ce ne fut que pour neuf mois, car il mourut en l'an de salut 1227. & de l'Egire 623.

ALMOSTANCER BILA 57. Calife.

Almostancer Bila Mansur succeda à son pere Alzaker: cestuy-ci fit tant de cas de la liberalité, qu'ayant donné en prodigue il deuint pauvre. Du temps de cestuy-ci la Perse iouysoit d'une grande paix: mais les Mogoles ou Tartares y ayans fait leur premiere entree se rendirent les maîtres de quelques prouinces d'icelle, auxquels s'opposa le Calife Almostancer, les contraignant de quitter la meilleure partie de ce qu'ils auoient acquis, & les ayant battus par plusieurs & diuerses fois, il mourut le 17. an de son gouvernement l'an de salut 1244. & de l'Egire 640.

ALMOSTACEM BILA ABDVLA 58. & dernier Calife de ceux de Bagadet.

Les Tartares ayans esté vaincus, comme vous auez entendu, par Almostancer Bila, ils en eurent leur raison sous le gouvernement de son fils Almostacem, car Olakukan Tartare le vainquit, & le fit mourir, & apres auoir tenu le Califat 15. ans & 6. mois: ainsi finirent en luy les Califes de Bagadet, que nous disons Babylonne ou Baldaq, les Tartares s'emparans d'icelle & de toute la Perse, ayant esté 37. de ceste famille, & commandé 523. ans peu plus peu moins, desquels on a traité particulièrement, d'autant qu'ils sont comptez en la Chronique de Perse pour Roys d'icelle, tant par Tavarich que Mirkond. Almostacem mourut l'an de salut 1258. & l'an 655. de l'Egire.

DES MOGOLES OV TARTARES QVI ONT COMMANDE EN LA PERSE.

CHINGVISKAN. premier Roy de Perse des Tartares.

Chinguiskan qui fut le premier des Tartares, qui fit voir ses armes en la Perse, estoit fils de Sukyh Badur, c'est à dire le vaillant, duquel voicy la genealogie: Badur estoit fils de Partâ Badur, fils de Filkā, fils de Thomanahkâ, fils de Bayfangorkan, fils de Kaydukhan, fils de Tominkâ, fils de Bukahkan, fils de Buzaniar, qui estoit en ce faisant le huitième ayeul de Chinguiskan, lequel naquit en l'an de salut 1152. & de l'Egire 546. cestuy-ci perdit son pere, n'ayant encor que 13. ans, & comme on le voit si petit on fit aussi plusieurs entreprises & remuemens qui s'esineurent, de sorte qu'ils ne finirent que iusques en l'an 1166. & de l'Egire 599. en laquelle annee Chinguiskan vainquit tous ses empeschemens, & ceux qui luy dispuoient le royaume, iouyssant en fin de tout ce que son pere & ses ancestres auoient possédé. On l'appelloit auparauant Tamachin, mais quād il fut establi au Royaume, qui fut l'an de salut 1207. & de l'Egire 602. il se fit nommer Chinguiskan, c'est à dire en leur langue Roy des Roys: cestuy cy fut vn tres-puissant Prince, reduisant sous son Empire & obeissance toutes les Hordes ou familles des Tartares avec les royaumes de Kejaô Kötan, Helan, Tangar & autres, lesquels ayant subiuguez en l'an que l'on comptoit 1219. & de l'Egire 615. il sortit de ses confins avec vne armee presque innumerable, se vint ruer sur les terres de Murenahar: à laquelle puissance s'estant opposé Mahomet Koartazmcha, & voyant combien les efforts estoient de peu d'eff. Et

Contre vn si terrible ennemy, il luy abandonna la terre, & s'enfuit en Karason. Chinguiskan entra en Maurenahar l'an 1224. & de l'Egire 620. mettant au fil de l'espee tout ce qu'il trouua de viuant en ceste contrée là, & fit le mesme à Balk, d'où il enuoya 30000. homes à la poursuite de Mahamet Koarrazmcha, qui fuyoit tousiours deuant luy, mais en fin il fut rattraint à Abiskor en Gucy-lon, où ils le massacrerent, mettant toutes ses terres à feu & à sang: de là il s'en alla contre la ville de Rey, en laquelle & aux enuirs on tient que les Mogoles ou Tartares firent mourir 600000. personnes, & aux prouinces de Nichabur, sans les femmes & petits enfans 1150000. hommes, encore y en a-il qui disent 1600000. faisant le mesme rauage vn an durant par toutes les contrées de la Perse. Almoftacer Bila Mansur Ben Alzaher Calife pour lors de Bagadet assembla le plus de forces qu'il peut pour s'opposer à cét orage, & empescher qu'il ne vint foudre sur ses terres: & de fait ceux cy estans tous diuisez & separez en diuerses côtrées, il les prit si à propos qu'il les contraignit de sortir quasi de toute la Perse, & se retirer à Maurenahar en l'an 1227. & de l'Egire 623.

Par la mort de Mahamet Roy de Korrazm son fils le voyant n'estre pas bastant pour resister aux Tartares, s'enfuit en l'Inde: cestuy-ci s'appelloit Sultan Gelaladin, lequel les Mogoles suiuirent à la trace, & l'ayât trouué pres le fleuue Indus luy donnerent bataille, en laquelle il fut vaincu & contraint de se retirer à Multon vn royaume situé en la plus interieure partie de l'Inde. Quand à Chinguiskan apres auoir ainsi frayé le chemin aux siens, & donné le premier l'entree en la Perse, il s'en retourna à Ketao Kotan, où il mourut en l'an de sa luy 1228. & de l'Egire 624. de son aage le 78. & depuis qu'il fut paisible possesseur de ses royaumes le 25. il eut cinq fils, l'ainé desquels s'appelloit Tuchi khô auquel le pere donna le gouvernement des royaumes de Dast, Kapechah Koff. Albugar qui mourut six mois deuant son pere Chagataykon, qui eut le gouvernement des royaumes de Maurenahar, Aygor & Koarrazm, ayant possédé ces royaumes iusques en l'an 1241. & de l'Egire 638. le quatrième Oktaykshon, lequel succeda à son pere: & le cinquième fut Tulikhan, auquel le pere donna quelques prouinces avec tous ses thresors: cestuy-ci mourut aussi en l'an 1232. & de l'Egire 628. de sorte que des cinq fils de Chinguiskan, Oktaykshon demeura seul en vie pour embrasser ceste grâde succession: les autres toutesfois eurent quelques enfans, la succession desquels sera declaree cy apres. Ce que rapporte Mircond ne doit pas estre aussi passé sous silence, c'est que l'on sicut pour chose assuree que lors que Chinguiskan nasquit au monde il auoit les deux mains ouuertes, & en chacune d'icelles vn peu de sang, pronostic certain de sa tres-grande cruauté.

ОКТАЙКАХОН 2. Roy de Perse des Mogoles ou Tartares.

Oktaykshon quatrième fils de Chinguiskan luy succeda à l'Empire en l'an mil deux cens trente, & de l'Egire six cens vingt six: cestuy ci fut aussi bon que son pere auoit esté manuais, & eut d'autres belles & grandes parties qu'il auoit en luy, la liberalité luy fut fort recômandable: de sorte que Mircond tiét qu'en dons & recompenses extraordinaires durant sa vie il dependit 666. bolles (maniere de parler des Perfes) de mille tomanis valent chacun toman seize ducats, qui reuiendroient le tout à la somme de dix millions six cens cinquante six mille ducats. Il eut pour Vuazir vn nommé Gerbahon Noyn vn grand guerrier & fort prudent, lequel il enuoya contre Gelaladin qui s'estoit retiré à Multon, lequel ayant assemblé ses forces alla au deuant de cestuy-ci

pour le combatre, mais il fut vaincu, & mourut au combat, la famille de ceux de Koarrasm Cha finissant ainsi en luy: apres il conuertit ses armes contre la Perse, & la requisit toute sous son obeyssance, excepté Bagadet, puis ayant regné 13. ans il mourut tout bruslé au dedans, par l'usage immodéré du vin qu'il beuuoit, l'an de salut 1232. & de l'Egire 649. il laissa vn fils nommé Gayuk Khan lequel à cause de son bas aage fut mis sous la tutelle de la mere, qui gouerna cet Empire 4. ans.

GAYUK KHAN 3. Roy de Perse des Tartares.

Gayuk Khan fils de Oktay Kahn commença à regner en l'an mil deux cens quarante six, & de l'Egire six cens quarante trois: il donna de grandes esperances qu'il seroit bon Prince, estant fort amy de la Justice, liberal & à qui les Chrestiens n'estoient point desagreables, lesquelles choses le firent aymer de tous, mais il ne regna qu'un an, à la fin duquel il mourut, de l'Egire 644. & de salut 1247.

MANCHUKAHON 4. Roy de Perse des Tartares.

Manchukahon fils aisné de Tuly Khan cinquième fils de Chinguis Khan vint à la couronne, son cousin n'ayant laissé aucuns enfans; il fut bon Prince courageux, liberal, & benin. Il fauorisoit fort les Mores, & n'estoit pas toujours contraire aux Chrestiens, mais il auoit les Iuifs et horreur, & les persecutoit. Il donna à Kablay Kahon son frere les terres de Ketao Kotan, qui les accrent beaucoup, Ce Prince fonda la fameuse ville de Cambulu auourd'hui la Cour du grand Tartare, & à son autre frere Vlah Kukhan: il donna les terres de la Perse, puis ayant regné treize ans il mourut l'an 1260. & de l'Egire 657.

VLAK KUKAN 5. Roy de Perse des Tartares.

Vlah Kukan ayant eu, comme il a esté dit, les prouinces de la Perse en gouuernement des le viuant de son frere, & ce dés l'an mil deux cens cinquante six, & de l'Egire six cens cinquante trois, où il mit aussitost la main à l'œuvre, & attaqua Ismaely a place d'importance qu'il emporta, ne donnant la vie à personne de tant d'ames qui se retrouuerent en icelle. Il passa depuis à Hyerak, qu'il subiugua, & l'année suiuaute mena son armee contre Bagadet, à l'encontre duquel faillit Almostacem Calife qui fut vaincu & massacré avec ses quatre fils, taillant en pieces tout ce qu'il se trouua tant à Bagadet qu'aux enuirs, si qu'on dit qu'il ne fit pas mourir moins d'un million six cents mille personnes; puis en l'année mil deux cens soixante vn, & de l'Egire six cens cinquante huit, il alla assieger Alep & Damas qu'il subiugua, laissant pour Gouverneur en ces parties de Surye Kaptukahon, puis s'en retourna en la Perse en la prouince de Aderbajon, en vn lieu appellé Meragah aux enuirs de Tabriz, où il mourut l'an mil deux cents soixante-six, & de l'Egire six cents soixante trois. Deuant que de mourir il despartit ses terres à trois fils qu'il auoit, à l'aîné nommé Habkai kahon il donna les Royaumes de Hyerak, Mazandaron, & Karafon; au second nommé Hyachemet il donna Aron, qui est l'Armenie, & Aderbajon. A Taudon qui estoit le troisième il laissa les terres de Diarbak, & Rabyah qui est la Mesopotamie; de plus il donna à Atalmok Iavviny vn de ses Vazirs Bagadet, pour le reparer comme il fit, & à vn autre appellé Mahyendin Paroaney, quelques terres en Rumeftam. Il florissoit alors en la Perse vn soit excellent Astrologue appellé Nacyradin Tuffy, qui a composé vn liure intitulé Zichel Kony des iugemens & figures soit celebre entre les Perles.

Outre cest trois fils cy dessus nommez, Vlah Kukhan en auoit encores deux autres, l'un nommé Nicudar Oglan, l'autre Targahckhan, auquel le pere n'auoit point fait de part, comme estans les plus ieunes, mais il ne laissa pas de l'auoir, & les enfans de l'autre en eurent aussi leur part.

HAYBKAYKHAN 6. Roy de Perse des Tartares.

Haybkaykhan fils de Vlah Kukhan, succeda à son pere en la seigneurie de Perse. Cestuy-cy eust guerre avec Borakhan, qui tira vne grande armee du Chagatay, l'an de salut 1271. & de l'Egire 668. contre lequel Haybkaykhan combattit, & le vainquit, le faisant retirer iusques à Maurenahar. Il fut Roy dix-sept ans, à la fin desquels il mourut en Amadon, l'an de salut 1282. & de l'Egire 680. & d'autant qu'il n'auoit point d'enfans, on mit en sa place son frere Nicudar Oglan, qui se fit appeller Hamed Khan.

HAMED KHAN, auparavant Nicudar Oglan, septieme Roy de Perse des Tartares.

Hamed Khan, qui s'appelloit auparavant Nicudar Oglan, se fit More, & changea son premier nom, & regna seulement 2. ans & deux mois, à la fin desquels il mourut l'an de salut 1283. & de l'Egire 683. de sorte que le Royaume retourna aux enfans de Haybkaykhan.

ARGONKHON 8. Roy de Perse des Tartares.

Argonkhon fils de Haybkaykhan l'aîné des enfans de Haybkaykhan, paruint au Royaume par la mort de son oncle, duquel il iouyt sept ans, puis mourut en l'an de salut 1292. & de l'Egire 690. laissant le gouvernement à son frere Ganiatukhon.

GANIATUKHON 9. Roy de Perse des Tartares.

Cinq mois apres la mort de Argon Ganiatukhon son frere fut introduit au Royaume. Ce Prince fut fort liberal, & auoit plusieurs belles parties, lesquelles furent toutes obscurcies par sa sensualité. Estant fort necessiteux il voulut introduire en la Perse l'usage de la monnoye de carte, ou de papier, comme aux Prouinces de Ketaokotan, mais personne n'y voulut consentir: & celuy qui luy fut le plus contraire, fut vn sien oncle nommé Baydu Kon, qui sur ce suiet luy fist la guerre, & le tua en vne bataille apres auoir esté Roy 3. ans, l'an de salut 1295. & de l'Egire 693.

BADUKHAN 10. Roy de Perse des Tartares.

Badukhan fils de Turgahé, fils de Vlahkukhan, oncle du dernier Roy, s'estant introduit ainsi au Royaume avec violence, Gazun fils de Arghon Khon, vint contre luy avec vne belle armee toute composee de Mores, & se rencontrerent à Badukhem, & à Nakchoan, où il fut vaincu, & contrainct de s'enfuir: mais il fut pris par vn Vazir de Gazun, qui l'emmena à Tabriz où il le fit mourir, l'an de salut 1296. & de l'Egire 694. n'ayant possédé le Royaume qu'vn an.

GAZUN 11. Roy de Perse des Tartares.

Gazun fils de Argon, fils de Habkay Khan, fils de Vlahkukhan, se fit Roy de Perse par la mort de Baydu: il fut fort grand iusticier. En l'an 1298. & de l'Egire 696. ceux de Damas, & de quelques autres terres de Surie, faisans alliance avec Bendokdar Roy d'Egypte, se reuolterent contre luy: mais ayant mené vne armee contre eux, il les vainquit, & les reduisit à son obeysance, retournant ainsi victorieux en la Perse à Kâsuir, qui fut apres la Cour des Roys, où il mourut, l'an de salut 1305. & de l'Egire 703. ayant regné seulement huit, ou

neuf mois. Il fut ensevely à Tabriz à Zambgazun, en vne somptueuse mos- quee qu'il auoit fait faire durant sa vie: & de tous ceux de ceste lignee il n'y a que ceste sepulture là qui soit auiburd'huy debout, & qui se soit conseruee de l'iniure du temps.

ALYAPTV. 12. Roy de Perse des Tartares.

Le gouvernement du Royaume tomba entre les mains de Alyaptu frere du Roy deffunct, lequel s'estant fait More, se fit nommer Sultan Mahamed ben Argon: il n'auoit que vingt-trois ans quand il commença à gouverner, & tint sa Cour à Tabriz: il fut fort seueré en l'exécution de la iustice, par le moyen de laquelle il tint les peuples en repos, & contents. Ce fut le premier qui introduisit la coustume de prendre vn tribut sur les enfans des Chrestiens, & des Juifs, pour les former à sa mode, & s'en seruir, en l'an de salut 1306. & de l'E- gire 705. Il fonda la ville de Sultanie, & en l'an suiuant il s'empara de Guey- lon, & Racht. il s'arma encores contre Cham, ou Damas qui s'estoit reuolté: pour la seconde fois en l'an de salut 1313. & de l'Egire 712. mais les ayant fait retourner à la raison, il s'en retourna en la Perse, & mourut en la ville de Sul- tanie, l'an de salut mille trois cens dix-sept, & de l'Egire 716. ayant esté Roy douze ans & neuf mois.

ABVZAYD. BAHEDERKON. 13. Roy de Perse des Tartares.

Sultan Abufayd Bahederkon, fils de Alyaptu, herita du Royaume de son pere en l'age de douze ans: il eust pour Vazir vn nommé Amir Chapon, le- quel auoit vne fille d'vne rare beauté qui estoit mariee, de laquelle le Roy de- uint passionnément amoureux, de sorte qu'il la demanda à son pere, lequel s'en excusa, & ne la luy voulut point bailler, disant qu'elle estoit mariee, & qu'il n'y auoit que son mary qui eust pouuoir sur elle: mais Abufayd plein de cholere, & transporté d'affection, l'enleua de force, faisant mourir le pere & le mary, estans ceux qui s'efforçoient de l'en empescher, & luy donna le nom de Kondekar, qui est vn titre Royal, laquelle s'acquie vne telle puissance sur luy, qu'en peu de temps de là il luy mit en maintout le gouvernement du Roy- aume, où elle se comporta prudemment & sagement, & luy cependant menoit vne vie vertueuse, s'addonnant à la lecture des liures, auxquels il estoit fort affe- ctionné. Il estoit de gentille disposition, & de bon entendement: il passoit or- dinairement les Estez en Sultanie, & les Hyuers en Bagadet, & ayant régné 19 ans, il mourut l'an de salut 1337. & de l'Egire 736. Par sa mort le pouuoir des Tartares se diuisa en la Perse, chacun se disant Roy de ce qu'il auoit en son Gouvernement, & demeura ainsi iusques à l'arriuee de Teymurlang, qui fut enuiron soixante & trois ans.

TARTARES QUI COMMANDERENT A LA PERSE des descendans de Teymurlang.

TEYMURLANG. premier Roy de Perse de ceste lignee.

TTEYMURLANG qu'on appelle vulgairement Tamberlan, c'est à dire, Teymur le boiteux, fut fils de Bujenkan, & le 14. successeur de Chinguis Kan, du sang duquel il descendit: car il n'estoit point comme l'on a voulu dire vn voleur, ny vn mulctier, ny vn pastre: Mais vn homme de guerre & d'vn tres- grand courage, comme ses actions l'ont fait assez paroistre. Il nasquit en Ser-

Marcand, & suiuit les armes cōme ses maieurs, & son cinquieme ayeul nom-
 mé Carachar Nuyon, partit de la Tartarie avec Chinguiskan au temps que le
 mesme Roy enuoya Chagataykhon son 2. fils pour gouverner les Royaumes
 de Maurenahar, Aygor & Koarrazm; où il fut fait premier Vvazir, en laquelle
 dignité, luy & les siens continuerent iusques à Teymur, avec d'autres char-
 ges conuenables à sa qualité & à son illustre origine. Or du temps de Teymur
 regnoit en Chagatay Soyorgat Mechkhō, au seruice duquel fut Teymur, avec
 qualité de Vvazir, & grand-Capitaine, & estât arriuee la mort de Soyorgat en
 l'an de salut 1370. & de l'Egire 771. Teymurlang fut proclamé Roy avec l'vni-
 nime consentement de tous; puis se voyant estably au Royaume, il sortit d'ice-
 luy avec vne armee innumerable, n'entreprenant rien qu'il ne luy reüssist heu-
 reusement: de sorte qu'en l'espace de 36. ans qu'il regna, outre les Royaumes
 qu'il possedoit il conquist encor ceux de Maurenahar, Turkestam, Korrazm,
 Karafon, Siftam, Industam, Hyerakhen, Parc, Kermon, Mazandaron, Ader-
 bajon, Kussitam, tous lesquels & autres encor ses enfans & ses Capitaines diui-
 serent entre eux apres sa mort. On conroit 1388. de l'an de salut, & 789. de l'E-
 gire, quand Teymur aduertit de certaine rebellion qui s'estoit faite à Hisphaon
 chef de la Prouince de Hyerak en la Perse, s'y en alla en personne pour y re-
 medier, comme de fait il mit au fil de l'espee iusques à 60. mille personnes.
 Toktamechkhon estoit Roy de Kapchak par la grace de Teymur qui se vou-
 lut rebeller cōme les autres; mais il n'y gagna que des coups; car Teymur en-
 uoya contre luy vne armee, laquelle le contraignit d'abandonner son Royau-
 me, & de s'enfuir en Gurgestam. En l'an de salut 1402. & de l'Egire 803. Tey-
 mur mena vne puissante armee en Surye, print & destruisit Alep & Damas,
 rompit en bataille Sultan Farache Roy d'Egypte, de là il retourna contre Ba-
 gadet, qu'il prit aussi, puis s'en alla à Kabka aux enuirs de Tabriz, où il hy-
 uerna, & l'an suiuant ayant assemblé vne plus puissante armee qu'au parauant,
 il s'en alla en la plaine d'Angory contre le grand Turc Bajazet, lequel il com-
 batit, & vainquit, l'emmenant prisonnier, conquistant, & destruisant plusieurs
 de ses terres: quant à Bajazet, il mourut prisonnier l'annee d'apres. Tandis que
 Teymur estoit ainsi occupé contre les Turcs, vn nommé Kara Issuf donna à
 l'improuiste vn assaut à Bagadet, en fit sortir Vveyshelkony, auquel Teymur
 l'auoit donnee: mais comme il fut de retour du Rumestan, il enuoya contre
 Kara Issuf son neveu nommé Abubakar, qui recouura la cité, & la rendit à
 Sulon Vveys, comme il se dira cy apres. Teymur passa apres à Ardiuil, où il
 demeura quelques iours, & fit grace à Cheque Safy d'vn grand nombre de ca-
 ptifs, comme il se dira en son lieu: puis laissant la Perse, il s'en retourna en Ka-
 rafon, d'où il s'achemina puis apres à Samarkand sa patrie, où il fut quelques
 mois en feltes, & en grandes reuiouissances, faisant contracter plusieurs ma-
 riages entre ses citoyens. Finalement il s'en alla à Anzar vne contree qui des-
 pend du Catay, où il mourut, l'an de salut mil quatre cens cinq, & de l'Egire
 huit cens sept.

Teymurlang eut 4. fils l'aîné desquels s'appelloit son Gyr, qui mourut vn
 an deuant son pere, laissant deux enfans, Mahamed Sulon, & Pyr Mahamed:
 lequel Teymur ordonna par son testamēt qu'il luy succedast en ses Royaumes
 de Gaznehen & de l'Inde, mais Pyr Aly le fit mourir. Le 2. fils de Teymur ap-
 pellé Hamar Cheque, estoit du viuant du pere gouverneur de la Perse, mais
 il mourut en la forteresse de Chormatu qu'on appelle Kormayvat en Lorestan,

somptueuse mo-
 deste lignee il n'y a
 se soit conseruee de

le Alyapu frere du
 ton Mahamed ben
 à gouverner, & tint
 ce, par le moyen de
 premier qui intro-
 Chrestiens, & des
 salut 1396. & de l'E-
 s'empara de Guey-
 qui s'estoit reuolté:
 mais les ayant fait
 t en la ville de Sul-
 1716. ayant esté Roy

des Tartares.

du Royanme de son-
 Amir Chupon, le-
 laquelle le Roy de-
 à son pere, lequel
 estoit mariee, &
 s Abusayd plein de
 t mourir le pere &
 luy donna le nom
 e telle puissance sur
 uernement du Roy
 cependant menoit
 s il estoit fort affe-
 ement: il passoit or-
 t, & ayant regné 19.
 ort le pouuoir des
 qu'il auoit en son
 ymurlang, qui fut

A LA PERSE.

erlan, c'est à dire,

esseur de Chinguis
 ne l'on a voulu dire
 guerre & d'vn tres-
 Il nasquit en Ser

& le troisième nommé Miruncha, succeda au gouvernement des terres que tenoit Vlahkukhan en Hyerakhen, Aderbajon, & iusques à Damas. Il mourut l'an de salut 1408. & de l'Egire 810. par la main de Kara Issuf Turcoman. Le quatriesme fils de Teymur nommé Miraahcharok, qui auoit tousiours accompagné le pere, luy succeda aussi à l'Empire.

MIRZAHCHAROK 2. Roy des descendans de Teymurlang.

Mirzahcharok le plus ieune des quatre fils de Teymurlang, estoit en Karafon quand son pere mourut à Anaar. Luy estant donc paruenù à l'Empire, il ne trouua pas son Royaume paisible comme il esperoit : car ceux de Hyron & Turon ne le voulurent pas recognoistre pour Roy, puis ayant appaisé tous ces remuemens, il mena son armee contre Cara Issuf en Aderbajon, lequel s'estant armé en intention de se bien desfendre, il mourut en chemin, laissant deux fils, l'un nommé Myrzah Scandar, & l'autre Myrzah Iooncha, qui vindrent combattre Charok, mais ils furent vaincus. Il receut depuis neantmoins en son seruice Mirzah Iooncha, & le remia en possession du Royaume de Aderbajon. Charok fonda apres en Maurenahar vne ville qu'on appella de son nom Charokia : puis ayant regné quarante trois ans, il mourut l'an de salut 1447. & de l'Egire 850. Il eust cinq fils, à l'ainé desquels nommé Mirzah Ologhбек, il donna les terres de Turquestan & Maurenahar, le second d'Ebrahim Sultan mourut deuant le pere, ayant gouverné la Perse vingt ans, l'an de salut 1435. & de l'Egire 838. Ayant fait bastir plusieurs edifices dignes de memoire. Vn an auparauant la mort de cestuy-cy mourut son troisième fils nommé Baesfangor : le quatrième nommé Mirzah Soyorga Mechkhon, qui gouernoit les Prouinces de Gazna, ou Gaznehen, & de l'Inde, mourut du viuant du pere : & le cinquiesme nommé Mirzah Mahamed Iuguy, mourut aussi du viuant de Charok.

Lors que Teymurlang mourut, ceux de Samarkand auoit salué pour Roy vn sien parent nommé Sulton kalil, contre lequel se reuolta vn sien vassal nommé Kodahdad Hofceny, & le print, puis appella à son secours Chama Ioon, Roy de Magolstam, ou Tartarie, & luy donna entree en ceste Prouince : mais cestuy-ci en estant en possession, il fit mourir Kodahdad Hofceny, le payant ainsi de sa trahison, & donna vn autre Royaume à Kalil au lieu du sien, où il vesent content le reste de ses iours.

MIRZAH OLOGHBEK 3. Roy des descendans de Teymurlang.

Ologhбек, qui du viuant de son pere Charok estoit Gouverneur du pays Turquestan & Maurenahar, vint à Balk l'an de salut 1448. & de l'Egire 851. où il eust aduis qu'en Herat, & Karafon Mirzah Alahdaiet son parent se faisoit appeller Roy ; s'arma contre luy, & le fut rencontré à Morgab, où il le combattit, & vainquit : l'autre estant contraint de s'enfuir vers vn sien frere nommé Mirzah Babor, en la compagnie duquel il s'en retourna contre Ologhбек, qui laissant Herat, alla pour rassembler ses forces à Balk : mais il trouua qu'un sien fils nommé Mirzah Abdelatife s'estoit reuolté contre luy, de sorte qu'il fut contrainct de luy donner vne bataille, laquelle Ologhбек perdit, avec la vie, & celle d'un sien fils qui estoit quant & luy, nommé Mirzah Abdrazis, ayant commandé quarante & vn an en ces contrées là, & deux ans seulement depuis la mort de son pere, & qu'il auoit embrassé toute sa succession, l'an de salut 1450. & de l'Egire 853.

MIRZAH

MIRZACH ABDELATIFE 4. Roy des descendans de Teymurlang.

Mirzah Abdelatife s'estant ainsi desfait de son pere & de son frere, il demeura paisible possesseur du Royaume: mais ce ne fut pas pour long-temps, car au bout de six mois ses soldats le tuerent à coups de fleches.

MIRZACH ABDULA 5. Roy des descendans de Teymurlang.

Abdelatife ainsi iustement payé de son parricide, son frere Mirzah Abdula eut le Royaume par la mort d'iceluy, duquel ayant iouy vn an, Mirzah Sulton Abufayd Roy de Karason vint rauager ses terres, au deuant duquel fut Abdula: mais il perdit la bataille, & la vie, l'an de salut 1452. & de l'Egire huit cens cinquante cinq.

MIRZACH SVLTON ABUSAYD 6. Roy descendans de Teymurlang.

Mirzah Sulton Abufayd fils de Mahamed, fils de Mitomcha, fils de Teymur, ayant ainsi mis à mort Abdula, s'empara du Royaume. Or nouuelles guerres s'esmeurent entre Mirzah Ebrahim, & Mirzahcha Mahamud, contre lesquels fut Mirzah Iooncha, duquel ces deux-cy s'enfuyrent, & print leurs terres: qui fut cause que les autres armerent contre luy, mais ils n'en vindrent pas iusques aux coups, car ils s'accorderent en faisans des departemens de leurs gouuernemens. A peine cét accord estoit-il fait, quand Mirzah Sanjar accompagna de Mirzah Aladaolet & son fils Mirzah Ebrahim Princes particuliers vindrent combattre Abufayd à Saraks: mais il les vainquit, Sanjar y demeurant pour les gages, les deux autres se mirent en fuite. Abufayd possedoit lors les Royaumes de Badachon, Gaznehen, Kabul, Siltom, & Koarrazin. En l'an de salut 1468. & de l'Egire 872. Mirzah Açembek ben Alybek ben Kara Otman, tua Mirzah Iooncha: à l'occasion de laquelle mort on appella Abufayd au gouuernement de Kermon, Hyerax, & Aderbajon, Açembek s'estant tenu caché, le fit requerir de paix par vn Ambassadeur, lequel n'y voulut point entendre. Cela fut cause que Açembek se retira à Karabag (ce sont des montagnes aux enuiron de Tabriz, & sur le chemin où il se faisoit de tous les passages, mettant Abufayd en telle necessité de viures, que desesperé de tout secours il se mit en fuite: mais il fut pris, & amené à Mirzah yadigar Mahamed, qui alloit en la compagnie de Açembek, lequel le tua, l'an de salut 1469. & de l'Egire 873.

MIRZACH SVLTON HAMED 7. Roy des descendans de Teymurlang.

Abufayd ayant esté ainsi mis à mort, Mirzah Sulton Hamed son fils luy succeda au Royaume de Maurenahar, duquel il iouyt l'espace de vingt-huit ans, à la fin desquels il mourut, l'an de salut mil quatre cens nonante cinq, & de l'Egire 899.

MIRZACA BABOR 8. Roy des descendans de Teymurlang.

Mirzah Babor cousin de Hamed, & nepueu de Abufayd, succeda au Royaume de Maurenahar par la mort de son oncle, en l'an de salut 1500. & de l'Egire 904. mais Ichaybekan vint d'Uzbek qui le depossa de son Royaume, auquel il n'y eut plus de Roy du sang de Teymurlang, Mirzah Babor ainsi eschapé de Maurenahar, passa en Gaznehen, & delà en l'Inde, où il fit sa demeure, & ayant regné en l'un & en l'autre pays 38. ans, il mourut l'an de salut 1532. de l'Egire 937. laissant deux fils Homayon Mirzah, & Kamoran Mirzah, qui furent Roys après le pere: Homayon eut les meilleures Prouinces de l'Inde. Il auoit vn Vuazir appellé Chyrkan, qui se reuolta contre luy, & luy fit la guerre le contraignant de luy quitter ses Royaumes, & des'enfuyr en la Perse; ou re-

gnoit lors Chatamas, lequel luy ayda de douze mille hommes choisis sous la conduite d'un sien Capitaine nommé Beyramkan, lequel emmenant avec soy à Homayon, le remit en ses Royaumes, les reduisant tous à son obeyssance, avec la mort du rebelle Chirkham: & de ce Homayon est fils Gelaladin Akbar qui est le grand Mogol, qui viuoit l'an 1509.

MIRZAH HYADIGAR 9. Roy des descendants de Teymurlang.

Mirzah Hyadigar fils de Mirzah Sultan Mahamed, fils de Mirzah Baesfangor, ou Bayfangor de Mirzah Charrok, fils de Teymurlang. Apres qu'en l'an de l'Egire huit cens septante trois, estant accompagné d'Açembek, il eut tué Abusayd, comme il a esté dit, cestuy-là le secourut d'une armee avec laquelle il s'achemina contre Strabat. Alors estoit Roy en Karafon Oçem Mirzah fils de Mansur, fils de Bahekara, fils de Hamar Cheque, qui estoit fils de Teymur, lequel entendant le dessein de Hyadiger, vint à grande haste au secours de Strabat, & le combat, & vainquit, l'an de grace mille quatre cens septante, & de l'Egire huit cens septante quatre, lequel ainsi desconfit, s'en retourne à Tabriz vers Açembek, qui le secourut vne autrefois d'une plus grande armee que la premiere, avec laquelle il alla attaquer Oçem Mirzah, duquel il remporta la victoire, & le mit en fuite, le faisant sortir du Royaume, & prédre la route de Fariab & Mayman du costé de Balx: Hyadigar ainsi introduit au gouuernement du pays, se donna tant de bon temps, s'adonnant à toute sorte de vice, que ceste nonchalance & oysiveté donna courage à Oçem de le venir attaquer vne nuit, accompagné seulement de mille bons soldats, avec lesquels il conduisit si dextrement son entreprise, qu'il se saisit de la personne de son ennemy, lequel ayant entre les mains, il fit mourir, & en ceste façon r'entra derechef en la possession du Royaume. Cecy aduint l'an de salut mille quatre cens septante vn, & de l'Egire huit cens septante cinq. En Hyadigar finit la race de Mircharrok, & d'autant que cy deuant nous auons desia compté l'annee 1532. & que neantmoins les choses qui arriuerent sous ce Prince furent executées en l'an mille quatre cens septante & vn, comme il a esté dit, bien que nous auons mis Hyadigar apes Mirzah babor; le Lecteur sera aduertie que les Prouinces de la Perse estoient pour lors diuisées, & commandées par plusieurs Roys en vn mesme temps. Et d'autant qu'ils ont quelques fois chacun à leur tour commandé au total du Royaume, ils sont aussi tous comptez pour Roys, sinon de tout la Perse, au moins des Prouinces qui en dependent, l'un apres l'autre, sans que pour cela il y ait de la confusion en la Chronologie, comme l'on pourra assez facilement remarquer.

MIRZACH SVLTAN OÇEM 10. Roy des descendants de Teymurlang.

Mirzah Sultan Oçem fils de Mansur, fils de Bahekara, fils de Hamar Cheque, fils de Teymur, ayant ainsi recouert le Royaume que Hyadigar luy auoit osté, gouerna son peuple long-temps en pays, laquelle luy fut autant recommandable comme il estoit zelateur de la iustice. Il orna son Royaume de plusieurs superbes edifices, entre lesquels & le plus fameux fut vne Madrese, ou Hospital, pour y receuoir les pauvres pelerins estrangers: œuure digne d'un grand Prince.

En son temps les Vsbekes vindrent en Maurenahar, où ils prirent quelques terres, & les osterent du pouuoir des descendants de Teymurlang, qui iusques alors les auoient possedees, ausquels se voulant opposer Oçem, il leua vne armee pour marcher contre eux, & s'estant mis en chemin, il mourut à Vuade-

kis, l'an de salut mil cinq cens six, & de l'Egire neuf cens vnze, ayant regné trente-quatre ans, & quatre mois Roy de tout le Karafon, il vescu 70. ans, vingt desquels il fut tousiours malade de paralytie, sans qu'il peust monter à cheual. Il eut quatorze fils, deux desquels luy succederent.

BAHADY, OV PEDY AMAZON, ET MUSAFAR MIRZACH
11. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Bahady, ou Pedy Amafon, & Musafar Mirzah, freres, & fils du defunct Oçem, regnerent apres leur pere ensemblement contre lesquels vint Chayh. k Vsbek: mais eux ne se sentans pas assez puillants pour luy resister, abandonnerent la terre & sortirent d'icelle: Bahady Azamon s'en alla à Truchis, où ayant assemblé quelque armee, il vint contre Vsbek, duquel il fut vaincu, & contrainct de s'enfuyr en la Perse vers Cha Ismael qui regnoit pour lors, lequel le recueillit, & traicta humainement, & luy donna les terres de Chambé Gazon en Tabris, desquelles il vescu, & outre ce dix Serafs d'or par chacun iour pour son plat: chacun Seraf d'or de Perse vaut huit larines, & chaque latin vaut deux reals d'argent, peu plus, peu moins. Bahady fut en Tabris sept ans, iusques en l'an 1515. & de l'Egire 920. que Selim Empereur Turc print la ville de Tabris, & l'emmena avec luy à Constantinople où il mourut de peste, l'an de salut 1518. & de l'Egire 923.

MIRZACH HOMAR 12. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mironcha troisieme fils de Teymurlang, eut deux fils, l'un nommé Mirzah Homar, qui luy succeda au gouuernement de Aderbajon, & Abubakar en Bagadet: apres la mort de Teymur Homar se declara Roy, & s'emparant des terres de son frere, il le print en la ville de Sultanie, mais le Prince prisonnier ayant trouué moyen de corrompre quelques vnes de ses gardes, & massacra le demeurant qui luy vouloit empescher de sortir de la prison, puis se mit à ravauger la Perse d'où il tira bon nombre de gens, avec lesquels il vint attaquer son frere, lequel il vainquit, & contrainct de s'enfuyr en Karafon, vers son oncle Mirzah Charrok, qui luy donna Serabar, & Masandaron, desquels il vescu; mais ne pouuant demeurer en repos, il fit la guerre au mesme Charrok, lequel le vainquit: si que l'autre ne sachant plus où auoir de retraicte, s'enfuyt à Morgab, & de là se voulant retirer à Samarkand, il mourut par le chemin, l'an 1406. & de l'Egire 809.

MIRZACH ABUBAKAR 13. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzah Abubakar frere de Homar, fils de Mironcha & petit fils de Teymur, demeura par la mort de son frere Roy pacifique en Tabris. Cestuy-cy fut vn fort grand, & courageux Capitaine: mais mal fortuné, car Karaylus Turkimon qui s'en estoit luy dans Mecere en Egypte, le combatit deux fois pres le fleuve d'Euphrates, en la premiere desquelles son frere y demeura. Abubakar ainsi desconfi, en l'an de salut mille quatre cens & sept, & de l'Egire huit cens dix, s'en alla à Kermon, & de là à Siston, où l'annee suiuant voulant retourner contre son ennemy avec vne puillante armee, il mourut en chemin, & en luy finit la race & les successeurs de Chinguis Khan, & de Teymur Tartares, qui commanderent à la Perse, de laquelle l'on parlera cy apres plus particulièrement.

DES DESCENDANS DE KARAKVYONLV, C'EST A
DIRE, MOVTON NOIR, QUI COMMANDERENT
en la Perse.

KARAYSSVY premier Roy de famille.

KARAYSSVY ben Kara Mahamet Turkimon alla au seruice de Vveys Helkony Sultan de Bagadet, lequel pour les bons seruices qu'il luy auoit faicts, le fit Capitaine des Turkimans de la bande de ceux qu'on appelloit Karaquionla, comme si l'on disoit, les moutons noirs, à la difference des autres qu'on appelloit les moutons blancs, comme il se dira en son lieu. Et ce cy est à remarquer, qu'il y auoit en ce mesme temps en Italie les partialitez des blancs & des noirs, lesquels comme ils estoient semblables de nom, firent aussi les mesmes effects que ces autres là en la Perse. Kara Mahamet pere de Karayssuf, auoit esté Capitaine de ce party tant qu'il auoit vescu : & ceste charge, comme vous auez entendu, estoit demeuree à son fils apres sa mort, lequel pour recompence des biens faicts que luy auoit fait Sulton Vveys, il donna vn assaut à sa ville de Bagadet, & la luy osta, laquelle auoit esté donnee à Vveys par Teymur, lequel, comme il a esté dit cy dessus, estoit pour lors en Rumeistan contre Bajazer : mais estant retourné de ceste expedition, voyant la trahison de karayssuf, enuoya son nepueu Abubakar, qui reconquit ce que cestuy-cy auoit pris, & remit dans Bagadet Sulton Vveys Helkony. Toutesfois il en iouyt peu de temps, car Mironcha la luy fit quitter par force, y mettant dedans le mesme Abubakar son fils.

Karayssuf ainsi desconfit, & ne sçachant où faire vne retraite assuree, s'enfuyt en Egypte, où le Roy d'icelle le fit prendre & mettre en prison, où il fut iusques à ce qu'il vint nouvelle de la mort de Teymur, de laquelle Karayssuf ayant eu aduis, chercha les moyens de se sauuer, comme il fit, & prenant le chemin de la Perse, il fit tant par son industrie qu'il assembla vne armee avec laquelle il eut bien l'assurance de combattre Abubakar. Helkony cependant qui auoit esté depossédé de Bagadet, & qui estoit aux espies pour rencontrer quelque bonne occasion, ne laissa pas perdre ceste-cy, car cependant qu'Abubakar alloit contre Karayssuf, il s'empara de Bagadet, au mesme temps que Karayssuf & Abubakar se rencontrerent à Nakchoan, où cestuy-cy fut vaincu : si que Tabriz vint au pouuoir de Karayssuf, laquelle laissant pour eue de ce qui luy estoit necessaire pour sa deffence fut contre Cara Osmon Bayandury qui possedoit la contree de Diarbek, lequel les luy quitta & s'enfuyt. Issuf y mit de bonnes garnisons, & s'en retourna à Tabriz, & leuant vne nouvelle armee marcha contre Herkony, qu'il vainquit en vne bataille, & l'ayant fait mourir, s'empara de la cité, en l'an 1413. & de l'Egire 815. De là il passa en Scyrtan, ou Seruan, y entrant par la contree de Gurgestam. Il ma en bataille le Roy d'icelle appellé Constantin, prenant Cheque Ebrahim Roy de Scyruan, qu'il emmena à Tabriz prisonnier, lequel se racheptra depuis moyennant grande somme de deniers. Kara Issuf gaigna encores les villes de Sultanie, Kazujin, & Taron & en l'an 1420. & de l'Egire 822. il s'en alla contre Anteb cité de la Surye proche d'Alep : mais Myrzach Charrok suruenant de Karason, il se desista de l'entreprise, & alla au deuant de son ennemy, au parauant qu'ils se fullent

rencontrez. Kara Issuf mourut en Oion aux environs de Tabriz, & n'ayant avec luy ny fils ny parent ny aucun vray amy (car jamais les tyrans n'en ont) les soldats ayans saccagé sa tente le laisserent sans sepulture, luy ayans osté sa chemise, & coupé les oreilles pour auoir quelques ioyaux qui y estoient pendus, & demeura ainsi en ceste façon quelques iours en la campagne iusques à ce qu'estant trouué par personnes qui le cognoissoient, ayans pitié de sa misere l'enleuerent de là, & l'enseuelirent à Ergis, ayant regné 14. ans: il mourut l'an de salut 1421. & de l'Egire 823. il eut six fils, l'aîné desquels s'appelloit Pyr Budah Khan, qui mourut deuant le pere, le second Amir Scandar, le troisieme Mirzah Iooncha, le quatrieme Cha Mahamed, qui eut le gouuernement de Parç, & le tint 23. ans, & iusques en l'année 1431. & de l'Egire 833. que Hamed Hamadony le fit mourir: le cinquiesme Amir Apsal qui mourut du viuant du pere: le sixiesme Abuzayd qui fit mourir son frere Auit Scandar, comme il se dira incontinent apres.

AMIR SCANDAR fils de Kara Issuf.

Amir Scandar secôd fils de Kara Issuf succeda à son pere l'an de salut 1422. & de l'Egire 822. lequel si tost qu'il fut paruenü à la couronne continua la guerre contre Mirzah Charrok, duquel il fut vaincu en la Mesopotamie, si qu'il fut contraint de se retirer vers le fleuue Euphrate, & Charrok print le chemin de Tabris, où on ne le voulut point receuoir, pour l'ainour & la reuerence qu'ils portoient à Scandar: de sorte que Charrok iugeant sa demeure inutile en ce lieu s'en retourna à Karasô, & Scandar à Tabriz en l'an 1426. & de l'Egire 828. où estant il pria de la vie & du royaume Amir Chamçadin Roy de Kala l'an 1428. & de l'Egire 830. il fit le mesme à Sultan Hamed Curd Gouverneur de la prouince de Curdestan. En l'an 1430. & de l'Egire 832. il gagna Sultanie, chassant les garnisons de Mirzah Charrok, lequel ayant entendu ceste mauuaise nouvelle vint avec son armee contre Scandar & Iooncha son frere, lesquels le rencontrerent à Salmas assez pres de Tabriz, où Scandar perdit la bataille, & se retira au Rumeistan, toutesfois Tabriz ne vint point encore pour ceste fois en la puissance de Charrok, lequel estant retourné à Karasôn, & refaiët vn peu son armee, il la fit marcher contre la ville de Rey, laquelle il print, puis s'estant reconcilié avec Iooncha frere de Scandar, il luy donna Tabriz. Cestui-cy en vertu de ceste donation (d'vne chose que l'autre ne possedoit point) print les armes contre son frere, le combatit, & en obtint la victoire, contraignant Scandar de se retirer en Kala Aleniak Iooncha le poursuivit, & raschoit de l'entourner: mais vn propre fils de Scandar nommé Cha Kobad, qui estoit pour lors en la disgrace de son pere le tua, l'an de salut 1438. & de l'Egire 841. Scandar quelque temps deuant sa mort auoit fait mourir son frere Abulayd, pour quelques soupçons qu'il auoit de luy.

IOONCHA le 3. de ceux de Kara Koulou qui ont commandé à la Perse.

Le frere de Iooncha estant mort, comme vous auez entendu, cestui-cy s'empara aussi tost du royaume, auquel se voyant estably il leua vne armee pour aller contre celui de Curgestan, il luy osta ceste prouince, puis faisant plusieurs entreprises sur les terres de la Perse, il les reduisit toutes à son obeyssance, chassant d'aucunes les garnisons que Myrzah Mamud fils de Bayangor y auoit mises, qui estoit mort pour lors, ce qui aduint l'an 1453. & de l'Egire 856. & en l'an 1458. & de l'Egire 861. il mena son armee à Karasôn pour faire la guerre à Mirzah Ebrahim fils de Aladaolet, qu'il vainquit, & mourut en ce combat

Amir Zudaha Zagatay. Sultan Abucayd regnoit pour lors à Balx, qui alla contre Iooncha, lequel s'accorda bien-tost avec cestuy-cy, d'autant qu'il eut aduis qu'un sien fils s'estoit reuolté contre luy à Tabris, où il retourna incontinent, & le print, le faisant mettre en vne étroite prison. A peine ce trouble estoit-il passé qu'on l'aduertit qu'un autre fils qu'il auoit nommé Pyr Budak, & qui gouvernoit Bagadet se reuolta; de sorte que Iooncha fut contraint de tourner la pointe de ses armes contre cestuy-cy qu'il tint assiégré dans Bagadet vn an entier, qui fut l'an de grace 1466. & de l'Egite 869. toutesfois par le moyen de plusieurs personnes qui s'en entreprirent, ils s'accorderent entre-eux: & comme ceste affaire estoit desjà concludé, vn frere du rebelle nommé Mahemedy le tué au desceu de son pere, lequel s'en retourna à Tabriz, en laquelle il commanda souverainement: & à tout l'Aderbaion, Hyerakhen de Parç, Kermon & grande partie de Surie.

Oren l'an mil quatre cens soixante-huict, & de l'Egite 872. il voulut aller contre le Gouverneur de Diarbak nommé Ozun Acembek, & de fait il auoit desjà tiré son armee hors du logis, mais la rigueur de l'hyuer qu'il fit alors le contraignit de s'en retourner, & suiscoit ceste expedition iusqu'au Printemps, auquel il mit son armee en campagne.

C'estoit la coustume de Iooncha, soit pour le faire dormir, ou le diuertir d'autres pensées, ou bien qu'il fust adonné au vin, de s'enyurer toutes les nuicts, & dormir apres iusques au grand iour: & comme on scauoir sa coustume l'armee ne laissoit pas de marcher, & luy la suiuit apres accompagné de mille hommes de cheual de sa garde. Cecy vint à la cognoissance de Ozun Acembek, lequel prenant avec luy cinq mille soldats d'élite. Il print si bien son temps qu'il l'affailit lorsqu'il ne pouuoit estre secouru: de sorte que ses gens taillez en pieces, il demeura luy mesme sur la place, & deux de ses fils pris prisonniers l'aîné nommé Mahamed Mirzah, lequel Ozun fit massacrer, & si l'autre nommé Illuf Mirzah il fit creuer les yeux. Ainsi mourut Iooncha, ayant regné trente-trois ans, & vescu septante. Ce fut vn mauuais Prince, & le plus voluptueux de tous ceux qui regnerent en ces contrees là de son temps.

ACEN HALY le 4. de ceux de Karakuioulu qui commanderent à la Perse.

Acen Aly fils de Iooncha herita par la mort de son pere de son Royaume, & de ses tresors, qui vindrent tous en sa pui tance, & comme ils estoient fort grands, & luy fort imprudent: il fit vne leuce de deux cens milles hommes tant de pied que de cheual, auxquels il aduança vne année de leur paye, laquelle ayant receüe, la meilleure partie s'en alla vers Abufayd Roy de Karaisou, qui marcha aussi-tost contre luy: de sorte qu'il le mit en fuite, & son malheur voulut encore qu'il tombast entre les mains de Ozun Acembek, contre lequel il combattit, mais il fut vaincu & mis à mort: finissant ainsi en luy la lignee de ceux de Karakuioulu, qui auoient comandé à la Perse: ce qui aduint l'an 1469. & de l'Egite 873.

FAMILLE DE AKVYONLU. OV MOVTONS BLANCS,
AUTREMENT NOMMEZ BAYONDVRYAH, QUI ONT COM-
mandé à la Perse. Ozun Acembek le premier de la lignee des Akuioulu.

LE party des Karakuyoulu ayant ainsi pris fin par la mort de Acem Aly, le party des Akuyoulu monta aussi-tost à la royauté par le moyen de Ozun Acembek: cestuy-cy estoit fils de Ofmonbek fils de Cotolux Bex, il estoit

Turkoman, & si vaillât & genereux à la guerre qu'il conquit la meilleure partie de la Perse : on l'appelle communement Vsun Caçan. Osmon ou Otmon-bek ayeul de Acembek possédoit, comme il a esté dit, les terres de Diarbek, lesquelles Karayisuf luy auoit quittees par sa mort, duquel apres la seconde succession vint en Perse du temps de Iooncha, lequel ayant fait mourir, comme il a esté dit, il reconquit ses terres, & s'empara encore de Tabris, & Aderbaion, tua Mirzah Sulton Abuzayd, qui estoit party de Karason pour venir le combattre. Or comme nous auons dit, Iooncha ayant laissé deux fils, Acembek en fit mourir l'un; & creua les yeux à l'autre, lequel se retira Scyrax, où il fut recogneu de tous pour Roy & souverain Seigneur : Mais Acembek ayant mené son armée contre la ville la prit par force faisant mourir l'auengle Yisuf, & de là passa en Kermon qu'il conquist comme fit le mesme de Begadet, & ayant reduit sous son obéissance Yerakhen, Aderbaion, Patç, Kermon, & autres provinces de la Perse en l'an 1472. & de l'Egire 876. il fut combattre Sulran Mahamet Roy de Rumes ou des Turcs, par lequel Ozun Acembek fut desconfit en Arzenion avec la mort de Zeynel Bek son fils qui estoit Gouverneur de Kasuin. Acembek vaincu s'enfuit à Tabris, & les Turcs s'en retournerent à Constantinople. Peu de temps apres mourut Ozun Acembek, à sçauoir l'an 1478. & de l'Egire 882. & au mesme temps mourut Ogorlu Mahamed son fils aîné de sept qu'il auoit, desquels le second fut Sultān Calil : le 3. Yacub Mirzah : le 4. Maçiah Mirzah : le 5. Issuf Mirzah : le 6. Maksud Bek, qui tua Sultān Calil son frere, & le 7. Zeynel Bek mourut à la guerre contre les Turcs.

SULTAN CALIL ou HHALIL 2. Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.

Sultān Calil ou Hhalil par la mort de Acembek son pere demeura possesseur du Royaume, il enuoya son frere Yacub Bek gouverner les terres Diarbek, & print les armes contre Calil ou Morad Bek, contre lequel il combatit, & le mit en fuite, le contraignant de se retirer en la forteresse de Feruz-Kuh, dans laquelle il y auoit vn Capitaine d'Ocembek appelé Gelohy, lequel ayant receu Ocembek amiablement dans sa forteresse l'enuoya apres prisonnier à Calil, qui le fit tuer en Karason où il estoit pour lors. En ce temps se reuolta Yacub Bek frere de Calil, & Gouverneur de Diarbek, menant vne armée contre Tabris accompagné de Maksud Bek son frere, lesquels prenans Calil au despourueu le desconfirent, & Maksud le mit à mort de ses propres mains, n'ayant régné que six mois.

YACUB BEK 2. Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.

Yacub Bek fils de Ozun Acembek ayant depossédé & fait mourir son frere, paruint à la Couronne : mais en l'an 1482. & de l'Egire 886. vn sien Capitaine nommé Bayandur Bek luy fit la guerre, lequel Yacub Bek vainquit, & fit mourir en Sauah aux enuirons de Kom. En ceste mesme année mourut à Constantinople Sultān Mahamet fils de Sultān Murat, & luy succeda en l'Empire Sultān Bayazet son fils. En ce temps aussi Sultān Aydar de Ardauel faisoit la guerre à ceux de Gurgestam, & prenant le chemin Scyrax en intention de occuper ce Royaume, Fairōx Yacai Roy du mesme Scyrax le preuint, se fortifiant de Yacub Bek, luy demandant secours, lequel luy enuoya bon nombre de gens sous la conduite de Soleymon Bek. Bigen fort bon Capitaine, lequel rencontrant Aydar en Tabasaron le vainquit & fit mourir sur le champ, prenant deux de ses fils qui estoient encore fort jeunes, l'aîné desquels s'appelloit Aly Mirzah, & le second Cha Ismaël, lesquels furent mis en la forteresse de

Sterkfaç, de lesquels il se parlera cy apres. Quant à Yacub Bek ayant regné douze ans, il mourut en Karabagé aux environs de Tabris, l'an 1492. & de l'Egire 896.

BAYSANGOR MIRZAH 3. Roy de Perse de la famille des Akuyolu.
 Bayfangor Mirzah de Yacub Bek paruint au Royaume par la mort de son pere, mais d'autant qu'il estoit encore en bas aage on luy donna pour gouverneur vn sien Capitaine nommé Zufy Kalil Musulu: à son aduenement au royaume il survint de grandes partialitez, d'autant que ceux du party de Bayonduryah pretendoient de faire Roy Maçiah Mirzah oncle du jeune frere de son pere, & se mettant du costé de cestuy-cy firent la guerre à Sufy Calil, qui s'estant mis en campagne gaigna vne bataille sur eux, en laquelle demeura Maçiah sur la place, & son nepueu Rostan Bek fils de Makfud son frere fut prins prisonnier, & emmené en forteresse de Aleniak.

En ce temps vint de Diarbek contre Calil Soljeymon Bigen, que nous auons dit auoir vaincu, & fait mourir Cheque ou Sultá Aydar en faueur de Farrokyaçar Roy de Scyrnan, duquel Kalil eut la victoire, & le fit mourir à Vvoam.

Tandis que les choses se passoient ainsi, Sultou Bayondur, prenant quelques compagnies avec luy donna vn assaut à Aleniak, où Rostambek estoit prisonnier, & le mettant en liberté le proclamerent Roy: ceux-cy avec d'autres qui se reuolterent quand & eux prindrent aussi-tost le chemin de Tabris pour surprendre Bayfangor, lequel fut contraint d'abandonner le pays avec Kalil, & s'en aller à Diarbek, où ils furent poursuivis par Rostam, lequel enuoya son armee contre Calil, qui fut deffait & tué. Et quant à Bayfangor il eschappa pour lors la possession du Royaume, demeurant à Rostan Bek. Cccy aduint l'annee 1493. & de l'Egire 897.

ROSTANBEK 4. Roy de Perse de la famille de Akuyolu.
 Bayfangor ainsi mis en fuite Rostanbek fils de Makfud commença de jouir du Royaume, lequel aussi-tost qu'il fut entré en Tabriz fit sortir du lieu ou estoient prisonniers Aly Mirzah ou Aly Parcha, & Cha Ismaël les fils d'Aydar, & mettant vne armee en campagne print avec luy Aly Mirzah pour poursuiure Bayfangor qui vint au deuant d'eux en Guania & Bardah, où il leur liura la bataille, en laquelle il fut vaincu, & mourut au combat.

Après ceste victoire, Rostám s'en retourna en Tabris, & Aly Mirzah avec sa permission se retira à Ardzel sa patrie, & l'ancien ne demeure de son pere. Rostanbek se repentir bien-tost apres de l'auoir laissé aller, craignant que sa presence & la memoire de son pere fut cause de quelque grand remuement au pays: de sorte que sans y penser dauantage il le fit suiure, & comme celuy qui ne se tenoit point sur ses gardes fut aisément attrapé, & massacré; son frere Cha Ismaël eschapa comme il peut, & se sauua en Gueylon, où regnoit pour lors Karkya Mirzah Aly, auquel Rostanbek enuoya ses Ambassadeurs pour le prier de luy remettre Ismaël entre les mains: mais l'autre n'en voulut rien faire, nous estióis lors en l'á de salut 1498. & de l'Egire 902. quád Hagmet Bek fils d'Ogorlu Mahámet & petit fils d'Ozum Acembek vint avec vne belle armee qu'il leua en Diarbek pour venir combattre Rostam, comme de fait ils se donnerent bataille pres de Tabris, de laquelle Hagmet Bek eut la victoire, contraignant Rostam de s'enfuyr en Gürgestam, où il mourut en la mesme année, ayant regné cinq ans & six mois.

HAGMET BEK 5. Roy de Perse, de la famille des Akuyonlu.

La mort de Rostam Bek rendit le Royaume paisible à Hagmet Bek petit fils, comme il a esté dit, de Ozun Acembek, il fit gouverneur du Royaume de Kermon Haybé Sulton & à Kacem Bek Pernaque, il donna le gouuernement de la Perse, ces deux-cy conspirerent contre luy, & luy firent la guerre, & apres quelques rencontres, il perdit vne bataille aux enuiron de Hisfaon en Hierak en laquelle il mourut; de sorte qu'il ne restoit plus de la maison de Ozun Acembek que trois ieunes petits fils à sçauoir Sultan Morat: fils de Yacub qui estoit en Scyruan Alvvan Bek fils de Yluf Bek en Aderbajon & vn frere de Mahamed Mirzah en Yazd ces trois cy partagerent toutes les terres que ceux d'Akuyonlu possédoient en la Perse.

ALVVAN BEK 6. Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.

Pernaque ayant ainsi depossédé son bien-faicteur fit declarer Roy Alvvan Bek fils de Yluf Bek, & petit fils de Ozun Acem Bek, lequel à l'ayde de Gazybek Bayondur, & autres siens Capitaines & parens, vint à Tabris se ioindre à Haybé Sulton. Mahamed Mirzah frere de Alvvan qui estoit en Yazd, s'appelloit Roy d'Isfaon ou Hierak, contre cestuy-cy Alvvan fit marcher son armee lequel sans l'attendre se retira en la forteresse de Stha, de laquelle estoit Capitaine de Ocem Quiah Gelohy, lequel ioint avec Mahamed, furent contre Alvvan, qui s'en estoit desia retourné, & se rencontrans, ils se donnerent vne cruelle bataille; laquelle Alvvan perdit & se retira à Tabris où Mahamed le suiuit, Alvvan sortit vne autre fois contre luy: mais il fut derechef mis en route. En ceste bataille mourut Haybé Sulton, & quand à Alvvan il s'enfuit à Diarbek: durant toutes ces reuoltes, deux freres de Haybé Sulton s'esleuerent contre le Roi de Hierak Sulton Morad, qui estoit en Scyruan, & y ayant mené de grandes compagnies de gens de guerre allerent contre Mahamed Myrzah, le rencontrerent pres de Isfaon où ils se donnerent vne bataille, laquelle Mahamed perdit avec la vie l'an 1500. & de l'Egyre 905. n'ayant regné qu'un an.

SULTAN MORAT 7. Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.

Sultan Morat fils de Yacub Bek eut par la mort de Mahamed Mirzah les Royaumes de Parc & Hierak & Alvvan demeura avec la Seigneurie de Tabris & Aderbajon, mais en l'an mil cinq cens & vn, & de l'Egyre, neuf cens six tous deux firent vne leuee de gens de guerre, pour vsurper le bien de son compagnon, de sorte que mettans leurs gens en campagne, ils se rencontrerent à Kazuin, ils ne combaterent point toutes fois par l'entremise de quelques personnes qui les firent accorder à condition que chacun se tiendroit à ce qu'il auoit: En ce temps, la Perse estoit pleine de volerie, de violences de faim, de cherté & de mortalité avec vn trouble vniuersel, on comptoit l'an 1502. & de l'Egyre 907. quand Cha Ismaël fils de Cheque Aydar sortant de Nakchoan leua vne armee & s'en vint contre Tabris où estoit Alvvan lequel quitta bien tost le pays & s'enfuit à Bagader, & de là il passa à Diarbek où il mourut bien tost apres, l'an de salut 1505. & de l'Egyre 610. de sorte que Tabris vint au pouuoir de Cha Ismaël lequel en l'annee 1503. & de l'Egyre 908. print les armes

contre Sulton Morad qui sortit de Syras, & vint le combatre en Amadon: mais Morad perdit la bataille & se retira à Scytas, & de là à Bagader, de laquell Barhick estoit gouverneur qui le recueillit, & le prit en sa protection, puis l'année suivante à l'auoir 1504. & de l'Egire 909. Ismaël vint contre eux, lesquels furent contrains de luy quitter le pays, & se retirerent en Karamanie, de là Morad s'en retourna à Darbek, où les Kazelbach, ou Casselbas le tuerent l'an de salut 1517. & de l'Egyre 920. de sorte qu'en cestui-cy finit le gouvernement de ceux des Akuyonlu sur la Perse.

DES DESCENDANS DE CHINGVYSKAN QVI
COMMANDERENT EN VLBK ET MORENAHAR.

CHAIBEN KHON *Roy de Maurenabar.*

Cependant que les choses passioient en la Perse, comme il a esté dit, les descendans de Tuchykon fils de Chingvyskan cominandoient en Vsbek, & tenoient toutes ces terres là qui sont de fort grande estenduë. Or l'an 1496. & de l'Egyre 900. Chaybekon fils de Budax Sultó partit de Vsbek avec de grandes forces, & s'en vint courir & rauager les terres de Maurenahar & de Karasó, lesquelles en l'espace de quatre ans, il occupa quasi toutes iusques à l'année 1500. & de l'Egyre 904. qu'il fut contrainct de les quitter aux descendans de Teymur langh & en l'an 1508. & de l'Egyre 913. Sultán Ocem Mirzah s'estant rencontré avec Chaybekhon vers Herat en Maurenahar ou il regnoit, & estant mort sur le champ, il donna sa place à son fils Pady Azamon Mirzah, lequel n'estant pas bastát pour luy resister s'enfuit à Kandar ou ayant recouuert quelques gens il vint pour combattre Chaybek lequel eut la victoire forçant Pady de s'enfuir en la Perse, & de se preualoir de la faueur de Cha Ismaël Sufy qui le traita avec honneur, puis en l'année 1511. & de l'Egire 916. Cha Ismael fut contre Chaybek & se rencontrerent tous deux à Marvvo ou ils combattirent: mais Kaybek hon fut vaincu, & mourut au combat ayant tenu sa Seigneurie 12. ans.

KUCHENGI KHON *Roy de Maurenabar des descendans de Chingvyskan.*

Kuchengy Khon demeura à Morenahar au lieu de Chaybek en l'année 1515. & de l'Egire 918. Cha Ismael enuoya vne puissante armee à Maurenahar sous la conduite de Nagemy Sony, lequel se vint ioindre à Babor Roy de l'Inde, lesquels vnis ensemble, vindrent pour combatre les Vzbekes en Gagydaon: mais ceux-cy les vainquirent, Nagemy Sony demeurant sur la place; & quant à Babor tout desconfit fut contrainct de se retirer en l'Inde: Kuchengy Khon voulant apres auoir sa revanche, l'année 1530. & de l'Egire 935. entra avec son armee dans la Perse, en laquelle estoit pour lors Cha Thamas, fils de Cha Ismael lequel s'opposa à ses forces, le combatit & obtint la victoire, si que celuy d'Vsbek se retira vaincu à Maurenahar; d'ou il vint encore vne autre fois en Marvvo en intention d'entrer en la Perse: mais la paix se conclud entre eux qui empescha Kuchengy de passer outre, & le fit retourner en Maurenahar, ou il mourut le mesme an, ayant regné 20. ans.

ABVZAYD KON *Roy de Maurenabar, des descendans de Chingvyskan.*

Abuzayd Kon fils de Kuchengy par la mort de son pere, paruint à la Couronne, laquelle il posseda 4. ans à la fin desquels il mourut sans auoir fait chose digne de memoire l'an de salut 1533. & de l'Egyre 939.

OBEYD KON *Roy de Maurenabar, des descendans de Chingvyskan.*

Obejd Kon frere aîné du deffun & Abu sayd fils de Mahamud Kon frere de Chaybex aussi tost qu'il fut déclaré Roy fit passer vne puissante armee en Karafon, en intention de la faire entrer en la Perse: mais il fut empesché par Cha Tamas qui le força de quitter les terres de Karafon & Cha Tamas s'estant retiré il reuint pour la seconde fois, & les rauagea avec son armee desia fort harassée iusques en l'an 1540. & de l'Egire 946. auquel il mourut ayant regné 6. ans.

ABDULA KON Roy de Maurenahar, des descendans de Chingyskan.

Abdula Kon fils de Kuchengy Kon eut le Royaume de Maurenahar par la mort de Obdey Kon, auquel toutefois, il ne fut que six mois, au bout desquels il mourut l'an 1541. & de l'Egire 947.

ADELATIFE KON Roy de Maurenahar, des descendans de Chingyskan.

Adelatife Kon fils de Abdula Kon succeda au Royaume, lequel il tint iusques à la fin de l'annee 1542. & de l'Egire 948. en laquelle il mourut finissant en luy le gouvernement des descendans de Chingyskan en Maurenahar.

ORIGINE DE SCHACH ISMAEL SOFY ET DE CEVX

QUI SONT DESCENDVS DE LVI, ET ONT COMMANDE
à la Perse iusques en ce temps.

Poursuiuant maintenant la fuite des Rois de Perse, il sera bien à propos auparavant que de parler des actions d'Ismael Sophi de traiter de son origine le plus briuevement toutefois qu'il se pourra: cestuy-cy donc fut fils de Cheque Aydar fils de Sultan Iuncyd fils de Cheque Ebrahem, fils de Cheque. Aly fils de Cheque Mucha fils de Cheque Safy: & en fin le 13. petit fils des descendans de Morts Aly cousin & genre de Mahamed. Quand Teymurlangh retourna en la Perse apres la deffaiete de Baiazete, il emmena avec luy vne grande multitude d'esclaves tant de la Caramanie que d'autres nations, lesquels il auoit deliberé de faire tous mourir, & avec cette resolution il entra en Ardeuel, où il s'arresta quelques iours: il y auoit en ceste ville vn Cheque Safy qui estoit tenu de tous ceux non seulement de la ville, mais encores des enuirons, pour vn saint homme, si qu'il estoit honoré & respecté de tous: la renommee de la vertu & de la bonne vie de cestuy-cy paruint iusques à Teymurlangh qui en voulut auoir la cognoissance & procurer son amitié de sorte que lui mesme l'alla visiter chez luy plusieurs fois, & s'en voulant aller d'Ardenel, il s'offrit à luy accorder ce qu'il luy demanderoit, Cheque Safy qui sçauoit l'intention de Teymur pour le regard des prisonniers prenant son temps sur l'offre que ce Prince luy faisoit, le pria de leur pardonner. Teymur qui desiroit luy complaire non seulement leur pardonna, mais les luy remit tous entre les mains pour en disposer à sa volonté. Cheque Sofy, les receut, & leur pourueut à tous le mieux qu'il peut de robes & autres choses nécessaires les renuoyant libres chacun en sa maison, de quoy non seulement les captifs, mais ceux encores des nations desquelles ceux-cy estoient, se sentirent tellement obligez au Sofy, qu'en signe de recognoissance d'vn si grand bien fait, il ne se passoit gueres de iours qu'il ne fust visité de plusieurs avec dons & presens continuans tousiours ceste recognoissance aux descendans mesmes du Sofy & iusques à Sultan Iuncyd son treisiesme nepueu, ou fils de ses fils, qui vuoit du temps de Iooncha fils de Chara Isuff, duquel il a esté parlé cy-deuant: car ce Prince là, voyant les visites continuelles qu'on faisoit

à Iuneyd, & le grand nombre de gens tant de pied que de cheual, qui estoit d'ordinaire à sa porte la grande autorité encore qu'il auoit: toutes ces choses ensemble, luy donnerent suier d'auoir quelque soupçon de luy, de sorte qu'il luy dit qu'il ne vouloit plus qu'il fust visité de tant de gens: de quoy Iuneyd se sentant grandement offensé sans y penser dauantage, sortit aussi tost de Ardauel accompagné de ses deuots, & print le chemin de Diarbek: Ozun Acembek qui estoit alors Roy de cette Prouince, le receut benignement luy donnant pour femme vne sienne sœur nommée Kadija Katun, de laquelle il eut vn fils nommé Aydar, ce Iuneyd auoit ordinairement autour de luy de certains coureurs qui infestoient tout le Gurgestam sous le tiltre de Zeloz, de la secte; forçât ceux qu'ils prenoient captifs de la recevoir, & en continuant ses courses, il arriua qu'vne fois estans entrez dans le Royaume de Trabizonda, ils tuerent le Roy, & s'en emparerent mettant en icelle Aydar son fils qui estoit avec luy, il arriua depuis que Acembek fit mourir Iooncha, comme il a esté dit, cela fut cause qu'Aydar passa en Ardauel, ou il se maria avec vne fille de Acembek nommé Alemcha, laquelle luy enfanta Aly Parcha & Cha Ismael qui nasquit en l'an 1488. & de l'Egyre 892. qui s'appella Sophy pour la cause qui a desia esté dicté ailleurs.

L'an ensuiuant Aydar estant entré au Royaume de Scyruan Farrok Yassur Roy de cette Prouince avec l'ayde de Yacub Bek desfit son armee, Aydar demeurant mort sur la place, & ses deux fils Aly Parcha & Cha Ismael pris prisonniers, lesquels Sulton Rostan Bek mit depuis en liberté: toutefois ayât apres fait tuer Aly Parcha qui estoit l'ainé, Cha Ismael se retira à Gueylon ou il fut six ans, à la fin desquels la Perse estant toute en confusion pour les reuoltes de Akuyonlu, il s'en alla à Arzenion, ou ayant assemblé iusques à sept mille hommes, Caramanés tous Sophiens des familles de Estayalu, Kamlu, Takaluh Versatlu, Romlu, Zulkaderlu Auchar Kayar, Sufiah Karayadak & plusieurs autres qui le suiurent l'an de salut 1501. & de l'Egyre 966. n'ayant atteint encore que l'âge de 14. ans, il vint en Scyruan ou il combatit contre Farrak Yassar qui auoit fait mourir son pere, obtint la victoire de luy, & luy fit perdre la vie, si bien qu'il se mit en possession de son Royaume, & l'an suiuant, il fit la guerre à Alvvan en Nachoan & le contraignant de s'enfuir, Ismael print Trabis, ayant obtenu ceste victoire, il institue la Tache qui est vn Turban ou Chapeton rouge avec douze bandes à l'entour qu'il fit porter aux siens en memoire des douze fils de Ocem, fils de Aly, tenus entre eux pour saints; & desquels il se vantoit estre descendu, appellans ceste nouvelle milice les Cazel Back: comme si on disoit teste rouge. Cela estant fait il passa à Arzenion, ou il assembla son armee pour conquerir le Royaume de Zulkader: mais en son absence Alvvan reuint contre Trabis, au secours de laquelle Ismael accourut incontinent, & contraignit l'autre de s'enfuir à Bagader, & de là en Diarbek, ou il mourut deux ans apres: il mourut en l'an mil cinq cens trois, & de l'Egyre neuf cens huit. Apres laquelle mort Ismael s'estant vn peu reposé à Tabriz mena son armee en la Perse contre Morad Bek qui fut par luy desconfit, avec la perte de dix mille soldats en l'an mil cinq cens quatre, & de l'Egyre neuf cens neuf, & luy abandonna la Perse & le Kermou, qui vindrent au pouuoir d'Ismael, lequel alla passer son hiuer à Kom, d'ou il depescha Eliasbek avec vne armee contre la ville de Rey, lequel Ocembec Gelohay Capitaine de Kalat Ferus Kuh s'estant mis en embuscade sur les aduenues des chemins,

luy presenta la bataille, que l'autre perdit avec la vie. Ismaël sçachant cette route s'en alla contre **Ocem** **Gelohay** qui se retira à **Feruz Kuh** lieu tres-fort, tant par nature que par art, ce que sçachant Ismaël, & ne voyant point de moyen d'en auoir la raison luy retrancha l'eau qui entroit là dedans, de sorte que les soldats furent contraints de se rendre vn mois apres le siege: mais encore qu'il ne fust pas long, cela n'empescha pas qu'il ne mourust en cette guerre plus de 30. mil hommes. Cecy estant appaisé, Ismaël print le chemin de **Karason**: mais si tost qu'il fut party vn Roy nommé **Mahamed Karrahay** ayant avec soy quelques troupes s'en partit en la contrée de **Yazd**, & s'en rendit le maistre, Ismaël vint contre cettuy-cy, lequel se defendit courageusement en fin toutesfois, il entra dans la ville & print **Karrahay**, lequel Ismaël fit bruller l'an mil cinq cents six, & de l'Egyre neuf cents vnze.

De là Ismaël se retira à **Scytaz**, où il fit vn Edict en forme de prescription, par lequel il commanda que tous ceux qui auoient porté les armes en la bataille où estoit mort son pere **Aydar** eussent à mourir, de sorte que cela fit perir plus de trente ou quarante mille hommes. Et comme il hyvernoit à **Taron**, il sçeut que **Sulton Occm Mirzad** Roy de **Karason** estoit mort, des terres duquel s'empara **Chaybex kon Vzbek**, & les fils du defunct Roy, se retirerent vers Ismaël, lequel partit aussi tost avec son armee, & s'en vint courir sur les terres de **Rumestam** ou des **Turcs**, ayant donné le gouvernement du **Diarbex** à **Mahamed Khon Estayalu**, & l'an mil cinq cents vnze, & de l'Egyre neuf cents seize, il fut contre **Bagadet** que **Parhiex** gouernoit pour lors, lequel fut contraint de s'en fuir & de se retirer vers les **Turcs**, ce fut lors qu'il perdist vn fort grand nombre de soldats au passage du fleuve **Tigris** qu'il ne peut guairer, il conquist apres le **Kusistam** qui est le mesme, que le pays de **Suse** où estoit iadis **Assuerus** & **Ester**, & au plus fort de l'hyuer, il mena ses gens contre **Scyruan Baku** & **Darband** qu'il conquist en l'an mil cinq cents douze, & de l'Egyre neuf cents dix-sept, il alla en **Karason** contre **Chaybex kon**, lequel sçachant sa venue se retira à **Marvvo**: mais Ismaël fit tant qu'il l'attira en la campagne, où il luy donna la bataille, laquelle **Chaybex kon** perdit avec la vie, & par ce moyen le **Karason** vint au pouuoir d'Ismaël.

En cette annee mourut **Bayazet** Roy de **Rume** ou **Turc**, & luy succeda à l'Empire **Sultan** son fils, & en l'an mil cinq cents quatorze, naquît **Cha Thamas** le fils d'Ismaël **Sofy**, l'annee suyuant à sçauoir de salut mil cinq cents quinze, & de l'Egyre neuf cents vingt. **Selim** vint avec vne puissante armee à **Arzenion**, & fit partir Ismaël de **Hispheon**, & vint rencontrer son ennemy à **Chalderon**, où il se donna vne grande bataille, laquelle Ismaël perdit, & se retira à **Tabris**, & de là à **Gazin**. **Sulton Selim** entra dans **Tabris** où il fust quinze iours, lesquels passéz il se retira en **Amasiah**. Cette annee les **Caselbas** firent mourir en **Diarbex** **Sulton Morad**, & en enuoyerent la teste au **Sophy**, & l'an suyuant **Selim** print **Kemak**, place fort importante en **Saladulie**, & **Zulkadel**, & **Alep** en **Surie**, puis en l'an mil cinq cents dix-sept, & de l'Egyre neuf cents vingt & deux, subiugua **Damas** & l'**Egypte**, & l'annee d'apres **Diarbex** & la **Mesopotamie**: il mourut finalement en l'an mil cinq cents vingt & vn, & de l'Egyre neuf cents vingt-six, auquel succeda son fils **Soleymon**. Quant à Ismaël

Suffy, ayant commandé sur toute la Perse l'espace de vingt ans, il mourut l'an 1525. & de l'Egyre 930. en l'âge de 38. ans; il fut terrible à la guerre, resolu & sans crainte; plus cruel & seuer que doux, & humain, il souloit dire que come il n'y auoit qu'un Dieu au ciel, qu'il falloit aussi qu'il n'y eust qu'un Roy en la terre, c'est à quoy aspiroit son insatiable ambition: il fut tant estimé & respecté des siens qu'ils le tenoient pour un homme religieux & saint, & quelquefois il y eut qui lques-uns de ceux qui le suiuoient qui luy attribuerent l'honneur deu à la diuinité, ce qu'il faisoit semblant de reiecter; mais ce n'estoit qu'en mine: car vne fois entr'autre apres auoir obtenu vne grande & signalée victoire, & de très grande importance, comme les vns l'appelloient Prophete, les autres Ange, & les autres Dieu, tant s'en faut qu'il les dissuadast qu'ayant fait creuser vne grande & profonde fosse il ietta dedans son bouclier disant, que celui qui l'aime-roit le mieux l'allast requerrir: à peine eut-il dit la parole que plusieurs milliers se jetterent dedans, ou ils ne furent pas si tost que la terre qui auoit esté tirée de ceste fosse, se bouleuerça sur eux, & les enterra tous vifs: payans ainsi la peine qu'auoit meritée leur impieté. Il eut quatre fils à sçauoir Cha Thamas, Alcas ou Elias Mirzah, le troisieme Son Mirzah, & le quatrieme Barhon Mirzah.

CHA THAMAS 2. Roy de Perse, de la race des Sophiens.

Cha Thamas succeda à Ismael Sophy son pere, il eut plusieurs guerres durant son regne qui dura cinquante trois ans, les plus importantes desquelles furent contre les Turcs, il mourut l'an mil cinq cens septante six, & de l'Egyre neuf cens quatre vingts trois, laissant deux fils Cha Ismael & Mahamed l'aveugle.

CHA ISMAEL 3. Roy de Perse de la lignee des Sophiens.

Cha Ismael fils aîné de Cha Thamas ne fut qu'un an & dix mois Roy de Perse, à la fin de quels il mourut laissant le Royaume à son frere Mahamed l'aveugle l'an 1578. & de l'Egyre 985.

CHA MAHAMED 4. Roy de Perse, de la race des Sophiens.

Ismael n'ayant laissé aucuns enfans son frere Mahamed second fils de Cha Thamas luy succeda, lequel encor qu'il fust aveugle; il ne laissa pas de gouverner sept ans à la fin de quels il mourut l'an de salut 1585. & de l'Egyre 992. laissant Cha Abas son fils pour successeur.

CHA ABAS 5. Roy de Perse, de la race des Sophiens.

Par la mort de l'aveugle Mahamed son fils Cha Abas entra en possession du Royaume de Perse, lequel il posséde encore à present, durant son regne, il eut plusieurs guerres, ausquelles il a donné plusieurs batailles, les plus signalées desquelles furent celles de Gueylon qui s'estoit rebellé, lequel il reduisit à son obéissance, non sans vn manifeste danger de luy & des siens: il fut assieger Balx en Vsbex & tint le siege quelque mois deuant qu'il fut contraint de leuer: destruisit le Royaume de Lar ou Lara en la Perse, & print le Roy d'icelle qu'il fit mourir à cause des larcins & violences qu'il faisoit aux Karauanes des marchands qui passoient par là, il quitta Tabris aux Turcs, laquelle ils possédoient dès le temps de Cha Thamas son ayeul. Plusieurs choses memorables se sont passées durant le temps de ce Prince, & principalement contre les Turcs, les-

quels ont depuis perdu Tauris & la meilleure partie des places qu'ils tenoient sur le Persien: mais la brieveté de cet Abregé ne permet pas d'en discourir plus amplement: ioint que les choses qui se passent en pais si esloigné ne se peuvent descouvrir qu'avecques le temps qui seul peut faire paroistre la verité.

Rois qui ont commandé en la Perse iusques à ce que les Arabes entrevins en icelle selon Mirkond: La supputation generale est en la marge, ceux à qui la lettre g est adioustee, c'est à dire qu'ils ont esté Gouverneurs, & que neantmoins quelques-uns les mettent au nombre des Roys: la marge enferme le Roy sous lequel ceux cy ont gouverné. Ceux qui n'ont point de nombre, c'est d'autant qu'on est en doute du temps de leur regne, on a mis à costé les ans de salut, & ceux de l'Egyre, auxquels ils ont gouverné, quand ils ont esté remarquez par l'Historien.

	Ans.	Mois.	Jours.
K Ayumarras	40.	0.	0.
Syamek,		0.	0.
Ouchangh,	50.	0.	0.
Thamures Diuband	30.	0.	0.
Iambched		0.	0.
Zouhk	0.	0.	0.
Fraydhun,	10.	0.	0.
Manucher	10.	0.	0.
Naudar	7.	0.	0.
Afraciab	12.	0.	0.
Zaab, ou Basad	5.	0.	0.
Kay Kobad.	100.	0.	0.
Kay Kaus	150.	0.	0.
Kay Kozrrao	60.	0.	0.
Lorafph, ou Loraseph,	120.	0.	0.
Gustasp, ou Gustaseph,	120.	0.	0.
Bahamadaras dast, ou Ardchir,	112.	0.	0.
Homay Roync	30.	0.	0.
Darao	12.	0.	0.
Darab	14.	0.	0.
Schander, ou A Schander	14.	0.	0.
ENTREREGNE	72.	0.	0.
Chapur	60.	0.	0.
Ardchir Babakhon	50.	0.	0.
Chapur Zabel Kerat, G.	0.	0.	0.
Ardchir Farzand Hormoz	0.	0.	0.
Chapur	60.	0.	0.
Bahaton Kermon Cha	15.	0.	0.
Yard Gerd	22.	0.	0.

Ans de Salut	Ans de l'Egve		Ans.	Mois.	Jours.
		Keseré Khozrao	0.	0.	0.
		Baharon Gur	0.	0.	0.
		Narsy, O. Narsa G.	0.	0.	0.
		Baharon Gur,	0.	0.	0.
		Narsy, O. Narsa G.	0.	0.	0.
		Baharon Gur.	29.	0.	0.
		Yazd Gerd,	0.	0.	0.
		Narsy G.	0.	0.	0.
		Yazd Gerd,	18.	0.	0.
		Yazd Gerd,	21.	0.	0.
		Hormoz, Farzand,	1.	0.	0.
		Feruz,	0.	0.	0.
		Sufara G.	0.	0.	0.
		Fesuz,	0.	0.	0.
		Sufara G.	0.	0.	0.
		Feruz,	26.	0.	0.
		Belax,	15.	0.	0.
		Iamaasp, G.	0.	0.	0.
		Kobad,	43.	0.	0.
		Keseré Anuchiron,	0.	0.	0.
		O. Nauchiruan,	48.	0.	0.
		Hormoz,	12.	0.	0.
		Baharon Chuby,	0.	0.	0.
		Khoztrao Paruez	38.	0.	0.
		Kobad Chyryuhe.	0.	8.	0.
		Ardchir Chyryuhe.	0.	1.	0.
		Charear	1.	0.	0.
		Ioon Chir,	1.	0.	0.
		Turon dokt Royme,	1.	4.	0.
		Iaçanceda,	0.	0.	0.
		Azarmy dokt Royme,	0.	6.	0.
		Keseré,	1.	0.	0.
		Ferrogzad	0.	1.	0.
		Yazd Gerd.	20.	0.	0.

**CALIFES DE BAGADET QUI COMMANDERENT
A LA PERSE DEPVIS QVE LES ARABES
entrent en icelle.**

623.	2.	Abubakar	0.	0.
643.	22.	Homar,	0.	0.
644.	33.	Osman ou Otman,	6.	0.
656.	35.	Morts Aly,	6.	0.
661.	40.	Accn.	6.	0.

DE

Ans
Salu
66
68
68
68
70
71
71
72
74
74
74
74
75
75
77
78
78
81
81
82
83
83
85
85
86
86
86
86
89
90
90
91
93
93

DE LA FAMILLE DE BEN HVMYA:

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Jours.
662.	41.	Mavvya.	20.	0.	0
682.	61.	Yezid.	3.	0.	0
685.	64.	Mavvya 2		1.	10
687.	66.	Marvvan.	1.	0.	0
688.	67.	Abdel Malek.	21.	1.	0
706.	86.	Oclid.	9.	8.	0
716.	96.	Soleyman.	2.	6.	0
718.	98.	Hamar, ou Homer.	2.	5.	0
720.	100.	Yezid 2.	4.	8.	0
724.	105.	Ochon.	19.	8.	0
743.	124.	Ocleyd 2.	1.	2.	0
744.	125.	Yezid 3.	0.	6.	0
745.	125.	Ebrahem.	0.	2.	0
748.	125.	Marvvan 2.	5.	0.	0

DE LA FAMILLE DE EBEN ABAS.

751.	132.	Safa.	4.	9.	0
754.	136.	Abu Isafar.	23.	0.	0
777.	159.	Mahady Bila.	10.	0.	0
786.	169.	Elady Bila Mufa.	1.	3.	0
787.	170.	Arachid Bila Harun.	23.	0.	0
810.	193.	Mohamed Amin.	4.	7.	0
815.	198.	Mahamun.	12.	7.	0
826.	210.	Abu Ezach-Mataçon.	8.	0.	0
833.	217.	Vvacek.	5.	9.	0
838.	222.	Almotovakal Bila Isafar.	12.	8.	0
850.	234.	Montacer.	0.	6.	0
852.	235.	Abul Abas Hamed.	5.	9.	0

Vacances du Califat.

860.	243.	Mostahhin.	1.	4.	0
862.	247.	Almatez Bila.	3.	6.	0
865.	250.	Morady Bila.	0.	11.	0
866.	251.	Almat Hamed Bila Ha- med.	23.	0.	0
893.	279.	Matazed Bila Hamed.	9.	9.	0
903.	289.	Mokafy Bila.	4.	0.	0
907.	293.	Moktader Bila.	7.	0.	0
914.	301.	Isafar.	20.	0.	0
933.	320.	Kaher Bila Mahamed.	1.	6.	0
935.	322.	Razi Bila Mahamed.	4.	0.	0

BBbb

Ans de Salm.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Jours.
939.	326.	Moktasy Bila Ebra- hem 2.	4.	0.	0.
943.	330.	Mostachy Abdala.	4.	4.	0.
947.	334.	Mutya Bila Faze- le.	29.	6.	0.
977.	365.	Tahya Abel Ka- rim.	17.	2.	0.
1013.	403.	Kader Bila Ha- med.	21.	4.	0.
1032.	422.	Kahem, ou Alkahem beamaryla Abu Ia- far Abdula.	44.	4.	0.
1074.	467.	Almoktady Bila.	19.	5.	0.
1095.	487.	Almostazer bila.	25.	6.	0.
1119.	512.	Almostacherd bila Fazele.	17.	2.	0.
1136.	529.	Rachet bila.	2.	0.	0.
1139.	531.	Almoktasy bila 3.	24.	0.	0.
1161.	555.	Almostanget bila Issuf.	11.	0.	0.
1117.	566.	Almostanzy benur Elah Acen.	9.	8.	0.
1180.	575.	Nacer, ou Nacere ladinla.	47.	0.	0.
1226.	622.	Alzaher, ou Altaher bila Mahamed.	6.	9.	0.
1227.	623.	Almostanzer bila Manfur.	7.	0.	0.
1244.	640.	Almostacem bila Abdula.	15.	17.	0.

LES MOGOLES OV TARTARES DES DESCEN-
DANS DE CHINGYSKAN, QUI COMMANDERENT
à la Perse.

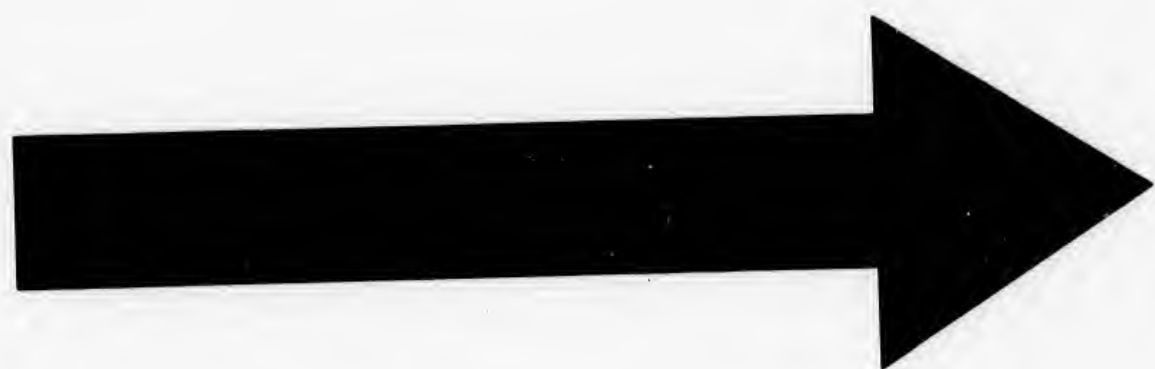
1207.	602.	Chingyskan.	1.	0.	0.
1230.	626.	Otkay Khaon.	13.	0.	0.
1246.	643.	Gayak Khaon.	1.	0.	0.
1247.	644.	Manchu Khaon.	13.	0.	0.
1250.	657.	Vlaku Khaon.	6.	0.	0.
1256.	663.	Haybkay Khaon.	17.	0.	0.
1282.	680.	Hamed Khan ou Ni- cudar Oglan.	2.	2.	0.
1283.	683.	Argon Khom.	7.	0.	0.
1293.	690.	Ganiarukhon.	3.	0.	0.

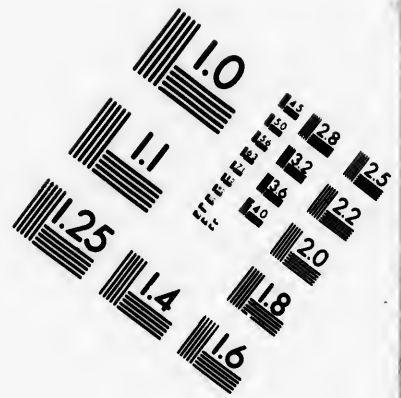
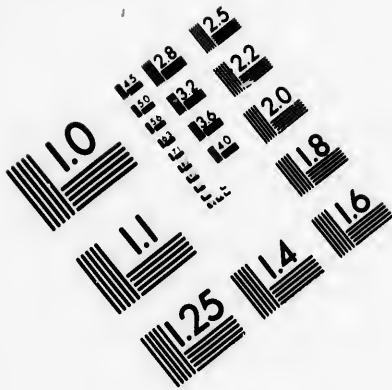
Mots. Loure.

0.	0.
4.	0.
6.	0.
3.	0.34
4.	0.38
4.	0.42
1.	0.46
6.	0.
2.	0.50
0.	0.
0.	0.54
8.	0.58
0.	0.
9.	0.62
0.	0.66
0.	0.70
17.	0.

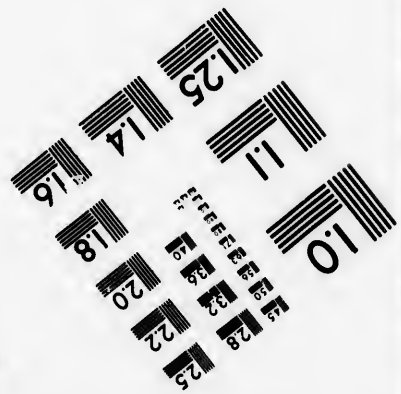
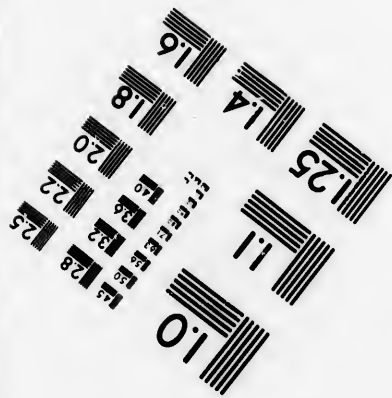
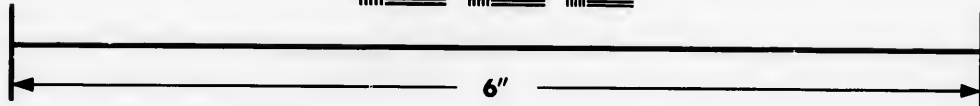
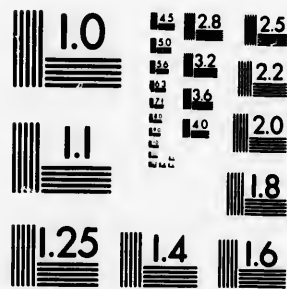
ES DESCEN.
ANDERENT

0.	0.74
0.	0.78
0.	0.82
0.	0.86
0.	0.90
7.	0.94
0.	0.98
7.	0.02
0.	0.06
3.	0.10





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

2
S

1

T

T

<i>des Rois de Perse.</i>			2022		
<i>Ans de Salut.</i>	<i>Ans de l'Egire.</i>		<i>Ans.</i>	<i>Mois.</i>	<i>Jours.</i>
1295.	693.	Budukhan.	1.	0.	0
1296.	694.	Gazunkhan.	8.	0.	0
1305.	703.	Alyaptukhan, qui apres s'appella Sultā Hamed.	12.	9.	0
1317.	716.	Sulton Abuzayd Baha- der Khan.	19.	0.	0

MOGOLES OV TARTARES DESCENDANS DE

TEYMURLANGH, QUI COMMANDERENT A LA PERSE.

1388.	789.	Teymurlang.	36.	0.	0
1405.	807.	Mirzah Kartok.	43.	0.	0
1447.	850.	Ologhbeq.	2.	0.	0
1450.	853.	Mirzah Abdelatif.	0.	6.	0
1451.	854.	Mirzah Abdula.	1.	0.	0

En Maurenabar.

1452.	855.	Mirzah Sulton Abufayd.	18.	0.	0
1469.	873.	Mirzah Sulton Hamed.	28.	0.	0
1532.	937.	Mirzah Babor.	38.	0.	0

En Karafon.

1469.	873.	Mirzah Hyadigar.	2.	0.	0
1471.	875.	Mirzah Sulton Ocen.	38.	4.	0
1556.	911.	Bahadyou Pedy Azamon, & Muzafa Mirzah fre- res enfemblement.	1.	0.	0

En Aderbaion.

1406.	809.	Myroncha.			
1407.	810.	Mirzah Abubakar.		0.	0

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DE KARAKVYON.

LV, QUI COMMANDERENT A LA PERSE.

1413.	815.	Kara Iffuf.	14.	0.	0
1421.	823.	Amir Scandar.	16.	0.	0
1431.	841.	Iooncha.	32.	0.	0
1468.	872.	Acen Aly.	1.	0.	0

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DES AKVYONLV.

QVI COMMANDERENT A LA PERSE.

1472.	876.	Ozun Acenbek.	11.	0.	0
1478.	882.	Sulton Kalil.	0.	6.	0
1481.	886.	Yacub Bek Baylangor.	12.	10.	0
1492.	896.	Mirzah.	1.	0.	0
1493.	897.	Roftambek.	5.	6.	0
1498.	902.	Hagmet Bek.	1.	0.	0
1499.	903.	Alvvan Bek.	1.	0.	0
1500.	905.	Morad Bek.	1.	0.	0

LIGNEE DES SOPHYANS DES DESCENDANS
D'ISMAËL SOPHY, QUI COMMANDERENT
à la Perse.

Ans de Salm.	Ans de Hégire.		Ans.	Mois.	Jours.
1502.	906.	Cha Ismaël Sophy.	20.	0.	0.
1525.	930.	Cha Thamas.	53.	0.	0.
1576.	983.	Cha Ismaël.	1.	10.	0.
1578.	985.	Cha Mahamed l'Aucugle.	7.	0.	0.
1585.	992.	Cha Abas.	33.	0.	0.



11.
des
lien
que
de
Co
nes
à tr
des
Di
ner
rite
lar
que
pon
bit
stie
de
&
pay
men
l'O
Bij
bre
see
sa s
ses
lié



DISCOVRS
DES ESTATS
DV TVRC.

S O M M A I R E.

DESCRPTION de l'estenduë de l'Empire du TVRC, & les Pays qu'il occupe à present es parties du monde Europe, Afrique, Aſie. 2. Particuliere deſcription des Royaumes & Proninces de l'Europe ſubiettes à l'Empire Turqueſque: En premier lieu de la Thraſe, ou Romanie. Pourquoy ainſi appellee, ſes bornes, ſa ſituation & en quel degré d'elevation du Pole, ſes villes principales. 3. Topographie, & ample relation de la fondation, etymologie du nom, aſſiete, magnificence, & ſingularitez de la ville de Constantinople. 4. Fertilité de la Thraſe en bleds, & vins: ſes montagnes où ſont mines d'argent: ſes riuieres, entre autres l'Hebre, portant l'or dans ſon ſable: le Bosphore à trente ports; & quel eſt ſon cours, & où il ſe va deſcharger. 5. Mœurs ſarouches, & rudes des anciens Thraſes, ciuiliſez, & poliſſez par le Legislatour Zamolxis, reueré comme Dieu, auquel ils ſacrifioient des hommes. 6. Leur coſtume de tirer fleſches contre le tonnerre, & de mener dueil à la naiſſance de leurs enfans, de ſacrifier les femmes plus favorites ſur le tombeau du mary. Leurs livres amours, & vente des filles au plus offrant: & larrecins permis. 7. Des deitez qu'ils adoroient; de l'eſlection de leurs Roys. Des obſeques & ceremonies funebres des grands Seigneurs du pays & la façon de leurs armes pour combatre en guerre. 8. Mœurs modernes & façons de viure au boire, & manger, habits, & mariages: leur arrogance, paillardife, déloyauté, auarice, haine contre les Chreſtiens, & autres vices de ceſte nation Turqueſque. 9. Des ceremonies pratiques es iours de feſtes dites Beelan, en la ville de Constantinople. 10. De la façon de viure, conuerſation, & veſtemens des Chreſtiens, & Iuiſs demeurans parmy les Turcs. 11. Deſcription des pays de la Grece, ſes bornes, ſon parallele, degré de hauteur, & longitude. Et premierement de la Macedoine, ſa ſituation, & limites, ſes ſix contrees, ſes montagnes ſameſes l'Olympe, & Oſſa habitée iadis, & dédiée aux Caloyers, ou Moines Grecs de l'ordre S. Baſile: ſes quatre principaux Golphes, ſes riuieres plus renommées, & ſes villes plus celebres. 12. De l'Epire, ſes bornes, ſes ports, et ſes principales villes. 13. De l'Achaye diuiſée en neuf regions, ou contrees: ſes riuieres et golphes. 14. Du Peloponneſe, ou Morce, ſa ſituation, ſes bornes, ſa longueur: ſes principales riuieres; ſes Proninces, ou Regions, ſes villes, et ſes montagnes plus celebres. 15. De la qualité de l'air, fertilité, et infertilité des pays de la Grece, et premierement de la Macedoine abondante en mines d'or.

argent, asphalté. La Thessalie en chevaux, le môr Olympe en boyss & laurier. L'Athos en arbrës fruitiers, vignes, oliuiers: & en sel mineral la vallee de Tempé. 16. Sterilité des pays d'Epire, & Attique. 17. Fertilité du Peloponese: & aspreté du pays d'Arcadie, où se faisoit vn vin rendant les femmes secandes, & les hommes enragez, & où naist l'if, arbre duquel le fruit & l'ombrage mesme sont veneneux, & font mourir les personnes qui en vsent. 18. Du naturel des anciens peuples de la Grece, & premierement des Macedoniens guerriers, adonnez aux sciences, & somptueux en festins: les Thessaliens tröpeurs, gourmands, paillardz, belliqueux: ceux de la vallee de Tempé religieux, aimans les sacrifices, & festins, & ainsi consecutiuement de l'inclination, & mœurs de chaque peuple. 19. De l'Oracle admirable de Dodone, & de son bois, ou forest. Antiquité des peuples Do-riens, & Pelagiens: vaillance des Etoliens, Rusticité des Phociens. 20. Subtilité d'esprit des Atheniens, & peuple d'Attique, leurs Dieux, festes, mysteres & sacrifices. 21. Du vaillant, & genereux courage des Lacedemoniens: Ceremonies de leurs mariages, & autres notables costumes: 22. De la Barbarie qui regne parmy les Grecs modernes: leur langage approchant plus de l'ancien Grec, que de l'Italien, ou Latin. Leur façon de boire & manger, leurs vestemens, & autres meubles. 23. Quelle estoit l'ancienne police & gouuernement d'Athene, leur origine, les trois Ordres, ou Estats dont estoit composee ceste Republique: & les loix que Solon Legislatueur leur donna. 24. De l'origine des Tributs d'Athenes. De l'estection des Magistrats qui se faisoit de trois sortes. Du Senat des Areo-pagites, & de la seuerité de leurs iugemens. Des Nomothetes, & leur difference d'avec les Nomophylaces. De la iurisdiction des Cinq cens hommes pour les causes ciuiles. Du Tribunal Illicque, & Iliale. Des Logistes, Demarques, Creostes, Sirofylaces, & autres Magistrats & dignitez en fort grand nombre, establis sur diuerses parties de la Repub. 25. De l'ancienne police de Sparte, & comment gouuurnee par les loix de Lycurgue. De leurs mariages, de la naissance de leurs enfans, & la façon auftere de les esleuer, nourrir & instruire aux larcins. De la maniere de faire & trasser l'amour avec les filles de Lacedemone. De l'institution des ieunes hommes & d'age viril, & leurs exercices ordinaires. De l'espece de monnoye dont ils vsaient. De l'ordre & discipline militaire de ceste Rep. De leur infanterie, & caualerie, de leurs armes & façon de camper & de combattre. De l'authorité du Roy dans les armées, & ailleurs. Finalement de l'institution des Festins publics, & quelle estoit la portion du Roy en ces banquets. 26. Quelle Religion tienent les Grecs de ce siècle. 27. Des Isles de l'Archipelague qui appartiennent au Turc; & ce qu'il possède en Esclauonie. Leur situation, circuit & villes principales. La fertilité de ces contrées, & les singularitez qui s'y reynent. Leurs mœurs, costumes & façon de viure tant anciennes, que modernes. 28. De l'Isle de Chypre, diuisee en quatre parties, sa situation, longueur & bornes. Naturel & mœurs, police & Religion des habitans d'icelle. 29. De l'Isle de Rhodes, sa situation & circuit: & du celebre Colosse d'airain iadis esleué en la ville de Rhodes, ayant septante coudées de hauteur. 30. Description des pays de la Bosnie, la Bulgarie, Seruie, Rascie, & ce que le Turc possède en Hongrie. Quelles sont les villes principales, les mœurs & façons de faire des habitans de ces contrées. 31. Des Royumes d'Alger, de Tunes, & Tremisen, situez en Afrique. 32. De l'Egypte, & la Trogloditique sa voisine. Ensemble vne ample description des terres que le Turc possède en Asie: & finalement vn discours des Turcs en general, contenant leurs mœurs, forces, gouuernement avec vne liste, ou catalogue des Empereurs de Constantinople, tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celui d'Orient, & donné à Charlemagne.



E grand Monarque qui s'est rendu si redoutable à la Chrestienté durant vn si grand nombre d'annees, & qui a tousiours empieré sur nous iusques à ceste heure que la guerre de Perse le tient en ceruelle, & les reuoltes des siens luy donnent assez d'occupation; ne donne qu'avec beaucoup de subiet l'alarme aux Estats de la Chrestienté qu'il auoisine, veu qu'il a tant de moyen de faire vne grosse armee, en la leuant sur les pays qu'il possede, que ceux qui seroient sans apprehension d'vn tel deluge de gens, manqueroient de tout de iugement, & se rendroient dignes de souffrir le mal, dont ils n'auroient eu la crainte, & contre lequel ils ne se seroient pourueus de remede. Et afin que l'on voye combien de pays il a sous sa domination, & combien il est puissant de tous costez, ayant par tout son Empire lié, & ioint ensemble en quelque maniere: i'en vay faire premierement la description le mieux qu'il me sera possible: puis ayant fait le denombrement de tout ce qui luy obeit, ie viendray aux descriptions particulieres des Royaumes, ou des Prouinces, & considereray separément toute chose.

L'Empire du Turc s'estend en Europe du long des riuages du golphe de Venise depuis les frontières des Ragousois, en enuironnant tout l'Archipelague, & le Propontide, ou la mer de Marmore, & vne bonne partie du Pont Euxin, ou de la mer Maiour, iusques à la ville de Theodosie, maintenant Cassa, assise en la Chersonese Taurique, autrement Peroposka, Gezara, ou Gazaria, ou bien Prucuply, selon Postel. Mais en ce qui est plus auant dans le pays, il s'estend depuis Bude iusques à Constantinople; & tout cét espace contient la plus grande, & meilleure partie de la haute Hongrie: la Thrace, autrement Romeli, ou Romanie, tout le pays de la Grece, c'est à sçauoir, la Macedoine, l'Epire, ou Albanie, l'Achaïe, le Peloponnese, maintenant Moree, avec toutes les Isles de la mer Egee, à present l'Archipelague, hormis quelques vnes qui sont soumises aux Venitiens, & vne partie de l'Illyrie, ou Esclauonie; & outre ce le Royaume de Bosne, la Seruie, la Rascie, & la Bulgarie.

Donques ce que le Turc tient en Europe, est borné du Levant de la mer de Marmore, du Pont Euxin, ou mer Majour, & de la mer Egee du costé du Midy de la mer Cretique, ou de Candie, & encores de la mer Meditertanee: du costé d'Occident de la mer Hadriatique; & du Nord d'vne partie de la Hongrie, de la Transylvanie, & de la Moldaule. Le circuit des riuages de ses Estats en Europe peut estre de dix mille, & enuiron cinq cens milles d'Italie: & en mesurant la superficie, & reduisant le tout aux milles carrez, il peut estre enuiron de trois cens douze mille cens cinquante, neuf milles d'Italie.

En Afrique il possede toute la coste de la mer, depuis la ville de Velez de Comera, iusques à la mer rouge, exceptez quelques lieux qui recognoissent le Roy d'Espagne & luy obeyssent, & en cét espace on met les Royaumes d'Algier, de Tunes, & Tripoli de Barbarie, & toute l'Egypte, c'est à sçauoir depuis Alexandrie, iusques à la ville de Siene, maintenant Asne, avecques vne partie de l'Arabie Trogloditique, depuis la ville de Sues, au golphe Arabique,

iufques à la ville de Suaquen. Tout le riuage que le Turc domine en Afrique, est de mille fept cens cinquante milles, & la fuperficie de toute l'Egypte peut efre d'environ 356160. milles.

Mais pource que ces pays font inhabitez en plufieurs endroits, & pleins de lieux deferts, & auffi habitez en partie par des gés qui n'obeiffent pas au Turc, nous pouuons dire qu'il domine en Afrique, quant à la fuperficie la moitié de cefte quantité, qui seroit environ 178080. milles carrez.

En Afie il poffede ce que Ptolemee met en la premiere table de cefte partie de la terre, c'est à fcauoir le Pont, & la Bithinie, que l'on nomme Turquie; & la partie que l'on appelle proprement Afie, auourd'huy Natolie; la Phrigie, nommee de noftre temps Parie, & Bebycie; la Lycie appelée vulgairement Briquie; la Paphlagonie, la Galacie, la Pamphilie, la Cappadoce, l'Armenie mineur nommee Anadule; & la Cilicie appelée Catamanie, qui font auourd'huy toutes comprises en cefte partie qui porte le nom general de Natolie, dont les Prouinces, & parties ont toutes changé de nom; & principalement les villes. Le circuit de cefte Prefqu'ifle de la petite Afie, ou de la Natolie, en prenant depuis Alexandrette, iufques à Trebizonde, appelée Trapezus par Ptolemee, est de 2400. milles, ou environ.

Le Turc poffede encor vne bonne partie de ce que Ptolemee met en la 3. table de l'Asie le refte estant occupé par les Tartares & Perfes: & cefte partie est la grande Armenie, que les Turcs appellent Turcomanie.

Il domine encores ce que Ptolemee met en la quatrième table de l'Asie, c'est à fcauoir l'Ifle de Cypre, la Syrie appelée Surie, la Paleftine; ou Iudee, & le riuage de la Surie, en prenant depuis Firamide iufques en Alexandrie, est de 230. milles, ou environ. L'Arabie Pierreuse, auourd'huy Baraab; la Mefopotamie dite Darbech, l'Arabie deferte, & Babyloné, ou Bagadét; où demouroient les Chaldees.

Il tient encores partie de ce que Ptolemee met en la cinquiéme table de l'Asie, c'est à fcauoir l'Asnie, appelée Afmie par fes habitans. En partant donc de Trebizonde, il monte vers le Septentrion iufques au delftoiet que les anciens nommoient Bosfore Cimmericien; que les Italiens appellent Bouche de faint Iean, ou mer de la Zone qui borne avec le Cherfonnefe que l'on nomme Gazarie, du cofte du Nord, c'est à fcauoir iufques à Matrique, qui est peut efre ce que Ptolemee appelle Hermanaffa, & il ya de chemin de riuage, ou de cofte environ quatre cens cinquante milles, & partant apres de Sues, que Ptolemee a peut efre mis fous le nom de *Clifm præfidium*, & environné l'Arabie heureufe, iufques à l'emboucheure de la riuere du Tygre, appelée Tigil, il ya de chemin du long du riuage 3750. milles.

Et affemblant tout ce que le Turc poffede de maritime en Afie, l'on trouue qu'il ya 7030. milles ou environ; & la furface de tout le pays qu'il domine en Afie est de 710040. milles quarte.

Mais pource qu'en tout ce pays il ya vne bonne partie de lieux deferts, ou qui n'obeiffent pas au Turc, comme en l'Arabie heureufe; pour cefte caufe venant à fouftre de cefte quantité le quart, qui est de 177660. milles carrez, il reffe 53280. milles carrez.

Or tout ce que le Turc poffede en Afie, est borné du Levant du golphe Perfitique, ou de la mer d'Elcalif; de la riuere du Tygre appelée Tigil, & d'une partie du riuage de la mer Cafpic, que l'on nomme auourd'huy la mer de Bac-

du, de l'Occident du golphe Arabique, ou de la mer rouge, de l'Archipelague, au destroit de Constantinople, & de la mer Majour; du Nord de la mer Majour, & d'une partie du marest Meotide, autrement mer des Zabacques, & d'une partie de la Sarmatie Asiaticque; du Midy, de l'Ocean Meridional, ou Indique, de la mer Mediterranee, & de la mer Majour.

Or rassemblant tout ce que le Turc possede aux riuages de la mer aux trois susdites parties, nous trouuons que le tout monte à vnze mil deux cens quatre vingts milles, & la surface de toute sa Seigneurie aux susdites trois parties, est d'un million deux cens trois mille deux cens dixneuf milles.

THRACE, OVRMANIE.

POUR CE que la capitale ville de l'Empire du Turc est en Thrace, quel'on nomme auioird'huy Romeli, ou Romanie; i'ay creu qu'il falloit commencer par ceste partie. Et pource ie dy que la Romanie est vne Prouince pres du Pont Euxin, ainsi nommee, à cause que sa principale ville, qui est Constantinople, a esté nommee Nouuelle Rome. Ceste Prouince a esté aussi nommee Arie, Perce, Odruse, Emonie, Bistonie, Crestonie, & Scythonie, & Thyras en Hebreu, selon le tesmoignage de Iosephe. Ses habitans estoient jadis nommez Strimoniens, Bardes, Dolonges, Briges, & Sithines.

Elle a pour ses bornes du Leuant la mer Majour, que les Turcs nomment Maurotassa, ou Catadeniz, le destroit de Constantinople, la mer de Marmore, & l'Hellepont, ou destroit de Gallipoli. Du Nord elle a pour ses limites le mont Heme, que les Italiens nomment Chaisne du monde, Montagne d'argente, & Contegnarze, les Turcs Balkan, & les Esclauons Cumonize; du Couchant la haute Mysie, & vne partie de la Macedoine; du Midy l'Archipelague. Elle commence à la riniere de Strymon, auioird'huy Stromone, ou selon Belon, Marmare, & selon les autres Rhendiue, & Rhendin; qui est la borne de la Macedoine de ce costé là, & du costé de la mer Majour. Elle a de long vingt iournees: sa largeur depuis le mont Heme, iusques au destroit de Constantinople, qui est le chemin de sept iours.

La Thrace est assise entre le quarante deuxieme degre d'elevation du pole, iusques au quarante quatrieme, où le plus long iour est de quinze heures, & vn quart. Sa longueur contient depuis le quarante septieme degre, iusques au trente sixieme.

Les lieux plus renommés de ceste contree sont Abdere, que les autres veulent nommer Clazomene, patrie de Democrite, maintenant Polistylon selon Sophian, & Astrizza selon quelques autres. Nicopoli, assise au mont Heme; & Philippopoli, bastie en vn costau, dont les ruines sont aussi admirables, que celles d'aucune autre ville. Il y a vn Amphiteatre fort beau, qui est demeuré entier iusques à present, & pourroit durer encores longuement, si les Turcs n'en ostoienc les degrez, qui sont de marbre: il est de figure spherique. Il y a aussi d'autres restes de l'antiquité, comme quatre colonnes fort hautes, & grosses, qui restent de l'Eglise dediee à saint Claude, & encores plusieurs statues de marbre. Ceste ville est auioird'huy assez peuplee.

Hadrianople, que les Turcs nomment Endrem, est plus grande ville que Philippopoli, ou la ville de Philippe: mais elle n'est point ceinte de murailles, & ses bastiments ne sont gueres beaux: toutesfois elle tient le premier rang

apres Constantinople en toute la Thrace, & a iadis esté la demeure des Empereurs des Turcs, comme d'Amurath premier l'an 1363.

Trajanopoly, ou la ville de Trajan, est encores auourd'huy assez peuplée: Selymbrie au riuage du Propontide, à vn port capable de petits vaisseaux, & des feins pour les plus grands. Perinthe, maintenant nommée Heraclee, ainsi qu'autrefois, & allée sur le sein Malliac, ou golphe de Zithon, a vn beau port, capable des nauires marchands, & des galeres. Il y auoit autrefois vn Amphitheatre de marbre, qui estoit merueilleusement estimé. Apollonie, au riuage du Pont, maintenant Sisopoli.

111.

Il faut maintenant considerer vn peu plus particulièrement Constantinople, ville capitale de cet Empire, qui fut premierement bastie par Pausanias Roy de Sparte, l'an du monde trois mille cinq cens trente-six, & auant l'Incarnation de nostre Seigneur, six cens soixante & dix ans, & nommée Byzance.

Ce nom luy demeura jusques à Constantin, sous qui elle fut nommée Constantinople, & nouvelle Rome. Ce fut premierement le siege des Empereurs Romains, ainsi qu'ils abandonnerent Rome; puis des Grecs, apres la diuision de l'Empire; & finalement apres sa prise, qui arriua sous Mahomet second Empereur des Turcs, l'an 1453. Elle fut choisie pour la demeure des Ottomans.

A raison dequoy ceste ville est auourd'huy fort riche, merueilleusement peuplée, & comme le centre de toutes les navigations, & de tous les commerces de l'Empire du Turc. Le tour de la ville est de treize milles, & selon quelques-vns de seize, voire mesme selon les autres de dix-huict. On tient qu'il y a sept cens mille personnes. Les Turcs nomment ceste ville Stamboul, ou Stambold. Elle a du Nord la mer Majour, du Midy l'Archipelague; partie de la mer Mediterranee: du Leuant l'Asie; de laquelle elle est separée en cet endroit d'vn canal large de deux milles, qui va d'vne mer à l'autre, & sert à la ville de port, qui est si commode, que quelque grand vaisseau que ce soit peut aysement descharger en terre: il contient en sa longueur environ six milles.

L'assiette de toute la ville est si belle, si agreable, & en lieu si propre, qu'il semble qu'elle soit faite pour commander, & pour estre la demeure de quelques grands Princes. Elle est bastie sur le pendante d'vne colline, presque en figure triangulaire, le premier costé estant au long du port iusques au Serail: le second, de puis ce lieu iusques au chasteau où l'on tient des prisonniers, qui est appelé, les sept tours; & ces deux costés sont environnez de la mer, le Serail faisant la poincte. Et le troisieme est en terre ferme, environné de double muraille & de quelques tours, & d'vn fossé au dehors qui ne vaut gueres. Et toute ceste ville contente merueilleusement la veüe, tant à cause de ceste assiette, que pource qu'il y a sept collines, sur chacune desquelles l'on void vne belle Mosquée, dont nous parlerons cy apres.

Le plus magnifique lieu qui soit à Constantinople, c'est le Serail, sejour du grand Seigneur, assis à la poincte de la ville, qui aduance sur la mer, & quasi comme separé du reste, ayant quatre milles de tour. Du costé de la mer l'on descouure plusieurs petites tourelles, & des galeries soutenues de pilliers de marbre, où le grand Seigneur se va esbatte quelques fois.

Ainsi que l'on est entré dans la premiere Cour du Serail, à main gauche, l'on void comme vne Mosquée, qui estoit anciennement vne Eglise: mais auourd'

Thuy le grand Seigneur s'en sert comme d'un petit Arsenal, y reseruant les armes pour la defence de sa maison. Plus haut il y a vne petite tour percee de 50. ou 60. fenestres, ou sont distribuez les commandemens du grand Seign. & à main droicte on void les cuisines.

Sortant de ceste Cour on entre en vne autre faite comme vn cloistre, avec vne galerie à l'entour soustenuë de pilliers de marbre, & couuerte de plomb, en laquelle on void vne fontaine à main gauche, où le grand Seigneur fait quelquefois trencher la teste aux plus grands de sa Cour.

De là on entre au Diuant, qui est vne assez petite chambre. Plus outre est la chambre du Thresor.

Voilà tout ce que l'on a peu sçauoir du Serail du grand Seigneur. Et sortant de là l'on void vne belle Mosquee, qui est auprès. C'estoit anciennement l'Eglise de sainte Sophie, bastie par l'Empereur Iustin. Elle estoit de son temps beaucoup plus grande, avecques vne Abbaye, qui s'estendoit bien auant dedans la place, où est à present le Serail: mais les Turcs deuenus maistres de la ville, la ruinerent, n'en laissant rien que le Chœur, qu'ils ont reserué pour leur Mosquee.

L'on y void plusieurs hautes, & grosses colonnes, dont il y en a huit de Porphyre, seize de Serpentin, & quatre de marbre blanc, & au dessus vne belle galerie pauee de marbre transparent, avecques plusieurs petites colonnes de marbre, & de serpentin.

Entre autres il y a vne pierre de marbre, sur laquelle les Turcs croyent que nostre Dame l'aua les linges de nostre Seigneur, & pour ceste cause ils luy portent vn grand honneur, d'autant qu'ils tiennent Iesus Christ pour vn grand Prophete. Le reste de l'Eglise est embelly de Mosaique ancienne, faite du temps des Chrestiens.

Au sortir de là on void plusieurs Cubees, qui sont des lieux faits en forme de Chappelles couuertes en Dofmes, & toutes de marbre, où sont enterrez les fils des grands Seigneurs.

Les principales Mosquees sont celles qui sont assises sur les sept montagnes, à sçauoir celles de sainte Sophie, dont nous auons desia fait mention cy dessus; celle d'Alibacha, celle de Sultan Bajazet, celle de Sultan Solyman, celle de Sultan Mehemet, celle de Sultan Selim, & celle de Selim fils de Soliman: mais la plus superbe, & plus belle, pour vne mosquee moderne, est celle de Sultan Soliman.

Ceste Mosquee a quatre grandes portes accompagnées d'un fort beau frontispice, releuë de marbre, & aux quatre coings il y a quatre tours assez hautes, mais bien estroites; & vne galerie en haut qui va tout autour, & le dedans est blanchy avec quelques colonnes de marbre.

Deuant la principale porte de la Mosquee il y a vne grande Court pauee de marbre, enuironnée d'une galerie, & de quelques colonnes de mesme estoffe, & au milieu vne fort belle fontaine, couuerte de plomb, aussi bien que la galerie, & le temple.

Auprès de sainte Sophie l'on void le logis de Lafnadar, duquel il peut aller sous terre, & par eau, douce neantmoins, iusques dedans le Serail.

Pres de là l'on void vn ancien Hippodrome, nommé des Turcs, Arnedan, contenant enuiron cinq cens pas en sa longueur, & cent en largeur, au milieu

duquel il y a vne aiguille toute grauee de Hieroglyphiques, non du tout si haute que celle du Populo à Rome.

Plus auant il y a trois serpens de bronze, plus hauts que deux hommes, & entortillez ensemble. Les Turcs disent qu'autrefois, ainsi que trois serpens persecutoient ceux de la ville, le peuple eut en fin recours aux prieres addressées au Ciel, & estant deliuré par ce moyen de ces animaux, laissa ceux-cy pour memoire.

Il y a aussi en ceste mesme place vne fort belle colonne, d'œuvre rustique, dont toutes les pierres sont liees ensemble sans chaux, ny ciment, ayant au dedans vn escalier. C'est en ceste place que les Cavaliers s'exercent les Vendredys, & les autres iours de feste, nommees Beelan.

Assez pres de l'Hyppodrome l'on void Bisistam, qui est comme le Palais de Paris. L'on y vend les pierreries, les orpheueries, & toutes sortes de belle besongnes, des draps de foye, des esclaves, hommes, femmes, filles & garçons.

Dans vne autre rue l'on void vne grosse colonne de Porphyre, semee en plusieurs endroits de cercles de fer. D'vn autre costé il y a vne autre colonne, appellee Histriale, fort haute, toute de marbre, releuee à personages, comme celle de saint Pierre, & de saint Paul qui est à Rome. Au dedans il y a vn escalier qui va iusques en haut, qui est tout rompu, & n'estoient quelques liens de fer qui le tiennent, il courroit grande fortune de tomber.

De là l'on va voir vne fort belle place plus grande que celle de l'Hyppodrome, particuliere aux Janissaires, toute enuironnee des logis desdits soldats.

On void apres cela l'ancien Palais de Constantin, qui n'est autrement beau; mais il a cela de bon qu'il est assis en bel air.

Il y a encores dans la ville deux Eglises de Chrestiens, l'vne dediee à saint Nicolas, & l'autre à nostre Dame surnommee de Constantinople, qui est petite, & assez entiere. Voila ce qui est plus remarquable dans la ville; si bien qu'il faut maintenant venir aux faux-bourgs, & de là aux lieux circonuoisins, pour voir ce qu'il y a de plus beau.

Premierement l'on voit au bout de la ville de l'autre costé du port, pres des eaux douces, la Mosquee d'Atoug Sultan, en laquelle le grand Seigneur, lors qu'il paruiet à l'Empire, va prendre son espee. De l'autre costé l'on voit les Escuyeries, avecques quelque iardin du grand Seigneur. Plus auant au bord du port est l'Arsenal, où il y a enuiron le nombre de cent cinquante galeres desarmees hors de l'eau, & enuiron soixante dedans l'eau, toutes prestes; & plus auant il y a vne place appellee Topana, où l'on void vn grand nombre de canons desmontez, dont quelques vns sont tourneez contre le port.

Il n'est pas raisonnable de laisser derriere vne petite Isle de rocher, qui est au bout du canal, deux milles dans la mer noire, toute deserte, mais remarquable pour vne colonne de marbre blanc mise au sommet d'icelle par le grand Pompee, apres qu'il eust defait Mitridate.

Retournant pres de Constantinople l'on trouue sur le canal de la mesme mer deux tours, l'vne deçà, l'autre delà, qui gardent ceste embouchure. Et c'est en ce lieu ici que l'on met en prison les Cheualiers de Malte, & d'autres.

Chrétiens de qualité pris en la guerre. Il y a delà à la ville environ dix huit mil, & l'on voit d'un costé & d'autre un grand nombre de maisons de plaisir, & de beaux jardins: puis vis à vis de la ville & en Asie est Galata, aujour d'huy Pera, située entre l' Arsenal & la place de Topona, & habitée la plus part de Chrétiens Franques & Grecs: les vns & les autres y ont un bon nombre d'Eglises, dont la plus belle, & de nostre creance est celle de Saint François, les autres sont Sainte Marie, Saint Jean, Saint Antoine, Saint Benoist, Saint Pierre, & Sainte Anne, toutes seruiés à la Romaine. Autour de cellic il y a plusieurs maisons & villages, côme Casanbacha, Besiclar, & la demeure des Ambassadeurs tant de France que d'Angleterre, & de Venise.

Plus loin, & du mesme costé l'on voit un grand village nommé Scutari, qui appartenoit à la Sultane mere de Mahomet, qui y fit bastir vne Mosquée de grand prix, & vne fort grande & belle maison, où tous les passans de quelque religion qu'ils soient peuuent loger, & sont nourris durant trois iours. Les Turcs nomment ce lieu Caruaserat. Voila tout ce qu'on peut dire des enuiron de Constantinople.

Or près de ceste prouince on trouue la Cherfonesé dite de Thrace, & communément le bras de Saint George, où est la ville de Gallipoli, qui est à quatre iournees de Constantinople. Ce fut la premiere place d'Europe que print Amurat premier, l'an 1363. Elle n'a aucune murailles, & son port n'est capable de grands vaisseaux: toutesfois il y a un sein ou golphe, qui peut assez contenir. Ceste ville est habitée par des Grecs, Iuifs, & Turcs, c'est un grand passage de l'Europe en Asie.

Or tout le destroit de mer, depuis Gallipoli ou finit le Propontide, iusques à l'Archipelague, est nommé Hellespont, où est le destroit des chasteaux, qui a un quart de lieué de large. C'est où sont les deux chasteaux de Sests, & d'Abyde (renommez pour les amours de Leandre, & de Hero) nommez communes Dardanel, & par les Turcs Bogazasser. Sests est en ceste Cherfonesé de Thrace au pendant d'une colline, en forme de trefle. Abyde est en la Natolie.

Quant au Propontide, c'est la mer qui est enfermée entre les deux destroits, à sçauoir entre celuy de Thrace, ou de Constantinople, & celuy de Gallipoli, & maintenant on le nomme, comme i'ay à dit, Mer de Marmore.

Q U A L I T É.

LE pays est froid pour la plus grand' part, & abondant en hommes. On y voit force belles plaines, où il se fait grande recolte de bleds, & de legumes: & outre ce tirant vers la mer on recueille de bon vin. Plin mesme louë ceste prouince de fertilité, & estime son bled pour sa pesanteur, & son vin pour sa bonté & sa force. Mais dans le pays & loin de la mer la Thrace est plus froide, à raison dequoy elle est moins propre à porter du bled & du vin. Elle manque d'arbres vniuersellement, & ses grandes plaines sont entrecoupees en certains lieux de quelques petites collines. On accommode icy l'alun au village de Chapylar, qui estoit autresfois vne ville nommée Cypsele.

Les montagnes de ceste contree sont celle d'Heme, celle de Rhodope, qui est fort aspre, & tousiours blanchissante de neige: Orbele, & Pangee, qui a des mines d'argent, de mesme qu'autresfois: puis Messape non guere loin de la mer, admirable pour l'aspreté de ses rochers.

Ses riuieres sont Hebre, auioird'huy Marise, selon Meréator, ou Valise, suiuant Nicolas de Nicolai; Nesse, auioird'huy Charafon selon Belon: Melas, maintenant Gensui, & Strymon, qui est la borne de la Macedoine.

L'Hebre porte, comme on dit, de l'or dans son sable, & il est si lent qu'on ne scauroit iuger de quel costé il coule. Son eau est trouble, mais douce, & en Esté elle est si froide qu'on diroit que c'est de la glace. Or il vient tant d'eau des montagnes en Hyuer qu'elle deuiet plus rapide, & inonde vn grand pré qu'on nommoit autresfois Dorisque, où l'on ne fait nuls bastiments, mais en Esté on y nourrit force cheuaux, & il y a aussi des vergers qui portent force fructs d'Esté.

L'Hebre reçoit la riuere de Theare, qui est la meilleure de tout ce pays contre les maladies, & principalement contre la gale des hommes, & des cheuaux. Elle a trente-huict fontaines, partie froides, & partie chaudes, qui coulent d'vn mesme rocher. Darius ayant pris plaisir au bon goust de son eau: claire, dressa tout aupres vne colonne avec vne inscription à saloüange en lettres Grecques.

La riuere de Nesse, ou Charafon descendant de la montagne d'Heme est fort lente, & vn peu plus petite que le Strymon, ou Stromone; toutesfois il traine beaucoup de sable. On voit pareillement icy le lac de Biston, ou Bouison, qui est maritime, & qui porte de fort bon poisson.

Le Bosfore Thracien contient trente bons ports, partie en Asie, partie en Europe; mais plus en ceste partie-cy qu'en celle-là. Il change son cours, qui est fort rapide en sept lieux remarquables où rencontrant quelques caps, la mer est grandement agitée; à cause dequoy l'on ne peut voyager en quelques endroits vers la mer Noire, si ce n'est en tirant les vaisseaux avec leurs cordes du long du riuage, ou changeant de route d'vn lieu à l'autre.

Du temps de l'Empereur Copronyme, tout le Bosfore & vne bonne partie de la mer Maiour gela tellement, que la glace estoit haute de vingt-cinq coudées, & grande quantité de neige estant tombées là dessus, la glace crut sur la superficie de la mer encor vingt coudées; de sorte qu'on marchoit librement dessus, & les hommes, & les bestes, & les charrettes mesmes toutes chargées passoiēt d'Europe en Asie, & de Constantinople iusques aux emboucheures du Danube, comme par terre. La glace s'estant apres rompuë en Feurier, & mise en fort grâdes pieces, qui sembloient des petites isles chargées d'animaux: partie en vie, & partie morts, les glaçons furent poussez du costé de Constantinople, où ils abbatirent quelques bastimens d'importance assis sur le bord de la mer.

Il n'y a partie de la mer Mediterrance qui abode plus en poissons que le Bosfore. Il en passe delà au commencement de l'Hyuer vne infinité vers le Propontide, puis ils retournent au Printemps à la mer Noire, pource qu'y ayant de grosses riuieres qui entrent dans la mer Noire, l'eau y deuiet plus froide qu'ailleurs en Hyuer, & pource qu'il est mesme fort bas les tempestes l'agitent, & le tourmentent au possible. Cela fait que les poissons fuyant le froid, & la furie des vents changent de lieu, & se retirent en la mer de Marmore: en Hyuer; mais au Printemps ils retournent au Bosfore, à cause des eaux de ceste mer, qui n'est pas si salée que les autres, & des riuieres qui s'y desforment. Tellement qu'on ne scauroit dire combien on prend alors de poissons dans le destroit du Bosphore, principalement à Constantinople, où les fems

mes mesme, quand elles n'ont autre chose à faire, peschent des fenestres de leurs maisons: mais principalement on y prend de ieunes Tons, que les Grecs appellent Pelomides.

MOEVRS ANCIENNES.

Les habitans de Thrace estoient estimez farouches & rudes, & leur nombre estoit si grand, que Herodote a dit, que s'ils eussent esté gouvernez par vn seul Prince, & qu'ils fussent demeurez d'accord, il eust esté impossible de les vaincre, pource que c'estoient les plus forts hommes de toute la terre; mais on a adiousté qu'ils estoient foibles à cause de leurs diuisions. Mais combien qu'ils ne fussent pas tous de bon accord, toutesfois ils auoient mesmes mœurs, excepté les Getes, & Thrauses, & ceux qui demouroient au dessus des Crestones.

Les Getes se persuadoient qu'ils ne mouroient point, mais qu'au partir d'icy ils s'en alloient trouuer leur Dieu Zamolxis.

Ce Zamolxis fut vn disciple de Pythagore, qui estant retourné en son pays, & voyant que les Thraces viuoient barbarement, & presque à la brutale, leur donna des loix, & les enseigna à ceux du pays, puis leur persuada que s'ils les gardoient ils iroient au partir de ceste vie en vn lieu où ils iouyroient de toute sorte de contentemens.

Ayant donc acquis quelque reputation de diuinité parmy les Thraces, il s'esloigna d'eux, & les quitta, sans qu'on sceust la route qu'il auoit prise, leur laissant vn grand desir de le reuoir.

Ils luy enuoyent ordinairement quelqu'un sur qui le sort tomboit avec vn vaisseau avec cinq hommes de rame, afin de luy aller remonstter leurs necessitez au lieu où il le trouueroit.

On donnoit la charge à quelques vns d'entre-eux de tenir trois dards, & aux autres de prendre cet homme qui auoit les pieds & les poings liez, de le ietter en haut, afin qu'il tombast sur les dards, & s'enfermast. Et s'il mouroit en mesme temps, ils croyoient que leur Dieu leur estoit propice: mais s'il demouroit en vie, accusoient ce messager d'estre meschant homme. Cestuy-là estant ainsi blasmé ils en enuoyent aussitost vn autre, luy faisant entendre leur desir.

Lors qu'il tonnoit & esclairoit, les Thraces décochoient des fleches contre le Ciel, menaçant Dieu, veu qu'ils n'en croyoient point d'autre que le leur.

Les Thrauses faisoient les mesme choses: mais en la naissance, ou mort de quelqu'un des leurs ils pratiquoient vne façon de faire particuliere. L'enfant estant né tous les parens assis autour de luy lamentoient son entree en ce monde, racontans toutes les necessitez & miseres auxquelles il estoit engagé, & deplorant sa condition, comme entierement malheureuse. Mais si quelqu'un venoit à mourir ils l'enterroient en riant, & se resiouissoient de ce qu'il estoit affranchy des miseres de ceste vie.

Mais chacun de ceux qui demouroient au delà des Crestones auoit plusieurs femmes, & lors que quelqu'un mouroit, ses femmes entroient en vn grand debat, sur ce que chacune aduançoit qu'elle auoit esté plus aymée de son mary que les autres. Il y auoit grosse assemblée pour escouter leurs

raisons, & celle qu'on iugeoit auoir esté plus aymée, estoit mesee sur la tombe de son mary, où son plus proche parent luy tranchoit la teste, & soudain on l'enterroit avec son mary, & lors toutes les autres s'estimoient du tout malheureuses, & ploroient pour le iugement donné en faueur de l'autre, pource qu'elles se tenoient par ce moyen fort deshonorées.

Les autres Thraces vendoyent leurs enfans, suiuant l'ancienne coustume du pays, & les peres, meres, ou proches parens ne gardoyent nullement leurs filles, mais leurs laissoient faire l'amour avec ceux qui leur estoient plus agreables.

Ils auoyent toutesfois vn soin fort particulier de la chasteté de leurs femmes, lesquelles ils acheptoient chèrement. Elles auoyent quelques marques qu'on leur auoit imprimees sur le front, & celles qui n'en auoyent aucune estoient estimees de basse estoffe.

On les vendoit au plus offrant & dernier enchereur: les plus belles estoient exposees premierement en vente, & emportoient le prix auquel elles auoyent esté taxees. Mais les laides acheptoient les hommes qu'elles vouloyent espouser. Les hommes & les femmes faisoient bonne chere ensemble pres du feu, iettant de la graine & semence de certaines herbes sur la braise, & ceste odeur les ayant vn peu estourdis, ils tenoient pour vne grande resiouissance de se monstrer comme yures, ayant les sens hebetez.

Ils tenoient pour chose honorable de ne rien faire, & de viure de larcin, comme au contraire ceux d'entr'eux qui cultiuoyent la terre estoient mesprizez & tenus pour vilains, & vilz au possible.

VII.

Il honoroient communément Mars, Bacchus, Diane, & Mercure, & iuroient par le dernier, se croyans descendus de luy.

Tous les Thraces auoyent leurs maisons fort basses, leurs viures estoient tousiours à mesme prix: & quant aux vignes elles n'y estoient nullement en vsage.

Lors qu'il estoit question d'eslire vn Roy, la noblesse ne l'emportoit pas sur le reste, mais celuy qui auoit plus de voix estoit preferé à tous les autres. Car le peuple eslisoit quelqu'un dont les mœurs estoient sans reproche, & la clemence fort recogneüe, & qui outre cela fust desia aduancé en age. Mais on demandoit ces choses en celuy qui n'auoit nuls enfans: car en ayant on ne l'eslisoit iamais, combien que ses actions le rendissent recommandable, & s'il en engendroit apres son eslection, il estoit priué de la Royauté, tant les Thraces suyoient de rendre le Royaume hereditaire.

Encore que le Roy se móstreroit fort equitable, toutefois ils ne vouloyent pas que toutes choses luy fussent permises. Tellement qu'on luy donnoit quarante hommes, qui estoient comme ses assesseurs, afin qu'il ne fust pas seul Iuge aux matieres criminelles. Et s'il estoit trouué coupable, on le condamnoit soudain à la mort; toutefois on luy portoit cet honneur qu'aucun ne mettoit la main sur luy: mais toutes choses luy estans défendues & deniees par vn public consentement, il estoit en fin contraint de mourir de faim.

On faisoit les obseques des grands Seigneurs en ceste sorte. Le corps estoit porté en place publique, où durant trois iours tuant diuerses bestes pour le sacrifice, ils faisoient grand chere, puis ayans fait quelque plainte sur le mort, ils l'enterroient ou brusloient, mettant les cendres sous la terre, & ayans dressé vn tumbeau dessus, ils proposoient toutes sortes de combats, dont le plus ordinaire estoit celuy d'homme à homme.

Les

Les armes, dont ils vsent en l'expedition de Darius, à ce que dit Herodote, estoient telles. Ils portoient des morions de peau de renard, & des chemises, sur lesquelles ils auoient des sayes de beaucoup de façons, & quant aux iambes ils portoient des chausses de peau de cheureuil, & portoient outre cela des dards, des escus, & de petits poignards.

Ils estoient fort adroits à tirer de l'arc, duquel ils se disoient inuenteurs. Ils vsent de mesme langue que les Scythes: Pline escrit que toute la Thrace estoit diuisee en treize ou en cinquante bandes. Voila tout ce qu'on peut presque dire des mœurs anciennes des peuples de Thrace, voyons vn peu maintenant comme on y vit en nostre siecle.

M O E V R S D E C E T E M P S.

Les habitans de ce pays ont les cheueux fort espais au sommet de la teste, sont extremement forts, farouches, furieux, & pleins de cruauté. Ils aymēt à boire autant que nation qui soit sur la terre, de sorte qu'on en voit plusieurs qui s'eniuēt à toute heure; & n'estoit la defence que Mahomet a faite aux Turcs de ne boire point du vin, on verroit bien pratiquer d'autres dissolutions en ceste Prouince. Mais pour ce que la Thrace est composée de plusieurs sortes de personnes, & principalement Constantinople de Turcs, des Iuifs, & de Chrestiens, & qu'on ne sçauoit pour ceste cause discourir generalement de tous les trois, d'autant qu'ils ont des particulieres façons qui les distinguent les vns des autres, ie prendray chacun de ces trois à part, pour considerer ce qui est en eux de plus remarquable.

Les Turcs ne sont pas ciuilez, comme beaucoup d'autres nations qu'on voit en Europe; & leurs habits ont ie ne sçay quoy de mal propre, & que nous ne pouuons regarder sans desdain. Car le linge ne couure pas les extremités de leurs accoustremens, & ce qu'ils portent est si mal basté, qu'il semble qu'il ne faut pas vn tailleur entendu pour les habiller; ains seulement vn homme qui sçache tant soit peu bien coudre.

Il n'y a aucun entr'eux qui mangent estant assis sur quelque banc, chaire, ou escabeau, ains tous prennent leurs repas assis à terre; comme les tailleurs sont ordinairement par deça dans les boutiques, lors qu'ils travaillent sur quelque grande table. Leur nappe & table est le plus souuent de cuir de boeuf, ou de cerf, non controyé, & encor velu, fait & taillé en rond, & ayāt deux pieds & demy de large; avec des boucles & anneaux de fer, qui seruent à le fermer avec vne courroye, ainsi qu'on fait vne boitte, & elle s'estend aussi tost & est bien aisément portee. Ils n'vsent d'aucunes seruiettes pour s'essuyer les mains.

En quelque lieu qu'ils s'assient, soit en leurs maisons, soit aux Mosques, ils ont des tapis veluz, ou des nattes de ioue; & il y a des endroits qu'ils font plancher de bois, pource qu'ils sont trop bas; ou trop sales. Ils n'ont aucun vsage de cloches, & ne souffrent que les Chrestiens qui demeurent parmy eux, & dans leurs terres, en ayent.

Tant hommes que femmes portent leur habillement assez long, & large, & ouuert par le deuant, afin qu'en se baissant ils se puissent plus aisement couvrir, & cacher ce qui est de honteux aux hommes faisant leurs affaires.

Ils regardent d'auoir le doz tourné contre le Midy; lors qu'ils vident leur ventre, à cause que c'est la partie qu'ils regardent en faisant leur priere, & se-

zoient bien marriz que quelqu'un les vist en cet estat, tant ils ont peur qu'on prenne garde comme i'ay ja dit, à ce que les hommes sont naturellement soigneux de cacher.

Les Turcs mangét d'un bouc chastré plus que d'aucune autre viande, & c'est le sujet pour lequel il vient pardeça tant de bons marroquins de Turquie. Ils mangent aussi de la brebis, & du mouton, & grand nôbre de cheureaux, & d'aigneaux; mais assez peu de bœuf, & toutes ces viandes sont plustost rosties que d'autre sorte. Au reste ils mettent dans un grand plat, ou plustost s'il le faut ainsi dire, dans une grande jarre, toute la chair ~~peste-melle~~, sans auoir quantité de plats comme nous, pour ranger à part chèque chose sur la table. Ils n'vont jamais de chair de pourceau, & leurs sauces plus appetissantes sont composees d'aux, & d'oignons, dont le plaisir s'estét mesme iusqu'aux personnes de noble cōdition, & aux Princes. Leur pain ordinaire est assez bis, & ce qui en est cause, c'est qu'ils mettent dedans plusieurs semences, qui font qu'il ne peut estre bien appresté comme il faut.

Mais pour venir à leurs autres conditions, & façons de viure, il n'y a nation plus arrogante, n'y qui vueille plus auoir le dessus en tout que la Turquie, qui mesprise toutes les autres. Et cette fierté procedé des victoires que ces barbares ont obtenûes de tous costez, & pour la grande estenduë de la domination de leurs Princes. Ils sont extrêmement adonnez à la paillardise, & à toutes sortes de saleté iusques à la Sodomie qu'ils exercent comme publiquement, mesme dans les galeres, où elle leur est du tout commune, aussi bien que le manger & le boire. Ils sont desloyaux tout ce qui se peut, & ne se soucient nullement de manquer à leurs promesses; tellement que leur infidelité a esté cause de la perte de beaucoup de Chrestiens qui s'asseurans sur leur parole se sont rendus, & ont apres esté miserablement massacrez; ou menez en seruitude. Il ne faut croire que les Turcs portent honneur aux Ambassadeurs, & que le droit des gés soit gardé parmi eux, comme il est entre les Chrestiens: veu que si le grand Seigneur soupçonne quelque Ambassadeur, il le fait soudain mourir sans qu'il ait beaucoup de pretexte de ce faire, & mesme les principaux de sa Cour n'estans pas bien satisfaits de quelque Ambassadeur Chrestien ne manqueront de luy dresser des agnets, & de luy faire des affronts insupportables.

Cette nation n'est nullement nee aux lettres, ains seulement aux armes, ou leur multirude obeïssance, & assurance du Paradis de Mahomet, & de la destinee seruent beaucoup plus que leur courage. Toutesfois quant aux lettres ils ont parmy eux quelques sçieurs, & quelques Docteurs, non pour les lettres humaines, ou la Philosophie, mais seulement pour l'intelligéce de la doctrine de Mahomet, sur laquelle on a composé une infinité de volumes pleins de disputes.

Ils ont les Chrestiens tellement en haine qu'ils ne les sçauoient nômer que aussi tost ils ne les appellent chiens, comme i'ay veu moi-mesme estant avec un Chiaous du Viceroy d'Alger, avec qui i'estois assez familier: veu qu'encor qu'il me tesmoignast beaucoup d'affection, & me tédit autant d'honneur que le peu de courtoisie de cette nation en peut permettre: toutefois il ne se pouuoit tenir en me faisant quelque discours des Chrestiens de les nommer chiens à tous propos descouurant une animosité contre eux par ses paroles.

Ils sont si auaricieux, qu'ils font leur profit de toutes choses, & ce qui les conuie à faire amas d'argent avec tant de soing, c'est que le grand Seigneur ne donne les terres aux Turcs que pour en iouir durant leur vie: tellement qu'eux qui

veulent laisser quelque chose à leurs enfans, assemblent tout l'argent qu'ils peuuent, afin qu'ils ayent dequoy s'entretenir, sans raualler leur condition: combien qu'ordinairement lors que les Peres ont bien serui, & que les enfans sont paroistre quelque generosité de courage, on leur laisse bien souuent la ioyssance de ce que les peres ont possédé, en attendant qu'avec l'age ils puissent paruenir à leurs charges. Je diray encor ce mot, que les Turcs n'eussent iamais enduré la demeure des Chrestiens tant religieux qu'autres dans leurs terres, s'ils n'y eussent esté conuiez par l'esperance du profit, qu'ils tirent du tribut qu'on exige sur eux toutes les années, & le saint Sepulchre mesme, qui est resté entier dans la ville de Ierusalé, seroit maintenât en pieces, si les Turcs n'eussent creu que les Chrestiens attirer par ce saint & venerable lieu, y viendroient en pelerinage, & y porteroient force argent. Aussi montrent-ils assez ce qui les a poussez à le souffrir, veu qu'on ne vit iamais gens plus apres à la curee, ny qui rançonent plus insolemment les deuots, mais miserables Chrestiens qui s'engagent à ce voyage, & qui sont curieux de voir le lieu où nostre redemption a esté consommée.

Les femmes Turques sont honestes en leurs habits, sont si proprement ageances qu'on ne scauroit guere voir rien de plus propre, & de plus modeste. Leur coiffure est pointuë, & au dessus elles portent vn voile si gentiment accoustré, qu'encor qu'une partie pend, si elles veulent sortir dehors, ou se trouuer en compagnie, où il y ait des hommes, elles s'en couurent soudain le visage, sauf les yeux, & outre ce elles portent sur leurs habits vn linge blanc deslié, couurant tout le reste en telle forte que les hommes ne peuuent presque recognoistre leurs femmes parmi les autres, alors qu'elles sont en trouppes. Elles ne se trouuent aussi iamais en lieu où les hommes soient assemblez, & c'est chose tellement rare, & contre la coustume que l'homme parle à vne femme en public, que si vous demeuriez vn an en leur compagnie, vous ne les pourriez presque voir vne seule fois durant tout ce temps. Que si l'on voyoit vn homme en public discouurant avec vne femme, ou allant avec elle aux champs, on le trouueroit du tout estrange.

Ceux qui sont mariez ne se iouent iamais tant soit peu avec leurs femmes en presence des autres, & n'ont iamais aussi parole avec elles, à cause que l'homme garde tousiours vne mesme feuerité enuers sa femme, qui ne manque d'estre continuellement fort respectueuse en son endroit.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent tousiours estre avec leurs femmes les laissent sous la charge de certains Eunuques, qui les gardent si soigneusement, qu'il est impossible qu'un autre que leur mary les entretienne, & qu'elles viennent aux effets qui les peuuent deshoner. Car encor qu'elles en eussent la volonte, comme quelquefois elles n'en manquent nullement, elles ne scauroient l'effectuer en aucune sorte. Toutefois les esclaves dont elles disposent à leur fantasie, & qui ne sont pas ordinairement soupçonnez comme les autres, franchissent cette difficulté, & sont plustost leurs maistres cornards que nuls autres. Mais ils sont trouuez sur le fait, où qu'on les contuinque d'auoir fait l'amour à leurs maistresses, ils sont punis avec des tourmens qui sont mesme horreur à ceux qui les imaginent.

Mais afin de dire quelque chose de ce que les Turcs pratiquent ordinairement dans Constantinople, il faut scauoir qu'aux iours de leurs festes qu'il nomment Beclan, les caualiers viennent ordinairement en l'Hippodrome à cheual;

chacun vn baton en la main, en forme de lance gaye, ou Zagaye, & estant diuisé en plusieurs bandes, lancent ceste espee de dards les vns contre les autres. En quelques autres endroits les Cavaliers galopant autour d'une perche, tirent de l'arc contre vne boule couppee, qui est au bout de ceste perche.

En la place où sont les logis des laniffaires, ces soldats exercent ordinairement à tirer de l'arc, de l'arquebuse, & autres choses semblables.

Dans toute la ville de Constantinople on n'vse point de charroy, ains l'on se sert d'Armeniens, comme de faquins, & crocheteurs, pour porter toute ce qui est necessaire, ceux-cy sont Chrestiens, de creance semblable à celle des Grecs,

Vous voyez quelquefois aller par Constantinople des Turcs yures avec tant d'insolence, qu'il ne se pratique rien de semblable en toute l'Europe, qui est Chrestienne. S'ils rencontrent durant la fumee de leur vin, quelque Chrestien par la ville, ils se ruent aussi tost dessus, luy font mille outrages, & le pis que i'y voy, c'est qu'il n'y a nul moyen de tirer la revançe de ces iniures, autrement on receuroit aussi tost quelque grande punition; tant les Turcs sont curieux de faire respecter les leurs, encor que coupables, & tant ils desirent que les autres souffrent, combien qu'innocens; ne prenant pas garde que voulant conseruer par ce moyen leur autorité, ils aneantissent la iustice par la mesme voye.

Les Turcs ont cela de bon qu'ils se monstrent fort charitables, & grands aumosniers; mais c'est sans discretion, & iugement, veu qu'ils donneroient aussi bien de l'argent pour l'entretien des bestes que pour celuy des hommes.

Quand aux Chrestiens qui viuent parmy les Turcs, ils vnt presque tous de leurs façons de faire, hormis ceux d'estrange contrée, qui vient chacun à leur mode, mais ils ont de coustume presque tous d'aller entièrement vestus à la Turque, excepté qu'on les recognoit par l'habillement de teste, qui n'est pas semblable à celuy des Turcs; ie dy cecy de ceux qui ne sont pas de ses terres, ou qui viennent des pays où ceste façon d'habillements n'est en vusage.

Les femmes de la Perse vont si proprement vestuës, ou pour mieux dire si pompeusement, qu'elles conuient le plus retenu a quelque pensee amoureuse, à cause des attrairs dont elles vnt d'ordinaire pour chastouiller les cœurs; & volontiers ces Franques font l'amour fort libremēt, & semblent estre au monde pour seulement plaire aux plus curieux, qui trouuent assez de suiet de se contenter en les accostant, veu que leur conuersation est plus libre, & plus familiere que celle des Turques.

Les Juifs sont aspres au gain, & s'adonnent principalement à la marchandise, laquelle ils exercent avec tant de tromperie, & d'vsure, qu'ils semblent auoir entièrement mis leur conscience à l'abandon & n'auoir autre soing que de deuenir riches, & de se mettre à leur aise. Il y en a quelques vns entr'eux qui s'adonnent à la medecine, & qui reussissent tellement, que les princes, & Seigneurs, voire mesme les autres Turcs se seruent volontiers de telles personnes.

RICHESSSE; FORCE; GOUVERNEMENT;

ET RELIGION.

POUR ce que nous auons entrepris de discourir à la fin de toutes ces choses, nous y renuoyons le Lecteur qui les verra desdites bien amplement en leur lieu, & pour ceste cause i'en quite icy le discours, afin de venir aux autres Prouinces.

L A G R E C E.

L E nom de Grece est pris en diuerſes façons chez les auteurs. Car ils appellent proprement, & veritablement Grece la Prouince que Ptolemee nôme Attique, en laquelle eſtoit la fameuſe ville d' Athenes; & en ſecond lieu en eſté dans ce nom plus outre, on comprend ſous luy quatre Prouinces, qui ſont la Macedoine, l'Epire, l'Achaie, & le Peloponneſe, & les autres païs qui ſont contenus ſous ces quatre, & apres cela les Iſles de la mer Ionique, & de l'Egee, & c'eſt en cette ſorte qu'on prend communement auourd'huy le nom de la Grece. Finalement on peut auſſi eſtendre ce nom en telle maniere, qu'il comprendra la Thrace, vne aſſez bonne partie de la petite Aſie, ou Natolie, outre les ſuſdites Prouinces que les Grecs ont autrefois poſſedees, où ils ont jadis enuoyé leurs colonies; outre ce l'endroit de l'Italie qui fut autrefois nommée la grande Grece, & qui porte maintenant le nom de haute Calabre.

Mais à la prendre comme on fait communement, elle à trois mers qui la bornent, c'eſt à ſçauoir l'Ionique du Couchant, la Lybique du Midy, & l'Egee du Leuant; & quant au Septentrion elle eſt bornée par les montagnes, qui ſeparent la Macedoine de la Thrace de la haute Myſie, & de la Dalmatie.

Cette Grece priſe comme nous auons dit, y comprenant auſſi l'Iſle de Candie, de laquelle nous auons diſcouru par là de l'Eſtat de Veniſe, eſt en cloſe entre le parallele du 34. degré de hauteur qui eſt le dixième, ou le plus long iour eſt de 14. heures & vn quart, & le parallele de 43. degrez de latitude, ou eleuation qui eſt le 14. ou le plus long iour eſt de 15. heures, & vn quart; tellement qu'en tout cet eſpace, le iour artiſciel n'a point de plus grande difference, & diuerſité que d'vne heure.

Quant à la longitude elle eſt enfermée entre le Meridien du degré, & celui du 55. au moins il ne s'en faut que bien peu. Les Venitiens y tiennent quelques pieces: mais elles ſont de ſi peu de valeur qu'elles ne meritent pas d'eſtre mentionnées. Tellement qu'il faut donner tout au Turc; de meſme qu'on ne laiſſe de donner à l'Empereur de Marroc, toutes les Prouinces que nous auons deſcrites en leur lieu, encor que les Portugais y tiennent des pieces plus importantes, & y ſoient plus aſſez que ceux qui y ſont pour la ſeigneurie de Veniſe. Mais afin de venir aux particularitez, conſiderons la Grece ſelon ſes parties, & faiſons-en vne deſcription ſuffiſante.

La Macedoine ſe nommoit anciennement Emathie, ſelon Plin, & Peonie, puis Emonie, ſelon Tite-Liue. Mais auourd'huy Gerbe & Niger tiennent qu'elle s'appelle Albanie; toutesſois l'opinion de Magin eſt qu'on nomme ſeulement ainſi la partie de la Macedoine qui eſt vers la mer Ionique. Mais la partie Orientale entre le ſein Strymonique: maintenant le Golphe de Contefa, & le ſein Thermaïque, auourd'huy Golfe de Salonique, eſt appelée Iamboli. Et quant à celle qui eſt au milieu elle recient encor auourd'huy le nom de Macedoine.

Ce payſeſt aſſis entre deux grandes mers; c'eſt à ſçauoir entre l'Egee, ou l'Archipelague, où il faiſt deux pointes, du Leuant, & la mer Ionique du Ponant, entre les riuieres de Drilon, maintenant Drino, ou Lodrina, & Celidne, que quelques vns nôment faulſement Salnich, du Nord, la Macedoine à pour ſa borne la Dalmacie, la haute Myſie, & vne partie de la Thrace; ſeparees par les

riuieres de Drilon, & de Strymon; & du costé du Midy l'Epire, proprement Albanie, & l'Achaye.

Gerbele met six Prouinces en la Macedoine du costé qu'elle touche la Grece, c'est à sçauoir l'Emathie, la Pierie, la Pelagie, l'Estiote, la Thessalie & la Phriotic, entre lesquelles la Thessalie, maintenant Comenolitari, selon Castalde, est la meilleure. Vous y auez les montagnes d'Olympe auioird'huy Lacha, selo Castalde, qui est haut au possible, veu qu'il y a plus de dix stades, selon Plin ne iusqu'à son sommet, & par ce moyen, si nous prenons huiet stades pour vne lieue, il y aura plus d'une lieue à monter; à raison de quoy les habitans du pays nomment son sommet ciel; d'autât que les vents n'y soufflent en aucune sorte. Il y a aussi Pelion, maintenant Petras, selon quelques-vns. Cette montagne est si haute que Dicearque, selon le tesmoignage de Plin, l'ayant mesurée trouua qu'elle auoit 1250. pas de hauteur. La montagne d'Ossa, que Sophian appelle Colono, & Piner Ollira, est aussi en cette contrée; de mesme que celle de Pinde, maintenant Mezono, du pied, duquel sort la riuiere de Penée.

Vous y voyez aussi le mont Nymphes; mais le plus fameux de tous, c'est celui d'Athos, qui s'appelle auioird'huy montagne sainte, ou selon les Grecs qui s'y tiennent *Agios oros*, qui est mesme chose. Il est en forme de Chersonese, y ayât vn Destrict de 1500. pas, & une plaine. Son circuit est de 75. milles, sa longueur contient trois iournees de chemin, & sa largeur n'est qu'environ de demi iournee. Ceux qui voyagent sur la mer voyent son sommet de plus de 30. milles loin. Ce fut cette montagne qu'un Architecte voulut tailler en figure d'homme au téps d'Alexandre, qui ne presta guere l'oreille à ce dessein. Cette montagne estoit autrefois dedee aux Caloyers, moines Grecs de l'ordre de S. Basile, & l'on leur auoit donné vn Priuilege, qu'on leur maintient encor auioird'huy, qui est que aucun ny Grec, ny Turc, ny peut habiter, s'il n'est Calois Grec. Aussi il demeure enuiron six mille de ces Caloyers en diuers lieux de cette montagne, où il y a enuiron 24. grâs, & anciens Monasteres clos de bones murailles. Il y en a entre les autres deux fort renommez, c'est à sçauoir celui d'Vnropedi, & celui d'*Agias Laura*.

La Macedoine a quatre principaux Golphes du costé de la mer Egee, c'est à sçauoir le Golphe de Contesse, le Syagitique, autrement Golfe du môr Saint, le Toroniaque, maintenant le Golfe d'Atomama, & celui de Thessalonique, ou Salonique, outre le sein Pelagique, qu'on nomme maintenant le golfe d'Armir.

Les riuieres plus renommez de Macedoine sont outre celle de Strymon, ou Stromon, sur la frontiere de la Thrace, celle d'Axius, que les vns nommet Bardarie, les autres Vardari, & c'est la plus belle de toutes, & a vne eau fort douce, qui coulant du mont Scandie après vn long cours se vont rendre dans le Golfe de Salonique. Les anciens disoient que les brebis qui beuuoient de cette eau deuenoient noires. Il y a encor l'Erigone, qui s'appelle maintenant Vistrize, selon Sophian, & Deaode, selon Mercator. Cette riuiere sortât des monts d'Ilyrie, ou Esclauonie, & coulant par la Peonie, & du long des villes d'Heraclee, & d'Edesse va se rendre dans le Vardarie.

L'Aliacon, maintenant Pelecas, selon Sophian, & Platamon, selon Mercator, vient des môrs Canalues de Peonie, & separe la Macedoine de la Thrace. Son riuage est extremement malaysé. On tient que si l'on veut auoir des brebis blanches, il leur faut faire boire de cette eau.

La riuiere de Pendé, auioird'huy Salapire, & Lycoltome selon Sophian, Pezin selon Theuet, & Azababa, selon Mercator, & quelques autres, estant grosse de quatre fleques se va rendre dans le Golphe de Thessalonique.

On voit aussi en Thessalie le lieu de plaisir que les anciens Escriuains ont nommé Tempé, qui a cinq mille pas de long, & presque six mille de large, estant assis entre les deux montagnes d'Osse, & de l'Olympe, & arrosee tout au beau milieu de la belle riuere de Penee, ou Azababa.

Il y a encor le Chersoneuse de Patalene, en l'extremité duquel on voit le promontoire Canestree, maintenant Capo Canistro, & ce lieu estoit autrefois separé du reste de la Macedoine par vne muraille.

Les villes renommées de Macedoine furent autrefois Thessalonique, Pelle, Stagite, Apollonie, Dirrachium, Aulon, qui sont encor à present habitées. Thessalonique fut florissante entre toutes les autres au temps d'Auguste, & fut la capitale de toute la Macedoine, ayant vn grand nombre de peuple, & estant assise en bon lieu: entre les riuieres de Chabris, & d'Echedore. On la nôme auourd huy Salonique, & cette ville est grande, renommée, & tellement riche, & marchande, qu'on la peut comparer à Naples en Italie: sur tout il y a force marchands qui tiennent toute sorte de marchandise des Indes. Elle fut quelques temps entre les mains de la Seigneurie de Venise, mais en fin Amurath, fils de Mahomet l'oit à cette Republique. On voit assez pres de là le village de Siderocapsé, comme dit Belon, qui semble vne ville. Il s'appelloit autrefois Chersiles.

Pella, qui se nomme maintenant Laniza, selon Sophian, & Zuchria selon Niger renommée par la nourriture que Philippe, & Alexandre le grand son fils y print, fut autrefois fort illustre. Stagite, ville où le grand Philosophe Aristote prit naissance, est assise pres du mont Athos, au riuage du Golfe de Contese, où l'on voit encor beaucoup de ses ruines. Elle se nomme maintenant Stelar, selon Niger, selon Sophian Libanoua, & au rapport de Nicetas Macra. Apollonie a esté ville forte renommée sur la riuere d'Echedore. Ce fut où Cesar Auguste apprit les lettres Grecques. Niger la nôme Ceres, & quelques autres Piergo.

Dyrachium, qu'on nôma pareillement Epidaume, & qu'on appelle auourd'hui cõmunelement Durazzo, est vne ville assise au riuage de la mer Ionique. Elle est fort peu habitée, à cause du mauuais air qui procede des marecages qui sont à l'étour. Baiazet l'ost à aux Venitiens l'an 1749. Elle est esloignée de Brindes, autrefois Brunduse, ville de Pouille au Roiaume de Naples d'environ cent milles. La ville d'Aulon, qui a aussi vn port est sur la mer Ionique, & se nomme maintenant Valonne. Il y a vn fort chasteau; mais le reste est sans muraille. Cette ville est esloignée de la terre ferme d'Italie d'environ 60. milles de chemin de mer, c'est à scauoir de la ville d'Hidronte, ou d'Otrante.

Belon mer aussi la ville de Cauale en Macedoine, qu'il croit mal à propos auoir esté nommée Bucephale. Il dit qu'elle est maintenant fort peuplée (au lieu qu'autrefois elle estoit presque despourueüe d'habitans) à cause de la commodité d'vne eau de fontaine dont Abraham Bassá fit refaire le canal ceignâr en mesme temps la ville de nouvelles murailles, y batissant aussi vn logis, appelé Charbacata, pour receuoir & nourrir toute sorte de passâs. On mer seblablement icy Crõye, qui est dâs le país; nô loîn de la riuere de Lisâ, que Sophian tiét pour l'Antigonie des anciens: mais on croit qu'il s'abuse, pource qu'Antigonie estoit au país d'Epire sur le fleuue Celdae tellement que ce seroit plutost Epicarie, selon la situation que luy dõne Ptolomee. Cette ville a esté rudement assiegee par les Turcs, tant auant Scanderbeg, ou George Castriot, qu'apres sa reuolte, & en fin elle est venue sous leur puissance, apres auoir enduré mille maux.

L'Epire est vne partie de l'Albanie; & le reste est compris en la partie de la Macedoine, qui tend vers la mer Ionique. Castalde estime que l'Epire est

xii.

maintenant le pays de Ianne : mais la situation fait aisément cognoistre que la Prouince de Ianne ainsi nommée de la ville de Ianne est par delà le mont Pinde de Thessalie. Richer, & Ene Syluius, ou Pape Pie II. nomment l'Epire Larte : mais ce pays n'est qu'une partie de l'Epire. Cette Prouince a pour ses bornes du Levant la riuere d'Achelois autrement Aspri, selon Sophian, Catochi suyuant Niger, Aracheus, selon l'aduis de Mercator, & de Castalde. Et encore selon les autres Aspropotamo : du Midy la mer Hadriatique, du Ponent l'Ionique, iusques à la riuere de Celydne, ou Pepylychne, que Castalde nome Salnich fausement : d'autant que Salnich est plustost le fleuve, Louis, de Ptolomee. Car Celydne est vne petite riuere qu'on voit pres du port de Ragoufe, entre la Valone, & les monts Acroceraunies, qu'on nomme maintenant de Chimare. Et ce pays a du Nord la Macedoine.

Il s'estend vers la mer Mediterranee l'espace de deux cents vingt mille pas, entre les riuieres de Celydne, & d'Achelois. On diuisoit autrefois cette Prouince en Chaonie, qui estoit appellee proprement Epire, & qui tend vers l'Occident, & en Acarnanie ; qu'on nomme auourd'huy Dnché, ou Despotat, ou petite Grece, & cette partie tend vers le Soleil leuant iusques à la riuere d'Achelois.

Gerbele met outre ces Prouinces Thesprotie, Amphilochie, & Ambracie, & Ptolomee Cassiopee, Dolopie, & Almene, qui sont toutes entre la Chaonie & l'Acarnanie. Mercator diuisé l'Epire en ancienne, & nouvelle, nommant vieille Epire ce que les Latins nommoient ainsi, & prenant pour nouvelle la partie de Macedoine qu'on nomme maintenant Albanie.

Les ports de cette contrée sont Panorme, Onchesme, Cassiope, vulgairement Cassopo, Burthiro, ou est la ville de Butrinte : mais le Golphe de Larte, autrefois sein d'Ambracie est meilleur que tout le reste.

La ville d'Ambracie a esté jadis capitale de tout le pays, & la demeure des Roys d'Epire. Elle se nomme maintenant Larte, prenant ce nom d'une riuere qui en est proche. Nicopoli a esté autrefois vne bonne ville, & fort peuplée. Elle s'appelle maintenant Preuse. Auguste la bastit en memoire de la victoire nauale qu'il obtint sur Marc Antoine. Gerbele met aussi Actie colonie d'Auguste entre les villes d'Acarnanie. Les nouvelles tables la nomment Capo Figalo.

XLII.

L'Achaye, que Ptolomee appelle Hellade a maintenant le nom de Liadie aux nouvelles tables. Elle a pour ses bornes du Nord, la Thessalie pres de la riuere de Sperchie, du Sein Maluc, & du mont Oete ; du Couchant le fleuve d'Achelois, du Levant en reflechissant quelque peu vers le Nord la mer Egee, & la Myrtos, iusques au promontoire Surie, qu'on appelle maintenant le Cap des colonnes à cause qu'on y voit les ruynes des colonnes du temple de Neptune, & du Midy, elle regarde le Peloponese, ou la Moree, qui luy est coniointe seulement par vn Isthme, ou Destroit large de cinq milles, enuiron sur son milieu. Je trouue ces neuf regions chez les Autheurs ; la Doride, l'Hellade, l'Erolie, les pays des Locrenses, & des Opuntiens, la Phocide, la Beoce, l'Attique, & la Megaride.

La Doride est assise pres du mont de Parnasse, où estoit la lague Dorique, qui fut trouuee entre les autres fort douce & gentile. Gerbele dit que l'Hellade est enuironnee des autres Prouinces, qui sont du Nord la Phitotide du Midy, la Phocide, du Levant l'Attique, la Beoce, & du Levant & du Ponent la Doride.

L'Erolie est assise entre le mont Callidrome, & la mer Ionique. Il y a eu

autresfois de belles villes, dont la principale estoit Calydon, qui est auourd'huy ruinee ainsi que les autres.

Le pays des Locrois, & Opuntiens auoit pour sa principale ville Amphille, qu'on met encor avec le mesme nom aux nouuelles tables, combien que Nigergie qu'elle se nomme Lambino. On met aussi en ce pays la ville de Naupacte, que quelques autres logent en Etolie, au Port de Lepante, qui s'appelle ainsi, à cause de la ville qui a auourd'huy le nom de Lepante. Le Turc osta ceste ville par force aux Venitiens, au mesme temps que Durazze en Macedoine, & Modon, autresfois Methone, & Coron furent reduites sous sa puissance.

La Phocide est pres du mont Parnasse. Sa principale ville a esté Delfes, à cause de l'oracle d'Apollon, qui conuioit beaucoup de gens à y aller pour ouïr ce qui leur deuoit arriuer; & ce fut aussi le subiect pour lequel tant de personnes y enuoyerent des presens inestimables.

La Beoce auoit pour sa principale ville Thebes, assise entre les riuieres d'Ismene, & d'Asope, & maintenant l'on nomme ses ruines Stibes, ou Thiua.

L'Attique est toute du long de la mer, vers laquelle elle s'estend avec deux caps, dont l'un est nommé Sunie, autrement Cap des colonnes, & l'autre Cynofure. La ville d'Athenes estoit autresfois capitale de ceste prouince. Elle porte auourd'huy le nom de Setines, & n'est plus qu'un bourg, où il y a un chasteau qui estoit iadis le temple de Minerue.

La contree Megaride qui print son nom de la ville de Megare, est assise pres du destroit. Les montaignes plus renommées d'Achaye sont celles de Parnasse, Citheron, Helicon, & Hymetto. Parnasse est tout entouré de forests, & a deux sommets. Citheron est vne montagne haute, rude, & mal-aisée, contigue aux montaignes de Megare, & d'Attique.

Les plus fameses riuieres de ces pays sont l'Ismene, que Strabon appelle Cnope, & apres l'Asopie, & l'Euene.

Il y a aussi plusieurs seins, ou golphes, dont les plus remarquables sont du costé du Midy viz à viz de la Moree, c'est à sçauoir le Sein Naupacte, ou Golphe de Lepante, & le Sein Corinthiaque. Et vers la mer Egee il y a le Sein Pelasgique, maintenant le Golphe d'Armire, & le Sein Maliac, auourd'huy le Golfe de Ziron.

Le Peloponese fut iadis appelé Egiale, Apie, Argios, & Pelasgir, & auourd'huy on le nomme communément Moree. Il est assis entre la mer Egee, & l'Ionique, & n'est jointe à l'Achaie que par le seul Isthme, qui est si solide, que aucun ne l'a pen encore couper. Car quelques Princes curieux, comme le Roy Demetrius, Iules Cesar, Caligule, Neron, & quelques autres l'ont voulu separer de tout le reste de la Grece, afin que la navigation de la mer Adriatique à l'Egee fust plus courte, & moins perilleuse, & le Peloponese fust plus assésuré, à raison de quoy l'on a quelquefois dressé vne muraille sur l'Isthme depuis vne extremité iusques à l'autre du destroit de terre, afin de rendre la Moree plus forte.

Ceste muraille estoit nommée Hexamite, & auoit de longueur cinq milles. Amurath Empereur des Turcs l'abbatit, & saccagea toute ceste presqu'isle. Mais l'année mil quatre cens cinquante-trois elle fut rebastie en quinze iours par les Seigneurs Venitiens, qui y enuoyerent expressement trente mille hom-

mes pour y travailler : toutesfois elle fut en fin ruinee par les Turcs. Cét Isthme se nommoit Corinthiaque, a cause que la ville de Corinthe y estoit bastie. C'est veritablement le plus fameux deitroit de terre qui soit en toute l'Europe.

Au reste la Moree a du Leuant la mer Cretique, du Ponant la mer Ionique, ou Adriatique, du Nort le Sein de Corinthe, que Strabon appelle la mer Crysee, & Alcyonique, & Solphien golphe de Patras, & pareillement le Sein Saronique, nommé par Castalde Golphe d'Engie, & c'est entre ces golphes que le deitroit est pose. Et quant au costé du Midy le Peloponese à la mer Mediterranee.

Sa longueur depuis l'Isthme iusques à Modon est de cent septante-cinq milles, & son circuit d'environ six cens. Il est fort capable à cause de sa figure qui approche de la rondeur, car il ressemble fort à la feuille d'un Platan, ou Plané.

Les Arcadiens, Cynuriens, Dryopes, Lemniens, & Corinthiens ont habité ce pays.

Ceste presqu'isle est comme le boulevert de toute la Grece, & encor s'en est auioird'huy la partie mieux peuplee. Elle a esté fort renommee, à cause de la ville de Mycenes, & des Republics & Principalez des Argiues, Lacedemoniens, Sycioniens Eliens, Arcadiens, Pyliens, & Messeniens. Mais auioird'huy tout ce pays est subiet au Turc, de mesme que le reste de la Grece, combien qu'il ait esté opiniastrement deffendu par quelques Despotes, ou Seigneurs de Grece, & par les Seigneurs de Venise.

Les principales riuieres de ce pays sont Afope, maintenant Arbon, selon Theuer, Eneic, auioird'huy Igliaic, Alphee, maintenant Rophea, ou Orpheau, selon Sophian, & Niger, & Carbon, si l'on veut s'arrester aux mariniens Italiens. Il y a cent quarante petites riuieres qui se vont rendre dans ce fleuue.

Panise, que Niger nomme Stromio, & Castalde, & Mercator Pirnaze, Euroras, auioird'huy Balisoporame, selon Sophian, Mercator, & quelques autres : mais Iris selon l'opinion de Niger ; & Inachus qui s'appelle auioird'huy Planizze.

Le pays de Corinthe est du long de l'Isthme. Il auoit pour sa capitale ville Corinthe, de qui le circuit estoit d'unze milles : & ceste ville estoit forte par le moyen d'un chateau, qui regardoit la mer Ionique, & l'Egee.

Le pays d'Argie suit celuy de Corinthe du costé du Leuant, ou la mer Cretique vient mouiller le bord de la contree. Ortelius dit qu'on la nomme auioird'huy Romanie.

La riuere d'Inaque, ou de Planizze y passe, & se va rendre dans le Sein Argolique, ou le Golfe de Napoli, ainsi appellé à cause d'une ville maritime, qu'on nomme Napoli, ou Naples de Romanie, autresfois *Nauplia nauale*.

La ville d'Argos estoit iadis la plus renommee de ceste prouince. Elle s'appelle encor auioird'huy de mesme, & est assise en un lieu fort agreable, & arrosee de la planizze.

La ville d'Epidaure estoit pareillement icy, & c'estoit celle qui se rendit renommee par le Temple d'Esculape, où tant de malades receuoient prompte guerison.

Le pays Laconique expose au Midy est le plus beau de tous, & s'estend

vers les promontoires de Malee, & Tenazie, maintenant Capo Malio, & Capo Matapan, & embrasse plusieurs beaux Seins, ou Golphes, le plus large desquels est celuy qu'on nomme Laconique, aujourdhuy Golphe de Colochine.

La riuere d'Eurotas, maintenant Vasilopotamo, passe par le milieu de ceste prouince, & se va rendre dans le Soleil Laconique.

La ville de Lacedemone estoit capitale de ceste Prouince. On la nommoit aussi Sparte, & maintenant elle s'appelle Misithre. On void aussi vne autre ville d'Epidaure au Sein Argolique, autre que celle qui est au Varonique. Elle est encor aujourdhuy assez peulee, & se nomme Maluasie.

Le pays des Messeniens est enfermé entre le Sein Messien, maintenant le Golphe Coron, & la mer Ionique. Il s'estend en long vers le Midy, & la mer Lybique. Sa principale ville estoit Messenes, que Castalde appelle Marragie, & quelques autres Mosenigue, & Nisin.

C'est en ce pays que sont les fameuses villes de Methone aujourdhuy Modon, demeure d'un Sangiac Turc, & Coron, lesquelles deux villes ont esté prises par les Turcs sur les Venitiens: puis on y void Pyle, maintenant Nauarion: Cyparissi, maintenant Arcadie, qui fait nommer le Sein qui luy est voisin, Golphe d'Arcadie. Il y a en ce pays vn Cap difficile & fâcheux, autresfois nommé Coryphase, & maintenant Capo Zunhio.

L'Elide regarde le Couchant, & est posée entre la Messenie, l'Achaie, & l'Arcadie.

Ses meilleures villes estoient Elis, que quelques-uns disent mal à propos auoir aujourdhuy le nom de Beluedere: Olympie, maintenant Lareganico, & Pise, que quelques-uns veulent estre mesme chose qu'Olympie.

Le Promontoire Chelonite appartient aussi à ce pays. On l'appelle aujourdhuy Capo Tornese, à cause du nom d'une ville qui en est fort proche.

Il y a vn autre pays du Peloponese, qu'on nomme proprement Achaie, pour le distinguer de celuy qui est dans le continent de la Grece, qu'on nomme autrement Hellas. Il est assis du costé du Septentrion entre la montagne de Stimphale, & le Sein Corinthiaque. Sa principale ville fut Egire, assise sur vn costauride & mal-aisé. Elle est maintenant ruinee, & se nomme Xilocastro.

On voyoit pareillement icy la ville d'Egie, appelée par les modernes Vostize, ou Bostizan, & ruinee par les Turcs.

La ville de Patras se void aussi en ceste prouince. Et quant à Dyme, elle est maintenant abbatuë, & se nomme Chiarenza, communiquant son nom au plus prochain Cap, qu'on appelloit autresfois le Promontoire d'Ataxe.

On void icy le Promontoire Rhie, & vis à vis celuy d'Antirrhie, qui sont deux Caps de la grece qui enferment le Sein de Corinthe: & ce lieu se nomme aujourdhuy Destroit des chasteaux de Lepante, & les Caps sont appelez chasteaux de Lepante, vulgairement Dardanel.

Le petit pays de Sycione est entre l'Achaye proprement dite, & la riuere d'Asope. Sa principale ville estoit Sycion, aujourdhuy Basilique, selon Sophian: mais Mercator met Vasilicon en ses sables, la distinguant de Sicyone, d'autant qu'il les met toutes deux.

L'Arcadie, iadis aussi Pelasgie, est au milieu du Peloponese. Ses montagnes plus renommées estoient Cyllene, Pholoé, Lycee, Menale, & Parthenic. La principale ville de ce pays estoit Megalopolis, auioird'huy Leontari, si nous nous arrêtons à Sophian, & Londario, si nous croyons quelques autres.

Q V A L I T É.

xv. **A** P R E S auoir décrit le plus exactement qu'il nous a été possible, en tel le sorte que le Lecteur ne puisse recevoir de l'ennuy, il nous faut considérer la qualité de tous ces pays, dont nous auons fait cy deuant quelque mention.

Ce pays surpassoit autre fois tous les autres de l'Europe en temperature, & bonté d'air, & son terroir estoit merueilleusement agreable, portoit toute sorte de fructs, nourrissoit force troupeaux de bestail: les poissons abondoient en les mers, & en les riuieres, & toutes richesses fondoient en ce lieu par maniere de dire, pource qu'on y peut aller aisément, à cause d'un grand nombre de golfes, de ports, d'isles, & de presqu'isles, & de tant de fleues nauigables. Mais il faut considerer l'estat present de toutes ces Prouinces, à fin de sçauoir s'il respond à celuy du temps passé.

La Macedoine est fertile de tous costez, & enuironnée de grandes montagnes. Ce qui est du costé de la mer Ionique est plein, mais fort couuert de forêts.

Toute la partie qu'on nomme Albanie est assez grande, mais fertile & bien agreable. D'auantage elle porte de l'or & de l'argent, & même, selon le témoignage d'Aristote, on y trouua iadis vne espede d'or qui estoit incogneue.

On tire encor de l'Asphalte des veines de la terre, assez pres des villes d'Apollonie, & d'Aulon, ou la Vallonne.

La Thessalie, ou Comenolitari est la meilleure contree de Macedoine, veu que c'est vne fort grande plaine toute entourée des hautes montagnes, de fort grand rapport, & merueilleusement agreable, & où il se nourrit des cheuaux qui sont beaucoup estimez.

Le Mont Olympe porte grande quantité de bouys, & de lauriers, & l'on tient qu'il n'y a nuls loups en ceste montagne.

Le Mont Ose, Collono, ou Olire est couuert de neige, & de grandes forêts, & il y a principalement tant de pins que leurs branches, lors que le vent souffle, font vn bruit semblable au tonnerre. Le Mont Pinde est aussi subiect à estre ordinairement couuert de neige.

Quant au Mont Athos son plus haut sommet est continuellement blanc, & la neige ne s'en retire iamais. Il y a de l'herbe en grande abondance, beaucoup de plantes, & vne infinité d'arbres fructiers. On y void aussi grande quantité de vignes & d'oluiers, & beaucoup d'autres arbres, qui sont continuellement verds, comme des lauriers, des oliuers sauages, & des myrtes.

La vallée de Temple est toujours merueilleusement agreable. La Chersonese de Paralene estoit iadis si fertile qu'il y auoit sept villes: mais maintenant elle est toute couuverte de bois, & ne rapporte que bien peu de chose. Pres de la Vallonne on tire du sel mineral en abondance, & le terroir y porte d'aussi bon vin qu'on en puisse boire en aucun lieu d'Europe.

Quant à l'Empire, il est aujourdhuy fort despeulé, & son pays est sterile, & plein de forefts en beaucoup d'endroits: toutesfois en tirant vers le riuage de la mer, il est d'assez bon rapport. Il y naist aussi de grâdes bettes à quatre pieds, principalement des bœufs, & des chiens, de mesme que des moutons: mais on n'y void naistre nul asne. Les monts Actoceraunes sont suiets à estre frappez du foudre, & fort redoutez de ceux qui voyagent sur la mer; car toutes & quantesfois que l'on void esleuer de petites nuées, il se leue en mesme temps de grandes tempestes.

Pour le regard de l'Attique, son terroir est maintenant sec & aride: mais du temps que le pays estoit gouverné par les originaires, ce deffaut naturel estoit réparé par l'industrie, & la diligence des habitans, qui tiroient de leur pays fort bonne prouision de ce qui estoit necessaire à la vie: l'air y est extremement doux, & temperé, & il y fait aussi bon demeurer, qu'en lieu que l'on puisse choisir.

Le pays de Beoce a son terroir humide, & marecageux, mais gras & fertile. Pource qu'il est assis au milieu des montagnes, d'où sortent plusieurs riuieres, lacs, & marets, l'air y est grossier au possible.

La Prouince Doride iouyt d'un assez bon air, & son terroir produiroit assez de choses, s'il estoit bien cultiué: mais maintenant que les Turcs en sont maistres, tout y va en decadence, & la plus grande part des terres est en friche.

Quant à la region de Megare, le pays est aspre. Le mont de Parnasse est tout couuert de forefts, & ses sommets de neige. Le mont de Cytheron porte du bouys en abondance. Mais la montagne d'Hymette a le meilleur terroir que l'on puisse voir, & qui est capable de porter toute sorte de fruiets. Il y a grande quantité de fleurs ordinairement, & grand nombre d'abeilles qui les vont sucer, & qui tirent de là vn miel excellent, qui est tant loué par Alexandre Aphrodisée.

Le Pelopponnese abonde en toutes choses qui sont necessaires à la vie, & qui peuvent mesmes seruir aux delices: car il y a de fort belles plaines, & des costaux qui portent toute sorte de fruiets. Aussi c'est encores aujourdhuy l'endroit le plus peulé de la Grece.

Le pays de Laconie est le plus beau de tous ceux de la Moree: il y a de grandes campagnes labourables qui sont fertiles, mais mal-aysees à cultiuer, pource que le terroir se courbe entre les montagnes, & l'on y rencontre de l'aspreté à cause des costaux qui l'environnent. Plin assere que la terre trembloit bien souuent en ce pays, ce qui fait assez paroistre qu'il y a force lieux creux.

Le Promontoire de Mallee est tellement fascheux, & la mer qui est autour est tellement agitée des vents, que ceux qui voyagent, le passent faisans vn grand tour: & s'ils en vsoient autrement, ils courroient plus souuent grande fortune.

Quant au pays d'Arcadie, il est plus aspre que tout le reste de la Moree: il est semblablement froid, & suiuet à de grands broüillards. Plin dit qu'il se faisoit en ce pays certain vin qui rendoit les femmes fecondes, & les hommes enragez: & les fruiets, ou graines de l'If, qu'on cueilloit en ceste contree, estoient si venimeuses, que qui conque dormoit sous cet arbre, ou mangeoit de ce mauuais fruiet, venoit à mourir.

MOEVRS ANCIENNES.

XVIII. **P**VIS que nous auons mis la Macedoine premiere en la description de la Grece, il nous faut aussi considerer premierement les anciennes meurs de ses habitans.

Les Macedoniens ont esté grands guerriers, ainsi que l'on peut iuger aysement par les conquestes qu'ils firent sous Philippes, & encotes plus sous Alexandre le Grand. Que si ce Royaume a produit force homes guerriers, les lettres y ont esté aussi en grande estime: ce que l'on peut cognoistre aux epithetes que les sçauans, & nommément les Poëtes, donnent aux Muses; veu que l'on trouuera que les lieux plus signalez où ils ont estably le sejour des Muses, sont en Macedoine. Car elles ont esté nommees Pimpleides, de la fontaine de Pimplee, & Libetrides, de la ville de Libetre, assise sur le mont Olympe. Dauantage, Aristote seul qui print naissance en la ville de Stagire en Macedoine, nous seruira de garant pour ce regard; puis que l'on n'a iamais veu homme plus comblé de toutes sortes de scienees.

Les Macedoniens ont esté fort somptueux en leurs festins, ainsi qu'on peut voir en Athenee, lors qu'il fait mention des nopces de Carau premier Roy de Macedoine, auquelles chaque estranger receut à son parreiment vn vase d'argent en pur don: ce extra-ordinaire en ce temps là, auquel vne petite magnificence estoit tenuë pour chose rare.

Quant aux Thessaliens qu'on loge en ce Royaume, les anciens autheurs ont remarqué qu'ils estoient trompeurs, & qu'ils ne gardoient presque iamais la foy qu'ils auoient promise. Dauantage ils estoient remarquez pour les plus dissolus des Grecs, non tant en habits, qu'en festins, & le seul desir de viure licentieusement, & sans auoir des voisins qui les blasmassent, fut cause qu'ils furent enclins à recevoir en leur pays les Perles, qu'ils imitoient en delices: aussi rasscherent-ils par tous moyens de les introduire en Grece.

Ils estoient pareillement accusez de grande gourmandise, & tenus pour homes qui ne pouuoient iamais estre rassasiez. On les tenoit aussi pour tellement addonnez à la paillardise, que leur desbordement en ce fait a esté blasmé tout ce qui se peut par ceux qui ont escrit de leurs saçons de faire. Mais tous ces vices n'empescherent pas qu'ils ne fussent vaillans hommes, & tels qu'ils ont fait sentir aux autres Grecs, que leur dissolution ne les rendoit pas si mols & frisches qu'on les estimoit, & que leur bonne chere ne les rendoit pas incapables de manier les armes, & de battre ceux qui se pensoient estre plus braues que les autres.

Ils firent cognoistre ecy aux Peloponnesiens combatans contre eux, en faueur des Atheniens: mais ils eurent ce mal que ne pouuans oublier leur naturelle inconstance, ils trahirent leurs amis, & souffrirent que les Atheniens fussent desfaits par ceux de Lacedemone, non sans vn grand blasme de la caualerie Thessalienne, qui estoit renommee entre toutes celles de la Grece.

Ceux qui demeuroient en la delicieuse vallee de Tempé, & qui se tenoient nommément du long de la riuere de Penee, s'assembloient souuent, faisoient des sacrifices aux dieux, & banquetoient tous de compagnie, ayans mis fin à leurs fols offices. Et d'autant qu'il y en auoit tousiours quelques-vns qui offroient aux Dieux, & sacrifioient en ce lieu: ceux qui voyageoient sur ceste riuere sentoient tousiours de bonnes odeurs, passans du long de ceste vallee, &

c'estoit aussi pourquoy l'on honoroit ce lieu, & qu'on l'estimoit sacré aux dieux. En la ville de Dion, selon Polybe, il y auoit de belles escholes, ce qui monstroit assez qu'ils estoient curieux des bonnes lettres. L'idole à qui l'on portoit plus d'honneur en ceste ville, estoit celuy d'Adonis, & cecy tesmoignoit combien ses citoyens prisoient les delices de l'amour.

A Tricale on honoroit Esculape, & l'on y voyoit vn temple fort magnifique, basti à son honneur, & au dedans vn nombre infiny de tableaux où estoient les noms & les portraits de ceux qui auoient esté deliurez de diuerses maladies par ce malin esprit: Dieu permettant que le diable fist des miracles en son regne & parmy ceux qui s'estoient attachez à la creance de son pouuoir.

Quant à l'Epire, on tient que les Chaoniens sortirēt iadis de Thrace: & ceux cy furent mis entre les plus barbares. On dit aussi que la Prouince de Chaonie fut ainsi nommee, à cause que les habitans tenoient ordinairement la bouche beante, & entr'ouuerte.

Les Acarnaniens portoient ordinairement vne longue cheuclure, & ne la faisoient couper en aucune sorte. Ils estoient tenus pour bons coureurs, & bons meneurs de chariots sur lesquels on cōbatoit, où l'on alloit aux courses Olympiques, comme on void en Pausanie, qui fait gagner le prix à vn Acarnanien, nommé Polycle, non à la seule course d'Olympie, mais encor en la Pithie, Istmique & Nemee. On attribuoit encore à ce peuple la dextérité de bien tirer de la fonde. On tenoit aussi les Acarnaniens pour sages & bien aduisez, qui auoient bien dressé l'estat de leur police: de sorte qu'il y en a qui disent qu'Aristote fist 150. liures sur le seul suiet du gouuernement, & des loix de ceste nation: mais les liures se sont perdus avec la police.

En Epire on voyoit aussi l'oracle de Dodone, auquel on accouroit de toutes parts. Herodote dit sur ce suiet que les Prestres de Dodone disoient qu'il sortit anciennement 2. colombes noires du pays d'Egypte, dont l'une vola vers l'Afrique, & l'autre tira vers l'Epire, & que ceste dernière s'arrestant sur vn Hestre parla en voix humaine, disant qu'il falloit dresser vn oracle en ce lieu-là, & que elle leur declareroit la volōté des dieux, ainsi qu'elle fit depuis. Il adiouste apres que c'estoient des femmes, & que les Dodoneens receurent d'elles les responses de leurs Dieux. Le bois de Dodone donna lieu, à ce qu'on dit que les hommes au commencement viuoient de glands: à cause que les Pelagiens se tenans en ce lieu, & n'ayās encor l'industrie de s'ayder du bled & en faire du pain, s'aydoient des fruits des arbres: & pource que le gland leur estoit plus à commédement en ce lieu, que tout autre fruit, ils en tiroient leur nourriture.

Ceux d'Ambracie auoient vne Lyonne pour leur Deesse, qu'ils honoroient, pource que Periandre Corinthien tyrannifant iadis ceste ville, fut mis à mort par vne femme qu'il entretenoit qui portoit lenom de Lyonne, & par son moyen les Ambraciots furent deliurez des cruautéz & fureurs de ce tyran. Ils estoient aussi fort curieux, ainsi que Plin nous apprend en son histoire naturelle, lors qu'il dit, que Fulvie Flacque Capitaine Rom. ayant pris Ambracie, emporta les effigies des neuf Muses qu'il y trouua, merueilleusement bien faictes de la main de Zeuxis, excellent peintre de son aage.

Venōs maintenant à l'Achaye. Les Doriens sont estimez apres les Pelasgiens les plus anciens de la Grece: de sorte que Plin ose nommer tout le reste de ce qui porte le nom Grec, Barbare: sauf les Ioniens, Doriens, & habitans d'Etolie. Aussi les Ioniés & Doriens sont ceux qui se sont faits renōmer plus que tous

les autres peuples de la Grece, & qui ont plus conduit de colonies en pays estrange, comme ayant surmonté vne partie de l'Asie, & s'estans faits cognoistre en Sicile.

Les Doriens ont conduit de leurs citoyens à Chalcedoine, ville bastie sur l'emboucheure de la mer Majour, ou Pont Euxin: ils ont esté fort adonnez à la guerre, vaillans, & hardis entre tous les Grecs: ils portoient sur leur morions, & bouguignottes des crestes, d'où pendoient des queües de cheuaux, qu'ils ageançoient en ceste sorte pour se rendre plus terribles, & donner plus d'estonnement à leurs ennemis aux combats.

Pour le regard des Locrois Opuntins, suivant Pausanie, les premiers habitans de leurs pays ignorans l'usage des habits, s'atmoient contre le froid de peaux cruës de bestes qu'ilstuoient, ainsi que font encores à present les peuples plus voisins du Nord; & mettoient le poil contre leur chair, afin de se donner plus de chaleur. Ces Locrois honoroient Minerue Zosterie, entre toutes les autres déitez, à cause des ceintures, ou baudriers qu'ils portoient ainsi que Minerue, les lians à leurs espauls en escharpe, & y pendans leurs espées, ainsi que l'on peut encores voir aux statuës des soldats, & Capitaines, tant Grecs, & Barbares, que Romains. Les mesmes estoient anciennement fort recommandez pour leur vaillance, estans tres-bien armez, ainsi que tesmoigne Pausanie, disant que du temps de la guerre Persique, les Locrois furent armez pesamment, & porterent de bien fortes armes. Il adiouste encores, qu'Homere dit que ce peuple se trouua en la guerre contre les Troyens, avecques l'arc, & la fonde.

Les Etoliens eurent aussi la reputation d'estre vaillans hommes; tellement que Pausanie dict que lors que les Gaulois passerent en Grece sous la conduite de Brenne; les Etoliens furent des premiers qui leur resisterent. Aussi les louë-il comme les plus forts d'entre les Grecs d'alors, tesmoignant que leur ieunesse estoit la plus florissante, & gaillarde de toute la Grece. Ils vsoient en guerre de fondes, & s'en aydoient mieux que des arcs, ou des fleches, ainsi que dit Eustathie sur Homere. Allans à la guerre ils auoient le pied droit & couuert de quelque chaussure, & le gauche nud.

Pour le regard des Phocences, combien qu'on mette en leur pays le mont Helicon, où l'on disoit que les Muses faisoient leur sejour, comme si ceste Prouince eust esté la demeure des hommes de sçauoir, toutesfois Strabon suivant l'opinion d'Ephore, dit que c'estoient gens rustiques, grossiers, & qui abhorroient du tout les lettres. Ce qui fut cause que quelque vaillance qu'il y eust en eux, ils ne peurent iamais conseruer la grandeur, & la puissance que leur Capitaine Epaminonde leur auoit acquise: de sorte que la guerre estoit leur seul exercice.

Mais afin de voir encores quelle estoit leur naturelle fureur, on dit d'eux ce qui se lit aussi des habitans des Isles Baleares, que sortans de leur pays pour voyager sur mer, ils alloient tous nuds, portans trois fondes, l'une au col, l'autre ceinte sur les flancs, & la troisieme en la main; & qu'ils estoient merueilleusement adroits à tirer des pierres. Ce peuple a esté tenu pour stupide, & d'un esprit du tout lourd. Si quelques hommes d'entre les Beoriens estoient endebté, & ne satisfaisoit à sa debte si tost qu'il eust esté raisonnable, on le menoit en plain marché, & place publique, où le faisant seoir, on le couuroit d'un panier, en se mocquant de luy; & cecy seruoit d'amendé honorable, & de notation d'infamie.

te d'infamie à ceux qui auoient esté traitez de ceste sorte. Mais touchant ce que nous auons dit de leur peu d'esprit, ce n'est pas à dire qu'il n'ayt eu des hommes douez d'un gentil esprit, veu qu'Amphion vn des plus anciens Poëtes Lyriques, en sortit, puis ce grand deuin Amphiaras, & outre ce le renommé Poëte Pindare.

Ceux du pays d'Attique estoient hommes fort entendus en ce qui est de la mer, & en marchandise. Ce fut aussien ce pays qu'on vid fourmiller les gens de sçauoir, qui sortoient tous d'Athenes, & s'espandoient apres par toute la Grece, & ailleurs. C'est pourquoy l'on a eferit que Minerue planta, & produisit l'oliuier, en donnant son nom à la ville d'Athenes, d'autant que l'abondance & la douceur du fruit de cet arbre, a vn grand rapport, à la fluidité de l'éloquence, & à la douceur des lettres & sciences. Ils furent les premiers qui inuenterent la drapperie, & l'usage des laines, & qui enseignerent aux Grecs les commoditez des bleds, & de la vigne, leur apprenant à labourer les champs, & à y ietter la semence; au lieu qu' auparauant ils n'vdoient que de fruitages. Cecrops Roy des Atheniens institua le premier entre les siens, l'accouplement de l'homme & de la femme par legitime mariage; & pour ceste cause l'antiquité luy a donné deux faces.

Il y auoit en Athenes dans le temple de Minerue des vierges voilees, & dedicées à ceste deesse, qui gardoient perpetuellement certain feu près de sa statue qu'ils tenoient auoir esté enuoyé du Ciel. Ceste statue auoit la forme d'une femme belle & grande, ayant vne robbe iusques aux talons, & sur la teste vne espee de bourguignotte, sur le tymbre de laquelle on voyoit le monstre Sphinx, & des Griffons grauez de chaque costé de la bourguignotte. Elle auoit apres sur l'estomac la teste de Meduse, vne lance en la main, & à ses pieds son bouclier, & vn dragon qui se tenoit près de sa lance, & quelques vns tiennent qu'elle auoit vne Choüette sur la creste de son armet, à cause que cet oiseau luy estoit sacré. C'est pourquoy Demosthene allant en exil, dit que Pallas prenoit plaisir à trois bestes desagreables, c'est à sçauoir au Dragon, à la Choüette, & au peuple.

On a fait les Atheniens inuenteurs de l'huyle, à cause qu'il n'y auoit point d'oliuiers en toute la Grece ailleurs qu'en Athenes. On ne peut nier que les Atheniens n'ayent esté fort courageux; veu que les guerres faites tant par mer que par terre, en rendent fort suffisant tesmoignage.

En la ville d'Athenes, & d'Eleusis l'on honoroit particulièrement Ceres, qui auoit sa feste nommée Thesmophories. En ceste solemnité les femmes, comme dit Plutarque, s'abstenoient de toute viande, & couchoient sur la terre à l'imitation des sacrifices des Egyptiens; & nous pouuons voir dans Ouide, qu'elles demeuroient neuf iours sans auoir la compagnie des hommes. Elian tesmoigne que durant ceste feste les femmes mettoient en leurs lits de l'herbe nommée Hagne, tant à cause qu'elle chassoit les serpents, que pour ce qu'elle amortit l'ardeur de l'amour, & fait qu'on n'est nullement violenté par ceste passion.

Quant aux mysteres d'Eleusis, differents des Thesmophories, il estoit defendu de les publier, à peine de la vie, & pour ceste cause Alcibiade estant accusé de les auoir descouverts, fut contraint d'aller en exil, & s'il eust esté dans Athenes, on l'eust mal traité. Aussi fust-il excommunié (s'il faut ainsi dire) par l'ordonnance de tous les Sacrificateurs; ce qui fut la cause qu'il se reuolta

contre les Atheniens, & leur fit la guerre. Or de mesme que ces sacrifices, pour estre tenus plus excellents que les autres, estoient appelez mysteres, aussi les ministres auoient le nom de Mystes. Il y auoit deux sortes de mysteres, c'est à sçauoir les grands, & les petits: les grands estoient priuilegiez, & l'on n'y receuoit aucun estranger, suiuant l'ordonnance d'Eumolpe. Tellement qu'Hercule desirant y estre receu, ne peut l'obtenir iusques à ce qu'il eust esté fait naturel du pays, estant adopté par vn gentilhomme Athenien, nommé Pillie. Ces sacrifices estoient si pleins d'abomination, que le diable voyant bien que si l'on venoit à les publier, ils seroient abolis, deffendoit par visions à ceux qui en pouuoient escrire, de ne les descouurer en aucune sorte. Pausanie confesse que la deesse luy commanda en songe de ne prophaner les mysteres, en les faisant cognoistre à tout le monde.

Mais afin de faire mieux sçauoir ce qui se peut dire touchant ce fait, il ne sera mal à propos de le prendre de plus haut. Voici comme Clement Alexandrin en parle en l'oraison aux Gentils. Les enfans de la Terre, Baube, Disaule, & Triptoleme, & outre ce Eumolpe, & Eubulee, demouroient à Eleusis. Triptoleme estoit bouuier, & Eumolpe pasteur, de qui sont sortis les Eumolpides, qui auoient charge d'aller annoncer la feste de Ceres. Baube ayant logé en sa maison la deesse, luy presenta à boire de ie ne sçay quel breuuage composé, qu'elle ne vouloit prendre, pource qu'elle estoit toute exploree pour la perte de sa fille. Baube se fachant de ce refus, & croyant que ceste femme ne meritoit gueres de respect, pource qu'elle estoit en assez mauais esquipage, descourrit ses parties honteuses, & les monstra à Ceres. Elle prenant plaisir à ce spectacle, prit la tasse, & la mit en son panier. De sorte que toute la ceremonie de ceste feste: n'estoit que la representation de ce badinage; veu que le mot du guet de ces mysteres estoit, l'ay ieusné, l'ay ben maintenant du breuuage, ie l'ay pris de la corbeille, & l'ay mis en mon panier.

Afin de specifier doncques toutes ces fortises, l'on y portoit des corbeilles, en l'une desquelles il y auoit des fleurs, & en l'autre des espics (l'une signifiant le Printemps, & l'autre l'Esté & la moisson) & outre ce on y portoit la figure de la nature d'une femme, à cause que ceste folle Baube auoit monstré son deuant à Ceres.

Et d'autant que ceste femme auoit vŕé d'une grande diligence à la poursuite de sa fille, aussi l'on allumoit vne infinité de torches, & de flambeaux, mettant sur vn chariot les choses que ces Porte-paniers honoroient: & il n'y auoit autre chose dans les paniers que l'on mettoit sur le chariot, que des quenouilles, & des fuseaux, de la laine mise en œuvre, de petits gasteaux, vne poignée de sel, & la figure d'un dragō dédié à Bacchus, de grenades, du cœur du lyette, & du pauot. Les grands mysteres d'Eleusine se celebrent au mois de Iuin, & les petits au mois de Novembre.

Les Opuntins reuerent Hercules, en l'honneur duquel ils celebrent tous les ans vne feste, en laquelle on luy sacrifie vn bouc, vn belier, & vi. taureaux. Ils auoient encores vne autre sorte de sacrifice non sanglant, dont Plutarque parle en ceste maniere. Qui est celuy que les Opuntins nomment Crithologue? Le mot signifie vn qui amasse de l'orge; d'autant que les Grecs aux plus anciens sacrifices vsoient de ce grain, & chacun de ces citoyens offroit les premiers espics de l'orge: d'où vint que le Prestre qui auoit la charge de leuer ces premiers fruibts, estoit appellé Crithologue. Or les Opuntins auoient deux

Sacrificateurs, l'un qui auoit la charge de sacrifier aux dieux, & l'autre aux demons, & genies. A ce propos ie diray, que les premiers Grecs, & mesme quelques vns entre les Romains, ont detesté l'effusion de sang en leurs sacrifices; de sorte que les Oguntins se contentoient de ceste simplicité, d'offrir à leurs dieux des pains d'orge, ou des gasteaux faits de ce mesme grain avec vn peu de seul. Ceux de Megare sacrifians à Terce, vsoient en lieu d'orge de petites pierres, comme si leur dieu eust esté sans cognoissance, puis qu'il se contentoit de si peu de chose. Mais les Prestresses Eleusines qui seruoient deuant Propylee, n'eussent osé offrir à l'idole que des gasteaux d'orge, qui fust venu du terroir d'Eleusie.

Pres de la ville de Calydón on voyoit le temple d'Apollon Lathree, & dans la ville celuy de Diane, à laquelle on sacrifioit en ceste sorte. On dressoit en premier lieu autour de l'Autel sur lequel on vouloit sacrifier, du bois verd, dont chaque piece auoit seize coudées de long; & au dedans de l'Autel tout estoit plein de bois menu fort sec, & aisé à bruller. Ainsi que le iour de la solemnité approchoit, on preparoit des degrez de terre molle, afin de pouuoir monter à l'Autel; & le iour venu l'on faisoit vne magnifique procession, où la Prestresse, qui deuoit estre vierge, marchoit apres les autres, assise sur vn charriot que deux cerfs deuoient tirer. Le lendemain de la feste on celebroit le sacrifice general, auquel on mettoit sur l'Autel toute sorte d'oyseaux bons à manger, & toute espee de victimes, puis des sangliers, des biches, des cerfs, & des cheureux. Quelques vns y mettoient des loups, & des petits ours: les autres des Bestes plus grandes, & plus farouches: & l'on y offroit aussi des fructs des arbres domestiques. Le feu estant mis, on brusloit ces bestes, dont quelques vnes venans à fuir, il falloit qu'elles fussent ramenees, afin de parfaire le deuoir du sacrifice.

A Lepante, ou Naupte l'on honoroit autresfois Neptune, comme aussi Diane, & semblablement Venus dans des grottes, & lieux sousterrains.

Il y auoit encores vn temple dedié à Esculape.

Les Orchomeniens, qui estoient en la Phocide, ont esté grands guerriers, & forts en caualerie: si bien que les Thebains furent vn long temps leurs tributaires, iusques à ce qu'Hercule les deliura de ceste seruitude. Ils auoient vn temple dedié aux Graces.

Les Lebadiens ont esté plus renommez pour la superstition; que pour autre chose, d'autant que les Grecs estoient de telle humeur, qu'ils croyoient que le vray moyen de se rendre immortels, estoit d'inuenter quelque nouvelle ceremonie, ou religion.

C'estoit là que l'on trouuoit l'autre de Trophonie, où l'on ne pouuoit descendre sans estre premierement tenu au logis qui estoit sur l'entree de cet autre (ce logis estoit dedié au Genie, & à la bonne Fortune) & tandis qu'il se tenoit là, il falloit qu'il vescu chaste ment, & sobrement, & qu'il se lauast en des bains chauds, & encores qu'il sacrifiait à Trophonie, & à ses enfans: & outre ce, à Iupiter surnommé le Roy, à Apollon, & à Saturne, & à Ceres que l'on appelle Europe, laquelle on disoit auoir esté nourrice de Trophonie. Il falloit que le Prestre assistast au sacrifice qu'on faisoit de chaque beste, afin de considerer ses entrailles, & dire à celuy qui vouloit descendre, s'il trouueroit Trophonie fauorable.

La nuit que quelqu'un deuoit entrer dás la grotte, il falloit qu'il sacrifiait vn

belier sur la fosse, inuoquant Agamede: & quelque bon-heur que les precedents sacrifices eussent monstré, si les entrailles de ce belier n'estoient correspondantes aux autres, on n'auoit rien aduancé; mais si elles estoient semblables, on y pouuoit descendre avec assurance.

Celuy qui deuoit descendre estoit premierement conduit au fleuve Hercinne, où les Prestres l'oignoient d'huyle, & deux enfans agez de treize ans, & fils de quelques citoyens de Lebadie, qu'ils nommoient Mercurus, le lauioient de l'eau de ce fleuve. Apres cela il n'estoit pas soudain conduit vers l'oracle, ains vers la source de ce fleuve, où il falloit qu'il beust de l'eau d'oubly; comme ils disoient, afin qu'il ne se souuint plus de chose qu'il eust auparauant pour pensee. Apres cela il goustoit d'une autre eau qu'on appelloit, de memoire, pour se souuenir de tout ce qu'il verroit estant au trou de cét oracle. Il regardoit apres la statue qu'il n'estoit loisible de voir à autrè qu'à celuy qui descendoit dans l'antrè, qui faisoit ses prieres deuant cét Idole, & l'ayant adoré, s'en alloit vers l'oracle, reuestu d'une robbe de lin, ceint de petites bandes, & ayant en ses pieds des pantouffes prises au mesme lieu. Celuy qui descendoit auoit des gâteaux miellez, & ainsi qu'il y auoit vn peu sejourné, il se sentoit attiré comme par l'impetuositè de quelque riuere rapide, qui l'emmenast, & le couvrist avec ses eaux.

Ils sortoient par le mesme lieu qu'ils estoient entrez, & les pieds premiers. Les Prestres le receuoient soudain, & l'asseoient sur vn siege, qu'ils nommoient de la memoire, non gueres loin de l'entree, où ils s'enqueroient de luy de ce qu'il auoit veu, & ouy dans l'antrè.

Cela fait, ils le recommandoient à ceux qui auoient charge de le traicter, iusques à ce qu'il fust retenu à luy. Ceux-cy le menoiert au logis de Genie, & de la bonne Fortune, encores tout estonné, & en tel estat, qu'il n'auoit cognoissance ny de soy-mesme, ny des personnes qui le seruoient: & il falloit que ceux qui entroient dedans cét antrè, y laissassent vn tableau, où tout ce qu'ils auoient veu & ouy, deuoit estre graué, afin qu'il en demeurast quelque memoire à la posterité.

Les Cheroneens honoroient sur tout Dieu vn Sceptre Royal, disant que Vulcan l'auoit forgé pour Iupiter, & que celuy-ci l'ayant donné à Mercure, ce dernier en fit present à Pelops, apres lequel il paruint à Atree, puis à Thyeste, puis à Agamemnon. Il est vray qu'ils ne luy bastirent aucun temple, ains seulement celuy qui estoit esleu Prestre toutes les annees pour les ceremonies de ce Dieu ridicule, tenoit ce sceptre en sa maison, & luy offroit tous les iours des sacrifices, dressant vne table sur laquelle on mettoit toute sorte de chairs, & de viandes, comme vn festin.

On faisoit aussi à Cheronee (ville celebre pour la naissance de Plutarque) des senteurs de fleurs incorporees ensemble, comme de roses, de lis, & d'Iris, ou flamme: & ceste composition appaisoit les douleurs, de mesme que par le moyen de l'onguent fait de roses, ils gardoient les statues de bois de vermoulure.

Les Cheroneens auoient encores ceste coustume, que sacrifiant à Leucothee, deesse marine, & nourrie de Bacchus, le Secretain se tenoit à la porte du temple avec vn foiet en la main, & erioit qu'il n'y eust serf, ny femme esclau, ny Etolien, ny Etolienne, qui prist la hardiesse d'entrer aux lieux saints tandis que les sacrifices se feroient.

A Platees on ordonna pour perpetuelle memoire de la victoire obtenuë sur les Persans, la feste de la Deliurance, & l'on dressa l'image de Iupiter Eleutherie, ou liberateur, au lieu où la bataille s'estoit donnee, où les Grecs s'assembloient toutes les annees, & s'exerçoient à la course tous armez, à l'honneur de leur Conseruateur: & il y auoit vn prix assigné pour ceux qui vainquoient les autres à la course.

On adora premierement à Oropé cët Amphiaræ Thebain, qui fut englouty tout vis par la terre, & apres que les Oropiens l'eurent deifié, tous les Grecs rendirent des honneurs diuins à ce Deuin, à qui l'on dedia vn temple, & des ieux, & combats qui furent nommez Amphiaræes.

Ceux de Megare adoroient l'idole de Iupiter, où ils auoient mis les heures, & les Parques, & auoient aussi basty vn temple à la nuit, qu'ils honoroient comme Deesse. Ils adoroient aussi Iupiter le poudreux, l'oratoire duquel n'auoit nulle couuerture, non plus qu'à Rome celuy qui estoit dédié au Dieu Terme.

Pour le regard de la Moree, on sçait assez combien les citoyens de Corinthe ont esté vaillans, & combien ils ont aimé & deffendu leur liberré. Ils adoroient la Deesse Venus, & Isis y estoit aussi honoree en vn bois où l'on luy faisoit des sacrifices. On y a mesme rendu des honneurs diuins aux Cyclopes, ausquels les Corinthiens bastirent vn temple, & dresserent vn autel, sur lequel ils leur sacrifioient. Ils auoient encor vn lieu souterrain dédié à Palemon, où ils croyoient qu'il s'estoit caché. Ce lieu seruoit pour faire serment des choses douteuses, & quiconque se pariueroit (dit Pausanie) fust-il Corinthien, ou estrangier, ne pouuoit euitre la punition de son pariurement. Mais pour reuenir à Venus, que nous auons dit y auoir esté honoree, on pouuoit paillarder dans son temple sans crainte d'estre puny: & la coustume du lieu estoit telle, qu'on y nourrissoit iusqu'à mille femmes desbauchees, qui s'abandonnoient à tous ceux qui vouloient auoir iouyssance d'elles.

Les Corinthiens, quoy qu'estimez bons guerriers, estoient toutesfois tant adonnez aux delices, que leur mollesse fut cause de la loy publiee à Lacedemone, que nul estrangier y fust receu, ou communicast avec les Spartains, pource que par le moyen de l'accointance des estrangiers, la ville de Corinthe estoit tombee en ceste corruption de mœurs.

Les Trezeniens auoient vn bois, & vn temple dediez à Hippolite, où l'on luy faisoit des sacrifices. Il n'y auoit fille prestre à se marier, qui ne fust obligee par la loy des Trezeniens d'aller offrir sa cheuelure en ce temple auant qu'espouser, & Lucian adioust qu'il falloit que ceux qui estoient en adolescence offrisent la premiere despoüille de leur barbe.

Les Lacedemoniens estoient braues, & vaillans au possible, comme ils monstrent par la longue autorité qu'ils eurent sur toute la Grece. Aussi n'estoient nullement adonnez aux choses qui leur pouuoient apporter de la mollesse, cõme nous serons voir au discours particulier de leur gouuernement. Ils auoient certaines festes Gymnopedies, ou des enfans nuds, qui estoient les plus solennelles de toutes, & les ieunes hommes y dançoient tous nuds en l'honneur d'Apollon. Ils adoroient les Parques, & leur auoient dédié vn temple au lieu le plus apparent de leur ville. Il y auoit à Sparte vn lieu nommé Ephebee, où les ieunes hommes immoloient à Mars vn petit chien, estimant que ceste victime luy estoit du tout agreable, & ce sacrifice se faisoit de nuit. Tandis que

Ces ieunes gens estoient attentifs à leur sacrifices, ils faisoient battre ensemble des sangliers qu'ils auoient apprivoisez, & lors qu'il combattoient au lieu des exercices, il aduenoit le plus souuent que celuy dont le sanglier auoit vaincu les autres, emportoit la victoire sur ses compagnons.

Ce lieu où les ieunes hommes combattoient estoit entourné d'eau comme vne Isle, & il y falloit passer par deux ponts, en l'un desquels l'on voyoit l'estagie d'Hercule, & en l'autre celle de Lycurgue. Ils y venoient par bandes, dont l'une estoit pour assaillir, & l'autre pour soutenir. Ils combattoient là à coups de pied, & de poing, sans espargner aucunement le visage, employant les ongles, & mesme les dents en ce combat.

Ils auoient vne statue de Mars qui auoit les fers aux pieds, afin, comme ils disoient, qu'il ne s'enfuyt de leur ville, & allast fauoriser leur aduersaires. Ils n'affectionnoient guere les lettres, & s'ils auoient vn temple des Muses, c'estoit pour ce qu'ils aymoient la Musique, & marchoient au combat au son des flutes. Ils se marioient plus pour auoir lignee, & afin d'auoir des citoyens qui suruissent les armes, que pour aucun soin qu'ils eussent de la chasteté, & les femmes estoient tellement honorées parmy eux, que les marys les appelloient dames & maistresses. On faisoit accoustumer & exerceer les filles à la course, à l'escrime, au ieu de la balle de fer, au trait, & au ieu des Zagayes, ou lances gäyes, afin qu'oubliant ladelicatesse ordinaire des dames, elles se rendissent plus robustes, & plus propres à souffrir le travail de l'enfantement. Elles s'exerçoient toutes nues comme les garçons, chantant & dansant en certaines solennitez, en la presence des ieunes hommes de leur âge, & quoy qu'elles fussent ainsi decouuertes, si n'y remarquoit-on rien de lascif. De là venoit ceste gaillardise & promptitude des Dames de Lacedemone, qui estoient plustost meures & propres au travail qu'aucunes autres de la Grece.

Les filles prestes à marier estoient rauies par ceux qui les deuoient espouser, & le iour des nopces l'espousee ayät esté conduite en la chambre de son espoux on luy rasoit les cheueux, puis à la venue de l'espoux on luy ostoit sa ceinture, & il luy estoit seulement permis d'estre durant la nuit avec elle.

Les vieillards qui se voyoient inhabiles à faire des enfans, pouuoient donner leur femme à quelque ieune homme bon & vertueux, pour en auoir lignee, & quoy qu'elle fust grosse du fait d'autrui, si est-ce que les enfans estoient au mary, sans qu'on leur en peult faire reproche. Ils se moquoient de quelques nations qui supposoient tantost avec argent, tantost d'autre sorte des chiennes & des iuments aux bons animaux de leur espee, & tenoient cependant leurs femmes en seure garde: car quand à eux, fussent-ils puissans ou foibles, ils ne vouloient estre sans lignee. Les femmes ne lauoient pas leurs enfans avec de l'eau, ains le vin en faisoit l'office, à cause que l'eau resour les membres, & les affoiblit. Elles n'enuelloient nullement ces enfans, & ne les tenoient dans des bercéaux, ou des langes, & les accoustumoient aux tenebres, & à la solitude. Cela faisoit que plusieurs estrangers pourchassoient d'auoir des nourrices de Sparte pour nourrir & esleuer leurs enfans.

Tout le peuple estoit diuisé en trois rangs & ordres. Chaque ordre auoit son mot particulier, veu qu'aux festes solennelles les plus anciens disoient en chantant, Nous fusmes iadis fort robustes & ieunes; & ceux qui estoient en âge parfait & en leur plus grande force les suiuoient, disans, Nous sommes ieunes & puissans, & prests à en faire l'epreuue. Lors les enfans venoient à dire, Nous

Et aussi bons & gaillards que vous, & mesme vous surpasserons tous deux. Plutarque dit qu'encor de son temps les Lacedemoniens vsoient de certaines chançons sur leurs flutes quand ils marchoient en bataille. Et quant à cet vsage des flutes au combat, ils ne l'auoient pas introduit pour donner du courage à ceux qui alloient combattre: mais afin que par le moyen de ceste douce harmonie ils marchassent d'un pas égal, & s'allassent presenter à l'ennemy sans desordre. Ils aimoient au possible la briesueté du langage, tellement que le Prouerbe du parler Laconique est encor à present en vsage.

Si ie voulois rapporter icy tout ce qui se pourroit dire des mœurs & coutumes anciennes des Grecs, ie me contenteroy le Lecteur, en m'essayant de luy satisfaire: si bien que ie trouue meilleur de quitter le reste, puis que i'ay mis en auant le principal, & de venir aux mœurs de ceux qui sont auourd'huy leur sejour en Grece.

M O E V R S D E C E T E M P S .

Les Grecs qui sont maintenant se trouuent reduits à vne miserable seruitu. x x iij.
de, excepté bien peu qui obeissent encor à la Seigneurie de Venise. Car le Turc tient la plus grande partie de la Grece, tant en terre ferme que dans la mer: & les lieux qui recognoissent les Venitiens ne sont qu'isles, comme Corfou, Cephalonie, Zacynthe, Candie, & quelques autres peu considerables.
Ceux qui sont subiects aux Venitiens viuent plus doucement pour le regard de la religion, comme dit Belon, que les autres qui obeissent au Turc; & en les considerant tous deux, on trouue que ceux qui sont sous les Venitiens viuent à la façon de leurs Seigneurs, comme aussi ceux qui se trouuent engagez sous la domination des Turcs s'accommodent aux façons de faire de leurs maistres, & les imitent presque entierement. Mais il faut aduouer que la barbarie regne tellement parmi les vns & les autres, qu'on n'y trouue point d'Academie en aucune ville, & il n'y a plus aucun entr'eux qui se soucie de faire instruire ses enfans, & de leur donner cognoissance des lettres.

Tous vsent indifferemment d'un langage fait & tiré de l'ancien Grec corrompu: mais les vns parlent plus gentiment & plus correctement que les autres. Toutesfois leurs mots approchent plus du vieil langage Grec, que l'Italien ne fait du Latin.

Les habitans des villes qui sont soufmises aux Venitiens parlent aussi parfaitement Italien que Grec, mais les payfans & villageois n'vsent d'autre langue que de la Grecque. Il faut faire pareil iugement de ceux qui sont sous la puissance des Turcs. Car ceux qui sont aux bonnes villes parlent également Grec & Turc: mais ceux qui se tiennent aux villages & hameaux ont seulement cognoissance de la langue Grecque. Ils retiennent encor les propres noms des choses, excepté aux lieux où les autres nations ont esté plus souuent, & cela se voit plus aux villes maritimes qu'en celles qui sont auant dedans le pays. Car ils ont prauqué si longuement les Turcs & les Italiens, qu'ils ont meslé parmi leur langue beaucoup de mots de ces nations qui les frequentent. Les Turcs ont aussi emprunté beaucoup de mots des Grecs, pour exprimer des choses qu'ils trouuoient en Grece, dont ils n'auoient au parauant cognoissance.

Or combien que les Grecs n'vsent pas d'un mesme mot en toutes les prouinces pour exprimer vne mesme chose, toutefois ils approchent fort des mots anciens, principalement aux choses qui ont des noms propres.

Les nobles, & les plus riches s'habillerent à la mode de ceux qu'ils reconnoissent pour superieurs; mais le menu peuple, tant de la denomination des Ventiens que de celle des Turcs, soit qu'il habite aux Isles, ou en terre ferme, ne tient aucune chose des mœurs anciennes. Tous ceux qui en sont portent ordinairement les cheveux fort longs, & coupent ceux qui sont sur le front, & au devant de la teste. Ils vsent de bonnets doubles, & fort espais. Tous ont le plus souvent peu de meubles, de mesme que les Turcs; & ne couchent pas sur des lits de plume, mais sur des matelas pleins de boure. Ils sont coustumiers de ne mettre point d'eau dās leur vin, & font encor auourd'huy des carous à toute feste. Mais les femmes n'assistent point à leurs dissolutions, ny ne festinent pas avec eux. Ils ayment aussi beaucoup mieux manger du poisson que de la viande.

Les Macedoniens, principalement ceux qui sont de l'Albanie que nous aués mise en Macedoine, sont farouches, & semblables aux Scytes. Ils sont vaillans au possible, principalement aux combats qui se font à pied. Il n'y a homme au monde qui prennent plus de peine pour butiner quelque chose, qu'eux. Ces Albanois ont vn langage particulier, different du Grec, & de l'Esclauon.

Quant à l'Epire, qui est vne partie de l'Albanie, ses habitans sortent en Esté par troupes hors de leur pays, à cause de sa sterilité, & vont en Macedoine, Romanie, & Natolie, où ils trauaillent pour les Turcs, & se louent pour moissonner les bleds, & les cribler, & nettoyer. Ceux-cy s'en retournent apres en Automne chez eux, pour y viure durant l'Hyuer, & le Printemps avec leurs femmes & enfans. Ils ont vn langage particulier different de celuy des Grecs, lequel toutesfois ils n'ignorent.

C'est de ce pays que viennent les Aidones, Vscocques, Martelloses, & Morlaques, qui sont des hommes vistes au possible, indomptez, propres à supporter toute peine, & vaillans tout ce qui se peut, qui ne s'amusent qu'à voler aux montaignes d'Albanie, & en tout le Royaume de Bosne, & en Dalmacie; où ils se meslent aussi d'escumer avec de petits esquifs.

GOVERNEMENT ANCIEN D'ATHENES.

XXIII. **P**OUR ce que nous remettons le discours des richesses des forces, & du gouvernement de la Grece à la consideration generale de l'Estat du Turc, que nous destinons pour la fin, & que plusieurs qui scauent combien la police des Atheniens estoit sagement ordonnee, pourroient desirer ceste piece, aussi bien que celle des Lacedemoniens, ie me suis resolu de mettre le gouvernement des vns & des autres, afin qu'on ne puisse desirer en cet œuure chose de celles qui sont estimees comme essentielles & necessaires.

La ville d'Athenes fut iadis extrémement estimee & gouvernee par des hommes du tout aduisez qui formerent sa Republique. On attribua le commencement de ceste ville à Minerue, pour signifier que c'estoit la sagesse, & la prudence qui l'auoit baillie. Theseus fut son restaurateur, mais Solon fut celuy qui luy fit plus de bien, veu qu'il donna de telles loix aux Atheniens, que les autres nations n'ont pas desdaigné de suivre les mesmes ordonnances, & les Romains fondans leur Estat, enuoyerent des Ambassadeurs pour auoir les loix de Solon, les aduoüant par ceste action pour les plus excellentes qui fussent au

monde. Voicy de quelle sorte de cette Republique.

Les Atheniens qui n'estoient descendus de quelque autre nation, ny venus de quelque autre lieu, furent distinguez par trois noms; dont le premier estoit les *patrides*, c'est à dire nobles & tels en Athenes, que les Patriciens estoient à Rome: le second estoit celuy de *Geomores*, c'est à dire rustiques, ainsi nommez, pour ce qu'ils obtindrēt iadis vne partie des champs de l'Attique pour les labourer, les troisiemes furent les artisans qui exerçoient dans la ville les arts, & les mestiers, mecaniques. Mais ce nom de *Dimitourge*, qui veut dire artisan, signifioit encor le mesme que *Peageur*.

Ceux qui surpassoient les autres en honneur, & en aage se nommoient *Demogerontes*, comme *Senateurs*, qui receuoient du peuple vne souveraine autorité. Le premier nom d'*Indigene* ne fut pas donné au fonds, au lieu du peuple, n'y a la cité, mais seulement à ceux, dont les predecesseurs par commun consentement de tous auoient seulement vescu dans Athenes, & qui pouuoient assurer qu'ils n'auoient eu d'ailleurs leur origine. Ils garderent ces noms iusques à ce qu'on vit naistre ceux des factions, par le moyen desquelles arriva la diuision entre le menu peuple, & la Republique, qui dura iusqu'au temps que *Dracon* ordonna les *Magistrats*, & fit que les Atheniens establirent l'*Oligarchie*, c'est à dire la domination de peu de personnes. Leurs noms estoient les *Pediees*, *Diacries*, *Parales*, & *Etimories*. Les premiers fauorisoient, comme plus forts avec leurs richesses l'*Oligarchie*. Les *Diacries* embrassoient le gouuernement populaire comme estât marris que les plus puissans tinssent le premier rang, en la Republique. Les *Parales* fauorisoient tantost vn party, & tantost l'autre, se rangeoient du costé de l'un ou de l'autre, empeschant leur propre liberté, & celle des autres. Cependant toutes les iniures tomboient sur les miserables *Etimories*, qui estoient les hommes de peu de moyens; pource qu'ils estoient contraints toutes les années de donner la sixieme partie de leurs biens aux plus puissans. Et par ce moyen il arriuoit que les miserables citoyens desnuez de toute assistance estoient contraints de faire bas, & de se soubmettre à la volonte des plus riches.

Mais afin qu'on puisse mieux cognoistre le peuple d'Athenes, & quel soin & quel esprit les Magistrats eurent de le retenir en son deuoir, il m'a semblé à propos de rapporter icy ce qu'en dit *Polybe* en son 6. liure.

Le Peuple d'Athenes, dit-il, fut semblable au pilote de quelque nef abandonnee, & esgarée. Car de mesme que le pilote commande à ses vaisseaux, de sorte qu'ils luy obeyssent promptement, lors qu'ils sont reüniz apres auoir esté en desordre, ou à cause de quelque furieuse tempeste, ou pour la crainte des ennemis; & de mesme que ces vaisseaux estant en assurance commencent en quelque sorte à mespriser leur chef, tellement que chacun est de differente opinion, d'autant que ceux-cy veulent passer outre, & ceux là forcent le Patron de prendre port; de mesme, di-ie, qu'on peut trouuer estranges ces debats, & de voir que les vns calent les voiles, les autres s'efforcent d'aller plus auant par le moyen des aurons qu'ils manient; d'où vient qu'ils tombent souuent en de grands dangers, il en arriua tout ainsi à ceux d'Athenes. Car leur Republique ayant surmonté beaucoup de grands dangers tant par la vertu du peuple, que par celle de plusieurs Magistrats, & Capitaines, se ruina finalement parmy des choses de peu d'importance, & des esueils qui n'estoient nullement à craindre. Voila ce qu'en dit *Polibe*.

Mais pour venir aux remuemens des seditieux, ces hommes estant de si mauvais accord & ayant des volontez si diuerses, ils ne pouuoient faire autre chose que recercher la Monarchie, ou faire vn chef qui gouuernast des esprits si discordans & bigarrez. Doncques par le consentement de tous, & specialement du menu peuple, Solon fut appellé au gouuernement tant pour son integrité, que pour ce qu'il n'auoit iamais consenti à aucune chose de celles qui se faisoient au preiudice du peuple.

Or eneor qu'il refusast cette dignité, toutesfois il ne voulut manquer au secours de la Republique desia desesperee, & pource il s'essaya de la remettre avec la prudence, & son conseil. Mais il pensa premierement qu'il falloit releuer ceux qui estoient accablez par la puissance des grands, si bien qu'il fit vne loy, par laquelle il declara nulles toutes les obligatiōs que les pauures auoient passees aux riches, iusques à soubmettre leur corps à seruitude, & ordōna qu'on n'auoit aucun droit sur la liberté des personnes pour raison de quelque interest qui fust deub. Ceux à qui il communiqua cette loy auant qu'il la publiast, furent appelez Creocopides, c'est à dire, coupeurs des debtes des autres; ce qu'ils firent pour gratifier à ceux qu'ils cognoissoient desireux d'vne telle loy. Quelques autres disent que les hommes de basse condition, & de peu de moyens se pouuoient affranchir de leurs debtes, & que pour cette cause le prix de l'argent fut augmenté, si bien que ce qui valoit auparauant septante drachmes, fut depuis estimé cent mines, & les debtes estoient payees à raison du prix ancien.

Mais toutes ces deux choses ne sont pas supportables l'vne sans l'autre, pource que le retranchement des debtes auroit esté aussi fascheux aux creanciers qu'agreable aux pauures; tellement que ce n'auroit pas esté vn moyen d'esteindre le feu de ces factions, mais plustost vne occasion de le renforcer. L'accroissement des mines adioustees n'auroit pas esté suffisant aux pauures pour payer; au lieu qu'il faut croire, que Solon fit en mesme temps tous les deux, c'est à sçauoir qu'il augmenta aux riches ce que tous Legislatēurs doiuent commencer de donner exemple par eux mesmes il renit du sien six talents d'or qui estoient enuiron quarante, ou quarante cinq mille escus.

Au temps que les affaires estoient sur le point de se changer, la loy qu'on auoit faite ne pleu pas, pource que les riches disoient qu'ils auoient esté mal-traitez, & les pauures attendoient les champs Atriques, toutesfois avec le temps, & eu esgard à la paix qui estoit née de telle loy, elle fut tellement approuuee d'vn chacun, qu'ils luy donnerent le nom de Sifachie, & la mirent entre les choses plus sacrees.

Les affaires estant ainsi accommodees peu à peu, il resolut, comme bon medecin, de faire qu'on ne tomba plus en ceste misere, & pource il voulut qu'on estimast le bien du peuple, afin que chacun selon les moyens estant de bonne vie peust auoir des honneurs, & dignitez en la Republique, ne faisant nulle difference entre le peuple, & les gentilshommes: prenant garde toutesfois à ce que les nobles qui se trouuoient lors en quelque Magistrat ne fussent contraints de le laisser malgré eux.

Et par ce moyen il isoignit ceux qui estoient de condition releuee avec

Les autres qui se trouuoient de plus basse qualité, & ce d'autant plus qu'il n'estoit permis auparauant à aucun du peuple d'estre en charge, & d'exercer quelque office en la Republique.

Il diuisa donc le peuple en quatre parties, par le moyen de cette inuention du Tribut qu'on deuoit payer, & leurs noms furent Pentacosimodimnes, Hippias, Zestites, & Thites.

Le vaillant des premiers hommes en dignité, estoit estimé cinq cens muis. C'estoit le premier cens, & ceux-cy estoient les premiers hommes d'Athenes apres l'ordre des Senateurs. La charge des Pentacosimodimnes estoit, quand il arriuoit quelque besoin de faire ce qui estoit necessaire à la Republique.

Ceux-cy estoient suiuis de ceux qui auoient vaillant trois cens muis, & l'on les nommoit Hippias, pour ce qu'ils pouuoient nourrir des cheuaux, & en temps de guerre ils estoient obligez de payer ce qui suffisoit pour entretenir vn homme, & vn cheual toute vne annee. Les Zestites alloient apres, qui auoient vaillant cent cinquante medimnes, c'est à dire, demies mines.

Aristote ne fait mention de ceux-ci aux institutions de Solon dont il a parlé aux Politiques. Les orfeures, teinturiers, & autres artisans de pareille estoffe estoient les Thites, & ceux-cy ne payoient à la Republique, qu'un escu, qu'ils nommoient Thitique. Ces derniers ne pouuoient iamais obtenir aucun Magistrat, tandis qu'ils estoient pour leur peu de moyens en ce bas degré.

Solon ayant ordonné les choses en cette sorte rendit saine la Republique, qui estoit auparauant en mauvais estat. Et afin que le pouuoir d'approuuer les loix fust plus grand, en les imposant aux nobles, & au peuple, il les fit approuuer aux premiers en leurs promettant la duree des tables, & à ceux-cy en leur faisant esperer la diuision des champs Attiques.

Et ayant cogneu que c'estoit vn fort grand bien, il leur pleura en telle sorte, qu'ils consacrerent cette loy à l'immortalité.

Après auoir veu comme la paix fut renduë au peuple, il me semble que il est raisonnable de voir vn peu la premiere origine des Tribus. Toutes les nations, & villes, comme dit Tite-Liue, ont accoustumé de dire que elles viennent de quelques hommes illustres, ou veritablement de ceux que la folle antiquité a mis au nombre des Dieux, & pource plusieurs font leurs protecteurs, & fondateurs Iupiter, Mars, Mercure, Pallas, Vulcan, & semblables monstres.

Les Atheniens furent de ceux qui ne se contentant pas d'une seule noblesse, c'est à sçauoir de celle de Pallas, donnerent beaucoup de noms à diuerses parties de leur peuple, qu'ils appelloient Tribus, & ces noms estoient tirez des Eponomes, ou Heros, dont la memoire duroit parmy les hommes, pour ce qu'ils auoient des statues, non tant pour leur vertu; qu'afin que les autres les imitassent, & s'essayassent de deuenir meilleurs.

Il y eut au commencement quatre Tribus. L'une fut nommee Cecropide de l'ancien Cecrops, L'autre Autochton, c'est à dire Indigene, ou originaire

la troisième Actee, & la quatrième Paralie. Or Cranaus recherchant ces noms de plus loin en fait quatre differens. Il nomme vne de ces Tribus Cranaide de luy mesme, l'autre Attide; la tierce Diacrite, & la quatrième Mezogene. Attide du nom du pays, Diacrite d'un lieu esleué d'Athenes, & les Mezogenes de la partie du milieu.

La mere d'Erichtonie pour couvrir son adultere fit semblant qu'il estoit fils de Iupiter, & ce fils, éignant de rendre graces à son pere ostant les vieux noms en mit aux Atheniens quatre tirez de ceux des Dieux: si bien qu'il nomma vne Tribu Diade du nom de Iupiter, l'autre Atheneade de celui de Minerve, la troisième Ephestiade de Vulcan, & la quatrième Possidonie de Neptune, & ayant aduisé chacune de celles-cy en trois parties leur nombre paruint à douze.

Ces douze parties diuisees durerent iusques au temps d'Alcmeon enuiron six cens, & soixante années. Cestuy-ci pour la responce de l'Oracle d'Apollon les nomma dix Tribus, en consideration des Princes de grande reputation qui regnerent auant luy.

On leur donna le nom de Cecropie, Erectee, Egee, Pandionie, Acamante, Leonte, Eneyde, Hippotoonte, Antioque, & Eante, ausquelles on adiousta l'Antigonie, & Demetrie, pour parfaire le nombre de douze, & chacune de celles-cy fut diuisee en trois parties: tellement que toutes ensemble faisoient le nombre de trente six. On verra de quelle importance fut cet establissement, en la suite de nostre discours. Ayant donc cogneu le peuple, & fait le denombrement de ses parties il est temps de venir au discours de leurs Magistrats.

On esleuoit donc les Magistrats en trois sortes, c'est à sçauoir par sort, avec le balotement du peuple, & avec l'eslection par dignité. On esleuoit par sort tous les Magistrats qui estoient establis pour les iugemens. Le Senat qui estoit esleu en ceste sorte se nommoit le conseil des cinq cens hommes. Le balotement du peuple se faisoit lors qu'on vouloit eslire les Capitaines, les Maistres de Camp, & les Generaux des armées.

Ceux qui estoient esleus par dignité, par noblesse, & par richesse estoient appelez Chorages, & seruoient aux ieux, & aux sacrifices, ausquelles ils vnoient de grandes liberalitez, & magnificences, & ceux-cy estoient au nombre de dix. On voit donc que la Republique estoit assemblee par ces trois liens. Car les Iuges deffendoient avec la raison, la ville des iniures des citoyens, des voisins, & des estrangiers: les soldats conseruoient & augmentoient l'estendue de la denomination, & la religion maintenoit les ames nettes. Je traiteray maintenant par ordre de ces dignitez, commençant aux Areopagites.

Le Senat des Areopagites a esté pour sa iustice, & seuerité renommé entre tous ceux dont les histoires ont fait quelque mention. Et de mesme qu'il estoit en grand honneur, aussi son nombre n'estoit pas petit, combien que il fust incertain, & cette incertitude procedoit de neuf Thesmothetes, dont nous parlerons en leur lieu: pource qu'ainsi qu'ils auoient acheué le temps de leurs Magistrats, qui duroit vn an, & rendu compte de leur charge aux Logistes, quelques vns estoient receus entre les Areopagites. Ceux qui deuoient aller aux Logistes, dont le Magistrat estoit establi pour raison du public disoient leur nom à vn homme public, qui deuoit crier ces paroles. Qui veut accuser de quelque meschanceté vn tel qui est à la fin de son Magistrat. Parce

en tous les accusateurs qui pouuoient prouuer estoient admis. Le iugement seueré de ces Logistes faisoit que peu de gens se trouuoient innocens, & irreprehensibles, pour augmenter le nombre de cet ordre. Quiconque estoit accusé d'auarice, ou chose semblable n'estoit iamais receu en cette compagnie. Et afin qu'aucun ne peust vser de tromperie, on examinoit les personnes en la presence du peuple, & du Senat. Les Thesmothetes en ostant donc plusieurs tous les ans, laissoient le nombre incertain. Cette institution fut inuentee par Solon avec la seuerité des Efetes, qui estoient au nombre de cinquante & vn auant Solon, & iugeoient des causes capitales, chose qui appartenoit au Roy auant qu'ils fussent establis. Doncques avec le nom de ceux-cy Solon establie vn Senat de grande autorité en la Republique, veu qu'il cognoissoit non seulement des crimes, mais encoir des autres choses qui estoient de plus grande importance: Le Magistrat des Ateopagites estoit nommé par les Grecs, Adiadoxon, c'est à dire perpetuel, & plein de soucy. Et combien qu'il punist publiquement tous les criminels, toutesfois leur propre matiere estoit celle des empoisonnemens, des meurtres, des blessures, des embrasemens, des embusches, & des trahisons brassées contre la patrie, & plusieurs autres choses.

Ils auoient accoustumé de iuger en cette sorte. Celuy qui estoit accusé estant deuant eux, apres la premiere question accompagnée de coniectures, de temoins, & de preuues, ils donnoient soudain leurs iugemens, sans donner de longs delaiz au preuenu. Il n'estoit loisible aux Ateopagites de se laisser mouuoir à compassion. Ils ressembloient en seuerité aux Efetes en ce qu'ils punissoient le crime selon la grandeur du fait.

Il estoit aussi defendu aux Orateurs de chercher des discours pour esmouuoit les Iuges. Le criminel estant mis en prison (prenons le cas que ce fust pour quelque meurtre) on faisoit appeller aux crieurs publics, les parents, domestiques, & amis de mort, selon l'aduis desquels on imposoit la peine, & la sentence estoit selon le dommage receu.

Mais de mesme que les Ateopagites vsoient de grande diligence à donner ces iugemens; aussi il aduenoit peu souuent qu'ils eussent la charge de ce faire. Ils iugeoient seulement trois iours en vn mois, & ne s'assembloient qu'au besoin, & pour des affaires d'importance. Lucian dit que les Ateopagites auoient accoustumé de iuger la nuit, & avec silence, afin qu'ils ne fussent surpris par l'artifice de ceux qui parloient en presence de plusieurs, & pareillement afin qu'on ne vint à interrompre, les iugemens, & les plaidoyers des autres cependant qu'ils escoutoient. Et veritablement ils pratiquerent le silence avec beaucoup de raison; veu qu'ils estoient plus attentifs à ouyr le criminel, & ne descouuroient les secrets des iugemens, & ils escriuoient les sentences afin de ne se departir iamais de l'aduis de ceux qui estoient plus aduancés en sçauoir, & en aage, ou bien afin de respondre à mesme fait.

Valere le Grand dit que ce Senat auoit le soin de sçauoir ce que chacun des Atheniens faisoit, & de quels moyens il s'entretenoit, & outre ce de faire que les hommes fussent honnestes, & qu'ils se souuissent qu'ils deuoient rendre raison de leur vie. Le mesme Senat voulut que les bons citoyens fussent ornés d'une couronne, & mit cette coustume en auant, comme sçachant que l'honneur est le vray entretien de la vertu.

Venons maintenant aux Nomothetes dont le nom comprend plusieurs sortes de dignitez que ie declareray auant que dire autre chose. Je trouue en Suid de qu'il y eut trois Nomothetes, ou Legislaturs à Athenes, c'est à sçauoir Dracon, Solon, & Eschile, non le Poëte, mais vn autre natif d'Athenes.

Oltre ce les Atheniens entendoient par ce mot de Nomothete vne assemblée de mille citoyens, qui auoient puissance de faire obseruer les loix, & de les voir, les changer, & les accommoder, ainsi qu'ils iugeoient estre necessaire.

Ceux-cy auoient l'autorité de dire au peuple si les loix proposees leur plaisoient, ou non, & les propositions qu'on en faisoit ne pouuoient estre valables, si elles n'estoient signees de tous les Magistrats Nomothetes.

Ceux-cy souloient encor assister aux iugemens des causes d'importance, & si le demandeur, ou le deffendeur, n'obeyssoit à leur sentence, ils le condamnoient à trois drachmes d'amende en presence de l'Arcon. C'est icy l'opinion de Pollux. Mais Budee raconte plus amplement ce fait, & en quelle sorte l'on auoit accoustumé de proposer ces loix. Voicy ses paroles.

Demosthene rapporte que Solon ordonna entre autres choses, que quand quelque loy seroit proposee au peuple, elle seroit premierement recitee par le Legislatur, puis escrete en quelque lieu de la ville, qui fust remarquable, & fort frequenté du peuple: & apres que le Secrétaire la donnast à lire à l'assemblée, afin que si quelque chose n'estoit pas comme il falloit on la peust corriger, & qu'en dernier lieu elle fust monstree aux Nomothetes, afin qu'ils l'approuassent, & que par ce moyen elle veint à estre obseruee.

Ces Nomothetes differoient des Nomophilaces, ou gardiens des loix, pour ce que les Nomothetes les eussent en vain approuuees, si elles n'eussent esté mises en vusage, & gardees, & qu'on n'eust iugé selon ce qu'elles portoient: qui estoit la particuliere charge des Nomophilaces. Ciceron exprime leur office au troisieme liure des loix en ces paroles. Les Grecs plus diligens, qui creoient les Nomophilaces, non seulement remarquoient les lettres, mais encore les faits des hommes, & les reduisoient en luy.

Au second rang de dignité l'on mettoit les Nomophilaces, le chef desquels auoit vn bonnet de lin. Et combien que les Areopagites eussent quelquefois le soin de faire, & de conseruer les loix, toutesfois cela n'oste rien aux Nomophilaces puis qu'il n'y a chose qui empesche qu'un office ne se mette d'autres choses que de celles qui luy sont ordinaires, lors que le temps le requiert.

Il y auoit apres les cinq-cens hommes, qui souloient cognoistre des choses ciuiles, & des actions iournalieres des hommes. Ceux-cy estoient bien souuent Lieutenans des Areopagites, & leur nombre faisoit que la meschanceté n'y pouuoit trouuer place. Et pource qu'une telle multitude assemblée en vn lieu pouuoit à grãde peine executer ce qui estoit necessaire, on la souloit diuiser en dix parties selon le nombre des tribus, & chaque cinquantaine auoit ses iours auxquels elle iugeoit, & il y auoit trente cinq iours, auxquels ils faisoient le deu de leur charge. Or ce nombre de iours repeté dix fois vient à faire selon

Les Atheniens l'an lunaire de 350. iours. Mais le nostre Solaire a plus que le leur 75. iours & vn quart & à cause du trop grand nombre de ces 50. ils en esliuoient dix, qu'ils appelloient Presidents, dont on en tiroit sept au sort toutes les semaines, & tous les iours chacun presidoit aux choses qu'il falloit expedier, & le soir on portoit les clefs des fortresses à celuy qui auoit esté president durât ce iour. Mais nous parlerons de cecy plus bas. Ce nombre de cinq cens estant au bout de son terme, & l'on nommoit lors Pritanie, l'assemblée de ceux-cy, qui auoient, comme plusieurs tiennent, le soin des froments, de recouurer les deniers du tresor public, de faire qu'on ne commençast pas les procez mal à propos, & semblables choses.

Ces Pritanes payoient de l'argent assemblé des consignations de ceux qui plaidoient, les Iuges, & ceux qui auoient fait quelque bon seruice à la Republique. Ils estoient ainsi nommez pour le lieu où ils rendoient iustice, & où ceux qui auoient meritè quelque chose de la Republique estoient nourris. Cet Ordre prenoit ordinairement garde aux Edicts, aux Decrets, & aux loix, & donnoit sentence des loix prises aux rebours, & au contraire du sens auquel elles deuoient estre entendus. Et veritablement le peuple se fut aysément peu reuolter sans cette pouruoyance: pource qu'il demande, & approuue bien souvent des choses qui luy sont dommageables, si la prudence, & le conseil des autres n'y remedie. Ceux-cy auoient le soin du temps de la guerre, de la paix, des tresues, des Ambassades, & des Edicts.

On souloit escrire en cette forme au dessous de ces ordonnances: Policle Prince, le seizieme de Iuillet, les Iuges de la Republique estans de la Tribu de Pandio, Demosthene Peatonee fit le decret: Et celuy qui estoit là nommè estoit Arcon, de l'office duquel nous parlerons en son lieu, & la Tribu nommee estoit de ces cinquante hommes qui estans tirez des cinq cens gouernoient la Republique.

Pource que le nombre des causes ciuiles croissoit tous les iours, & les cinquante n'estoient suffisans pour les entendre, ils prenoient pour leur ayder quarante quatre arbitres, en partie par sort, & en partie par election. Il falloit qu'ils passassent soixante ans, & qu'ils fussent estimez gens de bonne vie. Ils estoient tousiours en des lieux où ceux qui plaidoient en pouuoient trouver à tout moment vne bonne partie, & ceux-cy se gouernoient en cette sorte. Le demandeur, & le defendeur esliuoient de ce nombre ceux que bon leur sembloit, avec pache que s'ils commençoient de contester deuant eux il falloit acheuer: autrement celuy qui n'obeysoit à leur sentence estoit puny. Ceux qui estoient esleuz par sort n'estoient point receus pour examiner la cause, mais pour rapporter au Senat, afin qu'il en iugeast. Les Grecs au lieu des balottes d'or & d'argent, vsoient des febues blanches, & noires.

Les Zitietes, c'est à dire enquesteurs, differoient fort peu des Dietetes, l'office desquels selon Pollux estoit de rechercher les causes dont la nature n'estoit euidete, pour en rapporter la verité au Senat. Quât aux arbitres esleuz, si quelqu'un d'eux comettoit quelque chose indigne de ce rang, ou il estoit griefuement puny, ou bien chassé avec grande infamie de la compagnie des autres.

On traitoit tous les iugemens des choses saintes deuant eux, comme deuant des saints hommes. Pollux escrit aussi qu'ils ne pouuoient ouyr aucune cause qui passast la valeur de dix drachmes.

Ils auoient aussi des Capitaines des galeres nommez Trierarques, dont les autheurs n'escriuent pas le nombre, pour ce que selon que la necessité le requeroit, ou en augmentoit ou diminoit le nombre. On scait seulement qu'il y en auoit douze qui auoient cette charge, & qui au temps de la paix auoient le gouuernement du lieu où les nefs estoient arrestées. Au temps de la guerre ils obeysoient aux Capitaines & aux Generaux. Les Trierarques auoient aussi la charge de refaire & gouuerner les galeres à leurs despens pour la Republique.

Ce Magistrant n'estoit pas contraint, ains on donnoit cette charge au nombre des citoyens. Cette office deffait peu à peu fut mis en meilleur estat par Demosthenne, qui fit vne loy touchant ceux qui seroient esleuz pour telle charge, comme on voit en beaucoup de lieux, & particulièrement en l'Oraison contre Eschine. Voyez vous, dit-il, Atheniens combien de commoditez ie vous ay apportées gouernant la Republique; Car voyant le deffaut des choses qui appartiennent à la mer, & les citoyens exempts de tribut, ayant payé peu d'argent, & peu ceux qui auoient moyennement du bien receuoient la charge, & que par ce moyen vostre Republique l'empiroit, ie fis vne loy par laquelle les citoyens estoient contraints de payer selon la taxe, ce qui se deuoit de droit, & i'ay deffendu les pauures du tort qu'ils receuoient de telle chose. Vn peu plus bas il le dit plus clairement.

Par la premiere constitution des loix, ils souloient payer ensemble les fraiz d'une galere; en quoy les riches ne mettoient que fort peu, tandis que les pauures citoyens estoient accablés de charges. Mais il fut ordonné par ma loy qu'on seroit l'estime des moyens d'un chacun, & que celui qui fournissoit auparauant la dixième partie des fraiz d'une galere pourroit satisfaire à deux en tout. A raison de quoy ils ne vouloient prēmietement estre nommez Trierarques, mais Contributents.

On trouue dans Pollux qu'il y auoit onze hommes appelez Nomophylaces, & Eparques, c'est à dire Presidents. Les dix hommes, dit-il, estoient esleuz de chaque Tribu, & le Chancelier parfaisoit le nombre. L'Office de ceux-cy estoit de conuaincre les larrons, & iuger ceux qui estoient retenus en prison, & les punir, de mesme que les autres mal-faicteurs, qui niant le fait deuant eux estoient enuoyez deuant autres Iuges, & s'ils confessoient le crime deuant ces derniers, les premiers leur imposoient la peine. Ces vnze hommes estoient semblables à ceux qu'on nomme en France Preuosts des Mareschaux. Le lieu ou ces vnze iugeoient se nommoit Nomophylachion, & ce lieu auoit vne porte nommee Xatonion, par laquelle on souloit mener les criminels aux supplices. Suides remarque que ces Nomophylaces estoient differents des premiers, pour ce que ceux-là forçoient les Iuges, à viure selon les loix, & ceux-cy contraignoient tout le menu peuple.

Quand aux dix hommes qui presidoient, combien qu'ils deuoient estre mis avec les cinq cens hommes, d'entre lesquels ils estoient esleuz, toutesfois pour ce que i'ay suiuy le plus grand nombre aux Magistrats, & que ceux-cy estoient remarquables, i'en ay voulu faire mention particuliere.

On tiroit doncques cinquante hommes des cinq cents qui estoient en

en dix tribus, & des cinquante on tiroit dix hommes, qui gouvernoient la Republique. Mais quelqu'un me pourra demander en quelle sorte on peut eslire celui que la vertu rend illustre & loüable. A quoy ie responds, que cela se fait aisément, ainsi qu'on voit entre les Venitiens, qui ordonnent premierement les Esleuteurs par sort, qui appellent, & finalement les noms des appelez estés mis dans le vase on tire les sorts selon les voix. L'ay desia dit qu'apres qu'on en auoit choisi cinquante de ceste troupe, on en elisoit de ce nombre dix par sort, avec des voix muettes, c'est à sçauoir avec la pluralité des feües. On voit donc que cecy estoit meslé avec le sort, & toutesfois ce n'estoit pas oster la recompense à la vertu, ains iuger selon elle. De ces dix qu'on choisissoit il n'y en auoit que dix qui peussent obtenir l'office de President. Ainsi le sort tomboit en telle sorte entre ces dix hommes, que les trois qui restoit ne se tenoient nullement offencez pour telle chose. Et pource que celui qui estoit en Magistrat estoit nommé President, tous auoient part à l'honneur de ce nom, & l'on regardoit soigneusement qu'aucun ne fust deux fois dans vne mesme année en ceste charge, durant laquelle il auoit tousiours rié luy les clefs du chasteau du Thresor public, & le seau de la Republique: & toutes les fois que les Pritanes appelloient le Senat, il eslisoit dans les neuf tribus neuf Presidents, mais de celle qui estoit nommée Pritanense, de laquelle il estoit chef, on ne souloit point en prendre vn autre. Apres cela il eslisoit par sort de ces neuf vn successeur, auquel on peust commettre le gouvernement de la Republique.

En son Audience il auoit le soin de faire qu'on ne laissast en arriere aucune chose de celles qui pouuoient instruire & esclarcir le Iuge.

Harpocracion dit cecy des Epithetes, parlât de la sentence d'Isce contre Elpagore: Il y a, dit-il, deux Epithetes en Athenes, l'vn élu par sort par les Pritanes, & l'autre par les Proedres, l'office desquels est déclaré par Aristote.

Hiperide remarque qu'on nomme communément Epithete tout homme qui a l'intendance de quelque affaire. Le Proedre estoit comme le chef de la Police. Leur dignité estoit fort grande, comme on voit en ces propos de Demosthene.

L'vnième iour du premier mois, apres que le Crieur public l'aura fait sçauoir, qu'on aille donner les voix, pour approuuer les loix: premierement celles qui appartiennent au Senat; puis celles qui concernent le peuple, & en troisième lieu, celles qui sont introduites par les neuf hommes.

Que la premiere partie de ceux qui doiuent donner les voix soit de ceux auxquels il semble que ces loix qui sont pour le Conseil, & pour le Senat, doiuent estre approuuees. La seconde de ceux auxquels il semble à propos de contredire.

Ce second balotement des loix sera prescrit: & s'il arriue qu'il faille abroger quelques loix qui ont esté auparauant introduites, les Pritanes qui sont alors en charge seront le dernier iour des ballotemens avec le Senat pour ce fait, & les Proedres iugeront aussi de la mesme chose. Apres qu'on commandera de quel lieu on doit tirer l'argent pour donner aux Nomothetes, afin qu'ils puissent gouverner la Republique. Que ces Nomothetes soient de l'ordre de ceux qui iurerent en Eliee. Apres l'Eliee, si les Pritanes n'ont le Senat selon les loix prescrites, & si les Proedres ne se gouvernent equitabement, que chacun des Pritanes soit condamné à mille drachmes, qui soient consacrees au

Thresor de Pallas, & chacun des Proedres en donne quatre cens à la mesme Deesse, & qu'on donne leur accusation à l'office des Tesmothetes. Qu'on voye si estant en Magistrat, ils doiuent quelque chose au public. Que les Tesmothetes les mettent en prison s'ils les conuainquent, & s'ils refuient de ce faire, qu'ils soient soumis à la note d'infamie, & chasses de la compagnie de l'Areopage, comme mesprisans le gouvernement des loix. Avant que le Senat s'assemble pour donner les voix, ocluy qui voudra proposer quelque loy, l'escrira au lieu des Eponimes, afin que selon leur nōbre le peuple peult auoir des Nomothetes le tēps de les pouuoir premierement examiner. Et quiconque demandera qu'une nouvelle loy soit introduite, la mettra non seulement vne fois, mais tous les iours au lieu des Eponimes, iusques à ce que le Senat s'assemble. Que l'Eponime eslise de tout le nombre des Atheniens cinq hommes qui auront la charge de deffendre les loix.

C'est assez parlé des loix, il faut mettre maintenant la forme du serment tiree du mesme Auteurs: il se faisoit donc en ceste sorte.

Les Tyrans ny les principaux ne seront iamais assiste par ma faueur, ny par mon secours en la Republique, & ie ne seray iamais du costé de celuy qui aura corrompu le peuple Athenien, ou qui ordonnera, ou vouldra le contraire. Ie ne permettray iamais qu'on face les nouvelles tables, & le partage des debtes actiues des autres, ny celle des champs Attiques, & des maisons. Ie ne rappelleray nul banny. I'endureray qu'on chasse de la ville celuy qui ne suura point ses loix, ny les ordonnances du Senat & du peuple Athenien, & ie ne permettray qu'on face tort à aucun. Ie n'establiray aucun Magistrat, afin que celuy qui n'a rendu conte du Magistrat passé, en puisse auoir vn autre, ou des hommes, ou de ceux qui sont elieus par les Proedres avec les sebies: & ie ne permettray qu'aucun exerce deux fois vn Magistrat en vne mesme annee, ny deux Magistrats aussi dans le mesme temps. Ie ne receuray aucune recompence. Apres auoir ouy l'accusateur, & le deffendeur, ie le condamneray avec le deuoir, sans affection, & sans exception de personnes, lors que ie cognoistray qu'il le merite. Ie iure par Iupiter, par Neptun, & par Ceres, qu'ils me ruinent avec ma famille, & mes enfans, si ie n'obserue les choses susdites. Voilà les paroles de Demosthene.

Or ayant parlé suffisamment des dix hommes, & de leur office, il est temps de discourir des assemblees pour les voix, ou suffrages.

Ilaque, & Iliase estoit le plus grand Tribunal, auquel les iugemens publics se traittoient par mille ou quinze cens Citoyens des plus signalez de la ville. Il y en auoit cinq cens en vn lieu, mille en deux iugemens, quinze cens en trois. Iliasestai estoit mesme chose que rendre le droict en ce lieu, & l'Iliase estoit s'assembler aux iugemens. Lysias y fa de ces deux mots en mesme signification.

Les balottes dont ils vsoient pour donner leurs voix estoient de deux sortes: l'une estoit entiere, & l'autre percee; & vuide, & avec celle-là ils venoient à absoudre, & à condamner, à affermer, & à contredire. Ils auoient vn vase par lequel ils mettoient le suffrage en deux urnes, dont l'une estoit de bois, & l'autre de brōze. L'interprete de l'Oraisō de Demosthene pour Timocrate est fort different, pource qu'il dit qu'au lieu de prieres ils vsoient de sebies noires & blanches, afin qu'on les peult distinguer, de mesme qu'une des pierres estoit pleine, & l'autre creuse: au lieu que Chiamastetai signifie eslire vn Magistrat.

avec les febles. Surquoy on dit que Pythagore vouloit qu'on s'abstint des febles, non pource qu'elles sont ventueuses, mais pour signifier que celuy qui vouloit viure paisiblement, & sans ambition, & n'estre point subiet aux coups de la fortune, ne deuoit s'empescher d'aucun Magistrat, ny desirer les dignitez qui se donnoient par le moyen des febles.

Il y en auoit dix Apodectes, c'est à sçauoir vn pour chaque Tribu. Ceux-cy estoient semblables à ceux qu'on nomme auourd'huy communément Collecteurs des tailles. La charge de ces Apodectes estoit telle: Apres qu'il auoit receu les lettres de la Republique (comme les Eueques ont accoustumé de faire en France, quand il faut exiger quelque somme de ceux de la Prouince pour quelque importante affaire du Roy) ils contraignoient ceux qui deuoient à la Republique de payer selon leurs moyens. L'Antigreffier, ou Contrerolleur assistoit à la reception des deniers, & lors qu'ils estoient receus, il escrinoit la part de chacun: & les distributions des autres comptes estoient remises aux Logistes.

Si apres le compte fait il restoit quelque chose à payer, aussi tost ils le payoient selon leur puissance. Mais s'il n'alloit, comme il arriue bien souuent, quelque chose pour laquelle il fallust plaider, on contesloit deuant les neuf hommes, & ils promettoient de payer ce qui seroit iugé en donnant caution.

Les Apodectes differoient sans plus de ceux-cy, en ce qu'ils pouuoient seulement recevoir, mais non pas contraindre. Apres ceux là on establiroit les Thresoriers, les Capitaines des guerres, ceux qui auoient la charge de la chasse, puis les receueurs des presents, & ceux qui auoient soin des autres œures necessaires.

Il y auoit apres les Logistes, ou Maistres des Comptes, au nombre de dix, tirez des Tribus. Or tous ceux qui estoient sur la fin de leur Magistrat, dans les trente iours qui precedoient leur terme, estoient obligez de leur rendre conte de tout ce qu'ils auoient manié. Aristote escrit que ceux-cy different des Eutines, qui oyoient vne auere sorte de compte.

Les Eutines estoient assis avec les neuf Princes, & voyoient tout ce qu'on auoit pris au public, lors que quelqu'un estoit à la fin de son Magistrat.

Il y auoit deux Logistes, dit Pollux, en Athenes, les vns qui manioient les affaires du Senat, & les autres ce qui estoit necessaire hors du Senat. Tous ceux cy estoient esleus par le Senat, afin qu'ils peussent voir les comptes de tout le manquement de la Republique.

On peut tirer de l'Oraison d'Eschine contre Demosthene, Ctesifon l'office de ces Logistes. Premierement la loy commande, dit-il, que le Senat des Areopagites soit escrit chez les Logistes, & ne soit exempt de leur rendre conte, & là elle veut que les Logistes soient maistres de ce venerable Senat, & apres que les cinq cens hommes rendent compte de leur Magistrat. Car la Republique se desse tellement de ceux qui n'ont rendu compte des choses qu'ils ont manies, qu'elle veut soudain que telles gens ne puissent aller hors de la ville, qu'ils n'ayent nulle puissance sur leurs biens, & ne puissent consacrer aucune chose aux dieux, ny affranchir leurs esclaves, ains que tous leurs biens soient engagez à la Republique. Quelqu'un dira qu'il n'est pas raisonnable que celuy qui n'a rien despenché ny exigé pour la Republique rende conte. Mais il n'y a aucun qui doie estre exempt de rendre le compte de la ville. Il adiouste vn peu apres: Il falloit, ô Demosthene, laisser dire au Crieur public.

selon la coustume du pays, s'il y auoit quelqu'un qui voulust accuser. Volla ce que dit Eschine.

Veritablement si ceste loy auoit lieu parmy nous, on osteroit le larcin des Collecteurs, & de plusieurs autres, principalement si l'on receuoit vne fois les plaintes de ceux qui les pourroient accuser & conuaincre.

Il y auoit des Conterolleurs, ou Antigraphe, qui escriuoient les comptes.

Eschine dit que l'on eslisoit premierement l'Antigraphe par suffrages, & cestuy-ci deuoit en tous les aduenemés des Pritanes reciter au peuple le compte des reuenus.

Suide dit qu'il y eut vn Antigraphe au Senat, & l'autre en l'administration publique. Il y auoit encor selon le mesme Autheur, trois Secretaires, qui escriuoient les actes du Senat, & les gardoient.

Les Grecs veulent qu'il y en eust vn en chaque Tribu, ce qui est vray semblable, pource qu'il eust presque esté impossible qu'un tel fardeau de la Republique; né de la sedition du peuple, fust soustenu seulement par trois Secretaires; puis qu'il y auoit tant de Iuges, & qu'ils estoient distribuez en tant d'ordres.

Eschine adiouste que les Secretaires gardoient dans leurs liures les noms de ceux qui n'auoient pas encor rendu compte à la Republique, de ce qu'ils auoient manié.

Les Atheniens auoient encor des Demarques, ou Tribuns du peuple, non toutesfois entierement tels, comme nous cognoistrions, en considerant leur charge.

Plusieurs escriuent qu'il y eut dix chefs des Tribus. Pollux dit qu'ils succederent au lieu des Nacraires, & qu'il y eut en chaque Tribu douze parties, dont la chacune se nommoit Nacraire, à laquelle vn Demarque commandoit.

Les Nacraires estoient tenus de fournir à la Republique en temps de guerre deux cheuaux, & vn nauire. Il y auoit donc six vingts Nacraires, autant de Demarques, & autant de nauires, & deux cens quarante cheuaux en temps de guerre, sans ceux qui estoient entretenus du Tresor public. Ils auoient premierement soin de ce qui appartenoit aux choses nauales; à raison dequoy ils estoient du tout fascheux aux pauures, d'autant que chacun d'eux payoit à raison des champs, des maisons, & des marchandises qu'il possedoit, & de l'art, ou mestier qu'il exerçoit: & s'ils ne payoient on les pouuoit gager iusques à la valeur de la somme due.

Or afin que les Demarques peussent recouurer argent du peuple avec moins de soule, ils escriuoient aux prouinces & aux champs Attiques, ce que chacun y auoit de sterile, ou de bon rapport, & exigeoient selon les moyens, & les mestiers dont ils se mesloient.

Aprés que les Demarques auoient receu l'argent, leur second office estoit d'escrire tous les ieunes hommes, auxquels l'age permettoit de gouverner les successions & heritages, ce qui reuenoit au grand profit de la Republique, pource qu'il n'estoit permis aux mineurs, qui manquoient de l'experience des choses, de manier leurs biens, tandis qu'on les voyoit en estat de dissiper toute chose. D'auantage toutes & quantes fois qu'il naissoit quelque debat sur l'age de quelqu'un, on auoit recours au liure, auquel ils escriuoient tout ceux qui naissoient, & par ce moyen on venoit à s'esclaircir de ce doute.

Le troisième profit que l'on en tiroit, c'estoit l'eslite des hommes propres à la guerre; chose qui estant imice par les Turcs, les fait abonder en soldats qui se rendent bons au possible.

Il y auoit dix Ephétines, ou Greottes, pour recouurer les debtes, dresser, & voir les contes. Ceux-cy esleus par les neuf principaux hommes, aux plus grandes necessitez de leur patrie, augmentoient les gabelles, & les tailles, & exigeoient tout ce qui estoit deu. C'estoit à eux que l'on contoit l'argent, lors que l'on auoit rendu conte aux Logistes. Ils oyoient les contes des moindres Magistrats, & traitoient de ce qui auoit esté receu par le Magistrat, outre le salaire ordonné par la chambre publique. Ils oyoient outre cela les causes des Ambassades finies. Ils auoient ordinairement avec eux vn Secretaire, ou Greffier, qui leur disoit le nom de chacun, afin qu'on le chargeast selon ses moyens. Et quand il arriuoit deuant eux quelque procez des choses du Fise, ils menioient les dessendeurs deuant de plus grands iuges, & pareillement ceux qui n'auoient dequoy payer: dequoy Hocrate fait mention sur la fin de son Trapezitique. Ce Greffier tenoit conte du froment que chacun contribuoie afin qu'il fust mis au grenier public. Ceux qui manioient ce grain, estoient nommez Sityometres: ceux qui le gardoient, Sityofylaces, & le lieu où il estoit s'appelloit Barofylacie. Ceux qui auoient la charge de faire qu'il fust porté par toute la ville, se nommoient Sitones, ou Chefs des viures. Surquoy ie diray que les Romains eurent vn soin si particulier de ce qui concernoit les viures, qu'ils voulurent aux despens du public conduire dans le Nil des riuieres; par lesquelles on peult mener grande quantité de froment en Alexandrie, & finalement à Rome, & ils eurent le soin d'en faire les canaux, avec des frais incroyables, avec vne loy qui condamnoit à la mort ceux qui romproient les leues du Nil, qui estoient les bords des canaux. Mais retournons aux Sitons, qui n'estoient gueres differents des Secretaires, qui se nommoient Logographes, ou Escriuains des contes, pource qu'on les mettoit au lieu des Epigraphes.

Pource que nous auons parlé des jeunes gens qui estoient escries dans les ^{xxv} Iournaux, nous en ferons maintenant plus ample mention. Auant qu'ils eussent pouuoir de gouverner les heritages, ils alloient durant deux ans par les pays circonuoisins, comme cherchans d'apprendre le mestier des armes, & lors depuis la dixhuitième année de leur age, iusques à la vingtième, ils estoient nommez Petiopoles, c'est à dire, faiseurs de tours, ou estans à l'entour: & Ephebes, c'est à dire, ieunes, à cause de l'age: & Ephodes, pour le voyage qu'ils faisoient. On les nommoit encores Episcopes, qui est le nom donné à nos Euesques, c'est à dire, Enquesteurs, ou Visiteurs du pays; non qu'ils eussent ceste charge, mais pource qu'au besoin ils se trouuoient instruits des lieux, & des chemins du pays. Apres ces deux années, comme pour recompense de leur travail ils acquerioient le nom de Lisarchoés, pource que on laissoit leur heritage. Et lors qu'on leur donnoit la puissance de le gouverner, & d'en disposer, ils faisoient ce serment: Iamais ie n'auray honte de porter les armes: Je n'abandonneray iamais le Capitaine sous lequel i'auray esté mis: Je combattray pour ma patrie, ou seul, ou avec plusieurs: I'iray contre quelque pays que ce soit auquel on m'enoyera: Je consentiray à l'equité des iugemens eternels: Si quelqu'un n'obeit à la loy, & la veut abolir, ie l'empescherray de le faire: J'adoreray tousiours les Sages de ma patrie.

Au reste il y auoit particulièrement six hommes qui estoient nommez *Lisarches*. Ceux-cy toutes les fois que les grands Conseils s'assembloient, auoient puissance d'eslire trente Coadiuteurs, qui marquoient avec vn fil rouge tous ceux qui estoient paresseux à ouyr les loix, & venir au Senat, & faisoient si bien qu'ils estoient punis.

Le Tribunal des Eliees estoit rempli des *Tesmothetes*, & le Roy commandoit. Il estoit cinquante pieds loin du lieu des Iuges, afin que les Officiers qui estoient presens prissent garde qu'aucun ne passast auant qu'il eüst presté serment.

Il y auoit neuf hommes principaux, qui ne pouuoient estre esleus pour cét office, qu'apres auoir iuré qu'ils estoient nez de pere & de mere Atheniens, & que leurs predecesseurs estoient de la ville d'Athenes. On leur demandoit apres s'ils estoient Indigenes, & originaires de ce lieu, ou s'ils auoient tiré leur origine de quelque autre peuple; puis si *Iupiter* tutelaire estoit leur Dieu, & *Apollon* leur autheur. On s'enqueroit d'eux touchant leur vie passée, s'ils auoient vŕé de bien-faits à l'endroit de leurs parents, s'ils auoient prins les armes pour leur patrie, & pour les autels, & s'ils auoient merité les honneurs qu'ils auoient obtenus; & s'il se trouuoit que tout cela fust, ils estoient receus, & non autrement.

Les *Areopagites* leur demandoient toutes ces choses. Ce premier serment fait, ils adioustoient: Qu'ils obeysent aux loix à perpetuité, qu'ils ne demandassent iamais la statue d'or, pour quelque grand bien qu'ils eussent fait à la Republique; qu'ils ne cherchassent pas le gain aux iugemens. Ainsi qu'ils auoient promis tout ceuy, ils estoient menez, & conduits par le Senat en l'*Acropoli*, forteresse des Atheniens, où ils refaisoient les mesmes promesses.

Quand ils estoient dans le fort, combien que tous fussent appelez *Aronetes*, toutesfois il y en auoit six qui souloient auoir le nom de *Tesmothetes*; & quant aux autres, l'vn se nommoit *Arcon* Eponime, l'autre *Roy*, & le troisieme *Polemarque*, ou *Maistre de la guerre*.

L'Eponime gouuernoit les *Bacchanales*, & les festes d'*Apollon*, & de *Diane*. Il voyoit les debats entre le mary & la femme, & ceux aussi qui estoient entre les parents. Il condamnoit à quelque peine ceux qui offensoient les autres, ou leur faisoient tort par arrogence. Ils auoient soin des orphelins, auxquels ils souloient donner des tuteurs hommes de bien, qui souloient rendre droit entre les legitimes, & les heritiers instituez. Ceux-cy se nommoient en Grec *Chiron Epitropi*, c'est à dire, Protecteur des vesues; ou bien *Orsanon Epitropi*, Tuteurs des orphelins. Ils conseruoient les vesues qui estoient demeurees enceintes apres la mort de leurs maris. Ils auoient soin des *Posthumes*, & de faire que les vesues fussent exemptes de toutes charges.

Quant au Roy, sa premiere charge estoit qu'il auoit soin de faire faire les sacrifices à *Bacchus* & à *Ceres*; selon la coustume, avec ceux qui auoient charge des ieux. Les Atheniens auoient en tous leurs ieux des Coadiuteurs, qui non seulement presidoient aux ieux, & aux festes qui se faisoient, mais encore despençoient du leur, selon les moyens qu'ils auoient, seulement pour auoir le nom de chefs de toutes ces solemnitez, & magnificences: & ceux-cy mesmes proposoient les recompenses, en partie du leur, & en partie du public. Ce Roy cognoissoit apres les sacrifices, des dissensions qui naissoient entre les

Genetes, qui estoient ceux qui participoient à mesme famille, & generation, pource que le peuple d'Athenes estant diuisé en certaines parties, elle estoient nommees Fyles, c'est à dire, Tribus, qui estans encores particulièrement diuisees en trois parties, creioient les Triptes, qui estoient aussi nommez Frairies, dont la chacune diuisee en trente parties, à cause des serments, engendroit la nonantiesme partie des Atheniens, les peres desquels on souloit appeller Genetes, entre lesquels on rendoit raison de l'administration des choses sacrees. Harpocraton rapporte aussi qu'Isce parlant pour l'heritage d'Apollodore en son oraison, appelle Genetes ceux-là mesmes, dont ie fay mention.

Outre ce ils introduisoient les causes criminelles, auxquelles il s'agissoit de la vie deuant les Areopagites, & estoient les premiers à donner sentence selon le crime.

Dauantage ils souloient cognoistre des debats de choses inanimees, comme de l'endommagement du chemin public, de la ruine des maisons, & choses semblables.

Le troisieme Prince estoit le Polemarque, qui presidoit aux choses sacrees de Diane, & de Mars Enialien, pource qu'ils croyoient que ces deux auoient intendance sur les guerres. Il auoit encores le soin des combats, qui se faisoient en estocade, & pour la patrie. Ce fut iadis vne belle coustume en Athenes, que tous ceux qui estoient morts combattans pour leur patrie, estans mis au liure Iournal, estoient souuent ramenteuz avecques allegresse publique; tellement qu'on recitoit leurs noms, & leurs beau faictz d'armes, avec mille louanges, & lors les ieunes hommes faisoient vn combat, que l'on nommoit Epitaphique, ou de la sepulture, auquel ils s'animoient à preferer le bien de leur Republique à leur vie.

Outre cecy le Polemarque auoit soin des vers, & des chançons, que l'on donnoit aux ieunes hommes, afin qu'ils les chantassent aux ieux publics. Dauantage, il presentoit aux Areopagites ceux qui auoient abandonné leurs rangs en la guerre, & qui auoient fuy au milieu des dangers, & requeroit que l'on les condamnast; & pour conclusion, il se mesloit de la conduite des choses militaires.

Plusieurs ont escrit qu'il gardoit la nuit les clefs des portes de la ville, & auoit soin des dites portes, comme les Maires, & Escheuins en France. Et pource que ce Polemarque auoit l'intendance des choses de la guerre, ie desire parler maintenant des Capitaines.

Le Polemarque estoit suuy de deux Hipparques, ou Colonnels de la cavalerie, auxquels, selon Aristote, non seulement les gens de cheual obeyssent, mais mesmes toute l'armee; & ceux-cy chastoient les meschans, & ceux qui se mocquoient de leurs commandemens.

Ils auoient aussi soin de faire que nul ne quittast son rang, ou le Capitaine qu'il auoit esleu vne fois, sans cause legitime, & sans leur congé, sous peine de la vie; que nul ne fist outrage au peuple, & semblables choses que l'on defend coustumierement aux soldats. Ceux-cy mettoient en ordre les Centeniers, les Dixeniers, & les moindres soldats. Il y auoit apres en Athenes dix Philarques, ou Capitaines des Tribus.

Les Tesmothetes souloient eslire les Colonnels de la cavalerie, & d'ailleurs leur office estoit de faire que les Ingés gardassent les choses escrites, & iugeassent selon les loix. Ils pouuoient faire assembler le Senat à leur volonté.

Ils auoient le soin d'annoncer au peuple ce que le Senat auoit resolu. Ils donnoient de la peine aux Magistrats qui publioient des loix auxquelles tous n'auoient pas consenty, & c'estoit aussi leur charge d'ordonner des peines aux faux témoins, de condamner ceux qui accusoient faussement, & de donner place aux Iuges selon leur rang.

Aux Conseils du Tribunal auquel le Roy dont nous auons parlé cy deuant, les Conseillers, & amis du Roy estoient assis, & lors qu'ils estoient apres à iuger vn procez criminel, s'ils ne pouuoient trouuer l'auteur de quelque dommage, ils rompoient le procez, & le jettoient dans l'eau pour marque de peine.

Aux iugemens plus solempnels on voyoit assister six Paredes, qui deuoient tous estre hommes de fort bonne vie, & sans reproche: & pour ceste cause auant qu'ils peussent s'asseoir pres des autres, il falloit qu'ils rendissent conte de leurs actions passées, deuant les cinq cens Pritanes la premiere fois, la seconde deuant les Areopagites, & lors on oyoit tous ceux qui les vouloient accuser de quelque faute.

La cause de ceste seuerie enqueste estoit, qu'on leur remettoit entre les mains des choses pleines de danger, & de grande importance, & auxquelles il estoit besoin d'vne grande integrité. Ils prenoient garde aux Secretaires, & à ceux qui escriuoient ce que le Iuge dictoit, afin qu'ils ne changeassent aucune chose.

Ils auoient encores des Capitaines des colonies, qui remarquoient, & enuoyoit ceux qui estoient esleus pour peupler des lieux, ou de l'ancienne possession des Atheniens, ou nouvellement acquis par eux; & ceux-cy partageoient les terres du pays, ou de la ville, selon le sort qui escheoit à chacun.

Il y auoit encores dix hommes, nommez Tamies, qui estoient gardiens du tresor public, & qui en presence des Sénateurs ostioient du tresor ce qui estoit necessaire pour l'usage du public, & principalement pour conseruer en bon estat les nauires, & choses appartenantes à la mer, dont l'on a veu souuent dependre la conseruation, non seulement d'Athenes, mais encores de toute la Grece.

Mais ils auoient particulièrement soin de deux vaisseaux de merueilleuse grandeur, l'vn desquels estoit nommé Paralie, & l'autre Ammon: combien qu'il y a des auteurs qui adioustent au Paralie, Salaminie.

Outre ce que dessus, lors qu'ils venoient au deuant du Senat aux publiques supplications, ils souloient porter l'image d'or de Pallas, les enseignes de la victoire donnees iadis par leurs Capitaines, & les autres ornemens des choses sacrees. Cecy est dit suivant l'opinion d'Harpocraton.

Les Tamies m'ont remis en memoire les Ellinotamies, l'office desquels estoit de conseruer, & manier les deniers qu'on tiroit de la partie de la Grece qui estoit sous la denomination des Atheniens, afin que ceux là se portassent de mesme aux choses sacrees, que ceux-cy aux Tribus. Pollux dit encor qu'ils auient acoustumé d'exiger, & d'amasser l'argent des Isles. Les auteurs Grecs rendent la raison de ce nom en telle sorte: Apres que le Roy des Perles eust esté vaincu par les Atheniens par mer, ces victorieux diligens à conseruer leur autorité, commanderent que tous les autres leur fissent tribut, pour payer les frais de la guerre nauale, par le moyen de laquelle le commun ennemy des Grecs auoit esté chassé, pource que la plus grande partie de la des-

pençé auoir esté premierement faite par eux; & pour ceste cause ils nommerent ceux qui recouuoient cét argent, Ellinotamies, c'est à dire, Gardiens de la Grece.

Il faut ioindre à ceux-cy les Hellanodices, qui auoient charge des choses sacrées de tout le pays subiect aux Atheniens, de mesme que les autres de garder le thresor public. Ils receuoient doneques les deniers que l'on donnoit pour les choses sacrées, & les remettoient apres aux Chorages pour la despence des sacrifices: ce qu'ils auoient accoustumé de faire aux sacrifices, & ieu de la ville, exigeant ces citoyens, & des habitans d'Athenes.

Les Ginaiconomes deliberoient des ornemens des Damoiselles, puis de toutes les autres femmes, afin qu'il n'y en eust aucune qui portast chose indigne de son rang, & que chacune s'habilla selon les moyens. Ceux-cy ordonnoient vne amende pecuniaire contre celles qui en vsoient autrement, & leur sentence estoit aussi tost executée.

Il y auoit encores vne loy du marcher, proposee par vn certain fils de Philippe. Elle portoit que si quelqu'vne estoit peu honneste en son alleure, elle deuoit estre condamnée à mille drachmes d'amende. Pollux escriit que ceux-cy estoient au nombre de vingt.

C'estoit aussi la coustume de ces Ginaiconomes, de prendre garde aux festins, & aux conuiez, & à leur nombre. Ie tiens cecy d'Athenes, qui dit que ces Ginaiconomes, avecques les Areopagites, prenoient garde aux compagnies des hommes en chaque maison, tant aux nopces, qu'aux sacrifices, pour ce que l'on y souloit manger excessiuelement, & puis s'enyurer. Mais cét Auteur ne s'accorde pas avecques Platon touchant le nombre des conuiez; veu qu'il ne veut pas qu'il y ait aux nopces plus de dix personnes, c'est à sçauoir, cinq hommes, & aurant de femmes: mais cestuy-là escriit vne chose aduenüe, & cestuy-ci vne imaginee, ainsi que toute sa Republique.

Ceux que les autres Auteurs ont nommez Oinottes, c'est à dire, qui prennent garde au vin, sont nommez par Platon en sa Republique, Mnamones, à cause (comme ie crois) qu'ils ramenteuoient les loix; pour ce que de mesme que les Ginaiconomes empeschoient que les femmes passassent certaines bornes en leurs habits, & ornemens, & prenoient garde au nombre des conuiez, & à la façon des viandes: aussi ceux-cy imposoient des loix touchant l'usage du vin, afin que si quelqu'vn estoit condamné pour auoir trop beu, il ap prist à ses despens de ne boire pas tant à l'aduenir.

Mais ces Oinottes n'estoient pas gens de grande consideration: il y en auoit trois, qui furent aussi nommez Ostalmes, pour ce qu'avecques leurs aduertissemens ils rendoient les yeux de l'entendement à ceux qui pour auoir trop beu, les auoient perdus, ou esgarez. Les Symposiarques ne differoient de ceux cy que pour le regard du nom.

Il y eust aussi dix hommes qui auoient soin du Palais, & mettoient le prix aux choses, afin que l'on acheptast, non pas à la volonté des vendeurs, mais selon le iuste prix, & à celle fin aussi que l'on n'acheptast quelque chose qui ne valust rien, au lieu de la bonne marchandise. Ils prenoient aussi garde à ce qu'aucun citoyen ne gardast plus de bled, & de vin, qu'il ne luy en falloir pour son entretien, & celuy de sa famille: & ceux-cy mesmes faisoient que tout le froment qui venoit dans la ville, au dessus de ce qui estoit necessaire, estoit mis en des lieux publics, au nom de la Republique; & c'estoit là

qu'ils le vendoient à iuste prix, combien que la disette des viures fust fort grande.

Les Episcopes, ou Euesques estoient ceux qui auoient soin des affaires des Prouinces. Ceux-cy estans ordonnez comme arbitres par toutes les Prouinces, recherchoient ce qui concernoit les procoz, les offences publiques, & la iurisdiction. Si quelqu'un auoit voulu contester deuant eux, ils donnoient sentence, à laquelle il falloit obeyr comme si elle eust esté donnée par le principal Magistrat.

Les Iurifconsultes disent que les Euesques sont establis sur toutes les choses qui sont exposez en vente. Et c'est de la diligence dont ils vsoient à prendre garde à toute chose, que les Chrestiens ont donné le nom d'Euesque à chaque chef de Diocese.

GOVERNEMENT ANCIEN DES LACEDEMONIENS.

xxv.

La ville de Sparte, autrement de Lacedemone, fut illustre par les beaux faits de plusieurs grands Capitaines, au temps que la Grece florissoit, & ce d'autant plus que Lycurgue l'ayant reglee avecques ses loix, fut cause qu'elle demeura long temps en vigueur. Mais depuis qu'elle commença de les mespriser, elle vid incontinent sa decadence, & sa ruine. Or pource que l'ay trouué l'establissement de ce Legislatteur du tout remarquable, ou pour mieux dire merueilleux, j'ay pensé que ie deuois à mon Lecteur le discours de la façon avec laquelle ceste Republique s'est gouvernee.

Lycurgue ne suivit pas en cecy l'opinion des autres, mais estant plustost de contraire aduis à plusieurs, fit en telle sorte que sa patrie surmonta en bonheur toutes les autres. Car quant à la multiplication des enfans, il y en a quelques-uns qui nourrirent avec peu de viandes, mais delicates tout ce qui se peut, les filles qui leur semblent propres à engèdrer. Ils leur deffendent entièrement le vin, ou bien le leur font boire fort trempé. Mais peut-on esperer de voir jamais naistre quelque chose de grand de ces femmes esleues en ceste sorte? Mais Lycurgue iugea qu'il suffisoit que les femmes esclaves fissent les habillemens. Ayant donc veu que c'estoit chose fort importante d'auoir des enfans de femmes de libre condition, il ordonna principalement que les femmes exerceroient leurs corps, de mesme que les hommes. Apres il institua rance entre les hommes, qu'entre les femmes, la course, & les combats; pource qu'il iugea que les enfans qui naistroient de telles personnes, seroient fort robustes.

Mais lors que l'homme, & la femme estoient mariez ensemble, il estoit enjoinct au mary (comme j'ay remarqué en passant dans les mœurs des Grecs) d'aller voir, & de quitter sa femme en telle sorte qu'il ne fust veu de personne. En quoy Lycurgue eust bonne raison; veu qu'il considera que l'on paruenoit par ce moyen avec plus de desir, & de douceur, aux plaisirs du mariage, & qu'il les empeschoit aussi de tomber malades, combien qu'ils fussent robustes, serrant ainsi le bouton à la premiere ardeur, & ne le laschant que lors que l'un & l'autre n'estoit plus si affamé de ce plaisir.

Dauantage, il ordonna qu'il ne seroit pas permis à chacun de se marier à sa fantaisie, & que l'on ne seroit les nopces sinon quand l'on seroit paruenü à un age mür, d'autant qu'il iugea que cela deuoit beaucoup ayder à la seconde,

Et à la force. Et s'il arrivoit que quelque vieillard eust rencontré vne ieune femme, à cause que c'est la coustume des gens de cét aage, de garder soigneusement leurs femmes, il estoit ordonné que le vieillard choisiroit vn homme dont le courage, & le corps luy satisferoit plus, & que le menant en sa maison, il luy mettroit sa femme entre les mains, afin d'en auoir des enfans. Et au cas qu'il n'y eust personne qui voulust sa femme, & qu'il desirast d'auoir des enfans libres, il fit pareillement vne loy, qui portoit que s'il en auoit veu vne seconde, avecques la permission de son mary, il pouuoit auoir des enfans d'elle.

Il y a beaucoup de choses semblables contenues aux loix de Lycurgue. Car elles veulent que les hommes puissent tenir deux femmes chez eux, & que les maris puissent acquerir des freres aux enfans nez d'elles, qui ayent esgale part en la famille, mais non aux moyens. Par ceste institution d'engendrer des enfans, differente de celle des autres Grecs, chacun se peut assez imaginer de combien il rendoit les Lacedemoniens plus excellents en grandeur, & en force que les autres Grecs.

Maintenant apres auoir discouuru de la naissance des enfans, ie veux parler de la façon de les esleuer, tant parmy les Lacedemoniens, que les autres Grecs: car ceux qui demeuroient au reste de la Grece, & particulièrement ceux qui desiroient de nourrir noblement leurs enfans, aussi tost qu'ils entendoient ce qu'on leur disoit, les mettoient entre les mains de leurs esclaves lettrez, & les enuoyoit encores incontinent apres à des maistres, pour apprendre les lettres, la Musique, & les choses qui appartoient à la lutte. Outre ce, ils amolissoient avecques les fouliers les pieds des enfans, les paroit de diuers habits, & leurs donnoient de la viande selon la capacité de leur ventre. Mais Lycurgue, au lieu de ces esclaves Pedans, auxquels chacun donnoit particulièrement ses enfans à gouverner, voulut qu'ils fussent sous la charge, & conduite de l'un de ceux, du nombre desquels l'on eslioit les plus grands Magistrats; & pource qu'il instruisoit les enfans, on le nommoit Poidonome. Il donna à cestuy-ci l'authorité d'assembler les enfans, & de pouuoir chastier ceux qu'il trouueroit faisant quelque chose avecques finesse, & meschanceté.

Il luy adiousta encores, du nombre de ceux qui estoient desia creuz, quelques vns qui denoient: porter les verges, quand il en estoit besoin, & en frapper les enfans. Il aduint de là que les enfans estoient honteux de ces coups, & obeysoient facilement à ce qui leur estoit commandé.

Au lieu de porter des bas, il ordonna qu'ils iroient pieds nus pource qu'il preuit qu'avec vn tel exercice ils pourroient plus aisément monter, & descendre, & estre plus vistes à la course sans fouliers, & bas, s'ils auoient exercé leurs pieds que d'autre sorte. Et à cause de la diuersité des habits qui estoit auparavant introduite, il voulut qu'ils s'accoustumassent toute l'année à vn seul accoustrement, iugeant que par ce moyen ils seroient plus capables de résister au chaud, & au froid.

Dauantage, il voulut que l'on donnast à manger à l'homme en telle sorte, qu'il ne fust pas accablé de trop de viande, & qu'il s'accoustumast à souffrir les incommoditez, d'autant qu'il cogneut que ceux qui seroient faits à ceste façon de viure, seroient beaucoup plus capables au besoin de supporter plus longuement le travail sans manger, & outre ce qu'ils auroient moins besoin

de pitance, & mangetoient quelque viande qu'on leur presentast; & mesmes il vid bien que pour conseruer la santé, & augmenter la beauté de la taille, il valloit mieux vier d'un aliment qui rendist le corps sec, & delié, que d'un qui le rendist gras, & plein de cher. Mais afin qu'ils ne fussent aussi trop pressés de faim, il ne voulut que ceux qui enduroient quelque nécessité, eussent avec faineantise les choses dont ils auoient besoin; mais il leur permit de les desrober, crainte de mourir de faim: ce qu'il fist afin que celuy qui ne scauoit autre moyen d'en auoir, en acquist avec son industrie. Et veritablement c'est chose claire qu'il faut que celuy qui veut desrober quelque chose, veille la nuit, & n'espargne durant le iour ses artifices s'il veut obtenir ce qu'il desire. C'est donc chose toute claire, que celuy qui veut rendre les enfans plus accorts touchant les choses nécessaires à la vie, que courageux, il les doit instruire en ceste sorte.

Mais quelqu'un dira: Pourquoi il vouloit que celuy qui seroit surprins en desrobant, fust battu bien rudement, puis qu'il tenoit le larcéin pour vne bonne chose. A quoy ie responds, que ce fust pour la mesme raison, pour laquelle aux autres choses que les hommes enseignent, ils punissent celuy qui ne les fait pas comme il faut; & que de mesme il vouloit que l'on chastiait ceux qui se laissoient surprendre, pource qu'ils manquent d'esprit, & d'industrie à desrober.

Il vouloit encores que ceux qu'il auoit fait battre, desrobassent d'un lieu aspre, & malaisé, grande quantité de fromages, voulant inferer par là, que celuy qui a eu du mal durant peu de temps, a accoustumé de se resiouyr longuement lors qu'il rencontre quelque fortune.

On voit encores qu'en cecy vn homme lent, & delicat n'est nullement propre, lors qu'il est besolien d'user de diligence, & qu'au contraire il tombe en plusieurs inconueniens.

S'il arriuoit que le Paidonome partist, afin que les enfans ne fussent alors sans maistre, ils voulut que le citoyen qui se trouuoit present, eust autorité de commander aux enfans ce qui luy sembloit bon à faire, & qu'il les punist s'ils failloient en quelque chose: & par ce moyen il fist que les enfans se comportoient avec plus de retenue, & viuoient avec plus de honte; pource que les enfans, ny les hommes, n'ont accoustumé de craindre personne plus que leurs maistres. Et afin que quand quelque homme ne se trouuoit present, il y eust quelqu'un qui prist garde aux enfans, il ordonna que celuy qui seroit plus retenu, & plus graue en toute chose que les autres, les gouuernast, & par ce moyen ils n'estoient iamais sans maistre.

Il est à ceste heure temps de parler de l'amour des filles, pource que cecy appartient encores à la discipline. Les autres Grecs, comme les Beotiens, accoustumoient ensemble les garçons, & les filles; mais il y en auoit quelques autres qui ne permettoient pas seulement que les Amants parlassent avec les filles. Lycurgue estoit de contraire opinion; veu que s'il y en auoit quelqu'un qui fust espris de l'amour de quelque fille, ayant recogneu la beauté de son esprit, il leur permit de demeurer ensemble, & iugea que c'estoit vne tres-honneste discipline. Que si l'on iugeoit que quelqu'un fust seulement amoureux du corps de la fille, il ordonna qu'il s'abstint autant de ceste fille, que le pere s'abstient de son fils, & le frere du frere, en ce qui estoit des plaisirs de Venus.

Nous auons assez discoursu de la discipline des enfans, & chacun pourra considerer bien aisément à part luy avec quelle discipline des Grecs, les enfans pouuoient deuenir plus obeissans & plus honnestes, & finalement où c'estoit que les hommes se rendoient plus continens aux choses necessaires. Car depuis que les autres sortans de l'escole de l'enfance estoient paruenus à la ieu nesse, soudain quelques vns n'auoient plus de maistres, ni de gouverneurs, ains viuoient en toute liberté.

Mais Lycurgue cognoissant que les ieunes hommes auoient naturellement le courage altier, avec vn desbordement estrange, & vne fort grande inclination à toute sorte de plaisirs, il les soumit lors à de grands trauaux, & s'essaya de faire qu'ils fussent continuellement occupez. Et adioustant encore que si quelqu'un refusoit de faire ce qu'il enioignoit, il ne paruiendroit iamais à aucune chose honorable, il ordonna que non seulement les personnes publiques destinees à ce gouvernement, mais encor les parents prissent garde aux leurs, afin que demeurant sans aucune crainte dans la ville, ils ne deuinssent vagabonds, & insolents. D'auantage leur voulant donner vne honnesteté naturelle, il commanda qu'en marchant ils tinsent les mains sous le manteau, & ne discourussent nullement, ny regardassent autour d'eux, mais tinsent la veüe basse. Et veritablement on voit en cecy que le naturel des hommes est plus robuste en ce qui regarde la pudicité, que celui des femmes. On ne pouuoit donc ouyr leur voix non plus que s'ils eussent esté de pierre, ny leur voir nullement tourner les yeux, non plus que s'ils eussent esté proprement de bronze.

Quand ils se trouuoient en quelque banquet, il leur suffisoit de respondre à ce qu'on leur demandoit. Il voulut aussi qu'on eust vn grand soin touchant l'institution des ieunes hommes, pource qu'il iugeoit que s'ils deuenoient tels qu'il falloit, il en viendroit, sans doute, vn tres-grand bien à la Republique.

Voyant donc que de tous ceux qui se souloient exercer naturellement à l'essay, les cœurs estoient escoutez avec grande attention, & les ieux de la lutte regardez avec grande allegresse, il iugea qu'il seroit à propos d'encourager les ieunes gens en ceste sorte au debar de la vertu, & qu'ils pourroient arriuer par ce moyen à vne grande perfection de bonté. Je vous monstrey donc en quelle sorte il les enflammoit à telle chose.

Les Ephores eslissoient trois hommes des plus florissans, nommez Hippagrites, à cause qu'ils assembloient la caualerie. Chacun de ceux-cy choisissoit cent hommes, declarant pour quel respect il preferoit les vns en honneur, & refusoit les autres.

Ceux qui se trouuoient deshonnez venoient au combat, & contre ceux, par lesquels ils n'auoient pas esté commandez, & contre les autres qui leur auoient esté preferrez, & l'un prenoit garde à l'autre, s'il voyoit qu'on fisse quelque chose qui ne fust honneste.

De là venoit qu'on voyoit vn debat fort utile à la Republique, où l'on monstroit ce qu'un homme de bien deuoit faire: & les deux partis s'essayoient auant qu'il leur estoit possible de se rendre pleins de vertu: & si la Republique auoit besoin de quelque chose ils la secouroient aussitost à l'enuy l'un de l'autre.

Ils estoient encore contrains d'auoir soin de leur santé, pource qu'ils se

battoient à coups de poing toutes les fois qu'ils se rencontroient, & luttoient aussi ensemble, tant ils auoient d'enuie de se surmonter l'un l'autre en toute chose.

Tandis qu'ils combattoient en ceste sorte, tout homme qui s'y trouuoit present & qui auoit quelque autorité, les pouuoit separer, & s'il y en auoit quelqu'un qui ne voulust pas obeyr, le Paidonome le faisoit appeller en iugement deuant les Ephores qui le punissoient seuerement, comme ceux qui auoient ordonné qu'aucun ne se laissast surmonter à sa colere, en telle sorte qu'il refusast d'obeir aux loix.

Or quand ils estoient paruenus à vn aage plus meur, & à de grands Magistrats, quelques Grecs sans se soucier de la force du corps les chargeoient de l'entreprise de la guerre. Mais Lycurgue fit vne loy qui portoit que c'estoit chose louable aux hommes de cet aage d'aller à la chasse, si ce n'estoit entant qu'elle empeschast quelque office, afin qu'ils supportassent aussi bien que les ieunes gens le travail de la guerre.

Or Lycurgue cognoissant biē que les Lacedemoniens, de mesme que les autres Grecs, faisoient des festins en leurs maisons, & considerant combien telles choses tendent au vice, il les attira à manger en public, estimant que par ce moyen ils ne pourroient passer au delà de ce qui leur seroit permis.

Les hommes oisifs ont accoustumé de faire mal à propos plusieurs choses, & les riches ressembent aussi quelquefois aux oisifs, d'où vient que tādīs qu'ils estoient assis à table, elle n'estoit iamais ny vuide ny somptueuse, pource que estant tous les breuuages superflus, qui nuisoient au corps & à l'esprit, il permit à chacun de boire quand il auoit soif, sçachant que c'estoit vne chose du tout faine & agreable de boire en ceste sorte. Car en s'assemblant ainsi, qui eust esté celuy qui eust peu ruiner ou son bien, ou son corps à manger & à boire excessiuement?

Aux autres villes les hommes d'egale condition ont accoustumé de se frequenter, d'où vient qu'ils n'ont aucune honte entre-eux: mais Lycurgue mesla dans la ville de Sparre la discipline & l'experience des vieux avec la gaillardise des ieunes. Et c'est chose qui touche la patrie de permettre à chacun de dire ce qu'il aura fait honorablement dans la ville, à raison dequoy on ne voyoit là nulle vilainie, ny yurongnerie, ny aucun acte deshonneste, & pour conclusion on n'y oyoit aucune parole honteuse. Et il naissoit encore ce bien de manger publiquement ensemble, que quand ils retournoient au logis ils estoient contraints de se pourmener, & de prendre soigneusement garde de n'estre point accablez de vin, comme ceux qui sçauoient fort bien qu'ils ne deuoient pas demeurer au lieu où ils auoient soupé, & qu'il leur estoit besoin de se seruir de lanuiēt de mesme que du iour, pource que celuy qui estoit encore sous le gouvernement de quelqu'un ne pouuoit se faire esclaired la nuit.

Ce grand personnage considerant apres que ceux qui se mettoient à travailler apres le repas auoient bonne couleur, & estoient sains & robustes, au lieu que les autres qui viuoient en oisueté deuenoient mal sains, il pourueut semblablement à cecy: & pource il ordonna, que le plus aduancé en aage d'une troupe; prendroit garde que les autres ne mangeassent pas beaucoup. Aussi ie croy qu'on en trouueroit mal-aisément quelques-vns qui surmontassent les Lacedemoniens en santé, & en force de corps, pource qu'ils estoient en

perpetuel exercice de tous leurs membres.

Outre ce que dessus, au lieu qu'aux autres villes chacun est maistre de ses enfans, de ses esclaves, & de son argent, Lycurgue voulant faire que les citoyens sans s'offencer nullement entre-eux iouyissent d'un bien reciproque, ordonna que chacun pourroit commander à ses enfans, & à ceux d'autrui des choses raisonnables. Et si quelque enfant battu par un autre s'en plaignoit à son pere, il estoit blasmé s'il ne le battoit encore, tant on estimoit qu'ils ne commandoient aux enfans rien qui fust mauuais. Il ordonna encor mesme chose touchant les esclaves, tant propres, qu'appartenans à autrui, s'ils estoient contrains de se seruir d'eux on quelque chose.

Il voulut encor que les chiens de chasse fussent mis ensemble. Ils appelloient donc ceux qui estoient incommodés à la chasse, & s'il y en auoit quelqu'un qui s'y pleust moins, il enuoyoit volontiers ses chiens dehors. Ils se seruoient en mesme sorte des cheuaux, veu qu'un qui ne pouuoit pas marcher, ou qui n'auoit point de charrette, ou qui auoit besoin d'aller promptement en quelque lieu, prenoit librement le premier cheual qu'il trouuoit, & lors qu'il s'en estoit seruy, le rendoit gracieusement. En tous les lieux où ceux qui s'estoient retirez de la chasse auoient besoin des choses necessaires à la vie, il ordonna que ceux qui auoient soupé laissassent les choses apprestées, & que ceux qui en auoient besoin les recogneussent, & apres auoir prins ce qui leur faisoit besoin, vinsent à remettre tout le reste. Ainsi les pauures cōmunicant avec eux participoient aux choses qui ce trouuoient en ce lieu, toutes les fois qu'elles leur estoient necessaires.

Aux autres villes chacun est attentif, selon ses forces, à assembler de l'argent, veu que l'un s'adonne à l'agriculture, l'autre à la marchandise, l'autre à la navigation, & quelques autres viuent d'artifice. Mais Lycurgue deffendit aux hommes libres de toucher à aucune chose qui tendist à amasser de l'argent; & ordonna seulement qu'ils s'occuperoient aux choses qui apportent la liberté aux citoyens. Car quel besoin estoit-il d'assembler des richesses en un lieu où les choses necessaires estoient également partagees.

Avec ceste institutio il fit encor qu'on ne desiroit pas l'argēt pour en prendre quelque plaisir. Mais qui est beaucoup plus, il ne falloit pas penser au gain pour s'habiller, puis qu'il n'vsoient pas d'accoustremens de parade. Il ne laissoiēt pas de faire amas d'argent pour le despencer en compagnie, veu qu'il iugea que les hommes pouuoient mieux seruir leurs amis avec les travaux du corps, qu'avec les despences, comme celuy qui voyoit que l'un parloit de l'industrie de l'esprit, l'autre des richesses. Toutesfois il ne voulut pas qu'en ces choses aucun se peust enrichir par le dommage de l'autre. Il ordonna aussi vne espece de monnoye de dix mines, qui estant portee en vne maison ne pouuoit estre cachee aux maistres ny aux seruiteurs, pource qu'en voulant tenir beaucoup secret, il estoit besoin d'un grand lieu & d'une charrette. Car on faisoit vne curieuse recherche de l'or & de l'argent, & si l'on en trouuoit en quelque lieu, le possesseur estoit puny. Pouuoit-on donc trouuer quelqu'un qui se voulust traouiller à assembler de l'argent dans vne ville, où ceste acquisition apportoit plus de mal, qu'on ne receuoit de plaisir de son vsage.

On voit par là que les Lacedemoniens estoient fort obeissans aux Magistrats & aux loix; & ie croy que Lycurgue n'entreprit iamais de dresser si bien sa Republique, sans auoir auparavant accordé ensemble les gentils-hommes

qui se trouuoient à Sparte. Je fay ceste coniecture; pource qu'aux autres villes les plus puissans ne veulent qu'on estime qu'ils craignent les Magistrats; mais à Sparte les Princes mesme obeyssoient principalement aux Magistrats, & tenoient à beaucoup de gloire de se monstrier humble, & d'obeyr, etoyans que par ce moyen les autres suiuroient leur exemple: ce qui aduint veritablement.

Mais il est encore vray semblable qu'il ordonna la puissance des Ephores, cognoissant que l'obeyssance estoit vn fort grand bien, tant en la Republique, qu'en la guerre, & durant la paix, pource qu'il estima que tant plus le Magistrat auoit de grands hommes, tant plus les citoyens craindroient de desobeyr.

Les Ephores pouuoient donc punir ceux qu'ils vouloient, & pouuoient aussi auant le terme priuer de leur office ceux qui exerçoient quelque Magistrat, les mettre en prison, & mesme les mettre en iugement, & en danger de leur vie, s'ils estoient coupables. Mais ceux qui auoient si grande autorité, ne laissoient dominer tousiours à leur volonté ceux qui estoient establis en quelque Magistrat, ains plustost, comme ceux qui presidoient aux combats Gymniques, ils punissoient promptement ceux qui commettoient quelque chose contre les loix.

Mais ie trouue belle sur toutes les autres l'inuention que Lycurgue pratiqua pour rendre les citoyens obeysans aux loix. Car il ne publia pas les loix au peuple, qu'il n'eust auparauant esté avec les Princes à Delphes, pour demander à l'Oracle, si la cité de Sparte seroit heureuse en obeyssant aux loix qu'il luy auoit donnees. Et lors que l'Oracle eut respondu que c'estoit chose utile aux Lacedemoniens, il les publia, iugeant que ce seroit vne chose impie de n'obeyr pas aux loix confirmees par l'Oracle d'Apollon.

Il faut encore trouuer Lycurgue admirable en vne chose, qui est, qu'il ordonna aux Lacedemoniens de preferer vne mort honorable à vne vie honteuse. Il fit donc en telle sorte que les bons viuoient heureusement, & les meschans miserablement: pource qu'aux autres villes quand quelqu'un deuiens meschant, il en acquiert seulement le nom, & nonobstant le bon, & le meschant pratiquent en mesme places; mais à Sparte chacun eust eu honte d'estre en la compagnie d'un homme vicieux, ou de s'esprouuer avec luy à la lutte. Et bien souuent encor vn meschant lors que ceux qui iouoyent ensemble à la balle s'estoient separez, n'estoit pas receu d'un costé ny d'autre, & au bal il estoit mis au lieu moins honorable, & par les ruës chacun le fuyoit autant qu'il luy estoit possible, de mesme qu'aux assemblees: & mesme entre les plus ieunes il cedoit à vn chacun.

Il se rendit aussi digne d'admiration lors qu'il voulut qu'on s'adonnast à la vertu iusques à l'extrême vieillesse. Car ayant mis le iugement de cet aage en la borne de la vie, il ordonna: que les vieillards seroient obligez d'auoir soin de l'honneur, & de la bonté. Et ayant ordonné que le combat de la vie fust entre les mains des vieillards, il voulut que la vieillesse fust beaucoup plus estimée que la force de la ieunesse. Et certainement elle se doit exercer en ce combat entre toutes les choses humaines, pource qu'encor que les exercices de la lutte soient beaux, toutesfois ce sont exercices du corps; mais le combat de la vieillesse rend tesmoignage du bon esprit & courage. Or d'autant que l'esprit est plus excellent que le corps, d'autant les exercices de l'esprit sur-

montent

montent tous du corps. Pourquoy ne louerons nous donc grandement cette ordonnance de Lycurgus, qui ayant cogneu que ceux qui s'adonnent lentement, & laschement à la vertu ne peuvent mettre en honneur leur patrie, voulut qu'on exerçast publiquement toutes les vertus à Sparte.

Lycurgus voulut qu'on ne punist moins celuy qui manifestement ne se feroit soucié de deuenir tresbon, pource qu'il iugea que ceux qui volent quelque chose, faisoient seulement tort à ceux à qui ils la prenoient, mais il estimoit que les Republiques estoient trahies par les faineans, & vicieux. Il semble donc qu'il auoit raison d'ordonner de grieues peines contre telle sorte de personnes.

Il adiousta encor à cecy vn necessaire ornement de la vie civile. Car il voulut, que ceux qui ne manquoient nullemēt à leur deuoir, eussent esgale part en la Republique, ne faisant aucun compte de la foiblesse du corps, ni du manquement des moyens. Mais si quelqu'un se monstroient nonchalant, & lasche en son office, il ne vouloit pas seulement qu'il fust compté entre les citoyens.

Quant aux choses de la guerre, les Ephores deuoient donner aduis du temps auquel il falloit enuoyer l'armee dehors, tant aux hommes de cheual, qu'à ceux qui estoient armez pesamment, & premierement, aux gens de pied, puis aux artisans. Il ordonna pareillement que les instrumens qui sont necessaires à la guerre, y fussent tous menez, ou avec des charrettes, ou autrement, & en cette sorte chacun pouuoit voir aisément ce qui manquoit.

Il vouloit premierement que les soldats eussent vne casaque vermeille, & vn escu de bronze, pource qu'il cogneut que cet habillement estoit tres-propre à la guerre, & nullement commun avec celuy des femmes, d'autant qu'il estoit plustost net, & plus tard sale. Il permit encor à ceux qui passoient les ans de l'enfance de porter vne longue perruque, iugeant que par ce moyen ils sembleroient plus grands, & plus heureux.

Cecy estant ordonné en cette sorte, il distribua les gens de pied, & de cheual en Tribus. Chacune de ces Tribus de la ville auoit vn Tribun, quatre port'enseignes, huit cinquantiens, & seize chefs d'escadre. Mais à cause qu'il y en a beaucoup qui estiment que l'ordre des Lacedemoniens estoit embrouillé, ie desire leur faire voir qu'ils croient autre chose qu'il ne faut: pource qu'en l'ordre des Lacedemoniens on voit que les chefs sont ordonnez, & chaque rang à les choses qui luy sont necessaires. Et cette institution est aisée à apprendre, qu'aucun de ceux qui peuent cognoistre les hommes, ne s'y abusera jamais. Car les vns auoient charge de conduire, & les autres commandement de suivre. La façon de faire mouoir la troupe estoit recogneue par vne parole du chef de l'ordonnance. Les Esquadrons estoient tantost plus serrez, & tantost moins, & il n'y a là chose qui soit difficile à apprendre. Et combien qu'il aduienne quelquesfois qu'ils se mettent en desordre, on trouue malaisément quelqu'un qui puisse entendre l'ordonnance qu'elles ont à la rencontre de l'ennemy, si ce n'est vn qui soit instruit en la doctrine de Lycurgus.

Les Lacedemoniens trouuoient encor bien aisées les choses que les autres tiennent pour fort difficiles en combattant: pour ce que quand ils marchoient en pointe l'escadron venoit à la fin, & si la bataille des ennemis venoit contre avec cet ordre, on commandoit lors au chef de l'escadron, de se mettre à main gauche au front en façon d'escu, & de demeurer quasiours en cet estat, tandis que la bataille des ennemis se tiendroit ferme. Que si pendant les ennemis

attaquoient par derrière, tout les rangs se tournoient, afin que les plus forts s'opposassent toujours aux ennemis.

Mais quand le Prince se mettoit du costé gauche ils ne iugeoient pas toute fois que on leur eust donné les pires endroits, à cause que si quelques vns eussent essayé de les environner de tous costez, ils auoient cet aduantage, qu'ils ne deuoient pas trouver les parties nuës, mais les atrees. Que si pour quelque consideration il sembloit vtile, que le general de l'armee eust la pointe droite, en faisant la pointe de la bataille, ils ordonnoient leurs gens en telle sorte, que le general se trouuoit du costé droit, & les derniers du gauche. Et si la bataille deuoit assurément estre attaquée par la pointe droite des ennemis, ils ne se souuoient que de tourner toutes les enseignes en façon de galere, avec la proue contre les ennemis. Mais si les ennemis les attaquoient du costé gauche, ils ne leur laissoient pas faire, ains les repoussioient, & ainsi la dernière escadre estoit ordonnée en façon d'escu.

Pour le regard de la façon de camper, Lycurgus iugeant inutiles les coings d'une ordonnance carrée, vouloit que les Lacedemoniens campassent en rond si ce n'estoit qu'ils fussent peu assurez à cause de quelque montagne. Il ordonna les corps de garde de iour, & de nuit, & pour ceux qui taschoient de sortir la nuit du camp, il ordonna qu'ils seroient remarquez par les Scrites, qui auoient charge de ne laisser sortir aucun de son rang, & auoient encor soin des estrangers, qui alloient autour.

Et quant à ce qu'ils marchoient toujours avec des armes d'ast, il faut scauoir que cela se faisoit pour ce qu'ils ne leuoient point les armes aux esclaves. Et il ne faut aussi s'estonner de ce qu'ils ne se leuoient éloignez l'un de l'autre, n'y des armes, sinon autant qu'ils se pouuoient empêcher entr'eux, parce qu'ils faisoient cecy pour leur seureté.

Mais il est temps de parler de l'honneur, & de l'autorité que Lycurgue donna au Roy dans l'armee.

Premierement la ville nourrissoit le Roy, & ceux qui estoient avec luy. On voyoit en garde les compagnons, ou qui mangeoient ensemble, & avec eux les Tribuns des soldats, afin que se trouuant toujours presens, ils se peussent mieux conseiller, s'il en estoit besoin. Les compagnons sont trois autres hommes ensemble de mesme rang. Ces deux ensemble auoient tel soin de toutes les choses nécessaires qu'ils estoient continuellement attentifs à ce qui appartenoit à la guerre.

Quand le Roy vouloit mener l'armee dehors, il sacrifioit premierement dans la ville à Iupiter le conducteur, & aux autres Dieux: & s'il auoit sacrifié là quelque chose, le Prestre, qui estoit nommé Pyrophore à cause du feu qu'il portoit prenant le feu de l'autel, marchoit deuant iusques aux frontieres du pays, où le Roy sacrifioit de nouveau à Iupiter, & à Minerue. Or aussi tost qu'on auoit sacrifié à ces deux, on passoit lors aux frontieres, & le feu perpetuel, pris de ces sacrifices marchoit deuant, & des victimes de toutes sortes marchoient apres pour les sacrifier quand il en estoit besoin. Il se faisoit le mesme à la pointe du iour, voulant acquérir premierement la bienveillance de Dieu. On voyoit autour du sacrifice ceux qui auoient charge en l'armee.

On y voyoit encor assister deux Ephores, qui ne faisoient rien, si le Roy ne les appelloit, mais estans attentifs à regarder ce que chacun faisoit, chastoient

ceux qui tomboient en faute. Les sacrifices estans paracheuez, le Roy faisoit assembler le Conseil, & commandoit ce qui se deuoit faire.

Quand le Roy menoit dehors l'armee, s'il ne paroissoit personne qui se vint oppoier à luy, nul ne marchoit deuant luy fors les Scirtes, & les gens de cheval qu'on auoit enuoyez pour descourir. Mais s'ils iugeoient qu'il fallust combattre le Roy prenant avec luy l'escadron de la premiere Tribu le conduisoit, la faisant tourner iusqu'à ce qu'il venoit à se trouuer au milieu de deux Tribus, & entre deux Tribuns ou maistres de camp.

Lors qu'on tuoit la cheure à la veüe des ennemis, la loy vouloit que toutes les trompettes sonnassent, & que nul Lacedemonien ne se trouuast sans couronne: & elle commandoit aussi qu'on eust à tenir ses armes nettes; Mais Lycurgue voulut que le Roy ordonnast, quand il seroit temps de camper, & qu'il monstroit le lieu, où il falloit s'arrester, & faire le logement de l'armee.

L'authorité d'enuoyer des Ambassadeurs, de traicter des alliances, & de mououir la guerre appartenoit encor au Roy, que tous alloient trouuer lors qu'ils vouloient faire quelque chose. Et s'il passoit quelque different, le Royle remettoit aux Iuges des debats, si c'estoit pour raison de quelque argent aux Thresotiers, & si c'estoit pour quelque butin, à ceux qui le venoient.

Lycurgue assigna encor au Roy les dons qu'il vudroit prendre des choses qu'on sacrifioit, & apres il luy ordonna des fonds en telle quantité que il n'auoit besoin d'aucune chose necessaire, & ne pouuoit aussi s'eleuer pour en auoir trop. Et afin que les Roys mangeassent en public, il ordonna les festins publics, & au soupper, il les honora d'une double portion, non point afin qu'ils mangeassent deux fois autant que les autres, mais afin qu'ils en peussent donner à qui bon leur sembleroit. Il leur donna encor deux compagnons, qu'il pouuoit choisir à sa volonte, & ceux cy se nommoient Pities. Il leur donna encor vn cochon à chaque cochonnement de truys: afin que s'il estoit besoin d'auoir le conseil des Dieux en quelque affaire, on eust des victimes à commandement. Il leur fit encore faire vn estang pres de leur palais, sçachant combien il estoit necessaire en beaucoup de choses.

Tous les Magistrats faisoient honneur au Roy de leurs sieges, excepté les Ephores. Le Roy & les Ephores prestoient tous les mois serment l'un deuant l'autre: les Ephores au nom de la ville, & le Roy pour luy mesme. Le serment du Roy estoit, qu'il commanderoit selon les loix à la ville, & celuy de la ville qu'il maintiendrait le regne tousiours en estat. Quant aux honneurs qu'on faisoit aux Rois de Lacedemone lors qu'ils estoient morts, ie diray seulement ce mot, que les loix de Lycurgue portoient qu'on les honorast non comme hommes, mais comme demy dieux.

RELIGION.

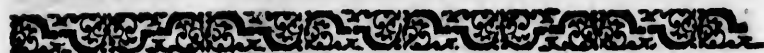
POUR ce que nous auons assez parlé dans les mœurs des Grecs de leur ancienne Religion, lors qu'ils estoient addonnez à l'idolatrie, nous viendrons à celle qu'ils tiennent maintenant. Les Grecs se sont retirez de l'Eglise Romaine depuis bien long temps, & se sont establis des Patriarches qu'ils recognoissent pour leurs Chefs. Au reste il y a quatre Patriarches

des Eglises Grecques à sçauoir celuy de Constantinople, celuy d'Alexandrie, celuy de Ierusalem, & celuy d'Antioche, lesquels nous parlerons en leur lieu: mais ceux qui sont dans le vray pays de Grece, ne recognoissent pour leur chef que le Patriarche de Constantinople. Quand à leur creance nous la mettrons tout au long en parlant des Moscouites, qui ne different d'eux qu'en bien peu de choses.

Au reste il y a force Caloyers, c'est à dire Prestres, & Moynes Grecs qui sont esendus par la Grece, où chacun iouyt du libre exercice de sa Religion en payant tribut, non toutesfois sans receuoir par fois mille déplaisirs de ces Barbares, qui dominent avec vne cruauté du tout insupportable.

Mais afin de dire quelque particularité de cecy, le Mont Athos fut iadis destiné pour la demeure des Caloyers de saint Basile, ausquels, comme dit Belon, on donna vn priuilege qui leur est demeuré iusqu'à maintenant, à sçauoir qu'il n'y a aucun qui y puisse demeurer s'il n'est Caloyer Grec. Il y a enuiron six mille de ces Caloyers, qui demeurent en diuers endroits de ceste montagne, où il y a enuiron vingt quatre Anciens, & grands Monasteres, clos de bonnes murailles, pour resister aux ennemis, & aux Corsaires, qui ne les vont toutesfois trouuer guere souuent pour leur faire outrage. Il y a deux principaux Monasteres, dont l'un se nomme *Vnopedi*, & l'autre *Agia laura*; & la dedans on voit de belles reliques qu'on va voir de toutes parts, & des Temples superbement bastis, & richement ornez. Au reste les Grecs estiment ce mont de mesme que nous faisons Rome: & les ceremonies Grecques y sont soigneusement obseruées, & ces Caloyers ont acquis plus de reputation de sainteté que les autres de toute la Grece.

Les Turcs mesmes les ont en si bonne estime qu'ils leur font de grandes aumosnes. Il n'y a personne entre eux qui viue sans ris faire, & qui n'exerce quelque art mecanique. Car tous sortent le matin des Monasteres, portant leurs instrumens, avec lesquels ils travaillent pour entretenir toute la famille. Les vns travaillent aux vignes, les autres coupent des arbres, les autres font des navires, bref chacun exerce quelque art. Ils portent des habits de peu de prix, & sont vestus à la façon des Hermites. Ils ne portent point de chemises de chanure, ny de lin, mais de laine, qu'ils filent & coulent eux mesmes. Ils ne s'adonnent nullement à l'estude des lettres, & mesme il y en a beaucoup parmi eux qui ne sçauent lire, ny escrire. Que s'il y a quelqu'un qui passe de fortune par cette montagne, pour quelque affaire que ce soit, les Caloyers luy fournissent des viures sans en tirer nul argent.



LES ISLES
DE L'ARCHIPELAGE
QVI APPARTIENNENT AV
TVRC, ET CE QV'IL POSSEDE
EN ESCLAVONIE.

Sommaire.

EN ce present discours l'auteur faisant vne description des Isles de l'Archipelage subiettes au Turc, declare leurs noms tant anciens que modernes: la situation, estendue & circuit de chacune, leurs ports & villes. En second lieu il fait vne remarque de ce que s'y croist, & se voit de singulier & exquis en chaque contrée, commençant par l'Isle de Thasse, abondante en marbre blanc, en pins, & sapins, & iadis en mines qu'on rendoit au Roy Philippe de Macedoine tous les ans quatre vingts talens: Samothrace en miel & en Dains: Lemnos en lin, chanvre, bleds, legumes, vins, chairs, laines, figues, noix, amandes, olives, huitres appellees Gaidropedes, sources d'eau chaude, la terre Sigillee medecinale contre la peste & desfluxions: Negrepont remarquable en son Destroit de mer, pour son flux & reflux de cinq à six fois le iour; abondante en Brebis sans sel, en huiles & vins, en carrieres de marbre, & en Amiante; pierre qui se reduit en lin, dont se fait la toile qui se blanchit dans le fen: Melo Isle samenteuse pour ses sources d'eaux sulfurees, oliviers, veines d'argent & carrieres de marbre: & pour vn certain lieu la terre duquel ne se peut espuiser: sans cause se remplit aussi tost sans main d'homme. Vn troncu aussi des Grenouilles qui ne coassent iamais en l'Isle Polyandre: La Calamite en Sifano: le marbre blanc, Lychnite, & la pierre sardo en Patos. L'Ophite ou pierre Crapandine, & les guespes de mortelles picqueuses en Naxe. Le marbre & l'Alloes en l'Isle de Lerco: le vin Hippocoon, les Cypres & Terabinthe en Coos: Oranges, maluoysie & le mastic en Chio: L'Agathe, le vin excellent & le Crimon & mara en Lesbos. Le miel & les Dains en Samothrace. En troisieme lieu suit la description des mœurs & naturelz anciens des modernes habitans de ces Isles, leur loix, & costumes de chaque pays: les Deitez qu'ils adoroient, leurs sacrifices & superstitions, & quelle est la Religion de ces contrées en ce present siecle.

XXVII.

LA Mer Egée est vne partie de la mer Méditerranée, qui separe la Grece, & l'Europe de ce costé là de l'Asie. Les modernes l'appellent Archipelage, & les Turcs la mer blanche, Les Isles de cette mer sont ordinairement diuisees par les Anciens en Cyclades, & Sporades. Ils nomment Cyclades celles qui sont proches l'vne de l'autre en façon de cercle, & ce sont toutes celles qu'on voit autour de Dele, environ au nombre de cinquante. Selon Isidore, combien que quelques autres n'en mettent que douze. Mais on appelle Sporades, celles qui sont esparfes en la Mer Egée vers la Crete, & l'Asie, & qui sont deçà de là sans ordre. Or de mesme que nous auons commencé par la Thrace au discours de la terre ferme, nous ferons aussi l'entrée de la description de ces Isles, par celles qui sont vis à vis de cette Prouince.

L'Isle de Thasse, que Ptolomee appelle Thalassie, & qui a eu iadis le nom d'Aerie, & d'Aethrie, selon Eusebe & Plin est proche de la Thrace, entre la bouche du fleuue Nesse, & du Mont Athos. Elle a de tour quarante milles selon Niger, ou cinquante ainsi que quelques autres disent. Il y a vne ville qui porte le nom de Thasse, & est assise en la plaine, pres du grand Golphe vers le Nord, & son port est esloigné de deux milles de la terre ferme de Macedoine. Du costé du Midy, il y a deux villes assises en pendant; veu qu'en cet endroit elle est toute montueuse.

L'Isle de Samothrace est esloignée d'environ dix milles de la terre ferme de la Thrace. Plin dit qu'on la nommoit iadis Dardanie; mais auourd'huy on la nomme Samandrachi. Il y a grand nombre de ports en cette Isle où l'on voit vne ville assise sur vne fort haute montagne du costé de Septentrion.

L'Isle d'Imbre, maintenant l'Embre, selon Sophian, s'estend en longueur du Septentrion au Midy, & est plus longue que large. Son circuit est d'environ 30. milles, elle est assise presque au milieu de la Chersonese de Thrace, & de l'Isle de Samothrace & est esloignée presque esgalement de l'vn, & de l'autre d'environ dix milles. Il y a vne ville assise au pied des montagnes.

L'Isle de Lemnos iadis appelée Ophiuse, à cause de la multitude des serpens qu'on y trouuoit, qui moururent tous, comme quelques vns ont dit, eut après le nom de Diospolis, à cause de deux villes qu'elle auoit; mais à cette heure elle est nommée communément Stalimene. Elle est plus longue que large, tirant de l'Est à l'Ouest, & comprend entour environ cent milles. Il y eut iadis en cette Isle deux principales villes, à sçauoir Lemnos, autrement Myrine, qui est maintenant peu celebre, combien qu'elle ne soit pas ruinee: & son mal vient de ce qu'elle est moins peuplée qu'elle n'a iamais esté. Elle est assise sur vne colliné, qui pend sur la mer, & a vne place, où l'ombre du mont Athos paruiet au Solstice, encor qu'il y ait de l'vn à l'autre environ 87. milles, & combien mesme que le Soleil ne soit pas pres à se coucher. L'autre ville est Hephestie, maintenant Cephine, entièrement ruinee. Au reste encor que ladite Isle n'aye pas grand tour, toutesfois il y a 75. bourgs, ou villages. Plin dit qu'il y auoit en cette Isle vn Labyrinthe semblable à ceux d'Egypte, & de Candie, mais Belon dit qu'on n'y en voit plus aucune marque.

Mais l'Isle d'Eubee, maintenant de Negrepont surpasse veritablement toutes celles de ceste mer en grandeur, & est comme Reyne de l'Arpelage. Elle est separee du riuage d'Attique seulement par vn petit Destroit

& esgale presque toute la coste de l'Attique, & de la Beoce en sa longueur. Sa largeur est d'environ vingt milles, & tout son circuit est de trois cens soixante cinq. Elle fut iadis nommee Macra, & Macris, Abantias, Chalcis, Chalcedonitis, & Assopis à ce que Pline rapporte. Nous la nommons Negre pont, & les Turcs Egribos, comme Melie estime. Les anciens ont tenu que cette Isle estoit iointe à la terre ferme de Grece, & qu'elle en fut atrachee par vn tremblement de terre; ce qu'on se peut assez persuader tant pour le voisinage, qu'à cause qu'elle est encor subiette a estre esbranlee par ces tremblemens. Sa ville capitale estoit Chalcis, qu'on appelle maintenant Negre pont du nom de l'Isle. Elle est assise en plaine du costé que la mer est restreinte dans vn petit Destroit, & est iointe par vn pont à la terre ferme. Cette ville fut prise par Mahomet II. l'an mil quatre cens cinquante & vn, avec grand meurtre des Chrestiens, & maintenant les Turcs y habitent avec eux peste mesle. Il y a encor la ville de Caryste, qui se nommoit autresfois Chironie, & Egee. On voit icy le promontoire de Caphare, fameux par les naufrages des Grecs, nommé Figere par Neger, & Chimpar Sophian.

Melos est releuee assez haut en mer vis à vis du Promontoire Malie, Cap du Peloponese. Elle fut iadis appelee aussi Mimallide Siphne, Acyton, & Zephirie, & est plus ronde qu'aucune qui soit en la mer Mediterranee, ayant quelques vingt lieues Françoises de circuit. Il y a vne ville au pied d'vne montagne, deuant laquelle on voit vne belle campagne qui s'estend iusques à la mer.

Pres de Melo on voit vne autre petite Isle nommee autresfois Polygee, & à present Fauconniere, qui est maintenant deserte, comme la plus part de celles qui luy sont voisines: & vers l'Orient on voit Cynuse, ou Elchinuse que les modernes nomment Polino, ayant vne ville qui porte mesme nom.

On voit apres celle qu'on nommoit iadis Phelocandre, & qui porte maintenant le nom de Policandre. On trouue pres de cette Isle celle de Laguse maintenant Chrestienne, & celle de Sichin, iadis Oenos, & maintenant Sicandre, toutes presque de pareille grandeur, qui ont vers le Midy l'Isle Therasie, à present Thiere celle de Saturnin, iadis Callista, c'est à dire tresbelle, fameuse par la naissance du Poëte Callimaque.

Pres de Therasie vers le Levant, on voit Anaphé que les modernes appellent Namphio, au beau milieu de la mer, ayant vne ville assise sur vn rocher, & au pied d'icelle vn fleuve qui arrouse la plaine.

Assez pres de là, on voit la petite Isle d'Iues, maintenant Palme, ou quelques vis assieurent que le Poëte Homere fut iadis enterré. Cette Isle a vn beau port; mais est mal habitée à cause des Corsaires, qui y abordent à toute heute.

L'Isle de Zie, iadis Cee, est loin du Promontoire Surie, ou Cap des Corconnes environ dix lieues, & en a 13. de circuit. Elle est creuse du costé du Nord & faite en forme d'vn eroissant de Lune. Elle fut aussi nommee Ceos d'vn Geant fils de Titan, qui y habita le premier. Elle a son port vers la partie Occidentale. On l'a aussi nommee autresfois Hydruse.

Pres de cette Isle on voit celle de Fermentie, que les anciens nommoient Scytie, & Oenos, qui n'est guere moindre que Zie; puis on trouue Zephene qu'on appelloit Seriphe, ayant vne ville de mesme nom vers le Midy, & vne large campagne, qui s'estend iusques à la mer. Elle a de circuit quelques treize lieues Françoises.

Au dessous de l'Isle de Zerphene voit celle de Siphano, qu'on nommoit autresfois Siphie, ou Syphe, Acis, Meropic, fort belle à voir. Elle a dix lieues Françoises de tour, & vne ville bastie sur le Leuant, qui est assez bonne, on voit du costé d'Occident le goulphre nommé Schinoff, & du Midy le port où estoit iadis la ville capitale de tout le pays Insulaire.

Les Isles susnommees sont la pluspart des Cyclades qui sont autour de l'Isle de Dele. Mais entre elles vers l'Orient on voit encor l'Isle de Paros, qui a retenu son ancien nom; Elle fut autresfois nommée Demetriade, Zacynte, tout ainsi que Zante, Hurie, Hyleesse, Cabarnis, & Minoc. Elle a cinquante milles de circuit qui sont pres de vingt lieues, & s'estend en longueur du Ponent au Leuant, & au milieu on voit vne belle, & large campagne, avec plusieurs beaux bastimens, & vn Temple ancien qui est encor en son entier. On y voit aussi le mont de Campiese, qui est fort haut, au pied duquel est assise vne ville, bastie avec des pierres d'vne grandeur demesurée. Ce mont se nommoit iadis Maphesie. La ville de Paro est du costé d'Occident, quoy que l'ancienne fust sur le bord de la mer le long du riuage du fleuve Alope. Le port est vers le Septentrion pres d'vn chasteau qu'on nommoit Cephalo, & le port est appelé Bon. Le reste du costé du Nord est tout enuironné de montagne. Cette Isle paruint entre les mains des Venitiens du temps de l'Empereur Henry frere de Baudouin Comte de Flandres; mais Mahomet prenant Negrepont se saisit aussi de cette Isle.

L'Isle de Nixe, autresfois Naxos à vingt bonnes lieues Françoises de circuit, & auoit il n'y a pas long temps vn Duc, comme Candie sous la puissance des Venitiens, mais Selim pere de Solyman l'osta à la Seigneurie de Venise. La ville qui a commandement sur tout le pays, & de laquelle l'Isle prend le nom de Nixie est assise vers le Septentrion sur vne haute montagne, elle a esté nommée autresfois Isle de Venus, Die, & Dionisie; comme aussi petite Sicile, & Calipolis.

Vers le Leuant de Nixie on voit l'Isle d'Amurge, iadis Brutore, qui a vingt lieues de tour, & trois ports, dont l'vn porte le nom de Sainte Anne, l'autre de Calors, & le troisieme de Catapla.

Tirant vers la coste de la petite Asie pres d'Amurgospoli, ou Brutore on descouure l'Isle de Claros, à present appelée Calamo, qui a quelques dix lieues de tour, & de fort hautes montagnes. On y voit les ruines d'vne ancienne cité qui est du costé du Leuant. Il y a le long de cette Isle vn Goulphre nommé Calamo, & vne ville portant mesme nom.

Plus haut que Claros on voit l'Isle de Lero; maintenant Lerte, qui a quelques dixhuit milles de circuit. On y voit encor vn chasteau du costé du Leuant, & du midy le port de Lepide; où fut iadis assise la ville capitale de l'Isle au pied d'vne montagne.

Assés pres de ces Isles on voit celle de Pachmos, maintenant Palmose, où saint Iean l'Euangeliste fut confiné par Domitian. Et quoy que cette Isle & plusieurs autres ses voisines soient Asiaticques; si est-ce que ie les embrasse avec les Grecques, tant pour ce qu'elles tenoient la langue de Grece; & obeyssent à ses Empereurs; qu'à cause qu'il m'est plus aisé de les descrire en les voyant proches; que si ie voulois suivre trop exactement celles qui appartiennent à l'Europe; sans rapporter aucun fruit au Lecteur avec toute ma peine.

Cette Ile n'a qu'environ sept ou huit lieues Françoises de circuit, & est contee entre les Isles Sporades, tant par les anciens que par les modernes.

L'Isle de Coos, maintenant Lango, est des dernieres tirant vers le Levant, le long de la coste d'Asie. Elle a son estenduë du Nord au Midy, & contient de longueur environ dixhuit lieues. Elle fut iadis nommee premierement Mecrops. Les Turcs ont secoustumé de l'appeller Stancou. Vers le Levant on voit la ville capitale nommee Arangee, qui a vn lac au milieu, qui tarit en Esté. On y voit de magnifiques bastimens tous de marbre. On voit encor hors de la ville les murailles du Palais du grand Medecin Hippocrate natif de ceste Isle de mesme qu'Apelle. On y voit encor la ville de Coe, que les Turcs nomment Stancou, de mesme que l'Isle qui n'est guere esloignée de la petite Asie, & est vis à vis de celle de Cypre.

Autour de Lango on voit plusieurs petites Isles peu renommées, comme Hiali, Nisari, Chirau, Lesandre, Piscopie, Iste, Carchi, Limone, Lenite, Zinate, dont nous laissons la description comme peu utile.

L'Isle de Samos retient encor son ancien nom, & est plus renommée que grande, s'estendant du Levant au Ponant, & ayant vingt lieues de circuit. Elle fut nommée, apres que les Cariens l'eurent abandonnée, Dryuse, Antemuse, Melamphile, Cyparisse, & Stéphané, c'est à dire couronnée. Il y eut iadis vne bonne ville, & les ruines de laquelle paroissent encore le long de la mer, y ayant vn port, & Arsenal, qui est fort beau, & spacieux, avec vne fort haute tour.

Mycone l'vne des Cyclades vers l'Occident, auourd'huy Mycolé, a quelques huit lieues de circuit. Elle a vn port avec son mole, & Arsenal, & est toute habitée, ayant au Levant le port & bourg de Sainte Anne, au Midy Saint Etienne, & entre l'Est & le Nord le port de Panderme.

Pres de là l'on voit l'Isle de Giare, maintenant Stopodie, qui n'est guere grande, & est ceinte de plusieurs rochers. Les Romains y enuoyent en exil ceux qu'ils condamnoient comme dignes de mort, comme aussi les autres Isles desertes d'entre les Cyclades seruoient pour mesme chose.

Dele est la plus renommée des Cyclades, à cause de l'Oracle d'Apollon. On la nomme auourd'huy Dile. Elle fut iadis appelée Ortygie, à cause des cailloux qu'on y voit plustost qu'ailleurs. Elle a eu aussi les noms d'Alsterie, Lagie, Cerhe, Mydie, Cynethe, & Pyropile, & encore de Cinthie, à cause d'vne montagne qui y est. Ceste Isle estoit diuisée par le moyeu d'vn petit canal en deux parties, en l'vne desquelles on voyoit le grand Temple d'Apollon, duquel on voit encor quelques restes.

Pres de Dele on voit l'Isle de Rhene, iadis Celaduse, & Arthemite, & l'on la nomme auourd'huy Dile, aussi bien que Dele.

Andro est aussi l'vne des Cyclades, & a pour le moins vingt lieues de France de tous. Elle fut iadis nommée, comme dit Mytilé Lesbien, Cauron, Antandre, Lasse, Nougrie, & Epaga. Sa ville est vers l'Orient, & le fort est assis sur vn escueil, & pour y aller il faut passer sur vn pont leuis.

L'Isle de Chios est opposée à la Chersonese d'Ionie, maintenant nommée de Smitre, n'y ayant entre deux qu'vn canal d'eau d'environ deux lieues & demie, tout entouré de bancs & d'escuils. Elle est assise entre les Isles de Mercefin, & de Samos, & fut premierement nommée Ethalie. Son circuit est d'en-

ui ont trente lieues. Sa longueur s'estend du Septentrion au Midy, & est diuisee en deux parties, l'une nommee Aponomerece, qui signifie partie d'en haut, & l'autre Catomerece, c'est à dire quartier d'embas. Elle fut prise par Solyman l'an 1566.

On voit à l'opposite du pays de Phrygie, que les Turcs appellent maintenant Sarcum la belle Isle de Lesbos, autours d'hy Metelin, du nom de sa ville capitale autrefois Mytilene. Elle fut iadis appelee Antisse, puis Pelasgie, & apres Macaree du nom d'un fils de Iupiter surnommé Cyrnaee. Elle eut encor le nom d'Emethé, Echalafie, & Egire, ainsi que Plin nous enseigne. Son circuit est d'environ quarante de nos lieues.

Quant aux lieux qui appartiennent au Turc en Esclauonie, on compte premierement en terre ferme Castelnouo, ou Chasteau neuf assis sur vne basse colline pres du Sein Rizonique, maintenant le Golphe de Cataro. Les Turcs l'ont osté aux Espagnols de puis n'a guerre.

La ville de Scodré, qu'on nomme communément Scuttri, a esté quelques fois sous la puissance des Venitiens, mais maintenant elle obeit aux Turcs. Elle est à 18. milles loin de la mer, & sur vn rocher fort droit, ayant au dessous du costé du Leuant vn lac qui a de circuit enuiron 130. milles, & tout autour des montagnes, fors que du costé du Septentrion.

Le Turc y possède encor les petites & mal peuplees villes de Budue, Antiuare, & Dulcigno, que Ptolomee nomme Vlcinium, & quelques autres Obchinium, qui furent pris sur les Venitiens par Selim 2. Empereur des Turcs.

Q V A L I T É.

Q VANT à l'Isle de Thasse elle abonde en marbre blanc, dont les Romains faisoient grand estat; & en ses montagnes on trouue aussi vn fort grand nombre de pins, & de sapins: & l'on peut voir par des monceaux d'escume de metal qu'on y voit encor, qu'il y auoit autrefois de fort bonnes mines: ce qu'on peut aussi cognoistre aisément, pource qu'elles iendoient toutes les années à Philippe Roy de Macedoine quatre vingts talens.

L'Isle de Samothrace abonde en miel, & en dains: & celle de Lemnos est fertile plus qu'elle ne fut iamais, & porte du lin, du chanvre, du bled, de legumes, & du vin en abondance. Il y a aussi grande quantité de chairs, de laine, & de plusieurs autres choses. Elle a toutesfois faulte de bois, principalement vers la partie Orientale qui est plus seiche: Mais celle qui regarde l'Occident, & le Midy est plus humide & verdoyante.

Les lieux qui sont humides, & assis entre les costaux, portent des figues, des noix, des amandes, & quelques oliues. Il n'y a point de riuere en ceste Isle, mais les habitans font vne grande pesche au riuage de la mer, où ils trouuent force poisson, & particulièrement des huîtres, qu'ils nomment Gaidero pedes, c'est à dire pieds d'asne, qui different grandement des nostres. Il y a aussi des sources d'eau chaude, qui n'apas toutesfois tant de chaleur que beaucoup d'autres.

On trouue en ceste Isle, & non ailleurs la terre qu'on nomme Sigillee, ou Scellee, qui est bonne principalement contre la peste, & les fluxions. On en fait de petites masses, qui sont marquées de caracteres Turcs. On vse d'vne grande ceremonie pour la titer, veu qu'on vient seulement le sixième iour

du mois d'Aoult de boucher le trou où elle est, & il n'est permis de se voir tous le reste de l'année: & mesme il est desendu aux habitans d'en transporter ailleurs, sur peine de la vie. Les Ambassadeurs des Princes en emportent le plus souuent lors qu'ils viennent de Constantinople, & croyent faire vn bon present, lors qu'ils en donnent à des hommes de condition releuee.

Pour le regard du Negrepoint, la mer est fort rapide en son destroit, & l'on dit qu'il y a flux & reflux quatre, & selon les autres six fois chaque iour: tellement que les vaisseaux mesmes qui ont bon vent ne peuuent bien souuent rien aduancer. Aristote ne pouuant sçauoir la cause de cecy en mourut de facherie.

Ceste Isle au reste abonde en bled, legumes, vin & huile, & l'on y voit aussi fort grande quantité d'arbres, principalement de ceux qui sont propres à faire des vaisseaux. On dit que les brebis de ceste Isle n'ont point de fiel, mais ie ne sçay si c'est chose controuuée, ou non.

On trouue pres la ville de Cariste de grandes carrieres de marbre, & pareillement la pierre Amiante qu'on reduit en fil, comme le lin. On en fait de la toile, qui se blanchit estant ietee au feu lors qu'elle est sale.

En l'Isle de Melo on trouue de bonnes sources d'eaux sulphurees ou souffrees propres pour la santé des homes. Le terroir de ceste Isle est si gras & fertile qu'on y semoit iadis des grains, qui estoient paruenus à leur plus grande hauteur dans quarante iours, au bout desquels on en faisoit la recolte. Elle abonde aussi en oliuiers, & porte encores quelques vignes. Il y a quelques veines d'argent, & du meilleur sulphre qui se trouue. On y a veu autresfois de beau marbre de plusieurs couleurs, que Luculle porta le premier à Rome. On dit d'vn certain lieu de ceste Isle, que si l'on y vient à cauer, la terre surcroist aussi tost, & les creux qu'on y fait se remplissent, sans que personne y mette la main.

L'Isle de Policandre est aspre, pierreuse, & difficile à cultiuer; & celle de Seriphe, ou Serfene a des grenouilles qui ne coassent iamais, & si l'on porte de ces bestes ailleurs, comme dit Pline, elles crient ainsi que les autres.

En l'Isle de Sifano on trouue la calamite, mais on ne sçait où sont les mines d'or & d'argent, qui la rendoient autresfois si renommee, veu qu'il n'y en a nulle marque.

Quant à Paros il y auoit force marbre blanc qu'on nomma Lychnite, à cause qu'on le tailloit au commencement pour en faire des lampes. Solin dit qu'il troist à Paros vne sorte de pierre, qu'il nomme Sarde, qui estoit plus excellente que le marbre, & toutesfois ne pouuoit estre mise au rang des pierres precieuses. Mais Pline (de qui Solin est le frere) n'a fait aucune mention de ceste pierre Sarde en l'Isle de Paros. On dit que mettant dans la mer du costé où est l'Arcenal, quelque chose blanche, elle deuiet incontinent noire. L'air de ceste Isle est si bon & ferrin, que ses habitans viuent longuement, & mesmes ceux qui sont chargez d'ans y sentent fort peu les incommoditez de la vieillesse.

L'Isle de Nixie ou Naxe a encore grande quantité de vignes, aussi bien qu'au temps passé. On y trouue vne pierre que les Grecs appellent Ophites; Nous la nommons Serpentine, ou Crapaudine, qui ne naist point parmy les carrieres, ains sous terre. Il y a aussi quantité des guespes, ou plustost des

taons, dont la morsure est mortelle, aussi bien que celle d'un scorpion, si l'on n'y remédie de bonne heure. Il y a aussi des veines d'or assez bonnes, mais soit que les habitans n'ayent l'industrie de le tirer, ou que le Turc en ait fait expressé desfence, on n'en tient pas compte; non plus qu'aux autres endroits de la Grece.

En l'Isle de Lero, ou Lerte on trouue grande abondance de marbre, & le pays est fertile au possible. On y cueille l'Aoës, qui est tant estimé de nos drogueurs pour le bien qu'il fait aux hommes. Celle de Coos, ou Lango abonde en fruits, & nourrit vne grande quantité d'animaux. On y cueille aussi force bon vin, dont le meilleur s'appelloit anciennement Hippocoon, à cause que le terroir auquel il croissoit auoit nom Hippon. On y voit aussi de beaux cypres, fresnes, & terebinthes, & il s'y engendre aussi, selon Pline, force vers à soye. Elle a vn lac vers l'Occident, qui porte grand preiudice au pays, d'autant que ses exhalaisons & vapeurs sont si infectes, qu'il est impossible qu'on les souffre; tellement que l'Isle est toute déserte de ce costé là, & ces vapeurs sont plus nuisibles en Esté qu'en autres temps de l'année.

L'Isle de Samos ne peut porter la vigne, quoy que ses voisines en soient fort peuplées, mais selon Strabon; toutes autres choses y abondent, combien que quelques autres dient que le froment n'y vient gueres bien, mais que les oliuiers y croissent à souhait. On dit qu'il se trouua vne foistant de rats en l'Isle de Mycole, qu'ils en chasserent les habitans.

En l'Isle de Chio on trouue si grand nombre d'Orangers qu'on en presse le jus dedans des tonneaux, qu'on enuoye apres à Constantinople, & en autres lieux pour mettre avec les viandes, & en vser comme on fait par deçà du uersus. Les arbres qui porte le mastice sont du long de la mer fort petits, & bas, ayans la feuille comme le buys, ou Lemisque. On les taille treize fois l'année pres du tronc pour en faire distiller le mastice, qui fort comme des larmes. On taille pareillement d'autres arbres qui produisent la terbenline, & l'on tient qu'elle ne se trouue en nul autre lieu que là, & aux Indes, où il croist des deux susdites especes. On y voit encor sur des arbres fort hauts certains fruits en forme de febues en escote, nommez en Italien Caroubis, & en Grec Ondorine, & d'autres arbres appellez Visques qui porte la glu, dont le fruit est en forme de grosses captes. L'Isle de Chio est aussi fort recommandee pour la mauoisié qu'elle porte, qui n'est toutesfois si bonne que celle de Candie, On portoit autrefois de Chio à Rome les Isles de Cabas, ainsi qu'on les porte aujour d'huy de Prouence à Paris, & par toute la France.

L'Isle de Lesbos, ou de Metelin est de grand rapport, & les fruits qui y croissent sont de fort bon goust. L'air y est fort bon, bon & sain. On y void force montagnes, dont on tiroit iadis du marbre, qui n'estoit pas toutesfois si beau que celuy de Paros, & la pierre d'Agate qui est en assez grande estime.

Le vin de ceste Isle est tenu pour le meilleur qui soit aujour d'huy en toute la Grece. Elle nourrit aussi quantité de bons cheuaux, qui sont petits, mais forts, & bien pris, & proportionnez.

On y fait force fromages, & il y a du froment en grande abondance. On en fait deux sortes de drogues dont les Turcs se seruent en leurs potages; l'une s'appelle en langue Turquesque Thrachana, & l'autre Bouhort, que les Romains nommerent anciennement Crimnon, & Maza.

Il y a en l'Isle de Samothrace grande abondance de miel, & aussi grand nombre de Dains. Quand aux lieux qui sont en Esclauonie, le discours de Ragoufe & de ce que les Venitiens possèdent en ce pays, peut assez faire cognoître sa qualité.

MOEVRS ANCIENNES.

EN l'Isle de Zie, ou Cee, lors que les vieilles gens se faschoient de viure, ils s'empoisonnoient de leur bon gré, pour n'estre plus subiects aux foibleſſes & aux ennuyſ de la vieillesse, & il estoit aussi permis à chacun de se faire mourir avec permission du Magistrat. Et ceste coustume s'obseruoit principalement en la ville de Iulier, d'autant qu'il y auoit vne loy qui portoit ces mots: Que ceux qui ne pourront bien viure, ne meurent point au moins deshonneſtement, & que ceux qui passeront l'age de soixante ans, meurent de poison, afin que les viures ſuffiſent pour les autres. Elian le tesmoigne ainsi en sa diuerſe hiſtoire, disant que ceux qui estoient desia cassez, faisoient vn sacrifice ſolemnel, durant lequel estant couronnez de fleurs, ils beuuoient du ius de la ciguë, comme se sentans deſormais incapables de profiter au pays. Les Poëtes tiennent que ceste Isle fut iadis habitée par les Nymphes Corinthiennes, & que pour ceste cause elle leur estoit conſacrée.

L'Isle de Zerphene auoit iadis pour son dieu tutelair Apollon, qui y estoit adoré en grande reuerence.

Ceux de l'Isle de Siphane, ou Siphano, furent autresfois si puissans, qu'ils oserent debatre contre ces Lacedemoniens de la ſouueraineté de la Grece, en quoy l'on peut assez cognoître que c'estoient gens courageux, & pleins d'vne fort grande resolution.

Ceux de Paros ont esté iadis accusez de desloyauté, & de n'estre point hommes de paroles, à cause que Miltiade General de l'armee des Atheniens, les ayant surmontez, & euz luy ayans promis de luy obeyr, ne luy tindrent point la parole qu'ils luy auoient donnée, & pour ce l'on diſoit en commun prouerbe: Faire comme ceux de Paros, c'est à dire, fauſſer la foy.

Ceux de Nixie ou Naxe, n'estoient guieres ſpirituels. Plusieurs Dames se retiroient iadis en ceste Isle, ou en memoire du tort fait à Ariadne, & detestant la desloyauté des hommes, elles viuoient en perpetuelles chasteté.

Il y auoit iadis en l'Isle de Cos vn temple dédié à Esculape, à cause qu'Hypocrate se diſoit yſſu de la race. On s'adresoit là comme aux autres temples de ce dieu imaginé, & vray diable, pour receuoir guerison.

Les Samiens portoient vne particuliere reuerence à la deſſe Iunon, & la ſeruoient avec plusieurs sortes de festes, & de sacrifices. Ils firent sa statue, où elle estoit représentée comme vne fille qui espouſe, à cause qu'ils tenoient que Iunon estoit née en ceste Isle, & y auoit esté nourrie durant sa virginité, puis mariée à Iupiter. Ils luy dedierent aussi vn bois auquel ils nourriſſoient des paons portez d'outré mer. On faisoit iadis en ceste Isle des plus beaux vases de terre que l'on ſeuſt voir.

Les Atheniens honorerent tellement l'Isle de Dele (outré les Perſes) qu'ils en firent oſter tous les tombeaux, & oſſemens des hommes, lesquels ils voulurent estre mis en l'Isle de Rhene qui en est voisine, & qui deuoit ſeruir de cimetiere à Dele, ayant esté dédiée pour cet effect, par Polycrate tyran de Samos, lors qu'il commandoit sur la mer. Apres la dedicace faite par les Athe-

niens, ils ordonnerent vne feste solemnelle tous les cinq ans, à laquelle l'on voyoit assembler tous ceux qui estoient de la ligne des Ioniens, & ou l'on s'exerçoit à la course, à la lutte, & à la Musique; & les citez franches y faisoient des dances publiques en l'honneur d'Apollon. Il n'estoit loisible de nourrir aucun chien en ceste Isle.

Les Chiois ont esté iadis puissans sur la mer, & y ont commandé, s'estans affranchis, & ayans establi entre eux vne belle communauté, & Republique, comme les plus riches. Mais en fin ils furent contraints de venir sous la puissance des Atheniens, puis aux Macedoniens, & apres aux Romains, & de rechef aux Grecs qui commandoient à Constantinople.

Il nasquit en l'Isle de Metelin plusieurs grands personnages. Et il semble que ce fut vne pépiniere, tant de Philosophes, que de ceux qui cherchoient les lettres plus agreables, & qui ne requierent pas que l'esprit soit si tendu. Theophraste en est sorty, & Pittaque, l'un des sept Sages de Grece; comme aussi le Poëte Alcee, & Saphon la Poëtesse, dont les vers sont encores trouvez si mignards. Elle porta pareillement l'orateur Diophante, & Theophano l'historien, & le grand Poëte, & ioueur de harpe, Arion, de mesme que Terpandre grand Musicien, & Poëte.

Les Lesbiens ont iadis adoré Bacchus, à cause, comme dit Pausanias, que les pescheurs de Methymne ayans tiré de la mer vne teste faite de bois d'olivier, & voyans qu'elle ressenoit ie ne sçay quoy de grand, quoy que la forme fust estrange, & fort esloignée de celle des dieux de la Grece, allerent demander à la Pythie, quel dieu, ou bien quel Heros estoit representé par ceste teste; & la responce fut, qu'ils honorassent Bacchus, surnommé Cephalenien.

L'Isle de Samothrace fut iadis fort renommee, à cause des ceremonies des dieux que l'on y obseruoit: veu qu'il y auoit vne eschole, où l'on apprenoit tous les sacrifices qu'il falloit offrir à chaque dieu.

M O E V R S . D E C E T E M P S .

COMBIEEN que l'on viue presque en toutes ces Isles à la Grecque, toutes fois il ne sera point hors de propos de dire quelques particularitez des mœurs de ceux qui y habitent aujourdhuy.

Premierement il faut sçauoir qu'il y a vn si grand nombre de Corsaires, autour de toutes ces Isles, que leurs habitans sont contraints d'y prendre garde en ceste sorte. Il n'y a sommet de montagne aux Isles, où l'on ne mette des gardes le long du iour, afin qu'ils regardent s'ils n'apperceuront point en mer quelque corsaire: car ils iugent aisément de loin si c'est vn vaisseau d'escurmeurs, ou d'autres. Or ils n'ont si tost descouuert quelque vaisseau de ceste sorte, qu'ils font du feu avec leur fusil; & de iour que le feu ne paroist de gueres loin, ils ont des matieres qui causent beaucoup de fumee: & s'il y a plusieurs vaisseaux, l'on fait aussi des signaux en diuers lieux, & lors tous les ports voisins sont aduertis de la venue de ces pestes communes, & raschent de s'en donner garde.

Quant à la nuict, le feu est aysé à voir, & pour ce ils se seruent alors de feux nauaux, faisans autant de feux qu'ils auront veu de vaisseaux: & les voyageurs appellent la mer nette, lors qu'ils ne voyent point de signal sur ces monta-

gnés, & au contraire, trouble, lors qu'ils y en apperçoient.

L'Isle de Patmos, ou Palmose, est habitée de Chrestiens Grecs, vians en toute liberté, en payant tribut au Turc, & ayant d'ordinaire des Magistrats Turcs. Le terroir y est cultiué par les Chrestiens, & l'on y voit vn grand nombre de Caloyers.

Les Insulaires de Cos ont vne folle superstition, veu qu'ils disent que l'on y a veu vn serpent de grandeur desinesuroe, lequel ils tiennent pour vne Fee, disans que c'est la fille d'Hypocrate, qui est encores en vie, comme celle qui fut jadis grande Magicienne.

Les Turcs habitent seuls en la ville de Stancou, sans auoir aucun Chrestien qui s'y tienne, non plus qu'en tout autre lieu de l'Isle, excepté en deux villages au plat pays, où l'on souffre que quelque Chrestiens Grecs se tiennent.

En l'Isle de Lesbos il n'y a que des Turcs qui se tiennent dans la ville de Metelin, où d'autres faisans profession du Mahometisme: mais les Grecs se tiennent aux champs pour les cultiuer, & y labourer les vignes.

En l'Isle de Stalimene, ou Lemnos, tous les Grecs s'adonnent au labourage, & vivent là sans crainte qu'aucun les tourmente, estans deliurez de ceste peine par les soldats qui gardent les forteresses. Il y a aussi force Caloyers, de mesme qu'en toutes les autres Isles qui sont en la mer Mediterranee.

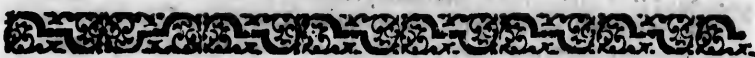
Quant à l'Isle de Chio, les Turcs ne veulent permettre qu'aucun Chrestien loge dans la ville qui porte mesme nom: combien que l'Euesché des Franques n'ait laissé d'aller celebrer la Messe en l'Euesché qui est dans la ville, où il y a aussi vn certain lieu, où tous pauures Chrestiens & passagers peuuent loger trois iours, & trois nuicts sans qu'il leur en couste rien.

L'on voit pres du fossé leurs sepultures avecques de grandes pierres, & banderolles.

A quinze milles, ou enuiron de la ville, il y a des casals, ou grandes maisons, où logent cinquante, ou soixante paysans, qui ne s'adonnent en certaines saisons, qu'à nourrir des perdrix, & ont l'industrie de les prendre trois iours apres qu'elles sont escluses.

Ils les accoustument si bien à leurs logis, qu'ils les laissent tout le iour aller par la campagne: & pour les faire retourner le soir, chacun s'en va avec vn grain de froment en la bouche, & se couche par terre. Lors les perdrix voulans becqueter ce grain, recognoissent chacune son maistre, & ainsi chacun reprend les siennes: Ce qui les rend fort communes, & à bon prix en ceste Isle.

Il y a encore plusieurs Isles en la mer Mediterranee, qui sont habitées de Grecs, & de Turcs, mais qui ne sont pas si fameuses que celles que nous venons de dire. On y voit aussi plusieurs villes, & villages, qui sont fort bien bâtis, & qui ont de beaux ports, & de bons moules. Les Grecs y font leur commerce, & les Turcs y font leur commerce. On y voit aussi plusieurs monastères, & plusieurs églises, qui sont fort belles, & qui ont de beaux meubles, & de beaux tableaux. On y voit aussi plusieurs statues, & plusieurs bas-reliefs, qui sont fort bien travaillés, & qui ont de beaux dessins. On y voit aussi plusieurs fontaines, & plusieurs sources, qui sont fort agréables, & qui ont de beaux noms. On y voit aussi plusieurs jardins, & plusieurs vergers, qui sont fort bien cultivés, & qui ont de beaux fruits, & de beaux fleurs. On y voit aussi plusieurs champs, & plusieurs vignes, qui sont fort bien cultivés, & qui ont de beaux grains, & de beaux vins. On y voit aussi plusieurs villages, & plusieurs villes, qui sont fort bien bâties, & qui ont de beaux ports, & de bons moules. On y voit aussi plusieurs monastères, & plusieurs églises, qui sont fort belles, & qui ont de beaux meubles, & de beaux tableaux. On y voit aussi plusieurs statues, & plusieurs bas-reliefs, qui sont fort bien travaillés, & qui ont de beaux dessins. On y voit aussi plusieurs fontaines, & plusieurs sources, qui sont fort agréables, & qui ont de beaux noms. On y voit aussi plusieurs jardins, & plusieurs vergers, qui sont fort bien cultivés, & qui ont de beaux fruits, & de beaux fleurs. On y voit aussi plusieurs champs, & plusieurs vignes, qui sont fort bien cultivés, & qui ont de beaux grains, & de beaux vins.



L'ISLE DE CYPRE,

OV CHYPRE.

Sommaire.

CE discours declare qui ont esté les premiers habitans de ceste Isle, & les Seigneurs qui y ont commandé anparanant qu'elle fust prise par Selim, & reduite au pouuoir du Turc. Quelle est sa situation, son circuit, sa largeur, sa longueur, en quel climat, & sous le quantiesme paralelle. Quels sont ses Caps, ou Promontoires. Et comme elle fut iadis diuisee en quatre parties, auioy d'hyen douze contrées. Ses principales villes, sea bourgs, ou villages, & ses montagnes. Son terrair abondant en toute sorte de fruicts, & principalement de citrons, limons, oranges, de raisins noirs, nommez Zibiles, de dattes, sucre tiré de cannes, de saffran, coriandre, semisques, cerebinte, caloquante, & reubarbe, scamone, mines d'or, chrysolite, calcante, alun, ser, cuivre, pierres precieuses, esmeraudes, diamants, chrysol, coral blanc, & rouge, & la pierre d'amiante, dont on fait de la toile qui ne brusle pas estant mise au feu, ains s'y blanchit: cotton, laine, sel. Quelles furent les loix, & coutumes anciennes de ce pays, auquel la paillardise estoit permise, & l'impudicité loüable: adorans Venus pour diessetrice & patronne de l'Isle. Quelles nations occupent maintenant cette Isle. Quelle forme de police, & gouvernement ils ont tenu sous la domination des Venitiens, & quelle est celle dont ils vsent sous les Turcs, auxquels ils obeyssent à present.

XXV. II



EST l'Isle qui a esté premierement habitee, comme l'on dit, par Iaphet fils de Noé, puis sous la domination des Tyrans Grecs, apres que la Monarchie des Assyriens fut esteinte, tomba apres sous la puissance des Romains, & par leur moyen obeir aux Ptolemee Roys d'Egypte, & lors elle retourna entre les mains des Romains. Apres cela les Empereurs de Constantinople la possederent enuiron l'espace de 8. cens ans. On la vid apres sous des Roys de la maison de Lusignan de France. Depuis elle vint à estre subiette aux Venitiens, l'an 1473. & demeura en leur pouuoir iusques à l'année 1570. qu'elle fut prise par Selim Empereur des Turcs.

Cette Isle a esté nommee autresfois Crypte, ou Crypton, à ce que dit Volaterran, c'est à dire, sousterraine, à cause qu'il semble que les flots de la mer la cachent: On l'appelloit aussi Ceraftis, à cause du grand nombre de ses montagnes, dont les pointes semblent des cornes. Elle eust aussi le nom de Cethoine, puis d'Amathusie, selon Strabon, & aussi de Paphie, de mesme que de Salaminte, de Macarie, ou bien-heureuse, d'Achamantis, Asperie, Collinie, & Erofe.

Elle est assise, selon Ptolemee, au milieu du sein Illique, communément golphe de Lazaaz, & est contiguë à la mer d'Egypte, & est entre les siuages de Cilice, & de Syrie. Elle regarde du costé du Midy la mer d'Egypte, & celle de Syrie: & est aussi bornée du Leuant de la mesme mer de Syrie, & du sein Illique:

que; du Couchant de la mer Pamphylie, & du Nord de celle de Cilice.

La partie qui regarde le Leuant, est esloignee de la Syrie, ou Surie, enuiron cent milles qui est vn chemin que l'on peut faire en vne nuit. La partie qui regarde le midy est esloignee d'Alexandrie de la navigation de trois, ou quatre iours, & autant de l'Isle de Rhodes du costé du Couchant. Elle est à 60. milles loing de la Cilice, ou Caramanie.

La longueur de ceste Isle est du Ponent au Leuant, & quelquesfois elle fait des Istmes, ou destroits de terre aux costez qui determinent sa largeur. Elle est assise au commencement du quatriesme climat sous la dixiesme paralelle, selon les modernes, & son plus grand iour d'Esté est de quatorze heures, & demie, ou enuiron. Elle comprend trois degrez celestes en sa longueur. Son circuit, selon Strabon, est de 3420. stades, qui font 427. milles. Pline dit que son tour est de 375. milles. Les autres disent que voyageant par mer à l'entour, l'on trouue 500. mille pas, & que sa longueur est de 200. milles, & sa plus grande largeur de 50. ou de 60. Mais il y en a encores quelques-vns qui luy donnent 550. milles de circuit, 220. de longueur, & 230. de largeur.

Elle a plusieurs promontoires, ou caps, comme du Ponent le promontoire Acamas, maintenant Cap de saint Pifane, ou Epifane; le promontoire Drepan, au iourd'huy Trapan, ou Melechic & celuy de Zephire, maintenant Punta, ou Punte, Malota, ou Melonta, ou cap de Chelidoine. Du costé du midy l'on void le promontoire Phœurie, nommé Cap blanc; celuy de Curie, maintenant Capodellegatte, celuy de Dades, maintenant Cap de Chiti; celuy de Throne, maintenant Cap de Pila. Du Leuant l'on void le promontoire Pedase, maintenant Capo de Griego, ou Cap de Grec, & au sommet de l'Isle celuy de Clides, maintenant le Cap de saint André. Du Nord on void le promontoire Cronmyon, maintenant Cap de Cormachiti, ou Cornacchietre. Au reste, entre le cap de Cormachiti, & celuy de saint Epifane, l'on void la mer Pamphylie, maintenant le golphe de Serralie, qui estoit autrefois fort dangereux, l'espace de 300. milles.

Ptolomee nous apprend que ceste Isle estoit iadis diuisee en quatre parties; c'est à sçauoir, en l'Orientale, que l'on donnoit à Salaminie, en l'Occidentale, que Paphie occupoit, en la meridionale, qui estoit l'Amathusie, & en la Septentrionale, qui estoit la Laphie. Mais au iourd'huy elle est diuisee en douze parties que l'on nomme communement contrees, qui sont Nicose, Famagouste, Paphie, Audime, Limisse, Mafote, Saline, Mellarie, ou Siuori, Crusoc, Pentalie, Cerine, & Carpasse.

Diodore, Pline, & Mele, assurent qu'elle contenoit neuf beaux Royaumes, & quinze bonnes villes, dont quelques-vnes ont esté ruinees par de grands tremblemens de terre. Ses principales villes estoient la nouvelle Paphos, en la region de Paphie. Elle porte encores au iourd'huy le tiltre de ville, & se nomme communement Bapho, selon Niger l'ancienne Paphos, qui estoit en la mesme Prouince: Cythere, qui donnoit nom à toute l'Isle, & qui n'est plus au iourd'huy: mais en son lieu on void la ville de Conuelie, qui est des meilleures de l'Isle. Il y auoit aussi Curias, au lieu où l'on void maintenant la ville de Piscobie, qui est aussi des meilleures, & principales. On y voyoit Amathus, qui est maintenant destruite.

Dauantago, la ville de Cerannie, maintenant Cerines, bastie par Cyrus, sans qu'il eust subjugué les neuf Roys de l'Isle. Ceste ville est assise en la partie

PRE

Isle, & les Seigneurs
 & reduite au pouuoir
 ur, en quel climat, &
 s. Et comme elle fut in-
 principales villes, ses
 oute sorte de fruiets, &
 mez Zibiles, de dattes,
 caloune, rhenbarbe,
 res precieuses, smarau-
 ante, dont on fait de la
 laine, sel. Quelles su-
 rdise estoit permise, &
 one de l'Isle. Quelles na-
 gouuernement ils ont ce-
 ls ysent sous les Turcs,

tee, comme l'on dit,
 mination des Tyrans
 iens fut esteinte, com-
 par leur moyen obeir
 elle seromba entre les
 ereurs de Constanti-
 n la vid apres sous des
 vint à estre subiette aux
 à l'annee 1570. qu'elle

on, à ce que dit Yola-
 ue les flots de la mer la
 nombre de ses monta-
 aussi le nom de Cethob-
 e, de mesme que de Sa-
 is, Asperie, Collinte,

ssique, communément
 & est entre les riuages de
 mer d'Egypte, & celle de
 de Sytie, & du sein l'Is-
 que:

Septentrionale de l'Isle. Mais Nicosie, qui fut nommée autrefois Lettre, puis Leuocote, & la demeure des Roys est assise en la plaine de Massare. A trente-six milles de Nicosie l'on void Famagouste, autrefois Salamis, puis Constançienne, ville signalée. Il y en a quelques-uns qui tiennent que Famagouste estoit autrefois Tamalle, & quelques autres estiment que c'estoit vne des quatre villes, qui auoient le nom commun d'Arfinoé.

On conte outre ces villes enuiron huit cens cinquante villages, ou bourgs ouuerts, en mettant toutefois parmy ce nombre quelques villes ruinees, qu'ils appellent communement Casaux, qui comprennent enuiron 160. mille habitans. Il y a beaucoup de ces lieux qui peuuent estre comparez à des villes, tant pour leur grâdeur, que pour le nombre du peuple. Les meilleurs sont Lapirho, Siguri, S. Jean de Carpalle, Lescara, S. Constantin, Jimnati, Silicu, Pellendrie, Chillani, Colosse, Piscopie, Salines, Couuelle, Crime, Arzos, Omodos, Crusoc, Solie, Marfou, & Lesque. Tous les Casaux ou bourgs estoient diuisez en trois parties, dont la moitié appartenoit à la chambre du Roy, & le reste en partie à l'Estat Ecclesiastique, & en partie aux nobles laiz.

Il y a plusieurs montagnes en ceste Isle, mais celle d'Olympe est la plus haute de toutes: les Grecs l'appellent Trohodos, & elle a de tour dix-huit lieues. On y void par tout force Monasteres de Caioyers Grecs, de l'ordre de saint Basile.

QUALITE.

TOUTE ceste Isle a esté iadis si pleine de bois, qu'on ne la pouuoit cultiuer; & combien que les habitans eussent consommé vne grande partie de ce bois à fondre les metaux, & faire des nauires, toutesfois ils ne pouuoient gueres decouurer la terre, tant le bois pouuoit tousiours. En fin ils ordonnent que ceux qui voudroient couper des arbres, le pourroient faire, & que chacun posséderoit comme propre les champs qu'il auroit decouuerts & nettoyez. Strabon dit que l'Isle de Cypre ne cedoit de son temps à aucune autre, veu qu'elle portoit du vin & de l'huyle en abondance, & auoit assez de froment pour la nourriture de ses habitans. Or elle est maintenant fertile au possible & abonde de tout ce qui est nécessaire à la vie humaine: & outre la grande quantité de froment & d'autres grains, & fruiçts de la terre qu'elle porte, elle produit de fort excellents vins, que l'on garde iusques à quatre vingts ans, & dans ce temps de noirs il deuiennent blancs, & sont de bonne odeur, & d'un goust du tout agreable.

On emporte de Cypre ce beau & grand raisin noir qu'on nomme communement Zibile: & on a accoustumé d'y cueillir toute sorte de fruiçts qu'on a ailleurs, & principalement des limons, citrons, & oranges, qui surpassent en goust ceux des autres pays. Elle ne porte pas des chataignes, des cormes, ny des cerises: mais elle produit force dattes, & du sucre qu'on tire des cannes, le saffran, la coriandre, & la lentisque. Et outre les herbes communes, elle a des fues d'Egypte, ou Colocasies, & autres herbes qui sont de fort bon goust. Il y a du miel qui est excellent & blanc, & du sucre qui est noir, & est nommé vulgairement Melazzo. Ce pays porte aussi beaucoup de choses medicinales, comme le xerebinthe, la coloquinte, le rheubarbe, la scammonée, & choses semblables, comme aussi vne herbe des cendres de laquelle on fait du saouon. Elle a

aussi quantité de mines d'or, de chrysocole, de calchante, d'alun, de fer, & de coton: mais elle a plus d'airain que d'autre chose. Elle produit aussi quelques pierres précieuses, comme l'esmeraude, le diamant, le chrystal, le corail blanc, & rouge, & la pierre d'ainante, dont on fait de la toile qui ne brule pas estant mise au feu, ains s'y blanchit. Les habitans tirent aussi de grandes commoditez de leur coton, de la laine qu'ils ont en grande quantité; & du poil de leurs cheutes, dont ils font des camelots. Ils rutirét aussi force sel d'un lac qui n'est gueres loing de la mer; qui a 12. milles de circuit, & dans lequel il tombe vne petite riuere qui descend du mont Olympe. Ceux qui demeurent en ceste Isle, sentent vne fort grande chaleur, pource qu'elle est assise au 35. degré ou en latitude de hauteur Boreale: à raison dequoy le Soleil n'est gueres esloigné d'eux lors qu'il est au Tropique d'Esté ou de l'Escreuisse. Toutesfois le Nord souffre fort au bourg de Cerines, & adoucit ceste incommodité par le rafraichissement qu'il apporte au gros de l'ardeur: & l'air est fort subtil aux montaignes. Son air est le plus souuent mal sain & desagreable, à cause des estangs qui poussent de fort mauuaises vapeurs. Il n'y a point de riuieres, ains seulement s'il le faut ainsi dire, des torrents, qui venans à se tarir, laissent les habitans avec vne grand deffaud d'eau, qui est peut-estre la plus grande incommodité qui puisse arriuer à ceux de Cypre. On rapporte qu'auant le temps du grand Constantin, ceste Isle fut abandonnée par ses habitans l'espace de 36. années, durant lesquelles on n'y vid iamais pleuuoit. Il n'y a qu'un port propre pour l'abord des nauires, pres de Famagouste. Il est vray qu'il y en auoit autrefois plusieurs, mais ils sont maintenant remplis, à cause de l'imperuosité de la mer.

MOEVRS ANCIENNES.

Ce s t l'Isle a esté iadis en grande reputation, pource que, combien que les Poëtes ayent fait naistre Venus de l'estume de la mer: toutesfois la commune opinion estoit, qu'elle auoit pris naissance en l'Isle de Cypre. Erde fait, l'on croit que ceste belle Deesse d'amour fut iadis dame de ce pays; & que pour couurir son impudicité, elle ordonna que les femmes y pourroient pail- larder sans aucune crainte. Ce fut aussi de là que vint la coustume, que les filles de Cypre auant que prendre mary, venoient à certains iours sur le bord de la mer, pour se presenter au premier estrangier qui en voudroit iouyr pour son argent: & avec ceste sorte de gain elles assembloient quelque somme pour payer leur doüaire, & satisfaire à la deesse Venus pour le ramissement de leur honneur. Dauantage, les Cypriotes auoient appris les cruelles façons des Barbares de l'Asie: veu que Teucer leur ayant enseigné d'immoler les hommes, & d'espandre le sang humain; en adorant le diable sous le nom de Iupiter, ils continuèrent iusques à ce que l'Empereur Adrien en abolit la coustume.

Les Roys de ceste Isle portoiēt autrefois des habillemens de teste faitz comme les mitres de nos Euesques; & à la façon des Roys de Perse auoient leurs robes longues, ainsi qu'on les voit porter, aujourd'huy aux Turcs: & quant au reste, ils viuoient à la Grecque. Les habitans ont esté iadis si riches, & puissans, qu'ils ont enuoyé des colonies en diuers lieux, & ont assez longuement commandé sur toute la mer Méditerranée, & baity plusieurs villes en Espagne. *GGgg ij*

autresfois Lettre, puis Massare. A trente-six, puis Constancien- amagouste estoit au- vne des quatre villes,

de villages, ou bourgs s villes ruinees, qu'ils auiron 160. mille habi- tarez à des villes, tant meilleurs sont Lapitho, Ari, Silicu, Pellendrie, Arzos, Omodos, Cru- burgs estoient diuisez en Roy, & le reste en par-

Olympe est la plus hau- te tout dix-huict lieuës. es, de l'ordre de saint

on ne la pouuoit culti- mé vne grande partie de autresfois ils ne pouuoient ours. En fin ils ordonne- pouroient faire, & que ueroit descouuerts & net- on temps à aucune autre, & auoit assez de froment nant fertile au possible & e. outre la grande quan- e qu'elle porte, elle pro- quatre vingts ans, & dans vne odeur, & d'un goust du

qu'on nomme commune- porte de fruits qu'on a ail- ges, qui surpassent en goust nes, des cornes, ny des ce- on tire des cannes, le sa- es communes, elle a des fe- ont de fort bon goust. Il y a est noir, & est nommé vul- de choses medicinales, co- cammonée, & choses fem- elle on fait du saou. Elle a

MŒURS DE CE TEMPS.

Les habitans de ceste Isle sont ciuils, & viuent splendidement, & delicieusement. Ils portent de l'affection aux estrangers, & les traitent avec vne grande courtoisie. Ils sont vaillans & non à la guerre, robustes tout ce qui se peut, & merueilleusement disposés du tout suiets à la melancolie.

Ceux qui s'y tiennent sont de diuerses nations, toutesfois on y void beaucoup plus de Grecs que d'autres. La plus grande partie de ces habitans vint en ceste Isle au temps du grand Constantin, d'Egypte, de Syrie, de Cilicie, de Cappadoce, de Paphylie, de Thrace, & de plusieurs endroits de la Grece, apres que l'Isle eust esté abandonnée à cause du deffaut de l'eau. Mais pour le regard des gentils-hommes de Cypre, ils sont pour la plus grande partie sortis de France: car apres la perte de la terre Sainte, il y eust beaucoup de François qui se retirèrent en ceste Isle avec le Roy Guy de Lusignan, enuiron l'an 1193. Mais depuis que les Venitiens en deuiendrent maistres, non seulement les nobles de Venise qui demouroient en Cypre, estoient recognes pour gentils-hommes de ceste Isle: mais encores tous les citoyens des terres de la Seigneurie de Venise, deuenoient gentils-hommes Cypriots, lors qu'ils s'estoient tenus ciuitois en la ville de Nicosie.

Il y a dans ceste Isle, comme en toutes les autres, des mœurs meslees, veu que quelques-vns y viuent à la Venitienne, n'ayans oublié leurs mœurs anciennes; les autres qui sont Turcs, viuent à la Turque, & peu à peu tous commencent à s'accoustumer aux façons de faire de ceux qui leur commandent.

GOVERNEMENT.

Tous les Cypriots qui demeurent hors des villes, sont diuisez en cinq diuerses conditions, c'est à sçauoir, en Parices, Lestteres, Perpiaires, Albanais, & Venitiens blancs. La condition des Pariciens estoit la plus miserable, d'auant qu'ils estoient traittez comme des esclaués: car ils payoient iadis certain somme à leurs maistres toutes les années, & supportoient d'autres charges fort fascheuses; veu qu'ils deuoient deux couruees chacune d'un iour entier à leurs Seigneurs, toutes les sepmaines, & entre ce leur donnoient la 3. partie de tous les fruits de la terre. Ces Seigneurs auoient tout pouuoir sur eux, tellement qu'ils les pouuoient emprisonner, bannir, battre à coups de baston, & les tourmenter: bref ils en pouuoient faire tout ce que bon leur sembloit, excepté qu'il leur estoit deffendu de les mettre à mort: car le Roy seul auoit ceste autorité: mais il leur estoit permis de les vendre, & de les changer: & les Parices pouuoient aussi s'orachepter pour le prix de 60. escus, ou enuiron. Toutesfois leurs fonds demouroient Parices, c'est à dire, obligez à leurs Seigneurs, avec la mesme condition. Ceux qui s'estoient affranchis en ceste sorte, se nommoient Lestteres, c'est à dire, libres: & leurs enfans estoient de mesme condition que les peres, exceptez ceux qu'ils auoient engendrez auant leur deliurance: veu que ceux-cy sont tenus pour Parices.

Les Lestteres payoient la 5. ou 6. partie des fruits qu'ils auoient recueillis. Au reste il estoit deffendu aux Lestteres de se ioinde par mariage avec les Parices; pour ce que les enfans qui naissoient de tels mariages, estoient tenus pour Parices.

Les Perpiaines sont quelques-uns d'entre les Parices, qui obtindrēt la liberte du temps des Roys de Cypre avec tous leurs enfans & successeurs, à condition toutesfois de payer toutes les annees quinze Perpirs, qui sont certaines pieces de monnoye de Constantinople: mais les fonds de ceux-cy demeurèrent suiets comme auparauant.

Les Albanois sont certains peuples receuans solde, qui furent autresfois mis en ceste Isle pour la garder, & ceux-cy engendrèrent en Cypre des enfans, qui receuoient la solde aussi bien que ceux qui portioient les armes, iusques à ce que ceste Isle eust esté prise par les Turcs.

Les blancs Venitiens sont certains habitans de l'Isle qui estoient libres, tant eux que leurs enfans, en payant seulement aux Roys, ou bien à la Republique de Venise quelque somme d'argent.

Ceste Isle vint à estre suiecte aux Venitiens l'an 1473. & demeura en ceste estat iusques à l'an 1570. qu'elle fut prise par Solim Empereur des Turcs.

Pour le gouvernement donc le Turc y vse, nous en parlerons au discours general de la police de son Empire.

R E L I G I O N.

Il y a eu autrefois quatorze Eueschez en ceste Isle, qui estoient toutes Grecques. Mais elles furent reduites à quatre par le Pape Innocent 3. en faueur de la Reyne Aliz. Il laissa donc l'Archeuesché de Nicosie double, l'une Grecque, & l'autre Latine; l'Euesché de Famagouste pareillement double, l'Euesché de Paphee aussi double, de mesme que celle de Limisse.

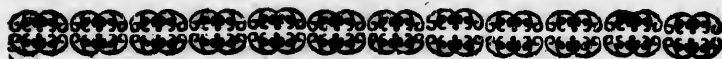
Or ces Eueschez Latines ont leurs bourgs & leurs decimes: mais les Euesques Grecs exigeoient tous les ans certaine somme des Prestres, & Diacres qui leur estoient subiets, à la façon des Prelats Grecs des autres Prouinces.

Les Archeuesques, & Euesques Grecs recognoissoient les Euesques Latins pour leurs superieurs, voire en telle sorte qu'apres que les Grecs auoient esté esleus Euesques par le Conseil du Roy, ils estoient confirmez par les Euesques Latins, & quand il y auoit quelque procez pardeuant les Euesques, on appelloit des Grecs aux Latins.

Les Euesques Grecs ne demouroient pas aux villes cy dessus mentionnees, ains le Pape Alexandre 4. leur assigna d'autres sieges, comme on lit en la Somme Alexandrine. Car l'Archeuesque Grec de Nicosie auoit son siege en l'ancienne ville de Solie, & se nommoit Euesque de Solie, & conducteur, ou chef du peuple Grec de Nicosie: l'Euesque de Paphe se tenoit en la ville d'Arzos; celuy de Limisse eut pour sa demeure Amathonte; mais pour ce que ceste ville n'estoit habitee il se tenoit en la ville de Lescare. Finalement l'Euesque de Famagouste faisoit sa résidence à Carpasse; toutesfois avec le temps ils sont retournez aux susdites villes, excepté l'Euesque de Limisse, qui est demeuré tousiours à Lescare. Il ne faut faire aussi que l'Archeuesque Latin de Nicosie, qui s'appelloit Archeuesque de Cypre, ne recognoissoit aucun Patriarche, ains dependoit immediatement du Pape; à raison dequoy l'on le nommoit Primate du Royaume, & Legat né du S. Siege. Mais il faut aussi sçauoir qu'apres cela sous le Pape Pie 4. les Seigneurs Venitiens deuiendrent patrons de cest Archeuesché, & souloient eslire quatre hommes, l'un desquels estoit nommé Archeuesque par le Pape.

Outre les Eglises Grecque & Latine, il y a encor d'autres sectes en ceste Isle, comme des Armeniens, Costes, Maronites, Indiens, Nestoriens, Georgiens, & Iacobites, qui furent toutes chassées par Saladin apres la prise de Ierusalem, & chacune de ces sectes à son Euesque.

Les Turcs y laissent viure vn chacun en liberré de conscience, de mesme qu'aux autres pays où ils dominent, veu qu'ils ne demandent rien que la Science, & le payement du tribut qu'ils exigent toutes les annees.



L'ISLE DE RHODES.

S O M M A I R E.

L ISLE de Rhodes anciennement appelée de diuers noms, & renommée pour son Colosse d'airain d'enorme hauteur. Quelle est sa situation, & combien comprend de milles. Sa celebre ville de Rhodes fortifiée & munie de trois ceintures de murailles, ses treize tours & cinq chasteaux: donnée iadis par l'Empereur de Constantinople aux Cheualiers de S. Iean & à present occupée par les Turcs. Fort subiectionnée aux desbordemens d'eau. Abondante en pasturage, oranges, citronniers, oliuiers. L'ancienne valeur & puissance de ces Insulaires esprouuée par les Grecs & Romains. Leurs loix touchant les ebarges & ceuvres publics. Adonnez à l'exercice des Sciences, Arts liberaux, à la Magie & Sorcellerie. Immolans à Saturne les hommes. Les habitans de ceste Isle pour le present estans Turcs, Iuifs & Chrestiens Grecs vnans chacun selon sa loy.

XXIX.

E S T l'Isle fut iadis nommée Ophinsé, Asterie, Ethree, Trinachie, Corymbie, Pæesse, Atabyrie, puis Macarie, & Colosse, à cause du grand Colosse qu'on y voyoit, qui fut mis entre les sept merueilles du monde. Il estoit tout d'airain, & auoit le pouce de la main si gros qu'il n'y auoit personne qui le pust embrasser avec les deux bras. On a laissé par escrit qu'il auoit 70. coudées de hauteur. Les Egyptiens le mirent en piéces, & en chargerent neuf cens charreaux.

Elle est esloignée de 20. milles de la terre ferme d'Asie, & comprend environ 140. ou selon les autres 135. milles.

Il n'y a maintenant qu'une bonne ville, qui se nomme Rhodes de mesme que l'Isle, ainsi qu'elle faisoit anciennement. Elle est exposée au Soleil Levant, & assise partie sur vn costau, partie pres du riuage de la mer. Il y a trois ceintures de muraille, treize tours fort hautes, cinq chasteaux, & quelques autres forteresses, qui la rendent comme imprenable.

Ceste ville a esté iadis fort renommée, & beaucoup plus anciennement que sous les Cheualiers de Saint Iean de Ierusalem, & qu'elle n'est auourd'hui sous les Turcs. Car apres que les Chrestiens eurent esté depossédés de la terre Sainte, ceste ville avec l'Isle entiere fut donnée par l'Empereur de Constantinople aux Cheualiers de Saint Iean, l'an 1308.

Mais l'an 1522. Solyman Empereur des Turcs s'en rendit maistre, ayant pris

la ville par composition, qui fut telle que les Cheualiers sortirent de l'Isle en pleine liberté, & les habitans du pays y demeurèrent s'ils voulerent.

Toutes les maisons des Cheualiers de Rhodes y sont encor aujourdhuy entieres, avec les armoiries, peintures, sculptures, & inscriptions, que les Turcs ont conseruees.

QUALITE.

PRAs de la ville de Rhodes on void vne plaine du costé du Nort (car l'autre est montueux qui est pierreuse, & peu large: mais elle n'a assez de longueur, & l'on void plusieurs valons, & collines proches de la ville, avec vn grand nombre de vignes, & d'arbres fructiers, qui y viennent par l'art, & industrie des hommes, veu que le naturel du lieu ne porte pas telle chose.

Ceste Isle a esté fort subiecte au desbordement des eaux: mais on a tasché de faire escouler les eaux, & de seicher les maraiz; tellement que le pays a esté rendu fertile, & non plus si subiet à telles inondations, dont elle a esté affligee principalement par trois fois; La dernière aduint apres que le Roy Antigone eut vaincu Eumene & ce fut alors que toute l'Isle fut couuerte d'eau, & que tous les habitans furent noyez. Cecy n'aduint pas par vn desbordement de la mer, mais par des orages, & pluyes fort estranges; qui commençant par gresle sur le beau commencement du Printemps furent si impetueuses, qu'abbatant plusieurs maisons, & tuant grand nombre de personnes, qu'il s'en falut de bien peu que la ville qui estoit basse ne fust ruinee entierement par ce rauage.

Mais pour dire encor quelque chose de la bonté de ceste Isle en general, elle abonde en pasturages, & produit vne grande quantité d'orangiers, de citronniers, d'oluiers, & autres arbres qui gardent perpetuellement leur verdure.

MOEURS ANCIENNES.

LES victoires que les Romains ont eues par le moyen des armées navales des Rhodiens, & la couraгер. de des fence de ces mesmes Insulaires contre les Romains auant qu'ils fussent rangez sous leur domination, peut assez faire cognoistre combien ce peuple estoit vaillant, & né aux armes.

Les Rhodiots ont aussi furieusement combatu contre Cassio. Mais assez long temps auparauant ils yserent diuersement de leurs forces, tantost pour les Lacedemoniens contre les Atheniens, tantost pour les detniers contre les autres, selon le party qu'on leur faisoit. Car c'estoit vn peuple qui estoit libre, & dont on mendoit le secours, comme on fait aujourdhuy celuy des Suisses.

Il falloit suinant vne ancienne loy que les riches soustinsissent les charges des plus petits.

Il y auoit aussi des hommes destincez aux ceures du public, qui fournissoient des viures à ceux qui traualloient, & prenoient garde que rien ne manquaist de ce qui y estoit necessaire, & principalement en ce qui concernoit le faict de la marine,

D'auantage il y auoit quelques secrets en leur Arcenal, qu'il n'estoit loisible à aucun de regarder, & si quelqu'un estoit si hardy que d'y s'etter l'œil dessus, ou d'y entrer, il estoit soudain condamné à perdre la vie.

La ville de Rhodes fut louée pour les sciences & arts liberaux qui y florissent, tellement que les Romains mesmes y enuoyent leurs enfans pour apprendre les bonnes lettres.

Les Rhodiens n'auoient si grande douceur en leur langage que ceux du pays d'Attique, & ressembloient trop tout ensemble la rudesse des paroles de leurs voisins, & le trop de babil des Asiatiques.

Les habitans de ceste Isle, quoy que fort civilisez, imbloient, comme dit Eusebe, vn hoime à Saturne toutes les années.

Ils estoient au commencement grands sorciers, & si dangereux, qu'avec l'infusion de certaine eau charme ils gastoient les semences, & faisoient mourir les bestes. Ils estoient grands escrimeurs, subtils artisans, de gentil esprit, & remplis de belles inuentions.

M O E V R S D E C E T E M P S .

La ville est habitée de Turcs qui viennent à la mode de leur nation, & de Iuifs qui y sont allez d'Espagne. Mais quant aux Chrestiens ils ne peuuent y demeurer la nuit, d'autant que les Turcs les soupçonnent, & ont peur de quelque sedition ou trahison. Durant le iour il leur est permis d'y demeurer tant que bon leur semble, sans qu'on le trouue mauvais.

Ceux qui demeurent aux villages sont pour la plus grande partie Chrestiens Grecs, qui cultiuent les vignes & les iardins, & labourent les terres. Ceux-cy vivent presque entièrement à la façon des autres Grecs.

**LA BOSSINE, LA BVLGAIRE, SERVIE, RASCIE,
ET CE QUE LE TURC POSSEDE EN HONGRIE.**

xxx. La Bossine, ou Bosne est vn pays d'Illyrie nommé Dardanie par Orofe, & par quelques autres la haute Mesie. Elle prend son nom de la riuere de Bosne qui se descharge dans le Saue. Tout ce pays est diuisé en deux parties, dont l'une s'appelle le Royaume de Bosne, l'autre la Duché: Il est assis entre le Danou & l'Esclauonie.

Le Royaume de Bosne occupoit le bas pays, & sa capitale place estoit Couadze, ou Iaiéze, assise au sommet d'une montagne entre deux riuieres, avec vn chasteau imprenable. Le Turc se rendit maistre de ce Royaume l'an 1464. & fit escorcher le Roy de Bosne nommé Estienne qui estoit aussi Despote de Rascie, & de Seruie.

La Duché de Bosne occupoit le haut pays voisin des Ragousois, & le Duc s'appelloit aussi Duc de S. Sabe, ou d'Herzegouine, ou de la Montagne noire. Ceste Duché paruint aussi entre les mains des Turcs la mesme année 1464. Tellement que toute la Bossine n'est auourd'huy qu'un gouuernement. La demeure du Beglier bei est à Bagnialuque. Il y a encor les lieux de Pofchegue, Clisso, Herzogouine, Like, Sazesehne, Isuornik, Bistum, & Allarschia: chissar.

La Seruie, que beau coup de gens prennent pour l'ancien pays des Triballes,

& la haute Mesie, est assise entre le Royaume de Bosne, & la Bulgairie. La ville principale de Seruie estoit Senderonic, que quelques vns nomment Spenderobe, les autres Simandrie, ou Semendrie, les Turcs Semonder, & les Hongrois Zendrem. Cette place est assez proche de Belgrade sur le riuage du Danou, ou Danude. Elle fut prise par Amurat Empereur des Turcs l'an 1438. Vous avez aussi Prisdens, où l'Empereur Iustinien prit naissance.

Les autres meilleures villes de ce pays sont Vidine, nommée par les Turcs Kiratou, assise pres du Mont Argenteire: puis Nouograde, qui est aux frontieres de la Seruie, & que quelques vns appellent mal à propos Nouveau Mont & apres le Mont-noir.

La Bulgario, comme qui diroit Volgarie est ainsi nommée de certains peuples qui estant partis d'aupres de la Volgue enuiron l'an 666. s'emparerent de ce pays, qu'on pense estre la basse Mesie des anciens. Elle est assise entre la Seruie, la Romaine, & le Danube. Sa principale ville c'est Sofie, que Niger prend pour la ville de Tibisque de Ptolomee. Elle est assise en lieu fort commode, & est grande, & bien peuplée, mais nullement forte. Il y a encor Nicopolo, que les Turcs nomment Nigeboli.

La Rascie est entre la riuere de Termes, & le Danube. Ses principales places sont Zarnouie, Crusouecce, Couin, Nouebarde, Seuczin, Calambes, Colombeste Bodon. Ce pays eut autrefois vn Despot particulier, qui fut depossédé par Amurath.

Le Turc possède encor en Bessarabie, qu'on tient pour vne des Prouinces de Moldaue, les villes de Kilim, Bermen, ou Moncastre, où se tient vn Sangiac qui est au Beglierbey de la Grece. Ces villes furent prises par le Turc avec le pays l'an 1485.

Quant à la Hongrie le Turc y possède Bude ville Royale qui fut prise par les Turcs l'an mil cinq cents quarante & vn, de mesme qu'un peu apres Strigoigne, Alberegale, & les Cinq Eglises. Belgrade aussi, ou Albe Grecque fut occupee par les mesmes l'an 1521. Et pour abreger, & à cause que nous parlerons plus particulièrement ailleurs du Royaume de Hongrie, le Roy Mathias qui a esté mis en possession du Royaume de Hongrie, ne tient que ce qui est assis vers le Nord du Danube sur les frontieres de Pologne, & de Casouie.

QUALITE'

LE Royaume de Bosne est plein de montagnes fort aspres, & de peu de rapport. Tout l'aduantage qu'il a en cecy c'est qu'elles rendent le pays plus fort. Il y a aussi des mines d'argent qu'on y trouue en grande abondance. On tire aussi de ce pays des meilleurs faucons qu'on voye.

La Bulgarie est pour la plus grande partie aussi pleine de montagnes, & s'estendant tantost vers le Danou, tantost vers le Danube, tantost la Romaine, a son pays du milieu plus aspre que le reste. Et combien que les lieux plus bas contiennent quelque plaines, & valles, toutesfois la plus grande partie est couuverte de forests fort espaisées, ou bien ces plaines sont toutes desertes. Aussi ce fut ce qui consuina l'armee de Ladiflas Roy de Pologne.

La Seruie, & Rascie sont de mesme nature: mais la Seruie surpasse les

autres en ce qu'elle a des mines d'or, & est semblable à la Bossine, à cause de celles d'argent.

Et quant au pays que le Turc possède en Hongrie, nous parlerons de sa qualité, lors que nous ferons particuliere mention de ce Royaume.

M O E V R S.

Les façons de faire de ceux-cy sont semblables à celles des Esclavons, que nous auons ja descrites, pour la plus grande partie. Ils se sentent aussi quelque peu du voisinage des Polonois. Et ces nations sont presque toutes adonnées au vin, fort rustiques & grossieres. Il ne se faut guere assurer sur leur parole, pour ce que sont gens qui faussent leur foy pour peu de chose. Ils sont nez à supporter toute sorte de peine & de fatigue, & ne se laissent pas aisément accabler au travail. Mais il n'y a rien de plus fascheux que leur conuersation.

Ils sont pleins de couraige & non de veillance, pource que leur resolution part d'une brutalité qui est en eux, plustost que des choses qui font qu'on donne à vn homme la qualité de vaillant.



LES
ROYAUMES D'ALGER
DE TUNES, ET TREMISEN
EN AFRIQUE.

S O M M A I R E.

L'AUTEUR ayant discours des Pays que le Turc occupe en Europe, il vient à la description de ceux auxquels il commande en Afrique, & commençant par le Royaume de Tremisen, declare ses bornes, son estenduë en longueur & largeur, & les Prouinces qu'il y adis il comprenoit. Et ayant descrit la ville d'Alger & son Royaume: Il vient à parler du Royaume de Tunes, lequel il diuise en cinq Prouinces, remarque leur estenduë, situation & principales villes, entre autres s'arreste à la description de Carthage, la plus ancienne du Royaume de Tunes & iadis capitale de toute l'Afrique. Puis descendant à deux autres remarques de la fertilité de ces Prouinces, & mœurs ou naturel de leurs habitans: quand au premier il dit y auoir abondance de grains, huiles, olines, dattes, & de toutes sortes de fruiçts en la pluspart, bons, beaux & cheneaux. Pour le regard des mœurs & costumes de ce pays, que les femmes portent la cheuolure longue, & vn cercle d'airain en chaque cuisse, & qu'elles estoient anciennement communes, mais maintenant vinent à la façon des Turcs qui leur commandent: & qu'ils ont esté de tout temps rusez, perfides & desloyals: y ayant en ces Pays deux Religions, le Christianisme & Mahometisme, ou loy de Mahomet, de laquelle l'Auteur parle plus à plain cy apres, traitant de la Religion des Turcs.



Le Royaume de Tremisen, ou Telenfin, a la Mauritanie Tingitane, en laquelle sont compris les Royaumes de Fez & Maroc, du costé du Ponant, selon la riuere de Muluie, du Leuant celle d'Amfaga, du Midy les Numides Getuliens, & de Septentrion la mer Mediterranee qui regarde l'Isle de Sardaigne. Jean Leon d'Afrique approche fort de Prolomee en sa description du Royaume de Telenfin, lors qu'il dit, lors qu'il prend fin du costé d'Occident au fleuve Zha, & en celuy de Muluie, & a pour ses bornes du Leuant le grand fleuve, qu'on tient pour celuy que les modernes nomment Magrada (qui a esté cognu par les anciens sous le nom de Bugrade: du Midy les deserts de Numidie, & du Nord la mer Mediterranee.

Ce pays fut appellé Mauritanie Césaree du temps des Romains. Son estendue en longueur d'Orient en Occident est de 380. milles, mais sa largeur n'est au plus que 25. mille, c'est à sçauoir depuis la mer Mediterranee iusques aux deserts de Numidie; à raison de quoy il est suiet aux continuelles courses des Arabes qui habitent parmy ces deserts. C'est ce qui a fait aussi que les Roys de ce pays ont recherché l'amitié des Numides en toutes façons, combien qu'il ne leur ayent iamais peu satisfaire.

Ce Roiaume de Tremisen comprenoit jadis 4. Prouinces, qui portoiert les noms de leurs villes capitales, c'est à sçauoir de Tremisen, Tenez, Bugie, & Alger: mais à present il ne luy reste que Tenez, & Tremisen. Certe derniere ville faisoit autrefois de 16. & 17. mille feux: mais premierement à cause des guerres de Ioseph Roy de Fez qui l'assiéga l'espace de 7. ans, puis de la guerre qui fut entre l'Empereur Charles V. qui l'auoir prise sous sa protection, & les Turcs qui s'en rendirent finalement maistres, & pareillement à cause des guerres d'entre le Serif, & le Turc, elle est beau coup diminuée.

La ville d'Alger estoit jadis sous le Royaume de Tremisen; mais à cause des charges insupportables, elle se reuolta & se donna au Roy de Bugie. Elle fut depuis au Roy d'Espagne, à qui Barberouffe l'osta l'an 1515. maintenât elle est sous le Turc, & est deuenüe riche, & renommée, à cause des butins que font vne infinité de Corsaires qui s'y retirent, & pour ce que c'est aussi la demeure d'un Lieutenant du grand Seigneur. Elle est assise sur le pendant de quelques montagnes, à 3. milles de circuit, & cōtient enuuirō 80. mille personnes. Vne petite Isle luy sert de port, combien que petit & suiet au vent du Nord. Les Turcs ont continuellement fortifié cette place, & l'ont renduë comme imprenable. Cette ville est autrement nommée Gezair, & le Royaume d'Alger s'estend iusques à Tercot, ville de quatre mille feux, & iusques à Guargale, qui est six de mille.

Le Royaume de Tunes comprend tout ce qui est depuis le grand fleuve iusques à la riuere du pays du Mesrat; si bien qu'il conriendra toute la contree que les anciens nommoient proprement Afrique, ou petite Afrique, & pareillement l'ancienne Numidie. Quelques vns diuisent ce Royaume en cinq parties, qui sont la Prouince de Bugie, & de Constantin, le pays de Tunes, celuy de Tripoli, & celuy d'Ezzab.

La Prouince de Bugie commence au grand fleuve, & s'estend iusques aux montagnes de Constantine pres de la mer Mediterranee, & cet espace est d'environ cent cin quante milles: & sa largeur est presque de quatre milles.

offine, à cause de cel-

parlerons de sa qua-
aume.

es des Esclauons, que
se sentent aussi quel-
que toutes adonnées
seurer sur leur parole,
ose. Ils sont nez à sup-
pas aysement accabler
nuersation.

que leur resolution
es qui font qu'on dou-

ALGER
MISEN

E.
pe en Europe, il vient à la
commençant par le Royaume
rgueur, & les Prouinces que
yaume: Il vient à parler du
que leur estenduë, situation
Carthage, la plus ancienne
Puis descendant à deux an-
naturel de leurs habitans:
ues, dattes, & de toutes sor-
égard des mœurs & constru-
un cercle d'air ain en châ que
tenant viuent à la façon des
ssez, perfides & desloyals: y
etisme, ou loy de Mahomet,
la Religion des Turcs.

Il y a quelques villes qui sont petites, mais assez peuplées comme Necaüs sur la frontiere de la Numidie, & Chollo pres de la mer Mediterrance. Mais Rugie est la principale ville, qui communique son nom à tout le pays. Elle est fort ancienne, & bastie sur vne haute montagne pres de la mer par les Romains, Falzal estime que c'est celle que Ptolomee appelle Thabuaque. Sabellique la prend pour Vzecat, Sannure pour Salde; mais Castalde, à l'opinion duquel les micux entendus s'arrestent, tient que c'est Igilili, pour ce que la situation est toute semblable. Il y eut iadis en cette ville de beaux temples, & colleges, & des logis du tout magnifiques, & outre ce des hospitaux, & des Monasteres à leur mode: mais la ville fut prise l'an mil cinq cens huit, par Pietro de Nauarre & depuis elle est demeuree sans ornement & sans beauté.

Le pays de Constantine est assis entre le mont de Constantine sur la frontiere du pays de Bugis, & le territoire de Tunes, pres de la riuere du Guadilbarbar. Sa principale ville est Constantine, que Marmolius prend pour celle que Ptolomee nomme Culque, la mettant en la nouvelle Numidie. Toutes-fois Paule Ioue, & Oliuier qui a commenté Mele, & quelques autres encores, tiennent que c'est plus tost Cirte, dementre du Roy Massinisse que Ptolomee appelle Iulie. La ville est ceinte de hautes & fortes murailles: qui sont fort anciennes. Elle est presque toute entourée de rochers fort hauts.

On y compte maintenant enuiron huit mille familles. Il y a beaucoup de belles maisons; & l'on voit hors de la ville vn grand nombre de beaux, & anciens bastimens, entre lesquels il y a vn arc triomphal à la façon des Romains.

On met aussi en ce pays la ville de Bosne, autrement Hippone, bastie par les Romains, à cent milles, ou enuiron loing de la mer, & renommée à cause de S. Augustin qui en fut Euesque.

Le pays de Tunes est assis en la riuere de Guadilbarbar, que les anciens ont nommée l'Estang Hipponite, où est la longueur du pays de Constantine, & la riuere de Capes, qui fait quelques laes, & qui estoit autrefois le Paluz, ou Marais Tritonide. Ce pays est renommé à cause de la ville de Tunes capitale de tout le Royaume.

Il y a en cette contree plusieurs belles villes, dont les principales sont celle de Tunes que nous auons desia nommée, qui est nommée par Ptolomee, Themise, ou Thunise. Ce fut au commencement vne fort petite ville, mais apres la ruine de Carthage elle commença merueilleusement à se peupler, & enrichir: tellement qu'aujourd'huy elle est tenuë pour la premiere ville de toute la contree. Car on y compte enuiron dix mille familles, & son circuit est enuiron de cinq milles. La Goulette estoit assise assez pres de Tunes sur le Destroit d'vn estang long de dix milles, par lequel on va à Tunes.

Carthage la plus ancienne ville de cette contree, & autrefois capitale de toute l'Afrique fut bastie par les Pheniciens, comme on croit septante deux ans auant la ville de Rome. Quelques vns disent que son circuit estoit de vingt deux milles. Elle estoit presque enuironnée de tous costez de la mer.

Il y auoit au milieu vn fort nommé Byrse, qui comprenoit vn peu plus de deux mille pas. Cette ville fut prise & bruslée par Scipion l'an six cents deux apres Rome bastie; mais ayant esté rebastie par Cesar (qui y transporta vne colonie) elle fut encor florissante, & depuis elle receut beau-

coup de main des Vandales, Gots, & Sarrazins, & a esté maltraitée en quelle sorte qu'il n'y a qu'environ la vingtiesme partie de cette ville qui soit habitée. Il n'y reste qu'une petite partie des murailles, quelques aqueducts, & un bien petit nombre de ses anciens bastimens. On dit qu'il s'y trouue environ 25. boutiques de marchands, & 300. maisons, qui sont toutesfort basses & mal basties.

Biserte, ou Bensart est vne ville fort ancienne assise sur la mer Mediterranee, & pres d'une riuere, qui estant fort petite au commencement deuiet peu à peu merueilleusement grande. Il y a là un beau port de mer, & capable de recevoir de grands vaisseaux. Quelques vns disent que cette ville est mesme chose qu'Utique, qui tenoit le premier rang apres Carthage, & qui deuint fort renommée par la mort de Caton. On compte aussi en ce pays la grande ville de Cairoan, assise en vne plaine deserte, & sablonneuse, & celebre à cause des estudes de Iurispudence, selon les loix du pays, & des superstitions des Arabes, qui y sont soigneusement obserues.

Le pays de Tripoli commence au fleuve, & Golphes de Capes, & s'estend iusqu'au pres du pays de Meffrar, au delà de la ville de Tripoli. Quelques vns disent que cette prouince s'estendoit autrefois du costé de Septentrion auant qu'elle fust submergée, à raison dequoy les habitans fuyans ce malheur se retirerent du costé du midy. Il y a en ceste prouince plusieurs villes, dont la principale est la nouvelle Tripoli, qu'on nomme autrement Tripoli de Barbaric. Cette ville a acquis de la reputation de nostre temps, à cause des Corsaires qui y demeurent, & qui escument toutes les costes d'Italie, au lieu qu'autrefois il y auoit un grand abord de marchands Geneuois, Venitiens, Siciliens, & autres.

Ezzabederniere prouince du Royaume de Tunes est assise au delà de celle de Tripoli vers le Leuant. Elle comprend quelques villes qui ne sont pas de grande importance. Le principal pays de cette prouince se nomme Meffrar, qui est pres de la mer Mediterranee, & à cent milles ou enuiron de Tripoli, & ce pays contient plusieurs bourgs, & villages bastiz tant en la plaine qu'aux montagnes.

QUALITE'.

Si nous voulons considerer en general le Royaume de Tunes, il faut dire qu'il est assez fertile, propre à nourrir force bestial, & à porter un grand nombre d'arbres qu'on y voit principalement du costé du Ponant: car de celuy du Leuant: il n'est de guere de bon rapport, & a ce mal qu'il n'a guere d'eau.

Mais pour venir à esplucher les choses plus par le menu, le pays de Bugie est en quelques endroits agteable, & de bon rapport, veu qu'il produit assez grande quantité de grains, & de fruiets. Mais en quelques autres il est si sterile, qu'on ne scauroit rien voir de plus miserable.

Le terroir de la ville de Bugie n'est propre à porter des bleds; mais produit des fruiets bons par excellence. Il y a en ce pays des montagnes merueilleusement hautes & aspres, où l'on voit force forests, & grande quantité de fontaines comme aussi un grand nombre de boucs, & boufs, & de cheuaux.

Au pays de Constantine on trouve force huyles, & bleds, grande quantité de beurre, à cause des troupeaux qui s'y nourrissent. On voit pres de Bone vne fort grande campagne, longue de 40. milles, & large de 25. qui porte des bleds en abondance.

En la prouince de Tunes on voit pres de sa principale ville, & à quatre ou cinq milles loing tout à l'entour des campagnes plaines d'oliuiers; mais elle manque de froment, & de toute autre sorte de grains, à cause que les habitans n'osent labourer les champs qui sont autour de la ville, de peur des Arabes qui courent de tous costez à toute heure.

La Prouince de Tripoli porte grande quantité de dattes, & des fruiçts de toutes sortes; mais elle n'est nullement propre à porter des bleds; toutesfois elle produit de l'orge assez abondamment.

La prouince d'Ezzab a force belles campagnes, où le froment ne peut venir non plus que les autres grains: mais en recompence, il y a grande abondance d'oliues, de dattes, & de plusieurs autres fruiçts.

MOEVRS ANCIENNES.

Les femmes de ce pays auoient anciennement en chacune de leurs cuiſſes vn cercle d'airain; ce qui s'obserue encore auourd'huy en plusieurs endroits d'Afrique parmy les Mores, & portoient la cheuelure fort longue. Ils estoient en quelques endroits si peu ciuils, ou pour mieux dire si sales, qu'ils mordoiēt & tuoient à belles dents les poux qu'ils prenoient sur eux, & apres les iectoient en terre. Ceux cy s'appelloient Andrimachides, qui estoient mis entre les Poenes, qui enuoyent, & produisoient leurs filles vierges, prestes à marier à leur Roy, qui despuçeloit celle d'entre elles qui luy estoit plus agreable, & en faisoit l'essay auant qu'elle vint entre les mains de son mary.

Ceux qui se tenoient vers le Maraiz Tritonide se rasoient le deuant de la teste, & portoient les cheueux longs par derriere. Au contraire les Auses portoient leurs cheueux sur le deuant, de mesme qu'on les donne à l'Occasion. Les filles de cette nation dressoient toutes les annees vn combat le iour de la feste de Minerue à l'honneur de cette Deesse, & combattoient à coups de pierre & de baston à outrance. Celles qui estoient en ce combat portoient le nom de fausses Vierges, & de corrompues, & celle qui s'estoit portee plus vaillamment au combat, estoit tousiours honoree par les autres pucelles, qui l'armoient de toutes pieces, & sur tout d'vne hourguignone faite à la Corinthienne avec vne creste; semblable à celle de nos morions, & la faisant monter sur vn chariot braissant l'alloient pourmener en triomphe le long du lac Tritonide.

Ce peuple mesme s'accointoit des femmes confusement, & quant aux enfans qui naissoient de tels accouplemens, lors qu'ils estoient paruenus en aage, on les menoit en l'assemblee des hommes, où ils choissoient celuy avec lequel ils vouloient demeurer, qui estoit tenu pour leur pere, & tous les trois mois ils s'assembloient pour ce subiect.

Ceux de ce quartier estoient estimez perfides, & desloyaux, voire en telle sorte que leur vice vint en Proverbe; de sorte que lors qu'on vouloit signifier que quelqu'un auoit manqué de parole, & faulſſe la foy, c'estoit assez de dire que il estoit Poene.

Ils estoient de tout tēps rusez, comme leur Capitaine Hannibal fit assez connoistre aux Romains, & quant au courage ils n'en manquoient nullement; mais les factions, & les enuies regnoient parmy eux; & cette diuision avec la mollesse prise à Capoue, furent cause de l'entiere perte d'Hannibal.

Le Roy de Tremisen auoit accoustumé de ne parler qu'aux plus grands de sa Cour, qui estoient apres despeschez selon sa fantasie. Il auoit pour ses Officiers vn Lieutenant general, qui marchoit en guerre avec pareille autorité que le Roy mesme: vn grand Secretaire qui escriuoit, & respondoit au nom du Roy; vn Tresorier, & encor vn autre qui distribuoit les finances, où il estoit requis, & selon que le Roy le commandoit. Le cinquiesme estoit le Capitaine de la porte où plustost le grand Maistre qui cōmandoit aux gardes du Roy, & quant aux Chambellans, bien qu'il y en eust, si ne seruoient ils sinon lors que le Roy donnoit audience, veu qu'en sa chambre il estoit seulement seruy par des esclaves, & par les femmes, & les Eunuques.

M O E V R S D E C E T E M P S .

Les habitans de ces pais viuent presque de mesme sorte que ceux des Roiaumes de Fez & de Marroc, dont nous auons fait mention ailleurs. Il est vray qu'il s'accomodent vn peu à la façon de viute des Turcs qui leur commandent. Les Arabes y viuent aussi comme ceux dont nous auons parlé traitant de l'Empire de Marroc.

Ceux qui sont originaires du pays n'ayment guere les Turcs qui ont autorité sur eux, & s'il arriuoit quelque trouble, ce seroient les preiniers qui meneroient les mains contre ces vsurpateurs de leurs Prouinces.

Les habitans du Roiaume de ce pays sont de bonne complexion, supportent le travail bien-aysement, & paruiēent le plus souuent à vne parfaite vieillesse si la fin de leurs iours n'est aduancee par vne mort violente. Ils sentent peu de maladies, & ne les craignent guere.

Ceux qui se tiennent en la Prouince de Bugie sont riches, nobles, & gentils, & aussi civilisez qu'on en puisse trouuer au reste de la Barbarie. Ils ont vne ancienne coustume de peindre vne croix noire au dessus de leurs machoires.

Les habitans du pays nommé particulièrement de Tunes ne sont guere riches principalement ceux qui sont nobles, qui n'exercent nulle sorte de trafic. Leurs mœurs sont semblables à celles des autres Prouinces: excepté que ceux de celles cy sont plus verfez aux lettres que les autres, ceux d'aupres de Carthage sont superbes au possible, combien qu'ils soient du tout miserables.

Au reste tout le pays qui est pres de la mer est plain de Corsaires qui escument continuellement, & rafflent tout ce qu'ils rencontrent. Il y a force Chrestiens qui sont tous esclaves, & particulièrement en la ville d'Alger, on en compte 25. mille, qui ont les humeurs, & les mœurs des pays, où ils sont nez; mais viuent à la discretion de ceux qui les ont sous la puissance.

R I C H E S S E .

Ces pays ne peuuent faillir d'estre riches, puis que les marchands y abordent de tous costez, excepté à Tripoli, où les escumeurs de mer font leur demeure ordinaire, à raison de quoy les Venitiens, & Geneuois qui auoient accoustumé d'y aller trafiquer fuyent ce lieu comme dangereux.

On voit à Constantine vn grand nombre de marchands qui vendent des draps, & de la laine, cōme aussi de l'huy le, de la soye, & de la toille, & beaucoup

d'autres choses. Les Geneuois, & quelques autres vont à Bonne pour faire em-
ploire de grains & de beurres, & les mesmes se transportent à Tunes en grand
nombre pour le trafic, de mesme que les Venitiens, & plusieurs autres mar-
chands.

La ville d'Alger a deux portes l'une de mer l'autre de terre, dont l'entree
rend pres d'un million d'or.

La nourriture du bestail rapporte vn fort grand profit aux habitans de ces
pays, & le grand nombre des esclaves qu'ils font traualler leur est vn profit
incestimable.

R E L I G I O N.

Tous ceux de ce pays font profession toute ouuverte de la loy de Mahomet,
de laquelle nous parlerons à fonds, lors que nous traiterons en general de
la Religion des Turcs. Et quant aux esclaves Chrestiens ils y viuent en leur Re-
ligion avec vne infinité de miseres, estatis traitez de mesme, ou peut estre plus
rudement que ceux qui se trouuent dans les terres de l'Empereur de Marroc.



L E G Y P T E E T L A

T R O G L O D I T I Q V E S A

V O Y S I N E.

S O M M A I R E.

Le Royaume de l'Egypte se trouuent plusieurs choses dignes de remarque s'il y en a au-
ant monde; mais auant que de les toucher l'Auteur expose l'estiue du pays & la plu-
part des noms dont les Anciens ont baptisé l'Egypte. D'où les Egyptiens ont tiré leur origi-
ne. L'Estendu de ceste Prouince en longueur & largeur. Sa figure ressemblante à vne ban-
de de soye de son long. Sous quel climat & en quel parallele. Les diuerses paritions que
les anciens ont fait de ces pays, & comme iadis elle estoit diuisee en haute & basse. Le grand
nombre de ses villes iusqu'à 26. mille, du regne d'Amasis: Le nom des plus renommées
entre lesquelles est Syene où se monstré vn puits fort profond auquel on ne voit point d'om-
bre. Soleil entrant au signe de l'Escruffe: Memphis celebre pour la demeure des Roys
d'Egypte, & pour le voisinage des Pyramides mises entre les sept miracles du monde. La
ville du Caire de figure triangulaire qui a dans son enceinte vne Tour par le moyen de
laquelle on cognoist & prenoit la fertilité ou sterilité futures de tout l'Egypte. Alexandrie,
ville basse en forme de Croissant, où l'on voit de belles Cisternes, les ruynes des anciens Pa-
lais de Cleopatra & du Roy Coste pere de S. Catherine. Deux Esquilles hautes de dix toises
en autres singularitez. Damiette & autres. Le Nil fleuve admirable en son nom qui en
ses lettres porte le nombre des iours de l'année, & celebre pour ses sept bouches qui inondent
les terres d'Egypte les rend fertiles: La source duquel ignorée des anciens a esté descouuverte
en nostre temps. Entre les superbes edifices de ce Royaume sont les sepulchres des Roys, les
obelisques, les Sphinx, les Pyramides. Vient en suite la consideration de ses richesses & au-
res.

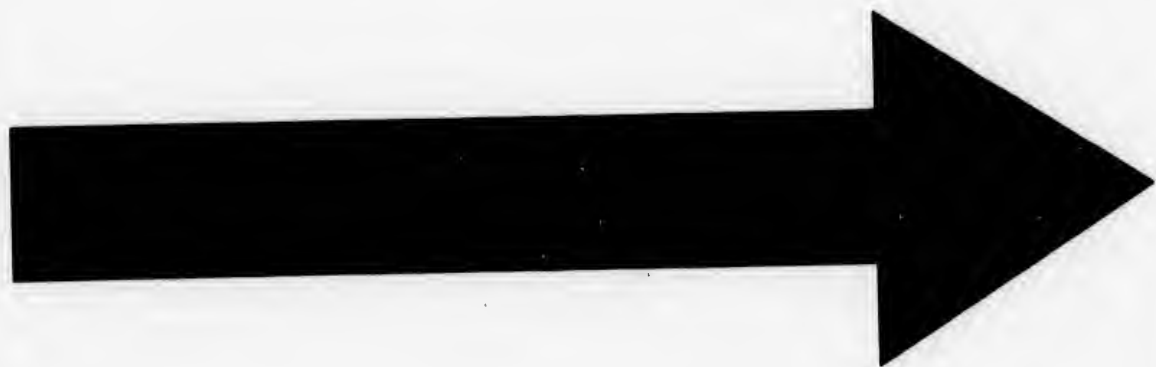
ces

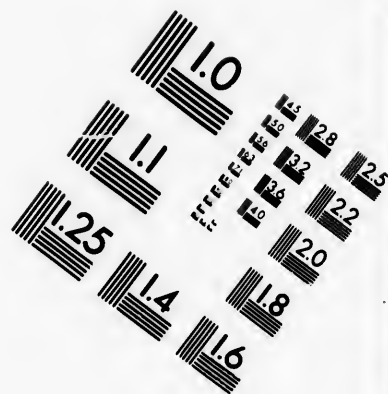
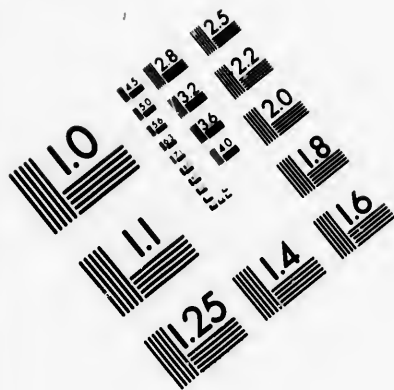
Bonne pour faire em-
tent à Tunes en grand
plusieurs autres mar-
terre, dont l'entree
aux habitans de ces
aillet leur est vn profit
de la loy de Mahomet
traiterons en general de
ils y viuenc en leur Re-
sme, ou peut estre plus
Empereur de Marroc.



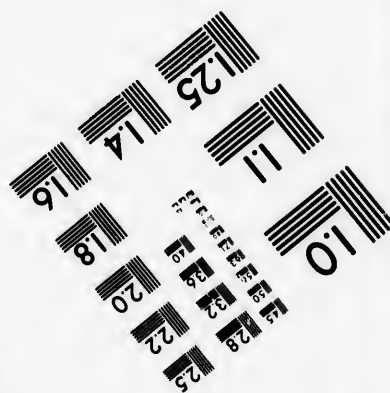
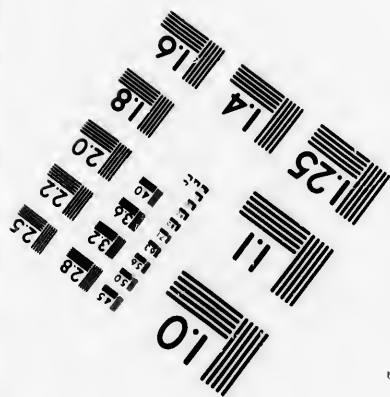
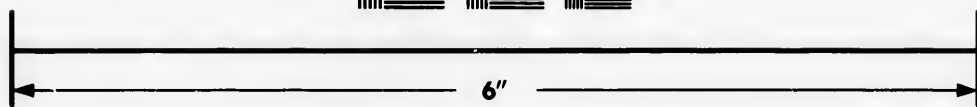
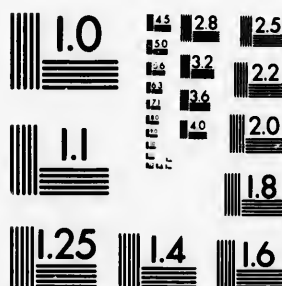
E L A
E S A

es da remarque s'il y en a au
affieito du pays & la plura-
Egyptiens ont tiré leur origi-
ure ressemblante à vne ban-
Les diuerses partitions que
en haute & basse. Le grand
Le nom des plus renommées
en quel on ne voit point d'ou-
bre pour la demeure des Roys
sept miracles du monde. La
vne Tour par le moyen de
le tout l'Egypte. Alexádrice,
es, les ruynes des anciens Pa-
Esguilles hautes de dix ioues
admirable en son nom qui en
ses sept bouches qui inondant
des anciens a esté descouuertes
les sepulchres des Roys, les
deraison de ses richesses cau-
ses





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
70
78
88
100

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
15
20
25
28
32
36
40
45
50
56
63
70
78
88
100

© 1982

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

see
sye
L.
les
ba
tiq
cap
qu
for
de
be
m
pa
im
le
qu
fa
Re
fi


A
m
P
P
a
v
m
d
P
q
t
c
d
d
r
r
C
f
t

sees de l'abondance de toutes sortes de grains, coton, sucre, vins de longue garde, palmiers, sycomores, grenades, oranges, le tamaris, l'alcane seruant au tenel des Egyptiens: Metaux: L'amestibe & autres pierres precieuses: pierres acutes ou d'angle doüees de telle vertu qu'elles font surprendre & recognoistre les larrons. Et prez du Caire croist l'arbre portant le baume. Quant au naturel des Egyptiens, & grande subtilité d'esprit, il suffit dire que l'antiquité leur a donné & attribué l'inuention des sciences: les femmes s'y trouuans mesme capables d'exercer la marchandise, & faire tous autres offices de l'homme: ce qui se practiquoit anciennement. Le reste du discours de l'Authent est fort notable touchant l'ancienne forme du deuil des Egyptiens. Leur façon d'escrire de la main droite à la gauche, & les deux sortes de liures dont ils vsaient, l'une sacree, & l'autre commune & profane. Les vestemens des Prestres: leurs sacrifices: leurs viandes, les festins à la fin desquelz monstroit vne squelette ou corps mort: Les poupes des funerailles & obseques tant Royales que des particuliers. Les Deitez qu'ils adoroient sous la figure de toute sorte d'animaux. Leur naturel, façon de viure, & Religion de ce temps. Leurs loix & coutumes: anciennes faites sur le trafic, & le larcin: & touchant le mariage de leurs Prestres. L'authorité des Roys, l'ordre qu'ils tenoient à traiter les affaires: & leurs ceremonies au sacrifice du Taureau qu'ils faisoient aux Dieux. Finalement & pour le dernier poinct est representé quel est l'estat de la Religion à present en Egypte, & quelle est la maniere de viure des Chrestiens appelez Coftes ou Chrestiens de la Ceinture.



VEL QVE S anciens Authent ont voulu que l'Egypte fust vne ^{XXXII.} partie du monde, separee de l'Afrique & de l'Asie, entre lesquelles ils l'enferment.

Les autres qui prennent le Nil pour la vraye borne de l'Asie, & de l'Afrique, mettent vne partie de ce pays en Asie, & l'autre en Afrique.

Mais Ptolemee, & plusieurs autres qui ont pris le golphe Arabe, ou la mer rouge pour vne borne plus commode de ces deux parties, ont logé l'Egypte en Afrique.

Elle fut iadis nommee Aerie, Aetie, Potamic, Ogygie, Melambole, Hephestie, Myare, & Erhiopie encore, à cause des Ethiopiens qui s'y tenoient, ainsi qu'Estienne, & Eustathie nous rapportent. Mais le nom d'Egypte luy vint de l'un de ses Roys, frere de Danaus, ou de la riuere du Nil, qui le nommoit autrefois Egypte: ou des peuples de Merfeu descendans de la race de Cham, qui selon le tesmoignage de Iosephe, furent appelez Egyptiens.

Ce pays a aussi receu plusieurs noms, ou epithetes de diuers auteurs, veu qu'Apollodore le nomme la region des Melampodes, à cause de sa grande fertilité, & suiuant Plutarque en Osiris, on luy donnoit le nom de Chemic aux ceremonies sacrees des Egyptiens. Et peut-estre qu'on disoit ce mot au lieu de Chamie, ainsi qu'Ortelius a fort gentiment remarqué, à cause de Cham fils de Noé.

Dans les liures sacrez des Hebreux ceste contree s'appelloit Mesraim, comme dit Iosephe, & Chus, si nous voulons croire à Arias Montanus. Surquoy ie ne veux pas taire que les Egyptiens ont tiré leur origine de Mesraim fils de Chus, qui sortit de Cham fils de Noé. Les Arabes appellent ce pays Mezré, & ses habitans Chibit, du nom de celuy qui domina le premier en ces quartiers.

Les Turcs les nomment Elchebits selon Pinaet, ou bien Elquibet, à ce que dit Marmolie.

Ceste Prouince s'estend en longueur du Midy au Septentrion par vn long espace. Elle a pour ses bornes du costé d'Occident les deserts de Barce, de Lybie, & de Numidie, & le Royaume de Nubie: du Midy le pays de Bugie, & le Nil, ainsi que dit Leon d'Afrique, d'autant qu'il fait en cét endroit vn petit serpentement, & se destourne quelque peu du Ponant au Leuant.

Mais Pline, suiuy de plusieurs pour ce regard, met la fin de l'Egypte de ce costé pres de la ville de Siene, qu'on nomme maintenant Afne. Les autres disent, qu'il a du costé du Midy des Cataractes, qui sont des precipices fort estroits, par lesquels le Nil tombant avec vne grande abondance d'eau, ne semble pas couler, mais se precipiter avec vne grande & extreme violence.

Il a pour sa borne du Leuant les deserts d'Arabie, qui sont entre l'Egypte, & la mer rouge, & toute ceste contrée est deserte, & sans eau a huit iournees de longueur. Il aboutit du Nort à nostre mer, qui est nommée en cét endroit Mer d'Egypte du pays qu'elle borde. Ce qui fait assez cognoistre que les anciens ont nommé seulement Egypte ce qui est habité, & arrosé du Nil, c'est à sçauoir le pays qui est enuironné de grands deserts, commençant depuis les lieux qui sont proches de Siene iusques à la mer Mediterrance. Et ceste partie qui est assise des deux costez du Nil depuis Afne iusques à Alcair, ou au Caire, ressemble à vne bande desployee de son long, si vous en exceptez les destours de la riuiere, comme dict Strabon, qui sont en tres-grand nombre.

Ceste figure est faite par quelques montagnes, pres desquelles le fleuue coulant tout droict, & restreint entre elles, n'est continuellement large de plus de cinq cens stades, ou d'environ trente-sept milles, & mesme il n'a pas par tout ceste mesme largeur. Mais quelques modernes disent qu'il n'est large que de sept ou huit milles, & mesme qu'il est quelquesfois tellement contraint entre les montagnes, que sa largeur est seulement de quatre ou cinq milles.

Mais depuis le Caire ou pres d'iceluy ceste riuiere se diuisant en deux principales branches, donne à l'Egypte vne figure triangulaire, dont les deux costez sont deux canaux du Nil descendant de deux costez dans la mer, c'est à sçauoir à main droicte iusques à l'embouchure Pelusiaque, ou de Damiette, & à main gauche iusques à l'embouchure de Canope, où est à present la ville de Rosette.

La base de ce triangle est la coste de la mer d'Egypte entre l'embouchure de Damiette, & celle de Rosette, qui s'estend l'espace d'environ 300. stades, ou 162. milles d'Italie, selon Strabon, ou suiuant quelques autres de cent septante mille pas.

Doncques la partie la plus Septentrionale d'Egypte, qu'on nomme la basse Egypte, est en forme d'Isle, enfermee de la mer, & de ces deux canaux du Nil, & comprise sous le nom de Delta par les anciens Historiens, Geographes, & Poëtes, pource qu'elle est fort semblable à ceste lettre Grecque.

Ceste Isle a de circuit, selon Strabon, environ trois milles stades, qui font trois cens septante cinq milles d'Italie. Toutesfois les modernes disent, que

Elquiber, à ce que dit

entrien par vn long es-
ris de Barce, de Lybie,
ays de Bugie, & le Nil,
droict vn petit serpen-
t.

la fin de l'Egypte de
tenant Afne. Les au-
ui sont des precipices
de abondance d'eaux,
grande & extreme vio-

ui sont entre l'Egypte,
ans euaui huit iournees
est nommee en cét en-
ict assez cognoistre que
habité, & atrosé du Nil,
fers, commençant de-
Mer Mediterranee. Et ce-
sne iusques à Alcair, ou
ng, si vous en exceptez
qui sont en tres-grand

pres desquelles le fleue
ontinuellement large de
milles, & mesme il n'a
odernes disent qu'il n'est
quelquesfois tellement
lement de quatre ou cinq

diuisant en deux princi-
aire, dont les deux costez
dans la mer, c'est à sça-
ue, ou de Damiette, & à
où est à present la ville de

te entre l'embouchure de
l'environ 300. stades, ou
les autres de cent septante

ote, qu'on nomme la bas-
& de ces deux canaux du
ens Historiens, Geogra-
ble à ceste lettre Grec-

ois milles stades, qui sont
les modernes disent, que

ce Delta contient de circuit environ trois cens milles, veu que depuis la ville de Rosette iusqu'à Damiette on conte cent quarante milles, & chaque canal est long de septante milles. Ptolemee appelle cecy le grand Delta, lequel il diuise encor en petit, & troisieme: appellant petit Delta ce qui est contenu entre le fleue de Bubaste, & de Busire, & troisieme ce qui est compris entre les riuieres de Bubaste, & d'Achribe.

Tous prennent presque la longueur de l'Egypte, depuis la ville d'Asne iusques à la mer Mediterranee; & ceste estenduë est, selon Pline de cinq cens octante cinq mille pas, mais quelques modernes disent qu'elle contient environ 500. milles.

Leon d'Afrique estend la longueur de ce pays par delà Asne, iusques à la grande & ancienne Afne, qui est esloignee du Nil d'Egypte d'environ 80. milles du costé d'Orient: & de Midy sur la frontiere du Royaume de Nubie, & des peuples de Bugie. Le mesme auteur le fait long de quatre cens cinquante milles d'Italie: mais à cause qu'il les fait plus grands qu'il ne faut, il est besoin selon l'opinion de Sainct d'y adiouster vn quart, tellement qu'il y aura environ cinq cens soixante deux milles ordinaires.

Il est assis assez pres du Tropique de l'Escruesse, en tirant vers le cercle Arctique entre le septiesme & le dixiesme parallele, principalement sous le second climat. A raison de quoy son plus grand iour d'Esté est d'un peu plus de 13. heures & demy, & aux parties plus Septentrionales il ne passe de guere 14. heures. Il est enclos entre le Meridien d'Alexandrie & de Teneffe ou Tenezze: dont le premier passe par le 60. degre & demy, & l'autre pres du 63. degre & vn quart.

Nous trouuons diuerses diuisions de ce pays dans les auteurs, veu que ceux qui separent l'Asie de l'Afrique par le moyen de la riuere du Nil, diuisent ceste Prouince en trois parties, c'est à sçauoir en l'Egypte d'Asie, autrement Thebaid, & maintenant Seid, ou Said; en l'Egypte d'Afrique, qui est la partie qui tire au Ponant: & en la basse Egypte, comprise vers le Nort entre la diuision du Nil sous la forme de Delta.

L'Egypte estoit encor diuisee anciennement en haute & basse. On nommoit haute la partie longue & estroite, qui commence aux cataractes au dessus de Syene sur la frontiere d'Ethiopie, & finit pres du Caire. La basse comprenoit ce qui estoit enclos entre les deux canaux du Nil depuis le Caire iusques à la mer Mediterranee sous la forme de la lettre Delta, ou d'un triangle.

Il y en a d'autres qui diuisent ceste Prouince en haute, moyenne & basse. Ils prennent la basse depuis la frontiere susdite d'Ethiopie, & l'estendent seulement iusques à Antinoë, ville assise sur le Nil, que Leon d'Afrique appelle Archius: & ceste cy est mesme chose que la Thebayde ou le pays de Sahid.

Ils prennent pour moyenne Egypte la partie qui est entre la ville d'Antibe, & le sommet du grand Delta, qui se nomme Heptapolis, & Heptanomie.

La basse Egypte est selon ceux cy la partie comprise sous la figure de Delta, & ceste cy fut appellee par les Romains Augustamnie, ou Augustamie. Iustinian la diuise en ses Nouuelles Constitutions en premiere & seconde.

Enfin Leon d'Afrique apporte la diuision de l'Egypte, qui fut faite lors que les Mahomerans s'en rendirent maistres. Il la diuise donc en trois regions, c'est à sçauoir en celle de Sahid, c'est à dire terrestre,

qui est depuis les frontieres de Bugie iusques au Caire, & c'est icy la haute Egypte: en l'Errific, qui est la contree Occidentale du Nil depuis le Caire iusques à Rosette; & en la Bechric, ou Marennue, qui du costé d'Orient est proche de la riniere du Nil.

Il faut aussi scauoir que l'Egypte fut autresfois diuisee par Alexandre en plusieurs gouuernemens: & que les Romains practiquerent apres mesme chose. Herodote met dixhuit gouuernemens, ou Nomes: Strabon 19. Ptolemee 46. Pline enuiron 50. Mais Ortelius a recueilly de diuers auteurs plus de 66. Nomes.

Pour le regard de ses villes, quelques-vns ont escrit qu'il y en auoit autresfois enuiron 26. mille lorsqu'Amasis regnoit, & Diodore dit qu'on en voyoit encor de son temps trois mille. Mais Ortelius n'en a peu trouuer que trois cens, quelque diligence qu'il ait apporté en ceste recherche. Tellement qu'il faut croire que ces anciens auteurs comprenoient en ce compte les bourgs & les villages. Toutesfois nous ne nions pas que les guerres des Syriens, des Ethiopiens, & des Romains n'ayent ruiné plusieurs villes. Mais laissant ceste dispute, ie dy que les plus renommées d'Egypte estoient Syene, Thebes, qu'on nommoit aussi Diospolis, Teentyre, Heliopolis, Memphis, Babylon, Alexandria, Peluse, & quelques autres.

Syene, maintenant Aine est précisément sous le Tropique de Cancer, ou de l'Escreuiffé. Ce fut en ce lieu, selon le tesmoignage de Pline, qu'on fit vn puy fort profond, auquel on ne void point d'ombre lors que le Soleil est au commencement de l'Escreuiffé.

La ville de Memphis assise pardelà le Nil du costé d'Occident fut autrefois la demeure des Princes d'Egypte, & les Pyramides, dont les auteurs ont fait tant de mention, en sont bien peu esloignées. Le Caire succeda au lieu de cete ancienne ville, & fut le sejour ordinaire des Soudans d'Egypte.

Il est vray que plusieurs tiennent que le Caire est au mesme lieu où l'on voyoit iadis Babylon. Car Bellon qui a esté par tous ces pays, semble assurer que la ville nommée Babylon par les anciens estoit vn peu au dessus du Caire. Et de fait on void plusieurs ruines, & restes de beaux & magnifiques bastiments en ce lieu, qui est aujourd'huy vn village, où il demeure assez bon nombre de Chrestiens Grecs, & Armeniens, & l'on y void vne chapelle, où il y a vne voûte sous terre, où l'on dit que la bien-heureuse Vierge demeura cachée avec son fils nostre Seigneur, lors qu'elle s'enfuyt de Iudee.

La ville du Caire est plus longue que large, & sa forme est triangulaire. Elle est fort grande, & ceinte de murailles, non toutesfois de tous costez, pource que la plus grande partie est bordée du Nil qui luy sert de muraille. Hors du pourpris des murailles on voit beaucoup de bastiments, & vn fort qui est en l'vn des coings sur le rocher, où quelques degrez ont esté taillez, & dont la demeure est saine & agreable: d'ailleurs qu'en regardant des fenestres, & iettant sa veüe tout à l'entour le plus auant qu'il est possible, on void tout le pays d'Egypte.

La plus grande partie des maisons est couuerte d'vn double paué à cause de la chaleur, & les portes des maisons sont tellement basses, & estroites, qu'il se faut baisser par necessité lors qu'on y veut entrer. Toutesfois les maisons des grands ont des portes qui sont hautes comme celles qui sont en Europe.

Il y a en ceste ville comme vne tour solide, par le moyen de laquelle l'on connoit la fertilité qui doit estre en Egypte toutes les annees, en y remarquant combien la riuere du Nil vient à croistre: car il y a diuerses marques par lesquelles on iuge de la recolte. Car quand le Nil paruiet au plus haut trou, l'on vient à recueillir du bled en abondance; & de ceste sorte ils iugent des biens qu'ils doiuent auoir selon la hauteur de ceste eau. Toutefois le Baron de Beauuau en son Voyage, dit que c'est en vne Mosquee nommée Elchial, que l'on mesure combien le Nil croist en vne colonne qui s'y trouue. Mais Palerne en ses Peregrinations dit que c'est en vne Isle pres du Caire que l'on va prendre garde à la hauteur de ceste riuere, de laquelle nous ferons menti on en parlant de la qualité de l'Egypte.

Il y a aussi dans le Caire vn lieu ceint de muraille, nommé Bafestan, où l'on vend force argenterie, draps d'or, d'argent, & de soye, & quelques rares especeries. C'est là que beaucoup de gens accourent, & s'assemblent ordinairement, pource que l'on y void ce qui se peut trouuer de plus rare en toute la ville. Quelques vns disent que toute ceste ville a plus de huit milles de circuit, & plus de 24. mille rues qui se ferment la nuit.

Il y a dedans & dehors la ville de fort beaux iardins, qui outre les herbes ordinaires portent des cannes de casse, du tamaris, des palmiers, des sycomores, des oranges, des citrons, & des limons sauages, & encores des cannes de sucre, & les hayes qui entourent ces iardins, sont toutes pleines de Chameleons.

Au dessus de Materce, qui est vn beau iardin assez pres du Caire, l'on void vn Obelisque dressé, plus grand, & plus gros, que ceux qui sont en Alexandria, & mesme que celuy qu'on void en l'Hyppodrome à Constantinople.

Quant aux Pyramides d'Egypte, à ce que dit Bellon, elles sont en vn lieu esleué, & commencent à paroistre de quarante mille pas loing. Les Egyptiens nomment, comme il dit, ces Pyramides, Pharaons; & elles semblent plus admirables à ceux qui les regardent de pres, que les Autheurs ne les ont descrites: car les anciens ourages des Romains sont bien peu de chose au regard de ces merueilleuses masses de pierre. On les void en vn lieu fort desert, à quatre milles loing du Caire, à trois iets de pierre par delà le Nil. La plus grande surpasse aussi en beauté toutes les autres. Elle a par le pied trois cens pas de carrure, qui sont douze cens de tour, & sa hauteur peut auoir six cens pieds. Les pierres dont elle est faite, sont presque esgales, ayans trois pieds de long, deux de large, & autant d'espaieur; & quoy que le sommet semble fait en pointe, à cause de sa hauteur, toutesfois il est fait en terrasse de vingt & vn pied de carrure.

Le Baron de Beauuau, de qui j'ay tiré ce que dessus, dit qu'en entrant dedans il descendit enuiron cinquante pas premierement, puis remontant enuiron 40. il tira par vne allée large de quatre pieds, haute de cinq, & longue d'enuiron trente pas, qui auoit au pied vne petite chambre carree d'enuiron huit pas, mais toute ruinee & pleine d'ordure: & retournant par la mesme allée, il vid à main droite la bouche d'vne cistern fort grande, & profonde, & montant soixante-huit marches il entra dans vne chambre fort haute, reuestuë de marbre, longue de quarante pieds & demy, & large de vingt & vn, où l'on void vne grande pierre creuse de marbre Thebaïque, espaisse de trois, ou quatre doigts, longue de douze pans, large de cinq, & profonde de cinq & demy. La

Pierre en est si fine, que frappant dessus avec vne autre, elle sonne clair comme vne cloche.

Voilà ce qu'en dit ce Cavalier, au dire duquel ie m'arreste, comme estimant qu'un homme de sa qualité met les choses ainsi qu'elles sont, sans les desguiser en aucune sorte.

Belon dit qu'elle a des degrez qui s'aduancent par dehors, & trois cens vingt quatre pas en chacun de ses costez. Dauantage, qu'il y a depuis la base iusques au sommet deux cens cinquante degrez, dont le chacun est de la hauteur de 5. semelles, à raison de neuf pouces pour semelle. Il dit que sa largeur est telle, qu'un bon & fort archer estant en son faiste, & descochant en l'air vne fleche, ne la pourra pas faire aller si auant, qu'elle ne tombe sur ses degrez, au lieu d'aller par delà la base. Il dit que son sommet est plein, & a deux pas de diametre, & que cinquante hommes s'y penuent tenir à leur ayse.

Ie ne parleray point des autres, d'autant que ce seroit vne curiosité superflue: mais ie diray seulement qu'un peu au dessous de la Pyramide l'on void le grand Colosse du Sphinx, proche du canal du Nil. I'en laisse la description, pour ce que Plin, Herodote, & quelques autres, l'ont assez suffisamment faicte.

La ville d'Alexandrie fut autresfois vne des premieres villes du monde: veu qu'elle cedoit seulement à Rome pour le regard du nombre des habitans. Elle est assise, selon le Baron de Beauuau, en vn lieu sablonneux, & sur le bord de la mer, bastie en forme de croissant, plus large, que longue, & diuisee en vieille, & nouvelle. La premiere a bien trois milles de long, ayant au dedans outre plusieurs choses rares, deux montagnes de sable qui y sont encloses. Ses anciennes murailles sont encores debout, mais le dedans est presque deshahité. Tous les bastimens sont creux au dessous, & remplis de cisternes, qui sont soustenuës par tout de pilliers de marbre, à cause de la necessité de l'eau, d'autant que l'on n'en a point d'autre que celle que l'on conduict du bras du Nil appellé Caliz, par certains canaux, pour remplir ces cisternes vne fois l'annee, qui est le quinziesme d'Aoust.

Il y a là de fort belles & grandes ruës, ausquelles l'on peut voir plusieurs antiquitez, & ruines, entre autres l'on y void les ruines du palais du Roy Coste, pere de sainte Catherine, & pres de là six colonnes de marbre, de vingt pans de tour, & hautes de troistoises hors de terre. On y void aussi le long d'une ruë le lieu où saint Marc fut decapité, & il y a là vne Eglise où les Cossites gardent la pierre sur laquelle la teste luy fut trenchée, & la chaire où il prechoit.

Il y a encores vne Eglise dediee à sainte Catherine, où l'on void vne colonne carree, sur laquelle on trencha la teste à ceste vierge.

Pres des murailles du port l'on void deux esguilles presque semblables, toutes graues de lettres hieroglyphiques, dont l'une est toute couchée, & couverte la pluspart de terre: l'autre est haute de dix toises hors de terre, ayant vnze pieds de carrure.

On void plus haut la place où estoit anciennement le Palais de Cleopatre, où elle auoit vne gallerie qui aduançoit sur la mer, ainsi que l'on peut voir par ses ruines.

Hors de la ville l'on void vne colonne que Cesar fit dresser en memoire de la desfaite de Pompee, qui est de marbre, & assez haute: la base, & les chapi-

reaux sont de quatre vingts pieds de Roy, & il y en a vingt-huict de tour.

Quant à la ville neuue, elle est vn peu plus plaisante, assise en vne plaine, ayant à main gauche le vieil port, qui est deffendu d'vn chasteau de la vieille ville: mai. à cause de sa difficulté on ne s'en sert plus que pour mettre quelquesfois des galeres, & des galiotes.

A main droicte l'on void le port neuf, qui n'est qu'une plage combatuë de la Tramontane, ou du vent du Nord: mais il est deffendu d'vn costé, & d'autre de deux chasteaux qu'ils nomment Farios, dont l'vn est sur vne petite Presqu'isle, & n'a point d'autre eau douce que celle que l'on y porte des cisternes de la ville.

L'autre est vis à vis, & il faut que tous les vaisseaux passent à la mercy de l'artillerie de ces deux chasteaux, & sans ces deux ports, la ville seroit en peu de temps deshabitee pour le mauuais air qui y est.

L'Isle du Phare, que l'on met vis à vis d'Alexandrie, n'est plus vne Isle, comme du temps de Cesar, & de Ptolemee: car ce lieu est ioint à la terre ferme; & a vn chasteau plein d'incommodité, pource qu'il y faut porter tous les iours sur des chameaux de l'eau qu'on puise aux cisternes d'Alexandrie.

A demie iournee au dessus d'Alexandrie, l'on void Rosette, belle ville, assise sur le Nil, à 8. milles, ou enuiron de la mer. Les maisons y sont bien basties & enrichies de dorure, & de peinture, choses rares en ces Prouinces.

La ville de Damiette est aussi fort renommee, & assise pres de la mer Mediterranee: c'est celle que les anciens nommoient Pelusium, & qui fut aussi appelée Eliopolis, du nom du Prince Elic, ou Alic, qui l'auoit ceinte de trois murailles. Suidé la nomme Clef de l'Egypte: mais Ortelius estime que Pelusium est ce qu'on appelle auioird'huy Teneze.

Outre ces villes, il y en a encores d'autres assez renommées, comme Michael, qui est presque aussi grande que le Caire; & Fuca, ou Foua, qui est apres le Caire plus grande que toutes les autres, & a vis à vis l'Isle d'Edibeb, que le Nil fait en ce lieu. Il y a encores vn grand nombre de villes, & villages en Egypte, principalement pres de la riuere du Nil, qui les tend agreables, & leur est extrêmement commode.

Quant aux villages qui sont esloignez du Nil, les habitans les ont fait en des lieux hauts, pour éviter le desbordement de l'eau: les maisons y sont basties d'vn limon espais, gras, & fort tenant, & les couuerts sont pointus: toutefois il s'en trouue aussi qui sont plains.

Pour le regard des Troglodytes, ils occupent le pays qui est outre le riuage de la mer rouge, qui est à main droicte, & l'Egypte. Ptolemee les appelle Arabes Ichtiophages: & Castalde dit que ce pays se nomme maintenant Siriac: mais il semble que les modernes l'appellent à present Arabie Troglodytique.

Les lieux principaux de ce pays sont Grondol, ou Corondol, avec vn assez bon port.

Alcoffer, ou Chozair, que quelques-vns prennent pour l'ancienne Berenice de Ptolemee. C'est là que les montagness'ouurent pour donner passage aux fruiets qu'on porte du pays des Abyssins.

Il y a aussi Suaquen, qui est la Ptolemais de Mele, selon l'opinion d'Ortelius. Pline la nomme Epitheras, & Ptolemee Theron. Pres de ceste ville il y a vn fort bon port. Le Turc y tient ordinairement vn Bassa, qui commande à toute la contrée.

On void aussi pres de la mer rouge, & comme à la teste du golphe Arabique, la ville de Suez, que Pierre Gilliez, & Belon prenent pour l'Arfinoé de Ptolemee. Zieglere la prend pour la Portie de Strabon: mais quelques autres tiennent que c'est Hero, ou la cité des Heros, qui estoit florissante au possible du temps des Ptolemees Roys d'Egypte & des Romains, à cause de force marchandises qui y venoient des Indes & d'Arabie, qui estoient portees de là par le Caire, & par Alexandrie en Egypte. Mais aujourdhuy elle n'est guere marchande ny peuplée, à cause de la grande difficulté de toutes choses, combien que le Turc ayt fait tout ce qu'il a peu pour la rendre bien habitée.

QUALITE'.

L'EGYPTE est seulement arrosée de la riuere du Nil, qui rend son terroir de grand rapport. On a donné beaucoup de noms à ce fleuve, dont on rapporte diuerses raisons: car Diodore l'a nommé *Aetos*, c'est à dire, Aigle, à cause de la vistesse de son cours vers les caratactes. Il a aussi esté nommé Egypte, d'un Roy du pays, qui communiqua son nom au Royaume, & à la riuere. Festus dit qu'on l'a nommé Melus: & Eustathie, & Plutarque Mela. Cedren, & Epiphane le nomment Chrysorthoas, c'est à dire, coulant en or: & Denys luy donne le nom de Syene. Il fut aussi nommé anciennement Siris, Triton, Diris, Astape, & Astaboras. Les saintes lettres l'appellent Seor, ou Sihor, c'est à dire, trouble, à cause de la bourbe qu'il porte avec luy en Egypte: & les mesmes luy donnent le nom de Gehon & de Phison.

Les Egyptiens l'ont nommé Noym: les Abyssins Tacui, selon Barius, ou Abanhi, selon Martian: les Africains Nil, & ceux du pays Tacasij, & Abanhi. Il y a diuerses opinions touchant la source de ce fleuve, & toutes sont presque incertaines. Mais on sçait aujourdhuy fort asseurement qu'il ne vient pas des montagnes de la Lune, ainsi que Ptolemee asseure, ains d'un fort grand lac nommé Zaire, qui est en la haute Ethiopie, entre le Royaume de Congo, ou Manicongo, & le pays de Monomotapa, ou Benomotapa, sous l'vnziesme degré, ou enuiron de hauteur du pole Antarctique: & c'est aussi chose asseurée que ce fleuve courant par plusieurs, & diuers pays avec beaucoup de serpentemens, fait vn grand nombre d'Isles, dont la plus grande est celle de Meroé. Mais lors qu'il est entré dans l'Egypte, il coule entre des montagnes qui enferment des deux costez, puis il va faire le Delta, apres s'estre espandu par plusieurs destroits & valles: car autant que les montagnes s'estendent, & sont esloignées l'une de l'autre, autant ce fleuve s'estend, ou se restreint, & fait le pays habitable de diuerse figure: & de reche il s'espand par les campagnes, reprenant son cours naturel.

Or le Nil, tandis qu'il coule du long de l'Egypte, est fort semblable à la riuere du Po, à ce que dit Belon, principalement comme elle est depuis Ferrare iusques à son emboucheure: car on peut voyager ayement sur l'un & sur l'autre à voyes desployées, & aller contremont, ou contrebas de la riuere:

Les anciens Auteurs ne sont pas d'accord touchant le nombre des bouches du Nil: car quelques-uns en mettent sept, comme Mele, Strabon, Diodore, & Herodote: les autres neuf avec Ptolemee, & Pline vnze. Mais les modernes asseurent qu'il n'y en a que trois, ou quatre, comme Guillaume de Tyr, & Pierre Belon, qui rapportent ce qu'ils en ont veu, de mesme que quelques au-

tres: car il se diuise en quatre branches à quatre milles loing du Caire, dont les deux sont les deux bouches principales, & nauigables, c'est à sçauoir, celle de Damiette, & celle de Rosette. Toutesfois au temps du desbordement plusieurs riuilleaux auxquels la riuere est diuisee, sont nauigables. Mais en autre temps les grands vaisseaux n'y peuuent voyager, à cause des marescages, & du sable, mais seulement on les peut passer à gué.

Au reste ce fleueue est extremement second, veu qu'il nourrit beaucoup de poissons fort renommez, & outre cela des animaux, & des monstres espouuantables, comme des cheuaux, & veaux marins, des crocodiles & autres, qui sont fort dommageables aux hommes. On dit qu'il ne vient point de vent de ce fleueue, & que son eau est douce sur toutes les autres du monde: & peut estre que c'est à cause qu'elle est fort cuite, & par ce moyen moins espaisse, & plus subtilisee, ou bien à cause de son long cours; que l'on tient qu'il n'y a riuere au monde qui coule par vn si grand espace de terre.

Quelques-vns nous rapportent que le Nil escrit en Grec, en exprimant le nombre que vaut chaque lettre, contient le nombre des iours de l'année, en ceste sorte, N, 50. E, 5. I, 10. A, 30. O, 70. Z, 200.

Le desbordement en Egypte commence enuiron le dix-septiesme du mois de Iuin, auquel temps ceste riuere croist durant quarante iours de suite, & décroist par vn mesme espace de temps.

Cecy arriue lors que l'Ethiopie qui est au dessus de l'Egypte, a ses longues pluyes, principalement aux dernieres montagnes; & lors que ces pluyes ont passé, le desbordement cesse, & la riuere se retire.

Et veritablement c'est chose admirable de veoir croistre ce fleueue, quand les autres décroissent, & de le veoir amoindrir lors que les autres viennent à grossir.

Or durant le temps de son accroissement iusques à la fin de sa retraite toutes les villes d'Egypte sont comme des Isles, pource qu'elles sont assises sur des lieux hauts, afin que le desbordement du Nil ne leur puisse nuire. Tellement que l'on n'y peut aller que sur des bateaux, ou en nageant; & c'est lors que presque toutes les bestes sauuages se noyent, & celles qui peuuent eschapper, s'enfuyent en des lieux plus esleuez: & les animaux domestiques que l'on tient lors dans les estables, y sont nourris par leurs maistres, qui ont auparavant pourueu à leur nourriture.

Au reste, d'autant que la quantité de la cruë du Nil a esté moindre autrefois l'on peut coniecturer qu'elle sera nulle quelque iour, & que le riuage esgalera la hauteur du fleueue.

Il y en a qui tiennent, suyuant le tesmoignage de Strabon, que l'Egypte fut toute couuerte, & submergée anciennement de la mer, iusques aux marescages d'aupres de Peluse, du mont Cassie, & de Serbonide: mais que par le moyen du Nil qui porta continuellement avec son inondation du limon, & de la bourbe, elle deuint telle qu'on la void. Et ce qui fait foy de cecy, c'est vn grand nombre de coquilles de mer que l'on y trouue sous le sable.

Le pays d'Egypte est plain, bas, & sans montagnes; à raison dequoy l'on ne le peut veoir de gueres loing. Son air est chaud, & nuisible, qui fait que pour euitter la grande, & insupportable ardeur de l'Esté, & pour prendre la fraischeur, & receuoir quelque vent, les habitans ont accoustumé, selon le rapport de Leon d'Afrique, de bastir en toutes les villes de fort hautes tours, qui

ont au plus haut, & au bas vne porte, qui est vis à vis des maisons, & le vent vient au bas par le faulte. Toutefois ceste Prouince n'est pas suiette aux vents du Midy, qui sont ardens, comme le reste de l'Afrique: ains elle est principalement exposée aux vents du Nôrd, qui y sont humides, au lieu qu'aux autres pays ils desseichent.

Le pays n'est aussi suiuet aux tremblemens de terre, ny aux pluyes, dont il n'a pas besoin, à cause que la terre est tous les ans engraissee par le grossissement du Nil. Et s'il y tombe quelques pluyes, ce qui aduient toutesfois fort rarement, elles apportent des catharres, des fièvres, des enflures de couillons & autres maladies.

Aureste il est fertile au possible, à cause de ce desbordement du Nil, au defaut duquel on y void vne cherré extrême. Il y a plusieurs fossez qu'on y a faits, afin que les villes, qui sont loing du Nil au milieu de la Prouince, ne fussent depourueues d'eau lors que le Nil viendroit à s'écouler.

Troge assure que la terre d'Egypte est si seconde, qu'il n'y a pays qui porte en plus grande abondance les choses qui sont necessaires pour la nourriture de l'homme.

Aussi plusieurs d'entre les ancienst sont nommé l'Egypte, Grenier de la terre, & Plin assure que la grandeur de l'Empire Romain, n'eust gueres peu durer, sans la richesse, & les grains d'Egypte, d'autant que l'abondance, ou la famine du peuple Romain, ne despendoit que de la riuiero du Nil.

Le mesme dict encorés, que la terre d'Egypte abonde tellement en herbes bonnes à manger, que ce pays se peut aysement, & fort facilement passer de bled.

On doit doncques plustost admirer, que l'on ne peut estimer les richesses d'Egypte, si l'on considere la magnificence, & l'orgueil des sepultures des Roys, le Labyrinth, les Obelisques, les Pyramides, & le Sphinx, qui furent parfaits anteques vne despence incroyable.

Ceste Prouince abonde de toute sorte de grains, & de legumes. Elle a de tous costez de fort bons pasturages, & des olisiers en fort grand nombre. Toutesfois la haure Egypte, ou le pays de Sahid, surpasse toutes les autres parties en abondance de legumes, & de lin, & en nombre d'animaux, de poules, & d'oies.

La partie de la basse Egypte exposée au Leuant, qui s'appelle Estife, produit abondance de fruiets, d'orge, & de ris: & la partie Occidentale grande quantité de coton, & de sucre. On moissonne en ce pays au commencement d'Auril, & tout aussitost on bat le bled, tellement qu'environ le 20. du mois de May, il ne reste plus vn seul espic à couper.

Les champs qui sont autour du Nil, pour la plus grande partie, à ce que dit Belon, sont pleins de ris, & de cannes de sucre. Mais au delà du riuage du Nil on cultiue mal-aysement les iardins, pource qu'il faut par le moyen de certains instrumens que les bœufs portent, auoir perpetuellement de l'eau pour les arroser.

Outre les herbes, & les grains, il y a de fort bon vin, & en grande abondance en diuers lieux: veu que proche du lac Mareotide on recueille de tres-bon vin, qui est de longue garde. Mais il n'y a gueres d'huyles, ny de bois taillis, & mesmes l'on n'y void gueres d'autres arbres que des palmiers, qui ne valent rien pour faire des bastimens. Ces palmiers deuenent merueilleuse-

ment hauts par tout le pays d'Egypte, & l'on a veu, selon le recit de Belon, sortir d'un seul tronc vingt grands arbres separez. Outre les palmiers, les jardins portent aussi des sycomores, de la casse, des grenades, des oranges, & du tamaris; dont la plus grande partie deuiert extrêmement haute: mais les tamaris n'y viennent point sans estre semez, & viennent aussi bien aux lieux secs qu'en ceux qui sont humides. Quant aux sycomores, ils sont si verds, qu'ils surpassent en verdeur tous les autres arbres.

On y cultiue aussi soigneusement vn arbrisseau nommé Alcane, duquel on void des bois taillis. Ils rendent iaunes ses feuilles lors qu'elles sont seiches, & les femmes qui demeurent dans les terres du Turc, en teignent leurs mains, leurs pieds, & vne partie de leurs cheueux. Il y a aussi grande quantité de fleurs & de bonnes senteurs; veu que Plin donne aussi des parfums precieux à l'Egypte, combien qu'il assure que les fleurs n'y sentent gueres bon ordinairement pource que l'air y est plein de brouillards, qui viennent du voysinage du Nil.

Outre les bestes cruelles, & nuisibles, dont ce pays abonde, il nourrit vn grand nombre d'animaux domestiques, comme des beuffles, des bœufs, des chameaux, des cheuaux, des asnes, des moutons, & des chevres; toutes lesquelles bestes y deuiennent fort grandes, à cause de la temperature de l'air, de l'abondance du pasturage, & de la bonne nourriture de l'herbe, arrosée de l'eau du Nil. Entre les autres animaux l'on y voit des moutons gros, & gras au possible, qui ont des queües fort espailles qui pendent a terre: & ces moutons ont la laine noire.

Et pource que ce pays est fort marecageux en hyuer, il nourrit plusieurs oyseaux d'eau, principalement des cygognes, dont l'on void vn si grand nombre en quelques lieux herbeux arrosés du Nil, que l'on en void les champs, & les prez tous couuerts.

Il s'engendre aussi en ce pays vne si grande quantité de grenouilles, que si les cygognes ne les deuoreroient, on ne verroit autre chose. Il y a force chameleons, à ce que dit Belon, que l'on trouue parmy les arbrisseaux, & qui ne viuent pas de vent, comme plusieurs ont escrit, combien toutesfois qu'ils puissent demeurer sans manger toute vne annee.

Or les poules n'ont pas accoustumé de faire esclore, ny de couuer les poussins en aucun endroit d'Egypte, ains l'on se sert pour cét effect de la chaleur des fournaises. Dauantage, ce pays a tousiours abondé en metaux, principalement aux lieux qui sont plus proches de l'Ethiopic, & l'Amethyste, & plusieurs autres pierres precieuses s'y engendent. On trouue vne si grande quantité de pierres Actites, ou d'Aigle, pres d'Alexandrie, que l'on en peut charger des nauires: & ces pierres ont ceste particuliere vertu, qu'elles font surprendre, & recognoistre vn larron, ainsi que Belon remarque en ses Observations.

Les femmes d'Egypte sont fecondes à merueille, de sorte que le plus souuent elles font trois ou quatre enfans à la fois, & mesme on a remarqué que les enfans qui naissoient en ce pays dans le huitiesme mois, ne sont pas en danger de mourir, comme ils sont aux autres contrees.

Pres du Caire, & au lieu nommé Materce, l'on trouue l'arbre qui porte le baume; & aux enuiron d'Alexandrie l'on void vn grand nombre de certaines chevres que l'on nomme Gazelles; & l'on y void aussi force grenades, limons,

oranges, citrons, figues, & cerises, & d'autres sortes de fruiçts que nous n'auons pas en ces contrees. On trouue encores aux enuirons d'Alexandrie grande quantité de legumes, de ris, d'orge, & d'epaute.

Il est vray que ce terroir seroit sterile, si les habitans ne mettoient vne grande diligence à le cultiuer: & principalement aux endroiçts qui sont esloignez du Nil, à cause de l'eau qu'il faut auoir par le moyen des bœufs, & de certains instrumens.

L'Isle d'Edibeb abonde en cannes de sucre, en sycomores, & palmiers, en toute sorte de legumes & en ris.

Quant à l'Arabie Troglodytique, c'est vn pays sterile, sablonneux, desert, & non cultiué, & mesme on l'habite fort peu, à cause que l'on n'y peut auoir de l'eau que bien rarement.

Pour le regard de la ville de Suez, il n'y a point d'eau à deux milles tour à l'entour: car ils puisent d'vn certain puits qui est à deux milles loing de la ville de l'eau, qu'ils portent sur des chameaux, mais elle est vn peu amere & salee.

MOEVS ANCIENNES.

Les Egyptiens ont esté tousiours merueilleusement ingenieux, & spirituels: de sorte que Macrobe nomme l'Egypte, Mere des arts: pour ce que les habitans de ce pays ont inuenté la Geometrie, Arithmetique & Medecine, & plusieurs autres arts. Ils se sont addonnez les premiers de tous aux obseruations des astres, & à la Magic, & aux forcelleries.

Ce furent les premiers qui inuenterent les noms de douze dieux, & qui dresserent aussi des autels, des idoles, & des temples, & qui mirent des figures d'animaux en leurs statues: ce qui fait cognoistre assez clairement, qu'ils ont sans doute prins origine des Ethiopiens, qui ont introduit premierement toutes ces choses au monde, ainsi que Diodore Sicilien. nous raconte.

Les femmes d'Egypte exerçoient iadis la marchandise, tenoient tauerne, & faisoient tout ce qui est de l'office des hommes: au lieu que leurs marys estoient faineans, enfermez en leurs maisons, & s'il falloit porter quelque fardeau, les hommes le mettoient sur leur teste, & les femmes le portoient sur leurs espauls. Les hommes s'accroupissoient pour pissier, & les femmes au contraire faisoient de l'eau toutes droictes, alloient à leurs affaires dans leurs maisons, & banquetoient en plaine rue.

Il n'y auoit femme en Egypte qui peust estre Prestresse au temple d'aucun Dieu, ny d'aucune Deesse. Et quant aux Egyptiens, ils n'estoient consacrez à vn Dieu particulier, mais à tous ensemble. Il y auoit vn souuerain Pontife esleu d'entre les Prestres, qui laissoit à son decez son fils successeur de sa dignité, & souuerain Prestre. Les enfans legitimes, selon l'ordonnance du pays, ne refusoient de nourrir leurs parens, & n'y estoient nullement forcez, au lieu que les femmes y estoient contrainctes, si par fortune elles faisoient les reues.

On voyoit plusieurs autres peuples, qui auoient de coustume en portant le deuil, & plorans leurs morts, de conurir leur teste de bouë, & de laisser croistre leur barbe, & leurs cheueux. Mais les Egyptiens se faisoient tondre, & coupoient leur barbe, & paistrilloient la paste avec les pieds, & avec les

ains, & quelques-vns disent qu'ils ont introduit les premiers la circoncision parmy les hommes. C'est l'opinion des anciens auteurs Grecs qui ignoroient l'histoire sacree des Iuifs.

Ils escriuoient en tirant de la main droicte à la gauche, comme on le void encor pratiquer aux Hebricux, aux Arabes, aux Turcs, & aux Persans. Leurs femmes portoient simplement vne robbe, & les hommes, comme plus mols, & effeminez en auoient deux.

Ils vsoient aussi de deux sortes de lettres, l'vne qui estoit sacree, & l'autre permise à vn chacun, ou pour le dire en vn mot commune: mais cecy estoit tiré des Ethiopiens. Il falloit que les Prestres razzassent de trois en trois iours le poil qui estoit sur tout leur corps, afin qu'ils ne portassent aucune souillure au temple & au sacrifice. Ils portoient des vestemens de lin tousiours fraichement lauez, blanc, & nets, disans qu'ils se tailloient le prepuce pour estre plus nets, & qu'il estoit plus seant d'estre sans ordure, qu'autrement en quelque sorte que cefust. Ils auoient des souliers faits du bois d'vn arbre qu'on nomme Papier.

Ils ne feroient en Egypte des febies, & n'estoit permis d'en manger, si par fortune on y en portoit de quelque autre pays: & mesme il fut deffendu aux Prestres de les regarder, pource qu'ils croyoient que ceste espee de legume estoit souillee, & impure. Leur coustume estoit de se lauer tous les iours d'eau froide, trois fois de iour bien souuent, & deux fois la nuict. Les Sacrificateurs Egyptiens ne mangeoient iamais les testes des animaux qu'on auoit sacrifiez, ains ils les maudioient premierement avec des execrations estranges, & de mots cruels & abominables, puis les vendoient au premier estranger qui passoit, ou s'il ne se trouuoit marchand pour les acheter, on les iettoit dans le Nil.

Tous les Egyptiens immoloient les bœufs, les taureaux, & les veaux: mais il estoit deffendu de sacrifier les vaches & les genisses, à cause qu'elles estoient dediees à la Deesse Isis, à laquelle ils portoient vn honneur particulier. Ils viuoient de pain de seigle, & vsoient de bieré, à cause qu'il n'y croissoit point de vin. Ils mangeoient aussi des poissons cruz en partie, & seichez au Soleil, ou salez & confits en leur saumure. Ils auoient aussi pour leur viande des oiseaux cruz & salez, & les plus riches d'entr'eux mangeoient des cailles & des canards qu'ils tenoient pour leurs plus grandes delices.

Lors qu'il estoient assemblez en quelque festin, & apres que le repas estoit finy, il y en auoit qui portoient vn corps mort fait de bois, ou autrement bien representé, ayant vne ou deux coudes de hauteur, & monstroient ceste figure à chacun de ceux qui assistoient au festin, luy disant, boy & mange, & regarde cestui-cy: car ayant vescu à ton aise, tu luy seras semblable apres ta mort.

Lors que les plus ieunes rencontroient ceux qui les deuançoient en aage, ils se detournoient du chemin pour les laisser passer, & les voyans venir en vne assemblee, se leuoient pour leur faire place, & donner leur siege: & lors qu'ils se rencontroient par les ruës, ils se saluoient sans parler, tendant seulement la main, & l'abbaisant iusques aux genoux.

Ils portoient des habillemens de lin frangez aux manches, qu'ils appelloient Casilites, iertans par dessus des manteaux blancs pour les couvrir: car les vestemens de laine estoient deffendus quand on entroit dans les temples, & l'on n'eust osé les enterrer avec le corps d'vn trespassé.

Ils estoient fort sobres, veu qu'ils ne mettoient sur la table que du veau, & quelque oye, & il y auoit certaine mesure de vin ordonnee à vn chacun par repas, afin qu'on ne remplist le ventre plus que de raison, & que personne ne beust iusqu'à s'enyurer.

Les Roys vsioient avec telle douceur enuers leurs suiets, qu'ils gaignoient le cœur & l'amitié d'vn chacun: de sorte que non seulement les Prestres, ains tous les autres, auoient plus de soucy de la conseruation & prosperité du Roy que d'eux mesmes, ou de leurs femmes & enfans.

Lorsqu'un Roy estoit mort, c'estoit pitié de voir le deuil que tons en menoient en general, deschirant leurs habies, & fermant les temples, n'allant ny à foires, ny à marchez, ne solemnifant aucune feste, souillant leurs testes de bouë l'espace de deux mois douze iours, portant vn linge ceint dessus les bras, & s'assemblant deux fois le iour deux ou trois cens, tant hommes que femmes, ainsi accoustrez, pour renouveler le deuil, & la complainte, chantant cependant en vers les vertus, & la saincteté de vie du Roy qui estoit mort en dernier lieu.

Durant tout ce temps ils ne mangeoient d'aucune viande cuite, & s'abstenoient de boire du vin, & de toutes viandes delicieuses. Ils ne se lauoiert, ny oignoient, ny ne couchoiert dans le liët; & n'auoiert alors la compagnie de leurs femmes, ains durant tout ce temps ils pleuroient & lamentoient la mort du Roy, comme de leur enfant propre.

Ainsi que toutes ces choses se faisoient, on dresseoit tout l'appareil des funerailles, & le dernier iour, le corps estoit porté deuant la porte, & sur l'entree du tombeau & sepulchre, où l'on recitoit vn abtége & sommaire de la vie, & des actions du Roy defunët; & lors il estoit permis à chacun d'accuser le trespasse.

Les Sacrificateurs assistoient encor en ce lieu, & loüoient la vie passée de ce luy dont le corps estoit exposé à la veuë du peuple; qui approuuoit avec battement de mains, & force acclamations ce qui estoit de louable, rejetant avec vn grand fascheux bruit les choses qui luy desplaisoient au discours de ceste vie. C'est ce qui a bien souuent causé que plusieurs Roys, dont le peuple estoit ennemy; & des actions desquels le peuple s'offençoit, en oyant faire le discours, furent prieuz de l'honneur de leurs obseques, & de la pompe accoustumee aux funerailles des Roys. Et ce fut véritablement ceste crainte qui en contraignit plusieurs de viure iustement, pource qu'ils estoient assurez que le peuple ne manqueroit à les deshonorer, & à desnier ces derniers offices à leurs corps.

Aureste les Egyptiens ont esté les plus superstitieux, ou pour mieux dire les plus ridicules d'entre tous les idolatres, veu que non contents des statuës des hommes, ils ont encor adoré les bestes viues & mortes, comme les chats, les chiens, les ichnéumons, esprentiers, ibides, loups erocodiles, & vn grand nombre d'autres animaux. Et tant s'en falloit qu'ils eussent honte de faire publique profession de ceste folie & bestialité, qu'au contraire ils s'estimoient dignes de louange, & d'honneur, lors qu'ils pratiquoient vne si vilaine idolatrie. Ils portoiert les figures & représentations de ces animaux autour de leurs villes, & par les villages, les monstrant de loing comme dieux conseruateurs, ausquels il falloit porter honneur.

Lors que quelqu'un de ces dieux des Egyptiens mouroit, ces fols le

mettoient dans vn beaulinge, le salant avec grands cris & hurlements, & battant estrangement leurs poiétrines, puis l'oignant avec liqueur de cedre, & autres drogues precieuses, & aromatiques, ils les entertoient en certains lieux destinez pour cét effect, afin que leurs charongnes durassent davantage.

Si quelqu'un mettoit à mort vne de ces bestes, il n'y auoit nul moyen de luy sauuer la vie, à cause que le peuple y accourant le massacroit fort cruellement, & sans attendre ce qui en seroit ordonné par iustice. La crainte que plusieurs auoient d'estre mal traitez en ceste sorte faisoit que lors qu'on voyoit quelqu'un de ces animaux morts, on se mettoit aussi tost loing d'eux, en lamentant ceste perte, pour faire cognoistre que cela n'estoit pas arriué par leur faute.

La charge de nourrir ces dieux bestes estoit donnée à des gens de qualité releuee, qui s'y portoit soigneusement, & les entretenoit à grands frais, veu que leur nourriture estoit d'un breuuage delicat fait d'espeaute, ou escorgeon, & de boüillie faite de fleur de farine; & il y auoit encor pour ces animaux d'autres viandes composees avec du lait, & outre ce on mettoit deuant eux des oyes tant boüillies que rosties pour les rassasier. Ils donnoient à ceux qui viuoient de chair crüe, des oiseaux prins à la chasse avec des filez, ou autrement, & pour le faire court on employoit beaucoup d'argent, & de peine pour leur entretien.

Ils estoient si sots que voyans mourir ces bestes ils les ploroient, & en menioient vn grand deuil, comme si leurs enfans fussent decedez, & les enterroient avec beaucoup de frais, & de magnificence: tellement que du temps de Ptolemee surnommé Lage Roy d'Egypte, vn bœuf estant mort à Memphis de trop de vicillesse, celuy qui auoit charge de le nourrir employa en ses funerailles vne grande somme qu'il auoit eüe pour sa nourriture, & emprunta encor du Roy 50. talens d'argent pour faire la despence de ces obseques ridicules.

Quant aux honneurs qu'on rendoit aux hommes morts, les Egyptiens estoient excessifs encor en ceste despence. Car aussi-tost que quelqu'un estoit decezé, les anys & parents du deffunct s'assemblans, se couuroient la teste de bouë, & alloient autour de la ville, lamentans & plorans sans cesse, iusques à ce que le corps estoit enterré.

Durant ce temps ils ne se lauioient comme de coustume, ne beuuoient du vin, ny ne prenoient nourriture d'aucune chose delicate, & tous les accoustremens dont ils vsoient alors estoient de peu de valeur. Leurs enterremens estoient de trois sortes, les vns somptueux, les seconds moyens, & les autres de peu d'importance. En la premiere ils employoient vn talent d'argent: en la seconde vingt mines: & pour la troisieme elle se faisoit à si peu de frais, qu'elle ne meritoit pas qu'on en tint compte.

Ceux qui auoient la charge des funerailles, comme y estans nez, & nourris dès leur ieune aage, portoit les roolles des despences pour s'enquerir des parents du mort combien ils vouloient despencer, & lors qu'ils auoient conuenü du prix, on leur liuroit le corps, afin que les preparatifs des obseques fussent selon la despence qu'on y vouloit faire.

En premier lieu le Greffier, ou Eseruain ayant mis le corps sur la terre nuë marquoit sur la hanche combien il falloit fendre & inciser du corps

du costé gauche. Celuy qui auoit charge de faire l'incision prenant vne pierre Ethiopique fendoit le costé du mort, puis s'enfuyoit soudain à toute course, estant suuy des assistans, qui en le maudissant luy iettoient des pierres, comme s'il eust commis quelque crime, d'autant qu'ils auoient opinion que celuy qui faisoit ceste ouverture au corps de quelque homme deuoit auoir vne haine secrète contre le trespasse.

Ceux qui faisoient ou embaumoient le corps, estoient tenus entre-eux pour hommes signalez & recommandables, veu qu'ils pouuoient frequenter les temples, & conuerser avec les Sacrificateurs. Lors que ceux-cy estoient pres du corps, l'vn fendoit par dedans toutes les entrailles, sauf le cœur & les roignons, & soudain vn autre lauoit cet endroit avec du vin Phenicien, parmy lequel ils mettoient de bonnes odeurs: puis ils oignoient tout le corps de liqueur de cedre premierement, & apres de diuerses compositions aromatiques par l'espace de plus d'un mois: & non contents de l'auoir oingt de ceste sorte ils faisoient encor infusion de myrthe, de canelle, & d'autres espiceries, tant pour conseruer longuement le corps sans pourriture, que pour le rendre de bonne odeur.

Ce corps estant embaumé de ceste façon ils le rendoient aux parens, apres auoir premierement si bien ageancé les membres & toutes les parties du corps, iusques aux sourcils & paupieres, qu'on eust iugé que c'estoit vn homme endormy.

Après cela ils commençoient le discours de sa vie dès son enfance, & racontaient sa pieté vers les Dieux, son sçauoir, l'innocence de ses mœurs, puis venant à l'age parfait, sa religion, sa iustice, son intégrité, sa continence, & sa sagesse. Cela fait ils inuocuoient les Dieux infernaux, les priant de mettre le mort au rang des bien-heureux. Le peuple respondoit à ces prieres, louant hautement le mort, comme celuy qui iouysoit de l'ayse des ames fortunées. Lors chacun enterroit son mort en son propre sepulchre: & quant à ceux qui n'en auoient point de particulier, on les mettoit en leur maison dans la plus forte muraille qui y fust, y dressant le cercueil tout droit, & maçonnant la closture, afin que les successeurs s'estans enrichis, & faisant tout deuoir de payer ce qui estoit deub par le defunct, eussent moyen de l'enterrer honorablement.

Lors qu'ils empruntoient de l'argent, ils auoient coutume de mettre en gage les corps de leurs parens: & s'ils manquoient à les racheptr, ce leur estoit vne fort grande infamie, & outre ce ils estoient eux-mesmes priez de sepulture.

Pour finir ce discours, les Egyptiens s'estimoient tous gentilshommes, & ont esté quelquesfois paresseux, delicats, muables, vanteurs, grands parleurs, & peu veritables en leurs discours. Ils estoient naturellement superbes, furiens, & plus propres à remuer, & inuouer quelque chose, qu'à bien faire quelque affaire.

Ils estoient iniurieux, & peu vaillants, ignoroient les loix, & sur tout ne pouuoient souffrir la domination des estrangers. Ils estoient si suiets à esmouuoir des seditions, & à s'y laisser glisser, qu'ils ont esmeu de grands troubles pour de fort legeres causes.

M O E V R S D E C E T E M P S .

Le reste auioird'huy peu de vrays Egyptiens, veu qu'ils sont reduits à vne poignée de Chrestiens, & les autres s'arrestant au Mahometisme, se sont meslez parmy les Africains, & les Arabes. Car la noblesse ancienne d'Egypte qui s'estoit retiree aux lieux maritimes, apres que l'Empire Romain eust esté transporté en Grece, & s'en alla au cœur du pays, en la Prouince de Sahid, ou la haute Egypte, lors que les Mahomerans se ruèrent sur l'Egypte. Toutefois il n'y a nation qui retienne plus quelque chose de l'antiquité que fait celle-cy; veu qu'on leur voit encor porter dans les villes des habillemens tous semblables à ceux que les anciens auteurs nous ont décrits.

Ceux qui demeurent dans les villes sont d'une couleur qui tire sur le blanc, mais les villageois sont bruns au possible. Ils sont pour la plus part bons, & pleins de franchise, & plaisans en leur conuersation. Mais les habitans de la basse Egypte surpassent ceux de la haute en civilité. Car la partie qui est au cœur de la Prouince n'est guere frequentee des estrangers, si ce n'est d'un petit nombre d'Ethiopiens; mais en l'autre, qui est du long de la mer, on voit aborder force hommes d'Europe, de Barbarie, & d'Assyrie. Ils sont gayz, sur tous ceux des autres nations, & ont de tout temps vne grande disposition à dancer, & faire mille sauts perilleux.

Ils vsent de robes estroites, cousnës sur le deuant, & qui vont insques aux talons, avec des manches fort estroites. Toutesfois ils vsent en Esté d'une toile de coton de diuerses couleurs, & en Hyuer de draps à fonds de cotten. Toutesfois les marchands, & riches bourgeois font le plus souuent leurs robes de quelque drap d'Europe. Tous portent sur la teste vn turban, qu'ils nôment vulgairement Dulipan: & c'est par cet habillement de teste qu'on distingue les hommes de diuerses sectes, en Egypte, ainsi qu'aux autres pays qui sont sous l'obeyssance du grand Turc. Ils vsent encor de la chaussure ancienne d'Egypte. Les femmes ne paroissent iamais en public, sans auoir la face voilée, de mesme qu'en toute la Turquie.

Leon d'Afrique dit qu'ils vsent bien souuent en leurs repas de fromage fraiz, & fort salé, de lait aigre, & endurcy en certaine sorte. Mais combien qu'ils le tiennent pour vne de leurs delices, toutefois les Estrangers n'en peuuent gouter, & le mal pour ceux de quelque autre pays qui arriuent parmy eux, c'est qu'ils mesent de ce lait aigre presque en toutes leurs viandes.

Ils font leurs maisons si basses, qu'elles semblent plustost faites pour loger des cannes que des hommes, pour ce que la plus part du temps ils couchent, & prennent leurs repas sous des arbres, principalement sous des palmiers, afin de se rafraischir par le moyen du vent qu'ils reçoivent. Car les Egyptiens & les Arabes prennent plaisir sur toutes les nations du monde de coucher la nuit au descouuert sur la terre, n'ayant qu'une robe pour se couvrir.

Ils sont bons nageurs au possible, & deuiennent tels par contrainte: pour ce que lors que ce pays est tout couuert de l'eau du Nil, il leur est necessaire pour faire leurs affaires d'aller d'un village à l'autre: sinon qu'ils veillent vser de petites barques, comme plusieurs font.

Les Alexandrins, & plusieurs autres habitans des villes d'Egypte parlent naturellement l'Arabe d'Afrique: mais les Turcs qui sont meslez parmy eux

vient d'un langage fort different.

Quant aux Troglodytes ils sont communement rudes, barbares, & pauvres au possible : mais outre les originaires, il y a beaucoup de Mahometans Turcs & Arabes qui habitent en ceste Prouince.

GOVERNEMENT ANCIEN.

TOUT le pays d'Egypte estoit anciennement diuisé en plusieurs parties, & gouuernemens : & chacun auoit vn Gouverneur qui prenoit garde à tout ce qui estoit requis au maniment des affaires. Or le reuenu, domaine, & tribut estoit diuisé en trois lotz, dont le premier estoit pour les sacrificateurs, qui estoient extremement honorez du peuple, tant pour ce qu'ils estoient consacrez aux dieux, & auoient la charge des choses sacrees, que pour leur singuliere doctrine, par laquelle plusieurs estoient aduancez.

On distribuoit donc ce reuenu aux Prestres pour l'employer aux sacrifices, & ornemens des temples, & à secourir ceux qui estoient en necessité, & auoient besoin de quelque assistance. Car les Egyptiens n'auoient garde d'oublier aucune chose qui seruist aux ceremonies de leurs Dieux, & n'estimoient aussi que ce fust bien fait de laisser sans support & nourriture, ceux qui departoient le sçauoir, & seruoient de conseil pour le profit, & aduantage de la Republique, veu qu'ils estoient tousiours appelez au Coseil, & à l'effect des choses plus importantes, à cause qu'ils pouuoient à l'aduenir, & predisoient les futurs succez des affaires, ou par le moyen de l'Astrologie, ou en deuinant à la consideration des victimes qui estoient immolees : outre qu'ayant les histoires en main, ils produisoient les faicts des anciens, à fin que les Roys prinsissent en les voyant aduis, & conseil de ce qu'ils auoient à faire.

Les Egyptiens ne suyuoient pas la coustume des Grecs, qui vouloient qu'il n'y eust qu'un homme, ou qu'une femme qui presidast aux choses sacrees : veu que plusieurs auoient le mesme honneur, & s'adonnoient au seruice des Dieux, laissant la mesme charge à leurs enfans pour heritage. Ces personnes estoient franchises de Tailles, & de tous subfides, & honorees sur toutes les autres du Royaume apres le Roy.

L'autre portion du reuenu du Royaume estoit pour le Roy, qui l'employoit aux fraiz des guerres, & à l'entretien de sa maison, & en deparroit liberalement aux hommes vaillans & illustres; en donnant à chacun selon son merite.

Cela faisoit que le peuple n'estoit greué, ny chargé d'aucun tribut extraordinaire : pour ce que les gens de guerre estoient soudoyez, ou recompensez de la troisieme partie du reuenu, ce qui estoit ordonné à fin qu'ils fussent plus affectionnez à s'exposer aux périls & hazards pour le bien public.

Leur Republique fut aussi diuisée en trois estats pour le seruice, & soutien de tout ce corps, c'est à sçauoir en laboureurs, en pasteurs, & en artisans. Les premiers ayant pris à ferme à vil prix les terres du Roy, des Prestres, ou des soldats s'exercoient dès leur enfance au labourage, ou sans cesse ils employoient tout le reste de leur vie : qui estoit cause qu'ils furent les plus excellens laboureurs de la terre; fust qu'ils tinssent cela de nature, & comme pour heritage de leurs ancestres, ou que le long exercice les en fist si bons maistres.

Les pasteurs ne s'amusoient aulli à autre chose qu'à gouverner leurs troupeaux, & ainsi qu'ils l'auoient appris de leurs predecesseurs, passant toute leur vie en cet exercice.

Pour le regard des artisans, c'est sans doute que les arts mechaniques furent conduits en Egypte à leur perfection, pource que ceux qui s'en mesloient n'exerçoient autre office, que celui que la loy leur octroyoit, & qu'ils auoient appris, & receu de leurs ancestres, & n'estoient admis au maniment des affaires publics. De sorte que l'enuie de celui sous qui ils faisoient tel apprentissage, ny l'ambition des honneurs, ne les empeschoient de paruenir à vne parfaicte. connoissance de ce qu'ils recherchoient.

Leurs iugemens ne se faisoient à la volée, ains avec grande prudence, pource qu'ils ctroyoient que les biens-faits estoient de grande consequence pour le bien public. Ils auoient aussi opinion que le vray moyen d'exterminer toute meschanceté, c'estoit de punir les meschans, supporter les affligez, & auoir pitié de ceux qui estoient reduits à quelque necessité & misere, & qu'au contraire tout estoit en confusion & en desordre, si l'on laissoit impunies par faueur, ou par presens les fautes qui meritoient la mort.

Pour ceste cause ils choisissoient dans les villes de Memphis, Heliopolis, Ceres, Messer, & Thebes, des hommes de bonne reputation, pour en faire des Iuges, dont les sentences n'estoient moins equitables que celles des Areopagites d'Athenes. Ceux-cy estant creez trente en nombre eslissoient pour President, & chef du Conseil celui qu'on cognoissoit pour le plus vertueux, & excellent, & sage, & l'assemblee mettoit en son lieu vn autre pour Conseiller, & Accesseur, à fin que le nombre fust parfait. Ceux-cy estoient entretenus à grands frais mais sur tout on donnoit vn bel estat au President, qui portoit vne chaisne d'or, avec vne medaille toute enrichie de pierreie, l'on voyoit en ceste medaille l'image de la verité, par laquelle ils donnoient à entendre que c'estoit elle qui deuoit guider le cœur du Prince en son iugement.

Or l'Arrest de quelque cas estant dressé, & l'image de la verité mise en auant, on portoit les liures des loix, qui estoient huit en nombre, pour ne s'esgarer du droit en la cause proposee, & la coustume portoit que celui qui accusoit vn autre de quelque crime, donnast son dire par escrit, & fist entendre fort par le menu, comme le cas auoit esté executé, & combien il estimoit ceste faute preiudiciable.

On donnoit à l'accusé certain temps assez suffisant pour pouoir respondre à châque article de l'accusateur, & mettre le tout par escrit deuant les Iuges, & lors il nioit, ou alleguoit des raisons pour se iustifier, ou remonstroit que sa faute ne meritoit si grande punition, ou amende, que celle que l'accusateur auoit proposee. Les Iuges ayans ony deux fois chacune des parties, & le fait estant mis au Conseil, toutes choses debatues, & conclues, le President tournant l'image de la Verité vers la partie qui auoit plus de droit, prononçoit la sentence de ce dont il estoit question, & voila l'ancienne façon de plaider, & de donner iugement en Egypte.

Et pour ce que nous auons parlé des loix, & ordonnances en general, il ne sera hors de propos d'esplucher vn peu par le menu les anciens statuts de ce peuple, à fin qu'on cognoisse combien ils auoient mieux ordonné leurs affaires que tous autres, & si leur ordre n'estoit le meilleur, & plus utile.

En premier lieu celuy qui se pariueroit en iurant estoit sans remission mis à mort, comme conuaincu de double crime, entant qu'il ne gardoit plus le respect qu'il deuoit aux Dieux, & ancantissoit la foy, qui sert d'un grand & tres-estroit lien pour conseruer la societé humaine.

Celuy qui voyant voler, & deualiser vn passant ne tenoit compte de l'ayder, & n'empelchoit sa mort, ou la perte de ce qu'il portoit, s'il le pouuoit faire, estoit sans remission mis à mort; & lors qu'il ne pouuoit secourir, il estoit obligé de denoncer le faict, & les voleurs qui auoient commis le crime, s'il les cognoissoit. Que s'il y manquoit, il estoit mis en iugement, & fouetté iusques à certain nombre de coups: & tenu trois iours prisonnier sans manger aucune chose. Celuy qui accusoit faullement vn autre estant conuaincu de calomnie, portoit la mesme peine que celuy qu'on auoit accusé eust soufferte si sa deposition se fust trouuee veritable.

Les Egyptiens estoient contrains par la loy de porter au President leurs noms par escrit, & de luy declarer aussi l'estat dont il se mesloit, & si quelque vn estoit trouué menteur, ou si l'on trouuoit qu'il vescut d'un gain sale, & qui fust contre les loix, on le faisoit mourir par iustice.

Si quelqu'un auoit tué vn homme de franche condition, ou bien vn esclau, de propos delibéré, & sans iuste snier, il n'y auoit nul respit pour luy, ains il luy falloit perdre la vie selon les loix; qui n'auoit aucun esgard à la condition du meurtrier, ains à l'ordonnance, afin de destourner les hommes de se faire outrage les vns aux autres, & qu'en punissant le meurtre commis en la personne d'un esclau, la vie des libres fust en plus grande assurance.

Les Legislatours des Egyptiens n'auoient establi nul supplice contre les peres qui feroient mourir leurs enfans; ains il leur estoit seulement enioinct que par l'espace de trois iours continuels, & d'autant de nuicts, ils se tintent pres du corps mort; & à fin qu'ils ny manquassent, on y mettoit des hommes pour y prendre garde. Ils vsoient de ce iugement gracieux, pour ce qu'ils estimoient chose iniuste de faire perdre la vie, à celuy qui l'auoit donnée à son fils, & tenoient plustost pour chose raisonnable de les punir par vne douleur, & repentance de leur colere precipitée, que par vn autre tourment, qui seroit trop léger, au prix de ce desplaisir, qui rendroit leur vie facheuse: & pire que la mort.

Mais si quelqu'un estoit si desnature que de ruer son pere, il y auoit vn supplice cruel ordonné pour sa punition; veu qu'apres l'auoir percé & deschiqueté avec des poinçons & des ganiuers, & avec des cannes aigues: ils le faisoient bruler tout viu; estimant que c'estoit le plus detestable crime du monde de priuer de vie celuy de qui l'on tenoit & l'estre, & la conseruation, & nourriture.

Lors que quelque femme condamnée à la mort estoit enceinte, on attendoit qu'elle fut deliurée, d'autant qu'ils tenoient que ce seroit commettre vne grande iniustice, si l'on punissoit avec cette criminelle l'enfant innocent, & si l'on faisoit mourir deux personnes pour la faute d'une seule.

Quand aux ordonnances de la guerre, elles estoient telles. Celuy qui abandonnoit son rang au combat, ou refusoit d'obeyr à son Capitaine, estoit rendu infame, cassé, & priué de tout honneur, & de toute esperance de gloire & il luy estoit deffendu de iamais porter armes, & de retourner à son premier exercice.

Cette loy accoustumoit les hommes à bien faire, & à craindre plus que la mort vne marque si honteuse & pleine d'infamie.

113

Ceux qui descouuroient les secrets à l'ennemy, & praiquoient avec luy, auoient par la loy la langue coupee, & quiconque rongnoit, ou falsifioit la monnoye, changeoit, ou gastoit les poids, & mesures, falsifioit les signatures & contrefaisoit les escritures, & corrompoit les cedulaes & les instruments, ou actes publics auoit les deux mains coupees, à fin que le membre qui auoit failly se sentist à iamais de sa faute, & que les autres prenans exemple à ce supplice se donnassent garde de tomber en pareille faute.

Les loix procedoient encor fort rigoureusement contre ceux qui s'oublioient à l'endroict des femmes: veu que celuy qui forçoit vne femme de libre condition estoit chastre, & perdoit le membre, & les deux adoints; pour ce qu'en faisant ce mal, il auoit commis trois grands & estranges forfaits, à sçauoir l'outrage, le rapt, & corruption de la femme d'autrui, & auoit cause vne confusion, & meslange des enfans bastards avec les legitimes. Celuy qui estoit surpris en quelque adultere sans violence estoit condamné à receuoir mille coups de verges, & l'on coupoit le nez à la femme, afin que par la mutilation de ce membre, elle fut punie en la partie qui est vn des plus beaux ornemens du visage.

Quant aux constumes & ordonnances faites sur les trafics, & commerces, on tient que Baccoride en fut l'Auteur.

Ces loix portoient que si quelqu'un nioit d'auoir receu l'argent qui luy auoit esté presté sans cedulae, le debiteur deuoit estre creu à son simple serment; veu que les Egyptiens estoient hommes qui faisoient grand estat de la solemnité des sermens, comme de chose sainte, & religieuse. Car pource qu'on adiouste mal-aysement foy à ceux qui iurent à tous propos, aussi se donnoient-ils soigneusement garde que les gens de bien ne fussent contraints de iurer que fort tard, afin qu'ils ne perdissent la reputation de leur prend'homme.

Il estoit semblablement ordonné qu'il ne seroit pas raisonnable de refuser de croire celuy à qui l'on auoit presté sans cedulae, lors qu'il iureroit en sa propre cause. Le Legislatteur ne voulut que l'vsure promise par escrit egalast le double de ce qui auoit esté presté; & ordonna que le payement seroit pris seulement sur les biens du debiteur, sans qu'on le peust empoiner au corps, ny le mettre en prison, ou le rendre esclau, veu qu'il crent qu'il suffisoit que les biens fussent soumis à telle obligation, & que les corps des citoyens estoient obligez à la Republique, qui s'en vouloit seruir en temps de paix & de guerre. Car il iugeoit qu'il eust esté mal à propos que les soldats qui hazardoient leur vie pour le salut de leur patrie, fussent emprisonnez pour des debtes.

Les Egyptiens auoient vne loy touchant les larcins qui estoit telle. Ceux qui auoient resolu de les practiquer, se deuoient faire entrooller au registre du Prince des sacrificeurs, & luy porter la chose desrobée, aussi tost que le larcin auoit esté commis; & d'autre costé il falloit que celuy à qui l'on auoit pris quelque chose vint escrire, & denoncer deuant le mesme, le iour & l'heure de sa perte. Par ce moyen les larcins estans facilement descouuers, celuy qui auoit perdu recouuroit son bien, sauf que la quattiesme partie estoit ordonnée pour le larron, pour punition de celuy qui auoit si peu soigneusement pris garde à ses affaires, d'autant que le legislatteur estima qu'il valoit mieux qu'on perdist vne partie de ce qui auoit esté desrobé, qu'estre entierement priué de la chose vollee.

Les Prestres Egyptiens espousoient vne seule femme: les autres en auoient

autant qu'ils vouloient, & qu'ils en pouuoient nourrir. Il ny auoit pour lors aucun entre eux qui fust estimé bastard, encor qu'il eust esté engendré de quelque esclau; d'autant qu'ils estimoient le seul pere auteur de la generation, & que la mere ne seruoit que pour receuoir la semence, & luy donner nourriture, qui n'estoit de guere grande despence, veu qu'ils entretenoient leurs enfans de racines de ionc, & d'autres choses qu'ils cuisoient sous la bratle, ou bien ils leur donnoient des herbes qui croissent dans les marais, les faisant bouillir, ou les mettant sur les charbons, ou quelquesfois ils les leur donnoient toutes crues. Ils faisoient aller les enfans pieds nuds, & le plus souuent sans aucun habillement: en quoy ils estoient fauorisez de la temperature de l'air naturelle à cette prouince. Somme toute la despence que les parens font pour leurs enfans iusqu'à ce qu'ils soient en aage, ne leur pouuoit couster vingt drachmes, ou du moins elle ne passoit pas cette somme.

Les Prestres instruisoient leurs enfans aux lettres tant sacrees, que profanes, & leur apprenoient sur tout la geometrie, & l'Arithmetique: Pour le regard de l'escrime & de la lutte, ils ne vouloient qu'on les y accoustumast, à cause que ces exercices estoient trop violens & dangereux, si l'on y employoit tous les iours des corps qui estoient encore si tendres.

Ceux qui voyagoient, ou estoient en guerre, estoient traitez sans faire aucune despence, s'ils tomboient malades, à cause que les medecins y estoient nourris & salariez du public, & estoient tenus par la loy de prendre garde aux malades, & de les guerir suyuant les ordonnances receptes, & escripts des anciens de leur art, qui estoient autorisez, & en reputation parmy eux. Si le medecin ayant suiuy les reigles du liure sacré n'auoit peu guerir le malade, on ne l'acusoit point de sa mort, mais s'il le guerissoit en vñant d'autre remedes on le faisoit mourir sans remission: à cause qu'ils estimoient iustement que l'ordre de penser vn malade qui auoit esté depuis long temps gardé par les medecins, & inuenté avec beaucoup de peine par les anciens estoit beaucoup meilleur, que les receptes nouvellement faictes.

Quant aux Roys d'Egypte, ils n'abusioient pas si licentieusement de leur puissance que les Princes des autres nations, qui n'auoient pour toute loy que leur volonté; veu qu'il falloit que fust à leuer les tribus, fust en leur nourriture, ils se gouuernassent selon les loix & ordonnances communes des pays, ainsi que dict Diodore en son 2. liure.

Ceux qui estoient de la suite du Roy, & qui le seruoient ordinairement estoient non esclaves fussent ils estrangers, ou nez & nourris en leurs maisons, ains enfans des gentils-hommes Prestres, qui passioient l'age de vingt ans, & qui deuoient estre plus sçauans & mieux morigerez que tous les autres, afin que le Roy fust conuie par la presence de ces seruiteurs si pleins de vertu, à ne faire chose qui püst estre blasmee, d'autant que nuit & iour ils l'assistoient, & esclairoient en ses actions & affaires.

Il y auoit des heures ordonnees de iour & de nuit, auxquelles la loy permettoit au Roy de traicter des affaires; veu que le matin il receuoit les lettres, requestes & autres memoires de ce qu'il luy falloit executer, afin que respondant à tous il y pourueust avec le temps & à son rang & selon iustice. Cecy fait, estant accompagné d'une troupe d'hommes meurs, & sages il se lauait le corps, puis estant vestu richement il alloit faire priere aux Dieux, & des sacrifices au Temple; auquel estant arriué, apres qu'on auoit mené

au coing de l'autel les bestes destinees pour le sacrifice, le prestre en presence du Roy, & tout le peuple l'oyant, luy souhaitoit longue & heureuse vie, pour uen qu'il se monstroit doux, & iuste enuers ses suiets. Apres la priere il se mettoit à discourir des vertus du Roy, & monstroit combien il honoroit les Dieux, aymoit les hommes, & estoit iuste, sage, chaste, veritable, magnanime & liberal.

Si quelque faute estoit arriuee au gouvernement il en purgeoit, & excusoit le Roy, la reiettant sur ses Officiers qui luy auoient donné faux aduertissemens, & l'auoient mal conseillé contre la loy, & la iustice.

Cela paracheué le prestre exhortoit le Roy à bien viure, & à se rendre par ce moyen agreable aux Dieux, & luy conseilloit de s'uyure l'aduis de ceux qui luy propoheroient la vertu, & les exercices qui rendent la vie des hommes glorieuse.

À la fin le Roy ayant sacrifié vn Taureau à ses Dieux, le prestre lisant les faits, dictz memorables des hommes plus illustres exhortoit le Roy à gouverner le peuple avec toute douceur & iustice à leur exemple, sans s'amuser à l'auarice, à l'entassement des tresors. Il falloit aussi que ses actions plus particulieres, comme de se pourmener, lauer, coucher avec sa femme, & autres semblables, fussent mesurees selon l'ordonnance sans l'outrepasser en aucune chose.

RELIGION.

L'EGYPTE est peulee des Mahometans, de Chrestiens, & de Iuifs en bien petit nombre. Quant aux Iuifs, & aux Mahometans nous remettons le discours de leur creance ailleurs. Mais pour entamer celuy des Chrestiens, ceux d'Egypte sont ou estrangers, ou natifs du pays. Les estrangers y viennent pour raison du trafic qui s'y fait, principalement en la ville d'Alexandrie, & au Caire.

Car ce Royaume assis entre la mer Rouge, & la Mediterranee, voit le Ponant avec le Leuant par le moyen d'vn fort grand trafic & est comme vne eschelle, par laquelle les richesses des Indes, & du Leuant passent en Natolie, en Afrique, & en Europe.

A raison dequoy l'on y voit venir non seulement les Venitiens, Florentins, & Ragousois en grand nombre, mais encore les François, & les Anglois. Les religieux de saint François qui demeurent en Ierusalem s'employent à leur assistance spirituelle, s'en allant administrer les Sacremens, prescher la parole de Dieu aux Chrestiens qui trafiquent en Egypte, & le besoin de leur assistance croist continuellement à cause des heretiques Anglois qui pratiquent ceste Prouince.

Les Chrestiens natifs d'Egypte, restez de l'inondation des Barbares, & de la cruauté des Sarrazins, des Mammelus, & des Turcs, ne passent pas le nombre de cinquante mille personnes qui habitent çà & là, principalement aux villes du Caire, de Messie, de Montsalut, de Buque, & d'Elchiasé, toutes assises sur le Nil. Il y en a encor beaucoup à Minie, dans le territoire de laquelle on voit diuers Monasteres. Mais les plus fameux de toute l'Egypte sont ceux de S. Antoine, de S. Paul, & de S. Macaire.

Le premier est en la Trogloditique en vne montagne où saint Anthoine fut battu par les diables. Le second n'est guere loing de cestuy-cy au milieu des deserts. On voit le troisieme parmy les deserts de Boulaque du costé d'Occident.

C'est le Monastere nommé Nitrie, dans les Histoires des saints Peres, pour ce, comme i'estime, qu'en ceste contree les eaux du Nil condensees, & recollectees par la force du Soleil aux lieux bas, se conuertissent en sel, & en nitre.

Il y a eu vn magnifique Couuent sur le Nil, à six milles de la ville de Menfie, sous le nom de S. George. On y a veu plus de 200. Moynes avec vne signalée commodité des passans qui y estoient receus, & traittez courtoisement: mais tous les Moynes estans morts de peste, il y a environ 150. ans, le lieu demeura abandonné.

Mais pour dire quelque chose de la qualité des Chrestiens, ils se nomment Cofites, & Chrestiens de la ceinture; pour ce qu'encor qu'ils soient baptizez comme nous, ils sont circoncis comme les Iuifs: tellement qu'il semble que leur foy ne passé plus bas que la ceinture: Mais qui est pis, ils suyuent depuis mille ans en ça l'heresie d'Eutiches, qui admettoit seulement vne nature en Iesus Christ, de sorte que par le moyen de ceste heresie, ils se separerent de l'union de l'Eglise Romaine. L'occasion de ce Schisme fut le mauuais Concile d'Ephese, assemblé par Dioscore pour la deffence d'Eutiches, qui auoit de sia esté cōdamné au Concile de Calcedoine par six cens, & trente Peres, assemblez par l'autorité de Leon I. Et les Cofites craignant que ce fust aduoüer deux hypostases, de mettre deux natures en Christ, deuindrent Eutychiens, pour ne se vouloir plonger en l'erreur de Nestorius.

Ils disent la Messe en langue Chaldaïque, disant par plusieurs fois *Alluia*. Ils lisent l'Euangile premierement en Chaldeen, & puis en Arabe. Quand le Prestre dit *Paix soit avec vous*, ou *Paix vous soit donnée*, qui est nostre *Pax vobis*, le plus ieune d'entre-eux va touchant la main à tout le peuple qui assiste à ceste Messe. Apres la consecration on donne vne petite piece de pain simple à chacun des assistans. Ils obeyssent au Patriarche d'Alexandrie, & disent qu'ils tiennent la foy du Prete-Ian.



LES
TERRES QVE LE TVRC
 POSSEDE EN ASIE.

S O M M A I R E.

A PRÈS auoir descrit toutes les Provinces & pays que le Turc possède en Europe & Afrique, il conuient maintenant voir les terres qu'il occupe en Asie, auant que entrer au discours separé que l'auteur fait cy apres des Turcs en general, monstrant quels sont leurs mœurs, richesses, forces, gouvernement & religion. Il commence donc sa description par l'Asie mineure qu'on appelle aujour d'huys Natolie ou Haute Turquie que contiennent plusieurs Provinces, & declare ses bornes, sous quel climat, en quel parallel, & quelle est la largeur de tous ce pays. 2. Particuliere description des Provinces de la haute Turquie, & premierement du Pont & Bithynie iadis separees, leurs bornes, & villes principales. 3. L'Asie, ses bornes & villes principales. 4. La Phrigie haute & basse, où se voyent encore les ruines de la grande ville de Troie. 5. La Carie, Mysie, Ionie, Doride, Lydie, Lycie: leurs limites & villes. 6. La Galaceon ou Grece, ses bornes & son estenduë. 7. Pamphilie. 8. Cappadoce. 9. La Cilice. 10. La Basse Armenie. 11. Turcomanie. 12. La Georgie. 13. L'Arabie diuisee en Desert & Petree. 14. L'Arabie heureuse, sa figure & ses meilleures villes, entre lesquelles est la Meque, ville en laquelle Mahomet est né. 15. Idumee. 16. La Syrie diuisee en cinq Provinces, desquelles la premiere est la Palestine. 17. Mesopotamie ou Diarbek. 18. Quelle est la qualité & bonté de l'air & seruir des susdites Provinces, & en quelles choses elles abondent: & sont en premier lieu remarquables les grandes & belles riuieres de Natolie: les bois de Bybinie propres à faire d'auoir la pierre Synnadique semblable à l'albâtre de l'Asie: les eaux chaudes de Hierapolis qui se petrifient: la pierre d'Aimant de la Carie. Le vermillon de Louie. Le sablon d'or des riuieres de Lydie, & le safran de Tmole. Les trois sortes d'animans du Mont Chimere en Lycie, le sommet duquel est habité de Lyons, le milieu de cheures, le bas de serpens. Les vins, fruits, metaux, argent, caire, fer, alun, crystal, iaspe, onyx, albâtre, cheaux, abelles de deux sortes de la Cappadoce. Les cedres du mont Aman, & les forests de myrtes en Cilice: & les loupz nommez Squilaques: Les dattes, la mäne, le corail, & la pierre Amethyste de l'Arabie Petree. Les palmiers, le nard, la casse, la canelle, la myrrhe, l'encens de l'Arabie heureuse. Les roses, les melons, citrons, oliuiers, figuiers, grenades, vignes portans trois fois l'an raisins de la Palestine. Le baume d'Idumee. Les cannes de miel, & le sable de Belopropre à faire le verre en la Phenice. 19. Naturel, mœurs, coutumes & loix des anciens Arabes, Sabeans, Nabatheens, Iuifs, Cappadociens. 20. Description de la façon de viure prescrite par Moyses aux Iuifs, & leurs plus remarquables loix. De la sorte des enfans d'Israël hors l'Egypte, & leur passage en Iudee mal entenduë des Payens. Des trois sectes de Iuifs, Pharisiens, Saduceens, Esseniens. 21. Relation de mœurs, naturel & maniere de viure des Turcs, Arabes, Iuifs, & autres nations habitans les Provinces de l'Asie: leurs façons d'habits, leurs viandes, leurs armes, leurs logemens sous tente, sous palmier, ou en des maisons sous terre. 22. Leurs richesses: consistans au trafic du coton, pierre d'aimant: aux mines de cyure, aux camelos, fer, alun, crystal, iaspe, pierre d'onix, albâtre, tribut des

23. Nombre des forteresses & places plus importantes de toutes les Prouinces d'Asie suiuettes au Turc.
 24. De quelles religions & sectes sont ceux qui habitent ces pays : & premierement des Chrestiens Latins & Grecs diuisés en plusieurs sectes, sçauoir est, Malchites, Nestoriens, Discoriens, Armeniens, Iacobites, Maronites, Costes : leur origine, & leurs erreurs en la foy.
 25. Discours des Turcs en general, contenant vne ample relation de leurs mœurs, richesses, forces, gouuernement ou police & religion.
 26. Denombrement & liste des Empereurs de Constantinople tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celui d'Orient, & donné à Charlemagne.



I. Le grand Turc occupe tout le pays qui est entre le Pont Euxin, ou la mer Majour, la mer Egée, ou l'Archipelague, la mer Méditerranée, l'Egypte, le Golphe Arabeque, le Perifique, la riuiere du Tygre, la mer Caspie, & le destroit de terre, ou Istme, qui est entre la mer Caspie & le Pont Euxin.

Nous commencerons maintenant par l'Asie mineur, laquelle nous prenons icy pour toute la Chersonese, ou presqu'Isle entre la mer Majour, & celle de Cilice, & de Pamphilie, qui s'estend vers l'Archipelague, & se nomme auioird'huy Natolie, ou haure Turquie. Elle comprend les prouinces de Pont & Bythinie, la prouince particulièrement appellee Asie, la Lycie, la Galace, la Pamphilie, la Cappadoce, la Cilice, & la basse Armenie. Elle a pour ses bornes du costé du Leuant la riuiere d'Euphrate, qu'on nomme à present Apherat, ou Frat : du Midy la mer Méditerranée, qui prend tantost le nom de mer de Lycie, tantost de Pamphilie, & tantost de Cilice ou Caramanie, selon les pays par lesquels elle passe : du Couchant l'Archipelague de Grece, & du Nord la mer Majour. Elle comprend vn grand espace de terre, veu qu'elle est enfermée entre le 36. degré & 21. & le 45. degré, c'est à sçauoir entre le milieu du 4. climat, & de l'vnziesme parallele, & le milieu du sixiesme climat, & le 15. parallele, où le changement du plus grand iour n'est que d'vne heure. Car la partie qui approche plus du Su a son plus grand iour de 14. heures & demie, & la partie qui approche plus du Nord de 15. heures & demie. La largeur de ce pays, selon Plin, est de deux cens mille pas ou enuiron, c'est à sçauoir depuis le Sein Ifrique, ou le Golphe de Lajazze, iusqu'à Trebisonde, qui est en la contree du Pont. En quoy il est d'accord avec Herodote, qui dit que l'Isthme de l'Asie mineur contient enuiron cinq iournees d'vn homme qui marcheroit bien.

II. Le Pont & la Bythinie furent iadis deux prouinces separees par la riuiere de Sangar, qui passoit au milieu, mais elles furent apres reduites en vne prouince, qui se nomme auioird'huy Bursie, selon Girard, ou Becfangal, selon Cassal, & quelques autres. Ceste prouince est bornée du Couchant de l'embouchure du Pont, du Bosphore Thracien, & d'vne partie de la Propontide : du Nord d'vne partie du Pont Euxin ; du Midy de la prouince nommée particulièrement Asie, pres de la riuiere de Rhyndace, & du Leuant la Galace, pres de la raphlagonie. En ceste prouince on voyoit iadis les fameuses villes de Chalcedoine, Nicomedie, Apamie, vruse, Nicee & Heraclee du pont.

Chalcedoine colonie de ceux de Megare a esté renommée à cause du quarriemesme Concile qui s'y tint, mais elle est à present ruinée. Toistesfois il y en a qui disent qu'elle est debout viz à viz de Constantinople, & diuisée par vne partie

du Bosphore l'espace de sept stades, & que c'est ce qu'on nomme Galata. Les autres disent que c'est ce qu'on nomme auourd' huy Scurari, qui est vis à vis de Constantinople.

Nicomede est vne ancienne ville assise sur vn costau fort agreable, & ayant plusieurs sources d'eaux, qui fait que beaucoup de Turcs & de Grecs y habitent, combien qu'elle soit ruinee.

Pruse, auourd' huy Bursic, ou Butse est vne grande ville assise pres du mont Olympe. Ce fut autresfois la demeure des Ottomans, auant qu'ils eussent pris Constantinople.

Nicee, maintenant Nichie, selon Niger, & Isnich selon les autres, fut iadis la capitale de la Bythinie. Elle est assise pres du lac d'Isnich.

La Prouince nommee particulièrement Asie, maintenant Sabrum, ou Sarcum a pour ses bornes, selon Ptolemee, du Couchant vne partie de la Propontide, l'Hellepont, & l'Archipelague: du Midy la mer de Rhodes, & partie de la Lycie, & de la Pamphilie; du Levant la Galace, & du Nord le Pont, & la Bithynie, & vne partie de la Propontide. Elle comprend les pays de Phrygie, Carie, les deux Mysies, l'Eolie, l'Ionie, la Doride, & la Lydie.

La Phrygie est diuisee en haute & basse. La haute est du costé du Levant, & la basse du Couchant, & ceste-cy est appellee Hellepontique, & Troade semblablement. Castalde dit qu'on la nomme à present Sarcum.

La haute Phrygie a auourd' huy, aussi bien qu'autresfois, plus de villages que de villes. On y conte la ville de Midaie, iadis demeure du Roy Midas, pres de la riuere de Sangar. Apamie nommee aussi autresfois Cibotis, sur la plus grande des villes de Phrygie.

La basse phrygie, ou la Troade est vis à vis du mont Athos. La ville de Troye estoit assise en ce pays où l'on void aussi le mont d'Ide, maintenant Gargare. On void aussi les ruines admirables de la grande ville de Troye, c'est à sçauoir les mafures de quelques tours, & les fondements des murailles. Hors du pourpris des murs de la ville on void, sur les grands chemins de grands sepulchres de marbre d'vne piece. On void encor les ruines de deux chasteaux bastis de marbre. Il y a encor de grands Colosses anciens par terre, & au tour des murailles des portes presque entieres, suivant le rapport de Bellon, qui dit aussi que les riuieres de Simois, de Xante, & de Scamandre sont de petits ruisseaux, qui tarissent en Esté, & ont bien peu d'eau en Hyuer.

La ville de Pergame estoit aussi en la Troade, & sur la capitale de ceste prouince, & la partie du Medecin Galen. Ce fut là qu'on trouua l'vsage du parchemin. Il n'en reste plus auourd' huy que quelques ruines, & l'on nomme encor ce lieu Pergame.

La CARIE assise entre l'Ionie, & la Lycie, eut iadis pour sa ville capitale Halicarnasse auourd' huy Melli. Tabu est vne fort bonne ville de Carie. Pres d'Halicarnasse à main droite commence le mont de Taurus. Quelques-vns mettent aussi Milet en ce pays: les autres le donnent à l'Ionie.

La MYSIE est diuisee par Ptolemee en haute & basse. Il y auoit iadis en ce pays vne ville nommee Lampsaque assise sur l'Hellepont droit à droit de Callipoli, mais elle a esté ruinee, & le lieu où elle estoit se nomme auourd' huy selon Niger, Aspico, & selon Sophian Lampsique. Abyde, maintenant Auco, sur vne colonie des Milesiens. C'est là qu'est le destroit de l'Hellepont de la largeur de sept stades.

elles, encens. 23. Nombre
ces d'Asie suiettes au Turc.
pays: & premierement des
est, Melchites, Nestoriens,
origine, & leurs erreurs en la
relation de leurs mœurs, vi-
mbrement & liste des Empe-
e, l'Empire d'Occident sur se-

ui est entre le Pont Euxin,
Archipelague, la mer Me-
tabique, le Perifique, la ri-
destrait de terre, ou Istme,
nt Euxin.

ant par l'Asie mineur, la-
ou presqu'Isle entre la mer
end vers l'Archipelague, &
Elle comprend les prouin-
nt appellee Asie, la Lycie, la
basse Armenie. Elle a pour

qu'on nomme à present
qui prend tantost le nom de
ice ou Caramanie, selb les
lague de Grece, & du Nord
terre, veu qu'elle est enfer-

auoit entre le milieu du 4.
iesme climat, & le 15. paral-
d'vne heure. Car la partie
heures & demie, & la par-

La largeur de ce pays, se-
à sçauoir depuis le Sein Is-
de, qui est en la contree du
quel l'Isthme del'Asie mi-
ni marcheroit bien.

es separees par la riuere de
es reduites en vne prouince,
Becfangal, selon Castalde,
Couchant de l'embouchure
Propontide: du Nord d'v-

ommee particulièrement
Galace, pres de la paphla-
es villes de Chalcedoine
ont.

ommee à cause du quartier
e. Toutesfois il y en a qui
, & diuisee par vne partie

III.

IV.

V.

Ceste ville dure encor aujourd'huy, & est assise en vn lieu marcesageux; & bien fortifiée, & son chasteau avec celuy de Seste, qui est vis à vis, est vne des clefs de l'Empire des Turcs: Car on tire de ces chasteaux des coups de canon contre les vaisseaux qui veulent entrer dans l'Hellepont, ou en sortir sans permission du Turc. On y voyoit autrefois aussi la ville d'Adramitium, colonie des Atheniens, maintenant nommée Landermitti. C'est en ce pays qu'est la riuere du Granique, maintenant Lassare, selon Niger, où Alexandre vainquit les Satrapes de Darius.

Le pays d'Eolie est au riuage de la mer Egee, & ses villes maritimes sont Myriné, Cume, maintenant Castri, & Poceé ayant deux ports, auioird'huy Foglia vecchia, ou Feuille, vieille qui auoit iadis deux milles & demy de circuit, selon Tite Liue.

L'Ionie a de longueur en droite ligne quarante milles, & 200. du long de la coste ou est la ville d'Ephese, maintenant Figene, ou Fiene, selon Castalde, mais retournant son nom ancien selon Sophian. Elle est renommée à cause du Concile qui s'y tint, & du temple de Diane rangé entre les sept merueilles du monde. Quelques-vns logent Miles en ceste Proniace.

La Doride s'aduance dans la mer en forme de pointe, & contient la ville de Gnide, renommée à cause de la statue de Venus. La place où elle estoit se nomme Capo Chio, ou Crio. Quelques-vns mettent aussi en ce pays Malicatnasse, auioird'huy Mesh, comme nous auons dit suuant Sophian, & Chasteau S. Pierre, selon Niger, & Vadian. Ce fut en ceste ville que regna Mausole Roy de Carie, à qui Artemise fit bastir vn si superbe tombeau.

La Lydie fut nommée aussi Meonie. Sa capitale ville fut Sardis, où estoit la demeure de Cresus. Elle fut abbatue par vn tremblement de terre, & rebastie par Tybere.

La Lycie fut indistinctement Mylias, & Ogygie, selon Estienne. Girard dit qu'à present on luy a donné le nom de Briquie. Castalde luy baille celuy d'Alidinelli: mais Theuet dit que les Arabes l'appellent Benesaacam. Ceste prouince tend principalement à la mer qu'on nomme Lycienne à cause de ce pays: & a pour ses bornes du Couchant, & du Nord la Carie; du Leuant la Pamphylie, selon le Mont Mafeyre qui va iusqu'à la mer, & du Midy elle est bornée de la mer de Lycie en uiron 200. mille pas de navigation. Il y auoit autrefois 60. villes, dont on en voyoit encor 36. de bout du temps de S. Paul. Les principales estoient Xanthe, Patare, Pinare, Olympe, Myrthe, & Limire. La capitale estoit Patare. Il y auoit aussi la ville de Telmese, pres d'vn cap, ou promontoire de mesme nom. Les anciens Autheurs mettoient icy la montagne Chymeré qui brusloit de nuit. Sa capitale ville auioird'huy c'est Fisco, il y a vn fort bon port.

Galace, ou Gaulegrece ayant pris ce nom des Gaulois, qui se meslerent parmy les peuples d'Asie du temps de Pyrrhe Roy des Epirotes, est auioird'huy nommée Chiangare, selon Castalde. Elle a pour ses bornes du Couchant la Bithynie, & la Phrygie; du Leuant la Capadoce; du Midy la Pamphylie, du Septentrion le Pont Euxin, ou son riuage s'estend 240. mille pas. Sa plus fameuse ville est Aneyre, communément Angouri, renommée à cause des camelots ondez & non ondez qui s'y font. On met en ceste Prouince le pays de Paphlagonie, où est Sinope assise sur vne colline de la Presqu'isle sur la mer Major auec vn bon port. Il y a aussi Amise ville maritime, maintenant Simiso.

Paraphylie, nommée par Plin Popsopie, porte auourd'huy le nom de Seti-
 lie, selon Giraue, & quelques autres. Theuet dit que les Arabes l'appellent
 Zina : mais Belon assure que l'on a donné à ceste Prouince, & à la Cilice, le
 nom de Caramanie, où sept Sangiacs du Turc se tiennent. Elle est limitée du
 leuant de la Cilice, & d'une partie de la Cappadoce; du Couchant de la Ly-
 cie, & d'une partie de la Prouince d'Asie; du Nord de la Galace, & du Midy
 de la mer de Pamphylie, qui est toujours orageuse. Sa coste est d'environ 150.
 mille pas. Ses villes sont Perga, qui est au milieu du pays sur la riuere de Ca-
 taracte, puis Side, & Aetalie maritimes. Aetalie qui est capitale du pays, porte
 maintenant le nom de Satalie, & est la plus grande & plus forte de toutes les
 villes de la contrée, & communique son nom au golphe qui en est proche.

La Cappadoce, ou Leucosyrie, selon Strabon, & quelques autres, main-
 tenant Almasie, ou Amasie, selon Castalde, & Genech, selon Theuet, ou Toc-
 catu Allelujen, selon Pinet, s'estend iusques à la mer Majeur, & est bornée du
 Couchant de la Paphlagonie, d'une partie de la Pamphylie, & de la Galace; du
 Midy d'une partie de la Cilice; du Leuant de l'Antitaurus, grande montagne
 pres de la basse Armenie, du mont Moschie, & d'une partie de l'Euphrate; &
 du Nord du Pont Euxin. Ses riuieres sont Halys, maintenant Ottomagiuchi,
 iadis limitée des Royaumes de Ceresus; puis Iris, maintenant Casalmach, &
 Thermodon, auourd'huy Pormon. Ses meilleures villes sont Trebifonde,
 nommée Machomach par les Barbares, iadis siege d'un Empire. Quelques vns
 font Amasie capitale de Paphlagonie: mais Ptolemee, & beaucoup d'autres,
 nous apprennent qu'elle appartient à ceste Prouince. Ceste ville retient enco-
 res auourd'huy ce nom, & le communique aux pays voisins. Elle est assise en
 vne profonde vallee sur la riuere de Gazalmach. Ce fut la partie de Strabon,
 & c'est maintenant la demeure d'un Beglierbei du Turc, qui se nomme Beglier-
 bei d'Amasie, & de Cappadoce. Quelques-vns mettent la ville d'Iconium en
 Cilice; mais selon Ptolemee elle appartient à ce pays, & est appelée Conia,
 ou Cognia. Elle est assise assez pres de quelques hautes montagnes, & arrosée
 de plusieurs ruisseaux qui en descendent. Sa figure est ronde, & ses murailles
 sont anciennes, & ses tours carrees: il y a huit portes, & un bon nombre de
 belles mosques, & estuées.

La Cilice, que Iosephe nomme Tarse, est appelée Chalah des Hebreux.
 Nigertient qu'on la nomme auourd'huy Turcomanie, & Finichie: mais ceux
 qui luy donnent le nom de Caramanie, doivent estre suiuis; car la Turcoman-
 nie n'est autre chose que la haute Armenie. Or la Caramanie, qui comprend
 aussi quelques parties de quelques autres Prouinces outre la Cilice, & princi-
 palement la Pamphylie, a pour ses bornes du Couchant la Pamphylie, du
 Nord le mont Taurus, du Leuant le mont Aman, vulgairement Monte negro,
 ou Mont noir; & du Sud la mer de Cilice de la navigation d'environ trois
 cens mille pas. Sa ville capitale fut Hama, ou Hamsa, iadis Tarse, assise en vne
 belle vallee, arrosée de la riuere de Cydne. On y void aussi la ville d'Adene,
 que Ptolemee appelle Adane, qui est grande, mais ouuerte, & a un chasteau
 avec quatre tours carrees. Belon dit qu'on trouue en Cilice vne ville nommée
 Heraclee, qui est fort grande, assise pres du mont Taurus en vne belle plaine,
 & esloignée de trois iournees d'Adene, du costé du Nord, & du Ponent.

La basse Armenie porte encores ce nom auourd'huy, selon Niger: mais
 Giraue luy donne celui d'Anadule, Castalde de Pegiam, & quelques autres

l'appellent Gench. Elle est nommée Pirme, au liure des Notices. Ses bornes sont du Leuant l'Euphrate, par lequel elle est diuifée de la Turcomanie, ou haute Armenie; du Couchant la Cappadoce; du Midy la Cilice au deffus du mont Taurus, & vne partie de la Syrie sur le mont Aman; & du Nord le Pont, auquel lieu on dit qu'elle finit en angle, que l'Euphrate, & l'Antitaurus viennent à faire: mais le Turc n'en est pas entièrement maistre.

xv. Pour acheuer la description de ce que le Turc possède en Afie, venons maintenant à vne partie de la haute Armenie, comprise sous le nom de Turcomanie, qui embrasse aussi la Georgie. Ceste Prouince cōfine du Nord avec la Colchide, au iourd'huy Mingrelie: du Couchant avec l'Euphrate, & la basse Armenie: du Leuant avec le reste de la haute Armenie, qui est en la Georgie: & du Midy avec la Mesopotamie, maintenant Diarbec, & avec la nation des Curdes. Ses montagnes sont Periandre, au iourd'huy Chielder: l'Antitaur, maintenant montagne noire, & quelques autres. La ville capitale du pays est Escchie, que quelques-vns tiennent pour ce qui est resté d'Artaxate.

On trouue pres de la haute Armenie le pays de Curdistan, selon les Perfes & les Turcs, & de Keldan, selon les Arabes. Castalde le nomme Gorden, & le met entre le pays de la haute Armenie.

xvi. La Georgie, autrement Gurgistan, comprend l'ancienne Iberie, avec vne partie de la haute Armenie, & peut estre del'Atropatie. Ceste Prouince touche du Couchant la Mingrelie, ou Colchide: du Nord la Zemrie, iadis Albanie: du Leuant la moyenne Atropatie, maintenant Seruan: & du Midy la partie de la haute Armenie, qu'on nomme Seruan. Ce peuple auoit maintenu tousiours la liberté iufques à nostre temps, se ioignant tantost avec les Perfans, tantost avec les Turcs, & a eu plusieurs Seigneurs natifs du pays: mais elle est maintenant pour la pluspart sous la puiffance des Turcs, qui y ont plusieurs villes, & places fortes, comme Teste, Lori, Clisque, Gori, & Toman.

xvii. Toute l'Arabie prise ensemble est vne fort grande Prouince, qui est enfermée entre deux golphes en forme de Presqu'isle. Ces golphes sont celuy d'Arabie, autrement la mer rouge d'Occident, & celuy de Perse d'Orient. Du Midy elle a la mer Oceane, & du Septentrion la Syrie, & la riuiere d'Euphrate. Or ceste Presqu'isle d'Arabie est diuifée en trois parties, c'est à sçauoir, en la deserte, la Petree, & l'Heureuse.

L'Arabie deserte, nommée Aspre par Aristide, basse par Seruius, & creuse, ou profonde par Lucian, est appelée des Hebreux Cedar. Ses bornes sont du Leuant les montagnes de Babylone, & vne partie du golphe Persique: du Nord la Mesopotamie pres de la riuiere d'Euphrate: du Couchant la Syrie, & l'Arabie Petree: & du Midy les montagnes de l'Heureuse.

La Petree touche la Syrie du Couchant, & du Septentrion, & confine du Leuant avec la deserte: & du Midy avec l'Heureuse. Pline, Strabon, & Ptolemee la nomment Nabathee: Tyrius l'appelle Seconde, & quelques autres luy donnent le nom de basse. Mais elle reçoit celuy de Petree de la ville de Petra qui est capitale de ceste Prouince. Ceste Prouince s'appelle au iourd'huy Bara, selon Ziglere Bengual selon Castalde, & Bartha Calha. C'est icy que le mont de Sinay tout renommé en la sainte Escriture, à cause que la loy y fut donnée à Moyse. Ceste montagne est fort haute, & fascheuse à monter, & il y a des degrez taillez de main d'hommes de pierre viuue, & quelquefois dans le rocher, afin que les chameaux & autres animaux y puissent plus aisément passer. On void

en cét mont vn Cōuent de Moynes Chrestiens Maronites, qui viuent à la Grecque. Ils sont en nombre de 50. & reçoient les peletins Chrestiens, qui y vont en deuotion. Il y a encores en ce pays vne autre montagne fameuse, nommee Oreb, & maintenant Orel, qui n'est pas si haute que celle de Sinay. Ces deux môagnes sont celles que Ptolemee appelle Melanes. La capitale ville du pays fut Petra, que l'Ecriture nomme Petra du desert, où l'on ne peut guere aller, à cause du mauuais chemin. Il y en a plusieurs qui tiennent que c'est mesme chose que la Meque, lieu de la natiuité de Mahomet: ce qui n'est pas vray semblable, ains il semble plustost que c'est ce que les chartes nomment Petra d'Est. Et de fait l'on tient que la Meque est en l'Arabie Heureuse.

L'Arabie Heureuse iointe aux autres deux, est en forme de Presqu'isle, entre les golphes d'Arabie, & de Perse; & la nauigation d'autour de ce pays est d'environ 3504. milles. Solin, & quelques autres l'appellent Heureuse; & Viigile Pancharie: mais à present elle porte le nom d'Ayaman, ou de Giamen. Ses meilleures villes sont Medine, Tanalbi, Meque, Ziden, Zibi, & Aden, outre les autres qui ne sont paruenûes à nostre connoissance.

Medine Tanalbi, c'est à dire, la cité du Prophete, est assise du costé de l'Arabie Petree, & assez peuplee. C'est là qu'est le cercueil de Mahomet, pres duquel on void enuiron trois milles lampes allumees.

La Meque en laquelle Mahomet est né, n'est guere loing de l'ancienne Petra: toutesfois ce n'est pas la mesme, ains ce pourroit plustost estre la ville de Machare de Ptolemee. C'est vn lieu assez agreable, mais enfermé entre des montagnes, & des deserts, & sans aucunes murailles. Il y a pres de six mille maisons. On void tous les ans trois carauannes, qui partent du Caire, de Damas, & des Indes, & s'en vont à la Meque par deuotion en l'honneur de Mahomet qui y est né, puis de là s'achement à Medine, où est le cercueil de ce faux Prophete.

Ziden est ville maritime, & est à 40. milles loing de la Meque. Elle n'a point de murailles, mais ses maisons sont assez belles.

Zebeth, ou Zibir est vne belle ville, & capitale de ceste Arabie. Elle est assise en vne plaine entre deux montagnes, & sur vne ruiere de mesme nom, & à demie iournee de la mer rouge. Elle fut prise apres Aden par le Turc, qui y enuoie vn Beglerboy, avec force gens.

Aden est ville Royale, assise sur le bord de la mer rouge, assez pres du destroit de Babel mandel: c'est la plus belle ville d'Arabie, & non seulement elle est forte d'assiette, mais encores de main d'homme: & il y a de beaux bastions, vn bon fort, & vn port bien fermé. Elle contient enuiron six mille maisons, & est bien peuplee. Les Turcs prirent ceste ville, & tout le Rôyaume par ruse, & finesse, l'an 1538. & en perdirent le Roy. Ils y tiennent auourd'huy vn Beglerbey avec force gens de guerre.

Enfortant de l'Arabie on entre en l'Idumee, qui commence au lac de Sirbon, & s'estend vers le Leuant iusques en Iudee. Ceste Prouince contient Gazze, ville tres-ancienne, entre laquelle, & le Caire, on trouue Cattie, puis Ostracine, Rhinocorure, Ascalon, & Azot.

La Syrie, qui est vne fort grande Prouince entre l'Euphrate, la Cilice, l'Arabie, & la mer Mediterranee, commence au 32. degré, & finit au 36. Elle est diuisee en cinq Prouinces, c'est à sçauoir en Palestine, Phenice, Celefyrie, Surie, & Comagene.

La Palestine, qui est entre la mer Méditerranée, & l'Arabie, est diuisee en deux parties par la riuere du Jourdain. La tribu de Ruben, & la moitié de la tribu de Manasse habitoient au delà de ce fleuue, & les autres de l'autre costé. Ceste dernière est diuisee en trois parties, dont l'une se nomme proprement Iudee, l'autre Samarie, & la troisième Galilee. La Iudee est entre la mer morte, & la Méditerranée: Ierusalem est sa ville capitale. C'est en ce pays qu'est Ierico en vne plaisante vallee, longue d'environ trente milles, & large de quinze. La Samarie prenoit son nom de sa ville principale, qui se nomme auourd'huy Naplos. La Galilee est diuisee en basse, & haute: celle-là commence à la mer de Tyberide, large de cinq milles, & longue de douze, & a presque en son centre Nazareth. Ceste-cy commence au lac Samaconite, & s'estend iusques au mont du Liban. Il n'y auoit iadis Prouince qui fut à proportion si peuplée que la Palestine: car n'estant longue de plus de cent soixante milles, ny large de plus de soixante (veu que les bornes de sa longueur estoient Dan, & Bersabee) au denombrement que Dauid fit faire, ou y trouua vn million, & trois cens milles hommes propres à manier les armes, outre la tribu de Benjamin. Maintenant elle est despoüillée de tous ses ornemens, forts de la beauté de son terroir, & de sa bonté.

Ierusalem, au siege de laquelle il mourut plus d'un million de personnes, & il resta plus de cent mille prisonniers; n'a maintenant plus de cinq mille habitans, & si la sainteté du lieu n'y attiroit perpetuellement vn grand nombre de Chrestiens, ceste ville seroit peu de chose. Ceste Prouince est transeee du Jourdain, qui naissant au pied du mont Liban de deux fontaines, dont l'un se nomme Ior, & l'autre Dan, passe par deux lacs, dont le premier est celuy de Galilee, l'autre est celuy de Tyberide, qui est plus grand. Finalement il se rend dans la mer morte, nommée des Grecs Lac Asphaltite.

La Phenice est toute sur la marine, vis à vis de la Iudee. Ses principales villes furent Sidon, & Tyr, auourd'huy Sait, & Sur. Tyr estoit vne Isle, mais si proche de la terre ferme, qu'Alexandre remplit la mer de terre, & la combla, lors qu'il y tenoit le siege. Le Prophete Ezechiel parle bien au long de sa grandeur, richesse, & magnificence. Sidon estoit presque esgal à Tyr en beauté, & en puissance. Toute deux estoient renommées, à cause de la teinture de la pourpre, que les Poëtes nomment tantost Tyrienne, tantost Sidonienne. On n'en void presque nulles restes à present, non plus que de Ioppe, & d'Acro.

La Surie s'estend depuis Tyr iusques au golphe de Lajazze, auquel espace sont contenüs les villes de Barut, de Tripoli, & de Tortose, dont Barut, & Tripoli sont fort marchandes, & au milieu du pays Damas, & Laodicee. Damas est vne belle ville, assise en vne grande vallee: ses maisons sont plus belles dedans que dehors: ses ruës sont estroictes, & tortuës, mais ce qui la rend plaisante, c'est la grande quantité d'eau qui va par les maisons, & arrose les iardins à plaisir. Il y a vn chasteau excellent, basti par vn Florentin Mammelu, qui deuint fort riche, & gouverneur de ceste ville, qui est capitale de la Prouince.

La Celsyrie est proprement le pays qui est entre le Liban, & l'Anatiliban, où est la source de l'Oronte, auourd'huy Farfare, sur le riuage duquel est la renommée ville d'Antioche, qui est maintenant vn sepulchre d'elle mesme, & vn amas de ruines plustost qu'autre chose. On y void toutefois encore debout les murailles, qui sont fort belles, & tellement basties, que trois personnes peuuent

peuuent marcher de front tout autour. Il y a encores vn assez bon nombre de tours, & vn chasteau assis sur vn costau. On y void encores la maison ou S. Pierre se tenoit, & vn petit lieu où il baptisa beaucoup de gens. On trouue aussi à l'emboucheure de l'Oronte Seleucie Pierie, à present Soldin.

La Camogene est la partie de la Syrie qui suit le cours de l'Euphrate iusques aux frontieres d'Armenie. Alep est sa ville capitale, qui tient le troisieme lieu entre les villes de l'Empire du grand Turc. Elle est assise sur la riuere de Singa, & a vn canal d'eau sous terre, d'où sortent plusieurs fontaines publiques, & priuees. Elle embrasse quatre costaux, sur l'vn desquels on void vn fort grand chasteau: ses faux-bourgs sont grands, mais il n'y a autre bastiment d'importance que les Mosques, & les magazins pour les marchands estrangers. On peut iuger du grand nombre du peuple qui y est, parce que l'an 1555. il mourut en la ville, ou aux faux-bourgs, plus de six vingts mille personnes en trois mois.

Le Turc possedoit encores vne partie de la Medie, & sa capitale ville Tauris: xvii. mais quelques-vns tiennent que le Sophi en a repris la pluspart depuis quelques annees. Il tient encores la plus grande partie de la Mesopotamie, ou du Diarbec. Il est encores maistre d'vne partie de l'Assyrie, où estoit la ville de Babylone, bastie par Semiramis, & tient la Chaldec portion de l'Assyrie, où est la ville de Bagder, ou Bagader, bastie sur les riuages de Babylone par vn Calife des Mahometans. Quelques-vns la confondent avec l'ancienne Babylone, & soustiennent que c'est mesme chose. Il y tient encores la Balzere, où il a vne grosse garnison, outre quelques galeres tousiours prestes pour faire teste aux Portugais.

Mais pource que nous auons fait description de tous ces pays, discourant des Estats du Roy de Perse, & que le Sophi gagne tous les iours quelque chose sur le Turc, & recouure son Estat peu à peu, tellement qu'on ne peut maintenant parler au vray des Seigneurs de plusieurs de ces contrees qui changent à present de maistre à tous propos, & qui appartiendront peut-estre au iourd'huy à l'vn, & se feront de main reconquises par l'autre; ie m'en tairay, pour parler de la qualité des Prouinces que nous venons de descrire.

QUALITE.

LA Natolie iouyt d'vn air doux, & temperé, & ses champs produisoient ia- xviii.
dis quantité de grains, le bestail y trouuoit des pasturages en abondance; & pour abreger, ses habitans auoient tout ce qui est necessaire à la vie plus qu'à suffisance. Mais pour le iourd'huy ceste contree n'est plus si fertile, ny si bien cultiuee, qu'elle estoit iadis; toutefois aux lieux qui sont plus proches de la mer elle est plus fertile, & de mesme qu'on y cultiue mieux la terre, aussi elle y produit dauantage. Les lieux qui sont auant dans le pays, sont la pluspart de grandes campagnes; où l'on seme du froment, de l'orge, & du coton. Elle est arrosée de plusieurs riuieres, dont les principales sont l'Iris, l'Halys, Parthenius, à present Dolap, & le Sangar, qui se vont rendre dans la mer Majeur, puis l'Alcagne, maintenant Isnic, & le Phyndace, au iourd'huy Sindi, qui deschargent leurs eaux dans la Propontide: Dauantage Scamandores, à present Simores, qui se rend dans l'Hellespont, & apres cela le Caique, ou Giruasti, l'Herme, ou Sarabat, le Caystre, que Castaldé nomme Chaïci, & Ortelius

K K k k

Chias; & le Meandre qui a six cens destours, & qui est nommé Madres. Toutes ces riuieres se vont rendre dans l'Archipelague.

Il y a pareillement le fleuve de Melas, à present Gensui, qui se discharge dans l'Euphrate, outre plusieurs autres, qui vont desgorger leurs eaux dans la mer Mediterrancee.

La Bathyne produit force bleds, & pouruoit la Cour du grand Turc de farines, principalement ce qui est pres de Burse. Ce pays abonde aussi tellement en bois, & en matiere propre pour faire les vaisseaux, qu'il semble que les galeres y tombent naturellement toutes faites dans ceste mer, tant elles y sont promptement despeschees: Pres de Nicee on trouue de l'orpiment en assez grande quantité.

La Prouince particuliere d'Asie estoit jadis renommee à cause de la pierre Synnadique presque semblable à l'Albastre, qu'on en tiroit pour faire des colonnes à Rome.

En la Troade l'on trouue le pays d'aupres de Troye fort maigre, & sterile, & avecques cela les eaux y manquent: mais le terroir d'aupres de Permage est fort bon, & rapporte beaucoup. Il y a aussi des carrieres de pierre, ou l'on a trouué autrefois des hommes qui s'y estoient cachez durant les guerres, conuertis en pierre. Strabon met pres de Hierapolis des eaux chaudes, qu'il dit se conuertir aisément en pierre de tuf ou rouue. On y met aussi des eaux si propres à teindre les laines, que la teinture faite avecques des herbes, & racines cede à celle-là.

Quant à la Carie, l'on a jadis estimé le terroir d'aupres de Magnesie, pource qu'il portoit du froment en abondance, & proche de ceste ville l'on trouue aussi la pierre d'Aymant, nommée des Latins *Magnes*. Il y a pareillement des montagnes en Carie, ou l'on prend de la pierre blanche pour bastir, qui est fort luyfante. Ceste Prouince a esté autrefois fort esbranlée des tremblemens de terre.

Pour le regard de la Mysie, l'on tient que les vignes qui sont au terroir d'Aspic, ou de Lampic portent des raisins en abondance. En Ionie on tiroit du vermillon de la terre qu'on y faisoit cuire, & en quelques endroits on y recueilloit du vin bon par excellence.

La Lydie auoit autrefois plusieurs riuieres, qui descendent du mont Tmolus, qui portoient de l'or parmy leur sablon. Ceste Prouince doncques auoit beaucoup d'or, & portoit aussi de l'argent, & outre ce le pays estoit fort bon, & bien cultivé. La montagne de Tmole a esté fort estimée, pour estre fertile au possible. Entre autres choses il y auoit force vignes, & grande quantité de saffran.

La Lycie est fort aspre & facheuse, à cause du mont Taurus qui y prend son commencement: toutes fois ses campagnes sont assez fertiles. Le sommet du mont Chimere estoit jadis plein de lions, le milieu de chèvres, à cause des bons pasturages; & le bas de serpents. C'est ce qui a donné suiet aux Poëtes de feindre vne beste nommée Chimere, qui auoit la teste, & la poitrine de lion, le ventre de chèvre, & la queue de dragon. Les tremblemens de terre ont fait beaucoup de dommage en ce pays.

En Pamphylie, de mesme qu'en Cilice, les chèvres ont le poil fort doux, & fort delicat, tellement qu'il ne cede pas en mollesse à la soye, & ce poil a encores ceste propriété qu'il est blanc comme la neige.

Quant à la Cappadoce, elle abonde en toute sorte de grains, en vins, & en fruits, comme aussi en argent, en cuivre, en fer, alum, chrystal, jaspe, onyx, & albastre, qui n'est gueres beau. Ce pays nourrit aussi grande quantité de chevaux. Il y en a d'autre part qui disent que ce pays est alpre, & a faute de plusieurs choses necessaires a la vie, Plinè dict que pres du fleuve Thermodon il y a deux sortes d'abeilles, dont les vnes font du miel dans les arbres, les autres qui en font à trois rangs sous terre. Les sommets du mont Argee y sont couverts de neige tant en Esté qu'en Hyver.

Le terroir d'aupres d'Amasie, ou Gazalmach est desert, & toutefois fort propre à la nourriture du bestail. Pres de Conia l'on void force vignes, qui portent d'aussi bon vin qu'on en scauroit trouuer en autre lieu.

La Cilice est diuisee en deux. Il y en a vne partie qui est appelée Aspre, qui est du costé du Couchant, & l'autre Champestre, qui tend au Leuant. Ceste-cy a de belles riuieres, porte force fruits, & toute sorte de biens, & nourrit grand nombre de chevaux. Or la plus grande partie de la Cilice est moyennement cultiuee, à cause de la commodité des eaux dont elle est arrosée. Toutesfois son terroir est plein d'argille, & desnüé de bois, qu'il faut aller querir aux montagnes qui sont esloignées de plus de deux iournees, entre lesquelles est celle d'Aman, où il croist des Cedres fort hauts, & des gencuriers, & diuerses autres plantes. Or il y a beaucoup de lieux en Cilice, qui sont fort agreables, veu qu'il y a plusieurs arbres qui sont tousiours verds : mais il y a d'ailleurs quelques lieux champestres, & steriles, qui sont de grande estendue, & ne sont possédez d'aucun, tellement que chacun y peut faire paistre ses porceaux, & l'on y nourrit force troupeaux de ces animaux, de mesme que de chevres, dont les habitans font grande quantité de beurre, & de fromage.

Les poils des chevres y sont aussi fort mols, & delicats comme de la soye. Il y a là des forests de myrtes, qui portent du fruit blanc, & pareillement des terbinthes, & des pins. Les fleuves de ce pays sont le Pyrame, maintenant Malmistra, qui sortant du beau milieu d'une plaine, bien loing au delà du mont Taurus, fait vn bruit semblable à vn tonnerre, qui s'entend de bien loing : & la riuere de Cydne, qui sortant de l'Antitaurus, est froide, rapide, & tres-claire. Plinè a dit que son eau est propre à guerir la goutte.

On y trouue aussi de petits loups qui vont par troupes, que les Grecs nomment vulgairement Squilaques, qui sont si larrons, qu'ils ne craignent point d'aller trouuer la nuit ceux qui dorment, & de leur desrober tout ce qu'ils trouuent comme des bonnets, des souliers, & choses semblables. Belon dict que pres d'Heracleè il y a vne belle plaine, qui porte toute sorte d'arbres fruitiers & qu'on y nourrit vn grand nombre de chevaux.

La haute Armenie est toute pleine de montagnes, & de costaux, toutesfois il y a des valles qui produisent force fruits. On tient que ce pays est fort fertile, & abonde en animaux : mais il est grandement subiect aux neiges, qui y sont quelquesfois fort hautes.

La Georgie a force montagnes & forests : à raison dequoy elle est presque inaccessible aux ennemis. Toutesfois elle est fertile ; & a quelques plaines, & quelques plaisantes valles, arrosées de plusieurs riuieres, dont les principales sont le Cyre, & l'Araxe.

L'Arabie deserte a de grandes solitudes, & toutefois il y a assez bon nombre de bourgs & d'habitans, principalement pres de l'Euphrate, & des mon-

agnes de l'Arabie Heureuse: l'autre partie du costé du Couchant, est toute pleine de sable.

La Petree est tenuë par les anciens pour du tout sterile; toutefois ce qui est proche de la Syrië rapporte plus que le reste. Elle est fort deserte, & manque de beaucoup de choses necessaires à la vie. Elle a principalement faute de bois, & d'eau douce. Il y croist des palmiers qui portent des dattes grosses, rouffes, & tendres, & qui ne sont gueres humides. La manne y tombe pareillement, & quant aux riuages il y naist du coral qui est assez beau, mais creux par dedans. On trouue aussi en ce pays l'Amethyste.

L'Arabie Heureuse est plus cultiuee que les deux autres, & arrosée de plusieurs riuieres, dont quelques-vnes sont des lacs. Elle porte de l'orge, & d'autres grains, du miel, de la cire & diuers fruits, comme des pommes, des poires, des citrons & choses semblables: & l'on sème icy deux fois de mesme qu'aux Indes. Dauantage, ce pays produit des palmiers, du nard, de la casse, de la canelle, de la myrthe, & plusieurs herbes odoriferantes: sur tout elle porte de l'encens en abondance. On y trouue aussi quelques metaux, & diuerses pierrieres, & pres du riuage on pesche de fort belles perles. Ce pays nourrit aussi de fort bons cheuaux, & des moutons dont la queue pese quelques fois 20. liures. Mais pour parler particulièrement, le terroir qui est pres de Medine est sterile & ne rapporte que bien peu de chose, de mesme que celui d'aupres de la Mesque, ou l'on trouue fort peu d'eau.

La Palestine est fort agreable, diuersifiée de costaux, & de belles plaines, & arrosée de grande quantité d'eaux. Il y pleut fort peu souuent, & toutesfois la terre y est de grand rapport: car elle produit du froment, & d'autres grains, & fruicts en abondance. Les roses y sont de fort bonne odeur, & il y vient quantité de ruë, de fenouil, de sauge, & d'autres bonnes herbes. Il y vient aussi force oliuiers, figuiers, & grenadiers. On y void pareillement vn grand nombre de palmiers, & beaucoup de vignes: car encores qu'on deffende l'usage du vin aux Turcs, toutefois il y en a icy bonne quantité, & l'on y vendange trois fois l'année. Il est vray que ce pays ne porte pas des pommes semblables aux nostres, ny des poires, ny des cerises, ny des noix, & autres fruicts que nous auons ordinairement par deçà, mais on les y porte de Damas.

Il y a en ceste Prouince certains fruicts que l'on garde sur les arbres tout le long de l'année, comme de grands citrons, & des pommes de Paradis. Dauantage, il y a des melons, & des concombres bons par excellence, & autres fruicts semblables. Elle produisoit aussi iadis du baume, dont elle mâque à ceste heure; mais elle a du miel, & quelques cannes sauuages de sucre.

On y trouue bon nombre de chevreux, de lièvres, de perdrix, de cailles, & semblables animaux: mais quoy que l'aye fait ce pays si fertile, toutesfois il y a des endroits qui sont presque deserts, à cause du grand nombre de rartz, & de souris qui s'y trouuent; tellement que si quelques oyseaux ne les mangeoient, les habitans du pays n'y pourroient semer aucune chose qui leur peut estre de quelque rapport.

Du long du riuage du Iordain il croist beaucoup de saules, de bruyeres, & plusieurs sortes de cannes.

Le lac Samachonite tarit le plus souuent en temps d'Esté, & il y croist des arbrisseaux, & des herbes, ou les lyons, & quelques autres bestes se cachent.

Les plaines pres du lac de Genezareth sont desertes à cause d'un arbre plein d'espines, qui y vient en telle abondance, qu'il empesche qu'on n'y peut rien semer. Toutesfois les Iuifs demeurent maintenant pres de ce lac à cause de la pesche, & rendent ces lieux mieux cultiuez qu'ils n'estoient auparauant.

La mer Morte qui est longue de cinq iournees en tirant du Nort au Su, & large de cinq lieues, tendant de l'Est à l'Ouest, & selon les autres long de 70. milles, & large de 19. iette vne grâde fumee, & pouille de hors de grands broiillards, qui rendent tout ce terroir sterile à demie lieue à l'entour. Ceste mer ne porte aucun poisson, & l'on ne void aupres nuls oiseaux, & si l'on y iette quelque beste elle ne va jamais à fonds, ains se rend au riuage, encor qu'elle ait les pieds liez.

La Galilee est naturellement fertile, & produit toute sorte d'arbres, & est fort bien cultiuee. Toutesfois la basse qui s'est étendue au delà du Iordain est en quelques lieux aspre & deserte.

La Samarie est partie montueuse, & partie champestre. Elle est plaisante, fertile & abondante en fontaines & eau douce. Il y a force iardinages, & force lieux pleins d'oliuiers, & de toutes choses necessaires à la vie. Les costaux proches de Naples sont couuerts d'arbres fructifiers, & les oliuiers y sont gros au possible, comme dit Belon.

Quant à la Indee le pays qui est proche de Ierusalem est bien cultiue, & porte quantité de pommes, d'amandes, de figues & d'oliues. Les lieux montueux abondent de toute sorte d'arbres, & d'herbes sauuages, & aromatiques, & lors qu'il y a des rochers on y fait des degrez avec grand soing: tellement qu'on y plante force vignes, & autres arbres fructifiers, comme des oliuiers, des figuiers, & des orangiers, qui portent des fructs en grande quantité.

Pres de la ville de Rama il y a bon terroir, mais fort peu d'habitans, à raison dequoy les champs y sont fort peu cultiuez, & les Grecs qui y demeurent y sement du froment, de l'orge, & quelques legumes, mais il y a peu de vignes. Le terroir qui est pres de la ville de Gaza est fertile, & abonde en oliuiers, figuiers, orangiers, & vignes. Il y vient aussi quelques palmiers, mais les dates y meurissent rarement, à cause que le pays est vn peu froid.

L'Idumee est merueilleusement fertile aux lieux qui sont proches de la mer, & de la Iudee, mais sterile sur les frontieres de l'Arabie, où il y a aussi force montagnes. Il y croist force palmiers, & l'on y trouuoit autresfois du baume. Ceux qui en ont escrit disent que les estrangers ne s'en peuuent guere bien rendre maistres, à cause des lieux deserts qui y sont, & du defaut de l'eau. Toutesfois il y a des fontaines, mais elles sont cachees, & n'y a que les habitans du pays qui les sçachent.

Quant à la Phenice, le terroir d'aupres de Sidon est fertile, & produit assez grande quantité de cannes de miel. Cely d'aupres d'Acon, ou Prolemaide est aussi de grand rapport, & l'on y trouue de bons pasturages, force vignoble, & grand nombre de vergers, où l'on recueille diuers fructs. La riuere de Belo qui passe pres de ceste ville est renommee à cause de son sable, dont on se sert pour faire le verre.

Le pays d'aupres d'Emisse, ou d'Haman a force eaux, & produit toutes choses necessaires à la vie. On y void vn grand nombre d'arbres fructifiers.

MEVRS ANCIENNES.

KIX.

Les Arabes ne faisoient anciennement aucun estat des arts & sciences. Ils laissoient tous croistre leurs cheveux : & quant à la barbe quelques-uns la rasoient le plus pres qu'ils pouuoient, & les autres non. Celuy qui estoit le plus ancien d'entre-eux auoit tout pouuoir par dessus les autres. Ils possedoient toutes choses en commun par lignees, & mesme iouissoient des femmes en commun, tellement que le premier d'entre-eux qui entroit dans la maison, & auoit laissé son baston à la porte, iouissoit premier de la femme commune, & pour le regard de la nuit elle la passoit avec le plus ancien. En ceste sorte ils s'estimoient tous freres les vns des autres, & auoient compagnie de leurs meres & de leurs sœurs, tant ils estoient brutaux.

L'adultere y estoit puny de mort, & celuy estoit tenu pour adultere qui auoit iouy de quelque femme qui n'estoit pas sa parente. Tous ceux qui estoient nez en la famille estoient tenus pour legitimes marys. Ils n'auoient aucun soin des corps morts : & quant à ceux de leurs Roys trespassés ils les enterroient en vn fumier. Ils gardoient leur foy & promesse sur tous autres : & quand ils vouloient promettre quelque chose par leur foy, vn tiers se mettoit entre les deux qui contractoient, & frapoit la paume de la main, à laquelle il faisoit que les plus grands doigts des contractans approchoient, & apres auoir pris vn petit poil de l'habit d'vn chacun d'eux, il le teignoit du sang de sa paume, & en espandoit sur sept pierres premierement preparees pour cét effect au milieu des deux parties, & ce faisant inuquoit le Dieu Denys, & Vranie. Cela fait ce mediateur faisoit promettre à l'vn d'eux, qu'il estoit obligé par l'accord de se rendre deuant certain Iuge qu'il luy nommoit, soit que le contractant qui demouroit obligé fust du pays, soit qu'il fust estrangier. Et ceste façon estoit trouuee honneste, & se gardoit entre ceux qui faisoient quelque nouvelle amitié, ou alliance. La canelle estoit recueillie par les Prestres de leur loy, qui sacrifioient auparauant quelques bestes, & ne l'amassoient qu'entre les deux Soleils. Celuy d'entre-eux qui auoit plus d'autorité partageoit les monceaux de canelle avec vne hache, & l'on en reseruoit premierement vn faisseau en l'honneur du Soleil : ils estimoient que s'il estoit également diuisé il prenoit feu par le moyen de l'ardeur des rayons du Soleil, & se brusloit de luy mesme.

Il y en auoit parmy les Arabes qu'on nommoit Ophiophages, pource qu'ils ne viuoient que de serpens. Quelques-uns aussi se seruoient de chameaux tant pour combatre, que pour porter des charges, & ne viuoient que de lait & de chair. Il y en auoit d'autres appelez Debes, qui s'adonnoient aux pasturages, & à cultiuer les terres. On disoit d'eux qu'ils trouuoient entre les mortes de terre de l'or de la rondeur & grosseur d'vne noix, & qu'ils y enchassoient des pierres precieuses, & en faisoient des carquans, dont ils paroient leurs mains, & leurs cols. Ils vendoient l'or aux estrangiers, & aux nations voisines, & en bailloient trois liures pour vne de cuire, & deux d'argent pour vne d'autre metaux.

Entre les Sabéans il appartenoit au seul Roy de iuger de tous differens. Leurs Roys estoient esleus par la faueur du peuple qui distribuoit cét honneur à ceux qui estoient de quelque lignee, où l'on trouuoit que quelques Roys auoient esté auparauant esleus.

Ces Roys croyoient fermement que s'ils fussent sortis hors de leur palais royal ils eussent esté lapidez, & pour ceste cause ne mettoient iamais le pied hors de leur porte. Ils auoient des lits & de grandes chaires, dont les pieds estoient d'argent massif, & le reste de leurs meubles estoit somptueux au possible. On disoit aussi d'eux qu'ils auoient esté tousiours exempts du delir de posséder par force, ou par rapine les choses d'autrui.

Les Gareens, qui estoient d'autres Arabes, auoient tous leurs meubles d'or, & d'argent, & les entrees de leurs maisons, les parois, & les couuertures estoient d'yuoire.

Les Nabatheens estoient moins magnifiques que les autres. Celuy d'entre eux qui laissoit diminuer son bien encouroit note d'infamie, & au contraire. Les Panchaiens vsoient en guerre de chariots, & diuisoient l'estat de leur royaume en trois. Ils mettoient au premier rang les Prestres de leur loy; au second les Laboureurs, & gens de trauail, & au troisieme les gens de guerre, entre lesquels estoient compris les Pasteurs. Les Prestres decidoient tous les differens qui suruenoient, tant entre les particuliers qu'aux affaires de la chose publique, sinon quand il estoit question de condamner à la mort.

Les Laboureurs apres auoir cueilly les fruiets de la terre les mettoient en commun, & ceux d'entre eux qui estoient trouuez les meilleurs laboureurs estoient deputez iusques au nombre de dix à la requeste des autres, & par la liberation des Prestres pour distribuer les fruiets à vn chacun.

Les Pasteurs estoient obligez de faire diligence d'apporter en public les choses qui concernoient les sacrifices, & autres choses qui se distribuoient en detail à nombre, & poids, & n'auoient rien de particulier entre eux fors leurs maisons, & iardins. Quant aux tributs, & autres choses tout estoit mis entre les mains des Prestres, qui distribuoient également à vn chacun selon sa necessité, & quant à eux ils prenoient double part du consentement des deux autres Estats. Ils vsoient de beaux habillemens, pour ce que leurs laines estoient beaucoup plus fines que nulles autres. Ils vsoient indifferemment tant hommes que femmes de dorures; & portoient des chaines au col, des bracelets aux bras, & des anneaux d'or aux oreilles à la mode des Perles, & portoient des souliers de couleur, & d'estrage façon. Ils laissoient aux gens de guerre la deffence du pays. Les Prestres y viuoient en grandes delices, & toutesfois chastement. Ils portoient de longues Aubes de lin fort deliees, & quelques-vns portoient des robes de fort fine laine. Leurs chefs estoient couuerts de mitres faictes d'oiseurerie, & ils vsoient de tous ornemens d'or, comme les femmes, exceptez de ceux des oreilles. Ils vacquoient principalement au seruice de leurs dieux, dont ils recitoient les faictes en Musique en leurs hymnes. Ils se disoient descendus de Iupiter, disant qu'il estoit venu en leur pays, lors que conuerfant avec les hommes il gouuernoit l'Empire du monde.

Il n'estoit permis de transporter ailleurs l'or, l'argent, & les autres metaux, non plus qu'aux Prestres de sortir hors de leurs Temples, & lieux sacrez: tellement que celuy d'entre eux qui eust esté trouuë ailleurs eust peu estre mis à mort, sans que le meurtrier en eust esté repris.

Ils gardoient curieusement les dons qu'on auoit anciennement faictes aux Temples. Le siege où estoit l'image de leur Dieu auoit six coudées de longueur, & quatre de largeur, & estoit tout d'or d'vn ouurage magnifique.

Toute la terre qui estoit à deux cens stades à l'entour du temple estoit repute'e saincte, & le reuenu qui en preuenoit estoit dedie, & appliqué au seruice des Dieux.

xx. Les Iuifs qui possederent autresfois la Iudee, la Samarie, la Galilee, & quelques autres pays receurent leur façon de viure de Moÿse, à qui Dieu limita ce que son peuple deuoit faire. Je seray trop long si ie voulois dire icy tout ce qui estoit de leurs loix, à raison dequoy ie ne rapporteray icy que les plus remarquables, remettant pour le reste le Lecteur à ce que l'E'criture, & Iosephe en dient.

Il ordonna donc premierement, que les enfans fussent dès leur ieune aage instruits en la loy, comme en celle qui contenoit toute sorte de bons enseignemens. Que celuy qui blasphemeroit le nom de Dieu fust pendu, & demeurast sans sepulture. Que rien de ce qui se trouueroit acquis par fornication ne fust destiné ou offert au temple. Il establit en chaque ville sept personages excellens en iustice & en prudence, auxquels il donna autorité de iuger tous differés suruenans, en appellant avec eux deux Leuites, & s'il y auoit quelque difficulté signalee il vouloit qu'elle fust decidee par l'aduis du plus grand Prestre de la loy. Il ne voulut qu'on adioustast foy à vn seul tesmoin, ains ordonna qu'il y en eust deux pour le moins, & encore sans reproche. Il ne voulut point qu'une femme fust receüe en tesmoignage, non plus qu'un homme de seruite condition. Il estoit deffendu de cueillir du fruit d'un arbre, sinon quatre ans apres qu'il auoit esté planté, & Moÿse commanda que deslors on commençast à payer la disme. Il voulut qu'on distribuast quelque partie des fruits cueillis apres la disme payee aux proches parents, & aux hostes estrangers, & que le reste fust à celuy qui l'auroit planté ou semé. Il ne voulut qu'on empeschast les passans d'entrer aux terres d'autruy pour cueillir le fruit dont ils auoient besoin pour leur necessité presente. Il deffendit de prendre en mariage des filles qui s'estoient publiquement exposees, ou celles que les autres auoient desjà espousees. Il ordonna que la fille impudique qui auroit esté prise en mariage comme estant pucelle, fust lapidee ou bruslee viue. Si quelqu'un auoit eu compagnie d'une fille fiancee à quelque autre, & que la faute fust du consentement de tous deux, l'un & l'autre estoient mis à mort, & si la fille estoit forcee, celuy qui v'oit de ceste violence en portoit la peine. Celle qui auoit esté delaissee veufue sans enfans, deuoit estre prise par le frere du mary deffunct, afin que les lignees se perpetuasent: & s'il refusoit de ce faire il falloit qu'il allegast de iustes raisons de son refus deuant les Iuges establis pour cet effect, qui ayant trouués causes iustes luy permettoient de se marier ailleurs. Le dueil des trespassés ne deuoit durer que trente iours. Le fils qui disoit injure à son pere ou à sa mere estoit pendu hors la ville. Il estoit ordonné que les ennemis qui seroient par eux mis à mort en guerre seroient enterrez. Vn creancier ne deuoit tenir le gage receu d'un pauvre debteur qu'un iour entier, & si le debteur ne pouoit satisfaire, il falloit qu'il se mist au seruice de son creancier, iusqu'à ce qu'en le seruant il eust satisfait à la debte. Si quelqu'un acheproit vn serf de sa nation il le deuoit affranchir six ans apres. Celuy qui trouuoit de l'or ou de l'argent le deuoit faire crier publiquement. Celuy qui trouuoit vne beste égaree estoit obligé de la remener à son troupeau, ou de la garder iusques à ce que le maistre la vint querir. Celuy qui estoit atteint d'auoir presenté du poison à quelqu'un estoit contraint de le prendre luy-mesme. Celuy qui auoit fait perdre vn œil à

quelque autre, deuoit estre puny de la perte du sien. Le Taureau qui auoit causé la mort d'un homme estoit accablé de pierres, & l'on ne pouuoit legitime-ment manger de la chair. Le filz ne deuoit souffrir en son corps, ny en ses biens pour la faute du pere, ny au contraire.

Moyse ordonna pareillement que les choses prises par force sur son peuple, par les nations estranges, ou par quelques-vns de sa nation, fussent auant que passer plus outre, redemandees par des Heraux, & qu'au cas que ceux qui les auoient emportees ne les voulussent rendre, on leur denonçast la guerre. S'il aduenoit qu'il fust question d'assiéger l'ennemy, il n'estoit permis de toucher aux arbres fruiçtiers. Tous rebelles deuoient estre mis à mort, & les autres ennemis qui se rendoient volontairement deuoient estre tributaires. En temps de guerre il n'estoit permis aux femmes de manier les armes dont les hommes se deuoient seruir.

Il estoit defendu de manger du sang de quelque beste que ce fust. Les ladres & ceux qui perdoiēt leur semence estoient chassez hors des villes, de meisme que les femmes durant leurs moys. Ceux en la maison desquels quelqu'un estoit mort se deuoient absenter de la ville l'espace de 7. iours. Il estoit defendu à vne femme accouchee d'un enfant male d'entrer au Temple sinon 40. iours apres l'enfantement, & celle qui auoit fait vne fille n'y deuoit entrer de 80. iours. Celuy qui se desuoit de la chasteté de sa femme deuoit offrir au Temple vn tourteau de farine d'orge, & deuoit apres presenter sa femme aux portes du Temple, où le Prestre l'enqueroit sur son serment, si elle auoit esté chaste, & apres le serment fait, si elles estoit pariuree, il luy arriuoit vn desnouement du haut de la cuisse, avec vne putrefaction de ventre, & cette miserable femme mouroit en cette sorte. Si elle auoit vescu chastement elle portoit son fruiçt dans dix moys sans aucune douleur de ventre, & le Prestre effaçoit apres le nom de la femme qu'il auoit auparauāt escrit en parchemin, & luy donnoit à boire. Tous adulteres, incestueux, & Sodomites estoient punis de mort. Il estoit defendu aux Prestres qui n'auoient leurs membres sains, & entiers d'approcher de l'autel, & toute fois ils deuoient estre nourris de ce qu'on offroit au temple. Toutes les terres possedees par les Iuifs deuoient estre laissées en repos de 7. en 7. ans. Toute terre qui portoit fruiçt d'elle meisme deuoit estre commune vne fois de 50. en 50. ans, tant à ceux du pays qu'aux estrangers, & cet an estoit nommé Iubilé. Les creanciers deuoient lors donner respit à leurs deebteurs, ou les tenir quittes pour vne partie. Les serfs deuoient estre alors mis en liberté, & les terres vendues à vil prix, estoient rendues à ceux qui les auoient alienees.

Les Israélites sur tous autres peuples ont esté fort Religieux, & adonnez aux ceremonies. Ils ont au commencement vſé de deux sortes de sacrifices, dont le premier estoit nommé holocauste fait par les plus riches, auquel il falloir que la beste qu'on vouloit sacrifier n'eust plus d'un an. Le Prestre arrosoit le bord de l'autel du sang de la beste sacrifiée, & la mettoit apres en pieces, puis la brusloit sur l'autel. Les gens de plus bas estat sacrifioient des bestes agees au dessus d'un an, & apres en auoir espandu le sang sur l'autel, ils mettoient dans le feu les reins, la gresse, les entrailles, & les cuisses droictes demeuoient aux Prestres, & le reste deuoit estre mangé dans deux iours apres, par ceux qui faisoient le sacrifice. Ceux qui estoient plus pauvres estoient obligez d'offrir deux colombes ou deux teurterelles; dont l'une estoit sacrifiée, & l'autre demouroit aux Prestres. Celuy qui commettoit quelque crime par megarde deuoit offrir

vne brebis qui n'eust qu'un an, ou bien vn bouc. Celuy qui se sentoit coupable de quelque crime secret deuoit sacrifier vn mouton. Les Prestres se nourrissoient au temple des chairs de toutes ces bestes. Il faut remarquer qu'aux sacrifices tant publics que particuliers, on appliquoit certaine mesure de farine au sacrifice d'un agneau, au sacrifice d'un belier double mesure, & à celui d'un taureau trois mesures. Ils auoient aussi de coutume d'arroser les sacrifices d'huile. La coutume portoit de sacrifier tous les iours vne fois le matin, & vne fois sur le soir vn agneau. Au iour du Sabbath ils faisoient double sacrifice. Le premier iour de chèque moys ils sacrifioient de dix boucs, & sept agneaux, vn belier & vn bouc pour purger les crimes. Outre ce ils adoustoient deux boucs, dont l'un estoit mis hors du temple, & seruoit pour les pechez du peuple: l'autre estoit mené aux fauxbourgs, & bruslé au moys de Mars, & au commencement de leur annee, lors que la Lune estoit pleine, & que le Soleil passoit par le signe du belier, ils faisoient le sacrifice de l'agneau Paschal, par ce qu'en tel tēps il estoit sortis d'Egypte. Ils obseruoient aussi certains iours de festes des Azymes, ou pains sans leuain; & pendant chacun de ces iours, ils brusloient en leurs sacrifices deux taureaux, vn belier, & sept agneaux, & l'on y adoustoit encore vn bouc. La seconde sorte de sacrifice des Azymes estoit à l'entree des nouueaux fructs, & graine, qu'on presentoit au temple avec certaine mesure d'huile, & vn agneau pour holocauste. Il y a beaucoup d'autres choses à dire pour ce regard; mais il faudroit vn liure entier pour les mettre toutes: de sorte qu'il me suffira d'en auoir touché les poincts principaux.

Or les auteurs sacrés, & les Payens nes'accordent pas touchant les Iuifs: car Corneille Tacite sans rapporter à la volōte de Dieu la sortie des enfans d'Israel hors d'Egypte, & leur passage en Indee, dit qu'il aduint en ce temps vne inuasion de gale en Egypte, qui estoit fort facheuse. Tellement que le Roi Bochoris fut contraint de demander remede à Iupiter Hammon; & l'oracle luy respondit qu'il falloit purger son Roianne des Iuifs qui estoient desagrees aux dieux, & les enuoyer viure ailleurs: ce qu'il fit, & en fin apres qu'une infinité de gens malades de ceste gale se furent assemblez en vn lieu, l'un d'entr'eux nommé Moyse les gagna si bien qu'il leur persuada, qu'ils ne deuoient croire, ny à Dieu, ny a homme fors qu'à luy, & de ceste sorte ils prirent le premier chemin que la fortune leur offrit, & s'en allerent au hazard, & n'eurent durant leur voyage autre travail que de la soif, qu'il leur conuint endurer, & qui les eust fait perir s'ils n'eussent aduisé vn troupeau d'asnes sauvages, qui apres auoir pris leur pasture tirerent deuers vn rocher fort couuert à cause de la forest qui estoit à l'entour, auquel lieu ayant trouué à boire, ils receurent de Moyse des ceremonies toutes contraires à celles des autres homes. Il dit encor qu'ils mirent aux lieux plus saincts de leur temple, l'effigie de l'asne par lequel ils auoient trouué le lieu où ils estoient desalterez, & auoient esté mis en bon chemin pour paruenir au pays où ils auoient depuis fait leur séjour, & qu'ils sacrifioient vn belier pour se moquer de Iupiter Hammon, & vn beuf en mespris des Egipriens, qui adorerent cet animal sous le nom du Dieu Apis. Il dit encor que les Iuifs s'abstenoient de manger de la chair de pourceau pour euitter la gale, & la lepre, à laquelle cet animal est suiet, & qu'ils s'abstenoient de toute œuure le 7. iour, pour ce que ce fut celuy auquel ils furent en repos, & que pour mesme suiet, ils passoient la 7. annee sans rien faire, & que quelques-uns disoient que c'estoit en l'honneur de Saturne, à cause de la faim qu'ils auoient endurée. Selon le mesme auteur

ils ne banquetoient iamais les vns avec les autres, couchoient tous à part, & estoient fort enclins à paillardise. La premiere chose qu'ils faisoient c'estoit de mespriser les dieux. Ils auoient opinion que les ames de ceux qui mouroient en bataille, ou par punition de quelque crime estoient eternelles, & que tous iroient au Ciel, ou en Enfer, selon le bien, ou le mal qu'ils auroient fait.

Or il y auoit trois sectes entre les Iuifs qui auoient vne façon de viure toute differente de la commune. L'une estoit des pharisiens, l'autre des Esseniens, & la troisieme des Saduceens. Les Pharisiens menoiēt vne vie austere en apparence, interpretant à leur volonté les traditions de Moïse. Ils portoient des cartes en leurs frôts, & bras gauches, où les dix cōmandemens de la loy estoient escrits. Ces cartes ont esté appellees Phylacteries. Ils portoient aussi de plus grandes bordures de robes, & y cousoient des espines, afin que leur piqueure fist souuenir des cōmandemens de la loy. Ils attribuoient toutes choses à Dieu & à la Predestinatio. Il est vray qu'ils confessoient que l'inclination, & deliberation de l'homme luy aidoyent à faire, ou à mespriser les choses iustes; toutes fois qu'en toutes choses l'homme estoit conduit par la destinee, qu'ils disoient consister au mouuement des corps celestes. Ils n'estoient iamais contraires à l'opinion de leurs anciens, & maistres. Ils attendoient le iugement de Dieu à la fin de ce monde, & tenoient que les ames des hommes estoient incorruptibles, & que les seules ames des bien viuans passeroient d'un corps en autre iusques au iour de la resurrection & que celles des mechans estoient enuoyees en des prisons perpetuelles. Les Saduceens n'oyent cette destinee, disant que Dieu cognoissoit toutes choses, mais qu'il estoit à la dispositio de l'homme de faire bien ou mal. Quant aux respassez ils estoient d'opinion qu'apres cette vie, il n'y auoit ioye, ni tourment pour eux. Ils nioient la resurrection des morts, & croyoient que les ames perissoient avec le corps, & n'estimoient qu'il y eust aucuns Anges. Ils receuoient seulement les cinq liures de Moïse. Ils estoient fort seueres & communiquoyent bien peu entr'eux. Les Esseniens viuoient du tout comme Moynes, & s'abstenoient de mariage, & de toute cōpagnie de femmes, non point en horreur du mariage, ou de desir de laisser perir le genre humain, mais par crainte de la legereté, & incontinence des femmes, lesquelles ils estimoient garder peu de foy à leurs marys. Ils mettoient tout leur bien en commun, & tenoient à deshonneur d'vser d'onguens, & d'estuues; & au contraire tenoient pour chose honorable de se soucier peu de leurs personnes, & ce leur estoit assez d'auoir leurs vestemens blancs. Ils ne parloient aucunement des choses mondaines auant le Soleil leuē, ains prioient Dieu que le Soleil se leuaist, & apres chacun d'eux mettoit la main à quelque besongne iusques à cinq heures qu'ils lauoient leurs corps dans de l'eau, puis prenoient leur refection en grand silence. Il n'estoit permis entr'eux de iurer, & ils croyoient que c'estoit aussi mal fait que de se parjurer. Ils ne receuoient aucun en leur secte, sans qu'il l'eust esprouuee auparauant l'espace d'un an entier, & par apres l'auoir receu, ils estoient deux ans à l'esprouer, & à recognoistre ses mœurs. S'ils le trouuoient en peché ils le chassoient de leur compagnie, & luy enoignoient de ne manger que des herbages, & de faire ainsi penitence iusqu'au dernier moment de sa vie. Quand dix d'entre-eux se trouuoient assis, aucun d'eux n'eust osé parler sans le congé des neuf autres. Ils se gardoient de cracher deuant eux, ou à costé droit, & obseruoient si estroitement le Sabbath, que ce iour là ils n'osoient mesme faire leurs necessitez, & lors qu'ils les vouloyent faire ils portoient

vn pic de bois, duquel ils creusioient la terre pour les cacher, tant ils craignoient de faire quelque chose qui fust au mespris de la diuine clarté, ils viuoient longuement, à cause de la simple vie qu'ils menoient, & mangeoient la pluspart du temps du fruit des palmiers. Ils n'y estoient aucunement d'or, ou d'argent monnoyé, & tenoient pour plus heureuse mort celle qui arriuoit à l'homme pour le zele de la iustice. Ils disoient encor que les ames estoient creées dès le commencement, & que chacune prenoit en son temps vn corps, & que celles qui sortoient des corps en estat de bonté, & d'innocence alloient viure au delà de la mer Oceane en certain lieu, où elles iouysoient de toutes delices: au lieu que celles qui parloient des corps en mauuais estat alloient en des lieux inhabitables à cause des grandes froidures. Quelques-vns d'entr'eux predicoient les choses à venir: quelques-vns se marioient aussi, mais n'auoient compaignie de leurs femmes que bien peu: & ceux-cy disoient qu'ils prenoient des femmes de peur de donner occasion, & exemple aux autres hommes de laisser perir tout le monde, s'ils s'en fussent entièrement abstenus.

Ceux de Cappadoce estoient de tel naturel qu'ils ne pouuoient viure sans Rois, & l'on dit qu'ils estoient iadis fort meschans. C'estoit en ce pays qu'on a dit que les Amazones se tenoient pres de la riuiere de Thermodon. Il y a eu en la Doride, en Ionie, & en Eolie de fort excellens hommes qui ont escrit des mieux en Grec. Les Phrygiens furent les premiers qui trouuerent les augures, la flute, & l'instrument à trois cordes. En Lycie la ville de Telmece estoit renommée à cause des augures, & de l'interpretation des songes. Les Ciliciens ont esté tenus pour grands voleurs. Les Pheniciens inuenterent les lettres, & la nauigation, & auoient plus de commerce avec les nations que les autres peuples. Les Idumeens estoient iadis barbares, remuans, & seditieux, & aymoient les choses nouuelles.

MOEVRS DE CE TEMPS.

xxi. **E**N la Natolie on voit le milieu du pays habité de gens de basse condition. Les Turcs naturels qui sont en tout ce pays sont plus simples, & plus naïfs que les autres, & ne sont si cruels que ceux qui ont quitté la religion Chrestienne. Il n'y a point là de noblesse de race, ainsteous sont esgaux, & tenus par les Turcs en façon d'esclaves. Les payfans y sont du tout oysifs, & paresseux, ne prenant que bien peu de peine à cultiuer la terre, principalement ceux qui sont plus riches, & si les serfs ne faisoient le labourage, les terres y seroient bien tost en friche. La Cappadoce est habitée des Grecs, de Turcs, de Iuifs, d'Arabes, & d'Armeniens. Il y a peu de gens qui demeurent en Cilice, & ceux qui y sont leur sejour, à ce que dit Belon, ne s'adonnent ny à pescher, ny à voyager sur mer, & laissent la terre mal cultiuee, quoy qu'elle soit bonne, & qu'il y ait plusieurs canx qui l'arrosent. En Idumee les habitans de Carie se seruent de pigeons pour donner aduis au Caire de ce qui se passe. On leur met des lettres sous les ailles, & ils ne s'arrestent point qu'ils ne soient arriuez au pigeonnier du chasteau, où ils trouuent leurs compaignons. Il y a six iournees d'vn lieu à l'autre, & par des pays deserts.

La Palestine a des habitans presque de toutes nations, comme des Arabes, & des Turcs, des Iuifs, des Grecs, des Syriens, Armeniens, Georgiens, Nubiens, Abyssins, Indiens, Egyptiens, & autres. La Galilee est habitée pour la plus part des Arabes, qui sont petits, & menus, & portent vn long Doliman qui leur va iusques aux gras de la iambe, & fait de poil de cheure blanc, & noir. Ils

portent par dessus vne robbe plus longue que le Doliman avec des manches fort longues & larges, ont des bonnets noirs & pointus. Ils vsent en guerre d'arcs, d'espees, & de poignards.

Quand à la Iudee il y a beaucoup de gens de diuerses nations qui se vont rendre en Ierusalem & qui y habitent, & quiconque veut entrer au S. Sepulchre doit payer neufscus. Les pelerins qui y arriuent sont receus chacun selon la religion dont il fait profession. Les Latins sont recueillis par les Religieux de l'ordre S. François qui demeurent hors de la ville au mont de Sion; les Grecs sont receus par les Caloyers qui seruiennent dans la ville pres du S. Sepulchre, & les autres, comme les Abyssins, Georgiens, Armeniens, Nestoriens, Maronites, & autres logét chez ceux de leur secte, dont le chacun à vne chapelle particuliere. Les Religieux de l'ordre S. François qui sont pour la plus part Italiens, ont accoustumé de creer des Cheualiers du S. Sepulchre, & leur grand Maistre donne des parentes aux pelerins, qui y ont esté enuoyez par quelque autre, afin de certifier qu'ils y ont esté. Pres de Rama on ne voit que des Grecs, des Turcs, & des Arabes, qui sont fort attentifs à cultiuer, & entretenir leurs vignes. Les Idumeens sont presque semblables en meurs aux Arabes leurs voyfins.

Les Arabes sont bruns, spirituels, subtils, superstitieux, adonnez au trafic, desireux de vengeance, & de troubles, ayant fort les nouveutez, & les changemens des affaires. Ils sont presque tous grands voleurs, & donnent beaucoup de peine aux voyageurs. Ils ont plus de ruze, & d'industrie que de force; ils combattent sans ordre, & se confient en leur nombre ils attaquent leurs ennemys de plusieurs coitez iusques à ce qu'ils les rompent. Et lors que leurs ennemys les assillent ils sont aussi tost espars deçà delà, & s'enfuyent quelquefois avec vne sondaineté merueilleuse. Ils sont extremement adonnez aux femmes, & en espousent plusieurs, & n'en laissent sortir aucune en public qui naist la face couuerte. Plusieurs se tiennent sous des palmiers ou rochers, & en des maisons qui sont sous terre. Ils vont à demy nuds, & portent des manteaux, & des chaufses larges. Leurs armes sont des arcs, & des flèches, & des dards fort longs. Ceux qui vont par l'Arabie deserte se conduisent à cause des sablons par les estoilles, & il n'y fait pas bon voyager sans estre bien accompagné, à cause des voleurs Arabes; & avec cela il faut auoir des viures pour beaucoup de iours. Ceux de la Petree viuét pour la plus part de dattes, qui sont la meilleure, & la plus commune viande qu'ils ayent. Sur le bord de la mer rouge, ils salent & seichent au Soleil vne grande quantité de poissons, qui se gardent longuement. En l'Arabie heureuse, il y a beaucoup de gens qui s'amusent apres le bestail, les autres s'adonnent à la marchandise.

Les vrais Arabes logent sous des tentes, & ceux qui se tiennent aux villes sont appelez Mores. Ils viuient ordinairement de gasteaux cuits sous la braise. L'huy le est vne de leurs delices. Le thresor de ceux-cy consiste en chameaux, en quelques cheuaux & en leurs armes, qu'ils laissent pour heritage. Ils ne ferrent point leurs cheuaux, & vsent de selles fort legeres. Ils ont grande opinion de leur noblesse.

Les habitans de Turcomanie sont grands voleurs, qui tirent leur origine des Tartares, & passent la vie sous des rentes, gardant leurs troupeaux. Il y en a routesfois qui sont natifs du pays qui s'adonnent au labourage, & aux arts mechaniques. Il s'y fait de bons tapis, & de camelotz ondez & autres.

Les Curdes vsent de mesmes façons de faire. Les Georgiens sont en grand

nombre, & vaillans au possible, principalement ceux qui se tiennent aux montagnes. Ils sont aussi fort robustes, & ont gardé leur liberté iusques à nostre temps parmi les Mahometans: mais il a fallu en fin qu'ils ayent cédé aux Turcs.

RICHESSES.

xxii. **L**E principal reuenu de la Natolie vient du cotton qui y croist en abondance. La Bythinie a son opiment qu'elle distribue aux autres nations. La Carie tire assez d'argent de son aymant qu'elle départ, & debite. La Galace a des mines de cuiure qui luy portent vn grand profit toutes les années.

Les Pamphyliens tirent de grandes sommes de leurs camelots ondez, & autres qui sont des plus beaux qui se voyent. Les Cappadociens font vn grand profit de leur argent, de leur fer, alun, chrystal, iaspe, pierre d'onyx, & albastre. Les Ciliciens font aussi grande quantité de beaux camelots du poil de leurs cheyres, & en tirent beaucoup d'argent des estrangers. Ceux de Iudee retirent aussi beaucoup des pelerins qui vont au S. Sepulchre toutes les années. La Phenice est encor vn pays de grand trafic, & de grand abord. Mais l'Arabie Heureuse est sur tout fort marchande, & ne peut qu'estre fort riche, à cause de ses espiceries, pierrieres & perles que ses habitans vendent aux marchands estrangers qui les y vont querir. Entre autres choses elle porte de l'encens qui suffit à tout le reste du monde. La Meque est vn lieu de grand trafic, ou viennent beaucoup de marchands d'Ethiopie, & des Indes, & d'autres endroits. Il y vient vn grand argent tous les ans à cause des pelerinages, de mesme que à Medine. Quant à Aden c'est le lieu le plus marchand de tous, & riche au possible, à cause d'vne infinité de choses qu'on y porte des Indes, d'Ethiopie, & de Perse, qu'on y vient apres querir, & qu'on ne tire pas d'entre les mains des marchands qui y demeurent sans le bien payer. Car ces gens sont fort entendus à faire bien valloir ce qu'ils ont.

FORCES.

xxiii. **P**REMIEREMENT la ville de Burse en Bythinie, ou les Empereurs Turcs se sont tenus quelque temps; est assez bien fortifiée. En Caramanie vous voyez la ville de Larande, dont la forteresse est fort estimee, tant pour son assiette, que pour ce qui y a esté fait de main d'homme. En Paphlagonie on voit Amasie, ou il y a vn bon & fort chasteau basti sur la plus haute colline, avec vne bonne garnison de Turcs. La ville de Trebisonde en Capadoce ne doit pas estre mesprisee, veu que c'est vne place assez importante, & assez bien fortifiée depuis que les Turcs la tiennent. Au pays d'Ayaman en Arabie, on voit trois grandes villes, qui sont fortes au possible, c'est à sçauoir Manta, Nazua, & Baila, & grand nombre de bons chasteaux. Aden est assez fort, a de bons bastiôs, & vn chasteau fort tout ce qui se peut. Le port est bien clos, & le Turc y tient vne biens grosse garnison. Le Turc tient aussi vn Bassa à Zibit avec quelques milliers de soldats.

Quant à la Syrie le chasteau de Damas est assez bon, & celuy qu'on voit à Antioche n'est pas à mespriser. En Camogene la ville d'Alep est de grande importance, & son chasteau basti sur vn costau la rend encore plus forte.

Le reste qui se voit en tous ces pays n'est guere considerable, & d'ailleurs ie serois peu discret en m'y arrestant par trop, puis que ie fay dessein de discourir en general des forces du Turc.

RELIGION.

OUTRE les Mahometans qui demeurent en tous ces pays dont nous auons parlé cy dessus, il y a plusieurs autres qui sont de diuerses religions, & sectes, dont nous ferons icy quel que discours, laissant toutefois ce que nous auons inis ailleurs. Car il y a premierement des Iuifs qui sont espandus par toutes ces contrees; & quant aux Chrestiens il y en a quelques vns qui obeyssent à l'Eglise Romaine, & quelques autres qui en viuent separez. Quant aux premiers outre les marchands Venitiens, Ragousois, François, & autres qui trafiquent en grand nombre de Tripoli à Damas, & en Alep, & en quelques autres villes d'Asie, & de Surie, & sont assistez aux choses spirituelles des religieux de S. François qui habitent en Ierusalem, & à Bethleem, on trouue vn petit peuple qui vit parmy les Armeniens à la Latine. Alangiacane est vn chasteau à deux iournees loing de Tauris, qui a vingt cinq villages sous sa iurisdiction, qui recognoissent l'Eglise Romaine, jaçoit qu'on y parle Armenien.

Les habitans de ces lieux furent conuertis par le Pere Barthelemy Bolognois de l'ordre de saint Dominique qui fut fait Euesque d'Armenie l'an 1337. sous Iean XII. Il y auoit lors, comme nous auons dit, vingt cinq villages; mais à present il n'y en a que douze qui persistent en l'obeyssance de l'Eglise Romaine, & des autres 13. les vns se sont remis sous le Patriarche de la haute Armenie, les autres ont esté ruynez durant les guerres que les Turcs ont eu contre les Perses: & ces douze villages Latins sont enuiron mil deux cents maisons. Ils sont assistez aux choses spirituelles des religieux de S. Dominique souz vn Archeuesque du mesme ordre, cela par leur chapitre, & par les principaux des villages, puis confirmé par le Pape.

Il n'y a guere de temps que les Latins auoient des Eglises à Burse mesme, & à Trebisonde: mais par faute de Prestres les Eglises, & ceremonies Latines se sont perduës: tellement que la religion des Armeniens, ou celle des Grecs leur a succédé.

Venons maintenant aux autres Chrestiens qui sont diuisez en trois sectes, c'est à sçauoir en Melchites, Nestoriens & Dioscoriens.

Les Melchites ont tiré ce nom de Melech qui veu dire Roy, ou Prince, pour ce que ceux cy ont suiuy tant en la foy, qu'aux Conciles l'exemple des Empereurs de Constantinople, & de cette secte sont tous ceux qui tiennent en Asie la religion des Grecs sous les Patriarches de Costantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Ierusalem, dont celuy d'Antioche ne se tient pas en Antioche, mais à Damas. Ces quatre Patriarches sont esleuz par les Euesques du pays, & de nostre temps ne recherchent pas la confirmation du Pape, comme ils faisoient au temps passé: mais demandent la licence de l'eslection au bassa du Turc & la confirmation du grand Seigneur, & exercent leur iurisdiction sous cette autorité qui leur est donnée. Les Patriarches eslisent, consacrent les Archeuesques, & Euesques qui leur sont subiects.

Il est vray que quelques vns d'entre eux recourent au Pape pour receuoir de luy la confirmation. Tous ces Patriarches Melchites, & leur Archeues-

que & Euefques font moynez de S. Basile, de l'ordre duquel il y a beaucoup de conuents par tout le Leuant. Mais les plus renommez font ceux de saint Sabe en Ierusalem, de sainte Catherine au mont Sinay, & du mont saint sur l'Archipelague. Ces Melchites retiennent tous les erreurs iadis condamnées par les Grecs au Concile de Florençe, & l'on tient qu'il y a plus de gens de cette secte en leuant que des autres. Car toute la Natolie en est pleine, & pareillement la Surie, & mesme elle s'estend iusques en Egypte: & delà iusques en Corazan Prouince de Perse. On met encor entre les Melchites les Georgiens, qui recognoissent soubs vn Metropolitan l'authorité du Patriarche de Constantinople. Ceux-cy inuoquent S. George: comme leur Aduocat. Il y en a quelques vns d'entr'eux qui se sont rendus Mahometans.

Il y a aussi en cette partie que nous auons descrite des Nestoriens, des erreurs desquels nous auons parlé au discours de l'Etat du Sophi. Ces Nestoriens parlent Chaldee, Arabe, Turc, & le langage de Curdestan, selon les lieux où ils se trouuent; mais ils celebrent l'office diuin en Chaldeen.

On y trouue encor des Dioscoriens qui sont diuisez en trois sectes, à sçauoir en Armeniés, Iacobites, & Costes. Les Armeniés donnent titre de Patriarche à plusieurs de leurs prelatz, faits Patriarches par la faueur du Turc (ceux-cy affermet les impositions, & tributs que les maisons des Armeniés payent au Turc,) & partie elleuz pour coadiuteurs des susdits Patriarches; du consentement des Euefques, ou du peuple. Mais ils ne donnent titre de Patriarches vniuersels qu'à deux seuls, l'vn desquels est établi sur la haute Armenie; l'autre sur la basse. Celuy là demeure au monastere d'Ecmeazin, proche de la ville d'Ernan en Perse; & cestuy-cy en la ville de Sis en Caramanie, assez pres de Tarse. Cette secte d'Armeniés est de bien peu moindre que celle des Melchites. Car les villes & les prouinces des deux Armeniés, de la Calice, Bithynie, Surie, Mesopotamie en sont pleines; & mesme on en voit bon nombre en Perse. On trouue encor vne infinité d'Armeniés en toutes les villes de l'Empire des Ottomans, où il y a quelque trafic, comme à Burse, à Angore, Tresbifonde, Alexandrie, au Caire, Constantinople & à Caste. La raison pour laquelle ils ont tant de liberté par les Estats du Turc c'est pour ce qu'outre qu'ils sont de grand esprit, & bien entendus au commerce, à cause de certains tesmoignages d'affection que leurs predecesseurs rendirent à Mahomet, il les recōmanda passionnement à ses successeurs: tellement qu'ils ont eu de grands priuileges, par le moyen desquels ils trafiquent librement avec les Mahometans. Les Armeniés habitent à Sis en Ad à Maras, & aux enuifons, à Tarse, à Lazize, en Alap, & à Carande. Il y a environ 20. mille familles. Ils ont 18. Monasteres, & 24. Euefques.

On voit à Sis le palais, & les ruines du chasteau du Roy d'Armenie, avec deux Eglises qui en sont proches, l'vne du Sauueur, qui estoit au Roy l'autre de S. Sophie, qui estoit au Patriarche. Ils n'ont point d'autres images que des croix d'airain, & de fer, toutesfois il y a diuerses reliques en des reliquaires d'argent. Le Patriarche souloit iadis tirer vn maidin de chaque maison; mais le Turc luy a osté ce droit; de sorte qu'il vit maintenant d'offrandes, & d'aumosnes, & pour se maintenir plus aisement, il visite continuellement la prouince, & entretient sa famille des amendes, qu'il impose à ceux qui defaillent. Les Armeniés celebrent l'office en leur langue, combien qu'ils en parlent beaucoup d'autres, & ils vsent tellement de la Turquesque à Constantinople, qu'ils ne sçauent pas presque la patenostre en Armenien.

Ils ont plusieurs erreurs qui sont communes tant à eux qu'aux Dioscoriens; mais les leurs particulieres sont qu'ils consacrent en vin tout pur: qu'ils mangent des œufs; & du lait le soir du Samedi Saint, & mangent de la chair tous les Vendredis depuis Pasques iusques à l'Ascension. Ils celebrent l'Annonciation de la Vierge le 6. d'Auril, la natiuité de nostre Seigneur le 6. de Ianuier; la Purification le 14. de Feurier; la Transfiguration le 14. d'Aouft. Ils assurent que Iesus-Christ estoit exempt des passions & des necessitez de la nature humaine. Ils s'abstiennent durant cinq Samedys de l'année de tuer de la chair, & d'en achepter, en memoire du temps auquel les idolatres prenoient leurs enfans, & les sacrifioient aux idoles. Aux Messes des trespassez ils benissent vn agneau, & luy mettant dessus la robe du Prestre ployee, ils luy donnent à manger du sel benit, & le meinent autour de l'Eglise avant que de le tuer, & apres la Messe ils le mangent. A raison desquelles choses quelques-vns les nomment Sabbatins & Iulianistes, comme adonnez aux ceremonies des Iuifs, & l'heresie de Iulian l'Apostat. Toutesfois ils pensent estre conformes avec l'Eglise Romaine, pource qu'ils sont tous seuls des Sectaires Orientaux qui celebrent avec du pain sans leuain: & pour le regard de ce qu'ils ne mettent point d'eau au vin, ils disent que l'Eglise Latine en vsoit ainsi anciennement. Ils font aussi le signe de la croix avec deux doigts, & non pas avec vn seul, comme les Iacobites, & le font premierement du costé droict, puis du gauche, & non au contraire comme les Iacobites. Ils se souuiennent de leur premiere vnion avec l'Eglise Romaine au temps du Pape Syluestre, & de l'Empereur Constantin.

Pour venir aux Iacobites il faut sçauoir que Dioscore, & Eutyches ne voulans consentir au Concile de Chalcedoine, eurent des Sectateurs qui se diuiserent, comme dit Leonce, en douze sectes, entre lesquelles fut celle des Iacobites, ainsi nommee d'vn certain Iacob Syrien, qui vesquit du temps de Pelage 1. & de l'Empereur Maurice. On fait passer sous ce nom vne partie des Chaldeens qui habitent aux villes, & villages de Mesopotamie, Babylone, & Surie, en nombre de cent soixante mille maisons, ou enuiron, & les principales sont en Alep, à Caramit, & en Tur montagne de Mesopotamie.

Ils estoient iadis subiects à deux Patriarches, dont l'vn demouroit en la susdite montagne de Tur, & l'autre au Monastere de Gifran, pres de la ville de Mordin, qui est en vne si haute montagne que les Turcs disent que ceux qui s'y tiennent ne voyent iamais voler les oiseaux sur leurs testes. Mais aujourd'huy les Iacobites n'ont qu'vn Patriarche, qui est celuy de Gifran, qui pour la plus grande commodité demeure à Caramit. Ce Patriarche a sous luy vn Metropolitan en Ierusalem, & vn autre à Misali, & des Archeuesques à Darnas, en Orse, à Saur, à Caramit, & en Chipre; & d'autres Archeuesques, & Euesques par les susdites prouinces, avec plusieurs conuents de religieux de l'ordre de S. Antoine.

Les Iacobites celebrent en Chaldeen, & parlent Arabe, Turc, & Armenien. Outre les erreurs qui leur sont communes avec les Armeniens, ils en ont de particulieres. Quand ils font le signe de la croix ils se signent avec le doigt qui est proche du pouce, pour signifier vne vnitè de nature, de volonté, & d'operation en Iesus-Christ. Ils mangent, contre la regle & coustume vniuerselle des Chrétiens du Leuant, du laitage, & de la chair le Mercredy & le Vendredy au soir apres le Soleil couché, disans que quand le iour est failly le terme de l'abstinence est desjà passé, & que le Ieudy & le Samedi sont commencez.

Avec ceste malice ils mangent de la chair toute l'année sinon en Carefme, Quelques Arabes qui demeurent aux mesmes villages & lieux où se tiennent les Iacobites se sont vnis avec eux, & se nomment Xemsinir, c'est à dire Solaires, pource qu'entre leurs autres superstitions ils ont celle-là qu'ils adorent le Soleil.

On croit encor que les Maronites sont vn rejetton des Iacobites. Car ces deux nations estoient iadis suiuettes au Patriarche d'Antioche, qui est maintenant entre les mains des Melchites, & demeure à Damas, & toutes deux se fetuent de la langue Chaldaïque, & de mesmes caracteres Syriacs. Ils auoient les mesmes erreurs touchant l'vnité, de la volonté, & de l'operation de Iesus Christ. Toutes deux pretendent le Patriarche d'Antioche, tellement que les Patriarches des Iacobites laissans leur nom propre prennent celuy d'Ignace, & ceux des Maronites celuy de Pierre, & tous deux se nomment Patriarches d'Antioche. Ils tirent le nom de Maronites, ou de Maroue village du mont Liban, ou de l'Abbé Maron, ou comme on tient communement de Maron Heresiarche. C'est la moindre secte qui soit entre les Chrestiens d'Orient, veu qu'il n'en y a qu'au nombre de douze mille maisons la pluspart pauures. Ils demeurent aux villages du Mont Liban, & aux villes de Suric. Toutesfois la secte la plus affectionnée à l'endroit du Siege de Rome, de quoy elle a fait profession depuis quatre cens ans en çà, & mesme Pierre Patriarche des Maronites enuoya des Ambassadeurs au Concile de Latran l'an 1515. Le Pape Gregoire leur enuoya deux Iesuites, qui ayans fait celebret vn Synode où se trouuerent le Patriarche & ses Euesques, les induisirent à vne entiere profession de la foy Catholique. De sorte qu'ils bruslerent les liures pleins d'erreurs, & reduisirent en deux monasteres les religieuses esparses de çà delà, donnant ordre à ce que les enfans fussent instruits en la doctrine Chrestienne.

Le Patriarche des Maronites est de l'ordre de S. Antoine. Il est esleu par les Euesques & les Religieux, puis confirmé par le Pape. Il se tient à Tripoli de Suric. Il a quelques conuents de S. Antoine, & quelque petit nombre d'Euesques, qui n'ayans point de demeure assuree sont comme ses coadiuteurs. Ils inuoquent entre les autres Saints Maron, combien qu'ils dient que ce n'est pas l'Heresiarche, mais vn Abbé de fort sainte vie.

Entre les Maronites on en trouue quelques vns qui sont nommez blancs, qui n'estans point baptizez se disent Chrestiens, & se confessent & communiēt secretement, & neantmoins viuent exterieurement à la Mahomerane.

Les Curdes sont la pluspart Iacobites, & Nestoriens, mais avec beaucoup d'autres erreurs, & vne extreme ignorance des choses diuines. Il y a aussi parmi eux beaucoup de Mahometans.

DISCOVRS DES TVRCSE EN GENERAL.

MŒVRS DE CE TEMPS.

xv.

Les Turcs sont en partie naturels qui ont tiré leur origine des Scythes ou Tartares, & descendent aussi en partie de Chrestiens Apostats. Ils ont pour la pluspart le visage large, & les membres bien proportionnez, & sont naturel-

lement gros & robustes. Ils ne laissent croistre leurs cheveux, ains seulement leur moustache. Ils ont l'esprit assez lourd, & sont lents & paresseux, & tardifs en leurs affaires. Ils ne sont nullement propres au labourage. Ils sont auares au possible, & aiment l'argent sur toutes les nations du monde. Aussi la iustice se vend en Turquie par maniere de dire au plus offrant & derniet encherisseur, & les Turcs ne font plaisir à personne s'ils n'en recoiuent de l'argent. Ils sont humbles entr'eux, & obeissent estroitement à leurs Superieurs, gardans vn grand silence, & se tenant fort coiz devant eux. Mais ils sont insupportablement superbes à l'endroit des estrangers, insolens, vanteurs, & si arrogans qu'ils n'estiment pas qu'il y air au monde nation qui se puisse comparer à la leur. Ils monstrent en parlant vn grand orgueil, sont trompeurs, & ne tiennent parole, sinon en tant que la chose leur est aduanageuse. Dauantage ils sont oisifs & faineans & adonnez à la gourmandise, & à l'yvrongnerie, tellement qu'ils passeront quelquesfois trois iours entiers à faire grande chere, & ils boiuent volontiers du vin, mesme avec excez, bien que leur loy le deffende. Ils sont aussi fort enclins à la paillardise, & mesme sont pour la plus grande partie Sodomites: ce qu'on void sur les vaisseaux où ils ont tousiours quelques-vns destinez pour souffrir ce malheureux effect. Ils croyent de leger, sont extremement superstitieux, & adioustent foy aux songes, aux presages, & aux diuinations, & tiennent que la destinee d'vn chacun, & l'heure de sa mort est escrete sur son front, & que nul ne peut s'uyr ceste heure: ce qui fait qu'ils se precipitent si temerairement aux dangers.

Les Turcs ont permission d'auoir autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, & les marys se separent facilement, & font diuorce d'avec leurs femmes, qui sortent peu souuent du logis; encor c'est avec le visage couuert. Elles vont pompeusement vestuës, & portent force or & pierrieres, & elles ont aussi de coustume de teindre de rouge leurs cheveux, leurs mains, & leurs pieds; mais principalement leurs ongles. Elles vont aussi aux estuues deux fois la sepmaine, de mesme que les hommes.

Ils ne iouïent ny aux cartes ny aux dez. Ils sont charitables & grands aumosniers, non seulement à l'endroit de ceux de leur secte, mais encor à l'endroit des Chrestiens & des hommes de toutes sectes: voire mesme ils se monstrent charitables enuers les animaux, veu qu'ils acheptēt quelquesfois des oiseaux qu'ils mettent en liberte par maniere d'aumosne.

Leurs habillemens sont longs & ouuerts par le deuant iusques aux pieds, excepté la chemise qu'ils portent hors de leurs chausses, tellement qu'on la void quelquesfois lors qu'ils marchent. Leurs habillemens sont de fine laine & de soye garnis quelquesfois de perles & de pierrieres. Leur turban est blanc, excepté celui de ceux qui se disent parens de Mahomet qui le portent verd.

Ils n'ostent pas le turban lors qu'ils veulent saluer quelqu'vn, & luy faire honneur: & chez eux le costé gauche est le plus honorable. Ceux qui sont riches, & qui tiennent quelque rang parmy eux vont presque ordinairement à cheual. Ils sont sales en leur manger, & n'ont les delices qui sont parmy nous. Ils mangent trois fois le iour, c'est à scauoir à l'aube du iour à midy, & au soir. Ils n'vsent nullement de nappe, ny de seruiette, & ne s'assient pas à table sur des escabeaux, ny sur des chaires, mais à terre ayans les iambes croisees comme nos tailleurs ont quelquesfois, & ils sont en ceite posture autour d'vne table ronde qui est fort basse.

Ils mangent au reste toute sorte de chair, excepté de celle de porceau, qui est deffenduë par leur loy. Ils se nourrissent le plus souuent de riz, & les Turcs Asiariques ne mangent pas volontiers du poisson, mais ceux d'Europe l'ayment beaucoup plus que la chair. Ceux qui sont bons obseruateurs de leur loy s'abstiennent du vin, & ne boiuent que de l'eau: mais les plus riches y meslent du miel ou du sucre, & en hyuer ils ont de coustume d'esteindre dans l'eau vn charbon ardent, afin qu'elle ne leur nuise. Dauantage les Turcs vsent fort de ius de pauot, & il n'y a aucun d'entre-eux qui n'en prenne afin d'estre plus hardy, & de ne craindre les dangers. Ils s'accroupissent en pissant.

Leurs maisons sont pour la pluspart de bois & de terre, & sont estroites, & mal basties; & ils tiennent que c'est grand peché de bastir des maisons qui durent plus que la vie d'un homme. Toutesfois ils bastissent de belles Mosques, ou Mesquies, & de beaux hospitaux pour recevoir les passans, de mesme que des bains publics, auxquels ils adioustent de tres belles fontaines, non seulement pour la commodité des hommes, mais encor des bestes, & aussi afin qu'ils ayent des lieux tous prests & propres pour se lauer auant qu'entrer dans leurs temples. Dauantage ils sont fort curieux de faire des aqueducs & conduits d'eau, & des ponts publics, & de faire paue les grands chemins, toutes lesquelles choses sont magnifiques en Turquie.

Ils pouruent tousiours les moyens d'auoir de l'aduanage sur leurs voisins, & ce qu'ils ne peuuent obtenir par force, ils taschent de l'auoir par ruzé, & par perfidie. Que si leurs entreprises ne réussissent heureusement ils n'ont point de honte de prendre la fuite. Touresfois ils sont assez bons soldats, & qui est le meilleur ils sont soigneux de garder vne bonne discipline militaire. Ils sont fort obeyssans à leurs chefs, supportent patiemment la peine, & toute sorte d'incommoditez: se contentent de peu de viande, & qui ne vaut guere. Ils ont pour leurs armes des lances, des traits, des massés d'armes, des haches, & des espées, qu'on nomme communement scymetres, où ils n'espargnent le plus souuent l'or, ny l'argent pour les enrichir. Ils gardent vn grand silence, & vne grande modestie, non seulement lors qu'ils campent, ou qu'ils s'arrestent en quelque lieu, mais encor lors qu'ils sont chemin: veu qu'encor qu'ils soient en fort grand nombre ils partent bien souuent d'un lieu deuant iour si coyement, qu'il y a peu de voisins qui s'en donnent garde. Ils n'vsent point d'enseignes, de guidons, ou d'estendarts, ains seulement ils ont vne lance qui a au sommet quelques houpes de diuerses couleurs, par le moyen desquelles chacun se sçait retirer pres de son capitaine. Ils ont toutesfois des siffres, & des tambours pour encourager le soldat.

Tandis que l'Empereur des Turcs est en quelque guerre, les Turcs qui sont dans les villes prient pour les soldats qui sont au camp, tant en leurs festins, qu'aux assemblees des Mosques: & prient encor pour ceux qui sont morts en quelque combat, les estimant bien-heureux de n'auoir pas mis fin à leurs iours parmi les pleurs & gemissemens de leurs femmes. Ils descriuent les victoires de leurs ancestres, & les chantent fort volontiers, croyans que ceste façon de faire sert de beaucoup pour animer les soldats, & pour les rendre plus hardis en toutes entreprises.

Ils n'vsent d'aucun seau ou cachet, soit aux patentes du Roy, soit aux autres lettres, & ne les marquent d'aucune figure. Ils n'ont aucun vsage de cloches, & ne souffrent que les Chrestiens qui demeurent en leurs terres en ayent.

Ils quittent leurs souliers lors qu'ils veulent entrer aux Mosques, & les reprennent lors qu'ils en sortent.

En quelque lieu qu'ils s'assient, soit en leurs maisons, soit aux Mosques, ils y ont des tapis velus, ou des nattes de jonc, & il y a d'autres endroits qu'ils font plancher de bois, pource qu'ils sont trop bas, ou bien sales, & bourbeux. Ils ne sont trop addonnez à la contemplation, ny à l'estude des lettres. Ils ont toutefois de belles & grandes escholes, où l'on lit les loix publiques par leurs Princes, & les enfans y sont instruits, afin de servir aux Mosques, & d'estre capables de gouverner la chose publique.

Les Turques ne se trouuent iamais en lieu où les hommes sont assemblez, & il leur est encores deffendu fort estroitement d'aller au marché, de vendre, & d'achepter en sorte quelconque; & en la grande Mosquee elles ont vne place du tout esloignée de celle des hommes, & tellement close, que personne ne peut les voir, & moins y auoir entree. C'est chose rare de voir vn homme qui parle à vne femme en public; que si vous demeurez vn an parmy eux, à peine le pourriez-vous voir vne seule fois. Ceux qui sont mariez ne se ioüent iamais tant soit peu avec leurs femmes en presence des autres, & les marys tiennent tousiours leur reputation pres de leurs femmes, qui leur portent d'autre part beaucoup d'honneur.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent estre continuellement avec leurs femmes, les laissent sous la charge de certains Eunuques, qui les gardent tellement, qu'il est impossible qu'autre que leurs marys les entretienne, & qu'elles fassent tort à leur honneur.

RICHESSE.

L'EMPIRE du Turc comprend des pays qui sont abondans en toutes choses: car y a-il pays plus riche de froment, & de toute sorte de grains, que l'Egypte, l'Afrique, la Surie, & l'Asie, ny qui rapporte plus de toute sorte de choses, que la Hongrie, la Grece, & la Thrace? En tous les pays il a des villes, dont la richesse est inestimable; c'est à sçauoir, Constantinople, le Caire, & Alep, & plusieurs autres. Constantinople est vne ville où les marchands abordent de toutes parts; & où presquetout l'argent de l'Empire du Turc vient à fondre. Alep est la plus grande ville de Surie, & cômme le centre où tout le trafic de l'Asie se reduit, & se vient rendre. Le Caire est comme le magazin non seulement des richesses de l'Egypte, & d'vne bonne partie de l'Afrique, mais encores des Indes; & ses thresors conduits deçà par la mer rouge, & apres sur des chameaux, sont distribuez aux pays bordez de la mer Mediterranee.

Quant aux reuenus du grand Turc, il y en a quelques vns qui tiennent qu'il n'a que huit millions d'or de reuenue ordinaire, & disent qu'encores qu'il semble qu'il doüue tirer beaucoup plus de tant de terres, toutesfois cela n'arrive pas, pource que les Turcs n'ont soucy que des armes, qui sont de leur nature plus propres à ruiner & à destruire, qu'à conseruer & enrichir le pays; & les Turcs pour entretenir leurs armes, & continuer leurs entreprises, consomment les peuples en telle sorte, qu'ils leur laissent à grãde peine ce qui leur est necessaire pour leur entretien. A raison de quoy les suiez desesperez de pouuoir iouyr non seulement des richesses, mais des cômmoditez qu'ils pourroient pourchasser avec leur travail & leur industrie, ne s'employent au labourage, ny au

trafic, sinon entant que la necessité les presse, & les forces de s'y ranger; car que sert-il de semer ce qu'un autre doit recueillir, ou de recueillir ce qu'un autre doit consumer? C'est pourquoy dans l'Etat des Ottomans il n'y void de grandes forests, & de grands pays deserts. Aux pays de par deçà la cherté procede de la multitude du peuple, mais elle prouient en Turquie du defaut des hommes qui travaillent, pour ce que les villageois, & paysans meurent pour la plus grande partie, ou aux voyages qu'ils font conduits les viures, & les autres choses necessaires pour les armées: car de dix mille hommes qu'on tire de leurs maisons pour ramer, il n'en retourne pas ordinairement la quatriesme partie, à cause des incommoditez, du changement d'air, & du grand travail; & ce d'autant plus que les Turcs desarment tous les hyuers, à raison de quoy ceux qui sont employez pour ramer ne sont iamais bien accoustumez à la mer, & à la peine.

D'autre part, le commerce & le trafic est presque tout entre les mains des Iuifs, ou des Chrestiens d'Europe; tels que sont les Ragousois, les Venitiens, les François, & les Anglois; & en vn si grand pays qu'ils possèdent en Europe, ils n'ont point d'autres villes de grand trafic que Constantinople, Caffé, & Salonique, ou Thessalonique: en Asie, Alep, Damas, Tripoli, & Aden; & en Afrique le Caire, Alexandrie, & Alger. Pour conclusion, tout le mal vient de l'abandonnement de l'agriculture qui est le fondement des reuenus. C'est elle qui fournit de la matiere aux arts, & les arts la fournissent à la marchandise: & lors que le labourage faur, toute chose manque.

Mais encore que les reuenus ordinaires ne se montent, selon ceux-là, que ce que j'ay dit (veu que selon quelques autres ils vont iusqu'à 15. millions) toutefois il faut aussi faire grand estat des extraordinaires, & principalement des confiscations, & des presens: car les Bassas, & les autres Officiers de ceste Couronne, qui succent le sang des sujets du Turc, assemblent des tresors inestimables, qui viennent en fin pour la pluspart entre les mains du grand Seigneur. On tient qu'Abraham Bassa emporta hors du Caire la valeur de plus de six millions; Mehemet Visir en auoit encore plus grande somme; Oechiali pour ses autres richesses auoit 5000. esclaves, le Sultane Serrid de Selim 2. auoit 2500. sequins de rente tous les iours, & estoit si riche, qu'elle commença vn Aqueduct qui deuoit aller du Caire à la Meque, pour la commodité des pelerins, qui estoit vne entreprise d'un grand Prince, & vn ouurage infiny, par maniere de dire. D'ailleurs le grand Seigneur pens aysement trouuer des subjects d'oster les biens, & la vie à qui bon luy semble. Apres cela les presens se montent à de grandes sommes, veu qu'aucun Ambassadeur ne se peut presenter deuant luy sans present, & il n'y a personne qui puisse esperer vn office, vne dignité, ou quelque charge d'importance, qu'avec de l'argent; & nul ne retourne d'vne Prouince dont il a eue le Gouvernement, ou d'vne entreprise à cheuee, qui s'ose presenter deuant le Turc les mains vuydes: & l'on scait assez qu'il ne faut offrir des choses de petit prix à vn si grand Seigneur. Les Mayrudes de Moldaue, de Valaquie, & de Transyluanie, se maintiennent en leurs Princioutoz à force de presens qu'ils luy font, & ceux de Valaquie, & de Moldaue, se changent tous les iours pour ce qu'on donne ces dignitez à celuy qui offre d'auantage, & pour pouuoir bailler ce qu'on a promis, on destruit le pays, & l'on consume le peuple. Mais avec tout cela l'on a veu que les guerres de Parse ont espuisé les coffres, & consumé les richesses du Turc: pour ce que d'vne part tant à

Constantinople, que par tout l'Empire, la valeur de l'or augmenta de beaucoup durant quel que temps, tellement qu'un escu valoit au double de ce qu'il estoit accoustumé de valoir: & les carats, & l'alloy de l'or, & de l'argent, se haussa de telle sorte, que cela donna sujet aux Janissaires de mettre le feu à Constantinople, & d'espouuanter non seulement les autres, mais encore le grand Seigneur: & en Alep on demanda au nom du Prince un emprunt de 60000. escus aux marchands. Voila ce que l'on peut dire de ses richesses, veu que pour le regard des Timars s'en reserue le discours à celui des forces.

Les forces du grand Seigneur consistent en l'argent, en la cavalerie, infanterie, hottes & munitions. Pour le regard de l'argent, nous en auons desia parlé cy dessus. Mais quoy que nous ayons dit que ses reuenus ne sont pas si grands que l'estenduë de ses pays le semble requierir, toutefois il a de ses Estats un profit qui est de plus grande importance que ses reuenus. Ce profit n'est autre chose que le grad nôbre de ses Timars: car les Emperours des Turcs se rendent immediatement maistres de tous les fonds, qu'ils acquierent avec les armes, & en laissant ce qui leur plait à ceux du pays (qui n'en ont iamais que bien peu) diuisent le reste en Timars, qui sont comme des Commaderies, qu'ils donnent aux soldats qui leur ont fait de bons seruices, à condition toutesfois qu'ils entreindront tant de cheuaux tous prests pour la guerre. Ceste façon de faire a esté vn des meilleurs ordres qu'ils ayent tenu pour la conseruation de leur Empire: pour ce que si les gens de guerre n'estoient interessez aux terres pour le profit qu'ils en retirent, tout seroit desia ruiné: car les Turcs mesmes ont de coustume de dire, qu'il ne croist plus d'herbe au lieu où le cheual du grand Seigneur met le pied. Ces Timars entretiennent enuiron 150. mille cheuaux tous prests & en point pour marcher au premier commandement qui leur en est fait, sans que le Prince déboure ce vn seul denier pour cet effect, & toutefois ce nombre de gens de cheual ne peut estre entretenu pour guere moins de 14. millions d'or. A raison de quoy ie m'estonne de quelques vns qui faisans cõparaison des reuenus du grand Seigneur avec ceux des Princes Chrestiens, ne font aucune mention d'une si grande partie de la richesse des Ottomans: Et de fait, en la guerre que le Turc fit aux Persans, il y a 20. ou 30. ans, il conquist vn si grand pays, qu'il y fit 4000. Timars. Cet establissement de Timars, & l'eslite des Azamoglians, ou ieunes gens qu'on esleue & prend pour estre Janissaires, sont les deux fondemens de l'Empire Turquesque, & semblent instituez à l'imitation des Romains: car les Emp. Rõ. se seruoient mesme pour la guerre de leurs sujets, dont l'armée Pretorienne, qui ne s'alloignoit iamais de la personne de l'Empereur, estoit composée: & Tacite monstre que l'eslite qu'on faisoit des ieunes gens pour cet effect, occasionna la reuolte des Flamans. Au mesme Empire Rom. il y auoit des timars donnez par v'strument aux gens de guerre durant leur vie, & pour recompense des seruices qu'ils auoient rendus: Alexandre Seuerus octroya aux heritiers des soldats de pouuoir iuyr de ces provisions pour uen qu'ils allaissent à la guerre, & non autrement: Constantin le grand donna à ses Capitaines qu'il recognoissoit auoir bien fait, les terres qui iusques alors auoient seulement esté donnees pour en iuyr durant la vie: & mesme en France les fiefs qui n'estoient que pour certains temps, sont deuenus perpetuels sous quelques vns de nos Roys, qui ont voulu contenter ceux qui leur pouuoient donner des affaires.

Mais pour reuenir à nostre propos, ceste caualerie Turquesque fait deux effectz importants, dont l'un est, qu'elle tient en bride les suiets du Turc en telle sorte, qu'ils ne se peuuent si tost remuer, que ces gens de cheual ne soient sur eux; & pour ceste cause ils sont diuisez par tout en cet Estat: l'autre, qu'une partie de ceste caualerie est tousiours en point pour les entreprises qui suruiennent. Ainsi elle sert comme de garnison, & de soutien de l'Estat, pour empêcher les seditions, & de nerf principal pour la guerre. Outre ceste caualerie, le Turc entretient vn bon nombre d'hommes de cheual payez pres de sa personne; & ceux-cy sont diuisez en Spaques, Vlufages, & Caripices, qui sont esme les pepinieres des principaux Officiers de l'Empire; veu que c'est de là qu'on tire ordinairement les Bassas, les Beglerbeys, & les Sangiacs. Outre ceux-cy l'on conte encores les Alcanzes, & de plus ceux qui viennent seruir le Turc de Tartarie, Valaquie, & Moldaue.

L'autre partie des forces est l'infanterie, qui consiste aux Janissaires, ausquels on considere deux choses, à sçauoir la nation, & la disposition au manient des armes. Quant à la nation, on ne reçoit point ordinairement au roole des Janissaires les hommes d'Asie, mais ceux d'Europe; pource que les Turcs tiennent les premiers peuples pour mols & lasches, comme en effect ils ont tousiours esté plus prests à fuir, qu'à mener les mains. Au contraire les peuples d'Europe ont tousiours eu la reputation de guerriers, & de gens de courage. Tellement qu'en Leuant les soldats Asiaticques du Turc portent le nom de Turcs, mais les Europeens sont nommez Rumi, c'est à dire, Romains. Quant à la disposition, on prend les enfans ausquels l'on void de plus grands indices de force, d'agilité & de courage, qui sont les trois parties requises en vn soldat. On enuoye faire ceste recherche ne fois au bout de trois ans, si ce n'est que la necessité conuie de la faire plus souuent. Ces enfans estans menez à Constantinople, son visitez par l'Aga, qui fait perdre le nom de l'enfant, & la cognoissance de ses pere & mere, & mesme de sa patrie. Apres cela, l'on en mande partie en Natolie, & partie aux autres Prouinces, où apprenant la langue, la loy, les vices, & façons de faire de ceux avec lesquels ils frequentent, ils deuiennent Mahometans; & l'on en distribue vne partie par les Serrails du grand Seigneur qui sont à Constantinople, & à Pète: & les plus beaux de visage, & plus dispos de leur personne sont pour le Serrail particulier de ce Prince. Or tandis qu'ils portent le nom d'Azamoglians, ils n'ont point de chef certain, & ne s'occupent en des exercices qui leur soient determinez: mais les vns sont employez aux iardins, les autres aux bastimens, les autres aux seruiçes domestiques, & choses semblables. Au bout de certain temps ils sont appelez au Serrail des Azamoglians (ils se nomment ainsi, iusques à ce qu'ils viennent à estre Janissaires) sous leurs chefs. Ceux-cy les employent à diuers exercices, manuels, & penibles, & avec tout cela ils sont mal nourris, & mal vestus: ils dorment en des lieux fort grands, & semblables aux dortoirs des Religieux, avec de la lumiere, & des gardes, sans la licence desquels ils ne peuvent bouger de là. Ils apprennent apres à tirer de l'arc, & de l'arquebuse, & ayans acquis quelque habitude, & pratique en cela, ils sont faits Janissaires, ou Spaques, & ceux-là ne tirent moins de cinq, ny plus de huit aspres: & ceux-cy en tirent dix. Apres qu'ils sont Janissaires ils vont à la guerre, ou en garnison, ou demeurent à la Porte, ou Cour du grand Turc, & ces derniers ont pour leur habitation trois lieux qui sont grand comme des Monasteres. Ils viuent là sous leurs

chefs. Les ieunes seruent les plus vieux à faire la despence, & à cuisiner, & choses semblables, avec grand respect & grand silence; & ceux d'une mesme troupe; ou esquadre, viuent ensemble à vne table, & dorment en certaines sales fort longues; & si par hasard quelqu'un demouroit vne nuit dehors sans conge, le soir d'apres il auroit force coups de baton; & la discipline y est si grande qu'apres que quelqu'un a esté battu, il va baiser les mains à son chef. Ils ont plusieurs priuileges, sont respectez nonobstant leur insolence, & crains de chacun. En leurs voyages ils saccagent les maisons des Chrestiens, sans qu'on s'en puisse reuancher seulement de parole: en achetant ils font le prix des choses à leur plaisir: ils ne peuvent estre iugez que par l'Aga, & ne sont punis de mort sans vn grand danger d'esmeute; à raison dequoy on les fait mourir peu souuent par iustice, & mesme ils sont executez fort secretement. Ils ont mille prefcens des vns & des autres, veu qu'on en donne quelques-vns aux Ambassadeurs pour leur seruir de garde, & d'autres au voyageurs de qualite; & semblables personnes qui veulent marcher en assurance par l'Estat du Turc. L'election du Prince est entre leurs mains, pource qu'on ne peut dire qu'elle soit faite, s'ils ne l'approuuent, & tous les Empereurs nouvellement receus leur donnent quelque chose, & leur augmentent leur paye. Lors qu'il arriue quelque grolle guerre, vne partie des Ianissaires y va sous la conduite de l'Aga, ou de son Lieutenant. Le nombre des Ianissaires est de 14. mille hommes. Ces gens de guerre se sont abastardis de nostre temps, premierement pource que les Turcs, mesme d'Asie, sont faits Ianissaires, au lieu qu' auparauant on ne receuoit en ce nombre que des Chrestiens d'Europe: dauantage, pource qu'ils se marient contre l'ancienne coustume, & sans doute la longue demeure qu'ils ont faite à Constantinople, qui est vne des plus delicieuses villes du monde; les a ramollis, & rendus insupportables. On tient communement que le nerf des forces du Turc consiste en ces Ianissaires, outre lesquels il y a des Aspases, qui sont gens de pied de peu d'effect, & qui seruent plus avec le pic & la pale, qu'avec l'espee; & sont plus propres pour lasser les ennemis avec le nombre, que pour les vaincre avec la valeur. Ce sont ces derniers qui ont de coustume de remplir les fosses de corps morts & de faire eschelle aux Ianissaires pour monter sur la muraille de leurs ennemis.

Quant aux forces maritimes, premierement il n'y a Prince qui aye plus grande commodité de faire des armées de mer que le Turc: car les forêts d'Albanie, & de Caramanie, mais sur tout celles de Nicomedie, & de Trebisonde, sont si grandes; si espaisles, & pleines d'arbres propres pour faire des vaisseaux de toutes sortes, qu'il semble, par maniere de dire, que les galeres tombent toutes faites de ces bois dans le golphe de Nicomedie, & dans la mer noire. Il n'a pas aussi faulte de gens entendus pour mettre ce bois en œuvre; pource que l'auarice mene mesme en ses Arsenaux des charpentiers Chrestiens; tellement que l'année d'apres la perte qu'il fit à Lepanthe, il mit sur la mer vne armee, qui eust le courage de tenir ferme deuant la Chrestienne. Il a pareillement vn assez grand nombre de gens experimentez en mer, à cause des galeres qu'il tient en garde à Metelin, à Rhodes, en Chypre, en Alexandrie, & pour la retraite qu'il donne aux Corsaires à Tunes, à Bone, à Bugie, & en Alger, d'où il tire au besoing des chefs & est le nerf de ses maritimes. On a veu ce qu'il pouoit faire aux armées qu'il a eues à Malte, aux Cursolaires, ou à Lepanthe, & à la Goulette.

D'auantage, il a force munition de guerre, & vn grand nombre de canons. Il en eut de Hongrie cinq mille piéces, en gagna plus de 500. en Chipre, & presque autant à la Goulette. Les Turcs ont des piéces d'artillerie si grandes, & grosses, que le seul vent, sans parler du coup, esbranle les murailles. Ils ont fort grande prouision de poudre, & de balles, comme ils monstrerent à Malte, où ils tirerent plus de 60. mille balles de fer: à Famagouste où l'on en conta dix-huit milles, & à la Goulette, où en trente-neuf iours ils esplanerent; & abbatirent à coups de canon toutes les fortifications que les nostres auoient fait en 40. ans. Or aux lieux où ils ne font iouer l'artillerie, ils employent le hoyau, & où cestuy-cy n'a lieu, ils remplissent les fosses de terre, & si cecy ne suffit, ils les combent des corps de leurs soldats.

Les Turcs ont trois choses qui espouuantent: c'est à sçauoir, vn nombre infiny d'hommes, vne grande discipline, & force munition. La multitude cause naturellement la confusion, à raison dequoy bien souuent les grandes armées ont esté vaincues par les petites: mais la multitude des armées Turquesques garde vn si bon ordre, que mesme par ce moyen elle vainc le plus petit nombre des ennemis, qu'on peut ordonner plus aisement. De sorte qu'ils surmontent les autres en art, & en nombre, & leur discipline est si bonne, qu'ils ne cedent en ceste partie aux Romains mesmes. Elle consiste en beaucoup de choses, à sçauoir, en la distribution des viures, veu qu'ils viuent d'vn peu de pain cuit sous la cendre, & de ris, avec de la poudre de chair seichee au soleil, & le vin leur est deffendu comme il fut aux Carthaginois. Au camp chaque dixaine de Turcs a son chef, auquel ils obeyssent sans rephique. On ne void point de femmes en leurs armées. Ils gardent vn merueilleux silence, & tant de soldats sont gouuemez par les signes qu'on leur fait de la main, & de l'œil sans parler: & mesme ils laissent quelquefois sauuer les prisonniers pour ne faire point de bruit la nuit. Ils punissent sur toutes choses les querelles & les larcins. Quand ils marchent, ils n'oseroient entrer dans les champs semez, ny dans les vignes. Les vaillans sont assurez de la recompence, & les lasches du chastiment. Ils ne logent iamais dans les villes, & l'on ne leur permet nullement d'y aller coucher. Apres cela les Ottomans ont de coustume de faire tousiours la guerre en quelque lieu, pour les tenir en exercice. Mais c'est peu de chose que la discipline des pourueü d'armes, & d'autres choses necessaires à la guerre, pour ce qu'vn Géant nud, pour fort, & puissant qu'il soit, sera vaincu par vn enfant bien armé, par manière de dire. Mais le Turc marche à la guerre avecques vn si grand appareil de machines, & d'instrumens necessaires, qu'il semble ne faire estat d'autre chose, comme l'on peut voir aux ruines qu'il laisse en tous les lieux qu'il attaque.

Il confine avec le Persan du Leuant, le long d'vne ligne qu'il faut tirer imaginairement depuis Tauris iusques à la Balzere. Il fait la guerre veritablement au Sophi avec d'auantage, à cause de l'infanterie qui manque à ce Roy, & de l'artillerie, & des munitions semblablement. Que si les Persans ont vaincu quelques fois les Turcs en campagne, ils ont tousiours perdu beaucoup de pays, iusques à ce temps qu'ils ont commencé de se remettre. Soliman leur osta la Diarbecke, Amurat la Medie, & non seulement ils ont receu de grandes pertes, mais encor de leurs amys: veu que Selim. despoüilla de l'Empire d'Egypte, & de Surie, les Mammelus, & Amurat, ruina presque entierement les Georgiens confederez avec le Sophi.

Il fait la guerre avec les Portugais qui le confinent du Midy par la mer rouge avec grand desavantage; pource que tout ce qu'ils ont à desmesler se doit debatre avecques des forces nauales: en quoy les Portugais ont autant d'advantage sur luy, que l'Océan Indique en a sur le Golphe Persique, ou sur la mer rouge: car ils ont aux Indes des places & des ports, & mesme des Estats, & des Seigneuries, où ils trouuent du bois, des viures, & tous appareils, pour la mer en abondance, & mesme ils n'ont pas fault de Prince qui les assistent. Au contraire le Turc n'a autre place d'importance au Golphe Persique, que la Balzere. La coste d'Arabie, dont il se pourroit seruir, n'a que quatre places assez foibles, & avec cela il luy est mal-aisé d'armer tant en ce lieu qu'en la mer rouge: pource que le pays manque presque entierement de bois propre à faire des vaisseaux.

C'est pourquoy lors qu'il a voulu armer sur la mer rouge (veu qu'il le peut encores moins au Golphe Persique) il a esté contraint de faire conduire de la matiere des ports de Bithynie, & de Caramanie, par le Nil iusques au Caire, d'où les chameaux la portent apres à Suez, où il y a vn Arsenal. Mais toutes les fois qu'il a entrepris quelque chose contre les Portugais, il n'en a rapporté que de la honte & du dommage, comme il aduint l'an 1538. à Diu, & l'an 1551. en l'Isle d'Ormuz, & l'an 1580. à Mombazze, où les Portugais prirent quatre galeres, & vne galiote du Turc, qui pensoient s'arrester en ces mers sous la faueur de ce Roy.

Il confine du Midy par la mer rouge avec le Preste Ian, ou le grand Negus, & sans doute il a de l'advantage sur luy, tant pour le regard des Capitaines, & des soldats, que des armes, & des munitions: car c'est chose certaine que ce Prince a ses Estats despourueus de fortes places, & de gens de guerre sans armes. A raison dequoy le Prince de Barnagas, qui estoit son Lieutenant du costé de la mer rouge, perdit toute ceste coste de mer, & fut reduit à payer tribut au Turc, pour auoir paix.

Il a bien plus de pays en Asie, que le Setif, pource qu'il occupe tout ce qui est entre la mer rouge, & Velez de la Gomer: combien que celuy que le Serif tient soit plus fertile, plus riche, plus vny, & plus fort: mais ils ne s'entrefont la guerre, à cause du voisinage du Roy d'Espagne.

Il nous reste maintenant de voir les Princes Chrestiens qui confinent avec luy. Le premier est le Roy de Pologne: on a veu ce que ces deux Princes peuvent l'un contre l'autre, aux entreprises passées. D'un costé il semble que le Turc estime, & redoute presque les Polonois, d'autant qu'ayant eu suiet de leur faire la guerre plusieurs fois, comme, sous le Roy Henry de Pologne durant la guerre que Iean Vayode de Moldauie eust contre les Turcs, ou plusieurs Polonois combattoient contre eux: & sous Sigismond 3. aux courtes des Cosaques & autre muement de Iean Siamoschi General du Royaume, il n'a point montré de ressentiment avec son orgueil ordinaire, & n'a taché de se venger des outrages qu'on luy a faits.

D'advantage, les Polonois non seulement n'ont rien entrepris contre le Turc, depuis Ladislas, mais mesme n'ont pas secouru les Moldaves & Valaques leurs allies, & se sont laissé oster ce qu'ils tenoient sur la mer Majeur, ou le Pont Euxin; bien que cela soit plustost venu de deffaut du courage de leurs Roys, que de celuy de la noblesse. Estienne Battori, bien que vaillant, & courageux Prince, tenoit pour vne entreprise fort dangereuse de venir aux mains

avec les Turcs, & toutesfois discourant avec ses familiers, il monstroït qu'avec 30. mille hommes de pied ioints à la caualerie de son Royaume, il entreprendroit vne guerre contre luy: & de faict il en auoit quelque dessein.

Les Princes d'Autriche continēt avec le Turc plus que tous les autres du costé du Nord. Ce qui cause qu'ils despensent beaucoup aux garnisons de leurs forteresses, ou ils entretiennent plus de vingt mille hommes, partie à cheual, & partie à pied, & avec le secours d'Alemagne ioint à leurs forces particulieres, ils ont esté plus attentifs à deffendre & à garder, qu'à reconquerir le leur, ou à estendre leur Seigneurie, & Ferdinand tenta l'entreprise de Cude, & de Poslegue avec plus de valeur que de fortune. Il est vray que cela ne procedoit pas de la foiblesse des hommes, mais du defaut de l'agilité, & de l'adresse. Le veux dire que les armes de ce Prince estoient assez grandes & fournies de toute chose necessaire: mais elles estoient composees d'Allemands & de Bohemois qui sont lents & tardifs, & peu propres à debattre quelque chose contre les Turcs, qui sont agiles, & adroits aux factions militaires.

Les Venitiens continēt encore avec le Turc par mer & par terre l'espace de plusieurs centaines de milles, & se maintiennent contre luy en fortifiant au possible leurs places, en se pouruoyant de bled à temps par le moyen du negoce, & en se portant vaillamment aux occasions qui se sont offeretes, tant pour le bien de leurs Estats, que de la Chrestienté.

Quant au Roy d'Espagne qui le confine pareillement, il n'y a pas grande difference entre ses forces, & celles des Ottomans: car quant à l'argent, on peut assez voir au discours de ce Monarque qu'il ne cede en rien au Turc, quoy que l'on y adiouste la valeur des Timars, en mettant toutefois d'autre part en contre ceux qui sont obligez de le seruir à leurs despens en ses Royaumes. Dauantage, la caualerie que le Turc entretient par le moyen des Timars, n'est pas si redoutable pour la valeur que pour le nombre, pource que les Timariots sont ramollis, & rendus lasches par la commodité des villages, & des lieux qui leur ont esté assignez: & le desir de s'entrichir des fructs de leurs terres, & d'esparigner quelque chose, leur fait plustost desirer la paix que la guerre: tellement qu'ils quittent peu volontiers leurs maisons, & vont aux entreprises avec plus de desir de s'en retourner iouyr de leurs delices, que de combattre. Que si vn peu de butin acquis avecques les armes en main rend vn soldat moins desireux de la guerre, ou du combat: que fera vne possession de beaucoup de biens, accompagnée de femme, & d'enfans que l'on laisse au logis?

D'ailleurs, il est certain que ceste caualerie entretenue par le moyen des Timars, a plustost esté instituee pour tenir en bride les peuples subjuguez, que pour aller à la guerre contre les ennemis: car les suiets du Turc luy obeyssent par force, & le hayssent au possible, tant à cause de sa Religion, que de la façon de dominer. Les Arabes, & les Mores luy veulent mal, à cause de la diuersité de leurs sectes, & les Chrestiens qui font plus des deux tiers de son Empire, le detestent, tant à cause de sa Religion, que de la maniere de sa domination: de sorte que la plus grande partie de ceste caualerie demeure employée en ses maisons, ne se pouuant bouger sans danger de l'Estat. Dauantage, elle est diuisée par vn si grand espace de pays, & tellement esparse de çà, de là, qu'il n'en peut aller guerres grand nombre à vne entreprise; ny s'entretenir long-temps aux armées sans tomber en necessité, si elle n'a autre ayde que celle des Timars.

L'experience des choses passees nous a monstré que leurs forces sont pareilles, pource qu'on oppose la fuite de l'armée Turquesque deuant Malte, à la perte de l'armée du Roy d'Espagne en l'Isle d'Alzerbe, & la prise du Pignon de Velez à la perte de la Golette. Ces deux Princes ont esté esgalement empeschez, l'un en Perse, l'autre aux Pays-bas, qui a esté cause qu'ils n'ont peu se faire la guerre l'un à l'autre avec de grandes forces. Les susdites guerres ont esté d'extreme despence à ces deux Princes, à cause que les pays se sont trouuez esloignez : mais elles ont plus cousté au Roy d'Espagne qu'au Turc, pource que encor que la Perse soit esloignée de Constantinople, d'où la pluspart des forces partoient, toutesfois elle confine avec la Diarbeque, & quelques autres de ses Estats, à raison dequoy l'armée estoit aisément pourueue d'argent & de viures, au lieu que les Pays-bas sont diuisez d'un grand espace des autres Estats de ce Roy. On peut adiouter à cecy d'autres considerations que le desir de brieffeté me fait passer sous silence.

GOVERNEMENT.

Le gouvernement des Ottomans est absolu, pource que le grand Turc est tellement maistre de tout ce qui se trouue dans ses Estats, que les habitans se nomment ses esclaves : & il n'y a aucun qui se puisse dire maistre, ie ne diray pas de la maison où il se tient, ny des terres qu'il cultiue, mais encor de soy mesme, excepté quelques familles qui furent priuilegiees par Mahomet 2. à Constantinople, & il n'y a si grand personnage en Turquie qui se puisse asseurer ie ne diray pas de l'estat auquel il se trouue, mais mesme de sa vie, si ce n'est par grace du grand Seigneur. Il maintient ceste Seigneurie absoluë par deux moyens, l'un est qu'il oste entierement les armes à ses subiects : l'autre qu'il met toute chose entre les mains de ceux qui ont renié la religion Chrestienne, & qui ont esté emmenez par voye de disme de ses Estats en leur enfance. Par ces deux voyes il iouyt de deux biens : l'un est qu'il priue les prouinces de la fleur & du nerf de leurs hommes, pource qu'on choisit les ieunes enfans plus robustes, & plus propres aux armes : l'autre que par ceux-là mesmes il s'arme, & s'assure luy mesme.

Le premier siege des Empereurs Turcs a esté à Burse, ou Pruse ville de Bithynie, & fut apres transporté à Andrinople, & depuis à Constantinople où il est encore. Cét Empereur a pour sa garde enuiron quatre milles Ianissaires, dont le Colonel est nommé Aga : & outre ceux-cy il y a quinze mille hommes de cheual qui recoiuent paye du grand Seigneur, & sont diuisez en Spacheglians, Vlofages, Silistares, & Caripices, outre les gens de cheual qui sont sous les Beglerbeis. Ceux-cy sont tous payez de la Casne, ou de l'espargne du grand Seigneur. Outre ceux-cy le Turc a dix mille autres Ianissaires espars par tout son Empire, qui sont soldoyez semblablement, & les Capitaines de ceux-cy ne recognoissent autre Superieur que le grand Seigneur. Il y a encor les Timariots dont nous auons parlé au discours des forces de ce Prince. Tous ceux-cy obeissent aux Sangiacs, & les Sangiacs aux Beglerbeys.

La Cour du Turc est vulgairement nommée Cappy, c'est à dire Porte, où il y a plusieurs offices, dont le denombrement seroit ennuyeux. Il y a des offices dans le grand Serrail pour le seruice du Prince, & ceux-cy sont exercez par des Eunuques, qui ont sous eux d'autres hommes chastez. Hors du Serrail il y a

plusieurs offices pour le gouvernement de l'Empire, dont le premier est celuy du *Muffin*, qui est l'interprete de l'Alcoran. Il y a apres cestuy-cy les *Cadilefchers*, qui sont souverains Iuges de toutes causes, & comme Patriarches, deuant lesquels on interiette les appellations. Il n'y en auoit autresfois que deux en tout cet Empire, dont le premier estoit de *Rumelic*, c'est à dire *Romanie*, ou d'*Europe*: & l'autre de *Natolie*. Mais *Selim* 1. y en adiousta vn troisieme, qui iuge en *Egypte*, *Syrie*, *Arabie*, & *Armenie*. Ces *Cadilefchers* ont autorité sur les autres *Cadis*, qui sont les Iuges particuliers des *Prouinces*. Apres les *Cadilefchers* sont les *Visirs Bassas*, qui sont *Conseillers* du grand Seigneur, & le nôbre de ceux-cy est incertain. Il n'y en auoit iadis que trois ou quatre, mais ils sont à present au nombre de neuf, entre lesquels est le grand *Vizir*, que les *Turcs* nomment *Vezirazem*, qui gouverne tout seul l'Empire avec vne grande puissance, & l'Empereur prend ordinairement conseil de luy aux affaires d'importance.

Ceux qui ont beaucoup de puissance apres ceux-cy sont les trois *Beglerbeis*, qui sont comme *Generaux* d'armee. Le premier est *Beglerbey* de *Romelic*, qui a autorité sur toute la *Romanie* ou *Grece*. Le 2. est *Beglerbey* de *Natolie*, ou de tout l'*Asie*; & le 3. s'appelle *Demzt Beglerbeg*, c'est à dire *General* de la mer: & ceux-cy ont mesme rang & seance que les *Visirs Bassas* au *Diuan*, ou en l'*Audiroire* public où plusieurs autres officiers s'assient.

Les *Prouinces* suiuettes à l'Empire du *Turc* sont diuisees en plusieurs *Sangiats*, qui estoient iadis au nombre de 720. mais depuis la guerre de *Perse* ils furent beaucoup augmentez de nombre. Ceux-cy sont *gouverneurs* des *provinces*, & ont au dessus d'eux des *Beglerbeys*, ou *Bassas*, dont il y en a six en *Europe*, c'est à sçauoir le *Bassa* de *Romelic*, ou de *Grece*, le *Demzt*, ou *Capitaine* de la mer, le *Bassa* de *Bude*, & ceux de *Tefiniuar*, de *Bosne*, & de *Casse*. Il y en a quatre en *Astique*, à sçauoir d'*Alger*, de *Tunes*, de *Tripoli*, & de *Missir*, qui est estably sur le *Caire*, & sur tout l'*Egypte*. Il y en a en *Asie* vingtneuf, à sçauoir de *Natolie*, *Caramanie*, *Siuas*, *Tocat*, *Dulgarid*, *Halep*, *Scham*, *Tripoli* de *Surie*, *Maras*, *Diarbeque*, *Bagader*, ou *Babylone*, *Balsere*, *Caramanie*, ou *Laxei Gemé* ou *Aden* de l'*Arabie* heureuse, *Chebeiz* de *Chypre*, *Sheherezul* en *Assirie*, *Vvan* aux frôtières de *Perse*, *Arzerum* en la haute *Armenie*, *Testis* aux frôtières du *Gurgistan*, *Fasse* en *Mingtelie*, *Sochum* aux confins du *Gurgistan*, *Batin* là mesme, *Reuan*, & *Somaquie*, comme on peut voir en *Leonclaius*.

Il y a quatre *Arsenaux* du *Turc*. L'vn est à *Pere*, qui a 133. loges dedices à autant de galeres. Le second est à *Gallipoli*, de 20. loges, & le *Capitaine* ou *General* de la mer a la charge de ces deux-cy avec quelques-vns des *Sangiats*. Le troisieme est à *Suez* pres de la mer rouge, où il y a 25. loges. Le dernier est à la *Balzere* sur le *Golphe* *Persique*, qui contient 15. galeres, & ces deux sont sous la charge des *Beglerbeys* de la *Balzere*, & du *Caire*.

Les *Turcs* ont ceste coustume apres qu'ils se sont emparez de quelque *Prouince* d'en exterminer toute la noblesse, principalement ceux qui sont du sang *Royal*: & quant aux familles riches, & puissantes ils les transportent en d'autres lieux accoustumez à leur domination. Toutesfois ils permettent à chacun de suivre la religion que bon luy semble, & ne cōtraignent aucun de la renier: mais ils ne permettent à leurs *suiets* de combattre, & d'aller à la guerre sous vn autre *Prince*.

RELIGION.

MAHOMET fils d'Abdala idolatre de la race d'Ismaël, & d'Hennine Iuifue tous deux d'assez basse condition, naquit l'an 562. Ainsi qu'il fut déjà grand les Arabes Scenites accoustumés à faire des courses, & à piller le prirent & vendirent à vn marchand de Perse, qui le cognoissant propre au negocié l'afferma, & en fit tant d'estat, qu'après la mort de son maistre il espousa sa vesue. Estant ainsi riche il esleua son esprit plus haur, & se seruit du temps qui estoit fort propre pour remuer. Les Arabes estoient lors mal satisfaits de l'Empereur Heraclius. Les heresies d'Arrius, & de Nestorius auoient miserablement deschiré l'Eglise, les Iuifs faisoient vn grand nombre, les Sarrazins estoient puissans, & l'Empire Romain estoit plein d'esclaves. Mahomet voyant ceste occasion forma vne loy où tous eurent quelque part. Il fut aidé en cecy de deux Iuifs Apostats, & deux heretiques, dont l'vn Iean de la secte de Nestorius, & l'autre Sergius de celle d'Arrius. A raison dequoy le principal bond de ceste loy fut de renuerser la diuinité de Iesus-Christ, combatuë malheureusement par les Iuifs, & par les Arriens. Il la persuada en premier lieu faisant entendre à sa femme, & par son moyen à ses voisins quel Ange Gabriel parloit à luy, tellement qu'il attribuoit le mal caduc dont il estoit aggraué à la splendeur de cet Ange qui l'abbatoit à terre: puis il l'estendit en permettant tout ce qui agree au sens & à la chair, & en offrant liberté aux esclaves qui receuroient sa loy. De sorte qu'estant poursuiuy par les maistres des esclaves qui s'estoient ioints à luy, & lesquels il auoit reuoltez, il s'enfuit à Medine Tanalbi, & y demeura quelque temps. C'est de ceste fuite que les Mahometans prennent le commencement de leur Here, ou du denombrement de leurs années. Mais il n'y ont rien qui aidast dauantage à estendre la secte de Mahomet que la multitude des victoires de Mahomet, qui deffit les Persans, se rendit maistre de l'Arabie, & chassa les Romains de Surie; & ses successeurs estendirent après leur Empire de puis l'Euphrate iusques à la mer Atlantique; occuperent les Espagnes, la Sicile, & plusieurs autres provinces, & presque avec vn cours continuel de victoires subiuguerent ou trauaillerent le Leuant, & le Ponant durant 300. ans.

Mais pour retourner à la loy de Mahomet, elle embrasse la circoncision, & la distinction des viandes nettes, & immondes, en partie pour attirer les Iuifs: elle nie la diuinité de Iesus-Christ pour allecher les Arriens, qui estoient alors puissans: elle est pleine de beaucoup de fables, pour s'accommoder aux idolatres; & lasche la bride à la chair pour se rendre agreables à la plupart des hommes.

Ils coufessent vn Dieu, & honorent Iesus-Christ, non comme fils de Dieu, mais comme Prophete né de Marie Vierge: mais ils ne croyent pas qu'il soit mort en croix. Ils ne portent point d'honneur aux images, & n'en veulent point auoir. Le Vendredy est leur iour de repos, comme le Dimanche est le nostre. Ils ont vn Careme de trente iours, qu'ils appellent Ramadan, ou Romodan, durant lequel ils ne mangent rien le iour: mais quand la nuit est venuë ils mangent tout ce qu'il leur plaist, horsmis de la chair de porceau, & pareillement ils s'abstiennent du vin & des femmes. Ils ont après cela leurs Pasques nommees Bayran, qui durent trois iours, & pendant ce temps ils se resioüissent en toutes les façons qu'ils peuuent. Toutes fois ceste feste n'arriue pas tousiours

en mesme temps de l'annee : ains tantost elle est en Esté, tantost en Hyuer, tantost au Printemps, tantost en Autoinne : ce qui arriue à cause qu'ils ne mesurent pas leur annee selon le cours du Soleil, mais de la Lune. C'est pourquoy ils prennent soigneusement garde à la nouvelle Lune, & la saluent, & portent la figure de son croissant, de mesme que nous faisons celle de la croix.

Ils sont circoncis à la façon des Iuifs, non toute fois apres le huitiesme iour, mais apres la 8. annee. Ils n'ont point de cloches, mais au lieu de cela leurs Prestres vont sur de hautes tours, d'où ils appellent les Turcs à haute voix, par cinq fois de iour ou de nuict pour venir prier.

Les Mahometans ne veulent estre appelez Turcs, d'autant que ce nom signifie bannis en Hebreu, mais Musulmans, c'est à dire croyans bien.

Il y a quatre sectes qui sont comme 4. ordres de Relieux entre les Turcs, qui different en façon de viure, en habits, & en ceremonies. Ceux-là sont les Torlaques, Deruis, Kalenders, & Huguimaes, qui sont tres meschans & vicieux, & deçoient le simple peuple. Ils conuertent sans scrupule avec les Chrestiens, mangent & negotient avec eux fort librement, & quelques fois mesme prennent en mariage leurs filles, & les laissent viure selon leur loy & religion. Mais ils hayssent les Iuifs au possible, & les mesprisent comme les plus viles gens du monde, & ne daignent manger avec eux, ou espouser leurs filles, & mesme vn Iuif n'est receu au nombre des Mahometans qu'apres auoir esté baptisé à la Chrestienne.

Les Turcs non seulement s'abstiennent de blasphemer le nom de Dieu, & de Mahomet, mais encor celui de Iesus Christ, & de la Vierge Marie, ou de quelques Saints, & punissent grieuement les blasphemateurs de quelque secte ou condition qu'ils soient.

Ils'asséurent que ceux qui garderont estroitement les loix de leur Mahomet iouyront de la vie eternelle; & d'un Paradis plein de delices, qui sera vn iardin enuironné de deux beaux ruisseaux, posé sous vn Ciel serain, & vn air bien temperé, où ils auront tout ce qui leur viendra à souhair, à sçauoir force viandes exquisés de toutes sortes, & de belles femmes qui les seruiron en vaiselle d'or & d'argent. Ils tiennent aussi que les Anges leur seront à leurs eschançons, & leur porteront du lait dans des vases d'or, & du vin en des tasses d'argent. Au contraire ceux qui viendront à enfreindre les loix de l'Alcoran sont menacés de l'enfer & de mort eternelle. Toutes fois pour adoucir ceste crainte ils ont esperance que celui qui croira fermement à l'Alcoran en mourant, quelque grand pecheur qu'il ait esté, sera sauué sans doute quelconque.

LES EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE, TANT
CHRESTIENS QVE TURCS, DEVIS QVE L'EMPIRE
d'Occident fut separé de celui d'Orient, & donné à Charlemagne.

XXVI. CONSTANTIN 6. fils de Leon 4. fut Empereur apres son pere l'an de salut 780. Il regna 9. ans bien ieune avec sa mere Irene, & tous deux estans persuadés par Therasius Patriarche de Constantinople, firent tenir vn Concile de 350. Euesques, par lequel il fut dit, qu'on remettrait aux Eglises les images, que Constantin 5. en auoit fait oster. Quelque temps apres Constantin priua sa mere du gouuernement de l'Empire, & fit arracher les yeux, & couper la langue à Nicephore, sentant qu'on le vouloit secrettement faire Empereur.
Il resserta

Il ressera aussi dans vn monastere Marie sa femme fille de Charlemagne, puis print vne cōcubine par le conseil de sa mere qui desiroit que son fils fust hay du peuple. Peu de temps apres elle le fit prendre, l'auengla, & le fit mettre en prison où il mourut l'an 798. puis elle regna toute seule 5. ans ou enuiron. De son temps Charlemagne fut couronné Empereur d'Occident l'an 801.

Nicephore qui estoit Patricien vsurpa l'Empire sur Irene l'an 803. Il fut bon au commencement, puis meschant, & fut tué combattant contre les Bulgaites.

Stauratius son fils fut bleffé en la mesme bataille, & demis de l'Empire trois mois apres par Michel Curopalate qui auoit espouse Procopie sa sœur, & lon luy enuoya finir ses iours en vn Monastere.

Michel Curopalate dit Rangabé fut Empereur l'an 811. Il estoit lasche si bien qu'en la premiere bataille qu'il eut contre les Bulgaites, il s'ensuit, & s'alla rendre en vn Monastere, ne voulant plus estre Empereur.

Leon Armenien 5. du nom fut fait Empereur l'an 815. Il estoit auparauant Colonel de la gendarmerie de Michel Curopalate. Il fit couper les genitoirs aux fils de Michel, & les bannit. Il ne voulut point remettre les images qu'il auoit fait abbatre, & fut tué dans l'Eglise durant le service diuin la 8. année de son Empire. Sa femme fut referree en vn Monastere, & ses enfans furent cachez.

Michel le Begue, ou Thraule meschant, & meurtrier de Leon 5. fut Empereur l'an 820. Il mourut d'un flux de ventre.

Theophile fils de Michel le Begue patuine à l'Empire l'an 829. Il fut bon Iusticier, mais il detesta les images des saints, & punir ceux qui leur portoiert honneur. Il s'attrista à l'extremite d'estre tousiours defait aux batailles, qu'il donnoit, & ayant quitté le manger, & ne beuuant que de l'eau froide, il print la disenterie, & mourut.

Theodore, apres le decez de Theophile son mary, comme tutrice de son fils Michel gouuerna l'Empire assez heureusement l'an de salut 842. & remit les Images des saints aux Eglises. En fin Michel estat capable de gouuerner, sa mere se rendit religieuse, & luy quitta l'Empire l'an de salut 846.

Michel fils de Theophile succeda à son pere de son enfance. Il fit Basile de Macedoine son compagnon d'Empire, & fut aussi tost tué par cet ingrat, ayant regné 11. ans, 9. moys & 5. iours, depuis que sa mere fut rendue religieuse, qui sont en tout 25. ans, 10. moys & 14. iours.

Basile Macedonien fut receu Empereur l'an 867. Il fut tué par vn cerf qui luy donna de ses andouillers dans le ventre.

Leon VI. surnommé le Philosophe comença de gouuerner l'Empire l'an de salut 886. Il alloit quelquefois tout seul la nuit en habit desguise pour scauoir si l'on faisoit bon guer. Mais vne fois les gens qui le faisoient le battirent, & le menerent en prison, puis il leur donna de l'argent pour recomptance.

Alexandre, frere de Leon VI. luy succeda l'an 904. Il fut adonné à ses plaisirs & mourut d'un flux de sang, qui luy tomboit du nez, & du membre viril, apres auoir gourmandé, & ioué excessiuelement à la paume. Car montant tout eschauffé sur son cheual, & s'estendant il se rompit vne veine, dont il mourut.

Constantin 7. fils de Leon 6. fut en l'âge de 7. ans delaisé par son pere sous la charge, & tutelle de sa mere Zoé, & comença de tenir l'Empire apres son oncle Alexandre l'an 906. Il fit reuiure les lettres en Grèce, & laissa à son fils vn liure traitant des affaires de l'Empire, que les Venitions gardent comme vn grand tresor. Il regna 14. ans avec sa mere Zoé 25. avec Romain Lecapen qui le cuida

toit en Hyuer, tant
qu'ils ne mesurent
pourquoi ils pren-
& portent la figure

le huitiesme iour,
de cela leurs Pre-
haute voix, par cinq

ant que ce nom signi-
s bien.

entre les Turcs, qui
Cenx-là sont les Tor-
meschans & vicieux,
e avec les Chrestiens,
mesfois mesme pren-
loy & religion. Mais
les plus viles gens du
ars filles, & mesme vn
noir esté baptisé à la

le nom de Dieu, & de
erge Marie, ou de quel-
ars de quel que secte ou

es loix de leur Maho-
le delices, qui sera vn
n Ciel serain, & vn air
duhait, à scauoir forco-
ai les seruiron en vais-
eur seront là leurs es-
, & du vin en des rasses.
e les loix de l'Alcoran
ois pour adoucir ceste
nt à l'Alcoran en mou-
ns doute quelconque.

NOBLE, TANT
QUE L'EMPIRE
à Charlemagne.

apres son pere l'an de sa-
ne, & rous deux estans
fitrent tenir vn Concile
aux Eglises les images,
apres Constantin priua sa
yeux, & couper la lan-
gement faire Empereur.
Il ressera

du tout chasser de l'Empire, & environ 15. ans seul, qui fut en tout pres de 55. ans.

Romain Lecapen troubla si fort Constantin en l'Empire qu'il fut contraint de le recevoir pour compagnon l'an 910. Il bailla sa fille Helene en mariage audit Constantin, & voulut vltimement l'Empire pour luy, & pour son fils Christofle. Mais il fut pris en vne guerre qu'il eut contre Simeon Duc des Bulgaires par ses fils Estienne & Constantin, qui le despoillerent de l'Empire, & le mirent en vn Monastere: mais en voulant faire de mesme à Constantin ils furent pris, & referrez eux-mesmes. Ainsi Constantin demeura paisible, & seul Empereur.

Romain le ieune fils de Constantin 7. fut Empereur l'an 959. sous la conduite de Nicephore Phocas. Il chassa sa mere, & ses sceurs qui gagnerent leur vie apres au jeu d'amour, & quant à luy estant adonné au jeu, & à la gourmandise il mourut empoisonné.

Nicephore Phocas fut Empereur l'an 963, Il recouura la Cilice, & la plus grande partie de la Matolie des mains des Sarrazins, & incontinent apres prit de nuit Antioche. Mais à cause que pour faire toutes ces guerres il mettoit force impositions sur son peuple, & qu'il fit battre de la monnoye de mauuais alloy; en fit diminuer le poids il fut hay des siens, & tué de nuit dormant dans sa chambre, par Ian Zimisces; & Theophanie femme de Nicephore donna mesme entree au meurtrier, & à ceux qui estoient avec luy.

Ian Zimisces fut Empereur l'an 969. Il fut vaillant, & recouura toute la Bulgarie que les Roxolains tenoient, & apres il fut empoisonné. Il fit compagnon de son Empire Basile, & Constantin freres, enfans de Romain, predecesseur de Nicephore Phocas.

Basile 2. & Constantin 8. furent Empereurs l'an 976. Sous luy toute la Bulgarie fut alluietie à l'Empire de Constantinople, s'estant tousiours auparauant reuoltée. Constantin fut compagnon de l'Empire avec son frere Basile: mais apres sa mort il fut Empereur pres de 3. ans, & mourut plongé dans les delices.

Romain Argyre, ou Argyropile gendre de Constantin 8. luy succeda l'an de salut 1029. Il fut par la trahison de sa femme Zoé, & de son paillard noyé en se baignant aux estuues.

Michel Paphlagon paillard de Zoé, & qui auoit suffoqué au bain son mary Argyropile fut par elle fait Empereur de Constantinople, l'an 1034. Il tomboit du mal caduc, escumant de la bouche. Il estoit vn peu beau, & pour ce il fut aimé de Zoé, mais il n'auoit guere d'entendement. En fin il mourut hydroptique.

Michel Calaphar fils adoptif de Zoé, luy ayant iuré qu'il ne tiendrait l'Empire que d'elle, fut fait Empereur l'an 1042. Peu apres il machina contre Zoé, disant qu'elle le vouloit empoisonner. Ainsi il l'enferma dans vn Monastere, & la fit tondre. Mais le peuple s'estant mutiné contre luy fit Theodore sceur de Zoé, Imperatrice, retirer Zoé du Monastere, pour suiuit Calaphar, & luy creua les yeux, & à son frere.

Zoé retirée du Monastere fut remise au gouvernement de l'Empire avec sa sceur Theodore. Ce fut en la mesme année que Michel Calaphar regna 4. mois Zoé âgée de 60. ans, mais encoré toute amoureuse rappella d'exil Constantin Monomache, & le prenant pour mary le fit Empereur, lors que ces deux femmes auoient à peine tenu l'Empire trois mois.

Constantin 9. fut nommé Monomache, ou Monomaque, qui estoit de race Imperiale fut fait Empereur par sa femme Zoé l'an 1042. Il fut lasche, & ado-

né à ses plaisirs, & tint vne belle paillardie au lieu de sa femme; toutesfois il vint à bout de deux grandes guerres civiles, & de quelques autres. Zoé mourut âgée de 70. ans, & luy estant tout gousteux, & surpris d'une pleureuse mourut quelques années apres.

Theodore sœur de Zoé qui auoit tenu l'Empire enuiron 3. mois avec sa sœur le gouuerna toute seule apres la mort de Monomaque l'an 1055. enuiron deux ans. Elle conduisit si bien les affaires que tout fut en repos durant son gouuernement. Mais d'autant que les maladies la preilloient avec l'âge, par les remontrances de ses seruiteurs, elle fit participer de l'Empire vn homme de sa vieil, nommé Michel, & ne vescu qu'un peu apres.

Michel l'ancien fut Empereur de Constantinople avec, & apres Theodore. Il eut a peine regné vn an qu'Isaac Comnene le demit de l'Empire; de sorte que vivant en homme priué il mourut aussi tost apres.

Isaac Comnene fut Empereur l'an 1058. Il priua de l'Empire Michel l'Ancien & fut vaillant, & de grand courage, mais arrogant. Il estoit de noble lieu, & diligent en ses affaires. Mais vn mal de costé le prit comme il estoit à la chasse; si bien que n'esperant plus de santé il se fit Moine, & prononça Empereur Constantin Ducas du consentement du Senat, & du peuple. Constantin Ducas 10. de ce nó, paruint à l'Empire l'an 1060. Il fut deuor, & grand iusticier: mais auare, & pour ce hay des siens, & mesprise des ennemis. Il mourut âgé de 60. ans, laissant sa femme Eudoxie, & trois de ses fils héritiers de l'Empire.

Eudoxie, & ses fils tindrent l'Empire apres Constantin Ducas. Ceste femme pouuoit bien gouuerner les affaires, si la guerre ne fut venuë de dehors. Mais pource que les estrangers seruoient de tous costez sur l'Empire, l'opinion de ceux qui tenoient qu'il falloit qu'un homme capable en prit la charge, l'emporta. Si bien qu'Eudoxe cõtre la promesse faite à son mary mourût, apres auoir regné sept mois, & quelques iours, se remaria à Romain Diogene, dõt elle se repentit bien tost, estant fachee de l'arrogance de cet homme qui vouloit tout gouuerner.

Romain Diogene tint l'Empire de Constantinople l'an 1068. Il fut pris en guerre par les gens du Turc Sultan Azan, qui luy fit honneur, & le renouya, avec presens, apres auoir traité paix avec luy. Mais tout fut reuerté tãdis à Constantinople, Eudoxie fut chassée, Diogene demis, & Michel de Constantin fut fait Empereur, & fit arracher les yeux à Diogene, puis l'enuoya en Exil, auquel estât il mourut, & fut enterré par sa femme Eudoxie. Michel surnommé Parapinace, à cause de la grande famine qui fut de son temps, homme mal propre à telle charge fut Empereur l'an 1071. Comme il s'amusoit à composer des vers sous son maistre Psellus, les Turcs assaillirent l'Empire de tous costez, principalement du costé de l'Asie. Lors on fut d'aduis d'elire vn autre Empereur, & Michel fut mis en vn Monastere avec sa femme, & son fils.

Nicephore Boraniat de la lignee de Phocas fut mis au lieu de Michel Parapinace l'an 1078. Il fut deietté par les Comnenes, & referré en vn Monastere, on il vesquit peu de temps apres.

Alexius Comene fils de l'Empereur Isaac tint l'Empire l'an 1081. Il s'efforça de rompre l'Empire de François pour le recouurement de la Terre sainte: mais en fin il fut contraint de promettre qu'il fourniroit des viures, & autres choses aux François. Il mourut d'une longue maladie en l'âge de 70. ans.

Caloian fils d'Alexius tint l'Empire l'an 1118. il mourut d'un coup de dard que luy-mesme auoit empoisonné, s'en fra pã en la main, en le voulant lancer contre vn sanglier.

Manuel, frere, ou, comme quelques-uns dient, fils de Caloian tint l'Empire l'an 1142. Ce fut vn Prince fort peride, & plein de meschanceté. Il fit guerre contre les Turcs, & apres auoir regné pres de 38. ans, il véscut en Moyné, & mourut de malâdie.

Alexius fils de Manuel paruint à l'Empire l'an 1180. & le gouuerna sous Andronic son cousin germain qui fut son tuteur, puis son compagnon d'Empire, & en fin son meurrier. Car il luy fit secrettement treacher la teste, & ietter son corps dans la mer, lors qu'Alexius n'auoit pas plus de 25. ans.

Andronic Commene fils d'Isaac tint l'Empire apres Alexius l'an 1183. Guillaume Roy de Sicile luy fit la guerre pour vanger la mort d'Alexius, & comme il estoit assailly de tous costez, Isaac l'Ange luy vint donner dessus, le vainquit, chassa de l'Empire, le print, luy fit arracher vn œil, le fit nôter sur vne anesse à reculons, le couronna d'aux ou de porreaux, luy bailla en main la queue de l'anesse en lieu de sceptre, & luy fit faire monter en ceste sorte par Constantinople. Lors le peuple luy disant mille pouilles luy ietta de la boué contre le visage, & le poursuït à coups de pierre & de bastô. Ainsi tout meurtry & rompu, il mourut, & fut pendu, & les femmes encore à beaux crochets le deschirent, & mirent en petites pieces.

Isaac l'Ange paruint à l'Empire l'an 1185. Son frere, puisné Alexius luy arracha les yeux, & l'Empire, & le tint en prison, iusques à ce qu'Alexius fils d'Isaac, obtint secours des François & Venitiens, & deliura son pere qui mourut bien tost apres pour auoir pris trop d'air apres auoir esté si longuement en prison.

Alexius l'Ange frere d'Isaac fut Empereur apres luy l'an 1195. Mais il fut en fin chassé, comme nous auons dit par Alexius fils d'Isaac, à l'ayde de Baudouyn & des Venitiens.

Alexius le ieune fils d'Isaac l'Ange fut remis au siege de l'Empire l'an 1204. Mais ainsi qu'il commençoit de gouverner, Murziphle, sorti de bas lieu, mais esleué par luy le tua. Ce Murziphle trouuant apres de la résistance s'enfuit de nuit avec sa femme, ses putains, & ses thresors, & peu apres fut ramené de la Moree prisonnier à Constantinople, où il mourut miserable. Tellement que la ville demeura aux François, & Baudouyn fut en Leuant premier Empereur de la nation François.

Baudouyn Comte de Flandres fut fait Empereur l'an 1205. Il recouura tout ce qui estoit de l'Empire de Constantinople, fors Andrinople, qui fut prise par Theodore gendre d'Alexius le meurrier, pour le dot de sa femme, & fut le siege de son Empire. Et comme les François l'assiegeoient, & estoient sur le point de la prendre, Baudouyn fut pris & mis à mort, ayant à peine regné vn an.

Henry frere de Baudouyn fut Empereur apres luy l'an 1206. Il laissa heritiere sa fille Yoland, qui estoit mariee à Pierre d'Auxerre.

Pierre de Courtenay, petit fils de Loys le Gros Roy de France, Comte d'Auxerre, succeda à l'Empire par le moyen de sa femme Yolâd l'an 1216. La teste luy fut trenchée en vn festin par Theodore Lascare, qui se disoit Empereur d'Andrinople, & des Grecs, qui l'auoit attiré sous ombre de paix, & sous vn faux serment. Quelques autres dient que Lascare auoit mis des embusches aux forests de Thessalie, au lieu appellé Tempé, & qu'il y surprit Pierre, l'emmena, & le fit mourir en captiuité. Sa femme Yoland tint l'Empire 2. ans durant sa prison.

Robert fils de Pierre, ayant ouy les nouvelles de la mort de son pere, part de France, & va à Constantinople, où il est receu Empereur l'an 1220. Il prit à sem-

me vne ieune Dame promise à vn gentilhomme de Bourgongne, qui ne pouuant souffrir ce tort monta au Palais, coupa le nez de la Dame, & jetra sa mere qui auoit dressé ce nouveau mariage dans la mer. L'Empereur qui alloit à Rome pour prendre la couronne n'en osa dire mot, mais apres retournant en intention de se venger, il mourut de maladie en Achaye.

Boudoyn 2. fils de Robert succeda à son pere l'an 1228. en fin michel Paleologue entra dans la ville par intelligence, ainsi que Boudoyn estoit à l'entree du deſtroit de Constantinople avec vne grosse armee. Lors les Grecs recouurerent l'Empire de Constantinople, que les François auoient tenu pres de soixante ans.

Michel Paleologue, à qui Theodore Lascare mourant laissa en garde Iean Lascare son fils, comme la brebis au loup, surprit Constantinople l'an 1259. ayant premierement chassé Guillaume Roy d'Achaye, avec l'ayde des Geneuois, & vsurpé son royaume. Il vint au Concile à Lyon, & le Pape Gregoire 10. & luy en deuindrent si bons amis, que pour ceste cause il fust tellement haydes Grecs, qu'apres sa mort il ne receut aucun honneur de sepulture. Toutesfois l'Empire demeura aux siens pres de 200. ans, & iusques à ce que les Turcs le prirent.

Andronic 2. fils aîné de Paleologue succeda à son pere l'an 1283. Il fit son fils Michel, que quelques vns tiennent auoir esté son gendre, participant de l'Empire, mais il mourut en l'an 1319. De sorte qu'il appella lors vn autre Andronic Constantin Despot, pour auoir part à l'Empire au lieu de Michel, dont Andronic fils de Michel irrité s'esleua contre l'Empereur son grand pere, & le vainquit avec l'aide des Geneuois, mais les Venitiens le reſtablirent. En fin il mourut aagé de plus de 70. ans.

Andronic 3. fils de Michel, fit plus de 6. ans durant la guerre à son grand pere. Ils firent souuent la paix par le moyé de leurs amis, mais elle ne tint point iusques à ce qu'en fin l'an 1332. le ieune Andronic entra finement dans Constantinople, & y estant ne fit autre mal à son ayeul que de le laisser regner avec luy tant qu'il vescu. Apres la mort de son ayeul il raporta victoire de ses ennemis, puis estant aagé de 50. ans, il fut surpris d'vne fièvre, & d'vn mal de teste dont il mourut dans 4. iours.

Iean Cantacuzen fut tuteur de Iean de Paleologue, & son compaignon d'Empire, l'an de salut 1341.

Iean Paleologue, nommé aussi Caloian succeda à son pere l'an mil trois cens quarante & vn. Son tuteur Iean Cantacuzen fut chassé, mais il fit apres 5. ans la guerre contre Iean Paleologue, & sa mete, & fut le premier qui mena les Turcs armez en Europe. En fin Constantinople se rendit à luy, & lors qu'il la tint, il ne fit tort à personne, & se porta seulement pour compaignon d'Empire de Iean, à qui il donna sa fille en mariage. Apres cela Iean Paleologue ayant esté banny fit la guerre assisté principalement des Turcs, auxquels il donna la premiere habitation en Europe, & il entra dans Constantinople l'an 1357. Lors Cantacuzen laissa l'Empire se retirer dans vn Monastere, & Mathien son fils voulans faire du compaignon avec Paleologue, fut contraint de s'en desister. Iean Paleologue mourut l'an 1384 ayant regné 16. ans avec Cantacuzen, & 27. ans tout seul, qui font en tout 43. ans; & Andronic son fils aîné, qui touteſois n'est mis au nombre des Emperours, tint l'Empire l'espace de 31. ans.

Manuel fils de Iean Paleologue paruint à l'Empire l'an 1387. & le plus remar-

quable de sa vie est qu'il laissa sept fils, dont l'aîné nommé Ian succeda à l'Empire.

Ian fils aîné de Manuel succeda à l'Empire l'an 1421. Cettuy-cy estant plus adonné à la paix qu'à la guerre, accompagné des Princes & Prelats de toute la Grece, assista sous l'autorité du Pape Eugene 4. de ce nom au Concile de Ferrare, qui fut depuis transporté à Florence. Lors des deux Eglises Grecque & Latine n'en fut faite qu'une. Estant de retour à Constantinople, il ne vécut guere apres & mourut sans laisser des enfans, l'an de grace 1445.

Constantin 11. fils de Manuel, apres la mort de son frere Ian, paruint à l'Empire l'an 1445. Estant auparavant Roy de la Moree, il fut appelé Dragon pour la cruauté qu'il exerçoit contre les Turcs. Mais quand Constantinople fut prise par Mahomet 2. fils d'Amurath 2. lors se retirant à la porte de la ville, pour s'enfuir il fut estouffé en la presse de ceux qui fuyoient le 29. May 1453. Sa teste fut portée par tout le camp des ennemys au bout d'une lance. Ainsi Constantinople estuee, & entrichie par Constantin fils d'Helene, sous ce Constantin fils d'une autre Helene fut prise, & reduite sous la puissance des Turcs.

Quoy qu'il semble à propos de mettre icy de suyte les Empereurs Turcs depuis celui qui se rendit maistre de Constantinople; toutefois pour ce que ie discours icy de l'Empire de ces Princes i'ay iugé meilleur de les mettre tous en ce lieu, & de commencer depuis le temps que les Turcs commencerent à viure sous vn Monarque de la famille des Ottomans.

Ottoman dont fils d'Orthogule fut Empereur des Turcs l'an 1300. Il fut le premier qui renouella la gloire de sa nation, qui auoit pris Ierusalem l'an 1008 mais auoit esté vaincué par les Chrestiens sous Godefroy de Bouillon; de sorte que ceux qui resterent se retirerent à Nicee, & n'eurent depuis aucun Roy de renom iusqu'à cestuy-cy qui se fit Monarque, & qui tient le premier rang en l'histoire des Turcs. Il subiuga grande partie de la Bithynie, & prit plusieurs forts pres de la mer Pontique. Mais ce qui l'honora dauantage fut la prise de la ville de Sina: autrefois appelée Sebastia. Il mourut vieil, la premiere année d'regné de Philippe de Valois.

Orchanes fils d'Ottoman fut Empereur des Turcs apres son pere l'an 1328. Il fut plus vaillant que son pere, liberal & de bonne grace. Il conquist les pays de Mysie, Lycaonie, Phrygie & Carie, prit Prusse, auioird'huy Bursé, demeure ancienne des Roys de Bithynie, & y receut vn coup dont il mourut la premiere année de Ian Roy de France. Il regna 22. ans.

Solimá fils d'Orchanes regna 2. ans apres son pere, fit la guerre aux Grecs, passa d'Asie en Europe, où il deffit les Bulgaires, & prit en Thrace les villes d'Andrinople & de Philippopoli. Quelques autres disent qu'il mourut du viuant de son pere estant tombé de cheual à la chasse, & que peu de temps apres son pere en mourut de deuil. C'est pourquoy quelque vns ne le mettent pas au rang des Empereurs Turcs.

Amurath 1. fils d'Orchanes fut Empereur des Turcs l'an 1350. Cettuy-cy incité par Ian Paleologue enuoya 2000. Turcs à son secours; ce qui fut la source de la ruine de Constantinople. Car estant alléché de la richesse de l'Europe, il fit passer vne autre fois dans les galeres Geneuoises 6. mille Turcs, sous couleur de donner secours à l'Empereur de Constantinople; mais en intention d'y surper la Grece. Aiusi il trauersa le bras de l'Hellespont en Abyde, il prit Callipoli, & autres villes; puis se rua sur l'Empereur mesme qui ne s'en doutoit point, prit

Seruié & Bulgarie, & en deffit les Princes. Mais vn des gens de Lazare Despote de Seruié, en vengeance de son maistre qui estoit mort, tua Amurath l'an 1378.

Baiazeth Empereur des Turcs 1. du nom, apres la mort de son pere Amurath tua Solimã son frere ainsé par trahison, & iouyt seul de l'Empire l'an 1378. Pour venger la mort de son pere, il fit la guerre contre Marc Seigneur de Bulgarie, le vainquit & le mit à mort, & subiugua vne grande partie de son pays. Il fut appellé Baiazeth Hildrin, c'est à dire foudre, tant il estoit prompt en ses affaires. Il subiugua presque toute la Grece, & assiegea Constantinople, mais il fut pris par Tamerlan, qui le mit en vne cage de fer, & le mena en cet estat par tout le pays d'Asie & de Syrie, & en fin Baiazeth mourut en ceste misere. Apres sort decez on tient qu'il y eut interregne iusques à Mahomet l'un de ses fils.

Iosua, ou Cyriscelebes, qu'aucuns nomment mal Calapin, fils ainsé de Baiazeth, apres la deffaitte de son pere fut despoüillé de l'Asie par Tamerlan, & mené captif à l'Empereur de Constantinople, qui le traita en Prince, puis le laissa aller en Asie, où il recouura le Royaume de son pere. Il fut tué par son frere Mustapha, autrement Musulman en la fleur de son aage l'an de salut 1407.

Mustapha ou Musulmã fut Empereur des Turcs fort peu de tēps. Car son frere Moysé s'empara de l'Estat & le chassa. Quelques-vns nommēt ce Mustapha Orchanes 2. & disēt qu'il a eulté fils & heritier de Iosua, & qu'il fut tué par Moysé son oncle paternel. Mais Moysé en porta biē tost la punition qu'il meritoit. Car il fut aussi tué par son propre frere Mahomet. Il y en a qui escriuent que ce Mahomet regna immediatemēt apres Baiazet son pere, & ne font aucune mention de Iosua ny de Mustapha, ny de Moysé, ains mettent aussi tost apres Baiazet son fils Mahomet. Moysé chassa & mit à mort son frere Mahomet, ou selon les autres son nepueu Orchanes, & apres il fut aussi tué par Mahomet son frere, ces deux ne sont mis par quelques-vns au rang des Empereurs Turcs, par ce qu'ils n'ont guere regné.

Mahomet 1. frere de Iosua, Mustapha, & Moysé fut Empereur l'an 1407. Il y en a qui luy attribuent ce qu'on dit de Iosua. Il reprit toutes les places que Tamerlan auoit prises sur son pere, chassa hors de Galace, du pays du Pont, & de Cappadoce ses propres parens. Estant de retour en Grece, il se tint à Andrinople, où il mit le siege de son Empire, chassant les Chrestiens qui y estoient. Il mourut le 12. an de son Empire, & de nôtre salut 1418.

Amurath 2. fils de Mahomet 1. succeda à son pere l'an 1418. Il ordonna le premier pour la garde de son corps les Janissaires Chrestiens reniez. Il assai'lit les pays de Hongrie, Bosne, Albanie, Valaquie, & Grece. Il prit Thessalonique sur les Venitiés. Il tint l'Empire 32. ans, & le laissa à son fils Mahomet 2. l'an 1450.

Mahomet second fist tuer aussi tost son ieune frere. Il fut tres meschant, & ne croyoit en aucun Dieu, & disoit que Mahomet estoit faux Prophete, & semblable à luy, & se moquoit des saints Patriarches, & Prophetes. Il acquit, & laissa le surnom de grand à la maison des Ottomans. Il ruina l'Empire de Constantinople, prenant ceste ville par assaut le 29. May 1453. & n'en fit moins de l'Empire de Trebisonde. Il prit 12. royaumes, & 200. villes sur les Chrestiens l'an 1479. Il assiegea l'Isle de Rhodes, mais elle fut bien deffenduë par les Cheualiers & leur grand maistre Pierre d'Aubusson, ou d'Amboise François. En fin il mourut de colique, l'an 58. de son aage, & le 31. de son Empire.

Baiazet 2. fils de Mahomet 2. fut Empereur par le moyēt des Janissaires l'an 1481. Il subiuga la Valaquie, puis alla contre le Sultan d'Egypte, qui fut le plus

fort. Il prit sur les Venitiens Lepante, Modon & Duras. Selim son fils puisné, qu'il auoit par le moyen des Janissaires preferé son aîné, & declaré Empereur de son viuant, le chassa, puis l'empoisonna l'an 1512.

Selim fut Empereur l'an 1512. Il adiousta au meurtre de son pere celui de ses freres Achmet, & Corcut, & fit estrâgler sept enfans de ses freres. Il vainquit, & chassa le Sophi de Perse, & deffit les deux Souldans Campson, & Tomumbeye; avec les Mammelus & Arabes. Il adiousta à son Empire l'Egypte, & l'Arabie, & prit le grand Caire, puis estant de retour en Grece, il s'engendra en ses reins vn vlcere, qui croissant tousiours le fit mourir la 8. année de son Empire, & de nostre salut 1519.

Soliman, que quelques vns disent estre 2. de ce nom Empereur des Turcs, recouura la Syrie, deffit Gazel qui s'estoit reuolté, prit Belgrade, & Rhodes, puis Bude par deux fois. Il prit en l'an 1543. Strigogne; & Alberegale en Hongrie. Il conquist les Royaumes d'Assirie, & de Mesopotamie, avec la ville de Babylone. Il rauagea les frontieres d'Armenie, & de Mede, & de Perse, & prit Tauris ville capitale de Perse par deux fois. Il fit estrâgler son fils aîné Mustapha, pour cõplaire à sa concubine Rose, qui desiroit que son fils Selim fut Empereur apres son pere. Il assiegea l'Isle de Malte, & Vienne en Autriche; mais il fut repoussé par le grâd maistre François nommé Pierre Parisot, ou la Valatte, & par Charles 5. Empereur, & Soliman mourut l'an 1566. en Hongrie, deuant le chateau de Sigher qu'il assiegeoit, apres auoir regné 47. ans.

Selim 2. par le moyen de Mehemet Bassa entra en possession de l'Empire auât que la mort de son pere fust descouuerte. Il prit l'Isle de Chypre l'an 1571. mais il perdit son armee Navale, la mesme année en la bataille de Leparthe qu'il eut contre les Chrestiens. Touresfois il la remit sus bien tost apres, & ayant recouuré en Afrique Tunes, & la Goulette sur le Roy d'Espagne, il mourut l'an 1574. & de son Empire le 8. Il fit tout ce que dessus par ses Bassas, tandis qu'il prenoit ses plaisirs, estant fort adonné aux femmes & au vin.

Amurath 3. fils de Selim iouyt de l'Empire 8. iours apres que son pere fut mort l'an 1574. Il fit tuer cinq freres qu'il auoit, & deux concubines de son pere qui estoient enceintes. Il commença à gouverner n'ayant que 28. ans. Il estoit fort affectionné à la religion Mahomerane, & grâd iusticier. Il s'adonnoit fort aux femmes, & à bien manger. Il fut pere de 102. enfans, & deuint fort gros & gras, & mourut en Ianuier 1595. la 21. année de son Empire, n'ayant encor atteint la 50. de son aage.

Mahomet 3. succeda à son pere Amurath l'an 1595. Il fit mourir 19. de ses freres, & noyer quelques concubines de son pere qui se trouuerent grosses au tẽps de 56. decez. Il fit mourir son fils aîné, & sa mere pour s'estre enquis des Astrologues combien de temps il regneroit en l'an 1603. Le Sophi de Perse reprit sur luy Tauris, & Bages, & de tres grands pays que Selim 1. & Soliman 2. auoient vsurpez sur luy, il mourut de peste en Ianuier 1604. apres auoir regné 9. ans.

Achmet qui regne en ceste année 1612. succeda à l'Empire de son pere en l'an 1604. n'estant âgé que de 16. à 17. ans. Il prit l'an 1605. Strigogne, & quelques autres places en Hongrie. On dit qu'aux armées il fait porter le corps de son pere embaumé dans vn cercueil de plomb, ayant opinion que ses desseins auront meilleure yssuë. Il a fait trefues avec l'Empereur Rodolphe, & ceux de la maison d'Autriche pour 15. ans, & a tourné ses armes entierement contre le Sophi. C'est vn Prince de bonnaire, & qui est de grande esperance.



DISCOVRS
DE L'EMPIRE DV
PRETE-IAN.

S O M M A I R E.

L OPIONS diverses des Geographes touchant l'estendüe en longueur & largeur, & limites de l'Empire du Prete-Ian. 2. Titres & qualitez que ce Prince se donne. 3. Description des Prouinces suiuettes au Prete-Ian, & premierement de Barnagas, l'estendüe, limites de ce pays, & situation de sa principale ville appelée Beroee ou Barue: & autres citez, isles, laes, ports, & caps celebres. 4. Autre description des pays qu'il possede en terre ferme, & de sa demeure principale, & cité de Beimallechü où il tient sa Cour. 5. Fertilité de ce pays abondant en orge, millet, poix chiches, febues, & autres legumes incognus: Sucre, vins, oranges, citrons, limons, huyle de Goue, miel, cire, lin, cotton: bestes à quatre pieds, & oyseaux de toutes sortes, chameaux, elephans, Lyons, tigres, (excepté les ours, conuils, & chardeonnets:) & singes, perdrix, oyes, lie vras. Mines d'or, argent, fer, airain. Ce pays est encor remarquable pour y auoir deux Hyuers & deux Estez l'annee. 6. Origine de ces Ethiopiens, inuenteurs des ceremonies de sacrifices, & des lettres hieroglyphiques: idolatres de leurs Roys, faisant peu d'estime de l'or au prix du cuiures adorans le Soleil levant, & maudissant le couchant: mettans leur trespasserz dans des vases de terre, & croyans deux Deytez, l'une immortelle, & l'autre mortelle. 7. Description de la Cour du Prete-Ian, son logement ordinaire sous des tente, ses vestemens, & bagages lors qu'il voyage. 8. Du naturel, couleur, habits, forme d'edifices, des modernes habstians de cet Empire: leurs viandes ordinaires, & leur costume de banqueter sur tapis sans nappes en terre. Leur breuuage composé du fruit des Tamarins. Leur langage, caracteres, & lettres. Leurs ceremonies: au dueil. Leurs navigations. 9. Leurs richesses procedans des mines d'or, argens, cuyure & fer: sucre, cottons, &c. Et quel est le reuenu du Prete-Ian. 10. Quelle sont les forces de cet Empereur, le nombre d'hommes qu'il peut armer, & avec quels Princes il cõsine, ses allies, & ses ennemis voisins. 11. Rigoureuse & imperieuse façon de commander du Prete-Ian, auquel ses suiuetz portent pareil honneur & respect qu'à Dieu. Son origine & extraction d'un fils de Salomon, & de la Roynie de Saba. De la succession à la Couronne. Des benefices Ecclesiastiques, & administration des Sacrements. Des femmes d'amour & filles de ioye. Du grand nombre d'officiers de la Couronne diuisez en trois rangs. De la punition des femmes adulteres. 12. Les deux sortes de religion introduites en l'Empire du Prete-Ian: sçauoir est le Christianisme & le Mahometisme, & de quelle sorte la foy Chrestienne

ne s'est gliffée en ces contrées. 13. De l'erreur & fausse créance des Abyssins rotensans la Circouffion. Leurs parroisses faites en façon de Couuens. Forme de leurs Eglises, dans lesquelles n'est permis d'entrer chaufé, ny cracher: De leurs cimetières: De leurs baptesmes, confessions sacramentales, espousailles & mariages. Des penitences aufteres de Religieus de l'ordre saint Antoine, & d'un autre ordre appellé Celtitanés: & leurs ceremonies en la celebration de la semaine Sainte: & de deux notables Propheeties portant, que les Frances se doiuent ioindre avec eux. 14. Ambassades pour la reconciliation des Abyssins, & du Prete-Ian avec l'Eglise Romaine.

PRESQUE tous ceux qui ont fait quelque mention par cy-deuant de ce que ce Monarque possédoit en ont veritablement parlé selon l'ancienne grandeur de ses predecesseurs, mais non selon l'estenduë de l'Etat de celuy qui regne de nostre temps, à l'Empire duquel les vns & les autres assignent diuerses bornes. Quelques-uns font aller son Empire de l'un à l'autre Tropicque, luy donnant pres de cinquante degrez ou du moins quarante-sept de latitude, qui reuiendroient à mil quatre cens lieues de France, qui seroient sa longueur: & d'autre part ils veulent que sa largeur aisse du Leuant au Ponant, à scauoir de la mer rouge iusqu'à l'Ocean Ethiopique. Et suiuant ceux-cy pour donner à entendre plus clairement les limites ils disent, que cét Empire confine du Nort avec l'Égypte, qui l'auoisine vers la Nubie; du Leuant la mer rouge, & partie de celle des Indes, & du Sein nommé Barbarique iusques au pays de Melinde; du Midy les monts de la Lune, qui luy font seruir de muraille naturelle: & du Ponant le fleuue Niger, ou Senega, & les royaumes de Nubie, de Maniconge, & la riuierre du Nil qui l'arrouse. Et ce sont les limites que Belleforest & Mercator luy ont establies apres d'autres Geographes. Les autres le confinent presque de mesme, luy donnant pour ses bornes du Nort la Nubie, & la Bugie, qui sont proches de l'Égypte, du Midy les montagnes de la Lune, du Leuant la mer rouge, & le golphe Barbarique, & les pays d'Atane, & de Dancale, qui appartiennent à l'Éthiopie exterieure: & du Ponant les Royaumes de Manicongo, & de Nubie, & les riuieres du Nil & de Senega. Et voilà ce que Magin entient avec quelques autres. Hugues de Linscot en ses nauigations dit que cét Empire s'estend depuis l'entree de la mer rouge iusques à l'isle de Siene assise sous le Tropicque de Cancer ou de l'Escreuiffe, excepté la coste de ce golphe que le Turc a occupee depuis enuiron 70. annees: tellement qu'à son dire le Prete-Ian auroit du Leuant la mer rouge, du Nort l'Égypte, & les deserts de Nubie, & du Sud le Royaume de Monoemugide sorte que cét Empereur auroit enuiron quatre cens milles d'Italie sous sa puissance.

Mais Iean de Baros suiuy par Botere dit qu'auourd'huy le lac de Barcene est le centre de son Etat, qui s'estend du Leuant du costé de la mer rouge iusques à Suaquem par l'espace de cent vingt & deux lieues: mais entre la mer, & ses Estats il y a vn rang de montagnes habitees par les Mores, qui dominent aussi la marine, horsmis le port d'Arcoco qui appartient au Prete-Ian. Du costé de l'Ouest il y a vn autre rang de montagnes le long du cours du Nil, habitees par des idolatres qui luy payent tribut. On doit faire la borne de cét Empire du Nort avec vne ligne imaginaitre tiree de Suaquem iusques au commencement de l'isle de Merob, appellee de nostre temps Nobe, qui s'estendra l'es-

pace de cent vingt & cinq lieues. Delà il faut faire vn arc, non guere courbé vers le Midy iusques au Royaume d'Adel (aux montagnes duquel naist la riuiere que Prolmee appelle Ratto, qui se rend dans la mer au dessous de Melinde) par l'espace de deux cens cinquante neuf lieues, bornes de certains peuples idolatres noirs, ayans les cheveux crespez. Delà il tourne & finit au Royaume d'Adel, dont la ville capitale est Arar, qui a neuf degrez de hauteur. De sorte que tout cet Empire n'auroit de tour qu'environ six cens & septante deux lieues.

Ce Prince qui se dit estre yssu de Dauid se donne les tiltres d'Empereur de la haute & basse Ethiopie, Roy de Goe, des Cassetes, de Farigar, d'Angole, de Barn, de Baliguaze, d'Adce, de Vanguc, de Goyame, où est la source du Nil, d'Amare, de Baguamodri, d'Ambee, de Vanguci, de Tigremahon, de Sabaim, pays de la Roynce de Saba, de Barnagas, & Seigneur iusques en Nubie, qui s'estend vers l'Egypte.

Mais en prenant son Empire ainsi qu'il est auioird'huy, nous en descrirons les Prouinces avec le plus de briueueté, & le mieux qu'il nous sera possible.

Or entre les Prouinces suiettes au Prete-Ian, il n'y en a aucune que nous cognoissions dauantage que celle qu'on nomme Barnagas, à cause du voisinage de la mer rouge, viz à viz de laquelle elle s'estend depuis Suaquem, presque iusques à l'entree du destroit. Toutesfois ellen'a sur la mer autre port que celuy d'Arcocco.

La ville capitale du pays s'appelle Beroe, ou Barue, & est assise sur vne riuiere fort agreable. Il n'y a guere d'annees que les Turcs firent vn grand rauage en ce pays, ruinans beaucoup de places, & emmenant vn grand nombre de personnes, & finalement on s'est accordé avec le Bassa (qu'on nomme d'Abalsie, qui fait sa demeure à Suaquen) en luy payant mille onces d'or.

En la partie plus Occidentale de la Prouince de Barnagas on void vne montagne, qui estant assez spacieuse au commencement se va restrecissant peu à peu, puis s'elargit de nouueau en forme de champignon, & a enuiron vne petite lieue de tour.

On void au dessus des bastiments royaux, vne Eglise, & vn Monastere, & deux fort grandes cisternes, & vn espace de terre, qui peut entretenir aisément cinq cens hommes. On n'y peut aller que par vn endroit, & encor iusques à certaine marque seulement, au delà de laquelle on ne peut monter qu'avec des cordes & des panier: & pour conclusion ce lieu est de telle sorte qu'il ne peut estre prins par force à cause de sa hauteur, ny par famine, à cause que les viures y croissent.

Sortant du Barnagas, on rencontre entre le Leuant & le Midi les montagnes de Mandaso, d'Ofale & de Grare, qui separent l'Etat du Prete-Ian du Royaume d'Adel.

En la Prouince de Dafila qui est suiette au Royaume de Barnagas outre la ville d'Ercocco, dont nous auons fait mention, on compte encore celles de Sautar, Giabel, Laccari, Abarach. Apres cela le Golphe d'Ercocco va en se courbant au lieu qui est appelle par les Anciens Adulite, qui est sans doute la pointe d'Ercocco, qui s'estend iusques à Bebul en

Abysins reuenans la
leurs Eglises, dans les
es: De leurs baptesmes,
os auferes de Religieux
s: Et leurs ceremonies en
propeties portant, que les
conciliation des Abysins.

mention par cy-deuant
iriblement parlé se
es, mais non selon l'é
tre temps, à l'Empire
es bornes. Quelques
donnant pres de cin-
, qui reuiendroient à
neur: & d'autre part ils
oit de la mer rouge ius-
er à entendre plus clai-
du Nord avec l'Egypte,
de partie de celle des In-
de Melinde, du Midy les
relle: & du Ponant le
Maniconge, & la riuiere
leforest & Mercator luy
e continent presque de
, & la Bugie, qui sont
e, du Leuant la mer rou-
Dancale, qui appartient
es de Manicongo, & de
que Magin entient avec
dit que cet Empire s'e-
diene assise sous le Tro-
ce golphe que le Turc
son dire le Prete-Ian au-
eferts de Nubie, & du Sa-
r auroit enuiron quatre

huy le lac de Barcene est
de la mer rouge iusques
ais entre la mer, & ses
res, qui dominent aussi
Prete-Ian. Du coste de
ours du Nil, habitees
la borne de cet Empire
iusques au commence-
obe, qui s'estendra l'es-

vn reslechissement que la mer fait vers l'Arabie, & sur le commencement du deſtroit par lequel on ſort hors du golphe Arabe, ou de la mer Rouge, qui eſt en ce lieu fort eſtroite, & ſon eau baſſe & chargee d'iſles.

Après auoir paſſé la ville d'Ercocco, qui a pour ſon obiect l'iſle de Mazua, vous venez à Zagnani & Zama qui ſont de la Prouince de Lacca, puis au port de Velle iadis Antiphile. Ayant paſſé la pointe d'Ercocco vous trouuez deux lacs qui nourrissent des cocodriles comme le Nil, & delà vous venez au port & promontoire nommé iadis Moſylon, & maintenant le Cap de Docono, qui eſt au royaume & pays de Dangali. En ce lieu de Dangali & de Docono la mer fait vn petit golphe, & vient ſoudain à ce reſtreir tellement, que le canal ne ſçauroit auoir plus haut de dix ou douze bonnes lieues de large, & ſur ce canal on void cinq ou ſix iſles qui empêchent le paſſage, tellement qu'il faut que les voyageurs ſoient bien experimentez pour ſe garantir des rochers voiſins de ces iſles.

Après le pays de Dangali on vient au port de Zeilo, ou Zeila, on vient à Daphné port ancien où eſt la ville de Barbara, près du mont Fellez, puis la cap de Guardafuni, où eſt la ville de Metté, autresfois Acanné: c'eſt icy où l'on double le cap, & du Leuant on tourne ſelon la coſte vers le Midy, & vers l'Ethiopia interieure. En ceſte coſte on trouue premierement Carfur, iadis Ope né, & le cap de Zingi, & courant ce golphe on void vn recoubement de la mer tirant vers Aſun, & Zazelle, iadis Eſlina, & Tonic, puis on trouue Magadazo, où les Portugais trafiquent, & après la derniere Prouince maritime, qui eſt Barris comprise dans les titres du Prete-Ian, ayant ſur mer les deux villes de Paré, & de Braue, les terres deſquelles ſeparent les terres du Roy de la grande Ethiopie, & du Roy de Melinde. Mais ayant ainſi raſé la coſte, & peut-eſtre conſideré plus de lieux qu'il n'eſtoit beſoin pour la deſcription de l'Empire du Prete-Ian, voyons vn peu ce qu'il poſſede en terre ferme.

IV. Le Royaume de Tigremahon eſt aſſis entre la riuere de Marabo, le Nil, la mer rouge, & le royaume d'Angote. L'on met ce Royaume entre les pays ſubiects au Prete-Ian, pour ce que le Roy de ce pays eſt ſon tributaire. Le royaume de Tigray a la bonne ville de Caxumo, qu'on dit auoir iadis eſté la demeure de la Royne de Sabar, laquelle on dit auoir eu le nom de Maqueda, qui eut de Salomon, ſelon les Ethiopiens, vn fils nommé Meilec. Ceſte ville ſeruit auſſi de demeure à la Royne Candace.

Le royaume d'Angote eſt mis entre les royaumes de Tigremaon, & d'Amaran. Les prouinces d'Abugane, de Iannamore, & autres ſont ſous ce royaume. En ce royaume on void ſur la riuere de Saballete les villes d'Angotine, Bachle, Corcore, & Betmarie, & ſur la riuere d'Ancone eſt la ville capitale d'Angote, aſſez près de laquelle on void vne autre ville qui porte le nom de S. Pierre.

Le royaume d'Amara pour ſes bornes du Nort le royaume d'Angote, du Leuant celuy de Xoa, du Midy celuy de Damut, & du Ponant il s'eſtend preſque iuſques à la riuere du Nil.

Le Royaume de Xoa eſt entre les royaumes d'Amara, de Damut, & de Farigar.

Le royaume de Sagamedre eſt plus grand qu'aucun autre de ceſte Ethiopie, veu que ſelon la riuere du Nil il s'eſtend depuis le royaume de Gayame iuſques par delà l'iſle de Gueguere, iadis Meroé, & cet eſpace ne contient pas moins d'environ ſix cens milles.

L'Isle de Metot, ou de Gueguere, n'est pas suiectte au Prete-Ian, comme quelques-vns estiment, ains elle est habitee des Mahometans, qui sont ennemis iurez de l'Empereur des Abyssins.

Le Royaume de Fatigar est assis entre les Royaumes d'Adel, & de Xoa: & celuy de Damut est voyfin de celuy de Xoa, & enclos entre le lac de Barccne, & le pays de Zanguabara. Quelques autres mettent le Royaume de Damut au delà des Royaumes de Vangue, & de Goyame vers l'Occident; ce que ie trouue plus à propos.

Voyla tout ce que l'on peut dire de cét Empire, en la description duquel la plus grande partie des Cosmographes ne font que begayer; veu que les rapports qui leur ont esté faits par les Abyssins des paysez, sont pleins d'ignorance, ou si mal rangez, que le plus patient n'en peut trouver la lógueur gueres agreable. Au reste ceux qui ont estably la principale demeure de cét Empereur en la ville de Caxumo, se sont abusez; veu que c'est chose assuree, selon le recit mesme de ceux du pays, qu'il fait le plus souuent, & plus continuellement son séjour en la ville de Beimalachi, qu'en aucune autre, ainsi que Hugues de Linscot qui a rasé toute la coste d'Ethiopie, & qui n'a peu estre trompé en cecy par les Abyssins, nous rapporte.

Ce ne seroit qu'enfermer le liure, & peut estre le mensonge, de descrire plus amplement cét Empire. Il suffit que nous en ayons veu les principales pieces: car il y a fort peu de villes, & le reste ne merite pas que l'on en parle.

QUALITE.

TOUT l'Etat de ce grand Monarque, à parler generalement, est tres-fertile: car encores qu'il produise peu de froment, toutesfois il porte grande quantité d'orge, de millet, de poix chiches, de febues, & d'autres legumes, dont quelques-vns nous sont incogneus. Il produit aussi grande abondance de sucere: mais les Abyssins ne sçauent pas la façon de le faire cuire, & de l'affiner. Il y a aussi beaucoup de vignes. Il y croist vn si grand nombre d'oranges, de citrons, & de limons, que c'est chose qui surpasse presque la creance: mais il ne porte ny melons, ny raues, ny oliues; toutesfois l'on y fait de l'huyle de certain fruit que les habitans appellent Goue. Au reste on y trouue du miel en grande abondance, veu que les mousches à miel sont entretenues mesme dans les lieux où les hommes font leur demeure ordinaire: à raison dequoy il y a tant de cire, que ceux du pays en ont assez pour faire des chandelles, sans employer le suif à cét vsage. Ce pays porte aussi du lin: mais les habitans ignorent l'art de faire de la toille, & en font le plus souuent de coton, duquel ils ont grande quantité.

Dauantage, ce pays a presque de toute sorte de bestes à quatre pieds, & aussi tous les oyseaux que nous voyons en Europe, & ailleurs comme des bœufs, des brebis, des asnes, des cheuaux, & des chameaux, & outre ce des elephans, des lyons, des tygres, des onces, & des cerfs: mais il manque d'ours, de conils, & de chardonnerets. Ces pays ont ce mal, que les sauterelles y viennent quelques-fois en si grand nombre, qu'elles obscurcissent l'air par leur multitude, & rauagent tantost vne Prouince, tantost l'autre, mangeans toute la moisson, & rongans les feuilles, & les escorces des arbres.

Les cheuaux du pays sont petits, mais ils ont force races de cheuaux d'Ara-

bie, & d'Egypte, dont ils font allaieter les poulains aux vaches, trois ou quatre iours apres leur naissance. Il y a de grands singes qui sont furieux, & farouches au possible.

Ces pays ne manquent pas aussi de mines d'or, d'argent, de fer, & d'airain: mais les habitans ne le scauent pas tirer. Au Royaume de Zagamedre on trouue des mines de tres-bon argent, lequel ils ne scauent tirer qu'avec le feu qui l'alonge en verges. Goyame abonde en or, & au Royaume de Damut on le tire & l'affine quelque peu mieux.

Les campagnes y sont toutes pleines de perdrix, d'oyes, & de lièvres, pour ce que les Abyssins ne vont iamais à la chasse. En fin il n'y a pays plus propre à la generation, & multiplication des animaux, & des plantes, que cestui-cy: mais les habitans ne se scauent gueres bien seruir de ce bon-heur, & de la bonté de leur pays, qui les pourroit rendre aussi accommodez que gens de la terre.

Les habitans de ces pays ont deux Estez, & deux Hyuers, que l'on ne distingue pas par la chaleur ou la froidure, mais par les longues pluies, & par le beau temps, & l'air serain.

MOEVRS ANCIENNES.

VI. Les anciens ont creu que les Erhiopiens n'estoient point venus d'ailleurs. Le pays où ils habitent, & qu'ils furent les premiers qui instituerent le ser- uice des Dieux, & les ceremonies des sacrifices. Ils vsoient de deux sortes de lettres, dont les vnes qu'ils nommoient Sacrees, estoient incogneuës à toute sorte de gens, fors qu'aux Prestres; & les autres estoient communes à tout le peuple. Toutefois les figures de leurs lettres ne furent pas telles, qu'il s'en for- mast des syllabes, ains fort semblables, & rapportantes aux figures de quel- ques animaux, des extremittez du corps humain, & de plusieurs instruments des artisans, & chèque figure auoit sa signification, comme l'esperuier signi- fioit la vitesse, le crocodile du mal, l'œil vne soigneuse garde, & ainsi des au- tres.

Ils estoient le plus saint d'entre leurs Prestres celui qui couroit comme s'il eust esté maniaque: & lors qu'ils l'auoient creé Roy comme s'il eust eu quelque diuinité en luy, ou du moins qu'il leur eust esté donné par la prou- idence diuine, ils l'adoroient; & celui qui estoit estably en ceste dignité, il de- uoit viure selon les loix, & faire toutes choses selon la coustume du pays. Il ne pouuoit recompencer, ny punir aucun de ceux qui estoient sous sa puissance. Mais lors qu'il desiroit que quelqu'un fust puny de quelque meffait, il luy en- uoyoit vn Sergent qui portoit vne marque de mort, & soudain celui à qui elle auoit esté portee, ne manquoit apres l'auoir veüe, de se faire mourir.

Ils honoroient tellement leur Roy, que s'il arriuoit par fortune qu'il fust ou borgne, ou boiteux, ou semblable chose, tous se priuoient d'vn œil, ou s'estro- pient d'vne iambe, ou de quelque autre partie du corps, estimans qu'ils fe- roient mal leur deuoir s'ils demouroient en bon estat lors que leur Roy estoit incomodé en quelque membre ou partie. On tient aussi que ceux qui estoient aymez du Roy, se priuoient de vie lors qu'il venoit à mourir, croyant que ce tres-pas leur apportoit de la gloire, & estoit vn assuré tesmoignage d'vne veri- table amitié.

Jadis l'Isle de Meroë estoit la demeure des Roys d'Ethiopie, & ceste Isle auoit pour ses habitans des pasteurs, qui s'addonnoient à la chasse, & des laboureurs qui vaquoient à l'agriculture. Herodote dit que les Ethiopiens Marcouies estimoient plus l'airain que l'or, qui estoit tenu si vil parmy eux, que les Ambassadeurs de Cambyse estans alloz en ce pays-là, y virent des fontaines toutes enuironnees, & comme lices de chaines d'or; les autres disent que c'estoit du Lote. Les femmes s'exercoient à la guerre, & se perçans les levres passoient dans le trou qu'elles auoient fait, vn cercle d'airain.

Quelques vns adoroient le Soleil leuant, & maudissoient avecques mille imprecations le couchant. Les vns iettoient les trespassez dans les riuieres: les autres les mettoient dans des vaisseaux de terre, & quelques autres encorés les logeoient dans du verre, ou ils les gardoient en leurs maisons vne annee, & les adoroient avec grande deuotion, leurs offrans mesmes des premices. Il y en a qui tiennent que l'on declaroit Roy principalement celuy qui surpassoit les autres en beaulte, & à sçauoir bien nourrir le bestail, & qui estoit plus fort, & plus riche. On a dit aussi qu'ils croyoient vn Dieu immortel, Createur de toutes choses, & Roy de l'vniuers; & vn autre mortel & incertain. Celuy qui estoit leur Roy, estoit honoré d'eux comme vn Dieu, de mesme que celuy qui apres le Roy estoit cogneu plus plein de merite.

M O E V R S D E C E T E M P S .

L'EMPEREUR des Abyssins, que les Arabes appellent Aticlabassa, ou Aticlabassi, & quelques vns des siens, Bel, ou Belul Gian, qui veut dire puissant Prince (& de là par corruption de langage nous luy auons donné le nom de Prete-Ian) & les autres Aceguë, qui signifie Empereur, ou Neguz, qui veut dire Roy: suiuant vne ancienne coustume, n'a point de demeure asseuree & ordinaire: ains se tient tantost en vn lieu, tantost en vn autre, & demeure la plus grande partie du temps sous des tentes qu'on porte avec luy iusques au nombre de six mille: à raison de quoy sa Cour occupe presque dix ou douze milles, lors que chacun est logé en plaine campagne.

Il a vne grande quantité de vaisselle d'or & d'argent, & d'autres meubles fort precieux. On dit qu'il est pasnoir, comme les autres Ethiopiens, ains qu'il tire sur le blanc.

Ses iournees ordinaires lors qu'il voyage, comme aussi celles de ses suiets, sont de douze milles, ou de six lieues de France.

Quand il va par pays, il est enuironné de certains rideaux rouges, hauts, & longs par derriere, & aux costez. Il porte en la teste vne couronne moitié d'or, & moitié d'argent, & en la main vne Croix d'argent. Son visage est couuert d'vne piece de tafetas bleu, qu'il hausse & baissé plus & moins, selon qu'il veut favoriser ceux qui ont affaire à luy.

Les habitans de ces pais sont noirs & du tout ignorans, & despourueus de toute cognoissance de doctrine selon quelques vns, combien que ce grand homme de l'Escale, qui hors la Religion nous a laissé beaucoup de suiet de le louer, nous tesmoigne en son liure de la Correction des temps, qu'ils n'ont pas tant d'ignorance qu'on leur donne. Ils n'ont nul vsage de la medecine. Leurs habillemens communs sont de peaux de bestes ou de draps de cotton: mais les grands & plus riches portent des peaux de mouton, & les plus releuez, de lyon, de tygre, ou d'once.

Leurs maisons sont basses, & de peu de valeur, veu qu'elles sont basties de craye, & de chaume: & ils ne demeurent qu'au plus bas estage. Ils tiennent tousiours leurs portes ouuertes, mais il n'y a aucun qui entre dans la maison d'un autre. Ils n'vsent ny de tables, ny de nappes, & quand ils prennent leur repas, ils sont assis en terre sur des tapis, ou sur d'autres draps. Il y a en beaucoup parmy eux qui mangent la chair de bœuf fraische toute crüe. Ils n'vsent point de monnoye, mais en son lieu on donne de l'or au poids. Ils vsent de trocqs presque en toutes choses, & ce de quoy l'on se sert le plus en cela, c'est le sel & le poyure. Ils ne s'adonnent gueres à la chasse, ny à pescher, & il y a fort peu d'artisans entre eux. Ils appellent Francs tous les peuples d'Europe, à cause des François qui ont fait autresfois bruire leur nom parmy le monde, principalement en la conuenance de la Terre sainte. Mais ils nomment Ghlibetes tous les autres peuples qui sont blancs. Encores qu'ils ayent des vignes, toutefois il ne se fait du vin qu'en la maison du Roy, & du Patriarche, qu'ils nomment Abuna. Mais en lieu de vin ils font vn certain breuuage du fruit des Tamarins, qui est vn peu aspre.

Ils sont pour la pluspart d'un esprit lent, & tardif au possible, veu qu'ils ont du lin, & n'en sçauent pas faire de la toile: ils ont des cannes de sucree, & ne le sçauent pas tirer: du fer, & n'ont pas l'esprit de le mettre en œuvre, & mesme ils estiment les forgerons forciers, & meschants hommes.

Les grands y traictent fort rudement le pauvre peuple; de sorte qu'il ne se me iustement que ce qui luy est necessaire, pour ce que les plus puissants luy rauissent tout. Leur parler est sans reigle, & pour escrire vne lettre il leur faut beaucoup de iours. Ils ont toutefois de beaux caracteres, plus agreables de beaucoup, que les Arabiques, ou Turquesques, ainsi que l'on peut voir au liure de la Correction des temps de Iosephe de l'Escala, & en l'Onomastique de Turnere. Les nobles, les bourgeois & le peuple, ont leurs habitations separees, & les derniers peuuent acquerir la noblesse en se signalant par quelque beau fait.

Il n'y a point de lieu peuplé en tout le pays des Abyssins, qui ayt plus de deux mille feux, & mesme on y en void fort peu de ceste sorte. Ils demeurent pour la pluspart espars çà, & là par des hameaux. On y donne le sel au poids de l'or. Les peuples ne iurent iamais que par la vie du Roy, en quoy les Espagnols les imitent. Ils se seruent de mulets pour porter les charges, & pour voyager, & des chevaux pour combattre. Ils ne sont iamais vestus de noir que lors qu'ils portent le deuil, d'autant qu'ils tiennent ceste couleur pour vne vraye marque de tristesse. Ils pleurent leurs morts par l'espace de quarante iours. Lors qu'ils font quelque grand, & magnifique festin, le second seruice est de chair crüe, qu'ils mangent fort espicee, & trouuent que c'est vne de leurs plus delicates viandes.

Ils s'adonnent fort à la nauigation, & de fait presque tous ceux qui sont de libre condition aux Indes Orientales, se meslent d'estre mariniers, & sont bien entendus en ce mestier: si bien qu'ils sont distribuez par les nauires marchands de Goa, de la Chine, de Bengale, & d'autres lieux. Ils seruent à ce mestier à bien petit prix, & sont prompts à toute sorte de seruice, endurant fort patiemment des coups de fouet, & d'autre chose, & n'estans gueres differents des esclaves. Ils ont presque toute leur famille en ces vaisseaux, & semblent proprement nez pour estre serfs. Si quelqu'un laisse tomber dans la mer ce qu'il

qu'il porte sur la teste, ou quelque autre chose de moindre prix, mesmes lors que les vaisseaux marchent, il y en a vn d'entre eux qui se iette dans la mer, & en nageant reconure la chose perduë. Ils chantent presque tousiours en travaillant, & quand ils n'ont rien à faire, principalement aux vaisseaux des Portugais, ils ne font qu'y rongner avec leurs femmes, & leurs enfans, difans mille chansons au milieu de ces desbauches. Leurs femmes portent aussi de longues chausses à la Matelotte aux Indes Orientales, à la façon des Arabes, & Mahometans.

RICHESSE.

L'Or & argent qui se trouue en ce pays, seront tousiours aduoier qu'il y a de ix.
 grandes richesses, outre l'airain, & le fer, & principalement le sucre, dont il y a grande abondance, & qui luy pourroient apporter beaucoup d'argent, si ses habitans auoient aussi bien l'esprit, & la curiosité de l'affiner, que le bonheur de le recueillir en si grande quantité.

Ce Prince a trois sortes de reuenus, veu qu'il y en a qui consistent aux fruits de ses fonds & de son domaine, qu'il fait labourer par des bœufs, & par les esclaves qui multiplient continuellement, pource qu'ils se marient entr'eux, & les enfans demeurent en la condition de leurs peres. Les autres reuenus luy viennent des peuples qui luy payent tant pour feu, & la dixiesme partie de tous les mineraux qui sont tirez par autre que par luy: les deniers luy viennent des Princes ses suiets, dont les vns luy donnent des cheuaux, les autres des bœufs, les autres du coton, & les autres d'autres choses: & ceux-cy luy donnent le reuenue d'une de leurs villes, pource que ce ne soit celle où ils font leur demeure ordinaire.

On tient qu'il a de grands thresors, tant de draps & de pierreries, que d'or, & qu'il en a de grands lieux tous pleins. Ce que l'on peut assez coniecturer par vne lettre esrite au Roy de Portugal, par laquelle il offroit de donner pour la guerre contre les infidelles, cent mille drachmes d'or, & vne infinité de gens, & de viures. On tient qu'il met ordinairement toutes les années trois millions d'or au chasteau d'Amara. Il est vray qu'auant le Roy Alexandre ils n'y mettoient pas tant d'or, pource qu'ils ne le scauoient pas raffiner, ny nettoyer: mais en recompence ils y mettoient force pierreries & des pieces d'or. Le Viceroy de Barnagaz donne tous les ans au Prete-Ian cent cinquante bons cheuaux, & grande quantité de draps de soye. Le Roy de Tigremaon luy baille aussi toutes les années deux cens cheuaux d'Arabie, beaucoup de draps de soye, force coton, & vne grande quantité d'or: & les autres luy enuoient les choses ou qu'ils ont en abondance, ou qu'ils peuuent reconurer bien aysément.

FORCE.

L'es peuples suiets à ce Monarque ne sont gueres vaillans, tant pource x.
 qu'il les tient comme des esclaves; à raison de quoy ils manquent de ceste generosité de courage, qui rend les hommes prompts aux armes, & hardis aux dangers, si bien qu'il leur semble qu'ils ont continuellement les mains liees par le respect qu'ils portent à leur Prince, & par la crainte qu'ils ont de luy: qu'aussi pource qu'ils n'ont nulles armes deffensives, excepté quelque mel-

chantre salade, quelque morion, & quelque maille, dont les Portugais les ont accommodéz. Il faut adiouster à cecy le deffaut des forteresses, veu que ces peuples n'ayans ny des places fortes pour se retirer, ny des armes pour se defendre, demeurent avec leurs biens en proye à leurs ennemis. Leurs armes offensives sont des fleches non empenées, & la Zagaye, ou lance gaye. Dauantage, ils font vn Carême de 50. iours, qui les extenuë, & affoiblit en telle sorte, a cause de la grande abstinence avec laquelle ils passent ces iours là, qu'ils n'ont pas la force de se mouuoir, ny durant ce temps, ny plusieurs iours apres. Aussi c'est ce qui fait que les Mores attendent ceste occasion, & les attaquent avec vn grand aduantage. Et pource que l'on ne trouue, ainsi que nous auons dit, au pays du Prete-Ian aucune place considerable pour le regard de la forteresse, ny autrement, les Portugais ont quelques fois remonstré aux Abyssins en discourant avec eux, combien il seroit meilleur, pour eüiter les grands rauages que les Mahometans, & les Idolatres font continuellement en ces pays, emmenans & les biens, & les personnes; que leur Prince fit bastir des villes & des chasteaux, & les fortiffiait avec des fossez, murailles & autres choses necessaires pour mettre vne place en estat de deffence. A quoy ils ont respondu que la puissance de leur Neguz ne consiste pas en des murailles de pierre, mais au bras de son peuple. François Aluarez escriit que ce Monarque peut mettre ensemble plusieurs centaines de milliers d'hommes: toutes fois l'on a bien veu qu'au besoïn il n'en a pas mis sur pied vn si grand nombre. Il a vne Religion militaire sous la protection de saint Antoine, à laquelle chaque pere de famille noble doit destiner de trois de ses fils vn, non pas toutes fois l'aîné; & de ceux-cy ont tire 12. mille hommes de cheual pour la garde du Roy. Le but de ceste Religion est de defendre les frontieres de cet Empire, & de faire teste aux ennemis de la foy. Au reste le Prete-Ian confine avec 3. puissans Princes, dont l'vne est le Roy de Bourne, l'autre le Turc, & le 3. le Roy d'Adel. Le Roy de Bourne commande au pays qui s'estend de Guangale vers le Leuant enuiron 500. milles, entre les deserts de Ser & de Barca, & ce pays est assez inegal, d'autant qu'il contient en partie des plaines, & en partie des montagnes. Le Roy de Becurno a force gens, qu'il ne charge d'autre imposition que de la dixme des fruits. Leur mestier est de voler, & d'assassiner les ars voisins, & de les rendre esclaves, puis de receuoir en eschange des cheuaux des marchands de Barbarie. Il a sous luy plusieurs Royaumes, & traueille grandement les Abyssins, prenant ce qui se trouue en leurs mines, & emmenant les hommes captifs. Ces peuples combattent à cheual à la genette, vsent de lances à deux pointes, de zagayes, & de fleches, & entrent dans le pays tantost d'vn costé, tantost d'autre, à l'impoutueüe: mais ceux-cy peuuent plustost estre nommés assassins & voleurs, que iustes ennemis.

Le Turc qui confine avec les Abyssins du Leuant, & le Roy d'Adel qui ceint leur pays entre le Leuant & le Midy, traueillent grandement le Prete-Ian, & ont restraint les limites de son Empire, & reduit son pays à vne grande misere: car outre que les Turcs ont saccagé vne partie du Barnagaz, où ils entrentent l'an 1558. & combien qu'ils fussent repoussez, ils ont encores osté au Prete-Ian tout ce qu'il tenoit le long de la coste, & principalement les ports de Suaquen & d'Ereocco, ausquels deux lieux les montagnes qui sont entre le pays des Abyssins, & la mer rouge, s'ouurent, pour faire passage au trafic entre les Abyssins, & les Arabes: & il n'y a pas long temps que le Barnagaz a esté contrainct

de s'accorder avec le Turc, & acheter la paix de luy avec vn tribut de mil onces d'or toutes les années. Mais il ne reçoit pas moins de dommage du Roy d'Adel qui confine avec le Royaume de Fatigar, & domine iusqu'à la mer rouge, où il a Assam, Salir, Met, Barbore, Bidar & Zelle. Il artine à Barbore beaucoup de vaisseaux d'Aden & de Cambaye, avec leurs marchandises à changer, & ils en reçoivent force chair, & quantité de viures, de miel, & de cire, pour Aden: quantité d'or, d'ivoire & d'autres choses pour Cambaye; & l'on tire encore plus de viures de Zeila, pour ce qu'il y a du miel, & de la cite en abondance, & force grains & fruits diuers que l'on charge pour porter à Aden; & en d'autres lieux d'Arabie, puis du bestail, & particulièrement certains moutons, dont la queue pese 25. liures, voire dauantage, avec la teste & le col noir, & tout le reste blanc, & certains autres tous blancs, avec la queue longue d'une brassée, & tortue comme vn cep de vigne, avec l'encolure pendante comme celle des taureaux. Il y a certaines vaches qui ont des andouilles comme le cerf. Il y en a qui sont noires, & d'autres rouges avec vne seule corne au front, longue d'un pied & demy, courbee en arriere. La capitale ville de ce Royaume c'est Arar, à trente-huict lieues de Zeila contre le Sudest. Le Roy de ce pays, qui est Mahometan, avec vne perpetuelle profession qu'il fait de faire la guerre aux Chrestiens du pays du Prete-Ian, s'est acquis le surnom de saint entre les Barbares. Il attend que les Abyssins se soient affoiblis, & conuenez par ce long & rude ieiune de cinquante iours; lors qu'ils ne se peuuent presquer remuer pour faire ce qu'il faut en leurs maisons, & lors il entre au pays, saccege les villages, meime en captiuité force personnes, & fait mille maux aux Abyssins. Les esclaves Abyssins sont de grand profit hors de leur pays: c'est pourquoy les Princes en font grande estime, & plusieurs d'entre ces esclaves sont deuenus par le moyen de leur industrie à seruir, libres, & riches en Arabie, en Cambaye, en Bengale, & à Sumatre: pource que les Princes Mahometans d'Orient estans tous tyrans des Royaumes vsurpez sur les idolatres, ne se peuuent fier à leurs sujets, lors qu'ils veulent assurer leurs Estats; ains se font forts d'une multitude d'esclaves estrangers, auxquels ils fient leurs personnes, & commettent le gouvernement du Royaume. Or entre tous les esclaves on fait plus d'estat des Abyssins, à cause de leur grande fidelité, & de leur bonne complexion. Et pource que le Roy d'Adel avec le grand nombre de prisonniers qu'il fait sur les terres du Prete-Ian, remplit l'Egipte & l'Arabie d'esclaves de ceste nation, en eschange desquels il reçoit des armes, des munitions, & des soldats, du Turc & des Princes d'Arabie. Claude Roy des Abyssins se trouuant pressé l'an 1550. par Gradaamed Roy d'Adel, qui l'auoit desia fort travaillé durant 14. ans, avec des courses perpetuelles, & se voyant contraint d'abandonner la frontiere, & se retirer au cœur de ses Estats, demanda secours à Estienne de Gamma, Lieutenant de Iean 3. Roy de Portugal aux Indes, qui se trouuoit lors sur la mer rouge avec vne bonne armee. Gamma luy enuoya Christophe son frere avec 400. Portugais, & vn bon nombre d'arquebuses, & autres armes. Il desfit deux fois avec ceux-cy son ennemy, à cause de l'auantage des arquebuses: mais en la 3. bataille le Roy d'Adel ayant en mille arquebusiers Turcs du Gouverneur de Zebir, avec dix pieces d'artillerie, les Abyssins furent mis en route, & beaucoup de Portugais demurerent morts sur le champ. Mais le Roy d'Adel ayant apres renuoyé les Turcs, fut assailli à l'impourueu pres de la riuere de Zeila, & au mont Sanal par le Roy Claude avec soixante mille

hommes de pied, cinq cens cheuaux Abyssins, & les Portugais qui estoient restez de la dernière deffaitte, l'un desquels bleffa grieffuement Gradaamed. Mais l'an mil cinq cens cinquante neuf le Roy Claude estant venu au combat avec les mores; demeura mort sur le champ, & le Roy des ennemis en triompha sur vn an. Il eust pour successeur Adamas son frere, contre lequel (pour ce qu'il estoit demy Mahometan) vne bonne partie de la noblesse Abyssine se reuolta, si bien que le Viceroy de Barnagas le desfit l'an mil cinq cens soixante deux. Mais les affaires d'Ethiopie ayant ainsi flotté quelque temps, se remirent après quelque peu sous Alexandr, avec l'ayde des Portugais, qui y porterent des armes offensives, & deffensives, & esueillerent les courages, & les esprits des Abyssins par leur exemple en la guerre: car tous ceux qui resterent de la route de Chrystophe de Gamma, & plusieurs autres qui y sont arriuez depuis, s'y sont retirez, & mariez: si bien qu'ils y ont introduit nostre façon de faire la guerre, l'usage des armes, & la maniere de fortifier les pays, & les lieux d'importance. Quelques Florentins sont aussi allez en ces pays, en partie par curiosité, en partie pour y trafiquer.

Or l'Empereur des Abissins a accoustumé de caresser, & donner entretènement aux Francs (ils nomment ainsi les peuples d'Europe) & leur permet bien malaisément de sortir hors de son Royaume depuis qu'ils y sont vne fois. Or le Prete-Ian a beaucoup d'ennemis, outre ceux que nous auons dit, comme le Roy de Dancali, à qui appartient la place, & le port de Suela sur la mer rouge. D'ailleurs les Mores qui sont en la Prouince de Dobe, diuisee en quatorze Seigneuries, luy donnent beaucoup de peine; veu qu'encores qu'ils demeurent dans les confins de l'Empire du Prete-Ian, ils ne laissent de se reuolter la plupart du temps. Il y a vne loy parmi eux, qu'aucun ne se peut marier s'il n'a premierement fait mourir douze Chrestiens.

De nostre temps ce grand Prince print vne bataille le Roy de Mozambique, mit en route la Roynede Bersaga au cap de Bonne esperance, desfit Teramide Prince des Negres du costé d'Occident, & vainquit le Roy de Manicongo, qui est vis à vis de l'Isle saint Thomas, sous la ligne Equinoctiale; & après vn de ses Capitaines mit trois fois en route Azamur Bassa du grand Turc à Snaquen, & la troisiésme il prit son fils, & luy fit couper la teste, luy ostant plusieurs pieces d'artillerie.

Il tient l'Egypte en grande crainte & beaucoup de Seigneurs Arabes, à cause de l'eau qu'il leur peut oster, pour laquelle ils luy payent tribut. Il peut assamer l'Egypte, & l'ononder, comme le Pape Pie II. & plusieurs autres Auteurs escriuent, en luy ostant l'eau du Nil. Ce que les Abyssins scauent assez; mais ils disent qu'ils ne le font pas, afin que les Turcs ne destruisent le saint Sepulchre de nostre Seigneur.

En fin il ne faut nullement douter que si le Prete-Ian auoit des hommes d'Europe, qui sceussent fortifier ses pays en beaucoup d'endroits, le remplir d'armes selon nostre usage, & instruire les Abyssins, & les exercer à nostre façon de combattre; il seroit capable non seulement de chasser le Turc de tous les pays que ses predecesseurs tenoient anciennement, mais encores de faire la loy à tous ses voisins qui l'arraquent; veu la grande quantité d'or, & d'argent qu'il a, & le grand nombre de gens de tous ses Royaumes.

GOVERNEMENT.

CE Monarque tient ses suiets bas le plus qu'il luy est possible, & non moins les grands que les petits, & les traite plustost comme esclaves que comme suiets, & pour les entretenir encore mieux en cét Estat, il se maintient pres d'eux en telle reputation qu'il semble que ce soit vne personne comme sacree & diuine. Tous se baissent en oyant le nom du Prince, & touchent la terre avec la main, font reuerence à sa tente, mesme quand il n'y est pas. Les Roys des Abyssins auoient accoustumé de se monstrier au peuple vne seule fois l'annee, puis ils parurent trois fois, c'est à sçauoir aux iours de Noël, de Pasques, & de la Sainte Croix de Septembre: & depuis ils sont deuenus vn peu plus familiers.

Le Roy oste & donne les Seigneuries à qui bon luy semble, & il n'est permis à celuy qui en est priuë de monitrier qu'il en est mal-content. De la collation des saints Ordres, & de l'administration des Sacremens en bas, il dispose tant des religieux que des laiz & de leurs biens. Il n'y a aucun qui ait des vassaux que le Roy, auquel les Roys ses suiets viennent tous les ans prester hommage, & promettre obeysance.

Ce Prince descend, comme i'ay jà dit, d'un fils de Salomon, & de la Roynë de Saba nommë Meilech, & ces peuples receurent la foy Chrestienne sous la Roynë Candace, au temps de laquelle la maison de Gaspar commença de regner en Ethiopie, & cest de luy que descendit apres treize generations: Iean le Saint, qui enuiron le temps de l'Empereur Constans n'ayant point d'enfans laissa l'Empire au fils aîné de Caïson frere, & inuestit du Royaume de Fariagar, Baltazar, & Melchior, du Royaume de Goyame. A raison de quoy le sang Royal demeura diuisé en trois familles, de Gaspar, de Melchior, & de Baltazar. Ceitui-cy ordonna que l'Empire fust donné par election à vn des susdites trois familles, encor que ce ne fust pas l'aîné, pource que les Royaumes particuliers demeuroient aux aînez. Et pour euitier tous troubles il ordonna que les freres de l'Empereur, & ses plus proches parçens seroient enfermez au chasteau du mont Amare, & gardez soigneusement; & il voulut encor qu'on y mist les fils de l'Empereur, horsmis celuy qui est aîné, au lieu duquel, s'il vient à mourir, ils tirent tousiours le plus proche.

Ce Monarque donne & oste les benefices à qui bon luy semble, & ne fait nulle difference entre les clerics & les laiz, mais l'administration des Sacremens appartient à l'Abuna, qui est leur Patriarche. Les femmes d'amour, ou filles de joye demeurent hors des bourgs & des villes, & sont payees par les Communaires. Il ne leur est nullement permis d'entrer dans les villes, & faut qu'elles soient par necessité vestuës de ianne.

Les aînez succedent aux biens de leurs peres, selon les loix du pays. Il est ordonné par vne loy ancienne que le Roy ne se tiendra point enfermé plus de deux iours, à cause que si le Roy s'arrestoit longuement en vn lieu il y souffriroit de grandes incommoditez de viures, veu le nombre infiny de Seigneurs, d'officiers, & d'autres gens qui sont à la suite de sa Court.

Le premier rang de dignité, & le plus haut est celuy des Euesques & du Clergé; le second est celuy des Sages & sçauans qu'ils nomment Balsamates & Tenquates: & la noblesse tient le troisieme. Les derniers sont ceux qui reçoient soldé en quelque estat qu'ils soient appelez.

Encor que les Iuifs cognoissent des crimes dignes de mort, si est-ce qu'ils sont obligez de faire leur rapport au Gouverneur du lieu où ils demeurent, qui est celuy qui porte le titre & l'effect de Lieutenant de Roy, & qui represente sa personne. Ils n'ont aucune loy par escrit, ains tout y est vuide selon la raison naturelle.

Si vne femme est accusée d'adultere, la punition en appartient à ceux à qui le fait touche, qui s'en ressentent comme offence en leur honneur.

Le Viceroy de Barnagas demeure dans la ville de Barne, & a sous luy les gouvernemens de Danfile, & de Canfile, qui sont sur les frontieres d'Egypte.

RELIGION.

Les sujets du Prete-Ian sont Chrestiens pour la plus grande partie, qui demeurent obeysans & affectionnez à leur Prince tout ce qui se peut. Il y a d'ailleurs quelques vns de ses tributaires qui sont Mahometans; mais ceux-là ne cherchent à tous propos que des occasions de reuolte.

Or pour parler de ceux qui suiuent la religion Chrestienne, & discourir de leur creance, qui differe aucunement de la nostre, combié que nous recognoissions tousyn mesme Sauueur, il est à propos ce me semble de prendre le fait de plus haut, & de rapporter icy de quelle sorte la foy se glissa en ces contrees.

Les Abyssins receurent au commencement le Iudaïsme, qui s'estendit aux pays voisins par le moyen de Meilech fils de Salomon, de la Roynie Maqueda sa mere, & des Iuifs qui l'accompagnerent. Pour le moins les Abyssins disent que tout cecy se trouue en vne ancienne Chronique qu'on garde avec beaucoup d'autres liures en la ville de Caxume. Ils receurent la foy Chrestienne par le moyen de l'Eunuque de la Roynie Candace, qui fut baptisé par S. Philippé, comme nous lisons aux Actes des Apostres. Le premier lieu qui se conuertit à la foy fut celuy de Tigie, & l'on fait auiourd'huy toutes les escritures publiques en la langue de Tigie. Ils tomberent apres avec les Cofites d'Egypte en l'erreur d'Euriches, pource qu'ils dependent du Patriarche d'Alexandrie, qu'ils recognoissent pour chef, & duquel ils recoiuent leur Abune, ou Patriarche. Car ce peuple suiuant l'auctorité de ce Patriarche d'Alexandrie, & sa doctrine, vint à se corrompre; veu qu'il falloit bien que le ruisseau tint en cecy de sa source: principalement à cause que les Abyssins ne pouuoient pratiquer avec ceux de Rome, si ce n'estoit par le moyen d'Alexandrie, & de l'Egypte.

Mais pource que le mal va tousiours croissant, les Abyssins tiennent avec les erreurs des Cofites plusieurs autres impertinences. Leur ignorance & leur erreur s'augmentent par le moyen du commerce & de la conuersation des idolatres, & des Mahometans, dont ils sont environnez de tous costez, & mesme plusieurs idolatres demeurent au milieu des Abyssins, comme aux Royaumes de Damur, de Corague, & d'Agas.

III. Or afin de vous faire entendre leur creance, vous deuez scauoir que les Abyssins retiennent opiniastrément la circoncision, & non seulement on y circoncit les hommes, mais aussi les femmes en ie ne scay quelle sorte: ce que toutesfois les Iuifs ne faisoient pas.

Danantage suiuant la loy de Moysé ils ne mangent aucun animal qui n'ait le pied fendu, & pour ceste cause ils abhorrent le lièvre, l'oye, & le canard. Ils portent plus de reuerence au Samedy qu'au Dimanche, suiuant en ce-

la la façon des Iuifs, qui estoient si religieux, & si affectionnez à garder le iour du Sabbat.

Les laiz nourrissent de longs cheveux, & se font raire le menton, & le dessus des lèvres, & portent vne petite croix au col. Au contraire les Prestres se font razer la teste, & portent la barbe longue, & la croix en la main: (ce qui n'est permis entre les laiz qu'aux seuls Seigneurs) & vn vase d'eau benite, pour en donner a ceux qui en demandent, avec la benediction; & ils ont accoustumie de ietter de ceste eau benite dans les viandes qu'ils mangent, & dans ce qu'ils boient.

Le Roy Iean ordonna qu'il n'y eust plus de quatre parroisses en chaque ville. Ces parroisses sont faites en façon de Couuens, & en chacune il y a treize Prestres pour dire la Messe: & ceux-cy iugent les causes ciuiles, de mesme que les Iuges les criminelles au nom du Roy: De tout le nombre des Prestres on eslit douze Chanoines, qui assistent continuellement l'Euesque qui est choisy entre ces douze, de mesme qu'on tire l'Archeuesque du nombre des Euesques, & le plus ancien Euesque est fait Archeuesque.

Les Moynes portent vn habillement long trainant iusques en terre, qui est iaune pour la pluspart avec vne longue chevelure. Les religieuses vsent d'vn long habit qui leur va iusques en terre, ont la teste raze, & sont ceintes d'vne courroye. Elles ne sont pas renfermees dans les Monasteres, mais en certains villages sous l'obeyssance du plus proche Couuent.

Les Eglises ont deux courtines, l'vne pres de l'autel, avec certaines petites clochettes: & il n'entre en ce lieu que des Prestres: l'autre au milieu où sont les Clercs; au moins ceux qui ont les moindres Ordres. C'est pourquoy plusieurs pour y auoir accez pourchassent de les recevoir.

Chaque Eglise n'a plus d'vn autel, & l'on ne dit plus d'vne Messe par iour en chacune. Les murailles de ces Eglises sont couuertes d'images de nostre Dame, & des Saints, & particulièrement de sainct George à cheual. Ils n'ont point d'image releuee en bossé, & l'on estime que ce n'est pour autre subiect que pource qu'ils n'ont point l'esprit d'en faire. Ils ne veulent pas qu'on peigne Iesus-Christ crucifié, disans qu'ils ne sont pas dignes de le veoir en ceste passion, & en ce tourment.

Ils font le pain, & le vin, que les Prestres consacrent apres à la Messe, avec vn soing & vne ceremonie incroyable. Ils n'entrent point aux Eglises qu'il n'ayent quitté leurs souliers. Ils n'y crachent point, & n'y laissent iamais entrer aucun animal: Et si quelqu'vn passe à cheual deuant les Eglises il descend pour tesmoigner l'honneur qu'il leur porte.

Leurs cimenteries sont ceints de bonnes & hautes murailles, afin que les bestes n'y puissent entrer. Ils ont des cloches de pierre, longues & delices, & les battent avec vn baston. Ils en ont aussi de fer avec le batail de mesme, & ils ont ceste coustume qu'ils en portent quelques-vnes aux processions, & les sonnent.

Ils ne baptisent point les enfans males que quarante iours apres leur naissance, & les filles qu'apres soixante; & s'ils meurent cependant sans baptesme, ils disent que la communion de la mere au temps de sa grossesse suffit. & il ne baptisent que le Samedy, ou le Dimanche, & donnent soudain l'Eucharistie à ceux qui sont baptizez. En memoire du baptesme de nostre Seigneur, ils se font baptizer tous les ans le iour de l'Epiphanie, ou des

trois Roys, & pour cet effect il y a des estangs, & de petits lacs où ils se transportent.

Ils se confessent estant tous droicts, & l'on ne garde point aux confessions beaucoup de secret. Ils communient sous toutes les deux especes, & consacrent du pain sans leuain. Ils vont à la communion avec les mains ouuertes & leues deuant les espaules, & la reçoient estant debout. On ne dit iamais Messe sans encens, ny sans qu'il y interuienne trois personnes, qui sont le Prestre, le Diacre, & le Soudiacre.

Les espousailles se font par le moyen des Prestres, mais les mariages n'y sont pas stables & fermes. Les Prestres peuuent marier, mais uon auoir plus d'une femme, & si elle meurt ils ne se marient plus, ou s'ils le font ils deuiennent laiz (ce que les Moscouites font aussi) de mesme que s'ils couchent avec vne autre femme.

Les religieux sont tous de l'Ordre de S. Antoine. Il est vray que de cestui-cy il en est venu vn autre appelé Cestifanez, qui est plustost tenu pour Iuif, que pour Chrestien.

Il regne en cet Empire vne heresie, qui tient qu'on ne doit adorer autre croix que celle où Iesus Christ endura pour nous. Ils ne donnent pas l'extreme-onction à ceux qui sont proches de la mort, mais ils encensent les morts, les lauent, les enuoloppent, disent l'office pour eux, & les portent en terre avec la croix, l'encensoir, & l'eau benite. Ils gardent le Carefme estroitement, & le passent avec vne grande abstinence. Leurs meilleures viandes d'alors sont des herbes, des raisins confits, & quelque poisson: de quoy toutesfois l'on vse en bien peu de lieux. Mais plusieurs Prestres, religieux & religieuses ne mangent que des herbes, ou durant tout le Carefme, ou bien de deux en deux iours. Toutesfois aux Royaumes de Barnagas, & de Tigremaon ils mangent de la chair le Samedy & le Dimanche.

Les Religieux & religieuses font diuerses penitences fort rudes, comme de porter la ceinture de fer sur la chair, passer tout le Carefme sans s'asseoir iamais demeurer au gros du froid dans l'eau iusqu'au col, ou bien dans les bois, dans des vallees & des cauernes loing de toute conuersation. Tous les Clercs ieunent depuis la Pentecoste iusques à Noël, horsmis le Samedy & le Dimanche, & les Sculierz depuis la feste de la Trinite iusques à l'Aduent le Mercredy & le Vendredy.

Les Prestres ne se peuuent marier depuis qu'ils ont pris les ordres: mais ils les peuuent bien recevoir estans mariez, pourueu qu'ils ne soient pas bigames.

La sepmaine Sainte on ne dit Messe que le Ieudy & le Samedy, & durât toute ceste sepmaine les Abyssins ne se salient pas l'un l'autre, & s'ils se rencontrent ils passent sans leuer les yeux: & les hommes de qualite vont entierement vestus de noir ou de bleu, & l'on n'allume point de chandelle aux Eglises. Le Ieudy absolu ils font la ceremonie de lauer les pieds aux pauvres. Le Vendredy Saint ils font des actes aussi pleins de pieté, & donnent tant de tesmoignages d'une grande douleur, que c'est chose presque incroyable. Ils se frappent les vns les autres avec les poings & des verges. Ils reçoient mesme des Prestres fort volontiers tant de coups que le sang coule à plusieurs en bas par tout le corps.

Tandis qu'on tient le corps de nostre Seigneur au sepulchre, ils s'habillent

de deuil, & ne mangent aucune chose, ny ne forrent iamaïs de l'Eglise.

Ils tiennent sept Eglises pour les plus anciennes, pour ce, disent-ils qu'elles furent basties au meisme temps qu'ils receurent l'Euangile. Ils veulent que celle de Caxumo sous le nom de sainte Marie de Sion soit la premiere, pour ce que la premiere pierre de l'autel y fut enuoyee de cette montagne. Il y a 150. Chanoines, & autant de Religieux.

Les femmes n'entrent point dans les Eglises, si ce n'est à Bazua, où l'on en voit deux, l'un pour les hommes sous le nom de S. Michel, & l'autre pour les femmes sous le titre de S. Pierre, & S. Paul. On ne scauroit dire le nombre des Monasteres. A douze milles de Chaxuma on en voit vn entre les autres, qu'on nomme Alleluya; pour ce qu'un Religieux attentif à ses prieres ordinaires, ouyt chanter aux Anges en ce lieu Alleluya.

Les Moynes ne se peuuent marier aux Couuents des hommes, il n'entre nulle femme, ny pareillement aucun animal du meisme sexe.

On en voit beaucoup parmy ce peuple qui espousent deux femmes, voire d'auantage tout à la fois, sans toutefois qu'ils en soient nullement punis. Toutefois il ne leur est pas permis d'entrer dans l'Eglise, mais ils peuuent faire diuorce.

Ils craignent extremement l'excommunication. Ils sont si deuots qu'on en voit venir plusieurs au S. Sepulchre toutes les annees.

Ils confesent & tiennent l'Eglise Romaine pour la premiere du monde, & le Pape pour le plus grand homme qui soit, & pour Vicaire de Iesus-Christ, & successeur de S. Pierre, & leur siege qu'ils appellent de Dauid, duquel ils se disent yssus, le second.

Ils ont des Prophetes qui portent qu'ils ne doiuent auoir plus de cent Abunes, c'est à dire Patriarches de l'Eglise d'Alexandrie, & celui qu'ils auoient en l'an 1520. estoit le dernier, après lequel ils attendent vn nouveau Recteur, & chef de l'Eglise Romaine.

Ils ont des Prophetes de deux saints Hermites qui portent que les Francs se doiuent ioindre avec eux, & destruire le Tor, Ziden, & la Meque, & prendre l'Egypte, & qu'alors le chemin pour s'vnir avec les Chrestiens de par deça sera ouuert: & les Mores ont vne Prophetie, qui dit que la Meque où Mahomet a son sepulchre, sera destruite par les Ethiopiens. Ils n'ont pas l'heresie des Monothelites, ains ils tiennent deux natures en Christ comme nous: ce qui se voit en leur Messe Ethiopique traduite en Latin.

Le Prete-Ian dit à vne lettre enuoyee au Pape, qu'il est escrit en la vie de S. Victor, & aux liures des saints Peres, qu'un grand Seigneur Chrestien se doit ioindre estroitement avec le Roy d'Ethiopie.

Maintenant que nous auons exposé l'Etat des Abyssins touchant les choses spirituelles, il sera fort à propos de dire ce qui s'est fait de nostre temps pour leur reconciliation avec l'Eglise Romaine, & nous commencerons par vne fort celebre Ambassade.

Vn peu auant nostre siecle, Dauid Roy de Abyssins, combien que ieune, & encor sous la tutelle d'Hel ne sont ayeule, meue de la renommee des heureux succez des Portugais aux Indes, enuoya vn nommé Matthieu, Armenien de nation avec vn Seigneur Abyssin à Alfonso d'Albuquerque, Vice-roy des Indes, pour faire amitié avec le Roy Dom Emanuel; auquel ils porterent lettres de leur Prince en vn petit canon ou tuyau d'or, & luy presenterent entr'autres choses vne piece de la Croix de Iesus-Christ en vne boëte d'or.

Ceux-cy estant apres retournez de Portugal aux Indes furent dix ans apres leur partement conduits à Ercocco par Sequeira general des Portugais: & là par le moyen de l'accueil, & des caresses qu'on fit à Matthieu, & de l'allegresse que les Abyssins montrèrent à son retour les Portugais asséuerent de ce dont ils auoient douté, à sçauoir, qu'il estoit Ambassadeur du grand Neguz.

Auec ceste occasion Sequeira fit amitié & paix perpetuelle au nom de son Roy auec ce Monarque, au nom duquel le Vice-roy de Barnagas iura l'alliance. Sequeira en mesme temps enuoya à la Cour de ce Prince Roderic de Lima Ambassadeur, auec lequel alla François Aluarez, qui escriuit apres toute ceste histoire. Il retourna de son Ambassade six ans apres son partement, c'est à sçauoir l'an 1516. ramenant auec luy Zagazabe, Ambassadeur enuoyé par le Prero Ian au Roy de Portugal, & François Aluarez auec des presens, & des lettres que il enuoyoit au Pape. Les lettres furent presentees à Boloigne à Clement 7. au couronnement de l'Empereur Charles 5. L'Empereur des Abyssins faisoit mention dans ses lettres du Pape Eugene 4. qui auoit enuoyé à ses predecesseurs le Concile de Florence, & ramentouir l'vnion de l'Eglise d'Orient auec la Romaine.

L'an 1555. Iean 3. Roy de Portugal fit dessein d'essayer tous les moyens qu'il pourroit penser pour reconcilier entierement le Prete-Ian auec l'Eglise Romaine. Car encor que l'Ambassadeur de Dauid eust presté obeysance à Clement 7. au nom de son Roy, toutesfois on (doutoit comme il y auoit apparence) que par faute de secours spirituel, cela seroit inutile; puis qu'ils suyuoient tousiours les heresies d'Eutiches, & de Dioscore, & despendoient de l'auctorité du Patriarche d'Alexandrie, & receuoient de luy l'Abuna qui estoit arbitre des choses Ecclesiastiques, & administrateur des sacremens, qui donnoit les ordres par toute l'Ethiopie & estoit maistre des ceremonies, & Docteur de la foy. A raison dequoy il ne sembloit pas qu'on peu faire chose plus vile, n'y plus nécessaire que de luy enuoyer vn Patriarche legitime de Rome, pour gouverner ces ames, & auec luy quelques Prestres de bonne vie, & de grande doctrine, qui conuertissent, & maintinissent en la vraie foy ces peuples auec disputes, predications, & discours publics & particuliers.

Il sembloit qu'il y eust vne grande ouerture pour cet effet, pource que Claude Roi des Abyssins auoit receu quelques annees auparauant des secours d'importance des Portugais contre Gradaamet Roy d'Adel, qui l'auoit reduit à l'extremité, & en vne lettre escriue à Estienne Gama gouverneur des Indes, il auoit appelé martyr Christoffe Gama son frere; qui mourut en cette guerre. Ayant dont communiqué ce dessein premierement au Pape Jules 3. & puis au Pape Paul 4. Ils conclurent qu'on enuoyeroit en Ethiopie 14. Prestres de la compagnie de Iesus, tous pleins de pieté & de doctrine. Iean Nugnez Batterede fut fait Patriarche, & l'on luy donna deux Euesques coadiuteurs, c'est à sçauoir Melchior Carnec, & André Ouiede, sous le titre d'Euesques de Nicee, & de Hierapoli. Le Roy Iean assortit ceste Ambassade non véritablement de ce qui estoit requis, pour le voyage, mais de tout ce qu'on pouoit desirer pour ce qui concernoit les choses sacrées, & de riches presens pour le Prero Ian.

Toutefois pour rendre la chose encor plus aisée on enuoya deuant par le commandement du Roy de Portugal de la ville de Goa. Iacques Diaz, & auec luy Consalite Roderic en Ethiopie, pour recognoistre le courage du grand Neguz & la disposition de ces peuples. Ceux-cy ayans eu audience de ce Prince,

luy monstrerent la lettre du Roy Ioan, par laquelle il se resioysoit avec luy au nom de tous les Chrestiens, de ce que suyuant l'exemple de son ayeul, & de son ayeul, & de son pere, il auoit embrassé la foy & l'vniou Catholique. Dequoy ce Monarque demeura du tout estonné, comme de chose non pensée, & ayant recherché pourquoy le Roi de Portugal luy auoit escrit ces paroles, s'excusa sur le Secretaire, ou l'interprete de la lettre, adioustant qu'encor qu'il fist estat de ce Roy, comme son bon frere, toutefois il n'auoit iamais eu dessein de s'esloigner tant soit peu de la foy de ses ancestres: Roderic ne perdit pas courage, ains fit premierement tout ce qu'il peut pour reduire Claude à la verité, & la plus grande difficulté qu'il trouua en cela fut l'ignorance des Conciles, & de toutes histoires Ecclesiastiques, qui se rencontrâ au Roy, & en tous les Princes d'Ethiopie.

Voyant donco que le grand Neguz ne luy donnoit pas volontiers audience, il cōposa & publia vn liure en langue Canadaique, auquel resurant clairement les erreurs des Abyssins, il monstroit la souueraine autorité de l'Eglise Romaine; & cecy causa vne grande rumeur, tellement qu'il fut besoin que le Roy le fist dextrement supprimer, pour sortir de peine.

Iacques Diaz voyant qu'il perdoit le temps, & que le terme de son retour s'aprochoit, prit congé du Prete-Ian, & ayant apres declaré à Goa en quel estat il auoit laissé la chose, il fut resolu qu'il n'estoit pas à propos que le Patriarche mist en compromis avec sa personne, la reputation du S. Siege. Mais on aduisa que pour n'abandonner pas entierement vne si belle entreprise, il falloit enuoyer l'Euesque de Hierapoli avec deux ou trois de ses compagnons, pour traiter avec plus d'autorité, ce que le Pere Roderic auoit desjà traité avec si peu de fruit.

Cet Euesque ayant embrassé avec beaucoup de contentement ceste entreprise, se mit en chemin avec le Pere Emanuel Fernâdez, & quelques autres qui estoient en petit nombre. Estant arriué au pays des Abyssins, il eut plus de subiet de souffrir que de disputer, pource que le Roy Claude ayant esté vaincu, & tué, il eust pour successeur Adamas son frere, ennemy iuré du saint Siege. Cestui-cy traina avec luy à la guerre cet Euesque, & ses compagnons, & les traita du tout cruellement, & n'usa de moindre rudesse à l'endroit des Abyssins qui s'estoiēt conuertis. Il fut apres deffait en vne bataille par les Turcs, qui Osterent aussi toute chose à l'Euesque & à ses compagnons: de sorte qu'ils tomberent en vne si grande misere & pauureté, que tout secours leur manquant, ils furent contraints de pourchasser leur vie en labourant la terre, iusques à tant qu'ils y moururent tous horsmis vn qui gouerna là enuiron cinq cens Catholiques, partie Portugais, partie Abyssins conuertis, avec vne merueilleuse patience.

Après ce que luy auoit fait le Roy Claude, il fut resolu que le Roy Ioan enuoyât par le comte d'Albuquerque, & avec luy le courage du grand Neguz en audience de ce Prince,

les furent dix ans apres
al des Portugais: & là
ethieu, & de l'allegresse
s'assurerent de ce dont
grand Neguz.

beruelle au nom de son
Barnagas iura l'allian-
Prince Roderic de Lima
ecriuit apres toute cettero
n partement, c'est à sca-
deur enuoyé par le Prete
presens, & des lettres qu
loigne à Clement 7. au
des Abyssins faisoit men-
oyé à ses predecesseurs le
lise d'Orient avec la Ro-

ayer tous les moyens qu'il
ere-Ian avec l'Eglise Ro-
preste obeysance à Cle-
omme il y auoit rapparen-
tile; puis qu'ils suyuoient
despendoient de l'aucto-
y l'Abuna qui estoit arbi-
sacremens, qui doiuoit les
emonies, & Docteur de la
faire chose plus vile, n'y
gitime de Rome, pour gou-
onne vie, & de grande do-
foy ces peuples avec dispu-

cet effet, pource que Clau-
parauant des secours d'im-
el, qui l'auoit reduit à l'ex-
uerneur des Indes, il alloit
urut en cettere guerre. Ayant
les 3. & puis au Pape Paul 4.
estres de la compagnie de
chez Barrette fut fait Patriar-
est à scauoir Melchior Car-
Nicee, & de Hierapoli. Le
ent de ce qui estoit requis,
sires pour ce qui concernoit
lan.

n enuoyâ deuât par le com-
Iacques Diaz, & avec luy
le courage du grand Neguz
en audience de ce Prince,



DISCOVRS DV ROY DE MONOMOTAPA.

S O M M A I R E.

1. **D**ESCRPTION de la situation, figure & circuit du Royaume de Benomotane, ou Monomotapa & sa principale ville Benomotaxe. 2. Temperature de l'air de ce pays abondant en riuieres portans l'or en leur sable, en forests, en grains, en elephans, en pasturages, & en mines d'or. 3. Complexion & bonne disposition de corps de ce peuple, sa moyenne taille & teinct noir, ses habits & draps de coton leur fagon de vinre, de chair, de riz, poisson, millet, huyle de Sufyman, la maniere de seruir à genoux leur Roy, ses gardes & ses armes. La generosité des femmes qui vont à la guerre comme Amozones. 4. Enquoy consiste le reuenue du Prince. 5. Police de ceste nation & la prompte expedition de iustice qui decide sur le champ les causes par tesmoins & sans prisons, & punie severement trois crimes, sorcelleries, le larcin & l'adultere. 7. Apostasie de ce peuple qui auoit esté conuertiy par le Pere Consalue de Sylue Iesuite, lequel ils firent apres mourir à la persuasion de certains Mahometans. Et comment sa mort fut vangee par les Portugais.

BIE N que nous n'ayons guere de cognoissance de cet Estat, toutefois il en faut dire deux paroles, selon le petit rapport qu'on nous en a fait: par ce moyen on pourra faire iugement de diuers Princes voisins, comme des Roys d'Adel, de Monoemugi, de Matame & d'Angols, qui sont vn peu moindres, & moins puissans que celuy dont nous entreprenons de parler.

1. **D**oncques le Royaume de Benomorane, Benomotaxe, ou Monomotape est de fort grande estendue, & obeyt à vn Prince qui porte le nom de Monomotape, qui veut dire Empire en la langue de ce pais. Cet Estat est assis en fagon d'Isle entre deux branches d'vne grande riuiere, qui coule du lac de Zembre vers le midy, & c'est de ce lac que le Nil prend sa source vers le Leuant & le Nord, & le Zaire vers le Ponent. La branche de ceste riuiere, qui enferme le costé Septentrional de ceste Isle se nomme Cuama, & l'autre qui borne ceste Isle du Couchant, & du Midy porte le nom du S. Esprit, puis du costé du Leuant elle est bordée de la mer. On tient que ceste Isle a de circuit 750. lieues, ou 3000. milles.

La principale ville du pais s'appelle Benomotaxe, où le Roy fait presque ordinairement sa demeure, & il y en a vne autre nommée Simbas. Outre ceste Isle ce Roy commande encor à d'autres lieux; ven que son Empire s'estend bien loin

tant auât en terre, que le long du riuage iusques aux Caps de Mozambique, & de bonne Esperance, plusieurs Roys voisins sont les tributaires. Entre les autres Royaumes on compte celuy de Torre, ou de Butue, qui s'estend depuis la riuere du S. Esprit, iusques au Cap des Courantes, & encore bien auant en terre. On voit en ce Royaume le fameux edifice de Simbaoe, basti iadis de pierres carrees dures au possible, & d'une grandeur merueilleuse: & l'on croit qu'on doit loger en ce lieu le pais d'Agyllimbe de Ptolomee, tant à cause de l'assiette, que de l'approche des noms.

QUALITE.

CE Royaume est arrosé de plusieurs riuieres, comme de Panami, Luanga, Ariuya, Mangiono & autres qui portent de l'or avec elles. L'air y est temperé, & le pays du tout bon & agreable, tout fois plein de forests. Il est abondant en grains & en diuers animaux, principalement en elephans, d'où il y a fort grand nombre; tellement qu'à voir les dents d'elephant qu'on tire de ce pays, on iuge qu'il y en meurt enuiron 3000. toutes les années, & ces animaux y sont fort grands & gros. Mais pour en particulariser quelque chose, la partie de ceste Ile qui s'estend de la riuere de Cuama au Cap des Courantes, a ses lieux qui sont auant en terre frais, sains, & de grand rapport. Des Courantes iusqu'au S. Esprit, on voit des campagnes pleines d'animaux gros & menus, mais froides à cause des vents qui viennent de la mer, & ces campagnes ont faite de bois. Le long de la riuere de Cuama, il y a beaucoup de montagnes couuertes d'arbres, des collines & des vallees arrosées de fleuues, & des lieux fort peulez & agreables, & c'est en ces lieux qu'on trouue force elephans. On trouue par tout cet Estat force or, tant aux mines qu'aux pierres & aux riuieres. Quant au Royaume de Butue, il y a de fort riches mines d'or; & outre ce de fort bons pasturages mais il manque de bois: & il y fait fort froid à cause des vents qui y viennent du costé du Pole Antarctique.

MOEURS.

CEs peuples sont de moyenne taille, noirs, de bonne complexion & disposés. Ils sont vestus de drap de coton qu'ils font, ou qu'on leur porte d'ailleurs: mais le Roy ne peut porter du drap venant de quelque autre pais, de peur de poison ou de chose semblable, & les gens de basse condition sont couuerts de peaux de bestes. Les plus guerrieres gens que ce Prince ait, ainsi qu'on nous veut faire croire, sont des femmes, qui se conduisent à la façon des anciennes Amazones: Elles se seruent de l'arc des mieux, enuoyent les fils à leurs peres hors de la Province, & retiennent les filles pour elles, qui demeurent du costé du Ponent, assez pres du Nil.

Le Prince n'est seruy qu'à genoux, & c'est mesme chose de s'asseoir deuant luy, que de de meurer debout enire nous, & cecy n'est permis qu'aux grands personnages. On luy fait la creance de ce qu'on luy met deuant apres qu'il a beu & mangé. Il a pour ses armes vn hoyau, & deux dards. Il met une pour sa garde deux cens chiens.

Les habitans de ce pais viuent de chair, de ris, de poisson, millet, & de certaine huile de Susiman. Ils sont assez courageux & surmontent les chiens à la course. Ils espousent autant de femmes que bon leur semble. En quelques endroits de ceste Monarchie, principalement au Roiaume de Butue, ils brûlent le fient en lieu de bois.

RICHESSES ET FORCES.

- IV. **C'**est chose toute claire, que puis qu'ils ont si grande quantité de ce trait qui est tant conuoyé à vn chacun, ils ne peuvent manquer d'estre fort riches.

Le Roy ne tire autre tribut de ses suiets que quelques iours de service & de coruee, & force presens, sans lesquels on ne peut comparoistre deuant ce Prince. Pour ce qui est des forces, il a grand nombre d'hommes en ses pays, qui se passent de peu, & sont courageux; mais le malheur pour eux est qu'ils sont mal armez.

GOVERNEMENT.

- V. **C'**est Monarque tient avec luy les heritiers des Princes ses vassaux pour s'asseur d'eux. Il n'a aucunes prisons; pour ce que les causes s'y decident, en mesme temps que le crime se commet avec des tesmoins, & l'on n'y punit nul crime si seurement, que la sorcellerie, le larcin, & l'adultere. Combien qu'ils espousent autant de femmes qu'ils veulent, toutesfois la premiere a de l'aduantage sur le reste tellement que ses enfans sont heritiers du mary, & les autres femmes luy obeyssent & la seruent.

RELIGION.

- VI. **L'**es suiets du Roy Monomotape ne sont Idolatres, mais adorent vn seul Dieu qu'ils nomment Mozimo. Du temps de Sebastien Roy de Portugal, le Roy d'Inanior, vassal du Monomotape fut conuert par le Pere Consalue de Silue Iesuite, qui baptisa quel que temps apres le Prince de Monomotapa & sa femme, & le Roy y fut nommé Sebastien, & la Royne Marie; & depuis trois cents des principaux furent baptisez.

Mais il aduint que quatre Mahometans aymez & chers du Roy, luy donnerent à entendre que Consalue estoit Magicien, & qu'il renuersoit les Royaumes avec ses enchantemens, & qu'il estoit venu là pour espieler son Estat, & faire renolter le peuple, tellement que le Roy qui estoit ieune, persuadé par ces meschans, se resolut de faire mourir le Pere Consalue, qui fut tué par huit seruiteurs du Roy, tandis qu'il reposoit apres vne longue priere, & son corps fut jetté dans la riuier de Mensigine; & près de là on tua aussi avec la mesme furie cinquante personnes qui estoient fraichement conuertis. Ceste furie n'estant passée, apres que les Principaux du Royaume, & quelques Portugais eurent remonstrez au Roy la faute qu'il auoit faite; il s'excusa le mieuz qu'il luy fut possible, fit tuer de ces Mahometans qui l'auoient seduit, & se chercha les autres qui estoient cachez, afin de les faire mourir. Tellement que il sembloit que la foy se deüst aduancer plus que jamais en ce Royaume. Mais les Portugais, au lieu d'envoyer en ce pays-là de nouueaux Predicateurs pour conseruer ce que Iesus-Christ y auoit acquis, & y faire de nouuelles conquestes, resolutent de se vanger avec les armes. Il parut donc

R C E S.

nde quantité de ce
ent man quer d'estre fort

tes iours de service & de
paroitre devant ce Prin-
mmes en ses pays, qui se
ur eux est qu'ils sont mal

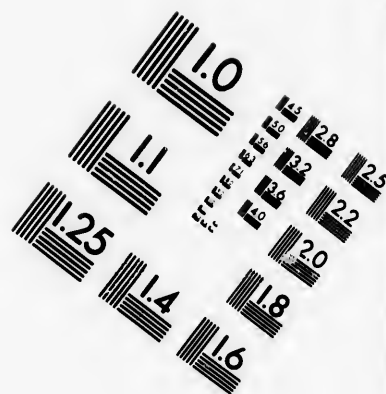
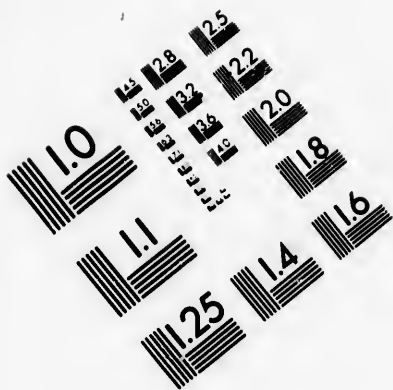
T.

tes ses vassaux pour s'af-
tes causes s'y decident, en
ins, & l'on n'y punit nul
adultere. Combien qu'ils
la premiere a de l'aduan-
rs du mary, & les autres

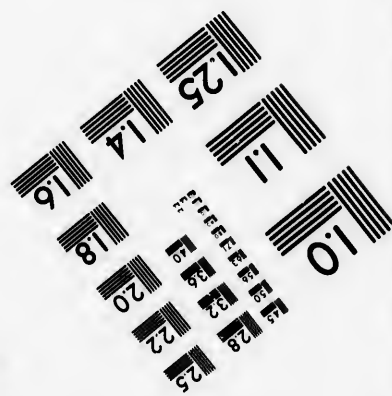
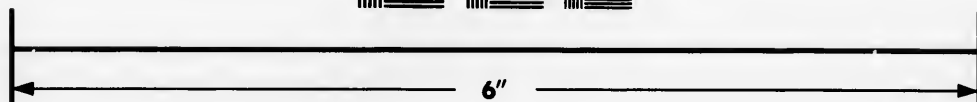
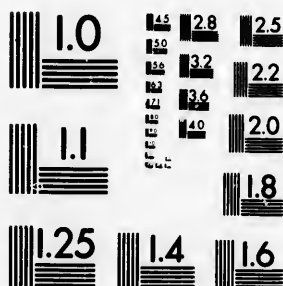
mais adorent vn seul Dieu
n Roy de Portugal, le Roy
le Pere Consalue de Silue
e Monomotapa & sa fem-
Marie, & depuis trois cens

cheris du Roy, luy donne-
qu'il renuer soit les Royau-
our espier son Estat, & fai-
vit leuno, persuade par ces
e, qui fut tué par huit ser-
que priere, & son corps fut
tua aussi avec la mesme sa-
ent conuertis. Ceste furie
ne, & quelques Portugais
il s'excusa le mieuz qu'il
auroient seduit, & se ches-
se mourir. Tellement que
que jamais en ce Royau-
ce pays-là de nouueaux
auroit acquis, & y faire de
cc les armes. Il partit donc





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

de Portugal vne armee de mer avec vn bon nombre de Gentils-hommes Portugais, conduits par François Barret.

Le Monomotapa plein d'effroy au bruit de ceste guerre qu'on luy venoit faire, enuoya demander la paix à Barret. Mais ce general aspirant à l'or de ce Royaume, mesprisà toutes les conditions qui luy furent offertes. L'ysuë de l'entreprise fut, que ceste armee redoutable à vn si puissant Monarque fut consumee par la malice de l'air qui est insupportable à ceux d'Europe.

Depuis quelques Chrestiens y sont restez : mais en petit nombre, & le demeurant est encor pour le present en tenebres.

D Y R O Y A D





DISCOVRS
DV ROYAVME
DE CONGO.

S O M M A I R E.

1. L'ESTENDVE & bornes du Royaume de CONGO & sa division en six Prouinces descriptes chacune en particulier, avec leurs villes capitales. 2. Temperature de l'air de ces contrees estimees inhabitables par les Anciens: l'egalité des iours & nuicts en toute l'annee, & pluyes continuelles durant l'Hyver (qui est l'Esté de nostre horizon). 3. Description des principales riuieres de ces pays desquelles les plus celebres sont la Zaïre & la Lelonde qui engendrent des Cocodriles & les Hippopotames. 4. Special denombrement des singularitez qui se trouuent en chèque Prouince. Les Elephans & les Tygrys en celle de Bamba, la Zebre animal semblable au mulet, Empalanges, Bestes sauages Ciuettes, serpens longs de vingt-cinq pieds qui seruent de viande aux habitans de ce pays, Beliers aillez, Chamelcons, Perroquets, Pellicans. En la Prouince de Congo, les Elephans, Singes, Chrystal. Au pays de Pembale Luco espece de grain, le millet blanc, figues d'Inde, ou Bannan, & vne espece de Palmiers d'où l'on tire de l'huyle, vin, vinaigre, fruiets, & pain: montaignes de l'aspe & de porphyre. En l'Isle de Loande les Coquilles grises & fort luisantes: & le merueilleux arbre Enlanda qui porte certaine espece de toille qui sert pour faire habillemens au peuple: Balaines noires, & Sardines. 5. Quelle est la couleur, disposition de corps & forme de visage des habitans de ce pays, la forme de leurs maisons & edifices: leur monnoye pour le trafic & leurs batteaux de guerre, sur lesquels ils bataillent. De la pesche de leur coquille: Et de leurs costumes & mœurs semblables à celles des autres Negres: La façon de leurs salutations au matin: de leurs habits de nattes ou escorces d'arbres, de leur boire, manger, & maniere de coucher, & de se medeciner eux mesmes par la vertu de simples herbes, dont ils cognoissent la vertu: & le respect qu'ils portent à leur Roy. 6. Leurs richesses consistans en trafic de metaux, Elephans, Ciuettes, pesche de Coquilles, Toilles de Songo qui se tirent des Palmiers: & du Chrystal. 7. Forces de ce Royaume, leurs armes, & combien de milliers d'hommes on peut armer. 8. Quel ordre tient le Roy à policer son Royaume, ses loix, & les Gouverneurs qu'il commet en chèque Prouince pour y rendre la iustice. Et quelle est la discipline militaire, en quelle ordre marchent leur armee, & les trois instrumens dont le General de l'armee use, comme de signales pour la faire marcher ou arrester, & faire entendre sa volonte par toutes les Escadres. 9. De l'iblarrie des habitans du Royaume de Congo: en quel temps, & par qui la foy Chrestienne y a esté annoncee, & comment elle y est aujour d'hu y receüe par le moyen des Iesustes qui s'y sont establis.

ENCOR



Et nous n'ayons pas vne assez grande cognoissance de cét Estat, & qu'il soit impossible d'en parler comme des autres comme nous auons traité, toutesfois nous estimerons auoir satisfait en partie à ce qui estoit deu au Lecteur, si nous luy rapportons ce que nous auons peu apprendre de cét Estat, qui est véritablement de grande estenduë.

Il s'estend depuis le Cap de sainte Catharine, qui est à deux degrez & demy loing de l'Equinoctial, en tirant vers le Midy, iusques au Cap de Ledo. Il a pour ses bornes du costé d'Occident la mer Ethiopique: du Midy les montagnes de la Lune, & les Cafres: du Leuant la Montagne, d'où sortent les fleuues qui coulent aux sources du Nil, & du Nord le Royaume de Benin. Et ce Royaume qui comprend depuis la moitié du troisieme degré du costé du Midy iusques au treizieme degré de hauteur, contient par ce moyen six cens soixante milles d'Italie, ou enuiron.

Le Roy de Congo commande encore à l'Isle de Loande, qui est entre vne branche de la riuere de Dande nommee Bengo, & la riuere de Coanze. Il y a encor quelques Isles sur la riuere de Zaire, dont les habitans sont feudataires du Roy de Congo. Or ce Royaume est diuisé en six fameuses Prouinces, qui sont Bamba, Songo, Sunde, Pango, Batta, & Bemba.

La Prouince de Bamba est du long du riuage de la mer, depuis le fleuue de Ambrisi iusques à la riuere de Coanze, & ce pays contient beaucoup de Seigneuries. La plus nommee ville de ceste Prouince se nomme Bamba, veu que les villes capitales donnent leur nom à tout le reste du pays. Elle est entre les riuieres de Lofe, & d'Ambrisi, & est esloignée de la mer enuiron cent milles d'Italie.

La seconde Prouince du Royaume de Congo se nomme Songo, & est assise autour des riuieres de Zaire, & de Loango, & s'estend iusques au fleuue d'Ambrisi du costé du Nord au septiesme degré & demy, & prend fin pres des rochers rouges de la frontiere du Royaume de Loango. La ville capitale de cette Prouince s'appelle Songo, dont tout le pays prend le nom.

La Prouince de Sunde est assise autour de la ville de Congo, à laquelle les Portugais ont donné le nom de Saint Saneur, & delà s'estend par l'espace de quarante milles d'Italie, ou de huit lieuës d'Alemagne, à prendre cinq milles pour chaque lieuë, iusques à la riuere de Zaire. Sa principale ville se nomme aussi Sunde.

La Prouince de Pango a esté autrefois vn Royaume à part, & n'estoit sujette au Roy de Congo. Elle confinoit du Nord avec la Prouince de Sunde, du Midy avec celle de Barre, du Conchant avec celle de Congo, & du Leuant avec les montagnes du Soleil. La ville capitale du pays se nomme aussi Pango, & est assise vers la partie Occidentale de la riuere de Barbele; qui vient du lac où le Nil prend sa source.

La Prouince de Barre confinoit du Nord avec celle de Pango, & du Leuant avec la riuere de Barbele; & s'estendant iusques aux montagnes du Soleil, & au pied des montagnes d'Aphronitre; du costé du Midy de ces montagnes elle se ioint à la Barbele, iusques à la montagne bruslee. La principale ville se nomme Batta; & donne son nom à toute la Prouince ainsi que les autres.



V M E

E.

Et sa diuision en six Prouinces capitales. 2. Temperature d'egalité des iours & nuicts en l'Esle de nostre horison. 3. Des lieux celebres sont la Zaire & la Special denombrement des habitants de ce pays, Beliers de Congo, les Elephans, Singes, Blanc, figues d'Inde, ou Barbin, vinaigre, fruicts, & pain: Coquilles grises & fort luisante de toille qui sert pour faire leurs maisons & edifices: leur els ils bataillent. De la pesche à celles des autres Negres: La es ou escorces d'arbres, de leur x meismes par la vertu de sim- portent à leur Roy. 6. Leurs ri- pesche de Coquilles, Toilles de de ce Royaume, leurs armes, & vient le Roy à policer son Royau- prouince pour y rendre la iustice. t leur armee, & les trois instru- our la faire marcher ou arrester, l'idolatrie des habitans du Rgy- e y a esté annoncee, & comment y sont establis.

ENCOR

En la Prouince de Pemba l'on void la ville de Congo, nommee autresfois Banze, c'est à dire Cour, & maintenant saint Sauueur. Elle est assise en vne montagne, & esloignée de la mer en uiron cent cinquante mille d'lie. Il y a là vne montagne assez haute, qui comprend en uiron deux lieues d'Alemagne. Elle est toute couuette de bourgs, de villages, & des maisons, & il s'y tient plus de cent mille personnes.

QUALITE'

SELON l'opinion des anciens ceste contrée estoit inhabitable, veu qu'ils estimoient que tout ce qui estoit sous la Zone torride, ou ils la logeoient, estoit tellement brûlé qu'il n'y auoit moyen d'y demeurer en aucune sorte. Mais ils en ont parlé autrement que la verité ne porte, veu le témoignage d'Edouard Loup Portugais, qui a demeuré en ces quartiers là assez long-temps avec beaucoup d'autres Portugais.

Cet Auteur rapporte que l'air y est tellement temperé que l'hyuet est semblable à l'Automne de Rome, si bien qu'ils ne changent point d'habillement, & ne cherchent point de feu en ceste saison. Les sommets des montagnes mesmes sont exempts d'vne facheuse froidure, & mesme generalement en hyuer la chaleur y est plus grande qu'en Esté, à cause de la pluye qui y tombe sans cesse, principalement par l'espace de deux heures auant Midy, & aurant apres. Et c'est ceste chaleur qui est principalement insupportable aux hommes d'Europe qui s'y trouuent.

La nuit y est presque egale au iour, & en toute l'annee on n'y remarque que bien peu de difference. Ils ont leur hyuer lors que nous auons le Printemps. Il commence le quinziesme de Mars, de mesme que l'Esté sur le milieu du mois de Septembre. Les pluies y continuent l'espace de cinq mois, à sçauoir d'Auail, May, Iuin, Iuillet, & Aoust. On ne void guere en tout ce temps-là de iours clairs & serens, & les pluies tombent à si grosses gouttes que c'est presque merueille, toute l'humeur estant consumée & digeree par les pores de la terre seiche & aride. L'Esté y est au contraire extremement sec, & il arriue bien peu souuent durant ceste saison qu'il y pleuue. De là vient que les riuieres se remplissent d'vne eau espaisse & bourbeuse, & s'estendant sur la terre, luy communiquent ceste humeur grasse.

Il a en Esté les vents que Iules Cesar, & Hippocrate auant luy, nommerent Etesies. Les Portugais nomment ce vent Maeltro ou General, comme celuy qui est ordinaire à ce pays. Le mesme vent cause les pluies par vne agitation des brouillards vers les sommets des montagnes, veu que venans à estre choquez ils se resoudent en pluye, & tombent en terre. Et l'on void les brouillards ordinairement sur les hautes montagnes quand la pluye approche.

Ces pluies continuelles causent la crüe des riuieres, c'est à sçauoir du Nil & du Niger, ou de Senega & autres de ceste contrée, qui se vont rendre dans la mer Oceane ou Mediterrantée, & humectent & engraisent les terres des pays qu'elles arrosent.

Donc pour ce qu'il tombe de si grandes pluies durant leur hyuer, qui est nostre Esté, tant au Royaume de Congo, qu'au pays du Prete-Ian, il ne se faut nullement estonner de la crüe & inondation des riuieres, combien qu'en Egypte, & aux pays plus arides, qui ne sont iamais arrosés d'aucune pluye, excepté

au pays qui est aux environs d'Alexandrie, ils tiennent pour merueilleuse les cruës du Nil, qui ne manque toutes les années en certain temps de venir engraisser avec son eau grasse & bourbeuse les terres des Egyptiens, qui ne rapporteroient nulle chose, si elles n'estoient abreuees en ceste sorte. A raison dequoy l'on factifioit autresfois au Nil, en luy donnant le nom de bon Genie, tesmoin Ptolemee; & mesme les Chrestiens des ces pays-là tiennent encor au iourd'huy pour chose miraculeuse l'inondation du Nil, sans laquelle on mourroit de faim en Egypte. Doncques l'Oüest Nortoüest qui souffle pardeçà au temps d'Esté, d'ürant lequel ils ont leur hyuer, assemble les broüillards; & les vapeurs autour des sommets des montaignes; & appelle les pluyes, qui temperent là l'hyuer à cause de leurs chaudes vapeurs. Ce sont doncques ces pluyes qui causent ordinairement le debordement du Nil, & des autres riuieres de ces contrees.

Mais lors que ces peuples ont l'Esté leurs vents sont contraires, veu que c'est lors que le Sudest, & le Nordest, qui sont vents froids, y regnent, & rafraichissent la terre, ainsi que nos vents font en nos pays. Car ils rendent leur air tout serain, au lieu qu'ils rendent le nostre couuert de broüillards, avec menace de pluye, par vne naturelle disposition de l'air, de la terre, & des climats. Et certainement si ce vent ne rafraichissoit les pays de Congo, & d'Ethiopie, sans doute la chaleur y seroit entierement insupportable.

Les habitans de Grece, de Candie, de Cypre, de Natolie, de Syrie, & d'Egypte iouyissent du mesme vent.

Or il faut noter que la neige ne tombe iamais sur les montaignes d'Ethiopie, de Congo, ou des pays voisins sinon qu'on regardé celles qui sont portees vers le Cap de Bonne Esperance, ou bien celles qui sont aux lieux que les Portugais nomment les Montaignes de Neige.

Si le Royaume de Congo auoit de la neige, ou de la glace, sans doute l'vne de ces deux seroit beaucoup plus estimee que l'or, pource qu'on pourroit par ce moyen rafraichir la boisson. Tellement qu'il faut dire pour conclusion, que c'est beaucoup estre esloigné de la verité, d'asseurer que les riuieres croissent quand la neige vient à se fondre, veu que les grandes pluyes qui durent cinq mois en sont cause.

La principale riuere de ces pays c'est celle de Zaire, qui vient du second lac du Nil, & est fort grande entre toutes celles d'Afrique. Son embouchure a 28. milles de largeur. Elle fait plusieurs grandes Isles durant son cours, & rejointe les autres riuieres la Vambe, & la Barbele, qui viennent du premier lac: & encore plusieurs autres qui prennent leur source au lac d'Aquelonde. Les principales sont la Coanze, qui borne les Royaumes de Congo, & d'Angola, & la Lelonde, qui engendre des Crocodils, & des Hippopotames, de lesquels l'Isle des Cheuaux a tiré son nom. Elle engendre encor le poisson qu'on nomme Porceau, qui est si gros & si grand qu'il y en a du poids de cinq cens liures, voire dauantage.

L'Hippopotame ou cheual de riuere est tanné, a peu de poil, saute en terre pour y paistre, & retourne le iour dans l'eau. Les Africains en appriouissent quelques-vns qui sont vistes au possible, mais il se faut bien garder de passer sur eaux des riuieres profondes veu qu'ils s'y plongent aussi-toit. Il s'engendre encor en ces riuieres quelques bœufs d'eau, qui viuent durant quelques iours en terre.

L'abondance de l'eau iointe avec la chaleur causée par le voisinage du Soleil, rend le pays fertile au possible, & le fait abonder en plantes, herbes, fruits, & grains, & il en porteroit encore plus si l'industrie des habitans aidait à la nature.

Mais venons vn peu aux particularitez des Prouinces que nous auons descrites en premier lieu, puis que nous auons assez discouru en general de toutes ces contrées.

En la Prouince de Bambail y a vne montagne où l'on trouue plusieurs mines d'argent, & d'autres metaux. On trouue aussi en ce pays plusieurs elephans, à cause de la grande quantité de forests, & de riuieres dont il est plein. Ces elephans sont grands au possible, veu qu'ils croissent iusques à la moitié de leur aage, & ils viuent ordinairement cent cinquante ans. Ceux qui ont esté veus en Portugal, & ailleurs en nostre Europe estoient plus petits, pour ce qu'on les auoit euz menez encor trop ieunes. La grandeur de ces bestes peut estre cognüe par leurs dents qu'on a ramassées, dont quelques vns ont esté trouuees du poids de deux cents liures. Au langage de Congo la dent de l'elephant est appellee Mene Manzao. Les ieunes elephans sont nommez Moana Manzo; Il n'ont pas les oreilles moins grandes que les plus grandes targes des Turcs; les plus grands les ont longues de six pieds en forme d'osuf, & elles vont en s'appointant vers l'espaule. Avec le mouuement de leurs oreilles, & de leur queue ils chassent les mouches, de mesme qu'ils les tuent, ainsi qu'elles se reposent sur eux, en ridant, & ramassant leur peau. Ils ont les poils de la queue fort espais & semblables à de petits ioncs noirs & luisans, & ceux des ieunes sont plus beaux & plus forts, & de plus grand prix.

Veritablement les anciens n'ont pas cognu la nature des elephans, lors qu'ils ont dit qu'ils ne pouuoient plier le iarrer, & que pour ceste cause ils s'alloient appuyer contre quelques arbres pour dormir, & par ce moyen se rendoient de facile prise. Car les Portugais & les Flamans ont veu que la chose alloit autrement; veu qu'ils montent mesme sur les arbres en leuant les deux cuisses pour prendre des feuilles, ou des branches, ou bien ils se baissent aisement lors qu'ils veulent boire en quelque lieu qui est bas: ce qu'ils ne pourroient faire s'ils estoient priuez de jointures.

Ceste Prouince a aussi des Tygres, de la mesme forme que nous les voyons peints en ces quartiers. Ces bestes, selon le tesmoignage d'Edouard, n'attaquent jamais les hommes blancs, mais elles se ruent souuent sur les noirs, tellement que quelques fois trouuant deux hommes, l'vn blanc, & l'autre noir, qui dormoient l'vn pres de l'autre, ces animaux alloient de furie contre le noir, sans offenser le blanc en aucune sorte. Lors que la faim les presse ils attaquent les bestes domestiques, quand ils n'en trouuent aucune par la campagne. Ceux de Congo les appellent Engoi. Ils tiennent que les aisselles de cet animal sont vomieuses, & que si l'on en mange on en meurt tout furieux.

La mesme Prouince produit vn animal nommé Zebre par les habitans, qui est du tout semblable à vn mulet, excepté qu'il engendre. Au reste la disposition de son poil est merueilleuse. Car depuis l'espine du dos iusques au ventre il a des lignes de trois couleurs, c'est à sçauoir blanches, noires, & jaunes, le tout estant disposé avec vne iuste proportion, & chaque bande estant de la largeur de trois doigts. Ces animaux se multiplient à bon escient,

pource qu'ils font des faons toutes les anneés. Ils font tous sauuages, & vistes tout ce qui se peut, de sorte que les Portugais ont entre leurs Prouerbes celuy de la vistesse de la Zebre. Ceste beste estant appriuoisee pourroit seruir au lieu du cheual aux guerres, portant, & tirant les hommes, & les charges, afin que l'on voye comme Dieu a pourueu aux choses necessaires.

Mais d'autant que ce pays manque de cheuaux, & que les habitans ignorent l'art d'adomestiquer la Zebre, & ne scauent se seruir des bœufs, combien qu'il y en ayt beaucoup en ces contrees, les hommes font l'office des bestes; veu qu'estans disposez aux coings des ruës, ou des chemins, ils portent les litières ou les chaires. A raison dequoy ceux qui ont besoin de faire diligence en quelque voyage, changent souuent de gens qui les portent, & par ce moyen ont depeché le chemin qu'ils ont à faire.

On y trouue encores d'autres bestes, dont les vnes sont de la grandeur d'un bœuf: les autres plus petites qu'ils nomment Empalanges, puis des Beuffles sauuages, des loups qui sentent de fort loing, & qui ayment extremement certaine huyle que l'on tire des palmiers. On y trouue aussi des renards, des cerfs, des cheuroux, des conils, & des lievres en grand nombre, pource qu'on ne les poursuit pas iusqu'à la mort en chassant comme en Europe.

Ils ont aussi vn grand nombre de ciuettes, qu'ils appriuoisent pour amasser la bonne odeur qui sort de ceste beste, qui leur est merueilleusement agreable.

Ily a diuerses sortes de serpens, & de viperes, qui ont quelquefois vingt-cinq pieds de longueur, & cinq de largeur, & ont le ventre fort large, de mesme que l'ouuerture de la gueule, qui est telle qu'ils deuorent vn cerf, ou vn autre animal de pareille grandeur. Ils viuent aussi bien sur la terre, que dans l'eau. Lors qu'ils sont bien saouls ils s'endorment aysement, & lors les habitans les tuent, & se nourrissent de leur chair, qu'ils trouuent meilleure que celle de la volaille.

Aureste il y a des viperes qui ont vn venin si puissant, qu'ainsi qu'elles ont mordu quelqu'un, il meurt dans 25 heures.

On y void encor des animaux de la hauteur d'un belier, qui sont aisez comme des dragons, ont vne queüe, vn long bec, & plusieurs rangs de dents. Ils viuent de chair crüe, n'ont que deux pieds, & ont la peau rouille, & bigarree de verd & de bleu. La mesme Prouince à des Chameleons.

Dauantage ils ont grande quantité de poulles, & coqs d'Indes, de paons, d'oyes, de canards, de perdrix princes, & sauuages, de faizans, pigeons, tourtres, aigles, faucons, esperuiers, & pelicans. Ce pays abonde encores en perroquets verds, & gris: & il y a aussi vn grand nombre d'oyseaux rouges, qui sont fort beaux, qui ne sont gueres differents des Phenicopteres, ou Flambarbs. On y void aussi force especes de petits oyseaux, qui chantent comme ceux de Canarie.

La prouince de Congo nourrit beaucoup d'elephans, & il y a aussi beaucoup de sorte de singes dont quelques-vns sont mille badineries & batelages, voulans imiter les personnes qu'ils voyent.

Il y a pareillement plusieurs vaches, & beaucoup de ces autres animaux que j'ay nommez cy dessus. Outre ces choses il y naist grande quantité de cristal, & d'autres metaux, entre lesquels les habitans donnent le premier rang au fer.

Au pays de Pemba l'on trouue du fer en ceste grande montagne, dont nous auons deſià parlé en la deſcription des Prôinces. La terre de ceste montagne eſt de grand rapport, à cauſe de la bonté de l'air. Il y a de fort bonne eau, qui ne fait jamais mal aux hommes qui en boient. Il y a force herbe, & grande quantité de beſtail, & d'arbres fruitiers, qui ſont continuellement verds. Ce terroir porte toute ſorte de grains qui ſont ordinaires en ces contrées, principalement celui qu'ils appellent Luco, lequel ils eſtiment auant, que nous noſtre meilleur bled. Il reſſemble au grain de la moutarde, ſinon qu'il eſt tant ſoit peu plus grand.

Ils viennent à le moudre dans vne meule qu'ils tournent à belles mains, & il en vient vne fort bonne farine, de bon gouſt, & du tout agreable. Le pain qui en eſt fait ne cede gueres en bonté a noſtre. Il y a grande abondance de ce grain en Congo, où il a eſté porté depuis quelques années ſeulement du pays, où le Nil prend ſa ſource principalement de celui où le Nil remplit le ſecond lac.

Ceſte porte encores du millet blanc en abondance, qui eſt appellé Mazze, c'eſt à dire grain de Congo. Elle produit auſſi du maiz, ou bled de Turquie, qu'on eſtime toutefois fort peu, & que les habitans nomment Mazza Mamprito, c'eſt à dire, bled de Portugal. Il y a auſſi force riz, mais on n'en fait nulle eſtime. La meſme Prôince porte diuers arbres fruitiers, dont le menu peuple ſe nourrit & ſuſtente, comme des citronniers, des limonniers, qui portent des fruits d'un gouſt merueilleuſement agreable. Il y vient auſſi des Bananes, que quelques-vns tiennent eſtre ceux-là meſmes que les Egyptiens & Syriens nomment Muſe, & qu'on nomme autrement Figues d'Inde. Leur gouſt eſt fort bon, & agreable, ayant la douceur meſlee avec l'aigreur, & c'eſt vn bon aliment, qui n'a rien qui nuyſe.

Les campagnes y portent auſſi beaucoup de ſorte de palmiers, dont les vns portent des dattes, & les autres des noix d'Inde. Il y vient encore vne autre eſpece de palmiers ſemblable aux deux autres, d'où l'on tire de l'huyle, du vin, du vinaigre, des fruits, & du pain. Ils tirent de l'huyle du dedans des fruits, comme des olines, & ceſte huyle a la couleur, & la ſubſtance de noſtre beurre: toutefois il eſt vn peu plus verd tendant ſur le jaune. Ils vſent de cecy au lieu d'huyle & de beurre, & en mettent dans leurs lampes, & s'en frottent le corps, afin de courir plus legerement. Pour concluſion elle ſert fort en temps de neceſſité, ven que ceux de ces pays-cy qui ont voyagé par delà, fuſſent morts de faim ſans ceſte huyle. Ils tirent le vin des ſommets des arbres qu'ils percent, & lors il en coule vne liqueur blanche claire & fraiſche. Elle eſt premierement douce, puis elle s'aigrit, tellement qu'on en peut mettre ſur les laiſſiues au lieu de vinaigre. Ceſte liqueur eſtant priſe fraiſchement, excite l'vrine, qui eſt cauſe qu'on void bien peu de perſonnes en ces contrées qui ſoient ſuiets à la pierre, ou à la grauelle. Dauantage lors qu'on en boit iuſqu'à l'excez, elle enyure, & nourrit au poſſible. Ils font du pain des noyaux de ces fruits, & ces noyaux ſont de la forme des amandes, mais vn peu plus durs. Ce qui eſt dedans eſt de fort bon gouſt, & tout ce fruit eſt verd dehors & dedans, & eſt bon cru & cuit. Il y a d'autres arbres qui produiſent des fruits nommez Cola, grands comme vne pomme de pin, mais ayans d'autres fruits ſemblables aux châſtagnes, dans leſquels il y a 4. noyaux rouges, ou incarnats, qu'ils caſſent avec les dents, & les roulent dans la bouche afin de ſe deſalterer. Ces fruits eſtans iettez dans

l'eau, la font aigrir, & la rendent agreable au palais, fortifient l'estomac & corrigent la corruption du foye. On y trouue encore d'autres sortes de palmier sauuage, qui portent grande quantité de fruiçts bons à manger, & dont les feuilles seruent à couvrir leurs cahuettes, & à faire ces paniers, & autres choses propres à la maison, & au mesnage. Il y a encores d'autres arbres nomméz Ogegues, qui portent des fruiçts semblables aux prunes iaunes, & qui sont d'une odeur & d'un goust fort agreable. Ils ont outre ces fruiçts d'autres qui peuuent grandement seruir en medecine, & qui sont aussi de fort bon goust, comme les Tamarindes qui sont aigre-doux & bons contre les fiebres chaudes. Les Mores & les Turcs voyageans par terre prennent de la poulpe de Tamarinde, & la meslent avec de l'eau, laquelle ils boient apres pour rafraischir le foye, les reins, & les parties interieures, comme aussi pour lascher le ventre, vsans aussi de la casse pour le mesme effect. La mesme Prouince à des melons, des concombres, & choses semblables en grande abondance.

Il y a aussi grande quantité de pierre, & des montagnes d'aussi beau marbre, qu'on en puisse voir; tellement qu'on en pourroit bastir tout vn temple. On y void outre cela des montagnes de iaspe, & de porphyre, comme aussi de marbre blanc, & de plusieurs autres couleurs, & c'est ce marbre qu'on appelle à Rome, de Numidie, & d'Afrique.

Au reste il naist en quelques pierres des Hyacintes qu'on pourroit aysement separer du reste. On pourroit faire des mesmes des colonnes entieres, des obeliskes, & autres ourtages, qui seroient beaux, ou plustost merueilleux par le moyen de ces Hyacintes qui y sont meslees. Il y a encores d'autres rochers, ou l'on trouue des metaux, à scauoir de l'airain qui est verd, & iaune, & l'on en pourroit faire de fort belles statuës, & diuerses autres choses.

Mais ie suis d'aduis de dire encores pour conclusion de cecy, quelque chose de la riuere de Zaire, qui est la grande riuere du Royaume de Congo, qui sort en partie du mesme lac duquel le Nil prend sa source. Ce fleue a de l'eau en telle abondance, que c'est presque chose incroyable; veu qu'il a de largeur six milles & demy auant qu'il s'aille rendre dans la mer, & lors qu'il y est entré, son eau coule parmy la salee sans perdre sa douceur, l'espace de huit, de dix, voire mesme de seize lieues. Ce qui fait que les mariniers considerent aysement en quels lieux ils sont. On peut aller avec de grands batteaux contremont la riuere l'espace de cinq lieues en toute alleurance: mais l'on trouue apres des eaux rapides, & impetueuses, à cause que la riuere tombe en cet endroit d'un precipice avec vn grand bruit, semblable à celuy que le Nil, & le Danube font en quelques lieux.

Quant à la riuere de Lelonde, qui coule au pied de la montagne où la ville Royale de Congo est bastie, lors que les pluyes ont cessé, elle est du tout tarie, & queable.

On trouue sur le riuage de l'Isle de Loande certaines coquilles grises, & fort luisantes: & combien qu'il y en ayt aux autres riuages du Royaume de Congo, toutefois celles de Loande sont plus estimees. Il y croist aussi vn merueilleux arbre nommé En sanda, qui est tousiours verd, & a force vertus. Ses branches deuiennent fort hautes, & il en descend de certains filets fort deliez, qui venans à toucher la terre, prennent racine; tellement que ces arbres se multiplient au possible. Sur la premiere escorce de cet arbre il vient certaine espeece de toile, qui estant nettoyce sert pour faire des habits au menu peuple.

En la partie qui est plus proche de la terre ferme il croist certains arbres, au pied desquels l'caude la mer vient. On trouue là des huitres de la grandeur de la main de fort bon goust, & qui sont assez cogneues des habitans qui les nomment Ambizimitare, comme qui diroit poisson de pierre.

Pres de ceste Isle autour de la partie exterieure on void beaucoup de baleines noires, qui s'enrefont ordinairement la guerre; tellement qu'il en meurt plusieurs que les habitans peschent, & les ayans prises leur ostent la graisse, de laquelle meslee avec de la poix, ils goudronnent leurs vaisseaux.

En cet endroiet on trouue aussi force sardines, & grande quantité de soles, d'estourgeons, de mulers, & d'escreuilles de mer qui sont grandes.

M O E V R S.

Les habitans de ces pays sont noirs, combien que quelques femmes tirent sur le iaune. Elles ont pour la pluspart les cheueux noirs ou roux, mais ce roux tend sur le rouge. Les hommes sont de moyenne taille, & presque semblables en cela aux Portugais. Tous y ont la prunelle de l'œil de diuerses couleurs noires, & de la couleur de l'eau de la mer. Leurs levres sont grosses, mais non tant que celles des habitans de Nubie, & des autres Negres. Leurs visages aussi sont differents, veu qu'il y en a qui sont maigres, d'autres qui sont gras, & d'autres qui sont entre deux comme ceux des Portugais, & ils different aucunement des autres Negres, qui sont du tout laids & desagreables.

Ceux de la Prouince de Bamba sont si forts, qu'ils couperont vn esclau par le milieu, & trancheront la reste toute nette à vn bœuf d'vn seul coup.

Ceux de la Prouince de Songo sont continuellement en guerre avec les Anzicains leurs voyfins; & quant à ceux de la Prouince de Snnct, ils estiment plus le fer que tous les autres métaux, ainsi que nous auons ja dit, pource que l'on en fait des espees, des cousteaux & d'autres choses qui sont fort vitiles, au lieu qu'on ne se sert pas des autres à des vsages si necessaires.

En la Prouince de Pemba, qui est celle où est la ville de Congo, les habitans decouperont les branches des arbres appelez Ggegues, & en font des hayes, & pareillement des allées, & des tonnes pour estre à couuert du Soleil. Ils portent aussi de la Tamarinde en la bouche pour se garder d'alteration.

Les maisons des habitans du Royaume de Congo sont basses, & fort estroictes, non par faute de matiere, ainsi que nous auons desia monstré parlant des pierres & des marbres qui y sont, outre lesquelles ils ont aussi de la chaux, & du bois en grande quantité; mais à cause du peu d'industrie des habitans, qui ne scauent nullement bastir, n'y ayant entre eux ny charpentiers, ny maçons, qui leur scaient dresser des maisons telles qu'ils en pourroient faire.

Ceux de Congo vsent de coquilles au lieu d'or & de monnoye, & font avec cela tous leurs trafics.

Les Insulaires de la riuere de Zaire, ont autrefois eu de grosses guerres contre eux, & combattoient sur des batteaux qu'ils font du tronc d'vn arbre creuse. C'est arbre est nommé Liconde, & est quelquefois si gros, que deux ou trois hommes, voire dauantage, ne le peuvent embrasser, tellement que bien souuent vn batteau fait des plus grands & gros, sera capable de contenir deux cens hommes.

Ils vont aller ces batteaux avec vne grande roydeur, chaectin tient l'auiron,

& l'arc, & lors qu'il est question de combattre, ils laissent l'aïron, & se seruent de leurs arcs contre les ennemis.

Quant à ceux de l'Isle de Loande, ils font la pesche de leurs coquilles en telle sorte. Quelques femmes descendent du riuage quelque peu dans la mer, & en tirent certains paniers pleins de sable, & les mettent en terre, & ostent le sable des coquilles qui sont fort menues, & de diuerses façons: car il y en a de masses, & pareillement il y en a de femelles, qui sont de plus belle couleur, & plus agreables à la veüe. Toutes choses s'achapent avec ces coquilles, mesme l'or, l'argent, & les viures. Au reste non seulement on oste l'usage de la monnoye d'or, ou de quelque autre metal en ce Royaume (car on en vŕe de mesme comme i'ay ja dit, en tous les Estats du Roy de Congo) mais encor en d'autres endroits d'Afrique, & au Royaume de la Chine & en quelques lieux des Indes: car en Ethiopie l'on donne du poiure au lieu de l'or, ou de l'argent monnoyé, & au Royaume de Tombut pres de la riuere de Senega, on donne des coquilles de mer.

Ces Insulaires ont des vaisseaux faits de palmier ou de noyer d'Inde, qui vôt à voyles, & à rames. Ils sont tellement experts à bien nager, que le plus souuent ils passent tout le destroit à la nage pour aller en terre ferme.

Mais pour parler à ceste heure generalement des mœurs de tous les Congois, ils tiennent beaucoup de celles des autres Negres, au moins de ceux qui sont leurs voyfins. Ils versent tousiours quelque goutte du pot auant qu'ils se mettent à boire. Ils ne boiuent iamais en disnant, mais apres le repas ils se desalterent à bon escient avec de l'eau, ou du vin de palmier, ou de l'eau meslee de miel.

Lors qu'ils se rencontrent le matin ou sur le iour, ils se saluent, & quand ils trouuent quelqu'un qui tient rang entr'eux, ils en font de mesme. Et quand ils veulent honorer quelqu'un, ils se mettent à genoux, & battent des mains, demeurans en cét estat iusqu'à ce que l'autre rende la salutation avec ces paroles *Fuio. Fuio. Fuio*, avec lesquelles ils se souhaitent du bon-heur.

Ils destobent volontiers aux estrangers, mais ils n'vŕent guere de larcin parmi eux. Les femmes y sont du tout addonnees à faire l'amour, principalement avec les estrangers, sans se soucier nullement de leur reputation, pourueu qu'elles satisfacent à leur desir.

Les hommes & les femmes y vont esgalement à teste nuë, ayans les cheueux gentiment liez, & toutesfois courts. Quelques-vns portent des chapeaux d'escorce d'arbre, ou bien faits de noix d'Inde. Quelques-vns portent aussi de gros trouffeaux de plumes attachez à leurs cheueux avec des fils de fer. Il y a beaucoup aussi tant d'hommes que de femmes, qui portent des pendans d'oreille fort pesans.

Leurs habits sont presque tous de natte faite de l'escorce des arbres & rouge. Ils mettent sur ces nattes des peaux de singes, & d'autres animaux. Plusieurs portent des ceintures de cuir de beuffle, & quelques-vnes de ces ceintures sont larges de 2. ou 3. pieds, voire dauantage. Beaucoup de ces femmes ceignent leurs cuisses de grands anneaux de fer, de cuire, ou d'estain, & les bours sont tellement vnis ensemble, que l'on ne scauroit presque dire comment elles les ont peu mettre en ceste sorte. Il y a mesme quelques hommes qui se plaisent à aller de mesme elles.

Ils couchent sur des nattes à terre, & mangent diuers fruits, & pareillement

du poisson & de la chair, sans mettre ces choses separement, veu qu'ils les tiennent toutes dans vn mesme plat. Les principaux d'entre-eux mangent presque ordinairement seuls, estendus sur la natte. Ils ne font iamais leurs affaires contre la terre, estimant que ce seroit pecher; mais pour cest effect ils creusent des trous qui sont fort larges. Ils vsent de rambours estroits par le bas, & larges en haut, & de flustes de dent d'Elephant.

Cecy se pratique volontiers pour la pluspart entre ceux qui demeurent aux champs, combien qu'il y ait des choses dont on vsedans les villes, où l'on vit conresfois avec plus de ciuilité, de delicatesse, & de delices.

Les habitans de Congo font honneur à leurs Roys en baleyant soigneusement tous les chemins par lesquels ils doiuent passer. J'ay dit que les hommes alloient vestus de natte. Mais maintenant ils imitent fort les habitans des Portugais. Et quant aux femmes elles ont trois iuppes l'vne sur l'autre dont elles courent la partie d'enas de leur corps. Châque iuppe a sa ceinture, & la plus basse bat iusques aux talons, la seconde va iusques aux genoux, & la troisieme iusques aux cuisses; & par tout au lieu de bords il y a des houppes de diuerses couleurs. Elles se couurent par deuant iusques à la ceinture d'vn voile, par derriere d'vn petit manteau, & le tout est fait de fucilles de Palmier. Elles couurent leur teste de quelque bonnet à la façon des hommes, & ont le visage decouvert. Il est vray que les femmes de basse qualité, & les esclaves n'ont rien de couuert que le bas. Mais il faut sçauoir que les femmes taschent de s'habiller aussi à la Portugaise, portant sur la teste des bonnets de velours avec de la pierrerie & des chaînes d'or. Il est vray qu'il n'y a que les femmes de condition plus releues qui soient vestues de ceste sorte, veu que les autres suiuent l'ancienne constume.

Le Roy mange à la Portugaise, rend la iustice en public sans grande formalité de procez; veu que toutes choses sont debatues deuant luy en peu de paroles.

Les Courtisans vsent de flustes, au son desquelles ils dançent la Moresqe avec grauité & cadance, d'vne gentille disposition, & d'vne façon agreable.

Tous sçauent les vertus de plusieurs herbes, tellement que chacun est son Medecin & son Chirurgien. Ils guerissent la fievre avec du bois de sandal puluerisé, & le mal de teste en s'ourant la veine. Ils se purgent par le moyen de certaine poudre faite de l'escorce de quelques arbres.

RICHESSE.

VI. **O**N peut assez estimer combien ceux du Royaume de Congo sont riches, puis qu'ils ont si grande abondance de metaux qu'ils peuuent communiquer à leurs voisins, en retenant encore pour eux vne quantité incroyable. Et si l'on veut aussi considerer leurs Elephants, on iugera bien aisément qu'ils reçoivent en eschange de leurs dents dont ils ont grand nombre, des choses qui ne sont de petit prix. Et si l'on iette aussi les yeux sur les Ciuettes dont ils abondent, on verra bien tost combien doiuent estre recherchees des marchands estrangers qui trafiquent en ces contrees. Que si passant plus outre, on monte iusques à leur Roy, on ne doutera nullement que celui qui a tous ces pays sous son obeissance doit estre grandement riche. Il est impossible de dire ce qu'il tire de ses Estats, pour ce qu'il n'a pas ses reuenus en argent monnoyé comme nos Princes; mais on peut bien assurer avec raison que ce Roy reçoit de grandes richesses de tous costez; veu que si ses sujets sont fort riches par le moyen

du grand commerce qui s'y fait, on doit estimer leur Roy puissant, extrêmement riche, & aussi fourni de toutes choses que Monarque qui soit en Afrique.

La pesche des coquilles de mer de l'Isle de Loande est de fort grand rapport à ce Prince. Aussi tient-il ordinairement vn gouverneur en ceste Isle qui a soin de ceste pesche.

Il tire beaucoup de la Prouince de Pamba qui est estimée fort riche à cause de ses mines d'argent & d'autres metaux, & à raison aussi des coquilles de mer qu'on y trouue le long du riuage, qui seruent en ces pays au lieu d'argent monnoyé. On y fait aussi grand trafic d'esclaves, dont les Portugais achèptent vn grand nombre, les enuoyant vendre en d'autres Prouinces.

Après cela les toiles de la Prouince de Songo, qui se font des Palmiers d'Inde sont fort recherchées de tous costez, & l'on en fait vn grand trafic en ces contrées: de mesme qu'on les va chercher aussi en la Prouince de Sundi, & les Portugais s'en chargent aussi fort volontiers.

Le chrystal aussi qui vient en ceste Prouince n'est pas peu estimé: si bien que les habitans en reçoient quelques commoditez, mais non comme de tout le reste dont i'ay desia fait mention.

Ce Roy reçoit aussi du Roy Angole de grands presens, qui tiennent lieu de tribut.

F O R C E S.

LE Monarque a tant de gens aux pays de sa domination, & ceux qui s'y trouuent sont tellement nez, & propres aux armes, qu'il donnera tousiours beaucoup de peine à ceux qui voudront entreprendre sur ses Estats. Toutesfois il manque de villes & places fortes, & n'a rien sur sa frontiere qui soit en deffense. Ses gens ne sçauent pas aussi bien armer, qui seroit cause que ceux d'Europe les tranaileroient grandement, s'ils entroient dans ce pays en bon nombre. Mais quant à leurs voisins ils sont assez capables de leur faire la loy, & de les tenir tousiours en bride, ou mesme de les emporter en les attaquant.

Mais à fin de patticulariser quelque chose, Pamba est le bouleuert de tout le Royaume de Congo. C'est de là qu'on va faire la guerre à tous les rebelles, à cause que les habitans de ceste contrée sont extrêmement courageux, & accoustumés à la guerre. Tellement que lors qu'une necessité arriue, le Roy en tire aysement quatre cens mille hommes, armez à la façon du pays.

Ces hommes qui sont forts au possible, ainsi que i'ay dit ailleurs, portent des espees longues & larges, semblables à celles des Suisses, & ce sont les Portugais qui les leur fournissent. Outre ces espees ils se seruent fort bien de leurs arcs, & n'vont pas moins adroitement de leurs escus qui sont faits d'escorce d'arbres.

Le Gouverneur de Batta a des arquebusiers, à cause que du costé des montagnes du Soleil, & d'Apironitre, vers la contrée Orientale & Occidentale du Nil, il y a certains hommes nommez Giaquas parmy ceux de Congo, & en leur propre langue Agag, qui sont furieux, & attentifs à faire ordinairement quelque bruit: tellement qu'ils font continuellement des courses dans les prouinces qui leur sont voisines, & en particuliers dans celle de Batta, à raison de quoy ses habitans sont tousiours soigneux de se tenir prests pour se mettre en armes au moindre bruit de leur venue.

Ceste Prouince peut enuoyer à la guerre 70. ou 80. mille bons hommes de guerre bien armez, & propres à faire quelque bon effect. On peut iuger par ces deux Prouinces, dont nous auons fait mention ce qui est des autres.

GOVERNEMENT.

VIII. **L**E Roy tient en châce Prouince vn Gouverneur, qui fait sa demeure ordinaire en la capitale ville du pays qu'il gouverne. Il y a beaucoup de Seigneurs en ces Estats, mais tous recognoissent le Roy pour Seigneur absolu de tout ce qu'ils possèdent. Ces Seigneurs sont nommez Mani, comme Mani Loanda, Mani Coanza, &c. Seigneur de Loande, Seigneur de Coanze. Le Roy est extrêmement honoré des siens: aussi tient-il tousiours vn bon ordre en tout son Royaume par le moyen de ses Gouverneurs. Les loix & ordonnances n'y sont pas escrites, ains seulement l'on y iuge selon les anciennes coustumes, & les apparences de plus de droict en l'vn qu'en l'autre. Il y a vne loy entre autres qui porte que l'on ne peut vendre la peau de la Zebre, sans vendre par mesme moyen ce qu'elle a sous ses aisselles (qui est venimeux, ainsi que l'ay desia dit) afin que l'on oste tout suiet & moyen de mal faire. Et quant au porceau marin, les pescheurs sont obligez si tost qu'ils l'ont pris, de le porter au Roy sur peine de la vie.

Les façons de ceux de Congo en temps de guerre sont telles. Ils sont tous gens de pied, & s'espandent ou se resserrent selon la commodité du lieu, ou se diuisent en plusieurs parties. L'armée marche, & est gouvernee selon les signals & le cry qui vient du General estant au milieu: car soit qu'il vueille que l'on commence de combattre, ou que l'armée tourne à main droite, ou à main gauche, ou qu'elle aduance ou recule, ou face quelque autre chose, il a ses signals particuliers, & certains cris qui declarent sa volonte, & ce qu'il faut faire. Il y a 3. principaux instrumens dont on vse pour donner quelque signal que ce soit: car ils vsent en premier lieu de certains instrumens de bois, qui font vn horrible bruit lors qu'on les entonne, ou bien des tambours, auxquels ils mettent vne peau sur l'escorce d'vn arbre creuse, & les battent avec des bastons d'ivoire. Ils ont eucor vn instrument triangulaire fait en forme de pyramide renuersee, qui estât composé de lames de fer bien iointes, est battu avec des bastons de bois. Ils vsent en troisieme lieu de dents d'elephant creuses, lesquelles ils percent à costé comme les fifres, & leur font rendre vn son guerrier qui resueille le courage, & le pousse à mespriser tous dangers.

Le General de l'armée est contrainct de porter vne grande quantité de ces trois sortes d'instrumens, tant grands que petits: car lors qu'il faut donner le signal à toute l'armée, il faut vser du grand instrument, s'il ne le faut donner qu'à vne partie, on vse d'vn qui est moindre selon le nombre de ceste partie: tellement que châce troupe a son signal particulier qu'elle entend. Les soldats mesmes ont leurs signals entr'eux: car les premiers sont ordinairement hommes dispos, qui au milieu du combat donnent courage aux autres avec leurs clochettes, & les aduertissent de quelle sorte il faut eüiter les dangers.

Lors qu'ils entrent au combat, ils s'citargissent afin de pouuoir plus aisément lancer leurs dards, & eüiter les coups des ennemys par leur disposition, & lors que les premier se semblent lassez on sonne la retraicte; & soudain ceux qui combattent reculent peu à peu pour faire place à ceux qui sont fraiz, & cecy se fait quelque fois, iusqu'à ce que toutes les deux armées viennent à se ioindre.

Il n'y a personne au Royaume de Congo qui ayt rien de propre, ny qui puisse disposer d'aucune chose en faueur des siens, d'autant que tout appartient

au Roy, qui oste & donne comme bon luy semble. Les enfans des Roys sont mesme suiets à ceste loy, tellement que s'ils ne donnent au Roy ce qu'ils luy doiuent payer châce année, ils sont priuez de ce qu'ils possèdent.

Le Gouverneur de la Prouince de Bate, qui est de la race royale s'assied tousiours le plus pres du Roy, & a telle autorité aux consultations qu'on ne luy ose contredire. Il mange quelquesfois à la table du Roy, mais debout, & personne autre ne reçoit cét honneur, non pas les enfans du Roy mesme. Il meine aussi des fluteurs, & autres ioüeurs d'instrumens, qu'il meine avec luy de mesme que le Roy: & il a ce priuilege qu'il a des arquebuziers qui sont de son gouuernement, chose qui n'est pas octroyee aux enfans des Roys, auxquels on donne s'il est besoin des arquebuziers estrangers.

On n'y fait guere souuent perdre la vieaux criminels, & si quelque Congois a procez avec vn Portugais, on le iuge selon les loix des Portugais.

RELIGION.

ENCOR que la Foy & Religion Chrestienne se soit glissée en ce Royaume ix. toutesfois il est plein d'habitans idolatres, dont les vns adorent le Soleil comme mary de la Lune, & le tiennent pour souuerain Dieu: & portent honneur aussi à la Lune comme à sa femme, la tenant au second rang. Quelques autres adorent ces animaux qui ont forme de dragons, dont nous auons fait mention, traictant de la qualité du pays. Les autres adorent la terre, comme nourrisserie & mere de toutes choses. Bref ils sont pleins de tant de folles erreurs qu'on peut dire iustement que parmy toute leur creance ils nescäuent ce qu'ils croyent.

Mais il sera fort à propos de faire voir icy au Lecteur comme on a fait entendre le nom de Christ en ces contrees, & en quelle estime & quel honneur il y est pour le present.

Le Royaume de Congo se conuertit à la foy Chrestienne par le moyen de Dom Iean 2. Roy de Portugal en ceste sorte; Jacques Cano capitaine de ce Roy costoyant par son commandement l'Afrique, paruint apres vne longue nauigation au grand fleuve de Zaire, & continuant sa nauigation, descouurit le long de son riuage plusieurs terres, où il trouua les habitans beaucoup plus agreables que ceux des autres pays qui auoient esté descouverts iusques alors. Et pour en pouoir rendre raison plus particulièrement à son Roy il se resolut d'aller à la Cour de ce Royaume, ou estant arriué & receu courtoisement, il se mit à remonstrer la vanité de l'idolatrie, & la grandeur de la foy Chrestienne, & trouua ce Prince si bien disposé, que retournant en Portugal, il mena outre vn Ambassadeur, quelques enfans nobles, afin qu'ils apprissent la doctrine Chrestienne, & fussent bien instruits, puis ayans receu le baptesme, renuoyez en leurs maisons avec quelques Prestres Portugais propres à prescher l'Euangile, & à planter la foy en ce Royaume.

Ces enfans demurerent deux ans en Portugal, & y furent du tout bien entretenus, soigneusement instruits en la doctrine Chrestienne, & baptisez avec grande solemnité. Lors qu'ils furent donc bien confirmez en la Foy, le Roy Iean les renuoya en leur pays avec vne Ambassade fort honorable, enuoyant avec cela trois Peres de l'Ordre de S. Dominique pleins de vertu & d'une singuliere doctrine, afin d'instruire tout ce peuple.

Ceux-cy estans arrivez à Congo conuertirent premierement l'oncle du Roy, avec vn sien fils. Le Roy & la Roynne furent apres baptisez, & ce Prince fit bastir en peu de temps vne belle Eglise souz le nom de Sainte Croix. On brulla cependant vne infinité d'idoles.

Le Roy receut au baptesme le nom de Iean, sa femme & celuy d'Elconor, & leur fils aîné celuy d'Alfonce. Cestui-cy fut excellent en bonté, & non content de sa conuersion, s'employa encor avec vn zele extrême à la conuersion des suiets. Mais il ne faut estimer qu'on puisse seiner la parole de Dieu, ou planter sa croix sans beaucoup de peine.

Ces Peres de S. Dominique, outre la malignité de l'air, & les chaleurs insupportables qui les consommoit, furent encor mal traitez par les Congeois mesmes. Car encor que lors qu'on parla des ceremonies sacrees, & des diuins mysteres, ils se montraient assez dociles & traitables, pource qu'il leur sembloit que les choses qui estoient au dessus de la capacité humaine, estoient plus conuenables à la Maïesté de Dieu; toutesfois quand on commença de parler à bon escient de la temperance, continence, restitution du bien d'autruy, du pardon des offenses receues, & des autres articles de la perfection Chrestienne, on descouurit non seulement de la difficulté, mais encor de la contrariété, & resistance. Le Roy mesme qui du commencement auoit montré tant d'ardeur, se refroidit entierement, & pour ne quitter les angures, & les sortileges: & sur tout la multitude des femmes (qui est vne difficulté vniuerselle entre les Barbares) ne prestoit aucunement l'oreille aux Predicateurs, & les femmes ne pouuans souffrir d'estre chassées ou confinées en quelque lieu par leurs maris, ou d'estre postposées les vnes aux autres, mirent en trouble toute la Cour, & la ville où le Roy faisoit sa demeure.

Ceste troupe estoit poussée à tout ce bruit encor plus par Panse Aquitime second fils du Roy, qui n'auoit voulu recevoir le baptesme; à cause dequoy il naquit de grandes inimitiez entre luy & son frere aîné, qui estoit si affectionné à la religion Chrestienne, & qui soustenoit la cause de Christ autant qu'il luy estoit possible.

Sur ces contrarietez le Roy mourut, & les freres vindrent aux mains. L'issue fut telle qu'Alfonce avec trente-six soldats, inuoquant le nom de Iesus Christ, & celuy de S. Jacques à la Portugaise, deffit son ennemy qui fut mesme pris, & mourut prisonnier en son opinion detestable.

Veritablement Dieu fauorisa Alfonso en ceste guerre avec des miracles tres euidens. Car on dit qu'ainsi qu'il estoit sur le point d'entrer au combat, il vid vne si grande clarté; que ses compagnons & luy l'apperceuant demeurèrent esblouys durant quelque temps, & avec vne telle esperance d'obtenir la victoire, & vne si grande allegresse de courage, qu'il seroit mal-aisé de l'exprimer.

Mais leuant apres les yeux au Ciel, ils virent cinq especes fort luyfantes, que le Roy print lors pour ses armes, & que ses successeurs gardent encor auourd'huy. Les ennemis mesmes confesserent qu'ils auoient esté vaincus, non par le Roy ou par ses soldats, mais par vne femme merueilleusement blanche, qui leur esblouissoit les yeux avec vne splendeur insupportable, & par vn Cheualier, qui avec vne croix de pourpre sur la poitrine, monté sur vn cheual bay les frappoit & portoit par terre.

Après la victoire obtenüe il fit assembler tous les Seigneurs de son Royau-

me, & leur commanda de faire porter en certain lieu tous les idoles, puis les fit brusler sur vne haute montagne. Il regna paisiblement l'espace de cinquante ans, durant lesquels il aduança merueilleusement la foy Chrestienne par son autorité, & par son exemple, & mesme avec la predication.

Le Roy Dom Emanuel n'abandonna pas l'entreprise, veu qu'il enuoya de Portugal en Congo douze Peres de ceux que les Portugais nomment Bleuz, dont le Pere Iean Marien estoit chef, avec des architectes, & des charpentiers & maçons pour bastir des Eglises, & avec vn riche appareil sacré; & le Roy Alfonse enuoya son fils Henry, & plusieurs Princes de son Royaume à Rome, où ils furent receus avec beaucoup de courtoisie. Le Roy Alfonse eut pour successeur son fils Pierre, au temps duquel on mit vn Eunuque en l'Isle de Saint Thomas, qui eut au soing de Congo, où l'on establit en la ville de Saint Sauueur vn College de vingt-huict Chanoines en l'Eglise Sainte Croix.

Le second Euesque fut de la maison royale de Congo, qui alla à Rome, & mourut à son retour.

Pierre eut pour successeur au Royaume François, qui regna touresfois fort peu de temps, & François estant mort, Diego qui estoit son parent luy succeda; & cestuy au temps de cestuy-cy que Iean troisieme Roy de Portugal entendant que le Roy ne se soucioit beaucoup de la religion, & que les marchands, & les Prestres d'Europe n'aidoient pas beaucoup à l'aduancer, ains scandälisoient avec leur mauuaise vie les nouveaux Chrestiens, y enuoya quatre Iesuites pour remettre & redresser toutes choses. Ces religieux estans arriuez premierement à Saint Thomas, & puis à Congo, furent receus du Roy assez courtoisement, & s'estans tout aussi-tost employez au dessein pour lequel ils auoient fait le voyage, l'vn d'eux se mit à enseigner la doctrine Chrestienne, & les lettres à six cens enfans, & les autres allerent prescher par le pays avec vn fruiet inestimable, veu qu'en cinq mois ils conuertirent plus de cinq mille personnes, & bastirent trois Eglises. Mais estans depuis tombez l'vn apres l'autre en de longues & facheuses maladies, ils furent contrains de s'en retourner en Europe.

On fit en ce temps le troisieme Euesque Portugais de nation, qui eut beaucoup de peine à cause de la contumace des Chanoines & du Clergé.

Cependant le Roy Diego mourut, & apres son deceds il nasquit de grands debats sur la succession du Royaume, parmi lesquels presque tous les Portugais qui estoient à Saint Sauueur furent tuez, excepté les Prestres. Finalement Henry frere de Diego obtint la Couronne, & apres luy, qui mourut bien-tost apres en vne bataille contre les Anziques, Aluare son fils regna. Cestuy-cy pour se reconcilier les Portugais fit assembler tous ceux qui se trouuerent espars de tous costez par le Royaume, tant religieux que laiz, & escriuit pour sa descharge au Roy, & à l'Euesque de Saint Thomas.

L'Euesque ayant veu les lettres, passa au Royaume de Congo, & apres auoir donné quelque ordre à la discipline du Clergé, s'en retourna à Saint Thomas, où il finit ses iours.

Il aduint en partie pour l'absence, & en partie pour le deffaut des Euesques, que l'aduancement de la religion fut beaucoup retardé, & mesme elle fut en grand danger de s'amointrir en toures ces contrees, pource qu'vn

nommé François, homme de grande aurorité, tant à cause de sa maison que de ses richesses, commença à dire librement que c'estoit chose vaine de tenir vne seule femme, & en fin abandonna la foy Chrétienne; & fut cause que le Roy perdit beaucoup de sa première ardeur.

On dit que ce François estant mort & enterré en l'Eglise Sainte Croix, les diables del couvrirent vne partie du couuert de l'Eglise, & avec vn bruit espouventable le tirerent hors du tombeau & l'emporterent, chose qui donna beaucoup à penser au Roy: mais il fut encor plus esmeu par vn accident qui survint apres. Car les Giacvas estans partis de leur pays entreirent en grand nombre dans le Royaume de Congo, & vens au cobar avec ce Roy le mirent en fuite, & l'estroyerent tellement, que ne se sentant pas assésuré dans sa ville capitale il abandonna le Royaume, & se retira en vne Isle du Zaire, appelée du Cheual, avec les Prestres Portugais; & les Prinées de son Royaume. Se voyant là réduit à l'extremité, pour ce qu'oultre la perte de ses pays, ses gens mourroient de faim, & se vendoyent pour viure, l'vn à l'autre à fort vil prix, il eut recours à Dom Sebastien Roy de Portugal, & en obtint six cens soldats, avec la valeur desquels il chassa les ennemis du Royaume, & fut remis en son premier estat dans vne année & demie. De son temps l'Euesché de S. Thomas fut donnée à Antoine de Glioue Castillan, qui apres plusieurs difficultez que le Gouverneur de ceste Isle luy mit enauant, fut en fin conduit en Congo avec deux Religieux & quatre Prestres, & maintint quelque temps les choses en estat.

Cependant le Roy Aluare mourut, & eut pour successeur son fils portant mesme nom, qui ne manqua de solliciter Dom Sebastien, & Dom Henry Rois de Portugal, & puis le Roy Catholique, afin qu'ils luy enuoyassent des Predicateurs, & d'autres gens d'Eglise, pour maintenir & augmenter la foy en son Royaume; Et sur ces beaux desseins il vint à mourir, laissant pour successeur vn sien fils, portant le mesme nom d'Aluare.

Au milieu de ces troubles quelques Iesuites passerent en Congo, & se mirent à prescher ce peuple. Ces Religieux ont basti en l'Isle de Loande vne maison, où il demeure six ou sept Prestres, qui vont çà & là, où le besoin les appelle. Car le nombre des baptisez estant fort grand, il y a si peu de gens pour les entretenir en deuotion, que le maunais grain surpasse de beaucoup le bon. L'an 1587 le Roy Aluare, qui pour n'estre pas né de legitime mariage estoit peu estimé de la plus grande partie des siens, voulut pres de sa personne vn de ces Peres, par l'employ & l'aurorité duquel il se mit en reputation, & vint à estre honoré. Et Dieu fauot sa bonne intention, pour ce qu'ayant contre luy vne sienne seur da costé du pere; & vn frere de ceste seur, il donna bataille à ses gens avec vne grosse armee, & se porta si vaillamment au combat, que non seulement il deffit l'armee, mais encor en mit à mort le General. Et apres il ordonna qu'au lieu où il estoit mort on bastiroit vne Eglise à l'honneur de Noire Dame; & pour inciter les autres par son exemple, il fut des premiers à mettre la main à l'œuvre, & avec des Edicts fort favorables il aduance la predication de l'Euangile; & l'entreprise de ces Religieux.



L'ESTAT
DE L'EMPEREUR

DE MARROC

SOMMAIRE.

1. **S**UMMAIRE ET le discours d'un *Aspe* qui comprend deux fameux Royaumes. En premier lieu se presente la *SIFA* ou du Royaume de Marroc: & sa division en sept Provinces. de laquelle est faite une particulière description. Au premierement de la Province d'Hee, son estenduë, ses bornes, & villes principales. 2. Description de la Province Sus, sa situation, ses limites, & ses villes. 3. De Marroc. 4. De Guzale. 5. Ducale. 6. Hascora. 7. Tedlé. 8. Partition du Royaume de Fez en sept Provinces, ses bornes & son estenduë en general. 9. De Tenefme premiere Province du Royaume de Fez & ses principales villes. 10. De la Province de Fez sa longueur & largeur, & ses villes, avec une ample relation de la grande & superbe ville de Fez, ses Mosques & Temples magnifiques au nombre de sept cens, Hospitiaux, Estuës, Colleges, Hostelleries basties en forme de Palais & autres infinis Edifices sumptueux. 11. De la Province d'Algar, ses bornes, ses villes & fortes places. 12. D'Elabat ou Ellabat & ses villes. 13. D'Errif. 14. Garet. 15. Chaux. 16. De la qualité de l'air de ces Provinces & de leur terroir abondant en huyles, miel, cire, sucre, cotton, laines de Cheure dont on fait camelos, peaux de Cheure dont se fait le marroquin: mines d'or. Et quelles maladies regnent en ces contrées. 17. Divers opinions de l'origine & descende de ces Barbares recommandez de toute ancienneté pour la subtilité de leur esprit & grande doctrine & science de la Medecine, excellents en l'art de cheugner à la genette & jeux des Canes, vivans iadis de chair de singe, & s'habillans de peaux de cheure: adorans le Soleil & la Lune comme Dieux. Et leur abominable sacrifice nocturne, auquel les lumieres esteintes, ils paillaient avec le premier feu qui leur venoit en main. 18. Quel est le naturel des habitans de Fez & Marroc & comme ils sont ambitieux, infidoles, coleres, rancoures, soupçonneux, dispeits, mais non de grand travail. 19. De la demeure des Arabes aux Deserts de ces contrées vivans sous des Tentés & pavillons, adonnez aux labourages, à la chasse & à la Pêche. Des habillemens de leurs femmes & leurs ser de & pointures, dont elles ornent leur visage. 20. Mœurs & façons de vivre des Provinces du Royaume de Marroc, & premierement de quelles viandes usent ceux de Hee, leurs mœurs & façons de vivre, &c. 21. Mœurs & maniere de vivre des habitans du Royaume de Fez, & speciallement la civilité de ceux de la ville de Fez, leurs belles Estuës, Hostelleries, trafic de moulins, habitations diverses des Arts mechaniques, & places

où se fait le trafic de chaque sorte de marchandise. Les Ceremonies du Mariage & festins de Noces, la façon de leurs habits, & de leur boire & manger, leurs dances & bals. Leurs festes solemnelles, la façon de leur deuil à la mort de leurs parens. Leurs jeux & exercices ordinaires. La discipline & nourriture de la jeunesse. 22. Des trois sortes de Deuins, Philosophes, Chimistes, Charmeurs & Enchanteurs de ce Royaume. 23. Ses richesses procédans de la fertilité du pays abondant en bleds & fruits, curyon, oranges, sucre, olynes, camelots, marraquins, toilles de cotton: & grand reuenu de leur Prince qui consiste en dîmes & promices des fructs & du bestail: en tailles qu'il exige de chaque arpent de terre, & des personnes qui ont atteint l'age de puberté soit male ou femelle: en Donane & gabelles de Fez, & des autres villes: en successions des biens laissez par les Gouverneurs de ses Prouinces, qu'il prend apres leur mort. 24. Ses forces consistans en gens de guerre & canallerie, & sa gendarmerie de plusieurs sortes, composee de plusieurs parties par la consideration desquelles on peut facilement iuger quel nombre de gens ce Monarque peut mettre en campagne. 25. Quelle est la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc & de Fez: & par quels moyens elle est paruenue à cet Empire. 26. Conseil du Roy & Chambre de Justice establie dans Marroc. 27. De la Creation & Court des Roys des Fez, ses Officiers, Capitaines de Canallerie, Gouverneurs establis en chaque ville, Commissaires ordonnez sur les peuples pour la Justice, Barons gardiens, Pourroyeur, Maître d'Escuyres, Trompettes, Maître de Ceremonies, &c. Et quel ordre ils tiennent, le Roy marchant en campagne. 28. Du Gouverneur, Juges, Gabelleurs, Apocaires & police de la ville de Fez. 29. Du Mahometisme diuisé en plusieurs sectes: Et qui fut celuy qui introduisit la loy de Mahomet en Barbarie. 30. De l'introduction & establisement des Juifs aux Royaumes de Fez & de Marroc: Et le miserable estat des Esclaves Chrestiens de ces Pays.



E viens maintenant à faire le discours d'un Estat qui ne peut demeurer en un estre, & qui a souffert & esprouvé tant de changemens depuis peu d'années, que la chose sembleroit incroyable à celui qui n'en seroit assuré par une infinité de bons témoignages. Ce n'est pas que les estrangers courent tous les iours à sa ruine. Ce sont les Princes d'une maison parvenue à la domination par mille actes meschans & indignes, qui combattent l'un contre l'autre, & se chassent à leur tour. Car Muley Cidan qui est aujourdhuy Empereur de Marroc en avoit esté mis dehors il y a quelques années, & maintenant Muley Cheq qui s'en estoit emparé avec son fils Abdalla est réfugié en Algarbe en Portugal avec quelque nombre de Mores, & son fils Abdalla est maintenant aux montagnes à faire amas d'Arabes, pour venir fondre sur Muley Cidan, & luy faire le mesme tour qu'il a receu. Mais pource que la chose est trop connue, & qu'il s'appreste encor un remuement en ces pays-là, où les affaires seront en perpetuelle incertitude, tandis que Muley Cheq, Muley Abdalla, & Muley Boufers seront en vie, ie quitteray ce discours pour venir au denombrement & à la description des Estats qui sont possédés par ce Prince.

L'Etat du Serif, qui comprend toute la partie de la Mauritanie que les Romains nommoient Tingitane, s'estend depuis le Cap Baiador iusques à Tanger, & depuis la mer Atlantique iusques à la riuere de Muluie, & encor plus outre, & dans cet espace sont les deux fameux Royaumes de Fez, & de Marroc.

Or pour venir à la description du Royaume de Marroc, il est assis entre le mont Atlas, & la mer Atlantique, & tire son nom de sa principale ville qui est ainsi appelée. Ce Royaume est diuisé en sept grandes Prouinces, qui sont Hee, Suz, Guzule, Marroc, Ducale, Hascôre & Tedlete.

La Prouince d'Hee a pour ses bornes du Ponent, & de la Tramontane la mer Oceane, du Midy le mont Atlas, & du leuant la riuere d'Esfuale.

L'une des villes de Hee, & des plus anciennes est celle qui se nôme Tednest, qui est assise en une large plaine & belle campagne, & fut iadis appelée Tamusis, & posée sur le fleuve Tenisit. Elle est bien peu habitée, ou pour mieux dire abandonnée entierement, pource que ses habitans aduertis que les Arabes pratiquoient de vendre la ville aux Portugais voulurent s'enfuyr; mais ne le purent jamais faire tous, ayans une bonne partie passé par le fil de l'espee, enuiron l'an 1514. & Teculet receut pareil traitement qui estoit une ville belle & riche, ayant un bon port de mer, & meilleur trafic que Tednest. Hadechis est aussi maintenant presque du tout ruinée. Le fort d'Heufaguen a eschapé cet orage, mais celui de Tenent ne se peut garantir de tomber entre les mains des Portugais.

Outre ces places vous voyez Tefelget, Tagtess, & Dener, & Culeihat Elmuridin, qui signifie la forteresse des Disciples, à cause qu'un certain heretique en la loy de Mahomet, s'y tenoit avec ses Disciples, y preschoit sa doctrine, & tenoit bon contre le Roy de Marroc: On voit aussi en la Prouince d'Hee la ville d'Iguilinguil assise sur la croupe d'une montagne, où les habitans naturels d'Afrique se fortifient contre les Arabes, avec lesquels ils sont perpetuellement en guerre. En ceste mesme Prouince on voit sur la mer la ville de Tefethné, qui est un bon port de mer, non touuesfois capable des grands vaisseaux.

La principauté de Suz est maintenant erigee en Roiaume, au lieu qu'auparavant que le Seraf se fist Roy de Marroc c'estoit vne particuliere seigneurie. Elle est outre le mont Atlas tirant vers la teire des Negres, c'est à sçavoir sur l'extrémité de ce qui est proprement Afrique. Elle commence à l'Ocean du costé du ponent; & a au Midy les sablons des deserts de Lybie, au Levant la grande riuiere de Suz, & le mont Atlas luy est au Nort, c'est à sçavoir du costé d'Hee.

La premiere de ses villes c'est Mellé; ou Masse posee sur vn Chap que les modernes appellent Cap de Gilon, &c'est vn amas de trois villes assises sur la pointe de ce Capentre, lesquelles passent la dite riuiere de Suz. Cette ville est peu de chose, à raison du mauvais pays où elle est assise. Outre Mellé vous auez la ville de Taijant assise en vne belle & large campagne, & diuisee en trois parties, comme faicte en triangle, ces parties estans separees l'vne de l'autre. Tarudant est aussi vne ville de Suz, où le Lieutenant du Roy de Fez se tenoit; lors que ceux de Fez commandoient à la Mauritanie. On voit encor au Royaume de Suz la ville de Tedsi, assise entre la mer Oceane, & le mont Atlas, & la derniere des places de ce Royaume, c'est Tagaoust, qui est la plus grande des villes de Suz, assise en la campagne; & ayant vn peuple fort riche.

III. La Prouince de Marroc a pour ses bornes du Ponent la montagne de Nchfe qui s'estend vers l'Orient iusqu'au mont Hadimeï, & descend vers le Nort, iusqu'à la riuiere de Tedsi, iusqu'à ce qu'elle se joinct à celle d'Asfinuad, qui la separe du pays de Hee, & est faicte en forme triangulaire.

Outre Marroc elle contient la ville de Tenezze, puis Delgumuba, qui est vne forte place bastie sur vne fort haute montagne, & encluse de plusieurs autres monts & au bas de ce lieu on trouue la source de la riuiere d'Asfinuad. On voit encor la ville d'Imizmif assise sur vn roc du mont Atlas. Elle est assez grande, & a pres d'elle vn passage estroit du mont Atlas appellé Butris, par lequel celui qui veut aller en Guzule est necessairement contrainct de passer. Mais cette ville se despeuple tous les iours & n'est plus si florissante qu'elle a esté.

On trouue en la campagne voisine de cette ville trois chasteaux nommez Tumeglast. Il y a aussi la ville de Tefrast qui est à sept petites lieues de Marroc. Quant à la ville de Marroc, elle n'est plus si belle qu'elle a esté iadis. Et ce qu'on y voit encor de beau c'est le chasteau, & palais Royal que Mansor, ou Almanfor le puissant Roy de toute la Barbarie, y fit bastir aussi grand qu'une assez belle ville. Pres de Marroc on trouue Agmet bastie sur vn costau au mont Atlas, & assise pres du fleue Tanset. Elle est ruinee excepté le fort, où il se tient bien peu de personnes.

IV. Guzule confine avec la Prouince de Suz, & a pour sa borne du Couchant le mont d'Idé, du Nort le mont Atlas, du Levant la Prouince d'Hee, & du Midy la Lybie, & en tout ce pays, il n'y a ville, ny cité, ny chasteau, ains seulement quelques villages & hameaux.

V. Quant à Ducalia c'est vne Prouince voisine de l'Ocean du costé du Ponent, & au Cap dit Vlagium par les anciens, & par d'autres Mont du Soleil; mais les modernes Europeens l'appellent Cap de Cantin, les Mores Gebelehudic. Elle a au midy le fleue de Habid; au Levant le pays de Tedle, & au Nort celle de Tennesue. Il y a peu de villes closes, & celles qui y sont, sont presque toutes tenues par les Portugais, qui prirent de nostre siecle la ville d'Azah, sous pretexte de faire vn magasin pour leur marchandise. Vous auez encor Tie,

qui se rendit presque en mesme temps aux Portugais. Elmedine fut abandonnee de ses habitans, de peur qu'ils eurent des Chrestiens, de mesme que les villes de Centpuis, Subeit, Temera cost, Terga, & Bulahuan, toutes lesquelles furent sacagees, & ruinees quand les Portugais prindrent la ville d'Azamor, assise sur l'emboucheure du fleuve Ommirabili, ce qui aduint l'an 1513. au mois de Septembre sous le regne de Dom Emanuel de Portugal.

La Prouince de Halcora commence aux montagnes de Ducale vers le Septentrion, confine avec l'Ocean du Ponent, avec Tedlé du Levant, & avec Marroc du Midy. Les villes de cette contree sont Alemdin, Tagodast, Eluimua ville moderne, & Bzo ancienne, assise sur vne haute montagne.

Tedlé est la derniere des Prouinces de Marroc, & a pour ses bornes du costé d'Occident la riuiere Quadelhabid, qui signifie riuiere des esclaves, celle d'Ommirabili du Levant, le mont Atlas du Midy, & le pays de Tenefme du Septentrion. Cette contree a la figure comme en Triangle, faisant sa pointe vers le Midy, & s'elargissant du costé du Nord. La principale ville de cette Prouince est Tesza ville ancienne, & qui prend son nom de certaines pierres ainsi nommees, dont toute la ville est bastie. Elle est bastie sur la riuiere de Deymé. Pres de cette ville on voit celle d'Elfza, bastie sur le fleuve Ommirabili, dans lequel entre celui de Deymé, & tous deux sortent du mont Atlas.

Cette ville est sous la Iurisdiction de la precedente. On voit apres Chichite, qui a long temps soustenu la guerre contre le Roy Fez, & la derniere place est nommee Eithiad, abondante en toute sorte de viures.

Pour le regard du Royaume de Fez, il est diuise en sept Prouinces, qui sont Tenefme, Fez, Azaghar, Elhabet, Errif, Garet, Elchaut, chacune desquelles fut autemps passé vne seigneurie particuliere, comme aussi Fez estoit vne simple Iurisdiction iusqu'à tant qu'un certain Marin l'erigea en Royaume.

Tout ce Royaume a pour ses bornes du Couchant la mer Atlantique, & de ce costé il s'estend du fleuve Ommirabili, & de la ville d'Azamor iusqu'à la ville de Zanger; du Nord le Destroit de Gibraltar, & la mer Mediterranee, & en partie aussi l'Atlantique; du Couchant la riuiere de Mulue, & du Midy le Royaume de Marroc.

La Prouince de Tenefme commence sur l'Ocean Atlantique du costé d'Occident; & ses habitans sont ceux que Ptolomee nomme Cauucs. Ses autres bornes sont du costé d'Orient le fleuve Buragrag, & du Nord l'Ocean, de mesme que l'Ouest, ou du Ponent, ainsi que nous auons desja dit. Ce pays est plus long que large, veu qu'il a quarante lieues de long, & de l'Atlas à l'Ocean seulement. Ce fut jadis la fleur de toute la Mauritanie Tingitane; veu qu'elle contenoit plus de quarante villes, & plus de trois cens chasteaux, & villages.

La premiere ville de cette Prouince est Ampa, que les Romains ont jadis bastie sur le bord de la mer Oceane. Elle est a treize lieues du mont Atlas, & a presque entierement esté ruinee par les Portugais; & assez pres de là on voit la ville de Mansor, qui a esté traitée comme la precedente.

On voit aussi assez pres d'un petit fleuve nommé Guirla, la ville d'Adendum, le long des murs de laquelle passe vne grande source d'eau comme vne estang. La ville est ruinee comme le reste de celles de Mauritanie, qui essayèrent la fureur de la guerre, lorsque les Mahometans se battirent sur les differens des Docteurs de leur faulce loy.

On trouue sur ce costé la ville de Tegyst, habitée seulement d'un pauvre

peuple, & de quelques mareschaux, que les Arabes contraignent de s'y tenir à fin de travailler pour les laboureurs qui cultiuent la terre. Car les Arabes en sont maîtres, ou pour mieux dire les plus forts y commandent, & ce pays est comme terre de conquête. On voit encor sur le riuage de la mer la grande ville de Rabat, ou Rubut, dont le Roy Mansor, ou Almanfor fut fondateur. Elle est assise sur l'emboucheure du fleuve Burugrug, & n'est plus rien au regard du passé; veu qu'il n'y a pas cinq cens maisons peuplées, au lieu que du temps de Mansor elle estoit des plus peuplées d'Afrique. Il n'y a maintenant en son enclos que des jardins, vignes & prairies.

Entirant tousiours vers le Destroit de Gibraltar on trouue Salâ, qui porte le nom ancien, quoy que les Barbares l'appellent Zalâ. Il y a vn Palais qui seruoit pour la sepulture des Roys du pays, & des Princes de leur sang. Apres Zalâ vous voyez les ruynes de fanzarâ, bastie sur le fleuve Subu, qui retient encor son ancien nom. Assez pres de Fanzare on voit Mahmore, ou Marmorâ, enuiron à demie lieuë de la mer, deuant laquelle fut deffaitte l'armee des Portugais par le Roy de Fez, quoy que les Chrestiens tinssent la place, laquelle ils furent contraints de quitter par le peu d'intelligence qui estoit entre les Generaux des armées des Roys de Portugal, & de Castille.

Vous auez le long de cette riuere la ville de Mecnâse fort peuplée, & assise en belle campagne, loïn du mont Atlas enuiron six ou sept lieuës, & de Zalâ enuiron vingt cinq & quinze ou seize de Fez. Elle est assez grande & forte, & a ses rues larges, & de l'eau en abondance par le moyen d'vn aqueduc, qui montre assez qu'elle se ressent de l'ancienne diligence des Romains. Il y a encor les villes de Gemiha Elchman, Camis Meigara, & Bambaïl, qui sont tuynées, & la dernière appartient aux Prestres Mahometans. Mais on trouue encor la ville de Tefelsel bastie sur la campagne sablonneuse entre les riuieres d'Oder, & de Bar, & à cinq petites lieuës de la mer.

La Prouince de Fez, s'estend vers le Levant, depuis la riuere de Buragraga, iusques à celle d'Inaue, qui est enuiron l'espace de cent milles, du Nort la riuere de Subu, du Midy le mont Atlas. Là est la grande & surperbe ville de Fez nommée Sylde par Ptolomee. Elle fut premierement diuisee en deux, y en ayant vne partie de chaque costé du fleuve, & chacune ayant son Seigneur, & Mosti de la secte de Mahomet. Mais le Roy de Luntanâ saccagea ces deux villes, mettant à mort les Mostis, & des deux n'en fit qu'vne seule ville.

Or pour en faire la description, Fez est vne fort grande ville, & à present la plus grande de toute la Mauritanie. Elle est assise presque de tous costez sur des montagnes & collines, de sorte qu'il n'y a que le cœur, & le milieu de la ville qui soit en plaine. L'eau y entre de deux costez, à cause que la riuere se diuise en deux canaux, l'vn desquels vers le Midy arrose les murs de la nouvelle ville de Fez, & l'autre qui est vers le Ponent laue les rues de la vieille. Puis l'eau estant dans la ville, il y a plusieurs canaux pour la conduire par les maisons du Roy, des Seigneurs, & des citoyens, & pour le service des Mosques & Hospitaux, dont il y a vn fort grand nombre, & pres desquels il y a des lieux qui seruent à retenir l'eau, afin que les rues estant sales on desbonde les canaux de ces referuoirs, & que par l'impetuositè de l'eau les ordures en soient emportees. Toutes les maisons de Fez sont presque basties de brique, & richement peintes d'azur, & d'autres couleurs en feüillages & arbrisseaux.

Il n'y a logis qui n'ayt sa court, autour de laquelle ils bastissent, faisant

des galeries pour aller d'un corps de logis à l'autre, & n'y a maison qui n'aye vne tour bien haute, & dedans plusieurs petites chambres, bien aérées ou les femmes se vont promener estans lassées de la besongne.

Il y a environ sept cens temples ou oratoires, entre lesquels on en conte so. magnifiques, & superbement bastis. Il n'y a Mosquee ny chappelle qui n'aye sa fontaine & vne tour pour crier Alà. La principale Mosquee de Fez se nomme Carruën qui est merueilleusement grande; veu qu'elle a environ vn mille & demy de tour, & trente & vne porte pour y entrer. Il y a trente-huict arcs en sa voûte en longueur, & quelques vingt en largeur, & tout autour on voit plusieurs portiques, qui seruent comme de magazins pour y garder l'huyte, les lampes, & autres choses necessaires à la Mosquee, veu qu'il n'y a arc où l'on ne voye vne lampe allumee, & l'on fait estat que toutes les nuicts il y en a neuf cens qui esclairent. Au cœur de ce temple il y a de grands vases de bronze, où ils tiennent vn nombre infiny de lampes allumees. Ceste Mosquee a deux cens escus de reuenue tous les iours. Il y a dauantage dans Fez deux fort beaux Colleges outre beaucoup d'autres, qui sont tels qu'on dit que le Roy Habu Henon despendit quatre cens quatre vingt mille escus à en bastir vn seul. Il y a aussi force hospitaux & estuues qui ne cedent nullement en beauté aux Colleges. Il y a aussi plus de deux cens hostelleries à Fez, qui ressemblent à des Palais, où logis de quelques Princes.

On y voit aussi plus de 400. moulins qui appartiennent pour la pluspart aux Colleges & aux Mosquees: & la place des marchands est close de tous costez comme vne ville.

Pour le regard de la nouvelle ville de Fez, elle est toute ceinte de belles, fortes, & hautes murailles, & est bastie en vne assez grande plaine pres de la riuere, & loing de l'ancienne ville environ demy lieuë, entre le Poent & le Midy. Il passe entre les deux murailles vne partie de la riuere, à sçauoir du costé du Septentrion où sont les moulins, & l'autre partie se fend encor en deux bras & canaux, l'un desquels passe entre les deux villes, du costé de la forteresse, & l'autre le long de quelques vallons, & iardins qui sont pres de l'ancienne ville. Iacob fils d'Ahdulach premier Roy de la famille de Marin diuisa ceste ville en trois, mettant en la premiere partie son Palais, & celuy de ses enfans & freres. En la seconde on ne voit guere que les Escuyers du Roy & plusieurs hostels, & maisons pour les Capitaines & autres de sa suite, & entre ces deux murs fut dressé le corps de garde des soldats destinez pour la suite de la Cour, & deffence de la personne du Roy, comme aussi là mesme il y a vn logis pour le Gouverneur de la ville. La troisieme seruoit encor à la garde du corps du Roy, & pres de là est le lieu où l'on bat la monnoye, & où l'on marque tout l'or & l'argent qui est mis en œuvre.

Quant aux villes de ceste Prouince on y voit Macarmeda assise sur le fleue Inauen en vne belle campagne; mais elle est toute presque ruynee hors mis les murailles. A trois lieuës de Fez est Bauie sur la mesme riuere: mais les guerres ciuiles l'ont ruynee. Sur le mont Zarbon on voit la ville de Gualili, qui fut ruynee par les Africains, & rebastie par Idris qui y est enterré, & honoré comme quelque saint homme. On voit assez pres de là vne autre ancienne ville nommée le Palais de Pharaon, combien que les Egyptiens n'ayent iamais eu commandement sur ceste Prouince. On trouue apres Maquille ancienne place, puis les villages de Benignariben & Afeis.

La Prouince d'Asgar a pour ses bornes du costé du Nott l'Ocean, du Con. xi.

chant la riuere de Baragrag, nommee Lix par les anciens, du Leuant les monts de Cumere, & vne partie de Zarbon, & Zelag, qui la separent du pays de Fez: & du Midy la riuere de Bunazar. Elle a quarante lieux d'estenduë en longueur & enuiron trente en largeur.

Les villes & places de cette Prouince sont Giemba, qui fut fondee par les anciens Africains, & n'est rien à present, veu qu'il n'en paroist autre chose que les fossez. Sur la mer on voit Larache, ou Laras, bastie sur la riuere de Luccus, dont le port est bon, bien que son entree soit fort difficile. On trouue apres la ville bastie par Mansor Roy de Maroc nommee Casar Elcabir, qui signifie grand Palais de la fondation.

XII.

La Prouince d'Elhabet, ou Ellabat, ou Habat a pour ses bornes du Nott l'Ocean, du midy la riuere de Guargà, du Leuant les montagnes voyfines du Destroit de Gibraltar, & du Couchant les marescages d'Asgar. Ce pays est de plus grande estenduë que celui d'Asgar. Ses villes sont Exagen assise sur la croupe d'une montag. ne voisine du fleuue Guargà, ou Zuerga, & loing de Fez trente cinq lieux. Les Portugais vont faire leurs courses iusques là, & pour cette cause les habitans y tiennent ordinairement quatre cents cheuaux en garnison. Sur la mesme riuere on voit la ville de Banitendé, qui est peu habitee, & assez pres de la Mergo; puis Tansor, Agla, & Narangia; & apres Basra qui n'est maintenant qu'un desert: bien que ses murailles ne soient ruinees. Il y a apres Hornar autres fois bien peulee; mais deshabitee depuis que les Portugais tiennent ceste coste.

XIII.

Le pais d'Errif commence du coing du Destroit de Gibraltar vers le Ponent, & va tirant au Leuant iusqu'au fleuue Nochor, nomme Molochar par Prolo mee, qui est l'espace de plus de soixante & dix lieux. Il y a pour borne du Midy le mont Atlas vers la riuere de Guargà qui est le terroir du pais proprement appelle Fez: & du Nott il a la mer Mediterranee. Il y a peu de villes, mais un fort grand nombre de villages. La premiere ville est Terga, puis Belis, assise entre deux montagnes, qui a un bon port. Pres de là on voit les villes de Tegassa, Gebba, & Mezemme assise sur une montagne.

XIV.

La Prouince de Garet confine du Leuant avec la riuere de Muluie, & partie du pays de Chauz, du Ponent avec la riuere de Nacor, & partie de la contree d'Errif, du Midy avec les monts voyfins des deserts de Numidie, ou Biledulgerid, & du Nord avec la mer Mediterranee, duquel costé elle regarde l'Isle Formentiere, & l'ancien Royaume de Valence. Elle a enuiron 25. lieux de long, & 20. de large. Ses villes, & places plus considerables sont Tezzotà, assise sur un costau vers lequel il n'y a accez que d'un costé, puis la ville de Miggeo, & encor sur la mer vne autre place nommee Iassarin, place moderne; & fondee par les Mahometans sortis de la race de Marin. Et toute cete Prouince de Garet est diuisee en trois parties: en l'une desquelles on voit les villes, en l'autre des montagnes, & en la troisieme le desert qui s'estend depuis la mer Mediterranee iusques au desert de Chauz.

XV.

Chauz derniere Prouince du Royaume de Fez en contient presque la troisieme partie, veu qu'elle a de long 190. milles, c'est à scauoir depuis la riuere de Zha du costé du Leuant, iusques à celle Gurguigara du Couchant, & sa largeur est de 170. milles. Car elle comprend toute la partie du mont Atlas qui regarde la Mauritanie, & vne bonne partie de la plaine, & des montagnes limitrophes de la Lybie.

On met entre ses villes Teuert assise sur vne colline qui se trouue en vne large campagne. Elle est toute enuironnee de deserts. On void encor les murailles d'Hadaggia qui est comme vne Isle entre les riuieres de Mululo, & de Muluie. On y void aussi la ville de Dubdu qui porte le nom ancien de sa montagne. On trouue apres la ville de Teza, forte & riche assise en la campagne au bas de la montagne de Durdu, sur la riuiere de Mululo. C'est comme l'vniuersité des pays voisins, & il y a des Colleges comme à Fez. On y void encor entre les montagnes deux villes, dont l'vne est nommee Sofroy à demy ruinee, & l'autre Mezedaga. Pres du mont de Cunaigel Gherben, qui signifie passage des corbeaux on void la petite ville de Tezergue suiuite aux Arabes, qui en ont ruiné vne autre apres qui se nommoit Vmen Iunaibé.

QUALITE'.

PARLANT generalement du Royaume de Maroc, il abonde en bleds, XVI. fruiçts, huiles, miel, cire, sucre, & laine de chevres, de laquelle on fait des canelots, de mesme que des peaux des chevres on fait les marroquins, qui prennent le nom du Royaume où ils se font. Il est arrousé des riuieres de Tensist, & Ommirabih, qui viennent du mont Atlas: mais celle de Tensist sort au territoire de Maroc, & reçoit les riuieres de Sifemel & Naffi. Et quant à Ommirabih il prend sa source en des montagnes fort hautes, du costé que la Prouince de Tedles confiné avec le Royaume de Fez.

Mais afin de dire en particulier la qualité de ce pays, comme n'estant par tout de mesme sorte, il vous faut sçauoir que la Prouince d'Hee a vn pays aspre, pierreux, plein de hautes montagnes, & de force bois, & toutesfois qu'il a beaucoup de vallons, & de petites riuieres. Il abonde en orge, millet, & miel, dont les habitans se nourrissent sans faire estat de la cire: mais il n'y faut parler de froment. Il y a d'vne sorte de fruiçt qu'ils nomment Arga, qui ressemble aux oliues, mais son arbre est espineux, & de ce fruiçt ils font de l'huile de peu de valeur, duquel ils se seruent à apprester leurs viandes, & ils en mettent aussi aux lampes. Il y a force venaison, comme cerfs, chevreux, & ils ne manquent aussi de lièvres. En la montagne Dementerà qui est vne partie du mont Atlas il y a force fer. Les Lentisques & les buis croissent fort grands, & viennent en grand nombre en ces montagnes.

En la contree de Suz, & le long de sa coste on trouue grande quantité d'ambre fin, & le terroir de la ville de Tejeut est gras, fertile, & abondant en orges, fromens, & autres grains. Il y croist aussi assez grande quantité de sucre, que les habitans ne sçauent pas bien cuire ny affiner, qui est cause qu'il est noir. Il y a aussi de l'or & vn peu d'argent, & c'est là qu'on accoustre les marroquins. Pres de Tarodant les Arabes ont leurs pastiz pour la nourriture de leurs bestes. Le terroir de la ville de Teldfi est fertile en grains, en sucre, & en pastel. Il vient aussi de fort belles figues au pays de Suz, de mesme que des pesches & des dattes, veu qu'il y a en beaucoup de lieux vn grand nombre de palmiers, mais les dattes n'en valent guere.

Il y a des mines d'or en la montagne de Halem, à raison de quoy les habitans sont continuellement en debar & guerre.

La Prouince de Maroc abonde en toute sorte de grains, en bestail, fruiçts & bonnes eaux. Mais les montagnes qui sont fort froides y sont aussi steriles, &

il n'y croist guere autre chose que de l'orge. Il est vray qu'il y en a peu, & toute ceste Prouince est presque vac plaine continuelle, selon le tesmoignage de Leon d'Afrique.

Guzule produit grande quantité d'orge, & nourrit force bestail. Il y a pareillement des mines de fer & d'airain.

Quant à Ducale il y a quelque bon pays, mais c'est tout ce qu'il peut faire que d'entretenir ses habitans de ce qu'il produit. Il y a vn lac pres du Mont-verd qui nourrit de poisson toute la contree.

Hascote abonde merueilleusement en huile & en chevres, du poil desquelles on fait les camelots, ainsi que des peaux les marroquins.

Les champs y sont de fort grand rapport, & l'on y trouue vn grand nombre de vergers pleins de toute sorte de fruiçts. Les orangers y croissent extremement, & les vignes y portent des raisins rouges, dont les grains sont aussi gros que des noix. Il y a icy semblablement grande quantité de miel, & force belles & bonnes figues. Il y a aussi en quelques lieux des mines de fer.

Quant au pays de Tedles la campagne porte toute sorte de biens necessaires à la vie, & ses costaux abondent en orge, & nourrissent grand nombre de chevres.

Quant au Royaume de Fez l'air y est en quelques lieux bien temperé, & en d'autres vn peu fascheux. Et combien que le pays soit entierement aspre en beaucoup d'endroits, & qu'il y ait detres-froides montagnes, & quelques deserts, toutesfois à le considerer generalement il est fort fertile, mais en vn lieu plus, & en l'autre moins. Car il abonde tellement en grains & en fruiçts, qu'il cede pour ce regard à bien peu d'autres. Il y a aussi beaucoup de vignes & d'oliviers, & grande quantité de figues & d'amandes, de mesme que de coton. Il nourrit aussi force bestail, tant à corne qu'autre. Il y a force cheuaux, & vn grand nombre de chameaux, de chevres & de lièvres. Mais venons à considerer particulierement toutes ses Prouinces.

La Prouince de Fez est entierement pleine, & l'air y est fort temperé. Il y a grande quantité de cheuaux, & vn si grand nombre de moutons, brebis, & semblables animaux, que non seulement elle en a pour sa prouision, mais en cor en fournit toutes les montagnes de Gumer. Il y a fort peu de forests, & nonobstant cela on y void grand nombre de chevres, & de lièvres. Il y vient aussi grande quantité de coton.

En la Prouince de Temeshe qui est presque toute plaine, & d'assez bon rapport, il y a le long de la riuiere Oder de grandes & espaisles forests pleines de lyons les plus farouches presque de toute l'Afrique; tellement que ceux de Tefelsel n'osent sortir qu'à grosses troupes; & les voyageurs estans contraints de demeurer quelquesfois en la campagne la nuit, se retranchent & font le guet par necessité, s'ils ne veulent seruir de pasture à ces bestes.

La Prouince d'Azgar est grosse & fertile, assise en vne plaine & large campagne. C'est de ceste region que ceux de Gumer tirent des viures. Le pays est fort agreable, & l'air des plus sains. Il y croist grande quantité de coton, & l'on y void mesmes choses qu'en la Prouince de Fez.

Quant au pays d'Elhabat il est merueilleusement fertile, & produit toute sorte de fruiçts. Toutesfois le terroir de Tanger n'est guere bon si ce n'est en certains lieux, où il se trouue quelques fontaines, ou l'on a dressé des iardinages, & le reste n'est rien que sable.

Il y a force montagnes, & entre les autres huit, c'est à sçauoir Rabonà, Bemifencart, Beniharos, Chebib, Benichessen, Angera, Quadrez, & Beniguedarfeth, qui sont toutes extrêmement fertiles, & entre les montagnes de ce pays il s'en trouue de merueilleusement hautes, & de fort difficile accez.

Le pays d'Errif est entièrement aspre, & plein de montagnes fort froides, ou il y a de grande solitudes, garnies d'arbres fort espais, qui sont beaux & droits au possible. Il ne produit point de forment, mais il a grande abondance de vignes, figues, oliues, amandes. Il y a fort peu de bœufs, & de brebis: mais on y void vn grand nombre de chevres, d'asnes, & de singes.

Le pays de Garet est sec, sablonneux, & de s'agreceable, & presque semblable aux deserts de Numidie, & ces deserts sont entièrement sans eau. Il s'y trouue force bestes farouches de diuerses sortes, qui causent que ceux qui doiuent passer par là n'oseroient le faire qu'ils ne soient en grosse compagnie. La montagne de Sahid qui est abonde en fer, & en orge, & au mont de Guardan il y a force cheuaux.

Pour le regard de Chauz, c'est vn pays aspre & raboteux pour la plus grande partie, & il y a aussi force deserts.

La montagne de Dubdu est fertile à meruelles, à cause du grand nombre de fontaines qui en coulent. Mais ceste fertilité n'est que pour le fait des iardinages, veu qu'il faut que ceux du Dubdu aillent querir les autres viures au terroir de Tezze, ou l'on trouue de fort bons vins, & abondance de toutes choses nécessaires.

Au mont de Magara qui est pres de Tezze il y a force bocages, & vn bon terroir où l'on trouue assez de grain, & de lin, comme aussi de l'huyle, & des troupeaux, principalement de chevres. Au mont de Gauara on trouue grand nombre de leopards, & de singes dans les bois & ailleurs, des lins, & des orges en abondance. Au mont Baronis il croist des raisins, mais les habitans qui ne boient point de vin ne prennent pas peine à y multiplier la vigne. Le mont de Guertenagé est haut & difficile, mais abondant en grain, lin, huile, citrons, & coings. On void au mont de Gueblen de neiges tout le long de l'année. Celui de Iefferen a grand nombre de mines de fer, mais il n'y croist chose aucune pour la nourriture des hommes. Le mont de Selelgd est garny de pins, & de fontaines, & plein de lyons, de leopards, & de singes. Au mont Beni Merafen il y a force asnes, & forces cheuaux, & de la vient qu'on y void vn grand nombre de mulets.

Mais afin de conclure ceste partie, & de dire tout ce qui est de la qualité de ces deux Royaumes, apres les auoir considerer l'vn apres l'autre, il sera bon de dire maintenant en gros tout ce qui est nécessaire pour auoir vne cognoissance generale des deux tout ensemble.

Le dy donc que tout le pays qui est entouré du mont Atlas participe plus du froid que du chaud, & qu'il y a assez de fruits & de grains, excepté du froment; mais on n'y trouue guere de bonnes eaux. Le mont Atlas est froid, & tousiours chargé de neige, & les valons qui en sont voisins sont fort fertiles, mais plus du costé de l'Océan que de la mer Mediterranee. Le froid commence en ces pays en Octobre, mais plus avec pluyes, que gelees, & l'on n'y a froid que le matin.

Le temps est inconstant en Feurier, les vents y sont vehemens au mois de Mats; & toutesfois du tout nécessaires pour les grains, & aussi pour les

aires. Mais en Aueil tout se va aduançant: de sorte qu'à la my-May on y mange des figues meures; & en Juin des raisins, & entre Iuin & Iuillet les pommes, poires; prunes; & autres fruits semblables sont en leur saison & maturité. En Octobre on recueille les coings, grenades, & certaines pommes, & en Nouembre le soliues. Depuis la fin de Feurier iusques en May il y fait le plus beau temps qu'on puisse voir: toutesfois s'il ne pleut depuis le 25 d'Aueil iusques au cinquiesme de May, l'on n'espere point de bonne année, & les habitans appellent ceste pluye Nafan, comme qui diroit eau beniste. L'Esté y est chaud au possible, le temps estant toujours sercin, & s'il y pleut ceste eau n'est nullement saine, & cause d'horribles fievres, qui font mourir beaucoup de personnes. Les maladies qui regnent ordinairement en ces contrees, sont des douleurs de teste, mal aux dents, & à l'estomac, la teigne aux enfans, de grandes coliques ordinaires, des sciaticques, & la goutte, & encor tous sont suiets à estre galeux: & le pis est que la grosse verolle y est si ordinaire, & s'attache tellement par tout, qu'il n'y a ville en Barbarie, où la plus grande partie des habitans n'en aye esté atteinte.

MOEURS ANCIENNES.

XVII.

LE pays de Barbarie a esté desoué d'habitans durant plusieurs siècles, de mesme que la Numidie. A raison dequoy quelques vns disent; que le peuple de ces contrees a tiré son origine de ceux de Palestine, qui y firent leur retraite estans chassés par les Assyriens. Quelques autres disent que ces Barbares sont descendus des Sabéens, peuples de l'Arabie heureuse, auant qu'ils fussent chassés par les Assyriens, ou par ceux d'Ethiopie. Les autres ont opinion qu'ils sont sortis de quelques habitans d'Asie, qui s'enfuyrent premierement en Grece, estans chassés par leurs ennemis de leur patrie, puis estans encor poursuivis par les mesmes au lieu où ils s'estoient retirez vindrent en Barbarie & s'y arresterent, laissant leurs ennemis en Grece. Il y a eu autresfois de tres-excellens personnages, & fort doctes en ces contrees, & ce peuple estoit extrêmement civilisé. Car entre les Mahometans on ne scauroit assez louer les Roys Almansor, ou Mansor, Marin, & Huceph, hommes excellents en leur superstition, du regne desquels ont floré les plus fameux Medecins & Philosophes d'entre les Arabes, comme Auicenne, Rasis, Albumazar, & Auertoes, & autres en grand nombre, tous nourris par les Roys de Marroc, qui tenoient la Barbarie, & vne partie des Espagnes. Les Colleges qui sont encor en quelques villes montrent assez combien d'estat ils ont fait de la doctrine. Au reste il n'y auoit nation qui fust autresfois plus gentille pour inuenter mille galanteries pour les tournois, & choses semblables. Ce furent eux qui les porterent en Espagne, & qui les practiquerent avec tant d'esprit & de gentillesse, que les Romains sont demeurés tous pleins de semblables choses. Ils y porterent la façon de cheuaucher à la genette, & d'eu des années; auquel ils exercent encor. Ils se rendirent redoutables à tous leurs voisins, & monstre rent en tous lieux combien ils estoient pleins de courage. Quelques anciens Auteurs ont dit à bon droit qu'ils auoient les changemens & choses nouvelles. Ils se nourrissoient autresfois des singes qui se trouuent en leurs montagnes, & ne portoient au res habits que des peaux de chèvres. Ils immoloient au Soleil & à la Lune; & entretroient leurs mœurs.

A Ham Lisnan qui est au pays de Chauz, ils s'assembloient en certain temps de l'année au commencement de la nuit, & ayans fait leur sacrifice, ils esteignoient les luminaires, & chacun empoignoit la premiere femme qu'il rencontroit, & en prenoit son plaisir: & il estoit defendu à celles qui se trouuoient à telle feste, de coucher d'un an avec leurs marys: & ce qui sortoit de cét accouplement estoit nourry par les Prestres du Temple.

M O E V R S D E C E T E M P S .

AVANT que de considerer particulièrement les mœurs de chacun de ces peuples, il sera bon de parler de tous en general, & de discourir aussi des Arabes qui se tiennent en vne bonne partie de ces Prouinces. XVIII.

Les habitans de Fez & de Maroc sont vn peu bazanz, mais les vns plus que les autres. Ces peuples ont presque mesmes mœurs que les Arabes, toutesfois ils sont vn peu plus ciuils. Ils sont conuoiteux d'honneur autant que gens qui soient au monde. On ne scauroit voir vn peuple plus inconstant, ny pareillement plus rusé. L'infidelité y est pratiquee autant qu'en lieu de la terre. Il n'y a rien de plus cholere que les habitans de ces pays, qui sont aussi grands vanteurs, pleins de soupçon, & ialoux tout ce qui se peut. Duntage, ils sont merueilleusement agiles & dispos, principalement aux combats qui se font à cheval, où ils se montrent aussi prompts que l'on en puisse voir: mais ils ne peuvent supporter guerre long-temps le travail, & leur naturel est d'acheuer promptement ou de quitter tost vne besongne.

Voilà leurs mœurs generales esbauchées, & auant que de venir aux particularities ie vay dire quelque chose des Arabes qui viuent & demeurent parmy ces peuples.

Ces gens se tiennent communement aux deserts, nourrissans leurs cheuaux, chameaux, & grand nombre de bestail, duquel ils fournissent les terres voyfines. Ils sont fort puissans, tant à cause de leur valeur & adresse que de leur nombre: mais ils sont fort mal armez. XIX.

Ceux qui demeurent pres du mont Atlas, & entre iceluy & la mer Mediterranee, sont les plus aysez & plus riches de tous, s'habillent proprement, sont bien montez, ont de plus beaux & plus grands pauillons que les autres (car ils viuent sous des tentes) & ont des cheuaux plus gras & plus polis, mais non si polis que ceux des deserts de Numidie.

Ces Arabes sont adonnez au labourage, & habitent en vn pays fertile, recueillent abondance de grains, & ont vne infinité de troupeaux, & des bœufs sans nombre; & pour ceste cause il faut que de iour à autre ils changent de place, & remuent leurs pauillons pour chercher nouveau pasturage, & ceux-cy vsent d'vne assez grande liberalité & courtoisie à l'endroit des estrangers qui passent par leur contrée, au lieu que les autres Arabes leur sont fort cruels. Quelques vns de ceux-cy payent tribut à l'Empereur de Maroc: les autres ont esté long-temps sans recognoistre aucun Seigneur, & sans payer aucun tribut: mais depuis que les Portugais ont tenu Azamor, & Asaphi, ils sont contraincts de receuoir loix d'eux.

Au reste ils sont fort adonnez à la chasse, si bien qu'ils nourrirent force chiens, & bien qu'ils logent courtoisement les passans, si sont-ils si accoustumez au larcin, qu'on ne se peut presque garder de perdre quelque chose: mais

il ne s'y parle aucunement de toucher aux perſonnes. Ils ſont fort addonnez à la Poëſie en leur langue, qui n'a plus ſon ancienne naïfueté, & toutefois ils ont vne grace ſinguliere en leurs vers, & ceux qui les ſçauent mieux faire, ſont veuz de bon œil de leurs chefs, recogneus & récompencez de leur gentilleſſe. Quant aux femmes des Arabes, elles ſont allez bien veſtuës à la mode du pays, ayans pour habit des chemiſes noires à grandes & larges manches, ſur leſquelles elles portent comme vn drap de meſme couleur, ou de bleu Turquin, & elles s'endolopent ſi gentiment de cecy, le métrant en pluſieurs plis, qu'elles viennent à le joindre ſur les eſpaules, & à l'attacher avec des agraffes d'argent faiçtes fort proprement. Elles ont aux oreilles des bagues d'argent, de méſme qu'aux doigts, & ſe ceignent les iambes de petits cercles de méſme eſtoffe, cōme font les autres femmes d'Afrique. Elles portent encores de petits maſques de toile, où il n'y a ouuerture que pour les yeux, de peur de tenter les hommes, tant elles ayment à viure honneſtement: & ſi toſt que ces femmes voyent quelqu'un qui n'eſt de leurs parents, elle ſe couurent le viſage, & ne le veulent entretenir en aucune ſorte: mais deuant leurs parents, ou leurs marys elles tiennent la face deſcouuerte. Les Arabes allant d'un lieu à l'autre, meinent leurs femmes ſur des chameaux, & en certaines ſelles couuertes de quelques tapis, afin que le chaud ne les offence: & ces ſelles ſont faiçtes en telle ſorte, qu'il n'y peut demeurer qu'une femme ſeule; & lors meſme qu'ils vont à la guerre, où le propre iour de la bataille ils ont avec eux leurs femmes pour les encourager au combat. Ces femmes auant que d'aller vers leurs marys, ſoit le iour de leurs nopces; ſoit en autre temps pour coucher avec eux, ſe peignent le viſage, le ſein, les bras & les mains avec certaine couleur azurée, leur eſtât aduis qu'elles ſont fort gentilles en ceſte ſorte, & elles tiennent ceſte couſtume des premiers Arabes qui entrerent iadis en Afrique, & ceux-cy l'apprirent des Africains, bien qu'à preſent les villes de Barbarie qui ſont naturelles du pays, n'imitent ceſte façon de faire, ains leurs femmes ayment à ſe maintenir en leur couleur naturelle. Il eſt vray que quelquefois elles ont certaine peinture noire faite de ſumme de noix de gale & de ſaffran, avec laquelle elles ſe peignent les iouës en rōd, & les ſourcils en formé de triangle, & ſe mettent ſur le menton quelque choſe qui reſſemble à vne ſeuille d'oliuier, & cecy eſtant loué par les Poëtes Arabes en leurs chanſons amoureuſes, il n'y a grād perſonnage Africain qui n'en vneille porter par gallantife. Mais il faut ſçauoir que ces femmes n'oſeroient porter ceſtard que 2. ou 3. iours, ny paroître deuant leurs parents en cēt equipage, à cauſe que cela ſent la courtiſane. Elles en donnent ſeulement la veüe & le plaiſir à leurs marys pour les inciter à l'amour d'autant que ces femmes en ayment fort le deſuiçt, & il leur ſemble que leur beauté reçoit vn grād eſclat de ceſtard. Mais c'eſt allez parlé des Arabes, vnons maintenant aux mœurs des Prouinces du Royaume de Martoc.

xx.

Ceux de la Prouince d'Heez mangent du pain d'orge fait ſans leuain, cōme des gaſteaux, & le cuiſent en des poëſſes de terre, pareilles à celles où les Italiens font cuire leurs tourtes ſur l'atre eſchauffé: car il ſ'en trouue bien peu qui cuiſent leur pain au four comme par deçà. Ils viennent encores de farine d'orge trempée, & remuée dans de l'eau chaude, comme qui ſeroit de la boüillie, y mettant de l'huyle, ſinon en Eſté, & au Printemps, qu'ils la font cuire dans du lait, y mettant auſſi du beurre en lieu d'huyle. Ils n'ont ny nappe, ny ſeruiette, & ſe ſeruent en leur lieu de quelques nattes qu'ils eſtendent par terre, &

mangent en s'assant là dessus. Ils sont vestus d'un certain drap de laine fait comme les couvertures communes que l'on met sur les lits. Ils ageantent ce drap sur leurs corps, & le ceignent contre les fesses, & couvrent leurs parties honneuses de ie ne sçay quel drap fait aussi de laine. Ils ont sur la teste des bandes de la mesme laine longues de 5. pieds, & larges d'un pied, lesquelles ils teignent en noir, & les entortillent tellement autour de la teste que le haut leur demeure tousiours descouvert, & n'y a personne qui porte bonnet que les vicillards, ou les gens de sçavoir, s'il y en a, & ces bonnets sont ronds & doubles, comme les gens d'Eglise les portoient iadis en France. Leurs lits sont de couvertures semblables à celles que nous appellons de Catalogne, dont l'une leur sert de matelaz, l'autre de drap & de couverture, & leurs cheuets, & oreillers sont des sacs de laine aspres & rudes. Ceux qui sont à marier n'oseroient porter barbe, mais aussi tost qu'ils ont pris femme, ils la laissent croistre. Ils ont force venaison, mais il ne se soucient nullement d'aller à la chasse. Ils ont force riuieres, & toutesfois ils n'vont aucunement de moulins, & c'est aux femmes à faire la farine. Il n'y a presque aucun qui sçache lire, ou escrire. Il ne s'y trouue Medecin, Chirurgien, ny Apoticaire, leur ordinaire est de s'ayder du feu pour tout remede. Bref la vertu de ce peuple consiste en la guerre, durant laquelle ils ne font iamais tort aux estrangers, ains leur donnent sauf conduict. Le peuple d'Ifougeghen est le plus farouche, & le plus cruel de tout le Royaume.

Les habitans de Tefetné sont plus blancs que leurs voisins, & fort courtois à l'endroit des estrangers, pour lesquels ils ont un hospital, & encores ils logent en leurs propres maisons, chose qui n'est guere ordinaire en Afrique. Les habitans du mont Ideuacal sont grossiers, mais fort vaillans.

Au pays de Suz, & pres de la ville de Teijeur, l'on n'vse d'autre monnoye, que de l'or, ainsi qu'il est tiré de la terre, & pour petite monnoye ils vsent de certaines pieces de fer du poids d'une once.

Les habitans ont ceste industrie de sçavoir accoustrer les marroquins, desquels l'on fait tant d'estime, & pour abreger, le pays de Suz est peuplé d'hommes qui sont courageux au possible.

Le peuple de la Prouince de Maroc est courtois & liberal. On lit la loy de Mahomet dans la principale ville, & il y a des Colleges rentez pour cet effect, & des hospitaux pour les passans, qui sont de leur secte. Ceux qui se trouuent au plat pays sont si bestiaux, que n'ayans homme suffisant entre eux pour vuyder leurs differents, ils ont accoustumé de retenir les estrangers qui passent afin qu'ils donnent leur sentence sur le fait duquel il s'agit, & faut que cet arbitre serue de Greffier, & de Iuge tout ensemble. La nourriture de ce peuple n'est guere delicate, veu qu'il vid de farine d'orge destrempee en l'eau bouillante, & cuite avec la chair du plus vieil bouc qu'ils ayent.

Quant à ceux de Guzule, ils sont extremement brutaux, & toutesfois ils font du fer de leurs mines d'assez gentils vases, qu'ils troquent à des draps, des cheuaux, des especes, & autres choses qui leur sont necessaires, aux foires, & marchez des pays voisins, où ils vont ordinairement. Presque par tout ce pays ils ne recognoissent aucun pour superior; à raison de quoy ils sont en continuelle guerre tellement que leurs trefues ne durent iamais plus haut de trois iours la sepmaine, à quoy ils sont contraincts à cause du trafic. Mais lors qu'ils se rencontrent, les trefues estans expirees, ils se massacrent sans aucun respect d'age, ny de sexe.

Ils ont pour tout vestement des chemises de laine, sans manches, & assez estroictes par le collet: sur la teste ils portent des chapeaux faits de feuilles de palmiers.

Les iours des foires, & des marchez sont si estroitement, & solennellement gardez, qu'il n'y a homme si hardy qui oſast offencer vn autre, tant fust-il son ennemy, pource qu'ils ont vn Capitaine esleu par toutes les parties, qui cognoit des crimes commis durant le trafic.

Les larcins y sont punis de mort sans autre forme de procez, & l'on y faict mourir le larron avec certaine espee de pertuisane, puis on la: il le corps mort pour exemple, & pour seruir de pasture aux bestes, & aux oyseaux de proye.

Le pays de Ducale a des habitans rudes, nullement ciuilez, & entierement despourueuz de courtoisie. Et quant à celuy de Hascora, il y a force tanneurs de cuirs, qui font les meilleurs marroquins d'Afrique.

Les femmes y sont belles, & blanches, & se plaignent fort avec les estrangers, mais les Africains sont ialoux au possible.

Au pays de Tedlé il y a dans les villes beaucoup de riches marchands, & des citoyens extremement courtois. Les femmes y filent des mieux la laine, & excellent à en faire de beaux ourages. Elles sont blanches en quelques lieux de ceste Prouince, & porte beaucoup d'argent sur elles.

Mais si nous considerons les habitans du mont Dedez au mesme pays, nous trouuerons qu'ils n'ont ny villes, ny villages, ains se tiennent en des maisons esparſes çà & là, & la pluspart demeurent dans des cauernes, & sont larrons, traistres, & si meschans, que pour peu de chose ils tuent vn homme. Et quant à leurs femmes, ce sont les plus laides, & plus sales presque de toute l'Afrique.

xxi.

Quant au Royaume de Fez, les habitans de la Prouince d'Angar sont presque tous Arabes riches, & pompeusement vestus, mais vaillans au possible, & pour ceste cause le Roy de Marroc s'en sert ordinairement en ses guerres.

Le peuple du pays d'Elhabat est fort vaillant, & hardy, & le Roy de Marroc s'en assure extremement, & en tire de grands seruices pour les courses que ces gens font dans les terres des Chrestiens.

Les habitans d'Errif sont fort peu ciuils: mais ils sont courageux, & robustes. Ils vont du tout mal vestus, & s'addonnent volontiers à l'yrongerie. Ceux des montaignes y ont des loupes de chair semblables à celles des Saouoyars voisins des Alpes. Les habitans de Belis de Goinore sont grands corsaires, & font de grands maux aux Chrestiens le long de la coste d'Espagne.

Au pays de Gare les habitans du mont Sahid ne payent aucun tribut, & sont tous forgerons, qui s'addonnent à polir le fer, qui est porté à Fez en halles, & pieces rondes, d'autant qu'ils ne le ſçauent accoustrer en barres, ainsi que l'on fait en Europe.

Les montaignes de Teza, & du pays de Chaux, ne craignent nullement leurs Roys, contre lesquels ils ont souuent combattu, d'autant qu'ils sont sans discipline, d'hommes, & de viures.

Ceux de la montaigne de Gauata sont tous tisserans, & de mauvais courage, & n'osent aller au bas de leur montaigne, pource qu'ils ne veulent payer la pluspart du temps aucun tribut à leur Roy, & l'on ne les peut forcer en leur montaigne, qui est fournie de tout ce qui est necessaire à l'homme.

Le peuple

Le peuple du mont Baronis est assez blanc : les femmes y sont belles, & en bon point, mais les hommes y sont jaloux au possible. Les habitans du mont de Ielisen sont pauvres misérables, & des plus lourdaux qui soient en Afrique. Et les peuples des monts Ziz, Mezetraza, & Beni Merazen, qu'on appelle Zanagas, sont vaillans & farouches, & les plus grands voleurs qui soient en Afrique, ayans pour armes chacun trois Zagayes, ou lances gages, qu'ils dardent avec tant d'adresse, qu'ils ne faillent guere jamais leur coup, & avec cela ils ont l'espee & le poignard, & ont intelligence avec les Arabes.

Je viens maintenant aux mœurs de ceux de la ville de Fez, qui ont à mon avis, surpasse en poliffure tous les autres habitans de ces Royaumes. Je dis donc en premier lieu qu'ils ont grande quantité de belles estuues, où l'on garde vne fort bel ordre. Il y a hors des salles certaines loges où les hommes se despoilllent, & laissent leurs habillemens. Or ainsi que l'homme veut aller en vne de ces estuues, après qu'il a passé la premiere porte, il passe en vne chambre qui est froide, & l'on y tient de l'eau pour rafraischir l'autre quand elle est trop chaude. Delà l'on va par vne autre porte à la seconde chambre, qui est vn peu plus chaude, & là on laue, & nettoye la personne qui se veut estuuer. Apres, cét homme passe à la troisieme qui est fort chaude, & là il sué quelque temps. On chauffe l'eau avec du fient, à cause que les maistres des estuues tiennent des gens qui vont chercher tout le fient des escuyeries, & le portant hors la ville, en font comme vne petite montagne, & le laissent seicher ainsi deux, ou trois mois. Apres cela, pour chauffer les estuues, & ladicte eau, ils le brulent au lieu de bois. Les femmes ont aussi leurs estuues, & il y en a qui sont communes aux hommes, & aux femmes : mais les hommes ont leurs heures limitées, selon la qualité des iours ; & le reste de la iournee est pour les femmes, & lors qu'elles entrent aux estuues, l'on traueise vne corde à l'entree de l'estuue, afin que nul homme n'y aille : & si quelqu'un vouloit parler à sa femme, il ne luy est point permis, ains il faut qu'il luy face dire ce qu'il veut par vne de ses chambrières. Les hommes, & les femmes de la ville mangent aussi souuent aux estuues, & le plus souuent les vns, & les autres y passent le temps en diuerses sortes, & y chantent à haute voix. Tous les ieunes hommes entrent tous nus dans les estuues, sans auoir honte l'un de l'autre : mais ceux qui sont de quelque condition releuee par dessus le commun, y entrent avec certains linges autour du corps, & ne s'assient pas en des lieux communs, mais s'accommodent en certaines petites chambres, qui sont tousiours prestes, & separees à leur mode pour les hommes de qualité. Mais il faut sçauoir que quand ceux qui seruent aux estuues lauent quelqu'un, ils le font coucher, puis le frottent quelquesfois avec des onguents restauratifs, & quelquesfois avec des instrumens qui ostent toute l'ordure qui peut estre sur le corps. Mais quand ils lauent quelques Dames, ils les font coucher sur des draps de feutre, & leur font appuyer la teste sur des oreillers couuerts de feutres.

Il y a encores pour chaque estuue beaucoup de barbiers, qui payent certaine somme au maistre des estuues pour y pouuoir tenir leurs instrumens, & y travailler de leur art. Et la plus grande partie de ces estuues appartient aux Mosques, & aux Colleges ; & les vnes leur rendent cent ducats, & les autres cinquante, qui plus, qui moins, selon la grandeur des lieux.

Les garçons qui seruent à ces estuues, ont accoustumé de faire certaine feste toutes les annees en ceste sorte. Ils conuient tous leurs amys, & vont avecques

des trompettes, & des fifres hors la ville. Apres ils prennent vn oignon, & le mettent en vn beau vase de leton, puis l'ayans couuert avecques quelque linge blanc, ils retournent à la ville, sonnans iusques à la porte des estuues. Alors ils mettent l'oignon en vne corbeille, & la pendent à la porte de l'estuue, disans que cela sera cause du profit de ceste estuue, & que plusieurs y iront.

Il y a dans la mesme ville des hostelleries belles & grandes, mais sans aucun licé; veu qu'on ne vous y donne pour dormir qu'une piece de natte, & vne couverture. Que si quelqu'un veut manger, il faut qu'il achepre la viande, & apres qu'il la baille cuire. Les pauures vetues qui n'ont ny maison, ny parent pour les loger, se retirent encores en ces hostelleries, où l'on leur donne vne chambre, & quelquesfois on en mettra deux ensemble: & ces femmes ont soing du licé, & de la cuisine.

Quant aux hostes, ils sont d'une race nommee Elcheua; & portent des habits de femmes, & se parent ainsi qu'elles. Ils portēt la barbe rase, & s'eslayent d'imiter les femmes, mesme au parler. Chacun de ces hommes a quelque garçon qui couche avec luy, & vit avec cestuy-cy comme vn mary avec sa femme. Ils y tiennent aussi des femmes qui gardent les coustumes de celles qui sont aux bordeaux d'Europe. Ceux-cy ont le pouuoir de vendre, & d'achepre du vin, sans que les Officiers du Roy leur donnent aucun empeschement; & les hommes de mauuaise vie frequentent ordinairement ces lieux, les vns pour s'enyurer, les autres pour passer leur sougue amoureuse, & choses semblables. Ces hostes ont vn Consul, & payent certain tribut au Gouverneur de la ville. Outre cela ils sont obligez, quand il est besoing, de donner à l'armee du Roy, ou des Princes, vn grand nombre de leurs gens, pour apprester la viande des soldats, pource qu'il y en a peu d'autre qui entendent ce mestier.

Mais il faut remarquer qu'il n'y a homme de lettres, ny marchand, ny artisan homme de bien, qui vueille seulement parler avec eux: & il leur est aussi deffendu d'entrer dans les Mosques, non plus qu'aux places des marchands, aux estuues, & en leurs maisons. Ils ne peuuent aussi tenir les hostelleries qui sont proches du Temple, où logent les riches marchands. Le peuple les hayt au possible, mais les Seigneurs qui s'en seruent, comme i'ay dit, aux armées, leur laissent mener ceste vie deshoneste.

Il y a certains marchands qui tiennent les moulins à loüage, & acheprent le grain, & le font moudre. Apres cela ils vendent la farine aux boutiques, & par ce moyen en tirent vn grand profit, pource que les artisans qui n'ont pas tant de moyens qu'ils puissent faire prouision de ce grain, acheprent ceste farine, & font faire le pain chez eux: mais les hommes de qualité acheprent le grain, & le font moudre en certains moulins destinez pour les citoyens. La plus grande partie de ces moulins appartient aussi aux Temples, & aux Colleges, & on leur paye deux escus pour chaque meule.

Les arts de ceste ville sont separez l'un de l'autre, & les plus nobles sont autour de la grande Mosquee comme les Notaires, dont il y a enuiron huitantte boutiques, vne partie desquelles est ioincte avecques les murs du Temple, & l'autre costé est vis à vis, & en chaque boutique il y a deux Notaires. Vn peu plus outre en tirant vers le Ponent, on void trente boutiques de Libraires, & du costé du Sud enuiron cinquante boutiques de marchands de souliers, qui acheprent vn grand nombre de souliers, & de brodequins des cordonniers,

puis les vendent en menu. Pres de là l'on void les cordonniers qui font des souliers pour les enfans, & du costé du Leuant l'on void ceux qui vendent des choses faites de cuire, & de leron.

Vis à vis de la grande porte l'on void ceux qui vendent des fruiçts, & apres ceux qui vendent des ourages de cire, qui sont des plus beaux que l'on puisse veoir. On void apres ceux qui vendent des fleurs, & des citrons; & ceux-cy trouuent allez d'acheteurs, pource que ceux qui sont accoustumez à boire du vin, veulent auoir tousiours des fleurs avecques eux. On trouue apres les vendeurs de lait, qui en achètent de certains vachers tous les matins, & de ce qui n'a pas esté vendu ils font du beurre, lequel ils vendent au peuple. Outre ce l'on y void force marchands de coton & de chanure, dont les derniers vendent des cordes, & des licols de cheuaux. Outre ceux-cy, il y a des faiseurs de licols qui font de cuir ouu. ez de soye. Il y a apres les vendeurs de mords, & brides de cheuaux, de poictaux, selles, & estriers.

On y void apres les ctocheteurs, ou porteurs de charges, qui s'ayment comme freres, veu que quand quelqu'un d'entre eux vient à mourir, & laisse quelque petit enfant, ils entretiennent en commun la femme, iusques à ce qu'ils la remarient, & ils ont soing des enfans iusques à ce qu'ils soient en aage pour leur faire apprendre quelque art.

Quand quelqu'un se marie, ou a quelque enfant de nouveau, il fait vn festin à toute la compagnie, & chacun en reuanche luy fait vn present, & nul ne peut estre de leur troupe sans auoir premierement festiné les autres; & s'il y entre autrement, il ne peut auoir en trouuillant que la moitié du gain que font les autres.

Quand ils trouuillent ils ont certain habillement court, qu'ils portent tous de mesme couleur, mais lors qu'ils ne font rien, ils vont vestus comme ils veulent. Il y a vne place où l'on vend des carottes, & des naueaux, dont l'on fait tant d'estime, qu'il n'y a personne qui les puisse acheter, que quelques-vnes qui en payent certaine somme à ceux qui tiennent la Douane, & tous les iours l'on en vend so. charges, voire quelquefois dauantage.

On vend ailleurs de petites boules de chair pilee, & frite à l'huyle, avecques beaucoup d'espace, & chaque piece est comme grosse vne figue commune. On y vend aussi certains pains frits à l'huyle, semblables au pain miellé qui se vend à Rome, & ceux de la ville mangent souuent de ce pain à desieuner, principalement les festes, & auant les iours du ieusne, & ils en mangent avecques de la chair rostie, ou avec du miel, ou avec certaine chair pilee, qu'ils pilent pour la seconde fois apres qu'elle est cuite, en faisant apres du broiet, lequel ils teignent avec de la terre rouge. Ils ne rostissent pas la chair avecques la broche, mais ils ont deux fours l'un sur l'autre, & mettent le feu en celuy de dessous; & lors que celuy d'en haut est bien chaud, ils y mettent des moutons entiers par vn trou qui est au dessus, afin que le feu ne leur brusle pas les mains. La chair se cuit fort bien en ceste sorte, & a vn goust delicat, à cause qu'elle ne sent point la fumee, ny vn trop grand feu, mais est cuite avecques vne chaleur temperee, l'espace de toute la nuit, & le matin ils commencent à la vendre.

On y ved encor certaine chair fricassée, & du poisson de mesme, & vne autre sorte de pain delié qu'ils mangent avec du beurre & du miel. Les bouchers y peuent la chair; & la vendent à la liure, & l'on ne tué pas les bestes en la boucherie,

mais en vn lieu à part pres de la riuiere, où ils les escorchent. Quant aux draps, si quelqu'un en veut vendre, il faut qu'ils les donne à des Crieurs, qui les chargent sur leurs espaules, & vont crians le prix, & l'on fait ces cris depuis midy, iusques au soir. Il y en a plusieurs qui font des cages de cannes pour y tenir la volaille, pource que chaque citoyen en tient vn grand nombre qu'il engraisse, & afin de tenir les maisons nettes, on tient toute la volaille dans ces cages. Il y a aussi des gens qui vendent du grain, & des legumes pour semer, & l'on void en vne place force porteurs de ce grain avec leurs mulets, & leurs cheuaux. En la place où l'on véd les toiles on trouue quelquefois vn nombre infiny de femmes, qui viennent souuent aux paroles, & des paroles aux mains, en se disans les plus grands outrages du monde, & donnans du plaisir à ceux qui les oyent. Il y a des gens qui font des escus, & des targues de cuir, selon la custume d'Afrique. On y void force blanchisseurs, hommes de belle condition, qui lauent le linge des mieux, & le font secher en l'estendant sur des cordes, ainsi que l'on fait par deçà, & les plient aussi proprement que gens du monde. Ils mettent sur la selle trois fausses housses, l'une plus belle que l'autre. Il y a des cordonniers qui font des souliers pour les gentilshommes, & ny les artisans, ny les soldats, ny les autres courtisans n'en peuuent porter de ceste sorte. Il y a mesme vne rue de certains artisans qui font des tresses au bout des draps que les habitans de Fez mettent sur leur teste. Les Apotieaires n'y scauent faire ny iulops, ny syrops, ny electuaires, d'autant que les Medecins font toutes ces choses chez eux, puis ils les enuoyent en leurs boutiques, où ils tiennent des garçons qui les distribuent selon les ordonnances des Medecins. Mais la plus grande partie du peuple ne cognoit ny Medecin, ny medecine. Il y a quelques boutiques de ceux qui vendent des oyseaux, tant pour manger, que pour resiouyr avec leur chant. On y trouue aussi des gens qui font certaines mules que les gentilshommes portent quand il fait crotté, & ces mules sont faites fort gentiment avec quelques ouurages, & sont bien ferrees, avecques certaines couuertures de cuir cousuës avecques de la soye. On y fait des balais de certaines palmes sauuages, comme sont celles que l'on porte de Sicile à Rome. Ces gens cy portent leurs balais par la ville, & les troquent avecques de la cendre, & de vieils souliers. Ils vendent la cendre aux blanchisseurs, & les souliers rompus aux sauetiers.

Il y a aussi des vendeurs de laines, qui achèptent les peaux des bouchers, tenant des garçons qui les lauent. Ils entrent la laine, & accoustrent les peaux, mais non d'autres bestes que des montons: car il y en a d'autres qui habitent celles des bœufs: On y trouue aussi des gens qui font certains liens, avecques lesquels on attache les cheuaux par les pieds. Il y a par la ville plusieurs lieux où l'on scie du bois de diuerses sortes. Les Chrestiens esclaués sont employez à cela, & leurs maistres les nourrissent d'une partie de l'argent qu'ils tirent de leur travail: & iamais il ne les laissent en repos que le Vendredy depuis midy iusques au soir, & enuiron huit iours en diuers temps de l'annee, lors que les Mores ont leurs festes.

Il y a aussi des bordeaux publics, où les filles d'amour donnent du plaisir pour petit prix: & celles cy sont fauorisees ou du Capitaine du guer, ou du Gouverneur de la ville.

Il y a certains hommes qui tiennent du vin, & des femmes en leurs maisons, & pour de l'argent on y a ces deux choses.

Ils gardent leurs grains en certaines fosses fort profondes, qui tiennent quelquesfois plus de deux cens muids de bled: & les habitans du lieu où sont ces fosses, qui sont communement des hommes du menu peuple, vivent du profit qu'ils tirent du loiage desdites fosses, qui est vn muy pour cent toutes les années.

Les habitans de la ville sont veritablement ciuils. Ils portent en hyuer du drap de laine fait hors du pays. Leur habit est vne iuppe sur la chemise, avec certaines manches fort estroites, & là dessus ils portent quelque robbe large cousüe par deuant, & par dessus encor leurs manteaux à la Morefque, qu'ils nomment Alborno. Ils portent sur la teste de simples bonnets faits comme quelques-vns qu'on porte la nuit en Italie: mais sans oreilles. Ils mettent dessus certaines bades de toille entortillees sur la teste, & autour de la barbe, & ne portēt pour chaufse que des marones de toille faites à la matelote, excepté en hyuer, auquel tēps voulans aller à cheval ils prennent des brodequins. Le peuple porte des carques & des manteaux sous la robbe, dont nous auons fait mention, & n'ont sur la teste autre chose que des bonnets de peu de valeur.

Les Docteurs & Gentilshommes portent des robes avec les manches larges comme les Gentilshommes de Venise, qui ont quelque charge honorable. En fin ceux qui sont au tout de basse condition portent quelques draps blancs grossiers faits de la laine du pays, & leurs manteaux sont de mesme estoffe.

Les femmes y vont assez bien vestües, mais en Esté elles portent seulement la chemise, & ceignent leur front avec certaines bandes qui ne sont guere agreables. En hyuer elles vident de certaines robes à larges manches, cousües deuant comme celles des hommes. Mais quand elles sortent du logis elles portent des chaufses à la matelote qui leur couurent toutes les iambes, & vn voile qui leur couure la teste & tout le corps. Elles couurent pareillement leur visage avec vn drap de lin fort fin & deslié, tellement qu'elles ne laissent rien paroistre que les yeux. Elles portent aussi aux oreilles certaines grandes bagues d'or avec de fort beaux ioyaux, & celles qui ne sont pas de qualité en portent d'argent sans pierrerie. Elles portent aussi des bracelets d'or, dont les deux peuent peser enuiron cent ducats. Les autres en portent d'argent, & beaucoup de ces femmes d'vne & d'autre condition en portent de mesme aux iambes.

Quant à leur manger le peuple a accoustumé de prendre de la chair fraische deux iours de la sepmaine, mais les Gentilshommes en mangent tous les iours selon leur appetit, & font trois repas le iour. Ils prennent celuy du matin fort legerement, veu qu'ils mangent du pain & du fruit, & certains potages faits de farine & de froment qui sont plus liquides qu'autres, & en hyuer au lieu de ce broüer ils prennent de la farine liquide avec de la chair salee. A midy ils mangent quelque chose legere, comme de la chair salee & des oliues, mais en Esté ce second repas est fort bon & à plein ventre. La nuit ils en font vn autre qui est plus leger, veu qu'ils mangent du pain avec des melons, des raisins, ou du lait. Mais en hyuer ils mangent de la chair bouillie, avec du Cuscus, qui est fait comme nos tartes de pâte, qu'ils mettent en vn vase percé à petits trous pour receuoir la fumee des autres pots sur lesquels ils le mettent, & apres ils meslent dedans du beurre & l'arrosent de bouillon: & ils n'ont pas accoustumé de manger du rost. Voylà de quelle sorte vivent les artisans & les pauvres. Les hommes de qualité vivent beaucoup mieux, & plus delicatement.

Mais au regard de nostre façon de viure, la leur est du tout mesquine, & miserable, non pour la petite quantité des viandes, mais à cause de la sale façon dont ils vident en leur manger, veu qu'ils prennent leurs repas en terre sur certaines tables basses, sans nappes, ny seruiettes, & l'on n'y vlc d'autre instrument que des mains. Quand ils mangent le Cuscus tous se seruent d'un seul plat, & mangent tout sans cueillier. Ils mettent pelle-messe en vn plat la chair & le broïer, & chacun prend autant de chair qu'il luy plaist, & la met deuant luy, sans auoir pour cet effect aucune assiette: & lors sans vser de cousteau il la prend à belles dents, & en prend tant qu'il peut, & le reste luy demeure aux mains. Ils mangent fort viste, & nul ne boit que lors qu'il est bien saoul de manger. Lors chacun boit vne grande coupe d'eau, & voilà comme ils en vident communement. Il est vray qu'il y a quelques Docteurs qui vident mieux, & plus proprement. Mais pour conclure, le plus pauvre gentilhomme de France vit plus magnifiquement que les plus grands Seigneurs d'Afrique.

Pour le regard des mariages, quand quelqu'un veut prendre femme, si tost que le pere luy a promise sa fille, si tant est qu'elle ait vn pere, il all'emble ses amys, & les prie de venir à la Mosquee, & meine avec luy deux Notaires, qui escriuent les paches, & conditions du mariage, le mary & la femme y estans presens. Ceux de moyenne qualité ont accoustumé de donner trente ducats en argent comptant, vne esclauue Negre du prix de quinze ducats, vne piece de certain drap fait de soye & de lin de diuerses couleurs, en façon d'eschiquier, & certaines autres petites estoffes de soye que les femmes portent en la teste. On a accoustumé aussi de leur donner vne paire de souliers bien faits, & deux paires de brodequins gentiment ouurez, plusieurs ourages d'argent, & beaucoup d'autres petites besognes, comme de pignes, des parfums, & de fort beaux esuentails. Apres que le contract est passé, & que les deux parties sont contentes, l'espoux meine dîner avec luy tous ceux qui ont assisté à son mariage, & leur done de ceste chair fricallée dont nous auons parlé, avec du rost & du miel. Le pere de l'espousee fait semblablement son festin, & y conuie ses amys. Que si le pere veut parer sa fille il le peut faire, mais ceia vient de sa liberalité, d'autant qu'il n'est tenu de donner autre chose que de l'argent. Toutefois ce luy est vne honte s'il ne baille rien dauantage. Et auourd'huy, outre les trente ducats, le pere, ou celuy qui a soing de faire le mariage a accoustumé de despenser deux ou trois cens ducats à fournir la nouvelle mariee tant de robbes, que de meubles: mais la coustume est de ne donner aucun fonds. L'ordinaire est de donner aux espousees trois robes de fin drap, & trois de taffetas, satin, ou damas, plusieurs chemises, & beaucoup de draps de lin bien ouurez avec certaines bandes de soye de chaque costé, & outre ce des cheuets & des oreillers ouurez richement. Ils donnent aussi huit marelas, dont elles en prennent quatre pour parade sur les buffets qui sont aux chambres, en mettent en leur liét deux qui sont de laine grossiere, & elles en ont encore deux autres faits de peau pour parer leur chambres.

Les peres leur donnent aussi vn tapiz velu d'environ dix aulnes, & trois couuertes, couuertes d'un costé de drap & de toile, & de l'autre de laine. Elles couurent le liét d'une de ces couuertes, en mettant vne partie dessus, & l'autre dessous, pource qu'elles sont longues d'environ quatre aulnes. Ils leur en donnent encor trois de soye, qui ont de beaux ourages d'un costé, & de la toile de l'autre: & ces couuertes sont plaines de coton. Ces sont proprement

les loudiers dont nous vsons en France. Ils donnent encor vn autre loudier fort leger pour l'Esté, puis vn petit drap de laine fine diuise en petites parties en façon de flammes, & plein d'autres beaux ouurages, bordé de certain cuir doré crenelé, sur lequel on void pendre des houppes de soye de diuerses couleurs, & sur chaque houppes il y a vn bouton de soye, pour attacher ce drap contre la muraille.

Voilà ce que le pere adiouste à la dot, voire quelques fois d'auantage: si bien que plusieurs gentilshommes sont souuent deuenus pauures pour auoir donné trop de ces belongnes à leurs filles.

Quelques vns estiment qu'en Astrique les hommes donnent certaine dot aux femmes, mais ils s'abusent. Or quand l'espoux doit mener sa femme chez luy, il la fait premierement entrer en vne loge de bois faite à huit faces, & couuerte de beaux draps de soye, & mesme de toile d'or, & des porte-faix la portent sur la teste accompagnée de ces amys & de son pere, si elle en a, & de son mary, avec des siffres & plusieurs trompettes, tambours, & flambeaux, & les amys du mary vont deuant elle avec ces flambeaux, & ceux du pere la suiuent, & toute ceste troupe tient ordinairement le chemin de la grande place proche de la Mofquee. Lors qu'ils sont arriuez en la place, l'espoux saluë le pere, & les parens de la nouvelle espousee, & sans guere arrester il s'en va en son logis, & l'attend dans la chambre. Le pere, le frere, & l'oncle l'accompagnent iusques à la porte de ladite chambre, & tous ensemble la mettent entre les mains de la mere du mary, & si tost qu'elle est entrée dans ceste chambre le mary met son pied sur celuy de la femme, & cela fait ils s'enfermēt tous deux aussi tost dedans. Cependāt ceux de la maison aprestent le festin, & il demeure vne femme derriere la porte, iusqu'à ce que le mary a depucelé sa femme: & lors celle-cy luy presente vn drap ensanglanté, avec lequel elle va parmy les conuiez criant à haute voix que l'espousee estoit pucelle. Les parens du mary donnent lors à manger à ceste femme, & apres elle va avec quelques autres au logis de la mere de l'espousee, qui luy fait pareillement force caresses, & bonne chere. Que si par fortune la nouvelle mariee ne se trouue vierge, le mary la rend à ses parens, & ce leur est vne fort grande honte, outre que les conuiez s'en vont tous sans y festiner. On fait trois festins, le premier la nuit qu'on mene l'espousee, le second le soir d'apres qu'on la mence, & en cestui-cy on ne conuie que des femmes; & le troisieme se fait le septiesme iour apres les nopces. Le pere enuoye ordinairement ce iour là de beaux presens au logis de l'espoux, qui sont pour la pluspart des confitures & des moutons entiers. Et si tost que le mary sort de son logis, qui est au bout de sept iours il achete certaine quantité de poisson, & le porte chez luy. Ils tiennent cela pour bon augure, & c'est vne ancienne coustume. On fait encor deux banquetts chez le pere, l'vn le iour auant le mariage de la fille, auquel conuiāt toutes ses amies, il les traite le mieux qu'il peut, & les entretient en passetemps, & à dancer vne partie de la nuit. Le iour d'apres les femmes qui ont accoustumé d'habiller les espousees viennent, & luy agencent les cheueux, luy mettent du vermillon aux ioues, & certaine teinture noire aux mains & aux pieds, mais ceste teinture dure peu, & le second festin se fait ce iour là, & l'on met la fille sur vn eschaffaut, afin que chacun la voye. Lors on traite celles qui l'ont habillée; & quant la femme est arriuee au logis, tous les plus particuliers amys de son mary luy enuoyent certains grands vases, lesquels sont pleins de pain frit à l'huyle, & d'autre.

qui est miellé, & encor des moutons rôtis tous entiers; & l'espoir conuiant plusieurs personnes partage ces presens à la compagnie. En leurs bals qui durent toute la nuit ils ont des ioueurs d'instrumens & des chantres, qui rendent vn assez agreable concert. Il ne dance qu'une personne à la fois, & ainsi que quelqu'un a acheué de dancier il tire de sa bouche vne piece de monnoye, & la jette sur le tapis des chantres & ioueurs d'instrumens, & si quelque amy veut faire honneur à celuy qui dance, il le fait arrester à genoux, puis il couvre tout son visage de monnoye, que les chantres luy ostent soudainement.

Les femmes dancent à part, & ont à leurs bals des ioueurs d'instrumens, & des chanteresses. On garde ceste façon de faire quand la fille se marie avec sa virginité. Mais si quelqu'une a esté mariee auparauant on fait les nocces avec moins de bruit, & l'on donne à manger de la chair de boeuf, du mouton, & de la volaille bouillie. Mais on y mesle diuerses sausses, & l'on met deuant les conuiez douze grandes escuelles en vne tarte de bois ronde, & l'on fait le festin pour dix ou douze. C'est la façon dont les Gentilshommes, & les marchands vsent. Mais le menu peuple vsé de certain potage fait de pain deslié, qu'on mouille avec du bouillon de chair coupee par grandes tranches sur vn grand vase, auquel est le potage, & ces gens le mangent sans cucillier avec la main, & sont dix autour d'un seul pot.

On fait aussi festin le iour de la circoncision d'un enfant masle, qui est le septiesme iour apres sa naissance, auquel le pere ayant appellé le barbier, & conuie ses amys leur donne à souper, apres lequel chacun des conuiez fait vn present à ce barbier, l'un luy donnant vn ducat, l'autre deux, qui plus, qui moins, selon la qualité de chacun, & chacun l'vn apres l'autre met cet argent sur le visage de l'enfant du barbier, & le mesme enfant nomme celuy qui l'a mis, & le remercie. Apres cecy le barbier circoncit l'enfant, & lors on dance, & l'on passe le temps, comme il a esté dit. Mais il n'y a pas si grande resiouissance pour vne fille.

Il est demeuré encor à Fez quelques restes de certaines festes laissées par les Chrestiens. Ils ont accoustumé le propre iour de la Natiuité de nostre Seigneur de manger d'un certain potage fait de sept diuerses sortes d'herbes; & ils cuisent aussi de toute sorte de legumes entieres, comme des febues, des poix chiches & choses semblables, & les mangent ceste nuit là au lieu de quelque viande delicate. Et le premier iour de l'an les enfans vont masquez aux maisons des Gentils-hommes, chantans certaines chansons enfantines. Le iour de saint Iean ils font aussi par toutes les rués de grands feux de paille.

Lors que les dents commencent à pousser à vn enfant, les parens font vn festin aux autres enfans. Ils ont beaucoup d'autres coutumes, & des moyens de prendre leurs augures qui s'observent encor en quelques lieux d'Italie.

Quand le mary, le pere, la mere, ou le frere de quelque femme vient à mourir, lors les femmes s'assemblent, & quittans leurs habillemens ordinaires se couurent de sacs grossiers & rudes, puis elles prennent la salere de leurs pots, & s'en frottent le visage, & font venir deuant elles ces meschans hommes qui vont habillez en femmes, qui portent certains tambours carréz, & en les faisant sonner chantent soudainement des vers tristes & pitoyables à la louange du mort, & à la fin de chaque vers les femmes crient à haute voix, & se battent la poictrine & les ioues, de sorte qu'il en sort du sang en grande abondance,

& elles s'attachent aussi les cheveux; criant tousiours & pleurant tant qu'elles peuvent. Cecy dure l'espace de septiours, apres lesquels elles demeurent en repos durant quarate iours, lesquels estant finis elles renouellent leurs pleurs, & leurs plaintes qui durent encor trois iours de suyte. Voyla comme le peuple en vse. Mais les gentils-hommes plaignent bien plus honnestement sans se frapper; ny se battre en aucune sorte. Les vieillards les viennent consoler, & tous leurs plus proches parents leur enuoyent des presents de quelque chose bonne à manger, pour ce qu'on n'a pas de coustume de cuisiner dans la maison d'un mort tandis que le corps y est; & les femmes n'accompagnent point les morts combien que ce soient leurs pere ou freres.

Il y a beaucoup d'hommes à Fez qui prennent plaisir à nourrir des pigeons & en ont plusieurs beaux, & de diuerses couleurs. Ils les tiennent sur les couuerts des maisons en certaines cages faites comme les armoires dont les Apoticairens vsent; & ils les ouurent deux fois le iour, c'est à sçauoir vne fois le matin, & vne fois le soir, prenant vn grand plaisir à les voir voler, & celuy qui vole d'auantage est de plus grand prix. Et pource que le plus souuent les pigeons de l'un se meslent avec ceux de l'autre, ils viennent souuent ensemble aux mains. Il y en a tel qui avec certain petit filé en sa main agencé au bout de quelques cannes longues, estant sur le toit prend autant de pigeons qu'il en passe.

Quant au ieu les hommes de qualité n'en vsent de nul autre que de celuy des eschers. Ils ont bien des ieux d'autre sorte mais ils sont grossiers; & il n'y a que le menu peuple qui y ioué. En certain temps de l'annee les ieunes hommes s'assemblent, & ceux d'un cartier combattent avec certains bastons contre ceux d'un autre; & quelquesfois les deux parties s'eschauffent tellement qu'ils viennent en fin aux armes, il en demeure beaucoup sur la place, principalement les festes auxquelles ces ieunes gens s'assemblent hors de la ville, & lors que la meslee est finie ils viennent à ruer des pierres les vns contre les autres: rellemét que le Capitaine du guet ne les peut quelquefois retirer du combat, ains est contraint d'en prendre quelques vns, qui sont mis en prison, puis fouétez par la ville. La nuit plusieurs mauuais garnimens vont ensemble hors de la ville tous armez & courent par les iardins, & par la campagne, & s'ils rencontrent les mauuais garçons du quartier ennemy, ils commencent ensemble vn cruel combat; mais souuent ils en sont rigoureusement punis.

Il y a aussi grand nombre de Poètes qui font des vers en leur langue vulgaire sur diuers subiects, mais principalement d'amour; & quelques vns descriuent l'amour qu'ils portent aux femmes, d'autres celuy qu'ils portent aux enfans, & même ils nomment bien souuent sans aucune honte ceux qu'ils ayment. Ces Poètes font toutes les annees des vers à la louange de Mahomet, au iour de sa naissance, & s'assemblent le matin en vne place montent en chaire, & chacun par ordre l'un apres l'autre recite sa chanson en presence de force peuple. Lors celuy qu'on iuge auoir mieux fait, & recité des vers est publié, & tenu pour Prince des Poètes toute l'annee. Mais au temps des Rois de la maison de Marin, le Roy conuioit en son Palais tous les hommes sçauants de la ville & faisant vn festin solennel à tous les bons Poètes, ordonnoit que chacun recitast sa chanson à la louange de Mahomet en sa presence, & de toute sa Cour, ce qu'ils faisoient sur vn haut eschaffaut, & selon le iugement de quelques hommes entendus en ce fait, le Roy donnoit à celuy qui estoit tenu pour de

meilleur cent ducats, vn cheual & vne femme esclauē, & le manteau qu'il se trouuoit à lors sur luy. Et quant aux autres il faisoit donner à chacun cinquante ducats, tellement que tous s'en alloient avec quelque recompence.

Mais pour ce qui est des enfans ils ont des maistres qui leur apprennent à lire & à escrire, non pas en quelque liure, mais en de grandes tables. La leçon qu'ils apprennent c'est tous les iours vn article de l'Alcoran, qui est tant acheué dans deux ou trois ans, ils le recommencent encore, voire tant de fois que l'enfant l'apprend tout par cœur; & le plus souuent ils mettent sept ans à cet estude. Apres cela les maistres leur monstrent vn peu d'oslographe, qu'on enseigne par ordre avec la Grammaire aux Colleges, de mesme que les autres sciences, & ces maistres ont vn bien petit salaire. Mais lors qu'vn enfant est paruenu à certains endroits de l'Alcoran le Pere est obligé de luy faire ie ne sçay quel present. Et ainsi qu'il a appris tout l'Alcoran son pere fait vn grand festin à tous les Escoliers, & le fils est habillé comme s'il appartenoit à quelque grand Seigneur, & premierement il est monté sur vn beau cheual, de fort grand prix, que le gouuerneur de la ville est obligé de luy prester avec l'accoustrement.

Les autres escoliers l'accompagnent aussi bien montez iusqu'aux logis, auquel ils entrent disant plusieurs chansons à la louange de Mahomet, & apres on festine ces enfans & tous les amys du pere, chacun desquels donne quelque chose au maistre, & l'enfant luy donne vn accoustrement nouf. Ces enfans font aussi vne feste à la naissance de Mahomet, & les peres sont tenus d'enuoyer vn flambeau au College, si bien que chāque escollier y porte le sien, & il y en a tel qui pese trente liures. Ces flambeaux sont beaux, bien-faits & tous entourez de plusieurs fruiets faits de cire.

Ils brulent depuis la pointe du iour iusqu'à ce que le Soleil se leue. Le maistre a accoustumē d'y mener quelques chantres, qui chantent les loüanges de Mahomet, & si tost que le Soleil est leué la feste est finie. C'est le plus grand profit que les maistres ayent, pour ce qu'ils vendent quelquefois de la cire pour plus de cent ducats, & il n'y en a aucun qui ne paye louage, pour ce que les Colleges sont faits des aumosnes laissées par diuerses personnes pour leurs ames.

Les fruiets & les fleurs des flambeaux sont les presens qu'on fait aux chantres & aux enfans. Mais les escolliers des Colleges ont deux iours de vacations la sepmaine.

XXII.

Il y a trois sortes de Deuins. la premiere est de certains hommes qui deuinēt par l'art de geomance, faisant leurs figures. La seconde est de quelques autres qui mettent de l'eau dans vn plat de verre, & y iettant vne goutte d'huyle, qui deuiēt claire, & transparente comme vn miroir, disent qu'ils voyent les diables en grandes troupes, qui semblent à vne grosse armee qui veut camper, & que de ceux cy il y en a quelques vns qui vont par eau, les autres par terre.

Et lors que le deuin les voit coys, il leur demande les choses qu'il desire sçauoir, & les diables luy respondent avec des signes de la main ou de l'œil. Quelquefois ils mettrēt le plat entre les mains de quelque enfant ou de huit ou neuf ans, & luy demandent s'il a veu tel, & tel diable, & cet enfant qui est niāz respond qu'ouy, & plusieurs fols adioustent tant de foy à ces abuseurs qu'ils despendent en cecy de grandes sommes. La troisieme sorte est des femmes qui sont croiē au peuple qu'elles ont amitié avec certains demōns de diuerses sor-

tes, pource que quelques vns sont nommez diables rouges, quelques autres blancs, & d'autres noirs; & lors qu'elles veulent deuiner à la requeste de qui que ce soit, elles se parfument avec certaines odeurs, & lors ainsi qu'elles disent le diable qu'elles appellent entre dedans elles; à raison de quoy elles changent aussi tost de ton, de voix, feignant que c'est l'esprit qui parle par leur langue. La personne qui est venue pour quelque chose qu'elle desire scauoir demande à l'esprit ce qu'elle veut avec grande reuerence & humilité, & ayant eu responces laisse vn present pour ce diable, & s'en va. Mais les hommes qui ont le scauoir, & l'experience des choses nomment ces femmes Sahacur, qui veut dire Froteuses. Et certes ont ceste malheureuse coustume de se frotter l'une avec l'autre comme les Tribades; & lors qu'il se trouue quelque belle femme entre celles qui les vont trouuer, elles en deuiennent amoureuses, comme vn ieune homme deuient amoureux d'une fille, & leur demandent pour paiement de coucher avec elles, en quoy elles sont si rusées que beaucoup de pauures fortes croyant de deuoir complaire à l'esprit y consentent bien souuent.

Il y en a aussi plusieurs qui prenant plaisir à ce ieu se mettent de leur compagnie. Tellement que feignant d'estre malades elles mandent querir vne de ces femmes, & souuent le sor mary en fait le message. Elles descouurent soudain leurs desirs à ces deuines, qui disent apres au mary qu'un demon est entré dans le corps de sa femme, & luy remonstrent que s'il ayme sa santé il faut qu'il luy permette d'estre du nôbre des deuines, & de prauquer secrettement avec elles.

Le mary croit à ce qu'on luy dit, & faisant vn magnifique festin, fait dancer apres le repas, puis la laisse aller où bon luy semble. Mais il y en a rel qui fait sortir l'esprit du corps de sa femme avec le son des coups de batton. Quelques autres feignant d'estre possédés abusent les deuineresses de la mesme sorte que elles ont trompé leurs femmes.

Il y a vne autre sorte de deuins qu'on nomme Muhahazzimin, c'est à dire enchanteurs. Ceux cy sont estimez puissans pour deliurer vn qui est possédé, non pour autre suiet que pour ce que le fait leur reussit quelquesfois, & s'il aduient qu'il ne reussisse pas, ils disent que ce demon est infidele, ou que c'est quelque esprit celeste. Leur façon de coniuiter est telle qu'ils escriuent certains caracteres & font des cercles, puis quelques marques sur la main ou sur le front du possédé, & le parfument avec certains parfums. Apres ils font le charme, & demandent à l'esprit comme il est entré dans ce corps, & de la part de qui, & comme il a le nom, & en fin ils luy commandent qu'il desloge. Il y en a d'autres qui operent par vne regle nommée Zairagia; c'est à dire cabale. Mais ils ne tirent pas leurs operations de l'escriture, veu que leur science est tenuë pour naturelle.

Et veritablement ceux cy scauent donner vne responce infailible des choses qu'on leur demande. Mais ceste regle est extremement difficile, pource que celuy qui s'en veut seruir doit estre parfait Arithmeticien, & Astrologue. Ils font plusieurs cercles l'un dans l'autre. Au premier ils forment vne croix aux extremités de laquelle ils marquent les quatre parties du monde. Dans la croix, c'est à scauoir où les deux pieces de bois se rencontrent, ils marquent les deux poles, & hors du premier cercle les quatre elemens.

Apres ils diuisent ce cercle en quatre parties, & le cercle suyuant en autant, & apres ils diuisent chaque partie en sept, & marquent en chacune certains grands caracteres Arabiques, au nombre de vingt-sept, ou vingt-huit

pour chaque élément. En l'autre cercle ils marquent les sept planètes, en l'autre les douze signes, en l'autre les douze mois de l'année, en l'autre les vingt-huitièmes maisons, ou demeures de la Lune, en l'autre les trois cens soixante cinq iours de l'année, & hors de celuy là les quatre vents principaux. Ils prennent après seulement vne lettre de la chose demandée, & vont multipliant avec toutes les choses cy dessus dites iusqu'à ce qu'ils scauent le nombre que le caractère porte. Après ils la divisent en certaine façon, puis ils la mettent en quelques parties, selon que le caractère est, & selon son élément, iusqu'à ce qu'après la multiplication, & division, ils voient quel caractère conuient à ce nombre qui est resté; & ils font du caractère trouué ce qu'ils ont fait du premier & ainsi de suite, iusques à ce qu'ils font naistre vingt & huit caractères. Lors il en composent vn mot, & de ce mot vne sentence, qui est la responce de la demande qui a tousiours le nombre de la première sorte des vers Arabics, que on nomme Ethailla. Ce vers qui naist des seditz caractères porte d'oe la vraie responce, & premierement il en sort la chose demandée, puis la responce de cette demande. Ceux cy ne s'abusent iamais, & leur cabale est vne chose merueilleuse.

Il y a encor plusieurs scauans hommes, qui prennent le surnom des sages, & de Philosophes moraux, & gardent quelques loix outre celles que Mahomet a faittes; & ceux cy sont tenus par quelques vns pour vrayz obseruateurs de la loy, & par d'autres au contraire. Mais le peuple les tient pour saints, combien qu'ils vueillent que plusieurs choses défendues par la loy de Mahomet soient permises. Il est défendu par cette loy de chanter aucune chanson d'amour par regle de musique, & ils disent que cela se peut faire. Mais nous parlerons plus amplement de cecy lors que nous ferons mention de la Religion.

Il se trouue à Fez que quelques hommes nommez Elcanein, qui s'amusent à chercher des tresors qu'ils croyent estre enterréz dans les fondemens des anciennes ruynes. Ces sortes gens vont hors de la ville, & entrent en plusieurs grottes, & lieux qui sont bien auant dans terre pour trouver ces tresors ayans ferme opinion, que quand les Romains perdirent la domination de l'Atrique & s'enfuyrent en Espagne en la Prouince Betique, ils enterrentent autour de ce lieu plusieurs choses precieuses qu'ils ne peurent emporter avec eux, & qu'ils firent des enchanteemens, à raison de quoy ces enchanteurs ralschent d'auoir ces tresors. Il y en a mesme qui dient qu'ils ont veu en tel lieu de l'or, ou de l'argent, mais qu'ils ne l'ont peutirer, à cause qu'ils n'auoient pas les enchanteemens, & les parfums propres, si bien que creusant la terre sur cette vaine creance, ils ruynent bien souuent les maisons, & les sepultures, & quelques fois on les meine à dix & douze iournees, bien loing de Fez; & la chose est allée si auant qu'ayant des liures qui font mention de quelques montagnes, & lieux où il y a des tresors, ils les gardent comme des oracles.

Fez ne manque non plus de Chimistes, qui sont les plus sales hommes de toute la ville, & qui puist le plus du monde, à cause du souffre, & autres meschantes odeurs parmy lesquelles ils sont ordinairement. Le plus souuent il s'assemblent le soir en bon nombre dans le grand Temple, disputent de leurs imaginations fantastiques. Ils ont beaucoup de liures de cet art, composez par des hommes eloquens, dont le premier est Geber, que nous auons en Latin, qui fut conuainc après Mahomet & l'on dit que ce fut vn Grec renié, ils ont encor vn autre auteur nommé Astrogrehi Secretaire du Soudan de Bagader, qui

a fait vne autre grande œuure; & il y en a encor vne autre composee par cantiques, contenant tous les articles de cet art, & l'auteur se nommoit Mu-gaititi, natif de Grenade, & son liure sur commenté par vn Mammelude Damas, homme fort sçauant en cet art: mais le commentaire est plus malay-sé à entendre que le texte. Il y a deux sortes d'Alchimistes; ven que les vns cherchent l'Elixix, c'est à dire la matiere qui teint tous metaux, & les autres s'adonnent à chercher la multiplication de la quantité des metaux, en les meslant l'vn avec l'autre.

Il y a encor force charmeurs qui chantent par les places, iouant de certains tambours, violons, harpes, & autres instrumens, & ceux cy vendent au peuple ignorant certains brefs qui sont bons contre diuers maux, comme ils dient. On y voit encor vne autre sorte d'hommes fort vils qui sont tous d'vne famille, & vont par la ville faisant danser des singes, & portant autour du col, & aux mains plusieurs serpens. Ils font encor quelques figures de geomance, & predissent leur fortune aux femmes. Ils meinent aussi avec eux des estalons, & rendent pleines les cauales de ceux qui les en requierent.

Or les hommes de la ville sont superbes, & n'ayment guere les estrangers. Mais les Seigneurs sont les plus arrogans, & plus insupportables hommes du monde, tellement que peu de gens les hantent, & il en est de mesme des Docteurs, & des Iuges, qui pour garder leur reputation ne veulent pratiquer beaucoup de personnes.

RICHESSE.

Ceux qui demeurent en ces Royaumes ont tellement tout ce qui leur est nécessaire, d'autant que ce qui deffaut en vn pays abonde en l'autre, qu'ils se peuvent passer des estrangers, & si la paix y estoit aussi bien establie, comme la guerre s'y rencontre à tous propos, c'est chose asseuree que cet Empire seroit heurreux, & n'enuieroit les commoditez des autres. Presque en toutes ses montagnes, il se fait grande nourriture de bestail, & elles rapportent aussi beaucoup de grain, au moins pour la plus grande partie. Ses plaines produisent tant de bleds & tant de fruiets qu'on porte mesme de ce qui y vient aux Prouinces estrangeres, & notamment des citrons, des oranges, du sucre, & des oliues. Outre ce l'on porte de tous costez leurs camelots, dont ils tirent beaucoup d'argent, & leurs marroquins sont recherchez de toutes parts, puis leurs toilles de cotton qui sont du tout propres, & agreables ne leur rendent pas peu de profit & celuy qu'ils tirent des sucres n'est pas moindre que les autres.

Mais pour parler des reuenus, & de la richesse de l'Empereur de Marroc, il est maistre de tous les biens deses suiets, & des suiets mesmes, veu que quelques charges, & impositions qu'il leur mette sus, ils n'oseroient en ouuir la bouche.

Toutefois l'vsurpation de l'Empire, la crainte d'vn accident semblable à celuy de Muloy Cheq, & le branle perpetuel des affaires font que cestuy cy tâche d'entretenir ses suiets doucement, & de leur faire glisser dans l'ame vn desir de demeurer tousiours sous sa domination.

Il tire deses suiets taillables la dîme, & les premices des fruiets, & du bestial. Il est vray que quant aux premiers il ne prend pas plus d'vn pour vingt, & c.

de vingt en sus, quand il y en auroit bien cent & dauantage, il ne prend iamais plus de deux.

Il tire de chèque argent de terre cinq quarts de ducar, & autres cinq de chèque feu, & autant encor de tous ceux qui ont passé l'age de quinze ans, soient males ou femelles, & au besoin il en tire plus grande somme. Et afin que les peuples payent plus allegrement ce qui leur est imposé, il demande tousiours la moitié plus qu'on ne doit exiger, pour ce que par ce moyen il semble à ses suiets qu'on leur face grace de ce qu'on ne leur fait pas payer.

Il est vray qu'aux montagnes il demeure des peuples indomptez, qu'on ne peut forcer au payement d'aucune chose à cause des lieux où ils se tiennent, & de leur forte assiette, & l'on n'en tire pour tout que la disme de la récolte, & mesme ils payent cecy afin d'auoir permission de descendre aux plaines. Outre ces reuenus ce Monarque a toutes les Doüanes & les Gabelles de Fez, & des autres villes, veu que les citoyens de Fez payent deux pour cent, pour tout ce qui entre, & les estrangers dix.

Dauantage il y a les reuenus des moulins, & de plusieurs autres choses, qui montent à vne grande somme. Car pour le regard des moulins, il tire bien pres de demy real pour chèque grand boisseau de bled qui se moult à Fez, ou il y a quatre cens moulins, voire dauantage. La Mosquee du Carruen auoir quatre-vingts mille escus de reuenu, & les colleges & les hospitaux de Fez estoient aussi rentez de beaucoup de milliers d'escus, que le Roy tire tous auourd'huy; & outre il est heritier de tous les gouuerneurs, & de tous ceux à qui il donne pension, & lors qu'ils meurent il entre en possession de leurs cheuaux, armes, habillemens, & pour le dire en vn mot de tous leurs biens. Il est vray que si l'vn de ceux-cy laisse des fils propres à seruir le Roy à la guerre, il leur dône la mesme pension qu'il donnoit au pere. Mais si les enfans sont petits, il entretient les males iusqu'à ce qu'ils ont ataint l'age de porter les armes, & les filles iusqu'à ce qu'elles trouuent mary, & pour pouoir auoir le bien des personnes riches, il leur donne quelque gouvernement, ou quelque charge avec pension. A raison de quoy chacun tasche de cacher ses richesses en mourant, afin que le Roy ne s'en fauisse; ou de s'elloigner de la Cour & des yeux du Roy.

F O R C E S.

XXIV. L'EMPEREUR de Marroc n'a point de forteresses de grande importance si ce n'est sur le riuage de la mer, où il a le Cap d'Aquero, Larache, & Tetuan; Car il loge la force de son Estar, de mesme que le Turc & le Persan en, ses gens de guerre, & principalement en sa cavalerie. C'est le suiet aussi pour lequel il n'est guere bien pourueu d'artillerie, combien qu'il en aye vne assez bonne quantité que ses predecesseurs ont prise sur les Portugais, & autres, à Fez, Marroc, à Tarudant, & aux ports susdicts, & chèque Empereur en fait fondre quand il est besoin, & pour cet effect il ne manque pas de bons maistres. Il y a vn Arsenal plein de munitions à Marroc, où l'on fait ordinairement tous les mois quarante-six quintaux de poudre, avec plusieurs arquebuzes.

L'an mil cinq cens soixante-neuf, le feu se mit en cet Arsenal avec tant de

furie, qu'une partie de ville en demeura ruynée. Mais quant à la gendarmerie de ce Monarque elle est de plusieurs sortes.

La premiere est de deux mille, & sept cens chevaux, & deux mille arquebusiers qu'il tient partie à Fez & partie à Marroc, mais bien plus au dernier lieu, où il fait sa demeurée ordinaire, & ceux-cy sont presque pour la garde.

La seconde est d'un bataillon de six mille hommes de cheval, tous gentils hommes, & gens de marque. Ceux-cy paroissent bien montez sur des chevaux superbement harnachez, avec leurs armes, & il les fait extrêmement bon voir, tant pour la diuersité des couleurs de leurs habits, & harnois que pour leur richesse. Car on y voit luire force or, argent, & grande quantité de perles, & de pierrerie, & tout ce qui peut contenter les yeux, & plaire à la curiosité de ceux qui les regardent. Ceux-cy tirent outre la prouision de bled, d'auoine, d'huile, de beurre, & de chair, tant pour eux que pour leurs femmes & enfans, de septante à cent onces d'argent.

La troisieme sorte de gendarmerie est des Timariots; pour ce que l'Empereur de Marroc a accoustumé de donner à tous ses fils, ses freres, & autres personnes de marque, & d'autorité qui sont parmy les peuples d'Afrique, come aussi aux Princes des Arabes, & aux plus grands d'entr'eux l'usage des terres. Ceux-cy font labourer les champs, & recueillent après les friments des terres qu'ils tiennent pour l'entretien de la caualerie, & les Gouverneurs tirent du riz, de l'auoine, de l'huile, du beurre, des moutons, de la volaille, & de l'argent, & distribuent aux soldats toutes ces choses de mois en mois selon la qualité des personnes. On leur donne encor du drap, de la toile, de la soye pour s'habiller, des armes offensives, & defensives, & des chevaux, avec lesquels ils seruent à la guerre, & s'ils meurent en quelque combat, on leur en donne d'autres. Chacun de ces chefs tâche de mener ses gens bien armez, vestus, & montez, & outre cela ceux-cy tirent de vingt quatre à trente onces d'argent toutes les années.

La quatrieme sorte de la gendarmerie est d'Arabes, qui vivent continuellement en leurs Auars (ils nomment ainsi leurs peuplades, dont la chacune est composée de cent ou deux cens tentes) distribuez sous diuers Gouverneurs, à fin qu'ils soient prests aux necessitez qui s'offrent. Ceux-cy seruent à cheval, mais ils tiennent plus du voleur que du soldat.

La cinquieme sorte de gendarmerie est semblable aux leuees que font les Princes Chrestiens, & c'est en celle-cy que sont entoollez, les habitans des villes, ou villages de l'Empire. Il est vray que les Roys font peu d'Estat de ceux-cy, & ne leur mettent pas volontiers les armes en la main de peur des reuoltes sinon aux guerres contre les Chrestiens; pour ce qu'alors ils ne les en peuuent mesme empescher. Car d'autant qu'ils ont en leur loy, que si vn Mahometan tué vn Chrestien, ou meurt de sa main, il s'en va droict en Paradis, les hommes, & les femmes de tout aage & de toute qualité courent à la guerre, afin d'y mourir pour le moins, & par ce moyen acquerir le Ciel, selon leur folle opinion. Et l'on ne voit pas moins d'ardeur à nostre grand dommage, aux Turcs, principalement pour la desfence de leur secte. Il semble qu'ils vont à nopces, & non à la guerre, & ils ne peuuent presque attêdre le iour qu'on leur a prescrit. Ils tiennent faints, & pour bien-heureux ceux qui meurent avec les armes en la main contre les ennemis, & pour malheureux & lâches, ceux qui meurent en leurs maisons entre les pleurs des enfans, & les cris des femmes.

On peut comprendre aisement des choses susdites quel nombre de gens, ce Prince peut mettre en campagne; mais on le iugera encor mieux par l'experience. Car Muley Abdala l'an mil cinq cens soixante deux assiegea Magazan avec deux cens mille personnes combla le fosse avec vne montagne de terre, & esplana les murailles avec son artillerie: mais avec tout cela, il fut forcè d'abandonner l'entreprise par la valeur des Portugais, & pour le dommage qu'il receut des mines. Dauantage ce Prince à ceste incommodité qu'il ne peut continuer plus de deux ou trois mois vne grosse guerre; à cause que les gens ne viuent que de la prouision de viures qu'ils tirent de iour en iour, & ceste prouision ne peut estre conduite, ou il seroit besoin pour bien faire la guerre; tellement qu'ils sont contrains de retourner en leurs maisons pour viure, & c'est chose claire que celuy qui n'est riche d'argent ne peut faire la guerre long-temps. Le Moluque qui deffit Dom Sebastien Roy de Portugal auoit quarante mille cheuaux, & quatre vingt mille hommes de pied, outre les Arabes & les volontaires: mais on tient qu'il eust peu mettre ensemble soixante dix mille cheuaux, & plus d'infanterie qu'il n'en mit sur pied pour ceste fois.

GOVERNEMENT.

COMBIEN que ce soit chose difficile de discourir du gouvernement d'un Estat qui est tousiours en trouble, & suit à des changemens perpetuels & qu'aujourd'huy la force l'acquiert à l'un, demain à l'autre, & que par ce moyen il n'y puisse auoir que du desordre, toutesfois ie m'essayeray d'en dire ce que j'en ay peu apprendre, & pour faire comprendre la façon du gouvernement de tous ces pays, ie viendray à celuy de Fez lors qu'il estoit en la fleur, & comme il est encor pour la plus grande partie, priant le Lecteur de considerer que parmy tant de confusions, il est impossible de remarquer comme il faut vne police.

GOVERNEMENT.

xxv.

POUR CE qu'il semble que le Lecteur n'est guere satisfait lorsqu'on luy parle d'un Estat ou quelqu'un domine, si ay mesme temps on ne luy fait entendre qui est celuy qui le gouuerne, j'ay creu que ie donnois du contentement à ceux qui seroient sur ceste attente si ie leur faisois entendre quelle est la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc, & de Fez, & par quels moyens elle est paruenue à cet Empire. Il y auoit vn Alfaqui ou Pontife de la loy Mahometane natif de Tigumedet, lieu de Dara homme ruzé, & non moins ambitieux, que bien instruit aux sciences auxquelles les Mahometans s'adonnent. Cestui-cy qu'on nommoit Mahomet, & Benamer, & qui se faisoit aussi nommer Xerif, que nous dirions Cherif en nostre langue commença d'estre en quelque reputation enuiron l'an 1508. Il se disoit estre yllu de la race de Mahomet, & proposa dans son esprit, voyant la diuision des estats d'Afrique (ou les Portugais estoient alors fort puillans) de s'emparer, & de se rendre maistre de la Mauritanie Tingitane. Pour cet effect il enuoya premierement ses trois fils Abdala, Hamer, & Mahomet en pelerinage à la Mecque, & à Medine, pour visiter & honorer le sepulchre de Mahomet leur faux Prophete.

tes quel nombre de gens, ce
 ra encor mieux par l'expe-
 rante deux assiegea Magazan
 ec vne montagne de terre,
 ec tout cela, il fut forcé d'a-
 & pour le dommage qu'il
 mmodité qu'il ne peut con-
 à cause que ses gens ne vi-
 buren iour, & ceste proui-
 bien faire la guerre; telle-
 maisons pour viure, & c'est
 peut faire la guerre long-
 de Portugal auoit quarante
 pied, outre les Arabes & les
 ensemble soixante dix mille
 d pour ceste fois.

N T.

ourir du gouvernement d'un
 es changemens perpetuels &
 l'autre, & que par ce moyen
 n'essayeray d'en dire ce que
 a façon du gouvernement de
 estoit en la fleur, & comme
 e Lecteur de considerer que
 marquer comme il faut vne

E N T.

quere satisfait lors qu'on luy
 esme temps on ne luy fait en-
 e ic donnerois du contente-
 faisois entendre quelle est
 oyumes de Marroc, & de
 mpire. Il y auoit vn Alfaqui
 medet, lieu de Dara homme
 taux sciences auxquelles les
 moit Mahomet, & Benamer,
 ons Cherif en nostre langue
 l'an 1508. Il se disoit estre
 esprit, voyant la diuision des
 fort puissans) de s'emparer,
 e. Pour cet effect il enuoya
 Mahomet en pelerinage à la
 sepulchre de Mahomet leur

Ces

Ces ieunes gens firent le voyage avec tant de reputation de saincteté & de re-
 ligion, qu'à leur retour les gens leur alloient au deuant, baisoient leurs habil-
 lemens, & les honoroient comme des saincts hommes. Ces abuseurs feignans
 d'estre esleuez à quelque fort haute contemplation marchoient par le pays,
 soupirans & appellans Ala ou Dieu, avec des eriz interrompus de soupirs, &
 de gemissemens, & ne viuoient que d'aumosnes. Le pere les ayant receus en sa
 maison avec vne allegresse nonpareille, mais ne voulant pas laisser refroidir
 l'applaudissement, & la creance que ses fils venoient d'acquérir par vn tel pe-
 lerinage, en enuoya deux, qui furent Hamet, & Mahomet à Fez, ou ayans esté
 receus fort courtoisement du Roy: l'un d'eux deuint Lecteur de l'Amoroda-
 che College fort renommé de ceste ville là, & le plus ieune Precepteur des en-
 fans du Roy. Et lors qu'ils se virent fort aux bonnes graces du Roy, & en bon-
 ne opinion parmy le peuple, estans poussez par leur pere, prenant leur suiet
 sur les dommages que les Arabes & les Mores faisoient à ceux de leur loy sous
 les enseignes des Portugais, à la solde desquels ils combattoient, ils demande-
 rent au Roy permission de desployer vn estendart contre les Chrestiens, luy
 promettant, comme il aduint en effect, qu'ils tireoient aisément à eux les Mo-
 res qui suiuoient les Portugais, & par ce moyen assureoient les Prouinces de
 Sus, Hee, Ducale, Marroc, & autres qui estoient mal menées, & tranailles
 continuellement par les Portugais.

Muley Nazzer frere du Roy contredisoit à ceste proposition & demande,
 disant, que si ses freres sous pretexte de religion & de saincteté faisoient quel-
 que progres avec les armes en la main, il seroit impossible de les arrester apres,
 & de les mettre bas comme auparauât, pour ce que les armes rendent les hom-
 mes hardis, les victoires les font insolens, & la suite des peuples les rend de-
 sireux de choses nouvelles. Mais le Roy qui auoit grande opinion de leur sain-
 cteté, faisant peu d'estat des raisons que son frere luy alleguoit, leur donna vn
 estendart, vn tambour d'airain, & outre ce vingt cheuaux pour les accompa-
 gner, & des lettres de recommandation aux Arabes, & aux Seigneurs, & villes
 de Barbarie.

Auec ces commencemens beaucoup de monde estant accouru au bruit de
 leur voyage, ils coururent le pays de Ducale, & passerent iusques au Cap d'A-
 guero, qui estoit alors tenu par les Portugais, & se voyans bien iuiuis, & en
 bonne estime, ils demanderent aux peuples (qui viuoient alors en liberté pour
 la plus grande partie, & se ioignoient à celuy que bon leur sembloit) que puis
 qu'ils faisoient la guerre pour la loy de Mahomet contre les Chrestiens; ils les
 assistassent, en leur donnant les decimes deuës à Dieu: ce qui leur fut soudain
 accordé par les peuples de Dare, & par ce moyen ils s'emparerent peu à peu de
 Tarudant (dont leur pere fut fait Gouverneur) & de Suz, Hee, Ducale, & des
 lieux voisins.

Ils s'arrestèrent premierement à Tednest, puis à Tefarote, & de firent en vn
 combat Lope Bartiga, capitaine fort renommé des Portugais: mais ils y perdi-
 rent leur frere aisné, puis estans entrez avec force belles paroles dans la ville
 de Marroc, ils y empoisonnerent le Roy, & Hamet Xeriffe se appeller Roy de
 Marroc en son lieu, & s'empara du Royaume.

Cependant les Arabes de Ducale, & de Xarquie vindrent aux mains avec
 ceux de Garbie, chacun de ces partiz s'assurant de la faueur des Xerifs: mais
 ceux-cy voyans qu'il en tomboit beaucoup d'un costé & d'autre, tournerent

R R r r

les armes contre ces deux ennemis, & s'enrichirent de leurs despoüilles. Ils auoient auparauant enuoyé au Roy de Fez la cinquieme partie de tout leur butin; mais apres ceste victoire n'en faisant plus d'estime, ils luy enuoyèrent seulement six cheuaux & six chameaux fort foibles. Dequoy le Roy estant piqué leur enuoya demander la cinquieme partie du butin, & le tribut que le Roy de Marroc luy payoit, les menaçant de leur faire la guerre, au cas qu'ils y contredissent.

Mais ce Roy estant mort en ces entre-faites, Hamet son fils qui auoit esté disciple du ieune Xerif, non seulement s'appaisa, mais encore confirma Hamet Xerif au Royaume de Marroc, pourueu qu'il recognuist de quelque chose les Roys de Fez comme Princes souuerains.

Mais d'autre costé les Xerifs, dont la puissance & la reputation croissoit continuellement, lors que le temps de payer le tribut fut arriué, manderent dire au Roy, qu'estans legitimes successeurs de Mahomet, ils n'estoient obligez de donner aucun tribut à qui que ce fust, & qu'ils auoient plus de droit en l'Afrique que luy: que s'il les vouloit pour amys ils le seroient, mais que s'il les destournoit de la guerre contre les Chrestiens, ils ne manqueroient de courage, ny de pouuoir de se deffendre.

Le Roy irrité de ceste responce leur declara aussi-tost la guerre, & se transporta en personne au siege de Marroc. Mais il fut la premiere fois contraint de desloger & leuer le siege; puis y estant retourné avec dixhuit mille cheuaux, entre lesquels il y auoit deux mille arquebusiers & arbalestriers, il fut vaincu par les Xerifs, qui n'auoient plus de sept mille cheuaux, & mil deux cens arquebusiers, ainsi qu'il vouloit passer vne riuiere.

Par le moyen de ceste victoire les Xerifs exigerent tribut de ce pays, & passans l'Atlas prirent Taflet, ville importante, & partie par amour, partie par force rangerent à leur obeissance diuers peuples de la Numidie, & des montagnes.

L'an 1536. le ieune Xerif, qui se nommoit desjà Roy de Sus, ayant leué vne puissante armee, & mis en campagne vn grand nombre de canons, en partie pris au Roy de Fez, & en partie faits par des Chrestiens reniez, alla à l'entrepryse du Cap d'Agüero, place de grande importance tenuë alors par les Portugais, qui l'auoient beaucoup fortifiée, premierement aux despens de Lopez Sequere, puis lors qu'ils eurent cognu la commodité de son assiette, à ceux du Roy Emanuel de Portugal, & l'on combatit vaillamment d'vn costé & d'autre. En fin le feu s'estant mis aux munitions de guerre, & les soldats qui deffendoient ceste place estans espouuantez de cet accident, le Xerif entra dedans, & prit la plus grande partie de ceux qui y estoient en garnison. Avec ceste victoire toute la montagne d'Atlas, le Royaume de Marroc, & les Arabes qui s'estoient rangez avec les Portugais presterent obeissance aux Xerifs; & raison dequoy le Roy Iean troisieme de Portugal, voyant que la despence surpassoit de beaucoup le profit, abandonna volontairement les places de Safin, Azamor, Arzile, & Alcaçar, qu'il possedoit en la coste de Barbarie.

Ces prosperitez furent cause d'vne fort grande discorde entre les freres, & l'issüé en fut telle, que le plus ieune ayant obtenü la victoire en deux barailles qu'il eut contre son aîné, & l'ayant fait prisonnier, le confina à Taflet, puis tournant ses armes contre le Roy de Fez, apres l'auoir pris vne fois, & puis deliuré, il l'eut pour la seconde fois entre ses mains (pource qu'il auoit man-

qué de parole) & en mesme temps se rendit maistre de son Estat, & le fit en fin mourir avec les enfans.

Voylà comme cet Empire est paruenü entre les mains de ceux de ceste famille, qui y commandent encore, mais avec tant de diuisions & de changements de fortune, que c'est chose estrange comme tant de remuemens ne les ont laissez, ou comme tant de changements ne les ont perdus. Voyons maintenant comme on se gouuerne en ces Royaumes.

Premierement on ne scait que c'est de faire iustice aux pays d'Hee, & principalement aux montagnes, & les Gentilshommes peuuent à peine tenir quelque police aux villes.

Au pays de Suz le peuple de la ville de Tedfy viuoit en liberté autresfois, & se gouueroit comme par forme de Republique; mais maintenant l'Empereur de Maroc y tient sa Chancellerie. Il faut remarquer qu'aux montagnes de la prouince de Maroc & au pays de Guzule, il n'aduient guere souuent que les habitans rendent franchement obeysance à leur Prince, & de mesme est-il de beaucoup d'autres endroits. Le Roy a son Conseil dans Maroc, & vne chambre de iustice, & tient en toutes les Prouinces, & mesme en toutes les bonnes villes des Gouverneurs, qui sont traittez comme l'ay dit par cy-deuant. Et pource que c'est peu de chose que le discours du gouuernement de tout le reste, ie viendray à celuy de Fez, à la suite qu'auoit son Roy, & à tout ce qu'on y a remarqué de plus considerable, qui fera assez iuger de l'ordre qu'on tient en tous ces pays, & en la Cour de ce Prince.

Entre tous les Seigneurs de l'Afrique on ne trouue pas qu'aucun ait iamais esté créé Roy ou Prince par election du peuple, & en la loy de Mahomet il n'y a Seigneur temporel qui se puisse dire legitime, excepté les Pontifes. Mais depuis que l'autorité des Pontifes fut diminuée, tous les chefs des peuples qui estoient dans les deserts, commencerent à s'approcher des pays habitez, & par force d'armes establirent diuers Seigneurs contre la loy de Mahomet, & contre leurs Pontifes, comme il est arriué en Leuant, où les Turcs, les Tartares & autres venans de mesmes contrees, s'emparerent des terres de ceux qui se trouuerent plus foibles.

Ainsi les familles de Lontuna, & de Marin regnerent en Afrique. Il est vray que les gens de Lontuna vindrent au secours des peuples d'Occident. Doncques pour ceste cause on n'y fait les Seigneurs par vraye succession, ny par election du peuple, des plus grands, & du General de l'armee; mais chaque Prince auant sa mort fait promettre aux plus grands, & plus puissants de la Cour, qu'ils creeront pour leur chef apres sa mort son fils, ou son frere. Mais cela n'empesche pas que plusieurs ne faussent souuent leur serment, pource qu'il arriue presque tousiours qu'ils eslisent pour Seigneur celuy qui leur est plus agreable.

C'est en ceste sorte que se faisoit ordinairement la creation du Roy de Fez, qui n'estoit plustost créé tel, qu'il faisoit vn des plus nobles de son Royaume son grand Conseiller, & luy assignoit aussi vn tiers du reuenü de son Royaume.

Après il estoit vn Secretaire, qui luy seruoit aussi de Tresorier, & de grand maistre de son hostel.

Il croit apres les Capitaines de la Caualerie, qui estoit destinee à la garde du Royaume, & ceux-cy demeuroient le plus souuent en

campagne. Il establiſſoit aussi en chèque ville vn Gouverneur, qui iouÿſoit des reuenus de la ville, & estoit obligé de tenir à ses despens vn certain nombre de cheuaux, qui deuoient estre prests au besoin, & routes & quantes fois qu'il falloit faire vne armée. Il ordonnoit encor certains Commissaires sur les peuples qui demeuroient aux montagnes, & encor sur les Arabes qui luy estoient ſuiects.

Les Commissaires administroient la Iustice selon la diuersité des loix de ces peuples. Ils auoient aussi charge d'exiger les rentes, & de tenir compte des payemens ordinaires & extraordinaires. Apres il ordonnoit certains Barons, qu'on appelle au langage de Fez par vn mot qui signifie autant que Gardiens, dont le chacun auoit vn chasteau, où vn ou deux villages, & dont il tiroit certain teuenu pour viure, & maintenir sa qualité, & pour pouuoir accompagner le Roy en ses armées, il tenoit aussi des cheuaux legers à ses despens, quand le Roy tenoit la campagne; mais en temps de paix il leur donnoit du bled, du beurte, & de la chair à saler pour toute l'année, mais fort peu d'argent. Il est vray qu'il leur donnoit vn habillement toutes les années, & ceux-cy n'auoient nul ſoing de leurs cheuaux, ny dedans la ville, ny dehors, pour ce que le Roy leur fournisſoit toutes choses; & tous les valets d'estable estoient esclaves Chrestiens, & portoient de pesans fers aux pieds: mais quand l'armée se mettoit en campagne, on les faisoit monter sur des chameaux de bagage. Il auoit encor vn autre Commissaire sur les chameaux, qui distribuoit les campagnes entre les Pasteurs, & faisoit prouision des chameaux dont le Roy auoit besoin: & chèque Chamelier tenoit deux chameaux tous prests, pour charger aussi tost qu'il en receuroit le commandement.

Il auoit apres vn Pouruoieur qui auoit charge de fournir, garder, & distribuer les viures, tant pour le Roy, que pour son armée: & cestuy-cy auoit dix ou douze grands pauillons, où il mettoit les lits viures, changeant de chameaux continuellement à en faire porter de nouveaux, afin que l'armée n'en eust faute. Sous ceux-cy estoient les officiers de cuisine. Il y auoit apres vn maistre d'Escuyerie, qui auoit charge de tous les cheuaux, mulets, & chameaux du Roy, & le Pouruoieur luy fournisſoit tout ce qui luy estoit besoin. Il auoit aussi vn Commissaire estably sur les bleds, qui auoit charge de faire porter l'orge, & ce qui estoit necessaire pour l'entretien des dites bestes: & ce Commissaire auoit des Notaires pour escrire tout le bled qui se distribuoit, & en rendre compte au grand maistre. Il auoit encor vn Capitaine de cinquante cheuaux, qui estoient comme cœurs, & faisoient les impositions de la part du Secretaire du Roy, au nom dudit Roy. Il auoit encor vn autre Capitaine, qui estoit comme chef d'vne garde secrette, & auoit autorité de commander de la part du Roy aux officiers qui faisoient les executions, & les confiscations. Il pouoit prendre les plus grands, les mettre en prison, & vser en leur endroit de la rigueur de la iustice, si le Roy le luy commandoit.

Il auoit aussi pres de luy vn Chancelier, qui gardoit ses seaux, & escriuoit les lettres qu'il falloit, & les scelloit par mesme moyen. Il auoit vn fort grand nombre d'estafiers, qui auoient vn Capitaine qui les receuoit, les chassoit, & leur donnoit plus ou moins de gages selon leur suffisance. Et quand le Roy donnoit Audience, ce Capitaine estoit tousiours present. Il auoit encor vn Capitaine du bagage, de qui l'office estoit de faire porter les tentes, où logeoient les cheuaux legers du Roy: & il faut ſçauoir que les tentes du

Roy estoient portees par des mulets, & celles des soldats par des chameaux. Il auoit vne troupe de gens qui portoient en marchant les estendars ployez, mais il y en auoit vn qui marchoit tousiours deuant l'armee, & auoit vne enseigne haute, & desployee. Tous ceux-cy seruoient de guide, & scauoient les chemins, & les passages des bois, & des riuieres. Il auoit aussi vn grand nombre de sonneurs de tambour, qui auoient de grands tambours d'airain en facon d'vn grand plat, larges en haut, & estroicts par le bas, couuerts de peaux, & les portoient sur des cheuaux bastez: mais ils auoient visa vis des tambours, certains contrepoids, pource qu'ils sont fort pesants, & ses cheuaux sont des meilleurs, & des plus vistes que l'on puisse voir, pource que c'est vne grande honte parmy eux de perdre le tambour: & lesdicts tambours sonnent si haut, qu'on les oy de bien loing, & on les bat avec des nerfs de tautau. Le Roy ne tenoit pas à ses despens les trompettes, ains ceux de Fez estoient obligez de luy en desfrayer vn certain nombre, & ceux-cy estoient aussi bien employez aux repas des Roys qu'aux armees.

Il auoit vn maistre de ceremonies, qui estoit tousiours aux pieds du Roy lors qu'il assembloit son Conseil, ou donnoit audience, ordonnant les places, & faisant parler les vns apres les autres, selon leurs rangs, & dignitez.

La maison du Roy estoit toute pleine d'esclaves noirs, qui seruoient à la chambre de la Roynne.

Il auoit encores quelques esclaves Chrestiennes, qui estoient pour la plus grande partie Espagnoles, ou Portugaises: & toutes ces femmes estoient sous la garde de certains Eunuques, qui estoient esclaves noirs.

Quand le Roy vouloit aller en quelque lieu, le maistre des ceremonies le faisoit premierement entendre aux coureurs, & ceux-cy le faisoient scauoir aux parents du Roy, aux Capitaines, aux gardes, & aux autres hommes de cheual, qui s'assembloient tous en la place qui est hors du Palais, & par toutes les rues qui en estoient proches. Et ainsi que le Roy venoit à sortir du Palais, lesdicts coureurs ordonnoient la facon que l'on deuoit garder à marcher. Ceux qui portoient les enseignes alloient les premiers, puis les tambours suiuoient, & apres le Maistre d'escuyerie avecques ses Officiers, & sa maison, puis apres le Pouruoyeur avecques les siens, puis les gardes, le Maistre des ceremonies, les Secretaires du Roy, le Thresorier, le Iuge, & le Capitaine de l'armee. Le Roy marchoit apres avecques le grand Conseiller, & quelque Prince, & il y auoit tousiours quelques Officiers du Roy qui marchoient deuant sa personne, & l'vn portoit son espee, l'autre son escu, & vn autre son arc. Ses estaffiers alloient autout de luy, dont l'vn portoit la pertuisane du Roy, l'autre la couverture de la selle de son cheval avecques le licol, & quand le Roy mettoit pied à terre, on couuroit sa selle avecques ceste housse, & le licol sur la bride du cheval afin de le tenir.

Le Roy estoit suiuy du Chef de ses estaffiers, puis des Eunuques, puis de ceux de sa maison, puis des cheuaux legers, & finalement des arbalestriers, & arquebusiers.

Quand le Roy se tenoit en campagne, l'on dressoit premierement au milieu de tous vne grande tente pour luy, qui estoit faite comme les murailles de quelque chasteau avecques ses creneaux (ainsi que i'en ay veu à quelques grands Seigneurs aux armees estrangeres) & quarré de tous costez.

Cette tente auoit quatre portes, à la chacune desquelles on voyoit la garde

des Eunuques. Autour de sa tente estoient les logemens de ses Officiers, & des courtisans plus fauoris: & autour de ceux-cy les tentes des gardes, faictes de peaux de chevres, ainsi que celles des Arabes.

Presque au milieu l'on voyoit la despence, la cuisine, & la somnellerie du Roy, & assez pres de là l'on voyoit les pailillons où logeoient les cheuaux legers, qui mangeoient tous en la somnellerie du Roy.

On voyoit assez pres de là l'escuyerie, c'est à dire, quelques lieux couuerts, où sont logez les cheuaux; & hors de là on voyoit les muletiers du bagage du Roy, & là mesme les bouriques des bouchers. Les marchands & les artilans, qui venoient en l'armee, se logeoient à costé de ces muletiers, tellement que le tout venoit à estre comme vne ville, pource que les tentes des gardes seruoient de murailles, d'autant qu'elles estoient tellement dressées l'vne pres de l'autre, que l'on ne pouoit entrer en ces logemens que par des lieux ordonnez: & on faisoit bonne garde toute la nuict autour de la tente du Roy, mais toutes ces gardes estoient personnes viles, & qui ne portoient jamais armes. Il y en auoit de mesme sorte autour de l'escuyerie; mais bien souuent à cause de la fainéantise, & la chete de ces gardes, non seulement l'on desfroboit des cheuaux, mais encores l'on trouuoit dans la tente du Roy des ennemis qui venoient là pour le mettre à mort.

Le Roy estoit presque toute l'année en campagne, tant pour garder son Royaume, que pour maintenir en paix, & en amytié les Arabes les sujets. Nous auons assez parlé du Roy de Fez, & de toute sa Cour; voyons vn peu maintenant comme il conduisoit tout le reste.

XXVIII En premier lieu, dans Fez il y auoit des gabelles establis, pource que les draps se vendoiēt en façon d'encant, & ceux qui en auoient la charge, les portoient premierement à ces gabelleurs pour les sceller, puis les alloient crians parmy les marchands, & il y auoit environ 60. crieurs de ceste sorte.

Les Apoticares auoient vn quartier qui sefermoit de deux coltez avec deux belles portes, & tenoient à leurs despens des gardes qui alloient la nuict tout à l'entour avec des lanternes, des chiens, & des armes. Il y auoit des gens qui faisoient les mesures du bled, que le Consul a iustice, prenant vn double de chacun pour ce faire. Dans la ville il y a seulement quelques petits officiers, & magistrats qui ont charge de rendre le droict à vn chacun. Il y auoit le Gouverneur qui estoit sur les causes ciuiles, & criminelles; vn Iuge, qui prenoit cognoissance de ce qui concernoit les loix des liures de Mahomer, & vn autre Iuge qui estoit comme Lieutenant du premier, & cognoissoit des choses appartenantes au mariage; auoit auctorité d'examiner les reismois, & mesmes rendoit iustice vniuersellement. Il y auoit vn Aduoocat, lequel on consultoit sur la loy, & pardeuant qui l'on appelloit des sentences des Iuges, ou quand ils s'estoient abusez, ou quand ils auoient iugé par l'auctorité de quelque Docteur moins excellent. Le Gouverneur tiroit de grandes sommes des condamnations qui se faisoient en diuers temps, & presque toute la punition d'vn criminel n'estoit que d'auoir le fouet en presence du Gouverneur, & on luy donnoit cent, ou deux cens coups. Après cela le bourreau mettoit vne chaisne au col du criminel, & le menoit en cet estat par toute la ville tout nud, excepté les parties honteuses, criant, & publiant le mal qu'il auoit fait: & bien souuent l'on en menoit plusieurs enchainez ensemble. Le Gouverneur auoit de chaque criminel vn ducat & vn quart, comme aussi de tous ceux qui estoient

dans la prison, il auoit certaine chose qui luy estoit donnee par certains marchans, & artisans destinez à telle chose. Les Iuges du Droit Canon, ou de la loy de Mahomet, n'auoient nuls gages, pource qu'il est deffendu par la loy de Mahomet de donner rien du monde à vn Iuge pour telle chose. Mais ils viuient d'autres gages ou recompences, comme des lectures, ou de la Prestre de quelque Mosquee. Semblablement les Procureurs & les Aduocats sont pour la pluspart pleins d'ignorance. Les Iuges auoient vn certain lieu où ils font emprisonner les debteurs & autres pour choses legeres, & de peu d'importance. Dans la ville il y auoit quatre Capitaines du guer, qui alloient par la ville depuis la nuit venue iusques à deux heures apres, & ceux-cy n'auoient autres gages que certaine chose de ceux qu'ils prenoient, qui estoit prise sur l'amende à laquelle ils estoient condamnez. Mais il estoit permis à chacun de tenir rauerne, & d'estre maquerreau. Le Gouverneur de la ville n'auoit ny Iuge, ny Notaire, mais donnoit sentence à sa volonte, & comme bon luy sembloit. Il n'y auoit aussi qu'un homme qui affermast la Douane & la gabelle, qui payoit tous les iours à la chambre du Roy trente ducats, & auoit en chaque porte des gardes & des Notaires; & toutes choses de petit prix payoient leur droit à la porte. Les autres estoient conduites à la Douane, & accompagnées depuis la porte par vn des gardes, & il y auoit certain argent destiné pour les Notaires, & pour ces gardes, selon la quantité des choses qui entroient, & quelquefois ces gardes alloient hors de la ville pour rencontrer les muliers, afin qu'ils ne peussent cacher aucune chose; & s'ils en cachoient quelque vne, ils payoient apres double gabelle, & l'on payoit ordinairement deux ducats pour cent. Toutesfois l'on ne payoit rien du bled, du bois, des bœufs, & de la volaille qu'on y menoit, & l'on n'auoit pas accoustumé de payer à la porte la gabelle des moutons, ains seulement en la boucherie.

Le Gouverneur chef des Consuls, auoit ordinairement douze Sergens, & alloit souuent à cheual par la ville pour voir le pain, & essayer les poids des bouchers, & considerer ce que l'on y vendoit.

C'estoit luy qui faisoit peser le pain, & s'il n'y trouuoit le poids ordonné, il le faisoit mettre en plusieurs pieces, & donnoit à celuy qui le vendoit tant de coups de poing sur le col, qu'il le laissoit tourbrisé, & mesme il le faisoit quelquesfois fouetter s'il le trouuoit trop leger.

Le Roy donnoit cet office il y a cent ans, aux gentils-hommes qui le luy demandoient: mais auparauant l'on ne le donnoit qu'à des hommes scauans, & qui auoient vne grande reputation de proud homme. Il y auoit plusieurs lieux où le Gouverneur auoit accoustume de donner audience, & de rendre justice. Il y a aussi dans Fez vne prison, qui est si longue & large, qu'il y peut demeurer trois mille personnes, & il n'y en a point de separee, pource que ce n'est pas la coustume à Fez de mettre quelqu'un en vne prison secrette, & particuliere. Voyla à peu pres tout ce que j'ay peu apprendre touchant le gouvernement des Royaumes de Fez & de Maroc.

Et quant à ce que j'ay dit de ce qui se practiquoit à Fez, c'est chose asseuree que l'Empereur de Maroc garde presque maintenant les mesmes façons de faire, tant en la Cour qu'ailleurs, & il y a bien peu de choses changees.

RELIGION.

XXIX. **T**Ous les habitans de ces Royaumes sont Mahometans, excepté les esclaves, dont nous parlerons à la fin de ce discours.

Or est-il qu'il y a eu la loy de Mahomet beaucoup de sectes, qui ont leurs Chefs, & leurs Docteurs qui les deffendent: car il s'en trouue beaucoup qui ont commencé l'Acoran, & qui ne s'arrestent pas formellement à ce qu'il porte, mais passent par dessus, & contredissent à beaucoup de choses qui s'y trouuent.

Entre autres il y en a vne qui commença enuiron quatre vingts ans apres Mahomet, & son premier, & plus fameux autheur se nommoit Elhesembnu Abilhafen, de la ville de Basra, qui donna certaines regles à ses disciples, mais ne laissa rien par escrit.

Cent ans apres il y eust vn autre homme fort habille en ceste matiere, nommé Elharit Ibnu Eled, de la ville de Bagadet, qui escriuint vne belle ceuvre vniuersellemment à tous ses disciples. Apres ceste secte fut trouuee mauuaise par les Pontifes de la loy, & tous ceux qui obseruoient les regles de ce Docteur, & s'arresteroient à ses maximes, furent declarez heretiques en la loy de Mahomet.

La mesme secte fut remise sus de la à quatre-vingts ans, par vn autre fort habille homme, qui fut suiu de plusieurs disciples, & prêcha publiquement sa doctrine, de sorte que tous les Legistes, & leurs Pontifes condamnerent ce luy-cy à la mort avecques tous ses disciples, & conclurent qu'il falloit trencher la teste à tous. Ce que ce Docteur ayant entendu, il escriuint aussi tost vne lettre aux Pontifes, les priant de luy faire tant de faueur que de luy permettre de disputer contre leurs Legistes, souffrant à mourir au cas qu'ils le surmontassent, & requerant au contraire, s'il leur monstroient que sa doctrine estoit meilleure que la leur, que tant de pauures innocens ne peüssent pas par vne faulce calomnie. Les Pontifes trouuerent ceste requeste fort iuste, & luy accorderent ce qu'il demandoit.

Cet homme docte estant doncques venu à la dispute, vainquit aysement tous les Legistes: de sorte que le grand Mofey pleurant, se rangea à ceste secte, & la sauoua tousiours tandis qu'il vescu, faisant bair des Colleges, & autres demeures pour ceux qui estoient de la mesme opinion.

Cette secte dura enuiron autres cent ans, iusques à ce que l'on vint de l'Asie Malicfach Empereur de la race des Turcs, qui persecuta ceste secte, si bien que quelques vns s'enfuyrent au Caire, & les autres en Arabie, & demorerent l'espace de vingt ans en cet estat, iusques au regne de Castelhal nepueu de Malicfach, le Conseiller duquel nommé Nidam Elmule, homme de grand esprit, qui estoit de ceste secte, la remit sur pied, & l'affermir tellement, que par le moyen d'vn fort sauant homme, nommé Elgazzuli, qui en composa vn gros volume, diuise en sept liures, il accorda les Legistes avecques ces Sectaires, en telle sorte, que les Legistes eurent tiltre de Docteurs, & de Conseruateurs de la loy du Prophete: & ceux-cy furent nommez Reformateurs de la mesme loy.

Cette vniou dura iusques à ce que Bagadet fut ruinee par les Tartares: ce qui aduint l'an six cens cinquante six de l'Egire, ou Ere de Mahomet, Mais la di-

uision ne luy nuist en aucune façon, pource que l'Afrique, & l'Asie estoient desia toutes pleines de gens qui suiuoient ceste doctrine.

On ne receuoit alors en ceste secte que des hommes versez en toutes sciences, & sur tout qui entendoient bien la loy, pour la pouuoir bien deffendre, & rembarrer le party contraire.

Mais depuis quelques centaines d'annees les ignorans y veulent entrer, disans qu'il n'est ja besoin de doctrine, pource que le S. Esprit donne cognoissance de la verité à ceux qui ont le cœur pur & net; & amènent en leur faueur quelques foibles raisons.

De là vient que laissans les commandemens tant superflus, que necessaires de la regle, ils gardent seulement mesme chose que les Legistes, quant aux offices; mais ils prennent d'ailleurs tous les plaisirs qu'ils croient estre permis en ceste secte, veu qu'ils font beaucoup de festins, chantent toutes sortes de chansons amoureuses, & dancent le plus souuent.

Quelquesfois il y en a parmy eux qui deschirans leurs habits, selon le suiet des vers qu'ils chantent, & selon la fantaisie qui leur vient en la teste, disent qu'ils sont alors eschauffez des flammes de l'amour diuin; au lieu qu'ils le sont veritablement d'une trop grande quantité de viandes; veu que chacun d'eux mange plus de viande qu'il n'en seroit besoin à trois hommes; ou bien ils iettent ces cris meslez de pleurs pour l'amour qu'ils portent à certains ieunes hommes qui n'ont point de barbe: car il arriue bien souuent que quelque Gentilhomme conuie à ses nopces vn des principaux de ces maistres avecques ses disciples, qui disent des prieres, & des chansons diuines au commencement du repas, & à la fin d'iceluy les plus aagez commencent à deschirer leurs habits: & s'il arriue que quelqu'un de ceux-cy vient à tomber en dancant apres auoir fait bonne chere, il est tout aussi tost releué par vn de ses ieunes disciples, qu'il baise bien souuent la sciue, ainsi qu'il luy rend cét office.

Pour ceste cause l'on dit à Fez en commun prouerbe de ce vice, Que c'est le festin des Pelerins, voulant signifier par là, qu'apres le banquet chacun de ces enfans deuiet espoux de son maistre: & ceux-cy que l'on nomme Pelerins, ne se peuent marier.

Parmy ces sectes il y a quelques regles que les Docteurs de toutes les deux opinions tiennent pour heretiques; pource que non seulement elles different des autres en la loy, mais encores en la foy.

Il y en a certainement quelques-vns qui tiennent pour chose assuree, & veritable, que l'homme peut acquerir vne nature toute diuine, & Angeliue par le moyen de ses bonnes œures, de ses ieunes, & abstinences: pource qu'ils disent que le ieune espure le cœur, & l'entendement de l'homme, de sorte qu'il ne peut pecher, encores qu'il en eust quelque volonté: mais qu'il est besoin qu'il passe auparauant par cinquante degrez de discipline: & combien qu'il peche auparauant qu'il ayt passé les cinquante, Dieu toutesfois ne luy impute plus le peché.

Ceux-cy sont veritablement de grandes & estranges abstinences au commencement, & apres ils prennent tous les plaisirs du monde.

Ils ont aussi vne regle estroite faite par vn homme docte, & eloquent, nommé Escheirauid de Schrauid, qui est vne ville en Corasan.

Il y a vn autre autheur nommé Ibnul Farid, qui mit toute sa doctrine en fort

beaux vers, qui sont toutesfois pleins d'Allegories, & il semble qu'ils ne traitent d'autre chose que d'amour.

Pour ceste cause vn certain nommé Elfargani, commenta son œuure, & en tira la règle, & les degrez que l'on doit passer. Cestui-cy fut si bon Poète, que ceux de ceste secte ne chantent en leurs festins autre chose que ses vers, pource qu'il n'y a personne qui ayt si bien parlé que luy, depuis pres de quatre cens ans en ça.

Ces gens icy tiennent que les planettes & le firmament, les elemens, & toutes les estoilles sont vn Dieu, & qu'aucune foy, ny loy ne peut auement eriger, pource que tous les hommes pensent en leur ame, & tiennent pour tout assuré qu'ils adorent celuy qui merite d'estre adoré: & croient que la sciencie de Dieu est contenue en vn homme qui se nomme Eleorb, esleu, & participant de Dieu, & semblable à Dieu quant au sçauoir.

Il y a quarante autres hommes parmi eux, qui sont appelez Elaxed, c'est à dire, les Troncs, pource qu'ils sont de plus bas degré, & de moindre sçauoir. Quand l'Eleorb vient à mourir, l'on en eret vn autre du nombre de ces quarante, & cestui-cy est esleu au sort parmi vn nombre de septante. Il y en a encorés autres sept cens soixante & cinq, du nombre desquels l'on en prend vn pour le ranger parmi les septante, lors que quelqu'vn de ceste troupe vient à mourir.

Leur loy veut, & commande qu'ils aillent incognez par le monde, ou façon de fols, ou de grands pecheurs, ou des plus vils hommes qui soient sur la terre.

C'est le seul subject pour lequel beaucoup de meschans vont par l'Afrique tous nuds, monstrans leurs parties honteuses; & sont si desbordez, & pleins d'effronterie, que quelquesfois ils se meslent avecques les femmes publiquement, & en plaine place, ainsi que les bestes, & toutesfois sont tenus du vulgaire pour saincts personnages.

Or maintenant il nous faut veoir qui fut celuy qui introduisit l'impieté de Mahomet en Barbatie. Ceste meschante, & malheureuse doctrine entra en Egypte l'an six cens trente-sept, par le moyen des conquestes d'Omar, & vn Capitaine d'Odman passa premier en Afrique l'an six cens cinquante, avecque quatre-vingts mille hommes, & desit Gregoire Patrice. Mais ils chasserent d'Afrique à perpetuité les Romains, & les gens d'Abismaque, & de Leon Empereur, l'an six cens nonante-neuf, & se rendirent entierement maistres & possesseurs de la Barbatie.

Mais les Arabes augmenteterent encorés dauantage ce mal-heur, premierement à forces d'armes, & aux lieux où les armes ne purent atteindre, ils s'y poufferent avecques la predication, & le trafic.

L'heresie d'Arrius, de laquelle les Vandales, & les Gots habitans d'Afrique estoient infectez, fauorisa grandement leur entreprise. Ils introduisirent, pour faciliter leur dessein, la langue, & les lettres Arabiques: ils fonderent des Vniuersitez, & des Estudes, & ioignirent de grands revenus aux superbes bastimens qu'ils firent pour cet effect à Marrac, & à Fez. Mais il n'y a chose qui ayt plus aduancé la secte de Mahomet, que les victoires des Miramamolins d'Afrique, & depuis ceste peste y est tousiours demeuree.

Il y a encorés en cet Empire des Iuifs, qui s'estans multipliez à bon escient en Espagne, passerent peu à peu en Barbarie, principalement ceux qui estoient

& il semble qu'ils ne trai-

commenta son œuvre, & en
lui-cy fut si bon Poëte, que
chose que ses vers, pource
depuis pres de quatre cens

amment, les elemens, & tou-
oy ne peut au euhement ex-
me, & tiennent pour tout
e: & croyent que la sciënce
de Eleorb, s'leu, & partici-

ont appellez Elaxed, c'est à
gré, & de moindre sçauoir.
tre du nombre de ces qua-
re de septante. Il y en a en-
desquels l'on en prend vn
qu'vn de ceste troupe vient

gneuz par le monde, ou fa-
vils hommes qui soient sur

eschans vont par l'Afrique
sont si desbordéz, & pleins
ques les femmes publique-
toutesfois sont tenus du vul-

qui introduisit l'impieté de
l'heureuse doctrine entra en
les conquestes d'Omar, & vn
an six cens cinquante, avec-
goire Patrice. Mais ils chas-
les gens d'Absimaque, & de
rendirent entierement mai-

rage ce mal-heur, premiere-
ne peurent attaindre, ils s'y

& les Gots habitans d'Afrique
prise. Ils introduisirent, pour
biques: ils fonderent des Vni-
renus aux superbes basti-
ez. Mais il n'y a chose qui ait
sires des Miramamolins d'A-

stans multipliez à bon esçient
ncipalement ceux qui estoient

Orfeures: car cét art estant deffendu à ceux de la loy de Mahomet, & exercé
de tous costez entre eux par les luifs, de mesme que plusieurs autres, princi-
palement celuy de Marechal, comme l'on void en la montagne de Sessaue, en
la Prouince de Marroc. On dit qu'Eideuet lieu du Royaume de Marroc estoit
habité par des luifs, de la race de Dauid (comme ils asseuroient) qui sont tou-
tesfois deuenus peu à peu Mahometans.

Les luifs augmentèrent apres en Afrique, quand Ferdinand Roy d'Espa-
gne, surnommé Catholique, & Emanuel Roy de Portugal, les chasserent de
leurs Royaumes: car il en passa beaucoup alors aux Royaumes de Fez, & de
Marroc, & y introduisirent les arts, & les exercices d'Europe, qui estoient au-
parauant incogneus à ces Barbares.

On en void encores pour le present les ruës pleines à Belis, à Teze, à Elmedi-
ne, à Tezze, & à Segemelle.

Quant aux Chrestiens qui sont aux Royaumes de Fez, & de Marroc, horsmis
ceux qui se tiennent dans les places occupees par les Portugais, il n'y en a gue-
res qui ne soient esclaves, & le nombre de ceux-cy est fort grand, voire plus
que l'on ne se peut imaginer. L'estat auquel sont ceux-cy est veritablement di-
gne de compassion & de pitié, non seulement pour la misere en laquelle ils pas-
sent leur vie, que pour le danger de leur ame, qui court tous les iours fortune de
se perdre.

Ils passent les iours en perpetuel trauail, & sont sans repos la plus grande
partie de la nuict, endurans force coups & portans des charges insupportables.

Somme ils endurent plus de peine entre ces barbares, que les bestes mesmes
ne font parmi nous: on les charge de grosses chaines de fer, on les bat avec
des nerfs de bœufs fort endurcis, & avec des cercles de tonneaux, on les sur-
fond avec de l'huyle ardant, & de lard. Mais si la peine du corps est grande,
celle de l'esprit n'est pas moindre, pource qu'oultre ce que ces miserables n'ont
aucun qui leur presche, & annonce la parole de Dieu, & qui leur ayde à bien
viure, & à bien mourir avec les Sacremens, on ne sçauroit s'imaginer, encores
moins exprimer combien ils souffrent de tentations pour le regard de la foy;
veu que non seulement le desir de s'affranchir de ceste misere les tente, mais
encor l'ayse, & les delices où ils voyent ceux qui ont du tout abandonné la foy.

Or ils ont deux petites consolations au milieu de tant de miseres, dont l'une
est des Prestres, qui ont esté reduits en seruitude avecques eux: d'autant que
ceux-cy leur administrent tantost les Sacremens, & tantost leur preschent la
parole de Dieu le mieux qu'ils peuuent; à raison dequoy ils sont grandement
honorez, & respectez des autres. L'autre consolation leur vient des Religieux
qui s'employent pour leur deliurance. En quoy l'Espagne merite vne fort gran-
de louange, pource qu'il y a deux Religions qui ont pour leur exercice le ra-
chapt de ces malheureux: vne de ces Religions se nomme vulgairement de la
Merced, qui est en Arragon; l'autre qui est beaucoup plus grande s'appelle du
Rachapt, ou de la Redemption des captifs. Ces deux Religions assemblent
tous les ans de fort grosses sommes d'argent, avec lesquelles elles deliurent vn
tres grand nombre d'esclaves. Elles enuoyent des hommes à Fez, & à Marroc
(de mesme aussi qu'en Alger) qui manient cét affaire avec autant de diligence,
que de fidelité, & rachetent premierement tous les Religieux, & les Prestres,
puis les plus ieunes, commençans par les suiets du Roy d'Espagne, & apres les
autres.

Il y a tousiours vn Religieux à Fez, qui s'informe de la qualité, & necessité des esclaves, pour faciliter l'année d'apres leur deliurance.

Mais l'Espagne y a interest plus que nul autre pays, d'autant que la plus grande partie de ceux qui sont esclaves en cet Empire, est des suiets du Roy d'Espagne.

Je diray pour conclusion, que les Mores des Royaumes de Fez, & de Marroe different en plusieurs poincts des Turcs, touchant la fausse loy, & Religion de Mahomet, & entre autres choses s'assuiettissent au Calife de Bagadet, laissant celuy du grand Caïre, auquel les Turcs rendent obeysance.

MAROC.
de la qualité, & nécessité
urance.
ays, d'autant que la plus
re, est des suiets du Roy
umes de Fez, & de Marroe
fausse loy, & Religion de
Calife de Bagadet, laissant
yffiance.



DISCOVRS
DE L'ESTAT DES
CHEVALIERS DE MALTE.

S O M M A I R E.

1. DIVERSES demeures des Chevaliers de l'ordre de S. Iean de Ierusalem auant que s'estre establis à Malte, qu'ils ont en par donation de l'Empereur Charles Quint.
2. Description de l'Isle de Malte, iadis appelée Melite, combien de laeuës elle a de tour, sa longueur & largeur, situation, climat, par allele: & ses ports.
3. Description de l'Isle de Goze, voisine de Malte.
4. Terroir de Malte pierreux, & ne. nimoins portant arbres fructifiers, comme figniers, pommiers, amandiers, vignes, palmiers: cotton, roses de Tchim, fenouil: Elle nourrit brebis, chevres, bœufs, asnes, mules, conils, perdrix: l'on y fait le sel & miel. Manquans d'eau douce: Estimee anciennement pour les petits chiens propres aux Dames. Exempte de serpens depuis la venue de S. Paul en ceste Isle: & se tire de la grotte où cét Apostre fut prisonnier des pierres fort. souveraines contre le venin & morsure des serpens & scorpions.
5. Quelles ont esté les mœurs des anciens habitans de ceste Isle: & leurs Temples dediez à Hercule & à la Déesse Lunon.
6. Naturel des modernes Maltois pareil à ceux d'Afrique. Façon d'habits & honneur des femmes de ce pays. Leur passe-temps au Carueval: leur deuotion, & ceremonies pieuses au temps de Careme.
7. Quel est le reuenue du Grand Maistre de ceste Isle: & les richesses de l'Ordre consistans au Tresor, & Commanderies esparfes par toute la Chrestienté.
8. Ses forces consistans es places fortes, & valeur des Chevaliers.
9. Distinction & division de l'Ordre des Chevaliers en trois rangs. Quelles sont les Ordonnances de la reception en cét Ordre, & les ceremonies que l'on pratique en la reception des Chevaliers.
10. En quelle sorte se fait la prouation de l'Habit, quand quelqu'un a commis crime, ou fait faute notable: & les ceremonies avec lesquelles on rend l'habit au criminel qui a eu sa grace.
11. Du grand manteau de l'Ordre, & à quels iours les Chevaliers le doiuent porter.
12. De l'Enfermerie & du Commandeur de la petite Enfermerie: Medecins & autres personnes gagees pour traicter & penser les malades: De leurs sepultures & funerailles.
13. Des Receueurs & Procureurs des deniers, Conservateur du Tresor, Auditeurs des Comptes, leur puissance & office.
14. Du Chapitre General à qui appartient de l'assembler, quelles en sont les ceremonies: & quelles choses se traictent en iceux.
15. Des Chapitres Prouinciaux qui tiennent tous les ans, & comme on y procede.
16. L'ordre de iustice & iugemens, & des deux sortes de Conseil, & les Iuges qui y president & as-

issent. Des Ballottes, Audience publique: & de la forme de iugement nommé Esgard. 16. De l'obeyssance que tous ceux de l'Ordre prestent au Grand-Maistre: Sa dignité, grandeur & puissance: ses droits & privileges: & quelles sont les Commanderies destinees pour son entretien, & desquelles il peut disposer & conferer à qui bon luy semble. 17. De l'office des Baillifs, Drappiers, Grand Conservateur, Marechal, Grand-Prieur de l'Eglise de Malte: leurs gages, & à quelle fin instituez. 18. De l'election du Grand-Maistre, & ceremonies observees en tel acte. 19. De la capacité ou incapacité de tenir Commanderies: & à qui appartiennent les acquisitions faites par les Commandeurs. 20. De la visite de cinq en cinq ans, qui se fait des Commanderies. 21. Trafic de marchandises, testaments, & donation interdites aux Cheualiers: & de plusieurs autres choses qui leur sont deffendues. 22. Quels sont les crimes pour lesquels on peut oster l'habit à vn Cheualier. 23. De l'Euesque de Malte suiet à l'Archuesque de Palerme: du seruice diuin, & des ieiunes & abstinences auxquelles les Cheualiers de Malte & freres de l'Ordre sont obligez.



I. Es Cheualiers de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem ayans esté mistres de Rhodes par les Turcs l'an 1522. la propre vigile de Noël, apres auoir tenu ceste Isle l'espace de 212. ans, vindrent premierement en Candie, où ils demurerent quelque temps, puis se retirerent partie à Venise, & partie en d'autres lieux d'Italie.

Or apres qu'ils eurent fait quelque sejour à Venise, & aux autres lieux d'Italie, ils obtindrent du Duë de Sauoye permission de se pouuoir retirer à Nisse, & d'y establir le sejour & siege de leur Ordre, & ce d'autant plus facilement que les Turcs, & Mores d'Afrique, & de Barbarie rauageoient toutes les costes de mer des Chrestiens, & arraquoient toutes leurs villes maritimes. Ils resolurent apes de s'aller tenir à Sarthagosse en Sicile, comme en vn lieu plus proche de la Grece, à cause que le bruit couroit que le Turc deuoit venir attaquer l'Italie, & principalement l'Isle de Sicile, & le Royaume de Naples. En fin l'Empereur Charles Quint leur donna l'Isle de Malte, pour y demeurer comme en vn lieu commode, pour empescher que le Turc gaignast pays par deçà, & fist reüssir ses entreprises.

Or anant que de m'engager plus outre en ce discours, il faut scauoir qu'il y a eu iadis trois lieux qui ont eu ce nom de Malte ou Melite, veu qu'il y en auoit vn en Grece pres de Marathon, & vn autre en Cappadoce, non loing de la riuiere d'Euphrate, & cestuy-cy duquel nous parlerons à ceste heure.

II. L'Isle de Malte est estoignée de la Sicile d'environ soixante milles du costé du Cap Passaro, & d'Afrique plus de soixante bonnes lieues de mer, chose qui a donné suiet à plusieurs de la mettre entre les Isles de l'Europe. Elle a de tour environ trente petites lieues, & sa plus grande longueur est de vingt milles, & sa largeur de douze.

Elle est assise en la mer d'Afrique, ayant au North le Cap Passaro de Sicile, au Midy l'Afrique, & la ville de Tripoli en Barbarie, du costé du Ponent l'Isle de Lampadouse, & du Leuant la mer Mediterranee. Elle prend sa longueur, & estendue vers la Moree, & est posee au commencement du cinquiesme climat, & huictiesme parallele; a environ trente trois degrez de ligne.

Elle a beaucoup de ports, mais entre autres deux capables de plusieurs vais-

seaux, dont l'un se nomme Marzamuffetto, l'autre Marzafirocco. Ces ports sont faictz par des golphes qui s'aduancent dans l'Isle, qui sont premierement estroicts, puis s'elargissent ayant passé l'emboucheure, & sont des presqu'Isles de quelques parties de l'Isle, qui s'estendant auant en mer sont ioinctes à l'Isle par vn petit espace de terre.

Elle a encore les ports de Sainct George, de Benarat, de Sainct Paul, d'Antofegue, de Muggiar, & celuy de Marzascala, qui sont mal alleutez.

Là en vne poincte de terre, qui s'estend entre deux petits golhes (qui en sont diuers autres plus petits, principalement le droit) les Cheualiers ont basti depuis n'a guere vne nouvelle ville au lieu où estoit Sainct Elme, ou Herme, & luy ont donné le nom du Grand Maistre la Valette, qui defendit ce lieu fort vaillamment contre les Turcs.

On void sur vne autre poincte Sainct Michel, & le Bourg. Au milieu de l'Isle presque, & entre ces petites presqu'Isles est la vieille Cité, que Diodore escrit auoir esté bastie par les Carthaginois, & qui a esté iadis fort renommée pour les fins draps qui s'y faisoient.

L'Isle de Goze est celle-là mesme que quelques anciens ont nommé Glau-cos, & d'autres, comme Strabon, Gaudos. Son port est posé entre l'Occident, & le Midy, & est à vne lieuë ou enuiron de Malte. Elle a de tour enuiron vingt milles, & il y a vn chasteau appartenant aux Cheualiers de Malte. Les Turcs emmenerent de ceste Isle trois milles ames l'an mil cinq cens cinquante & vn.

Q V A L I T E.

Ceste Isle a son terroir presque par tout pierceux, mais la pierre est tendre, & aisee à estre mise en œuvre. La terre est deux & quatre pieds par dessus la pierre. Il porte toutesfois des figuiers, des pommiers, des amandiers, vignes, & d'autres arbres, nommément des palmiers, mais il y a fort peu de vignes: & quant aux palmiers ils sont steriles; mais quant au froment, & au bois il y vient de l'Isle de Sicile.

Or les choses qu'elle produit y viennent en toute excellence, comme le coton, les fruicts, & les fleurs, principalement les roses, le thim, le fenouil, & certains chardons sauuages, qui sont bons, & encor ils ont ceste propriété que les habitans les bruslent en lieu de bois.

Il y naist aussi force brebis, cheyres, bœufs, ânes, mulets, conils, & perdrix. On y faict aussi du sel en vn lieu qui se nomme les salins.

Il s'y faict aussi du meilleur miel qu'on puisse manger, & quant à son coton il est mol, delié & blanc au possible.

On y faict souuent la recolte deux fois, principalement d'orge, & de coton.

Elle a faute d'eau douce, tant de celle qui vient de l'air, que de la terre, & celle qu'ils ont vient presque toute des pluyes d'hyuer. Car les eaux sont demy sales, & se seichent avec la grande ardeur de l'Esté, qui rend aussi les habitans halez, & noirs en telle sorte qu'ils sont presque de la couleur des Mores d'Afrique. C'est pourquoy en hyuer, & en Automne tout ce qui y naist vient avec vne couleur plus gaye, & plus promptement qu'en Esté.

Elle a aussi esté autrefois fort estimée pour les petits chiens qui s'y trouuoient, qui estoient propres pour les Dames. Elle est exposée aux vents au possible, de mesme qu'à la chaleur, ainsi que nous auons dit. Elle a ceste particularité que depuis que S. Paul y fut on n'y a veu nulle sorte de serpens, bien que auparauant il y en eust, ainsi qu'on peut recueillir des Actes des Apostres; & les Scorpions qui sont ailleurs fort nuisibles, & le deuroient estre en ceste Isle autant ou plus qu'en nul autre lieu à cause des chaleurs excessiues, ne font nulle sorte de mal à ceux qui les manient. Et outre ce Dieu a voulu donner force & vertu aux choses insensibles qui ont eu l'heur de loger les Saints. Car les pierres tirees de la grotte où S. Paul fut prisonnier sont portees par l'Europe, & ont vne grande vertu contre les serpens & leur morsure, & principalement contre le venin des scorpions, & des viperes; & ces moreaux de rocher sont appellez la Grace saint Paul.

MOEVRS ANCIENNES.

Lors que les Romains conquirent ceste Isle sur les Carthaginois, on estimoit les Maltois du tout heureux, à cause du commerce de diuerses nations, & d'un grand nombre d'arts qui se practiquoient en ceste Isle; & l'on faisoit beaucoup d'estat du drap de coton qui se faisoit à Malte, tellement que Cicéron n'obietta iamais à Verres le luxe; & la délicatesse de Malte qu'à cause des habits qu'il portoit. Et c'est bien aussi la verité que les Maltois estoient extrêmement delicats & delicieux, & leurs femmes pleines de mollesse, & addonnees à la volupté. Ce fut en ceste Isle que le Roy Batte recueillit Didon, & Anne la sœur; & Phalaris tyran d'Agrigente en Sicile estoit grand amy des Maltois, & les alloit voir souuent.

Appian Alexandrin dit que les Maltois estans renoltes, Cesar les vainquit avec vne grande & facheuse guerre, à cause qu'ils tenoient la mer, & faisoient des courses par tout, tuans les petits enfans, & exposans le reste en vente. Et puis qu'il eut tant de peine à les dompter, il faut croire que les Maltois estoient riches & puissans, & qu'encor qu'ils eussent esté subiuguez lorsque les Romains vainquirent les Carthaginois, ils auoient toutesfois repris cœur, & se sentans forts reiectoient la seruitude Romaine.

Ils adoroient la Deesse Iunon; & il y auoit vn temple fort ancien, où tous les peuples voisins portoient des dons de grands prix: Ils auoient encor vn Temple d'Hercule, dont les ruines paroissent encor. Il est aussi certain que ceux de l'Isle estoient ordinairement amys des Siciliens.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Le peuple y est assez farouche, & se sent des façons de faire d'Afrique. Toutesfois il est fort affectionné à la Religion Catholique, & a fait tout deuoir contre les Turcs pour la defence de son pays: Il vit fort mesquinement à cause du peu de rapport de l'Isle. Tout le monde y a vne particuliere deuotion à saint Paul.

Les femmes y sont belles & gracieuses, & demeurent enfermees dans leurs legis, selon l'ancienne coustume du pays, ioint que les hommes y sont jaloux, & soupçonneux au possible. Elles ne marchent iamais sans estre voilees, & le plus

etiers chiens qui s'y trou-
exposée aux vents au pos-
s dit. Elle a ceste particu-
sorte de serpens, bien que
es Actes des Apostres; &
euroiens ostre en ceste Isle
ers excessiues, ne sont nul-
eu a voulu donner force &
er les Saincts. Car les pier-
ortees par l'Europe, & ont
& principalement contre
ux de rocher sont appellez

N E S.
les Carthaginois, on esti-
amerce de diuerses nations,
n ceste Isle; & l'on faisoit
Malte, tellement que Cice-
ille de Malte qu'à cause des
le Maltois estoient extre-
eines de mollesse, & addo-
te recueillit Didon, & Anne
oit grand amy des Maltois,

renoltes; Cesar les vainquit
renolent la mer, & faisoient
posans le reste en vente. Et
oite que les Maltois estoient
subiuguez lors que les Ro-
tousfois repris cœur, & se

temple fort ancien, ou tous
rix: Ils auoient encor vn Tem-
Il est aussi certain que ceux de
E M P S.

ons de faire d'Afrique. Tou-
holique, & a fait tout deuoir
it fort mesquinement à cause
particuliere deuotion à saint
neurent enfermees dans leurs
que les hommes y sont jaloux,
mais sans estre voüees, & le
plus

plus souuent, il y en a vn grand nombre de fort deuotes, veu qu'elles sont d'vr
naturel d'estre extremes en toutes leurs actions; & de sorte que si elles s'adon-
nent au mal, il n'y a rien qu'elles n'entreprennent, & ne fassent pour satisfaire à
leur mauuais desir.

La langue de Malte est semblable à l'Africaine, au moins il y a fort peu de dif-
ference, & toutes deux ne sont autre chose qu'un Arabe corrompu, ou Arabe
vulgaire, qui est du tout different de celui des liures, lequel on parle seulement
autour de la Meque.

Il y a force esclaués Mahomerans qui sont traittez assez rudement; mais non
à l'esgal de ce que ceux de leur secte font souffrir aux Chrestiens qui sont sous
leur puissance.

Les Cheualiers qui sont de diuerses nations ont aussi des mœurs diuerses, &
il ne suffit de dire qu'ils sont fort absolus, & qu'ils disposent fort librement de
tout ce qui est en l'Isle, principalement ceux qui ont quelque autorité, qui
se donnent du contentement sans trouuer grande resitance lors qu'ils en de-
sirent. Je diray ce mot encor qu'autemps du Carnual ils inuentent mille
passetemps honnestes. Les vns font des ballets, les autres font des parties pour
courre la bague, ou pour combattre à la barriere, les autres dressent des forte-
resses, & y ont des gens qui les dessendent, & d'autres qui les assaillent. Mais le
Carefme estant venu on ne peut rien voir de plus deuot que toute ceste compa-
gnie.

Et le Ieudy de la sepmaine sainte, le grand Maistre laue les pieds à plusieurs
pauures, & apres les auoir fait mettre à table, & leur auoir fait apporter plu-
sieurs viures en dixhuiet seruietes tous de diuers mers, & sans conter le dernier,
qui est de quelque quantité de pieces d'argent, ou d'or qu'il leur donne telle-
ment qu'ils en ont plus qu'ils n'en scauroient despencer en toute l'annee: &
apres auoir serui ces pauures de sa propre main, les Grands Croix luy ayant ap-
porté le seruice, il va visiter l'Hospital, & porter à manger luy mesme aux ma-
lades, qui sont tous seruis en vaiselle d'argent.

RICHESSE.

Si ceste Isle tire quelque chose de son cotton, & choses semblables, elle le
desboursé aussi en ce qu'on luy porte de dehors: Toutefois le grand Maistre
qui iouy du reuenu de ceste Isle en tire tous les ans dix mille ducats: & encor
afin qu'il se puisse monstrer liberal à l'endroit de chacun on luy donne du tres-
sor de l'Ordre, ie ne scay combien de milliers d'escus, & outre ce il a en chèque
nation vne bonne Commanderie, qui est de grand reuenu.

Dauantage si les Cheualiers gagnent quelque chose sur les ennemys il a
tousiours la dixiesme partie du butin, & l'on scait assez que leurs prises se trou-
uent fort grandes à la fin de chèque année.

Quant à l'Ordre il est extrêmement riche, veu le grand nombre de bonnes
Commanderies qu'il possède par toute la Chrestienté. Et certainement le
thesor de l'Ordre grossit fort de tout ce qui luy vient de là, & pareillement des
butins que les Cheualiers font en leurs courses. Aussi puis qu'il faut qu'ils sou-
stienent en tout temps la guerre, il faut aussi qu'ils iouissent d'un beau reue-
nu, qui leur est escheu par la liberalité des Princes.

C'est la cause pour laquelle tous les ans il faut que tous les Baillifs, Prieurs, & Commandeurs donnent le nombrement de leurs biens & reuenus au Chapitre Prouincial, & payent les charges auxquelles ils sont obligés au thresor public de la Religion, selon la valeur de la Commanderie, & sur ce, il y a vn Receueur Cheualier deputé par l'Ordre, auquel il faut que ces deuoirs soient payez tous les ans à la S. Iean Baptiste.

Il faut encore sçauoir que nul n'est receu à la profession de cet Ordre que il ne paye le droit qu'ils appellent de passage au thresor public, qui vient à la valeur, & concurrence de cent cinquante escus pour les Cheualiers, & de cét pour les freres seruans, & si apres le passage ils ne les ont baillez, il faut que celui y qui les recoit pour l'Ordre en face la maille bonne, quelque dispence qu'il puisse monstrier, & lors que quelqu'un a satisfait à ce deuoir on ne luy peut empescher le droit d'ancienneté. Les despoüilles des Cheualiers morts viennent aussi au thresor public, saufs'ils auoient parmy leurs meubles, ou vases d'or ou d'argent qui fussent propres au seruice de l'Eglise, veu que ces choses sont destinées à l'Eglise, suuant l'Ordonnance du Grand Maistre Leodar de Gozon: Mais quand les Officiers qui sont à la suite du Grand Maistre, comme le Seneschal, le Chastelain, & autres Cheualiers qui sont à son seruice viennent à mourir, leurs biens & despoüilles ne sont point au thresor, ains viennent seulement au Grand Maistre.

FORCES.

viii.

L'Ile de Malte a toutes ses aduennés si bien en deffence, & toutes ses places fortificées en telle sorte, qu'il est non seulement difficile, mais presque impossible mesme d'y faire quelque descente, ou l'y ayant faite d'y pouuoir aduancer, ou gagner quelque chose. Mais s'estime plus que toutes ces fortresses la valeur des Cheualiers qui s'y tiennent, & leur resolution ordinaire, de mesme que celle des freres seruans, & des soldats qui y demeurent, veu qu'elle est veritablement telle que leur petit nombre est capable de deffaire vne grosse armee, ainsi qu'ils ont assez tesmoigné iadis lors que ils ont fait mourir vn si grand nombre de Turcs deuant le chasteau S. Elme, combien qu'ils ne fussent qu'une poignée.

Au reste tant s'en faut qu'on les vienne maintenant attaquer en leur Isle, que au contraire ils font tous les iours des courses en Grece vers Rhodes, & en Barbarie, & mesme vont souuent iusques bien pres de Constantinople. Ils ont ordinairement beaucoup de galeres capables de tenir chacune quatre ou cinq cens soldats, & faize bons canons, dont ils les garnissent; tellement qu'il n'y a munition de guerre qui y manque. Bref ils se sont rendus si redoutables qu'on les laisse paisibles en leur Isle depuis vn long-temps.

GOVERNEMENT.

ix.

Il y a trois rangs de ceux qui font profession de ceste regle, veu que les vns sont Cheualiers, qui doiuent estre de noblerace: les autres sont Prestres, & les autres sont nommez freres seruans. Apres cela les Prestres Crovrez sont diuisez en ceux qu'on nomme Conuentuels, & ceux qui sont appellez de l'obedience: & quand aux freres seruans, il y a les seruans d'armes, & les ser-

uans d'Office, dont les derniers ne peuuent venir au degré d'honneur des armes tels que les premiers. Car les freres seruans d'armes prennent l'habit, & font profession de mesme que les Cheualiers, prestant vn serment semblable au leur, & il n'y a difference de ceux-cy aux Cheualiers que pour le regard de la Noblesse, pour ce que n'estans pas Nobles ils ne sont aussi receus aux Grands Croix, grands Prieurez, Baillifs, ou autres grandes charges de l'Ordre. Quant aux Commanderies ils en ont, & peuuent estre faits Gouverneurs des places de la Religion; & appelez au maniment des deniers, & à la uisitation des lieux qui appartiennent à l'Ordre; au lieu que les autres seruans ne peuuent estre receus à l'Ordre de Cheualerie, non plus que les Prestres, soit Conuentuels, ou d'Obedience. Les Ordonnances de la réception sont celles qui suivent.

Selon les Ordonnances d'Hugues Reuel Grand Maistre. Nuls bastards ne doiuent estre receuz en cet Ordre sans le consentement du Chapitre general, ou sans estre fortis de quelque grande maison: & dauantage entre les legitimes & nobles, nul homme sorty d'un luif, d'un Marran, ou d'un Mahometan, fust il fils de Prince, ne doit estre admis en ceste compagnie, si celuy qui voudroit entrer en cet Ordre auoit fait profession d'un autre, les Ordonnances portent aussi qu'il ny soit pas receu.

Toutefois cecy n'a pas esté tousiours obserué, veu qu'on a veu que les Chanoines du saint Sepulchre ont esté ioints à cet Ordre par l'autorité du Pape, combien qu'ils eussent fait profession sous autre que sous le Grand Maistre. Dauantage vn homme trop endetté ne peut y estre receu, non plus qu'un qui est marié.

Outre cel'on n'y peut receuoir vn homme qui a commis quelque meurtre, ou quelque crime infame. Il n'est permis de donner l'habit à chacun qui n'ait attrait pour le moins l'age de dix-huict ans: toutesfois le grand Maistre peut choisir six enfans de quelque nation que ce soit, & les faire Cheualiers, pour ueu qu'ils soient nobles, & s'ils sont autres les faire freres seruans, pour l'exercice des armes, & les dispenser de tout seruice, mais il faut qu'ils ayent au moins quatorze ans, & l'on ne peut oster à ceux-cy le droit d'ancienneté au rang des Commanderies. Il faut que celuy qui veut estre receu soit sain, & bien composé de ses membres, & propre au travail, & celuy qui veut entrer prouue auparauant qu'il est gentil-homme de nom & d'armes, & de la langue, & du Prieuré, dans l'Auberge duquel il veut faire son entree. Auberge signifie autant que maison ou domicile, & c'est vn lieu ou chèque langue s'assemble à Malte, pour y manger & tenir langue, c'est à dire consulter des affaires de la maison. Apres donc que quelq'un a fait ses preuues deuant ceux qui ont esté deputez par le grand Prieur, & par l'assemblée de la Prouince, en la langue de laquelle il entre, lors il est solennellement receu, mais quant à l'habit il faut qu'il le reçoie par la seule autorité du grand Maistre. Il faut que l'habit des Cheualiers, soit vn manteau noir, & vne Croix blanche, selon l'ancien statut du Grand Maistre Raymond du Poy: toutesfois il adiouste que selon le temps où les lieux, on les dispense touchant la couleur, pour ueu que la Croix soit suivant l'Ordonnance; mais il faut entendre cecy des Religieux qui portent les armes, & non des autres. Celuy qui veut estre receu profez en ceste Religion doit se cōfesser auant toute chose, puis avec sa robe lōgue, & seculiere sans ceinture, se presenter deuant l'autel à deux genoux, tenant vn cierge ardent en sa

main, ouyr la Messe, & receuoir son Createur: puis s'estant presenté deuant le frere qui le doit receuoir avec cette reuerence; luy doit demander humblement qu'il luy plaise l'admettre en la compagnie des freres, & de la sainte Religion de l'Hospital de Ierusalem. On luy fait quelque discours de ce qu'il doit faire estant receu, puis lors qu'on luy a demandé s'il est en volonte d'accomplir toutes ces choses, il respond ouy, puis celui qui le recoit passe outre, & s'enquiert s'il a fait quelque autre vœu, s'il a promis mariage à quelqu'une, ou s'il est en seruitude de quelqu'un. Car s'il est atteint de l'une de ces choses, on le reiette. Mais s'il en est franc celui qui le recoit ouure le Messel qu'on luy offre, & prenant les deux mains de celui qui fait profession, les luy met sur les saintes lettres; luy faisant prononcer en mesme temps ces paroles. Je vouë, & promets à Dieu, à la bië-heureuse Vierge Marie, & à saint Iean Baptiste, que avec la grace & secours de Dieu, ie seray toujours obeyssant aux superieurs que Dieu & la Religion me donneront, & que deormais ie viuray chastement & sans posseder rien de propre. Apres ce il est receu, baise le Messel, & le prenant le rapporte sur l'autel, lequel il baise, puis reprend le liure, & l'apporte encor en signe d'obedience à celui qui le recoit, qui prenant le manteau noir, montre la Croix blanche au Profez, luy disant, s'il ne croist pas que c'est le signe de la Croix, où nostre Seigneur Iesus-Christ fut attaché pour nos pechez.

Il le confesse, & baise la Croix, & lors celui qui le recoit prend le manteau, & luy met la Croix sur l'estomac au costé gauche, & le baise, luy disant: Reçoy ce signe au nom de la sainte Trinité, de la bien-heureuse vierge Marie mere de Dieu, & de saint Iean Baptiste, pour l'augmentation de la foy, deffense du nom Chrestien, & seruire des pauures: aussi nous te mettons la Croix de ce costé, afin que tu l'aymes de tout ton cœur, & qu'avec la main droiëte tu la deffendes, & l'ayant deffenduë la conserue entiere. Car si combatant contre les ennemys de Iesus Christ, tu t'enfuis & laisse la Croix, & la sainte enseigne, tu seras aussi à bon droit priuë de ce sacré signe, & comme un membre pourry chassé de nostre compagnie. Apres cela il luy lie le cordon du manteau, disant Reçoy le ioug de nostre Seigneur, qui est doux & leger, & tu y trouueras le repos de ton ame. Cela fait il le baise, comme font aussi tous les autres Cheualiers qui y assistent, & l'on dië plusieurs oraisons, selon qu'il est contenu aux liures de leurs ordonnances, par lesquelles il est porté que si quelqu'un est receu contre la forme ordonnee, s'il est Cheualier, il sera frere seruant, si seruant d'armes il le sera d'office, & s'il est Chapelain, il sera frere d'obedience, sans que il puisse iamais tenir Commanderie, ny paruenir à aucune dignité de l'ordre, ou au maniment des biens de la Religion. Quant aux Prestres & Chapelains, nul n'y est receu s'il n'a premierement serui l'espace d'un an entier, afin qu'on puisse cognoistre sa vie, & sa suffisance, & durant ce temps il est nourry aux despens du tresor de l'Ordre. Il n'est permis aux Cheualiers de receuoir de leur propre authorité autre frere que les Chapelains lors qu'il y en a faute en leurs Eglises, ou Chapelles, & aussi des seruans d'office pour le seruire de leurs Commanderies, mesme il faut que ceux-cy soient approuuez, & confirmez par le Chapitre Provincial, auquel ils doiuent estre presentez, avec l'assignation qu'on leur donne pour leur viure, & leur vestement. Il y a encor des Confreres & donnez en l'Ordre qui ne vouient pas les mesmes choses que les freres, ains seulement ils promettent d'aymer l'Ordre, & ce qui en depend, & deffendre

s'estant presenté deuant
doit demander humble-
freres, & de la saincte Re-
que discours de ce qu'il doit
est en volonté d'accom-
reçoit passé outre, & s'en-
ariage à quelqu'une, ou s'il
l'une de ces choses, on le
re le Messel qu'on luy of-
fession, les luy met sur les
temps ces paroles. Je voué,
& à sainct Iean Baptiste, que
rs obeyssant aux superieurs
ormais ie viuray chaste-
receu, baise le Messel, & le
ais reprend le liure, & l'ap-
eçoit, qui prenant le man-
y disant, s'il ne croist pas que
Christ fut attaché pour nos
i le reçoit prend le manteau,
& le baise, luy disant: Re-
bien-heureuse vierge Marie
gmentation de la foy, defen-
nous te mettrons la Croix de
qu'avec la main droite tu la
re. Car si combatant contre
Croix, & la saincte enseigne,
& comme vn membre pourry
le cordon du manteau, disant
leger, & tu y trouueras le re-
nt aussi tous les autres Cheua-
s, selon qu'il est contenu aux
porté que si quelqu'un est re-
il sera frere seruant, si seruant
era frere d'obediencia, sans que
à aucune dignité de l'ordre, ou
ux Prestres & Chapelains, nul
d'un an entier, afin qu'on puis-
temps il est nourry aux despens
liers de recevoir de leur propre
s'il y en a faute en leurs Eglises,
le seruite de leurs Commande-
nez, & confirmez par le Cha-
ntez, avec l'assignation qu'on
nt. Il y a encor des Confreres
mes choses que les freres, ains
ce qui en depend, & defendre

le bien de la Religion de toute leur puissance, & de descourir aux superieurs
ceux qui les trahissent, & leur nuysent, autant qu'ils en pourront auoir cognois-
sance. Ceux-cy contribuent à l'Ordre selon leur deuotion, comme les confreres
font en vne Confratrie pour participer aux biens qui s'y font. Et toutes fois
il n'est permis aux Prieurs Chastelains, & Baillifs, ou autres d'entre les Com-
mandeurs & Cheualiers, de recevoir aucun de ces Confreres sans le comman-
dement du Grand Maistre: & si quelqu'un le fait, il doit estre priué de son ha-
bit, & les receus ne seront entoollez entre les Confreres, ny iouyront d'aucun
priuilege dont les donnez iouyissent ordinairement. Les Donnez ne portent
pas la Croix entiere, ainsi que font tous ceux qui sont receus à profession, ains
elle a simplement trois branches, comme on la voit aux habits des Religieux de
S. Anthonie, ou la partie de dessus la Croix est ostée: & s'ils font autrement ils
perdent la iouissance de leurs Priuileges.

Quant à la priuation de l'habit elle se fait en ceste sorte. Le Grand Maistre
ou son Lieutenant s'enquiert soigneusement du crime dont on accuse quel-
qu'un, & en ayant tiré la preuue, & veu qu'il faut proceder aux extremités, en
forme la plainte deuant l'assemblée qui vient là au son de la cloche, & pro-
pose le crime en presence du criminel, qui y est conduit par le grand Escuyer.
La plainte proposée le Grand Maistre presidant au Conseil donne charge aux
Baillifs d'auoir esgard (car c'est ainsi qu'on nomme les iugemens donnez en
cet Ordre) contre le criminel, & d'y proceder selon Dieu & raison, & selon
les loiables & ancienns coustumes de la Religion.

Après cela le Grand Maistre destine vn chef de l'Esgard, & vn homme de bien
qui soit son Procureur fiscal qui plaide la cause deuant celuy à qui l'Esgard est
donné en main: & le prisonnier a puissance de respondre, & de se defendre,
& confesse alors, ou nie le crime. S'il le confesse, il demande aussi qu'on luy
face grace, & lors l'Esgard, ou le Iuge fait son rapport au Grand Maistre, & à
l'assemblée, & demande trois fois grace pour le criminel, & si le Grand Maistre
ne veut entendre à la rigueur des Ordonnances, on ne passe point outre: mais
s'il continué à demander Iustice, lors l'Esgard s'en va en lieu separé pour con-
sulter encor la matiere, & executer ce qui est contenu aux Ordonnances.

Mais si le criminel nie le fait, on vient aux tesmoins, aux preuues, & aux
informations sur ce faites, si bien qu'estant conuaincu ou par sa propre confes-
sion, ou par les preuues, il est condamné au Conseil de perdre l'habit. Cela fait
mande le Procureur fiscal, auquel on declare ce qui est ordonné, & cestuy-cy
exhorte le criminel à suyure l'Esgard qui va comparoistre deuant le Grand
Maistre, & l'assemblée, où l'accusé vient tout exploré suppliant qu'on luy face
grace, comme aussi l'Esgard en prie le Grand Maistre, & tous les Cheualiers
qui y assistent.

Que s'ils n'y veulent entendre, ains insistent à la prononciation de la senten-
ce, après qu'on a reiteré par trois fois le mandement de iuger selon la loy au
Chef, & Baillif de l'Esgard, il prononce la sentence de ceste degradation en
presence du criminel, & condamne celuy qui a esté conuaincu du crime, du-
quel on l'auoit accusé.

Le condamné pour tirer quelque grace & esmouuoir à pitié se iette à ge-
noux deuant le grand Maistre, pres duquel est l'Escuyer, qui ne fait qu'atten-
dre son commandement, ou celuy du Lieutenant: & l'un d'eux parle ainsi au
criminel: Pour ce que par tes actions tu t'es rendu indigne du signe de la Croix,

& de nostre Ordre, auquel pour tes premieres vertus nous t'auons receu, suyuant nos statuts & Ordonnances, pour la loüange des bons, l'effroy des mechans, & l'exemple de chacun, nous te priuons de nostre habit, & te decla-
rons indigne de la compagnie de nos freres, de laquelle nous te chassons, com-
me vn membre pourry, corrompu, & contagieux.

Lors l'Escuyer assistant au grand Maistre oste l'habit au criminel en cette
sorte : A la premiere iussion il ne fait que mettre la main sur le manteau de l'ac-
cusé, à la seconde il desnouë le cordon, & ouure le manteau par deuant, & à la
troisiesme il l'oste du tout, disant : Vlant de l'auctorité que me donne le supe-
rieur, ie delie ce nœud, & t'oste le ioug agreable du Seigneur, duquel tu t'es ren-
du indigne. Cela fait selon que le grand Maistre l'ordonne : il meine le crimi-
nel en prison, qui luy est perpetuelle depuis qu'il a esté ainsi degradé.

On vse presque de pareilles ceremonies contre vn absent, qui aura refusé de
comparoistre.

Il est vray qu'on n'y procede que fort meurement, & avec des preuues tres
euidentes. Mais les punitions n'y sont pas telles que si l'on cognoist que veri-
tablement quelqu'un est repentant de ses fautes, on ne vienne à luy pardonner.
De sorte qu'il le criminel ayant esté long temps en prison, & estant cognu plein
de desir d'a mender sa vie, on luy fait grace, & l'on luy rend son habit avec cer-
te ceremonie.

Le grand Maistre, ou le Lieutenant fait sonner la cloche pour l'assemblee,
où le grand Maistre, les Baillifs, & autres estant assis, chacun selon son rang, le
grand Maistre, ou le Lieutenant commandent qu'on face venir le prisonnier,
qui est conduit en habit seculier par l'Escuyer qui luy auoit osté son habit, &
quelquefois tout en chemise, la corde au col, selon la grandeur du crime,
& ayant les mains liees, il tient vn cierge allumé, & en cet estat s'agenouille
deuant le grand Maistre, & le supplie humblement qu'il luy plaist luy rendre
l'habit, & le remettre en l'Ordre, & en la compagnie des freres, protestant de
viure en homme de bien, & de ne faire iamais chose contraire à la reigle, de la-
quelle il a fait profession.

Lors le grand Maistre luy respond. Encor que tes fautes nous ayent autres-
fois contrains à t'oster l'habit, si est-ce que sur l'espoir que nous auons de ton
amendement, nous te rendons ton habit, te pardonnons ton crime, & te re-
mettons en la compagnie de nos freres. Pour ce fois homme de bien, & fay
que par cy apres nous n'ayons subiect d'vser contre toy en toute extremité de
la rigueur de nostre iustice. Lors le Maistre Escuyer luy remet le manteau avec
pareille ceremonie qu'il le luy auoit osté auparauant; mais estant ainsi remis
il ne iouyt pas du droit de son ancienneté, ny de sa residence, suiuant vne loy
faicte par le grand Maistre de la Sangle.

Lors qu'ils vont en course il faut qu'ils fassent declaration de tous leurs biens
comme si desia ils s'en despoüilloient, & ils appellent cecy d'un mot propre
Despropriement, comme qui diroit renoncement de son propre. Ils bail-
lent le tout scellé, & signé au Prieur de l'Eglise, sur peine de ieusner quarante
iours, d'auoir la discipline au Chapitre, & de perdre pour vn an leur reuenu, qui
est appliqué au profit du tresor à ceux qui sont Commandeurs.

Les Cheualiers ne portent pas tous les iours le grand manteau de l'Ordre,
qu'ils prennent lors qu'ils font profession, ains il suffit qu'aux capps, &

manteaux communs la Croix soit cousüe au costé gauche comme en leurs casques & cottes d'armes, lors qu'ils vont à la guerre. Mais il y a des iours auxquels ils sont obligez de les porter, comme la veille de Noël à Vespres, le iour de Noël à la Messe & à Vespres, le iour de saint Iean à la Messe, le iour de la Circoncision à la Messe, & pour abbreger aux festes principales de nostre Seigneur, de la sacree Vierge Marie, de saint Iean Baptiste, & des bien-heureux Apostres, lors qu'ils doiuent communier, aux Chapitres generaux & assemblees, & en l'eslection du grand Maistre, il faut que les Prieurs, Baillifs, & Electeurs portent le grand manteau à peine de subir le Iugement de la quarantaine.

Il y a vn Commandeur de la petite Enfermerie, & le Greffier avec deux hommes de bien choisis pour la visite des malades, & pour les faire pourvoir de toute chose necessaire, & ceux-cy font serment d'vser fidelement de leur charge, & de ne distribuer rien aux malades que par l'ordonnance du Medecin. C'est à eux à faire tous les ans inuentaire de ce qui est en l'Enfermerie, soit or, ou argent, ou autres meubles, & ils signent cet inuentaire, & font iurer à l'Enfermier qu'il ne souffrira qu'aucun de ces meubles s'esgare, & qu'il ne les employera à autre v'sage qu'au seruice des malades: ioint qu'il faut que la boutique de l'Apoticaire soit visitée tous les ans, à fin que les malades ne soient offencez par la vieillesse, & corruption des drogues.

Il y a des Medecins, & Chirurgiens gagez de l'Ordre, pour les freres, tant Cheualiers, Clercs, que seruans, & s'ils meurent ils sont entretenez comme il leur appartient avec leur habit, & Croix blanche, & il y en a quatre vestus de deuil, qui les portent en terre, sans qu'il soit permis à nul autre de porter le deuil, non pas mesme au trespas du grand Maistre, suiuant l'Ordonnance de Claude de la Sangle.

En quoy il a voulu monstrier que c'est vanité de s'attrister de la mort de ceux qu'on tient bien-heureux, ou bien que la pompe du deuil n'est bien seante à ceux qui sont profession de pauvreté.

L'Enfermerie de cet Ordre sert de franchise; de sorte qu'il n'est loysible d'en tirer les criminels qui s'y retirent. Il est vray qu'on n'en iouyt pas en tous cas, tellement qu'on regarde si le fait merite ou non cette franchise. S'il la merite on enuoye le criminel avec le premier vaisseau qui vient hors de l'Isle; sans qu'il luy soit plus permis de retourner dans les pays qui sont de Iurisdiction de l'Ordre: Mais ce Priuilege ne sert de rien aux voleurs, ny à ceux qui gasterent de nuit le plat pays ny aux boute-feux, aux Sodomites, larrons, ny conspirateurs, ny à ceux qui de propos deliberé font mourir par poison, ou autrement vn homme, ny aux domestiques des Cheualiers qui commettent quelque crime.

Ceux aussi qui frappent, ou blessent quelqu'un de l'Ordre, ou quel que ce soit de ses Iuges & Officiers ne iouissent de ce priuilege, non plus que ceux qui sont enderrez, ny les faux tesnoings, & faussaires, ny les sacrileges, ou ceux qui ont commis le crime dans la mesme Enfermerie.

Pour le regard des Receueurs, & Procureurs des deniers, il faut qu'ils iurent entre les mains du grand Maistre, ou du Prieur, ou Baillif Conuentuel, qu'ils feront leur deuoir en la Recepte, & sont tenus tous les ans de porter leurs comptes au Chapitre Prouincial, & les noms de ceux qui ont payé, ou qui doiuent encore,

Afin d'ouyr les comptes, & prendre garde au thresor, il y en a vn qu'on nomme le grand Commandeur, & deux Procureurs choisis d'entre les plus sages de tous les Cheualiers, qui portent chacun vne clef du thresor, & pareillement tous les magasins, soient d'armes, soient de munitions, ou autres choses sont sous leur garde. Mais ce grand Commandeur ne doit bouger du Conuent, tandis qu'il est en charge, non plus que les Procureurs qui l'assistent & le seruent l'espace de deux ans, ne s'en peuuent aller ou laisser tous ensemble leur Office; ains aux chagemens on y laisse tousiours vn des anciens, afin qu'il y en ait tousiours quelqu'un qui entende le maniemment des affaires.

Dauantage ils ont vn Conseruateur du thresor, qui a la charge de distribuer les deniers suiuant la volóte du grand Maistre, & avec la licéce du grand Commandeur, & ce Conseruateur n'est qu'un an en charge, & est changé au chapitre toutes les années, & choysi de quelque langue que ce soit. Mais on a ceste maxime lors que quelqu'un sort de charge de n'y en mettre de dix ans aucun qui soit de ceste mesme langue.

Il y a encore huit Cheualiers, vn de chaque langue, qui sont comme Auditeurs de Comptes, & ont toutes les sepmaines vn iour destiné pour cet effect. Leur puissance consiste à recognoistre, & voir comment les affaires se manient, & lors qu'ils voyent quelque faute où il est besoin d'vser de reformation, ils en font le rapport au grand Maistre, & au Conseil ordinaire. Ceux-cy sont en charge deux ans, & l'on ne doit faire aucun payement des deniers du thresor commun sans leur assistance, à fin que tant de tesmoings empeschent qu'il arriue de la faute en ce maniment.

On donne au Conseruateur vn adioint, appellé Preud'homme, choysi d'entre les plus experts de l'Ordre, & qui s'entend mieux au fait des comptes, & finances, & cettui-cy assiste à toutes les receptes du Conseruateur general, de mesme qu'à la reddition de ses Comptes, & de deux liures qu'il y a de la recepte, le Conseruateur en tient vn, & cettui-cy l'autre, y escriuant ce qui a esté receu, afin qu'on en ait parfaite cognoissance, cettui-cy en est chargé autant de temps qu'il plait au grand Maistre & au Conseil ordinaire.

Or pour le regard du Chapitre general de cet Ordre, c'est au grand Maistre à l'ordonner, & a prescrire le temps, & le iour qu'il se doit tenir. Le iour estant venu, & tous estans assemblez auant que parler d'aucuns affaires, on va dès le point du iour à l'Eglise, où la Messe est chantée par le Prieur Conuentuel, & apres le grand Maistre avec toute l'assemblee des Croyez, & le Clergé va en procession au lieu où le Chapitre se doit tenir, où l'on chante l'Hymne du saint Esprit. Cela fait le Grand Maistre, les Baillifs, prieurs & autres ayans voix au Chapitre, s'assient selon son rang, & puis on fait vn sermon, à la fin duquel on fait sortir ceux qui ne doiuent pas assister au Chapitre, tels que sont les Chapelains, & au premier iour on a esgard à ceux qui sont absens, & l'on considere si leurs excuses que leurs Procureurs alleguent deuant l'assemblee sont legitimes ou autres. Apres cela les Baillifs, Prieurs, & le Chastelain qu'ils nomment d'Emposte, & autres Commandeurs, portent vne bource, où il y a cinq pieces d'argent en signe de depriement, & vn roller autour, qui contient les noms, & la valeur de leurs estats, & offices, & pareillement leurs aduis sur ce qui est à faire pour le profit public; & leur cachet y estant mis chacun d'eux va presenter sa bource selon son rang au grand Maistre en baissant la main, & luy faisant la reuerence.

Cela fait, le grand Marechal de l'Ordre vient à son rang presenter l'estendard de la Religion au Grand-Maistre, & les billets ou rolets presentez sont leus par le Vice-Chancelier à haute voix; puis on procede à l'eslect: on des faize Capitulans, ausquels on doit donner la charge de vuidre ce qui doit estre debatu, & allegué au Chapitre. Ils sont esleus par les langues à part, & chaci ne en choisit deux, qui scauent bien la langue, & les affaires de leur nation; & lors qu'il n'y en a de suffisans en quelque autre langue de ceux qui sont du corps du Chapitre, ils en prennent d'une autre. Ceux-cy present serment au Grand Maistre, & à toute l'assemblée de iuger sincerement, & sans se laisser emporter à leur passion particuliere; tout ce qui sera à l'honneur, & au profit de l'Ordre, & le Grand-Maistre, & autres promettent de tenir pour bon, & valable tout ce qu'ils ordonneront. Lors ils entrent en vn lieu secret, & avec eux le Procureur general du Grand-Maistre, qui y a voix deliberatiue: mais il n'y peut desfinir, ny iuger aucune chose.

Ils decident là ce qui touche les impôts sur les Commanderies, pour la subvention de l'ordre, du gouuernement du Thresor public, de la reformation des mœurs, & institution des loix, & en somme de tous les affaires qui suruiennent & qui concernent le bien public. Cela fait ils sortent, & en presence de tous, tant Chapelains qu'autres, on publie par la bouche du Vice-Chancelier les choses que ceux-cy ont aduisees; & lors les bourses sont renduës, de mesme que les seaux, & l'estendard aux Baillifs, Marechal, & Commandeurs qui les auoient mis entre les mains du Grand-Maistre, & le Chapitre prend fin en ceste sorte. Lors ils s'en reuont en procesion à l'Eglise. Mais il faut remarquer que si l'un des faize Capitulans void qu'il y ait quelque cas en debat qui le touche particulièrement, il ne doit estre present lors qu'on le decidera, de mesme qu'il n'est permis à aucun de protester contre-eux, ou d'appeller de leur sentence.

Pour le regard des Chapitres Prouinciaux, c'est aux Baillifs, & aux Grands Prieurs à les faire tenir tous les ans en leurs Prouinces, qui sont, France avec quarante cinq Comanderies: Aquitaine ayant 65. Commandeurs en son gouuernement, Champagne vingt quatre: Auvergne 77. S. Gilles 54. Tolose 35. Rome 19. Pise 26. Venise 27. Lombardie 45. Barlette & Capoue 25. Mefine 12. Basse Alemagne 40. Haute Alemagne 27. Leon & Castille 27. Chastelain d'Emposte 29. Cateoigne 28. Nauarre 17. & Portugal trente & vne. Il y en auoit iadis trente & deux, mais les Cheualiers n'en tirent plus aucune chose depuis que la Religion Catholique y est esteinte.

En ces Chapitres Prouinciaux il est deffendu aux Baillifs, ou Grands Prieurs de ne rien faire ny dire au desauantage d'aucun des Cheualiers, & de troubler le repos ou le droit d'aucun de leur Prouince.

On y procede presque comme au General quant aux prieres, puis on y lit la regle à haute voix, afin d'aduertir chacun de la garder, & l'on y parle de ses obseruateurs, ou ses infracteurs, de la iurisdiction de Prieurs, des Commanderies, & Commandeurs, des visites, & autres affaires qui concernent le profit des maisons de la Prouince.

Mais pource qu'il est impossible que parmy vne si grande troupe, si différente d'humeurs, de façons de faire, & de langage, il n'arrive des debats, & des noises, on y a aussi fagement pourueu pour le fait des iugements, veu que pour ne rendre les procez immortels ils ont ordonné qu'on ne mettroit par

escrie les differents qui arriueront entre les freres, voire qu'il n'y auroit point d'autres Aduocats ou Procureurs que les parties, qui doiuent deduire leur fait de leur propre bouche deuant ceux qui sont deputez pour cognoistre de leur cause. Il est vray qu'il y a des matieres, comme celle des debtes, où les escritures sont necessaires, & où il faut des testmoins propres pour la preuue: & il faut que les cedules, & les depositions soient couchees par escrit, & que les Iuges se rapportent aux escritures qu'ils voyent. Mais afin d'entendre qui sont ceux qu'on commet pour ces iugemens, ie le deduiray le mieulx qu'il me sera possible.

Les Maltoisont deux sortes de Conseil, l'ordinaire, & celuy qu'ils nomment Accomply, ou parfait. En l'ordinaire assistent le Grand-Maistre, son Lieutenant, s'il y en a, l'Euésque de Malte, le Prieur de l'Eglise des Croisez, esgal à l'Euésque en ce qui est du rang, & les huit Baillifs Conuentuels, ou leurs Lieutenans, les grands Prieurs des Prouinces qui sont au Conuent, le grand Thresotier, ou son Commis, & le Seneschal du Grand Maistre: mais ce dernier n'a point de voix au iugement.

Au iugement Accomply outre les susnommez il y a deux Cheualiers de chaque langue, & il faut que le Vice-Chancelier soit appellé par tout; mais il n'y a nuls autres qui soient necessairement obligez d'y assister, que les Baillifs Conuentuels, sans lesquels on ne peut tenir l'assemblee, & ny ceux-cy, ny aucuns autres ne peuuent tenir Cour, sans auoir la permission du Grand Maistre.

Les parties interessees ou qui craignent la faueur de leurs aduerses parties, peuuent refuser quelque Iuge que ce soit, voire le Grand Maistre en donnant iuste cause de recusation, suyuant l'ordonnance de Baptistes des Vins.

Il faut que les parties auant qu'aller au Conseil aillent à la Chancellerie donner leur nom par escrit, & le subiect pour lequel elles sont en procez, & enregistrees au rolle; puis chacun est appellé en son rang & ordre par le Vice-Chancelier.

Et d'autant qu'on iuge diffinitiuement en cet Ordre, il n'est aussi permis qu'autres que ceux qui en sont entremettent de vuidier, & iuger les causes de ces Religieux. Il est vray que les Seculiers qui ont affaire avec les Cheualiers peuuent auoir des Procureurs, & Aduocats, pour les deffendre où il pourra arriuer quelque different, & aux Chapitres Prouinciaux, & aux assemblees.

Ils ont aussi vn bon ordre de baloter lors qu'il y en a deux qui pretendent vn mesme office, où l'on a esgard à l'ancienneté, sinon que ce fust vn de ceux de la grand' Croix, veu qu'on le prefere tousiours, & l'on procede au balotement en cette sorte.

Après le serment presté par les competeurs, on balotte pour celuy qui debat plustost que pour celuy contre qui l'on intente procez: & le Vice-Chancelier met deux vases en ses mains: l'vn blanc, & l'autre noir, & s'adresse premierement au Grand-Maistre, puis à chacun des Conseillers, selon l'ordre de leur seance, leur offrant ces vases, afin qu'ils mettent leurs balottes en celuy que bon leur semblera. Car s'ils veulent fauoriser celuy qui a meu le procez ils les mettront dans le blanc, & au contraire dans le noir. Cela fait on compte les balottes publiquement, & le Vice-Chancelier met les blan-

ches par escrit, & vse de mesme façon de faire s'il y a deux ou trois compétiteurs, puis il vient à compter toutes les balottes, & celui qui en a le plus est sans aucun contredit appelé à la dignité qu'il a poursiuie. Que s'il y a autant de balottes d'un costé que d'autre, le plus ancien l'emportera, ou le tout sera remis à la discretion du Conseil: qui est iuge aussi en tous les autres débats où les balottes se trouuent égales.

Les Cheualiers vsent aussi de ce balotement chacun en leur langue, lors qu'il est question des graces, ou des nominations, & eslections des Bailliges, & dignitez; pource qu'il n'est permis de faire grace: c'est à dire d'octroyer quelque dignité à quelqu'un des freres auant son rang, sans le consentement de tous les Cheualiers.

Il est vray qu'il n'est point permis aux Cheualiers de deliberer en leurs Auberges, ou Conseil des langues, d'autre chose que des possessions, vignes, maisons, & autres choses qui appartiennent à leur langue, sans passer plus outre, & sans disputer des affaires publiques de la religion.

Ils ont vne Audience publique qui se tient tous les Vendredys à Malte, où assistent ceux qui sont du Conseil ordinaire, & particulièrement les Iuges des appeaux, ou appellations, & l'ordinaire, & le Vice-Chancelier, comme aussi le Capitaine de l'Isle de Malte, & encore le Iuge de la ville.

On fait là raison aux habitans de l'Isle, & à tous autres seculiers, qui sont subiects des Seigneurs de ceste religion, ou qui ont affaire avec eux.

Vn Cheualier ne peut faire conuenir vn autre par deuant autre Iuge que celui de son Ordre, pour quelque cause que ce soit, & quiconque fait le contraire perd son droit d'ancienneté, est priué l'espace de cinq ans de toute administration en cet ordre, perd sa cause, & ne peut iouir de ce qu'il pretendoit, bien qu'il l'eust obtenu par sentence. Et véritablement ils ont raison, pource que telles appellations dérogent grandement au droit de souveraineté, & s'ils laissoient passer par conuenance ces appellations, ou sentences deuant d'autres Iuges, on les priueroit à la longue de leur ancienne autorité, comme quelques autres qui n'ont pas bien seü conseruer ce qui leur estoit acquis.

Ces Cheualiers ont encor vne autre forme de iugement qu'ils nomment Esgard, qui est propre pour vider bien tost les differents de ceux qui n'ont loisir de s'amuser à demesler des procez.

On choisit vn Cheualier de chaque langue, & Aubergé, & l'on en adiouste vn neuuesime à ce nombre de quelque langage qu'il puisse estre. Cettuy est fait President de l'Esgard par le Grand Maistre, ou par le Marchal de l'Ordre, lors que les freres sont de sa iurisdiction, & les autres huit sont nommez par les huit Baillifs Conuentuels, auxquels l'Escuyer en parte la parole, mais avec telle condition, que les Baillifs des Langues n'en peuuent nommer d'autre que ceux que les parties reçoient d'un accord pour Iuges.

De cet Esgard on a recours au Renfort d'Esgard, où le nombre des Iuges est doublé, & encor au Renfort des Renforts, où l'on en prend trois de chaque langue au lieu d'un: sans auoir toutesfois autre President que celui qui a esté esleu la premiere fois. Mais lors que l'affaire ne se peut vider de la façon, le Grand-Maistre y adiouste l'Esgard des Baillifs Conuentuels,

ou de leurs Vibailiffs: & s'il aduenoit que le President fust Baillif, il est démis, & vn autre des plus anciens d'entre les Cheualiers est mis en sa place, & tous n'ont qu'une voix, excepté le President qui en a deux. Ce President demande aux parties si elles ont quelqu'un des Iuges pour suspect. Lors chacun deduisant son fait verbalement on leur fait sommairement iustice, suiuant l'ordre des balottes.

xvi.

Quant au Grand Maistre, tous ceux de l'ordre, tant clercs, que laiz sont tenus de luy prestre toute obeysance, & nul ne peut paruenir à ceste dignité que celuy qui est Cheualier, & par consequent de noble race, & né de legitime mariage.

Mais bien que le Grand Maistre soit chef & souuerain de cet Ordre, toutesfoi toutes choses ne luy sont permisees, veu qu'estant esleu, & faisant son voyage (si par fortune il ne se trouuoit à Malte au temps de son eslection) il ne peut prendre plus d'argent que le Conseil en aura ordonné aux Receueurs qui luy en donnent, & s'il en veut despencer dauantage, il faut qu'il le preigne en sa bourse. Au reste ses estats, dignitez & Commanderies vaquent dès le iour de son eslection; & la collation en est déné au Grand Maistre, au Conuenr, & à l'assemblee: & mesme il ne peut rien resigner, ains il faut que la distribution de toutes ces choses passe par le Conseil, bien qu'il ait sa part de puissance à les conferer, puis qu'il est desia Grand Maistre. Quant à la despouille de son predecesseur il en peut seulement prendre la quantité de bled, & de vin qui luy sera besoin depuis le iour qu'il aura esté esleu iusques à la prochaine feste de Noël, & le reste vient au Tresor de l'Ordre. Pour le regard de la vaisselle d'argent il en aura iusques à la concurrence de six cens marcs sans passer plus outre; & vne coupe, & aiguiere d'or s'il y en a, & le surplus est mis au Thresor public.

On a de tout temps destiné à la chambre du Grand Maistre vn bon nombre de Commanderies, tellement incorporees à sa dignité qu'il est impossible de les en desmembrer, & cela se fait afin qu'il puisse plus honnestement entretenir son train & sa suite. Mais il a pouuoir de les donner pour vn temps a qui bon luy semble des Chenaliers, ou de leur ordonner là dessus quelque pension. Ces Commanderies sont celles qui suiuent.

Au grand Prieuré de S. Gilles la Commanderie de Pesenas luy est affectée; en celuy de Tolose celle de Poysubran; en celuy d'Auuergne la Commanderie de Salins; en celuy de France celle de Haynaut; en celuy d'Aquitaine la Commanderie de Temple de la Rochelle; au Prieuré de Champagne celle de Mets; au Prieuré de Lombardie celle d'Inuerni; au Prieuré de Rome la Commanderie de Mugnan; en celuy de Venise celle de Treuise; en celuy de Pise celle de Praren; en celuy de Capouie celle de Sician, en celuy de Barri celle de Brindes; en celuy de Messine en Sicile celuy de Polizi; en celuy de Careloigne celle de Masdee; en celuy de Nauarre celle de Calzeres, en la Chastellenie d'Emposte la Commanderie d'Aliaga; au Prieuré de Castille celle d'Olmos; en celuy de Portugal celle de la Coie; au grand Prieuré d'Allemagne celle de Bucs, & en Boëme la Commanderie d'Vladislaue. Somme qu'il n'y a grand Prieuré en la Chrestienté où le grand Maistre n'ait quelque piece.

Le grand Maistre eslit vn Lieutenant tel que bon luy semble, & c'est luy qui donne permission à tous les freres de ce qu'ils demadent, veu que comme nous auons ja dit, ils renoncent à leur volonté en entrant dans l'Ordre.

Mais il faut remarquer qu'auant qu'un frere accusé soit condamné, le Grand Maistre ne luy scauroit donner grace de son crime, ny à ceux qui sont prieuz de leur habit à perpetuité, sans le consentement du Chapitre general. Toutes fois il peut commuer la peine en vne autre plus leger: mais il faut que les Baillifs l'en ayent prié auparauant. Et cecy se fait lors qu'un frere a bleffé l'autre, veu que l'ancienneté est ostée à celui qui a le tort, & donnée aux nouveaux venus, qu'ils appellent Freres Arnauds, sinon que la mort s'enfuiuit, ou quelque mutilation de membres; veu qu'en ce cas il faut suivre la loy selon la rigueur.

Le Grand Maistre ne peut aussi faire aucun don sur les droicts, prerogatiues, & reuenus de la Maistrise, qui puisse preiudicier à son successeur, & s'il le fait, la chose est de nulle valeur, & ne peut demeurer en ceste sorte.

Quant aux Baillifs, ils furent iadis instituez pour assister au Grand Maistre, comme Conseillers, & Senateurs. Ceux cy s'appellent Prieurs Conuentuels, & ont encores les tiltres de Grand Commandeur, duquel nous auons parlé, de Marechal, duquel nous auons fait mention, d'Hospitalier, ancien tiltre du Chef de l'ordre d'Admiral, qui à la charge des galeres, & autres affaires de la marine. Il est vray que le Marechal estant en vne armee, y commande comme estant General sur tous les Cheualiers, & Freres seruaus qui portent les armes. Toutes fois il n'a pouuoir sur les Baillifs tant Conuentuels, que Capitulaires, ny sur les Prieurs, & Chastelains, qui sont confiderez comme compaghons du Grand Maistre.

Il y a encores celuy qu'ils nommoient Drappier, qui est celuy des Baillifs que l'on nomme à present Grand Conseruateur; & aussi celuy qu'ils nommoient Turcopolier, qui signifie Capitaine de chevaux legers, dès le temps de la guerre sainte, & cet office estoit propre à la nation Angloise.

C'est au Marechal à faire, & commander les assemblees, où le Grand Prieur Ecclesiastique est obligé de se trouuer. C'est encores au mesme à faire Gonfalonnier, ou porteur du grand estendart de l'Ordre, celuy que bon luy semblera; mais non toutes fois sans le Conseil, & consentement du Grand Maistre, ou de son Lieutenant.

Mais ny le Marechal, ny l'Admiral, ny aucuns Baillifs ne peuvent oster de leurs offices ceux qu'ils y auront mis; ains cet honneur est deub au Grand Maistre, & au Conseil ordinaire, qui iugeront des crimes pour lesquels on les veut demettre de leurs charges.

Les viures sont sous la charge du Grand Commandeur, qui est aussi comme nous auons ja dit, Surintendant des finances. Le Grand Baillif d'Allemagne auoit jadis charge du chasteau saint Pierre, qui se trouue assis où la ville d'Hallicarnasse estoit autrefois: mais ceste charge se perdit lors que les Turcs prirent Rhodes.

Le Marechal a charge de la Tour où l'on met les prisonniers, sans qu'il en puisse toutes fois deliurer aucun que par le consentement du Conseil. C'est à luy aussi à regarder si l'Escuyer fait son deuoir, & à remedier à ses deffauts.

Quant à l'Hospitalier, il a charge de l'Enfermerie, & d'y mettre vn Enfermier, qui doit estre de la langue de France, s'il y en a de suffisant; que si cela n'est, il en choisit des autres à sa volonté: & cet office d'Enfermier dure seulement deux ans.

Le Drappier a soing des habits des Croisez, qui ne peuvent faire faire aucun

habillement sans qu'il le permette. Les Baillifs ont soixante escus de gages seulement toutes les annees, lors qu'ils demeurent au Conuent : mais lors qu'ils en sont absens, ils perdent leurs gages. Quant à leurs Lieutenans, ils en ont 40. pour supporter la charge des Auberges : le Prieur d'Eglise 48. & le Thresorier pareille somme.

Le Thresorier ne peut estre choisi d'autre langue que de celle de France, & il est mis entre les Baillifs Capitulaires, aynt en sa garde la Bulle serree de l'Ordre, sous les sceaux du Grand Maistre, & des Baillifs. Il assiste aux Conseils, & à la reddition des comptes, & est choisi tant des Cheualiers, que des seruaunts d'armes & Chapelains. Il est vray que ses gages sont plus grands s'il est Cheualier, que s'il se trouue de moindre qualite.

On y void apres le Chancelier qui fait le huitiesme Baillif, qui doit toujours estre de la langue d'Espagne, & a sous luy vn Vice-Chancelier, qui fait les despeschés en son absence, & scelle gratuitement les patentes, sauf le droit que le Seneschal du grand Maistre a sur telles despeschés.

Tous les Baillifs sont de la grand' Croix, laquelle toutesfois ils ne peuuent prendre, iusques à ce qu'ils arriuent en l'assemblee Conuentuelle de Malte. Et puis que nous auons si souuent parle des Baillifs, il sera fort à propos d'en faire le denombrement, qui est tel. Les Baillifs de la langue de Prouence sont le grand Commandeur, le Prieur de saint Gilles, le Prieur de Tholouse, le Baillif Capitulaire de Monosque. Ceux de la langue d'Auuergne sont le Marschal, le grand Prieur d'Auuergne. Le Baillif de Lyon, qu'on nommoit anciennement de Lureoil. Ceux de la langue de France sont le grand Hospitaller, les grands Prieurs de France, d'Aquitaine, & de Champagne, le Baillif Capitulaire de la Moree, & le Thresorier general. Ceux de la langue d'Italie sont l'Admiral, les grands Priens de Rome, Lombardie, Venise, Pise, Barri, Messine, Capoue : le Baillif Capitulaire de sainte Eufemie, de saint Estienne proche de Monopoli, de la Trinite, de Venouse, & de saint Iean de Nape. Ceux des langues d'Aragon, Cateloigne, & Nauarre, sont le grand Conseruaueur, iadis appelle Drappier, le Chastellain d'Emposte, les grands Prieurs de Cateloigne, & de Nauarre & les Baillifs Capitulaires de Majorque. Ceux de la langue Angloise estoient iadis le Turcopolier, les grands Prieurs d'Angleterre, & d'Irlande, & le Baillif capitulaire de l'Aigle. Ceux des langues de Castille, Leon, & Portugal sont le Chancelier, les grands Prieurs de Castille, de Leon, & de Portugal, & le Baillif Capitulaire de la Bouede.

Au reste les Baillifs Capitulaires, le grand Prieur de l'Eglise de l'Ordre, & les Commandeurs de Chipre, & de Langon, sont commis à toutes langues, au lieu que celuy de Negrepoint n'est commis qu'aux langues d'Aragon, & de Castille : & tous les susdicts sont de la grand' Croix, & du Conseil Accomply.

Le grand Prieur de l'Eglise de Malte a puissance sur tous les Chapelains, & autres qui sont du corps du Clergé, sauf sur ceux qui seruent à la Chapelle du grand Maistre : si entends sur les Chapelains qui font leur demeure à Malte; veu que les autres sont sous l'obeyssance des grands Prieurs aux Commanderies desquels ils se tiennent.

XVIII.

Or pour ce que nous auons assez parle du grand Maistre, & de sa dignite, grandeur & puissance, il est à propos de dire maintenant quelque chose de son election, & de ce que fait celuy qui se trouue en charge lors qu'il se voit accablé de maladie. Ainsi donc que le grand Maistre se sent fort malade, il fait

soixante escus de gages
au Couuent : mais lors
leurs Lieutenans, ils en
Prieur d'Eglise 48. & le

que de celle de France, &
de la Bulle ferree de l'Or-
Il assiste aux Conseils, &
ualiers, que des seruaus
plus grands s'il est Che-
me Baillif, qui doit rous-
Vice-Chancelier, qui fait
ent les patentes, sauf le
despesches.

et toutesfois ils ne peuvent
Conuentuelle de Malte. Et
sera fort à propos d'en fai-
langue de Prouence sont
le Prieur de Tholouse, le
de d'Auuergne sont le Ma-
Lyon, qu'on nommoit an-
nce sont le grand Hospita-
de Champagne, le Baillif
de la langue d'Italie
bardie, Venise, Pise, Barri,
Eufemie, de saint Estien-
se, & de saint Jean de Na-
Nauarre, sont le grand Con-
Emposte, les grands Prieurs
ulaires de Maiorque. Ceux
er, les grands Prieurs d'An-
Aigle. Ceux des langues de
grands Prieurs de Castille,
de la Bouede.
eur de l'Eglise del'Ordre, &
nt commis à toutes langues,
aux langues d'Aragon, & de
ix, & du Conseil Accomply.
ce sur tous les Chapelains, &
qui seruent à la Chapelle du
font leur demeure à Malte;
ands Prieurs aux Commande-
nd Maistre, & de sa dignité;
ntenant quelque chose de son
charge lors qu'il se voit acca-
re se sent fort malade, il fait

cacher en vn lieu secret les Bulles d'argent, & de fer, & le scel secret, afin que
personne n'en puisse abuser, & s'il ne le peut faire, que le Seneschal en prenne
la charge: & si tost qu'il est mort, il est obligé de les porter au Conseil ordinaire,
où le tout est rompu, afin que l'on ne s'en puisse iamais plus seruir. Apres cela
l'on fait enterrer le corps le plus honorablement qu'il est possible, & toutes-
fois sans aucune superfluité. Apres qu'il est enterré, l'on eslit vn Lieutenant du
deffunct, la dignité duquel dure iusques à tant que l'on ayt nommé le Com-
mandeur qu'ils appellent de l'Eslection. Cependant l'on prend garde aux biens
qui se trouuent en la maison du Grand Maistre decedé, puis on se prepare pour
en eslire vn autre, & l'on assigne vn iour pour l'eslection. Le iour venu, l'on s'as-
semble à l'Eglise, où la Messe ouye, l'on va au lieu public où les assemblees se
tiennent ordinairement. Le Lieutenant propose les causes pour lesquelles l'on
est en ce lieu, & commande que les Cheualiers, & autres Freres de chaque na-
tion aillent tenir langue chacun à part, & ceux-cy doyuent iurer qu'ils pro-
cederont en toute sincerité à l'eslection d'un President, & de trois Eslecteurs du
Grand Maistre, à sçauoir d'un Cheualier, d'un Frere seruant, & d'un Cha-
pelain.

Huict de ces Freres choisis des langues, vont encotes faire le serment pour
le choix du Cheualier President de l'eslection, & ce dernier estant esleu, il faut
que le Lieutenant se deporre de sa charge. Ce President de l'eslection estant en
son siege, les huict susnommez des langues viennent deuant luy, & prestent
serment de nommer les trois Eslecteurs sans faueur aucune: & il faut que ceux-
là eslisent ceux auxquels doit toucher l'eslection du Grand Maistre. Cela fait,
ils entrent au Conclau, & nomment là secrettement entre eux ces trois Esle-
cteurs, puis les nomment à l'assemblée, & soudain se demettent de leur char-
ge. Les trois derniers viennent lors prester serment entre les mains du Presi-
dent de l'eslection, qu'ils nommeront vn quatriesme qui ne sera point de leur
langue; & cestuy-cy estant receu, ils iurent d'eslire de mesme le cinquieme,
& ainsi des autres, iusques à tant qu'ils viennent au nombre de huict, & de ces
huict iusques à seize, tellement qu'il y ait de chaque langue deux freres, entre
lesquels on peut mettre deux Chappelains, & trois seruaus d'armes seule-
ment; veu qu'il faut que les autres soient Cheualiers.

Ceux cy esleuez, & s'estans confessés, & communiez, se vont presenter de-
uant le Iuge de l'eslection, où la teste nuë, & les genoux à terre, ils iurent l'un
apres l'autre à haute voix, qu'ils esliront legitimement, & suyuant les anciens
staturs de leur Ordre, vn Chef, & Prince homme de bien, & profitable à la
Religion.

Apres ce serment fait, le Commandeur de l'eslection, & tous les assistans
iurent aussi qu'ils tiendront pour ferme, & stable ce que ceux-cy feront pour
ce regard, & d'obeyr au grand Maistre qui sera esleu par eux. Or estans ainsi
entrez au Conclau, ils commencent à dire librement leurs aduis sur la vie, &
les mœurs de ceux que l'on propose, & pour lesquels quelques-vns parlent.
Apres qu'ils ont diligemment espluché la vie de chacun de ces anciens, ils
mettent des balottes dans des vases, & ainsi le plus de voix l'emporte, de sorte
que le Commandeur de l'eslection n'oseroit en nommer vn autre que celuy
qui sera choisi par ces seize Eslecteurs, à cause du serment qu'ils ont fait. Cette
eslection finie, ils viennent deuant le President de l'assemblée, demandans
trois fois à tous s'ils trouueroient bonne leur ordonnance, & s'ils la rauferont:

& chacun ayant dit ouy, le Cheualier de l'election, qui est l'un des trois premiers nommez, tous les autres estans assis, nomme a haute voix celui qui a esté esléu Grand Maistre, qui estant présent, est conduit au grand Aurel, pour y faire serment de garder les droicts de la religion, de maintenir ses priuileges & de ne rien faire sans le consentement du Conseil: & s'il est absent, l'on entre encores en Chapitre pour eslire vn Lieutenant iusques à sa venue; au lieu que s'il est présent, il choisit vn Lieutenant à sa volonté.

Durant le temps de l'election il n'est permis à aucun Cheualier de porter les armes au lieu où elle se fait; veu qu'il perdrait le droit de son balotage, & si quelqu'un en formoit plainte, on luy osteroit l'habit.

Quant aux Baillifs, & Prieurs Conuentuels, l'election s'en fait deuant le Grand Maistre, qui en dispose, ayant avec luy le Conseil ordinaire; qui est aussi obserué en l'election du Prieur de l'Eglise de Malte.

Les Croisez de Malte ont ordinairement vn Procureur, ou Agent en Cour de Rome, qui est créé aux Chapitres generaux; & bien souuent le Grand Maistre, & le Conseil le peuuent casser, & en mettre vn autre en sa place, pour certaines raisons, & selon qu'ils font cognoistre son insuffisance.

C'est luy qui doit defendre les graces, priuileges, & libertez de l'Ordre; & tenir la main aux octroys, donations & prouisions accordées tant par le Grand Maistre, que par le Conuent: & c'est encores luy qui doit s'opposer à ceux d'entre les Freres qui vsent de rebellion, & de sobeyssance, & les doit tancer, & poursuyure avec toute rigueur, & donner auiuis au Grand Maistre des affaires qui touchent la Religion, sans qu'il puisse prendre autre chose que les gages ordinaires, & qu'il a du thesor.

Somme; il n'ya office qui ne soit effectif en cet Ordre; de sorte qu'estant question de la guerre, & d'estre vn General par terre, il le faut prendre de la langue d'Auergne, s'il y en a quelqu'un qui soit capable, & digne de ceste charge: & s'il faut auoir vn Chef pour la mer, ils le prennent de la langue d'Italie: & lors qu'il n'y en a point de suffisants, on en prend d'ailleurs, sans preiudice toutefois de la langue, ny de son ancienneté.

XIX.

Pour le regard des Commanderies, il n'est permis à aucun Cheualier d'en tenir deux à la fois, ny aux grands Prieurs, ou Chastelains d'en auoir ailleurs que en leur Prouince. Il est vray que les Prieurs, & Baillifs legitiment pourdeus pouuent auoir les chambres magistrales qui leur sont accordées, & les Commanderies qu'ils auront ostées aux seculiers qui les vsurpoient, ou celles dont la iouissance leur arriue de droit par la priuation de quelque Frere criminel de leur Prouince.

Celui qui auant que prendre l'habit, ayant esté marié, aura des enfans, ne peut auoir, ny obtenir aucune Commanderie tandis qu'ils viuent, de mesme que nul ne peut auoir vne Commanderie de grace, ou de Cabiment, c'est à dire, venant selon l'ordre de son ancienneté, s'il n'a seruy cinq ans pour le moins, depuis la prise de l'habit, & mesme il ne peut iouyr d'aucune pension, ou d'aucun membre, s'il n'a seruy trois ans.

Pour conclusion on ne peut iouyr d'vne Commanderie, soit de grace, d'ordre, ou de melioration, si l'on n'a esté au Conuent, & si l'on n'a esté son ancienneté, ou expectative; & il faut que les lettres de ces expectatiues soient lées dans l'année de l'execution par les Commandeurs: & nul ne peut paruenir à la melioration de son benefice, s'il n'a seruy cinq ans, & ne s'est tenu vn an entier en sa

en sa Commanderie. Toutes les acquisitions faictes par les Commandeurs, sont de la Religion: si ce sont immeubles, ils sont à la Commanderie voisine des terres acquises; & si ce sont meubles, le tout viendra au Thresor public. Aux lieux où il y a nominations de benefices, ou prouisions, ou presentations dependantes des siefs des Commanderies, le Commandeur en dispose, si la coustume, & les priuileges des lieux n'en ordonnent autrement: & lesdicts Prieurs, Baillifs, & Commandeurs n'en peuuent aussi disposer si ces benefices vaquans par mort, ou autrement, escheoient tandis que le grand Maistre seroit au lieu où la vacance aduendroit; veu qu'elle appartiendroit au grand Maistre, encorés qu'on y deust venir par election; sinon que ces benefices fussent assignez pour le droit du Cabiment, ou ordre d'ancienneté de quelqu'un des Freres. Sur tout il est deffendu en cet ordre, à tout homme qui en a faict profession; de demander ny Office, ny Commanderie, ny Benefice secrettement, ny en autre sorte, directement, ou indirectement, à quelque personne que ce soit, sinon au grand Maistre, Conuent, & Religieux de cet ordre, à qui il appartient d'en disposer: & s'il aduenoit que quelqu'un en obtint par autre voye, il est ordonné qu'il quittera ce qu'il aura obtenu, entre les mains du grand Maistre, & s'il en faict refus, il sera priué de son habit, & mis en prison perpetuelle.

Les grands Prieurs, Baillifs, & Chastelains, sont obligez de visiter tous les cinq ans les Commanderies suiuetes à leur iurisdiction, ou s'ils sont empêchez en d'autres affaires, ou malades, ils y doiuent enuoyer vn Cheualier Commandeur, & vn Chappelain, qui ayt aussi vne Commanderie, pour faire ceste visite, & voir s'il y a rien qui soit mal menagé, si les maisons vont en ruine, & s'il y a quelque chose qui ayt besoyn de reparation. Il faut de mesme qu'un Cheualier, & vn Chappelain visitent les chambres, & commanderies des grands Prieurs, & Baillifs pour semblable occasion.

Si les grands Prieurs mesprisent de faire leur deuoir en cecy, ils perdent aussi par la coustume leur rang, iurisdiction, & preeminence de priorité: & si les Visiteurs deputez par le Chapitre fauorisent ces infracteurs de loix, ils seront priuez pour leur faute d'euery d'un an de leurs Commanderies.

Il n'est loysible aux Commandeurs d'exercer aucun trafic de marchandise, & moins de prester, ny receuoir de l'argent à interest; mesme qu'ils ne peuuent vendre, ny engager rien qui soit des biens de l'ordre, sans expresse permission du grand Maistre, & sans le consentement du Chapitre general: & mesme il est deffendu de traiter de telles alienations aux Chapitres Prouinciaux: Et combien que les Cheualiers eussent acquis quelque chose, il ne leur est pas permis de l'aliener, sans congé du Maistre, & du Chapitre, veu qu'ils n'y ont que l'usufruit durant leur vie. Il n'est non plus permis aux Receueurs de donner à rente, ou à ferme les Commanderies des freres decedez, si ce n'est au chapitre Prouincial en la presence du Grand Prieur, & de quatre Cheualiers des plus anciens.

Il n'est pareillement permis aux freres de cet Ordre de faire testament; ny donner chose quelconque, non pas mesme à leurs seruiteurs, sinon leurs gages. Et quant aux creanciers, ils doiuent declarer leurs debtes. En fin il faut qu'ils se soumettent en tout à la volonté du Superieur, qui ne leur donnera permission de tester que jusques à la concurrence de la sixiesme partie des meubles, & l'argent monnoyé trouué au deffundé, on payera ses debtes. Le Grand

Maistre mesme ne peut disposer de ses biens meubles s'il n'a licence du Chapitre general: & mesme il ne le peut qu'estant desia proche de la mort.

Et pour ce qu'il aduient souuent que les Cheualiers ont grand nombre d'esclaves, Mores, ou Turcs, par le moyen des courtes qu'ils font sur la mer, il leur est deffendu ne les affranchir, & mettre en liberte sans la permission du Grand-Maistre, & du Chapitre general.

Les sollicitations des crimes des seculiers, qui ont affaire aux iurisdicions de cet ordre, sont deffendues aux Cheualiers, veu qu'il faut plustost que comme personnes Ecclesiastiques ils en laissent faire au bras seculier; & pareillement aux causes civiles il leur est deffendu de solliciter ny en public, ny secrettement. Dauantage si quelqu'un des Cheualiers, ou autre des Croisez a commis quelque faute, il n'est permis à aucun de ses amis, & compagnons de prier pour luy, iusqu'à ce que la sentence soit prononcee, veu qu'ils peuent supplier alors le grand-Maistre de moderer sa peine.

Il est encor deffendu à vn chacun de ces freres de iurer foy ny hommage, ou de faire alliance ny confederation avec aucun Prince, sans le congé du Grand-Maistre, ou de son Prieur; & semblablement de faire aucune assemblée, sans permission des mesmes. Cecy se fait à cause des ialousies des Princes, des terres desquels ces freres sont, veu que s'ils en suyoient plustost l'vn que l'autre, ce seroit retarder le profit de la religion. Il n'est permis aux Croisez d'estre uagabonds, & de sortir hors des limites de leurs Prouinces, & Commanderies, sans exprez congé de leur Supérieur. Que s'ils sont trouuez ainsi rroulans, & sans auoir Permission par escrit il est enjoint à tous Commandeurs de s'en saisir, & de les mettre en prison; puis d'en aduertir le Grand-Prieur, afin qu'il en face iustice.

Or pour oster tout moyen de desrober le public, il est deffendu aux Cheualiers, ou autres ayans charge, estat, ou office en leur religion, d'armer aucune galere, ou autre vaisseau pour aller en course ouuertement, ou secrettement, & par personnes interposees; ains il faut laisser cela aux particuliers, qui n'oseroient auoir intelligence avec les officiers, sans euecurir la peine des patriures; & les Cheualiers ne peuent aller en course, que du consentement du Grand-Maistre, & avec la permission du Conseil ordinaire; & mesme il faut auance congé qu'ils ayent fait cinq ans de service, & qu'ils iurent de ne faire aucun dommage aux terres & havrés des Chrestiens: & tandis qu'ils sont en course ils jouissent du droit de leur aneenneté, comme s'ils estoient à Malte.

Il n'est permis qu'au Grand-Maistre, & au Conseil ordinaire, de donner sauf-conduit aux Corsaires, & mesme il faut que ce soit pour vne extreme necessite, non plus qu'aux fugitifs, & aux marchands qui ont fait banqueroute. Il ny a aussi que le Grand-Maistre, & le Conseil Accomply qui puissent faire trêue, ou accord avec les Turcs, les Mores, & autres infideles: & il est deffendu à vn chacun de tirer l'artillerie, les poudres, & autres munitions hors de l'Isle, & des maisons de l'Ordre: sauf que le Grand-Maistre, & le Conseil y peuent pouruoir selon que la necessite le requiert.

Il est deffendu aux Cheualiers, & seruans d'armes de se mesler des guerres qui sont entre les Chrestiens, ny d'y prester serment, & recevoir solde, si ce n'est que le Prince du pays leur en fist exprez commandement, veu qu'ils seront alors dispensés: mais ils y vont sans porter les enseignes de l'Ordre, si ce n'est pour la defence de la religion.

Il y a punition pour ceux qui ne portent la croix cousüe à leurs manteaux. Les querelles leur sont deffendues aux Auberges, & si quelques vns y vñent de voye de fait il y a des peines establies selon le cas; & suivant les loix de l'Ordre.

Mais pource que nous auons parlé de la peine qu'on donne aux freres en leur ostant leur habit, j'estime que ie dois encor dire au Lecteur les vsiers pour lesquels on leur fait ceste honte. Ils recoiuent donc ceste infamie s'ils sont accusez, atteints, & conuaincus d'heresie, sodomie, larcin, volerie, ou de s'estre retirez prez des infideles; s'ils ont abandonné l'estendard de l'Ordre desployé en la guerre contre les ennemys de la foy; si quelqu'un s'enfuyt de la bataille, & laisse ses compagnons; s'il rend quelque forteresse aux ennemys: mais on procede en cecy avec vne inquisition fort diligente, afin de ne condamner pas vn homme sans ouyr ses iustificacions.

Les faux tesmoins, les faulxaires qui falsifient les lettres de la religion, & ceux qui se pariurent, & qui s'amusent à piller estant à la guerre, en doiuent estre priuez pour vn an. Ceux qui accusent les autres de ces crimes, & ne les peuuent prouuer que leur accusation est veritable, sont suiets a recevoir la honte de la perte de l'habit, qu'ils pourchassoient aux autres.

Les concubinages, & toutes sortes de desbordemens ont leurs deffences particulieres dans les regles de cét Ordre; & pour conclure on ne peut rien voir de mieux policé, & si toutes choses n'y vont comme il faut, ce n'est pas le defect de l'institution & du reglement qui en est cause; mais celuy des esprits qui ne sont pas disposez à bien faire.

RELIGION.

On scait assez que les Cheualiers de ceste Isle sont les bouleuards de la religion Catholique contre les Infideles. Il y a vn Euefque en l'Isle de Malte, qui est sous l'Archeuefque de Palerme en Sicile. Aureste les freres de cét Ordre sont obligez par l'ancienne coustume, & par leur profession de dire tous les iours, ou à vne fois, ou à diuerses heures cent cinquante Patenostres, au lieu des heures qu'on nomme Canonicales. Mais les Prestres, Diacres, ou autres du Clergé sont tenus de dire le seruice tous les iours, suivant l'ordre, & la coustume de l'Eglise de Ierusalem. Tous sont obligez de ieusner le Carefme entier, depuis le iour des Cédres iusques à Pasques, aux Rogations, & à la S. Marc, à la Pentecoste, & aux quatre Temps, les vigiles des Apostres, & de S. Iean Baptiste, de saint Laurens, de l'Assomption, Nariuité, Conception, Purification, & Annonciation de Nostre Dame, de la feste de tous les Saints, & de la Nariuité de nostre Seigneur. Ils sont pareillement obligez de communier à Noël, à Pasques, & à la Pentecoste. Et lors qu'ils vont en course il faut aussi qu'ils se confessent, & ils ne se peuuent confesser qu'à leurs Prestres, sinon qu'ils n'en eussent point, veu qu'alors avec la permission du Prieur, ou Souf-prieur, en l'absence du chef, ils peuuent en telle necessité se confesser à vn autre. Les Cheualiers sont tenus, estans au Conuent, d'assister aux diuins seruices, & processions chacun en son rang, & se'on son ancienneté, sans qu'aucun soit si hardy de s'asseoir en la place des Prieurs, ou Baillifs Conuentuels, ny de

